

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IX^e AU XV^e SIÈCLE



PARSOMMER, *per.*, verbe.

— Act., accomplir entièrement :

Vaut que ses veus fust *persommes*,
O lui ala dusc' a son mes.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 93, Peigné.)

— Réfl., s'accomplir :

Nostre prise *se persomme*,
Souldars, prenez, et le liez.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 157^v.)

PARSOMMET, *-somet, per.*, adv., en outre :

En oultre e *persomet* autres devoirs de rente d'ost sur mazures e autrement. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, f^o Bizeul, Bibl. Nantes.)

— Prép., en surplus de :

Et le remeignant de la somme de pecune dessusdite *persomet* le presage d'iceul manoir. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, f^o Bizeul, Bibl. Nantes.)

Outre la somme de .xx. m. lib. *persomet* ce qui est dit. (1312, Arch. JJ 48, f° 3 v°.)

Paer *persomet* les rentes... (Fév. 1315, *Ch. de l'abbesse de S. Georg. de Renn.*, Arch. Ille-et-Vil.)

1. PARSON, s. m., son de cloche :

Que nuls regartiers ne regartieres ne alassent contre les denrees pour les acheter a regart hors du marché, de ceulx qui estoient ja envoyez pour les apporter a vendre es villes, et qu'ils ne les achatassent es dites villes quant apportees y seroient, jucques a l'heure du *parson* du Prince. (1454, *Etablis. de Jeh. III, D. de Bret.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1165.)

2. PARSON, voir PARÇON.

3. PARSON, voir PERSONE.

PARSONER, *-sonner, -souner, per.*, verbe.

— Act., achever de sonner :

Ançois que li ban cloke *soit parsonnee*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 6 r°, Arch. mun. Douai.)

Li eure de loy est li cloque dou viespre des ouvriers, ains qu'elle *soit parsonnee*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 18.)

Sache bien cescuns que seil ne raportent leur ensengnes dedens ce jour et dedens l'eure de la cloke dou viespre *parsonnee* on ne leur en fera depuis aucun restor. (28 oct. 1356, *Registre aux publications*, f° 113 v°, Arch. Tournai.)

En dedens samedi prochain venant, avant le cloque du vespre *personnee*. (15 mars 1458, *Reg. aux publications*, Arch. Tournai.)

— Neutr., sonner, achever de sonner :

Lendemain par matin, quant *parsonne* li jour[s].
(*Destr. de Rome*, 914, Groeber.) Ms., *parsonne*.

Si tost com on *avera parsonné*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 53 v°.)

— Fig., retentir :

Sa grande opinions *parsonoit* lonz et leit.
(*Dial. S. Greg.*, p. 140, Foerster.)

PARSONIER, voir PARÇONIER.

~~**PARSONNAGE**, voir PERSONAGE. [Etr.]~~

PARSOUDRE, v. a., payer entièrement :

Les choses que je ne ravi, dunc *parsoleie*.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVIII, 6, Michel.) Lat., tunc *exsolvebam*.

PARSOUFRIER, *-souffrir*, v. a., augmentatif de souffrir :

Moult *parsouffre* cruel martire.
(REN. DE BEAUVU, li *Biaus Desconneus*, 4109, Hippeau.)

Le lendemain le cappitaine s'acoustra et feist mettre ses gens en ordre pour aller veoir la ville et demourant du dict peuple, et une montaigne qui est jacente en leur dicte ville; ou allerent avec le dict cappitajne les gentilz hommes et vingt mari-niers, et laissa le *parsus* pour la garde des barques. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 23, Tross.)

Pour preserver si possible estoit le *persus*. (*Id.*, p. 35.)

Au regard du *parsus* de l'eglise. (1543, Collège de Mur, Arch. Finist.)

— Au *parsus*, loc. prép., outre, par dessus :

Et que tous les deniers qu'il avoit pu assembler et mesnager, au *parsus* les seize mil escus qu'elle luy avoit envoyez, n'avoient peu fournir qu'au payement de la fanterie italienne. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Le sieur de Contay fust aussi chargé de remonstrer que domp Ferrand faisoit faire une nouvelle levee de quatre mille Italiens au *parsus* les forces qu'il ramenoit du Parmesant. (*Id.*, *ib.*)

Quoy succedant ils acquerroient une gloire immortelle, au *parsus* la recompence que Sa Majesté leur en feroit. (*Id.*, *ib.*)

Ces presens furent soudain envoyez au roy, et la valeur de ces seigneurs fut par luy fort louee et recommandee, au *parsus* ce qu'il en fit luy mesme en leur propre presence. (*Id.*, *ib.*)

Qu'au *parsus* tous ces grands avantages, Sa Majesté remporterait un los immortel de supreme clemence, douceur et debonnaireté, d'avoir receu en grace ce jeune prince, despouillé du sien par la coulpe d'autrui. (*Id.*, *ib.*, VI, an 1555.)

— *Parsus*, prép., par-dessus; on trouve au commencement du XVII^e s. :

Mais *parsus* tous, sages levites,
Servez ce Sauveur des humains.
(RACAN, *Psaumes*, CXXXIII.)

PARSYTE, voir PARSIEUTE.

1. PART, s. m., enfantement :

Laquelle fille tousjours desnia qu'elle fut grosse, jusques au penultieme jour de janvier qui estoit le temps de son *part* et enfantement. (1481, Arch. JJ 206, pièce 742.)

2. PART, s. m., premier jet de boule en partant du but, au jeu de quilles :

Chaudement son gieu commença ;
Au premier *part* a abatu,
Mais quant vint au passer dela
Son gieu luy fut moult debatü.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 236^e.)

Un joueur fut qui tant joua
A .vi. quilles au *part* cornu
Contre un autre, qui pou rua
Que d'argent et d'avis fut nu;
Et quant il luy est survenu
Qu'il n'avoit mais ne croix ne pille,
Au derrain a grant gieu tenu
En disant : A ce coup la quille.
(*Id.*, *ib.*)

3. PART, *par*, *pairt*, s. f., mot conservé.

— *De part de*, de la part de :

Sainz Gabriels, qui de *part* Deu le garde,
Lievot sa main, sur lui fait sun signacle.
(*Rol.*, 2847, Müller.)

De *par* mol, dites Daire qui est rois des Persans.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 12^e, Michelant.)

De *par* Daire de Perse li mes le salua.
(*Id.*, f° 14^e.)

Troiens fu de *part* sa mere
Et Grous estoit de *part* sum pere.
(*Brut*, ms. Munich, 449, Vollm.)

De *part* le roi l'ont salué.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 8^e.)

Sor demeie une maison ki vint de *part*
son ael. (1220, *Ban de tref.*, Cab. Ponthoz.)

Des amis de *pairt* sa femme. (1281, Coll. de Lorr. 171, n° 23, Wailly.)

Ce que je hai a Durbize de *part* ma feme. (1290, *Lett. du Sire de Chaney*, Arch. P 491, pièce 173.)

Ales lor de *par* moi prier
Que il se gardent de cukier.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 274.)

Il fu desdenu que nus n'apreist d'astro-nomie c'il ne fust frans hom de *par* pere et de *par* mere. (*Le Livre dou roi Alixandre*, Richel. 1385, f° 1^a.)

Garde de *par* le roy de la chastellenie de Poissi. (*Vidim. de 1316*, Abbev., Arch. Seine-et-Oise.)

Quant les bones gens ont payez lour deismes li priour ou les moynes du dit prieurey ou autres, de *part* li dit prieur, prant et doit prendre lo pressuraige du deisme qui aura esté devant payez. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 105, J. d'Arbaumont.)

— *A part*, de la part de :

Ly treuz dou sel seraz que ly selliour devront recevoir *a par* la ville, par chascun drap de moeson de trois pieces et trois aunes, quatre diniers los. (*Ord. au suj. de la fabr. des draps*, 1412-1414, Arch. Fri-bourg, 1^{re} coll. de lois, *Rec. diplom.*, VII, 30.)

— *D'apart*, dans le même sens :

D'apart l'empereur Jullien
Grand monarque au val terrien
J'annonce a peine de la vie
Chescun croye au filz de Marie.
(1565, *Hist. de S. Martin, myst. en deux journées*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maurienne, 5^e v., p. 249.)

— *Avoir part en qqn.*, s'y intéresser :

Signor, ce dist Morans, si ait Diex en moi *part*,
Que nous fesimes moult que fol et que musart,
Que pour faire tel murdre venismes ceste *part*.
(*Berte*, 641, Scheler.)

— *Prendre a sa part*, protéger :

Damedieix la conduise et la praigne a sa *part*.
(*Berte*, 645, Scheler.)

— Commerce :

Eustes vos onques charnel covine a home né ? — Et ele dit, que si la maint Deus a sauveté, qu'ele n'ot onques *part* a home. (*Artur*, Richel. 337, f° 160^e.)

— *A bonne part*, en bonne part :

Je croy que ladite Sainteté aura *a bonne*

part que... (9 juill. 1562, *Lett. de M. de Lansac à M. de L'Isle*, Instr. concern. le conc. de Trente.)

— Jurisdiction, pouvoir, puissance :

La grans convoitise d'argent
M'a dechut et mis a se *part* ;
Si m'en repent, mais ch'est a tart.
(*Du Prestre et du Chevalier*, 782, Montaigne et Raynaud, *Fabl.*, II, 71.)

— Parti, faction :

Se sont efforciez et efforcent de faire *pars*, tant par parolles et libelles diffamatoires, comme par eulx armer avecques aucuns des dessusdiz seigneurs ou leurs gens. (1480, *Ord.*, IX, 370.)

Au contraire, ceux de la *part* de Marius s'assurans les uns les autres se declarent en bien grand nombre. (AMVOT, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1567.)

La *part* et ligue de Marius et de Carbo estoit entierement destruite. (*Id.*, *ib.*, Sertor.)

Le duc d'Urbin averty que nostre armee estoit en campagne, avecques l'armee venitienne dont il estoit chef passa la riviere d'Adde, et se vint joindre a Marignan avecques nostre armee, aussi feirent ceux de la *part* du duc Sforce. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, III, f° 89 v°, éd. 1569.)

Tous vilains ou la pluspart
Vous ont faict leur chef de *part*.
(*Sat. Mén.*, Har. de d'Aubray, p. 231, éd. 1593.)

Abusant de l'autorité qui lui estoit sous mains bailee par les chefs de *part*. (PASQ., *Rech.*, III, xxix.)

— Côté :

Et quant il vont aucune *part* loing ils portent de ces pommes avec eulz. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. c iv 3, f° 77 v°.)

Et que les mousches a miel puissent voler la *part* qu'elles ont a pourchasser leur diverse pasture. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 377, éd. 1597.)

Ou que ce soit qu'ils oyent dire qu'il y a abondance de blé, ils naviguent aussitost celle *part*. (LA BOÉTIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *De la part de*, du côté de :

De la *part* des François y furent tues environ soixante hommes. (M. DE COUSSY, *Chron.*, c. II, Buchon.)

Il mourut en ceste bataille, de la *part* de Robert, onze mil deux cens quarante neuf hommes : et de celle de Charles, sept mil cent dix huit. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., VII, 10, éd. 1611.)

— *De part de*, du côté de :

Et s'il y a aucuns chefs, de *par* de ceulx qui ont cy devant tenu la ville en rebellion, qui a present ayent la volonteé et assez d'autorité pour remuer de nouveau quelque trouble. (17 avril 1594, *Lettres misives de Henri IV*, t. IV, p. 142, Berger de Xivrey.)

— *De sa part*, de son côté :

L'ennemy de sa *part* sortit de son camp pour venir au devant de luy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, III, f° 82 v°, éd. 1569.)

— *La part où*, là où :

Il assemble les forces d'Anjou, de Maine

et de la basse Normandie, pour suivre le dict duc de Mercœur *la part* ou il ira combattre, s'il est possible. (23 août 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 239, Berger de Xivrey.)

— *La part que*, là où :

Qu'ils se rendissent tous a Butigliere, ou il feroit marcher dix canons pour aller *la part* qu'il ordonneroit. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

— Région, contrée :

En ces beaux lieux, plus tost que [ronde,]
Vient celle amour des celestines *pars*.
(CL. MAR., *Ball.*, Du triumphe d'Andres, p. 269, éd. 1596.)

— Extraction, origine :

Les enfants de bonne *part*. (LA BOETIE, *Servit. vol.*, Feugère.)

Encores tint elle a la royne plusieurs propos sentans sa femme advisee et de bonne *part*. (Id., *Regl. de mor. de Plut.*)

A moy, qui suis de bon lignage,
Et, ma foy, d'autre parentage
Et de meilleure *part* que vous !
(BELLEAU, *la Recon.*, III, 2, Bibl. elz.)

Il estoit gentilhomme de fort bonne *part*. (SOR., *Franc.*, l. 12.)

— Rudiment à l'usage des enfants :

E des lettres aprist si bien
Que a douze ans sot bien ses *pars*
Lire et entendre des ars.
(*Vie du pape Gregoire*, p. 41, Luzarche.)

Que dixorevant nul ne doit apprendre a afan, quel que cen soit, in autre maison la palette, ses sat salmes, ne *part*, ne autre livre de grammaire, ne de logique, for que en la grant escolle. (1424, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois, n° 326, f° 95 v°.)

Jusque a tant que cellour enfanz haent appris en la grant escolle la palette, les sept psalmes, les *pars* et les caton. (1425, *ib.*, n° 335, f° 98.)

— *A part moi, toi, lui*, seul :

Baillet sot sans doute
Quant le mot oy,
Qu'il n'avoit pas toute
Sa fame a *par* li.

(*Du Prestre mis au lardier*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 25.)

Volons que lidis messires li cuens de Richemont et messires Guis Ferres, ensemble ou messires li cuens *apparti*, se messires Guis n'i venoit avec li... (*Pièce de 1311*, Richel. 10112, f° 44 r°.)

— Ou li cuens *aparti*. (*ib.*)

Et chascuns d'aus *apparti*. (*ib.*, f° 48 r°.)

Comment, disdrent-llz, le pensez vous aller combattre a *par* vous ? (J. D'ARRAS) *Melus.*, p. 335, Bibl. elz.)

J'ay desja a *par* moy conceu
Ung point pour me fortifier.
(*Mist. du viel test.*, 2064, A. T.,

Toute la nuit je disois a *par* moy
Helas ! faut il qu'elle soit en esmoy.
(CL. MAR., *Eleg.*, XII, p. 84, éd. 1596.)

Seray je toujours veu pour aimer ardemment.
Discourir a *par* moy comme un homme qui
[songe?]
(Ch. DESPORTES, *Amours de Diane*, I, 39, Bibl. gaul.)

O dur mari, bien qu'ayes imposee
Songneuse garde a la jeune espousee,
Tu ne fais rien, car chacune a *part* elle
Se doit garder par beauté naturelle.
(MELL. DE S. GEL., *Œuvr. poet.*, p. 176, éd. 1719.)

— *En apart*, en particulier :

Et en *appart* parla a messire Bertrand en ceste maniere. (*Chron. de du Guesclin*, p. 188, Michel.)

— *Porter en apart*, mettre à part :

Quant aucuns trueve en quemain aucune coze queue, lever l'en pot et *porter en a part*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xxv, 20, Beugnot.)

— *D'appart*, à part, tout seul :

Le milan va d'*appart* : aussi est il de tres mauvais presage en tous augures. (DU PINET, *Pline*, x, 18, éd. 1566.)

— *Apart*, s. m., solitude, retraite :

Et toutesfois d'autant que ceux la mesme ne peuvent pas toujours estre aupres de celles qu'ils aiment, il faut qu'esloignes d'elles et en leur *apart* ils entretiennent ces images que par leurs jeux amour leur a mises en la fantaisie. (D'URFÉ, *Astree*, II, 1.)

Puis se retira en son *apart*, ou je crois qu'elle ne parla pas mal a moy. (*ib.*, *ib.*)

4. PART, voir PARD.

PARTABLE, *partauble*, *partavle*, adj., qui est à partager, qui est susceptible de partage, partageable, divisible :

Tel chose si est de fié *partable*. (*De Jost. et de Plet*, x, 23, § 2, Rapetti.)

Li proufit ki en venront seront *partable*. (*Pièce de 1283*, ap. Méan, *Droit liégeois*, II, 265.)

Tot li porfit et tot li preut et li emolument de totes juridicions... seront communes et *partables* entre mon seigneur l'evecte et monseigneur W. Berthout. (1299, *Rôle*, Arch. de l'Etat à Gand, 1046.)

Ycelle maison ne sera mye *partable*, mes demoura entiere. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 18 v°.)

En distribution de honneurs ou de pecunes ou de quelconques autres choses qui sont *partables* entre ceulz qui communiquent en une civilité ou policie. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 441 v°.)

Et n'est pas chose vendable ne *partable*. (*Id.*, *Politiq.*, f° 109 r°, éd. 1489.)

Toutes autres chouses qui resgardent fait de justice qui viennent de estrangers sont *partaubles* par moitié entre le prieur et les autres signours. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 19, J. d'Arbaumont.)

Biens *partables*. (1412, *Lotties*, Arch. Grossœuvre.)

Et si n'estoit point icellui hiretage *partable* en tant de mons et parcons. (17 octobre 1439, *Escript Ernoul de le Cuvelerie*, Chirogr., Arch. Tournai.)

L'autre moitié seroit entr'eulx *partable*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 76 v°.)

Item et pour ce que la maison ou ledit feu demouroit, au jour de son trespas,

n'estoit point *partable*, et aussi que il desiroit beaucoup qu'elle demourast en ung corps, en la main d'aucuns de ses enfans, il a dit et déclaré sa volenté estre telle, que, s'il plaisoit a son filz sire Euxtasse l'avoir en parchon pour le pris de deux mille frans, que il l'eust, lequel a excepté la ditte ordonnance. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Fiefs *partables* et non *partables*. (*Coust. de Norm.*, f° 87 v°, éd. 1483.)

Certaines rentes et censes qui sont *partables* avec les seigneurs de Gombervaulx et les heritiers de feu Jehanne la Rousselette. (1497, *Aveu*, Arch. P 176, pièce 118.)

Comme si tout le fié estoit *partable*. (*Coust. de Bret.*, f° 84 r°.)

Les manoirs colliers sont indivisibles et non *partables*. (*Coust. particul. de Hesdin*, touchant les success. de douaire, I, dans les *Cout. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Tous arrentements sont *partables* par egale portion entre les heritiers. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 44, Arras 1679.)

En Normandie il y a heritage *partable*, et heritage non *partable*. (1383, *Cout. de Norm.*, art. 335, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 77.)

Francqs allœux sont *partables* comme argent en coffre. (*Coust. de Tournai*, ms. *appart.* à M. Bocquillet, p. 8.)

— Au sens act., en parlant de personne, qui peut avoir part, participant, copartageant :

Lois est en cheste ville ordenee et estavlie par monseigneur Guion conte de Flandre et marchis de Namur, par eschevins, par le conseil et par le commun de la ville, que enfant aries le dechies de leur pere ou de leur mere sont *partavle* et font un mont en l'esquanche de leur taion ou de leur tainen, aussi avant comme leur pere ou leur mere partiroit ou partir devoit selonc le loi de ceste vile, s'il vivoit, en meubles, cateuls et yretages. (1296, *Loi de Lille*, Tailliar, p. 371.)

Il ne messone ne recueille
Nul des biens ou cil sont *partable*.
(*Dou Roi qui racheta le larron*, Richel. 378, f° 11 r°.)

Et voet li dis Jehans, et a ordenet, que li dis Hanekins soit aussi avant *partables* a ses biens que ses freres, u se suer, et li un d'eaus, se de l'un estoit defalait. Et se il avenoit que Jakemes, ses freres, morust devant ledit Jehan, si voet et a ordenet li dis Jehans que li enfant sen frere soient aussi avant *partavle* que chou que leur peres fust en vie... (Mai 1330, *Afrarissement Hanekin, fil Jehan dou Four*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Qui partage, qui fend, qui perce :

Cils (javelot) est officiaus et *partables*
Et point plus que glaives doutables.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 105 v°.)

PARTAGE, s. m., lieu, canton :

Freres, delaissons ce *partage*,
Venez avec les autres seoir.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 19008, G. Paris.)

PARTAGEANCE, s. f., partage :

Messire lou comte, y suis votre vassal a cause que j'y ai mes appartenances, et la mie partie de ly fié et seigneurie des

Ruyaux ; je y ai en *partageance* avec Renault, mon frere, que tenoit en toutalite Baldouin .III., chevalié, notre pere. (Veille S. Jean 1284, *Copie collationnée d'une charte tirée des archiv. de la terre d'Apremont*, Bulet. de la Soc. nivern., 1863, p. 95.)

PARTAGIER, partaigier, v. a., mettre en partance :

Nous ne voulons que pour ces presentes aucun empeschement soit fait... en la charge et partement d'une nef... laquelle est chargée ou presque chargée, comme l'en dit, qu'il ne la puissent faire *partaigier*, se elle ne l'est, et partir de la ou elle est. (1398, *Ord.*, VIII, 293.)

PARTAILLIER, v. a., tailler tout à fait, faire la taille de :

Et de le Pasque que li premiers taillages est, *seva partaillies* (un bois) en un an, doivent li marchant paier cent lib. de tournois pour le premier taillage. (*Pièce de 1253*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le Dial. du Tournaisis*, p. 45.)

Que sa besoigne parferoit
Et sa vigne *partailleroit*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evroux, f° 24 v°.)

Pour *partaillier* .i. mabre. (*Compt. de 1377-78*, Arch. Nord.)

PARTAMPS, voir PARTEMPS.

PARTANCE, -ence, s. f., départ :

Amis, ne puis consentir
De bon gré vostre *partance*,
Car sans vous sera martir
Mon cuer en grief penitence.
(*Chr. de Pis.*, *Des vrais Amans*, Richel. 836, f° 94 v°.)

Encor aucunes regrettoient leur *partance* de Rome, tant elles y estoient habituees. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XI.)

— Fin :

La mort ne m'est si grant dolor
Com la *partance* dou vostre amor.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 8°.)

PARTANCIE, s. f., séparation, départ :

Et l'afaire ont recommencie
Ainz qu'il eussent *partancie*.
(*Renart*, 615, Méon.)

1. **PARTANT**, voir TANT.

2. **PARTANT**, s. m., voir PARTIR, *partant*, t. VI, p. 11, col. 2.

PARTAVLE, voir PARTABLE.

PART DE FIN, voir PARDEFIN.

PARTEFIN, voir PARDEFIN.

PARTEISUN, voir PARTISON.

PARTELE, s. f., morceau ?

Por dras pris de eus par *parteles*. (13 mai 1276, *Lett. du c^{te} de Gloc.*, Douai, Cart. N, n° 57°, Arch. mun. Douai.)

Bresse, *partele*, couperet.

PARTEMENT, s. m., partage, division, séparation :

Et font ung *partement*.
(*Chev. au cygne*, 20959, Reiff.)

Il iroent seir desrenc et *partemens* en le vile. (*Cout. d'Henin*, Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall., p. 454, Tailliar.)

Adonc joleux devendrez,
Car en grez
Prendra l'amoureux present
De vo cuer que lui donrez,
Qui voudrez

Que sien soit sans *partement*.
(*Liv. des cent ballad.*, XLII, Queux de S. Hilaire.)

— Départ :

Le roy sejourna trois jours a Peronne, et au quatriesme jour il prist son chemin droit a Paris : mais ains son *partement* il commanda au prevost de Peronne qu'il fist decoller Regnault, conte de Boulongne, qui c'estoit combatu follement, car il estoit son homme et luy avoit fait hommaige. (*Livre de Baudouyn, conte de Flandres*, p. 108, Serrure et Voisin.)

Il avoit heus et emportez furtivement, au dessieu dudit Arnoul qui apres son *partement*, en comptant son dit argent, s'an estoit appareheus. (14 févr. 1456, *Reg. de la Loy 1442-1458*, Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Tantost apres le *partement* du dit monseigneur le cardinal. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 112 v°.)

Après le *partement* des ambassadeurs dessus dicts. (*Comm., Mém.*, I, 2, éd. 1649.)

Et audit Jaquet a son *partement* de ceste ville de Tournay, pour aller oudit lieu de Gand, lui fu delivré pour ses affaires .xvi. gros. (1496, *Exéc. test. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*, Arch. Tournai.)

Je suis assez marrie de vostre *partement*. (*Hist. de Palanus*, f° 28 r°, Terrebasse.)

Joseph aussi la foy tant honora
Qu'en bien croyant predist le *partement*
Qu'en Israel on seroit briefvement.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, f° 60 v°, éd. 1549.)

Et encore au XVII^e siècle :

Je n'ose vous dire que l'on s'en va lundi, pour ce que ce *partement* a desja eu tant de fausses assignations, que je crains que celle-ci ne soit pas plus veritable que les autres. (MALH., *Lett.*, à Bouill-Malh., 13 août 1615, Hachette.)

Berry et Boulonnais, *partement*, départ.

PARTEMPS, -tamps, adv., tôt :

Que vous vous vueilliez apparilliez de gens d'armes et de trait, de tout ce que vous pourrez finer, et estre cest prochien vendredi le plus *partemps* que vous pourez. (1415, *Hist. de Metz*, IV, 719.)

Le plus *partemps* que nous pourons. (*Ib.*, p. 721.)

Cf. PAR.

PARTEMPTER, v. a., tâter, sonder :

Quant il eust bien *partempté* les personnes et allé vers l'un en une maniere et vers l'autre en l'autre. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 43, éd. 1530.)

PARTENABLEMENT, adv., opiniâtement, obstinément, constamment :

Az queiz paroles li veskes esgardanz soi

estre depris, humlement regehit ce ke il anzois *partenablement* denoat. (*Dial. S. Greg.*, p. 123, Foerster.)

PARTENANCE, per., s. f., appartenance, dépendance :

Es territoires, es *partenances* et es apendis. (*Lett. d'Oth. c. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (16).)

Cuves, anceres, tonnes et autres *partenances* a garnizon de troil. (1320, Arch. JJ 60, f° 13 r°.)

Dedant le luef et la *partenance*. (1391, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 14, f° 30.)

Cf. PARTINANCE.

PARTENANT, per., pier., part. et adj., qui appartient, propre à :

Il demandoient la grosse disme et la menue des bordes, que il disoient que ele estoit *partenans* a l'eglise de Loupei. (1246, Louppi, I, 4, Arch. Meurthe.)

Les necessaires a ma sepulture au jors *piertenans*. (*Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

A l'autre sunt *partenanz*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 1 r°.)

— S. m., tenant :

Kar j'ai ocis trestuz lur meillur *pertenanz*.
(*Horn*, 46, Michel.)

— Parent :

Car l'evesque et li cuens furent si *pertenans*. (JEB. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9475, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARTENCE, voir PARTANGE.

PARTENDRE, per., verbe.

— Act., tendre :

... Ainz n'i ot rue
Ne fust de paille *pertendue*.
(*Tristan*, I, 2932, Michel.)

— Neut., continuer, persévérer :

Veü la chose que tu as dicte
Je voy qu'il ne m'est point licite
Pertendre selon ma pensee
En la matiere commenee,
Trop mieux retirer me convient.
(*Therence en franç.*, f° 229°, Verard.)

PARTENIEUX, s. m., partisan :

Ilh m'at esteit nonchiet que ly *partenieux* de cheli qui par les aultres est nommeis Johans pape... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 150, Borgnet.)

PARTENIR, per., pier., verbe.

— Act., détenir, posséder :

Si me doinst Deus la joie celeste *partenir*. (GARN.; *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 80 r°.)

Tos hom de Charros ne deit respondre a autre de negun heritage que il ait *partengu* pacifiablement par .xx. ans. (*Cout. de Charroux*, 51, Fontenelle de Vaudoré.)

S'il voloient il poroient *partenir* le maison et les apendances devant dittes. (Décembre 1270, *Fonds des titres divers*, A rch. Tournai.)

A [avoir], tenir et *pertenir* touz jorz mais.
(Août 1273, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

— Neutr., appartenir :

C'est les platines et li calisse, et li orceul, et tout li autre vaissiel qui *pertenent* a l'autel. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 77, Jubinal.)

La maladerie de Vertuz an laquel nous dissions avoir seignorie esperituel et temporel et la dite comuneté disoit ancontre que la temporel *pertenoit* au borjois de Vertuz. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 273^a.)

Ceste terre est mes alluez de par ma mere et ne *partient* de riens a doaire ma femme. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1194*, Cart. du Val S. Lambert, Richel. I. 10176, f° 3^a.)

Ne sor autres choses ki *partengne* a eaz. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1239*, ib., f° 36^a.)

Ces choises ou auchunes d'elles *partinent* a nous. (1285, ib., f° 12^a.)

S'il ne fu de celour che a Jonas *partenoit*. (*Prise de Pampel.*, p. 109, Mussafia.)

Donc *partenes* vous a un baron que je vis en Calabre. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 367, Buchon.)

Tuz les chastelles qui *partindrent* a luy. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 36 v^a.)

Que la porcion delivrez
Des tresors et la nous livrez
Qu'a Clotilde sont et *partienent*.

(*Un Mir. de N.-D.*, comment le roy Clovis se fist crestienner, *Th. fr. au Moy. Ag.*, p. 637.)

— Fig., appartenir, convenir, se rapporter :

Eisi cum li tens le requiert
E cum li *partient* e aïert.
(*Berz.*, *D. de Norm.*, II, 6177, Michel.)

Puis q'unt chantet que al jurn *partint*
Chescun peissun sa veie tint.
(*S. Brandan*, 1062, Michel.)

Poruec *partient* a la grande justise del jujant, ke il jamais ne desaient lo torment, ki en ceste vie ne volrent onkes desavoir les pechiez. (*Dial. S. Greg.*, p. 261, Foerster.)

Ces choses ne *pertenent* mie au dit le roi. (*Ch. de 1248*, Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

Des choses qui a ces choses *partienent*. (*Lett. d'Oth.*, c. de Bourg., Arch. J 247, pièce 37 (16).)

Le peust des pechiez retraire,
Au mains d'aucun laisser a faire
Ki *partient* a vanité
Dou siecle et a joliveté.

(*De Sainte Yabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 381.)

Que nus seons ententif a celes choses qui *partient* a noz ames sauver. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 51 r^a.)

A la requeste des devant ditz es quez il *partient*. (1311, Arch. Fribourg, *Trait. et Contr.*, n° 269.)

Font eux mesmes plusours disloialx ordinaances des tielx choses dont la conyssaunce, punissement et correction soulement *pertinent* au roy. (*Stat. de Henri VI*, an XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PARTEOR, -eur, s. m., celui qui fait un partage :

Ainsi dois tu estre *partere*
De ton cuer, et d'un vaisel rendre
Et douche poison et amers.

(*RECLUS DE MOILLERS, de Carité*, XLVIII, 8, Van Hamel.)

— Arpenteur :

A le bourne ke *parteur* i ont asise. (Janv. 1250, *Acte orig. dev. les échev.*, Arch. mun. Douai.)

Comettront des priseurs et *parteurs*. (*Cout. de Richeb.*, xli, *Nouv. Cout. gén.*, I, 394.)

Et encore au XVII^e s. :

M^e Jehan Heniet, *parteur* sermenté, mesure une piece de terre à Haisnes. (1615, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jean Leparlier, mesureur et *parteur* de terre à St-Amand. (1640, *Compte du receveur de la terre de Mortagne*, ms. apparten. à M. A. Bocquillet, f° 61 r^a.)

PARTERE (rime), voir **PARTEURE**.

PARTEURE, *parture*, *partuere*, *partere* (rime), s. f., partage, division :

Ai fait *partuere* des terres a terrages lesqueles estoient ensemble entre moi, l'abbé et l'eglise devant diz, et esqueles de moi et de eus avoit chascuns la moitié communement, en tele maniere que l'eglise desus nommée par l'accord de moi et de l'abbé et l'eglise devant diz penra a touzjours les terrages des terres ci apres nommées par la *partuere* faite entre moi et eus sans rapel fermement. (1273, Grenier 96, n° 100, Richel.)

Mes diverse est la *partuere* :
D'une part clere, d'autre obscure,
N'a point d'oscur en la clarté,
Ne point de cler en l'oscurté :
Moult s'amast mieus en autre point,
Cele qui amour grieve et point.
(*Du vair Palefroi*, Richel. 837, f° 351^a.)

Ja li doing sanz *partuere*
Mon cuer qui a li s'atent.

(*LAMBERT FERRI*, *Poet. ms. av. 1300*, t. I, p. 293, Ars.)

Icellui Tabourel dist a l'exposant qu'il vouloit que le bois qu'ilz avoient acheté feust parti, et que laditte *partuere* fust faite en la taverne. (1426, Arch. JJ 173, pièce 416.)

Ce n'est pas cela : juge, juge,
Tu es la rigle de droiture,
Tien raison, fais juste *parture*,
Tien la balance entre deux fers.
(*GREBAN, Mist. de la pass.*, 2218, G. Paris.)

— Part, ici personne :

Car uns Diex est et fuis et pere
Et S. Espirs en .iii. *partere*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 5964, Rei.f.)

— Division, démêlé :

Tant y a de *partuere* en amours, si joyeux, si troublez... (*Perceforest*, vol. VI, f° 91^a, éd. 1528.)

— Part de profit, don :

A cheste Pentecoste seres vestus
De pelicon hermine et d'ors pelus :
Che sont .ii. *partuere*, de tex n'est plus :
A qui que avois faille soies seurs.
(*Aiol*, 3041, A. T.)

— Séparation, distinction :

Mais on feroit de nous *parture* plainnement,
Car vous estez traytre, ossy sont vo parent.
(*H. Capet*, 4727, A. F.)

— Rayure :

Cote, mantel a *parture*
De burghie a tiretaine.
(*J. DE RENTRI, Bartsch, Rom. et past.*, III, 41, 14.)

— Combat où les adversaires sont égaux en nombre :

D'un homme contre .ii. n'est mie *partuere*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 72^a, Michelant.)

Mais *parture* feray, s'il vous vient a talent.
(*Chev. au cygne*, 24801, Reiff.)

Mais la *parture* n'estoit pas egale de .xl. chevaliers a l'encontre de .iiii^e. (*Gilles de Chin*, p. 91, Chalons.)

— Alternative :

Ou je morrai de froit ou de fain sans targier,
Ou je serai mongie ains qu'il doie esclairier,
C'est povre *partuere*, selon mon desirrier.
(*Berte*, 966, Scheler.)

— Espèce de poésie, sorte de dialogue en vers, dans lequel le poète proposait une question d'amour, qui était discutée par deux interlocuteurs, et sur laquelle un troisième prononçait :

De ceste *partuere*
Ne sai la moillor prendre.
(*Cortois d'Artois*, Richel. 19152, f° 84^a.)

... Moult sans bien trouver,
Ce n'est avis, *partures* et chançons.
(*Poés.*, *Vat. Chr.* 1522, f° 164^a.)

Mais jadis li prince et li conte,
Qui amours metoit en son conte,
Faisoient chans, dis et *partures*
En rimes de gentes faitures.
(*Couci*, 11, Crapelet.)

Partures savoit faire et chans.
(*Id.*, 71.)

Sire chevalier, je vous ayme mieulx pour ce que vous portez tel nom comme fait mon amy par amours, et pour scavoir vostre propre entente auquel vous vous tiendriez. Et pour telles raisons vous envoie il de par moy une *parture* qu'il a fait tandis qu'il a geu sur son lic : car chevalier amoureux n'en doit estre joyeux qu'il ne soit en fait ou en pensee. Atant elle print la lettre ou la *parture* estoit escripte et la bailla au chevalier qui print grant plaisir a la lyre, et estoit le contenu tel... (*Perceforest*, vol. VI, ch. xxxix, éd. 1528.)

— Jeu de *parture*, mystère :

Jeux de partures. (xiv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pieret Moriel, Boulogne; Herchon le Francq, dit Cordier, Boulogne; etc. tous au prouffit de la ville. pour ce que, le jour de Pasques Flories, que ung maistre en theologie, faisant le predicacion aux Froides Parois, ilz allerent audit service, ou il y

avoit grant cantité de peuple, et illecq, eulx avanchié de jouer *jeu de parture* sur ung car, en empeschant ledicte predicacion, et aultrement griefment delinquant. 9 avril 1434, *Voyages enjoings*, Reg. de la Loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

De la requête des compaignons jouans le *parture* qui requierent avoir six cloies pour hourder a un nouveau jeu qu'ils entendent faire au marchié as vacques. (28 février 1458, *Reg. aux Résolutions des Consaux*, Arch. Tournai.)

De la requête par escript des anciens princes d'amours afin d'avoir aise d'argent pour aller jouer de *parture* a la feste et esbatement que Madame de Charolois fait faire au Quesnoy, et que ladicte dame leur a mandé et fait signifier. Accordé pour l'honneur de ladicte dame, et pour ceste coix, la somme de une livre de gros. (20 janvier 1460, *Reg. aux Résolutions des Consaux*, 1450-1461, Arch. Tournai.)

Aulcuns compaignons de Valenchiennes, venus en Tournay, tendirent un drap point de l'histoire de Curson de Beauvais, a postiel au Cier sur le grand marchié et del apres disner, remonstrerent ycelle istoire par personnages, quy fut le premier *jeu de parture* veu en laditte ville depuis le entrée de la guerre. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerres de Tournay*, xxxi, 9 août 1478, Hennebert.) Impr., *posture*.

— Jeu, partie en général :

Ces arballestriers ont trait a .vi. *partures*, chascune *parture* de .vi. arballestriers. 1473, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jouer plusieurs *partures* de palme. (1554, Valenchiennes, *ib.*)

Lettre de rémission accordée à Jean Hannart qui a blessé mortellement Jean Lesaigne, écuyer, dans une rixe survenue à l'occasion « des jeux de mommerchance et de ticquetat pour ung pattart le *parture*. » 1559, Ch. des Comptes de Lille, B 1770, Inv. II, 117.)

— Fig., comme jeu :

Il ne geuent pas del meillor,
Einz geuent d'une *parture*
Qui moult lor est et pesme et dure.
(Dolop., 1742, Bibl. elz.)

Il se faint,
Je croy qu'il quite la *parture*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20928, G. Paris.)

S'ainsi est fait, a la dure *parture*
Je m'y oppose.
(Id., *ib.*, 25488.)

PARTFIN, voir PARFIN.

PARTI, party, s. m., partage :

La fist reciter tout de nouvel devant les barons tels *partis* comme il avoit fais a ses fils. (*Grand. Cron. de France*, Les gestes du debonnaire roys Loys, xii, P. Paris.)

Quel humeur donc luy prit il (à Labiénus) d'abandonner et quicter Coesar sur le point d'entrer en *party* avec luy de la grand'fortune qu'il eut apres? (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, V, 181, Lalanne.)

— Aimer sans parti, aimer sans être payé de retour :

Car d'aymer sans parti,
C'est un trop grand esmoy.
(CL. MAR., *Chans.*, xxi, p. 331, éd. 1545.)

Je n'aime sans party : si j'aime bien ma belle,
Ma belle m'aime bien et ne m'est point rebelle.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, xiii, éd. 1573.)

Las! j'aime sans party : las! j'aime une cruelle.
(Id., *ib.*)

— Situation, état :

Sifurent durement esmervilliet comment elle avoit oset entreprendre tel fait et li mettre en si grant aventure et en tel parti d'armes. (FROISS., *Chron.*, IV, 22, Kerv.)

James ne fustes en party
Qui vous fut plus plaisant a estre.
(*Mist. du siege d'Orleans*, 3081, Guessard.)

Il luy desplaisoit fort qu'un homme de telle valeur et merite qu'il le recognoissoit fut reduit a si pauvre parti qu'estoit le sien. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— Se mettre en parti de, s'exposer à :

Il se metoient en parti de tout perdre leur honneur et leur pays. (FROISS., *Chron.*, II, 288, Kerv.)

— Moyen :

Ne vous excusez pas par ce party...
(FROISS., *Chron.*, liv. II, p. 115, éd. 1559.)

— Condition :

Il accepteroit ledit duché a quelques conditions que ce fust, et puis en feroit comme il l'entendroit, mais qu'il le vouloit avoir a tel party qu'il demourast content et amy de l'empereur. (DU BELLAY, *Mém.*, liv. V, f° 140 v°, éd. 1569.)

— Avantage :

Et encores attendrois je qu'il fussent pres de leur place avant que les assaillir, si entre cy et la vous trouvez quelque tendriere; car a l'heure qu'on voit son party sur ses ennemis, on le doit prendre, car il vient a une heure ce qui ne vient pas a cent. (*Le Jouvencel*, p. 202, ap. Ste-Pal.)

— Droit du jeu :

Las, bonne amour, je muir, mais c'est party
Que mon cuer noye en larmes et en plours.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 281^a.)

— Prêt :

Que les marchands ne veulent faire partis quelconques de deniers. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

— Emprunt :

Qu'on estoit apres a faire des partis pour plus avant le secourir. (DU VILLARS, *Mém.*, X, an 1559, Michaud.)

PARTIABLE, -ciable, adj., partial :

Car plusieurs estoient *parciables* et affectes desordonnement. (S. REMY, *Mém.*, ch. xxx, Buchon.)

PARTIAIRE, adj., qui partage les fruits d'un domaine :

Le seigneur qui leve par default d'homme doit laisser la portion du labourneur et mestayer *partiaire*. (1559, *Cout. de Touraine*, Nouv. *Cout. gén.*, IV, 652.)

— Prendre bestail en compagnie *partiaire*, en partager le croit ou le décroit :

Les habitants de chacune juridiction peuvent tenir et prendre bestail estrange en compagnie *partiaire*, vulgairement appelée gazaille. (1514, *Cout. de S. Sever*, *Cout. gén.*, t. II, p. 687, éd. 1604.)

— Campagne *partiaire*, champ dont les fruits doivent être partagés :

Partiaire com. In parts, for parts, of parts. Campagne *partiaire*. A commons, or common field (wherein every commoner is stinted). (COTGR., éd. 1611.)

PARTIAL, -cial, adj., particulier :

Le livre des Ethiques contient .x. livres *parciaux*. (ORESME, *Ethiques*, Richel. 204, f° 349^a.)

Cy commence la table de ce present volume contenant les rubriques, duquel pour ce quy eust esté trop groz on a convenu faire deux livres *parciaux*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, 1^{er} f°.)

Qui quiert et demande choses privees et *parcialles* a soy doit perdre les communes. (*Intern. Consolac.*, II, 13, Bibl. elz.)

Parcial suis, a toutes lois commun.

(VILLON, *Poés. div.*, Ballade, Jouaust, p. 146.)

— S. m., partisan :

Que a Paris fust crié et publié par tous les carrefours et lieux accoustumez, que tous ceux qui estoient familiers, serviteurs, ou *parciaux* des ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbon, Alençon, Armagnac, et Albrecht, voidassent sur peine de confiscation de corps et de biens. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

Et si fut au dit messire Jehan de Luxembourg ralongié son jour de faire sairement au roy de France jusques au jour de la saint Jehan Baptiste ensievant, ou de lui declairer *parcial*, par si qu'il promist de non faire guerre durant le terme dessus dit. (MOSSTREL., *Chron.*, II, ccx, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Je seray vostre *parcial*
Et vous prometz et cortiffie...
Que a ce faire avec vous ployeray.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 133^b, éd. 1537.)

Le tumulte d'Amboise ne fut pas de soy dangereux que pour le remuement des *parciaux* qui bientost apres s'ensuivit. (L'HOPIT., *Testam.*, Oeuv., éd. 1824-26.)

L'amour induit ses *parciaux*. (SIBILET, *Contramour*, p. 402, éd. 1581.)

Les *parciaux*, pour un temps exaltez {tez
Sont comme aux monts les hauts arbres plan-
Qui, verdoyants, par le celeste foudre
Le plus souvent sont consommez en poudre.
(VAUQ., *Pour la monarch.*, éd. 1569.)

PARTIALITÉ, *parcialité*, *parciaulté*, s. f., parti, faction :

Par ces *parcialites* et differents qui estoient entre le roy Richart et ses oncles et les nobles et communaultes du pays. (FROISS., *Chron.*, xi, 7, Kerv.)

La cause pourquoy le conte de Warvic servoit la maison d'lorc contre le roy Henry de Lenclastre estoit pour une bende ou *parcialité* qui estoit en la maison du

dit roy Henry. (PH. DE COMYN., *Mém.*, VI, 12, Chantelauze.)

Comme celui qui entre tous ceux de la seigneurieuse *parcialité* des Ursins avoit puissance autorisée. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 8 r°.)

Les sectes, divisions et *partialitez* qui estoient mesmes entre ceux qui par nouvelle permission de leurs princes avoient empiété quelque autorité dessus l'ancienne. (PASQ., *Rech.*, I, 7, éd. 1723.)

Les Gaulois qui ont fait leurs guerres plus par le grand nombre de gens et de leurs *partialitez* que par leur grande valeur. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 19, Lallanne.)

PARTIBLE, adj., qui peut être partagé :

Choses *partibles* qui sont faites partie après partie. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 563^a.)

Il est (ce point) divisible et *partible*. (ID., *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 185 r°.)

PARTICELLE, s. f., dimin. de partie :

Et jassache que ladite division soit la plus véritable et antique, néanmoins pour ce qu'il seroit long et difficile de poursuivre toutes les *particules*, nous laisserons ceste division pour les plus doctes, savans et experts, et aussi celle de Paulus Diaconus qui divise l'Ytalie en seize parties. (JACQ. SIGNOT, *Descript. du pais d'Ytalie*, f° 7 v°, éd. 1515.)

Toutes leurs parties et *particules*. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 293, éd. 1567.)

Et si par aventure il y a en icelles quelque *particelle*, ou aucune petite parole plus joyeuse qu'il n'est bien seant aux bigottes. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Conclusion finale, t. V, p. 197, F. Dillaye.)

PARTICION, -tion, s. f., partage, division :

Il parla de la *particion* de la population de la terre. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 4^a.)

Et en signe de l'amiable *partition* du royaume, ilz edificierent chascun une villette. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 123 r°.)

— Part, participation :

Icist auront *particion*
De la regeneration
Que en sainte iglise covient
È a saint baptesme apartient.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 1587, Michel.)

Tu m'envoies a la fin plourant confection,
Droite recognoissance, netle confession,
Et de ton saint corps sainte *particion*.
(*Livre des articles de la foy*, f° 159, Arch. Saône-et-Loire II 364.)

— Jeu parti :

Quand le chevalier eut leu la lettre et bien consideré il se tourna devers la damoiselle messagiere et dist : Damoiselle, Dieu gard le chevalier qui ceste *partition* m'envoie : mais tant tiens je qu'il en soit le premier et pirement party. Toutefois luy renvoyeray je mon intention par vers si comme il le m'a icy mandé. (*Perceforest*, vol. VI, ch. xxxix, éd. 1528.)

PARTICIPABLE, adj., participant :

Les dites personnes disans le contraire et que il n'appartenoit que il en soient de riens compagnon ne *participable*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 50 v° ; A. Thierry, *Mém. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 92.)

PARTICIPAL, s. m., celui qui prend part :

C'est legiere chose de trouver *participaux* en prosperité. (ORESME, *Yconomiq.*, f° 11^b, éd. 1489.)

Participalis, *participal*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PARTICIPALMENT, adv., d'une manière qui participe :

Dieu enseigne par le prophete
Qui sa volonté ara faicte
Se pourra nommer seurement
Dieu, voire *participalment*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 14647, G. Paris.)

PARTICIPATIVEMENT, adv., par participation :

Se donques ilz (les juges et prophetes) sont ditz et appelez dieux *participativement*. (*Le sec. volume des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 271 v°, éd. 1519.)

PARTICIPE, adj. et s. m., participant, qui prend part, compagnon :

Et lo prince, pour estre *participe* de cest benefice, voloit aidier, et fist complir ce que li abbé avoit fait commencier. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 26, Champollion.)

Humidité, frigidité,
Siccité et calidité
Si bien s'attemperant ensemble,
Qu'au soulfure l'argent vif ressemble,
Et s'entretient dans leurs principes
Et leurs elemens *participes*
Intime association.

(*Petit traicté d'Alchymie*, attribué à Arnauld de Villeneuve, 611, Méon.)

Pourtant se allia il de son frere Antigonus, et le fist *participe* de son honneur. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 7, éd. 1530.)

Quant fit guerre a son *participe*.

(*Blason des faulces amours*, p. 254, ap. Ste-Pal.)

Et ces quatre quantitez sont *participes*. (*Secretz d'Alquimie*, c. 1, éd. 1557.)

Considerant que non seulement lesdits banqueroutiers qui de malice precogitee font les dites banqueroutes sont dignes de pugnition exemplaire, mais aussi leurs faulteurs, recelleurs, *participes* et complices. (*Mandem. pour le jugem. des banquer. fraud.*, 25 juin 1582.)

PARTICIPER, v. n., avoir commerce :

Le suppliant s'acointa d'une jeune fille, avec laquelle il *participa* et la tint par aucun temps. (1460, Arch. JJ 189, pièce 499.)

PARTICULAIRE, adj., partiel :

En ce temps fu eclipse de soleil *particulaire*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Philip. Aug., I, 13, P. Paris.)

PARTICULARITÉ, s. f., division, querelle :

Et de la s'engendrerent quelques *parti-*

cularitez entre eux qui continuerent en maniere que les dits comte Gui et Cesar Fregose son beau frere se banderent contre le dit seigneur Caguin. (DU BELLAY, *Mém.*, liv. VIII, f° 258, éd. 1569.)

PARTICULIER, -ler, adj., farouche, sauvage :

Sont entre les princes (les évêques)
Gouvernans l'argent des provinces
Plus tyramps, plus *particuliers*
Que ne soient les seculers.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 522^a.)

PARTIE, -ye, s. f., partage :

Men pain doins Dieu, moi au diable :
Ch'est *partie* trop desplaisable.
(RENCLUS DE MOULIENS, *de Miserere*, LXXIII, 6, Van Hamel.)

Uns hons dit issi que quant *partie* est fete, que l'en ne puet redemander *partie*, et qui alongue tenue d'un an et d'un jor, la tenue vaut. (*De Justice et de Plet*, VI, 3, § 2, Rapetti.)

Se le devision et *partie* des dis hiretages estoit faite, cescuns retinroit se partie du sien deument, et souffisamment. (10 fév. 1335, Fonds des Testam., Arch. Tournai.)

Il fault que *partie* se face
Des biens, dont il y a grant masse,
Filz, pour voz deux.

(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 244, Wahlund.)

La *partie* entre les freres sera fete selonc la costume del pais. (*Cout. de Norm.*, p. 9, Marnier.)

Qui laboure vigne a *partie*, il n'est tenu que de laisser la partie du seigneur en la vigne, en signifiant au dit seigneur la disponible. (1534, *Cout. de Nivernois*, *Cout. gén.*, I, 883, éd. 1604.)

— Part :

Enfans Maryen Pisson .x. l., et se nus de ces enfans moroit, se *partie* revient as autres. (1287, Fonds des Testaments, Arch. Tournai.)

Et s'il avenoit ensi ke me *partie* de mes meules et de mes cateus ne peüst payer et accomplir toutes les ordenances devant dittes... (Ib.)

— Faire partie, faire part :

Dex me gart de tel vilanie
Ke je face a nului *partie*
Ne de mon cors ne de mon cuer.

(*Vie de S. Alexi*, 187, Romania, VIII, p. 171.)

— De ma partie, pour ma part :

Je conselle de *ma partie* que ceste besongne soit mise en souffrance, tant que li rois nostres sires ait souffisans hommes de son roialme envoyet par dela la mer. (FROISS., *Chron.*, II, 326, Kerv.)

— Sus la partie, sur le compte :

Et en parloient villainement *sus la partie* le conte Loeyz leur seigneur. (FROISS., *Chron.*, II, 410, Kerv.)

— Réciprocité :

Pour ce du cuer humblement lui supply
Que mon amour ne soit point sanz *partie*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 166^b.)

— Moitié, femme, maitresse :

Or ca, ma loyalle *partie*,
Ma femme, ma tresdoulce amyce,
Que dittes vous de nostre enfant?

(*Mist. du Viel Testam.*, 38182, A. T.)

Je ne veux autre secours pour bien le combattre et vaincre, que le seul remors de sa propre conscience et le tort qu'il a fait a soy et a son ame, et a madame la royne sa bonne *partie*, pour lequel mieux avérer je suis prest de la combattre ainsi que j'ay dit. (*D. Flores de Grece*, f° 37, ap. Ste-Pal.)

Las quo feray maulgré ma vye !
Quant on vult mectre a douleur
Mon doux amy et ma *partye*.

(1567, *Myst. de S. Sébastien*, p. 139, F. Rabut.)

— Parti :

Atant se feri entr'eus et merveilles faisoit d'armes et il et sa *partie*. (MEN. DE REIMS, 45, Wailly.)

Et samble a aucuns de nostre *partie* que il l'ait fait en mon despit. (FROISS., *Chron.*, IV, p. 210, Kerv.)

— *Faire parties*, jouter en troupes contre d'autres troupes :

Le tournoy fut a celle fois ordonné sanz *faire parties*, mais qui chevalerie pouvoit faire, si les faisoit sur qui il trouvast mieux en sa voye. (*Perceforest*, vol. VI, f° 74, éd. 1528.)

— *Partie formée*, procès engagé dans les formes :

Selon la constitution royalle on ne doit faire enqueste ne verité tenir sur bourgeois en cas de bourgeoisie pour cas criminel, tant que on le tienne prisonnier pour ce mesme cas, mais doit estre poursuivy par *partie formée*, autrement non, puisque en present meffait n'auroit esté prins ne trouvé. (BOUT., *Somme rur.*, 2° p., f° 47°, éd. 1486.)

Si le fit il accuser de beaucoup de crimes et grands malefices envers son dit pere le roy, et lesquels il offrit de prouver et aussi de faire *partie formée* contre luy. (MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 565, éd. 1661.)

— Départ :

Lesquels furent fort abaissez de puissance par ceste *partye*. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. XLVI, Vallet.)

Les ungs (parmi les faucons) troussent leur proye a la *partie* de terre : les autres la battent et souffletent en plein air. (JEH. LE BLOND, *du Gov. des royaumes*, f° 33 v°, éd. 1549.)

Que ledict Antonio avoit esté devers ledict sieur de Vendosme, qui lui avoit faict bon traictement, luy avoit donné du passe temps, et a la *partie* oiseaux et chiens, tellement qui s'estoit departi de luy bien content. (24 sept. 1556, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 703, Doc. inéd.)

Quand m'ennuyoit en Arcadie
Elle me dit a la *partie*...

(J. A. DE BAIF, *Devis des Dieux*, III, éd. 1573.)

PARTIEMENT, adv., en particulier, à part :

Conseil est quant li parieor conseillent sor une chose qui est proposee devant eux, ou generalment ou *partiemment*, por monstrer li quels soit profitables et li quex non. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 472, Chabaille.)

Ci se taist li maistres a parler des prologues qui sont par couverture ou sanz couverture, car il en a dit *partiemment* touz les

enseignemenz de l'un et de l'autre par soi. (Id., *ib.*, p. 503.)

PARTIETE, s. f., petite partie, parcelle :

Il fist en quaesme un petit vaisselet pour ce ke il i occupast aucunes *partietes* de tans pour ce ke il ne trespasast sans œuvre. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 49°.)

PARTIFICATION, s. f., partage, part :

Neantmoins les fiefs, territoires et seignouries sont demourez de telle nature ainsi comme par devant ceste division et *partification* ilz estoient, c'est a dire que tousjours le plus josne frere en icelle terre de Malines succede et a les principaulx fiefz et seignouries. (J. VAGUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dwynter*, IV, 30, Xav. de Ram.)

Affermant que sa dame mere... n'avoit eu nulles parchons ou *partifications* des terres et seigneuries, apres le trespas de son tayan. (Id., *ib.*, V, 29.)

PARTIFIER, v. a., partager :

Tout ce qu'il prenoit, il *partifioit* ; et partie il emploioit a son ost, afin qu'il fut plus prompt a prester la main a ses injustices, partie il envoioit en Cartage, partie il distribuoit a ceux qui gouvernoient a sa devotion. (SEYSSSEL, *Appian Alex.*, f° 451 v°, éd. 1560.)

PARTIMENT, s. m., partage, division, séparation :

Et s'il avient que l'un des compaignons se veult partir de la compaignie, sans la volonté des autres compaignons... Et se il s'en parteit, et les autres compaignons avoient aucun damage por celui *partiment*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 80, Beugnot.)

Partiment. Divisus, hujus divisus, partitio. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Division, partage, *partiment*, distribution. (Id., *Dictionariolunn.*)

Partiment: m. A parting, dividing, sundering, severing ; also, a parting, or departing. (COTGR., 1611.)

Partiment, m. Particion. (G. OUDIN, 1660.)

— ~~Départ~~ Distribution, ^[Eh] Ordonnance :

Ilz furent esbahis de voir le *partiment*
En un lieu si desert d'un si beau bastiment.
RONSARD, *Oeuw.*, IV, 56, Bibl. elz.)

PARTINAX, voir PERTINAGE.

PARTINENCE, -ense, -ance, per., s. f., dépendance :

Avec les eaives et toutes lor *partinances*. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1194*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. I. 10176, f° 2°.)

Et ot en sa partie li patriarchat, et la cité de Archidiopie, et Misini, et les *partinenses* de Archidiopie, et les *partinenses* de Pucis. (MARTIN DA CANAL, *Cron. des Veneiciens*, Archivio storico italiano, VIII, 34.)

.i. pra assis dessoz lo mas de Pentpiel... ensembla los *partinences* et appendices. (1341, *Terrier du Temple de Maillisoie*, L. Clédal, *Rev. des patois*, n° 1, p. 47.)

Les cites de Gomorre et de Sodome i vout ardoir avec toutes leurs *partinences*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 13°.)

Sanz demorance assailli lo castel, liquel estoit en la *partinence* de Sarragoce ; et o grant hardiece et vertu lo vainchi. (AMÉ. *Chron. de Rob. Viscart*, I, 27, Champollion.)

De la part de la claustre, eglise et *partinances*. (1391, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. des lois, n° 114, f° 30.)

Pour iceux hommes, hommaiges, vassaulx, noblesses, prerogatives, *partinences* et appendances, prouffitz et esmolumentz d'icelles, avoir, tenir, posseder, et exploicter. (1463, *Ord.*, XV, 668.)

Noz terres de Gennes... avec les droitz, revenues, prouffitz, *partinences* et appendances d'icelles. (1467, *Lett. de L. XI*, Dupuy, CLIX, pièce 188, Richel.)

Une maison et tennerie avec toutes ses circonstances, *partinences* et deppandances. (*Charte de 1475*, Arch. Solesmes, 94.)

— Ce qui appartient à quelqu'un, condition, dignité :

Chacun d'eux montes sur le hourd, prendrent place selon leurs degres et *partinences*. (J. MOLINET, *Cron.*, ch. LI, Buchon.)

Cf. PARTENANCE.

PARTION, s. f., part fixée par traité ?

Onques ne fut aucune chose traittie des conventions et *partions* dudict mariage. (1484, *Inst. de l'arch. d'Autr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H.VII, t. II, p. 26.)

Que les dis de Flandres se vantent de certaines lettres par lesquelles ilz dient aparoir des convenances, *partions* et renonciations telles que dessus. (*Id.*, p. 27.)

Cf. PARÇON.

PARTIONNAIRE, adj., copartageant :

Lesdits lieutenans ne pourront estre *partionnaires* ne avoir intelligence avec les fermiers desdits decimes et emolumens, pour obvier aux concussions et abus qu'ils y pourroient commettre. (1490, *Ord.*, xx, 273.)

PARTIONNIER, s. m., celui qui partage, partageur :

Mal *partionnier*
Attend l'encombrier.

(GABR. MEURIER, *Tresor des sentences*, Anvers, 1568.)

Cf. PARÇONNIER.

PARTIR, *partyr*, *partir*, verbe.

— Act., partager :

Non fut *partiz* sos vestimenz.
(*Passion*, 27, Koschwitz.)

El plus espes ses rumpent e *partissent*.
(*Rol.*, 3529, Müller.)

... Entor les devisions
Qui *partient* les regions.
(Bsx., *D. de Norm.*, II, 8428, Michel.)

De nos deus pors somes compaing.
Parmi *partomes* le gaing.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 1345, du Méril.)

Et sembloit lor torz et engaine
Qu'a nul home *partoit* Bretaine.
(Brut, ms. Munich, 3647, Vollm.)

Vendons les (les vêtements), si feron
Et debonairement *parton* |savoir,
Ice que nos deus en auron.
(Renart, 3680, Méon.)

Le cerf en .iiii. moities *part*.
(De la Vache, la berbis, la chieure et dou lyon, ms.
Chartres 620, f° 132.)

Se il avient que li muere u ly hom u ly
femme, et cieus qui demeure se remarie,
ly enfant *partent* tous les meubles encontre
lui. (Févr. 1252, Ch. de Mortagne, Cartul.
concernant Mortagne, f° 18, Arch. de l'Etat
à Tournai.)

Les suerz *partent* communement les es-
cheoites en tel maniere. (Cout. de Norm.,
p. 13, Marnier.)

Il ont *parti* et devisé amiablement r'aux
les heritages. (1308, Ste Croix, Mesnelgir.,
F II, Arch. Loiret.)

Si ordonnerent que li *partiroient* leur
host en quatre parties. (Froiss., Chron., III,
122, Luce.)

Si elles eussent seue les dures nouvelles
qui leur en estoient a venir, je ne croy
mie que a de telles y avoit le cœur ne *fust*
party. (Livre des faicts du mareschal de
Boucicaut, 1^{re} p., ch. xxiii, Buchon.)

Se tu l'en veulx r'aler en ton pays, *parton*
mon avoir a moitié. (Discipl. de Clergie,
II, p. 23, Biblioph. fr.)

Et pour tant ceste cy aures
D'or tout plain, et le *partires*
Ensemble comme il vous plaira.

(Le Cheval. qui donna sa femme au dyable, Anc. Th.
fr., III, 427.)

Antenor, il nous fault *partir*
Notre avoir, quant nous aurons temps.
(Ib., 429.)

Partissons donques le devoir de ceste
charge entre vous et moy. (H. JAMIN, Tra-
duct. des dial. de J.-L. Vives, f° 9 v°,
éd. 1576.)

Le beau Paris...

Partissoit l'air de son pied talonnier.
(Rons., Œuvr., Gayetez, III, p. 257, éd. 1584.)

Nous *partons* le fruit de nostre chasse
avec noz chiens et oyseaux, comme la
peine et l'industrie. Et au dessus d'Amphi-
polis en Thrace, les chasseurs et les fau-
cons sauvages *partent* justement le butin
par moitié. (MONT., Ess., I, II, ch. XII, p.
297, éd. 1595.)

Ces courses furent cause de haster le
retour de Charles, lequel avant que les
Sesnes eussent advis de sa venue, *partit*
son armee en quatre, et par autant d'en-
droits entra en Saxe. (FAUCHET, Antiq.
gaul., vol. II, l. I, ch. XI, éd. 1611.)

Tant qu'il *sera party* et divisé en plu-
sieurs opinions. (DUPERRON, Av. prop. de
rhet., Œuvr., p. 759.)

Et encore au XVII^e s. :

Et tout gais et joyeux
Sont sur le point de *partir* leur chevance
(LA FONTAINE, Œuvres, IV, 272, éd. Hach.)

— Répartir, distribuer, départir :

Floremons a *partit* de soi
Toz les chevaux et son hernoi,
Tout a on doné largement
As estranges et a sa gent.
(Florimont, Richel. 353, f° 13^e.)

Florimont ait *perlit* de soi.
(Ib., Richel. 15301, f° 35^e.)

Et ces amosnes ilz *partissent* aux chiens.
(J. LELONG, Livre des peregrinations, ms.
Berne 125, f° 278^e.)

Il vous doit souvenir quant et comment
vous me trovastes pleurant en ce piteux et
doloureux temps que amours me *parti-*
rent. (Troilus, Nouv. franç. du XIV^e s., p.
177.)

Une fois lesdictes rentes et hiretage
fussent et soient *partis*, adfin que ung
cascun d'eulx peust savoir ou sa part estoit
et est scituee et assise, et avoir sa part
separee des autres. (11 juillet 1442, Escrip-
t de parchon d'entre Quentin Gargalle et Ni-
colas Bourgois, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Séparer :

Après .ii. chiens que sivi a
Qui un grant cerf *parti avoient*
Des autres et si l'enchaucioient.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 131^a.)

Del cors ta teste *partirai*.
(Brut, ms. Munich, 704, Vollm.)

Li deables qui set maint tour
Tant vos ira sovent entor
C'un mauvais plait vos bastira,
De vostre espous vos *partira*.
(G. DE COINCI, Mir., ms. Brux., f° 138^e.)

Et moult i eust mors des nos
Ne fust la nuis qui *part* les os.
(Parlon., 3488, Crapelet.)

La teste li sera des espauls *partie*.
(Garin de Monglance, Vat. Chr. 1517, f° 5^e.)

Sour une aigue se herberga
Ki *part* Alemagne et Baiwiers.
(Mousk., Chron., 3193, Reiff.)

Riens ne m'en puet *partir* ne desevrer.
(ROBERT DE KASTEL, Chans., Romv., p. 272.) Impr.,
parcir.

Et avec vous est mes cuers tous ;
Et se sans mort je le povoie
Partir, je le vous bailleroie.
(Couci, 7341, Crapelet.)

Quant de la le cuidai mouvoir,
Je le trouvai en tel parti
Que ne l'en euisse *parti*,
Bougie ne jetté nullement.
(Froiss., Poés., II, 114, 3839, Scheler.)

— *Partir un jeu*, donner à choisir,
mettre dans la nécessité de se pronon-
cer entre deux choses :

Un *gieu* vous *pars* dont vos ne vous gar-
dez.
(Gar. le Loh., 1^e chans., xxxiii, P. Paris.)

Un *gieu* vous *pars*, volant tous vos amins ?
Je ne vueil rien en ce que j'ai conquis.
(Ib., 2^e chans., xxx, p. 70.)

Or *l'aron* tost cest *geu parti*.
(Tristan, I, 588, Michel.)

Quant oi mesire Gauvains
Qu'il li *parti* le *ju* issi,
Por .i. petit que il n'issi
Del sens, de maualent et d'ire.
Au chevalier ne set que dire
Del *ju* qu'il li avoit *parti*.
(Mess. Gauvain, 958, Hippeau.)

Et je vous *part* .ii. *gieus*, si prendes l'un
ou jou vous ocirai orendroit. (Artur, ms.
Grenoble 378, f° 93^e.)

Quens, je vos *part* un *gieu* par aatie :
Et si m'en met sor vostre jugement.
(THIBAUT IV, Chans., p. 101, Tarbé.)

Frere, qui fait miec a prasier,
A vous en est li *gieus partis*,
De deux amans, qui sans trichier
Ont en amour leur cuer assis ?
(Ib., ib., p. 82.)

Gauvains, fet il, si Dieus me *gart*,
Vous choisirez, un *gieu* vous *part* :
Ou je vous metrai en prison
A destroit, comme mon prison,
Ou de vostre main me jurrez
Feauté...
(Meraugis, ms. Vienne, f° 36^a.)

Et *partoit* un tel *jou* au roy Anglois, qu'il
abattist le chastel, ou il se combattist a
lui cors a cors. (Gr. Chron. de Fr., Ist. du
gros roy Loys, III, P. Paris.)

Et Jehan leur *parti* ce *jeu* ou que li prias-
sent Dyane qu'elle destruyist l'eglise de
Jhesuscris, ou Jehan depieroit Jhesus-
cris que il destruyist le Temple de Dyane.
Et se il le faisoit il sacrifieroit aux ydoles,
ou se il destruyoit le temple il croieroit
en Jhesuscris. (Légende dorée, Maz. 1333,
f° 23^e.)

— *Partir une parture*, dans le même
sens :

Jehan Bretel, grant guerredon vous doi,
Quant si bele *parture* me *partes*.
(Ros. de LE PIERREZ, Vat. Chr. 1490, f° 164^b.)

Saves quel *parture* ici vous *partirons*.
(Bueves de Commarçhis, 1386, Scheler.)

— Livrer :

Nos avons oy que Alixandre de Masse-
doine, fiz de Philippe, est esleves en tel folie
que il est entres en notre terre d'Aise et
l'a derobee, por laquel chose nos vos man-
dons, si com il a fiert a si grant et puisans
houmes de nostre empire douquel vos estes
aidor et desfendor, que vos me le *particies*
por ce que je le puisse chastier come an-
fant et vestir de porpre por mander le a
sa mere Olinpias de Masedoine. (Le Liv. dou
roi Alix., Richel. 1385, f° 23^e.)

— Débattre, démêler :

Et si la besongne maust esté a *partir* a
nous deux, et que eue galee n'eust eu a
autres galees a faire qu'a la vostre, si je
l'eusse legerement depeschee. (Le Livre des
faicts du mareschal de Boucic., 2^e p., ch.
xxxii, Buchon.)

— Réfl., se partager :

Uns tempestes si oribles qu'il sambloit
que li chieis deüst s'en *partir* et li tierre
ouvrir. (Froiss., Chron., VI, 273, Kerv.)

Les heritages sujets a douaire *se par-*
tissent entre la veuve et les heritiers du
deffunt si commodement faire se peut.
(Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou,
Barth. Fay, et J. Viole, art. cxxliix.)

Il le suyvit a Soissons, ou *se devoit par-*
tir le butin. (FAUCHET, Antiq. gaul., II, 16,
éd. 1611.)

— Se séparer :

Que ja messires Jehans de Montfort ne
se partiroit dou calenge de Bretagne, pour
cose qui avenist. (Froiss., Chron., VI, 180,
Luce.)

Les noix sont a plusieurs costes qui ne
se partissent point. (MARC LESCARBOT, Hist.
de la Nouv. France, 1612, éd. Tross, 1866,
t. III, p. 597.)

— Partir, s'en aller :

L'arme s'en *part* del gentil chevalier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27^r.)

Covint ke il se combatist
A vous, ains k'il s'en *partesist*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3735, Foerster.)

Laquelle chose estant venue a la connoissance dudit sire de Talbot, se *partil* encontinent et en grand haste de Bourdeaulx. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, ch. cclx, Bibl. elz.)

Si tost qu'il entendist les nouvelles de ce soulevement, se *partit* en diligence, retournant par les mesmes chemins qu'il estoit allé. (AMYOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Caesar se *partant* de la passa a travers le pais des Lingones. (*Id.*, *ib.*)

Et, ayant préparé tout ce qu'il luy estoit necessaire, se *partit* avec la noble compagnie. (LARIVEY, *Facet. nuicts de Strap.*, 5^e nuict, fab^e I, Bibl. elz.)

Guerrin, s'estant *party* de la presence du roy, s'en alla vers son logis. (*Id.*, *ib.*)

Ainsi se *partit* ce berger, tant affligé que... (D'URFÉ, *Astree*, II, 3.)

— Se dégager :

Je ne me vueil pas *partir* de vostre foi, se je ne m'an *part* come de foi servie. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXXX, p. 131, Viollet.)

— Se tirer d'affaire :

De belles aventures et perilleuses, desquelles il se *partoient* a grant honneur. (FROISS., *Chron.*, III, 236, Kerv.)

— S'écouler :

Quant ce vint au soir et que li journee se fu *partie* sans bataille. (FROISS., *Chron.*, VI, 200, Kerv.)

— Se partir de quelqu'un, être son partisan, prendre son parti :

Car toudis, quant il poet, de sen maistre se *part*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 19, Kerv.)

— Neutre, se partager :

.iii. pieches en la voie de Val Ligni qui *partissent* a Perron Maniegent et a la maison de Vaurrains. (*Jurés de S. Ouen*, f° 246 r°, Arch. S.-Inf.)

De courroux le cueur me *part*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 73°, éd. 1537.)

— Se séparer :

Et fiert Garin qui a Fromont fu fils.
A grant dolor en fait l'arme *partir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49^v.)

Ja ne *partirai* d'amors, ne bone amors de moi.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 52 r°.)

— Participer, avoir part, prendre part :

Plusors a cesteovre *partirent*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 11343, Andresen.)

Si alume et esprent dou fu
Dont ele voit celui morir :
A son mal li estuet *partir*.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 317^v.)

Vos alm issi entierement,
Bien le sachiez certainement,
Ker ja home n'i *partira*.
(*Vie de S. Alexi*, 183, Romania, VIII, p. 171.)

Partout et au mal et au bien
Partissoient ensemble andui.
(*Lay de l'espervier*, 18, G. Paris.)

S'uns autres un bial don en lieve,
Cant ilh n'i *part*, et ke li grieve.
(R. DE HOUD., *Rom. des Etes*, 393, Scheler.)

Li parçounier qui *partissent* encontre l'abeie Saint Sepucure n'i doivent perdre nient. (*Trad. d'une lett. de l'év. de Liège de 1189*, S. Sepulcre, Cambrai, Arch. Nord.)

Pour *partir* es prieres et es biens de l'ostel des diz religieux d'ore en avant. (1330, *Cart. de S. Taurin*, ccx, Arch. Eure.)

Se elle est saige, elle doit penser et mesurer a quelle fin ou bien ou mal la chose puet venir, car elle y *partira* et ou bien et ou mal. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XLV, Bibl. elz.)

Pour ce qu'a sa grant mesprison
Je ne m'ay volu consentir,
N'a son vilain meffait *partir*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, Th. Fr. au Moy. Age, p. 389.)

Car j'ay esté avec toy *partant* a la joie, si que je seray *partant* a la douleur. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 56^v.)

Se la eussies veu les piteuses complaintes et la douleur que en fist le comte de Javre et tous ceulx qui la estoient, force vous eüst constraint a *partir* a leurs douleurs. (*Hist. des seigneurs de Gaves*, f° 21 v°, Wolf.)

A l'intention de *partir* a la despouille du noble royaume de France. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 2, Michaud.)

Item les deux tiers de quatre arpens de pré seans en la prairie de Clermont assez pres du molin qui fut a feu Colenot Caulet *partissant* pour l'autre tiers contre les ayans cause de... (*Compte de S. Ladre*, p. 152, Bibl. Clerm.-sur-Oise.)

Pour deux mines de terre faisant moictié de quatre mines, *partissans* pour les deux autres mines. (*Id.*, p. 188.)

— Infin. pris subst., départ :

Et la, au *partir* de disner, le duc expedia l'ambassadeur de l'empeur de Constanti-noble. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 10, Michaud.)

Et en se jouant a elle, au *partir* du lit, lui arracha un anneau qu'elle avait au doigt. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 8^e nouv., Jacob.)

... Au *partir* de la dance.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, XVI, éd. 1573.)

— *Partant*, part. prés.; s. m., départ :

Au *partant* de ce siege, ledict marquis fut fait lieutenant general de l'empeur a la guerre de Sienné. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, I, c. XII, Bibl. elz.)

— *Parti*, part. passé, partagé :

Estant toute la France *partie*, les catholiques pour M. de Guise et les huguenots pour le prince de Condé. (MARG. DE VAL., *Mém.*, I, I, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— *Charte partie*, chirographe. On faisait sur une feuille de parchemin deux transcriptions du même acte. Dans le blanc laissé entre les deux copies, on écrivait en grands caractères le mot *cyrographum* ou quelque autre. On coupait ensuite le parchemin par le milieu du mot *cyrographum* qui servait ainsi de souche :

Sachent tuit cis ki ces presens *chautres parties* verront et orront. (*Chirogr. du 14 nov. 1311*, Arch. mun. Bouvignes.)

Chartes parties, polices d'assurance, brevets et autres. (*Edit sur la jurid. de l'amiral, le droit de prise*, etc., mars 1484.)

Pourra ledit amiral, s'il void que bon soit, mettre en chacun des navires armes pour la guerre, un homme habillé a sa devise, pour en ses mains mettre les *chartes parties* et autres enseignemens trouvez es mains des prisonniers qui seront prins par lesdits navires, el de tout faire rapport. (*Id.*)

— *Jeu parti*, alternative :

Or vos vuel faire .i. *ju parti*.
Prendes le quel que vos vaures.
Li jus est que vos descendes
Jus a la terre del cheval,
Et quant nos serons parigual
Issi nos combations ansanble.
Est ce raison, que vos en samble,
Que vos nel vueillies faire issi ?
L'autre branche del *ju parti*
Est que vos me laissies monter :
Si nos combatrons per a per.
Prendes le quel que vos volés.
(*Mess. Gauvain*, 886, Hippesau.)

Comment, fait ele, est il ensi ?
Aves vos moi ici parti ?
Aves me vos misse en balance ?
Mult ai en vos povre fiance !
Or sai je bien, se m'amissies,
Ja *ju parti* n'i eussies.
Tos vos estes de moi partis,
Qui en faites vos *jus partis*.
(*Id.*, 4553.)

Et se vos en voliez prendre
Lou *jeu parti* que me feistes,
Quant en mi lo chemin meistes
La damoisele por choisir
Auquel el se voudroit tenir,
Volentiers le vos souferroie.
(*Du Cheval. a l'espee*, 1039, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 159.)

Por ce que iestes desarmé,
Que vos no taigniez a forfet,
Vos iert ja un *jeu parti fet*.
(*Id.*, 953, p. 157.)

Et en y a maintes amoureuses qui, se elles osassent et elles ouyssent sonner la messe ou a veoir Dieu et que leur amant leur dist : Venez ça, ou qu'elles peussent faire chose qui lui pleust, elles laisseroyent a veoir Dieu et a ouir son service pour obeir a leur amant. Et si n'est ce pas *jeu party*, mais ainsi est la tentacion a Venus la deesse de luxure. (*Liv. du chev. de la Tour*, c. cxxiv, Bibl. elz.)

— Chanson dialoguée dans laquelle on posait un problème amoureux, une question de galanterie affinée dont les solutions étaient soumises au jugement d'un des témoins du débat :

Guillaume li Viniers, amis,
D'un jeu parti me repondez.
Dites qu'il vous en est avis,
S'il vous plaist, le meilleur pronez:
Uns faux amans fausement proie
Une qui fausement otroie.
Le quel doit estre plus blamez,
Ou il ou elle? or i gardez.

(ANDRIEU CONTREDIT, ap. Maetzer, *Altfr. Lieder*, p. 84.)

D'un jeu pertit me respondeis

(AUBERTIN DES ARENOS, *Chans.*, ms. Berde 389, f° 84 r°.)

Sire Jehan Bretel ou Bretraux fuit grand maistre de jeux partis: c'est a dire de demandes, lesquelles il est loysible de disputer probablement pour et contre. Car encores disons nous communement: je vous fay ce parti. Ces demandes joyeuses servoyent a faire passer le temps aux compagnies honnestes: et je trouve que tel esbat^m a esté longuement pratiqué en France. (FAUCHET, de l'Orig. de la lang. et poés. franc., II, cvii, éd. 1581.)

— Condition égale :

Quant li compagnon entendirent ces nouvelles, si ne furent mies bien asseguet, car il n'estoient pas a jeu parti contre les François. (FROISS., *Chron.*, VI, 223, Luce.)

Vous connoissez ma condicion et la sienne sy differentes que ce n'est pas jeu bien party. (1534, *Lett. de Marg. d'Ang.*, ciii, Soc. de l'H. de Fr.)

— Représailles :

Les Hongrois ayant tué un chevalier que le roi des Romains leur avoit envoyé, le peuple de Vienne se meut aussi voulant tuer les ambassades des Hongres et leur faire jeu party. (J. d'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 11, ap. Ste-Pal.)

— Parti signifie encore mi-parti, rayé :

Item doit le sergent remonstrer au geolier, aussy l'habit en quoy il amaine le prisonnier, et s'il est en habit de clerc, ou en habit parti, ou s'il a tonsure on non. (BOUT., *Somme rur.*, 2° p., f° 12°, éd. 1486.)

Une oppellande partie de pers et de roige, fourée de futaigne. (5 fév. 1394, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ayant pres luy trois pages vestus de violet et de noir partis. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. ccix, Bibl. elz.)

— Séparé :

Les trois dessus nommes, avecques leur complices, tenoient le pape Jehan pour herite et de sainte eglise parti. (*Grand. Cron. de France*, L'histoire du roy Phelippe de Valois, V, P. Paris.)

Et que tout chil qui brassent et font brasser goudalles en .ii. huisines desoulz un comble, aient leurs maisons parties et sevrées de fons en comble. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 144 r°, Arch. Tournai.)

— Dispersé :

Atant est partie li tornois,

Que plus n'i font a cele fois.

(Parton., 8235, Crapelet.)

Canada et Centre, partir, se déchirer, se disjoindre.

PARTISAN, -zan, adj., d'homme de parti :

Tu ne crains point d'offencer ses loix (de la nature) universelles et indubitables; et te piques aux tiennes *partisanes* et fantastiques. (MONT., *Ess.*, III, 5, p. 65, éd. 1595.)

Telle estoit lors l'affection *partisane*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, V, c. 1, 1^{re} éd.)

Passion *partizane*. (Id., *Trag.*, aux lect., Bibl. elz.)

PARTISEMENT, voir PARTISEMENT.

PARTISER, v. n., être d'un parti :

D'autres les nous representent sans raison *partisans* avec le philosophe Platon, qui doute si la femme doit estre couchee au rang des animaux raisonnables ou des bestes brutes. (*Les Apresdinees du s^r de Cholieres*, II, f° 72 r°, éd. 1581.)

Car vous, et tous ceux qui *partisez* contre elle, avez tousjours ce mot en la bouche, qu'elles ne faillent jamais par le bec, que tousjours elles veulent avoir le dernier. (Id., f° 74 v°.)

PARTISON, -izon, -isson, -eisun, -oisun, s. f., partage, division, part :

Sires del mont viut estre, ja n'ara *partison*.

(*Rom. d'Aliz.*, f° 38^a, Michelant.)

Mes ore alons a nostre proie,
Si soit partie maintenant.

Ysengrins, or venez avant,

Si festes ceste *partison*.

(Renart, Br. XVI, 1200, Martin.)

Renars monta et cil avale :

Ceste *partisonz* est moult male,

Car cius en rit et cils en pleure,

Cilz va desous et cilz desoure.

(Id., Var. des v. 6605-7025, Suppl., p. 119, Chabaille.)

Ne sai que vaut la *partisons*,

Mais enqui nos en deduirons.

(Id., Var. des v. 2291-92, p. 74.) Impr., *partisons*.

A eus fu la terre partie en corde de *partison*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 179^a.)

Quar que li puet valoir se il done la soie cose a Damedeu et soit au diable, ce n'est mie droite *partisons*. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 30 r°.)

Li justes adrecierres depart la pecune et la dignité, et fait *partison* entre .ii. au mains. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 303, Chabaille.)

La grans *partisons* de touz parleors est en .ii. manieres, une qui est en prose, et une autre qui est en rime. (Id., *ib.*, p. 481.)

La mainznee deit faire la *partisson* des fies, et l'ainznee deit premier choisir. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 225, Beugnot.)

Quant flé se partist por doaire ou entre suers, la mainznee deit faire la *partisson* des le jor qu'elle en sera requise. (Id., p. 468.)

Leur donna .c. s. en mueble et leur *partison* de par leur pere. (1271, *Cart. de Provins*, f° 1^a, Bibl. Prov.)

Et ceste *partison* fut agreee des parties. (1284, *Cart. de S. Loup*, p. 300, Lalore.)

Li autre frere pas ne s'accorderent a ceste *partison*. (*Chron. de R. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33^a.)

Ceste *partison* ne pouvoit pas igaument estre faite. (Id., f° 184^a.)

Partison ne fu faite onques de notre part du royaume d'Italie. (*Grand. Cron. de France*, Gestes le roy Loys le Baube, III, P. Paris.)

Et ainsi par ce cisme qui entre eux sourdit decopperent la robe sans cousture de Nostre Seigneur Jhesucrist et firent *partison* de sainte eglise qui est une mesme chose en Dieu. (Id., Ist. du gros roy Loys, xxii.)

La *partoisson* doit estre telle comme l'accord a esté entre vous et luy. (*Sydrach le grant philosophe*, 751^e responce, éd. 1528.)

— Séparation :

Pus si vont al muster pur prendre boneison
De Rimel espuser od la gente façon

Ke de Modun fud fait e de lui *parteisun*.

(Horn, 4555, Michel.)

— Départ :

Mes je oucirai cestu avant ma *partison*.

(*Prise de Pampel*, 703, Mussafia.)

— Cordon de lin prêt à filer :

La suppliante prist... en icelle maison dudit Baudit quatorze *partissons* de lin (1374, Arch. JJ 105, pièce 376.)

— Copartageant :

Saches que ce deux *partisons* ou plus ont heritages, et tels come il sont devant devizes, que il lor sont parvenus par escheete. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 277, Beugnot.)

PARTISSABLE, adj., qui peut être partagé :

Il samble que Aristote veuille demander comme les figures qui sont de droites lignes *partissables* en .ii. puissent bien estre parties et devisees en .ii. parties iguales en plusieurs manieres. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 201^a.)

Desdits heritages *partissables* ladite veuve doit faire les lots et partage. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. ccxxv.)

Desdits heritages sujets a douaires *partissables*, en doit la vefve faire le partage et les lots, et en bailler la choix a l'heritier. (*Cout. de Vermandois, rédig. par Christ. de Thou, B. Faye et J. Viole*, art. xlv.)

— Qui a part, participant :

Il ne pora pas estre *partissable* de ta gloire. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 8^a.)

PARTISSANT, part. prés. et adj., qui partage :

Diameter, vel diametrus. Une ligne *partissante* et passante tout a travers une figure de bord en bord. (R. Est., *Dictionariolum*.)

PARTISEMENT, -isement, s. m., action de partager, partage :

Entré icex granz *partissemenz*,
Cez dons e cez devisemenz.

(BRUN., *D. de Norm.*, II, 39479, Michel.)

Et s'il vous vuet ocire sanz aroisonement
Ou gitor an sa chartre sanz nul arenement,
Je li donrai tel cop par le cors S. Vincent,
Ja n'ara compaignon qui ruit *partisement*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 143^b.)

Partissement, particio. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Limitatio, *partissement* par sentes et chemins. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Limitatio, devisement et *partissement* par sentes. (GUIL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1538.)

Partissement, m. Repartimiento. (C. OUDIN, 1660.)

— Distribution :

Aulcuns aultres architectz ont voulu user de plus grande specialité et *partissement* plus rassis et ordonné. (P. VAN AELST, *Arch. selon Vitr.*, f° 15^b, éd. 1545.)

PARTISSEOR, -eur, *partis.*, s. m., partageur, celui qui fait un partage, répartiteur :

Li vif diable, li saignor
M'avoient fait *partiseor*.
Et que devoit a moi tenir
De terre doner et partir?

(*Renart*, Br. XX, 89, Martin.)

Partisseur, partitor. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Partitor, *partisseur*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Didier le *partisseur*, commung crieur et preconizeur de la ville. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 72, f° 58^r, Arch. mun. Nevers.)

Quadripartior, oris, *partisseur* en quatre. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

Colecteurs et *partisseurs* des tailhes. (10 déc. 1513, *Reg. cons. de Lim.*, I, 69, Ruben.)

Et se jettent les billets par le mayeur sur les cozes et enseignemens que font lesdits *partisseurs* dessous les obeaux. (*Extrait hors d'aucuns petits coyers*, Nouv. Cout. gén., II, 398.)

Et il lui dit : O homme, qui m'ha constitué juge ou *partisseur* sur vous ? (*Bible*, S. Luc, ch. xii, éd. 1556.)

Distributor, *partisseur*, distributeur. (*Calpini dict.*, Bâle 1584.)

Partisseur : m. A parler, diviser, sharer, distributor, severer, sunderer. (CORAR., 1611.)

Partisseur : m. Dividor, partidor, porcionero. (C. OUDIN, 1660.)

Suisse rom., Vaud, *partisseur*, intendant qui surveille la vendange dans l'intérêt du propriétaire de vignes.

PARTISSEURE, s. f., partage, division, déchirure :

Et s'accorderent en commun
Que sa robe qu'est sans couture
N'aurait aucune *partisseure*
Mais que jeu de sort jecté feust
Et que l'un seul des quatre l'eust.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 194^b, impr. Institut.)

— Situation respective de deux adversaires :

Si est male *partisseure*,
Car vous avez toute armeure
K'estuet a cors de chevalier,
Et je n'ai dont me puisse aidier
Fors une lance et une espee.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2971, Foerster.)

PARTISSON, voir PARTISON.

PARTISTRE, v. a., tisser entièrement :

Ke nus ne tisse plus de .iiii. aunes se il ne fait anchois osteir le drap k'il *aura partissu*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 589.)

PARTIT, s. m., sorte de monnaie :

Au Noel un chapon, demi havot de fourment, sept deniers et un *partit*... item a la saint Jehan sept deniers et un *partit*. (1320, *Conv. entre Phil. V et l'év. de Tournai*, ap. Duc., *Partitus*.)

Trante sauls blans par an valent tournois .xxxii. sauls, .i. den., une maille et .i. *partit*. (1350, *Ch. de Godefroy, sire d'Aspremont*, ap. Duc., *Partitus*.)

PARTITEUR, s. m., t. de mathématiques, le diviseur :

En division, il fault qu'il y ait trois nombres, c'est assavoir le nombre que tu veux partir et le *partiteur* et le nombre qui vient de la division. (LORTIE, *Arismet.*, f° 16^r, éd. 1515.)

PARTIZON, voir PARTISON.

PARTOISON, voir PARTISON.

PARTORIR, voir PARTURIR.

PARTOURBER, voir PERTURBER.

PARTOUT, prép., dans toute l'étendue de :

Il devoit recognoistre la grace des Grecz, qui *partout* leurs terres avoient plusieurs monumens dressez des beaux faitz de Hercules son pere. (LA LANDE, *Hist. de Dicitis*, f° 26^r, éd. 1556.)

PARTPAIN, voir PAREPAIN.

PARTPRENANT, s. m., terme de droit; tenir comme *partprenant*, c'est quand l'on acquiert portion d'un fief avec la charge de contribuer aux frais et devoirs, quand l'on tient partie d'un fief du commencement non par droit successif, mais par transport, par alienation, ou à la charge d'en payer aucun devoir; mais tenir en parage, c'est quand originellement par succession, une portion d'un fief est obvenue entre cohéritiers; car il faut que le parage vienne par succession et lignage, continuant toujours, sans être altéré, changé ou innové et qu'il demeure toujours en la ligne, jusques à ce que la parenté finisse. (LAURIÈRE, *Gloss. du droit fr.*)

Celui qui tient fief noblement et par hommage en parage et *partprenant* ou part

mettant, est fondé d'avoir en son fief basse juridiction. (1559, *Cout. de Poitou*, Cout. gén., II, 571, éd. 1604.)

PARTRAIRE, per., v. a., traverser par un trait :

Jehan Boddaert... ne faisoit conte de çou que on traioit sur lui, car il avoit vestu une jacque que on ne pooit *partraire*. (*Chron. de Flandres*, II, 303, Kervyn.)

— Exciter à, pousser à :

Sachent tuit, et Dieu l'a primierement cogneu, que nulle temporalité, ne prospérité de vanité mondaine ne me *pertraît* ne incline a vouloir de moy autre chose, ne mes ce que Dieu a voulu de moy ordonner. (CHRIST. DE PIS., *Fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, 3^e part., ch. 71, Michaud.)

PARTRAITIER, -traictier, v. a., conclure définitivement, terminer :

Quant li évesques out sun sermun *partraitié*, Li reis Henris li ad quanqu'ot dit otrié.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, App., v. 91, Hippeau.)

Neantmoins, tellement qu'ellement fut la paix *partraictee*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 134, Soc. de l'H. de Fr.)

PARTRANSLATER, v. a., achever de traduire :

En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil .cc. .iiii^{xx}. et .xiiii. que chist livres fu *partranslaté*. (GUART DESMOULINS, *Bible histor.*)

PARTRASSER, v. a., parcourir entièrement :

Les François... ont espouventé les Romains, saisi couronne imperiale et throne de souveraine sacree majesté, ont aussi *partrassée* toute la Germanie et soumise a leur dition. (G. CHASTELL., *Chron.*, prolog., I, 6, Kerv.)

PARTREU, voir PERTUIS.

PARTRIGON, adj., augmentatif de trigone ?

Eschechs et tables advisez
Sont par figures divizez,
Dont les aucuns sont *partrigons*,
Les autres longs et tetragons.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1714, Cocheris.)

PARTROILLART, voir PATROULLART.

PARTROUBLEMENT, s. m., trouble extrême :

Sur tel *partroublement* d'affaires tomberent mors en resistant vaillamment... quelques capitaines. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 581.)

Partroublement. An extreme trouble, or sore troubling. (COTGR., 1611.)

Partroublement, m. Turbamiento. (C. OUDIN, 1660.)

PARTROUBLER, per., verbe.

— Act., troubler extrêmement :

Ne soyent provoquez a viciosité et *pertroubez* par son exemple en l'acquisition. (*La tres ample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, f° 141^a, éd. 1486.)

Tous ces suppoz de l'ordre saint Babouyn
Haront tousjour *pertroublé* le cerveau,
Les ungs d'iceulx par trop boire de vin,
Et la plus part pour ne boire point d'eau.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. XIV, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., VI, 39.)

Une mastine sans propos
Vient *partroubler* mon doux repos.
(*BAIF, Passelems*, I, Contre Masuine, éd. 1573.)

Partroubler, estonner. (R. EST., *Thes.*,
Confundo.)

Partrouble le jugement. (LA BOD., *Liv. de
la vie*, I, 3.)

— Réfl., se troubler :

Honneur le meilleur sens s'égare et se *partrou-
ble*
Quand le malheur si grief sur malheur se redou-
ble.
(J. A. DE BAIF, *Antigone*, III, 2, éd. 1573.)

— Neutre, susciter des troubles :

Je trouve en aucuns livres annuel que
Appius Claudius demanda le consulat,
mais que L. Furius luy *pertroubla* jusques
a tant qu'il eut renoncé a sa censorie.
(*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*,
f° 153^b, éd. 1530.)

— *Partroublé*, part. passé, extrême-
ment troublé :

A maintz prelats s'on veult livrer l'assault,
L'on trouvera qu'ilz sont le plus souvent
Si *pertroublez* que de rien ne leur chault,
Fors d'havoir l'or qui s'en va comme vent.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. III, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., VI, 15.)

Sur la fin de ses jours tout *pertroublé*
d'esprit, croyoit sans cesse : A Florence, a
Florence, prenez Paulo, prenez Paulo, et
semblables paroles. (D. SAUVAGE DE FON-
TENAILLES, *Hist. du Royaume de Naples*,
f° 231 r°, éd. 1546.)

La crainte *partroublée* que ces remue-
ments engendrèrent dans ces craintives
ames genevoises, qui n'adorent que l'escu,
les plaisirs et les delices. (DU VILLARS,
Mém., IV, an 1553, Michaud.)

J'estois tant *pertroublé*, que... (HERBERAY,
Sec. liv. d'Amad., c. x, éd. 1555.)

La melancholie et autres humeurs, estans
mesles et *pertroublés*, infectent le sang.
(PARÉ, *Œuv.*, XXIV, iv, Malgaigne.)

PARTROUBLEUR, s. m., celui qui
trouble :

Seditieux et *partroubleurs* de paix. (*Lett.
de Charles VI*, 30 août 1416.)

PARTROVER, *per.*, v. a., trouver, in-
venter, imaginer :

Moult le *pertruvee* bon et sain (la mé-
decine).
(*Athis, Ars*, 3312, f° 21^a.)

Fu lors *partroves* cis romans.
(PIEROT DU RIES, *Judas Machab.*, Richel. 789, f°
218^b.)

Car quant les maus troves a,
Si doz les biens *partrovera* :
Trop doux si les a.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 250 r°.)

PARTUER, verbe.

— Act., achever de tuer, tuer tout
à fait :

Por moi *partuer*. (*Tristan*, Richel. 1434,
f° 19^a.)

En y ot mors la sus le place plus de .c.
et .l., et cil qui peurent escaper, furent
encores rencontré de chiaus de Laon qui
les *partuerent*. (FROISS., *Chron.*, VI, 121,
Kerv.)

Venez avant, *partues* moy, Destre-se,
Car mieulx me vault tout a un cop morir.
(CH. D'ORLEANS, *Poés.*, I, 8, D'Héricault.)

Je vueil qu'on me teigne pour nice
Se cestuy tantost ne *partue*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 255.)

.... Quant ilz feurent retournez au bout
d'un quart d'heure, ilz virent qu'ilz ve-
noient de parler a leur maistre, qui leur
avoit chargié *partuer* ledit qui parle, disans
qu'ilz le povoient bien faire, et qu'ilz es-
toient plus grans maistres que les prevostz.
(3 janv. 1482, *Reg. de la Loy*, 1472-1489,
Conjuracions de periliz de mort et d'affolure,
Arch. Tournai.)

Il choisit un chandelier duquel il ferit
Celadon si que la cervelle ly expandist, et
un autre le *partua* d'ung pied de selle.
(C. MANSION, *Bibl. des Poel. de metam.*, f°
132 r°, éd. 1493.)

Se mit en paine de retirer sa dicte picque
pour le recharger et finalement le *par-
tuer*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccliii, Bu-
chon.)

Allez *partuer* ceste ribauldaille, et ne
laissez pas ung des vyllains eschapper de
voz mayns. (PALSCRAVE, *Esclairc.*, p. 598,
Génin.)

Les Espagnols, ayant le cœur gros a
cause de leur victoire et acharnez a *partuer*
le reste des François, braquerent les ca-
nons du fort contre les navires et bateaux.
(1569, *Hist. d'un voy. en Flor.*, Arch. cur.,
1^{re} sér., t. VI, p. 216.)

— Réfl., se tuer :

Si se *partuent* et afoient
Que li plus sains est si plaities
Et si greusement blecies
Que sanglente est sous lui li place.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 328^a.)

Prandre vueil confortement,
Qui dueil fait, il se *partue*.
Bon fait vivre liement.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 43, A. T.)

Atant salhit des murs si que tout se *partue*
Al cheoir que ilh fait.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23858, Scheler,
Gloss. philol.)

PARTUERE, voir PARTEURE.

PARTUISAGE, voir PERTUISAGÉ.

PARTUISANON, voir PERTUISANON.

PARTURBER, voir PERTURBER.

PARTURE, voir PARTEURE.

PARTURIENTE, adj. f., en travail
d'enfant :

Parturiente, qui veut autant a dire que
en travail d'enfant. (JOURN., *Annot. s. la
chir. de Guy de Chaul.*, p. 137, éd. 1598.)

PARTURIMENT, s. m., enfantement :

Rachel estant morte au *parturiment* de
ce Benjamin, elle est ensevelie en Ephrata.
(LA BOD., *Harmon.*, p. 541, éd. 1578.)

Elle meine au *parturiment* et aux accou-
plemens et mariages. (*Id.*, *ib.*, p. 136.)

PARTURIR, *-lorir*, verbe.

— Act., enfanter, mettre au monde :
Cella dame *partori* una bel arité.
(*Macaire*, 1375, Michel.)

Ces enfans a *partori*...
(*Id.*, 1424.)

Mes lo corage et la volenté de lo jovencel
estoit moult loing de faire cest mariage,
et comensa a concevoir et a penser en son
cuer quel fructe devoit *parturir*. (AIMÉ,
Yst. de li Norm., III, 49, Champollion.)

Mais la terre ne peut avoir
Cet honneur de vous concevoir,
Nature, de gros germe pleine,
Vous *parturoit* a toute peine.
(RONS., *Odes*, Pour Amadis Jamyn, t. II, p. 479,
Bibl. elz.)

— Neutre, accoucher :

De par ta mere qe vergene *parturi*.
(*Entr. en Esp.*, f° 67 v°, Gautier.)

PARTUS, voir PERTUIS.

PARTUSER, voir PERTUISIER.

PARUE, s. f., apparence, dehors, ma-
nières :

Et pour ce me suis apparue
Cy endroit, car a ta *parue*
Me sembles trop plus diligent
D'estro a l'estude qu'entre gent.
(CHRISTINE DE PISAN, *Chemin de long estude*, 639,
Püschel.)

PARUN, voir PARON.

PARUNE, voir PARONNE.

PARUNT, voir ONT.

PARURE, voir PAREURE.

PARURER, v. a., parer :

Se aucuns pareurs ont leurs draps ap-
pointez et *paruré*, et ils les vueillent faire
passer a l'esgard, les esgards demanderont
aux maistres pareurs s'il a intention de
tordre son drap. (XV^e s., *Stat. des pareurs
et foulons*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, III,
578.)

PARUSER, verbe.

— Act., user entièrement, achever,
consommer :

Qu'en vous servir vout *paruser*
Sa vie.
(*Salut d'Amour*, Richel. 837, f° 182.)

Pergamon, tenoit icy son heritage, car en
ses anciens jours il l'avoit fait edifier pour
paruser son temps solitairement. (*Percefo-
rest*, vol. III, ch. III, éd. 1528.)

Pour *paruser* sa vie en secreté. (O. DE LA
MARCHE, *Mém.*, introd., c. III, Michaud.)

— Neut., user pleinement de :

Et *paruser* de leech pardurable. (Ms.
Berné 697, f° 61 r°.)

PARV, adj., petit :

L'uns l'enseyned boyn *parv* mischin.
(ALBERIC, *Alex.*, 88, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

PARVAGACION, s. f., course errante :

Et par la *parvagacion* d'iceulx (esgoutz) aviennent les allees et recours de la mer qui se font deux fois le jour en plusieurs parties. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 58 v°.)

PARVAGUER, *parvaguer*, v. a., parcourir :

La pluspart perissoit par la violence de la maladie *parvagante* toutes les entrailles. (FOSSETIER, *Cron. Mar.*, ms. Brux., II, f° 243 r°.)

PARVAINCRE, v. a., vaincre entièrement :

Si vous feroit bon demorer
Se tout avies ja *parvaincu*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 82f.)

Ensi com vos oes furent *parvencut* li Samnitiens. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 198°.)

Toutevois ne pot nule pour icetes *parvaincre* que elles ne me fussent compaignes et poursuisissent nostre airre. (J. DE MEUNG, *Consol. de Boece*, Richel. 1097, ap. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 7.)

Pervinco, *parvaincre* et surmonter. (GUIL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

PARVALOIR, v. n., avoir une grande valeur :

Dex l tant *parvaut* bon chevalier armes l
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 63, Tarbé.)

PARVEABLE, adj., transparent :

Un desert liu a cui est nons Sublacus, li queiz lius estanz pres vint leues del borc de Romme gettet fors froides aigues et *parveables*. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 57, Foerster.) Lat., perspicuas.

PARVEILLABLE, *-veillable*, adj., qui veille longuement, qui passe la nuit à veiller :

Tote cele nuit menerent *parveillable*. (*Dial. S. Greg.*, p. 101, Foerster.)

Com icil *parveillables* en oroison trespassast la nuit. (*Vie S. Hyrenei*, Richel. 818, f° 301 r°.)

Continuanz les nuiz et les jorz en oroisons et en jeunes, *parveillables* en l'esgart de Nostre Seigneur. (*Vie del ben. Just.*, Richel. 818, f° 303 v°.)

PARVENABLE, *pervenable*, adj., qui peut parvenir :

Houme qui a double couraige est non *pervenable*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 248 r°, impr. Maz.)

PARVENCION, *pervencion*, s. f., action de parvenir :

Veoient a l'autre lez l'affection et le bon amour que porter devoient a monseigneur

Charles, frere du roy, et apparant heritier de la couronne, et de qui ils devoient valloir l'avancement et *pervencion* a ses bonnes fins. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 152, Buchon.)

PARVENEMENT, s. m., accomplissement :

Et au furnissement, *parvenement* et entretinement de tels baillemens a sourcens sont soumis, obligez et tenus les contractans, baillieur et preneur et leurs hoirs. (*Cout. de Boulenois*, LXXXI, Nouv. Cout. gén., I, 34.)

PARVENIR, *per.*, v. n., avec un nom de chose pour sujet, recevoir son accomplissement :

Dist a Ogier : Frans hom, or t'esvertue ;
Ta volenté te sera *parvenue*.
(RAIMBERT, *Ogier de Dan.*, 10359, Barrois.)

— Arriver, se réaliser :

Que pais ne vivras tant que li perils *pervengne*. (JEN. DES PREIS, *Geste de Liège*, 4911, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARVEOIR, verbe.

— Act., prévoir :

Si ke li non et ne ne voit
La grant guivre qui se dormoit,
Si com l'avoit Diex *parveu*.
(*Pregus*, p. 154, Michel.)

— Réfl., s'obstiner, s'entêter :

Il estoit hom de grant cuer et moult se *parveoit* en son proposément, si que ce clamoit l'en enroiderie. (G. DE TYR, XIII, 25, Hist. des crois.)

— *Parveu*, part. passé ; *parveu que*, pourvu que :

Parfu que ce se fache par le sceu de l'un des v. maistres. (*Livre noir*, Arch. mun. Valenciennes, ms. 535, p. 28.)

PARVERIFFIER, v. a., vérifier en détail :

Ce meurdre icy fut si bien *parveriffié* par les serviteurs du trespassé, que... (MARG. D'ANG., *Hept.*, I, Jacob.)

PARVERSER, voir PERVERSER.

PARVERSIE, voir PERVERSIE.

PARVERTIR, voir PERVERTIR.

PARVESTIR (*se*), v. réfl., faire sa toilette au complet :

Moult souvent lui advint que il s'i *parvestoit* et apparilloit de tous points. (FROISS., *Chron.*, IX, 74, Kerv.)

PARVIFICENCE, s. f., l'opposé de magnificence, mesquinerie :

La deffaute (en telles grans choses) est *parvificence*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377°.)

Parvificence ou regart de magnificence est comme illiberalité ou regart de liberalité. (Id., *ib.*, f° 72°, éd. 1488.)

Avoir cure et diligence de scavoir particulièrement les comptes des mises et receipts, c'est condicion de homme qui a le vice de *parvificence*. (Id., *ib.*, f° 73°.)

Or disons ke li abis ki est a ceste vertu contraire par defaute, si est nommes *parvificence*, et cis ki l'a parvifiqes, c'est a dire petis faisans. (*Art d'amour*, I, 410, Petit.)

Magnificence est plus contraire a *parvificence* qu'elle n'est a consumption. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 42 r°.)

PARVIFIQUE, adj., qui regarde trop à la dépense quand il ne le faudrait pas :

Li hom qui est magnifiques est ententis par sa nature que ses affaires soient faiz a grant honor et a grans despens plus volentiers que a petiz, et qui en ce faut il est apelez *parvifiqes*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 286, Chabaille.)

Parvifiqes est cil qui es grans choses et merveilleuses se paine de po despendre, et ainsi corront et gaste la biauté de son affaire. (Id., *ib.*)

Parvifiqes, c'est a dire pau faisans, ki contraires est a nonsachant gasteur. (*Li Ars d'amour*, I, 422, Petit.)

Celui qui a le vice de *parvificence* et est *parvifiqes*, il fait en toutes circonstances tres grant despence : et le bien que il fait et despent il pert par ung petit de deffaute. (ORESME, *Eth.*, f° 75^b, éd. 1488.)

Ceux sont appelez *parvifiqes* qui en grandes euvres veulent petiz despens. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 41 v°.)

Le *parvifiqes* tout quenque il fait de despence il le fait le plus tart qu'il peust. (Id., *ib.*, f° 42 v°.)

PARVINEAU, s. m., palonneau d'une herse :

Ung baston de bois, appellé *parvineau*, servant a une herse a herser la terre. (1483, Arch. JJ 206, pièce 949, ap. Duc., *Parvichalis*.)

On pourrait p.-è. lire *parvineau*, et l'on aurait un diminutif de *paronne*, qui serait le même que *palonneau*.

PARVIPENCION, *per.*, s. f., faible estime, dédain, mépris :

Transmutation de police est faicte pour cause de *parvipencion*, c'est a dire de pou reputer la police. (ORESME, *Politiq.*, f° 169^b, éd. 1489.)

Il semble que il ne face telles choses pour *parvipencion* ou desprisement. (Id., *ib.*, f° 214°.)

PARVIPENDER, v. a., faire peu de cas de, mépriser :

... Point ne m'entendent,
Mesmement mes ditz *parvipendent*.
(*Therence en franç.*, f° 368^b, Vêrard.)

Parquoy ne debvons pas *parvipender* ne despriser ce qui a tant esté difficile de investiguer et scavoir. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 70°, éd. 1488.)

Le cellerier doibt avoir la cure et le

soing de toutes les choses qui luy sont depeuces ou enjointes sans dissimuler ou *parvipender* quelque vilté ou petitesse qui soit en elles. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 86^e, éd. 1486.)

Il appert que l'office et vocation de postuler et d'estre avocat n'est pas a *parvipender*, mais a louer. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 93^e, éd. 1532.)

PARVITÉ, s. f., petitesse, au propre et au fig :

La *parvité* et debile capacité de mon povre et rude entendement. (*Lancelot du Lac*, Prol., éd. 1488.)

Lesquelz tous cognoissans ma *parvité*, ont par leur consentement confirmé ce que je vous rescripts, sçachans que pour neant je n'ay point les cheveux blans : mais ay usé toute ma vie en la discipline de Jesus Christ. (C. DE SEYSSSEL, *Hist. ecclés.*, V, 15, éd. 1567.)

J'ay observé deux especes de pins marins, qui ne sont differens qu'en grandeur et *parvité* de leurs pommes. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 64, éd. 1605.)

PARVOIABLE, *per.*, adj., par où l'on peut passer, qu'on peut traverser :

Cil meismes lius u il fut enseveliz estoit *parvoiables* az alanz a cez herbiz. (*Dial. Greg. le pape*, p. 155, Foerster.)

Ceste ancienne dame avoit trois filles fees, residentes au dessoubz de leur mere, es trois inferieurs estages de la tour, prochains toutesfois, *pervoiables* et passables facilement de l'un a l'autre. (*Alector*, f° 44 v°, éd. 1560.)

PARVOLER, *pervoler*, verbe.

— Neutr., voler à travers :

Ainsi que fame (renommée) est continuellement legiere, elle *parvola* subitement par toute la contree. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 174 r°.)

— Act., parcourir, franchir en volant :

Il *pervola* toute la mer majore a son navire. (G. CHASTELL., *Elog. du D. Phil.*, Buchon.)

Nous avons gloire, honneur, resplendissance, Qui l'air *parvole* et les hauts cieus fait fendre. (Id., *Ver. mal prise*, p. 554.)

PARVOLOIR, *-vouloir*, v. a., vouloir fermement :

Li rois Loth, qui connoissoit que sa feme estoit grosse et toute preste de [a]lcoucher, demanda maintes fois au roi qu'il *parvoloit* faire de tous ces enfans qu'il faisoit ensi assambler. (*Mertin*, I, 204, A. T.)

Et puis li mist devant l'esperance de la saincie conversacion qu'il avoit emprise, et la grant chetiveté qu'il souffroit s'il la *parvoloit* maintenir. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 159^a.)

PARYE, voir PAIRIE.

PARYGAL, voir PARIVEL.

PARYVERNER, v. n., passer l'hiver entièrement :

Puis s'accordent a luy et print bons hostages d'eulx, fist *paryverner* ses quatre legions entre eulx. (*Triomphe des 9 preux*, p. 347^b, ap. Ste-Pal.)

PARZOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PARZON, voir PARÇON.

1. **PAS**, *pes*, s. m., action de mettre un pied devant l'autre pour marcher :

Sun petit *pas* s'en turnet cancelant. (*Rol.*, 2227, Müller.)

Goliath vint vers David petit *pas*. (*Rois*, p. 66, Ler. de Lincy.)

Mes Faus Sanblant n'i treuve pas, Partiz s'en tert plus que le *pas*. (*Rose*, Richel. 1573, f° 163^a.)

Descendez bon *pas*. (*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 561.)

Par belle ordonnance chevaulcherent tout le petit *pas* jusques a Arras. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 180, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'avant garde du roy Richard tournée en fuite, fut recueillie par le seigneur de Standelay, qui, atout vingt mille combattants, venoit le beau *pas* a l'aide du comte. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ci, Buchon.)

Haste toy le grand *pas*. (*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., III, 316.)

Ces soudards furent prest en un moment, et marcherent incontinent en bataille le grand *pas* contre les Barbares. (AMYOT, *Vies*, Aristide, éd. 1567.)

— *Ne pas ne hore, ne pas ne trot*, en aucune façon :

A tant a la vois tenue, Qu'il ne l'atent *ne pas, ne hore*. (CHAREST., *Chevalier de la Charrette*, p. 14, Tarbé.)
 Qar nos li faudrons tuit, s'an irons de cest ost, Ne jamais an s'aie n'irons *ne pas ne trot* ; Ainz irai an ma terre ou on clame Deu Got. (J. BOV., *Sax.*, xvii, Michel.)

— *Del pas*, de ce pas, aussitôt :

Vait s'en Raoul, si est issus *del pas*. (*Raoul de Cambrai*, 1367, A. T.)

— *Tout le pas*, loc., même sens :

Del vergiet issi *tout le pas* Et si monta ens el palais. (*De l'Emper. Constant*, 436, Romania, 1877, p. 167.)

Et ainsy qu'un homme qui vient de dormir reprist ses esprits et *tout le pas* s'en retourna devers la ville. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, III, f° 75 v°, éd. 1569.)

— *En pas que*, aussitôt que :

En pas quel vidren les custodes Si s'espauriren de pavor. (*Passion*, 397, Koschwitz.)

En pas che veng vertuz de cel Il non dohten negun Judeu. (*Ib.*, 479.)

— *Pas a pas*, un pas après l'autre, doucement :

Tout *pas a pas*

Irons ensemble promener. (*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 312.)

A cause de la recente perte du Siennois, laquelle le faisoit marcher *pas a pas* et avec toute circonspection. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

— *Marcher au pas de la pique*, marcher à pas lents :

L'armee du duc de Mayenne estoit composee de nations differentes chargees de bagages et de gens qui ne *marchoient qu'au pas de la pique* et a petites journees. (*Mém. d'Angoul.*, p. 60, ap. Ste-Pal.)

— *Pas de cleric*, fausse démarche :

Il (Charles V) fit un grand *pas de cleric*, lorsqu'il espousa pour son plaisir Jeanne de la maison de Beaujeu, estant en son choix d'espouser la fille et unique heritiere de Flandres, qu'il laissa espouser a son frere Philippes, duc de Bourgongne. (E. PASQ., *Rech.*, IV, 23, éd. 1723.)

Le premier *pas de cleric* que fit Pompee, en la guerre civile qu'il eut contre Cesar, fut quand il quitta la ville de Rome, pour la laisser a son ennemy. (Id., *Lett.*, I, IV, lettre xv, col. 96, éd. 1723.)

— *Réduire au petit pas*, réduire au petit pied :

Le pape Alexandre commença de plein abord a exterminer en la Romagne et es terres du patrimoine de S. Pierre tous les petits seigneurs particuliers et tyrans qui pilloient et ruinoient tous leurs pauvres peuples et sujets par une infinité de concussions, rançonnemens et pilleries, de sorte qu'enfin il les mena si bien et si beau, qu'il les *reduisit au petit pas*. (BRANT., *Cap. estr.*, II, p. 218, ap. Ste-Pal.)

— *Assieger le pas*, fournir le moyen :

Vous confermerez les mensonges qu'eux en ont porté au roy Ferdinand, vous *assiegez* a cest innocent le *pas* de rentrer a ses biens, vous obligerez vous a le priver de votre bienfaict sans sa coulpe et a contrevenir a vostre propre faut. (MART. DU BELL., *Mém.*, I, IV, p. 132, éd. 1569.)

— *Pas d'asne*, pièces de la garde en forme d'anneau, allant des quillons à la lame, dans les épées du xvi^e s. :

Espee commune et portative, tant a pié qu'a cheval, la garde d'icelle faite a une croisee et a *pas d'asne*. (VULSON DE LA COLOMBIERE, *Theatre d'honneur*, II, 432, éd. 1648.)

— Mesure agraire :

Item demi arpent de pré d'une part, neuf *pas* de pré d'autre part, et cinq *pas* de pré de l'autre part, tenant ensemble et contenant le tout trois quartiers de pré ou environ. (1481, Arch. JJ 207, pièce 281.)

— Passage :

Il fait le *pas* et la porte garnir. (*Les Loh.*, ms. Montp., f° 112^a.)

Les maus *pes*, les males cherrières. (J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 32^b.)
 Et commanda le *pas* a gardeir au conte

Huon de Retest, qui gaires n'en fist sa partie bonne. (MÉNEST. DE REIMS, § 342, Wailly.)

Les *pas* estoient si fors et si perilleux qu'il estoient la ainsi comme enclos et enserres. (*Grand. Cron. de France*, Les fais le roys Loys pere du roy Phelippe, IV, P. Paris.)

En passages ou *pas* de rivieres. (19 juillet 1367, *Lett. de Ch. V*, Arch. Saône-et-Loire.)

— Fig :

Est celluy plus heureux qui a passé le *pas* de la mort. (*L'Orloge de Sapience*, Maz. 1134, l. II, ch. v.)

Comment l'ame fut guerroyee en mer par l'esprit de malice et ses adherens qui suivirent l'ame jusques au *pas* de la mort. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

Le *pas* de mort nous passerons.

(CL. MAR., *Epigr.*, A la Roynne de Navarre, p. 386, éd. 1545.)

— Passage d'un livre :

Nature des bestes et mors,
Non de totes, mes de plusors,
Ou moult aura moralité,
Et boens *pas* de divinité.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 13, Hippeau.)

Prendes les *pas* qui font des abbes mencion.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 155, Kerv.)

Trouver l'exposition d'un obscur *pas* de l'écriture. (GERSON, *Dial. avec ses sœurs*, Œuv., III, 822^b, éd. 1706.)

Et pource, a mon point je revien,
Et veul contredire ce *pas*,
Que la simple, pour tous debas,
Se veulle seule amyne tenir
De ce mignon,
(COQUILL., *Playd.*, II, 45, Bibl. elz.)

Le maistre en ces .ii. *pas* nous enseigne et enflame a virtusement rompre la cervelle d'orgoel. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 14 r°.)

Moult en y a, n'en doute *pas*,
Dit saint Mathieu en ung beau *pas*,
D'appelez, mais bien peu d'eslus.

(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 8^b, éd. 1507.)

Encore un mot pour clorre ce *pas*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxi, f° 367 r°, éd. 1588.)

— *Lettres de pas*, sauf-conduit :

Lectres de *pas*. (12 avr. 1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 22, Doc. inéd.)

Des *lectres de pas* pour mons. l'admiral. (30 mars 1536, *ib.*, p. 444.)

— *Passer le même pas*, être traité de la même manière :

Estant descouvert, il *passa le mesme pas* que le roy des larrons susdict. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. xv, p. 139, éd. 1566.)

Je ne nie *pas* qu'on n'ait veu et qu'on ne voye quelquesfois gros larrons *passer le mesme pas* qu'on fait passer aux petis. (*Id.*, *ib.*, p. 136.)

— *Pas d'armes*, combat particulier entrepris par un ou plusieurs chevaliers qui se proposaient de défendre contre

tous venants un passage, et, par extension, exercices militaires très variés qui tenaient du tournoi et de la joute :

Le *Pas d'armes* de la bergere. (Crapelet, Paris, 1828.)

Le *Pas des armes* de Saudricourt. (Peigné, Amiens, 1853.)

— Terme de tisserand, passage du fil dans la trame :

Que en la dite ville de Chaalons l'en face draps a trois *pas*, selon l'ancien usage, signes du signet de la ville, et du pois accoustumé, et autres draps aussi filez au tour, cardez et fait a deux *pas*, et de certain pois comme l'on fait a Broisseles. (1369, *Ord.*, V, 193.)

— Seuil :

Mon frere, passant par la, vid Feliciane sur le *pas* de l'huys de la maison. (LARIVEY, *les Esprits*, IV, 3, Anc. Th. fr., t. V.)

— Lieu où on se tient, poste :

Les Engles restoiert tout quoi sans yaus mouvoir de leur *pas*. (FROISS., *Chron.*, V, 49, Kerv.)

— Situation périlleuse :

A celle fois ichi, li Engles nous rueront jus ou nous les meterons en ce *pas*. (FROISS., *Chron.*, II, 261, Kerv.)

— Partie d'une roue :

Et si aront boys pour faire harnaiz de charues et charrettes, sauf et reservé le *pas* de la roe a charette. (1375, Arch. MM 30, f° 20 v°.)

— *Pas de l'arbre*, place circulaire autour de l'arbre du tambour, où tournent les chevaux qui font mouvoir le herna :

Les maitres auront la moitié du *pas de l'arbre*, assavoir les craxhes et ancennes. (1552, *Reg. des voir jurés*, ap. Bormans, *Voc. des houlleurs liégeois*, p. 222.)

A Liège, *pas d'l'abe* se dit encore dans le même sens. Verviers, *pas*, passage pour la navette dans la chaine de l'étoffe ; levée de la chaine de l'étoffe, mouvement d'une marche de tisserand.

2. **PAS, pais**, adv., renforce la négation *ne* :

Del alalife nel devez *pas* blasier.
(*Rol.*, 681, Müller.)

Ne poit on en nulle terre
Plus belle *pas* trouver ne querre.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 24^b.)

Li rois n'a *pas* fait longe estees,
N'atendi chien ne veneor.
(*Tristan*, I, 3113, Michel.)

Se li lessioie cest pais
Il n'i seroit *pas* estais.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 6^t.)

Malades est forment Evas
Bien a un mois ne leva *pas*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 122^d.)

Ne vos di *pais* meçoigne ne folie.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 18^b.)

Li tiers cas de quoi sainte eglise ne garantist *pas*, si est d'essilleurs de biens, si comme de tix qui ardent les mesons a essient. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, c. xi, 17, Beugnot.)

Qui point ne furent estahhieux,
Ne ne font *pas* chiere desree,
A leurs espauls l'ont levee.

(*Hist. des trois Maries*, Richel. 12468, f° 142^b.)

A l'occasion duquel cas qui est venu et cas de fortune et duquel ledit suppliant a esté et est tres desplaisant et voudroit bien que ainsi ne feust *pas* advenu, icelluy suppliant doute que on le veuille apprehender par justice. (1460, Arch. JJ 190, f° 73 v°.)

— *Ne pas* employé dans des phrases où la langue moderne ne met que *ne* :

Je suis plus experimenté en ces affaires que tu n'es *pas*. (LARIVEY, *les Esprits*, IV, 2, Anc. Th. fr., t. V.)

Il est vrayment plus esperdu
Que *ne* seroit *pas* une femme,
Tant il a peu de coeur et d'ame !

(GODARD, *les Desguisez*, III, 4, Anc. Th. fr., t. VII.)

— *Pas* s'emploie sans *ne*, spécialement dans des phrases interrogatives :

Cette fausse barbe me sied elle *pas* bien ? (LARIVEY, *les Ecol.*, V, 3, Anc. Th. fr., t. VI.)

Fust ce *pas* le roy d'Angleterre, Edouard troisieme, qui dit... ? (MONT., *Ess.*, l. XI, ch. XXI, p. 448, éd. 1595.)

Voila *pas* une bien expresse experience ? (*Id.*, *ib.*, l. II, ch. xxxvii, p. 506, éd. 1595.)

Nos prescheurs et docteurs ont il *pas* presché que le feu roi estoit sorcier ! (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 188, éd. 1593.)

Puis étant son mérite infini comme il est,
Dois je *pas* me résoudre à tout ce qui lui plait ?
(MALL., *Stanc. sur un départ*, 1608, Hach., I, 135.)

Mais la naveté
Dont mesmes au berceau les enfans te confessent
Clost elle *pas* la bouche a leur impiété ?
(RACAN, *Psaum.*, VIII, Bibl. elz.)

— *Pas un*, nul :

Et dit pour ses raisons que l'autre estoit monté a son advantage sur un bon cheval adroit et bien maniant, et luy estoit sur un jeune poulain qui ne sçavoit tourner seulement a *pas une* main. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2^d disc., p. 761, Buchon.)

— *Non pas mesme*, pas même :

J'estois si poisant, mol et endormi, qu'on ne me pouvoit arracher de l'oisiveté, *non pas mesme* pour me mener jouer. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxvi, f° 65 v°, éd. 1588.)

— *Non pas*, explétif :

Ou ces honneurs cuisans, que la faveur départ,
Souvent moins par raison que *non pas* par ha-
[sard.]
(REGNIER, *Sat.*)

— *Non pas ?* n'est-ce pas ?

Bon jour, sire Lazare.
LAZARE. Mais bon soir, voulois tu dire, *non pas ?* (LARIVEY, *le Morfondu*, I, 5, Anc. Th. fr., t. V.)

3. PAS, voir PAST.

PASAIGE, voir PASSAGE.

PASCAL, *paschar*, adj. ?

Fil *pascal* pour coudre la toile aux hottes. (1404, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs, *paschar*.

PASCEFIER, voir PACIFIER.

PAS CERET, s. m., malade, patient :

Qui les orroit qant il orinent
Com il mentent, (les médecins) com il
Com il jugent le *pasceret* (devinent,
Par mos qui ne sont mie net.
(Guior, *Bible*, 2564, Wolfart.)

PASCHE, voir PACHE.

PASCHEP, voir PASIEPPE.

PASCHEPE, voir PASIEPPE.

PASCHERET, voir PASQUERET.

PASCHIER, voir PASQUIER.

PASCHUR, voir PASGOR.

PASCHORER, v. n., aller au pâtre-
rage :

Eles (les couleuvres) demorent sout tere
le jor por le grant chaut, et la nuit oisse
hors por *paschorer*. (*Voy. de Marc Pol*,
c. cxix, Roux.)

PASCIIONAIRE, adj., payé d'après un
contrat ?

Physicien et surgyen estoient *pascionaire*,
si que de toutes apothicaries et de
toutes necessites pour maladies n'estoit
nulle defaute. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I,
133, Kerv.)

1. PASCOR, *pascur*, *pasquor*, *pas-
chur*, *paqueur*, gén. plur. jouant le rôle
d'adj., de Pâques :

Le di *paschur* celebrent.
(S. Brandan, 844, Michel.)

Au novel tens *pascor* ke florist l'aube espine,
Esposa li cuens Guis la bien faite Argentine.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Argentine*, Bartsch, *Rom. et
past.*, I, 59, 1.)

Venus est en Honguerie un samedi *pascur*.
(Gaufrey, 9118, A. P.)

— S. m., Pâques, temps de Pâques :

Ce fu a un tens de *pascor*
Qu'Ysengrin estoit a sejour.
(Renart, 8221, Méon.)

Ganor tint sa court grant a .i. temps en *pascur*.
(Gui de Nant., 123, A. P.)

Verdoie l'erbe sos la flor
Com el novel tans de *pascor*.
(Parton., 6323, Crapelet.)

Ou *pascor*, quant on verrea
Le bruel florir,
Chevalier la chanteront
Por esbaudir.

(GORTHER DE SOIGNIES, *Chans.*, III, ap. Scheler, *Trouv.
belg.*, 2^e sér., p. 8.)

Li faingnant prieour
Dont ja dame n'iert amee,
Ne chantent fors en *pasours*.
(Couci, 368, Crapelet.)

Quant vient la en *paqueur* que les pres
sont bons et revenus. (1432, *Enquête contre
P. Frotier*, Soc. arch. de Touraine, VI,
264.)

2. PASCOR, *pasquor*, s. m., pâtre-
rage :

En ceste provence ha mout bon *pasquor*
l'esté as bestes. (*Voy. de Marc Pol*, c. xxi,
Roux.)

PASCOUR, voir PASGOR.

PASCU, part. passé, nourri :

Qui voelt avoir leur service, il faut que
il soient *pascu*. (FROISS., *Chron.*, X, 304,
Roux.)

PASCUAGE, s. m., pâtre-
rage :

Es *pascuages* de ycelle ville. (9 mars
1371, *Lett. de Hug. Aubriot, garde de la
prev. de Paris*, Arch. Aube E 496.)

PASCUAL, voir PASCUEL.

PASCUE, s. f., pâtre-
rage :

Faictes nourrir es *pasgues* florides
Ung fort thoreau.
(GUILL. MICHEL, 3^e *églog.* de Virgile, f^o 8 v^o, éd. 1540.)

PASCUEL, -al, adj., pastoral :

La vie *pasquale* menent ceulx qui vivent
du fruit de terre labouree ou des bestes
domestiques. (II. DE GRANCHI, *Trad. du
Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062,
f^o 135 r^o.)

La vie *pasquelle* est licite. (Id., *ib.*, f^o 135
v^o.)

— Riche en herbe :

O Tytirus, que moult tu es heureux, veu
que tes champs sont grans et bien assai-
sonnez et les *pasquelles* terres de saxeuses
montagnes lustrées d'une part. (GUILL.
MICHEL, *Comment. sur la 1^{re} églog.*, f^o 3 v^o,
éd. 1540.)

PASCUELLEMENT, adv., à la façon
des pâtres :

Aucuns vivent *pasquellement*, c'est a dire
des fruitz de la terre et des bestes privées.
(II. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes
de Gille Colonne*, Ars. 5062, f^o 135 v^o.)

PASCUEUX, adj., riche en herbe :

Champs *pasqueux* et bonnes vignes.
(GUILL. MICHEL, 2^e *liv. des Georg.*, f^o 46 v^o, éd. 1540.)

PAS DE SATIN, *padesatin*, s., sorte
d'étoffe :

Pour l'achat fait de deux aunes de *pas de
satin* et quenvach, .xxiii. gros. (1496, *Exéc.
test. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*,
Arch. Tournai.)

Pour ung aultre corset de *pas de satin*
de lin .xxx. s. (1505, *Compte d'exéc. testam.
de Jehan Coppelier*, Arch. Tournai.)

Pour ung gorgia de *padesatin* et de camelot
bordé de velour .xxviii. s. (1516, *Compte de l'Exécution testament. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

PASEAL, voir PASSEL.

PASET, voir PASSET.

PASIBLE, voir PAISIBLE.

PASIBLETÉ, voir PAISIBLETÉ.

PASIEPPE, *paescheppe*, *paschepe*, *pas-
chep*, *pasqueppe*, *parsquieppe*, *paes-
keixe*, *pasquette*, s. f., petit bateau :

Avecq une *parsquieppe*. (1488, *Cart. de
Bouwigne*, I, 168, Borgnet.)

Paeskeixes, pontons, nessesales et autres
batteaz. (5 août 1539, Gr. greffe, cris du
Perron, n^o 264, Arch. Liège.)

Palfices chargies en 2 *pasqueppes*. (1546,
Jug. et sent., n^o 41, 262, Arch. Liège.)

Extants en pontons, *pasquelles* ou autre-
ment. (24 juin 1568, *Ch. et privil. des xxxii
mét. de la cité de Liège*, II, 26.)

Naivier avec *pascheps*, nassel. (6 juil. 1587,
Ib., II, 5.)

Pour une *paescheppe* d'avoine, pour un
latz de harens, pour une coplee de xhailles.
(1591, *Tarif du tonlieu sous le pont des
arches*, Ch. des finances, B 39, Arch. Liège.)

— Adj. :

Nassalle *pasieppe*. (26 mai 1629, *Ch. et
privil. des xxxii mét. de la cité de Liège*,
II, 265.)

Et d'une nasselle *paschepe*. (*Ib.*, II, 64.)

PASILINOLS, voir PALASINOS.

PASKERET, voir PASQUERET.

PASKERIE, voir PASQUERIE.

PASKIL, voir PASQUIL.

PASLE, voir PAILE.

PASLEMENT, voir PALEMENT.

PASMANT, voir PASSEMENT.

1. PASME, *parme*, s. f., pierre pré-
cieuse :

Au col li pendent un escu noielé ;
Pierres et *pasmes* i gient grant clarté.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1064, A. T.)

Tholomeu prist al mes derain
Une cupe d'or en sa main
Listee des peres pretieuses
Mut cleres et mut vertueuses ;
Bien i aut de fin or vint unces,
Maut [i] aut *parmes* e jagunces
Esmeraudes e calcadaines.
(*Vespasianus*, Brit. Mus., A VII, f^o 54^e.)

2. PASME, adj., pâmé, faible :

Le duc y estoit tout armé,
Monté sur ung cheval bardé
En belle compaignie,
Et ses freres sans nul blasme
Au faict n'ont point esté *pasmes*
Avec leurs menie.

(1525, *Chans. de la defaict des Lutheriens*, Lar.
de Liège, *Rec. de chans.*, II, 98.)

3. PASME, s. m., pâmouison :

Encens a Rome et fin basme
Et doux musch qu'elle tient en *pasme*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 455^e.)

D'après Du Cange (*spasma*) une fête de la Vierge s'est appelée *Notre-Dame de Pame*.

PASMEE, s. f., pâmoison :

La fist grant del et grant *pasmee*,
Oï mes orresz grant regretée.
(*Mort du roi Gormond*, 464, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, II, p. xxvi.)

PASMEI, s. m., pâmoison :

Quant de *pasmei* sont relevé,
Des bras ce sont entresarroi.
(*Rob. de Blois, Poés.*, Richel. 24301, p. 541^b.)

PASMEMENT, s. m., pâmoison :

A tant est revenuz Egfer de *pasmement*.
(*Horn*, 3404, var., Michel.)

Les *pasmemens* que Jhesucrist fist en demonstrant qu'il estoit lassé. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 307 r°.)

Les fuelles de cest raim ce sont li cri, li *pasmement*, li segloutement et li souspirement. (*La Riule des cuers bien ordenes*, ms. Amiens 412, f° 117 v°.)

PASMEUX, *pameulx*, adj., qui se pâme :

Spasmosus, sa, sum, *pameulx*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 248 r°.)

PASMIER, voir PAUMIER.

PASMIR, v. n., se pâmer :

Geindre, plaindre, *pasmir*, penser.
(*Eneas*, ms. Montp., f° 195^a.)

Tel paour ot que pries est de *pasmir*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 55^a.)

Et du regard trop de beaulté riant,
Qui *pasmissoit* de ta face benigne.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 272.)

PASMOIER, voir PAUMOIER.

PASMOLE, voir PAUMOLE.

PASNAAGE, voir PASNAGE.

PASNAGE, *pasnaage*, *paasnaige*, *parnage*, *panage*, *-aige*, *paanage*, *-aige*, *panasge*, *paisnage*, *paignaige*, *painage*, *pesnage*, *pernage*, *pennage*, *pennaige*, *penage*, s. m., droit de faire paître les porcs, redevance due au seigneur d'une forêt pour la glandée et païsson des porcs :

Il ne donront nul *paasnaige* [pastinagium] es propres bos de leur seigneur. (*Trad. d'une ch. de 1196*, Cartul. de Guise, Richel. I. 17777, f° 141 v°.)

Tout le *pasnaage* que il me doivent chascun an. (1272, *Lett. de J. de Chdill.*, Mar-mout., Arch. Indre-et-Loire.)

Comme le viconte d'Evreus empeeschast a hommes religieux l'abbé et le couvent du Moustier de S. Taurin d'Evreus *pasnage* a lours pors es dellens de la forest d'Evreus et es haies d'icelle forest. (1287, *Cart. de S. Taur.*, V, Arch. Eure.)

Touz ceuls qui maignent en lieu as Feivres doivent .i. porc chescun an que il est

pasnage, se il en ont plus de .x., et ne paient autre *pasnage*. (*Lib. des Jurés de S. Ouen*, f° 16 r°, Arch. Seine-Inf.)

Pasturage, *panage* et pasquage. (*Gr. Gauth.*, f° 26, Arch. Vienne.)

Laquelle redevance est appelee chevaige, forestaige ou herbaige, paisturaige ou *panaige* des bois de Contest. (1303, *Vente*, Pontigny, Arch. Yonne II 1542.)

Il ne donront nul *paasnaige* es propres bos de leur seigneur. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 208 v°.)

La pesson de la dicte forest laquelle est moult chargie de plusieurs personnes qui y ont les *paanages* quant la dicte pesson est vendue. (1332, *Prie des for. de Jeh. de Bourg.*, Arch. P 26², pièce 124.)

De Oste Cauwe, castelain de Hardrelo, qu'il a recheu de plusieurs *pennages* de quins, de bos, de tonlieus, de louages d'herbes, etc. (*Compte de la revenue depuis le jour S. Michel l'an de grâce mil trois cent trente huit*, dans le *Pays boullonois*, p. 312.)

De Oste Cauwe, castelain etc. que il a recheu depuis le .xiii^e. jour de Noel xxxix dusques au .xiii^e. jour de Noel .xl., de *pennages*, de kevax, de vakes et de veaus..... (*Compte de 1340*, ib., p. 340.)

Le *paanaige* pour pourceaux. (1344, Arch. JJ 75, f° 91 v°.)

Nous avons octroyé... aux maistre, freres et suers de l'Hostel Dieu de Paris que il puissent mettre et tenir cette foiz en la peussion de nostre forest de Rez deux cens pourceaux ou porcs franchement. Si vous mandons... que vous y laissiez tenir yceulx franchement sans en avoir ou demander *pasnage* ou autre redevance quelle qu'elle soit. (*Pièce de 1344*, ap. Felib., *Hist. de Paris*, III, 253^r.)

Par ce le dit escuier a costume en la forest de Bray pour maisonner, ardoir, pasturage pour bestes, *panasge* et cache a pié pelu. (1393, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 19 v°.)

Les dits religieux sont tenuz rendre et paier au roy quant ledit *panaige* sera fait en ladite forest de Brotonne, dix sols tournois seulement, et le vin sera païé audit prevost de Wateville quant ledit *pennaige* escherra. (*ib.*, 2^e p., f° 88 v°.)

Quant il a *pesnage* en la dicte forest. (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 71 v°.)

Le *parnage* de ladite forest ne peut estre vendu au profit du roy se il n'est vendu .c. sols ou au dessus. (1395, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 276 v°.)

En la forest de Beaumont... franc *panage* pour tous mes pors. (1399, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

Le *penage* des fores. (*Rent. de la prev. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 3 r°.) **pasnage**

Et ay mon franc *pasnage* et pasturages pour toutes mes bestes, et le meilleur porc du porcage quant il est *pasnage*. (1410, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 82 v°.)

Sans paier de *paignaige*. (1416, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 11 r°.)

Par unze esperons dores de rente a 60 soulz de rente et par payant *pennaige*. (1451, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

Record de *pasnage* doit estre fait seullement des choses qui appartiennent au *pasnage*, si comme des pourceaux. (*Coust. de Norm.*, f° 235 v°, éd. 1483.)

Franc *pasnage* et pasturage. (*Cout. des for. de Norm.*, f° 2 r°, Arch. Seine-Inf.)

A ledit seigneur... droix de *pernage* et garenne en ses bois dudit Nœuvville. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, I, 411, Bouthors.)

Quiconque charrie esdites foretz devant soleil levé ou aprez soleil esconsé... qui y prend ou abat glan, fayne ou aultre fruit de *pernage* servans a la nourriture des bestes, commect amende de .lx. sols par. et doit restitution et interest. (*ib.*, p. 423.)

Quiconques abat ou prend esdits bois, glans, faine et autres fruitz de *panage* servans a la païsson et nourriture des bestes, il encourt... en amende de .lx. sols par. (1507, *Prév. de S. Riquier*, ib., p. 513.)

Il auroit esté condamné en amende pour n'avoir assisté et comparu tant a venir, bannir et subhaster les *paignages* des foretz du duché d'Alençon. (*Registre de Jehan de Frotte*, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, éd. 1862, p. 75.)

Tous nos hommes et subjéty et tenans sont francs et exemptz de guet, de *pennage*, barrage, pontage, travers, acquits et coutumes. (9 mars 1586, *Aveu de J. de May*, Arch. Seine-Inf., B 174.)

Pennage des pourceaux de la maison d'Arbres. (xvii^e s., Ch. des comptes de Lille, 65^e Reg. des Chartes, B 1660.)

— Fig. :

... Car nos rois
Vos fait entendre pour itant
Que l'aves fait, n'est il saçant,
Que par *paignage* vos ament
Vos defautes, se drois ne ment,
Et drois n'apporte ne raisons
Que vos soïes il qu'Ireçons
Et li autres Moutons ausi.

(*Couronn. Renart*, 2852, Méon.)

La pucele li demanda dont il estoit. Il dist qu'il avoit esté nes hors du païs et estoit iqui por faire sa penanche. Ha sire, fait la pucele, com Dieus vous doit amer et prisier, et vous lui. Damoisiele, fait Elkanor, se Dieus m'a chier, tout çou vient de la grant humelité qui est en lui, et se jou d'autre l'ai chier, dont fac jou çou que jou doi, ne il nul gré ne m'en doit par *paignage*, car por çou n'en a il mieus ne pis. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 27 v°.)

PASNAGEOR, *-geour*, *pasnaigeur*, *pesnageur*, s. m., qui jouit du droit de pasnage :

Jehan le Sons *pasnageour* de la haie le conte joute Evreus du pasnage qui fu en l'an mil trois cens trente et un. (1331, *Cart. de S. Taurin*, lxxxvii, Arch. Eure.)

Si tost comme il sauroit que les pors audit *pesnageur* y seroient mis (au *pesnage*). (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 71 v°.)

Je prens sur le pasnaige de ladite forest quant elle est vendue sept solz six den. a estre paiez par le *pasnaigeur* d'icelle. (1410, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 106 v°.)

Item, ledit sergent a acoustumé prendre le jour du premier pasnaige de ladite fo-

rest sur le *pasnageur* d'icelle cinq solz tournois. (1458, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. Pⁱ 294.)

— Celui qui percevait le droit de *pasnage* :

Et outre ledit nombre y en peut et doit mettre tant comme bon luy semble en paient a mon dit seigneur ou a son *pennageur* trois deniers maille de pennage pour chacun pourceau. (1406, *Aveu de l'usage de Borli, paroisse de Dampierre, chastell. de Loris*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 139 r^o, Arch. Loiret.)

PASNAGIER, *aiger*, v. n., pâtre, pâturer :

En icellui bois avoient esté mis plusieurs pourceaux pour *pasnaiger*. (1450, Arch. JJ 185, pièce 71.)

PASNAIE, *-aye, pan., basn.*, s. f., panais :

Car une truie une *basnaie*
Aime assez mielz c'un marc d'argent.
(G DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f^o 196^a.)

Radulphus *Pasnaie*. (1305, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 69, Boudrot.)

Il orent de premiere assise
Cormes enmiellees et baies,
Puis orent rays et *panais*
Et fromage en foisselle tendre.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 115^d.)

Panaye, *pastinata*. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

PASNAISE, s. f., panais :

Pastinaca, panaise. (*Catholicon*, ms. Lille 396.)

Pastinaca, pasnaise. (*Gloss. de Douai, Escallier*.)

— Fig., le membre viril :

Ne porquant l'avoit il tenue
Par maintes foiz trestoute nue ;
Tant ert ele a greignor mesaise,
Quant ele sentoit la *pasnaise*
Sor ses cuisses et sor ses hanches
Qui erent moult souez et blanches.
(*Du sot Chevalier*, 45, Montaignon, *Fabl.*, I, 221.)

PASNE, voir PARNE.

PASNER, *paaner*, v. n., pâtre :

Item et de mettre en la forest de Coucy en tout temps et en toutes saisons pour *paaner* et pour pasturer si grand nombre de toutes manieres de bestes, comme il leur plaisoit. (1323, Arch. JJ 62, pièce 154.)

1. **PASQUAGE**, s. m., action de se nourrir :

Helas, dist Polibans, chi paierai treuage ;
Deable ont envoiet chestui en mon manage ;
Je croi qu'en l'autre siecle ferai anuit *pasquage*.
(*B. de Seb.*, XI, 435, Bocca.)

— Fig., comme pature :

Elle ayme .i. damoisiel qui est de haut linage,
Mais plus sommes mesquant que gent de nul
[servage]
Que de li ne prendons tout premiers no *pasquage* :
Il me convient avoir de li le puchelage.
(*B. de Seb.*, II, 470, Bocca.)

2. **PASQUAGE**, adj., de Pâques, pascal :

Le semaine *pasquage*
(*Helias*, Richel. 12558, f^o 18^a.)

1. **PASQUE**, s. f., palme pascale :

Portarent tuis leurs *pasques* a joies et baudours.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32919, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PASQUE**, voir PACQUE.

PASQUEL, adj., qui concerne la subsistance :

Des choses *pasquelles*, comme sont chars de plusieurs raisons, de cestes ilz en ont grant quantité, comme bœufs, buffles, berbis, chievres. (1420, *Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la Terre Sainte*, f^o 9 r^o.)

PASQUEPPE, voir PASIEPPE.

PASQUER, voir PASQUIER.

PASQUERAGE, s. m., droit qu'on payait au seigneur pour le pâturage des bêtes de labour :

Que li home et li sujet de Peroges ayant franchement leurs *pasquerages* por les terres et por les chans varans de Maissime et dou borc saint Cristofle sens domager les fruz de autruy. (Fin xiii^e s., Arch. P 1388, pièce 116.)

PASQUERET, *-keret, -cheret, paquerey*, adj., de Pâques, du temps de Pâques :

Au temps *pasqueret*. (*Ordinaire de 1287*, ms. Troyes 792.)

Giles le *pasqueret*. (1317, Arch. JJ 56, f^o 52 v^o.)

Choux *pasqueres* soient semes ou decours. (*Ménagier*, II, 49, Biblioph. fr.)

Le premier jour des azimes, qui entre les sept jours *pasqueres* estoit tres celebrable. (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 107^a.)

— S. m., temps pascal :

La clef de *pascherez*.
(PH. DE THAUN, *Livre des creat.*, Vat. Chr. 1244, f^o 58 v^o.)

Et lo mengior ne fu pas corz
Que il dura plus c'un des jorz,
Encor le *pasquerez* ne dure
Que il fu nuiz noire et obscure.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 53^a.)

El meis d'avril en *pasquerez* sud l'ost de France
[sumuns.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 64, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

...Et les processions
Fist, qu'an *pasquerez* ordena.
(*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f^o 139^a.)

Le jour de petites Pasques en *pasqueres*. (1345, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le mardi en *pasqueret* .xix. jour d'avril. (1373, *Liv. rouge d'Abbeville*, f^o 127 r^o, ap. Duc., *Pascha intrans*.)

Un jour de mercredi de *pasqueret* que le suppliant estoit en la ville de Fresne. (1392, Arch. JJ 143, pièce 99.)

Par uns *pasqueres* que on compta l'an mil trois cens trente et sept, le treizieme jour d'avril. (FROISS., *Chron.*, I, 378, Luce, ms. Amiens.)

Ce fu fait le venredi en *pasqueres*. (16 avr. 1406, *Cart. de Flines*, DCCLXXI, Hautcœur.)

Ceuilly pour le mercredi en *pasquerez* mil iii^e xlii par moy Jaques de Cormont. (*Pièce de 1442*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 149.)

Durant le *paquerey*. (G. DE SEYTURIER, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgailard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 294.)

Beauce, Perche, *paqueret*, s. m., caudeau fait aux enfants à Pâques. En Norm., après les fêtes de Pâques, les sacristains entreprennent une tournée dans les hameaux de leur paroisse pour opérer la rentrée d'une redevance annuelle, qui est connue sous le nom de *Pâquerets* et consiste généralement en œufs.

PASQUERIE, *passk.*, s. f., temps de Pâques :

Ung messagier envoyet a Paris en *pasqueres*. (1320, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le xxv^e jour d'avril en *pasqueres*. (1492, *ib.*)

Le mardy en *pasqueres*. (1539, *ib.*)

1. **PASQUETTE**, s. f., pâquerette :

Marguerites ou *pasquelles*, parce que environ Pasques telles fleurs apparoissent. (*Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, c. LIII, éd. 1549.)

Pasquerette ou *pasquette*. De ce nom est appelée, parce qu'elle fleurit toujours environs Pasques. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Je viens maintenant a traicter de la Belis des jardins... les François appellent ses fleurs marguerites et nos Bourbonnois *pasquelles* parce que elles viennent environ Pasque. (ANT. MIZAUD, *Mais. champ.*, p. 644, éd. 1607.)

Pasquette f. A daisie. (COTGR., éd. 1611.)

En Lorraine, Fillières, *paquette* désigne le buis.

2. **PASQUETTE**, voir PASIEPPE.

1. **PASQUIER**, *pasquer, paschier*, s. m., pâturage :

En molins, en vignes, en terres, en prez, en *pasquiers*. (1251, *Preuv. de l'Hist. de Bourg.*, t. II, p. XVIII.)

Les *pasquers* communauz. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

Item les *pasquiers* de Hairon, de Chire et de Datille, pour trante et cinc solz. Item la justice pour la rente tant seulement desdiz *pasquiers* pour cinc sols. (1307, Arch. JJ 44, f^o 47 r^o.)

Plans, bos, pras, *pasquers*. (1341, *Terrier du Temple de Maillisola*, L. Clédard, *Rev. des palais*, n^o 1, p. 43.)

Deissent et affermassent lesdiz preudomes que il puevent et doivent prendre es montaignes et es vains lieux de la chastellenie de Chaigni, sanz chemins et *pasquier* de la terre pour faire leur aissement. (1361, *Ord.*, IV, 381.)

Quelcunque dixorenavant maysonera sus le *pasquier* ou assettera greneir sus le *pasquier* ou autre edifice. (1392, Arch. Frib., 1^{re} Coll. des lois, n° 99, f° 27.)

Les ennemys de nostre foy prendront couraige et se fortifieront, et comme loups forenez esgareront le troupeau de Nostre-Seigneur, qui ne pourra pestre en ses *pasquiers*. (1521, *Papiers d'Et. de Granvelle*, I, 226, Doc. inéd.)

Sesterce de terre herme, qu'on appelle chaume et *paschiers* de bestes. (1501, *Cout. de la Marche*, art. 426, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 1133.)

Ne peuvent les seigneurs justiciers de leur auctorité s'approprier, saisir et occuper les bois, *pasquiers* et autres choses communes a leurs sujets. (*Coust. d'Aouste*, p. 28, éd. 1588.)

Et encore au xvii^e s. :

Y sont compris les champs et *paschiers* appelés Beauplas, Marcillat... (*Texte de 1679*, ap. C. Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 456.)

— Droit sur les pâturages ; revenus des pâturages :

Lour havons doné et ottoiré les *pasquers* par nostre terre. (1262, Balerne, IV, iv, 3, Arch. Jura.)

Tient doudit seignour le pasturage a ses pors ou bois doudit seignour sans poier *pasquier*. (1309, Chauvigny, *G. Gauth. de l'Ev.*, f° 185 v°, Arch. Vienne.)

Les droits deniers du peuple Romain s'appellent *pasquiers*, pour ce qu'anciennement tout le domaine de Rome ne consistoit qu'en pasturage. (Du PINET, *Pline*, xviii, 3, éd. 1566.)

Les Romains appelloient *pasquiers* leurs deniers publiques procedans du pasturage. (OLIV. DE SERR., *Th. d'Agric.*, IV, 1, éd. 1805.)

— Fourrage :

La terre jecta a force *pasquiers* et revoingz. (1556, *Disc. de l'an de la comete*, Arch. Lons-le-Saulnier.)

Nom de lieu, les *Pasquiers* (Nièvre).

Noms propres, *Pasquier, Dupasquier*.

2. **PASQUIER**, *paschier*, adj., destiné à la pâture :

Compris en iceux les lieux et champs *paschiers* appelle de Beauplas, de Marcillat et de Mallevielle. (*Texte de 1567*, ap. C. Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 453.)

3. **PASQUIER**, v. a., livrer à la pâture :

Et d'icelles terres labourer, cultiver, fumer et *pasquier* bien et souffisamment. (1470, *Charte de Chaalis*, Grenier 315, n° 57, Richel.)

4. **PASQUIER**, *pasquer*, s. m., espèce d'épervier :

Ayez l'espervier ramagot
Que auscuns appellent *pasquiers*.
(GACE DE LA BIONE, *Deduits*, ms., f° 145 r°, ap. Ste-Pal.)

Sparvo, *pasquer*. (*Catholicôn*, Richel. I. 17881.)

PASQUIERE, s. f., temps de Pâques :

En temps et saison de *pasquiere*. (1561, *Cout. de Saulty*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 407^a.)

PASQUIL, *paskil*, s. m., pâturage :

..i. jours en la goutiere, .i. jour au bruit, demi jour sus le *paskil*. (1275, *Cart. de Remirem.*, Richel. I. 12866, f° 40 v°.)

PASQUILLE, s. f., pasquin, écrit satirique :

Pierre Buisine s'estoit ingeré de chanter et proferer quelque chanson et *pasquille* au deshonneur des officiers. (*Rémission accordée à Robert Chambari*, Reg. des chartres de 1601-1603, Ch. des Comptes de Lille, B 1793.)

Lille, *pasquille*, wall., *pasqueille*, *pasquëie*, *pasquée*.

PASQUIS, *paasquiz*, *paquis*, *pesquis*, *paquis*, *paixhice*, *paixhice*, s. m., pâturage en général, aujourd'hui seulement le lieu où le gibier vient paître :

Le *paquis* de Peisson. (*Ch. de 1284*, S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Es meyx et *paquis* de Ruth. (1284, Besançon, Richel. coll. diplom. I. 9129.)

Juxta locum qui dicitur Pastorale sive *Paasquiz* dou Biez. (1298, *Lett. d'Hugo év. d'Aut.*, Arch. mun. Autun, Cathédral.)

Jusques a la bonne mise entre les *pesquis* et les clouzes. (1345, Arch. JJ 75, f° 144 v°.)

Au bout du *pesquis* de Tusey. (*ib.*)

Ce m'est trop dur comme j'y voi faulchier, A plain faulx, les fleurs et les *pasquis*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 14^a.)

En ses preis et *paixhices* a Saweluy. (*Grefte des échevins*, 33, f° 195 v°, Arch. Liege.)

Maison, preis, terres et *paixhice*. (*Conv. et Test.*, 594, Arch. Liège.)

Lesdits habitans ne peuvent mener leurs dites bestes l'un sur l'autre en *pasquis* et grasses pastures. (*Coust. de Chaalons*, rédig. par Ch. de Thou, B. Faye et J. Viole, cclxvii, *Nouv. Cout. gén.*, II, 491.)

Au quatrieme (lieu), par ce que le bestail apporte tres grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir et rendre pecunieux, je lui ordonnerai ses pres et autres *pasquis* afin d'y entretenir force bestail. (OLIV. DE SERR., *Th. d'agric.*, Préf., p. clxxxix, éd. 1805.)

Pasquis, lieu où les bestes paissent. (Nicot, *Thresor*.)

Et encore au xviii^e siècle dans le pays liégeois :

Prix des terres, prairies ou *paixhis*. (1749,

Ed. et Ord. de la princ. de Liège, 3^e sér., II, 137, Polain.)

Jusqu'au petit *pachis*. (1766, *ib.*, 3^e sér., II, 537.)

Mons et Luxembourg, *pachis*, Liège, *pahiss*, verger, pâturage. Lorr., Filières, et Morv., *paquis*, terrain vague où l'on mène paître les animaux. Dans tout le Barrois, le *paquis* est la promenade : il y a deux *paquis* à Bar-le-Duc. A Nancy le *paquis* était un lieu hors la ville, où se faisait les exécutions criminelles.

Nom de lieu, Genève, les *Pâquis*.

PASQUOR, voir **PASCOR**.

PASQUOYER, v. n., paître :

Non obstant qu'il ne soit licite ne permis a personne quelconque autre que lesd. habitans de Layve de mener, souffrir ou permettre champoyer, *pasquoyer* ou pasturer aucunes de leurs bestes es bois de Layve. (29 juin 1495, *Sentence du juge de Laives*, Mém. de la Société Eduenne, *Nouv. sér.*, xiv, 407.)

La terre ne sceust produire par l'extreme chaleur aulcun pasquis pour le bestail, que causa qu'il endura grant fain et estoit l'on contrainct mener *pasquoyer* icelle par les bois pour y manger quelques jectons. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

PASSABLE, adj., par où l'on peut passer, qui peut être traversé, guéable :

Si que la mer n'est aux poissons
Ne l'air *passable* aux oisillons
Plus qu'est la terre aux esperis.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 94^a, impr. Institut.)

Passable, par où l'on peut passer. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

Et environ la fin d'octobre, le roy se mit en chemin pour retourner et passer certaine riviere, laquelle en esté estoit *passable*. (Juv. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1388, Michaud.)

Ceux de l'avant garde passerent par un endroit de la riviere d'Aisne, qu'on ne cuidoit pas estre *passable*. (*ib.*, an 1414.)

De trouver moyen aucun de faire chemin *passable* en celluy lieu. (*Orose*, vol. II, f° 30^a, éd. 1491.)

Fleuve *passable* a gué. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 120 v°.)

Par nul *passable* senteret.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I, VI, f° 181 r°, éd. 1573.)

Par torrens espouvantables,

Et par destroits non *passables*.

(R. BELLEAU, *Berg.*, I, f° 11 r°, éd. 1578.)

Icelles montaignes en leurs longueurs ne sont *passables* par moins d'espace que de quatre jours. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 7, Cayon.)

Chemin *passable*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Périssable, passager :

Passables tous sommes pour les meffaictz
Faictz par Adam, quant il nous mist, helas,
En las de mort.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 102^b, éd. 1537.)

Et d'autant que, pecheurs, nostre damnable
Peut reculler la bas cette faveur propice, [vice
Nous te supplions tous qu'a ton passable esprit
Tu vueilles pardonner au nom de Jesus Christ.
(*Les Efforts et Assauts faicts et donnez a Lusignen*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 318.)

O l'homme miserable
Qui aimant pour longtemps
Ceste vie passable,
Veut vivre beaucoup d'ans,
Et ne craint rien si fort
Que l'heure de la mort !

(A. DE RIVAudeau, OEuvr. poet., p. 110, éd. 1859.)

— Qui peut être passé, accordé :

Il respondirent audit regent que ledit
traictié n'estoit passable ne faisable. (*Grand.
Cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan,
cx, P. Paris.)

— Possible, facile :

Ung don vous voeul requerer, sire, fait
il. — Or pensez de demander donques, et
s'il est a moy passable saichies que ja n'en
seres escondit. (*Ren. de Montauban*, Ars.
5072, f^o 116 r^o.)

Il est aysé ou passable de disputer de la
destinee, quand on a faict provision de
moyens pour arriver a la fin proposee.
(GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 375, éd. 1623.)

— Au sens actif, qui peut passer :

Il ne lairoient riens passer,
Tant fust sottille ne passable.
(*Rose*, ms. Corsini, f^o 123^b.)

— Fig., acceptable, convenable :

Il semble que cest autheur (Vitruve) ait
esté par une disposition fatale reservé a
vostre service, et que l'ordonnance du ciel
veuille qu'il revive soubz vostre main,
laquelle a puissance de renouveler son
antiquité... esclaircir son obscurité, ren-
dre sa diction passable. (JAN MARTIN, *Trad.
de Vitruve*, au roy, éd. 1547.)

PASSADE, s. f., passe, partie au jeu :

Lesquelz jouerent une autre emprinse,
laquelle derreniere emprinse ou passade
iceulx Millas et Casal qui avoient perdu la
premiere emprinse gagnerent. (1454, Arch.
JJ 191, pièce 49.)

PASSADER, v. n., faire la passade :

Faisant bondir et passader son cheval.
(JEAN DE LERY, *Voyage au Bresil*, II, 39,
Gaffarel.)

PASSADOR, passadour, pasadour, s.
m., trait d'arbalète :

Un fer de passador ou railhon. (1468,
Arch. JJ 197, pièce 66.)

Le suppliant pour soy defendre mist ung
roillon ou passador sur son arbaleste.
(1474, Arch. JJ 195, pièce 1025.)

Il avoit veu apertement, visiblement, ma-
nifestement le pasadour de carquelin droict
entrant dedans la grolle ou mylieu du
blanc. (RAB., *Quart livre*, LII, éd. 1552.)

PASSAGE, pasaige, s. m., voyage
d'outremer, croisade :

Si laisse a la Terre Sainte 50 mille livres
a payer et delivrer quant passage general
se fera, et est mon entente que se le pas-

sage se faisoit en mon vivant, de y aller en
ma personne. (1324, *Test. de Charles le Bel*,
ap. Duc., *Passagium*.)

— Droit de passage :

N'en donrot l'en tolu ne treu ne pasaige.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f^o 148 r^o.)

— Haut passage, droit de 7 deniers
pour livre qui se percevait sur la laine,
la toile, etc. :

Haut passage. An imposition of .vii. d. in
the pound upon woolls, clothes, linnen,
canvasses, and other such merchandize.
(COTGR., 1614.)

— Estre au passage, être en bonne
voie pour arriver à ses fins :

Mais qui les biens a conquestes
Par courtoisie et par souffrir,
Je le tieng a grand barnage.
Vous ki a chel avantage
Voles avenir
Sachies maintenir

Hounour, s'estes au passage
(GILL. DE BERNEVILLE, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 82.)

— Passation :

Est ordonné que chascun frere et sœur
d'icelle charité, par le passage de son tes-
tament ou autrement a la fin de ses jours,
pour supporter les charges de la dicte
charité, et pour les fautes du temps passé
amender, a perpetuelle memoire, paira
aucun don ou laiz a sa devotion. (*Con-
frairie de St Martin d'Argentan*, Richel.
4437, f^o 195 v^o.)

— Action de contracter, contrat :

Ainsi fis je par amour le passaige
Et l'alliance de nostre mariage.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ouv.*, Ars. 5108, f^o 171 r^o.)

— Infidélité :

Il alloit au change, faisoit de bons pe-
lits passages a sa femme. (DU FAIL, *Cont.
d'Eulrapel*, xxxii, éd. 1598.)

PASSAGER, verbe.

— Act., passer :

Quel labyrinth, quel dedale ay je pris
Pour passer ce brief cours de ma vie ?
(E. PASQ., *Jeux poet.*, I, 5.)

Chacun accommodant son sens aux mœurs
des regions, et au cours des necessitez
qu'il voyait avoir plus de lieu es pays ou
il s'estoit destiné de passer cette vie. (Id.,
Pour parler de la Loy.)

— Neutr., passer :

Les humeurs ne sont arrestees, ains pas-
sagent encore de lieu en autre. (J. G. P.,
Ocull. merv. de nat., p. 247, éd. 1567.)

— Faire des roulades :

Passager. To warble, or divide in singing,
etc. (COTGR., 1611.)

PASSAGEUR, s. m., passeur, celui qui
perçoit le droit de passage :

Porront aler, passer et repasser par le
dit bac, a pié, a queval, a car, a carrette,

a vuit et a carques, paisiblement et fran-
quement sans paier au passageur dudit
bac. (1362, *Carl. de Corbie*, ap. Duc., *Pas-
siagiarius*, sous *Passagium*.)

Promettent a nous, nos commis et pas-
sageurs pour nous qu'ils puissent mettre
et ficher sur la terre et seigneurerie des-
dits religieux pieux ou fiches pour lyer et
rettenir lesdits bac; barge ou basteaux.
(1460, *Carl. de Lagny*, Richel. I. 9902, f^o 75.)

— Adj., qui sert au passage :

Vaisseaux passageurs. (*Hist. de Loys III,
duc de Bourb.*, p. 238, éd. 1612.)

PASSAGIER, -ger, s. m., passeur, celui
qui perçoit le droit de passage :

La l'esteut avaler qui outre veut nagier,
N'y avoit autre gué ne autre passagier.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f^o 6 r^o.)

Soubdainement courut le populaire aux
maisons des fermiers, passageurs, imposi-
teurs, peagiers et autres gens ayant les
deniers des tailles. (*Mer des Cron.*, f^o 126
r^o, éd. 1532.)

Le passageur le prend aux creux de son bateau.
(D'AUBIGNÉ, *Vers funebres sur la mort de Jodelle*,
Sonnet, A IV v^o, éd. 1574.)

— Adj., qui sert à passer :

Il trouverent les vassiaus passageurs que
li rois d'Engleterre lor avoit envoies.
(FROISS., *Chron.*, I, 259, Luce, ms. Rome,
f^o 14.)

Et eurent tantost une nef passagiere qui
les mist outre. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f^o
69^a.)

Ung vaissel passagier. (Id., *ib.*, f^o 146^a.)

Ilz entrerent ens es vaisseaux passageurs.
(Id., *ib.*, f^o 57^a.)

Ne trouverent le moyen de passer la
riviere que par le bac passageur accous-
tumé. (M. DU BELLAY, *Mém.*, I, II, f^o 38 r^o,
éd. 1569.)

Et encore au xvii^e s. :

Les autres n'ayans pu tirer aucun secours
du roy de Danemarck, s'en revinrent tout
nuds et delabrez dans quelques vaisseaux
passagers. (MEZERAY, *Hist. de France*, I, VI.)

— S. m., bac :

Il entrerent en un passagier. (FROISS.,
Chron., VIII, 334, Kerv.)

— Adj., qui peut être passé, traversé :

Les Alpes, de plus longtemps, ont esté
passageres aux armees que les Pirenees.
(FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, I, I, ch. XIV,
éd. 1611.)

PASSAIRE, voir PESSAIRE.

PASSANT, passant, adj., ^{sur [err.]} sous lequel
on passe X sans payer de péage [err.]

Faire ledit pont passant a arches de
pierre. (*Edit du 14 mai 1436*, ap. Mantellier,
March. fréq., III, 153.)

Le roy manda querir des basteaux en la
riviere de Paust pour en faire ung pont
passant. (A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'hon-
neur*.)

Il fut ordonné de y faire ung pont bien

passant et assez large. (COMM., *Mém.*, IV, 9, éd. 1619.)

— Transitif :

Mais autre action est qui est dicte *passante* en la maniere de dehors et regarde vertu ou vice, et ainsy en matiere morale l'operation qui est en l'ame et en la pensee ou volenté c'est action immanente, et le fait de dehors, si comme ferir, donner ou telle chose c'est action *passante*. (ORESME, *Eth.*, Table, éd. 1488.)

— S. m., chemin, passage :

Atent es .i. vallet dejouste .i. *passant*
Qui pourte .i. arc d'aubour de quoi il va traient.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 67 r°.)

— Anneau formant appendice à la boucle d'uné ceinture ou indépendant d'elle, et servant à enrrouler le pendant de la ceinture. (LABORDE, *Emaux*.)

Une autre petite sainture de cuir a boucle, mordant et *passant*, tous d'argent. (1347, *Inv. de J. de Prestes*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 91.)

Une ceinture de soye vermeille, a boucle et mordant d'or, le mordant neillé aux armes de France, et le *passant* et les fermillieres d'or. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 94, Labarte.)

Une large ceinture, pour boys, de cuir d'abaye, dont la boucle, le mordant et le *passant* sont d'or. (1400, *Pièces rel. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 304, Douët d'Arceq.)

Une sainture de soye inde, dont la boucle, le mordant et le *passant* sont d'or. (1400, *Pièces rel. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 304, Douët d'Arceq.)

— Faire le *passant*, consentir :

J'en ay mon cuer dolant [blant :
Que moustrer me convient au payen biel sam-
Mais pour l'amour Tangré j'en feray le *passant*.
(*Chev. au cygne*, 24924, Reiff.)

— Soulier :

Je suis recordz maintenant en pensans
De mon haubert, de plumes reluyans,
Et mes barilz dont j'ay esté seigneur,
Mes tyrandes, mon gypon et *passans*
Bobelinez, bien cousus et puyssans.

Le Testam. fu Ruby, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 6.)

Les *passants* rompus et la lyme trouee.
(*Vie de S. Christophe*, Grenoble 1530.)

Ils appellent des souliers, des *passans*.
(G. BOUCHET, *Serees*, III, 129, Roybet.)

Passans, souliers. (PÉCHON DE RUBY, *Vie généreuse des Mercelots*, 1596, Var. hist. et litt., VIII, 185.)

— Monnaie du Hainaut :

Le suppliant tira deux *passans* de sa bourse, monnoye dudit pais de Haynaut. (1399, Arch. JJ 154, pièce 592.)

Argot, *passant*, soulier.

PASSARIN, s. m., ricochet :

Cest homme, ne se voulant monstrier oysif entre eux, commença a ouvrir son escarcelle, et tirant son argent, faire des *passarins*, comme l'on dict, et jetter tous ses escus en l'eau, les uns apres les autres.

(LARIY, *Facet. Nuicts de Strap.*, XIII, XIII, Bibl. elz.)

PASSAUMENT, adv., passé, et au delà :

Et laissirent les mors sur les kamps plainement,
Et s'en pierdirent bien .x. mille *passaument*.
(*Chev. au cygne*, 24242, Reiff.)

— Passablement bien :

Se vous m'aves respondu *passaument*,
Si le vous grasie.
Me teste en est apaisie,
Et se ce non, je voeil bien k'il l'ament.

(A. DE LA HALLE, *Part.*, Var. Chr. 1490, f° 175 r°.)

1. PASSAVANT, *passé avant*, cri de guerre des comtes de Champagne. « Champagne et *Passavant*, *passé avant* li meilleur » était le cri de guerre des comtes de Champagne. *Passavant* est un bourg sur les extrêmes confins de la Meuse. (*Bull. mon.*, XVIII, 577.)

En maint lieu fut *Passavant* en saison,
Son noble cry et s'ensaigne levee.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 316°.)

— Nom d'une bannière :

Vo baniere a non *Passé avant*
Qui tos les abatus relieve.

(J. BOB., *Congé*, G. Raynaud, *Romania*, IX, 235.)

2. PASSAVANT, s. m., machine de guerre, tour roulante à étages :

Les seigneurs ordonnerent un assaut,
et avoyent fait charpenter un engin qui avoit quatre estages et en chacun estage vingt arbalestriers ; quand tout fut appareillé, on amena et bouta celuy engin qu'ils appelloyent un *passavant* au plus foible lieu du chastel a leur avis. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 74, éd. 1559.)

— Monnaie de Hainaut :

Esterlins d'Angleterre et d'Escoce, gambrusins de Philippe, chevaliers de Guillaume, *passavans* neufs, sont a onze deniers, obole, argent le roy. (Ms. Richel. 8406, f° 147, ap. Ste-Pal.)

— Sorte de jeu :

La jouoyt au flux, ... au *passavant*. (RAB., *Garg.*, xxii, éd. 1542.)

— Terme de chevalerie, paraissant désigner celui qui marchait devant un chevalier dégradé :

Cela fait on avoit appresté de l'eau chaude dans un bassin d'or ou d'argent, lequel le he-rault d'armes tenoit en main, et demandoit a haute voix le nom du chevalier, lequel luy ayant été dit par le *passavant*, le he-rault repliquoit : Vous vous trompez il n'a pas ainsy nom, ains c'est un traistre vilain qui a meprisé et souillé l'ordre de la chevalerie. (BELOY, *Origine de la chevalerie*, p. 47, ap. Ste-Pal.)

1. PASSE, s. f., tour de charpente à plusieurs étages, montée sur des roues, d'après Le Duchat :

Bandoit es reins les fortes arbalestes de

passee. (RAB., *Gargantua*, ch. xxiii, éd. 1542.)

Avec grosses arbalestes de *passee* et autres engins a tirer au loing. (AMYOT, *Diod.*, xvii, 6, éd. 1554.)

Une forte arbaleste de *passee*. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 91, Bibl. elz.)

2. PASSE, *païsse*, *pesse*, *passere*, *paistre*, s. f. et m., passereau, moineau :

Kar li *passere* truve a sei maisun, e tur-tre nid a sei, u el reponge ses pulcins. (*Lib. Psalm.*, Oxf., lxxxiii, 3, Michel.)

Leur arc que il ont ne sont mie assez fors pour ocire une *passee*. (GUILL. DE TYR, VI, 6, P. Paris.)

Ilh prenoit .i. homme parmy les flans et le rompoit ensi que chu fuist *paistre*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 39, Chron. belg.)

Ainsi que bien souvent
On voit a tire d'aesle haut et bas par le vent
L'amoureux passereau suivre sa *pesse* aymee
De taillis en taillis, de ramee en ramee.
(*L'Enfer de la merle Cardine*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 312.)

Et lors de corps et d'ame
Vous serviray aussi gay que la *passee*.
(*Cinquante Rond. sur divers propos*, XX, p. 68, éd. 1532.)

Mauvis, teurtres, chardonneroux, serins, roussignolz, *passes* solitaires et aultres oyseaulx, comme en France, et en grand habondance. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 20, Tross.)

... Lesbie
Du mignard Catule l'amie,
Quand pour sa *païsse* en grans douleurs
Ses yeux enleze noya de pleurs.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 82 v°, éd. 1573.)

D'un vœu certain je t'assure
D'un pair de *païsses* lascives
Que je garde vives.
(Id., *Eclog.*, X, éd. 1573.)

Car les *passes*, les pigeons,
Les souris, les papillons,
Me font la guerre a toute heure.
(1575, *Legend. veritabl. de Jean le Blanc*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 110.)

Trois oiseaux appeles *passes* solitaires.
(*Dépens. du D. de Nav.*, oct.-déc. 1583, Arch. Basses-Pyr., B 82.)

Que n'ay je tes guides fidelles,
Tes *passes* et tes colombelles,
Et ton char, divine Cypris.
(DESPORTES, *Diane*, II, xxviii, Bibl. gaul.)

Poitou, Vienne, Bas-Berry, *prasse*, *parse*, Bas-Berry, *prase*, Centre, *prache*, Poitou, *parse*, Ardennes, Marne, Centre, Norm., *passee*, Haut-Maine, *païsse*, *païsse*, Ardennes, Anjou, *païsse*, Rennes, *pêche*, Suisse rom., *passi*, moineau. Anjou, *païsse de près*, bruant de roseaux. Vienne, *prasse maline*, le passer pe-tonia. Beauce, Perche, *passee*, le mouchet. Nantes, *païsse de haie*, Anjou, Beauce, Perche, *passee buissonnière*, Haut-Maine, *païsse buissonnière*, Or-léanais, *passee buse*, le mouchet. Bourg., *passee solitaire*, le merle de roche.

3. PASSE, s. f., déficit :

Pour le remboursement de la *passé* de la couche et gesine de la royne. (1493, Arch. KK 83.)

Pour fournir a laquelle *passé* et arriere dudit estat de ceste dite annee, et a plusieurs autres parties necessaires pour la conduite et entretenement des affaires dudit pays de ladite annee prochaine,... il est besoing que les gens desdits estats octroyent quelque bonne somme. (*Lett. d'instruct. pour l'ouvert. des ét. de Bret.*, 18 août 1501.)

Pour fournir aux *passes* des estats des finances dudit pays des annees precedentes. (*ib.*)

— Banc, tabouret :

Pour un banc, une *passé* et un passet. (1511, *Exécut. Testam. de Katherine Mesquin*, v° Thomas Pourret, Arch. Tournai.)

— Bâton qui, au jeu de longue paume, soutient la planche percée au bas du toit :

En jouant icelui Philippot... prist un baston a terre qui illec estoit gisant, et qui foisoit crieer et *passé* de leur jeu. (1383, Arch. JJ 122, pièce 337.)

— Sorte de jeu :

En jouant les ungs a un autre jeu appellé la *passé*, auquel jeu l'on joue avecques javelines. (1463, Arch. JJ 199, pièce 311.)

— Lisière :

Se aucun veult faire drap, entre drap et demi drap, il sera tenu de mettre au bout du demi drap une boutiere ou *passé*. (1424, Arch. JJ 173, pièce 151.)

— Sorte de vêtement :

... Et environ le Procession de Tournay, darain passé, prinst et coppa, a une tente, estant vers les Prez aux Nonnains, une piece de toile, de laquelle il fist une *passé* a mettre devant sa poitrine. (3 décembre 1457, *Condamnation*, Reg. de la Loy, 1442-1458, chap. Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Pour une *passé* de velour violet .xi. l. Pour une *passé* a manches de noir velour .xlii. l. (1625, *Exécut. testament. de Guillaume de la Fosse, apothicaire*, Arch. Tournai.)

— Demi-syllabe :

Le champ royal se fait de dix syllabes en masculin, et autant de lignes en une clause qu'il y a de syllabes au pallinod, comptant la *passé* feminine pour plaine syllabe. (*FABRI, Rhét.*, l. II, f° 35 r°, éd. 1521.)

Demie sillabe ou *passé* feminine. (*ib.*, f° 2 v°.)

— Opération par laquelle on *passé* à l'alambic :

Deux quintaulx d'eau ardente de deux *passes* bonne et marchande. (9 nov. 1531, Arch. Gir., Not., Bontemps, 51-1, f° 133.)

4. PASSE, adj., séché :

Aporterent en l'ost au duc Godefroi pre-

senz de pain et de vin et de dates et d'uve *passé*. (*GUILL. DE TYR*, IX, 20, P. Paris.)

Le commin guerist et medicine l'enfeure des genitoires quant avecques luy est adjousté de la farine bien deliée de feves et de raisins deseichez appellez uve *passé*, et des cirops. (*Jard. de santé*, I, 123, impr. la Minerve.)

— S. f., raisin sec :

La medecine est tele, pran la *passé*, et girofles et bat et mesle la porre de girofle avec la *passé*, et li donne a mangier. (*Traité de faucon.*, Richel. 12581, f° 84 r°.)

A faire vin de *passé*

Plus util est le vin que l'on ne brasse Sur le pressoir.

(*LE BLANC, Georgiques de Virgile*, f° 55 v°, éd. 1608.)

PASSEAL, voir PASSEL.

PASSE AVANT, voir PASSAVANT.

PASSEBON, s., qualifiant une sorte de pomme :

Le bailleur retient les poires des poiriers de Quievreville, de caillouel, d'angoisse, et les pommes de *passébon*. (*Bail de 1462*, ap. Ch. de Beaurepaire, *Notes et doc. sur la Norm.*, p. 49.)

Cf. PASSEPOMME.

PASSE BRUIT, subst. composé, désigne une femme qui, par sa beauté, fait plus de bruit que toutes les autres :

Entre les aultres, y avoit une dame, femme au maistre d'ostel de la royne, qui, par ses manieres et beau port et dances, en blessa en cuer une dousaine, car estoit la droite gorgiasse, et le *passé bruit* de la route. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 12, Buchon.)

PASSEE, *pessee*, s. f., passage, ouverture, brèche :

Doit maintenant estre envoi
Legiere jant et bien montey
Et qui aient armes hantey
Et qui saichent bien ta *pessee*
Et bien faire la retournee.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 52°.)

Qui a aux dis complainans fait
Bochier les trous et les entrees
Par ou ilz avoient leurs *passeses*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 410°.)

Qui a tous efforts assaillirent la perilleuse barriere et firent merveilles, comme ceulx qui envyeux estoient d'honneur. Tousteffoys si a point furent par ceulx de dedens recueilliz que la *passée* a tour de bras leur fut defendue. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 27, Peigné.)

En chascune charrette n'y avoit que un seul cheval, mais les Suisses tiroient et boutoient a telle force qu'elle fit franchement la *passée*, et sans nul encombrer. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXII, Buchon.)

Tant estoit forte la place que au lieu mesmes ou avoit esté donné l'assault sembloit la *passée* tant douteuse que nul sans aide osoit par la repasser. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 8 v°.)

Des montagnes ou n'avoit chemins accessibles fors petiz santiers pour la *passée*

d'un homme seul a la foys. (*ib.*, f° 12 r°.)

Par une nuyt ouvrit les bondes et *passeses* de l'eau qui abuvroit les fossez. (*ib.*, f° 14 v°.)

Aux breches et *passeses* de la muraille. (*ib.*, f° 35 r°.)

Si leur commanda qu'ilz visassent les entrees et les *passeses* des Alpes. (*La sec. Dec. de Tit.-Liv.*, I, 16, éd. 1530.)

Passée, id est transitus. (*Sylv., Ling. Gall. Isagoge*, p. 80, éd. 1530.)

Les grandz langueurs et les rudes *passeses* Jusqu'a la mort par moy souffroit *passeses*. (*JULYOT, Eleg. de la belle fille*, p. 57, Willem.)

— Compartiment :

Fait construire partie de ladite eglise, et y eligé la place d'une vitre a six *passeses*. (*Titre du 25 oct. 1545*, appart. à M. Vatar, bibliothéc. de Rennes.)

— Pas, enjambée :

Une mile, qui contient environ demie lieue, ou miles *passeses* de long. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 169°.)

Dit Plinius que le dromadaire est une beste fort legiere, active et nerveuse, ayant longues cuisses et grandes *passeses*, tellement que sans grant labour et sans grant fatigation il peut courir ou aller en un jour naturel cent petis milliaires. (*Le Repos de conscience*, c. x, Trepperel.)

Les bestes remarquent et sentent les *passeses* et le trac de l'homme. (DU PINET, *Pline*, VIII, 16, éd. 1566.)

Je cheminay environ deux cents *passeses* par lieux fascheux, bossus, pierreux et malaises. (*RAVIERES, les grandes et admirables Merveilles decouvertes pres la ville d'Authun*, Rouen 1582.)

Alors au bon chemin adressant ses *passeses* Il servira d'exemple aux siecles a venir De vivre en innocence.

(CHASSIGN., *Ps.*, LXXXIV, éd. 1613.)

— Adjudication :

Le lieu ou la *passée* se feroit au plus offrant et a coup de baston. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 904, Hautcœur.)

— *Passées du mois*, déboursés non inscrits avant le dernier jour du mois :

Passées du mois. The disbursements for court acates omitted, and not set down, until the last day of the moneth. (CORGR., 1611.)

Poit., *passée*, petit chemin, sentier, passage. Orne, *passée*, corridor et aussi pièce, quoique non servant de passage, qui se trouve souvent dans les fermes normandes, à côté de la salle principale. Suisse rom., *passée*, temps de la floraison de la vigne. †

PASSEFELON, s. m., celui qui surpasse les autres en félonie :

Mais contre felenie lou trovoit en *passéfelon*. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 20 v°.)

PASSEFIER, voir PACIFIER.

PASSEFILLON, -fillion, s. m., cheveux crépés qui tombent sur le devant et les côtés du front, coiffure dont on attribue l'invention à la Passe-Fillon, femme d'un marchand de Lyon nommé Antoine Bourcier :

Cheveux qui passent à une femme sur le front, cheveux mis en *passee fillon*. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Antiaë.)

Le chapperon fait en poupee,
Les cheveux en *passee fillon*,
Et l'œil gay en esmerillon.

(Cl. MAROT, *Dialogue de deux amoureux*, p. 22, éd. 1596.)

Jeunes et anciennes
Noires comme égyptiennes
Sont praticiennes
Se coiffer en *passee fillons*.

(*Reform. des dames de Paris*, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Cheveux de femme passant dessus le front en *passee fillon*. (B. JAMIN, *Traduct. des Dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Antiarum.)

PASSEFILLONNÉ, -oné, adj., crépé en passefillon :

Son poil *passee fillonné*.

(O. DE MAGNY, *Gayet.*, les *Martinales*, éd. 1554.)

Les cheveux de fin or d'art *passee fillonnez*.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I. IX, t. II, p. 413, Lemerre.)

— Avec un nom de personne, dont les cheveux sont en passefillon :

Car Niobé la *passee fillonnee*
N'a pas du tout la viande oubliée,
Bien que tuez lui fussent douze enfants.

(P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 327, éd. 1575.)

Gentilshommes bien godronnes, bien fraises, bien fraises, bien *passee fillonnes*. (H. ESTIENNE, *Nouv. lang. fr. ital.*, éd. 1583.)

Trois horribles furies, toutes *passee fillonnees* de serpenteaux et couleuvres. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1305, éd. 1611.)

PASSEFILLONNEMENT, s. m., arrangement des cheveux en passefillon :

Quand vous viendrez à la cour, il se pourra faire que vous trouverez les godronnemens, fraisemens, *passee fillonnemens*, un peu d'autre façon. (H. ESTIENNE, *Nouv. lang. fr. ital.*, éd. 1583.)

PASSEFILLONNER, verbe.

— Act., créper en passefillon :

Laissez votre perruque au perruquier qui l'a *passee fillonnee* comme bon lui a semblé. (J. D. S. F., *Propos d'Epict.*, p. 324.)

En *passee fillonnant* ses crespillones crins,

Je vey saillir de deux vives fresettes

Cent amoureux chargez de cent traits ivoirins

Forgez au bout de ses belles pommettes.

(LOYS LE CARON, *Poés.*, f° 70, éd. 1554.)

— Réfl., se créper les cheveux en passefillon :

.....Celuy qui mieux se godronne

Fraise et frise et *passee fillonne*.

(HENRI EST., *Dialog. du lang. fr. ital.*, I, 11, Liseux.)

T. VI.

1. PASSEL, -cal, -ea, pas., paz., s. m., sentier :

Li *passeeau* ki lent de... a... (1323, *Ch. de S. Lambert*, n° 479, Arch. Liège.)

Le *passeeal* de Scovemont. (1356, *ib.*, n° 726.)

Les pisentes ou *pazea*. (1452, *Pawilhars*, K, p. 253, Arch. Liège.)

Parmy le *passeeal*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 260, Borgnet.)

Les piedsentés et *passeeaux* quatre pieds. (*Cout. de Liege*, Nouv. *Cout. gén.*, II, 329^b.)

Wall., *pazai*, sentier. Luxemb., *pas-sau*, bâti de bois servant à barrer un sentier de manière à ne laisser passer que les gens à pied ; tourniquet.

2. PASSEL, voir PAISSEL.

PASSELANDE, nom du cheval d'Arthur :

Li rois monta sor *Passelande*,
Qar convoier veut le meschin.

(*Tristan*, I, 3487, Michel.)

PASSELER, voir PAISSELER.

PASSEMENT, pess., pasmant, s. m., action de passer, passage :

S'or i eust .i. pont au *passement*

Ja i poignissent .ii. mil, mien ensient.

(*Auberi*, p. 110, Tobler.)

Des estoilles li *passeez*.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 72^a.)

Se il onques estre fet puisse

Que cis boivres *passeez* truisse.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 151^b.)

Ou en une fosse ou pavement de la paroite ou il n'ait *passeez* de gens. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 22^a.)

Que chacun puissant de corps puisse gagner son *passeez* en la ville. (*Ordonn. du senesch. de Bourges*, fin XIV^e s., Arch. mun. Bourges.)

Hastus, puisement, vuidement, *passeez*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679.)

Après nostre entree et *passeez* en nostre dicte ville de Troyes. (1430, *Ord.*, XII, 158.)

Car faire monstres de gens sans que leur navire soit prest pour passer, n'est que gastement de vostre argent,.... *passeez* de temps sans rien proficiter. (23 déc. 1435, *Req. des Et. de Norm.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 439.)

Vie humaine est ung *passeez*.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 14^b.)

Pour le *passeez* d'une nuyct. (*Flave Vegece*, III, 8.)

Après plusieurs amoureux *passeez*,

Regardz, euillades, petiz charivaris,

Qui tous servent aux grans embrasemens

De cueurs humains et mondains esperis,

Eco sans plus, après plusieurs soubzris,

Ung seul baiser requist a Narcisus.

(COQUILLART, *Poés. div.*, Compl. de Eco, qui ne peut jouyr de ses amours, I, 7, Bibl. elz.)

Si leur firent passer l'eau ; et monseigneur Philippe, avecq ceulx de sa bande,

suivirent leur train ; auquel seigneur les-dits Suisses proumirent donner signe de leur *passeez*, par chapeaux fiches au bout de leurs picques. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cv, Buchon.)

L'issue et *passeez* de bien ou mal. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 158^a, éd. 1488.)

Du *passeez* de l'exercite. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, VI, v, 10.)

Car encores n'oyoit on nul *passeez* d'avirons ne nul bruyt ou autre esmouvement appartenans a nefz. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 12, éd. 1530.)

Transitio, *passeez*. (R. Est., *Thes.*)

Dont la supreme partie de la flamme esteinte par continu *passeez* est tournée en fumée. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 24^r, éd. 1536.)

Transmissus, transportement, *passeez* outre. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Décès :

Qu'an s'aglise a Poutieres apourter le feroient
Après son *passeez*.

(*Gir. de Rossill.*, 6221, Mignard.)

— Passation d'un acte :

Nous assignons, donnons et deputons les offices de nos *passeez* de lettres et de nos escritures. (1329, *Lett. de Phil.*, Richel., Bl.-Mant., t. IV, f° 31.)

Item, nous conte, voulons et accordons o tout ce que les diz religieux aient et puissent avoir pour le temps avenir en leur abbaye *passeez* de lettres, de ceulz seulement a qui il plaira de y faire lettres passer. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

Avec le scel dudit messire Estienne et le *passeez* de sa main a greigneur confirmation. (1396, *Quitt.*, fonds Bizeul, Bibl. Nantes.)

En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel aux presentes, avec le *passeez* de nostre propre main. (*Lett. de 1409*, ap. Lobin., II, 596.)

Lettres de *passeez*. (1451, *Sent. du prév. de Porreulruy*, Trouillat et Vautrety, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 398.)

Le clamant se peut clamer dedens l'an et jour de la lecture de la lettre d'icelluy marchié, et s'il n'y a point de lecture, dedens les dix ans ensuivans du *passeez* et de la possession. (*Coust. de Norm.*, f° 49^v, éd. 1483.)

On procedera au *passeez* d'iceluy decret. (*Ordonn. d'eschiquier*, dans les *Coust. de Norm.*, f° 322^r, éd. 1483.)

De tieulx qui font *passeez* a autres de lettres ou autres delivrances. (*Cout. de Bret.*, ms. S. Briec, f° 2^b.)

Et puis par leur paresse ou negligence ilz (les notaires) laissent l'an et le jour ou l'indiction, ou les tesmoins, ou ilz mettent temoinz estranges qui ne furent jamais presents au *passeez*. (*Contreditz de Songecreux*, f° 96^v, éd. 1530.)

Parce qu'entendons ladite faute proceder en partie des notaires, qui au *passeez* des contracts qui se font pardevant eux, attribuent indifferemment a tous, voire jusques aux marchands et paysans les titres et qualitez de noblesse. (*Plucard de D. L. de Requesens, touchant l'usurp. du tit. des nobles*, 15 fév. 1576.)

Et encore à la fin du xvii^e s. :

Pierre Mercier vend une maison soixante-douze livres, qui luy ont été payées lors du *passemment* dudit acte. (*Acte passé en Saintonge en 1699*, ap. Roquet.)

— Acte passé, signé :

Douquel don et douquel lays li religieux... apres lour possession des diz doux biches qu'ils avoent ahu per plusours ans, ils ont estez despoillié per douze anz per lesquez ils ne ont ahu *pasmant* de moy ne d'atruy en nom de ma dite chiere mere. (1298, *Lett. de Marg. de Marnay*, Cart. de Bellevaux, p. 296, Bibl. Besançon.)

Voulons abolir et oster du tout les excessifs salaires que prennent iceulx notaires des contratz, *passemens* et instrumens qu'ilz reçoivent. (1433, *Ord.*, xiii, 188.)

Tesmoing de ce le scel estably aux contractz de nostre court avecques les *passementz* cy soubzscriptz a cestes mis. (1^{er} déc. 1468, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

Et faire garder et entretenir en tous et chacun des poincts et articles, selon la forme et teneur de tous les dits *passemens*, promesses et sermens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cclxiii, Buchon.)

Que doresnavant quant aucuns notaires ou tabellions passeront lettres ou contratz qu'ilz facent mention par qui ilz sont escriptes ou mettront en leurs *passemens* les noms d'iceulx qui les auront escriptes affin que l'on puisse scavoir la faulte qui y sera si aulcune est. (*Cout. de Bret.*, ms. S. Brieu, f^o 165 r^o.)

O les *passementz* soubzscriptz. (19 juill. 1544, S. Melaine, f^o Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Demander un *passemment*. (*Pièce de 1549*, Doc. de la Suisse rom., XI, 444.)

Obtenir, executer un *passemment*. (*Ib.*, p. 447.)

Pour oster le grand scandale et incommodité qui avient au saint service divin, par les *passemens* et recours de maisons et autres heritages et venditions des biens meubles qui en plusieurs lieux se font esdits jours de feste et de dimanche. (*Placard de Philippe II sur le Synode Provincial de Cambray tenu au mois d'oct. 1586*, VIII.)

— *Passemment d'un chef d'œuvre*, confection et présentation d'un chef-d'œuvre :

Audict Haquinot a esté delivré, pour furnir aux despens du *passemment* de son kief d'œuvre .ix. lb. .xiii. s. Flandres, qui valent v. l. .xiii. s. .xi. d. (28 mai 1522, *Compte de la curatelle de Hacquinot Gillot et Marselot Baude, fils de Katherine Canterraine, vesve Jehan Baude*, Arch. Tournai.)

— Tissue plat de fil d'or, de soie, etc. :

Item a ung grossier pour une pieche de *passemment* tennet servant a border le palato dudit Jehan, marchand, a esté payé .x. s. (1548, *Compt. Exéc. Test. de Jehan Marchant, dit de Genuppe*, Arch. Tournai.)

Suisse rom., Neuchâtel, *passemment*, terme de droit ; donner *passemment*, faire défaut, passer condamnation.

PASSEMENTEUR, adj. et s., qui orne :

... Ces *passemmenteurs*
De vertugalles et vasquines.
(*Complainte de M. le cul*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 153.)

Variété, *passemmenteuse*. (LA PORTE, *Epth.*, éd. 1571.)

PASSEMERVILLE, s. m., chose extraordinaire, qui est au-dessus même du merveilleux : *Dec. 1863*

Ice fu le *passemerville*
Quant vous por une fol oeilie
Malostrue et esgaree
Vous plot tant paine souffrir
Por qu'ele peut revenir
La dont ele estoit remuee.
(*Rom. d'amors*, Richel. 837, f^o 122^o.)

Ouy da, repliqua Tabarin ; il sçait des choses merveilleusement merveilleuses, il sçait des *passemervilles*. (*Les Ess. de Mathurine*, Bibl. gaul.)

PASSEABLE, adj., qui porte des glands destinés à la païsson des porcs :

Sans copper chaisne *passenable* de haute fleur ny stallons. (10 sept. 1585, Ch. des finances, xi, f^o 54 v^o, Arch. Liège.)

1. **PASSENAGE**, -aige, s. m., passage, droit de passage :

Item appartient audit fremier de toutes nes ou bacques qui chergent denrees, quelque qu'elles soient, sour les hiretaiges tenus de mondit seigneur, et qui lui doivent rente, oudict lieu et esquivinaige, empires les rivieres d'Escault ou d'Escarp, cascune nef ou bacques doit de *passenaige* .ii. d. (1412, *Cart. concernant Mortagne*, f^o 13 r^o, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Et s'on transgressoit, emportoit ou fourceloit nulz dez dis winaigez deus, foraigez et *passenaiges*, on seroit a l'amende de .lx. s. pour cascune fois. (*Ib.*)

Et ne se demande point ledit winaige deubs et *passenaiges*, ains ont poursuite pour ataindre le ditte amende. (*Ib.*)

2. **PASSENAGE**, voir PAISSONAGE.

PASSENAIRE, s. m., intendant des pâturages ?

Nous, Conrad, évesque de Mes, faisons savoir et cognissant a tous que nous confiant a plain du sens, loialtei et bonne diligence de nostre amé Thiriet Ziedreir de Marsal, par bon conseil et mehure deliberation devant ehue a plusieurs de nostre conseil, ycellui Thiriet avons fait, créé, ordonné, constitué et estaublis et par la tenour de ces presentes lettres faisons, creons, ordonnons, constituons et etablissons nostre *passenaire* de noste dicte ville de Marsal et des appartenances et appendances d'icelle. (1419, *Cart. de l'év. de Metz*, Arch. Mos., G 7, f^o 79 v^o.)

Exercer led. office comme *passenaire* de nostre dicte ville de Marsal. (*Ib.*, f^o 80 r^o.)

PASSENARIE, s. f., charge d'intendant des pâturages ?

Auquel Thiriet avons donné et octroyei, donons et octroions por ces pres. led. office de *passenaire* de nostre dicte ville de Marsal et des appartenances et appendances

d'icelles pour icelluy office avoir, tenir, posseder... avec telz drois, profits et emolumens comme ou dit office appartient. (1419, *Cart. de l'év. de Metz*, Arch. Mos., G 7, f^o 80 v^o.)

1. **PASSEOR**, -eur, s. m., celui qui passe un acte :

Et ne mectront point les diz *passeurs* ces poins en la lecture se partie ne se y consent expressemment et que declaration en soit faicte ou passemment. (1463, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 482, Beaumont-Beaupré.)

Pour eschiver es faulsonneries que on fait es lettres... en contrefaisant la main des *passeurs* quant ilz sont mortz ou aultrement. (*Coust. de Bret.*, f^o 165 r^o.)

Lesquelz *passeurs* pourront passer les actes par toutes les cours subgetes et barres esquelles ilz auront esté ottoiriez et ordonnez *passeurs*. (*Ib.*)

2. **PASSEOR**, -eur, s. m., passage :

Par Romme *passeors* en fist,
Einsi sont encor et seront,
Et par desus els passeront
Et maint musart et maint preudomme
Tant com en estant sera Romme.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f^o 79^o.)

Item led. maire et sergens sont tenuz de barrer et bocher tous les *passeurs* du prel Saint Jehan, de maniere que beste n'y entre pour y faire aulcung domaige. (1550, *Man. adm. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 79.)

PASSE PAS, s. m., passe-passe :

Par ung tour de *passee pas*. (PALSGRAVE, *Eclairc. de la l. fr.*, p. 833, Génin.)

PASSE PASSEE, s. f., passe-passe :

Passee passee, f. Heypasse, repasse ; a jugling tricke, or tearme. (COTGR., 1611.)

PASSE POMME, s. f., pomme de table, de petite espèce, rouge, très précoce :

Pommes de *passee pomme* et poires. (26 juill. 1544, *Comp. de S. Amand. de Rouen*, Arch. S.-Inf.)

Passee pommes, c'est a dire, mustea poma. Melimella. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 277, éd. 1622.)

Passee pomme : f. The pome paradise, Honny apple or honny meale ; an apple that quickly ripe and quickly rotten. (COTGR., 1611.)

Se dit encore en Normandie.

PASSEPORTE, s. f., droit qu'on payait pour passer une porte ; cédule qui certifiât l'acquittement de ce droit :

Que aucun n'en assist, ne portast hors en males, fardeaulx, brouettes, chevaux, charrettes ou charioz, ne autrement, vivres ne autres denrees quelconques, sans bonne et seure visitation, et que ilz eussent cedulle signee des personnes comises a ladicte cedulle bailler que l'on nommoit *passeeporte*. (1359, *Ord.*, IV, 357.)

Des xiii^e, impositions, quint de sel, *passeeporte*. (1367-70, *Compte du roi de Navarre*, p. 25, Izarn.)

D'une aide appelee *passeeporte*, c'est as-

savoir pour chacun tonnel de vin entré et vendu en la dicte ville de Carenten .i. franc. (*Id.*, p. 27.)

A Fouquet de Champeaux... pour la vocature dudit plon faire venir de Paris a Orliens, pour chacun cent 6 s. p. Item a lui pour la *passaporte* dudit plon. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, forteresse, xxxii, Arch. mun. Orléans.)

Un batellier tenant en sa main une *passaporte*. (1434, Arch. JJ 174, pièce 289.)

Pour droit de *passportes*, aux lieux anciennement accoutumez, de chacun cheval portant marchandise. (1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

Pour payer les devoirs et *passportes* en chemin. (1580, *Compte de tut.*, f° 91^b, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

PASSE PREUX, adj., preux par excellence, qui surpasse les preux :

Du vertueux duc de Nemours le *passé preux* de tous ceux qui furent dux, mille ans a... (MENARD, *Hist. du chevalier Bayard*, p. 305, éd. 1618.)

PASSEPROUESSE, adj., d'une prouesse extraordinaire, au-dessus de toute prouesse :

Passeprouesse. Passing valiant, exceeding valorous, very couragious. (COTGR., 1611.)

PASSER, verbe.

— Act., traverser de part en part :

Fut parmi le cuer *passés*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histons*, III, 85, Chron. belg.)

Il print sa lance, et en ferit l'un des chevaliers le plus prochain de luy, qui estoit lyé a une estache, mais tant legierement le *passa* de sa lance qu'il ne s'aperceut point qu'elle eust trouvé aucun empeschement. (*Perceforest*, VI, f° 50, éd. 1528.)

— Transgresser :

Mais nous n'osames le sien commant *passer*. (*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 4^a.)

E si l'ot mis en paradis
Ou il eust esté tox dis
Se *passé* n'eust son comant

(*Liv. des estoires*, P. Meyer, Romania, XIV, p. 53.)

Le commandement fut tenu, car nuls ne l'eust osé enfreindre ne *passer*. (FROISS., *Chron.*, XVI, 186, Kerv.)

— Décider :

Avons unanimement et sains hommes debattans *passéit* et accordeit, *passons* et accordons. (*Pièce de 1562*, ap. Bormans, *Hist. du mét. des drap.*, 13^e doc.)

— Accepter, ratifier :

Qu'ils ne *passent* nulles telles requestes. (1356, *Ord.*, III, 137.)

Li roys ne *passoit* ne faisoit nulle cose sans le congiet de ce Wikam. (FROISS., *Chron.*, VII, 232, Kerv.)

Nous ne ferons choses que vous ne vees et *passes*. (*Id.*, *ib.*, xvi, 138.)

— Désigner, fixer :

Toutes gens d'armes qui estoient escript, ordonné et *passé*, et monstre pour aler oultre en Escoce. (FROISS., *Chron.*, X, 317, Kerv.)

Si *passerent* chil signeur journee dou retourner deviers le roi. (*Id.*, *ib.*, II, 461.)

— Avaler :

Comment li vrais Deus envoia son filz en terre boivre le buvrage amer, c'est *passer* le morsel de la mort pour son pueple raambre. (*Metam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 8^d.)

— *Passer sa gorge*, avaler :

Quand on doit un oiseau qui ne peut enduire ne pas *passer sa gorge*, c'est signe qu'il est refroidy dedans le corps et luy manque la chaleur naturelle. (DU FOUILLOUX, *Fauconn.*, f° 33, ap. Ste-Pal.)

— Digérer :

Aucunes fois sont les oiseaux verez d'une maladie que les fauconniers ont nommee le mal subtil, ou pour ce que promptement ou subtilement *passé* et esmeutist tout ce qu'on lui baille. (DU FOUILLOUX, *Fauconn.*, f° 32, ap. Ste-Pal.)

— Frotter :

Et venoient aucune fois as murs et as crestiaus et les frottoient et *passoient* de leurs caperons par despit. (FROISS., *Chron.*, IV, 98, Kerv.)

— Réfl., se tirer d'affaire :

Si se *passé* au miels k'ele puet. (*Chev. as .ii. esp.*, 10221, Foerster.)

Se cil cui le beste est, veut jurer sor sains que le beste rompi son lien, et si tost comme il le sot, il l'ala querre, il s'en *passé* sans amende. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXX, 57, Beugnot.)

— S'abstenir :

Et se (cil) qui li troussiax est ne le veut vendre, il n'en doit rien, mes qu'i s'en voile *passer* par son serement. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^e p., LXXXV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

— Se contenter :

Leurs usages est tels en guerres et leurs sobrietés qu'ils se *passent* bien asses longement de char cuite a moitiet. (FROISS., *Chron.*, II, 134, Kerv.)

L'homme se doit *passer* d'une femme, quand il l'a prise. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 799^a, éd. 1567.)

— S'acquitter :

Pour ce m'en vueil briement *passer*. (*Rose*, ms. Corsini, f° 103^b.)

— *Se passer en brief*, user peu de :

La feste que je vous ay noncée sera noble, *passé* vous en *brief* du deduyt des dames, car fol est qui s'i endort : il nourrit recrandise et paresse. (*Perceforest*, IV, f° 159, éd. 1528.)

— *Se passer de deux hommes*, être compté pour deux hommes :

Le baillie ou lieutenant prendent pour

leurs salaires chincq sols, et chacun homme deux sols six deniers ; dont par cette ditte costume ledit baillie ou son dit lieutenant se *passé* de deux hommes. (1507, *Cout. du Mont St Eloy*, Nouv. Cout. gén., I, 466.)

— Neutr., sortir :

Ne il n'en puet *passer*
Se parmi la bataille non.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2990, Foerster.)

— Inf. pris subst., action de passer :

Au *passer* de la lice se tindrent li chevalier le roi une grant piece et molt i soffrirent grant paine. (GAUR. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 61^d.)

La branche qui s'oppose au *passer* de leur testes
Les fasche et les retient, mais les sauve des bes-
(des épis)
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

— *Passé*, part. passé, vieux, usé :

Wardes vous dou radot, car vous iestes *passes*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 182, Kerv.)

PASSERAT, s. m., passereau :

Passer, *passerat*, oysel. (*Gloss. de Sallins.*)

On luy donne un *passerat* trampé en vin, ou arrousé de miel. (GUILL. TARDIF, *l'Art de faulconnerie*, I, 57, Jullien.)

Lors seuffle du vin en l'ueil de Poyseau, et apres y metz du sang chauld de *passerat*. (*Id.*, *ib.*, I, 99.)

Les *passeratz* ou moyneaulx. (*Jard. de santé*, I, 152, impr. la Minerve.)

Les œufz des *passeratz*. (*Id.*, Ois., 39.)

Paisse, passereau, *passerat*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 92 v°, éd. 1557.)

Nom propre, *Passerat*.

PASSERE, voir PASSE.

PASSERELLE, s. f., fém. de passerEAU :

Mirant les *passerelles* aux fenestres, j'entens ces fillettes, de celles là qui nesçavent voler. (FERN. DE ROJAS, *Célestine*, acte V, p. 183, Rouen 1634.)

Nantes, *passerelle*.

PASSERET, s. m., passereau :

Fui t'en en la montagne com *passerez* et com moixon. (*Psaut.*, Maz. 798, f° 34 v°.)

Poligonia, c'est une herbe que l'en appelle langue de *passeret*. (*Grant herbier*, n° 382, Camus.)

PASSERILLE, s. f., raisins séchés au soleil :

Passerilles prises en toutes sortes. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, vert. des simpl. medic., éd. 1579.)

Ne doivent en cest endroit estre oubliées les *passerilles*, que de propres raisins l'on fait es lieux susdits et environs de Montpellier, tres bonnes, et en si grande quantité que toute la France s'en ressent. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 1, éd. 1605.)

PASSERILLÉ, adj., fait avec des raisins séchés au soleil :

Vinaigre *passerillé*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 436, éd. 1598.)

— Séché au soleil :

Le malvoisie de Candie, le vin de Coz, et autres tres excellens vins de l'Orient se font de raisins presques naturellement cuits et *passerilles*, dont les draches converties en bois demeurent sans nulle substance. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 7, éd. 1605.)

PASSERIN, adj., qui tient du passereau :

Passerin, Sparrowlike, of, or belonging to a sparrow. (COTGR., 1611.)

— *Langue passerine*, sorte de plante, le polygonum aviculare :

L'herniaria, la *langue passerine*, l'escorce de pomme de grenade. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, I, 727, éd. 1615.)

PASSERON, s. m., passereau :

Et y sont trouvez les oyseaux qui sont appelez papegais et tant en y a en celle contree comme il y a de *passerons* en ce pays. (J. HAYTON, *Liv. des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 221^a.)

Mignonne est trop plus affetee,
Plus freilliant, moins arrestee
Que le *passeron* de Maupas.

(CL. MAROT, *Epigr.*, de la Chienne de la Roynie Eleonor, p. 440, éd. 1596.)

PASSERONET, s. m., petit passereau :

Ne des *passerones* petis
Qui en cel arbre font lor nis.
(VOLUCRAIRE, Richel. 24428, f° 90^b.)

PASSEROTE, s. f., passereau :

Et sanz la quele volanté une fueille d'arbre ne une *passerote* ne cheent a la terre. (*Vie de Girart de Rossillon*, 18, Romania, VII, 181.)

PASSEROUTE, s. f., ce qui surpasse tout le reste, nec plus ultra :

Qui orra la sentence toute
On l'appellera *passeroute*.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, I, 75, Tricotel.)

Par mes especes *passeroute*
Je sens bon, j'oste la puour
De mainte viande et l'odour,
Je la fais bien cuire et confire
Et digerer, bien doit souffire.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 379^c.)

Il y en a je ne scay pas combien
En d'autres lieux ; de cela ne fais doute.
Raison pourquoy ; car je n'y vois ne vien
E neanmoins je suis la *passeroute*.
(*Complaint. de la grosse cloche de Rouen*, p. 12, ap. Michel, *Poés. Goth.*)

O sainte pucelle royalle,
Des prudentes la *passeroute*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4231, G. Paris.)

Je vis Judich, je vis Hester,
Je vis Rachel, je vis Lya :
Riens de comparoison n'y a ;
C'est icy une *passeroute*.
(*Ib.*, *ib.*, 7337.)

Mes encore la *passeroute*
De tous les fais que nous savon,
C'est du bon seigneur Lazaron
Qu'il a fait de mort relever.
(*Ib.*, *ib.*, 15390.)

Car entre les hommes parfaictz
Cestuy cy est la *passeroute*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 68^e, éd. 1537.)

On le trouve encore au xvii^e siècle :

C'est bien des plus merveilleux tours
La *passeroute* et la maîtrise.
(SARRAZIN, *Ballade d'enlever en amour*.)

PASSET, *pasel*, s. m., petit pas :

Et cevauchons tot le *passet* plénier.
(*Les Loh.*, fragm., Arch. Doubs.)

Si s'en vet le *passet* petit.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 54^a.)

Chevaucierent vers la cité
Tout le *passet*.
(*Ib.*, ms. Mons, p. 8, Potvin.)

Tot le *passet* les le rivage
S'en va Athis vers son parage.
(*Athis*, Richel. 375, f° 140^r.)

Seré s'en vont tot le *passet*
Sos Valbriant.
(*Ib.*, f° 143^a.)

Tournez s'en est tout le *passet*,
Courant s'en vint vers le guichot.
(*Renart*, Br. IV, 197, Martin.)

François s'an vont serrement le *pasel*.
(*Anseis*, Richel. 368, f° 277^a.)

.v. batailles faites avoient,
Vers Marcadigas aprochoient,
Le *passet* rengié et serré.
(*Cleomad.*, 653, Van Hasselt.)

Ne pot parler de joie, quant le preudome entent,
En sa maison l'enmaine le *passet* belement.
(*Berte*, 1213, Scheler.)

Car il ne vont pas desreé ;
Mais, le *passet* trestout seré,
Tout arouté devant s'en vont.
(*Gilles de Chin*, 3865, Reiff.)

Alour se tornerent tot le *pasel* menu.
(*Prise de Pamp.*, 1354, Mussafia.)

— Marche-pied, tabouret qu'on met-
tait sous les pieds, banc, escabeau :

Le seigneur qui estoit logiez dedens
l'abbaye fist chargier tous les biens moeu-
bles dudit abbé, liciz, coffres, banecz, buf-
fetz, et aultre maisnage, tant qu'il n'y
laissa jusques a un seul *passet* ne sca-
belle. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, ap-
pend., III, 308, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Les pies dont nous debvons aouer l'es-
camel et le *passet*. (*De vita Christi*, Richel.
181, f° 149^e.)

Et sont les bancs chacun ordonné par
ordre, a l'encontre du *passet* pour seoir les
princes du sang, les ambassadeurs, et les
grands pensionnaires par ordre. (O. DE LA
MARCHE, *Estat de la maison de Charles le
Hardy*, Du conseil et de la justice, Mi-
chaud.)

Et moy je seray curleulx
De mettre ce bon fort *passet*
Cy dessoubz, pour mieulx tous les deux
Pieds de mon maitre mettre a souhet.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 301.)

Pour pluseurs cayeres et *passetz*. (1511,
Exécut. Testam. de Katherine Mesquin, v°
Thomas Pourrel, Arch. Tournai.)

Pour ung bancq, une passe et ung *passet*.
(*Ib.*)

Faire des *passetz* aux creneaulx. (1518,
Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 159.)

Un *passet* de gres aux passes de la halle.
(*Ib.*, p. 89.)

Bancqs a puye et *passet*. (*Ib.*)

Ung *passet* de lit. (1521, *Invent. de Fran-
chois de Meleun*, Soc. des Antiq. de Mori-
nic, 102^e liv., 1877.)

Une kayere a dos, trois escabelles, ung
passet, xv. s. (1538; *Compte de l'Exéc. test.
de Marie Bosquart*, Arch. Tournai.)

Fut dressé ung *passet* ou marchepied
hault de six a sept degrez bien richement
tendu. (*La Forme que usoit l'emper. en fai-
sant la cession des Pays-Bas au roy*, Arch.
gén. de Belg.)

Et encore à la fin du xviii^e s :

Le *passet* du grant autel. (1782, Haisnes,
ap. La Fons, *Art. du Nord.*, p. 89.)

Belg., *passet*, petit banc ou escabeau.
Luxemb., *pauset*, sentier.

PASSETEAU, voir PAISSETEL.

PASSETOUT, s. m., ce qui surpasse
tout :

Nature, Dieu vous ont tant fortunee
Que *passetout* est votre propre nom,
Pour ce estes vous de chacun bien amee.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 153^b.)

PASSEURE, *passure*, s. f., passage,
trou pour passer :

Doivent estre les renges de paulx tailles
de verges, comme une claye, et ne doi-
vent estre que deux pieds de hault, et aux
deux bouts des ranges, feras deux *passseures*
qui n'auront chascune que plain paulme
de hault, et entre ces deux ranges mettras
ce que tu luy donneras a manger. (*Modus
et Racio*, f° 52 v°, ap. Ste-Pal.)

Et chascune fois qu'il aura mangé, tu
hausseras les deux *passures*, afin qu'il saille
quant il voudra entrer dedens les renges
pour mengier. (*Ib.*)

PASSEVENT, adj., plus prompt que le
vent, épithète d'un cheval :

Le romman de Judas Maccabeus appelle
un cheval *passevent*. (H. Estr., *Prec. du lang.
franç.*, p. 193, Feugère.)

Passevent. (An epithite for a horse) swifter
then the wind. (COTGR., 1611.)

PASSIBILITÉ, s. f., faculté de souf-
frir :

La feiblesce et la *passibilité* du corps.
(EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210,
f° 21 r°.)

PASSIBLE, adj., sujet aux passions,
sensible :

Je scay bien que vous n'avez garde
De perir icy, car *passible*
Corps n'avez pas.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, Richel.
836, f° 11 v°.)

Les puissances de l'ame sont selon les-
quelles nous sommes *passibles* des passions

devant dictes comme sont celles selon lesquelles nous sommes dis avoir tristesse ou misericorde. (ORESME, *Eth.*, f° 28^e, éd. 1488.)

Et prins vray corps mortel, aussi *passible*.
(J. BOUCHER, *Ep. fam.*, xc, éd. 1545.)

Aux rais des yeux creut le brandon plus
[fort

D'amour cruel, dont par le grand effort
Impetueux de la flambe invincible
Brusloit sans fin le povre cueur *passible*.
(CL. MAROT, *Leander et Hero*, IV, 108, éd. 1731.)
L'éd. 1596, p. 104, porte *paisible*.

Et puis apres homme formé *passible*
J'ay enduré mort d'horreur indicible.
(JUVENOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 56, Willem.)

Pourtant, Cesar, s'il est a moy possible
De tirer hors d'une ame tant *passible*
Ceste voix rauque a mes soupirs meslee,
Escoute encor l'esclave desolee,
Las ! qui ne met tant d'espoir aux paroles
Qu'en ta pitié, dont ja tu me consoles.
(JOB., *Cleop.*, act. III, Bibl. elz.)

Suis je mort ? Non ; j'ay trop de sentiment,
Je suis trop vif et *passible* au martire.
(DESPOIR., *Diane*, I, xx, Bibl. gaul.)

— Désagréable :

A nullu n'ai esté *passibles*. (*Dial. anime conquereutis*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des miss.*, 3^e sér., I, 276.) Lat., nulli inquietus fui.

— Tourmenté, agité :

E la mer fud tant *passible*
Pur quei unt le curs mult peivable.
(S. BRANDAN, 790, Michel.)

PASSIBLEMENT, adv., sensiblement :

Pasibiliter, *passiblement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 226 r°.)

PASSIBLETÉ, s. f., faculté de souffrir, sensibilité :

Passibilitas, *passibletez*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PASSIERE, *paissiere*, *paissere*, *peysiere*, *paixiere*, s. f., pas, entaille pour poser le pied :

Guillaumes dou Caisnoit estoit entres el fossé, et faisoit *passieres* a s'espee pour monter amont. (HENRI DE VALENCIENNES, § 375, Wailly.)

— Ecluse :

Viviers, eaues, pescherries, les decours des eaues, bure ou *paissiere*. (1344, Arch. K 49, pièce 58.)

Pour cause de certaines *paisseres*, bateiz de paux, doiz ou clusions assis ou estanz en la riviere de Bebre. (1375, *Tr. entre la prieure de Marseigne et le seign. de Chambord*, Marseigne, Jaligny, Arch. Allier.)

Lequel maistre Bernart rompy la *passiere* de son moulin par force et grant influence des eaues. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

Iceulli Vigier passoit sur une planche qui est sur la *paissiere* de certains moulins. (1396, Arch. JJ 151, pièce 147.)

Ilz ont coppé de leur auctorité privee, sans comandement d'aucun aiant puissance a ce, environ .xxx. paux empres terre de a *peysiere* de la ville qui est depuis le

portal de la Rue Nove jusques au portal des Freres Meneurs. (27 juil. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 62, Guigue.)

Ilz ont conclus que ledit Nantuas face faire la *peysiere* dessus Saint Nicolas aux jornees de la ville. (2 mars 1418, *ib.*, p. 155.)

Ladite *paissiere* par laquelle venoit ladite riviere d'Aude en ladite ville de Narbonne est rompue et destruite, tellement que la dite riviere et eau douce prend son cours ailleurs. (1440, *Ord.*, XIII, 329.)

Iceulli Chalemay alla en une *passiere* a metre du poisson pour icelle curer. (1450, Arch. JJ 186, pièce 45.)

Ne laissa moulin, *paixiere*, ni autre chose debout. (NOQUIER, *Hist. Tolos.*, 3, IX, éd. 1556.)

Berry, *passiere*, route, chemin.

Il y a à Nevers une rue de la *Passiere*.

PASSIFFIER, voir PACIFIER.

1. **PASSION**, *passiun*, *passion*, *paxion*, s. f., souffrance, mal, douleur, maladie :

Et nonporcant fine amor nos ansaigne
D'amer celi cui *paxion* destraigne.
(*Grand chant XVIII*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e série, V, 229.)

Et savons les miracles et les *passions* que il soustint en sa char de son gré. (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 8°.)

Iceulli Flouriet s'est fait garir, ou il a eu moult de *passions*, grans fraiz et interests. (1412, Arch. JJ 166, pièce 449.)

Elles donnent a leurs marys infinites de *passions*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 45^e nouv., Gruget.)

Ce fut une speciale grace des Dieux qui le voulurent preserver de la cruauté des Macedoniens, et qui l'osterent ainsi soudainement de ceste vie, sans luy faire sentir grande *passion* ni griefue douleur. (AMYOT, *Vies*, Demosth., éd. 1567.)

Ainsi faut il que la femme se sente des *passions* du mary, et pour le moins que le mary se sente autant de celles de sa femme, a fin qu'estans de ceste sorte comme les nœuds par l'entrelassement prenans la force l'un de l'autre, ainsi la compaignie et societé du mary et de la femme soit entretenue, quand l'un rend a l'autre en change un amour reciproque. (LA BOET., *Regl. de mariage de Plut.*, Feugère.)

Hé ! qui sans *passion* pourroit vivre sur terre, Ayant des os, des nerfs, des poulmons et du sang ? (DESPOIR., *Diane*, I, Procez contre amour, p. 56, Bibl. gaul.)

La colique est maladie des boyaux, dont la douleur s'estend par tout le ventre, avec grande violence et apres *passions* fort difficiles a supporter. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— En particulier la colique :

Deus ! que dunc nel prist *passiun* !
Si remainsist la traizun.
(WACE, *Rou*, I^e p., 582, Andresen.)

Cremeient que l'alme en alast,
E que ja mais n'en relevast,
E que *passiun* l'eust pris,
Kl en tantes guises s'est mis.
(*Id.*, *ib.*, 598.)

La male *passion* te fiere,
Moult es de mauvese maniere.
(Renart, 8035, Méon.)

Renart, fait il, *passion* te fiere !
Tant ies ore de male part,
Pendus soies a male hart.
(Renart, Suppl., p. 131, Chabaille.)

La male *passions* les fiere.
(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1436, Delmotte.)

Il luy prist une forte *passion* que l'en appelle flux de ventre. (*Grand Cron. de France*, L'ystoire du roi Phelippe de Valois, xxxii, P. Paris.)

La male *passion* l'estende !
Tant nous a luy fait de paine.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 252.) Impr., poisson.

— Phénomène, perturbation :

Ilz prindrent a speculer sur plus occultes choses si comme des *passions* de la lune. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, t. III, p. 67, Michaud.)

Ceste *passion* ou deluge advint depuis que Noé avoit 600 ans. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 7^a.)

Encores eussent ilz dit que telz signes se fussent fais par diverses *passions* du ciel et par l'efficace des astres et superiores influences. (*Les prem. vol. des Exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 79 v°, éd. 1519.)

Puisque ce present est commencement et fin, il faut bien que le temps soit toujours des deux costez ; et s'il l'est, la motion par consequent sera ainsi, car le temps est la *passion* du mouvement. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 218 r°, éd. 1594.)

— Terme de philosophie, impression reçue par le sujet :

Il prent ici *passion* pour souffrance distinguée contre action si comme estre batu estre occis et estre despoillié et injuré c'est *passion*, et faire telles choses c'est action. (ORESME, *Eth.*, f° 96^e, éd. 1488.)

En Bret., Côtes-du-Nord, *passion* signifie agonie, extrémité. « Ah ! il n'est pas bien, il est dans sa *passion*. »

2. **PASSION**, voir PAISSON.

PASSIONAIGE, voir PAISSONAGE.

PASSIONNABLE, adj., sujet aux passions, sensible :

Si les deux lumieres celestes estoyent *passionnables*, ce seroit horreur de voir çà bas aux raiz de leurs clartez tant d'execrables impietez commises que le soleil en souffre tous les jours. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f° 23 r°, éd. 1578.)

Les elefans, les chevaux, les cerfs, les oiseaux et les serpens sont *passionnables* de musique. (*Id.*, *Disc. philos.*, f° 105 r°, éd. 1587.)

Nous avons tous un corps *passionnable* ; Mais un cœur saint qui a raison pour loy, Ne peut aimer ce qui n'est point aimable
(A. DE RIVAudeau, *Cœuv. poët.*, p. 190, éd. 1859.)

1. **PASSIONNAIRE**, -onaire, adj., sujet aux passions et aux souffrances :

Ainsi les dieux ont destiné le sort
De l'univers orné de trois natures,
L'une immortelle, exempte de pointures,
De passion, l'autre mortelle, aussi
Passionnaire et pleine de souci.
(LOYE LE CANON, *Poés.*, t. 36 v°, éd. 1554.)

— Passionné :

Je ne cuide pas que les hommes du Levant soyent *passionnaires* comme ceux de ce climat. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XII, éd. 1586.)

Pasithee autant esleeve hors des affections comme je suis *passionnaire*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, t. 164 r°, éd. 1587.)

— En parlant de chose, inspiré par la passion, qui exprime les passions :

Toutefois la peur de luy desplaire avec ceste miene *passionnaire* façon, m'incita de luy dire. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 98, Paris, Galiot du Prê, s. d.)

Je confesse que ces discours *passionnaires* peuvent estre contrefaiz par les livres : mais j'ose me vanter, que vostre jugement employé a discerner le feint, du veritable, connoistra, par une secrette difference, en quoy l'un ne ressemble a l'autre. (ID., *Œuv. poet.*, p. 95, éd. 1573.)

2. **PASSIONNAIRE, -onaire, s. m.**, livre qui contient l'histoire des martyrs et des saints en général :

Lo *passionnaire* et lai grosse bible. (*Tres. de l'anglize S. Saveur*, Cart. de S. Sauv. de Metz, Richel. l. 10029, f° 67 r°.)

Passionnaire, ung livre ou sont les passions des sains, *passionarium*. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Un *passionnaire* noté. (*Invent. de la Ste Chapelle de Paris*, ap. Duc., *Passionarius*.)

PASSIONNAIREMENT, passionnerement, adv., avec passion :

Passionnerement. Passionately. (COTGR., 1611.)

— Dans toutes les phases d'un phénomène :

Toutesfois je penserois qu'il eust voulu représenter *passionnairement* le mouvement duquel le soleil s'avance plus lentement au solstice estival ou aupres du midy ordinaire, qu'il est plus haut dessus nostre horizon, comme en lieu plus dangereux et meritant avec plus de respect regarder a seureté. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, t. 23 r°, éd. 1578.)

Cf. **PASSION**.

PASSIONNART, -onart, s. m., livre contenant l'histoire des martyrs :

En l'engliese de Liege adont fut ilh fichies Sa lecture, en principe devant qui est li chies De leur *passionart*, et la fut atachies. (JEH. DES PARIS, *Geste de Liege*, 38690, *Chron. belg.*)

PASSIONNÉ, passioné, s. m., livre contenant l'histoire des martyrs :

Ung petit *passioné* ou on lit la legende des sains. (*Invent. de S. Amé*, vers 1469, Arch. Nord.)

PASSIONNEL, passionnel, adj., inspiré par la passion :

Paroles *passionnelles*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gov. des Princes de Gilie Colonne*, Ars. 5062, f° 189 r°.)

— Qui fait souffrir, nuisible :

Et que le chault trop meridional
Soit en vigueur, com trop *passional*.
(GUILL. MICHEL, 3^e liv. *des Georg.*, t. 55 v°, éd. 1540.)

Ce mot, au premier sens, a été repris par des auteurs du XIX^e siècle qui croyaient le créer.

PASSIONNER, -oner, paiss., verbe.

— Act., tourmenter :

Mout devez oir bonement
Com il souffrit pour nous torment
Et com il fut *passionnez*
Et en la sainte croiz penez.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 46°.)

N'esse pas mal fait et peché a vous de vous laisser ainsi *passionner*. (LOUIS XI, *Nouv.*, xcv, Jacob.)

— Par extension :

Mais ce qui a plus estonné les hommes, a esté l'horreur de l'eclipse, *passionnant* la lune, s'il faut ainsi parler, quand elle passe en un point de la ligne ecliptique opposé au soleil diametralement, que lors la terre entremise l'empesche de recevoir la lumiere du soleil. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, t. 30 r°, éd. 1578.)

— Mettre hors de soi :

Timothee jouant de son violon des chansons graves et furieuses, *passionnoit* de telle façon Alexandre qu'il luy faisoit prendre les armes. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, Rouen, 1635.)

— Réfl., se tourmenter, s'inquiéter :

Ne te *passionne* point, ma femme, pour ce que tu ne peus me donner ce que tu me demandes. (LA BOET., *Mesnage de Xenoph.*, Feugère.)

L'autre avec contenance d'homme qui se *passionnoit* et se tourmentoit pour ceste faulse calumnie que l'on luy avoit mise sus. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Se *passionne*, se crucie et se tourmente. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 129, Bibl. elz.)

— Neutre, tomber dans une crise produite par quelque passion :

Lucius Plancus, qui estoit juge de la gageure, mettant la main sur l'autre union, que Cleopatre vouloit avaler comme le precedent, condemna Antonius, lequel en cuida *passionner* de despit. (DU PINET, *Pline*, IX, 35, éd. 1566.)

— Eprouver de la passion :

Je tremble tout que quelqu'un de ces Dieux
Ne *passione* apres son beau visage.
(RONS., *Amours*, l. I, p. 107, éd. 1584.)

— *Passionné*, part. passé, tourmenté, affligé :

Passionné de passion,
Mengié de vers et de vermine
Seront sanz fin et sanz termine.
(G. DE COINGI, *Dout. de la mort*, Richel. 23114, f° 301°.)

Ce aussi que on ne fait point memoire de la croix est afin que on ne face mie premierement memoire de la passion que de la nativité, car il fu avant né que mort ne *passonné*. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 218 r°.)

Il a veu plusieurs creatures moult *passionnees* de plusieurs maladies. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Monttulle, p. 489.)

Lequel fut en ses plus beaux jours, et jusques a sa mort, travaillé et *passonné* du mal caduc. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. VI, Michaud.)

Ou nom du doux Jesus Christ né...
Crucifié, *passionné*,
Ressuscité, monté es cieulx...
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 24°, éd. 1537.)

Dessouz Pilate a tort *passionné*.
(CL. MAROT, *Oraison*, les Articles de la foy, t. IV, p. 342, éd. 1731.)

Je voy que sans secours,
Passionné d'amour, je doy finir mes jours.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, l. I, XIII, p. 202, éd. 1584.)

Lamberic, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit pour recreer ce jeune prince, lequel vivoit tellement *passionné* pour l'absence de sa chere maistresse, qu'il ne prenoit plaisir a chose quelconque. (LARIVEY, *Facet. Nuicts de Strap.*, IX, II, Bibl. elz.)

Si tost que le cheval fees eut vu son maistre si dolent et que les larmes luy tomboient continuellement des yeux, se retourna vers luy, et luy dict : Dea, qu'avez vous mon maistre ? Pourquoy estes vous si *passionné* ? (ID., *ib.*, III, II.)

— Hors de sa raison :

Le bon compagnon, ayant desja mis en oubly les fortunes passees, commença de se pourmener devant la maison en faisant le *passionné*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, II, II, Bibl. elz.)

— Furieux :

Achemenes s'efforcera de troubler tout, *passionné* de ce qu'il se sentira frustré des nopces esperees. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX, éd. 1559.)

— Indigné :

A quoy ledit comte de Charolois par plusieurs fois voulut respondre, comme fort *passionné* de ceste injure qui se disoit de son amy et allié. (COMMYNES, *Mém.*, I, 1, Soc. de l'H. de Fr.)

— Réglé :

Celle somme venoit et descendoit des arrierages de rente fonssiere et heritable, sans ce que fussent oncques les dis arrierages a termies ne *passionnez* par contract de compte ne autrement. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 53°, éd. 1486.)

PASSIONNEREMENT, voir PASSIONNAIREMENT.

PASSIONNEUX, adj., qui tourmente, employé subst. dans l'ex. suiv. :

S'eussiez fait proiere au souverain roi
Qi vous venjast de la *passionneuse*,
Et le fesist laide et dureureuse
Et povre.

(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 167 v°.)

PASSIONNIER, *passionier*, *passionner*, *passioner*, s. m., livre qui contient l'histoire des martyrs :

Passioners at nom li livres

U cez paroles sunt escrites.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Canon misc. 74, f° 62.)

1. **passionier**. (*Compte de 1559-60*, S. Amé, Arch. Nord.)

Le livre de cœur que on dist le *passionner*. (*Compte de 1467-68*, *ib.*)

PASSIQUE, voir **PACIQUE**.

1. **PASSIS**, part. passé, atteint, attaqué :

J'ai parlé de ce vice plus que des autres six, Pour ce qu'il est en chars et fichiez et assis, Que presque tous li mondes en est ou fu *passis*. (JEN. DE MEUNG., *Test.*, p. 107, var., Méon.)

2. **PASSIS**, adj., desséché, sec :

Raisins *passis* sans grains, une once. (*Tresor de Evonime*, p. 146, éd. 1555.)

Pain d'orge assez blanc, cuyct sur la tuille de raisins *passis*, et de pommes avec du vin fait de miel et d'eau. (*Alector*, f° 9 v°, éd. 1560.)

Raisins *passis*, ou secs, et uve passe, uva passa. (JOUR., *Dict. fr. lat.*, de quelq. simples, éd. 1598.)

PASSOIER, v. a., fréquentatif de passer :

A l'estrier tresbat le destrier et aigroie, E li destrier s'en vait qui les travers *passoie*. (*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 14 r°.)

PASSOIR, *passouer*, s. m., trappe pour laisser passer :

Le fay en telle maniere que quant il sauldra par dessus le *passouer*, que tout fonde soubz luy, et qu'il chiee en la fosse. (*Modus et Racio*, ms., f° 97 v°, ap. Ste-Pal.)

Et a chascune fois qu'il aura mengié, tu haulceras les deux *passoirs*, affin qu'il (le sanglier) saille quand il voudra entrer dedens les renges pour mengier. (*ib.*, f° 69 v°, Blaze.)

— Retraite pratiquée dans un pont, afin de faciliter la liberté du passage :

Quant feu mond. seigneur le duc advisa ledit Daulphin qui estoit a une des quarres dessus le pont devers la riviere a un retrait qui estoit fait en maniere de *passouer*, mondit seigneur le duc se trahit devers led. Daulphin, et se agenouilla devant luy et osta son chapperon en luy faisant la reverence. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.*, dans les *Mém. pour servir à l'Hist. de Fr. et de Bourg.*, 1^{re} p., p. 282, éd. 1729.)

1. **PASSON**, s. m., posset, mélange de lait et de bière :

Passon. A posset. (COTGR., 1611.)

2. **PASSON**, voir **PAISSON**.

PASSONER, voir **PAISSONER**.

PASSONNAGE, voir **PAISSONNAGE**.

PASSOT, s. m., épée bâtarde, arme d'estoc intermédiaire entre l'épée et la dague :

Pour son amour, ceings bouclier et *passot*.

(VILLON, *De Villon et de la grosse Margot*, Jouaust, p. 102.)

D'une dague ou *passot*, que le suppliant avoit a sa sainture, donna ung cop de plat. (1465, Arch. JJ 202, pièce 14.)

Saindre *passots*, bracquemars, cymetaïtes. (*Blas. de la guerre du Pape*, ap. Méon, *Blasons*, p. 261.)

Faulsars, taillans et dagues acguisises, Badelaires, *passotz*, fourches ferrees, Et braquemars avec grands besagues. (JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 30, éd. 1544; v. 3912, Stengel.)

— *Espée de passot*, dans le même sens :

Et son coustilleur soit armé de corset petiz, gardebrax petiz, ganteletz, salade et gorgery, *espée de passot* et glaviot. (1454, *Ord.*, XIV, 351.)

PASSOUER, voir **PASSOIR**.

PASSU, part. passé, voir **PADER**.

PASSULE, s. f., raisin sec :

Passules ce sont raisins que l'en mange en karesme et les appelle l'en uves passes. (*Grant herbier*, n° 357, Camus.)

Raisins *passules* ou raisins de caresme. (*Regime de santé*, f° 17 v°, Robinet.)

Passules ou raisins de cabas. (*Tresor de Evonime*, p. 124, éd. 1555.)

Raisins et prunes de Damas, cerises aigrés, *passules*. (PARÉ, *Œuv.*, VIII, 13, Malgaigne.)

Galien appelle généralement *passules* tous raisins sechez au soleil. (DU PINET, *Dioscoride*, V, 4, éd. 1605.)

Passules, raisins. (COTGR., 1611.)

Passules, uvas passulas. (OUDIN, 1660.)

PASSULÉ, adj. qualifiant le vin fait avec le raisin appelé *passule* :

Vin *passulé*, que Arnold appelle vin miellé. (EVON., *Tres.*, ch. LXXX, éd. 1555.)

PASSURE, voir **PASSEURE**.

1. **PAST**, *pastz*, *paist*, *pest*, *pas*, s. m., nourriture, repas :

D'ëve et de pain feust son *paist*.

(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 124^b.)

Si comme l'aigle fiche tozjors ses oïls contre le rai dou soleil, et ne les tourne se por son *past* non. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 459, Chabaille.)

Après regarde se il (l'autour) esmotist bien et delivrement, selonc la quantité dou *paist*, blanc ou noir, non pas entremellé. (*ib.*, *ib.*, p. 200.)

S'aroi bien mestier que je fusse a repas : Car n'ai mie par tout mout bien trouvé mes *pas*. (A. DE LA HALLE, *li Jus du Pelerin*, Cousemaker, p. 415.)

Les Pharisiens estoient de povre atour et de petit *past*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 1 v°.)

Jusquez a tant qu'il ait paiet son *pest* et son droit. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 699.)

Pour le *pastz* des escoliers estans en ladicte ville. (*Ch. de 1448*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, I, 127.)

Verité est le *past* de l'ame. (DU GUEZ, *An Introd.*, à la suite de Palsgrave, p. 1057, Génin.)

Je les trouvoy tous jouans a la mousche par exercice salubre avant le *past* ou apres. (RAB., *Tiers livre*, ch. XL, éd. 1552.)

Il dit aussi que les choux mangez avant le *past* gardent d'enyvrer. (GRUGET, *Div. leç.*, xviii, éd. 1583.)

Du jour que je fus amoureux,
Nul *past*, tant soit il savoureux,
Ne vin, tant soit il delectable,
Au cœur ne m'est point agreable.

(RONS., *Amours*, I, Chanson, p. 111, éd. 1584.)

— Banquet, repas de cérémonie :

Quinze jours a li *pas* duré.

(*Lai de Melion*, 131; Horak.)

Past ou digner que doivent faire les suffragans de la province a Monseigneur, a son chapitre aprez que ilz ont fait le serment de fidelité a mon dit seigneur. (*Compte de P. le Franç.*, 1439-1440, Arch. S.-Inf. G 42.)

Pour le *past* de Mademoiselle Margherite de Nuechasteau. (*Compte du receveur général du Chapitre de Sainte-Waudru*, 1458-1459, Arch. Mons.)

Et encore au xviii^e s. :

Une ayme de vin au bourgmestre Foullou a son *past* scabinal. (1655, *Comptes de la ville*, 184, f° 7 v°, Arch. Liège.)

— En particulier les banquets que les chanoines réguliers avaient institués en mémoire de la vie commune à laquelle ils étaient assujettis autrefois. Ces festins leur étaient fournis ordinairement, soit par certains dignitaires laïques dépendant du chapitre, soit par des tenanciers ou des communautés :

Tout li masurier et cil qui paier doivent les frais sont tenu de envoyer .xv. jours devant le Saint Martin et devant le Saint Jehan Baptiste, pour cascun *past*, pour sçavoir quant il plaira a doien et capitle, ou a capitle se doien n'y avoit, a venir prendre leur *past*, ou de racater se d'acort en sont. (xiv^e s., *Devisé et ordenanche du Past d'Aicourt*, Doc. hist., t. III, p. 457.)

— Droit de bienvenue et de régal que payait celui qui entrait en charge :

Que cil qui sera fet mesureur de sel, paiera par son abuvement et par son *past* .viii. liv. par tant seulement. (*Ord. sur le comm. et les mest.*, v, à la suite du *Livre des Mest.*, p. 355, Depping.)

Par aucuns usages et coutumes, chascun sergent, quand il estoit institué, paiot a ses compagnons un disner que l'en appelloit un *past*. (1372, *Ord.*, V, 558.)

— Prestation en nature payée par les bouchers aux maitres de leur corporation :

Requist Jehan le boulangier audit Chau-

moncel qu'il paiast son *past* comme boucher, pour ce qu'il avoit tué ledit pourcel, lequel de Chaumoncel lui respondi que... supposé qu'il deust *past*, si n'estoit ce pas audit boulengier qui n'estoit pas boucher ne maistre du mestier. (1382, Arch. JJ 121, pièce 120.)

Sans ce que pour estre bouchier nouvel aucun soit tenu de nous payer a son entree ne a aucun de nos officiers, aucuns droitz ou redevances, ne qu'il soit tenu de payer *past* ne faire disner ne autres solennitez quelconques. (1416, *Edit de Ch. VI concern. les boucheries*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, III, 543.)

— Prestation en nature, puis en argent, payée par certaines catégories de marchands :

Item, sept livres huit sols et huit deniers de grant taille que les estagiers de Jonnes... ly doivent... et de petite taille, queste et *past*, quatre livres et neuf sols rendus et paies chacun an... (1353, *Aveu de la seigneurie de Josnes*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

De tous les *paist(e)s* que lesdis privours et le jureis souilloient paier ausdis sept, qu'il n'en doient jamais nulles paier, ne ausy nulles estaublies. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 702.)

— Pourboire, gratification :

Je ne conte point la grande despense qu'il faut faire pour faire entretenir ces espadassins et leur donner de bons *pasts*. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2^e disc., p. 751, Buchon.)

— Fig., objet d'un commerce amoureux :

Et est licite au seigneur de dormir avec lesdites chambrières aussi bien qu'avec ses femmes ausquelles ne semble estre fait injure pour ce que la coutume y est telle. Pour cela le seigneur change souvent de *past*. (MATH. DU REDOUER, *Navig. d'Em. de l'espace*, n^o 21 r^e, éd. goth. s. d., Privil. de 1516.)

— Appât :

Et tant va et vient qu'il trouve une nasse borgne, ou il a plusieurs poissons, qui se sont pris au *past* qui estoit dedens qu'ilz ont sentu au flayrer. (*Quinze joyes de Mar.*, prol., Jacob.)

Et pource, ceulx a qui les choses dessusdites aviennent ont trouvé *past* en la nasse de mariage, ou ils estoient cuidé entrer pour trouver aise : mais ilz ont trouvé le contraire, combien qu'il ne leur est pas avis. (*Ib.*, XII.)

— En termes de vénerie, partie du lièvre :

Li piqueur sonnera toujours comme dessus en frottant ses chiens avec la main, leur monstrant le lievre en disant : Va le mort ; puis le prendra et l'ouvrira, apres le despouillera devant eux en luy ostant le *pas*, le poulmon et la peau, lesquels il encruchera en quelque arbre, de peur que les chiens en mangent. (Du FOUILLOUX, *Vén.*, n^o 69, ap. Ste-Pal.)

2. **PAST**, s. m. ?

Deux *past* gros de fer. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, n^o 267 v^o.)

PASTAIER, voir **PASTOIER**.

PASTAIERIE, voir **PASTOIERIE**.

PASTAR, voir **PATARD**.

1. **PASTE**, s. f., mot conservé ; porter la *paste au four*, être puni, porter la peine :

Guiot le Faucheur dist Thibault Aillet de quoy il se mesloit et qu'il en porteroit la *paste au four*. (1409, Arch. JJ 164, pièce 94.)

Ainsi appert comment embition et flaterie qui en estoient cause en portèrent la *paste au four*. (*Le Jouvenel*, n^o 39 v^o, ap. Ste-Pal.)

— Faire *tourtel* à quelqu'un de sa *paste*, lui apprendre à profiter de son malheur :

En mal eure fuisse jou nes,
Quant je ne m'en seuch garde prendre !
On puet cascun jor mout aprendre :
De ma *paste* m'a fait *tortel*.

(EUST. D'AMIENS, *du Bouchier d'Abbeville*, 542, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 245.)

— *Paste de roy*, sorte de confitures :

Paste de roy bien arrangee,
Annis, madrian, noix confites.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n^o 497^e.)

2. **PASTE**, s. f., pastel :

Iceelui Morelet fist marchié de mener les guesdes dudit Enguerran au molin aus guesdes d'Encre, jusques a le quantité de douze journeux ou environ de toutes *pastes*, selon l'usage de pais. (1380, Arch. JJ 116, pièce 232.)

1. **PASTÉ**, part. passé, pétri :

Miches et farain de bon bled froment passé aux bariteaux dessusdicts, bien *pasté* et bien cuict. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 319, éd. 1573.)

— Enduit de pâte :

Tes mains, lavees, relavees, gressees, huilees, savonnees, *pastees*, pommadees. (SIBLET, *Paradoxe contre l'Amour*, éd. 1581.)

2. **PASTÉ**, s. m., manière de jubé ou pupitre :

En l'eglise fut recommencé et dit une chanson tres bien et tres doucement ; et apres le chant de l'eglise cessé, il fut joué, au *pasté*, d'un luth, d'une doucaine, avec un autre instrument concordant. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. LXXXVIII, Buchon.)

PASTEAU, voir **PAISSETEL** au Supplément.

PASTEE, s. f., pastel :

Et que li taintenier de boullon aient cuves, u huges, es quelles il meteront leurs cendrees, leurs *pastees* et leurs wau-dees dedens tierch' jour, sour .c. s., en le maniere que li taintenier de wede ont fait. (*Ord. du 26 mai 1332*, Reg. de la vinerie, drapperie, etc., 1343-1431, n^o 73 r^o, Arch. Tournai.)

... Que il ne soit taintenier, ne tainte-

niere de wede, qui, doresnavant, mettent ne fachtent mettre leurs *pastees* en le riviere d'Escauld, en nefis, ne en bacques, mais le fachtent mener as champs par banniaux sur .x. lb. (*Assemblée du 2 avril 1338*, Reg. des Consaux, 1385-1393, Arch. Tournai.)

Item, au dit Lebrun, pour avoir fait le greniez a mettre le *paste* de la ditte maison. (17 janvier 1407, *Tutelle de Haquinet et Colin Cousars*, Arch. Tournai.)

Que les tainteniers de filet portent et fachtent porter ou mener aux champs leurs *pastees* et grosses materes corrompues. (22 juin 1449, *Reg. aux publicacions*, 1443-1550, Arch. Tournai.)

PASTEEOR, voir **PESTOR**.

PASTEER, voir **PASTOIER**.

PASTEGIER, -engier, s. m., pâtissier :

Savary le *pastegier*. (*Conv. et test.*, 44, n^o 123 v^o, Arch. Liège.)

Le *pastengier*. (*Ib.*, 36, n^o 269 v^o.)

PASTEIER, voir **PASTOIER**.

PASTEIMENT, voir **PASTOIEMENT**.

PASTEIRIE, voir **PASTOIERIE**.

PASTEL, *patel*, s. m., morceau de pâte, gâteau, emplâtre :

Grant deul demaine, tant le vi sentir maus,
Et a son chief refist gardor Hervaus,
Bien fu bendes, si fu mis .i. *pastiaus*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, n^o 229 r^o.)

Mort l'abati, dont fu mors li vassaus,
Or tost as autres, de cestui est noiaus,
Jamais mechine n'i vaura ne *pastiaus*.
(*Ib.*, n^o 258^e.)

Ainz les leroient li auquant
A lor portes .ii. jors maillier,
Morir de fain et baillier
Qu'il lor donassent .i. *pastel*.

(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, n^o 303^e.)

Prendes chiefiel, si le quisies mout en l'aue, puis si l'ostes de l'aue, si le truilles bien, puis si en faites .iiii. *pastiaus*..., puis si prendes l'un des *pastiaus*, si le loies au front. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, n^o 1 r^o.)

Si en faites .i. *pastiel* et le metes sur le mal. (*Ib.*, n^o 4 v^o.)

Ilz trouverent une maniere de pains que ilz mengeoient autresi comme *pasteaux* d'erbe batue ensemble. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, n^o 173^e.)

Pastillus, *patel*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, n^o 226 r^o.)

De terro a faire *pastels*,
Rons pains, flannes et tartelettes.
(FROISS., *Poés.*, I, 92, 180, Scheler)

Quant le jus est espraint de la semence (de la cigue) broyé et au soleil deseiché et endurcy en *pasteaux* il occist et tue en espessissant le sang. (*Jard. de santé*, I, 115, impr. la Minerve.)

— Nourriture :

Or m'a Dix jué de rastel
Quant prendre me convient *pastel*
Avec le chief des Veolens.

(*Li Congié Baude Fastoul d'Aras*, 386, ap. Méon, *Fabl.*, I, 121.)

Et ja issent fors de lor cages
Pour errer les bestes sauvages,
Querans partout *pastel* et proie.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 8 v°.)

PASTELERIE, s. f., droit qu'avait le seigneur de prélever certaine quantité de pâte sur chaque fournée du four banal :

3 francs 7 sols 6 deniers du grant Colet pour la *pas[s]e[rie]*. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 39 v°.)

PASTELLAGE, *-elage*, s. m., droit que conférait le seigneur à l'adjudicataire du four banal de prendre à titre de rémunération une partie de la pâte apportée au four :

Reçu de Menginot pour le *pastelage* et foresterie de Hautvillebois ou se prent l'affouage du four qu'il tient. (1464, Arch. Meuse B 807, f° 85.)

Reçu de Clement Matton pour l'office de messier et de *pastelage* a lui laissé pour trois ans, etc. (1485-1486, Arch. Meuse B 819.)

A Linieres le receveur ne compte rien de l'office de *pastellage* pour lequel office il estoit dheu par chascun an une livre cire et ne s'en paie plus aucune chose porce qu'il n'y a plus d'exercice dudit office. (1576, Arch. Meuse B 870, f° 67 v°.)

PASTELLE, s. f., plat :

Par la dite coustume de Vervins... vestures, fraiz de nopces, pots, *pastelles* et autres meubles donnez ne se rapportent. (1557, *Proc. verb. des Coust. de Laon*, Cout. gén., I, 564, éd. 1604.)

PASTELLEUR, s. m., adjudicataire du four banal :

Clement Maton, de Liniers, paie .i. livre .i. once de cire pour l'office de *pastelleur* a luy laissé pour .iiii. ans. (1497, Arch. Meuse B 827, f° 67 r°.)

Cf. PASTELLAGE.

1. **PASTELLIER**, *pastiler*, s. m., pâtissier :

Pastillarii, *pastilers*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Bruges, ap. Scheler, *Lex.*, p. 53.)

— Syn. de *pastelleur* :

.xii. sols de Climent Matton pour l'office de messier et *pastellier* a lui laissés pour .iii. ans. (1485-86, Arch. Meuse B 819, f° 48 v°.)

2. **PASTELLIER**, s. m., marchand de pastel :

Mengon de Bordelaue *pastellier*. (21 juin 1526, Arch. Gir., Not., Brunet 67-4.)

PASTENADE, *-tinade*, *-tonade*, *-tonnade*, s. f., panais :

Les salades sont bonnes de capres, laitues, sicorees, pimpenelle, vinette, *pastinades*, et plusieurs autres bonnes herbes. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 115 v°, éd. 1530.)

Des *pastonnades* et naveaux. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 139, éd. 1556.)

De petites *pastonades*. (*Jard. de santé*, p. 68, impr. la Minerve.)

Les *pastenades* et carottes ne different pas entre elles presque en autre chose qu'en la couleur : celle de l'une estant rouge et de l'autre blanche. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Pastenade blanche. (Id., *ib.*, VI, 7.)

Pastenade : f. The garden carrot, or a root like a carrot (most commonly) of a bloudred colour ; and sometimes of a yellow ; but that by art ; some authors also call the parsenip thus. (COTGR., 1611.)

Poitou, comm. de Chef-Boutonne, *pasquanade*, la berce-branc-ursine, l'Heracleum-Sphondylium de Linnée. Loire, S. Martin d'Estreaux, *pastonnade*, carotte. Wall., *pastenarde*, épi. Mons, *pasténate*, panais. Dombes, *pastounada*, carotte. Pat. forés., *pastounada* ; Lyon., *pastonnade*, la racine jaune. Bas-Valais, Vionnaz, *paténade*, carotte.

PASTENAGUE, *-aque*, *pasternague*, s. f., panais :

Pastinaca, *pasternague*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Les *pastenagues* qui ont toute leur vertu en la racine et en la semence sont ainsi appellees pour ce que leur racine est ung agreable et convenable past a l'homme. (*Platine de honneste volupté*, f° 44 v°, éd. 1528.)

— Genre de poissons qui ressemblent à la raie :

Pastenaque : f. The forke fish, a kind of seate which hath in her taile an indented, and venomous prick, or sting ; also, as Pastenade. (COTGR., éd. 1611.)

Pastenaque : f. Cierito pece. (C. OUDIN, éd. 1660.)

PASTENAIE, *-aye*, *-ee*, s. f., panais :

Les *pastenee* et racine estoient sy chieres c'on vendoit .iiii. navel .ii. den., .iiii. *pastenee* .i. d. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Le naveau ou navet... la *pastenaye* ou *pastenade*. (COMENIUS, *Janua linguarum*, p. 33, éd. 1619.)

Wallon, *patenêie*, Ardennes, *patenés*.

PASTENAILLE, s. f., panais :

Pastenailla sauvage, lat. Daucas. (JOB., *Pharmac.*, p. 339, éd. 1588.)

On la boit au poids d'une dragme, avec grame de *pastenailla*. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 21, éd. 1605.)

En Languedoc et ailleurs n'appellent autrement les carottes que *pastenaillaes* blanches. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Lorr., *pétenaille* ; Bourg., Morv., Jura, *patenaille* ; Fourgs, *paitnaille* ; Fr.-Comté, *potenaille* ; Suisse rom., *patenalha*, panais, carotte.

PASTENAQUE, voir PASTENAGUE.

PASTENC, s. m., pâturage :

Herbagium sive *pastenc* nemoris dicti loci de Plasentia. (1339, Arch. JJ 71, pièce 317.)

PASTENEE, voir PASTENAIE.

PASTENGIER, voir PASTEGIER.

PASTERNAGUE, voir PASTENAGUE.

PASTEURE, voir PASTORE.

PASTICEUR, *pastisseur*, *pastiseur*, *patiseur*, s. m., pâtissier :

Blé vendu a *patiseur*. (1341, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item a Colart, le *pastiseur*, pour le four, .iv. s. .ii. d. (24 juillet 1399, *Exécution testam. de Jacquemart de Melluns*, Arch. Tournai.)

A Cornille, *pastiseur*, pour sen salaire d'avoir fait cent et .xxiii. petit pastez. (1455, *Exéc. testam. de Jakes Daubermont*, Arch. Tournai.)

A un *pastisseur* pour son salaire, paine, et desserte d'avoir fait et cuit .ix. pastez de poulez. xxvii. g. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre des Trespelaines*, Arch. Tournai.)

A Gillet Descoqueles, *pastiseur*, pour avoir fait dix tartes, a trois gros le piece. (1466, *Compte de l'Exéc. test. de Gillart du Gardin*, Arch. Tournai.)

Pastisseur, dulciarius, pistior, fartor. (FED. MOREL, *Petit thresor de mois françois*, éd. 1632.)

PASTICH, voir PASTIS.

PASTICHON, s. m., petit pâturage :

.iiii. quartiers que pré que terre seans au *Pastichon*. (1401, *Denombr. du baill. de Cauz*, Arch. P 303, f° 53 v°.)

PASTICIER, *pastisser*, *pat.*, verbe.

— Neutr., confectionner des pâtés, faire de la pâtisserie :

Si aura ledit commandeur son usage au four dudit hostel pour cuire et *pasticier*. (1395, Arch. MM 31, f° 222 v°.)

Il y en a qui font leur paste avec d'œufs et de lait seulement ; les autres y mettent du beurre. Mais il faut dire que telles gens ne sont foulez des guerres, veu qu'ils s'adonnent ainsi a *pastisser*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, II, éd. 1566.)

Ces jeunes enfans chantent, dansent, font plusieurs moresques, estans grassets, propres et habiles a *pastisser*. (*Hist. Mac-car. de Merlin Cocc.*, XIV, Bibl. gaul.)

— Act., fig., accommoder :

Et Dieu scait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le *pastissent* (leur testament). (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XIX, p. 37, éd. 1395.)

Comment *pastissoit* il ce discours en son courage. (Id., *ib.*, I, I, ch. LVI, p. 203.)

PASTIEMANT, voir PASTOIEMENT.

PASTIEUR, voir **PASTOIEUR**.

PASTIGIER, v. a., conclure, en parlant d'un accord :

Lesquelz mariz et femme ont fait et accordé, *pastigé* et transigé entre eulz les pactions et convenances qui s'ensuiuent. (1368, Arch. JJ 99, pièce 591.)

PASTIL, *pestil*, s. m., pâturage :

Aruserunt les *pestilz* del desert, e de leece li terre serunt ceint. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXIV, 13, Michel.)

La mer en maint endroit de nos costes Norman-^{[des}

A pris, sans partager, des campagnes trop gran-^{[des}

Ailleurs se reculant de ses bords sablonneux, Elle a fait des *pastils* de marests limonneux. (Vauq., *Art. poét.*, I, Genty.)

PASTILER, voir **PASTELLIER**.

PASTILLIER, v. n., faire un pâté :

La yert en rost li grans anguille
Quant de la moiene on *pastille*;
La plays son dos rachatoit
Pour son ventre que dous estoit.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 4 r°.)

PASTILLON, s. m. gâteau :

Pour la garde d'icelle (farine) faut faire masses ou *pastillons* secs de cumin et sel pilez. (LIEBAUD, *Mais. rustique*, V, 16, p. 516, éd. 1658.)

PASTIN, s. m., morceau de pâte :

Pastin : m. Past, or a little piece of past, or of dough. (CORGR., 1611.)

Pastin, m. Pedaco de pasta. (C. OUDIN, 1660.)

PASTINACIE, s. f., panais :

Pastinaca, *pastinacie*. (*Olla patella*, p. 40, Scheler.)

1. **PASTINAGE**, s. m., droit de pâture :

Les *pastinages* et usages que les habitants ont es marests de mener leurs bestes pastiner et de saier l'erbe. (1320, *Cartul. du prieuré de St-Nicuisse*, f° 72, ap. Duc., *Pastinagium*.)

2. **PASTINAGE**, s. m., ce qui est de pâte :

Pastinage : m. Past ; or past meat, stuffe made of dough, or past. (CORGR., 1611.)

Pastinage : m. Cosas de pasta. (C. OUDIN, 1660.)

PASTINADE, voir **PASTENADE**.

PASTINER, verbe.

— Neutre, paître :

Les *pastinages* et usages que les habitants ont es marests de mener leur bestes *pastiner* et de saier l'erbe. (1320, *Cartul. du prieuré de Saint-Nicuisse*, f° 72, ap. Duc., *Pastinagium*.)

— Act., faire paître :

Tu dois thoreaux nourrir et *pastiner*
En lieux enclos loing des thaures et vaches.
(GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georg.*, f° 56 v°, éd. 1540.)

PASTINEUX, adj., pâteux, gras :

On la seme (la feve) en terre *pastineuse* ou en ferme. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 29, éd. 1516.)

PASTIS, -iz, *pestis*, *paitis*, *patis*, *paatis*, *pastich*, s. m., pâturage :

N'i a celui qui ait ne pain ne vin,
Cheval, avaine, ne herbe de *pastis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 211^b.)

Que forat pasturoi
Ki n'en at nul drapel ?
Cum guarderat herbiz
Ki n'en at nul *pastiz* ?
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 67, Mall.)

Grant aleure vunt par *pastiz* e par blez.
(WAGE, *Rou.* 2^e p., 1026, Andresen.)

Il ne trouvent nul *pestiz*
A lor bestes ne a lor herbiz.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3247, Michel.)

... De pors, qui pres d'ilec esteient
En un *pestiz* ou li peiseient.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2590, Hippeau.)

Ke li lous par mi toi ne saillo
Ou fouc et des lais et des clerics,
Ke dois mener es *pastis* vers
Dou chiel, ki ja ne feront faillo.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, LXV, 9, Van Hamel.)

Li *pastich* et li mares doivent estre wardé de prendre wasons ne praiel de quoy li *pastich* soient empirié. (XIII^e s., *Cout. de la cité d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 161, et Marnier, *Anc. Cout. de Pic.*, p. 144.)

Sour les *patiz*. (1307, *Cens de la chastellenie de S.-Calais*, Arch. Sarthe.)

.III. arpenz et demi de *pestiz*. (1308, Arch. JJ 41, f° 55 r°.)

A le Saint Jehan .II. s. de herbage pour les *paatis* quemuns de le ville. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 31 v°.)

Terres et *pestiz*. (1404, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 92 r°.)

Autres terres et *paitiz* non labourables. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 261, reg. 4.)

Terres labourables et non labourables, *pestiz*, bois, garenne. (1451, *ib.*, Arch. P 295, reg. 1.)

Emmy les chans, sus les *pastis*.
(*La Prise et deffaite des Angloys par les Bretons*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 202.)

Je ne quiers pas (O bonté foudroyante)
Deux millo arpens de *pastis* en Touraine.
(CL. MAR., *Eglog. au Roy*, p. 38, éd. 1506.)

... Estant conduit par le devis des lettres en ses propres prairies et ses propres *pastis*. (AMVOT, *Prop. de table*, III, Prèamb., éd. 1574.)

Pasteur de l'Eglise, vous venez icy pour tirer la layne d'un troupeau et pour luy oster ses gras *pastis* et ses herbages. (*Sal. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 211, éd. 1593.)

Levé matin, dans les heds et *pastis*
Il remarquoit mangeours et broutis.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 22, éd. 1606.)

— Pâturage :

A ches fous pekeours caitis
Sanle dous chil amers *pastis*
Et soes li mondes paillous.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CLXXXI, 1, Van Hamel.)

Li asnes salvages est li proie del lion. En tel maniere sont li povre *pastis* des riches. (*Bible*, Richel. 901, f° 34^r.)

Sables d'Olonnes, *pâtis*, pâturage. St-Lô, *paitis*, herbage de qualité inférieure, Saint., *pâtis*, terrain couvert de mauvaises herbes.

Nom propre, *Paty*.

PASTISEUR, voir **PASTICEUR**.

1. **PASTISSAGE**, -aige, *pass.*, s. m., pâtisserie :

Pastissage, m. A making, or baking of pies, or pastmeats. (CORGR., 1611.)

— Fig., mélange :

Nous appellons justice le *pastissage* des premieres loix qui nous tombent en main. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. xxxvii, p. 508, éd. 1595.)

Ces *pastissages* de lieux communs, de quoy tant de gents mesnagent leur estude, ne servent guere qu'a subjects communs. (*Id.*, *ib.*, I, III, ch. xii, p. 187.)

2. **PASTISSAGE**, s. m., état de l'homme qui a signé un traité :

Les vaillans hommes et saiges
Mors prisonniers on ostages,
En servages,
Pastissages
Et truages.

(A. CHART., *Poés.*, Lay de Paix, p. 544, éd. 1617.)

Cf. **PACTIS**.

PASTISSER, voir **PASTICIER**.

PASTISSEUR, voir **PASTICEUR**.

PASTOC, s. m., béquille :

Le suppliant d'un *pastoc* et potence qu'il avoit et dont il se soustenoit... frapa deux ou trois coups icellui Simon. (1457, Arch. JJ 189, pièce 181.)

PASTOIEMENT, *pasteiment*, *pastie-ment*, -ant, s. m., repas, banquet, festin :

Adonias fist un grand sacrefise de multuns e de gras veels, apres la roche de Zoeth, ki pres esteit de la fontaine Rogel. Si enviad a *pasteiment* tuz ses freres les fiz le rei e ces de Juda. (*Rois*, p. 221, Ler. de Lincy.)

Il ad fait a cest jur de ui cunvivie e *pasteiment* grant. (*Id.*, p. 223.)

Teil sunt li fil de cest secle ki vivent ens *pastiemenz* et en yvroignes, et en deleit de char. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 123 r°.)

Tenceons et anvie, irors et dissensions, *pastiemanz* et yvroigne. (*L'Epistle saint Bernard a Mont-Deu*, ms. Verdun 72, f° 31 v°.)

Nostre sires qui est sires de toutes choses sera *pastoiemenz* a toz les pueples en cest mont des gras, et fera *pastoiement* de vendenges, et fera *pastoiement* de gras qui ont moeles et de vin qui est paré. (*Bible*, Maz. 684, f° 97.) Lat., convivium vindemiæ. (*Is.*, xxv, 6.)

Et lui fist .i. grant *pastoiement* en sa maison. (GUIART. *Bible*, Luc, ch. v, v. 29, ms. Ste-Gen.) Lat., convivium.

1. PASTOIER, *pasteier*, verbe.

— Act., nourrir :

L'andemain errai tant que jo fui herbregies,
El bos cles .i. saint homme, la fui bien *pastoies*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 11^a.)

De sa viande l'a une nuit *pastoié*.
(*Ib.*, f° 14^a.)

— Neutr., manger, prendre son repas :

Quant doiz avec genz *pastoier*
Si doiz ta langue chastoier
Qu'ale soit de parler cortoise,
Et qu'a mangier ne face noise.
(*Command. de Cat.*, Ars. 5201, p. 244^b.)

— *Pastoiant*, part. prés. et s. m., convive :

La amertez des *pasteianz* d'els, li travailz des levres d'els les couvrad. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxxxix, 10, Michel.) Lat., convivarum eorum.

2. PASTOIER, *pasteier*, *pasteer*, *pastaiier*, *pataier*, s. m., pâtissier :

C'est a savoir : Guillaume d'Orliens, Yvon Pourcel, Daniel le Breton, Raol le Boiteus, Jehan de Baigneus, Jehan Erneis, Pierre le *Pastaiier*, Jaques de Vernon, etc., etc. (E. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LV, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Li *pastoier* fera les pastez le roy et du commun. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*, Fontanieu, 47-48.)

Renart le *pasteer*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 99 v°, Arch. S.-Inf.)

Richart le *pastoier*. (1313, *Livre de la Tuille de Paris*, Coquebert.)

Rogier le *pastaiier*. (*Ib.*)

Fame Henri le *pataier*. (*Ib.*)

Et mengera le *pasteier* a court. (1316, Arch. JJ 57, f° 51 r°.)

Pierre le *pasteer*. (1316, *Liv. pelu*, f° 46 r°, Bibl. Bayeux.)

Les diz bouchers vouloient que les *pastoiers* ne puissent vendre a Dieppe char cuite en leurs maisons. (1396, *Coût. de Dieppe*, p. 11, Coppinger.)

Gauthier de Lapointe, *pastoier*. (xv^e s., *Archiv. hospit. de Paris*, I, 110, Bordier.)

— Fém., *pastoiere* :

Annes la *pastoiere*. (*Reg. cueilloir du Temple*, Arch. MM 128, f° 42 r°.)

PASTOIERIE, *pastaierie*, *pasteirie*, s. f., pâtisserie :

Jehan de Vernon fera le pain de bouche, les pastez et les oublées, et fera l'en a lui marchié du pain et de la *pastoierie* faire. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 60 v°.) Var., *pastaierie* (ap. Duc., *Pastilaria*).

La *pasteirie* de l'ostel sera bailliee a ferme, et mengera le *pasteier* a court tout suul. (*Ib.*, f° 51 r°.)

PASTOIEUR, *pastieur*, s. m., pâtissier :

Jehan le *pastoieur*, pour soy et son harnois de l'ostel .vi. den. par jour, et aura tieus pris de pastez et de flaons come il est acoustumé. (1261, *Orden. de l'ostel le Roy*, Arch. JJ 57, f° 22 v°.)

Un *pastieur* pour ouvrage de four. (*Dép. de la mais. roy.*, 1553-55, Arch. Seine-et-Marne.)

PASTON, *paton*, s. m., morceau de pâte :

Un chascun doit pour une chascune torte de pain qu'il cuyt audit four deux *patons* de paste. (1483, *Protocole de J. d'Aiguemorte*, Arch. mun. Autun.)

Se une personne doit trois *patons*, mondit seigneur prend les deux. (*Ib.*)

Morv., *pâton*, petite masse détachée de la pâte dont on fait le pain ; couche de terre argileuse qui s'attache aux souliers.

PASTONADE, voir PASTENADE.

PASTONNERIE, voir PAUTONNERIE.

PASTOR, voir PESTOR.

PASTORALET, s. m., poème pastoral :

En ce traitié nouvelet
C'on nomme le *Pastoralet*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 r°.)

PASTORATION, s. f., fonction de pasteur :

Lors me bailla de sa main dextre (la bergère) Le pic de *pastoration*.

(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 3^b, éd. 1544.)

PASTORE, -loure, -teure, s. f., bergère :

L'autrier par la matinee
Entre un bos et un vergier
Une *pastore* ai trovee
Chantant pour soi envoisier.

(THIBAUT IV, *Chans.*, p. 92, Tarbé.)

Les .i. pin vardoiant
Trova l'autrier chantant
Pastore et som pastor.

(G. DE BERNEVILLE, *Mot. et Pastour.*, Th. fr. au M.-Ag., p. 37.)

Pastore ai trovee
Qui fet a proisier.
(J. MONIOT, *ib.*, p. 33.)

Vers la *pastoure* tornai
Quant la vi en son destour.
(*Rom. et Past.*, II, 5, 13, Bartsch.)

Lors chevauchai par deles un pendant ;
Trais *pastoure* : semblant fait de plourer.
Je li requis qu'a moi deist son penser
Et que de nule riens ne m'i alast celant.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 305 v°.)

Pastore, trop es sage
De garder ton pucelage.
(*Poet. fr. av. 1300*, IV, 1432, Ars.)

Douce *pastoure*.
(*Pastour.*, ms. Berne A 471, f° 79^a.)

Lors le pastour a chiere lye
Baisa la *pasteure* jolie
Plus de dix foiz.
(*Rom René*, *Œuvr.*, II, 119, Quatrebarbes.)

Et laissez vostre povre couvent, qui tant vous ayme, desolé et despourveu de *pastoure*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXI, Jacob.)

PASTOREL, -ourel, -urel, -eau, *paist.*, *pest.*, *pâtoureau*, s. m., le mod. *pastoureau*, et pâtre, pasteur en général :

Sous une espinette
Trova .iiii. *paistoriaus*.
(*Pastorelle*, II, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 235.)

Li anges qui ensi croit
Que je vos di qui Dex looit
En est es *pestoreaus* venuz,
Dist lor que nez estoit Jhesus.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 94^b.)

Les *pastoriaus* i sont alez.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 90.)

Altrement voldret mielz en champ estre *pastu*.
(*Horn*, 1158, Michel.)

Et cevauca tant qu'il vint a la fontaine et trove les *pastorins* au point de none. (*Aucassin et Nicolette*, p. 24, Suchier.)

Li bergier ou li *pastourel* qui les dites bestes garderont. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, Arch. M 1.)

Et ces *pastoraus* me chantent en payment.
(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, XI, éd. 1573.)

Contre mon gré povre chevrette,
Contrainte du foul *pâtoureau*,
Je bailla au glouton louveteau
Mon pis, que goulument il tete.

(VAUQ., *Epigr.*, Le bien fait ne change la nature, p. 649, éd. 1605.)

— Fig., sot, niais :

Ne me tenres huimais por *pastorel*.
(*Raoul de Cambrai*, 4657, A. T.)

— Féin., *pastourelle* :

S'ai trovee
Pastourelle
Soule sens son pastourel.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 17, 7.)

Ici la *pâtorelle* a travers une plaine.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VII, éd. 1579.)

PASTORELLE, *pastourelle*, s. f., le même que *pastorale*, pièce de poésie, et pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères :

Pastourelle garde partout l'art des champs, royaulx, excepté que les bastons ou lignes ne sont que de huit sillabes en masculin et peut avoir clause jusques a .xvi. lignes. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 27 v°, éd. 1521.)

Hardy, dans une de ses préfaces, se fâche contre les courtisans qui disaient *pastorelle* ou *pastourelle* : car *pastorelle*, dit-il, est le féminin du bon vieux mot français *pastoureau* ; et il adopte la dénomination de *pastorale*, que réproûve au contraire, avec beaucoup d'aigreur et de mépris, Pierre de Laudun en son *Art poétique*. (S^{te}-BEUVE, *Tableau de la poés.*, éd. 1857, p. 244.)

— Bourse à pasteur :

Bursa pastoris, c'est bourse à pasteur ; aucuns l'appellent *pastourelle*. Et si est appelée sanguinaire pour ce qu'elle arrête le flux de sang du nes. (*Le grant Herbiere*, n° 84, Camus.)

PASTORERIE, *pastourerie*, s. f., assemblée des bergers, état de berger :

Esbatement joyeux de *pastorerie*. (6 mars 1491, Arch. mun. Rouen, A, 9.)

De laquelle œuvre ceux qui le veirent louerent beaucoup Alexandre, et dirent que mieux estoit digne de regner que de exercer *pastourerie*. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 225, Stecher.)

PASTORET, *-toret*, s. m., petit pâtre :

Trovi *pastoret*
Ki se gaimentoit.
(TH. DE NANGIS, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 36, 8.)

Mais je suys gardian et mire
Des aigneaux et vray *pastoret*.
(J. MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 94^v, éd. 1531.)

Nom propre, *Pastoret*.

PASTORETE, s. f., petite bergère :

Lors oi dou *pastoretes*
Ki s'antremetent d'amer.
(*Rom. et past.*, *Bartsch*, II, 24, 5.)

De la *pastorete*
Qui n'ert pas folet.
(J. ERARS, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 16, 30.)

PASTOREUX, *pastoureux*, adj., de pâturage :

Lieux *pastoureux*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 112^v.)

PASTORGIER, *pastourger*, *pesturjer*, verbe.

— Neutr., pâtre :

Es pasquers ou eles aviunt acostuma de *pastorgier* et champeyer touz lens. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

— Act., faire pâtre :

Son droit de *pesturjer* a la vaine pasture. (7 mai 1328, S. Marcel, cart. 1, n° 28, Arch. Doubs.)

Une piece de terre pour *pastourger* bestes, contenant environ une meitere de terre. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

PASTORIE, *-tourie*, *-tourrie*, s. f., assemblée des bergers, état de berger, acte d'un berger :

Il est de necessité
Que David, qui est le plus jeune,
L'estat de *pastourie* tienne
Et maine aux champs les brebis paistre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 28820, A. T.)

Chi commenche le Pastoralet ouquel Bucarius faintement par *pastourie* descrit la division des Franchois et la desolation du roialme de France. (*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 r°.)

C'est ce qui fist, bien le puis dire,
La *pastourie* departir
Du pouplier.
(*Ib.*, f° 3 v°.)

Pour ceste mort sy tres cruelle
Pluisours mirent main a maisselle
De la *pastourie* de pris.
(*Ib.*, f° 63 r°.)

Fi de richesse et de soucy !
Il n'est vie si bien nourrie
Qui vaille estat de *pastourie*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4646, G. Paris.)

Lors que Cayn occist son frere Abel,
Dieu s'en coursa, le jeu ne print a bel,
Et n'est requis que quelque *pastourie*,
Quant luy souvient de ceste *pastourie*.
(GRINGORE, *les folles Entrepr.*, I, 72, Bibl. elz.)

Prelat porte crosse par seigneurie,
Monstrant qu'il est pasteur en *pastourie*.
(*Id.*, *ib.*, p. 84.)

Certes Helaine, respondit Franc Gontier,
Trop ont bergier rabatu leur caquet,
Et si n'est pas d'aujourd'uy ne de hyer
Qu'en *pastourie* a toujours peu d'acquest.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'Ami des livres.)

Moult grant joye menerent les pasteurs
et les bergieres de leur nouvelle royne, et moult festoyerent et porterent grant honneur. La royne qui sage estoit, ordonna de ses besongnes tout en *pastourie* : car elle institua baillifz et sergens pour justicier tout malfaicteur, et pour tenir les bons en droict. (*Perceforest*, vol. V, f° 73^v, éd. 1528.)

PASTORIN, s. m., diminutif de pasteur :

L'autre jour par un matin,
Sous une espinette,
Trovi quatre *pastorins*.
(*Rom. et Past.*, *Bartsch*, II, 30, 1.)

1. **PASTORIAL**, adj., pastoral :

Baston *pastorial*. (*Violtier des Hist. rom.*, c. xcviij, Bibl. elz.)

2. **PASTORIAL**, *-iaul*, s. m., pasteur :

Ung *pastoriaul* de berbis. (*Sept. Sag.*, p. 80, G. Paris.)

PASTOURE, voir **PASTORE**.

PASTOUREL, voir **PASTOREL**.

PASTOURELLE, voir **PASTORELLE**.

PASTOURER, voir **PASTURER**.

PASTOURERIE, voir **PASTORERIE**.

PASTOURET, voir **PASTORET**.

PASTOUREUX, voir **PASTOREUX**.

PASTOURGER, voir **PASTORGIER**.

PASTOURIE, voir **PASTORIE**.

PASTROILLAZ, *post.*, s. m., baragouin :

Lors commença a paller latin
Et *pastroillaz* et alemant.
(*Du Prestre et de la Dame*, 106, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 238.)

Cf. PATROULLARD et PASTROILLIER.

PASTURABLE, adj., qui paît :

Le haut justicier, avant que ordonner la vente de ladite espave, la doit garder, si c'est chose mouvante et *pasturable*, assavoir les chievres, brebis, moutons, cochons, veaux, et autres semblables menues bestes. (1534, *Cout. de Nivernois*, *Cout. gén.*, t. I, p. 869, éd. 1604.)

Si la dite espave est chose mouvante *pas-*

turable ou *posturable*, comme chievres, brebis, moutons, etc., les gardera par l'espace de .xv. jours. (1539, *Cout. de Berry*, II, 8, *Nouv. Cout. gén.*, III, 939.)

Au regard des autres choses mobilières, non *pasturables* ou *posturables*, ne perissables, le seigneur les doit garder quarante jours. (*Ib.*, II, 12, *Nouv. Cout. gén.*, III, 939.)

Et si ceste espave est chose mouvante, *pasturable* ou perissable, le juge peut ordonner... qu'elle sera vendue au plus offrant. (GUY COQUILLE, *Insl. au droict francois*, p. 34, éd. 1607.)

— Où l'on peut faire pâtre :

Lieux cultivez et *pasturables*. (*Jardin de santé*, p. 77, impr. la Minerve.)

PASTURAGER, v. n., pâturer :

Lesquels eussent menez leurs bues *pasturager*... en certain pré. (1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

PASTURAIISON, s. f., action de manger :

Il te convient les coulombs gouverner
Grues, oyseaulx par leur *pasturaisson*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 74^v, éd. 1530.)

PASTURAL, voir **PASTUREL**.

PASTURAU, voir **PASTUREL**.

1. **PASTURE**, *paisture*, s. f., pâturage :

Et la reposeront mes brebis es herbes verdoyantes, et es *paistures* grasses repaistront dessus les montaignes d'Israel. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 60 r°, éd. 1519.)

— Education :

Comme nostre noble cité et ville de Paris soit congneue estre chief de nostre seigneurie et mere en congregation et *pasture* de subgez. (1371, *Ord.*, V, 419.)

H. Norm., vallée d'Yères, *pâturage*.

2. **PASTURE**, s. f., pâturon :

Cheval bay estelé, les *pastures* derriere blans. (1340, Arch. K 43, pièce 14 bis.)

— Corde avec laquelle on attache le cheval par le pâturon :

A pié descent (de cheval) sans plus
Destourser va et desloier [targier,
D'un mantel vair unes *pastures*,
Teus dont les enchaeneurs
Sunt d'or, li aniel de cristal.
(*Chev. as. deus esp.*, 403, Foerster.)

Le suppliant frappa icellui Godart deux ou trois coups par le costé d'unes cordes appellees *pastures*. (1460, Arch. JJ 189, pièce 431.)

Norm., *pâturage*, entrave.

PASTUREAU, voir **PASTUREL**.

1. **PASTUREL**, *-eal*, *-eaul*, *-aul*, *pat.*, s. m., pâturage :

Les *pasturavus* de Chamborc. (1281, *Cart. du Liger*, LXIII, Arch. Ind.-et-L.)

Un *pasturaul* que l'en apele la noe seant en la paroiche d'Aubeigné. (1294, Beaugerai, Arch. Ind.-et-L.)

Et si gras *pasturaul* avait (les va-
Quo jusqu'au ventre y avenaint. [ches.]
(Macé de LA CHARITÉ, Bible, Richel. 401, f° 15^a.)

Li bourgeois de la vile de la Rochele ne pueent mie tenir jumans pour ce que il n'ont prez ne *pasturaus*. (Vers 1315, Reg. des eschev. de la Rochele, Arch. K 1223.)

L'estant de Biou et les *pastureaus* dessus. (1317, Arch. JJ 53, f° 77 r°.)

Prez, boys, *pasturaux*. (1323, S. Jul., Arch. Ind.-et-L.)

De vinea sua dou *pastureaul* Galot. (1331, Cens. du chap. de Nev., p. 49, Arch. mun. Nevers.)

Pour certains *pasturaux* communs et plusieurs aubiers. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

.m. arpenz de *pastureaus*. (Fiefs des c^{tes} de Blois, Arch. P 1478, f° 6 v°.)

Terres, vignes et *pasturaux*. (Ib., f° 22 v°.)

Seront de ci en avant es diz habitans, a leurs successeurs, au commun profit de ladite ville et poosté, a faire ce qui leur samblera bon, li franc *pastureaul* de la dicte ville et poosté, qui seront nommez par la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir, Prê Mailleaul, le Pateiz de la Goulette... (1374, Ord., VI, 64.)

Tenant d'une part au *pasturaul* commun. (1400, Terrier de S. Didier, f° 12 v°, Arch. hospit. Nevers.)

Au *pastureal* de la Jonchere. (Ib., f° 40 v°.)

Pasturaul de Beauvoye. (Ib., f° 91 v°.)

Lesquels enfans menerent leurs chevaulx ou jumens *pasturer* en une terre ou *pastural*. (1408, Arch. JJ 162, pièce 311.)

Pres, *pasturaux*, bois, buissons. (1452, Bourbonnais, Arch. P 1355^o, pièce 8.)

Laquelle vache entra en ung *pastureau* estant illec pres. (1455, Arch. JJ 187, pièce 101.)

Les *pastureaulx*, landes et brueres. (3 juin 1496, Vente de Chenonceau, ap. Chevalier, Pièc. hist.)

De Denis Duboys, fermier du port Olivier, terres, *pastureaulx* et appartenances d'icelluy. (1547, Compte de Diane de Poitiers, p. 2, Chevalier.)

Il est permis a chacun du lieu... faucher es *pastureaux* communs. (GUENOYS, Conférence des Coustumes, f° 90 r°, éd. 1596.)

En Nivernois on tient les bœufs aux *pastureaux* jusques a la Saint Martin. (Guy COQUILLE, Inst. au droict françois, p. 159, éd. 1607.)

Et encore au xviii^e s. dans le pays de Liège :

Les masswys qui doiyent les *petturas* d'an en an. (9 juill. 1770, Ch. des finances, XI, p. 77, Arch. Liège.)

Poitou, *patureau*, pâturage.

Noms de lieux : le *Grand Patural*, Pressac ; le *Patureau*, Oiré.

2. **PASTUREL**, s. m., morceau ?

Six milliers et deux cens de *pastureaulx*.

de grez. (1481, Péronne, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

3. **PASTUREL**, voir **PASTOREL**.

PASTURELE, s. f., pâturage :

En landier desseure le *pasturele* soissante quatorse verges. (1304, Cart. de S. Quentin, Richel. I. 11070, f° 21 v°.)

Nom de lieu, la *Paturelle*, Coussay-les-Bois.

PASTUREMENT, s. m., pâture :

Porront les dis preneurs labourer et ensemencier de vesse .iiii. arpens desdites terres pour le *pasturement* desdites bestes. (1355, Reg. du chap. de S. J. de Jérus., Arch. MM 28, f° 16 v°.)

Pasturement, A pasturing, grazing, feeding. (COTGR., 1611.)

PASTURER, *paist.*, v. a., faire paître :

Et l'erbe est vert pour chevaus *pasturer*.
(Les Loh., Richel. 4988, f° 279^a.)

De bestes paistre et *pasturer*. (1337, Arch. JJ 70, f° 141 v°.)

Ouquel lieu ledit Jehan et les autres booiers gardoient et *pasturoient* leurs beufz. (1370, Arch. JJ 102, pièce 68.)

Prestre est appellé *pasteur*
Pour les humains *pasturer*.
(Ung beau liure des prestres.)

Nabal y *pastura* ses tropeaux. (Mer des hystoir., t. I, f° 93^a, éd. 1488.)

Chantes, marchans en marchandant ;
Chantes, pastours en *pastourant*.
(La Paiz faicte à Cambrai, p. 24, ed. 1508.)

— Fig., donner à l'âme une nourriture spirituelle :

La condicion du loup est que de sa nature il destruyt les brebis, je entens par les loups ceux qui ont les biens de Sainte Eglise, qui ont la cure des ames qui deussent estre *pasturees*, et ils sont loups, j'entens des brebis les bonnes gens qui sont souz eulz et en leur gouvernement. (Modus, f° 50, ap. Ste-Pal.)

PASTURIER, *pat.*, s. m., celui qui fait paître ; celui qui engraisse des bestiaux pour les vendre :

Et durant le dit temps, tous usagers vains *pasturiers* doivent cesser d'y faire *pasturer*. (GUENOYS, Conf. des Coustumes, f° 82 r°, éd. 1596.)

Pasturier : m. A grazier : Usagers vain *pasturiers*. Which have the privilege to eate with their cattel grounds held vaine pasture. (COTGRAVE, 1611.)

Pasturier. Pascitore. (DUEZ, 1659.)

PASUS, s. ?

Item pour .ii. *pasus*, .vi. gros. (1360, Compte de l'exéc. test. de Jehan de Mons, Arch. Tournai.)

1. **PATAC**, s. m., coup :

Lascha son pourpoint et en donnant le bransle aux espaules a deux mains preint la halebarde pour ruer *patacs*. (J. d'AUTON, Ann. de Louis XII, p. 78, ap. Ste-Pal.)

Tellement que de parolles a *patacz* vint la chose en maniere que ledit gentilhomme, qui avoit ung poignart au costé, occist ledit Peregrum. (Id., ib., Richel. 5083, f° 23 r°.)

— Décharge d'artillerie :

De tous costes de la place contre leurs repaires venoient *patacs*, tant que si a point couvrir ne taudissier ne se parent que deux ou trois des plus hardis, morts et blessés ne demeurassent aux tranches. (J. d'AUTON, Chron., t. I, p. 36, Jacob.)

2. **PATAC**, *actac*, s. m., petite monnaie des régions méridionales :

Lesquelz compaignons ordonnerent que l'en paieroit un demi *actac*. (1433, Arch. JJ 175, pièce 282.)

Jehan Gille, cleric des questeurs de l'ordre des Quinze Vins demourant a Riom... vouloit payer un *patac* ou deux deniers. (1455, Arch. JJ 195, pièce 58.)

Tant que le sac de bled ne vaille trois *patacz*. (RAB., Tiers livre, ch. xxvi, éd. 1552.)

Cf. **PATARD**.

PATACON, s. m., sorte de monnaie :

La somme de 800 dalers de l'empire appeles vulgairement *patacons*. (23 sept. 1625, Invent. des Chart. de S. Lambert, n° 1227, Arch. Liège.)

PATAFLE, s. m. et f., tarif du pain :

Concluant a ce qu'iceux boulangers fussent contrains a faire lesdits pains de la qualité et du pris antien, et selon l'antien *patafle* imprimé sur ce fait. (PARADIS, Hist. de Lyon, p. 318, éd. 1573.)

Patafle : f. The size of bread allowed by authority. (COTGR., 1611.)

PATAFLERIE, s. f., folie, sottise :

J'ay bien voulu mettre ces folastres, que par passetemps j'ay recherches... non pas selon les *patafteries* de Bartolomeus Anglicus, apres Isidore. (TABOUROT, Bigarr., I, 308, éd. Bruxelles.)

Patafterie : f. Fopperie, foolerie, idiotisme, idle trifling. (COTGR., 1611.)

Patafterie, f. Necedad. (C. OUDIN, 1660.)

PATAIER, voir **PASTOIER**.

PATAIL, voir **BATAIL** au Supplément.

PATAIN, s. m., petite pièce de monnaie :

Ma femme tousjours sans cesso agache
Son povvre mary Calbain ;
Mais je n'en compte pas ung *patain*.
(Farce de Calbain, Anc. Th. fr., II, 146.)

Cf. **PATARD**.

PATANT, voir **PATENT**.

PATARASSE, voir **PETARASSE**.

PATARD, *-tart*, *pastar*, s. m., petite monnaie ancienne :

Les Piccarz les ont beuz (les vins de Beaune),
[les Flamans les payeront
Quatre *pastars* la pinte, ou bion hastuz seront.
(Chans. du xv^e s., p. 141, G. Paris.)

Item, a maistre Jehan Cotart,
Mon procureur en court d'eglise,
Devoye environ ung *patart*.
(VILLON, *Grant test.*, cxv, Jouaust, p. 81.)

Moyennant le pris et somme de 48 livres
ving *pastars*, monnoie courant pour la livre.
(1473, *Cart. de Corbié*, 23, ap. Duc., *Pata-*
rus.)

Ils avoient chacun six *patars* par jour,
aux despens de la ville et des mestiers.
(MOLINET, *Chron.*, ch. VIII, Buchon.)

Je ne prise pas deux *patardz*
Mon frere Anathoille et sa vie.
(*Moralité nouvelle*, Anc. Th. fr., III, 99.)

Douze deniers monnoie d'Artois, que l'on
dit communement *patars*, le solz. (20 oct.
1520, Plines, Arch. Nord, Cod. A, f° 305 v°.)

.xxiii. *patars* pour resarsir ledit drap.
(*Pièce de 1600*, ap. Houdoy, *la Halle esche-*
vinulle de Lille, piéc. just., 79.)

Neuchâtel en Bray et Ardennes, *pa-*
tard, tranches de pommes de terre pe-
lées qu'on met rôtir sur le couvercle du
poêle. Luxemb., *patard*, rouelle.

Cf. PATAC 2.

PATARIN, *-terin*, *-telin*, *palatin*, s.
m., hérétiques qui ne récitaient pas d'au-
tre prière que l'oraison dominicale et
qui croyaient que l'homme et le monde
visible avaient été créés par le démon :

S'il avient que aucun chevalier soit *pa-*
telin et mescreant en la foi de Jhesu Christ.
(*Liv. au voi*, Ass. de Jér., t. I, p. 620, Beu-
not.) Var., *palatin*, *patarin*.

Mais s'il avient que la feme fust *paterine*
et le fié meuve de par elle. (*ib.*)

Le vice de ceaus sont coneu en leur
anciens nons, et ne vueulent mie qu'il
soient apelé par leur propres nons, mais
s'appellent *paterins*, par aucune excellence,
et entendent que *paterins* vaut autant come
chose abandonnee a souffrir passion, en
l'essemble des martyrs qui souffrirent tor-
ment pour la sainte foy. (*ib.*, ap. Duc.,
Paterini.)

Les autres regules dient que cesti que
veut ensint grant astinence sunt come
paterin, porce que il ne aorent en tel mai-
nere les ydres con il font. (*Voy. de Marc*
Pol, c. LXXV, Roux.)

Prince, depuis qu'Adam fut nez,
Ne fut gens plus desordonnez,
Ne plus desloyaux *patarins*...
Que sont partout les maronniers.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 356*.)

PATEER, voir PATOIER.

PATEIL, voir PESTEIL.

PATEIS, voir PACTIS.

PATEL, voir PASTEL.

PATELER, *-teller*, v. n., gazouiller, se
dit des premiers cris d'un oiseau :

Je *patelle*. — I chytter, as a yonge byrde
dothe byfore she can syng her tune.
(PALSER., *Esclairc.*, p. 484, Génin.)

Ce petit oyselet commence a *pateller*,
mays il ne scayt pas encore chanter sa lay
tout a playn. (*ib.*, *ib.*)

Cest oyselet *patelle* desja, il chantera
avant qu'il soyt long temps. (*ib.*, *ib.*, p.
681.)

Pateller. To chatter, warble or as a young
bird, record the notes she would learn.
(COTGR., 1611.)

Cf. PATILER.

PATELETTE, *patl.*, *-elle*, s. f., dim.
de patte, morceau de métal pointu d'un
bout et plat de l'autre :

Por les *patelettes* de kueuvre dorees
claeues a le dicte portiere dont les car-
nieres furent rompues. (*Compte de 1344-45*,
S. Amé, Arch. Nord.)

Patelettes de plomb. (1421, Béthune, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Dim. de patte, bande d'étoffe :

Les bourses de chevrotin seront doubles
de mouton, ung boursault dedans et ung
entre deux, cousues a double point pour
comporter la *patelette* dessus attachee a
double point. (1491, *Ord.*, xx, 320.)

Pour pluseurs bors et *patelettes* de les-
tiches enthieres. (1548, *Exéc. test. de Je-*
hanne de Herme et Thiery Damere, peletier,
Arch. Tournai.)

— Fronteau, partie de la têtère
d'une bride :

Patellette. The head dag ; the broad piece
of leather that runnes over crosse, or
through, the top of a headstall. (COTGR.,
1611.)

1. **PATELIN**, *-thelin*, s. m., langage
de Pathelin, baragouin :

Puis, faictes faire en lettre jaulne,
Dessus moy, en beau *pathelin* :
Cy repose et gist Pathelin.
(*Test. de Pathelin*, p. 207, Jacob.)

Qui mieulx sçaura demener sa pratique,
Son *pathelin* entendre caulement,
On le tiendra pour sçavant authentique.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. I, *Poés. fr. des xv^e et xvij^e*
s., VI, 13.)

Durant la procession ils fredonnoient
entre les dents melodieusement ne sçay
quelles antiphones : car je n'entendois leur
patelin. (RAB., *Cinquiesme liore*, ch. xxvi,
éd. 1561.)

Et encore au xvij^e s. :

Le pauvre tu destruis, la veufve et l'orphelin,
Et ruines chacun avecq ton *patelin*.
(REGNIER, *Sat.*, xv, Jouaust, p. 151.)

Patelin est resté dans la langue des
soldats avec la signification de langage
pris dans un sens méprisant : On n'en-
tend rien a son *patelin*.

2. **PATELIN**, voir PATARIN.

PATELINÉ, part. passé, fait à l'instar
de la farce de Pathelin :

Quelquefois une farce au vray *patelinee*,
Ou par art on ne voit nulle rime ordonnee.
(VAUQ., *Art. poét.*, III, Genty.)

PATELINER, v. n., faire le malade :

Vous cuidez *pateliner* et faire du malade

pour cuider coucher ceans, mais s'est pour
chevaucher la chambriere de ceans et la
dame. (1469, Arch. JJ 196, pièce 211.)

PATELINEUX, adj., patelin :

Patelineux, ainsi m'ayd'dieux,
Plus que tous ceulz dessous les cieulx.
(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, t° 3^e, éd.
1507.)

PATELINOIS, *-oys*, adj., de la nature
du *patelin*, du baragouin :

Parlez vous christian, mon amy, ou lan-
gaige *patelinoys*? (RAB., *Pantagr.*, ch. IX, éd.
1542.)

PATENAYE, voir PASTENAIE.

PATENE, *-enne*, s. f., lame :

Un bras de bois couvert de *patennes* d'ar-
gent. (*Trés. de la cathéd. d'Auxerre*, Rev.
archéol., mai 1869.)

PATENELLE, s. f., dimin. de patène :

Ung calice d'argent doré et la *patenelle*.
(1380, *Inv. de Ch. V*, n° 972, Labarte.)

PATENIER, voir PAUTONIER.

PATENOSTRAGE, s. m., collectif de
patenôte :

Patenostrages : m. Beads. (COTGR., 1611.)

Patenostrage : m. Cantidad de cuentas.
(C. OUDIN, 1660.)

PATENOSTRER, v. n., débiter des
patenôtres :

Gyge de nouveau
Patenostrant a longues patenostres.
(LA MORLIERE, *Sonn.*)

PATENOSTRERIE, s. f., fabrication
de chapelets :

Metier de *patenostrierie* de coural. (E.
BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., XXVIII, 6, Lespi-
nasse et Bonnardot.)

Se disait encore au xvij^e s. :

Patenôtrerie, s. f., commerce de chape-
lets. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. de comm.*)

1. **PATENT**, adj., largement ouvert :

Le portail par qui on va a perdition est
large et *patent*. (A. CHART., *l'Espér.*, Œuv.,
p. 280, éd. 1617.)

Lors forco eut lieu, et feist chemin *patent*
Si que chescun y entre tout flotant.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 20^e.)

2. **PATENT**, *-lant*, s. m., lettre pa-
tente :

Il te fault aller sans arrest
Lire ce *patent* autentique
En chacun carrefourc publique.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 11, 2^e journée, Le
Verdier.)

Tandis que le *patent* s'espert
Et se publie par la cité.

(*ib.*, 2^e j., 13.)

Aussi y avoit il une autre entreprinse,
c'estoit que deux caporaux de la bande du
capitaine la Molle, ayans esté pris a la

guerre, furent pratiqués par Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boulevert de Turin, et pour cest effect (les pensant avoir a sa devotion) leur avoit avancé chacun deux cens escus, et un *patant* du marquis du Guast, de mille escus d'intrade chacun, au royaume de Naples. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 301 r°, éd. 1569.)

Il est necessaire d'obtenir un *patent* special de confirmation, ou soit attaché le premier *patent* qui contienne declaration, que. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 65, éd. 1588.)

PATEOR, s. m., celui qui tient des assemblées illicites et donne à jouer à des jeux défendus :

Nos apelons taverners et osteliers qui moient taverne ou otererie ou lor serjanz. Et se aucun use de mein metier, si comme *pateor*, triboleor, et itel menesteres, il ne sont pas de ce tenu. (*Liv. de Jost. et de Plet*, III, 13, § 1, Rapetti.)

PATERIN, voir **PATARIN**.

PATERLIE, voir **PATRELIE**.

PATERLIQUER, v. n., avoir des manières paternelles :

Paterliquer. To play the father, to be fatherly. (COTGRAVE, 1611.)

Rouchi, *paterliquer*, dire ses paternôtres.

PATERNAGE, -aige, s. m., patrimoine :

Quy en ces choses et en *paternaige* devant dit arat entierelement le pooir du deviet. (16 mai 1335, *Pawilhars*, A, Paix des .XII. linages, Arch. Liège.)

1. **PATERNE**, adj., paternel :

Jehan, delivres et francs de toute puissance, gouvernement et administracion *paternes*, et emancipes deuement. (1347, Arch. K 44, pièce 13.)

Et est de lui a toi celle adjacence
De vraye amour en parfaite innocence
Que riens a toi ne peut estre en absence
Que est en pouvoir filial ou *paterne*.

(G. CHASTELLAIN, *Louange a la tres glor. Vierge*, VIII, 288, Kervyn.)

— De Dieu, père des hommes :

La hautece de *paterne* gloire. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 48°.)

PATERNE, s. f., affection paternelle, sentiments paternels, qualité de père ; s'emploie quelquefois pour dire père, en parlant de Dieu :

Veire *paterne*, qui unques ne mentis,
Seint Lazarun de mort resurrexis.

(*Rol.*, 2384, Müller.)

Il en jura la *paterne* veraië :
Malves sera s'encor ne s'i essaie.

(Alesch, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 286.)

Dex ! dist Ogiers, sainte vraie *paterne*,
Or ai ceval, nul millor ne puet estre.

(RAIMBERT, *Ogier*, 11934, Barrois.)

Suvent apele par amur : Sainte *paterne*, aie !
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 548, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Si m'ai Deus, la grant *paterne*,
Jeo nel lerrai pur home terrestre
Que nel auge ja requerre.

(*La Mort du roi Gormond*, 217, ap. Reiff., *Chron. de Mousk*, t. II, p. xvii.)

Dieu reclama et la vraie *paterne*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 99°.)

Vrais dous peres Jhesucris,
Rois sor tos rois poesteis,
Vraie *paterne* omnipotent.
(*G. de Palerne*, Ars. 3319, f° 102 v°.)

Biaus dous freres, or me deviseis
Pour la sainte *paterne* Dieu
En quel endroit et en quel lieu
Je porai trouver ces vassaus.

(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 249.)

Partout es cuers fauvain et ghille
A mis Renart en mainte ville,
Peu i a de vraie *paterne*.
(*Ren. le nouv.*, 1255, Méon.)

Par le *paterne* Dieu, qui est mon serment,
je ne seray jamais aise ny a repos, fin a
tant que vous seres roine coronee. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 203, Buchon.)

Adonc se commença le conte d'Artois
a courouchier et a jurer la *paterne* Dieu et
a cryer. (xiv° s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 115, Kerv.)

PATERNITÉ, -el, s. f., patronage :

Car je suy, et nuls autres, Diex,
Qui tieng tous les lieux celestieus,
Dou monde la *paternitet*,
Dont j'ai tous tans eu pitet.

(GILLON LE MUISIT, *li Lamentations*, I, 38, Kerv.)

PATESSOUER, s. m., pâtissier :

Patcier, *patessouer*, s. m., Pye baker.
(PALSARAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 254, Génin.)

1. **PATET**, adj., renommé, distingué :

En sermons, en lecture sont boin et moult *patet*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 190, Kerv.)

On ne peust trouver homme plus biel ne plus
patet.
(*Id.*, *ib.*, I, 310.)

2. **PATET**, s. et adj., qui fait lentement et mollement, tatillon :

Disant que ceux-là sont des sots,
Et des *patets* et des bigots.

(JACQ. JACQ., *le Faut-Mourir*, 2° part., p. 182, Lyon 1657.)

Il s'est conservé dans la Suisse romande, pour dire minutieux, tatillon, lambin. Un ouvrier *patet* ; une servante *patète* ; il est si *patet* qu'il ne fera jamais rien. *Patet* se dit également des choses : Un travail *patet*, un travail qui exige des soins minutieux. Il s'emploie aussi dans le Lyonnais pour signifier minutieux, soigneux à l'excès.

PATHELIN, voir **PATELIN**.

PATHOYS, voir **PATOIS**.

PATI, voir **PACTIS**.

1. **PATIBLE**, s. m., gibet :

... Ou il seust
Hommes as fourches encroues
Ou enbargies ou enroues
Ou en aucun *patible* mors,
Des *patibles* ostant les cors
Et des fourches les descroast
Et desbarjast et desroast.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 55, Peigné.)

Prenez touz les princes del pueple, et si
les pendez encontre le soleil en *patibles*.
(*Bible*, Richel. 899, f° 68°.)

2. **PATIBLE**, adj., sensible :

Forces elle a (l'âme) aussi sensibles
Qui sont par les cinq sens *patibles*
Qui a ung commun sens qu'elles ont
Toutes les cinq ramenees sont.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 128°, impr. Instit.)

Dieu est homme nay de la Vierge, fini,
visible, *patible*, mortel. (FEUARDENT, *Entre mangeries ministrales*, p. 229, éd. 1604.)

— Supportable :

Patible, passive, sufferable. (COTGRAVE, 1611.)

PATIBULAIRE, s. m., gibet :

Jusquez, par les *patibulaires* dressez,
heust clere cognoissance de la mort jugee
de son frere. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 12 v°.)

S'en trouvent d'autres qui ont *patibulaires*
attachez a leur moyenne jurisdiction, sans
qu'ils ayent pour cela jurisdiction conten-
tieuse. (1580, *Cout. et usages locaux du pays
et duché de Bretagne*, Nouv. Cout. gén., IV,
410.)

Les sacrifices (du necromancien) ne se
faisoient gueres qu'aupres des *patibulaires*
et gibets. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spec-
tres*, p. 132, éd. 1605.)

PATIBULE, -ulle, s. m., gibet :

Eriger *patibulles*, pilliers et autres arti-
fices pour la punition des delinquants.
(1587, *Droits de la noble bourg. de Cossonay*,
f° 58, Arch. Cossonay.)

PATIBULER, v. a., pendre :

... Ce faulx incredible
Les tourmente et les *patibule*.

(*Myst. du viel Test.*, 23856, A. T.)

Pendre, noyer et *patibuler* hommes et
femes. (*Orose*, vol. I, f° 24°, éd. 1491.)

Encoires ne suffisoit il aux miserables
ruraux d'avoir *patibulé* Jacques de Pacis en
son vivant. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Bu-
chon.)

Je vous condampne tous deux a estre *pa-
tibulez* et pendus. (*Violier des Hist. romaines*,
c. LXV, Bibl. elz.)

PATIBULEUR, s. m., bourreau :

Le roy commanda a ses sergens et *pati-
buleurs* que Amon fust mist a mort en la
croix que il avoit faite faire dressee.
(*Orose*, vol. I, f° 180°, éd. 1491.)

PATIC PATAC, loc., patati patata :

Ung tel vous demande.

Patic, patac ; a la sachee.

(COQUILL., *Playd.*, II, 37, Bibl. elz.)

Femme qui fait de la rusée
Et escondit gens tout a plat,
Elle est des premières tombee
L'un sur l'autre *patie patac*.

(Les Drois nouv. établis sur les fem., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 138.)

Frappant sur eux, *patie, patac*.

(Farce de la Resurr. de Jen. Landore, Anc. Th. fr., II, 24.)

PATICLE, particle, s. m., joie bruyante, fracas :

Chascuns grant *patie* menoit,
L'uns a l'autre le vin donoit.

(CORTEBARBE, Des trois Avugles de Compiengne, 115, Montaigl., Fabl., I, 74.) Var., *particle*. (Montaiglon et Raynaud, Fabl., II, 232.)

PATIELEMENT, voir PESTELEMMENT.

PATIENCE, voir PACIENCE.

PATIENTIE, s. f., patience, sorte de plante :

Patiente : f. Herb patience, monkes rhu-barbe. (COTGR., 1611.)

PATIER, patier, voir PATOIER.

PATILER, -tyler, v. n., gazouiller :

Le pork grundile, gelyne *patyle*.
(The treatise of Walter de Biblesworth, p. 152, Wright.)

Cf. PATELER.

1. **PATIN**, s. m., morceau d'étoffe :

Plusieurs lient les graines des aulx et porreaux en petits *patins* frangez et decoupez, et les sement ainsi en blot. (DU PINET, Pline, XIX, 7, éd. 1566.)

Suisse rom., *patin*, linge qui sert à emmailloter un enfant.

2. **PATIN**, s. m., base :

Stylobata, le *patin* ou la pate d'une colonne sur quoy est assise la base. (GUILL. MORELIUS, Verb. latinorum comment., éd. 1558.)

Le *patin* ou la pate d'une colonne, stylobata. (Nomencl. octil., éd. 1619.)

PATINE, s. f., cuisine :

L'heure estoit ja tarde et opportune pour soupper : lequel pendant que son Excellence se desarma et changea d'habillemens, ensemble tous les vaillans champions et nobles combatans, fut dressé en sumptuosité et magnificence si grande qu'elle pouvoit effacer les celebres banquetz de plusieurs anciens empereurs romains et barbares, voire certes la *patine* et cuisinerie de Vitellius, tant celebree qu'elle vint en proverbe, au banquet duquel furent servies mille pieces de poisson. (RAB., la Sciomachie, p. 24, éd. 1549.)

PATINERIE, s. f., fabrique de patins, de savates :

Nul maistre ne pourra tenir que ung ouvrouer de *patinerie* en la ville et banlieue de Tours. (1452, Ord., XIV, 233.)

PATINET, s. m., dim. de *patin*, soulier à semelle épaisse :

Moult leaus sont les mignos frisques,
Les precieux, les tant habilles,
Qui sur les *patinets* mourisques
Contrefont allant par les villes.

(LEFRANC, Champ. des Dam., Ars. 3121, f^o 85^a.)

PATINIER, s. m., fabricant de patins :

Pierre Boyvin, *patinier*, acheta du bois convenable a faire patins. (1416, Arch. JJ 169, pièce 126.)

Ung *patinier*, pour chincq paires de patins, .iiii. s. .viii. d. (8 juillet 1445, Tutelle de Raquet, Gillot et Rollandin Gossiel, Arch. Tournai.)

Nom propre, *Patinier*.

PATINOUS, adj., souffre-douleur :

Liquels est *patinoux*, laiz, consumpnes par maigresce. (De la Cathedre S. Pierre, Richel. 20330, f^o 61^a.)

PATIS, voir PACTIS.

PATISEUR, voir PASTICEUR.

PATISSEMENT, s. m., tourment, peine :

Souffrir *patissement*. (TAHUREAU, Dialog., p. 112, éd. 1602.)

1. **PATISSER**, v. n., payer l'impôt :

Le pouvre peuple n'avoit pour celluy temps que celle monnoie qui fut defendue a prendre, dont il fut tant grevé que c'est grant pitié a *patisser*. (Journ. d'un bourg. de Paris, an 1443, Michaud.)

2. **PATISSER**, voir PASTICIER.

PATOER, voir PATOIER.

PATOIER, patoyer, patier, patier, patoer, pateer, verbe.

— Act., tenir dans la main, manier :

S'a l'espee sachie :
Aliaime va ferir, qui le hanap *patie*.
(B. de Seb., viii, 939, Bocca.)

Aubert vint devant la boucherie pour y vendre un petit de char ; et la survint un jeune enfant qui prist a *patoier* et menoyer de la dite char. (1375, Arch. JJ 108, pièce 55.)

Ne laissa pas aussy pour la pueur qui moult grant ysooit des charongnes que elle, menee par moult grant et ardent et triste courage, ne prenrist a *patoyer* les corps, puis les autres, en cherchant celluy que elle amoit. (CHRIST. DE PIS., Cité, Ars. 2686, f^o 69^o.)

— Fouler des pattes, piétiner :

Quant il vont *patoiant* la boe
Et par la noif et par la groe.
(Des Cordoaniers, ap. Jub., Ms. de Berne 354, p. 19.)

Les .ii. bestez sunt fieres, grant forche les ar-
[choie ;
As poes s'entr'embrachent, l'une l'autre *patoie*.
(Doon de Maience, 1565, A. P.)

— *Patoier ses pattes*, agiter ses pattes :

Si laidement le rebouloit (le crapaud)
Et *patooit* vers lui ses pates.

(G. DE COINCI, Mir., ms. Soiss., f^o 91^a.)

Et *patooit* vers lui ses pates.

(Id., ib., ms. Brux., f^o 92^a.)

— Neutr., agiter ses pattes, ses pieds :

Fiert la paiene que le cors li peçoie ;
Elle chiet morte et s'estent et *patoie*.
Dist Renouars : Jesez vous toute coie,
Vielle punese ! gardez que ne vous oie !

(Alisc., 6575, A. P.)

Palpitare, *patier*. (Gloss. de Douai, Es-callier.)

PATOIL, voir PESTOIL.

PATOIS, pathoys, patrois, s. m., langage propre à un pays, à une race d'hommes, à une espèce d'animaux :

Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le *patois* des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est par .ii. raisons. (BRUN. LAT., Tres., p. 3, var., Chabaille.)

Selonc le *patrois* de France... (Id., ib., Var. du ms. Richel. 113.)

Ausimant crie comme beste
Li hiraus en son fol *patois*.
'BRETEL, Tourn. de Chauv., ms. Oxf., Douce 308, f^o 112.)

Des autres points du songe dessus dit,
Ung droit chartier l'entend en son *pathoys*.
(MAXIMIEN, l'Arrest du roi des Romains, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 134.)

— *En son patois*, à sa façon :

Et les servoit grandement en son *patois*, a ce disner, faisoit tres bonne et joyeuse chiere. (LOUIS XI, Nouv., xx, Jacob.)

— Localité, village :

Plusieurs femmes y alloient curieusement de nuit et de jour qui se garnissoient en leurs *patois* de pierres, cendres, cousteaux mucez et autres ferremens et bastons pour frapper ceulx qui luy vouldroient nuyre ou empescher sa dicte predication, et luy disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ilz mourioient avant qu'esclandre luy advint. (Chron. de Loys XI, f^o 144^v, éd. 1558.)

PATON, voir PASTON.

PATONIER, voir PAUTONIER.

PATORELLE, voir PASTORELLE.

PATOUEIL, s. m., mare, bourbier :

Icelle femme tomba le visaige adens en ung petit *patoueil*, qui estoit en la rue. (1473, Arch. JJ 195, pièce 979.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *patrouil*, bourbier.

PATOUFFLE, s. m., sorte de bâton :

Belotte Evrart, dicte le grande Belotte, .c. solz, pour avoir par plusieurs fois batue et deshuvetea tant de ses poings que d'un *patouffle* Calotte Charlepiere. (13 janv. 1492, Regist. de la loy, 1490-1505, Arch. Tournai.)

PATOUILLART, *patouillart*, -ard, adj., qui marche dans un bourbier :

Desormais je suis un vieillard
Nommé Pathelin *Patouillart*
Qui tres haultement vous salue.
(*Test. de Pathelin*, p. 182, Jacob.)

Phylipote la *Patouillarde*. (*Compt. de dép. du chdt. de Gaillon*, xvi^e s., p. 430, Deville.)

Patouillard. A podler, dabler, slabberer ; one that tramples whilch his feet in plashes of dirty water. (COTGR., 1611.)

PATOUILLAS, s. m., bourbier :

Patouillas : m. A splash, or puddle. (COTGR., 1611.)

Berry, Nivern., Champ., *patouillat*, eau stagnante et bourbeuse des chemins.

Nom de lieu, le *Patouilla* (Siglet, Vienne.)

PATOUILLE, *patouoille*, *patrouille*, *patrouille*, s. f., écouvillon :

Dudit Colart Choquart pour plusieurs *patrouilles* .x. d. (1516, *Compte de tutelle des enfants Gilbert Cordier*, Arch. Tour-nai.)

Rutabulum. Un fourgon, ou *patrouille*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Une *patouoille* a feu. (*Rimes jersiaises*, p. 119.)

Patrouille, maulkin wherewith on oven is made clean. (COTGR., 1611.)

Norm., *patrouille*, *patouille*, torchon mouillé assujéti au bout d'une gaule et servant à nettoyer le four.

PATOUOILLE, voir PATOUILLE.

PATOUREAU, voir PASTOREL.

PATRAT, adj., *pere patrat*, chef des t'éciaux :

Peres *patrat* estoit celui qui estoit aussi comme procureur du roy et du pueple pour jurer en leurs armes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., f^o 16^r.)

PATRACION, -tion, s. f., convention, acte :

Portant ces lettres au terme dessus dit, si comme dit est, sans autre *patration* moustrer. (1332, *Cart. de S. Martin de Pontoise*, ap. Duc., *Patrare 2*.)

— Perpétration :

Que les' Seduceens n'aient totalement marmenes et constitues Dieu oultre toute suspicion ou *patracion* de mal. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, II, éd. 1530.)

PATRELIE, *paterlie*, s. f., nom d'une prière :

N'ai nul talent c'a piece die
Patrenostre ne *patrelie*,
Ne proieres, ne misereles,
Mieus aim conter des pastoreles
Et d'Olivier et de Rollant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Ars. 3527, f^o 153^r.)

N'ai nul talent qu'a piece die
Patenostre ne *paterlie*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f^o 83^b.)

Patrenostre ne *paterlie*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f^o 83^b.)

PATRENOMIQUE, s. m., nom patronymique :

Mes quant vint aus *Patrenomique*
Oncques la mesnie Topique
Nes porent percier par effors.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .vii. ars*, 290, Héron.)

PATREMUSE, voir PATRIMEUSE.

PATRER, v. n., accomplir les cérémonies religieuses qui accompagnaient chez les Romains la conclusion de la paix ou la déclaration de la guerre :

Le pere patrat estoit ordené pour *patrer* et pour faire les sairemens. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 16^b.)

PATRES, s. m. pl., chapelet, grains de chapelet :

Une chayne de perles de gerbes et de granas et *patres* d'or... Item ungs *patres* avec un dedan. (1580, *Inventaire*, Draguignan, Revue des soc. sav., 1874, p. 117.)

PATRIABLE, adj., de la patrie, de famille ?

Helas le verrons nous jamais ?
Faict il departie finable ?
Nostre assemblee *patriable*
Demourera toute desolee
Sans luy.
(*Myst. de la Resurr.*, f^o 44^e, impr. Instit.)

PATRIACLE, s. m., patriarce :

Lors manda li boins *patriacles*.
(MOUSK., *Chron.*, 10050, Reiff.)

PATRIAL, -el, adj., paternel, patriotique :

Plus amplement traiterent en faveur *patrial* que de verité sermentee. (*Prol. sur la totale recollation des sept vol. des anc. et nouv. Cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg., 15 E. IV.)

Remplis d'esperit *patriel* excitons nos couraiges en la vengeance du serment viollé. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 32, éd. 1530.)

Ou en exil de mes fins *patrialles*
Seray adonc en quelque flux marin.
(GUILL. MICHEL, 1^o *Eglog. de Virg.*, f^o 2^o, éd. 1540.)

Cestuy livret amoureux et moral
Fait toutesfois en stille *patrial*.
(J. BOUCHER, *la Noble Dame*, à Eléonore d'Autriche, éd. 1536.)

Je vous rendray assuree quant au bien commun contre les hostillitez *patrialles*.
(*Id.*, *ib.*, f^o 12^v.)

Ceste gent tant feralle
Abatardist la langue *patrialle*.
(*Id.*, *Ep. fam.*, cxx, éd. 1545.)

Se disait encore en Bourgogne à la fin du xviii^e siècle :

J'étais aussi susceptible du taedium patriæ que les Suisses eux-mêmes. Je nom-

merai cette violente affection la maladie *patriale*. (REST. DE LA BRET., M. Nicolas, 1796, t. VI, p. 201, éd. Liseux.)

PATRIARCHALITÉ, la dignité de patriarche :

Patriarchalité de Jerusalem. (*Chron. de S. Denis*, t. II, p. 137, ap. Ste-Pal.)

PATRIARCHÉ, s. f., patriarchat :

Rentes assenerent au patriarche, teles que cil avoient tenues en la *patriarché* qui Greus estoit. (GUILL. DE TYR, IX, 15, P. Paris.)

L'archevesque de Bourges succeda en la dite *patriarché*. (MONSTREL., *Chron.*, I, f^o 90, éd. 1516.)

PATRIARCHECE, -chesce, -chesse, -cesce, s. f., femme du patriarche :

Chil qui le connoissoient disoient que c'estoit la *patriarcesce*, li femme au patriarche. (*Chron. d'Ernoul*, p. 86, Mas-Latrie.) Var., *patriarhece*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, V.)

La gent qui la connoissoient, quant il la veoient passer, si disoient : Veez ci la *patriarhece*. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxiii, 39, Hist. des crois.) Var., *patriarhesce*, *patriarhesse*.

PATRIARCHEE, s. f., patriarchat :

Rentes assenerent au patriarche teles com cil avoit tenues en la *patriarhee* qui grieveux estoit. (G. DE TYR, IX, 15, Hist. des crois.)

Il avoit esté desposé de la *patriarhee* de Jerusalem. (*Id.*, X, 7.)

PATRIARCHIÉ, s. m., patriarchat :

Et le patriarche Gerolt de Jerusalem fu acuses a Rome par l'emperere Federic, et ly fu tolie la legation, dont il ala a Rome, et ot arriere la legation en son *patriarchié* perp[et]uellement. (*Gestes des Chiprois*, p. 112, Raynaud.)

PATRIEL, voir PATRIAL.

PATRIMEUSE, *patremuse*, s. f., mine de marmotteur de patenôtres, de cagot, de chafouin :

Quel *patremuse*
Voise ailleurs faire la grimace.
(*Myst. de la Pass.*, f^o 75^a, impr. Instit.)

Roullart, entens sa *patrimieuse*.
(*Id.*, f^o 180^a.)

PATRIMONAIRE, -mosnaire, adj., patrimonial :

Touttes resceances et esceances *patrimoniaires* ou collaterales. (1516, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PATRIMONAIEMENT, -mosnairement, *patris.*, adv., patrimonialement :

Patrimonialement. (1508, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Patrimosnairement. (1549, *ib.*)

PATRIMONIEUX, adj., patrimonial : Heritages cottiers... sont tenuz et reputez

patrimoniaux. (GUENOYS, *Conf. des Coutumes*, f° 144 v°, éd. 1596.)

PATRIMOSNAIRE, voir PATRIMONIAIRE.

PATRIMOSNAIREMENT, voir PATRIMONIAIREMENT.

PATRINEUS, adj., paternel :

Quant li eure de sa mort aprocha il apela les freres dou lieu et les fist venir tous devant lui et les conforta par sous paroles de sa mort, en amonestant par *patrineus* desir a devine amour. (*Vie de S. Franc. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 65^b.)

PATRIOT, adj., de la patrie :

Les dieux *patriots*. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 105 v°, éd. 1579.)

— S. m., compatriote :

Enemy de l'authorité, de la justice, du repos et de la reputation de Sa Majesté, perturbateur du bien public, amateur du sang de ses *patriots*. (*Le Pacifique ou l'anti-soldat*, p. 5, ap. Ste-Pal.)

S'est dit au xvii^e s., dans le pays de Liège, au sens d'indigène :

Les *patriots* (payeront) neuf (patacons) et les étrangers quinze. (1685, *Ed. et ord. de la princ. de Liège*, 3^e sér., I, 39, Polain.)

PATRIOTE, s. m., compatriote :

Leurs citoyens et *patriotes*. (J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 172, éd. 1661.)

PATROCINE, s. m., défense, secours :

Et donneir tous et quelconques bons et loialz conseils, *patrocines*, aydes et suffrages que je saray et polray. (1409, *Hist. de Metz*, IV, 657.)

Pource que les advocas, notaires, par leurs *patrocines*, font grandes exactions, et prennent pour chacun terme cinq sols chacun d'eux, a cause de quoy multiplient procez et escritures. (1490, *Ord.*, XX, 276.)

Ainsi parloit le bon Louys qui souvent a Dieu se commandoit et imploroit les *patrocines* des benoitz apostres saint Pierre et saint Paul. (A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f° 31 v°, éd. 1507.)

Elle avoit confidence en un beau *patrocine* et ou plusieurs se delectoyent. (GUILL. TARDIF, *Faceries de Poge*, p. 283, Montaignon.)

PATROCINEMENT, s. m., protection :

Li pueples romains ne laissera point le *patrocinement* ne la tutelle de la liberté des Greus. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 353^c.)

PATROCINER, verbe.

— Neutre, exercer le métier d'avocat, plaider :

Les advocas et procureurs feront et renouvelleront leur seremens de bien et loyaument *patrociner*. (1367, *Ord.*, VII, 705.)

Comme Guillaume Ferrecoq reparast a la court espirituelle de l'evesque de Meaulz et y *patrocina* et feist fait de procureur. (1370, Arch. JJ 100, pièce 900.)

Aucun ne pourra *patrociner* ne pratiquer ou fait d'avocacerie on chastellet de Paris se il n'est a ce reçu par le prevost ou son lieutenant et par le conseil d'aucun assistent de la court dudit chastellet et s'il n'a fait le serment de loyaument *patrociner* et pratiquer. (*Voivre de Paris*, Arch. Y 3, f° 13 v°.)

Advocatz, qui en subtilitez cauteleuses ressemblez aux regnars *patrocins* pour leurs pouilles. (J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 27^b, éd. 1522.)

La mort piteuse d'aulcuns advocatz en leur vivant mal renommez leur debveroit donner exemple de justement *patrociner* et doresnavant se abstenir de plus faire de si meschans acquestz. (Id., *ib.*)

Le glorieux saint Yves ne desprisoit pas l'advocation de *patrociner*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 93^r, éd. 1532.)

Mais preschez et *patrocinez* d'icy a la Pentecoste, enfim vous serez esbahy, comment rien ne me aurez persuadé. (RAB., *Tiers livre*, V, éd. 1552.)

— Act., dire dans une plaidoierie :

Greffier, note ce loyaument
Qu'auras ouy *patrociner*.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 32^r, éd. 1493.)

— Défendre :

Toy advocat, gardes que les causes que tu *patrocines* ne perissent. (FABRI, *Rhet.*, f° 55 v°, éd. 1521.)

Ce mot se retrouve dans Molière (*Ec. des fem.*, I, 1) qui a reproduit presque littéralement les paroles de Rabelais.

PATROCINEUR, s. m., défenseur :

Les autres se dient advocatz d'assise et *patrocineurs* de cours. (*Coust. de Bret.*, f° 178 v°.)

PATROCINIEN, adj., qui appartient à l'état d'avocat :

Ung des notables fais *patrociniens* d'advocacie. (BOUR., *Somme rur.*, 1^{er} p., f° 29^b, éd. 1486.)

PATROIS, voir PATOIS.

PATROMIQUE, voir PATRONIQUE.

PATRONER, -onner, verbe.

— Act., exécuter d'après un patron déterminé, modeler, dessiner, conformer :

De lui (Jehan de le Haye haultelicheur) pour deux tabliers a *patronner*. III. s. .VIII. d. (1505, *Compte d'exéc. testam. de Jehan Coppelier*, Arch. Tournai.)

De lui (Jehan de le Haye) pour deux assielles a *patronner*. VI. s. (*ib.*)

Ils demandent sur lequel des trois (portrait) les parents veulent que soit pourtraict et *patronné* le trespasé. (SALIAT, *Herod.*, II, éd. 1556.)

Ceste fleur (le liseron) n'a point d'odeur, et n'y voit on point de filamens jaunes, comme au lis : ains a une blancheur si maigre qu'on droit que c'est le coup d'essay de

nature, lorsqu'elle commença a *patronner* les lis. (DU PINET, *Pline*, XXI, 5, éd. 1566.)

Patronnant tes vers au modele
Des Grecs et des Latins.

(P. DE BRACH, *Poém.*, f° 34^r, éd. 1576.)

Je suis, ma foy, d'avis, puisque vous trouvez la vie cynique tellement a vostre gré, que vous portiez la besasse et vous resserriez dans un tonneau, ainsi que faisoit Diogenes. Bref, que vous *patronniez* vostre maniere de vivre au modelle de son estrange vie. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VI, f° 213 v°, éd. 1587.)

On voit sortir d'une motte toute couverte de mille feuilles une troupe de petits brins verds, qui sont tous testus, ces testes se jettent en petites gousses, et en guaines, ou bourselles, et vaisseaux ronds, dans quels se resserre la nature, pour minuter a son aise et *patronner* les violettes. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 258, éd. 1622.)

— Réfl., se dessiner :

Do toy, sage Pallas, qui pourra faire voir
Mieux que luy ta fureur, quand bravement
[selonne

Aux guerres on te sent une horrible Bellonne ?
Ou dire lo parfait de ton doy minervin,
Quand traçant a l'aiguille un ouvrage divin
Tu fais sembler a l'œil que la nature vivin
Se *patronne* elle mesme en ta toile naïve ?

(TAHUREAU, *Poes.*, à P. de Pascal, éd. 1574.)

— Choisir son patron, son étalon, en parlant de mesures :

Droit de chastellenie est d'avoir chastel ou merc de chastel... mesures a blé et a vin, et se *patronne* o lui mesmes. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 141, Beaupré.)

— Avoir son modèle :

Vierge, en qui tout bien se *patrone*.
(*Act. des apost.*, vol. III, f° 33^r, éd. 1537.)

PATRONIQUE, -mique, adj., paternel :

Patromicus, *patromique*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 226 v°.)

Patronicus, ca, cum, *patronique*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PATRONISER, v. a., conduire en qualité de patron, en parlant d'un vaisseau :

Le suppliant a fait et traffiqué fait de marchandise... et *patronisees* les galees de Jaques Cuer. (1456, Arch. JJ 191, pièce 234.)

Quelques naves, et bon nombre de galees et une grosse galleace, qui estoit mienne, que *patronisoit* ung appellé messire Albert Mely. (PH. DE COMMYN, *Mém.*, VII, 6, Chantelauze.)

PATROUILLART, voir PATOUILLARD.

PATROUILLE, voir PATOUILLE.

1. **PATROUILLEMENT**, s. m., action de patrouiller, de patauger ; action de barbouiller :

Patrouillement: m. A smeeching, begriming, besmearing ; also, a depraving ; also, a padding or puddering, as in the water. (COTGR., 1611.)

Patrouillement, m. Chapuceamiento. (C. OUDIN, 1660.)

2. **PATROUILLEMENT**, s. m., action de nettoyer avec l'écouvillon :

Patrouillement. A sweping with a maulkin. (COTGR., 1611.)

Cf. PATOUILLE.

PATROULLART, *patroulart*, *patrulart*, *partroillart*, s. m., langage corrompu, inintelligible :

Il prie Dieu *patroullart* comme cil qui prie Dieu moitié francois moitié latin. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 104^b.)

Qui prie Dieu sans devocion de cuer, il parle a Dieu *partroillart*. (Id., *ib.*, ms. Soiss. 208, f° 123^b.)

Cil qui prie Dieu sanz devocion de cuer, il parole a Dieu *patroulart* comme cil qui parole moitié francois, moitié anglois. (Id., *ib.*, Maz. 809, f° 155^a.)

Il parole a Dieu *patrullart*. (Id., *ib.*, ms. Angers, f° 70 r°.)

Cf. PASTROILLAZ et FASTROILLIER.

PATROULLE, voir PATOUILLE.

PATRUISAGE, voir PERTUISAGE.

PATRULLART, voir PATROULLART.

PATTE, *paté*, *paté*, adj., qui a une espèce de patte :

En enfer n'a mauffé si gobe,
Tant soit velus, granz ne *patez*,
Lorsqu'il la voit ne soit matez
Et qui grant voie ne li face.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 18^b.)

Les coulons qui ont les piez *patez* font coulons ainsi comme chescun mois. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XII, 7, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f° 184^b, porte *duvez*.

Nul ne peut nourrir pigeons *patez* et non *patez* dedans la ville de Melun. (1506, *Cout. de Meleun*, Cout. gén., I, 119, éd. 1604.)

Et ses vers vont ainsi marchans
Comme ung oison *paté* aux champs.

(LA HURTERIE, *Resp. a Marot dict Frippelippes*, dans les *Œuvr. de Marot*, VI, 74, éd. 1731.)

Pigeons *pattes*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 2, éd. 1605.)

— Qui a une large base :

Le dit seigneur chastellain a droit d'avoir fourches patibulaires a quatre pilliers liees dehors et *patees* par embas. Des fourches d'un hault justicier, les liens sont par dehors et *patez* par embas, mais des fourches d'un moyen justicier, les liens sont par dedans et non *patez*. (*Cout. de Blois*, Cout. gén., II, 250, éd. 1604.)

— T. de blason, se dit des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de patte ouverte :

De sable a la croix *pattee* d'or. (*Les coutumes des chevaliers de la Table Ronde*.)

Double croix *pattee*. (*Mar. d'A. de Foix*, p. 3.)

Les anciennes familles de Pratentoux portioient d'argent a la croix *pattee* d'asur; Ponguilly, d'asur a la croix *pattee* d'argent. (LE BAUD, *Rec. armor. de Bret.*)

PATTER, v. a., régler avec la *patte*, instrument a plusieurs pointes dont on se sert pour régler le papier de musique :

Patter le papier. Vergar la carta per notar cose di musica. (N. DUEZ, 1659.)

PATTERAUDE, s. f., terme d'architecture :

Les appuis, jambages, *patteraudes* ou arcades de portés et fenestres. (1663, *Compt. de maçon. de A. Chand. et J. Honoré*, p. l'égl. de Noyon, Arch. Oise.)

1. **PATU**, adj., qui a une patte, un pied :

Ung calice *patu* garny de douze esmaulx d'or. (1492, *Nécrolog. de l'églis. de Paris*, ap. Duc., *Pata* 5.)

2. **PATU**, *patus*, s. m., cour, préau :

Bailla seulement place en ung *patu* contigu aux fosses de la dicte ville. (*Briefve narrat. de la séd. adv. en Thol. en 1562*.)

Le pourpris, aire, sol, *patus* et jardin. (CAYRON, *Style de la court de parl. de Toul.*, p. 53, éd. 1610.)

PATUCIER, v. a., garnir de pattes, de griffes, de crampons ?

Pour clore lou molin de Vavre et *patucier* les paroiz et lou toit. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Pour clore lou molin de Bercoillins, *patucier* et covrir en tesche. (*ib.*)

PATUREAL, voir PASTUREL.

PATURIER, voir PASTURIER.

PATYLER, voir PATILER.

PATYLION, s. m., défini dans l'ex. suiv. :

Est dehu a ceux qui doibvent les ecuvelles de bois au cellier dudit reverend pere, qui sont nommes les *patylions* de Valufin deux pots de vin et deux miches. (*Off. claut. de S.-Oyan*, I, Génin.)

PATZ, s. m., sorte de monnaie :

Le duc de Zassen auroit d'argent comptant la somme de vingt cinq mille florins de quatorze *patz* pieche. (MOLINET, *Chron.*, t. IV, p. 281, Buchon.)

Nul ne sera tenu de recevoir plus grande quantité de monnoyes de cuivre qu'a raison de 5 pour cent, faisant un *patz* sur chacun florin de Brabant. (*Pièce de 1615*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 240.) Impr., *paty*.

Suisse rom., *batz*, *bache*, monnaie de billon qui valait 14 centimes et qui a été en usage jusque vers 1850.

PAU, voir PAL.

PAUBATON, s. m., pieu ?

Refaire les *paubatons* desdits deux paules

d'icellui coulz. (1418, *Compte de P. de la Couldre*, Mém. de la soc. éduenne, VI, 259.)

PAUBORT, s. m., haie de pieux :

Les supplians trouverent Mery Bateau, qui avoit ung gros pal du *paubort* en la main. (1476, Arch. JJ 201, pièce 74.)

PAUBOURDE, s. f., béquille :

En tant de lieux diminuer je voy
Le juste droit par ung loingtain renvoy
Qui faict aller justice a la *paubourde* :
Si l'on s'en plaint, du plaignant on se
[bourde.]
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 70.)

— Civière servant à porter les images des saints dans les processions :

A ceux qui ont porté l'image de madame S^{te} Radegonde a la dite procession, .xx. s., au porte *paubourde* .xii. d., au porte bannière, .x. d. (1603, S^{te} Radeg., Arch. Vienne.)

Au garçon qui a porté la *paubourde* pour soubstenir ledite image. (*ib.*)

PAUC, adj., petit :

Aveit une meson *pauc*, estramiere.
(*Ger. de Rossill.*, p. 362, Michel.)

Cf. POI.

1. **PAUCÉL**, *-ciel*, s. m. ?

Le *pauciel* qui va au riez de Canteleu. (1323. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PAUCÉL**, s. m., chicorée :

Intubus, *paucel*. (*Gloss. rom. lat. du xv^e s.*, Gachet.)

PAUCHET, voir POGHET.

PAUCHON, *peauchon*, *pauçon*, *peuchon*, *peusson*, *pouchon*, *pochon*, *poçon*, s. m., pieu :

Palos, *peuchons*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

.xv. c. et demi de verge et demi cent de *pauchons*. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 12.)

Entretant que Franchois ont leur entendement
A fichier les *peussons* pour le leur logement.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 89 v°.)

Son cheval atacha a ung *pauchon* briefment.
(*ib.*, f° 68 v°.)

.iii. quarterons de *pauchons*. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 16.)

Pour soier les *pauchons* as cars des vignes. (1320, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 50.)

Pour .xxxvi. *peuchons* pour faire hours. (1346, *ib.*, f° 102.)

Ancores fut ordonné que chascun archier feist ung *peuchon* aiguisié a deux boutz, pour fichier devant luy quant besoing seroit. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 245, Soc. de l'H. de Fr.)

Que tous archiers feussent garnis de *peuchons* aiguisés pour mettre devant eulx, selon la mode angloise. (Id., *ib.*, p. 263.)

Peuchons pour faire haies. (1412, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et mist tous ses archiers devant un *pouchon* a deux bous devant luy estachié en terre. (*Mém. de P. de Fémin*, an 1415, Soc. de l'H. de Fr.) Impr., *ponchon*.

Espees, dagues, ou *peuchons* et autres armeures invasibles et defendues. (1422, Arch. JJ 172, pièce 55.)

Et furent mis les archers ou front devant, ayant chacun un *peuchon* devant eulx aguisé et fiché en terre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 20, Soc. de l'H. de Fr.) Impr., *penchon*.

— Branche ou perche courbée qu'on retenait par un lien, par une corde, pour en former un piège, et qu'on relevait quand le gibier avait le cou passé dans la corde :

Einz vos voi a ce *pauchon* pendre
Ausi con se fussiez laron.
(*Renart*, 23214, Méon.) Impr. *panchon*.

Chascuns tenoit mace ou baston,
Si s'en vient droit au *peuchon*.
(*Ib.*, 23233.) Impr., *penchon*.

Et sont en une vingne entré
Ou un vilein avoit planté
Un *pochon* comme trebuchet.
(*Ib.*, 23167.)

Lors chemine par un sentier
Bon aleure le troton
Tant qu'il sont venu au *pauchon*
Qui bien apareilliez estoit.
(*Ib.*, 23174.)

Roonel s'en vint au *poçon*.
(*Ib.*, 23192.)

Le laz l'a saisi par le col
Et li *paçon* est descenduz,
Roonel y remaint penduz.
(*Ib.*, 23200.)

Et se Roonel le mastin
A del *peuchon* le lart mengié
Ja n'i ai je riens gaaignié.
(*Ib.*, 23986.) Impr., *peuchon*. Var., *pouchon*. (Impr., *ponchon*.)

— Instrument propre à la pêche :

Si ot le munier pris poissons
Et ot avalé ses *pauchons*.
(*De l'Ermite qui s'enyvra*, 193, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 179.) Impr., *panchons*.

Sy qu'il ne demeure a chascune pescherie ne mes place, sans plus alever leurs *peuchons* et leur quideaulx. (1295, *Mém. E de la Ch. des Comptes*, f° 300, ap. Duc., *Panchon*.) Impr., *penchons*.

PAUCHOT, *peuchot*, s. m., pieu :

Alors prinst icellui Gailleu un gros *peuchot*,... pour frapper le suppliant sur la teste. (1470, Arch. JJ 196, pièce 202.)

PAUÇON, voir **PAUCHON**.

1. PAUCQUE, *parcque*, s. f., sorte de poisson :

Roches, *parcques*, anguilles et autres poissons. (1596, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour le caresme (à S. Bertin), six douzaines de *paucques* a .x. s. la douzaine. (1609, *ib.*)

2. PAUCQUE, voir **POCQUE**.

PAUFER, *pauffer*, *paulfer*, s. m., levier, pioche :

Deux *pauffers* a perrier. (19 août 1412, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ung *paulfer*, six leviers de bois. (*Délibération du 5 mai 1512*, Compte de l'artillerie, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Et mirent la ville de Dynam a sac et totale ruyne jusques a planter le *paulfer* et y semer le sel partout sans y rien laisser. (*Chron. bisont. du xv^e siècle*, Doc. inéd. de l'Acad., VII, 279.)

Gyniras inventa aussi les tenailles, mar-teaux, enclumes et *pauzfers*. (DU PINET, *Plîne*, VII, 57, éd. 1566.)

Lorr., S. Amé, *paufia*, levier en fer. Bourg., *paufer*, levier en fer. Suisse, Fribourg et Neuchâtel, *pauser*, levier en fer, grosse aiguille; Bas-Valais, Vionnaz et Bagnard, *pôfé*, levier en fer.

PAUFFER, voir **PAUFER**.

PAUFFILE, voir **PANFILE**.

PAUFFIS, voir **PAUFIS**.

PAUFFRE, voir **PANFILE**.

PAUFIS, *pauffis*, *paufils*, *paufich*, *pa-fiche*, *paface*, *paface*, *paface*, s. m., pieu, palissade :

Al *paufis* vont qui est mirables
Ou il vit primes les diables
(*MARIE, Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 118^r; Roq., v. 1877.)

Retenir les *paufich* entur lesdites wendes. (1330, Bormans, *Hist. du mét. des drapiers*, 4^e doc.)

Ils rompirent les enclos et les *paufis*. (FROISS., *Chron.*, I, 46, Luce.)

Et brisoient haies et *paufils*. (*Ib.*, *ib.*, II, 116, Kerv.)

Par dedens l'abeie en loges et en *paufis*. (*Geste des ducs de Bourg.*, 8274, Chron. belg.)

Joindant derriere au *paface* c'on dit des cambages. (1436, Greffe des Echev., 21, f° 219 v°, Arch. Liège.)

Donnerent assaut a la ville fortifiée de doubles fosses, de crettes, *pauffis* et autres murailles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxxvii, Buchon.)

Paufices chargies en 2 pasqueppes. (1516, *Jug. et sent.*, n° 41, 262, Arch. Liège.)

Ni rompre ou entrer par dessus les murailles, *paufices* ou autres rencléments. (*Pièce de 1573*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 393.)

En faisant courir la chaine, tout ce qu'est trouvé sur tels chemins, soient edifices, maisonages, *paufices*, ou autres choses, l'officier les peut confisquer a son profit. (*Cout. du pays de Liege*, IX, xviii, Nouv. Cout. gén., II, 329.)

Et encore au xvii^e siècle :

Rompant les *paphis*, hayes et autres encléments. (*Pièce de 1659*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, II, 396.)

PAUFORC, *-four*, s. m., bâton fourchu, sorte d'arme :

Ung gros baston forchu de plain poing et long d'une brasse, et plus vulgairement appellé *paufour* ou fourche. (1475, Arch. JJ 204, pièce 67.)

PAUFORCHE, *-fourche*, s. f., bâton fourchu, sorte d'arme :

Guillaume Bourgois yssi hors de la maison, tenant en sa main une *pauforche*, en venant contre le suppliant. (1415, Arch. JJ 168, pièce 390.)

Ung gros baston, appellé *paufourche*. (1451, Arch. JJ 184, pièce 34.)

Aucunes autres serviront pour serrer grande quantité de perches, *paufourches*, vismes. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

PAUFOR, voir **PAUFORC**.

PAUFORCHE, voir **PAUFORCHE**.

PAUFRIER, s. m., vaisseau vénitien :

Asses envoient d'autres vaisseaux par mer comme navées, coques, *paufriers*, mairans, destrieres, grippories, et aultres vaisseaux. (D'ANGLURE, *le saint Voy. de Jherusal.*, 341, A. T.)

Cf. **PANFILE**.

PAUKIN, voir **POLKIN**.

PAUL, voir **PAL**.

PAULCELU, voir **PEAUCELU**.

PAULE, voir **PAILE**.

PAULETE, voir **PALETE**.

PAULFER, voir **PAUFER**.

PAULH, voir **PAL** au Supplément.

PAULION, voir **PALLION**.

PAULIOT, voir **PALLOT**.

PAULKIN, voir **POLKIN**.

PAULLIZ, voir **PALIS**.

PAULME, voir **PAUME**.

PAULMEE, voir **PAUMEE**.

PAULMELLE, voir **PAUMELE**.

PAULMER, voir **PAUMER**.

PAULMIER, voir **PAUMIER**.

PAULOTE, voir **PAELOTE**.

PAULTONNIER, voir **PAUTIONIER**.

PAUMAGE, *palmaige*, s. m., enchère :

Item, sur *palmaige* sur un nombre de berbis que Marie Louenan tient dudict... (21 oct. 1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Et y a *palmaige* dessus trante cinq soulz. (*Ib.*)

PAUMAIER, voir **PAUMOIER**.

PAUMAIERE, s. f., coup de la paume :

Nos vos dorrons tel *paumaier*
Se james entrez ça dedenz
Que toz vos froiterons les denz.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Brux., f° 176^v.)

1. **PAUMAIRE**, *-mere, pal.*, adj., digne des palmes, illustre :

Quant nus de ceus aurons la victoire *palme*. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 180 r°.)

De rechief j'ay certainement
Autre chose grande inventee
Qui doit bien estre recitee
Car elle me sera *palmaire*
Et digne de palme en salaire.
(*Therence en franç.*, f° 143°, Vêrard.)

2. **PAUMAIRE**, *palm.*, adj., qui appartient à la paume de la main :

Palmaire. Com. Belonging to, or being in, the paulme of the hand. (COTGR., 1611.)

PAUMANT, *palmant*, s. m., enchérisseur :

Palmant. He that bids most rent for a lease, or money for an inheritance, which is to be let or sold. (COTGR., 1611.)

1. **PAUME**, *palme, paulme*, s. f., le dedans de la main, signification conservée.

— *Battre ses paumes*, s'affliger :

Atant s'escrie et bat ses *paumes*,
En disant orisons et saumes.
(Mousk., *Chron.*, 8730, Reiff.)

Quant Francheis l'ont veu, leur *paumes* vont
[batant.
(*Doon de Maience*, 7524, A. P.)

Et s'en alla cryant et brayant et *batant*
ses *palmes*. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 115^a,
impr. Maz.)

— *A paumes*, les mains contre terre :

A genoillons se mist et a *paumes* devant.
(*Gui de Bourg.*, 2631, A. P.)

— Coup dans la main :

A prandre, vandre, expleter tiel feur tiel
vante et distribuer presentement et sanz
delay de rante de *palme* et de trac comme
chosse jugee. (7 juin 1374, *Contr. de mar.*,
Vic. de Faou, Arch. Finist.)

Tel fuer tele vante de vente de *palme*
et de trach. (30 mars 1389, baronie du Pont,
Arch. Finist.)

— *Vendre de poing en paume*, vendre
en frappant dans la main, vendre dans
toutes les règles :

Puisse tant prandre, vandre de poing en
paulme comme chose jugee bonne. (Sam.
apr. oct. Annonc. 1340, Arch. Finist.)

— *Frappér en paume*, assaillir par
surprise ?

De la vindrent devant Vendosme,
Baugency, et la au passage,
Pour tout a coup *frapper en paume*,
S'ilz eussent trouvé avantaige,
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl.* VII, B v r°, éd.
1493.)

— Mesure de dimension :

Pour .ii. kaisnes de .xxxiiii. pies de lonc
et .xvi. *paumes* de gros. (1346, *Trav. aux*
chdt. d'Art., Arch. KK 393, f° 102.)

Item, pour deux kesnes de .xxiiii. pies
chascun de long et de .xvi. a .xviii. *paumes*
de grosse (*Reg. des recettes de 1415-1416 de*
Boulogne-sur-Mer, p. 232, Ed. Dupont.)

Item, pour deux kesnes grans... lesquelz
kesnes avoient chascun .xxxii. pieds de
long et de .xxiiii. a .xxvi. *palmes* de grosse.
(*Id.*, p. 232.)

— Coupe oblique que l'on fait au
bout d'un chevron ou d'une panne pour
la joindre à une autre :

Quant aucune maison vont de main en
autre par don, vente, ou transport, lesdits
sieurs ont et leur appartient de cambel-
laige qui est la priserie du comble et cou-
verture des dites maisons a prendre l'un
des costez, depuis la cheminee jusques en
fin de comble pardessus les *paumes*. (1535,
Cout. de Moyenville, Nouv. Cout. gén., I,
447.)

2. **PAUME**, *paulme, palme*, s. m.,
poêle à mettre sur les morts :

Payé 10 sols a Hugues Leureux, me-
nuisier, pour avoir racoustré ses bastons
du ciel du *paulme* que l'on accoustumé de
porter sur le saint Sacrement. (*Compte de*
1568-69, f° 21, Arch. mun. Boulogne-sur-
Mer.)

Palme pour recevoir Henri IV. (Arch.
mun. Boulogne-sur-Mer, n° 11.)

Je donne pour le bon *palme*, a Saint
Albin, trente patars. (*Testament du 17 juin*
1603, Arch. mun. Douai.)

3. **PAUME**, *palme, paulme, pame*, s.
m., palmier :

Porte le raim de *paum[e]* o toi.
(WACK, *Concept. Notre Dame*, p. 78, Mascel et
Trébutien.)

Rains de *paumes*. (*Trad. de Beleth*, Richel.
I. 995, f° 9 r°.)

En Palestine et Judee... croist l'arbre
nommé *palme*. (FAVIN, *Origines*, I, 92.)

— *Les paumes*, le jour des rameaux :

Ce fu fait lou lundi devant les *pames*.
(1270, *Coll. de Lorr.*, 971, n° 17, Richel.)

Lou mecredi apres les *paulmes* ou mois
de mars. (1331, *Lett. de Thom. de Bourle-*
mont, Arch. Vosges, chap. Toul., cart. G, li.
Autreville.)

Litré donne: le dimanche des *Palmes*
ou des Rameaux.

— Pèlerinage :

Et s'on la *paume* muers, Dieu ayt de moy pitié.
(*Enfans Haymon*, 864, ap. Ste-Pal.)

PAUMEDIEU, *paulme Dieu*, s. f., ricin
commun :

Prend de la *paume Dieu* les rejetsons tous gras.
(GREVIN, *Œuvr. de Nicandre*, p. 45, éd. 1567.)

La *paulme Dieu*, autrement nommée vul-
gairement Palma Christi. (ID., *des Venins*,
I, 37, éd. 1568.)

PAUMÉE, *palmee, paulmee, pamee*, s.
f., coup avec la paume de la main :

Be. demande Froberge al poing d'or fin,
Rigaus le çaint qui volentiers le prist,
Une *pamee* ens el cors li assist.
Rigaus le voit, a poi n'esrage vis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25^a.)

Une *paumee* ens el col li assist.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXXVII, p. 181, P. Paris.)

Une tres grand *paumee*
S'est le vilain donnee
Au haterel devant.
(*Ysop.*, II, fab. xviii, Robert.)

Grande *paumee* li donait.
(*Pastour.*, xvi, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

Ou col li donont grant coulees,
Et en la face grant *paumees*.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 117^b.)

Sare, ki fu femme Watier de Paris, et si
doi frere ont pais faite a Jehennet, le fil
Mikiel Warison, de le *paumee* que Jehennes
li donna, el markiet, el visage. (Nov. 1276,
Reg. des Faides, 1273-1280, ms. Tournai,
217, f° 49 r°.)

Des *paumees*, ce fu dou mains,
De poing et de bastons le batent.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, 144, Scheler.)

Mes la gentil puchele a la paume levee,
En son vis li donna une tres grant *paumee*,
Si qu'il en ot la fache vermeille et escafee.
(*Gaufrey*, 1949, A. P.)

A la nonnain avoit donnee
En soy jouant une *paumee*
Sur le dos, tout en souriant
Aussi comme en aplantiant.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 62^a.)

Mais elle l'en a desmenty,
Il luy donna une *paumee*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 772, Tricotel.)

Si lui donnerent de leurs mains *palmees*.
(COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 137^c.)

— Enchère, surenchère exprimée par
une poignée de main ; marché conclu à
la suite d'une enchère :

Si aucun fait *paumee* ob aucun et puis ne
la tient. (*Cout. de Charroux*, 40, Fontenelle
de Vaudoré.)

C. solz dorrez, fait il, au mains.
Tendez donc ça, sire, voz mains :
Si sera la *paumee* faite,
Quar li marchiez moult bien me haite.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 49 r°.)

Du marché no de la *paumee*
N'avnos pas beu le vin ?
(*Du Vilain qui conquist paradis par plait*, 72,
Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 212.)

Tout soit ce que li marcies fu fes entre
le vendeur et l'aceteur par un sol nombre
d'argent et a une sole *paumee*. (BEAUM.,
Cout. du Beauv., ch. XLIV, 38, Beugnot.)

Uns fit marché à un autre par paroles acor-
dees ; li acheterres demanda son marché,
li autres dit que, pour ce que il i a *paumee*,
est marché par colume ; et il n'i ot
point de *paumee* : que porce veaut il que li
marchiez fust nus. L'en commande que li
marchiez soit, que covenances acordees
par bones mors font le marché, non pas
la *paumee*, et li cuers doit sivre la parole ;
et otroie l'en bien que qui voudra fere la
paumee, qu'il la face, car *paumee* est senné-
fiance que l'en revest l'acheteur par bone
foi de marché. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I,
2, § 7, Rapetti.)

Et si fu li vendages devant dit cries par
trois diemences et semenes, par loy, em
plaines eglises, de cha Escaud, et de la,
par hauce de *paumees*. Et pour mieuls
faire le prouffit des dis hoirs desagaies
fisent li eskievins dire ens ou crit que
chius hiretages estoit vendus .xx. lb. tour-
nois escus pour .xxiiii. s. tournois, si a .v.

paumees qui plus en voelt donner, si voist as eskievens. (*Chir. du 20 décembre 1350*, Arch. Tournai.)

Avons vendu bien et loyaument par cri publique sur ce fait, a croceiz et a *palmees*. (1366, Arch. JJ 97, pièce 154.)

... Se doit avoir pour ceste oeuvre faire et furnir bien et souffisamment, sans fraude et malengien, la somme de .xxxvi. l. t. se i a .ii. denier a Dieu et .iii. *paumees* de rabasse, et .xx. s. de carité, que chieux paiera a qui ledit marchiet demora, et vaulra chascune *paume* mise et a mettre sur ledit marchié xv. s. t. Est assavoir .x. s. au pourffit de la ville et .v. s. au pourffit de celui sur qui on refrera. (1^{er} août 1430, *De bollewerkier a l'entour de .ii. espases de crestiaux*, Reg. aux Publicacions, 1423-1433, Arch. Tournai.)

Item, et incontinent, ce fait, ledit Leon Hacart, pour et ou nom dudit Simon Wille, mist de hauche sur ledit marchié une autre *paume*. (17 octobre 1439, *Escrip. Ernoul de le Cavellerie*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Soit par signe d'adieu mutuel, ou donnant la parole, ou touchant en main, que le commun appelle bailler la *paumee*, ores que la convention ne soit passee par devant justice, notaire ou tabellion. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1081.)

Exposeront en vente et *palmee* au plus offrant. (1589, *Cout. de la ville de Binch*, art. 65, Nouv. Cout. gén., II, 207^b.)

On dit encore à Tournai surenchère par voie de *paumée*, mettre une *paumée*, des *paumées*, mise de *paumées*, metteur de *paumées*, bénéfice de *paumées* :

Le notaire Roger expose en vente publique en deux recours, avec prime de mise à prix et bénéfice de *paumées*, les biens suivants, situés à Vaulx. (*Courrier de l'Escaut*, 2 sept. 1887.)

— Main :

Veneis avant, Gerin, tencis ceste *paume*. (*Garin de Monglance*, Vat. Chr. 1317, f^o 8^o.)

— Main pleine :

A une *paume* de la monoie qui corroit au tems de lor. (1265, *Chartes bourg.*, II, 322, Garnier.)

— Longueur de la paume de la main :

Le masle se traîne et rampe par terre, produisant des tiges d'une bonne *paume*. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 25, éd. 1605.)

Centre de la France et Morv., *paumée*, volée de soufflets ou de coups de poing.

PAUMELE, -elle, *paumelle, pammelle*, s. f., fêrûle :

Qui dit tel parole, il doit la bufe ou la *paumelle*. (JOINV., *St Louis*, cxxxviii, Wailly.)

Jouel rond, fait a maniere d'une *paumelle* que les enfans ont a l'escolle. (1363, *Inv. du duc de Normandie*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Nous devons entendre par la fêrûle dont Aristote parle la *paumelle* reonde dont le

maistre corrige aucunes fois ses disciples et les fier en la paume. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 127^a.)

Ferula, *paumelle* ou une herbe. (*Gloss. de Salins*, et *Gloss. lat. gall.*, Richel. l. 13032.)

2. **PAUMELE, s. f., -paume de la main :**

Roumains ! trop nous vas anoiant,
Chartes ta teste en vain debas,
Car trop froide *paumelle* bas.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 97, Peigné.)

— Syn. de *paumee*, ce que la main peut contenir :

Paumelle de lin. (1314, *Peage de S. Genoul*, ap. Duc., *Palmela*.)

— Jeu de main chaude :

Plusieurs compaignons se mirent a jouer a la *paumelle*, main contre main sur les reins. (1480, Arch. JJ 206, pièce 654.)

3. **PAUMELE, -elle, -ielle, *paum.*, *pamm.*, *pam.*, s. f., terme de serrurerie, tige de fer plate qui se cloue sur du bois :**

.xii. deniers pour une cleif et une *paumelle* au dresseur devant la sale. (1321, Arch. Meuse B 432, f^o 115 r^o.)

Pour .ii. *paumelles* mises (par les serruriers) en la chambre Madame. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^o, f^o 274 v^o.)

.ii. *paumelles* de fer et une pinte d'estain. (16 nov. 1394, *Inv. du juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Les clavures, graus, *paumelles*, courreils et vertuelles. (1405, *Aveu*, Grand Gaut., f^o 9 v^o, Arch. Vienne.)

Pour avoir garni de *paumelles* et de loquet l'uisserie de la cuisine, pour avoir garni l'uisserie du jardin de *paumelles*, serrure et gons. (*Compt. de G. Charvol*, 1439-40, Arch. Côte-d'Or, B 2395.)

Pour la claveuse de la dite clouason avec six clefs et deux *paumelles*. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f^o 20 r^o.)

.ii. *pamielles*, petton et serrures de la porte. (1462, Arch. Meuse B 1551, f^o 73 v^o.)

Quatre *pamielles* doubles a charnieres. (1466, *Compte de Nevers* CC 60, f^o 21 v^o, Arch. mun. Nevers.)

Deux paires de *paumielles* pour fenestres. (xv^e s., Lille, ap. La Fons.)

Deux *paumielles* pour porter le huis. (*ib.*)

Pour avoir fait et mis deux gons, une grosse *paumelle* et deux grappes de fer ou ferme le courroil de la porte. (*Compte*, 1480, Bibl. de l'Ec. des chartes, 3^e sér., IV, 389.)

Pentures a *pammelle* pour huis. (1503, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ridelle :

Assis en hault sur un haiz mis au travers des *paumeles* d'une charete. (*Reg. du Chdt.*, II, 308, Biblioph. fr.)

Doubs, *paumelle*, tige de fer plate qui se cloue sur du bois. Mons, *pamelle*,

paumelle, traverse d'une échelle volante, montant d'une chaise.

PAUMELER, v. a., filer au moyen de la paumelle :

Que nul ne puisse acheter ne vendre laines teintes, *paumelees* ne ensainees ne hochees. (1321, Arch. JJ 61, f^o 3 v^o.)

PAUMELIER, *pam.*, s. m., plante qui produit la paumelle, ou fêrûle :

Ferularium ut feruletum, paumelier. (*Gloss. de Salins.*)

Paumelier, l. ferula, item ferula est une herbe de quoy on fait le *paumelier*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quet-queueran, Bibl. Quimper.)

PAUMEMENT, s. m., action de recevoir l'hostie :

Le tiers apres le *paumement*. (1396, *Stat. de l'égl. de Tours*, ch. xv, ap. Duc., *Palmare*.) Impr., *paument*. Lat., post sacramenti sumpcionem.

1. **PAUMER, s. m., fêrûle avec laquelle on frappe dans la paume de la main :**

Ferula, paumer. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 68.)

2 **PAUMER, *palmer*, v. a., couvrir de palmes :**

Te *palmeront* le chef du Cyrrean feuillart. (J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Disc. d'un soage, éd. 1588.)

Et si tu veul ton front et vertueux et sage
Palmer du verd honneur de nostre saint fueil-
[lage.
(*ib.*, *ib.*)

— Réfl., se couvrir, être couvert de palmes :

Quant *se* veult en paradis *palmer*. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f^o 47 v^o, Paris, Phil. le Noir, in-4 goth.)

— *Palme*, part. passé, couvert de palmes :

Et souz le loz de ta gloire *palmee*
Defendue par main gladiatoire.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 137 v^o.)

Entre les corps laureez et *palmez*
De bon renom comblez et embasmez,
Cestuy desert armes, tiltre et blason.
(CAETIN, *Chants roy.*, f^o 44 v^o, éd. 1527.)

3. **PAUMER, *paumer, palmer, plamer*, v. a., brandir :**

Adonc Alexandre print ung glaive que ung sien chevalier tenoit, et advisa le conte Carleir qui en *paumoit* ung autre moult fierement, et regardoit par ou il le pourroit empoinner. (*Perceforest*, vol. I, f^o 25, éd. 1528.)

Si commencerent viguerusement a marcher l'un contre l'autre, leur lances *palmant*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 181, Soc. de l'H. de Fr.)

— Toucher de la main :

Paumer les evangiles. (BRITT., *Lois d'Angl.*, f^o 135, ap. Ste-Pal.)

Paumer le livre. (Id., *ib.*, f° 218.)

— Vendre à l'enchère :

On est obligé de mettre et de *palmer* a prix le dit tenement et hypothèque, et de faire trois publications a l'eglise, comme l'on fait en toutes ventes de fonds d'heritages, ou de rentes hypothéquées. (1552, *Cout. de la seigneurie de Renuix*, Nouv. *Cout. gén.*, t. I, p. 1150.)

— *Paumé*, part. passé, ouvert, en parlant de la main :

Le suppliant ayant toujours ses mains *paumées* souz son mantel. (1370, Arch. JJ 100, pièce 810.)

— En parlant du bois du cerf, qui représente la paume d'une main :

Les meüles et les endoillees,
Et d'autres qui *paumées* sont.
(HARD. DE FONTAINE GUER., *Tres. de Vanerie*, p. 65, Pichon.)

C'est ung cerf de dix huit corps,
Une haulte teste *paumee*.
(*Liv. de la chasse*, p. 12, Pichon.)

Une teste de cerf bien *paumee*. A full-palmed stags head. (COTGR., 1611.)

Berry, *paumer*, frapper avec la main ; atteindre d'une balle de paume, et par ext., atteindre d'un coup quelconque. Morv. nord, *paumer*, frapper avec la main. Suisse rom., *pauma*, saisir avec la main. Neuchâtel, *paumer*, jouer à la balle, jouer avec une pelotte.

4. PAUMER, voir PAUMIER.

PAUMEREE, s. f., hôtellerie pour les pèlerins :

Furent heberger a la *paumeree* de Cayphas. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 11.)

Quant nos pelerins furent revenus a Acre, ne targa gaires que si s'en alerent herbergier en la *paumeree* de Cayphas. (*Gestes des Chiprois*, p. 121, Raynaud.)

PAUMET, s. m., longueur de la paume de la main :

Il ont une cassie de table grosses un *paumet* bien conjunte ensemble. (*Voy. de Marc Pol*, c. LVIII, Roux.)

L'éd. Pauthier (c. LVII) porte :

Il font une quasse bien une paume moult bien conjointe ensemble.

2. PAUMET, s. m., nom d'une étoffe pour doublure ?

Audit Jaquemart Lasne, pour XIII. aunes de drap de brunette et de *paumet*, a lui prins en la dicte annee pour ledit Alixandre, et duquel on fist a le Pentecouste, en laditte annee, pour icelli Alixandre, deux huppellandes. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandre Derquisyes*, Arch. Tournaï.)

PAUMETER, v. n., tomber sur les mains :

Mes tant fu grant le coup qu'il le fist adenter,
Des genous et des mains a terre *paumeter*.
(Doon de Maience, 7107, A. P.)

PAUMETON, *paumetton*, s. m., paume, dedans de la main ; *cheoir à paumetons*, tomber sur les mains :

Mes cil le chace toute voie
Tant que il chiet a *paumetons*.
(Dou Cheval. de la charete, Richel. 12560, f° 47^a.)

Cheoir a *paumettons*. (1397, Arch. JJ 151, pièce 319.)

— *Abattre à paumetons*, faire tomber sur les mains :

Il voit que li rois Artus tenoit son chevalier parmi le hiaume, et l'avoit abatu a *paumetons*. (Artus, Richel. 337, f° 252.)

PAUMIANT, *palmiant*, adj., qui prend un héritage à rente, en frappant dans la main du bailleur :

En tant que touchent les arrentemens qui se feront volontairement de maisons et edifices, on y pourra pareillement mettre devise de faire aboutir d'ouvrages sur le lieu ou autrement, selon que les arrentans et *palmians* le voudront deviser a la palme faire. (*Cout. de Hainaut*, p. 9, Mons, 1663.)

1. PAUMIER, *palmier*, adj., terme de coutume ; *heritage palmier*, héritage pris à rente :

Celui qui feroit plainte pour rendre héritage a nouvel heritier, pour defaute de paiement de rente hereditable, ait l'option et pouvoir de en dedans les premiers jours apres les denonchemens passez et visitation d'heritage amarez dudit héritage *palmier* sans ce que nul autre le puist faire en ces trois premiers jours. (1534, *Cout. de Mons*, *Cout. gén.*, I, 821, éd. 1604.)

— *Vallet paumier*, servant d'un jeu de paume :

Vallets *paumiers*. (*Voc. des mest.*, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

2. PAUMIER, *paulmier*, *palmier*, *paumer*, *palmer*, *pasmier*, adj., qui a rapport aux palmes, qui porte des palmes :

Quant mangié orent li pelerin *palmier*.
(Anseis, Richel. 773, f° 51^a.)

Palmier. Of, or belonging to, the paulm tree ; also, a bearing a branch of paulm. (COTGR., 1611.)

— S. m., pèlerin qui porte des palmes, pèlerin en général :

Aus .ii. *paumiers* vous vorons retourner
Qui tant avoient chevalié et erré
Que a Tir vinrent la mirable cité.
(Les Loh., Ars. 3143, f° 22^b.)

Ains m'en irai fors du pais a pié,
Un pel au col com un autre *palmer*.
(RAIMB., Ogier, 361, Barrois.)

Il vous avoit anvioit cel *paumier*
Por vo convinne savoir et encerchier.
(Raoul de Cambrai, 7445, A. T.)

Des hui matin vint cis *pasmiers* saiens.
(*ib.*, 7365.)

Son drogemant apele et cil s'est atornes,
A guise de *paumier* vestus et conres.
(Chans. d'Antioche, II, v. 426, P. Paris.)

Sire, fait il a lui, cist *paumers* est tuez
A tor, et a pechié ocis et afolles.
(Parise, 309, A. P.)

As *paumers* e as pelerins,
As vedves e as orfelins.
(ANGIER, Vie de S. Grég., 1545, Meyer.)

Paumier, Jhesu te gart par la soie pité !
Et li *paumiers* respont : Dix vos croisse bonté !
(Gui de Bourg., 328, A. P.)

Ce me recontait uns *pamiers* d'outre la mer.
(S. Graal, Richel. 2455, f° 219 v°.)

Bien parut qu'il n'ot esté lunges *paumer*.
(Horn, 4196, Michel.)

Michel le *paumi[e]*. (Jurés de S. Ouen, f° 143 v°, Arch. Seine-Inf.)

Et a la confrairie d'icelle (eglise) de laquelle il estoit confrere et *paulmier*. (1396, Arch. S 116, pièce 3.)

Ces heroes et preux pellerins, jadis nommez *paulmiers* pour les paulmes qu'ils rapportoient en tesmoignage d'avoir esté en Palestine et Judée, ou communement croist l'arbre nommé palme. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, I, 2, éd. 1611.)

Noms propres, *Paumier*, *Paulmier*.

3. PAUMIER, voir PAUMOIER.

PAUMOIER, *-oier*, *palmoier*, *pal-moyer*, *palmeier*, *palmeer*, *paumaier*, *paumier*, *pamoier*, *pamoyer*, *pammoier*, *pommoyer*, *pasmoyer*, *paomoier*, verbe.

— Act., tenir à pleines mains, manier, brandir, agiter :

Sun espier vait li bers *palmeiant*.
(Rol., 1155, Müller.)

La lance *paomoiant* con un vis de liopart.
(Rom. de Charlem., Romv., p. 21.)

Qui dont veist le conte droiturier
Desos le tranble soü espier *pamoier*.
(Les Loh., ms. Berce 113, f° 27^a.)

Son bon espie *paumoier* et tenir.
(*ib.*, ms. Montp., f° 79^b.)

Begues i vint *paumoiant* son espie.
(Gar. le Loh., 3^e chans., II, p. 226, P. Paris.)

Sa lance *palmoiant*. (Merlin, Richel. 19162, f° 201^c.)

Tint .i. baston qu'il aloit *pasmoyant*.
(R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 112 r°.)

Prent .i. espieu qi puis li ot mestier,
Par grant air le prent a *paumoier*.
(*ib.*, 2723, A. T.)

Ne set quel part son ceval adrechier,
Que totes pars voit elmes flambier,
Et ces armes, ces lances *palmoier*.
(RAIMB., Ogier, 6302, Barrois.)

A cest mot, sanz plus dire, li .i. l'autre defie,
Chascuns an son poig destre sa lance qu'il *paumie*.
(J. Bod., Sax., cxli, Michel.)

Illuec s'est ariestes et son bourdon *paumie*.
(Chev. au cygne, 4897, Reiff.)

Espiez et lances brandir et *pamoier*.
(Gir. de Viane, Richel. 1448, f° 18^a.)

Le *fast palmoie* del bordon qu'est massis.
(Anseis, Richel. 793, f° 57^c.)

Qui veist au baron son espiel *paumoier*,
Par desus les enarmes et sous l'escu plongier,
Bien li poust menbrer de noble chevalier.
(*Guide Bourg.*, 587, A. P.)

Un espiel i trouva, fierement le *paumie*
(*Berte*, 62, Scheler.)

La grosse lance *pamoiant*. (*Hist. de Joseph*,
Richel. 2455, f° 203 v°.)

C'est dous peril a soi noier,
Grief fais legier a *paumoier*.
(*Rose*, 4315, Méon.)

Ele le *paumoie* et souspoise,
Si le senti et dur et chaut,
De joie tox li cuers li saut.

(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, 176, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, 111, 74.)

Alant es le portier .i. baston *paumoiant*.
(*Doon de Maience*, 7509, A. P.)

Il leva le perquant, par fierlé le *paumie*.
(*Gaufrey*, 1049, A. P.)

Le grant chandelier *pasmioiant*
Celadon feri sans arreste
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5089, f° 170^b.)

Si vint devant la table, *pammoiant* la-
dicte hache. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Eng-
let.*, I, 231, Soc. de l'H. de Fr.)

En *pammoiant* la hache, le haulcha con-
tremont (*Id.*, *ib.*, p. 232.)

Après l'en peut tout ensemble despecier
et *paumier* en eau bien courant. (*Ména-
gier*, II, 251, Biblioph. fr.)

Et prist la grant besague qui trop faisoit
a doubter, car il la *palmoya* aussi legiere-
ment comme se ce eust esté un petit bas-
ton. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 106 v°.)

Mailloin de Bours, qui estoit appellant,
comença a marcher tout premier, et après
messire Hector vint contre lui, chascun
d'eux *pammoiant* leurs lances gentement.
(MONSTRILET, *Chron.*, II, 102, Soc. de l'H.
de Fr.)

Il eust mieux seu chevaucher un che-
val, *palmoyer* une lance et ferir de l'espee,
que garcer les brebis. (*Perceforest*, vol. III,
f° 93^c, éd. 1528.)

Si se baissa tout a cheval et print la
lance. Lors la print a *pommoyer*. (*Id.*, vol.
VI, ch. xxxvii.)

Il venoit *pamoyant* une grant massue
qu'il portoit tousjours, qui estoit moult
grande et horrible. (*Gerard de Nevers*, II,
xiii, éd. 1727.) Impr., *pasvoyant*.

— Battre :

Et or le faites batre et *paumoier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 102, Tarbé.)

Je vous cuit tant monstrier ainchiez de mon
[mestier]
Que mex n'avez talent de baron *paumier*.
(*Doon de Maience*, 9743, A. P.)

— Neutr., tomber sur les mains :

Sour son escu tel cop li donne
Ç'a terre l'a fait *paumoier*.
(*Rich. li biaus*, 3582, Foerster.)

— Réfl., se tordre les mains, en signe
de douleur :

Le pore et la mere plorouent,
Pleinent soi, si se *palm*[e]ouent.
(WACE, *Liv. de S. Nicholay*, 1314, Delius.)

— Neutre, dans le même sens :

Le seigneur et la femme ensemment
Plorent, et *palmeient* et crioient.
(*Vie S. Nicol.*, Richel. 902, f° 127^c.)

Come Esau oit les paroles son piere, il
rugist de grant clamour, et *palmeaut*, dit:
Mi piere, moi benerez. (*Bible*, Gen., xxvii,
34, Richel. 1.) Lat., consternatus.

— Infin., pris subst., action de con-
clure un marché en frappant dans les
mains :

Mau marchié pris au *paumoier*.
(*La Mort Rustebeuf*, Richel. 837, f° 332^b.)

2. PAUMOIER, -oyer, v. a. ?

Pour avoir desouvert, recouvert et laté
le pingnon de la haille au blé et *paumoyee*
la dite haille. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

PAUMOIER, voir PAUMOIER.

PAUMOLE, *paumoule*, *pasmole*, s. f.,
paumelle, espèce d'orge :

Neuf setiers de *pasmole*..., et trente se-
tiers d'aveinne. (1317, Arch. JJ 53, f° 153
v°.)

Tels orges (du printemps) sont commu-
nement appelés paumes ou *paumoules*.
(O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 108, éd. 1605.)

La *paumoule* était une des denrées dont
se composait la censive du seigneur de
Vic-le-Comte, fief du comté d'Auvergne,
dans la vallée de la Limagne. Voir *Mé-
moires de l'acad. des sciences, belles-
lettres et arts de Clermont-Ferrand*,
nouv. sér., t. IV.

PAUMON, s. m., maladie des chevaux
blessés aux rognons :

Paumon, the navell gal; a horses disease.
(COTGR., 1611.)

PAUMOULE, voir PAUMOLE.

~~PAUNET, voir PUNET.~~ [e^{tr}.]

PAUPELIER, voir PAPELIER.

PAUPELLEUR, voir PAPELEUR.

1. PAUPIER, s. m., paupière :

Les sourchiz et les *paupiers*. (H. DE
MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 17^a.)

2. PAUPIER, s. m., paupiettes, pa-
piers enveloppant un gibier lardé et
farci :

Commençames a déjeuner mettant souz
les *paupiers* perdrix et faisandeaux. (CAR-
THENY, *Voyage du chev. errant*, f° 10, ap.
Ste-Pal.)

PAUPIEURE, s. f., renforcement de
paupière :

En bouche a blanche denteure,
Noirs sourcis, noire *paupieure*.
(*Les 72 Biautes qui sont en dames*, 92, Méon, *Nouv.
Rec.*, I.)

PAUROUS, voir PAUROUS.

PAUSEE, s. f., pause :

Et chi ferai une *pausee*.
(GUIGNEVIL., *Pelerin. du genre hum.*, ap. Duc.,
Pausa.)

Si conclurent et delibererent tous, d'un
commun accord, que prestement ils iroient
assaillir les Liegeois tous ensemble en
bonne ordonnances, par *pausees* et repou-
semens pour le fais de leurs armes. (MONS-
TREL., *Chron.*, I, f° 74, éd. 1516.)

Cf. POSEMENT.

PAUSEMENT, voir POSEMENT.

PAUSER (se), v. réfl., faire une pause :

Il commença a crier assez haut en riant :
Ha ha, formage ! jusques a deux ou trois
fois ; et puis il se *pausoit* un petit. (LOUIS
XI, *Now.*, LXVI, Jacob.)

1. PAUTE, s. f., fange :

Quar en yver y a trop grant foison de *pautes*,
De palus et de boues.
(*Ger. de Rossill.*, 549, Mignard.)

2. PAUTE, s. f., cosse, enveloppe de
graines :

Après mostra par plusors raisons auz
pharisiens qui murmuroient contre les
disciples qui espiochoient grains hors des
pautes au samedy et les manjoient, que il
ne faisoient point de pechie. (BRUN. LAT.,
Tres., append. V, p. 638, Chabaille.)

PAUTENER, voir PAUTIONIER.

PAUTENIER, voir PAUTIONIER.

PAUTET, s. m. ?

En douze *pautetz* de toille. (17 av. 1357,
Arch. Gir., Not., Dorl. 212-1.)

PAUTIONAILLE, s. f., valetaille :

Mahom jura et sa chanus barbe
Que les puceles fera metre en bersage
A ses garçons et a sa *pautonaille*.
(*Mon. Guill.*, Richel. 774, f° 215.)

PAUTIONERIE, -onnerie, *pastonnerie*,
s. f., qualité du *pautonnier*, scélérate, se,
coquinerie, méchanceté, dureté or-
gueilleuse, vie dérégée :

S'il est fol et mellis, plains de *pautonnerie*.
(*Doctr. de latin en roum.*, Richel. 19152, f° 102^b.)

L'autre bataille est Male bouche,
Qui n'aime que mauvais reprouche,
Mesdit, Surdit, Manguerie,
Hastiveté, *Pautonnerie*.

(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite de *Ména-
gier*, II, 13, Biblioph. fr.)

Pource fait il bon avoir la gorgiere contre
une telle *pastonnerie*. (DEGUILLÉV., *Pelerin.
de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 42 v°.)

PAUTIONIER, -onnier, -ounier, -un-
nier, -enier, -ener, *pautonnier*, *pallon-
nier*, *pallonnier*, *palloinier*, *pallunier*,
palténier, *paltener*, *patonier*, *paténier*,
pautronier, *paoutronier*, *platoner*, s.
m., valet :

Asez out od lui chevaliers,
E chamberlencs e esquires,
Herberjeurs e *pautoniers*,
Ki chevans meinent e sumiers.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 2999, Andressen.)

Mes ele le vouloit noier
Se ne fussent li *pautonnier*.
De l'autre part de la riviere
La avoit une grant charriere
Il li crient : Dant chevallier,
Par foi ele vos veult noier, [tsau.)
Morz estes se vos i entrez (dans le ba-
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 157^b.)
Adont sali uns *pautoniers*,
S'en aporta quatre sestiers.

(Floire et Blanceflor, 1^e vers., 1123, Du Méril.)

Li porters entendit a batre un *pautener*.
(GARN., Vie de S. Thom., Richel. 12513, f° 32 v°.)

Et tant les avoit en destroit
Qu'il maintenoit ses chevaliers
Comme vilains et *pautouniers*.
(Mousk., Chron., 22482, Reiff.)

Parmi l'ost adobé a loy d'un *paoutronier*.
(Prise de Pampel., 2884, Mussafia.)

— Coquin, scélérat, homme dur, méchant, prêt à tout faire ; homme sans profession et sans aveu ; souteneur de tripot, de taverne, et de mauvais lieu ; enfin homme ignoble par ses mœurs, par ses manières, par son extérieur :

Mult veissiez larruns e *paltuniers* errer.
(WACE, Rou, 2^e p., 3512, Andrusen.)

Mais entor Brenne a *paltoniers*,
Et menteors et losengiers.
(Id., Brut, 2373, Ler. de Lincy.)

Et dist li maires : Mort l'ont cil *paltonier*
Que vos vees a ces creniaus puier.
(RAIMB., Ogier, 3857, Barrois.)

Or m'ont chi pris lecheor *paltonier*.
(Id., ib., 9350.)

Li senescal avoit qui n'ert pas *pautoniers*.
(Roum. d'Aliz., f° 61^a, var., Michelant.)

Fols *platoners*.
(TH. DE KENT, Geste d'Alis., Richel. 24364, f° 4 r°.)

Donner me vosent le felon *pautounier*,
Celui del Maine, le felon soldoier.
(Raoul de Cambrai, 1111, A. T.)

Ahi ! Ahi ! dans *pautonniers*,
Dit li quens, cuidies escaper,
Par tans vous ferai encroer...
(Eustache le moine, 1104, Michel.)

Li *pautuniers*.
(G. DE COINCI, Mir., ms. Brux., f° 156^d.)

Dame, ce dit Antoinnes, ardez cest *pautroniers*.
(Parise, 2871, A. P.)

Jai Deus n'ait l'arme dou gloton *patonier*.
(Gir. de Viane, Richel. 1448, f° 4^d.)

Grans *pautoniers*, Dix te puist craventer l
(Huon de Bord., 4992, A. P.)

Puis li loit les mains com felon *pautonnier*.
(Berte, 576, Scheler.)

Li cuivert *paltonnier*.
(De Vaspasien, Richel. 1553, f° 389 v°.)

Denier fet homme forsener,
Denier fet *pautonniers* monter.
(De Dan Denier, ap. Jub., Jongl. et Trouv., p. 97.)

Or i sunt venuz ne sa quels *paltener*.
(Horn, 4641, Michel.)

Pautonnier fait larron et gibbessier compaignon. (Prov. communs, ap. Ler. de Lincy, Prov.)

Je ne craindray Stix, Lethes, Tartarique,
N'aussy Karon, tres villain *pautonnier*

(Epist. du Chevalier gris, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 283.)

— Fém., *pautoniere*, prostituée, fille publique, femme entretenue, femme méprisée, livrée à la débauche :

On te mist a le foriere
Par conseil d'une *pautoniere*.
(RECLUS DE MOULIERS, Rom. de Carité, VIII, 6,
Van Hamel.)

C'est grant dommaiges et grant damnes
Quant li hons de bone moiller
Qui meine vie de houler
Puisqu'il est de si grant renon
Que l'en dit que c'est un preudon,
Qui vait de bordel en bordel
Envelopé de son mantel
Tant qu'il trouve une *pautoniere*
Seant lez une fauconniere.

(De quoi vienent li traitor, Richel. 19152, f° 34^d.)

Dy moy, as tu bien entrepris,
Belial, ceste *pautoniere* ?
(Mir. de N. D., XVI, 1036, A. T.)

— Adj., dur, méchant, insolent, drôle, lâche :

Li dui *paltener*
Cardunal qui nus volent, s'il poent, engignier.
(GARNIER, Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 66 v°.)

Il ad a gouverner une gent *pautoniere*.
(Id., ib., App. v. 177, Hippeau.)

Cum orguilloz et cumme fier
Fui de sur mei, garz *pautener*.
(La Mort du Roi Gormond, 351, ap. Reiff., Chron. de
Mousk., II, p. xxii.) Imp., *paltener*.

Moult a dur cuer et *pautonier*.
(Parton., 7083, Crapelet.)

Mauveis, truant, *pautener*.
(CHARBRY, Set dormanz, 1382, Koch.)

Remes en sont doi garçon *paltouniers*,
Gerars et Hues, doi malvais iretier.
(Huon de Bord., 234, A. P.)

N'i ot chevaler ne vallet
Qui tucher osast le leverer
Ki mult ert fel et *paltener*.
(Protheslaus, Richel. 2169, f° 26^d.)

Ki alkes *paltener* esteit.
(Id., f° 9^c.)

Vostre dame *pautoniere*.
(Rose, Vat. Ott. 1212, f° 69^a.) Var., *pautoniere*. (Vat
Chr. 1858, f° 78^d.)

C'est par vous, dame *pautoniere*,
Et par vostre fole maniere.
(Id., 9161, Méon.)

Com estes fel et *pautoniers*.
(Durmars le Gallois, 4500, Stengel.)

Onc ne fu gent moins *pateniere*.
(Athis, Ars. 3312, f° 56^d.)

Vus vengerez mult ben de la gent *paltener*
Ki vostre pere ocistrent a murdre cum lere.
(Horn, 1137, Michel.)

Que il n'est rien u mont qui les puist espargnier
Qu'il ne soient pendu com ribaut *pautonnier*.
(Doon de Maience, 11088, A. P.)

Figure *pautoniere*.
(Myst. de S. Did., p. 62, Carnaudet.)

— Pasquier a confondu *pautonier*
avec *pontonnier* :

Nous appellons *fer pautonnier*, dit Pasquier, un homme revesche et mal à propos glorieux, au lieu de *fer pontonnier*. D'autant que ceux qui sont commis a recevoir les peages des ponts sont presque ordinairement d'une façon fiere et farou-

che es choses qui concernent leurs droicts. (Rech., VIII, 42.)

L'opinion erronée de l'auteur des *Recherches de la France* a été suivie par Borel et Ste-Palaye.

Le *Gloss. des Noels* d'Aimé Piron donne : *Pautenei*, coquin, débauché, et on lit dans le *Gloss. des Noels bourg.* de La Monnoye : le poète, en traitant Adam de *pautenei*, semble avoir attaché à ce nom une idée de lâcheté, de manque de cœur. Dans le pays Langrois, on dit encore : il a l'air d'un gros *pautenei*, pour signifier il a l'air d'un gros lourdaud, d'un gros rustre.

Noms propres, *Pautonnier*, *Pautonnier*.

PAUTONNIERE, s. f., bourse :

Le suppliant prist en la bourse ou *pautoniere* de la femme d'icellui Nicolas un gros de France. (1419, Arch. JJ 171, pièce 8.)

PAUTRAILLE, voir **PEAUTRAILLE**.

PAUTRE, voir **PEAUTRE**.

PAUTRONIER, voir **PAUTONIER**.

PAUTUNNIER, voir **PAUTONIER**.

PAUVELLON, *pauwellon*, s. m., terme de jeu :

Il fait une anite de roigne...
Et anites de bielos ;
U Dieus veut, fait cair ses los ;
Anites fait des *pauwellons*...
(Invent. artes., Richel. 12615, f° 202^a.)

Se nos volons maieur souffisant recovrer
Il nos convenra prendre quatorze bielos
Et quinze *pauwellons*, cil jeteront les los ;
Sour qui il escarsa si en ferons maieur.
(Poés. fr. av. 1300, IV, 1332, Ars.)

PAUVRETÉ, voir **POVERTÉ**.

PAUVRISEUR, voir **POVRRISEUR**.

PAUVRISEUR, voir **POVRRISEUR**.

PAUVELLON, voir **PAUVELLON**.

PAUX, s. m., port ?

Une grant ance de sable que l'on appelle la Conche et la est le bon *paux* et radde. (P. DE GARCIE, le *grant Routlier de mer*, f° 32^r, éd. 1579.)

Et puis l'en va par le meilleu de l'ache-nal jusques davant la ville, et il y a bon *paux* de six a sept brasses et vase. (Id., ib., f° 28 v°.)

PAVAGE, *-aige*, s. m., péage pour l'entretien du pavé et des chaussées :

Pour chascune charete passant huit deniers tournois de *pavage*. (1360, Arch. K 48, pièce 5.)

Item nous voulons que le *pavage* acoustumé a lever a Laon soit levé et converti enterinement es reparations et sous-

tenement des chaucies. (1351, Arch. JJ B, pièce 33, ap. Duc., *Pavagium* 2.)

PAVAGEUR, s. m., celui qui lève l'impôt appelé *pavage* :

Le *pavageur* ou coustumier, qui est commis a recevoir la coustume ou acquit de la ville de Tremblay, dist a icellui Adam que point ne se esmoist de ses vaches et qu'il les avoit trouvees en la maison du suppliant. (1393, Arch. JJ 145, pièce 156.)

PAVAICHER, voir **PAVOISIER**.

PAVAIL, s. m., pavois, bouclier :

Dit que quand le feu viconte fut navré a mort, qu'il fut un de ceulx qui aida a le mettre hors du champ sur un *pavail*. (1378, *Cart. de Notre-Dame du Parc*, ap. Duc., *Pavesium*.)

.vi. *pavailz*, .ii. lances, .ii. bombardes de cuyvre. (1417, Arch. mun. Angers, CC 3, f° 167.)

PAVAILLE, s. f., toile pour tentes ou pavillons :

Icellui Nicolas fist charger sur un cheval draps, linges, nappes et touailles, pos, *pavailles* et autres menuz mesnages. (1372, Arch. JJ 103, pièce 375.)

PAVAISEUR, voir **PAVOISEUR**.

PAVAISIER, voir **PAVOISIER**.

PAVAISME, *pavesme*, *pavoisme*, s. f., grand bouclier :

Les chevalatz desdites couleuvrines, .i.x. *pavays* et *pavaismez*. (1445, *Instr. de Ch. VII*, ap. Tuetey, *les Ecorch. sous Ch. VII*, p. 116.)

Le suppliant print une *pavoisme* et son espee, et sailly en la rue, etc. (1459, Arch. JJ 190, pièce 20.)

Pavoismes a main. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mais quant le vrai amoureux part de son pavillon tout armé, comme il doit estré garni de sa *pavesme*, et de tous ses bastons... (*Rom. du Petit Jehan de Saintré*.)

PAVAIZ, voir **PAVOIS**.

PAVAMENTÉ, voir **PAVEMENTÉ**.

PAVANDE, s. f., grand bouclier :

Louys (sergent de Fou) a receu .vi. gros pour avoir fait ung voyage a Joinville que luy fut ordonné faire par Mons^r et fut pour porter une *pavande* que monsr. l'official a Toul avoit donné a mondil seigneur. (1587, Arch. Meuse, B 2236, f° 57.)

PAVARICIE, s. f., orgelet :

La fleur de la vigne sauvage... purge les *pavaricies* des yeulx : ce sont petites apostumes tres agues qui viennent es yeulx. (*Jard. de santé*, I, 28, impr. la Minerve.)

PAVART, s. m., grand bouclier de forme ovale ou quadrangulaire, porté par les fantassins, et plus particulièrement par les arbalétriers :

Bien armez de plates de bacinez, de co-

liers avenent, gorges de fer, et de *pavars*. (1337, *Orden. de 40 galees armées*, Jal, II, 334.)

Et en ces huit vaisseaux estoit toute l'artillerie des Sarrazins, tant de canons que de trait, eschelles, *pavars*, et telles besongnes. (J. d'ARRAS, *Melus.*, p. 181, Bibl. elz.)

Pavars, dars et fauchars qui tranchent roide-
[ment.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 15649, Charrière.)

Pavart estoiffé d'argent. (1393, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Noms propres, *Pavard*, *Pavart*.

PAVAST, voir **PAVAT**.

PAVAT, *pavast*, s. m., pavois :

.xl. *pavaz*, .ii. canons a pierre. (*Ch. de 1385*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 100.)

Il ont lances, vouges, *pavast*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 17930, Guessard.)

— ?

.xx. blouques pour les *pavas* et une serreure pour la nef. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3^e, f° 35 v^o.)

Pour peaux de basanne, clos, cire, et autres estoilles a appareillier les *pavas* dudit lieu. (*ib.*)

PAVASIER, voir **PAVOISIER**.

PAVEE, *pawée*, s. f., pavé :

Mes je n'ay ymage trouvee
Qui ne gise sur la *pavee*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7491, G. Paris.)

.ii. *pavees* de jettes. (1564, 2 pr. 2, f° 184, Arch. Liège.)

Envir. de Bagneux, *pavée*, jonchée, les fleurs dont on jonche la terre à la Fête-Dieu.

PAVEILLON, voir **PAVILLON**.

PAVEIS, *-veiz*, *-vis*, s. m., pavé :

Il descendi devant el *paveiz*,
El mostier entre, croiz fist devant son vis.
(*Coron. Loys*, 1667, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Il descendi devant el *paveis*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 84 r^o.)

Il l'estendy tout plat sur le *pavis*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 232, Soc. de l'H. de Fr.)

PAVEMENT, *-vemant*, *-viment*, *-vyment*, s. m., salle pavée :

El parleoir s'asirent sor le plain *pavement*
Dont le vaute reluist et tote a or resplent.
(*Alex. le Grand*, 1221, ms. Richel. 789, P. Meyer.)

Huimes devons parler dou chastel d'Abilent
Et des contes qui sont lai sus ou *paviment*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 147^a.)

Qui de sa chanbre issoit au *pavement*.
(*Otinet*, 342, A. P.)

— Pavé :

La color pert, li cuers lui ment ;
Tout pasmes chiet el *pavement*,
(*Floire et Blancefl.*, 1^o vers., 689, Du Ménil.)

Et veid toute ceste chambre tendue de linge blanc, le *pavement* et le dessus de mesmes. (MARG. d'ANG., *Hept.*, xiv, Jacob.)

A l'entour du *pavymment*. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f° 54^b, éd. 1545.)

PAVEMENTÉ, *pavam.*, *pavim.*, adj., pavé :

En la sale *pavementee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17905, Michel.)

En la sale *pavimentee*.
(*Id.*, *Troies*, Richel. 375, f° 70^r, ms. Naples, f° 9^a, et ms. Richel. 903, f° 59^a.)

En une chambre a or ovree
Et de cristal *pavementee*.
(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *Pavare.*)

PAVEMENTEUR, *peymenteur*, *poymenteur*, s. m., paveur :

Peymenteur de paves. Maistre *poymenteur*.
(24 oct. 1528, Arch. Gir., Not., Brunet.)

PAVERIE, s. f., pavage :

Somme de tous couvrages, *paverie* et estoiffes. (1313, *Trav. aux chdt. des c^o d'Art.*, Arch. KK 393, f° 48.)

PAVESCEUR, voir **PAVOISEUR**.

PAVESCHE, s. f., pavois :

Lors chascun armé de ce qu'il devoit, prent sa *pavesche* en sa main senestre. (*J. de Saintré*, ch. LXXIX, p. 601, éd. 1724.)

PAVESCHIER, voir **PAVOISIER**.

PAVESCIER, voir **PAVOISIER**.

PAVESIEN, voir **PAVOISIEN**.

PAVESIER, voir **PAVOISIER**.

PAVESME, voir **PAVAISME**.

PAVESSIER, voir **PAVOISIER**.

PAVEURE, s. f., pavé :

O ses mains le roloit parmi la tiere dure
Si que li oef brisoit contre la *paveure*.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 4^a, Michelant.)

PAVIER, s. m., pavois :

Si vit ung chevalier normand que moult bien recongnut a ses *paviers*. (FROISS., *Chron.*, III, 188, Kerv.)

PAVIERE, s. f., pavois :

Que nus ne porte armes ne couteaus a pointes, ne espees, ne lance, ne *paviere*, ne escus, ne haubers. (*Statuts de Charles d'Anjou*, ap. Ste-Pal.)

L'histoire nous dist que, demanstiers que Geuffroy faisoit tirer les chevaux dehors, le rampin advisa les *pavieres* et panons du roy Urian, qui moult fort escarmouchoit la navire aux Sarrazins. (*Melusine*, p. 305, Bibl. elz.)

PAVIET, s. m., pavois :

.lx. que targes que *paviez*. (*Pièce de 1340*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 259.)

PAVILLEE, s. f., petit lys jaune :

Il y a plus d'apparence que les blasonneurs de l'escu de France, voulans monstrer que les premiers François estoient sortis des Sicambres, habitans des marets de Frize (vers Hollande, Zelande et Guedres) donnerent a nos roys la fleur de *pavillee* (qui est un petit lis jaune, lequel vient pres et dedans les marets, et fleurist au mois de may et de juin) en champ d'azur qui ressemble a l'eau : laquelle respousee prend la couleur du ciel. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, I, 2, éd. 1611.)

1. **PAVILLON**, s. m., désigne le sein de la mère dans l'ex. suiv. :

... Ta mere remest a icelle saison
Enchainte de ton corps dedens sen *pavillon*.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 31^b.)

2. **PAVILLON**, *-veillon*, *-voillon*, s. m., sorte de monnaie :

Comptanz en .xcm. escuz, chascun .xxv. s. t. en .vi. anges secons chascun .xxxv. s. t., en .vi. *paveillons* chascun .xxviii. s. .ix. d. t. (1348, *Compte Nicolas Braque*, Arch. KK 7, f° 2 r°.)

En .i. *pavoillon* pour .xx. s. par. (1360, *Rançon du roi Jehan*, Arch. KK 10^a, f° 36 r°.)

3. **PAVILLON**, *pavilon*, *paveillon*, s. m., tonnelle, filet à perdrix :

Prendre les perdrix au *paveillon*. (*Modus*, f° 171, ap. Ste-Pal.)

Fais ton appareil pour tendre a ung enj qui est appellé le *pavilon*. (*Ib.*, f° 86.)

PAVIMENT, voir PAVEMENT.

PAVIMENTÉ, voir PAVEMENTÉ.

PAVINOIS, adj., de Pavie :

La les detrenche a leurs brans *pavinois*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, p. 18, Tarbé.)

PAVOIS, adj., de Pavie :

En son chief lace .i. elme *pavois*.
(R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 33 v° ; A. T., v. 2137.)

La voissies tant elme *pavois*
Quasser et fraindre.
(Anseis, Richel. 793, f° 47^a.)

PAVIOT, voir PANIOT.

PAVIS, voir PAVEIS.

PAVISEUR, voir PAVOISEUR.

PAVISIER, voir PAVOISIER.

PAVISIEUX, voir PAVOISEUX.

PAVISSEUR, s. m., faiseur de pavements :

Bon *pavisseur* et d'images faiseur.
(*Ditz de Maistre Aliborum*, Poès. fr. des xv° et xvi° s., I, 36.)

PAVISSIER, voir PAVOISIER.

PAVOILLON, voir PAVILLON.

PAVOIRSEUR, voir PAVOISEUR.

PAVOIS, *-aiz*, adj., de Pavie :

Vint escus *pavaiz* fais a pans des armes de nostre bailliage. (*Pièce de 1337*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la chambre des compt.*, p. 153.)

PAVOISEUR, *paviseur*, *pavoirseur*, *pavesceur*, *pavaiseur*, s. m., soldat armé d'un pavois, large bouclier en bois blanc, couvert en cuir ou en parchemin, derrière lequel s'abritaient les arbalétriers, et qui, dans les sièges, servait à protéger les pionniers :

Et avoient leurs arbalèstres, leurs *pavesceurs* et leurs mailletz tous ordonnez. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 265 v°.)

Et y vinrent a tout .ii. lances et .ii. *pavesceurs*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 2660, f° 21 r°.)

Il y avoit en nombre environ six vings gallees et deux cens vaisseaux toutes garnies et pourveues de gens d'armes et d'arbalétriers et de *pavesceurs*, et plus de cent vaisseaux garnis de pourveances. (*Id.*, *ib.*, xiv, 157, Kerv.)

Nous faisons haster jour et nuit les arbalétriers et *paviseurs* des bonnes villes de nostre bailliage. (9 août 1411, *Lett. du bailli de Dijon*, Arch. mun. Dijon, B 453, n° 32.)

Esquelles (villes) il fu grandement receuz et honnorez, et lui livrerent iceulx de la dicte ville d'Amiens arbalétriers et *paviseurs* pour les mener partout ou il lui plairoit. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, à la suite de Monstrelet, *Chron.*, t. VI, p. 235, Soc. de l'H. de Fr.)

En outre estoient baillez *pavoirseurs* et autant de gîteurs a fonde. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 62^a.)

Chevaucheurs et *pavoiseurs*. (*Id.*, f° 63 v°.)

Ceux de ladite ville de Tournay envoyerent a l'aide Monsieur de Brabant contre le duc de Gloucester et les Engles qui estoient venus au pays de Hainau, 50 arbalétriers et 25 *paviseurs*, desquels Renauld de Helscamp fu capitaines. (*Réc. des troubles de Tourn. de 1422 à 1430*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 314.)

.iii. cens arbalèstres et .c. et .l. *paviseurs*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 247.)

PAVOISEUX, *pavisieux*, s. m., syn. de *pavoisier* :

En cestuy siege, sans blasmer autruy, se comporterent tres vaillamment les susdits grand maistre d'hostel, Messire Bernard de Bearn et Jaspard Bureau, car ils furent les plus pres logez de la muraille, jusques sur les fossez. Outre quoy, ce conte de Foix, avec luy deux mille arbalétriers et *pavisieux* tirez de son pays. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. ccliii, Bibl. elz.)

Au plus pres qu'ils peurent se logierent, et avoient avecques eulz deux mil arbalétriers et *pavoiseux*. (*Id.*, *ib.*, p. 223, éd. 1617.)

PAVOISIEN, *pavesien*, *palvoisien*, s. m., soldat qui était armé d'un pavois et qui n'avait pour armes offensives que l'épée, le couteau et la lance :

Pour homme d'armes six solz, pour arbalétrier ou archer trois solz, et pour lancier ou *pavesien* deux solz. (1353, Arch. K 47, pièce 24.)

Grant foison de gens d'armes et d'arbalétriers et *pavoisiens*. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 38, Luce.)

Charles, son fils (du roi Jean), lors regent en France, pour faciliter la descente (sur la Seine), ordonna certain nombre des soldats, brigands, *palvoisiens*, archers et arbalétriers, qui servoient continuellement en basteaux couverts, pour servir d'escorte aux autres basteaux. (EST. PASQ., *Recherch.*, VIII, 45, éd. 1723.)

1. **PAVOISIER**, *-vesier*, *-vaisier*, *-vessier*, *-vissier*, *-vasier*, *-vescher*, s. m., syn. de *pavoisien* :

M. Savari de Vivone... pour... 10 archiers a cheval et un *pavessier* a pié. (1350, *Compte de Barthel. du Drac*, f° 52, ap. Duc., *Pavissarii*.)

Il fist ordonner ses batailles et ses arbalétriers et *pavissiers* et vindrent aux fossez et aux barrières. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 156, Bibl. elz.) Impr., *pavilliers*.

Et feroient mil sergens armes a cheval, deux mil arbalétriers et deux mil *pavissiers*, tous a cheval. (*Grand. Cron. de France*, les fais du bon roy Jean, XXI, P. Paris.)

Et auroient chascun desdis sergans, arbalétriers et *pavissiers*, huit florins a l'escu pour chascun moys. (*Ib.*)

Si misrent sus une chevauchee de gens d'armes et d'archiers et de *pavoisiens*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 43 r°.)

Brigans et *pavesiers*. (*Id.*, *ib.*, f° 43 v°.)

Planté de bons arbalétriers et *paveschers*. (*Id.*, *ib.*, V, 328, Luce.)

2. **PAVOISIER**, *-visier*, *-vesier*, *-veschier*, *-vaichier*, *-vescier*, verbe.

— Réfl., se protéger, se défendre à l'aide du pavois :

Les Sarrazins resongnoyent grandement les arbalétriers genevois, et contre leur trait tres bien se *paveschoyent*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 85^a.)

Il fit toutes gens d'armes descendre a piet et *yaus paveschier* et targier de leurs targes contre le tret. (*Id.*, *ib.*, V, 76, Luce.)

— *Paveschié*, part. passé, muni d'un pavois, couvert d'un bouclier, protégé par une pavesade :

.cc. brigans tous *pavaichiez* qui tenoient grans pics et houiaux de fer et s'en vindrent hurter et piqueter aux murs. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 109 r°.)

Ces gens d'armes de France, chevaliers et escuiers qui estoient fort armez et *paveschiez* et targiez lessaient traire sur eulx. (*Id.*, *ib.*, f° 178 v°.)

Leurs arbalétriers *paveschiez* devant. (*Id.*, *ib.*, Richel. 2644, f° 9 r°.)

Nous ne sommes pas armez ne *paveschiez* pour resister a l'encontre de leur trait. (*Id.*, *ib.*, f° 81^a.)

Les murs de la ville et les tours estoient *paveschiez* de tapis mouilliez pour resister contre le trait. (*Id.*, *ib.*, f° 82.)

Gil de dedens n'i acotoient nient gramment, car il estoient fort *paveschiet* et garret a l'encontre. (Ib., *ib.*, II, 171, Luce.)

Arbalétriers *pavisies*. (Oct. 1406, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Et se tenoyent *paveses* et couverts du mantel de celle bombarde. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 27, Michaud.)

Il requiert avoir pour aller contre le duc de Gloucestre .xv. arbalétriers *pavoisies* et .xx. archiers. (1427, 2^e *Reg. des consaux de Mons*, f° 28, Arch. Mons.)

Mais leur traict ne greva gueres les François, car ilz estoient bien armez et bien *paveschez* contre le traict. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 109^e, éd. 1532.)

PAVOISME, voir **PAVAISME**.

PAVOISON, s. m., pavois :

Pour bois et façon de neuf *pavoisons* que ledit seigneur a fait faire pour les espees morisques. (Avril 1448, *Compt. du r. René*, p. 220, Lecoy.)

PAVOLER, voir **PAILLEVOLER**.

PAVON, s. m., pavot :

Autresi comme la jame
Reluist desor le bisquillon,
Et la rose sor le pavon.
(CHAREST, *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 10^e.)

PAVONESSE, voir **PAONESSE**.

PAVONET, voir **PEONET**.

PAVONIN, adj. ?

Mais de France digne
Le regne chemine
Des Alpes et fine
Pour part plus confine
A la mer,
Terre *pavonine*
Enclot et domine
Si que a peine signe
Ou il se termine
Puis nommer.

(A. DE LA VIGNE, *Louenge des rois de France*, f° 13, éd. 1507.)

PAVOTTE, s. f., pavot :

Papaver, un grain, *pavotte* ou olivette. (Catholicon, ms. Lille 369, Scheler.)

PAVYMENT, voir **PAVEMENT**.

PAWEE, voir **PAVEE**.

PAWEILHAR, *pawelhar*, *paweillar*, *pawelar*, *pawilhar*, s. m., registre contenant les paix et anciens monuments du droit public liégeois :

Pawelr. (*Paweilhars*, A, texte, Arch. Liège.) Var., *pawilhar.* (Ib., Table.)

Conten u en *pawelhar*. (Pièce de 1430, Louvrex, *Rec. des edits*, II, 35.)

Contenu en *paweillar*. (2^e *Record. de 1458*, Anal. leod., X, de Ram.)

PAWELAR, voir **PAWEILHAR**.

PAWELHAR, voir **PAWEILHAR**.

PAXEL, voir **PAISSEL**.

PAXHENABLE, -ave, adj., où l'on peut faire paître :

Chenes et bois *paxhenables*. (Pièce de 1464, Ch. des finances, XI, f° 18 v°, Arch. Liège.)

Le bois c'on dist *paxhenave*. (Ib., f° 6 v°.)

PAXHENAVER, voir **PAXHENABLE**.

PAXHENER, voir **PAISSONER** 2 au Supplément.

PAXHICE, voir **PASQUIS**.

PAXHIS, voir **PASQUIS**.

PAXHON, voir **PAISSON** au Supplément.

PAXHUSE, voir **PACQUEUS** au Supplément.

1. **PAXION**, voir **PASSION**.

2. **PAXION**, voir **PAISSON**.

PAXONNAGE, voir **PAISSONAGE**.

PAYELLE, voir **PAELLE**.

PAYEN, adj., de paille :

Unc *payen* lit d'un enfant. (1420, *Grefte des échevins*, 3, f° 14, Arch. Liège.)

PAYETTE, s. f., sorte de vêtement :

Une aune et demye de blancquet pour faire une *payette*. (1^{er} f°vr. 1512, *Exéc. test. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

PAYMESTRE, s. m., payeur général :

Paymestres ou receveurs a mastrecht. (1615, *Cons. privé*, Arch. Liège.)

PAYNO, voir **PANNE**.

PAYOLLE, voir **PAILLOLE**.

PAYRER, voir **PARER**.

PAZEA, voir **PASSEL**.

PAZERIE, voir **PAISERIE**.

PÉ, voir **PAL**.

PEAGEAU, *paageau*, adj., sujet au péage :

Disoit un chemin *paageau* appartenir a lui. (1277, Marmout., Arch. Indre-et-Loire.)

Ont chemins *peageaux*, lesquels chemins *peageaux* doivent contenir .xiii. piez et demy de leze. (1464, *Cout. d'Anjou et du Maine*, IV, 151. Beautemps-Beaupré.)

Grand chemin *peageau* doit contenir quatorze pieds de large pour le moins. (1508, *Cout. du Maine*, *Cout. gén.*, II, 124, éd. 1604.)

PEAGEOR, *paag.*, *paiaig.*, *paieg.*,

pag., *piag.*, -our, -eur, s. m., péager, préposé au péage :

La volonté du *peageour*. (Tit. de 1257, ap. Perard, *Hist. de Bourg.*, p. 488, éd. 1669.)

Vint li *paugierres* de Batpaume et arestaicheus marcheans. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Li *paageres* de Bapaumes. (Ib.)

Par la mein de noutre *pageor*. (1268, Chaumont, Arch. Loir-et-Cher.)

Et se il ne l'ose jurer, il en paiera soixante fr. au *pageor*. (1270, *Ord.*, I, 228.)

S'uns marcheanz s'en vient par paage sanz paier sun paage, et li paagiers le prent... il en paiera .lx. s. d'amande au *pageor*. (*Etabl. de S. Louis*, I, cxliix, Viollet.)

Les *paageurs* et les coutumiers de Paris. (Est. Bon., *Liv. des mest.*, p. 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Se aucuns anporte fuer de Dyjon lou paage ou les ventes sanz lou congié dou *paageour* ou dou venteour. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. I, 9873, f° 4 r°.)

Noz sergans, noz *paiegeurs*. (1301, Arch. JJ 38, f° 47 r°.)

Par la main du *paiegeur*. (1319, Arch. K 40, pièce 32.)

... Je vuil et ordine que li *piagierres* qui est ore et que seroit per le temps avenir, soit estreinct par som soirement... (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M^e, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 456.)

Les fermiers, *paageurs*, collecteurs et autres officiers de nostre royaume. (1345, Arch. JJ 75, f° 217 r°.)

Et que nulz ne face es cozes dessus dites fraude ne boisdie au blasme ne au damage de le ville de Tournay, sur quanques il se poet maiffaire, en la veuve des prevois et des jures, et san payer toutes les amendes en quoi il poroit enkeir enverz les *paageurs* par le vertu de le dicte fraude. (14 oct. 1349, *Reg. aux publicat.*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

Les *paageurs* du portage de Troyez. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ 9184, f° 19 r°.)

Willaume le Fevre, cueilleurs ou receveurs du paage du pont de Pinquigny... receveurs ou *paageurs*. (1391, *Cart. de Corbie* 23, ap. Duc., *Paagiarius*.)

Plusieurs *peageurs* s'ingerent chaque jour a lever nouveaux peages. (1483, *Ord.*, XIX, 297.)

— Tributaire :

Il leur convint perdre et baillier par expres Sardegne et Sicile et souffrir qu'il fussent *pagours* et tributaires. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 202^a.)

PEAGERET, *paageret*, *paagieret*, adj., sujet à certains droits de péage :

Les chemins *paagerez* demeurent por devers nous. (Vend. apr. asc. 1338, Marmout., Chuisnes, Arch. Eure-et-Loir.)

Sauf a nous retenu et reservé les chemins qui sont nommez les chemins reaus, voierez et *paagerez*. (1330, *Ch. de Rob. du Vieuxpont*, ap. Duc., *Via pedagaria*.)

PEAGERIE, -aigerie, s. f., territoire dans les limites duquel se lève un péage, bureau où il se paie :

Si aucun marchand qui vait par eau tres-passe aucune *peaigerie* sans soy acquicter, il pert le vesseau et les denrees qui sont dedens. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 259, Beauteemps-Beaupré.)

Par les detroits, fins et limites de la dite *peaigerie* de Tours. (*Péage de mars* 1492, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 206.)

Marchant forain conduisant denrees par le chef de la *peaigerie*. (1559, *Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 6, éd. 1604.)

Par le destroit de la *peaigerie* dudit Chinon. (*Sentence* de 1365, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 347.)

PEAGIER, *paagier*, verbe.

— Act., soumettre au péage :

Je te feré a une nef
Molt tost outre l'ève nagier ;
Mes si je te vueil *paagier*,
Quant de l'autre part te tendrai,
Se je vuel, ta teste prendrai.

(CHAREST., *Chevalier de la charrette*, p. 74, Tarbé.)

Ge te ferai en une nef
Moult tost outre l'ève nagier,
Mes ge te ferai *paagier*
Quant de l'autre part te tendrai,
Se ge voeil la teste en prendrai.

(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 10^r.)

Mes se je te vueil *paagier*
(Id., *ib.*, Richel. 12560, f° 57^r.)

— Réfl., payer le droit de péage :

Et trova en la male de celui une aune de drap dont li dras tout entiers *s'estoit paagies* a l'alier en la foire de Troies. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

PEAL, voir PEL.

PEALTRE, voir PEAUTRE.

PEANITE, *pianice*, s. f., sorte de pierre précieuse :

Peanites ra tiel maniere
Dedenz sei portet altre pierre ;
Femele est dite : ke qu'el vaille,
A feme aius ki travaille.

(*Lapid. fr.*, A, 679, Pannier.)

En Machedon la region
Naist pierre, *pianice* a non.

(*Id.*, D, 885.)

PEARAIGE, voir PARAGE.

PEARCE, voir PERSE.

PEARRIERE, voir PERRIERE.

PEASON, *peazon*, *poyson*, s. f., place vague contenant un certain nombre de pieds d'étendue :

Se homs ou femme prent *peazon* en la dite ville ou franchise, il y doit bastir dedans un an, ou la doit clorre. (1374, *Franchis. de la ville d'Aigueperse*, Arch. JJ 198, pièce 360, ap. Duc., *Peaso*.) Infra *poyson*.

Item plus quatre deniers et malhe tour.

de cens pour une escoux et *peasons* atouchans situez aux ayses dudit Gensac... Item plus demie geline de cens pour une *peason* et escoux. (1418, *Terrier de Nerenx*, Richel. 5492, f° 40 r°.)

Une maison, seu, *peason*, ort et appartenances d'icelle. (*Pièce* de 1435, ap. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 276.)

Se homme ou femme tient *peason* de nous. (1462, *Ord.*, XV, 517.)

PEAUCEL, -chel, s. m., petite peau :

Ke nus ne venge forure de capron d'angeaus se par *peuchaus* non. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer AB XVIII, 16, n° 463.)

PEAUCELE, -celle, -selle, -chele, -chielle, *piau.*, *pauscelle*, s. f., petite peau :

Et toutes *peucheles* et tout harnais, k'il soit bien taneis de .iii. tans. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n° 748.)

Stera, *pauscelle* ou l'enfant est envelopé. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 254 v°.)

Puis a les .ii. trauz mesurez,
Il no fu mie si dervez,
Que tant ne l'ait traite et tracie,
Qu'il a la *peucele* percie.

(*Du sot Chevalier*, 243, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 228.)

Macherie est une *peucele* en lequele li enfes est envelopes el ventre. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 22^b.)

Les nerfs et les *peuceles* qui enveloppent les membres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 101^b.)

.iii. *piauchielles* d'aigniaus. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la veuve de Mahieu Douli*, Arch. Tournai.)

De la vient une *peucele* et la s'enclot vapeur avec aulcune chaleur qui fait action en la matiere en faisant bouilir. (B. DE GORD, *Pratig.*, II, 9, éd. 1495.)

Es *piausselles* du cervel. (Id., *ib.*, 21.)

Nom propre, *Peucele*.

PEAUCELETTE, s. f., dimin. de *peucele*, petite peau :

Et que on voit ventiller la *peucelette* sur la fourcelle de la poitrine de l'enfant. (BOUT., *Somme rur.*, 1^o p., f° 143^r, éd. 1486.)

PEAUCELIER, *piaucelier*, *piauchelier*, s. m., peaussier :

Premiers que nuls *piaucheliers* d'aigniaus le gratuite a euwe qui soursanle aigniaus, qui leur kiet, ne les vengent as fille-tiers ne a autrui, pour drapper. (*Ord. du 25 juillet 1315*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

A Joffrin le *piauchelier* pour une carogne oster de desous l'ark a le porte cambresienne et enfouyr. (*Compte de 1366*, Arch. mun. Valenciennes.)

Hanequin le Faukeur, *piauchelier*, a .x. lb. pour outrages. (1372, *Registre de la loy*, Arch. Tournai.)

Item qu'il ne soit *piaucheliers* ne *piaucheliere*, cordiers ne cordiere, taneres, ne autres qui... temprece ne face tremper...

(22 mars 1428, *Des Maruis*, Reg. aux publicat., 1428-1437, Arch. Tournai.)

— Fém., *peauceliere* :

Sor Pierenain, le *piauceliere*, sierant le clerc de Saint Nicaise, .xv. s. por Jehan de le Vigne. (Janv. 1332, *Rôle des pluids des Bourg.*, Arch. Tournai.)

Noms propres, *Peaucellier*, *Piaucellier*.

PEAUCELU, *piacelu*, *piauchelu*, *paulcelu*, adj., qui n'a que la peau sur les os, qui n'est que peau :

Le vis ot pale, *piachelu* et oissié.

(RAIMB., *Ogier*, 8566, Barrois.)

Magres estoit et *piacelus*
Par astinenche.

(A. DU PONT, *Rom. de Mahomet*, 117, Michel.)

Ce vous peut trop pou pourfiter,
Puisque vo gorge *piachelue*
Pert par dame fourtentendue.

(JEH. D'ESTRAUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

C'est une vieille *piacelue*,
Seche, maigre, vielle et ossue.

(*De Renart et de Piaudoue*, 61, Méon.)

Vieillesse j'ay nom la doubtee,
La *paulcelue* et la ridee.

(DEGUILLEV., *Trois pelerin.*, f° 89^a, impr. Institut.)

Prenez la vieille *peaucelue*
Par sa hariquoque pelue

(J. LEFFEVRE, *Liv. de Matheolus*, II, 1913, Tricotel.)

Mamelles *piacelues*. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, I, 56, Ars. 2682.)

Et monstra a son fils ses mamelles anchienes et *peaucelues*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10514, VII, II, 18.)

PEAUCEL, voir PEAUCEL.

PEAUCELE, voir PEAUCELE.

PEAUCHON, voir PAUCHON.

PEAUTRAILLE, voir PEAUTRAILLE.

PEAUTRE, voir PEAUTRE.

PEAUSSU, *piauçu*, adj., qui n'est que peau :

Si vit sa char et megre et sale,
Et fronciee et *piauçu* et pale.

(*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 25^c.)

Menton foncé, joues *peaussues*.

(VILLON, *Grant Test.*, les Regrets de la belle hcaulm., Jouaust, p. 45.)

Et les mammelles se retrecissent peu a peu et deviennent ridees et *peaussues*. (A. PARÉ, *Œuv.*, IV, 4, éd. 1633.)

Peaussu. Skinny, or thickskinned ; also, limber, or blaggy, like the loose skin of a withered body. (COTGR., 1611.)

Cf. **PEAUCELU**.

PEAUSTRE, voir PEAUTRE.

PEAU TARDE, qualificatif employé pour désigner une personne lente :

S'elle eust le chant Marionnette,
Faict pour Marion la *Peau Tarde*.

(VILLON, *Grant Test.*, CLIII, Jouaust, p. 113.)

PEAUTRAILLE, *peaultraille*, *pautraille*, s. f., canaille, populace :

Si dist a les Engleys parole de *pautraille*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 7 r°.)

Mais je puisse Dieu avouer,
S'il n'est attrait d'une *peautraille*
La plus rebelle villonaille
Qui soit, ce croy je, en ce royaume.
(*Pathelin*, p. 46, Jacob.)

Puis en bataille
Se sont fuis comme *pautraille*.
(*AL. CHAST.*, *Liv. des Quat. Dames*, OEnv., p. 678,
éd. 1817.)

Plus me desplaist ceste faulce *peautraille*
Qui maîtres sont et roys en ma maison.
(*J. MAROT*, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, V, 236, éd.
1731.)

Il de son cousté pauvre, plus que ne feut
Irus. Au demourant glorieux, outrecuydé,
intolérable, plus que dixsept diables, en
un mot πωγαλάζων comme bien propre-
ment telle *peaultraille* de belistrandiers
nommoient les anciens. (RAB., *Tiers livre*,
ch. xxv, éd. 1542.)

Qu'il fust issu de la plus vilaine *peau-
traille* qui fust d'icy au pont Lagot. (DU
FAIL, *Cont. d'Eutr.*, xv, éd. 1598.)

Mais toutes foyes la mutine *peautraille*
Tourna le dos sans jamais faire riens.
(*La Deffence de France*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
XII, 244)

— Adj., de canaille, de valetaille :

... A ceste gent *pautraille*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 7 r°.)

PEAUTRAILLERIE, s. f., métal de
mauvaise qualité ?

Il n'y a chose qu'on brouille plus ordi-
nairement que ceste cy, car on la sofis-
tique avec de vieille *peautraillerie* et
mesmes avec des savates recuites. (DU
PIRET, *Plin.*, xxviii, 17, éd. 1566.)

Cf. PEAUTRE 3.

1. **PEAUTRE**, *peaultre*, *piautre*, *beaultre*, s. m. et f., gouvernail, timon, poupe,
barque, chaloupe :

Devers destre a .iii. nes d'Espagne
El front des François dont les *piautres*
Sont un poi plus avant des autres.
(*GUILLET*, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 315.)

Ce mestier mainting longuement,
Puis apres le gouvernement
Des nez, et le *piautre* a tonir.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 36°.)

Les troys muis de Nantes vault quatre
muis a Saulmeur, et s'il y a deux muids
qui ne puissent quarter a l'autre nombre,
ilz vaudront assemblez a la *peautre* troys
muis et demy. (*Pièce du xiv^e s.*, ap. Man-
tellier, *Gloss. des March. fréq.*, verbo
Quarter.)

Toutesfoiz, veant le destroit dangier,
fait tant qu'il saillit sur la *peaultre*, qui
luy demoura en la main, ainsi qu'il s'ef-
força pour saillir de l'eau ou chalan, au
darrenier non obstans toutes telles infor-
tunitiez nageant sur la *peautre* vint a rive
et se sauva dedans la cité. (*Hist. et disc.
au vrai du siege qui fut devant la ville d'Or-
leans par les Anglois*, ap. Quicherat, *Procès
de Jeanne d'Arc*, IV, 112.)

Selon le vent il faut tourner la *peautre*.
(*GUILLET*, *Michel*, 3^e liv. des *Georg.*, f° 56 r°, éd. 1540.)

Fuyons. Tourne visaige. Vire la *peautre*.
(RAB., *Quart livre*, ch. LV, éd. 1552.)

Le viel Charon, grant nautonnier d'enfer,
Bien eut a faire a gouverner sa *peautre*.
(*CL. MAROT*, *Jugem. de Minos*, p. 123, éd. 1596.)

As tu ceste opinion que si ung patron de
galere garnist icelle d'une meschante
beaultre, et de meschantes remes, il ne
congnosse bien qu'il en recevra dom-
mage? (EST. DOLET, *Œuv.*, p. 78, éd. 1868.)

Qui est le souverain remede, la clef de
la besongne, la *peautre* du navire, le man-
che de la charrue. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p.
56, Bibl. elz.)

Qui doit mener, mene la *peautre*.
(*BAIF*, *Mimes*, f° 55 r°, éd. 1608.)

Enee alors, qui aux membres n'apoint
Ny prend repos du souci qui le poingt,
Sied a la *peautre*.

(*DES MAZURES*, *Eneide*, X^e liv., éd. 1608.) Lat., pre-
sedsens, clavumque regit ventisque ministrat.

Il alloit a Nantes du temps que Chalais
eut la tête coupee ; une demoiselle lui de-
manda place dans sa cabane pour elle et
pour sa fille ; cette demoiselle alloit à la
cour pour y faire sceller une grâce pour
son fils. On alloit toute la nuit. Dans l'ob-
scurité il s'approche de cette fille, et il étoit
près d'entrer dans la chambre défendue,
quand un batelier se mit à crier : Vire le
peautre Bassompierre. Cela le surprit, et,
je crois même, le desappréta. Il sut après
qu'on appelloit ainsi celui qui tenoit le
gouvernail, et qu'on lui avoit donné ce
nom, parce que c'étoit le plus gentil bate-
lier de toute la rivière de Loire. (TALLEM.,
Hist., cxxx, P. Paris.)

Ce mot est enregistré dans plusieurs
dictionnaires du xvii^e s. On lit dans
Duez : « *Peautre* ou gouvernail et timon
de navire. Virer ou tourner le
peautre. » Furetière donne aussi *peau-
tre*, gouvernail d'un navire, mais il y
rattache à tort l'expression *allez au
peautre*, qu'on verra plus loin.

Loire, *piautre*, Haut-Maine, *peautre*,
gouvernail ou éperon des grands ba-
teaux.

2. **PEAUTRE**, *peaultre*, *piautre*, *piaul-
tre*, *pealtre*, *pautre*, s. m., balle du
grain :

Li un gisoient desuz l'autre
Et voloient cumme *pealtre*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 14 r°.)

— Paillasse, grabat :

Ce ne sai je se il empirent
Et s'il feront si con maint autre
Qui soloient gesir en *piautre* ;
Or demandent a briez paroles
Les bons vins et les coutes moles.
(*RUTEN.*, *Voie de Paradis*, II, 52, Jub.)

Vous n'aurez ne lui ne demain
Cest argent. Pourchacier de l'autre
Et retournez en vostre *piaultr*.
(*GROFF.*, *Chron.*, Richel. 146, f° 674.)

Feront encor nouvelles loys,
Et coucheront en divers *pautre*
Et rachaceront en Valois.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 270°.)

Tu ne dois pas croupir au *peaultre*.
(*GREBAN*, *Mist. de la pass.*, 28915, G. Paris.)

Et sy je veulx concher au *peaultre*,
Y me contrainct coucher au lic.
(*Les Mal contentes*, p. 19, ap. Ler. de Lincy et Mi-
chel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. IV.)

— Proverb., *envoyer au peautre*,
chasser au peautre, chasser quelqu'un,
l'envoyer promener, le renvoyer dans
son taudis :

Il les fault envoyer au *peaultre*
Et les assommer en tous lieux.
(*Viel Test.*, 23667, A. T.)

Ho ! Ho ! mon compagnon ; et morbleu ! ne
[t'en fains,
Scâs tu que c'est ? Faisons a l'envy l'un de
[l'autre,
Et l'envoyons bien tost au grand diable au
[peautre.
(*P. TROTIER*, *les Corriv.*, V, I, Bibl. elz.)

Chassez ces meschants Turcs au *peautre*.
(*Hist. de Petrarque*, trad. du Bar. d'Oppede,
f° 84 v°, ap. Ste-Pal.)

— Dans un sens anal. :

Se j'en devois aller en *peaultre*
Et batue, j'en ay juré,
Si sera ce que je feray
Plaisir a ceulx qui m'on feront.
(*Farce des Femmes*, Anc. Th. fr., II, 94.)

Si j'estois sain, tu yrois au *peaultre*.
(*Farce du gouteux*, Anc. Th. fr., II, 179.)

— Au *peautre*, au diable :

Il est payé ; au *peaultre*, au *peaultre*,
Me voyla quicte de l'amende.
(*Farce du bon payeur*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et
Michel, *Farces, Moral. et Sermon joy.*, t. III.)

Ces locutions se sont employées jus-
qu'à la fin du xviii^e s. :

Au lieu de perdre ainsi mes pas,
Je l'envoyrois aux *peautres*.
(*LE SAGE* ET D'ORNEVAL, *la Statue merveilleuse*, act.
III, sc. 1°.)

Tu veulx toujours gouayer les autres,
Et puis ils l'envoyent aux *piautres*.
(*YADÉ*, *la Pipe cassée*, p. 19, éd. 1796.)

Mais jarni, me v'là ruiné, moi, à présent,
v'là ma fortune aux *piautres*. (DORVIGNY,
Blaise, sc. 25.)

Norm., *piautre*, mauvais lit, grabat.
Bourg., Yonne, Charentenay, *pautre*,
lit.

Nom propre, *Paultre*.

3. **PEAUTRE**, *peaultre*, *peautre*, *pau-
tre*, *piautre*, *pialtre*, *peltre*, *peutre*,
plautre, s. m., espèce de métal, étain :

Lors si devisa l'un de l'autre
Ensi com le boen or du *pautre*.
(*EYBAT*, *Genese*, Richel. 12457, f° 3 r°.)

Lors se devisa l'un de l'autre
Ausi com le bon or de *pialtre*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 12456, f° 3 r°.)

J'ai bons cornez a treccoers,
Boucletes a metre en solers,
Fermaillez a enfanz de *peutre*.
(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Prouv. et Dict. popul.*,
p. 150.)

Lours que mauvaise chose vendent pour bone si come *peautre* pour pur argent, ou laton pour or. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, f° 24 r°, ap. Ste-Pal.)

Fer usent en mains lieus comme *piautres*. (G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 223.)

La monnoie mua en *piautre*. (GEOFF., *Chron.*, Richel. 146, f° 82^a.)

Nus ne doit faire courroies d'estaing, c'est assavoir clouer ne de plonc ne de *peautre*. (1325, Arch. JJ 62, f° 281 v°.)

Les grans gens sont dedans senz argent et senz *peautre*. (Girart de Ross., 4270, Mignard.)

Vos ymages qui sont de *peautre*, De bois, ou d'argent, ou de pierre, N'ont pouvoir n'en ciel ne en terre. (Martire de St Denis et de ses compagn., Jub., *Myst.*, I, 107.)

Dame, a vos ymages de *peautre* Qui ne scevent contrarguer, Alez vos mos miraulz ruer, Non pas aus bourgeois d'Orléans. (Mir. de Ste Genev., Jub., *Myst.*, I, 248.)

Mynieres de *pluistre* ou il y a largesse de salpêtre. (Deb. des her. d'arm., 127, A.T.) Var., *peautre*.

Abuser se fait a entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre;
De farine, que ce fust cendre;
D'ung mortier, ung chapeau de feautre,
De viel macheler que fust *peautre*,
D'ambesas, que ce fussent ternes.

(VILLON, *Grand Test.*, LVII, Jonaust, p. 54.)

Suis je de veil fer ou de *peautre*?
Je vaulx ung homme comme ung aultre.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 19405, G. Paris.)

Je te batray comme *peautre*,
Si vistement ne (me) rendz ma bourse!
(Farce de Calbain, Anc. Th. fr., II, 155.)

Les Milannois appellent (le plomb noir) *peltrum*, *pettre* ou *peautre*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 127 v°, éd. 1556.)

— Vase d'étain ?

Et pense tu donc qu'i se tienne
Qu'i ne luy fasse pas comme a l'aultre?
Que mon corps soyt bouilly en *peautre*
Sy luy fault ?

(Farce des deux gentilz hom. et dou mounyer, p. 37, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. II.)

— Espèce de fard :

De rubanz violez s'agentent proprement
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'orne-
ment;
Leur visage reluit de ceruse et de *peautre*;
Propres en leur coiffure, un poil ne passe
l'aultre.
(REGNIER, *Sat.*, IX, Jonaust, p. 81.)

Lyonn., *piautre*, s. f., boue, ordure.

PEAUTRE, *piautrer*, verbe.

— Act., fouler aux pieds :

Fuiant s'en vont, c'on ne les *piautre*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 1034, Buchon.)

— Neut., avoir un commerce indigne :

Vertu ne peult jamais *piautrer*
Avecques orde negligence.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 78^a.)

Berry, Morv., Bourg., *paутrer*, broyer, écraser, fouler aux pieds.

PEAUTRIER, s. m., batteur de *peautre*, d'étain :

Peautriers, n. (1300, *Voc. des mest.*, ap. Fagniez, *Etudes sur l'industrie*, p. 17.)

PEAZON, voir PEASON.

1. PEC, s. m., pieu ?

Maniesates qui la teste et la main de Cyrus copa fu vif escorché, puis lié a trois *pecs* peri. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 23.)

— *Se tenir au pec*, serengorger, se tenir sur son quant à soi :

Les unes refusent tout sec
Et dient : — Vous vous abusez.
Les autres *se tiennent au pec*
Et respondent : — Vous me lerriez.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de pactis, I, 124, Bibl. elz.)

Basse-Normandie, *pec*, but, point où l'on vise dans différents jeux de palet.

Nom de lieu, le *Pecq*.

Nom propre, *Delpesch*.

2. PEC, s. m., hareng pec :

Tonneaux de *pec* a .LXXII. s. pour une carvelle. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. PEC, s. m., mot :

N'y avoit que pour moy, en somme,
Les beaux petits gans, le bonnet
Et la perrucque bien pignee
Pour dire : Morbieu, pas ung *pec*!
J'estoys ung fraingant a journée.

(COQUILLART, *Monol. du Pays*, II, 245, Bibl. elz.)

4. **PEC**, *pek*, *piec*, *piek*, s. f., compassion, émotion :

Sos ciel n'en a si fol ne sage
N'en eust *piek* en son corage.
(Eteocle et Polin., Richel. 375, f° 42^f.)

Et de le gent grant *pek* eust.
(*Ib.*, f° 67^b.)

Chascuns en a pitié et *pec*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 170^a.)

Por ce qu'il n'ont *pec* de nului
Lor envoit Dieus honte et anui.
(Vers de le mort, Richel. 375, f° 339^b.)

Pec en eut et dist en oiant.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 39^a, Peigné.) Impr., *pee*.

Qu'il ot *pec* et compassion
De son proisme.
(*Ib.*, p. 71^b.) Impr., *pee*.

De *piec* et de joie ploura.
(*Ib.*, p. 77^b.) Impr., *piec*.

Charles moru en la prison :
Sa feme voida le roion
Et le fourjura a tousjours ;
Ce fut grans *pies* et grans dolors.
(MOUSK., *Chron.*, 15428, Reiff.)

Ki des povres avoit grant *piec*.
(*Ib.*, *ib.*, 14964.)

François n'en ont merci ne *piec*.
(*Ib.*, *ib.*, 7051.)

Moult on ot grand *piec* et grand soing.
(*Ib.*, *ib.*, 7623.)

Et par simpleté et par *piec*
Funda il l'abeie al Biec.
(*Ib.*, *ib.*, 15986.)

Et trestout et grant et petit plorerent de *pec* et de le grant goie qu'i eurent. (ROB. DE CLARI, § XIII, Hopf.)

5. PEC, voir Pis.

PEÇA, voir PIEÇA.

PECABLE, voir PECHABLE.

PEÇAER, voir PEÇOIER.

PECATORE, s. m., purgatoire :

Ou feu de *pecatore*, com l'escriture dit.
(*Plurechante*, Brit. Mus. Add. 15608, f° 128^a.)

PECCANT, *pechant*, adj., qui a trait au péché :

Jesus Christ n'a point voulu conferer santé de grace a ce present malade que premierement il ne ayt chassé et getté le dyable de son corps, qui estoit la cause *pechante* de sa maladie et infirmité. (Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar., f° 191 r°, éd. 1519.)

PECCAT, *pecat*, s. m., péché :

A la foi, enperere, grant *pecat* aves dit
Des gens de Lonbardie qu'a tel tort honte dis.
(Aiol, 8870, A. T.)

Peu voi home ki sans racat
Ne se soit vendus a *peccat*
Et de soi perdre ne travail.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, ccxxx, 10, Van Hamel.)

PECCATILE, s. m., peccadille, faute légère :

Il lui jura qu'elle ne pechoit point de l'aimer, et que l'eau benite pouvoit effacer un tel *peccatile*. (MARG. D'ANG., *Nouv.*, LXXII, Jacob.)

PECCATOR, *-our*, s. m., pécheur :

Mal sont bailli li mercatour,
Car il sont mortel *peccatour*
Ki vendent si faite emposture.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, LXXVII, 1, Van Hamel.)

PECCATRICE, adj. f., pécheresse :

Reformation et direction de l'ame *peccatrice*. (Ms. Alençon 155.)

— S. f., pécheresse :

La matrone va haranguer ceste pauvre *peccatrice*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 191, Roybet.)

Peccatrice: as pecheresse. (COTGR., 1611.)

PECCERIS, voir PECHERIS.

PECCHABLE, voir PECHABLE.

PECCHERIZ, voir PECHERIS.

PECCHEROSE, voir PECHEROSE.

PECCOREL, voir PECORAL.

PECCUNE, voir PECUNE.

PECCUNIE, voir PECUNE.

— PECEA, voir PEÇA. — [Crr.]

PECEAIER, voir PEÇOIER.

PECEEMENT, voir PEÇOIEMENT.

PECEER, voir PEÇOIER.

PECEIER, voir PEÇOIER.

PECEIS, -iz, *peczais*, s. m., épave :

Avec forfaitures, amendes et emoluments, tant pour raison des nefz perillees, *peczais*, naufrages, comme de deffaut de brevets ou sceaux de mer. (1231, *Ch. de Saint Louis*, ap. Duc., *Peccatum*.)

Briseiz et *peceiz* de nez. (1288, Arch. JJ 66, pièce 1081.)

Disions que les briseis ou *peceis* qui arivoient es diz lieux nous devoient appartenir. (1380, Arch. K 51, pièce 51.)

PEÇOIR, verbe.

— Act., briser :

Il n'i a escu si fort qui toz ne soit *peceoz* et estroez. (*Artur*, Richel. 337, f° 260^a.)

— Neut., se briser :

Li chesnes chiet, en son cheoir
Fist tout l'autre bois *peceoir*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 116^a.)

PEÇOR, s. m., briseur, destructeur :
Peceor de chemins. (*Liv. de Jost. et de Plet*, xic, 47, §. 7, Rapetti.)

PEÇEURE, s. f., action de mettre en pièces, de briser :

Or gardon comment li metres de la nef sera tenuz; et s'il dit que sa chose soit perie, se c'est par *peceure*, la *peceure* sera veue par prodosomes. (*Liv. de Jost. et de Plet*, VII, 3, § 2, Rapetti.)

Peceure est desirer robe, brisier uis, brisier paroiz, brisier autres choses an hostel. (*ib.*, xix, 22, § 1.)

PEÇEY, voir PEÇOIR.

1. PEÇABLE, *pecable*, *peccable*, *pecheable*, *pezable*, adj. et s., pécheur, coupable, misérable, malheureux :

A las *pechables*, com par fui avoglez !
(*Alexis*, xi^e s., str. 79^a, G. Paris.)

Allas ! *pechable*, que f[s]e[ra]i !
(*Adam*, p. 29, Luzarche.)

De sa mere se rent coupables
Et de son pere moult *pechables*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 99^a.)

Garde bien ke n'i penser mie
Que Dex feist si grant folie
Qu'il feist home a ensiant
Malvais et *pechable* et niant,
Por ceu ke Dex le relevast
Toutes les oures k'il pechaist.
(*Dolop.*, 11881, Bibl. elz.)

Or estoit venuz a cel mestier *pechables*

de joglerrie. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 166^a.)

Ce dist Grigoires li *pechables*.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 160^a.)
Mais ce n'est mie escrit es tables
Que puis devint ichi *pecables*.
(*ib.*, f° 161 v^a.)

Sachez que je sui cis *pechables*
Dont l'estoire est escrie es tables.
(*Vie du Pape Grég. le Grand*, p. 77, Luzarche.)

As matines, lasse *pechable*,
De la mein Dieu espiritable
Soie ge, dit ele, saignie
Et benoite et porseignie !
(*D'Auberee la vielle maquerelle*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, 1, 217.)

Les avoitres o les *pechables*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 13 r^e.)

E dist : Ay las, *pezable*, ne Yesu ne Macon
Ne te fera james de cist *peciei* pardon.
(*Prise de Pamp.*, 724, Mussafia.)

C'est couvoiter une jeune pucelle
Ou une autre par *pecheable* mistere.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 34 r^e, éd. 1548.)

2. PEÇABLE, voir PESÇABLE.

PEÇAGE, voir PESÇAGE.

PEÇAILLE, voir PESÇAILLE.

PEÇANT, voir PEÇANT.

PEÇEABLE, voir PEÇABLE.

PEÇEANT, s. m., pécheur :

Li toz possanz Deus denet la loy sus les
cuers des *pecheanz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 44, Hofmann.)

PEÇEMENT, voir PESÇEMENT.

PEÇEOR, voir PESÇEOR.

PEÇERET, voir PESÇERET.

PEÇERIE, voir PESÇERIE.

PEÇERIS, -iz, *pecherriz*, *peccheriz*,
peceris, *pecceris*, *pecherriz*, *peicheriz*,
picheris, *poicherisse*, adj. et s. f.,
pécheresse :

Sainte Marie qui le cors Deu tenis,
Picheris sui, je m'en repens ici.
(*Girb. de Metz*, p. 541, Stengel.)

Elle est moult *peicheriz*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

Que *peccheriz* culpable ne me rende.
(*Adam*, p. 42, Luzarche.)

S'oies en sen e an memoire
Ceste arme *pecherriz* chativo.
(*Paraphr. du ps. Eruclavit*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 34^a.)

Marie la *pecherriz*.
(*Gerr.*, VII *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 126^a.)

Ot adonc une *pecheriz*,
La Magdeloigne avoit non.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 107^b.)

Por ce qu'elle est tant *poicherisse*.
(*ib.*)

Après son resuscitement
Vout demoustrer apertement
A Marie la *pecceris*,
Anchois qu'a tous ses amis.
(*Vie ms. de J. C.*, ap. Duc., *Peccatum*.)

Et c'est ceste feme *pecheris* que vous tenes
encontre Dieu et Sainte eglise. (*Artur*, ms.
Grenoble 378, f° 35^a.)

En Jursalem, ce dit l'escrit,
Avoit donc une *pecheris*.
(*Le Romanz de S. Fanuel*, 2865, Chabaneau.)

... Marie Egiciene
Qui fus *pecheris* si vilaine.
(*De Moz que N. D. revela a son ami en letres d'or*,
Richel. 423, f° 103^b.)

Pecheris fu. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 71^b.)

Pecheurs et pecheris !
Comment menez joye, soulas ne ris ?
(*Complainte de Nostre Dame, tenant son chier filz
entre ses bras*, Poés. fr. des x^{ve} et xvi^e s., II,
118.)

PEÇEROSE, *pecch.*, adj. f., de pé-
cheur :

Cesser de servil travail, de *peccerose*
overaine. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525,
f° 162 r^e.)

PEÇERRIZ, voir PEÇERIS.

1. PEÇIER, voir PICHIER.

2. PEÇIER, voir PEÇOIER.

PEÇIERE, voir PESÇIERE.

PEÇIERRIZ, voir PEÇERIS.

PEÇOI, voir PEÇOIR.

PEÇOIEIS, voir PEÇOIEIS.

PEÇOIER, voir PEÇOIER.

PEÇON, voir PICHON.

PEÇOT, voir PEÇOT.

PEÇIER, *pechier*, *piecier*, verbe.

— Act., mettre en pièces :

Pur hanste freindre et pur escuz *pecier*.
(*Rol.*, 2210, Michel.)

Tres ceste terre jusq'a Rome sor mer,
Tres Alemaigne jusc'a mont S. Mikiel
Ne remest il ne castiaus ne chité
Li mur ne fuissent et *pechié* et qassé.
(*RAIMB.*, *Ogier*, ms. Durham, Cos., V, II, 17, f° 55^b.)

Et les sales de marbre craventer et *pecier*.
(*Destr. de Rome*, 237, Grosber.)

Assez escorche qui le *piecent*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Lev. de Lincy, *Liv. des
Prov. fr.*, II, 472.)

— Neutr., se briser :

Mort l'abati au pié d'une montaigne,
S'est anste tele que ne *piest* et ne fragne.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 12709, Barrois.)

Piecent li glaive esmolu.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 68^a.)

— Act., rapiécer :

Le suppliant (couturier) bailla au dit
Pierre Renel son varlet et aprantiz une
paire de chausses pour *piecier* et coudre.
(1475, Arch. JJ 195, pièce 1528.)

PEÇOI, -oy, -ey, *pechoi*, s. m., action
de mettre en pièces :

... El hurtera tant a la porte
Avec deux mailles qu'ele porte
Qu'ole metra tout a peçoi.
(*Du Vit et de la couille*, Richel. 837, f° 215.)

— Bris, droit de bris, droit sur les
vaisseaux qui se brisent ou qui échouent,
épave :

De feu ou de chieement de moisson ou de
peçoi de nes. (*Digestes*, ms. Montp. II 47,
f° 21^a.)

S'il perdi aucune chose par peçoi de nef.
(*Ib.*, f° 214^a.)

Sur ceu que nous disions que une neif
estoit peceiee en nostre hisle de Noirmous-
tier, et que le dit abbé et couvent en
aveient pourté ou fait pourteir grant
quantité de vins dou pecey de la dite neif.
(1320, Noirmout., Fonteneau, I, 379, Bibl.
Poitiers.)

Excepté le peçoy de la mer, la garde de
eglises et de chemins et les autres cas ap-
partenans a nostre souveraineté et droit
du duché. (1332, *Don fait par le Duc au
seigneur de Derval*, Morice, *Pr. de l'Hist. de
Bret.*, I, 1560.)

Qui furent .i. jornee a hoster l'ordure et
delire le peçoy et le mettre a part. (*Compt.
d' l'H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp. comm. dom.,
Hôp. gén. Orléans.)

Ports de mers, coys et peçoys et ce que
la mer cuevre et descuevre. (1422, *Charte
du duc de Bretagne*, ap. Duc., *Peceium*.)

PECOIEIS, *pechoieis*, *peçois*, s. m.,
action de mettre en pièces, de briser :

La ot de lances briseis,
Et estranges peçhoieis.
(*Ber.*, *Troie*, ap. Duc., *Peciatius sous Pecia*.)

La ot si tres grant peçois
De lances et d'espies forbis.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 375, f° 101^b.)

PEÇOIEMENT, *peceement*, s. m., ac-
tion de briser, dépeçement, bris, effrac-
tion :

Et de chasteaus confondre et de peçoie-
ment.
(*Aye d'Avignon*, 2570, A. P.)

Aventure si est tormente, roberie, feu,
peçement de nef, et plusors autres choses.
(*Liv. de Jost. et de Plet*, VII, 4, § 1, Ra-
petti.)

Or demande l'en en autres fordez, se je
sui tenuz dou prandre, ou de lever le cri?
Et l'en dit que oil, an roberie de chemin,
ou peçoieement de meson, et en tex quas
pesanz. (*Ib.*, XIX, 31, § 2.)

PEÇOIER, *-çoier*, *-choier*, *pessoier*,
pesoier, *peceier*, *peceaiier*, *peçaer*, *pe-
ceer*, *peçhier*, *peçouier*, *pescaier*, *pes-
ceer*, *pieçoier*, *peuçoer*, verbe.

— Act., mettre en pièces, dépeçer,
briser, ruiner, ravager :

Cordres ad prise e les murs peceiez.
(*Rol.*, 97, Müller.)

Bernars peçhoie capeles et mostiers.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 50^b.)

Et hors et viles i peçoiä et prist.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 23^a.)

Le val de Mez peçoiä venredi,
Si a Saint Ladre abatu et malimis.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXVIII, P. Paris.)

Freindre lances e peçhier.
(*Wace, Rou.*, 3^e p., 1577, Andresen.) Var., *peçhoier*.

En Rome n'a capele ne mostier
Ne soient ars, fendu e peçoiä.
(*Raimb.*, *Ogier*, 182, Barrois.)

Raous escrie ; As a[r]mes l chevalier ;
Alomes tost Origni pesoier.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 19 v^o.)

Les dens te peçoiäse, se euse baston.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 60^a, Michelant.)

Par sa force asproie enfer
Et peçoiä ses uis de fer.
(*G. de Coninc, Mir.*, Richel. 2163, f° 15^b.)

Enfers est rouz et peceez.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 22928.)

Quant li dus ot sa lance peçoiä et quasseo.
(*Chans. d'Antioche*, IV, 773, P. Paris.)

Plus longuement ne s'atargierent ;
L'uis de la chambre peçoiärent.
(*Dolop.*, 1883, Bibl. elz.)

Les portes d'anfer pesoiait
Et tant s'i conbaitit anqui
Que por sa mort la mort vainqui.
(*Ib.*, 12105.)

Tuit sont li mur gasté et pesoieä.
(*Amis et Amilles*, 938, Hofmann.)

Si pesceons
Les boistes qui nos sont baillées...
Por savoir s'il i a dedenz
Ou char, ou sanc, ou ossement.
(*Angere, Vie de S. Grég.*, 2274, Meyer.)

Il fu bleciez si durement que a poi que
la quernole del col ne li fu peçoiäe. (*Lance-
lot*, ms. Fribourg, f° 89^d.)

Vient a l'uis de la chambre que il tro-
verent molt bien fremee et Galahaux s'a-
poie si durement qui le peçhoie. (*Artur*,
ms. Grenoble 378, f° 25^b.)

Et peçoiäses les denz des pecheurs. (*Psaut.*,
Maz. 258, f° 9 v^o.) Lat., dentes peccatorum
contrivisti.

Estorges et Navare nos ont fait peçoiä,
Et s'a fait une ville estorer a Pamers.
(*Gui de Bourg.*, 1856, A. P.)

S'il dit que sa chose soit perie, se c'est par
peçeur, la peçeur sera veue par prodes
omes, ou pesanz qu'il sera peceäie. (*De
Jost. et de Plet*, VII, III, 2, Rapetti.)

Sa meson qui estoit peçee. (*Ib.*, XII, VI,
27.)

Au hurter k'ele fist (la nef) en vola une
ais, si i ot un trau si grant que uns levriers
s'en issi fors par mi le trau. Et quant il
virent chou, il s'en coururent cele part u
la nes Huon de Bove estoit peçhoie ; si i
troverent dou mairien... (*Hist. des ducs
de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 155, Mi-
chel.)

Li legaus vint en l'eglyse Saint Pol de
Londres, si fist peçhoier toz les auteus et
toz les calisses, et toz les viestimens fist
ardoir. (*Ib.*, p. 206.)

Deaux vesseulx que peçoierent et rom-
pirent a Berten. (1396, *Plaintes de Jean V*,
Lett. de Rois, etc., II, 292.)

Tout l'esculuy pieçoie et fend. (*Perceval*,
Elucid., éd. 1530.)

— Neutr., dans le sens pass. :

A fait la tor peçoier et croissir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 26^a.)

Car tu verras si foudroier,
Venter et arbres peçoier.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, f° 36^b.)

Lances baisses s'entrefierent
Si fort c'ambe .ii. peçoierent
Et sont en asteies volees.
(*Chev. as deus esp.*, 5783, Foerster.)

— Fig., serompre :

Qu'amor ferme seit establie
Entre vos dous senz tricherie,
Qu'a tuz tens mais i seit e maigne,
Qui ne peceit, ne quas ne fraigne.
(*Ber.*, *D. de Norm.*, II, 6319, Michel.)

— Peçoiä, part. passé, mis en piè-
ces :

Par leus les trova defoulez (les choux)
D'umeine trace e pescaiez.
(*Angere, Dial. de S. Grég.*, 17, Meyer, *Rec.*, p. 340.)

PEÇOIS, voir **PEÇOIEIS**.

PECOIS, voir **PICOIS**.

PECOL, *pecul*, *pecoul*, *pecou*, *picoul*,
picouil, s. m., pied ou quenouille de
lit, pied de fauteuil, de chaise, manche
de faux :

Li *pecul* sunt d'argent e l'espunde d'esmail.
(*Charlemagne*, 429, Koschwitz.)

Karles se couce u lit asbares d'olifant,
Les cordes sont de soie, li *pecou* d'aimant.
(*Mainet*, p. 27, G. Paris.)

Sor un *pecol* son chief a mis ;
Issi pensa li dus grant pose.
(*Wace, Rou.*, 3^e p., 5892, Andresen.)

Rices fu moult li caalis,
De blanc ivoire tos traitis ;
Li *pecol* sont bien entaillié.
(*Ber.*, *Troies*, Richel. 375, f° 99^r.)

Une litiere firent mult tos aparillier ;
Li limon de cipres por le suef flairier,
Les espondes d'ivoire, li *pecoul* d'olivier.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 83^a, Michelant.)

Le lit sun ami a truvé,
Li *pecol* sunt d'or esmeré.
(*Marx, Lay d'Yvenec*, 391, Req.)

Une chaire a pres del lit,
Dont li *pecol* sont d'or bien cuit.
(*Partonop.*, 1089, Crapelet.)

Que li .iiii. *pecol* (du lit) estoient
Tuit de fin argent sororé.
(*Mule sans frein*, ms. Berne 354, f° 34^o.)

Un baston ferré, appelé au pays (chas-
tellenie de Montaigu) un *picouil* de faux.
(1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

Item pour .ii. *picoulz* aceres a .iiii. pendes.
(1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*,
p. 260, Dupont.)

— Le pédicelle ou pétiole d'une feuille,
la queue d'un fruit :

De l'eau de prunelle ou de *pecouls* de
roses. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II,
135, éd. 1615.)

Pecoul. m. The talle, or arse ; and (pe-
culiarly) the staulke steale, or talle of any
fruit. Langued. (*Coron.*, 1611.)

On trouve encore en plein xvii^e siè-
cle :

Qu'elle (la feuille du mûrier) ne soit auss
[ny moite, ny flétrie
Qu'elle soit sans *pecous*,
Quo sa couleur ne soit ny noire ny meurtrie
Ny son fruit blanc ou roux.
(PERRIN, *Poés.*, p. 74, éd. 1661.)

— Portion de terre :

Je laisse a Jean... stavery, forny, ung
pecou de cortil a gotte. (*Test. de 1570*,
Arch. Spa.)

On lit dans un dict. du XVIII^e s. :

Pecouls, s. m., ou petits basins. Nom
qu'on donne à des bordures de bois unies,
qui servent à encadrer des estampes.
(PRÉVOST, *Manuel lexic.*)

Velay, Lyonn. et Forez, *pecou*, *picou*,
pecouei, pied d'un banc, d'une chaise,
d'une table, colonne d'un lit, queue ou
pédicule d'un fruit.

Cf. QUEPOL, qui semble être le même
mot par métathèse.

PEÇON, s. m., terme employé par un
équivoque grivois pour désigner à la
fois la lancette d'un médecin et les
parties génitales de l'homme :

Si ne poois estre saine :
Et m'a plus de .c. cops ferue,
Tant que je sui toute molue.
N'onques tant cop n'i sot ferir
C'onques sanc en peut issir ;
Par .m. rebinees me prist,
Et a chascune fois m'assist
Sor mes rains deus de ses *peçons*,
Et me feroit uns cops si longs ;
Toute me sui fet martirier,
Et si ne poi onques saïner.
(*La Saineresse*, Richel. 837, f° 212^a.)

PECORAL, *peccorel*, s. m., ouaille :

Son devant dist filz Heldeprende fist es-
lire et fu fait archevesque, liquel avoit
fait clerc, et fist chanter comment il est
usance une hymne, laquelle se commence
Te Deum laudamus ; et la compaignie par-
verse moult en ot grant joie, et li *peccorel*
de Dieu en furent dolent. (AIMÉ, *Yst. de li*
Norm., I, 38, p. 29, Champollion.)

PECOROS, -ous, adj., bête, stupide :

Amours sont, qui que nul me die,
Espèce de chevalerie.
Gens *pecorous* et vuille et frelles
Ne sont mie dignes pour elles.
(*Clef d'amour*, p. 35, Tross.)

PEÇOT, *peçhot*, *pesot*, s. m., pièce,
morceau :

Circuit ou *pesot* de terre. (*Chambre des*
finances, LXXV, f° 376 v°, Arch. Liège.)

Ung petit *peçhot* de xhivouille de preit.
(*Grefte des échevins*, 27, 64, Arch. Liège.)

Peçhot. (*Ch. de 1527*, ap. Bormans, *Gloss.*
du mét. des drapiers, p. 278.)

Liège, *peçot*, morceau, coupon d'é-
toffe de 10 à 14 aunes de long.

1. PECOU, s. m., droit de bris sur les
vaisseaux naufragés et mis en pièces :

La garde des eglises et le *pecou* de la
mer demeurent ou le dit duc. (1322, Arch.
JJ 61, pièce 203.)

Cf. PEÇOT.

2. PECOU, voir PECOL.

PEÇOUIER, voir PEÇOIER.

PECOUL, voir PECOL.

PECOUST, s. m., sorte d'impôt :

Tailliam dictam *pecoust*. (1323, Arch. JJ
62, pièce 444.)

PECQUE, s. f., sorte de jeu ?

Les jeux de palmes, raquette, *pecque*,
que on dist tamis balloir. (1600, Lille, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PECTORAL, adj., qui vient du cœur :

Non plaise a Dieu, j'en invoque par de-
preciation sa *pectorale* misericorde. (CHAS-
TELL., *Eloge du bon duc Philippe*, Buchon.)

PECTONCLE, s. m. ?

Autant en font les *pectoncles* salez et in-
corporez en resine de cedre. (DU PINET,
Pîne, XXXII, éd. 1615.)

PECUDE, s. f., bétail :

Tant de bestail destruire n'est pas bon,
Honneur n'y a, tel *pecude* est trop coye.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 107^b.)

Tous animaux et toutes bestes lasses,
Et tous oyseaulx et diverses *pecudes*
Estoyent francs de leurs sollicitudes.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 78^a.)

PECUINE, voir PECUNE.

PECUL, voir PECOL.

PECULAIRE, adj., de pécule :

Larrecins *peculaires*. (1529, Arch. JJ 243,
pièce 553.)

PECULAIRE, adj., particulier :

Ung petit missel neuf ou sont les messes
peculaires que on a accoustumé dire quand
on va hors de l'Eglise en processions.
(1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 91 v°, chap. Bayeux.)

Allegant que nosseigneurs les enfans
de France estoient le vray peuple esleu et
peculaire de Dieu. (JACQ. PETIT, *Procession*
de Soissons pour la delivrance des enfants
de France, 1530, éd. Techener, 1877, p. 63.)

Ont aussi en celle isle, une maladie *pe-*
culiaire, grosses pustules occupans le corps
et rongeans les membres si sont trop adon-
nez a luxure. (P. MART., *Rec. des Isles*,
f° 117 r°, éd. 1532.)

PECULIER, adj., particulier :

Nous n'avons pas seulement quelques
proverbes qui nous sont *peculiers*. (H. ES-
TIENNE, *Precellence du langage François*, p.
188, Feugère.)

Si Dieu a doué nostre nation de quelques
grâces que la leur n'ait point, il l'a recom-
pensee en quelques autres qui leur sont
pareillement *peculiers*. (Id., *ib.*, préf., p.
26.)

La science de deviner par les oyseaulx,
laquelle estoit *peculiere* des Romains. (G.
SELVE, *Coriolanus*, f° 173 v°, éd. 1547.)

Ceste a esté la perpetuelle et *peculiere*
loy des François des le premier commen-
cement de leur regne. (DU MOLIN, *Monarch.*
des Franç., p. 30, éd. 1561.)

Le constituant prince et seigneur de
toutes choses crees pour sa commodité,
luy donnant en outre de propre et *peculier*
une chose entre autres, qui est de cher-
cher bien et diligemment la verité. (*Le*
Martel en teste des catholiques François, p. 7,
éd. 1590.)

Ne trouvez vous point estrange que les
caracteres propres et *peculiers* a une
langue servent neanmoins a d'autres ?
(G. BOUCHET, *Serees*, XXXV, Rouen 1635.)

Pour mieux représenter un Tite Live,
lequel par animosité *peculiere* semble
s'estre du tout destiné a vilipender la me-
moire de nos Gaulois. (EST. PASQ., *Rech.*,
I, 2, éd. 1723.)

L'homme en son corps a plusieurs choses,
qui luy sont *peculieres* privativement aux
bestes. (CHARR., *Sag.*, I, ch. x, p. 92, éd.
1601.)

Voila une grande vertu, si elle n'estoit
propre et *peculiere* aux asnes. (TAHUREAU,
Prém. dial. du Démocrite, p. 201, éd.
1602.)

PECULIEREMENT, adv., particulière-
ment :

Ils donnent le nom de Grand Seigneur
au premier et principal ennemi de notre
religion, bien que le souverain Dieu, roi
des siècles, se soit *peculièrement* réservé ce
titre. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de*
dial., p. 313, éd. 1558.)

Qualitez propres et *peculièrement* requises
a qui bien veult faire son devoir. (GUILL.
DU BELLAY, *Mém.*, I, VII, f° 203 v°, éd.
1569.)

Après avoir creû et presché cela, nous
sommés allez leur donner la continence
peculièrement en partage, et sur peines
dernieres et extremes. (MONT., *Ess.*, I, III,
ch. v, f° 373 v°, éd. 1588.)

PECUNAILLE, s. f., argent, richesses :

Ceens a riche *pecunaille*,
Ceens puez veoir, mainte aumaille.
(*Ren.*, Br. V, 271, Martin.)

PECUNE, *pecc.*, *peic.*, *puc.*, -unie,
-unia, -uine, s. f., argent monnayé :

Sa *pecunie* ne dunat a usure, e duns en-
vers le nient nuisable ne receut. (*Liv. des*
Ps., Cambridge, xiv, 5, Michel.)

Rey furent fort et mul podent
Et de *pecunia* manent.
(ALBERIC, *Alexandre*, 20, Stengel.)

De vostre *pecunie* frad sun plaisir. (*Rois*,
p. 28, Ler. de Lincy.)

De vostre *pucune*. (*Id.*, ch. VIII, Richel. 1.)

Car qui seroit tant alumez ?
Ne fust de *pecune* assorbez
Por qui q'il l'esperast avoir ?
(ANGIER, *Vie de S. Gregoire*, 2433, Meyer.)

Qui use sa *pecune* convenablement. (BRUN.
LAT., *Tres.*, p. 284, Chabaille.)

Item pour chauces .xvi. s. Item pour
soliers .xxiii. s. Laquele *pecunie* monte a

lbr. .VIII. s. .x. (*Regle del hospiti.*, Richel 1978, n° 14 v°.)

Pecune. (1274, Fontaine le Comte, Arch. Vienne.)

Quelconques manieres de *pecunies.* (1282, S.-Omer, Arch. JJ 61, n° 93 v°.)

Le premier paiement de la dite *pecune.* (1293, Arch. S 292, pièce 11.)

Pour la somme de *pecune* et le danger dessus dit. (1308, *Cart. de Saint Wandrille*, I, 197, Arch. S.-Inf.)

En bonne *pecune* bien comptee et nombree. (1334, Arch. S 266, pièce 55.)

Pecune est du monde royné :
Elle donne lignaige et forme,
Elle defait, elle desforme.

(J. LE FEVRE, *Matheolus*, liv. III, 680, Tricotel.)

La vertu de liberalité en despense de *pecune.* (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 374^a.)

Les nerfs des batailles sont les *pecunes.* (RAB., *Garg.*, ch. XLVI, éd. 1542.)

PECUNIATIVE, *pecc.*, s. f., art de gagner de l'argent :

Pecuniative, c'est a dire art pour acquerir *pecune.* (ORESME, *Politiq.*, n° 15^b, éd. 1488.)

Je dy que ceste partie (de maison) est appelee thimasticque, c'est a dire tresoriere ou *pecuniative*, la partie de maison qui est au procurer, acquerir, garder et gouverner les choses dehors comme sont *pecunes* et richesses. (Id., *ib.*, n° 6^a.)

L'acquisition de telles richesses naturelles appartient a yconomique, mais la *pecuniative* qui est change multiplie *pecunes.* (Id., *ib.*, n° 19^a.)

Autres ont escript dez autres *pecuniatives.* (Id., *ib.*, ms. Avranches, n° 25^a.)

PECUNIE, voir **PECUNE**.

PECUNIEL, *-ial*, *pecc.*, adj., pécuniaire :

Amendes *pecunias.* (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, Arch. mun. Besançon, reg. mun., n° 173.)

Ils imposent dommages, c'est assavoir peines *pecunialles* aux riches. (ORESME, *Politiq.*, n° 150^a, éd. 1488.)

Ung appellé d'Ardompert fist convenir par devant le gouverneur de Tournay ung bourgeois appellé Nicole de Hornut, pour certaine demande *pecunielle* qu'il luy demandoit. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., n° 61^b, éd. 1486.)

Dons *pecuniaulx.* (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, n° 202^a.)

A quoy luy fu respondu qu'il ne se pouvoit ne devoit ainsi faire, mais se aucunes supplications luy estoient baillies... par banis de la ville a bans qui se pooient rappeler ou aultres a argent, a voyages ou amendes *pecunielles.* (1436, *Relat. de l'entrée de René d'Anjou*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, xix, 39.)

Avec seurte de paines corporelles et *pecunielles*, et aultres seurtes. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 187, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Amende *pecunielle.* (1460, *Ord.*, xiv, 499.)

Cause criminelle, et non pas *pecunielle.* (OLIV. DE LA MARCHE, *Des gages de bataille*, p. 42, Prost.)

Amende *pecunielle.* (1500, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Exaction ou recompense *pecunielle.* (GUE-NOYS, *Conférence des Coutumes*, n° 190 r°, éd. 1596.)

PECUNIELLEMENT, adv., d'une manière pécuniaire :

Les pugnir *pecuniellement.* (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, n° 136^a, éd. 1530.)

PECUNIEUX, adj., riche :

Plusieurs gens des villaiges ou autres qui ne sont *pecunieux.* (*Ord.*, Juin 1467, ap. Ste-Pal.)

En la ville de Bergame demouroit jadis un vieil prestre avaricieux, lequel avoit le bruiet d'estre autant riche et autant *pecunieux* qu'homme de sa robbe. (LARRIV., *Nuits de Strapar.*, VI, 5, Bibl. elz.)

Le bestail apporte tres grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir, et rendre *pecunieux.* (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, préf., p. CLXXXIX, éd. 1805.)

Son bien lui proffite a veue d'œil, car il se peut dire le plus *pecunieux* prince de la chrestienté. (BRANT., *Gr. Capit. franç.*, III, 42, Lalanne.)

PECZAIS, voir **PECEIS**.

PECZELER, v. a., mettre en pièces :

Pour broier et *pezceler* de chenfre. (1510, *Inv. par la court de Treourec*, Arch. Finist.)

PEDAGOGUE, s. m., lieu où l'on instruit les enfants :

Au maistre du *pedagoge* (de Louvain) pour la despense de deux escoliers. (1493, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Religieux conduits au *pedagoge* de la fleur de lis a Louvain. (1499, *ib.*)

PEDAGOGIEN, s. m., pédagogue :

Le pere ou le *pedagogien.* (ORESME, *Politiq.*, n° 29^a, éd. 1488.)

Le suppliant demouroit et estoit escolier en l'ostel de maistre Jehan Haveron, *pedagogien* en l'Université de Paris. (1448, Arch. JJ 176, pièce 598.)

Comment se porte ce maistre d'escolle, ce *pedagogien* qui... (*Therence en franç.*, n° 294 v°, Verard.)

PEDAGOGISME, *pat.*, s. m., système des pédagogues :

Il ne doit au *paidagogisme* que les premiers quinze ou seize ans de sa vie. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. xxv, p. 92, éd. 1595.)

PEDAIL, voir **PIETAIL**.

PEDAILE, voir **PIETAILE**.

PEDAMENT, s. m., pédicelle :

Elle fleurit au printemps par ses *pedament* blanchastres. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 135, éd. 1605.)

PEDAMMENT, adv., en pédant :

La Fontaine en son art poetique en a donné un traict gentil, mais indigne de du Bellay auquel il s'est trop *pedamment* attaché. (DES ACC., *Bigarr.*, n° 250 v°, éd. 1584.)

PEDANEE, adj.; *juges pedanees*, juges de villages qui rendaient leurs jugements debout et sans tribunal :

Attendue l'enorme concussion que voions huy entre ces juges *pedanees* sous l'orme. (RAB., *Quart livre*, ch. xvi, éd. 1552.)

PEDANENT, adj., syn. de *pedanee* :

Les seigneurs caviers peuvent cognoistre de toutes actions personnelles et reelles d'entre leurs hommes et leurs heritages, et aussy des amendes envers les dits seigneurs caviers encourues, et pareillement font les bailes royaux *pedanens.* (1514, *Cout. d'Ac.*, *Cout. gén.*, II, 678, éd. 1604.)

PEDE, s. f., sorte d'arme :

Pourveu de espee, hante, *pede*, glave, de ars a mains et de sajettes qui sont armes defendues. (1363, Arch. JJ 98, pièce 333.)

PEDERON, s. m., acanthe :

Acantum, c'est une herbe que aucuns appellent melantifilon et les autres *pederon.* (*Le grant Herber*, n° 3, Camus.)

PEDEROTTE, s. f., opale :

Pederotte. An opall. (COTGR., 1611.)

PEDESCAUX, adj. et s. m., qui va nu pieds :

Un *pedescaux* de Gascogne, le capitaine du Buisson, de l'Espine, de la Ronce, tous enfans d'un hallier et autres de meme extraction, n'auront point honte de se comparer aux plus illustres seigneurs de France, et leur dire : Je suis gentilhomme comme le roy. (FAUCHET, *Orig.*, liv. I, p. 101, éd. 1611.)

PEDICEQUEMENT, voir **PEDISSEQUEMENT**.

PEDICULOUS, adj., pouilleux :

Quant tu voiz faucons *pediculous*, fai la medecine en teil maniere. (*Le roi Dancus*, p. 7, Jullien et Lacroix.)

PEDIEUX, s. m., second muscle des extenseurs du pied :

Pedieux. A certaine muscle, which issuing from the peel, and going along on the instup, ends in five little gristles, couched each on the side of a toe. (COTGR., 1611.)

PEDISSEQUE, *-ecque*, s. m. et f., serviteur, servante qui suit à pied :

Et si usoyent de stipateurs et *pedisseques*, qu'ilz avoient avec eulx, parquoy aucunement ilz eussent peu donner grant empeschement a la ville. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 20, éd. 1530.)

Aupres d'elle estoient deux cleres nymphes ses plus privees damoiselles et *pedisseques.* (LE MAIRE, *Plainte du Desiré*.)

Iris estoit ordonné pour sa *pedisseque* et messagiere. (Id., *Illustr.*, I, 31.)

Il appella sa chambriere tout fascheusement *pedisseque*, laquelle entendit bien a l'accent de son maistre qu'elle auroit quelque leçon. (BONAV. DES PERIERS, *Nouv.*, xiv, Bibl. elz.)

PEDISSEQUEMENT, pedicequement, adv., à pied :

Je vis entre deux severes magistrat de la cour *pedicequement* suivis d'une troupe de chicanoux aux verges argentees. (L. BELAUD DE LA BELLAUD., *Don-don infernal*, épître déd.)

PEDISTRE, s. m., serviteur, domestique :

Comme Abraham oi que Loth son frere fust pris, il nombra trois cent et dis et oit de ses frankes *pedistres*, et les poursui tant que a Dan que est as boundes de Damas. (Bible, Gen., ch. xiv, vers. 14, Richel. 1.)

PEDLE, voir **PESLE**.

PEDOIRE, s. m., sorte de pierre précieuse :

Li quars pilers fu d'un *pedoire*,
Ensi com nos retret l'estoire ;
Dedens le linn de Paradis
A uns arbres d'estraigne pris,
Pumes garges, qui al font vont ;
Celes qui sept ans i estont
Sont pieres serrees et dures,
Tels vertus ont, et tels natures :
L'ome dervé, sans ensient,
Qui rien ne set, ne rien n'entent,
Ramine tot en son memoire.
Ce est la vertus del *pedoire*,
Cinq pies avoient largement.
(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 100^a.)

Cf. **PEDEROTTE**.

PEDON, voir **PEON**.

PEDOT, s. m., pilote :

Le Soudan fist armer .xj. guallees de Sarazins, et les manda pour damage faire en Chipre, et quant il vindrent as aigues de Limesson, elles estraquerent et brizerent toutes par faute de *pedot*. (*Gestes des Chi-prois*, p. 199, Raynaud.)

PEECHE, voir **PESCHE**.

PEELLERIE, voir **PAELERIE**.

PEESCHABLE, voir **PESCHABLE**.

PEESCHERRESSE, voir **PESCHERRESSE**.

PEESQUERIE, voir **PESCHERIE**.

PEESTER, v. a., se traîner à terre :

Dont primes s'aparçut li cos
Qui traiz iert, qant Brichemer
Vit a la terre *peester*.
(Ren., Br. xiii, 510, Martin.)

Ceste beste venimeuse chai demaintenant a la terre, et ala *peestant* par la terre trainant ses poes dolereusement apres lui. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 200^e.)

PEESTREMENT, peestrement, poestrement, adv., promptement, immédiatement :

Mes buens amis estre soloies
Car jor et nuit molt me servotes,
Mes tu as si mué ton estre
Que li deable tuit peestre
Peestrement t'enporteront,
Tot peestre te jeteront
En lor jaiole ot en lor chartre.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 13^b.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li dyables tout peestre
Poestrement t'enporteront,
Poestrement te geteront
En lor jaiole et en lor cartre.
(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 3^a.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li deable tot peestre
Peestrement t'enporteront,
Tot peestre te geteront
En leur jaiole et en leur chartre.
(Id., *ib.*, Richel. 2163, f° 11^a.)

PEESTRES, peestre, pestre, preestre, adv., promptement, immédiatement :

Le deable et sa compaignie
Qui l'enportoient trestout *peestre*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soies., f° 55^b.)

Sachiez que c'est uns anemis
Et un deable tot *peestres* :
Venez avant, fait il, biaux mestres.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 82^b.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li deable tuit *peestre*
Peestrement t'enporteront,
Tot *peestre* te geteront
En lor jaiole et en lor chartre.
(Id., *ib.*, f° 13^b.)

Que li dyables tout *preestre*
Poestrement t'enporteront.
(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 3^a.)

— Maintenant :

Seignors, fait Julien, ne sai que ce puet estre,
Ceste femme ou cors a le maufé tot *peestre*
Qui tout ce qu'ele dit li enseigne et conseille.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 190^{re}.)

PEETREMENT, voir **PEESTREMENT**.

PEEUR, voir **PEIOR**.

PEGE, pegue, peghe, peige, pezze, s. f., poix :

On la fit mettre (Ste Christine) dedens une cuve d'uyle et de *pege*. (*Nef des Dames*, f° 36, ap. Ste-Pal.)

Dedens la *pege* bouillante. (*Id.*, f° 39.)

Icellui poix ou *pegue* fist mesler avec deux escuelles de miel. (1409, Arch. JJ 164, pièce 26.)

Le corps estoit mis sus iceluy (bûcher) et la estoit bruslé avec force *peige*. (DE LA BOUTIERE, *des Obseques des Romains*, à la suite de la *Trad. de Suetone*, éd. 1569.)

— Arbre dont on extrait la poix :

Pezze, f. The pitch tree. (COTGR., 1611.)

— Mesure pour la poix :

Le pigour devra l'an deux *peghes* de *peghe* de laide. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Le pegeur devra l'an deux *peges* de *pega* de leyde, le saulnier d'un setier de sel, une mance de leyde et autre mance de ter-raige. (1462, *Ord.*, XV, 521.)

Lyonn., *pege*, Suisse rom., *pezze*, poix.

1. **PEGEOR, pegueur, pigour, s. m.**, fabricant de poix :

Item le *pigour* devra l'an deux *peghes* de laide. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Le *pegueur* devra l'an deux *peges* de *pega* de leyde. (1462, *Ord.*, XV, 521.)

2. **PEGEOR**, voir **PEIOR**.

PEGIÉ, pegé, adj., enduit de poix :

Pegé. Pitched, bepitched. (COTGR., 1611.)

Suisse, Vaud, *pedzer*, Bagnard, *ped-jyer*, coller, poisser.

PEGNEL, pignel, s. m., pointes de fer aiguës mises aux colliers des chiens :

Furscelles, arnas, esbaletiers, *pegnaux*, autres bastons et armures. (*Cout. de la chastellen. de Pernes*, xxxiii, *Nouv. Cout. gén.*, I, 385.)

Pignaux es colliers. Mulli murices. (*Nomencl. octil.*, éd. 1604.)

Pignaux de colliers. The nailes, or pricles of a bandogs collar. (COTGR., 1611.)

PEGNON, voir **PENON**.

PEGNONCEL, voir **PENONCEL**.

PEGOUSE, s. f., sorte de sole :

Une autre espece de sole est celle qui se trouve souvent a Marseilles et s'appelle *pegouse*, a raison que les ecailles tiennent come poi. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, XI, ii, éd. 1558.)

PEGRE, voir **PIGRE**.

PEGUE, voir **PEGE**.

PEHON, voir **PEON**.

PEHOULLE, s. f., charbon de terre :

Pehouille. Sea coale, or stone coale. (COTGR., 1611.)

PEIAT, voir **POIAT**.

PEIAX, voir **POIAT**.

PEIAZ, voir **POIAT**.

PEICHERIZ, voir **PEGHERIS**.

PEICUNE, voir **PEGUNE**.

PEIER, voir **POIER**.

PEIEUR, voir **PEIOR**.

PEIGE, voir **PEGE**.

PEIGNARESSE, voir **PEIGNERESSE**.

PEIGNATE, pignate, pinate, s. f., marmite, chaudière, casserole d'airain ou de cuivre :

Lors fu li reis correcez e comanda que paeles et peignates de arain fussent eschaufées. (*Machab.*, l. II, chap. VIII, vers. 3, Maz. 70, f° 184^d.) Lat., ollas.

Et portent une pignate, ce est baratere li ou il cuizent lor carz. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXX, Roux.)

Item, in .xxii. jallis et .xii. pinates. (1332, Noaille, Arch. Vienne.)

Ung sallouer, deux grans pinates. (1469, *Compt. de rec. et dép.*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

— Pot à feu :

Pinates a feu. See pignates. (COTGR., 1611.)

Pignates: f. Pots, or balls of wildfire. (D.)

Pinate est encore usité dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray, Deux-Sèvres, pour désigner un vase de grès dans lequel on place le plus ordinairement de petites provisions de viandes salées. Ce vase a deux anses et la forme de l'ampore antique, moins le goulot.

PEIGNECHAT, *pignechat*, adj., qui peigne un chat :

Jehan Blondeau dit *pignechat*. (*Jurid. de la sale de S. Benoît*, f° 13^r.)

PEIGNERE, *pigniere*, *pignere*, s. f., étui qui renfermait les peignes, rasoirs, gravoirs, ciseaux, miroirs et autres objets de toilette :

Une *pignere* garnie de .ii. pignes, l'un d'ivoire, l'autre de bois. (Août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

A Philippe Daniel, pignier et tabletier, demourant a Paris, pour une *pigniere* garnie de deux pignes, deux brochettes et ung miroir d'ivoire, deux rasoirs garnis d'argent et armoies aux armes de M.S. (le duc de Bourgogne) .xv. francs. (1483, *Ducs de Fourgogne*, n° 1141, Laborde.)

PEIGNERESSE, *-erresse*, *-eraisse*, *-errece*, *-arresse*, *pign.*, *pingn.*, *pein.*, *zenn.*, *piegn.*, *pin.*, *pinn.*, s. f., celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin :

On ne doit prester point d'argent a *pineresse* avant plus haut de .xii. den. (1243, *Rég. p. les drap. de Châl.-s.-M.*, Arch. mun. Châlons.)

C'est sour bateurs de laine, sor traieresses et sour *pineresse*s. (1262, *Bans aux chev.*, 00, ass. s. les drap. de Douai, f° 10^r, Arch. mun. Douai.)

Jakemon Dorke, li fuis Gentain le *pineresse*, .xl. s., pour tret d'espee. (23 avril 1271, *Reg. de la loy*, 1270-1271; chap.: a xl s. *criet*, f° 3^r, Arch. Tournai.)

Maigne de Haidin, *pigneresse*. (1318, *Reg. de la loi*, Arch. Tournai.)

Premiers ne soit dorenavant tainteniens ne tainteniere de waide, ne de bouillon, ne nuls de leurs varles, filetiers, ne filetiere d'aignelins, ne d'estain, foulons, maistres ne varles, fileraisse, *pigneraisse*,

ne garderresse. (*Reg. de la vinnerie, draperie*, etc., 1343-1451, Arch. Tournai.)

Clemence, le *pingneresse*, fu chi orrains pour argent. Elle jura, par sa foy, que elle ne pigna onques laine si bien. (*Dialog. fr. flam.*, f° 12^e, Michelant.)

Une *pinnesse* qui pinne laine a se maison. (1401, *Ord. de la draper.*, f° 3^v, Arch. Mons.)

Pigneurs et *pigneresses*. (1410, *Charte de Beauv.*, D. Gren., 312, n° 151, Richel.)

Tant *pingneresses* comme garderesses et ouvrières de laines. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

Pigneresses et garderesses de laine a autrui. (*ib.*)

Peigneresse, pectinaria. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Pigneresses menant grans galles Auront aux mains cloches et galles. (J. MOLLINET, *le Calendrier mis par petits vers*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., VII, 207.)

Peineresse, gardresse, filleresse. (1527, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 233.)

Nul *penneresse* ne porat peiner de pignes. (*ib.*, p. 234.)

Ce gallant cacquette comme une *piegneresse* de layne. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 481, Génin.)

(Une faux) tranchant comme le bec d'une *piegneresse*. (*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 24, Bibl. elz.)

PEIGNEOR, *-eur*, *pign.*, *pisn.*, s. m., fabricant de peignes :

Nus *pigneres* ne puet ne ne doit rapareillier pigne viez en la maniere que il semble de pigne neuf. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXVII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Maistre Clignet le *peigneur*. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

— Coiffeur :

Le gracieux *peigneur* et froteur reçoit les biaux piez. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 92^e.)

Un pot de *pisneur* a dix gueulles. (1499, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Peigneur : m. A comber ; or as peignier. (COTGR., 1611.)

PEIGNEUR, s. m., peigne :

Peigneur, pectinarium. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

1. PEIGNIER, *pignier*, v. n., donner une peignée, s'acharner :

A celles (femmes) qui pensoient plus en amourettes et aux deliz du monde que a Dieu, sur celles il veoit les ennemis (les diables) *pignier*, mais sur celles qui disoient leurs heures et qui estoient en devotion, il n'y estoit pas. (*Liv. du chev. de la Tour*, Richel. 1190, f° 32^e.)

2. PEIGNIER, *pignier*, *pingnier*, *pisnier*, s. m., fabricant de peignes ; conservé dans la langue moderne sous la forme *peignier* :

Nus *pigniers* ne doit ne ne puet metre

cor neuf ne viez en merrien de viez lenterniers pour vendre. (EST. BOU., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXVII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques veut estre *pigniers* et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement. (*ib.*, *ib.*, 1.)

Li *pignier* et li lenternier doivent le gueit et la taille. (*ib.*, *ib.*, 8.)

A Philippe Daniel, *pignier* et tabletier demourant a Paris, pour une *pigniere* garnie de deux pignes. (1423, *Ducs de Bourg.*, n° 1141, Laborde.)

Pisnier, faiseur de pisnes a pisner laisnes. (1499, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Peignier. A combe maker. (COTGR., 1611.)

— Peigneur :

Et depuis fu remise sus une banniere des *pigniers* et des gardeurs. (*Réc. des troubles de Tournai de 1422 à 1450*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 306.)

— Dans les ex. suiv. le sens est indéterminé :

Evrars d'Antoing a donnet trives de lui et des siens a Cochet, le *pinier*. (1273, *Registre des Faides*, ms. Tournai 217, f° 2^v.)

Test. de Gilles Desplanques *pinier*. (Août 1430, *Testam.*, Arch. mun. Douai.)

Aucuns *pigniers* ou gens de la morte paye. (1480, Arch. JJ 206, pièce 536.)

Nom propre, *Pignier*.

PEIGNIL, voir PENIL.

PEIGNOIR, s. m., étui à peignes :

Peignoir. m. A combcase. (COTGR., 1611.)

PEIGNON, voir PENON.

PEIGNOR, *-eur*, *-our*, *-our*, *peingn.*, *paign.*, *paingn.*, *poign.*, *pign.*, s. m., peintre :

Mix ressamble Bertain que ne paindroit *paigniere*. (*Berte*, 344, Scheler.)

Diex ! est il nus *paigniere* qui la seust portraire ? (*Gaut. d'Aup.*, p. 16, Michel.)

Se ce n'estoit mie en le paincture ke li *paigniere*s avoit laissie. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 69^d.)

Pourtraieurs couvreur boins tient on pour boins *poigneurs*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

Historiographus, faiseur ou *paigneur* de hystoires. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Historiographus, escriptveur ou *paigneur* d'histoires. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Aux *pignours*. Aux maçons. Aux suiteurs. (1463, *Fabrique de Treguier*, Arch. Côtes-du-Nord.)

A Hervé Ploegolme, *pigneour*, pour faire .vi. ymages audit porche. (1470, *ib.*)

1. PEILE, *peilo*, s. m., pilier :

Donné ou *peile* de la justise. (1416, Arch. Fribourg, 1^o coll. de lois, n° 264, f° 78^v.)

Est ordinaz concordablement per conseil, lx. et .n^o., ou grant *peito* des hoirs Piere Cudrifin. (1420, Arch. Fribourg, 4^o coll. de lois, n^o 293-294, f^o 86-87.)

2. **PEILLE**, voir **PEILLE**.

1. **PEILLE**, *peile*, s. f., pièce, morceau :

Nous avons dounei... soissante et dis *peiles* de terre, gisans en Chavetinghes... et lor avons cutiee toute la rente ke les 70 *peiles* devoient a nous et a nos hoirs seigneurs de Flandres, et est a scavoir de chascune *peile* quatre sols de la monnoye de Flandre. (1276, *Ch. des Comptes de Lille*, ap. Duc., *Petium*, sous *Pecia*.)

Le suppliant scisailla lesdites pieces de monnoye et le seurplus desdites scisaillies il avoit mises en quinze petites *peilles* de papier. (1450, Arch. JJ 180, pièce 153.)

Six pieces de tapperiserie de coulleurs rouge jaulne a personnaiges en deux *peilles*. (1565, *Inv. du mob. des chdt. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez, publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 291.)

Lyonn. et forés., *peilli*, *PELLI*, guenille, haillon, chiffon. Dans l'industrie de la papeterie, on nomme *peille* les chiffons qu'on emploie à la fabrication du papier, et *peillier* le chiffonnier duquel on les achète.

2. **PEILLE**, voir **PESLE**.

PEINABLE, voir **PENABLE**.

PEINAL, voir **PENAL**.

PEINDRE, *paintre*, s. m., action de peindre, peinture :

Zeusys neis par son biau *paintre*
Ne porroit a tel fourme ataindre.
(*Rose*, Richel. 1573, f^o 136^v.)

PEINE, s. f., instrument de supplice :

Lors fu li provoz [molt] dolant,
Peines fist aporter avant
Tranchanz dont sa char ert rompue.
(*Wack*, *Vie de Ste Marguerit.*, Richel. 19525, v. 167, p. 88, Joly.)

PEINERESSE, voir **PEIGNERESSE**.

PEINEUX, voir **PENOS**.

PEINIME, voir **PAIENISME**.

1. **PEINNE**, voir **PANNE**.

2. **PEINNE**, voir **PENNE**.

PEINT, *peynt*, *paint*, adj., feint, faux :

Nient plus ke cose *painte*
A vive comparaison
Ne voit joie d'amor fainte.
(*Poés. av.* 1300, II, 928, Ars.)

Amoureux ont parolles *paintes*
Et languaige frais et joly.
(*CHARL. D'ORL.*, *Ball.*, 85, p. 162, Champollion.)

— S. m., peinture :

Que nul *peyntour* mette de *peynt*, ou co-

lours, sur arzouns faitz hors de la ville eynz qu'il soient veu et esprové. (*Lib. Custum.*, I, 80, 2, Edw. II, Ref. brit. script.)

PEINTER, *painter*, v. a., peindre :

Signent et *paintent* leurs corps de diverses laces. (*FOSSETIER*, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 46 v^o.)

PEINTERIE, *painterie*, *painterie*, s. f., peinture :

L'art et science de *painterie*. (*CHRIST. DE PIS.*, *Cité*, Ars. 2686, f^o 45^v.)

Expert en art de *painterie*. (*BOCCACE*, *Nobles malheureux*, VII, 4, f^o 174 v^o, éd. 1515.)

Cf. **PEINTOR**.

PEINTOR, *-eour*, *-our*, *-eur*, *paint.*, *point.*, *poind.*, *poent.*, *pond.*, s. m., peintre :

Et avoec apela .i. sien *painteour*,
Que desor les *paintors* enporte cil la flor.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 58^v, Michelant.)

Li bons *poinderes* assiet la noire color desoz la blanke, u desoz la vermeille, por k'ele soit plus precieuse. (*ST GREG.*, *Sapientia*, p. 289, Foerster.)

El mont n'a si sutil *pointour*.
(*Florimont*, Richel. 1376, f^o 42^v.)

El mont n'ait si riche *poentor*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f^o 52^v.)

Se tu as apris mon serf a estre *painteurs* ou escrivains li juges ne puet pas proisier ce que tu li as apris. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f^o 90^v.)

Nule mains de *peinteur* quant il se jeue, ne songes apres matines, ne porroit façonner si estranges choses. (*GUILL. DE TYR*, XIX, 17, P. Paris.)

Entre les messages que elle manda a Alixandre si manda elle un sien *paintor* auquel elle avoit enchargié que il deust regarder la fasson d'Alixandre et le deust entailler en un marbre, li queus fist si com elle avoit commandé. (*Le Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f^o 57^v.)

Quant li messages orent pris congié, se se partirent et tornerent ariere a la royne et li presenterent li *paintors* la semblance entailliee en un marbre dont la royne fu moult liee. (*Ib.*, f^o 57^v.)

Massot le *paintour*. (1338, *Lett. de Ph.*, c^o d'Eur., Cart. de S. Taur., Arch. Eure.)

A 2 *poindours* de Mes pour poindre la chapelle de Nonsard, 10 l. 16 s. (1354, *Trav. exécutés à Nonsard*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 372.)

Guillaume le *paintour*. (21 mars 1379, *Lettre du garde de sceau de Valognes*, ab. S.-Sauv., par S.-Sauv., Arch. Manche.)

Li biens dou vieleur si est en l'œuvre de vielier, et li biens dou *poindeur* est en l'œuvre de poindre. (*JEHAN D'ARKEI*, *li Ars d'amours*, II, 257, J. Petit.)

Il envoya un *painteur* a Jhesusrist pour figurer l'ymage de luy. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 273^v.)

Les *painteurs*. (*J. DE VIGNAY*, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f^o 11^v.)

Se che n'est par *pointeur* ou par escrip-

ture. (*HEMERICOURT*, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 1, éd. 1673.)

A unc *pondeur* pour faire poindre. (*J. D'OUTREMEUSE*, *Myreur des historis*, I, 433, Chron. belg.)

Wall., *pondeur*, peintre.

Une paroisse de Rouen s'appelle S. Nicolas le *Peinteur*.

PEINTRENERIE, *paint.*, *poind.*, s. f., peinture, art du peintre :

Science de *paintrenerie*. (*CHR. DE PIS.*, *Cité*, Ars. 2686, f^o 45^v.)

Les jurez ou gardes des mestiers de ganterie, esplingerie, *paintrenerie*. (1412, Arch. JJ 167, pièce 6.)

A Oudot Le Prince auquel on a marchandé a 18 fr. de faire et emprimer de son mestier de *paintrenerie* icelle tour. (1458-1459, *Compte de Jean Martinot*, Arch. mun. Avallon, CC 108.)

La *paintrenerie* semble prouffiter a mieulx juger des œuvres des artisans. (Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 924, éd. 1568.)

Comme tu es scavant
Et versé dextrement en l'art de *paintrenerie*.
(*P. DE COUSU*, *Ouv.*, des Amours, I, p. 15, éd. 1583.)

L'art de *paintrenerie*. (*Print. d'yver*, p. 274, éd. 1588.)

PEINTRESSE, *paintresse*, *paintresse*, s. f., femme peintre :

Lisez de Thamar la *paintresse*,
Qui fust souveraine maistrresse
De vivifier ung ymaige.
(*J. MAROT*, *la Vray Disant*, *Poés. fr. des xv^e et xvii^e s.*, X, 255.)

Il y a eu des femmes qui ont aussi esté excellentes *paintresses*. (*DU PINET*, *Pléne*, xxxv, 41, éd. 1542.)

Dibutades Siconien trouva les œuvres de sa fille qui estoit *paintresse*. (*Trad. de Polydore Vergile*, f^o 118 r^o, éd. 1546.)

Il prendra vos filles pour les faire *paintresses*, cuisinieres et boulangeres. (*CALVIN*, *Instit.*, p. 1212, éd. 1561.)

Aristarete *paintresse*. (*THEVET*, *Portr.*, p. 503, éd. 1584.)

J.-J. Rousseau a employé ce mot qui a été usité jusqu'à la fin du xviii^e s. :

Une jeune *paintresse* que j'ai connue depuis chez mon graveur Berthet. (*REST. DE LA BRET.*, *M. Nicolas*, 1796, XIII, 200, éd. Liseux.)

PEINTRIE, *pointrie*, s. f., peinture :

De son mestier de *pointrie*. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 932, Hautcœur.)

PEINTURAGE, s. m., peinture :

... Les nuages
Paroissent enflamez de meslez *peinturages*.
(*BAIF*, *Ouv.*, le premier des meteoires, f^o 1, éd. 1573.)

PEINTURE, *paint.*, s. f., discours trompeur, illusoire :

Guyon l'en at mentit, qui li fist la *peinture*. (*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, II, 9124, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Fausse apparence :

Amours netie et escura
Le cuer k'elo a bien saisi ;
Vaillant le fait et hardi,
Et de courtoisie a presure :
Biens sans li n'est fors *painture*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 90.)

PEINTURER, *paint.*, *paint.*, *paint.*,
paint., *paint.*, *paint.*, *paint.*, verbe.

— Act., syn. de peindre :

Comment *paintres* puecent trouver
Leur vies ; quar a *painturer*
Trop de gent s'apareillent.
(*Dit des paintres*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 96.)

Sont esté ces gros vins rouges
Qui nous ont *painturez* ainsi
Les narines de cramoyssi.

(*Farces d'ung Ramonn. de cheminees*, Anc. Th. fr. II, 198.)

Pour avoir doré et *painturé* ladicte contre
marche d'hostel [autel]. (1612, *Compte de la confr. des trepassés* 1639-1656, reg. S, Arch. de la fabr. de St-Paul, f° 20 r°, Arch. mun. Orléans.)

— Réfl., être peint :

Et de couleurs se *peinture* la rive.
(*Rons.*, *Amours*, I, 1, p. 75, éd. 1584.)

— *Peinturé*, part. passé, peint :

Vit de cleres colurs le mustier *peinturé*.
(*Charlemagne*, 124, Koschwitz.)

El fauxdestuel a fin or *painturé*
S'assist li dus ou tant a de honté.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 20f.)

Monte on palais qui d'or *pointures* fu.
(*Id.*, ms. Montp., f° 246b.)

A son col pant une targe roee,
D'or et d'arjant richomant *pointuree*.
(*Gir. de Viane*, 2124, Bekker.)

Ele ot caucié un cordoans estrois,
Painturé furent a or sarrasinois.
(*RAIMBERT*, *Ogier*, 1027, Barrois.)

Li rois fiert Baudoin au *escu pointuré*.
(*J. Bod.*, *Sax.*, clvii, Michel.)

Chascuns brandist la lance qu'est *pointuree* a
[fleurs].
(*Id.*, *id.*, cclxxxiii.)

Sor son escu, qui fu d'or *pointurez*.
(*Gaydon*, 2704, A. P.)

En chest paille me mist *painturé* a nouvel.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 173b.)

Sur l'escu *pointuré*.
(*Beuve d'Hant.*, Vat. Chr. 1632, f° 4c.)

Li rois fu en sa sale d'or *pointuree* a liste.
(*Berte*, 2218, Scheler.)

Garde sor .i. escrin, si a veu .iij. dez,
Qui sont de fin yvoire et fait et *pointuré*.
(*Parise*, 1058, A. P.)

En une chambre *peinturee*.
(*Hercule et Philemuis*, Richel. 821, f° 4c.)

Nena, chose *pointuree*. (*Gloss. lat. fr.*,
ms. Montp. H 110, f° 192 r°.)

Fors une seule nefz, ou j'arai mon pingnon,
Qui sera *painturez* sus le vostre blaison.
(*B. de Seb.*, I, 552, Bocca.)

Le conte de Flandres et le Souldan furent
tantost ordonnes et s'en yssirent en ung
pré tous armes ; et portoit le Souldan

l'escu au grand lyon rampant, qui estoit
moult noblement *pointuré* et en eut le
conte de Flandres envie. (*Liv. de Baudouyn
conte de Flandres*, p. 7, Serrure et Voi-
sin.)

Grands papillons volants *painturez* d'or
et d'azur. (*Sat. Men.*, llar. de d'Aubray, p.
264, Jouaust.)

Si je ne logo en ces maisons dorees,
Au front superbe, aux voütes *peinturees*
D'azur, d'esmail et de mille couleurs.
(*DESPOURT.*, *Bergeries*, *Chans.*, p. 432, Michiels.)

Fouler les champs *peintures* de fleourettes.
(*PASSERAT*, *Euv.*, p. 281, éd. 1606.)

— Fig., orné :

S'il est par moy de mes biens *pointuré*.
(*MICHAULT*, *Dance aux Auegl.*, p. 39, éd. 1748.)
Var., *painturé* (sp. Goujet).

Le dictionnaire de l'Académie, dans
ses deux dernières éditions, donne,
comme peu usité, *Peinturer*, enduire
d'une seule couleur.

PEINTURERIE, *paint.*, s. f., peinture :

L'art de *painturerie*. (*FOSSETIER*, *Cron.
Marg.*, ms. Brux. 10512, IV, IV, 28.)

PEINTURIER, *-rer*, *paint.*, *paint.*,
adj. et s., peintre, celui qui peint :

Nus seliers ne nus *painturiers* ne doit
rien de chose qu'il vende ne achate ap-
tenant a son mestier. (Est. *BOUL.*, *Liv. des
mest.*, 1^{re} p., LXXVIII, 39, Lespinasse et Bon-
nardot.)

La science de rectorique soit en toi
peinturiere, qui mete la color en rime et
en prose. (*BRUX. LAT.*, *Tres.*, p. 482, Cha-
baille.)

Saint Luque qui estoit mieges et tres
bons *painturiers*. (*Vies des Saints*, Richel.
20330, f° 36.)

Garner, lo *peinturer*. (1306, *Confrérie de
la Trinité*, Bibl. Lyon.)

Les premieres (dames) furent *pointu-
rieres*. (*FOSSETIER*, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, f° 142 v°.)

PEIOIR, voir PEIOR.

PEIOR, *pejor*, *pegeor*, *peieur*, *pejour*,
pejur, *peioir*, *peor*, *peeur*, *peur*, *pior*,
pioir, *pieur*, *pyeur*, *poior*, *pojour*,
poioir, *poieur*, *paioir*, *paioir*, adj.,
pire, plus mauvais, plus méchant,
moindre ; s'employait dans l'ancienne
langue comme cas régime singulier et
comme pluriel :

Cil le recast, s'i met .c. cumpaignuns
De la cuisine, des mielz e des *pejurs*.
(*Hol.*, 1821, Müller.)

Et un mal doit l'en bien sofrir
Por son cors de *pojour* garir.
(*Wace*, *Brut*, 4507, Ler. de Lincy.)

Quar a *pioir* de lui se connoissoit amie
(*Roum. d'Aliz.*, f° 4c, Michelant.)

Paioir fin dame n'ot mais une.
(*Tristan*, I, 1158, Michel.)

Or m'estovra dangier soffrir,
Et maint *poior* de moi servir,
Et avoir maint mauves ostal.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 1745, du Ménil.)

Unques *pejur* semblant ne fist.
(*MARIE DE FRANCE*, *Lai del Freisme*, 352, Roq.)

A poine trovast on *poieur*.
(*G. DE COINCI*, *Mir.*, ms. Soias., f° 60c.)

Saint Benoît le nous commande
Que ja n'aisons *peior* viande.
(*Renart*, Br. III, 258, Martin.)

N'onkes puis des eulz ne vit gote ;
Or furent *pior* ke devant.
(*Dolop.*, 8364, Bibl. elz.)

Li bacin son trestuit fin :
En *poiors* copes met l'en vin.
(*Partonop. de Blois*, Richel. 19152, f° 127c.)

Qu'ele (la mort) prant ainçois lou plus
Et lou plus bel et lou moillor [fort
Qu'ele ne fait lou *pegeor*.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606, f°
105c.)

Ne dou *poieur* ne dou meillieur. (1247,
Cart. de St-Crispin, Richel. I. 18372, f° 48
v°.)

N'ainc n'en mostra *pioir* samblant.
(*G. DE CAMBRAI*, *Barlaam*, p. 199, P. Meyer.)

D'ausi mauvese vie ou de *peeur* estoit li
clergiez com li autres pueples. (*GUILL. DE
TYR*, I, 8, P. Paris.)

Qu'ilh prendroient de chascune terre...
dois jarbes ne des *peioires* ne des mel-
hoires. (Fév. 1270, S. Jacq., Arch. de l'Etat
à Liège.)

Ne onques, por chose qui avenue fust,
me sire Thiebaus *pioir* samblant a la dame
ne monstra. (*Istore d'Outre-Mer*, Nouv. fr.
du xiii^e s., p. 180.)

Le meillour pur autretaunt com l'em
vendra le *peur*. (*Le Ley* a *Lorengs*, Lib.
Custum., I, 62, *Rer. brit. script.*)

Louons celes (paroles) qui mieus valent
et blasmons les *poieurs*. (*Vie et mir. de plus.
s. confess.*, Maz. 568, f° 8c.)

Vos le feriez meillour se vos le souffriez,
et *paioir* se vous en plainniez. (*Mor. des
phil.*, ms. Chartres 620, f° 3c.)

Filz au *peeur* home de cest pais. (*Id.*,
f° 14v°.)

Tout a la *peore* partie. (*Traité des .x.
comm.*, ms. Chartres 371, f° 17 v°.)

Li septimes degrez d'umilité est quant
on se cuide *poior* et plus despit de toz.
(*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 15 v°.)

Mult en y a de lecheours,
Les uns folz, les autres *pioirs*,
C'est sans mesure.
(*Le Ditté des choses qui failent en ménage*, Jub.,
Nouv. Rec., II, 167.)

[Je donne] a Odieme, me niechain, me
peieur mantiel et .i. fourure de connins et
une loire et une affulure. (1^{er} octobre
1294, *Test. Maryen de Mons*, Chirogr., Arch.
Tournai.)

Il retint les meilleurs fruis et les *peieurs*
espis offri a Dieu. (*GUIART*, *Bible*, Gen., XIII,
ms. Ste-Gen.)

Ne ne l'en fai *pioir* samblant.
(*JACQ. D'AM.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1256, Koert.)

Hé ! certes moult mal gré l'en say,
Et *pieur*, ja n'en mentiray,
Isabel qui tel vie maine.
(*Couci*, 4735, Crapelet.)

S'il est voir ce que l'en en baille,
Des *pieurs* estoient li pire
Quant il vouloient ce despire
Qu'avoient en l'espaule et ou pis,
Si fesoient que Juis pis,
Crois portant, et la crois despire,
Bien estoient des *pieurs* pire.
(GODEFR. DE PARIS, *Chron.*, 3850, Buchon.)

Lesqueles rentes elles voloient ke les
personnes, a qui elles les avoient donnees,
les euissent empires le trespas d'elles deus,
ne des *pieurs*, ne des meilleurs. (Samedi
devant le St-Nikaise 1322, *Test. Hignies*,
filie, ki fu Willaume Judas, Chirog., Arch.
Tournai.)

Le bon metal je fais meilleur
Et le mauvais je fais *peieur*.
(DEGUILVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 66°, impr.
Institut.)

Sy tyroient aussi ceulz des gallees aprez
eulz. Mais ilz avoient *pyeur* party. (WAVRIN,
Anchienn. Cron. d'Englet., II, 73, Soc. de
l'H. de Fr.)

D'un mauvais pas venon et en *pieur* entrez.
(Cuv., *Du Guescl.*, 20730, Charrière.)

Et avoient fait un roy entr'iaux qui
estoit, si comme on disoit adonc, de Clere-
mont en Biauvesis, et le eslisirent le *pieur*
des *pieurs*. (FROISS., *Chron.*, V, 318, Luce,
ms. Amiens, f° 109.)

L'en ne pouroit dire *pieur*
Que tu es.

(*La Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 324.)

— S'est employé parfois comme cas
sujet sing. :

La *piours* amors c'est de nonains.
(Anc. prov., ap. Ler. de Liacy, *Prov.*)

Tous crierent : Ores est *pyeur*.
(*Modus*, f° 103 r°, Blazo.)

Il estoit le *pieur* de tous les autres et li
plus outrageus. (FROISS., *Chron.*, IV, 300,
Luce, ms. Rome, f° 146.)

— *Pire, pyre, pierre*, cas sujet sing. :

Saisne vont par ces rues faisant moult grant
N'i estoit esparnes li miadres ne li *pire*.
[martire,
(J. BOU., *Sax.*, x, Michel.)

Ce est la *piere* teche que vos avez.
(*Ger. de Ross.*, p. 323, Michel.)

Pyre beste.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 131°.)

Fisicien me dient que la clartes m'empire,
Et li parlars aussi, nule riens ne m'est *pire*.
(*Berte*, 2117, Scheler.)

El fu sacreiz a roi, et fu li *pires* rois qui
onques fust. (MÉN. DE REIMS, 244, Wailly.)

Toutevoies le patient ne suefre pas la
cure d'icele, ou *piere* maladie ensieuroit.
(H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 72°.)

Il est des mauvais li *pire*.
(xvi^e s., *Adages françois*, ap. Ler. de Liacy, *Prov.*)

— Depuis le xiv^e siècle, *pire* s'em-
ploie aussi bien pour le régime que
pour le sujet :

Ton commandement bien oïrent (Adam
Mes de touz poins desobeïrent, [et Eve
Et contre ton vouloir pechierent,
Quer par leur folie mengierent
La *piere* pomme du pourpris.
(*L'Advocacie N.-D.*, p. 34, Chassant.)

Il vaut bien mieux chanter, en ne beuvant du
[*pire*.
(*Vaux de Vire de J. Le Houz*, II, Jacob.)

— S. m., ce qui est pire, ce qu'il y
a de pire, infériorité :

Se vos en estes au *peor*
Ce sera vostre deshennor.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 987, du Ménil.)

Il ne chaloit a cels qui l'ost voloient
depecier de meillor ne de *pejor*, mais que
li oz se departist. (VILLEH., 199, Wailly.)

Après mauves a l'on *pior*.
(*Dolop.*, 6570, Bibl. elz.)

Et cil font vilanie
Qui le *pyeur* y glosent.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 145°.)

Jo t'avoie quis le millor,
E tu m'as donné le *pior*.
(REN. DE BEAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 227, Hip-
peau.)

— Avoir le *peior*, avoir le dessous,
être vaincu :

Qu'il en avoit le *poior*
Et Meleaganz le mellor.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 15^b.)

Qu'il en avoit le *peor*.
(*Ib.*, Richel. 12560, f° 63°.)

Bien voient tuit cil de la place que li che-
valier le roi en a le *peior*. (GAUT. MAP,
Lancelot. du Lac, Richel. 1430, f° 9°.)

Certes, dames, j'ai grant paor ;
Car li nostre en ont le *pior*.
(*Durmars le Gallois*, 13667, Stengel.)

Bien sai ke li Romain en auront le *pejour*.
(*Destr. de Rome*, 691, Groeber.)

Bien sai que le *poior* an eust Danemont.
(*Gui de Bourg.*, 2966, A. P.)

François nous vienent et devant et entour,
Alons nous ent, je n'i voi autre tour,
K'au demorer *ariens* nous le *poior*,
Mains .iiii. tans avons gent que li lour.
(*Enf. Ogier*, 1725, Scheler.)

Et mout sovent orent li nostre le *poior*.
(G. DE TYR, III, 15, Hist. des crois.)

Et dura li estours jusques a nonne,
mais li Espaignois en orent le *piour*. (*Chron.*
de Rains, c. x, L. Paris.)

Par quoy je di que li aver
Qui curent d'avoir amasser
En cest mont, en ont le *piour*.
(*Couci*, 1789, Crapelet.)

Et tousjours, comment que la chose se
tournast, les laboureurs quy estoient cam-
pestres en avoient le *pieure*. (J. NICOLAY,
Kalendr. des guerres de Tournay, XIV, 31
déc. 1477, Hennebert.)

— Avoir de *peior*, dans le même
sens :

Les povres gens le comparerent qui en
eurent adonc, ensi qu'il ont encores main-
tenant toutdis de *pieur*. (FROISS., *Chron.*,
IV, 173, Luce.)

— On trouve au xv^e s. avoir du
pire, dans le même sens :

Lothaire entre dans la France contre
Charles et a du *pire* a la bataille de Fonte-
nay. (*Pièce de 1548*, ap. Vinchant, *Annales*
de la Province et comté d'Haynau, p. 130.)

PEIR, voir PAIR.

PEIREGADE, s. f., sorte de jeu :

Après souper les supplians et Paoul Ar-
naud se prindrent a jouer a la *peiregade*...
pensant en soy que ledit Paoul assoit le
dé, ou quoy que ce soit le decevoit. (1464,
Arch. JJ 199, pièce 531.)

PEIRIER, voir PERRIER.

PEIROLIER, voir PAIROLIER.

1. PEIS, s. m., sorte de drap :

La moitié de .v. quartiers de *peis* de
Saint Luc. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de*
draperie, Vente de meubles de la mairie de
Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

2. PEIS, voir POIS.

PEISABLE, voir PAISABLE.

PEISANCE, voir PESANCE.

PEISE, voir POISE 1.

PEISER, v. a. ?

Et l'orgoillous barnage fais mater et *peiser*.
(*Destr. de Rome*, 347, Groeber.)

PEISLAY, voir PESLAY.

PEISSEIS, -eiz, s. m., pré :

Chantant s'en vont parmi lo *peisseiz*.
(*Ger. de Vienne*, Richel. 1374, f° 96°.)

PEISSEL, s. m., quenouille :

Pessale, *peissel*. (*Gloss. l. fr.*, Richel. 1.
7692.)

PEISSENCEL, voir POISSONCEL.

PEISSIBLETÉ, voir PAISIBLETÉ.

PEISSON, voir PAISSON.

PEISSONNET, voir POISSONNET.

PEITERE, s. f., sorte de vase :

Une grant *peitere* d'or fin qe bien tient
de vin come grant botel. (*Voy. de Marc*
Pol, c. LXXXVI, Roux.)

PEITEVIN, voir POITEVIN.

PEITRINE, voir POITRINE.

PEIZ, voir PIS.

PEJOR, voir PEIOR.

PEJORATION, s. f., empirement :

C'est *pejorations* et destruction dou leu.
(BRUN. DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Sa-
lis, f° 27°.)

PEJOUR, voir PEIOR.

PEJUR, voir PEIOR.

1. PEK, s. m., mesure pour l'avoine,
picotin :

Et puis le nombre dez chevalz et des
busseix ou *peks*, solonc le usage del hos-

tiel et le pris. (*Tr. d'écon. rur. du XIII^e s.*, ch. XLII, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 381.)

2. PEK, voir Péc.

PEL, *peal*, s. f., parchemin, bref écrit sur du parchemin :

Ainz que fu lite la *peiaus*
Ne qu'oiz fust toz li escriz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22659, Michel.)

Ce que vous enqerez e savoir desirez est tiel secré ke a peine le purront humains piz comprendre. Coment pora il doncs en mortels *peals* estre portraict? (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f^o 125^b.)

Un coffre neuf a 2 serrures servant a metcre les *peaux* et papiers concernant le service de Son Altesse. (1590, Arch. Meuse B 1945, f^o 78 r^o.)

— Récit :

Signours, oit avois par dessus en la *peals*.
(BEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12290, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. PEL, voir PAL.

PELACE, *-asse*, s. f., petite peau, écorce :

... Apres est ordonnee
La *pelace* tenve et dougie
Qui sur les autres est assegie.
(*Metam. d'Ov.*, p. 7, Tarbé.)

Qui totalement l'environne
Comme *pelace* fait la pomme.
(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerin.*, f^o 3^e, impr. Insult.)

Coquilles d'œufs, *pelaces* de pommes. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f^o 99 v^o, éd. 1576.)

Adonc le pasteur entrelasse
Ses panniens de torse *pelasse*,
Ou il englue les oiseaux.
(ROMS., *Odes*, De la venue de l'esté, t. II, p. 416, Bibl. elz.)

Pelasse. The pilling of the skin; also, the paring of an apple; also, the rinde, or bark of a tree. (COTGR., 1611.)

Pelasse d'arbre, cortex, liber. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

1. PELAGE, s. m., écorçage :

Ke nos gens devant dis ne pueent aler pour sek bos cuellir ou bos devant dit ou taillage ke on poile ne ke on taille ou tans ke on le poile ne ke on le taille, ne devons che *pelage* et che taillage. (*Charte de 1291*, Moreau 211, f^o 1 r^o, Richel.)

2. PELAGE, voir PALAGE.

3. PELAGE, voir PELAGRE.

PELAGRE, *pelage*, *-aige*, *pell.*, *palage*, *palagre*, *palacre*, *palegre*, s. m., mer, haute mer :

L'enfes regarde el *palagre* de mer,
Ot la mer bruire, tantir et ressoner.
(*Aleschans*, Richel. 1448, f^o 206.)

Ou el *palage* dedenz la mer salee.
(*Id.*, 3123, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ne combien il esturent en *palegre* de mer.
(*Aiol*, 9812, A. T.)

Dou buen roi Ph. de France
Set l'an bien qu'il par le *palacre*
De mer passa et vint a Acre.
(*Hist. de Phil. Aug.*, Romania VI, 497.)

Tant ont costoié cele part
Le grant *palagre* de Surie
Que il ont Tormadai coisia.
(*Blancand.*, 5686, Michelant.)

Car jou ne puis tant esgarder
El *palagre* de cele mer
Que jou puisse veoir la tor
Madame Orgilleuse d'amor.
(*Id.*, 2671.)

Il entrerent en galies et s'en alerent nageant jusqu'à l'entree de la grant mer, la ou cil braz (Saint-Jorge) se part du *pelagre* por venir vers Constantinoble. (GULL. DE TYR, xx, 23, P. Paris.)

Ce *palagre* de mer a l'aviron. (*Ann. d'Ostremer*, ms. Venise 211, p. 202.)

Qui donc veist l'estoire el *palagre* montee.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f^o 8 v^o.)

De la terre s'empoint, si prent a gouverner,
Tant que il fu bien loins u *palagre* de mer.
(*Doon de Naince*, 331, A. P.)

Chacun doubtoit que le demourant ne fu sist pery et absorbé espelages de Neptunus. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXXIV, Buchon.)

Quant il veit les premiers ostz des Romains estre envelopez en la bataille il partit du *peilaige* a tout ses nefz. (*Prem. guerre pun.*, à la suite du *prem. vol des Déc. de T. Liv.*, f^o 179^a, éd. 1530.)

Atherbal monta en la haulte mer au costé senestre des Romains et se arresta ung peu ou *peilaige* contre le consul, et tourna la proe de sa nef contre ses ennemys. (*Id.*, f^o 185^a.)

— Grande nappe d'eau, port :

Il y a, en esté, bon lieu et bon *pellaige* pour sourgir et arriver toutes grosses nefz. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 134, Pottvin.)

Et ne cesse l'eau qui se depart de l'Ocean de courir par celle gueule par cours hastifs; puis quand elle l'a passee, elle fait un *pelage* en maniere d'un estang qui se depart par plusieurs ports et rivages. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I. éd. 1638.)

PELAILLE, s. f., pellicule :

Quelque humeur amasee souz les *pelailles* de la corne de l'œil fait ceste tumeur. (DALESCH., *Chir.*, p. 88, éd. 1570.)

— Canaille :

Vous ne daigneriez boire avec telle *pelaille* que nous sommes, comme vous nous appelez. (1450, Arch. JJ 184, pièce 90.)

PELAIN, *pellain*, *pelein*, *pelin*, *pellin*, *palain*, s. m., pelage :

Li viel moine, li fill Folain
Et fill Durant, le dur vilain,
Se soloient es bos logier
Et haire et linge a gros *pelain*
Vestir et de vermine plain.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CXLVII, 1, Van Hamel.)

Fait estoier
Son cheval a un grant vilain,
Noir cenu et de noir *pelain*.
(*Chev. as deus esp.*, 3744, Foerster.)

Qui moult estoit de lait *pelain*.
(Mousk., *Chron.*, 11783, Reiff.)

Et or est de si lait *pelains*
Qu'il sambloit qu'il eust langui.
(*Du Vallet aus XII fames*, 56, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 188.)

Sa fame n'avoit de lui cure,
Quar fols ert et de lait *pelain*.
(*Du Vilain de Bailleul*, 10, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Est il peles d'un tel *pelain*
Ki li donne non de vilain.
(*De le Homine*, Richel. 25586, f^o 220 v^o.)

— Laine trop courte provenant de la peau d'un mouton qui a été tondu en été, laine enlevée d'une bête morte ou détachée par la chaux :

Avec les *pellins* peles apres la St Gilles, on pourra faire des fourures. (*Ch. de 1527*, ap. Bormans, *Gloss. du mét. des drapiers*, p. 279.)

— Fig., naturel :

Lors demanda Rou le vilain
S'il le savoit de tel *pelain*
Sa feme, et qu'ele fu larnese
Ne si maleoite barnesse.
(Mousk., *Chron.*, 13707, Reiff.)

Il sunt trop de mauves *pelein*
Et felenes et aboutis.
(*Dit des avocas*, 355, G. Raynaud, Romania, XII, 219.)

Feme prent le musart a la gluz et a l'eim;
Feme fait mult de tors, mult est de mal *pelein*.
(*Chastie Musart*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 486.)

— *Demeurer en pelain*, demeurer abandonné, tout nu :

N'oncques n'i orent cymetiere,
Mes comme chevar en litiere
Demorerent aval les chans,
Ou messe n'i sonne ni chanz;
Ne sautier por elz n'i ot lit,
Ne biere portee ne lit,
N'ofrande fete a chapelain,
Si demorerent en *pelain*
Les corps.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1539, Buchon.)

— *Mettre en pelain*, peler, plumer :

Le virge le mit en *pelain*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CLXXVII, 12, Van Hamel.)

— Fig., *mal pelain*, *mauvais pelain*, *lait pelain*, situation embarrassante, périlleuse :

Ainsi mistrent le chapelain
Entres eles deus a mau *pelain*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 204^b.)

Se cele ou toute pitié sourt
Pitié n'eust dou chapelain,
Il fust cheu en mal *pelain*.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f^o 49^o.)

Brichemers est en mal *pelain*.
(*Renart*, Suppl., p. 207, Chabaille.)

Or est Renars en mal *palain*.
(*Id.*, var. du v. 2070, p. 70.)

Qui d'un gentil fet vilain,
Il se poile d'un mal *pelain*,
Quant de gentillece est pelez.
(*Le dit de Gentillece*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 56.)

Li vilain

Le mistrent en moult lait *pelain*.(COLIN MALET, *de Jouglet*, 442, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 126.)Vous estes en mauvais *pelin* ;
Pensez de vostre conscience.

(Farce du gouteux, Anc. Th. fr., II, 180.)

— En tel *pelain*, de telle sorte :

Le chappellain

Si se demainne en tel *pellain* [buchier.
Qu'il le prent vif (l'épervier) en un
(*Ysopet*, I, Fab. LXI, Robert.)— L'eau de chaux qui sert à peler
les cuirs :Que les diz tanneurs ne getteront ne
feront getter ou ruissel de Mondereau
cornes ne le marc du *pelain*, ne autre chose,
forsque l'eau clere du *pelain*. (1375, *Ord.*,
VI, 120.).XLIII. curs de buief que grans que petiz,
.ii. douzeines de veaulx que en *pelain* que
en poutre. (11 août 1400, *Invent. de meubles
de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)Comme le suppliant eust prins... en la
tannerie de Perrot Baudry, teneur a Ver-
non... deux cuirs entiers de vache ou de
buef, qui estoient en un *pelain*, lesquels il
mist en *pelain* en sa tannerie. (1450, Arch.
JJ 155, pièce 316.)

— Fig. :

Si le mesme sieur avoit ordonné une
tannerie pour y faire tanner et broyer
toutes les peaux de larrons generaux tre-
soriers, clerks des finances et receveurs de
six deniers ; qui de tous ceux de telle pro-
fession pourroit tenir la sienne assuree
et exempte d'entrer au *pelain* ? (St-JUL.,
Melang. hist., p. 600, éd. 1588.)

— Préparation :

Mesleure n'autre *pelains*
Que metre i vuelent ces putains
Ne lor vaut riens : que touz jorz croit
Plus dru apres qu'avant n'estoit.
(Renart, Br. XXII, 691, Martin.)

PELAINE, s. f., peau, fourrure :

La pelle de gebbeline vaut bien la fin
deux mille bezant d'or ; mes les communes
vaut mille bezant, et l'appellent les Tartar
les roi des *pelaines*. (*Voy. de Marc Pol*,
c. xciv, Roux.)PELARD, s. m., bois dépouillé de son
écorce :*Pelard*. A round, and pilled, or barked
stich. (COTGR., 1611.)PELARELLE, *pellarelle*, s. f., vérole :Ses os perçent sa peau, sa face est toute telle
Qu'un ceillet trop lavé qui a perdu son teint :
Ses sourcils sont tombez, son poil est tout des-[teint,
Et bref quoy qu'elle dye elle a la *pellarelle*.
(MAGNT, *Sousp.*, cxv, éd. 1537.)Outre la peur, geine perpetuelle,
D'une verolle ou d'une *pellarelle*.
(JOACH. DU BELLAT, *Œuv.*, n° 491, éd. 1592.)

PELASSE, voir PELAGE.

PELASTRE, *pellatre*, s. f., pelure depeau, peau spéciale pour recouvrir les
registres, couverture de comptes :A Collin de Maneville, taneur, pour l'acat
a luy fait de plusieurs *pelastres* dont on a
oan couvert la coppie du compte d'anten
baillié a nosseigneurs. (1415, *Registre des
recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 180, Du-
pont.)*Pellatre*. (1505, Valenciennes, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. PELATE, s. f., fourrure :

.XL. paires de *pelates*, .xx. cotepointez.
(1340, *Act. norm. de la chamb. des compt.*,
p. 259, Delisle.)Boulonnais, *platte*, Mons, *pélatte*, pe-
lure, écorce. Luxemb., *pelate*, *pelaque*,
pellicule, pelure.

2. PELATE, voir PLATE.

PELAUDER, *pellauder*, *plauder*, verbe.— Act., tenir à la peau ; battre, ros-
ser, étriller, maltraiter :Ainsi est berné et *pelaudé* le pauvre
homme. (*Quinze Joyes du Mariage*, p. 39, ap.
Ste-Pal.)A sa frequence et elevation [du pouls]
vous diriez qu'on me *pelaude* en tentative
de Sorbonne. (RAB., *Tiers livre*, ch. xi, éd.
1552.)Il me fait rompre icy la teste
A ses merites collauder,
Et les bras a le *pelauder*.(CL. MAR., *Epist. de Fripel. à Sag.*, p. 241, éd.
1596.)L'autre dict zon, ung vray mot de jargon,
Zon sur le nez, pour *pellauder* Sagon.(Appol. par l'Abbé des Conards, sur les invect. Sa-
gon, Marot, etc., à la suite des Œuv. de Marot,
VI, 205, éd. 1731.)*Plaudez*, *plaudéz* moy hardiment ce lar-
ron d'asnes. (Box. DES PERIERS, *Nouv. re-
creations*, d'un larron, n° 235 v°, éd. 1572.)Outre cette secousse, j'en souffris d'au-
tres. J'encorus les inconveniens que la mo-
deration aporte en celles maladies. Je fus
pelaudé a toutes mains : au Gibelin j'estois
Guelphe, au Guelphe Gibelin. (MONT., *Ess.*,
l. III, ch. xii, n° 462 r°, éd. 1588.)Si ne laisserent a si bien le *pelauder*
qu'il garda le licit. (G. BOUCHET, *Screes*, I,
27, Roybet.)*Pelauder*. To thwacke, swindge, belabour,
canvasse, cudgell, curry foundly ; to use
roughly, intreat hardly, handle rudely.
(COTGR., 1611.)

— Réfl., se battre :

Le varlet lasche son pot et happe aussi
son homme au collet, et du collet a la per-
ruque ou bien a point se commencerent a
pellauder et donner l'ung a l'autre grans
coups de poing sur la teste et par le vi-
sage. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, n° 83
r°.)Lors chiens d'aller et de se entrebatre
l'un l'autre a belles dentz, a qui auroit le
lardon. Par ce moyen me laisserent, et je
les laisse aussi se *pelaudans* l'un l'autre.
(RAB., *Pantagr.*, ch. xiv, éd. 1542.)La chambre est desja pleine de diables.
Je les oy desja soy *pelaudans* et entrebattant
en diable, a qui humera l'ame Raminagro-
bidicque. (Id., *le Tiers livre*, ch. xxiii, éd.
1552.)Norm., *pelauder*, *plauder*, battre,
rosser. Mortagne, *pelauter*, secouer par
la peau, battre, étriller. Poitou, se *pe-
lauder*, s'arracher les cheveux.PELAUDERIE, *pell.*, s. f., peau :Et la tastans par le bas, trouverent
quelques *pellauderies*, assez de mauvais
goust. (RAB., *Gargant.*, ch. vi, éd. 1542.)

— Mauvais traitements :

Pelauderie. A thwacking, a swindging, a
canvassing, or cudgelling ; rude handling,
hard dealing with, rough intreaty of ;
also, filthy matter, beasly, or ugly stuffe.
(COTGR., 1611.)

1. PELAUT, -ault, adj., velu :

Le jour et feste saint Pansard,
Descendront de ce champ gaillard
Portantz tribut, faisant hommage,
Baiseront ton *pelaut* visage.(Response de la vertugalle au cul, ap. Méon, *Blasons
et Poés. anciennes*, p. 78.)

— S. m., lièvre :

Nous nous deliberons de chercher le *pe-
lault* qui scait braver nos chiens. (CL. GAU-
CHET, *Poés.*, p. 132, Bibl. elz.)Ménage, dans son *Dictionnaire étymo-
logique*, donne l'ex. suiv. d'un poète de
la 1^e partie du xviii^e s. :Un chasseur, ayant attrapé
Un lapin, dit : J'ai le *pelaut*.
Est il plus beau, dit Harlequin,
Que le *pelaut* de Pelouquin ?(NEUFGERMAIN, *Poés. extraordinaires et irrégulières
conceptions*.)2. PELAUT, *pell.*, s. m., pelletier :*Pellauts* chargent robes fourrees,
Merciers beaux gans, belles mitaines.
(VIRET, *Cuisine papale*, p. 22, Fick.)

PELE, voir PAILE.

1. PELÉ, s. m., chemin :

Et s'il advise le *pelé*
Ou qu'il nous eschappe...(Mistère de la Passion Jhesu Crist, 2^e journée, n° 3
v°, col. 1, après la signature N iv, Vêrard.)S'il advenoit, il me seroit
Bien tart d'adviser le *pelé*.(Mistère de la Resurrection de nostre seigneur Jesu-
crist, 1^e journée, E II v°, col. 2, Vêrard.)Argot, *pelé*, chemin.

2. PELÉ, adj., vêtu :

Item nul ne puet estre de ladite confre-
rie ne estre en aucun service d'icelle, s'il
n'est souffisamment *pelez*... Item audit
siege a quinze povres souffisamment *pelez*
qui sont les premiers assis et servis a un
doys des plus riches homs. (1332, Arch. JJ
66, pièce 1123.)

1. **PELEE**, s. f., marque que l'on fait en enlevant un morceau d'écorce :

Ils prendront bois mort ou mort bois, non a leur choix indifferement ça et la, mais par heziers qui se marqueront par *peeles*, tranchees et portions a front de taille. (*Cout. de Gorze*, xvi, 52, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1096.)

2. **PELEE**, s. f., membre viril ?

Par saint Gens, revoyez bon jour ;
Encor pourra paistre *pelee*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 320.)

PELEGRINACION, *pell*, s. f., pèlerinage :

En le leuc de ta *pelligrinacion*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 140°.)

Cf. PEREGRINACION.

PELEIC, s. m., volée de coups :

Connart, or ne fais pas le prorne,
Que tu n'aies ton *peleic*.
(*J. Bod.*, li Jus de saint Nicholai, Th. fr. au M.-A., p. 179.)

PELEICIER, voir PELICIER.

PELEIN, voir PELAIN.

1. **PELEMENT**, *pellement*, *poilement*, s. m., action d'épiler :

Pellement de cheveux. (*Bible*, Maz. 684, f° 37°.)

Le parole de l'homme qui jure souvent établira *poilement* de cheveux. (*Bible*, Ecclésiastique, ch. xxvii, éd. 1543.)

Pelment, a pulling of the hair. (COTGR., 1611.)

2. **PELEMENT**, s. m., action de peler, décortication :

Pelment. m. A pilling ; a barking of. (COTGR., 1611.)

PELEMESLER, voir PELLEMESLER.

1. **PELER**, *pieler*, v. a., appeler :

Par paroles mult l'angoisserent
Et a curt de Rome le *pelerent*
Par maltalent.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 670, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Amis, bien fustes vous vené.
Coment fu vostre non *pelé* ?
Sire, dist il, j'ai non Gautier.
(*PHIL. DE REMI*, Jean et Blonde, 2627, Bordier. p. 240.)

Se ne fu de haignon de Dius que j'ai *pielé*
Je croi bien vraiment que l'ourse m'eut voré.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1355, Ars.)

2. **PELER**, v. n., épiler :

Il cil li *peillent* la barbe et les gerruns.
(*Rol.*, 1823, Mallet.)

3. **PELER**, *peller*, *poller*, v. a., dépouiller de la peau, de l'écorce :

Et y montoient les Turcqz par une monée de bois, qui estoit toute couverte de grandes plates plures de bois, ainsi qu'on

les *poille* quant les arbres sont en seve. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 115, Soc. de l'H. de Fr.)

— Vanner :

Rent .xvi. boisseaux d'aveine *pellee*. (*Liv. des Jur.*, f° 118 r°, Arch. Seine-Inf.)

— Fig., écorcher, dépouiller :

Que quert si souvent a saint Jake
Hons qui le gent escorche et *poile* ?
(*J. Bod.*, li Jus de saint Nicholai, Th. fr. au Moy. Ag., p. 181.)

Li miex vestu(s), et li plus cras
Chiaus a poi pain et poi de dras
Poillent ades.
(THEB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XLII, Crapelet.)

En celuy an les Bretons entrez en Gaules deprederent et *pollerent* presque toutes choses. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIV, éd. 1638.)

— Fig., mettre à nu :

Lesquelles (paroles), ja soit ce que tu les *poiles* et racles icy et la, cuidant les nettoyer, demeurent toutesvoies pleines de neux et de superfluites bien rudes. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 372, Kerv.)

— *Peler la châtaigne à qu'un*, lui en faire accroire :

A qui *peles* vous tel chastaingne ?
(*Rose*, ms. Corsini, f° 110°.)

— Par analogie :

Et puis, pour vostre honneur sauver
Vous nous servez de vos ponées ;
Elles sont un peu trop *pelees* ;
Portez les aultre part reffaïre.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 30133, G. Paris.)

— *Pelé*, part. passé, dont l'empreinte est effacée :

Commandons que les tournois *pelez* et les parasis *pelez* soient pris et mis communément par tout le royaume. (1289, Arch. JJ 34, f° 43 v°.)

Que nulz parasis et tournois *pelez* ne soit mis ne pris en nul payement qui passe plus de dix sols. (1332, *Ord.*, XII, 17.)

PELERIN, *pellegrin*, adj. de pèlerin, étranger :

L'ame *pelerine*. (*Intern. Consol.*, II, XXI, Bibl. elz.)

Poulliez et chappons *pelerins*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Bancquet*, p. 309, Jacob.)

Les nations *pelerines* et étrangères. (NOQUIER, *Hist. Tolos.*, l'imprim. au lect., éd. 1556.)

Oyez dire metonomie, metaphore, allegorie, et autres tels noms de la grammaire ; semble il pas qu'on signifie quelque forme de langage rare et *pellegrin* ? (MONT., *Ess.*, I, I, ch. II, f° 127, éd. 1588.)

Leurs hardes *pelerines*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXVII, éd. 1598.)

Cf. PEREGRIN.

PELERINAL, adj., de pèlerin :

Le pelerin se leva et mist jus tous ses

habitiz *pelerinaulz*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 99 v°.)

Cf. PEREGRINAL.

PELERINANT, *peltrynaunt*, s. m., pèlerin :

Si j'ay la barbe long pendaunt ;
Est cesti chevre ou *peltrynaunt* ?
(*Le Roi d'Anglet. et le jongleur d'Ely*, p. 42, Michel.)

PELERINEMENT, s. m., pèlerinage :

Par quoy, pour ce que longuement
Tu feras *pelerinement*,
Bourdon et escharpe te fault.
(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 164°, impr. Instit.)

PELERINER, v. n., aller en pèlerinage, voyager :

Notent les felons homicides
Que les sains qui *pelerinoient*
Par le monde endoctrinoient.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 142°.)

Entre nous deux voulons aler
Et ensemble *peleriner*
En Jherusalem la cité.
(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 7°, impr. Instit.)

Jesus qui pelerin estoit,
Qui la chair humaine qu'il prist
Hault ou ciel *peleriner* fist.
(*Id.*, *ib.*, f° 149°.)

Tous s'adrecent a cheminer
Après moy et *peleriner*.
(*Id.*, *ib.*, f° 156°.)

Gueres n'y sert *peleriner*,
Tousjours les doulours s'entretiennent.
(*L'Amant rendu cordelier*, p. 543, éd. 1731.)

Tu demourras au royaume cependant que je mesureray la terre du labour de mes pas en *pelerinant* pour la remission de nos pechez. (*Violier des Hist. rom.*, c. LXXIX, Bibl. elz.)

PELESCIER, voir PELICIER.

PELESTE, voir PELETE.

1. **PELESTRE**, s. f., serpolet :

Serpillum, *pelestre*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges.)

Pelestritum, *pelestre*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. **PELESTRE**, s. ?

Il est necessaire au cyrurgien faisant incision savoir l'anatomie que il ne croie le large liement estre *pelestre*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 8°.)

PELET, *pellet*, *poylet*, s. m., dimin. de poil :

Ne lessierent poil ne *pelet*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 284°.)

N'i a drapel ne soit fropez,
Si povre ierent si drapelet
Qu'a painne ensamble en tient *pelet*.
(*Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 18°.)

Si se fu lavee et peignies
Et entre les .ii. oilz guignies,
Onques n'i ot lessié *pelet*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 14°.)

C'onques n'i ot laisset *pelet*.

(*Ib.*, Ars. 3527, f° 54.)

Tu peulx bien penser qu'ilz n'ont point,
Mes mignonnes, mes gorgiasés,
Sailly au matin de leurs cases
Que n'ait esté premier froté
Le bel abit et descroté,
Voyre et espouseté tres bien :
Car quant il n'y demourroit rien
Lucifer qu'ung petit *poylet*,
Si seroit il quelque *poylet*.

ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 43^d, éd. 1507. Impr., *peletees*.

S'il y a *poylet* ne *pellet*
Tout au long de ce filet.

(PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 816, Génin.)

— La 24^e partie d'une prime qui n'est que la 24^e partie d'un grain :

Pellet. The 24 part of a prime ; (an exceeding small weight) Look Prime. (COTGR., éd. 1611.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, un *pelet*, un brin, un rien : Il n'y a pas un *pelet* d'herbe dans ce champ.

Noms propres, *Pelet*, *Pilet*.

PELETE, *-ette*, *-ecte*, *-este*, *pell.*, s. f., petite peau, pellicule, épiderme :

Li prestres... a cels conseilla
Qui de lui plus s'entremetoient
Que les trois ortaus qui tenoient
An *pelestes* desouz entieres
Meissent en leur leus arrieres.

(J. LE MARC, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 23^a.)

J'ai gratuites a *peletes*.

(Du Mercier, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 150.) Impr., *peletees*.

En l'œf, se me semble, a trois choses
Qui sont dedans la coque encloses,
Le moieulx, l'aubin, la *pelette*,
Qui plus est pres de la coquette.
(*Metam. d'Ou.*, Vat. Chr. 1480, f° 6 r°.)

La partie devant de la tunique segondine est apelee uvea et est semblable a la *pelete* du grain de grappe de raisin. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 18°.)

La vertu sensible si a son siege tres soubtillement assis es petites *pelletes* qui sont ou cervel. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, III, 9, Richel. 22533, f° 24°.)

Le cuer a deux *pellectes* qui sont devant lui. (*Ib.*, *ib.*, V, 1, f° 45°.)

L'œuf a trois choses, le moyeuf, l'aubin, et la *pellete* qui touche a l'escaille. (C. MANSION, *Bib. des poet. des metam.*, Prol., éd. 1493.)

Quelles choses desloyalles soient mussees souz celle deliee *pellette* de la bouche des femmes. (BOCCACCÉ, *Nobles malheureux*, I, xviii, f° 24 r°, éd. 1515.)

— Prêpuce, comme *pelote* :

Moult agrant senefiance la circoncisions ; car selonc la costume de la loi li fu tranchiee la *pelete* de sa nature. (MAURICE, *Serm.*, ms. S. Victor, ap. Ste-Pal.)

Val de Saire et Bessin, *plète*, morceau de peau de mouton qu'on met sur les sabots.

PELETEIS, voir PALETEIS.

PELETERET, s. m., dimin. de *pelletier* :

Mansum et domum quos nunc tenet dictus li *peletez*. (24 août 1333, *Dénombrém.*, Arch. év. Autun.)

1. PELETERIE, s. f., mystification :

Il ronge son frain et enraige tout vif, quant il se voit en celle *peleterie*. (LOUIS XI, *Nouv.*, xxvi, Jacob.)

2. PELETERIE, voir PALETERIE.

PELETEUVERIE, s. f., métier de *pelletier* :

Que tout ce jour de lundi il ovra chez son pere de son mestier de *peleteuverie*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 137.)

PELETIERE, s. f., fabricante de fourrures :

Il a fait une paix fourree
Dont traisoir fu *peletiere*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 26 r°.)

PELETRAGE, voir PALESTRAGE.

PELETTE, voir PESLETE.

PELETURE, s. f., peau, tout ce qui recouvre la chair :

Nostre char est caroine e purreture,
Tendre est a chaut e tendre est a froidure,
De morte beste lui estuet couverture,
Si s'orgoillist por autri *peleture*.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 146 r°.)

PELEUR, s. m., celui qui pèle :

Varlez, cousturiers, *peleurs* d'aulnes,
Paveurs et revendeurs de pommes,
Ont longue robe de cinq aulnes,
Aussi bien que les gentilz hommes.
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 287, Bibi. elz.)

Luxembourg, *peleu*, écorcheur.

1. PELEURE, *-lure*, *pell.*, s. f., fourrure, toison :

Une brebis sans *peleure*.
(*Sept Sag.*, 2029, Keller.)

Q'aveyent de les deners le roy d'Engleterre les plus riches draps, *peleures*, especes e gyans, pur le corps le roy e la reygne d'Engleterre, achatez. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, *Nouv. fr. du xiv^e s.*, p. 57.)

Que els ne usent nul veile de soy, mes seulement de file fait deins le roialme, ne nul maner de *pellure* ne de bugge, mes seulement d'aignell, de conyng, chate et gepill. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et le nomma ourseau pour sa *pellure*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XLVIII, éd. 1528.)

2. PELEURE, *-lure*, *pell.*, *pleure*, s. f., égratignure, écorchure :

Trestot le (heume) detrenchat c'onque ne fist *pellure*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7325, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terrain en friche :

Une place ou *pleure* assise en donjon de Chauvigny. (1368, S. Pierre de Chauvigny, ville, Arch. Vienne.)

Item Jehan Gareau, pour la *pelleure* feu Berthelot le charpentier, tenant a la vigne Blondeau, ung parisis. (1404, *Aveu du moulin de l'Esloit*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 138 v°, Arch. Loiret.)

Johannes de Podio me... habere... confiteor... unam pleduram seu *pleure* et viridarium pertinens. (1404, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 231 v°, ap. Duc., *Pleduira*.)

PELEUS, *-eux*, *-ous*, *-oux*, *pell.*, *pil.*, *pellux*, adj., chargé, garni de poils, velu :

Le front en haut, et les oils grans et noirs, beles cornes et noires, oreilles *pe-louses*, gorge et coe longue et grandisme. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 228, Chabaille.) Var., *peleuse*, *pelouse*.

Cuirs *peloux* ou couroyez. (1449, *Péage du comté de Charollois*, Arch. Côte-d'Or.)

Cheval *peloux*. (1462, *Ord.*, XV, 520.)

De toutes peaulx, bonnets, *pelleuses* ou non, doit pour chascune piece ung denier a jour de marchié. (1466, *Tarif de la Leyde sur Bourg*, Cart. de Bourg, p. 399, Brosard.)

Piece de cuir *pelleux*. (xv^e s., *Déclar.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 72.)

— *Chate peleuse*, chenille. Voir les ex. à l'art. CHATEPELOSE, t. II, p. 90, col. 3.

— A poil long, en parlant d'étoffes :

Quatre aulnes de gros bureau noir *pe-loux*. (1453, *Invent. des biens de Jacques Cœur*.)

Sacqs *peleus*. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 133.)

— *Peleus* a qualifié une sorte de cuire :

Une certaine quantité de cuyvre *peloux* estans aux murelz dudit marlinet. (1455, *Compte des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 195 r°.)

Pour servir a fondre et affiner le lait de myne et cuyvre *peloux*. (*Ib.*, f° 113 r°.)

— S. m., satyre, grand singe anthropomorphe :

Ces *pellux* ou satires abbayent comme chiens. (*Rom. d'Alex.*, I, IX, Richel. 15468, f° 279°.)

PELEUX, *pleux*, s. m., peau :

Princes, trop plus sont les aucuns grevez,
Qui pour couvrir ont chevelx reboursez,
Que couls qui n'ont plus rien sur le *peleux*,
Pignes leur fault et le mirouer delez.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, V, 47, A. T.)

— S. m., terre en friche :

Disoit encores ledit prieur que la haute justice et seigneurie du grant chemin qui vient de Choisy a un chemin par

ou en va de la haute Amilly li appartient avecques un *peleux* qui est oudit chemin joignant au bois de la cabanne, par lequel *peleux* ledit chemin passe. (1342, Arch. MM 1094, pièce 11.)

Demi arpent de vigne et demi arpent de *peleux*, ouquel *peleux* assez tost apres il fist planter vigne. (1374, Arch. JJ 106, pièce 259.)

Item environ ung arpent de vigne et ung arpent de *peleux* ou desert assis delez ledit heberge. (1403, *Aveu du lieu de Lugnein*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 138 v°, Arch. Loiret.)

La sterilité des terres de la Brie, dont partie a cause des guerres de l'année precedente estoit demouree en *pleux* et sans labourer. (HATON, *Mém.*, an 1574, Bourquelot.)

PELFER, voir PELFRER.

PELFIR, v. a., piller :

Coment li Wandele, Got e Hun

France *pefrent* et guasterent.

(*Liv. des estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 55.)

Adonc se logierent li Griu tote jor sans atargance, et li fourier s'espandirent par la contree. Il l'ardirent tote et *pefrent* et guasterent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125.)

Norm., *peuffi*, fané, fripé.

1. **PELFRE**, *peufre*, *peuffe*, s. f., dépouille, friperie, habits de friperie :

Pur tute la preie e la *peufre* ke pris aveient de terre de Philistiim. (*Rois*, p. 116, Ler. de Lincy.) Lat., Pro cuncta præda et spoliis.

Li Flammenc, quant ceo virent,
Ensemblerent tost et faillirent ;
Chargez s'en vunt en lur pais
De la *peufre* as cheitifs.

(*Chron. de Geoff. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. angl. norm.*, I, 3.)

Fames lingieres qui vendent viez *peufres* et viez chemises. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 357°.)

De la toille et *peuffe*. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. Kk 10°, f° 1 v°.)

Norm., *peufre*, *peufe*, *seufe*, friperie. Le Havre, Bessin, *peufe*, objets de rebut : *mète à la peufe*, mettre au rancart.

Il y a à Saint-Lô une rue de la *Peuffe*.

2. **PELFRE**, adj., errant :

De cascune prairie avera le marescall toutes les bestes veires, forspris moutons, chevres, pors que home apele *peufre*. (*Ord. angl.*, ap. Duc., *Marescallus forinsecus*.)

PELFRE, *peufer*, v. a., piller, dérober :

Si esmurent ki einz einz vers l'ost pur *peufre* e prendre ço que il i truverient. (*Rois*, p. 354, Ler. de Lincy.)

Après cest overe si s'en alerent,
La curt l'arcevesque *peuferent*
Cum robeur.

(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1099, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Et bien poez de fi savoir
Qu'il ot perdu grant avoir ;
Quant la grant presse fud entree
Car tost fud la vile *peufree*.
(*Est. de la guerre s.*, Vat. Chr. 1659, f° 64.)

PELFRERIE, *peuferie*, *peufferie*, s. f., friperie :

Il prit en un fardel de *peufferie* ou freuperie ou ailleurs, en l'ostel de la dite taverne, neuf chaperons et une cotte a femme. (1382, Arch. JJ 122, pièce 98.)

A la coustume de la *peuferie* appartient de chacune couette ou coussin de plume vendue, .vi. den. (xv° s., *Cout. de Lisieux*, art. 19, ap. Moisy, *Dict. du pat. norm.*, p. 485.)

Norm., *peuferie*, *peufrie*, *seuperie*, friperie.

Il y a à Saint-Lô une rue de la *Peufferie*.

PELFRIER, *peufrier*, *peufier*, s. m., fripier :

Jehan le *peufrier*. (1388, Arch. MM 31, f° 72 r°.)

Fratillarius, *peufier*. (*Gloss. l.-g.*, Richel. I. 7692.)

— Fém., *peufriere* :

Et par semblable defendu a tous regratiers, *peufrieres*... et aultres de vendre ou exposer en vente aucuns linges. (*Pièce de 1563*, ap. Carel, *Hist. de la ville de Caen*, I, 82.)

Norm., *peufier*, *seupier*, *peufrier*, Mortagne, *piauffer*, fripier.

PELICATION, s. f., dépilatoire :

Pelication. f. A depilatory or pitchy plaister serving to pull off haire. (COGR., 1611.)

PELICE, *pelisse*, *pellice*, *plisse*, s. f., peau, corps :

Serpens qui de toute malice
Despoilla sa vieille *pellice*
Sous le destroit de repentance.
(*Fabl. d'ov.*, Ars. 5069, f° 58°.)

Alors y arriva saint Marc,
Qui tres bien secoua leur *plisse*.
(*Farce de la resurr. de J. Landore*, Anc. Th. fr., II, 24.)

Je sçay que sitost que la vieille sera venue, qu'elle fourrera sa *pelisse* de ce bon vin de Velery. (LARIV., *les Tromper.*, III, 5, Anc. Th. fr.)

Creuse, *plisso*, subst., concubine, femme de mauvaise vie.

PELICETTE, *plicette*, s. f., petite pelisse :

Pour une *plicette* pour Magnon, .x. s. (1344, *Compte de la tutelle des enfants d'Ernoul de Maraiges*, Arch. Tournai.)

Une grise huppelande fourree de blancquet, une *plicette*. (1^{er} août 1404, *Exéc. test. d'Agnies Crespin, femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

PELICHIER, voir PELICIER.

PELICHON, voir PELIÇON.

1. **PELICIER**, *pelichier*, *pelisser*, *peliser*, *peleicier*, v. a., arracher la peau, écorcher, peler :

Se l'un matin l'autre *pelice*,
Et li uns vers l'autre ait malice,
Laissez l'un l'autre estrangler
Et a l'un l'autre defouler.
(*Drut.*, ms., f° 111^b, ap. Ste-Pal.)

Cil li fist maveis peliçon,
Qar avec lui ot un gaignon
Et si li *pelica* la pel.

(*Peler. Renart*, p. 416, var., Martia.) Autre var., *peleica*.

Estes vous plus de .vii. gaingnons
Qui vers le provost se hericent ;
Sovent le mordent et *pelicent*.

(*De Constant Duhamel*, 910, ap. Montaignon et Renaud, *Fabl.*, IV, 196 ; ms. Berne 354, f° 88°.)

Mais quand leur aboyante faim
Une fois sera mise en train
De bien *pelisser* et bien mordre
Par entre eux il n'y a plus d'ordre.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1, éd. 1573.)

Le lievre *pelisse* le chien.
(*Id.*, *les Mimes*, I, I, f° 25 v°, éd. 1597.)

Les chiens *pelissent* le battu.
(*Id.*, *ib.*, I, III, f° 24 v°.)

— Fig. :

Le Magdalaine l'anicha
Chest gai, mais puis le *pelicha*
Le dame et prist aspre venjanche.

(RECLUS DE MOUL., *Rom. de Carité*, CLXXXI, I, Van Hamel.)

— Fig., dépouiller, dérober :

Tout prent, tout robe, tout *pelice*,
N'i a laissé croiz ne chalice.

(RUTEB., *Du Secrestain et de la femme au chev.*, I, 314, Jub.)

Or veut de l'argent ma norrice,
Qui m'en destraint et me *pelice*
Por l'enfant peste.
(*Id.*, *le Dit de l'œil Rustebuef*, I, 15, Jub.)

— *Pelicié*, part. passé, écorché :

Au retour d'un voyage par lui fait a la mer, ou il avoit conduit sept levriers *pelisses* et mordus d'un chien enragés. (*Dépens. du roi de Nav.*, av.-juin 1579, Arch. B.-Pyr., B 47.)

— Fig., dépouillé, mangé :

Pur conseil dire e descouvrir
Solt maint mal suvent avenir ;
La gent en sont mult disturbé,
De so (ke) vunt suvent *pelisé*.
(*Tristan*, II, 91, Michel.)

Et ne sceit gueres de plet, et est bien *pelicé* d'avocat, de sergeans et de greffiers. (*Quinze Joyes de Mar.*, IV, Bibl. elz.)

2. **PELICIER**, *peleicier*, v. a., débarasser des poils :

Chapeliers de coton ne puet ouvrer de laine, fors que de droite laine, tondue ou *peleicez* de droite seson. (E. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., XCI, II, Lespinasse et Bonnardot.)

3. **PELICIER**, *pell.*, *plicier*, *pelescier*, s. m., pelletier :

Et se donne a Watier, fil Theri, le *plicier*, une reube pierse. (7 octobre 1307, *Testam. de Jehan Moradas*, Arch. Tournai.)

Au *pelescier* nommé Jehan le Convoiteux pour la fourrure d'une robe. (1502-1503, *Compte de Pierre Drouet*, Arch. mun. Avallon, GG 159.)

Jehan Becilleton *pellicier*. (23 novembre 1510, Arch. Gir., Not., Bontemps, 51-1, f° 61.)

Noms propres, *Pelissier*, *Pilicier*.

PELIÇON, *-içun*, *-ison*, *-isson*, *-izon*, *-iczon*, *-ichon*, *pell.*, *pliçon*, *plisson*, *plichon*, *plichun*, *pilechon*, *pilchon*, *bliçon*, *blison*, s. m., pelisse, vêtement de peau fourrée :

Li vins espant desor son *pliçon* gris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 46^a.)

Monte Begue el cheval sanz compaignon,
Ne mais son escuier pur son *blison*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 353, Michel.)

Un blanc *pelizon* hermin vest.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 172^b.)

Dous *plichuns* ot desuz, qui furent curt
[lié]

Ja me tremble le cors sous l'ermin *pelichon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 190^a.)

Quant chil de l'ost vivrent ches Commains
a ches *plichons* vestus, si ne les douterent.
(ROB. DE CLARY, p. 84, Riant.)

S'achate .i. bon *bliçon* d'aigneus.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 50 v^a.)

Ke nos n'aurons vestit *pelizons* vairs ne gris.
(*Li Ver del Juise*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 134 v^a.)

.ii. d. li covretoirs, .ii. d. la keute pointe,
et li *plichons* .ii. d. (1202, *Enquête sur le péage de Bapaume*, p. 20, Tailliar.)

Hic ranus, *pelizon* voire. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Mon *pelison* et ma cote. (1306, *Test. rédigé par l'officiel de Toul*, Mureau, Arch. Meuse.)

.i. *pelichon* pour les .ii. freres. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

Item emblerent un *pliçon* de gris au mar-
kiet as Vakes dales Ste Marguaritte. (1318,
Reg. de la loi, t. I, n° 130, Arch. Tournai.)

Et ne tient on point a vies *pellichons*
escieviechies, soit de lievres, de connins,
ne fourrures de gros vair de poples, ne de
autre pelletterie. (*Ord. du 29 septembre 1355*,
Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-
1451, f° 146 v^a, Arch. Tournai.)

La dicte Guillemete... eust prins et em-
blé un *pelizon* de connins et uns soulers.
(1366, Arch. K 49, pièce 12 ter.)

De chascune penne ou *plichon* de con-
gnins, de quevreaux, de lievres... une
penne ou *plichon* de vair. (*Cout. de Dieppe*,
f° 29 r^a, Arch. S.-Inf.)

Un *pelizon* achaté du peletier de Blanc-
douet. (1402-1407, *Compte de la chartreuse
du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

Une *pilchon* d'ulpy. (1415, Bull. de la
soc. liég. de litt. wall., VI, 105.)

Me *pilechon* de conien. (1420, *ib.*, p.
107.)

Pour ung *plichon* de Berry, .xiv. s. .viii.
d. (1451, *Compte de l'exécut. testam. de Tho-
mas de Turby*, Arch. Tournai.)

Hastivement vesti son *pelizon* et sailly
hors du lit. (*Hist. de Gilon de Trasnignes*,
p. 102, Wolf.)

Quant je me trouve en bataille,
Je frappe d'estoc et de taille,
Et secoue bien le *pellisson*.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 294.)

Gris *plichons*.
(*Le plaisant Boutehors d'oyiveté*, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VII, 197.)

Plus sain qu'en l'eau n'est le poisson,
Frians morceaux, bonne boisson,
Voila le point que je souhaicte,
Et jouyr d'une mignonnette,
Quant je luy lieve son *plisson*.

(R. de COLLERYE, *Rondeaux*, LXIV, Bibl. elz.)

Je confesse qu'avecques plus grand force
ils (les jeunes) secouent les *pellissons*. (A.
LEMAÇON, *Trad. de Boccace*, 8^e j., 7^e n.,
f° 267 r^a, éd. 1556.)

Madame est en son *pellisson* ;
Non, jamais en ceste façon
Ne la vey descontentancee.

(BELLEAU, *la Recon.*, II, Bibl. elz.)

Il decrote mes chausses,
Ma cote et mon *plisson*.
(L. C. DISCRET, *Atiz.*, III, 3, Anc. Th. fr.)

Je suis aussi sans *pellisson* pour cest
hyver, pauvre femme que je suis ! (LARIV.,
Facet. Nuicts de Strap., 5^e nuict, fab. 4,
Bibl. elz.)

Et encore au xviii^e s. :

Pelissons ou *pellissons*, jupes ou jupons
faits de peaux et de fourrures communes.
(SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. de commerce*.)

Besançon, xviii^e s., *pelesson*, couver-
ture de laine. Bessin, *plichon*, petite
pelisse. Berry, *pelizon*, écorce.

PELIÇONEL, *pliçonnel*, s. m., dim. de
pelizon :

Huit sols pour refaire et retenir les que-
mises, les *pliçonniaus* et les pourpointiaus
des enfans et de leurs cauches. (1332,
Compte de l'hospital St-Jean des Trouvés,
Arch. mun. Douai.)

PELIÇONET, *plichonnet*, s. m., petite
pelisse :

Mes la [da]moisele a la harpe ne se cha-
mie nue, mes en sa chemise et en *pe-
liçonnet* cort. (*Artur*, Richel. 337, f° 212^a.)

Corte chemise, ce m'est vis,
Et un cort *pelizonet* gris.
(*Parton.*, 5061, Crapelet.)

D'un *plichonnet* me revestistes.
(ALARD, *C^{tes} d'Anjou*, Richel. 765, f° 37 r^a.)

PELIÇONIER, *plichonnier*, s. m., fa-
briquant de pelisses :

Li cuens y a .i. apentich ou li *plichonnier*
haionnent. (1294, *Cart. de Namur*, I, 132,
Bormans.)

PELIÇUN, voir **PELIÇON**.

PELICZON, voir **PELIÇON**.

PELIDO, voir **PERIDOT**.

PELIN, voir **PELAIN**.

PELIS, *plis*, adj., se dit de la laine
de qualité inférieure trop courte pour
être utilement employée, ou tirée des
peaux de moutons tués :

Les laines dictes *pliches*. (1510, Valen-
ciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

— S. m., laine de qualité inférieure
trop courte pour être utilement em-
ployée, ou tirée des peaux des moutons
tués :

Fillez, *pelis* et aignelins. (*Bans de la dra-
perie*, Arch. mun. Béthune.)

Colart Desroes, drapier, .x. l. pour avoir
fait tistre ung demy drap de cauche-
trie, dont li kaine estoit de secq estain,
et composee, en partie, de *pelis*, et aussi,
pour ce que, en sa maison, a esté trouvé
une grant cantité de laine d'Espagne et
de *pelis* mesles et bures tout ensemble.
(28 juin 1434, *Reg. de la Loy*, 1425-1444,
Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

PELISER, voir **PELICIER**.

PELISON, voir **PELIÇON**.

PELISSE, voir **PELICE**.

PELISSER, voir **PELICIER**.

PELISSON, voir **PELIÇON**.

PELISTRE, voir **PLISTRE**.

PELIZON, voir **PELIÇON**.

PELLAGE, voir **PALAGE**.

PELLAIGE, voir **PELAGRE**.

PELLAIN, voir **PELAIN**.

PELLANT, s. m., sorte de peau :

Que tous peaux, c'est assavoir *pellants*,
pans, hastereaux, estreures et peaux de
veel, qui seront vendues .v. sols parisis et
plus, toutes thanees, elles seront eswardees,
et se elles sont bien thanees, elles seront fer-
rees du fer de ledicte ville d'Amiens. (Vers
1465, *Statuts des tanneurs, cordonniers, sa-
vetiers et corroyeurs*, ap. A. Thierry, *Mon.
inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 294.)

PELLATRE, voir **PELASTRE**.

1. **PELLE**, s. f., pelletterie :

Dou royaume de Thartarie, vient drap
d'or et de soie de moult de menieres et *pe-
lles*. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*,
p. 134.)

2. **PELLE**, voir **PESLE**.

PELLEBOSSE, s. f., chasse-bosse :

Pellebosse, cornelle, soucie d'eau, soucie

aquaticque. (JUN., *Nomencl.*, p. 100, éd. 1577.)

Du soucy d'eau ou *pellebosse*. (L'ESCLUSE, *Hist. des plantes de Dodoens*, I, 50.)

Soucy d'eaue, *pellebosse*, ou *chassebosse*. (ID., *ib.*)

PELLECTE, voir PELETE.

PELLEE, voir PELEE.

PELLET MESLE, *pelle et melle, pesle et mesle*, loc., pèle-mêle :

Si se fierent parmi les genz au roi Bohorz, si fierement *pelle et mesle* que il les font sortir et reuser arriers plus d'une grant aubalestee. (*Artur*, Richel. 337, f° 80^a.)

De noif, de pluie et de gresle
Ki touz caoient *pelle et mesle*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 19^e.)

Se je veisse ilec plouvoir
Quariaus et pierres *pelle et melle*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 13^a.)

Mes ensemble se combatirent
Lombars et Gascoins *pelle et melle*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6208, Buchon.)

La commune opinion estoit qu'on s'assembloit pour faire un beau banquet, et puis paillarder *pesle et mesle* les chandelles estaintes. (TH. DE BEZE, *Hist. ecclesiast. des egl. reform.*, liv. II, p. 120, éd. 1580.)

PELLEFEDE, s. f., sorte de raisin :

Dés belles grappes muscades,
Pellefedes, et oeuillades.
(DESPER., *Chant de Vendanges*, p. 100, éd. 1544.)

PELLEGRIN, voir PELERIN.

PELLEMENT, voir PELEMENT.

PELLEMESLANGE, *peslemeslange*, s. m., pèle-mêle, mélange confus :

La communion et *peslemeslange* des femmes a esté pour article principal des Nicolaites. (CHOLIERES, *Contes*, f° 186 r°, ap. Ste-Pal.)

PELLEMESLER, *pele.*, *pesle.*, verbe.

— Act., mêler, mélanger, troubler, confondre :

Peslemeslant dans les foibles valeur,
Et les plus forts affoiblissant grand erre.
(PASQ., *Joux poét.*, I, 23.)

Que s'il convenoit pour les abus qui se trouvent non seulement en nostre Eglise, mais en tous estats, extirper le tige, ce seroit *peslemesler* toutes choses. (ID., *Rech.*, III, 27, éd. 1723.)

Auquel danger s'expose celui qui sans distinction *peslemesle* la bonne avec la mauvaïse semence. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, V, 15, éd. 1805.)

Il *peslemesle* l'aigre, le doux, b. mol et b. quarre. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 79, éd. 1622.)

De tout ce grand nombre d'histoires qu'ils ont *peslemeslé* sans discretion parmi les vraies et legitimes. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 608, éd. 1625.)

— Réfl., se mêler, se mélanger :

La jeunesse se *peslemeslant* sans ordre. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXII, éd. 1598.)

Aux dames je fais cas d'un visage fardé ;
A la court aujourd'huy c'est le plus regardé,
Car, quand bien elle auroit une fort belle face,
Si elle n'est pas fardée elle n'a pas de grace,
Et principalement le doit elle estre alors
Que la ride commence a luy siller le corps,
Et que de jour en jour une blanche argenture
Va se *peslemeslant* dedans sa chevelure.
(1624, *le Satyrique de la Court*, Var. hist. et litt., III, 254.)

— *Peslemeslé*, part. passé, mêlé, mélangé :

Et adonc eut on peu veoir toutes choses *pelemeslees* en tumulte et clameur. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 245, éd. 1581.)

Je cuide qu'il n'y a estat en la chrestienté ou il y ait encores de meilleure matiere que dans le nostre ; mais elle est a present toute *peslemeslee* comme si on brouilloit ensemble les diamants, rubis, fer, plomb... (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 39, éd. 1587.)

Je voy la tantost un amour, tantost un desdain, puis tous les deux *peslemeslez* ensemble. (E. PASQ., *Lett.*, VI, 4, éd. 1723.)

Qui crois tu qui se donne le loisir de lire un libelle remply et *peslemeslé* de calomnies ? (N. PASQ., *Lett.*, X, 5, éd. 1723.)

PELLET, voir PELET.

PELLETTE, voir PESLETE.

PELLETTE, voir PALETE.

PELLEUR, s. m., ouvrier qui manie la pelle :

Neus deffendons a tous picqueurs et *pelleurs* besongnians ausdiz ouvraiges de cesser l'œuvre au precedent le son de la cloche. (17 août 1557, *Ordon. de l'échevin. d'Amiens, au sujet des fortifications*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 650.)

PELLEUX, voir PELEUS.

1. PELLICE, s. f., gabion ?

Se d'aventure vous estes en lieu ou vous puissiez miner, il est de necessité que vous ayez ce qui s'ensuit : c'est assavoir besches, peles de bois, equipars pour vuidier l'eaue, un bon nombre de pionniers, grans croqs de fer agus, ayans chascun deux boucles, hotes toutes effoncees, lanternes, chevilles de fer de pié et demy de long, ung miller, selon ce que vous verres estre a faire et autant *pellices*. (*Le Jouvenel*, ms., ap. Ste-Pal.)

2. PELLICE, voir PELICE.

PELLICHERIE, voir PELUCHERIE.

PELLICHON, voir PELIÇON.

PELLIER, s. m., fabricant de pelles :

Pellier. (*Voc. des mél.*, ap. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*.)

PELLIFIER, voir PERLIFIER.

PELLIGRINACION, voir PELEGRINACION.

PELLIN, voir PELAIN.

PELLIR, v. a., ramasser à la pelle :

Pellir. (1411, *Cart. de l'évêché de Chartres*, ap. Duc., *Pela* 2.)

PELLISSON, voir PELIÇON.

PELLIXE, s. f., sorte d'oiseau :

Quant le temps des cailles estoit passé, a belles peringues, a belles palombes, a belles *pellixes*. (DESPER., *Nouv. Recreat.*, de la damoysele de Tholouse, f° 162 v°, éd. 1572.)

PELLON, voir PELON.

PELLU, voir PELU.

PELLUETE, -elte, s. f., sorte de plante, piloselle :

Pilosella ou *pelluete*, c'est une herbe qui croist es montaignes et a fueilles moins longues que d'un doy, et a poiz en ses fueilles assez longs, et pour ce l'appelle on *pelluette* ou piloselle. (*Le grant Herbiere*, f° 87 v°, Nyverd.)

PELLURE, voir PELEURE.

PELLUX, voir PELEUS.

PELNE, voir PANNE.

PELOINGÉ, voir POLAINGI.

PELON, *pellon*, s. m., enveloppe épineuse de la châtaigne :

Ce fruit est fortifié d'un fort harnois e armeure si puissante qu'elle est faite a l'espreuve, et de la dent des bestes, et du bec des oyseaux, tandis que le fruit est enclos soubz un *pelon* et espineuse couverture. Et outre cecy, elle ne se contentant point de conserver la châtaigne soubz la garde de ceste forteresse et rempart pour quelque temps, elle luy a encor donné une belle escorce assez dure par dessus (le *pelon* estant hors) et une autre plus molle et subtile. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 123, éd. 1571.)

Il me fut monstré un grand nombre de poisson armé, qui estoit fait en forme d'un *pellon* de chastagne. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Pelon, rizzo di castagna. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Il se dit encore dans le centre de la France.

PELONGÉ, voir POLAINGI.

PELONGEY, voir POLAINGI.

PELONGI, voir POLAINGI.

PELOPPER, v. a., parler avec mépris de, ravalier :

Quoy, quant je l'oy
Il vous *peloppe* nostre loy
Et si nous ravasse la sienne.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 91^a, éd. 1537.)

PELORCE, s. m., corde pour le halage des vaisseaux :

Tutes les nes ont le *pelorce* de canne con lesquele se tirent les nes. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxlvii, Roux.)

PELORDE, voir PALOURDE.

PELOT, s. m., pilon :

Martinus *Pelot*. (1249, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 171, Boudrot.)

Avons ordoney que nyon ne trameit lana sus ouvra ne sus estoppes et que aussy nyon non ovreyt de *pelotz* de fola. (1372, *Ord. en fav. de la fabric. des draps*, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 67, f° 18.)

Deux mortiers aussi de pierre garniz de *peloz*. (1501, *Invent. de l'hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 156.)

1. PELOTE, s. f., petite peau, partic. prépuce :

La sue circuncision nus est grant seneffiance, kar selunc la custume de la lei li fu tpenchee e ostee la *pelote* de sa nature. (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 4^a.)

2. PELOTE, *pellotte*, s. f., sorte de question, peut-être celle que l'on donnoit en garrottant le patient avec des cordes ferrées jusqu'à les faire pénétrer dans les chairs :

Si fu osté hors d'icelle, mené choffer en la maniere acoustumee, et, assez tost apres, ramené sur lesdiz quarreaux, et mis de rechief a la question de la *pelote*. (*Reg. du Châtelet*, I, 208, Biblioph. fr.)

— Droit payé par les nouveaux mariés :

Plus de la dicte chastellenie (de Doussay) depend le droit de lance et de *pellotte*, qui est que chacun an le roy des dimanches tous les nouveaux maryes de ladite chastellenye sont tenez de courir la lance, et ceulz qui deffailent de la rompre doibvent payer audict seigneur trois mynes d'avoine et deux chapons; et quant audict droit de *pellotte* que doibvent aussi lesditz nouveaux maryez, elles doibvent estre jettees par telles personnes que bon semble au dict sieur de Doussay, et si elle casse du troysiesme coup, ilz doibvent pareil nombre de trois mynes d'avoine. (1586, *Procès-verbal d'estimation*, f° 178 v°, Ferigarreau, Arch. Vienne.)

PELOTER, *pelotter*, *ploter*, verbe.

— Act., ballotter, disputer :

Voyez l'horrible impudence dequoy nous *pelotons* les raisons divines : et combien irreligieusement nous les avons et rejetees et reprises selon que la fortune nous a changé de place en ces orages publiques. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, p. 284, éd. 1595.)

En droict la cause est appointee,
Non sans estre bien *pelotee*.

(1609, *le Faict du proces de Baif*, Var. hist. et lit., VIII, 46.)

— Répéter :

Nous *pelotions* nos declinaisons, a la maniere de ceux qui par certains jeux de tablier apprennent l'arithmetique et la geometrie. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XXV, p. 99, éd. 1595.)

— Frapper :

Je suis *ploté* et tourmenté
De gros cailloux sur ma servelle.
L'une crye, l'autre grumelle ;
L'une maudit, l'autre tempeste.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 32.)

— Neutr., applaudir :

Plaudere, *ploter*. (H. ESTIENNE, *Gramm. gall.*, p. 89, éd. 1557.)

— *Peloté*, part. passé, enveloppé :

Donnez luy a manger feuilles de rhamnus pillees, et *pelottees* de bitume. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XVII, 16, éd. 1543.)

PELOTERIE, *-otterie*, s. f., fil en pelotes :

Filache, ... *pelotterie*.
(*Marchandises de Flandres*, ap. Grapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 131.)

PELOTIER, s. m., fabricant de pelotes :

Jehan Dureau *pelotier*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 90 r°, Bibl. la Rochelle.)

PELTON, *ploton*, s. m., boule :

Les *pelotons* de neige se gettoient. (*Eu-rial. et Lucr.*, f° 50 v°, éd. 1493.)

— Cocon du ver à soie :

Deux ou trois jours mettent les vers a parfaire leurs escailles, *ploton* ou coucons (diversement nommes, selon les lieux). (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Un ver s'enferme dans son *ploton* de soie ; la il se transforme en papillon. (*Id.*, *ib.*)

— Faire le *peloton* ?

Mains et temps font le *peloton*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f° 23 v°, éd. 1619.)

PELOTTOIR, *plottoir*, s. m., déviation :

De Jehan Boudisselart, bonnetier, pour deux *plottoirs* et deux balanches de fer. (1469, *Exéc. test. de Phil. du Bos*, Arch. Tournai.)

PELOUS, voir PELEUS.

PELOUSETTE, s. f., piloselle :

A ce vault moult la boluete que aucuns nomment *pelousete*. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin LXXXVI, K, IV, 37, f° 37 v°.)

PELRYNAUNT, voir PELERINANT.

PELTRE, voir PEAUTRE.

PELU, *pellu*, adj. ; *dez pelus*, sorte de jeu :

LE CHEVALIER.

A quel jeu ?

LE PIPEUR.

A bons *dez pelus*

Ou a quelque jeu que voudrez.

(*Le Cheval. qui don. sa femme au Dyable*, Anc. Th. fr., III, 440.)

Et me les fait jouer ensemble

Aux quartes, aux beaulz *dez pelus*.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 21^a, éd. 1507.)

PELUC, *pluc*, s. m., balle du blé, ce

qui reste du grain après qu'il a été vanné :

Quatre sestiers de blé, et tout le hauton, et tous les fourrages et le grain et le *peluc*. (1253, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 132 v°.)

— Butin :

Du *pluc* et butin qu'elle avoit a la force de ses reins conquesté avoit acquis vaisselle et tapisserie. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXVIII, Jacob.)

Me fault il courir sur les champs
Pour admener telz deuxeschans
Ou il n'a gaignage ne *pluc* ?

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 14345, G. Paris.)

Puis qu'il n'y a ne gaing ne *pluc*
Les dyables demourront en cruc.

(*Myst. de la Pass.*, f° 13^a, impr. Institut.)

... Sus, tost t'abille :

Il y a *pluc*.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2^e journée, 39, Le Verdier.)

Ilz dient qu'ilz aiment le *pluc*.

(*Rebellion des Lieg.*, v. 17, Anal. leod., X, de Ram.)

Prime, et d'abondance
Mauldis l'acointance
Qu'as fait pour le *pluc*
D'avoir a oultrance
Enfraint l'alliance
Dudit arceduc.

(*Le petit Traittiet du malheur de France*, ap. Michault, *Dance aux aveugles*, p. 214, éd. 1748.)

En tous les estas de ce monde
Il y a eur, honneur ou *pluc*,
Mais je n'ay raison qui se fonde
Qu'elle y ait prouffit ne suc.

(*Resolution d'amours*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XII, 310.)

Le patois de Tourcoing a le féminin *pluque*, somme d'argent, recette ; dans la Hte-Norm., vallée d'Yères, *pluque* signifie enjeu et ce que l'on gagne au jeu.

PELUCAGE, *plocage*, s. m., épluchage ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois du commencement du XVIII^e s. :

Feuilles de houblon lesquels se laissent aux ranges apres le *plocage*. (*Pièce de 1712*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, II, 405.)

PELUCHERESSE, *ploqueresse*, s. f., éplucheuse ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois du commencement du XVIII^e s. :

Couper lesdittes *ploqueresses*. (1712, *Ch. et privil. des .xxxii. mèl. de la cité de Liège*, p. 136.)

Wall., *plokresse*, éplucheuse.

PELUCHERIE, *pellicherie*, *pillucherie*, *pillicherie*, s. f., redevance en peaux.

La *pelucherie* ou *pillicherie*. Ce mot qui se montre fréquemment dans les chartes relatives au Pays-d'Enhaut et à la Basse-Grüyère, ainsi que dans le Car-

tulaire de la chartreuse d'Oujon, s'employait pour certains droits seigneuriaux, qui sont parfois compris dans l'expression vague d'usages (Gewohnheiten) sans autre désignation. Le mot de *pelucherie* ou de *pillucherie*, *pelucheria*, *pillucheria*, servit d'abord, selon nous, à désigner une redevance en peaux de divers animaux, en général une fourrure, que, dans mainte contrée, le serf devait donner à son seigneur. La redevance en fourrure, comme tant d'autres charges, fut convertie en argent; dans certaines contrées elle fit place à une rente qu'on appela *denier de pelice*. Dans le comté de Gruyère, et dans tel autre quartier de la Suisse romane, le nom de *pellicherie*, qui se conserva, fut appliqué à divers droits, qui se payèrent en argent, en denrées, et en services. (Hisely, *Hist. du comté de Gruyère*, Doc. de la Suisse rom., IX, 336.)

Le cartulaire d'Oujon (*Doc. de la Suisse rom.*, t. XII), aux f^{os} 22, 43, 47, 49, 52, offre des ex. des années 1243, 1244, 1248, 1249 et 1250 du mot *pelucherie*, sous la forme latinisée *pelucheria*.

PELUCHIER, -*kier*, *plusquier*, *plocquer*, verbe.

— Act., épilucher, nettoyer :

Ses grenonez apareilla (la souris)
Et de ses piez ses *pelucha*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f^o 16^a.)

Serviteur ou servante pour *plocquer*.
(1608, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 347.)

— Becqueter, picoter :

Il me venoient *peluchier* (les poucins)
Et entre les jambes beschier.
(*Conf. Rem.*, Richel. 837, f^o 47^a; éd. Martin, p. 412.)

Jusques a tant qu'il (le pouchin) poet
plusquier et mengier le grain. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Absolument :

Sies vi sor la fontaine ester ens el gravel (les oi-
Et puis ses ai veus *pelukier* al soleil. (seaux)
(*Helias*, Richel. 12558, f^o 12^a.)

— Fig. :

Il va en tel lieu *pelukier*
K'on li devoit couper le main.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CLIX, 11, Van Hamel.)

Valenciennes, *pluskier*, wall., *ploki*, épilucher le grain comme les oiseaux en picotant. Hte-Norm., vallée d'Yères, *perlukier*, manger peu et délicatement. Tournai, *pluquer*, becqueter;

boire sec. Douai, *pluquer*, manger à petits morceaux. Dunois, *pleuzer*, Suisse rom., Neuchâtel, *plucher*, épilucher.

PELUCHINE, *pluchine*, s. f., dim. de *peluche*, moucheture :

Ung grant coffre couvert de vellours carmoisin semé de petites *pluchines* d'argent.
(1542, *Inv. du trés. de la chapelle des D. de Savoie*, p. 149, Fabre.)

PELUCHU, *plocu*, adj., en petites touffes :

Flockons *plocus*. (1577, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 32.)

PELUCHURE, *plocure*, *plocqure*, s. f., épiluchure; mot ancien qui n'a été rencontré que dans des textes liégeois du commencement du XVIII^e s. :

Ceux qui vendent *plocures* de houblons.
(1712, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, I, p. 136.)

Ceux qui vendent *plocqures* de houblons.
(1756, *Ed. et Ord. de la princip. de Liège*, 3^e sér., II, 323, Polain.)

PELUETÉ, s. f., qualité de ce qui est velu :

Si ne devez aucunement estre esbahiz se de vous ay merveilles; car lors n'estoient les chevaliers si peluz comme vous estes. Dame, dist Ourseau, de ma *pelueté* ne vous esbahissez: car ce me vient de la nature de mon pere. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxvi, éd. 1528.)

PELUETTE, s. f., piloselle :

Pelurette. The herb mouse eare. (COTGR., 1611.)

PELUKIER, voir PELUCHIER.

PELURE, voir PELEURE.

PELVIN, s. m., bassin :

Pro uno *pelvin* empto. (*Compt. de l'H.-D. d'Orléans*, 1346-47, exp. de chardereto, Hôp. gén. Orl.)

PEME, voir PESME.

PEMEL, voir POMEL.

PEMSABLE, voir PENSABLE.

PEN, voir PAN.

PENANCE, voir PENEANCE.

PENAANT, voir PENEANT.

PENABLE, -*nable*, -*navle*, *penn.*, *pein.*, adj., qui sait supporter, endurci :

Merveilles estoit airous (Agamemnon),
Et *penables* et travailous.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f^o 32^a.)

De cuer estoit moult airous,
Et *penavles* et travailous.
(ID., *ib.*, Richel. 375, f^o 78^c.)

Il n'i ot onques si vaillant ne si *penable*

qui n'eust le cors sullet en poi de tens.
(*Artur*, Richel. 337, f^o 119^a.)

.ii. mil chevaliers ki mult estoient prudence et *penable* et aduré d'armes. (*Merlin*, Richel. 19162, f^o 202^a.)

Deiphebus estoit moult fors et *penables* aux armes. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f^o 25^a.)

— Pénible, difficile à supporter :

Li trente jors furent *penable*,
N'en i ot un si mal tirable
Que tous ne fust las et malmis.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f^o 95^c.)

Savoir d'armes c'est trop grant chose
Et biaux sanz, et moult profitables,
Je sai (ja soit) ce qu'il soit *penables*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 4^b.)

Moult nous estoit griez chose et *penable* de chascun jor descendre au lac por eve. (*Vie et miroir de plus. s. confess.*, Maz. 568, f^o 78^a.)

Pour celle de grant consentement
Qui seroit a avoir *penable*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 73^c.)

Laquelle montagne pour verité est moult haulte et *penable* a monter. (1395-1396, Richel. suppl. fr. 521, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 430.)

Et c'est chose veritable
Qu'en bataille tres *penable*
Furent desconfis et mors.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 330, A. T.)

Il ne evada pas les *peinables* miseres de ceste mortelle vie. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 24^v.)

Chose moult *penable*, difficile et de grant travail. (1429, *Affranch. d'Oiselay*, Arch. H.-Saône E 143.)

Et passa lui et ses gens par divers lieux moult *penables* a passer. (*Hist. de l'anc. Test.*, f^o 103^a, impr. Maz.)

C'estoit encore le plus malplaisant chemin et plus *penable*. (*Vie de Loyse de Sav.*, ch. x, Michaud.)

Et si provision est a faire, les officiers prendront les biens de leurs subjectz et y mettront pris tel qu'il leur plaira..., et par si longue et *penable* poursuyte que les despens tres souvent excèdent la somme recue. (*La Thotison d'or*, vol. II, f^o 130^r.)

Seroit chose fort *penable* de... (VAN AELST, *Regl. de l'archit. selon Vitruv.*, f^o 34^b, éd. 1545.)

Lyonn., *penable*, Bas-Valais, Vionnaz, *penable*, pénible.

PENADE, *pennade*, *panade*, *pannade*, s. f., saut, ruade, cabriole d'un cheval, voltige :

Bon mestier y leur a esté
Avoir trouvé portes ouvertes ;
Je cuide que de cest esté
Ne les verrez faire *penades*.
(*Mist. du siege d'Orléans*, 10951, Gussard.)

Puis souliers a la longue pointe
Qui passent du cheval la jointe,
Et montez pour faire *pennades*,
Chantans rondeaulx, ditz et ballades.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de Court*, f^o 29^r, éd. Genève.)

Et estoient montez ces gens sur bons coursiers, qu'ilz vous faisoient saillir et

faire *pennades* que c'estoit une triumphe a les regarder. (*Rom. de Jeh. de Paris*, p. 79, Bibl. elz.)

Les *pennades*, les joustes, les convys
Les motz secretz qu'on y dit viz a vis.
(Ocr. de S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 17 r°, éd. 1526.)

Nobles montez comme bons champions,
Armez, bardez, aussi fiers que lyons,
A qui mieulx mieulx font grans saulx et *pennades*.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° 14 r°, éd. 1532.)

Chascun adont son cheval esprouva,
Devant le roy Millannoys font *pennades*,
Faisans en l'aer mille saulx et ruades.
(Id., *Voiage de Venise*, Bar. de Montjoye, f° 48 v°, éd. 1532.)

La viste virade,
Pompante *pennade*,
Le saut soubzlevant,
La roide ruade,
Prompte petarrade,
Je mis en avant.

(CLEM. MAROT, *Epitaphe du Cheval de Vuyart*, p. 471, éd. 1596.)

Après bien boire on ne faict que *penades*
(J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 27 v°, éd. 1536.)

Ruer coursiers, faire les grands *penades*.
(Id., *Ep. mor.*, II, 11, éd. 1545.)

Les satyres capitaines, sergens de bandes,
caps d'escadre, corporals, avec cornabou
sonnant les orties, furieusement tournoyent
autour de l'armée a saux de chevres, a bons,
a pets, a ruades et *penades*.
(RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XL, éd. 1564.)

Et *passepiedz*, tordions et *pannades*.
(HABERT, *Ep. Cupid.*, XIII, dans *le Combat de Cupido*, A. Lotrian, s. d.)

Chanter, dancier, faire *pennades*,
Ne craindre moreau ne grison.

(*Testam. de maistre Levrault*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., X, 137.)

Et en feist faire lors une ou deux *pennades*
A son hobin ou il estoit monté.

(*Debat des dames de Paris et de Rouen*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 45.)

Les Italiens disent qu'en la bataille de Fournoue
le cheval du roy Charles se deschargea a ruades
et *penades* des ennemis qui le pressoyent,
qu'il estoit perdu sans cela. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 184, éd. 1595.)

Panade ou *pannade* de cheval, voltige-
ment de cheval. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam, 1664.)

PENADER, *pennader*, *panader*, verbe.

— Neutr., sauter, ruer, voltiger :

Quant il fu le bois outrepasé commença
faire estrader et *pennader* son cheval pour
se essayer. (*Perceval*, f° 74^b, éd. 1530.)

Puis affin que toute sa vie feult bon che-
vaulcheur, l'on luy feist un beau grand
cheval de bois lequel il faisoit *penader*,
sautter, voltiger, ruer et dancier tout en-
semble. (RAB., *Gargantua*, ch. XII, éd. 1542.)

Je voyois jouer, gambader et *penader*
certains agneaux, moutons, brebis, chevres
et chevreaux. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Je voyois les petits poulains et les pe-
titz veaux, qui se jouoyent et *penadoient*
aupres de leurs meres. (Id., *ib.*)

— Se livrer à des mouvements dé-
sordonnés, se détirer en tous sens :

Puis se guambayoit, *penadoit*, et paillar-
doit parmy le licit quelque temps, pour
mieulx esbaudir ses esperitz animaulx.
(RAB., *Gargantua*, ch. XXI, éd. 1542.)

— Avoir une tenue et des manières
de coquette :

Cy gist Lais, la citoyenne
De la ville Corintienne,
Qui *panadoit*, donnant des tours
En ses hobanciers amours,
En drap d'or et drap d'ecarlare.

(J. A. DE BAIF, *Passelems*, l. III, f° 92 v°, éd. 1573.)

S'il refuse les joyaux, le voila de la con-
frairie des beliers. S'il fait *pennader* et
courtisanner sa femme, voila de la proye
qu'il met a l'hazard du premier tiercelet
qui aura la grille forte pour l'enlever.
(CHOLIERES, *Aprèsdinees*, II, f° 67 v°, éd. 1587.)

— Réfl., sautiller, gambader :

Mais voila Finet et ma grue
Qui se *pennade* par la rue.

(J. A. DE BAIF, *le Brave*, V, 3, éd. 1573.)

— Act., faire voltiger un cheval :

Panader ou *pennader* un cheval, manier
un cheval en voltes et en courbettes, faire
voltiger un cheval. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*,
Amsterdam, 1664.)

PENAGE, voir **PASNAGE**.

PENAILLERIE, s. f., *penaillon*, *hail-
lon* :

Ces pasteze estoient remplis de toutes vieil-
les *penailleries* de ses chevaux de poste.
(BRANT., *Capit. estrang.*, l. I, c. XXXII, Bibl. elz.)

PENAILLON, s. m., *hailon* :

Ces embourremens de ventre que por-
tent les hommes, et ces *penaillons* de re-
vesche de quoy les femmes grossissent leur
cul. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 171, Roybet.)

— Homme en *hailons* :

Nostre Seigneur veult que nous men-
geons nostre pain en la sueur de nos corps ;
non pas rien ne faisons, comme ce *penail-
lon* de moine que voyez, frere Jan qui boyt.
(RAB., *Quart livre*, ch. XXIV, éd. 1552.)

Je ne scay, dist Epistemon, quel plaisir
vous prenez, raisonnant avecques ce mes-
chant *penaillon* de moyne. (Id., *Cinquiesme
livre*, ch. XXVIII, éd. 1564.)

1. **PENAL**, *pennal*, *panal*, *penaul*,
penault, s. m., sorte de mesure, équi-
valant au bichet, et représentant dans
quelques pays, tel que le Barrois, le
poids de cent livres :

Cinc *penaus* d'avoinne. (1286, *Lettre du
c^o de Bourg*, Arch. Doubs, Anc. ch. des
compt., Quitt., Chalon.)

.i. *penal* et demi de froment. (1312, Arch.
Haute-Saône II 466.)

Deus *panaus* de froment et deus d'avoine.
(1321, Arch. JJ 68, f° 137 r°.)

Un *penaul* de froment, un *penaul* de se-
gle, deus *pennaus* d'avoinne a ladicté me-
sure de Bourbonne. (1322, Arch. JJ 61, f°
49 v°.)

De la recepte de froment .LIII. bichaz et
.ii. *penaux*. (1341, Ch. des Compt. de Dole,
C 403, Arch. Doubs.)

Qu'il puissent moorre a touz temps a noz
molins de Jonville, pour paiant pour *pe-
naul* une escuelle de mousture. (1354, *Ord.*,
IV, 298.)

Li sires li doit soignier blanches es-
cuelles, blanc bechier, et ung *penal* de sel
et une chere de loingne. (xiv^e s., *Rôle de
Colonges de Porrentruy*, Monum. de l'èv. de
Bâle, V, 308, Trouillat et Vautrety.)

Li colungiers li doit ung *penal* de genel.
(*ib.*, p. 309.)

Les douzes copes raises devant faire ung
penal rais. (*ib.*, p. 310.)

Six *penaux* de bled. (1461, *Rôle de la prév.
de Moutier-Grandval*, ib., V, 445.)

Neufz *penaul* froment. (1542, *Dénombr.
d'Oiselay*, Ch. des comptes de Dole, O 23,
Arch. Doubs.)

Ou bichot de grain a douze *penaux*, ou
penault deux quartes. (*Cout. de Bourg.*,
Nouv. Cout. gén., II, 1188.)

2. **PENAL**, *peinal*, *poinal*, adj., où l'on
peine, où l'on expie :

Ce moi plaist ke tu dis. Mais de si
grant homme Pascaise ce moet mon corage
a demandise ke il apres la mort fut menez
al *poinal* liu, qui vesture de sa bire pot
estre atochie, et li malignes espirs estre
chaciez del possis homme. (*Dial. de S.
Gregoire*, p. 257, Foerster.)

Plusieurs croient que la soient les lieux
penaulz, c'est a dire de peine ou purga-
toire. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 94^a, éd.
1488.)

— Qui porte peine :

Que doresnavant l'on ne depesche en
cour de Rome aucuns interdits ny moni-
toires *peinaux* pour estre executez es pays
du roy. (*Pièce de 1491*, ap. Godefroy, *Ob-
serv. sur Charles VIII*, p. 619, éd. 1684.)

3. **PENAL**, voir **PANEL**.

PENANCE, voir **PENEANCE**.

PENANCERESSE, voir **PENEANCERESSE**.

PENANCERIE, voir **PENEANCERIE**.

PENANCHE, voir **PENEANCE**.

PENANCHERIE, s. f., bail à cheptel :

A Fastret Lane, de Ligne, *penanchier* de
Taintegnies, pour l'amendement de .v. va-
ques que li dis Jehans lui avoit donnees a
penancherie, les queles n'estoient mie si
boines que elles devoient estre. .xl. s.
(25 août 1355, *Exécution testamentaire de
Jehan Dommeries*, Arch. Tournai.)

1. **PENANCHIER**, -cier, s. m., mé-
tayer :

Tout çou, que no censiers ou *penanchier*
de Duisempiere, de Maude, de Wes, de
Hollaing, ou d'ailleurs, no doivent, ou pue-
ent devoir, pour la cause de leur censes,
soit d'arrierages, de prest, ou de grains,
de fourages, d'ahans, ou en autres manie-
res. (12 oct. 1334, *Compte du partage d'Isa-
biel, veuve de Watier Gargate, a l'encontre
de ses parchemiers*, Arch. Tournai.)

No *penanciers* de Scin demande, en le somme de .x. lb. .viii. d., ou environ, ens laquelle somme lidis censiers a fait labourages de ahans, et de semences, et d'autres choses, liquel ahan et semences demoront as dis hoirs. Si en fac protestacion que je ne paie point des choses ou je ne prent point de profit. (*Id.*)

2. **PENANCHIER**, voir PENEANCHIER.

PENANCIER, voir PENEANCHIER.

PENANT, voir PENEANT.

1. **PENANT**, s. m. ?

Les *penantz* de l'arc seront quinze. (P. VAN AELST, *Archit. selon Vitruv.*, f° 6°, éd. 1545.)

La fascie qui soubstient l'arc sera encoire soubstement aux *penantz* de ces poternes. (*Id.*, *ib.*, f° 6°.)

2. **PENANT**, *ponant*, adj. ?

Item delivra maistre Jehan a Medame pour menues choses ki li falioient six livres *penans*. (1323, *Compt. de bijoux*, 3° Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

— S. m. pl. ?

Sept cens quarante cinq livres tournois monnoie de Haynnau trestous en *penans* pour six deniers e maille, si les fist maistre Jehan cangier pour envoyer a Paris. (1323, *Compt. de bijoux*, 3° Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

Vint et cinq souz et sis *ponans* de rente. (1328, Arch. Ind. et L.)

PENARD, voir PENART.

PENARDEAU, s. m., petit coutelas :

Icellui Dusol consul, lequel portoit un *penardeau* ou grant cousteau. (1462, Arch. JJ 198, pièce 510.)

1. **PENART**, *pennart*, *penard*, *panart*, *pannart*, s. m., coutelas, espèce de grand couteau à deux tranchants ou taillants, sorte de poignard :

De chaude cole feru ledit Helyoton sur la teste un cop d'un cotel dit *pannart*. (1381, Arch. JJ 120, pièce 260.)

Un grant *pennart* qu'il avoit pendu a sa sainture. (*Reg. du Chat.*, I, 146, Biblioph. fr.)

Un coustel a deux taillans, nommé *panart*. (1396, Arch. JJ 149, pièce 315.)

Et reçueillirent aux lances et aux *penans* les Anglois bien et faitissement. (FROISS., *Chron.*, t. I, f° 214 r°, éd. J. Petit.)

Un coustel a deux taillans, nommé *panart*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 179.)

Il avoit en sa compagnie trois mille chevaliers et escuyers, et quatre mille arbalétriers, chacun garny de deux arbalétriers, et deux gros valets, dont l'un tenoit un grand *pennart*, et l'autre tendoit l'arbalétrier. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

D'ung grant *penart* et d'une bisague. (VILLON, *Ball. des Tavern.*, Jouaust, p. 151.)

— Fig., le membre viril :

Chacun exerceoit son *penard*: chacun desrouilloit son bracquemard. (RAB., *Tiers livre*, prol., éd. 1552.)

Dans la langue moderne, *penard* désigne un vieillard usé, un vieux libertin.

2. **PENART**, s. m., carpe mâle :

Merlutz, saiches, harens et petit *penars*. (1551, Arch. M.-et-L., E 72, f° 91.)

Pannard se disait encore en ce sens au XVIII^e s. dans la Beauce et le Perche :

Denombrement des mères carpes et *pannards* de l'étang du Marga. (1734, baill. de La Loupe.)

PENAS, s. m., vol en armoiries :

Sur lequel escu est un timbre couronné a un col de heron et un *penas*. (*Pièce de 1412*, ap. Duc., *Penatum*.)

Cf. PENNART.

PENAU, voir PANEL.

PENAUBLE, voir PENABLE.

PENAU, voir PENAL.

PENAU, voir PENAL.

PENAU, voir PENAL.

PENAVLE, voir PENABLE.

PENCEMENT, voir PENSEMENT.

PENCHEAL, voir PENONGEL.

PENCHEMENT, *pan.*, s. m., état d'un corps qui penche :

La mer s'estend a bord le plus loin qu'elle peut, selon toutesfois que sa devexité et *panchement* peut porter. (DU PINET, *Plîne*, II, 65, éd. 1566.)

Deveixitas, *panchement* droit en bas. (R. EST., *Thes.*)

Panchement. A bending, leaning, bowing forwards; an inclining, or hanging downwards; a stooping, a declining. (COTGR., 1611.)

1. **PENCHON**, s. m., poids, fardeau :

Si quelque malheur est avvenu du costé dont vous me soupçonnez, certes il est tombé sur ma teste, et suis celui qui ay porté le plus pesant *penchon*, d'autant que j'ay blessé et offensé moy mesme. (SALIAT, *Hérod.*, III, éd. 1556.)

2. **PENCHON**, s. m., l'endroit où l'eau d'un moulin s'écoule et est arrêtée par une écluse :

Le witisme anguille ki descent au *penchon* de ce molin... (1241, *Cart. de Vallaincourt*, ch. cxvi, ap. Duc., *Penchoina*.)

Le witisme anguille ki descent au *penchon* de che molin. (1272, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. I. 5478, f° 54°.)

De le *penchon* ou des *penchons* de leur dit vivier. (1292, *Cart. de Fervaq.*, Richel. I. 11071, f° 23 r°.)

PENCHOTTER, *pan.*, (*se*), v. réfl., osciller :

Mais Bacchus couronné
De pampre, environné
De maint cornu satyre,
Qui le lourd asne tire.
Sur qui Silen monté
Se *panchette* a costé.

(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, l. II, f° 33 r°, éd. 1573.)

PENCIONNIER, voir PENSIONNIER.

PENÇOIR, voir PINÇOIR.

PENCOSSIER, voir PANCOSIER.

PENCOSSIERE, voir PANCOSIERE.

PENDACE, s. f., mamelle pendante :

Nourrices aux grandes *pendaces*,
Gros sains ouvvers remplis de lais.

(COQUILL., *Droitiz nouv.*, 1^e p., de Jure naturali, I, 58, Bibl. elz.)

PENDACOL, voir PENTACOL.

PENDAGE, *-aige*, s. m., action de se pendre :

Seront contrainctz eulx mesmes a leurs despens acheter cordeaux et choisir arbre pour *pendaige*. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

Allez vous pendre, et vous mesmes choisissez arbre pour *pendages*, la hart ne vous faudra mie. (*Id.*, *Cinquiesme livre*, prol., éd. 1564.)

PENDAILLE, s. f., canaille digne d'être d'être pendue :

Souffroient les riches hommes et les saiges de Gand courir parmy la ville et sur le pays celle *pendaille* et celle ribaudaille. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2544, f° 65 v°.)

PENDAN, voir PENDANT.

PENDANCE, s. f., pente :

La cité siet en *pendance* vers le mont d'Olivet. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. II, var., Hist. des Crois.)

PENDANT, *-an*, *-ent*, *pan.*, adj., qui est, qui va en pente :

Par mi .i. *pendant* tertre est en .i. val ploncies. (*Roum. d'Aliz.*, f° 26°, Michelant.)

Li castax fu molt bien seant,
Desor une roche *pendant*.

(*Renart*, Br. XIII, 13, Martin.)

— Auquel une chose pend, est suspendue ; se disait en particulier des lettres scellées :

Un jor a fait li rois Nogans
Escrire unes lettres *pendans*,
Al roi Artu les envoia.
(*Durm. le gal.*, 12707, Stengel.)

Dont ils ont le tesmoignage par nos lettres *pendans*. (*Grand Cron. de France*, des Gestes au bon roy Philippe, II, 3, P. Paris.)

Canques il avoit fait fist il par le conseil l'archevesque de Ruem, par cui conseil li rois l'avoit commandé a ouvrer de toutes

ces choses, et ses lettres *pendans* en avoit. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angleter.*, p. 99, Michel.)

— Fig., comme suspendu :

Cil ki l'oient l'unt loeie,
A sun conseil tuit sunt *pendant*.
(*Brut*, ms. Munich, 990, Vollm.)

— Qui se passe, en parlant du temps :

Le terme *pendant*, vinrent cil trois signeur de France sejourner en la cité de Rennes. (FROISS., *Chron.*, VI, 179, Luce.)

Jeanne, ce temps *pendant*, me faisoit un sermon. (REGNIER, *Sat.*, xi, Jouaust, p. 115.)

— Adv., pendant ce temps, en attendant :

Pendant il m'envoya faire des depeschas a Santia pour faire venir le reste de l'armée. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Pendant, d'une douce voix
Ouvre ta levre jumelle,
Et pren de tes petits doigts
Ta nourrice a la mamelle.

(JOACH. DU BELLAY, *Recueil de poésie*, Ode s. la nais. du D. de Beaumont, f° 154 v°, éd. 1573.)

Il faut a tout loisir
Y penser meurement, et *pendant* se saisir
Du devin et de luy.

(RACAN, *Berg.*, IV, 5, Bibl. elz.)

— S. m., pente, penchant, coteau, colline, tertre. Il se disait également d'une montée et d'une descente :

Trespasent puis et *pendanz*,
Montaigne, forez et riveres.
(CHRIST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 10 v°.)

G. esgarde par delez .i. *pendans*.
(*Raoul de Cambrai*, 3933, A. T.)

Serré chevauchent le *pendant* d'un rochier.
(*Moniage Guill.*, Richel. 368, f° 259 r°.)

Uns fais d'une grande pierre rumpit
fors, ki venanz par lo *pendant* del mont,
manievet trebuchement de tote la cele.
(*Dial. St Greg.*, p. 9, Foerster.)

Selonc un *pendant*.
(*Rom. et pastour.*, Bartsch, II, 2, 3.)

Sus le *pendant* d'une montaigne.
(*Mess. Gawain*, 3640, Hippeau.)

Tant i avoit de Turs, sans mençoigne disant,
Que tot en sont couvert li pui et li *pendant*
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 379, P. Paris.)

Renars vint par un bois fendant
Par une broche en un *pendant*.
(*Renart*, Br. II, 1027, Martin.)

Une riviere trueve qui d'un *pendant* avale.
(*Berte*, 742, Scheler.)

Kex cai el *pendant* d'un val.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 24.)

Enboichiez les avoit en .i. petit *pendant*
Qui tot ert plains de brenches et spes durement.
(*Floovant*, 1930, A. P.)

Robastre a .m. paiens devant li acueillis,
Ferant les emmena le *pendant* d'un larris,
(*Gaufrey*, 474, A. P.)

Environ .x. et .vii. arpent de pré, seanz
entre Tilloy et le ru de grant Brian en
plusieurs pieces. et .xii. d. de cenx deuz sus
terrés en ce *pendant*. (1309, Arch. JJ 41, f° 55 r°.)

Que couviert en estoient li puy et li *pendant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6218, Chron. belg.)

Il y avait un couteau en *pendant* du
costé de Gerizolles et de Sommarive.
(MONTLUC, *Comm.*, I, I, éd. 1594.)

L'escarmouche commença par ce coupau,
et dans le *pendant* les ennemis avoient fait
alte vis a vis de nous. (Id., *ib.*, II.)

Pourveu que l'ennemy ne fut partie en
pendant et partie en plaine, encore que le
bataillon fut grand, je le nombrois a cin-
quante hommes pres de demy mil loing.
(Id., *ib.*, IV.)

A coté dudit village de Bareges et au
pendant de la montagne les bains et fontai-
nes d'eau chaude. (*Somm. descr. du pais et
comté de Bigorre*, I, I, ch. iv, Balencie.)

— Tout ce qui sert à pendre, chaîne :

Sis haumes fu clers e luisans,
Estreit lacez a forz *pendanz*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 58, Luzarche.)

Ouvrirent la porte, et puis avalerent le
pont; quant le pont s'abaissa, les *pendans*
qui le portioient rompirent, car il n'avoit
point d'arrest ne de soustenu, car les pil-
liers sur quoy il devoit cheoir estoient
ostes. (FROISS., *Chron.*, liv. II, p. 13, éd.
1559.)

De Jehan Quenop, pour un *pendant* de
cles, estoffé d'argent, .xviii. s. (10 sept.
1422, *Exéc. test. de Euvart Despierre et de
Maigne du Touppet, sa femme*, Arch. Tour-
nai.)

Aux *pendans* de leurs gibessieres.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 148 v°, éd. 1537.)

Un jour les coupeurs de *pendans*, lesquels
estoiert bien dix ou douze de bande. (DES-
PERRIERS, *Nouv. Recreat.*, des coupeurs de
bourse, f° 211 v°, éd. 1572.)

A Franchois Muissart, chaudronnier, pour
avoir livré un *pendan* de lampe pour la
chapelle des infectez, 8 lb. (1647, *Compt.
des halles*, Arch. Tournai.)

— Agrès d'un vaisseau :

Combien de *pendans* a elle (la nau) pour
naviguer ? (LA BOET, *Mesnag. de Xenophon*,
Feugère.)

— Testicules :

Perte lor viengne des *pendans*
A quoi l'aumoniere est *pendans* !
(*Rose*, 19869, Méon.)

Mes *pendans* sont longs devenus.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 333 b°.)

— ?

Pour amener des *pendens* de nostre ma-
sure. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp.
comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

— En *pendant*, t. de droit, en sus-
pens :

Se li venderes ou li achateres muerent
dementres que la condiccion est *em pen-
dant*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 229 v°.)

Ensiment demorat la chouse en teils *pendans*
Sans estre rins traities.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38665, Scheler,
Gloss. philol.)

Guernesey, *pendant*, penchant d'une
colline.

PENDARDEAU, s. m., petit pendard :

Vellaquillo, un petit poltron, *pendardeau*,
petit marault. (*Thresor des trois langues*,
éd. 1617.)

PENDART, -ard, s. m., celui qui pend,
bourreau :

Si dist au matin a un sien grant amy
que a l'avanture il feist secretement cachier
les *pendars* de la ville jusques a heure de
tierce. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. cxxviii,
Bibl. elz.)

A un vendredy il fut condempné a estre
pendu ;... mais pour ce que le *pendart* n'y
estoit pas, il fu differé jusques au dimen-
che. (1380, Arch. JJ 117, pièce 35.)

A Guilhem Lambert, *pendart*, 1 franc. (9
août 1414, *Séance des jurats*, Reg. de la
jurade, p. 71, Bordeaux 1883.)

Le *pendart* ou bourreau. (1416, Arch. JJ
169, pièce 232.)

Despends le *pendart*, il te pendra,
Oigne le villain, il te poindra.
(GABR. MEURIER, *Tresor des sentences*, Anvers, 1568.)

PENDEE, s. f., apprentis :

Et vinrent lidis Jehans de Blandaing et
ses consauls ou dit hiretage, pour prendre
les mesures de carpenterie pour ouvrir
oudit hiretage, et ne les peurent avoir
pour le *pendee* de le masiere ledit Jaque-
mon. (1354, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Par devant les eskievins de Tournai
chi apres denommes, presens lesquels li
doy devant dit cogneurent et ratefierent
de leurs boines volempes, a cause dou
dit mur et *pendee*, il estoient et sont en-
semble d'acort. (28 juin 1359, *Escrip. del
acort fait entre mestre Jehan, dit le Diervet,
armoiseur, et Pieron Warin, boulenghier*,
Chirogr., Arch. Tournai.)

PENDEIS, -teis, -dic, -dich, adj., pen-
dant :

Si crin sanloient reluissant
D'or, roit et cresse et fremiant :
Or sont keu, noir et *pendic*.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 300.)

Nostre Signor del ciel proumetent
Aumones et vels *pendeis*,
Que lor sires i fust ocis.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2141, Hip-
peau.)

— S. m., apprentis :

Une maison tenant d'une part a le mai-
son Jake, et d'autre part a un *pendich* qui
est le dit Willaume. (1337, *Cart. Alex. de
Corbie*, Richel. 24144, f° 227 v°.)

PENDEL, s. m., écusson :

Quarante barques qui toutes avoient
pendeaux aux armes de leurs maistres...
(COMMINES, *Mém.*, VII, 20, Chantelauze.)

PENDELER, -eller, verbe.

— Neutr., pendiller :

Moult desire et moult le convoite
Qu'il eust la plance passee,
Aval a l'iaue regardée
Qui si fait la plance croler,
Qu'il ne se puet sor pies ester,
Ço li est vis qu'il caie jus :

Il se tient a deus mains desus
Et l'autre cors aval *pendelle*.

(REN. DE BRAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 4474, Hip-peau.)

— Act., pendre, accrocher :

Pour une journée d'homme qui a sorty ledit bœuf de son sallouer et le monter et *pendeller* en la chambre des munitions, .viii. s. t. (*Compte des receveurs de la ville de Bourges*, 1573-74, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

Berry, *pendeler*, pendre, accrocher.

PENDELOCHE, s. f., membre viril :

Ja nous, fames, ne le devon
Nommer en nis une maniere,
Ne au devant, ne au derriere,
Cele deable *pendeloche*.
Ma bele mere, est ce donc loche ?

(Le *l'Escuiruel*, 48, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, V, 102.)

PENDENT, voir **PENDANT**.

PENDEOR, -eur, s. m., homme chargé d'accrocher les draps aux traverses sur lesquelles on plaçait les étoffes qui devaient être visitées :

A Willaume Tistel, *pendeur*, pour ses gages ou dit office par huit mois, 4 l. (*Ch. de 1365*, Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 159.)

— Bourreau :

Item, des gages du *pendeur* des larrons et des frais a justicier les malfeteurs par le conté. (*Rolle des gaiges et pencions des officiers de Bouloigne*, Arch. J 1125, pièce 26, ap. Deseille, *Catal. des actes*, p. 22.)

Qu'il recognist lo fayt et fust mis ou selt et treygnit on de luy justise et fut jugié a pendre ; mais pour lo saint temps de la Karéma et a la pryere deis bonnes dames et per la voluntee dou common on li fit graci per tel magnier que on ley osta les orolies. Et promet qu'il estroit *pendarre* de Friborg et qu'il jour de sa vie ne partira deis borgeis mas que per lour congié. (1373, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. des lois, f° 284.)

Le *pendeur* ou bourreau de la ville de Laon. (1416, Arch. JJ 169, pièce 232.)

Et dist ledict baillieu, par le moien d'unct *pendeur* qui remonstra audit common, quy la estoit, comment ledict Ernoul de Muisy avoit esté pluseurs fois capitaine des arbalestriers de Tournay et fait grant honneur a le ville. (*Réc. des troubles de Tournai de 1422 a 1423*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 321.)

PENDEMENT, s. m., action de pendre :

Pendement, as hanging. (COTGR., 1611.)

Colgadura, *pendement*, penderie. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Penture :

Avec serrures, *pendemens* et autres ouvrages. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des écrits*, III, 309.)

Et encore aux xvii^e et xviii^e s. :

Pendements pour cliches. (1662, *Note de serrurier*, Arch. Spa.)

Au serrurier Bovy pour *pendements* et autres ferailles. (1703, *Compt. du magistrat*, 190, 35, Arch. Liège.)

PENDEREAU, s. m., celui qui pend, bourreau :

Pendereau ort et infame.
(*Therence en franç.*, f° 128^a, Verard.)

Furcifer, qui porte une fourche, *pendart*, *pendereau*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. comment.*, éd. 1558.)

Furcifer. *Pendereau*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

PENDERET, *pendret*, adj., qui sert à pendre :

Et sont les gibets ou arbres *pendrets* signes et marques de-haute justice. (*Cout. de Lorr.*, tit. VI, art. II, Nouv. Cout. gén., II, 1105.)

Gibets, arbres *penderetz*. (*Cout. de Gorze*, III, 27, Nouv. Cout. gén., II, 1076.)

PENDERI, nom de lieu imaginaire, désignant la potence :

Se je peuisse avoir mon affaire compli
Je vous euisse fait moins de *Penderi*.
(*B. de Seb.*, t. II, p. 377, Bocca.)

PENDERON, *pand.*, s. m. ?

Pour 16 tilhelles, vallant chacune 4 livres 16 s., et trois doubles *panderons* a 64 solz la piece, livrees par l'ordonnance dudit seigneur a monsieur Olivier. (1470, *Compt. de L. XI*.)

PENDICH, voir **PENDEIS**.

PENDICATION, *pan.*, s. f., action de s'étirer :

L'intermitente vient peu a peu, et envoie tousjours pour messagers et avant coureurs, ou un frisson ou un tremblement, avec des *pendications* baallens. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1^{re} p., c. XVII, Malgaigne.)

De la vient le baillier, l'estirement, ou *pendication* et la toux qui presignent l'accez. (JOURN., *Err. pop.*, 2^e p., ch. II, éd. 1587.)

PENDIER, *pandier*, v. n., pendre :

Par andouz les braz m'i *pandi* ;
Lai demorai et atandi,
Tot *pandiant* an tel maniere,
.i. jor et une nuit entiere.
(*Dolop.*, 8401, Bibl. elz.)

PENDILLANT, adj., pendant :

Panache. Pendant ou *pendillant*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Si vous prenez garde aux entrelasseures des sarments, aux grappes *pendillantes* d'iceux. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 694, éd. 1610.)

Le coq d'Inde en a une (creste) *pendillante* sur les yeux. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 66, éd. 1622.)

PENDILLEL, s. m., loque qui pend :

Et d'ung groz viel burel vestus
Repetasse de vielz penneaux,
De vieux haillons et *pendillaux*.
(DEQUELEV., *Trois pelerin.*, 1^o 68^b, impr. Institut.)

PENDILLOCHE, s. f., membre viril :

L'une la nommoit ma petite dille, l'autre ma pine, l'autre ma branche de coural, l'autre mon bondon, mon bouchon, mon vibrequin, mon possouer, ma teriere, ma *pendilloche*, mon rude esbat roidde et bas, mon dressouir. (RAB., *Gargant.*, ch. XI, éd. 1542.)

PENDILLOIRE, s. f., balançoire :

Brandilloir, ou brandilloire, et bransloire, *pendilloire* en quelques endroits. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PENDISEL, s. m., ornement pendant :

A maistre Nicolle Cailliel, carpentier... [pour] avoir aussi fait une feniestre en ledicte cambrette, par lequel on va ou dit noghe, lequel feniestre est ajourné de postes et *pendisiaux*. (Mai-out 1398, *Compte d'ouvrages*, v^o s. des mises, Arch. Tournai.)

PENDOIL, -pent., s. m., objet qui sert à suspendre :

.i. *pendoil(le)* de cles feré d'argent. (25 févr. 1390, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Ung *pendoil(le)* de clefz estoiffé d'argent sur ung drap vert. (1432, *Reg. aux test.*, f° 116, Arch. mun. Douai.)

Ung *pentoil* de cuir pour pendre les cles. (*Compte de 1497*, Béthune, ap. La Fôns, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENDOILLE, s. f., objet qui sert à suspendre :

Item (sera tenu) a tout le convent refecturer corroyes et *pendoilles* en la maniere accoustumee. (9 mai 1376, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

PENDOIR, -oyr, -ouer, -oer, *pent.*, s. m., ce qui sert à suspendre ; en particulier, perche où l'on étend le linge afin de le faire sécher, séchoir :

A l'estencion des draps, les *pendouers* doivent estre fizez en terre par egal hantaige. (*Trad. d'une lett. de Phil. Aug.*, 1182, *Ord.*, xix, 588.)

Jehan d'Aut a delaissié a fin a l'ospital de Eu un *pendoir* et les apartenanches, lequel *pendoir* est assis au bout du *pendoir* Hue de Penlieu. (1272, *Livre rouge*, t. I, f° 10 v°, Arch. de la ville d'Eu.)

Reconnut avoir pris en perpetuel hiretage... la moitié de la terre, des *pendoiers*, du pré qui est dessouz qui joint a cele terre, et la moitié des *pendoiers* qui i sont entre la terre et le pré. (1309, Arch. JJ 45, f° 17 v°.)

Item un *pendouer* a pendre draps, avecques une loige assise en la paroisse de S. Goudard de Rouen. (1359, Arch. JJ 87, pièce 278.)

Forches et forchettes, coiffes et *pendoiers*. (*Dialog. fr. flam.*, 1^o 8^a, Michelant.)

— Ce qui sert à suspendre les clefs :

Un *pendoir* de brodeure, a pendre cles. (1363, Richel., Mortem. 74, f° 30.)

Un *pendoir* de cles, .viii. s. (17 fév. 1404,

Exéc. test. d'Isabelle Volkarde, Arch. Tournai.)

Gossart Pye, corier, .x. l., pour ce que a son estal a esté trouvé un *pendoir* de clef sans rivetz, en transgressant les ordonnances sur ce faictes. (3 janvier 1454, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, chap. Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

— Partie du baudrier qui soutient l'épée :

Iceelui de Saint Symon mist la main a un badelaire que le suppliant portoit pendu a sa sainture, et le tira tellement et si fort qu'il rompy le *pendoyr(e)* a quoy iceelui badelaire estoit pendu. (1393, Arch. JJ 144, pièce 252.)

— Crémaillère :

Pour .i. *pendoir* de kikaudaine. (1361, *Compte de l'exéc. test. de Potard le Villain*, Arch. Tournai.)

— Cordage de forte résistance :

Item .iiii. *pentoirs*, par Huguénot, pesans .xxiv. livres pour widier le merien de le ghihalle, converty aux palis sur les fosses, vallent au pris .xxii. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 169, Dupont.)

Norm., *pentoir*, très longue gaule, placée horizontalement aux lucarnes ou aux fenêtres les plus élevées d'une maison, à l'extérieur. A Bernay (Eure) il y a une rue des *Pentoirs*.

PENDOIRE, *pent.*, s. f., peinture :

Pour *pentoirs* et clou achetez pour les diz huis et fenestres, .iiii. s. (*Compte de 1388*, ap. E. Delisle, *Act. norm. de la Ch. des Comptes*, p. 175.)

PENDOISIER, v. n., prendre :

Mes li roi si grant cop li done
De la lance parmi le cors,
Li fers en parut par defors
Ge cuit plus de demie toise,
A ce que la lance *pendoise* ;
L'a mort trebucé enz el pré.
(*Renart*, Br. XI, 3154, Martin.)

PEND OREILLE, s. m., pendant d'oreilles :

Ni les carquans ne vous ont point changé vostre sage dessein, ni les *pendoreilles*, ni les delices et bobances de la ville. (CYRE FOUCAULT, *Epist. amoureuses d'Aristenet*, p. 66, Liéux.)

La noblesse aimoit la vertu ;
Le noble en estoit revestu ;
C'estoit son clinquant, son pennache,
Son *pend oreille*, sa moustache.

(Vers 1609, *Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 187.)

Guernesey, *pent-oreille*, s. f., pendant ou boucle d'oreille.

PENDOUER, voir **PENDOIR**.

PENDRE, v. n., dépendre :

Et l'apentiz o le four *pendant* a la dite meson. (*Ch. de 1292*, Hôtel-Dieu d'Angers, B 26-28, Arch. Maine-et-Loire.)

Il fault ribon ribaine que tous roys, empereurs, potentats et seigneurs *pendent* de luy (du pape), tieignent de luy. (RAB., *Quart livre*, ch. LIII, éd. 1552.)

Si ne peut pas grand los Fortune acquerre,
Quand elle meine aux plus foibles la guerre.
Las, pourquoi donc a mon bonheur s'op-
[posé]

Certes mon cas *pendoit* a peu de chose,
Et ne falloit, sire, tant seulement,
Qu'effacer Jean, et escrire Clement.

(Cl. MAROT, *Epistre au Roy, pour succéder en l'estat de son pere*, p. 186, éd. 1596.)

J'ay veu que sous la lune
Tout n'estoit que hazard, et *pendoit* de fortune.
(RONS., *Amours diverses*, p. 233, éd. 1584.)

Cela *pend* des desseins en vostre ame conclus
De ravoier deux enfans ou de n'en avoir plus.
(SCRELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 2^e journ., V, 5, Bibl. elz.)

Les instances possesseurs *pendent* en entier de la validité ou invalidité des tiltres. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1941, éd. 1661.)

En un temps qui ne *pend* plus de la disposition du desposant. (*Id.*, col. 1943.)

— Etre en suspens :

Esté que che *pendoit*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37428, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Pencher, fig :

Et li princes, qui avoit eu dou conte Jehan grosse monnoye pour lui aidier, si *pandoit* vers le conte et ne vouloit entendre a raison de la contesse... Et quant la contesse sot que le prince *pandoit* vers le conte, etc. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 434, Buchon.)

— Faire saillie, empiéter, donner sur le terrain d'autrui ou la voie publique :

Estoient d'acort ensamble, en tel maniere, que, quant estoit a deux estables seans au deriere des hiretaiges et maisons desdites parties, pour ce que l'estable dudit Anthonne Hardit *pandoit* sur l'iretaige dudit Simon, ou de son predicesseur, de qui il a cause... (30 avril 1442, *Escrip. d'acort fait d'entre Anthonne Hardit, d'une part, et Simon le Fel, d'autre part*, Chir., Arch. Tournai.)

— *Pendu*, part. passé, enchâssé :

Voz biaux sorciz voutiz brunez
Et si sont plus biaux et plus nez
Que safir en argent *pendu*.
(*Salut d'amour*, Richel. 837, f^o 218^a.)

Que safir no argent *pendu*.
(*Id.*, ms. Montp. H 249, f^o 296 v^o.)

Norm., *pendre*, dépendre.

PENDRET, voir **PENDERET**.

PENDU, s. m., membre viril :

Je mis mon pied contre son pied
Et mon ventre contre son ventre
Et mon *pendu* en son fendu.
(*Huche qu'on ouvre d'une clef, dans les Advineaux amoureux*, éd. Techener.)

PENDUAILLE, s. f., gent pendable :

Funt la *penduaille* mavesse
Qui avroient mainte malesse
Se n'estoient li laboreur

Qui les meintienent a enneur
Et gaignent ce dont il vivent.
(*Dit des avocas*, 369, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 219.)

Cf. **PENDAILLE**.

PENDUE, s. f., considération :

Li droit ne sont mie estable en *pendue* de chascun, mes en tous generaument.
(*Digestes*, ms. Montp. II 47, f^o 4^o.)

1. **PENE**, voir **PANNE**.

2. **PENE**, voir **PENNE**.

PENÉ, adj., mis sous pêne, verrouillé :

Mal est *pené* qui n'est gardé. (*Perceforest*, II, f^o 92, éd. 1528.)

PENEANCE, *penance*, *pennance*, *penence*, *penanche*, *penaance*, *penaunce*, s. f., pénitence, peine, punition :

Et il la facent lur penitence e lur *penance*.
(*Rois*, p. 264, Ler. de Lincy.)

Mais od vergoinne e od pesance
L'en enjoindrai la *penaance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 789, Michel.)

Renart, veus te tu confesser ?
Fil, se pousse trover
Prostre qui *penance* me doigne.
(*Peler. Renart*, Martin, p. 413, var.)

En *penaance* vivora.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f^o 335^a.)

Qu'il m'estevera ma *penance* dobler.
(*Huon de Bordeaux*, 5380, A. P.)

Alegier partie de sa *penanche*. (*Chron. de Rains*, c. xiv, L. Paris.)

Or est escapes de prison et est chi venus en ceste foriest pour faire sa *penanche*. (*Id.*, ch. xxiii.)

Senz amendise et senz *pennance*. (*Vie S. Andri.*, ms. Oxf., Canon, misc. 74, f^o 120 v^o.)

Se vous voles faire la *penanche* ke je vous engoindrai. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 116.)

De sun peché *penaunce* prist.
(*Un Chival e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f^o 94^b.)

Pour les compaignons qui alerent en *penanche*. (1349, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Maugré Flandre et le pais,
Ou j'ay toudis fait *penance*.
(E. DESCHAMPS, *Virelay contre le pays de Flandre*, Arch. cur. du nord de la France, III, 464.)

Se robeurs estoient sur chemins d'Alemaingne, a quelle amende et a quelle *penance* il doivent estre. (FROISS., *Chron.*, I, 426, Luce, ms. Valenciennes.)

Leur donna en *penance* d'aller sept ans ensuivant parmy le monde, sans coucher en lic. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1427, Michaud.)

Ainssy as fait inobediance
Dou v. .m. ans aras *penance*.
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 323.)

Souffrir t'en convendra *penance*.
(*Nativité de N. S. J. C.*, Jub., *Myst.*, II, 10.)

Estre en si dure *penance*.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 134.)

PENEANCERESSE, *penanceresse* s. f., pénitente :

Katherine li *penanceresse* a .x. lb. pour conforter les ennemis de la ville. (1354, *Registre de la Loy*, Arch. Tournai.)

PENEANCERIE, *penancerie*, s. f., pénitencerie :

Comment il se chargea de porter la cotte de penitence, comment ils trouverent la maison de la *penancerie* de la royne. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxvii, éd. 1528.)

Puis luy firent une grant *penancerie*, et si firent autour d'icelle leurs maisons. (*Ib.*, vol. IV, f° 119.)

PENEANCIER, *penancier*, *-chier*, s. m., celui qui fait pénitence, pénitent, flagellant :

Comme *penancier* verais. (*Paraph. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 19^a.)

Et cil quarante jorz seront *penancier*, Mes en la fin seront molt orgueilleus et fier. (*Vers sur la mort*, Avertissem., p. 13, Crapelet.)

Et que il ne soit nulz, quels que il soit, *penanchierz*, ne autres, qui s'efforche d'enterrer ne porter personne aucune tres-passee en autre maniere ne en autre habit que on fait les boines gens de par le ville. (*Public. du 27 oct. 1349*, Reg. aux Publications, 1349-1364, Arch. Tournai.)

Et que il ne soit aucuns *penanchiers* qui porte corps ensevelir, fors en le maniere que font li boine gent de le ville, sens autel peine. (*Public. du 8 mars 1349*, *ib.*)

Et se batoient yceulx *penanchiers* sy fort d'unescorgies a boutons de cuir, et en yceulx boutons y avoit pointillons de fer dont ils se sainioient sy fort que le sang leur couloit parmy les rains, et avoient entour eulx corroies de cuir, blanquaiges royes et rides, et les aucuns les avoient tous gaunes, et portoient blans capprons a croix vermeilles. (*Récits d'un bourg de Valenciennes*, p. 51, an 1349, Kerv.)

Payet a Jehan Rouhart pour les *penanchiers* de Nostre Dame qui porteraient a leur fosses Margherite de Niertaing et se fille. .xiii. lb. .ii. s. (25 août 1355, *Exéc. test. de Jehan Lommeries*, Arch. Tournai.)

Geffroy, fort homme et de grant corpulence, portoit une bande de fer autour de son cors a sa char nue, et disoit qu'il estoit *penancier*. (1382, Arch. JJ 121, pièce 129.)

A mon departir elle m'a dict : Allez vous en comme *penancier* : car tout vous est pardonné. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxvi, éd. 1328.)

— Pénitencier, confesseur :

Bien me sables hermites u gent *penancier*. (*Ren. de Montaub.*, p. 90, Michelant.)

Il vindrent au *penancier* l'evesque et li distrent en confession comment il l'avoient trouvé (le saint clou). (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 332^a.)

Uns moines de l'ordre de Cistiaus, qui estoit uns des *penanchiers* l'apostole, vint en cel point en Engletierre. (*Hist. des ducs de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 200, Michel.)

Jehan, cardinal et evesque d'Albane et

penancier de Nostre S. Pere le pape. (1346, Arch. JJ 72, f° 172 r°.)

Mestre Jehan Presin, *penancier* dou pape. (*Compte de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

Fu enchargié a la ditte femme par les *penanchiers* de nostre Saint Pere le pape qu'elle allast a Rome. (1376, Arch. JJ 110, pièce 230.)

Assez tost apres s'en ala confesser au *penancier* de l'eglise de Reins. (1377, Arch. JJ 110, pièce 346.)

De Johannes, clerc du *penancier*, pour une touelle. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit*, Arch. Tournai.)

La ou il vit le *penancier*, Qui confessoit homme ou bien femme. (*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, dans les *Œuv. de Villon*, p. 229, Jonaust.)

— Fém., *penanciere*, pénitente :

Et quant vous cheez sur viellesce, *Penanciere* estre vous chargoit (*Mir. de N.-D.*, XVI, 990, A. T.)

— Adj., de pénitence :

T'a mis en voie *penanchiere* De droiture et d'onestre vivre. (*Baud. de Condé, Poés.*, Ars. 3524, f° 3^a.)

PENEANT, *penaant*, *penant*, s. m., pénitent :

Vos porchasciez mon daserietement, Mais par l'apostre que quierent *penaant* Je ne verrez pesser le chief d'un an. (*Garin*, ms. Dijon 300, f° 3^a.)

Mais par l'apostre que quierent *penaant*... (*Ib.*, ms. Montp., f° 161^a.)

Un bel pseudom au quief chanu Truverent enz en un lit seant Qui ne senbloit pas *penaant*, Pautonnier, garson ne ribaut. (*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 68^a.)

Par l'apostre que quierent *penaant*. (*Raoul de Cambrai*, 4057, A. T.)

Par cel apostre que quierent *penaant*. (*Ib.*, 693.)

Par cel apostre que quierent *penaant*. (*Raimbert, Ogier*, 2883, Barrois.)

Vos revenez de Rome, si estes *penaanz*. (*Floov.*, 1745, A. P.) Impr., *penanz*.

Li enfes Hues choisi le *penaant*. (*Huon de Bord.*, 2935, A. P.)

Or m'aves, fait il, bien paiiet Qui *penaant* me voles faire : Mal dehait qui en a ke faire. (*Du Chevalier au Barizel*, 364, Méon, *Fabl.*, I, 220.)

Doit tenir maniere de *penant* heremital. (*J. Goulain, Ration.*, Richel. 437, f° 61^a.)

Et ces *penans* des quels je parloie maintenant, aloient de ville en ville et de chité en chité par compaignies. (*Froiss.*, *Chron.*, IV, 330, Luce, ms. Rome.)

— Fém., *penante*, pénitente :

Jehannette la *penante*. (*Compte d'Et. de Bourges*, 1426-1428, Commune, Despense, II, Arch. mun. Orléans.)

— Adj., en parlant de chose, de pénitent :

En vie *penande*. (*Jen. Bod.*, *Congié*, Ars. 3142, f° 227^a.)

PENEAU, adj., qui porte des habits déchirés et crasseux :

Peneau : m. A flag, or streamer ; also, a rag, or tatter ; and in some parts of France) also, a slut or slatterne. (*Cotgr.*, 1611.)

Cf. PANEL.

PENECHEAL, voir PENONGEL.

PENEGIER, voir PANECHIER.

PENEIR, *penoir*, v. a., expier, porter la peine :

Il ne soffira pas que l'un en port la paine ; mais li dui l'en porteront, et le *penoirront*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, II, I, § 4, Rapetti.)

PENEL, voir PANEL.

PENELER, voir PANELER.

PENELET, voir PANELET.

PENELIER, voir PANELIER.

PENELLE, voir PANELE.

PENENCE, voir PENEANCE.

PENEOUR, *peneur*, s. m., homme de peine, homme occupé de travaux pénibles, portefaix :

Sacent tout cil ki cest escrit verront et orront que teus est li droiture ke li maisons de Hees a au molin de Hees, et tele est li droiture ke Simons Kaukesel i a qui *peneres* en est, et si oir apres lui. Li maisons de Hees doit au meulin de Hees livrer mairien, et li *peneur* le doivent carpenter a leur coust. (1249, *Droiture*, etc., Tailliar, p. 173.)

Li *peneur* doivent livrer bestes quartereces. (*Ib.*)

Premiers que tout laboureur et *peneur*, au dit lieu de Salines, tant brouetteurs et porteurs, comme mesureurs, leveurs, et autres... seront tenu de payer pour leur bienvenue. (23 nov. 1406, *Des peneurs a Salines*, Reg. aux Ord. des métiers, 1426-1468, f° 64 r°, Arch. Tournai.)

Nicaise de Moyenneville, porteur au sacq, .x. lib. pour outrages d'avoir, comme doyen des *peneurs*, emprins congnoissance de cas appartenans a Messeigneurs et jurez. (*Sentence du 24 février 1455*, Bans de .x. livres, Reg. de la Loy, 1425-1444, Arch. Tournai.)

Jehan Billot, porteur au sacq et doyen des *peneurs*, a tousjours pour ce que... (7 septembre 1453, *Reg. de la Loy*, 1482-1458, Bans a tousjours, Arch. Tournai.)

A deux *peneurs*, pour leur sallaire d'avoir chargié le grain, a le mettre sur le carette. (18 janv. 1468, *Compte de la curacion des biens de feu Monferrant*, Arch. Tournai.)

... Premiers, que ceux qui, de ce jour en avant, vouldront estre franc *peneur* et porteur au sacq en ladite ville... (15 mars 1489, *Reg. des Ordonn. des mestiers*, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

PENER, *penner*, verbe.

— Act., faire souffrir, malmenier, tourmenter :

Penat sun cors el Damne Deu servise.
(*Alexis*, str. 33^b, xi^e s., Stengel.)

Be. guencist qui moult les *a penes*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 25^d.)

Sulunc lur felunie faiseit chascun *pener*.
(*WACE*, *Rou.*, 2^e p., 1224, Andresen.)

Et desirent *pener* lor cors
A ce veoir par coi vont fors.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f^o 101^r.)

Si *sunt* li autre meins *peneit*
Qui meins firent d'iniquiteit.
(*MARIE*, *Purg. de S. Patrice*, 1775, Roq.)

Mais par icelle croiz ou Jhesu *fu penez*.
(*Parise*, 543, A. P.)

Por amor Dieu de gloire, qui en croiz *fu penez*.
(*G. de Bourg.*, 664, A. P.)

Comment il *fu* pour nous *penneiz*.
(*Passion Dieu*, Richel. 1822, f^o 185.)

Cist Aristotle qant viel esteit.
Sa vie en bien mener *peneit*.
(*PIERRE D'ABERNUN*, *le Secré de Secrez*, Richel. 25407, f^o 173^c.)

S'il vous pleist, je vous veul aprendre,
Comment Dieu *fut* mal demenez,
Vendu, batu, en croiz *penez*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 141.)

— Gagner péniblement :

Malvaisement wardet chou que bien *est penet*.
(*GILLON LE MUISIT*, *Poés.*, II, 84, Kerv.)

— Réfl., se mettre en peine, s'efforcer :

Lor bien faires durra petit,
Car trop se hastent d'*els pener*.
(*Parton.*, 8182, Crapelet.)

Amis, bien dois joie mener,
Et *toy* de bien faire *pener*,
(*N. DE MARGIVAL*, *Panthere d'Am.*, 1009, A. T.)

Et prioit que chacuns *se penast* de bien
faire et de garder se honneur. (*FROISS.*,
Chron., II, 162, Kerv.)

Ih *s'en penat* mult. (J. D'OUTREMEUSE,
Chron., III, 185, Chron. belg.)

— Neutr., être à l'agonie :

Quant il vit son frere jesir tout sanglant
qui *penoit* a le mort. (*FROISS.*, *Chron.*, XVII,
288, Kerv.)

— *Pené*, part. passé, tourmenté :

Tant que chascun avoit la char toute *penee*,
De sanc et de sueur moillie et arousee.
(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 6129, Charrière.)

PENESLISCH, *penslis*, s. m. ?

Clefs pour le *peneslich* d'une porte, huis
des *penslis* faits aux murs, leurs serrures,
leurs clefs. (1419, Béthune, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

PENET, voir **PANET**.

PENETERIE, voir **PANETERIE**.

PENETIER, voir **PANETIER**.

PENETRAMENT, adv., en pénétrant

profondément, jusqu'au fond, fortement :

Je ne reluys *penetramment* qu'on l'eau.
(*La Marg. des Marg.*, p. 12, éd. 1547.)

Voyant plus *penetramment* qu'un oince.
(*RAB.*, *le Tiers livre*, ch. XXV, éd. 1552.)

Les nues mesme on sont *penetramment* atteintes
(du bruit des armes).
(*JOD.*, *Œuv. mesl.*, f^o 156 v^o, éd. 1574.)

PENETRATEUR, *-tracteur*, adj., qui pénétre :

Le vin est bon *penetracteur* a cause qu'il
est de subtile substance et de la chaleur
vertueuse. (*Regime de santé*, f^o 32 v^o, Robinet.)

PENETRATIF, adj., pénétrant, profond :

Faict ton soulphe *penetratif*
Par feu devenir attractif.
(*La Fontaine des amour.*, 983, Méon.)

Tu souffreras peine excessive,
La plus dure et *penetrative*
Qu'onques homme mortel porta.
(*GREBAN*, *Mist. de la pass.*, 13283, G. Paris.)

Le poison de volupté est tellement subtil
et *penetratif* que, pour n'en estre offensé,
on doit auparavant avoir usé de bons pres-
servatifs. (*DE LA NOUE*, *Disc. polit. et milit.*,
p. 139, éd. 1587.)

PENETRATIVEMENT, adv., d'une manière pénétrante :

Penetrativement, penetrative. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

PENEUR, s. f., peine :

Et souffrent chascun jour *peneurs*, gries
domages. (1292, *Mém. des déput. de Valenc. à Ph. Aug.*, Arch. JJ. 21.)

PENEURE, voir **PENNEURE**.

PENEUL, *pigneul*, *pignuel*, s. m., syn. de *penal* 1 :

Trois deniers nerez de cens et un *pigneul*
d'avoinne. (1344, Arch. S. 3681, pièce 13.)

La cousture devant la porte contenant
six muis, un aissin, et un *pigneul*. (1396,
Arch. MM. 31, f^o 230 r^o.)

PENEUS, voir **PENOS**.

PENEUSEMENT, voir **PENOSEMENT**.

PENGNECEAL, voir **PENONCEL**.

PENGNECHEAL, voir **PENONCEL**.

PENGNENCEL, voir **PENONCEL**.

PENGNOCHEAL, voir **PENONCEL**.

PENGOEAUL, *pingoeaul*, s. f., ban-
nière :

Atout une des *pengoeaul* del cité. (1433,
Cond. de W. Datin, Anal. leod., p. 390, X.
de Ram.) Var., *pingoeaul*.

PENCON, voir **PENON**.

PENEVOS, *-ouz*, adj., pénible, douloureux :

S'il avient k'il aikes longemant i duret,
ne mie par virtut de stavleteit, maix par
une *penevole* force et plaine de miseire, li
celle li est ausi cum une chartre. (*Li Epistle
saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun
72, f^o 20 v^o.)

— *La penevole semaine*, la semaine
sainte :

En la *penevouze* semenne. (1373, *Cart. de
S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f^o 65 v^o.)

Cf. **PENOS**.

PENIBLE, adj., en parlant des per-
sonnes, dur à la peine, infatigable :

Li Goz, uno genz mult *penible*,
Il sunt apres, e li Alain,
Que ne sevent qu'est vin ne pain.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, I, 288, Michel.)

Mult pres d'ici sunt dui enfern
Que ne cessent esteit ne ivern.
Li plus legiers est horribles.
A ceals qui sunt mult *penibles*.
(*S. Brandan*, 1330, Michel.)

E si jo vus menteie, sil purriez bien oir
Cum Rogier *fud penible* de sun seigneur servir.
(*JORDAN FANTOSME*, *Chron.*, 1148, ap. Michel, *D. de
Norm.*, t. III.)

Li homes qui moult estoient bons che-
valiers et *penibles* et aduré d'armes. (*Artur*,
Richel. 337, f^o 15^o.)

Tant ert *penible* e curious,
Pensis, veillanz, estudious
De garder la cité romaine.

(*ANGIER*, *Vie de S. Grégoire*, 2723, P. Meyer.)

Bien savons veraiement...
Que de plus hardi chevalier,
Ne de plus fort, ne de plus fier,
De plus membré, de plus seur,
De plus *penible*, de plus dur,
Ne de plus bel, ne de mellor...
Ne puet on empeor faire.
(*Parton.*, 9351, Crapelet.)

Li cheval, qui plusieurs jorz n'avoient eu
a mengier que fueilles d'arbres et escorces,
furent en cele bataille plus *penible* et plus
isnel que li cheval aus Turs. (*GUILL. DE
TYR*, VI, 19, P. Paris.)

Il fu fors, appers et *penibles*. (*G. DE
CHARNY*, *Liv. de Cheval*, ms. Brux., f^o 119
r^o.)

Mais pour estre naturellement *penible*
et affectionné a l'agriculture, voyla qui luy
fait dire qu'il n'avoit envie que d'un lieu
ou il eust a quoy s'employer, et de quoy
se rejouir en recevant prouffit. (*LA BOETIE*,
Mesnag. de Xenoph., Feugère.)

L'Auvergnac (est) industrieux, *penible* et
endurant du temps et de la fortune. (*LIE-
BAULT*, *Mais. rust.*, I, I, c. VII, éd. 1597.)

Homme *penible* et grand travailleur, c'est
celuy qui peut porter et qui se donne
beaucoup de peine. (NICOT.)

PENIBLETÉ, s. f., caractère de ce qui
cause de la peine :

Penalitas, *penibleté*. (*Gloss. lat. fr. de
Conches*.)

PENICLE, s. m., sucre d'orge tors :

Puis prens rigalice et de *penicles* sept

dragmes, tant d'ung que d'autre. (GUILL. TARDIF, *Art. de fauc.*, I, 109, Jullien.)

PENIDIAL, adj., qui tient du sucre d'orge :

Sucre *penidial*. Fine white sugar whereof pennets be made ; also, the pennets themselves. (COTGR., 1611.)

PENIDOIN, s. m., médicament composé, favorisant la salivation et l'expectoration :

Lor dient il, ce m'est avis,
Qu'il ont gigimbratz et pliris,
Et diadragum et rosat,
Et *penidoim* et violat.
(GUYOT, *Bible*, 2620, Wolfart.)

Cf. PENIDOS.

PENIDOS, s. m., médicament composé, favorisant la salivation et l'expectoration :

Et la couleuvre soit cuite et condite o *penidos* ou avecz sucre rosat, o lait d'amendes. (*Fragm. d'un livre de médecine*, ms. Berne A 95, f° 4 v°.)

Cf. PENIDOIN.

PENIE, voir PANIE.

PENIEL, voir PANEL.

PENIER, *painnier*, adj., dur à la peine, à la fatigue :

Fors que seul Bucifal qui sor teus est courans,
Volentier et *penier*, et isniaus, et souffrans.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 21^b, Michelant.)

— Qui est dans la peine, affligé :

Et li convint en fin sa contree laisser
Et aler outremer anguissé et *painnier*.
(*B. de Seb.*, XVII, 1039, Bocca.)

PENIESTE, adj., de pin ?

Pire et Andolieux ont...
Donnoit cop de cutels et de bastons *penieste*,
Qu'il orent pris en bois, plus gros que de ge-
[nieste].
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 10105, Scheler,
Gloss. philol.)

PENIF, *peniu*, adj., dur à la peine, infatigable :

Vos fuis soit chevaliers et deviegne *penis*,
Si conquerre la tierre a tous ses anemis.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 5^d, Michelant.)

Plus est *penis* des autres, hardis et combatans.
(*Ib.*, f° 21^b.)

Et ot oi de Horn la parole mult dis
K'il ert itant belz e de deduit si *penis*,
Ke veer le peust plusurs avoir requis,
E a mulz avait offert or, argent, ver e gris.
(*Horn*, 416, Michel.)

N'onques chevaliers ne fu teus
Si *peniu* d'armes qu'il estoit.
(*Lai de l'Ombre*, p. 45, Michel.)

— Pénible :

S'il ne l'achatte a droit prix
De travaux covers, *penis*.
Et de doutance grevaine.
(*WILLAME LI VINIERS, Chans.*, ms. Berne 389, f° 80 r°.)

Ma vie est trop *peniva*.
(*Id.*, *Poés. ms. av. 1300*, t. III, p. 1278, Ars.)

Et d'endurer les maus d'amours *penieus*.
(*COLARS LI BOUT., Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 73 r°.)

PENIL, *peignil*, *panil*, *pannil*, *ponil*, *poinil*, *poynil*, *pugny*, s. m., partie du corps où croit la marque de puberté, mot conservé dans la langue moderne sous la forme *pénil* :

Li cuers del *penil* li depart
Qui molt estoit et durs et fors.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 57^a.)

A deslacier Sansons s'esloisse,
Par le *peignil* qui sanble moisse
Li mist l'outil.
(*De Richaut*, 1271, Méon, *Nouv. Rec.*, I.)

Hic pubes, *penil*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Ma barbe fis sanz ressongnier
Et mon *panil* raire et rongnrier.
(*J. LE FEVRE, la Vieille*, I. II, v. 3053, Cocheris.)

Le *pannil* est le lieu pelu. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 30 v°.)

Penes, *ponil*. Pubes, *ponil*. (*Gloss. rom. lat. du xv^e s.*, Scheler.)

Diericq Stianwetch,... rapparleur de draps,... est tenu en peril de mort et d'affolure d'une plaie d'estecq qu'il a en le destre cuisse par dedens, perchant tout outre parmi les nerfz, venant outre par desoubz le *poinil*. (7 décembre 1453, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

... Item est tenu encoires en peril de mort d'une plaie d'estecq qu'il a en le plus basse partie du ventre, parmy le *ponil*. (11 février 1453, *ib.*)

Pieret le Telier, merchier, natif d'Aras, est tenu en peril de mort d'une playe d'estecq qu'il a sur le dextre partie du ventre, au deseure du *pugny*. (5 août 1458, *ib.*)

Trop plus mal me font qu'oncques mais
Penil, cheveux, barbe, sourcilz.
(*VILLON, Grant Test.*, CLXXII, Jouaust, p. 121.)

Philipot Fournier, clerck, est tenu en peril de mort et d'affolure d'une playe d'estecq qu'il a ou ventre et deseure du *poynil*. (11 oct. 1485, *Reg. de la loy*, 1472-1489, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Sur le *penil* et autour de la nature de la femme. (*Bastim. de receptes*, f° 17 r°, éd. 1548.)

PENILICE, adj., rapproché du *penil* :

La quinte [marque a laquelle on reconnut le corps de Charles le Téméraire] fust par la fistule laquelle il avoit au bas du ventre *penilice* dudit coté dextre. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malifices du duc Charles, etc., Hennebert.)

1. **PENILLE**, *poinille*, s. f., partie du corps où croit la marque de puberté :

Dame, respondes moi sans guile,
A point de poil a vo *poinille* ?
(*J. DE CONDÉ, li Sentiers batus*, 71, t. II, p. 301, Scheler.)

Pubes, *poinille*. (*Olla patella*, p. 44, Scheler.) Impr., *poilline*.

5 sols de la femme Jaqinet pour default de preuve contre Garin la *Penille*. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 27 r°.)

2. **PENILLE**, adj., pénible :

Si n'en sont pas leurs meschiez si *penille*,
Quant leur vouloir est a ce faire habile.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 215, A. T.)

1. **PENILLIER**, s. m., la partie du cerf :

Coupans au res de la cuisse jusques au dessoubz du *penillier*, qui est dit le ventre. (*Modus et Racio*, f° 15 v°, ap. Ste-Pal.)

2. **PENILLIER**, *penilrier*, *peniller*, adj., qui appartient au pénil, du pénil :

Motte *penilriere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Os *peniller*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 7, éd. 1581.)

Penillier. Belonging to the groine ; whence os *penillier*, as os du penil. (COTGR., 1611.)

Penillier, di pettignone. (DUEZ, 1650.)

PENILLIERE, *-illere*, *-ilriere*, *penn.*, *pan.*, *pann.*, *penniliere*, s. f., partie du corps où croit la marque de puberté :

Le ventre est... la region des nutritifs qui dure... duc aus rains et a la *panilliere*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 26^a.)

Les parties des reins et de la *penilliere*. (*Id.*, f° 26^a.)

A esté batu ycellui Richart de ourbes cols, et feru du pié en la *panilliere*. (1337, *Regist. criminel de S.-Martin-des-Champs*, p. 110, Tanon.)

Une fistulle qu'il avoit ou bas du ventre du costé dextre de la *panilliere*. (*Cron. abrég. des roys de France*, 1491.)

Une fistulle qu'il avoit au bas du ventre a la *penilliere* du costé dextre. (*Desconf. de D. de Bourg.*, ms. Richel., Béthune 7679.)

Et, sans cacher sa *penilliere*,
Fut des fillettes chambriere (la vieille).
(*Banquet des Chambrieres*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, II, 287.)

Quand l'erucque est myse dessus le ventre et *penilliere* de la personne, elle provoque l'urine. (*Jard. de santé*, I, 176, impr. la Minerve.)

— Vêtement qui couvre le pénil :

Se vous voulez de tortes bannes,
Par ma foy ! j'en ay de bien fines.
Ou se vous voulez de groingnettes,
Prenez en, ou des mantonnettes,
Des croupes, ou des *pennilleres* ?
(*Nouv. Pathelin*, p. 141, Jacob.)

— Fig., dans un sens grivois :

Sentist dehors si soudaine froidure
Que demander luy fit une fourrure,
Et souhaiter pour grace singuliere
Après de soy avoir sa *penilliere*.
(MELIN DE S. GELAIS, *Oeuv. poét.*, p. 44, éd. 1719.)

— Maladie du pénil :

Nul boucher ne pourra vendre beuf ne vache entechié de fy, *penniliere*, ne d'autre maladie. (1485, *Ord.*, XIX, 560.)

PENIN, adj., punique, carthaginois :

Lors ceste femme quant elle se vit en liberté, par une astuce feminine et malice *penine* machina secretement avec certains ses amis. (CHAMPIER, *Hist. d'Austr.*, f° 30 r°.)

Les maîtres sans aucunes blessures se trouverent sur terre bien ebahis que n'eussent jamais ymaginé l'astuce *penine* des Espaignolz. (*Gest. du chev. Bayard*, l. II, c. III, éd. 1525.)

PENINSULAIRE, s. m., habitant d'une péninsule :

Chef des *peninsulaires* de l'Hellesponte. (SALIAT, *Herod.*, IV, éd. 1556.)

PENIR, voir PANIR.

PENITABLEMENT, adv., en pénitent, en faisant pénitence :

Tu lairas l'orgueil et l'envie
Du monde repentablement
Pour vivre *penitamment* ;
Je le te charge.

(*Mir. de N.-D.*, XVII, 1959, A. T.)

PENITANCIER, voir PENITENCIER.

PENITANT, s. m., châtement :

En .i. fossé le gient, qui est ors et puans,
Diable enportent l'arme, tex est ses *penitans*.
(*Chev. au cygne*, t. I, v. 1793, Hippeau.)

PENITE, s. f., sucre d'orge ?

Une livre de *penites*, 13 d. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 246.)

Garingal, folion, *penites*,
Cubebes, rasis, nois confytes.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myt.*, II, 300.)

PENITENCIAL, -tial, adj., de pénitence :

Mal penible et *penitencial* ou afflict. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 165 r°.)

En la sepmaine *penitenciale*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 198 r°.)

Et vivoit d'une austere et *penitenciale* vie. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 42 r°.)

En protestant a haulte voix chanter
Pour tesmoignage un cantique loyal,
Ayant le sens tout *penitencial*
Ain que plus mon mal on ne reproche.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 67, éd. 1549.)

Aller a la fontaine de confession *penitenciale*. (*Violier des Hist. rom.*, p. 216, Bibl. elz.)

PENITENCIER, -tancier, s. m., pénitent :

En l'an de grace Nostre Seigneur mil trois cent quarante neuf alerent li *penitancier* et issirent premierement d'Almagne. (FROISS., *Chron.*, IV, 100, var., Luce.)

PENITENCIEUX, adj., repentant :

Penitencieux, penitentious, very penitent, most repentant. (CORG., 1611.)

PENITUDE, s. f., repentir :

Les malvais sont remplis de *penitude* ou de repentance. (ORESME, *Eth.*, Richel. 201, f° 546°.)

PENIU, voir PENIF.

PENIZ, voir PANIS.

PENLONCQ, s. m. ?

Le gros *penloncq* de l'horloge. (1513, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENNABLE, voir PENABLE.

PENNADE, voir PENADE.

PENNADER, voir PENADER.

PENNAGE, voir PASNAGE.

PENNAGEUR, voir PASNAGEUR.

PENNALLYE, s. f., oripeaux, hailons :

Quant eulz (les chevaliers) moyneut
leurz escuiers,

Leurs hommes avoec leur *penallye*,
N'est rien ou monde qui leur fallye.

(*Des Estats du siecle*, 56, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 266.)

PENNANCE, voir PENEANCE.

1. **PENNART**, *penart*, *painart*, s. m., vol en armoiries :

Oede Garniers, et Balsamon
Qui avoit escrit .i. saumon
Sor son escu entre .ii. dars
D'un poivre chaut o le *painars*.

(*La Bataille des .vii. ars*, dans les *Œuvr. de Ruteb.*, II, 418.) Var., O les *penars*.

Sur lequel heaulme estoit ung demy beuf de gueules, entre deux *penars* d'argent. (*Roman du Petit Jehan de Saintré*, ch. I, O I v°, éd. goth.)

Une fleur de lys d'or naissante entre deux *penarts* de mesme blazon que la banniere de la dite pucelle. (*Lett. du 23 oct. 1612*, ap. Godefroy, *Rem. sur l'hist. de Charles VIII*, p. 901, éd. 1661.)

2. **PENNART**, voir PENART.

PENNATE, s. f., pinasse ?

La(n)franc Seba qui se nemoit la *penate*. (*Gestes des Chiprois*, p. 321, Raynaud.)

1. **PENNE**, *pene*, *pane*, *pinne*, *pine*, s. f., éminence, hauteur, cime, pointe, bout :

Les nouviaux estans, la *penne* et le seel de ladite chastellenie. (1298, *Ord.*, Dupuy, cxxxiv, 47, Richel.)

Deseur le *penne* du rade fossé. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 17 v°.)

Deseur le pointé ki est a le *penne* c'on apele le *penne* du fossé du gart. (*ib.*, f° 42 r°.)

Les bonnes ki sont deseure le *penne* du gart. (1313, *Sent. du baill. d'Amiens*, le Gard, Arch. Somme.)

Une pesquerie a tous harnas qu'il avoient heritablement en l'eaue, qu'on dit de Bou-

sencourt, depuis le *penne* du cherisier jusqu'a le cauchie de Saily. (1332, *Cartul. Esdras de Corbie*, Richel. I. 17760, f° 330 v°.)

Le *pinne* du Temple.
(*Hist. des .iiii. Maries*, p. 335, ap. Ste-Pal.)

A maistre Robert du Mez, carpentier, pour avoir livré et fait ung comble de trente et ung pies de long ou environ, faisans *penne*. (2 septembre 1418, *Exéc. test. de Miquel Tuscapp*, Arch. Tournai.)

Tenant les quatre doigtz estenduz et serrez par leur ordre en ligne parallele a la *pené* du nez. (RAB., *Panlagr.*, ch. xix, éd. 1542.)

Pinne du nez. The gristle of the nose; the bone whereby the nosethrils are divided. (COTGR., 1611.)

— Pièce de bois placée horizontalement et enchâssée dans les poteaux d'une maison dont la carcasse est en bois :

Witt. velt sen comble remuer, il le puet remuer sans autres *panes* remetre. (1220, lay. 134, n° 66, Arch. mun. Douai.)

Mettre *penes* et postiaus es apprentiz dudit four. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 76 r°.)

De mettre un estiel moyen dessoubz d'une poutre qui y est, lequel esteaux ira tout jus a un pies prez du dessœur de le cauchie, et sera le *pine* de deux pieces qui s'en eswilleront dedens icelluy estiel et aussi reneswiller les postiaux et coulombes des fenestres en cele *pine*. (8 août 1404, *Chirogr.*, Arch. mun. Douai.)

A Jehan de Cambrai, carpentier, pour son sallaire d'avoir fait une paroit de bos esdictes maisons, et aussi y mis *penes* et suelles, et rependu huis et feniestres, esquelz ouvraiges il s'employa par deux jours, au pris de neuf gros le jour, sont .x. s. .vii. d. (24 juillet 1443, *Compte de la Ladrerie des Froides Parois de Warchin*, 1438-1443, Arch. Tournai.)

— Terme de marine, corne :

Dom Juan... fit monter le caro a l'arbre et la flamme a la *pené* qui estoient tous signals de bataille. (BRANT., *Cap. estr.*, II, p. 24, ap. Ste-Pal.)

— *Voler de penne en penne*, s'élever, faire fortune :

Et de la fu mis voirement
Devers la royne Jehanne,
Ainsi vola de *penne en panne*
Et si monta si haut en haut
Qu'il ne pouit monter plus haut.
(*Chron.*, Richel. 146, f° 85, ap. Ste-Pal.)

Suisse, Bagnard, *pina*, poutre du toit.

2. **PENNE**, *peinne*, *pene*, *panne*, *pane*, *poine*, *pinne*, s. f., plume, aile :

Et la mesenge ta comere,
Par barat preis son fromage
Et de lui eus tel gage
Que tu lui ostas a tes canes
Quatre de ses plus beles *panes*.
(*Renart*, 13672, Méon.)

Sour les *penes* des venz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 123 v°.)

Il vola seur les *peignes* des vanz. (*Id.*, f° 23 v°.)

Sor les *pannes* des vans volaft.
(*Lib. Psalm.*, XVII, p. 271, Michel.)

La sui si desrober de tout l'avoir du monde
Ne me romest vaillant une *penne* d'aronde.
(*Un Dit d'aventures*, 7, Trébutien.)

Ce sunt les oisiaus qe volent la nuit e qe
ne ont *poines* ne plume. (*Voy. de Marc Pol*,
c. CLXXIV, Roux.)

Qui me donnera *pennes* comme a ung
coulomb, et je voleray et me reposeray.
(*Intern. Consol.*, II, xxxi, Bibl. elz.)

Je voudroy que les empannons
Fussent deux *pannes* de pigeons.
(*J. A. DE BAIF, Poemes*, l. VI, f° 189 r°, éd. 1573.)

— Fig :

Pour avoir livré ung cappiel d'errain a
une *penne* de plumach mise sus. (*Compt.*
d'ouvr. de 1444, Arch. Tournai.)

— *Penne sans fin*, en terme d'armo-
ries, sorte de bague :

Ces bagues sont entaillées en forme
de plumes, qu'on appelle en devises *pen-
nes* sans fin. (*MONT.*, *Ess.*, l. II, ch. XII, p.
396, éd. 1595.)

— *Perdre plumes et pennes*, perdre,
avancer sa ruine :

Roboam de Jerusalem
Qui de Salemon estoit fils,
A son temps en fu desconfis
Quant les foles joeunes gens crut.
Si l'en mesavint et descrut
Des dix parties de son regne...
Jennes estoit, si crut les jennes,
Si en *perdi* plumes et *pennes*.
(*Chron.*, Richel. 146, f° 48r°.)

— Plume pour écrire :

Enca e parcamin et une *penne*.
(*Alexis*, str. 57^b, xi^e s., Stengel.)

Penne et enque et parchemin prist.
(*Tristan*, I, 2395, Michel.)

Et enque et *penne*.
(*Gra. d'Am.*, *Charlem.*, Richel. 778, f° 163^b.)

Et pren en l'aumaire quanque il aïert a
escrivain, et *pane* et encre et parchemin.
(*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 5^e.)

Encre et *pane* aveueques porta,
A Sebelinne tout balla,
Et celle s'asist a escrire.
(*De l'Emper. Constant*, 401, Romania, avr. 1877.)

Escript la lettre ou pent le scel de ladite
feu comtesse o une *penne* d'airain. (1330,
Arch. J 440, pièce 11.)

Gorges li librairiers... vend *pennes* d'au-
ve et *pennes* de chisne. (*Dialog. fr. flam.*,
f° 15^e, Michelant.)

Encre et papier et escriptoire,
Canivet et *penne* taillie.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 1, 4, Scheler.)

Item pour l'achat fait de une main de
pappier, *pennes* a escrire et une douzaine
d'esghillettes. (1505, *Exéc. test. de Jehan*
Cappelier, hautelisseur, Arch. Tournai.)

— Nageoire de poisson, pied palmé :

Survint un grant et horrible poisson la
gueule bee, qui vient nouant pour englou-

tir Thobie. Thobie crie fort effrayé et ap-
pelle sa guide en ayde ; l'ange vint, et luy
dist : Prends le poisson par les branches qui
est la *penne* qu'il a entre le corps et la
teste et dont il se ayde a nouer. (*Hist. de*
la Toison d'or, II, f° 86, ap. Ste-Pal.)

Hippopotame, c'est un cheval fluvial,
ayant teste et corps chevallin, mais sans
comparaison plus grand et puissant, et
plus ventru que le terrestre ; jambes de
mesme, excepté que les pieds finissoient
en larges et plates cartilages, dilateés par
pinnes fortes et roides, a la façon d'un pied
d'oie pour mieux nager. (*Alect. Roman*, f°
50, éd. 1560.)

Hainaut, *pena*, aile.

2. *PENNE*, voir *PANNE*.

PENNÉ, pannei, adj., qui a des plu-
mes, des ailes :

Les *panneies* bestes [ce sont li saint pro-
cheor] ne retournent mies quant il vient
[car il trespasent ensi les terrienes choses
as espiritals] qu'il en nule maniere ne re-
tournent apres a celes mauvaises choses
qu'il avoient laiet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 26,
Hofmann.)

Cille granz beste *panneie* qui avoit voleit
en'osc'ai as secreiz del tierz ciel. (*Id.*, p.
27.)

Serpens et oyseaux *pennez*, loez nostre
sire. (*Les Psaumes de David et les cantiques*
d'après un ms. français du xv^e s., Paris,
1872, in-8, p. 208.)

PENNEE, voir *PANEE*.

PENNEL, voir *PANEL*.

PENNELET, voir *PANELET*.

PENNELIERE, voir *PANELIERE*.

PENNEQUIER, voir *PANEGHIER*.

1. *PENNER*, v. a., empenner :

Pur faire purveance de *pennes* de ouwes
a la mountance de cent mille, pur *penner*
quarreux et setes. (16 oct. 1325, *Mém.*
adressé à M. le Despencer, Delpit, *Doc. fr.*
en Anglet., p. 57.)

2. *PENNER*, voir *PENER*.

PENNERESSE, voir *PEIGNERESSE*.

PENNERET, s. m., bannière :

Le penneret est mis au vent.
(*Disc. sur les pions*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, XI,
75.)

Il y avoit à Rouen une rue du *Pan-
neret*.

PENNET, voir *PEONET*.

PENNETÉ, paneté, adj., qui a des
plumes, des ailes :

Voleilles *panetees*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 94
r°.)

Li serpent et li oisel *paneté*. (*Id.*, f° 178
v°.)

PENNETER, voir *PANETER*.

PENNETERIE, voir *PANETERIE*.

PENNETON, voir *PANETON*.

1. *PENNETTE, pannate*, s. f., dimin.
de *penne*, plume :

Li chiez de torterelle, ke por les pechiez
estoit offerte, fut torz josc'a *pannates*.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 54, Hofmann.)

Oings la char de cel oysel du fiel avec
une *pennette*. (*Modus*, f° 86 r°, Blaze.)

2. *PENNETTE*, s. f., dimin. de *penne*,
éminence, hauteur :

Afin que l'eau qui passe a laditte *pennette*
puisse deschendre en la ville. (1511, *Cart.*
de Corbie, f° 84 v°, ap. Duc., *Penna*.)

PENNEURE, peneure, s. f., l'ensemble
des plumes d'un trait empenné :

La *peneure* des viretons empenez. (1412,
Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

PENNICLE, voir *PANICLE*.

PENNIE, voir *PANIE*.

PENNIELIERE, voir *PENILLIERE*.

PENILLIERE, voir *PENILLIERE*.

PENNINC, s. m. ?

Ke nus prende perche *penninc* ne carde
penninc ne autre argent ne bevrage par
hommage ne autrement. (1281, *Reg. aux*
bans, Arch. S.-Omer, A B XVIII, 16, n° 496.)

PENNINCK RENTE LANDEN, s. m. pl.,
terres chargées de rentes en argent :

Les terres appelees *penninck rente landen*.
(*Pièce de 1668*, *Annal. du comité flam. de*
Fr., XV, 390.)

PENNIR, voir *PANIR*.

1. *PENNON, pinon, pinnun*, s. m.,
sommets :

L'eschegueite est la sus el *pinnun* de cel munt.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 13 r°.)

Le *pinon* d'ung pont dormant. (1480, Bé-
thune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

2. *PENNON, panon, pignon*, s. m.,
plume, plume dont on garnit les flèches,
empennage :

Puis lia fortement un des chiefs de la
corde au quarrel par devers les *panons*.
(*Grand. Cron. de France*, Des gest. le roy
Phelippe Dieudonné, VIII, P. Paris.)

Or n'est aloes ne frions

Qui n'ait otant

De force en ses petits *pignons*

Que moi qui ne suis pas *pignons*.

(*Froiss.*, *Poés.*, I, 310, 3028, Scheler.)

En remontant, les arbalétriers de la
ville les servoient de viretons par le dos,
qui entrenterent jusques aux *pennons*. (Juv.
DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1420, Mi-
chaud.)

3. *PENNON*, voir *PENON*.

PENNONAGE, voir **PENONAGE**.

PENNONCEL, voir **PENONCEL**.

PENNONCHEL, voir **PENONGEL**.

PENNONCIER, voir **PENONCIER**.

PENNONIER, voir **PENONIER**.

PENNOUS, voir **PENOS**.

PENNU, adj., fourré, garni de four-
rure :

Ele s'atone d'un bliant
De porpre noire trainant,
A menue œvre d'or mout grant,
Et mout bien furni et *pennu*.
(Chev. as. n. esp., 5148, Foerster.)

PENNUFLE, voir **PANUFLE**.

PENO, s. f., extrémité de la vergue
d'un navire :

Et outre fit monter le caro a l'arbre, et
la flamme a la *peno*, tous signals de bat-
taille. (BRANT., *Grands Capit.*, l. I, c. XXV,
Bibl. elz.)

Cf. **PENNE 1**.

PENOIR, voir **PENEIR**.

PENON, *penun*, *pennon*, *panon*, *pan-
non*, *pegnon*, *pagnon*, *peignon*, *pignon*,
pignion, *pingnon*, *pengon*, *pingon*, *poi-
gnon*, s. m., sorte d'ancien drapeau,
étendard, enseigne, proprement espèce
de bannière à longue queue, que le
chevalier attachait à sa lance ou à son
enseigne ; le penon différait de la ban-
nière, en ce que celle-ci était carrée, et
que l'autre était long :

La veist on maint riche pavillon,
Desore Saine ot maint riche *pegnon*.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 43^v.)

El cors li met le fer et le *pagnon*.
(*Ib.*, f° 29^v.)

Es Desier apognant tot un val,
Od vingt milliers a *pegmons* de cendal.
(Raimbert, *Ogier*, 5216, Barrois.)

Le cheval esporonne, s'ot .i. *pignon* fresé.
(Roum. d'Aliz., f° 16^v, Michelant.)

Et ont al vent destort les *pengons* de cendal.
(Aiol, 4742, A. T.)

Il orent clerres armes et [biax] *poignons*,
Et boins destriers corans, fors et gascons.
(*Ib.*, 2360.)

Et l'auberc de son dos li desmaille et desront
Que tres par mi le cors li met fer et *pingon*.
(*Ib.*, 8392.)

Soz S. Quentin fu molt biaux li sablons ;
La descendirent ; molt i ot de *penons*.
(Raoul de Cambrai, 2038, A. T.)

Quand virent le *pegnon* Bauduin le sené.
(Chev. au cygne, 7216, Reiff.)

La coce et li *pignon* ensanle
Sont si pres, qui bien les avise,
Qu'il n'i a mais c'une devise
Ausi com d'une vole estroite.
(Craest., *Cliget*, Richel. 375, f° 269^b.)

Maint *pingnon* de poile et de cendals.
(Guy de Cambrai, Richel. 24366, p. 228^a.)

Et de sa ginple .i. *pengon* li fremra.
(G. d'Hanstone, Richel. 25516, f° 8 r^v.)

De la baniere sont li *pingon* sanglant.
(*Ib.*, f° 54 r^v.)

Dus Namles de Baiviere a sor destre esgardé,
Et coist les *pingons* qu'i vit au vent venter.
(Fierabras, 2375, A. P.)

Fremir tant vermel siglaton
Et tant *pingnon* et tante mance.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 5508, Hip-
peau.)

El cors li met le *penun* a orfreis.
(Otinel, 834, A. P.)

Il s'en torna le petit pas, le *pignon* el
puing tout ensanglanté. (H. DE VALENCIENNES,
Contin. de l'hist. de la Cong. de Constant.,
511, Wailly.)

Forc une seule nefz ou j'arai mon *pingnon*.
(B. de Seb., I, 552, Bocca.)

Qu'ens u cors lui conduit le lance et le *pingnon*.
(H. Capet, 853, A. P.)

Ovesqe eux le *peignon* saint George.
(CHANDOS, *Prince noir*, 2673, Coze.)

La fu li *penons* au senescal desvelopes.
(FROISS., *Chron.*, II, 196, Luce, ms. Rome,
f° 57.)

Puis issirent tout souef desous le *pennon*
a messire Gautier de Mauni. (Id., *ib.*, II,
377, Luce, ms. Rome.)

A Anssiel le Canonne, caudrelier, pour
son salaire d'avoir fait d'airain les quatre
penons desdites quatre banieres, servant a
la garite de la porte du Bruille, et livré
l'estoffe, 40 s. (1410, *Compt. d'ouvrages*,
Arch. Tournai.)

Et mener les bounes gens de leditte
ville desoubz le *penon* d'ycelle sour les
frontieres dou pays. (1^{er} *Compte de Gilles*
Pouilles, massard, de la Toussaint 1424 à la
Toutsaint 1425, Arch. Mons.)

A Jehan Canonne, caudrelier, pour deux
pignons d'errain par luy fais et ordonnez,
qui seront mis au dessus de la garitte de
le porte S. Martin, 30 s. (1427, *Compt.*
d'ouvr., Arch. Tournai.)

Apporter sur le marchié, ou autre places
a ce ordonnees et partout ailleurs, ou
mestier seroit, les banieres et *pignons* des
mestiers de ladicte ville. (1451-1454, *Reg.*
des Consaux, Assemblée du 19 avril 1452
après Pâques, Arch. Tournai.)

Et avec ce perdirent quatre ou cinq de
leurs estandars et *pignons*. (MONSTRELET,
Chron., II, 119, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Les Franchois donc venus en la dicte
armee et y trouvens petit ghet, aucuns
des plus adventuriers entrez en ycelle,
tuerent et prindrent aulcun petit nombre
avoec ung de leurs *pignons*. (J. NICOLAY,
Kalendr. des guerr. de Tournay, III, 15 juin
1477, Hennebert.)

Admenans grand nombre de prisonniers
armez et non armez... et entre autres
choses aucuns *pignons* de gherre et plu-
sieurs pavois. (Id., *ib.*, V, 28 juin 1477.)

Plusieurs de eulx et meisme les pietons
apportoient cescun deulx ou trois bas-
tons... ils avoient plusieurs estandars, ba-
nieres et *peignons* de leurs ennemis. (Id.,
ib., XIV, 11 déc. 1477.)

— Fig., *attirer à son penon*, mettre
dans son parti, attirer de son côté :

Il avoit d'eulx son escript et son bon,
Oultre vouloit leur cuir rere et peller
Les leups avoit attrais a son *panon*
Pour le surplus a sa force appliquer.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 132^v.)

— Pièce de drap fendue en deux,
taillée à la manière des banderolles,
qu'on mettait aux girouettes des mai-
sons, des tours, et au haut des tentes :

Au vespres, le temps se troublit et de-
vint obscure sans pluie ; et, tout le jour ne
ventit riens. Et estoient lez *panons* dez
clochies tornes sur Ardenne. (J. AUBRIEN,
Journ., an 1489, Larchey.)

— Quartier d'une ville :

Qui se disent arquebousiers pour n'aller
a la garde. qui se fait ordinairement par
penons et habitans de la ville. (1568, Arch.
mun. Lyon BB 87.)

— ?

(BELGIUS, pour tenter Eve)
Si fort giteray mon *pagnon*
Que bientost t'en aparcevas
Et bon loier tu en auras.
(Resurrect. de N. S., Jub., *Myst.*, II, 321.)

Jura, *pennon*, quartier de la ville
(qui suit une bannière.) Poit., *penon*,
épi du maïs dépouillé de son grain.

PENONAGE, *pennonage*, s. m., quar-
tier d'une ville :

Penonage, quartier, ressort de chaque
penon. (MONET, *Parallèle des langues*, Rouen
1632.)

A l'entrée de Louis XIII à Lyon, le lion
de Samson d'où sortoient des essais d'a-
beilles representoit les *pennonages* de cette
ville qui sortoient pour aller au devant de
Sa Majesté. (*Art des emblesmes*, p. 53, ap.
Ste-Pal.)

PENONCEL, *pennoncel*, *pennonchel*,
panoncel, *pananceau*, *panunccal*, *pi-
gnoncel*, *pignonciel*, *pignonchel*, *pignon-
chiel*, *pignonschel*, *pingnoncel*, *pin-
goncel*, *pegnoncel*, *pengnencel*, *pengne-
ceal*, *pengnecheal*, *pennecheal*, *pannecel*,
pannechel, *pengnocheal*, *paignticheal*,
pencheal, *ponnonceau*, s. m., dimin.
de *penon* :

La veissies maint *pegnoncel* flori.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 49^v.)

Bruient banieres et *pegnoncel* flori.
(*Ib.*, f° 23^b.)

La veissiez ces *penonciaus* bruir
Et ces banieres venteler et fremir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 61^v.)

La veissiez maint *penoncel* venter,
Maints banieres souhaucier et lever.
(Gar. le Loh., 1^{er} chans, xiv, P. Paris.)

Parmi le cors li mist le *penoncel*.
(R. de Cambrai, 2769, A. T.)

Ne ne porc lanche, pointe ne *pingoncel*.
(Aiol, 2457, A. T.)

Cierres reconnaissances et *pignonciaus* fremes.
(Roum. d'Aliz., f° 26^v, Michelant.)

Et lanche blanche et *pingoncel* fremé.

(*G. d'Hanstone*, Richel. 25316, f° 7 v°.)

A tout le *pingonchiel* destors
Que li tramist la damoiselle.
(*Richard le biel*, ms. Turin, f° 135°.)

Li garçon chacent les soumiers,
Li vallet mainment les destriers,
Et si portent escus et lances
Et *pengnencius* de conissances.
(*Durm. le Gall.*, 6633, Stengel.)

Pingnonciaus et banieres.
(*Li Dis des .viii. blasons*, 303, Tobler.)

Si hat veu mainte ansoigne,
Maint *panunceal* et maint escu.

(*Dou pechié d'orgueil laisser*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 111°.)

Pour les *penonceaux* des jongleurs batre
quant li rois vint. (1334, *Arch. hospit. de Paris*, II, 18, Bordier.)

Soient tenu de faire faire le candaille et
les *pignonscheus*, et ordonnent chiaux qui
porteront ledite candaille. (1351, *Cart. Hospit. S. Jacques*, Ord. de la Confrérie, Arch. Hosp. Tournai.)

Pour .iiv. *penonceaus* peins a l'ymage de
S. Jaques. (1392, *Arch. hospit. de Paris*, II, 131, Bordier.)

Et si trestos qu'il veroient les *pignon-*
chiaux de Douglas et de de Moret retour-
ner, il les sieuwissent. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 331, Luce, ms. Amiens.)

Il voient une bataille d'archiers sus une
elle, et un petit en sus gens d'armes et les
penonchiaus venteler. (Id., *ib.*, II, 389, Luce, ms. Rome.)

Avoient toutes les compagnes qui se te-
noient desoubz lui en leurs lanches un
petit *pignonciel* de ces meysmes parures,
dont en y avoit plus de douze cens. (Id.,
ib., VII, 283, Luce, ms. Amiens.)

En la fin fut abatus ly sires d'Awans et
ses *pengnocheaz* abatus. (*HEMERICOURT*, *Mi-*
roir des nobles de Hasbaye, p. 336, éd. 1373.)

Avoit ung paige derriere lui sur ung
moult beau coursier, portant une lance a
laquelle d'empres le fer avoit attaché une
queue de renard en maniere de *ponnon-*
ceau, en quoy aucuns saiges notoient moult
de choses. (*MONSTRELET*, *Chron.*, I, 202,
Soc. de l'H. de Fr.)

Pourtant une des *pencheaux* del cité.
(1433, *Lett. des alliances des mestiers*, Anal.
leod., p. 394, X. de Ram.)

Les *panneceaux* armoyes des armes de
nostre tres honoré et tres redoubté sei-
gneur. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Bel-*
verne, f° 31 r°, Ch. des compt. de Dijon, B
11881, Arch. C.-d'Or.)

Nos *panonceaux* et bastons royaux. (8
mars 1464, *Cart. de Flines*, DCCXXLI, p. 834,
Hautœur.)

Pannecheaux. (*Ch. et privil. des .xxxii.*
mét. de la cité de Liège, p. 20.)

Paignicheal. (*ib.*, II, 228.)

Por cely cas executeur vinrent armeis
about leur *pengnechealz* sour le marchiet a
Liege. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 110, Bor-
gnét.)

Et les mangons estoient a tout leur *pen-*
nceal dedens mangnie. (Id., *ib.*, p. 303.)

Aourneis de pales, de *pencheals*. (Id.,
ib., p. 541.)

Les Albanoyz avec demyes lances
Bruire faisoient leurs *panonceaux* au vent.
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, f° 15 v°, éd. 1532.)

Ung *pananceau* ou 'sont figurees les ar-
moires du roy. (25 janv. 1590, Ste Cha-
pelle, S. Fulgent, Arch. Cher.)

— Ecusson que l'on mettait aux por-
tes des maisons qui étaient en sauve-
garde :

Mettent en et sur les maisons... des dictes
povres femmes... nos *penonceaux* en cas
de eminent peril. (1393, Arch. K 54, pièce
27.)

PENONCELLER, *penunceller*, verbe.

— Neutr., publier un ban, en posant
son *penon* :

Nous avions tout droit de y saisir, bran-
donner, sceller, *penonceller*, bonner et de-
guier fonds d'heritage. (1387, *Preuv. de*
l'Hist. de Bretagne, t. III, p. 109°.)

— Act., défendre l'accès de :

Ilz ont concluz que l'on face deffendre et
penunceller le brotelle de la ville qui est
pres du portel Vacieu. (30 juin 1419, *Reg.*
consul. de Lyon, I, 178, Guigüe.)

PENONCHIER, voir **PENONCIER**.

PENONCIER, *-chier*, *penn.*, s. m., celui
qui porte un *penon* :

Tant banieres comme *penonchiers*. (*FROISS.*,
Chron., Richel. 2646, f° 83°.)

Il est droit que je vous nomme les ban-
neretz et les *penonchiers* qui la estoient.
(Id., *ib.*, Richel. 2644, f° 92 v°.)

PENONIER, *penn.*, adj., garni d'un
penon :

Haut sont li mur de mortier et de pierre,
Encontremont .v. lances *penonieres*.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 3225, A. T.)

— S. m., celui qui porte un *penon* :

Tantoust s'en part tout le premier
Et vet prendre du *penonier*
De monseigneur de Malestroit
La benniere que il avoit.

(*Gesta Britonum in Italia*, ap. Martène, *Thesaurus*
novus Anecdotorum, III, col. 1469, éd. 1717.)

Estienne de Villenove, l'un des *penoniers*
de ceste ville. (29 déc. 1419, *Reg. consul. de*
Lyon, I, 207, Guigüe.)

PENOS, *-nous*, *-nus*, *-neux*, *penn.*,
pein., *pesn.*, *peun.*, *pon.*, adj., pénible,
douloureux :

Deus, dist li reis, si *penuse* est ma vie !
(*Rol.*, 4000, Muller.)

Fors moi ne set .i. seul de nos
Liquels des .ii. (enfens) est plus *penos*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104°.)

Fors mei ne set uns suls de nus
Quels des dous seit plus *penus*.
(*ib.*, 1336, Michel.)

Qui pur sa char norir est en ceo mond *penus*.
(*TR. DE KENT*, *Alex.*, ms. de Durham, bib. du ch., c
iv, 27, B, f° 7.)

Cy fine la passion nostre Saulveur Jesu-
christ et la vengeance de sa *peneuse* mort.
(*Pass. N. S.*, ms. Amiens.)

Perte tres malheureuse
A supporter trop pesante et *peneuse*.
(*MICHAULT*, *Compl. de la C^{iv} de Charrol.*, p. 127,
éd. 1748.)

L'histoire 'est toute pleine de ceux qui
en mille façons ont changé a la mort une
vie *peneuse*. (*MONT.*, *Ess.*, I, II, ch. III, f° 147
r°, éd. 1588.)

Quant a la charge de garde des sceaux
et de la chancellerie de France, elle est la
plus *peineuse* et laborieuse de toute la mo-
narchie. (1583, *Harang. de J. d'Amboise*,
Dupuy, xxxi, 74, Richel.)

— La *penose semaine*, la semaine
sainte :

Et il avint le merkedi de la semaine *pe-*
neuse que li en vindrent ambedoi as tene-
bres. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 52°.)

Cette semaine *peneuse* qui est appelee
peneuse por ço quel li crestien i espeneisent
plus lor pecies qu'en un autre tans. (*MAU-*
RICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 31 v°.)

Semaine apelee *pennouse*, que nostre
sire i fut penez e travaillez. (Id., *Serm. du*
Dim. des Ram., ms. Poitiers 124.)

N'en le semaine *peneuse*, n'en le semaine
de Pasques, n'en le semaine de Penthe-
coutes. (*BEAUMAN.*, *Cout. du Beauv.*, ch. II,
33, Beugnot.)

Le semaine devant Pasques flouries, le
peneuse semaine, le semaine de Pasque.
(1320, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393,
f° 51.)

La semenne *peuneuse*. (1358, *Recettes et*
dépenses, Arch. mun. Chartres.)

Est tenu le dit escuier livrer a chascun
des diz bouchiers la sepmaine *peneuse* un
fes de bois. (1463, *Aveux du bailhage d'E-*
vreaux, Arch. P¹ 294.)

En le *peneuze* sepmaine. (1396, *Reg. aux*
comptes, Arch. mun. Lille.)

Item delivré audit Olivet, le sepmaine
peneuse, pour faire ses droitures a l'eglise,
.iij. gros et .ii. d. tournois. (1457, *Compte*
de la tutelle d'Olivet de le Masure, Arch.
Tournai.)

— Faire la *penose semaine*, passer
des jours pénibles :

Malade de mal ennuyeux,
Faisant la *pesneuse* sepmaine,
Vous envoye, ma souveraine,
Un souspir merencolieux.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 115, Champollion.)

— Triste, penaud :

Ung povre homme courtoys, *pesneux*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

A Picqueigny, ainsi comme il me semble,
Les deux rois si parlerent ensemble
Dont Charrolois se trouva bien *peuneux*.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roys de France*, f°
33 v°, éd. 1507.)

Lesquelz Gennevoys avoyent leurs chiefz
descouvers et tous robes noires, habillez
en dueil, les testes raises et bien *pesneux*.
(J. D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f° 81 r°.)

Te voila bien *penneux* de ce que ton che-
val a si bien parlé a toy. (*DESPER.*, *Cymba-*
lum mundi, dialogue III, C v r°, éd. 1538.)

Il ne faut pas demander si mon chancre fut *peneux*. (Id., *Nouv. Recreations*, Du bas-secontre de Rheims, f° 17 r°, éd. 1554.)

Il s'en alla tout *pesneux*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. x, éd. 1559.)

Lequel estant trompé finement et cauteusement par la finesse de Giliole... receut la recompense de ses merites, et fut si estonné et si *peneux* qu'eussiez a bon droict peu dire de luy... que le regnard estoit devenu hermite. (LARIV., *Nuicts de Strapar.*, II, 5, Bibl. elz.)

Quels moyens il y auroit de les rendre aussi *pesneux* que jamais. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 129 r°, éd. 1587.)

St. Omer, *peineux*, qui est en peine. Centre, Wall., Mons, Tournai, Bourg., Suisse, Neuchâtel et Fribourg, *peneux*, Morv., *pneu*, penaud. Bessin et pays de Vire, semaine *peneuse*, semaine sainte.

PENOSEMENT, peneusement, poinouusement, adv., avec peine :

E mout *poinouement* chyvalchaunt, quar y ert feble. (*Hist. de Fouques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 47.)

— D'une manière penaude :

Peneusement. Dejectly, heartlesly, demisely, lowlily; in a dumpe, at a plunge or a non plus. (COTGR., 1611.)

PENS, s. m., pensée :

D'autre part darullation
S'efforce de moi desvoier,
Si qu'il me puisse a li lier :
Ou par oisouse ou par fol pens
Me vuet faire gaster le tens.

(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 275^a.)

Pens, as *pensee*, or *pensement*. (COTGR., 1611.)

PENSABLE, pems., adj., pensif :

Pensable fu, oit li cors smari.
(*Anseis*, copie italianisée, Richel. 1598, f° 55^b.)

— Qu'on peut penser, imaginer :

Invisible et voyant, non *pensable*, indicible.
(VAUQ., *Sat.*, V, éd. 1612.)

PENSACION, pansacion, pensaxon, s. f., pensée :

E vit com il dormoit sens male *pensaxon*.
(*Prise de Pampelune*, 706, Mussafia.)

Quelle grant delectacion
A en celle *pansacion*
Qui de celui fait couche et lit
Qui a crié trestout delit.

(*Serm. du xiii^e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 186.)

PENSAGE, s. m., pensée, délibération :

Forment me hes, je sai ben ton *pensage*.
(*Raimb.*, *Ogier*, 8742, Barrois.)

Dist li paiens : Por coi stez en *pensage* ?
(*Roncival*, p. 18, Bourdillon.)

PENSAMENT, voir PENSAMMENT.

PENSAMMENT, pensamment, pensa-

ment, adv., en pensant, en réfléchissant :

Car il i dist tele parole dont il aroit honte et dolor au cuer, si le portast plus *pensamment* que vous ne fesissies. (*Artur*, ms. Grenoble 378.)

L'orguel que vos vient negligamment ne *pensament*, mais de fors cuer. (*Serm.*, Richel. 423, f° 136^a.)

1. PENSANCE, s. f., pensée :

Cil n'aime mie Dieu qui ne le croit et dote
Et qui n'i met son cuer et sa *pensance* tote.
(*La Pleure-chante*, Monin.)

2. PENSANCE, voir PESANCE.

PENSANT, adj., pensif :

Par maintes foiz m'esmaie
Amours et fait *pensant*.
(*Couci, Chans.*, VIII, Crapelet.)

PENSANTIE, voir PENSANTIE.

PENSE, pansé, pensse, s. f., pensée :

Je acertes dis el trespas de la meie *pense* : sui jetet de la face de tes oilz. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxx, 28, Michel.) Impr., *pensé*.

La *pense* ki est empie del divin espir, ele at tres aovertement ses ensenges. (*Dial. St Greg.*, p. 10, Foerster.)

Cant ele fait la *pense* plus estre haitie ke ne covenget, si debotet ensus de la bone oeuvre tot le faihs de la maurteit. (*Job*, p. 445, Ler. de Linçy.) Impr., *pensé*.

De totes tes *penses* meimes te peneras tu d'amandeir. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 52 r°.)

Quant tu doies aleir dormir, porte ades ansamble ti en ta memoire ou an ta *pense* aucune chose an coi tu andormes paisivlement. (*Id.*, f° 66 v°.)

De ceu k'avenir estoit fu tochieie li *pense* des prophètes. (*Greg. pap. Hom.*, p. 8, Hofmann.)

Devant se doit confarmer li *pense*. (*Id.*, p. 12.)

Donckes repairons en tot ceu ke nos faisons par cusancenouse *pense* a la fontaine de vraie lumiere. (*Id.*, p. 40.)

Ke nostre *pense* soit tailliee de la vunteit de char. (*Id.*, p. 55.)

Fors del senz l'estuet devenir
S'ele ne puet a chief venir
De fere ce k'ele a en *pensse*.
(*Dolop.*, 4294, Bibl. elz.)

Le veve fame se porpanse.
Bien li vient en cuer et en *pense*
Que se li fiz le roi moroit,
Jai por ce li siens ne vivroit.
(*Id.*, 7827.) Impr., et *pense*.

1. PENSÉ, pansé, pensse, pensad, pensé, s. m., pensée :

Deux exaudis lis sos *pensaex*.
(*S. Leger*, 170, Koschwitz.)

... Son *pensé* descovrir.
(*Les Lok.*, Vat. Urb. 375, f° 17^b.)

La volentez de son corage
Toz jorz en un *pensé* le tient,
De Fenice li resovient.
(*CHEREST, Cliget*, Richel. 1420, f° 51^a.)

Li Sarrazins fu moult de mal *pensé*
(*Aleschans*, 1354, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Renaus ceo dist : Ro., or oiez mun *pensé*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 75 r°.)

Dame, dit li traitres, Dex an set mon *pensé*.
(*Parise*, 506, A. P.)

Il les voloit tous sousprendre de son *pensé*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3^a.)

Car il a en son cuer *pensé*
Qu'il lessera son fol *pensé*.
(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 32^a.)

Ce dit la dame : Bien savez
Quo est mes cuers et mes *penssez*.
(*Parton.*, Richel. 19132, f° 148^a.)

Et parmi tote sa tristece
Li vint .i. *pensé* de noblece.
(*Id.*, f° 127^a.)

Vos aves oi pieça mon *pensé*. (*Hist. de Jules Cesar*, Richel. 23082, f° 6^a.)

3. PENSÉ, adj., réfléchi :

Et tant fu sages et *pensé*
Et de barat bien doctrinez.
(*Renart*, 3365, Méon.)

PENSEMENT, adv., en pensant, avec réflexion :

Li hom malicieus est cil qui fait mal as autres gens *pensement*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 310, var., Chabaille.)

Et prant autre conclusion
Et dist a soy *pensement*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 456^a.)

PENSEIR, voir PENSER.

PENSEMENT, penss., penc., s. m., pensée, méditation :

La (vie) contemplative est li *pensemens* des celestiaus choses. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 458, Chabaille.)

Ja amours lui avoient osté le dormir et partie du menger et lui avoient creu et multiplié les *pencemens*. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 132.)

Ainçois pensoit qu'il lui deist telle chose pour son *pensement* scavoir. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 17 r°.)

Il n'ont nul autre *pensement*,
Que de mener esbatement.
(*Pastoralel*, ms. Brux., f° 6 v°.)

Helas ! filz, mon seul *pensement*.
Voicy piteuse destinee.
(*GREBAN, Mist. de la pass.*, 7712, G. Paris.)

Si te diray tout le mien *pensement*.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, Richel. 861, f° 12^a.)

Se jettant comme par une impétuosité de courage hors de tout ce *pensement* de l'avenir. (AMYOT, *Vies*, Caesar, éd. 1567.)

Repairste leurs esprits et leurs corps de *pensements* et d'actes charnels. (DE LA NOUË, *Disc. polit. et milit.*, p. 142, éd. 1587.)

Je ne ridois non plus le front de ce *pensement* la que d'un autre. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XIX, p. 40, éd. 1595.)

Est il possible qu'on se puisse deffaite du *pensement* de la mort ? (Id., *ib.*, p. 38.)

J'ay vescu sans nul *pensement*,
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle.
(*RECHIER, Epitaphe*, Jouaust, p. 271.)

— Air pensif :

La dame qui au *pennement* dou roy ne pensoit noient. (FROISS., *Chron.*, III, 455, Kerv.)

PENSER, *pancer*, verbe.

— Neut., *penſer de*, prendre soin de, soigner :

(Une dame) dou levrier mout bien *penſa*..
Tant com li chiens fu blas et cras.

(J. DE CONDÉ, *li Dis dou levrier*, 1387, t. I, p. 346, Scheler.)

Premierement rectifie la discrasie ; en apres *penſe de* la plaie et de l'ulcere. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 67 r°.)

Que par la dicte dame Agnes vous faciez diligemment *penſer de* vos bestes de chambre, comme petis chiennes, oiselets de chambre. (*Ménagier*, II, 61, Biblioph. fr.)

Ledit Anthoine *penſant de* son cheval au dedans de la dicte hostellerie. (1462, Arch. JJ 198, f° 303 v°.)

— Act., soigner, donner ses soins à :

(Ma femme) que je tant *penſoie* et
[amoie.]

(J. DE CONDÉ, *Lays dou blanc chevalier*, 504, t. I, p. 16, Scheler.)

— Fig., traiter avec égards :

Il la fist guider et mettre en une belle chambre et commanda qu'elle *fust* tres bien *pancée*. (LOUIS XI, *Nouv.*, IX, Jacob.)

— Par extension, repaître :

Que les chevaux *soient* nourriz et *penſez*
D'orge et d'avoine.

(SALÉL, *Iliade*, VIII, éd. 1577.)

Robin, qui estoit bien *pancé*, dormoit et ne respondoit non plus qu'une pierre. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, 4° nuict, fab. 1., Bibl. elz.)

Cf. Littré, étymologie de *panſer*.

PENSERESSE, s. f., celle qui pense :

Cogitatrix, cis, *penſeresse*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

Penſeresse, f. A woman that thinketh, imagineth ; museth, or careth much. (COTGR., 1611.)

PENSEROUS, *pensiros*, adj., pensif, qui pense :

Lour se treirent paiens ou lé mout *penſerous*.
(*Prise de Pampel.*, 1844, Mussafia.)

Alors se pasme, son cors cheist retros,
Quand la sustient Johans chi ert souffraitos
De celle mort, dont il fu *pensiros*.
(*Pass. du Christ*, 481, Boucherie.)

PENSEUR, s. m., celui qui panse :

Quant je seray lassus en mes chasteaulx
Et vous serez ung *penſeur* de chevaux.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 93, G. Paris.)

PENSEXON, voir **PENSACION**.

PENSIERE, *pans.*, s. f., pensée :

Par paour sont mu et pasible
Si fort que il en lor *pansiere*

Ont plus talant d'aler arriere
Et de foir que d'aux combatre.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 39^a.)

Par *pansiere* fine.

(*Id.*, *ib.*, f° 70^b.)

PENSIEUMENT, adv., d'une manière pensive :

Moult chevauca *penſieument*.

(*Du Prestra et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 47.)

PENSIF, *penss.*, adj., qui pense :

J'ai sovent esteit *pensif* moi conforteur
Dou mal ki me tient,
Ki d'amors me vient.

(PERRIN D'ANGINCORT, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 r°.)

Pensif d'amours, dolens et couroucies,
M'estuet chanter, que ma dame m'en prie.

(JEAN DE BRIENNE, *Chans.*, P. Paris, *Romancero*, p. 141.)

Li tans nouveus et la douçors
Qui nos retraist herbes et flors,
Me fait estre *pensif* d'amors.

(GONTIER DE SOIGNIES, *Chans.*, Hist. litt. de la Fr., XXIII, 602.)

Souspirant pour l'umain langage,
Et *pensif* au cruel damage
Qui de jor en jor i avient.

(RUTEB., *Complaint. de Constantinop.*, I, 100, Jub.)

Le rey fu *pensif* des bosoyngnes del
reume. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini,
f° 34 r°.)

Is vivent comme insensiblement, estants
bandes et *pensifs* a autres choses. (CHARR.,
Sag., l. III, ch. vi, p. 571, éd. 1601.)

PENSION, *penssion*, *panssion*, *pan-*
cion, *pention*, s. f., location, loyer :

Des le temps que il tenoit a ferme ou a
panssion des diz doyan et chapistre les her-
ritages, rentes, mortailles, droiz et appar-
tenances d'yeuels assis au dit lieu. (1346,
Arch. Loiret, Ste-Croix, première layette de
Chantay A 22.)

Par deffaut de paye de la dite *panssion*
de la soustenance de la dite meson. (1348,
Arch. Loiret, Ste-Croix, S. Pere le Puellier,
B 2.)

Jehan le Mercier et Marguerite sa fame
eussent pris... a ferme ou *pension*... II.
maisons entretenans. (1356, *Reg. du chap.*
de S. J. de Jérus., Arch. MM 28, f° 33 r°.)

Que il prent a rente, ferme ou *pension*
des diz doien. (1371, *Bail*, Arch. Loiret,
Ste-Croix, Villecoy, C 1.)

La *panssion* du molin. (*Compt. de l'hôt.*
D. d'Orl., 1392-1400, f° 51 r°, Hôp. gén. Or-
léans.)

Payé a Jehan Bardot, lepreux, demeurant
et residant a lad. Maladiere, assavoir cent
solz pour sa *pancion*. (1515-1516, *Compte*
onzieme de Philibert de la Vault, Arch. mun.
Avallon, GG 163.)

— Paiement :

Ki le bienfait et le don gracieusement
rechoit, il paie le première *pention* et le
premier gueredon. (*Li Ars d'amour*, I, 387,
Petit.)

PENSIONNAIRE, *-onnerre*, s. m., mer-
cenaire, sorte de garde du roi :

Et me y avoit envoyé le roy avec les
pensionnaires de sa maison, et fut la pre-
miere fois que il bailla chief aus ditz *pen-*
sionnaires. (COMM., *Mém.*, VI, 4, éd. 1649.)

L'avantgarde voit les *pensionnaires*,
Avec leurs chefs, hardiz et volontaires
Rompre et briser lances et genetaires.

(J. MAROT, *Voyage de Venise*, bataille du roy contre
les Venit., f° 81 r°, éd. 1532.)

Si vous supply que de benigne grace
Vous me donnez congé que je desplace,
Avec mes gens voz bons *pensionneres*.
Pour aller veoir ung peu noz adversaires,
Car j'ay espoir leur donner tel venue
Que devant moy n'auront point de tenue.
(*Id.*, *ib.*, f° 70 r°.)

— Nom des fonctionnaires de l'éche-
vinage dans certaines villes de Flandre,
Dunkerque, Furnes, Bergues, etc. :

Le corps du magistrat de Furnes est
composé d'un grand bailly, d'un bourgue-
maitre et huit houdres de la commune,
d'un bourguemaitre et lanthoudre de la
loy, de vingt echevins, de trois *pension-*
naires, quatre greffiers, etc. (*Pièce de 1668*,
Annales du comité flamand de France, XV,
412.)

— Commensal :

Je parleray pour la pucelle au cercle d'or,
a qui je suis amy et *pensionnaire*, et pour
ce aussi qu'elle a droicte et juste cause.
(*Perceforest*, VI, f° 86^b, éd. 1528.)

PENSIONNATAIRE, s. m., fonction-
naire de l'échevinage :

Maistre Gobert le Carlier, de nouvel con-
seiller et *pensionnataire* de ladicte ville.
(1383, *Ord.*, VII, 21.)

PENSIONNIER, *penç.*, s. m., celui qui
touche une pension, pensionnaire :

Mises pour *pensionniers* qui prennent
pençon sur la dite ville pour cause des
ouvrages dessus dis. (1365, *Compte de P.*
Lenganeur, Reg. des argent., Arch. Abbe-
ville, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du*
Tiers Etat, IV, 161.)

Pour noz *pensionniers* de parlement .ii^e.
fr. (20 déc. 1457, *Compt. du R. René*, p. 100,
Lecoy.)

— Commensal :

Le suppliant se mist a pension avecques
ung nommé le Desert. Apres qu'il eust esté
par certain temps avec ledit Desert son
pensionnier... (1480, Arch. JJ 208, pièce 36.)

PENSIROUS, voir **PENSEROUS**.

PENSIVETÉ, s. f., rêverie, tristesse :

Pensiveté, pensiveness, carke, sorrow,
heaviness. (COTGR., 1611.)

PENSLIS, voir **PENESLICH**.

PENT, s. m., pantière, grand filet :

Divers autres moyens y a il pour prendre
bestes a quatre pieds... comme pieges,
agraffes, fosses, trappes, reus, *penſs*, amor-
ces, etc. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 7,
éd. 1605.)

PENTACLE, *pan.*, s. m., chandelier à cinq branches :

Ah, j'avois quasi oublié le *pentacle*. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, III, éd. 1572.)

Je vais pour acheter le *pentacle*, les cierges, et les gommés pour les encensemens. (*ib.*, *ib.*, II, III.)

Leurs cernes (des magiciens), cercles et *pentacles*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 696, éd. 1605.)

PENTACOL, *pend a col*, s. m., bijou, qui se pendait au cou :

Un *pentacol* d'un saphir, dedens une bourse, prisié .c. liv. (1328, *Inv. de la royne Clem.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Un *pentacol* ou il avoit .xii. perles et .iii. esmeraudes, prisié .vi. escus. (1353, *ib.*)

Pentacol a ymages, d'un camahieu garny de perles. (1353, *Invent. du garde-manger de l'argent.*, Compl. de l'argent., p. 307, Douët d'Arcq.)

Item, un *pentacol* d'un camahieu vert. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2886, LaBarte.)

Un *pend a col*, d'un camahieu vert, ou il a un ymage. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 355, Douët d'Arcq.)

PENTAFILON, s. m., quintefeuille :

Feuilles de *pentafilon*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 20°.)

PENTAPHYLLE, s. f., quintefeuille :

Pentaphylle, cinkefoyle, sinkefield five-singer grasse, fiveleaved grasse. (COTGR., 1611.)

PENTE, *pante*, *panthe*, *pancte*, s. f., penture :

Pour ferreures, *pentés* a huys et a fenestres. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 295 v°.)

— Bande pendue autour d'un ciel de lit :

Un lit de camp, le ciel et le doussier, les *pantes* et la couverte de velloux gris, noir et violet. (16 janv. 1497, Richel. ms. Bl-Mant., 49.)

Pentes de taffetas rouge. (16 août 1498, *ib.*)

Trois pièces de fine tapisserie et quatre *pentes*, pour fournir une garniture de ciel de lict de camp. (1538, Arch. J 962, pièce 150, f° 1 r°.)

Trois *panctes* de lict a troys carreaux de tapisserie de coulleur, lesdictes *panctes* a fleurs de lys. (1565, *Inv. du mob. des chdt. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez, publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 292.)

A ung des costez et *pante* du daiz par le dedans estoit représenté au vif ung Sertorius habillé a la françoise. (*Sat. Men.*, Pièces de tapisseries, p. 23, éd. 1593.)

Aux fonds et *pentes* de deux dais. (*Pièce de 1614*, Angers, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, p. 342.)

— *Pente de rets*, pantière :

Larges espieux, toiles, *panthes* de retz, Meutes de chiens, piqueurs.
(J. DE BELLAT, *Œuv.*, f° 227 r°, éd. 1592.)

Larges espieux, toiles, *pantes* de retz.)
(*ib.*, *ib.*, f° 10 r°, éd. 1569.)

— **Chapelet** :

Ce que nous appellons porcelaines en coquillages, et les latins concha venerea, sont de petites coquilles blanches que l'on nous apporte de plusieurs endroits des Indes, tant orientales qu'occidentales, enfilees en maniere de chapelets et par *pantes*, si bien que dans un paquet où il y a plusieurs de ces *pantes*, il s'y trouvera plus d'un millier de ces petites coquilles. (1692, POMET, *Histoire des drogues*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 473.)

PENTECOUSTE, s. f., rideau d'un berceau :

Neis l'enfant quant il est nez,
Aporte l'en enmaillollez,
Et en bers, et en *pentecouste*.

(*Le Dit des boulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 141.)

PENTEIS, voir PENDEIS.

PENTEUR, *-theur*, *-tour*, s. m., perche où l'on pend les draps pour les faire sécher :

Que les draps ne soient pas derrompus as *penteurs* pour les faire venir a plus longue mueson que il ne devoient. (1325, *Ord. de la draperie de Louviers*, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 856, Arch. Seine-Inf.)

Bail a siefte par la ville d'un siege de *pentheur* seant es Morveus a Martainville. (24 mai 1404, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Le suppliant trouva un drap de brunette de onze aulnes ou environ oudit hostel sur ung *pentour*. (1451, Arch. JJ 184, pièce 170.)

— Terme de marine, cordage qui passe par le haut d'un mât de navire :

Penteur. A penant ; the name of one of the ropes which passe over the top or upper part of a mast. (COTGR., 1611.)

Poit., *pendour*, morceau de bois auquel on suspend, par les deux pieds de derrière, le porc que l'on vient de tuer, afin de le faire refroidir avant de le saler.

PENTHATEUCON, s. m., pentateuque :

Le *pentateucon*. (*Acte du xv^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENTHEUR, voir PENTEUR.

PENTHURE, voir PENTURE.

PENTIE, s. f., repentir :

Robin amis, de son chemin se tort
Qi n'aime mieus fin desir sans *pentie*
C'un peu de joie en dolour enlachie.

(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 148 r°.)

PENTION, voir PENSION.

PENTIR, verbe.

— Impers., *me pentit de*, je me repens de :

Cum ço vidit quet il se erent conveys de via sua mala et sis *pentieit* de cel mal que fait habebant. (*Fragm. de Valenciennes*, p. 11, Koschwitz.)

— Neutre, se repentir :

Or se gart bien li *peccheor*
Que tart *pentir* ne vaut un flor.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 104.)

— Infin. pris subst., repentir :

Teste pellade
Et fille rade
Ne sont d'une complexion,
Mais le *pentir* n'y a saison.
(*Poés. fr. de G. Aliene*, Compl. d'une jeune fille mariée à un vieill. jal., Brunet.)

PENT LARRON, s. m., celui qui pend les voleurs, bourreau :

Comme es metes de l'abbaye de S. Estienne de Caen soit un certain fyé, appelé le fyé *pent larron*... Le dit fyé a esté pris et mis en nostre main pour ce que il failloit un bourrel ou *pent larron* en la dite ville de Caen. (1366, Arch. JJ 97, pièce 605.)

PENTOER, voir PENDOIR.

PENTOIL, voir PENDOIL.

PENTOIR, voir PENDOIR.

PENTOIRE, voir PENDOIRE.

PENTOLE, s. m., pot :

J'ay assez de *pentoles* a la maison. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, III, éd. 1572.)

PENTOUER, voir PENDOIR.

PENTOUR, voir PENTEUR.

PENTRE, s. m., syn. de *penture* :

Plusieurs chevilles de fer, des *pentres* et des loyans. (*Compl. des dép. au chdt. de Gaillon*, p. 78, Deville.)

PENTURE, *penthure*, *panthure*, s. f., morceau de fer plat replié en rond par un bout et creusé de manière à recevoir le mamelon d'un gond ; mot conservé :

Pour *pentures* a .i. huis. (1294, *Trav. p. les chdt. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 13.)

Por *pentures* a un huis et le verel refaire. (1304, *ib.*, f° 21.)

Pour *pentures* a .ii. noeus wis en la chambre que on refait. (1306, *ib.*, f° 31.)

A Bertremieu Lampot, fevre, pour avoir fait et livré les ferures et *pentures* des huys des bailes du beffroy, et les ferures qui sont deusseur icelles bailes, 105 s. 4 d. (*Compl. d'ouvr. de 1406*, Arch. Tournai.)

A maistre Jaques du Pont, maistre carpentier... avoir fait deux huisses au buffet du ferme, qui est en la maison des .xiii. hommes ordonnez au fait de le draperie en le dicte ville, et iceulx huisses assis et fieres de serures et *pentures*, comme a l'œuvre appartenoit. (*Compte d'ouvrages de fév. 1445 à mai 1446*, 2^e somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour une paire de *pentures* a l'uis devant, .ii. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

A Jehan le Scellier, serrurier, pour avoir livré plusieurs parties d'ouvrage de son mestier, tant serreures, veraulx, crampons, *pentures* et aultres. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 132.)

Pour la livraison de .c. livres de fer mises en *pentures* et en gontz, a .vii. d. livre, .LXII. s. .vi. d. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 15, Deville.)

Pour plusieurs *pentures* et fiches de fer pour servir aux huys de caves. (*Id.*, p. 16.)

Trois chassis garnis de leurs ferrures, *panthures* et verroux. (4 mars 1504, Arch. Basses-Pyr., E 379, 1 A 5625.)

Item pour avoir refait aucunes fenestres a la maison d'em bas du flocq a brebis, et fait une *penture* pour servir al huys de l'une des petites maisons audit lieu. (1505, *Exécut. test. de Jehan Cappelier haulleticheur*, Arch. Tournai.)

Gardines, les *pentures* d'un huis, ou des fenestres. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Penture. The hindge of a doore. (COTGR., 1611.)

PENTURER, voir PEINTURER.

PENUFLE, voir PANUFLE.

PENUN, voir PENON.

PENUNCELLER, voir PENONCELLER.

PENURIEUX, adj., qui est dans la peine :

Secourir povres *penurieuz*.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 11^a, éd. 1522.)

Et si mourut leur roy ambitieux
Sans seigneurie, en lieu *penurieuz*.
(*Id.*, *Ann. d'Aquit.*, f° 109^r, éd. 1537.)

De bon sçavoir *penurieuz*
Qui sans aucun propos decent
Ont, comme moy, fasché l'absent.

(C. FONTAINE, *la Complaincte et testam. de F. Sagouyn*, ap. Cl. Marot, *Couv.*, VI, 196, éd. 1731.)

PENUS, voir PENOS.

PEON, *pehon*, *pedon*, *paon*, *poon*, *pion*, *pyon*, s. m., soldat de pied, piéton, fantassin :

Se il i remaint chevaliers ne *peons*
Qui armes puist porter ne seoir en arçons,
Destruis ert.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 7^b, Michelant.)

Que viennent chevalier e li *peon*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 375, Michel.)

Assembla avec lui .c. mille chevalier, et .x. mille arbalestier et autres *pedons* sans nombre. (AMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 3, p. 10, Champollion.)

Le labour des *poons* fu grant a l'enchaier. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 103^a.)

Gens de mestiers et *pyons*. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 207, Soc. de l'H. de Fr.)

Que ne dit on qu'ilz estendent leurs mains
Sur leur peuple vivant en charité
Sans les nommer coquins, *pehons*, villains.
(GRINGORE, *Foll. Entrep.*, I, 56, Bibl. elz.)

Et francs *pedons* ont loy galique apprinse.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Conq. de Loys XII sur Milan, Brunet.)

Paovres *peons*, paovres campestres,
Qui ne sçavent honneur ne bien !
(*Le franc Archier de Cherré*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, XIII, 33.)

Mesmes ces *pehons* de village,
J'entends *pehons* de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire.

(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 330.)

Les *peons* legiers resistoient de grant force et courage. (*Translat. de la prem. guerr. pun.*, etc., à la suite du *Prem. vol. des gans déc. de Tite-Live*, f° 181^o.)

— *Faire peon*, faire tomber de cheval, mettre à pied :

Ases en petit d'eure lor a fait maint *peon*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 21^b, Michelant.)

— Pièce du jeu d'échecs appelée aujourd'hui pion :

Il a son roc par force en roie mis,
Et d'un *poon* a .i. chevalier pris.
(*Raoul de Cambrai*, 1587, A. T.)

Chevalier, roc, fierce, ne roi
Nes *poon* n'i voloit laissier.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4^b.)

Ros, chevaliers, *poons* e fos.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 57^a.)

A un petit *poon* enportait un aulin.
(*Garin de Monglawe*, Romv., p. 352.)

Le *peon* droit devant soy passe.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1543, Cocheris.)

Et quant elle ouyt celle si tira ung *pion*
avant pour sçavoir que ce seroit. (*Lancelot du Lac*, 2^e partie, f° 100^b, éd. 1533.)

Bas-Val., *pedon*, messenger, facteur rural.

PEONACE, voir PAONACE.

PEONAILLE, *peounalle*, *paonaille*, *pionnaille*, *pyonaille*, s. f., augment. de *peon*, troupe de fantassins :

Il ne redotent gaires li ne sa *peounalle*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 66^a, Michelant.)

Et scacies bien les autres nes
Portent les tentes et les tres,
Et les sergans, la *paonaille*,
Ces gens qui servent por vitaille.
(*Athis*, Richel. 375, f° 148^b.)

Si leur dona cent homes de cheval, et toute la *pyonaille*, lanchiers, arbalestiers et les archiers. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 431, Buchon.)

Que li Grec avoient plus de *pynuaille* que nostre gent. (*Id.*, p. 223.) Prob. faute pour *pyunaille*.

Estoient mille hommes d'armes ou plus, et d'arbalestriers et *pionnaille*. (*Trahis. de France*, p. 169, Chron. belg.)

PEONAZ, voir PAONAZ.

PEONEL, *paonel*, s. m., piéton, fantassin :

Par bons *paonaz* a pié.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 46^o.)

PEONET, *peonnet*, *paonel*, *paonnet*, *poonet*, *poonnet*, *pavonet*, *pannet*, *pennet*, s. m., pion, pièce du jeu des échecs :

D'un rock lui dist escheck, car bien le scet trou-
Et d'un *paonet* va Charlot mat appeller. [ver,
(*Oger de Danemarque*, Mort Baudouinet, Brit. Mus., reg. 15 E vi.)

Il trait un *paonnet* qui d'or estoit macis. (*Id.*)

A uns eschas trueve Huon joant,
D'un *poonet* a maté Guinemant.
(HERR. LEDUC, *Fouly. de Candie*, Richel. 25518, f° 90^r.)

Cist dui, comme fals garçonz,
Et ros, et folz, et *paonez*,
Et chevaliers au geu perdirent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 56^o.)

Et rox et foux et *pavones*.
(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 58^o.)

Et ros et fols et *paonnez*.
(*Id.*, Vat. Chr. 1492, f° 47^b.)

Roz et ferges et *paonnes*.
(*Id.*, 6638, Méon.)

Eschec et mat li ala dire
Dessus son destrier auferrant
Du trait d'un *paonnet* errant.
(*Id.*, 6676.)

Lors assist les esches, si trest un *paonet*
avant. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 30^o.)

Quant il a le jeu assis... si commence a
trere et a remuer le *poonet* delez la fierce.
(*Id.*, f° 31^a.)

Le *peonnet* ferge devient
Quant au bout de la mette vient.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1635, Cocheris.)

Du .n^o. *paonnet* qui est appelé le fevre.
(*Le liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 79^v.)

Lors print ceulx d'argent et ceulx d'or
et les assist, si commença a traire et a
jouer des ungz et a remuer le *pannet* de-
coste la fierce et aussi firent les autres es-
chetz. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 100^o, éd. 1533.)

Eschec et mat lui alla dire
Dessus son destrier auferrant,
Du traict d'un bon *pennet* errant
Au milieu de son eschiquier.
(CL. MAROT, *Rom. de la Rose*, f° 41, éd. 1531.)

1. **PEONIER**, *peonnier*, *pcounier*, *paonier*, *paonnier*, *paounier*, *paanier*, *poitner*, s. m., piéton, fantassin :

Et apres lui les face souavet cevaucier,
Li armé par devant, derier li *peounier*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 66^o, Michelant.)

Philote cist a tiere parmi les *paouniers*.
(*Id.*, f° 68^o.)

N'ara-od moi point de frapaille,
Ne *paanier*, ne garçonalle.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 62^r.)

En tant com trait de lonc l'anste d'un *peonier*.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1294, P. Paris.)

— *Faire peonier*, faire tomber de cheval, mettre à pied :

A icest mot desrengent li cent et li miller
De sus le due Betis, ont fait maint *pooiner*.
(*TR. DE KENT, Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 19 v°.)

Cil ont fait a aprocier
Maint bon prodome *paonnier*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 151r.)

Plus en a fait de *paonniers*.
(*Ib.*, Ars. 3312, f° 105r.)

— Commanditaire ?

Lesdits lieutenans de ladite garde ne pourront ne devront arrenter ou prendre a ferme les decimes et emolumens dudit petit scel, ne aucun membre d'icelui, et pareillement ne pourront estre *peonniers* ne avoir intelligence avec les fermiers desdites decimes et emolumens, pour obvier aux concussions et abus qu'ils pourroient faire et commettre, sur peine de privation d'office et d'amende. (Mars 1498, *Ordonn. de Louis XII sur la reform. de la just.*, Ord., XXI, 203.)

2. PEONIER, *poinner*, adj., de piéton :

Vindrent a un grant duit, n'i unt punt ne char-
[rere,
K'une plaunche u passa celes gont *poinnere*.
(*GARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 4 v°.)

PEOR, voir PEIOR.

PEOSTÉ, voir POESTÉ.

PEOUNALLE, voir PEONAILLE.

PEOUNIER, voir PEONIER.

PEPERCE, s. f., poivre, et en général, épice :

Li Amalfetain orent clarere pour donner a bevre, et orent subtilissime *peperce* pour mengier avec la char. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champollion.)

PEPIANT, *pipiant*, adj., qui pépie :

Tout ainsi le milan dans son ongle crochue
Le *pepiant* poulet emporte par la nue.
(DU BARTAS, *Judit*, II,

Le poussin *pepiant*.
(CHASSIGN., *Ps.*, LV, éd. 1613.)

La race *pepiante*.
(DU CHEANE, *Six liv. du grand miroir du monde*, p. 72, éd. 1588.)

Mais si tost qu'il (le milan) a veu dedans une
Le *pepiant* poussin, il descent de furie. [prairie
(GAUCHET, *Poés.*, p. 239, Bibl. elz.)

PEPIER, *pipier*, v. n., crier comme le moineau ou les petits oiseaux ; signification conservée :

Pipier comme poucins ou pignons ou autour. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. 14932.)

Qui a vu le passereau
Dessus le printemps nouveau
Pipier, batre de l'esle,
Quand d'un infini retour
Il mignarde sans sejour
Sa lassive passerolle.

(J. TABUREAU, *Baisers*, III, *Poés.*, f° 106 v°, éd. 1574.)

— Avoir la pépie :

J'ay si grant soif què je *pipie*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 137v, éd. 1537.)

PEPIN, s. m., jardinier :

Item huit livres de monnoie courant, lesquelles me font... chacun an de rente les *pepins* de la pepiniere, parroissiens de S. Saveniens, pour cause et raison d'un moulin a vent qu'il tiennent de moi, appelé Guingueputain. (1333, Arch. JJ 73, pièce 287.)

— Jeune pommier :

Pomme de *pepin*. (1361, *Tabellionn. de Rouen*, Reg. I, pass.)

Le 18 mars 1555 je fus a la pepiniere de l'eglise esmonder des *pepins*. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 277, Soc. des antiq. de Norm.)

Norm., *pepin*, jeune pommier, prove- nu de semis, de l'âge de 3 à 4 ans, que l'on vend pour former des pépinières.

PEPINE, s. f., jardinière :

Margot la *pepine*. (1263, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f° 196 r°.)

PEPINERIE, s. f., pépinière :

Seminarium... Pepiniere, *pepinerie*, bas- tardiere. (JUNUS, *Nomenclator*, p. 271, éd. 1577.)

PEPINET, s. m., diminutif de pépin :

Pepinet. (OCT. DE S. GELAIS, *Chasse et de- part d'amour*, p. 39, ap. Ste-Pal.)

PEPINEUX, adj., à pépins :

L'abricot froid, la poire *pepineuse*.
(RONSAUD, *Œuv.*, VI, 64, Bibl. elz.)

Raisin, *pepineux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

PEPINIER, adj., qui contient des pé- pins, des semences :

Quoy voyant le Dieu jardinier,
Le forestier, le montagner,
La main sur l'œil, pense et repense
De quelle plus douce semence
Et de quel fruit plus savoureux
Rendroit son jardin amoureux.
Ayant consulté la Nature
Qui bouchoit encor l'ouverture
D'un germeux *pepinier* vaisseau,
Ou gisoit le germe nouveau
De toute l'espece des choses
Au fond secrettement encloses,
Print la cerise, et tout divin
La planta dedans son jardin.

(REMI BELLEAU, *Œuv. poét.*, *Petites inventions*, la cerise, f° 44 r°, éd. 1585.)

PEPLE, s. m., peplum :

(La robe) par dessus elle estoit couverte d'un *peple* ou manteau esmaillé de pourpre. (*Entr. de Henry II à Rouen*, entr. de la reyne, f° 63 r°.)

PEPON, *popon*, *poupon*, *pompon*, *pon- pon*, s. m., melon, concombre :

Du premier l'en fut en la cave
Ou on trouva deux vuidz tonneaux,
Quatre *pompons* et une rave
Et six grans frommages molt beaux.

(*Invent. des biens de l'amant*, Vat. Chr. 1363, Romv., p. 180.)

Cypres, marjollaine, cytrons,
Courges, grenades et *pompons*.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 143, 40008, A. T.)

Veex cy cappes, lynons, *popons*.
(N. DE LA CHESNATE, *Condamn. de Bancquet*, p. 312, Jacob.)

Ce fruit (mandragore) est en espece, en saveur et en odeur semblable au *poupon*, et pource les Latins l'appellent pomme de terre. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 140°, éd. 1488.)

Albert duc d'Autriche... mourut en Hon- grie, parce que, comme disoient aucuns, il avoit mangé trop de *popons*, les autres disoient qu'il avoit esté empoisonné. (N. GU- LES, *Ann.*, t. II, f° 229 r°, éd. 1492.)

Les *popons* et melons ont ceste diffe- rence entre eux que les melons sont quasi rondz, et les *popons* forment longs. (*Pla- tine de honneste volupté*, f° 9 r°, éd. 1528.)

Melons ou *popons*. (*Le grant Herbiere*, f° 33 v°, Nyverd.)

Combien que le melon ou *pompon* soit plus tost corruptible. (*Jard. de santé*, I, 146, impr. la Minerve.)

Sept chevaux [tout] chargez d'oignons,
Dix de cocombres, huit de *pompons*.
(*Monol. des nouv. sotz de la joyeuse bende*, *Poés. fr.* des xv^e et xvi^e s., I, 16.)

J'apperceu la vigne, les concombres et *poupons* qui s'estoyent faits certaines feuilles. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Melon ou *pompon*. (R. EST., *Thes.*, *Pepo*.)

Ung plain gamion de terrier pour meclre aux *popons*. (1553, *Compte de Diane de Poi- tiers*, p. 148, Chevalier.)

Pepons et melons sont especes de con- combres. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cclxvi, éd. 1558.)

Chalan ou y aura cocombres ou *pompons*. (1570, *Péage de Blois*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 185.)

Pompon, *pepon* ou *poupon*. Tourangeau, doucereux, succrin, humide, doux fleurant, froid, entassé, delitieux. Le *pom- pon* de son naturel est froid et humide. Il engendre mauvaises humeurs par tout le corps, et principalement quant il n'est bien digéré, tellement qu'il cause une ma- ladie qu'on appelle cholere ou flon. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Pepon est une espece de concombre. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, V, 29.)

L'artichot et la salade,
L'asperge et la pastenade,
Et les *pompons* tourangeaux,
Me sont herbes plus friandes
Que les royales viandes
Qui se servent a monceaux.
(RONS., *Od.*, III, XXI, Bibl. elz.)

Choux, raves, naveaux, citrouilles, con- combres, *poupons* et semblables. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 15, éd. 1805.)

Ce n'est sans difficulté que le gouverne- ment des melons et *poupons*, pour leur grande delicatesse. (*Id.*, *ib.*, VI, 9.)

Pepon m., pompon or melon, *pepon* tur- quois, as *pompon* turquois. (CORGER., 1611.)

Pompon turquin, a kind of dark green melon. (*Id.*)

Vendeurs de *poupons*, concombres, etc. (1621, *Pancarte des droits de péage de Vi- vone*, Arch. Vienne.)

PEPRÉ, adj., poivré :

La semence que vous aurez lasché durant l'interdiction lunaire demeurera pour la plus part infructueuse, ou si elle prend pied au fons, c'est en despit de la lune, qui s'en scait bien venger, et ne seront qu'avortons et fruicts contrenaturez, *peprez* des malheurs lunatiques. (CHOLIERES, *Apresdmees*, IX, f° 304 r°, éd. 1587.)

PEPULION, s. m., le mod. *populéum* :

Une livre de *pepulsion*. (1359, *Journ. des désp. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 213.)

PEQUE, *pecque*, s. f., cavale, jument :

Nous avons veu... l'imperatrice Poppea, femme de l'empereur Nero, faire ferrer d'or les *pecques* de ses cochés. (DU PINET, *Pline*, xxxiii, 11, éd. 1615.)

Peque, f., a mare. (COTGR., 1611.)

Norm., *pèque*, vieille jument, harelle, rosse.

1. **PER**, voir PAIR.

2. **PER**, voir PAR.

PERACOMPLIR, voir PARACOMPLIR.

PERAFFOLER, voir PARAFFOLER.

PERAGE, voir PARAGE.

PERAGER, voir PARAGIER.

PERAGRATION, s. f., action de voyager :

Peragation, f. a peragation, going about, wandering, travelling over. (COTGR., 1611.)

PERALER, voir PARALER.

PERANNITÉ, voir PERENNITÉ.

PERANSUS, voir PARENSUS.

PERAPRENDRE, voir PARAPRENDRE.

PERASCALME, voir PALESCARME.

PERAT, voir PERRAT.

PERATTENDRE, voir PARATTENDRE.

PERÇABLE, *-chable*, *-sable*, *-ssable*, *pers.*, adj., qui peut être percé, pénétré :

Penetrabilis, *perchable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 228^a.)

Non *parsable*, impenetrabilis. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Penetrabilis, et hoc le, *persable*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

— Qui sert à percer :

Perssable, convenable pour perssier comme tariere. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

— Qui peut percer, qui peut pénétrer :

Ne riens ne les porroit casser (les cieux), N'il n'i lerroient riens passer, Tant fut sotive ne *perçable*, S'el n'ert espoir esperifiable.

(Rose, 19125, Méon.)

PERÇAGE, *-sage*, *-saige*, *parbage*, s. m., droit qui se payait au seigneur pour la mise en perce d'un tonneau :

Ung pot de vin pour cause de *persaige* et tonnelaige. (1413, *Dénombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 16 v°.)

Frans et quictes de *parbage*, de foraiage et de fouaige. (*ib.*, f° 37 r°.)

Frans et quictes de *persage*, de forage, etc. (1452, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

PERCAIR, voir PARCHAIR.

PERCAVET, voir PARCHEVET.

PERCE, s. f., ouverture faite en perçant :

Tarriere pointue pour faire la premiere *perce*. (FOUILLoux, *Vener.*, f° 75 v°, ap. Ste-Pal.)

Norm., *perce*, trou, ouverture.

PERCEAU, s. m., bluet :

Prenez en esté des fleurs vermeilles qui croissent es blefs, que l'en appelle *perceau* ou neelle ou passerose. (*Ménagier*, II, 249, Biblioph. fr.)

Cf. PERSELE ?

PERCEHUE, voir PERCEUE.

PERCELLE, voir PERSELLE.

PERCELLÉ, adj., à battu :

Percellé. Pierced, stricken; overthrowne, beaten downe; abated, abashed, appalled; vexed, troubled. (COTGR., 1611.)

PERCENER, voir PARÇONIER.

PERCEPAIN, s. m., perce-oreille :

Les *percepains* ou oreillieres. (DU PINET, *Pline*, xx, 23, éd. 1566.)

Percepain, as perce oreille. (COTGR., 1611.)

PERCEPOUX, *persepoux*, s. m., appellation injurieuse des tailleurs :

Icellui charpentier criant a haulte voix aux diz cousturiers : Or ça, chetis *persepoux*, prenez chacun un bon baston. (1386, Arch. JJ 130, pièce 39.)

PERCEPTIBLE, adj., qui perçoit, qui voit :

Dieu qui est *perceptibles*
Et clervoiant par tout vos faitz verra.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 15 v°, éd. 1493.)

— *Perceptible de*, capable de :

Anaximandre, qui a opinion que le commencement de tout l'univers soit l'infini..., Epicure, certains corps solides, non creez, eternels, *perceptibles* d'entendement qu'il appelle atomes. (JEAN DE MONTLYARD, *Mythologie*, préface du 2^e liv., p. 72, éd. 1607.)

PERCEPTION, *-cion*, s. f., action de recevoir :

La *perception* del Saint Espir. (*Job*, p. 477, Ler. de Lincy.)

La *perception* du saint sacrement de l'autel. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, III, 61, Ars. 2683.)

PERCERENT, s. m., sorte de redévance :

En dimes et en *percerenz* 145 bichets a la mesure de Paroy. (1333, *Information par J. de Paroy*, Richel. 24040.)

PERCET, s. m., pêche qui ne quitte pas le noyau et qui est rougeâtre en dedans :

Il y eut un paysan qui avoit apporté un plein panier de *percez* tres beaux comme il y en a la force. (BRANT., *sur les Duels*, VI, 306, Lalanne.)

PERCEUE, *-cehue*, s. f., recette :

De oyr le compte doudit Pierre de Chens des *percehues* per luy et per ses predecessours faictes, et se paiement se trovast estre fait, que ly dit Johan Velga de voit perceivre les dit biens jusque a la revocation dou seigneur. (1429, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois, n° 733, f° 270.)

PERCEUR, *-seur*, s. m., celui qui perce :

Perseur des haulbers, rompeur des harnois. (S. REMY, *Mém.*, ch. cxlix, Buchon.)

Que droit aussi le roy S. Louys s'il revenoit estre des nostres ? ou trouveroit il assez de *perceurs* et de coupeurs de langues, sinon que les blasphemateurs les perçassent et coupassent eux mesmes l'un a l'autre ? (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, c. xiv, éd. 1566.)

PERCEURE, *-çure*, *-seure*, *-sure*, *pier.*, s. f., ce qui est percé, trou :

Cil povres estoit plains de *perceures* viez, mes li chien venoient et li lechoient ses plaies. (*Bible*, Maz. 684, f° 274^d.)

Une fame morte... laquelle il a trouvee sens casseure, froisseure, *perseure* ou coups aucuns. (1333, *Registre criminel de Saint-Martin-des-Champs*, p. 46, Tanon.)

... Et n'y aura

Ja ne *persure* ne blessure
Quelle que soit, ne desrompeure
Par ou ne saille le sang hors.

(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 166^a, impr. Instit.)

Chapistre intitulé de la *perçure* des plaies. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 107^b.)

De trancheure des membres ou *perceure* de iceus. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 213 r°.)

Ernoul de Braibant, .c. s., pour outrages de avoir gieté d'un pot de terre Simon Rat, dont il assena et lui fist une *piersure* en l'œil. (28 juin 1387, *Criez a .c. s.*, Reg. de la Loy, 1383-1394, Arch. Tournai.)

Et encoires es pies et es mains queroit par tout les traces et *persures* de ses playes. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 153^a.)

Les *persures* et traches de ses plaies

moustra il en son propre corps. (*ib.*, f° 165^v.)

Jossequin van Derloue, a .i. an, pour oultrages d'avoir batu et fait oeillieres, froissures et persures a Annechon de Saint Omer. (*Bannissement du 12 mars 1420*, Reg. de la Loy, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Et lui fait pluseurs blecheures et persures. (*Condamnation du 15 nov. 1425*, *ib.*)

Que tu trouves d'estranges voidances et de subtiles persures pour voidier ung destroit. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 554, Buchon.)

Lui coucha les quatre doigts de la main par dedans le brach jusques a la seconde jointe d'iceux, et le pauch par dehors tant rudement l'atoucha, que les cicatrices et persures d'iceux noirs comme de l'encre y sont demeurez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxxviii, Buchon.)

Bruslure pour bruslure, playe pour playe, persure pour persure. (LE FEVRE d'ESTR., *Bible*, Ex., XXI, éd. 1530.)

Du milieu de la perceure des feuilles sortent de petites branches. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 65, éd. 1605.)

— Morceau percé :

Il se fait de bons estuis de perceurs du bois de bouis. (JEAN DES MOULINS, *Hist. des plantes*, I, 4, éd. 1658.)

Liège, *pirceure*, canal pratiqué ordinairement dans les roches au fond d'une petite bure pour former une communication entre celle-ci et le royon.

PERCEVABLE, *-chevable*, adj., qui peut être perçu, aperçu :

Sensibilis, *percevable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 140, f° 240 v°.)

En la partie de dessus on y verroit bien aucune chose umbraige encore mains *percevable* a la veue que l'ymaige qui se montre en aucun mireoir. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 211^a.)

Les jointures (des colonnes) sembloient a tous ceux qui les regardoient non *perceposables*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 26^a.)

— Qui doit être perçu, en parlant de revenus :

Avecques ce sera icellui preneur tenu de labourer et cultiver lesdis heritages bien et soufisaument chascun an et tellement que sur iceux lesdictes charges et rentes y soient *perceposables* a tousjours. (1412, Grenier 308, n° 3, Richel.)

— Avec un nom de personne, qui discerne :

Car, si qu'il donne exemple de l'archier et de la sayete, dist il (Giles, en son livre des Princes), combien que la sayete n'aperçoive le signe, il ne s'ensuit pas, pour ce, que ferir ne le puisse, car au signe est adreçié par l'archier; dont, si comme est chose plus convenable l'archier *percevable* du signe que la sayete, car il est adreçant, aussi le roy, qui le peuple adrece, dit il, plus est expedient la fin cognoistre que ne fait le peuple. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. LXIII, Michaud.)

Si comme le veoir, de tous les sens, soit le moins materiel, laquelle chose appert par le remuement de lui vers son object, c'est a dire vers la chose dont est *percevable*. (*ib.*, *ib.*, ch. LXV.)

PERCEVANCE, *-anche*, *perchevance*, *pierevance*, *persevance*, *parcevance*, *persevance*, *parsovance*, s. f., action d'apercevoir, de voir, de reconnaître, action d'être aperçu, découverte :

Atant prist li dame congiet a la femme lou vavassor, et ses sires altreci et ses filz; mais ses sires ne li fist onques semblant que il deust aleir plus loing que jusqu'a la royne Sarracinte, quar il ne la voloit mettre en *persevance* de nulle chose. (S. *Graal*, Richel. 2455, f° 108 r°.)

Il ne le vaut metre en *pierevance* de nulle cose. (*ib.*, II, 425, Hucher.)

Et je dis que j'oi *percevance*. (*Lib. Psalm.*, LXXVI, p. 312, Michel.)

Tant chou fait Dex por *perchevance*, Por metre avant nostre creanche. (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 167, P. Meyer.)

Lors n'ont talent d'eulz esjoir
Li cordelier; dedens Pontoize
Vousissent estre, moult lor poize
Que la dame de ce parole :
Ne lor plot pas ceste parole,
Car paour ont de *parsovance*.

(RUTEN., *de Frere Denise*, 202, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 270.)

Quant Paternes ot entendu
Ce qu'Aloris ot respondu,
Ne fi samblant que *percevance*
Eust fait en la decevance.

(*Vie S. Remi*, ms. Brux. 183, Anzeiger, IV, 224.)

Et si le feist par tele diligence qu'il n'en fust *parcevance*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 72^e.)

Li sergans en ot la *percevance*. (*ib.*, f° 72^a.)

— *Sans percevance*, sans être aperçu, sans crainte d'être aperçu :

Que sa dame estoit bien a point
D'a li parler *sans percevance*.
(*Couci*, 1022, Crapelet.)

Et puis prennent a aviser
Comment il pourra demourer
Celle nuit en l'ostel ceens
Sans percevance de lor gens.
(*ib.*, 6706.)

— *Por percevance*, de crainte d'être aperçu :

Li povres perduz voit s'amie ;
D'ores en ores l'osgardot,
Non pas de droit qu'il non osot,
Por percevance de la gent.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 20^a.)

Por persevance de la gent
Des dras ert bien covert le vis.
(*ib.*, f° 27^a.)

.. Car il n'osoit
Por percevance de la gent.
(*ib.*, Richel. 792, f° 24^t.)

Et samblant fait triste et dolent
Por perchevance de la gent.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 142, Meyer.)

Atant se sont parti dou conte a grant doutanche
Pour Mainfroï qui faisoit gaitier a grant beu-
[banche

Les passages partout; mais *pour le perchevance*
S'en alerent par mer.
(A. DE LA HALLE, *dou Roi de Sezile*, Richel. 25566, f° 55 v°.)

PERCEVANCIER, *-chier*, s. m., celui qui est chargé de percevoir les revenus d'une terre :

Et tout le labourage qui sera fait par les diz accenseurs, leurs *percevanchiers* et commis, seront et demourront es diz accenseurs franchement. (1390, Arch. MM 31, f° 118 r°.)

PERCEVANT, *parcevant*, *pierevant*, adj., intelligent, avisé :

Et Karlos, ki fu *pierevans*,
A .ii. mile chevaliers frans
S'en ala pries de la cité.
(*Mousk.*, *Chron.*, 5030, Reiff.)

Ja ne serez si *parcevans*
Qu'il ne se montre a vostre advis
Pour noir, pour blanc, pour vert, pour
[bis

(*Le Roman de Galerent*, 462, Boucherie.)
Li sires de Couchy qui estoit sages et *percevans* chevaliers durement. (FROISS., *Chron.*, VII, 419, Kerv.)

Elle comme honteuse alla regarder sa mere ainsi que si elle vouldist dire : Mere, que vous plaist il que je face? Et la mere, qui *percevente* estoit, alla dire : Belle fille, allez par devant Lyonnel, et luy presentez a boire. (*Perceforest*, II, f° 99, éd. 1528.)

PERCEVEMENT, *-ceivement*, par., s. m., action d'être aperçu :

Si fist Des cointement e senz *perceivement*,
Que angeles nel cunuisseient ki enz el-cel esteient.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 94, Wright.)

Bele dame a maintenir plait vroement,
Mais ce c'on n'i puet parvenir
Sanz *perceivement*
Me fait d'autre part tenir.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. I, p. 123, Ars.)

PERCEVEREUX, voir PERSEVEREUX.

PERCEVEUR, s. m., celui qui perçoit les revenus d'une terre :

De toutes lesquelles choses ledit vendeur les mist en son lieu et les en fist et fait vrais seigneurs, acteurs, demandeurs, *perceveurs* et procureurs sanz rappel comme en leur propre chose. (1345, Arch. JJ 75, f° 321 r°.)

PERCEVIRE, voir PERÇOIVRE.

PERCEVOIR, *parcevoir*, *parchevoir*, *perchevoir*, *perchepvoir*, *pierechevoir*, verbe.

— Act., apercevoir :

Bien pues le millour *perchevoir*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Misereve*, xxxix, 10, Van Hamel.)

Representations que l'ame poeult *perchevoir* par diverses manieres. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 8°.)

On n'y peut *perchevoir* quelque figure. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Avant qu'on sceust *percevoir* qui en deureoit le vainqueur. (M. DE COUSSY, *Chron.*, c. II, Buchon.)

Adfin que les assaillis ne peussent *perchevoir* sa cautele. (POSETTER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 233 r°.)

— Réfl., s'apercevoir :

Qu'on ne s'en (de mon amour) puist
[*percevoir*.
(COURT, *Chans.*, XII, Crapetot.)

— Neutr., s'apercevoir :

Bien pueent *pierchevoir* cil et cele qui m'ot.
(*Li Priere Theoph.*, Zeitschrift de Groeber, I, 255, 85.)

— Act., prendre, s'emparer de :

... Voicy l'orage
Qui grelle tout nostre heritage
Et vient raffer et *percevoir*
Touts les fruits que devrions avoir.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

— Particulièrement, recueillir, en parlant d'un produit, de revenus :

Percevoir rentes. (1415, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 76 r°.)

La langue moderne a gardé *percevoir* dans la signification de saisir par les sens ou par l'esprit, et de recueillir un produit, des revenus.

Cf. PERÇOIVRE.

PERCHABLE, voir PERÇABLE.

PERCHANT, *perquant*, s. m., perche pointue, gros bâton :

C'est uns deables qui la tient cel *perchant*.
(*Aleschans*, 4295, Jouck., *Guill. d'Or*.)

A ce *perchant* quarré.
(*Ren. de Montauban*, p. 411, Michelant.)

Si le feri ens el chief d'un *perchant*.
(*Auberi*, p. 169, Tobler.)

Garins prist .i. *perquant* qui en la nef estoit.
(*Gaufrey*, 915, A. P.)

Or chevauche Garins tout seul sans compengnie,
En sa main le *perquant* que il n'oublia mie,
Dont il avoit tué Amandon de Nubie.
(*Ib.*, 990.)

Pour miex sanler preu sergant
Portera un grant *perchant*
En ses deus mains u un rai.

(JEHAN DE RENTI, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 41, 16.)

Et cil avale le *perchant*
Qui plus estoit aguz d'un dart.

(*De Barat et de Haimet*, 506, Montaiglon et Raynard, *Fabl.*, IV, 110.)

Lors li a un *perquant* dedens la main planté.
(*Doon de Maience*, 2537, A. P.)

Et leva a .ii. mains un grandisme *perchant*.
(*Ib.*, 2709.)

Dui de aux ont une crappe prise
Et dessor .i. *perchant* l'ont mise.
(*Bible*, Richel. 763, f° 261^b.)

— Fig., membre viril :

Si la mena en une belle garderobe et

serra l'huys, et sur le lit la mist ; et maistre moyne lui lieve ses drapeaux, et, en lieu du doy de la main, bouta son *perchant* dur et roide dedans. (LOUIS XI, *Nouv.*, xcv, Jacob.)

PERCHAULDE, s. f., perche, poisson d'eau douce :

Une *perchaulde*, .ix. den. (1520, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pomm., Arch. Vienne.)

Vienne, Deux-Sèvres, *perchaude*.

1. PERCHE, s. f., lieu où un oiseau se perche :

Faulcons... prennent leurs *perches* es arbres des grands forests et es bois, et es faloises qui sont sur la mer, ou en l'abry d'aucunes roches. (*Modus*, f° 119 v°, Blaze.)

Ilz (les faisans) sont coustumiers de se retirer des taillis en un lieu deputé pour leur *perche* dans les bois de haute fustaye. (BELON, *des Oyseaux*, p. 254, éd. 1555.)

Un orme fut, dont la cyme estoit pleine
De mainte branche, ou les corbeaux au soir
Prenoient leur *perche* et se souloient assoir.
(RONS., *Franc.*, IV, OEuv., III, 201, Bibl. elz.)

2. PERCHE, s. f., conseil de prudhommes :

Si ferez bons, vrais, justes et leaux rapports a messieurs de la *perche* de le bourgetrie. (ROISIN, *Cout. de Lille*, Sermon des esgars de la bourgetrie, p. 139, Brun-Lavanne.)

3. PERCHE, s. f., petit soulier d'enfant :

Une paire de solers et une paire de *perches* ou petits solers a enfans. (1452, Arch. JJ 184, pièce 228.)

1. PERCHEE, s. f., réunion, groupe d'oiseaux perchés :

Voyez ceste *perchee* d'oiseaux comme ils sont douilllets et en bon poinct. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. vi, éd. 1564.)

2. PERCHEE, voir PARCHIEE.

PERCHEEL, voir PARCHHEEL.

PERCHELE, *-chiele*, s. f., mesure de terre :

Jou R. et jou E., tot diaus ensaule, timlet de sint Mevanche oredenon o li iglise de Hunnulkurt no *perchiele* de tiere del Villiers Gueilein. (*Ch. de Ren. d'Haucourt*, Pr. de l'H. de Cambrai, 18.)

PERCHEVOIR, voir PERCEVOIR.

PERCHER, *perquer*, verbe.

— Act., mesurer avec la perche :

Subjet aux dictes religieuses a porter la perche quand les près de Queon sont *perches*. (1472, Almenèches, Arch. Orne, H 49.)

4 acres de rabette, en bon compost fumées et *perquées*. (*Bail. de 1521*, Valmont, Arch. S.-Inf.)

— Pendre :

Le sire d'Aubigny, qui, pour ses deme-

rites, le vouloit faire *percher*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 80 r°.)

Le tresorier ou financier on *perche*
A un gibet.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, II, éd. 1545.)

— Réfl., camper :

Le sieur de Montfort, gouverneur de Valence, donna advis au mareschal que domp Alvaro de Sande estoit parti de la Pievé du Cairo avec cinq enseignes italiennes et deux de lansquenets, avec lesquels il s'estoit venu *percher* a Bassignave. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

— *Perché*, part. passé, échallassé :

Que les vignes *perchees* et appuiees soient fournies de bois. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 60, éd. 1605.)

PERCHERIR, voir PARCHERIR.

PERCHET, s. m., dimin. de perche :

Phalanga (palanga) *perchet*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Lex.*, p. 77.)

PERCHETTE, *par.*, *pierkete*, s. f., dim. de perche, sorte de menu poisson :

Une *parchette* grelette.

(*Rose*, ms. Brux., f° 4^e.)

Pierketes pour malades. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Anguilles, carpes, baichet et *perchettes*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Les pays wallons, les Ardennes, la Champagne, l'Auxois, la Suisse l'ont conservé. On lit dans un Noël rémois :

Celles de Saint-Liénard

Gaillard,

Apportèrent à grands pas

La la !

Un sac plein de *perchettes*.

2. PERCHETTE, s. f., dim. de perche, brin de bois :

Et y aura dedans maintes *perchettes* pour les jucher (les poules). (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 114 r°, éd. 1516.)

Une cage d'argent doré, ou il a deux petites *perchettes* par dedans et deux oisellez dessus, pour tenir oiselez de Chippre, pesant un marc, sept onces. (1416, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 425.)

Oudict ouvreur a ung petit escriin de boys poincturé ouquel sont trois *perchettes* pour mettre a point le lin que l'on besoingne oudict ouvreur. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 181.)

Et la *perchette* blanche

Qui traverse la cage est d'une coudre franche.

(RONS., *Ecl.*, III, Bibl. elz.)

Les barreaux sont d'osier, et la blanche *perchette* qui gist au beau milieu de mesme bois est faite.

(P. DE CORNU, *Œuvr. poét.*, p. 176, éd. 1583.)

PERCHEUX, adj., garni de perches :

Percheux, belonging to, or full of pearches. (COTGR., 1611.)

PERCHEUR, *piercheur*, s. m., ouvrier qui tire le drap à la perche, qui en tire le poil avec des chardons sur la perche :

S'il avient que li *piercheur* arriestent leurs estoiffes. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, f° 9 r°, Arch. Tournai.)

Item encore doit estre rostee li cognissance des *percheurs* d'avoir autre cognissance que dit est, pour chou que li bouleur voient le drap tout pareil. (*Ord. du 10 fév. 1376*, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 26, Arch. Tournai.)

Un marchand drapier condamné a .x. l. d'amende pour avoir mesuré en sa draperie, en laquelle amende les haulx *percheurs* ont .l. s., et les bas *percheurs* .x. s. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERCHEVABLE, voir PERCEVABLE.

PERCHEVANCHE, voir PERCEVANCE.

PERCHEVAUL, s. m., receveur, percepteur :

Perchevaux de vendegies. (1431, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERCHEVOIR, voir PERCEVOIR.

PERCHIEE, *perchee*, *perchie*, *pierchie*, *parchiee*, s. f., la mesure d'une perche servant à auner :

Deux *perchies* de fillet de layne vers .xxx. s. (1^{er} février 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

— Perche, mesure agraire :

Demi *parchiee* de terre. (Janv. 1256, Bibl. Verdun 160 provis.)

Six *pierchies* de bois. (1336, Arch. JJ 70, f° 96 r°.)

Une *perchee* de courtil. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 7 r°.)

PERCHIELE, voir PERCHELE.

PERCHIER, s. m., marchand de perches en bois :

Une piece contenant deux acres et soixante perches joignant d'une part à la terre Johan le *perchier*, serjant le roy. (1308, Arch. JJ 40, f° 67 r°.)

Perchier. (1313, *Libre de la Taille*, Coquebert.)

PERCHIETE, s. f., perchis, bois de 12 à 15 ans :

Les deux parts du four de Montmor. qui peut valoir par an environ .xx. sols ; item les deux parts des *perchietes* du dit Montmor. qui peuvent valoir par an environ .xxvi. sols .viii. deniers tournois. (1396, *Denomb. de la terre de Montmorency*, ap. Ste-Pal.)

PERCHOI, *perchoy*, s. m., clos de vigne :

Rogerus de *Perchoy*. (*Compte de 1264-66*, St-Urbain, Arch. Aube.)

Mot conservé dans la Suisse rom., canton de Neuchâtel.

PERCHOINDER, v. a., prédire ?

A lo sanc *Pedre perchoinded*
Que cela noit lui neiara.

(*Passion*, 113, Koschwitz.)

PERCHOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PERCHOT, s. m., longue perche :

Le suppliant prinst un *perchot* ferré, lequel il appointa contre la poitrine de Thevenin. (1406, Arch. JJ 161, pièce 185.)

Guernesey, *perquot*, grosse perche, traverse, barrière.

PERCIS, s. m., papier percé qui sert à poncer :

Percis, du papier percé avec une aiguille ou une espingle pour contretirer quelque figure en passant puis après par dessus avec du charbon pilé en un petit morceau de linge. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PERCITÉ, voir PARCITÉ.

PERCLORE, voir PARCLORE.

PERCLOS, voir PARCLOS.

PERCLOUSE, voir PARCLOUSE.

PERCLOUSE, voir PARCLOUSE.

PERCOGDER, voir PERCUIDIER.

PERÇOIER, *persoier*, *parsoier*, v. a., dérivé de percer :

Tant durement del cheval l'abati
Si que le cor li *persoie* parmi.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98^b.)

A fait la tor *parsoier* et croisir.

(*Ib.*, f° 74^a.)

Et fier Huon sor son escu devant,
Desoz la boucle li *persoie* et desmant.

(*Ib.*, Richel. 1622, f° 221 r°.)

Si fier Gil. an son escu devant,
Permi la boucle le *persoie* et porfant.

(*Ib.*, fragm. Châlons, v. 135, Bonnardot.)

PERÇOIVRE, *persoivre*, *perchoivre*, *pierçoivre*, *pierchoivre*, *parzoivre*, *parceivre*, *parchoivre*, *perceivre*, verbe.

— Act., percevoir, apercevoir, voir :

Sire, je reclamai a tei : haste tei a mei, od oreilles *parceif* ma voiz del reclamant a tei. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, cXL, 1, Michel.)

Gieres ge *parzoi* ce ke je soffre, ge *parzoi* ce ke je ai perdu. (*Dial. St Greg.*, p. 6, Foerster.) Lat., *perpendo*.

Car bien ai *parceu* selonc ceste nature
Qu'il solra en brief tens a la mort sa droi-

[ture.]

(*Rom. d'Alex.*, P. Meyer, Romania, XI, 236.)

Perçoivre te fera com as male pensee

En la grant traison qu'as envers lui menee.

(*Ren. de Montaub.*, p. 15, Michelant.)

Bien *percevrois* a sa chiere manbree,
Au fier rogart, a la brace quarree,
Qus c'iert li cuens qui esterois donee.
(*Aimeri de Narb.*, Richel. 1448, f° 56^a.)

Bien le pueent *perchoivre* Sarrazin et Esclers.
(*Fierabras*, 4061, A. P.)

Bien *persut* ke li eschaciers

Haiot le damoiseil de mort.

(*Dolop.*, 7337, Bibl. slr.)

Quar bien *perçoif* et bien saf

Que samblant fet de hair.

(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 235 v°.)

Ha ! rois, fait Merlins, chou est a tort
que tu soies de li *percheus*. (*Merlin*, I, 225, A. T.)

De chevauchier ades ne fine...

Tant qu'il *parçoit* l'aube du jour :

(*Le rom. de Galerent*, 708, Boucherie.)

S'on *percevoit* qu'il se parjurast par con-
voitise. (BEAUM., *Coul. du Beauv.*, ch. XLIII,
44, Beugnot.)

Hastes que vous ne soyes *perchute*. (*Chron. de Rains*, c. 1, L. Paris.)

Perceivre. (*Ch. de 1277*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Par ceste raison puet on bien veir et *par-
ceivre* que... (*Estories Rogier*, Richel. 20125,
f° 14^a.)

Et tantost que Sarrazins *percheurent* que
le souldan estoit mort, ilz furent tous es-
bahis. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 160, Bibl. elz.)

Que ychilz poissons ait coppé la keue en
le veue des gardes, par quoy l'endemain
on *perchoive* que ce est du poisson du
jour precedent, et sera vendu sans hayon.
(*Ord. du 2 mars 1399*, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 102 r°, Arch. Tournai.)

Et se yceux eswars veoient et *perchus-
sent* que lesdis draps ne fussent bien et
souffisaument tains. (11 déc. 1403, *Ordon-
nance sur le fait des tainteniers de boullon
et des eswars*, *Reg. aux publicat.*, 1393-
1408, Arch. Tournai.)

Et que chacun se employe et acquitte de
si bonne heur et en tele maniere que on
perchoive la bonne obeissance et loyauté
de leurs corvaiges, sans y commettre faultes.
(4 oct. 1463, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'apercevoir :

Et qui la voie ne seust

A nul sans ne s' an *perseust*.

(*Dolop.*, 10687, Bibl. elz.)

Et bien es vont *parcevant*

A cui j'ai m'amor donee.

(*Ballette*, XXI, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 241.)

Ke s'en repent, quant elle s'en *persoist*.

(*Jeu parti*, ms. Barne 389, f° 2 r°.)

Ne volt que nulz s'en *parceust*

De s'amour, ne rien en seust,

(*Couci*, 743, Crapetlet.)

Et li doinst si privement (la lettre)

C'on ne s'en *parchoive* noient.

(*Ib.*, 3193.)

Quant ly nostres arrivont eis port de
Geneve aucons drap et mercheandises
qui sont menas per sus lo lay, lour des-
mandont de present et se *persorrent* de es-
levaz trehuz novel non acostumaz. (1429,
Arch. Fribourg, 1^{re} coll. de lois, n° 380, f°
105.)

Vous percevez vous de l'erreur vostre commise contre Dieu, son eglise et contre vostre roy et prince. (1562, *Disc. des guerres de Prov.*, Arch. cur., t. IV, p. 486.)

— Au sens pass., être reconnu :

En fin verité se perçoit.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 148^d, éd. 1537.)

— Percecu, part. passé, qui s'aperçoit :

Mes de tant sui je bien percuis
Qui ainsi muert, l'ame en pert cius.
(*De Gentillesce*, Richel. 837, f° 244^a.)

Quant dou mesfait est pierceus.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan., 28, Scheler.)

— Adj., clairvoyant :

Mais Rollans, ki fu pierceus,
Comme pseudome fu prouveus.
(*Mousk.*, *Chron.*, 6908, Reiff.)

— Aperçu, découvert, imbécile :

Or pierderay le pris, dont j'anoie gramment,
Nices et perceus et plain de fol talent.
(*Chev. au cygne*, 28151, Reiff.)

Wall., su porsüre, s'apercevoir, se ressentir : su porsüre de l'gote, se ressentir de la goutte.

PERCOMPTEUR, voir PARCONTER.

PERÇON, voir PARÇON.

PERCONDAMPNER, voir PARCONDAMPNER.

PERÇONER, voir PARÇONIER.

PERÇONNIER, voir PARÇONIER.

PERCONSOMMER, voir PARCONSOMMER.

PERÇOTTER, v. a., percer :

Ses nerfs necessiteux
Sont descharges de chair, et ses os souffreteux
Luy perçottent la peau.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, *Disc. d'un songe*, éd. 1588.)

PERÇOYEUR, s. m., perçoïr :

Iceux ayant perçooyeurs bien agus et tranchans, par quoy ils percent les nefs en plusieurs lieux. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 38, Michaud.)

PERCROISTRE, voir PARCROISTRE.

PERCUCION, voir PERCUSSION.

PERCUIDIER, *percogder*, v. a., peser dans son esprit, réfléchir à :

Cum cho ag dit et percuidat.
(*Passion*, 69, Koschwitz.)

Sanz Symeonz l'oi percogded.
(*Ib.*, 340.)

PERCULZ, voir PERCUS.

PERCUNCTACION, s. f., recherche :

Perceptio, onis, apercevement, *percunctation*, enquete. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PERCUNCTER, v. a., interroger :

... En quell part
Investigeray je d'icelle,
Puis que hors est de mon regart ?
Quel homme puis je percuncter
Qui m'en sache rien racompter ?
(*Therence en franc.*, f° 98^a, Verard.)

PERÇURE, voir PERCEURE.

PERCUS, -ulz, part. passé, percé de part en part, frappé :

Jangleuse fut et orgueilleuse.
Pour sa jangle devint lepreuse,
Percusse de mesellerie.
(J. LEFEVRE, *Liv. de Matheolus*, 201, Tricotel.)

Les tyrans ont esté... percus de la main de Dieu, foudroyés subitement. (CHASTELAIN *Chron.* I, 27, Kervyn.)

Donc, dedans l'an, de la mesme main qui l'avoit fait vivre et regner, fut percus et exterminé en terre. (*Id.*, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 348, Kervyn.)

Car quant les tirans l'ont percus
Ilz le laissèrent sur le pavé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 12213, G. Paris.)

Leur a rompu lance, picque et escuz,
Et devant luy sont demeurez perculz.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 61 r°.)

Ainsi fut percus le souverain pasteur, qui peut estre indice de la dispercion de ses brebiz ou persecution d'icelles. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 59 r°.)

Celui de la Chastre fist signe a quelqu'un de ceulx qui au dedans de la chambre estoient qu'il le saisist par derriere, ce qu'il fist, et en le prenant ledit maistre Evrard saillit a luy donner de la courte dague, toutesfoys les archiers avecques leurs halbardes en main... le prindrent et saisirent et lierent bien a point. Ce fait, fut mené tout enfermé a son voyage a saint Mathurin, et la fist sa neuvième si a point que le bon saint oublya le mefait du deffailant, et envers Dieu grace impetra de guerison pour le percuz son mal reconnoissant. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5082, f° 117 v°.)

PERCUSEMENT, adv., en coupant, au fig. :

Nus devum loer purement e vigoroement et od reverence, ne mie percusement e en recoupant les paroles ou tressaillant.
(*De Confession*, Richel. 19525, f° 84 r°.)

PERCUSSION, voir PERCUSSION.

PERCUSSEUR, s. m., celui qui frappe, meurtrier :

Ilz receurent le Romain affin que faulte n'y eust de percusseur, et rebouterent le Galileen affin qu'il eust sus qui executer sa fureur. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, III, 19, éd. 1530.)

Quelques uns de ses complices ayant mis secretement a la poche de son casaquin un heures et un chapelet qu'il avoit eus toujours en horreur depuis le temps qu'estoit huguenot, pour esmouvoir les magistrats contre les catholiques comme de la perte d'un homme de bien, il fut mis en terre sainte, après avoir diligemment informé contre les percusseurs incertains. (G. BOSQUET, *Hist. des troubles de Toulouse*, ch. x, éd. 1595.)

PERCUSSION, -cion, -tion, -sion, s. f., coup, atteinte, action de frapper :

La triple ou trine percusion que fiert l'evesque au seuil de la porte. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 31^a.)

Percucion de tranche de quelque force qu'elle vienne occist a tard, mais celle de pointe a pou d'effors fait playe mortelle. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gow. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 215 r°.)

De celle percusion est l'air esmeu ausi com a trambler. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 116^a.)

Fut lors feru d'une percusion d'une playe intestine dedens les bouvaux dont issoyent vers tous vifs, (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 248^a.)

Ainssi, comme jadis la punicion du pechié de David, Dieu purgia par la percusion du peuple. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. xv, Michaud.)

Ictio, percusion, ferure. (*Gloss. de Salins*.)

Quant Moyses ot ainsi fait ses prieres a Nostre Seigneur, il frappa ou fery la mer de sa verge, laquelle mer soudainement apres la percusion se devisa. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, f° 56^a.)

— Attaque d'apoplexie :

Pour la faiblesse et debilité de sa personne ou il est de present, a cause de la maladie et percusion qu'il luy est advenue. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 111, Quatrebarbes.)

Estant aux forges, pres Chinon, a son disner, [luy] vint comme une percusion, et perdit la parole. (COMMYNES, *Mém.*, VI, 6, Chantelauze.)

— Carnage :

Et le conte Fedry, qui le cuer ot fellon,
Ly fasoit de se gent grande percusion.
(*H. Copet*, 3860, A. P.)

— Tribulation, malheur :

Illeuk oïrent parler de cest sains hom
Qui pour Dieu fait toute percusion.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 164 r°.)

J'ay celi fait ardoir en ung feu de carbon
Par qui aves eut mainte percusion.
(*Chev. au cygne*, 2250, Reiff.)

Que nous avons souffiert mainte percusion,
Fain, froit, soit.
(*Ib.*, 16120.)

Il n'y a demoré si petit valetton
Qui ne soit mis a mort et a percusion.
(*Ib.*, 19263.)

Ahy, Jherusalem, cité de grant renom,
Or as tu tant cousté en tribulacion
Et en fain et en soif et en percusion.
(*Ib.*, 21404.)

Et qui poroit sofrir tante percusion !
(*Ren. de Montaub.*, p. 137, v. 19, Michelant.)

Par telz sermens execrables sont en-
suyes a plusieurs peuples et nations de
grandes playes et percusions. (1478, *Ord.*,
XVIII, 452.)

PERCUSSIR, v. a., frapper fortement,
percer :

Rogat Deus ad un verme que percussist
cel edre. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 14,
Koschwitz.)

Je percussoie celui qui pluploït en mal
son prochain, je ne conversoie pas avec
nul aver. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 119^a.)

PERCUSSION, s. f., coup qui entame :

Les enflures de *percussure* ou frappeure. (*Jard. de santé*, I, 180, la Minerve.)

Les picqueures et *percussures* des mouches qui font miel. (*Ib.*, I, 272.)

PERCUTEUR, s. m., celui qui a l'habitude de frapper, de vexer les gens :

Et avecques eulx sunt si tres faulx plaideour
Et si nottaire faulx et faulx *percuteur*.

(*JER. DE MEUNG, Test.*, p. 102, Méon.)

PERCUTER, v. a., traverser en frappant, percer de part en part :

A foc, a flamma vai ardent
Et a gladiis *percutant*.

(*Vie de S. Leger, ms. Clerm.*, st. 23, Koschwitz, v. 133.)

Affolees et *percutées* en leurs membres. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Flandr., t. III, p. 554.)

PERCUTION, voir **PERCUSSION**.

PERDABLE, adj., où l'on se perd :

Tous les sentiers y sont peu hantez, tost *perda-*
bles.

(*LE MAIRE, la Concorde de deux lang.*, p. 389, éd. 1549.)

— Qui peut être perdu :

L'aage leur vient et l'avoir acquesté
Par cas soudain est a un coup *perdable*.

(*E. DESCHAMPS, Œuv.*, III, 17, A. T.)

PERDEISUN, s. f., perte :

Une del soen n'i perdi vaillant un esperon
Que il poust mustrer dunt oust *perdeisun*.

(*Horn*, 4550, Michel.)

PERDEMENT, *pierd.*, s. m., perte :

Oies com grant douleur et com grant *perdement*.
(*Vrigier de solas, Richel.* 9220, f° 6 v°.)

Le dyable soit au *perdement*,
Et quant onc je fus a la guerre.

(*Farce de Colin Filz de Thevot le Maire, Anc. Th. fr.*, II, 403.)

— Perte de sang, menstrues :

Il y en a qui appellent (les mois) *perdement*, d'autant que c'est un sang qui se perd et ne profite a rien. (*JOUB., Err. pop.*, expl. des phras. et mots vulg., éd. 1579.)

Une dame, de complexion joyeuse et gaillarde, a eu dix huict enfans, sans avoir eu jamais autre *perdement* que celui de l'enfantement. (*Id.*, *ib.*, 1^{re} p., II, 1.)

PERDEMORER, voir **PARDEMORER**.

PERDESSOUR, voir **PARDESSOR**.

PERDESTRAINDRE, voir **PARDESTRAINDRE**.

PERDICION, voir **PERDITION**.

PERDIE, s. f., perte :

De laquelle rencontre il en y olt des prins de ceulx de Mets cent et. xvii. hommes ; qui fut une bien grande *perdie*, la plus grande que la cité fit jamais. (*JACO-*

MIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 55, Michelant.)

PERDIEM, voir **PARDIENNE**.

PERDIGOINE, -gone, -gonne, s. f., perdigon, espèce de prune violette ou noire :

Arbres fruitiers, a pepin, ou a noyau, comme de pommes, poires, pesches, avant-pesches, presses, persiques, pavis, *perdigoinés*. (R. BELLEAU, *Bergerie*, 2^e journ., f° 202 v°, éd. 1585.)

Plusieurs prunes se recueillent de diverses sortes, dont les principales sont les trois *perdigones*, les imperiales, les deux royales, etc. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VI, 26, éd. 1605.)

Perdigonne : f. The name of an excellent plummé. (COTGR., 1611.)

PERDIGONE, voir **PERDIGOINE**.

PERDIRE, voir **PARDIRE**.

PERDISSION, voir **PERDITION**.

PERDITION, -ission, -icion, s. f., perte :

Pour çou qu'il avoit pourveu la *perdition* de le tiere d'Outremer. (*Chron. d'Ernoul*, p. 126, Mas-Latrie.)

Après m'avoir suivy a l'œil jusques a *perdition* de veue. (*Alector*, f° 68 r°, éd. 1560.)

Sur peine de *perdition* de ce qu'ils auroient pris. (28 juin 1575, *Placard de Philippe II sur le fait de la chasse*, Anvers.)

— Calamité :

Seigneur, en icel tamps et en celle saison
Que en Bretagne estoit celle *perdition*
Et guerres merveilleuses et grant destruction.

(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 3617, Charrière.)

Li pais y estoit en grant *perdition*.

(*Id.*, *ib.*, 3682.)

PERDIZEL, voir **PERDRISEL**.

PERDON, voir **PARDON**.

PERDONANCE, voir **PARDONANCE**.

PERDONER, voir **PARDONER**.

PERDRE, verbe.

— Neutr., périr :

El pré descendent, s'i herbergent ;
Or les gart Dius que il ne *pergent* !

(*REN. DE BEAUVIEU, li Bians Desconneus*, 604, Hippéau.)

Le peuple qui *perdoit* par le fol morsel glos.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 1698, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Réfl., *se perdre de*, perdre telle chose :

Si ne me pers pas de courage. (F. DE SAL., *Aut. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 19^a.)

— Act., *perdre la ville*, être banni :

Cil qui fait desleel assemblee et borde-
liere, doivent *perdre la ville*. (*Anc. coutume*

d'Orléans, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'hist. de S.-Louis*.)

— *Perdu*, part. passé ; œufs perdus, œufs brouillés :

Bons vins ont souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartres, flans, œufz fritz et pochez,
Et perdus, en toutes façons.

(*VILLON, Grand Testam.*, xxxii, Jouaust, p. 32.)

œufz fritz, *perduz*, suffoquez, estuvez, trainnez par les cendres, jectez par la cheminee. (RAB., *le Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

— *Pain perdu*, pain passé à la poêle :

Lequel exposant leur respondi que il ne leur avoit que donner fors un pain blanc et du burre,... et lors entrèrent oudit hostel disanz que ilz en feroient du *pain perdu*. (1384, Arch. JJ 126, pièce 8.)

— *Dimanche perdu*, dimanche de la Passion :

Le samedy 5^e avril 1431 gresla et negea toute jour et le dimanche ensuivant que on dit le *dimanche perdu*. (*Journ. de Paris sous Charles VII*, dans les *Mém. pour serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, p. 149, éd. 1729.)

— *Manches perdues*, qui pendent par derrière :

Hommes... vestus de sayes de velours noirs portans *manches perdues* de satin. (*Hist. du Théâtr. fr.*, II, p. 381, ap. Ste-Pal.)

— Qui est entraîné par quelque transport, de douleur, d'amour, etc. :

Je suis homme *perdu* de son amour, pour l'avoir veue une seule fois. (AMYOT, *Theag. et Car.*, c. xiv, éd. 1559.)

Elle leur parut si belle et si superbement et richement parée et accoustree, avecques si grande majesté et grace, que tous demeurèrent *perdus* d'une telle beauté. (BRANT., *Dam. ill.*, Marg. reine de Fr. et de Nav., Buchon.)

Et lors considerant particulièrement Astree, il se remet sur un genouil, et s'approchant de sa belle main, ne put s'empescher de la luy baiser, puis avançant la jambe et traînant l'autre doucement, luy mit sa lettre dans le sein, et transporté d'amour ne se pust garder d'accompagner sa main de la bouche. O *perdu* berger ! quel fut alors le transport qui en te relevant te porta jusques a sa bouche ! (D'URFÉ, *Astree*, II, 8.)

Et me laissant s'en alla le plus *perdu* homme de la terre. (*Id.*, *ib.*, I, 3.)

PERDRIEL, -al, s. m., sorte d'engin de guerre :

Pernez perres et *perdrivals*,
Getez as murs et as kernals.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 561, P. Meyer, *Romania*, II.)

Pres du roi, devant la baniere,
Metent François trois *perdrivals*
Getans pieres aus enviaus
Entre Flamens grosses et males.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Perdiceta*.)

— Pierre placée à côté d'une borne :

Perdriaux sont quatre cailloux, qu'on met en terre a coté des bornes, lorsqu'on les plante : on met quelquefois les cailloux du coté de l'Orient, quelquefois du coté de l'Occident, et comme ils servent pour marquer que la pierre mise en terre est une borne, on les appelle aussi temoins de bornes. (LAUR., *Gloss. du dr. fr.*)

Litré donne *perdreau*, mortier, employé à la fin du xvii^e s. et au commencement du xviii^e.

PERDRIELLE, s. m., dimin. de perdrix :

Marion la *Perdrielle*. (1378, *Forêts de Blois*, Arch. KK 298, f^o 10 r^o.)

PERDRIET, s. m., perdreau :

Ele (la perdrix) emble les oes d'autre perdrix, et les met avec les siens ; mais quant li *perdriet* sont né, et il oient la voz de lor droite mere, maintenant s'en vont a li, et deguerpissent lor fausse mere. (BRUN. LATIN., *Tres.*, p. 218, Chabaille.)

PERDRIETE, s. f., perdreau, engin de guerre :

Engin de toutes manieres si comme perrieres, biblottes et *perdrietes*. (*Cron. Godef. de Bouill.*, Vat. Chr. 737, f^o 397^o.)

PERDRIEUR, -*drior*, s. m., chasseur aux perdrix :

Li *perdrior* de Neverz. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 67, Crapelet.)

Le *perdrieur* mengera a court. (1317, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f^o 82 v^o.)

.xxvi. sols .viii. deniers aux *perdrieurs* de Belfroys pour la prise de .xl. perdrix qui ont esté pourteez en l'ostel de Monseig^r. (1417, Arch. Meuse B 685, f^o 90 v^o.)

Comme les perdrix qui en fuient a despourveue negligence le *perdrieur* qui les cheent en sa tonnelle. (A. CHART., *l'Esper.*, (Euv., p. 272, éd. 1617.)

Les autres l'appelloient le faux *perdrieur*, (les austruchiens, fauconniers et chasseurs cognoissent ce mot). (BRANT., *Gr. Capit.* fr., V, 131, Lalanne.)

1. **PERDRIEUX**, *perdreux*, s. m., sorte d'oiseau :

LE PERDRIEUX.

Les ungs m'appellent le *perdreux*,
Les autres l'oyseau saint Martin,
En nul temps ne suis oyseux,
Ma journée commence au matin.
(*Kalend. des berg.*, p. 163, éd. 1493.)

2. **PERDRIEUX**, s. m., chasseur aux perdrix :

Tout ainsi que un *perdrieux* meine les perdrix a la tonnelle, en celle meisme guise doit faire celluy qui meine les bestes aux archers. (*Chasse de Gast. Pheb.*, ms., p. 332, ap. Ste-Pal.)

PERDRIGON, s. f., espèce de prune, noire, violette, ou blanche :

La prune de damas et noire et violette,
La bonne *perdrigon*, la cerise rougette.
(VAUC., *Sat.*, II, a M. Repich., éd. 1612.)

Litré donne sans exemple *perdrigon*, s. m.

PERDRIGONNIER, s. m., arbre qui produit le fruit appelé *perdrigon* :

Dattiers, *perdrigonniers*, *geguiers* et *cerisiers*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 13, éd. 1604.)

Se dit encore aujourd'hui à Guernesey.

PERDRIOR, voir **PERDRIEUR**.

PERDRISEL, *perdizel*, *pertrisel*, s. m., perdreau :

Quant li *perdizel* sunt parcreu oisel.
(P. DE THAUN, *Dest.*, 981, Wright.)

Luy donne la cervelle du *pertrisel*. (*Modus*, f^o 100 v^o, Blaze.)

On vole (avec les éperviers) aux *pertriseaulx*, aux aloes et aux cailles. (*Ib.*, f^o 95 v^o.)

Qui ont prins d'une grant volee
De *pertriseaulx* a son oysel.
(*Ib.*, f^o 103 v^o.)

La chair de brebis, pigeonneaux, *perdriseaux*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 768, éd. 1615.)

Pierre *Pertrisel*, sujet de la ville d'Amiens. (25 juin 1436, 29^e *reg. aux compt. d'Amiens*.)

— Sorte de canon :

Tonneaux de bois a mettre et enfoncer canons nommes *perdriseaux*. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poit., *perdrigeau*, *perdrigea*, *perdrigeau*, La Châtre, *pardrigeau*, Pithiviers, *pardesiau*, perdreau.

PERDRISEUL, s. m., perdreau :

Perdris ou *perdriseux*. (*Ménagier*, II, 275, Append., Biblioph. fr.)

PERDRISEUR, -*our*, *pietriseur*, s. m., chasseur aux perdrix :

.iiii. sols .vi. den. pour les *perdriseurs* Mgr. qui aloient a la feste a Chasteillon le samedi apres la St Luc. (1333, Arch. Meuse, B 2396, f^o 11 r^o.)

Rasse Boivin, *pietriseur*, a .x. lb. pour porter armures. (1364, *Registre de la Loy*, Arch. Tournai.)

Des veneurs, fauconniers, furetiers, *perdriseurs*, oiselleurs. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f^o 302 r^o, éd. 1580.)

On distinguait les veneurs, fauconniers, furetiers, *perdriseurs*, oiseleurs, louvetiers, archers, valets a chiens, officiers de la chasse et volerie des rois Philippe, tiers, le bel, et le long. (DU TILLET, *Rec. des Rois de Fr.*, p. 305, éd. 1618.)

PERDRISOT, -*trisol*, *pier.*, s. m., perdreau :

Quant ele (la pertrix) a pus ses oes, si i vient une autre pertrix, si li emble, et les keuve et norrist tant con li *pertrisot* sont parcreu. (RICH. DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'Amour*, la pertrix, p. 41, Hippeau.)

Li *pertrisot* oent leur vraie mere. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f^o 30 r^o.)

PERDRISSE, s. f., chasse aux perdrix :

Engagement par Philippe IV d'Espagne a Philippe de Horosco, du patronat de l'église de Hondeghem, avec droit de chasse et « *perdrisserie* » en la vierschaeere d'Hazebrouck. (xvii^e s., Ch. des comptes de Lille, 67, Reg. des Chartres, B 1662.)

PERDUIRE, -*duyre*, v. a., conduire jusqu'au terme :

Venant en Judée pour exercer et *perduyre* a effect la vaine, glorieuse et maudicte voullenté de Gayus. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 15, éd. 1530.)

PERDURABLE, voir **PARDURABLE**.

PERDURABLETÉ, voir **PARDURABLETÉ**.

PERDURANCE, voir **PARDURANCE**.

PERDURANT, voir **PARDURANT**.

PERDURABLEMENT, voir **PARDURABLEMENT**.

PERDURAVLE, voir **PARDURABLE**.

PERDURAVLEMENT, voir **PARDURABLEMENT**.

PERDURAVLETÉ, voir **PARDURABLETÉ**.

PERDURER, voir **PARDURER**.

PERE, voir **PIERRE**.

PEREAL, adj., qui est du côté du père, paternel :

Ce jeune roy doncques, ainsi meü en la vengeance de son dit *pereal* oncle (l'infant don Ferrant, son oncle, frere au roy defunct son pere), assambla ung grand nombre de gens de guerre. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 87, Soc. de l'Hist. de Fr.)

1. **PERECIDE**, adj., parricide :

Vous estes *perecides* devant que parens et engendeurs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 39 v^o.)

2. **PERECIDE**, s. m., le crime du parricide :

Ses freres consentirent a son *perecide*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 1.)

PERECLITATION, voir **PERICLITATION**.

PERECLITER, voir **PERICLITER**.

PEREDO, voir **PERIDOT**.

PEREE, voir **PERREE**.

PEREFAMILLE, s. m., père de famille :

Se doncques ce prince, *peresumille* leal et ferme, a gardé et observé a tousjours ceste constance envers ses petits serviteurs, par plus forte raison la doit avoir gardee et parmaintenue envers son cousin germain. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 35, Buchon.)

PEREGRANT, -*grand*, s. m., père de trisaieul, quatrième aieul :

Atavus, le *peregrant* en quatrieme de-
gré. (R. EST., *Lat. ling. thes.*)

Sans parler de la Provence, du bas Lan-
guedoc, ne d'autres endroits meridionaux,
esquels elle (la plante des melons) s'est natu-
ralisee de nos prochains *peregrands*, elle
s'accroist neantmoins en pays froid. (OL.
DE SERR., *Th. d'agric.*, VI, 9, éd. 1805.)

PEREGRER, v. n., voyager :

Pour... *peregrer* et transcourir ou vous
tyrez. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, n° 29 r°,
éd. 1526.)

PEREGRIN, adj., voyageur, errant :

Animaulx *peregrins*. (RAB., *Quart livre*, ch.
II, éd. 1552.)

Je jette cris de lamentable voix,
Voyant ainsi bergiers de toutes parts
Par faux pasteurs deschassez et espars,
Lesquels fuyans la peine a eux prochaine
Sont *peregrins* en region lointaine.
(CL. MAR., *Egl. rust.*, I, 310, éd. 1731.)

— Fig., étranger :

Il est contraint (en obeyssant) mettre la
main et la plume a matiere si elegante ou
peregrine que elle transcende la summité de
son intelligence. (*La Nef de santé*, prol.)

Vray est que le nom ode a esté incogneu,
comme *peregrin* et grec escorché. (CH.
FONTAINE, *Quintil Horatian*, p. 203, Person.)

L'autorité peut seule envers les com-
muns entendemens ; et poise plus en lan-
gage *peregrin*. (MONT., *Essais*, I, III, ch. XIII,
p. 330, éd. 1596.)

Peregrin se trouve déjà dans Oresme,
au sens de pèlerin.

PEREGRINACION, s. f., pèlerinage :

Saintes *peregrinacions*. (CAUM., *Voy. d'oul-
tremer*, p. 58, La Grange.)

Cf. PELEGRINACION.

PEREGRINAGE, -aige, s. m., voyage
en pays étranger :

Priant celui qui fist ciel, terre et mer,
Vous preserver de tout tourment amer,
Et vous doit grace en ce *peregrinage*
De paradis acquerir l'heritage.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 14, Jouaust.)

Cf. PELEGRINAGE.

PEREGRINAL, adj., de pèlerin :

Habitx *peregrinaulx*. (L. DE PREMIERF., *De-
cam.*, Richel. 129, n° 101 r°.)

Cf. PELEGRINAL.

PEREGRINATEUR, s. m., voyageur :

Lesquels (les Français) sont les premiers
peregrinateurs de tout le monde. (CAYE,
Chron. sept., p. 318, Michaud.)

PEREGRINEUR, s. m., nom donné aux
écrivains qui imitaient les auteurs
grecs, latins ou italiens :

Et neantmoins sans lesquelles langues
(grecque et latine) n'ont pas laissé aucuns
[poètes français] d'estre tres bons poetes
et paradventure plus nayfz que les græca-

niseurs, latiniseurs, et italianiseurs en
françoys : lesquels a bon droict on appelle
peregrineurs. (CH. FONTAINE, *Quintil Hora-
tian*, à la suite de l'*Art poetique* de Sibilet,
n° 97 v°, éd. 1555.)

PEREGRINITÉ, s. f., action de voya-
ger :

Nous estions bien bonne compaignie de
gens studieux, amateurs de *peregrinité*, et
convoyteux de visiter les gens doctes, an-
tiquitez et singularitez d'Italie. (RAB., *Le
Quart livre*, ch. XI, éd. 1552.)

PEREILLIER, voir PERILLIER.

PEREL, voir PERREL.

PERELLE, s. f. ?

Deux pieces de bois portans chascune
.xii. pieds de long, servans sur ledit pont
a tenir la bordure de la *perelle* estant illecq.
(1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Ri-
chel. 12016, p. 109.)

PERELLÉ, adj. ?

Nous deffendons les nasses *perellees* que
l'en dit granz bainchetes. (1328, Arch. JJ
65, n° 56 r°.)

Nous deffendons les nasses *perellees*, que
l'en dit grans bainchetes. (1379, Arch. JJ
115, n° 20 v°.)

PERELLIER, voir PERILLIER.

1. **PEREMENT**, adv., ouvertement,
manifestement :

Die tot *perement* tot quanqu'il a forfait.
(*Vie de Ste Thaysis*, Richel. 23112, [n° 100^a].)

2. **PEREMENT**, voir PAIRMENT.

PEREMPNEL, voir PERENNEL.

PEREMPT, adj., périmé :

Toutes fois, si en cas de renouvelleté et
complainte n'y a contestation, sera pres-
crite par un an, et si apres contestation
a esté delaissee par trois ans, sans la
repandre, elle est tenue pour *perempte*, et
doit le compleignant estre déclaré non re-
cevable. (*Coust. d'Aouste*, p. 501, éd. 1588.)

PEREMPTOIRE, *perhemptoire*, *paren-
toire*, s. m., sommation péremptoire :

Vous mandons et commettons que les
parties vous fassiez proceder et aller avant
en la dite cause et de jour en jour hastive-
ment, et par *perhemptoires* par devant
vous. (1341, *Ord.*, II, 164.)

Un adjournement de *parentoire* a com-
paroir par son periculeur, le juge de l'edi-
fice. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Huict.
journ., Nouv. II, t. IV, p. 93, F. Dillaye.)

— Délais qui devaient être joints à
chacune des criées après qu'elle avait été
faite. Ces délais étaient de quinze jours
suivant la coutume du Bourbonnois.
(Laurière, *Gloss. du droit franç.*)

PEREMPTORIE, *perhemptorie*, s. f.,
sommation péremptoire :

Se il sont de mout loing il doivent estre

apelei par trois semonces ou par une *per-
hemptorie* por toutes les autres. (*Ordin.
Tancrei*, ms. Salis, n° 18°.)

PEREMPTORIER, v. a., vendre à l'en-
chère un bien servant de gage en spé-
cifiant que le propriétaire du gage ne
pourra le réclamer :

Lesquels heritaiges souloient appartenir
a honorable homme et saige maistre An-
thoine Dutrappier et sur ses heritiers
avoient esté saysiz et *peremptories* et mis
en criees, venduz et adjugez par decret.
(1568, *Arch. des notaires*, minutes Taillan-
dier, Arch. mun. Nevers.)

PEREMPTORISER, *peremtoriser*, v. a.,
exclure :

Peremtoriser, Esclair de su demanda.
(OUDIN, 1660.)

— Avec un nom de chose, vendre à
l'enchère un bien servant de gage en
spécifiant que le propriétaire du gage
ne pourra le réclamer :

Quand aucun creancier fait adjourner son
debteur par devant le juge dudit Mauriac, et
lesdits creancier et debteur sont de ladite
ville, le debteur adjourné peut baillier
plege lequel a terme de quinze jours a
payer, et iceluy passé le creancier peut
faire contraindre ledit plege et caution par
prise de corps a payer ou apporter gage
du deu et a ladite cour faire vendre ledit
gage, et quant le creancier est forain, peut
faire *peremtoriser* ledit gage, sans attendre
la dite quinzaine. (1510, *Cout. d'Auvergne*,
Cout. gén., II, 483, éd. 1604.)

Si le creancier est acheteur de l'heritage
crié et *peremtorisé*, iceluy heritage luy
sera delivré pour le prix qu'il y aura mis.
(*Ib.*, p. 457.)

PEREMTORISER, voir PEREMPTORISER.

PERENNE, adj., qui dure toute l'an-
née, perpétuel :

Chemin droit, uny, large de vingt cinq
pas, pavé, garny de costé et d'autre de
belles et hautes murailles, et le long d'icel-
les par le dedans, deux ruisseaux *perennes*,
bordez de beaux arbres, qu'ils nomment
molly. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. VI, n° 402 r°,
éd. 1588.)

Le houx estant plaisant a la veue, pour
la verdeur luisante et *perene* de ses
feuilles. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 30, éd.
1805.)

Pour rendre vostre provision inespui-
sable, comme fontaine *perenne*. (*Id.*, *ib.*,
VII, 7.)

PERENNEL, - *empnel*, - *hempnel*, adj.,
éternel, perpétuel :

Qui ama et doubt Dieu le roi *perempnel*.
(*Girart de Ross.*, 3342, Mignard.)

Gloire *perhempnelle*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, n° 283^b.)

Et en trinité personnelle

Perempnelle

Sont toutes mes pensees ravies.

(*Myst. de la Pass.*, n° 10^b, impr. Institut.)

Louange *perennelle*. (DU VERDIER, *Biblioth.
 franç.*, Gabriel Chapuis, éd. 1561.)

La *perennelle* lumiere du chandelier

mystique. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, p. 760, éd. 1578.)

De ce palais eternal
Brave en colonnes hautaines
Sourdoyent de mille fontaines
Le vif fourgeon *perennel*.

(RONS., *Œuvr.*, Odes, l. I, p. 285, éd. 1534.)

Du ciel toujours mouvant la course *perennelle*. (JOSEPH DU CHESNE, *le grand Miroir du monde*, p. 42, éd. 1587.)

Ils fonderoient un proces *perennel* sur le pied d'une mouche. (CHOLIERES, *les Apres-dinees*, VI, n° 186 v°, éd. 1587.)

Chaque chose a sa saison ;
D'estre a son aage rebelle,
C'est par une trahison
Combatoir de la raison
L'entresuite *perennelle*.

(EST. PASQUIER, *Pastoral. du vieillard amoureux*, II, 906, éd. 1723.)

PERENNELMENT, *-element*, adv., à perpétuité :

Staille a torjors et *perennelement*. (*Ch. de Renaud, c° de Bar*, 1118, Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 159.)

La paine qui pooit fenir
Il prioit Dieu mout coreument
Qu'il la finast *perennement*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21, Peigné.)

PERENNISER, *paranniser*, v. a., perpétuer :

... Qu'une brave victoire
Face de nostre nom *perenniser* la gloire.
(JAN DE LA TAILLE, *Saul fur.*, I, éd. 1572.)

Paranniser, id est, perpetuer, perennare. Ronsard. Reclius : *Perenniser*. (NICOT, 1606.)

Perenniser. To perpetuate, eternize, make everlasting. (COTGR., 1611.)

Perenniser. Perpetuar, eternizar. (C. OUDIN, 1660.)

PERENNITÉ, *perhennité*, *perannité*, s. f., état de ce qui dure longtemps, éternité :

La u est joie e deliz,
Glorie, *perhennitez* durable,
Sainte, duce, fine e estable.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1048, Michel.)

Qu'es ciels en seront coronéz
Es joioses *perhennitez*.
(*Id.*, *ib.*, II, 11171.)

Perannité de arrousement par ces nerveux et secz boyaux. (RAB., *Garg.*, ch. v, éd. 1542.)

PERENTER, voir PARENTRE.

PERENTIER, voir PARENTIER.

PEREQUANT, s. m., celui qui répartit une imposition sur différentes personnes ; et par extension, celui qui est chargé d'en recueillir les deniers :

S'ils ne portent le total (du devoir), mais partie d'icelui, le seigneur est tenu prendre ce qui luy est porté par l'un desdits *perequans*, et du residu se peut prendre contre tous lesdits detenteurs et *perequans*. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccxii, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

Perequant, m. An equall rater, taxer, as-

essor of others ; or one that gathers head-mony. (COTGR., 1611.)

PEREQUATEUR, s. m., celui qui est chargé de faire une égale répartition des impôts :

A requis et sommé le conseil d'eslire des *perequateurs* et taxeurs pour en faire le despartement et esgalle, le fort portant le foible. (*Pièce du 16 sept. 1569*, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, t. II, p. 26.)

Le sieur Chastellain avec le secretaire recueilleront les voix de la presente assemblée sur la nomination des assesseurs et *perequateurs* des deniers du roy. (28 janv. 1604, *Délibér. du conseil de Bourg*, *ib.*, t. III, p. 265.)

PEREQUÉ, s. m., homme soumis à une redevance égale à celle qui est payée par un autre :

Si le seigneur censier, rentier ou leurs receveurs, nient avoir reçu des coequez ou *perequez*, et il se trouve apres le contraire, ils sont tenus en tous les interests, pertes et dommages de celui contre lequel ils auront fait ladite negation de reception de ladite coequation. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccxii, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

PEREQUATION, s. f., répartition égale :

Les detenteurs d'aucun max peuvent pour le payement deu au seigneur pour raison dudit max, faire entre eux une *perequation* dudit devoir, et au jour assigné de payer ledit devoir, icelui porter au seigneur auquel est deu. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccx, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

PERERIE, voir PARERIE.

PERESIN, voir PERRESIN.

PERESIS, voir PARISIS.

PERESTROUSSE, voir PARESTROUSSE.

PERETTE, voir PAIRETTE au Supplément.

PEREURE, voir PAREURE.

PEREUSE, voir PERREUSE.

PERFECTIF, adj., parfait :

Soubz vostre essence divine et *perfective*
(*Mist. du viel test.*, 140, A. T.)

Quand je regarde son beau corps
Noble de forme *perfective*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, n° 19°, éd. 1544.)

PERFECTION, voir PARFECTION.

PERFECTIONAL, adj., qui a rapport à la perfection :

Les noms *perfectionnaulx* signifient ce que en Dieu est, sy comme nous lisons que en Dieu est paternité, filiation et procession, qui sont noms signifians les divines perfections. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, I, 6, Richel. 22533, n° 4°.)

PERFECTIONNELLEMENT, adv., dans la perfection :

Si je avoie cueur de infinie haultesse et de infinie largesse contenant materiellement et vaillant *perfectionnement* tous les biens creés visibles et invisibles, si le te devroï je tres volentiers donner. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, n° 26 v°, éd. 1488.)

PERFIDIATION, s. f., accomplissement d'une perfidie :

Appostasie qui est par soy departir de la foy, et ainsy est ce *perf(c)idiation*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, n° 21 r°.)

PERFIGUE, s. f., sorte de fruit, la poire prune :

Peschés, *perfigues*, amandes, chataignes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 400, éd. 1597.)

Perfigue, f. A pear plum. (COTGR., 1611.)

Perfigue, f. Espèce de pera. (OUDIN, 1660.)

PERFIGUIER, s. m., arbre qui porte la *perfigue* :

On fiche le noyau de *perfiguier* en lieu froid. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 400, éd. 1597.)

Perfiguier, m. A pear plum tree. (COTGR., 1611.)

PERFIN, voir PARFIN.

PERFINER, voir PARFINER.

PERFINIR, voir PARFINIR.

PERFLUER, v. n., couler à travers :

Que parmi lesdites cuves les eawes des rivieres ne *perfluassent*. (1546, *Jug. et sent.*, n° 41, 282, Arch. Liège.)

PERFOCIER, voir PARFORCIER.

PERFOLIATE, s. f., sorte de plante, la perce-feuille :

Perfoliate. Through-wax, trough-leafes (an herb). (COTGR., 1611.)

PERFONDETÉ, voir PARFONDETÉ.

PERFONDOUR, voir PARFONDOR.

PERFONS, voir PARFONS.

PERFONT, voir PARFONT.

PERFORATIF, adj., qui transperce, qui sert à perforer :

Se concussion vient a aucun ou grevance ainsi que se on le pongnoit d'aiguilles ou de orties et il sent mouvement deambulatif entre cuir et chair, pongitif prurite *perforatif*, c'est signe que humeurs coletriques... dominant ou corps. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 17, éd. 1495.)

Trepans *perforatifs*. (DALESCH., *Chir.*, p. 680, éd. 1570.)

Tranchees *perforatives*. (JOUV., *Gr. chir.*, p. 310, éd. 1598.)

PERFORATOIRE, s. m., instrument qui sert à perforer :

.i. estrument que on apele *perforatoire*

de fer. (*Cyrrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 156^a.)

Puis met le *perforatoire* dedanz la verge. (Id., *ib.*)

PERFORCEMENT, voir PARFORCEMENT.

PERFORCER, *perforchier*, voir PARFORCER.

PERFORMATION, voir PARFORMATION.

PERFORMANCE, voir PARFORMANCE.

PERFORMER, voir PARFORMER.

PERFORNIR, voir PARFOURNIR.

PERFORSER, voir PARFORCER.

PERFOURCEMENT, voir PARFORCEMENT.

PERFOURCIER, voir PARFORCER.

PERFOURMER, voir PARFORMER.

PERFOURNIR, voir PARFOURNIR.

PERFOURNISSEMENT, voir PARFOURNISSEMENT.

PERFOURZER, voir PARFORCER.

PERFUGE, s. m., transfuge :

Les legaz menerent avec eulz aucun pou de chaitis et de *perfuges* et aussi de fuitiz pour ce que plus de legier il empetrassent pais. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 305^a.)

Perfuges. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERFUMEMENT, voir PARFUMEMENT.

PERFUMIER, voir PARFUMIER.

PERFUMIGATION, s. f., action de parfumer :

Ou l'on faisoit *perfumigation*
De precieux parfums aromatiqs.

(PARADIN, *Bib. en quadr.*, Ex., xxxvii, éd. 1553.)

Mon oraison soit dressez devant toi comme la *perfumigation*. (*Bible*, p. 454, éd. 1556.)

Quant a la pyromantie et capnomantie, qui estoit la divination qu'on prenoit par feu et par fumee de certaines semences, elle est plus diabolique que les precedentes : car elle tire apres soy une *perfumigation* et ensensement pour donner le suget et corps au malin esprit. (BODIN, *De-mon.*, f° 56 v°, éd. 1582.)

La *perfumigation* de l'hierre la fait mourir (la chauve-souris). (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan-Pierre Valerian*, xxv, 16, éd. 1615.)

PERFUNDESCE, voir PARFONDECE.

PERFUNDETET, voir PARFONDETÉ.

PERFUNT, voir PARFONT.

PERFUS, adj., répandu :

C'est icelui en qui toute ouverture
D'amour divine est tournee et *perfuse*.
(G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 373, Buchon.)

PERFUSION, s. f., action de répandre sur, d'asperger, d'arroser ; aspersion :

La messe dicte, et le prestre despoillié, il doit aler laver ses mains diligemment, et doit cheoir l'eau de la *perfusion* en lieu honneste. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 177 r°.)

Pour faire encensement a la royne du ciel, et luy faisant *perfusion*. (*Le Pasquille d'Allemagne.*)

Quand la delyration sera en sa grande augmentation, la *perfusion* sera de teste de pavot. (TAGAULT, *Instr. chir.* p. 320, éd. 1549.)

Mais si trop grande humidité empesche la generation du porus, il faudra lors faire diligence de le desecher par convenable deligature, et par *perfusion* d'eau petite ou grande. (Id., *ib.*, p. 559.)

L'offerte et la *perfusion* est ostee de la maison du seigneur. (*Bible*, Joel, I, éd. 1556.) Lat., libatio.

On usera d'une *perfusion* sur le membre luxé. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 483, éd. 1615.)

PERGAM, s. m., parchemin :

Ung libre de sermons escriut en *pergam*. (11 juill. 1497, Arch. Gir., Not., Debosco, 170-3, f° 36.)

PERGARDER, voir PARGARDER.

PERGE, voir PARGE.

PERGEE, voir PARGIEE.

PERGER, v. n., continuer :

Perger, proceed, or goe on. (COTGR., 1611.)

PERGIE, voir PARGIEE.

PERGISIER, voir PARGISIER.

PERGOLINE, s. f., sorte de garance :

Combien peut valoir le milier de l'une et l'autre sorte de garance ? — Celle qui est tersamive et grossiere, se vend 40 et 45 escus le milier, mais la plus fine (ditte *pergoline*) est au pris de soixante escus. (BELLE FOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 174, éd. 1571.)

PERHEMPNEL, voir PERENNEL.

PERHEMPTOIRE, voir PEREMPTOIRE.

PERHEMPTORIE, voir PEREMPTORIE.

PERHENNITÉ, voir PERENNITÉ.

PERHORE, s. m., horaire :

Horarium, *perhores*. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. I. 7692.)

PERIAPTE, s., amulette suspendue au cou :

Charmes, caracteres, brevets ou *periaptes*. (*Maladie d'amour*, p. 229, ap. Ste-Pal.)

PERICE, s. f., science, art :

En armes fault presto provision
De gens experts, paine, force et malice,
Non pas si grande consultation
Et que telz gens n'aient point de *perice*,
Mais voient hastivement
Faire leurs faiz sans tel conseillement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 54^a.)

Sans nulle *perice*.

(Id., *ib.*, f° 438^a.)

PERICELIDE, s. f., sorte d'ornement :

Les coifes et les discriminaus et *pericelides*. (LOTHIER, *Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 358^b.)

PERICLIMENE, *periclymene*, s. f., chèvrefeuille, sorte d'arbrisseau :

Periclymene, ou *periclymene*. The wood bind, or hony suckle. (COTGR., 1611.)

PERICIE, voir PERITIE.

PERICLITATION, *pere.*, s. f., ruine, perte :

Ruine et *periclitation* de plusieurs roys et princes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 138^a, éd. 1532.)

Il a envoyé son cher filz ça bas pour nous redimer et des paines d'enfer delivrer, le faisant de seigneur serf et de immortel mortel, le souffrant plus tost mourir pour nous que en aiant pitié de luy nous laisser en *periclitation*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Génin, p. 1050.)

— Naufrage :

Periclitations faictes en mer. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 399.)

PERICLITER, *pere.*, v. n., périr, faire naufrage :

Se il advient que aucun chalan *pereille* au dedans des fins de sad. conté, il puet prendre et mettre en sa main comme sien avec toutes les denrees et appareils contenus et estans *pericitez* avec le chalan et vesseau *periclité*. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 393.)

Helas pourquoy ne fusmes doneques lors
En mer noyez, *pericitez* et mors !
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 100 r°.)

— *Periclitant*, part. prés., qui fait périr :

Maintz autres pourroye alleguer
Qui illec ont souffert naufrage,
Lesquelz on y a veu vaguer
Et malheureté les bagueur
Par ung *periclitant* oultrage.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, E V r°, éd. 1519.)

— *Periclité*, part. passé, qui a fait naufrage :

Vesseau *pereclité*. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 393.) Impr., *pereclité*.

PERICULE, s. m., forme savante de péril :

Cestuy Guaymere estoit tant malvaiz et pessime, que quant il estoit en cest *pericule* de turbation, non ot en horror de prendre la virgine a laquelle avoit juré de garder la virginité soc. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 28, Champollion.)

PERICULEUR, s. m., procureur :

Je porte ces choses cy a Sire Bonafory

de Ginestret, afin qu'il m'ayde de je ne scay quoy qu'il m'a faict demander par un adjournement du parentoira a comparoir par son *periculeur*, le juge de l'edilice. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. deux., t. IV, p. 93, F. Dillaye.) It., *pericolator*.

PERICULEUX, adj., périlleux :

Seroit chose moult *periculeuse*. (FOSSE-TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 72 r°.)

PERICULOSITÉ, s. f., danger :

Pour leur sçavoir remonstrer la griefveté et *periculosité* de leurs offences. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 82^b, éd. 1486.)

PERIDOL, voir PERIDOT.

PERIDON, voir PERIDOT.

PERIDOT, *peridol*, *peridon*, *peritot*, *peredo*, *pelido*, s. m., pierre fine, d'un vert jaunâtre, moins dure que le cristal de roche, mais rayant le verre, et dont la cristallisation est en prisme droit rectangulaire :

Annulus, qui fuit super digitum suum, cum dicto *peritot*, tempore, quo gladiis impiorum occubuit. (1220, *Monast. ang. de rel. S. Thomæ*, ap. Laborde, *Emaux*.)

.viii. pierres dont il y a .v. grenas, une loupe, une ametiste et un *peridol*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 520, Laborde.)

Un aniel d'or a une gaune pierre que li aucuns nomment *peridos* et li autre to-passe. (1380, *Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

Une pierre, appelée *peridon*, enchassée en or, .xx. sols t. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Lors icellui suppliant tira une pierre, disant que c'estoit *pelido*, et toutes voies ce n'estoit que voiries. (1449, Arch. JJ 179, pièce 349.)

En la mictre a six gros saphirs et plusieurs autres moyens ballets, grands et petis de mauvaïse couleur d'esmerauldes grandes et petites, saphirs, *peridoz*, rubiz. (*Trés. de la Cathéd. de Bourg.*, Mém. des antiq., t. XXIV.)

En icelle bourdure du collet y a .xxxii. pierres, c'est assavoir un *peredo* par devant et quatre grosses amatistes de couleur. (Ib.)

Huit grenats de cinq *peridotz*. (1634, *Inv. du Prés. de l'ab. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

Un *peridot* gravé. (Ib.)

PERIE, voir PAIRIE.

1. **PERIER**, s. m.; *faire le perier*, loc., faire le poirier, faire l'arbre droit, la tête en bas, les jambes en l'air :

Aval en fist le chief cliner,
Et les gambes a mont dreoir,
Comme por *faire le perier*.

(Athis, Richel. 375, f° 146^a.)

Fiert Sinagon devant al encontreir,
Qui del ceval le fait jus trebucher,
Gambes levees li a *fait le perier*.

(Anseis, Richel. 793, f° 17^b.)

2. **PERIER**, *périer*, s. m., gésier :

Tu pilleras des roux d'œufz qui soyent durs et les gesyers ou *perriers* des pouletz boullis ensemble. (*Platine de honneste volupté*, f° 82 v°, éd. 1528.)

Perier : m. The gisern of a hen, etc. (COTGR., 1611.)

Perier, m. Papo, buche. (OUDIN, 1660.)

3. **PERIER**, s. m., sorte de jeu :

Item et si ne jouerez
Au siron ne a clignettes,
Au jeu de mon amour auez
A la que leu leu, aux billetes,
Au tiers, au *perier*, aux bichettes,
A getter au sain et au dos l'herbe.

(*L'Amant rendu cordelier*, p. 591, éd. 1731.)

4. **PERIER**, voir PERRIER.

5. **PERIER**, voir PAIRIER.

PERIERE, voir PERRIERE.

PERIFRASER, voir PERIPHASER.

PERIL, s. m.; *a quelque peril que le bled se vendist*, à tout hasard :

A quelque *peril* que le bled se vendist, voulurent essayer leur mauvaïse fortune. (*Hist. du chev. Bayard*, p. 209, éd. 1616.)

— Pouvoir :

Et demora li castiaux en la garde et ou *peril* des Engles. (FROISS., *Chron.*, IX, 69, Kerv.)

PERILER, voir PERILLIER.

PERILIR, voir PERILLIR.

PERILLABLE, *perreill.*, adj., dangereux :

Lors fist Apolin le deable
Trabucher en leu *perreillable*.
(*Vita B. Georgii*, à la suite de la *Vie de la Vierge Marie*, p. 104, Luzarche.)

PERILLEMENT, s. m., péril, danger :

En mainz dotos *perillemenz*
R'auras esté toi e tes genz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6343, Michel.)

Je irai volentiers, sachiez veraïement,
Se m'en devole metre en grant *perillement*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 18 v°.)

.. Se Dieus le vouloit garder d'encombrement,
De mort ou de meschief ou de *perillement*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 120 r°.)

PERILLIER, *-ilier*, *-iller*, *-iler*, *-ellier*, *-eillier*, verbe.

— Act., mettre en danger, faire périr :

Il voloit l'enfant *perillier* (le noier). (S. *Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 62^a.)

St est de vos com est de la seraine,
Qui par son chant a pluisors *perellies*.
(HUON D'ARRAS, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 239.)

Que il ne sofrisente a *perillier* l'eglise de Rome. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 235^a.) P. Paris, *perillier*.

Par lui puet encui estre tote l'ost *perillee*.
(*Entr. en Esp.*, ms. Venise, f° 178 v°, Gautier.)

Ung hons qui sieut amours va sen corps *perillant*
(H. Capet, 281, A. P.)

S'il y a deux qui la prennent sur leurs testes a conduire et a mener (la nef), et ils la perdent et la *perillent*. (*Cout. de la mer*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 791.)

Pour quoi moult de genz et moult dou pueple de Bourgongne *hont esté perilliez* des corps. (1375, *Terr. du prieuré de Jouhe*, f° 1 r°, Arch. Doubs.)

Tres pou en eschappa, que tous ne furent occis ou *perilliez* en mer, a leur retour. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

— Neutr., périr, faire naufrage :

Grant fu le tref, la nef versa,
E la gent tote *perilla*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 10218, Andresen.)

Li maronniers est confondus,
La nef i peçoie et *perille*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 18^a.)

Il est li vertus de Deu, ki ligierement puet renforcer les defaillanz, et delivrer ceos ki *perillent*. (St BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19.)

Mon filz en cest cas perilleus,
Dame de Chartres, secorez,
Qui en ce puis est demore(z)
Soz les pierres acovoitez
Dame, de *perill* legitez,
Qu'il ne soit *perilles* ne mort.

(J. LE MARCHANT, *Mir. de Notre Dame*, ms. Chartres, f° 21^a.)

Tuit li marcheant et maronnier qui par ileques passeroient par les granz yaues porroient bien *perillier* aveques lor marchandises. (1284, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f° 48 v°.)

Les fils et la fille de ce roy Henry qu'il appelle lyon qui en la mer *perillierent*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, III, P. Paris.)

Nous ki nagons en la segure mer nous metons a noncaloir et par ce si *perillons* souvent. (*Vie des Saints*, ms. Lyon 697, f° 280^a.)

Un certain chalan *perilla* et se aventura en la riviere de Loire. (Mai 1390, Bibl. Blois, Joursanv., rôles, LXXIX.)

Ne doutent pas de l'orage de temps que est bien a doubter et par lequel maint corps humain sont souvent *perellez*. (Ib.)

Pericilitor, *periler*. (*Gloss. de Salins*.)

Se veulx ma doctrine ensuyvre,
Tu ne peulx jamais *periller*.

(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 81.)

Ceux qui estoient en son navire cuyderent tous *periller*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 222 r°.)

Saulva apres Dieu ladictie arche de *periller*. (RAB., *Pantagr.*, ch. I, éd. 1542.)

On ne peut faire *periller* la liberté chrestienne. (GAULTIER, *de l'Estat du christianisme*, p. 55, éd. 1609.)

— *Perillant*, part. prés., qui est en danger :

Biaus sire Diex, qui es vrais conseilheres et vrais confors as *perillans*. (S. *Graal*, II, 369, Hucher.)

— *Perillié*, part. passé, qui est en

danger, en péril, qui a péri, qui a fait naufrage :

O haus refus des essillies,
Pors de salu as *perillies*,
A tes vertus ne sont pareilles.

(RENCLUS DE MOULIERS, *Miserere*, cclxxii, 1, Van Hamel.)

Ainsi la lasse *perilliee*
Son duel demaine sor la roiche.

(GAUT. DE COINGT, *l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 1936, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 62.)

Un pescheor ot en la mer ;
Par illuec l'estut converser.
Cil a le *perillie* veu.

(*Rom. des sept sages*, 4732, Keller.)

Encor li vient miaus retourner
Que il soit iluec *perilliez*.

(*Mule sans fraim*, ms. Berne 354, f° 284.)

Li nostre perdirent ilec assez de nostre
gent a pié ; de ceus a cheval meismes en i
ot plusieurs que ocis que *perilliez* eu flun.
(GUILL. DE TYR, IV, 16, P. Paris.)

Mettre en sa main lesdiz chalans et ves-
seaux ainsi *perillez*. (Mai 1390, Bibl. Blois,
Joursanv., rôl., LXXIX.)

Que mes gens de labour, trois et trois fois pillez,
Veissent l'espoir de l'an, leurs beaux bloz *peril-*
[lez.]

(*La Complainte de France*, 16, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., V, 44, Bibl. elz.)

PERILLIR, perilir, v. n., faire nau-
frage, au fig. :

Mes curs est *periliz*. (*Dial. anime conque-*
rentis, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3^e sér.,
I, 275.) Lat., cor meum fluctuat.

Cf. PERILLIER.

PERILLOS, -cuz, adj., employé en
parlant de personne pour dire qui est à
craindre, dont on doit se défier :

Mais, foy que je doy les sept ars,
Pel a avoir, qui est musars,
Fol, *perilleux*, outrecuidies,
De bien et de bonté wldies.

(*Roman du second Renard*, f° 60 v^e.)

En ce monde n'a gens si *perilleux*.
Chascuns doit bien telz malheureux hair.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 54, A. T.)

Il fu crueuls et hausters, et aussi fu la
roine sa femme et *perilleuse*. (FROISS.,
Chron., II, 338, Kerv.)

Ainsi sont les *perilleux* abbatu, et passe
l'en ou l'en veult. (*Lanc. du Lac*, t. II, f°
15, éd. 1533.)

PERIMAL, adj., péremptoire :

Excepcions *perimaulx*. (BOUT., *Sommerur.*,
1^{er} p., f° 62^e, éd. 1486.)

PERIMER, verbe.

— Act., détruire :

Certes le grant qui les petis opprime
Son ame perd et son honneur *perime*.

(J. MESCHINOT, *Ball.*, xx, éd. 1493.)

Orthographie faite par z et par s ne *pe-*
rime point rithme leonine. (FABRI, *Rhet.*,
I, II, f° 9 r^e, éd. 1521.)

— Neutr., périr :

Ceste vertu magnanime...

Tout exprime
Et la personne reprime
Qui *perime*.

(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 34 r^e, éd.
1493.)

— Réfl., se tuer :

Et Dido eut piteuse destinee
Pour Eneas soy voulant *perimer*.

(*Eurial. et Lucr.*, f° 90 v^e, éd. 1493.)

PERIMIR, v. a., détruire :

Excepcion peremptoire est celle fin la-
quelle moustree ou prouee *perimist* et fait
mourir le negoce ou fait contre celui
contre qui la dicte fin est proposee. (1464,
Coût. d'Anjou et du Maine, IV, 334, Beau-
temps-Beauprè.)

Les peremptoires qui *perimissent* les neg-
oces. (*Id.*, IV, 335.)

PERIN, voir PERRIN.

1. **PERINGAL, adj.**, qui est à l'étran-
ger, hors de sa résidence :

Tant que l'evesque estoit a Rome *peringals*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35901, Scheler,
Gloss. philol.)

2. **PERINGAL, voir PARIVEL.**

PERINGUE, perengue, s. f., biset, pe-
tit pigeon sauvage, de couleur bise ou
noirâtre :

Et quand le temps des cailles estoit
passé, a belles *peringues*, a belles palombes,
a belles pellixes. (BON. DES PERIERS, *Nouv.*
recreations, de la damoyelle de Tholouse,
f° 172 v^e, éd. 1564.) Doujat écrit *perengues*.

PERIODAL, -yodal, adj., périodique :

Sincopin de l'estomac et de matrice sont
peryodales. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 25, éd.
1495.)

Mais Angleterre on l'a depuis nommee
Pource qu'illec y a terme final
Et de la terre un point *periodal*.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 43 v^e, éd. 1526.)

PERIPHEREE, s. f., circonférence :

Peripherée. f. The circumference, edge,
or border of a circle, etc. (COTGR., 1611.)

PERIPHRASE, -frase, s. f., para-
phrase :

On lisoit en italien une *perifrasede*
de l'Evangile du jour. (MONT., *Voyag.*, p. 129,
éd. 1774.)

PERIPHRAZER, -fraser, v. a., para-
phraser :

Je vous retiens, sieur de la Vermille,
respondit Messer Rodolphe, pour *periphra-*
ser ou esclarcir un proverbe. (CHOLIERES,
Apresdinees, V, f° 160 r^e, éd. 1587.)

Et encore au xviii^e s. :

Version *perifrasée* de la version même.
(AMELOT DE LA HOUSSE, *la Morale de Ta-*
cite, p. xxvi, éd. 1686.)

PERIR, perrir, verbe.

— Act., faire périr, perdre, détruire :

Por Dieu, ne *perissons* la grant honor que
Diex nos a faite... (VILLEHARD., 198, Wailly.)

Et aussi comme les poisons et le venin
est mis ou bon morcel, dont l'omme muert,
et aussi la saveur du delit que l'on prent
es delicieuses viandes, occient l'ame et la
perissent par le delit du corps. (*Liv. du chev.*
de La Tour, c. xlui, Bibl. elz.)

Dieus volroit tous salver, nullui ne voelt *perir*.
(GILLON LE MUSIT, *Poés.*, I, 53, Kerv.)

Et *furent* tous les navires *peris* par la
tempeste de la mer, ou gagez par les An-
glois. (JUV. DES UNS., *Hist. de Ch.* VI, an
1386, Michaud.)

Qui saulva ce qu'Adam *perit*,
Et du pery parc les cieulz.

(VILLON, *Grant Test.*, LXX, Jouaust, p. 59.)

Quand la tourmente se leve sur icelles,
vous verriez des pelottes de neige... qui se
font... aussi grosses qu'une montagne, tel-
lement qu'elles *perissent* tout ce qui se
trouve en ce destroit. (GUILL. DU BELLAY,
Mém., liv. IX, f° 296, éd. 1569.)

A la seconde herbe de ceste plante s'y
engendrent des petites chenilles noires,
appelées babotes, qui la *perissent*, la fai-
sant dessecher. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*,
IV, 4, éd. 1605.)

— Réfl., faire naufrage :

La Cordeliere s'attaqua si furieusement
en plaine mer contre la Regente d'Angle-
terre et s'accrocha tellement avecq'elle,
qu'ilz se bruslerent et se *perirent*. (BRANT.,
des Dames, VII, 315, Lalanne.)

— Neutr., manquer, ne pas se faire :

Moy et mes compagnons scaurions vou-
lentiers a quoy il *perist*. (FROISS., *Chron.*,
xiv, 290, Kerv.)

— *Peri*, part. passé, qui a péri :

Si l'amour faut, la foy n'est plus chérie :
Si foy *perit*, l'amour s'en va *perie*.

(CL. MAR., *Rond.*, sur la devise de M^{lle} de Lorraine,
p. 338, éd. 1596.)

Il aperceut une nef *perie* sur un banc de
sable. (J. MAUGIN, *Hist. de Trist. de Leonn.*,
c. II, éd. 1586.)

— *Peri de*, privé de, qui a perdu :

Fu tote muce e *perrie*
De sa color, e amarie
Par la dolor qu'ele menot.

(*Vie du pap. Grég.*, p. 6, Luzarche.)

PERIRE, voir PERRIERE.

PERIRTRE, s. m., plante aromatique :

La croist la mente et la rose florie,
Et garingal, citoal et gingibre,
Et si i croist lo poivre et lo *perirtre*.

(MORT AYMERI DE NARB., 2425, A. T.)

PERISSABLE, adj., qui fait périr :

Perilleuse es et *perissable*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 173, A. T.)

— Où l'on peut périr :

Que, au cas qu'ilz fussent forcez de lever
ledit passage, ilz, en se retirant, fissent
rompre ledit pont au millieu de la riviere,
au lieu le plus dangereux et *perissable*.
(HATON, *Mém.*, an 1562, Bourquelot.)

PERISSANCE, s. f., fin, mort, destruction, décadence :

Ce que tu devroies aimer pour te maintenir grant iroit a *perissance*. (G. CHASTELAIN, *Advert. au duc Charles*, VII, 303, Ker. vjn.)

PERISSEMENT, s. m., action de périr :

Ces signes et prodiges coustumierement aviennent en leur *perissement* ou naissance (des rois). (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, 1^o 241 v^o, éd. 1556.)

Qui est une tacite approbation du *perissement* de l'ame avecques le corps. (LANOUE, *Disc.*, p. 501, éd. 1587.)

Perissement, m. Perecimiento. (G. OUDIN, 1660.)

PERISTOME, adj., s'est dit de la phalange lacédémonienne qui présentait deux fronts à l'ennemi :

Phalange duplaire *peristome*... cestuy cors prent le nom de *peristome* (c'est a dire de costé chief), a raison de ce que de l'ung et l'autre costé il ay le front regardant vers l'ennemy. (*L'Œuv. de Aelian*, éd. 1536.)

PERIT, -ite, adj., habile :

Entre si excellente congregation de tres scientifiques et *perites* hommes estant en ceste tres famee, populeuse, fulgente et illustre achademie parisienne. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

Homme elegant si droit et si *perit*. (CASTIN, *Chants roy.*, 1^o 39 r^o, éd. 1527.)

Cathon dit qu'il fait bon l'ayde querir aux cogneuz *perites* et sciens. (GUILL. MICHEL, *Comment. s. la .x. eglog. de Virgile*, 1^o 28 r^o, éd. 1540.)

Gens *peritz* en tous arts. (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, II, éd. 1545.)

... Et maistre luy donner
Perit en l'art... (Id., *ib.*, VIII.)

PERITEMENT, adv., habilement :

Nous fuissiemes *peris* se nous ne eussiemes ouvret *peritement*, c'est sagement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, 1^o 196 r^o.)

PERITIE, *pericie*, s. f., habileté, science, art :

Et la fin d'elle (rhetorique) a regarder
A droit, est de persuader,
La *pericie* a droit jugier
De bien parler se puet logier.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, 1^o 212^b.)

Et luy respond par une belle *peritie* (ms. *perilité*) et saige eloquence. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, 1^o 14 v^o.)

PERITOT, voir PERIDOT.

PERITOMATIC, adj., chargé de superfluités :

Quant il est (le corps) plethoric, cacochyme et *perittomatic*, c'est a dire replet, plein de mauvaises humeurs et chargé de superfluité. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 163, éd. 1631.)

PERJUREMENT, voir PARJUREMENT.

PERJURER, voir PARJURER.

PERJURIE, voir PARJURIE.

PERLACIER, voir PARLACIER.

PERLATER, voir PARLATER.

PERLE, voir PESLE.

PERLÉ, part. passé, orné de perles :

Les dames furent offrisiees,
Drut *perlees* et bien croisiees.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, 1^o 16 r^o.)

Et portoit chacuns une meysme devise, sus son senestre bras, desus ses parures : c'estoit ouvré de broderie, une bleue damme, en un ray d'un soleil, bien *perlee* et bien arree. (Id., *Chron.*, V, 257, Luce, ms. Amiens, 1^o 104 v^o.)

— Couvert de grumeaux formant une croûte raboteuse, en parlant des perches et des andouillers d'un cerf :

Les cerfs qui ont la teste haute ouverte et bien *perlee*, emportent le bois en dedans et escorchent l'escorce jusques a la queue. (CHARLES IX, *de la Chasse*, p. 101, éd. 1625.)

Ceux cy (les cerfs) sont vifs, ont leur testes bien *perlees*, sont longs, et esclames. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 8, éd. 1622.)

PERLEMENT, voir PARLEMENT.

PERLERIE, *parl.*, *pell.*, s. f., ornement de perles :

Item les orfevres paieront pour chacun marc d'argent blanc et verié .i. denier, et pour vesselles dorees et esmaillees... *perles* et *perlerie*, paieront .iv. deniers. (1341, *Reg. B. de la Ch. des comptes*, 1^o 161, ap. Duc., *Parcet.*) Impr., *percerie*.

Et qui voudra de pierrerie

Face l'escu de *perlerie*...

(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 527, Charrière) Var., *perlerie*. Autre var., *parlerie* (ap. Lobin., II, 698.)

Grant coup avoit de *perleries*

Et de nouvelles broderies.

(Id., *ib.*, 2824.)

PERLEURE, *perlure*, s. f., grains qui rendent raboteux les bois des cerfs, des daims :

Il jugeoit un vieil cerf...

A la grosse *perleure*, aux gouttieres, aux cors.
(RONS., *Œuv.*, p. 210, éd. 1623.)

La crouste raboteuse de la perche (des cerfs) se nomme la *perlure*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 10, éd. 1622.)

PERLEUS, adj., perlé, garni de perles, riche en perles :

Sus l' debout ! allons voir l'herbelette *perleuse*.
(RONS., *Amours*, II, XVIII, Bibl. elz.)

L'Orient *perleux*.

(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Amethyste, éd. 1578.)

Des bords *perleux* de l'Oriant.

(GARR., *Corn.*, III, éd. 1574.)

... L'Inde *perleuse*.

(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

La *perleuse* rosee au bestail agricable.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AGNEAUX, *Bucol. de Virgile*, 1^o 28 r^o, éd. 1582.)

Un chacun, pour l'amour de sa dame jolie,
Faisoit quelque beau traict, et chacun a l'envie
Le cartel, le dolly, le cimetre nu,
La *perleuse* faveur d'un moumon inconnu.
(L'ASPREUX, *la Nouv. Tragie.*, Anc. Th. fr., VII.)

Et encore au xvii^e s. :

Petit coffret *perleux* du vaillant Alexandre,
(J. LE VASSEUR, *l'Épit. à Marseille*, éd. 1633.)

PERLIFIABLE, adj., qui mérite d'être orné de perles :

La perlifiée et moult plus *perlifiable* Arthemisia. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 17.)

PERLIFIER, *-ifier*, *-iffier*, *pell.*, v. a., orner de perles, orner en général :

Lequel il orna d'innocence, ... *perlifia* de charité... (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, 1^o 24 r^o.)

Pour la *perlifier* de double honneur. (Id., *ib.*, 1^o 187 r^o.)

— *Perlifié*, part. passé, orné de perles, orné en général :

Aorné d'habits d'estolle et de faveur riches et fort *perlifiés*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxx, Buchon.)

Quant le roy Mathias se trouva enrichi, fort puissant, intronisé et couronné, paré d'honneur et *pellifié* de gloire par les proesses et victoires qu'il avoit sur les Turcs. (Id., *ib.*, ch. ccxxv.)

Dedans la dicte chasse de marbre est enclose une autre petite d'argent, autentiquement ouvree et *perlifiée* richement. (J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, 1502, p. 119, ap. Ste-Pal.)

O noble Paris, sans per, *perliffié* de toute speciosité corporelle. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 24, éd. 1548.)

PERLIRE, voir PARLIRE.

PERLISIÉ, -iet, *pier.*, adj., orné de perles, orné, en général :

Une bourse *perlisiee*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 138.)

Un autre aniel d'or *perlisiet* de pluseurs pieres. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, Arch. Tournai.)

A Jehan a le Plice, pour .iiii. chaintures *perlisiees*. (*ib.*)

Jaques de Haluwin, clerccq, pour un saultier enluminet a claux *perlisies*, .lxv. s. (1404, *Exéc. test. d'Angnies de la Noe, femme Jehan Le Long*, Arch. Tournai.)

Unes heures de Nostre Dame a cloans d'argent dorez, couvertes de soye, *perlisies* au bort, .lx. s. (1464, *Exéc. testam. de Hues de Haluins*, Arch. Tournai.)

Item unes patrenostres de cristal, a tout ung bouton *perlisiet*, .xxxvii. s. (1466, *Exéc. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

— Fig., honoré :

Ton pere glorieux en a eu haute et large

portion en son temps de telles hautes et singulieres atteintes, et par lesquelles sa tombe reluist et git *perlisee* glorieusement de singuliers titres. (G. CHASTELLAIN, *Advert. au duc Charles*, VII, 302, Kervyn.)

PERLON, s. m., espèce de poisson de mer, le rouget :

Circulus a nostris morrude ab ore, quia moure vocant os cum prominentibus labris, Galli rouget, Santones *perlon*, Massiliens galline, Agathenses rondele a corporis rotunditate, Neapolitani cocchou quasi coccygem, maris Illyrici incolæ organo a voce. (*Traité des poissons*, c. ciii, ap. Duc., *Circulus* 2.)

PERLONG, adj., très long :

Ayant la verge *perlongue* et anguleuse. (*Jard. de santé*, I, 112, impr. la Minerve.)

PERLUCIER, voir PELUCIER au Supplément.

PERLURE, voir PERLEURE.

PERLUSTRER, v. a., parcourir, traverser :

Je ne say de quelle part tourner que je ne soye *perlustrée* de ta clarté. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 7 v°, éd. 1488.)

Que au monde n'y eut orizon
Qu'il n'y *perlustrast* clerement
Pour connoistre visiblement
Comme les elemens mouvoient.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 40^b, éd. 1582.)

Après qu'il eust *perlustré* plusieurs pays. (*La Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, f° 1 v°, éd. 1541.)

... *Perlustrer* le monde.

(HABERT, *Voy. de l'homme riche*, f° 6 v°, éd. 1543.)

Après que ledit saint eut le tout bien et exactement *perlustré*, se planta proche le mont de Comberest. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 14, Cayon.)

PERMAGNIABLE, voir PARMENABLE.

PERMAGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAIGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMAIGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAINABLE, voir PARMENABLE.

PERMAINAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMAINDRE, voir PARMAINDRE.

PERMAINAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAINTENEUR, voir PARMAINTENEUR.

PERMANABLE, voir PARMENABLE.

PERMANABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMANAVLE, voir PARMENABLE.

PERMANAVLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANAVLETEIT, voir PARMENABLETÉ.

PERMANIR, voir PARMANIR.

PERMANNAVELEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANSION, voir PARMANSION.

PERMANSITÉ, voir PARMANSITÉ.

PERMANTIER, voir PAREMENTIER.

PERMAYGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMÉ, voir PARMÉ.

PERMEGNAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMEI, voir PARMÉ.

PERMEIGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMEIGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMEIN, voir PARMAN.

PERMENABLE, voir PARMENABLE.

PERMENABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENAIBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENAL, voir PARMENAL.

PERMENAMMENT, voir PARMENAMMENT.

PERMENANTMENT, voir PARMENAMMENT.

PERMENAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMENAVLETEIT, voir PARMENABLETÉ.

PERMENER, voir PARMENER.

PERMENAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENT, voir PARMENT.

PERMENTIR, voir PARMENTIR.

PERMERVEILLIER, voir PARMERVEILLIER.

PERMETTRE, voir PARMETRE.

PERMEY, voir PARMÉ.

PERMEYGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMI, voir PARMÉ.

PERMIGNAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMISSE, s. m., permission :

Si je puisse
Dou temps passé eslecie t'euisse,
Et puis qu'amors voelt que de mon coer isse
Confort pour toi et c'un peu te garisse,
Ce n'est pas drois que je te renquierisse,
M'amour te donne, il n'i fault nul *permissee*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 128 v°.)

PERMISSIBLE, adj., qui peut être permis, autorisé :

Se il y avoit article non *permisible* a loy. (*Pawilhar's*, A, f° 318 v°, Arch. Liège.)

PERMISSIF, adj., qui donne la permission :

Stipulatio, stipulation, c'est interrogation petitive adjoustee a responcion *permissive*. (*Gloss. de Salins*.)

Celle loy est appelée *permissive*, pour ce qu'elle laisse celle chose estre faite sans pugnicion. (*Le Songe du Vergier*, t. I, p. 172, Petit.)

PERMISSIVEMENT, adv., en donnant la permission :

Et a ceste consideration, disoit S. Paul, Dieu a tout conclud soubz peché, c'est a dire *permissivement*, affin qu'il eust misericorde de tous. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 162 r°, éd. 1522.)

PERMONTER, voir PARMONTER.

PERMORIR, voir PARMORIR.

PERMOY, voir PARMÉ.

PERMUABLE, voir PARMUABLE.

PERMUER, voir PARMUER.

PERMUTABLE, *par.*, adj., qui peut être changé, changeant :

Se ladite banniere estoit assise au plus hault, c'estoit signe que leur traict tenoit trop sur le hault; s'elle estoit bas, tiroit trop sur le bas; et s'elle s'arrestoit en *permutable* estature, c'estoit signe qu'ils devoient continuer en pareille mesure. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xiii, Buchon.)

Choses *permutables*. (A. LE POIS, *Disc. sur les medall. ant.*, ch. iii, éd. 1579.)

PERMUTATEUR, s. m., celui qui fait un échange :

Moyennant ce que lesdiz acheteurs, *permutateurs* ou donataires, doubleront les laux a nous appartenant. (1434, *Ord.*, xiii, 203.)

Permutateur m. A barterer, exchanger; alterer. (COTGR., 1611.)

PERMY, voir PARMÉ.

1. **PERNAGE**, s. m., redevance de jambons :

Nefrendium, *pernage*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 521.)

2. **PERNAGE**, voir PASNAGE.

1. **PERNE**, s. ?

Avoir livré pos, paielles et *pernes* pour vernir ledit windas. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbe.*, Richel. 12016, p. 156.)

2. **PERNE**, s. f., jambon :

Hec perna, *perne*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

.cxv. *pernes* de lart. (*Comptes des recettes et dépenses du roi de Navarre de 1367-70*, p. 61, Izarn.)

3. **PERNE**, voir **PESME**.**PERNET** ?

Il faut souvent le petit *pernet* faire,
Et fort flater quant le temps s'y adonne.

(R. GONIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

Après l'homme est au vent comparé,
Comme dit Job en son livre tout net,
S'il est ennuyé fringant et bien paré,
On l'appelle le lendemain *pernet*.

(*Id.*, *ib.*)

PERNIS, s. m., parpaing :

Pierre de *pernis*. As parpaingnes, or perpins. (COTGR., 1611.)

PERNOCTER, v. n., passer la nuit :

On dit que l'évêque d'Arras « a solemnisiert le .vi^e. jour de mai (à St-Amé), » qu'il « a dit vespres et *pernocté*. » (1419, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux d'iceux clercs ou chappellains doivent résider, veiller et *pernocter* de nuit en la dicte eglise. (1452, *Lett. du d. Pierre*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Ayans bestes a laynes, lesquelles *ayant pernocté* esdits tenemens cotliers la veille de Noël... (1470, *Reg. des cens et rentes de la commanderie de Fieffes*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, II, 160.)

La disme de laine et des aigneaux est deub a celui ou ceux en qui dismage les bestes a layne gisent et *pernoctent*. (1493, *Cout. de Boullenois*, cxxxiii, Nouv. Cout. gen., I, 38^e.)

Et disoys souvent qu'a Pamphile
Ne vouloys pas donner ta fille
Pourtant que une autre frequentoit
Avecques qui il *pernoctoît*.

(*Therence en franç.*, n° 370^a, Verard.)

Les ungs et les autres couchoient et *pernoctoient* tous armez. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 25, éd. 1530.)

Que nul ne *pernocte* hors le college sans occasion legitime et congé du maistre. (FIERRE BONFONS, *Antiq. de Paris*, p. 153, éd. 1608.)

PERNOMBRER, voir **PARNOMBRER**.**PEROEC**, voir **PAROEC**.**PEROFFRIR**, voir **PAROFFRIR**.**PEROGRAFER**, voir **PARAGRAHER**.**PEROL**, voir **PAIROL**.**PEROLIER**, voir **PAIROLIER**.**PEROLISIER**, voir **PILORISIER**.**PERON**, voir **PERRON**.**PERONEL**, s. m. ?

N'en i a nul qui n'ait bel *peronel*.

(*Les Loh.*, Richel. 1582, ap. Vietor, *Handsch. der Geste des Loh.*, p. 67.)

PERONNE, voir **PARONNE**.**PERONS**, voir **PAIRONS**.**PERORATION**, s. f., péroraison :

Les orateurs en leurs parties d'oraison, proesmes et narrations, confirmations, *perorations*, desirent ensuyvre cest ordre et l'appellent alors ordre d'art et de nature. (LA RAMEE, *Dial.*, II, 16, éd. 1576.)

Les exordes et *perorations*. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. LI, p. 194, éd. 1595.)

Lors qu'il vouloit venir a la *peroration*, il menaçoit de descocher un dard de ses veilles. (*Suetone Tranquille, de la Vie des 12 Ces.*, trad. en fr., p. 312, éd. 1616.)

Peroration. C'est la dernière partie de l'oraison ou paroist l'esprit et l'industrie de l'orateur, a repeter en peu de mots le sommaire de son discours, et a esmouvoir ses auditeurs par des mouvements passionnes et coleriques... (*Id.*, note de l'éd.)

PERORE, s. f., discussion :

Sourdirent *perore[s]* riteuses entre eux. (1358, Arch. JJ 86, n° 134 v°.)

PERORELE, s. f., discours frivole, vain bruit :

(Les cyrurgiens distrent) que en ces maladies le mal saint Eloy estoit sourvenu, et a tieus *peroreles* a creu et creoit le commun du peuple. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, n° 95^d.)

PEROT, s. m., baliveau qui a l'âge de deux coupes :

Quiconques coupe ou abat es bois... aucun chesne, estallon, tayan ou *perot*. (*Coust. de Monstroeuil*, n° 127 v°, éd. 1546.)

Et si en iceux bois y avoit gros arbres qu'on nomme *perots* ou tayons. (1567, *Cout. d'Amiens*, Cout. gén., I, 597, éd. 1604.)

— Piquet :

Pillos nommes *peros*. *Peros* pour amarer les nez au rabas. (1465, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PEROTTE, s. f., baliveau qui a l'âge de deux coupes ?

Mauvaises *perottes* et des arbres en pommier. (1593, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PEROULIER, voir **PAIROLIER**.**PEROUTIN**, adj., du Pérou, péruvien :

Les perles *peroulines* sont plus aimees, car elles sont plus blanches ; les orientales sont plus brunettes et gardent mieux leur couleur. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 187, éd. 1622.)

PERPAIEMENT, voir **PARPAIEMENT**.**PERPAIER**, voir **PARPAIER**.**PERPE**, voir **PERPRE**.**PERPEIRE**, s. f., espèce de sole :

Arnoglossus sera bien nommée ceste espèce de sole qui semble n'avoir aucunes escailles et estre du tout lize, que l'on ap-

pelle en Languedoc *perpeire*. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, XI, 13, éd. 1558.)

PERPEGNOEL, voir **PARPEGNOEL** au Supplément.

PERPENDICULE, adj., perpendiculaire :

Prependicularis, *perpendicula*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, n° 227 r°.)

— S. m., perpendicule, niveau à pendule, à plomb :

Vous devez savoir en quel moys et en quel jour vous estes, et si regardes combien le solail a de haut en ce meimes jour, et metez le *perpendicule* seur tant de degres ou quadrant comme vous trouveres en la hauteuse dou solail. (*Comment on scet les hoies par le quadrant*, Richel. 2485, n° 26 v°.)

Perpendicularum, *perpendiculus*, un instrument a maçon de quoy il fait le mur droit. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Duc., *Perpendicularium*.)

Deux plombs ou *perpendicules*. (BER. DE VERVILLE, *le Songe de Polyphile*, n° 84 r°, éd. 1600.)

PERPENDICULE, s. m., fil qui tend en bas par le poids d'un plomb qu'on y attache :

Et sera estendue la ligne sus elle (cette terre), pour estre reduite a neant, et le *perpendicula*, en desolation. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esaie, xxxiv, éd. 1530.)

Un *perpendicule* de plomb. (BULLANT, *Horolog.*, p. 100, éd. 1562.)

— Zénith :

Tu cherches en ung mesmes orizon deux *perpendicules* ou double zenith. (BOVILLI, *Prov.*, xvii s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Ligue perpendiculaire :

Les nichetz avec les aornemens viendront en *perpendicule* dessus les fenestres entre les arcques. (P. VAN AELST, *Archit. selon Vitruv.*, n° 27^a, éd. 1545.)

Ce seul raion revient en soi par le *perpendicula*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, n° 87 v°, éd. 1556.)

PERPENDICULEUR, adj., perpendiculaire :

Perpendicularis, *perpendiculus*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PERPENSER, voir **PARPENSER**.**PERPEREUSEMENT**, adv., à tort :

De la dependance don plait *perperousement* inventee, et felonusement contre justice attemptee. (1394, *Hist. de Metz*, IV, 461.)

PERPETRATEUR, -*tracteur*, s. m., celui qui perpêtre :

Car s'il n'eust esté malfaicteur
Et de grands maux *perperacteur*
Ame ne se feust travaillé
De l'avoir en voz mains baillé.

(GREDAN, *Mist. de la pass.*, n° 183^e, impr. Institut.)

De grans maux *perperacteur*.

(*Id.*, *ib.*, Ars. 6431, n° 178^d.)

Auteurs et *perperateurs* de peché. (*Mer des Cron.*, n° 45 v°, éd. 1532.)

PERPETRER, v. a., s'attirer, gagner :

Car qui belle n'est, ne *perpetre*
Leur bonne grace, mais leur rié.
(VILLON, *Grant Test.*, Jouaust, p. 47.)

PERPETREUR, s. m., celui qui pépêtre, qui accomplit, qui fait ou com-met :

Iceux *perpetreurs* et coupables vien-gnent reconnoistre publiquement qu'ilz ont mal fait d'avoir ainsi anfrain et violé l'im-munité et franchise de l'église. (22 déc. 1419, *Lett. du roi d'Angl. à juge Gourmai*, Arch. S.-Inf., Archev.)

Et se aucune chose estoit faite au con-traire, elle sera presentement reparee et mise au premier estat, et les *perpetreurs* punis, a l'exemple des autres. (1467, *Ovd.*, xvii, 71.)

Car *perpetreur* de tel oultrage devoit bien avoir tiltre de cruauté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 4.)

PERPETU, adj., perpétuel :

Ne porquant eles (ces actions) sont *per-petues*, mes eles ne seront donees contre les oirs. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 67^a.)

Il done por Dè e por aumone... a la prioressse e au couvant de Jarsay deus se-tiers de segle de annuel e *perpetue* rante. (*Pièce de 1298*, ap. Hubert, *Rec. de chartes du xiii^e s.*, p. 30.)

PERPETUABLE, adj., perpétuel :

En *perpetuable* feu e heritage. (1293, *Ch. du D. de Bret.*, f° Bizeul, Bibl. Nantes.)

Les miens tres horribles pechiez... ont fait division entre toy et moy, et entre tnebres et lumiere... entre ceste defail-lant vie et ta *perpetuable* gloire, laquelle je te supplie, douz sires, que tu me veuilles octroyer. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 384, ap. Ste-Pal.)

PERPETUABLEMENT, adv., à perpé-tuité :

Tenir... *perpetuablement*. (1297, *Cart. évêché Laon*, f° 97^b, Arch. Aisne.)

Je ai as diz religieux quitté et delessié pour moi et pour mes hoirs *perpetuablement* a touz jours dis livres de rente. (1306, Arch. JJ 39, f° 85 r°.)

Baillons des maintenant et pour tousjours, heritablement et *perpetuablement*, a Marg-la besonne, Guill. son fils, et Angnes sa fille, pour euls et pour leurs hoirs... une pièce de vignes... (1387, Arch. MM 31, f° 43 v°.)

PERPETUALITÉ, s. f., perpétuité :

Li septismes offices (de l'amitié) est *perpetualites*. (BRUN, *LAT.*, *Tres.*, p. 430, Cha-baille.)

PERPETUANCE, s. f., perpétuité :

A touz jorz mais et a *perpetuance*. (1266, *Trans.*, Richel. I. 9231, pièce 6.)

Avoir octroyé a *perpetuance*. (Jeudi apr. S. Den. 1310, *Justice de la cour de Chateaudun*, Abb. de S. Avit de Chateaudun, prieuré de Romilly au Perche, Arch. Eure-et-Loir.)

PERPETUANT, -ent, adj., éternel :

L'esprit *perpetuant*
Que Dieu a en corps inspiré
Desire qu'il soit separé
De la chair ou trop est enclin,
Pour vivre en pardurableté.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 398, A. T.)

PERPETUAUTÉ, -auté, -ellé, s. f., perpétuité :

Laissons et quiptom et otreiom a do-mayne et *apperpetuauté*. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Nos donons audit nostre segnor le roy de France a *perpetuantes* nostre chastel de Challi. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

Otroyons a *perpetuauté*. (Dim. apr. Nat. N. D. 1299, Chap. S. Nic. de Montluçon, Arch. Allier.)

A le maison des Chartrous de Saint-Om[er] pour l'aumosne ma dame faite a *perpetuelté* sour le terre qui fu Henri Taperel, 30 lb. tournois. (1326, *Compte des chevaliers bail-lis de Calais*, p. 30, II. de Rheims.)

A touz jours mais et *apperpetuauté*. (19 oct. 1368, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Les cruelz liens de feu ardent dont elles sont lies a *perpetuauté* sans fin. (*Traict. de Salem.*, ms. de Genève 165, f° 59 r°.)

Onques entre vous ne partistos,
Ne ferez, faites, et no foistes,
Ainz avez *perpetuauté*
Ferme ceste communauté.

(*Testament de Pierre Nesson*, dans P. Michault, *Dance aux aveugles*, p. 183, éd. 1748.)

Ce seroit grant desloyauté,
Et Greco en seroit diffamee
Jusques a *perpetuauté*.

(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 10701, Stengel.)

PERPETUELITÉ, voir PERPETUAUTÉ.

PERPETUÉ, adj., perpétuel :

Habitation *perpetuee*. (J. d'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 291, Chron. belg.)

PERPETUEEMENT, -tueiment, adv., perpétuellement :

An tous jors *perpetueiment*. (1285, *Cart. du Val S. Lambert*, Richel. I. 10176, f° 12°.)

PERPETUEIMENT, voir PERPETUEE-MENT.

PERPETUEMENT, -ant, adv., perpé-tuellement :

Pour ce que soit *perpetueiment* ferme chose et estable. (1266, *Cart. de Bucilly*, Richel. I. 10121, f° 37 r°.)

Nous establisons une autre chapelenie en nostre chatiau de Nyort de la valeur de vint l. de poitevins de rante chascun an en laquele li chapelains qui i sera establiz chantera chascun jour messe pour nous *perpetueant*. (1270, *Testam. du comte de Poitiers*, Arch. K 33, pièce 14.)

Perpetueiment tenir. (Août 1273, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

A touz jours *perpetueiment*. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Desorendroit a touz jours hereditablement et *perpetueiment*. (1310, Arch. JJ 47, f° 10 r°.)

Et en leur octroiant, transportant pour ce et delaisant a touz jours mais d'ores en avant *perpetueiment* toute la saisine, possession, accoisson reele personnele, et autres quelconques droits que iceuls vendeurs avoient. (1342, Arch. S 72, pièce 1.)

PERPETUER, v. a., donner à perpétui-té :

Et l'englise (à l'église) de Mes at tot *perpe-Sa vilhe et los ses bins.* [iueit
(JEN. DES PRAIS, *Geste de Liege*, 6258, Scheler, *Gloss. philol.*)

PERPETULLER, v. a., chatouiller :

Si vous me gattouillez, or catouillez, or *perpetullez*, aynsi il m'est force de rire. (PALSGRAYE, *Esclairc.*, p. 758, Génin.)

Perpetuller, to tickle; an old word. (COTGR., 1611.)

PERPETUON, s. m., reclus à perpé-tuité :

Cagotz, caffars, et porteurs de rogatons, *perpetuons*, et aultres telles triquedon-daines sortiront de leurs tesnieres. (RAB., *Pautagr. Prognost.*, ch. ix, éd. goth.)

PERPETUWEUS, adj., à vie :

Sacent tout chil ki cest escript veront et oront, ke Gilles Ascharions, capellain *perpetuweus*, en l'Eglize Nostre-Dame de Tournay, Jehans Ascharions, ses freres, clers, ont werpit... (*Chirographe du dar-rain jour d'avril 1329*, Chis arentemens est mestre Gillion Ascharions, Arch. Tournai.)

PERPETUYSER, v. a., perpétuer :

Les folz qui n'ont point souvenance de la mort et depreisent a y penser, ceus aussis qui pour une gloire mondaine font faire grands sepulchres, tombes, sarco-phates ou epytaphes pour vouloir *perpetuyser* leurs noms et ne pensent aucune-ment de parer ou decorer par bonnes vertus leurs povres ames. (*Nef des fols*, f° 66^r, ap. Ste-Pal.)

PERPITE, adj., très pieux :

Pour ce que ledit Lotaire le savoit (saint Cunibert) envers Dieu *perpité*. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Djuter*, I, 22, Xav. de Ram.) Impr., *perpité*.

PERPLEXEMENT, adv., d'une façon perplexe :

Comme il eussent respondu *perpexe-ment*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 313^r.)

Laquelle question, par obscure ambiguïté, et si *perplexement* proposee, Epictete de-mele et developpe subtilement. (J. DE CORAS, *Allerc. en forme de dial.*, p. 19, éd. 1558.)

PERPLEXITÉ, s. f., se trouve au xv^e s. sous la forme altérée *perspexité*, avec le sens premier d'entrelacement confus, plexus :

La grant *perspexité* des vaines et des nerfz. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 14 v°.)

PERPOINTUR, voir PARPOINTEUR.

PERPORT, s. m., ce qu'une chose comporte :

Que ceulx qui, d'icy en avant, prendront et leveront ledite imposition, semblablement paient et satisfassent asdiz suppliantz ce qu'il appartendra, pro rata temporis, selonc ledit *perport* et effet desdites endentures. (10 déc. 1415, *Requête des chapitres de Saint-André et Saint-Seurin*, Reg. de la Jurade, p. 295, Bordeaux 1883.)

PERPORTER, v. a., comporter :

Kar qeo *perportoit* sa nature.
Ke tut li viel seient gelous.
(*MARIK, Lai de Gugemer*, 216, Roq.)

PERPRE, *perpe*, *parpe*, s. f., monnaie d'or byzantine de valeur variable :

Et li trahitres en le cui aide il aloient s'iert aloies a Lombars, parmi deniers et *perpres* d'or ke il en avoit recheues. (II. DE VALENCIENNES, *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 639, Wailly.)

Dont fist apporter *perpes* d'or. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 15^v.)

L'empereres dist qu'il li donroit en mariage .c. m. *perpres* d'or; c'est une monie de Constantinoble. (Une *perpre* valoit plus de set sous de paris.) (GUILL. DE TYR, XVIII, 22, P. Paris.)

Li *perpe* de Constantinoble qui li empereres Manases fist faire est a .ix. d. Li *perpe* d'Aquilee est a .viii. d. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 163^v.)

Le domage que il et si compaignon avoient fait sur les casaux de parçon montoit plus de dix mille *perpres*. (*Conquête de la Morée*, p. 327, Buchon.)

Si atisa le prince de demander au conte pour emprunt vingt mille *perpres*, et que li princes lui donast six mille *perpres* de terre des escheans qui porroient escheoir a la court. (*Ib.*, p. 404.)

Si prisa l'en les joiaux qu'elle porta a mariage quarante mille *parpes*. Une *parpe* vault sept solz paris. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f° 55 v°.)

PERPRENEMENT, voir PARPRENEMENT.

PERPRENDRE, voir PARPRENDRE.

PERPRISE, voir PARPRISE.

PERPRISON, voir PARPRISON.

PERQUERIR, voir PARQUERIR.

PERQUANT, voir PERCHANT.

PERQUER, voir PERCHER.

PERQUISITEUR, s. m., celui qui recherche :

Dioscorides qui a esté tres diligent scrutateur et *perquisiteur* des secrets de nature. (Du PINET, *Dioscoride*, II, 75, éd. 1605.)

PERRAIL, s. m., grève :

Les dis supplians les convoyerent jusques sur le *perrail* de la mer. (1422, *Lett. de rémiss.*, dans la *Chron. du mont S. Michel*, I, 218.)

PERRAT, *perat*, s. m., lieu où il y a beaucoup de pierres :

Et dudit Saulgé jusques au lieu ou jadis a esté le village de Chaulmes estant a present en brande, ung *perat* qui est assis ou soloit estre ledit village antien, et de present appellé le *perat* des Chaulmes. (1586, *Aveu et dénomb. de Beaupuy*, Arch. Vienne.)

PERRAYEUR, voir PERRIEUR.

PERRÉ, *pierré*, adj., de pierre :

Car le metes en chartre u en celtor *pierré*.
Si ait butes es pies et le charchan fermé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 269, Michelant.)

Qu'en lor moustier fu enterré
Raous en un tumbel *perré*.
(*Vie de S. Evroult*, III, 581, Blin.)

— S. m., pavé :

Six mil neuf centz soixante et dix huit tomberes de moysons, non comprins en ce les quartiers de pierre dure, pour faire les *perres* dud. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 128, Chevalier.)

Et encore au XIX^e s. :

Les passagers cheminent en glissant sur le *pierré*, coupé de flaques d'eau. (A. THEURIET, *Saint-Enogat*.)

Peré s'emploie comme subst., pour signifier un chemin bien empierré, dans le Bas-Vendômois et dans le Val de Saire.

Noms propres, *Duperré*, *Duperrex*.

PERREE, *peree*, s. f., mesure de deux cents livres ou quatre boisseaux, particulièrement usitée en Bretagne :

E assignerent es diz religieux dous *perrees* de forment de rente chescun an a la mesure de Lamballe. (1297, *Cart. de S. Aubin*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Quatre vingtz *per[es]* de forment. (1308, prieuré de S. Mart. de Lamballe, Arch. Côtes-du-Nord.)

Treis *perrees* de seille de rente a la mesure de Lamballe. (1319, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1287.)

Deux *perrees* de froment, deux *perrees* un boisseau de soille, et trois boisseaux d'avaine menue. (*Ib.*)

L'an 1524, Jean le Normant fut cognoissant vers maistre François Pican avoir vendu le nombre de douze *perrees* froment rente mesure de Lamballe audit Pican, sur l'hypoteque de tous ses biens payable a la feste saint Michel. (DU FAIL, *Arrets du parl. de Bret.*, p. 150, éd. 1579.)

— Cette mesure s'employait aussi pour d'autres choses que le grain :

Chascune *perree* de siu ou d'oint doit .i. maaille. (XII^e s., *Déclar. des droitz de travers perçus à Amiens*, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, I, 82.)

C'est un terme encore employé journellement sur les marchés du département des Côtes-du-Nord.

PERREILLABLE, voir PERILLABLE.

PERREIS, *-iz*, *pierriz*, s. m., attaque à coups de pierres :

Si fait palet, tou tra'e'z,
[Ne] si estrange *perreiz*,
N'oi riens au comencement,
N'ou tant eus damagié gent.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 11866, Michel.)

— Cailloutage :

Pierriz : m. Heapes, or walls of dry, or unmortered stones. (CORGAN, 1611.)

Une montagne très pierreuse de la Suisse romande, canton de Vaud, s'appelle les *Perris blancs*.

PERREL, *perel*, *parreau*, *piereau*, s. m., espèce de jeu avec des pierres, le palet :

Comme le dit Linguet et autres jouassent au jeu du *parreau*, auquel jeu l'on vise a getter une pierre de poignée au plus pres d'une bute ou enseigne... (1398, Arch. JJ 153, f° 160 v°.)

— Pierrier :

De quatre a cinq cens tampons de bois pour les ditz canons avecques les manteaulx a ce necessaires, pierres, plombées a canons et *perreaulx*, trelaux, clais pour couvrir les dits manteaulx et faire boulevards, se mestier est. (*Le Jouvencel*, f° 85, ap. Ste-Pal.)

— Chemin pavé :

Les habitans estant en armes au *piereau* des Chartreus. (1578, Arch. mun. Bord., BB, délib. des Jur.)

PERRELOUZ, adj., pierreux :

Silicosus, *perrelouz*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 521.)

PERREOR, *-our*, *-cur*, *pierr.*, s. m., celui qui extrait les pierres, carrier :

Y aura .xii. *perreours* a pierre froide dont checun aura par jour... (25 janv. 1378, *Ord.*, f° Bizeul, Clain, Bibl. Nantes.)

A Pierre le *perreur* pour une journée. (1394, *Compte de Nevers*, CC 2, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour maczons et *perreours* qui ont esté commis esditz chastel, forteresse et salles. (1420, ap. Lobin., II, 936.)

A Denis le Bourgoignon, *perreur*, pour trois perres a feu par lui baillées, dont les deux ont esté mises et assigees dev. ledit pont des Ardillers. (1467, *Compte de Nevers*, CC 61, f° 24 r°, Arch. mun. Nevers.)

Jahan Meliart *perreur*... se partit de la ville de Nevers avec son pere et Georges Gauvignon *perreurs*... pour aller besoigner en une perriere. (1469, Arch. JJ 195, pièce 292.)

A ceulx qui fournissent de sable, bournois et chaulx, et aux *perreurs*. (J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

PERRER, v. a., empierrer :

Pour commencer a *perrer* led. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 129, Chevalier.)

B. Norm., Cotentin, *pierrer*, lapider.

PERRERE, voir **PERRIERE**.

PERRESIN, *peresin*, *pierrecin*, *persin*, *presin*, s. m., persil, plante potagère :

Loges ont estorees d'arbres vers que *presin*.
(*Chev. au cygne*, 7317, Reiff.)

Petrosilinum, *presin*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Lex.*, p. 76.)

Sauge, *perresin* ou *latues*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 152^a.)

Il i a marcheanz de nois,
De feves, de vecos, de pois,
De siu, d'oïnt, de miel, de sain,
De chandoile et de *perresin*,
Ne le tenez mie a eschar.
(*Des Marcheanz*, Richel. 837, f° 283^o.)

Petrosillinum, *peresins*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Bietes, chierfuel et *persin*. (*Dial. fr. flam.*, f° 6^a, Michelant.)

Petrocilum, *presin*. (*Olla patella*, p. 42, Scheler.)

Petrocillum, *presin*. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

En celluy an 1438 fust si largement verdure, comme poree, chouls, poreaux, navez, *persin*, cerfeuil. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438, Michaud.)

... Pour *presin* et verd bled a faire sause un gros et demy. (1464, *Exéc. testam. de Hues de Hahuins*, Arch. Tournai.)

... Que, comme lui estans en aage de pupilleté, environ treize ans a, que il demouroit avecques feu Pierre de Chaumont chanoine de Beaune, maistre en medicine, son oncle ycellui Jehan eust fait un petit closelet ou jardin dudit feu maistre Pierre et y cultivé du *pierrecin*, ou quel lors il trouva un jeune enfant clerck d'un chanoine de Beaune, lequel cuilloit excessivement a un coutel le *pierrecin* dudit closelet. (1474, Arch. JJ 106, f° 46 r^o.)

Item pour poree et *persin* quatre gros. (17 févr. 1474, *Curat. des biens délaissés*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hermet, cuisinier, tant pour son salaire d'avoir cuit et apointié la viande de ladict sonne, comme pour avoir livré *presin*, potrie de terre, et autres choses servans a son dit mestier. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

A faire fourmenter le *persin*. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, du tiers estat, Michaud.)

Norm., Pic., Flandre fr., *persin*, Liège, *pierzin*, prov. de Namur, *pairzin*, Hainaut et Montois, *plezzin*, persil.

PERRETE, voir **PIERRETTE**.

PERREUSE, *perreuse*, s. f., tombe de pierre ?

A tentos fut porteis (le corps du comte Aper père de saint Lambert) ou ilh n'ot point de joye. A Treit fut reporteis apres ; savets porquoye ? Que sains Lambiert son fil en *perreuse* le voie. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 9385, Chron. belg.)

L'éditeur a mis en note : l'église St-Pierre à Maestricht.

PERREYER, voir **PERRIER**.

PERRIE, voir **PAIRIE**.

PERRIEN, s. m., engin propre à lancer des pierres :

Commencerent a rompre les murs et les tours de leurs engins et *perriens*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, éd. L. De Montille, p. 41.)

1. **PERRIER**, *peirier*, *peurrier*, s. m., carrier :

Trois piz a *peurrier*. (1410, Arch. mun. Angers, CC 3, f° 145.)

Les *peiriers*. (*Ib.*)

Deux marteaulx a *perrier*. (19 août 1412, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Guillaume Tumeloup *perrier*. (1478, *Chartr. et tit. anc. des habit. de Tonnerre*, p. 79, éd. 1630.)

Cherpentiers, *perriers*, chaussonniers. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 197, Chevalier.)

Pour diverses foys que l'homme est allé pour faire travailler lesd. *perriers*. (27 mai 1598, *Etat présenté à l'assemblée gén. des march. fréq.*, Arch. mun. Orléans.)

— Homme qui fait jouer les machines à jeter des pierres :

Arbalestier et mineor,
Et *perrier* et engingneur
Seront d'or en avant plus chier.
(Guior, *Bible*, 184, Wolfart.)

— Graveurs sur pierres fines, lapidaire, marchand de pierreries vraies ou fausses :

Cil ke sont alkes bon *perrier*
La granate tienent plus cher.
(*Lapid. fr.*, A 347, L. Pannier.)

Et si doit li mestres paier .v. s. a la confrarie des *perriers* pour chascun de ses apprentis, ains que li apprentis meté main au mestier devant dit. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XXX, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Les *perriers*, orfevres et bourgeois de Gand. (*Ch. de janv. 1294*, Arch. de l'Etat à Gand, 743.)

La valeur dudit anel d'or prisié par les orfevres et *perriers* dessus le pont a .iiii. fr. et demi. (*Reg. du Chât.*, I, 323, Biblioph. fr.)

— Adj., qui sert à extraire les pierres :

Deux bezc d'anne, deux picz *perriers* et deux deschaussouers, qui ont esté baillies au closier. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 273, Lecoy.)

— Canon *perrier*, pierrier :

Fut tué le comte de Sallebery d'un canon *perrier* a une fenestre a la tour du pont en regardant l'escarmouche qui se

faisoit sur la greve. (J. CHART., *Hist. de Charles VII*, p. 68, éd. 1661.)

2. **PERRIER**, *perier*, *perreyer*, *parreier*, s. m., carrière de pierres :

Et d'outre part au semter qui va de desoubz le *perreyer* en la noe Baille. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 30 v^o, Arch. hospit. Nevers.)

La rue du *parreier*. (*Ib.*, f° 68 r^o.)

Del heraine del *perier*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 335, Borgnet.)

Suisse rom., cant. de Vaud, *pierrier*, pente de montagne couverte de pierres.

3. **PERRIER**, voir **PERIER**.

PERRIERE, *periere*, *pairiere*, *peyriere*, *parriere*, *pariere*, *pierriere*, *pierere*, *perrere*, *perere*, *pearriere*, *perrire*, *pairire*, *perire*, *poiriere*, s. f., carrière de pierres :

La *perrere* de la Raye. (1327, S. Benigne, La Margelle Chamessin, l. 2, c. xxi, Arch. Côte-d'Or.)

En la *pearriere* de Lavour. (1386, Arch. KK 257, f° 27 v^o.)

La chaume et *perere* de Marnay. (1387, Arch. mun. Poitiers.)

A la *pairire* de devant Neffe. (15 avril 1449, *Reg. aux Missives*, Arch. mun. Dinant, f° 134 v^o.)

Une vigne et *perire* gisant a Huy. (*Chron. de Liège*, 27, ms. Université de Liège.)

En la grant montaigne sont les *perrieres* ou l'on prent le marbre. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 215^o, éd. 1532.)

Pierre que l'on a amené de la *poiriere* de Vy. (*Compt. du rec. gén. de Lorr.*, 1527-28, Arch. Meurthe.)

Peyrieres, clouacles et cisternes. (Vers 1563, *Ord. de la maison comm. de Toulouse*, Arch. mun. Toulouse.)

Mais encor si tu veux sous terre devaler,
Tu en verras (des feux) souvent aux caves des

Et dans les longs detours des profondes ^[*perrieres*] minieres.
(J. A. DE BAIF, *le premier des Meteores*, f° 11 v^o, éd. 1573.)

Les *pierrieres* de Chardonchamp. (1589, Enquête, S. Pierre le Puellier, Charruau, f° 14 v^o, Arch. Vienne.)

Les tais et coquilles qu'on trouve en des *pierrieres* peuvent avoir esté engendrees sur le lieu mesme. (G. BOUCHER, *Serees*, II, 31, Roybet.)

Ye m'en allai aux *pierrieres* de Baugirard. (D'AUBIGNÉ, *Foest.*, II, 15, Bibl. elz.)

Paris est environné de toutes parts de *perrieres* souterraines, que le peuple appelle par corruption carrieres, desquelles on tire les pierres, tant de moillon que de pierres de taille. (EST. PASQUIER, *Recherch.*, IX, 2, éd. 1723.)

— Fig., homme de fort *perriere*, homme bâti à chaux et à sable :

En deffaillant court a sa biere,
En cendre chiet comme estincelle,

Tant soit homme de fort *perriere*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, V, 198, A. T.)

— Machine de guerre qui jetait des pierres pour briser les murs, pierrier :

Moult les assaut au main et au vesprer
De grans *pairieres* qui sovant ont geté.
(Les Loh., Richel. 19160, f° 54^e.)

Dressons angins, mangonnaux et *parriere*.
(Ib., Richel. 1622, f° 179 r^e.)

Et lor *perrieres* qui molt font a douter.
(Ib., Ars. 3143, f° 24^b.)

No crient mangonel ne *perrieres*.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 1467, Andresen.) Var., *perrieres*.

Il porterent es nes de *perieres* et de mangoniaux plus de trois cenx. (VILLEHARD., 76, Wailly.)

Si drecierent lor *perrieres* et lor mangoniaux. (Ib., 85.)

Et forte iert de tors et de murs (Luziernee),
Et de Sarrasins et de Turs
Iert bien garnie pour defois.
Karles i sist par .iiii. mois,
Que prendre nel pot par *periere*.
(Mousk., *Chron.*, 12080, Reiff.)

Il del castiel (les assiégés) lor firent mainte ruiste saillie ; deus fois couperent le fleque de lor *perriere*. (Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet., p. 177, Michel.)

Parières, mangonneaux. (xv^e s., Valenciennes, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ouvrage en pierre :

Et li devant dit Desiers, ensamble tote sa force, estoit a Cluses, lesquex il avoit faites garnir de ferremantes et de *perrieres*. (Li Amitiez de Ami et Amile, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 75.)

— Pavés ?

Fu parlet de le rue Rivault que li heritier requierent avoir cauchy. Conclud de eux donner *pierere* en aide... (1429, 2^e Reg. des Censaux de Mons, f° 60, Arch. Mons.)

— Filet lesté de cailloux :

Il peut pescher a tous autres harnas et manieres quelconques resques, les rois, *perrieres*, les trayneaux. (Privileges de Mézières, ap. Duc., Personu.)

S'est dit en province jusqu'au xviii^e s. :

Pierrières ou *perrières*. L'on nomme ainsi en Anjou, les carrières d'où se tire la pierre propre à faire des ardoises. (SARVARY DES BRÜST., *Dict. de comm.*)

Défense d'ouvrir sans autorisation des *perrières* sur les terres de la paroisse de Loigny. (1788, baill. de Goury, Eure-et-Loir.)

Beauce, *poreire*, *perrière*; Norm., Perche, *perrière*; Wall., *perriere*; Lorr., S.-Amé, Landremont, *parère*; Doubs, *perrière*; Morv., *prière*, Suisse rom., *perraira*, carrière de pierres, excavation profonde. Pat. lyonn. et forés., *perery*, *pereyri*. « C'est, dit Onofrio, le premier nom qu'ont reçu dans nos patois les mines de houille du bassin de

la Loire et du Rhône et elles l'ont conservé, bien qu'il leur convienne fort peu. »

Noms de lieux, la *Perrière*, les *Perrières* (Nièvre).

PERRIEUR, *perrayeur*, s. m., carrier :

Les *perrayeurs*. (1410, Arch. mun. Angers CC 3.)

A Guillaulme Pereaul *perrieur*, et plusieurs autres *perrieux* pour avoir besogné a la perriere de la ville. (1477, *Compte des receveurs*, Arch. mun. Nevers, CC 68, f° 18 v^e.)

PERRIN, *perin*, *parrin*, *parin*, *pier-rin*, adj., de pierre :

Traies a terre les grans palais *perrins*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 62^e.)

Puis en monterent en la sale *perrine*.
(Ib., f° 180^b.)

Sale *perrine*.
(Ib., Richel. 1622, f° 188 v^e.)

Traies a terre les fors chastiaux *perrins*.
(Gar. le Loh., 2^e chans., xxxv, p. 128, P. Paris.)

En sa cartre *perine* les a fait avaler.
(Aiol, 5172, A. T.)

Les degrez monte de la sale *perrinne*.
(Amis et Amiles, 294, Hofmann.)

Tant k'il fist une tor *perrine*,
A voute de mur sarrazine,
Et de soz et de sor pavele.
(Dolop., 11057, Bibl. elz.)

Adonc me fit geter en sa chartre *perrine*.
(Flov., 1245, A. P.)

Fu a une fenestre de la sale *perrine*.
(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 247, f° 156^e.)

Mainte meson *perrine* et maint riche solier.
(Gui de Bourg., 3716, A. P.)

En la chambre *perrine*.
(Berte, 1365, Scheler.)

De la plus haute tour *perine*.
(GIBB. DE MONTR., *Violette*, 4163, Michel.)

Dejouste le palais *perrin*.
(Sept Sag., 899, Keller.)

Lors estoit la bele roine
As creteaz de la tor *perine*.
(Durm. le Gal., 13593, Stengel.)

Je ai assez mesons *perrines*.
(Gzff., VII. Est. du monde, Richel. 1526, f° 173^b.)

Sales *perrignes*.
(Vie Ste Katherine, Richel. 23112, f° 60^b.)

Fai coteals *perrins* e circuncis les fiz Israel. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 174 r^e.)

Maintenant est montez en la sale *parine*.
Devant Carenlouet moult noblement s'encline.
(Cuv., Vie de B. du Guesclin, 19407, Charrière.)

La grant voie *perine*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1883, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Par extension, dur, fort, important :

Le heame ly fondit et la coesse *perine*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6178, Chron. belg.)

Johan a la chire *perine*.
(Ib., id., 13300.)

S'oreis vrate canchon et histoire *perine*.
(Ib., id., 30339.)

Com clerck et escriven fist l'enquoste *perina*.
(Ib., id., II, 8325.)

— S. m., palais de pierre :

Partonopex l'avoit si chier
Qu'a lui seul voloit il bailler
La garde de soi el *pierrin*.
(Parton., 5377, Crapelet.)

— Perron :

Si so descendent del *perrin*
Contreval les degrez ; enfin
Vindrent esrant en la meson.
(La Saineresse, 47, Montaiglon, *Fabl.*, I, 290.)

PERRIR, voir PERIR.

PERRIRE, voir PERRIERE.

PERROCHEL, voir PAROCHIAL.

PERROCHIEN, voir PAROCHIEN.

PERROCHIS, *parochis*, s. m., terrain pierreux :

Item une autre piece appellee la pointe contenant quatre mines, moitié en labour, et moitié en friches, *parochis* et roches... Item une autre piece de terre... contenant treize mines en friches, *parochis* et roches. (1605, *Aveu de la métairie de Chaigni, paroisse de Bacous, chastell. de Bourg.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 133 r^e, Arch. Loiret.) Dans l'édition de Ste-Pal. on a imprimé *perochis*.

PERROI, *-oy*, *parr.*, s. m., grève :

Quant oissimes des nes dedevant el *parroi*.
(Parton., Richel. 19152, f° 172^a.)

Et par dela Navarre troverent le cors en .i. *perroi* froit. (*Vie de Charlemagne*, ms. S.-Omer 722, f° 94^e.)

Le faire retourner et ramener jusques sur le *perroy*. (1357, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 295, Laffleur de Kermaingant.)

Au dit lieu du *Perroy*. (28 juin 1369, Per-ran neuf, Arch. Sarthe, II 1006.)

On alumast du feu, afin que les vaisseaux du pays eussent congnoissance que de nuit on les attendoit sur le *perroy* ou rive de la mer. (1414, Arch. JJ 167, pièce 417^e.)

Les supplians convoyerent icellui Raoul sur le *perroy* de la mer. (1425, Arch. JJ 173, pièce 246.)

Le suppliant garni d'une arbalestre de bois... s'en ala avec les autres sur la greve et *perroy* de la mer. (1455, Arch. JJ 187, pièce 93.)

Les terres contigues et prochaines du dict Havre qui ne sont que marestz et *perroy*. (Pièce de 1532, ap. St. de Merval, *Doc. inédits sur la fond. du Havre*.)

Le quartier du Havre qui longe la plage est encore appelé le *Perrey*.

Nom de lieu, *Perroy* (Suisse, Vaud), au bord du lac de Genève.

PERROICHAGE, voir PAROICHAGE.

PERROIS, *-oys*, *-cis*, *-eiz*, s. m., terrain pierreux :

La vait li quens a quelque peine
Plus que le pas, par uns *perreiz*,
Si qu'al pastor em prent effreiz.
(Ben., D. de Norm., II, 28499, Michel.)

Il est question de *perreis* dans le livre des Jurés de St-Ouen, et dans un bail de 1501, conservé aux archives de l'Hôtel Dieu d'Evreux, il est parlé des « pastis et *perreis* » des religieuses de S. Amant de Rouen.

— Gravier :

Dehors des isles trouveras quarante
cinq brasses, et menu *perroys*. (P. DE GARCIE,
le *grant Roultier de mer*, n° 36 r°, éd. 1542.)

PERROLE, s. f., grève :

Nulle personne ne doit sus la *perrola*, le long
de la Saronna, messonar ne recueillir autre
lanne que la sue, tant dementre que sus la
dite *perrole* havroit aulcone autre lanne
espanchie ou per mosseiz. (1409, Arch. Fri-
bourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 161, f° 40 v°.)

PERRON, -un, *peron*, *perom*, *pierron*,
petron, s. m., grosse pierre :

As crestiaus va les grans *perrons* porter
Et ces mairiens et ces baus carpentes.
(Raimb., Ogier, 6145, Barrois.)

Sur ses espaulles va portant ung tel *peron*
Qu'il y en a asses pour ung mulct tres bon.
(Chev. au cygne, 10196, Reiff.)

. . . La bataille fu aspre et dur
Plus que n'est *perons* en mur.
(Rom. d'Herce, ms. Oxf., Canon. misc. 450, f° 102 v°.)

Jusque en Espagne es bones et es *pe-
trons* que Eracles mist. (Hist. divers., ms.
Venise, Marc. C iv 3, f° 14^a.)

Se vous avoie mort, tost vous aroy fondu
Par dedens l'eye, au col .i. grant *perron* pendu.
(Don de Muience, 2731, A. P.)

Droitement sur le ventre li metent .i. *peron*,
.ii. cens livres pesoit la piero ou environ
(Baud. de Seb., ch. xxiv, t. II, p. 379, Bocca.)

Jeremias prist l'arche ou la lois estoit
enfermee, et l'osta hors du temple, et fist
l'arche et ce qui estoit dedens seeler en .i.
perron et fist saing de son doi en la pierre
et enpraint le nom de Deu. (Chron. de Fr.,
ms. Berne 590, f° 19^a.)

Si metterons jus ce *perron*.
(GREDAN, Mist. de la pass., 15013, G. Paris.)

— Grand escalier :

Sur un *perrun* de marbre bloi so culchot.
(Rol., 12, Müller.)

A Loon fu puis au *perom* tues ;
La le dona Callos lo cop mortel
Si com juoit as eskes et as dos.
(Raimb., Ogier, 89, Barrois.)

Li messages iriez descondi au *perron*.
(J. Bod., Sax., xiv, Michel.)

Iluec defors la ville a un marbrin *perron* :
La avoit un moustier el nom Saint Simeon.
(Chans. d'Ant., II, 900, P. Paris.)

Au *peron* de la sale la roine doscont.
(Berte, 267, Scheler.)

Adonc se retrahit Ourseau sur ung *per-
ron* de allebastre jusques au lendemain
qu'il monta au sommet ou avoit une grande
place. (Percef., vol. IV, ch. xliix, éd. 1528.)

— Au moyen âge, les suzerains se
tenaient sur le *perron* pour recevoir
leurs vassaux ; les hôtels de ville avaient
aussi des *perrons* d'où les prévôts ren-
daient la justice, et qu'on leur enlevait
quelquefois en punition d'une révolte.
A Liège, en particulier, le *perron* était
le nom d'un escalier fameux surmonté
d'une colonne de bronze au pied de
laquelle le peuple faisait les lois, les
actes publics :

Après la conquête de la cité de Lyège,
faite par le duc de Bourguoigne, il fist
prendre une coullompne, qu'ilz appelloient
le *perron* moult richement ouvré. Si le fist
porter a Bruges et mettre ou plus parant
lieu de la ville. (WAVRIN, Anchienn. Cron.
d'Englet., II, 364, Soc. de l'H. de Fr.)

Le *perron* qui est au marchiet de ladite
cité (Liège) sera osté, et d'icelui sera fait
le plaisir de mon dit seigneur le duc, sans
ce que jamais les dis de la cité puissent
refaire ledit *perron*, ne en remettre aucun
autre oudit marchiet ne ailleurs en la
dicte cité, ne aussi faire porleir le dit
perron es armes de la dicte cité. (Pièces du
26 nov. 1467, ap. Gachard, Collect. de doc.
inéd., II, 432.)

En ce temps (1478), le *perron* de Liege,
que monseigneur le duc Charles... avoit
fait anener a grand triomphe, et honora-
blement colloquer au quartier de la Bourse
a Bruges, par la licence de monseigneur
le duc d'Autriche, fut ramené en son pays.
(MOLINET, Chron., ch. LVIII, Buchon.)

— Cour féodale :

Il y a à Bergues (en 1698) une cour féo-
dale nommée le *Péron* de Bergues, d'où
relève la vicomté et plusieurs liefs parti-
culiers de peu de conséquence. (DESPLAN-
QUE, Mémoires des Intendants de la Flan-
dre et du Hainaut français sous Louis XIV,
p. 237.)

— Barrière qu'un chevalier posait
dans un chemin pour empêcher qu'on
ne passât sans l'avoir combattu ; pierre
destinée à recevoir une inscription et à
garder le souvenir de quelque événe-
ment :

En celle place je y trouvay un gros *per-
ron* sur lequel estoient lettres escriptes qui
disoient... (Perceforest, vol. III, ch. xxvi,
éd. 1528.)

Si se mist au chemin, tant que environ
soleil levant il se trouva soubz ung moult
beau chesne ou y avoit ung merveilleux
perron, ouquel estoit escripte grande nar-
ration bien faite et couchee par rime. (Ib.,
vol. IV, ch. xxxv.)

Ainsi comme je chevauchoye une heure
ça et l'autre là, advint que je m'embaty
dessus ung *perron* de marbre, auquel avoit
lettres escriptes qui disoient maintes mer-
veilles. Or avois je avecques moy encre et
papier, si les mis en escript. Et lors tendis
une chartre a maistre Anthoine, laquelle
contenoit tout ce qui estoit au *perron*,
maistre Anthoine print la chartre et dit
ainsi : Dy moy, chevalier, quel que tu soys
qui premierement viendras ceste part apres
que Merlin le sage aura escript en ceste
pierre maintes estranges adventures de

parmy le monde, or metz en escript ce
que tu trouves dessus la pierre. (Les Pro-
pheties de Merlin, f° 30^a, éd. 1498.)

Pour le *perron* de Monsieur d'Anghien,
dont la superscription estoit telle : Pour le
perron d'un chevalier qui ne se nomme
point. (CL. MAROT, Epigr., cclxxv, t. III, p.
190, éd. 1731.)

Perron, une plateforme de taille, de mar-
bre ou d'autre estoife dresse a guise de
large et haute base en unetroit et ad-
venue, portant en face les armes et le car-
tel de defi du chevalier qui a pris a de-
fendre le passage contre tous venans.
(MONET, Parallele, Rouen 1632.)

— Statue de pierre :

Ou y avoit une fontaine, sur le canal et
sourcede laquelle s'eslevoit la figure d'un
vieil ermite bien entaillée en marbre, pour
l'honneur et decoration de ce lieu solitaire :
lequel *pierron* ayans ententivement consi-
déré, disoit l'un que c'estoit un saint
Hierosme mortifié, l'autre un S. Anthoine
qui gardoit le gland. (Print. d'Yver, p. 22,
éd. 1588.)

— Barrière ou clôture placée aux
abords d'un héritage quelconque et à
quelque distance du lieu d'habitation :

Or m'atent dou a cest *perron*.
(ENGUERR. D'OIST, dou Meunier de Arleux, 207,
Montaignon et Raynaud, Fabl., II, 230.)

Discrimen, *perrons*. (Pet. vocab. lat. fr.
du xiii^e s., Chassant.)

— Grève :

Carlemaines adont s'en ala
Al cors S. Jake, et visita
La rouputure u il gisoit,
Si con ensigniet li avoit
Li apostlos, et demoustré
Par enseignes, dedans son tré.
Puis covauça jusq'al *perron*,
Avoec lui si mellor baron,
Et fica sa baniere en mer.
(Mousk., Chron., 4842, Reiff.)

Beauce, Perche, Bas-Vendômois, *pe-
ron*, Bourg., envir. de Saulieu, *poron*,
grosse pierre.

PERRONISER, *peronniser*, v. a., mar-
quer du fer rouge sur le *perron* :

Peronnisee a la joue droite. (MÉLART,
Hist. de Huy, p. 342, éd. 1641.)

Cf. **PERRON**.

PERRROYER, v. n., extraire de la pier-
re :

Le suppliant qui est demourant... pres
Angiers, ou il a accoustumé de gaingner
la povre vie de lui, ses femme et message
a labourer et *perroyer*. (1457, Arch. JJ 187,
pièce 75.)

Congé a Jacquemin Raoullinet, de *per-
royer* a sa volonté, en certain endroit d'un
grant chemin... sur un espace de cent cin-
quante pieds de long, a la condition qu'il
repare le chemin, remplisse les fosses
qu'il aura faites, et fournisse cinq milliers
d'ardoise. (10 janv. 1458, Compl. du R. René,
p. 13, Lecoy.)

PERRUCAT, voir **PERRUQUET**.

PERRUCHAI, s. m., peut-être comme *perruchois*, terrain pierreux :

Me trouvé lez un *perruchai*
Dont je moult fort me merveillai,
Si m'armai lors sanz demorer.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 224^v.)

PERRUCHOIS, s. m., chemin pierreux :

Car il vient brochant si grant erre que
il semble bien foudre qui del ciel chaist,
et fet le feu saillir del *perruchois* par la
force del cheval. (Rom. d'Agrav., Richel. 333, f° 2 v°.)

PERRUCHOT, s. m., petit perroquet ;
n'a été rencontré dans les vieux textes
que comme nom propre :

Guillaume *Perruchot*. (1467, Compt. de
Nevers, CC 61, f° 3 r°, Arch. mun. Nevers.)

C'est encore un nom propre.

PERRUQUE, *perrucque*, s. f., chevelure longue et non empruntée :

Que diriez vous de noz mignons
Qui ont une *perrucque* brune,
Et broyent pollours d'ongnons,
Et font une saule commune
Pour la jaunir ?

(COQUILLART, *lesnoou. Droitz*, 1^{re} part., de Presumptionibus, l, 101, Bibl. elz.)

Adorer tes beaux yeux et ta *perrucque* blonde.
(TAHUREAU, *Poés.*, à P. de Pascal, éd. 1554.)

Les princes des Sueves avoient appris
de porter leur *perrucque* du temps d'Ar-
cade et Honoré. (PASQ., *Rech.*, I, VI.)

Pour suivre un estranger inconnu par le monde,
Qui n'a rien qu'un beau teint et la *perrucque*
[blonde].
(DESPORT., *Angelig.*, Bibl. gaul.)

On dit encore quelquefois une *fausse perrucque* pour désigner ce qu'on appelle simplement *perrucque* dans l'usage général.

— Fig. :

Soit que du beau soleil la *perrucque* empourpree
Redore de ses rais cette basse contrée.
(CHASSIGNET, *Psaum.*, xci, éd. 1613.)

— Crinière du cheval :

(Le cheval) herisse de son col la *perrucque* trem-
[blante].
(DES ACC., *Biyarr.*, f° 141, ap. Ste-Pal.)

— Huppe d'un autour :

Autour tendant a noir et qui a plume
superflue sur la teste descendant sur le
front comme une *perrucque*, est bel, mais il
n'est pas fort. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, f° 59,
ap. Ste-Pal.)

— Feuillage :

Et d'autant que tousjours vostre chef renouvelle
De printemps en printemps sa *perrucque* nou-
[valle].
(RONSARD, *Œuvr.*, p. 750, éd. 1623.)

Le tronc, de branches devestu,
Reprenant sa *perrucque* verte.
(REGNIER, *Stances*, Jouaust, p. 251.)

PERRUQUER, verbe.

— Act., couvrir d'une perrucque,
comme d'une perrucque :

Sa teste il *perruqua* d'une forest ombreuse.
(BULLANDA, *le Lievre*, p. 19, Jullien.)

— Réfl., se couvrir d'une perrucque,
comme d'une perrucque :

Puis quand l'obscur nuict se *perruque* de feux.
(RONS., *Eleg.*, VI, Bibl. elz.)

— *Perruqué*, part. passé et adj., qui
a une longue chevelure :

Berenice, *perruquée*. (LA PORTE, *Epilh.*,
éd. 1571.)

De Janneton *perruquée*. (DES ACCORDS,
Touches, l. IV, t. II, f° 14 v°, éd. 1588.)

— Fig. :

Serpent... de crestes *perruqué*.
(RONS., *Hymn.*, I, 2, Bibl. elz.)

Quand le soleil *perruqué* de lumière...
(Id., *Franç.*, IV.)

... Qui tiens en main la bride
Du *perruqué* soleil, et de la lune humide
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

C'est signe que l'hyver
Perruqué de glaçons bien tost doit arriver.
(DU CHESNE, *Siz. Liv. du grand miroir dumonde*, p.
55, éd. 1588.)

Tousjours l'hyver *perruqué* de glaçons
Ne couvre pas les croupes des montaignes.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Eglog. sur l'accueil
de G. Pericourt, éd. 1588.)

PERRUQUET, -*ucquet*, -*ucal*, adj. et
s., qui a une belle chevelure, bien frisée.
En particulier, on appelait *perrucals*
tous les gens de la Bazoche :

Mettez tous peine de le lire,
Entre vous, jeunes *perrucatz*,
Procureurs, nouveaux advocatz,
Aprenans aux despens d'autrui.

(Les Repeues Franç. de Fr. Villon, dans les Œuv.
de Villon, Jouanast, p. 220.)

Se me dit l'un : Hau *perrucquet* !
Et je me vois sans grand caquet.
(COQUILL., *Monol. du Pays*, II, 252, Bibl. elz.)

En effect plusieurs *perrucquetz*
Ne s'en allerent jamais brayes nettes.
(P. GAINGORE, *Allant au Chasteau d'amour*.)

Les ungs sont mignons *perrucquetz*.
(La Nef des folz, f° 8 r°.)

Que feront doncques gaudisseurs et fars,
et *perrucquez* empaloufflez de coquardise ?
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXXIV, Buchon.)

Ce sont un tas de petitz muguetz, *perru-
quetz*, affaitez et glorieux grammairiens.
(BOIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1856.)

PERRUQUIEN, -*quian*, s. m., syn. de
perruquet :

Ung collet bas en fringueriau,
En Suyse, en *perruquien*.

(COQUILL., *Droitiz nouv.*, 1^{re} part., de Presumptioni-
bus, I, 114.)

Noz fringans, noz *perruquians*.
(Id., *ib.*, de Jure naturali, I, 45.)

PERRUQUIN, s. m., syn. de *perru-
quet* :

Ilz se pourmainent hault et bas,
Fringans, faisans les *perruquins*.
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 289, Bibl. elz.)

PERRUQUIER, adj., qui a une belle
chevelure :

Dieu *perruquier* qui autrefois,
Banni du ciel, parmy les bois
D'Admete gardas les taureaux.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 413, var., Bibl. elz.)

O grand Dieu *perruquier*, qui lumineux esteins,
Me decharmant les yeux, l'horreur des songes
[vains].
(ROB. GARNIER, *Hyppolyte*, v. 151, Foerster.)

PERRUQUOLLE, adj. f., qui ressemble
à une perrucque :

Et en lieu de harnoiz de testo,
Il portoit une cramignolle
De veloux noir, fort ronde en festo,
Et une huppe *perruquolle*.
(MARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, K VIII r°,
éd. 1493.)

PERRYE, voir PAIRIE.

1. **PERS**, *piers*, adj., bleu de diverses
nuances, tantôt bleu foncé et tirant
sur le noir, avec des reflets verts, tan-
tôt bleu azuré :

Et s'en i ot d'autres sanlavles (ailes d'oi-
Verdes, indes, jaunes et *pierses*. [seaux]
(MOUSK., *Chron.*, 13256, Reiff.)

Font des armes et des haubers
Voler le fu ardent et *pers*.
(AMALDAS ET YDOINE, Richel. 375, f° 328^v.)

Si se cuervo de flors diverses,
D'indes, de jaunes et de *perses*.
(RUREA., *la Voie d'amitié*, II, 24, Jub.)

Bon drap aures, ou *pers*, ou vert.
(ROSE, 14919, Méon.)

Et se donne a Watier, fil Theri, le plicier,
une reube *pierse*. (7 oct. 1307. *Testam. de
Jehan Morados*, Arch. Tournai.)

En ce temps prindrent ceulx de Paris
chapperon de drap *pers* et la croix Sainct
Andrien. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, an
1411, Michaud.)

Audit Jehan Thiboud pour une aulne .i.
.vr°. sendal et pour .i. l. soye roge et *pers*
qu'il bailla pour la bandiere trompette de
la ville. (29 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*,
I, 207, Guigue.)

Une aulne et demi toyle *perce* pour faire
li pennon Estienne de Villenove. (*ib.*)

Six *pers* consins a parge ouvrez de hau-
telice. (1455, *Exéc. Inst. de Colart Haudit*,
Arch. Tournai.)

Ung lit et quevech, ung *piers* couvertoir.
(1454, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan
Cartier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

Ung *piers* banquier. (1459, *Compte de la
tutelle et curatelle des enfans de Pierre de
Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Pers est aultre couleur qui approche fort
du bleu, mais il est de plus clere matiere
et n'est pas sy obscur. (SICILLE, *Bias. des
couleurs en armes*, p. 88, Cocheris.)

Et ne voit tant de flots et tant de vagues *perses*.
(DESPORES, *Eleg.*, XIX, Bibl. gaul.)

Cet épithète de *perses* ne vaut rien.
(MALHERBE, *Comment. sur Desportes*, Hach.,
IV, 376.)

— *Perse tainte*, teinte en bleu :

Tant la bati qu'ele en fu *perse tainte*.
(*Cuens Guis*, P. Paris, *Romancero*, p. 37.)

— Livide :

Teinz fut e *pers*, desculurez e pales.
(*Rot.*, 1979, Maller.)

De maltalant deviat tos *pers*.
(*Wace*, *Brut*, 1793, Ler. de Lincy.)

Tes damages est tous apers,
Tu norris un cors flaire et *pers*,
Un ort oisel i vas covant.

(*RECLUS DE MOILIENS*, *Miserere*, XX, 7, Van Hamel.)

Tot out le vis et pale et *pers*
Si con il out esté blecié.
(*Renart*, Br. XI, 626, Martin.)

Li pluisour eurent les cors *pers*
Des grans cox qu'ils orent souffers.
(*PHIL. DE REMI*, *Manekine*, 2861, Bordier, p. 194.)

Mais ke li cops soit apparissans, ou *pers*,
ou boche. (*Reg. des échevins*, ms. St-Omer
829, f° 47 r°.)

Ce sont les villains coups qu'on li donna
pluseurs orbes et *pers*. (*Compos. de la s.*
escript., ms. Monmerqué, t. I, f° 72 r°.)

— S. m., drap bleu :

Por vos robes de *pers*,
De camelot ou de brunele.
(*Rose*, 9118, Méon.)

Et fist taillier a son point robes, .iiv.
paire d'escarlare, de vairt, de *pers* et de
dras de soie. (*Plore et la Bielle Jehane*,
Nouv. fr. du xiii^e s., p. 133.)

Voulez vous de ce *pers* cler cy ?
(*Pathein*, p. 33, Jacob.)

Liège, *pier*, bleu foncé. Suisse, Ba-
gnard, *pyè*, bleu.

Nom de lieu, *Aigueperse*.

2. **PERS**, part. passé, perdu :

Que il fu faite restitution adons de toutes
les choses qui furent *perses*. (1338, Turin,
Arch. de la cour, *Truttali diversi*, Mazzo
3°.)

3. **PERS**, s. m. ?

Dame Perone (doit) por sen manoir au
Noel .i. capon, et .i. den., et .ii. pains de
pers. (1293, *Cont. noir de Corb.*, Richel. I.
17758, f° 152 v°.)

.ii. capons et .ii. fouaches de *pers*. (*ib.*,
f° 153 r°.)

PERSABLE, voir **PERÇABLE**.

PERSAGE, voir **PERÇAGE**.

1. **PERSANT**, s. m., homme puissant :

Je vieng du haut pais ou regnent li *persant*.
(*Brun de la Montagne*, 167, P. Meyer.)

— Puissance :

Voz du Soudan, fait Clarins,
Con il desroche barbarins,
Mais ne porquant li escuz blans
I a sofferz moult grant abans,
Par pou n'a fait par son *persant*
Qu'a sa parole ne consent.
(*Parton*, Richel. 19152, f° 156°.)

2. **PERSANT**, s. m., sorte de filet ;
mot ancien qui n'a été rencontré que
dans un texte liégeois de la première
moitié du xvii^e s. :

Filet nommé *persant*. (1625, Chambre des
finances, LXXVI, f° 284 v°, Arch. Liège.)

PERSCRIRE, v. a., anéantir, détruire :

Sacrees nonnains, filles de Jesuschrist,
Prinses a force, et leur honneur *perscript*.
(*J. MAROT*, *le Voiage de Venise*, Oraison de paix, f°
29 v°, éd. 1532.)

La fut pitié d'oyr les dolens cris
Des desolez, de douleurs tous *perscripts*.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 98, Guiffrey.)

Seroys je pas malheureous et mauldicte
Si par default d'avancer ma pecune,
Il advenoit que je fusse *perscripte*,
Des ennemys a feu et sang destruite.
(1523, *la Deffense de France*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XII, 248.)

Par quoy me prient que tout mette en es-
[cript,
Dont fuz troublé, et quasy tout *perscript*.
(*BOURDIGNÉ*, *Leg. de P. Faifeu*, p. 27, Jonaust.)

PERSCRUTABLE, adj., qui scrute, qui
sonde :

La *perscrutable* providence. (P. FERGET,
Mirouer de la vie humaine, f° 188 v°, éd.
1482.)

PERSCRULATEUR, s. m., celui qui
scrute :

Dieu seul eternal, qui est *perscruteur*
des humains courages. (NOSTRADAMUS, *Cent.*,
Préf. des trois dern. cent.)

PERSCRUTATION, s. f., action de
scruter :

Craignent le jugement et *perscrutation*
des lecteurs des presentes annales. (BOUR-
DIGNÉ, *Hyst. d'Any.*, f° 15 v°, éd. 1529.)

La *perscrutation* de tels secretz luy de-
plaisit. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, f° 161
v°, éd. 1536.)

Les premicres et universelles raisons
sont de difficile *perscrutation*. (MONT., *Ess.*,
l. I, ch. xxii, p. 60, éd. 1595.)

PERSCRUTER, v. a., examiner, re-
chercher en scrutant :

Dieu, qui voz ouvragés
Perscrutera ?
(*J. BOUCHER*, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

Ne t'efforce sçavoir et *perscruter* les
choses qui sont plus hautes et plus fortes
que toy. (*ib.*, *la Noble Dame*, f° 145 v°, éd.
1536.)

Estans aucuns philosophes venuz a moy
pour me arguer, ou pour disputer et con-
tendre contre moy, et pareillement plu-
sieurs des heretiques pour me confuter
et confondre, il me sembla estre necessaire
de lire les livres des philosophes et des
heretiques, et de les *perscruter* et ruminer
diligemment, afin qu'en disputant les ad-
versaires ne me peussent surprendre, si je
ne les avoys veuz, et que je fusse mieux
informé pour les confondre. (C. DE SEYSSSEL,
Hist. eccies., VI, xi, éd. 1567.)

Socrates en Xenophon sur ce propos d'A-
naxagoras, estimé par l'antiquité entendu
au dessus de tous autres, es choses celes-
tes et divines, dit qu'il se troubla du cer-
veau, comme font tous hommes, qui *per-
scrutent* inmoderement les cognoissances,
qui ne sont de leur appartenance. (MONT.,
Ess., l. II, ch. xii, p. 349, éd. 1595.)

PERSCRUTEUR, s. m., celui qui
scrute :

Il figuroit a son port et maintien estre
un dangereux *perscruteur* d'intestins inte-
rieurs. (*Le premier acte du Synode noct.*,
xiii, éd. 1608.)

PERSCRUTINER, *parscrulliner*, ver-
be.

— Act., scruter, observer :

Et en a veu et bien *parscrulliné* leur force
et toute leur nature. (*Chron. et hist. saint.*
et prof., Ars. 3515, f° 119 r°.)

— Absolument :

Pour les vertuz et glorieuses utilitez es-
quelles incessamment et de tous poinz ilz
parscrullinoient et entendoient. (*Chron. et
hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 35 v°.)

PERSE, *pearce*, s. f., étoffe de couleur
perse :

Vous achateriez de lui [du drapier]... sis
verges de rouge, huit verges de *pearce*.
(*La Maniere de langage*, 383, P. Meyer.)

Toutes sentences rendues par les reu-
wart, paiseurs, maieur de la *perse*, trip-
piers de velours, commis a la vingtaine et
autres colleges subalternes a eschevins,
sortissent par appel devant les dits esche-
vins. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén.,
I, 777, éd. 1604.)

PERSÉ, adj., syn. de *pers* :

Porte de gueules a ung faulcon *persé* de
sinople. (*Petit Jeh. de Saintré*, ch. XLVIII,
N II v°, éd. goth.)

PERSEANT, voir **PARSEANT**.

PERSECUCION, *-tion*, *persequucion*,
s. f., poursuite, aux divers sens de ce
mot :

Le faiz, la charge, et toute la *persecucion*
du fait du plait. (1335, Arch. JJ 69, f° 94 v°.)

La eut grant occision et *persecucion*
d'ommes et de bidaus. (FROISS., *Chron.*,
IV, 164, Luce.)

Persequucion, *persequio*. (*Gloss. gall.*
lat., Richel. I. 7684, f° 99°.)

Et quant au fait de l'investiture de Na-
ples, il faut bien dire que c'est bien grant
bourde, car je vous promet, sire, qu'il
n'en a esté faicte une seule *persecucion*
par deça. (12 avril 1506, *Négoc. entre la Fr.*
et l'Autr., I, 119, Doc. inéd.)

— Danger :

En tel maniere me porterent dous fois
par terre, et une a genoillons, et lors je
sentli le coutel a la gorge. En cette *per-
secucion* me sauva Diex. (JOINV., *S. Louis*,
§ 322, Wailly, éd. 1874.)

PERSECUTER, *-quter, -cuiter*, v. a., poursuivre :

Li dist maistre escrit les coses secont lo temps qu'il venoient, et non *persecute* une ystoire sölle. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 32, Champollion.)

Lo duc sapientissime les restreint et non les lessa *persequer* la propre volenté lor. (Id., *ib.*, V, 15.)

Quant il veoient petit de chevaliers aler par lo camp, li conte avec sa gent les *persequoit*. (Id., *ib.*, VI, 1.)

Or sus, avant ! Je vois executer
Ce que j'ay dit et a la mort bouter
Mon frere Abel ; il est fait de sa vie.
De ce baston le voys *persecuter*
Par derriere pour mieulx l'executer.
(*Mist. du Viel Test.*, 2726, A. T.)

— Tourmenter :

Li roiaulmes de France, par toutes ses parties, en fu si greves et si batus et si *perseques* que, deus cens ans a venir, les traces i parurent. (FROISS., *Chron.*, III, 249, Luce, ms. Rome, f° 94 v°.)

— Suivre, imiter :

Et molte de li Longobart, liquel avoient la vertu, mes non avoient lo use et l'art de combatre, comencèrent a *persequer* la vertu de li Normant, et non avant envie mes amant la lor vertu, furent fait optime chevalier et furent moult fidel ad acqueter. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 7, Champollion.)

— Déclarer de nouveau :

Il a continué et perseveré en iceulx, disant et affermant *persecuter* que les accusations contre eulx par lui faictes estoient vrays. (*Reg. du Chât.*, I, 114, Biblioph. fr.)

PERSECUTOREMENT, adv., par la persécution :

Sedicion qui tous debas nourrist et *persecutorement* fait le monde vivre. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 179^a.)

PERSEIGRE, voir PARSUIVRE.

PERSEL, *piersau*, s. m., bleu ; mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple wallon du commencement du xvii^e siècle :

Il l'attindit de la queuwe d'icelle boule dans un sien bras, ly faisant quelque *piersau*. (1606, *Invent. et enqüt. crimin.*, Arch. Spa.)

PERSELLE, *-celle, piersele*, s. f., sorte de fleur, le bluet selon quelques-uns, la saxifrage, selon d'autres :

Quant voi paroir la *perselle* ou vert bleif. (*Sot. chans.*, XVI, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2^e sér., V, 224.)

La quarte si est la *pierselle*,
Et li quinte est la consaude.
(*Dou Capiel a .vii. fleurs*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 16.)

Sus toutes fleurs tient on la rose a belle
Et en apres, je croi, la violette ;
La fleur de lys est belle et la *perselle*.
(FROISS., *Poés.*, I, 49, 1627, Scheler.)

Sans nommer ne ronces, ne hours,
Ne genes dont on chauffe fours ;
Le lys, pyone et la *perselle*.
(Id., *ib.*, II, 345, 39.)

Marjolaines, poliot, cypres, spic romarin, evroine, mente, basilisque, marguerites, soucie, ancolies, jennettes, giroflees, coqueletz, *percelles*, bacinetz, passeroses, passeveloux, glays, noyelles, liz, pencees, mugetz, roses et ceilletz herbuz. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaul.*, liv. I, p. 92, éd. 1549.)

PERSENIOR, s. m., forme italianisée de *parçonier*, employé pour dire qui mérite :

E dit a Juyf : Tot estes peccaoir,
Quand a cestui desireç tel langor
Chs ja n'en est de la mors *persenior*,
Char mieç ameç scamper un robeor
Che tot sa vie ne fist bien un sol jor.
(*Pass. du Christ*, 327, Boucherie.)

PERSENTIR, voir PARSENTIR.

PERSEPOUX, voir PERCEPOUX.

PERSEQUER, v. a., poursuivre, persécuter :

Citant, arrestant et *persequant* toutes et chacunes les personnes, et leurs biens vendre ou faire vendre. (1498, *Ord.*, XXI, 135.)

PERSEQUER, voir PERSECUTER.

PERSEQUUCION, voir PERSECUCION.

PERSETTE, *perzette*, s. f., syn. de *perselle* :

La *perzette* nous exposez
Qui croist aux bleds ou aux avoines,
Dont les flurons sont colorez
De beaultes assez moult prochaines.
(*Le Chapelet d'Amours*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., XIII, 145.)

PERSEUGRE, voir PARSUIVRE.

1. **PERSEUR**, s. f., couleur bleue, livide :

Lors descouvri la jambe devant dite, et vit que la *perseur* qui devant i estoit s'en departoit, et que couleur d'autre chose i revenoit. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., xx, 134.)

Couleur .i. poi tendue a *perseur*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 11 r°.)

2. **PERSEUR**, voir PERCEUR.

PERSEURE, voir PERCEURE.

PERSEVANCE, voir PERCEVANCE.

PERSEVERABLE, adj., persévérant :

En bonnes euvres *perseverable* te rende.
(*Office des ordres*, Richel. 994, f° 49^a.)

— En mauvaise part, opiniâtre, endurci :

... Aux mauvais qui sont *perseverable*
Cilz reserva vengeance vindicable
Sur tous les princes qui efforcent les drois.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 104^a.)

PERSEVERABLEMENT, adv., avec persévérance :

Et as volu que jo aie veinqui en ces tormentz jusquei *perseverablement*. (*Pass. S. Georges*, Richel. 818, f° 228 r°.)

Celluy qui n'est pas vertueux ne les fait pas (des operations) fermement, *perseverablement* et delectablement. (ORESME, *Eth.*, f° 27^b, éd. 1488.)

PERSEVERACION, *-tion*, s. f., persévérance, obstination, récidive, se prend en bonne ou mauvaise part :

Toz jorz s'esforce senz cesser
As disciplines endurer
Et a tenir religion
Od teu *perseveracion*
Qu'al siecle ariere n'ait return,
Voleir, corage ne amor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11205, Michel.)

Et pour nos iniques *perseveracions* moult de gens se commencent en bien, lesquelz en leurs vies finent mauusement. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 209^a.)

Perseveracion

En l'amour Dieu.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 434^a.)

Le suppliant veant l'outrage, injure et *perseveracion* d'icellui Pierre de Landa. (1413, Arch. JJ 167, pièce 310.)

Aussy y a continuation et *perseveracion*. (*Pièce de 1457*, ap. Longnon, *Etude sur Vil-lon*, p. 157.)

Ta *perseveracion* asservira ceulx qui de loy sont procees. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 167 r°.)

Si par *perseveracion*
Voulons suyvre la destinee.
(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 158^b, éd. 1544.)

Que nul ne tienne mauvais hostel sur soixante sols parisis, et s'il y a *perseveracion* apres la deffense faite par loy, le desobeissant sera puni arbitrairement. (1625, *Cout. de Tournehem*, Nouv. Cout. gén., I, 457^a.)

PERSEVERANCE, *-ence*, s. f., suite, conséquence :

Après vint l'incarnacion
Du filz Dieu et redempcion
Suient ceste *perseverance*
Qui est en ma conclusion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 446^b.)

PERSEVERAMMENT, *-amment, -ement*, par., adv., avec persévérance :

L'onneur doit laisser a celui
Qui pour l'avoir est travaillié
Et *perseveramment* veillié.
(BORCE, *de Consolacion*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1873, p. 22.)

Tant furent *perseveramment* apres leur desconfiture poursuivis par les gens de cheval. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 43^a.)

Por ce qu'il se combatoient si *perseveramment* et s'entrocioient si cruelment. (*Lég. de Girart*, Journal des savants, avril 1860, p. 203.)

Perseveramment. Perseveringly, continually, steadfastly. (COTGR., 1611.)

PERSEVEREMENT, *perseverement*, s. m., continuation :

La continuation et *perseverement* de vostre bonne volenté et affection. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 313, éd. Bruxelles, 1712.)

PERSEVEREMENT, voir **PERSEVERANMENT**.

PERSEVERER, verbe.

— Act., poursuivre, continuer, passer :

Si parlerons dou siege de Tournay et comment il fu *perseveres*. (FROISS., *Chron.*, III, 245, Kerv.)

Si furent les danses celle vespre a l'ostel de la royne et en la presence du roy... grandes et belles et moult bien dansees, menees et *perseverees*. (Id., *ib.*, XIV, 261.)

Si fu la journee et la nuitiee toute *perseveree* en grans joyes. (Id., *ib.*, XII, 93.)

— Réfl., se passer :

Enssi se *persevera* ceste respree tant que la nuit fu toute obscurchie, et ne recongnissoient mies l'un l'autre. (FROISS., *Chron.*, V, 57, Kerv.)

PERSEVEREUX, *percevereux*, adj., qui persévère :

Celluy est dit *persevereux* qui ne chiet point. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 22 r°.)

Que fera donc le pecheur enteché
Si mortellement de mortel playe mainte,
Qui est a tout vice enclin,
Percevereux sanz regarder la fin.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 411, A. T.)

PERSEVERIE, s. f., droit de poursuite :

Sauf ce que li devant dit Jehans Oliviers demore entierement sans *perseverie* de nos hom de cors au devant dit roi, et ansement la devant dite Aceline redemore nostre fame de cors sans *perseverie* dou devant dit roi. (1261, *Cart. de Champagne*, f° 398, ap. Duc., *Perseverentia*.)

PERSEVERITÉ, s. f., obstination :

Cecité ou affection de non vouloir congnostre verité et *perseverité* de courage enclin a iniquité. (*Hist. de la Toison d'or*, II, f° 111, ap. Ste-Pal.)

PERSIEN, adj., persan ; feu *persien*, érépèle :

Feu *persien*, an inflamed and painful importunation, the bloud or matter whereof being very thin, makes it look almost as if it shined. (COTGR., 1611.)

PERSEVRANCE, voir **PERCEVANCE**.

PERSEVREMENT, voir **PERSEVEREMENT**.

PERSIERE, voir **PARSUIVRE**.

PERSIEVRE, voir **PARSUIVRE**.

PERSIN, voir **PERRESIN**.

PERSINEE, s. f., odeur de persil ; *sentir la persinée*, être suspect d'hérésie :

Et que a icelle femme l'en ne devoit adjouster foy ; et que ceulx qui en icelle avoient creance estoient folz et sentoient la *persinee*, ou paroles semblables en substance ; et oultre que il en y avoit en ladite ville plusieurs autres qui sentoient la *persinee*. (*Pièce de 1429*, ap. J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, V, 143.)

D. Carpentier soupçonne que ce mot a pu signifier aussi morsure, langue de vipère.

PERSIS, *perssis*, adj., persan :

Et Susamonde la bele o le cler vis
Toli par force a l'usage *perssis*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 26°.)

PERSISTAMMENT, adv., en persistant :

L'autre *persistamment* importunoit le roy qu'il satisfice a ses promesses. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 97, Cayon.)

PERSISTER, v. a., persister à soutenir, maintenir :

Ledict jour, en la chambre du jugement, es prisons de Burienne, ladite Evette du Blairon prisonniere, oye et examinée en la presence de Hannoncheau, saige dame, a dict et *persisté* qu'elle est enchainée. (*Registre des choses communes de Valenciennes*, ms. Valenciennes 541, f° 42.)

— Persister dans :

Voulans donc *persister* mon entreprise prins mon peloton de cordelle. (RAVIERES, *les grandes et admirables Merveilles descubertes pres la ville d'Authun*, Rouen, 1582.)

PERSOIER, voir **PERÇOIER**.

PERSOIVRE, voir **PERÇOIVRE**.

PERSOLUTION, s. f., payement intégral :

Seront aussi subjects iceux malfaiteurs a tenir prison jusques a l'entiere *persolution* de ladite somme. (PIERRE BONFONS, *Antiq. de Paris*, p. 263, éd. 1608.)

PERSOMET, voir **PARSOMMET**.

PERSOMME, voir **PARSOMME**.

PERSOMMER, voir **PARSOMMER**.

PERSON, voir **PARÇON**.

PERSONABLE, *personnable*, adj., remarquable, important, recommandable :

Quant il est fait abbé, il est comme un home *personable* en ley tant solement a purchaser et aver terres ou tenements, ou auters choses al use de sa meason, et ne my a son proper use. (LITTL., *Instif.*, 296, Houard.)

Ils estoient plus reverens par les vestures qu'ils avoient vestues, si en estoient plus *personnables* et de plus grand monstre et apparence que quant ils estoient simples escuyers. (*Perceforest*, vol. I, f° 107°, éd. 1528.)

Tous ceux qui estoient aournez de sens et de bonnes meurs, et hardis de cuer,

et *personnables*, ils estoient tenus pour gentilshommes, dont qu'ilz venissent, et devenoient chevaliers, s'ilz en avoient volenté. (Id., f° 55°.)

PERSONABLEMENT, *personn.*, adv., personnellement :

Comme nous ferions si nous y estions *personnablement*. (1341, Arch. JJ 74, f° 5 r°.)

PERSONAGE, *-onage, -ounage, -aige, pier.*, s. m., dignité, bénéfice ecclésiastique ; en particulier personnat, dignité ecclésiastique qui donnait quelque prééminence au chanoine qui en était revêtu dans le chapitre auquel il appartenait :

Tant fu siers a avarisse
Qu'il vendist ou mosist en vente
Prouvende, *personnage* ou rente.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 66, Peigné.)

Nul clerc, s'il n'est prelat ou establis en *personnage* ou dignité. (1294, *Statuts de Philippe le Bel*, ap. Duc., *Personatus*.)

Nous avons donné l'une a maistre Macé Guchery, avecques dignité, office et *personnage*, et l'autre prebende a maistre Denys de Colors. (1360, *Ord.*, III, 429.)

Thomas Durescu prestre, personne d'un bénéfice en icelle eglise, nommé le *personnage* de Mireville. (1391, Arch. JJ 140, pièce 158.)

Patrons de plusieurs cures, chappeleries, *personnages* et autres benefices. (1399, *Cartul. de Corbie* 21, ap. Duc., *Personatus*.)

Feu nostre pere voulut, consentit et octroya que le *personnaige* de Tirepié, situé et assis ou diocèse d'Avranches, fust annexé, uny et incorporé au corps de ladite eglise d'Avranches, sitost qu'il seroit vacant, feust par la mort ou resignacion de maistre Jehan Basset, lors possesseur d'icellui bénéfice ou *personnaige*. (1470, *Ord.*, xvii, 310.)

— Etendue d'un bénéfice :

Je Jehans sire de Cison fas asavore a tous cilz ki sont et ki a venir sont que je ai vendut as chanoines de Sainte Crois de Cambrai toute le disme entièrement que je avoie el *personnage* de me vile d'Angheriel. (*Charte de 1226*, ap. Duc., *Parsonagium* sous *Persona*.)

— Taille, stature :

Biau niez, dist Aubuin, vous ferez ce passage,
Quar bien me resamblez tant qu'a mon *personnage*
Et se par scovez bien mon ton et mon langage,
Quant vous venrez as sains devant de Dieu l'i-
mage
Jurez sanz descouvrir vo nez ne vo visage...
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 240 r°.)

Auquel lieu de Ponthoise, un certain jour, vint devers le dit duc un homme assez puissant de *personnage*, lequel entra dedans sa chambre, sur intention de meurrir le dit duc. (MONSTRELET, *Chron.* I, f° 133, éd. 1516.)

— Dignitaire ecclésiastique :

Le droiture del *piersonage* et dou prestre de ces lius. (*Charte de 1250*, Moreau 171, f° 132 r°, Richel.)

PERSONALITE, s. f., caractère personnel d'une action judiciaire :

Pur ceo que l'action est en le *personalite*, et ne my en le realite. (LITTL., *Instit.*, 315, Huard.)

PERSONAL, adj., qui est un personnage, important :

Tant monte mestiers mercheaus,
Montes est as plus *personaus*
De ches grans abes crocheniers
Et des mitres episcopaus.

(RECLUS DE MOILIENS, de *Carité*, CXXVI, 7, Van Hamel.)

PERSONATE, s. f., sorte de plante, la grande bardane, dénomination empruntée à l'usage qu'on faisait de ses feuilles pour se masquer le visage :

Personate : f. The clote, or great burre. (COTGR., 1611.)

PERSONE, *personne*, *parsoune*, *parson*, s. f., curé, recteur d'une paroisse, prieur, dignitaire, bénéficiaire ecclésiastique :

La erent del pais li barun assemblé
Deion, acediacre, *persones* et abé.

(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 79 r°.)

La durent les *persones* et eslire et doner.
(*Id.*, *ib.*)

Nostre prestre, nostre *personne*,
Quant dimenche preescha au prone,
Commanda bien communement...
Que il hui n'ovrassent de leur meins.

(J. LE MARCH., *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 41*.)

Nous ne volons mie que femme puisse obliger son baron, ne vylein son seigniour, ne *parson* sa esglise, pur le mal que purroit avenir sauns l'evesque ou le patron. (BRITTON, *des Loix d'Angleterre*, f° 67 v°, ap. Ste-Pal.)

Quar il estoit cler a la *personne* de S. Ragont et demouroit o luy pres doudit priouré. (1300, Ste-Croix, Ste-Radegonde de Somm., Arch. Vienne.)

Chanoines, chapelains, *personnes*,
Moines nouveiaus de toutes goones.

(*Fauvel*, Richel. 146, f° 2f.)

Quant la *personne* en nulle guise
Nes peut faire souffrir ne taire
Moult li desplut, si deut il faire,
De lor grant desobeissance,
Si pria Dieu de la vengeance
Et dist du cuer moult en malaise :
Je requier a Dieu qu'il li plaise
Et a saint Magne le martir
Que vous ne puissez mes partir
Devant un an de la carole.
Si oomme il ot dit la parole
Dieu la tint agreable et ferme,
Quar en cel point si ques au terme
Que la *personne* leur ora
La compaignie demora.

(*De Ceulz qui carolerent un an*, ms. Avranches.)

Pour .ii. tenements de rente pour les caritavles de St Gery et dont li dis Willer estoit *parsoune*. Pour .i. tenement de .viii. los de vin pour rente a hiretage que li ville li doit, dont Willaume de Quaroubbe estoit *parsoune*. (*Compte de 1366*, Arch. mun. Valenciennes.)

Il fist commandement a la *personne* ou

curé d'icelle ville que il fist assembler ses paroissiens. (1389, Arch. JJ 135, pièce 210.)

Richart Simon prestre, *personne* de la paroisse de Saint Oen. (1393, Arch. JJ 144, pièce 254.)

Un *parson* ou un vicar. (LITTL., *Instit.*, 644, Rouard.)

— Saint-Sacrement :

Si doit li prestres prendre le calice ou le *personne* est et raporter du sepucure sur le grant autel. Et quant on l'a aporteit, on doit avaler le ciboire et mettre le *personne* ens. (*Liv. de la Tresor. d'Origny-Ste-Ben.*, ms. S.-Quentin.)

PERSONEEMENT, *-ement*, *personn.*, *persson.*, adv., personnellement :

En dreit *perssonement* establiz. (1293, Vallette, Arch. M.-et-Loire.)

Par davant nous en dreit *personement* establiz. (1301, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

Tabellion juré et establi a Troyes a ce faire de par nostre seigneur le roy *personnement* establi. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. I. 5432, f° 122 r°.)

Que tuit seneschal, bailliy et autre official de nostre royaume demeurent continuellement et *personnement* en leurs offices, ne les puisse faire desservir par lieutenans. (*Ordonn. pour le govern. du roy*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Louvre 1253 b, f° 65 r°.)

Rechut *personement*. (HEMERICOURT, *Tempor.*, 401.)

Il est delibéré d'aller en son entreprise *personnement* contre les Maures. (3 avr. 1510, *Négoc. de la Fr. et de l'Autr.*, t. I, p. 390, Doc. inéd.)

PERSONEMENT, voir PERSONEEMENT.

PERSONETE, *personnete*, *-ette*, s. f., petite personne :

Si ne tarda pas longuement
Que leenz en chape grisete
Vint une vieille *personnete*
Qui bien .c. anz ou plus avoit ;
Li prodoms fu vieus et chauns.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 263b.)

Petite *personnete*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 62°, éd. 1537.)

Avez point eu tristesse du malheur
Qui succumba si simple *personnete* ?
(*Poés attrib. à Cl. Marot*, *Complaincte de Dame Bazoche sur le trespas du Comte de Salles*, t. V, p. 356, éd. 1731.)

PERSONNAGE, s. m., partage, distribution :

A ses trois damoiselles fit donner a chacune cent couronnes d'or, aussi cinq cens escus d'or au grand seneschal, et deux cens autres escus a un chevalier... Et fit faire tous ces *personnages* apres son parlement, pour luyr les remerciemens des uns et des autres. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 299, Kerv.)

Cf. PARÇON.

PERSONNANCE, *-anche*, s. f., personnalité :

Mais uns en l'union
Est de sa *personnance*.
(Ms. Berne 697, f° 95 r°.)

PERSONNANT, adj., résonnant :

Instrumens personnans.
(DECULEV., *Trois pelerin.*, f° 106°, impr. Institut.)
Mos leonins, plains, sonnans, équivoques et *personnans* selon les lettres de l'ABC fenissans. (*Doct. de la sec. Retor.*, ms. Vat., f° 83.)

PERSONNER, voir PARSONER.

PERSONNERIE, voir PARÇONERIE.

PERSONNIER, voir PARÇONIER.

PERSOUNAGE, voir PERSONAGE.

PERSPECTIF, adj., qui regarde, qui considère :

Astronomie qui est *perspective* des astres pour congnoistre les naturelz effectz des corps celestes. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 10 r°, éd. 1536.)

Selon l'opinion de Aristoteles en ses problemes, et des *perspectifz*. (RAB., *Garg.*, ch. x, éd. 1542.)

— S. m., miroir :

Selon le philosophe, l'ame de la persone est come la table rasee, ou come le *perspectif* ou mirouer ouquel les especes et similitudes des choses sont representees. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Génin, p. 1045.)

PERSPEXITÉ, voir PERPLEXITÉ.

PERSPIRER, v. n., s'évaporer :

La puanteur des aiscelles vient, parce que le lieu est concave, non perspirable, qui fait que les sueurs ne s'exhalent et ne *perspirent*. (PARÉ, *Œuv.*, XVI, xxxix, Malgaigne.)

— *Perspiré*, part. passé, pénétré :

Si le fonds de terre est trop sec, trop dur et racorni, fumez le et l'amotissez avec de l'eau, l'en laissant bien abbeuver, non qu'il fale le faire gascheux, ains *perspiré* d'eaux pour le rendre frais. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 479, éd. 1597.) Impr. *perspité*.

PERSTRICTER, v. a., resserrer par le froid :

La crueuse et maligne pierre *perstricta* les sens du courage du feru. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 76°, éd. 1485.)

PERSUADEUR, s. m., celui qui persuade :

Pericles fut *persuadeur* de guerre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, IV, 4.)

Il fait profession de prescheur et *persuadeur*. (23 août 1553, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 80, Doc. inéd.)

Persuasor; qui met en teste, *persuadeur*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Droit que ils avoient conquis en remettant les papes en leurs sieges, desquels

n'en fust esté jamais memoire sans eux, et que tels *persuadeurs* en avoient esté cause. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, III, 312, Lallanne.)

— Dans un sens défavorable, à peu comme enjôieur :

Trompeur, menteur, *persuadeur*,
Tempteur, abuseur et fraudeur.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 3^b, éd. 1507.)

Puis il disoit a ces beaux *persuadeurs* que... (G. BOUCHET, *Serees*, II, 88, Roybet.)

— Fém., *persuaderesse* :

Persuaderesse. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

PERSUASEUR, s. m., celui qui persuade :

La sentence fut donnée sus les sophistes qui avoient esté *persuaseurs*, causes et amoniteurs du mallefice. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 57, éd. 1530.)

Le diable est un ange separé de Dieu..., et le *persuaseur* des villaines voluptez. (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, f° 4^r, éd. 1567.)

PERSUASIBLEMENT, adv., d'une manière persuasive :

Nous avons le plus *persuasiblement* qu'il nous a esté possible remonstré les causes qui vous ont meu touchant l'acquisition de Marran. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 543, Doc. inéd.)

Persuasiblement, persuasibiliter. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

PERSUASIVE, s. f., persuasion :

Requerrans pour leur narrative
Qu'il luy pleust de les subvenir
Et tendans en *persuasive*
Que biens luy en pourroient venir.

(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, M VII^r, éd. 1493.)

PERSUASOIRE, adj., persuasif :

Persuasorius, chose qui fait croire ou sert a faire croire, *persuasivoire*. (CH. ESTIENNE, *Dictionarium*, éd. 1552.)

Raisons *persuasivoires*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 193^r, éd. 1556.)

PERSUGRE, voir **PARSUIVRE**.

PERSUIGRE, voir **PARSUIVRE**.

PERSUIR, voir **PARSUIR**.

PERSUIVRE, voir **PARSUIVRE**.

1. **PERSURE**, *parsure*, s. f., couleur bleue ?

Blanche plus que noif et charneure,
Blanc le blanc des iex sanz *parsure*.
(*Divis. des 72 biautes*, 89, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 410.)

2. **PERSURE**, voir **PERCEURE**.

PERSUS, voir **PARSUS**.

PERT, s. m., perte :

Pers, dommages et coutemanz. (1270, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 490^a.)

PERTENANCE, voir **PARTENANCE**.

PERTENANT, voir **PARTENANT**.

PERTENDRE, voir **PARTENDRE**.

PERTENIR, voir **PARTENIR**.

PERTERRER, v. a., épouvanter, frapper d'effroi :

Vous pavez, par succession
De temps, mouvoir contre nous guerre,
Vela ung cas qui les *perterre*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 12073, A. T.)

PERTESANIER, voir **PERTUISANIER**.

PERTINACE, -ax, -acx, -aulx, par., adj., opiniâtre, obstiné :

Soies constans, non mie *pertinaces*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 385, Chabaille.)

Tousjours fut *pertinax* en sa crudelité
Et fut si obstiné en grant iniquité.
(*Gir. de Rossill.*, 5345, Mignard.)

A ceulz qui *pertinaultx* deviennent
Et contre verité soustiennent
Leur fausseté et leur malice.

(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 16^a.)

Se li di homme ne veulent faire fin a leur emprise *pertinace* et obstinée. (HERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 63^e.)

Herites *partinax*. (1417, *Ord.*, X, 437.)

Et fut *pertinas* et si desobeissant que...
(*Déb. des hér. d'arm.*, 40, A. T.)

Les orgueilleux sont rempliz de vantance,
Et *pertinax* en leur fiere arrogance.

(GRINGORE, *Foll. Entrepr.*, I, 16, Bibl. elz.)

Pour son prouffit particulier ou gloire,
Plus que nul autre est mys au repertoire
Des *pertinax*, nonobstant ses argus.

(*Id.*, *Blaz. des Heretiq.*, I, 297.)

Pertinacz. (1526, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que attendez vous plus se les dix hommes ne veulent laisser leur *pertinace* et obstinée volenté et entreprinse. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 56^v, éd. 1530.)

Et m'enroller au renc des scandaleux,
Des *pertinax*, obstines et mauldicts,
Qui vont somant des livres interdits.

(E. DOLET, *le second Enfer*, Ep. au roy, p. 8, éd. 1544.)

Dieu prevoyant les hommes estre d'une impieté *pertinace*. (GREVIN, *de l'Impost. des diables*, f° 91^v, éd. 1567.)

Bien protesta qu'il ne pourroit autrement faire la ou l'un et l'autre seroit *pertinax* et desraisonnable, que d'user envers luy de la puissance et autorité de l'Eglise. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I. V, f° 153^v, éd. 1569.)

Je demeureray donc *pertinace* en mon opinion. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 155, éd. 1605.)

Ces contentions et debats furieux et *perlinax*. (XVI^e s., *Trad. de Laclance*, le 2^e liv. de la source d'erreur, p. 238.)

PERTINACEMENT, -ascement, -asement, adv., opiniâtrement, obstinément :

Se il estoit ainsi que aucuns scientement et *perlinacement* empeschassent le fait des avis et ordonnances dessus dites... (1356, *Ord.*, IV, 182.)

Ilz sont mensongiers en afferment toutes choses *perlinacement*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouvern. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 73^r.)

Ilz ne afferment point les choses douteuses *perlinacement*. (*Id.*, *ib.*, f° 75^v.)

Le peuple demandoit *perlinacement* la loy Licinienne. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 9.)

Car mon intention n'est mie de soustenir *perlinacement* les dictes propositions. (REBUFFI, *Rubrique des admortissemens*, f° 48^v, éd. 1547.)

En voulant trop *perlinacement* envahir autruy. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I. VI, f° 193^v, éd. 1569.)

PERTINACITÉ, -axité, s. f., opiniâreté, obstination :

Actendu la partialité, obsturation (lis. obstination) et *perlinaxité* des dessus nommez tenans ledit party d'Armaignac. (1419, *Ord.*, XII, 280.)

Elle avoit esté grandement enaigrie par sa *perlinacité* de sa fille ainee. (NIC. DE LANGÈS, *Chron. de Himb. Vellay*, IV, à la suite de la *Chron. de J. d'Aulon*, t. IV, p. 234, Jacob.)

Ni par les prieres de ses parens, ni par admonition des theologiens et toutes sortes de personnes il ne put estre destourné de sa *perlinacité*. (*Id.*, *ib.*, XXVI, p. 260.)

Comme Cecile Metel, tribun du peuple, publicoit certaines tumultueuses loix... luy (César) en toute *perlinacité* se porta pour son auteur et defenseur. (LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 12, éd. 1569.)

Toy mesme n'es point bien advisé, qui es ainsi ferme en ton opiniastreté et *perlinacité*. (FILBERT BRETIN, *Lucien*, p. 814, éd. 1583.)

— En parlant de choses :

Et ou la *perlinacité* et rebellion de ladite ulcere viendroient de la vehemence du virus verollique. (PARÉ, *Œuv.*, XVI, xv, Malgaigne.)

PERTINANCE, voir **PARTINANCE**.

PERTINACEMENT, voir **PERTINACEMENT**.

PERTINASSENT, voir **PERTINACEMENT**.

PERTINASSEMENT, voir **PERTINACEMENT**.

PERTINAULX, voir **PERTINACE**.

PERTINAX, voir **PERTINACE**.

PERTINAXITÉ, voir **PERTINACITÉ**.

1. **PERTINENCE**, s. f., présomption :

Orgueil, vaine gloire, vantance,
Ypocrite inobedience,
Pertinence et contencion,
Et discorde et presumption
Vont ja descendant tout de route.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 413^b.)

2. PERTINENCE, voir PARTINANCE.

PERTIR, voir PARTIR.

PERTOURBER, voir PERTURBER.

PERTRACTATION, s. f., action de traiter :

Mais d'autant que ces choses appartienent plus a messieurs les medecins... j'obmettray l'exquise *pertractation* du moyen et qualite d'accomplir les susdites intentions, en touchant quelques unes superficiellement. (Joub., *Gr. Chir.*, p. 417, éd. 1598.)

PERTRACTER, v. a., manipuler :

Il la faut broyer (l'herbe pionia) et *pertracter*, et de celle maniere mise en emplastre elle purge l'opilation du foye. (*Jard. de santé*, I, 339, impr. la Minerve.)

PERTRAIRE, voir PARTRAIRE.

PERTRELS, voir PERTUIS.

PERTRISEL, voir PERDRISEL.

PERTRISOT, voir PERDRISOT.

PERTROUBLER, voir PARTROUBLER.

PERTROVER, voir PARTROVER.

PERTRUCHIER, voir PERTUISIER.

PERTRUIS, voir PERTUIS.

PERTRUISAGE, voir PERTUISAGE.

PERTRUS, voir PERTUIS.

PERTRUCHEL, s. m., dimin. de *per-tuis*, dans le sens de tanière :

Fleirant entour le quesne courut et tournia (la [tigresse])
Et vint au *pertruchel*, ne guenchi cha ne la.
(*Doon de Maience*, 1479, A. P.)

PERTUESSE, s. f., action de faire des *per-tuis* à la lune :

Je scay un large despensier
Qui conquiert tout par *per-tuesse*,
As ies d'autrui est le premier,
La scet il monstrier sa largesse,
Tout demande et prant, rien n'y lesse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 224^d.)

PERTUIL, voir PERTUIS.

PERTUIS, *per-tuys*, *per-tuiz*, *per-tus*, *per-tus*, *partus*, *partuis*, *partuys*, *partretu*, *per-truis*, *per-truis*, *per-truis*, *per-trels*, *pietrus*; *prestus*, *pretus*, *pietruis*, *per-tuil*, s. m., trou, ouverture, creux; et, par extension, tanière, repaire, antre, caverne :

Tote la nuit les guardet par un *per-tuis* petit.
(*Voy. de Charlem.*, 441, Koschwitz.)

Por Deu ceste parole li ert au cuer amere;
Plus parfont le pondra que *pietrus* de tarere.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 80^a, Michelant.)

Il s'en issi par un *per-tuis*,
Bien en jeta .i. m. escus.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 148 r°.)

Mais li evesches par le rei fist faire une huche e un *per-tus* desure, si l'asist deled l'autel a destre, si cume l'um entrad el temple, e li pruveire ki garderent cel entree meteient en cel *per-tus* tut l'aveir que l'um offroit al temple. (*Rois*, p. 390, Lef. de Lincy.)

Lancelot s'en revait hors et remet les fers es *per-truis* dont il les avoit ostes. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 100^a.)

Bien est mestier que toujours tent
Si durement que par un peu
Ne revient a un li *partretu*.
(*Renart*, 20190, Méon.)

Li *per-trels* (de la fenestre) resanbloit
Estre li traus d'un pellori.
(*Gauvain*, 2124, Hippeau.)

Lors a dit
A soi meisme k'il ne vit
Ces *per-truis* pas le jor devant.
(*Chev. as deus esp.*, 4189, Foerster.)

Fist un *per-truis* en sa paroit. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 113^a.)

On doit stoupeir les *partus* et les fenestres. (1286, *Cart. de la gr. égl. de Metz*, Richel. 11846, f° 137.)

Le remenant s'enfuit en lor *per-trus* muchier.
(*Gaufrey*, 1647, A. P.)

Du raim vert et fueillu le *per-trus* estoupa.
(*Doon de Maience*, 1460, A. P.)

La surriz est abaie qi n'ad que un *per-tuz*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Va estouper ce *per-tuis*; car le solleil me fiert ou visage. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 204, Michel.)

En l'inferral *per-tuis*.
(DEGUILLEY, *Trois Pelerin.*, f° 5^a, impr. Institut.)

Vouz i habitez, comme la sorice qui est en lo *partus*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 17, Champollion.)

Cils qui fera sang par *per-tuil* nous devra trois sols d'amende. (1346, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Il rompirent le mur et i fissent un grant *per-truis*. (FROISS., *Chron.*, II, 381, Luce, ms. Rome.)

Comme on dispoist le *partus* de le croix. (CAUM., *Voy. d'oulbr.*, p. 62, LaGrange.)

Afin que li *per-truis* ne fust point advises.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8398, *Chron. belg.*)

Je scay bien encore ung *per-tus*
Par ou je le feray passer.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 387.)

— Soupiraill :

Le dix neuviesme jour dudit moys de septembre fut crié et commandé que on estoupat les *per-tuys* qui donnoient clarté dedens les celiers. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1408, Michaud.)

— Derrière :

Adenz s'est mis tuz descuvers
E ses *per-tuiz* fust tot uvers.
(*Mame*, *Dit d'Ysopet*, xxxix, Roq.)

— Fig., trouée :

Froisse les lances que il n'ot duror,
Tel *per-truis* fait que se drecha li ber.
(*Les Loh.*, Pragm., Arch. Doubs.)

En celi ot asses de princes et de dus
Qui feront en la gent Nicolas grans *pietrus*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 74, Michelant.)

— Détroit, défilé, passage :

Li breteskes garnir, e les *per-tuis* garder.
(*Wace*, *Rou.*, 2^e p., 3520, Andresen.)

De Gos et de Margos garderles les *pietrus*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 79^b, Michelant.)

Ne lor laient çains atoner lor carnières,
Ne a lor volonte ne *pietrus*, ne corsières.
(*Ib.*, f° 35^a.)

Par les ussages acoustumes d'icelui pasnage doivent passer les premiers au *per-tus* franc, ou les autres frans dient que ilz ne seroient tenus a passer leurs pors, ne que pasnage ne devoit estre, se lez pors a seigneur et hommes dessus dis ne passoient les premiers et ouvrent le *prestus* du dit pasnage. (*Tit. du xiv^e s.*, Fécamp, Arch. Seine-Inf.)

Avoient acquis de nouvel par voye de change ou autrement tel porcion, tel part, tel droit, tel accion que Pierre la Plote avoit ou devoit avoir sur certains moulins assiz en la riviere d'Yonne, et sur une ylle seant assez pres desdis moulins, et aussi sur .i. *per-tuis* appelé le *per-tuis* Robert, estant en ladite riviere, par lequel *per-tuis* les nefz montent et avalent. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 11 r°.)

Centre de la Fr., *partus*, Creuse. *portu*, Bret., Côtes-du-N., *per-tus*, Guernesey, *per-tus*, *per-tu*, H.-Saône, *peutchu*, Besançon, *pouthu* (*Noëls anc.*), Bourg., *portu*, *potu*, Forés., *partu*, *partisu*, trou.

Per-tuis est resté dans la langue moderne avec diverses acceptions.

PERTUISAGE, *per-tusage*, *partuisage*, *per-truisage*, *petruisage*, *patruisage*, s. m., droit de forage qui se payait sur le vin qu'on vendait en détail; droit dû au seigneur soit justicier, soit féodal, pour avoir la permission de mettre un tonneau en perce, et de vendre le vin qu'il contenait; droit dû par les marchands forains fréquentant les foires :

Nos ames et feaus les habitans de nostre ville de Saint Quentin nous eussent humblement supplié que une foire qui de lonc temps ancien estoit tenue et commenchie chascun an en la dite ville du jour des octaves de Pasques et tenue franche por seze jours continuels, ch'est a savoir huit jours d'entree et huit jours d'yssee, et par laquele foire durant certains redevances appellees *per-truisage* estoient a nous deues et paies des marcheans et repairans, vendans et achatans et des hostelains herbergens en ycele qui chascun an estoient bailles a ferme de par nous jusques a la somme de neuf livres ou environ, des ore mais en avant de nostre bon plaisir vous-sissiens translater ou muer et yceli ramener en commenchant chascun an au jour de la feste saint Denis durant franche por seze jours continuels et les redevanches dessus dites appellees *per-truisage* a eus otroier et delaissier, et pour yceles redevanches il renderoient et paioient a nous et a nos gens chascun an a tous jours dis et huit livres pairesis. (1319, *Lett. de Ph. le Bel*, Cop. des chart. des R. de Franche, p. 27, Arch. mun. S.-Quentin.)

Laquele foire (de St Quentin) durant, certaines redevances, appelees *pertruisage*, estoient a nous deues et paiees des marchands et repairans, vendans et achetans, et des hostelains herbergens en ycelle. (1319, Arch. JJ 58, pièce 131, ap. Duc., *Pertruisagium*.) Plus bas : *pertruisage* et *patruisage*.

Item les *partuisages* a la foire de St Christophe de Sèvre. (1404, *Aveu des droits de minage et autres en la ville de Sèvre*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, n° 140 r°, Arch. Loiret.)

Se aucune personne vend vin en la dite terre a taverne, il doit l'argent d'un sextier de vin pour chacune piece qu'il vendra, soit queue, tonnel, ou poinçon au prix qu'il est premier afforé, et si doit quatre deniers de *pertruisage* pour chacune piece depuis le jour de S. Denys jusques a la S. Andry du vin afforé en iceluy temps. (*Pancharte de l'abbaye de S. Denis*, ap. Doublet, *Hist. de l'abb. de S. Denys*, p. 434, éd. 1625.)

— Ouverture, chose percée :

Ce scay je bien
Qu'est grace et bonté qu'en toy voy
Et toute ne la despendyz
Quant pour moy en la croix pendis,
Mais l'a mis en broche et foraije
Lors pour ce que tu entendis
Que moy et tous autres mendiz
Y chercherions nostre avantaige.
Bien le voit on au *pertruisage*
De ton corps et au fenestralje
Que icelle dehors tu tandis
A essay...

(DEGUILLEV., *Trois pelerin.*, n° 97^b, impr. Institut.)

PERTUISANIER, *perlesanier*, s. m., soldat armé d'une pertuisane :

Douze *perlesaniers* de la garde. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 327, éd. 1573.)

PERTUISANON, *par.*, s. m., petite pertuisane :

Les aiant attachees (les lettres) a son *partisanon*, il s'en va a tout. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 194, éd. 1576.)

Pertuisanon. m. A little partisan. (COTGR., 1611.)

PERTUISEMENT, *-ant*, *pertruis.*, s. m., action de percer, état de ce qui est percé :

Foracio, *pertruisement*. (Gloss. lat. fr., Richel. l. 7679.)

Foratio, *pertruisemans*. (Gloss. de Salins.)

Foratio, *pertruisement*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Ce *pertruisement* qu'ils font de leurs levres, cause ce barragouinement, ainsi qu'il en advient a d'autres. (CHEVET, *Cosmogr.*, IV, 6, éd. 1558.)

De la pourriture, vermine, erosion et *pertruisement* des dents. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 549, éd. 1598.)

PERTUISERESSE, s. f., celle qui perce, qui ouvre :

Ceste main est *pertruiseresse* et descouvre des maisons. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, n° 103 v°.)

PERTUISET, *-luset*, s. m., petit trou :

La cortine suavet sache
Au *pertruiset*, c'on ne l'estache.
(Tristan, I, 4287, Michel.)

Le *pertruiset* si petit fist
Ke li aigles n'i avenist,
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, XIII, Roq.)

Noms de lieux, *Pertuiset* (Loire et Eure-et-Loir).

PERTUISIER, *pertruisier*, *pertruisier*, *pertruisier*, *partuser*, *pertruisier*, *pertruisier*, *pertrucher*, *pertruiser*, *pertruisier*, v. a., perforer, percer, trouer :

Si li *pertruserit* l'oroille d'une alone. (Greg. pap. Hom., p. 24, Hofmann.)

Si li *pertruiset* l'oroille d'une alone. (Ib., p. 25.)

Ta grant targe rohee
Que j'ai de pierre e fraite et *pertrusee*.
(Entr. en Esp., n° 71 r°, Gautier.)

Nulz vers ne la puet *pertruisier*,
Ne son vernis vermeneusier.
(JER. DE MEUNG, *Tres.*, 634, Méon.)

Por *pertruisier* par tout un tonnel. (1304, *Trav. aux chdt. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, n° 22.)

Et fu la nef dou prince tellement fourmennee de grans barriaus de fier aguissies que li Espagnol lançoient contre les assiellies, que elle fu *pertruissee* en trois ou quatre lieux. (FROISS., *Chron.*, IV, 325, Luce, ms. Rome.)

Rompirent les roullies et *pertruisierent* les murs. (Id., *ib.*, VIII, 248, Raynaud.)

A Parregny couvreur de maisons pour doler, *pertruiser* et cheviller l'esseauine et metre en besoigne. (1431, *Compte de Nevers*, CC 32, n° 12 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pource que la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la *pertruisay* de mon espee. (LOUIS XI, *Nouv.*, LII, Jacob.)

Qui le premier les roseaux *pertruisa*.
(CL. MAR., *Eglog. au roy*, p. 34, éd. 1596.)

On leur *pertruisait* helas d'un fer pointu les piez.
(JEHAN DE LA TAILLE, *la Famine*, V, éd. 1572.)

— Réfl., se trouer, se percer :

Le vaisseau qui sur mer se crovasse et *pertruisait*.
(FRANÇOIS PERRIN, ap. A. de Charmasse, *Étude sur Perrin*, p. 235.)

— *Pertuisié*, part. passé, troué, percé :

Il voit son escu *pertruisié*.
(PERCEVAL, ms. Montp. H 249, n° 145^a.)

Armes d'unes mauvaises armes,
En plus de cent lius *pertruisies*,
Retraites et ramenuisies.
(Ib., ms. Montp. Potvin, p. 145.)

Quant mes haubers sera *pertruisies* comme cote.
(ROUM. D'ALIZ., n° 18^a, Michelant.)

Kar la u il fud en Babilonie mis en un vaisel de araim ki ert *pertruisied*. (ROIS, p. 421, Ler. de Lincy.)

La terre est toute *pertruisie* dedans et pleine de vaines et de cavernes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 115, Chabaille.)

A col avec vos le mustel
Si *pertruisié* ?
(COURONN. RENART, 2117, Méon.)

Folement a son tens usé
Qui a mis en sac *pertruisé*
Toteveios tut son tresor.
(BESANT DE DIEU, 381, Martin.)

Je les ay mis en une vieille nef *pertruisie* sans nul vivre. (Ponthus, ms. Gand, n° 19 r°.)

Escuelles de bois *pertruisies*. (1403, *Compte de Nevers*, CC 12, n° 7 r°, Arch. mun. Nevers.)

Dens *pertruisies*. (*Jard. de santé*, I, 107, impr. la Minerve.)

Faisant parler dessous ses divins doigts
Un chalumeau *pertruisé* par neuf fois.
(SCRIV. DE S. MARTIN, *Prem. Œuvr.*, III, Sonn. au Seign. R. Maisonnier, éd. 1579.)

Ce serait puiser de l'eau avecques un panier, et ce qu'on dit, un tonneau *pertruisé*. (LA BOET., *Œcon. d'Arist.*, Feugère.)

— A pertuis, a crevés :

Il covient parler a mon cordewaner de me faire avoir une douzaine pair de soliers escoletez et *partusez*. (*La Maniere de langage*, p. 385, P. Meyer.)

Franche-Comté, Vesoul, *pouthuisier* : fruit *pouthuisié*, fruit percé par un ver. Haute-Saône, *peutcheufer*, Morv., *peurtuier*, *peurtujer*, Forés., *partuza*, Suisse rom., Neuchâtel, *pertruser*, trouer, percer.

PERTUISEMENT, voir PERTUISEMENT.

PERTURBABLE, adj., troublant :

Ce qui devoit estre prouffitable et consolatif est demouré nuisible et *pertruable*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, n° 78^a, éd. 1486.)

PERTURBEMENT, s. m., trouble, perturbation :

Perturbemanz et empeschemanz. (1380, *Lett. de Geoffroy Jaquin*, n° Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Par les agaits et *pertrubemens* de noz ennemis. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, n° 150^a.)

Au grant detrimet et *pertrubement* des ames. (1487, *Ord.*, XX, 70.)

PERTURBEOR, *-beur*, s. m., perturbeur :

Garir e deffendre de toz *pertrubeors*. (Fév. 1285, Arch. Thouars, Taillebourg.)

Tous les *pertrubeors*, empescheurs et autres qui pour ce feront a contraindre. (1410, *Ord.*, IX, 496.)

PERTURBER, *-tourber*, *par.*, v. a., troubler, confondre :

Mais Jupiter *pertrourba* ces mauves conseilz. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., n° 82^a.)

Amistié est *pertrubee* par ceulz qui premiers prennent. (GRESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 536^a.)

Telle passion de paour ou d'esperance *parturbé* le jugement. (Id., *Politiq.*, n° 116^e éd. 1489.)

Le vin *parturbé* l'homme saige.
(N. DE LA CHESNATE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 348, Jacob.)

Tu *parturbé* Allemaigne et espouvantes les nations rihoiteuses. (J. MOLINET, *Chron.*, XVIII, Buchon.) Impr., *partubes*.

C'est une chose bien dangereuse que de *parturber* l'estat d'une chose publicque, combien qu'elle ne soit poynt des meilleurs. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 633, Génin.)

Si maladie au visage blesmy
N'eust *parturbé* le sens a ton amy.
(CL. MAROT, *Epistre*, a Gouier, p. 183, éd. 1596.)

Ainsi me a grandement esmeu et *parturbé* l'inopinée venue de vostre escuyer. (RAB., *Quart livre*, ch. III, éd. 1542.)

Les maladies qui nous *parturbent*. (SALIAI, *Herod.*, VII, éd. 1556.)

Perturber la feste. (BRANT., *Duels*, II, Buchon.)

— *Perturbé*, part. passé, troublé :

Il seroit fol et *perturbé* de sens.
(*Contredits de Songecreux*, n° 132 v°, éd. 1530.)

Tant eut le cueur saisi
Et *perturbé*.
(CL. MAR., *Mét. d'Ou.*, l. II, p. 77, éd. 1596.)

L'ame passionnée et *parturbée* en elle.
(AB. MATHIEU, *Devis de la lang. fr.*, p. 6, éd. 1559.)

PERTURBIER, s. m., trouble, perturbation :

Ne voulons que par nostre dite ordonnance lesdits habitans aient mal ou *perturbiers* aucuns. (1409, *Ord.*, XIX, 342.)

PERTURBLER, v. a., troubler, empêcher :

Atant at ly roy jureit Dieu, que s'ilh at homme qui *perturbé* plus chis prinches a dire sa volenteit ilh serat pendus. (J. D'OUTRENEUSE, *Myreur des historis*, V, 129, Chron. belg.)

PERTUS, voir *PERTUIS*.

PERTUSAGE, voir *PERTUISAGE*.

PERTUSIER, voir *PERTUISIER*.

PERTUZ, voir *PERTUIS*.

PERUEC, voir *PAROEC*.

PERVAGUER, voir *PARVAGUER*.

PERVENABLE, voir *PARVENABLE*.

PERVENCION, voir *PARVENCION*.

PERVENIR, voir *PARVENIR*.

PERVENTÉ, part. passé, ballotté par le vent :

Lesquelz continuellement estoient *pervenez*, guerroyez et agitez de pluies et de gros vents-marins. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLII, Buchon.)

PERVENKE, adj., semble signifier qui surpasse tous les autres :

De tous vins ce est le *pervenke*.
(JORNOI DE WATERFORD, Richel. 1822.)

PERVERSER, par., verbe.

— Act., bouleverser :

Tellement que tout l'ordre est *perversé*, et que l'un occupe l'office de l'autre. (S. REMY, *Mém.*, ch. xxviii, Buchon.)

— Réfl., se *pervertir* :

Il est plus aysé de se *perverser* que de prendre le droyt chemyn. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 539, Génin.)

PERVERSIE, *parversie*, s. f., perversité :

La soutilleté de vostre *parversie* si est en ce que vous ne voulez mie croire que Jhesu Crist fust ensamble Dieu et homme. (*Vies et Mart. des beneur. virges*, Maz. 568, n° 276^e.)

— *Perversion de bouche*, grimace :

Perversion. A *perversion*; an untoward or ill favoured wrying; whence, *perversion de bouche*; atrampe or convulsion, whereby the mouth is drawn awry. (COTGR., 1611.)

PERVERSITÉ, s. f., renversement, bouleversement :

Et tos ceaus ausi qui honorent
Sainte glise et qui la secorrent
Quant ele est en *perversité*,
Deus les destort d'aversité.
(*Estories Rogier*, Richel. 20125, n° 252^e.)

PERVERTEMENT, adv., perversement, avec perversité :

Nul ne peut plus nuire en l'eglise quant *pervertement* acquiert le nom de l'ordre et de sainteté. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, n° 132^e.)

PERVERTIBLE, adj., qu'on tourne, qu'on fait changer facilement :

Et commandez par auctorité decevable sur le peuple *pervertible*. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 293, éd. 1617.)

PERVERTIR, par., v. a., fausser :

Cil qui se poinent de *pervertir* les saintes Escriptures. (S. BERN., *Serm.*, ms., p. 348, ap. Ste-Pal.)

— Renverser, détruire :

Justice a esté blescée et *pervertie*. (1359, *Ord.*, III, 348.)

— Détourner :

Ne dire ne l'osoit pour ce que le peuple et les gentils hommes estoient *pervertis* de l'amour qu'ilz avoient eu auparavant aux Gregois. (*Perceforest*, VI, n° 115^e, éd. 1528.)

Dont chacun d'eulx povoit *vertir*
Son veul en Dieu ou *parvertir*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, n° 84.)

— Eviter :

... S'aucun sent
Soy indecont
D'y parvenir,
Pour *parvertir*
Mal advenir,
Marier se peut justement.

(*Le Blason des faulces amours*, p. 227, ap. Ste-Pal.)

PERVERTOR, -our, s. m., homme perverti :

Mescreant et *pervertour* habitent avoi ti.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 83, Hofmann.)

Por ceu k'il ne puent estre *pervertor*.
(*Id.*)

PERVIGILE, adj., vigilant :

Tousjours se garde Entelle, et si escoute
D'oïl *pervigile* pour eschiver tout doubte.
(S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, n° 48^e.)

PERVIPENCION, voir *PARVIPENCION*.

PERVIS, adj., prudent :

De l'autre part s'estait li quens Seguis,
E parla a Perron com hons *pervis*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 330, Michel.)

PERVOIABLE, voir *PARVOIABLE*.

PERVOLER, voir *PARVOLER*.

PERXETTE, voir *PERSETTE*.

PERY, s. m., poiré :

Le suppliant envoya querir un gallon de *pery* en la taverne. (1406, Arch. JJ 161, pièce 68.)

PERYODAL, voir *PERIODAL*.

1. *PES*, voir *PAIS*.

2. *PES*, voir *PAS*.

PESA, voir *PESAT*.

PESABLE, *poisable*, adj., qui peut être pesé :

Toutes choses *poisables* achates ou vendus soient poises per le balance issint que la lange de la balance n'encline a l'un partie ne a l'autre. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PESAC, *pesaz*, *pesach*, *pezach*, *pesaic*, *pesarch*, *peasache*, s. m., chaume de pois, hachures de pailles quelconques :

En son lit n'ot *pesac* ne fain
Mais estramier qui ert cours
C'avoit cuelli aval ces cours.
(*Del Userier*, Richel. 15212, n° 132 v°.)

Ha l sire, je voi cele court
Waste de *pesaic* et d'estrain.
Se vous faisies battre demain,
Nos biestes i aroient preu.
(*Du Prestre c'on porte*, 336, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 12.) Impr., *pesait*. Var., *pesarch*.)

Roinsoes, espines et estrain
Au diemenche por du fain
Et du *pesaz* en leur semaine.
(*La Despit au Vilain*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 107.)

Alumez de cest *pesaz* sor cest rivage.
(LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, n° 6^e.)

Pezach et favach. (1346, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ains y faisoit plus chalt qu'en une feu de *pesa-*
che.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4923, Scheler,
Gloss. philol.)

Ausi copoit une homme comme il soit de *pesa-*
che.
(*Id.*, *ib.*, 27223.)

Pour avoir fait soyer le *pesach* de le wa-
ranche. (1426, *Compte de tut. des enf. Ja-
quemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Bancs et buffets tout nuds et couches
pleines de *pesac* sans lit. (G. CHASTELL., *De-
precat. pour P. de Brezé*, VII, 41, Kerv.)

Pour *pesach* et vies bos. (1466, *Exéc. tes-
tament. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

Etoit si grand tenuité et defection de
fourrages, estrains et *pesachs*, que les
bestes moroient par famine. (J. MOLINET,
Chron., ch. CCLXXXVI, Buchon.)

— Paillasse bourrée de cosses de
pois, paillasse en général :

Embla audit Hanin une piece d'argent
queli dis Willet mucha au *pesach* du lit ou
il coukoit. (20 oct. 1389, *Reg. de la loi*, 136,
Arch. Tournai.)

Pour ce qu'elle, estant yvre, lessa queir
une candeille ou *pesach* de sen lit. (*Ban-
nissement du 12 juin 1421*, Reg. de la Loy,
1413-1424, Arch. Tournai.)

La gisoit mort sur ung *pesac*
Ung prince ou j'allay le cours ;
Ce fut le conte d'Armignac.

(*Rom. du chevalier délié*, ap. Duc., *Pesait.*)

— Champ de pois, champ en géné-
ral :

S'en vont par le *pesache*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1646, Scheler,
Gloss. philol.)

Cf. PESAT.

PESACH, voir PESAC.

PESAIC, voir PESAC.

PESANCE, -ence, -ansse, -anche,
-aunce, *pez.*, *peis.*, *press.*, *pens.*, s. f.,
peine, chagrin, affliction :

E dit al rei : De quei avez *pesance* ?

(*Rol.*, 832, Müller.)

E o toute lor force fussent
S'ennui et *pesance* n'eussent.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 12°.)

Or comence le suspirer
E le plaindre e le plurer,
E la peine e la *pesance*
E la dolur et la grevence.
(*Tristan*, II, 1503, Michel.)

Tant qu'a m'espee aie venjanca
De ceus qui li ont fait *pesance*.
(*Id.*, I, 3302.)

Anguice, *peisance* e peine.
(*Id.*, II, 1117.)

Dunt encor unt es cuers *pesance*.
(*Brut.*, ms. Munich, 3594, Vollm.)

Grant duel en ot et grant *pesance*.
(*Ban.*, *Troies*, ms. Naples, f° 7°.)

Hastenc od ire e od *pesance*
Est repairé arere en France.
(*Id.*, *D. de Norm.*, I, 1887, Michel.)

Li sires d'Engleterre ad en sun quor *pesance*
Quant sun fiz le guerreie.

(JORDAN FANTOSME, *Chron.*, 78, var., ap. Michel, *D.
de Norm.*, III, 534.)

E puis ait de sun pechiez *pesance* e
veire repentance. (*Rois*, p. 262, Ler. de
Lincy.)

Ses dras desirad de marrement e de *pe-
sance*. (*Id.*, p. 369.)

Maint gentil homme torna puis a *pesance*.
(*Raoul de Cambrai*, 802, A. T.)

Si en sui moult, en droit l'ame, joians,
Mais el cors ai pities et *pesance*.

(QUESNE DE BETHUNE, P. Paris, *Romancero*, p. 95.)

Ki soie fait autrui *pesanche*,
Ki se ricoise set despire
Et por faire au povre aidanche,
Est abstiens en habondanche,
Il sueffre glorious martire.

(RECLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CLXVIII, 8, Van
Hamel.)

Par cui elle peust panre confort ne solas
de sa *pesence*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455,
f° 106 r°.)

Quant li rois oi tele nouvele,
Dolans devint, plains de *pesanche*.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 12, P. Meyer.)

Pour conforter ma *pesance*,
Fais un son :

Bon iert, se il m'avance.
(*THIB. IV, Chans.*, p. 51, Tarbé.)

... Li mal et la *pesanche*
Font les biens d'amour doubler.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 32 r°.)

Qui d'autrui *pesance*
Veut faire beubance
On en dira gnaf.

(*Id.*, f° 132 r°)

Qui qu'en ait anui et *pezance*.

(RUTER, *la Paix Rusteb.*, I, 23, Jub.)

Confaitement aurai lassance
De ses pechiez don ai *pesance*.

(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 107^b.)

Ainçois que il soit vespres ara au cour *pesance*.
(*Floovant*, 210, A. P.)

Se il vous a dit cose qui vous tort a *pesanche*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88^d.)

E por ire et rancour, felonies et tuz
vices anientir, et *pesances* oblier. (*Le
Feste de Pui*, Lib. Custom., I, 219, Rer.
brit. script.)

Ne li viel ne li bachelier
Ne voleient lor cuers celer
Qu'il ne mostrassent lor *pesance*
Et qu'il ne preissent venjanca
De la honte qui esteit faite.
(*Estoire de la guerre sainte*, Romv., p. 413.)

Souvent sens grief et *pesance*.

(JER. LESCURIEL, *Chans.*, ball. et rond., XVI, Bibl.
elz.)

Et le belle crioit qui moult avoit *pesansse*.
(*H. Capet*, 418, A. P.)

De laquelle (chose faite par ignorance)
quant l'en se apperçoit l'en a tristece, des-
plaisance et *pesance* ou repentance. (ORESME,
Eth., Richel. 204, f° 385^a.)

— Pesanteur :

Quant la *pesence* trait cels qui doivent
cheoir. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f°
27 v°.)

— Défectuosité ?

[Le chroniqueur Engorant]

En a getteit un libre qui fut plens de *pesanche*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38710, Scheler,
Gloss. philol.)

PESANCHIER, v. n., être à charge,
pénible, douloureux :

Bien a pourcachié son anui
Et sa grant honte et sa viutanche ;
C'est a boin droit se li *pesanche*,
Se nus n'apartenist a lui
A la viutanche et a l'anui.

(*Du Prestre et du chevalier*, 912, ap. Montaiglon et
Rayn., *Fabl.*, II, 76.)

PESANÇOS, adj., chagriné, courrou-
cé :

Etait G. iraz e *pesanços*.
(*Ger. de Ross.*, p. 287, Michel.)

Quant ce oi, dan Bos fu *pesanços*,
Pesa li de Folcon qui est si parlos.
(*Id.*, 328.)

PESANSSE, voir PESANCE.

PESANT, *pesant*, *poisant*, adj., im-
portant :

Si la requeste estoit si *pesant* qu'il en
convenist avoir greigneur deliberacion, il...
le diront a celui a qui ladite requeste tou-
chera, affin qu'il sache que on ne le fait
pas attendre sans cause. (1320, *Ord.*, I,
731.)

Ces sieges de quoi nous parlons est *pe-
sant*, car le fait du roy est *pesant*. (*Le Jou-
vencel*, ms., p. 513, ap. Ste-Pal.)

— Puissant :

Il tint Borgogne, une terre *pesant*.
(*Aubri*, p. 167^b, ap. Ste-Pal.)

— Fort, vigoureux :

Il ferit le chevalier sauvaige ung si ter-
rible coup sur le comble de son escu qu'il
luy fist cliner le chef sur le col de son che-
val, mais le chevalier qui estoit *pesant* et
habille se redressa a coup et ferit aussi
Pernehan sur son escu. (*Perceforest*, III, f°
8^b, éd. 1528.)

— Fâcheux, désagréable, pénible :

Li quinz (esturs) apres lur est *pesanz* e
griefs.
(*Rol.*, 1687, Müller.)

Si lor avint une aventure,
Ki mult lor fu *pesanz* et dure.
(*Brut*, ms. Munich, 2123, Vollm.)

As fils Herbert fist maint *pesant* estor.
(*Raoul de Cambrai*, 10, A. T.)

— *Pesant de*, suivi d'un inf., qui a
de la peine à, peu disposé à :

Je sui, foi que je doi mes ans,
De tous bien faire si *pesanz*
Qu'a painnes puis je riens gloser ;
Pour Dieu, laissies moi reposer.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 7, 215, Scheler.)

— S. m., poids, pesanteur :

Je leur monstreray sans hoigne
De quel *poisant* sont mes doigts.
(*Chans. Norm. du xvi^e s.*, XVIII, Jacob.)

-- Poids, ce qui sert à peser :

S. aucun se presume, en defraudant le bien de la communauté abscover, concealer ou cacher les chandelles, *peassans*, balances ou mesures... (*Pièce du XVI^e s.*, dans le *Recueil des Privilèges des 32 métiers de Liège*, II, 311, éd. 1730.)

PESANTAURE, voir **PESANTURE**.

PESANTÉ, s. f., pesanteur, lourdeur ?

Aucune foiz avient de percussion qui vient sur les coillons, de quoi la senefiance est *pesantez* et luor. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f^o 84^o.)

PESANTIE, *pens.*, s. f., lourdeur :

La pie ad lunge coue
Ke en tai poi se aproue
Pur sa *pesantie*.

(BOZON, *La Femme comparée à la pie*, ms. Phillips, f^o 75.)

Cf. **PESANCE**.

PESANTIER, adj., pesant :

Hanste porte grosse de fraisine,
N'a en Sessaigne si grant Saisne,
A cui ne fust moult *pesantiere* :
Mais a lui senloit moult legiere.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f^o 54^o.)

PESANTIF, adj., pesant :

Peresce estoit trop bien montee
Dessus .i. yvoire arestif,
Si peresceus, si *pesantif*
Qu'il ne pooit venir avant.

(HUON DE MERY, *Tournoiem. de l'Antechrist*, p. 36, Tabé.) Impr., *pesantif*.

Les montaignes n'estoient pas encores descrites ne *pesantives*. (*Bible*, Parab. de Salomon, VIII, 25, éd. 1543.)

PESANTIME, voir **PESANTUME**.

PESANTIR (*se*), v. réfl., se rendre pesant; devenir pesant :

Quant Passelion eust enchargé la demoiselle qui pesante estoit, et elle a qui ce moult aggreoit se print a *pesantir* pour plus grever le chevalier. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxiii, éd. 1528.)

PESANTUME, *pesantime*, *pesentime*, s. f., pesanteur, lourdeur, chose pesante, lourde, accablante, au propre et au fig. :

Mais uns tres corz lius el leiz del mont estoit fors creguz, lo queil porprenoit la *pesantume* d'une grande pierre ki natureilment essoit. (*Dial. St Greg.*, p. 29, Foerster.)

Rotunda moles, *pesantime*. (NECK., *Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 111.) Var., *pesentime*.

Vus n'i gagnerez a chef de tur
Fors *pesantume* de ta dulur.

(CHARDRY, *Petit Plet*, 1711, Koch.)

Por ceu que toute la *pesantime* des .iv. elemenz est en l'iaue et en la terre. (*S. Graal*, Richel. 2455, f^o 109 v^o.)

Ns la terre se desmeut por la grant *pesantume*, ainz est toz tens ferme et estable. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. c iv, 3, f^o 14^o.)

Pesantime ceu est quant li hons est si pesans que il n'aime fors gesir et repouser et dormir. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f^o 14^o.)

Si ceil estoient agravé et si mambre lassez de grant *pesantume*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f^o 198^o.)

Por la *pesantume* de son cors. (*Chron. S. Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 259^o.)

Autant lor vaudroit sor enclume
Esprover force et *pesantume*.

(*De la Puce et dou chamuel*, ms. Chartres 620, f^o 139^o.)

La lui viz jeo porter
Une grante *pesantime* de fer
Ke en l'owe li fundra.

(*De la Peine d'enfer*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 306.)

Car l'eaue engendre *pesantume*.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 887, Cocheris.)

Le ciel est legier par coutume,
N'en soy n'a point de *pesantume*.

(*Id.*, *ib.*, l. III, v. 4297.)

Que li ame soit chiergie et empeechie par le cors, nous monstre bien Platon ki dist ke li ame apresse par le *pesantume* de le char ne puet clerement entendre. (*Li Ars d'Am.*, II, 334, Petit.)

— Fig., gravité :

Garde que ti mot ne soient nice, ainz soient griez et de granz *pesantume*. (BRUN. LATINI, *Tres.*, p. 482, var., Chabaille.)

— Contenance grave :

Li frere se leverent tout ensamble par grant silenche et par *pesantume* de le taule. (*De Saint Brandaine le moine*, p. 76, Jubinal.) Lat., cum gravitate.

PESANTURE, *-taure*, s. f., pesanteur :

Ne jai de la fort armaure
Ne de la fort *pesanture*
Ne se doit plaindre nulement.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 74^o.)

Gravedo, ut gravitudo, *pesanture*. (*Gloss. de Salins.*)

PESARCH, voir **PESAC**.

1. **PESART**, *poizart*, s. m., chaume de pois :

Li propous requiert que racontons ce qu'advint a six pelerins qui venoient de Saint Sebastien pres de Nantes, et pour soy herberger celle nuit, de paours des ennemys s'estoient mussez au jardin dessus les *poyzars* entre les choulx et lectues. (RAB., *Garg.*, ch. xxxviii, éd. 1542.)

Suivant Le Duchat, c'est un mot du Poitou et du pays Messin.

2. **PESART**, s. m., cauchemar :

Quant aux grains noirs que la pyvoine porte, les prenant en vin, au nombre de quinze, ils servent contre les *pesars* et chauchevieilles. (DU PINET, *Pline*, xxvii, 10, éd. 1566.)

Pesart : m. The disease called the nightmare. (COTGR., 1611.)

Pesart, m. Pesadilla. (C. OUDIN, 1660.)

PESAUNCE, voir **PESANCE**.

PESAT, *pestat*, *pesa*, *besa*, s. m., cosse, paille, tige, fourrage de pois, hachures de pailles quelconques :

L'en avoit ja les poiz soiez
Et li *pesaz* estoit loiez
Et amassez et trait en voie.

(Renart, Br. II, 1221, Martin.)

D'une part li fist en .i. angle
.i. lit de fuerre et de *pesas*
Et de linceus de chanevas.

(*Le Villain de Bailleul*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 314.)

De la value dou *pesat*, favat et fuerre des dis grains. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f^o 91 r^o.)

Primierement, pour ma chambre, d'aes bien espes, et aussi de *pesas* pour mon lit. (*La Maniere de langage*, p. 384, P. Meyer.)

.Li bougges de *pepass* pour mettre en lys des pouvres, xii. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cousin, tost alons querre tant
Palis, buissons, chaume, *pepass*.

(*Un Mir. de N.-D.*, comm. elle garda une femme d'estre arse, XXVI, 1114, A. T.)

Peas de pois et *peas* de vesche. (1 mars 1439, *Compt. de l'archev. de Rouen*, Arch. S. Inf.)

Qu'il ne soit personne aucune qui boute, ne face doresenavant bouter feu es estrains, *peas*, fuerres, litieres, es rues de la ville. (22 mai 1454, *Reg. aux publicacions*, 1450-1457, Arch. Tournai.)

Peas, pease strawe. (DU GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Genin, p. 915.)

Estrain de gluys et de *besa*. (*Compte de 1586*, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs *pepa*.

Garbes et warat de *pesat* pour furnir es couches de l'hospital. (1609, Lens, *ib.*)

Aunis et Saint., *peas*, *peaus*, pois. Maine et St-Lô, *peas*, tige sèche de pois. Bessin, *péza*, Val de Saire, *péze*, *pézi*, fanes de pois. Norm., Canada, *pesat*, paille de pois; Pic., paille ou tige de fève. Luxemb., *pesai*, vesce. Champ., *pesat*, cosses de pois. Lorr., Landremont, *pesel*, paille de légumes secs. Morv., *pozás*, tiges sèches et dépouillées des pois.

PESATERIE, *-zaterie*, s. f., champ de pois :

Quarante seterees de terre nommees et appellees les choses des foussez et de la *pezaterie* assises en la parroce de Marcille. (1340, Arch. JJ 73, f^o 201 v^o.)

PESAULX, adj., indisposé :

Quoyque il ne fuist pas bien haities, mais tous *pesaulx* et holagres. (FROISS., *Chron.*, X, 245, Kerv.)

1. **PESAZ**, *pezas*, s. m., peson :

En disant qu'il estoient deseus, pour lou grant trait que le *pezas* et les balances, a quoy on pezoit, portoient. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)

2. PESAZ, voir PESAC.

PESÇA, voir PIEÇA.

PESCAGE, voir PESCHAGE.

PESÇAIER, voir PEÇOIER.

PESCAILLE, voir PESCHAILLE.

PESCEER, voir PEÇOIER.

PESCERET, voir PESCHERET.

PESCHABLE, *-eable, pech., peesch.*, adj., qu'on peut pêcher, qui est en état d'être pêché, où l'on peut pêcher :

Piscatilis, *peschables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Piscalis, *pechable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 229 v°.)

Li sires de Marolles demandoit le gort feu Tierri a avoir, et qu'il i pouvoit fere gort *peschable* par la coustume de la riviere de Saine. (1311, *Composit.*, Arch. L 762, pièce 4.) Double : faire gort *peeschable*.

Mais ce seroit bien plus que parties casueles, si l'assiete, estant favorable, permettoit au lieu d'un estang, d'en faire cinq ou six, pour en avoir un *pescheable* chacune année. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 13, éd. 1605.)

Pescheable : com. Fishable, which may be fished in. (COTGR., 1611.)

PESCHAGE, *-aige, pescage, pechage*, s. m., pêche, produit de la pêche :

Les herbages, *peschages* et aultres emolumens des dis fosses. (*Compte de 1352*, Arch. mun. Béthune.)

Et la raison si est que ce n'est pas temps de *peschage*. (BOUR., *Somm. rur.*, 1^{re} p., f° 113, éd. 1486.)

Toutes les herbaiges des fossez, et les *peschaiges* de l'yaue apartenoient audit chastelain. (1431, *Enquete ofuture*, Arch. légis. de Reims, I, 489, Doc. inéd.)

L'office de *pechage* et descharge du sel. (1466, *Ord.*, XVI, 517.)

Il n'est plus profitable *peschage* que en eau troublee. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., II, f° 246 v°.)

Il n'est profitable *peschaige* qu'en eau troublee. (Id., *ib.*, ms. BRUX. 10511, VII, II, 16.)

Un pescheur du vilage
Me le vendit, et disoit qu'au *peschage*
Comme ses rets hors de Sene il le voit
Par les poissons fretiller il le voit.
(J. A. DE BAIF, *Ecl.*, X, éd. 1573.)

Quelcun dit voyant ce *peschage* :
Tu gastes l'eau nostre breuvage.
(Id., *les Mimes*, l. III, f° 130 r°, éd. 1619.)

PESCHAILLE, *-challe, -caille, -quaille, pechaille*, s. f., pêche, poisson que l'on a pêché, collectif de poisson :

Si somes andui envoie
Parmi cest monde desvoie
Doner exemple et peeschier,
Por les pecheurs peeschier,
Qu'autre *peschaille* ne voulons.
(ROSE, Richel. 1573, f° 102°.)

Ains est pain, vin et char, et poisson et *pes-*
[*quaille*.
(Hist. de Ger. de Blav., Ars. 3144, f° 156 r°.)

La menue *pescheille*.
(Dat. de Quaresme, Richel. 19152, f° 914.)

Chi vous fet .i. present moult gent et avenant
De poisson que j'ai pris hui a l'aube apparant,
Lus, perches et barbiaus et maint bequet noant,
Asses i a *pescaille* et tout a remenant.

(DOON DE MAIENNE, 9795, A. P.)

Il a perdu (en perdant un hameçon d'or)
.ii. tans que sa *peschaille* ne vaut. (*Chron.*
de Fr., ms. Berne 590, f° 33°.)

Lor *pechdille*, leur pêche (ce qu'ils ont
pêché). (xiv^e s., Darmesteter, *Glosses et*
Glossaires hébreux-français, 1878, p. 39.)

De tant les poissons sanz doubter
Sont assez meilleurs a gouter,
Et mesmement ceuls des *peschailles*
Qui ont coquilles ou escailles.

(J. LE FEVRE, la Vieille, l. III, v. 4479, Cocheris.)

... Ne peut (le héron) prendre que jon-
Et telle menue *peschaille*. [chaille
(GAGE DE LA BIGNÉ, des Deduits, ms., f° 116 r°, ap.
Ste-Pal.)

Ne en nulle autre *pescaille*, soit fresche
ou salee. (1369, *Ord.*, V, 254.)

Ilz doivent prendre ou faire prendre
congé de descarcher leurs *pescailles*, avant
que riens en puissent oster. (1396, *Coust.*
de Dieppe, p. 5, Coppinger.)

En laquelle nasselle avoit un vaisel
nommé vivier, dedans lequel vivier avoit
certaine quantité de menue *peschalle*. (1398,
Arch. JJ 154, pièce 15.)

Item par ton appel et huc
Tu causas l'orrible bataille
De Troye par quoi mainto *pesquaille*
Nous arriva en cest hostel.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2^e journée, p. 239,
Le Verdier.)

Tirons bien, entendons a nous,
Nous aurons largement *peschaille*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 25^v, impr. Institut.)

Norm., *pequaille*, petits poissons,
provenant d'une pêche mal réussie.

PESCHALLE, voir PESCHAILLE.

PESCHE, *peeche*, s. f., pêcherie :

Nous leur baillames tel droit comme li
roys nos sires avoit en la *peeche* de la ri-
viere. (1317, Arch. JJ 53, f° 153 v°.)

Lesqueles *peeche* et garenne sont conte-
nues dedans les devizes, mettes et confi-
nacions ci dessouz nommees. (*ib.*)

PESCHEABLE, voir PESCHABLE.

PESCHEIS, *peskis*, s. m., pêcherie :

Des batis ou des *peskis* de la ville. (Sept.
1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Et retenons le petit *peskis* qui est entre...
(*ib.*)

PESCHEMENT, *pech., poisch.*, s. m.,
pêche, action de pêcher :

Tu as esté poischieres, et par ton *poischement*
As vaincu en cest siecle, or poischeras la gent.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Or. 374^{bis}, f° 9°.)

Sans ce que lesdits religieux puissent en
ladite eau et riviere de ladite dame nulle
autre droiture ne autre chose reclamer,

avoir ne demander en fons de terre, en
eau, en propriété et saisine, en *pesche-*
ment, en justice ne en seigneurie, en
usage, ne en autre chose. (1327, *Cartul. de*
Villeneuve S. Georges, Arch. LL 1090, f° 4
v°.)

Pêchement, pêche. (xiv^e s., Darmesteter,
Glosses et Glossaires hébreux-français, 1878,
p. 39.)

Peschement : m. A fishing. (COTGR., 1611.)

PESCHEOR, *-our, -or, -eur, -eur*,
pesq., pesk., pech., paich., s. m., lieu
de pêche :

Descors fust entre mon seigneur lige
Raoul abbé de Corbye... et moi d'autre
part deu carion d'Estinchan ke je de-
mandoie, et des terres que jou tieng de
l'eglyse de Corbye, et deu *peskeur* que jou
demandoie en l'iaue ki partist a l'iaue
Gillot. (1246, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l.
17758, f° 194 r°.)

Doi je avoir men *peskeur*. (*ib.*)

Save la droiture nous *pecheors* de Cha-
mont et nostre propre peschoir d'Engis.
(1268, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l.
10176, f° 24°.)

Save la droiture ses *peschours* de Cha-
mont et son propre *peschor* d'Engis. (*ib.*, f°
25°.)

Ont vendu un *paicheur* qu'il ont a Tie-
nens sur l'Oignon. (1292, *Offic. de Besançon*,
Richel. l. 9129, n° 17.)

— Bateau de pêche :

Crevelle, cordier, *pesqueur*. (1473, Arch.
S.-Inf. G 523.)

Cf. PESCHOIR.

PESCHERAILLE, *pecheraille*, s. f.,
nasse ; mot ancien, qui n'a été rencon-
tré que dans un texte liégeois du xvii^e
siècle :

Personne ne pourat vendre ou faire
vendre etc., *pecherailles* et autres ouvrages
de bansellerie. (29 juin 1681, *Ch. et privil.*
des .xxxii. mèt. de la cité de Liège, p. 300.)

PESCHERESSE, *-ece, pesqu., pech.*,
peescherresse, adj. f., de pêcheur, des-
tiné à la pêche :

Por ce li covint entrer en .ii. nes *pesche-*
reces et passer outre. (*Estories Rogier*, Ri-
chel. 20125, f° 215°.)

Chascun an, le jour de la St Michiel, s'as-
semblent devient Gernemuc bien .vi^{is}. pe-
tites nefs *peescheresses*. (1350, *Mém. au-roi*,
Revue des Soc. sav., mai 1867, p. 437.)

Un autre bat desja d'une ré *peescheresse*
Des fleuves la largeur.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de*
Virgile, f° 27 v°, éd. 1582.)

Quant a la harengaison et pesche d'autres
poissons, voulons qu'en temps de guerre
ledit admiral puisse accorder trefves *pes-*
cheresses a nos ennemis et a leurs sujets.
(Mars 1584, *Edit sur la jurid. de l'amiral*,
le droit de prise, etc., ap. Isambert, *Rec.*
gén. des anc. lois franç., XIV, 582.)

Barques *peescheresses*. (ANTOINE DE CON-
FLANS, ap. Margry, *Navigations françaises*,
éd. Tross, 1867, p. 407.)

L'admiral peut en temps de guerre ac-

corder treves *pescheresses* aux ennemis. (*Les Us et coutumes de la mer*, p. 457, éd. 1671.)

— S. f., pêcheuse :

Agnes la *peescherresse*. (1332, *Compte [de Odart de Laigny]*, Arch. KK 3^e, f^o 183 r^o.)

Maroie le *pesqueresse*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f^o 168 r^o.)

Pexheurs et *pecheresses*. (HEMERICOURT, *Tempor.*, 421.)

— Barque de pêche :

Lendemain par matin s'en entrèrent tout quatre en une *pescheresse*, si s'en alerent vers Waucres. Si comme il s'en aloient syglant, il coisirent en mer le conte ce Salesbieres. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 135, Michel.)

Finistère, Douarnenez, *pesqueresse*, s. f., barque de pêche : Voilà un bourgeois qui montera demain sur ta *pesqueresse*.

PESCHERET, *-ceret, pech.*, adj., propre à la pêche :

Batiel *pesceret*.

(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f^o 92^e.)

Une petite nacelle ou batellet *pescheret*. (1415, *Réglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, Arch. JJ 170, pièce 1.)

Hain, amesson a prendre poisson, autrement dit clou *pecheret*, l. tramus. Hamessonnez, prins a l'amechon ou au clou *pecheret*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— De même, en parlant d'un oiseau pêcheur :

Phalacrocorax, oiseau nommé cormorant, ou corbeau *pescheret*. (R. EST., *Dictionnaire-ohum*, et *Calepini Dict.*, 1584.)

PESCHERIE, *pecherie, peesquerie, paixerie, poisserie*, s. f., action de pêcher, pêche :

S'en ala vers Remiremont pour soy deuire en chaces et en *pescheries*. (*Grand. Cron. de France*, Gestes du debonnaire roy Loys, xix, P. Paris.)

Et li poisons de la premiere *pescherie* des estangs. (1336, *Partage entre Jean de Faucoigny et Henri son frere*, Faucoigny, Chambre des compt. de Dole, cart. 44, paq. 43, Arch. Doubs.)

La premiere *paixerie* qui se feroit en nostre grant estaingtz. (*Charte de 1434*, Coll. de Lorr., VIII, 38, Richel.)

La *pescherie* est meilleure quand l'eau est trouble. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 158, éd. 1593.)

Jusques a Gocephé, tous les ports sont propres a la *pecherie* desdits poissons. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 211.)

— Métier de pêcheur :

Saint Pierre apres la resurrection Jesu Christ retourna en sa *pescherie* et saint Mathieu ne retourna pas a son change. (ORESME, *Politiq.*, f^o 22^e, éd. 1489.)

— Droit de pêche :

Il aront *peesquerie* en nos yaues. (*Ch. de 1224*, Clerm., Richel. 4663, f^o 103 r^o.)

— Poisson pêché :

La seche *poisserie* comme stokefisse, etc. (*Pièce de 1555*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

PESCHETEAU, s. m., sorte de poisson, le *rana marina* :

Le *pescheteau*, qui autrement est appellé diable de mer, n'est moins fin que la torpille, car il trouble le limon, pour y faire venir les petits poissons sans qu'il puisse estre aperceue. Par apres avec deux barbillons qu'il a soubz les yeux, il les attire doucement jusques a ce qu'ils soyent si pres de luy qu'il se puisse jeter dessus. (DU PINET, *Plaine*, IX, 42, éd. 1566.)

C'est un mot bordelais, selon Sainte-Palaye.

PESCHEURE, s. f., pièce d'eau destinée à la pêche :

Vignes, rivières, *pescheures*, fourez, granges, granges. (1402, Arch. P 1390, cote 621.)

PESCHEUX, adj., poissonneux :

Pescheux. Fishing; or, full of fishing. (COTGR., 1611.)

1. **PESCHIER**, *pescher*, s. m., pièce d'eau moins grande que l'étang et destinée à la pêche :

Je achetasse volentiers... cent de petites bresmes, se il peschiat son *peschier*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 152.)

Es estang et *pescher* le poisson se multiplie, toutefois beaucoup mieus en cestui la qu'en cestui ci, pour son estendue, ayant le poisson en l'estang moyen de se pourmener loin : liberté qu'il n'a au *pescher*, qui communement n'occupe grande place. Aussi le vivier se convertit en *pescher* et le *pescher* en estang, amplifiant leurs limites. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, V, 13, éd. 1605.)

A l'imitation de l'estang se dresse le *pescher*; assavoir, en la bonde et es grilles, pour retenir et vuider l'eau et engarder que le poisson n'en sorte; aussi comme l'estang s'ensemence le *pescher*. Rien plus n'ont de commun ensemble, car en ce *pescher* ci faut donner a manger au poisson, et pour en tirer le revenu, tous les jours y *pescher*, et en prendre du poisson, pour cela estant ainsi appellé. (Id., *ib.*)

Du *pescher* tire on le poisson, pour le mettre reposer au vivier, et de la l'envoyer a la cuisine : mais c'est poisson gros qu'on y loge, non petit, par estre tant plus prest a manger, pour cestui la et non pour cestui ci estant dressé le vivier. (Id., *ib.*)

PESCHIERE, *pechiere, pessiere*, s. f., lieu destiné à la pêche :

Le duc aura tous les saulmons qui se prendront es diz molins, *pessieres*, escluses, etc. (1449, Bourbonnais, Arch. P 1355, pièce 127.)

L'Isere, Rhosne et la Saone endormye Et quant et quant plusieurs autres rivières Comme la Sorgue, et Durance s'amyne Ont transpercé leurs destroitots et *pechieres*, Deliberans de se trouver premieres Pour deplorer si grande decadence. (H. SARRT, *Æv.*, f^o 30 r^o, éd. 1573.)

— Droit de pêche :

Pour la *peschiere* de l'iaue de Niort et confirmation general 160 livres. (1269, *Compt. de Poitou*, Richel. I. 9019, f^o 33 r^o.)

PESCHISON, *-isson*, s. f., pêche, action de pêcher :

Receur 6 livres de Jaquet, cleric jurey de St Mihiel, de la *peschison* de l'estanc d'Amelle. (1321, Arch. Meuse B 492, f^o 20 v^o.)

La *peschison* du grant estang. (1398, Arch. Meuse B 2951.)

La *peschison* que se fit en la karasme l'an .miii^e. et .i. (1401, Arch. Meuse B 2632, f^o 33 r^o.)

Sur la prochiene *peschisson* de nos atangs de Bouconville. (1414, *Coll. de Lorr.*, VI, 10, Richel.)

PESCHISSON, voir **PESCHISON**.

PESCHOIR, *pessoer*, s. m., lieu destiné à la pêche :

Avons osteit Lambert de Tainieres le *peschoir* ki par nos peschoit en l'eawe ke cilh de la Vaul Sain Lambert tintent. (1268, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 24^e.)

Se nous avons nul droit de mettre *peschoir* ens es eawes de l'abbie. (*ib.*)

Nous por Deu lor quittons cel droit et lor donons en almoine de la vilhe de Chokires en aval ver Liege save la droituire nous pecheors de Chamont et nostre propre *peschoir* d'Engis. (*ib.*)

Me requisent ke je lor donasse en flez l'usage des *pessoers* a piet ke je avoie en l'eawe de Muse. (1217, *ib.*, f^o 25^b.)

PESCHOIRE, s. f. ?

Il print a une haie une robe a femme sur rougegoute, qu'il vendi a Aucerre .vii. solz tournois. Item a confessé qu'il print un chaperon vert a femme a *peschoires*, et le vendi .ii. solz tournois. (1375, Arch. JJ 108, pièce 66, ap. Duc., *Piscis* 1.)

PESCHOR, voir **PESCHEOR**.

PESCHOUR, voir **PESCHOR**.

PESCON, voir **PAISSON**.

PESE, voir **POISE**.

PESEIRE, interj., prob. le provençal *pecaïre* :

Quant Bos ocist Tierri .G. *pesseire*, Il nel volt ne nel sot nel consentere. (*Ger. de Rossill.*, p. 309, Michel.)

1. **PESEL**, *pezet*, s. m., pois :

Les coulons qui gastoient certains poix ou *pezeaux* nouvellement semés. (1477, Arch. JJ 178, pièce 163.)

Punaz, chervis, *pezeaux*.
(*Pet. huiet. cont. les men. particul. de la ville de Tonnarre, Cab. hist.*, II, 30.)

2. **PESEL**, *pessel, pesiel, pesial*, s. m., sorte de mesure :

Quiconques est linniers a Paris, il puet et doit vendre son lin en gros, par poinniees, par *pesiaus*, par cartiers et botelleites de Belisi. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LVII, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques est linier, il peut et doit vendre son lin en gros, par poinniees, par *pesiaus*, par quartiers et botelleites de Bethisy. (1299, *Ord. sur les mét. de Paris*, f^o 193^b, ap. Duc., *Pessale*.)

— Balance :

C'est assavoir que tous bourgeois et manans de la dicte ville, qui s'entremettent du fait et marchandise desdis fillez, puisent et poront, d'ores en avant, avoir et peser yeux fillez, a *pesiaux* nommez trosniaux portant jusques au poix de noef livres. (17 novembre 1427, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, f^o 171 v^o, Arch. Tournai.)

Mon petit *pesial* de kevre. (*Pièce de 1431*, Bull. de la Soc. liég. de litt. wall., VI, 109.)

— Ce qu'on payait pour les marchandises pesées au poids public :

Et si a li cuens le ucage et *pesiel* et le menu cens. (1265, *Revenus du comté de Namur*, Chambr. des comptes de Lille, f^o 6, ap. Duc., *Pesagium*.)

Nom propre ancien : Richardo *Pesel*. (1226, *Cart. de S. Denis*, Richel. I, 5415, p. 265^a.)

PESELIER, voir **PESELLIER**.

PESEMENT, *poisement*, s. m., action de peser :

Poisement d'or et d'argent. (*Bible*, Maz. 684, f^o 24^b.)

PESENCE, voir **PESANGE**.

PESEOR, *-eur, -eur, pez.*, s. m., celui qui pèse :

Il etet *peseor* de par le roi. (7 juill. 1252, *Reg. du Parl.*, Arch. J 1030.)

Par combien de tans il avoiet été cil Guillaumes an la viconté *peseor*. (1255, *Privil. des bourg. de Rouen*, Arch. J 1030, pièce 12 bis.)

Li *peseres* qui poise. (*Bans aux échevins*, 00, f^o 25 v^o, Arch. mun. Douai.)

Elye de Nekenghien a assuret de lui et des siens Jehan le *Peseur*, lui et les siens, et tout le sien, partout. (*Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai 217, f^o 20 r^o.)

Li *pesieres*. (1306, *Hist. de Metz*, III, 278.)

Que lidiz marchant eussent un *peseur* qui fust esleuz, lequel *peseur* jurast de bien et loyalement peser pour le vendeur et pour l'achateur. (1320, *Lettre de la comtesse Mahaut*, Arch. mun. S.-Omer, xxxii, 4.)

A Colin le *peseur* pour aler a Saint Aignan pour le dit plon et pour repeser apres

ce qu'il ot esté geté. (*Compt. de J. Assel*, 1402-1404, forteresse, XV, Arch. mun. Orléans.)

— Fém., *peseresse* :

Je approprie et usurpe le temps a moy, et le soleil feiz mien, et en ma balance le meiz. Je m'en suys faicte *peseresse* et venderesse par mon oultrage. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f^o 105 r^o.)

... Et le soleil mien fis
Et en ma balance le mis,
Je m'en suis faicte *peseresse*.
(Id., *Trois Pelerin.*, f^o 60^b, impr. Institut.)

De la requeste des trois *peseresse*s a la petite balance. (6 juillet 1560, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

PESER, *pezer*, verbe.

— Neutr. et impers., être désagréable, causer du chagrin, de la douleur, de l'inquiétude :

Ço *peiset* mei, que ma fins tant demoret.
(ALEXIS, str. 92^a, XI^e s., Stengel.)

Le coer li trenchet, le feie e le pulmun,
Que [mort] l'abat, cui qu'en *peiset* u cui nun.
(Rol., 1278, Möller.)

Je ne cuis home en trestot cest regné,
Mien escliant, james en vostre aé,
Qui vos osast, outre vo volenté,
Dire ne fere qui vos deust *pezer*.
(Les Loh., Ars. 3143, f^o 27^a.)

Un chevalier de Mez nous eut ocis,
Dont Hervi *poise*, qu'il estoit ses cosins.
(Gar. le Loh., 1^{re} chans., V, P. Paris.)

Guill. mistrent a Faleise :
S'il i fu, mal ait qui il *peise*.
(WAGE, Rou, 3^e p., 3729, Andresen.)

Les chevaus prendrai jo ; mes ne vos *poist*,
Quant boinement m'aves fait cest otroi.
(Aiol, 3529, A. T.)

Ne vos *peist* pas ; que ncs irons
Querre l'abel, si li dirrons
Que vos volez od lui parler.

(G. DE SAINT PAIR, *Mont S. Michel*, 595, Michel.)

Quant il fu corounes, si fait il prendre trestous chiaux que il seut que il en *pesoit* qu'il estoit empereres. (ROBERT DE CLARY, p. 18, Riant.)

Et s'en issent hors de laianz cui qu'il en *poist*. (Artur, Richel. 337, f^o 27^b.)

Recreanz me ferai, ja n'en iert trastorné,
Qui qu'ant *poit* no cui non, j'en serai rechetoz.
(Parise, 558, A. P.)

Puis l'acola et la besa
Ne a celle pas n'en *pesa*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f^o 8^o.)

Quant l'antant Maugalie, durement la *pesai*.
(Floovant, 654, A. P.)

En ce voyant my ainsi injurié, tiray ma daghe, en fery apres ledit Vinchant, dont je congnoy a lui avoir feru, pardevant, environ le ventre, ung cop d'estecq, dont ce *poise* moy qu'il a aquis sur moy, par quoy il le m'a falu faire et congnois l'avoir fait. (26 avril 1466, *Cédulle enregistree*, Reg. aux Publications, 1465-1472, Arch. Tournai.)

Seigneurs, mon pere est mort, dont il me *poise*. (Berinus, f^o 38 v^o, éd. 1521.)

— Act., acheter :

Iluec les vendent (les épices) et *poisent* a devis
Fer et acier, car el n'en prennent mie.
(Mort Aymeri de Narb., 2431, A. T.)

Le nom de la rue *Quincampoix*, anciennement *Quiquempoit*, *Quiquenpoit* (Est. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XVII, et LXXXVIII), à Paris, a conservé sous une forme altérée le souvenir de la locution *cui qu'en poist*, dont on a lu des exemples plus haut.

PESERIEL, *baiserial*, s. m. ?

Item .i. brun *baiserial*, prisiet .ii. florins a l'escut. (18 février 1361, *Exécution testamentaire de Gossuin Le Houchier*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hannebiert pour .i. *peseriel* et fastras. (31 mai 1448, *Tut. des enf. Pyaudeviel*, Arch. Tournai.)

PESERIS, s. m., lieu semé de pois :

4 acres de *peseris* en une airure. (*Bail de 1478*, S. Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

PESIBLE, voir **PAISIBLE**.

PESIEL, voir **PESEL**.

PESIERE, *pezriere, poisiere*, s. f., pièce de terre cultivée en pois :

Et estoit en le *pesiere* sen pere. (Eng., Arch. J 1031, pièce 20.)

Qui veult decevoir oyseaulx il ne doit pas mettre en la *pesiere* ne en la cheneviere ou ilz sont ; car se espouventail ilz voient il s'en fueroient tantost. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f^o 90 v^o.)

Fille qui oyseaulx
Veult decevoir, espouventaulx
Ne mect pas dedans la *pezriere*
Ou il vont, n'en la cheneviere.
(Id., *Trois Peler.*, f^o 63^b impr. Institut.)

On voit moult bien faillir par anees *pesieres*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 229, Kerv.)

Pesieres valent bien, aussi font leur priers.
(Id., *ib.*, II, 172.)

Es *poisieres* et es bles qui sont sur le pié. (*Ménagier*, II, 307, Biblioph. fr.)

Comme l'en chasseroit coulombs d'une *pesiere*. (A. CHART., *Quadril. invect.*, Œuv., p. 424, éd. 1617.)

Pesiere, s. f. ; pease reke. (PALSGRAVE, *Esclaircisement de la langue françoise*, p. 252, Génin.)

Bas-Valais, Vionnaz, *pezairie*, champ de pois.

1. **PESIME**, s. f., peste :

De Paris qui estoit esprise de *pesime* fut que Sains Eloi rescoust par sa proriere. (*Mir. de S. Eloi*, p. 41, Peigné.)

2. **PESIME**, voir **PESSIME**.

PESKEEUR, voir **PESCHEOR**.

PESKEUR, voir **PESCHEOR**.

PESKIET, voir **PESKET**.

PESKIS, voir **PESCUEIS**.

PESLAY, *peislay*, s. m., loquet ?

Pro *peslay* empto pro furno faciendo. (*Compt. de l'Hôtel-D. d'Orl.*, 1340-41, exp. de Lorciaco, Hôp. gén. Orléans.)

Pro *peislay* empto a Johanne Bellat charonnio. (*Ib.*, 1342-43.)

PESLE, *pelle*, *pedle*, *perle*, *peille*, s. m., pêne :

Ker il ad conforté les barres (vel *pedles*) de tes portes, e si beneid a tes filz en milieu de tei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlvii, 2, Michel.)

Si ouvri le *pelle* de mon huis a mon ami. (*Bible*, Maz. 684, r° 9°.)

Pessulum, *pedle*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Comme... l'uis de la chambre du seigneur de Narcoussis eust esté percé en deux lieux, au droit du *perle*, d'une visle a perrier vin. (1381, Arch. JJ 119, pièce 124.)

Recula a un petit coustel le *pelle* d'une serrure. (*Reg. du Châ.*, II, 272, Biblioph. fr.)

Pessulum, *peille* d'huis. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Nul serrurier ne pourra faire serrure de fer cu le *pesle* soit fourché, car elle seroit faulse. (1489, *Ord.*, XX, 189.)

Pesles brisez doubles, gasches doubles. (*Ib.*, p. 188.)

PESLECTE, voir **PALSTE**.

PESLE ET MESLE, voir **PELLE ET MESLE**.

PESLEMESLANGE, voir **PELLEMESLANCÉ**.

PESLEMESLER, voir **PELLEMESLER**.

PESLER, v. a., fermer au verrou :

Chascune nuit quant il anuite
Tout frez revient a la meslee,
Mais la porte est si fort *peslee*,
Si fort serree, si fort close
Qu'entrer n'i puet por nule chose
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 194°.)

PESLETE, *pellette*, *pelette*, s. f., pêne :

Deix *pelletes*, et deux clefz pour ung huis. (1484, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quevilles de fer a *pelettes*. (13 mars 1497, ms. Amiens 523, f° 226.)

PESME, *piesme*, *posme*, *peme*, *pisme*, *perne*, adj., très mauvais, très méchant, cruel, farouche, fâcheux :

Jo atendeie de te bones noveles,
Mais ne les vei si dures e si *posmes*.
(*Alexis*, str. 96°, xi° s., Stengel.)

Cum *pesmes* jurs nus est hoi ajurnez.
(*Rol.*, 2147, Müller.)

Rois Almaris del regne de Belferne
Une bataille lur livrat le jur *pesme*.
(*Ib.*, 812.)

A ceste espee qi me pent au geron
T'aprenderoie ici *pesme* leçon.
(*Raoul de Cambrai*, 3983, A. T.)

M'ame iert perdue dedens infer le *pesme*.
(*RAIMS.*, *Ogier*, 11795, Barrois.)

Et dedenz cel sejour lor avint une mesaventure qui fu *pesme* et dure. (*VILLEHARD.*, § 113, Wailly.)

Mes nostre grant maleurtez,
Nostre *pesme* chetivotez,
Qui ci nos devoit avenir,
Ne nos volt la lessier fenir.
(*Dolop.*, 2671, Bibl. elz.)

Trop te dementes et trop fais ciere *pesme*.
(*Huon de Bord.*, 2612, A. P.)

Sire Rollans, ci a *piesme* jornee.
(*Otinel*, 562, A. P.)

Li diaus fut an la vile mirabiles et *pesmes*.
(*Floov.*, 895, A. P.)

Cil ocioient au commencement les *pesmes*, les desloiaus homes, tout sanz jugement. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 508, Chabaille.)

De grant duel est tourné en *pesme*.
(*GODEFROY DE PARIS*, *Chron.*, 625, Buchou.)

Seigneurs citains, car me creiez,
Le consoil que vous retraies
Perdus l'avez, soit pis soit *perne*.
Onc depuis que Dieu fuit creez,
Ne fuit .i. lieu si descreez
Com serait Mets, non fuit Lucerne.

(*Contre ceulx de Mets*, 121, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 345.)

Icellui Jehan, qui estoit *pisme* homme, par simplesse s'accompaigna avec ledit bastart. (1386, Arch. JJ 129, pièce 155.)

Ce feust une dure et doloureuse aventure *pesme* et amere pour les Bourgoignons. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 316.)

Helas ! vray Dieu, quant nous cessera cette *pesme* douleur ? (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1421, Michaud.)

— Bien que *pesme* ait étymologiquement la valeur d'un superlatif, il est souvent modifié au moyen des adverbes de quantité, *moll*, *si*, *plus*, ou de la particule augmentative *par* :

Vostre curages est *mult pesmes* e fiers.
(*Rol.*, 256, Müller.)

Mult par ert *pesmes* e orguillus e fiers !
(*Ib.*, 2550.)

Rodomorus ot nom li sesmes,
Mais *mult* estoit avels et *pemes*.
(*Ben.*, *Troies*, Richel. 375, f° 84°.)

Allas ! cum laidement s'encloent
Dedenz *si pesme* traisun !
(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 660, Michel.)

Et Deu et sa mere renioie
Et sacrement foi et baptesme
Por la chose estre encor *plus pesme*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 8°.)

Morir de mort *si pesme* et dure.
(*Dolop.*, 5270, Bibl. elz.)

Mais ores leva et tormentes
Si grans et *si piesme* et si fors...
(*Mousk.*, *Chron.*, 13320, Reiff.)

En ce temps, avoit *si pesme* douleur a Paris, que nul n'osoit aler vendanger hors Paris devers la porte Saint Jacques. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1417, Michaud.)

Nom propre, *Pesme*.

PESMEMENT, *piesmement*, adv., très mal, très méchamment, cruellement :

Tu as *pesmement* uvered pur mei attarier e curucier. (*Rois*, p. 332, Ler. de Lincy.)

Et voient cele gent *piesmement* tormentee.
(*Helias*, Richel. 12353, f° 64°.)

PESNAGE, voir **PASNAGE**.

PESNAGEUR, voir **PASNAGEOR**.

PESNE, voir **PANNE**.

PESNEUX, voir **PENOS**.

PESOIER, voir **PEÇOIER**.

PESON, *pezon*, s. m., sorte de petit poids et de petite monnaie :

Li *pesons* de .vi. en la pierre, est de .xl.iii. onces. Li *pesons* de .viii. en la pierre, .xxxii. onces et .i. tresel. Li *pesons* de .x. en la pierre, .xxvi. onces, le tierz d'un once mains. (1243, *Règl. de la drap. de Châlons-s.-Marne*, Bibl. de l'École des Chart., t. XVIII, p. 56.)

Pezon : m. as *Peson*. A kind of small coyne ; also, (any) small weight. (COTGR., 1611.)

PESOT, voir **PEÇOT**.

PESOUR, s. f., syn. de *pesance*, souci :

Remese est orfeline (la justice), car mort sunt li
[doctour
Qui sosfriront les paines por lui et le labour,
Mais ore en i a poi qui aient de lui *pesour*,
Ore a mult poi amis, si est en grant tristor.
(*Du Mespris du siecle*, Richel. 19525, f° 63 v°.)

PESQUAILLE, voir **PESCHAILLE**.

PESQUE, s. f., pan de vêtement :

Bien ert cheus en males mains,
Quar si cheveil contremont tendent,
Et les *pesques* contreval pendent
De son sorcot et de sa cote.
(*Le Flabel d'Alouf*, 980, ap. Montaignon, *Fabliaux*, I, 287.)

Normandie, arrond. de Bayeux, et Guernesey, *pèques*, chiffons, lambeaux.

PESQUERESSE, voir **PESCHERESSE**.

PESQUERIE, s. f., sorte de jeu :

Le suppliant et Jehannin le Prevost jouoient a la *pesquerie* l'un contre l'autre. (1449, Arch. JJ 176, pièce 699, ap. Duc., *Pisquera*.)

PESQUEUR, voir **PESCHEOR**.

PESQUIS, voir **PASQUIS**.

PESSACHE, voir **PESAC**.

PESSAIRE, *passaire*, s. m., médicament introduit à l'aide du pessaire :

Lequel apoticaire bailla des pouldres, ysserops, beuvraiges et plusieurs *passaires*. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

PESSAIRIZER, voir **Pessariser**.

PESSANCHE, voir **Pesance**.

1. **PESSANT**, voir **Passant**.

2. **PESSANT**, voir **Pesant**.

PESSARISER, *-airizer*, v. a., introduire des médicaments dans la matrice d'une femme à l'aide du pessaire :

On la doit *pessariser* de aurea alexandrina et de tiriaque. (B. DE GORD, *Pratiq.*, VII, 14, éd. 1495.)

Adonc la sage femme doit essayer, ayant ses mains oingtes, et ces lieux estans amollis, fomentez et *pessairizes*, par provocation d'esternement et medecines qui provoquent l'avortissement, si elle le pourra tirer dehors. (Joub., *Gr. chir.*, p. 594, éd. 1598.)

PESSAT, voir **Pesat**.

PESSATE, voir **Piecete**.

1. **PESSÉ**, s. f., chagrin :

Quant voit Booz son neveu gisant mort en la ^{[presse,}
Une grant *pesse* a pris, de fort plorer ne cesse.
(*Girart de Ross.*, 4965, Mignard.)

2. **PESSÉ**, voir **Passé**.

PESSÉ, voir **Pensé**.

PESSÉAU, voir **Paissel**.

PESSÉE, voir **Passée**.

1. **PESSÉL**, *passell*, s. m., instrument pour préparer le lin ou le chanvre :

Passell. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

2. **PESSÉL**, voir **Paissel**.

3. **PESSÉL**, voir **Peasel**.

1. **PESSÉLER**, *-eller*, v. a., préparer le lin ou le chanvre :

Pesseller. (1464, J. LAGADEUC, *Catholic.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Bret., Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, *pesseler* le lin, le travailler pour l'adoucir.

2. **PESSÉLER**, voir **Paisseler**.

PESSÉLIER, *peselier*, s. m., celui qui bat le lin :

Jaquemin le *peselier*. (1342, Arch. JJ 74, f° 14 v°.)

PESSÉLIN, s. m., instrument à battre le lin :

Ne ublet pas le *pesselin*,
De escucher ou estonger vostre lyn.

(*The Treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 156, Wright.)

PESSÉMENT, voir **Passément**.

PESSIÈRE, voir **Peschière**.

PESSIME, *pesime*, adj., très mauvais, très cruel :

Si est si *pesime* chose que l'on n'i puet metre conseil. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 310, var., Chabaille.) Autre var., *pesstime*.

Du *pesstime* crime de ydolatrie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 12 v°.)

Aux Sarrazins mena guerres *pesstimes*. (A. DE LA VIGNE, *La Louenge des rois de France*, f° 27 v°, éd. 1507.)

Le peuple... murmurant de ce pain *pesstime*. (VIRET, *Cuisine papale*, p. 59, Fick.)

PESSINE, s. f., vase à huile :

Fusorium, *pesnine* ou voissel a huile a mettre es lampes. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Endroit la *pesnine* du grant autel. (1490, Arch. K 272.)

PESSOER, voir **Peschoir**.

1. **PESSOIER**, s. m., lieu de pêche :

Son *pessoier* de Chamont en l'eaiwe devant ditte. (1271, *Chart. du Val S. Lambert*, Richel. 10176, f° 25°.)

Cf. **Pescheor** et **Peschoir**.

2. **PESSOIER**, v. n., couler avec abondance :

Quant il l'orent enci mahigniet (l'arbre) que des plaies que il li horent faites en viron que des pertux que il li horent fais, si en issit uns grans ruicelz de sanc que tut cil qui i estoient s'i poissent baignier tant que il *pessoiait*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 28 v°.)

3. **PESSOIER**, voir **Peçoier**.

PESSOLATE, s. f., sorte de vermine :

Poulz, lendes et *pepsolates*. Ce sont bestes engendrees pres du cuir par voye de putrefaction. (B. DE GORD, *Pratiq.*, II, 9, éd. 1495.)

PESSON, voir **Paisson**.

PESSONET, voir **Poissonet**.

PESSONNER, voir **Paissonner**.

PESSOUN, voir **Paisson**.

PESSULLE, s. m. et f., verrou, barre :

Je tourne ma veue vers l'uy
La ou je voys estre ung *pesseulle*,
Ung verrou ou ung repagulle
De quoy on peut pour s'enfermer
En une chambre l'uy fermer.

(*Therence en franç.*, f° 112°, Verard.)

Et si avoit grosses barres et *pepsulles* enclavees dedans les pierres. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 24, éd. 1530.)

PEST, voir **Past**.

PESTAIL, voir **Pestail**.

PESTAL, voir **Pestel**.

PESTAU, voir **Pestel**.

PESTAUL, voir **Pestel**.

PESTÉ, part. passé et s. m., pestiféré :

Il seroyt de grant besoing et necessité que ceux qui sont *pestes* et qui meurent de peste feussent mys en terre hors la ville, sans les apporter en terre en la ville, car il y a grand dangier, et que les d. mors *pestes* soyent enterrez bien parfont en terre. (*Ord. sur le fait de la police en temps de peste*, Reg. des délib., 1580-84, Arch. mun. Bourges.)

S'il advient qu'il tombe quelque malade de peste, l'en le fera enfermer chez luy, en sorte qu'il n'en puisse sortir ny aucuns de sa maison, ains l'en luy fera administrer vivres par une corbeille ou panier a dedans de lad. maison ; ou bien il sortira incontinent de lad. ville selon la commodité qu'il aura de se faire panser aux champs, et emportera avec luy toutes ses hardes ou bien les fera brusler, et ne reviendra des champs de trois mois apres qu'il sera gueri ; sinon sera mené en la maison des *pestes* avec toutes ses hardes. (*Ord. pour éviter à l'inconvénient de peste*, ib.)

Mangeans et dormans aupres de leurs infects et *pestes*. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, II, 94, éd. 1615.)

PESTEIL, *-ail*, *pet.*, *pat.*, s. m., pilon ; masse ou massue :

Bateiz ces chozes en .i. mortier de cuyvre, a un *peteil* de fer, desgeuneiz vos dou jus par .iii. matins, gariz sereiz. (RUTEB., *li Diz de l'Erberie*, I, 257, Jub.)

.i. mortier et un *pesteil* a battre especes. (1328, *Invent. de la royne Clemence*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Si prist un *pesteil* et rompist les deux jambes a sa femme. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. LXII, Bibl. elz.)

Un mortier et un *pesteil*. (*Ménagier*, II, 115, Biblioph. fr.)

Un petit mortier a especier, prisie avec le *pesteil* de fer .xxiv. s. (1389, *Invent. du chdt. de Porte-Mars*, Arch. admin. de Reims, III, 737.)

Tant se multiplia le debat qu'Ingrant prist un *pesteil* et Demarre un baston. (1390, Arch. JJ 138, pièce 174.)

L'exposant print un *peteil* qu'il trouva d'aventure, duquel *peteil* par maniere de chastement il frappa son filz deux coups. (1398, Arch. JJ 153, pièce 170.)

Print icellui Guiot un *peteil*, et frappa le suppliant sur les bras. (1413, Arch. JJ 167, pièce 190.)

Peteil, mortier, aulx et oignons.

(E. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 211, Crapelet.)

Ung mortier de pierre et ung *peteil* de bois. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 193 r°.)

Ung mortier de plomb et ung *peteil*. (*Le grant Herberier*, f° 85 v°, Nyverd.)

La tige est de la hauteur d'une paume... et faite a mode d'un *pesteil* ou pilon. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 162, éd. 1605.)

Cf. **PESTEL**.

PESTEILLIER, *-illier*, *pet.*, verbe.

— Act., piler, écraser avec un pilon :
Pindo, *pestillier* ou broier. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 229 r°.)

— Ecraser, fouler en général :

Quant aux pietons qui n'avoient esté foulez et *petillez* de la chevalerie, apres avoir en grand travail marché par la fange, en fin ils se retirèrent derechef dans les bois. (FAUCHER, *Antiq. Gaul.*, II, 5, éd. 1611.)

Elle se retira donc de peur d'estre *petil-lee* de leurs chevaux. (*Id.*, *ib.*, I. IV, ch. I.)

— Frapper du pied :

Ne lisons nous pas qu'un Alexandre pape *petilla* Federic empereur, lorsqu'il se vint prosterner devant luy a ses pieds, pour se reconcilier avec luy ? (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

— Frapper, battre en général :

Ensy com carpentier aloient carpentant, Et de tulle et d'estoc l'un l'autre *petillant*. (*Chèv. au cygne*, 18042, Reiff.) Impr., *pecillant*.

Et quant se sentiront de ces fiers *petillier*, Il ne volront avant venir ne vacucier. (*Id.*, 34701.)

Or *petillies* le pel de vostre espoit trenchant. (*Baud. de Seb.*, VIII, 1037, Bocca.)

Si le vont *petillant* de maint coutel a pointe, Et des pies et des mains li hostent mainte jointe. (*Id.*, XXIIV, 1060.)

— Fiquer, presser de l'aiguillon :

... Tant *peteillies* d'aguillons
Que li sans de ci a feillons
Li raoit des cuisses aval.
(*Couronnement Renart*, 351, Meon.)

Au molin vois et vieng sovent
Carchié de blé et de farine,
Sovent me carche l'en l'eschine,
Point et *peteille* et fiert toz dis.
(*Du Chien et de l'asne*, Richel. 837, f° 168°.)

Si le prirent a *petiller* de leurs espieus es rains. (*Perceforest*, vol. II, f° 10°, éd. 1528.)

— Presser, importuner, tourmenter, vexer :

Maus consaus lues tant le mena,
Et tant le *pestilla* envie,
Theophilum sa seingnorie
Toli, et fist nouvel vidame.
(*Comme Theophil. vint a penitance*, sp. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 275.)

Tant vont le roy chascun jour *petiller*,
que le roy sceut tout le fait par amours.
(*Perceforest*, vol. V, f° 111°, éd. 1528.)

— Act. et neut., êtreindre, serrer fortement :

Ou haubert li bouta fierement en poussant,
Et suret longuement ensamble *pestilant*.
Mais Bertran du Guesclin li va si encauchant,
Que par le bacinet le va forment traiant,
Et aussi fist l'Engloiz, qui le corps ot poissant,
Et par les hastereaux se vont fort *pestilant*.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 2509, Charrière.)

— Neutr., frapper du pied, piétiner, trépigner :

Je te prie, advise comment ce petit enfant la *pestille* en la boue. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 651, Génin.)

I trampell with my fete. Je marche, je

hurtelle, and je *petille*. Les garçons hurtellent, or *petillent* tant par dessus ma teste que je ne puys dormir. (*Id.*, *ib.*, p. 760.)

Elles (les brebis) ne pourront manger, et ne feront que se mouvoir et *petiller*, jusques a ce que... (PARÉ, *Liv. des Anim.*, c. XXI, Malgaigne.)

Pestiller, *peteller*, battre co' piedi in terra. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*, 1659.)

— Fig., trépigner de colère, être furieux :

Lucifer *petille* et enrage
Si tost qu'on luy dit verité.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 82°, éd. 1537.)

S'il vous plaist de reconnoistre sans passion toute l'ancienneté, vous trouverez que je ne dis rien qui ne soit tres veritable ; et en *petillent* toutes les escoles d'Italie, si bon leur semble. (E. PASQ., *Lett.*, I, 12.)

Parquoy je suis presque forcé de dire (et en *petille* qui voudra) que les lettres, prises simplement, sont choses indifférentes. (*Id.*, *Pourparler du prince*, I, 1032, éd. 1723.)

— Gigoter, remuer les jambes :

Et eust l'en veu gens *pestiller*,
Fringuer chevaux et faire raige.
(MARTIAL DE PAR., *Vigil. de Charl. VII*, F 11°, éd. 1493.)

Quant tous les hommes et les femmes
Le veirent tout nud despoiller,
Des yeulx jecterent grosses larmes
Assez pour ung gardin mouiller.
Esvanouir et *petillier*
En eussiez veu.
(*Id.*, *L'Amant rendu cordelier*, p. 568, éd. 1731.)

Incontinent qu'il fut né la matronne qui le receut le mist sur ung pou de feurre blanc sans drap, et l'enfant commença a *petiller* et attraire a lui le feurre de ses mains. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 40 v°.)

— *Pesteillant*, part. prés., qui s'agite :

Hec vit mons. d'Orleans (assassiné) ou ruisseau de la rue, *petillant* encore d'une main. (1407, *Enq. sur l'assassinat du duc d'Orléans*, Bibl. de l'Ec. des chart., 6° sér., I, 242.)

Norm., *petiller*, piétiner, fouler aux pieds, marcher sur.

Cf. PESTELER.

1. PESTEL, *pestiel*, *pestial*, *pestiau*, *pestal*, *pestaul*, *pestaui*, *petel*, *petiel*, *petal*, *peteau*, *pestrel*, s. m., pilon, instrument dont on se sert pour broyer ; matras, dard avec une grosse tête, masse ou massue :

La veissiez tant grant *pestel* tenir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 47°.)
Pesteaux lor jete, mortiers e ceminée.
(RAIMB., *Ogier*, 3829, Barrois.)

Et apres prist on tous les garchons qui les chevax gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter ; si les fist on trestous armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos en coivre, et de piletes, et de *pestriaux*. (ROBERT DE CLARY, p. 38, Riant.)

Et uns autres le *pestal* lieve.
(*Renart*, Suppl., p. 138, Chabaille.)

Ou li *pestaui* me soit ostez.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 59°.)

Hic pilus vel pistillum, *pestel*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Markes hauga le *pestiel* et fiert le premier grant cop sour le tieste. (*Sept. Sag. de Rome*, Ars. 3152, f° 29°.)

Un *pestiel*, et toutes menues choses d'avau maison, kayere, trepier, roueule. (Nov. 1315, *Donnation de Maryen de Maubeuge*, Arch. Tournai.)

Pilus, *petiaus*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 4120, f° 124 v°.)

Pilus, *petal*. (*Gloss. de Salins*.)

.ii. mortiers, .i. *pestaui*. (1360, *Invent. de l'ostel de N. D. des Barres*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

Mais s'il en a mestier, par Dieu qui fu penez ! Il en ara plus tost c'un *pestaui* n'est lavez.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 14143, Charrière.)

Li uns tient .i. tinel, l'autre perche aguisie ;
De hastiers, de *pestaui* ot mainte entortillie.
(*Id.*, *ib.*, 984.)

Englois gietent sur eulx poçons de vive chaus
Et puis eue boillant et mortiers et *pestaui*.
(*Id.*, *ib.*, 20189.)

E pour faire vos sauces vous faut un mortier, un *pestel* et une pilette pour piler vos pois. (*Dialog. fr. flam.*, f° 3°, Michelant.)

Deux mortiers et les *petaulx*. (19 août 1412, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ung mortier de metal et .ii. *pestaui*. (1441, *Compte de l'exéc. testam. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

Pour ung mortier et ung *petiel*. (1466, *Compte de l'exéc. test. de Leurens de Tainegnies*, Arch. Tournai.)

Rue de la Mortellerie,
Ou pend l'enseigne du *Pestel*.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue franche du Lymous., Jouaust, p. 241.)

Les femmes y furent a grans bourles cornues,
A *pestes* et bastons, a lanches bien agues.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 10662, Scheler, *Gloss. philol.*)

Pour ung mortier et le *peteau* .x. s. (1505, *Exéc. test. de Jehan Cappelier, hauteleisseur*, Arch. Tournai.)

De luy [Amand Prahoul] pour quatre *peteaux* de fer, pesans vingt livres, au pris de ung gros chascune livre, a esté receu vingt gros flandres. (1516, *Compte de l'exéc. testam. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

Item pour ung mortier et le *peteau* de keuvre. (1548, *Compte de l'exéc. testam. de J. Marchant*, Arch. Tournai.)

Un mortier de cuivre avec son *pestaui* de fer. (1563, *Invent. des artilleries et ustensiles déposés au château de Lille*, Chambre des comptes de Lille, B 2564.)

— Ecrasement :

En ses Flamans se fiert, mult en fait grand *pestial*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 10585, Scheler, *Gloss. philol.*)

— ?

Mais quier mercy, rent toy et livre,
Ou j'ay paour c'on ne te livre
Du *pestaül* et non de la lie.

(*Contre ceulz de Metz*, 154, ap. E. de Bouteillier,
Guerre de Metz, p. 346.)

— Ornement de tête à l'usage des
femmes :

Caliandrum, *pestel*. (*Gloss. du XII^e s.*,
Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér.,
t. V, p. 328.)

Morv., *pétiau*, pisseau, échalas. Fo-
rés., *peté*, pilon.

Noms propres, *Pestel*, *Petel*.

2. **PESTEL**, s. m., le haut du bras :

El tierc jor, hom ne seit par queil re-
pons jugement de Dieu, descirat ses mains
et ses bras et ses *pesteauz* de ses denz.
(*Dial. Greg. le pap.*, p. 229, Foerster.) Lat.,
lacertos suos.

PESTELEIS, *-leiz*, *-lis*, *-liz*, *pet.*, s.
m., action de frapper, de frapper du
pied, de trépigner :

Lieve la noise et li *pesteleis*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f^o 245^e.)

Tel friente maintent li destrier arabi
Et tel poudrier et tel *pesteleiz*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f^o 23^a.)

Car Beradez en va si aatis
L'espee el poig com chevalier de pris,
A Presberant est li *pesteleis*,
Lieve la poudre qui est o le vent mis.
(*Ib.*, f^o 41^b.)

Des chevaux fu grans li *pesteleis*.
(*Ib.*, f^o 116^b.)

Sor lui avoit molt grant *pesteleis*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f^o 34^f.)

La r'ot des lances josteis
Et estraigne *pesteleis*.
(*BEN.*, *Trote*, Richel. 375, f^o 85^r.)

Li chevaux grate et hene ; moult fait grant *pes-*
telis.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 193, P. Paris.)

Cil ceval et cil mul font si grant *pestelis*...
(*Les Chetifs*, Richel. 12538, f^o 77^b.)

La y eut grant *pestelis* et grant encom-
brement. (FROISS., *Chron.*, II, 405, Kerv.)
Impr., *pestelit*.

Ouquel *pestelis*, froissis et poussis, ilz
furent depuis le matin jusques a basses
vespres. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beau-
ne, éd. L. de Montille, p. 295.)

Pour eux reposer en la place ou ilz es-
toient, laquelle estoit moult froide pour le
pestelis des chevaux. (J. LE FEVRE, *Chron.*,
I, 244, Soc. de l'H. de Fr.)

La friente estoit tant grande, le *pestelis*
tant hideulx... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux. 10512, V, IV, 13.)

Peteliz. Conculcatio. (NICOT, *Thresor*,
éd. 1606.)

Sainct Jean vid sortir un cheval jaunastre...
et l'enfer le suivoit faisant tomber la
terre sous le *petelis* de ses pieds. (EST. BI-
NET, *Œuv. spirituelles*, p. 656, éd. 1620.)

— Traces de piétinement :

Entor la fontaine coisirent
De chevaux un *pesteleis*
Mout grant, et escopeleis
D'escus, et mout sanc espandu.
(*Chev. as deus esp.*, 8706, Foerster.)

PESTELEMENT, *pet.*, *pell.*, *patiele-*
ment, s. m., action de frapper du pied :

Grant noise i ot et grant *patielement*.
(Aumont et Agrav., Richel. 2495, f^o 135 v^o.)

— Action de fouler aux pieds :

Lesquels (sarments) on doit recueillir
et amasser quand la terre est seiche, afin
que, si elle estoit fangeuse et mouillée, ne
fust foulée des pieds et endurcie du *pette-*
lement. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 27, éd.
1555.)

Petilis ou *petelement*, vertredinghe. (LEON
MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

PESTELETER, *-eller*, *pett.*, *pet.*, *paît.*,
verbe.

— Act., piler, écraser avec un pilon :

Li maistres keus a les aus *pesteles*.
(*Aliscans*, 3563, A. P.)

Thiebaus lor va les herbes aporter ;
En .i. mortier les ont fait *pesteleter*.
(*Gaydon*, 122, A. P.)

Lequel vateon commença a soy jouer et
a broyer du pestel qu'il tenoit ; lors icellui
Pierre lui dist que s'il ne se cessoit, que il
lui *pesteletoit* sa teste. (1144, Arch. JJ 168,
pièce 141.)

— En particulier, battre le beurre :

Del loit ait al *pesteleter*
D'une berbiz e d'un aignel
Qui masle soit e seint e bel.
(*Lapid. fr.*, D 934, L. Pannier.)

— Ecraser, fouler en général :

Au pont del branc d'acier a l'erbe *pestelé*.
(*Ren. de Montauban*, Richel. 24387, f^o 14 v^o.)

Si puet il de l'eschace
S'aillie *pesteleter*.
(*De l'Eschacier*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 162.)

Et plusieurs autres de la bataille (furent)
navres, blechies, tués, *pesteles*. (XIV^e s.,
Récits d'un bourgeois de Valenciennes, p.
233, Kervyn.)

Et l'eussent tout deffroissiet et *petelé* de
leurs chevaux. (FROISS., *Chron.*, Richel.
2646, f^o 150^a.)

Que se il le tenoit dehors, il le *pestele-*
roit aus pies. (1480, Arch. JJ 206, pièce
666.)

Son cheval avoit tant *pestelé* aux piedz de
devant l'autre loup cervier... qu'il l'avoit
achevé de tuer. (*Alector*, f^o 90 r^o, éd. 1560.)

Levrauts le lion mort *pestellent*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f^o 59 r^o, éd. 1597.)

— Battre, frapper :

Se ne fust l'aguillon dont chele (la tigre) le
[mestrie,
Et dont ele [le] point et *pestele* et refrie,
N'eust duré a li nient plus que une pie.

(*Doon de Maience*, 1591, A. P.)

Fraper et battre, ou *petteleter* tout au-
tour. (R. EST., *Dictionariolum*.)

— Neutre, frapper du pied, piétiner :

Gens et chevaulz s'en resjoissent,
Sonnent, *petellent* et hennissent.
(*Modus*, f^o 111 r^o, Blaze.)

La vieille *pestelle* enragee
S'elle n'a cheville en son trou.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, 111, f^o 129 v^o, éd. 1619.)

Pestiller, *peteller*, battre co'piedi in ter-
ra. (OUDIN, *Dict. fr. ital.*, 1659.)

— Gigoter, remuer vivement les
jambes :

S'a veu le païen en l'iawo *pesteleter*.
(*Fierabras*, 2549, A. P.)

Jehan Vincent donna audit exposant tel
cop dudist baston sur la teste, qu'il l'abat
a terre aussi comme mort, et *paîtillant* des
pies comme se il feust malade de hault
mal. (1383, Arch. JJ 123, pièce 213.)

Rouchi, *peteler*, fouler aux pieds, pié-
tiner. Wallon, *peteler*, *pellé*, Charle-
roi, Mons, Givet, *pesteler*, frapper du
pied, piétiner. Hainaut, *pesteleter*, vaguer,
se promener çà et là.

PESTELIS, voir **PESTELEIS**.

1. **PESTER**, *pister*, v. a., broyer, pé-
trir :

Sur ceo sonera mon ventre a Moab si
com harpe, et mes entrailles al mur des
tieules *pistez*. (*Bible*, Isaïe, ch. XVI, vers.
11, Richel. 1.) Lat., Super hoc venter meus
ad Moab quasi cithara sonabit, et viscera
mea ad murum cocti lateris.

Après *piste* et coule. (*Fragm. d'un liv. de*
medecine, ms. Berne A 95, f^o 4 v^o.)

Pain *pisté* avec vinaigre. (B. DE GORD.,
Pratiq., V, 16, éd. 1495.)

Prenez les herbes devantdites et les
broyes fort et les *pistes* avec huile violat.
(*Id.*, *ib.*, 17.)

.iii. mortiers de coyvre a *pester* apothi-
carie. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la*
mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Roses *pistées*. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, xxii,
Malgaigne.)

De la sauge, rosmarin et rue un peu
pistes. (*Id.*, *ib.*, c. XXIII.)

Ceste racine cuite et *pistée* avec vieil
oing, appliquee sur les cloux des pieds les
resoult totalement. (LIEBAULT, *Mats. rust.*,
p. 285, éd. 1597.)

Faites le tout fondre sur feu lent ; puis
pistes les ensemble. (O. DE SERRES, *Th.*
d'agr., VIII, 5, éd. 1605.)

— Fig., fouler :

Et encore que quelques uns *fussent* per-
cez de lançades ou *pistez* de chevaux, ce
seroit par aventure quatre ou cinq de
chascque costé, qui est petit mal. (O. DE
LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 322, éd.
1587.)

Cessant de *pister* es champs
Vostre voye a triple file.
(*Id.*, *Poés.*, p. 178, éd. 1594.)

2. **PESTER**, voir **PAISTER**.

PESTEUR, voir **PESTOR**.

PESTEUX, adj., empesté :

Si tost que de Jupin l'espouse bien aimée
De ce *pesteux* venin la sent envenimée.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 148 r°, éd. 1582.)

En ce pendant que le *pesteux* Autonne
Tes citoyens l'un sur l'autre moissonne, ...
Je suis venu pres de Marne l'isleuse.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, III, p. 257, éd. 1584.)

La vapeur *pesteuse* qu'elles (les cuisines)
tenoyent cachée. (MATHIEU CHALVET, *Trad. de Senèque*, f° 230 r°, éd. 1604.)

Qu'Eole tienne ore les boucles closes
Des Norts frilleux et des *pesteux* autans.
(LA MORLIERE, *Prognost. à M^o la C^o de S. Pol.*)

PESTIAU, voir PESTEL.

PESTIAL, voir PESTEL.

PESTIEL, voir PESTEL.

PESTIFERE, pestiff., adj., qui cause la peste, la mort, funeste :

Li Latin s'espoentoient aussi comme s'il
fussent feruz de l'estoille *pestifere*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 129^b.)

Priant a Dieu que du dart *pestifere*
La preservast en ce mortel affaire.
(Poème inéd. de J. Marot, p. 117, Guiffrey.)

Mortalité *pestifere*.
(J. BOUCHET, *Epist.*, Motif, etc., éd. 1545.)

Jons et autres herbes *pestiferes* et mau-
vaisés. (GRUGET, *Div. leç.*, II, xxiv, éd. 1583.)

PESTIFEREUR, adj., meurtrier :

(Lorsque) guerre Lombars blesse
D'un dart agu, *pestifereur*, mortel.
(GRINGORE, *Chasse du Cerf*, I, 157, Bibl. elz.)

PESTIFEREUX, pestiff., adj., pestiféré, empesté :

O vil oyseau *pestifereux*.
(Act. des apost., vol. I, f° 147^c, éd. 1537.)

Preservé de peste, en pais *pestifereux*.
(JACQUES PETIT, *la Procession de Soissons pour la délivrance des enfants de France*, 1530, éd. Techener 1877, p. 60.)

D'un dard *pestifereux*.
(J. PARRADIN, *Micropedie*, p. 102, éd. 1546.)

Les *pestifereux*. (1564, Arch. mun. Lyon BB 84.)

Pour penser les *pestifereux*. (G. PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 306, éd. 1573.)

PESTIL, adj., servant à broyer :

Mortier de sagesse... est fait de mortier
pestil avec poudre de briques. (*Remedes secrets*, f° 24 v°, éd. 1573.)

PESTILENCE, -ense, -enche, s. f., peste, carnage, défaite, malheur, calamité, misère, accident :

Considerans les tres grands dommages
que noz ennemis, qui a present sont en
notre royaume, ont fait et font en plu-
surs parties d'icellui, et les tribulacions
et *pestilences* esquelles nostre pueple a
esté et encore est, a cause de ce. (5 oct.
1370, *Mand. de Ch. V*, p. 953, L. Delisle.)

Si dura la bataille et la *pestilense* de l'eure

de prime jusques a haute nonne. (FROISS.,
Chron., II, 37, Luce.)

Quant li dis rois Henris vei le *pestilense*
et le desconfiture sus ses gens, et que
point de recouvrer n'i avoit, si demanda
sen cheval. (Id., *ib.*, VII, 45.)

En hault lieu ventent li vent a plain,
Les hauls clochiers destruisent par puissance,
Et les bas lieux demeurent seur, ce tain,
Bon adviser fait ce te consequence :
Les grans estas ont toute *pestilence*.
(E. DESCHAMPS, *Œuvr.*, V, 206, A. T.)

Pour enbahir Flamans et mettre en *pestilence*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 5727, Scheler,
Gloss. philol.)

Pestilence ont les cristiens. (J. D'OUTRE-
MEUSE, *Myreur des histors*, III, 124, Chron.
belg.)

**PESTILENCIEUX, -tieux, adj., pesti-
lenciel, pernicieux, funeste :**

Pestilencieuses batailles. (COURCY, *Hist. de
Grece*, Ars. 3689, f° 209^a.)

Contrec *pestilencieuse*. (Flave Vegece, III,
2.)

Erreurs *pestilencieuses*. (MONSTRELET,
Chron., II, 105, Soc. de PH. de Fr.)

Pendant le temps que la mauldite et
pestilencieuse guerre de France et d'Angle-
terre regnoit. (LOUIS XI, *Nouv.*, V, Jacob.)

Il y fait *pestilencieux* en chaleur. (FOSSE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 160 r°.)

Les personnes enteichies de la maladie
pestilencieuse. (11 sept. 1520, *Reg. des Con-
saulx*, 1510-1522, Arch. Tournai.)

Sa *pestilencieuse* avarice. (LARIV., *Facet.
Nuicts de Strap.*, X, IV, Bibl. elz.)

Aer *pestilencieux*. (GRUGET, *Div. leç.*, V, II,
éd. 1583.)

Et encore au xviii^e s. :

Pestilencieux, pestilens. (MONET, *Paral-
lele*, Rouen 1632.)

Il s'eleva malheureusement du costé de
la riviere d'Arne un vent froid et *pestilen-
cieux* qui luy glaça le sang. (*L'histoire de
Castruccio*, p. 140, éd. 1671.)

**PESTILENCIEUSEMENT, adv., dans la
débauche :**

Il l'avoit fait et ordonet verge de son
fureur divin pour punir les *pestilencieuse-
ment* vivans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux., II, f° 118 r°.)

**PESTILENT, pestillent, adj., empesté,
malade, funeste :**

Car en ceulx qui sont mauvais, *pestillens*,
et mal disposes ou mal habitez, on voit
bien que le corps a princey et seigneurie
sur l'ame. (ORESME, *Politiq.*, f° 8^a, éd.
1489.) Imp., *pestilliens*.

A, sorciere tres *pestilente*
A sainte eglise as trop esté,
Et pour t'avoir manifesté
Mes secres, te faisant fermer,
Vice en vertu, vertu en vice
Tu as changé, faulce lezarde.

(Heresye et l'Eglise, p. 16, ap. Ler. de Lincy et
Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Tant devient l'eau amaire et *pestilente*
Du fort venin de la fleiche dolente.

(J. LE MAIRE, *Compte 1^{er} sur la naissance de dame
Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 233.)

La cote de la Guinee, cote dangereuse,
et portant un air *pestilent* plus de cent
lieues avant en mer. (MARC LESCARTOT,
Hist. de la Nouv. France, 1612, éd. Tross,
1866, t. II, p. 453.)

PESTILENTIEUX, voir PESTILENCIEUX.

**PESTILLEIS, petilis, petylis, s. m.,
piétinement :**

Et vont le long d'ung pré, ou l'herbe
trouventur batue et cheute en terre par le
petylis des chevaux. (Perceval, f° 105^b, éd.
1530.)

Petilis ou petelement, vertredinghe. (LEON
MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

Cf. PESTELEIS.

PESTILLEUR, s. m., danseur :

C'est un *pestilleur* de morisque.
(Le Trocheur de maris, p. 12, Ler. de Lincy et Michel,
Farces, Moral. et serm. joy., t. III.)

PESTILLIER, voir PESTEILLIER.

PESTIS, voir PASTIS.

**PESTOIL, patoil, s. m., pilon ; masse
ou massue :**

Pistillum, *pestoil* a pestoler. (*Gloss. de
Salins*.)

Patoil ou pestel, pilus, pistillus. (1464, J.
LAGADEC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoet-
queueran, Bibl. Quimper.)

PESTOELLER, -elher, v. n. ?

Tant les soprent lor orgues et t[ra]velhe,
K'il sont venit el cha[n]p u asorelhe,
U l'erbe esté vers, u palme *pestoelhe*.
(Maccab., ms. Berne 113, v. 114, Stengel, *Rivista di
filologia romanza*, 1875.)

PESTOLEIS, syn. de pesteleis :

Sor lui avoit molt grant *pestoleis*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 99^a.)

**PESTOLER, v. a., piler, écraser avec
un pilon :**

Pistillum, *pestoil* a *pestoler*. (*Gloss. de
Salins*.)

PESTON, piston, s. m., pilon :

Tantost .i. *peston* a saisi,
Si vint ester devant celi.
(Vie des Pères, Ars. 3641, f° 147^b.)

Piston. (Voc. d'Ol. de Serres.)

**PESTOR, -ur, -our, -eur, -eor, pestr.,
past., pist., pissel., s. m., celui qui pé-
trit la farine, boulanger, pâtissier :**

Li *pastor* l'endemain as forches fu levez.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}, f° 4^a.)

Li autres fut dou poitrin *pasteoor* nomez.
(Id., *ib.*, f° 4^b.)

Cil en entra chies .i. *pestor*,
.iiii. de[n]rees prist de flor.
(Tristan, I, 638, Michel.)

Li cent sont tavernier, et li cent sont *pestor*.
(Renaut de Montaub., Richel. 24387, f° 12 v°.)

Li .c. sont taverneur et li .c. sont *pestor*,
Et li .c. sont bouchier et li .c. *pesceor*.

(*Ib.*, p. 111, Michelant.)

Par la paneterie s'en turne,
U les *pesters* vendeint le pain.

(CHARDRY, *Set dormans*, 1138, Koch.)

Pistores, *pesters*. (*Gloss. de Carl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 52.)

Li mestres des *pesters* dist: Je vi un songe que je avoie seur mon chief .iii. mesures de farine, et que je portois en .i. corbeillon qui estoit plus hanz que li autre toutes les manieres de viandes qui sont fetes par l'art as *pesters*. (*Bible*, Richel. 899, f° 23^v.)

De blé despendu en l'ostel, le provost et le granger taillent countre le *pistour*. (*Tr. d'écon. rur.*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 377.)

Hic pistur, *pestur*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Et de chescun *pestur* un pain de chaque manere. (BRITT., *Trouv.*, c. xxx, Houard.)

Olivier le *pestor*. (19 juill. 1292, Arch. Maine-et-Loire, B 28.)

Les *pestours* de Loundres. (*Lib. Custum.*, I, 38, 14, Edw. II, Rer. brit. script.)

Car li uns ert soverains des botillers, et ly autres des *pestours*. (*Bible*, Genèse, XL, 2, Richel. 1.)

Que tous *pesters*, tous bolengiers de la ville d'Angers feissent loiaus denrees de pain segon le marchié dou blé. (1329, *Ord.*, II, 31.)

Bolengier quy estoit *pystre*. (HEMICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 303, éd. 1673.)

Quatre napes pour le *pisseteur* ou boulenger du chapitre. (19 avr. 1402, *Arrêt du Parlement*, ap. Duc., *Pissa*.)

J'en voy la ung devant la porte,
Le *pistor*, comme je ymagine.

(*Mist. du Viel Testam.*, 16202, A. T.)

— Fém, *pesteresse*, *peteresa*, *pisteresse*:

Chacuna *peteresa* de ceta villa, ne de Sant Just et de Sant Ereneu, deit .iii. d. (*Tarif*, 1277-1315, Cart. mun. de Lyon, p. 407, Guigue.)

Bracerresces, *pisteresses*, *tisteresses*. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pistrix, *pesteresse*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I, 7679, f° 229 v°.)

PESTOREL, voir PASTOREL.

PESTORERIE, s. f., lieu où l'on pétrit la pâte :

Une *pestorerie* qui contient .iiii. acres et vergee et demie de terre. (*Liv. des Jur. de S. Ouen*, f° 144 v°, Arch. Seine-Inf.)

Une *pestorerie* qui rend .v. s. por le rachat de pestrir la pate qui convient au manoir de Daubuef. (*Ib.*)

PESTOT, s. m., pilon :

.i. mortier de meule, .i. *pestot*. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.ii. moutiers de pierre et .i. *pestot*. (23 janv. 1396, *ib.*)

.i. mortier de pierre et .i. *pestot*. (21 mai 1397, *ib.*)

.i. petit moutier de meule avec le *pestot*. (20 fév. 1399, *ib.*)

.i. moutier de gré avec le *pestot*. (12 août 1400, *ib.*)

Cf. PESTEL.

PESTOUR, voir PESTOR.

PESTRE, voir PEESTRES.

PESTREL, voir PESTEL.

PESTRELIN, s. m., pilon :

Un mortier et *pestrelin*. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

PESTRER, *pristrer*, v. a., pétrir :

Arte pinsendi. *Pestrer*. (NECK., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 107.)

Cariet, batre, moudre, *pestrer*.

(G. DE BIBLESWORTH, Meyer, *Rec.*, p. 360.)

Et aussy se gastent chandoyles et lumiere pour veoir *pristrer* et corroyer la dicte paste. (1479, *Supplique au comte de Bresse*, Cart. de Bourg, p. 511, Brossard.)

PESTRIL, s. m., pétrin, endroit où l'on pétrit le pain :

Le suppliant entra en un lieu de l'ostel de sa maistresse appellé *pestril* pour prendre du pain. (1390, Arch. JJ 138, pièce 251.)

Le tout ensemble avoit la semblance d'ung engin dont on use a *pestril*. (MAIGRET, *Polybe*, I, II, éd. 1542.)

PESTRINALLIER, voir POITRINALIER.

PESTROR, voir PESTOR.

PESTUEIL; *pestuelg*, *petueil*, *peteul*, s. m., pilon :

Un mortier et un *peteul*. (1375, *Bail*, Arch. MM 30, f° 19 r°.)

.ii. mortiers et .ii. *pestueilx*. (1393, *Bail*, Arch. MM 31, f° 186 r°.)

— Matras, dard à grosse tête :

Il avoit batue et navree Bietrix, la claviere, d'un *pestuelg* en la teste. (1333, *Registre criminel de S. Martin-des-Champs*, p. 38, Tanon.)

Le suppliant prist un *petueil* et en frappa un desdiz deux pillars et le tua. (1375, Arch. JJ 107, pièce 326.)

PESTUR, voir PESTOR.

PESTURJER, voir PASTORGIER.

PESUS, s. m. pl., pois :

Et feves fresches et *pesus*

Et cerisie et sallez lus.

(*Rom. d'Athis*, ms., ap. Duc., *Pesait*.)

PET, voir Pis.

PETACÉ, *petlacé*, part. passé, rape-tassé :

Bien lui prit que l'estriviere estoit *petacee*

d'éguillettes. (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, III, 7, Bibl. elz.)

Mais le bon fut d'un de la ville, lequel sachant qu'un des malades, a qui on faisoit changer d'air, avoit des escus cousus a sa robbe (tellement *petacee* et deschiere qu'on l'eust pris pour un prestre de Proserpine) s'offre de lui bailler une robbe toute neuve. (G. BOUCHET, *Serees*, xxx, Rouen 1635.)

Peeced. Rapiecé, *petacé*. (COTGR., 1611.)

PETAIL, voir PESTEIL.

PETAL, s. m., pétard :

Au mesme lieu fut tiré nombre de *petaux*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 66, E. Henry et C. Lorient.)

PETARASSE, *patarasse*, s. f., pétarade, coup retentissant :

Petarasse : f. A clap, yerke, or stroake on the buttocks; also, the farthing of a lustie (and leaping) horse. (COTGR., 1611.)

Patarasse, *petarasse*, coup retentissant au fraper, bruit et son du coup donné. Bruit de la fusée de poudre brulée jusques au bout du canon. (MONET, *Parallele*, Rouen, 1632.)

Petarasse ou mieux *patarasse*, id est ferio, pugnum illido. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

PETARET, adj.; *rei petaret*, le troglodyte :

Rei petaret. (*Evang. des Quenouilles*, ap. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, II, 288.)

Se dit encore dans le Forez.

PETAS, -az, s. m., tache sur la peau, verrue; et aussi sorte de pois :

Nostre hostesse estoit preste à accoucher, et avec cela ayant force *petas* ou meurtrisseures au visage, que d'entree un de la seree luy voulut effacer. (G. BOUCHET, *Serees*, XXII, Rouen 1635.)

Petas : m. A mole, or wart; also, a kind of (Rouncival) pease. (COTGR., 1611.)

Nom propre ancien, Milo *Petaz*. (1208, *Cart. de Montieramey*, p. 247, Lalore.)

PETASISTE, -sites, s. m. et f., la grande bardane :

Helxine, *petasites*, myrobolans. (RABELAIS, *Tiers livre*, ch. L, éd. 1552.)

Le *petasites* jette une queue qui passe une coudee de long, au bout de laquelle y a une feuille large, et faite a mode d'un chapeau, estant attachee a la dite queue, comme un champignon est a la sienne. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 103, éd. 1605.)

Petasiste. f. Lagwort, Butterburre (an herb). (COTGR., 1611.)

PETEIL, voir PESTEIL.

PETEILLIER, voir PESTEILLIER.

PETEL, voir PESTEL.

PETELEMENT, voir PESTELEMENT.

PETELER, voir PESTELER.

PETELIZ, voir **PESTELEIS**.

PETELLEUX, adj., semble exprimer l'idée de potelé :

Et de sa blanche main jolie,
Petelleuse, notte et onie
Me mist un trop bel dyamant
En mon doy.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 35*.)

PETEMAIGE, s. m. ?

Pardonne tous *petemaiges* en tant qu'il lui touche et sa justice... (1467, *Bans et autres mém.*, f° 415, Arch. Mons.)

PETENGORGE, s. f., sorte de jeu :

L'on va jouer a *petengorge*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 68 r°, éd. 1619.)

PETEREAU, -*caul*, *petreau*, s. m., machine de guerre, réduction du courtaut :

Fut faite (en 1509, au siège de Padoue) la batterie la plus extrême que je veisse jamais faire, large pour entrer 100 homes de front a chacune des deux, et outre ce avoit une maniere de *petreaux*, que nous appellons mortiers, lesquels firent tant de mal a la ville qu'il n'est point a dire, car ils effondroient tout. (*Mém. de Rob. de La Mark*, ms., p. 58, ap. Ste-Pal.)

Neuf arbalestes de bois ; item, quatre *petereaulx*. (1532, *Inv. du mobilier des châteaux francs-comtois*, Bull. des trav. hist. et scient., p. 263, année 1882, n° 3.)

Six charges de serpentine avec un petit *petereaul*. (*ib.*)

Pluton avoit le chief environné de force feu artificiel. En l'estomach et autour du col avoit un ordre fait ingenieusement de *petereaux*, faisant feu et bruyants incessamment. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 359, éd. 1573.)

PETERESA, fém., voir **PESTOR**.

PETERESNET, s. m. ?

Il i a un autre manere de réyes hom apele *peteresnet*, de .ii. pouz large, nen plus estreytz. (*Lib. Custum.*, I, 117, *Rer. brit. script.*)

1. **PETERIN**, s. m., poitrine :

Laisent les poilz en barbe et a *peterin*. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXVI, Roux.)

2. **PETERIN**, *poeterizn*, adj., vil, abject, méprisable, de peu de conséquence, de peu de valeur :

Qui me donrat ke si halte majesteiz dignet rezoyvre mon offrande? dous *poeteriznes* ai, chier sire, ne mies senz penitence ainme, ces dous *poeteriznes* vorroie ju ke ju parfaitement puisse offrir el sacrefice de lon los. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 105 v°.) Lat., duo minuta habeo.

Tôtevoies por petit poons estre racordeit a lui, por petit di, ne mies senz penitence lotevoies, mais por ceu di por petit, car loté nostre penitence nen est mais k'assi cum une *peterine* chose. (*Id.*, *ib.*, f° 76 v°.) Lat., Sed quia minimum quiddam sit nostra ipsa pœnitentia.

PETERINET, *petringneth*, adj., le plus petit, le moindre :

Jeo ere *petringneth* entre mes freres ; e plus jusnes en la meison mun pere, jeo peisse les oeiles mun pere. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, cat. 1, Michel.) Lat., pusillus.

— Fig., de peu de valeur :

Si uns hom povres et chaitis et ki est ausi cum uns nianz averoit dolor, si ses tres *peterines* travail estoits a vos senz exploit, cum plus a droit se correccerat a vos li Sires de majesteiz, si vostre durece ou vostre negligence aniantist les seies oyvres. (*Id.*, *ib.*, f° 57 v°.) Lat., Si hunc tantillum vocis laborem inutilem esse doleret homo pusillus, immo et nihili.

PETEUL, voir **PESTUEIL**.

PETEURE, *peture*, s. f., sorte de corvée :

Item ung aultre service nommé une *peteure*, nommé (lis. contenant) demie acre de prez, des prez de mes dictes dames la ou il leur plest, c'est a entendre tourner, assembler et mettre en mullon le foing d'icelle demie acre de prez. (1429, Almenèches, Arch. Orne, II 55.)

Subjet a fere ung aultre service nommé une *peteure*, contenant demie acre de prez aux preys desdites religieuses la ou il leur plest, c'est assavoir tourner, assembler et mettre en mullon le foing d'icelle demie acre de prez. (1447, *ib.*)

Un fenneur, un cueillier dans le grand jardin, une *peture* et un escluseur. (1466, Almenèches, Arch. Orne, H 22.)

Et jusqu'à la fin du xviii^e s. :

Sujet en une *petture*, un fanneur. (1700, Almenèches, Arch. Orne, H 41.)

PETI, voir **PETIT**.

PETIEL, voir **PESTEL**.

PETIER, voir **PIETIER**.

PETIET, adj., tout petit :

La *petiette* ferme de Bouloigne. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 7 r°.)

PETIFIER, v. n., formuler une demande en justice :

Licitari, croistre ou *petifier*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Ph. Labbe, *Etym. fr.*, p. 511, éd. 1661.)

PETILIS, voir **PESTILLEIS**.

PETILLAGE, s. m., terme de droit expliqué dans l'exemple suivant :

Petillages que les costumiers appellent ordonnances et costumés que les marchans tiennent et ont en leurs marchandises, et de treux et païages de ce, et dois scavoir que de ce a ung temps acoustumé que les marchans tiennent entr'eulx, que puis que cinq ans sont passez en continuant une chose, en fait de marchandise, ce leur est a costume, s'ainsi n'estoit que de ce dont content seroit fust avant les cinq ans plait encommencé, car lors n'y prescriroit ceste costume. (Bour., *Somme rur.*, 1^e p., f° 104^a, éd. 1486.)

PETILLE, voir **POSTILLE**.

PETILLEMENT, s. m., battement :

On dit qu'il n'est possible de brusler les cœurs de ceux qui meurent par poison, ou de cardiaque, et *petillement* de cœur. (Du PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

Petillemens et battemens de cœur. (*Id.*, *ib.*, xxviii, 8.)

Defaillances et *petillemens* de cœur. (*Id.*, *Dioscoride*, VI, 33, éd. 1605.)

PETILLER, voir **PESTEILLIER**.

PETILLON, s. m., aiguillon, pointe, épine :

Ele a derrier .i. *petillon*
Autressi comme .i. auguillon,
Qui venin porto et enloure.

(*Dolop.*, 1683, Bibl. elz.)

La ne puct nulz orguieus regner,
Quar Dieus l'on a voulu jeter,
Rancune, haine et felonnie,
Ne *petillons* angoisseus
Qui les cuers point des envieus.

(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 48 v°.)

C'est la rose senz *petillon*.

(*Id.*, f° 22 r°.)

Bresse, *pétéillon*, *pétouillon*, pilon.

PETIOT, adj., tout petit :

En ce tres povre *petiot* lieu. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 34*.)

Après aucune *petiote* demeure nostre Seigneur se departy. (*Id.*, f° 136°.)

Pourquoy larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
Dedans une *petiote* fuste ?
Se comme toy me pousse armer,
Comme toy empereur je fusse.

(VILLON, *Grant Test.*, XVIII, Jouaust, p. 27.)

Je fais d'enfants *petiots* hault glorieux clers. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 527, Buchon.)

A Huguet le carreleur et a Jehan Adam dit *petiot*, pour chacun une journée. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 30 r°, Arch. mun. Nevers.)

Quoy? ce *petiot* enfantin
Est il bien desja si malin ?

(J. DE BAIF, *Devis des Dieux*, V, éd. 1573.)

Lorsque les *petiots* enfans
Prient au tombeau de leur pere.

(D'AUBIGNÉ, *Vers funebres sur la mort de Jodelle*, Ode, éd. 1574.)

— Caressant, flatteur :

Helas ! se ce gracieux mot
De nom d'amy qui est tant doux
Si agreable et si *petiot*
Pouvoit saillir, vous verriez tost
Hault plaisir de parfont courroux.

(*Chasse d'amours*, p. 412^a, ap. Ste-Pal.)

— Un *petiot*, un peu :

Arreste, arreste un *petiot*.

(*Mir. de N.-D. et de Bauheuch*, p. 165, Langlois.)

Je m'esbatoye ung *petiot*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, AFR. 6431, f° 52*.)

Petiot est resté presque partout dans le langage familier, particulièrement en parlant d'un petit enfant.

PETIR, *pettyr*, v. n., péter :

Pur fere genz *petter*, pernes la rasyne

de eleyboyre blaunch et eofs de formie et le fetes un poudre, et li dones a manger ou a beyre, en potage ou en boyre, et tost commencera a *petlyr*. (*Quentyses*, ms. Edimb. adv. libr., P. Meyer, Arch. des Miss., 2^e s., IV, 142.)

PETIT, *peti*, *pilet*, adj., de peu de valeur :

Vostre *petite* jeunesse. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 1, Chazaud.)

Aucuns *petis* enseignemens. (*ib.*)

— Mauvais, défectueux, peu sûr :

Nous veons... clerement que c'est *petite* obeissance a nous et a nostre royal Majesté, et en tres grant derision de nous et de nos... ordonnances. (1361, *Ord.*, III, 506.)

Si le geolier l'eust mis en *petite* prison, le geolier s'en excuseroit par le sergent. (*Bout.*, *Somme rur.*, 2^e p., 1^o 12^e, éd. 1486.)

A cause d'une verge d'or que vous m'envoyastes, dont j'ay fait si *petite* garde que je l'ay aujourd'huy perdue. (*Perceforest*, vol. IV, 1^o 6^e, éd. 1528.)

— Peu avancé :

Environ *petitte* nonne. (*Froiss.*, *Chron.*, III, 44, Kerv.)

— *Petits draps*, chemise :

Ce fut pitié a veoir le bon ancien roy Perceforest que la royne commanda a devestir tout nud fors de *petis draps*. (*Perceforest*, vol. IV, 1^o 118^e, éd. 1528.)

— *Petit pas*, en termes de guerre, petite journée :

Tant chemina par ses *petitz pas* qu'il arriva au logeis, et la conclud la maniere de son chevalcher, et fist son butin. (*Le Jouvencel*, p. 338, ap. Ste-Pal.)

— Quelquefois on sous-entendait *pas* :

Tant chemina par ses *petitz* qu'il arriva en une ville tenant leur party. (*Le Jouv.*, p. 583, ap. Ste-Pal.)

— S. m., petite quantité :

Ceste bataille bien la puum tenir,
Car de Franceis i ad asez *petit* ;
Cels qui ci sunt devum aveir mult vils,
Ja pur Charlun n'i iert uns suls guariz.
(*Rol.*, 1238, Müller.)

Petit s'en sauverent. (*Froiss.*, *Chron.*, V, 15, Luce.)

La trouva il le roy de Navare et monsieur Loeis son frere a bien *petit* de gens. (*Id.*, *ib.*, VI, 88, Luce.)

Lequel Hue fery le dit Jehan de la pointe de son espee en la joue, jusques a bien *petit* d'effusion de sang. (1403, Arch. JJ 158, pièce 206.)

Avec ce *petit* de gens qu'il peut amasser, il tira a Dourliens. (*COMYNES*, *Mém.*, III, 2, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Un petit*, un peu :

Que se j'eusse un sol *petit*
A vos parlé.
(*Vie de S. Alexi*, 833, Romania, VIII.)

Ma vos estoit un *petit* anoier
Tant que je posse a mon baron parler.
(*Rom. d'Aspremont*, ms. Venise, Romv., p. 4.)

Attens *ung* bien *petit* et tu verras la fin de tes maulx. (*Intern. Consol.*, II, xxxvii, Bibl. elz.)

Ilz font icy des marmiteux,
Croyez qu'ils sont malicieuz
Ung petit plus que ne pensez.
(*Act. des apost.*, vol. I, 1^o 14^e, éd. 1537.)

Ayant escarmouché un *petit* seulement contre la chevalerie romaine, ils n'oserent attendre les legionnaires qui venaient derriere. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

Il estoit fort versé es histoires, et si estudia un *petit* en la philosophie. (*Id.*, *ib.*, Crass.)

Reculez vous un *petit* plus loin. (*LARIV.*, *le Morf.*, III, 4, Bibl. elz.)

Estans partis un *petit* tard. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, 1^o 27^e, éd. 1569.)

Je m'en vay a la messe et un *petit* a confesse quelquefois. (BER. DE VERV., *Moyen de parv.*, Suite, p. 337, éd. elzév.)

Un petit de rigueur.
(P. CORNU, *Amours*, p. 46, éd. 1583.)

Je crains infiniment que vous n'ayez un *petit* trop d'ardeur. (FR. DE SAL., *Lett.*, à M^{me} de Chant., 21 nov. 1604, éd. Garnier.)

— *Por un petit*, peu s'en fallut :

Del pont a or va Isoré ferir,
Por un petit que il ne l'abatit.
(*Gar. le Loh.*, 2^e ehans., xxvi, P. Paris.)

Pour .i. *petit* qu'il n'en esrage vis.
(*Aubery*, p. 121, Tarbé.)

— *Par un petit*, dans le même sens :

Par un petit ne se pendoit.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Brux., 1^o 94^e.)

— *A bien petit*, dans le même sens :

A bien petit que il ne pert le sens.
(*Rol.*, 326, Müller.)

Et sostint le chaple lui vintisme tant que a bien *petit* n'i fu afolez. (*Artur*, Richel. 337, 1^o 145^e.)

Mon mal en est si tres terrible
Qu'a bien *petit* que ne trespasse
(*Le Debat de Deux Dem.*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 382.)

— *Petit*, peu :

Ele s'asiet delez lui et li demande novels de celui qu'ele ne desirroit mie *petit* a veoir. (*Lancelot*, ms. Fribourg, 1^o 97^e.)

A ton mengier *peti* parole.
(*Caton*, Brit. Mus. Add. 15606, 1^o 115^e.)

Au duch d'Ango, qui nous aime tout *petit*. (*Froiss.*, *Chron.*, VII, 98, Luce.)

Vous plaingnez vous pour si *petit* ?
(*Farce des gens nouv.*, Auc. Th. fr., III, 244.)

— *Vendre petit*, vendre bon marché :

Si chera merz ven si *petit*.
(*Passion*, 87, Koschwitz.)

— *Dusqu'à petit*, bientôt :

Signor, fait il, *dusqu'à petit*
Orrez des messages gabois.
(*Florimont*, Richel. 792, 1^o 23^e.)

— *Il est petit de*, il importe peu :

Qui sor lui le voudra prendre, si le prenge, qar a *petit* m'en est. (*Artur*, Richel. 337, 1^o 139^e.)

Que qu'ele pleure, et cil sourit,
De tout son dit
Li est *petit*.

(ERNAUT CAUPAIN, *Chans.*, 32, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 116.)

Touraine, Poitou, un *petit de temps*, un peu de temps.

PETITAIT, voir PETITET.

PETITAT, voir PETITET.

PETITECE, *-esce*, *-csse*, s. f., jeune âge, état de celui qui est petit :

Son effant aime endementiers qu'il croist,
En *petitece* li aplene le poil,
Et quant est grans nel regarde en .i. mpis.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, 1^o 94^e.)

Et la compagnie des garçons et des garces est moult mauveise, car mainte foiz est avenu qu'il s'entraiment des *petitesce*. (PH. DE NAVARRE, *des. IIII. Aag. d'ome*, Richel. 12581, 1^o 339 v^o.)

Tieus senefiances faisoit li vrais Dieus en sa *petitece*. (*Hist. de Joseph*, ms. S. Pétersbourg, 1^o 4^e.)

Son pere le voyant ainsi (l'enfant) vicié, le recommanda des sa *petitesce* au vicaire de S. Didier. (BON. DES PERIERS, *Nouv.*, XLV, Bibl. elz.)

Il me souvient des ma *petitesce* que...
(GREVIN, *de l'Imposture des diables*, 1^o 289 v^o, éd. 1567.)

— *Etat de misère* :

La nuit ensuivant il se trouvoit en celle *petitesce*. (*Froiss.*, *Chron.*, X, 38, Kerv.)

PETITEL, adj., tout petit :

Ele avoit une fille *petitele* du prince Buemont. (G. DE TYR, XIII, 27, Hist. des Crois.)

PETITELET, adj., tout petit :

Sachiez qu'au jouelet,
En valour *petitelet*,
A bien grant signification.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'amour*, 1209, A. T.)

Cel vaissolet
De fust assez *petitelet*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, 1^o 18 v^o.)

Petitelettes descriptionnettes. (TABOUROT, *Bigarr.*, 1^o 198 v^o, éd. 1584.)

— *Un petitelet*, un peu :

Une chevillette y avoit ;
Un *petitelet* la tourna,
Et li chevales s'en ala.
(*Cleomad.*, 2450, Van Hasselt.)

Un *petitelet* se porpensse,
Après a dit ce que il pensse.
(*De Sire Hain et Dame Anieuse*, 91, Montaignon, *Fabl.*, I, 100.)

PETITEMENT, adv., d'une manière chiche :

Car en leur couvent vivent assez *petitement*.
(JEU. DE MEUNC, *Test.*, 1035, Mém.)

— Mal :

La première parole que le roy dist (au connétable de Clisson assassiné) ce fut : Connestable, comment vous sentes vous ? Il respondi : Chier sire, *petitement* et foiblement. (FROISS., *Chron.*, XV, 12, Kerv.)

PETITET, *petittet*, *petilait*, *petitat*, adj., tout petit :

Se volez onsement
Faire l'assemblément
Des demies huretes
Ki sunt [tut] *petitetes*,
Sis en i truverez,
Ja plus n'en i avrez.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 2067, Mall.)

Et par aventure paissoit la deleiz uns pors *petitez*. (*Dial. de St Greg.*, liv. III, ch. XXI, p. 154, Foerster.)

Pres d'iluec out une vilete,
Iz aveit non, molt *petitete*.
(GUIL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 263, Michel.)

Sire, vos me norristes *petitet* et enfant.
(*Aye d'Auign.*, 3139, A. P.)

L'une de ces filles dittes
Gesoit en .i. bers *petiteste*
Et l'autre estoit auques grandeste.
(J. LE MARCH., *Mir. de N.-D.*, ins. Chartres, 1^o 154.)

Cant je fui *petitez* si fui mis a clerçon.
(*Parise*, 42, A. P.)

Une *petittete* ronce.
(*Rose*, ms. Corsini, 1^o 7^o.)

Par une *petitete* archiere.
(*Ib.*, 20994, Méon.)

Ainz est arse sa mesonette
Qu'il avoit basse e *petitette*.
(*Besant*, 781, Martin.)

Vostre savoreuse bouchete,
Sade, riant et *petitete*.
(*Le Sort des Dames*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 185.)

Sire, fet il au roi, or ai je bien prouvé
Que petit nous prisies et tenez en vilté,
Qui si *petitet* don nous aves présenté.
(*Doon de Maience*, 11448, A. P.)

— S. m., petite quantité, un peu :

Je ai un fil de moult *petitet* d'aige.
(*Les Enfances Guillaume*, Richel. 1448, 1^o 85^o.)

En moult *petitet* d'eure en i a .x. ochis.
(*Fierabras*, 1741, A. P.)

N'i a c'un *petitet* de vois.
(RAOUL DE HOUDENC, *le Songe d'Enfer*, 101, Scheler, *Trouv. belg.*, Nonv. sér., p. 180.)

Se tu touches au commencement un *petitet* de la raison en quoi tu plus te fies.
(BRUN. LAT., *Tres.*, p. 499, Chabaille.)

— Un *petitet*, un peu, un peu de temps, un petit moment :

Dame, font elles, s'il ne vous doit peser,
.i. *petitet* a nous atendez.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, 1^o 4^o.)

Mais tun pié que sor mon chief as,
Fai un *petitet* alascher
Que je puisse un poi alener.
(WACE, *Vie de Ste Marg.*, 80, Joly.)

Quant Floires ot que n'est pas morte,
Un *petitet* se reconforte.
(*Floire et Blancheflor*, 2^o vers., 1737, Du Méril.)

.i. seul *petitet* m'atendez.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, 1^o 8^o.)

Mais trop li pesoit la mace un *petitet*.
(*Artur*, Richel. 337, 1^o 132^o.)

A cest mot se taist la roine,
.i. *petitet* le chief encline.
(*Durmars le Gallois*, 11821, Stengel.)

Mais or mongies un *petitet*.
(GAUTIER D'ARRAS, *L'Empereur Eracles*, 4182, Massmann.)

.i. *petitat* montarent devant l'aube esclerier.
(*Rom. de la vengeance Vaspas*, Ars. 5201, p. 148^o.)

Un *petitet* m'endormi.
(JER. LESUREL, *Chans., ballad. et rond.*, xxxiii, Bibl. elz.)

Pour Dieu, s'on me vient demander,
Si dites que je n'i suis mie,
Car je vois dormir a ressie
Un *petitait*.
(*Mir. de N. D.*, II, 390, A. T.)

— *Petit*, un peu :

Mult s'en faut *petitet* k'orendroit ne vos pent.
(*Ren. de Montaub.*, p. 15, v. 31, Michelant.)

Un an tout plain et un mois i estont
Que n'i menjuent se moult *petitet* non.
(*Jourd. de Blavies*, 393, Hofmann.)

Et s'en failli moult *petitet*
Qu'il ne chai sor le vaslet.
(*Parton.*, 3145, Crapelet.)

1. **PETITEUR**, s. f., petitesse :

Pour la *petiteur* du ventre. (GUIART, *Bible*, Gen., XLVI, ms. Ste-Gen., et ms. Maz. 532, 1^o 16^o.)

Le drap osté, il trouva la chemise et les brayes d'ung jeune enfant de telle grandeur comme estoit Passellion... Adonc il les mist hors du coffre et les monstra a ses compaignons, qui en eurent bon ris, a cause de la *petiteur* des brayes. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xiv, éd. 1528.)

Le pain doit avoir maniere entre grandeur et *petiteur*. (*La Nef de santé*, 1^o 38 v^o, éd. 1507.)

Vous supplions tres humblement qu'il vous plaise mesurer ceste nostre offre, non de la *petiteur* d'elle, mais par la grandeur tant de celluy a qui elle est offerte. (*Cron. du Roy François 1^{er}*, p. 285, Guiffrey.)

Pettesse, *petiteur*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Petiteur, parvitas. (FED. MOREL, *Petit Tresor de mots françois*, éd. 1632.)

2. **PETITEUR**, s. m., demandeur :

Si a juste tiltre de possession n'avoit le possesseur, nonobstant le temps de prescription, le *petiteur* y pourroit grandement combatre a destruire sa possessorie par petitoire. (BOUR., *Somme rur.*, 1^o 61 v^o, éd. 1539.)

Petiteur, m. Petitor, el que pide. (OUDIN, 1660.)

PETITIVEMENT, adv., par voie de requête judiciaire :

Stipulor, stipuler, c'est demander *petitivement*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PETITOIRE, s. m., assemblée :

Si advint ung jour qu'il assembla son privé conseil... lesquieulx tous en ung *peti-*

toire et consistoire assemblez, il parla en telle maniere. (*Le chevalereux c^o d'Artois*, p. 87, Barrois.)

PETITOT, s. m., petite quantité :

Mes il ne pout qu'un *petitot* aler.
(*G. de Monglane*, Vat. Chr. 1360, 1^o 16^o.)

PETON, s. m. ?

Un roy tout armé sans heaume assis sur un *peton*. (*Hist. de France jusqu'à Charles VI*, ms. Valenciennes 513, 1^o 237 v^o.)

PETOU, adj., qui a peur de la colique :

Le notaire aussi *petou*, resolu comme une brebis tondue. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 74, éd. elzév.)

PETRAL, voir POITRAL.

PETRE, *pitre*, s. m., sorte d'épice :

Le *petre* et le gingembre, garingals et canele.
(*Mainet*, p. 26, G. Paris.)

Ces douces herbes i flerent moult soef,
Pitre et quanele, dont il i a planté.
(*Prise d'Orange*, 250, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Si croissent les espesses cieres,
Petre, gingembre et garingal.
(*Blancand.*, 2588, Michelant.)

Et spic, *petre*, pouvre, commins,
De ce ot ases el gardins.
(REN. DE BEAUJEU, *li Diaus Desconneus*, 4233, Hippéant.)

On lit dans le *Dict. de Trévoux* :

Pitre, s. m., sorte de liqueur qui se fait avec de l'esprit de vin, un peu de sucre et quelques odeurs.

2. **PETRE**, voir PIERRE.

PETRELLE, s. f., dimin. de *petre*, sorte d'épice :

Petrelle et saumace, le cent, sept deniers.
(1315, *Ord.*, I, 600.)

Norm., *petrelle*, scabieuse.

PETRIEN, s. m. ?

Tant fist qu'il fut ou service du palais, mais pour ce qu'il avoit les gens chastiez, il fut mis ou *petrien* ; la se prouva il si honteusement qu'il fut bouté hors par sa larrecin. (*Chron. de St Denis*, t. I, 1^o 50^o, éd. 1493.)

PETRIER, v. a., tremper :

Il vous fault *petrier* vostre payn en vinaigre. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 754, Génin.)

PETRIFIANT, adj., qui pétrifie :

En toutes les parties de ce bouc, il y avoit quelque qualité *petrifiante*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 518, éd. 1595.)

PETRINAL, voir POITRINAL.

PETRINAT, voir POITRINAT.

PETRINE, voir POITRINE.

PETRINGNETH, voir PETERINET.

PETRISSERESSE, -*ressc. poictrice-resse*, s. f., pétrisseuse :

Petrissaresse, pistrix. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

Avoir deux *poictriceresses* en la ville du dit lieu de Chastellerault. (11 mai 1472, *Perm. du c^o de Chast.*, S. Cyprien, I. XXI, Arch. Vienne.)

PETROLEON, s. m., pétrole :

Le *petroleon* doit estre choisi qui a couleur blanche ou jaune, et qui est de clere substance, et qui a odeur puante. (*Grant herbier*, p. 103. Camus.)

PETRON, voir PERRON.

PETRUIS, voir PERTUIS.

PETRUISSE, voir PERTUISIER.

PETTACÉ, voir PETACÉ.

PETTEAU, voir PESTIL.

PETTELEMENT, voir PESTELEMANT.

PETTELER, voir PESTELER.

PETTON, s. m. ?

.ii. pamielles, *petton* et serrures de la porte. (1462, Arch. Meuse B 1551, f^o 73 v^o.)

PETTREAU, voir PETEREAU.

PETTURE, voir PETEURE.

PETTURREL, voir PASTUREL.

PETTYR, voir PETIR.

PETUEIL, voir PESTJEIL.

PETUMIE, s. f., sorte de tumeur :

Mourir de la boche, qu'on dist *petumie*. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PETUNOIR, s. m., pipe, calumet :

Il me dit aussi qu'une autre fois il y avoit un homme qui avoit quantité de tabac (qui est une herbe de quoy ils prennent la fumee), et que Dieu vint a cet homme et lui demanda ou estoit son *petunoir* ; l'homme print son *petunoir* et le donna a Dieu, qui petuna beaucoup. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 284.)

PETURE, voir PETEURE.

PETYER, voir PIET.ER.

PETYLIS, voir PESTILLEIS.

PEUBLE, voir PEUPLE.

PEUCEDANE, s. m., plante ombellifère, le *peucedanum officinale* :

Peucedane est une herbe qu'on appelle fenoiil a pourceaulx. (*Le grant Herbier*, f^o 83 r, Nyverd.)

Peucedanum, François, *peucedane* ou queue de pourceau. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 76, éd. 1605.)

Peucedane : m. Hore stronge, Hore strange, sow-fennel, sulpherwort. (COTGR., 1611.)

PEUCHAT, s. m. ?

On doit chaminer, d'or en avant, tous les moulin desus Muzelle en tel maniere que li *peuchat* des cloies geissent nut et nut, sens nulz autres dans, sus lez saippin desdis moulin. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 133.)

PEUCHON, voir PAUCHON.

PEUÇOER, voir PEÇOIER.

PEUET, s. m., dimin. de peu :

Dormans illec ung *peuet*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 122^b.)

Et se tenoient ung *peuet* loings derriere. (*Ib.*, f^o 138^a.)

Elle mengast ung *peuet*. (*Ib.*, f^o 147^a.)

Ung *peuet* par avant avoit elle ouy de ung angele que il estoit ressuscité. (*Ib.*, f^o 155^e.)

PEUFERIE, voir PELFRERIE.

PEUFFE, voir PELFRE.

PEUFFERIE, voir PELFRERIE.

PEUFIER, voir PELFRIER.

PEUFIE, adj., qui file peu :

Jaquemin *peufie* semond toute jour ses gelines de fort ponre. (*Dialog. fr. flam.*, f^o 16^a, Michelant.)

PEUFRE, voir PELFRE.

PEUFRIER, voir PELFRIER.

PEUGNORE, voir PIGNORE.

PEUIGNIER, voir PUGNIER.

PEUILLE, *pueille*, *peulle*, s. f., monnaie réservée pour l'essayage :

Peulle : f. Before new money be delivered out of the mint, an officer called l'essayeur divides a peece thereof into four parts ; one he gives to the master, a second unto the wardens of the mint ; the other two he keepes, and touches, or makes a tryall of, one of them : Now each of these parts wrapt up in a peece of paper (specifying the quantitie, weight, allay, and day of deliverie out of the coyne) is tearmed *peulle*. (COTGR., 1611.)

Peuille, as *peulle*. (*Id.*)

Pueille, as *peulle*. (*Id.*)

Peuille, f. Quarta parte para ensayar oro. (OUDIN, 1660.)

PEUISSON, s. m., sot :

Par le cap de Dieu, jamais tant que le roy vivra n'auren repos et n'auren que mal, car il n'est que ung fol et ung *peuisson*. (1478, Arch. JJ 203, pièce 153.)

PEULLE, voir PEUILLE.

PEULE, voir PUELLE.

PEULLEUL, voir PAILLEUL.

PEULTIS, voir POSTIC.

PEUMEL, voir POMEL.

PEUNEUS, voir PENOS.

PEUPEU, voir PUPUT.

PEUPLAIE, -*aye*, s. f., plantation de peupliers :

Qu'aux lieux plus bas soient les estangs, saussaies, *peuplaies*, tremblaies, aunaies, ozaeraies et semblables bois aquatiques. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 4, éd. 1805.)

Peuplaye : f. A grove of popler trees. (COTGR., 1611.)

Peuplaye, f. Alameda. (C. OUDIN, 1660.)

PEUPLARD, s. m., homme du peuple :

Mais quel profit du laurier et du murte ?
Povrette et nue aux champs philosophie,
Diet le *peuplard* qui au seul vil gaing hurte.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 304, éd. 1555.)

1. **PEUPLE**, *peupple*, *pueble*, *poble*, s. f., population :

La *pueble* du royaume de France. (1308, *Pamph. de P. Dub.*, Richel. Cartul. 170, f^o 106.)

— Poissons qui peuplent un étang :

L'en baille et laisse audit commandeur les diz .ii. estans peuplez et garnis de la *peupple*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f^o 98 v^o.)

— Commune :

Si aucun fait fondement de muraille ou d'autre chose en fons de terre commune et asseoit aucun fondement moitié au fonds de son voisin en leur absence sans appeler les experts jurez de les *pobles*, la partie qui se sent grevée peut requérir tel bastiment estre abatu et desmoli. (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 716, éd. 1604.)

2. **PEUPLE**, *pouple*, *peuble*, *pouble*, *pible*, s. m., peuplier :

Deux tables de *peuple*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f^o 271 v^o.)

Un petit baston de *pible* qui croist sur les rivieres. (1473, Arch. JJ 194, pièce 362.)

Les Savoisiens vont en Italie scier du bois de *pouple* le long du Pau. (BELON, *Singularitez*, I, 64, éd. 1553.)

Je planteray certains *pibles* ou popliers. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Mobile tout ainsi que la fouille du *peuble*.

(IMBERT, *Sonn.*, LI, éd. 1578.)

Je me mis dans un canot a la bande du Su, ou je veis quantité d'iles, lesquelles sont fort fertiles en fruits, comme vignes, noix, noizettes, et une maniere de fruit qui semble a des chataignes, cerises, chenes, tremble, *pible*, houblon, frene, erable.

(MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. II, p. 334.)

Et encore au XVII^e s. :

Avec les isles, saules, *poubles* et autres herbes y estans. (1613, Ste-Croix, moulin des 4 roues, Arch. Vienne.)

Berry, Norm., Pic., Rouchi, Morv., Bourg., *peuple* ; Aunis, Saint., Berry, *pouple* ; Poitou, *poupe* ; Aunis, Saint., *pible* ; Bourg., Yonne, *peuille*, peuplier. Oignin, *peuble* ; Wall., *plop*, Bas-Vallais, Vionnaz, *pèble*, peuplier.

Noms de lieux, le *Pible*, les *Pibles* (Char.-Infér.).

PEUPLEE, s. f., peuplade :

Pour faire nouvelle *peuplee* des gens de sa nation. (PASQ., *Rech.*, I, I, ch. xi, éd. 1665.)

Transmigration de nouvelles *peuplees*. (Id., *ib.*, VIII, 1, éd. 1723.)

PEUPLEMENT, adv., publiquement :

Le dit Renouf avait fait l'opposition a la dite eglise *peuplement*. (Mardi apr. Brand. 1311, *Ch. du vic. de Trun*, S. Sauv., S. Germ. de Tourneb., Arch. Manche.)

PEUPEMENT, voir PUEPEMENT.

PEUPLEOR, -eur, *pupl.*, s. m., celui (qui peuple :

Camillus... fu apeles li secuns Romulus, ausi com faisere de la cité et *pupleres*. (Es-tories Rogier, Richel. 20125, f° 193^b.)

Et lui succeda Dom Sanches son fils, surnommé le bastisseur ou *peupleur*, a cause des villes edifiees par luy. (VIGNIER, *Bibl. list.*, III, 177, éd. 1588.)

Les Grecs furent anciennement grands *peupleurs*, a la verité, mais aussi grands *parleurs* pour le moins. (LA MORLIERE, *Le prem. liv. des antig. d'Amiens*, 3^e éd., p. 3.)

1. PEUPLER, *puepler*, verbe.

— Neutr., être peuplé, se peupler :

Ne voit fors Sarrasin dont le pays *peupla*. (Vivien de Monbranc, *Rev. des lang. rom.*, 3^e sér., XVI, 136.)

Adont se regarda li rois et vit que les banieres aprocioient et tous li pays *peuploit* de gent. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

— Se multiplier :

Il leur faschoit de voir les corps espars emmy les champs, a la mercy des bestes, cui y *peuplerent* incontinent. (MONT., *Essais*, III, 12, éd. 1595.)

Le roy Ferdinand, envoyant des colonies aux Indes, prouvent sagement qu'on n'y menast aucuns escoliers de la jurisprudence, de crainte que les proces ne *peuplassent* en ce nouveau monde. (Id., *ib.*, III, 113.)

— Act., garnir, munir :

Grant eschec i retint d'or et d'argent *pueplé*. (Maignet, p. 17, G. Paris.)

2. PEUPLER, voir PUEPLER.

PEUPLERAIE, -aye, *poubleroye*, s. f., lieu planté de peupliers :

Une boicellee de terre joignant a la terre Macé Vaugoin d'une part, et a la *poubleroye* d'Estille d'autre part. (*Livr. de cens de la terre d'Estilly*, Richel. 4659, f° 12 v°.)

D'en faire des particulieres sausaies, *peuplerais*, aunaies, ozeraias, est chose tres belle et requise. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VII, 10, éd. 1605.)

Les rivieres en cholere treuvans le chemin droit dans les allees entre les reings des arbres, y entrans, emportent a vau l'eau les sausaies et *peuplerais*. (Id., *ib.*)

Peupleraye : f. A grone, or wood of poplar trees. (CORG., 1611.)

Peupleraye, f. Alameda. (C. OUDIN, 1660.)

PEUPLEUS, -eux, *poepus*, adj., peuplé :

Ce est la cause por quoi Ynde est tant *poepuse*, car la recuient marchanz de toute pars. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 127^e.)

Parmi si *peupleuses* nations. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 87, éd. 1556.)

Les *peupleuses* citez.

(ROSS., *Hymn.*, I, 7, éd. 1623.)

Soit au valon de Gentilly,

Soit d'Arcueil au *peupleux* rivage.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I, IX, t. II, p. 440, Le-metre.)

Les *peupleuses* citez desertes serviront

De funebres tombeaux a ceux qui periront.

(ROB. GARNIER, *Porcie*, 901, Foerster.)

Sire, je ne remarqu en toute la rondeur

De la terre *peupleuse* un plus brave vainqueur. (G. BOURNIN, *Sat. au Roy*, f° 9 v°, éd. 1586.)

1. PEUPLOIER, *pueplier*, *puplier*, *poublier*, v. a., peupler :

Einssi *peuploia* li rois Guiz l'ille de Chypre. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 9.)

Item que pour don ne pour mandement que nous faciens il ne delivreront ne bailleront a quelque personne que ce soit nuls de nos poissons jusques a tant que touz noz viviers et noz eaus *seront* a plein *pupliez*. (1318, Arch. JJ 55, f° 68 r°.)

Nous consideranz et attendanz les perilz et dommages qui s'en pourroient ensuivre, voulanz a euls pourveoir sur ce, afin que nostre dicte ville soit et puisse *estre pupliee* de maisons et habitee de genz pour demourer au temps avenir. (1345, Arch. JJ 75, f° 323 r°.)

Berton en ville nul lerron,

Ains *pupliron* tout leur pais

Des subgiz a la flour de lis.

(*Livr. du bon Jehan, Duc de Bret.*, 3209, ap. Charrière, *Vie de B. du Guescl.*, II, 527.) Var., *pupliron*.

La semence humaine prist a *puplier* et a remplir les contrees de la terre. (CHRIST. DE PIZ., *Charles V*, II, 2, Michaud.)

Se combatit avecques plusieurs geans qui estoient en la dicte ysle, et a la perfin conquist l'yle, et destruisit les geans, et la *publia* de ceulz qui estoient venuz avecques luy. (*Debat des heraulx d'armes*, 27, A. T.)

Virginité et chasteté remplissent et *pueplient* les sieges de paradis. (*Traict. de Sa-lem.*, ms. Genève 165, f° 193 r°.)

2. PEUPLOIER, voir PUBLIER.

PEUPLOY, s. m., populace :

Orleans fist illecq terrible exloy
Et tel chapploy de sauldars et *peuploy*...
(*Poés. fr. de G. Aliens*, Voy. et conq. de Ch. VIII, Brunet.)

PEUR, voir PEIOR.

PEURE, voir PUELLE.

PEUREE, s. f., chose faite en toute hâte, par peur :

Properata, *peurees*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PEURER, v. n., se hâter par peur :

Properare, *peurer*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PEUREURE, voir POURREURE.

PEUREUS, voir PAUROUS.

PEURRIER, voir PERRIER.

PEUSINE, s. f., pavois :

Lors chascun armé de ce qu'il devoit prent sa *peusine* en sa main senestre. (*J. de Saintré*, ch. LXXIX, éd. goth.)

1. PEUSSON, voir PAISSON.

2. PEUSSON, voir PAUCHON.

PEUSTICET, voir POSTICET.

PEUSTIL, voir POSTIL.

PEUSTURE, voir PEUTURE.

PEUT, voir PUT.

PEUTEURE, voir PEUTURE.

PEUTIZ, voir POSTIC.

PEUTRE, voir PEAUTRE.

PEUTURE, -eure, *peusture*, *pouture*, *puture*, *poture*, *puture*, s. f., nourriture, au propre et au fig. :

Il est lur *puturè*.

(P. DE THAUX, *Best.*, 294, Wright.)

Et qu'il ont ung vray Dieu qui leur donne *peutire*.
(*Chev. au cygne*, 12529, Reiff.) Imp., *peuture*.

Dont vient et coi vestent? qui lor trueve *peutire*?
(*Rom. d'Aliz.*, f° 544, Michelant.)

Car bons cuers se set bien refaire

Des essemple des bien faisans,

Ch'est *peuture* bien refaisans.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, st. I, 5, Van Hainel.)

Ki del parfont del escriture

Sevent traire buene *peuture*.

(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 59 v°.)

Ben li purveit sa *poture*
Deu, quant fet sa creature.
(CHARDRY, *Petit plet*, 919, Koch.)

Dras e *poture*, or e argent,
E quan k'il poeint aramir
Si firent ensemble cuillir.
(Id., *les sept Dormans*, 458, Koch.)

Vous en irez en cele vile,
Encore en i a il dix mile
Qui bien i truevent lor chevance :
Moult sera or grant mescheance
Se n'i trovez vostre *peuture*,
Chacuns i atent s'aventure.
(*La Houce partie*, 271, Méon, *Fabl.*, IV, 481.)

... No pain, sire Dieus, nous envoie,
La *peuture* des ames et des angles la joie.
(*La Patenostre*, Richel. 837, f° 227^b.)

Se la cort au bouteillier faut
Je le verrai si vil ribaut
Que nus n'aura mes de lui cure ;
Se ne fust or cele *poturie*
Qu'il a ceenz par aventure.
(*De Renart et de Piaudous*, 328, Chabaille.)

Tres dous cuers savoureux,
D'excellent noblesce eslis,
Peuture aus vrais familleus.
(JAQUES DE DAMPIERRE, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 149.)

Ens es jors de feste et dyemenches i met
Dex pains entirs pour chou k'il aient a
souper dou relief ; maintenant pour vo
venue avons nous no *peuture* doublee. (*De Saint Brantainne le moine*, p. 76, Jubinal.)
Impr., *peuture*.

Il doit avoir chacun jour ouvrable .iii.
den. pour sa *peuture*. (Ést. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXXIII, 7, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *peusture*.

Ce fu la *poture* dont il les put. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 185^e.)

Et si se tient Grars de Duresnes bien
plainement a paiet de Theri devant nomé,
en ses deniers contans, k'il a eus et recius
de le wardé et de le *peuture* de ces .cc.
biestes devant dittes. (Déc. 1271, *C'est Teri de Falempin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Celui (pain) ki est *puture* ad diable. (*Le Pater Noster*, Richel. 19525, f° 80 r^e.)

Li ver en feront lor *peuture*.
(*Marguet convertie*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 326.)

N'a mie esté usé de payer amende pour
petit poisson, se on le met en fosses aux
becques pour leur *peuture*. (1313, *Ord.*, II, 207.) Impr., *peuture*.

Oil, merci al roi celestre
Qui m'a doné vie et *peuture*.
(*S. Jehan Bouche d'Or*, 706, Weber.)

Par ce penser mon vivre ai
Garni d'une douce *peuture*,
Et s'est tele ma noureure.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 89, 64, Scheler.)

En lieu de nous bailler argent, l'on nous
fist cheux nous mengier une espace de
celuy temps. Et apres fusmes remis en
nostre premiere *peuture*. (ROI RENÉ, *L'Abuzé en court*, (Euv., t. IV, p. 118, Quatrebarbes.) Impr., *peuture*.

Puis souffri mort en croix pour nous rendre
[*peuture*.]
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10243, Chron. belg.)

Ce champ produit delicieuses pastures
et *peuteures* aux ouailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 6.)

Ce mot s'est conservé dans la langue

moderne sous la forme *pouture*, dans
le sens de farine d'orge, de sarrazin
que l'on donne aux chevaux ordinaire-
ment avec de l'eau. Berry, *pouture*, fa-
rine de menus grains pour engraisser
les bestiaux ; engrais végétal, terreau.
Bessin, *pouteure*, farine qu'on donne
aux bestiaux. Rouchi, *péture*, grain
moulu grossièrement pour engraisser
les porcs et la volaille. Lorr., *puture*,
mélange de son, de pommes de terre,
d'eaux grasses, etc., que l'on donne
aux porcs. Morv., *pouteure*, fumier en
général, engrais :

PEVREE, -eie, *pouree*, s. f., poivre,
mélange poivré :

La car manguent sans seil et sans *pevree*
(*Ogier*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 126^d.)

Ne mengeré de char ne de *pevree*.
(*Aleschans*, 2239, Jonck., *Guill. d'Or*.)

Mal aroit employé ses vins et ses *pevrees*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 22^d, Michelant.)

Quant voient le larron plus noir d'une *pevree*,
Toute la plus hardie est en fuites tournées.
(*Fierabras*, 3085, A. P.)

Ce est une gaiande plus noire que *pevree*.
(*Ib.*, 5039.)

Gentix dus, car me baisse, si serai saoleo
Com s'avoie mengié gelines en *pevree*.
(*Ib.*, 5388.)

Fors sausses et chaudes *pevrees*
Ont il certes touz jors amees.
(*Guot. Bible*, 1540, Wolfart.)

Quant la chars est eschaufée
De gras morceau et de *pevree*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 105^e.)

Je vos aconterai ja toute
La joie qu'il ont demenee,
Quels lus i ot et quel *pouree*,
Quel pain, ne quel poisson de mer.
(*Atre perill*, Richel. 2168, f° 43^d.)

Ne manjoie mie mut de salmon a *pevreie*.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 34 r^e.)

Aucuns furent purgié pour les noiceles
qu'il mengerent, et menjoient la *pevree* ou
est autresi la medicine. (ARMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champollion.)

Suisse, Neuchâtel, *poivrée*, ragoût
composé d'os de porc frais et de divers
ingrédients.

PEVREL, *puvrel*, s. m., poivrade :

Piretum, poiret ou *puvrel*. (*Olla patella*,
p. 42, Scheler.)

PEVRELLE, *pevrielle*, s. m., diminutif
de poivre :

De luy [Amand Rahoul] pour treize livres
de *pevrielle*, a ung gros et ung blancq le
livre. (1516, *Compt. de l'excut. testam. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

PEVRIE, s. f., poivre :

Une livre de *pevrie*. (19 févr. 1415, *Pawil-
hars*, K, p. 237, Arch. Liège.)

PEVRIER, s. m., marchand de poi-
vre :

Il les vendent, s'en font deniers,
Et en losengent les *pevriers*.
(*Guot. Bible*, 2050, Wolfart.)

Tuit cirier, tuit *pevri*er et tuit apotecaire,
se il metent avant au samedi es haies ou
u marchié, chacuns doit obole de cou-
tume. (E. BOUL., *Liv. des mest.*, 2^e p., XVI,
5, Lespinasse et Bonnardot.)

Giles li *pevriers*. (1305, *Cens du Paraclit*,
f° 22 r^e, Arch. Aube.)

Stephanus dictus *Pevrier*. (6 fév. 1355,
St-Urbain, Arch. Aube.)

Nom propre, *Peuvrier*.

PEXANAGE, voir PAISSONAGE.

PEXENAGE, voir POISSONAGE.

PEXHERAILLE, voir PESCHERAILLE.

PEXHERESSE, voir PESCHERESSE.

PEYGNEUR, voir PEIGNEUR.

PEYMENTEUR, voir PAVEMENTEUR.

PEYNO, voir PANNE.

PEYNT, voir PEINT.

PEYRAL, voir PAIRAL.

PEYRIERE, voir PERRIERE.

PEYROL, voir PAIROL.

PEYROLLIER, voir PAIROLIER.

PEYSSSEL, voir PAISSEL.

PEYSSIERE, voir PAISSIERE.

PEZ, voir PIS.

PEZABLE, voir PECHABLE.

PEZACH, voir PESAC.

PEZANCE, voir PESANCE.

PEZAS, voir PESAZ.

PEZATERIE, voir PESATERIE.

PEZEL, voir PESEL.

PEZELLOUS, adj., corrompu, qui a
des marques de corruption :

Se aucuns masceclier avoient char sor-
cemeé communement ou *pezellouse* en
langue, ou de crue ou d'huile, il ne la done-
roient, ne ne porroient vendre en estaus
communs avec la bonne char. (1297, *Con-
stitut. Tull.*, reg. A, pièce 1, ap. Duc., *Pes-
sarius*.)

PEZER, voir PESER.

PEZERESSE, fém., voir PSEOR.

PEZIERE, voir PESIERE.

PEZON, voir PESON.

PEZZE, voir **PEGE**.

PHACE, voir **PHASCE**.

PHAELE, s. f. ?

Chambrette pendice avec une petite *phaelle* de bois. (1566, Z, pr. 3, f° 207, Arch. Liège.)

PHAGOU, s. f., sorte de glande :

La *phagoue* est une glande de substance fort molle, rare et spongieuse, de quantité assez notable, située sur les parties supérieures du thorax, entre les divisions des veines et artères sousclavières ou jugulaires. (PARÉ, *Œuv.*, II, 18, Malgaigne.)

PHALANGE, voir **PALANGE**.

PHALERATION, *phall.*, s. f., vaine pompe dans la parure :

Il ne doit point apparestre plus que les autres par ambicieux vestement et orgueilleuse *phalleration*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 10, éd. 1530.)

PHALERE, s. f., harnois brillant :

Les grans *phaleres* et les sangles dorées. (SAINT GELAYS, *Eneide*, IX^e liv., éd. 1540.)

Quant un cheval jeune, joyeux,
Se voit en *phaleres* pompeuses
Plus en est fier et orgueilleux

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant les voyes perill.*, f° 50^v, éd. 1522.)

PHALERER, *phallerer*, *falerer*, *falerver*, v. a., harnacher, revêtir d'un brillant harnois :

Le mieulx courant et qui sera premier
Aura de moy ung beau et grand coursier
Bien *phalleré*.

(SAINT GELAYS, *Eneide*, V^e liv., éd. 1540.)

Perceval a moult ceste mulle regardée, laquelle tant richement *falleree* et acoustree estoit. (Perceval, f° 154^v, éd. 1530.)

Sa mulle bien accoustree et richement *phalleree*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 156 r°.)

Destriers, genetz et turcs d'agilité,
D'orphavrie haultement *fallerez*.

(J. MAROT, *Voiage de Venise, la Prise du Chasteau de Pesquiere*, f° 93 v°, éd. 1532.)

Il y avoit une aultre bande fort modeste de trois dames vestues en humilité, et montees sur haquenees blanches *fallerees* de veloux bleu. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Sortit monsieur le bailly et cappitaine dudict Sens, monté sur une tres belle grant mulle, bien richement *phaleree*. (Cron. du roy François I^{er}, p. 262, Guiffrey.)

Tu es baudet de bien. Mais n'estre autrement torchonné, estrillé, *phaléré*, et alimenté que je te vois, cela me semble un peu tyrannique, et hors les metes de raison. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. VII, éd. 1564.)

Une licthiere portee de deux mulets blancs, *fallerez* et houssez de velours cramaisy. (Voyag. du S. de Villamont, p. 78, éd. 1598.)

— En parlant de personnes, parer avec faste, surcharger d'ornements :

De grans plumailz leurs testes *faller[er]ent*. (J. MAROT, *Voiage de Venise, la Prise du Chasteau de Pesquiere*, f° 97 r°, éd. 1532.)

D'habis auctentiques,
Carcans magnifiques,
Pierrieres antiques,
Par touctes practiques
Leurs corps *falleroient*.

(Id., *ib.*, f° 94 r°.)

De veloux et satin, colliers et chaines d'or
Fallevez ilz estoient, mieulx que ne dys en-
[cor.]
(Id., *ib.*, f° 87 r°.)

Dames blanches comme beaulx cignes,
Plus que deesses *fallerees*.
(Id., *ib.*, f° 89 v°.)

Partout ou alloit Dagobert le suivoient huit putains pigees et *phalerees* comme roynés. (Mer des Cron., f° 30 r°, éd. 1532.)

Houssez et *falleres* conformement a leurs habits. (Entr. de Henry II à Rouen, f° 8 v°.)

Femme *falleree* et fardee, pleine de vilenie, mensonge et vanité. (CARTHENY, *Voyage du cheval errant*, f° 31 v°, Anvers, 1557.)

Il estoit accoustré a la maniere des Medes, ayant son visage fardé, et sa perrique *falleree* moult richement. (SEYSSSEL, *Appian Alex.*, f° 98 r°, éd. 1560.)

— Fig. :

Tes termes *phalerez*
En rhetorique, assez bien colorez.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 45, Willem.)

PHALTERIONNER, voir **PSALTERIONER**.

PHAPHURE, voir **CHAFFUR** au Supplément.

PHANETTE, s. f. ?

Une hourdoire, aultrement dit *phunette* de soye noire renforcée. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PHANTASME, voir **FANTOSME**.

PHARETRE, *-ette*, *far.*, *pharrette*, carquois :

Prends tes armes pour chasser avec ta *faretre* ou sont tes sagettes et ton arc, et va chasser. (Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar., f° 148 v°, éd. 1519.)

De sa *pharrette* une sagette tire
De boys mortel, empenné de vengeance.
(CL. MAROT, *Temple de Cup.*, A III r°, éd. goth., s. l. n. d.)

Sagon et Mathieu de Boutigni ayant blâmé l'emploi de *pharrette*, Cl. Marot, dans la seconde édition de son *Temple de Cupidon*, effaçà ce mot, et mit : de sa *trousse*.

Diane accoustree de son arc et de sa *pharetre*. (GUILL. DU CHOUX, *Relig. des anc. Romains*, p. 90, éd. 1588.)

— Fig., dans un sens grivois :

Mais com orendroit plus ne puisse
Toucher ne labourer Perrette
Que pou ou neant, car ma *pharrette*
Est vuyde et mon arc ne peut tendre.

(JER. LE FEVRE, *Matheolus*, l. I, v. 1338, Tricotel.)

Cf. FERETRE.

PHARETRÉ, adj., qui porte un carquois :

Jusques a tant que fuz prest d'estre entré,
En la maison du beau Dieu *pharetré*.
(CL. MAROT, *Temple de Cup.*, A III r°, éd. goth. s. l. n. d.)

PHARAON, voir **FARAON**.

PHARIQUE, s. m., sorte de poison :

Pharique. A kind of dangerous poison.
(COTGR., 1611.)

PHARISEE, s. m., pharisien :

Li *pharisees*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 53 v°.)

As scribes et as *pharisees*. (Serm., ms. Metz 262, f° 1^{er}.)

C'est le plus prudent et plus saige
Des *pharisees*.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 224, 1^e journée, Le Verdier.)

Il desprisa les devotz *pharisees*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xc, éd. 1545.)

Et cesty la qui *pharisee* estoit.

(Id., *ib.*)

PHARRETTE, voir **PHARETRE**.

PHARROCHAIGE, voir **PAROCHAGE**.

PHAS, voir **FAS**.

PHÉ, *fé*, *foid*, s. m., serviteur :

E uns *phé* fud de la maignee Saul e out num Siba. (Rois, p. 149, Ler. de Lincy.) Lat., erat autem de domo Saul servus romine Siba.

Truverent un *fé* de Egypte. (Id., p. 115.)

Lire ici l'ex. placé à tort au t. IV, p. 44, col. 1, sous la forme *foid*.

PHEER, voir **FAER**.

PHEINTISE, voir **FEINTISE**.

PHELANDRION, s. m., plante ombellifère :

Phelandrion. Small burnet saxifrage; and not meadow rue, as the Parisien phisicians erroneously hold it to be, sayes Gerard. (COTGR., 1611.)

PHENGITE, s. f., sorte de pierre brillante :

Les lanternes estoient vestues, aucunes de strain, autres de pierres *phengites*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. xxxii, éd. 1564.)

Une chapelle ronde, faite de pierres *phengites* et speculaires. (Id., *ib.*, ch. XLIII.)

Phengite (the name of) a certaine bright stone. (COTGR., 1611.)

PHENICEAU, *fenisseau*, s. m., petit du phénix :

La compagnie se prit a rire comme un troupeau de *fenisseaux*. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 250, éd. s. l. n. d.)

Patez de *pheniceau*. (Caquets de l'accouchée, p. 97, ap. Ste-Pal.)

PHEREDEM, *feredon*, s. m., peucedanum :

Pheredem et *savarice*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LVI, Hist. des Crois.) Var., *feredon*.

PHERESTRE, voir **FERETRE**.

PHIFRER, voir **FIFRER**.

PHILADIÈRE, voir **FILATIÈRE**.

PHILAPTIE, voir **PHILAUTIE**.

PHILAPTIE, voir **PHILAUTIE**.

PHILASTIE, voir **PHILAUTIE**.

PHILATÈRE, voir **FILATIÈRE**.

PHILATON, voir **PHILAUTON**.

PHILAUTIE, *-avlie*, *-astie*, *-astie*, *-aptie*, *fil.*, s. f., amour-propre :

Dois je croire que vous m'aimiez, et que les demonstrations que vous en faites soient à mon occasion, ou bien pour l'amour de vous mesmes ? Car les jeunes gens de ce temps ont beaucoup de considerations en leurs desseins, et cette douce *philastie* a un grand pouvoir sur leur ame. (MARG. DE VAL., *la Ruelle mal assortiz*, p. 100, dans *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps, en suite des jeux de l'inconnu, et de la maison des jeux*, éd. 1644.)

Ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferois plustost à la *philastie* qu'à la raison. (ID., *Mém.*, p. 1, éd. 1628.)

Il me semble (cela soit dit sans *philastie* et vaine gloire) que je suis tres bien en cest habit. (LARIV., *le Fid.*, II, I, Bibl. elz.)

Cette inclination nommée d'un mot ja François *filautie*. (DAMPNART., *Merv. du monde*, f° 113 r°, éd. 1585.)

Mais est entaché de *philastie*, qui est un amour desordonné de soy mesme. (*Remonstr. au roy*, p. 85, éd. 1588.)

Se disait encore au commencement du XVIII^e s. :

De la *philaptie*.

Pour grant raison, Barlemond, tu me plais ;
Tu me desplais pour raison mesmement ;
Tu me plais bien pour tes louables fais,
Et pour te voir discourir doctement ;
Mais en tes faits tu te plais tellement,
Qu'en te plaisant du tout tu me desplais.

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Diverses poésies*, Epigrammes, p. 554, éd. 1605.)

Estans surpris d'une *philastie* et amour de nous mesmes, ne pouvons cognoistre nos fautes, desquelles nos dames bien souvent nous advertissent. (EST. PASQUIER, *Monophile*, II, 775, éd. 1723.)

Bien que je ne veuille, par une *filautie* et ostentation trop avantageuse, me mettre au rang des hommes doctes. (*Invent. univ. de Tabar.*, I, Bibl. gaul.)

Il faut que je confesse sans *philavtie* ou ostentation que mon baulme est un des plus rares secrets que la nature ait jamais découvert. (*Recueil gén. des rencontres*, etc., de *Tabarin*, I, LI, Bibl. gaul.)

Narcisse fut atteint d'une estrange *phi-*

lautie amoureuse, et idolastroit son esprit. (GARASSE, *Doctr. curieuse*, p. 62, éd. 1623.)

PHILAUTON, *-aton*, adj., qui s'aime soi-même, égoïste :

Et ce que l'en vitupere estre *philaton*. (ORESME, *Politiq.*, f° 37°.)

PHILAVTIE, voir **PHILAUTIE**.

PHILICON, s. m., la *filicule*, plante astringente de l'espèce des fougères ?

Il convient avoir graine de coings, *philicon* et gomme de cerisier. (*Ménagier*, II, 219, Biblioph. fr.)

PHILIPPINE, s. f., ordonnance de Philippe le Bel, rendue en 1303, concernant le droit de régale :

L'ordonnance du roy Philippes appelée la *Philippine*. (CH. LE CARON, note dans *Bout.*, *Somme rur.*, p. 661, éd. 1611.)

PHILITÈRE, voir **FILATIÈRE**.

PHILLOPECUNE, voir **PHILOPECUNE**.

PHILLYREE, s. f., nom de plante :

La *phillyree*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

PHILOMITE, s. m., amateur de fables :

Pourquoy *philomites* peut estre dit qu'il commet philozophie, c'est assavoir, de tant que fable est faicte de merveilles. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., ch. LXVII, Michaud.)

PHILOPECUNE, *phillop.*, s. f., amour de l'argent :

L'en ne veult des sciences que une,
Touz tendent à *philopecune*
Et n'apprendra pas pour savoir,
Maiz il apprendront pour avoir.

(J. LEFÈVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 16^a.)

Mais au jour d'ui phillosophie
Est en exil, et pou prisie,
Et la het chascun et chascune,
Pour lui regne *phillopecune*.

(ID., *la Vieille*, I, v. 1867, Cocheris.)

Toute science repudient
Fors celle de *philopecune*.

(ID., *Matheolus*, III, 677, Tricotel.)

PHILOSOFIEMENT, voir **PHILOSOPHIEMENT**.

PHILOSOPHABLE, adj., philosophique :

Force demonstrable ou *philosophable*. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 137^a.)

PHILOSOPHAL, adj., de philosophe, philosophique :

Sel *philosophal*. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 46 r°.)

Cognoissant qu'il avoit mal gardé la rigle *philosophale*, qui est de soy taire. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 17, éd. 1532.)

Le firent introduire en sciences legales et *philosophales*. (ID., *ib.*, f° 21^a.)

... Science *philosophalle*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XLI, éd. 1545.)

Mais on ne le pourroit monstrer par raisons naturelles ne *philosophalles*. (ID., *Noble Dame*, f° 3 v°, éd. 1536.)

Philosophale vie

Je veux mener.

(R. DE COLLEVEY, *Rond.*, LXXII, Bibl. elz.)

Sans alleguer *philosophaux* debalz.

(F. SAGON, *Coup d'Essay*, Resp. à l'Epistre de C. Marot, dans les *Œuv. de Marot*, t. VI, p. 15, éd. 1731.)

Art *philosophal*. (PALISSY, *des Metaux*, Cap.)

L'abbé ouvrit l'oreille à ces raisons *philosophales*. (DES PER., *Nouv. recreations*, d'un singe, f° 243 r°, éd. 1564.)

Prit l'habit *philosophal*. (C. DE SEYSSSEL, *Hist. eccles.*, VI, XI, éd. 1557.)

Habitation *philosophale*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, xxxv, éd. 1598.)

Harangue *philosophale*. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XI, Buchon.)

La langue moderne n'a gardé que le féminin *philosophale*, dans la locution pierre *philosophale*.

PHILOSOPHERIE, s. f., rêverie philosophique :

Quand bien cela adviendroit, que vinsiez à bout de vostre *philosopherie*, vous devez estre content. (*Moyen de parvenir*, p. 59, éd. elzev.)

PHILOSOPHESSÉ, s. f., femme philosophe :

Car elle estoit *philosophesse*.

(*Le Rebours Matheolus*, p. 10, éd. 1518.)

PHILOSOPHIEMENT, *philosofement*, adv., philosophiquement :

Filosofice, *philosofement*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PHILOSOPHIEN, *phyllosophien*, *-fien*, s. m., philosophe :

Oiles, signor rectorien,
Gramarien, *phyllososten*.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 164, P. Meyer.)

Contre Nachor ierent contraire

Phyllosophien et li gramaire

Et trestout li rectorien.

(ID., *ib.*, p. 167.)

PHILOSOPHER, v. n., vivre selon les principes de la philosophie :

Pegasus fonda la fontaine
Qui de philosophie est plaine,
Qui pour le desir delitable
De la grant gloire pardurable
Doit apprendre et estudier
Chascuns à *philosophier*.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 72^e.)

Les mauvais ne *philosophient*, ou n'ayent sapience, ny les bons aussi, selon que nous avons trouvé qu'il n'est point d'amitié de contraire à contraire, ny de pareil à pareil. (BONAV. DES PER., *Lysis*, Recueil des œuvres, p. 31, éd. 1544.)

PHILOTIME, *phyl.*, adj., ambitieux :

Celui qui superhabunde en desirer tels honneurs, il est *phylotime*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377^a.)

S'emploie encore comme prénom.

PHILOTIMIE, *phyl.*, s. f., ambition :

Et la superhabundance, c'est assavoir amer et querir honneur non deu... c'est vice; et en grans honneurs Aristote l'appelle chaymotie et en mendres *phylotimie*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377^a.)

PHIPHAINE, voir TIFAIGNE.

PHIRTON, voir FERTON au Supplément.

PHISICIAIN, voir FISICIEIN.

PHISICIEIN, voir FISICIEIN.

PHISIONOMIEN, s. m., physionomiste:

Pour ce jugent li *phisionomiens* que cils qui ont les levres si saillans sont par nature de grant couraige. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 103^a.)

PHISIQUE, voir FISIQUE.

PHISQUER (*se*), v. réfl., se droguer :

Se foy n'as, en vain *te phisiques*,
Car foy a toutes les reliques,
Par foy toutes vertus sont faictes.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 85, Méon.)

PHISSANE, voir FISSAIGNE au Supplément.

PHISSICIEIN, voir FISICIEIN.

PHITONIE, s. f., science de la pythonomie, science de la divination en général :

Chiron est appellé des poetes dieu de sapience et de *phitonie*. *Phitonie* est art de deviner par instincton dyabolique. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 100 r°.)

PHITONIQUE, *-icque*, *phytonicque*, adj., possédé du démon :

Saul *phitonique*
Qui rois estoit, voult Dieu tempter en vain.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 189, A. T.)

— Qui s'occupe de divination, qui a trait à la divination :

Ces femmes qui sont *phitoniques*
Sont d'une merveilleuse garde.
(Act. des Apost., vol. II, f° 16^a, éd. 1537.)

Esprit *phytonicque* et immonde.
(*ib.*, f° 17.)

Prenosticque *phitonique*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 104 r°.)

— S. m., devin :

Aux enchanteurs, et aux gens malefiques
Ailleurs nommez devins et *phitoniques*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

PHLEBOTOMER, *flebotommer*, v. a., phlébotomiser :

Quant aux enfans, il n'a jamais permis qu'on les *phlebotomast*. (JOURN., *Err. pop.*, 2^e p., ch. XIV, éd. 1587.)

— Réfl., se phlébotomiser :

Cet animal (l'hippopotame)... monstra premierement la pratique de *se flebotommer*. (DU PINET, *Pline*, xxviii, 8, éd. 1615.)

PHLEBOTOMIQUE, adj., qui a rapport à la phlébotomie :

Operation *phlebotomique*. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 599, éd. 1598.)

PHOHIER, voir POHIER.

PHONNE, s. m., émondes :

Item tous les *phonnes* venans et procedans desdis chaisnes enseignes demeureront au prouffit de ladicte communauté. (11 mai 1561, Ch. des finances, LXXII, f° 157 v°, Arch. Liège.)

PHRAIRIE, voir FRERIE.

PHTISE, *phlize*, s. f., phthisie :

La *phlize*, qu'aucuns ont appelé mal subtil. (DESPARRON, *Fauconn.*, II, 19.)

Phlise et affection pulmonaire. (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 255 v°, éd. 1587.)

PHUSICIEIN, voir FISICIEIN.

PHYLIRE, *phyllire*, s. m., sorte d'arbrisseau :

Cela disant, Franc Gal tira de son sein un rouleau de *phylire*, ou estoient escrits certains vers. (*Alect. rom.*, f° 68, éd. 1560.)

Cette carte d'escorce blanche de *phyllire* ou tille surnageant au bort... inscrite de tels vers que tu les as ouys. (*ib.*, f° 69.)

PHYLLOSOFIEN, voir PHILOSOPHIEN.

PHYLOTIME, voir PHILOTIME.

PHYLOTIMIE, voir PHILOTIMIE.

PHYTONICQUE, voir PHITONIQUE.

PI, voir PIF.

PIACHE, voir PIASSE.

PIACLE, s. m., expiation, cérémonie expiatoire :

L'inquisition des *piacles* et des apaisemens des dieux sollicitoient plus et tenoient en paine les corages des gens que les maladies ne faisoient les corps. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 113^b.)

A bailler aux Romains en *piacle* et en redemption de la trefve rompue. (*Grans decad. de Tite Live*, 2^e decade, I, 10, éd. 1530.)

PIACLER, v. a., offrir en expiation :

O mon pere, dist il, une familiere destinee est donnee a nostre lignaige que pour remedier au commun prouffit soyons sacrifié et *piaclé*, et certes maintenant don-

neray moy et les legions a mourir et a estre occis a la terre et aux dieux des mors. (*Prem. vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 165^a, éd. 1540.)

PIAFFANT, adj., fastueux :

En ceste *piaffante* splendeur de tous biens. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, 1, var., Bibl. elz.)

PIAFFARD, *piafard*, adj., fastueux, piaffeur :

Le paon, qui navré de l'aiguillon d'amour Veut fere, *piafard*, a sa dame la cour, Etale comme en rond les tresors de ses aeles.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Piaffard. Braggard, strouting, vaine glorious, proudly vaunting, fondly braving it. (COTGR., éd. 1611.)

PIAFFEUSEMENT, adv., fastueusement, superbement, en piaffant :

Piaffeusement. Braggingly, proudly, vainegloriously, stroutingly, vauntingly. (COTGR., 1611.)

Piaffeusement, con pompa. (C. OUDIN, 1660.)

Piaffeusement, fastuose. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1661.)

PIAGEOR, voir PEAGEOR.

PIAILLER, v. n., bien boire, boire avec excès :

Piailler, pion et piot de πικέιν, ἤ πύειν, bibere. (L. TRIPPAULT, *Celt-Hellenisme*, éd. 1580.)

Piailler, to bib, sip, tiple, or drive away time by drinking. (COTGR., 1611.)

Piailler, Piar, piolar, beber bien. (C. OUDIN, 1660.)

PIAILLEUR, s. m., buveur, celui qui boit beaucoup :

Piailleur : m. A bibber, sipper, wine-swiller; a tipler, bowser, pot gossip, or gossip pint pot. (COTGR., 1611.)

Piailleur, m. Piolador, bevedor. (C. OUDIN, 1660.)

PIAISON, s. f., action de boire avec excès, boisson :

Pihourt, maçon de Rennes,... allant a Chasteaubriand pour l'edifice d'un beau chateau... dit... estre d'advis que le bastiment fust fait en franche et bonne matiere de *piaison* competente, selon que l'œuvre le requeroit. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, f° 190 r°, éd. 1585.)

Piaison : f. A bibbing, sipping, tipling; swilling, immoderate drinking. (COTGR., 1611.)

PIAL, s. m., hache, cognée :

Et ki prendra ostilles ou autres chozes, ou cangera, ou ki otera le *pial* ou prendra autre engin, sens le sens des compaignons de se fornaisse, il doit dis souls. (1298, *Régl. et stat. des monnayeurs à Namur*, Cart. de Namur, Borgnet et Bormans.)

PIALET, s. m., cuscute :

Autre soin n'est requis aux lins de la jusques a la cueillette, que de les descharger d'une meschante herbe, appellee goutte de lin ou *pialet*, en latin, *cassutha* (*cuscuta*), qui s'entortille en leurs tiges, les suffoquant et gardant de s'accroistre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 29, éd. 1605.)

PIALTRE, voir **PEAUTRE**.

PIAMENT, voir **PIVEMENT**.

PIAN, adv., doucement :

Marcher *pian*, to march leisurely, go fair and softly. (COTGR., 1611.)

Norm. et Jers., *pianne pianne*, tout doucement, avec précaution, sans bruit.

1. **PIANCE**, *pience*, *pianche*, s. f., boisson :

Je n'en puis plus, se je ne pie
Quelque *pianche* bonne et fresche.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 301, Jacob.)

On fait de luy tout ce qu'on veult,
Moyennant et touchant la *p(i)ence*,
C'est le plus beau de la science,
Que de toujours menger et boyre.

(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 264.)

Et a tous ceulz qui ayment la *pience*,
Je leur laisse, pour souverain butin,
A desjeuner, sans aucune dispence,
Quatre jambons et six flacons de vin.

(*Le Testam. de Ragot*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 151.)

Helas ! bonne *pianche*,
Que feray je sans toy ?
Tu me sers de revanche
Quant j'ay la plus grand soif.

(*Concert des Enfans de Bacchus*, 2^e édit., Paris, Ch. Hulpeau, 1628, in-12.)

2. **PIANCE**, *pianche*, s. f., ce qui a besoin d'une expiation, faute :

Molt est feme cortoise et done boins consaus,
Pour *pianche* celer ne set nule ame teus.

(*L'Evangile aux femmes*, XXIII, Constans, p. 52.)

PIANELEUX, *-elleux*, adj., avec quoi on fait les *pianelles*, ou pantoufles :

Liege, *pianelex*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Qui porte des pantoufles :

Pianelleux : Wearing, full of, or belonging to slippers, or chamber pantofles. (COTGR., 1611.)

PIANELLE, s. f., mule, pantoufle :

Les dames s'en servent (du liege) l'hyver en leurs pantoufles et *pianelles* ou patins. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Desja me suis mise a fraper
Le mauvais de ma *pianelle*.

(J. A. DE BAIF, *Devis des Dieux*, VIII, éd. 1573.)

Advint doncques qu'un cordonnier ayant trouvé a redire en un sien tableau, qu'il y avoit trop peu de courrayes en dedans d'une *pianelle* ou pantoufle qu'Apelles avoit faite... (DU PINET, *Pline*, xxv, 10, éd. 1611.)

Des *pianelles* ou chappins. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, Epistre, éd. 1611.)

Le pied demeure tout nud dans leurs *pianelles* qui sont enrichies de quelques perles par dessus. (NICOLAS DE NICOLAI, *Descriptions et figures de l'empire turc*, f^o 40 v^o, éd. 1662.)

PIANICE, voir **PEANITE**.

PIARD, voir **PIART**.

PIARDE, s. f., pioche :

Le suppliant faignist qu'il alast querir une *piarde* et une sarpe de quoy il avoit a besongner. (1454, Arch. JJ 191, pièce 71.)

Les laboureurs ne osoient tenir les champs pour seure demeure, mais estoient leurs socs et *piardes* convertis en glayves mortelz. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f^o 6^o, éd. 1522.)

— Journée de mineur, escouade de mineurs :

Qu'ils besongnent ordinairement aux heures de leurs *piardes*. (1455, *Compte des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f^o 14 v^o.)

Comment ilz conduisent et ordonnent les *piardes* des manœuvres. (*ib.*)

Seront tenus de faire entierement leur *piarde* chascun jour... seront tous assemblez ensemble ung peu avant l'heure de leur ditte *piarde* devant les entrees des montaignes... Quant les dis ouvriers seront dedens la ditte montaigne, seront tenuz d'attendre l'autre *piarde* qui doit venir apres eulx, et ne bougeront de leurs chambres jusques a ce que l'autre *piarde* soit venue et entree en laditte montaigne, sur peine de perdre leur ditte *piarde*. Si pour autres de la ditte *piarde* s'en sailloient avant heure... le segniffira aux autres ouvriers de sa *piarde*. Que nul desdis ouvriers ne soit si hardy de changer sa *piarde*. (*ib.*, f^o 23 r^o.)

1. **PIART**, *-ard*, s. m., petit de la pie :

La pie qui a des petits *piars*, quand elle voit passer aucun pres d'elle, tant caquette, que elle enseigne le nid de ses petits. (*Nef des fols*, f^o 18, ap. Ste-Pal.)

— Adj. et s. m., cheval pie :

De couleur noire et rouge, c'est le meilleur : et apres bay, *piart*, et moucheté. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 117, éd. 1597.)

Piard, m. cheval pie, cavallo picazo. (C. OUDIN, 1660.)

— ?

BRANDIMAS

L'on n'atendoit que le telart
Pour te pendre haut comme ung lart,
Nonobstant tout ton badinage.

BARRAQUIN

Je m'en brouay au gourd *piard*.

BRANDIMAS

Et je demouray au passage.

(CHEVALET, *Myst. S. Christ.*, F I, éd. 1530.)

Noms de lieux, *Piard* (Maine-et-Loire), les *Piards* (Loire, Jura).

2. **PIART**, s. m., pic :

Une paele close de fer, ung *piart*, deux

piasses de fer. (1455, *Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f^o 191 v^o.)

Cf. **PIARDE**.

PIASSE, *piache*, s. f., hache, cognée :

Le suppliant print une *piasse* et en frappa le dit Perroux par la teste. (1325, Arch. JJ 128, pièce 223.)

Deux *piasses* taillans a caver chenaux. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f^o 254 r^o.)

Deux *piaches*. (*ib.*)

PIATANCE, voir **PITANCE**.

PIAUCELE, voir **PEAUCELE**.

PIAUCELIER, voir **PEAUCELIER**.

PIAUGELU, voir **PEAUGELU**.

PIAUCHELIER, voir **PEAUCHELIER**.

PIAUCHELU, voir **PEAUCHELU**.

PIAUCU, voir **PEAUSSU**.

PIAUG, s. m., hache, cognée :

Si volla ung *piaug* en le cauch. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **PIAL**.

PIAUSSELLE, voir **PEAUCELE**.

PIAULTRE, voir **PEAUTRE**.

PIAUTRE, voir **PEAUTRE**.

PIAUTRER, voir **PEAUTRER**.

1. **PIBLE**, *piple*, s. f., la partie qui sert a la génération, en parlant des animaux :

La colle qui est faite de la verge et *pible* d'un veau y est fort bonne (aux oreilles malades). (DU PINET, *Pline*, xxviii, 11, éd. 1615.) Lat., e naturis vitulorum.

Piple : f. The pizzle, or yard of a beast. (COTGR., 1611.)

The pizzle of a beast. *Pible*, vit. (*Id.*, *Dict. angl. fr.*)

Pible, f. Miembro de animal. (C. OUDIN, 1660.)

2. **PIBLE**, voir **PEUPLE**.

PIBOLE, s. f., instrument de musique, espèce de chalumeau, selon Oudin, cornemuse selon Cotgrave :

Gigantales andouilles... marchantes vers nous au son de vezes et *piboles*, des guogues et des vessies. (RAB., *le Quart livre*, ch. xxxvi, éd. 1552.)

Il joueroit bien de la *pibole*,
Mais ses besicles gastent tout.

(Pièce de 1592, ap. Laurent Joubert, *Etudes sur les misères de l'Anjou aux xv^e et xvi^e s.*, p. 207.)

Nostre cornemuse garnie de fleustes, pives, *piboles*, anches et faux bourdon. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 845, éd. 1605.)

Pibole : f. A kind of bagpipe. (COTGR., 1611.)

Pibole, f. Especie de chirimia. (C. OUDIN, 1660.)

Aunis et Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *pibole*, musette, cornemuse, vèze, et par extension la clarinette.

PIBOLEUR, s. m., joueur de pibole :

Piboleur : A piper. Poitevin. (COTGR., 1611.)

PIBOLEUX, s. m., joueur de pibole :

Ceste mariee ne voulut jamais bouger de la ou elle estoit, que les menours ne l'allassent prendre, et que les *piboleux* et vèzeurs n'eussent soufflé. (G. BOUCHET, *Serees*, l. I, p. 186, Rouen 1635.)

PIBOUST, s. m., peuplier :

Iceelui homme mist du feu en la raze de la chabanne et du bois, ung fagot ou deux de saulze et de *piboust*, qui est ung bois aussi aisé a brusler que est paille. (1473, Arch. JJ 194, pièce 362.)

1. **PIC**, s. m., coup de pointe :

Se exerceoit a la hasche, laquelle tant bien couloyt, tant verdemment de tous *pics* reserroyt que... (RAB., *Gargantua*, ch. XXIII, éd. 1542.)

J'estois en coulere d'ailleurs pour quelque *pic* qu'un ezent des gardes m'aboit donné. (A. D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. I, c. I, Bibl. elz.)

— Dans un sens grivois :

Or se merancolie, or dance :
Or veult jouer de *pic* en pance.

(Ms. Genève 179^{bis}, Ritter, *Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 15.)

2. **PIC**, *picq*, s. m., terme du jeu de piquet, coup par lequel on passe de trente à soixante. De là au figuré, *dire pic*, parler fièrement :

Je m'en allay emmy la ville
Pour monstrer que j'estoye fricquet...
Esveillé comme ung saupiquet
Pour *dire pic* et pac, Marquet,
Qui est il ? C'est un tol, en somme
La belle bague ou l'affiquet
Pour monstrer le chemin à Romme!

(COQUILL., *Monolog. Coquill.*, II, 217, Bibl. elz.)

S'on vous menasse, *dictes pic* ;
A tous propos ayez bon bec.

(ROGER DE COLLER., *Monolog. du resolu*, p. 60, Bibl. elz.)

— *Il en est pic*, c'en est fait :

Il est pardü, *il en est pic* :
Il a mengé de celle pomme.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 922, G. Paris.)

Jhesus est mort, *il en est pic*.
(Id., *ib.*, 23350.) Impr., il est en pic.

Il en est picq, n'y pensez plus.
(Id., *ib.*, 24502.)

LE MORT.

Tantost n'aurez vaillant ce pic
Des biens du monde et de nature,
Evesque, de vous *il est pic*
Non ostant vostre prelatüre.
(Danse macabre des hommes, p. 8, éd. 1486.)

PICADILLE, *piccadille*, s. f., porteurabat, revers de manche :

Le paludament estoit une cote d'armes... dont la bastine et les espaulettes sont decoupees a ces grandes *piccadilles* pendantes frangees. (VIGENERE, *Annotations à la guerre civile de J. César*, t^o 123 r^o, éd. 1589.)

Piccadilles : f. Piccadilles ; the severall divisions or peeces fastened together about the brim of the collar of a doublet, etc. (COTGR., 1611.)

Picadille, f. Garbo. Haldabon, brafon. (OUDIN, 1660.)

PICANDEAU, s. m., sorte de jeu, le volant ?

La jouoyt... au *picandeu*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Picandeu, dit Le Duchat, est du Lyonnais, où peut-être le volant est fait de plumes de pie noires et blanches.

PICANTIN, s. m., p. è. personnage qui frappe les heures :

Dorure et argenture des trois *picantins* de l'orloge. (1597, Arch. Compiègne, BB 24, trav. 1.)

PICARDOISES, voir PIQUE ARDOISE.

PICART, *pik.*, *pick.*, *picc.*, *picq.*, -aert, adj., aigu, piquant :

Item pour demi cent de claus *pikars*. (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

Item cent et demy de claux *pickars*, et .ii. de claux ploumerez, qui employes furent a faire ledit appentich. (1406, *Compte de la tutelle d'Alexandres Derquisyes*, Arch. Tournai.)

Item, demy cent de cleu *picart* et .ii. quarteron de cleu rumerech pour le porte Flamengue par le dit Huguenot, pour ce .ii. sols .iii. deniers. (1415, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 177, Dupont.)

A Tassin Belsonne, fevre, pour demy quartier de cleu *picart* converti au dit ouvrage, pour ce païé .ix. d. (*ib.*, p. 225.)

A Jacques Grau, le josne, pour plusieurs claux *picquartz* pour refectionner l'estable de vaces de la maison occupée par Leurent Renteur. (1516, *Exéc. test. d'Agnès Joseph*, v^o Nicolas Leclercq, Arch. Tournai.)

— S. m., sorte de clou :

Quatorze cens et trois quartrons de *pikars* comprins en plusieurs doubles *piccars*, au pris de quatre solz, .iiii. d. le cent. (1418, *Compte de la tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

A Pierart le Dent, clauweteur,xvii^e. et demy de doubles *picquars* au pris de .viii. s. le cent. (*Compte d'ouvrages de février 1445 à mai 1446*, 5^e somme des mises, Arch. Tournai.)

Dellivré audit Jehan d'Esvigny trois cens de cloux *picart* et deux cens de demy *picart*. (*Compte de 1572*, Arch. mun. Mézières, CC 21, t^o 219 v^o.)

Noms propres, *Picart*, *Picard*.

PICASSE, -*quasse*, s. f., hoyau, pic :

Une *picasse* dont iceulx compaignons avoient plaié la vigne. (1469, Arch. JJ 196, pièce 101.)

S'est dit à Besançon au xv^e s. sous la forme *piquesse*.

— Piquette :

Ils en penseront boire ailleurs du meilleur :
Mais de fortune, mere de tout malheur,
Ne buront point que *piquasse* brouillée,
Qui leur rendra la gorge enrouillée.
(*Complainte du Commun Peuple contre les Taverniers*, etc. Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 100.)

Le pauvre diable, n'ayant que la *picasse*.
(Id., *ib.*, p. 96.)

Doubs. *pigasse*, pioche, pic. Perche, *picasse*, piquette.

PICAUDE, -*aulde*, *picc.*, s. f., égratignure :

Mais de vertu me deusses taire,
Car en vostre amour n'en a brin.
Qui plus de ribaudise faire
Scet, il a le meilleur engin.
Comme Reguart et Ysengrin,
L'ung par rage, l'autre par fraude,
Preennent brebis ou pouchin,
A femme bailliés la *piccaulde*.

(LEFRANC, *Champ. des Dan.*, Ars. 3121, t^o 100^b.)

Jehan Leroi fist a icellui Gaschot une *picaude* ou visaige o le doy. (1460, Arch. JJ 190, pièce 134.)

Quant Saintré fut a cheval monté incontinent se retrahit vers messire Enguerrant qui pour la douleur de sa main se faisoit ung peu habiller, et quant il aperceut Saintré luy dist : Bau! hau! frere, frere, vostre dame vous a elle commandé que telz *picaudes* faciez ainsi a ceulx qui se jouent avecques vous? (A. DE LASALLE, *Jeh. de Saintré*, ch. XLII, M IV v^o, éd. goth.)

PICAULZ, *picots*, s. m. pl., désignait les membres de l'ordre de Montmorillon, en Poitou :

Donné et fait a Poitiers, present M. André Martin de l'ordre de Montmorillon, vulgairement ditz les *Picaulz*. (1461, Ste-Radeg., chapel. et bachel., Prinçay, Arch. Vienne.)

Le prieuré de la Maison Dieu de Montmorillon est benefice conventuel de l'ordre de S. Augustin en general, mais particulierement chef d'un ordre nommé les *Picots*, qui ont pour marque un bourdon au hault duquel est effigié un coq, dont y a quelques monasteres en France et autres royaumes. (xvi^e s., *Titres de la Maison Dieu de Montmorillon*.)

PICAVERET, s. m., nom d'un oiseau ressemblant à la linotte :

Le *picaveret* est si semblable a la linote, que comme l'on a peine a le sçavoir cognoistre et le distinguer, tout ainsi a peu d'enseignes qu'on puisse escrire a discerner l'un de l'autre. (BELON, *Nat. des oys.*, T, xvi, éd. 1555.)

PICAVET, *picq.*, *pick.*, s. m., espèce de fagot :

.ii. de faissiaus et deus cens de *picaves* d'estocq boins et loiaus et de le gauge de Valenchiennes. (1424, Valenchiennes, ap.

La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs *pickaves*; foissiaus d'estocq et *picaves* d'espine; ung baston comme de *picavet*.

Ce dit jour fut vendu le premier *picavet* venant de Haynault au rivage de la Taille-pierre pour trente et un gros le quartron. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxx, 20 juillet 1478, Hennebert.)

Et ce meisme jour vint et fut deschargiet une navee de *picavet* qui faisoit esperer la chose adouchir du pays de Haynault, car journellement en venoient plusieurs aultres biens, vivres et marchandises. (Ib., *ib.*, xxxii, 19 août 1478.)

Au grenier... pour plusieurs *picavets* et fagots. (1304, *Compte d'exéc. test. de Catherine de le Hole*, Arch. Tournai.)

Ceux qui faire voudront *picgavez* pour vendre les feront tous espinchier, et de telle loyure et longueur que fassieux doivent avoir, et... loyez de deux harts. (1534, *Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 814, éd. 1604.) Impr., *picquevez*.

Les grands *picavez* loiez a deux hars de telle longueur et grosseur que le fassieu. (*Chart. de Hain.*, cxxxiii, 17, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

PICCADILLE, voir **PICADILLE**.

PICCAULDE, voir **PICAUDE**.

PICCHIER, voir **PICHER**.

PICEON, voir **PICON**.

PICES, *piches*, s. pl., testicules :

Chascune qui les va nommant (les Les appelle ne say commant, [couilles Bourses, hernois, riens, *pices*, pinnes. (Rose, ms. Corsini, f° 49^b.)

Bourses, harnas, riens, *piches*, pinnes. (Ib., Vat. Ott. 1212, f° 55^a.)

PICHAD, voir **PIEGÄ**.

PICHARD, s. m., pivert :

Comme jadis Picus fut estonné
Quand une fee en *pichard* l'eut tourné,
En le frapant de sa verge charmee
Pour un desdain de n'estre point aimee.
(DU VERDIER, *Div. leçons*, p. 503, éd. 1616.)

Nom de lieu, le *Pichard* (Loiret).

PICHÉ, s. f., torche :

Adont les gens d'armes se descendent des nefz. Athimas et Sorbin alumeront des *piches* et porteront devant eux, et Helene se serra en ung banc. (JAO. MILLET, *Destruct. de Troye*, Rubriq., p. 48, Stengel.)

PICHELETTE, *picholette*, s. f., petit pot, petit pichet :

Trois pots et une *picholette* d'hypocras. (*Compte de 1360*, Arch. Cossonay.)

Il y a de bon vin ches l'oste,
Avoir m'en fault quoy qui me coste
Au fin moins une *pichelette*.
(1565, *Hist. de Saint Martin, myst. en deux journées*, Trav. de la Soc. d'Arch. de Maurienne, 5^e v., p. 237.)

Suisse, Vaud, *picholette*.

PICHER, voir **PICHER**.

PICHERIS, voir **PECHERIS**.

PICHES, voir **PICES**.

PICHET, *piquet*, *picquet*, s. m., pot, mesure pour les liquides :

Un *pichet* de terre, vous appelez cela un pot a l'eau. (NOËL DU FAIL, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

— Mesure pour le sel :

Dix *pichez* de sel blanc, duquel elle porte vendre a Fymes en plain marchié. (1390, Arch. JJ 138, pièce 260.)

— Mesure pour le grain :

.i. *pichet* d'aveine a la mesure de Soissons. (*Jurés de S. Ouen*, f° 248 r°. Arch. Seine-Inf.)

.i. *piquet* de blé. (*Dénombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 15 v°.)

.i. *picquet* d'avainne. (Ib., f° 153 r°.)

.i. *piquet* d'avaine. (1401, *Dénombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 51 r°.)

— Mesure de terre :

Une autre piece de terre... contenant cinc *pichez* et demi. (*Charte de 1288*, D. Gren., 297, n° 159, Richel.)

Trois *piches* de terre a terraigne. (1339, Arch. JJ 72, f° 74 v°.)

Un *pichet* et demi. (Ib.)

Centre de la Fr., H.-Maine, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Bret., Côtes-du-Nord, Perche, Norm., Champ., *pichet*, petit broc de terre, grand pot à vin, à cidre ou à eau.

PICHER, *picher*, *picier*, *pycher*, *pichier*, *pechier*, *pinchier*, s. m., vase destiné à contenir de la boisson, cruche, pot :

Hiram refist vaissele de meinte baillie, poz e chanes e *pichers*; e furent tuit de orchal. (*Rois*, p. 256, Ler. de Lincy.)

Et de vis vin plus i a d'un *pichier*.
(Aleschans, 3850, Jonck., *Guill. d'Or*.)

Endroit le vespre uns valles vient
Qui un pain d'orge en se main tient,
Et un *pichier* en l'autre main
Moult petit, de fontaine plain.
(Parton., 5509, Crapelot.)

Vostre niece nos servira,
Et de cel vin l'abeverra ;
Nos bevrans de l'autre *picier*,
Si lairons lui et le plaïdir.
(Ib., 3969.)

Les poz e les *picchiers* sozleve.
(*Dit du besant*, Richel. 19325, f° 111 r°.)

Or i faut et vans et corbeilles,
Et si i faut boissiaus et seilles,
Pos et *pichiers*...

(*Le Ditté des choses qui failent en menage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 166.)

Seize *pychers* de vin de covent appeles justes. (1331, *Terrier de la Trinité*, f° 126 v°, Arch. Vienne.)

Un *pichier* de voirre, vermeil, semblable a jaspé. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 498, Laborde.)

Luy dist que s'il beuvoit plus, il lui donneroit et ferroit du *pechier* ou pot. (1389, Arch. JJ 137, pièce 53.)

Quatre *pinchiers* de vin. (1393, *Dénombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 57 r°.)

Le suppliant eust gagné dudit Dominique un pot ou *pichier* de vin. (1397, Arch. JJ 152, pièce 19.)

Trois quartes d'estaing, troys *pichiers* et deux petis brocs d'estaing, plus un autre *pichier* et une pinte d'estaing. (1507, *Invent. du duc de Bourbonnoys*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux *pichiers* de bon vin. (*Platine de honneste voluplé*, f° 110 v°, éd. 1528.)

J'avoy ung morcelet de chair
Et du vin dedens un *pichier*,
Choppine, car il estoit cher.

(P. JAMEC, *le Debat du Vin et de l'Eau*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 104.)

Quant je l'euz mise, tel tonnerre
Ouys en ce *pichier* de terre
Que je cuiday que tout fendist.
(Ib., *ib.*, p. 105.) Var., *pechier*.

Et la dessus estoient les escuelles de bois, voletz et un *picher* de terre: vous appelez cestun cy un pot. (N. DU FAIL, *Baliverneries*, p. 47, Lemerre.)

Une pinte d'eau mesure de Paris, qui peut revenir au pot ou *pichier* du Languedoc. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 8, éd. 1805.)

Pichier, m. A pitcher (pot.) Langued. (GOTGR., 1611.)

— Mesure de terre :

Picher de terre. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 212, éd. 1626.)

Bret., Côtes-du-Nord, *pichier*, Norm., *pichier*, *puchier*, grand pot à cidre.

PICHOLETTE, voir **PICHELETTE**.

1. **PICHON**, s. m., pieu :

Et li livra celles planches et ceuls *pichons*. (*Enq.*, xiii^e s., S. Jul. Arch. Ind.-et-Loire.)

Les *pichons* qui portent la chaine devant la porte dudit lieu de Croe. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 8 r°, Arch. mun. Nevers.)

Es charpentiers... pour faire les *pichons* a l'endroit de la porte des Jacobins pour mettre les chaynnes. (1420, *ib.*, CC 26, f° 29 r°.)

Mectre les *pichons* des barrieres. (1472, *ib.*, CC 66, f° 11 r°.)

Nom de lieu, *Pichon* (Jura).

Nom propre, *Pichon*.

2. **PICHON**, *pechon*, s. m., vase, cruche :

La poison est de grant maniere
D'espises chaudes e agues,
N'a surgien desous le[s] nues
Qui pas la seut contrefaire :
Delectation la fist faire
A biau repaire en son *pechon*
D'angoisse e de double frichon.

(HUON DE MERY, *Tournoyement d'Antechrist*, Richel. 25407, f° 236^e.)

Forés., *bichon*, espèce de pot.

PICIER, voir PICHIER.

PIGIERE, *piss.*, s. f., harnois qui couvrait le poitrail des chevaux de guerre:

Demi cendal vermeil pour fourrer les *pissieres* et les chanfrains le roy. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 14.)

Unes couvertures gamboisées de France et de Navarre, item, flancieres et *picieres*. (1316, *Invent. d'armes*, ap. Duc., *Armatura* 3.)

Une celle, un chanfrain et une *pissiere*, tout peint d'une devise. (1420, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 395, Douët d'Arcq.)

Au regard de leurs selles, elles sont de la hauteur dont on les souloit porter a la jouxte en France anciennement, et les *pissieres* et le chanfrain de cuir aussi. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, *Œuvr.*, II, 14, Quatrebarbes.)

PICKART, voir PIGART.

PICKAVET, voir PIGAVET.

PICKENPOT, s. m. ?

Vos avroiz lo *pickenpot*
Et j'avrai lo dorenlot.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 22, 12.)

PICKETER, voir PIQUETER.

PICKETEUR, voir PIQUETEUR.

PICKÔT, voir PICOT.

PICMART, voir PINART.

1. PICOIS, adj., pointu :

Et chevauchierent jusques a l'orme de Gisors, les aubalestriers et les charpentiers devant, a bonnes haches tranchanz et a bons martiaus *picois* pour esragier les bandes dont li ormes estoit bandeiz. (MÉN. DE REIMS, § 98, Wailly.)

2. PICOIS, *pikois*, *pygois*, *picquois*, *piquois*, *pecois*, s. m., sorte de dard :

As nos ruent grans pierres et maint *picois*
[quarré.]
(Mainet, p. 31, G. Paris.)

Il commencierent grans *pecois* a lanchier,
Et de grans makes ferir et caploier.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 222 r°.)

— Aiguillon :

Ma main fouyt de son *picquois* immunde.
(*Chant roy.*, Richel. 1537, f° 211 v°.)

— Houe, pioche, bêche, sarcloir, hoyau, et tout instrument propre à remuer la terre et à entamer les murs :

Ec es de Israel veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier, e le soc, e le *picois*, e la cuignee e la houe. (*Rois*, p. 44, Ler. de Lincy.) Lat., Et lignonem et securim.

Li murs qui la clot n'est pas bas ;
Tout entor est fais a compas,
Et trestous est fais d'un mortier
Qui ne doute *picquois* d'acier.
(*Floire et Blancefl.*, 1^{er} vers., 1573, Du Ménil.)

De la cité qu'orgoïl maintient
E del chastel qui rien ne crient
Pygois, mineor ne asaut.
(*Besant de Dieu*, 2819, Martin.)

Et ove grant *picois* le mur acravantor.
(*Destr. de Rome*, 773, Groeber.)

Picois, coingnie et pele.
(*Oustillem. au vilain*, 203, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 155.)

Illic ligo, *picois*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer, et *Pet. Vocab. Lat.-Franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

Picois de fer, hoies, pelles ferees. (1375, *Quittance*, ap. Delisle, *Hist. de S. Sauv.*, Pr., p. 368.)

Et aux *piquois* d'acier les murs entamentent. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 61°.)

Ung scizeau, trois serseaux, quatre *picois*. (1527, *Invent.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 455.)

Et encore au XVII^e s. :

Vouloir tirer des cirons avec la pesle et le *piquois*. (*La Célestine*, traduction, Rouen, 1634, p. 59.)

Norm., *picois*, Val de Saire et Guernesey, *picouais*, pic, pioche, houe.

PICOLET, s. m., petit crampon qui retient le pêne :

Et au *picolet* et au pesle entre les deux dens, elle (la serrure) estoit fort rayee. (*Pièce de 1457*, ap. Longnon, *Etude sur Vil- lon*, p. 149.)

Que tout pezle que ce appartendra avoir *picolet*, aye deux piedz rivetz. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, Arch. mun. Montauban.)

Noms de lieux, *Picolet* (Loir-et-Cher), *le Picollet* (Ain et Savoie), *les Picollets* (Ain).

PICON, *piccon*, *picquon*, *piquon*, *piccon*, s. m., piquant, pointe en général :

Sire, voila d'un beau cerf de dix cors...
Quand les aurez partout bien regardees
Les trouverez longues, oinctes, formees,
Grosses, nouees, n'ayans aucun *piquon*,
Mais bien molues, monstrant sa venaison.
(Du FOUILLOUX, *Venerie*, f° 36 r°, éd. 1844.)

Et de fait il a les *piquons* de ses plumes et aisles tous tourneiz contre la queue. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 13, éd. 1615.)

Piccon: m. A prickle, or small prick. (COTGR., 1611.)

On met l'oeillet de l'arbre dont on veut avoir le fruict droitement sur le *piquon* de l'oeillet du sauvageon dont on a enlevé l'escorce. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 282, éd. 1622.)

— Arme pointue, lance, dard, javelot :

Mais li bers s'i desfant a .i. *picon* d'acier.
(*Floovant*, 848, A. P.)

Chascun portoit un *picon* a son col. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiv, 35, Hist. des Crois.

— Aiguillon :

Arriva dessus ce propos
Ung grant et noble porc espic,
Lequel des *picquons* de son dos
Avec levriers et espaignolz
Les effraya plus qu'un aspic.

(MAXIMIEN, *l'Arrest du roi des Rom.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 127.)

Comme le porc espic, qui darde ses *piccons* a ceux qui lui veulent nuire. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XII, Buchon.)

L'abeille... a un *piquon* fort aigre. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 68, éd. 1622.)

— Fig., comme traits :

Les *piquonz* outrageux d'un menteur ennemi.
(D'AUD., *Trag.*, II, Bibl. elz.)

— Sorte de fourchette :

Puis escriptz dessus avec la pointe d'ung poinçon d'argent ou *picon*: qui est une fourchette dont les Italiens prennent leur manger. (*Bastim. de recettes*, f° 8 v°, éd. 1548.)

Picardie, Vermand., *piquion*, piqûre.

Nom propre, *Picon*.

Nom de lieu, *Picon* (Ain).

PICORNER, v. n., s'enivrer :

Picorner, qui veult dire (en Auvergne) soy enivrer. (1449, Arch. JJ 179, pièce 302.)

PICOT, *picqu.*, *pick.*, *piqu.*, *pig.*, s. m., pointe, objet pointu, arme pointue, pic :

Et maint martiel de fier, et maint *pickot* d'acier.
(*Chev. au cygne*, 26831, Reiff.)

A ferremans n'a *picois* acereiz.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 354.)

Païen a grant *picois* ont la tere effondree.
(*Fierabras*, 5342, A. P.)

S'ils sont a *picotz* (les fumées du cerf), c'est a dire que l'un des bouts soit affilé et pointu, c'est signe qu'il n'est mye chable. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Iceelui Huguenin portant sur lui et en ses mains un glaive appellé *piquot*. (1370, Arch. JJ 100, pièce 682.)

Portant en ses mains un glaive appelé *piquot*. (1381, Arch. JJ 120, f° 113 r°.)

Chandeliers de laitton a grant *picot*. (1383, Arch. JJ 122, pièce 154.)

Que nul ne porte armures deffendues... si comme arcs a main, sayettes, picques, haches, dagues, bastons ferres a *picquot* plus de *picquot* que de trois paux de long. (BOUT., *Somme rurale*, 1^{er} p., f° 133^a, éd. 1486.)

Il avoient hazez et espaffus et gros bastons fieres a *pickot*. (FROISS., *Chron.*, I, 300, Luce, ms. Amiens, f° 13 v°.)

Que il ne soit nuls, de quelconques condition que il soit, qui porte ne fache porter armeures invasibles et deffendues, dagues, haches, planchons, haubregons, bastons a *picquot*, plonnees ne autres bastons quelconques. (*Public. du 31 mai 1402*, Reg. aux publicacions, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Une ance de chauderon et ung *pigot* tout de fer. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Et prit une grosse courte masse d'assier

a *picos* agus. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 395.)

Un feré a cinq *picquolz*. (1497, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sa richesse (de la femme) est mendicif. Son tresor sont poulx a *picolz*. (té, *Contradictz de Songecreux*, f° 58 r°, éd. 1530.)

Pour avoir faict deux *picquolz* pour les mettre au ratheau de la porte de Berthecourt... (*Compte de 1575*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 238 v°.)

Le plus gros dommage ne demoura que sur les fruitz des arbres et sur les vignes... et principalement les meilleures et les premières des poulses, courgees et *picquolz*. (CL. HATON, *Mém.*, II, 930, Bourquelot.)

Et encore au XVIII^e s. :

Ceux qui ont droit de pêcher dans les ruisseaux auront besoin d'y poser des perches, *picols* ou pieux. (1778, *Ed. et Ord. de la princip. de Liège*, II, 811, Polain.)

Berry, *picot*, épine, piquant. Poitou, *picot*, tache. C.-du-Nord, *picot*, bec, épine. Norm., *picot*, poisson plat qui porte un dard sur la queue; se dit aussi de la pholade, sorte de mollusque qui creuse des trous dans les roches. Guernesey, *picot*, agripaume cardiaque. Pic., *picot*, pieu, épine, objet pointu. Mons, *picot*, aiguillon, épine, dard. Brabant, *picot*, bâton ferré. Liège, *picot*, petit morceau de bois pointu à un bout, servant de cheville. Jura, *picot*, épinoche. Bourg., Yonne, *picot*, pieu, perchot non ferré à l'usage des marinières. Morv., *picot*, pointe, aiguillon, épieu, piquet, piquant. Suisse rom., *picot*, grosse épingle.

Noms propres, *Picot*, *Picquot*.

Nom de lieu, *Picot* (Eure).

PICOTAGE, s. m., maraudage :

Lequel avoit trois beaux garçons, lesquels (parvenus en aage qu'enfants font le *picotage* aux vergers) furent par leur pere mis en mestier. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 17, Bibl. elz.)

1. **PICOTE**, s. f., mesure de vin :

E valloit le florin trente sols et la *picote* de vin trois deniers. (*Pièce de 1385*, *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, t. XX, p. 243.)

Lyonnais et Dauphiné, *picote*, demi-litre.

2. **PICOTE**, s. f., petite vérole :

L'un y avoit la *picote*, l'autre le tac, l'autre la rougeolle, l'autre gros feroncles. (RAB., *Quart livre*, ch. LI, éd. 1552.)

Picote : f. The small pocks. (COTGR., 1611.)

Picote, f. Buvas. (C. OUDIN, 1660.)

Poitou, *picotte*, la variole. Morv., *picotte*, pointe, petite pioche à pointe. Lorr., *picotte*, petite pique, petite pointe.

PICOTER, *picq.*, v. n., donner des coups de pic :

Deux cens brigans (sorte de soldats) qui tenoient grans pics et havets de fer et ... hurtoient et *picquotoient* au mur. (FROISS., *Chron.*, liv. I, p. 126, éd. 1559.)

— *Picoté*, part. passé et adj., aigu, garni de pointes :

Aucune foys les boucs ysarus se veulent grater en les cuisses de leurs cors, et bontent aucunes foys si fort qu'ils les se mettent par les fesses, et ne les pevent retirer, pour ce qu'elles sont revirees et *picotees*, et ainsi tombent et se rompent le col moult souvent. (*Chasse de Gaston Phœbus*, ms., p. 33, ap. Ste-Pal.)

On le rencontre dans la première partie du XVII^e siècle avec le sens de crépi :

Au coin d'une petite rue tirant vers St-Germain... devant la porte de la Monnoie, Madame d'Entragues estoit logee en une maison *picottee*. (*Mém. de Bassomp.*, t. I, p. 232, ap. Ste-Pal.)

Poit., *picoté*, qui porte les marques de la variole.

PICOTERIE, *picquoterie*, s. f., picotée, maraudage :

En ceste saison nous fust mise une nouvelle coutume dessus. Car si moy ou aultre estoie alé un jour dehors, je estoie a ceste heure picqué et rayé, en rabatant de la tres petite et tres mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité a quoy montoit icelle belle *picquoterie*. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 117, Quatrebarbe.)

Noms de lieu, la *Picoterie* (Aisne, Calvados, Nord).

PICOTS, voir **PICAULZ**.

PICOTTEUR, s. m., ouvrier armé d'un *picot* :

A plusieurs *picoteurs* et maczons employes pour cacher et maczonner l'argenterie de l'église. (1589, Fabr. de Tréguier, Arch. C.-du-N.)

PICOU, voir **PEGOL**.

PICOUIL, voir **PECOL**.

PICOULE, *picouille*, s. ?

Pour sarcler es tremois par .xiv. jours a .vii. *picoules* le jour, valent .xiii. s. et .i. tournois forte monnoie. (1351, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vin a .xviii. *picouilles* le lot. (1353, *ib.*)

PICQ, voir **PIC**.

PICQUAROME, voir **PIQUAROME**.

PICQUAERT, voir **PICART**.

PICQUART, voir **PICART**.

PICQUAVET, voir **PICAVET**.

PICQUEMENT, voir **PIQUEMENT**.

PICQUERON, voir **PIQUERON**.

PICQUET, voir **PICHET**.

PICQUON, voir **PICON**.

PICQUOT, voir **PICOT**.

PICQUOTER, voir **PICOTER**.

PICQUOTERIE, voir **PICOTERIE**.

PICQUOYS, voir **PICOIS**.

PICTURE, s. f., peinture :

Mapa, nape ou *picture* ou forme de jeux. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

La reputation et figure d'iceluy roy estoit, par art subtil et *picturees* exquises, tant bien tiré apres le vif, qu'il sembloit proprement estre resuscité, plein d'esprit et de vie. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxcv, Buchon.)

PICTURER, v. a., peindre, enluminer :

Trop *picturee* de couleurs. (*Ch. du xv^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Firent faire estendars, bannieres, cornettes, enseignes et guidons, *picturees* et emprainctes des images du crucifix, de Nostre-Dame,... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxlvii, Buchon.)

PIDANCERIE, voir **PITANCERIE**.

PIDE, voir **PITE**.

PIDENCERIE, voir **PITANCERIE**.

PIDENCIER, voir **PITANGIER**.

PIDOS, voir **PITOS**.

PIDOUX, voir **PITOS**.

1. **PIE**, s. f., sole, division d'un territoire rural :

Dans les chartes communales de la Dombe, on entend par *pie* un espace de terrain qui n'était pas encore bâti. La *pie* était de 4 toises de front sur la rue de la ville. (VALENTIN SMITH, *Bibliotheca Dumbensis*, I, 13.)

Et encore au XIX^e s. :

Le propriétaire de l'évolage doit donner l'assec, ou indemniser les propriétaires des *pies* ou portions de terre enclavées dans l'étang. (*Statistique de l'Ain*, 1808, p. 539.)

Le propriétaire d'une *pie* peut la clore d'une haie morte. (*ib.*, p. 540.)

Dans le Doubs et dans la Haute-Saône *pie* est aussi le terme usuel pour signifier division d'un territoire rural.

2. **PIE**, s. f., un rien :

Veteis comment David...

Qui fut un petit bons et n'ot pas une *pie* D'armes dessus son corps fors que sa cotte antie... (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33726, Scheler, *Gloss. philol.*)

3. PIE, *pye*, s. f., action de boire, boisson :

Pier de la plus gourde *pye*.

(COQUILL., *Monol. des perruq.*, II, 174, Bibl. elz.)

Le paillard n'entend point a moy,
Tant a fort le cueur a la *pie*.

(Act. des apost., vol. I, f° 34^d, éd. 1537.)

La fievre te puisse espouser,
Tu es tousjours apres la *pie*.

(Ib., f° 137^b.)

Vous aymes bien la *pye*,
La *pye* aussi le gras.

(NICOLAS MARTIN, *Noelz et Chansons en françois vulgaire*, S. Jean de Morienne, 1555, p. 97.)

Qui fourniret a boire aintelle *pie*?

(Diz-septieme partie de la *Muse normande*, p. 276.)

— On a dit, par une équivoque burlesque, *croquer, croqueter la pie* :

On doit de soy mesmes penser ;
Gallans, allons croquer la *pie*.

(N. DE LA CHESNATE, *Condamn. de Banquet*, p. 301, Jacob.)

Allons jouer de la machouere,
Et a l'hostel croquer le *pye*.

(*Farce d'un chaudronnier*, Anc. Th. fr., II, 114.)

S'il vouloit croqueter la *pie*,
J'en eusse volontiers coppie
Pour rendre la soif destournee.

(Le premier Volume des catholiques œuvres et actes des Apostres, l. I, f° 11^e, éd. 1541.)

Vous voulez qu'a prime je boive vin blanc ; a tierce, sexte,... vin clairret ; cela vous appellez *croquer la pie* : vrayement vous ne fustes oncques de mauvaie pie couvez. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

4. PIE, s. f., sorte d'oiseau ; mot conservé.

— Faire la queue de *pie*, se pavaner, se montrer fièrement :

Pomper, faire la queue de *pie*,
Avoir d'or et d'argent foison.

(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 274, Bibl. elz.)

— Roi de la *pie*, roi du tir d'arbalète a la *pie* :

Martinet Baron, archier de corps du duc de Bourgogne et *roy de la pye* de Ms. le duc. (1472, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Frapper la *pie* en l'œil, exprime une envie ridicule de tout expliquer, même les choses qui sont le moins à portée de la raison :

Tesmoins en seront nos maistres qui se disent porter les clefs de la theologie et de nos consciences, qui se savent si destremet vesperiser par leurs attaques et soubriguets, tirez du fin fond de la brialette, tant que les poules en tomberoient du nid, et en *fraperoient la pie en l'œil*, leur eust elle la queue tournée. (Du FAILL, *Cont. d'Eutrapel*, f° 115^v, éd. 1585.)

1. PIÉ, voir Pis.

1. PIÉ, voir Pied.

PIEC, voir PEC.

PIEÇA, *piecea, piecha, piessa, peça*,

piça, pichad, piece ait, piessait, pesça, adv., naguère, il y a du temps, depuis longtemps :

... Le regne dunt je bien sai
Que Deus t'a *pieça* ottroué
As pur mel guerpi e laissé.

(DEN., *D. de Norm.*, II, 4523, Michel.)

Pur co est ele en greinur dolor,
N'oi *pichad* nule verur ;
Ne set pas qu'il est en Bretagne.

(Tristan, III, 33, Michel.)

Dermod entendí la novele,
Peça ne lui vint tant bele.

(Conquest of Ireland, 1162, Michel.)

Kel del donsel

Ait on *piece ait* fait chevelier.

(Jugemens d'amors, ms. Berne 389, f° 3 r°.)

Les vint et quatre arpenz de terre que nous otreames et amortimes *piecea* aus freres... (1272, Arch. S 104, pièce 12.)

Que le rey aveyt forbani *pesça*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 v°.)

Ce qui est advenu *piessa*. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 33^a.)

Vallenieres eust esté *pieça* emporté, si le desastre de Sienné ne fust succédé. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

La tribulation que vous avez... vous est advenue par un peché que vous avez *pieça* commis. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisieme journ., Nouv. septiesme, II, 123, Dillaye.)

Ayant *pieça* franchy les quarante ans. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, f° 374 v°, éd. 1588.)

— Des *pieça*, dans le même sens :

Son corage sai des *piça*.

(Tristan, I, 3241, Michel.)

Pria Dieu que demonstremment
Li feist coment apelez
Estoit cil qui ilec delez
Estoit enterrez des *pieça*.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 26, Bourrasé.)

— De *pieça*, dans le même sens :

Comme pluseur content et debat fuissent et eussent esté de *pieça* et de long temps meu entre mon chier signeur et religieuses dames. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, cclclxxx, p. 572, Hautcœur.)

Comme de *piessait* je ay poursuit. (1403, *Hist. de Metz*, IV, 531.)

— Ja *pieça*, dans le même sens :

Certain autre fief assis a Torty et au chemin en Brie, qui ja *pieça* fu feu Guillaume du Port. (1425, Arch. P 1, f° 110.)

Les lettres *jappieça* bailliees. (7 juill. 1493, *Cart. de Flines*, MXI, p. 871, Hautcœur.)

Ce grand lanternier Quaresmeprenant les eust ja *pieça* exterminées de leur manoir. (RAB., *Quart livre*, ch. XXIX, éd. 1552.)

— Grant *pieça*, il y a très longtemps :

Fols est ki fame croit, on l'a dit *grant pieça*.

(Fierabras, 5276, A..P.)

Car *grant piecha* m'oust valu...

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 36, P. Meyer.)

Lesquelles (lettres) sont en vostre eglise

en garde de par le couvent de nostre maison ja *grant pieça*, et les veillez delivrer au porteur de ces lettres. (28 mars 1308, *Cart. de Flines*, cclclxxiv, p. 507, Hautcœur.)

— Si *grant pieça*, il y a si longtemps :

Lor li membre d'une amour
K'enprise a si *grant pieça*.

(Rom. et Past., Bartsch, II, 87, 4.)

Pieça se disait encore au xviii^e s. Il s'est d'ailleurs conservé dans quelques provinces. Norm., *pieça, piecha*, assez longtemps, depuis assez longtemps. Rouchi, *piècha*, depuis longtemps, déjà.

PIECE, *piesce, piessce, pece, pieche*, s. f., mot conservé ; a été employé pour désigner un certain espace de temps :

Une *piece* del tans nos i sejourneron.

(Roum. d'Alex., f° 60^b, Michelant.)

Li soudans le convoia *grant pieche* a *grant* compagnie de gënt tant comme lui plot. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 228.)

Longue *pieche* se teut que nul mot ne rendy.

(H. Capet, 2011, A. P.)

Nous disons *pieça* en un mot au lieu de dire separement *piece* y a, c'est a dire *piece* de temps y a, ou grand *piece* de temps y a. Mais nous disons plus tost, grand *piece* y a (sans adjouter ces mots, de temps), etc., il y a grand *piece*. (H. ESTIENNE, *de la Precellence*, p. 277, éd. 1579.)

Le vray Jacques, qui feust mon pere, mourut il y a bonne *piece* de temps. (*Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., VI, 53.)

— Une *piece*, quelque temps, un peu de temps :

Atant avint une *pieche* apres que li rois fu malades si qu'il quida morir. (*Chron. de Rains*, c. xxvi, L. Paris.)

Le rey demora por reposer ses bestes une *piece*. Samagar s'en parti et alla autre chemin. (1281, *Lett. de Jos. de Cancy, chev. de l'ordre de S. J. de Jér.*, à Edouard I^{er} roi d'Angleterre, *Bullet. de la Société de l'hist. de France*, t. I, part. II, p. 7.)

Et quant il i a une *pieche* pensé
Il pront a lui deux a six chevaliers.

(Jehan de Thuin, p. 56, Settegast.)

Et quant j'oi une *piesce* demouré a Joinville. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 209, Michel.)

A Dourdan demora dedens

La dame une *piece* et un temps.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6398, Buchou.)

— *Piece a que*, il y a longtemps que :

Ahi ! Mahomes sire, com m'avez pris en hé !
Piece a que sui perchus que m'aves oblié.

(Chanson d'Antioche, III, v. 532, P. Paris.)

— Une *grant piece*, *grant piece*, en *grant piece*, grand temps, un long temps, après un long temps :

L'eveske icel seel depece
E s'esgarda une *grant pece*
En cel plum ke fu escrit.

(CHARDRY, *Set dormans*, 1503, Koch.)

Grant piece illec me reposai.

(NIC. DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, f° 158^o.)

Cant li rois Flores entendi ces parolles, si coumencha a penser; et ne dist mot devant *grant pieche*. (*Li Contes dou Roi Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 154.)

Et dit que sanz batu l'avoient
Qui de *grant piece* lo haoient.

(*Dame qui fist battre son mari*, ms. Berne 354, f° 80^o.)

Et demora *grant piece* sanz fame. (*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 1^o.)

Servi vous ai *grant pieche* et esté vostre dru.
(*Gaufrey*, 10093, A. P.)

A une part premiers *grant pisse* consoillierent.
(*Girart de Ross.*, 1006, Mignard.)

Par les grandes esmuetes, conspiracions, rebellions et desobeissances qui ont esté *grande pieche* en nostre terre et pays de Flandre. (2 mai 1332, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 7, Van de Castelee.)

Et quant il se fut *une grande piece* teu, il se tourna vers Pandaro et lui dist. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 143.)

Quant il party de moy, il dist que *en grant pieche* ne revenroit. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

Quant ils eurent faict cest exploit, ou ils ne meirent pas *grand piece*. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaud*, 1^{re} p., ch. xxv, Buchon.)

Et puis, la bonne femme se rendoit une *grande piece* apres. (Louis XI, *Nouv.*, XIV, Jacob.)

Quant le chevalier eust entendu ces nouvelles, il fut a tel meschief qu'il ne peut parler *en grant piece*. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxxiv, éd. 1528.)

Après avoir demeuré la *une grande piece* sans savoir ce que nous devons faire, nous nous mismes sur nostre retour. (MONTL., *Comm.*, I, 1, éd. 1594.)

— *Grant piece* signifie quelquefois heure avancée :

Issi dura trosque a *grant piece* de la nuit. (VILLEH., 89, Wailly.)

Grans piece estoit ja de la nuit,
Et tans estoit ja de coucier.

(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4388, Hippeau.)

— *Par grant piece*, pendant longtemps :

Et veissiez ouvrir de costez boutiques de toutes sortes de marchandises, et mettre dehors les tresors qui avoient esté mussez *par grand piece*. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaud*, 2^e p., ch. viii, Buchon.)

— *Bonne piece*, longtemps :

Bone piech'a que je vous ai servi.
(*Les Loh.*, ms. Carpentras 401, f° 2 r^o.)

Bonne piece avant la venue de Jesus Christ, ils (les oracles) avoyent commencé a perdre leur credit. (MONT., *Ess.*, I, 1, ch. xi, p. 22, éd. 1595.)

— *Certaine piece*, certain temps :

Monseigneur, qui voit son mignon en son opinion aheurté, pour ce coup plus

ne le pressa. Mais *certaine piece*, comme de trois ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles precedentes, entre aultres devises a son mignon, demanda quelle viande il mangeoit plus volentiers. (Louis XI, *Nouv.*, X, Jacob.)

— *A petit de piece*, au bout de peu de temps :

A petit de piece, il revint a luy. (Louis XI, *Nouv.*, LXXVI, Jacob.)

— *A chief de piece*, a fin de piece, enfin, après un certain temps :

A chief de piece s'est assis.
(*Parlon.*, Richel. 19152, f° 164^o.)

A chief de piece il commanda a oster la table, car il en estoit temps. (*Perceforest*, vol. III, ch. xvii, éd. 1528.)

A tant le chevalier se teut un petit : mais *a chief de piece* il recommença et dit en telle maniere. (*ib.*, ch. xxvi.)

A fin de piece il ferit son cheval des espérons. (*ib.*, vol. VI, ch. xi.)

A chief de piece, ce desiré jour fut assigné. (Louis XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Un qui veit *a chief de piece* un sien esclave fuitif. (LA BOET., *Regl. de Mar. de Plut.*, Feugère.)

A chief de piece, ou en fin de compte, c'est finalement (*ad extremum*). (NICOT.)

— *Por piece*, à la fin :

Et ne vient avant
Nus ki son cheval li tenist,
Et tant ke *por piece* s'en ist
Une dame
(*Chev. as .ii. esp.*, 7566, Foerster.)

— *De por piece*, à la fin :

Quant li rois ot pensé asses
De por piece s'est pourpensos.
(*Chev. as .ii. esp.*, 441, Foerster.)

L'estuet demorer
Grant piece ançois k'il puist mot dire,
Et *de por piece* dist : Biaus sire.
(*ib.*, 6204.)

Et il atendent
Tout coi et *de por piece* entendent
Son de cors a moult grant plenté.
(*ib.*, 10529.)

— *En piece*, dans une phrase affirmative, dans quelque temps, bientôt :

Et quand il prendra congié, demande lui si l'en le verra mes *en piece*. (*Quinze Joy. de Mar.*, XI, Jacob.)

— *En piece*, en pieces, dans une phrase négative, jamais, de longtemps :

Je sui si mesfais en mon pais ke je n'i porai mes *en pieche* pais avoir. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 113.)

En piece ne seroient extrais les biens spirituels et temporels que il fist a l'eglyse : coment il se retrait et recouvra les rentes et les possessions qui estoient perdues, si comme... (*Grand. Cron. de Fr.*, gros roys Loys, xvi, P. Paris.)

Ains ne veistes plus plaisant,
Ne a cheval nul mieus seant,
Ne ne verres, ce quit, *en pieces*.
(*Couci*, 1115, Crapelet.)

Ales, seigneurs, alles requerre vostre comtesse. Certez elle est perdue, vous ne le troveres *en pieche*. (FROISS., *Chron.*, II, 363, Luce, ms. Amiens.)

Quand le preux et vaillant mareschal veid celle assemblee, laquelle chose *en piece* n'eust pensé, feut moult esmerveillé. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaud*, 2^e p., ch. xix, Buchon.)

Dieu en soit loué ! Par saint Pero,
Il ne m'en desplairoit *empiece*.
(*Pathelin*, p. 32, Jacob.)

Ilz sont bien grans (ces livres),
Si ne commencez pres du bout
Vous n'aurez *en piece* lou tout.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 67^e, éd. 1537.)

Empiece n'aurons, dict la Bible,
Se nous voulons tousjours tencer.
(PALSGRAVE, *Eclairc.*, p. 855, Génin.)

Vous avez eu bonne vinee ? à ce que l'on m'a dict. Je n'en serois *en piece* marry. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1552.)

Si j'avois a vous rendre a cette heure compte des grandes obligations que je vous ay, je n'aurois *en piece* faict. (MONT., *Lett.*, I, an 1563.)

— *A piece*, dans une phase négative, jamais :

Je n'avrois *a piece* conté
Quanke il m'avint en la voie.
(*Chev. as .ii. esp.*, 484, Foerster.)

A piece achivé ne l'avrois.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Mus. Brit. add. 15606, fo 110^o.)

N'ot plus bele pucelo de la dusques en Pise,
Et de faire tout bien fu en grant couvoitise,
Si k' *a piece* no fu de nul moffait reprise.
(*Berte*, 173, Scheler.)

A piece n'auroit on compté
Les bonnes tesches et les biens
Que nature a donné es chiens.
(*Modus*, f° 110 r^o, Blæze.)

Jehan Regnard ne revendra *apiece*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 304.)

— *A piece mais*, en *piece mais*, dans le même sens :

Il ne cuidoit pas qu'il peussent de laiens partir *a piece mais*. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 19^o.)

Vous ne l'averez *em piece mais* en vostre compagnie, non par aventure ja mais. (*Merlin*, I, 245, A. T.)

— *Piece*, suivi d'une nég., aucun :

Toutes les femmes de la maison qui estoient montées sur le toit avec leur mairesse accroissoient encores le dueil, et menoient un bruit indicible, par leurs cris et urlemens, sans que *piece* d'elles eust le sens d'aller en sa chambre voir que c'estoit. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 31 v^o, éd. 1587.)

— *De piece*, sorte de locut. composée qui servait à caractériser tout ce qui était remarquable :

Ceux qui estoient dedans assiegez, estoient un de la maison de Croy, appelé monseigneur de Bièvres, bon chevalier et honneste ; il avoit gens *de pieces* : et entre les autres un anglois appelé Colpin, tres

vaillant homme. (COMYNES, *Mém.*, V, 5, Soc. de l'H. de Fr.)

Je connois assez clairement qu'on ne scauroit dire autre chose que toute bonté de *pièce* d'eux, et les croys tous tres suffisans a trop plus grande chose que n'est celle ci. (ANT. LE MAÇON, *Trad. de Boccace*, 1^{er} Journ., I, 32, éd. 1560.)

A Boulogne-sur-Mer on dit *pièche* de temps pour signifier espace, durée. Dans le patois normand *pièce* sert encore à former une négation.

PIECEA, voir PIEÇA.

PIECEE, s. f. ?

Une queue ou *pièce*. (Juin 1388, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

PIECELETE, s. f., dimin. de pièce :

Mais pour marchant se tenroit
Une *piècelette* dou tans.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142; f^o 46^b.)

PIECER, voir PECIER.

PIECETE, *-chete, pyecette, piesete, -esete, pecete, -ette, piessate, pessate, paisatte*, s. f., dimin. de pièce :

As bons pis les faitos derumpre et depecier,
Par petites *pecetes* menuellement trancher.
(Prise de Jer., Richel. 1374, f^o 88^a.)

Anglois, puis que mort l'entercierent,
Par *pecetes* le depecierent,
C'on enterra, el tens present,
En l'abaie d'Evesent.
(GUANT, *Roy. lign.*, 10581, W. et D.)

Et oste ausi la *piecete* qui point la dure mere. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f^o 1^a.)

Plusieurs *piechetes* d'argent. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Deux petites *piecettes* de cher pendentes. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, III, 19, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f^o 30^b, porte : Deux petites *bocettes*.

Une *piecette* de toille. (1455, *Execut. test. de Colart Haudel*, Arch. Tournai.)

Une *piechette* de drap de baudequin et une *piechette* de drap d'or, .l. s. (Févr. 1460, *Exécution testamentaire de Jehenne Despars, vesve Thomas Greaupe*, Arch. Tournai.)

Et puis apres on a argent du prince
Sans acheter *piecette* de harnoys.

(P. MICHALU, *Doctrinal de court*, f^o 14 v^o, éd. Genève.)

Quelque *piecette* et petit morceau de chair. (TARDIF, *Fauc.*, I, 19.)

Mahieu Bernard voirrier refait .vii. quareaux en une *piesette* de couleur a le maison contre le chappelle des ardans. (1506, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *pyecette* de bois. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f^o 34 v^o.)

Pour ung manteau et trois quartiers de fourures de cuysettes et aultres *piechettes* de fourures, .vii. lb. (1548, *Execut. testam. de Jehanne de Herme et Thiery Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

— En partic., quartier de terre :

.iii. quartiers en .ii. *piecetes*. (Juin 1217, Anchin, Arch. Nord.)

En tel maniere ke li preit devant dit demorent as signors de Saint Pieremont a tous jors, et li enfant devant dit anportent .iii. *pessates* de preit ke geisent en grant preit. (1253, *Cart. de Remirem.*, Richel. I. 12866, f^o 29 r^o.)

Jeu ai vendut a l'abbait et au couvent de S. Pierremont... une *piessate* de terre. (1272, *Cartul. de S. Pierrem.*, ap. Duc., *Pessia*.)

Piechelle de terre. (1259, *Cart. d'Auchy*, p. 199, Betencourt.)

Dou pieses de vigne et lo *paisatte* k'il avoit. (1288, *Coll. de Lorr.*, 971, n^o 29, Richel.)

Les .iii. *piecettes* qui... (1317, *Cart. S. Vinc.*, Richel. I. 10023, n^o 160.)

.ii. *pessates* desous lou boix. (1300, *Cart. gr. Egl. de Metz*, Richel. 11846, n^o 146.)

... Avoech le *piechelle* de tiere ki gist la endevens. (7 août 1310, *Cession par la ville de Mons au prieur du Val des Ecoliers*, Arch. Mons.)

Une *piessete* de terre. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f^o 3 v^o.)

Por une *pessate* de meize. (1382, *Bullette*, 1^{er} vol., f^o 260 r^o, Arch. mun. Metz.)

Piechete est encore usité dans le district de Valenciennes.

PIECETER, v. a., rapiécer :

Elle n'estoit pas accoutumee de porter les chausses *piecetees*. (LARIVEY, *Nuicts*, V, 3, Bibl. elz.)

J'ay une pauvre cotte rompue et *piecete*. (Id., *ib.*, 4.)

PIECHA, voir PIEÇA.

PIECHE, voir PIECE.

PIECHETE, voir PIECETE.

PIECHON, s. m., petit pied :

Ils luy percherent les *piechons* et le pendirent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 172 r^o.)

PIECHONNET, s. m., petit pied :

.i. poi ot soslevé ses dras,
Se li paroit li *piechonnes*
Blans et petis, bien fais et nes.
(GILB. DE MONTR., *la Violette*, 5029, Michel.)

PIEÇOYER, voir PEÇOIER.

PIED, *piet, pié*, s. m., partie inférieure de la jambe qui porte sur le sol et supporte le corps ; signification conservée.

— En pied, en pies, debout :

Gugemer s'est en *piez* lovez.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 839, Roq.)

Il se tint ferme en *piéd* pour enfermer la beste.
(RONS., *Eleg.*, V, Bibl. elz.)

L'Empereur s'est amusé a deviser en

piéd avecques eulz l'espace d'ung gros quart d'heure. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 296, Lett. collect. a Franç. 1^{er}, Doc. inéd.)

— Fig., qui subsiste :

Pour empescher et rompre les praticques que j'ai trouvees en *piéd* a mon arrivee par deça. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 260, Lett. de l'Ev. d'Acqs à Ch. IX, Doc. inéd.)

— Loc., tout de piéd, à piéd :

Sera tenu de faire un pelerinage a Saint Ladre d'Avallon, tout de *pié*. (1381, Arch. JJ 120, pièce 190.)

— A beau piéd, de son beau piéd, tout beau, à piéd :

Et toute nuyt a beau *piéd*, seul, ne cessa le tresorier de fuyr. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 199^a, éd. 1532.)

Ainsi s'en alla le seigneur d'Avannes a beau *piéd*, car il n'avoit a traverser que la longueur d'une rue. (MARG. D'ANGOUL., *Hept.*, xxvi, Jacob.)

Et maintefois alloit a beau *piéd* sans lance. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, du bastard, f^o 148 v^o, éd. 1564.)

— De piéd coi, au pas ?

Notre vieille gendarmerie avoit des chevaux qui ne scavoient autre maniemnt, ny tour de bride, sinon qu'aller tousjours en avant en ordonnance serree, pour enfoncer l'ennemy de front, sans voltiger a gauche ou a droite, prendre la charge, galloper en rond, se manier a passades de *piéd coy*, a courbettes, ... etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 147, éd. 1622.)

— Au piéd, en route ! disparu !

Et mes diables devant, et au *piéd*. Ilz s'en revont par le monde. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, du roy Salomon, f^o 52 r^o, éd. 1564.)

— Faire piéd neufs, accoucher :

Le marechal qui l'a ferree
L'a encloué d'ung pié ou deux :
Je croy qu'elle *faira piéz neufs*
S'elle n'est bien contregardee.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 143, G. Paris.)

Faire piéd neufs. A woman to be delivered. (COTGR., 1611.)

— Mourir sur les piéd, sécher sur piéd :

Dont Pamphile, qui s'en estoit assez souvent aperceu, *mouroit sur les piéd*s. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, iii, Bibl. elz.)

— Tenir pié, tenir tête :

Mais ce veant ledit Jehan Roy, et que ledit suppliant ne luy vouloit *tenir pié* ne avoir debat a luy, luy dist ces parolles. (1458, Arch. JJ 190, f^o 67 r^o.)

— A piéd tenu, de piéd ferme :

Il retourne a son capitaine le prier de prendre le trot jusques a une petite plaine qu'ils avoient remarquee en venant, et la attendre le combat, preparez et a *piéd tenu*, ne sachans point encores avoir affaire a

la cavallerie. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XII, 1^{re} éd.)

— *Tenir pied ferré*, tenir ferme, résister, s'opposer avec force :

Messire Ambroise de Lorré, [mes,
Foucault, deux vaillans hommes d'ar-
Tousjours leur *tiendrent pié ferré*
Et la firent maintz beaulx faitz d'armes.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, D VIII^{re}, éd. 1493.)

— *Tenir pied a boulle*, venir à l'ap-
pui :

Il faut contenter ceux qui tirent solde,
afin qu'ils *tiennent pied a boulle*. (18 sept.
1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 846,
Berger de Xivrey.)

— *Estre mis entre piés*, être mépri-
sé :

Mais or *sui mis si entre piés*
De maladie et de mehaing,
Que chascuns de moi a desdaing
Que li comande rien a faire
Qui rien li torne a contraire.
Sire rois, dist li hireçons,
Poi ai eu de compaignons :
Se jou le veioe *entre piés*
Par coi jou vise que nus gries
Li avonist, que jou n'aroié
Prise vengeance.

(*Couronn. Renart*, 2052, Méon.)

— *A pied, tout a pied*, loc., à pro-
pos, à point :

Et ja le eussent mis a mort, combien
qu'il se deffendit au mieux qu'il pooit,
quand messire Jacques, comme hardi et
valliant chevalier, se ferit au milieu des
Gantois, remonta son frere sur un cheval,
qui estoit *a pied* en un fossé. (J. DU CLERCQ,
Mém., l. II, ch. II, t. II, p. 27, Buchon.)

Lesquels on lui envoya *tout a pied*. (Id.,
ib., ch. XIV, p. 32.)

— Avec mesure, avec prudence :

A pied. By line and levell, by compasse
and measure, proportionably. (CORGR.,
1611.)

— *Mal soit de pied, mal soit du pied*,
loc. semblant exprimer l'idée de à
grand' peine :

Cristiens nous ont rencontrez sur la mer,
et nous ont desconfis, que *mal en soit de*
piet qui en soit eschappé, que tant seule-
ment nous qui cy sommes. (J. D'ARRAS,
Melus., p. 184, Bibl. elz.)

Et Geuffroy et ses gens misrent tout a
l'espee et delivrerent toute la ville des
Sarrazins, que *mal soit de piet* qui oncques
en eschappa. (Id., *ib.*, p. 311.)

Mal soit du piet qui oncques de la tente
en eschappa. (Id., *ib.*, p. 316.)

— *Donner bon pied*, marcher droit,
marcher dans la bonne voie :

Ch'est drois, che sont canteur, *boin piet* doivent
[donner.
Sour malvais fondemens fait malvais maisonner.
Pluseurs seculer pensent toujours clers rampon-
[ner :

Pour chou fait bon le cloke de boin renon son-
[ner.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 121, Kerv.)

— *Prendre pied*, faire lâcher pied :

On dist communement qu'on *prend piet* au mu-
[seur :
Nous savons, et c'est voirs, il sont moult d'accu-
[seur,

A l'encontre s'on est toudis fort refuseur,
Au besoin trouvera Dieu moult bien excuseur.
(GILLON LE MUISIT, *li Maintiens des monnes*, I, 172,
Kerv.)

— *Prendre pied à*, s'appuyer sur :

Outre plus, le marchant, voyant que ce
mariage ne plaisoit a sa femme, et *prenant*
pied a ce que ses autres filles luy avoient
dit... (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, d'une
jeune fille surnommée Peau d'asne, f^o 294
r^o, éd. 1572.)

— *En pied montant*, s'est dit en ter-
mes de chasse par opposition à l'expres-
sion en plaine :

Le cours sera assis a l'une des saillies
du bois, en bon vent et, s'il est possible,
que ce soit en quelque plaine ou en *pied*
montant. (DU FOULL., *Ven.*, f^o 119 v^o, éd.
1844.)

— *Pied levé*, sorte de jeu :

Lesquelz alerent aux jeux de billes en
l'ostel de la Boussicaulde,... icellui suppliant
qui jouoit *au pied levé*. (1478, Arch. JJ 206,
pièce 2.)

— Homme, personne :

N'en eschapa une *piez*
Qui pris n'i fust u retenuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3654, Michel.)

E passerent le flum Jurdan jesqu'il ajur-
nad, devant ço que il fud seud, si que un
pié ne remest ki ne passast. (Rois, p. 184,
Ler. de Lincy.)

Tuz viennent a mei si que uns *piez* ne
remaigne. (Id., p. 382.)

Par lo mien ensiant n'en ira *pies*.
(Aiol, 1974, A. T.)

Si semont ses homes, et escrie, et jure
que mar en eschappera *piez*. (Artur, Richel.
337, f^o 46 r^o.)

Car seust il bien, s'il estoit mors, qu'en
Constantinoble n'a Rodesloc ne en tote la
terre, n'avoit *pié* que tout ne fussent mort
et mis a l'espee. (Chron. d'Ernoult, p. 387,
Mas-Latrie. (Var., n'en auroit *pié*, ne remain-
droit *pié*.)

Toute lor gent i entre, n'i est demouré *pies*.
(Gaufrey, 2304, A. P.)

Et a tel honneur monteras
Que plus seras de hault parage
Que ne fu *pié* de ton lignage.
(Melusine, 633, Michel.)

Avecques l'ayde de Dieu, il ne repassera
ja *piet* de la la mer. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p.
186, Bibl. elz.)

Et leur commença a dire comment les
Sarrazins avoient pris terre, et comment
leur navire estoit a une lieue du cap Saint
Andrieu. Par foy, dist Guion, si l'irons
nous visiter, car qui la pourroit oster aux
Sarrazins, jamais *piet* ne s'en retourneroit
en Surye ne en Tarse. (Id., *ib.*, p. 186.)

Et ceulx luy respondirent que ja *piet* n'en

eschappera qu'ilz ne soient tous mqrz. (Id.,
ib., p. 105.)

Onques n'en demoura *pié* qui ne fust tuez.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1103, Charrière.)

Se li Londrien n'eüssent esté, jamais
pies n'en fust retournez. (FROISS., *Chron.*,
I, 233, Luce, ms. Rome, f^o 6.)

Il n'est pas de doute que si aucun signe
de recreandise ou de peur y eussent veu,
luy eussent couru sus, ne jamais *piet* n'en
feust eschappé. (*Le Livre des faits du mar-
reschal de Boucicaut*, 2^e p., ch. xxii, Bu-
chon.)

— Portion, partie :

L'abbaye de Querqué estant fondée par
le comte de Boullongnes... a cause de la
fondation et dotation d'icelle, luy appar-
tient le tiers *pied* d'iceluy pays de Boulon-
nois, avec telle preeminence qu'a le comte
d'iceluy pays en ses terres. (1550, *Proc.
verb. des cout. de Boullonnoys*, Cout. gén.,
I, 705, éd. 1604.)

S'il y avoit en la basse cour four, mou-
lins, ou pressoirs bannaux, ledit aisé
seroit tenu de bailler a ses dits freres et
sceurs recompense en *pied* de terre. (1598,
Cout. de Saint Mihiel, Nouv. Cout. gén., II,
1053.)

— *Pied de fief*, fief dépecé, démem-
bré, dont il ne reste plus que le sol ou
la glèbe :

Bel est aussi l'abregement de *pié de fief*
tant rechanté par la coustume de Touraine :
car ce mot ne sonne autre chose que le
fief qui est dépecé et demembré, lorsque
le vassal s'en joue pour sa commodité par
alienations et transports, auquel cas la
coustume apporte divers regards, comme
l'on peut recueillir d'icelle. (PASQ., *Rech. de
la France*, l. VIII, ch. xxxvii, éd. 1723.)

— Moment :

Le duc de Bretagne, resolu de faire as-
sassiner le connetable de Clisson, en fut
empêché par le seigneur de Laval qui le
suivoit de si pres que toute la nuit il ne le
laissa un seul *pié* ester, qu'il ne fust tous-
jours pres de luy. Si pensa un petit et re-
frena son mal talent. (FROISS., *Chron.*, liv.
III, p. 198, éd. 1559.)

— *En tiers pied*, en troisième lieu,
troisièmement :

Lorsque le christianisme se logea chez
nous, combien que les servitudes, tant
personnelles que foncières, ne fussent de
nous exterminées, toutefois l'ordinaire di-
vision des personnes chrestiennes estoit,
que nous nommions les aucunes ecclesias-
tiques et les autres (qui faisoient le plus
grand nombre) seculieres. (PASQ., *Rech.*, III,
40.)

La France estant lors généralement af-
fligée par le conflit de ces nouveaux roys
contre le Simple, et en *tierpied* par les Nor-
mands, qui sceurent fort bien faire leur
profit de ces longs troubles. (Id., *ib.*, V,
3.)

— *Sur pied, sur pies*, sur-le-champ,
tout de suite :

Doté sur pied du defructu
De sa gignitive vertu.
(*Petit traité d'Alchimie*, 451, Méon.)

Dont je vous lo forment et pris,
Si que a moy me conseilleray,
Et seur pies vous responderay.

(G. MACHAULT, *Prise d'Alexandrie*, 918, Mas-Laurie.)

La dicte fille sur piez mise ou droit de
son vivre et soustenement. (Bour., *Somme
rur.*, 1^o p., f^o 146^e, éd. 1486.)

Et pourtant ne demourez pas
Que sur piedz ne vous y rendez.
(*Actes des apost.*, vol. I, f^o 35^e, éd. 1537.)

S'il y a robe ne tyssu,
Tasse d'argent ou autre gaige,
L'ira mordre sur piedz en gaige.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f^o 23^e, éd. 1507.)

— Sur pied, sur bille, en hâte, en
diligence :

Lors ceulx de l'embusche arriverent
Incontinent sur pié, surbille,
Et eulx avec leurs gens entrecerent
Plainement dens icelle ville.

(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, H v r^e, éd. 1493.)

— Adv., ne... pié, jamais :

Mes n'en fist semilant jusqu'a un lundi
Qu'il dist a sa fame : Je vois au marchié.
Cele, qui vousist qu'il fut escorché,
Li dist : Tost alez, ja n'en vuigne pié.
(*Du Prestre mis au Lardier*, 37, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 25.)

— Article, point sur lequel on doit
mesurer sa conduite ou ses démarches :

Prince qui veult autrui bien guerroier
Veon comment son propos acomplisse ;
Et lui convient .ix. piez estudier,
Vivres lui fault, argent pour s'aider,
Gens qui ne soient pas mois,
Larges en dons, de mensonges forclos,
Perseverer tousjours et sanz hutin,
Soiez humains, n'ayez ja hostel clos,
Fay saignement et regarde la fin.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 164, A. T.)

— Type :

Il ne faisoit faire aucun pié nouveau ou
changemens de monnoyes. (H. BAUDE,
Eloge de Charles VII, c. IV, ap. J. Chartier,
Chron. de Ch. VII, III, 136, Bibl. elz.)

— Pied levé, redevance due aux cha-
noines de Reims par l'archevêque :

Per arrestum patet archiepiscopum Re-
nensem debere canonicis Remensibus
quandam costumam quae dicitur pied
levé. (1263, *Olim*, ap. Duc., *Pes*.)

— Pied coupé, les grains après le
pied coupé, c'est-à-dire, en termes de
palais, qui ne sont plus pendants aux
racines :

Sera entendu pied coupé, a scavoier pour
terres labourables dismage, terrage, tout
ce qui sera despoillé et coupé au jour du
trespas, ores qu'il ne fut lié ny engrangé.
(1619, *Chartes du pays et comté d'Hainaut*,
Nouv. Cout. gén., II, 121.)

— Pied de chien, s. composé, gros
trait d'arbalète :

A Jehannin de Saint Laurent pour em-
panner un millier de fuez de garroz, d'es-
pingoles et de pié de chien. (1358-1359,
Compt. de l'artillerie, Arch. mun. Dijon, H,
aff. milit.)

— Pied de mouche, bagatelle :

D'elle (de la ville de Domfront), s'estoit
emparé, a l'instigation de Montgommery,
un capitaine protestant nommé le Roy
Balafre, garni pour l'heure d'une grosse
bougette remplie de bon nombre d'or et
d'argent. Le comte, non ignorant de ce et
convoiteux d'en estrener sa bienvenue,
aposte un gentilhomme, qui se formalisant
expres d'un pié de mouche, jette mon pau-
vre Balafre tout roide mort sur la place.
(*Fragment de l'histoire du Cotentin, dans
Domfront, son siège*, p. 177, 1879, Ch. Liard,
Domfront.)

— Pied de veau, sorte de danse :

Dansant, cabriolant, et troussant le pié
de veau elegamment tout alentour. (DU
FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, XXXI, éd. 1598.)

— Pied de lievre, la crepis bulbosa,
la ficaria ranuncoloides, ou le geum
urbanum :

De pié de lievre. (*Le grant Herbarier*, n^o 364,
Camus.)

— Pied de lion, l'alchemilla vulga-
ris :

Leontopodium, c'est une herbe que l'on
appelle pié de lion. Elle croist en plains
champs et empres fosses. (*Le grant Herbarier*,
n^o 271, Camus.)

— Pied d'oison, la digitaria sangui-
nalis :

Sanguinaire. Il en est de .ii. manieres ;
l'une est appellee sanguinaire pource qu'elle
fait saigner et l'autre pour ce qu'elle es-
tanche le sanc. De la premiere parlons cy
endroit, et l'appelle l'en autrement galligrus
ou pié de oison, pource que sa semence se
espart et fourche comme le pié d'ung oison.
(*Le grant Herbarier*, n^o 416, Camus.)

— Pied de colomb, le géranium :

Geranium. Esquille a bergier, pié de co-
lomb, herbe Robert. (JUN., *Nomencl.*, p. 96,
éd. 1577.)

— Pied-poul, piethpuel, renoncule,
pourpier :

Portulaca, id est andraginis, piethpuel.
(*Gloss. du XII^e s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de
l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 331.)

Pied-poul: m. The round rooted, or onion
rooted crowfoot; some also call purslane
so. (COTGR., 1611.)

Anjou, piépou, pourpier. Beauce,
Perche, pié de poule, piépou, la Ha-
gue, piépot, renoncule rampante.

PIEDAN, s. m., piéton, voyageur à
pied :

Cortois un sorcotiel moult vies
A chaisins, passet a lonc tans,
C'on soloit prester as piedans,
Vous l'averes se vous voles.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f^o 500 r^o.)

PIEDAU, s. m., valet de pied :

Neptune... s'enflambe de cholere... et
commande de faire venir a soy son trom-
pette, lequel... il envoye a la montaigne
Aeolienne... et luy encharge d'aller trouver
ce roy tel quel... et... de luy dire de sa
part toutes les injures qu'appartiennent a
gens de peu... et qui conviennent a un
gueux et a un lacquay piedau. (*Hist. mac-
car. de Merin Coccaie*, l. XIII, p. 397, éd.
1606.)

PIEDEAL, s. m., aiguillon dont on pi-
que les bœufs :

Le suppliant print le piedéal de ses
beufz, duquel... il donna un seul coup par
la teste a Jehan Dufour. (1451, Arch. JJ 185,
pièce 261.)

PIEDEVOYE, voir PIEVOIE.

PIED GRIS, s. m., paysan ayant les
pieds poudreux :

Et cet or gaste-tout fait que tous les meschants
Gourmandent les bourgeois et les piés gris des
[champs.
(YAUQUELIN DE LA FRESNAYE, ap. Joubert, *Gloss. du
centre de la Fr.*)

Des pionniers, que on leue des champs,
appelloient les gens des champs, vilains,
pié gris. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 106,
Roybet.)

Un pié gris ou pié plat, .i. un gros pai-
sant. (OUDIN, *Cur. fr.*)

Se dit encore dans le centre de la
France.

PIEDLATTE, voir PIELATE.

PIED MAIN, pié main, mot obscur
sur lequel M. Léop. Delisle (*Classe
agric.*, p. 531) fait cette remarque :
Quoique cette expression figure dans
un assez grand nombre de textes, le
sens n'en est pas encore déterminé
avec certitude :

Avec trois piez a pié main d'espace de
lé oultre l'espace des diz estaulz. (1356,
Acte relatif à des maisons sises à Rouen,
Arch. JJ 85, pièce 20.)

PIED POUDEUX, piépoudreux, s. m.,
colporteur, marchand forain :

Si quis extraneus mercator transiens per
regnum, non habens terram... sed vagans,
qui vocatur piépoudreux. (*Lois des bourgeois
d'Ecosse*, ch. cxxxiv, ap. Duc., *Pede pulve-
rosi*.)

PIEDSENTE, voir PIESENTE.

PIEDTIN, voir PIETIN.

PIEDTOYEUR, voir PIETOIEUR.

PIEDVISTE, s. m., bon coureur :

Piedviste, id est, bon coureur. (NICOT,
Thresor.)

PIEDVOIE, voir PIVOIE.

PIÉ ESTANT, piéstant, loc. adv., sur-
le-champ, immédiatement :

Dont cil mut *piestant* et vint en Antioche (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxi, 3, Hist. des Crois.) Var., *pié estant*.

Par quel il *finerent* au Quemel et li rendirent la cité, et *piestant* il la dona a son frere. (*Ib.*, xxxiii, 16.) Var., *pié estant*.

Quant un des autres estoit abatus, *piestant* l'ocioient li sergent et prenoient. (*Ib.*, xxxiii, 25.)

PIEFFUF, s. m., espèce d'arbre, le troëne ou le cornouiller sanguin :

Le suppliant print une poignée de verges de bois, qu'on appelle *pieffuf*. (1461, Arch. JJ 192, pièce 14.)

Norm., *pifus*, troëne. Bocage, la Villette, *piéfus*; Cotentin, St-Lô, Blainville, *pifus*, cornouiller sanguin.

PIEGIER, v. a., faire tomber dans un piège :

Set bien ses maus molt li agriege,
Quant ert gariz, en .i. tel piege
S'ele onques puet le *piegera*.

(G. DE COMCI, *Afir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 113^b.)

— *Piegié*, part. passé, muni de pièges :

Le parc troevent clos et *piegié*,
Sy l'ont tout entour assiegot.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 38 r°.)

Ont entr'iaux ung parc assiegot
Hault cloiet et parfont *piegié*.
(*Ib.*, f° 50 v°.)

PIEGNE, s. m., métacarpe :

Chascun de ces os du *piegne* de la main est continué o les premiers os de chascun des dois. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 22^b.)

PIEGNERESSE, voir **PRIGNERESSE**.

PIEK, voir **PEG**.

PIEL, *piâu*, *pyau*, s. m., petit de la pie :

C'estoit une *pye* qui conduisoit ses petits *piâux* par les champs pour leur apprendre a vivre. (DESPER., *Nouv. Recreat.*, de la *pye* et de ses *pyaux*, f° 223 r°, éd. 1572.)

PIELATE, -*alle*, *piellate*, *piedlatte*, *pillate*, s. f., grosse latte :

Au dessus nommé maistre Colart Gailliel pour quatre quesnes contenans .xiv. quievrons et demy par lui livres, dont on a fait *pielattes* servans as souverondes des deux pans de le grant boucherie dessus dicte. (*Compte d'ouvrages du 20 février 1398-20 mai 1399*, 4^e somme des Mises, Arch. Tournai.)

Pour .LXVI. pies de *pielatte*, par lui vendu et delivré, employé es souvrondrez de le dicte achinte et crepon. (1412, *Compte de la tutelle de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

A ycellui Lebrun... pour .xv. pies de *piellatte* mis a le dicte souvrondre. (*Ib.*)

A lui [Gilliart le Sellier, marrenier] pour six piez de *pielatte* employez esdis ouvrages. .xiii. s. t. (7 oct. 1417, *Tutelle des enfants du Breucq*, Arch. Tournai.)

A Jehan Petit, couvreur,... pour avoir

refaict les gouttieres tant de la tour du Pont d'Arches que de la maison d'Eslian ou sont les munitions du roy,ourny de lattes, *pielattes*, ardoize, faizeaulx et les cloux... 15 l. 2 s. tourn. (*Compte de 1570*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 189 r°.)

A Jehan Petit... pour avoir refectionné les gouttieres dudit corps de garde etourny la manœuvre, escailles, cloux, lattes, *pillattes*... (*Ib.*, f° 214 r°.)

Item pour douze pieds de *pielattes*, ung chevron. (*Compte de 1575*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 319 r°.)

PIELATER, v. a., couvrir de *pielattes* :

2 sols, 6 deniers a Colin charpentier Mgr. et a son vallet, pour lor journée en *pielattant* la hale de Bar. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 111 v°.)

1. **PIELER**, voir **PIOLER**.

2. **PIELER**, voir **PELER**.

PIELLE, s. f., sapin :

Sapin, autrement dit *albies*, *pielle* et *arese* sont ainsy comme tout ung arbre. (FRERE NICOLE, *Trad. du liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 65 v°, éd. 1516.)

Sapin et *pielle* sont legierement empirez par eue. (*Ib.*, *ib.*)

Nom de lieu, *Pielle* (Manche).

PIELLER, voir **PIOLER**.

PIÉ MAIN, voir **PIED MAIN**.

PIEMENT, voir **PIVEMENT**.

PIEN, adj., lisse :

Cil ki ont les cheviaus *piens* sont lent et paourous, et cil ki les ont crespes sont hardis. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 9 v°.)

PIENCE, voir **PIANCE**.

PIENNE, voir **PANNE**.

PIENNEE, voir **PANEE 1**, au Supplément.

PIÉ POUDEX, voir **PIED POUDEX**.

1. **PIER**, *pyer*, verbe.

— Neutr., boire :

Qui tient le hanap, se il *pie*
Tant qu'il ait la teste estordie...
(*L'Escommeniement aus jalous*, Richel. 837, f° 195^a.)

Jehan qui *pie*. (*Livre de la taille de Paris pour 1292*, ap. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*.)

Pier de la plus gourde pie.
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 274, Bibl. elz.)

Mais ou a il si bien *pyé* ?
Il a tant beu qu'il ne voit goutte.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 8.)

Perdu suis que ne puis *pier* ;
Car j'ay si grand soif, sur mon ame.
(*Farce de tout mesnage*, Anc. Th. fr., II, 413.)

Et n'eust esté rothoricque la nymphe,
Qui vous transmist par le sien paranymphe
En la prison ancre, plume et papier,
D'ennuy et deuil n'eussiez pas peu *pier*.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, a Loys Rousart, éd. 1536.)

Pier, c'est boire. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 129, Roybet.)

— Act., boire :

Je vous pry que j'aye a *pyer*
Un coup de quelque bon vin vieulx ?
(*Test. de Pathelin*, p. 189, Jacob.)

Je n'en puis plus, se je ne *pie*
Quelque pianche bonne et fresche.
(N. DE LA CHESNATE, *Condamn. de Bancquet*, p. 301, Jacob.)

Pier, boire, est un mot du patois picard.

2. **PIER**, voir **PAIR**.

3. **PIER**, voir **PIETRE**.

4. **PIER**, voir **PUIER**.

PIERCEU, part. passé, voir **PERÇOIVRE**.

PIERCEVANCE, voir **PERCEVANCE**.

PIERCEVANT, voir **PERCEVANT**.

PIERCHEUR, voir **PERCHEUR**.

PIERCHEVOIR, voir **PERCEVOIR**.

PIERCHIE, voir **PERCHIEE**.

PIERCHOIVRE, voir **PERÇOIVRE**.

PIERDASSION, s. f., perdition :

Dont vos vint la molencolie
Qui as musars les cerviaus lie,
Si qu'il vint a *pierdassion*.
(*Des .iiii. Herm.*, Ars. 3527, f° 92^a.)

PIERDEMENT, voir **PERDEMENT**.

PIERE, cas suj., voir **PEIOR**.

PIEREAU, voir **PERREL**.

PIERERE, voir **PERRIERE**.

PIERESMAN, voir **PIREMAN**.

PIERETTE, voir **POIRETTE**.

PIERFONT, voir **PARFONT**.

PIERGE, s. m., route empierrée :

D'enqui au buisson, et dou buisson outre le *pierge*, selonc les terres Saint Vincent, duques a la bonde Willaume, c'on dit le Flamenc. (1270, *Cart. de S. Vincent de Laon*, ap. Duc., *Pergus*.)

Tenant au *pierge* de Castres par dessous, deus sestiers sis verges. (1304, *Cart. de S. Quentin*, Richel. I. 11070, f° 21 r°.)

Voyes, chemins, *pierges* et sentiers. (*Liv. rouge*, Arch. Y2, f° 89 r°.)

PIERIGOT, s. m., manganèse :

Pierigot : m. as Manganese. (GORG., 1611.)

PIERKETE, voir **PERCHETTE**.

PIERLISIÉ, voir **PERLISIÉ**.

PIEROISEUS, voir **PIERROSEUS**.

1. **PIERRE**, *piere*, s. f., pièce, morceau :

Pierre de cristal azuree. (1360, *Inventaire du duc d'Anjou*, n° 422, Laborde.)

Pierre de voirre, fait en maniere d'esmail. (*Ib.*, n° 452.)

Ung tableau carré de pourcelaine, ou d'un costé est l'ymage Nostre Dame et ung esmail d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ, et de l'austre costé a ung ymage de S. Pol et est environné de perles tout autour, et y failent quatre *pierres* pesant une once, .xvii. estellins maille. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 2494, Labarthe.)

Un reliquaire d'argent doré, par pieces, sur le rond, ouquel sont des reliques de saint Thibault et de plusieurs autres saints, et est environné de plusieurs *pierres* de voirre. (1399, *Inventaire de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un reliquaire d'argent doré, sur un pié haché à feuillages, ou milieu duquel est Nostre Dame esmaillee, et audessus est Nostre Seigneur en estant, et à l'environ du dit reliquaire huit *pierres* rouges de voirre. (*Ib.*)

— Prison :

Il la fist maintenant en une *piere* entreir, Puis comandat l'uis clore, et defors saeleir, Et chascun jor li fist un poi de pain jeteir Par une fenestrele et de l'aiwe livreir, Si fut la maisenele tot environ fermeie.

(*Vie de Ste Thais*, P. Meyer, *Rec.*, p. 332.)

— *Pierre levée*, nom d'une foire en Poitou :

Maison assise en la foyre de la *piere levee*, pres Poitiers. (1363, *Terrier de la Trinité*, f° 121, Arch. Vienne.)

Le jeudi avant la *piere levee*. (1385, Arch. mun. Poitiers J 189.)

Pierre levee en la paroisse de Jaunay. (*Gr. Gauth.*, f° 11, Arch. Vienne.)

Pierre levee d'Aillé. (*Ib.*, f° 17.)

— *Pierre pese*, dans le même sens :

Pierre pese pres Limalonges. (*Gr. Gauth.*, f° 41, Arch. Vienne.)

2. **PIERRE**, *pyere*, *pere*, *petre*, s. f., sorte de poids de valeur variable selon les lieux :

Laine qui vient d'Engleterre, li vendierres doit pour chascun sac vendu .xviii. d. et li achatierres .xviii. d., s'il poise .xxxvi. *pierres*, au pois de .ix. livres la *piere*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2° p., xxv, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Chescune vache doit respondre entre lez kalends de maii et la Seint Michel de .vi. *petres* de fromage, et de chescun .vi. *perez* de fromage une *pere* de buyre. (*Tr. d'Econ. rur. du xiii^e s.*, c. xxv, Lacour.)

Les marchans qui lesdites laines veulent traire et passer hors dudit royaume, sont tenez payer pour chascun charge de laines pesant vingt et cinq *pierres* ou quatre

quintaux au pois de Montpellier, quatre florins de Florence. (1384, *Ord.*, XII, 142.)

Les laines vend on par sacs et par pois, par *pierres* et par claus et par livres. (*Dialog. fr. flam.*, f° 7°, Michelant.)

Une *piere* d'oing, a .viii. s. la *piere*, pour oindre les cars; *pierres* de poye a .v. s. pieche. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six *pierres* de chandeille. (1529, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Larcin de 15 a 16 *pyeres* de lyn. (*Grefte des échevins*, 27, f° 62 r°, Arch. Liège.)

Et encore au xviii^e s. dans la Flandre française :

La pise ou poise contient cent quatre vingt livres, et la *piere* quatre livres. (*Pièce du 18 déc. 1717*, Bulletin du comité flamand de France, V, 134.)

PIERRÉ, voir **PERRÉ**.

PIERRECIN, voir **PERRÉSIN**.

PIERREMAN, voir **PIREMAN**.

PIERRERIE, *pierrie*, s. f., carrière :

S'alla precipiter dans la *pierrerie*. (*Chron. de Liege*, 280, ms. Université de Liège.)

De larges *pierres* qu'on tiroit des *pierreries* d'un prochain promontoire. (BELON, *Singularitez*, II, 6, éd. 1553.)

— Boulet :

Fit passer son artillerie au travers des Alpes parmy des roches fort hautes, comme aussi les poudres et *pierreries*, ce qui ne fut pas sans beaucoup de peines et fatigues. (ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Charles VIII à Naples*, ap. Ste-Pal.)

— Réunion de pierres précieuses :

Il en a mis grant foison (d'argent)... en *pierrie*, ainsi que vous sçaves que tels choses il a achatté legierement. (FROISS., *Chron.*, xiv, 63, Kerv.)

Pyrrhus, roi d'Albanie, avoit, entre les autres richesses de sa *pierrerie*, une belle agate. (MONT., *Ess.*, l. I.)

— *Pierrerie de voirre*, collection de pièces de verre :

Deux couronnes d'argent despeciees garnies de perles et de *pierrerie* de voirre. (1399, *Invent. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 440.)

PIERRETTE, *-ete*, *-ecte*, *pier.*, *perr.*, s. f., petite pierre :

E se il se met en aucune cited, tut Israel, se bon vus est, avirunerad la cited de chables; e trarum enz un ewe, si que neis une *perrette* n'en seit truvee. (ROIS, p. 182, Ler. de Lincy.)

Si prent petites *pieretes*. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 24°.)

Les *perretes* de voirre luisanz. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 10 v°.)

Menues *perretes*.

Chastoïem. d'un père, conte XIII, 149, Biblioph. fr.)

Car le ruissel qui en yssoit Et par grant roideur gravissoit, En de cendant sans retourner Faisoit les *pierrectes* tourner.

(J. LEFEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 663, Cocheris.)

Il n'y a mye tant de *pierrectes* ne de gravelle en la mer comme il a de douleur et de griettes en amours. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, prol.)

Lapillus, *pierrete*. (*Gloss. de Conches*.)

Ruder, *pierrette* ou chailloux. (*Gloss. de Salins*.)

Item a lui [Jaquetotte Buridan] .iii. dez de jayet et une *pierrette* que estoient en une verde boursette. (16 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Par prevention au bailly de Lens et officiers d'icelui baillage appartient la visitation des cours des eaux, ponts, planques, *pierrettes* estant sur les flots et flegars es mettes dudit baillage. (*Coust. de Lens*, 2, Cout. gén., II, 881.)

— Noyau de fruit :

Les nefles qui croistront cest an n'aurons point de barbillons et seront sans *pierrettes*. (MOLINET, *Faicts et dictz*, f° 195 v°, éd. 1540.)

Mortagne (Flandre) *pierrette*, Charle-roi, *pirette*, Tournai, *pierrette*, *pierrique*, noyau de cerise.

La langue moderne n'a gardé *pierrette* que dans cette phrase : jouer à la *pierrette*.

PIERREUR, voir **PERREOR**.

PIERRIE, voir **PIERRERIE**.

PIERRIERE, voir **PERRIERE**.

PIERRIN, voir **PERRIN**.

PIERRIZ, voir **PERREIS**.

PIERRON, voir **PERRON**.

PIERROSEUS, *pieroiseus*, adj., de pierre :

Ung grant viez ban pour table *pieroiseuse*, et une grant table de sapin. (10 mars 1316, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

PIERROTAGE, s. m., collectif de pierre :

Dans un grand vallon fort plein de *pierrotages*. (SULLY, *Roy. OEcon.*, ch. xi, Michaud.)

PIERROTE, s. f., petite pierre :

Portent sur elles de petites *pierrotes* pour s'affermir. (AMYOT, *OEuvr. mél.*, t. II, p. 105, éd. 1820.)

PIERRU, adj., couvert de pierres :

Chevauchant la voye *pierrue*. (AL. CHARTIER, *Liv. des quatre dames*, p. 668, éd. 1617.)

Nom de lieu, *Pierru* (Ille-et-Vilaine).

PIERS, voir **PERS**.

PIERSAIT, voir **PIERSET**.

PIERSEAU, voir **PERSEL**.

PIERSELE, voir **PERSELLE**.

PIERSET, -*sait*, s. m., drap bleu de qualité inférieure :

Que tout foulon œvrent bien et paisivlement as us et as coutumes dou temps anchiien, c'est assavoir : .i. grant drap en .ii. jours, .i. *pierset* en .i. jour. (*Ord. du 27 juin 1307*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., f° 61 r°, Arch. Tournai.)

Et que tout drappier doinsent .ii. livres de bure a .i. grant drap, et livre et demie a .i. *pierset*, et les rendent li maistre bien et souffisaument a leurs varles. (*Ib.*)

Une trainme vendue pour faire .i. *piersait*. Item, se li rewas trouvoit une trayme, qui eust estet vendue pour delie, et elle ne fust mie souffisans pour faire un grant drap, il en facent faire .i. *piersait*. (*Ord. du 15 oct. 1341*, *ib.*, f° 30 v°.)

Item que les trainmes qui seront jugies pour faire *piersais* ou pour faire royes ou blanques soient en le main des rewaris. (*Ib.*)

Vendut .iiii. grans draps tains de *pierset*, .viii. lb. .xvii. s. le piece. (25 août 1355, *Exécution testamentaire de Jehan Dommeries*, Arch. Tournai.)

PIERSETRIE, s. f., drap bleu de qualité inférieure :

Et quiconques seroit atains, fust pour delies trainmes vendre, qui ne fussent souffiscans, ou pour *piersetrie*, ou pour trop gros ouvrage fileter, ne vendre, li filietiers serroit pour cescune bouge de trainme a .v. s. tournois. (*Ord. du 15 déc. 1341*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., 1343-1451, f° 20 v°, Arch. Tournai.)

Boine *piersetrie* pour faire les petis draps. (*Ib.*, f° 14 v°.)

PIERSONAGE, voir **PERSONAGE**.

PIERSURE, voir **PERCEURE**.

PIERT, s. m., pieu, gros bâton :

Le suppliant prist un *piert* ou paler de bois... et assena de son dit baston Estienne Aubry. (1424, Arch. JJ 172, pièce 673.)

PIERTENANT, voir **PARTENANT**.

PIERTRISOT, voir **PERDRISOT**.

PIERTRUISIER, voir **PERTUISIER**.

PIES, voir **PIS**.

PIESA, voir **PIEÇA**.

PIESCE, voir **PIECE**.

PIESETE, *piessente*, *pietsente*, *piedsente*, s. f., sentier où l'on ne peut marcher qu'à pied :

Et le liu fourbatu la u il doit avoir *piessente* et soloit estre pasture en partie. (Vers 1392, *Cart. de Flines*, I, 329, Hautcœur.)

Eusse fait mener mes kevas par mi une *piessente* ki est en le tere des dis relegieus. (*Ch. du 26 juill.* 1310, Arch. Somme.)

Les dis religieus disant que avec les choses dessus dites les bonnes gens devoient enquerre comment il estoient en

saisine et en possession d'ahenner et cultiver ledit chemin et faire defenses et defendre les passans faisans a yaus damaige, a cause et pour cause de leur damaige tant seulement. et parmi leurs terres ne devoit avoir, se chemin n'i estoit trouvé, que une *piessente* et non plus. (1338, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 229.)

Nous abbes et couvens dessus nommes, disans au contraire en affremant que supposé que chemin eust au dit liu, n'estoit che pas chemins qui deuisst estre tenus et gardes comme chemins, mais estoit une *piessente*, ou une quARRIERE tant seulement. (1339, *ib.*, f° 256 v°.)

Saches que les voiries, les unes sont appelez privees, et les autres communes ou notoires. Les privees sont celles qui ne sont pas communes a tous, si comme aucun a droit de passer parmy le champ de son voisin, pour aler a sa terre qui n'a autre yssue, et celle est appelee voye ou *piessente*, et doit avoir de large deux piez et demy, et en ceste voye ou *piessente* peult estre fait planche ou sautoir, et n'y doit passer ne aler quelque bestes sans amende. (Bour., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 132^a, éd. 1486.)

Jehan Haneuse, pour non avoir relevé a une *piessente* alant du chemin Blandegnois au chemin Frasnais, par laquelle *piessente* on va autour de le procession... unes lois. (*Acte du 25 avril 1430*, Echevinage, Arch. Tournai.)

A Thomas de Pihen .i. mes et demy joinn. au chemin qui maine de Baincquethun a le croix *piessente*, a .iiii. s. .vi. d. le mes. (14 févr. 1482, *Lettres des gens des comptes du roy*, Suppl. des arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, D n° 1.)

Piessente qui maine de Waincquethun a Boulogne. (xv^e s., *Terrier de Versinghen*, Catal. des actes suppl. des arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, p. 126, Deseille.)

Une *piessente* est chemin privé, et non pas commun a tous usages, et doit contenir de largeur deux pieds et demy ; et par ladite *piessente* peut passer un homme de pied, et non point y mener bestes. (1495, *Cout. de Boulenois*, cl., *Nouv. Cout. gén.*, I, 39.)

Achimaas donccourrant par la voie de la *piessente*, passa Chusy. (LE FEVRE D'ESTR., *Bible*, Sam., II, 48, éd. 1530.)

La *piessente* menant par derriere ledict Giencourt a Brueillescq. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 21, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

Une *piessente* faisant separacion desdites vignes. (*Ib.*, p. 77.)

Une *piessente* qui maine de Macquinghen a Baincquethun. (1551, *Reg. S. Nic.*, n° 61, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Piessente qui maine de le tour N. D. au viel molin. (*Ib.*, n° 106.)

Piessente par ou l'on va de Quehen a Hesdin l'abbé. (10 mars 1552, *Martyrologe d'Isques*, Catal. des actes suppl. des Arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, p. 95, Deseille.)

Et encore au xvii^e s. :

Une petite *piessente*, semita. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

.xi. quartiers (de terre) tenant a la *piessente* allant de Chasteau l'abbaye a Bruille. (1671, *Comptes du receveur de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Norm., *piessente*, *piessente*, *piessente*,

Boulonnais, *piessente* ; Flandre fr., *piessente* ; Rouchi, Wallon, Borinage, *piessente* ; Namurois, *piessente* ; Liège, *piessente* ; Lorr., Razey, *piessente*, sentier.

PIESSETTE, voir **PIECETE**.

PIESKET, *pieskiel*, *peskiel*, s. m., sorte d'étoffe :

Item pour une autre kotte a chindre et .i. capron d'un *piesket* royet. (1338, *Che sont li drap qui furent Jehan Biernier*, Arch. Nord, Chambre des Comptes, B 768.)

Item, une pieche d'un *pieskiel* d'Ath, contenant .iiii. aunes, a .v. s. paretis. (28 sept. 1353, *Exécut. testam. de Jehan de Piesnes*, Arch. Tournai.)

Item .iiii. aunes de drap *peskiel*, en .ii. pieces. (8 novembre 1366, *Exécution testamentaire de Jehan Pissen*, tondeur de grans forches, Arch. Tournai.)

Cf. **PESCHOIRE**.

PIESME, voir **PESME**.

PIESMEMENT, voir **PESMEMENT**.

PIESSA, voir **PIEÇA**.

PIESSAIT, voir **PIEÇA**.

PIESSATE, voir **PIECETE**.

PIESSE, voir **PIECE**.

PIESSENTE, voir **PIESETE**.

PIESSETE, voir **PIECETE**.

PIESSON, voir **PAISSON**.

PIESTANT, voir **PIÉ ESTANT**.

PIET, voir **PIED**.

PIETABLE, adj., qui a de la pitié, en parlant de personne :

Bons hom estoit e *pietables*.

(WACE, *S. Nicolas*, 609, Delius, éd. 1850.)

Rois paciens, rois *pietables*.

(*Bible*, Richel. 763, f° 258^d.)

Dieus peres esperitables,

Misericors et *pietables*.

(*Fables d'Ov.*, Ars. 5069, f° 111^d.)

— En parlant de chose, pitoyable, digne de pitié :

Pour la grant douleur et compassion que nous avons, comme bien avoir devons, des *pietables* afflictions que... seuffre encores de jour en jour nostre peuple. (1444, *Lett. pat. de Ch. VII*, Richel. 24031.)

— **Pieux** :

Lesquels tenoient avec li la besoingne a *pietable*, raisonnable et faisable. (6 mai 1322, *Lett. du c^o de Clerm. à Ph. le Bel*, Arch. C.-d'Or, coll. Gevigney, Doc. hist., cart. 1.)

De transporter pour le salu de s'ame en personnes d'eglises et en autres usages *pietables* trente livres au parisis de terre

ou de rente annuelle. (1336, Arch. JJ 68, f° 37 v°.)

Œuvres *pietables*. (Ib., f° 44 v°.)

PIETAIL, *pedail*, s. m., syn. de *pietaille* :

La ert la flur de Eskoco mise a cunfusiun,
Ceo est a dire du *pietail*, car onques ne vit om
Genz a pé de tiel encontre quant a defensiou.
(Fragm., ms. Oxf., Fairf. 24, f° 11 v°.)

Le drein eschel le rey de Engleterre la u
le *pedail*-fust. (Chron. d'Angl., ms. Barberini, f° 32 v°.)

PIETAÏLLE, *pietraille*, *pitaille*, *pitaille*, *pedaile*, s. f., milice à pied, gens de pied, infanterie :

Et ot avec lui grant esforz
De chevalliers et de *pietaille*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 234.)

Bien s'est Ascanis porveuz
De cevaliers et de *pietaille*.
(Brut, ms. Munich, 234, Vollm.)

Tuit le suiront et sergant et *pietaille*.
(Raoul de Cambrai, Richel. 2493, f° 45b.)

Sauntz nulle *pedaile*.
(Compl. sur la mort de Sim. de Montf., Brit. Mus. Harl. 2253, f° 59.)

Cum cumbatre vousissent a sanz nombre *pietaille*.
(Fragm., ms. Oxf. Fairf. 24, f° 7 r°.)

La *pietaille* couroient aus armes. (G. DE NANG., Ist. du R. Phei., Rec. des hist., xx, 507.)

Quant li rois fu remonte et la *pietaille*
qui abatu l'ot fu tote destruite. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 321°.)

Faisons retraire la *pietaille*,
Il ont tres bien fet lor devoir.
(GODEFROY DE PARIS, Chron., 1160, Buchon.)

Il redoubtoit trop la *pitaille*
Pour ceu qu'avoit mains mortelz dars
Et mainte espee que bien taille.
(Guerre de Metz, str. 161°, E. de Bouteiller.)

... Ou affolez de la *pitaille*.
(G. MACH., Poés., Richel. 9221, f° 89°.)

Dont .xiii. homme armeis fut ochis de *pitaille*.
(JEH. DES PREIS, Geste de Liege, 5981, Scheler, Gloss. philol.)

Vous, marechal, l'arriere garde
Ferez, et nous en la bataille,
Ou millieu part de la *pietraille*,
Avec nous, pour l'artillerie,
(Mist. du Viel Testam., 42336, A. T.)

Cinquante chevaliers sans la *pietaille*.
(NOQUIER, Hist. Tolos., p. 324, éd. 1556.)

— Menu peuple, populace :

Mais li telier et la *pietaille*
Disoient que c'iert il sans faille.
(MOUSEL, Chron., 24693, Reiff.)

Le non Dieu sermoient a la povre *pietaille*.
(RUTEV., Dist des Jacobins, I, 176, Jub.)

Ausi bien at leans marchiez
Vendre vos bloiz et vostre aumaille
Com cele autre povre *pietaille*.
(Ib., Nouvelle complainte d'Outre Mer, I, 116.)

La *pietaille* qui ne redoutent mala faire.
(LAURENT, Somme, ms. appartenant à M. Boutillier, f° 8.)

Ce n'est pas viande a garsoniers ne a

pietailles, ne a chienaille, ne a vilains.
(Ib., id., ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 37°.)

— Pied :

Les dessusditz tenoient glaives agus
Pour navrer Foy tant d'estoc que de taille,
Et, sans sçavoir pourquoy, prenoient argus
En luy livrant tres cruelle bataille,
Tant qu'el n'avoit teste, corps ne *pietaille*,
Jambes, ne bras, qu'ilz ne fussent percez
Par telz gallans.
(GRINGORE, les folles Entreprises, I, 131, Bibl. elz.)

— *Desploier sa pietaille*, loc., jouer des jambes :

Il faut *desploier ma pietaille*.
(GREBAN, Mist. de la pass., 4331. G. Paris.)

— *En la pietaille*, sous les pieds :

Car mors est Aloris et giest en la *pitaille*.
(JEH. DES PREIS, Geste de Liege, 16896, Scheler, Gloss. philol.)

PIETANCE, voir **PITANCE**.

PIETE, voir **PIETTE**.

PIETEE, s. f., ruade, coups de pieds :

Li chevaus tressailli, qui doubte la ruée,
Et du piet senestrier li donna tel *piete*
Qu'envers l'abat el pré au lonc de l'esthinee.
(Restor du Paon, ms. Rouen, f° 70 r°.)

Li chevaus tressailli, qui doute la huee,
Et du pié a senestre li donna tel *piete*
Qu'envers l'a abatu.
(Ib., Richel. 1534, f° 78 v°.)

PIETEMEN, s. m., piédestal, socle :

A Clement de l'Ecluse et Pierre Taverne,
roquetiers, pour avoir taillé trois rondes
borles de pierres et trois *pietemens* servans
auxdites borles, et ung capiteau ; aussy
livré les pierres pour ce requis a la cou-
verture du puich du Grand Marché, 24 lb.
12 s. (1600, Compte des entrées, Arch. Tournai.)

S'est dit dans le Hainaut jusqu'au
XVIII^e s. :

Pour un Christ et *pietement* .xxxii. d.
(1707, Compte de la tutelle des enfants de
feue Jeanne Bellaye, Arch. Tournai.)

Un Christ avec son *pietement* d'argent.
(Test. du 17 sept. 1753, Arch. Braine-le-Comte.)

PIETER, *pietler*, verbe.

— Act., frapper du pied :

Qui l'autre firra de palme, de pugne,
piettera de piet. (Pièce de 1487, ap. Lou-
vrex, Rec. des édils, I, 474.)

Et encore au XVII^e siècle dans un texte
wallon :

Il fut d'icelluy Jean *pietez* au petit ventre.
(1639, Arch. Spa, Invent. et enqûet. crim.)

— Réfl., s'accrocher par les pattes :

Ce qu'ayant fait, ils se *pietent* (des arai-
gnées) au beau milieu (de leur toile), et la
ils guettent apres la proye. (GREVIN, des
Venins, I, 23, éd. 1568.)

La langue moderne a conservé *pieter*, avec diverses significations.

Hte-Norm., vallée d'Yères, *pieter*,
marcher beaucoup. Liège et Luxem-
bourg; *pitter*, donner des coups de
pied, ruer. Ard., *piter*, v. a., mesurer
avec le pied; bien observer une ligne
qui sert de point de départ à une autre
mesure.

PIETEUSEMENT, voir **PITOSEMENT**.

PIETEUX, voir **PITOS**.

PIETHUEL, voir **PIED**.

PIETIER, *-ier*, *-yer*, *pet.*, *pietier*,
pietier, verbe.

— Neutr., se promener à pied, mar-
cher, aller et revenir sur ses pas, se
promener :

La cour seant, souvent sont venus plu-
sieurs des seigneurs *pietioiant* par la salle
du palais. (1344, Ord., II, 223.)

Etre quois, ne *pietier*.
(Froiss., Poés., Richel. 830, f° 234 v°.)

S'en vint *petier* en la place devant le
chastel... tant alla et vint en *petiant*, que
le chastelain... ouvrit la porte. (Ib., Chron.,
liv. I, p. 204, éd. 1559.)

Il *pietooit* une fois sur son palais, si vit,
en une table de marbre, une croix entaillie
au dit marbre. (J. WAUQUELIN, Chron. d'E.
de Dynter, I, 16, Xav. de Ram.)

— Act., parcourir à pied, arpenter :

Pietiant le moustier, l'uns a l'autre parla.
(B. de Seb., XV, 1231, Bocca.)

Au palais sont montes de vielle anchiserie,
Le roy y ont trouvé qui le sale *pietie*.
(Ciperis, Richel. 1637, f° 88 r°.)

Il alerent *petyer* le parvis et le clostre.
(Froiss., Chron., II, 259, Kerv.)

Apries diner, ala il *pietyer* le marquet
jusques au vespre. (Chron. des Pays-Bas, de
France, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III,
p. 239.)

— Réfl., piétiner, faire les cent pas :

Je me *petie*, I stande long watchyng in a
place. (PALSGRAVE, Esclairc., p. 733, Gé-
nin.)

Luxembourg, *pitrier*, piétiner, tré-
pigner.

1. **PIETIN**, s. m., sorte d'arme :

Un coup de *pietin*. (1570, Lettre de rémis-
sion accordée à Laurent Marquant, Ch. des
Comptes de Lille, B 1781.)

Ung long baston, *pietin* ou demye picque.
(1583-85, Lettre de rémission accordée à
Albert Mortreul, ib., B 1786.)

2. **PIETIN**, *pietdin*, s. m., piédestal :

Et estoit ledict theatre couvert d'un ciel
souslevé et porté par quatre colonnes
rondes de couleur verte, avecq *pietdin*,
bazes et chapiteaux de la haulteur de dix
siept piéds. (1600, Entrée de l'archiduc Al-

bert, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 192.)

PIETLATTE, voir PIELATE.

PIETOER, voir PIETIER.

PIETOIER, voir PIETIER.

PIETOIEUR, *pietoyeur*, s. m., diméur; sergent de pied, sergent de justice allant à pied :

Le seigneur dixmier ou son héritier est tenu présenter un ou plusieurs *pietoyeurs* à la justice du lieu, et le fera recevoir avec la communauté; et icelle ouye, et en présence d'icelle en faire prendre le serment. Le *pietoyeur* receu et juré peut se transporter sur les lieux des moissons, les gerbes liées, il peut prendre et emporter la dixme. (*Cout. de Clermont*, XXI, 2, 3, *Nouv. Cout. gén.*, II, 887.)

PIETONAILLE, s. f., troupe de gens à pied :

Gens à cheval et *pietonaille*.

(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'Hist. de Lorr., II, CLXV.)

PIETONDEUR, adj., mot douteux, voulant dire qui commande une troupe de gens à pied :

Capitaines *pietondeurs*. (1420, *Hist. de Metz*, IV, 754.)

PIETONNER, *pietoner*, verbe.

— Act., fouler aux pieds, piétiner :

Ils (les chiens) ne faudront à suivre le train et sang espandu, et iront trouver le loup blessé, qui ne se pourra à grand peine relever, lequel ils abbayeront : et s'il est mort, le *pietonneront* et fouleront avec leurs pattes. (*Adjonct. à la Ven. de J. du Fouill.*, ch. III, f° 115 r°, éd. 1844.)

Les plante l'on (les oignons) avec la racine en terre bien fouye, et loin l'un de l'autre, environ demy paume, et trois doigts en profond; il vient mieux d'estre *pietonné*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 216, éd. 1597.)

Sitost qu'ils sont semez, prennent incontinent racines, desquelles faut *pietonner* les feuilles, afin que la racine vienne plus grosse, autrement icelle racine se convertira toute en feuilles. (Id., *ib.*, p. 219.)

— Absol. :

Et le foule on bien fort à *pietonner* quand il veut jeter la fleur. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 371, éd. 1597.)

— Neutr., aller et venir en piétinant, marcher :

La cour seant, souvent sont venus plusieurs des seigneurs *pietonants* par la salle du palais, dont est blasmé et deshonneste chose à eux et à la cour. (*Ordonn. et serm. des gens du Parlement*, Regist. du Parlement., 1317-1340, ms. Louvre 1253^b, f° 398 r°.)

L'asne portoit d'un saint la chasse,
Et voiant chacun prosterner,
Cuyde que ce pour luy se face :
Si pense ja tout gouverner.

Mais sur ce on le vint bastonner,
En luy disant motz de telle sorte :
Sus baudet, il fault *pietonner* :
Tu n'es pas saint, mais tu le porte.
(J. LEFEVRE, *Emblemes d'Alciat*, f° 16 r°, éd. s. l. n. d.)

Et moy tantost de *pietonner*.
(VILLOX, *Monol. du franc archier de Bagnolet*, Jonaust, p. 191.)

De quelle diligence *pietonne* elle (la fourmi) tousjours par un mesme chemin, sans se destracquer jamais de l'endroit ou elle a posé son fardeau. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, VII, 3, éd. 1615.)

Norm., *pitonner*, Bresse, cant. de Bourg, *pietouno*, Suisse rom., *piotonner*, piétiner.

PIETONNERIE, s. f., syn. de *pietaille*, gens de pied, infanterie :

Nous les surpassons en *pietonnerie*, en cavalerie. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 91, éd. 1581.)

Le duc d'Aumale avec quelques troupes de gendarmerie et *pietonnerie* française, eut charge de le costoyer et empescher de faire le degast en Lorraine. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 127, éd. 1588.)

PIETONNEUX, adj., qui piétine :

Pietonneux. Treading thicke and short, often stepping or stamping on the earth. (COTGR., 1611.)

PIETOUS, voir PITOS.

PIETRAILLE, voir PIETAILE.

PIETRE, *piettre*, *piet*, s. f., sorte de monnaie à l'effigie de S. Pierre :

.i. bourgeois de Valenciennes legue .i. *piettre* d'or de .xxxvi. s. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et offry à la messe .i. *piettre* et aux reliques apries ladite messe .ii. autres florins. (*Compte de Willaume Moreau, receveur général du chapitre de Sainte-Wandru de S. Remi 1444 à S. Remi 1445*, Arch. Mons.)

As varlez dou char de madamme de Charolois... donnet .i. *piettre* d'or. (2^e *compte d'Estievène de Gembleux, massard de Mons, de la Toussaint 1444 à la Toussaint 1445*, Arch. Mons.)

Avecq cinq *pietres* d'or de carité que cilz payeroient. (17 octobre 1439, *Escript Ernoul de le Cuvellerie*, Chirog., Arch. Tournai.)

La suppliante requisit à icellui Saunier qu'il vouldist lui prester cent *pietres* pour autres ses affaires. (1455, Arch. JJ 189, pièce 34.)

Et presta lors son maistre au suppliant ung *pietres* et cinq patars, faisant lors iceux trente sols. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1157.)

La vente de deux draps, de trente *pietres* les deux. (23 sept. 1484, *Exécut. testam. de Pierrart le Quien, drapier*, Arch. Tournai.)

Chacq muid de seigle pour trente six *piers* d'or ou la valeur d'iceux. (*Cout. de Bruxelles*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 1249.)

PIETRERIE, s. f., chose vile et méprisable :

Pietrerie : f. Barehesse, misery, wretchedness, neediness. (COTGR., 1611.)

PIETRISEUR, voir PERDRISEUR.

PIETRUIS, voir PERTUIS.

PIETRUS, voir PERTUIS.

PIETSENTE, voir PIESENTE.

PIETTE, *piete*, s. f., outil pour creuser la terre :

Les instruments pour bescher doivent estre des tarières, de deux sortes de *pietes* : sçavoir est, de larges et d'estroites, un coupant fait en façon d'une *piete*, lequel doit estre acéré pour couper les racines. (DU FOUILL., *Venerie*, f° 75 r°, éd. 1844.)

On envoie au logis, en toute diligence, Faire venir engins propres à telle usance, Tarrière platte et ronde, et coupant pour hacher La racine qui nuit, et paele pour bescher, *Piette* large et estroite, et des tenailles fortes. (GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 24, éd. 1604.)

PIETVOYE, voir PIEVOIE.

PIEUCHON, voir PIOCHON.

PIEUMART, voir PIMART.

1. PIEUMENT, voir PIVEMENT.

2. PIEUMENT, voir PIMENT.

PIEUR, voir PEIOR.

PIEURAU, s. m. ?

Les deux *pieuroux* de la tresorie de l'eglise taillés par Pierre Meusnier, m^e sculpteur à Paris. (1625, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIEUSÉTÉ, s. f., piété :

Sospitas, santez, liesce, *pieusetez*. (*Gloss. de Salins*.)

PIEUWEMENT, voir PIVEMENT.

PIEVEMENT, voir PIVEMENT.

PIEVOIE, *-voye*, *piet.*, *piet.*, *piete.*, s. f., sentier, chemin de ronde :

Sour les crestiaux et *pietvoyes* d'iceux [remparts] (*Chirogr. du 2 juillet 1313*, Arch. Tournai.)

Jehans Li Noirs, fuis de feu Colart Le Noir, et Katherine de le Fontaine, ditte Cauweliere, ont, de commun accord, vendut, werpit, et clamet quite à tous jours à Jehan Rubait, cleirc, une tour, les crestiaux, *pievoies* et alees, que y sont, tout ensi comme le dessus nommé vendeur le tenoient et possesoient. (*Chirogr. du 4 mars 1371*, Arch. Tournai.)

[Heritage] tenant al hiretage Jakemon Beghin, d'une part, et cel hiretage qui fu feu Martin Olivet, que li vesve et li hoir d'icelluy tiennent ad present, haboutant par derriere as *pievoies* des crestiaux de le nouvelle frumeté de le dicte ville. (*Chirogr. du 21 fév. 1392*, Arch. Tournai.)

Et il soit venu a nostre cognoissance que plusieurs personnes, de leurs volentes desraisonnables, se sont avenchiees de prendre et apprehender a leur prouffit plusieurs des dittes plaches, masures, *pietvoies*, fosses et voyeries ou prejudice de la ditte ville, et d'avoir planté plusieurs arbres, fait plusieurs empeschemens et aultres choses sur les murs, fosses et *pietvoies* de leditte forteresse. (*Chirogr. du 22 oct. 1410*, Arch. Tournai.)

.x. s. tr. de rente heritale et de cens a prendre sur une tour, alees, *pievoies* et crestiaux de le nouvelle frumeté de laditte ville. (12 août 1413, *Escrip pour Adryen de Wuchoel*, Arch. Tournai.)

A cause de la dicte porte et *pievoies* d'icelle, a lui appartenant. (*Chirogr. du 28 oct. 1419*, Arch. Tournai.)

De Jehan Hanotiel, le fil, que il devoit audit feu, pour l'ierbage des *pietvoies* d'empres la haulte tour de Marvis, .xi. s. .ix. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Totppet*, Arch. Tournai.)

Seront renclos et tout refurny, et les clotures des *pievoies* frumées par jour, et de nuit ouvertes. (*Assemblée du 16 mai 1452*, Reg. des Consaux, 1451-1454, Arch. Tournai.)

Habordant au grand chemin, qui mayne de ceste ville a Renaix, et tenant d'une part a l'heritaige des vesve et hoirs de feu Simon Dubois, en son vivant, bonnetier, d'aultre part a l'heritaige Thieron de Raucleghien, laboureur, et haboutant par derriere a la *pieveoye*, qui maisne a Velaine. (*Chir. du 20 septembre 1542*, Arch. Tournai.)

Et encore au xviii^e s. :

A Hubert Fourmy et aultres manans pour avoir besongné a brouter terres et cailloux pour une *pievoie* hors la porte de Marvis. (*Compte d'ouvrages*, 18 octobre 1637 à 30 mars 1638, 3^e somme des mises, Arch. Tournai.)

PIEXE, voir PIECE.

PIF, *pi*, *piu*, adj., pieux, miséricordieux :

Si les commande a Dieu le *pi*.
(*CHAREST., Rec. et En.*, Richel. 375, f^o 284^e.)

Soiez *pieux* hom.
(*Id.*, la *Charrette*, Vat. Chr. 1725, f^o 14^a.)

Quels cose li graals estoit,
Que la damoisele portoit,
Qui tant estoit et simple et *pive*
Et honoree et ententive
Al riche graal precieus.

(*Id.*, *Perceval*, ap. Roebat. *Ueber einen bisher unbekanntem Percheval li Galois.*)

Deus, qui justz est, *pius* e igaus.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 7942, Michel.)

Qar tant ai vers Karle cuer debonaire et *pif*
Que lui ne son message ne lairois laidir.
(*J. Bod.*, *Suz.*, XXIV, Michel.) Var., *piu*.

Cil ki an vos est toz poissanz et boens *pis* prometeires et feols randeires. (*Li Epistole St Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 10 r^o.)

Si eswardet li *pis* cuers et li saiges par la grace ki l'anluminet et l'ajuet. (*Id.*, f^o 130 r^o.)

Que ta volentz est la soie
Et que la sous est la tous,
Haute pucele douce et *pieus*.
(*G. DE COINCY, Mir.*, Richel. 2163, f^o 12^a.)

Ele est tant douce et tant *pieu*
Qu'escondire n'ose s'aiue.
(*Id.*, *Comment Theophilus vint a penitance*, Richel. 22928.)

Tant par est *pius* misericors (Dieu)
Q'il veit qe de lui seit estors
Par preiere e par oreisons
Ço qe pas deservi n'avons.
(*ANGIZA, Vie de saint Greg.*, 1035, P. Meyer.)

Il est misericors et *pis*.
(*Guotr, Bible*, 880, Wolfart.)

Ayde moi, biau Sire *pis*.
(*Lib. Psalm.*, LXIX, p. 307, Michel.)

Les *pieus* ames.
(*Id.*, ms. Berne 697, f^o 47 r^o.)

Se tu veus que Dieus
Soit envers toi *pieus*.
(*Loenge N.-D.*, Richel. 375, f^o 343r.)

Quant vos dous ciers fieus
Envers nos fu *pieus*.
(*Id.*)

Dieus teos *pius* peres a qui me complaindrai.
(*Priere a N.-D.*, Richel. 15212, f^o 127 r^o.)

O bele dame, tres *pieus* empereis.
(*Priere a N.-D.*, Richel. 15212, f^o 126 v^o.)

Sire, qui tant es doux et *pis*. (*Sermon*,
Brit. Mus. Add. 15606, f^o 96^o.)

Qu'i nos soit al besoing merciables et *pis*.
(*Vie de Ste Euphros.*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f^o 108, P. Meyer, Arch. des Miss., 2^e sér., V, 208.)

La nos conduise Deus li *pis*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f^o 84 r^o.)

Fuir vanitez et huidives
Et fere œuvres douces et *pives*.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f^o 90^b.)

Car Eneas ert dols et *pis*.
(*Parton.*, 301, Crapelet.)

Ses peres Loys li *pius* empereur de
sainte memoire. (*Chron. de S. Denis*, ms.
Ste Gen., f^o 189^b.)

Tuit quatre et *pi* et resonnable.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible*, Richel. 450, f^o 182^a.)

Sa *pive* mere. (J. DE STAVÉLOT, *Chron.*, p.
83, Borgnet.)

PIFART, s. m., sorte d'étoffe de Bru-
ges :

Cinq draps... deux bleus, et un rouge,
et un vert de Carcassione, et un de Bruges
que l'on appelle *pifart*. (1311, *Reg. des*
Olim, ap. Duc., *Piffarus*.)

PIFELER, voir PIFFLER.

PIFLE, adj., qui s'empiffre, gour-
mand :

Et si estoient sodomite,
Pifle, rawardenc et irite.
(*MOUSK., Chron.*, 22415, Reiff.)

PIFFLER, *pifeler*, v. a., fouler aux
pieds :

Ne leur sambloit il pas que il m'eussent
fait des despis asses, quand il m'avoient
occis mon baillieu faisant son office et des-
chiret ma baniere et *pifflee* as pies?
(*FROISS., Chron.*, IX, 188, Kerv.)

Il l'a *pifeld* jusqu'a lui crever l'estomac.
(*BRANT., ap. Hécart, Dict. Rouchi.*)

Hécart, dans son *Dictionnaire Rou-*

chi, dit que *pifeler*, fouler aux pieds,
était autrefois en usage à Valenciennes.

PIGACE, *pigache*, *vighace*, *pighage*,
piguesse. s. f., pointe :

Grant sangler doit avoir les traces lon-
gues presque autant comme ung cerf bien
marchant. Il fait la *pigache* devant et der-
riere, il a l'espinche du pié large et ronde,
et les os du pié appertent par tout ou il
marche. (*Modus*, Richel. 1301, f^o 25^b.)

— Instrument pointu, pic :

Mais rompirent icelles (portes) avec force
d'ache [et de] *piguesse*. (Note manuscrite
insérée à la fin d'un livre in-f^o intitulé :
Plantz, pourtraits et descriptions de plu-
sieurs villes et forteresses, par A. DUPINET.)

— Soulier pointu :

Croche le pié e estent sa *pigace*,
Mercie Deu e prie e que pas ne l'hace.
(*JORD. FANTOSME, Chron.*, 764, ap. Michel, *D. de*
Norm., t. III.)

Liripipiium, *pigace*. (*Gloss. de Glasgow*,
P. Meyer.)

— Sorte de parure :

Une cappe a *pigache*. (1446, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Partie d'un gond?

Ung sommier pour tourner une *pighage*.
(1446, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Pighaces ayans chascune deux bendes
servans aux huys. (*Id.*)

Une *pigache* a trois bendes. (*Id.*)

— *Pigace*, dans l'exemple suivant,
semble désigner une femme qui se pare
vaniteusement :

Fornicacion et avoutire, (parlant des
filles de Lecheris)
Celes sunt que plus l'en desire,
Les autres sunt en veritez
Pur ceste servir a lur grez,
Cum est damesele o *pigace*
Qui queintement se porte en place.
(*PIERRE DE PECKAM, Rom. de Lumere*, Brit. Mus.
Harl. 4390, f^o 19^e.)

Noms propres, *Pigace*, *Pigache*.

Nom de lieu, *Pigache* (Calvados).

PIGAMI, s. m., p. é. pigamon, sorte
de renonculacée :

Poudre *pigami*. (H. DE MONDEVILLE, Ri-
chel. 2030, f^o 89^e.)

PIGASSON, s. m., pic :

Quatre *pigassons*. (1575, Arch. mun. Agen,
BB 32, f^o 66^a.)

1. PIGE, s. f.?

Les *piges* des nocquieres. (1432, Péronne,
ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 134.)

2. PIGE, s. f.?

Ceux qui ont mal a la *pige* ou inflammation. (Trad. de l'*Hyst. des plant. de L. Fausch*, ch. cvi, éd. 1558.)

PIGEON, *pyjon*, *pinjon*, *pignon*, s. m., petit d'un oiseau :

... Il ne vient mie que li enfant soient pareil as faons des bestes, ne as *pyjons* des oysiaus. (PH. DE NAVARRE, *Les quatre tens d'aage d'homme*, Richel. 24431, f° 149^b.)

Soient fendus les petis *pignons* du cou-lomp et soient appliquees a l'ulcere. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 87^b.) Lat., pulli columbini.

Ilz achatterent deux tourterelles, ou deux *pinjons* de coulons pour lui, ainsi comme se faisoit pour les povres, et pourtant que ilz estoient si tres povres, plus fait icy a croire que c'estoient *pinjons* de coulons, car on les trouvoit plus legiere-ment et a mendre pris. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 35^b.) Lat., duos pullos columbarum. (Luc, II, 24.)

PIGEONELLE, *pingeonnelle*, *pigio-nelle*, s. f., pigeon :

Si on changeoit les *pigeonelles* domestiques avec celles du colombier. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 218, éd. 1571.)

(Le pigeon) fait six ou sept fois l'annee des œufs ; et en feroit encores d'avantage et de plus gros, si on changeoit les *pingeonnelles* domestiques avec celles du colombier des qu'elles ont huit jours. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 109, éd. 1597.)

PIGEONNE, s. f., femelle du pigeon :

Le masle ne s'addonant qu'a sa seule *pigeonne*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 2, éd. 1615.)

PIGEONNERIE, s. f., action de caresser comme les pigeons :

Quand ce vint a baiser il en voulut user a la mode d'Italie, ou il avoit esté : car en la baisant, il luy mit sa langue en la bouche... La demoyelle se trouva un peu surprise d'une telle *pigeonnerie*. (DES PER., *Nouv. recreat.*, D'un gentilhomme qui mit sa langue en la bouche, f° 94 v°, éd. 1563.)

Nom de lieu, la *Pigeonnerie* (Manche).

PIGEONNET, *-gonnet*, s. m., sorte de jeu, le pigeon vole :

La jouoyt... au *pigonnet*. (RAB., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

PIGHACE, voir **PIGAGE**.

PIGHAGE, voir **PIGAGE**.

PIGIN, s. m., pain, tourteau de poix, de résine :

Pigin de poix. (1438, *Péage de Chateauf-neuf*, Décl. impr., Orl., Gibier, 1570, 1583.)

PIGIONELLE, voir **PIGEONELLE**.

PIGLER, voir **PILLER**.

PIGMENT, voir **PIMENT**.

PIGMAIN, *pimain*, *pigman*, s. m., pygmée :

Cele gent ont a nom *pigmain*
Et sont tot petit comme nain.

(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 99^a.)

Et en maint lieu, la ou nous fusmes,
Geans orribles de grandeur,
Pimains et gens de grant laideur
Veismes.

(CHR. DE PIZAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 1416, Püschel.)

Les terres des *pigmans* qui sont gens de petite stature. (*Liv. du noble chev. J. de Mandev.*, impr. à Paris, f° 57 v°, éd. goth. s. d.)

PIGMAN, voir **PIGMAIN**.

PIGMEAU, s. m., dimin. de pygmée :

Pigmeaulx sont gens de petite stature. (*Jard. de santé*, II, 116, impr. la Minerve.)

PIGMENTAIRE, adj., de piment :

Confection *pimentaire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10311, V, vi, 7.)

— S. f., maison où l'on conserve les aromates :

La maison de la lande estoit de double matere. Le dessoubz estoit de pierres, et estoit nommee la *pimentaire*, car les aromas servans au temple y estoient gardes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 7 v°.)

PIGMENTIER, voir **PIMENTIER**.

PIGMEON, s. m., pygmée :

Pource sont li *pigmeons* petis pour ce qu'ils sont engendres de petites meres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 136^a.)

PIGNACLE, voir **PINACLE**.

PIGNATE, voir **PEIGNATE**.

PIGNE, s. f., pin :

Les pignons qui viennent de la noix de *pigne* engendrent tres bonnes et utiles humeurs. (*Platine de honneste volupté*, f° 23 v°, éd. 1528.)

PIGNÉ, s. m., celui qui a du mal aux parties secrètes :

Lequel Berthelemi dist a icellui Jehan : Goytreux, qui t'eust fait raison, tu feuses mis au ratier. Lequel Jehan Vaure lui dist, que s'il estoit goytreux, il n'estoit pas *pinnez*. (1411, Arch. JJ 163, pièce 231.)

PIGNECHAT, voir **PEIGNECHAT**.

PIGNEL, voir **PEGNEL**.

PIGNEIS, voir **POIGNEIS**.

PIGNEOR, voir **PEIGNEOR**.

PIGNEOUR, voir **PEIGNOR**.

PIGNERAISSE, voir **PEIGNERESSE**.

PIGNERE, voir **PEIGNERE**.

PIGNERESSE, voir **PEIGNERESSE**.

PIGNET, voir **PINET**.

PIGNEUL, voir **PENEUL**.

PIGNEURE, voir **PIGNORE**.

PIGNIE, s. f., peigne :

Ung estuy de *pignie*, dedens lequel a ung miroer d'or, double, l'un au verre environné de seraphins esmailié de rouge cler, et en l'autre partie du miroer est l'annunciacion Nostre Dame esmaillee. (1410, *Ducs de Bourg.*, n° 6193, Laborde.)

1. **PIGNIER**, v. n., grincer :

Pour ce que la charrete dudit exposant *pignoit*, qui est a dire selon le langage du pays (Paluau) huignoit, ledit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien mestier de oindre. Icellui Perrenot dist au suppliant : Se tu en hognes encores, seras tu batu. (1482, Arch. JJ 206, pièce 833.)

Saint., *pimer*, gémir en criant. Beauce, Perche, Norm., Haut-Maine, *pigner*, crier en pleurant, se lamenter bruyamment, géindre, en parlant d'un enfant. Morv., *piner*, pousser de petits cris.

2. **PIGNIER**, voir **PEIGNIER**.

PIGNION, voir **PENON**.

PIGNOLAT, s. m., espèce de nougat fait d'amandes de pin, dragée faite avec des pignons :

Et o les choses dessusdictes
Convient *pignolat* qui refroidie.

(E. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 212, Cra-pelet.)

J'ay gingibrant et *pignolat*,
J'ay trop bon sucre violat.

(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

A l'instant y mettres dedans les pignons, lesquels mesleres parmi le sucre avec promptitude, et de mesme sans attendre que le sucre gele du tout dans la bassine, en sortires le *pignolat*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

— Amande de pin :

Les *pignolas* de la quatrieme espece croissent sur les pins sauvages. (DU PINET, *Pine*, xv, 10, éd. 1566.)

Le *pignolat* ou fruit de la pomme de pin. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 376, éd. 1607.)

1. **PIGNOLE**, *pignolle*, s. f., grègues :

Or pensez de vous recourser,
Et tirez *pignolles* avant.

(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 365.)

La Hague, *trousser pignole*, s'en aller brusquement.

2. **PIGNOLE**, s. f. ; *laisser quelqu'un dans la pignole*, l'abandonner dans le péril :

Le suppliant commença a appeller et crier son compaignon... ! A ! Jehan du

Hourc, tu me leisses en la *pignole*. (1414, Arch. JJ 167, pièce 405.)

3. **PIGNOLE**, s. f., amande de pin :

Chastaignes, *pignoles* ou pommes de pin. (ANT. DU MOULIN, *De la Quinte-Essence*, p. 70, éd. 1581.)

1. **PIGNON**, s. m., caque :

Item le *pignon* de harenc .xii. den. le tonnel de quaque, en la maniere dessus-dite. (1349, *Imposit. faites à Paris*, par Ph. de Val., Felibien, *Hist. de Paris*, III, 436.)

2. **PIGNON**, voir PIGEON.

3. **PIGNON**, voir PENON.

4. **PIGNON**, voir PENNON.

PIGNONCHEL, voir PENONCEL.

PIGNONSCHÉL, voir PENONCEL.

PIGNORATION, s. f., action de saisir un gage :

Contre ceux qui repressailles ou *pignorations* qu'ils dient estre acoustumees estendent a personnes d'eglise. (*Casus totius juris*, ms. Angers 390, f° 68^b.)

Les marchans d'Amiens et d'Abbeville dupiquent et dient que ce fait de marque resgarde grandement le droit et l'honneur du roy nostre sire, et en verité de droit escript teles *pignorations* ou marques sont permises en default de justice, et est loy en France, quant les solennites accoustumees sont gardees, comme il a esté fait au cas present. (8 fév. 1384, *Arrêt du parlement rendu contre des Portugais en faveur de certains marchands d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 722.)

Le seigneur de l'heritage peut faire la prinse ou *pignoration* ou carnalage dudit bestail de son auctorité. (*Cout. d'Acz*, Cout. gén., II, 682, éd. 1604.)

Pignoration: f. A straining, or distrainging; a seising, or taking, for a distresse; also, an impledging. (Cotgr., 1611.)

PIGNORE, *pigneure*, *peugnore*, s. f., gage, caution, action de saisir comme gage :

E par defailllement de rendre en fait boni *peugnore*. (*Cout. de Charroux*, 45, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Les quelz débats commencerent pour la *pigneure* de certaines bestes, prinses par les serviteurs du dit conte de Longueville. (*Pièce de 1447*, ap. Duc., *Pignura*.)

Item et en *pignore* et dommage donné, l'on payera la peine qui s'ensuit, c'est a sçavoir pour chacun gros bestail, quatre scs tournois : pour chievre deux sols tournois, autant du porc, et pour chacune brebis payeront somme. (1520, *Cout. de Bordeaux*, Cout. gén., II, 672, éd. 1604.)

PIGNORER, v. a., saisir comme gage :

Autrefois ait esté rendu par arrest de court que le prevost de la Rochelle auroit par la main du maire de ladite ville gaiges et biens qui seroient es maisons des bourgeois pour accomplir ses juges, et comme ledit prevost et ses sergenz, de jour en jour, senz appeler le maire et senz ce qu'il

soit defaillanz de ce faire, et lui contredisant, desgagant et *pignorant*, saisissent et arrestent et saillent tout les biens desdiz bourgeois... dont il se deulent et plaignent. (1317, Arch. JJ 56, f° 101 r°.)

Le seigneur de la maison peut prendre et *pignorer* de son autorité les choses et biens meubles du conducteur. (GUENOYS, *Confer. des coutumes*, f° 505 v°, éd. 1596.)

Pignorer. To distraine, to seise, or take for a distresse, or in respect of damage done; also, to impledge. (Cotgr., 1611.)

PIGNOUR, voir PEIGNOR.

PIGNUEL, voir PENEUL.

PIGNONNET, voir PIGEONNET.

PIGOREL, s. m. ?

L'erbe des fossez d'ilec, le rouage des *pigorians*, la taille du pain et du vin. (1298, *Ordonn.*, Dupuy, cxxxiv, 45, Richel.)

PIGOT, voir PICOT.

PIGOUR, voir PEGEUR.

PIGRE, *pegre*, adj., paresseux :

... A lui courront
Si annemi qui seront né,
De la terre qu'aura semé
Ou dou dragon la gloutenie
L'aura ja lot a lui saisie,
Se a tel chose je suis *pigre*,
Criouse serai con la tygre,
Se jou sueffre, je suis plus dure
Que n'est roche, ce est laidure.

(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 584.)

Viellece avoit sa esperance,
Mais perdu avoit sa poissance,
Quar toute *pigre* ja estoit.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 47 r°.)

Nostre chars est enferme, toute *pigre*, toute sommilleuse. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 44 r°.)

Et lo duc non lent ne *pigre*, mes manda de toutez pars et assembla ses chevaliers. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 9, Champollion.)

Et Gisolve non fu *pigre*, mes vint alegrement et liement. (Id., *ib.*, VII, 13.)

Mes lo duc, loquel a nulle cose estoit *pegre*, et toutes chozes espioit, manda une part de sa gent a combatre par mer avant que entrassent en lo port, et comencerent la bataille hardiement. (Id., *Chron. de Rob. Viscart*, II, 2.)

L'ombre vey et cogniz de ce *pigre* missaire
Qui fist le grand reffuz par vilté et meschance.
(*Trad. de Dante*, ms. Turin, LV 33, ch. III.)

— Fém., *pigresse* :

Les *pigres* et *pigresses* sont en ung lieu d'enfer esquel a grande quantité de serpens gros et menus. (*Inscr. de la cath. d'Albi*, xv° s.)

PIGUESSE, voir PIGAGE.

PIHONNER, voir PIONNER.

PIHOVAIS, voir PIVOIS.

PIKART, voir PICART.

PIKENAIRE, voir PIQUENAIRE.

PIKETER, voir PIQUETER.

PIKIER, voir PIQUIER.

PIKOIS, voir PICOIS.

1. **PIL**, s. m., pic :

Et hantioient Flammencq de haces, de *pils* et d'autres instrumens ordonnes et apres-tes pour rompre. (FROISS., *Chron.*, III, 226, Kerv.)

Si le repertuissierent a force de *pils* et de haviails. (Id., *ib.*, IV, 58.)

A Jehan Jorge fevre,... pour ung *pil* a maniere de havyel, servant a deslitter les dictes pierres, pesans .xiii. lb. et demie. (1445, *Compte des fortifications*, 4° somme des mises, Arch. Tournai.)

— Coup de pique ?

Il y avoit navreure et *pil*. (1388, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PIL**, s. m., ce qui écrase :

Mortalitez et guerre
Sont *pil* de terre
Et estrivement.

(*Disput. de Salom. et de Marc.*, ms. Epinal 59.)

PILAGE, *pilaige*, *pill.*, s. m., action de piler, d'écraser les pommes pour en faire du cidre; obligation de piler, droit de faire piler :

En la dite ferme sont deus a la feste S. Remi par parties douze livres neuf solz, dix deniers d'annuel rente en deniers, et pour *pilage* cinc solz quatre deniers. (1310, Arch. JJ 47, pièce 98.)

En services de *pilage*, de fenage, de charriage. (1312, Orbec, Arch. J 219, pièce 7, Arch. JJ 48, f° 65 v°, et Richel. 9785, f° 110 r°.)

Ses hommes lui doivent le *pilaige* de ses pommes. (1411, *Denomb. de la Vic. de Beaum.*, Arch. P 308, f° 5 r°.) Plus haut : *pillaige*.

Si ont en la ville de Caudebec ou environ port et passage, *pilage*, tavernage, coustume, acquitz, etc. (*Denomb. du Baill. de Caux*, Arch. P 303, 2° p., f° 183 r°.)

Norm., *pilage*, action d'écraser les pommes pour en faire du cidre.

PILART, s. m., instrument servant à piler :

On nettoie le *pilart*. (1517, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PILATE (en estre), loc., se décharger des suites d'une affaire, comme fit Pilate :

Lequel Bauduin respondi qu'il *en estoit Pilate* et en lavoit ses mains. (1304, Arch. JJ 159, pièce 162.)

PILCHON, voir PELIÇON.

1. **PILE**, s. f., pilule :

Moult tost li donent telle *pîle*,
S'el ventre avoit besanz .x. mile
Si li font il rendre et vomir.

(G. DE COINCT, de l'Emper., Richel. 23111, f° 270^b.)

Qui use ades syroz et *pîles*.

(Ib.)

Li rois meismes, qui partir se vouloit
du pais, prist a cele foiz *pîles* de la main a
un mire le conte de Triple, qui avoit nom
Barac. (GUILL. DE TYR, xviii, 34, P. Paris.)

Wall., *pèle*.

2. **PILE**, *pille*, s. f., pointe, pyramide :

Devant ot une pyramide,
Mais li plusor l'apele *pîle*.

(Eteocle et Polin., Richel. 375, f° 51^d.)

— Superposition de poids s'emboitant
les uns dans les autres et ayant la forme
d'une cuvette. de disques creux :

Item .iii. *pîles* pesans .ix. mars, ou en-
viron, deus grandes balances, .ii. petites
balances, et .i. autre mark, prisiet, tout
che, .iiii. escus. (18 février 1361, *Exéc. tes-
tam. de Gossuin le Louchier*, Arch. Tournai.)

Comme Olivier Pignie, maistre particu-
lier de nostre monnoie de Tours, eust par
certains temps pesé en icelle monnoie a
une *pîle* de cuivre pesans .xxxii. mars.
(1390, A. JJ 140, pièce 137.)

Thomas Muisart, pour le cotte de se *pîle*
de .iii. mars trop petite, une lois, et con-
figuî a le dicte justice, et pour ycelle *pîle*
non avoir esté raemplie, une lois, sont .ii.
lois. (*Rôle des lois du 30 août 1406*, Fonds
des échevinages, Arch. Tournai.)

Jaquemart Parentin, Jehan Pechin, Jehan
le Repus et Jaques Croquevilain, et Henry
Adam pour faulte de *pîles*, cescun une lois,
sont .v. lois. (Ib.)

Pour une balanche et une *pille* .xl. s. de
elle [la vesve Quis] pour une *pille* de bois,
.xvi. s. .ii. d. De elle [la vesve Quis] pour
une *pille* a peser, .xx. s. (1437, *Curatelle de
Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

— **Pilori** :

Qui porte faus tesmoins et en est atains,
il doit estre tenu en longue prison, et puis
estre mis en l'esquele devant le *pille*. (BEAU-
MAN., *Cout. du Beauv.*, xxx, 45, Beugnot.)

— **Tronc** :

Le chesne est un arbre ayant *pîle* ou
tronche baulte, grosse, rude et branchue.
(*Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, c.
LXXXIV, éd. 1558.)

Litré donne *pîle*, portion du tronc
d'un arbre qui est susceptible d'être con-
vertie en charpente.

PILECHON, voir **PELICON**.

PILEE, s. f., état d'une chose pilée,
action de piler :

Pilee, f. As *pilement*. A pealing, etc.
also, the thing thats pealed. (COTGR.,
1611.)

— Quantité de pommes que l'on pile
en une seule fois :

On descendit 52 boisseaux de pommes,

y compris la premiere *pîlee*. (*Journ. du s.
de Gouberville*, p. 818, Tollemer.)

Norm., *pîlée*, la quantité de pommes
écrasées soumise en une seule fois à la
pression dans les pressoirs à cidre.

PILEMAN, voir **PIREMAN**.

PILEMENT, s. m., action de piler :

Pilement : m. A pealing, pounding, stamp-
ing, braying, beating; a crushing, or
bruising. (COTGR., 1611.)

PILEREL, *-iau*, *pill.*, s. m., dim. de
pilier :

Les cimaises des *pîleriaus*
Que tant orent rices et biaux.

(Bex., Troies, Richel. 375, f° 100^b.)

A Pierart de Gand, fevre, pour le salaire
de se paine, labeur et travail d'avoir fait,
forgié et ouvré une grant treille de fier a
chintre, a maniere de custode et fathon
de machonnerie, c'est assavoir de *pîleriaus*,
d'arques, d'orbevoies, et le treille feuilletée
de feuilles eslevees et comblee, frumant a
deux sierures. (1402, *Compte d'ouvrages*,
Arch. Tournai.)

Deux *pillereaux* au dessoubz dudit brach
qui le soustiennent sus .i. piet de laitton
argenté. (1469, *Fragm. d'un invent. de la
trés. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Et sera soustenu ledit sommier d'un *pî-
leriau*, du lez du four. (*Chirogr. du 10 juil-
let 1474*, Arch. Tournai.)

Auquesne, tailleur de pierre, pour son
sallaire d'avoir, apres ledit piller assis,
fait sur les quatre arrestiers d'icelui, quatre
traux, esquelz sont mis et jectez a ploncq
les quatre *pillereaux* de fer, sostenans le
couverture de ploncq dudit piller. (30 juin
1483, *Exéc. test. de J. Moriel*, Arch. Tour-
nai.)

Ils desparerent l'autel de cinq *pilleraulx*
d'argent que le roy Loys leur avoit donné.
(MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchon.)

A Jean Marchant, tailleur d'images, pour
avoir taillé .xxiv. *pillereaux* de bos, mis
autour de la dite bretesque. (*Pièce de 1509*,
ap. Houdoy, *Halle échevinale de Lille*, p.
61.)

Au deseure de la dicte vaulsure y a plu-
sieurs capiteaux ou *pillereaux*. (A. DE BEAU-
LAINC., *Rapp. au cons. d'Et. de Ch.-Quint*.)

1. **PILERET**, s. m., dimin. de pilier :

En cascune (image) ot un *pîleret*
D'un gros, d'un grant, auques longet.
(Bex., Troies, Richel. 375, f° 100^b.)

Lors ai tant fait et tant erré
A tout mon bordon defferré,
Qu'entre los dous biaux *pîleres*,
Cum vigoureux et legeres
M'agenoilai sans demorer.
(Rose, 21853, Méon.)

2. **PILERET**, *pill.*, adj., servant de
pilier :

Une petite couppe, sans couvescle, go-
deronnee, et es goderons de la couppe et
du pié sont six perles, six proèmes et
autres menuz grenaz et saphirs, et est la
tige tres gresle, de troys piez *pillerez*, pe-
sant ung marc troys onces et demye. (1380,
Invent. de Charl. V, 3086, Labarte.)

PILERON, s. m., pilon :

Pileron a gros et fachuel.

(Du Mercier, Richel. 19152, f° 43^a.)

1. **PILET**, *pylet*, *pillet*, s. m., dard,
javelot, trait d'arbalète :

Volent *pilet* plus que pluies en pres,
Et les saïetes et carriax empanes.

(Garin, ap. Capperonnier, *Gloss. de S. Louis*.)

Quant je vi les *pîles* descendre
Et les saïetes barbelees

Chaoir entor moi grantz et lees.

(Renart, Br. Va, 708, Martia.)

Sans arch, a .xii. sayettes et *pîles*. (*Cartre
de la Frairie de la Halle des dras de Va-
lenciennes*, Cellier.)

Il ne fînoient de trere *pîlez* et qarreaux.
(G. DE TYR, XVI, 15, Hist. des crois.)

Il portoit un herberjon en son dos que
li *pilet* ne li feissent damage. (*Est. d'Erael*.
Emp., xxiv, 20, Hist. des crois.)

Si fist grant appareil faire d'armes, si
comme dars et *pîles*. (*Liv. de Marc Pol*,
LXIV, Pauthier.)

Leur armes sont arc et *pilet*, et espees
et maces. (Ib., ib., LXIX.)

Et traient tant de *pîles* a ces olifans
qui venoient avant, que il en navrerent et
en tuerent la plus grant part. (Ib., ib.,
CXXII.)

Jeter une lance ou un *pilet*. (*Digestes*,
ms. Montp. H 47, f° 142^d.)

Lors prist Alixandre un arc et un *pilet*
et lor dist : Traiez ensi. Si traist et nafra le
serf. (*Le Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f°
19^a, et *Hist. du bon roy Aliz.*, Brit. Mus.
Reg. 19 D 1, f° 60^b.)

Il traioient tout droit vers les nues, si
que li *pylet* lour cheoient tout droit vers
aus. (JOINV., *S. Louis*, 205, Wailly, éd.
1874.)

Li Sarrazin ont tant trait de lour *pyles*,
que il a aussi comme une grant haye qui
vient ardent vers nostre chastel. (Ib., ib.,
208.)

Nous estiens tuit couvert de *pyles* qui
eschapoint des sergens. (Ib., ib., 241.)

Le couvrirent tuit de *pylez*. (Ib., ib.,
391.)

Avecques ses horribles *pîles*, et dards..., il
esmochoit une bougie sans l'extaindre.
(RAB., *Quart livre*, ch. xxxiv, éd. 1552.)

Les Romains les frappoient de loin avec
les *pîles*, qui est une maniere de javelotz
qu'ilz lançoient contre eux. (J. DE CASTEL-
NAU, *Façons et cout. des anc. Gaull.*, f° 27
r°, éd. 1559.)

2. **PILET**, *pill.*, s. m., pilon :

.i. mortier et un *pilet*. (*Invent. lat. de N.
D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Ung mortier, ung *pillet*. (*Cart. de S.
Ladre*, f° 32 v°, Hôpit. de Meaux.)

Tu has bien l'eau d'un *pilet*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, 1, 206, A T.)

Prinst un *pilet* a braier ou mortier. (1420,
Arch. JJ 171, f° 123 r°.)

Nom propre, *Pilet*.

Noms de lieux, *Pilet* (Ain), les *Pilletts*
(Rhône).

3. PILET, *pillet*, s. m., pieu, pilier :

Planté en terre six *pilles* de bos de .iii. piez de long chacun. (*Compte d'ouvrages de mai à août 1446*, 6^e somme des mises, Arch. Tournai.)

Je donne les trente florins pour faire des rons *pillets* a l'église de Mons en Peule. (*Testament du 26 septembre 1558*, Arch. mun. Douai.)

Pillet de licet de camp. (29 juin 1568, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 82.)

— Grand bâton de sapin, dont la partie supérieure était recouverte de cire blanche, avec différents ornements en or et en couleur, et sur lequel on posait un cierge :

Devant les dits cherriat y avoit .c. compaignon, tous vestu de noire, qui portoient chacun un gros *pilles* de cire ardant en sa main; et a chacun *pilles* y avoit un escusson. (J. AUBNON, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Poitou, *pilet*, tronc d'arbre, toute la partie qui s'élève droite, dégarnie de grosses branches et pouvant servir en bois d'ouvrage.

1. PILETE, *-elte*, *-ecte*, *pill.*, s. f., pilon :

Et après prist on tous les gonhons qui les chevaux gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peuvent porter; si les fist on trestouz armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos de coivre, et de *piletes*, et de pestiax. (ROBERT DE CLARY, p. 38, Riant.)

Mortier et molinel,

Et *pilete* et pestel.

(*L'Estillem. au vil.*, Richel. 837, f^o 120^a.)

Ribaüs, qui de l'ost se departent,

Par les chans ça et la s'espantent :

Li uns une *pilete* porte,

L'autre croc ou maque torte.

(GUIART, *Roy. lign.*, I, 273, Buchon.)

N'est si petit ostel ou ne faille sailliere,

Sel, pestel e mortier e *pilete* legiere.

(*Le Dit de Menage*, 157, Trébutien.)

Et pour faire vos saüssés vous faut ung mortier, un pestel et une *pilete* pour piler vos pois. (*Dialog. fr. flam.*, f^o 3^e, Michelant.)

De maistre Jehan Boutillier, pour un mortier et une *pilete*,... .vi. s. .iv. d. (17 février 1403, *Exéc. testam. de Estievène de Failli*, Arch. Tournai.)

— *Pilete* désignait de plus certains accompagnements de la coiffure appelée mortier, bonnet de velours noir, rond, plat et large, dont les bords, retroussés dans le principe, furent ornés plus tard d'un large galon d'or. Ce mortier devint une marque de dignité pour certains présidents du Parlement. Il paraît que les femmes à la mode avaient une coiffure analogue au xv^e s. :

S'elle est grave, s'elle se poise,
S'elle a ne mortiers ne *pillectes*,
S'elle est fiere, douce ou courtoise.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^{er} p., de Jure naturali, I, 46, Bibl. elz.)

Triboulet... me semble..., fol... a *pilettes*.
(RAB., *Tiers livre*, ch. xxxviii, éd. 1552.)

Nom de lieu, la *Pillette* (Eure).

2. PILETE, s. f., pilule :

Je lor claim quite lor *piletes*,
Certes qu'eles ne sont pas notes.

(GUIOT, *Bible*, 2616, Wolfart.)

3. PILETE, *pill.*, s. f., instrument pour arracher les poils :

Aiant la teste nue et rese a *pilette*. (*Chron. des Pays-Bus, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 526.)

— Instrument à carder la laine :

Elles sont d'aulne les *pilettes*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 12273, G. Paris.)

1. PILETER, *pilletter*, v. a., arracher les poils :

A maistre Guillaume de Gravelines, chirurgien, pour avoir, par ordonnance d'eschevens, tondu et *pilletté* sept garçons congiez de la ville, .xx. s. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. PILETER, v. a., piler, écraser :

Teus i a qui apelent seiche menjaille leun cru ou cuit, s'en les menjue senz aigue ou *piletez* o la cuillier. (*Trad. de Bethel*, Richel. l. 995, f^o 11 r^o.)

PILEURE, *-ure*, *-euse*, *pill.*, s. f., pilule :

Item a esté delivré audit Olivet, le samedi prochain apres le grant quaresme, pour aler aux estuves, deux gros; pour avoir des *pillures* ung gros. (1457, *Compte de la tutelle d'Olivet de le Masure*, Arch. Tournai.)

Et se peut ledit sang conserver en farine et mettre en forme de pilloctes ou de *pileures*. (*Platine de honneste volupté*, f^o 92 v^o, éd. 1528.)

Je ne puis pas avaler ces *pileuses*. (PALS-GRAVE, *Éclairciss.*, p. 471, Génin.)

Et, ors, meschans piedz, que fais tu?

Viens tu cy bailler tes *pillures*?

(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 318.)

Je suis bien aisé que vous prenies des *pileures*, car vous en aves bon besoin. (8 janv. 1605, *Lett. missiv. de Henri IV*, à la Reine, t. VI, p. 574, Berger de Xivrey.)

Pilure : f. A pill; whence: Une *pilure* formentine, une drague sarmentine et la journée d'une geline est la meilleure médecine. Prov. A manchet, cup of wine, and hennes dates task, is the best physick a sick man can aske. (COTGR., 1611.)

PILHAR, *-are*, s. m., pilier, colonne, au fig. :

Mais Dieu ressuscitat, plus hardis que lupars,
Quant ot brisiet infier, comme tres saint *pilhars*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 1956, Scheler, *Gloss. philol.*)

Li dus y chevalchat, qui bin semble *pilhare*.

(*Id.*, *ib.*, 2422.)

PILIER, s. m., pile, tas :

Mais l'or et l'argent et l'avoir,
La pierrerie et les richesses,
Les estrangetez, les nobleces
Qui y sont, non pas a milliers,
Ainçois en vi les grans *piliers*,
Des sales des palais royaux
Il n'est tresor pareil a yaux.

(CHR. DE PIZAN, *Lib. du chem. de long estude*, 1484, Pöschel.)

PILLADE, s. f., pillage, chose pillée, butin; action de piller, pillerie :

La cité des Opuniciens qui avoit esté prise, estoit pillée par le roy Attalus, quar Sulpicius avoit ottroiee la *pillade* a lui et a ses gens. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 276^b.)

Par quoi grosses *pillades* de villages, et emprisonnements de paysans, par courses d'un costé et d'autre, estoient souvent engendrees. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xxxi, Buchon.)

Endurcis en leurs roberies, *pillades* et larronneries. (*Id.*, *ib.*, ch. LXXIX.)

Ravirent tout ce que possible leur fut, et amenerent leurs *pillades* en Hulst. (*Id.*, *ib.*, ch. CLXX.)

PILLADER, v. a., piller, ravager :

Descendirent en Cambresis, imaginans comment se polroient loger en seureté pour *pillader* les pais voisins a l'environ. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXXLI, Buchon.)

PILLAGE, voir PALAGE.

PILLAÏER, v. a., mettre au pillage :

Fussent saufs de estre brusies, *pillages* et vies. (1474, *Proc. de Cosson. contre Vufflens-la-Ville*, Arch. Cossonay.)

1. PILLAIGE, s. m., pillard :

Se alcuns pillours, ou *pillaiges*, de queil leu qu'il fussent, venoient ou trespassoient par nosdis pais et terres. (1391, *Tr. d'alliance*, Hist. de Metz, IV, 413.)

2. PILLAIGE, voir PILAGE.

PILLAINE, s. f., laine de la cuisse des moutons :

Pouront paigner et vendre *pillaines* etc., et pareilles etoffes et denrees. (25 juin 1577, *Chart. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 321.)

PILLARDER, v. a., piller, livrer au pillage :

Aucuns manans garchons voloient preder et *pillarder* les appendances desdictes villes. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCIX, Buchon.)

PILLARET, voir PILLERET.

PILLASTRE, s. m., pillard :

Et vous faictes *pillastres* et larrons de mer. (*Deb. des hér. d'arm.*, 66, A. T.)

PILLAT, s. m., blé mélangé :

Ung quart de forment et de *pillat*. (1510,

Invent. par la cour de Treourec, Arch. Finist.)

Ce terme se trouve encore, sous diverses orthographes, dans des actes du xvii^e et du xviii^e s. :

Deux boisseaux de *pilotte*. (1726, Arch. Finist. B 284.)

PILLATTE, voir **PIELATE**.

PILLAUDER, v. a., piller :

Ni qu'ils soient saccagez et *pillandez* par les gens de guerre, ni que les seigneurs particuliers ou voisins leur usent d'extorsion ni violence. (SULLY, *Mém.*, XI, p. 353, éd. 1725.)

PILLE, s. f., pillage, butin pris sur l'ennemi :

Après ce qu'il ot couru le pays de Bourdeaux, jusques pres de Thoulouse... et ars, gasté et pillé tout environ, s'en retourna a Bourdeaux a toute la *pille* et grant foison de prisonniers. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f^o 396^b.)

Se cilz de Mets certains estoient
Que se reubent nulz de lor ville,
Ses hosteilz li abaiteroient
Et metteroient en tel *pille*
N'y remendroit une cheville.

(*Guerre de Metz*, str. 36^a, E. de Bouteillier.)

Les besoingnes se demenoient en Brucie plus par maniere de larroncins et de *pille* que par maniere de juste guerre. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 291^b.)

Mais les fors seront amentiz,
Prins et abandonnez a *pille*.

(*Le Mir. M^{me} Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst.*, I, 202.)

Ils mectoiert tout a la *pille*. (1420, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de St-Denis*, Bibl. elz.)

Grans gast et grans *pilles* fut par eulz faicte. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f^o 107^a, éd. 1530.)

Avoient faict soudainement leurs courses et leurs *pilles*. (*ib.*)

Qu'ilz se debvoient contenter d'avoir eu la *pille* des forsbourgs par vingt quatre heures. (1577, *Pillage des faub. du Mans*, Rev. hist. et arch. du Mans, 1877, p. 302.)

La *pille* s'en va tire a tire.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f^o 57^v, éd. 1597.)

Il ne fut jamais que les Gascons n'aymassent la *pille*, ainsy que j'ay leu dans Froissard. (BRANT., *Gr. Cop. fr.*, VI, 210, Lalanne.)

PILLEMILLE, voir **PALMAIL**.

PILLEMAN, voir **PIREMAN**.

PILLEMENT, s. m., action de piller, pillage :

Occisions de gens, *pillemens*. (FROISS., *Chron.*, VI, 35, Luce.)

Surprises, *pilléments*, meurtres et hostilités. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 276, Michaud.)

PILLER, *pigler*, v. a., prendre :

Hola ! hola ! dict l'oste, *pille* patience. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXIV, Jacob.)

En hyver, les bonnes mesnaigieres *pillent* des joncz pour les brusler en lieu de chandelles. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 657, Génin.)

En cest estat Genes faisoit ses plainctes,
Et croire fault qu'elle eut dures estrainctes
De desespoir, mais l'itale science
Luy conseille de *piller* patience,
Dissimulant souz contenancez fainctes.

(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f^o 23^v, éd. 1532.)

Lombars sont estonnez, et n'ont aultre science
Fors haulcer les espaulles, et *piller* patience.
(*Id.*, *Voiage de Venise*, Consult. de d'Alviane et Pettillane, f^o 65^r, éd. 1532.)

Laissons le chemin de mon repos pour *piller* et prendre celui de son travail. (CORROZET, *Prison d'amour*, éd. 1526.)

Le vray remede est de *piller* patience.
(D'ADONVILLE, *les bien Aimez par Bonne Grâce*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 114.)

Mais il fait *piller* patience
Jusqu'à huit.

(TABOUROT, *Touches*, I, II, f^o 82^r, éd. 1585.)

Quoy, dit la messagiere, ne scauray je plus avant ? — Non, pour ceste heure, s'il vous plaist, respondit le prince. — J'en *pigleray* doncq la patience, dist elle : car le refus en pren je bien ennuis. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. xxxiv, éd. 1586.)

PILLE RAVANE ?

Et chieus autres qui la trebusque,
A il ja fait *pille ravane* ?

(ADAM DE LA HALLE, *Jus Adan*, Richel. 25566, f^o 47^v ; Coussemaker, p. 330.)

PILLEREL, voir **PILEREL**.

PILLERESSE, adj., fém. de pilleur :

Fauche, garçon, d'une main *pilleresse*,
Le bel esmail de la verte saison.
(ROSS., *Amours*, I, I, cxcix, p. 109, Bibl. olz.)

De Scylle et Charybdon la rage *pilleresse*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Amethyste, éd. 1578.)

Et vostre main de mon cœur *pilleresse*.
(CL. DE MORENNE, *Poés.*, p. 44, Dubamel.)

PILLERET, voir **PILERET**.

PILLET, voir **PILET**.

PILLETE, voir **PILETE**.

PILLETER, voir **PILETER**.

1. **PILLEURE**, s. f., coup :

Vien t'en donner contre ces portes
Deux ou trois *pilleures* bien fortes.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 318.)

2. **PILLEURE**, voir **PILEURE**.

PILLEUSE, voir **PILEURE**.

PILLEVILLE, *pille ville*, s. f., monnaie des évêques de Toul :

Comme par la grant mauvesetié et fauseté qui estoit et est es monnoies que l'en appelle *pilles vuilles*, venitiens et thoulais, et pour ce que nos sougiez, qui par leur simplece n'avoient pas connoissance en la

mauvasetié et fauseté de ces monnoyes... (1313, *Ord.*, I, 535.)

Item delivré pour mons. le mardy .vi. jour de novembre .cccxxxvii. trois selles, l'une de coursier garnie de soye a parer les arçoniers devant et derriere de *pillevilles* d'argent soudé, etc. (1337, *Compte de Rob. de Seris*, ap. Duc., *Pillevilla*.)

PILLEVILLE, voir **PILLEVILLE**.

PILLE WILLER, s. m., monnaie des évêques de Toul :

Item .xxi. fevrier a Meaux, baillé par M^e Guillebeau .vi^{is}. .xiv. *pilles willers* valant .LXVII s. (1314, *Compte des despens de l'ostel M. de Poitiers*, Piéc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 50.)

PILLICHERIE, voir **PELUCHERIE**.

PILLOIRE, voir **PILOIRE**.

PILLOLET, s. m., pouliot :

Pillolet : m. Pulicé mountaine, horse time, wild time, running time. (CORCOR., 1611.)

Vosges, *piloré*, serpolet.

1. **PILLON**, s. m., épi de blé que le fléau du batteur sépare de son tuyau en battant la gerbe :

Des pailles, *pillons*, feurres et estrains, neant pour la dite annee pour ce que le dit capitaine les a pris pour ses chevaux. (1429, *Compte du produit de la grange champartieresse d'Yenville*, c. II, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 142^r, Arch. Loiret.)

Le Clerc de Douy dit qu'on l'appelle aussi *épillon*.

Beauce et Perche, *pillon*, fragment d'épi de blé renfermant encore du grain.

2. **PILLON**, voir **PILON**.

PILLORIGER, voir **PILORIGER**.

PILLORISER, voir **PILORISER**.

PILLORISSEMENT, voir **PILORISEMENT**.

PILLORY, voir **PILORI**.

PILLOT, voir **PILOT**.

1. **PILLOTAGE**, s. m., pillerie :

Furent advertis de leurs roberies et *pilotages*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xciii, Buchon.)

2. **PILLOTAGE**, voir **PILOTAGE**.

PILLOTE, voir **PILOTE**.

PILLOTÉ, adj. ?

Hucque *pillotee*, lacerna. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoëtqueueran, Bibl. Quimper.)

PILLOTER, *pelloter*, *peloter*, verbe.

— Act., fréquentatif de piller :

Il y avoit seize ou vingt larronceaux, lesquels *pellotoient* leurs voisins. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cclvi, Buchon.)

Pres de la cité de Liege... ou se tenoient de quatre vingts a cent compagnons de guerre, *pelotans* le pays. (Ib., *ib.*, ch. xciii.)

Jadis les nobles chevaliers et les gens d'armes se armoient et par pais chevauchoyent pour garder la chose publique : a present l'on la *pillote*. (*L'Estoille du Monde*, éd. 1513.)

Ceszez, ceszez, gendarmes et piotons,
De *pilloter* et menger le bon homme
Qui de long temps Jacques Bon Home 'so
[nomme,
Du quel blodz, vins et vivres achetons.
(R. DE COLLENYE, *Rondeaux*, xcvi, Bibl. elz.)

— Butiner :

Les abeilles *pillotent* deça dela les fleurs. (Moxr., *Ess.*, l. I, ch. xxv, p. 84, éd. 1595.)

Tout ainsi que les oyseaux vont quelqesfois a la queste du grain, et le portent au bec sans le taster pour en faire bechee a leurs petits : ainsi nos pedantes vont *pillotans* la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seulement, et mettre au vent. (Ib., *ib.*, ch. xxiv, p. 73, éd. 1595.)

Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui *pillotent* par cy par la des fleurs toutes entieres, et telles qu'elles sont les emportent, pour faire des bouquets, et puis des presens. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. xiv, p. 652, éd. 1601.)

— Neutre, piller :

Après avoir en belistrant et *pillotant* amassé quelques trois cents escus. (CALVIN, *la Vraye façon de reformer l'Eglise*, p. 184, éd. 1559.)

Rober et *pilloter* sur les pays a l'environ. (*Chron. de J. Lud et Chrét.*, p. 13.)

Centre de la France, *pilloter*, v. n., picoter, en parlant des oiseaux, lorsqu'ils picotent les fruits, les épis de blé.

2. PILLOTER, voir PILOTER.

PILLOTERIE, s. f., petits pillages répétés :

Si vous donnez de votre main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (MONTL., *Comm.*, l. VII, éd. 1594.)

PILLOTIN, voir PILOTIN.

PILLOTIZER, voir PILOTISER.

PILLOUSIE, s. f., pillerie :

Un individu, pour divers larchins et *pillousie* battu de verges, banni. (1550, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PILLOUERE, voir PILOIRE.

PILLOUESTE, voir PILOETE.

PILLUCHERIE, voir PELUCHERIE.

PILLURE, voir PILEURE.

PILOETE, *pillouette*, *pilloueste*, s. f., petite boule :

Estoit ordenez li cors de .xii. heures du

jour et autretant de *pillouestes* d'arain qui en la fin de l'eure chaoient sor un timbre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 124^a.) P. Paris : *pillouetes*.

— Pilule :

Prenez gomme adragant et la faictes demourer une nuyt en ung peu d'eaue d'orge, et puis ayez des gyroflés et mastic et gomme arabic, et faictes pouldre et la meslez ensemble la gomme adragant qui est demourée en l'eaue d'orge, et en ferez *pillouetes*, et icelles tiendrez dessouz la langue une grant piece, et puis les avalez. (*Platine de honeste volupté*, f° 25^r, éd. 1528.)

1. PILOIRE, -oyre, pill., s. m., pilori :

Troys petit cadenzat que sont pour les couliers du *pilloire* de la place. (*Inv. des Arnoys*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Derriere le *pilloyre*. (1543, *Reg. cons. de Limoges*, I, Ruben.)

2. PILOIRE, pill., pillouere, s. f., pilule :

Les trois petis morceaulx becuz,
Les m'appellez vous *pilloueres*?
Ilz m'ont gasté les machoueres.
(*Pathelin*, p. 60, Jacob.)

Dites vous que ce sont *pilloueres*?
Ilz m'ont tout rompu les maschoires.
(Ib., var. du ms. Digot.)

PILOKE, s. f., objet servant à un jeu de jeunes filles :

Avoirs resane le *piloke*
C'on fait de poil a tout le loko
Pour puceles esbaniier.
Quant on voit l'une manier
Li *piloke* si com doit
De cascade est mostree au doit,
N'i a celi qui ne l'apele ;
La set on s'ele est bele ou laide
Par le *piloke* qu'ele tient.
Oies pour Dieu qu'il en avient ;
Tantost que le *piloke* vent
Li compaignesse ki le prent
Est bien rewardee autretant
Com cele ki le tint devant.
Tout çou est verites sans faille ;
Quel part que li *piloke* en aillo
Li cuers d'eles le suit apres.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1329, Ars.)

1. PILON, pill., s. m., pilier, poteau :

Le saint *pilon* de Saint Maxin. (*Texte ancien dans le Bull. des comit. hist.*, 1850, n° 4.)

Ça cordes, ça habillement,
Ça feu, ça paille, ça *pillon*.

Icy doit mettre le *pillon* a point. — Icy doivent estre attachez (Tyton et Sydrac) au *pillon* et qu'ilz se puissent devaller en bas secrettement, et en leurs lieux rebouter entre le *pillon* et les fagolz aucuns corps fainctz. (*Act. des apost.*, vol. II, f° 205^a, éd. 1537.)

2. PILON, pillon, s. m., bonde d'étang :

Lesquelz compaignons alerent audit estang, et eulx illec arrivez... leverent le *pillon* ou bonde dudit estang. (1451, Arch. JJ 184, pièce 131.)

Il est loisible a chacun faire estanc en

son heritage et y asseoir bonde ou *pilon*, pourveu qu'il n'entreprenne sur le chemin et sur le droit d'autrui. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 886, éd. 1604.)

PILOREMENT, s. m., action d'exposer au pilori :

Mutilation de membres, *pilorement*, fustigation. (*Cout. de Gorze*, III, 28, Nouv. Cout. gén., II, 1076.)

PILORI, *pillory*, s. m., ornement de cou pour les femmes :

Le suppliant print une cotelle (robe) a usage de femme avec unes manches et un *pillory* de toile. (1428, Arch. JJ 174, pièce 187.)

PILORIEUSEMENT, adv., par la peine du pilori :

Estre puni *pilorieusement*. (1404, Arch. JJ 159, pièce 113.)

PILORIGER, *pill.*, v. a., pilorier :

A paine d'avoir la langue perché, d'estre *pillorigé*, ou autrement puny. (21 juill. 1589, *Reg. aux public.*, f° 335, Arch. Tour-nai.)

PILORIN, *pilerin*, *pellorin*, s. m., pilori :

Sour le *pellorin*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xxiii, 16, n° 51.)

Quant aucun escuer courera ou galopera le cheval de son maistre ou d'autre, que ledit scurier soit mis au *pilerin* et que il i doie demorer dou solail levant jusques a mei jour. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 123 v°.)

PILORISATION, s. f., action de mettre au pilori :

Lesdits hauts justiciers peuvent imposer aux malfaiteurs peines du dernier supplice par l'espee, feu, corde, fustigation, *pilorisation*, bannissement et autrement. (*Cout. de Lille*, I, 3, Nouv. Cout. gén., II, 892.)

PILORISEMENT, *pillorissement*, s. m., condamnation au pilori, punition du pilori :

Les hauts justiciers ont cognoissance de ces requerans mort, mutilation de membres, fustigations, *pillorissement*. (GUESOYS, *Conf. des coutumes*, f° 20 v°, éd. 1596.)

PILORISIER, -ser, *pyl.*, *pill.*, *perololisier*, verbe.

— Act., pilorier, mettre au pilori :

Il semble, puisque le moyen justicier peut faire mourir, que par plus forte raison il peut faire escheller et *pyloriser*. (xiv^e s., *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 150, Beaupré.)

En concluant le dit procureur contre le dit Poissant que... on devoit porter punition du crime de faux, tele que de estre *perololisiez* par jours solempnez. (1335, Arch. JJ 127, pièce 167.)

Et autre peine corporelle comme fusti-

ger, *pilloriser*. (*Const. de Tournai*, ms. ap. part. à M. Bocquillet, p. 8.)

Ceux qui l'avoient apportée (la bulle de Benoist XI) furent *pillorisez* et eschaffaudez. (N. PASQ., *Lett.*, X, v, éd. 1723.)

— Fig. :

Pour faire *pilloriser*
Enfin et martiriser
Ton amo.

(MICHAULT, *Dance aux Aveugles*, p. 28, éd. 1748.)

Mais il convient pour ainsi deviser
Honneur et fame a tort *pilloriser*.

(Id., *Doctrinal de court*, n° 82 v°, éd. Genève.)

— Réfl., se tourmenter, se mettre à la torture :

Il se travaille et *pillorise*,
Et sy n'aura jamais assez.

(MICHAULT, *Dance aux Aveugles*, p. 106, éd. 1748.)

1. PILOT, *pillot*, s. m., tas, monceau :

Jusques a ce que lesdits monceaux, mulions, vaches ou *pillots* (de sel) ayent esté faits de certaine grandeur, mesure ou jauge. (1^{er} juin 1541, *Édit de Franc. 1^{er} sur le fait des gabelles*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. l. fr.*, XII, 748.)

Ils mettront iceluy fumier par monceau ou *pilots* dans le champ. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Poitou, *pilot*, tas, morceau de terre, de blé; tas de sel que les sauniers relèvent sur le bossis de leurs marais salans. H.-Maine et Bret., Quimper, des *pilots*, des chiffons, des loques.

2. PILOT, s. m., pion :

.i. cromale, .i. *pilot*. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

3. PILOT, *pillot*, s. m., sorte de jeu :

Hem qu'il ne soit aucuns qui joue aux billes, a le fosselette, a l'estaquette; aux *pillots*, au breleuc, a le crois ou pile, ... ou autres jeux semblables, sur ledicte paine. (27 janv. 1428, *De tous jeux*, Reg. aux Publications, 1423-1433, Arch. Tournai.)

Pierart de le Masure, pour avoir joué aux *pillots* a l'argent contre l'ordonnance et deffence sur ce faicte. (3 mars 1430, *Voyages enjoings*, Reg. de la loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

4. PILOT, *pillot*, s. m., pieu, pilotis :

Remis .xxii. noefs *pillots* et les estequiel par dedens li auwe. (Août-nov. 1398, *Compte d'ouvrages*, vii°. Somme des mises, Arch. Tournai.)

Si s'afficierent a oster et a traire hors les *pillots* dont il y avoit semes en l'Escaut grant fuison. (FROISS., *Chron.*, II, 64, Luce.)

A Simon Descauld, carpentier, pour une journée par lui desservie a avoir fait et ordonné dix huit *pillots* de bos, mis et employes en la fondation desdittes maisons, pour ce, .iii. s. .iv. d. t. (2 sept. 1418, *Excéc. testam. de Miquelot Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pillos ou peros. (1456, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpentier de ladicte ville, pour dix journées et demie par lui desservies en ceste xv°,... [pour avoir] drechié l'engien dont on a lyé les .xvi. *pillots*, qui ont esté mis en ung bouillon, qui estoit entre deux roques, ou fons de le fondacion dudit mur. (1481, *Compte des fortifications*, 8° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Buges a picots pour faire les *pilots* de la porte du carnier. (1512, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La parure faicte de sablon en la paroit onze, et les *pillots* mis en haul, et le cyment sans chaux mis contre la face du vent ne seront point permanentz. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Ecclesiastic., xxii, 21, éd. 1530.) Lat., pali.

— Fig. :

A coeilli le propre bos
Dont on a fait les *pillots*
Qui sont en mon c'er enté,
Piloté.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, n° 231 v°.)

Borinage, *pilot*, pieu.

Noms propres, *Pillot*, *Pilot*.

Noms de lieux, le *Pillot* (Rhône), les *Pilots* (Loiret, Yonne).

PILOTAGE, -aige, *pill.*, s. m., construction sur pilotis; mot conservé :

A Jehan le Sellier, laboureur, pour l'accat a lui fait par lesdis deputez et repecteurs, de six hommeaux pour servir et employer a ladicte œuvre et *pillotage* dudit tauldis, a esté payé, par marchié fait, y compris le voitture et carriaige, jusques audit lieu, .xii. livres Flandres. (1491, *Compte des fortifications*, 1^{er} Somme des Mises, Arch. Tournai.)

Outre tout cela, estoit planté encore au-devant de la partie du vau l'eau un autre moindre *pillotage* pour servir d'esperon, en forme d'un bellier de batterie attaché au reste de l'ouvrage pour soutenir et recevoir l'impetuosité de la riviere. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 134, éd. 1576.)

1. PILOTE, *pillotte*, s. f., sorte de jeu, pile ou face :

As barres prenent a juler
E d'une *pilote* a getor.

(*Vie du pape Grég.*, p. 42, Luzarche.)

Aus dez, aux tablos, aux *pillotes*,
Aux marchioz, aux plaiz et *pillotes*.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 110, éd. 1518.)

2. PILOTE, -olte, s. f., instrument servant à épiler :

Et estoient res a *pilote* et a nue teste, chacun un pavais de bois en sa main et un baston de mellier cautele. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 38, Kerv.)

PILOTEMENT, s. m., action de battre les pieux formant un pilotis :

Pilotelement, affermissement de fond, a force de pieux fiches. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

1. PILOTER, *pill.*, v. a., bröyer, mettre en pièces :

Lesdis habitants amenoient ou faisoient amener, *piloter* et froissier leurs raisins es auges qui pour ce faire estoient ordonnées. (17 avr. 1448, *Sent. du lieuten. du Bailli d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers-Etat*, III, 564.)

Hé, paillardo, garse, morvouse,
Me viendras tu cy marmoter ?
Je te foray [bien] *piloter*,
Par la croix bieü.

(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th. fr., II, 419.)

2. PILOTER, v. n., jouer à croix ou pile :

Et aux pierettes, au havot (nous jouions),
Et au *piloter*, ce mo semble.
(FROISS., *Poés.*, I, 93, 206, Scheler.)

3. PILOTER, *pill.*, v. a., garnir de pieux, de pilotis :

Ains qu'on le puist maçonner
Ne ouvrir,
Piloter
Pour donner

Fondation et vigour.
(FROISS., *Poés.*, II, 246, 8, Scheler.)

Chil de dedens avoient fet *piloter* l'Escault par tel maniere que on ne les pooit aprochier par navie. (Id., *Chron.*, liv. III, p. 264, éd. 1559.)

Pour cinq cens et demy de paulx de verne que les dessusdits ont promis a coigner en terre pour *piloter* et prendre lesdis fondemens de ladite pile. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, n° 29 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Absolument :

C'estoit necessité que l'en *pillotast* de pelx ou lieu et place ordonnée a faire les fondemens [de la porte de Marlainville]. (13 juill. 1397, Arch. mun. Rouen, A 4.)

Piloter en aucun lieu pour sourtenir les terres adfin que elles ne avallassent au dits fosses. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 228, Dupont.)

A Anthonne Legier, fevre de la dicte ville, pour avoir rappoinctié hastivement les deux estriers du mouton servant a *piloter* a ladicte œuvre. (1491, *Compte des fortifications*, 3° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Des Jhesuites qui requierent pooir faire une saillie de .xii. pieds de large sur la riviere pour tirer eauve de leur maison sans *piloter*. (2 juin 1562, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Fig., affermir :

Car possible n'est qu'un si grant fais puist estre soutenu que de volentez *piloteez* et assorties en ung commun et loable desir. (MART. LE FRANC, *l'Estrif de Fort.*, n° 69 v°, éd. 1480.)

PILOTIER, s. m., soutien, appui :

La justice ferme et principal estançon et *piloter* des principautez et monarchies. (1598, *Lettres patentes du duc de Lorraine*, Nouv. Cout. gén., II, 1064.)

PILOTIN, *pill.*, *pelloutin*, s. m., pilotis :

Sans avoir regard a l'edification d'un si beau temple et saint lieu, le fait sapper, et appuyer sur de petits *pillotins*. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 179, éd. 1588.)

Quy se saisirra de la porte du pont levys e: portera les *pelloutins* pour soutenir la pinhie? (*Mém. de J. Burel*, p. 411, Chassaign.)

PILOTISER, *pillotizer*, v. a., affermir à l'aide de pilotis :

Qui a fondé, *pillotizé*, talué,... qui nourrit les devots religieux. (RAB., *Quart livre*, c.1. LIII, éd. 1561.)

Les cœurs des chrestiens y estans tellement encrez (dans l'amour de Dieu), *pilotisez* et enracinez, qu'ils ne sont esbranlez par aucunes tentations. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 459, éd. 1599.)

PILOUS, voir PELEUS.

PILURE, voir PILEURE.

PIMAIN, voir PIGMAIN.

PIMARD, voir PIMART.

PIMART, *pimard*, *pymart*, *picmart*, *pieumart*, *pieumar*, *piumart*, s. m., sorte de pic, loriot :

Pour or de Chippre, soie et façon de chascun arbrecel et *pimart*, de 44 qui y furent brodez et assis, 16 s. p. (1352, *Compt. de La Font*, *Compt. de l'argent.*, p. 148, Douët d'Arcq.)

Pour oir l'estat de sa terre
Fist deux corbaultz cerchier et querre,
Ausquelz on rendoit de tout compte,
Et deux *pymars* pour aler querre
Les papiers enfermez soubz serre.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 3174.)

Le *picmars*, the unthatche. (DU GUEZ, *Au Introd. for lo lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 911.)

Pic, *picmart*, pic verd, pic jaulne, *pieumart*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 74 r°, éd. 1557.)

Picus, un oiseau apellé pivert ou pic ou *pieumar*. (GUIL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Picus, un oiseau appelé pivert, ou pic, ou *piumart*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Comme jadis Picus fut estonné,
Quand une fee en *picmars* l'eut tourné.
(ASSERAT, *Rec. des Oeuv. poét.*, Metam. d'un homme en oiseau, p. 40, éd. 1606.)

Pimard : m. A heighaw, or woodpecker. (COTGR., 1611.)

Pimart : m. A speight, woodpeker, hichaw, hickeyvay. (Ib.)

Norm., *pimart*, pivert; Malmédy, *pimart*, Stavelot, *pimaie*, bouvreuil.

PIMARTEL, *pym.*, s. m., pic :

Meis sires li evesques si ait teil droit en ceste ville que c'il voit devant fort maxon pour abaitre, chescuns des feivres de Mez que forge tient a son conduit li doit un

pymartel. (*Drois de M^r de Mes*, ms. Metz 45, f° 103^r.)

PIMENT, *piument*, *pieument*, *pigment*, *puiment*, s. m., boison composée de miel et d'épices :

Je vos vuel commander
Que del *piument* me servez au disner.
(Raoul de Canbrat, 570, A. T.)

Melissa, id est citraria, ro. *puigmens*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, Bibl. de l'Ec. des Ch., 6^e sér., t. V, p. 332.)

Va tost, n'aies pas demouré,
De ce *pieument* et du mouré
A grant planté nous en aporte.
(Rich. li biaux, 271, Foerster.)

Nectar, *pigment*, douce liqueur. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 190 v°.)

PIMENTIER, *piumentier*, *pigmentier*, s. m., embaumeur, parfumeur :

Et quant li meides et li *piumentiers* fut quis por lui ouvrir et condir, et en cel meisme jor ne fut pas troveiz, par la nuit sivant giut ses cors nient entereiz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 243, Foerster.)

Celuy bon huyle qui se fait chez les *pigmentiers*. (*Tresor de Evonime*, p. 196, éd. 1555.)

PIMPELORER, voir PIPELOMER.

PIMPELOTER, voir PIPELOTER.

PIMPENAUDER, v. n., tressaillir, sauter de joie :

Pimpenuader. To pranke, trim, trick up. (COTGR., 1611.)

PIMPENEL, voir PIMPERNEL.

PIMPERNEL, *-eau*, *pinper.*, *pimpre.*, *pinpre.*, *piper.*, *pipre.*, *pippre.*, *pimpe.*, *pinpe.*, s. m., espèce de petit poisson remarquable par son agilité, le *sparus* des Latins :

.. barriz de anguilles ou de *pinpeneaux*. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 2 v°, Arch. Loiret.)

Pimpernaux d'Eure. (XIII^e s., *Prov.*, ap. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, III, 424, éd. 1815.)

Oiseaulx, *piperneaulx*. (1391, *Denombr. du Baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 42 v°.)

Pimpernaux ont luisant et deliee pel et ne sont point limonneux comme sont anguilles. (*Ménagier de Paris*, t. II, p. 191, Biblioph. fr.)

Iceulli Jaquet prist cent et demi d'anguilles et quatre ou cinq cent *piperneaulx* ou environ. (1398, Arch. JJ 154, pièce 15.)

Lesquelles anguilles et *pimperneaulx* pouvoient valoir en tout quinze francs. (Ib.)

Spargus, poisson dit *pimpenel*. (*Gloss. de Salins*.)

Dix *pimperneaulx* et deux enguilles. (1404, *Denombr. de la Vic. de Couches*, Arch. P 308, f° 94 r°.)

Quatre cents de *pipreniaulx*, tel que on

dit de couvent... le cent de *pipreniaulx*.xxx. solz. (1421, *Reg. Ezechiel de Corbie*, f° 98 v°, ap. Duc., *Pipernella*.)

Millier de seiches, de *pimpeneaux*. (26 juill. 1432, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 214.)

Sur chascun millier d'anguilles, diz solz, et de *pimpeneaux*, cinq s. (10 déc. 1433 *Lett. pat.*, ib., III, 80.)

Une douzaine de *pimperneaulx*, deux polz de loche, et les deux pars d'une livre de poivre. (1456, *Denombr. du baill. d'Eureux*, Arch. P 303, f° 48 v°.)

Anguilles et *pinpeneaux*. (1569, Commanderie de l'Île-Bouchard, Arch. Vienne.)

— Fig., homme vif, léger, alerte, et, dans un sens défavorable, homme éventé, tête folle :

Elle s'estoit abandonnee, non a un dieu chien et imaginaire, mais a ce *pimperneau* accort, liberal et finet. (J. DE FONTENY, *L'Asne ruant*, p. 14.)

Cet autre est sur un petit *pimperneau*, janin et doublejan. (TABOUROT, *Bigarr.*, Des descriptions pathiques, f° 197 v°, éd. 1584.)

Quelques mignards, *pimperneaux* et pois succez de nostre temps. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1117, éd. 1611.)

Norm., *pimperneau*, *piperneau*, espèce de petite anguille.

Noms de lieux, *Pimpeneau* (Loir-et-Cher), *Pimperneau* (Eure-et-Loir).

PIMPERNELLE, *-pernielle*, *pip.*, s. f., petit poisson remarquable par son agilité, le *sparus* des Latins :

Des plats de *pimpernielle* ou anguillettes. (1543, *Parties de dîners faitz en la Chambre des Comptes à Lille pour ung un commandant apres la renenghe*, Ch. des comptes de Lille, B 2139.)

— Fig., femme vive, alerte, et, dans un sens défavorable, tête folle :

Quant l'accointa la jovinecele
Qui estoit jone *pimpernelle*.
(G. DE COINCI, *Aïr.*, liv. 2, ap. Duc., *Pipernella*.)

Et se c'est une *pimpernelle*
Qui veuille entendre la raison
On essaye s'elle est fumelle
En quelque coing sans grant blason.

(Monol. d'ung clerc de taverne, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, XI, 51.)

On trouve, dans les *Noëls Bourguignons* de La Monnoie, de jeunes *pimpernelles*, pour dire de jeunes femmes éveillées, fringantes, évaporées.

PIMPLOCHER, *pinp.*, (se), v. réfl., s'atiffer :

Une de ses damoiselles, qui lui tenoit le miroir, et lui aidoit a se *pimplocher*. (LESROULE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 89, Champollion.)

PIMPOLER, voir PIPELER.

PIMPRES, *pinpre*, s. f., pimprenelle :

Pinpernele, *pinpre*, bridde tunge. (l'oca-

bulary of the names of plants (of the middle of the thirteenth century), p. 140, Wright.)

PIMPRENELLE, *pin.*, s. f., futilité :

O quot bona hodie perdantur in talibus abusibus, en telles *pinprenelles*. (MENOT, *Enfant prodigue*, Labouderie, le *Livre de Ruth*, p. 30.)

PIMPRENEAU, voir PIMPERNEL.

1. **PINACLE**, *pin.*, *pign.*, s. m., sommet en général :

Pignacle. (Serm., ms. Metz 262, f° 67^a.)

Il commanda et ordonna par sa commission de faire feux sur les *pignacles* des hautes montagnes, pres des rivages de la mer. (J. DE WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 6, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour .i. *pinacle* de pierre que il a vendu et livré a la dicte ville. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 280, Delaville.)

Pour l'ouvrage et faczon d'une chasse et fierte d'argent vitree et ouvree, a ymages de appoustrés, a *pinacles* et tabernacles, pour mettre les reliques de Monsieur S. Malou. (1433, *Compte d'Auffroy Guinot*, ap. Lob., II, 1034.)

Une chasse d'argent avecques un grand *pinacle* pour porter Corpus Christi. (6 mai 1440, *Inv.*, Carl. Chap. Dol, Arch. Ille-et-Vil., S. G. I.)

Ung *pinacle* de quartiers de pierre dure. (1549, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 93, Chevalier.)

Guernesey, *pinacille*, s. f., clocher.

2. **PINACLE**, s. m., sorte de filet :

Jongleurs, esprouveurs de triacle,
Et aultres inventeurs de bourdes
Tendront en maint lieu leur *pinacle*
Pour attraper cousins et lourdes.

(1527, *Preosticat. de Songcreux*, 216, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 180.)

PINAGE, s. m., sorte de redevance :

Item accordé est que durauntz les ditz trewes que les seigneurs coadjutours pourront aller seurement de l'un pais al aultre, et toutz marchauntz... auxi fraunchement come ils soleient aler et venir en temps des predecessours des ditz rois, paiauntz les pesages, vinages et *pinages* (que sont acustumez). (*Pièce de 1343*, ap. Duc., *Pinagium*.)

PINARD, voir PINART.

1. **PINART**, s. m., membre viril :

Son *pinart* fripponnier.

(*La grande plus inclite et tres admirable generalogie du magnanime Frippelipes*, par ung jeune poète champenois, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 69, éd. 1731.)

2. **PINART**, *-ard*, s. m., très petite pièce de monnaie :

Je veiz maistre François Villon qui demanda a Xercès : Combien la denree de moutarde ? Un denier, dist Xercès. A quoy dict ledit Villon : Tes fierves quartaines, villain, la blanche n'en vault qu'un *pinard*, et tu nous surfaictz icy les vivres. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxx, éd. 1552.)

Pinard, an exceeding small piece of money. (GORG., 1611.)

— Richard :

Tu voys ung povre loricart,
Par artificiel office,
Devenir ung riche *pinart*
Et acquerir grand benefice.

(*Livre des amours de Pamphile et de Galatee*, éd. 1494, in-4.)

Le *pinart* Jan Dodin, recepveur du Coul-dray, rencontrant sus la rive frere Adam Couscoil, cordelier observantin de Myrebeau, luy promist un habit en condition qu'il le passast outre l'eau a la cabre morte sus ses espaulles. (RAB., *Tiers livre*, ch. xxiii, éd. 1552.)

Nom propre, *Pinard*.

Noms de lieux, *Pinard* (Seine-et-Marne et Loire-Inférieure), le *Pinard* (Indre).

PINATE, voir PEIGNATE.

PINAYE, voir PINOIE.

PINCEEUR, s. m., fabricant de pinces :

Pinceeurs. (Voc. des mest., ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

PINCELER, *-celler*, *-cheler*, v. a., peindre, barioler :

Platré, blancy, *pinché* et chiré par dens icelle vaulsure. (1499, Bethune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 199.)

Seront tenuz lesdis macons jointoyer, ragreer, *pinceller* et marqueter d'ardoyses toute la maçonnerie. (9 mai 1554, *Lett. du Bailly de Blois*, Richel. Cab. général., Bret. de Villandry.)

PINCELET, s. m., pinceau du peintre :

Plus ennoblis par leurs beaux *pincelelets*
Que Marmion jadis de Valenciennes.
(Le MAIRE, *la Plainte du désiré*, p. 399, éd. 1549.)

PINCELIÈRE, s. f., vase servant au nettoyage des pinceaux :

La *pincelière* est un vase ou l'on nettoye les pinceaux avec l'huyle, et de ce meslange on fait un gris bigarré et bon a certains ouvrages, comme a faire les premières couches, ou imprimer la toile. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 306, éd. 1622.)

PINCEMERILLE, *pinsemorille*, *pinchemorille*, *pincederine*, s. f., sorte de jeu, dans lequel on pinçait le bras en disant : *merille*, *morille*, ou *merine* :

Trouverent les unes devisans, les autres jouans au *bric*, les autres a qui fery ? les autres a *pincederille*. (*Ménagier*, I, 71, Biblioph. fr.)

Et quant la lune estoit serine
Moult bien a la *pincederine*
Juiens aussi en temps d'esté.

(FROISS., *Poés.*, I, 93, 195, Scheler.)

La jouoyt au flux... a *pinsemorille*. (RAB., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Ces aultres ci s'exercent bien et beau
A qui pourra abattre le chapeau
Avec la main et a *pincederille*.
(1587, *Les trente-six figures contenant tous les jeux*, Magasin pittoresque, 1847, p. 68.)

— Sorte de sauce :

Ne por fero *pincederines*,
Rostir, farsir, frire et larder.
(G. DE COINGI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 302^b.)

Ne por faire *pinchemorilles*.
(Id., *ib.*, ap. Duc., *Salsa*.)

PINCEMERINE, voir PINCEMERILLE.

PINCERNE, s. m., sorte de bouteille :

Avoir des gens qui portassent corbeilles,
Barriz, flascons, *pincernes* ou bouteilles.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, ch. xiii, Jouaust, p. 51.)

— Bouteiller :

Le *pincerne* ou bouteillier du roy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., I, f° 87 r°.)

PINCETER, *pinseter*, v. a., arracher avec une petite pince :

Ils se faisoient souvent *pinceder* tout le poil, comme les femmes françoises ont pris en usage depuis quelque temps de faire leur front. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. xliix, p. 190, éd. 1595.)

— Epiler :

Se faire *pinceder* tout le corps. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. xxxiii, p. 482, éd. 1595.)

— Pincer légèrement :

Te promettant, si tu l'accordes,
De *pinceder* si bien les cordes
De leur luth en sonnont ton bruit
Qu'ell's t'exenteront de la nuyt.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 46 v°, éd. 1559.)

A ceux qui savent bien chanter,
Mignarder, flatter, *pinceder*
Les cordes de leurs mains legeres
D'un lut aux languettes sorcieres.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la Clochette, t. II, f° 68 v°, éd. 1578.)

Orphé dessus la proue estoit,
Qui des doigts son luth *pincedoit*.
(RONS., *Odes*, I, V, xxiii, à André Thevet, p. 393, éd. 1584.)

Ceux qui par un avare outrage
Espoints d'une meschanceté
Pincedoient ore le visage,
Ore le nez, ore l'image
De ta commune majesté.
(Id., *ib.*, p. 370.)

— Chanter sur les cordes de la lyre :

Et lors tu n'auras perzonno
Qui ton logis environne
De priores et de pleurs,
Ou *pincedant* ses malheurs
Face une fidelé escorte
Dessus le seuil de ta porte.
(GREVIN, *Sec. partie de l'Olympe*, éd. 1562.)

— Tenailier :

Qu'on *pincedet* mon corps de bouillantes tenailles.
(JEHAN DE LA TAILLE, *la Famine*, 3, éd. 1572.)
Des tiercelets de faucon, qui ont esté *pincedez* des serres, afin qu'ils donnent au

pigeon sans pouvoir le lier. (DESPARRON, de la Fauconn. du roi, p. 171.)

— Fig. :

Puis que fuyant sur luy, je ne puis éviter
Le soin qui nuict et jour vient mon cœur *pinceter*.
(DU BARTAS, *Judit*, V^e livre, f^o 43 r^o, éd. 1597.)

... Aussi la faute faite,
La conscience au cœur sans cesse les *pincete*.
(VAUQ., *Sat.*, V, A Ch. de Bourguev., Travers.)

Sens je pas les coupables remors qui re-
muent mesnage et *pincellent* cruellement
ma conscience ? (1607, *Exempl. punit. du*
violém. et assassinat, etc., Var. hist. et
litt., III, 235.)

— Infini. pris subst., action de pin-
cer légèrement :

Que me sert la theorique
Du nombre pythagorique :
Un rond, une ligne, un pointet,
Le *pinceter* d'une corde,
Ou sçavoir quel ton accorde,
Et quel ton n'accorde point ?

(JOACH. DU BELLAY, *Disc. sur la louange de la vertu*,
p. 195, dans les OEuvres françaises, éd. 1573.)

— *Pinceté*, part. passé, épilé avec
une pince :

Son menton *pinceté*,
Son visage de blanc et de rouge empasté.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, 2, Bibl. elz.)

PINCHELER, voir PINCELER.

PINCHEMORILLE, voir PINCEMORILLE.

PINCHEREL, s. m., levier, barre de
fer servant à démolir un mur, à soule-
ver des pierres, etc. :

Un fevre refait des *pincheriaux*. (1435,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Leviers, *pincheriaux*, hauyaulx, plan-
ques, rondeaulx, chivieres, collers, cuviers.
(22 juin 1447, *Reg. aux Publications*, 1443-
1450, Arch. Tournai.)

Travailler au picq, au *pincherel*, a de-
faire ung pan de mur. (1455, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Anthonne Legier, fevre de la dicte
ville,....vi. *pincheriaux*, pour servir aux
machons a eslever les dictes pierres et
cailleaux, pesans .xxxiii. livres, tout au
pris de .xi. d. la livre. (1491, *Compte des*
fortifications, 7^e somme des mises, Arch.
Tournai.)

Racherer ung *pincherel* pour les machons.
(1503, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Ung *pincherel* de fer. (1586, *Mobil. de la*
halle de Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*,
p. 111.)

PINCHIER, voir PICHIER.

PINCHOEL, s. m., pince :

Jehan le Nain, serrurier, a .iii. ans, com-
me larron, pour avoir prins et emblé en
ung coffre deux orilliers, duquel coffre il
avoit eslevee la serrure au moyen d'un
pinchoel dont il estoit pourveu. (2 janvier

1455, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Bans de
trois ans, Arch. Tournai.)

PINCHON, s. m., pince :

Boucqueletes de haubregon, des de fe-
vre, broiers et *pinchons*. (1423, *Exéc. tes-*
tam. de Angnies, V^e Jehan de le Bruyère,
Arch. Tournai.)

PINCHURE, s. f., pince :

E *pinchures* de or, e chaenes, e crocs, e
phieles, e mortiers, e encensiers, tut de
fin or. (*Rois*, p. 257, Ler. de Lincy.) Lat.,
forcipes aureos.

PINÇOIR, *pençoir*, s. m., sorte de si-
gnet qui sert à pincer les feuillets d'un
livre :

Un livret de plusieurs orisons, et au
pençoir des enseignes .iiii. petites perles et
.ii. mauvaises pierres, mis en une bourse
vermeille. (1405, *Inventaire de la librairie*
du duc de Bouryogne, ap. Laborde, *Emaux*,
p. 450.)

Unes grandes heures, couvertes de cuir
rouge, a cloans d'or, a .ii. *pençoir* garni de
.ix. grosses perles. (*Ib.*)

PINCTER, voir PINTIER.

1. **PINE**, s. f., membre viril :

Chascuno qui los va nomant
Les apelo, ne sai comant,
Borses, harnais, riens, piches, *pines*.
(Rose, Richel. 1573, f^o 60^e.)

N'est plus employé que dans un lan-
gage grossier.

2. **PINE**, s. f., épingle :

Ancienement amascent mieult gesir en espines
K'elles usascent tant d'espingles ne de *pines*.
(G. LE MUISIR, *li Estas de tous gens seculers*, II, 35,
Kerv.)

Qui onques n'i conquisterent la mon-
tance d'une *pine*. (*Geste des ducs de Bourg.*,
p. 260, Chron. belg.)

3. **PINE**, voir PENNE.

PINEE, voir PINOIE.

PINEL, *-iel*, *pyn.*, s. m., petit pin :

A l'estache se tint qui estoit de *pinel*.
(ADEN., *Buev. de Com.*, Ars. 3142, f^o 193^e.)

Je proi a Diu, ki ne menti,
Qu'il vous en avigne autressi
Com il fist a un grant *piniel*
D'un sion jovene petit *piniel*.
(Sept Sag., 976, Keller.)

Et vit dune rachine issir
Un petit *pinel* et saillir.
(*Ib.*, 1017.)

Tous jors vont les branches colpant,
Si com li *piniaus* vait croissant.
(*Ib.*, 1049.)

Li *pyniaus* fu en grant crestes.
(*Ib.*, 1057.)

Pource vous puisse il avenir aussint
comme il fist au pin de son *pinel*. (*Sept*
sages, ms. Chartres 620, f^o 22^e.)

Cestuy grant arbre est tant large par
dessus le petit *pinel* qu'i destorbe l'aer et

le seloil de le touchier. (*Sept sag.*, p. 72,
G. Paris.)

La rue du *Pineau*. (*Compt. du xv^e s.*, feuille
de garde du ms. du Mans 173.)

— Bois de pins :

Toute nuit errent sans nes un contredit,
El *pinel* entrent dedans un val antif,
Pres de Lions la grant cité de pris.
(Garin. *le Loh.*, 2^e chans., VIII, p. 195, P. Paris.)

Par lo vergier esbanoiant
S'en aloient lez un pendant,
Un val truevent et un ruissel
Qui soef cort par le *pinel*.
(Florance, Richel. 19152, f^o 41^e.)

Noms propres actuels, *Pinel*, *Pineau*.

Noms de lieux, *Pineau* (Loir-et-Cher
et Sarthe), le *Pineau* (Maine-et-Loire
et Vienne), les *Pineaux* (Vendée et
Puy-de-Dôme), le *Pinel* (Ille-et-Vilaine
et Loire), *Pinel* (Manche).

PINERESSE, voir PEIGNERESSE.

PINET, *pignet*, s. m., petit pin :

... Une forest semeo
De pins que sainte a moy j'ay plusieurs ans ai-
De noirs *pignets* obscure. [mee,
(ROB. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, *Eneide*, 9^e liv.,
f^o 245 v^o, éd. 1582.)

— Pineau :

Le meilleur complant de la vigne blanche
est le frumenteau, qui a le bois tirant sur
le jaune ; et apres luy le muscadet qui
porte le bois rouge ; puis le fin *pinet* d'An-
jou, qui a le bois tirant sur le verd, et le
fruit jaune comme cire. (LIEBAULT, *Mais.*
rust., p. 696, éd. 1597.)

— Vin de pineau :

Et vinrent li Engles en une bonne grosse
ville que on appelle Limous et y fait on
pines plus et milleurs que d'autre part.
(FROISS., *Chron.*, V, 352, Kerv.)

— Espèce de fenouil :

Pinet, m. Espèce de hinojo. (OUDIN,
1660.)

Noms propres, du *Pinet*, *Pinet*, *Pi-*
gnet.

Un grand nombre de localités de
France s'appellent *Pinet* ou le *Pinet*.

PINETE, s. f., syn. de *peignate* :

Pour escuelles, plaz, *pinetes*. (*Compt. de*
l'Hôtel-Dieu d'Orléans, 1402-3, exp. comm.
dom., Hôp. gén. Orl.)

1. **PINETTE**, s. f., lieu planté de
pins :

Les pins par benefice de la nature, s'ad-
vancent tres bien, sous quel, aer que ce
soit, froid, temperé, chaud, comme les
pinettes de la Provence et du Languedoc,
pres de la mer Mediterranee, mesme celle
d'Aiguemortes, le preuvent suffisamment.
(O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VII, 7, éd. 1605.)

2. PINETTE, s. f., hydromel :

Pinette, f. Beverizo hecho de agua y piñas. (OUDIN, 1663.)

PINEUX, a. l., de pin, qui produit des pins, pinifère :

La s'eslevoit la cymo forestiere
D'Ido *pineuse*.

(ROSS., *Franc.*, I, Bibl. elz.)

Atlas, a qui des nues
Obscurément couvert les fureurs continus
De la pluye et du vent battent le chef *pineux*.
(ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, 4^e liv.
de l'*Eneide*, f° 152 r°, éd. 1582.)

PINGEONNELLE, voir PIGEONNELLE.

PINGERT, s. m., nom d'un oiseau pêcheur :

Le *Pingert*.

Musniers et moy sumés tout ung,
Car nous peschons verons et loches.
(*Katend. des berg.*, p. 163, éd. 1493.)

Noms propres, *Pingard*, *Lepingard*.

PINGNE, voir POIGNE.

PINGNERESSE, voir PEIGNERESSE.

PINGNIER, voir PEIGNIER.

PINGNON, voir PENNON.

PINGNONCEL, voir PENNONCEL.

PINGNET, s. m. ?

Lidis Jehennons Picardons s'est desvetus
et dessais de .i. *pingnet* de pret es ruelles.
(1333, *Cart. de Guise*, Richel. I. 1777, f°
118 v°.)

Li devant dit Estevenars et Maroie se
femme sont desvetut et dessaisi de .i. *pingnet*
de pret en ce lieu meismes. (*ib.*)

PINGNOTE, s. f., petit pot de terre :

O une *pingnote* qu'il portoit lo feu arst
tout lo chastel. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II,
39, Champollion.)

Cf. PEIGNATE et PINETE.

PINGOCHER, v. a., peigner ?

Tu le veulx coucher mollement toutes les
nuyz et cointement le *pingocher*. (DEGUILE-
VILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f°
60 v°.)

PINGOEAL, voir PENGOEAL.

PINGON, voir PENNON.

PINGONCEL, voir PENNONCEL.

PINGRES, s. m. pl., jeu des osselets :

Une dame qui joue aux *pingres* de cueurs
au dedans d'une chambre. (*Pièce de 1490*,
Arch. de l'Art français, VII, 14.)

La jouoyt au[x] martres, aux *pingres*.
(RAB., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Les damoiselles jouoient aux *pingres*, les
officiers jouoient a l'imperiale. (*Id.*, *Quart*
livre, ch. xiv, éd. 1552.)

Pingres, a (womanish) play with ivory
balls. (COTGR., 1611.)

Anjou, *pingres*, osselets.

PINGRET, adj. ?

Clouz *pingretz*. (1581, Valenciennes, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINGUE, adj., gras :

Qui par mes undes fluctueuses et tardes
Detranche et passe terres *pingues* et grasses.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, Richel. 861, f° 78^v.)

PINGUEREAU, s. m., espèce de cerise :

Non plus pouvons nous dire pourquoi
d'autres cerises sont dictes *pinguereaux*,
rodanes, graffions et semblables. (OL. DE
SERR., *Th. d'agric.*, VI, 26, éd. 1805.)

PINHADART, s. m., bois de pins :

Si es dits heritages clos, soit en temps de
fruits ou non fruits, et autres heritages
non clos au tems qu'il y a fruits, et en
aubardes, taillis et jeunes *pinhadars* le
bestail du voisin y est trouvé, le seigneur
du bestail paye le dommage. (*Coul. d'Aix*,
Cout. gén., II, 631, éd. 1605.)

PINHIE, s. f. ?

Auy se saisirra de la porte du pont
levys et portera les pelloutins pour sou-
tenir la *pinhi*. (*Mém. de J. Durel*, p. 411,
Chassaing.)

1. **PINIER**, s. m., conifère :

Conifera arbor, un *pinier*. (R. EST., *Dic-*
tionariolum.)

Pinier : m. The rosen tree ; or any other,
whose fruit resembles a pine apple, as the
great cedar, cyresse, etc. (COTGR., 1611.)

— Bâton de pin :

Ung hault *pinier* qu'en sa main il tenoit
Le conduisoit.

(ROB. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, 3^e liv. de
l'*Eneide*, f° 31 r°, éd. 1582.)

— Bois de pins :

Sommerive fit d'abordee pendre au *pi-*
nier d'Aix ou se faisoit le presche vingt
quatre, ne voulant point se desdire. (D'AUB.,
Hist., I, 151, éd. 1616.)

Pinier a donné son nom à un grand
nombre de localités de l'Ouest.

2. **PINIER**, adj., de pins :

Le cauteleux Sinon

Ouvrit secretement la *pinier*e cloison.
(ROB. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, 2^e liv. de l'*E-*
neide, f° 115 r°, éd. 1582.)

... Soubz les espois ombrages

Des *pinieres* forests.
(G. BOUNIN, l'*Alectriom*, éd. 1586.)

3. **PINIER**, voir PEIGNIER.

PINIÈRE, *pinn.*, s. f., bois de pins :

Il se transporta en resvant jusques a la
pinniere, en estant lors plus de dix heures,
et luy entré dedans la *pinniere*, environ un
cart de lieue... (A. LE MAÇON, *Decameron*,
Cinq journ., Nouv. hist., III, 150, F. Dil-
laye.)

Noms de lieux, la *Pinière* (Eure-et-
Loir, Indre-et-Loire, Vendée).

PINIFÈRE, adj., qui porte des pins :

De ce hault mont est le chief *pinifere*
Ensaïnt de nues dont aux autres differo.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 37^v.)

PINJON, voir PIGEON.

PINNACLE, voir PINACLE.

PINNE, voir PENNE.

PINNELET, s. m., sorte de pot :

.ii. *pinneles*, l'un d'argent et l'autre de
keuvre. (1382, *Invent. de l'égl. Ste-Anne de*
Douai, Arch. mun. Douai.)

Cf. PEIGNATE.

PINNERESSE, voir PEIGNERESSE.

PINNILLE, s. f., terme de serrurerie :

A maistre Bertrant, ferralhier, pour plu-
sieurs sarres, clefz, *pinilles*, goffons et
autres choses par luy faictes. (3 fév. 1448,
Compt. du R. René, p. 129, Lecoy.)

PINNUN, voir PENON.

PINOC, s. m., fruit vert de la gros-
seur d'une cerise :

Et de verité il y avoit quatre jours qu'ils
n'avoient mangé que de petits *pinocs*
(fruits verds qui croissent parmi les herbes
des rievieres, et sont gros comme cerises).
(MARC LESCARTOT, *Hist. de la Nouv. France*,
1612, éd. Tross, 1866, p. 94.)

PINOCQUE, s. f., fruit des Indes sem-
blable à une cerise :

Pinocque. A great Indian fruit of the bi-
gnesse of a cherry. (COTGR., 1611.)

PINOIE, *pinaye*, *pinée*, s. f., lieu
planté de pins :

Un mout biau bois de pins que l'on cla-
moit la *pinioie*. (G. DE TYR, XI, 13, var.,
Hist. des Crois.) Autre var., la *pinée*.

Il alla jusques a une *pinaye*, c'est a dire
jusques a une grant brosse de pins. (L. DE
PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 159 v°.)

Pinaye, lieu planté de pins, *pineta*. (*Thre-*
sor des trois langues, éd. 1617.)

Pinaye, pineto, pigneto. (DUEZ, 1639.)

PINON, voir PENNON.

1. **PINOT**, s. m., vaisseau, baril à met-
tre poissons salés :

Sur chacun *pinot* de hadot. (10 déc. 1438,
Lett. pat., ap. Mantellier, *March. fréq.*, III,
80.)

2. **PINOT**, s. m., membre viril :

Et a la fin ne luy restant plus autre
chose a faire que la queue, ayant levé la
chemise et prins le *pinot* avec lequel il
plantoit les hommes, il le mit incontinent
en la raye faicte pour cela. (A. LE MAÇON,
Decameron, Neufv. journ., Nouv. dix., t. V,
p. 33, Dillaye.)

PINPELOTER, voir PIPELOTER.

PINPENEL, voir PIMPERNEL.

PINPERNEL, voir PIMPERNEL.

PINPRE, voir PIMPRE.

PINPRENELLE, voir PIMPRENELLE.

PINPRENESSE, voir PIMPRENESSE.

PINQUERICHON, s. m. ?

J. de Peronne, peintre, fournit des bannières et 18 *pinquerichons*. (1350-60, S. Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINSEMERILLE, voir PINGEMERILLE.

PINSETER, voir PINGETER.

PINTAGE, *-aige*, s. m., étalonnement des mesures :

Item disoient avoir l'adjustement et *pin-tage* dez mesures. (1331, *Cart. de Montier-Famey*, Richel. I. 5432, f° 18 r°.)

PINTAT, s. m., moitié de la pinte, chopine :

Lou sexter et lou *pinat* de la mesure de Sainz Martin. (Juill. 1267, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

.i. pinte d'estain ronde, .ii. *pin-tas*. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une pinte, un *pinat* et un plat d'estain. (16 nov. 1394, *Inv. du Juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Un *pinat* d'estain. (*Ib.*)

.ix. pintes, .v. *pin-taz* reons d'estain. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Deux pintes rondes, .i. *pin-tat* rond. (13 mars 1397, *ib.*)

.ii. pintes, ung *pin-tat* et une symarre. (19 août 1412, *ib.*)

Le lorrain a le subst. fém. *pin-tate*, cruche.

PINTATE, s. f., crochet :

A Jocerant le cloutier, pour un cent et demi de clous et pour milliers de petites *pin-tates* pour empanner lesdits fuez de canons. (1358-59, *Compte de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

PINTEL, *-leau*, *-thea*, s. m., petite pinte :

Ung *pin-thea* de pierre. (1511, *Invent. et enqêt. crim.*, Arch. Spa.)

Lequel ruat un poctkin ou *pin-teau* de terre apres lui. (1613, *ib.*)

PINTELER, v. a., peindre, barioler :

Ung oiseau qui est apeles hupe, qui est du grant d'un gay et est de diverses plu-

mes *pin-teles*, (*Bestiaire*, ms. Montp. II 437, f° 213 r°.)

Pour ce *son-t* ainsi li part et li lupart ainsi *pin-teles* de diverses couleurs comme les pantheres sont. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 192°.)

Pin-telez sui et formoz sans mesuro, Cours, rons et gros, ne me puis acoler. (E. DESCHAMPS, *Pods.*, IV, 274, A. T.)

Il (Pan) avoit la pel *pin-telee* et tachee pour les estoiles du ciel. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 101°, éd. 1485.)

Pin-teleer, *pin-teleeren*. (LEON MELLEMA, *Dict. fr.-flameng*, éd. 1596.)

PINTELETTE, s. f., petite pinte :

Ung pot de lot, ung de demi lot, et une pinte d'estain a pied, .iii. *pin-telettes*, .ii. sallieres. (1426, *l'ompte de tut. des enfants Jaquemart de le Wustine*, Arch. Tournai.)

Va nous querir *pin-telette*, Enten tu, me baisselotte? (1471, *Bainde faite au Bouhourdy*, ap. Beauville, *Doc. concernant la Pic.*, I, 148°.)

Pin-telettes et gobeletz d'estain. (1525, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pin-telette : f. A small pinte. (COTGR., 1611.)

PINTELORE, *-ei*, adj., de diverses couleurs :

Ung grixon chevalt, grant cowe, *pin-te-lorei*. (1446, *Compt. du receveur*, Hist. de Metz, V 527.)

Cf. PINTELER et PIPELORER.

PINTELOTTE, s. f., petite pinte :

Pin-te-lottes. (1577, *Compte de S.-Omer*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINTER, *pin-ter*, v. a., mesurer, en parlant du vin :

Pour la journee d'ung homme qui, apres que les vins ont bouilly, les a emplyz, tapponnez, et *pin-terez*. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 28, Chevalier.)

S'emploie aujourd'hui dans le langage populaire pour dire boire avec excès : Cet ouvrier a un vice, il *pin-te* souvent.

PINTEREL, *pin-terel*, *pin-teréal*, s. m., petite pinte :

Quatre petis *pin-teraux*. (1425, Greffe des échevins, IV, 80, Arch. Liège.)

Dois *pin-teréals* de bouffet. (1437, *Pièce de 1437*, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 143.)

PINTET, s. m., moitié de la pinte, chopine :

Eust fait apporter un *pin-tet* de vin. (1420, Arch. JJ 171, f° 147 r°.)

Six *pin-tetz* neufz, gobellez, une pinte et deux potz de trois chauveaulz. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 158.)

PINETTE, s. f., dimin. de pinte :

Je n'ay point fait quelquefois de difficulté

d'alleguer une bonne commere, si elle a parlé bien a propos, comme mere *pin-tette*, tante chopine, dame jaquette, etc. (TAHOUCROT, *Bigarr.*, Préf., I, 92, éd. de Bruxelles.)

PINTEUR, s. m., celui qui pinte, qui boit avec excès :

Le lierre defend la teste des *pin-teurs* d'une pesanteur. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 35, Roybet.)

Pin-teur. Gran bevedor. (NICOT, *Thresor*.)

Nord de la Fr., Belgique et Suisse rom., *pin-teur*, buveur.

PINTHEA, voir PINTEL.

PINTIER, *pin-ctier*, s. m., fabricant de pintes :

A Yvon Maroy, *pin-ctier*. (1485, *Compte de S. Méluine*, Morl., Arch. Finist.)

Pin-tiers d'estain. (1486, *Stat. des pots d'étain*, Ord., XIX, 706.)

A payé a Jehan Chaussee, *pin-tier*, pour quatre flascons d'estain. (*Compte de R. Charruau*, 1531-34, Arch. mun. Ori.)

Suisse rom., *pin-tier*, cabaretier, gargotier.

Nom de lieu, la *Pin-tière* (Loire-Inf.)

PINTOIR, s. m. ?

La refection d'un *pin-toir* estant au cor d'une ruelle. (1353, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINTOT, s. m., syn. de *pin-tet* :

Icelle Huguette, demourans aupres de Chalon sur la Sonne, demanda un *pin-tol* de vin. (1395, Arch. JJ 148, pièce 188.)

.iii. symarres, .xii. pintes, .iiii. *pin-toz* et .ii. aiguieres. (Déc. 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Le patois lorrain a le fém. *pin-tote* avec le même sens.

PINTREL, voir PINTEREL.

PIOCHE, s, f. ?

Le ploma et la *pioche* des feulliez de le porte-de le Barre. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIOCHET, s. m., petite pioche :

Icelluy Jebelin qui en sa main tenoit un *piochel* en volt ferir les supplians. (1403, Arch. JJ 158, pièce 57.)

A Pierre de Dijon pour ung *piochel*, pour faire le mortier. (1451, *Compte de Nevers*, CC 47, f° 15 r°, Arch. mun. Nevers.)

Nom de lieu, *Piochel* (Savoie).

PIOCHON, *picuchon*, s. m., petite pioche :

Lesquelx s'en alerent l'un un *pianson* et l'autre un *pieuchon* en leurs mains. (1410, Arch. JJ 165, pièce 352.)

Asserer deux *pitz* et deux *piochons* pour

faire le mortier. (1472, *Compt. de Nevers*, CC 66, f° 13 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Jehan Sale, sarreurier, pour un *piochon* a mortier .x. d. t. (1473, *Compte de Nevers*, CC 67, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Ung petit *piochon*, autrement dit fosseur. (1480, Arch. JJ 208, pièce 139.)

Et y veismes grand nombre d'arbres, portans marroches, *piochons*, serfouelte, faux, faucilles, beches, truelles. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XIX, éd. 1564.)

Deux pieuches larges, un *pieuchon*, un rasteau. (*Compte des receveurs de Bourges*, 1587-1588, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la Fr.*, p. 512.)

Saint., *piochon*, sorte de marteau. Bourg., Gâtin., *piochon*, *pieuchon*; Lyonn., *piochon*. Bas-Valais, Vionnaz, *pétson*, petite pioche.

Nom propre, *Piochon*.

Nom de lieu, *Piochon* (Loire).

PIOLER, *pyoler*, *pioller*, *pieler*, *pieler*, v. a., peindre, parer de diverses couleurs:

Ung arc en lor poing prendre seulent,
Ou deux ou trois, quant eles veulent,
Qui sunt apeles ars celestre,
Dont nus ne sot, s'il n'est bon mestre
Por tenir des regars escole,
Comment li solaus les *piole*,
Quantes colors il ont, ne quoles,
Ne porquoi tant, ne porquoi teles.
(Rose, 18221, Méon.)

Comment le soleil les *pyole*.
(Ib., ms. Corsini, f° 120.)

Mes s'el vuelent autrefois traire,
Noviaus arz lor convient refaire,
Que li solaus puist *pioler*.
(Ib., 18731, Méon.)

— *Piolé*, part. passé, bariolé:

Quant en si bas fu osteles
Li rois dou pais souverain,
Adonkes fu li gais peles,
Li orgueilleus, li *pioles*.
(RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, CLXXVII, 8, Van Hamel.)

Trop par estoit la terre cointe,
Qu'ele ere *piolee* et pointo
De flors de diverses colors.
(Rose, 1415, Méon.)

Sor biaux destriers trestous couvers
D'armes yndes, jaunes, ou vers,
Ou d'autres colors *pioles*,
Se plus *pioles* les voles.
(Ib., 16243.)

Une gelino *piolee*.
(*Dame qui coucha le prestre*, ms. Berne 354, f° 84^b.)

Quatre milliers de herens *pioles* si malvais que on n'en peut mengier. (1302, le Gard, Arch. Somme.)

Penne de pié qui est *piellee*, qui senefie les cuers divers. (xiv^e s., Lille, ap. LaFons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une petite piece de toile *piollee* de mores. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 499 v°.)

J'ay veu Gendarmerie
Bigarree a tous lez,
Comme Juifverie

Riollez, *piolezz*
De diverses bigornes.

(G. CHASTELL. ET J. MOLINET, *Merveill. advenues en nostre temps*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 166, éd. 1723.)

En son col mit un carcan
Taillé d'artifice, ou l'œuvre
Du laborieux Vulcan
Admirable se descœuvre.
D'or en estoient les cerceaux,
Piolez d'esmail ensemble.

(RONS., *Od.*, l. III, XXI, la Delloation de Lede, p. 341, éd. 1584.)

On voyoit alentour de belles chaines pendre
D'or *piolé* d'email.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 167 v°, éd. 1573.)

Houpé de florons d'or, d'ardans yeux *piolé*.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Il descend, tout lassé
De chaud et de travail, apres d'un clair rivage,
Ombagé des rameaux de maint arbre sauvage,
Et dont l'email divers, richement *piolé*,
Des baisers du soleil n'estoit point violé.
(DESPOITES, *Roland fur.*, OEuvr., p. 326, Michiels.)

— Fig.:

Wai l'ome ki siut double trache,
Ki lè laine au lin entrelache,
Ki fait se vie *pielee*,
De bien, de mal entremeslec.

(RECLUS DE MOILLIENS, de *Miserere*, LXVIII, 4, Van Hamel.)

Et encore au xv^e s.:

Pour l'axiome des praticiens qui sont
piolez, *riolez*, gauderonnez, fraisez, sati-
nisez et veloutez comme une chandelle des
Rois. (*Purgat. des Bouchers*, Satire écrite
sous Louis XIII, Var. hist. et litt., V, 271.)

Bourg., Plombières, *pieulé*, nuancé
de diverses couleurs. Nivernais, *pioulé*,
qui a des taches de roussour. Berry, *pi-
gélé*, marbré de jaune et de brun:

Ciel rouge tout *pigélé*. (G. SAND, *Légend. rust.*)

PIOLERIE, s. f., bigarrure:

Je reviens donc à vous, garny de *pioleries*.
(1605, *l'Arché-Sot*, écho satyrique, stance, Var. hist. et litt., VII, 50.)

1. **PION**, *pyon*, s. m., buveur:

Pions y feront mate chere,
Qui boyvent pourpoint et chemise.
(VILLON, *Grant test.*, LXXIII, Jonaust, p. 60.)

Hoé! franc *pion*,
Je croy que nous entrequeron,
Paulus la, lance la coulce.
(*Mistere de la Passion de Jhesus Christ*, sc. de l'Assemblée des tyrans, R vi r°, Verard.)

Bons *pyons* venant d'ung convy.
(*Le Debat de la vigne et du labour.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 324.)

Tous bons *pions* et bons buveurs.
(*Sermon des Foulx*, Anc. Th. fr., II, 207.)

Ce feut joy que mirent a baz culz
Joyusement quatre gaillars *pions*,
Pour banquetuer a l'honneur de Baccus,
(RAB., *Pantagruel*, ch. XXVII, éd. 1542.)

Norm., *pion*, ivrogne. Bessin, *pion*,
ivre, interdit.

Noms de lieux, *Pion* (Allier), le *Pion*

(Sarthe), les *Pions* (Nièvre, Saône-et-Loire).

2. **PION**, s. m., grosse pivoine de jardin:

Non qu'aucun *pion* produise fleur diversément coloree, ains distinctement chacune planté la sienne propre. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 12, éd. 1805.)

3. **PION**, s. m., étoupe:

Nous avons ordené que blans *pions* que on dist estoupes, ne soient mis avecu blanche canvre. (*Liv. rouge d'Abbeville*, art. 1^{er}, ap. Duc., *Piones*.)

4. **PION**, voir PEON.

PIONIER, *pyonier*, s. m., pivoine:

Et especialment cil estre
Ou a foison de violiers,
De roses et de *pyoniers*.
(FROISS., *Poés.*, I, 96, 304, Scheler.)

PIONNAILLE, voir PEONAILLE.

PIONNAGE, s. m., travail de pionnier:

Travaux de *pionnage* pour l'emparement de Honnefleu. (*Ord. de L. XI*, ap. A. Cathérine, *Hist. de Honfleu*, p. 185.)

Tous les hommes et subjez dudit lieu de Maiserolles, en temps de guerre et de doute des ennemis, doivent guet, garde-porte et *pionnage* au chasteau dudit Maiserolles. (1307, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 139, Bouthors.)

PIONNELLE, s. f., guérite pour abriter les sentinelles:

Escarghuettes, *pionnelles* erigees sur les murailles. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 185.)

1. **PIONNER**, *pyonner*, *pionner*, v. n., boire:

Icellui Rogueret dist au suppliant qu'il avoit prins et embié de l'argent pour aler *pyonner* a l'armee. (1472, Arch. JJ 193, pièce 750.)

Ce sont tous manouvriers,
De *pionner* ouvriers,
S'il est permis.

(1335, *Replique des Normands contre la chanson des Picardz*, Poés. fr., des xv^e et xvi^e s., I, 184.)

En s'en allant toujours battant
Le pavé, ho! dist Husturgru,
Comme il *pionne* gros et dru!

(*Le plaisant Quauquet et resjuyssance des femmes, pour que leurs maris n'yronngent plus en la taverné*, Rouen, Loys Costé, s. d.)

Bas-Valais, Vionnaz, *pyōna*, s'enivrer.

2. **PIONNER**, *pioner*, v. n., piocher, fouiller la terre:

Les supplians alerent ouvrer et *pio[n]er* en la vigne d'un nommé Guillaume Turcau. (1469, Arch. JJ 195, f° 64 r°.)

Illec fist passer au travers de Seine de l'autre costé, de troys a quatre cens *pie-*
tons pionniers qui estoient venuz du pais

de Normandie pour aller *pionner* à l'endroit du port à l'Anglois. (*Chron. du roy Loys XI*, n° 30^r, éd. 1558.)

Minerent tant jour et nuit qu'ils vindrent d'assoubz le fondement des murs, qu'ils *pionnerent* moult bien, et firent soustenir sur bonnes estages et sur grans baus pesans. (*Hist. de Bertr. du Guescl.*, p. 92, éd. 1618.)

PIONNERIE, -onerie, py., s. f., fouilles, travaux de terrassement :

Partie d'autres euvres faites en la chauce du vivier de France à Vernueil, de *pionnerie*. (1332, *Act. norm. de la chambre des comptes*, p. 204, L. Delisle.)

Il a gagné sa vie au mestier de coustur[er] et de ouvrir de *pionnerie*. (*Reg. du Chdt.*, I, 88, Biblioph. fr.)

En plusieurs *pionneries* et fouynes. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 928, Hautcœur.)

Avoir fait la *pionnerie* et widange des fondemens pour asseoir la maçonnerie de la chappelle. (1470, Arch. K 272.)

A Grant de Noyelle, aussi pionnier, pour dix journées et demie deservies, en ceste .xv^{me}., tant a ladite oeuvre de *pionnerie*, comme a avoir aidé à faire mortier, pour l'oeuvre de machonnerie dessus dicte, au pris de .ii. s. .ii. d. le jour, sont .xxx. s. .vii. d. t. (1481, *Compte de réparations aux fortifications*, 9^e Somme des Mises, Arch. Tournai.)

A Alard au Bourg, pyonnier, pour .x. journées par luy desservies, tant aux oeuvres de *pyonneries* dessus dictes, comme a ordonner et regler l'oeuvre de hotterie necessaire a ladite *pyonnerie*, au pris de .iii. s. .vi. d., pour jour. .xxxv. s. (1491, *Compte des fortifications*, 20^e Somme des Mises, Arch. Tournai.)

— Outils de pionnier :

Marchies de hotteries et *pionneries*. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Noms de lieux, la *Pionnerie* (Loiret, Vendée).

PIONNIER, s. m., vigneron :

Le prisonnier, qui estoit *pionnier* de Baudenet Lescot de Reims, et faisoit ses vins à moitié, recela une queue de vin sans en faire compte à son maistre. (1380, Arch. JJ 118, pièce 276.)

PIOR, voir **PEIOR**.

1. **PIOT**, s. m., petit de la pie :

J'ai trouvé le ni de pie ;
Mes li *piot* n'i sont mie,
Il s'en sont trestout volé.

(*La Chatelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 115^d.)

2. **PIOT**, s. m. ?

Pannus, *piot*. (*Olla patella*, p. 40, Scheler.)

A La Bresse (Vosges) *piot* signifie pli, et l'on dit *piotela* pour plisser.

3. **PIOT**, s. m., boisson, vin, cidre :
Que Dieu est bon, qui nous donne ce

bon *piot*. (RAB., *Gargant.*, ch. xxxix, éd. 1542.)

Noé le saint homme, auquel nous sommes obligez et tenuz de ce qu'il nous planta la vine, dont nous vient celle nectarique, delicieuse, precieuse, celeste, joyeuse et delicique liqueur qu'on nomme le *piot*. (Id., *Pantagruel*, ch. 1, éd. 1542.)

Après ma mort faut sur ma tombe escrire :
Ci gist qui a bien aimé le *piot*.
(*Vaux-de-Vire d'O.-Basselin*, VI, Jacob.)

Ceste amazone estoit une grand dame veufve, qui ayroit tant le *piot* qu'elle ne vouloit jamais estre sans luy. (G. BOUCHER, *Serces*, I, Rouen 1635.)

Piot, ou vin. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

Basse-Normandie, *piot*, cidre, poiré.

1. **PIOTER**, *piotter*, v. n., expression burlesque pour dire boire :

Donc en ce lieu serain,
De *pioter* faisons raige et merveille.
(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 241.)

Or bien noz dames sont coiffées,
Tant ont bien beu et *piotté*.
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 179.)

Pioter. As pioler, also, to tipple. (CORGR., 1611.)

Pioter ou beuvotter, boire souvent du vin. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

En Normandie, on dit encore *pioter*, pour enivrer, *se pioter*, *se piauter*, pour s'enivrer. Dans le Haut-Maine, *pioter* est un verbe actif signifiant enivrer, saouler.

2. **PIOTER**, v. a., barioler :

Pioter, as pioler. (CORGR., 1611.)

PIOUR, voir **PEIOR**.

PIPABLE, *pipp.*, adj., qu'on peut piper, tromper :

Au cas que cette pipperie m'eschappe à voir, au moins ne m'eschappe il pas à voir que je suis tres *pippable*. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. viii, p. 253, éd. 1595.)

PIPAGE, s. m., droit sur le vin en pipe :

Que pour certaines justes causes il eust mis suz par tout son pays de Bretagne taux, *pipages*, impositions, gabelles et livrages qui y avoient eu cours ou temps passé. (1395, *Sent. arbitr.*, ap. Lobin., II, 775.)

On trouve au xviii^e s. avec le sens de fabrication de pipes, de tonneaux :

Cinquante molles de cercles de *pipage*, bons, marchands et recevables. (1748, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

PIPART, *pipp.*, fém., -arde, s., celui, celle qui joue du pipeau :

Thieris *pippars*. Marie *pipparde*. (xiv^e s., *Compte de Valenciennes*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **PIPE**, *pippe*, s. f., pipeau :

Et en sa *pipe* chantait son dorelot.
(BASTORNEIS, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 47, 20.)

L'autrier pastoure seoit
Lonc un buisson ;
Agniaus gardoit, si avoit
Flajot, *pipe* et baston.

(JOCKLIN DE BRUGES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 154.)

Pipe avoit et flajolet,
Si flajole a douce alaine.

(*Pastourelle*, Théâtre français au moyen âge, p. 34.)

C'estoient *pipés* et musettes
Et canimeus a trois busettes.

(FROISS., *Poés.*, II, 30, 1012, Scheler.)

Il y a en vos conviz harpes, citoles, buysines, et *pipés* et autres instrumens. (*Bible*, Esaïe, ch. 5, éd. 1543.)

— Tromperie :

Nous sommes icy bien pippez a plaines *pipées*, mal equippez. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. viii, éd. 1564.)

— Tuyau, goulot, branche :

Eauwe puet kair a wuide tiere de goutiere de couverture sans plus et non mie de noc, ne de *pipe* de plomb. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 45.)

Por machoner entour le *pipe* de le quisine. (1304, *Trav. des chdt. d'Art.*, Arch. KK 693, f° 19.)

Destouppes et restouppes les *pipées* des fontaines. (*Compte de 1336*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir machonné a faire le *pippe* d'une queminee. (1397, *ib.*)

Faire une *pippe* de brique sur une maison. (1403, *ib.*)

Un cherclé de fier pour loyer le *pippe* d'une queminee. (1436, *ib.*)

Ailleurs une *pippe* de brique sur une maison. (*ib.*)

Trois candelliers sans *pipées*. (1451, *Compte de l'exéc. testament. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Un petit candellier a .iiii. *pipées*. (*ib.*)

Neuf candelers a *pipées*. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Ung candeler a .ii. *pipées*, .vii. s. (1507, *Compt. de Philippe Trufin*, Arch. Tournai.)

Ung cauder a .ii. *pipées*. (1527, *Invent. de Jehan Gombault*, Arch. Tournai.)

Celuy qui a fait les cheminees devra hausser la *pipe* jusqu'au plus haut de la fenestre du voisin. (*Cout. de Bruxelles*, Nouv. Cout. gén., I, 1270.)

— Fig., gorge :

Segnor, oies une grant fable
Qui avint jadis sor la table
Au bon roi qui ot non Felipe,
Qui volentiers moilloit sa *pipe*
Do bon vin qui estoit do blanc.

(*Fabl. des vins*, ms. Berne 113, f° 200^r.)

— Sorte de mesure :

Il balent et tripont et saillent,
Et vont a Saint Marcel aux tripes,
Ne ne prisont tresors .m. pippes.
(Rose, Richel. 1573, f° 43^a.)

.x. pippes de vin. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 14 v°.)

4 acres de terre qui sont plantez de pom-
miers et de poiriers... ou il croist dix
pippes de cidre commun. (1410, *Aveux du
bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Trois pippes de sel. (1412, *Cart. de Cor-
mery*, p. 250, Bourassé.)

Si le bouterent dedans pipe sur bout, et
l'enferment dedans... et mistrent deux
grans tables dessus, et ung Anglois couchié
dessus les dites tables. (*Mir. de Mad. Ste
Katherine*, p. 36, Bourassé.)

— Ivrognerie, excès de boisson :

Nous sommes une grande troupe
D'infortunez,
Qui, pour avoir trop mis la couppe
Dessous le nez,
Sommes malades au corveau
Du mal de pipe,
Qui prend ceux qui breuvage d'eau
Ne mettent dans leur tripe.
(*Vaux-de-Vire d'O. Bassetin*, xl, Jacob.)

Celui qui avoit enseigné ce qui reme-
dioit pour empescher l'ebriété, va res-
pondre qu'il leur droit les moyens de se
desenyvrer, et de sortir honnestement,
sans scandale et sans aucun inconvenient,
de ceste maladie de pipe, si de fortune on
n'est bien usé de ses remedes. (G. BOUCHET,
Serees, I, Rouen, 1635.)

— Narcisse :

L'estrif recommence de costo
El champ plain de fleurs et de pippes.
(GUIART, *Roy. lign.*, 14156, W. et D.)

La mors lou chancelier Philippe
Qui estoit flors et rose et pipe,
Duis et fontaine de science.

(H. d'ANDELI, *Dit du Chancelier Philippe*, 17, Hé-
ro.)

La Bresse (Vosges) et Marne, pipe,
sifflet. Liège, pipe, bout de roseau sur le-
quel on met la trame destinée à faire de
petites étoffes. Bourg., Gâtinais et Suisse
rom., Neuchâtel, pipe, narcisse, fleur
printanière provenant d'oignon.

2. PIPE, s. f., sorte de bâton :

Icellui Guiart feri l'exposant de son
plançon ou pipe un grand cop. (1491, Arch.
JJ 141, pièce 190.)

— Tige de métal, ou pierre, rubis,
aussi long que l'épaisseur du parche-
min, et auquel s'attachent les signets :

Pour la couverture de son messel (du
roy) et pour paindre les dehors des armes
de France, pour les fermouers d'argent et
pour une pipe d'argent esmaillee, a testes
d'apostres. (1316, *Compt. royaux*, ap. La-
borde, *Emaux*.)

Ung grant messel pour les prelatz... a
deux fermouers d'or, a deux escussions d'or,
a troys fleurs de liz enlevées et une pipe
d'or, a troys pommes d'or, a deux fleurs
de lys aux deux bouts. (1380, *Inv. de Ch. V*,
n° 1208, Labarte.)

Ung grant breviaire sans note... et sont
les fermouers d'or, et est la pipe aussi d'or.
(*Ib.*, n° 1233.)

Le livre de Lucan, a .m. fermaux d'ar-
gent doré et une pipe d'argent doré et cou-
vert de camocas. (1408, *Ducs de Bourgogne*,
n° 6131, Laborde.)

Unes tres grans, moult belles et riches
heures, tres notablement enluminees et
historiees de grans histoires, de la main
Jaquemart de Hesdin, couvertes de veluiau
violet et fermaus a deux grans fermouers
d'or garnis chascun d'un balay, un saphir
et .vi. grosses perles, et y a une pipe d'or
ou sont attachiez les seignaulx. (1416, *Inv.
du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p.
451.)

PIPEE, pippée, s. f., tromperie, mine
trompeuse :

Elle et ses ministres descouvrirent que
c'estoit une vraye pippée dressee pour en-
dormir Sa Majesté sur les provisions qui
estoit nécessaires a la conservation de ce
qu'elle tenoit dela des monts. (DU VIL-
LARS, *Mém.*, VI, a 1555, Michaud.)

Fot elle au moins bonno pipee,
Guignant les yeux, baissant la teste ?
(J. A. DE BAIFF, *le Brave*, IV, 1, éd. 1573.)

Mais la damoyelle, contrefaisant la
bonne femme, ne demeura gueres qu'elle
n'y vint ayant un fais du beau laurier en
sa main, lequel elle mit au feu, seichant
les linges de son mary, pour mieux jouer
sa pippée. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 52
v°, éd. 1587.)

Il y en a tousjours quelques uns qui se
laissent attraper a ces pippes. (LA NOUVE,
Disc., p. 62, éd. 1587.)

Pipee, mine, contenance, maniera, appa-
renza. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

PIPEFARCE, piffefarse, pippefarse, s.
f., sorte de pâtisserie :

Tartres de fromages de gaing,
Roissolles avec piffefarces.
(*Songe de la voie d'Enfer*, f° 19.)

Goyeres, tartes et flonceaux,
Piffefarces a grans mouceaulx.
(ALARD, *C^{tes} d'Anjou*, Richel. 765, f° 7 r°.)

Crespes et piffefarces. (*Ménagier*, II, 95,
Biblioph. fr.)

PIPEGAEL, s. m., brouette :

Pipegael. (1509, S.-Omer, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Cf. PIPEGALE.

PIPEGALE, -galle, s. f., brouette :

Une pipegalle pour brouter les ordures
du vivier. .viii. s. (1505, S.-Omer, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pipegalle livree pour un briseur de bois.
(*Ib.*)

PIPEIS, pippis, pippis, s. m., pépie-
ment, chant, gazouillement, piaulement
des petits oiseaux :

Pipeis d'oiseaux. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov.
et dict. pop.*, p. 21.)

Le pippis ou pippis des oiseaux. (LEON MEL-
LEMA, *Dict. franç.-flameng*, éd. 1596.)

— Cri de la souris :

Je vous ouy tantost le cry
De petites souris, pippis
Fort fuisans a mon oreille.
(*Le Monologue Coquillard*, II, 226, Bibl. elz.)

PIPEL, pippeau, s. m., goulot :

Ung ron dreschoir, deux pos a pippeau
et plusieurs tableaux. (1537, *Compt. d'Agnes
Roussel*, Arch. Tournai.) Ms., puppeau.

PIPELARD, adj., syn. de papelard,
hypocrite :

Bigos, pipelars. (xiv^e s., Amiens, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIPELER, voir PIPELER.

PIPELORER, pim., v. a., orner, enjo-
liver, bigarrer :

Tortiz poins et pipelores
Alumer fait devant sa coupe.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160^e.)

Et si fu bien pimpeloreiz.
(Rose, *Vat. Chr.* 1853, f° 9^e.)

PIPELOPER, v. a., orner, enjoliver :

Tortiz poins et pipelopez.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 154^e.)

PIPELOTER, pim., pin., verbe.

— Act. orner, enjoliver, décorer :

Pipelotee estoit et pointe (la terre)
Des fleurs de diverses couleurs.
(Rose, ms. Corsini, f° 11^e.)

Et l'acointer de jouvelotz,
De tablettes, de costelotz,
Et de bourse pinnelotee.
(DEQUILVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, f° 43^e,
impr. Instit.)

Les femmes estoient plus embesongnees
que vingt, a emballer leurs pelotons, em-
peser leurs couvrecheffz, pinneloter leurs
taboretz. (N. DU FAIL, *Baliv.*, p. 67, éd. 1815.)

— Réfl., se bichonner :

De quoy vous sert la soye eschiqueter,
Tant quaqueter entre femmes et dames,
Tant dorloter, tant [se] pinneloter,
Sauter, trotter, tastonner, caquoter,
Sans plus hantier chevalereux faitz d'armos.
(OCT. DE S. GELAIS, *Chasse et Depart d'amours*, A.
III, éd. goth. s. d.)

Normandie (arr. de Mortagne), pim-
perlotté, Bourg., pipoté, de couleurs va-
riées, moucheté, tacheté.

PIPENIE, s. f., prison :

Liquels fu sakes hors de pipenie et fu
traynes. (26 mai 1344, *Reg. de la loi*, 134,
Arch. Tournai.)

Dont fu il remenes en pipenie, jusques a
l'endemain, qu'il fu ramenés en halle.
(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec.
des Chr. de Fland., III, 232.)

PIPERIE, s. f., jeu de l'instrument de
musique nommé pipe :

Celle part vont li berglor
A grant piperie.
(*Rom. et Past.*, II, 30, 48, Bartsch.)

Uns menestre de jougerie, *piperie* ou d'autre instrumens. (*Travers du comm. du xv^e s.*, n° 274, Arch. Somme.)

PIPERIN, *pipp.*, s. m., goulot :

Le *pipperin* d'un quicaudaine. (1524, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIPERNEL, voir PIMPERNEL.

PIPERON, *pipp.*, s. m., goulot :

Le *pipperon* d'un quicaudaine. (1517, l'éthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Appendice en pointe, soudé au plat et destiné à recevoir des cierges :

Un long *piperon* d'argent duquel on se sert à la benediction des fontz. (1557, *Inv. de l'Eglise Collégiale de Saint-Omer*, Bull. des Trav. hist. et scient., 1886, n° 1, p. 84.)

Un grand plat d'argent a dix *pipperons* dont l'un est perdu, l'autre jus, et ung autre en partie rompu, qui se pend devant les corps sainctz. (*ib.*)

PIPESOUER, adj. ?

Item, douls yeulx *pipesouers*, Ruans tousjours en ceste posto, Qui envoye gallans aux miroiers, Pour veoir derriere leur cotte, S'elle est nette ou so bien se porte. (MARTIAL D'AUVERGNE, *L'Amant rendu cordelier a l'observ. d'am.*, cccii, éd. 1533.)

PIPET, *pipp.*, s. m., pipeau :

Gaines et couteles, Flausteles et cornes, Maqueles et *pipes*. (*Auc. et Nic.*, p. 25, Suchier.)

Lequel chant avec le *pipet* de l'oyseleur fait que les autres qui volent l'aprochent des gius. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 335, éd. 1571.)

Mercuré trouva le *pipet*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 39, éd. 1578.)

Pour avoir seulement embouché le *pipet* d'un autre sonneur. (DU FAIL, *Cont. a'Eulr.*, xxviii, éd. 1598.)

Ayant fait, il descend, et pipour bien accort fait entendre sa pippe aux environs du fort. Alors le gay jazard et la pie criarde Volants viennent au bruit; la corneille ne tarde A venir au *pippet*. (C. GAUCIER, *Plaisirs des champs*, p. 275, Bibl. elz.)

Du lut jouny, tabourin et vielles, Hapes, rebecs, doulaines, chalemelles, *Pipetz*, flajolz, orgues, trompes et cors. (C. ROBERTET, *Epitaphe de Triboulet*, Cab. hist., 1871, p. 131.)

— Goulot :

Ung petit orchuel a deux *pippez*. (22 juin 1417, *Exéc. testam. de Pierre de Tailloy*, Arch. Tournai.)

— Bouche :

Ainz k'ele voist a messe la covient a miroir, Acomer lo *pipet*, lo sobrocil plomeir. (*Vie Ste Thais*, 87, Meyer, *Rec.*, p. 325.)

Norm., *pipet*, fêtu au moyen duquel

on aspire un liquide; particulièrement, chalumeau pour humer le cidre.

Nom de lieu, le *Pipet* (Eure).

PIPETE, *-elle, pipp.*, s. f., dimin. de *pipe*, sorte de flûte :

Messeigneurs en leur eschevinage ont donné le dit office de guette de nuit audit beffroy a Jehan Merel, menestrel, qui bien scet jouer de la *pipette*, aux gages de .xviii. livres. et une robe l'an. (22 mars 1462, *Ord. de l'échevinage relat. aux fonctions de waitte du beffroi d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 256.) Var., *pipette*. (Ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Pipée, amorce :

Tu gaigneras plus en un moy
Que tu ne fais en .xxx. troys
A vendre tes meschans *pipetes*. (*Farce de la pippee*, ap. Michel, *Poés. goth.*, p. 17.)

— Pointe :

La *pipette* et petite queue de laine qui est au sommet du bonnet, Apex. (R. EST., *Petit Dict. fr. lat.*)

La Bresse (Vosges), *pipate*, petit sifflet.

Nom de lieu, la *Pipette* (Hte-Saône).

PIPETER, v. n., râler :

Ilz sont tous deux morts, autant vault;
Ilz commencent a *pipeter*. (GREBAN, *Mist. de la pass.*, 26607, G. Paris.)

PIPHAINE, voir TIFAIGNE.

PIPIANT, voir PEPIANT.

PIPIER, voir PEPIER.

PIPIS, voir PIPEIS.

PIPLE, voir PIBLE.

PIPOLER, *-cler, pyp., pimp.*, v. a., orner, enjoliver, décorer :

Li autre ars fu d'un plançon
Longuet et de gente façon,
Si fu bien fez et bien dolez,
Et si fu tres bien *pipolez*. (*Rose*, Richel. 1573, f° 8^e.)

Et si fu moult bien *pipeles*. (*ib.*, 922, Méon.) Var., *pypoles*. (Ap. Duc., *Piola*.)

Trop par estoit la terre cointe,
Quar ele ert *pipelée* et pointe
De flors de diverses colors. (*ib.*, ms. Florence, Ric. 2755, f° 10^b.)

Quant vous avez chose voreuse,
Vile et en soy defectueuse,
Vous voulez son default couvrir,
Pour ce la faites vous polir
Et argenter et *pimpoler*. (BOZCE, *de Consolacion*, Ars. 2670, f° 25 r^e.)

.iiii. pieces de veluel rouge *pipolé* de pate. (1399, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, XX, Arch. Côte-d'Or.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *pivelai*, v. a. et n., orner, enjoliver. Ces enjolivements ou ornements, dit Lalanne, consistent en losanges,

carrés, cœurs et autres figures gravées avec un couteau sur les quenouilles et les bâtons. On enduit ces rayures de cambouis. Bourg., Plombières, *pipolé*, adj., nuancé de diverses couleurs, taché de points variés.

PIPOMELLE, s. f., piperie :

Vous n'avez garde de me prendre.
J'entens bien vostre *pipomelle*,
Et Luxure, qui est si belle
Et qui fait tant du damoyseau,
Fi gi fi ga au pastoureaux,
Par son semblant elle ne seroit
Dieux la, qui ne la congnostroit.
(*Moralité des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 71.)

PIPON, s. m., pipeur, trompeur :

Par l'aie le roi Phelippon
De France, le cruel *pipon*.
(MOUSK., *Chron.*, 18096, Reiff.)
Moult a en lui cruel *pipon*,
Et traite est, bien le savons.
(*ib.*, *ib.*, 19902.)

PIPOT, s. m. ?

Somme au dit Huguenot Papperoche ouvrant... a faire le baille deriere le *pipot* du bourg, laquelle estoit rompue. (1415-1416, *Registre des Receptes et mises de Boulogne-sur-Mer*, p. 215, Dupont.)

PIPEAU, voir PIPEL.

PIPPIS, voir PIPEIS.

PIPPRENEL, voir PIMPERNEL.

PIPRENESSE, *pin.*, adj. f., qualifie une jeune fille vive, alerte :

S'en die cascuns son savoir
Li queus doit mieus le pel avoir,
Ou li prestres ou li prestresse
Ou li meschine *piprenesse*.
(*Dou Bouchier d'Abbeville*, Richel. 2618, f° 213 r^e.)
Ou la baiasse *pinprenesse*.
(*ib.*, ap. Montaigou et Raynaud, *Fabl.*, III, 420.)

Cf. PIMPERNELLE.

PIQUANT, s. m. ?

Icellui Pieros Dauby geta un *piquant* d'un noyel de cerise a l'encontre dudit Roghner; pour lequel *piquant* ledit Saudrars dist plusieurs paroles injurieuses audit Pieros, combien que ledit Pieros ne le eust feru que par esbatement. (1372, Arch. JJ 104, pièce 73, ap. Duc, *Picave* 3.)

PIQUARE, *-arre*, s. m., piquier :

Item, païé au cleric maistre Gontier Col, secretaire du roy nostre sire, qui refist le mandement de l'acord des gens d'armes, arbalestrierz et *piquarres*, lequel paravant avoit esté escript et non bien fait, pour ce .viii. s. (1415, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 235, Dupont.)

Deux cens hommes *piquarres*. (8 janv. 1418, *Reg. des Consuux*, Arch. Tournai.)

PIQUAROME, *picq.*, s. m., sorte de jeu d'enfants qui consistait à ficher

droit en terre un bâton pointu, et à envoyer à Rome celui dont le piquet était abattu par un autre joueur :

La jouoyl... au *picquarome*. (RAB., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Centre, *picquarome*, Bourg., Yonne, *picquarome*, *piquérome*, sorte de jeu d'enfant qui consiste à ficher droit en terre un bâton pointu. Foresis, *picaronio*, Lyonn., *picarognon*, sorte de bâton pointu. Le jeu de *picaronio* est cité par Jac. Chapelon dans l'*Educat. des effans de Sant Etiève*, p. 84, parmi ceux auxquels s'ébattaient ses petits compatriotes. (Onofrio.)

PIQUASSE, voir PICASSE.

PIQUE, s. f. ; *haveng a la pique*, harenng non dessalé :

Harens non desalez dit *harens a la pique*. (Pièce de 1555, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

PIQUEARDOISE, *picardoises*, s. m., piqueur d'ardoises ; n'a été rencontré que dans un texte provincial de la première moitié du xviii^e s. :

François Gerraud, recouvreur et maistre *picardoises*, demeurant a Seneché. (1641, Chapitre de Mirebeau, Arch. Vienne.)

François Gerraud, recouvreur, et maistre *pique ardoise* a Seneché. (*Ib.*)

PIQUEBOEUF, -*beuf*, -*beufs*, *picque.*, s. m., bouvier :

Je pensoys bien estre en faerie,
Quant on me dict que Huellerie
Avoit esté si fol d'oser
(O le *picquebeuf*) composer
Contre Clement une responce
Plus maigre que pierre de ponce.

(CH. FONTAINE, *Resp. à Ch. Huet*, dans les *Œuvr. de Marot*, VI, 179, éd. 1731.)

Assez de *picquebeufs*, peu de bons laboureurs,
Qui sçachent dextrement manier la charuë.

(BAIF, *Passetems*, liv. I, A Coteley, éd. 1573.)

Souvent d'un *picquebeuf* portoit la longue gaule.
(*Ib.*, *Poemes*, I, VIII, Lemerre, II, 388.)

... Un simple *picquebeuf*,
Un simple marinier qui soupera d'un œuf,
De pois et de porreaux en sa povre logette,
En aura bien souvent l'ame plus satisfaite
Qu'un roy ny une royne ayans a leur disner
Tous les biens que la terre et l'eau peuvent Jon-
[ner.]

(SCÉV. DE SAINTE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, Zod. de la vie, éd. 1579.)

Autant en peuvent dire les gros rustaux
et les *picquebeufs* de leur langage tel qu'il
est ; voire les gueux de leur jergon. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 558, éd. 1583.)

PIQUEEUR, s. m., faiseur de piques :

Piqueeurs. (Voc. des mél., ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

PIQUEILLON, s. m., épine :

Pour ce que la palme a des *picueillons*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f^o 59^o, éd. 1488.)

PIQUELÉ, part. passé, sapé :

Demy journal depecé pour meptre de l'orge *piquelé*. (1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2^e série, I, 51.)

Les deux parts d'un journal de guerret non *piquelé*. (*Ib.*, p. 52.)

La Bresse en Vosges, *biquelè*, Champ., *biquili*, piquer avec la pointe d'un croc, d'un sarcloir, et en général piquer à coups redoublés.

Cf. PIQUETER.

PIQUEMAN, s. m., bâton garni d'un fer pointu :

Le suppliant... print un *piqueman* ou plançon et se mist au chemin. (1415, Arch. JJ 168, pièce 395.)

PIQUEMENT, -*ant*, *picquement*, s. m., piquère :

Il morut par le *picquement* dou coutel. (1278, Arch. J 1029, pièce 1.)

Le *picquant* qu'il se fist an la pance. (*Ib.*)

Par la morsure et *picquement*
De mouches plaines de venin.

(R. GODIN, *Livre des loups ravissants*, ch. xii, éd. 1525.)

Punctio, poignement, ponction, *picquement*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Pour faire sortir les dents aisement et obvier au prurit, *picquement*, inflammation et douleur des gencives. (LA FRANÇOIS., *Œuv.*, p. 139, éd. 1631.)

PIQUENAIRE, -*ennaire*, -*enairhe*, *piq.*, *pik.*, s. m., piquier, soldat dont l'arme principale était une pique :

Avoyent amené des arbalétriers et des Hollandois *picquenaïres*. (FROISS., *Chron.*, III, 283, Kerv.)

Li sires de Saint Obin et uns escuiers de Picardie... et .ii. ou .iiii. *pikenaïres* avec eux. (*Ib.*, *ib.*, X, 340.)

Tant d'archiers comme d'arbalétriers et *picquenaïres*. (*Trahis. de France*, p. 195, *Chron. belg.*)

Au matin vindrent en Tournay .xxiv. que haquebutiers que *picquenaïres* alemands. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxxi, 28 juillet 1478, Hennebert.)

Ils faisoient marcher une compagnie de *picquenaïres* et d'archers. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 23, Michaud.)

Soustenoient *picquenaïres*, archers, Suisers et hacquebutiers a leurs propres despens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLV, Buchon.)

Banière a *picquenaïrhe* de thaille ghane. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quant aux *picquenaïres* ou piquiers, c'étoient ceux qui portoyent des hantes menues de bois long de quinze ou dix huit pieds, comme la sarisse macedonienne. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, II, 1, éd. 1611.)

PIQUENART, s. m., piquier :

Item, la ville et chastellenie de Courtray, douse cens frans par mois, comprins en ce l'argent de trois cens *piquenars*, qui monte pour chascun *piquenart* quatre gros le jour. (10 mai 1384, *Réception en grâce des villes de Flandre*, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, Ch. des Comptes de Lille, Arch. Nord.)

PIQUERET, adj., pointu :

Claux *piqueres*. (*Compte de 1444*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIQUEROMMIER, s. m., sorte de jeu d'enfants en Bourgogne, qui consistait à ficher droit en terre un bâton pointu :

Comme plusieurs enfans s'esbatoient de bastons, un petit pointus a l'un des bouts, au jeu que aucunz appellent *piquerommier*. (1379, Arch. JJ 115, pièce 330.)

Cf. PIQUAROME.

PIQUERON, *picqueron*, s. m., pointe, piquant :

Grande cage... ayant des trous es costes joignans la terre, propres pour donner entree aux connins, et non issue, a cause du rencontre des *piquerons*. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, V, 11, éd. 1605.)

Ne se pouvans perdre les *picqueron*s de la corde, manifeste clairement ce estre une espece de fruit separé, non l'artichau sauvage. (*Ib.*, *ib.*, VI, 6.)

— Epine :

La rose aux *piquerons* menus,
A bon droit se donne a Venus ;
Puisqu'en tous amoureux services
Sans peine on ne vient aux dolices.
(AMADIS JAMIN, *Poés.*, f^o 243 v^o, éd. 1577.)

Rose ne naist sans *piqueron*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f^o 47 v^o, éd. 1619.)

La nature soigneuse de ces thresors odoriferans les contregarde fort curieusement, armant les unes (les fleurs) de pointes fort aigues, herissant les autres de *piquerons*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 239, éd. 1622.)

Que les roses d'Amour se passent en une heure,
Mais que leurs *picqueron*s blessent incessamment.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 448, éd. 1663.)

— Aiguillon de l'abeille :

La rose n'est point sans epine,
Ny l'avote sans *piqueron*.

(J. A. DE BAIF, *Passetems*, I, V, f^o 116 r^o, éd. 1573.)

A petit bruit la guespe vole :
Mais quand elle pique, elle affole,
Tant est son *piqueron* cuisant.
(*Ib.*, *les Mimes*, I, I, f^o 27 r^o, éd. 1597.)

Celuy ne pille des ruchettes
Le miel, qui craint que les avettes
Le poignent de leurs *piquerons*.
(AMADIS JAMIN, *Poés.*, f^o 254 r^o, éd. 1577.)

Jade leurs *picqueron*s ces captives mouschettes...
(RONS., *Amours*, II, 10, Bibl. elz.)

— Fig., exacteur :

Piqueron : m. A prickle ; small prikle,

ting, spur, goad; also, a publick exactor; a polter, or plumer of the common wealth. (COTGR., 1611.)

Poitou, Vienne, arr. de Châtellerault, *piqueron*, aiguillon, dard des insectes, dent de la vipère. Mayenne, *piqueron*, aiguillon; Rouchi, Wall., *piqueron*, *picron*, cousin, moustique.

PIQUET, voir **PICHET**.

PIQUETAGE, *picquetaige*, s. m., travail du *picqueteur*:

Pour le *picquetaige* de deux bonniers et trois quartiers de bled, et pour le loyage au pris de .xl. gros le bonnier. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

— Droit de deux piquets par muid, que le vidamed d'Amiens réclamait sur le mesurage de tous les grains vendus dans Amiens, et qui fut aboli au moyen d'une transaction ratifiée par Charles IX, le 12 juillet 1561:

Il soit ainsi que des i a longtempz y eust proces pendant et qui est indecis par devant messeigneurs de la court de parlement a Paris, pour raison d'un droit de *picquetaige* ou rentaigne que ledit seigneur et ses predecesseurs seigneurs vidames d'Amiens ont tousjours pretendus sur les grains vendus en laditte ville d'Amiens et banlieue d'icelle, de deux picquetz pour chacun muid, mesure de la dite ville. (26 juin 1561, *Transaction passée entre l'échevinage et le vidame au sujet du droit de picquetage des grains*, ap. A. Thierry, *Mon. éd. du Tiers Etat*, II, 690.)

Le droit de *picquetage*. (LA MORLIERE, *le trois. Liv. des antiq. d'Amiens*, p. 414.)

PIQUETER, *picq.*, *pik.*, *pick.*, verbe.

— Act., frapper à coups de pics:

Il *piketerent* tant le mur qu'il en fissent cheoir sur une remontiere plus de quarante pies de large. (FROISS., *Chron.*, VIII, 13, Raynaud.)

— Neutr., donner des coups de pics:

Et s'en vinrent chil hurter et *piketer* as murs. (FROISS., *Chron.*, III, 75, Luce.)

Tant que il pooient aller jusc'a murz et *picqueter* as murs et oster les pierrez. (Id., *ib.*, III, 267, ms. Amiens.)

— Act., saper, abattre avec la sape, le fauchon, en parlant de céréales:

Item payet pour faukier et *piketer* les b. es et les mars. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Item [a Colart le Curton] pour *picqueter* icelle terre, ou mois d'aoust ensivant, .xl. s. (17 février 1410, *Tutelle de Jaquelotte et Villemet Croquevillain*, Arch. Tournai.)

A lui pour sa deserte d'avoir *picqueté* et abatu la despoille de certaines terres advestues de bled et d'avaïne. (1418, *Exécut. testam. de Miquelet Tuscay*, 14^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *picqueté* avaine appartenant aux dis enfans. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Et encore au xviii^e s.:

A dit d'avoir demandé aux dits ouvriers de la part du procureur d'office de cette terre: Par quel ordre *picqueter* vous cette orge? (4 oct. 1768, *Information faite par J. J. Spelle, homme de fief*, Arch. mun. Mortagne.)

A dit d'avoir vu deux ouvriers sur ladite partie et terre qui *picquetoient* de l'orge. (*ib.*)

— Marquer avec des piquets:

Lesdicts faulxbourgs seront clos et fortifiez de murailles par les lieux et endroitz cy devant par vous merquez et *picqueter*. (*Reg. des habit. des par. S. Nicol. et de la Cout.*, fin du xv^e s., Rev. hist. et arch. du Maine, 1877, p. 314.)

— Inf. pris subst., action de frapper à coups de pic:

Mes ce qui les greva et esbahy, che fu par le *picketer* desoubs ou mur, car on y fist ung grant trauc. (FROISS., *Chron.*, VIII, 266, Raynaud.)

— *Piqueté*, part. passé; *messe piquetée*, messe que l'on annonce en piquant la cloche:

Messe piquetée. (1596, *Compt. d'Et. Cailliat*, Arch. mun. Avallon CC 203.)

Tournai, *picqueter*, faucher, moissonner.

PIQUETEUR, *-tour*, *pick.*, s. m., ouvrier qui mine avec le pic:

Au tiers estage dou chastiel tout bas estoient *picqueter* pour piqueter au mur et tout destruire et abatre. (FROISS., *Chron.*, III, 403, Kerv.)

Quant ce vint environ primme, li *picqueteur* qui estoient au darrain estage de l'escauffault avoit tant ouvré et picketé que il fissent reverser un pan dou mur. (Id., *ib.*, VIII, 267, Raynaud.)

— Ouvrier qui sape du blé, de l'orge:

A un *picqueteur* pour son salaire d'avoir piqueté aucuns des bleds desdis feux. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Wall., Borin., *picqueteu*, moissonneur.

PIQUETEURE, *picq.*, s. f., piquère d'épine:

Pricke of a thorne, *picqueteure*. (PALS-GRAYE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 258, Génin.)

PIQUETIN, s. m., petit pichet:

Un pichet et un petit *picquetin* ferrez. (1380, Arch. MM 30, f^o 172 v^o.)

PIQUETON, s. m., syn. de *piqueron*:

Aucuns *picquetons* ou espines. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 403, éd. 1597.)

1. **PIQUEUR**, *picqueur*, adj., qui pique:

Ces personnaiges qui font profession d'estre satyriques et *picqueurs*. (G. SELVE, *Pericles*, f^o 71 r^o, ed. 1547.)

Ouy, j'ay senti le ver resveillant et *picqueur*. (D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, I, Bibl. elz.)

— S. m., celui qui pique:

Ces causeurs et *picqueurs* de la langue. (BRANT., *Dam. gal.*, 6 disc., Bibl. elz.)

— En partic., celui qui pique les bœufs, bouvier:

Un *picqueur* de bœufs. (ROUS., *Franc.*, III, Bibl. elz.)

— Celui qui démolit à coups de pic:

Les *picqueurs* qui estoient aux murs y firent ung grant trou. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f^o 109 r^o.)

— Ouvrier qui sape du blé, de l'orge:

Personne tel qu'il soit, ne peut... si ce n'est au sceu et du consentement du bailly et de la loy... se loger au cabaret; si ce n'estoient des manouvriers estrangers, comme faucheurs de foins, *picqueurs* de bleds, et autres semblables venans dans le pays aus environs des mois de juillet et d'aoust. (1611, *Cout. de la ville et chast. de Bergh S. Winox*, Nouv. Cout. gén., I, 513.)

2. **PIQUEUR**, s. f., qualité de ce qui pique:

L'amour se fonde au seul plaisir: et l'a de vray plus chatouilleux, plus vif, et plus aigu: un plaisir attizé par la difficulté: il y faut de la *picqueur* et de la cuisson. (MONT., *Ess.*, I, III, c. v.) L'éd. 1595, p. 46, porte *picqueure*.

1. **PIQUIER**, *picq.*, *pik.*, verbe.

— Act., miner, démolir à coups de pics:

Il asaillent la tor, s'ont grant noise mené, Et *pikent* et machonent comme gent forsené. (E. de S. Gilles, Richel. 23516, f^o 93^a.)

Et chil de dehors avoient fait chas et instrumens par quoy on *pikoit* les murs tous couvers. (FROISS., *Chron.*, III, 401, Kerv.)

— Saper, faucher:

Le suppliant estoit allé... *picquier* et mesonner certaine vesce... lequel tenant en sa main le hocquet, dont il *picquoit* sa dite vesce.... (1410, Arch. JJ 163, pièce 25.)

— Dépiquer:

Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les eques, ou jumens de Raymond du Port de Bearn pour *picquer* ou battre son mil ou blé. (1408, Arch. JJ 163, pièce 139.)

— Neutr., remuer la terre avec la houe:

Ke nus n'i peuust *pikier* ne heuer. (Ch. de 1509, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 64.)

Quiconques *pique*, foue, houe en la jurisdiction d'un haut justicier, faisant dommage, eschet envers le dit seigneur en soixante sols parisis d'amende pour chacune fois. (1567, *Cout. d'Amiens*, Cout. gén., I, 605, éd. 1604.)

— Prêter à usure :

Chacun qui puet, prant, hape, et *pique*
Pour avoir grant estat et mise,
C'est un perilleux viatique :
Tout se pert, le monde et l'Eglise.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 337^v.)

Il désigne encore, en termes de jeu, dit Ste-Palaye, l'espèce d'usure par laquelle on prête de l'argent à un joueur, sous condition de partager avec lui le profit de chaque coup qu'il gagne.

— Act., noter, pointer :

En ceste saison nous fust mise une nouvelle coustume dessus ; car si moy ou aultre estoie alé un jour dehors, je *estoye* a ceste heure *picqué* et rayé, en rabatant de la tres petite et tres mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité a quoy montoit icelle belle picquoterie. (ROI RENÉ, *L'Abuzé en court*, Œuv., IV, 117, Quatrebarbes.)

— *Piquier la cloché*, la faire résonner en frappant dessus avec un marteau :

Piquer la cloche. (1596, *Compt. d'Et. Cail-la*, Arch. mun. Avallon CC 203.)

On dit encore, en termes de marine, *piquer l'heure*.

2. **PIQUIER**, s. m., faiseur de piques :

Piqueurs, *piquiers*. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

PIQUOINAGE, s. m., piqure, marque faite avec un instrument pointu :

Item le coins de *piquoinage*, congnoissance et ajustement de mesures, tant a buvrages, a blez et a draps. (1394, Arch. JJ 118, pièce 265.)

PIQUOIS, voir **PICOIS**.

PIQUON, voir **PICON**.

PIQUOT, voir **PICOT**.

PIR, s. m. ?

Ghesquieres, *pirs* et *waressaix*. (1634, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIRATAGE, s. m., piraterie :

Cours en outre est *piratage* et escumerie sur mer. (Nicot, *Thresor*.)

PIRATEMENT, s. m., attaque de pirate :

Lors du *piratement* de la navire. (*Relat. de Binot-Paulmier de Gonneville*.)

PIRATIQUE, -*lique*, adj., qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate :

Nefs *piratiques*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 271^v.)

Les Slavons exercent vie *piratique*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 87^v, éd. 1488.)

Larchins *piratiques*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 170 v°.)

Par le moyen desquelz ledit Barbarossa pourroit continuer es violences *piratiques* qu'il a usé jusque a oires. (6 août 1535, *Traité de paix entre l'Emp. et Muley-Hagan*, Pap. d'Et. de Granvelle, II, 370, Doc. inéd.)

Lesquels... ayant fait leur apprentissage de l'art *piratique*... (VIGENERE, *Hist. de Chalcondile*, p. 125, éd. 1662.)

— S. f., piraterie :

Alpharbal... envahyt furieusement le pays de Onys, exercent la *piratique* en toutes les isles Armoricques. (RAB., *Garg.*, ch. I, éd. 1542.)

Comme disoit Demetrius le corsaire au roy Alexandre le Grand, qu'il n'avoit appris autre mestier de son pere, ny henté pour tout bien que deux fregates : mais quant a luy qui blasmoit la *piratique*, il ravageoit neanmoins, et brigandoit avec deux puissantes armées par mer et par terre, encores qu'il eust de son pere un grand et florissant royaume. (BODIN, *Rep.*, I, 1, éd. 1583.)

Ce seigneur (Roul) ayant depuis assemblé des Normands commença d'exercer la *piratique* et gaster les pays voisins appartenant a l'empereur. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., IV, 12, éd. 1611.)

PIRATISÉ, part. passé, attaqué par des pirates :

De nuit il fut *piratisé*. (22 nov. 1596, Arch. Gir. E, Agenda de l'avoc. S. Duval, f° 70.)

PIRDOUY, s. m., sorte d'air mélancolique :

Car ou hault bois sans descorder
Les pastouriaux gais et volages
En lor flajolz chansons boscages
Pour resvillier l'esbatement
Disoient moult sauvagement,
Et jouoient le *pirdouy*
Tant doucement que qui l'oy
Tout fust lors en merancolie.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 3 r°.)

1. **PIRE**, *piere*, s. m., estacade servant à maintenir l'eau à un niveau fixe ; passage, chemin :

Cieus Hernekens prist en mariage, avec se feme, tote le tere ki gist entre le *piere* de Frenc et le *pire* de Kauver et le pont de Nuienel... (*Geneal. des comtes de Boulogne*, Richel. 375, f° 216^v.)

J. bounier de tiere, pau plus, pau mains, que Tumas achata as eskievins de Saint Brisse, ki fu les oirs Gillion Bierenghier si giet sour le *pire* de Gemreng, en le justice d'Alaing. (Mars 1254, *Test. Tumas d'Aleng*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Ce sont chi li non de chiaus qui on manda por les entreprises des *pires* et des

fosses. (1265, *Travaux de défense de Douai*, ap. Tailliar, p. 275.)

Si doit li castelains de Douay warder le *pire* de l'euwe tres Douay dusques au quievron. (*Ib.*, p. 276.)

Une voie ki jadis fu parmi le gardin Jehan devant dit, ki fu Sohier de sor le Pont, liquele voie mouvoit dou postic ki fu sor le *pire* valencenois a pau pries encontre le loge Robiert. (1278, *Fonds des échevinages*, Arch. Tournai.)

Duskes au *pire* devant le maison de le folie. (*Ch. de 1284*, Roisin, ms. Lille 266, f° 274.)

Illuec tout droit enmi le *pire*
Estoit sa maison et ses mos.

(R. DE HOUDENC, *Songe de paradis*, 886, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 231.)

Lors traversent andoi un *pire*
Et vienent droit a le maison.

(*Ren. le nouv.*, 3172, Méon.)

Au *pire* de le court une mencaudee. (1301, *Cart. d'Arras*, Richel. I. 17737, f° 127 r°.)

L'une est appellee le ruele Robin, par lequele on va au Boevery, et le tient Waubertins a rente de ledite eglise et en une aultre ruele au *pire* de Boevery. (1^{er} oct. 1348, *Cart. de Flines*, dxxxii, p. 602, Hautcœur.)

Et s'il avenoit que aucuns ou aucune trouvast biestes en sen damage et il les presist et amenast hors du lieu u li damage aroit esté fais a *pire* et a quemin, pour amener en parc par devers le seigneur, rendre, ne traire, ne laisser aler ne les puet sans le congiet du seigneur. (xiv^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BBI, 2777.)

III. estacques a l'encontre de le Roe, viers le *pire*. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Les navieus ne polroient pour subvenir a la necessité publique gaignier les trous ny jours de *pire* que se oeuvrent a certains heures et jours prefixes sur lesdictes rivieres, si comme le lundy, mercredi et vendredy a Tournay. (xvi^e s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et encore au xvii^e s. :

La mesure des *pires* de la rivière d'Escaut, mesure pour dénoter la largeur que le fil de l'eau doit avoir et qui s'appelle communément *pire*. (Juill. 1658, *Reg. des Consaux de Tournai*, ap. Bozière, *Tournai ancien et moderne*, p. 94.)

Nom de lieu, le *Pire* (Pas-de-Calais).

2. **PIRE**, s. f., quartier de mouton :

Marché avec Babin pour la nourriture de ladite petite lionne, a raison d'un demi mouton et d'une *pire* par jour. (17 avr. 1461, *Compt. du R. René*, p. 40, Lecoy.)

De deux moutons et demi et trois *pires* de mouton par jour. (*Ib.*, p. 42.)

3. **PIRE**, *pirre*, *pyre*, s. f., bûcher :

Les Caldees appellent leurs cymetieres *pires* a pir qui vault autant a dire comme feu, car il ardent leurs mors et mettent les cendres dedans .i. pommel sur une columbe haut eslevee. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 24^v.)

Chascun s'en va pour faire ses apprestes
Afin que aux mors fissent *pires* honestes.
(ANNE DE GRAYVILLE, *Rom. des deux amans*, Ars. 5116, f° 46 r°.)

Puis s'approcha de la tres haulte *pirre*
Sans quo unq seul mot sceust prononcer ne
(dire,

Et dedans myst les tres riches aneaux,
Sainteure d'or, dorures et sermaux,
Manteaux exquis de drap d'or et de soye
Et maint present dont peu avoit eu joye,
Et puis apres avocques unq flambeau
Elle enflama ce tres riche monceau
Disant : Esprit, dont le corps fut sans vico,
Pronex de moy ce dornier sacrificio...

(Id., ib., f° 58 v°.)

Puis approchant de ce lieu piteable
Entour la *pirre* ont circey nouf foys,
Et en tournant ont desbouclé harnoyz,
Geltant au feu et armetz et cuirasses
Espicux, estoccz, verduns, escuz et maces...
Le tout fut fait pour honorer le corps.

(Id., ib., f° 59 r°.)

Et tant dura que tout fu consumé
La *pirre* et corps qu'on avoit allumé.
(Id., ib., f° 59 v°.)

Et encore au xviii^e s. :

Enfin ayant bien ruminé,
Et plusieurs morts examiné,
Elle fit dresser une *pyre*,
Si ce mot que je viens de dire
Est obscur à quelque ignorant,
Qu'il sache en langage courant
Que ce mot qui lui semble étrange
Veut dire du bois qu'on arrange,
Au haut duquel se vient loger
Celui qui le fait arranger,
Duquel après l'on fait grillade.
(SCARR., *Virg. trav.*, IV, éd. 1648-53.)

Fait donc mettre sur une *pyre*
Les choses que je vais to dire.
(Id., ib.)

4. PIRE, cas suj., voir PEIRON.

PIREMAN, -mant, *pirr.*, *pil.*, *pill.*,
piresman, *pierremant*, s. m., membre
d'une corporation de bateliers, supprimée
en 1688, qui jouissait du droit exclusif
de conduire à travers les *pires* ou
écluses de l'Escaut à l'intérieur de Tour-
nai, les marchandises venues du dehors :

Et si fu assenet et criet, au disenu-
visme jor de march, par .i. demerkes, qu'il
ne fust nus *pilemans*, ne nus navieres ki
montast puint d'avoir amont l'Escaut, sans
le congiet dou provost, sor banir a .i. an.
(19 mars 1280, *Reg. de la Loy*, 1280-1281, f°
14 r°, Arch. Tournai.)

Le mardi .xix^e. jour dou mois d'aoust
l'an mil .ccc. .l. .xxi. fu ordené par l'as-
sens des .iii. consaulx de la ville et cité de
Tournay que les .xxx. homes appellez *pi-
remans* dou pire en la riviere d'Escault en
Tournay se metteront ensamble une foiz eu
l'an environ le saint Jehan Baptiste et fe-
rent entre yaux un mayeur. (19 août 1371,
Petit Registre de cuir noir, f° 110, Arch.
Tournai.)

Item, a Jaques Fournier, *piremant*, pour
sa paine et sallaire d'avoir quierquié a le
Rocque de Galonne les dis callieux, pieres,
et parpains, en se nef, et ce admené et
desquierquié au rivage de la Taille Pierre,
.v. s. (15 déc. 1405, *Exécut. testam. de Col-
lart d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Qu'il ne soit *pireman*, navieur ne autre
qui puist ouvrir les fourbas de le riviere
ne d'Escault. (27 juill. 1418, *Reg. aux publi-
cat.*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Du rapport fait par mess. les chiefs, tou-
chant le capelle sur l'Escaut, aux cauffeurs,
contenant que le dicte capelle soit mise en
le main des *pilemans*, tant que autrement
y sera pourveu... (28 avril 1444, *Reg. des
Consaulx*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Gillart Vretet, espennier, et Colart Mono-
que, *piresman*, apporterent ceste cedulle a
Sire Simon Savary, prevost. (17 septembre
1465, *Reg. aux Publicacions*, 1465-1472, Arch.
Tournai.)

Par devant les eschevins de Saint Brixie
et du Bruille, en Tournay, Gillart le Ricque,
monnier, a vendu, werpy, et clamé quitte,
a tousjours, a Jehan Fasser, *pileman*, une
maison. (16 mars 1428, *Echevinage de Saint
Brice*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Commander aux *piremans* de ceste ville
de oster deux nacelles audict lieu. (24
mai 1519, *Reg. des Consaulx*, 1516-1519,
Arch. Tournai.)

Sacent tous ceulx qui ces presens es-
criptz judiciaires voyerront ou oyrront,
que, pardevant les eschevins de la ville et
cité de Tournay, vint et comparut en sa
personne Arnoul Gobert, marchant *pierre-
mand*, demourant en la paroische Saint
Brixie. (6 avr. 1565, *Decret au prouffet de
Nicolas de Songnyes*, Chirogr., Arch. Tour-
nai.)

Et encore au xviii^e s. :

Après les *piremans* avoir quicté le bat-
teau. (14 nov. 1651, *Reg. des Cons.*, 1653-1653,
f° 177, Arch. Tournai.)

PIREMANDRIE, s. f., corporation des
piremans :

Il euissent esleu bien et deuement Jehan
le Nol en l'office de *piremandrie* lors va-
quant. (28 avril 1377, 3^e *Regist. dit de Cuir
Rouge*, f° 20, Arch. Tournai.)

PIREMENT, adv., pis, plus mal :

Or es tu en si bas degré
Que impossible est *pirement* estre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37584, A. T.)

Horode tient mauvais moyen...
Et nous qui sommes ses subgis
En sommes *pirement* regis.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10733, G. Paris.)

Plusieurs serviteurs servent *pirement* que
moins en nombre. (LOYS LE ROY, *Polit.
d'Aristote*, p. 144, éd. 1568.)

Les dieux et les deesses me perdent *pi-
rement*, que je ne me sens tous les jours
perir, si je le scay. (MONT., *Ess.*, III, ch.
viii, p. 109, éd. 1595.)

Vous en serez encores *pirement* chastiez.
(*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f°
106 v°, éd. 1594.)

Les barbes ont esté *pirement* faictes que
cy apres. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p.
245, éd. de 617 p.)

1. PIRER, v. a., rendre pire :

Mais li dyables s'apensa
Qui son barat rions ne prisoit
Se sa grant bonté ne *piroit*.

(*De l'Armite que la femme vouloit templer*, Keller,
Zwei fabl., p. 27.)

Si mauveys est li reis
Checun en est *pireis*,
Uns hom fest cent mauveys.

(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des prov.
fr.*, p. 466.)

Del bien n'ira pas autresi,
Quor a son pooir le *pierra*
Et par tot l'anlentera.

(*Chastotement d'un pere a son fils*, conte II, 312, Bi-
blioph. fr.)

2. PIRER, v. a., écluser, faire passer
par une écluse :

Turyen Copin, *pireman*, le sainte larme,
a Vendosme, a la ville, pour avoir desobey
a Quentin Grenier, son doyen, au comman-
dement qu'il lui fist de par nous a aidier
a *pirer* aucuns grans somniers de quesnes
par la riviere d'Escault, et parlé inreve-
ranment audit doyen, en tenant de haultes
manieres contre lui, en griefment delin-
quant. (7 juill. 1458, *Reg. de la Loy*, 1442-
1468, Voyages enjoins, Arch. Tournai.)

Item, en cas que il eschey jour de feste
au jour que l'on a acoustumé de *pirer*,
auquel jour de feste ilz ne peussent ou
voulussent ouvrer, que alors ilz seront
tenus les jours ensuivans faire ouverture
du pire, et de servir les marchans et
navieurs comme au meisme et propre jour.
Item, et s'il advenoit, que au cloré le pire,
aucun bien demorast sans estre *piré*, le
marchant ou navieur le porra faire carryer,
sans pour ce payer aucune chose aux *pi-
remans*, ce qui n'aviendra, mais que lesdis
piremans soient songneux et fachent leur
devoir, car le cariaige couste plus davan-
taige a moittié que ne fait le deu sallaire
en voiture desdis *piremans*. (3 mars 1522,
Reg. des Consaulx, Arch. Tournai.)

PIRETOIN, s. m., nom donné par dé-
rision aux Bretons :

Iceulx Hanotins demandoient aux gens
que ilz trouvoient, se ilz avoient point veus
les Bretons, et par maniere de derision
les appelloient les *piretoins*. (1399, Arch. JJ
154, pièce 640.)

PIREVOLLET, *pyr.*, s. m., toupie :

La jouoyt... au *pyrevollet*. (RAB., *Garg.*,
ch. xxii, éd. 1542.)

Pirevollet : m. A whirlilig. (CORGR., 1611.)

PIRIGNE, s. m., piron, oison :

Pirigne et oison. (1574, Compiègne, ap.
La Fons, *Gloss. m.*, Bibl. Amiens.)

Pirigne. (1574, Noyon, *ib.*)

PIROET, voir PIROUET.

PIROGRAFFER, voir PARAGRAPHER.

PIROMANCE, *pyr.*, s. f., divination
par le feu :

Nigromance de la quei neissent *piro-
manca*, ydromanca. (*Chron. de Turpin*, Ri-
chel. 5714, f° 81^b, Auracher.)

Nigromance, de laquelle neissent *pyro-
mance* e ydromance, n'i esteit mie peinte.
(*ib.*, Richel. 124, f° 11^a.)

Je trouve par la constellation des astres,
sans user de *pyromance*, ou je voy clair
comme une taupe et peut parler comme
un cocodril, que... (*Purgatoire des Bouchers*,
Var. hist. et litt., V, 269.)

Hydromance, qui se fait avecques de
l'eau, leuconomance, qui se fait avec des
bassins, *pyromance*, qui se fait avec le feu.
(TAHUR., *Sec. Dial. de Democr.*, p. 232, éd.
1602.)

PIRON, s. m. ?

Si songai que asties vestis
D'une grande chape a *piron*.
(GAUTIER LE LONG, *la Veuve*, Scheler, *Trouv. belg.*,
p. 227.)

PIROT, s. m., piron, oison :

Vous les mengeastes, mes oysons,
Qui menoyent les petis *piros*.
(*Farce de Colin filz de Thevot le Maire*, Anc. Th.
fr., II, 395.)

Norm., *pirot*, oison ; *pirotte*, oie femelle ; Guernesey, *pirot*, caneton ; *pirotte*, femelle d'un dindon.

Noms de lieux, *Pirot* (Saône-et-Loire, Rhône), le *Pirot* (Rhône).

Cf. PIROU.

PIROU, s. m., oison :

Pirou, m. A green goose. Poiclevin.
(COTGR., 1611.)

Un *pirou*, mot poitevin, oison, ansarillo.
(*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Dans le parler de La Bresse (Vosges), *pirou* est un subst. fém. désignant en terme enfantin la poule, et sert toujours à l'appeler.

Noms de lieux, *Pirou*, le *Pirou* (Manche).

Cf. PIROT.

PIROUET, piroet, s. m., toton, dé à quatre faces qu'on fait tourner sur une cheville qui le traverse :

Et puis ung tres beau *pirouet*
Qui est dedans ma gibeciere.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 5538, G. Paris.)

— Pivot :

Quatre gros poteaux de boys mis et employez a faire les *piroez* des barrieres hors la porte de Nyevre. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

PIROUETTE, s. m., sorte de moulin, joyau en forme de petit moulin à vent :

Deux *pirouettes* d'or esmaillees de couleur. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Émaux*, p. 452.)

— Toton :

Je ne sçache chose qui mieux retire a tels tals que les petites *pirouettes* quarrees, aux quatre costes desquelles sont escrites ces lettres, M. L. P. T. qui signifient, mets, laisse, prens, tout. (LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 107, en note, éd. 1569.)

PIRRE, voir PIRE.

PIRREMAN, voir PIREMAN.

1. **PIS, piz, pys, pix, pit, peiz, pez, pet, pec, s. m., poitrine, poitrail :**

Sobre son *peiz* sez condurmir.
(*Passion*, 107, Koschwitz.)

Sum *piz* debatre e sun cors dejetor.
(*Alexis*, str. 86^b, Stengel.)

Trenchet le *piz*, si li briset les os.
(*Rol.*, 1200, Müller.)

Ains vos sera li cuers del *piz* saichios.
(*R. de Cambrai*, 4019, A. T.)

Il regarda son *piz* et sa façon,
Plus le redoute que tygre ne lion.
(*La Bataille Loquifer*, Richel. 368, f° 218^o.)

Il hurte le cheval des esperons, si fiert le chevalier del *piz* del cheval, si qu'il le porte a la terre tot estendu. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 96^a.)

Chascun bat son *pis* et sa faico.
(*Dolop.*, 2585, Bibl. elz.)

El bat et son *pez* et sa teste.
(*Vie de S. Alexi*, 805, Romania VIII.)

Hic forceps, *pis*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Hic torax, *piz* a auberc. (*ib.*)

Les os des mains (des morts) estoient sur leur *piz*. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 200, Michel.)

Une autre maniere de freres, qui se fesoient appeler freres de Sainte Croiz, et portent la croiz devant leur *piz*. (*Id.*, *ib.*, p. 233.)

Elle se pela la teste et se bati lo *pet* pour son marit. (AMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 10, Champollion.)

Et va ferir Raimondin amy le *pis* avant qu'il s'en donnast garde. (J. d'ARRAS, *Melus.*, p. 95, Bibl. elz.)

Le roy Zelodus cria son enseigne moult haultement, et joindist l'escu au *pis*, et brandist la lance, et brocha le cheveu des esperons. (*Id.*, *ib.*, p. 256.)

Promettant le dit monsieur Gontier en parole de prelat, la main attouchee au *pit* en la presence des dits jures notaires comme en la notre que jamais contre cette vente etc. (28 déc. 1367, *Vente de partie de la terre de Nantau*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 143 r°, Arch. Loiret.)

Elle (l'âme de votre serviteur) ne pourra joyeusement accomplir vostre volenté et voz commandemens, ains sera plustost humilliee a batre son *pys* ou coulpe, c'est a dire devra plustost plourer et gemyr. (*Intern. Consol.*, II, L, Bibl. elz.)

Un trompeur (qui le voudroit croire)
En offrirait plus largement,
Mais je en offre toutjustement
Ce que en veux payer, sur le *pec*.
(*Now. Pathelin*, p. 145, Jacob.)

La tierce estoit eschevelee, et sa robe pourfendue sur le *pis*. (AL. CHART., *l'Espérance*, p. 266, éd. 1617.)

Et s'entrehurterent de si grant force des *pis* et des corps des chevaux, qu'ilz s'entreportèrent a la terre tout envers. (ROI RENÉ, *Livre du cuer d'amours espriz*, Œuv., t. III, p. 40, Quatrebarbes.)

Le roy Artus choisit Nabigan de la Roche, qui contre luy venoit de grand puissance : et le roy fiert des esperons de son destrier de si grand ire, qu'il vint rencontrer Nabigan emmy le *pis*. (*Lancelot*, II, f° 49 v°, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

2. **PIS, pies, peix, pié, adj., représentant le neutre *pejus* :**

Jo criem, se vos vos combater,
Ad ço que vos vos parjurez,
Que del parjure *pies* vos seit,
E que cil venque qui a droit.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 6937, Andresen.)

De voz terres voz chaceront
E, que *pies* iert, vos ocieront.
(*Id.*, *ib.*, 7289.)

— S. m., ce qu'il y a de pis, désavantage, malheur :

Si ne dotet assi mies *peix*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 123, Hofmann.)

El mostier fuient, ne lor a preu aidié,
Cel deffiasent n'i eussent lor *pid*.
(*Raoul de Cambrai*, 1475, A. T.)

De son *pis* querre se pena,
Il anz caste vie mena,
Moult fu las, megres et ateins
Et en couleur de cire teins.
(*Vie des Pères*, Richel. 2311, f° 63^o.)

Et que Salehedins estoit sages et malicieus et bien savoit conoistre son *pis* et son mieus. (*Chron. de Rains*, c. xv, L. Paris.)

Quant a la personne du roy, il ne luy vouloit pas *pis* que a son propre corpz. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

Puisque les dictz Anglois nous font le *pis* qu'ils peuvent, il faut s'en revancher et ne les respecter ny espargner aucunement. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 197, Berger de Xivrey.)

— Adv., plus mal :

Et qui *pis* vault, sont le plus souvent environnez de gens qui n'ont l'œil a nulle autre chose que a complaire a leurs maistres. (COMMYNES, *Mém.*, II, 6, Soc. de l'H. de Fr.)

Et, qui *pis* vault, je plaidoye en la court.
(A. DE LA VIGNE, *Rond. à Charl. VIII*, Jacob, *Rec. de farces*, p. 215.)

Et ne sçaueroient ennemis estrangers
Pis les traiter, que faisyent leurs bergers.
(CL. MAR., *Serm. du bon past.*, p. 537, éd. 1596.)

Le juge dit qu'ilz avoyent tous respondu l'un *pis* que l'autre. (AMVOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

En esperance de se saisir de plusieurs bonnes et riches villes du pais, mais mal garnies de gens de guerre et encores *pis* fortifiees. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I, VII, f° 230 r°, éd. 1569.)

PISAIN, adj., de Pise :

Gorgerette *pisainne* et coife on li bailla.
(*B. de Seb.*, XXIV, 329, Bocca.)

PISANES, pizanes, adj., de Pise :

Et avint chose que le cons[e]le des Jeneves, sire Milian de Marin, si se trova cel endroit et l'ome de la cage li lansa .i. javelot, et le fery sur la teste, et li fausa .i. clme *pizanes* tout outre. (*Gestes des Chi-prois*, p. 170, Raynaud.)

PISCARIOLE, s. f., espèce de tenaille :

Soit pris le neu du fil o les *piscarioles* et soit trait hors. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 44^b.)

PISCATEUR, s. m., pêcheur :

En certaines instructions soubz l'annel

du *piscateur*. (1477, *Mise en garde de la bulle de Paul II*, Anal. leod., X. de Ram.)

PISCATIF, adj., qui a rapport à la pêche :

Ceux qui vivent de poissons vivent de *vie piscative*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 135 r°.)

PISCATURE, s. f., pêche :

A l'art de venacion sont entendus ceux qui se occupent a la prise des bestes sauvages, des volatiles, des oyseaux et généralement toute *piscature* et toute maniere de prendre et chasser tant en la terre comme en la mer. (FERRET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 100 v°, éd. 1482.)

Mecanicque estoit suyvie par agriculture, venacion, *piscature*, navigacion, marchandie... (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Nous lisons bien que Saint Pierre depuis la Passion est retourné a la *piscature*. (FRÉMIN CAPITIS, *Sauvegarde de la foy catholique*, f° 81 v°, éd. 1566.)

1. **PISE**, s. f., mortier :

An la *pise*, dans le mortier. (xiv° s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 40.)

Noms de lieux, la *Pise* (Allier), *Pise* (Jura).

2. **PISE**, s. f., mesure de capacité :

Et convient noter que il y a difference entre une *pise* et une poise, parce que une *pise* ne contient que cent .xx. livres, et la poise comme dict est cent .Lxv. livres d'Anvers ou Vallenchiennes, ou cent .iiii^{xx}. livres de Tournay, Douay, Lille et autres villes ou .est samblable poix. (xvi° s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et encore au xviii° s. :

Savoir que quatorze woghes et demie de fromage au poids de l'abbaye de Bourbourg composent onze *pises* et demie et onze pierres au poids de la ville ; que la *pise* ou poise contient cent quatre vingt livres et la pierre quatre livres ; que cependant les redevances en fromage qui sont dues au roi et aux particuliers ne se paient qu'à un tiers près de leur valeur actuelle selon les prisées qui en sont faites chaque année à l'espiers de Bergues et ailleurs. C'est pourquoi les dames abbesses et religieuses de Bourbourg seront pleinement quittes quand chaque année elles paieront un tiers de livres de fromage en moins que ne contiennent les onze *pises* et demie et onze pierres, suivant et conformément a celle qui se fait chaque année à l'espiers de Bergues qui servira de règle et de loix aux parties. (*Pièce du 18 déc. 1717*, Bulletin du comité flamand de France, V, 134.)

PISER, v. a., piler :

Aussi importe cela si du commencement les matieres sont mises es vases, ou broyees et *pisees* ou non : car les broyees et *pisees* veulent plus brief temps par aventure de la moytié que celles qui sont entieres. (EVON., *Tresor*, c. xii, éd. 1555.)

PISME, voir PESME.

PISNEUR, voir PEIGNEOR.

PISNIER, voir PEIGNIER.

PISSACE, *pissache*, *pissasce*, s. f., urine :

Et si les feroit tant pissier qu'il seroient tout noié en lor *pissace*. (*Chron. d'Ernoult*, p. 363, Mas-Latrie.)

Eles avoient *pissace* et longaigne appareillee, et li getoient en mi le visage. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxiii, 14, Hist. des Crois.) Var., *pissasce*.

Li autre qui boire vouloient,
Si con nécessité gent chace,
Transgloutissoient leur *pissace*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20856, W. et D.)

Une beste est qui lynx a nom,
Qui ne pisse se pierres non :
Car sa *pissace* devient pierre,
Quant a l'air vient et touche a terre.
(*Metam. d'Ov.*, p. 114, Tarbé) Impr., *pissate*.

Garde toi de la *pissache* au rat. (*Sydrac*, Ars. 2320, § XLVIII.)

PISSACHE, voir PISSAGE.

PISSAULIT, s. m., sorte de champignon :

Ceux [les champignons] que nous nommons vesse de loup et *pissaulits*, lesquels sont faits en pointe. (GREVIN, *des Venins*, l. II, ch. xix, p. 268, éd. 1568.)

Luxemb., *pichalit*, populage.

PISSECHIEN, qualificatif, valet de chiens :

Laquelle femme par courroux et ire appella le dit Pierre *pissechien*. (1375, Arch. JJ 107, pièce 321.)

Noms de lieux, *Pissechien*, *Pis-chien* (Rhône).

PISSEIS, *-eiz*, s. m., action de pisser ; fig., chute d'eau :

Pisseiz de gouttieres. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 16.)

Noms de lieux, *Pissis* (Hte-Loire), les *Pissis* (Puy-de-Dôme).

PISSEMENT, s. m., action de pisser :

Les trochisques de Gordon desquels on se sert contre le *pissement* du sang. (*Jourb. Pharmacop.*, p. 238, éd. 1588.)

PISSEPOT, s. m., pot de chambre :

Ung *pissepot*. (1544, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
Pissepotz d'estain. (1560, Lille, *ib.*)

Mons, *pissepot*, *pichepot*, pot de chambre.

PISSERESSE, s. f., pisseuse :

Pisseur, *pisseresse*. (1464, J. LAGADEUC,

Catholicon, éd. Auffret de Quetqueueran, Bibl. Quimper.)

La Bresse en Vosges, *pékrasse*.

PISSERET, adj., qui sert à pisser :

Cinq petitz potz *pisseretz*. (1610, *Invent. des meubles estans es places de Madame*, Arch. Doubs, E 312.)

La Bresse en Vosges, *pékhera*.

PISSEROTE, *pixherotte*, s. f., petit ruisseau, petit conduit, rigole :

A Guillaume Adonnet, notonnier, pour avoir conduit par eaul de la pearre de devers la *pisserote* jusques au rivaige de Nevers. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 18 r°, Arch. mun. Nevers.)

Le rieu delle *pixherotte*. (1569, *Ch. des finances de Liège*, Table, p. 29, Bormans.)

La fontaine a deux *pixherottes*. (*Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, p. 334, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 114.)

Nivernais, *pisseroté*, rigole. Wall., *pihrotte*, petite canule de cuvier.

Noms de lieux, la *Pisserotte* (Haute-Marne), les *Pisserottes* (Marne), *Pisserote* (Aisne, Seine-et-Marne).

Une rue de Nevers s'appelle encore rue de la *Pisserote*.

PISSEROUX, s. m., pissotière :

Cave en laquelle y ot ung beau *pisseroux* de pierre. (1585, 2 pr. 9, f° 161, Arch. Liège.)

Wall., *piteroule*.

PISSETEUR, voir PESTOR.

PISSEURE, s. f., jet d'eau :

Ainsi que l'eau distillera de la montagne ou rocher, je prendray sa source, et la meneray par toutes les parties de mon jardin, ou bon me samblera : et en donneray a chacun cabinet une portion et edifieray mes cabinets de telle invention que de chacun d'eux sortira plus de cent *pisseures* d'eau. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Nom de lieu, la *Pisseure* (Hte-Saône).

PISSIERE, voir PIGIERE.

PISSOIR, adj., dans lequel on pisse :

De lui [Anthonne Roland] pour ung pot *pissoir* d'estain. (1489, *Compte de l'exéc. test. de Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

Pour ung pot *pissoir* d'estaing. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme*, v° *Thiery Damere*, *peletier*, Arch. Tournai.)

Et en l'autre main porterez,

Au lieu d'un livre, un pot *pissoir*.

(*Farce d'un chaudronnier*, Aoc. Th. fr., II, 111.)

Pot *pissoir*. (EVON., *Tresor*, c. ii, éd. 1555.)

— S. m., pot de chambre :

Un vaisseau... vulgairement appelé re-

ceptoire ou *pissoir*. (*Tresor de Evonime*, p. 15, éd. 1555.)

PISSOIRE, *pissoiure*, s. f., pissotière:

A Gille Roy, plommier, pour les *pissoires* de la halle. (1435, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir remaçoné les *pissoires* des estables. (1464, *Compte du Temple*, Arch. MM 139, n° 117 v°.)

— Urèthre :

Aucuns pour double d'une fistule en cest endroit la, que les Grecz nomment οὐρη-τραν, comme si nous disions une *pissoire*, font l'ouverture petite. (DALESCH., *Chir.*, p. 353, éd. 1570.)

La Bresse en Vosges, *pékhoûre*, pissotière.

PISSOITE, s. f., désigne une sorte de fourrure :

Une hupplande grise fourée de *pissoitez*. (10 sept. 1422, *Exéc. test. de Evart Des-pierre*, Arch. Tournai.)

PISSONCIEL, voir POISSONCEL.

PISSOT, s. m., canule du cuvier, et en style burlesque, membre viril :

Frecineus est dedans le ventre
Qui jusques en *pissoit* li entre.
(G. MACHAULT, *Dir du cheval*, p. 80, Tarbé.)

Elle veult faire bonne buce,
Elle manie souvent le *pissoit*.
Farce nouvelle des Chamberrières qui vont a la messe de cinq heures, Anc. Th. fr., II, 438.)

— A *pissoit*, comme l'eau sort de la canule du cuvier, à jet continu :

Je luy ay bien lyé les poings
Si destroit et si fort les jointz
Que le sang en saut a *pissoit*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, n° 158*.)

Noms de lieux, le *Pissot* (Sarthe, Orne, Nord, Mayenne, Manche, Côtes-du-Nord), *Pissot* (Deux-Sèvres).

PISSOTIERE, s. f., la verge :

A qui le plus souvent la *pissoitiere* dresse
Par trop d'oisiveté, de vin et de paresse.
(*Les Muses incogneues ou la Seille aux bourgeois*, Apol. de don Chayvos en faveur de Renon, éd. 1604.)

Le *Dict. comique* de Leroux, dont la première édition est de 1718, donne *pissoitiere* avec le sens de vessie urinale: le vin entre dedans les veines, la *pissoitiere* n'y aura rien, parlant d'un vin qui est si subtil, qu'il se réduit tout en esprits.

PISSOUIERE, voir PISSOINE.

PISTAN, s. m. ?

Seront tenus de faire une architrave, frize, corniche, fronton, *pistan* et pilastre. (1663, *Compte de maçonn. de A. Chand. et J. Honoré, pour l'égl. de Noyon*, Arch. Oise.)

1. **PISTER**, s. m., boulanger :

Pour le pain que le *pister* de S. Servais livrat. (1474, Papiers du grenier, Arch. Liège.)

Cf. PESTOR.

2. **PISTER**, voir PESTER.

PISTERESCE, fém., voir PESTOR.

PISTIQUE, s. f., pistache :

Je vous serviray volentiers
D'aucune especo aromatique,
Se vous voules nardus, *pistique*,
Fin baulme, odorant synanomme.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, p. 350, var., G. Paris.)

Noix, *pistiques*, dites en latin pistacia, noix de pin. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, n° 43 r°, éd. 1556.)

PISTOLE, s. f., pistolet :

Seigneur mourant a la guerre d'un coup de *pistole*. (II. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, p. 118, éd. 1566.)

Les harnois d'alors, si pesans... au lieu qu'aujourd'huy on les fait ne pesans que la moitié d'autant, et toutesfois a l'espreuve de la *pistole*. (Id., *ib.*, p. 439.)

Boulet qui eschappe de nostre *pistole*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 185, éd. 1595.)

PISTOLER, v. n., s'exercer au pistolet :

Mais ce fier inconnu, au lieu de nous bourrer,
Nous pourroit, *pistolant*, sur l'heure massacrer.
(CAP. LASPRAISE, *Nouv. tragicomiq.*, Anc. th. fr., VII, 481.)

1. **PISTOLET**, *-ollet*, s. m., demi-pistolet :

La somme de saizé *pistolletz* d'or. (1480, *Compt. de tut.*, n° 52°, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

Plus n'avons *pistolletz* n'escus.
(*Les Regrets et complainte des gosiers alterez*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 77.)

Les solennitez de l'Eglise parachevees,
fut jecté de l'argent, a sçavoir escuz, sols,
pistolets, demy escus, et testons. (PAP. MASSON, *Disc. du mar. du Roy*, éd. 1570.)

Et encore au xvii^e s. :

Adieu mon or et ma monnoye,
Adieu mon amour et ma joye,
Adieu mes gentils *pistolets*.
(Vers 1624, *L'Adieu du Plaidcur à son argent*, Var. hist. et litt., II, 193.)

2. **PISTOLET**, s. m., sorte de petit poignard :

Le mot de *pistolet*, duquel l'origine est merveilleuse, et telle que je raconteray. A Pistoye, petite ville qui est a une bonne journée de Florence, se souloyent faire de petits poignards, lesquels estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu premierement *pistoyers*, depuis *pistoliers*, et en la fin *pistolets*. Quelque temps apres estant venue l'invention des petites harquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards. (II. EST., *Conf. du lang. fr. av. le grec*, Préf., éd. 1569.)

PISTOLIER, s. m., cavalier armé d'un pistolet :

Car on y trouvera des lanciers, des *pistoliers*, harquebusiers a cheval, simples, et autres armez de cuirasses. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 231, éd. 1587.)

Le Saxon, *pistolier* horrible.
(J. A. DE BAIF, *Alimes*, l. I, n° 18 r°, éd. 1597.)

PISTON, voir PESTON.

PISTOR, voir PESTOR.

PISTOUR, voir PESTOR.

PISTOYER, s. m., sorte de petit poignard :

Pistolet a esté ainsi nommé premiere-ment pour une petite dague ou poignard qu'on souloit faire a Pistoye, petite ville distant a deux lieues de Florence, et furent a ceste raison nommez premierement *pistoyers* depuis *pistoliers* et en fin *pistolets*. (TABOURET, *Bigarr.*, n° 27 r°, éd. 1584.)

PIT, voir Pis.

PITABLE, *-table*, adj., doux, pieux, pitoyable :

Quelle out le cuer si *pitabile*.
(Rose, *Vat. Chr.* 1858, n° 114.)

Dehors semblons aigniaus *pitables*.
(*ib.*, 11921, Méon.)

Comme nous eussions et aiens chartres de *pitabile* ramembrant Bouchart... (1257, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, n° 79r°.)

Heuvres *pitables* et charitables. (20 fév. 1375, *Test. de Louis II, duc de Bourb.*, Arch. P 1364.)

PITABOLE, adj., pied bot :

Il estoit estropié d'une jambe, et pour cela on l'appelloit *pitabole*. (*Chron. de Liège*, 818, ms. Université de Liège.)

PITACE, *-asse*, *-ache*, s. f., augmentatif de pitié :

Je n'en ay pitié ne *pitace*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19759, G. Paris.)

Il n'en a pitié ne *pitasse*.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 6431, n° 163*.)

YSACHAR

Las, incesseigneurs, pour Dieu mercy !
Aies pitié du sang humain.

GRAPPART.

Chia, chia, c'est a demain,
C'est bien pitié et *pitache*.

(*La Vengeance de nostre seigneur Jesucrist*, la quatre journée, F II, col. 2, ap. Michel, *Dict. d'argot*, p. 325.)

PITAGE, *-aige*, s. m. ?

Exposé et mis a crie et enchere public-que les voveries, dixain, *pitage* et gros de Metz de la mairrie de Cyney. (24 janv. 1612, Ch. des finances, LXXV, p. 54, Arch. Liège.)

PITAILLE, voir PIETAILLE.

PITALHE, voir PIETAILLE.

1. PITANCE, *piet., piut., s. f., pitié :*

Saves porqoi ne prent maintenant se vengeance ?
Che fait il par merchi et par moult grant pi-
[tance.]

(*Vie S^t Thaisies*, Richel. 23112, f^o 98^b.)

Nequedent doit avoir en son cuer la *pitance*.
(*Ib.*, f^o 103^a.)

Respond a lui com molt grand *pitance*.
(*Cong. d'Espagne*, ms. Vanise, f^o 298 r^o.)

Qu'en toi ait li roiz esperance,
No ce movrant de tai *pitance*.
(*Lib. Psalm.*, XX, p. 274, Michel.)

Et cil li dist : Ne desperer
Quant Damedieu par sa *pitance*
Nos rapelo par penitance.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f^o 166^a.)

Infiers est l'us sans ordenance,
Et sans amor et sans *pitance*.
(*RAOUL DE HOUBOUC*, *Songe de paradis*, 1182, ap.
Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 241.)

Mais ja tant n'emplira la pance,
Ke li cuers en sente *pitance*,
Confort, n'aide, ne socorse.
(*Id.*, *Rom. des Eles*, 217, *ib.*, p. 256.)

2. PITANCE, *-ence, s. f., service religieux d'anniversaire :*

Et si ay donné avec a la dite abbaye quar-
rante sols de parisis de perdurable rente,
a faire *pitance* au couvent le jour de mon
obit chacun an apres mon deces permana-
blement. (1249, *Donat. de Mahaut*, ap. Tail-
liar, p. 174.)

Nous en faisant et en acomplissant en
ceu partie de sa volenteit pour le salut et
le remede de s'amme et pour faire son
anniversaire et *pitance* a couvent, et qu'elle
ait participation en biens fais de ladite
abbaye qui fait y sont et seront avons don-
né... (Août 1299, *Cart. de l'abb. d'Orval*, t. II,
f^o 9, Carignan, Arch. de l'Etat à Arlon.)

— *Robe de pitance*, robe d'uniforme :

Se aucun frere a une robe en drap qui li
ait esté donnee, et au frere semble que celui
drap soit soutil et vaudra plus de faire le
taillier au pasquor, il doit prendre celui
drap et le doit faire coudre en .i. drap de
tele et metre dessus son escrit, et doit ven-
ir au drappier et dire : Sire, vees ci une
robe qui est nostre, je vous prie que vous
la me faites garder, car le drap est drap
soutill de vestir en yver; je prendrai ma
robe de levreison, et quant vendra au pas-
quor je vos rendrai la robe de levreison et
vos me rendres mon drap. Le drappier le
doit faire et le frere puet rendre sa robe
de levreison et sera quite de justise se
plainte se feist de ceaus qui ont robe de
pitance et prenent robe de levreison. (*Regle
del hospit.*, Richel. 1978, f^o 175 v^o.)

PITANCERIE, *-cherie, pidan., piden.*,
s. f., lieu d'un couvent où se faisoient
les distributions de vivres pour les res-
pas des religieux ; office de pitancier :

Por raison de la *pidencerie* de la dite es-
glise. (1294, *Pitancier de S. Germ.*, f^o 66,
Bibl. Auxerre.)

U non de la *pitancerie* et pour la dite pi-
tance faite aux diz religieux. (1330, Arch.
K 42, pièce 8^o.)

Que ledite rente alast apries son dechies
a l'abeye de Flines, ou nom et au pourfit

de le *pitancherie*. (10 mars 1349, Flines,
Arch. Nord, Cod. A, f^o 362 v^o.)

L'office de la *pitancherie* d'icelle eglise.
(1373, Arch. L 762, pièce 23.)

Et encore au xvii^e s. :

C'est la lieve des cens deubz a Monsieur
le pidancier de Chantelle, a cause de son
office de la *pitancherie*. (1639, Arch. Allier,
D 81.)

PITANCIER, *-encier, -ensier, pill.,
pid., pyd.*, s. m., celui qui est chargé
des approvisionnements de bouche, de
la *pitance*, économe :

Freres Guillaume de Mimeri, *pidenciers*
et procurierres des diz religieux. (1297,
Pitancier de S. Germ., f^o 80^a, Bibl. Au-
xerre.)

Celui qui est *pitancier* de la dicte eglise.
(1306, Hyerres, Arch. S.-et-O.)

Gieffroy de Bratel, *pitanciers* de Marmous-
tier. (1327, Arch. JJ 64, f^o 295 v^o.)

Les *pillanciers* de Saint-Germain des
prez. (1375, *Censier des Thiais*, Arch. S 3082,
f^o 69 r^o.)

Payer au *pitancier* de Lire deux septiers
de blé. (1405, *Denombr. de la Vic. de Con-
ches*, Arch. P 308, f^o 103 r^o.)

Se vous estes mis en religion,
Soyez abbé, prieur ou *pitancier*.
(*R. GOBIN*, *Livre des loups ravissans*, ch. VIII, éd.
1525.)

La charge de *pydancier*. (G. DE SEYTU-
RIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard,
Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 259.)

— Fém., *pitanciere* :

Cuisiniere et *pitanciere*.
(*D'ung clerc qui voul. aller en enf.*, ms. Gand, f^o 9
r^o.)

La dame que tu as veue aller ou cloistre
et y porter viande sur parchemin est *pitanc-
ciere* de cyens. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la
vie hum.*, Ars. 2323, f^o 144 r^o.)

Je suis de ceaus souzcelleriere
Et la loyalle *pitensiere*.
(*Id.*, *Trois pelerin.*, f^o 79^b, impr. Institut.)

PITANCIERE, *-enciere, s. f., syn. de
pitancherie* :

Cinc quartiers en ce dit lieu lez la *pitenc-
ciere* de Nostre Dame. (1326, *Cart. de St
Etienne de Troyes*, Richel. I. 17098, f^o
375^a.)

1. PITASSE, *piltasse*, adj. f., piteuse :

Comme il mengeayent ses poulles, qu'ilz
luy avoyent nieez, elle faisoit une chere
piltasse, disant la patenostre du singe.
(*DESPER.*, *Nouv. Recreat.*, des Gendarmes, p.
189, éd. 1572.)

2. PITASSE, voir PITAGE.

PITault, voir BEDEL.

PITaulder, *-lauder*, v. n., se con-
duire grossièrement, comme un bouf-
fon :

Pitaulder. To behave himselfe rudely, to
play the clown. (*CORGR.*, 1611.)

— Mendier :

Pitaulder, bedelen. (LEON MELLEMA, *Dict.
françois-flameng*, éd. 1596.)

PITaulderie, s. f., grossièreté, bouf-
fonnerie :

Pitaulderie : f. Rudenesse, clownishnesse,
umannerliness, incivility, churlishnesse.
(*CORGR.*, 1611.)

PITE, *pide*, adj., qui a de la pitié,
pitoyable :

Tant par ert *pide* e aumoniers
Gregoire, li Dé amis chiers.
(*ANGIER*, *Vie de Saint Grég.*, 1317, P. Meyer.)

Pite desolation. (1472, Péronne, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PITEABLEMENT, *-tiablement, -loia-
blement*, adv., par pitié, pieusement :

Il ne veulent riens donner *piteablement*
por celi qui tout leur done. (*Vie et mir. de
plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gregoire,
Maz. 568, f^o 177^a.)

Comme pouvez le voire au poing et les
larmes a l'œil *pitoyablement* croire. (*RAB.*,
Cinquiesme livre, prol., éd. 1564.)

— De manière à inspirer la pitié :

La plus povre dame se recommande *pi-
tiablement* a vous. (*Hist. de Palanus*, f^o 35
v^o, Terrebasse.)

PITEER, *pitier, pitoyer*, v. n., avoir
pitié, s'apitoyer, s'attendrir :

Si te tres grans douceurs enviers moy n'en *pi-
[tie.]*
(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, I, 69, Kerv.)

Et aucunes fois par ces douces parolles
le cuer lui en *pitoyoit*, et s'en gardoit une
grant piece. (*Liv. du Chev. de la Tour*, ch.
xvii, Bibl. elz.)

Pitoyer, condoloir, misereor. (*Gloss. gall.
lat.*, Richel. I. 7684.)

Pitoyer, avoir pitié ou mercy, miserere.
(1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de
Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

PITELS, voir PITOS.

PITENCE, voir PITANCE.

PITENCIERE, voir PITANCIERE.

PITENSIER, voir PITANCIER.

PITEOR, *-our*, s. m., celui qui a pi-
tié :

Tu sire Deus, de toute criature *piteirres*
en tes œvres, et misericors en ta nature...
(*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 226^a.)

Miserator, *piteour*. (*Gloss. de Conches*.)

PITET, voir PETIT.

PITEULZ, voir PITOS.

PITEUS, voir PITOS.

PITEUSEMENT, voir PITOSEMENT.

PITIABLEMENT, voir PITEABLEMENT.

PITIER, voir PITEER.

PITIEUX, voir PITOS.

PITIR, v. n. ?

Se tu scavois que mon enfant
A prins de vin en *pitissant*
Et en goustant.
(*Therence en franç.*, 1^{re} 189^e, Verard.)

PITOCQUE, s. f. ?

Chascun d'eulx porte ung scapulaire
A tenir la *pitocque* nette.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Farsa del Franzoso, Brunet.)

PITOIABLEMENT, voir PITEABLEMENT.

PITOS, *-tous, -teus, -teux, -teulz, -toulz, -toux, -tieux, -tels, -dos, -doux, piet.*, adj., compatissant, pieux, qui a pitié de :

Avers les has et humles et *pidoux*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, 1^{re} 24^e.)

Et si estoit moult vergondose,
Simple, aumosniere et *pitose*.
(*BEN., Troies*, Richel. 375, 1^{re} 79^e.)

Haus home fu de noble lignage,
Simples, *pitos* et sans oltrago.
(*Vie de S. George*, 5, Luzarche.)

Lors vient au castelain, s'a dit
Comme *pitous* et de boin aire...
(*Chev. as deus esp.*, 4378, Foerster.)

Et si la truis si humble et si *piteuse*,
Que quant elle par cest dit cy saura
Comment il m'est, que pitié en aura.
(*NICOL. DE MARGIVAL, Panthere d'Amours*, 956, A. T.)

Comme gent *piteuse* et sainte.
(*Rose*, ms. Corsini, 1^{re} 81^e.)

Et tous jors fu ses cueurs *pitels*
Vers povres et vers disitels.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 393.)

Li empereres *pitous* (Antonin le pieux).
(*Digestes*, ms. Montp. II 47, 1^{re} 64^e.)

Dulz et *pielous* vers toutes gens. (G. DE TYR, ms. Turin K VI, 14.)

Des le temps de s'enfance fu le roy *pitoux*
des povres et des souffraiteux. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr. Saint Loys, LXXX, P. Paris.)

Soiez misericors et *pitous* as orphelins.
(*LAUR., Somme*, ms. Soiss. 208, 1^{re} 102^e.)

Le cuer aies douz et *pitous* aus povres.
(*JOINV., Hist. de St-Louis*, p. 237, Michel.)

Fu le roy *pitous* des povres et des souffraiteux. (*Id., ib.*, cXLII, Wailly 1861.)

Jasques est plus *pidous* que cist romanz.
Jasques ou merci de moi. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, 1^{re} 84^e, Auracher.)

Boines œuvres et *piteuses*. (*Ch. de sept. 1328*, Arch. de l'Etat à Gand, 1466.)

Pour donner, aumosner, et convertir en *pitelz* usages. (1338, Arch. K 47, n^o 48 bis.)

Pietouz et sanctissime. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, XI, Champollion.)

Misericors et tres *pitoulz* est nostre sires.
(*Psaut.*, Maz. 798, ps. 110.)

Moises, le *pitous* pere, le sage parleur.

(J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, 1^{re} 63^b.)

Ilz feroient contre nature se ilz ne despensoient deument et en *pitieux* usaiges les richesses que ilz ont. (II. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, 1^{re} 72 v^o.)

Daigne oir ma priere an l'oroille *pitosse*.
(*Les XV joies N.-D.*, ms. Troyes.)

Pitieux, qui a misericorde d'aulcun. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Ceux qui ont veu cedit royaume de France en temps du roy Charles sixieme de ce nom, sont *pitieux* de le veoir a présent, veu le changement effroyable qui y est. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. CXLVII, Bibl. elz.)

Pietoux, non ingrats, freres unis, ont cure Leurs parents honorer de cette sepulture.
(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, I, II, 1^{re} 56 r^e, éd. 1573.)

Car ny jamais nul roy de cœur si debonnaire N'embrassa *pitieux* la vertu de son frere.
(*Id.*, *Poemes*, liv. IX, 1^{re} 246 r^e, éd. 1573.)

Mais si quelque autre qu'eux qui scait la verité Par ces gens *pitieux*, de dire est invité.
(M. B. BAILLY, *Importunité et Malheur de noz anz*, 1^{re} 101 v^o, éd. 1576.)

Mais pour mollir Cesar, et *pitieux* nous le rendre.
(GARN., *M. Ant.*, II, éd. 1578.)

Ses vrais et *pitieux* sectateurs. (LA BOD., *Harmon.*, p. 538, éd. 1578.)

— S. m., jeux de théâtre, dans lesquels on représentait des actions de pitié :

Comme plusieurs amis charnelx de Jacob Legrant deussent et eussent promis aux enfants du dit Alixandre de venir a un esbatement que on dit *pitieux*. (1384, Arch. JJ 26, pièce 125.)

Advint que a une feste ou assemblee de *pitoux*, a laquelle feste ou assemblee on a usé et accoustumé de sonner un bassin pour assembler les voisins et gens d'en-tour, pour venir a la dite feste. (1395, Arch. JJ 149, pièce 30.)

Il y avoit une grande assemblee de jeunes gens faisans esbatemens et jeux de personnaiges que on nomme ou pais (de Lille) *pitieux*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 120.)

Poit., *pidous*, Wall., *pitiveux*, Ard., *pitous*, Mess., *pitious*, La Bresse en Vosges, *pitous*, Franche-Comté, *pitoyous*, Bourg., Plombières, *pidious*, compatissant, qui s'apitoie.

PITOSEMENT, *-ousement, -eusement, piteusement*, adv., pitoyablement, avec pitié :

Mais Deus pardone *pitousement*
Quant il voit bon repentement.
(*ROB. DE BLOIS, Poés.*, Richel. 24301, p. 527^e.)

Gouverne le peuple *piteusement*. (*Le livre des Esches*, ms. Chartres 411, 1^{re} 77 v^o.)

— Pieusement, modestement :

Par une voie s'achemine,
Sour les .xx. chevaliers s'en vint,
Molt *piteusement* se contint ;
Il les salue simplement
Et il respond liement.
(*Eustache le moine*, 778, Michel.)

Voyez combien *piteusement*, combien doctement il enseigne que... (LA BOD., *Harmon.*, p. 346, éd. 1578.)

La Bresse en Vosges, *pitousemé*, misericordieusement.

PITOULON, s. m., surnom donné aux Bretons :

Pour le temps que la guerre estoit entre nous et le duc de Bretagne, ledit exposant estant en une embusche en la compagnie du conestable de S. Jame de Bevron, en un lieu... ou les *pitoulons* et plusieurs autres passerent en une nuit sanz mot sonner, pres de la dite embusche et lors l'un des varles dudit exposant lui dist qu'il avoit veu gens d'armes passans pres d'eulz. (1388, Arch. JJ 132, pièce 275, ap. Duc., *Piretum*.)

PITOUZL, voir PITOS.

PITOUSEMENT, voir PITOSEMENT.

PITOUX, voir PITOS.

PITOYER, voir PITEER.

PITRE, voir PETRE.

PIU, voir PIF.

PIUE, adj. f., voir PIF.

PIUMART, voir PIMART.

PIUMENT, voir PIMENT.

PIUMENTIER, voir PIMENTIER.

PIVARD, adj., lourdaud :

Celui que tu cognois, Moisson,
Qui a si *pivarde* façon.
(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, I, III, 1^{re} 88 r^e, éd. 1573.)

PIVE, adj. f., voir PIF.

PIVEMENT, *pievement, pieusement, pieument, piemement, piament*, adv., pieusement, avec pitié :

Si *piament* lui appelled.
(*Passion*, 294, Koschwitz.)

Ke tut icil qui volent vivre en Deu *piement*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13313, 1^{re} 50 v^o.)

Ke nos sobrement et *piement* et justement viviens. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, 1^{re} 59 r^o.)

Se vos *piement* et formant vos tenez. (*Li Epistle St Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, 1^{re} 13 r^o.)

Au cors *piement* se complaint.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, 1^{re} 53r.)

Et proies li trestuit *piement* par amor.
(*De St Alexis*, 561, Herz.)

Nos creons *piement* que ele (la Ste Vierge) fu receue et levee en ciel en cors et en ame. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, 1^{re} 73 r^o.)

Ne desdaine m'orison recueillir
Et ne despire mon plor ne mon soupir,
Mais daigne moi regarder *piement*.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, 1^{re} 129 r^o.)

La li deprie qu'il me daigne esgarder
Tres *pievement* comme sa creature.
(*Id.*)

Ramembre, dame, *pieument* m'orison. (Ib.)

Dunc se leva Johans, dist lor tant *piement* :
Bion soies venuz trestouz communalment.
(*Adieux de J.-C. à N.-D.*, Richel. 19325, f° 9 v°.)

De ces choses devant dites vaut mieux a
douter *pieusement* c'a determiner fole-
ment. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 236°.)

Parlons *piement*. (PONT DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 338 r°, éd. 1587.)

PIVERRÉ, adj., marqueté à la façon
d'un pivert :

Qui rendent le patient en couleur de
sansue couvée en plume de loriot *piverré*,
comme le ventre d'une lamproye. (*Le
Triumphe de dame Verolle*, Poës. fr. des
xv° et xvi° s., IV, 274.)

1. **PIVOIS**, s. m., sorte d'oiseau de
proie :

Fy de ce May qu'on clame si courtois,
Fy de Venus et de la beauté d'elle,
Fy d'esperviers, de faulcons et *pivois*.
(A. CHARTIER, *le Regret d'un amoureux*, p. 805, éd.
1617.)

2. **PIVOIS**, *pihouais*, s. m., vin :

Du vin, c'est du *pivois*. (G. BOUCHET, *Se-
rens*, III, 129, Roybet.)

Pihouais, vin. (1596, *Vie genereuse des
Marcelots*, Var. hist. et litt., VIII, 183.)

Et encore au xviii° s. :

Du vin j'ignorions l'usage,
Il nous fait boire du *pivois*,
Morgué, quelle différence !
(1744, *l'Ecole des amours grivois*, branle général de
la fin, ap. Michel, *Dict. d'argot*, p. 327.)

PIX, voir Pis.

PIXHAS, s. m. ?

Ma houplande fourée de *pixhas*. (1438,
Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 115.)

PIXHEROTTE, voir PISSEROTE.

1. **PIZ**, s. m., urine :

Et si dient cil qui le sevent que de son
pit (du loup cervier) naist une pierre pre-
cieuse qui est appelee liguires. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 248, Chabaille.)

2. **PIZ**, voir Pis.

PIZANES, voir PISANES.

PLAAGIER, voir PLEGIER.

PLACABILITÉ, s. f., qualité d'un hom-
me qui se laisse facilement apaiser :

Et se peuvent appeller doux medicamens
des esprits, l'affabilité et douce parole du
prince envers chascun. sa debonnaireté et
placabilité. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens
de bien gouverner*, p. 685, éd. 1577.)

PLACABLE, adj., qui peut être apaisé,
doux :

Marcellus estoit non *placables* et non

apaisables. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen.,
f° 252°.)

Ou plusieurs cuidoiient qu'il se deust
despiter et indigner, se monstra tant gra-
cieux et *placable*, et print les excuses dudit
empereur pour bonnes sans rien repro-
cher. (CL. SEYSSEL, *la Vict. du roy Louis XII
contre les Venic.*, f° 28 v°.)

Les immortels ..
Estans priez des humains condescendent
A leur requeste, et *placables* se rendent.
(HUG. SALEL, *Iliade*, ix° liv., éd. 1606.)

— Qui apaise :

Affin que l'oblation soit *placable*. (LE
FEVRE D'EST., *Bible*, Nomb., V, éd. 1530.)

A l'entour des rivages
Hymériens, ou d'osties abonde
L'autel *placable* a Diane la blonde.
(DES MASURES, *Eneide*, f° 322 v°, éd. 1608.)

PLACAGE. -aige, *plass.*, *place.*, *placz.*,
plazezage, s. m., droit de place qui est
dû au seigneur pour la liberté de pla-
cer et vendre ses marchandises ou ses
bestiaux au lieu où se tient la foire ou
aux halles et marchés de la seigneurie :

Servis et *passages*. (1315-1355, *Revenus
perçus par les dauphins de Viennois*, Arch.
mun. Bourg.)

Item avons franchi et franchissons les-
dites personnes de... roage, paage, leyde,
plazezage, vendes, estoicages et de toutes
autres costumes. (1325, Arch. JJ 65, pièce
278.)

Nous avons octroïé et octroyons ausdiz
marchans que le pavement et les quais de
ladite ville et les ysues soient adoubees et
mises en tel estat parquoy eux et leurs
gens puissent bonnement leurs biens et
marchandises charger et descharger de
nuit et de jour, sans paier aucune coage
ne *placage* ne autre chose quelle qu'elle
soit. (1362, *Ord.*, III, 576.) Impr., *platage*.

Item sont quittes et excmps de tout es-
changuet, peage, rotage, pavage, *plassaige*.
(1403, Arch. JJ 207, pièce 138.)

Ledit suppliant (Jean Mérichon) a ac-
coustumé prendre et recevoir les droiz et
prouffiz de hostellaige, *plassage* et estel-
lage des estaux estant audit hostel (des
halles de Poitiers). (1459, Halles de Poit.
Arch. Vienne.)

Checun boulengier vendant pain par de-
tail au dict lieu de Lesneven au marché
doibt et paye par checun jour de marché
pour *placage* ung denier. (*Devoirs deuz
au D. de Bret. à cause des ferm. de Lesneven*,
xv° s., Arch. Finist.)

Estallages, *placeoges*. (SULLY, *OEcon. roy.*,
ch. CLXXXVIII, Michaud.)

Et encore au xvii° et au xviii° s. :

Droits de *passage*. Qui est dû en aucuns
lieux par ceux qui esposent marchandises
et danrées en la place publique de la ville,
ou ailleurs par les rues et carrefours, comme
aussi est dû en aucuns lieux le droit d'es-
tablage. (LAUR., *Gloss. du droit fr.*)

Peages, foires et marches, *passages*,
chasse, vigerie. (*Dénombr.*, xvii° s., Arch.
Charente, E 60.)

Droit d'étalage et *passage*. (29 sept. 1732,
Aveu, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

— Place :

De n'empescher lesdits marchands forains
et autres au *placage* qui leur sera donné
par leur voyer esdits lieux. (22 sept. 1600,
Ord. du prév. de Paris, Code de la Voyerie,
II.)

Le maitre leur doit montrer leur rimage
ou *placage* pour mettre le pesant de leur
ordinaire chascun. (*Jugem. d'Oleron*, XVI,
Us. et cout. de la mer, p. 60, éd. 1671.)

— Droit d'amarrage :

Avoir le *plucaige* delle fore des neis qui
montent et deskendent. (19 févr. 1415, *Pa-
wilhars*, K 219, Arch. Liège.)

— Droit sur une place à bâtir :

J'ay baillié par foy et par homage... a
Jordain Menars, une demie place de mai-
son assise en ladite Villedieu. Et fu fait
ce bail apres ce que la demie place fu crieé
et subhastee par plusieurs fois a crys de
paroisse, et demoura audit Jourdain Me-
nard comme au plus offrant, pour le pris
de .xvi. s. tourn. de rente annuelle et per-
petuelle que ledit Menars s'obligna tant pour
lui comme pour ses hoirs, payer et rendre
chascun an audit commandeur ou a celui
qui aura cause de lui, et a ses successeurs
perpetuellement frans et quittes par dessus
toutes autres rentes, soient *passages*, cens
ou interests. Et quant ad ce tenir et ente-
riner, fournir et faire valoir sanz diminu-
cion ladite rente avec les *passages* et cens
deubz a ladite commanderie, en la forme
que les autres places doivent, ledit Jour-
dain obliga soy et ses hoirs. (1392, *Bail à
cens d'une demie place de maison*, Arch. MM
31, f° 148 v°.)

PLACART, -*quart*, s. m., plaque :

Quand d'un pied d'un arbre on arrache
un rejeton, et ensemble on arrache un
large *plaquart* dudit arbre, lequel estant
ainsi large au bout du rejeton ressemble
aucunement a un jambon. (B. JAMIN, *Tra-
duct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Perna,
éd. 1596.)

— Partie de l'armure :

A la sixieme l'escuyer rompit sa lance
par la poignee et atlandit au *placart* du
chevalier. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, liv. I,
p. 322, éd. 1616.)

— Sorte de petite monnaie :

Vint quatre pieces de vieille monnoye
appellee *plaquars*. (1406, Arch. JJ 160, pièce
335.)

Soixante solz parisis en gros ou *placars*
de Flandres. (1425, Arch. JJ 173, pièce
265.)

PLACATION, s. f., apaisement, expia-
tion :

Ne sera, comme l'escript recorde,
Ne pour argent ne pour avoir
Sans pitié, sans compassion
Et sans nulle *placation*.

(J. BOUCHET, *les Reynars traversant*, f° 66 r°, éd.
1522.)

Et pour plus inciter Vespasian a ce faire,
ilz alleguoient les inconviens des batailles
futures et les dangiers qui pouvoient venir
a l'empire, se ainsi estoit que les parties
d'Orient fussent rappaisees... Car par la *pla-*

cation des parties orientales pourroit estre l'Italie plus a seureté. (*Bat. Jud.*, V, 12, éd. 1530.)

Faire les holocaustes et sacrifices et les *placations* au temple de Dieu. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Machab., I, 1, éd. 1530.)

PLACEAGE, voir **PLAÇAGE**.

PLACEBO, s. m., flatterie :

Ne le flatte pas (ton ami) ne faire le *placebo* (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xciv, Bibl. elz.)

Pour bien jouer du *placebo*,
Pour flatter et mentir aussi.
(R. DE COLLEBYE, *Oeuv.*, p. 199, Bibl. elz.)

Si les princes savoient plutost embrasser les utiles conseils que les passionnes et deguises de leurs ministres qui vont, comme on dit, toujours a *placebo*. (VILLARS, *Mém.*, l. VI, p. 560, Michaud.)

— A *placebo*, par flatterie :

Mais qui voelt grace recouvrer,
A *placebo* l'ostuet ouvrir.
(Pièce anon., ap. Scheler, *Trouw. belg.*, nouv. sér., p. 158.)

Que nulz n'est mais creus, se il ne set mesdire,
Parler a *placebo*, jangler, truller et rire.
(WATRIQUET, *Poés.*, p. 128, Scheler.)

— Homme intrigant :

Honneur, messieurs, proficiat!
Placebo vous vient faire hommage.
(Vers 1540, *Dyialogue de Placebo*, Picot, Romania XVI, 517.)

— Vêpres des morts :

Le bon prier demanda a l'esperit du citoien de quelle utilité est *placebo* pour l'ame du pecheur. (*Vision de l'ame de Guy de Thurno*, n° 22*, Romania XVI, 517.)

Laissez le *placebo* russé
Et dictes ley des trespases.
(Vers 1540, *Dyialogue de Placebo*, Picot, Romania XVI, 518.)

En Norm., les écoliers nomment *placebo* l'élève qui, pour plaire à ses maitres, leur rapporte les fautes de ses camarades.

PLACEIS, voir **PLAISSEIS**.

PLACEL, *plachel*, s. m., la partie du banc sur laquelle on s'assied :

.viii. *plachiaus* pour mettre a .viii. bancs le jour dou Sacrement. (*Compte de 1385-86*, Arch. Nord.)

Noms de lieux, *Placeau* (Loiret), le *Placeau*, les *Placeaux* (Yonne).

PLACELLE, *plagelle*, s. f., compresse :

Si soient mises *placelles* d'estouppes baignies en un bain de oes. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, n° 28 v°.)

Soit une *plagelle* estainte en jus de ceste herbe ou eau rose et puis mise sus le front. (*Jard. de santé*, p. 57, impr. la Minerve.)

Mettre par dessus de petites *plagelles*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 162, éd. 1549.)

PLACELOTE, s. f., petite place :

Per cheminum per quod itur a la *placelote*. (Avr. 1293, Arch. Côte-d'Or, B 490.)

PLACER, s. m., terrain plat ?

Et li *placers* fu granz anviron de toz lez
Et l'aive refu granz anviron de toz les,
Que trestreit en san plein icil prevont fosé.
(*Parise*, 1676, A. P.)

Il l'en arreste au passer d'un *placer*.
(*Macaire*, p. 373, A. P.)

— Adj. ?

A .i. [grant] sol *placer* qui fu d'antiquité
A fait .i. chasteil faire ; autrefois i a esté.
(*Parise*, 1671, A. P.)

PLACESCEURTE, s. f., place de sûreté :

Et quant de leur bailler des *placesceurté*, estans es mains d'iceux Angloiz, il n'en bailleroit point. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CLXVII, Bibl. elz.)

PLACETE, *-ette, plach., plas., plaich.*, s. f., petite place :

Sacent tout cil qui cest escrit veront ou oront, ke Colars de Saint Ghillain a vendut, werpit, et clamet quite a tous jours hiretaivement a Jehan Pourcelet, peletier, ses aises a une privee qui siet derriere l'iretage dou dit Colart, seant sur le *placette*, a l'entree de la rue Gauwe. (*Chir. du 50 juillet 1356*, Arch. Tournai.)

Ou lieu avoit moult bel estre,
Bois fuoillu tout environ,
Et l'erbe jusqu'au giron,
Par *placetes* drue et basse.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, n° 54 r°.)

Une petite *placette*, nommee les Porche-rons, d'empres Paris. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, IV, 75, Kervyn.)

Les connestables et voisins de la rue de Maruis et *placette* Saint Brixie, qui requierent avoir ayde a la refection et retenue de la quayne et seaulx du puch de ladite *placette*. (13 mai 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Helas ! siro, gardez par tout
S'il y a point quelque *placete*,
Quelque retrainct, quelque chambrette.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4519, G. Paris.)

Escriplz de l'achat fait par Monseigneur M° Jacques Laurens, prebtre, chanoine de Tournay, et archidiacre de Flandres, d'un jardin, hobette, lieu, et heritaige, gisant en la *plachette* Nostre Dame. (19 mars 1583, *Chirographe*, Arch. Tournai.)

— **Placet**, tabouret :

Aucuènes maisonnetes, petites ou grandes boutiques, ny aussi aucune eschelle, banc ou *plasette*. (1611, *Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, 1007.)

St Omer, *plachette*, place, emploi.

Noms de lieux, la *Placette* (Nord, Isère, Dordogne, Cantal.)

Il y a à Abbeville le café de la *Placette*, et à Lausanne (Suisse), la *placette* du grand Saint-Jean.

PLACEUS, adj. ?

Por çou, se Dieus l'est deboinaire,
N'aquier mie avoir par pourtraire,
Ki l'est *placeus* laist envis s'aumuce.
(*Vers de la mort*, Richel. 375, n° 335*.)

PLACEUSE, adj. f., qui a des places dégarnies de cheveux ?

Quar de cheveys luxurieuse
Estoit par devant et *placeuse*
Par derriero et senz chevelure.
(*Anti-Claudians*, Richel. 1634, n° 38 v°.)

PLACEY, voir **PLAISSIÉ**.

PLACHASSE, s. f., couverture ?

.xvii. aulnes de *plachasses* pour les chevaulx. (1529, S Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **FLASSAIE**.

PLACHE, s. f., canal, ruisseau tiré d'une rivière :

Deviens avoir l'aisement et usage de aler et venir a navel, portans quatre muis et demi de blé, de nostre manoir a la rivière de Somme parmi le flaque ou *plache*, estant au derriere de nostre dit manoir. (1364, *Cartul. noir de Corbie*, Richel. I. 17758, n° 112 v°.)

PLACHEL, voir **PLACEL**.

PLACHETTE, voir **PLACETE**.

PLACIAUS, cas suj., qualificatif, *placide*, paisible :

Batuz refu *Placius* li Dains,
Qui moult par estoit fous et vains.
(*Renart*, Suppl., p. 140, Chabaille.)

PLACITE, adj., qui plaît :

Je t'ay exaulcé en temps *placite* et agreable. (*Le second Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, n° 247 r°, éd. 1519.)

PLACISTRE, *-itre*, s. m., terrain vague entourant une église ou un autre bâtiment, une fontaine, etc. :

Furent executez en ceste ville, ou *placitre* des Halles. (27 avr. 1527, Arch. mun. Angers BB 18, n° 95.)

Les *placitres* des campagnes. (J. PELETIER, *Am. des am.*, p. 84, éd. 1555.)

Item une chaume vulgairement appelée le *placitre* de Cherves, contenant une sexteree ou environ. (1567, *Aveu et dén.*, Ste-Croix, Cherves, Arch. Vienne.)

Il n'avoit accoustumé de fermer les deux portes du costé du *placistre* de ladite église. (1570, Arch. S.-Hilaire, Egl., suppl. n° 40.)

Dans ces places ou *placitres*, l'on entre par quatre portes. La premiere du costé d'Occident qui est nommée la belle, ou saint Pierre guarit un boiteux, et par ceste porte estoit l'entree du temple. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 342, éd. 1598.)

Et encore au xvii^e s. :

Un petit *placistre* entre deux chemins qui se croisent. (1643, Vouillé, Arch. Vienne.)

A Civray dans la Vienne, on appelle *placitre* la place située près de l'église,

où se tient le marché aux volailles, aux œufs, aux légumes. *Placitre* est très usité en Bretagne, dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord, dans le Finistère. A Saint-Brieuc on prononce *placit*.

Nom de lieu, le *Placitre* (Manche).

PLACITRE, voir PLACISTRE.

PLACIZ, voir PLAISSEIS.

PLACKE, voir PLAQUE.

PLACKEUR, voir PLAQUEUR.

PLACQUANT, voir PLAQUANT.

PLACQUE, voir PLAQUE.

PLACQUEMENT, voir PLAQUEMENT.

PLACQUERIE, voir PLAQUERIE.

PLACQUETTE, voir PLAQUETE.

PLACQUEUR, voir PLAQUEUR.

PLACQUIER, voir PLAQUIER.

PLACTE, voir PLATE.

PLAÇUN, voir BLASON au Supplément.

PLACZAGE, voir PLAÇAGE.

PLADISSE, voir PLAIS.

PLADOIER, voir PLAIDOIER.

PLAER, voir PLAIER.

PLAET, voir PLAÏT.

PLAGAIN, s. f. ?

Folques dist a conseil al capelain
Que les soinz li aport la fors al plain,
E cil li aporta soz une *plagain*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 390, Michel.)

1. **PLAGE**, *plague*, s. f., plaie, blessure :

Ledit suppliant a esté tant malade que on y a esperé plus la mort que la vie, et lui a l'en tiré de la *plage* qu'il eut du dit cop grant nombre d'oz, et en est encores en grant dangier. (*Chroniq. du M. S. Michel*, I, 202, A. T.)

Et lors ledit Guillaume Gaston retourna sur ledit suppliant et lui dist : Bastard, laisse le, *plagues* de Dieu, tu ne l'emmeneras pas. Auquel icellui suppliant répondit : Guillaume, laisse nous, nous n'avons riens a fere avecques toy, aussi monseigneur ne nous a riens dit tout ton fait. Adonc ledit Guillaume jurant et reiterant son serment : *Plagues* de dieu, tu ne l'emmeneras pas, hausse la javeline et... (1470, Arch. JJ 196, f° 230 v°.)

2. **PLAGE**, voir PLEGE.

PLAGELLE, voir PLACELLE.

PLAGERIE, voir PLEGERIE.

PLAGNIER, voir PLENIER.

PLAGUE, voir PLAGE.

PLAGUER, voir PLAÏER.

PLAI, voir PLAÏT.

PLAICHETTE, voir PLACETE.

PLAICIER, voir PLAÏSSIER.

PLAÏCT, voir PLAÏT.

PLAÏD, voir PLAÏT.

PLAÏDABLE, *pled.*, adj., que l'on peut plaider, où l'on peut plaider :

Que le bref fut *pledable* par attachement. (1303, *De termino S. Hillarii*, Year books of the reign of Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 87, Rer. brit. script.)

Es jours *plaidables*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 74 v°.)

Accions *plaidables*. (*Stat. de Richard II*, an XIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PLAÏDAIER, voir PLAÏDOIER.

PLAÏDARD, s. m., homme procédurier :

A un *plaidard*. (DES ACCORS, *Touches*, t. II, f° 6 r°, éd. 1588.)

D'un gouteux *plaidard*. (Id., *ib.*, f° 22 r°.)

PLAÏDEER, voir PLAÏDOIER.

1. **PLAÏDEIS**, *-eiz, pleid., plat.*, s. m., plaidoirie, procès, discussion :

Estes vous la, Renuart beaus amis ?
Parlez a moi, gentis hom posteis.
Dit Renuart : N'a soing de *plaideiz*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 239^a.)

Et li dui champion, qui tant sunt de grans pris,
Se requierent des brans amoureux et fourbis ;
N'ont cure de sejour ne de lonc *pleideis*.
(*Doon de Maïence*, 7160, A. P.)

L'evesque les at mis encors en *plateis*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6621, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PLAÏDEIS**, *-dois, -dis, -diz, pled.*, adj., qui aime à plaider, chicaneur :

Il sera tencieres et *plaidis*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 71^a.)

— S. m., celui qui plaide, avocat, défenseur :

E si li preient que d'els ait mercit,
Al son seignor li lur seit boens *plaidiz*.
(*Alexis*, str. 120^a, xi^e s., Stengel.)

Prolerai li que *plaidis* soit por moi
Vers Damre Dieu qui sires est et rois.
(*H. de Cambrai*, 6593, A. T.)

Non a o sei ses homes ne ses marqueis ;
Non a ades barons, fors ses *pledeis*.
(*Ger. de Ross.*, p. 338, Michel.)

Tu nos soies o lui a Dou bons *plaidois* !
(*Vie de S^{te} Euphros.*, ms. Orl., Canon. misc. 74, f° 108, P. Meyer, *Rec.*, p. 338.)

PLAÏDEK, s. m., sorte de poisson, prob. la plie :

Plaïdek, mosques, sperlins et autres poissonneries. (2 juill. 1582, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, p. 128.)

PLAÏDEMENT, s. m., plaïdoyer, allégation :

Connestable, dit il, oïez mon *plaïdement* :
Je vous pri que je soie entendus plainement
De ce que je dirai, oïans tous en present.
(*Cuv., B. du Guesclin*, 20287, Charrière.)

Pour deviser la plus secretement,
Que nul n'oye l'amoureux *plaïdement*.
(*CHR. DE PIS.*, *Poés.*, Richel. 604, f° 41^a.)

PLAÏDEOR, *-eur, -cur*, s. m., avocat :

Qui viaut plaïdeer en la haute court dou reaume de Jerusalem, il doit demander au seignor a conseil de court le meilleur *plaïdeor* de la court a son escient. (*Livre de J. d'Ibelin*, ch. xi, Beugnot.)

— Juge :

Dans Jehan de Brene, *plaïdeur* de Pontigny, seoit comme juges et tenoit ses plaiz et exerçoit jurisdiction. (1315, *Cart. de Pontigny*, p. 234, ap. Duc., *Placitare*, sous *Placitum*.)

— Procureur d'un monastère :

Dant Mahieu, abbet, dant Jehan de Cambrai, prieur, dant Jehan de Tournai, *plaïdeur*. (1297, *Cart. de Vaucelles*, ch. LXVI, ap. Duc., *Placitator*, sous *Placitum*.)

— Fém., *plaïderesse*, plaïdeuse, dis-cuteuse :

Empereres, moult m'esmerveil
Ou tu as pris si vil conseil,
Por vaincre une *plaïderresse*
Nos as ci fait si grant pormesse.
(*Vie de sainte Katerine*, Richel. 23112, f° 320^a.)

Quant l'arrest se prononcera
D'entre vous aultres *plaïderresses*.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^e part., I, 34, Bibl. elz.)

PLAÏDEREL, *-eau*, adj. et s. m., qui a l'habitude de plaider, qui aime les procès, plaïdeur, chicaneur :

Tant a partout de *plaïderiaus*,
D'esquevins, de serjanteriaus,
De larrons, de chapeteurs,
De heraus, de hoquetteurs,
Que nus pseudom ne puet mes vivre.
(G. DE COINCI, *Afir.*, ms. Soiss., f° 48^a.)

Ou si seient curiaus
Ou acun seit *plaïdeoraus*.
(PIERRE, *Rom. de Lunere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 59^a.)

Nous troys irons a la taverne ;
C'est le liäu qu je me gouverne,
G'y suis plus aise qu'au moustier
Pour ces *plaïdeoreulz* appoincter. —
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 364.)

Litigious, *plaïdeureau*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Plaïdeureau et ricteux, calomniateur. (P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 309, éd. 1575.)

On ne donneroit point tant de pratiques aux justiciers, ny tant de peine aux ad-

vocats et *plaidereaux* de débattre leurs causes. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, n° 193 r°, éd. 1584.)

Un orliard *plaidereau*.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 114, éd. 1606.)

PLAIDERIE, *playd.*, *pled.*, s. f., plaider, profession d'avocat, procès :

Par ma *pladerie*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, n° 150°.)

Je fis les armes d'Achilles
Dont Ayaus s'ocist, qui les
Perdi par maise *pladerie*
Contre Ulixes, duc d'Ulixie.

(G. MACHAULT, *Prise d'Alexandrie*, 213, Mes-Latrie.)

Penses tu qu'il puisse trouver
Sur piez, par qui ces faits prouver ?
C'est le chief de la *playderie*.

(*Pathelin*, p. 90, Jacob.)

Cestuy Isopes a de usage et de costume de faire cest qu'il veult sçavoir tous les *pladeries* et les causes ainçois que on voise en jugement. (*Hyst. du Chev. Berinus*, n° 24 r°, éd. 1521.)

Il s'en iroit vivre a Athenes loing de toute *pladerie* et de toute administration de la chose publique. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Ceux qui par folie ou nécessité se vont envelopper dans des rets tres subtils de *pladerie*. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 12, éd. 1587.)

Proces, *pladeries*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 126, Roybet.)

Parmy tant de *pladeries*,
Parmy les chiquaneries
Et les cris impetueux
Du palais tumultueux.

(GILLES DURAND, *Odes*, I, xxxv, n° 129 r°, éd. 1594.)

Ce vilain et pernicieux mestier de *pladerie*. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. XI, p. 471, éd. 1601.)

Ce mot a pénétré au xviii^e s. On le trouve encore chez Molière. (*Misanthr.*, I, 1.)

Centre de la Fr., *pladerie*, procès; Norm. et Guernesey, *pladerie*, plaiderie.

PLAIDEUS, -ous, *pled.*, adj., disputeur, querelleur :

Litigiosus, *pledeus*. (*Gloss. de Conches*.)

— En parlant de chose, où l'on plaide :

Basiliques *plaidieuses*.
(GREVIN, *Sonn. sur Rome*, XXIII.)

— S. m., avocat :

Jehan Mathieu le *plaidous*. (*Hist. du Théâtre français*, ap. Ste-Pal.)

PLAIDICER, *plaidizer*, v. n., fréquentatif de plaider :

Par devant keil justice con l'an *plaidizeit*. (1316, *Terrier S. Vinc.*, Richel. 8711, n° 19 v°.) Al. *plaidicet*.

PLAIDIÉ, *plaidé*, *playdé*, *pleidié*, s. m., plaidoirie :

Selon le proces et le *pleidié* que il avoit fait

contre les diz religieux. (1302, *Carl. de S. Wandrille*, n° 7 r°, Arch. Seine-Inf.)

Chez les avocats les escus y pleuvent plus dru que pluye. J'en sçay tel qui pour un *plaidé* a raporté trois mille cinq cens escus, outre 1500 livres de rente. (CHOLIERES, *Contes*, n° 229, ap. Ste-Pal.)

On donne aux bons advocats
Pour un *playdé* deux ducats.
(TABOUROT, *les Touches*, l. IV, n° 23 v°, éd. 1568.)

1. PLAIDIER, -*der*, *pled.*, *pleid.*, verbe.

— Neutr., tenir le plaid :

Puis qu'il l'ad dit, mult s'en est afichiez
Que ne lairrat pur tut l'or desuz ciel
Qu'il n'alt ad Ais, u Carles soelt *plaidier*.
(*Rol.*, 2665, Müller.)

Quand li maires *plaidé* et il commande que on se traiz, qui ne se traist, quatre deniers doit. (1355, *Ord.*, V, 510.)

— Etre garant au plaid :

Asez est dreiz que Guenes seit penduz
E si parent ki *plaidiet unt* pur lui.
(*Rol.*, 3932, Müller.)

— Parler :

Ja de l'acorde ne vuel oir *plaidier*.
(*Raoul de Cambrai*, 2553, A. T.)

Meslez me sui de nouvel a Gautier,
Secor moi, sire, par la toie pitié.
Et dist Girars : De folie *plaidiez*.
(*Jour. de Blavies*, 46, Hofmann.)

Vous en porrez ja tant *plaidier*,
Fet cele qui le het de cuer,
Que je geterai ja tout puer,
Dehait qui le dit s'il nel fet.
(*De Sire Hain et de dame Anieuse*, 71, Montaiglon, *Fabl.*, I, 99.)

— Badiner, plaisanter :

Le suppliant se appoya a l'uys d'un mercier voisin de son pere, a la femme duquel mercier et a son varlet il *plaidoit* et s'esbatoit. (1392, Arch. JJ 184, pièce 463.)

Ainsi que les supplians passioient leur chemin, ilz trouverent Jaques le Leu, qui estoit fort chargé de vin, et qui *plaidoit* a aucunes personnes qui estoient contre ung estal au devant d'une maison. (1454, Arch. JJ 184, pièce 463.)

— Hésiter :

Dom Arbre logeat son camp a Avignon, vis a vis de la Roque, et la demeura trois jours *plaidant* s'il me viendroit attaquer ou non; a la fin il prit parti de se retirer. (MONTLUC, *Mém.*, I, p. 258, éd. 1661.)

— Act., rendre, en parlant de la justice :

Ne nule joutise le roi ne doit *plaidier* de son droit, ne de son heritage, ne de sa seigneurie, fors en sa cort. (*Etabl. de S. Louis*, II, xx, p. 405, Viollet.)

— Prier, supplier :

Se de rien vos i puis aidier,
Je ne m'en quier feire *pleidier*,
Car pres sui de vostre servisé.
(*Rose*, Richel. 1573, n° 24°.)

— Inf. pris subst., plaidoirie :

L'appiel fait, lesdites parties et li eskiev furent mandet par devant le dit gouverneur et jures, et fu li *plaidiers* dessus dis renouveles par devant ledit gouverneur et jures. (10 juin 1334, *Jugement fait pour Pieron de Waudripent contre Pieron Crissembien*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Refusant d'employer le beau *plaidier* du grand Lysias. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. IV, p. 31, éd. 1601.)

— Plainte :

Murmure en fut et grant *plaidier*.
(*Le Dit de tous les rois de France*, Richel. 4437, n° 241 r°.)

— A petit de *plaidier*, pour une légère cause :

Or orrez ja, pour Dieu, du deable aversier
Comment il se pensa de sa honte vengier,
Et com grant ennui vint a *petit de pleidier*.
(*Doon de Maience*, 6083, A. P.)

2. PLAIDIER (en trois syllabes), voir PLAIDOIER.

PLAIDIEU, voir PLAIDIF.

PLAIDIF, *plaidiu*, *plaidieu*, s. m., avocat, défenseur :

Mes sachiez endroit moi i aurez bon *plaidif*,
Qar tant ai vers Karle cuer debonaire et pif
Que lui ne son message ne lairoie laidir.
(J. BOU., *Sax.*, xxiv, Michel.)

— Homme procédurier, querelleur :

Or a en vous trop fier *plaidieu*,
Fet li sires, quant leenz iore ;
Ja n'i ferai bien, ne priere,
Ne aumosne, ne oroisin.
(*Dit du Barisel*, Richel. 837, n° 2°.)

Ore a en vous trop fier *plaidiu*.
(*Ib.*, 238, Méon.)

Excuseor, mal *plaidif*, losonger.
(*Rom. des Rom.*, Richel. 29525, n° 147 r°.)

PLAIDIU, voir PLAIDIF.

PLAIDIXER, voir PLAIDICER.

PLAIDIZ, voir PLAIDEIS.

PLAIDOER, voir PLAIDOIR.

PLAIDOIABLE, -oyable, *playd.*, *pleid.*, *pled.*, adj., que l'on peut plaider :

Causes *plaidoiables*. (1303, *Ord.*, Dupuy, CCXXX, 110, Richel.)

Que les causes *plaidoiables* qui seront entamees ou encomancees a plaider en un jour *plaidoiable*, et ne pourront estre parfinies, soient et demeurent en tel estat jusques a l'autre premier jour *plaidoiable* ou tel que nosdites gens y ordonneront. (1364, *Ord.*, IV, 507.)

Matières judiciaires et *pleidoiables*. (BUDÉ, *Inst. du prince*, p. 171, éd. 1547.)

— Où l'on peut plaider :

Acordé est a Jehan le Fevre, boucher, appellent des prevotz et jurez, que sa cause d'appel soit continuee jusques au premier jour *pleidoiable* apres Quasimodo. (*Ass. du*

25 janv. 1395, Reg. des Consaux, 1393-1399, Arch. Tournai.)

Nous enjoignons a nostre procureur en court d'eglise qu'il aille par chascune sepmaine es jours de mercredi et samedi et autres *plaidoyables* es auditoires des évesque, archediacre et chapistre de Paris. (*Voiry de Paris*, Arch. Y 3, f° 11 r°.)

Adjournez a comparoir en personne en ladite cour au premier jour *plaidoyable*. (1484, *Extr. des Reg. du Parlement*, ap. Th. Godefroy, *Cérém. fr.*, I, 226.)

Lesquelles causes de plaintes et dolances viendront de plein droit en la grande Halle pardevant mesdits seigneurs, au prochain jour *plaidoyable* ensuivant, que la partie se sera plainte. (*Ord., styl. et us. de l'eschev. d'Arras*, av. 1500, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Calendrier par lequel on pouvoit cognoistres les jours festez et non festez, *plaidoyables* et non *plaidoyables*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Les preteurs qui estoient comme les presidents es jugements, vouloyent gratifier a Verres, et avoyent tant donné de remises et de delais, qu'ilz avoyent rejetté la cause jusques au dernier jour *plaidoyable*. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Jour *plaidoyable*, ou de plaider. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

A la charge de se représenter en personne au jour que la cause sera plaider, qui est au premier jour *plaidoyable* d'après quaysymodo. (J. Pussor, *Journalier*, p. 155, E. Henry et Ch. Loriquet.)

S'est conservé dans la Flandre française jusqu'à la fin du xviii^e s. :

Des hoirs Hardy sur leur maison et héritage à Bruil devant le lieu *plaidoyable* haboutant au chemin. (1700, *Comptes du receveur de l'Eglise S. Maurice à Bruille*, Arch. mun. Mortagne.)

PLAIDOIART, *playd.*, qui a la manie de plaider sans cesse :

Si on temps jadis le monde eust esté ainsi pervers, *playdoiart*, detravé, et inapoinctable, il son pere n'eust acquis l'honneur et tiltre d'apoincteur tant irrefragable, comme il avoit. (Rab., *Tiers livre*, ch. xli, éd. 1552.)

PLAIDOIÉ, *pled.*, s. m., plaider :

Noz avons veu que la partie qui se doutoit d'avoir jugement contre li, disoit que li *pledotes* n'avoit pas esté tix, ançois avoit esté autre. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, lxxvii, 34, Beugnot.)

Replique partie adverse et recite son *plaidoié*. (1391, *Grands jours de Troyes*, X^e 9184, f° 13 r°.)

PLAIDOIEMENT, *-oyement*, *-oiment*, *playd.*, s. m., plaider :

Je requier tout premierement
Sans faire plus long *playdoiment*
Qu'il soit a la mort condamné.

(*Mist. du Viel Test.*, 2792, A. T.)

Faire *plaidoimentz* et jugementz. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 10 r°, éd. 1493.)

Procéder en *plaidoyements*. (*Cout. de Hayn.*, lvi, Nouv. *Cout. gén.*, II, 9.)

Lorraine, *plaidyement*, débat, cause.

1. **PLAIDOIER**, *-oyer*, *-ier*, *-aier*; *-eer*, *playd.*, *plaisd.*, *pled.*, *plesd.*, *plad.*, *plaitier*, *plestoier*, verbe.

— Neutr., plaider :

Je doi *plaidoyer* de nos queeles en sa cort. (1250, Chalons, Arch. Doubs E 1345.)

Et quant il a queerele entre le duc de Lorraine et le conte de Bourg., il *plaidoient* et doivent *plaidier* au Ru de Drug. (1258, *Lett. de Guill. de Pesnes*, Arch. J 241, pièce 37 (36).)

Après ce que nos aumes assez *pladoié* sus ces choses. (1260, Evêch. de Langr., Lecey, Arch. Haute-Marne, G 54.)

Pledeer. (Fév. 1275, Fontevr., la Roch., Arch. Maine-et-Loire.)

En partie de loire dont il *plaitieroit*. (Pièce de 1386, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 357.)

Plaideer. (1393, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Plaidaiier, placito. (*Gl. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

Item pour une lettre de grace impetree pour les dis executeurs du roy nostre sire, pour *plaidoyer* par procureur. (15 déc. 1405, *Exécut. test. de Collart d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Car s'il y avient aucun cas,
Il n'y a qui *plaidoie* ou gaigne
Synon maistre Yves de Bretagne;
La cause est, que quant il *plaidie*,
Nul n'est pour l'adverse partie.

(*Le Testament de Nesson*, ap. P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 178, éd. 1748.)

C'est trop *plaidoié*.
(*Coquill.*, *Plaidoyer*, II, 58, Bibl. elz.)

Entre nous folz qui *playdoyons*
Les praticiens nous norrissons.

(*Prov. communs*, xv^e s., ap. Ler. de Liney, *Prov.*)

O homme, qui es tu qui *playdoyes* contre ton createur? (CALV., *Predest.*, p. 199, éd. 1552.)

— Parler en général :

Qui les orroit de colerique
Pledoiier, ou de fleumatique.
(Guroz, *Bible*, 2574, Wolfart.)

Ils partent, sans plus *plaidoyer*.

(*La Repue de Villon et de ses Compaignons*, dans les *Œuv. de Villon*, p. 229, Jouanst.)

— Act., plaider :

Nuls ne enterrompra une cause puis que elle aura esté commenciée a *pledoiier*. (1320, Arch. K 40, n° 23.)

Pour une cause que *plaidoyoit* maistre Jehan Canart pour certaine personne du bailliage de Vermandois. (Bour., *Somme rur.*, 2^e p., f° 21 r°, éd. 1539.)

La cause fu *plaidoyee* en le court de parlement. (1401, 4^e *Reg. aux delib. de Noyon*, f° 21 v°, Arch. mun. Noyon.)

Nous vous mandons que vous payez et delivrez a Guillaume Cathine, procureur general de la dicte ville, a cause et pour sa paine et desserte d'avoir *plaidoyé* les causes de la dicte ville contre les personnes dez delinquans. (31 août 1405, *Ord. de paymant*, pr. à l'appui, Arch. Tournai.)

Ilz ont passé le mement de la somme de .iiii. l. .x. s. tourn. deux a maistre Jehan Palmier pour sa pension d'avoir *pledoyé* les causes de la ville a la court du roy. (19 déc. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 142, Guigue.)

Aussi l'advocat qui *plaidie*
Les causes, raisons et moyens,
Pourveu qu'il ait la main garnie,
Estre pour les deux abayans.
(*Coquill.*, *Plaid.*, II, 69, Bibl. elz.)

L'advocat qui *playdoya* sa cause devant les commis. (*Compte de 1487-9*, Arch. Pas-de-Calais.)

A maistre Jehan de Preys, advocat du roy, nostre sire, pour .vi. journées par lui desservies a *plaidoyer* la cause dudit Jaquet Quis contre ladite vesve .LII. s. .xi. d. (1496, *Exécut. testam. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*, Arch. Tournai.)

Playdoyerent leur cas. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 61 r°.)

Toutes escritures, memoires, et additions se feront par les advocats qui auront *plaidoyé* les causes. (CHARL.-QUINT, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

— Réfl., être plaider; emploi impersonnel :

Par devant lequel sieur bailly et messieurs les nobles qui s'y treuvent. *se plaidoye(nt)* des seignories, chasteaux, terres de fief. (1519, *Coust. du duché de Lorraine*, p. 71, Bonvalot.)

— Act., mettre en cause, appeler en jugement :

Se aucuns voloit *plaidoyer* aucun de la commune de Troies par plait ou par autre maniere. (Sept. 1230, *Ch. de Thibaut de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

Cil porra *plaidoyer* le mari. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 145^e.)

Quant il fu sacrez (patriarche) ne demora depuis gueres que il commença a *plestoier* le roi de la cité de Jaffe, que il disoit que c'estoit droiz des esglise. (G. DE TYR, XIII, 25, *Hist. des Crois.*)

— Réfl., adresser des supplications :

Humblement vers lui *se plaidoie*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16585, Michel.)

— Infin. pris subst., salle du tribunal :

Pour couvrir le *pledoiier* au prevost, late, plastre, clo. (1355, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 295 r°.)

Rappareillier la loge dou *plesdoiier*. (*Ib.*)

Sur le *plaidoyer* qui tient a present Mynmyn. (1464, *Compte du Temple*, Arch. MM 139, f° 117 v°.)

Par le commandement de monseigneur le commandeur de S. Jehan de Latran, a Paris, a esté fait un *plaisdoiier* pour tenir les plees en sa seignourie de Loursine, pour le pris de .xviii^e. livres dix solz tourn. lesquels ont estes paies a Pierre Houlet et Thomas Rainier, maçons. (1530, *Censier de la command. de S. J. de Latran*, Arch. S 5121.)

Païé ung tableau pour le *plaisdoiier*, auquel y a ung cruchefy paint sus toelle. (*Ib.*)

Pour avoir natté une chaelle du *plaidoier* de Leurcines. (*Id.*)

Ilz apprehenderent Paul et Silas, et les menerent dedans le *plaidoier* aux princes. (LEFEVRE D'ETAPLE, *Bible*, Actes, XVI, éd. 1530.)

— *Plaidoiant*, part. prés., qui plaide :

Les parties *plaidians*. (*Corr. des ord. de 1386*, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Gens *playdoiens* miserables. (RAB., *Gargantua*, ch. xx, éd. 1542.)

Les parties *playdoiantes*. (*Id.*, *Tiers livre*, ch. xxxix, éd. 1552.)

— *Plaidoie*, part. passé, plaidé :

Surce de Pistoie. La controverse de Noblesse *plaidoyee* entre Pub. Cornelius Scipion d'une part, et Cayus Flaminius d'autre. C'est une declamation *pleidoyee* devant les senateurs de Rome. (ANT. DU VERDIER, *Biblioth.*, p. 1167, éd. 1585.)

Luxemb., *plaidoyer*, Bas-Val., Vionnaz, *pleidayer*, plaider.

2. **PLAIDOIER**, s. m., celui qui intente un procès :

Ceux sont appeles *plaidoiers* qui mainent les querelles en court par devant la justice. (*Cout. de Normandie*, part. I, ch. LV, ap. Ste-Pal.) Le *Nouv. Cout. gén.*, IV, 28, donne *pledeurs*.

PLAIDOIEUR, *-oyeur*, *playd.*, *ple-daieur*, s. m., plaideur, homme procédurier :

Lequel prestre qui estoit rioteux et *plaidoier*. (1409, Arch. JJ 164, pièce 11.)

Eschars *playdoyeur* est hardi perdeur. (*Prov. Gallic.*, sp. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Les advocatz et les *pledaieurs* de Bretagne. (*Coust. de Bret.*, f° 151 r°.)

Ce mot eschapa bien a un *plaidoyeur* grec. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 226, éd. 1569.)

Plaidoyeur, plaidereau. It. Chicalotore, ciacciatore, ciachiesone. Esp. Pleyteador. (JUN., *Nomencl.*, p. 342, éd. 1577.)

Puis que les *plaidoyeurs* d'aujourd'huy sont si cauteleux et fins et de si mauvaise conscience. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 139, Roybet.)

Un *plaidoyeur* criard. (NICOT, *Thresor*.)

— Fém., *plaidoieresse*, celle qui a la manie de plaider :

Vielles putains *plaidoieresses*. (ROB. DE HOUD., *li Faustius d'Infer*, Richel. 2168, f° 83°.)

Luxemb., *plaidoyeur*, plaideur.

PLAIDEMENT, voir **PLAIDOIEMENT**.

1. **PLAIDOIR**, *-oyr*, *-oer*, *-ouer*, s. m., lieu où se tiennent les audiences et les plaids :

Pour recouvrir sur le *plaidoir* de la basse court du castel. (1344, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 99.)

On vous fait assavoir que les regetteurs de la ville et cité de Tournay, du commandement et par l'ordonnance de messeigneurs les quatre consaulx de ladite ville, ont marchandé a Jaquemart du Pont, par rabaisse de paumees, de faire carpenter, edyfyer une achinte, et l'ordonne a .xiii. eschopes, entre le rue Nostre Dame, contre le *plaidoyr* de Monseigneur l'evesque de Tournay, en la maniere et selon le contenu du giet et devises sur ce fait. (9 févr. 1433, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

La maison du *plaidoier* d'Yenville. (1435-59, Arch. Loiret, A 877.)

Et puis furent faictes maintes illusions a Hiesucrist dedens le pretoire et *plaidoyer*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 88°, éd. 1488.)

En la salle des eschevins et *plaidoir* dudit grant eschevinaige. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbe.*, Richel. 12016, p. 157.)

Au petit *plaidoir* de la halle. (*Compt. de 1547*, f° 248, Arch. mun. Douai.)

Devis pour l'erection d'un nouveau *plaidoir* ou salle judiciaire et provinciale au chasteil de la ville de Douai. (1564, Ch. des Compt. de Lille, B 2570.)

Il y a à Douai des archives des *Plaidoirs*.

2. **PLAIDOIR**, *playd.*, adj., sujet à plaidoirie :

Poursuites, droits, causes *playdoires*, et aultres choses touchant les champeyages. (1471, *Supliq. des synd. de Bourg*, Cartulaire de Bourg, p. 462, Brossard.)

1. **PLAIDOIRE**, s. f., disputeuse :

C'est quand il a veu en allant Ces *plaidoires* plourer si fort. (GREBAN, *Mist. de la pass.*, 24306, G. Paris.)

... Saultez la barriere, *Plaidoires*, il vous est besoing, Ou vous avez sur vostre groing. (*Id.*, *ib.*, 24686.)

2. **PLAIDOIRE**, *pleid.*, s. f., plaidoirie :

Pour eviter toute maniere de plait et de *pleidoires*. (9 mai 1406, *Accord entre Philiberte de la Grange, prieure de Champchaoux et Jehan Bridouart, écuyer*, Arch. mun. Autun.)

PLAIDOIS, voir **PLAIDEIS**.

PLAIDOUER, voir **PLAIDOIR**.

PLAIDOUS, voir **PLAIDEUS**.

1. **PLAIE**, *playe*, s. f., contrée, région :

Et de illoque s'entrespasse il desques a la *plaie* orientale de Jethfer et de Tacasin. (*Bible*, Josué, chap. xix, vers. 13, Richel. 1.)

Et a la *plaie* de l'occident et del tabernacle feras six tables. (*Id.*, Exode, chap. xxvi, vers. 22.)

Si poserent les ancrs en une *playe* qui s'appelle la riviere de la chevre, et tous les jours alloient presenter la bataille aux ennemis : mais voyant qu'ils ne se bougeoient

point ne sçavoient qu'ils devoient faire, pource ce qu'ils ne pouvoient longuement tenir toutes leurs galeres ensemble en ceste *playe* la.... (AMYOT, *Diod.*, XIII, 33, éd. 1554.)

2. **PLAIE**, *playe*, s. f., haie formée de branches entrelassées :

Bois appelle le Bail a Bardon pres le village de la Gargniere en la paroisse de Vastes, lesdits boys taillyz contiguz l'ung l'autre, une *playe* entre deux. (1536, Ste-Croix, Vastes, Arch. Vienne.)

PLAIER, *player*, *plaer*, *plaqer*, v. a., blesser, meurtrir, couvrir de plaies :

Vedez mo laz qui fui *plagas*. (*Passion*, 436, Koschwitz.)

Plaiert lo fort. (*Ep. de S. Est.*, X^e, Stengel.)

Kar li arbalestier i traient Qui mult en ocient e *plaiert*. (BEN., *D. de Norm.*, II, 4025, Michel.)

En plusors lieus li ont le cors *plaiet*. (RAIMB., *Ogier*, 5818, Barrois.)

Sor prelaz ai molt delaié, S'aucun a mort en ai *plaié* Por chose nule que dit aie, S'il nuert, si muire ce dit aie. (G. DE COINCI, *Sainte Leocade*, 2255, Méon, *Fabl.*, I, 343.)

Le feu d'enfer qui tant en *plaie*, Qui tant en a ars et espris. (*Id.*, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 172°.)

Si les *plaie* et empire si durement. (*Arthur*, Richel 337, f° 110°.)

Des la plante des piez jusques au sommet de la teste n'avoit lieu qui ne fust *playé* et couvert de sang. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 63 r°.)

Se apres estoit trouvé en place Par les chiens qui suivont sa trace Et qui glatissent et abayent, A la fois le mordent et *playent*. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, v. 897, Cocheris.)

Et le *plaa* mortellement. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 51 v°.)

Tu humilias comme l'orgueilleux qui est *plaié* et navréz. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8, p. 122.)

Vulneré, *playé*, oultragé, Percé, navré et ledengé. (*Mist. du Viel Testam.*, 35771, A. T.)

De vostre lance qui forte est Ou cousté destre le poignez Et gardez que ne vous foignez ; Mais bien en parfont le *plaié*. (*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 256.)

Elle eut recours au fer pour s'en *player* le sein. (GARN., *Porcie*, V, éd. 1568.)

Quant l'archerot emplumé par le dos, D'un trait certain me *playant* jusqu'a l'os, De ses secrets le ministre m'ordonne. (RONSARD, *Amours*, 1^{er} livre, p. 36, éd. 1584.)

Je voy Ronsard au 71 sonnet de sa Casandre avoir introduit le mot de *player*, et Baif malader au sonnet 107 du second livre des Amours de Francine, et je ne voy point qu'ils y aient grandement profité. (E. PASQ., *Lett.*, XXII, 2, éd. 1723.)

— Fig. :

Do mortel apostume navrent leurs cuers et
[plaiant.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1067, Méon.)

Il se sent *plaiier* le cœur
D'une sagette....
(La Perouse, *Div. poés.*, p. 58, éd. 1553.)

... Le cœur
Que tu *plaias* d'une mortelle atteinte.
(Les amoureuses Occupat. de G. de la Tayssonniere,
p. 16, éd. 1566.)

Quel trait *playe* mon cœur des playes in-
humaines.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 2 r°, éd. 1576.)

— *Plaié*, part. passé, blessé :

Je vos voi ja *plaié* et navré. (*Lancelot*,
ms. Fribourg, f° 131^a.)

Il i avoit des plursors et *plaiéz* et navrez,
Et lor armes sanglantes des flans et des cotez.
(Parise, 2024, A. P.)

Le dit curé *plaié* et mutilé. (1374, Arch.
K 51, pièce 1^{re}.)

En crois voy mon filz tourmenter
Et sy est tout son corps *plaié*.
(Pass. N.-S., Jub., *Myst.*, II, 248.)

Bien y pranta son cheval, qui estoit *playé*
et navré moult durement. (O. de LA MAR-
CHE, *Mém.*, I, 24, Michaud.)

Ce povre homme *playé*, navré, blessé,
C'est le peuple.
(Gaugone, *Folles Entreprises*, p. 44, Bibl. elz.)

— Fig., troublé, tourmenté :

Mauvais fait aler en fourraige,
Prandre char qui ne soit paiee,
Ne femme amor de hault paraige
Dont on ait la teste *plaiée*.
(E. Deschamps, *Poés.*, V, 161, A. T.)

— S. m., blessé :

Ses mors anporte, ses navres, ses *plaias*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 203^e.)

Li *plaiés* jurraz sur sentez. (*Leges Anglo-
Saxonicae ecclesiasticae et civiles*, p. 221, Wil-
kins.)

PLAIERE, s. f., plaie :

Ens el costé li a fait tel *plaiere*
Qui n'ert sanee d'une semaine entiere.
(Auberi, p. 187, Tobler.)

PLAIETE, -ette, s. f., dimin. de plaie :

Ez vos .i. mie qui la *plaiete* vit.
(Les Loh., Richel. 19160, f° 6^e.)

Li cuers en a le grieté,
Et al uel n'en apert *plaiete*.
(Fencluse de Moil., *Miserere*, cxxxv. 11, Van Hamel.)

Bien le conut al vis et au chief qu'est mesles,
Et a une *plaiete* qu'il avoit sor le nez.
(Chans. d'Antioche, V, 843, P. Paris.)

Il estoit de costé la pucelle a la plaisant
plaiette qu'il ayroit mieulx que soy mes-
mes, et elle ne l'aymoit gueres moins.
(Perceforest, V, f° 91^a, éd. 1528.)

PLAIEUR, s. m., celui qui fait des
plaies, qui blesse :

Plagarius, *plaiEUR*. (*Catholicon*, Richel. l.
17881.)

PLAIEURE, *playeure*, s. f., plaie, bles-
sure :

Et que en luy a cause de la dite bateure
et *plaiEure* n'a aucun peril de mort, ma-
haing ou mutilation. (15 nov. 1402, *Rap-
port de chirurgiens jurez*, Reg. des causes
de la prév., f° 2, c. vi, ap. Le Clerc de Douy,
t. II, f° 145 r°, Arch. Loiret.)

PLAIGE, voir PLEGE.

PLAIGEAGE, voir PLEGAGE.

PLAIGERIE, voir PLEGERIE.

PLAIGNAMMENT, -*ament*, -*ant*,
plaignn., *pleign.*, adv., en se plaignant :

Un petitet trop *plaignament*
Ici endroit parler m'estuet.
(G. de Conci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 194^b.)

En ce que il commansait a approchier
de la rive, si oit une voix qui li comman-
sait a crier moult *plaignamment* : Ha ! gen-
tilz chevaliers frans, cor me porte en celle
neif... (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 179
v°.)

PLAIGNEIZ, s. m., plainte :

Dont oissiez grant ploreiz,
Grant dolor et grant *plaigneiz*.
(Dolop., 10184, Bibl. elz.)

PLAIGNEMENT, -*ant*, *pleign.*, *plaignn.*,
s. m., plainte :

Et sanloit que cile acordanche et eis
sons fust ausi que chanchons de *plaigne-
ment* pour le doucheur. (*De Saint Bran-
dainne*, Richel. 1553, f° 258 r°.)

E tut l'aver en prent,
E departit a tuz, e si tres bonement
K'il n'i ot ki fesist bon ne mal *plaignement*.
(Horn, 1724, Michel.)

A la fin de mon *plaignement*.
(Chans., Richel. 20050, f° 34 v°.)

En infer ara *plaignement* et estraigne-
ment et reskinement de dens. (*Comment
N.-S. jugera*, Richel. 15212, f° 160 r°.)

Tous tenz i est *plaignementz* et criees et
granz doleurs. (*Vie et mir. de plus. s. con-
fess.*, Maz. 568, f° 104^b.)

Pleurs, *pleignementz*. (*Le Miroir de l'ame*,
Maz. 809, f° 199^a.)

Je prendray pleurs sur les montaignes,
et cris et *plaignemens* sur les belles choses
du desert. (*Bible*, Hieremie, ch. 9, éd. 1543.)

PLAIGNEUR, *plaigneur*, s. m., plai-
gnant :

Mais li rihote
A no cité morte,
Ce dient li *plaigneur*.
(Poet. fr. av. 1300, t. IV, p. 1326, Ars.)

Que de nul fait qui porroit avenir que
li contes ne perdra point son droit pour
faute du *plaigneur* ou adjourneur. (1330,
Cart. d'Oudenbourg, p. 71, Van de Cas-
teele.)

PLAIGNESSE, voir PLANECE.

PLAIGNIER, voir PLENIER.

PLAIS, voir PLAIS.

1. **PLAIN**, *plan*, *plein*, *plaign*, *plen*,
adj., plat, uni :

De *plaine* terre salt sus Frod.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 22^r.)

Son *plain* front, son chief luisant
M'ont navré

D'un dart si enamouré
Que bien croi qu'il m'ocira.
(Chans., ms. Montp. H 196, f° 326 ; Raynaud, *Rec. de
motels*, I, 248.)

Es issues des viles li quemain sont plus
largue que il ne doivent estre a *plain*
camp... (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xxv, 9,
Beugnot.)

Je suis *plains*, cilz veluz.
(Bible, Richel. 763, f° 229^a.)

Atournez vous d'une tournaure *plaine*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 327^a.)

Le pays estoit trop *plain*. (*Hist. d'Artus
III*, ap. D. Godefroy, *Hist. de Ch. VII*, p.
756, éd. 1661.)

Les gens d'eglise, bourgeois et habitans
de la dicte ville, et les hommes et subgiez
du *plain* pais appartenant au dit conte de
Montbelliart. (*Confirm. des franchises de
Montbel. par le dauph.*, 17 août 1444.)

— D'une seule couleur, en parlant
d'étoffes :

Les roiez et les *plains*, .xlviij. aulnes.
(*Foires de Champ. et de Brie*, ap. Crapelet,
Prov. et dict. popul., p. 128.)

Que leur mestier d'œuvre rayee estoit
plus soutif que le mestier de lanure *plai-
nive*, et que celui qui bien savoit faire
rayez, savoit bien faire draps *pleins*. (1350,
Ord., II, 397.)

— Clair, net, intelligible :

J'ay eu visions souveraines
Ennuyt et veu divers misteres ;
Dire les vois et faire *plaines*
Tout premierement a mes freres.
(*Mist. du Viel Testam.*, 16831, G. Paris.)

— Franc, en parlant des personnes :

Hu[m]ble fu sor tot et *plans*.
(*Rom. d'Herc.*, ms. Oxf., Canon. Misc. 450, f° 102 v°,
P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 250.)

Veulz tu ta congnissance avoir
Des Champenois et leur nature ?
Plaines gens sont sanz decevoir,
Qui ayment justice et droiture.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 449^a.)

— *De plain saut*, de prime saut :

Et ne fut pas si tost au lict que *de plain
saut* il ne se ruast dessus ce mareschal.
(Bon. des Per., *Nouv. Recreat.*, f° 182 r°, éd.
1564.)

— Adv., d'une manière unie :

Por lie ai je ces boces lees,
Ces tartaries *plain* dolees.
(*Tristan*, I, 3727, Michel.)

— *A plain*, à plat :

De ci s'en vait a Rains la cit *a plan*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 349, Michel.)

— Directement :

Li hons qui ert desus la tour
De printans ert de tel atour
Qu'il getoit droit en la main
Del homme d'esté tout a plain
La pomme qui tenue avoit.
(Cleomades, Ars. 3142, f° 7 v°.)

— De plain, loc., sansobstacle, sommairement :

Procédez sommierement et de plainz
senz ordre de plait et de procez et senz
figure de jugement. (1361, Ord., III, 521.)

Nous mandons que aux parties d'icelles
ouyes ils fassent sommairement et de plain,
sans long proces, bon et brief accomplis-
sément de justice. (1397, Lett. de Charles
VI, ap. Felibien, Hist. de Paris, III, 199^b.)

Que ladite ordonnance ils fassent entre-
tenir et accomplir de point en point et a
ce contraindre ceux qu'il appartiendra,
sommairement et de plain, sans long proces
ou figure de jugement. (Mars 1430,
Lett. pat., ap. Mantellier, March. fréq., III,
2.)

— S. m., plaine :

Enmi un plain unt prise lur estage.
(Rol., 3129, Müller.)

Conseil pristrent que fors istreient
E fors al plain les atendroient.
(Wace, Rou, 3^e p., 1493, Andressen.)

Tant ont erret les plains et les larris
Qu'il sont venus a la cort a Paris.
(Raoul de Cambrai, 6562, A. T.)

Montent as murs de la cité,
Parmi les plains ont resgardé.
(Florimont, Richel. 792, f° 21^b.)

Ne purrad en nul lieu guarir en plain ne en
[boscaige,
(Chron. de Jord. Fantome, 52, Michel, D. de
Norm., t. III.)

Ja fust el feu gité de plain,
Quant il esgardent vers le plain,
Et virent .i. home venant,
Grant et bien fet et avenant.
(Dolop., 6499, Bibl. elz.)

Et voit es plains monter mains chevaliers vail-
[lans.
(Chans. d'Antioche, II, v. 196, P. Paris.)

Toz lor les les boz et les plans.
(Guor, Bible, 1313, Wolfart.)

Va s'ent le plain et la montegne.
(Renart, Br. 1^e, 2234, Martin.)

Illuec ot pris maint chevalier,
Maint cop receu et donné,
Parmi les plains et par le pré.
(REN. DE BEAUJEU, li Biaus Desconneus, 5610, Hip-
peau.)

Tote la ville de Coetpras si comme ele
siet, o totes ses appartenances en bois, en
plen et eve. (Pièce de 1264, Morice, Mém. de
Bret., I, 992.)

Paiens s'en fuient les plains de Lombardie.
(Otinel, 1241, A. P.)

Enmi le plain qui est au pié des hautes
roches. (BRUN. LAT., Tres., p. 46, Cha-
baille.)

Les barons furent logies es plains dessous
Carthage. (Grand. Cron. de France, la Vie
Mgr. Saint Loys, cx, P. Paris.)

Trouvant villes et chasteaux et beaux
plainz assez. (Liv. de M. Pol, cxi, Pau-
thier.)

Quant Do fu en .i. plain et il l'ont regardé,
Tant par le virent bel et corsu et membré.
(Doon de Maience, 3379, A. P.)

Et quant il fu a plain, si a paiens veu
Qui tous viennent courant et demalnent
[grant hu.
(Gaufrey, 2862, A. P.)

Ne fu tant fort le pros jeians .
Q'il ne ruast standuz au plans.
(Hercule et Phileminis, Richel. 821, f° 6^e.)

En terres, en bois, en plans, en aigues,
en pasquiers. (1303, Cart. Ch. des compt.
de Dole, f° 8 v°, Arch. Doubs.)

Grande fu le bataille es plains devant Paris.
(H. Capet, 883, A. P.)

Plans, bos, pras, pasquers. (1341, Molis-
solle, Arch. Rhône.)

Et se logierent tous en ung biau plain
asses pries de Peronne. (FROISS., Chron.,
V, 359, Luce, ms. Amiens.)

Ausquels presenterent la bataille en un
beau plain devant la cité. (LE BAUD, Hist.
de Bret., c. xliii, éd. 1638.)

Et ja de Lerne avoit par son effort
Outrepasé les paslis et les plains,
Et les beaux champs Lycees d'arbres plains.
(CL. MAR., Met. d'Os., l. I, p. 43, éd. 1596.)

Il fuit libre l'estable, et tient le plain champestre.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AGNEAUX, XI^e liv. de
l'Eneide, f° 300 v°, éd. 1582.)

— Fig. :

Habillemens de draps d'or et de soye
partout decoppes, et plains, passees et che-
mins accessibles de leurs chevellures arti-
ficiellement sur le visage semees et espar-
ses. (J. D'AUTON, Chron., Richel. 5089, f° 49
v°.)

— Partie plate :

Tout com il pot ala Begon ferir
Desus le plain de l'escu biauvoisin.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 14^v.)

Et fert Simon sor le plain de l'escu.
(Ib., f° 29^d.)

Va ferir Murgalant qi s'est abandonez,
Anz ou plain de l'escu qi ere pointurez.
(J. BOU., Sax., clxxxviii, Michel.)

Le daulphin va premier frapper au plain
de l'escu, afin qu'il le peust porter a terre
par la pesanteur du corps. (Perceforest,
dans S^{te}-Pal., qui indique inexactement le
t. I, f° 154.)

— Laisser en un plain, abandonner,
laisser en plan :

Li monne orent si grant paour que il
luisserent tout en un plain et s'en alerent
reponre dont cha dont la. (FROISS., Chron.,
II, 70, Kerv.)

— Chanvre nouvellement tillé :

Vingt une livres de fillasse de plain apre-
ciez quatre livres. (1614, Arch. des Notaires,
minutes Taillandier, Palais de justice Ne-
vers.)

Plain est encore usité en ce sens
dans le Nivernais où les femmes, à leurs
relevailles, apportent une quenouille de
plain.

La Bresse en Vosges, plain, adj.,
plat, uni. Lorr., Saint-Amé, plain, lieu
plat. Frameries, plan, place, carrefour.
Guernesey, plain, pplain, le niveau de
la haute mer.

2. PLAIN, voir PLEIN.

PLAINCHIÉ, voir PLANCHIÉ.

PLAINCHOTE, voir PLANCHOTE.

PLAINCT, voir PLAINT.

PLAINCTIR, voir PLAINTIR.

PLAINDEUR, plendeur, s. m., celui
qui se plaint, plaignant :

Ly plaindeur debverat proveir. (HENRI-
COURT, Patron de la Tempor., Polain, Hist.
de Liège, II, 406.)

Après che le plaindeur Vogier... (19 févr.
1415, Pawilhars, K, f° 18 v°, Arch. Liège.)

Se ly plendeur n'oisoit pourchassier.
(Pièce de 1487, ap. Louvrex, Rec. des édits,
I, 454.)

— Fém., plainderesse :

Si la plainderesse est honeste. (Pawilhars,
Statut de 1328, Université de Liège.)

A la poursuite de laditte plainderesse.
(Pièce de 1545, ap. Louvrex, Rec. des édits,
I, 117.)

PLAINEMENT, plan., adv., ouverte-
ment, franchement :

Vos parleray plus planement chi apres.
(J. D'OUTREMEUSE, Chron., III, 376, Chron.
belg.)

Il respondit au susdit connestable tout
plainement qu'il droict au roy son fait, et
non a autre. (J. CHARTIER, Chron. de Charl.
VII, c. cclxxvi, Bibl. elz.)

PLAINER, voir PLANER.

PLAINESSE, voir PLANECE.

PLAINEUR, voir PLENEUR.

1. PLAING, voir PLAIN.

2. PLAING, voir PLAINT.

PLAINGER (se), v. réfl., se garer :

Cuida tout pourfendre Bertran, lequél
se plainga dessoubz le coup, et embraga le
dit Thomas par les rains et a un tour de
lance le getta a terre. (Hist. de Bertr. Du-
guescl., p. 423, éd. 1618.)

D'après Ste-Palaye, le peuple disait
encore de son temps, dans quelques
cantons de Normandie, plinger, avec
ce même sens.

PLAINGEUR, voir PLAIGNEUR.

PLAINNAMMENT, voir PLAIGNAMMENT.

PLAINNEMENT, voir PLAIGNEMENT.

1. PLAINGNIER, voir PLANIER.

2. PLAINGNIER, VOIR PLENIER.

PLAINGNIEREMENT, VOIR PLENIEREMENT.

PLAINIER, VOIR PLENIER.

PLAINGT, VOIR PLAINT.

PLAINIER, *planier*, *plenier*, adj., de plaine, en plaine :

Si li-manda qu'il se vendreit lendemain combatre ot lui en *planeire* batalie. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 46^a, Auracher.)

Et est en partie montueux et en partie *planier*. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 840, Génin.)

Demon aimant le bruit des surgeons fontainiers, Source et commencement, et des fleuves *plainiers* Siege toujours certain.

J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, IX, 5, éd. 1607.)

Son fonds (de la vallée de Lavedan) est *plainier* et fertile. (*Somm. descr. du pais de Bigorre*, l. prem., ch. VIII, Balencie.)

Une partie de ladite terre vers le midi est montueuse et du côté de l'Orient aussi fort herissée de collines, mais ez autres endroits elle est *plainiere*. (*ib.*)

-- Uni :

L'une part a heriçonnee,
L'autre est *pleniere* e *planeie*.
(*Lapid. fr.*, D 1099, Pannier.)

Trois bassins petis, deux *plainiers*, ung ouvré. (1520, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Bris Charrier.)

-- Fig., facile :

Car ce seroit voye *planiere*
De rencheoir aus ditz inconueniens
Ou furent noz predecesseurs anciens.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 58, éd. 1507.)

Nom propre; *Planier*.

PLAINIERE, *planiere*, s. f., plaine :

Dous grant luees par bruieries
Peoit tenir celes *plainieres*.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 5^a.)

Cil se tuent en trebuchant
Por paor enmi la *plainiere*.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 138 v°.)

Ou royaume de Medee sont montaignes grans et pou y a de *plainieres*. (HAYTON, *Livre des myst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 222^a.)

Quant la gent de l'empereur Eracles furent parvenuz a une *plainiere* qui a nom Posserit. (*ib.*, f° 224°.)

Far mons, par vâulx et par *plainieres*. (*Sydrach le grand philosophe*, 722° responce, éd. 1528.)

Nom de lieu, la *Planrière* (Seine-et-Oise).

PLAINIERETÉ, *plen.*, s. f., état de ce qui est plat :

Sans sepulture a la *pleniereté* des champs. (*Chron. de Nangis*, an 1429, ap. Ste-Pal.)

Pleniereté de la mer. (*ib.*)

PLAINNESSE, VOIR PLANESSE.

PLAINNETÉ, VOIR PLEINETÉ.

PLAINNIER, VOIR PLENIER.

PLAINNIEREMENT, VOIR PLENIEREMENT.

PLAINT, *plaing*, *plaingt*, *plainct*, *pleint*, s. m., plainte :

Ne scez tu bien la mauvaïse et languissante vie d'amours, et que elle tient avecques elle, en laquelle il faut tousjours estre en *plains*, en douleurs et en souspirs ? (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 155.)

Avecques tres grant paine retint son pouvre cuer qu'il ne crevast en pleurs et en *plains*. (*ib.*, p. 202.)

Il ne faisoit que se plaindre, et gemir, et soupirer, et faire tousjours griefs *plains* et piteuses lamentations. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 21, Bibl. elz.)

Et les joyes que je souloye avoir me seront *plains* et tribulations et griefves penitences. (*ib.*, p. 358.)

Pensay que celui n'a garde
Qui de vertus puet estre *plains*,
En joie sont tournez ses *plains*.

(CHRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 292, Püschel.)

Pour plourer et demener ses *plains* prinst congié du comte. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 106 r°.)

J'ay entendu en ceste val
Des *plains* comme femme marrye.

(*Force de Colin qui loue et despote D.*, Anc. Th. fr., I, 234.)

En *plains* et pleurs ma liesse atachee.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 7 v°, éd. 1493.)

En supportant les clameurs et les *plains*
Des povres gens vivans en leur simplesse.
(GINGORE, *Foll. Entrep.*, p. 23, Bibl. elz.)

Plus cuide rappaiser mes *plaigntz*
Et plus de douleur me complainantz.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 65^b, éd. 1522.)

Si qu'a mes *plaincts* un jour les Oreades,
Faunes, Silvains, Satyres et Driades
En m'escoutant jetterent larmes d'yeux.
(CL. MAROT, *Eglog. au roy*, p. 36, éd. 1596.)

Voy mes compaigns, lesquels ont de coustume
Faire grands *plaints* de pareille amertume.
(*ib.*, *la Complainte d'un pastoureau chrestien faite en forme d'églogue rustique*, t. I, p. 273, éd. 1731, in-4°.)

Mes *plaincts* et mes clameurs. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIII, Jacob.)

A la mort duquel furent *plaincts*, souspirs, effroys, et lamentations en toute la machine de l'univers, cieulx, terre, mer, enfers. (RAB., *Quart livre*, ch. XXVIII, éd. 1552.)

Les *plaints* furent grands dedans Troye, et les larmes des femmes habondantes sur le corps de Sarpedon. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 79 r°, éd. 1556.)

O tristes *pleins*, o desirs obstinez.
(L. LABÉ, *Œun.*, Sonnet II, p. 94, Lemerre.)

Quand au lit de la mort ton fils et tes plus proches
Consoleront tes *plaints* de ris et de reproches.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. I, Bibl. elz.)

La, le peuple amassé n'amollissoit son cœur :
L'esprit preoccupé de faux zele, d'erreur,
D'injures et de cris estouffoit la priere
Et les *plaints* des mourants.

(*ib.*, III.)

Il faut qu'en soupirant mille *plaints* je commence.
(DESPORTES, *Complainte IV*, Bibl. gaul.)

Malherbe a condamné ce mot employé par Desportes. (*Diverses annot. sur compl. IV*, t. IV, p. 443, Hachette.)

Centre de la France, Aunis, St-Lô, Morv., Suisse, Neuchâtel, *plaint*, Bresse en Vosges *piant*, gémissement, plainte.

PLAINTAIS, VOIR PLENTÉ.

PLAINTEVIEREMENT, adv., abondamment.

Au riche homme et de ses delices,
Qui maingoit *plaintevierement*.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 263^d.)

PLAINTIE, s. f., plainte :

Et par ainsi de leur vouloir oster
La collation en tout ou partie,
Il ne faut point nullement doubter
Que ce leur seroit grelve departie
Et auroient matiere de *plaintie*
Et recours au roy nostre souverain.

(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f° 52 v°, éd. 1507.)

PLAINTIEVEUX, VOIR PLENTIVOS.

1. PLAINTIF, s. m., sac :

Jame Vidau monstra au suppliant ung plain *plaintif* ou sac plain de bourre. (1459, Arch. JJ 188, pièce 173.)

2. PLAINTIF, *plantif*, adj. et s., plaignant, qui se plaint :

Li rois et sa gent refusent d'autre part *plaintif*. (1260, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 240°.)

Et cil qui y aura mespris, se il est esgardé de par le mestre, rendra au *plaintif* son domage et au mestre .iiii. d. d'amende. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXXVI, 3., Lespinasse et Bonnardot.)

Venguisent requerant et *plaintis* a nous de ceu que... (1262, *Ch. de Gui de Lusignan*, Liv. rouge, Arch. mun. Cognac.)

Il estoient *plaintif* que cil qui tenoient noz fours et noz moulins semonnoient plus de genz a moudre... (1270, *Let. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes, lay. 2, l. I.)

Quant les monniers qui tiennent les molins Lefrei de Rouvres sont *plaintis* des hommes a l'abbé. (*Jurés de S. Ouen*, f° 70 v°, Arch. S.-Inf.)

Se *plaintiz* n'en i vient. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. Poligny.)

Et ce fut fait a savoir a la justice de par le dit filz qui *plaintis* estoit. (1305, Arch. J 1030, pièce 28.)

Que les diz religious estoient *plaintis* du dit Denis. (1310, *Let. du c^o d'Alençon*, S. Evroult, Arch. Orne.)

N'aient cause d'en revenir plus *plaintiz*

par devers nous. (1343, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. mun. Rouen, tir. 380, n° 1.)

Cils des bourgeois qui seront *plaintifs* de l'autre pour cause de injure. (1346, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Le povre oir, le *plaintif* escouter.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 282, A. T.)

L'en le fist appeler d'office devant le bailli disant qu'il avoit fait plusieurs extorcion, sur ce il proposa qu'il n'avoit nulz *plaintis*. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ 9184, f° 117 v°.)

Et vouloit que chacun payast, sans rien espargner, et ne vouloit qu'aucun *plaintif* en allast devers luy pour ceste cause. (Juv. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

Et telement y faites qu'il n'ait cause d'en retourner *plaintif* par devers nous. (6 mars 1445, *Lett. de Ph. le Bon au maire de Dijon*, Arch. mun. Dijon, B 454, n° 13.)

Ne s'estant trouvé personne *plaintif* de la perte d'aulcun enfant. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 136, Berger de Xivrey.)

Ci dessous gist un pauvre pretre,
Plaintif que Bougoin, son maistre,
Lui fit faire plus d'un mestier.

(D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, l. III, c. 16, Bibl. elz.)

Et encore au xvii^e s. :

Se rendre *plaintif* contre... (20 juill. 1619, Arch. LL 1398, f° 19.)

— Adj., digne d'être plaint, malheureux, misérable :

La victoire, quant bien elle eust esté sienne, ne pouvoit estre que *plaintive*, sanglante, et dommageable mesmes aux victorieux. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. xvi, éd. 1611.)

— S. m., plainte :

Mon *plaintif* feray haultement
Devant ma dame Experience.

(NIC. DE LA CHESNATE, *Condamnacion de Bancquet*, p. 369, Jacob.)

Ma tres belle maistresse
Envers laquelle ay osé entreprendre
Tous mes *plaintifs* et larmes faire entendre,
Je vous supply de me faire cest heur.

(G. CORROZET, *Le Rossignol*, p. 11, éd. 1547.)

Lorris ne fit jamais si long *plaintif* de sa Rose, ni Matheolus de son cocuage et bigamerie. (Du FAIL, *Prop. rust.*, p. 122, Bibl. elz.)

Encores qu'il ne s'en face nul *plaintif* en ce monde, si est ce que... (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 817^b, éd. 1567.)

Car il est certain que tousjours cela feroit cesser les *plaintifs* du peuple. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 571, éd. 1577.)

Or voila le *plaintif* de toutes ces quenailles.

(BOUNIN, *Sat. au roy*, f° 4^b, éd. 1586.)

Il ne leur a jamais conseillé apres l'entree, de leur parole, avancer les *plaintifs*, puis les armes, puis les trahisons. (NIC. PASQ., *Lett.*, IV, 7, éd. 1723.)

Joint le *plaintif* du peuple sur l'incommodité qu'apportoit ceste faciende (la fabrication de la bière). (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 106, E. Henry et C. Loriquet.)

Suisse, Neuchâtel, *plaintif*, s. m., plainte en justice.

PLAINTIR, -yr, *plainctir*, v. a., attaquer au moyen d'une plainte déposée en justice :

Quant tel bourgeois est mandé ou adjourné devant lesdits eschevins a la requeste de partie, une fois, autre fois et tierce fois, et au tiers jour ne compare, il est pour icelle inobedience, entant qu'il touche celle mesme poursuite, tenu pour estranger, en telle maniere que s'il demeure en ladite ville, on le peut pour icelle poursuite faire *plainctir* ou prendre au corps dedans icelle ville comme un estranger. (*Cout. loc. de Commines*, II, Nouv. Cout. gén., II, 921.)

— *Plainti*, part. passé, au sujet duquel a été déposée une plainte :

La plainte faicté a loy par le seigneur ou son receveur de la faulte de paye de la rente, les justice, mayeurs et eschevins des heritages *plaintis* se transportent sur le lieu renteux. (1569, *Coutumes de la ville de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 129.)

Après un heritage *plainty* et saisi, l'heritier ou occupeur de tel heritage ne peut toucher, piquer ne hauer dessus. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Baligand, p. 11.)

PLAINTISSANT, s. m., celui qui dépose une plainte en justice, plaignant :

Iceux sur ce semons, prendre et mettre en la main de justice tous les biens meubles et immeubles sur lesquels ledit *plaintissant* fait plainte. (*Cout. de Lille*, xxi, 4, Nouv. Cout. gén., II, 909.)

Le *plaintissant* est remis et estably par rain et par baston en son dit heritage. (*Coust. de Saint-Amund* (Flandre), ms. appartenant à M. Baligand, p. 74.)

En cas que les *plaintissans* aient deument faict apparoir de leur mis en avant. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Baligand, p. 62.)

PLAINTURE, s. f., plénitude :

Et par comparaison que pourrons nous donques dire de nostre saint pere le pape qui est vray vicair de Dieu en terre, et ordonné en *plainture* de puissance et mis en la dignité apostolique. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 134^r, éd. 1482.)

PLAINURE, voir PLANEURE.

1. **PLAIS**, *plays*, *plais*, *plais*, *pleis*, *pleiz*, *pleys*, *plaise*, *pleisse*, *pladisse*, s. f. et m., sorte de poisson, la plie :

Onoroscopa, *plais*. (*Gloss. du xii^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 328.)

De poisson chargiez estoient
Que il a la foire menoient,
Si comme harenz et *plais*.

(Renart, 3941, Méon.)

Del millier de herenc .i. d., de le mande de poisson, .iiii. d., del panier, .i. d., de le

mande de raies .iiii. d., de le mande de plus, .ii. d. (1202, *Enquêt. touch. le péage de Bapaume*, p. 15, Tailliar.)

La charrette de *pleiz* doit de coutume .iiii. s. (EST. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., ci, 23, Lespinasse et Bonnardot.)

Saumons et lus, pierkes, *plays*,
Venison de double maniere
Aurez et oste a bonne chiere.

(Rich. li biaux, 1080, Foerster.)

Vodrai aler la mer ardoir.
Jamais ne portera haranc,
Plais, ne poison ne melan.

(Do Pré tondu, 10, ap. Méon. *Nouv. Rec.*, I, 289.)
Impr., *plioiz*.

Truite et tanche enversee,
En souchie gitee,
Fresche *plais*,
Et poisson friz
Et enguille saloe.

(La Devise aus lecheors, 111, ib., I, 304.)

Plais, flondres cuites en eve. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100^b.)

Bremes, roches, perches, soles, *plais*. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

De la mer nous viennent... rivis et *plais*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 5^a, Michelant.)

La trouverent merluz et *plaises*.

(GUILL. DE ST-ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 1532, Charrière.)

De le neif a *plais* ou autre poisson, .i. d. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II G 1903, n° 9.)

En poissons trois bars, trois *pleis*. (1405, *Denombr. du Baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 115 v°.)

Pines, harpe, un poisson que on dist *plais*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)
Var., *plays*. (*Gloss. rom. lat. du xv^e s.*, 33, Scheler.)

Ung *pleisse* frais, 6 sols. (J. VANDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles V^e de ce nom*, ms. du xvi^e s.)

Item a un povre compaignon, pour avoir porté les *pleys* et le poisson du marchié au poisson jusques a le Croix d'Or, pour illecq les apoinctier, a esté payé .vi. d. (1539, *Compte execut. testam.*, Arch. Tournai.)

Cabilleaux, rivets, flottes et *pladisses* fresches. (*Pièce de 1555*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

Et encore au xvii^e s. :

De la mande de *pleyss* un patard. (1696, *Edits et ord. de la princ. de Liège*, I, 242, Polain.)

Eghezée, prov. de Namur, *pleisse*, *plaisse*, plie.

2. **PLAIS**, *plais*, *plais*, s. m., haie faite de branches entrelacées :

Les supplians demanderent pourquoy ilz copoient et rompoient le *plais* de leur clos. (1474, Arch. JJ 204, pièce 90.)

Pour la conservation des fruiz de laquelle terre ou verguë, les supplians fermerent et clouyrent icelle terre ou verguë de *plais*. (1479, Arch. JJ 205, pièce 279.)

Noms de lieux. le *Plais* (Allier, Cher, Indre, Hte-Loire, Puy-de-Dôme).

PLAISABLE, *pleis.*, adj., qui cause du plaisir, agréable :

Quant k'il i out esteit *plaisable*
E peisable e tut acceptable.

(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 116^d.)

Controver mançonges et fables
Tant delitouses et *plaisables*.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 84.)

PLAISABLEMENT, adv., agréablement :

Il li sovenoit de la parole que li angeles li avoit dite, et porce soffroit ele meaus et plus *plaisablement* ses anuis et ses souffraites. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 33^e.)

PLAISANCE, *playsanche*, s. f., plaisir, jouissance, agrément :

Mais n'i prenoit *playsanche* ni amour tant ne Nient plus con li marastre prent anoi de l'enfant. (quant, *B. de Seb.*, xvi, 773, Bocca.)

Il vouloit que par la preparation de telz conviz fut faicte une chose aussi comme democratique, c'est assavoir qui fust a la *plaisance* du peuple. (ORESME, *Politiq.*, f° 58^d, éd. 1489.)

Pense a cecy, mon ame, et y regardes, et clos les huys et portes de ta sensualité, c'est a dire tes sens du corps separe des *plaisances* mondaines. (*Intern. Consol.*, II, i, Bibl. elz.)

Et te garde, fort de vaine *plaisance* en toy et d'orgueil. (*Id.*, II, vi.)

Pour resister aux assaulx des *plaisances* corporelles et mundaines. (1451, Bourbonnais, Arch. P 1356^t, pièce 4.)

Combien que ce fust lors un jeune prince, qui voulontiers et moult bien joustoit et tournoyoit, et aimoit le deduit des chiens et d'oiseaux, sur tous autres princes du monde, toutesfois il elongna vertueusement toutes ces *plaisances*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. vi, Michaud.)

La mort mettra teles beuhances

A fin, et tes viles *plaisances*.

(*Second mariage et espouement entre Dieu le Fils et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 48 v°.)

Moult volontiers oy voz debatz,

Chascun a *plaisance* devise.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 140^b, éd. 1537.)

Aventuriers marchoient de grand courage,
Tabours sonnans, c'estoit une *plaisance*.

(J. MAROT, *Voiage de Venise*, comment le roy part de Millan, f° 53 v°, éd. 1532.)

Mais dessus tout c'estoit une *plaisance*
De veoir le peuple aux rues crier Franco.
(*Id.*, *Voiage de Genes*, f° 17 r°, éd. 1532.)

Et li prend sa *plaisance*

A gouverner, a l'honneur du haut Dieu,
Povres errans malades en ce lieu.

(CL. MAR., *Ep. de Maguelonne a son amy*, p. 22, éd. 1596.)

M'as tu osté des *plaisances* mondaines,
Que je prenois en la maison mon père,
Pour me laisser en ce cruel repaire ?

(*Id.*, *ib.*, p. 119.)

Un gardin, avecq une gloriète de *plaisance* et ung celièr. (*Chiv. du 2 janv. 1538*, Arch. Tournai.)

Les delectations et *plaisances* du monde et de la chair. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, p. 531, éd. 1599.)

— Lieu d'agrément :

Ou estoit un desdits bains, ou une des *plaisances* roiales de Marcele. (NOQUIER, *Hist. Tojos.*, p. 68, éd. 1556.)

Centre de la France, *plaisance*, volupté, plaisir, joie.

Nom de lieu, *Plaisance*.

PLAISANT, s. m., sorte de monnaie :

.xxiii. *plaisans* qui valent .xxviii. s. .ix. d. (1376, *Compt. de Valenciennes*, n° 43, p. 14, Arch. mun. Valenciennes.)

PLAISANTERIE, *ples.*, s. f., action de se complaire en soi-même :

La quinte branche d'orgueil et vaine gloire c'est fole *plesanterie*, vaine loenge quant on sent en son cuer un angoissement de ce qu'il est ou cuide estre loez d'aucune chose. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 6 r°.)

PLAISANTEUR, s. m., celui qui aime à plaisanter, à se divertir :

Ung *plaisanteur*, qui dit mots pour rire. (R. EST., *Thes.*, Facetus.)

Les lippeurs et *plaisanteurs*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 71 r°, éd. 1553.)

Je laisse a part Sarmentus et Galba, *plaisanteurs* et parasites, l'un d'Auguste, l'autre de Tibere, qui enduroient mille indignites pour entretenir leur scurrilité et avoir la coudee franche a la table du prince. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 308, éd. 1558.)

Qui appetent d'estre veuz bons cavillateurs et fort *plaisanteurs* en renversant l'Escriture. (GALV., *Instit.*, l. I, c. vi, éd. 1561.)

Aucuns se delectent grandement d'avoir en leur compagnie des *plaisanteurs*, buffons et abuseurs. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 107 v°, éd. 1576.)

Ou s'ilz font quelque bien, ce n'est qu'aux *plaisanteurs*,

A un tas de mignons, a un tas de flatteurs.

(SCYV. DE STE MARTHE. *Prem. œuv.*, I, de l'usage des richesses, éd. 1579.)

Vous n'ignorez pas qu'areskos correspond totalement a ce que nous disons un *plaisanteur* ou un plaisant; or je vous demande si vous l'eussiez voulu mettre simplement au nombre des *plaisanteurs*. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 42, éd. 1583.)

Aretalogus, farceur, *plaisanteur*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Ce hardi *plaisanteur*.

(*Print. d'Yver*, p. 243, éd. 1588.)

Il n'y a point faute autour de luy d'accusateurs, ny de macquereaux, ny de flatteurs, ny de *plaisanteurs*. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, IV, Bibl. gaul.)

Ou d'un Chiquot, naturel *plaisanteur* ?

(VAUQ., *Sat.*, à M. de Chiverny, éd. 1612.)

Un *plaisanteur* qui dit mots pour rire, afin d'avoir la repue franche. (NICOT, *Thresor*.)

PLAISANTIER, adj., qui aime à plaisanter :

Qu'eles (les filles) ne soient trop *plaisantieres* ne trop acointables. (PH. DE NAVARRE, *des. III. Aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 390 r°.)

PLAISANTIN, s. m., sorte de fromage :

Ung *plaisantin* de Gruyere. (1593, *Livre de raison de J. Chaudet*, J. Gautier.)

PLAISCEIS, voir PLAISSEIS.

PLAISDOIER, voir PLAIDOIER.

PLAISE, voir PLAIS.

PLAISEMENT, *plais.*, s. m., plaisir, bon plaisir :

Tu fais de toute rien tout a ton *plaisement*.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 47 r°.)

Puis fait li dus selonc la loi

Et por le *plaisement* le roi.

(*Florimont*, Richel. 15101, f° 94^r.)

Li autre sert, cil s'umelie,

Quant li uns fait le *plaisement*

Li autre fert plus doucement.

(*Id.*, Richel. 353, f° 25^r.)

PLAISIBLE, *pleis.*, *plais.*, adj., agréable, paisible :

E parler si rainablement,

K'il seit *plaisibles* a la gent.

(MARIE, *Lai de Milun*, 3, Roq.)

Por q'ele soit *plaisible* a touz.

(ANGER, *Dial. de S. Grég.*, 223, Meyer, *Rec.*, p. 343.)

La meir ait son droit d'estre aucune fois *plaisible* et autre fois d'estre horrible per tempeste et per vens. (*Boece de Consoluc.*, ms. Berne 665, f° 12 r°.)

Desirans... toute christianté estre maintenez ou plus *plaisible* estat. (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Livre des bouillons, XIV, Bordeaux.)

PLAISIBLEMENT, adv., agréablement, paisiblement :

Et puissent joir de touz usaiges, coutumes, franchises, libertez et privileges en la maniere et tout aussi plainement et *plaisiblement* comme font et doivent estre les autres nobles de nostre royaume. (1344, Arch. JJ 75, f° 191 v°.)

Que de nostre presente grace et remission facent, seuffrent et laissent joir et user plainement et *plaisiblement* ledit Jehan Leclerc. (1404, Arch. JJ 158, f° 187 r°.)

Et d'iceux offices ensemble desdits gages, droits, honneurs, prerogatives, preeminences, profits et emolumens dessus-dits, les facent jouyr *plaisiblement*. (1501, *Edit de Louis XII port. établis. du parlem. de Provence*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. l. fr.*, XI, 430.)

PLAISIÉ, voir PLAISIÉ.

1. **PLAISIER**, s. m., plaisir :

S'ilh li vient a *plaisier*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 58, Borgnet.)

2. **PLAISIER**, voir PLAISSIER.

PLAISIMENT, *pleis.*, s. m., plaisir :

Mais cil ne puet savoir son bien,

Qui de sa poine ne set rien,

De la dolor fait *pleisiment* ;
Por chascun ire, de bien cent.
(Florimont, Bichel. 353, f° 27^b.)

PLAISIR, verbe.

— Neut., plaïre :

Et c'a lui si puissons *plaisir*
Ke il nos puist d'infer garir.

(*Vie de Ste Jul.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 84 v°.)

S'il autrement lo fait ne puet a Deu *plaisir*.

(*Poème mor.*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 61 r°.)

Que nos doint tel coraige que li puisains *plai-*
—sir.

(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 37^a.)

On devroit tenir a avule
Ki de nous .ii. devroit coisir,
Se miex ne devoie *plaisir*.

(GIRB. DE MONTA., *Violette*, 3031, Michel.)

Sans foy ne puet nuns hom *plaisir* a
Deu. (Ms. Berne 365, f° 115 r°.)

Mais que tu puises *plaisir* a cel seignor.
(*Serm. du XIII^e s.*, ms. Mont-Cassin, f° 101^a.)

— Act., faire plaisir à, satisfaire :

Vus m'avez [voulu], dame, hunir
Pur vostre maveisté *plaisir*.

(*Tristan*, t. II, v. 38, Michel.)

Car pour *plaisir* la gent cruceire
Et pour faire la paix entiere
Sa propre terre ait mis en gaige.

(*De Louis de Pitié*, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 388.)

PLAISIS, voir **PLAISSEIS**.

PLAISOIER, voir **PLAISSOIER**.

PLAISSADIZ, voir **PLAISSEIS**.

PLAISSE, *plesse*, s. f., haie, terrain
entouré de haies, clos :

Li *plesse* ou li estans est. (1326, *Jugem.*,
Virey, Lorr., Cabinet de M. Olery de Labry.)

Une petite *plesse* de boays contenant en-
viron quatre journeux de terre. (1343,
Arch. JJ 75, f° 68 r°.)

Faire la *plesse* aux connins. (1406, *De-*
nomb. de la vic. de Conches, Arch. P 308,
f° 139 v°.)

Le suppliant et ung autre en sa compai-
gnie emmenerent une jeune femme amou-
reuse en une *plesse* et groyes pres d'illec.
(1575, Arch. JJ 195, pièce 1575.)

Et encore au XVIII^e siècle :

Une pièce de terre située au dessous des
*plaisse*s de Chaumont. (1764, Sémin. de S.
Charles, Chaumont, Arch. Vienne.)

Berry, *plesse*, branche rabattue.
Maine, *piesse*, clôture en épines; Haut-
Maine, *plisse*, clôture. Norm., *plesse*,
branche d'une haie, dépassant le ni-
veau voulu de la clôture et que l'on ra-
bat obliquement vers le centre de la
haie, où elle est maintenue par un lien.
Mortain, *plesse*, bois taillis.

Les deux bois de Saint-Sauveur-le-
Vicome sont dits la Petite et la Grande
Plesse.

Noms de lieux, la *Plaisse* (Savoie), la
Plesse (Calvados, Eure-et-Loir.)

PLAISSEE, *plessee*, s. f., clos, parc
fermé de haies :

Pour la garde de herbergement de la
plessee et de la terre d'Avese, .viii. deniers.
(*Reg. Noster*, f° 413, ap. Duc., *Plessa* 2.)

Et encore au XVIII^e s. :

Tous les prétendus droits de *plessee* le
long des bois de la ville. (1712-1719,
Echange entre la ville et François Minard,
Arch. mun. Avallon, DD 65.)

PLAISSEIS, *plaisseiz*, *plaisceis*, *pleis-*
seiz, *plessis*, *plaiseys*, *plaiseis*, *plai-*
sis, *plaixiz*, *plaseis*, *plasseis*, *plai-*
ceis, *placeiz*, *placiz*, *plaisadiz*, s. m.,
clôture, enclos, soit parc ou forêt,
formé de haies pliées, entrelacées ;
portion de forêt fermée par une clôture
de bois vif dont les branches s'entrela-
çaient ; jardin entouré de claies, fort
palissadé ; et aussi terres enfermées
dans l'enceinte d'une clôture ; maison
de campagne, maison de plaisance,
propriété où il y a des parcs :

Saietes volent parmi le *plaiseis*.

(*Les Loh.*, ms. Berne, f° 12^b.)

Et Helvis passe les puis et les larris,
Et les valees et les granz *plaiseis*.

(*Ib.*, Ars. 3143, f° 17^d.)

N'i a celui ne tengne fiof de mi,
Ou borc ou ville, donjon ou *plaiseis*.

(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., VI, p. 236. P. Paris.)

Ne te garrai donjons ne rouleis,
Tors ne bretache, fermeteis ne *plaisis*.

(*Girb. de Metz*, p. 502, Stengel.)

Ne te laira chastel nul a tenir

Ne maison ne recet ne *plaisceis*.

(*Aiol*, 4129, A. T.)

La u li Griu recuevrent devant le *plaiseis*.

(*Roun. d'Aliz.*, f° 24^e, Michelant.)

Tant avoit ly soudans de Sarrasin maudis,

Que .vii. lieues duroit des siens ly *plaiseis*,

(*Chev. au cygne*, 21754, Reiff.)

Delez un *plaiseys*.

(*Gaydon*, 3135, A. P.)

Moult par en est li tans seris,

Par bruelles et par *plaiseis*.

(*Parton.*, 10589, Crapelet.)

Si s'en va li dus entre le *plaiseis* et les
fosseis tant qu'il est venus a la posterne.
(*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 64^b.)

Par ou vint il de l'abaie ?

— Sire, dit el, par le postiz

Qui est devers le *plaisseis*.

(*Du Segretain Moine*, 374, Montaiglon et Raynaud,
Fabl., V, 227.)

Ales moi tost au *plaiseis*.

(*Sept Sages*, 4918, Keller.)

Au repairier de St Omer,

Oi delez un *plaisseis*

Une pastorele chanter.

(*LANDERS LI AVULES. Chans.*, 2, ap. Scheler, *Trouv.*
belg., 2^e sér., p. 150.)

Le fié dou *Plaisseiz*. (1285, *Cart. du Liger*,
LXXXIII, Arch. Indre-et-Loire.)

Ne set bien li cuens que li rois dist a
nos l'autre fois, quant nos repairasmes,
que nos n'estiemes pas boin pour *plaisseis*
prendre ? (*Hist. des ducs de Norm. et des*
rois d'Anglet., p. 149, Michel.)

Actendu que nostre dicte salle est de
present destruite et demolie, que les boys
d'entour icelle ou estoient lesdits *plaisseiz*
sont creux et desja trop hault, iceulx ha-
bitans seront tenuz de faire, de sept ans
en sept ans, d'autre *plaisseiz* en nous ga-
rennes. (1407, *Lett. pat. de L. d'Orl. en fav.*
des habit. de Paucourt, Arch. Loiret, A
997.)

Pour vin donné aux compaignons qui ont
fait le *plaixiz* des fossez. (1443, *Cahier de*
vérification pour le compte de Symon Ser-
pereaul, Arch. mun. Avallon, CC 93.)

Il brocha son cheval qui estoit fort et
isnel et se mist a la fuytte par devers un
chastel qui estoit assis en un *placeiz* en-
clos d'espinoyz si hors de tous chemins
que nul ne sy embatoit qu'il ne fust des-
voyé. (*Perceforest*, II, f° 138^e, éd. 1528.)

Entre aultres vivres avoient assemblé
mil ou douze cens pourceaulx qu'ils té-
noient en un grant *placiz* nommé le pré
ront. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 103^a,
éd. 1532.)

N'y ayant lors des villes grandes ne
clauses de murs de pierre ; ains de fossez,
sur lesquels il y avoit des paliz ou *plessis*
des hayes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 3^e vol.,
IV, xi, éd. 1611.)

— Fig., entremèlement :

Donc respient li cristax o l'aumatrix,
De gonfanons o lances tal *plaisadiz*,
Des morz vasax qui gisent par prez floriz
Fu toz li camps coverz e roveziz.

(*Gerard de Rossill.*, p. 285, Michel.)

Berry, *plessis*, haie entrelacée, clos,
parc fermé de haies. Poitou, cant. de
Chef-Boutonne, *plliessis*, haie sèche.
Perche, *plessis*, lieu fermé de haies.
Norm., *plessis*, clôture faite de branches
entrelacées. Beauce et Marne, Haute-
Marne, *plessis*, *plaisseis*, parc, clos, ha-
bitation de plaisance.

Il est aussi resté comme nom de lieu,
sous les formes *Plaisissis* et *Plessis*,
dans beaucoup de départements.

Noms propres, *Plessis*, *Duplessis*.

PLAISSEMENT, voir **PLAISEMENT**.

PLAISSEUR, *plesseur*, s. m., celui qui
ploie, qui entrelace :

De chascun obliau une journée de *pleis-*
seurs. (1366, *Aveux du domaine de Vieux-*
Pont et de Buri, ap. Duc., *Plessa* 2.)

Il (Thésée) mit a mort Polypemon, sur-
nommé Petyocampes, c'est a dire *plesseur*
de pins. (JEAN DE MONTLYARD, *Mythologie*,
VII, 9, éd. 1607.)

PLAISISIBLE, voir **PLAISIBLE**.

PLAISSIÉ, *plaisisset*, *plaisié*, *plessié*,
plassié, *plasié*, *placey*, s. m., syn. de
plaisseis :

Et son cheval vit atachié
 A un arbre lez un *plessié*.
 (Perceval, ms. Montp. H 249, f° 69^e.)
 Ne te larai n'en donjon n'en *plaisié*.
 (R. de Cambrai, 3623, A. T.)
 Ne voi mur ne maison ne fossé ne *plaisié*
 Ne repaire a riche home, u puiise herbergier.
 (Aiol, 6592, A. T.)
 Tant vos donroie entre or fin et deniers
 Bors et chastiax et villes et *plaisies*.
 (Jourd. de Blavies, 88, Hofmann.)
 Et lait et erre col eslassié,
 Tant que il vint en *plaisié*.
 (Renart, Suppl., p. 120, Chabaille.)
 Puis s'en repairoit comme sages
 La ou il les avoit laissies,
 Ou en fores ou en *plaisies*.
 (Ph. de Remy, Jehan et Blonde, 3010, A. T.)
 Si istrons
 De la forest, lors si verons
 Un castiel dedens .i. *plasié*
 Mout plaisant et mout aisié.
 (Chev. as deus esp., 3977, Foerster.)
 Pres a un *plessié*.
 (G. de Dole, Val. Chr. 1725, f° 72^e.)
 Une pece de terre asise au *placey*. (1260,
 Vente, Ste-Croix, Arch. Vienne.)
 Röllans regarde contreval .i. *plessiez*,
 Et voit Garsile qui estoit trebuchiez.
 (Otinet, 2042, A. P.)
 N'i avoit a passer c'un mont et un *plaisiet*.
 (Baud. de Seb., xviii, 183, Bocca.)
 A Paris ot gens d'armes a cheval et a pié
 Qui d'issir sur les champs orent grant desirier :
 Contes et ducs y ot, maint chevalier prisie,
 Qui grant volenté ont d'issir sur le *plessié*.
 (Cuv., B. du Guesclin, 17536, Charrière.)
 Noms de lieux, *Plessé* (Loire-Inférieure,
 Ille-et-Vilaine).
PLAISSIER, plaiser, plaiscier, plai-
cier, pleissier, plessier, plessier, ples-
cier, plassier, plaixier, plaisier, ver-
he.
 — Act., courber, ployer, plier, en-
 trelacer :
 Ses haies fait *plaisier* et enforcir.
 (Les Loh., ms. Berne 113, f° 12^b.)
 Donc l'a la virgine as cheviaus pris,
 Contre terre l'a jus *plaisié*
 E sor le chief li mist le pié.
 (Wace, Vie Ste Marguer., 50, Joly.)
 Qu'il ne se deigna une baissier
 Ne vers nul rei sun col *plaisier*.
 (Ben., D. de Norm., II, 207, Michel.)
 Dunc vint l'iver od ses glaçons,
 Od ses neifs e od ses gelees
 Qui les terres out si crostees,
 Arbres *plaisiez*, herbes sechees.
 (Id., ib., II, 1728.)
 Li fevres qui bat son fer chaut
 A son voloir le *plaisse* et moinne.
 (Vie des Pères, Ars. 3641, f° 85^a.)
 Li fevres qui bat son fer chaut
 A son voloir le *plesse* et maine.
 (Id., Richel. 23111, f° 80^a.)
 En son puig tint le branc roial,
 Et fiert Mordret sor l'elme cler
 Si que tot le fist estonner ;
 Sor le col del destrier le *plaisse*.
 (Ren. de Beaujeu, li Biaus Desconneus, 5636, Hip-
 peau.)

Lors print la demoiselle la nappe et la
 tira a elle tellement que le coulté luy fist
plessier et luy fist cheoir un cousteau qu'il
 tenoit en sa main. (Lancelot du Lac, 1^{re} p.
 ch. xxxviii, éd. 1488.)
 On peult flechyr or *plessier* une gaulle
 nouvellement cueillie, et la faire droycle
 tant soyt elle tortue de soy. (PALSGRAVE,
 Esclairc., p. 448, Génin.)
 L'en doit souvent *plaisier* les genoux
 ou estre agenoullé. (FABRI, Rhet., f° 44 r^e,
 éd. 1521.)
 Honorant tous, a tous le genoil *plesse*.
 (Contreditz de Songecreux, f° 118 r^e, éd. 1530.)
 Y aiens abattu et *plessé* grande quantité
 d'arbres. (VIGEN., Comm. de Ces., p. 163, éd.
 1576.)
 — Réfl., se ployer, se courber, se
 pencher :
 L'empereriz, la Dieu amie,
 Lou rosel ne ressembloit mie
 Qui a toz venz veindre se laisse,
 Et por chascun se ploie et *plaisse*.
 (GAUT. DE COINCI, l'Emperer. qui garde sa chast.,
 387, Méon, Nouv. Rec., II, 13.)
 A grant poor tant chevaucha
 Qu'en une broce se fica,
 Illecques se tint et *plessa*
 Tant que li orez trespassa.
 (Vie des Pères, Richel. 23111, f° 38^a.)
 Mainte foiz seur lui se *plessa*
 Et seur sa couche l'enversa.
 (Id., f° 34^b.)
 Beissiez les seinz, si vos *pleissiez*.
 A cest mot s'est cil abeissioz ;
 A jenoillon se mist a terre.
 (Ren., Br. X, 457, Martin.)
 — Act., fig., plier, courber, abattre,
 dompter, accabler, opprimer, détruire :
 Les terres que il tindrent, par grant force cun-
 [quistrent,
 Tuz les voisins *pleissierent* e lur terres pur-
 [pristrent.
 (WACE, Rou, 2^e p., 79, Andresen.)
 Ne vos laissez veindre ne *plaisier*.
 (Ben., D. de Norm., II, 442, Michel.)
 Pri que apaises cez elemenz
 Hisdus, pesmes e esragiez
 Qui a la mort nus unt *plaisiez*.
 (Id., ib., II, 2162.)
 Que Deus i a dreit dunt saint iglise
 Esteit abaissie e maumise,
 Destruite, eisillie e gastee,
 Fust essauee e honoree,
 E des genz dunt ele ert *plaisie*
 Fust desqu'a ceus en haut dreie.
 (Id., ib., II, 43.)
 Ben solt prodome et chierier et amer,
 Et les malvas et *plaisier* et grever.
 (RAIMBERT, Ogier, 13044, Barrois.)
 Trop est amors de grant pooir,
 Qui si tost a home *plaisié*,
 Et si mué, et si changié,
 Et si l'a tost en ses laz mis.
 (Floire et Blancheflor, 2^e vers., 1608, Du Méril.)
 Et ad pris sun conseil cumment il iert *plaissez*.
 (GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 18 r^e.)
 L'arcevesque purra *pleissier* tut a baundun.
 (Id., ib.)
 Il a mes anemis *plaisies* et craventes
 Et menes a mes pies, si ont merci crié.
 (Ren. de Montaub., p. 154, v. 34, Michelant.)

De morir ot poor souvent,
 Car li maïs forment l'apressa
 Qui moult la destrainst et *plessa*.
 (Vie des Pères, Richel. 23111, f° 4^e.)
 Mes venez est por nos li sire
 Qui l'oste et l'ostel *plaissera*
 Et o soi nos herbergera.
 (Evang. de Nicod., 2^e vers., 990, A. T.)
 Il est juges fors et poissans,
 Et sages et bien connoissans,
 Juges que on ne puet *plaisier*.
 (RUTEN., Nouv. Complaint. d'Outre Mer, I, 111,
 Jub.)
 En accroistre son roiaume et en *plessier*
 et sozmetre ses anemis. (Chron. de S. Den.,
 ms. Ste-Gen., f° 129^a.)
 Por Dieu or me lessiez dormir,
 Quer ne puis mes les oilz ouvrir,
 Tant m'a sommeil pris et *plessié*.
 (Chastoiem. d'un père, conte xxii, Biblioph. fr.)
 Ainssinli Bourgoignon icels Lorrains *plaisierent*.
 (Girart de Ross., 1954, Miguard.)
 Humilitez est en li et largesce,
 Envers les siens doulice pitié la *plesce*
 Et les deffent en touz lieux de contraire.
 (Mir. N. D., xxiv, serventois, t. IV, p. 115, A. T.)
 — De même avec un rég. de chose :
 Et sont od lui plus de cinq cent millier
 De Sarrasins felons et paltoniers,
 Qui la loi Deu volent du tot *plaisier*.
 (RAIMB., Ogier, 10239, Barrois.)
Plaisier les engins au deable.
 (GEAR., Best., Brit. Mus. add. 28260, f° 91^e.)
 Et l'orguel de sa char *plaisier*.
 (Id., ib., f° 92^b.)
 On se doit bien enforcier
 De Dieu servir, ja n'i soit li talens,
 Et la char fraindre et *plaisier*.
 (QUESNES DE BETHUNE, Chans., ap. Scheler, Trouv.
 belg., p. 12.)
 Cil paiens vient tant fierement
 Que de la fierté m'espoent ;
 Tote en est ma vertu *plaiscie* ;
 Tenes moi bien que jo ne chie.
 (Parton., 9715, Crapelet.)
 Tant que li feu soit tout *plessiez*.
 (Dial. de S. Greg., ms. Evreux, f° 13^a.)
 S'en va la face a bas baissie ;
 Sa joyeuseté est *plaissee*.
 (J. LAFVARE, Matheolus, 285, Tricotel.)
 — *Plaisier* à, plier quelqu'un à faire
 une chose, l'y pousser, l'y déterminer :
 Quant je vi ke por proier
 Ne por prometre juel
 Ne la poroie *plaisier*
 K'en feisso mon avel
 Jetai l'ai en mi l'erboie.
 (Rom. et Past., II, 17, 34, Bartsch.)
 Sire, ce n'est mie avenant
 Que vous si vostre cuer *plaisies*
 Que dusk'a moi vous abaissies.
 (Ph. de Remy, la Manekine, 1958, A. T.)
 La roine le mandement
 Son fil fist, mie nel laissa
 Et ses damoiseles *plaisa*
 A chou que eles l'onourent
 Et conjoirent et amerent.
 (Id., ib., 1316.)
 S'a ce volons nos cuers *plessier*,
 Rendu li auron guerredon.
 (Du Prevost d'Aquilee, 22, ap. Méon, Nouv. Rec.,
 II, 188.)

Et por ceu i vaille veiller
A mon cuer mettre, et *plissier*
A bien fere et a mal laisser.
(*Vie de S. Evroult*, I, 478, Blin.)

— Réfl., se plier, s'humilier, céder :

Vers Damedeu moult *se plaisa*,
De ses pechiez se confessa.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 10°.)

Mais le noble lyon ne *se plaisoit* pour
luy ne pour tous les aultres, ne ne s'es-
moioit ne que la mer feroit, se tous les
fleuves la menaçoient a soustraire et a
tollir toutes leurs iaues et leurs fontaines.
(*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys,
VIII, P. Paris.)

Mes tost et sovent il *se plesse*
A ourer, jor et nuit ne cesse.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1169, Blin.)

Quant Dieu prist par sa courtoisie
Char humaine a ventre Marie,
Et quant pour nous tant *se plessa*,
Sa deité, ce pert, bessa
Plus bas que fere ne deust.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 47^b.)

Souvent on treuve
En les essayant leurs grans maux,
Aussi quant ilz ont le cuer faulx
Ou qu'ilz ne se daignent *plesser*
Qu'on leur fourbist tres bien leurs
[peaulx,
Et apres qu'on les peust laisser.
(*Contreditz de Songcreux*, f° 49 r°, éd. 1530.)

— Act., meurtrir :

As ongles merveilleus ont (le lion et la tigresse)
[leur char damagie
Et deroute en tans lieux et la char si *plissie*
Et si desatiree, navree et pertruisee,
Que du sanc qui en ist est la terre moullie.
(*Doon de Maience*, 1604, A. P.)

— Réfl., se précipiter, se jeter :

De maintes pars *se sont* sor lui *plaisié*.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 9342, Barrois.)

— Neutre, ployer, tomber :

Quant cil l'ot, n'ot pas de vertu
Que tot nel convenist *plissier*
Devant en l'arçon de la sele.
(*CHRIST.*, *Chevalier de la Charrette*, p. 43, Tarbé.)

Qui la veist le bon Danois Ogier,
Com il les fait contre terre *plaisier* !
(*RAIMBERT*, *Ogier*, 9306, Barrois.)

Aval le pré s'en va droit a Ogier,
Sus ses espaulles vit ses cavels *plassier*.
(*Id.*, *ib.*, 9260.)

Or vos taisies, jo respondrai premier,
Et vostre gent faites tot coi *plaisier*,
Car cil Lunbart sont mult mal afaitié.
(*Id.*, *ib.*, 4091.)

Cele part ou il tornent font les chastiaus
[*plaisier*.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 352, P. Paris.)

Adonc i veissies maint Sarrasin *plissier*,
Et l'un mort dessus l'autre verser et trebu-
[chier,
(*Gaufrey*, 635, A. P.)

Les uns chieient, les autres *plissent*.
(*GUIART*, *Roy. lign.*, 15795, W. et D.)

Car ilz sçavoient comment il avoit fait
plesser tous leurs ennemis. (J. D'ARRAS,
Melus., p. 294, Bibl. elz.)

— Fig., plier, céder, fléchir :

Cent douleurs me viennent ensamble
Qui ne me veulent pas lessier
Ains me font la vertu *plissier*.
(*Athis*, ms. St.-Petersbourg 54, f° 3°.)

Si vous convient vers lui *plissier*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 47^d.)

— *Plaisier* à, céder à, tomber dans :

Je vous fis a pechié *plaisier*.
(*La Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 22.)

— Act., quereller :

Mult se volsist de lui vengier,
Grant talent out de lui *plaisier*,
Ço hai que li reis ama,
E ço loa que il blasma.
(*WACE*, *Rou.*, 3° p., 10769, var., *Andresen*.)

— Réfl., se quereller :

Ahi ! se m'i fuisse *plissie*
Vers lui de parole ou de fez !
(*Lai de l'Ombre*, p. 65, Michel.)

— Act., garnir d'arbres, entourer de
haies :

E tut li traire felun
De cele terre environ
Les pas alirent *plesser*
Par unc il devoint passer.
(*Conquest of Ireland*, 1314, Michel.)

Pour faire rompre les gaiz et *plaisser*
les bois contre le retour des gens du Roy.
(*Compte 5° de Pasq. Hennyart*, Ch. des
compt. de Dijon B 1692, Arch. Côte-d'Or.)

— Absolument :

De *plaisier* et de faire haies pour cha-
cier. (1313, *Cart. d'Igny*, Richel. I. 9904, f°
50^b.)

— Infin. pris subst., action d'établir
des clôtures :

Estoient les diz religieux en saisine de
deffendre a toutes manieres de gens le
copper, le *plaisier* et a faire haiez ez diz
bois a cause de chasse. (23 fév. 1313, *Cart.*
d'Igny, Richel. I. 9904, f° 50^b.)

— Syn. de *plaisies* :

De douce France vos donrai un quartier,
Quarte abaie et lou quarte *plaiçier*.
(*Le Charroi de Nismes*, Richel. 1448, f° 93 v°.)

Seigneur du *plaisier* Gaffot. (1367, Arch.
S 3687, pièce 1.)

En Bourgongne, en Campaingne, en bours et en
[*plaisiers*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5311, Chron. belg.)

— *Plaisié*, part. passé, ployé, cour-
bé, entrelacé :

Il s'estoit fortifié au gué de Houssu, avec
force arbres abbattuz et *plessez*. (F. DE RA-
UTIN, *Comm.*, VIII, éd. 1574.)

— Fig., dompté, abattu, accablé :

Les m'aidez si a destruire
Que lor orguilz e lur deslaiz

Vienge a itant, cum il est dreiz,
Mort e vengu, *plaisié* e prient.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 4551, Michel.)

Par fine repentanche cascuns a col baissiet,
De çou qu'il ont mespris sont dolant et *plaisiet*.
(*Poés.*, Richel. 2039, f° 30 v°.)

— Entouré de clôtures :

Qu'il vit, outre le bos *plaisié*,
Devant la ville issir d'un parc
.i. nain bouciü.
(*Gauvain*, 4968, Hippeau.)

L'arriere garde orent laiscie
En une bruelle bien *plaiscie*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 30041, Reiff.)

Il monta sor Ferrant, s'apela sa maisnie :
Signor, reposes vos en ceste erbe *plaisie*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 33^b.)

Berry, *plesser*, plier, entrelacer.
Maine, *plesser*, *piesser*, garnir une haie
d'épines ou de piessards. Perche, *ples-
ser*, garnir une haie de branches cou-
chées et coupées aux trois quarts ; ployer
du bois par le pied en lui faisant une
légère entaille. Norm., *plesser*, entrela-
cer les branches des plantes formant
une haie. St-Lô, *plesser*, plier une
branche pour la faire céper. Champ.,
plossier, plier, plisser. Bourg., Yonne,
plesser, Saulieu, *plécher*, ployer. Morv.,
plécher, *plesser*, coucher des tiges, des
branches d'arbre au moyen de la serpe
ou de la cognée pour former des clô-
tures.

Noms de lieux, *Plessier*, le *Plessier*
(Aisne, Marne, Somme, Oise), les *Ples-
siers* (Nièvre).

PLAISSOIER, *plais.*, (se), v. réfl., al-
ler par un chemin détourné :

Se nous jusc'a cel pont nous poiens *plaisoier*,
Nous ne les douterons valissant .ii. deniers.
(*Fierabras*, 3606, A. P.)

PLAISSOIR, *plessoir*, s. m., instru-
ment pour entrelacer les joncs dont on
fait les paniers :

Ung *plessoir* .viii. s. (1600, La Bassée, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLAIST, voir PLAÏT.

PLAISTRE, *plastre*, s. m., place à bâ-
tir, emplacement :

Maisons, mes, *plastres*, vignes, prez.
(1273, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H 19.)
Var., *plaitres*. (Copie de 1311.)

Comme ils eussent mis en vente et
exposé vendables deux *plaitres* de maisons
arses... le vendaige desdittes murailles et
plaitres. (1393, Arch. JJ 144, pièce 343.)

1. PLAÏT, *plaid*, *plai*, *plaiçt*, *plaiçt*,
plet, *plect*, *plact*, s. m., accord, con-
vention, traité :

Et ab Ludher nul *plaid* numquam prin-
drai qui, meon vol, cist meon fradre Karle
in damno sit. (*Serm. de Strasb.*, I, 4, Kosch-
witz.)

Mais ço est tel *plait* dunt ne volaist nient.
(*Alexis*, str. 10^e, 1^{er} s., Stengel.)

Dist Blancandrins : Mult bon *plait* en avreiz.
(*Rol.*, 88, Müller.)

Qui ço vus lodet que cest *plait* degotuns,
Ne li chalt, sire, de quel mot nus murions.
(*Ib.*, 226.)

Normant e li Bretun unt le rei tant mené,
Çu'il lur a fors Richart entre ses braz porté.
A Richart firent *plait* tut a lur volenté.
(*WACE*, *Rou*, 2^e p., 2130, Andresen.)

Li fol aiment la compaignie
Des fous, et li malvais se trait
Es malvais, car il sont d'un *plait*.
(*ROB. DE BLOIS*, *Poés.*, Ars. 5201, f^o 234.)

Plait de mariage.
(*De l'Apostole*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 8.)

— Paroles, langage :

En la salle entre sans lonc *plait*.
(*Couci*, 115, Crapelet.)

Que fist il ? A bien peu de *plet*
S'advisa de grant joncherie.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, dans
les Œuv. de Villon, p. 232, Jouaust.)

Maistre François, sans plus de *plet*,
Atout son rost courout apres.
(*Ib.*, p. 236.)

Querir je luy vovs
Chose par quoy nous ly ferons
Baisser son *plet* et defferons
Son faulx sort comme le verrez.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f^o 534, éd. 1537.)

Dieu, que de *plait* !
(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 229.)

Je le feray sans plus de *plait*.
(*Farce de Frere Gillebert*, Anc. Th. fr., I, 326.)

Mais dictes, dame, s'il vous plaist,
Sans me tenir icy long *plait*,
Si...
(*Farce des Femm. qui font escurer leurs chaulderons*,
Anc. Th. fr., II, 102.)

Mais je vous prometz, sans long *plet*,
Que ce(la) n'est point a mon roiet.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 45.)

Oyez mes *pletz*.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 313.)

Mon amy, ton corps se perist :
Donnes a Dieu ton esprit,
Et n'allegue plus tant de *plaidés*.
(1537, *Disc. du trespas de Vert Janet*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., I, 285.)

Tous ces propos ne sont que *plaitz*.
(*Epist. à Marot, à Sagon et à la Huetterie*, dans les
Œuv. de Marot, VI, 142, éd. 1731.)

Laissons ce *plait* et ce langage
Et parlons de chose plus gaye.
(*R. DE COLLERYE*, *Monol. d'une Dame fort amou-
reuse d'un sien amy*, p. 76, Bibl. elz.)

Son avocat... qui respondit en peu de
plaid ce qu'il devoit respondre. (BON. DES
PER., *Joy. Dev.*, XLIX, 193, Lacour.)

A moult de *plaidés* peu de faits.
(*GARR. MEURIER*, *Tresor des Sentences*, Anvers,
1568.)

— Procès, jugement, querelle, dis- cussion :

Des or cumencet li *plaz* de Guenelun.
(*Rol.*, 3704, Müller.)

Et dist al rei : Sire, vostre est li *plaz* ;
Car cumandez que tel noise n'i ait.
(*Ib.*, 3841.)

Joir en doit senz *plait*. (1214, *Paix de
Metz*, Arch. mun. Metz.)

Fuions, por Dieu, dist Geriaumes li ber :
Il terroit *plait* a tos ciaux qui sont né.
(*Huon de Bord.*, 3351, A. P.)

Qui de tout se tait
De tout a paix,
Vers nul n'a *plait*.
(*Hist. de France*, Richel. 146, f^o 834.)

Nous establissons que nulz de nos bail-
lifz ne lieve amande pour debte que nos
subjez doivent, ne pour malefaçon, se ce
n'est en plein *plet* ou elle soit jugee et es-
timee. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 224,
Michel.)

Oyes le *plait* fort eschauffé
D'entre la Simple et la Rusee.
(*COQUILL.*, *Playd.*, II, 7, Bibl. elz.)

— Cour du roi, ou d'un seigneur, as- sises :

El *plait* ad Ais en fut jugiez a pendre.
(*Rol.*, 1409, Müller.)

Cil *plet* et cele grant assise
Si ramentoivent son biau frere.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 924.)

Ils disoient avoir accoustumé de tenir
leurs *plaz* et juridiction. (1399, *Arch. hos-
pit. de Paris*, I, 35, Bordier.)

Aux prochains *pletz* tenus a Alençon pour
en faire l'adjudication (des pasnages des
forets). (*Registre de Jehan de Frotté*, dans
La Ferriere-Percy, Marguerite d'Angoulême,
p. 75, éd. 1862.)

Chacun seigneur chatellain est fondé,
par la dite coutume, d'avoir grande et pe-
tite assise, en aucuns lieux est appellee
prevosté, et aucuns lieux les *plaitz* et en
autres lieux l'assise de chastelain ; et pour
l'exercice d'icelles assises peut et doit
avoir deux juges ; c'est a sçavoir pour la
dite petite assise un juge, et pour la dite
grande assise senechal ou bailly par des-
sus. (1559, *Proc. verb. de la Cout. de Poitou*,
Cout. gén., II, 611, éd. 1604.)

— Situation, état :

Dame, fait il, malement vait
De vostre fil : i a mal *plait*.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 283, du Ménil.)

Dist li vilein : Ci a bon *plet* ;
Par ont venistes ça dedenz ?
Por qui entrastes vos çaienz ?
(*Renart*, Br. 1^o, 2288, Martin.)

— Tenir *plait*, tenir compte :

Ne tint *plait* de ses paroles. (*Rois*, p. 164,
Ler. de Lincy.)

De Deu ne do mustier ne *tenistes* une *plet*.
(*GARNIER*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 93 v^o.)

Riche home ne tient *plai* quant veit povere pas-
sant,
Pur çoes n'est *plai* tenu, quel part vait tant ne
quant.
(*Horn*, 4332, Michel.)

Et dient que feme a costume,
Quant ses talens auques l'alume,
Qu'al pior done ses amors,
Et ne tient nul *plait* des mellors.
(*Parton*, 4835, Crapelet.)

Qu'il ne furent onques ses fiz
Ne ses feulz ne ses norriz,
Ne q'onques ne li aportindrent,
Quant de sa honte *plai* ne tindrent.
(*Besant de Dieu*, 2177, Martin.)

Si l'en voulust tenir pour excusé, car
aultre chose pour lors n'en pouvoit faire.
Si n'en teint plus *plaid* le mareschal. (*Livre
des faits du mareschal de Boucicaul*, 2^e p.,
ch. xiv, Buchon.)

— Résolution, dessein :

Droit a l'ostel Guillaume vait
Ou il avoit basti son *plait*.
(*Du Segretain Moine*, 297, Montaiglon et Raynaud,
Fabl., V, 225.)

Messires Costans de Hamel
Ne savoit mot de tot ce *plait*,
(*De Constant du Hamel*, ms. Berne 354, f^o 81^e.)

Messires Costans n'en sot mot
Que l'an li ait cest *plait* basti.
(*Ib.*, f^o 82^e.)

Et a tost escouté et oi
Commant il ont lor *plait* basti.
(*Dame qui fist battre son mari*, ms. Berne 354, f^o
78^e.)

— Sorte de droit féodal :

De home qui eraet a la Paerose, ne doet
lever li sires ne los ne *pluet*. (1260, *Cout.
de la Pérouse*, ap. La Thaumassière, *Cou-
tumes locales du Berry*, p. 98, éd. 1679.)

Si le seigneur de qui le vassal tient a
hommage plain, decede auparavant sondit
vassal, et par ce moyen la terre court en
rachat, si par apres ledit vassal, qui tient
hommage plain, va de vie a trespas, par
sa mort est deu *plait* et cheval de service,
et ledit *plait* sera au seigneur qui leve le
rachapt. (1559, *Cout. de Poitou*, art. 169,
Nouv. Cout. gén., IV, 700^b.)

2. PLAÏT, voir PLAT.

PLAÏTE, voir PLATE.

PLAÏTEUR, *pletteur*, s. ?

Trop a son sens enseveli
Qui por s'amor ne le desploie :
Cil qui son sens en *pletteur* ploie,
Ensevelist, muce et repont,
Semble geline qui ne pont.
(*G. DE COINCI*, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f^o
311^b.)

Cil qui son sens en *plaitteur* ploie.
(*Ib.*, *ib.*, f^o 294^a.)

Cf. PLAÏTOIR.

PLAÏTIER, voir PLAÏDOIER.

PLAÏTOIR, s. ?

Cil qui son sens en *plaitoir* ploie,
Ensevelist, muce et repont,
Semble geline qui ne pont,
Moulin oiseus, for qui ne cuit.
(*G. DE COINCI*, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 99^d.)

Cf. PLAÏTEUR.

PLAÏX, voir PLAÏS.

PLAÏXIZ, voir PLAÏSSEIS.

PLAÏZ, voir PLAÏS.

PLAKERIE, voir PLAQUERIE.

PLAKEUR, voir PLAQUEUR.

PLAKIER, voir PLAQUIER.

PLAMÉ, adj. ?

Doit avoir de .ii. oies *plamees* pourtee a porc et a buef. (*Drois de la voverie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 124.)

PLAMER, voir PAUMER.

PLAMEUSE, voir PLAMUSE.

PLAMILE, s. ?

Imus ou Zinzus est ung arbre qui a grosse escorce et est tres bonne pour *plamiles* ou rimaires. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Cresciens*, f° 66 v°, éd. 1516.)

PLAMUSE, -muze, -meuse, s. f., soufflet :

Et si perdras de nostre puy l'affique,
Tant te bauldray grant *plamuse* et bauffree.
(FABRI, *Art de rhétorique*, 2^e p., f° 56 r°, éd. 1531.)

Il lui a baillé une belle *plamuse*, ou un beau soufflet, et quelque semblable coup sur le visage. (LA NOUË, *Dict. des rimes fr.*, p. 448, éd. 1596.)

Plameuse : a cuffe, box. (COTGR., 1611.)

Une *plameuse*, colaphus. (FED. MOREL, *Petit thesor de mots françois*, éd. 1633.)

Pic., *plamuse*, Rouchi, *plamusse*, Lyonnais, Forez, Beaujolais, *plamuza*, soufflet, coup. Doubs, *plamusse*, large claque; espèce de gâteau, de crêpe.

PLAN, voir PLAIN.

PLANAGE, adj., qui est dans la plaine :

En la dite paroisse joust Jouhan le *planage*. (1311, *Ch. du garde du sceau de Valognes*, S.-Sauv., Hamesvez, Arch. Manche.)

PLANPAGE, voir PLANGHAGE.

PLANCE, voir PLANCHE.

PLANCEIS, voir PLANCHEIS.

PLANCHAGE, -chaige, -quage, -kaige, -quaige, -quaige, -cage, -caige, -caghe, s. m., plancher :

Et li *planchages*, de coi cis fons sera fais, doit estre de plankes de kesne de trois pos d'espes. (1275, *Liv. des bans et ordonn. de Tournai*, ms. Tournai 215, f° 18 v°, Arch. Tournai.)

A Pierart Langele, pour .ii. cent et deux aisselles de houmiel par lui vendu et delivré sur le marchié de Tournay, qui furent amené et employé a faire cloturez et *planchages* ouudit houstel. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Couverture dudit grenier, et aussi le gistage et *plancaige* d'icelui grenier. (*Chir. du 16 nov. 1442*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Bousart, pour deux corbiaus mis en ou mur del ostel ou demeure la dicte demiselle Daubermont, a soubstenir les noghes de bas pour amener les yaues tout en ung lieu chair, et pour .xii. piéces de *plancaige*, pour mettre dessus le

noghier, pour chair l'iaue sus. (15 avr. 1461, *Tutelle de Miquelet Daubermont*, Arch. Tournai.)

Et par hault, au long du *planquaige* hault de quinze piéds, y estoit ung theatre et eschaffaut; et au deuxieme *planquaige* hault de douze piéds et au dessus de la summité une plante accuite. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Les deux fenestres dormantes pendant le *planquaige* d'une chambre par terre. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La riviere entre deux, ou il s'attacha une escarmouche avec quelques gens qu'ils avoient fait passer, ou par barque, ou sur quelque *planchage* soudainement mis. (LA NOUË, *Mém.*, ch. xxiii, p. 666, éd. 1587.)

Et encore au xvii^e s. :

Le *planquaige* de la salette par hault se couvrira de freilles de forest, au loing des gistes. (1612, *Reg. journ. des Prévôts et jurés* [1562-1617], Arch. Tournai.)

Pour deux cailloux de *plancaige*. (1625, *Exécut. testam. de Guillaume de la Fosse*, Arch. Tournai.)

— Sorte de droit, p.-è. droit de déchargement :

Par quoy euls et leurs gens puissent bonnement leurs biens et marchandises charger et decharger de nuit et de jour, sans payer aucun caage, ne *plancaige*, ne autre chose quelle que elle soit. (1369, *Ord.*, V, 243.) Impr., *planeage*.

Et est ceste droiture appelée ly *planchaige*. (HEMERICOURT, *Patron de la Temporalité*, Polain, *Hist. de Liège*, II, 434.)

D'acensier et avoir le *plankaige* delle fore des nefz qui montent et deskendent laditte fore durante. (Id., *ib.*, 422.)

PLANCHE, *plance*, s. f., petit pont de bois :

Et quant li glouton voient nel poront encombrer Qu'il nel porent ataindre a *planch*e ne a gues. (Aiol, 7749, A. T.)

Il sot bien les passages, les *plances* et les gues. (Id., 7780.)

Quant il vint a la porte, il fut moult bien congneu, et luy fut la *planche* avallee et la porte ouverte. (J. d'ARRAS, *Melus.*, p. 220, Bibl. elz.)

— *Cheoir en male planche*, loc., être mal en point :

Si enseigne la fable escripte
Qu'a plus fort de lui nus ne luite,
Car soi blesce plus qu'il ne grieve,
Et quant le plus fort se revenche
Li foible *chiet en male planche*.
(*Dou Serpent et de la lime*, ms. Chartres 620, f° 133^a.)

— Balance à plats :

Que tuit cilz et toutez cellez qui ont *planches* ou grans bellances, ou il aient autrefois pezeir, ne aymeir, lez aient osteir et a niant misez dedens euit jours. (1344, *Hist. de Metz*, IV, 96.)

— Piège, trappe :

Que droit a l'avespree les prendrons a la *planche*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 10975, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Mesure de terre :

Une *planche* de cortil assis en la dite paroisse. (1293, Hôtel-Dieu d'Amboise, Arch. Indre-et-Loire.)

Pour quatre *planches* de courtlitz seans en Lanbue. (1307, *Cens de la chastellenie de S. Calais*, Arch. Sarthe.)

Deux *planches* de vingne. (1317, S. Evroult, Arch. Orne.)

Deux *planches* de courtlil. (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 6 v°.)

Trois *plances* de vignes. (Id., f° 8 v°.)

Une *planche* de chaneviere, une *plance* de vigne, contenant environ .x. perches et demi erpent de vigne. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3^e, f° 13 r°.)

Deux *planches* de vergier... assises pres les moulins de la Celle hors de la ville de Poitiers. (1498, Ste-Croix, Montbern., Arch. Vienne.)

Norm., *planke*, Lyonn., *planche*, petit pont de bois.

PLANCHEER, -oyer, v. n., être étendu sur le plancher :

Lors ont vèhu frere Thiebert,
Qui fu grant et fort et apert,
Qui en un grenier *plancheoit*,
Et bien tout autour li veoit.

(Renard contrefait, ap. Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 154.)

— Passer sur un petit pont de bois :

Monte sus la dicte planche, mais elle estoit si estroicte que tout en est esbahy, et non pourtant il monta sus a grant paour, car il n'avoit pas aprins a *planchoyer*. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 44^e, éd. 1533.)

PLANCHEMENT, s. m., action de plancherier, plancher :

Planchement d'aix. Tabulatio, contabulatio. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Planchement, batisse d'un planché d'un estage, pavé de planches, d'ais. *Planchement* d'une sale a manger. (MONET, *Parall.*, Rouen 1632.)

PLANCHENIER, s. m., celui qui fait des planches :

Surin le Marescal, *planchenier*. (1407, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pierart le Marescal, *planchenier*. (1407, Valenciennes, *ib.*)

PLANCHEOR, s. m., fabricant de planches :

Robert le *plancheor*. (1378, Arch. J 1030, pièce 45.)

PLANCHETER, v. a., plancherier :

Lacuno, *plancheter* de pieces caves ou creuses. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Luxembourg, *plancheter*, planchéier.

PLANCHIÉ, *plancié*, *planché*, *plainchié*, *planciet*, *plankiet*, s. m., salle planchée :

Au porron, sor lou pin, est desquanduz a pié,
Por les degrez de mabre est venuz ou *plainchié*,
E: trovai Cloovis dolant et corocié.

(*Floovant*, 2418, A. P.)

Atant s'en issent du vergié,
Contremont montent le *plancié*.

(*Blancand.*, 2717, Michelant.)

Pais vienent el *planciet*, en le tor sont monté.
(*Elie de Saint Gille*, 2417, A. T.)

... Et s'est a savoir que li hiretages que Jakemes dou Wiket a en le loge derriere de sous le *plankiet*, par deviers le fosset, d'adens les quatre estaus ki i sunt, dont li troi sunt Jehan Moriel tout franc, et li quars, ki est el cor, jusques au *plankiet* dou solier, demeure a celui Jakemon hiretivement, sauf chou qu'il le doit retenir hiretivement si avant que ses hiretages porte tout entour, par de sous le *plankiet*. (Déc. 1274, *C'est Jehan Moriel*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Fenil :

Pour sarrer (le foin) et mettre on *planché* de lad. mestoyrie. (1465, *Compte de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 115 r°, Bibl. La Rochelle.)

1. PLANCHIER, *-cher*, *-quier*, verbe.

— Act., planchéier, faire un plancher, faire comme un plancher à :

Trois assielles, lesquelles furent copees, par coppons, pour *planquier* le cambre a le farine de la ditte maison. (14 mars 1462, *Exéc. test. de Jehenne de Coulengne*, Arch. Tournai.)

Que vostre parloir *soyt planché*, car la terre n'est pas sayne. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 460, Génin.)

Estable penchant par derriere
Pour mieux nectoyer la litiere,
De bois *planchee* par le bas.

(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, Blas de l'Estable, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 269.)

Ilz foulent et creusent le plant environ deux piedz en profond, et le pilottent et *planchent* d'aix. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 105 v°, éd. 1547.)

Xerxe.... *plancha* en forme de pont l'Ellespont. (LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 187, éd. 1569.)

Les passages divers
De ces cors étoiles qui *planchent* l'univers.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Planchent ils de mousse leur palais, ou de duvet, sans prévoir que les membres tendres de leurs petits y seront plus mollement et plus à l'aise? (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xii, f° 183 v°, éd. 1588.)

— Faire des planches dans un jardin potager :

Item les diz habitans porront prendre terre es diz pastiz... pour *planchier* ou faire *planchiez*. (1364, Arch. JJ 96, pièce 75.)

Norm., Suisse, Genève, *plancher*, planchéier, garnir de planches.

2. PLANCHIER, *-cher*, *-chir*, s. m., salle planchée :

Puis s'en repairent sus el maistre *planchier*.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxvi, P. Paris.)

Iceelui exposant beust... avecques plusieurs compaignons en une des loges ou *planchier* d'iceelui hostel, et en la chambre dessoubz eulx Colart le Maistre, Pierrrot et Huet buvoient. (1390, Arch. JJ 140, pièce 65.)

Le suppliant se bouta en une chambre de ladite maison et y geust celle nuit sur un lit jusques environ le jour, et lors se leva et ala dessus le *plancher* de l'escriptoire dudit de Lainques, en laquelle il avoit accoustumé de mettre sa finance ;... et dudit *plancher* se destera et osta un trapen. (1391, Arch. JJ 141, pièce 139.)

— Maison :

Que toutes personnes ayent en leurs maisons cuvier, tonnel plein d'eauve... prests pour les mener incontinent au feu, et les brasseurs, en leurs maisons et *planchiers*, cuvier, tonneaux et tyennes pleins d'eauve, suñ autelle peine que dessus. (13 nov. 1331, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

— Etage :

On ouvreit les desotrais voynes et xhorreit par *planchir*. (23 fév. 1473, *Reg. des voir jurés*, ap. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, p. 224.)

Champ., Beru, *plantchiey*, grenier. Luxemb., *plancher*, étage.

PLANCHIERE, s. f., saillie, avance faite avec des planches :

Dessoubz les avantages ou *planchieres* et combles d'icelles maisons. (1391, Arch. JJ 141, pièce 97.)

PLANCHIR, voir **PLANCHIER**.

PLANCHON, voir **PLANÇON**.

PLANCHONCEL, voir **PLANÇONCEL**.

PLANCHONER, *-onner*, v. a., planchéier :

Planchoner et blanchir la salle. (1^{er} mars 1532, *Répar. au coll. de Bord.*, Arch. Gir., Not., E, Mat. Contat.)

— *Planchoné*, part. passé, couvert de planches :

Un grand eschaffault bien *planchonné*, tendu et orné des plus riches draps de tapisseries. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, f° 39, éd. 1516.)

Poitou, *planchouner*, garnir de planches.

PLANCHOT, s. m., petite planche :

Pour un cent de *planchoz*. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 10 r°, Arch. mun. Nevers.)

Nóm de lieu, *Planchot* (Nièvre).

PLANCHOTE, *plainchote*, s. f., petit pont en bois :

Entre la voye qui vat droit des Veecourt jusques a la *plainchote* dou ruysel qui court par en coste la place de la tuellerie dou dit Voingnory. (1375, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 123, J. d'Arbaumont.)

Noms de lieux, la *Planchotte* (Hte-Marne, Vosges).

PLANCHOYER, voir **PLANCHEER**.

PLANCIÉ, voir **PLANCHIÉ**.

PLANÇON, *-çun*, *-son*, *-chon*, *blanchon*, s. m., jeune plante, bouture, plante de semis repiquée, signification conservée :

Fit de tei sicume li *plançon* des olives. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 132^e.)

Et li tiers fu vermaus, tains de sanc de dragon, Et li quars fu plus vers que colet ne *plançon*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 12^e, Michelant.)

El bos de Glançon,

U il a maint jovene *plançon*.

(*Mousk. Chron.*, 24343, Reiff.)

A .iiii. femmes qui saquierent *planchon* de waranche, chascune .ii. jours. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

A deux saquieresses de *planchon*. (*Id.*)

De lui [Estevenart, carlier] pour l'adventure d'un parquet de *planchon*. (16 sept. 1446, *Tutelle des enfants de Andrieu Rasson*, Arch. Tournai.)

Pour le charroy de troys cens *plançons* de aubiers... Pour six hommes qui ont esté a planter lesdictz *plançons*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 v°, Bibl. La Rochelle.)

Le puissant chevalier dit Sanson

Mit a defin comme ung petit *plançon*

Tant de souldars d'une seule machoire.

(*Epist. du Cheval. gris*. Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 281.)

S'il marche dedaigneux par dessus les *plançons* Des aires, compartis en diverses façons.

(*Vauq. Art poet.*, I, Centy.)

Quand le bouton (de la rose) commence a monstrier le nez, il faut arrouser le *plançon* du rosier d'eau chaude, pour les haslier. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 267, éd. 1622.)

J'escrivis a M. de Waudrenecq, comme a celui qui me sembloit plus propre pour faire recouvrir des rosiers, et lui en demandai la plus grande quantité qu'il pourra, comme douze douzaines de *plançons*. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 175, Michaud.)

Plançon, as *planson*; or planton. (COTGR., 1611.)

Plançon m. Planta ; majuelo de vid. (OUDIN, 1660.)

— Branche, tronc d'arbre :

Un *planson* pomerin.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 174^e.)

Et qui n'ot lançe un grant pel a coisi,
Roit de pumer, ou un *plançon* frainsnain.

(*RAIMBERT, Ogier*, 598, Barrois.)

L'espil saïst de cainne d'un *plançon*.
Cargies en fust un mult fort champion.
(*Id.*, *ib.*, 9908.)

Et les espois font de *plançons*
De codre.
(*Menart*, Br. II, 170, Martin.)

Et a l'estache d'un vert *plançon* d'aubour
Le roi Orri i lierent le jour.
(*Aubery*, p. 34, Tarbé.)

Li autre ars fu d'un *plançon*
Longuet et de gente façon.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 8^e.)

Une charrete de bois sec, c'est assavoir
de *plançons* ses... en nostre forest pour
leur ardoir. (1324, Arch. JJ 62, f° 94 r°.)

La lance Geuffroy estoit de *plançon* de
fresne moult fort. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p.
320, Bibl. elz.)

(Bastion) fortiffyé de *planchon* a groux
cloux. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f° 113
v°.)

... De gros *plançons* et puissans aix de
chesne. (ANYOT, *Ouv. mor.*, De la fortune
des Romains, XVI, éd. 1820.)

— Palis, engin à pêcher :

Et semblablement les bons bousseaux ou
plançons ajoutez aux dites nasses ou autres
engins d'oïzier ou de jonc qui soient si
espez qu'un homme n'y puisse bouter
son petit doigt. (1326, *Ord.*, I, 794.)

— Epieü :

Li chies vostre compaignon
Sera fichies en .i. *plançon*.
(*Durm. le Gal.*, 4515, Stengel.)

Il avoit navret d'un *planchon* au kief
Jehan Saintren de Ving. (1^{er} mars 1376,
Reg. de la loi, 136, Arch. Tournai.)

Lequel fu feru de l'un de la compaignie
dudit Pierre Enguerran d'une pique de
Flandres parmy le corps, et aussi fu feru
d'un *blanchon* ou hache tellement que
mort s'en ensuy assez lost apres en sa
personne. (1396, Arch. JJ 150, f° 177 r°.)

... Que il ne soit nuls, de quelconques
condition que il soit, qui porte ne face
porter armeures invasibles et defendues,
dagues, haches, *plançons*, haubregons, ne
autres bastons quelconques, comment que
on les puisse ne doye nommer en la dicte
ville de Tournay, ne en la banlieue d'icelle,
sur .x. lb., les armeures confisquies, et
estre mis en le prison de le ville. (23 févr.
1400, *Reg. aux Publicacions*, 1393-1408, Arch.
Tournai.)

Li uns se bachinet en se main; li autres
le portoit en uez besaches; li tiers traie-
noit son *planchon* ou portoit sen espee a
eskerpe. (FROISS., *Chron.*, V, 331, Luce,
ms. Amiens.)

La y eult grant estequies et grande occi-
sion, et se frapperent Bourguignons, Fla-
mens, Piccars et Hennuyers es Liegois
moult raddement. Et ils se defendirent au
mieux que ils porrent de leurs *plançons*
a longues pointes. (*Chron. anon. du règne*
de *Charl. VI*, à la suite de *MONSTREL.*,
Chron., VI, 201, Soc. de l'H. de Fr.)

A Jehan Demenin, clerq, pour ung bieq
de faucon et ung *planchon*. (1413, *Exéc.*
test. de Pierart de le Haye, Arch. Tour-
nai.)

Luy mist la pointe d'un baston nommé
plançon contre le ventre disant qu'il le luy

mettroit dedans le corps. (1441, Arch. JJ
176, f° 14.)

Adonc Desir lui bailla en son poing ung
planson de cyprez gros a merveilles et long
a l'advenant, au fer aigu de dons et tran-
chant de promesses, pour tous confondre
les ennemis d'Amours. (ROI RENÉ, *Le Livre*
du Cœur d'Amours espris, Œuv., t. III, p. 4,
Quatrebarbes.)

De lui [Jehan Desanelles] pour une espee,
et ung *planchon*. .iiii. s. .ii. d. (1466, *Exé-*
cut. testam. de Jehan Gosse, Arch. Tour-
nai.)

Leurs lances sont grosses comme *plan-*
sons. (Mar. d'Anne de Foix, Richel. 90,
f° 4.)

Norm., *planchon*, sauvageon; Lille,
plançon, *planchon*, bâton ferré; Wall.,
planson, Verviers, *plâson*, sorte de
bois blanc. Lorr., le Moly, Vosges, *pian-*
çon, jeune chêne flexible. Forez, *plan-*
çon, épieu, branche d'arbre. Morv.,
plançon, personne d'encolure épaisse,
homme trapu et de petite taille.

Noms propres, *Planson*, *Planchon*.

Noms de lieux, *Planchon* (Hte-Savoie),
les *Plançons* (Nièvre).

PLANÇONCEL, -ciel, *planchoncel*, s.
m., branche d'arbre :

Dit Wistaces : Il te couvient
Que tu me caupes cel *planchon*.
Il a copé le *plançonciel*,
Tor lo bien, s'en fait .i. hardel.
(*Eustache le moine*, 694, Michel.)

— Epieü :

Un petit baston que l'en appelle au pays
(Bouloinois) *planchoncel*. (1416, Arch. JJ 169,
pièce 283.)

PLANÇONEL, -sonnel, s. m., épieu :

Li preus Gautiers, qui tint le *plançonnel*,
Cui il ataint, moult resoit mial merel.
(*Gaydon*, 7989, A. P.)

PLANÇONNET, s. m., épieu :

Le suppliant donna icellui garsson ung
coup sur la teste d'un petit *plançonnet*
qu'il tenoit en sa main. (1461, Arch. JJ
198, pièce 236.)

PLANCQUAIGE, voir PLANCHAGE.

PLANCQUART, s. m., étage :

A Jacques Florent, pour avoir demonté
de tout la viele orloge et la rassis ung
plancquart plus bas. (*Pièce de 1567*, ap.
Houdoy, *la Halle échevinale de Lille*, pièces
just., p. 65.)

PLANCQUELLE, voir PLANQUELLE.

PLANCQUERET, *plancret*, adj., quali-
fié une sorte de clou :

Cloux *plancretz*. (1593, S.-Omer, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. m., sorte de clou :

Un cloutier vend .xii. s. .vi. d. .vc. de
sengles lucielz, et ung quarteron de dou-
bles *plancqueres*. (1529, S. Omer, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLANCRET, voir PLANQUERET.

PLANÇON, voir PLANÇON.

PLANE, s. f., dalle :

Toutes *planes* de pierre de roche pour
paver la dicte esglise. (1505, *L'Ordonn. de*
la tasche de Brou touchant l'esglise, ap. J.
Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd., p.
312.)

— *Plane du pié*, plante du pied :

La cheville, les pies, le talon, les artols,
la *plane du pié*. (*La Maniere de langage*,
p. 383, P. Meyer.)

PLANECE, -esse, -esce, -iesse, -iesce,
plann., *plain.*, *plaign.*, *pleign.*, *ple-*
nace, s. f., qualité de ce qui est uni, de
ce qui est en forme de plaine :

Ceste (voie) ne vait par *planece*,
Kar trop i est grant la roïtesce.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 11497, Michel.)

Cile isle estoit de merveilleuse *planece*,
entant qu'ele soloit estre ivueus a le mer.
(De Saint Brandainne le moine, p. 86, Jub.)
Impr., *planeté*.

Que l'enceinte des murs et de creneaux
sera abattue au rez de terre, a l'ouny et
planiesce du commencement d'en haut des
fossez du chasteil. (8 avr. 1363, *Arrêt du*
parlem., Arch. admin. de Reims, III, 256.)
Impr., *planiesté*.

Par quoy toute la place soit au delivre
et a *plainesce* jusques au reys et yvé du
haut des fossez. (1364, *Arch. admin. de*
Reims, III, 258, Doc. inéd.)

Planitudo, *planniesse*. (*Gloss. de Salins*.)

— Plaine, surface plane, lieu uni :

Es chanz fiert (le cerf) trestoz esbaiz :
Or cuide bien estre trahiz
Quant il se voit en la *plainace*
Ou ne ai point de fortreesce.
(*Lyon. Yzop.*, 3077, Foerster.)

Il entrerent es plains de Medan; c'est
une *planece* qui mout est longue et large,
sanz tertre et sanz valee. (GUILL. DE TYR,
XIII, 18, P. Paris.)

La partie qui est vers Orient est plus
basse; desus a une large *plaignesse*, pleine
de vignes et de bones terres gaaignables.
(*Id.*, VI, 1.)

A destre leïssierent Japhe, et par une
grant *plaignesse* s'en vinrent a la cité de
Lide. (*Id.*, VII, 22.)

La mer avoit tant feru a uns granz mur-
giers, que l'en cleime dunes, que elle les
avoit rompuz et s'en estoit alez par ilecques
en unes basses *planees* qui soloient estre
tout a sec. (*Id.*, XX, 14, Hist. des crois.)
Impr., *planetes*.

Et par ceste raison pues tu prover les
contenances de totes *planees* en lonc et
en lei. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 159^a.)

Couverte est toute la *planece*...
D'ommes ocis et d'armerues.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 2096, t. I, p. 102, Buchon.)

Nom propre, *Planesse*.

PLANEIS, adj., aplani, uni, poli :

Il sunt plus blans qu'ivoire *planeis* (les
[dens].

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxii, P. Paris.)

Il s'apoya sus le fust *planeis*.
(RAIMB., *Ogier*, 11298, Barrois.)

Dessous .i. olivier flori ki souef flaire,
Et asis Alixandres et fait ses engiens faire,
Escieles *planeices* jusc'a .i. paires.
(*Roum. d'Aliz*, f^o 63^b, Michelant.)

Une table fist metre sor .ii. mabres polis,
Moult estoit grans et lee, d'un fust fu *planeis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f^o 82^b.)

Vint li batiaus a rive de cedre *planeis*.
(*Guy de Cambrai*, Richel. 24366, p. 224^b.)

PLANEMENT, voir PLAINEMENT.

1. PLANER, *planner, plasner, plainer, plener, plenner*, verbe.

— Act., aplanir, niveler, rabotter, ricler :

Il n'a lessié vaillant .i. es
Fors de ces murs, qui sont remes,
Ainz a trestot le borce *pléné*.
(*Chev. au Lyon*, 3385, Holland.)

Esdrece les pierres que ge te comant el
mont Ebal, et les *planeras*. (*Bible*, Richel.
839, f^o 9^o.)

Nule ne doit entrer en le cuisine fors li
chantre por *planer* le table, et se aucune
escriit, por essuer parchemin. (*Règle de Ci-
teaux*, ms. Dijon, f^o 84^r.)

Commencierent a *planer* la terre pour
faire aucune habitation. (*Chron. de S. Den.*,
ms. Ste-Gen., f^o 212^a.)

Levigare, *planer*. (*Gloss. de Douai*, Escal-
ler.)

Un petit martelet a *planer* gobelez d'ar-
gent. (1425, JJ 173, pièce 175.)

Et *planeray* Hierusalem ainsy que les
tablettes ont accoustumé d'estre *planees*.
(LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Rois, IV, 21, éd. 1530.)

— Réfl., s'étendre comme une nap-
pe :

Jouste une aigue ki la se *plane*.
(MOUSK., *Chron.*, 15113, Reiff.)

Les flots calmes et cois
Se *planent* en campagnes.
(CHASSIGN., *Ps.*, xxxii, éd. 1613.)

— Neutr., se convertir en plaine :

Et de la sort le charme d'une voix,
Qui tous ravis fait sauteler les bois,
Planer les monts, et montaigner les
[plaines].
(ROUS., *Amours*, l. I, p. 69, éd. 1584.)

— Act., fig., effacer :

Cuers, se tu trop vilains n'en ios,
Ja ne li oncles ne li nies
N'ierent de mon escrit *plané*,
Quar en ceus ert mes liges liez.
(*Li Congié Jehan Bodel d'Aras*, 25, sp. Méon, *Fabl.*,
I, 136.)

Or te pries, sire, que tu leur pardonnes,
ou tu me *plasnes* hors du livre de vie.
(GUIART, *Bible*, Ex., LXXVII, ms. Ste-Gen.)

Colins dou Moulin, qui est a .c. s., doit
estre *planes*, car il raporta lettres de Bou-
longne, que il y avoit esté, mais il ne pot
estre trouves, quant il raporta les dittes
lettres. (22 juillet 1320, *Reg. de la Loy*,
1313-1325, Criet a .c. s., Arch. Tournai.)

Et vuet qu'autres traities se face
Qui cestui si *plane* et efface.

(G. DE MAGHAUT, *Prise d'Alexandrie*, 6694, Mas-La-
trie.)

Joyoux soies,
Joyeusement vous demenez,
De son papier estes *planez* :
Je l'ay occis et mis a mort.
(COULDRETTE, *Mellusine*, 5090, Michel.)

Glorieux martir, tramis en paradis, que
vos mains scandalisees et *planees* du livre
de vie, ont cuydé dechasser en enfer. (G.
CHASTELL., *Chron.*, I, 35, Kerv.)

— Détruire :

Car n'avoit mestier, c'est tout cler,
De merc fors que pour *planer*
Les pechies qu'au monde trouva.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f^o 56^r.)

Le grant Federic qui jadis les eut tous
desconfis en bataille par l'aide des Pavi-
gnons, abatus et *planees* jusques en terre
toutes leurs tours. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phe-
lip. Aug., III, 5, P. Paris.)

S'ordena par diluve que tout il *planeroit*.
(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, II, 48, Kerv.)

— Repousser, chasser :

Pourquoy le dit duc d'Yorc, voiant que
par ces moiens il estoit du tout *plané* du
gouvernement du roy... concheut une
hayne grande a l'encontre du dit de Som-
bresset. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II,
178, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Li roys ne lairoit point son nepveultenssi-
que *planer* ne bouter hors de son hiretaige.
(FROISS., *Chron.*, III, 373, Kerv.)

Il a nostre armee defaicté,
Luy seul; villainement nous *plane*.
Quant de la machouere d'un asne
Il a mille hommes desconfis.
(*Mist. du Viel Testam.*, 27416, A. T.)

— Dépouiller :

Dist Faulx Semblant: J'emblay mainte for-
[tresse]
Et par trahir fis mainte mesprison,
Et je, Envie, fis mourir en prison
Maint cuer loyal sanz estre condempné,
Par moy furent li preudomme *plané*.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 176, A. T.)

— Caresser de la main :

En petitece li a *pléné* le poil.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f^o 94^r.)

Et la arriverent les chevaliers flamans
qui firent present au roy de l'autour blanc
de par le conte de Flandres, et le roy repceut
l'autour moult doucement et le commença
a *plainer* et prist le gant et le mist sur
sa main et mercia le conte de Flandres de
ce gracieux present. (*Le Livre de Baudoyne*,
conte de Flandres, p. 60, Serrure et Voi-
sin.)

— Neutre, se coucher à plat, baisser
le haut du corps sur le cheval :

S'il aloit a le jouste ou a si fais chembiaus,
Du cors droit apenses et des gambes isniaus,
En aloit, en *planant*, plustost c'uns arondiaus,
De si pres qu'il rifloit gloiere et bouriaus.
(ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Sezile*, 202, Cousse-
maker, p. 289.)

Et allerent ces dessusdits de si grand
maniere envers les François qu'il sem-
bloit qu'il n'y eust que pour eux. Mais in-
continent apres qu'ilz vinrent empres la
haye ou les François estoient en bataille a
main senestre, ilz *planerent* devant eux en
couvrant leurs chevaux et en allant vers
le chasteau; et ne se meurent les François
pour eux. (*Extr. des Mém. inéd. de J. de*
Haynin, an 1465, Doc. hist., t. III, p. 488.)

La bataille des Franchois n'approcha
plus pres d'un ject de veuglaire; et firent
aucun seigne de *planer* et de non com-
battre. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLIX, Bu-
chon.)

Si tost que les deux armées vindrent a
s'entrechocquer avec grands crys, Phi-
lippus qui estoit en la pointe droite de
son armée ayant les plus vaillans hommes
de Macedoine autour de sa personne, com-
manda a ses gens de cheval qu'ilz *planas-
sent* et allissent charger les barbares par
les flancs, pendant que luy les assauldroit
et chargerait vivement par le devant.
(AMYOT, *Diod.*, XVI, 1, éd. 1554.)

— *Plané*, part. passé, dolé, lisse, po-
li :

A .ii. granz lances de fort fresne *plané*
Fist le drap mestre por le mieus esgarder.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f^o 13^b.)

Hante ot moult roide, *planee*, de poumier.
(*Raoul de Cambrai*, 3821, A. T.)

De la lance *planee*.
(*Ib.*, Richel. 2493, f^o 94^r.)

Si s'en ist fors par une place
Qui tote est de marbre *planee*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 64^r.)

Callos ocist d'un e-coker *plané*
Bauduinet qu'il avoit engené.
(RAIMB., *Ogier*, 4810, Barrois.)

La car avoit plus blanche que n'est flours en esté,
Petites mameletes, le cors grant et *plané*.
(*Fierabras*, 6000, A. P.)

Le nes ot bien seant, le front bel et *plané*.
(*Ib.*, 2013.)

Li arson furent d'un yvoire *planné*.
(*Gaydon*, 1220, A. P.)

Les hanstes roides, de gros sapin *plenné*.
(*Ib.*, 2831.)

Et le lanche ens ou poing, de fraisne bien *plas-
[née]*.
(*B. de Seb.*, XIX, 381, Bocca.)

2. PLANER, voir PLENIER.

PLANESSE, voir PLENESSE.

PLANET, s. m., planète, étoile, des-
tin :

Por vos morai, mon *planet* le destine.
(*Entr. en Esp.*, f^o 107^r, Gautier.)

PLANETAL, -el, adj., des planètes :

Et c'est a dire que science
Passe *planetel* influence.
(*Fauvel*, Richel. 146, f^o 20^r.)

Selon la *planetale* puissance.

(*Ib.*, t^o 21^b.)

PLANETE, -ette, -ecte, s. f., doloire :

Une hachete a une main, une *planete*. (1376, Arch. MM 30, f^o 59 v^o.)

Au serrurier pour deux chevilles de fer, deux arrondelles et deux *planectes* forchees pour led. engin. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f^o 16 v^o, Arch. mun. Nevers.)

— Plate-forme :

Si vueil les instructions
De la *planette* du thumbau
Estre faicte a troys Lyons
De gueulles tenans ung anneau.

(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 13698, Stengel.)

La Bresse en Vosges, *piainate*, petite plaine.

Nom de lieu, la *Planette* (Hte-Loire).

PLANETIER, s. m., celui qui étudie les planètes :

Les mathematiens, devins et *planetiers*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f^o 48^b.)

PLANEURE, *planure*, *plainure*, *pleneure*, *plenaure*, *plensure*, s. f., plaine, terrain plat :

La *plénure*. (xiv^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 26.) Var., la *pleneure* (?) ou la *plenaure* (?)

Parmi celle *plainure* court une moult belle riviere. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f^o 300 r^o.)

Un peu plus bas au dessoubz de ladicte chapelle, l'on voit une *planure* environnee de montagnes de tous costez, en laquelle il vient grant abondance de pasturages. (BELON, *Singularitez*, I, 16, éd. 1553.)

Mon vaisseau fend l'aquatique *planure*.

(MACLOU DE LA HAYE, *Chant d'amour*, éd. 1553.)

Il descendit avec ses gens des lieux fort difficiles et montueux, en la *planure*, pour venir contre les ennemis. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f^o 7 r^o, éd. 1560.)

Scipion l'arresta environ la nuit en une *planeure* qui estoit toute seche et sterile, sans eau. (*Ib.*, *ib.*, f^o 19 v^o.)

Ce sont les parolles que Moysse prononça au peuple au desert, en la *planure* (ou au lieu champestre) outre le Jourdain. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 4, éd. 1567.)

Au bout de ce grand val, d'une longue ceinture

De fertiles costaux, ou la longue *planure*
Se presse en un valon, est un coin ecarté.

(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, l. VII, Lemerre, II, 333.)

Maroque est une tres grande ville, des plus belles qu'on sçache, et des plus fameuses de taute l'Afrique, laquelle est bastie en une grande *planure* assez loing de la mer. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 4, éd. 1575.)

La ville capitale est Sorne... pource qu'elle est assise en un lieu haut et duquel la montee est fort roide, ... on a basti en la *planure* alentour d'elle des petites villes... (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 109, éd. 1583.)

On continue son chemin par une belle et riche *planeure* par laquelle on parvient

a la Via Appia. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 94, éd. 1598.)

Vilars, blessé a une jambe, parut suivi de trois cents salades, dans la *planure* qui va a Darnetal. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, III, c. XIII, 1^{re} éd.)

Si c'est en *planure*, le labourer prendra le champ du costé qu'il voudra. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 2, éd. 1805.)

Si vostre assiete est en *planure*, pourres de plusieurs endroits faire assembler les eaux dans vos puits. (*Ib.*, *ib.*, VII, 4.)

Se disait encore au xviii^e s. :

Estant au milieu de cette *planure* l'on ne s' imagine aucun panchant. (SOREL, *Sc. univ.*, II, 52, éd. 1641.)

On trouve encore au xviii^e s. dans un texte wallon :

2 journaux moitié en raspe, moitié en *planure*. (1780, *Testam.*, Arch. Spa.)

Wall., *planeure*, plateau, plaine.

PLANEUX, adj., uni, qui a la forme d'une plaine :

La neige par apres fut si espesse par les champs, qu'es lieux les plus *planeux* y en avoit jusques au lien des chaulses. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

PLANGE, adj., forme douteuse exprimant l'idée de plan, uni :

Caudester se mônstre, un cap long et gros et roitte devers le syroest. Et dessus est tout *plange* et hault devers le syroest. (P. DE GARCIE, *le grant Routtier de mer*, f^o 44 r^o, éd. 1542.)

PLANGHE, s. f., semelle :

Votre soleir n'ont mestier d'oint,
Vostre faites de vos talons *planghes*.

(RUTEB., *li Dix des Ribaux de Greive*, I, 211, Jub.)

PLANI, adj., doux, agréable, bienveillant :

Dont vous tous vous remercie
De l'onneur et du grant plaisir,
Et de vostre chere *planie*
Que vous m'avez volu offrir.

(*Mist. du siege d'Orleans*, 14400, Guessard.)

Noble roy, je vous remercie.
A moy n'appartient chose telle :
C'est de vostre grant courtoisie
Et de vostre grace *planie*
Que me presentez tant de biens.

(*Ib.*, 14733.)

PLANICE, s. m., plaine, surface plane :

Au champ et *planice* d'icelle ville. (*Mer des hystoir.*, t. I, f^o 196^a, éd. 1488.)

Le sommet de la montaigne si tres agu estoit que a peine y avoit *planice* pour asseoir aucun fondement. (BOURGONG, *Bat. Jud.*, VI, 16, éd. 1530.) Impr., *planité*.

La cité de Tenustitan est en la province de Messico, environnee de moult hautes et aspres montaignes, ayans *planices* entour a septante lieues. (P. MART., *Rec. des Isles*, f^o 177 r^o, éd. 1532.)

Les poissons se pouvoient bien dire couvertz, comme souz l'umbrage d'une crotte de glace, contenant uniment tout le *planice* de l'eau. (*Entree de Henry II à Rouen*, f^o 60 r^o, Entree de la royne.)

1. **PLANIER**, *plaingnier*, *planoier*, v. a., aplanir, niveler, râcler :

E sil frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai e abaterai, e aplanierai si cume l'um sult *planier* tables de graife. (*Rois*, p. 420, Ler. de Lincy.) Lat., delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulae.

Ki m'ad afermed en force e *planied ad* ma veie. (*Ib.*, p. 208.)

Leviga, rabot a *plaingnier*. (*Gloss. de Sa-lins*.)

— Effacer :

A pou que de despit n'enrage
Quant ces lettres ne puis despecier,
Ne *planier*, ne (lez) effacier.

(*Nativ. N. S.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 34.)

— Caresser de la main :

A bon cheval a *planoié* le col.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 54^a.)

Il li *planoie* les flans et les costes

A son bliaut c'ot vestu de cendel.

(*RAIMB.*, *Ogier*, 10690, Barrois.)

Ne demorat c'unc seul (cheval) c'on pelerin *planoie*. (JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 17781, Scheler, *Gloss. philol.*)

Aussi peult on pou manier,
Taster femme ne *planier*,
Que l'ame n'en soit enordie.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f^o 101 v^o, éd. 1522.)

— *Planie*, part. passé, aplani :

L'une part a hericoene,
L'autre est pleniere e *planiee*.

(*Lapid. fr.*, D 1099, L. Pannier.) Impr., *planeie*.

Cf. APLANOIER.

2. **PLANIER**, voir PLAINIER.

3. **PLANIER**, voir PLENIER.

PLANIÈRE, voir PLAINIÈRE.

PLANIÈREMENT, voir PLENIÈREMENT.

PLANIESCE, voir PLANECE.

PLANIF, adj., uni, d'une seule couleur :

Proposient entre leurs autres raisons que leur mestier d'œuvre rayee estoit plus soutif que le mestier de lanure *planive*, et que celui qui bien savoit faire rayez, savoit bien faire draps pleins. (1350, *Ord.*, II, 397.)

PLANIR, verbe.

— Act., aplanir, égaliser :

I plane, je *planis*. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 659, Génin.)

Quand ce vent court, il ballaye la terre,
La mer *planist*.

(GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georgiques*, f^o 56 v^o, éd. 1540.)

Faire fort uni, bien *planir* et unir. (R. Est., *Theo.*, Explan.)

Hacher le plus gros d'une piece de bois et le dessus, pour apres le *planir* equalement. (Id., *ib.*, Exascio.)

— Réfl., s'aplanir :

Je voyois... les difficultez de mon entreprise s'aiser et *se planir*. (MONT., *Essais*, II, 12, p. 374, éd. 1595.)

Retz (*Mémoires*, I, II, an 1649) a employé *planir*, comme verbe neutre, avec le sens de faire le plongeon.

Norm., *planir*, aplanir, égaliser, planer, égaliser avec la plane. Liège, *pleni*, planer une planche.

PLANISSER, v. a., aplanir :

I plane, je *planisse*. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 659, Génin.)

Cf. PLANIR.

PLANISTEL, s. m., petit plane, petit platane :

Enmi cele forest estoit .i. *planistel* et .i. alier. (*Sept. sag.*, ms. Chartres 620, f° 23^r.)

PLANISTRE, s. m., plaine, esplanade, plateau :

En la forest avoit un mont
En un *planistre* alques rount.

(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint Michel*, 61, Michel.)

Li bois esteit trestoz hosteiz
Et el *planistre* roeleiz
A val el bas, el pié del mont,
Qui de loing lor semblout roont.
(*Id.*, *ib.*, 735.)

Encontre les en un *planistre*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 144^v.)

Norm., Orne et Bessin, *planitre*, *plenitre*, terre-plein, plate-forme, esplanade, place où l'on se réunit :

Défense de déposer des ordures devant le *plenitre*. (*Affiche placardée sur la porte de l'Eglise S.-Jean, à Caen*, 1878.)

Une place d'Alençon s'appelle place du *Plenitre*.

Noms de lieux, *Plainitre* (Deux-Sèvres), le *Planitre* (Calvados).

PLANISTREL, s. m., plaine, esplanade, plateau :

En son plus grant esgarement
S'est enbatuz, ne sout coment,
Fors l'espeisse d'uns granz coudreiz
En une place, en uns erbeiz.
Jenz esteit mult li *planistre(i)aus*,
Verz e delitable e beaux.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 25331, Michel.)

Par *planistreaux* et par grucherez.
(GAGES, *Deduis*, Ars. 3332, f° 53^v.)

PLANKAGE, voir PLANCHAGE.

PLANKIET, voir PLANCHIÉ.

PLANNER, voir PLANER.

PLANNIESSE, voir PLANECE.

PLANOIER, voir PLANIER.

PLANOR, s. f., plaine :

Et aloient li Normant solacent par la *planor*. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, VII, 33, Champollion.)

PLANQUAGE, voir PLANCHAGE.

PLANQUELLE, *plancq.*, s. f., sorte de pierre :

Pierres nommees *planquelles* ou bordures pour faire couverture sur les avant picqz. (1505, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 130.)

.LVI. piez et demy de pierres crues de *plancquelles*; *plancquelles* a .ii^e. .iii^e. le pied; *plancquelles* pour couvrir les murs de briques a .vi^e. piece. (1506, Péronne, *ib.* p., 194.)

Saingles *plancquelles* a .ix^e. pieche. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLANQUIER, voir PLANCHIER.

PLANSON, voir PLANÇON.

PLANSONNEL, voir PLANÇONEL.

PLANTAGE, *-aige*, s. m., plantain :

Et faire odorer camphore, sandalz et *plantage* d'eau rose. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 3, éd. 1495.)

Faites gargarisme de suc de *plantaige* et de coriandre. (Id., *ib.*, III, 23.)

PLANTAIF, voir PLENTEIF.

1. PLANTAIN, s. m., plantation :

Elles (les unicornes) demeurent volontiers entour lacs et *plantains*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXV, Pauthier.)

2. PLANTAIN, s. m., platane :

La fraischeur de l'ombre d'un *plantain* large et branchu. (REMI BELLEAU, *Berger.*, I, p. 108, éd. 1578.)

PLANTAINE, voir PLATAINE.

PLANTAL, *-teau*, s. m., plançon, branche à planter :

Talea. Un *plantal*, un scion ou jecton d'arbre qu'on plante en terre. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Coucher un *plantal* en terre. It. Piantar qualche ramo. (JUN., *Nomencl.*, p. 108, éd. 1577.)

De beaux et puissans *plantaux*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 770, éd. 1597.)

Elles (les plantes) s'engendrent par racine, semence ou graine, provignement, enture qui est diverse, *plantal* de sion ou getton. (CHARRON, *de la Creation du monde*, p. 71, éd. 1629.)

Planteau, a young plant; or, as *plantal*. (COTGR., 1611.)

Nom propre, *Planteau*.

PLANTANCE, s. f., action de planter :

Conficio, *plantance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 v^o.)

PLANTANIER, voir PLATANIER.

PLANTAT, *-atz*, s. m., plançon, branche à planter :

Appoincteau fortifié par derriere et devant de sept a huit cens *plantatz* de saulle. (Mai 1546, *Procès-verb. de l'assemblée gén. des marchands fréq.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 60.)

Trois centz de *plantaz* de saulles. (1548, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 64, Chevalier.)

Pour le nourrissage des *plantats*, il est requis humidité. (GORGOLE, *Tr. d'Agric.*, c. x, éd. 1551.)

Le *plantatz* de saulle. (Id., *ib.*, xvii.)

En piquant la terre avec la fiche, deux pieds de profond, commodement loge on les *plantats*, remplissant le trou de terre desliée, afin que le vent n'y entre. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VII, 10, éd. 1605.)

PLANTATEUR, *-tour*, s. m., celui qui plante :

En lor sanc vigne a Diu planterent
Chist douze *premier plantatour*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Rom. de Carité*, cxcii, 41, Van Hamel.)

Le bon *plantateur*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 92 r^o.)

Sous tels *plantateurs*, arroseurs... pasteurs et nourriciers l'Eglise depuis les apostres a pris son accroissement. (DU PERRON, *Œuvres*, p. 64, éd. 1622.)

PLANTATIF, adj., propre à planter :

Vertu *plantative*. (ORESME, *Eth.*, f° 127^r, éd. 1488.)

PLANTE, s. f., plantation, vigne récemment plantée :

Une *plante* qui siet a Massonchief. (1273, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H 27.)

Demi arpent de *plante* seant a la voie des vignes. (1287, *Cart. de S. Denis*, Richel. I. 5415, p. 405^r.)

.i. quartier de *plante* seant a la dite voie. (*ib.*, p. 405^b.)

Entre la *plante* de l'opitaul et la vigne as anffanz Vurriat de Dole. (Nov. 1295, Cîteaux, n° 10, Arch. Jura.)

Et se tient d'un cousté a la vigne Guillaume Fromaget et de l'autre cousté a la *plante* nouvelle dau dit maistre Thomas. (Mardi apr. S. Vinc. 1321, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Une pièce de vigne qui tient d'un bout a la vigne de Guillemete de Coreilles, et d'autre bout a la *plante* de Guille Trigale. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 73 r^o, Bibl. La Rochelle.)

Les pelerins denigez s'en fuyrent a travers la *plante* a beau trot. (RAB., *Garg.*, ch. xxxviii, éd. 1542.)

Plante, c'est une vigne nouvellement plantée de marcottes ou crossetes, nouvelum. (NICOT, 1606.)

— Haie vive :

Et pour ce que ledit curé avoit nagueres fait clore ledit jardin a une *plante*, iceulx preneurs luy promistrent poier, etc (1451, *Cart. de Lisieux*, f° 41, ap. Moisy, *Dict. du pat. norm.*, p. 497.)

Le 8 aout 1555 nous trouvasmes Thomas Boullon qui cercloyt la *plante* d'un fossé. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 206, Soc. des Antiq. de Norm.)

— Plantation :

Ou feras tu doncques la fosse pour la *plante* que tu as a faire ? (LA BOETIE, *Mes-nug. de Xenoph.*, Feugère.)

Centre, *plante*, jeune vigne, terrain planté depuis peu en vigne. Norm., *plante*, jeune arbre et aussi haie vive, particulièrement haie d'épines.

PLANTÉ, voir PLENTÉ.

PLANTEAU, voir PLANTAL.

1. PLANTEE, s. f., vigne nouvellement plantée, jeune vigne :

Pour fouserer la *plantee*. (1286, *Quitt. de la Chambre des comptes de Dole*, Arch. Doubs.)

Est encore usité dans toute la Franche-Comté.

Cf. PLANTE.

2. PLANTEE, voir PLENTÉE.

PLANTEIF, voir PLENTEIF.

1. PLANTEIS, *-teiz, -teys, -tis, -lich*, s. m., plantation, lieu planté, clos de vigne :

Che sanle .i. bos u .i. drus *planteis*.
(*Les Loh.*, Richel. 4888, f° 186 v°.)

Ne te laira chastel ne tour ne chit,
Ne maison ne recot ne *planteis*.
(*Aiol*, 4071, A. T.)

Quicquid habebant in decima de *Plantetiz*. (Avr. 1211, Arch. Aube, liasse G 3130.)

Ay vendu... une mesure et deus meisons et les *plantis* qui sont deseure. (1294, S-Wandriille, Arch. Seine-Inf.)

Un tonéau dou vin dou *planteys*. (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

A ce que lesdittes religieuses ne peuisent faire aucuns *plantis* ou faire faire sur lesdittes escluses a leur pourfit. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, ccclxxx, p. 573, Haut-cœur.)

Un *plantis* de vigne. (1339, *Denombr.*, Poitiers, Fonteneau, I, 117, Bibl. Poitiers.)

Sur le *plantis* ou vigne assis davant ledit harbergement. (1405, *Aveu*, Grand Gauth., f° 9 r°, Arch. Vienne.)

Deux pieces de vignes ou *planteis*. (1471, Ste-Croix, Rochereuil, Arch. Vienne.)

Une taille de bois es *plantis* que on dit de Froimont. (23 juillet 1472, *Vente des despoules des bois de l'abbaye de S. Amand*, Reg. aux Public., 1465-1472, Arch. Tournai.)

Guillemme du Mont, pour .vii°. de terre, gisans asses pres des *plantis* de Saint Nicolas... doibt aux chartreux dessus dis .xii. sols monoye de Haynau de rente heritable par an. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercq*, f° 42 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Faire *plantis* d'arbres ausquels se allient et se joignent les vignes. (ROB. EST., *Lat. ling. thes.*, Arbusto.)

L'usage porte d'arracher du *plantis* les surabondans, pour les renger au verger. (O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

Toutes melioracions de quelques ouvrages nouveaux et de *plantis*. (*Le livre de part. du pays du Franc*, XVIII, Nouv. Cout. gén., I, 622.)

— Plançon :

Cellui ou ceulx a qui le marchié demourra seront tenus de redrechier les crestes des fossez, et les refourbir, de .iii. ans en .iii. ans, une fois ledit terme durant, et de entour et environ lesdiz piez, planter *plantich* de saulx, de .vii. piez en .vii. piez, prez l'un de l'autre, et de replanter nouvel *plantich*, toutefois et quanteflois que nécessité et besoing seroit, et que aucunes d'icelles plantes secqueroyent. (9 mai 1426, *Des prés d'Aluing*, Reg. aux Public., 1423-1433, Arch. Tournai.)

— Marcotte :

Marcos, que l'en appelle *plantays* de vigne. (1298, Arch. JJ 153, piece 148.)

Noms de lieux, *Plantis* (Charente, Charente-Inférieure), le *Plantis* (Ille-et-Vilaine, Manche, Orne), les *Plantis* (Oise.)

2. PLANTEIS, *-theis, -teys, -tis*, adj., planté :

En ung pré fermé de hayes *plantices*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 90, Soc. de l'H. de Fr.)

Et encore au xvii^e s. :

Haies *plantiches*. (1612, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Rente *planteice*, rente qui est due pour un bois planté :

Item ailleurs en ladite bailliee de Cauz, les *rentes planteices* donnees a Saeng et a Rossax pour reson de la forest d'Evri. (1312, Arch. JJ 48, f° 61 r°.)

Rentes *plantheiches*. (*ib.*)

— Avec un nom de personne, qui doit une rente pour un bois planté :

Et mes hommes *plantays* et coustumiers de ladicle forest. (1392, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 53 r°.)

PLANTEISUN, voir PLANTOISON.

PLANTEIT, voir PLENTÉ.

PLANTEIVEMENT, voir PLENTIVE-MENT.

PLANTELETE, s. f., petite plante :

Les virgenes se convertissoient a perpetuel casté, entre lesqueles sainte Clere, tres noble *plantelete*, fu la premiere ki ausi bone oudeur donna. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 17^b.)

PLANTELE, s. f., jeune plante :

Quant la *plantelle* est enclinee
Et par force a terre est menee
Et cil la laisso qui la tourne
Tantost vers le ciel s'en retourne.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 32 r°.)

L'ombre fort nuyt aux bledz et aux *plantelles*,
Partez des champs, o mes saouilles capelles.
(GULL. MICHEL, *X^e Eglog. de Virgile*, f° 28 r°, éd. 1540.)

PLANTEMENT, s. m., plantation, plant, rejeton :

Li filz desquels si cum novels *plante-menz* en lur juvente. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. I. 768, f° 111 v°.)

Je arrouseroie mon cortil de mes *plante-menz*. (*Bible*, Maz. 684, f° 35^a.)

Et *plantelement* estera del germe de ses rachines. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 253^b.)

Je arrouse les jardins de mes *plante-mens*. (*Bible*, Ecclésiastique, XXIV, éd. 1543.)

Plantatio, *plantelement*, plantation. (H. ESTIENNE, *Dict. Latin.*, éd. 1552.)

1. PLANTER, v. a., exposer au pilori ?

Tes peres embla .i. tabar
Par qui il fu penduz a Bar ;
Et en meisme cele anee
Fu ta mere a Provins *plantee*.
Je vi une teue seror
Qui espousa .i. lecheor ;
Andui furent planté ensemble
A Miaus le Chastal, ce me samble.
Por .i. sorcot qu'elle ot emblé
Furent ensemble andui planté.

(*La Contregengle*, 83, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 260.)

2. PLANTER, *planteir*, s. m., plantation, clos de vigne :

.i. jorna de vigne enz Aluez, et lo *planter* en Chesnoit. (1235, *Cart. S. Vincent de Metz*, Richel. I. 10023, f° 30 v°.)

Si at aquasteit a lui misme lo tierz de la vigne en Houdoen *planteir* ke gist on ban S. Gergoyne. (1238, *ib.*, f° 32 v°.)

— Marcotte :

Le suppliant continua les *planteirs* de sa vigne en une piece de terre pres de leur maison. (1466, Arch. JJ 194, piece 212.)

PLANTERESSE, s. f., femme qui plante :

As *planteresses* qui planterent pois et feves. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne, courtillieur*, Arch. Tournai.)

PLANTESON, voir PLANTOISON.

PLANTETE, *plentette*, s. f., petite plante :

Plantula, petite plante, *plentette*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PLANTEY, s. m., plantation, clos de vigne :

Vente d'une vigne au *plantay* de Grate cap. (29 déc. 1529, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-6.)

PLANTIBLE, voir PLENTIBLE.

PLANTICH, voir PLANTEIS.

PLANTIER, s. m., lieu planté d'arbres :

C'est comme en un grand *plantier*, auquel certains arbres sont transplantés, d'autres antes, autres coupes et arraches, le tout pour le bien et la beauté du verger. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. XXI, p. 706-707, éd. 1601.)

-- Clos de vigne :

Vignes situées a Lormont au *plantier* de Bequey. (4 sept. 1526, *Vente*, Arch. Gir., E., not., Berthet, 31, 1.)

-- Plant de vigne :

Les vignes vieilles rendent meilleur vin, mais les jeunes *plantiers* en rendent davantage. (DU PINET, *Pline*, XVI, 27, éd. 1566.)

Lyonn., *plantier*, jeune vigne.

Nom propre, *Plantier*.

Noms de lieux, *Plantier* (Ain), le *Plantier* (Dordogne).

1. **PLANTIF, voir PLENTIF.**

2. **PLANTIF, voir PLAINTIF.**

PLANTILLETTE, s. f., petite plante :

Plantillettes,
Racinettes,
Ou rosettes.

(*Myst. de S. Did.*, p. 394, Carnandet.)

PLANTIN, s. m., plantation, plançon, en partic., buissons de bois taillis plantés au bord des fossés pour en soutenir les crêtes :

Et puet me sire Bauduins faire entour les onze muids et cincq mencaledes devant dittes un fossé de vint pieds de lez, et dessus le creste de cel fossé faire *plantin* en dedens le maret, pour warder le *plantin*, un autre fossé de vint pieds de lez. (1248, *Sentence arbitrale*, ap. Tailliar, p. 159.)

Logetes pour garder lor *plantins*, lor crêtes, lor eauwes et lor justices. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

Cil qui ont *plantins* sous le forterece de le vile. (*Bans aux echevins*, qq, f° 14 v°, Arch. mun. Douai.)

Comme lor *plantins* s'i estent. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 58 r°.)

Sans nul *plantin* faire sour celi voie ne sour celi escluse. (1281, ROISIN, ms. Lille 266, f° 274.)

Lesqueles saus et le quel *plantin* seront coupé de trois anz en trois anz. (1287, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5637, f° 95 r°.)

Engaigier les despoilles desdiz aismans

et des *plantins* faiz et a faire. (1312, Arch. JJ 48, f° 119 r°.)

Tout ce qui est des aismens et des *plantins* peulent il faire, sans congié du seigneur. (1312, *Ord.*, XII, 405.)

Vente de deux rasières de pres et ensemble de ce qu'il y a de sauchoy et de *plantin* avec le porte de mairien qui est a l'entree desdits pres pour en goir durant les vies... en coppant lesdits sauchois et *plantins* a loiale coppe. (21 mai 1406, *Vente*, Arch. mun. Douai.)

Item, tous les chemins et plaches, que on dist reges, et waresqueaux de laditte ville et paroisse de Chercq, ou qu'ilz soient, et tous les *plantins* et aultres droix qui s'en pevent ensuir, sans ce que nulx y puist riens copper. sans le congié desdiz religieux. (1440, *Terrier des Chartreux à Chercq*, f° 25 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Aux dits seigneurs hauts justiciers ou vicomtiers competent et appartient, s'il n'appert du contraire, tous les chemins, frous, flegards, flots et rejets, et les arbres ou *plantins* croissans sur iceux, estans et abondans contre et a l'endroid de leur fief et seigneurie, ou des heritages tenus en leur dite seigneurie. (*Cout. de Lille*, *Cout. gén.*, II, 899, éd. 1604.)

Nom propre, *Plantin*.

Noms de lieux, *Plantin* (Savoie, Isère), les *Plantins* (Hte-Loire).

PLANTIS, voir PLANTEIS.

PLANTIVEMENT, voir PLENTIVEMENT.

PLANTIVEUSEMENT, voir PLENTIVOSEMENT.

PLANTIVEUX, voir PLENTIVOS.

PLANTIVOISEMENT, voir PLENTIVOSEMENT.

PLANTOISON, -leson, -teison, s. f., jeune plante :

E nostre fil seient sicomme *planteisuns* creissanz en sa juventé. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxliii, 12, Michel.)

Litierzusaiges des awes estli arrosementz, et de cestui ont mestier les noveles *planteisons*. (S. BERN., *Serm.*, p. 538, Ler. de Liège.)

PLANTON, s. m., jeune plant :

Clavola, un *planton*, scion, jetton ou greffe d'olivier. (*Calopini Dict.*, Bâle, 1584.)

Planton, m. jeune sauvageon, *Planta*, renuevo. (OUDIN, 1660.)

Suisse, *planton*, jeune plant de fleur ou de légume.

Noms de lieux, le *Planton*, les *Plantons* (Cher).

PLANTUEUSEMENT, voir PLENTUOSEMENT.

PLANTUOUSSETÉ, voir PLENTUOSETÉ.

PLANTURER, v. n., être plantureux :

La feve desire et aime lieu tres gras et fienteux, ou la vallee, la quelle l'humeur et jus qui vient de la haultesse et summité d'icelle fait habunder et *planturer*. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

PLANTUREUSETÉ, voir PLENTUREUSETÉ.

PLANTUROSITÉ, voir PLENTUREUSETÉ.

PLANURE, voir PLANEURE.

PLAQUANT, placq., adj., étendu dans toute sa longueur, non plié :

Lesquelz messagiers porteront lettres cloees et non *placquants*. (*Pièce de 1487*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, I, 464.)

PLAQUART, voir PLACART.

PLAQUE, placque, placque, plecque, s. f., ancienne monnaie de cuivre dont la valeur a beaucoup varié :

En ce temps couroit une monnoie a Paris, nommée *plagues*, pour douze deniers parisis, et estoient de par le duc de Bourgogne, lesquelles *plagues*, quant on voit que chacun en avoit ou pou ou grant, on les cria parmi Paris le samedi deuxiesme jour de novembre mil quatre cent vingt cinq a huit doubles, qu'avoient esté prius pour neuf doubles, dont grant murmure fut ; mais a souffrir le covint, quoique le cuer en doulost. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, an 1425, p. 355, Buchon.)

Doit la maison 2 chapons et une *placque*. (1456, *Test. de W. Datin*, Anal. leod., Xav. de Ram.)

Au curé, 12 *plagues* et 13 d., au cleric, 9 d. (*Compte de 1462*, ap. Ch. de Beaurepaire, *Notes et doc. sur la Norm.*, p. 417.)

En ce mesme an, le samedi desrenier jour de decembre, fut cryee la monnoye du roy et furent descriees les *placques*, qui estoient de huit doubles et mises a huit deniers parisis. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, ch. cxv, Bibl. elz.)

Des biens mondains n'ay vaillant une *plaque*, Mais des douleurs plus de plain une caque. (J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 7 v°, éd. 1493.)

Ce qui aura lieu pour toute sorte de livres que ce puisse estre, soit de livres de gros, de six livres chacune, ou livres de Brabant de quatre livres, ou de livres, florins, carolus de quarante gros ou de vingt patars, valable le patar deux gros de Flandre, ou trois *plecques*, monnoye de Brabant. (*Lett. pat. des Archid. touchant l'extinction des rentes*, Bruxelles, 25 juin 1601.)

PLAQUELLE, s. f., p.-é. petite plaque, petite dalle :

Plaquelles pour faire les espondes des cauchies. (*Tit. du xv^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Plaquelles. (1412, Béthune, ib.)

P.-é. aussi *plaquelle* est-il une faute pour *planquelle*.

Cf. PLANQUELLE.

PLAQUEMENT, placq., s. m., torchis :

A lui [Jehan de le Fosse] pour estrain mis et emploïé ou dit *plaquement*. (1402, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 95° Somme des Mises, f° 90 r°, Arch. Tournai.)

Ung chascun qui aura fouy ou fouyra sour ledit wareskaix, pour prendre terre a faire *plaquement*, et ne l'aura remply et sonnyé dedens .iii. jours ensivant apres, sera enqueu en .v. sols de loix et adies le devoir faire. (1453, *Cart. de Cysoing*, p. 398, Coussemaker.)

Pour le voiture de douze carees d'argille, pour le *plaquement* et mortier a faire ledit four. (1302, *Compte de la tutelle de Jaquet Quity*, Arch. Tournai.)

De la rudération dicte repous ou *plaquement* de mortier meslé de brique ou tuyles concassees avec glaïre ou quelque autre cymment. (J. MART., *Archit. de Vitruv.*, p. 200, éd. 1553.)

PLAQUER, plaquer, v. a., apaiser :

Vous puissiez *plaquer* son ire et lui apaiser. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 404°.)

Il commença a *plaquer* et assouagier le peuple qui moult se douloit et regrettoit avoir perdu une si bonne lance. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 22, éd. 1530.)

Dieu que nous devons *plaquer* par de bonnes œuvres. (CL. SEYSSEL, *Hist. de Louis XII*, p. 92, éd. 1615.)

PLAQUERIE, plaquee., plake., s. f., torchis :

Païé pour certains ouvrages de *plaquerie* que ung *plaqueur* y a *plaquiet*, a .vii. gros le jour, .xxx. gros et demy. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

— Tromperie :

Che samble *plakerie* quant des bienfaits attendent. (GILLON LE MUISIT, *li Estas des papes*, I, 301, Kerv.)

Quant qu'il dient et font, toutes sont *plakeries*. (Id., *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 269.)

PLAQUETTE, placq., s. f., lame mince :

Serrures a *placquettes*, ploutres, platines, pour couvrir les lumieres des pieches d'artillerie. (1521, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLAQUEUR, plaqueur, plackeur, plaqueur, s. m., ouvrier qui enduit une muraille de plâtre ou de ciment :

Engerran le *plackeur*. (Nov. 1239, Chap. de S. Amé de Douai, Arch. Nord.)

Des *plaqueurs*, des couvreurs, des carpentiers. (*Bans d'Henin*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 408.)

Jehans Labaus, li *plakieres*, a vendut, a maistre de Bietune, le cleric de la ville, .iii. capons de rente. (1^{er} dimanche juin 1282, *Cis escrits est maistre Willaume de Bietune*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Jehans de Danoy, *plaquieres*, a .x. l. pour navrer Jack de pierres. (1339, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

Estievenet le *plackeur*. (1358, *Compt. de Valenciennes*, n° 11, Arch. mun. Valenciennes.)

Laurens le *plackeur* me fera mes parois de boines cloyes, et les plakera de terre qu'on nomme argille. (*Dialog. fr. flam.*, f° 16°, Michelant.)

Faire mortier convertly tant aux ouvrages de couvreur de tieulle, de machonnerie et de *plaqueurs*. (1415, *Reg. des recettes de Boul.-s.-Mer*, p. 210, Dupont.)

A Simon Despres, *plackeur*, pour une demy journée par lui employe d'avoir pallé et plaqué le mantel de la cheminee. (2 sept. 1418, *Execut. testam. de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Brasseurs et *plaqueurs* et couvreurs d'estrain. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 257, Kerv.)

Bennees de paille a .iiii. d. la bennee pour faire blanc mortier aux *plaqueurs*. (1475, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Guillaume Ferman, *plackeur*, pour pluseurs journées par lui employees a *plaquier*, .xxv. s. .x. d. (1525, *Execut. testam. de Jehan Chotin, sergent a verghe*, Arch. Tournai.)

Ung *plackeur* aura par jour .vii. patars. (1588, *Regl. des salaires de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Boulogne-sur-Mer, *plaqueu*, plafonneur.

1. PLAQUIER, -cquier, -kier, verbe.

— Act., appliquer :

Avons *plaque* nos seaux a ce present traictié, lequel fu fait a Gand. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. 22, P. Paris.)

A sire Jaques Lespessier, lors curet de ladicte perrosce Saint Nicolai du Bruille, pour a icellui testament avoir mis et *plaqué* le seel de ladicte cure. (24 juill. 1399, *Execut. testament. de Jacquemart de Melluns*, Arch. Tournai.)

— Enduire de mortier :

Et elles (les fenêtres) seront de blanc bos, et par tout la il appartenra a *plakier*, on le *plakera* de .ii. mortiers. (Janvier 1326, *Execut. testam. de la femme Pieron Grumiel*, Arch. Tournai.)

Item pour le grange *plakier* en tasque. (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

A Henry d'Estrees, *plackeur* de terre, ouvrant... a *plaquier* et lattier le cambre la on veille a le tour du Conseil. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 218, Dupont.)

Pour .iiii. jours et demy que ung *plaqueur* y a *plaquiet*. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Marteler :

Comme Gile Tartaron, marchand des boys du comte de Flandres en ses forez de Hedindin, eust desplaqué et dessaignié en la vente et taille des dittes forez plusieurs chaisnes et autres arbres qui avoient esté *plaquez* et signez au saing et marque de nostre dit cousin. (1383, Arch. JJ 122, pièce 328.)

— Réfl., s'appliquer, se placer :

Englois par lor orgueil et par outrecuidier Se vont dessus le pré assoier et *plaquier*. (Cuv., *B. du Guescl.*, 22250, Charrière.)

Si la cuisse ne faisoit de rechef un autre tel angle avec la jointe de la jambe, la jambe ne se *plaqueoit* droicte contre la terre. (DALESCHAMPS, *Trad. de Galien*, p. 145, éd. 1609.)

— Neutre, être tramé :

Car el monde n'en a si monde
Ki de nous u de vous n'ait take,
U de Renart traison *plake*.

(Renart le nouvel, 1252, Méon.)

— Act., laisser là, abandonner :

Quand donc il a ainsi besongné, pensons-nous qu'il nous veuille *plaquier* la et se moquer de nous ? (CALV., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 351, éd. 1563.)

Les autres *placent* la l'Évangile. (Id., *ib.*, p. 367.)

Or ici il faut que les peres soyent patients, comme ceste vertu de mansuetude est requise : pource que si un pere croit son courage, il *plaque* ses enfans, s'il y a quelque difficulté a les instruire. (Id., *Serm. s. le Deuter.*, p. 720°, éd. 1567.)

Que seroit ce si pour un vice particulier on *plaque* la un enfant ? (Id., *ib.*, p. 721°.)

Se dit encore aujourd'hui en ce dernier sens dans le langage populaire.

Boulogne-sur-Mer, *se plaquer*, se tacher, se couvrir de taches de boue. La Bresse en Vosges, *plaque*, lancer contre une surface résistante un objet qui s'y aplatit ou est censé s'y aplatir.

2. PLAQUIER, voir PLASQUIER.

PLASCHJET, voir PLASSJET.

PLASCQ, s. m., p.-ê. pré humide :

De Jaques de Hellemmes, receveur de la ville de Tournai, pour, et a cause de cinq solz et quatre deniers tournois, que la ville de Tournai doit de rente hiretable, par an, ausdis ladres, pour le *plascq* qui fu Jaquemon Castaigne, receu pour lesdis .iiii. ans et demy .xxiii. s. (24 juill. 1443, *Compte de la ladrerie des Froides Parois de Warchin*, Arch. Tournai.)

Cf. PLASQUIER.

PLASEAU, s. m., outil de jardinier :

A Pierre des Coupes, gardinier de Ms., pour acheter ung courbat, .viii. s., un *plaseau*, une telle. (1572, St-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLASEIS, voir PLAISSEIS.

PLASETTE, voir PLACETE.

PLASIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLASMACION, -tion, s. f., création, action de donner une forme :

Por ç'out en la *plasmation*
Si de la terre e de limon,
S'il ne vouisist Deu obeïr
Ne ses comandemenz tenir,
Morir peust.

(Ben., *D. de Norm.*, II, 23801, Michel.)

Si verrez en briefve sentence
Le fait de la creation
Et la noble *plasmacion*
Du ciel, terre, anges et humains.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 228, G. Paris.)

La volonté de Prometheus, le premier donnant forme, a esté de faire sa *plasmation* de ceste mere (la terre), et veult lui rendre ce que en elle a esté pris. (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 2, éd. 1748.)

La *plasmacion* et formation de l'homme. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 15^a, éd. 1488.)

Plasmation. Potters work; or the making of images of clay, of earth. (COTGR., 1611.)

PLASMATEUR, s. m., créateur :

Mon Dieu, mon pere et *plasmateur*.
(*Mist. du viel testam.*, 715, A. T.)

Qui souffira tel precellance
Assez louer, hault *plasmateur*,
O prepotent preliateur.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 328, G. Paris.)

Le souverain *plasmateur*. (J. MOLINET, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

Qu'il lui plaise comme nostre bon pere et *plasmateur* nous donner son divin et celeste loyer. (*Le prem. Vol. des exp. des ep.*, et *ev. de Kar.*, f° 34 r°, éd. 1519.)

Le *plasmateur* de la cause premiere.
(CORROZET, *Prison d'amours*, prol., éd. 1526.)

Mon benoist Dieu, souverain *plasmateur*,
Architecteur de toute œuvre haultaine.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 70, Guiffrey.)

O Jesucrist, le doux vray *plasmateur*,
Qui pour humains as souffert passion.
(*Les Merveilles du monde selon le temps qui court*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 322.)

Dieu le souverain *plasmateur*.
(*Elas. de le In exitu Israel*, ap. Méon, *Blasons*,
p. 284.)

Hault *plasmateur* de ce corps admirable
L'avoir formé en membres variable
Meit la beaulté au lieu plus éminent.
(M. SCRYVE, *Blas. de la Gorge*, ap. Méon, *Blasons*,
p. 31.) Impr., *psalmateur*.

Plasmateur, schepper. (LEON MELLEMA,
Dict. franç. flameng, éd. 1596.)

PLASMATURE, s. f., création, création :

Regarde donc ta *plasmature*.
(G. CHASTELLON, *Mort du duc Philippe*, VII, 276,
Kervyn.)

Retint l'ardeur d'humaine *plasmature*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 103 v°.)

Esquelz fut dict que parce qu'ilz n'avoient esté obeyssans au commandement de Dieu le createur, ilz mourroient : et per mort seroit reduicte a neant ceste tant magnifique *plasmature*, en laquelle avoit esté l'homme créé. (RAB., *Pantagr.*, ch. VIII, éd. 1542.)

PLASMER, v. a., créer, former :

Les tues mains firent mei e *plaserent* mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 73, Michel.)

Tu fesis tuz les termes de terre ; esté e ver, tu *plasma*s els. (*ib.*, lxxiii, 18.)

Je la *plasma*i de ton cors ;
De tel issit, non pas de fors
(*Adam*, p. 4, Luzarche.)

La mist Deus Adam sanz envie,
Ki doné li ot sens et vie,
Et cant de ses mains l'ot *plasmé*
Si cum il l'avoit aesmé,
I qui li puisans rois de gloire
La femme refist a sa toire.
(KYRAT, *Genese*, Richel. 12456, f° 7 r°.)

— ?

Les richesses et prosperitez du monde sont tres convenablement comparees aux espines, non obstant qu'elles semblent souefves et douces a plusieurs gens, mais elles ressemblent le scorpion qui fiert de la queue comme en *plasant*. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de la vieillesse*, Richel. 1009, f° 106 r°.)

PLASNER, voir PLANER.

PLASQUIER, *plaquier*, s. m., marais :

Un grant *plasquier* tout plain d'aige et grans marescages. (FROISS., *Chron.*, IX, 361, Kerv.)

Entre sa bataille et les gens de Rasse qui se combattoient avoit ung grant *plaquier* d'iaulve. (*Id.*, *ib.*, Richel. 2560, f° 103 r°.)

PLASQUIS, s. m., syn. de *plasquier* :

La s'arestèrent et prisent place a leur avis et pour atendre leurs ennemis, et avoient au devant d'eus un grant *plasquis* plain d'aige dormant. (FROISS., *Chron.*, X, 23, var., Kerv.)

PLASSAGE, voir PLAÇAGE.

PLASSE, adj., perplexe, embarrassé :

Ilh ne seit qu'ilh puist faire, si at le cuer tout *plasse*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23918, Scheler,
Gloss. philol.)

PLASSEIS, voir PLAISSEIS.

PLASSIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLASSIER, voir PLAISSIER.

PLASSIET, *plaschiet*, s. m., marais :

Il ne les poient conforter pour un grant *plassiet* d'aige et de mares. (FROISS., *Chron.*, IX, 358, Kerv.)

Un grant *plaschiet* plain d'aige dormant. (*Id.*, *ib.*, X, 23, var.)

PLASSIS, s. m., marais :

Et chevauchierent parmi mares, croliez et autrez *plassis*. (FROISS., *Chron.*, I, 270, Luce, ms. Amiens, f° 8.)

PLASTE, voir PLATE.

PLASTERIE, voir PLASTRIERIE.

PLASTIR, v. a., former, forger :

Iluec ot une ymage, de fin or fu *plastie*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 83^a, Michelant.)

PLASTREL, *-triel*, *-treau*, s. m., em-plâtre, coussinet :

Un petit *plastreau* d'estouppes. (*Ménagier*, II, 69, Biblioph. fr.)

Liquel avoient casquens un oel couvert d'un petit de blanche toile a maniere d'un *plastriel* par quoi il n'en peüst veoir. (FROISS., *Chron.*, II, 376, Kerv.)

PLASTRIERIE, *plasterie*, s. f., ouvrage en plâtre, crépissage :

Œuvres de machonnerie et *plasterie* faites par nécessité par tout ledit chastel. (*Pièce de 1334*, ap. Delisle, *Actes norm. de la Chambre des comptes*, p. 71.)

Nul *plastrier*... ne cyra ne fera cuyre se n'est en bonne *plasterie*. (*Pièce de 1478*, ap. Quin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 716.)

Ouvrage de *plasterie*. (1478, *ib.*, p. 719.)

Esgard sur le fait de *plasterie* et couverture de thuille. (1499, Arch. des Bouchers-Melicocq, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 65.)

PLASTRIER, s. m., vagabond qui se retire la nuit dans les fours à plâtre :

Avant que le chevalier eust finé sa parolle, les villains *plastriers* luy entrerompirent. (LOUIS XI, *Nouv.*, xcviij, Jacob.)

Si je n'ay jusqu'icy souffert discrettement De ce rude *plastrier* le mauvais traitement. (SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 1^e journ., II, 3, Anc. Th. fr.)

PLASTRIR, *plastrir*, verbe.

— Act., enduire de plâtre, plâtrer :

Ce peise mei que tant delaie,
Qu'ausi cum l'om *plastrist* e teint
La maisiere sor quei l'om peint,
Por faire ses traiz plus formez,
Plus soutis e plus colozez,
K'tai je lonc tens *plastrir* por peindre
Senz desveiter e senz mei foindre.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39829, Michel.)

Nen est dons ligiere chose a solitaire et soffeisanz a la nature et convenable a la conscience k'il meimes textet a sun ues sun acelle de cierges et *plastrisset* de bran et cuevret de quel chose ke soit et ansi habitet dedanz tres honestement. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 74 v°.)

Six hoteaux de tieulle moulee pour *plastrir* le mur de la maison dudit Henriot. (1403, *Compte de tutelle Henriot de Frasne*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Baffois, machon, pour son salaire et desserte de avoir poincené et *plastrir* de mortier a cauch le mur estant ou bouge par terre de le dicte maison. (6 décembre 1412, *Tutelle de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Plaquier de noir mortier et *plastrir* de blancq les parois d'une montee a vis. (1455, *Compte de l'exécut. testam. de Jaques d'Aubermont*, Arch. Tournai.)

Et iceulx murs et cheminees faire suffisamment pourgecter et *plastrir*. (27 juin 1561, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Réfl., fig., s'arranger :

Les hauts affaires de ce royaume se sont medicines souvent et *plastris*. (G. CHASTELLAIN, *Deprecation pour Pierre de Brezé*, VII, 49, Kervyn.)

PLASTRIS, s. m., plâtras :

Encore moins seurement sera receu cest huyle... en un crot en terre environné et formé de *plastris* de terre grasse. (EVON, *Tres.*, p. 211, éd. 1555.)

PLASTRURE, s. f., réduction en plâtre :

Plastrure, f. : Enyessadura, encrostradura. (OUDIN, 1660.)

PLAT, *plait*, adj., non fortifié :

Laquelle maison est sans forteresse et *plate* maison sans deffense. (1424, Arch. JJ 173, pièce 12.)

Me trouvoy ravy en vif esprit et transporté en une marche loingtaine, ce me sembloit, pres d'une forest, la ou avoit assise une maison *plaitte* qui bien sembloit de haut repaire. (G. CHASTELL., *De precat. pour P. de Brezé*, VII, 37, Kerv.)

— En friche :

Le surplus des dittes terres de ledite cense ledit prendeur les trouvera vuides et *platties*. (1510, *Registre de Corbie*, 13, f° 30, ap. Duc., *Platea* 2.)

— Pur :

Le beau pain bis, la belle eau toute *plate*. (1525, *Le Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 213.)

— S. m., lit d'une rivière :

Et i ot fait des joustes au *plat* de la riviere. (FROISS., *Chron.*, V, 20, Kerv.)

— Mer basse :

Le comte de Canterbrugge se frappa en l'eau qui estoit au *plat*. (FROISS., *Chron.*, II, n, 32, Buchon.)

— Petit étang :

Tout le droit et tout l'iretage ke nous aviemes ou *plat* et ou wes de Five. (*Ch. de 1285*, Roisin, ms. Lille 266, f° 283.)

— Bateau plat :

La aussi me feirent une aultre harangue, et puis me misrent en d'aultres basteaux, qu'ilz appellent *plaz*, et sont beaucoup plus grans que les aultres. (COMM., *Mém.*, VII, 18, Chantelauze.)

— *Coutel de plat*, épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire :

Li chevaliers s'avisa d'un *coutiel de plat* qu'il avoit a son costé. (FROISS., *Chron.*, VII, 202, Kerv.)

— *Aller de plat, se porter de plat*, ne rien produire, se réduire à rien :

Je prise mieulx des genz d'armes l'usage, Pour ce amour de mon fait me debat : D'un varlet font quant il a esté page Homme d'armes et ne sont pas ingrat, Mais j'ay servi et va mon fait de *plat*. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 164^a.)

Car par tel tribulacion Vont toutes les choses de *plat*. (Id., *ib.*, f° 386^a.)

Car sur la fin se porteront de *plat*. (Id., *ib.*, f° 208^c.)

PLATAINE, *-ainne, -eine, -enne, -ene, plath., plant.*, s. f., plaque de métal :

Lors prist une *plataine* de fer et d'acier

méslee ensemble, large de dimi pié. (*Artur*, Richel. 337, f° 192^a.)

Coutiaus brisent; lances tronçonnent; *Plataines* et tacles resonnent; Fendent escuz; bastons esclatent. (G. GUIART, *Roy. lign.*, 21391, W. et D.)

Une *platenne* d'or. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 304^c.)

Pour une serreure de fer pour fermer une grant *plataine* de fer, laquelle estoit sur le perlus par ou l'en mettoit le feu au dit canon. (1375, Arch. KK 350, f° 257 v°.)

Pour une *plataine* de fer blanc mise en la colombe de la porte. (1381, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 24, Gadan.)

Deux chandeliers d'argent, dont les pomeaux sont de cristal et les piez et *platenes* sont de gest ou de cor. (1399, *Inventaire de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 350.)

Et seur le plaic metroit une *plantainne* bien soutille de plonc pertruisié en plusieurs lieux. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 203.)

Seigneurs, par un tourment divers Que vous diray le tourmentez, De *plataines* vous dementez Avoir de fer toutes ardans, Qui au lonc des costez pendans Par tel maniere li seront Que la char il lui arderont. (*Mir. N.-D.*, xxxviii, 1742, A. T.)

Pour avoir mis deux fermans et deux *plataines* au livre de l'Espee. (1476, *Arch. hospiti. de Paris*, II, 141, Bordier.)

Molona recitoit que ses allies vassaux du grand Olata s'armoient l'estomach, bras, cuisses, jambes et front avec larges *plataines* d'oret d'argent, et que par ce moyen les fleches ne les pouvoient endommager. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la France Nouv.*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 66.)

— Partie plate :

Une croix faite a ung burin dont la *plataine* est ung peu fendue. (1462, Arch. M 80.)

— Pierre de tombeau :

Enterré l'ont a queuque paine E saelee la *plataine*. (BERN., *D. de Norm.*, II, 26488, Michel.)

— Patène, ainsi dénommée populairement à cause de sa forme plate :

Plataines de fin or. (*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 56^a.)

Kalices et *plathenes*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 20^c.)

La *plantaine* de la galicze. (1473, S. Math., Morl., Arch. Finist.)

Platene d'argent. (1474, *ib.*)

Platenne d'argent. (1559, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de bougeoir :

Trois gros crochetz, deux *plataines* a boubeches, pour servir en la chambre dudit ou estoit la cage de fer. (1480, *Compte hôt. de ville de Tours*, Ferronnerie, Soc. arch. de Tour., IV, 156.) Imp., *platames*.

Poitou, *plataine*, patène. Eghezée, prov. de Namur, *platenne*, platine.

Cf. PLATINE.

PLATANIER, *plan.*, s. m., platane :

Platanier est un arbre qui est ainsy appellé pour ses feuilles qui sont plates et larges. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVII, 117, Richel. 22533, f° 287^a.) Var., *plantanier*. (Ed. 1486.)

Des *plataniers* qui oubrombration Font aux bourgeois, ruisseaux et fontaines. (GUILL. MICHEL, 4^e liv. des *Georg.*, f° 66 v°, éd. 1540.)

PLATE, *platte, plaite, placte, plaste, plete, plette, plecte, pleyte, pleytte, pletre, pelate*, s. f., plaque, lame de métal :

Puis tut cel espuer fud cuverz et adubez de *plate* d'or ki ert tres fin e esmerez. (Rois, p. 247, Ler. de Lincy.)

Glandes, *plates* de plomb. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Brug. 536, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

Item, ung braz de Saint Lucien, couvert de *plate*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 173, Labarte.)

Item pour une *platte* audit car, .ii. s. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 février 1446*, .vi°. Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et le baston (d'une croix d'argent) couvert d'argent a moittié... et fault audit baston remettre de la *plate* d'argent. (1469, *Frag. d'un invent. de la trés. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Sept grosses d'asselles a dorer, deux *plattes* de laiton. (*Chirogr. du 8 nov. 1514*, Arch. Tournai.)

— Lingot :

Pieces d'or et *plates* d'argent Que vos dorrons por le forment. (*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 17^b.)

Tant y a *plates* d'or nus nes porroit nombre. (*Fierabras*, 3808, A. P.)

Argent en *plate*, mainte coupe d'or [mier. (*Aubery le Bourgoing*, p. 67, Tarbé.)

Argent et or en *plate* sor les sonniers troussons. (*Berte*, 1843, Scheler.)

Et biaux joiaus d'or et de *plates*. (A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 204, Michel.)

Or et argent en *plates*. (*B. de Seb.*, II, 433, Bocca.)

D'or ne d'argent moniez ouvreiez ne an *plaites*. (Mardi ap. Noël 1353, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 12 v°.)

Une grande *plate* d'or. (MANDEV., ms. Didot, f° 6 r°.)

Que nul ne porte en nostre royalm nulle maniere de monoye forgee, mes que *plate* de argent fin. (1358, *Ord. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., xxv, Arch. mun. Bordeaux.)

Item une piece d'argent en *plate* pesant .iiii. muis, ou environ. (22 mars 1363, *Invent. des biens meubles délaissés par Jehan de Bernes*, Arch. Tournai.)

— *Vaisselle en plate*, vaisselle plate :

La *vaysselle* d'or ou d'argent en *placte*. (1435, *Estat. de S. J. de Jer.*, f° 61^b, Arch. H.-Gar.)

— Argent :

Le fin or, les perles, et la *plate*. (N. RAIN, *Œuv.*, p. 87, éd. 1610.)

— Pièce d'armure d'acier que l'on posait sur le haubert, et qui épousait les formes du corps :

Plates de fier laça et heaume moult chier.
(*Chev. au cygne*, 31434, Reiff.)

Les .xii. *plates* de fer achatees a Paris tant comme la foire Saint Ladre siet, se elles sont portees a col hors de la ville, li échatières doit obole de tonlieu. (Esr. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., xiv, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Des escus percièrent les ais
Et les grans *pelates* d'acier.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, sp. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 277.)

Lor cors armes ont
De pourpains et de haubregons,
De *plates* et de gambisons.
(*Ren. le nouv.*, 1756, Méon.)

Fierent sus escuz et sus *plates*
De dures espees blanchies
Et de hachetes emmanchies.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, 11346, W. et D.)

Armez furent de *plates*, bacines, hauberjons.
(*Bataille des trente Anglois et des trente Bretons*, p. 20, Crapelet.)

Droit a defors des *plates* le fiert par desouz
[l'ainche.
(*Gir. de Rossill.*, 3835, Mignard.)

.xii. paires de *plates* noevéz pour .xii. vieilles. (1338, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 186, L. Delisle.)

Un haubergon, une gorgiere, deus greves et une *plate*. (*Dialog. fr. flam.*, f^o 13^o, Michelant.)

De *plates* et de greves se fist bien atourner,
Espée et coustel et glaive pour joster,
(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 2394, Charrière.)

A Estienne de Ceaulz, armaurier, pour appareiller les *plattes* et bassinet. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, f^o 40 r^o.)

Si le actaindit droit au defaillant des *plates* tellement et si roidement que il lui fit passer son espié tout outre le corps.
(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 315.)

— *Fer de plate*, plaque de fer dont on formait les armures et les couvertures des chevaux :

.ii. paires de couvertures de chevaux de fer de mailles et une paire de couvertures de *fer de plattes*. (1358, *Inv. du harnas de Mons de Haynanu*, ap. Laborde, *Emaux*, F. 316.)

— Petit pain plat :

D'avoir sucere en *plate* et dragee.

(L. DESCHAMPS, *Mirouer de mariage*, p. 212, Crapelet.)

— Terrain plat :

A l'ombre d'un arbre touffu, sur le bord d'une fontaine bien claire, la estendus de leur long sur la *platte*, et contant chacun sa peine. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 3, éd. 1622.)

— Bateau plat :

Une *plette* querquie de sel a Gand. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item que tous piremans, navieurs, et toute autre personne quelconque ayant *plettez*, nefz ou barquez... ils les fachent amener. (13 avril 1423, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

S'il est personne aulcune qui aulcun droit voeille demander en une *plette* effondree en le riviere d'Escauld, entre le wez de Salines et le wicquet, sy le mette ou fache mettre hors de ladictie riviere, endedens .viii. jours prochainement venans, et ostent et reparent tous les empeschemens estans a ceste cause, en le riviere d'Escauld, ou sinon, apres lesdis .viii. jours passez et expirez, Messeigneurs prevostz et jurez le feront oster et applicqueront ladictie *plette* au prouffit de la ville. (31 mai 1451, *Reg. aux Publicat.*, 1450-1451, Arch. Tournai.)

Quand leur navire que l'on appelle une *plette* fut arrivee avec les autres des pais de Hollande et de Flandres en la chesne et port de la Rochelle. (1453, Arch. JJ 182, pièce 59.)

Il fist faire un bolewerz cousu comme une *plette* flotant en la mer. (*Trahis. de France*, p. 194, Chron. belg.)

Pleytes chargees de sel. (1461, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

[Les] doyens et quatre jurez des navieurs de la ville de Gand quy, au matin, avoient requis au prevost de ravoier leurs *plettes* et navires estant en la dite ville des avant la guerre en tel point que elles estoient en ce jour. (J. NICOLAY, *Kalendar. des guerr. de Tournay*, xxxii, 13 août 1478, Hennebert.)

Une *plette* chargiee de marchandise arrestee a Courtray. (1488, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour semblable somme que deue leur estoit a cause de neuf bateaux appelez beeren el ung aultre plus grand bateau qu'ilz appellent une *pleytle*. (1576, *Compte sixiesme de Nicolas Baert*, f^o 371 v^o, Ch. des Comptes de Lille, B 2638.)

— Sablière, poutre portant l'axe de la roue dans un moulin; ferme du comble dans une charpente :

Audit Martin, pour une voiture de brouette par ledit Martin faicte, de avoir admené de la maison maistre Martin de Louvain, machon, cailliaux dont les *plattes* furent seurez. (1402, *Compte de la construction du Beffroi de Tournai*, 76^e somme des mises, f^o 80 v^o, Arch. Tournai.)

Vingt huit piez [d'un mur] ou environ, par derriere, vers les viez fossez, sur quy il a fait eslever une maison, et bouter les sommiers ens ou mur, et ancret vers ladictie Hacetresse, que faire ne devoit, et, par dessus ledit mur, a assis ses *plates*, et une souveronde portant l'iauwe du comble dudit mesure, sur l'eritaige de ladite Pieronne. (*Acte du 17 févr. 1450*, Arch. Tournai.)

... Et, ce fait, ledict mur, *platte* et no-ghue seront et demoureront a tousjours moituriers, et a entretenir, pour l'advenir, a communs despens, entre les heritiers de leurs dis heritaiges. (27 avril 1553, *Escripitz de accord et appointement faict entre Phi-*

lippes du Broecq et Jehan de Lannoy, Arch. Tournai.)

Item les *plastes*, ventrieres, bohemes, festes, montans, combles et aultres bois, bons, puissans et bien estoffez selon que l'ouvrage le requerra et mestier sera. (31 mai 1596, *Arrentement du grand hôpital de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne, Hôpitaux.)

Et encore au xvii^e s. :

Une maison de moulin, soit de moulin a l'eau ou a vent estant dessus terre, les meubles, les roues a l'eau et les autres choses qui mouvent sont mobilières, et l'arbre avec ses *plates*, et ce qui est en terre suit le fonds. (1618, *Cout. des deux villes et du pays d'Alost*, Nouv. Cout. gén., I, 1125.)

Pour avoir racomodé la muraille de desouz la *platte*, demonté les quatres bordures des quatres nocheres du grand bastiment du chasteau. (1671, *Comptes du Receveur de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

— Ballot contenant une certaine quantité de draps :

Item le char qui maine draps en *platte*, l'en compte dix draps pour le troussel... et s'il y a vingt draps ou plus en la *platte*, c'est gibe; et doit le gibe .xlviij. solz par. (1295, *Cartul. de Corbie* 21, f^o 341 v^o, ap. Duc., *Placta* 3.)

Vingt draps ou vingt soyes pour la *placte*, la *placte* doit sept solz. (*ib.*, f^o 356 v^o.)

— *Coutel de plates*, épée fine et tranchante :

A son *coutel de plates* est en l'eure venus.
(*Cuv., B. du Guesclin*, 2534, Charrière.)

Wall., *plate*, chanlatte, pièce à l'extrémité des chevrons pour soutenir l'épout d'un toit; filière, pièce sur laquelle sont cloués les chevrons formant pendant d'une toiture. Rouchi, *plate*, sablière. Norm., *plate*, barque de pêche, en usage sur le littoral de la Manche, aux environs de Trouville. Lyon, *plate*, bateau de laveuse.

PLATE FORME, *platte fourme*, s. f., plan :

Memoires, instructions, advertisement et *platte forme* des villes et villages enclaves en la comté d'Auxerre. (*Estat des officiers de Phil., duc de Bourg.*, dans les *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2^e p., p. 266, éd. 1729.)

A Jacques Jonart, M^e machon du chapitre, pour avoir fait et thiré les traix de la *platte fourme* de la maison et edifices que le chapitre voloit faire a la halle des pelletiers. (*Compte de l'église collégiale de Sainte-Waudru de Mons pour 1581-1582*, Arch. de l'Etat à Mons.)

PLATEINE, voir PLATAINE.

1. PLATEIS, -tis, s. m., plaine :

Li chevalier fut mors emmi le *plateis*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 10740, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Haut-fond, écuil, récif :

Estans poursuivis jusques aux basses et *plateis* du port. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 6, éd. 1554.)

La nef s'aggrave en un *platis*, ou en quelque vase ou la mer est basse. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 106, éd. 1622.)

Platis, m. A slat, shelfe, or shallow place in the water. (COTGR., 1611.)

De sorte que cuidames y perdre notre gaillon, sinon le secours de noz barques et a la choiste desdits *plateis*. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. TROSS., 1866, t. II, p. 291.)

2. PLATEIS, VOIR PLAIDEIS.

PLATEL, *-tiau, plout.*, s. m., plaque, morceau plat :

Et Rosiane la niece Rubient,
Le vent li fist a un *platel* d'argent.
(*Prise d'Orange*, 664, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Met desoz la palpebre .i. petit *platiau* de coton ou de drapel. (*Cyurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 127^r.)

— Planche plate :

Nous declairons par ces presentes que le dit prier doit prendre tous gros bois en nos bois, pour maintenir les dits deux grans pons pour toujours, mais sauf que de *plateaulx*, lesquels *plateaux* ne se doivent point prendre en nos bois. (1380, *Preuv. de l'Hist. de Tournus*, p. 252, ap. Duc., *Planta* 5.)

Pour deux *plateaux* de fust et deux piques .ii. s. (*Compte de 1405*, ap. L. Delisle, *Classe agric. en Norm. au m. d.*, p. 469.)

— En particulier, aube d'une roue de moulin :

Un tronchon de bois pour faire *plateaux* de molins. (1573, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre; signification conservée sous la forme *plateau* :

Paysans ne laissoient louces ne *plateaux*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLVI, Buchon.)

— Terme de vénerie, fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes; signification conservée sous la forme *plateau* :

Depuis la Sainte Croix en may jusques en la my juing, ou environ, laisse le cerf ses fumées en *platel*, pour les bles et les viandes qui sont tendres; par quoy, pour la tendreté, les fumées ne peuvent prendre forme, et les *plateaux* sont larges et gros. (*Modus*, f° 8^r, Blaze.)

Et quant ilz gettent leurs fumées en *plateaux* c'est en avril ou en may jusques en my juing ou ilz viandent bleiz tendres ou herbes tendres. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 7^r.)

(Le cerf) Gecta ses fumées en sa voye,
A l'ysir qu'il fit du blé vert,
En un beau friche descouvert,
Par gros *plateaux* trestous ensemble.
(*La chasse du G^e senesch. de Norm.*, p. 3, Pichon.)

— ?

Conscience est la gaicte qui garde le chas-
[tel ;
Ja si pou n'y ferra pechié de son martel,
Qu'ele ne queure a Dixx plustost que ung
[carrel,
Et encuse et descueuvre quan qu'il a ou *pla-*
[tel.
(JER. DE MEUNG, *Test.*, 1561, Méon.)

Norm., Lyonn. et Suisse rom., *plateau*, madrier, planche longue et très épaisse. Morv., *plateau*, bois de sciage d'une certaine épaisseur employé pour fabriquer les mangeoires d'écurie.

PLATELE, *-telle*, s. f., plat, vase :

A messire Bureau, sire de la Riviere, chevalier, premier chambellan du roy pour deniers a luy paieiz qui deubz lui estoient pour .ii. .xii^{mes}. de *plateles* d'argent a fruit, c'est assavoir une .xii^e. d'argent doré et une .xii^e. d'argent blanc, desquels le roy fu servi de fruit le jour de caresme prenant .ccc. .iiii^{xx}. et .xi. et lesquels *plateles* appartiennent audit messire Bureau de son droit comme premier chambellan, et lesquels il a delaisiez en l'ostel du dit seigneur, pour le service d'icellui, .viii^{xx}. liv. p. (1392, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 452.)

Pour deux *plateles* de galee .iiii. s. (1503, *Compte d'exéc. testam. de Balhasar Gargate*, Arch. Tournai.)

Sept *platelles* de cif. (31 sept. 1517, Arch. Gir., Not., 67, 3.)

Trenchoirs d'estain a *plateles*. (1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme l'esclair du soleil flamboyant
Ou du croissant, qui tremblotant sautelle
Sur l'eau versée au creux d'une *platelle*.
(ROSS., *la Franciade*, l. III, Bibl. elz.)

PLATELEE, s. f., la contenance d'un plat, plateée :

Si li a son giron ouvert,
Et a veu tout en apert
De son sel une *platelee*.
(PHIL. DE REMI, *Conte de fole Larguece*, 169, A. T.)

Une *platelee* de chouz rechauffez. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 407 v°, éd. 1574.)

Il sembloit qu'un chacun eut mangé une *platelee* de ris. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

— Fig. :

Voyez la une belle *platelee* de songes, faictez grand chere la dessus. (RAB., *Tiers livre*, ch. XIV, éd. 1552.)

Boul., Montois, Comt., Montbéliard, Suisse, *platelée*, Lorr., Allain, *plate-laire*.

PLATELER, v. n., demander l'aumône :

On dit que des ladres forains ont *platelé* sur le chemin. (1503, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLATELET, *platellet*, s. m., petit plat, petit plateau :

Puis drecier par petis *platelets* arrangement. (*Ménagier*, II, 228, Biblioph. fr.)

Quatre *platelez* d'argent. (1420, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 374, Soc. de l'H. de Fr.)

Ses *platelets*, ses pommeaux et ses fleurs seront de ce mesme (d'or). (*Bible*, Exode, xxv, éd. 1563.)

— Petit plat servant à quêter, et le produit des quêtes faites avec ce plat :

Se tu feusses au duc entré
Vestu d'ung povre mantelet
Ou sans avoir soler feutré,
On t'eust furny le *platelet*.

(MART. LE FRANCOIS, *Compl. du liv. du Champ. des dames*, v. 277, G. Paris, Romania, XVI, 432.)

Pour blasonner le *platellet*,
Il me faut boire au gobellet,
Afin que la liqueur divine
Du saint piot, me face dine
De chanter un mistere tel,
Comme est du saint plat immortel.
Platellet, la sainte relique
Prochain de la coupe angelique,
Tu merites d'estre chanté,
Car tu es aussi bien ranté
Voire encor mieux, que n'est la coupe
Ou baigne la mystique souppe,
Car tu recois chascue matin
Des prestres le riche butin ;
Tu recois toutes les offrandes
Tant les petites que les grandes,
Et si recois tous les deniers,
Les miches aux petits paniers,
Tu recois toutes les chandelles
Des seigneurs et des damoiselles.
(*Blason du platellet*, Méon, *Blasons*, p. 269.)

Et encore au xvii^e siècle :

A six femmes buresses lesquelles ont fait les buées des povres carriers quatre fois l'an... 7 liv. 16 s., dont les deniers pour faire telle buée se soloient prendre sur le dit *platelet* desdits povres, mais obstant l'ordonnance de messieurs, le recepveur a payé 7 liv. 16 s. (1637, *Compte de l'hospital des Chartriers*, Arch. mun. Douai.)

Boulogne-sur-Mer, *platelet*, petit plat.

Nom de lieu, le *Platelet* (Jura).

PLATELIER, adj., mendiant :

Vitel la corde au col et la teste baissée,
Sanglant et demy nud, void sa troupe amassée
Des Romains mutines qui l'outragent ainsi :
Boutefeux, *platelier*, lascif, gourmand, yvrongne.
(*Vie des 12 Cés.*, p. 462, éd. 1611.)

PLATENE, voir PLATAINE.

PLATENETTE, *platt.*, s. f., dimin. de *plataine*, partie d'un bougeoir :

Les *plattenettes* d'un chandelier. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLATENNE, voir PLATAINE.

PLATER, v. a., plaquer, munir, fortifier :

Ja ne venra au dessus
De nous, car par grant diligence
Ai fait nos escus d'astinense
Plater seurement et fort.

(*Ren. le nouv.*, 4338, Méon.)

PLATEREL, s. m., dalle :

Recouvrir de *plateraulx* de pierre dure le pend de muraille. (1542, *Répar. à la citadelle de S^e Menehould*, *Bullet. de la soc. des antiq.*, 1865, p. 120.)

PLATERIE, s. f., plaine :

Que environne bien seize miles de terre esquesles a fontaines et flums et *plateries* assez. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Au dix-septième siècle, dans l'abbaye de Saint-Denis, le grand promenoir pour les religieus s'appelait la *platerie*.

Noms de lieux, la *Platerie*, Haute-*Platerie* (Indre-et-Loire).

PLATEUR, s. f., lieu plat :

Et y a ung canal et cours d'eau en celle *plateur* qui, tous les ans communement, quant la riviere croist, se change de lieu en autre. (GHILL. DE LAUNAY, *Voy. et Ambassades*, p. 133, Potvin.)

Item siet la *plateur* de la bouche de Damiette en la mer comme une mille de parfent. (*Id.*, *ib.* p. 133.)

PLATEURE, s. f., état de ce qui est plat :

Selon la *plateure* ou voitesse de l'ouvrage. (27 juin 1567, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 61.)

PLATHENE, voir PLATAINE.**PLATIF**, adj., de plaine :

Nous donc, Campenois, combien que fortune nous tolle le haut parler et tout langaige magnifique, povons nous bien dire que comme vous tous seul exceptez il n'ait environ nul autre peuple qui en *platif* pays ou en grande cité soit souverain de nous, il ne vous sera pas peu de prouffit se nous sommes adjointz a voz negoces. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f^o 120^e, éd. 1530.)

PLATIN, s. m., pays plat :

Et s'effuirent les uns par la dicque, les autres sur les *platins* de Hollande. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Haut-fond, banc de sable dont la surface affleure à mer basse :

Les galeres passerent facilement sur les battures et *platins* ou les navires n'estoient point ancrez. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 302, éd. 1616.)

PLATINAIRE, s. m., homme couvert de *plates* :

.vi. hommes d'armes de fer, .xiii. *platinaires*. (*Lett. d'Alardin, prév. de la Chaulieu*, Arch. Meuse.)

PLATINE, s. f., plaque de métal, plat :

Et il est venus la tout droit
Au postis, et il i avoit
Une grant *platine* pendue
De colvre, et il l'a bien veue
Et .i. martel qui deles pent.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3721, Foerster.)

A paines porat le tissu
Deviser dont ele estoit chainte.
D'or i avoit *platine* mainte
Qui s'entretiennent a carnières
D'osmeraudes bonnes et cieres.
(*La Manekine*, 2216, A. T.)

Chou ententud, que lidis mestre Jehans fesist mettre une boinne *platine* de fier trauwelee deseure le trau del eskallich. (1328, *C'est mestre Jehan de Bine*, Chirogr., Arch. Tournai.)

A Jehan a le Plice, pour .iiii. chaintures pierlisees a *platines* dorees. (1403, *Compte de la tutelle des enfans de Gossart le Paret et Maigne de Bruelle*, Arch. Tournai.)

Lesquelz compaignons jouerent ensemble aux *platines* de fer de chevaulx au plus pres de deux esticquetes. (1457, Arch. JJ 189, pièce 213.)

Une *platine* d'yvoire garnye d'argent. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 289.)

... Icelles eaues passent par un gril de fer, qui soit de raisonnable ouverture, en bougeons de fer, si comme de l'espaisseur de trois pieces de pattars d'argent ensemble ou de *platine* a trous, en sorte que lesdites eaues puissent passer sans quelque ordure ou immondices. (1627, *Cout. de la ville et eschevinage de Douay*, Nouv. Cout. gén., II, 988.)

— Patène, ainsi dénommée populairement à cause de sa forme plate :

Un galice et une *platine* dorez. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des Ch., xxxix, 89.)

.ii. calices dorez et .ii. *platines* et une cullerete d'argent. (1349, *Invent. de S. Ladre*, Trav. de l'Acad. de Reims, LXXII, 120.)

Les *platines* pour offrir similes. (FOSSE-TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f^o 9 v^o.)

Calices, *platine*, chasubles et ornemens de pris. (1562, *Hist. de la sédit. de Saint-Médard*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. IV, p. 60.)

Quand ce fut a l'offerte, ledit curé se tourne devers le peuple avec sa *platine*, pour recevoir les oifrandes. (DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, Du mesme curé et de la carpe, f^o 126 r^o, éd. 1572.)

— Palette, bougeoir en forme de petite pelle :

Une *platine* a estude, d'yvoire. (1408, *Ducs de Bourgogne*, n^o 6093, Laborde.)

Une *platine* a mettre chandeille, d'argent blanc, pesant .iiii. onces. (*Id.*, n^o 2137.)

La Bresse en Vosges, *piatine*, plaque de fer. Doubs, *platine* de cheminée, la plaque de fer en avant du foyer. Tourcoing, *platine*, sorte de poêle sur laquelle les marchands font cuire les couquebaques.

Cf. PLATAINE.

PLATINETTE, s. f., dimin. de *platine*, plat :

Item deux capps d'or a griffons vo-

lans, dont en l'une a .i. tassiell d'argent et deux *platinettes* neelleez, dont li bordure est despechie en plusieurs lieux, et si a deux pumiaux d'argent et l'autre cappe a le tassiell de keuvre et deux *platines* d'argent neelleez. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 10, Arch. Nord.)

Pour un godet, .iiii. fourcquettes, et deux *platinettes* d'argent, pesant trois onches et .xix. estrelins. (1404, *Exéc. test. de Angnies de le Noe, femme Jehan Le Long*, Arch. Tournai.)

PLATIR, *plattir*, verbe.

— Act., aplatir :

Aussi comme le greigneur mail, qui a .i. seul cop *platis* le fer. (*Legende doree*, Maz. 1333, f^o 104^e.)

Quand vous taillez les greffes des haumiers et pruniers, ne leur *plattis*ez pas tant l'incision comme aux autres, car elles ont plus grosse moelle, de laquelle il se faut garder d'approcher ne d'un costé ne d'autre, sinon qu'elles doivent estre par les bouts assez *plattes*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 414, éd. 1597.)

— Neutre, s'aplatir :

Onc ne laissa por la coignie,
Qu'il aveit sus el col levee,
Qui mult esteit lonc enhanstee,
Que il l'Engleis si ne ferist
A la terre *platis* le fist.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 8308, var., Andresen.)

Quant il vindrent al mur effundrer e foir,
Cil desus lur geterent de merveillus air
Granz pieres e granz fuz : maint en firent *platis*,
Assez en veissiez gambeter e murir.
(*Id.*, 2^e p., 3331.)

— Act., jeter à plat, rejeter :

... Et si me guermentoye
Pour quoy d'elle si estrange estoye
Et pour quel cas
Elle m'avoit ainsi *platis* a tas
Et de mon bien estrangié et cas.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 607, f^o 81^b.)

PLATIS, voir PLATEIS.

PLATON, *loun*, *platon*, s. m., planche plate :

Rompuz le pavement d'une cheminee de sa maison du Chasne, et brulé les *platoms* jusques aux traveures. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f^o 11 v^o, Ch. des Compt. de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Ardirent les *platoms*, chaliz, tables et plusieurs autres aiseimens de bois qui estoient en ladicte maison. (*Id.*, f^o 28 r^o.)

Quatorze grandes pierres pour joindre les *platoms* du portau de S. Martin. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

— Partie plate :

Au frontispice sur le plat ou *platoms* du tympan... estoient gravees ces deux paroles en lettres grecques. (BER. DE VERVILLE, *Songe de Polyphile*, f^o 16 v^o, éd. 1600.)

— Plie :

Poisson saleie, *platoun*, espineis, carbonel. (*La Maniere de langagé*, p. 393, P. Meyer.)

La Bresse en Vosges, *piaton*, dosseau épais avec lequel on fait des planchers grossiers, sans aucun art.

PLATONE, s. f., syn. de *platon* :

Pour avoir charroyé un tour de bois de La Recluze et deux autres tours de *platonnes*. (1562, *Dépos. de deux jur.*, Arch. Gironde.)

PLATONER, voir *PAUTONIER*.

PLATOUN, voir *PLATON*.

PLATRIR, voir *PLASTRIR*.

PLATRIS, s. m. ?

Pour un *plâtris* de fer qu'il a mis et cloué a un engin de boys pour trainer la terre, led. *plâtris* de quatre piedz de long. (1553, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 142, Chevalier.)

PLATTE, voir *PLATE*.

PLATUSE, s. f., plie :

Psetta ab Italis et nostris plane, ab aliis *platuse*, a Gallis *plye*, piscis est rhombo figura similis, sed contractior. (*Traité des poissons*, c. xci, ap. Duc., *Psetta*.)

1. **PLAUDER**, v. n., frapper en marque d'applaudissements; n'a été rencontré que dans un texte du comimentement du xvii^e s. :

Tandis qu'il discouroit la dessus, ses ecoliers *plauderent* de leurs portefeuilles a l'accoutumee contre les bancs, et si fort qu'ils les pensèrent rompre. (SOREL, *Franc.*, l. III.)

2. **PLAUDER**, voir *PELAUDER*.

PLAUDIR, verbe.

— Neutre, applaudir :

Allez a Dieu pour la conclusion,
Et *plaudissez* par jubilation.
(*Therence en franç.*, f^o 229^a, Yerard.)

Adieu, *plaudisses* entre vous.
(J. A. DE BAIF, *L'Eunuque*, V, 9, éd. 1573.)

Les grandes et vehementes joyes de l'ame soulevent tout le corps, mesme de ceulx qui sont un peu legers de leur nature, et provoquent comme insensez a saulter et danser, et *plaudir* des mains s'ils ne peuvent baller. (AMYOT, *Propos de table*, l. I, ch. v, f^o 18 v^o, éd. 1574.)

— Act., battre, frapper :

En enfer ou il sera mis,
La sera batu et *plaudis*
Et aura paine sans cesser.

(*Vie du mault. riche*, Anc. Th. fr., III, 294.) Impr., *laudis*.

PLAUDISSEMENT, s. m., applaudissement :

Voz hurlements, voz *plaudissements*, voz adorations. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. III, p. 149, éd. 1820.)

A ces *plaudissemens* joyeux.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f^o 181 r^o, éd. 1573.)

PLAUJON, voir *PLONGEON*.

1. **PLAUSTRE**, voir *PLOUSTRE*.

2. **PLAUSTRE**, voir *PEAUTRE*.

PLAUVOISON, voir *PLOUVOISON*.

PLAYON, voir *PLOION*.

PLAYS, voir *PLAIS*.

PLAYSANCHE, voir *PLAISANCE*.

PLAZEZAGE, voir *PLAÇAGE*.

PLEAGE, s. m., sorte de droit :

Item ay audit lieu de Pressigny une droicture en la riviere de Saine nommee Beaulté avecques une liberté nommee *pleage* et roage. (1419, *Denombr. de la chastell. de Vernon*, Arch. P 307, f^o 5 v^o.)

PLEBAIN, *plebein*, s. m., curé :

Je laisse... a le paroche... pur le *plebain* ou deserviteur de celli la somme de... (1347, *Test. de Rob. de Namur*, Arch. mun. Valenciennes.)

Qui ne soit nulz ne nulles qui s'avance de faire desplaisir a mesure Nicol Mouzon, chanoine et *plebain* de ceste ville de Dynant. (*Cri du 24 janv. 1485*, Reg. aux Sieultes, f^o 22 v^o, Arch. mun. Dinant.)

— Habitant d'une commune :

Comme vingt et six ans a ou environ que nostre saint pere le pape donna la croisee encontre les compagnies lors estant en nostre royaume, les communs et *plebeins* des villes de Gimont et de Limoux en la seneschaucie de Thoulouse. (1390, Arch. JJ 140, pièce 100.)

PLEBEIN, voir *PLEBAIN*.

PLEBEIQUE, adj., plébéien :

Des mesmes et privees personnes *plebeiques*. (N. GILLES, *Ann.*, f^o 22 r^o, éd. 1492.)

PLECHEOR, voir *PLEGEOR*.

PLECITROM, voir *PLECTRUM*.

PLECQUE, voir *PLAQUE*.

PLECT, voir *PLAIT*.

PLECTE, voir *PLATE*.

PLECTRE, *pletre*, s. m., sorte de dé dont on se servait pour pincer les cordes du luth, et dans le sens latin, petite verge d'ivoire avec laquelle on touchait les cordes de la lyre :

Et qui fist taire le *pletre* de ton psalterion de x. cordes. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 151^a.)

J'ay d'autres fais voulu pindariser,
Plus n'en ay l'art, mon *pletre* est trop de-
[bille.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f^o 6 v^o, éd. 1526.)

Le son de l'armonieux *pletre*. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur lu 3^e eglog.*, f^o 9 v^o, éd. 1540.)

PLECTRUM, *plecitrom*, s. m., syn. de *plectre* :

Il prend la harpe et le *plecitrom*. (*Tristan*, Richel. 1434, f^o 26^a.)

De le forel ad sa harpe saké
E son *plectrum* ad enpoyné.
(*Del Harpur a Roucestre*, Michel.)

PLEDABLE, voir *PLAIDABLE*.

PLEDAIEUR, voir *PLAIDOIEUR*.

PLEDEER, voir *PLAIDOIER*.

PLEDEIS, voir *PLAIDEIS*.

PLEDERIE, voir *PLAIDERIE*.

PLEDEUS, voir *PLAIDEUS*.

PLEDIÉ, voir *PLAIDIÉ*.

PLEDIËR, voir *PLAIDIËR*.

PLEDOIABLE, voir *PLAIDOIABLE*.

PLEDOIÉ, voir *PLAIDOIÉ*.

PLEDOIËR, voir *PLAIDOIËR*.

PLEDURE, *plesure*, s. f., terrain vague, lieu propre à bâtir :

Comme nous aions entendu que plusieurs places et *pledures* soient assises en la ville de la Rochelle. (1353, Arch. JJ 85, pièce 75.)

Je Ydam du Breuil, seigneur de Fonsac,... advoue a tenir... a foy et hommaige lige... ma maison ou *plesure* de Montmorillon, avecques ses appartenances et appendances. (1407, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, ap. Duc., *Pledura*.)

Pledure, *plesure*, sont p.-é. des altérations de *Peleure*; voir ce mot.

PLEGAGE, *-aige*, *plaig.*, *plaigeage*, *pleggage*, *pleigaige*, s. m., cautionnement, gage, sûreté :

Ben dites veir ke joo *pleggage*
Non ai pas de mun jorne age.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 187, Koch.)

Pour cause dou *pleigaige* que ycelui Guillaume avait pieça fait envers le dit receveur de la prevosté de Loches. (1333, Arch. JJ C, pièce 14.)

Sans subvencion ou *plegag* ou coutume quelconque. (1336, Trinité, *Terrier*, f^o 127 v^o, Arch. Vienne.)

Ainsi fu recreue la damoiselle par le *plegag* de ses amis. (BERSUËRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 62^a.)

Et si aucun pour luy (le prodigué) se établissoit *plege*, le *plaigag* ne vaudroit pas. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 439, Beauteemps-Beaupré.)

Et si a esté la pecune dou *plaigeage* de la peine cruellement levee sur le pere. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f^o 139^a.)

PLEGE, *plesge*, *plaige*, *pleige*, *pleyge*, *ploige*, *ploge*, *plage*, s. m., garant, garantie, caution :

Dist l'empereres : Bons *pleges* en avrai.
(*Rol.*, 3846, Müller.)

Ensi k'il mismes est li moyeneres et li *ploges* de cest reconciement. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 59 v°.)

Que nos n'avons de vivre ne *ploige* ne fiance.
(*Plurechante*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 123^b.)

S'aukuns hom doit l'amande as signors kez qu'ele soit, et li maires li demande et li semont k'il paice l'amande ou doigne *ploge*, cil ne puet trover *ploge* et il dit au maior : Tenez vos a ce que j'ai. (1231, *Chartre d'affranchissement de Morville-sur-Seille*, Bulletin du comité de la lang. et de l'hist. de la France, t. I, p. 128.)

Li sires doit baillier l'argent a son plus prochain oir, par *pleges*, que s'il revient, qu'il puist avoir l'argent sans debat. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIV, 29, Beugnot.)

Il avient aucunes feis que l'on est *plege* dette, et celui a qui l'on est ensi tenu peut celui qui li est ensi tenu mener par lequel des deus voies qu'il li vodra mener, ou par la *plegerie*, ou par la detterie. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 204, Beugnot.)

Je suy *plages* por lui. (*Charte de 1276*, Coll. de Lorr., II, 32, Richel.)

Et de ces choses tenir et garder fermement est *pleges* pour l'abbei. (1284, S. Urb., Arch. Haute-Marne.)

De ce assurea bien et souffisaument le dit monseigneur de Flandres par bons *plaiges*. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 457^a.)

Et quant a toutes ceiz choses et chacune par sey tenir et acomplir je donne ceiz *pleges*. (1293, *Livre noir*, Richel. I. 10096, f° 100 r°.)

Li *ploige* et garantisseur. (1316, Arch. JJ 53, f° 45 r°.)

Audit vendeur, *plaiges* et garantisseurs desseus nommez. (*Id.*)

Lequel hiretage Jehans de le Bieke avoit mis en *plaige* pour Piesen de le Bieke, sen frere. (Mars 1326, *Test. Jehan de le Bieke*, Arch. Tournai.)

Les .iiii. meilleures cites d'Espagne demourerent en *plesge* et en dette devers eulx. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 104^a.)

Moyennant caution de la endroit sour leur fois et honneurs demorer et *plesge* d'aultrui de .iiij. escus de Haynnau. (1428, 2^e *Reg. des Consaux de Mons*, f° 51, Arch. Mons.)

A Jaques de Hellemmes, receveur de laditte ville, que ledit feu lui devoit comme *plaigne* de Lyon Roisin et Arnoulet Cavet, .viii. l. .xv. s. (1444, *Compte de l'Exéc. testam. de Jehan au Touppel*, Arch. Tournai.)

Crassus respondit pour luy a ses plus importuns creanciers et qui le pressoyent le plus, en se constituant *plege* pour la somme de huit cents et trente talents. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1567.)

En cela son *pleige* je suis.
(*Job.*, Eug., V, I, Anc. Th. fr.)

Ils se depouillent de creance et d'authorité ; mais je ne puis me retenir qu'entre plusieurs songes et predictions de la mesme journee je ne me rende *pleige* d'une que j'alleguerai. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XII, 1^{re} éd.)

Toutesfois, cognoissant combien mon

dict sieur d'affection, tant pour la conservation de cest estat que pour l'avancement de ses affaires, de mettre en ce royaume la paix, assureant qu'il en sera le *pleige* et le protecteur. (1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 325, Berger de Xivrey.)

— Mettre en *plege*, promettre :

Et dist : Dame, en *pleges* vous met
Et si vous creant et promet
James en peschié n'encharrai.
(*Vie Marie l'Egypticene*, Richel. 837, f° 318^b.)

PLEGEMENT, *plei.*, s. m., garantie, caution :

Celui qui se *plege* doit il baillier par escrit son *plegement* par coutume ? Oui, il doit baillier *plegement* par coutume avant les termes. (1301, *Ordonn. du D. Jeh. II*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1169.)

Le *plegement* dudit seigneur. (1310, *Reconnais.*, *ib.*, I, 1233.)

Quant *plegement* est fait chascun se doit garder de mesprendre, car s'il est trouvé qu'il ait attempté contre le *plegement*, celui qui sera prouvé de l'attentat le doit amender a court et a partie. (xvi^e s., *Cout. de Bret.*, f° 13 v°.)

L'honneur et la gloire de ce bienfaict se diminue beaucoup, si on en veut prendre assurance et *pleigement*. (MATHIEU CHALVET, *Trad. de Seneque*, f° 26 r°, éd. 1604.)

PLEGEOR, -geour, -geur, -cheor, *pleigeur*, s. m., garant, caution, fidéjussor :

Ou sunt vo *plegeour* ?
(*Gui de Nanteuil*, 404, A. P.)

L'ardiz enfanz adonc parla,
Petis et grans bien salua,
Pois li a dit : N'avez paor,
De vos voil estre *plecheor*
Oe Phyleminis ne nus de dans
Ne vos feront engombremans.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 824, f° 9^b.)

Fidejussor, *plegeur*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Et encore au xvii^e s. :

A l'avancement de la gloire de notre seigneur J. C., *pleigeur* de son eglise, et union de tous les habitants de la terre. (VILLEROY, *Mém.*, IV, p. 264, éd. 1723.)

PLEGERIE, *plesg.*, *pleig.*, *plaign.*, *ploig.*, *plog.*, *plag.*, *plegirie*, *plesgeriee*, s. f., garantie, caution, gage :

Et acuite sanz deliance
Ta *plegerie*, ta fiance.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160^a.)

Ne metre en *plegerie*. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Si aukuns borjois met l'autre en *plegerie*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Ne de terre ne d'avoir ne de *plegirie*. (1242, *Fiefs div.*, I, 1, Arch. Meurthe.)

M'ont apaisié et mis en bone pais d'une seurté et d'une *plagerie* que je fis por lor de .c. lib. de par. (Anrenuef 1255, *Quitt. de la ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Et doit livrer a nous chascun an bone *plegerie* avant qu'il despoille rien de la disme ne des terres. (1258, évêché de Noyon, Arch. Oise, G 607.)

Et il reïsant pais ensi
Que de leur tiere grant partie
I ont mise par *plegerie*.
(Mousk., *Chron.*, 4183, Reiff.)

Se icil ouvrer ne veut jurer seur seinz et douner *plegerie* que il l'apprentiz ou li vallet devant dit mettra hors d'entor lui dedenz le tierz jour que il s'en r'ira a son hostel. (EST. BOLL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXI, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Qui met autrui en *plegerie*, il le doit delivrer de paine, de coust et de damaces. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIII, 5, Beugnot.)

Par la reson d'une *plegerie* de la quele les devans nommez Richart Jehen et Guillaume estoient *pleiges* pour ledist Pierres du Moulin. (28 août 1274, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

A quiet et clamet quite bien et loyalment Hanion de Vaus de toutes dettes et de toutes *plegeries*. (Juillet 1276, *C'est Hanion de Vaus*, Chirogr., St-Brice, Arch. Tournai.)

Totes manieres de dettes et de *plageries*. (*Charte de 1276*, coll. de Lorr., II, 32, Richel.)

Soit quites de totes les detes, *pleigeries* et obligations et promises que... (1279, *Lett. d'Ott. de Bourg.*, Ch. des Compt. de Dole, B 871, Arch. Doubs.)

Si que il porra prover par la garantie de ciaux devant qui il aura ce coneu, la dette ou la *plegerie* ou les covenans. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. LXXIX, Beugnot.)

Par le raison de le dite *plagerie*. (1289, *Ch. de St Lambert*, n° 1102, Arch. Liège.)

Se li diz *ploiges* ne rendit de rechief la dite *plagerie*. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 32 r°.)

Nous vous baillerons gens des plus de no mais Trestoutes gens de nom en fait de *plagerie*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 73 v°.)

Nous prometons... a garder de touz cous et dommages qui leur pourriont venir pour cause de la dite *plegerie*. (1313, Arch. K 38, pièce 12 bis.)

Il avoa a qui li ville de Mons ne devoit a le *plegerie* ne a le dette k'il avoient faite pour monsigneur perdre, non waignier. (29 nov. 1322, *Lettre du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Que li dis signeurs fussent quites de toutes debtes, de toutez *plesgerieez* et renderies que cilz de Metz pourroient demander. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 14.)

Plaigeries donnees. (1345, Arch. JJ 76, f° 23 v°.)

Lesdictes *plageries* sont de si grant somme que plusieurs marchands doubtent a prendre nos dictes monnoyes. (1394, *Ord.*, VII, 680.)

Promet garder de perde le dit Monnin de certaine *plagerie* par lui faite en la main dudit bailli de la somme de .x. fr. (1398, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

De tenir quites et sans dommage lesdiz *pleiges* de leur *plegerie* ou caucion. (1420, Arch. JJ 171, f° 139 r°.)

Or fut vray que Monsieur Philippe de Cleves, quant vint a pleiger le roy, requit au roy qu'il ne fist point de guerre, jusques a ce qu'il fust hors de sa *pleigerie*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 14, Michaud.)

Ledit messire Caspar... demoura deschargé d'icelle *plegerie* et caution. (*Charte de 1520*, Grenier 316, n° 107, Richel.)

Nom de lieu, la *Plégerie* (Charente).

PLEGEURE, -*jure*, s. f., garantie, caution :

Chascuns requiert de *plegeure*
Le roi ; et il les a *plegies*.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 297, Michel.)

Encore disent les saiges qu'il y a autre hommage qui est appellé hommage de *plejure*, car l'homme doit faire *plejure* pour son seigneur, pour l'honneur de luy : et tout ce est en droit et par rayon. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 127 v°, éd. 1486.)

Icelui qui auroit ainsi payé l'argent par *plejure* gracieuse. (ID., *ib.*, 2^e p., f° 59^b.)

Se femme paioit pour autre aucune somme d'argent de sa franche volonté sans *plejure*, sachez qu'en ce cas ne seroit secourue par la loy de Vellien. (ID., *ib.*, 2^e p., f° 54^a.)

PLEGIEMENT, adv., en présentant caution ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon récent :

Ajourné au 1^{er} jour sommairement et *plegiement* par devant la cour de justice. (1786, Cons. priv., Arch. Liège.)

PLEGIER, *pleger*, *pleigier*, *pleiger*, *plesgier*, *ploigier*, *plojer*, *plaaigier*, v. a., garantir, répondre de, se porter caution de :

Tout ainsi nous fu il renduz
Et li sans de lui espanduz,
Que nous en fumes engagié
Et nostre enfant nous unt *plegié*.
(St Graal, 1863, Michel.)

Se ly uns bourgeois de la ville *plege* l'autre, il n'y puet mettre waige mengant, ne luy, ne bestes. (Fév. 1250, *Charte donnée à Mortagne par Ernoul de Mortagne*, Cartulaire concernant Mortagne, f° 17 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Se il n'ai *ploigie* lou claim en la main dou prevost. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 34 r°.)

Ne de say ne de lay la paix nulz ne *ploigea*.
(Girart de Rossill., 4160, Mignard.)

Luy *plojeront* l'amande et ly amenderont du haut et du bas. (1339, *Cart. de S. Jean de Laon*, ap. Duc., *Plicare emendam.*)

Au cas qu'il pourroit *ploigier* et assigurer ladite ferme. (1360, *Racon du roi Jean*, Arch. KK 10^e, f° 71 r°.)

Il fu ordonné par le roy que chascun fust pour sa porcion executé et que Pierre Symon fu *plaagé*. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ 9184, f° 12 r°.)

Mais loyauté se va chargeant
Qu'eslargy soit en le *plesgeant*.

(A. CHART., *Liv. des quat. dames*, OEav., p. 644, éd. 1619.)

Pour *pleger* que ce qu'il leur disoit estoit véritable. (AMYOT, *Diod.*, XI, 9, éd. 1554.)

— Fiancer :

Comment le roy de Secille renvoya la fille du duc de Bourgogne, Catherine, laquelle estoit *plegie* a Loys son filz. (S. REMY, *Mém.*, ch. xxxiii, Buchon.)

— Faire raison à, tenir tête en buvant :

Veez cy Passetemps, au plus pres ;
Je-boy-a-vous, homme propice,
Et Je-*pleige*-d'autant apres.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condann. de Bancquet*, p. 286, Jacob.)

JE-BOY-A-VOUS.

Seigneur hoste, je boy a vous !

DISNER.

Et je vous *pleige* tout contant !

BONNE COMPAGNIE.

Mes amys, je boy a vous tous !

JE-*PLEIGE*-D'AUTANT.

Quant a moy, je *pleige* d'autant !
(ID., *ib.*, p. 292.)

Monsieur, vous soyes le tres bien venu : nous vous allons *pleiger*. (DES PERIERS, *Cymbalum*, dial. I, A v, éd. 1538.)

Et je vous *plegeray*. (RAB., *Gargantua*, prologue, éd. 1542.)

Puis se adressa au marchand, et derechief beut a luy plein hanat de bon vin lanternoy. Le marchand le *pleigea* gaillard, en toute courtoisie et honesteté. (ID., *Quart livre*, ch. vi, éd. 1552.)

Elle but sur la fin du soupper a tous ses gens, leur commandant de la *pleger*. A quoy obeissans ils se meirent a genouil, et meslans leurs larmes avecques leur vin, beurent a leur maistrresse. (PASQ., *Rech.*, VI, XV, p. 501, éd. 1643.)

Aux banquets qu'ilz faisoient, ilz se monstroient les uns aux autres les godets et les tasses plaines de vin, et les soubsteneans regardoient a qui ilz les portoient et vouloient, puis s'entredisoient : Hola, l'entends tu ? Celuy qui estoit tenu de *pleiger* son compagnon respondoit : Et quoy ? L'assaillant replicquoit : Ce que l'empereur a deffendu. (BRANT., *Grands Cupit. estrang.*, I, i, Bibl. elz.)

Norm., *pleiger*, protéger, défendre.

PLEGIERIE, voir PLEGERIE.

PLEGNIER, voir PLENIER.

PLEIANT, voir PLOIANT.

PLEIDEIS, voir PLAIDEIS.

PLEIDEREL, voir PLAIDEREL.

PLEIDIER, voir PLAIDIER.

PLEIDOIRE, voir PLAIDOIRE.

PLEIGAIGE, voir PLEGAGE.

PLEIGE, voir PLEGE.

PLEIEMENT, voir PLEGEMENT.

PLEIGER, voir PLEGIER.

PLEIGERIE, voir PLEGERIE.

PLEIGEUR, voir PLEGEOR.

PLEIGNAMENT, voir PLAIGNAMENT.

PLEIGNEMENT, voir PLAIGNEMENT.

PLEIGNESCE, voir PLANECE.

1. PLEIN, *plain*, adj. : *pleine sa hanste*, *pleine sa lance*, loc., de toute la force de sa lance :

Pleine sa hanste del cheval l'abat mort.
(Rol., 1204, Moller.)

Pleine sa hanste l'abat mort des arçuns.
(Ib., 1534.)

Plainnes lorlances les ont mors en estal.
(Les Loh., ms. Montp., f° 156^a.)

Plainne sa lance l'abati ens el pré.
(RAIMB., *Ogier*, 2444, Barrois.)

Toute *plaine sa lance* l'abat del ceval rous.
(Roum. d'Aliz., f° 9^a, Michélet.)

Plaine sa lance dou cheval l'abati,
Tire sa raigne, s'est ariere guenchi.
(Gerars de Viane, 1654, Bekker.)

— De la longueur d'une lance :

Plaine sa lance l'eslonga du destrier.
(RAIMB., *Ogier*, 10042, Barrois.)

— Riche :

Tant estoit riche et *plain* que ung chariot a quatre roncins n'eut seu mener son avoir. (Ger. de Nevers, 1^{re} p., p. 126, éd. 1727.)

— A *plain*, loc., pleinement, entièrement :

Et vit deus angres en l'etr voler
Dampne Deu a *plain* loant.
(Vision St Paul, Richel. 19525, f° 14^b.)

Confians a *plain* de la bonne loyauté et preudomie desdiz religieux. (20 mai 1416, *Ch. d'Isab. de Bav.*, Arch. Loir-et-Cher.)

Et seront tenus d'en payer, au prouffit de laditte ville, chineq solz tournois de nouvelle rente, sans diminution faite de l'autre rente que le ditte ville a sur ledit lieu, dont toute le ditte maison est et demora raboux, comme les ditte lettres le contiennent plus ad *plain*. (*Chirog. du 5 juill. 1430*, Arch. Tournai.)

Nous *applain* informez de... (Oct. 1452, *Compt. du R. René*, p. 308, Lecoy.)

Je vous absoudray tout a *plain*.
(Confess. Margot, Anc. Th. fr., I, 374.)

La bonté et capacité du gouverneur nous doit a pur et a *plein* descharger du soing de gouvernement. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. xiii, p. 199, éd. 1595.)

Je vous prie de vous employer a me procurer ce contentement, comme aussy a celuy que j'espere tirer par vostre moyen de son voyage, sur le sujet a *plain* contenu en son instruction. (22 oct. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 42, Berger de Xivrey.)

— Al *plain*, de toute sa force :

Enst doit ilh ferir al *plain*
Des esperons menement,
Tant ke cheval si roidement
Face curro ke les rens coupe.
(JACQ. DE BAISEUX, Scheler, *Trouv. Belg.*, p. 179.)

— De *plain*, de toute sa force :

Morz eirt cui il de *plain* ferroit.
(Brut, ms. Munich, 1476, Vollm.)

— *Le plein*, complètement :

Vos ki latin apris n'aveis
Lo plain romanz bien entendez.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Can. misc. 74, f°
32 v°.)

Une pucele escheveles
Çainte d'une cinture lee
Le fruit de mainte diverse ente
Le plain toz lor offre et presente
Après souper pour fruitaier.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 120°.)

— S. m., satisfaction, plaisir :

Et s'ele s'escrie
Quant sentira ta main :
Futez vos de seur moi,
Cartes pas ne vos aim :
Com plus le te dira
Et tu plus la destrain,
Join toi pres nu a nu,
Si en feras tot ton plain.
(*L'Art d'amours*, Richel. 1573, f° 179°.)

Pleust Dieu qu'il me convenist
Rentrer encor en tel estour
Et prendre mon certain retour
Parmi jonece et tous ses plains.
(*Froiss.*, *Poés.*, II, 23, 769, Scheler.)

2. PLEIN, voir PLAIN.

3. PLEIN, voir PELAIN au Supplément.

PLEINEIREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLEINETÉ, *plainn.*, *plenité*, s. f.,
plénitude :

De nostre seigneur Dieu est la terre et la
plainnetez de li. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 31 r°.)
Lit., plenitudo ejus.

Voulons que toutes les choses devant
ordenees soient destroitement gardees de
nos baillis et subges, retenue a nous la
plenité de la royal puissance de i declarer,
ruer ou corriger, adjoyster ou amenui-
sor. (1254, *Reg. Pater*, f° 46, ap. Duc., *Ple-
nitude*.)

La reondesce de la terre, ce d'environ,
et la *plenité* de lui, ce dont ele est pleine.
(*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 241°.)

Li sains hom l'en blasma et dist
Que plus plentivement mesist,
Et que plus eslargit sa main,
Et fesist le hanap tout plain.
Chil li monstra la *plenité*
Et la petite quantité
Du vin qu'il avoit entre mains.
(*Mir. de S. Eloy*, p. 49, Peigné.)

Après ce que fut venue la *plenité* du
temps ouquel la Sainte Trinité avoit or-
donné par l'incarnation du benoit filz de
Dieu pour veoir a l'umain lignage. (*De
vita Christi*, Richel. 181, f° 14°.)

— Réplétion :

Ce puet on savoir par *plainneté* dou
cors et par l'inflation des voinnes. (BRUN
DE LONG BORC, *Cyrgie*, ms. de Salis, f°
16°.)

PLEINIÈREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLEINT, voir PLAINT.

PLEINTEIF, voir PLEINTEIF.

PLEIS, voir PLAIS.

PLEISABLE, voir PLAISABLE.

PLEISIBLE, voir PLAISIBLE.

PLEISIMENT, voir PLAISIMENT.

PLEISSE, voir PLAIS.

PLEISSIER, voir PLAISSIER.

PLEIVIR, voir PLEVIR.

PLEIZ, voir PLAIS.

PLEJOUR, voir PLEGEOR.

PLEJURE, voir PLEGEURE.

PLEN, voir PLAIN.

1. PLENACE, voir PLANECE.

2. PLENACE, voir PLENESSE.

PLENAURE, voir PLANEURE.

PLENDEUR, voir PLAINEUR.

PLENEIRETÉ, voir PLENIERETÉ.

PLENER, voir PLANER.

PLENER, voir PLENIER.

PLENEREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLENERETÉ, voir PLENIERETÉ.

PLENESSE, *plennesse*, *plainnesse*, *pla-
nesse*, *plenace*, s. f., plénitude :

K'entant om per les dos cherubins qui
sunt apelei *plenace* de science ? (*Greg.
pap. Hom.*, p. 46, Hofmann.)

Ai Nostre Signour et de li est li terre et
toute sa *plennesse*, li cercle de toute terre
et touz sui habitanz. (*Psaut. de Metz*, XXIII,
1, var., Bonnardot.)

Et il lour ait donneit ceu qu'il ont voulit
et demandeit, et ait envoieit saturiteit et
plennesse a lour airme. (*Id.*, cv, 16.)

Si le t'ai dit de liesse et de *plainnesse* de
cuer en plourant et souspirant griefment.
(*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch.
XIII.)

Plenitudo, *planesse*. (*Catholicon*, Richel.
l. 17881.)

PLENEUR, *plaineur*, s. f., plénitude :

Lorsque (le corps lunaire) en sa *pleneur*
se monstre plus grant que l'ordinaire.
(CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 61, éd. 1603.)

Plus tost elles sont mises en terre, et
en temps le plus approchant de la *pleneur*
de la lune, en sa descente. (OL. DE SERR.,
Th. d'agric., II, 4, éd. 1605.)

En *plaineur* ou decours de la lune. (*Id.*,
ib., VI, 4.)

Sur la *plaineur* de la lune est le point
de mettre ces aux en terre. (*Id.*, ib., VI,
4.)

PLENEURE, voir PLANEURE.

PLENEYRAMENT, voir PLENIEREMENT.

PLENIER, *plennier*, *plener*, *plegnier*,
plainier, *plainnier*, *plaignier*, *plain-
gnier*, *plagnier*, *planier*, *planer*, adj.,
en parlant de choses matérielles ou
morales, complet, entier, absolu :

Qu'iloc orra lor ovre entiere
Qui mult est grant e *plenièr*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 453, Michel.)

De quoi la mere en fist .i. duel *plaignier*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 138 v°.)

VIII. Heues *plenières* avoit le bois de lé.
(*Parise*, 797, A. P.)

Plorent et funt dol *plener*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 10°.)

Aient *plener* usage en touz noz bois.
(1255, *Lett. de Sin. sire de Chastellvillain*,
Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Plenièr satisfaccion. (1273, *Lett. d'Aeliz*,
c^{me} de Blois, Marmout., Arch. Ind.-et-Loire.)

Et aez *planer* pover de corriger. (1290,
*Lett. de l'abbé de Tar. et l'abbesse de Buis-
sière*, Arch. C.-d'Or, H 78, 1042.)

Par *planier* tesmognache. (*Chron. de S.
Den.*, ms. Ste-Gen., f° 244°.)

Le conte n'avoit pas encore eu *planière*
deliberacion sur la dite requeste. (*Id.*, Richel.
2813, f° 401°.)

En celuy temps flourissoit a Paris philo-
sophie et toute clergie, et y estoit l'estude
des sept ars si grant et en si grant auto-
rité que on ne treuve pas que il fut oncques
si *plenièr* ne si fervent en Athenes ne en
Egypte ne en Rome. (*Grand. Cron. de France*,
Des gestes le roy Philippe-Dieudonné, III,
1, P. Paris.)

.VII. granz liues *plenières*. (*Hist. diverses*,
ms. Venise Marc. c iv 3, f° 18°.)

Nous adjoustons *plenièr* foy en ce cas.
(1315, *Cart. de St Magloire*, Richel. l. 5413,
p. 65.)

En *plener* et corporau possession. (28
déc. 1378, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Tu auras aulcunes foyz quelque consolacion,
mais elle ne te vaudra pas sacieté
planière. (*Intern. Consol.*, II, xxxviii,
Bibl. elz.)

Plenièr absolution. (*La tres ample et
vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 118°,
éd. 1486.)

J'ayme mieulx estre aux bois avec les loups,
(Ce dit le loup) en liberté *planière*,
Qu'estre captif en si dure maniere.
(*CONROZET*, *Fabl.*, LII, éd. 1578.)

Les Espagnols s'estans coulles dedans,
en usarent comme en une victorie *planière*.
(*MONT.*, *Ess.*, l. I, ch. vi, f° 8 v°, éd. 1588.)

La premiere excuse leur sert de *plenièr*
justification. (*Id.*, ib., l. II, c. viii, p. 252,
éd. 1595.)

— Grand, vaste, gros :

Granz et *plenièr* fu la corz.
(*Ben.*, *Troie*, ms. Naples, f° 6°.)

Et Ogier fu en son castel *plenièr*.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 8332, Barrois.)

Et cil l'assalent et devant et derier,
Et Ogiers hauce le poing qu'il ot *plenièr*.
(*Id.*, ib., 9301.)

G. aportent .i. mes de cerf *plenièr*.
(*Raoul de Cambrai*, 4831, A. T.)

Qi Raoul porte sur son escu *plegnier*.
(*Ib.*, 3538.)

En Origni le borc grant et *plaignier*.
(*Ib.*, 1477.)

.i. pré avoit merveilleux et *plagnier*.
(*Ib.*, 1392.)

Desor Rune fait faire .i. pont grant et *plenier*.
(*J. Bod.*, *Chans. des Sax.*, clxvi, Michel.)

Desous Montleon avoit un brueil *plenier*,
La entrent li baron, por lor cors aasier.
(*Ren. de Montauban*, Richel. 24387, f° 14 v°.)

Cort en un bois, si a fet un grant pel,
Grant et *plenier*, tot environ quarré.
(*Li Covenans Vivien*, 1186, ap. Joack., *Guill. d'Or.*)

Venoit apres ces .ii. tot son chamin *plenier*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12^b.)

Parmi un bois se met grant et fier et *plainnier*.
(*Ib.*)

Si acollirent lor grant chamin *plainier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 12^b.)

Fulant s'en vont tut un chemin *plener*.
(*Otincl.*, 1062, A. P.)

Bertrans, li fils Natmon, est ales atachier
Au pomel de la tor du grant palais *plenier*
Une enseigne vermeille.
(*Gui de Bourg.*, 3403, A. P.)

Noces hi ot grans et *plenières*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Addit.
15606, f° 110^a.)

Et fu le chastelain, qui tant ot le cuer fier,
Qui rendi Pestien le fort chastel *plainier*.
(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 3366, Charrière.)

— En parlant de l'homme, de haute
taille, fort, vaillant :

Sor sa poitrine avoit la main croisié
Dist l'uns a l'autre : Com est grans et *ple-*
niers.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., IX, p. 244, P. Paris.)

Cist furent d'armes mult vaillanz
E de bataille mult sachanz,
De cors mult granz e mult *plenières*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 239, Michel.)

Dont le regarde li fors rois Desier :
Mult le voit grant e corsu e *plenier*.
(*Raimb.*, *Ogier*, 3397, Barrois.)

Crestiens, freres, molt iers grans et *plain-*
gniers;
Molt iers fornés, bien sandles chevalliers.
(*Raoul de Cambrai*, 6916, A. T.)

— Violent, acharné :

A colps *plenières* de lur espies i perdent.
(*Rol.*, 3401, Müller.)

Iluec ou Saisne furent as François ajustant,
Fu li estorz *plenières* et la bataille grant.
(*J. Bod.*, *Sax.*, clxxxvii, Michel.)

Nous ferron sur Englois de moult grans coux
plenières.
(*La Bataille des trente Englois et des trente Bre-*
tons, p. 17, Crapelet.)

— Abondant, plantureux, riche :

Ves quels teres et quels rivieres
Et quels fores, com sont *plenières*.
(*Wace*, *Brut*, 6052, Ler. de Lincy.)

Pur les bois e pur les rivieres,
Ki en la terre sont *plenières*.
(*Id.*, *Rou.*, 3^e p., 3525, Andresen.)

Entre Alane, qui mult est loe,
E Jeco, qui n'est senz gelee,
Est Danemarché la *plenere*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 347, Michel.)

Alemaigne ont destrute, le grant pais *plenier*.
(*J. Bod.*, *Sax.*, xvi, Michel.)

Es granz monz maignent volentiers,
Es plus hanz et es plus *planières*.
(*Guillaume*, *Bestiaire divin*, 1664, Hippeau.)

Chacier en bois li un en vunt ;
Li autre aloent en riviero
La ou la seivent bien *plenières*.
(*G. de S. Pair*, *Mont St Michel*, 1739, Michel.)

Car puis que entre la gent fiere
En la terre qui est *planière*
Par le paiz s'espandent tuit.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13^a.)

— Fourni en marchandises :

La trouverait chose plaisant
Ou en la plaice pluz *plenières*.
(*Guerre de Metz*, str. 17^e, E. de Bouteiller.)

— *Plenier de*, qui a en abondance :

L'ost fu *plenières* et de pain et de vin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 10^a.)

Arivez sont breve ours en Kent ;
Co est d'Engleterre un conté
Q'ainsi est de la gent nomé,
Vers Orient, proef de la mer,
Plenières de porz por ariver.
(*Angier*, *Vie de S. Gregoire*, 2014, P. Meyer.)

— En vogue, en estime :

Ne voi si vaillant ne si sage
Qui les losengiers trop ne croite ;
Poi voi nului qui s'en croice ;
Ce est au jour d'ui la maniere
Qui plus est par le mont *plenières*.
(*J. de Condé*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 159.)

2. PLENIER, voir PLAINIER.

PLENIEREMENT, *pleinement*, *plenierement*, *plainement*, *plainierement*, *plainnierement*, *plaingnierement*, *planièrement*, *pleneyragement*, adv., pleinement, entièrement, complètement :

Contar vos ey *pleneyragement*
Del Alexandre mandament.
(*Alberic*, *Alexandre*, 25, Stengel.)

Jo t'en ferai par jugement
Ton droit avoir *plenierement*.
(*Wace*, *Brut*, 2811, Ler. de Lincy.)

Ci la purreiz par mei *plenierement* oir.
(*Garn.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 r°.)

Iceste vie, iceste aban
Mena *plenierement* un an.
(*Parton.*, 5375, Crapelet.)

Beles les fist sor tots rien,
Fines et frances et cortoisees
Plenierement, a larges loisees.
(*Ib.*, 5502.)

.xv. jorz *planièrement*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

Nous cognoissons que cele eglise nous
a fait nostre creant *plaingnierement* en deniers contans. (Sept. 1258, La Val Roy, Arch. Ardennes II 267.)

Nous nous tenons *plenièrément* pour

paiez. (Oct. 1280, N. D. de Chart., C 43, Arch. Eure-et-Loir.)

Se tindrent *plainierement* parpaiez. (1289, Jumieges, Arch. Seine-Inf.)

De divers mes, de divers vins
Fumes *plenièrément* servi.
(*Huon de Meant*, *Tornoement de l'Antechrist*, p. 13, Tarbé.)

Et veient q'ilz facent bien *plenierement*
lour overaigne. (*Tr. d'Econom. rur. du XIII^e*
s., c. xi, Lacour.)

Que il offrent a cele messe ausi *plenerement*
com il sont tenuz de offrir le jour de
la graunt feste du Pui. (*Le Feste de Pui*,
Lib. Custom., I, 222, *Re. brit. script.*)

Si comme il est contenu en commence-
ment de ceste presente œuvre *plainnièrément*.
(*J. de Vignay*, *Enseignem.*, ms. Brux.
11042, f° 80^a.) Var., *plaingnierement*. (Ms.
Brux. 9467, f° 48 r°.)

Si comme se contient *planièrément* en la
bible. (*Hayton*, *Liv. des hyst. des parties*
d'Orient, ms. Berne 125, f° 223^a.)

L'en dira de cecy par apres *planièrément*.
(*Oresme*, *Eth.*, Richel. 204, f° 368^a.)

Jusque a ce que nostre dicte ville de
Mascon soit *pleinièrément* fermee et close.
(28 août 1368, *Lett. de Ch. V aux baillis*,
recev. et prév. de Mâc., Arch. Saône-et-Loire.)

Mais sçavoir vueil *planièrément*
Les noms et l'estat de voz gens.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 240.)

O juge, voy *planièrément*
Que ce qu'il a fait et commis,
Comme hors [de sens] et desmis
De raison il a perpetré.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc.
Th. fr., III, 469.)

1. PLENIERÉTÉ, *pleneirété*, *plenereté*,
pleniérté, s. f., plénitude :

A Clarendune sunt li barun assemblé
Et li vesque i furent en grant *pleneirété*.
(*Garn.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 17 r°.)

Par lius est menchuges et sanz *plenereté*,
Et neporquant i ad le plus de verité.
(*Id.*, *ib.*, f° 3 v°.)

Ce que teus i a alument le cierge au
commencement dou servise seneffe la *plene-*
nereté de la deité, ce est que la deitez fu
plenières. (*Trad. de Beleté*, Richel. I. 995,
f° 53 r°.)

E si est *pleniérté* de lei
E signe de perfection en rei.
(*Pierre d'Arenun*, *le Secrét de secrez*, Richel.
25407, f° 176^b.)

2. PLENIERÉTÉ, voir PLAINIERÉTÉ.

PLENIERTÉ, voir PLENIERÉTÉ.

PLENIR, *pleny*, v. a., remplir :

On ne peut *plenir* thonne. (26 juin 1478,
Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de
Liège, p. 166.)

— *Pleni*, part. passé, plein, formé
complètement :

De Walays et Fraunceys sa rute fut *plenyé*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chr. Angl.*
n., t. I, p. 156.)

PLENISSIME, adj., très plein :

Cité *plenissime* de tous biens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 73 v°.)

PLENITÉ, voir PLEINÉTÉ.

PLENNER, voir PLANER.

PLENNESE, voir PLENESSE.

PLENNIER, voir PLENIER.

PLENTÉ, *-et, -ed, -eit, -ei, plan., pleyn., plaintais, prenté, s. f.,* abondance, multitude, grande quantité :

Al Segnur est la terre e la *plentet* de li. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxiii, 1, Michel.)

Le truverent i de vitaille e de el merveilleuse *plented*. (*Rois*, p. 373, Ler. de Lincy.)

Cherubin^{ço} est *plented* de science. (*Ib.*, p. 206.)

Plenté de grant avoir.

(*Fl. et Blancef.*, 1^o vers., 465, du Mériel.)

Les praeries jantes et li vergier planté,
Et la gaaignerie dont i avoit planté.

(*Ren. de Montaub.*, p. 6, v. 4, Michelant.)

De fueilles, de racines vivent, c'est lor *plantes*. (*Ib.*, p. 85, v. 25.)

Je ne me sauroie aviser

Que je seusse deviser

Nul bien dont il *plenté* n'eussent.

(*Dolop.*, 229, Bibl. elz.)

Adont recorderas les jors,
Et les delis et les douchours,
Les *plentes* et les signories
Que en cest siecle aras eues.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 154, P. Meyer.)

As grans batailles vont hurter,
En la *plenté* des chevaliers,
Iluec adrecent lor destriers.

(*Durm. le Gal.*, 7270, Stengel.)

Quar il (li pouver) n'a pas d'amis *plan-*
Dont il face sa voulenté. (*té*)

(*Rose*, ms. Lausanne, f° 12^o.)

Se li dix : Deus vos saut, belle,
Ki vos donait teil *plenteit*

De valor et de honteit.

(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 45, 46.)

Il ont amené si grant *prenté* de preudomes et de boens chevaliers que ge ne cuit mie que vos i puissiez riens gaeingnier. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 125^o.)

S'il en ist *plantez* et abondance. (*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 104 r°.)

Ait *plenteit* de richesses. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 14 v°.)

Car chi n'a mie *plenté* de gent. (*Istorie d'Outre Mer*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 183.)

La *plenté* de blez. (*De l'Ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 3.)

Jehans d'Audenarde, tisserans, a .iiii. ans, comme laron, pour *plenté* de filet qu'il a emblet a pluzeurs drapiers. (24 déc. 1314, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Banit a .iiii. ans, Arch. Tournai.)

Et de nuit et de jours *planté* d'Englois greva. (*Cur.*, B. du Guesclin, 653, Charrière.)

Il est grant *planté* d'ommes que se il le savoient Qui jamais en leur vie ne se marieroient.

(*Dit de Ménage*, 239, Trébutien.)

La *pleynté* de la douleur. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 41 r°.)

S'en allerent... avec grand *plenté* des gens de nostre dit tres redoubté seigneur devant le chateau de Boussut. (4^e *Compte de Christophe Gaultier, massard de Mons*, de la Toussaint 1477 à la Toussaint 1478, Arch. Mons.)

Quant on voit *plenté* de chaudes soris voller entour une maison. (*Evang. des Quen.*, p. 146, Bibl. elz.)

Il faudroit avoir des helephans grand *planté* a porter tant de maisons. (*Le Rom. de J. de Paris*, p. 63, Bibl. elz.)

S'esbahit on, si j'ai *planté*

De peine, tourment et souffrance.

(Cl. MAR., *Ballade de s'amie bien belle*, p. 266, éd. 1596.)

Comment Gargamelle estant grosse de Gargantua mengea grand *planté* de tripes. (*RAB., Gargantua*, ch. iv, éd. 1542.)

Ne verrons nous rien qui ne soit en nostre disposition, et si verrons de toutes part abondance et *plenté*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I, VI, f° 173 v°, éd. 1569.)

Petitot souvent fait *planté*.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 60 v°, éd. 1619.)

Estant chez luy et entre ses amis, il ne pouvoit faillir d'avoir *planté* de toutes commoditez. (*MONT., Ess.*, I, I, ch. XLVII, p. 182, éd. 1595.)

S'il te presente de la terre les fruitcs qu'elle porte en ses saisons, a grand *planté* aussi loyaument que toy, a toy mesme. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *A plenté*, abondamment, en grande quantité :

Des barons i ot a *plenteit*.

(*Florimont*, Richel. 792, f° 3^o.)

Et preisse seurement,

A planteis e a grant foison,

De qant ke fust en sa maison,

Trestot ceu ke m'eust mestier.

(*Dolop.*, 8314, Bibl. elz.)

Il est courageux *a planté*.

(*Mir. d'Amis [et d'Amille]*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 231.)

Des biens me faites *a plenté*.

(*Nativ. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 50.)

Ces nations, que nous venons de découvrir, si abondamment fournies de viande et de breuvage naturel, sans soing et sans façon, nous viennent d'apprendre que le pain n'est pas nostre seule nourriture : et que sans labourage, nostre mere nature nous avoit munis *a planté* de tout ce qu'il nous falloit. (*MONT., Ess.*, I, II, ch. XII, p. 298, éd. 1595.)

— Adv., beaucoup, très :

Li dessus dis messires Bertrains n'i presoit point *plenté*. (FROISS., *Chron.*, VII, 63, Luce.)

Sur ce, il ne furent nient *plenté* examinét. (*Id.*, *ib.*, I, 429, Luce, ms. Amiens.)

— Longtemps :

Depuis ne demora mies *plenté* que li chevaliers tous joians ordonna ses besoignes pour partir. (FROISS., *Chron.*, III, 254, Luce, ms. Amiens, f° 80.)

Quant il se furent *plenté* esbату, il commencierent a traire de leur kanons. (*Id.*, *ib.*, IV, 195, Luce.)

— Plus, davantage :

Icellui Blondel dist au suppliant moult arrogamment et par grant air que s'il en parloit *planté*, qu'il le getteroit sur les chiennez. (1406, Arch. JJ 160, pièce 317.)

Après ce que le roy Charles eust toute saisie la terre de Sens, et que il eust mis par toutes les fortes places ses garnisons et gens d'armes sans *plenté* arrester ou tarder. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune. éd. L. de Montille, p. 111.) Impr., *pleute*.

Puis sans crier *plaintais* s'en allerent saouls comme dogues. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 137, Bibl. elz.)

Norm., *plenté* ; Bessin, *pllanté*, Guernesey, *pllentai*, Lille, *plenté*, Rouchi, *pleinté*, Lorr., *plantéy*, La Bresse en Vosges, *piantou*, abondance.

PLENTEE, *plantee*, s. f., grande quantité, multitude :

De tute maniere de hee

I aveit gent trop grant *plantee*.

(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1037, Roq.)

Iluec trova Phileminis

A grant *plantee* de ses amis.

(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 3^o.)

On en avoit eu si grande *plantee* (de blé). (*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, clxvi.)

— *A la plantee*, en grande quantité :

Cordaille la royne prist or et argent a la *plantee* et bailla a Pescuyer. (*Brut*, Maz. 1309, f° 8 r°.)

— Veillée, fête où il y a un grand rassemblement de personnes :

Il tent le pié sans demoree ;

Atant es vos de randonee

Mon seigneur Pourchaz sanz atendre

Et vint Pelez le pié estandre

Et li a si grant cop doné

Que il l'a trestot estoné.

Que vos iroie je contant ?

Tant vont lor euvre demenant

Que le jor vint, adonc finent

Les *plantees* et si lessierent.

(*Ren.*, 29451, Méon.)

Quant le suppliant et autres eurent souppé, s'en alerent aux *plantees*, c'est assavoir a la feste et esbatement qui se faisoit en l'ostel de Jehan Ydier de plusieurs filles et compagnons de la ville d'Acquin ; laquelle *plantee* ou feste se fait chascun dimenche ou feste en la nuit, depuis la Saint Martin d'yver jusqu'a Careme prenant. (1444, Arch. JJ 176, pièce 699.)

PLENTEIBLE, voir PLENTIBLE.

PLENTEIF, *plenteif, planteif, plantatif, pleinteif*, adj., avec un nom de chose, abondant, fertile, plantureux :

Uncore serunt multipliee en veillece *plenteive*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xci, 14, Michel.)

Nul plus bel regne n'estot querre,

Plus *pleinteif* ne meilleur terre.

(*Ben.*, D. de Norm., I, 309, Michel.)

De la terre sez a devise

Que n'en est nule mieuz asise,

Ne, s'ele avoit pais, pleniere
De mer, de bois e de rivoere,
De terres larges, de chasteaus
Riches e *plenteifs* e beaux.
(*Id.*, *ib.*, II, 6311.)

Gaanz, labors e noreture,
N'ahanages n'anz *plenteis*
Ne les deffent d'estre chaitis:
De quant qu'atreient les esnuent.
(*Id.*, *ib.*, II, 26692.)

Home sos ciel ne riens qui vive
Ne vit forest plus *plenteive*
Qu'ele ert de ceris e de senglers.
(*Id.*, *ib.*, II, 9820.)

Concreent riche mainger
E *plenteif* a lor seignor.
(*Id.*, *ib.*, II, 11895.)

Si cum uns prez fust cist pais
De flors e d'arbres *plenteis*.
(*MARIE, Purg. de S. Patrice*, 1587, Roq.)

Malarz et anes ont pris en la contree,
Que *plenteive* riviere i ont trovee.
(*Aymeri de Narb.*, 1614, A. T.)

Plenteive estoit sa maisons
De gelines et de chapons.
(*Ren.*, Br. II, 33, Martin.)

Fores *plenteives*, rivieres
Buenes et heles et plenières.
(*Parton.*, 1451, Crapelet.)

Une cité ot a devise
Qui moult fu bien et belle assise,
Et *plenteive* outre maniere
De bois, de prez et de rivièr.
(*Dolop.*, 1017, Bibl. elz.)

Jaschieres *plenteives* et herbeuses.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129^v.)

.iiii. ruiissiaus de paradis si croissent
tant qu'il devienent .iiii. grant flun, dont
plusors terres sont *plantaives* et arsees.
(*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. c. IV 3, f° 9^v.)

Sa terre ne sera mais en ton labor *planteive*
ne abondanz. (*Id.*, f° 11^v.)

Moult a bone terre et *plantaive*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 271^v.)

Moult fu li castels bien asis,
Moult ert rice et *plente[iv]is*.
(*REN. DE BRAUJEU, li Biaus Desconneus*, 1861, Hippau.)

Et si est fete *plenteive* (la terre)
De l'ève qui de mer desrive.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible*, ms. Tours, f° 14.)

Totes ces terres sont moult *planteyves* et plaines de gent. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. 10, I.)

Leur terre est mout *planteyeve* et habundant. (*ORESME, Quadrip.*, Richel. 1348, f° 70^r.)

Une haie de coudres *plenteifs*. (*Acte de 1447*, Tabell. de Rouen, reg. 14, f° 73^v.)

— Avec un nom de personne, riche, qui a en abondance:

Riches, mananz e honorez
E *plenteifs* e assazex
Porras remaindre en cest pais.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 6304, Michel.)

Li vaissel de l'ost aloient chascun jor a Damietes et amenoit en l'ost viandes, si que li os estoit bien *plenteif*. (*B. LE TRES.*, *Cont. de G. de Tyr*, p. 398, Guizot.)

— Au fém., féconde, en parlant d'une femme :

Quant Rachel vit que ele n'estoit pas *plenteive*, ele ot envie de sa suer. (*Bible*, Richel. 899, f° 16^v.)

— Fig., fructueux, profitable :

Faires les prieres *plantaives*. (*J. DE VIGNAY, Enseignem.*, ms. Brux., 11042, f° 94^v.)

PLENTEIVEMENT, *plan.*, adv., abondamment :

Totes veies unt a mangier
E a vestir e a chaucier
Aukes plus *plenteivement*.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 11089, Michel.)
E il l'out garni noblement
E bien e *plenteivement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 34793.)

Et menjoit chascun jor *plenteivement*. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, f° 3^v.)

En leu du sanc espandi let du cors de lui en tesmoignage des innocenz, et arrousa cil let *plenteivement* la terre. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 280^v.)

Thelecusa, c'est S. Eglyse
Qui de nouvel faonnement
Empli Dieu *plenteivement*.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 131^v.)

PLENTEIVETÉ, s. f., abondance :

Il seront enyvré de la *plenteiveté* de ta meson. (*Bible*, Richel. 899, f° 241^v.)

PLENTETTE, voir PLANTETE.

PLENTEVOX, voir PLENTIVOS.

PLENTI, adj., abondant :

Cele nuit sejournerent a grant joie *plentie*.
(*Aiol*, 6526, A. T.)

PLENTIBLE, *-teible, plan.*, adj., qui produit avec abondance, fertile :

Rigua, terre *plantible* ou fertile. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 224^v.)

Li airs fu plus corrompuz et la terre mains *plenteible*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 3^v.)

— Suffisant, convenable :

A son mes joignoit une place :
A che faire ert asses *plentible*,
Petite estoit, mais mout pasible.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 28, Peigné.)

PLENTIEU, voir PLENTIF.

PLENTIEUVEUX, voir PLENTIVOS.

PLENTIF, *-tiu, plan.*, adj., abondant, fertile, plantureux :

L'aige *plenteive* de peissons.
(*Brut*, ms. Munich, 2032, Vollm.)

Un ille i a *plentiu* et bon.
(*Id.*, 1211.)

C'est Clermons en Auvergne qui est *plentius* et [haus.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 754, P. Paris.)

Li casteaus fu jadis de moult grant honor et moult *plentius* de tous biens. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 52^v.)

Le vile de Jadres est moult boine et moult *plenteive* de tous biens. (*ROBERT DE CLARY*, p. 12, Riant.)

Molt par sui mais fols quant jou pris
Ceste rivièr, fait li maistre ;
Elle soloit si *plenteive* oistre
De bon ges et a tous oistres.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 57^v.)

Ques ans fust *plentius* de forment,
Ou s'il deust molt grant froit faire.
(*A. DU PONT, Mahom.*, 52, Michel.)

Dont li biens est bons, *plentius*.
(*BARTHEL, Chans.*, à Grievil., Vat. Chr. 1522, f° 158^v.)

Dieus nous i maint sans ravalier,
Encor l'aplele camp *plentiu*.
Trop couvenroit l'omme soutiu
Qui vorroit dire le bonté
De cel douc camp ne la plenté
De Paradis dont jou dit ai.

(*RAOUL DE HOUDENC, Songe de Paradis*, 1120, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 239.)

Moult est *plentius* li cans des povres omes. (*Serm. du XIII^e s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98^v.)

En celui pays avoit une montaigne moult *plantaive* de tous biens. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 57^v.)

Il avint en une forest *plantaive* et pleine de toutes manieres de bestes, qu'il y avoit .i. mout grant lion et mout mal rechignant, maladif et malenconious. (*Gestes des Chinois*, p. 114, Raynaud.)

Deux tasses de bois *plantif* contenant .ix. acres de bois ou environ. (1409, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 9^r.)

— Au fém., féconde, en parl. d'une femme :

Guile est toz partout en toz tans.
Ainz ne fu fame si *plenteive* ;
Chascuns en a, nului n'eschive.
(*De Dame Guile*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 64.)

— Fig., fructueux, profitable :

En aucunes autres choses le fait de Marthe est mis au devant de l'oisiveté de Marie, c'est assavoir pour ce qu'il est plus convenable, plus guerdonnable et plus *plantif* et prouffitable a plusieurs en ceste presente vie. (*Miroir hist.*, Maz. 557, f° 60^r.)

PLENTIFTÉ, voir PLENTIVETÉ.

PLENTIOUS, voir PLENTIVOS.

PLENTIVEMENT, *plant.*, adv., abondamment, en grande quantité.

Plentivement lor departoit
Del sien.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 43, Peigné.)

Il fist mourir touz les autres enfans de l'autre femme, et a celle qui nulz n'en avoit il en donna *plentivement*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXIX, Bibl. elz.)

Champ., *plantuvement*.

PLENTIVETÉ, *-ivitet, -ivité, -iflé*, s. f., abondance, fertilité :

Tu visitas la terre e arusas li, de *plentivitet* enrichis li. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXIV, 9, Michel.)

Virent une isle ne mie lonc d'iaus, toute couverte d'arbres tres espes, qui avoient le fruit des devant dites crapes de *plentivité* nient creable. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 89, Jubinal.)

Plentiflé de toute ren. (Ms. Oxf. Bodl. Digby 86, f° 40 r°.)

PLENTIVIEUS, voir PLENTIVOS.

PLENTIVOS, *-liveus, -livous, -livus, -tevous, -tiuous, -tieveus, -tieuveux, -tivieus, plan., plain., adj.*, abondant, fertile, riche :

Mons *plentivous* et merveilleux !

RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, cccxxxiii, 6, Van Hamel.)

O saintuaires precieus,
O luminaires glorieus,
O dame rike, *plentivouse*,
Souffisans a loi et a tous !

(Id., *Miserere*, cclxxii, 1, Van Hamel.)

De metals de totes manieres
Sunt *plentiveuses* les manieres.

(*Brut*, ms. Munich, 13, Vollm.)

Et sunt les landes deliteuses
D(e) herbe et de bestes *plentiveuses*.

(*Ib.*, 27.)

Une cité mult rice et *plentiveus* et saine.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 36^a, Michelant.)

Inde e Ethiopie les regnes *plentivous*.

(*Th. de Kent*, ms. Durh., Bib. du chap., c. iv, 27, B, f° 7, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., IV, 121.)

Moult devez le marce avoir clere,
Car ele est et bone et pleniere,
De chevaliers bien *plentivouse*.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 37^a.)

Et faisoit feste merveilleuse
Et molt riche et molt *plentiveuse*.

(*Du Cheval de Jüst*, Flor. Ric. 2757, Romv., p. 102.)

... A une vile

Que l'estorie apiele Daniens
Ki *plentivouse* est de tous biens.

(*Mousk.*, *Chron.*, 3395, Reiff.)

La terre est bone e ample e merveilleuse,

En tut le mund n'en ad si *plentivouse*.
(*Bible*, Richel. 902, f° 10^d.)

Eufrates, *plentivos* de totes creatures.
(*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 19^d.)

Que nous aron louier precieus et *plentivieus*. (*Serm. lat. fr.*, xiv^e s., ms. de Salis, f° 26 r°.)

M'amie douce et gracieuse
De courtoisie *plentivouse*,
A qui j'ay donnee m'amours.

(*La Maniere de langage*, p. 390, P. Meyer.)

Fecondus, *plentiveus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Il entra en Hainnau, le pais *plentiveux*.

(*H. Capet*, 172, A. P.)

En la ville de Haindebourc, qui est grande et *plentiveuse*. (FROISS., *Chron.*, I, 328, Luce, ms. Rome.)

La plus *plentiveuse* saison de l'an, ou mois de octendre. (Id., *ib.*, I, 463, Luce, ms. Rome.)

Li chastiaus est durement grans et *plentiveus*. (Id., *ib.*, III, 143, Luce.)

Noces moult solempnelles et *plentiveuses*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 150, Soc. de l'H. de Fr.)

Terre *plentiveuse*, fertile, et de tres bonne congnoissance. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cccxxxiv, Buchon.) Impr., *plentiveuse*.

Rouchi, *plentiveu*, ample, abondant. Wallon, *plentiveu*, qui pousse à merveille, qui donne en grande quantité, ample, au delà de la mesure ordinaire ; éte *plentiveux*, être à l'aise dans ses habillemens, dans sa chaussure. Tournai, à *plentiveux*, en abondance, en parlant de nourriture.

PLENTIVOSEMENT, *-veusement, -vouusement, -voisement, plan.*, adv., abondamment, amplement :

Et les vaisseaz es queiz il avoit espendut mult petit de licor, trovat *plentivousement* vin espendanz. (*Dial. S. Greg.*, p. 35, Foerster.)

Laqueile (l'eau) corut tant sufflanment k'ele joskes a or fluist *plentivousement*. (*Ib.*, p. 67.)

Et leur venoient souvent pourveanches de Bourdiaux par terre et par aige, asses *plentiveusement*. (FROISS., *Chron.*, I, 383, Luce, ms. Amiens.)

Et estoient *plentiveusement* pourveu de tous vivres. (Id., *ib.*, II, 28, Luce.)

Et leur fist tous dounner a boire et a mangier *plentiveusement*. (Id., *ib.*, IV, 202, Luce, ms. Amiens.)

Et astoient les mures halt de .L. cubites *plentiveusement*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, I, 189, Chron. belg.)

Et tenoit le marchiet .vi. bonier *plentivoisement*. (Id., *ib.*, p. 190.)

Furnissies *plentiveusement* tous vos logis de vivres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Amiens.)

Wall., *plentiveusement*, abondamment, en quantité.

PLENTIVITÉ, voir PLENTIVETÉ.

PLENTUOS, *-eus, adj.*, abondant, fertile :

Grasse sor grasse est *plentiveuse*,
Feme sainte, simple et honteuse.
(*De sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 373.)

Terre *plentiveuse* a fructefier. (*Serm. lat. fr.*, xiv^e s., ms. de Salis, f° 24 v°.)

Cf. PLENTIVOS.

PLENTUOSEMENT, *-eusement, plant.*, adv., abondamment :

Lor terres ne seront dessertees qu'il ne soient repeu *plentiveusement* tant com il seront en ceste vie. (S. Graal, III, 204, Hucher.)

Sanz mesure... ou trop *plentiveusement*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 16 r°.)

PLENTUOSETÉ, *plantuouseté*, s. f., abondance, fertilité :

Il raenply la terre de toute *plantuouseté*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 128^e.)

PLENTUREUSETÉ, *-ecté, plant.*, *plantuouseté*, s. f., abondance, fertilité, fécondité :

Tu es gracieuse a Dieu, aux anges et aux hommes, a Dieu par humilité, aux anges par charité, et aux hommes par *plantuouseté*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 18 v°.)

L'en doit querir es terres fructifications et *plantuouseté*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 21 v°, éd. 1516.)

... Apres les .vii. ans

De *plantuouseté* de temps.

(CHRIST. DE PRIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 239 v°.)

Dieu subtante tous animaux, et par sa *plantuouseté* les paist et rassasie. (J. G. P., *Occult. Merv. de Nat.*, p. 78, éd. 1567.)

PLENURE, voir PLANEURE.

PLEON, voir PLOION.

PLERIPLULINONE, s. f., prob. altération de *pérripneumonie* :

Ceux qui ont apostumes es membres spirituels, comme pleuresie ou *periplulnone*. (*Le grant Herbiar*, f° 14 r°, Nyverd.)

PLESANTERIE, voir PLAISANTERIE.

PLESDOIER, voir PLAIDOIER.

PLESGE, voir PLEGE.

PLESGERIE, voir PLEGERIE.

PLESGIER, voir PLEGIER.

PLESSE, voir PLAISSE.

PLESSEE, voir PLAISSEE.

PLESEUR, voir PLAISSEUR.

PLESSIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLESSIER, voir PLAISSIER.

PLESSIS, voir PLAISSEIS.

PLESSOIR, voir PLAISSOIR.

PLESTOIER, voir PLAIDOIER.

PLESURE, voir PLEDURE.

1. PLET, s. m., maille ?

Une pannethere a *plet*
Faicte de telle.

(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuvr., t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

2. PLET, voir PLAIT.

PLETE, voir PLATE.

PLETEUR, voir PLAITEUR.

PLETRE, voir PLATE.

PLETTE, voir PLATE.

PLEUGEUR, adj., pluvieux :

Nothus, un vent *pleugeur*. (*Gloss. de Salins*.)

- PLEUMAS**, voir **PLUMAS**.
- PLEURABLE**, voir **PLORABLE**.
- PLEURABLEMENT**, voir **PLORABLEMENT**.
- PLEURAMMENT**, voir **PLORANTMENT**.
- PLEURE**, voir **PELEURE**.
- PLEURECHANTE**, voir **PLORÉCHANTE**.
- PLEUREMENT**, voir **PLORÉMENT**.
- PLEURERESSE**, voir **PLORÉRESSE**.
- PLEURERIE**, voir **PLORERIE**.
- PLEUREUX**, voir **PLOROS**.
- PLEURESIN**, *-sim*, s. m., pleurésie :
- Pleuresin*. (*Cyruurg. albug.*, ms. de Salis, f° 178^b.)
- Pleuresim*. (*Ib.*, f° 97^a.)
- PLEURIS**, *pliris*, s. f., sorte de drogüe :

Et gingenbraz alixandrin
Et *pleuris* ororticon.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 22^a.)

Lor dient il, ce m'est avis,
Qu'il ont giginbraiz et *pliris*,
Et diadragum et rosat,
Et penidoïn et violat.
(*Guior, Bible*, 2620, Wolfart.)

- PLEURISON**, voir **PLOROISON**.
- PLEUROIR**, voir **PLOROIR**.
- PLEUVIGNER**, voir **PLOVINER**.
- PLEUVINER**, voir **PLOVINER**.
- PLEUVIR**, voir **PLEVIR**.
- PLEUVOIR**, *plouvoir*, v. a., arroser, inonder :

Hom, pense, ne t'en dirai plus,
De quel ondee tu fus plus ;
A cheste pluie pense ades.

(*RECLUS DE MOISI. NS, Miserere*, xviii, 7, Van Hamel.)

— Faire tomber comme la pluie :

Quand Israel a Dieu servoit,
Marchant a ses commandements,
Le ciel sur luy manne *plouvoit*
Dont il prenoit les nutriments.

(*Les Complaint. des monniers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 68.)

— *Pleu*, part. passé, tombé en pluie :

Ne mangue fors pain et boit aigue *pleue*.
(*Renaut de Montaub.*, p. 378, v. 37, Michelant.)

PLEUX, voir **PELEUX**.

PLEVENE, voir **PLEVINÉ**.

PLEVENIE, s. f., fiançailles :

Presenté 2 kanes de vin au mayeur, au soupper en l'œurieul des Cloquiars aux *plevenies* de M^e Jehan du Bosquel qui avoit

pleveny la fille de Pierre de Machy. (*Pièce du 2 juin 1449*, ap. Calonne, *la Vie municipale au xv^e siècle dans le Nord de la France*, p. 212.)

PLEVENIR, *-nyr*, v. a., se fiancer avec, donner sa foi à :

Presenté 2 kanes de vin au mayeur, au soupper en l'œurieul des Cloquiars aux *plevenies* de M^e Jehan du Bosquel qui avoit *pleveny* la fille de Pierre de Machy. (*Pièce du 2 juin 1449*, ap. Calonne, *la Vie municipale au xv^e siècle dans le Nord de la France*, p. 212.)

PLEVER, *pluver*, v. a., syn. de *plevir*, engager :

E kj larun encontre, e sanz cri, a acient, li leit aler, si l'amend a la vaillance de larun, u s'en espurge per *plever* fei que il laroun nel sout. (*Lois de Guill.*, § 48, Chevallet.) Impr., *plener* lei.

Dont me *pluveres* vous vo foi,
Fait li prestres, que je serai
Demain païtes.

(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 53.)

PLEVIGNE, voir **PLRVINE**.

PLEVINE, *plevigne*, *pleuvine*, *plevene*, s. f., cautionnement, engagement, promesse faite en justice ou avec serment; garantie :

Molt est fame muable toz jorz an son termine :
Ce q'au matin promet leaument en *plevine*,
Por fin neant le tot et aillors le destine.

(*J. Bod.*, *Sax.*, c. lxxv, Michel.)

Car moi por vostre garison
Poes, dist il, metre en prison,
Por *plevines* ou por ostages.

(*Rose*, 8121, Méon.)

Si ot encore en lor *plevines*
Que qui ainz venist a meschines
En quel point ou en quel'endreit
Que li uns d'els l'autre atendreit.

(*De la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, Romv., p. 422.)

Jo te presterai se tu veus sour ta foi et sour sa *plevine*. (*La Vie M. S. Nicholai*, Bilingual. fr.)

A la condennation et es expletz et proces faitz en l'annee, et a delivrer de son serment et des *plevignes* ou il auroit aultrefois mis, dont les pleges ou le leur seroient prins et tenus. (*Cout. de Bret.*, xvi^e s., f° 11 v°.)

Plevine, *plevine*, promesse de pleger caution. (MONET, *Parallèle des langues*, Rouen 1632.)

Plevine, ou caution, promesse de pleger. Bailler quelque chose en *plevine*. Demeurer quitte de sa *plevine*. (*Duez, Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

— Fiançailles :

On li doit demander s'ele se consenti puis a li de se bonne volenté, sans force, par *plevine* ou par mariage. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. xxx, 98, Beugnot.)

Avant que les *plevines* ne les espousailles fussent fetes. (*Ib.*, *ib.*, c. xxxiv, 49, var.)

L'autre jour vi pour moi mon chier pere mourir ;
A .i. franc chevalier m'avoit faite *plevir* ;

Or est il pour moi mort ; je me doi bien hair !
Florence dist ; Vrai Diex, comme dure *plevine* !
(*Le dit de Florence de Romme*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 94.)

On lit dans un glossaire du xviii^e s. :

Plevine, terme des coutumes de Bretagne et de Normandie, qui signifie caution, plege. (PRÉVOST, *Manuel Lexiq.*)

PLEVINER, voir **PLOVINER**.

PLEVIR, *plevyr*, *plevir*, *plevir*, *plevyr*, *pluvir*, verbe.

— Act., engager :

Tant chevalchierent Guenes e Blancandrins
Que l'un a l'autre la sue feit *plevit*
Que il querreient que Rollanz fust ocis.
(*Rol.*, 402, Müller.)

Li frere(s) lur jurerent e lur fei lur *plevirent*
Que ja ne lur faldrunt e cil altretel firent.
(WACE, *Rou.*, 2^e p., 63, Andresen.)

— Cautionner, garantir :

La le *plevissent* et parons et amis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 48^b.)

Je suis tout seur et sçay bien qu'oncques mon fils ne fist chose qui fust ou pust estre contre vous, ne de quoy il pust avoir blasme, et de ce je l'ose bien *plevir* et respondre pour luy. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 15, Kerv.) Impr., *plenir*.

La pousse est noble et prudente ;
La grand amy belle et gento ;
La tante en bonté veul *plevir*
Tant et plus.

(CL. MAR., *Rond. de trois Alliances*, p. 360, éd. 1596.)

Plevir une marchandise bonne et loyale. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— En partic., donner sa foi à, se fiancer avec :

Que il espousast sa sereur que il avoit devant *plevie* et a cui il estoit tenuz par sa fiance. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 297^a.)

Quant la filho de son oncle ot *plevie*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 1541, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Accorder en mariage :

Car la pucelle fut *plevie*
A homme de noble lignie
Auquel son pere l'assena,
Cil l'espousa et l'emmena
Bien loing en autre region.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 3299, Cocheris.) Impr., *plentié*.

Accepi illam mancupio, je l'ay receu comme mienne, et telle m'a esté *pluvie*. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Accipere.)

— Promettre, jurer, certifier :

Jo vus *plevis* qu'en vermeil sanc iort mise.
(*Rol.*, 968, Müller.)

Je les oi *plevir* et afier
De moi tolir vers vous par poesté.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6 r°.)

Entre Ernulf e le duc fu la paiz devisee,
D'amedous parz l'unt bien li cumpaignun grace,
Chescun[s] l'a par sa main e *plevie* e juree.
(WACE, *Rou.*, 2^e p., 1953, Andresen.)

Je le vos vi et *plevir* et jurer.
(*Raoul de Cambrai*, 842, A. T.)

En la moie foi vous *pluvius*
Que moult doi bien servir amour.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 34^a.)

Loiautes vous avons *plevies* et jurees.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 15, P. Paris.)

L'estoïre tert si rimee, par foi le vous *plevi*
Que li mesentendant en seront abaubi,
Et li bien entendant en seront esjoï.
(*Berte*, 19, Scheler.)

Si chiet a terre, je *pleuvy*
Qu'il nous fera trestous bien rire.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 407.)

Quant au prier sur toutes bestes
Je la vous *plevy* la plus sotté.
(L. MAR., *Coll. d'Erasmus*, Vierge mespris. mariage. C VI r°, éd. s. d.)

Je ne *pleuvy* aucune certitude, si ce n'est
de faire connoistre ce que je pense. (MONT.,
Ess., I. II, ch. XI, f° 169 r°, éd. 1588.)

Il falloït, ou que ceste princesse eust
esté pleine de grande piété, ou saint
Gregoïre d'impïeté, de nous l'avoir par ses
lettres *pleuvie* autre qu'elle n'estoit. (EST.
PASQ., *Rech.*, V, 12, éd. 1723.)

La pierre bien mise en pratique,
Je la vous *plevis* pour antique.
(TABOURNOT, *Touches*, I. V, f° 20 r°, éd. 1588.)

Qui notera combien de fois il luy est
advenu de penser bien tenir et entendre
une chose jusques a la vouloir *plevir*, et
en respondre a autruy et a soy mesme, et
que le temps luy a puis faict voir du con-
traire, apprendra a se delfaire de ceste
arrogance impertune et querleuse pre-
sumption, ennemie capitale de discipline
et de verité. (CHARR., *Sag.*, I. I, ch. I, p. 4,
éd. 1601.)

— Neutr., porter caution :

.xxx. parent li *plevisissent* leial.
(*Rol.*, 3847, Müller.)

— Réfl., prendre un engagement mu-
tuel :

A tant se sont *plevi* et afié
Qu'il gaiteront la belle a retourner.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6^a.)

— *Plevi*, part. passé, lié par un ser-
ment :

Mes compains estes et jures et *plevis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 54.)

Mes compains estes et *plevis* et jures.
(*Gar. le Loh.*, 1^{re} chans., XXXIII, P. Paris.)

— Engagé par serment :

Et cranté a tenir par foi *plevie* par devant
le majeur et les jureis de saint Quentin. (*Chi-
rog. de juin 1219*, Arch. mun. S.-Quent., I,
24.)

— Agréable, parfait :

Je croy que ne sauriez faire
Aulmosne mieulx a Dieu *plevie*
Qu'a moy ; car j'ay toute ma vie
Esté contrefaict, impotent,
De peu de chose suis content.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 10^b, éd. 1537.)

Mais mon ame est es cieulx ravie
Avec vous par amour *pleuvie*
En gloïre celeste.
(*Ib.*, vol. I, f° 29^b.)

Laissez nous ung peu deporter ;
En son corps pour amour *pleuvie*
Rien plus ne nous peut conforter,
Puis que l'ame est es cieulx ravie.
(*Ib.*, vol. II, f° 34^a.)

Une substance ordonna mieulx *pluvie*
Que restaurant ou cordial condit.
(CRETIN, *Chantz roy.*, f° 1 v°, éd. 1527.)

— *Plevie*, s. f., fiancée :

Amis, ce dist le dame qui moult fu enseigne,
Se de .iii. crois roiaus est l'espaule vestie
Vermelles qui y sont par tres grande maïstrie,
Tu yez li miens maris, et [je suis ta] *plevie*,
Mais autrement n'y puet le coze estre averie.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 198 r°.)

Icellui Mahieu estant a une feste qui se
faisoit a une *pleveye* ou fiancée. (1414, Arch.
JJ 167, pièce 437.)

Beauce et Perche, *pluvir*, garantir :

Cette étoffe ne me semble point bien
fine, me la *pluvissiez*-vous sus estain ?
(*Bourgeois poët.*, IV.)

PLEVISON, s. f., engagement, pro-
messe avec serment :

Ainc rendre ne les volt, se issi non
Que quite s'en ireient par raencion ;
É de ce li feimes bien *plevison*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 350, Michel.)

PLEVISSABLE, adj., saisissable en ga-
rantie :

Que ladicté terre ensy appartenent a la
dicté englise comme dit est, ne puet ne
doit pour quecumque cause, juste ou rai-
sonnable, estre gagable, *plevissable* ne
guerriable pour nostre fait. (1382, *Cart. de
Remiremont*, ap. Duc., *Plevimentum* sous
Plegius.) Impr., gayable, *pesvissable*.

PLEVISSAGE, *pluvissage*, s. m., cau-
tionnement :

Lequel Jehan Frohen estoit venu au dit
lieu de S. Crespin ou bois, au *pluvissage* de
Jehan Saillard. (1466, Arch. JJ 200, pièce
176.)

PLEVISSAILLES, *-visailles*, s. f. pl.,
fiançailles :

Avant que les *plevissailles* ne les espou-
sailles fussent fetes. (BEAUM., *Cout. du
Beauv.*, c. xxxiv, 49, Beugnot.)

J'ai pris le jour des *plevissailles*,
Puis prurons jour des espousailles.
(PHIL. DE REMY, *Jehan et Blonde*, 2233, A. T.)

Jehan Crouset et la ditte Oudineté de-
voient *plevir* et fiencer l'un l'autre ;... les
dittes *plevisailles* ne se peuvent faire. (1388,
Arch. JJ 132, pièce 270.)

PLEVISSANCE, s. f., cautionnement,
garantie :

Garniz de cele seurte,
Sanz *pleviissance* d'autre main,
Vindrent la François l'endemain.
(GUILART, *Roy. lign.*, 14794, W. et D.)

PLEYEUX, s. m., plieur :

Ont faict marché d'un *pleyeux* de linge
de plaier huit douzaines de serviettes et
huit nappes ouvrees. (*Extr. des reg. du*

bur. de la ville de Paris, Arch. cur., 1^{re} sér.,
t. III, p. 458.)

PLEYGE, voir PLEGE.

PLEYNTÉ, voir PLENTÉ.

PLEYON, voir PLOION.

PLEYS, voir PLAIS.

PLEYTTE, voir PLATE.

PLIACE, *plyace*, s. m., natte :

Et li hom Deu manes lo comandat geteir
en sa cele en un *plyace* en cui il soloit
oreir, ki del pople est apeleiz nate. (*Dial.
Greg. lo pap.*, p. 75, Foerster.) Lat., Præ-
cipitque vir Dei statim eum in cella sua in
psiathio, quod vulgo matta vocatur, in quo
orare consueverat, projici.

PLIAISON, s. m., action de plier :

Tous animaux qui font leurs petis en
vie se mettent a genoux des pieds de de-
vant, et replient les jarrets de derriere,
tout au contraire. Quant a l'homme, il a la
pliaison des jambes et des bras toute con-
traire. (DU PINET, *Pline*, XI, 45, éd. 1566.)

PLICACION, *-tion*, s. f., inflexion,
pli :

De la cure des froisseures, des disloca-
tions, des torsions et des *placions* des os.
(H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 4^b.)

Le ventre ne se travaille point ne ne se
moeut comme les autres parties du corps
font, pource qu'il ne y a nulles *placions*
ne nulles inflexions ou incurvations. (EVRART
DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f°
99^a.)

— Fig., action de louvoyer, excuse
embarrassée :

La veue
Li fust obscurcie et troblee,
Tant eust la langue doblee
En diverses *placions*
A trover escusacions.
(*Rose*, 18322, M6on.)

PLICETTE, voir PELIGETTE.

PLICHE, fém., voir PELIS.

PLICION, voir PELIÇON.

PLICHONNET, voir PELIÇONNET.

PLICHONNIER, voir PELIÇONNIER.

PLICHUN, voir PELIÇON.

PLICIER, voir PELICIER.

PLIÇON, voir PELIÇON.

PLIÇONNEL, voir PELIÇONNEL.

PLICQUE, voir PLIQUE.

PLICTE, voir PLITRE.

PLIE, s. f., pli :

Plie. Ruga. Plin. plica. It. piegha. (*No-
mencl. octil.*, éd. 1619.)

PLIEMENT, voir PLOIEMENT.

PLIEURE, voir PLOIEURE.

PLINDISSE, s. f., plie, poisson ?

Molues, *plindisses*. (2 juill. 1582. *Ch. et privil. des xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, 132.)

PLINGE, s. m., plongeon, sorte d'oiseau :

Soixante et dix poulles a fleur,
Trente en rost et quarante en four,
Cent plinges, deux cents cormorandes.

(*Monolog. des nouv. soiz de la joy. bende*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 15.)

PLION, voir PLOION.

PLIONNER, voir PLOIONNER.

1. **PLIQUE**, *plique*, s. f., applique, se disait des émaux exécutés sur plaques de petites dimensions, et montés de manière à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfèvrerie, ou même cousus sur étoffe :

Une coupe d'or, esmaillee de *plique*, a esmeraudes et a rubis d'Alexandre et semée de perles. (1363, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 287.)

Une coupe d'or a couvescle, semée d'esmaux de *plique*. (*ib.*)

Une couppe d'or ouvree par dehors a menus ouvrages et esmaillee par dedans a fonds a esmail de *plique*. (1424, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lobin., II, 921.)

A l'entour du diadesme y a quatre esmaux de *plique*. (*Trés. de la cathéd. de Bourges*, Mém. des Antiq., t. XXIV.)

Il y avoit vers sur la tombe escripz, laquelle estoit a branches de lorier comme par chappelez faite au tour de vert esmail de *plique*, sans autres figures faictes dedans. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 129, Quatre-barbes.)

Et est a pincer que si le cas fust lors advenu (la mort du pape) que maistre Georges, cardinal d'Amboise, estoit en voye d'en avoir les clefz a *pliques* pendues a sa saincture. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 98 v^o.)

2. **PLIQUE**, s. f., pli :

Robe dois avoir propre et nette,
Au corps et au colet bien fette,
Si que ton corset ne ta cote
Ne fachent *plique* ne hancote.
(*Clef d'amour*, p. 13, Tross.)

Tire ta cauche a la lantere
Si que n'i ait *plique* ne fronche.
(*ib.*, p. 14.)

PLIQUIER, v. a., payer :

Plusieurs amendes *pliquees* a la promotion de Jehan Regnaut. (1379-80, *Compte de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, f^o 49 r^o, et 1412-13, *Compte de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1560, f^o 41 r^o.)

Cf. PLOIER.

PLIRIS, voir PLEURIS.

PLISSE, voir PELICE.

PLISSON, voir PELIÇON.

PLISTRER, voir BELISTRER au Supplément.

PLITE, voir PLITRE.

PLITRE, *plite*, *pliete*, *plitte*, *pelistre*, s. f., syn. de *plique*, applique :

Esmaux de *plite*. (1328, *Inventaire de la royne Clemence*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 287.) Impr., *plice*.

Lequel chappel garny de boutons, de perles rondetes et menues et orfroisees de bisete d'or de *plitte*, et de grosses perles. (1351, *Compt. roy.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 412.)

Une aiguiere d'or tenant une pinte, semée d'esmaux de *pliete*. (1353, *Invent. du garde meuble de l'argent.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 305.)

Et ou milieu a esmaux rons de *plitre*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n^o 516, Laborde.)

Un calice d'or plain, esmaillié d'esmaux de *plite* par le pommel. (1380, *Inv. de Ch. V*, n^o 233, Labarte.)

Deux esmaux de *plite*. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 318, Douët d'Arcq.)

Ung tres riche voirre, tout fait d'esmail de *plistre* a jour, qui se met en trois pièces, c'est assavoir le corps de voirre, le couvescle dessus et le pié, ouquel a en la poignee une fleur de lis, faicte dudit esmail de *pelistre*, tous bords d'or. (1420, *Ducs de Bourg.*, n^o 4217, Laborde.)

PLITTE, voir PLITRE.

PLOCAGE, voir PELUCHAGE.

PLOÇON, voir PLOIÇON.

PLOCKER, voir PELUCHIER.

PLOCQ, voir PLOICH.

1. **PLOCQUER**, v. a., frapper, battre ?

Des povres gens plus ne te mocques,
Ou de bref tomberas a locque
De ceux lesquelz on voit mocquez
Et a coups de langue *plocquez*.

(1556, *Le plaisant Quaquet et resjuyssance des Femmes pour ce que leurs maris n'yrongnent plus en la taverne*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 186.)

2. **PLOCQUER**, voir PELUCHIER.

PLOCURE, voir PELUCHURE.

PLOCU, voir PELUCHU.

PLOCURE, voir PELUCHURE.

PLOGE, voir PLEGE.

PLOGERIE, voir PLEGERIE.

1. **PLOI**, *ploy*, s. m., tour, contour :

A tant a osté l'eaume dont li laz sont d'orfoit,
Puis a de la vantaille fait deslacier le *ploi*.
(J. Bod., *Sax.*, LXXI, Michel.)

Qui veult aler en liu ou il anioie
Cil est bien hors du *ploi* de la corroie.
(BRXT., *Chans.*, à Grieviler, Vat. Chr. 1490, f^o 167^a.)

Cil qui le conduisoit luy jetta le tiers *ploy* du fil par dessus les espaulles. (*Grand. Cron. de France*, Charles le Chauf, XIII, P. Paris.)

Celle mer prent son *ploy* es Occismes a retourner vers les Septentrionels. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

— Ordre, ligne :

Par delez une haie, ou grant fu li destrois,
Estoient ordené, et tiennent bien leur *plois*.
(Cuv., B. du Guesclin, 4297, Charrière.)

N'i a celui ne sache de bataille les *plois*.
(*ib.*, *ib.*, 11076.)

— Lien :

Or m'aves vous tenu longuement en vos *plois*.
(*Chev. au cygne*, 10657, Reiff.)

Bien est entres de boine amour el *ploi*
Qui de sen gré veut les pecies laisser.
(WULF. DE BERGHEM, *Chans.*, ap. Maetzner, *Allfr. Lieder*, p. 69.)

— Maille du haubert ?

Dix cresttiens a mors Abilans, ly fors roys,
Ançois qu'il retournaest ne qu'il perdist ses *plois*.
(*Chev. au Cygne*, 27320, Reiff.)

Et ly Moryen fierent de martiaus as bons *plois*.
(*ib.*, 9164.)

Quant je vi son seigneur combattre,
Et la baniere a terre abatre
D'Alençon, et rompre les *plois*
Celle de Flandres et de Blois.
(COLIN, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 176.)

— Clôture formée de branches pliées et entrelacées :

Closture de haye morte par la dite coustume se doit faire de borne a autre entre deux limites; et s'il y avoit bornes diverses en tout entierement, elles doivent par mesureur juré estre redressees a plomb et a ligne. Et encores aucune peut en ses tenemens faire *ploy* s'il ne le montre par bornes ou autres suffisants enseignements. (1628, *Cout. du bailliage de Hesdin*, Nouv. Cout. gén., I, 342.)

— Etat, situation, disposition :

Jamais ne te tenray en vie ne en tel *ploy*.
(*Chev. au cygne*, 1330, Reiff.)

Pour moi oster de si mal seant *ploi*,
Me renc je pris, bons rois, par devers toi.
(*Enf. Ogier*, 3191, Scheler.)

Or m'aves en tel *ploy*
Mis que jamais ne vous crenai.
(*Ju de la capete*, 302, Raynaud, *Romania*, 1881, p. 529.)

La chose fu muee en autre *ploi* en pou d'eure. (MÉNESTR. DE REIMS, 219, Wailly.)

... Illec s'est pourvens
De tournoier a cel tournoy,
Car amours le tient en tel *ploy*
Qu'il desire tant d'armes faire
Que ses fais puist sa dame plaire.
(*Couci*, 3258, Crapetlet.)

Si demoray huit jours, ce croy,
Pour la chose mettre en bon *ploy*.
(*ib.*, 4271.)

Ma mere si fu Rose qu'as mis en povre *ploi*.
(*B. de Seb.*, t. II, p. 359, Bocca.)

Depuis qu'il vint cesser nostre soufrance,
Notre ennemi furent en petit *ploy*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 48, A T.)

A Sains Denis serais remis en promir *ploy*.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 9183, Scheler,
Gloss. philol.)

Je croy encor seroit le pais en grant *ploy*,
(*Id.*, *ib.*, 32376.)

Qu'un pou de gens n'avoit o soy,
Mais ils estoient de tel *ploy*
Que le roy (Alexandre) par eulz con-
Maint royaume dont possessa. [questa
(*Ms. Genève 179^{ms}*, Ritter, *Poés. des XIV^e et XV^e s.*,
p. 31.)

Le mautalant de nostre bonne gouge,
voyant son mary en bon *ploy* et a son
droit, ne se monstra meshuy si aspre ne
si venimeuse. (Louis XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Helas ! chetive, bien je voy
Que jamais n'auray, par ma foy,
Avec[ques] vous fors que tourment :
Je suis ploïee en povre *ploy*,
J'ay ja mon dernier sacrement.

(*Complainte douloureuse du nouv. marié*, *Poés. fr.*
des XV^e et XVI^e s., IV, 41.)

— En mille *plois*, mille fois :

Ca bin tempre seirat en milhe *plois* doubles.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, II, 1102, Scheler,
Gloss. philol.)

Cf. PLOIT.

2. PLOI, *ploy*, s. m., caution :

Et le constraint a lui amender, et avoit
receu le *ploy* de l'amende. (1372, *Sentence
du bailli d'Amiens*, ap. Duc., *Plicare emen-
dan.*)

Le fait ainsi advenu et confessé par le
dit Perrin, ycellui Perrin, pour obeir a jus-
tice, fist *ploy* d'amende. (1375, Arch. JJ
10¹, pièce 251.)

PLOIABLEMENT, adv., comme une
chose facile à plier :

Flexibiliter, *ploiablement*. (*Gloss. lat. fr.*,
Richel. I. 7679.)

PLOIABLETÉ, s. f., qualité de ce qui
es: pliable :

Flexibilitas, *ploiabilité*. (*Gloss. lat. fr.*,
Richel. I. 7679.)

PLOIANT, *pleiant*, adj., souple, au
sens moral :

Geo est la riens u plus entent,
Qu'a toz devins comandemenz
E as sainz amonestemenz
Fu si suzmis, si entendanz,
Si benignes e si *pleianz*,
Que de sei i fist livrement
Senz nul autre retenement.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 8021, Michel.)

1. PLOICH, *plouich*, *plouch*, s. m.,
pléssis, clôture en branches entrela-
cées :

Seans au *plouich* d'Auvilers. (1293, *Cart.
de Cauchy*, p. 352, Bétencourt.)

Item ait encore davant part toute l'artil-

lerie et harnas de deffense qui est en ma
porte au *ploich*. (BOUTELL., *Test.*, à la suite
de la *Somme rur.*, 2^e p., f^o 70^a, éd. 1486.)

— Chose qui se plie, charnière :

Cloux a *plouch*. (1458, Béthune, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nivern., *playis*, haie faite au moyen
d'arbres ploiyés.

Nom de lieu, le *Plouich* (Nord).

2. PLOICH, *ploych*, *plocq*, s. m. ?

Demi cent de laine de *ploich* pour le
halle parmi le voiture. (1335, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

r. c. de lainghe de *ploych* présenté au
canchelier de France lors du séjour du roi
a Lille. (1366, *ib.*)

La balle de *plocq*, .vii. d. (*Pièce de 1567*,
ap. Fréville, *Mém. sur le commerce mari-
time de Rouen*, II, 460.)

3. PLOICH, voir PLOIEIS.

PLOIÇON, *ploçon*, s. m., pli :

Si noir ceil me sanloient vair,
Sec et fendu, prest d'acaintier,
Gros desous, delies fauchiaus,
A deus petis *ploçons* jumiaus,
Ouvrans et cloans a dangier.

(A. DE LA HALLE, *Jus Adan*, Richel. 25666, f^o 41 r^o.
Var., *ploçons*.)

PLOIE, *ploye*, s. f., courbure :

Voute, arc ou arche, la *ploye* ou arc d'une
voute. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Haie formée de branches entre-
lacées :

Cil a coval cuerent premier,
N'i quierent vois ne sentier,
Nes puet tenir ne bos ne *ploie*
Qu'al plus aspes ne facent voie,
Car cascuns point en son endroit.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f^o 43^e.)

Et si puet li dis Colars les haies et les
ploies d'espines copier jusques au braioeul,
ensi c'on doit user, et replioier. (Sept. 1298,
C'est Gillion Mouton et Colart Gambon,
Chirogr., Arch. Tournai.)

— Manière d'être :

Ne escut ne habier que fut de noble *ploie*.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 24707, Scheler,
Gloss. philol.)

— ?

De Colart Nermant, pour un aniel et une
ploie de bachin, .ii. s. (6 janvier 1453, *Exécut.
testam. de Jehenne de Latre*, v^e Jehan Bryart,
Arch. Tournai.)

Cf. PLOI et PLOIT.

PLOIEBANCH, qualificatif, qui plie
les bancs :

Jehan *Ploiebanch*, garde de la prévosté
de Paris. (1309, *Vente*, Arch. S 1508, pièce
20.)

PLOIEIS, *plois*, *ploys*, *ploich*, *ploych*,
adj., pliable, flexible, qui se plie :

Est asis Alixandres et fait ses engiens faire,
Escieles *ploieices* jusca .l. paires
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 63^b, var., Michelant.)

Sorgales s'adouba, Soudan l'a commandé,
Caucas a *ploieices*, d'un clavain adoubé.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f^o 118^a.)

Caucas ot *ploieices* d'un fort clavain estrier.
(*Ib.*)

A Jehan Maude, caucheteur, pour uns
trestez *ploys*, .v. s. (26 sept. 1402, *Exécut.
testam. de Colart d'Alaing*, Arch. Tournai.)

A Robert de Liauwe, pour une tavle
ploice, .vi. s. .iv. d. (9 août 1419, *Exéc. tes-
tam. de Marg. Descamps*, Arch. Tournai.)

De elle [Demiselle Chuffarde] pour une
table *ployche*, .iii. s. .iiii. d. (1440, *Compte
de l'exécut. test. de Caterine Machiquete*, v^e
de Baudart de Joncquoit, Arch. Tournai.)

Une ronde table *ploiche*. (24 juillet 1480,
Exéc. test. de Simon Savary, Arch. Tournai.)

Une feelle *ploisse*. (1521, *Inv. de François
de Meleun, évesque de Therouenne*, Soc. des
Antiq. de Morinie, 1877, 102^e liv.)

Une table *ploych*. (1534, Valenciennes, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOIEMENT, *ployment*, *pliment*, s.
m., pli, courbure, inflexion :

Flexus, *ploiement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel.
I. 7679.)

Ployment, plexus. (*Gloss. gall. lat.*, Ri-
chel. I. 7684.)

Le bugle sauvage a les cornes tellement
recourbees et ploiees de plusieurs *ploye-
mens* que... (*Jard. de santé*, II, 13, impr. la
Minerve.)

La teste par derriere apparoist assez large (du
[serpent]),
Elle tire dessus son premier *ployment*
Une queue accourcie assez horriblement.

(GREVIN, *des Venins*, I, 10, éd. 1568.)

Inflexus, flechissement, *pliment*. (*Cale-
pini Dict.*, Bâle 1584.)

Sont mises les ventouses au *pliment* du
coude. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 613, éd. 1598.)

Et que l'un d'eux, voire tous les deux,
usassent de bien delicates souplesses,
ployment et soumissions d'esprits et in-
clinations, pour former une parfaite re-
conciliation. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. LXV,
Michaud.)

La langue moderne a gardé *ploiement*,
mais seulement pour désigner une
sorte d'évolution.

1. PLOIER, *ployer*, v. a., payer :

Luy *ploieront* l'amende et ly amenderont
du haut et du bas. (1339, *Tabl. de S. Jean
de Laon*, ap. Duc., *Plicare emendan.*) Duc.
traduit par solvere mulctam.

De plusieurs amendes *ployes* a la pro-
moción de Jehan Renaut. (1387-88, *Compt.
de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G
1559, f^o 91 r^o.)

Cf. PLOQUIER.

2. **PLOIER**, *ployer*, s. m., sorte de mesure :

21 *ployers* et demy de cervoise. (1457, *Grefte des échevins*, 24, 62, Arch. Liège.)

PLOIERESSE, *ployeresche*, adj., pliant :

A la femme de Bue, table *ployeresche*, .x. s. (28 mai 1522, *Compte de la curatelle de Hacquinot Gillot et Marselot Baude, fils de Katherine Canteraine, vesve Jehan Baude*, Arch. Tournai.)

— S. f., plieuse :

Agnes la *plieusesse*. (1310, *li Coyers de la taille de la paroche S. Jaque et de la Mazelaine*, n° 3 r°, Cah. de la taille 1301-1308, Arch. mun. Reims.)

La Bresse en Vosges, *piérasse*.

PLOIET, *ployeret*, s. m., syn. de *plouruel* :

A Jehan Braquelair, fevre, pour quatre pentures servans a pendre deux huis et pour deux *ployeres* employes a pendre une fenestre esdictes maisons de Sannehurt. (24 juillet 1443, *Compte de la ladrerie des Froides parois de Warchin*, Arch. Tournai.)

PLOIEURE, *ploy.*, *plieure*, s. f., action de ployer, pli, courbure :

Mes toutes voies sa *plieure* obeist au bras mouvant le membre. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, n° 27 r°.)

L'autre partie (de l'avant bras) est ployé ou meillieu, laquelle *plieure* couvre le plet du braz. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, n° 65 r°.)

Plicatura, plieure, pliement. (H. ESTIENNE, *Dict. lat.*, éd. 1552.)

— Syn. de *plouruel* :

Audit Jehan [Lapparliet, charpentier], pour avoir fait une fenestre a une estaublé dessous le grande salle, dont il mist .v. jours, a .vii. gros le jour, et pour .vi. baukes, .xii. gros ; et pour une piece de bos, pour faire le coulombe, .viii. gros ; et pour .vii. roillez, .vii. gros ; et pour .iiii. pentures a ghons, .viii. gros ; et pour .viii. *plieuses*, .viii. gros ; et pour .iii. demy de claus de .x. l. .viii. gros, sont ces parties. .L. s. (15 avr. 1461, *Tutelle de Miquelet d'Aubermont*, Arch. Tournai.)

PLOIGE, voir **PLEGS**.

PLOIGERIE, voir **PLEGERIS**.

PLOIGIER, voir **PLEGIER**.

PLOIN, voir **PLOION**.

PLOION, *playon*, *playon*, *pleyon*, *plion*, *pleon*, *playen*, *ploin*, s. m., genuflexion :

Dont appella Louis qui clere ot la facion, Et cil vint esraument, d'un genoul fit *plion*. (*Ciperis*, Richel. 1637, n° 81 r°.)

— Lien de jonc, osier :

Le 24 mars 1502, payé a couper des ge-

nettres et *plions* pour faire lad. (loge) .iiii. l. .viii. s. (xvi° s., *Compt. du château de Gaillon*, p. 47, Deville.)

Lyer on ne doit point
De vieux serceaux une neufve fustaille ;
Le sec *playon* ne sert pas de grant point
Au jeune boys de la vigne qui poingt.

(CALVI DE LA FONTAINE, *Églogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 212.)

Plion. A kind of stiffe ozier. (CORGR., 1611.)

Plion, m. Membre para atar vides, etc. (OUDIN, 1660.)

— Paille longue servant de lien :

L'attachant (la vigne) avec de la paille longue mouillée, qu'on appelle a Paris du *pleyon*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

— Rejeton, pousse de vigne :

Desqu'en flun et desqu'a la mer
Fait ses *plions* tendre et aler.
(*Lib. Psalm.*, LXXIX, p. 316, Michel.) Lat., extendit palmites suos usque ad mare, et usque ad flumen propagines ejus.

— Baguette flexible servant à tendre des lacets :

Puis fay ung *playon* de deux lies verges. (*Modus*, n° 123 r°, Blaze.)

— Baguette, branche en général :

Print son espee et couppa ung *playon* de fresne selon l'estoc et l'adouba, puis luy mit le fer de la lance rompue. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxvii, n° 121°, éd. 1528.)

— Morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue :

Le suppliant faisoit semblant de dormir sur le fossé atout un *playon* de charrue, lequel il avoit mis a sa sainture en guise d'espee. (1414, Arch. JJ 168, pièce 171.)

Le *plion* de la charrue qui est un grand baston. (1449, Arch. JJ 176, pièce 686.)

Le suppliant trouva que on avoit osté ung baston appelé *playon*, duquel on fait tourner le coutre de la charrue. (1459, Arch. JJ 189, pièce 299.)

— Latte pour couvrir la toiture :

Trois bottles de vergue emploie a faire *plions* pour couvrir ladite maison. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 135.)

— Accrue, partie de bois qui a cru à la lisière d'un bois, d'une forêt, sur une terre, un pré ; n'a été rencontré que dans des textes wallons du xvii° et du xviii° s. :

Pour avoir aydé rayi le *plion*. (1656, *Invent. et enqêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Luy vendu des *plions* pour la somme de... (1672, *Compte des bourgeois mestres*, Arch. Spa.)

Contient hayes et *playens*. (1795, *Acte notarié*, Arch. Spa.)

— Lieu planté de saules ou d'osiers

Item l'erbe des pres de Brie et la pescherie de la riviere d'Isme, les *pleons* et les soloies d'environ. (1328, *Chambre des compt. de Paris*, n° 30 r°, ap. Duc., *Plan-choneia*.)

— Pli, articulation :

Une playe au *playen* de la jambe. (1596, *Enquête crimin.*, Arch. Spa.)

— ?

Escourchoes et warcoles, marteles et *playons* a ung kincaillier. (15 mars 1442, *Reg. de la Loy*, 1442-1459, chap. Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Norm., *plion*, Bessin, *pllion*, branche très flexible ; morceau de bois servant à maintenir le coutre de la charrue dans la direction convenable. Boulogne-sur-Mer, *plion*, baguette flexible servant à tendre des lacets pour le gibier. Meuse, Ardennes, *plion*, la Bresse en Vosges, *piéyon*, pliant. Nivernais, *playon*, *pléion*, pliant, et aussi perche que l'on place pour maintenir une charge ou pour obtenir une tension sur des arbres. Bourg., Yonne, *playon*, perche, morceau de bois souple employé pour serrer une chaîne ou une prolonge qui lie, ou maintient des pièces de bois, des bourrées, un chargement quelconque sur une voiture. Morv., *pleion*, petite perche flexible dont on se sert pour conduire le bétail aux champs. Morv. n. n.-o., *piéjon*, tige de bois pliée et couchée. Comt., *plaiion*, pliant.

PLOIONNER, *plionner*, v. a., garnir de *plions* :

Plionner une haie, la trecher et rendre. (1509, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Froisser :

Advisez comment ce cresse est *plionné*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 695, Génin.)

I wrinkell, as a kercher or a garment dothe. Je *plionne*, prim. conj. Where have you ben, your kescher is wrinkled. Ou est ce que vous avez esté ? vostre coeuvrechief est *plionné*. (Id., *ib.*, p. 785.)

PLOIREL, *ploriel*, s. m., syn. de *plouruel* :

Item, pour .i. *ploriel*, que il convint avoir, pour servir a une fenestre de la dicte maison, .vii. s. (4 et 5 janv. 1412, *Tutelle de Hennequin et Guervardin de le Barre*, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Lampot, fevre, ... [pour] avoir fait deux fors *ploriaux* servans a le planque dudit pont [de le Porte Saint Martin] (17 nov. 1425-16 février 1425.)

Compte d'ouvrages, 5^e Somme de mises Arch. Tournai.)

PLOIROEL, voir PLOIRUEL.

PLOIRUEL, -roel, ployr., ployer., p'lor., s. m., terme de serrurerie, sorte de charnière, de peinture :

Item pour .ii. ploirieux mis a .i. noef huis en le rue Blandegnoise, .i. ploiruel et une vrevielle mis a l'huis de l'aisemenche. (1361, *Compte de la tutelle des enfants Colart Hoques*, Arch. Tournai.)

Item pour plusieurs ploirius, vrevielles et crampons. (10 août 1363, *Tutelle des enfants de Colart Hokait*, Arch. Tournai.)

Au dessus dit Jehan Salmon pour .i. ploiroel a bende, .ii. ghons a talon de .v. pas de long cescun, et une bende servans a l'huis par dehors, sur kauchie, .iiii. s. .vi. d. (19 septembre 1389-19 septembre 1392, *Compte de l'administration des biens et-receptes du Bachin du S. Espir*, Arch. Tournai.)

A Pierre de Gand, fevre, pour .ii. torillons et .iii. ployriels, qui peserent .ii. .iiii. lb. de fier, lesquels furent mis et servent a porter les maques dudict pont. (*Compte d'ouvrages*, 20 août-20 novembre 1396, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui .ii. et demy de claus coppez et a tiestes, avec .vi. oeches et .iiii. crampons, qui furent mises as dis ploirieux. (*Id.*)

A lui [Pierart de Gand, fevre] pour .ii. pieces de ploirieux, pesant .v. lb., qui serviront a reprendre l'un des huis de la halle de Paris. (*Compte d'ouvrages*, 20 février 1396-20 mai 1397, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Audit Pierre de Gand, fevre, [pour] .iiii. paires de ploirieux, pesans .x. lb., qui serviront a pendre huys et feniestres a le n'aison de la dicte bretesque. (*Compte d'ouvrages*, 20 novembre-20 février 1399, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Deux ploirieux servans a l'un des huis d'icellui belfroit. (1402, *Compte de la constr. du beffroi de Tournai*, 95^e Somme des mises, f^o 90 v^o, Arch. Tournai.)

Pour une paire de ploirieux pour pendre ledit huys du bouge et une paire de ploirieux pour pendre une feniestre en ladite n'aison, .viii. s. (1406, *Compte de la tutelle d'Alexandre d'Erquisyes*, Arch. Tournai.)

Item a lui [Jaquemart dou Bruec, fevre] pour trois autres paires de ployruels jointis, mis et ataquies aux fenestres des greniers de la dicte grande maison. (7 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Pavet*, Arch. Tournai.)

Trois grans ployrues qui furent mis et assis a l'estavelle de la dicte petite maison. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Pavet*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart dou Bruecq, doudit mestier, pour .iiii. ploirieux jointis, mis as huisseries de la baignerie des dictes estuves de S. Jaque. (1411, *Compte de la tutelle de Jaquemin le Muisit*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart dou Bruec, fevre, pour .xxxii. paires de ployrues avoir repointez et rapointié, et a yceuls avoir refait plusieurs membres. (1412, *Compte de tutelle de Miquel Tuscap*, Arch. Tournai.)

A maistre Bertran Lampot fevre, ... [pour] avoir fait une forte paire de peintures, ser-

vans a pendre l'uis de le seconde montee de le Prime dessus dit. Item a avoir fait une forte paire de ploiroels et un ploustre a vairoel servant a l'autre huis dessus dit, fait a une prison de la dicte Porte Prime. (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Jehan Lampot, fevre, ... pour une paire de ploireux, employé a reprendre un huis a le thour. (*Compte d'ouvrages*, 20 novembre 1445-17 février 1446, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Wall., plôierou, baguette tournée en arc qui sert aux oiseleurs pour attacher le lacet de crin.

1. PLOIS, voir PLOIETS.

2. PLOIS, voir PLOIT.

PLOISTRE, voir PLOUSTRE.

PLOIT, plois, ploys, s. m., manière de plier :

Que nuls ne puist iceulx draps mettre en autre plois que en cantiel sur .i. ban de .c. s. (11 septembre 1397, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1450, f^o 39 v^o, Arch. Tournai.)

Pierart de Harlebiecque a .c. s., pour avoir mis en ploit de marchand un drap a tout le plat seel, en transgressant l'ordonnance sur ce faite. (6 sept. 1424, *Reg. de la Loy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

.x. livres pour avoir l'un des dis draps recoppez fait ployer en ploit de drap marchand. (13 déc. 1424, *ib.*)

Un blanc drap seellé d'une faulse buelle plaquée, ou lieu de grand seel, et en ce point esté mis en ploit de marchand comme drap ayant et portant tous ses seaux. (2 août 1434, *Reg. de la Loy*, 1425-1434, Voyaiges enjoinis, Arch. Tournai.)

Colart du Bos, hautelicheur, .xx. s., pour avoir mis et ployé en ploit de marchand une piece de hauteliche, qu'il avoit faite et composee sans l'avoir monstré aux eswars de sondit mestier, est condempné a payer .x. s. t., au prouffit desdis eswars et de la banniere de son dit mestier. (2 août 1456, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

— Manière d'être, situation :

Tantost lo met en si mal ploit
A po li fait lo cuer crever.
(*Fabl.*, ms. Berne 354, f^o 167^a.)

Il le mist adont en tel ploit
Que pour faire che qu'il vouloit.
(*Couci*, 5770, Crapelet.)

La priere chest homme t'a mis en, si bon ploit
Que Diex te pardonra.
(*B. de Seb.*, XI, 479, Bocca.)

Toutes sont en un ploit et grandes et petites.
(GILLON LE MUISIT, *La Complainte des compaignons*, II, 272, Kerv.)

Li benefice sont en tel ploit or tournet.
(*Id.*, *li Estas dou monast. S. Martin*, I, 108.)

Or avint a tel ploit
Que l'engliese refaite en partie bien soit.
(JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, 38558, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mout fu dolans Bines, quant se vit en tel plois.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7123, Chron. belg.)

Jus, esbanois ! Dances, jouttes, tournoys,
En piteux ploys me sont changez en dueil.
(*Complaint. pour Mad. Marguer.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 94.)

— A grand ploit, abondamment :

Rentes et altres bins y donnat a grant plois.
(JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, 4482, Scheler, *Gloss. philol.*)

PLOITE, s. f., pli, ligne, route, chemin :

Or est bien Blancheffour d'aise en la droite
[ploite].
(*Berte*, 3319, Scheler.)

PLOJIER, voir PLEJIER.

PLOM, plomb, s. m., sorte de vase :

Si en ert en peine et en effrei
De porter fors nos chaudrons
Et nos pieles et nos ploms.
(*Lai d'Havelok*, 478, Michel.)

— ?

Pour quatre gerbes de plombs, neant, par ce qu'ilz ont esté prins a la plonnaye. (1557, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 266, Chevalier.)

Deux fagotz de ploms cuilliz en la plonnaye de la fontaine. (*Id.*, p. 267.)

— A plomb, loc., exactement, strictement :

C'est a vous a lire et relire vos regles, pour les observer a plomb et le plus estroitement que pourrez, a fin que personne ne puisse avoir a l'advenir prise sur vous. (N. PASQ., *Lett.*, II, 12, éd. 1723.)

Cf. PLOMÉ.

PLOMAS, voir PLOMMAS.

PLOMB, voir PLOM.

PLOMBACE, -basse, adj., de plomb :

Color plombace. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f^o 35 v^o.)

Car par sa pesanteur plombasse
Se tient (le mercure) souz terre en
[une masse].
(*La Font. des amour. de science*, 443, Méon.)

PLOMBANT, adj., qui a du poids, de l'importance :

Elle (cette cause) desire une ame non seulement vuide et espuree de passion, mais pleine de cognoissance, comme est la vostre, pour en dire, non a petit semblant, ains rondement et sans flatterie, avec la vive force de vos plombantes raisons, vostre advis a la royne mere. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 2, éd. 1723.)

PLOMBASSE, voir PLOMBAGE.

PLOMBEAL, adj., lourdaud :

... Fol tres miserable
Qu'on appelle une rude table,
Estoc d'arbre et asne aussi
Plombeal.
(*Therence en franc.*, f^o 218^b, Verard.) Lat., asinus plumbeus. (*Heautontim.*, V, 13.)

PLOMBEAU, voir **PLOMMEL**.

PLOMBEE, voir **PLOMMEE**.

PLOMBELÉ, part. passé et adj., garni de plomb :

Si je ments, Amour archer
Dans mon cœur puisse cacher
Ses fleches d'or barbelees,
Et dans vous les *plombeles*,
Si je ne vous aime mieux
Toutes deux que mes deux yeux.

(Rons., *Œuv.*, Gayetex, IIII, p. 260, éd. 1584.)

PLOMBERIE, voir **PLOMMERIE**.

PLOMBET, voir **PLOMMET**.

PLOMBEUR, s. m., plombier :

Au *plombeur* de thieule pour retourner querre de la terre servant a la plomberie. (1458-1459, *Compte de Jean Martenot*, Arch. mun. Avallon, CC 108.)

Ung *plombeur* besongnant en icelle couverture s'en devala en bas. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 179, éd. 1620.)

PLOMBEURE, voir **PLOMMURE**.

PLOMBIN, adj., plombé, couleur de plomb :

Vaisseaux metalliques et *plombins*. (*Tre-sor de Evonime*, p. 61, éd. 1555.)

Et aura le visage *plombin* et terni, et les levres et la langue noire. Toutes les extremités de son corps, et principalement les ongles deviendront *plombines* et ternes. (DU PINET, *Dioscoride*, VI, Proeme, éd. 1605.)

De litharge l'une est faite de sablon *plombin*. (Id., *ib.*, V, 62.)

De couleur noirastre et *plombine*. (PARÉ, *Œuv.*, V, 24, Malgaigne.)

La couleur sera aucunement livide et *plombine*. (Id., *ib.*, XXI, xi.)

Une couleur *plombine*
(VAUQ., *Sat.*, V, a Bertaut, éd. 1612.)

Au visage *plombin*.
(Id., *ib.*)

Leur glace (de certaines esmeraudes) est *plombine*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 178, éd. 1622.)

PLOMBINÉ, -et, adj., recouvert comme d'une couche de plomb :

Le peuple qui retournoit desdites matines, trebuchoit aval les rues, sur le pavet *plombinet* de glace. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCC, Buchon.)

PLOMBINET, s. m., petit plomb :

Plombinetz de couleuvrines a .iiii. d. la livre. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMBIVE, s. f., filet à prendre les cailles :

Je prens plus de plaisir a la tirasse qu'a vostre *plombive*, a cause qu'a ceste cy l'on y va a la frescheur, et l'autre se fait durant la plus grande ardeur du jour. — Vous n'avez pas tort, car avec la *plombive* on gaste les millets estans debout en la ten-

dant, et disposant les sonettes ça et là pour estonner les cailles, et les faire entrer avec tel bruit dans les pantenes et filais, car tant plus on leur fait de tintamarre a l'entour, et plustost se fourrent elles au sac des rets tendu pour les surprendre. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 331, éd. 1571.)

PLOMBLADÉ, *pom.*, s. f., syn. de *plommée*, dans un texte écrit en Languedoc :

Pour .xv. livres de poudre pour les canons, pour .iiii. *pomblades*. (1370, *Lett. de lieut. en Languedoc*, Richel., Clairamb., tit. scell., 46, f^o 169.)

PLOMBOUS, voir **PLOMMOS**.

PLOMBURE, voir **PLOMMURE**.

PLOMÉ, s. m., certaine mesure de liquide :

A un seul trait en a but plain *plomé* (de Qui bien tenoit un sestier mesuré. [vin]
(Aleschans, 3929, Jouck., *Guill. d'Or.*)

Cil se tint tot coi, et la dame s'apensa d'une grant malvaistié. Quant il fu anuitié, si apela sa chamberriere et li bailla un grant *plomé* d'aighe et un chierge tot ardent et un maillet de fust; et quant ce vint a la mienuit, ele le fist monter sor la maison, iluec endroit ou la pie estoit, si commence a ferir du maillet sor les escallons, et quant ele i ot asses feru, si prant le chierge et le boute entre deus lates, si que la clarté feri le pie es eus, et puis prant l'aighe del *plomé* et le verse sor le pie. Itel vie mena dusc'al jor. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3516, f^o 283^a.)

PLOMÉE, voir **PLOMMÉE**.

PLOMEIE, voir **PLOMMÉE**.

PLOMEL, voir **POMEL**.

PLOMESSURE, voir **PLOMMESSURE**.

PLOMET, voir **PLOMMET**.

PLOMETTER, voir **PLOMMETER**.

PLOMMACH, voir **PLOMMAS**.

PLOMMART, *plon.*, *plonc.*, *plou.*, s. m., syn. de *plommas* :

Au beffroy de ladicté ville avoir relevé le bancoque qui estoit avallée par le default d'un *plonmart* qui estoit pouris, et fu ycelle cloque relevée des lanchons et mise en air, et si y fu fait deux noefs *plonmars*, et mis .i. neuf flaiel. (*Compte d'ouvrages*, février 1398-mai 1399, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Guillaume Lefevre, fondeur de laitton, pour un *ploumart* de keuvre servant au toreillon du pont levich de la porte Coqueriel, 56 s. (*Compte d'ouvrages de 1433*, Arch. Tournai.)

Faict les deux *ploumars* pour tourner la baccule du neuf pont levich du Pont de Pierre et deux barreaux de fer pour mettre sur le Pont d'Arches. (*Compte de 1573*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f^o 244 r^o.)

PLOMMAS, *plommaz*, *plomas*, *plom-matz*, *plommach*, *ploumach*, *plonmach*,

ploumas, *plonmas*, *plumach*, s. m., morceau de plomb, revêtement, couverture de plomb, support en plomb :

Le *plonmach* et les deux quieultes. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Les *ploumas*, et le petit planquier qui est sur les quieultes. (*ib.*)

A Bettremieu Lampot, fevre, pour avoir fait et livré les toreillons qui portent ledit pont (de la porte S. Martin) et les *plommas* sur quoy ledit pont tourne. (*Compt. d'ouvrages de 1409*, Arch. Tournai.)

Remettre les manteaux de la porte de Dunes, et mettre a point, lever les *plon-mas* pour ce qu'on ne pooit yceulx clorre ne ouvrir, se non au dommage de la dicte porte. (1415, *Compte des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 220, Dupont.)

A maistre Bertran Lampot, fevre,... [pour] avoir fait deux *plommas* a getter en ploncq, servans a tenir ladicté baille [de la porte Coqueriel]... (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Arnoul Lietart, pour avoir fait, fourmé et livré un cappiel d'errain a une penne de *plumach* mise sus, portant quatre pies et demy en tieste et demy piet de bort autour, estoffé et ouvré a creste, mis, assis et servant sur le tieste du personnage fait de blanque pierre assis sur le fiolle du Beffroy au lez vers le Marchié du rancq des toilliers, et aussy une lanche d'errain de onse pies et demy de loncq, 6 lb. (*Compt. d'ouvrages de 1444*, Arch. Tournai.)

Pour avoir fait une plomessure estoffée de deux soelles et de quatre baux, dont l'un porte le *plommach* fait et parfait au moulin de Maruis a .v. s. par jour. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 fév. 1446*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui (Jehan de la Porte, craisseur) pour les livres d'oingt qu'il a livré que on a alloué et employé a oindre et encraissier les toreillons et *plommas* du puch. (*Compte d'ouvrages de mai à août 1446*, 7^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Richart Vigneron, fondeur de metal, livré deux *plomas* mis et servans pour porter le pont levich du bolvert. (1492, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour *plommas* aux cloquiers. (*Compt. de 1515-16*, Arch. Nord.)

A Jehan van Orqque, fondeur, pour avoir rappoinchi les *plommatz* des cloches du wigneron et des portes du beffroy, 48 s. (*Compt. d'ouvrages de 1576*, Arch. Tournai.)

— Par extension, revêtement, support en cuivre ou en laitton :

A maistre Jehan de Paris, fondeur de laitton, pour deux *plomas* de metal par lui fais et livres, sur lesquels le contrepois du pont levich de la porte de Maruis queurt, 50 s. (*Compte d'ouvrages de 1398*, Arch. Tournai.)

A Miquiel de Gand, maieur des eswardeurs, pour avoir fait et livré a la ville .iiii. *plommas* de queuvre pour mettre et asseir aux murs fais pour le fait de la garitte de la Val, sur lesquelz [plommas] l'en doit pendre et asseir les suelles et huisserie faisant clotture de ladicté garitte, pesant .xlvi. lbz. (17 nov. 1425-16 février

1425, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan le fondeur de laitton demorant en la rue de Paris, pour ung *ploumach* de laitton qu'il a fait et livré, lequel est servent et assis au trieulle dudit puch du Marchié as vacques, ou lieu de l'autre *ploumach* quy fut pris et emblé, 42 s. (*Compt. d'ouvrages de 1450*, Arch. Tournai.)

A Jehan Lecocq, fondeur de laitton, pour facheon de deux nouveiaux *ploumas* servans a haulchier et avaler les trappes des Ars des Salines, 22 lb. 8 s. (*Compt. d'ouvrages de 1452*, Arch. Tournai.)

— Vase en plomb :

Une huche, .i. *plommaz* et une met pour recevoir la farine. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f^o 174 v^o.)

PLOMMATZ, voir **PLOMMAS**.

PLOMME, *plume*, s. f., sonde :

Giete ta *plomme*. (JOINV., S. Louis, cxxii, Wailly, 1867.)

— Balance, peson :

Lequel exposant prist un troneau appelé *plumes* au pays (Meung-sur-Loire) duquel li pesoit a main son chanvre, ses cordes et denrees. (1386, Arch. JJ 130, pièce 78.)

PLOMMÉ, adj., p.-è. syn. de *pomme-té* :

Groix d'or, vuidee, eleesee et *plomme*. (J. de Saintré, ch. lviii, éd. goth.)

PLOMMEAU, voir **POMEL**.

PLOMMEE, *plomee*, *plou.*, *plomeie*, *plumee*, *plonnee*, *plombée*, *pelombee*, *bloubee*, s. f., morceau de plomb en général :

Il peschoit le poisson a fillez de soye dont les *plombees* estoient d'or. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 15^e, éd. 1532.)

Une sorte de massues, qui avoient au bout des *plombees* pendantes a des couroies de beuf. (R. EST., *Theas.*, Cestus.)

Plumbum, une *plombe* ou *plomme*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Les petits cailloux et les *plombees* que l'on jette dedans l'eau, la rendent plus froide. (AMYOT, *Propos de table*, l. VI, ch. v, f^o 122 v^o, éd. 1574.)

— En particulier, plomb de l'horloge :

Aincels que li orloges chee
Bele vie aura ainz menee
Que jus s'en viengne la *plomme*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25531, Michel.) Impr., *l'aplo-mée*.

Par ou les *plomees* de l'auloge cheent. (1358, *Compt de D. Collors*, p. 120, D. d'Aumale.)

— Projectile de plomb :

Lances, dars et *plomees* ruent.
(WACZ, *Brut*, 3091, Ler. de Lincy.)

Les espringales jettoient grosses *plomees*. (FROISS., *Chron.*, III, 270, Kerv.)

Mil livres de plomb pour *plombées*. (1445, *Instr. de Ch. VII*, ap. Tuetey, *Ecorch. s. Ch. VII*, p. 117.)

Et avoient les dits assaillans une maniere de instrumens nommes couleuvres qui jetoient pierres et *plombees*. (P. COCH., *Chron.*, c. LI, Vallet.)

Trait et *plommees* envoyerent par les champs si dru entre ces coureurs que a peine nul s'y osoit arrester. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 94, Kerv.)

Iceux adventuriers avoient des hacquebustes chargees de *plommees*. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f^o 337 r^o, éd. 1492.)

Pelombees pour les canons. (1498, S.-Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pensant des *plombees* et pierres d'artillerie que seussent mousches bovines. (RAB., *Garg.*, ch. xxxvi, éd. 1542.)

— Poids de plomb :

Qu'il dist ensi c'on doit faire une *plomme* d'un cenc pezant au mars dez changes, et doit avoir chacune livre demee once pour lou trait ; et en sambant maniere doit on faire une *plomee* de demee cenc pezant, et une de .xxv. livres pezant, et une de .x. livres pezant, et une de .v. livres pezant, et une de demee pezant, et une d'une livre, et une de demee liv, et une d'un quarteron. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)

— Massue plombée, grand marteau d'armes et aussi fléau à long manche armé de masses de fer attachées à des chaînes :

Chascuns portoit une mache pesant,
Tote de plonc et de fer et tenant ;
Detes *plommees* vont leur bestes cachant.
(*Aliscans*, 74, A. P.)

Venus est en le place uns Grius
Qui lor aporte une *plomee*.
A merveille fu esgardee :
Perciee estoit ens en mi liu
Et tel convient a icel giu,
La ou ele est en mi perciee,
A une corde fort laciee.
Qui la *plomee* vout geter
Enmi le place va ester :
Le corde prent a ses .ii. poins,
Por le *plomee* jeter loins :
La *plomee* contremont lieve,
Qui molt [li] poise et molt li grieve.
(*Rom. de Théb.*, 4174, ap. Constans, *Lég. d'Ædip.*, p. 197.)

D'une *plomee* va crestiens tuant.
Ça .ii., ça .iii., les ala craventant.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2683, A. T.)

A cheus de la brisent les costes
Des grans maques et de *plommees*.
(*Rich. li biaux*, ms. Turin, f^o 133^e.)

La veissiez enteser macs,
Et *plommees* pour faire plaies.
(*GUINART, Roy. lign.*, 1469, t. I, p. 81, Buchon.)

Au dehors d'Epheson, tout contreval les champs,
Fu fiere la bataille et li estour pesans,
Et dur li hurteis, de *plommees* nuisans,
De coutiaus esmoulus, de lances et de brans.
(*Restor du paon*, ms. Rouen, f^o 106 r^o.)

Et ma massue et ma *plommee*.
DEGUILVY, *Trois pelerin.*, f^o 79^e, impr. Institut.)

Et que nuls ne porte couteaulz appelez dolequin, ne semblables a yceuls, en sain, en cauche, en manche, ne en aultre

lieu couvert, ne aussi ne porte *plommees* appelez pumes d'oreng. (25 février 1388, *Registre aux publicaciones*, 1380-1388, Arch. Tournai.)

Et li pluseur tenoient grans barriaus de fier et *plommees* de plonch pour tout effondre. (FROISS., *Chron.*, VIII, 37, Raynaud.)

Dagge, coutealz, *plumees*, boucler. (1424, *Pawilhars*, Lettre des bastons, Université de Liège.)

Une daghe et une *plommee*. (1450, *Exéc. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Li uns porte une hache, et li autre une *plomee*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10020, Chron. belg.)

— Lanrière plombée :

Il vos garit des doues *plomeies*
Dont presistes tantes colies.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. cacon. misc. 74, f^o 81 v^o.)

Lors comanda que il fust batuz des *bloubees* et que on li depecest les costez. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f^o 24^e.)

Batuz tous nudz de bastons et *plommees*. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, f^o 69 v^o, éd. 1488.)

Meschant, tien, de ceste *plommee*
Ce cop aras.
(*Un Miracle de S. Ignace*, Th. fr. au moy. âge, p. 271.)

J'ay ma *plommee* toute preste :
Je n'attens mes que l'un d'eulx entre
Pour les batre tant dos et ventre
Que james n'emportent santé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10489, G. Paris.)

— Sonde :

Cil qui avoit la *plommee* geta la seconde foiz. (JOINV., S. Louis, cxxii, Wailly 1867.)

— Revêtement, doublure de plomb :

Il doivent mettre entre leur .ii. maisons, ki sieent a le Ture, joignant au mur de ville, .i. nohe sor le debout de le pasne maistre Ernaut, le carpentier, et a le *ploumes* dou soulement de pierre desous par deviers le maison maistre Ernaut le carpentier. (Déc. 1286, *C'est maistre Ernaut et Willaume le pinier*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Or ainsi que ledit messire Bernard s'en retournoit, et qu'il se retraoit de ladite escarmoche, fut frappé d'une coulevrine, laquelle perça son pavais et la *plombée* de son bas. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. ccliii, Bibl. elz.)

— Belfroi recouvert de plomb :

Et aussi avoit une trompette faisant le guet en la haulte *plommee*, qui sonna tres fort a l'arme, et tantost ledit La Hire se arma et toutes ses gens, et vindrent jusques au pont pour assaillir et reconquerre ledit chastel. Mais le dessus dit Burtel trouva maniere de monter amont sur ladicte *plommee*, et commença bien et roidement a gecter pierres aval, et d'autre part les autres se mirent en defense. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 203, Soc. de l'H. de Fr.)

Norm., *plommée*, balance formée d'un fléau gradué, portant un anneau mobile, auquel est suspendu par une petite chaîne un poids rond en fer, autre-

fois en plomb; fil à plomb. Haut-Maine, *plumée*, peson, romaine.

Nom propre, *Plomée*.

1. **PLOMME**, *ploumiel*, *plombeau*, s. m., revêtement en plomb :

A Jehan Lidou, covreur de maisons, pour couverture de tieulle a la tour de la Saussuere, faire le *plombeau*, later, contre-later et faire ung chevalet derriere le tual de la cheminee. (1435, *Compt. de Nevers*, CC 37, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Sorte de balance ?

Ung *ploumiel*, .x. s. (17 août 1422, *Exécution testamentaire de Jehan du Pret*, Arch. Tournai.)

— Sorte de jeu :

.xiv. frans, .iii. gros payes a divers menusiens demeurans a Bar pour par eulx avoir faictz plusieurs ouvrages de leurs mestiers ondit chasteau pour la venue de madame en mois d'aoust .v°.xlviij., aussy pour avoir fait ung grant jeux en la grande gallerie dudit chasteau pour jouer madame et les princes au *plombeau*, pourtant icelluy jeux quarante trois pieds de longueur. (1548, Arch. Meuse B 552, f° 194 r°.)

2. **PLOMME**, voir **POMEL**.

PLOMMERECH, *ploumereich*, adj., destiné à être fiché dans le plomb :

Cleu *ploumereich*. (1304, *Trav. aux chdt. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

.i. c. de cleu *ploumereich*. (*ib.*, f° 47.)

.ii. chent de cleus *ploumereich*. (1344, *ib.*, f° 100.)

PLOMMERET, *plou.*, adj., destiné à être fiché dans le plomb :

Item cent et demy de claux pickars, et .ii°. de claux *ploumerez*, qui employes furent a faire ledit appentich. (1406, *Compte de la tutelle d'Alexandre d'Erquises*, Arch. Tournai.)

Cloux *plommerets*. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMERIE, *plomberie*, s. f., objet en plomb :

Oevres de *plommerie*. (1304, *Trav. aux chdt. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31.)

Ouvraiges de *plommerie*. (1490, Arch. K 272.)

Pour avoir paint et doré la *plommerie* au dessus des trois appeaulx de l'orloge. (1531, Arch. Compiègne, BB 18, trav. 1.)

— Atelier de plombreur :

La *plommerie*, la cirie, etc., du couvent. (*Compte de 1577*, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Emploi de balles de plomb :

Aussi void on les Romanois par le moyen de leur art de bulerie et de *plomberie* se maintenir braves et bien en ordre. (GEN-

TILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 300, éd. 1577.)

PLOMESSURE, *plomessure*, s. f., revêtement en plomb :

Pour avoir fait une *plomessure* estoffee de deux soelles. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 fév. 1446*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

1. **PLOMMET**, *plommet*, *plombet*, *plummet*, s. m., morceau de plomb :

Cossins plains de *plummez*. (1425, Greffe des échevins, IV, 80, Arch. Liège.)

— Balle de plomb :

A Jehan du Quesne, pottier d'estain, pour son salaire d'avoir fait pour le fait de la ville plusieurs mollez de *plummez* de canon, et, sur les dittes mollez, fait plusieurs *plummez*, pour le fait de la ville, par marché a lui fait, .xlvi. s. .v. d. (18 nov.-17 février 1424, *Compte d'ouvrages*, 7° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ceulx de la dite ville de Lille, en lieu de traictier, commencerent jecter apres eulx plusieurs pierres et *plomets* de canons et cullevérines. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, V, 10 juillet 1477, Hennebert.)

Une molle a *plommets* .iii. s. ; pour plusieurs *plommets* .xix. s. .vi. d. (1505, *Compte d'exéc. testam. de Jehan Cappelier*, Arch. Tournai.)

Eut d'un *plombet* la cuisse gauche outree. (Rons., *Épitaphe de feu Roc Chasteigner*, p. 849°, éd. 1584.)

Les habitants ne pouvant atteindre au nid que l'oiseau dresse sur des branches deliees et foibles, l'abbattent avec *plombets*. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXV, 44, éd. 1615.)

— Fig. :

Il fait de ses beaux yeux son *plombet* enflamé, Sa poudre de sa grace, et en ce point armé Se jette a la campagne a l'entour de sa bouche, Dans ses cheveux frizez il dresse l'escarmouche, Et du sein d'elle il fait son rampart enfermé. (Rons., *Œuv.*, Odes, l. IV, p. 368, éd. 1584.)

— Testicule :

Et qui fut celui qui, sans te faire mal, te tira si dextrement les deux *plombets*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, II, Bibl. elz.)

— Instrument de maçon, fil à plomb :

Compas a, *plombet*, regle, esquierre. (J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 29 r°, éd. 1493.)

De sorte que si Dieu avoit fait un trou, qui par droit diametre traversant toute la terre, du point ou nous sommes, jusques a l'autre opposite, et contraire a cestuy cy, de l'autre costé de la terre, qui passast par le centre d'icelle : alors si l'on jettoit un *plombet*, comme font les maçons, sçachez qu'il ne passeroit de l'autre part de la terre, mais s'arresteroit et poseroit au centre d'icelle : et si de l'autre costé s'en jettoit un autre, se rencontreroient ensemble au mesme centre, et la s'arresteroyent. (GRUGER, *Div. leg.*, Dial. du Soleil, éd. 1539.)

Des *plombetz* aussi pendans a la dicte regle de chascun costé... donnent asseurance que le niveau est droict. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 117 v°, éd. 1547.)

— Fig. :

Aussé ces fois, en mainte guise Qui d'amour portent la devise, Vivent sans reigle et sans *plommet*. (*Blason des faulces amours*, p. 218, ap. Sto-Pel.)

— Sceau de plomb appendu aux étoffes pour indiquer qu'elles sont conformes à l'ordonnance :

Que les wardes des draps pares sont tenus de mettre nouvel *plommet* avec le *plommet* de l'escruerie. (*Liv. rouge de l'hôtel de la ville d'Abbeville*, ap. Duc., *Plomellus*.)

Jehan Galiot, foulon, .ii. fois .xx. s., les uns .xx. s., pour avoir mis secq avec oint a avoir plusieurs *plommets* mesles ensamble ou vaissiel... (8 juin 1384, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, Cryet a .xx. s., Arch. Tournai.)

Les *plommets* a pointes dont on seelle les demy draps, que le cent poise une livre. (12 juillet 1435, *Des seaulx de le draperie*, Reg. des métiers, 1400-1468, Arch. Tournai.)

Et aussy estoit sellé d'un *plommet* autre que le seel dudit mestier. (23 mai 1498, *Reg. de la Loy*, 1490-1505, Bans de .c. solz, Arch. Tournai.)

2. **PLOMMET**, adj., de plomb, ou vernissé avec du plomb :

Careaulx *plommets* pour une terache. (1530, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMETER, *plometter*, v. a., marquer d'un plomb une pièce d'étoffe pour indiquer qu'elle est conforme à l'ordonnance :

Pour avoir *plommetté* les dras escrus. (1499, *Compt. de la Halle des Dras*, Arch. mun. Valenciennes.)

PLOMMETIER, s. m., celui qui était chargé de distribuer les jetons de plomb :

Le *plommetier* de S. Estienne distribue les *plombz* aux choristes. (1572, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMETIERE, *ploumetiere*, s. f., fonderie de plomb :

Encor a li cuens une *ploumetiere* a Sell, et une autre *ploumetiere* a Esclayn ; se valent ces deux *ploumetieres* par un trente livres lovegnois ; mais li cuens i doit livrer bos. (1265, *Revenus du comté de Namur*, Chambr. des compt. de Lille, f° 30 v°, ap. Duc., *Ploghs-peminge*.)

1. **PLOMMIER**, v. a., plomber :

Avoir couvert en le maison des arches et *plommier* ou sauder ung noghe. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

— Vernisser avec du plomb :

Je plomme, plommer, or je *plommie*. — I aneel a potte of erthe or suché lyke with a coloure. — Ung pot de terre, qant il est bien plommé or *plommié*, est la plus saine chose que peut estre pour cuire de la viande dedans. (PALSgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 431, Génin.)

1. **PLOMMIER**, s. m., revêtement en plomb :

Mis en œuvre [des chaines] a faire les ventrières montans sour kievrons et souspannes qui portent les *plommiers* dudit comble. (1412, *Compte de tutelle de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

PLOMMOS, -ous, *plombous*, adj., garni de plomb :

Mes je retor par bone voe
A ce que devant dit avoe
Que di chevaliers qui s'avoie
A la grosse mace *plombouse*
Contre le pel qui est fichiez,
A pis redoit estre et tachiez,
S'es armes vuet estre plaisanz.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 8°.)

Li une fleche est amourouse
Et li aultre si hainouse
Que plus ne poet. De la *plommouse*
Fu lors attainte

Dane la simple et graciouse.

(FROISS., *Poés.*, I, 135, 1652, Scheler.)

PLOMMURE, *plombeure*, *plombure*, s. f., plombage, objet en plomb, vernis de plomb :

Soudure aune les choses par une meismes matiere, mes *plommure* ne fet miete. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 86°.)

A maistre Bertran Lampot, fevre,.... [pour] avoir fait ung grant bariel de fier a six *plommurez*, servant a fermer le barriere de le porte Coqueriel. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Après ce convient avoir un pot de terre to it blanc sans *plombure*, et y meteras ton anary. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 49 v°.)

A Jehan Pothyn, ymaginier, pour avoir taillé de boys de noyer ung prophete pour faire ung moule et patron pour les *plombeures*, .xlv. sols. (1514, S. Maclou, Arch. Seine-Inf., ap. Laborde, *Emaux*, p. 454.)

PLON, *plong*, *plonge*, s. m., plongeon, action de plonger, de se plonger :

Si songai que asties vestis
D'une grande chape a piron,
En cele aiwe faisies le *plon*,
Ains puis ne revenies desore.
Or astez mors en mult pou d'ore.

(G. LE LONG, *la Veuve*, 74, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 1° sér., p. 228.)

Et tout dedans l'eaue caché, comme un canart au *plonge*. (RAB., *Quart livre*, ch. XLV, éd. 1552.)

Jectez vous au *plonge* dedans le profond de Peau. (ID., *ib.*, ch. XXIII.)

Miracle estrange de nature,
De voir que ceste pierre dure
Qui du marteau ne craint le coup,
Ny de l'acier, ny de sa trampe,
Se ramollist et se destrampe
Au *plonge* dans le sang de bouc.

(R. BELLEAU, *L'Écu. poét.*, le Diamant, éd. 1578.)

Je ne demeuray gueres que soudain je ne les visse toutes au *plonge* fendre l'eau a coups de bras. (ID., *Berg.*, 1° j., f° 80 v°, éd. 1578.)

Voyons poissons au *plonge* qui se jouent
(LA BORDERIE, *Voy. de Constant.*, éd. 1542.)

Comme un nageur venant du profond de son
[*plonge*,
Tous sortent de la mort comme l'on sort d'un
[songe.

(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VII, Bibl. elz.)

— Profonde révérence :

Après les croix, les reverences et le *plonge* ayant fait branler la pointe du capuchon et celle de la barbe, toussi en ela, mi, la, ut, moult devotieusement, et craché trois fois, il commença d'une voix haute, disant... (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, I. IV, c. VIII, Bibl. elz.)

— Fig. :

Luy mort, prit la couronne
Le filz d'un compaignon,
Vertueuse personne
Et de tres grant renom ;
Ainsi royal racine
Prist la son dernier *plong*
Et la basse origine
Monta en royal tronc.

(MOLINET, *Faictz et Dictz*, p. 154, éd. 1540.)

PLONCIURE, s. f. ?

Et leur est deffendu qu'ilz ne pesent point a *plonciure* pour ce que les gens ne s'y connoissent pas si bien comme ilz feront aux pois dessusdits. (1485, *Confirm. des priv. des tisser.*, Ord., XIX, 591.)

PLONCMART, voir **PLOMMART**.

PLONG, voir **PLON**.

PLONGE, voir **PLON**.

PLONGEE, s. f., augmentation de profondeur dans la mer :

Ainsi quant la mer si venoit

Et le flot a grandes *plongees*.

(MARTIAL, *Vigil. de Charles VII*, L VIII r°, éd. 1493.)

1. **PLONGEON**, -ghon, -gon, *plun.*, *plaujon*, s. m., tas de gerbes qu'on laisse passer l'hiver dans les champs, en ayant soin de mettre leurs têtes en bas :

Merges, gis, dicitur *plunjon*, oisel ou gerbe de blé. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 179 r°.)

Le suppliant se loua avecques ses beufs pour aider a conduire et mener certains *plonghons* de gerbes de blé... en la ville de Clermont... Quant ilz eurent deschargié les gerbes des diz *plonghons*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 136.)

En laquelle piece de terre avoit ung *plaujon* ou monceau de blé. (1468, Arch. JJ 195, pièce 124.)

Ores demy lassé, je me couche sur l'herbe :
Ores plus mesnager, j'aide a serrer la gerbe :
A faire des *plongesons*, et les bien entasser,
De crainte que le vent les fasse renverser.

(DESPORTES, *Bergeries*, IV, Discours, Bibl. gaul.)

Champ., *plongeon*, gerbes réunies en petit tas. Bourg., Yonne, Chablis, *plongeon*, tas de foin composé de plusieurs viottes ou veuillotes réunies. Lyonn., env. de Tarare, *plongeon*, meule.

2. **PLONGEON**, -gon, s. m., plongeur :

Encores y avoit un ou .rr. qui s'appelloyent pilos ou *plongons*, qui souverainement savoyent desoubz l'iaue noer. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 37, Ars. 2683.)

Scyllias Sicyonien qui estoit le plus excellent *plongeon* qui se trovast. (SALIAT, *Her.*, VIII, éd. 1556.)

Promptement force *plongesons* se jetterent en mer. (PARÉ, *Monstr. app.*, 1, Malgaigne.)

Douze ou quinze cent *plongesons* qui sont hommes qui se tiennent longuement sous l'eau. (LOYS GUYON, *Div. leçons*, p. 293, éd. 1610.)

Ses boutons de pierres coustent la vie a plusieurs *plongesons*. (E. BINET, *Oeuv. spirituelles*, p. 239, éd. 1620.)

PLONGERIE, s. f., action d'engloutir :

Qu'est ce, dis je, gastrimargie ?

C'est, dit elle, une *plongerie*

Et submersion de morceaux

Qu'on treuve en villes et chasteaux.

(DEGUILVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 544, impr. Institut.)

PLONGHON, voir **PLONGEON**.

1. **PLONGIER**, *pluncher*, v. a., couler, engloutir :

Li tempeste *pluncha* une de ses nes. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 150°.)

2. **PLONGIER**, v. a., arranger des gerbes en tas, en *plongesons* :

Il *plongoit* certaine quantité de gerbes qu'il avoit faites en sa dite terre. (1456, Arch. JJ 189, pièce 121.)

PLONGON, voir **PLONGEON**.

PLONJON, s. m., anneau appelé aussi ferret, qui renfermait la mèche d'une lampe :

En lampe estuet uile et *plonjon*.

(H. D'ANDELI, *Chanc. Ph.*, Brit. Mus. Harl. 4333, f° 99°.)

Li *plonjons* dedans c'est li cors.

(ID., *ib.*)

... Ses jons qui est boutez

El *plonjon*.

(ID., *ib.*, p. 221, Héron.)

PLONMACH, voir **PLOMMAS**.

PLONMAS, voir **PLOMMAS**.

PLONMEE, voir **PLOMMEE**.

PLONNAYE, voir **PLONNOYE**.

PLONNOYE, -aye, s. f. ?

Mestairie garnie de prez, grange, maison, estables, tectz a bestes, *plonnoye* et touche de bois. (3 juin 1496, *Vente de Che-nonceau*, ap. Chevalier, *Pièc. hist.*)

Pour quatre gerbes de plombs, neant, par ce qu'ilz ont esté prins a la *plonnaye* que l'on a retenue pour le mesnaige. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 266, Chevalier.)

Deux fagotz de plombs cuilliz en la *plonnaye* de la fontaine. (*Id.*, p. 267.)

PLONQUIER, -*quer*, *ploncq.*, *plumquier*, *plunkier*, v. a., recouvrir de plomb :

Douze livres de plomb pour *plonquier* au tappecul du Pont d'Archés. (*Compte de 1574*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 292 v°.)

— *Plonquié*, part. passé et adj., couleur de plomb, gris :

Li bleus et li rousses et li vermel et li *plunkif*, 4 l. (1254, *Ordonn. relat. au prix des draps*, D. Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

Un quamoquau *plonquié*. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 22.)

Drap fin *plumquié*. (1359, *Dép. du roi Jean*, *ib.*, p. 250.)

Item, une grosse pierre ronde, environnée d'un pou d'argent, qui a une couleur *plongee*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2904, Labarte.)

Robbe de velvet *plonquié* de brodeure. (1390, D. Doublet, *Antiq.*, p. 1044.)

— S. m., étoffe couleur de plomb :

Une chappelle cothidiane d'un drap d'or sur le *plonquié*. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 1118, Labarte.)

PLONTURAGE, s. m., part d'une prise attribuée aux matelots ; n'a été rencontré que dans un texte dunkerquois du XVII^e s. :

Pendant les dernières guerres, il s'est fait à Dunkerque pour 17,533,000 livres de rançons et de reprises, sans compter celles qui étoient dans le port le 8 octobre 1697, et qui n'étoient pas encore adjudgées, ny les partages faits par les matelots, appelés vulgairement le *plonturage* qu'on estime se monter a plus de 600,000 livres. (*Pièce de 1698*, ap. Desplanque, *Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, p. 230.)

PLOQUERESSE, voir PELUCHERESSE.

PLOQUIER, voir BLOQUIER.

PLORABLE, -*avle*, *plour.*, *pleur.*, adj., en parlant de personne, qui pleure, triste :

Tu es faite fenestre du ciel que li *plourable* entrent les estoiles. (Ms. Berne 697, f° 29 r°.) Lat., intrent ut astra flebiles.

Aux calamiteux et *plorables*
Sera doux et piteux.

(Cl. MAR., *Psalme*, LXXII, p. 209, éd. 1596, et MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 65 v°, éd. 1594.)

— En parlant de choses, triste, déplorable, lamentable :

Car nos pons dire liet chant et *ploravle* chant. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hofmann.)

Verrai je toi ja mais ? ha ! las,
De toi est perte trop *plorable*.

(RECLUS DE MOUL., de *Carité*, CXXVII, 11, Van Hamel.)

La vois *plorable* des enfans estoit oie. (*Bible*, Richel. 901, f° 23°.)

Lugubris, *plorable*. (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 168 r°.)

Ou d'autre mort qui leur feust *plorable*. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 50°.)

Chante chanson *pleurable* sus la multitude d'Egipte. (GUIART, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

Avec ce li ans devant qui avoit esté doleureux et *plorables* par la desconfiture et par la mort des .ii. consulz les respoentoit moult. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 271°.)

Dont il redoubte la fin pour devenir *plourable*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 542, Buchon.)

Lacrimabilis, *plourablez*. (*Gloss. de Salins*.)

Lors Briseis vaincue des seglous de ses larmes fist fin a son *plorable* sermon. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 232 r°.)

Quant je considere et pense en diverses manieres les *plorables* malheuretez de noz predecesseurs. (BOCCACE, *des Nobles malh.*, I, 1, f° 1 r°, éd. 1515.)

C'estoit chose dure et *plourable* non pas seulement au roy Theseus son pere, mais aussi aux ennemis du pere et de l'enfant, de... (*Id.*, *ib.*, I, x, f° 11 v°.)

Valeus... fist une *plorable* et dommaigeuse bataille au pais de Tracie contre les Gothis qui ja lors estoient exercitez en armes. (*Id.*, *ib.*, VIII, 13, f° 203 r°.)

En ces jours *plourables*.

(J. BOUCHET, *Ep. famil.*, LXXIX, éd. 1545.)

Ce que voyant Envie l'exécable
Quasi pleura n'y trouvant rien *pleurable*.
(Cl. MAR., *Met. d'Or.*, l. II, p. 95, éd. 1596.)

Plorable approche des ennemis. (NOGIER, *Hist. Tolos.*, II, 165, éd. 1556.)

... Ce *pleurable* trepas.

(VAUQ., *Past. sur le Tomb. de Rouzel*, éd. 1612.)

Les mesmes François confessent qu'il eust pleu a Dieu qu'ilz fussent estez vaincuz, pour avoir en une victoire si luctueuse et *plorable*. (BRANT., *Rodomont. espagn.*, VII, 115, Lalanne.)

Depuis la funeste et *plorable* mort de nostre grand Henry. (N. PASQ., *Lett.*, V, 1, éd. 1723.)

Plourable, com. Lamentable, fit to be wept, or wailed for. (COTGR., 1611.)

PLORABLEMENT, *plour.*, *pleur.*, adv., en se lamentant, lamentablement :

Plorablement merci lor crie.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 17030, Michel.)

Li verset... sunt chanté aussi con *plorablement* en la fin de service. (*Trad. de Bethel.*, Richel. l. 995, f° 51 r°.)

... Ainchois lamente

Ou bois seulette, et se demente

Et *plorablement* et en cris.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 12 v°.)

Flebiliter, *plourablement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Flebiliter, *plourablement*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PLORACION, -*tion*, s. f., pleurs, lamentation :

Et si deveroient en vos cuers et en vos entendemens estre comme une amaritude et amere *ploracion*. (MAIZ., *Songe du viel pelerin*, III, 132, Ars. 2683.)

Celle immoderee *ploration* esmeut tellement le corageux fureur du victeur adolescent qu'il occist sa soer. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 77 r°.)

PLORANCE, *plourance*, s. f., pleurs :

A l'endemain, sans defallance,

Face mollie, et on *plorance*,

Theophilus se cartre a prise.

(*De Theophilus*, Richel. 375, f° 311°.)

— *Plourance* était le nom de l'épée de Fierabras :

Puis a cainte *Plourance*, qui moult fait a mirer,
Et si pendi Bautisme, dont li poins est dores,
De l'autre part Garbain, qui bien estoit sa per.
Ains de toles especes n'oi nus hom parler.

(*Fierabras*, 628, A. P.)

PLORANTMENT, *plouramment*, *pleu.*, adv., en pleurant :

Sor l'erbe verde s'est cochez *plorantment*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 63 v°, Meyer, *Rec.*, p. 227.)

Et criant ycellui *plouramment* des l'en-tree du temple sur fortune, allegua crudelité estre commise en son corps. (G. CHASTELLAIN, *Temple de Boccace*, VII, 88, Kerv.)

De son pais laisser *pleuramment* regretteux.
(J. DE MONTIARD, *Mythologie*, II, 1, éd. 1607.)

PLORATION, voir PLORACION.

PLORE, s. f., plainte :

Et pour che que chil de Saint Omer ont estei aucune fois empechié, nous voulons que ches *plores* et ches mes de leur privileges soient sainement et cleirement entendues. (1282, Arch. JJ 61, pièce 196.)

PLORECHANTE, *pleure.*, *plure.*, s. f., se dit de ceux qui pleurent en ce monde et qui chanteront dans l'autre :

Mult vaut miex *pleurechante* que ne fait chante-

[pleure :
Cil qui s'envoise et chante et en pechié demeure,
Cil plorra en enfer, ja n'iert qui le sequeure,
Entre les Sathanas qui sont noir comme meure.
Et de la *pleurechante* savez que senefie :
Qui pleure ses pechiez et vers Dieu s'amelie,
L'ame a le guerredon quant la char est porrie :
Ou ciel avoec les angles s'en va toute florie,
Lors ne se puet tenir qu'ele ne chant et rie.

(*Chante Pleure*, 5, Monin.)

Mont vaut meuz *plorechante* que ne fait chante-

[plore :
Cil qui s'envoise et chante e an pechié demoire
Plorera an anfer.

(*De la plurechante*, hestoire, Brit. Mus. Add. 15606, f° 127°.)

Cf. CHANTEPLEURE.

PLOREE, s. f., pleurs, lamentation :

La ot grande *ploree* et grande *plorison*.
(H. Capet, 1470, A. P.)

PLOREIS, -eiz, -iz, *plour.*, *plur.*, s. m., pleurs, lamentation :

Eis vus granz plainz, granz *plureiz*.
(Wacz, Rou, 1^e p., 651, Andresen.)

Lors commence teus dious et si fiers *ploreis*,
Se l'ex tonast el ciel, ne fust il pas ois.
(Roum. d'Aliz., f^o 81^b, Michelant.)

Lors peussiez oir un *ploreiz*.
(Li Covenans Vivien, 417, Joack, Guill. d'Or.)

Demande as humes ques noveles,
Pur quei il funt tel suneiz
E de quei seit li *plureiz*.
(Tristan, III, 77, Michel.)

Mult ad de ceus dedenz oiz
[E] granz dolurs e granz *plorz*.
(Maire, Purg. de S. Patrice, Richel. 25407, f^o 112^b;
Req., p. 457.)

... Ainc n'oi graindre
Ploureis ne duel faire d'oume.
(Amaldas et Ydoine, Richel. 375, f^o 318^b.)

Lors comencent a fere trop grant duel
et trop grant *ploreiz*. (Lancelot, ms. Fri-
bourg, f^o 74^b.)

Pleine meson de *ploreiz*
Peust l'en veer a cele hore.
(Vie de S. Alezi, 906, Romania VIII, p. 179.)

PLOREMENT, *pleur.*, *plur.*, s. m.,
pleurs, lamentation :

Cendre ensemment cume pain manjowe,
e l'z mien beivre ot *plurement* mellowe.
(Lib. Psalm., Oxf., ci, 10, Michel.)

Desevrez de mei, tuit ki uvrez felonie,
ka li Sires oit la voiz del mien *plurement*.
(Lib. des Ps., Cambridge, VI, 8, Michel.)

Mort me faindre : mais de nos genz
Ne seit petit li *pluremenz*,
Li braiz, li criz ne la merveille.
(Bern., D. de Norm., I, 1635, Michel.)

Tous *ploremenz* ne teus dolurs
Ne fu contez, diz ne retraiz
Cum par la terre furent faiz.
(Id., ib., II, 3917^b.)

Dunkes soi levat li hom del Sanior, si
sci donat en *plurement* d'orison. (Dial. S.
Greg., p. 187, Foerster.)

Quant ocis fut, a *plurement*
En aportent le cors sa gent.
(G. de Saint Pair, Mont Saint Michel, 1555, Mi-
chel.)

Li dolur i est grant, majur li *pluremenz*.
(Th. de Kent, Geste d'Alis., Richel. 24364, f^o 53 r^o.)

Laissez vo *plurement*.
(Chev. au cygne, 692, Reiff.)

Nostre Sires a oui la voiz de mon *pleure-
ment*. (Psaut., Maz. 258, f^o 11 v^o.)

Roseie de *plurement*. (Sermons en prose,
Richel. 19525, f^o 160 v^o.)

Les femmes qui ne crioient point esmou-
voient encore plus le peuple par leurs *plor-
emens* que ne faisoient les hommes par
leur parler. (Le prem. Vol. des grans dec.
de Tit. Live, f^o 55^a, éd. 1530.)

Larmoyement, *pleurement*. (R. Est., Dic-
tionariolum.)

Tel *plurement* est semence de joye. (N.
de Bris, Institut., f^o 177 v^o.)

Lacrymatio, larmoyement, *pleurement*.
(Calepini Dict., Bâle 1584.)

— Fig. :

Le *pleurement* de la vigne. Lachryma.
(Nomencl. octil., éd. 1619.)

La coulure et le *pleurement* des vignes
quand la seve distille... (E. BINET, Merv. de
Nat., p. 293, éd. 1622.)

PLORERESSE, *pleu.*, s. f., pleureuse :
Regardez et apelez les *ploreresses*. (Bible,
Maz. 684, f^o 125^c.)

Considerez ceci et appelez les *pleure-
resses*. (Bible, Jeremie, IX, éd. 1563.)

PLOERIE, *pleurerie*, *plouerie*, *plour-
rie*, *plourie*, *plorie*, s. f., pleurs, larmes
répandues en abondance :

Al redrechier fu grans li *plouerie*.
(Les Loh., Richel. 4988, f^o 171 r^o.)

La peussiez veir estrange *plorerie*.
(Maug. d'Aigr., Richel. 766, f^o 53 r^o.)

Au partir de Robastre moult fu grant la *plourie*.
(Gaufrey, 10462, A. P.)

Si eut en le ville grant cririe et grant
plorie, et en avoient toutes manieres de
gens grant pitet. (Froiss., Chron., III, 349,
Kerv.)

Sans faire plainte ne *plourrie*.
(Pastoralet, ms. Brux., f^o 1 v^o.)

Ceste *plorerie* dura assez longuement.
(Louis XI, Nouv., XXI, Jacob.)

En usant d'une *pleurerie*,
Remonstrera, s'il est besoing,
Que sa femme est seiche et tarie,
Et n'a pas de vie plain poing.
(Coquill., Droits nouv., 1^e p., de Jure naturali, I, 61,
Bibl. elz.)

Nom trop congnu par dueil et *pleurerie*,
Nom non heurreux, ta verdeur est tarie,
(Le Maire, Regrets de la dame infortunee, a la suite
des Illustr., p. 407, éd. 1549.)

D'ou vous vient ceste *pleurerie*?
Dit la mere.
(Serm. de l'Endouille, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
IV, 91.)

PLOREVOUS, adj., accompagné de
larmes, triste :

Voiz *plorevouses* deplantes. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f^o 92 v^o.)

PLORIE, voir **PLOERIE**.

PLORIEL, voir **PLOIREL**.

PLORISON, voir **PLOROISON**.

PLORIZ, voir **PLOREIS**.

PLORIZION, voir **PLOROISON**.

PLOROIR, *pleuroir*, *plouroir*, -oer, s.
m., manteau d'enterrement, de deuil,
et p.-è. aussi mouchoir ?

Dame Margrite de Pieronne, .ii. couvre-
chies, .ii. loitures, .ii. *ploroirs*. (1301, Cart.
de Flines, p. 501, Hautcœur.)

Des lainschiaus de blanc fil, *plorois* et chins
[denront.
(GILLON LE MUISIT, li Maintiens des nomains, I, 215,
Kerv.)

Mabile le cousturiere... fait souplis, che-
mises et braies et *plouroirs*. (Dialog. fr.
flam., f^o 17^a, Michelant.)

Trois *plouroers*, dont les boutz sont bro-
dez. (1380, Invent. de Ch. V, n^o 1902, La-
barte.)

Item pour la façon de huit beguins et
plouroirs. (1387, Compt. de l'argent. du roi,
ap. Douët d'Arcq, Nouv. Compt. de l'argent.,
p. 319.)

... Les muremiles flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et es frontiaux sur leurs sourcis,
Mutatoires, pailles aussis,
Leurs aguilles et leurs miroirs
Seront convertis en *plouroirs*.
(E. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, f^o 532^a.)

Deux chemises et deux *plouroirs* de
thoille pour ung messel. (1482, Lille, ap.
La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Pour l'acat fait par lesdis tuteurs de
ploroirs, beghines, chemises et aultres
menues choses pour laditte Maignon, païé
dix huit gros. (1^{er} février 1489, Tutelle de
Margot et Maignon le Gallois, Arch. Tour-
nai.)

— Glande lacrymale :

Et pour ce dist Aristote en premier livre
des bestes que se le *plouroir* qui est en
l'anglet de l'ueil est de grant charneure
aussy comme il appert es yeulx des escou-
ffes, c'est signe de malice et de tricherie.
(CORBICION, Propriet. des choses, V, 6, Ri-
chel. 22533, f^o 51^a.)

PLOROISON, -ison, -eson, -izion,
plour., *pleur.*, s. f., action de pleurer,
abondance de pleurs :

Parmi Bordiaus out moult grant *ploroison*.
(Les Loh., Vat. Urb. 375, f^o 14^b.)

La veissies mult grande *plorison*.
(RAIMB., Ogier, 12198, Barrois.)

Par vostre terre en ot grant *plorison*.
(Gaydon, 10132, A. P.)

Au departir i ot grant *plorison*.
(Amis et Amiles, 3476, Hofmann.)

Entor demainent paien grant *plorizion*.
(Anseis, Richel. 793, f^o 34^b.)

Lors veissiez entr'aus moult fiere *ploureson*.
(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 347, f^o 169^a.)

Lors veissiez entr'eus si grande *ploroison*.
(Id., Richel. 766, f^o 46 r^o.)

Ses gens font duel et *plorisons*.
(Mousk., Chron., 646, Reiff.)

De sore s'est couchies et fait grant *ploroison*.
(Epis. des Chetifs, p. 247, Hippeau.)

Pourtant a Ludovis print congïé ha bandon
Et a sa sœur Baudour qui fit grant *plourison*.
(Ciperis, Richel. 1637, f^o 120 v^o.)

En ces dolours de cuers, en ces grans *ploroisons*.
(Gir. de Rossill., 3766, Mignard.)

..... Sa dure annuyeuse fortune
Ne peult entendre a *pleurison* commune.
(G. CHASTELLAIN, Epitaphe de Pierre de Brezé, VII,
71, Kerv.)

PLOROS, -rous, -rus, -reus, -reux,
plour., *plur.*, *pleu.*, adj., qui pleure,
en larmes :

Sedent es bans pensif e *plurus*.
(Alexis, str. 66^b, xi^e s., Stengel.)

Aldreon qui mult fu piteus
Deviat toi tristes et *ploureux*.
(Wace, *Brut*, 6543, Ler. de Lincy.)

Plaignanz, *plurus* e irascuz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1578, Michel.)

Li portiers l'ot, molt l'en pesa,
Ploureux et tristes l'apela.

(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2673, du Ménil.)

Durement sont *plourous* si oel.
(Athis, Richel. 375, f^o 126^r.)

Ains qu'ele eust .i. mot soné
A ceus qui si orent parlé
Se retorna la *ploreuse*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f^o 197^c.)

Quar le roi qui est mort jessant
Danemarche a lessé *plorouse*.
(*Comm. le roi Sounain fu mort*, ms. Avranches
1682.)

Autant qu'elle sera amoureuse, autant
elle deviendra *ploreuse*. (*Propheties*, f^o 2 v^o,
dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Ceux qui ont les yeux *pleureux*. (DU
PIRET, *Pline*, XIII, 3, éd. 1566.)

Biraud estant contraint de quitter le
pais pour ses debtes, c'est a dire d'aller
demeurer en Gastine, arriva un samedi au
soir chez l'avocat, tout *pleureux*. (A. D'AUBI-
GNIÉ, *Faenest.*, I, III, c. IV, t. II, p. 490,
éd. Reaume et Caussade.)

— Accompagné de larmes, triste, lu-
gubre :

Et a *ploreuse* chançon luy commença a
rendre ses obseques en telle maniere. (*Gr.
Chron. de Fr.*, Yst. du gros roy Loys, IV,
P. Paris.)

Et la fin *ploreuse* et dolente.
(*De S^{te} Gale*, ms. Avranches 744, f^o 6^r.)

Et de *ploureux* dras se vestirent.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 217^r.)

A pensee *ploreuse* et tres devote. (*De
vita Christi*, Richel. 181, f^o 141^b.)

Ploureuses complaints.
(TAHOR., *Poes.*, 2^e p., p. 98, éd. 1574.)

En chant triste et *ploureux*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 363.)

Et le ciel rigoureux
Ne me transforme point en un marbre *pleureux*.
(GARV., *M. Ant.*, V.)

On tachera de fortifier leurs cœurs et
les rendre devotes, non d'une devotion
mignarde, tendre ou *pleureuse*, mais d'une
devotion douce et courageuse, humble et
confiante. (FR. DE SAL., *Constit. p. les relig.
de la Visit.*, 44.)

— S. m., pleureur :

Lequel interrogé s'il vouloit gagner une
piece d'argent pour estre *pleureux* a un
enterrage, respondit ne pouvoir plorer,
mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marry.
(NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, f^o 67 r^o,
éd. 1585.)

Norm., *pleureux*, pleureur.

FLOROSEMENT, *ploureux.*, adv., en
pleurant, d'une voix lamentable :

Por quoi li verset sont chanté *plorose-
ment* en la fin de service. (*Trad. de Beleth*,
Richel. I. 995, f^o 50 v^o.)

... Mais *ploureusement*
Plaignoit la perte et le domage
De sa fille.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f^o 58^r.)

FLORUEL, voir **PLOIRUEL**.

PLOSTE, s. f., p.-è. faute pour *plate*,
argent :

Deux deniers d'or, et un real de *ploste*.
(*Journ. d'un Bourg. de Par. s. le règne de
Fr. I.*, p. 93, Soc. de l'II. de Fr.)

PLORROYE, s. f. ?

Une *plorroye* pour l'autel de la chappelle
de l'hospital, .iii. s. (1381, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOT, s. m., loquet :

En chascune des dictes portes un gros
verroul par dedens avec ceulx des sarrures,
et tout de bon fer a *ploz*. (1379-80, *Compt.
de la fabriq.*, Arch. Aube G 1539, f^o 52 v^o.)

Pour una sera sive *plot* posita in domo
porterie. (1413, *Compt. de fabrique de l'église
de Lyon*, Arm. David, vol. V, n^o 2.)

— Tronçon de bois, billot :

— Que peut il ? — Assez faire un
Il actent que le vent se tourne. [*plot*,
(1486, *Ballade pour le comte de Danmartin*, ap.
Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, I, 361.)

L'affeust du gros courtault de fer en
façon d'ung mourtier fut placé sur deux
rouhes longues et toutes rondes, taillées
dans deux gros *plots* de nouhier. (*Mandat
du 18 mai 1512*, *Compt. de l'artillerie*, Arch.
mun. Dijon, H, aff. milit.)

Il demanda qu'on fist venir prompte-
ment le bourreau avec son braquemart et
le *plot* propre a telle execution. (DE LA
BOUTIERE, *Suetone*, p. 226, éd. 1569.)

Des chats qui scient un *plot* de bois. (TA-
BOURROT, *Bigarr.*, f^o 11 v^o, éd. 1584.)

— Tronc :

Enemond de Syvrieu, Jehan du Nievre,
Bernard de Varey et Audry Nantuas ont
trouvé au *plot* du pardon du pont de Rosne
.XLIII. l. .vi. s. .viii. d. tourn. (2 juin 1418,
Reg. consul. de Lyon, I, 122, Guigue.)

Jehan Tiboud, Jean de Durche et le pro-
cureur, du commandement des autres con-
seillers, ont trouvé et prins ou *plot* du
pardon du pont de Rosne et baillé a Au-
dry de la Fay, receveur de la ville et de
la fabriquerie du pont, c'est assavoir quatre
livres tournois de toutes monnoyes. (31
août 1419, *ib.*, I, 187.)

Auxerrois, *plot*, étal de boucher. Ni-
vernais, Clamecy, *plot*, petit billot pour
asseoir les enfants, billot pour couper
la viande. Berry, Doubs, Jura, Lyonn.,
Suisse rom., *plot*, Bresse, *plout*, billot,
tronçon, bloc de bois. On dit en Suisse
au figuré : Dormir comme un *plot*, pour
signifier : Dormir d'un profond sommeil,
dormir comme un sabot.

PLOTE, *plotte*, s. f., tronc :

Est ordenez et accordes que de touz les

merchies qui seront fait des orez en avant
en la dicte vile de Voignory, ou finaige ne
en la parroche, lezquel marchiez monter-
ront a .xx. sols ou a plus, que ung denier
en soit baillié a Dieu par la main de l'ache-
teur, liquel denier sera mis en la *plote*
du mostier pour convertir en l'usaige
desus dit. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*,
p. 107, J. d'Arbaumont.)

— Chenet ?

Une paire de soffloz, ensamble les *plotes*.
(Janv. 1400, *Inv. de meubl. de la marie de
Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une grosse enclume en fer, la *plote* et
les soffloz. (*ib.*)

— ?

Pour ung tonniel et *plottes* pesant .xxiiii.
livres ou environ. (1469, *Compte de l'exéc.
test. de Phil. du Bos*, Arch. Tournai.)

Autun, *plotte*, coffre où l'on mettait
les offrandes pour le luminaire des
morts.

PLOTTER, voir **PELOTER**.

PLOTON, voir **PELTON**.

PLOTTOIR, voir **PELOTTOIR**.

PLOUAGE, voir **PLOUVAGE**.

PLOUCH, voir **PLOIGH**.

PLLOUD, adj., qui plaît, qui est agréé :

Les voluntrives choses de la meie buche
bien *ploud* fai, sire, e les tuens jugemenz
ensegne mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 108,
Michel.) Lat., complacant tibi.

Kar uncore nedes la meie oreisun es
bien *ploudes* choses d'icels. (*ib.*, cxl, 5.)
Var., *ploues*. Lat., quoniam adhuc et oratio
mea in beneplacitis eorum.

PLOUELE, s. f., prunelle :

De teuz qui ont ver toi orguel
M'agarde com *plouele* d'uel
(*Liber psalm.*, p. 271, Michel.)

PLOUERIE, voir **PLORERIE**.

PLOUICH, voir **PLOIGH**.

PLOUJON, s. ?

N'ai pas cuzanson
D'aisaillir a .i. donjon
Nen a *ploujon*
Tandut sus glaison
N'avrai gueridon
Per caste froide saison.
(*Chanson*, ap. P. Meyer, *Rec.*, p. 382.)

M. P. Meyer propose de lire *plomion*.

PLOUMACH, voir **PLOMMAS**.

PLOUMART, voir **PLONMART**.

PLOUMAS, voir **PLOMMAS**.

PLOUMERECHE, voir **PLOMMERECHE**.

PLOUMERET, voir **PLOMMERET**.

PLOUMETIERE, voir **PLOMMETIERE**.

PLOUMIEL, voir **PLOMMEL**.

PLOUQUET, s. m., petit bouclier :

Cestus, talevas, *plouques*. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 62.)

PLOQUIER, voir **BLOQUIER**.

PLOURABLE, voir **PLORABLE**.

PLOURABLEMENT, voir **PLORABLEMENT**.

PLOURAMMENT, voir **PLORAMMENT**.

PLOURANCE, voir **PLORANCE**.

PLOUREIS, voir **PLOREIS**.

PLOURESON, voir **PLOROISON**.

PLOUREUS, voir **PLOROS**.

PLOUREUSEMENT, voir **PLOROSEMENT**.

PLOURIE, voir **PLORERIE**.

PLOURIERE, s. f. ?

Une *plouriere*. (1586, *Mobil. de la halle de Bethune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

PLOURISON, voir **PLOROISON**.

PLOUROIR, voir **PLOROIR**.

PLOURRIE, voir **PLORERIE**.

PLOUSTIER, s. m., fabricant de *pluscula* et de divers objets de métal :

Pluscularii, *ploustiers*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 44.) Le ms. Cotonien traduit par *bogeters*.

PLOUSTOR, s. m., cadenas, espèce de serrure :

A Jehan Soier, serurier, pour ouvrage de son mestier par luy livré, c'est assavoir pour .iiii. *plousters*, .ii. *plas* et .ii. *aloches* pour les manteaux du boullewart des Dunes et pour le wicquet dudit boullewart, pour ce .xlviij. s. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, Dupont.)

Cf. **PLOUSTRE** 1.

1. **PLOUSTRE**, *ploutre*, *plaustre*, *plouistre*, s. m., cadenas, grosse serrure à bosse, serrure à vertevelle :

Et li yoex moult souvent demoustre
Avoec le sierure le *ploustre*.

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 69, Kerv.) Impr., *plonsfre*, *demonstre*.

Pour les .iiii. *cles* et les .iiii. *plousters* de le porte. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 96.)

Un crampon et un *ploustre* estoffé a une estocque. (1346, *ib.*, f° 104.)

Pour une sierure a *ploustre* mise a l'huys dou celiier. (1351, *Somme des frais d'entretien des biens de Gillion dou Mortier*, 10° Compt., Arch. Tournai.)

A Wittart le fevre pour .i. *plaustre* a .ii. *cles* mis et atakiet a l'huys de la loge. (*Compt. de 1369*, Arch. mun. Valenciennes.)

Ne de brisier ou froissier aucuns huis, fenestres, *plousters* ou serrures des huis, des tours a guarittes, et des aultres lieux la ou sont les artilleries de le ville. (xiv^e s., *Ord. diverses de l'échevinage relat. à la défense de la ville*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers-Etat*, t. I, p. 733.)

Ouquel mur entroit le verrouil d'icellui huis et par lequel on le fermoit, a un *ploustre*, par ledit cloistre. (1383, Arch. JJ 122, pièce 314.)

Lesquels rompirent le *plouistre* et les serrures de l'huys desdites prisons. (1389, Arch. JJ 138, pièce 158.)

Item pour une serure a *ploustre* et a verreil servans a l'uis de le cambrette. (Mai-août 1398, *Compt. d'ouvrages*, 10° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour .i. *ploustre* a verreil servant audit huis avec deux *cles*. (*ib.*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui [Jehan Lefevre] pour .i. *ploustre* pour ladite porte. (8 août 1399, *Tut. des enf. Flameng*, Arch. Tournai.)

Un coffret en maniere d'une longue laiette fermee d'un petit *ploustre*. (1400, Arch. JJ 155, pièce 262.)

Les huches ferrees de *plousters* et serures non ouvrables. (SIM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 244, éd. 1485.)

Ung grant escriin a deux *plousters*. (1422, *Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

La suppliante rompi d'un sizeau ou autre ostilz qu'elle avoit, la serreure ou *ploustre* dudit coffre. (1429, Arch. JJ 174, pièce 296.)

Un escreing rouge fermant a deux *plousters*. (1441, *Regist. des contrats*, p. 1124, Arch. mun. Douai.)

Plousters fourniz de verroux, vertevelles, cloux, crampons, et de deux clefz chacun. (1490, Arch. K 272.)

Ploustre se rencontre plusieurs fois avec le sens de grosse serrure à bosse dans les acquis des comptes de Laon.

Norm., *ploutre*, pène de serrure.

2. **PLOUSTRE**, *plaustre*, s. m., charriot de bagages, de transport :

Il i avoit .ii. *bues* a .i. *ploustre* qui portoit chou ki necessaire lor estoit. (*Anfances N. D.*, Richel. 1553, f° 278 r°.)

— Le Chariot, la Grande Ourse, constellation :

Les hauteurs du *Plaustre* concellees.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 97 r°.)

— Rang de rameurs ?

Il print en celle bataille une nef a cinq rames ou a deux *plausters*. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 135 v°, éd. 1539.)

PLOUSTREMENT, s. m., action de passer un cylindre sur la terre pour écraser les glèbes :

Occatio, hersement de terre, *ploustrement*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Ploustrement: m. A levelling of ground, or breaking of clods, with a rowler. (COTGR., 1611.)

PLOUSTRE, *bloustrer*, *bloutrer*, v. a., passer un cylindre sur la terre pour écraser les glèbes :

Tu rouleras ou *ploustreras* la terre. (CL. COTTEREAU, *Trad. de Columelle*, II, 13, éd. 1551.)

Occo, rompre les mottes de terre, herser et couvrir la semence, *ploustrer*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Ceste terre n'a point besoin de sarcler ny de fumer, ains veut *estre* seulement hersee ou *bloustrée*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 15, éd. 1566.)

Elle ne demande qu'*estre* hersee ou *bloustrée*. (*Id.*, *ib.*, ch. XVI.)

Quand on le foule aux pieds, ou qu'on le *bloutre* avec un bloutroir ou cylindre. (*Id.*, *ib.*, XIX, 8.)

Le Picard l'a conservé dans son ancienne signification, et de plus dans l'acception figurée de ruer de coups. Rouchi, *bloutrer*, passer un cylindre sur la terre pour la rendre unie, ou sur le blé trop avancé, pour en retarder la végétation.

Cf. **BLOSTE**.

PLOUTEL, voir **PLATEL**.

PLOUTRE, voir **PLOUSTRE**.

PLOUTOIR, voir **PLOUTOIR**.

PLOUTOIR, *ploutroer*, *ploutoir*, *bloutroir*, *bloutroer*, *bloutoir*, s. m., cylindre de bois qu'on promène sur les terres pour les unir, rouleau pour briser les mottes de terre :

Tribulus, (s) *ploutoir*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 59.)

Et amena le peuple d'icelle (cité) et les sia : et fist tourner sus eulx des *ploutoirs* ferrez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 12, éd. 1530.)

Il fait passer sus eulx des *ploutoirs* et des herces et des bois ferrez. (*Id.*, *ib.*, Paralip., I, 20.)

Je ne scauroye mieulx a comparer cest engin qu'a des cylindres ou *bloutroers*, avec lesquels on met a l'uny les aires des palestres. (JAN MARTIN, *Trad. de Vitruve*, f° 138 v°, éd. 1547.)

Les gosses des pois sont longues et rondes, comme un cylindre ou *bloutroir*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 12, éd. 1566.)

Premierement faut l'aire applanter
D'un rond *bloutoir*.

(LE BLANC, *Georg.*, f° 40 r°, éd. 1608.)

Ploutroer : m. A rowler; the rowling instrument wherewith ground is levelled; and clods broken. (COTGR., 1611.)

Ploutroer, ploutroir, cylindre a briser les motes et applanir le sol d'une terre labourée. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Rouchi, *ploutro, bloutro*.

Cf. BLOSTE et BLOUTRAILLE.

PLOUVAGE, *-aige, -iage, plov., pluv., plouage, pluyage*, s. m., pluie :

Les iaues qui furent creues par les granz *plouages* qui orent esté. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 115^v.)

L'euvre ne se put tenir fermement, pour la terre qui estoit mole de sa nature et meismement pour la continuance des *plouages* qui eurent esté en ce point. (Gr. Chron. de Fr., Charlemaines, I, 11, P. Paris.)

En celle annee fu si grant desatrempance de l'air et si grans *plouages* que les bles germerent aux champs avant qu'il peussent estre cueillis. (Ib., Bon roy Philippe, II, 13.)

La nuit murent tous ensemble, amis et enemis, et orent mout mautens et grant *pluyage*, ensi con Deu plot. (Gestes des Chiprois, p. 83, Raynaud.)

Pour le lait tamps et le grant *plouvaige* qu'il faisoit. (Froiss., Chron., V, 400, Luce, ms. Amiens, f° 119 v°.)

La riviere estoit grosse pour le *plouvaige*. (Ib., ib., I, 61, Luce.)

Et si sont en Espagne et en Galice rievres trop perilleuses, qui viennent par *pluyage*, et tant abondamment qu'elles sont tantost crues et malaises et perilleuses a passer. (Ib., ib., liv. III, p. 141, éd. 1559.)

Avoit fait longuement mult grant *plouvaige*. (J. DE STAVELOT, Chron., p. 535, Borgnet.)

Unc si gran *plouvaige*. (J. D'OUTREMEUSE, Chron., p. 569, Chron. belg.)

Luxembourg, *plouvaige*, pluies, continuation de pluies.

PLOUVASSE, s. f., grande pluie :

Ensi estoit li os destrainte par l'aigue tant com li *plouvasses* dura. (JEHAN DE THUIN, p. 59, Settegast.)

PLOUVIAGE, voir PLOUVAGE.

PLOUVIER, s. m., gouttière :

D'avoir voye parmi le camp d'autre, ou d'avoir son *plouvier* sur autre. (Bour., Somme rur., f° 25^v, éd. 1479.)

PLOUVIGNIER, voir PLOVINER.

PLOUVINER, voir PLOVINER.

PLOUVINEUS, *-eux*, adj., pluvieux :

Tans *plouvineus*. (J. DE THUIN, Est. de Jul. Ces., ms. S.-Omer 722, f° 116^v.)

Se il eüst fait fresk ne *plouvineux*, il ne peussent estre alé en avant. (Froiss., Chron., X, 253, Kerv.)

PLOUVINIR, *plovenir*, v. n., syn. de *plouviner* :

Si prist a *plouvinir* durement, sans mentir. (Roum. d'Aliz., f° 51^v, Michelant.)

Cel jor... fist un tempz enubli et comansait a *plovenir*. (S. Graal, III, 610, Hucher.)

PLOUVOIR, voir PLEUVOIR.

PLOUVOISON, *plauv.*, s. f. ?

.iiii^{xx}. perches de terres en plusieurs pieces faites et arrees a *plouvoison*. (1356, Reg. du chap. de S. J. de Jér., Arch. MM 28, f° 32 v°.)

.xl. journeux de *plouvoisons*. (Ib., f° 29 r°.)

Ce mot se trouve accompagné de phrases comme celles-ci : .ii. journ. de terre ahanées a fourment... ou carchies a avoine.

PLOVAGE, voir PLOUVAGE.

PLOVENIR, voir PLOUVINIR.

PLOVINER, *-vignier, plou., pleu., plu., ple., pluvener*, v. n., tomber une pluie fine, bruiner, brouillasser :

Endroit le vespre commence a *plouviner*. (Les Loh., ms. Montp., f° 78^v.)

Endroit la terre a *plouviner* se prist. (Ib., ms. Berne 113, f° 27^v.)

Tout le jor ot *plouvignié*. (Via des Pères, Richel. 23111, f° 120^v.)

Tote jor ot *pluvignié*. (Ib., Ars. 3641, f° 158^v.)

Tel fois va il *plouvinant* Au main, qu'ançois jour failant Luit li solaus. (Chans., Vat. Chr. 1490, f° 152.)

C'estoit une merveille de leurs riches adornemens veyr et regarder s'il y eult fait beau tamps, mais il *plouvoit*. (xiv^e s., Récits d'un bourg. de Valenciennes, p. 231, Kervyn.)

Pluito, *plouviner*. (Catholicon, ms. Lille 369, Scheler.)

Et luisoit le soleil, et *pluvoit* ung poc parmy. (J. AUBRION, Journ., an 1488, Larchey.)

Il avoit un peu *pluviné*. (LOYAL SERV., Chron. de Bay., XLVII, Buchon.)

Plouviner, pleuviner, pleviner, to mizzle. (COTGR., 1611.)

La petite pluye desgoutte tout lentement ou doucement, ce qu'on appelle *pluvigner*. (COMENIUS, Janua aurea reserata duarum linguarum, p. 9, éd. 1669.)

Plevigner ou *pleuviner* et *pluviner*, rare. (DUEZ, Dict. fr. all. lat., Amsterdam 1664.)

— Infin. pris subst., pluie :

La fain et le grand *plouviner* Les en a fet acheminer. (CODEFROY DE PARIS, Chron., 7900, Buchon.)

Rouchi, *pluvéner*; Tournais, *plu-*

viner; Fr. Comté, *pleuvignier, pluviner, plevignier, plougener, pieugend*; Suisse et Lyon, *pleuvigner, bruiner*.

PLOWEL, voir PLUGUEL.

PLOY, voir PLOI.

1. **PLOYCH**, voir PLOIERS.

2. **PLOYCH**, voir PLOICH.

PLOYEMENT, voir PLOIEMENT.

PLOYEN, voir PLOION.

PLOYER, voir PLOIER.

PLOYERESCHE, voir PLOIERESSE.

PLOYERET, voir PLOIERET.

PLOYERUEL, voir PLOIRUEL.

PLOYEUR, s. m., mot obscur exprimant l'idée de messenger :

Item, le val de Botry, ou les *ployeurs* de Josué porterent l'estarche avec leur crappe de roisin. (GHILL. DE LANNOY, Voy. et ambass., p. 86, Potvin.) Var., li *ployeux*.

PLOYEURE, voir PLOIBURE.

PLOYON, voir PLOION.

PLOYRUEL, voir PLOIRUEL.

1. **PLOYS**, voir PLOIERS.

2. **PLOYS**, voir PLOIT.

PLUBIEMENT, voir PUBLIEMENT.

PLUC, voir PELUC.

PLUCHINE, voir PELUCHINE.

PLUCOTER, *plucquoter*, v. a., becqueter :

Me vela prins dans le gluel
Tout comme on prend un oisel
Qui cherche a *plucoter* du fourre.
(La Farce des Quiolars, édit. des Joyeusetes, p. 31.)
Plucquoter. To pick nicely. (COTGR., 1611.)

Norm., *plucoter*, éplucher minutieusement.

PLUCQUAILLE, voir PLUQUAILLE.

PLUEPLOIER, voir PUBLIER.

PLUEQUIN, s. m., charpie :

Viez linge a faire *pluequin* pour bender et envoleper la gambe d'une fillette impotente: (1515, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

PLUEVETE, voir PLUIETE.

PLUGEAU, voir PLUGUEL.

PLUGUEL, plugeau, plowel, pluïel, s. m., vent du sud :

Lieve sus bise, si vien avant *plowel*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 15, Hofmann.)

Assi cum *plowels*, quant il sofflet par sa cholor. (*Id.*) Lat., auster.

Si te suïront en la bataille
Tantost com *pluians ventora*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 3069, f° 132^e.)

Venta bise et *pluians* cessa.
(*Id.*, f° 1 r°.)

Et les *nu.* vens principaulx
Avec tous leurs colateraulx ;
Galerna, soulerre avec bise
Et *plugeau*, nul ne me desprise.
(*E. Deschamps, Poés.*, Richel. 840, f° 470^e.)

— Midi, sud :

(La cité de Jerusalem avoit) devers orient treis portes ; devers occident treis portes, devers bise treis portes ; e devers *pluguel* treis portes. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 33 v°.)

Regardez tot environ et occident et aquilon, a *pluguel* et a orient. (*Bible*, Richel. 890, f° 79^e.)

PLUIEL, voir PLUGUEL.

PLUIETE, pluevete, s. f., petite pluie :

Si commença moult a plouvoir
Une *pluevete* moult menue.
(*Fregus*, Richel. 1353, f° 442 r°.)

Une *pluiete* delieie descendit devers le ciel amont et cheit desor le cors Moys. (*S. Graal*, III, 715, Hucher.)

Lors comença a chaoir une *pluiete* si douce et si plesant que onques nule plus souf rousee ne fu veue. (*GUILL. DE TYR*, VI, 19 P. Paris.)

Mez fu scez bien que fort venter
Chiet souvent par une *pluiete*.
(*Mist. M^{me} S^{te} Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 260.)

Noms propres, *Pluyette, Plugette*.

PLUISEMME, -emes, adv., surtout, particulièrement :

La u en totes manieres defalt li fruiz des bons, la est faiz a la fie li travaz des malvais oïsous, *pluisemes* se de voisin i at ochïsons, ki puent porter a Deu miedre fruit. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 63, Foerster.)

Ceste œuvre est mult travailhouse et *pluisemmes* a occupeit corage et tendant a al'res choses. (*Id.*, p. 188.) Lat., maxime.

PLUISORS, plusurs, adj. pris subst., la plupart :

Des barans de sun regne i furent li *plusur*.
(*WACE, Rou*, 2^e p., 3870, Andressen.)

De ses barons tout li *pluisor*
Se baptisierent a cel jor.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 2951, du Ménil.)

Lors s'aperçurent li *pluisor*
Que il n'amoit pas Blancheflor.
(*Id.*, 2^e vers., 455.)

Li *pluisor* voelent se loer
Que il devreient suvent blasmer,
E ce laissent que il devreient
Forment loer, se il l'avoient.
(*MARIE, Fabl.*, XXXII, Roq.)

— Adj., au positif, nombreux :

Troveres esperviers, ostors,
Girfaus et gentils et *pluisors*.
(*Parton.*, 1707, Crapelet.)

PLUITINE, adj. f., pluvieuse :

L'isle de Fer, qu'autres ont jadis appelée la *pluitine*, non qu'il y pleuve, ains pour ce qu'ils disoient qu'il n'y a autre eau que celle qui distille de la rosee de certains arbres couverts de nuages, laquelle arrouse toute la terre. (*THEVET, Cosmogr.*, III, 9, éd. 1575.)

PLUMA, voir PLUMAS.

PLUMACEL, -assel, -ecel, s. m., tampon :

Soient cousues les plaies... puis soit tenue la main dessus longuement et en repos, ou soit mis un *plumacel* desus. (*H. DE MONDEVILLE*, Richel. 2030, f° 40^b.)

Et mettez *plumeceaux* dessus que eau ne n'y approche. (*B. DE GORD., Pratiq.*, I, 25, éd. 1495.)

Puis le loyes (le bras) et y mettes deux *plumeceaux* doubles affin que la ligature soit plus forte. (*Id.*, *ib.*)

Les raclouees, les *plumaciiaux* et escorpettes. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 277.)

Sur icelles pouldres et emplastres appliquez sur l'ulcere fault mettre quelques *plumeceaux* trempéz en oxycratum. (*TAGAUULT, Inst. chir.*, p. 482, éd. 1549.)

Plumaceaux d'estoupes de chanvre bien pignees. (*Id.*, *ib.*, p. 486.)

Les tentes et *plumaceaux* qui seront mis tant au dedans qu'au dehors de la playe. (*PARÉ, Œuv.*, VII, 7, Malgaigne.)

— Petite plume :

Ains s'esvanouïront comme les *plumasseaux*,
La pouldre et le festu que l'aquillon emporte.
(*CHASSIGN., Ps.*, I, éd. 1613.)

— Lit de plume :

Les *plumaceaux* sont ains appellez pource qu'on les faisoit anciennement de plumes cousues entre deux blancs draps. (*LA FRAMBOIS., Œuv.*, p. 725, éd. 1631.)

Bresse, *plumaceau*, plumet.

PLUMACEOLE, s. f., tampon :

Puis metras sus *plumaceoles* d'estopes moillies. (*BRUN DE LONG BORC, Chirurgie*, ms. de Salis, f° 40^e.)

PLUMACERIE, voir PLUMASSERIE.

PLUMACH, voir PLOMMAS.

PLUMACHE, s. f., plumet :

Salade, habillement de teste d'un homme de pied, armet, c'est d'un homme d'armes, le tymbre en est l'ornement et la *plumache*. (*E. BINET, Merv. de Nat.*, p. 146, éd. 1622.)

Plumache ou plumart, penachio. (*Thres. des trois langues*, éd. 1617.)

Suisse, Vaud, *plumache*, s. m., plumet.

PLUMACHEUL, s. m., tampon :

Aiez grans *plumacheus* de estoupes baignees en ewe froide. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 2 r°.)

Cf. **PLUMACEL.**

PLUMAGE, adj., bigarré :

Chis voiles estoit fait de toiles de bissum retors, et estoit de couleur de jacunte et de pourpre et de coctum .ii. fois tant fais d'œuvre *plumage*, ch'est a dire fais a l'aiguille. Car pluma en .i. language est aiguille... Mais aucun dient qu'il estoient d'œuvre *plumage*, ch'est a dire qu'il estoient fait de dyvers ouvrages a le maniere des oiseaus de l'air qui ont dyverses plumes. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 39^e.) Lat., opere polymitario. (*Ex.*, xxxvi, 35.)

PLUMAIL, s. m., plumet, panache :

Et avoit ung chanffrain d'acier, sur lequel avoit ung tres bel *plumail*. (*MONSTRELET, Chron.*, II, 219, Soc. de l'H. de Fr.)

Tous les princes si firent leur devoir,
Bien acoustrez chacun a son pouvoir
Avoient *plumaux* fichez en leur heaulme.
(*A. DE LA VICNE, la Louenge des Roys de France*, f° 32 v°, éd. 1507.)

Prend les habillemens des gens d'armes, leurs chevaulx et *plumails*. (*LOYAL SERV., Chron. de Bay.*, ch. xli, Buchon.)

Ou bien me faisoit un beau *plumail* de plumes de chapon. (*DU FAIL, Prop. rust.*, p. 62, Bibl. elz.)

Plumail, duster of feathers. (*COTGR.*, 1611.)

— Aileron garni de plumes :

Et fuyoient a la route regardans derriere soy comme un chien qui emporte un *plumail*. (*RAB., Gargantua*, ch. xxxv, éd. 1542.)

— Plumeau :

Et y avoit un jeune enfant proche, lequel avec un *plumail* l'esmouchoit. (*DU TILLET, Rec. des roys de Fr.*, p. 336, éd. 1618.)

Poitou, Saint., *plumail*, fouet de l'aile des oies dont on se sert pour aider a l'action du balai.

Nom propre, *Plumail*.

PLUMAILLE, s. f., gibier de plume :

Mais mieulx, la moytié au butin,
Je n'y quiers riens que la *plumaille*.
(*GREBAN, Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 50^e.)

PLUMAL, s. m., plumet, panache :

Et par dessus son armet ung *plumal*. (1490, Arch. K 76, f° 60 v°.)

Conus, le coupet d'un heaume ou d'un armet le *plumal*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1587.)

PLUMART, plumar, plusmart, s. m., plumet, panache :

Lequel se partit de la ville de Digeon, ayant ses chevaux couverts, et ses pareures, armé, heaumé et paré de grans

plumars tres honnestement. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Estoient fort gorgias d'accoustremens, faites a plaisir et force *plumars*. (DESREY, n° 124, an 1516, ap. Ste-Pal.)

Pour son *plumart* pourtoit une belle grande plume bleue. (RAB., *Garg.*, ch. VIII, éd. 1542.)

Plumars que on met sur les heaumes. (R. EST., *Thes.*, Crista.)

Un beau *plumart* de plumes de chapon. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 91, éd. 1549.)

Ces campanes neservoient que de piasse, comme font les *plumars*. (G. BOUCHET, *Seeres*, II, 234, Roybet.)

Ilz estoient accouttrez de *plumarz* de mesme, de mantellines, seons de drap d'or, de velours ou satin. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, II, 304, Lalanne.)

Plumar, penacho. (NICOT, *Thresor*.)

Morv. nord, *pieumart*, Poitou, *pleumart*, La Bresse en Vosg., *piémart*, *plumart*; arg. milit., *plumard*, balai.

PLUMAS, *pluma*, *pleumas*, s. m., *plumét*, panache :

Et faisoient les gambades plus haut que leurs ^[pleumas] *plumas*. (Chans. du xv^e s., p. 86, G: Paris.)

Et portoyent armets et heaumes a grans *plumas* tres honnestement. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Ung heaulmet atout un blanc *plumas*. (S. REMY, *Mém.*, ch. CLXXXIII, Buchon.)

Lorsque le seigneur dudit lieu fit assembler tous les manans et fit present d'un *pluma* pour cestuy tirant au plus prez du blancq. (1594-97, *Lettre de remission accordée à Albert Dupont*, Ch. des compt. de Lille, B 1791.)

Norm., *plumas*, *pleumas*, *plumeau*.

PLUMASSE, s. f., grande plume :

Pour les hommes, portent longs cheveux ballants, avec un tour de *plumasses* hautes, vif teinctes et bien atournées. (1505, *Procès-verbal de la Navigation du capitaine de Gonneville*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 143.)

PLUMASSEL, voir **PLUMAGEL**.

PLUMASSERIE, *-cerie*, s. f., ornement de plumes :

Maintes belles *plumasseries* et autres raritez. (Relat. de Binot Paulmier de Gonneville.)

Elles les enterrent avec quelques colliers et *plumasserie* qu'ils auront plus aimé. (PARÉ, *Mumie*, 4, Malgaigne.)

Sa maison estoit tapissée de *plumasserie* de diverses couleurs de la hauteur d'une picque. (MARC LESCARTOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 52.)

Lui montrant de la *plumasserie*, des pierres vertes pour servir d'ornement a la levre d'embas. (Id., *ib.*, p. 166.)

Ilz n'usent point tant de *plumasseries*, (les sauvages d'Hochelaga) que les Bresi-liens, lesquels en font des robes, bonnets,

brasselets, ceintures, et paremens des joues et des rondaches sur les reins de toutes couleurs. (Id., *ib.*, t. III, p. 711.)

Des *plumasseries*, des pierres vertes qu'ils mettent dans leurs levres. (J. DE LERY, *Voy. au Bresil*, I, 80, Gaffarel.)

Ils portent pour parade quelque *plumasserie* autour de leur teste. (LOYS GUYON, *Div. leçons*, p. 590, éd. 1610.)

Ils preparent leurs *plumaceries*, tant pour la teste, bras, reins, que pour leurs armes. (YVES, *Voy. dans le Bres.*, I, 7, Denis.)

Nom de lieu, la *Plumasserie* (Seine-et-Marne).

PLUMAT, s. m., jeune homme imberbe :

Jeunes *plumatz*, ne sejournez plus, mais Prenez armes et suyvez vostre maistre. (Complaint. de France, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 83.)

PLUME, voir **PLOMME**.

PLUMECEL, voir **PLUMAGEL**.

1. **PLUMÉE**, s. f., oiseau donné en pâture à un faucon :

Premierement li donne *plumée* et puis le cuisse. (L'Aviculaire des oiseaux de proie, ms. Lyon 697, f° 221^a.)

Plumée a espervier ou a muschet... de la teste del oisel devez fere, ou de la pel de suriz. (Medecine des faucons, P. Meyer, Romania, XV, 280.)

Et luy donne, une fois la sepmaine, de la char bien trempee, et des os et de la plume assez souvent et ne lui en donne point le jour qu'il ara mengié char levee; ou le jour qu'il sera baingnié, ne luy donne ne char levee ne *plumée*. (Modus, f° 119, ap. Ste-Pal.)

2. **PLUMÉE**, voir **PLOMMÉE**.

PLUMER, verbe.

— Neutre, enlever l'écorce :

Que les genz dudit seigneur ne doibgent leyer pour faire de la poix ni *plumer* pour faire de l'écorce. (1350, *Lett. de Thibaut de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, M¹², n° 15.)

— Act., arracher :

Paillart traitre, me *plumeras* tu la barbe? (1462, Arch. JJ 198, n° 303 v°.)

Lequel Anthoine dist en jurant le sang Dieu qu'il n'avoit poinct gecté de pierre, et de rechief respondi ledit Mauryce que si avoit et qu'il l'avoit frappé, a quoy ledit Anthoine au contraire dist et jura que non avoit, mais s'il savoit celluy qui avoit fait ledit jet et l'eussiez vous fait parlant audit Maurice, je luy *plumasse* la barbe. (Ib.)

Norm., *plumer*, cueillir des fourrages en plein champ sans le secours d'aucun instrument. Hte-Norm., vallée d'Yères, *pleumer*, La Bresse en Vosges, *pieumé*, enlever l'écorce.

PLUMET, adj.; *garçon plumet*, jeune étourdi qui n'a pas encore de barbe :

Laquelle femme dist a Jehan de Fer qu'il estoit un *garçon plumet*, et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi boutée. (1378, Arch. JJ 206, pièce 161.)

PLUMETE, *-melle*, s. f., petite plume :

Il est plus gent et a les *plumettes* plus jointes et plus belles. (Le *Chapelet de Virginité*, de la fleur de liz, F. Godefroy.)

Si dormoit lors (Vénus) dedans un poesle

Sur un mol lect de *plumettes* deslies

Bien tapissé de verdurees jolles.

(J. LE MAIRE, *Compte 1^{er} sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 230.)

Prenez vos *plumettes*,

Traictiez d'amourettes

Chastes et honnestes

De ce jeune roy.

(BRANVILLE, *Nuptiaux virelays*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 31.)

Excusez donc d'une amour franche et nette

Ces rudes traiz de ma tendre *plumette*.

(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 284, éd. 1555.)

La *plumette* d'un passereau.

(Print. d'Yver, p. 4, éd. 1588.)

A tant se teut Venus : Amour, sur ses paroles, Branlast le cercle d'or de ses *plumettes* molles.

(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 52, Duhamel.)

Il (le moyen duc) a quatre ou cinq *plumettes* de chaque costé sur le sommet de la teste, a guise d'oreilles. (MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, xxv, 46, éd. 1615.)

Plumette, een pluymken. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— Girouette :

Or vaurai faire une *plumete*

Ki le molin au droit vent mete.

(L. WAGON, *le Moulin a vent*, 163, Scheler, Trouw. belg., nouv. sér., p. 167.)

PLUMETÉ, adj., orné d'une gravure figurant des plumes :

Ung hanap d'or couvert, *plumeté* dehors. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 272, Labarte.)

Une esguiere d'or *plumetee* et taillee, le couvescle garny de pierrerie, et est le fruitetel d'un balay, pesant .v. marcs d'or. (Ib., n° 311.)

PLUMETER, v. a., écrire en brouillon :

Quand on plaide contre luy, il doit avoir tout son entendement aux paroles de l'avocat de sa partie, et *plumeter* toute la substance du plaidoyer pour en avoir memoire afin d'y respondre et repliquer pour y prendre avantage s'il y eschet. (Gr. Cout. de Fr., p. 291, ap. Ste-Pal.)

— Terme de chasse :

Quand le roy Modus ot dit et devisé toutes les manieres comment les povres puent prendre les lievres tant a quester comme a *plumeter* et autrement, un povre homme qui n'avoit qu'un reseul lui demanda s'il porroit prendre le lievre a son reseul. (Modus, f° 71 v°, Blaze.)

PLUMETEUR, s. m., celui qui écrit des minutes, des notes, petit clerc :

Copiste, *plumeteur*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Clerc, clergeau, *plumeteur*. (JUN., *Nomencl.*, p. 331, éd. 1577.)

Un *plumeteur*, un petit escrivain, un clergeau, librariolus, servus a manu. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1633.)

PLUMEUS, -meux, -meuls, adj., em-plumé, garni de plumes :

Et dist Herodes : Ja nel querrai niant
Se cis capon que ci m'est en presant
N'en est *plumeus* com il estoit devant
Et se redrece a la perche en cantant
(RAIMBERT, *Ogier*, 11620, Barrois.)

Plumosus, *plumeuls*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 230 r°.)

Asclepias est nommé hirundinaria, a raison de ses cosses et siliques, lesquelles apres qu'elles sont ouvertes ou entrebail- lees, monstre une graine *plumeuse*, et rap- portent quasi la semblance de petites hi- rondelles. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XLV, éd. 1549.)

Les oyseaux de nuit, le coc de bois, francolin, la grande hirondelle et autres n'ont rien que la jambe *plumeuse*. (BELON, *Nat. des oys.*, t. xxxvi, éd. 1555.)

Ainsi tu reluisois d'habits et de visage,
Portant desur le front de Mercure l'image,
Quant son chapeau *plumeux* et ses talons aillez,
Et son baston serré de serpens accollez
Le soustiennent par l'air.

(ROUSARD, *Hymnes*, l. I, de Charles cardinal de Lor- raine, p. 691, éd. 1584.)

Contre le dos *plumeux* de l'oiseau ravissant.
(DU CHESNE, *Six. livre du grand miroir du monde*, p. 94, éd. 1588.)

L'austruche, qui ne peut jusqu'aux nues ven-
[teuses
Guinder son vol pesant, de ses rames *plumeu-*
[ses
Sur la terre se sert...

(*Id.*, *ib.*, p. 102.)

Les *plumeux* hostes de l'air.
(CHASSIGN, *Ps.*, VIII, éd. 1613.)

Quittons le lit *plumeux*.
(GAUCHE, *Plais. des Champs*, p. 8, éd. 1604.)

Vestement sale et tout *plumeux*. (D'AU- SIGNÉ, *Hist. univ.*, Append.)

PLUMIEL, voir POMEL.

PLUMMET, voir PLOMMET.

PLUMQUIER, voir PLONQUIER.

PLUNGON, voir PLONGEON.

PLUNKIER, voir PLONQUIER.

PLUNTIER, s. m., lit de plume :

A elle encore la somme de quatre livres pour avoir blanchi les lits et racoustré douze *pluntiers* et les paillasses desdits lits qui servoient au logis dudit seigneur (de La Chastre). (*Comptes des receveurs de la ville de Bourges*, 1615-1616, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, Suppl.)

PLUPLOIER, voir PUBLIER.

PLUQUAILLE, *plucq.*, s. f., petit gain, petit profit :

— Et n'oubliez pas Agrippart,
Il servira bien au butin.

— Mais mieulx la moitié au butin :

Je ne quiers rien que la *pluquaille*.

(GRÉBAN, *Mist. de la pass.*, f° 75^a, impr. Institut.)

Mes mieulx la mottié au butin :

Je ne quier riens que la *plucquaille*.

(*Id.*, *ib.*, 7591, note, G. Paris.)

PLURATIF, adj., pluriel :

Et des corbeaux le nombre *pluratif*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 276^b.)

PLURE, s. f., arceau :

Plure, the bough, bent, or compasse of a vault. (COTGR., 1611.)

PLURECHANTE, voir PLORECHANTE.

PLUREIZ, voir PLOREIS.

PLURELMENT, -rellement, -riellement, adv., au pluriel :

Et li premiers jors de cascun mois n'a pas a nom kalende singulerement, mais kalendes *plurellement*, pour ce ke li prestes croit plusieurs fois : kalon, kalon ! et ape- loit les gens a la foire. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 142^a.)

Citez les apele *plurelment*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 107^b.)

Donc, par congnoissance qu'il a du cas, et que devoir faire et honneur ensievir est vertu et une chose qui attend merite, (l'ac- teur) dit par maniere de confidence, en la personne de son parti, *pluriellement* : Au fort, plus nous mettrons en nos devoirs justement et vertueusement, tant plus nous seront nos aventures bonnes et vigoureu- ses. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 328, Kerv.)

— Fréquemment :

Mais reprendre *pluriellement*

Les vices qui ne sont a faire.

(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 189 v°.)

PLUREMENT, voir PLOREMENT.

PLURIELLEMENT, voir PLORELEMENT.

PLURIER, adj., qui est au pluriel :

.xviii. arpenz de terre assis ou terroir de Plailli en *plurierz* pieces. (1282, Arch. S 4264, pièce 2.)

Parle, parle une autre foys en *plurier* nombre, grosse quadrupede. (BON. DES PER., *Joy. Dev.*, xiv, 69, Lacour.)

Nos poetes parlent plus tost et de meil- leur grace aux princes et autres en per- sonne singuliere que *pluriere*. (MEIGRET, ap. Livet, *Gramm. fr.*, p. 85.)

PLURIEREMENT, adv., au pluriel :

Selestim, esperituellement, *plurie[re]ment* ou singulierement. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 239 r°.)

Plurierement, pluraliter. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Pourtant est dit : Non pas a nos ymages

plurierement, mais a nostre ymage singu- lierement. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 8^a, éd. 1488.)

PLURIEUS, *plureus*, adj. plur., plu- sieurs :

Se auquns demande avoir a auque vesve, elle se defendera par sen sairement contre un tesmoing, nient contre *plureus*, et re- manra en pais. (1209, *Charte de l'établis- sem. de la Comm. d'Amiens*, Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, I, 69.)

Quant lettres sont faites d'iretages ou d'au- cunes convenences ou d'aucuns marcies qui toucent a *plurieux* personnes, ele doit estre mise en sauve main. (BEAUM., *Coul. de Beauv.*, xxxv, 16, Beugnot.)

Douze den. par. que *plurieux* personnes nous devoient. (1326, Arch. JJ 61, f° 211 r°.)

La rente de .xxiiii. arpens de vignes que tiennent *plurieux* persones. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 1 v°.)

Plurieux terres qui sont en ma main. (1401, *Denombr. du baill. de Cauz*, Arch. P 303, f° 55 r°.)

Jehan de Mancrués tient de la dite dame en la paroisse de Blaincour, en *plurieux* parties, .viii. livres de terre. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 16 v°.)

PLURIFIER, v. a., multiplier :

Forces elle a multiplies
Grandement et *plurifiées*.

(DEQUEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 128^a, impr. Institut.)

Que quant la chose est continue et sans division, elle lors est une, mais quant elle est partie et devisee elle est aussi comme *plurifiée* et ramenee a nombre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 214^a.)

PLURUS, voir PLOROS.

PLUS, *plux*, adv. ; qui plus plus, à qui mieux mieux :

Si corent as armes qui plus plus que ainz ainz. (*Artur*, Richel. 337, f° 38^b.)

— En plus que, plus que :

Car il ne portent nuli foi

En plus que chat a fres fromage.

(*Dit des avocas*, 22, Gast. Raynaud, *Romania*, XII, 215.)

Brisaida escoutoit tout sans que elle res- pondit ung seul mot *emplus que* si elle n'y fust pas. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 220.)

— Il n'i a plus, loc., il n'y a pas d'au- tre ressource :

Chantecler voit qu'il n'i a plus,
A crier commence a haut ton.

(Renart, 5038, Méon.)

Quant Renart voit qu'il n'i a plus

Et que n'i a mestier celes,

Un saut a fet a la volee.

(*Id.*, 5872.)

— S. m., surplus :

Et se celle assise vaut plus, noditte ville de Mons doit le plus metre et convertir a le fermetet de le ville. (25 août 1295, *Ch.*

donnée à la ville de Mons par Jean d'Avesnes, Arch. de l'Etat à Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.)

— Majorité, le plus grand nombre :

Et pour tant que on don desdite esglise et alteit n'ait alcuns deffaul, et que toutes maithieres de descord puissent cesser en cest partie, nous avons ensy estaubly, atourneit et ordeneit, par comun escort, que quant aucune desdite esglise ou desdis alteit serait vaulcans, par queilles maniere que ce soit, li dis quatre maistres qui seront pour le temps, doivent ueizer de leur offices, quant et assigner lesdite esglise et alteit devant dit, ensy comme a benefices appartenrait, et doivent faire ladite essinalcion par l'escort d'iaulz quatre, ou au plus d'iaulz .iiii. dedens quinze jours au plus tairt apres ceu que cilz benefice serait vaulcans. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 136.)

— Le plus, les plus, la plupart :

Lesquelz prisonniers furent les plus tues. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. XLII, Bibl. elz.)

Et vivoient le plus des gens d'icelui ost de feves et de blé frotté en espy. (Id., *ib.*, c. XLVII.)

PLUSAGE, s. m., surplus, excédent :

Pour ce que les assignations faites a la mesure du chastel nous avons trouvé valoir outre la mesure de la ville quatre sexters, trois boisseaus et demi de froment, nous asseons et assignons a la dite contesse ledit plusage pour quatre setiers trois boisseaus et demi a la mesure de la ville. (1311, Arch. JJ 47, f° 77 v°.)

Et est assavoir que le plusage de l'orge assigné dessous a la mesure du chastel vaut dis sextiers deus boissaus et le tiers d'un boisseau outre ladite mesure de la ville, lequel plusage nous asseons et assignons a ladite contesse. (1321, Arch. JJ 61, f° 22 r°.)

Encores le plusage de ladite avaine assise a la mesure du chastel nous asseons a ladite contesse pour douze boissaus et les deux parties d'un boissau d'avaine a la mesure de la ville de Botaville. (*Id.*)

PLUSMART, voir PLUMART.

PLUSORS, voir PLUISORS.

PLUSURS, voir PLUISORS.

PLUSQUIER, voir PELUCHIER.

PLUTEAU, s. m., engin de guerre, le mantelet :

Par le devant et des deux costez contre-gardoit l'ouvrage par grilles et pluteaux. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 13 r°, éd. 1539.)

PLUTONIEN, adj. de Pluton, des enfers :

Je voi premierement un gros chien a trois testes, Portier plutonien.

(PASSERAT, *Œuv.*, p. 99, éd. 1606.)

PLUTONIQUE, -icque, adj., de Pluton, des enfers :

... Le dragon plutonique.

(GRETTIN, *Chantz roy.*, f° 8 v°, éd. 1527.)

Car peu a peu devoions tant ethique,
Que je n'avois ny force ny puissance
Tant qu'a la fin fusse au lacq plutonique
Si je n'eusse eu de ce pain la substance.

(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 69, éd. 1549.)

Si Bacchus retournoit au manoir plutonique,
Il ne voudroit Eschyle au monde redonner ;
Il te choisiroit seul.

(RONSARD, *Sonnet à R. Garnier, dans les Tragédies de R. Garnier*, p. 316, éd. 1596.)

L'esprit aux ombres plutoniques
Se fait de l'enfer adorer.

(D'AUBIGNÉ, *Vers Funebres sur la mort de Jodelle*, Ode, A III r°, éd. 1574.)

PLUVAGE, voir PLOUVAGE.

PLUVENER, voir PLOVINER.

PLUVER, voir PLEVER.

PLUVIAIRE, s. m., lieu obstrué par les eaux de pluie :

Il ne porent pas toutes foiz chevauchier por le mauvais temps pour la nef et pour les pluies que il faisoit aucunes foiz moult grans ; et des grans pluviaries que il trouvoient, que il ne pouvoient passer. (*Liv. de Marc Pol*, VIII, Pauthier.)

PLUVIAL, adj., de pluie, pluvieux :

En temps pluviiaux. (16 avril 1521, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

— Qui garantit contre la pluie :

En aucunes eglises apres la procession touz les clers viennent devant l'ymage de crucefix et chantent Ave rex noster..., et aucuns despoillent leurs vestemens pluviiaux devant l'autel en representant les enfans qui getoient leurs vestemens devant J. C. le jour de Pasques fleuries. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 106°.)

— S. m., manteau qui garantit de la pluie :

Et apres vient la clergie, trestos vestus de pluviails et de samit a or. (MARTIN DU CANAL, *Cron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 568.)

PLUVIGNIER, voir PLOVINER.

PLUVINE, s. f. ?

Oultre marché, on me bailla la goutte
Dans mon genoil, laquelle est en pluvine.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 105.)

PLUVINER, voir PLOVINER.

PLUVIR, voir PLEVIR.

PLUVISSAGE, voir PLEVISSAGE.

PLUX, voir PLUS.

PLUYAGE, voir PLOUVAGE.

PLUYANT, adj., qui dégoutte :

Tenant le couteau de feu pluyant de

son taillant. (ARETIN, *Gen.*, p. 24, éd. 1542.)

Les caves, les sales, les chambres devenoyent chaulderons, conserves, et recep-tacles du deluge pluyant. (Id., *ib.*, p. 36.)

PLUYEUX, adj., pluvieux :

Furent les mois de juillet, d'aoust et le commencement de septembre si pluyeux que la plus grant partie des grains furent tous germez aus champs. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 424°.)

Le commencement du mois sera pluyeux. (*Mer des histor.*, t. I, f° 56°, éd. 1488.)

Ou comme un liz trop lavé,

Agravé

D'une pluyeuse tempesta.

(RONS., *Odes*, l. III, iv, p. 338, éd. 1584.)

La froide gorge Thracienne

Et la pluyeuse Libyenne

Serrent leurs vents audacieux.

(Id., *ib.*, l. V, x, p. 384, éd. 1584.)

— En forme de pluie :

Et l'or pluyeux, qui tomba jaunissant
Dedans la tour.

(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 23 v°, éd. 1579.)

PLYAGE, voir PLIAGE.

PLYTE, s., mot douteux semblant exprimer l'idée d'état, de droit, de puissance :

Est en tiel plyte, sicome il que avoit droit. (LITTL., *Instit.*, 306, Houard.)

POACRE, pouacre, s. m. et f., goutte :

Le poacre a es piez.

(WAGE, *Rou*, 2^e p., 2190, Andresson.)

Dont li va li poacres a ses piez descendant.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 20039, f° 63 v°.)

Pouacre le fet si trembler,

D'angoisse les denz marteler.

(*Roman de S. Fanel*, 2319, Chabaneau.)

— Gale :

Avant par le corps vous frotez

Tant que celle poacre ostez

Qui ci vous tient.

(*Miracle d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 260.)

— Rogne des bêtes à laine :

A une autre espece de roigne est aussi sujet ce bestail, tres fascheuse et importune, car elle le prend au museau, l'empeschant de paistre. Les anciens François l'appelloient poacre. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VIII, 6, éd. 1605.)

— Héron :

Et quelques douzaines de ramiers, de oiseaux de riviere, de cerelles, buours, courtes, pluviers, francolyns, cravans, tyransons, vanereaux, tadournes, poche-cullieres, pouacres, hegronneaux, foulques, aigrettes, ciguoinnes, cannes petieres. (RAB., *Gargantua*, ch. xxxvii, éd. 1542.)

Poit., pouacre, héron.

POACRÉ, adj., sale, infecté d'ulcères :

La sage femme frippiere disoit a ceux qui attendoient a la porte que la mere y estoit toute *poacree*. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV, éd. 1608.)

POACRISE, s. f., ulcère :

Il ne pouvoit mettre pied devant autre pour les gouttes et *poacris* de son corps. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 40, Kerv.)

POACROS, -*crus*, -*creus*, adj., sale, infecté d'ulcères :

Ernous, li chiens, li *poacrus*,
Li fu morteument haynos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12009, Michel.)

Que n'est malades, sel manies,
Tant *poacrus* ne plain de plaies,
Tout maintenant sané ne l'aies.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 86^b.)

POAILLIER, *poallier*, *poalier*, *pouail-lier*, *poillier*, *poisl.*, *paalier*, *palier*, s. m., segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre :

Faire le *paalier* et la chaire, et tourner la queue dou moulin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 85 v°.)

... *paliers* de fer pour .ii. sains. (1360, *Invent. de N. D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Pour avoir mise une sarreure a la barriere de la porte Bernier, .ii. enneaux, .ii. *pouailliers*, .ii. chevilles. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, X, Arch. mun. Orléans.)

Pour deux grans thorillons, deux grans liens qui tiennent les thorillons, et quarante clo a les queudre, et pour deux *pouailliers* de fer sur quoy tourne la barriere du Portreau. (*Compt. de Girart Gouscart*, 1400-1402, fortification, VIII, Arch. mun. Orléans.)

Au dit Guillemin pour deux clefs pour mettre en l'uis de la tour St Sanxon ou est l'artillerie de la dicte ville, pour amender les *poaliers*, et pour clo pour les huis. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, VI, Arch. mun. Orléans.)

Deux virolles, deux torillons, deux crampons, deux *pouailliers* et deux grans chevilles de fer pour le pont leveys. (*Ib.*, XL.)

Une petite chaine et deux pieces de fer pour garder la barriere d'aler hors des *pouailliers*. (*Ib.*, XLIII.)

Deux *poilliers*, sur lesquels sont, portent et tournent les cloches, qui estient de metal ou cuivre. (1445, Arch. JJ 176, pièce 374.)

Poaillier : c'est la piece d'airain large d'un pied, longue de pied et demy, et d'épaisseur convenable, sur laquelle chaque tourillon du sommier d'une cloche est portée, et tourne quant on la sonne a bransle. (Nicot, 1605.)

Poistiers de pressoir, m. Vigas de lagar. (Oudin, 1660.)

POALIER, voir **POAILLIER**.

POANCE, *pouance*, *povanche*, s. f., puissance :

Pur ce que je ne cunui litterature, enterrai es *poances* del Seigneur. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXX, 18, Michel.)

Esveille la tue *poance* e vien, que tu salfs faces nus. (*Ib.*, LXXIX, 3.)

Et sans ensaigner de leur non *pouance* ou non volonté. (1382, *Test. de J. Lissillé*, ap. Pesche, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 568.)

Ne gens, ne essanson, tant eust de *povanche* Qui de gages avoir eust point conissance.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3510, Chron. belg.)

— Peine, châtement, punition :

Enfin tele *pouance* et pugnition... qu'il seroit dit et jugié pour droit. (1377, Arch. JJ 142, pièce 138.)

POANT, *poaunt*, *podent*, *pouvant*, adj., puissant :

Cum ço audid tota la gent
Que Jesus ve lo reis *podenz*...
(*Passion*, 33, Koschwitz.)

Rey furent fort et mul *podent*.
(ALBERIC, *Alexandre*, 19, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Poanz est (Mars) par nature
Sur tute creature.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 847, Mall.)

Que empres mei nul rei *poant*
Ne dux qui seit en Normandie
Nostre Chartre meis ne desdie.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2263, Michel.)

Kar plus crement assez le terrien seigneur
Ke il ne funt Jhesun le *poaunt* creatur.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 20 v°.)

Al non del Pere tut *poant*.
(*Conquest of Ireland*, 1443, Michel.)

Mes Deus nel cunsenti, ki est reis *poant*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, cxciv, Michel.)

Li meudre rei et le plus franc
Qui unques fust et monde vivant,
Se il creust Deu le *poant*.
(*Mort du roi Gormond*, 31, Scheler.)

Aimera Dieu, tout bon, tout sage,
Tout saint, tout entier, tout *pouvant*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, f° 4 r°, éd. 1619.)

POANTMENT, adv., puissamment :

Seies ceint de tun glaive, sur ta quisse mult *poantment*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLIV, 4, Michel.)

POANTEUS, adj. ?

Tant con ele (cette masse) se senti de l'ève si fu moiste et croulant et *poanteuse*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 69^b.)

POASLE, *pale*, s. f., pièce de bois qui retient les eaux d'une écluse :

De remouvoir les *pales* et bondes des étangs. (*Us. et unc. cout. de la conté de Guynes*, p. 41, Courtois.)

Item, la moitié de la *poasle* de l'estang dudit Jehan Dorval par devers sa hale, audit lieu d'Ourouer. (1406, *Aveu des maisons de Beaugenci*, ap. Le Clerc de Douy, *Dict. étym.*, Arch. Loiret.)

POASLEE, voir **PAELÉE**.

POAUNT, voir **POANT**.

POAY, voir **POI**.

POAYFAICT, voir **POIFAICT**.

POBLE, voir **PEUPLE**.

POBLEEMENT, voir **PUBLEEMENT**.

POBLEN, mot douteux qui paraît être un adverbe et signifier publiquement :

Poblen lo rei communist.
(*Vie de S. Lég.*, 83, Koschwitz.)

POBLIER, voir **PUBLIER**.

POCAS, s. m. ?

Bail a rente du poquage et de tout le droit appartenant au baillieur en une maison a Chatelleraud chargée envers le chapitre de Nostre Dame de 25 sols de rente et *pocas*. (1342, *Chapitre de N. D. de Chatelleraud*, paroisse de S. Jean-Baptiste, Arch. Vienne.)

Cf. **POQUAGE**.

POCARDÉ, voir **POCHARDÉ**.

POCENET, voir **POÇONET**.

POCENIE, s. f., la partie du théâtre qui est derrière la scène :

Aposcena, *pocenie*. (*Gloss. de Conches*.)

POCESSER, voir **POSSESSER**.

POC FILE, *puoc file*, qualificatif désignant une femme qui file peu :

Comeyre Jane, nous arons bonne ayde
A nostra comeyre *Poc file*.
(*Farce des trois commères*, 19, P. Meyer, Romania, X, 538.)

Dama Perneta, regardes par vostre foy,
Comant *Puoc file* se gouverne.
(*Ib.*, 59.)

POCHARDÉ, *pocardé*, adj., étonné :

Et si ara .iii. postiaus ou celier, qui porteront le piece de bos *pocardees* de kenne de rinage ; et si ara en cescune anille .iii. pos d'espes, et le tanpane devant sour rue viestir d'ais de Danemarce refendues. (*Chirogr. de la daerraine semaine de janvier 1326*, Arch. Tournai.)

Et aussi a faire postiaus eneuwillies et *pochardes* pour porter le estavelie de le dicte cuisine, a .xx. d. t., le piece, sont .x. s. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquetel Tuscap*, Arch. Tournai.)

Cf. **POCHART**.

POCHARDEL, s. m., dimin. de *po-chart* :

Deux figures de marmousez en deux *pochardeaux* en iceux mis et atachies a la baille de sire Nicolas Deffarvaques. (1499, *Compte*, dans *La Grange et Cloquet, Et. sur l'art à Tournai*, p. 181.)

POCHART, -*ard*, -*are*, s. m., étonçon

destiné à empêcher une pièce de bois de reculer :

Pour .vi. *pochars*, portans les dis tres-tres servant devant. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

A lui [Pierart de Gand, fevre] pour .iii. *pochars* servans a une assielle qui est mise ou ferme de l'eschevinage de Saint Brisse pour mettre lettres et escrips sus... .xxi. s. (*Compte d'ouvrages*, 20 fév. 1396-20 mai 1397, 3^e Somme des Mises, Arch. Tournai.)

Une platine, un *pochart*, et plusieurs autres menus crampons. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103^e Somme des mises, f^o 95 v^o, Arch. Tournai.)

Item et le pan de ladite achinte de derriere sera estoiffée de soelles de postiaux et de fieste loyes de deux *pochars* a chascun postiel et a ladite fieste. (3 février 1493, *Reg. aux Publicacions*, 1423-1431, Arch. Tournai.)

Item a avoir fait et mis a un estal de la grande boucherie ung postiel, et le roloyé de deux *pochars*, de resteliers et de soeilles. (*Compte d'ouvrages du 20 novembre 1445 au 17 fév. 1446*, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et seront les posteaulx desdictes poyes loyes de *pochars* par desoubz, et toutes les roilles de desoubz lesdites poyes seront eneswillees es posteaulx et *pochars* de desoubz lesdictes poyes. (15 mars 1458, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

Pour ataquier le *pochart* et l'anille au grand sommier; .iii. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Ung *pochart* d'une place haulle. (1593, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au xviii^e s. :

Les crombes jambes de sept et cinq pauch; les beauwines de six et huit, avecq *pochard* et loiens pointice. (1612, *Journ. des prévôts et jurés* [1562-1617], Arch. Tournai.)

1. **POCHE**, s. f., sorte d'oiseau, la spatule :

En yver prenoit on merlaies,
Poches, gaveriaux et fresaies.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 747, Cocheris.)

Gelines, oes et herons,
Cormorans, cygnes, blerons,
Paons, pymars et lorios,
Poches qui font moult de ryos,
Roytiaux, passe solitaires.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 488^e.)

Au dedans desquelz destroitcz et confrontations j'ay tout droict de chasses a poil et a plume et droict de deffence a autrès de non chasser, soyent a bestes rousces, faulves, noyres, liepvres, connilz, perdrix, faisans, hayrons, *poches*, que autrès semblables. (1561, *Aveu et dénombr. de Dienné et Verrieres*, Arch. Vienne.)

Il le descript (le plongeon) maigre et esclame, hault monté sur jambes, avec un long col, presque semblable a une *poche* ou egrette. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1162, éd. 1611.)

Dans le patois de Champagne on appelle encore *poche* un oiseau chanteur.

2. **POCHE**, s. f., coup qui poche l'œil :

Il apparaissoit par inspection que en l'un de ses yeux avoit esté mis *poche* du doit ou baston dont elle moru. (8 mai 1387, *Reg. de la loi*, 137, Arch. Tournai.)

POCHECUIILLIERE, s. f., louche :

Ladicté bonne femme englua la *poche-cuilliere* pour le record du sergeant mieulx apanager. (RAB., *Pantagr.*, ch. xii, éd. 1542.)

— Sorte d'oiseau, la spatule :

Tadournés, *pochecuillieres*, pouacres. (RAB., *Gargantua*, ch. xxxvii, éd. 1542.)

POCHENAICHE, voir POLKINAGE.

POCHER, verbe.

— Act., imiter, contrefaire :

Le roy hà permis et permet a Guillaume de Nyverd d'imprimer et exposer en vente tous et chascun les livres ou cayers dont il recouvrira, tant les coppies nouvelles que par cy devant n'auoient esté imprimées, qu'autres qu'il fera reveoir, corriger et emender ou translater dans quelque langue que ce soit en vulgaire françois et de quelque faculté qu'elles soient. Et fait ledit sieur inhibitions et deffenses a tous autres d'en imprimer, vendre, n'exposer en vente aucuns cayers, livres nouveaulx et autres ainsi imprimez par ledit sieur de Nyverd, ny *pocher*, tailler ou contrefaire aucune de ses histoires ou autres sortes de caracteres, sous les peines contenues es lettres de privilege sur ce donnees. (Pièce à la suite de l'*Extrait du privilege* placé en tête de la *Cronique des Lutheriens*, par G. de Nyverd.)

— Neutr., faire des pâtés :

Ce encre *poche*, this ink blurs. (GOTGR., 1611.)

— *Poché*, part. passé, imité :

Ainsi, m'aist Dieu ! que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeulx,
Oncq' enfant ne ressembloit mieulx
A pere. Quel menton forché !
Vrayement, c'estes vous tout *poché*.
(Pathelin, Jacob, *Rec. de farces*, p. 28.)

Norm., *pocher*, laisser tomber de l'encre sur un papier, y faire des pâtés.

1. **POCHET**, *pouchet*, *pauchet*, s. m., petite poche :

Une petit *pouchet* ou sachet ou il avoit .lxxvi. piéces d'or. (1396, Arch. JJ 149, pièce 237.)

— Dans un sens libre :

Sont amaigris et defaits par ptisie ou pour avoir trop secoué le *pochet*. (CHOLIERES, *Cont.*, p. 20, ap. Ste-Pal.)

Mais est ce (a vostre opinion) qu'elles n'ayent bonne envie de se regaillardir, ou la honte leur fait tenir leur eau, crainte qu'elles ont d'estre renvoyées conduites, avec autant de pieds de nez : ou bien c'est qu'elles ont envie qu'on croye qu'elles y

sont, par maniere de dire, forcees et contraintes : mais celles qui ont la bride abbatue et un peu de pied sur les masles, asseurez vous qu'elles secouent bien *pochet*. (ID., *Apresdinees*, II, f^o 62 r^o, éd. 1587.)

— Trou :

Unc clencquet a *pauchet* pour l'huis d'une maison. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Litré inscrit *pochet*, terme rural, petit creux fait dans la terre avec la main pour semer des graines en touffes.

Norm., *pouquet*, *pouchet*, petit sac.

2. **POCHET**, *pouchet* (un), loc. adv., tant soit peu, un peu, très peu :

Lequel Adam... avoit replanté (la borne) un *pochet* trop sur la terre dudit Colinet. (1357, Arch. JJ 86, pièce 95.)

Or mist Foy Esperance au devant de la couche, et se retira un *pouchet*. (A. CHARTIER, *L'Espérance*, p. 329, var., éd. 1617.)

Au temps de Ste Palaye, le peuple, dans l'Auxerrois, disait encore un *pouchet*, pour un peu.

POCHÉTEL, *-eau*, s. m., raie :

Oudinoz li *Pochetaz*. (1339, *Jurée de Bar-sur-Seine*, Richel. l. 10040, Lalore, p. 8.)

Si autem de radia seu raye aut *pocheteau*, quinque pecias tenebitur ministrare. (1366, *Cart. de Talmont*, ap. Ste-Pal.)

POCHIEE, *-chee*, *-chie*, *pou.*, s. f., le contenu d'une poche, d'un sac, d'une besace :

Comme icellui Jehan eust mené en la ville d'Evreux une charrete de bois, avec une *pouchiee* de poires... le dit Jehan prist sa dicte *pouchiee* de poires pour porter et donner a son frere. (1379, Arch. JJ 115, pièce 264.)

La chamberiere d'un appellé Quoquart mist une *pouchiee* ou sachiee de laine a l'uis du suppliant. (1394, Arch. JJ 147, pièce 125.)

Une *pouchie* ou sachiee de draps linges. (1406, Arch. JJ 160, pièce 417.)

Une *pochee* de seigle, que le suppliant avoit fait amener. (1470, Arch. JJ 196, pièce 170.)

Fardel ou *pochee* de laine. (1544, *Arret*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 194.)

Un valet de chambre du bacha veint temoigner avoir donné deux *pochees* de ducats a deux hommes, l'un desquels estoit blessé a la face. (D'AUB., *Hist.*, III, 306, éd. 1616.)

Litré donne *pochée*, ce qu'une poche peut contenir.

POCHIN, s. m., mesure de vin contenant environ deux pintes :

Lesquelz Guillaume et Porchier se prendrent a jouer... a un jeu ou esbatement de

pailles ou festuz, pour un *pochin* de vin. (1391, Arch. JJ 140, pièce 266.)

POCHISON, s. f., mesure comptée en pouces :

Pour les moelles devers le pire, tiennent en *pochison* .xi. pos et demy, les deux se font prisiet a .ii. frans le poch, sont .xxiii. frans. (*Chirog. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Item que personne aucune, forain ne manant, ne porte ne ait sur lui en ladite ville et banlieue daghes plus longues que de .ix. pos d'alemielle sur estre bany a .xl. s. et icelles daghes estre rompues et confisqueiez. Item et au cas que lesdites daghes de ladite *pochison* de .ix. pos seroient trouuees trop delies faictes, a maniere de dolquins, ou aultrement desraisonnables, il seroit en la faculté des juges de les pooir prendre. (14 septembre 1444, *Reg. aux Publications*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

1. POUCHON, s. m., poche :

Descousirent aussi leurs petits *pochons*, ou reposoit leur argent mignon. (DU FAIL, *Cont. d'Eubr.*, xxvi, éd. 1598.)

Perche, *pochon*, *pouchon*, sacoche, petit sac dans lequel les enfants emportent leurs provisions. Rennes, *pochon*, sac en papier, poche. En Fr.-Comté, c'était autrefois une mesure de grains ; un *pochon* de blé équivalait à une coupe. Argot, *pouchon*, bourse.

2. POUCHON, voir POÇON.

3. POUCHON, voir PAUCHON.

POCHONNEE, s. f., la contenance du pot appelé *poçon* :

De vive chaus geterent mainte grant *pochonnee*. (B. de Seb., V, 126, Bocca.)

POCHONNET, voir POÇONNET.

POCHOUN, voir POÇON.

POCINET, voir POUCINET.

POCIONNEMENT, s. m., boisson :

Et emplastes seiches ou moistes
Et tous ces *pocionnemens*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 89°, impr. Instit.)

POCIONNER, v. a., faire boire, abreuver :

Pociono, *pocionner*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Cf. POISONNER.

1. **POÇON**, *posson*, *pochon*, *pochoun*, *pouchon*, *poichon*, s. m., pot, vase, tasse, burette :

Le *poçon* li port plain de let.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, LXIII, Roq.)
Por son asne et por ses carbons
Ot buires et pos et *pochons*.
(Eust. le moine, 1077, Michel.)

Leur aporta une grant piece
De pain noir de dure saison,
Et de fontaine plain *poçon*.
(Du Prevost d'Aquilee, ap. Méon, 172, *Nouv. Rec.*, II, 192.)

Deux saussieres, ou un *poçon*,
Ou un platel, ou escuelle.
(De la Maaille, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 102.)

[Je donne] a demisielle Maryen dou Mont .i. *poçon* d'estain de demi lot. (1^{er} octobre 1294, *Test. Maryen de Mons*, Chirog., Arch. Tournai.)

Grandes pierres getoient chil qui sont a crestiaus,
Pochons de vive chaus et de fer grans barriaus.
(B. de Seb., VIII, 587, Bocca.)

Frere Gille, dit le prier,
Nous ne sommes cy que nous deux,
Or nous donne par courtoisie,
Ung peu de frommaige de Brie
Et plain *poichon* de vin d'Ausoire.
(Le Triumphe des Carnes, 135, Leroy et Dinoux.)

.ii. petis *possons* d'estain. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 29 v°.)

Pour .i. couwet, .iii. kaiieres et .i. *poçon* de keuvre .viii. gros. (1360, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan Bietrechies*, Arch. Tournai.)

Cil dedens vont getant vive chaus en *possons*,
Bourjoses et bourjois et valles et garçons.
(Cuv., B. du Guesclin, 8037, Charriers.)

De lui [Henri de le Warde] pour deux *pochons* de terre estoffes d'argent. xxviii. s. .ii. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan au Touppet*, Arch. Tournai.)

Tous les *pochons* ou burettes. (J. d'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, p. 363, Chron. belg.)

Deux *pouchons* graves avecques les eschuchons ou sont les armes de Monseigneur. (*Compt. Jehan Fiquen.*, 1467-68, Arch. Seine-Inf., G 419.)

A Jehan Duret, orfevre, pour avoir remis a point et ressoudé les *pochons* d'argent servans a le chappelle de le Halle de ladite ville, .vii. s. (1496, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Tant en gourdines, draps, nappes d'autel comme en calisce, platine, *pochouns*, custode a mettre les oistes d'auté, mesel, casure et autres aournemens appartenans a ycelle capielle. (xv^e s., *Missale*, ms. Valenciennes 111, f° 2 v°.)

Ung *pou(i)chon* et sel dedans. (1527, *Invent. de Jeh. Gombault*, Arch. Tournai.)

Pour .ii. *pochons* d'estaing et houppeaulx .x. s. .viii. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Hermé*, v^e *Thiery Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

Si l'on luy fait encore quelque present de vin, qu'il luy plaise en faire goster quelques *pouchons* par son sommelier. (27 juill. 1565, *Délib. du cons. de la ville de Condom*, Arch. mun. Agen.)

Et encore au xvii^e s. :

Un *posson* au beurre. (1605, *Invent. et enqué. crimin.*, Arch. Spa.)

Hé par quel droit, depuis un temps,
Ces beaux frisés veulent ils prendre
Le gouvernail d'une main tendre,
Eux dont le nez, si l'on le trait,
Va pisser un *posson* de lait?
(SAINT JULIEN, *le Courier burlesq.*, I, 22, Bibl. elx.)

Tournai, *pochon*, tasse, verre. Stavelot, *posson*, petite cruche à anse. Lorr., *posson*, grosse sonnaille en cuivre pour les vaches. Fr.-Comté, Lyonn., Suisse rom., *pochon*, grande cuillère à servir le potage. Neuchât., *pochon*, sorte de poêle ou de casserole à trois pieds.

2. POÇON, voir PAUCHON.

POÇONNET, *poçonnet*, *possonnet*, *possonnet*, *pochonet*, *pochonnet*, *pocenet*, *pozounet*, *pouzounet*, *ponçonnet*, *ponchonnet*, *ponsonnet*, *poissenet*, *poinsset*, *poichonnet*, *poichenet*, s. m., dimin. de *poçon*, petit pot, petite mesure, en particulier pour les liquides :

Urceos, *pocenes*. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 66.)

Urceoli, *pocenet*. (NECK., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 86.)

Car pour ces enfans soulassier
Faisoit querre et porchacier
Joiuas de voire et *poçonnas*,
Et autres petis joicles.

(De Sainte Ysabel, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 397.)

Plain *possonnet* de sain
Les eust touz estonnes.
(FATRASIES, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 213.)

Ladite Marote prist un *poçonnet*, et vint a ce ruissel, et volt puisier de l'iaue. (JONV., *S. Louis*, p. 392, Capperonnier.)

Cis *pochonnetz* sont trop petis,
Dist Maroie, par saint Vincent.
(WATRIQUET, *Des .iii. dames de Paris*, 108, Scheler.)

Un petit *poçonnet* de cristal, garni d'argent, a mettre saintuetes. (1328, *Inv. de Clémence de Hongrie*, Douët d'Arçq, *Nouv. Compt. de l'argenterie*, p. 80.)

Item un petit *poçonnet* de cuivre. (*Id.*, p. 106.) Impr., *potonnet*.

Item embla a le feme d'un bouchier
Grasse .ii. linchius et un *pocenet* de keuvre. (1334, *Reg. de la loi*, t. III, n° 132, Arch. Tournai.)

Un *pozounet* tut veude. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 11 r°.)

Le *pouzounet*. (*Id.*)

.ii. *pochonnes* d'argent. (15 oct. 1391, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

.i. petit *poissenet*. (Juin 1389, *Invent. de meubl. de la main. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Petiz *poissenez* deffonciez. (*Id.*)

Urceolus, *ponsonnet*. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

Adoncques se agenouillerent les deux qui avoient apporté les *possonnes*, le calice et les paremens. (*Pièce de 1398*, ap. Duc., *Pochonus*.)

Deux *pochonnes*, l'un au vin, et l'autre a l'iaue. (xiv^e s., *Invent. de la chapelle S. J.-Bapt.*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 866.)

Le suppliant trouva un pot ou *ponchonnet* de terre, ouquel avoit .vi. et .xi. frans d'or. (1406, Arch. JJ 161, pièce 170.)

Pochonnetz d'argent. (*Reg. aux test.*, 1412-28, f° 7, Arch. mun. Douai.)

Deux *pochonnes* pour le cappelle de le halle. (1456, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung petit *poissenet* tenant environ .iii. setiers. (1460, *Inv. du chdt. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1550.)

Cinq petis *pochonnes* de terre a boire ti-saine, garnis le bort de lection. (1467, *Ducs de Bourgogne*, 3275, Laborde.)

A Auxel, pottier de terre, pour sept quannes et sept *pochonnes* de terre. (1467, *Compte des fortifications*, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Ung *poichonnet* pour une chapelle. (1482, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six *pochonnes* de bos, .iii. s. (30 juin 1483, *Ézéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

Quatre *poichonnets* a mettre vin pour chanter messe. (1488, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A chascun costé pendoient *pochones* de argent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 21.)

Poichonnets d'estain. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour curer les *poichenetz* et chandelles. (1570, Noyon, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 227.) Impr., *porchenetz*.

Et encore au xvii^e s.:

Pour *possinets*, assiette, dentelle, etc., necessaires a l'autel de la maison de ville. (1697, *Compt. du magistrat*, 190, Arch. Liège.)

Luxemb., *possinet*, burette, alvéole, mamelle d'une truie, d'une chienne. Norm., *poçonnet*, petit pot. Cotentin, *pochonnet*, ombilic à fleurs pendantes.

POCQUE, *pokke*, *poisse*, *paucque*, s. f., vérole, petite vérole :

Et si lour dents eyent maladie dez vermes soient il bien arrosez, ... et ceo est une bonne medicine a la maladie des *pokkes*. (Tr. d'écon. rur., c. xxix, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 372.)

Achatat des brebis qui avoient les *poisses*. (1415, *Pawilhars*, K, f^o 175 v^o, Arch. Liège.)

Pour ce qu'il n'estoit nouvelle de ceste grievfe pestilence (la grosse vérole) avant leur retour (de l'armée de Charles VIII), elle estoit nommée la maladie de Naples; aucuns l'appeloient les grosses *pocques*; les aultres, la grande gorre; aultres, la *paucque* denarre, et aultres, les fiebvres Saint Job. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXX, Buchon.) Impr., *pancque*.

Ung autre grand personnage me demanda si le roy de France avoit eu les *pocques*. (1514, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 340, Bruxelles 1712.)

Rouchi, Wall., Ard., Champ., *poque*, petite vérole, petite tache à la figure.

POCQUETÉ, adj., tacheté :

Ils (les sauvages) en ont une (maladie) incurable qu'ils nomment pians, provenant de paillardise, laquelle neantmoins les pe-

lits ennants ont quelquefois, ainsi que pardeça ceux qui sont *pocquelez* de verole. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, éd. Tross, 1866, t. III, p. 741.)

POCQUIN, voir POLKIN.

POCULE, s. m., pot, coupe :

Tous se contindrent celebrans leurs misteres, Tenans en mains *pocules* et patheres. (O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 361, f^o 86^o.)
Et nos mains soyent joyeuses et contentes De porriger l'ung a l'autre *pocules*. (In., *ib.*, VIII, f^o 74 r^o, éd. 1540.)

POCUMENION, s. m., forme populaire de postcommunion :

Messe li chante comme prestre, Apries le *pocumenion* Li donne le communion. (De *Josaphat*, Richel. 1553, f^o 219 r^o; Meyer, p. 115.)
Des le *pocumenion* de le messe. (Liv. de la Trés. d'Origny Ste-Ben., ms. S.-Quentin.)

PODADOIRE, s. f., serpette à tailler la vigne :

Ilz ouvrirent de nuyt ladictte porte par force et entrerent dedans et y prindrent ung plain sac de blé, certaine quantité de fil, une hoye, gelines, nappes, essuye mains, une *podadoire*. (1454, Arch. JJ 182, f^o 71 r^o.)

Cf. POUER.

PODAGRE, s. f.; *podagre de lin*, la cuscute :

Cuscute. C'est une herbe que l'on appelle autrement *podagre* de lin pour ce qu'elle se hert contre le lin. (Le *grant Herbier*, n^o 157, Camus.)

PODAGREUX, -eus, adj. et s., *podagre* :

Marcus Agrippa *podagreux* en ses derniers ans fut liberé de sadite maladie par la vertu dudict vinaigre. (Platine de *honeste volupté*, f^o 12 r^o, éd. 1528.)

Elle (cette eau) est fort commode aux rongneux... goutteux et *podagreux*. (MARC COUVILLE, *Recueil memorable*, f^o 39 v^o, éd. 1564.)

Les Egyptiens estans *podagreux*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 250, Roybet.)

Pour contrefaire du boiteux et *podagreux*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VIII, Bibl. elz.)

Podagre, *podagreux*, interessé de goutte aus pieds. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

PODAGRIE, s. f., goutte aux pieds :

Podagrie, paralisie. (CATTAN, *Geomance*, f^o 84 r^o, éd. 1571.)

Une colique où une belle *podagrie*. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 192, éd. 1583.)

PODAGRIQUE, -grique, adj. et s., goutteux :

Ainsi comme fait le *podagrique*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 21, éd. 1495.)

L'huile le plus gras convient aux *podagriques*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 615, éd. 1549.)

— En parlant de chose, attaqué par la goutte :

Les feuilles d'aron sont tres utiles aux jointures *podagriques*. (Trad. de *l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xxii, éd. 1549.)

— Qui cause la goutte :

Humeur *podagrique*. (MONT., *Ess.*, I, II, c. xxv, p. 455, éd. 1595.)

PODAGRISER, -isser, v. n., avoir la goutte aux pieds :

La femme ne *podagrise* point se la purgacion qui li est ordenee de nature ne li faut. (EYRART DE CONY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 151^o.)

Les escoilles ne *podagrissent* point. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, VII, 19, éd. 1495.)

PODELET, s. m., dimin. de *podet*, serpe; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Guillaume *Podelet*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f^o 107 v^o, Bibl. la Rochelle.)

PODENT, voir POANT.

PODER, voir POUER.

PODERE, s. f., longue tunique qui tombait jusqu'à terre :

Elle estoit vestue d'une *podere*, qui est une longue robe, dont la venerable antiquité souloit user, estendue jusque au pied, et ouverte par les costez, de sorte qu'on pouvoit veoir au descouvert l'une de ses jambes armee a l'heroique. (Entr. de *Henry II à Rouen*, entr. de la Roynne, f^o 62 v^o.)

PODESTAD, voir POESTÉ.

PODESTE, voir POESTE.

PODESTED, voir POESTÉ.

PODESTET, voir POESTÉ.

PODET, s. m., serpe :

Le suppliant qui tenoit en ses mains ung hernois, que on appelle (en Auvergne) pouda ou *podet* de fer, avecques son marge de bois. (1481, Arch. JJ 200, pièce 105.)

Cf. POUER.

PODIATION, s. f., soubassément :

Au bout de .xxx. ans que Cyrus regna, il (le temple) estoit eslevé seulement au premier subpassement, c'est jusques a la *podiation*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, VI, II, 28.)

PODNEE, voir POSNEE.

PODNEI, *poth.*, s. m., syn. de *posnee* :
Li cuens Tiebaut de France demeine grant *pod-*
nei.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, v. 102, Michel, *D. de Norm.*, t. III.) Var. : *pothnei*.

PODNEI, voir **POSNEE**.

PODREL, voir **POUTREL**.

PODRIERE, voir **POUDRIERE**.

PODROR, voir **POUDROR**.

1. **POE**, *poue*, *powe*, *poe*, s. f., patte, griffe :

Drece la *poe*, si se seigne.
(Remart, 12099, Méon.)

Abbes ki laidist et coureche
Autrui, sanle cat ki esproe
Et pour esgrater tent le *poe*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, cvii, 9, Van Hamel.)

Souvent leur *poes* li embatent.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 47^b.)

Del estranler sont moult engrant (les chiens),

Grans ongles ont et agus dens
Devens le geule la dedens,
Souvent lor *poes* i embatent
Et de leur keues le debatent.
(Id., *ib.*, Richel. 15212, f° 137 v°.)

Avant le bote de la *poe* (le diable)
Por ce que il se hast d'aler.
(Vie des Pères, Richel. 23111, f° 125^d.)

Ses lions un autre encontra,
De sa *poe* tel li dona
Qu'il l'abatit tot enversé.
(Othevien, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 401 r°.)

Mais or orroiz comment li deable traine
volentiers sa *poe* pour destorber bonnez
œvrez. (Godefroi de Bouillon, Richel. 22495, f° 17°.)

Cele beste venimeuse chai demaintenant
a la terre, et ala peestant par la terre
trainant ses *poes* dolereusement apres lui.
(Vie et mir. de plus. s. confess., Maz. 568, f° 200°.)

Le raim prist a sa *poe* (à la tigresse), dont l'en-
fant s'estoupa,
De moult grande ravins ariere le tira.
(Doon de Maience, 1481, A. P.)

S'ot (le tigre) unex longuez *poes*, grosses com
dromadaire,
Grans, poignans et agues pour la gent a mort
traire.
(*ib.*, 1490.)

Si avoit grosse teste, dentz quarreez,
fers les *powes*, long la cowe. (Foulques Filz
Warin, Nouv. fr. du xiv° s., p. 92.)

Lorr., *poë* d'chin, *poi* d'chin, *po* d'chin,
s. m., chiendent. Vosges, *poue* d'chin,
poü d'ché, *poé* d'chié, *poé* d'ché, des-
champie flexueuse. Lorr. et Vosges, *po-*
hé laye, *pohe*-ai-leyé, s. m., chiendent.
Nom de lieu, les *Poës* (Hte-Savoie).

2. **POE**, *poue*, s. f., femelle du paon :

Seur l'erbe s'est arrestez
Devant la *poue* enmi la voie.
(Watriquet, Dit des VIII. couleurs, 50, Scheler.)

... Li gentils paons honores.
Tant cointement le pas aloit,
Après sa *poe* cointoiant.
(Id., *ib.*, 74.)

Pour chimere se demontre
Par ses cornes et par sa quos
Plus grandes que paon ne *poe*.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, II, 4229, Tricotel.)

POELEMAN, voir **ESPOLEMAN** au Sup-
plément.

POELLERIE, voir **PAELLERIE**.

POENAZ, voir **PAONAZ**.

POENTABLE, adj., épouvantable :

Desquels elle attendoit la tres *poentable*
et soudaine venue. (J. MOLINET, *Chron.*, ch.
I, Buchon.)

POENTOIER, v. n., s'effrayer, s'in-
quiéter :

Qui de ce *poentioie*
Malement foloie,
Pert sa labour
Et en erreur
S'enbat et desvoie.

(Romancero de Champ., Ch. religieux, I, 72, Tarbé.)

POENTOR, voir **PEINTOR**.

POEPLUS, voir **PEUPLEUS**.

POER, voir **POOIR**.

POERTÉ, voir **POESTÉ**.

POES, voir **POESTE**.

POESERIE, s. f., poésie :

En art d'oratoire rethorique et *poeserie*.
(Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.,
f° 53 r°, éd. 1519.)

Poeseries. (1549, Béthune, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Nom de lieu, les *Poéseries* (Loire-In-
férieure).

POESSONNAT, voir **POISSONNET**.

POEST, voir **POESTE**.

POESTABLE, *postable*, adj., puissant,
influent :

Mais plus a honneur et biautes
Pites en home *poestable*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, Dit de Charité, Ars. 3142, f°
217^b.)

Le maieur et les hommes *postables* de
le ville de Roesne. (1438, Valenciennes, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POESTADIF, adj., possesseur, maître :

Or puet G. tornar son plor en ris,
C'onquor iert de s'onor *poestadis*.
(Ger. de Ross., p. 366, Michel.)

POESTAL, *poistal*, *postal*, adj., puis-
sant :

Rois, tes fruits doit estre loial
Et tous mener par loi oial,

Ke ne te truisent plus ramier
Li povre ke li *poestal*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, xxx, 7, Van Hamel.)

— S. m., *podestat*, avoué :

Li papes en fu mout meuz et envoia un
chardenal pour connoistre ces choses.
Et vint a Mielent et manda devant lui le
postal. (MÉN. DE REIMS, § 216, Wailly.)

Or avint que li *postaus* et li conte estoient
a conseil, et estoient en grant esmai des
paroles que li chardenaus leur avoit dites.
(Id., § 219.)

Christianus *Postal*. (1286, *Martyrologe de*
N. D. de Beaune, p. 262, Boudrol.)

Et si ont tant apris as escolos entre iaus
Qu'il ramerront vo frere, as coers especiaus
Et le gentil *Wistace* qui doit estre *postaus*.
(B. de Seb., XX, 339, Bocca.)

Fut li contes Plandris, ses freres, fais *poistaus*
Del esvequit de Liege.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 11378, Scheler,
Gloss. philol.)

POESTAT, *postat*, *poestlat*, s. m.,
homme puissant, grand seigneur, po-
destat :

Quideus si li *poestlat*,
Ke por Jhesu ad dit e fait,
Seit als ore devenu
Le deciple de cest Jhesu ?
(Evang. de Nicod., 3^e vers., 546, A. T.)

Ensemble traient li signor,
Lour *poestas* et li grignor.
(Mousk., *Chron.*, 25641, Reiff.)

Et furent occis aucuns grans maistres
des Sarrasins, si comme le *postat* de Da-
miete et deux amiraux. (*Grand. Cron. de*
France, La Vie Mgr. Saint Loys, LI, P. Pa-
ris.)

Qui estoit un des *poestas* de Romme.
(Hist. de Tournay, Richel. 24430.)

Religieux et *poestatz*,
Venez hardymnt tous estatz,
Et voyez le chief serpentin
De ce satiricque matin.

(LA HUETTERIE, *Resp. à Marot dict Frippelippes*,
dans les *Œuv. de Marot*, VI, 78, éd. 1731.)

POESTE, *podeste*, *poestre*, *poest*, *poes*,
s. f., puissance, force, vive force :

Il me prendrunt par pri ou par *poeste*.
(Alexis, str. 41^a, xi^e s., Stengel.)

Alques par pri e le plus par *podeste*.
(*ib.*, str. 113^d.)

Qui guierat mes hoz a tel *poeste* ?
(*ib.*, 2926, Müller.)

Li cuens Fromons le prent forment acertes,
Mande sa gent a force et a *poeste*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 146^d.)

Et dist Ogiers : Dex est de grant *poeste*
Qui contre vos me puet ben garans estre.
(RAMBO., *Ogier*, 2987, Barrois.)

Ançois le tint par la ventaille
Et sache et trait de la bataille
Par vive force et par *poestre*.
(G. de Palerme, Ars. 3319, f° 128 v°.)

Quant fu armes bien sanla estre
Chevaliers de moult grant *poestre*.
(Gilles de Chin, 188, Reiff.)

Sue estoit Argenton, Seis ;
Roche Mabilie estait en sa *poes*.
(GEOFFR. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. Angl.*
Norm., I, 35.)

— A poeste, vigoureusement, vivement, rapidement :

Karles vient a poignant a grant poest.
(Ger. de Rossill., p. 346, Michel.)

Si compaignon i fierent a poeste,
.vii. .m. Turs a tel point en i versent.
(Li Covenans Vivien, 1598, Jonck., Guill. d'Or.)

A force et a poeste assaillirent la vile.
(Chanson de Jérusalem, 54, Meyer, Rec., p. 266.)

Tant vont a force et a poeste,
Que lor dromons nul liu n'aresto.
(Blancand., 4839, Michelant.)

Cf. PÖESTÉ.

POESTÉ, *podestet, podested, podestad, potesté, poestet, poested, poesteit, poestei, poestey, poelleit, poeté, pouesté, pouestei, pousté, poosté, pohosté, posté, postei, peosté, poerté, poté, potei, posted, posteeit, postad, poted, poisteté*, s. f., puissance, pouvoir :

Signes fazen per *podestad*.
(Passion, 484, Koschwitz.)

Seat jurz le tenent sor terre a *podestet*.
(Alexis, str. 115^b, xi^e s., Stengel.)

Tu seignures la *podesté* de la mer. (Lib. Psalm., Oxf., LXXXVIII, 10, Michel.)

Li rois vos mande, qi grant *poesté* a.
(Raoul de Cambrai, 171, A. T.)

Tolirent li sa *poestei*.
(Brut, ms. Munich, 3028, Vollm.)

Si Dex, ki ad pleinere *pouesté*
E de totes choses fait sa volenté.
(Contin. du Brut de Wace, ap. Michel, Chron. Angl. Norm., I, 84.)

Ne nule riens en mont dont l'om ait *posteeit*.
(Vie S. Alex., ms. Oxf., Canon. misc. 74, f^o 18 v^o.)

La *pouesté* d'aidier auras
A touz iceus qu'aidier voudras.
(Geff., .vii. Est. du monde, Richel. 1526, f^o 141^b.)

Tenir en plainne et franke *poesté*. (Roul. judic., 1226-39, S. Aubert, N. D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Si prions Dieu qu'il destruye en tele maniere la *poesté* al diable qu'il n'ait baillie de sa gent. (MAURICE DE SULLY, Sermon., Richel. 13314, f^o 7 r^o.)

Dex montrera sa *poeté*
Ou siegle de sa maeté.
(Des .xv. Signez aez memore, Brit. Mus. addit. 15606, f^o 124 r^o.)

Nulle *posteis* n'est s'elle ne vient de Dieu. (Trad. d'une Ch. de 1175, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f^o 6^e.)

Que je ne fusse livré a la *poeté* des Juis. (La Passion, ms. Dijon 278, f^o 177^e.)

Jhesucrist dist au prince des tormens : Sathan li princes d'enfer sera desouz ta *poeté* en chastivoison. (Ib., f^o 182^e.)

De si grant hautece et de si grant *poisteté*. (Sermon., XIII^e s., ms. Poitiers, f^o 18 r^o.)

Et s'en avoie volenté
N'en poroie avoir *poesté*.
(Cocci, 583, Crapelet.)

Leur biauté, leur *poeté*.
(J. DE MEUNG, Test., ms. Corsini, f^o 167^e.)

En cel tens que Karles estoit en son meilleur point et en sa plus grant *poosté*.

(Chron. des rois de Fr., ms. Berne 607, f^o 75^e.)

Tel *peosté*, tel senourice que nous y avon. (Ch. de 1305, Jumieg., Arch. S.-Inf.)

Delivra Espagne de la *poeté* aus Sarrazins. (Chron. de Turpin, Richel. 5714, f^o 41^e, Auracher.)

Qu'ils et tous lors avoiresavoit en *potesté*.
(Girart de Rossill., 3024, Mignard.)

La *potesté* imperial. (AIMÉ, Ystoire de li Normant, II, 8, Champollion.)

Cestui doa par la *potesté* pretoire, laquelle est de faire loiz et justice, coment juge ou ballif; ceste *poesté* opponent contre lui. (Id., ib., VI, 24.)

Il donna et laissa a chascun *posté* de donner ou de partir son heritaige a sa volunté. (ORESME, Polit., f^o 56^e, éd. 1489.)

Pource que plusieurs par adulation ou par ignorance ont persuadé aux saintcs peres que ilz usassent en ceste partie de plenitude de *posté*. (Id., ib., f^o 117^e.)

Ce princez fust plus durable se le souverain prince eust moins de *posté* et se il convenist que il usast de loiz. (Id., ib., f^o 118^e.)

Seigneuriant par *potesté*.
(MARTIAL DE PARIS, Vig. de Charles VII, A III v^o, éd. 1493.)

Et que Pierre par *potesté*
Divine l'a ressuscité.
(Act. des apost., vol. II, f^o 179^e, éd. 1537.)

— Puissance, en parlant d'une des hiérarchies célestes :

Trôsnes et dominations,
Princes, vertus et *potestes*.
(J. LEFEVRE, Matheolus, III, 2658, Tricotel.)

Anges, throsnes et dominations,
Principaultes, archanges, cherubins,
Inclines vous aus basses regions,
Avec vertus, *potestes*, seraphins.

(KATERINE D'AMBOISE, les devotes Epistres, p. 43, Bourassé.)

Anges, archanges et vertus,
Et mesmes vous, les *potestez*.
(1474, Myst. de l'Incarnat. et Nativité, p. 107, 1^{re} journée, Le Verdier.)

Ou sont angeliques *poestes*, throsnes, dominations. (J. MOLINET, Chron., ch. XLVI, Buchon.)

Elle est au ciel (la Vierge) dessus les cherubins et seraphins, et dessus les principaux et les *potestes*. (Les Prophecies de Merlin, f^o 2^e, éd. 1498.)

Trosnes et *potestez*.
(J. BOUCHET, Ep. sam., cv, éd. 1543.)

— Seigneur :

Il est voirs que vos n'avez esleu *poesté* et fait seignor de vos, et ja soit ce que je n'en sui pas dignes, ne par mes merites ne par ma bonté. (BRUN. LAT., Tres., p. 593, Chabaille.)

— Au plur., honneurs, dignités :

Des richesses, des digneteiz,
Des honours et des *pouesteis*.
(Rose, Vat. Chr. 1658, f^o 55^e.)

Des honneurs, des *poetez*.
(Id., ib., Vat. Chr. 1492, f^o 44^e.)

— Charge, commission :

Que quant les Romains eurent veu
Que leur peuple estoit si creu

Qu'a paine pourroit advenir
Que l'en le feist tout venir
Ensemble pour faire une loy,
Chascun s'accorda endroit soy
Que la *posté* en fust donnée
A la compaignie ordonnée
Des senateurs et qu'ilz feissent
Les loys telles comme ilz voulaissent.
(Le Livre des institutions des drois appellé Institute, translaté de latin en françois, f^o 3^e.)

Que orfelin ne orfelene
Ne peult rien du sien estrangier,
Donner, vendre, ne engaiger,
Sans l'autorité de celui
Qui en a la *posté* sur luy.
(Ib., f^o 30^e.)

Si leur dona *pouesté* d'oster le cors et d'aler leur voie. (Vie et mir. de plus. s. confess., Maz. 568, f^o 54^e.)

Il divisa les offices et attributions, aux roix la *posté* des guerres. (ORESME, Politik., f^o 54^e, éd. 1489.)

— Armée, troupes :

Car trop dotolen le Danois d'outre mer,
Son vasselage, ses fieres *poestes*.
(RAIMBERT, Ogier, 3569, Barrois.)

En mon palais sont François desfaé,
Tolu le m'ont par lor grant *poosté*.
(Huon de Bord., 4398, A. P.)

— Force, vive force, violence :

Pris e liez sereiz par *poested*.
(Rol., 434, Muller.)

Par *poestet* sereiz pris e liez.
(Ib., 477.)

Par tel *poesté* le consut,
Haubers ne riens ne li valut.
(Floire et Blanceflor, 2^e vers., 1195, du Ménil.)

Entres es en ma tere par vive *poesté*.
(Fierabras, 1808, A. P.)

E les vous en Mautribile par vive *poetes*.
(Ib., 5021.)

Olivier en ont trait par vive *potedé*.
(Ib., Vat. Chr. 1616, f^o 31^e.)

Et li cuens refiert lui par vive *postadé*.
(Ib., f^o 21 r^o.)

Dix ne fist beste qui tant ait *poosté*,
Se il le trait et il li vient a gré,
Que ne le prenge tot a se volenté.
(Huon de Bord., 3226, A. P.)

Et Bertran chevaucha par vive *poesté*,
Et cil qui avec li estoient assamblé.
(Cuv., B. du Guesclin, 5041, Charrière.)

— Vertu :

En son chef a un tel hiaume fermé,
Pieres i a qui ont tel *poesté*
Ja qui le porte en champ o lui mallé
Ne crient coup d'arme un denier monéé.
(Agolant, p. 163, Bekker.)

— Seigneurie, l'étendue de la domination du seigneur, juridiction, district :

Ancois s'en sunt trestuit alé
Enz en lor lige *poesté*.
(G. DE S. PAIR, Mont S. Michel, 2338, Michel.)

Vendirent a seignor Henri Waube tot ço
k'il avoient en le *poesté* de Alaing. (Chirogr. de 1183-1197, Arch. Tournai.)

De ceus de sa *poesteit*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

S'il pren dou sien, ou de son propre home, ou de ceus de sa *poeteit*. (*Atour*, entre 1212 et 1222, Hist. de Metz, III, 177.)

Sacent tout cil qui cest escrit veront et oront que Henris li Ostes a vendut, werpit, et clamet quite a Gillion Myace, bien et loiaument, quartier et demi de tiere, ki gist en le *poesté* des Chauffours, au liu c'on dist as vastines. (Juin 1260, *C'est li escrits Gillion Myace*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et en puent li consaus de l'ospital aierter qui q'il voront, hors de morte main, e inaire i doivent tel homme q'il soit justicavles a le *poestet* des Caufors. (*Chir. du 16 novembre 1260*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Si mist pais et crestienté
Par trestote sa *poesté*.

(*Parton.*, 489, Crapelet.)

Ens es viles et ens es *poesteis* des femines. (*Ch. de sept. 1233*, Arch. du roy. de Belg.)

Toute la *pohosté*. (1287, *Lett. du sire de Itail*, Ch. des compt. de Dole, M 250, Arch. Doubs.)

Li homes et li habitanz de nos villes de Gy, de Bucey et de toute la *poestey* de... (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Pour la ville et *posté* de Landricourt. (1368, *Ord.*, V, 155.)

Seront de ci en avant es diz habitans, a leurs successeurs, au commun profit de ladite ville et *poosté*, a faire ce qui leur samblera bon, li franc pastureau de la dicte ville et *poosté*, qui seront nommez par la maniere qui s'ensuit: c'est assavoir, Prè Mailleaul, le Pateiz de la Goulette... (1374, *Ord.*, VI, 64.)

Des etaux aux revendeurs de draps a detail hors les *postees* d'Auffay, de Dernes-tal et de Paveilli. (14 avril 1397, Arch. mun. Rouen, A 4.)

— *Homme de poesté, enfant de poesté, gens de poesté*, vilain, roturier :

Et s'il (li souges qui se plaint) est *hons de poesté*, qui ne puist ataindre son seigneur de défaut de droit par devant son souverain, l'amende sera a le volenté du seigneur. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, X, 2, Beu-énot.)

Cascuns gentixhons ou *hons de poesté*, qui n'est pas sers, pot, par nostre coutume, laissier en son testament ses mubles, ses conques et le quint de son heritage la u il li plest. (Id., *ib.*, XII, 3.)

Aucun si dient que li *enfant de poesté* sont tousjors en aage, mes c'est gas. (Id., *ib.*, XV, 22.)

On dist que en *home de poesté* n'a point de bail; mais c'est a entendre quant il n'ont point de tere de fief. (Id., *ib.*, XV, 23.)

La quinte maniere de compaignie comment ele se fet, si est entre *gens de poesté*, quant uns hons ou une feme se marie deus fois ou trois ou plus, et il a enfans de cascun mariage. (Id., *ib.*, XXI, 8.)

Selonc l'establisement le roi, li *home de poesté* ne poent ne ne doivent tenir fief. (Id., *ib.*, XLVIII, 1.)

Et adont le poroit panre *hons de poteiz souffissans*. (Fév. 1290, Chaumont, Arch. Ardennes H 90.)

Coutume est en Champagne que *homs de poté* ne puet avoir franchise ne ne doit ne ne se puet appeler frans, se il n'a de son seigneur lettre ou privilege. (xiv^e s., *li Drois et li coutumes de Champagne et de Brie*, ap. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comt. de Champ.*, t. IV, 2^e p., p. 700.)

La garde faut au fils a quinze ans, et a fille a douze et pareillement quant aux *gens de posté* et roturiers, la tutelle faut a pareil aage. (1509, *Cout. de Vitry*, LXV, *Nouv. Cout. gén.*, III, 317^a.)

On tient au baillage de Meaux aucunes personnes estre nobles, les autres roturiers et non nobles que l'on nomme *gens de poté*. (1509, *Cout. de Meaux*, *Cout. gén.*, I, 75, éd. 1604.) Impr., *poté*.

Gens de posté ne se peuvent assembler, ne faire gets ne collecte sur eux, ne faire ou passer procuracy sans l'autorité et licence de leur seigneur haut justicier, et en son refus et delay, doivent recourir au prince ou a ses officiers. (*Cout. gen. du pays et duché de Bourg.*, avec les ann. de Begat et Despringles, Lyon, 1665, p. 530.)

Gens ou heritages de *poté*. (BALTUS, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Norm., *poté*, pouvoir, puissance, autorité.

Nom de lieu, la *Poté* (Mayenne).

POESTEIF, voir POESTIF.

POESTEL, *postel*, s. m., puissance :

Ces .xii. estoiles sont itelz
Qu'eles ont plus de *poesteus*
Es choses qui de terre naissent.

(GAUTH. DE MES, *l'Ymage du monde*, Maz. 602, f^o 73^{ra}.)

— *Gens de postel*, gens soumis à la juridiction d'un seigneur :

Pour noz subgiez, *gens de postel*. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 618.)

POESTEVIEMENT, voir POESTIVEMENT.

POESTER, *poiester*, *poostier*, v. n., avoir pouvoir, avoir de l'influence :

La lune est seigneur sur le mois, et ele efforce chascun membre qui est sur lui, et s'il ist le né en cest mois il puet bien vivre pource que la lune *pooste* sur la vie, et puis retourne Saturne a *pooster* sur le mois suivant. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f^o 70^{ra}.)

Le soleil *pooste* sur ces .ii. mois. (Id.)

— *Poesté*, part. passé; *poesté dessous*, qui est soumis au pouvoir de :

De gens *poesteit* dezous les signours. (1325, *Tr. de paix*, Hist. de Metz, IV, 21.)

POESTHICH, voir POSTIC.

POESTI, voir POESTIF.

POESTIF, *poesteif*, *poestiu*, *poesti*, *poostif*, *pousteif*, *pouestiff*, *posteif*, *postif*, *pooteif*, *postai*, *potefif*, *potafif*, *postay*, *postei*, *poetif*, *poteyf*, adj., puis-sant :

Charlemagnes li reis *poesteifs*.

(*Rol.*, 460, Moller.)

Riches hons est Fromons li *poestis*.

(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., X, p. 254, P. Paris.)

Hervis le voit, li dus *poesteis*.

(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f^o 2^a.)

Veschi Fromont de Sens le *poesti*.

(*Id.*, f^o 32^a.)

Dont pus fist guerre Fromont le *poesteif*.

(*Id.*, Ars. 3143, f^o 159^{ba}.)

Ernaut le *poesteis*.

(*Id.*, Vat. Urb. 375, f^o 7^a.)

As dous freres parleront, ki erent el pais,

El chief de Danemarche, forz e *poesteis*.

(WACE, *Rou.*, 2^e p., 53, Andresen.)

Hauz dux *poesteifs*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 10593, Michel.)

Rien ne dote ne ne revire,

Tant par se fie en son empire

E en sa gent *poestive*.

(*Id.*, *ib.*, II, 15940.)

Ensi serra fort e *poetifs*.

(*Adam*, p. 57, Luzarche.)

E David set anz e set meis demurad en Ebron, sire e *poestifs*, e reis sur Juda. (*Rois*, p. 125, Ler. de Lincy.)

E Atalie regnad e fud dame e *poestive* el realme. (*Id.*, p. 385.)

Par Mahon le *postif*.

(*Raoul de Cambrai*, 7928, A. T.)

De Joieuse le fiert li rois *poesteis*.

(*Fierabras*, 5797, A. P.)

Si come il est *pooteis*.

(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 566.)

Beal sire Deus, rois *poetis*.

(*La Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. addit. 15606, f^o 107^a.)

Mais tant con estes vive et saine,

Et bele et sage et *poestive*,

Por cōi vos clameres caitive ?

(*Parton.*, 4950, Crapelet.)

Mais, par celui qui Diex est *poostis*,

Je n'en seuc mot, s'en sui au cuer maris.

(*Fuon de Bord.*, 1047, A. P.)

Que femme estes Pepin le bon roi *poesti*.

(*Berte*, 2870, Scheler.)

Cil Cloovis fu rois et prouz et *pousteiz*.

(*Floov.*, 14, A. P.)

Cil erent cuntes del pais

Plus riches et plus *poestifs*.

(*Prothelous*, Richel. 2169, f^o 10^a.)

Fors a vous, dame, qui estes *poestive*

De consillier m'ame la tres hastive.

(*Priere a N. D.*, Richel. 15212, f^o 130^{ra}.)

Un roy ke fu mout *poestiff*.

(*Merlin*, Brit. Mus. Arund. 220.)

Mars li fevres *potais*...

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 13^a.)

Lors dist Pilates aus Juis

A ceaux qui plus sont *poetis*.

Macé de la CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 153^a.)

Daurere avoit a non, si com dist li escrit,

Fannart en ert sires, qui molt iert *poesteiz*.

(*Les Vaux du Paon*, Richel. 368, f^o 89^a.)

Et ducs et contes qui moult sont *poteyz*.

(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f^o 7^{ra}.)

Che fu Gormans ly rois qui tant fu *potais*

(*H. Capet*, 488, A. P.)

En vo roiaumes n'a prinche sy postay
Pour maintenir le terre.

(*Id.*, 689.)

— Avec *de*, et un subst., maître de,
qui a l'empire sur, qui possède :

Il est *de* tout le mont rois et *poesteis*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 77^a, Michelant.)

Et se il estoient *poesteif* de la cité, six
home seroient pris de François et six de
Venisiens. (VILLEH., 234, Wailly.)

Cil de lai ont moult grant force par l'aide
de lor voisins, qui moult sont fors et *poes-
tis d'or et d'argent et d'amis et de parens*.
(*S. Graal*, Richel. 2455, f° 219 r°.)

Il ert d'Orenges sire et *poesteis*.

(*HERB. LEDUC, Foulq. de Cand.*, p. 55, Tarbé.)

Ainz fust riches en son pais,

Et de grant honor *poesteis*.

(*Parton.*, 6407, Crapelet.)

Moie est la Marche et trestot le pais,

Et Benoas, qui tant est de haut pris,

Une contree qui moult est *poesteis*

De totes pars d'estraingles Sarrasins.

(*Otincl.*, 236, A. P.)

La Gresse, qui tant estoit orgueilleuse et
poestive d'avoir et de chevalerie. (*Estories
Rogier*, Richel. 20125, f° 224^a.)

Sachent tuyt que ju, en mon boin sens...
poestiz de moy et de mes biens. (1347,
Test. de Rob. de Nam., Arch. mun. Valen-
ciennes.)

— Avec *de* et un infin., qui a le pou-
voir de :

Mult travaille qui deable a saizis,

Car *de* sa coupe battre n'est il *poestifs*.

(*Du Mepris du siecle*, Richel. 19525, f° 61 v°.)

POESTILLE, voir POSTILLE.

POESTIS, voir POSTIC.

POESTIUMENT, voir POESTIVEMENT.

POESTIVEMENT, *poestiument*, *poste-
viement*, *postivement*, *postiwement*, adv.,
avec puissance, de toute sa puissance,
de toute sa force :

Car poestis seront en tout bien amplement,
Tout chou que il volront feront *poestiument*.

(*HERMAN, Bible*, Richel. 1444, f° 63 r°.)

Quinze ans regna *postivement*.

(*Brut*, ms. Munich, 2404, Vollm.)

E ! Dieus par son plaisir nous doinst efforcement
Que nous le tenons fort et *postivement*.

(*Chev. au cygne*, Richel. 795, f° 225 r°.)

En la tour de Syon sunt monteit et si
ont porprises les forteresces, et franche-
ment et *post[ive]ment* livrent a feu et a
flamme tote la citeit. (*S. BERN.*, *Serm.*,
Richel. 21768, f° 97 r°.)

Un bos... dont nous demandiens et avoir
vohiens *postivement* les .ii. pars. (1235, *Cart.
rouge*, pièce 75, Arch. Nord.)

Se voslevez amont le cor de felonie, Deus
essaucera le cor de sa majesté el jor del
joisse, quant il vendra *postevivement* jugier
et vengier ce qu'il sueffre ore par sa mi-
sericorde. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p.
146.)

POESTRE, voir POESTE.

POESTREMENT, voir PEESTREMENT.

POET CE ESTRE, voir PUET CEL ESTRE.

POET CEL ESTRE, voir PUET CEL ES-
TRE.

POETÉ, voir POESTÉ.

POETERESSE, s. f., femme poète :

Une *poeteresse* nommee Sappho. (*Histoire
de la Toison d'or*, II, f° 54, ap. Ste-Pal.)

POETERIE, *poyerie*, *poetrierie*, *poete-
rie*, *poetrie*, s. f., poésie, poème :

Et nymphes en *poeterie*,

Ce sont fees, je n'en doubt mie.

(*MACHAUT, Prise d'Alex.*, 23, Mas-Latrie.)

Plusieurs de regles d'astrologie sont fon-
dees sur *poetrierie* et sur *rethorique*. (ORESME,
Contre les divinat., Richel. 994, f° 28°.)

Theologie sagement use des *poetries* et
des fictions. (CORRIGNON, *Propriet. des chos.*,
Richel. 22533, f° 2°.)

Armes, amours, dames, chevalerie,

Clers, musicans, faitires en françois,

Tous sophistes, toute *poeterie*.

(*E. DESCHAMPS, Poés.*, I, 243, A. T.)

L'exposition de mon songe ne fait nulle
mention de Phebus, de Pheton, ne de la
grant *poetie* qui dedens est contenue.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 221 v°.)

Poetrierie, poesis, poetria. (*Gl. gall. lat.*,
Richel. I. 7684.)

Poetria, ars de *poetie*. (*Gloss. de Sa-
lins.*)

Le principal juge d'enfer, selon les au-
teurs de *poetie*, fut Minos. (OL. DE LA
MARCHE, *Mém.*, introd., c. IV, Michaud.)

Pour ce ont les grans clerks et gens de
grant entendement convoité d'apprendre
sciences et sçavoir la verité des choses,
les ungs par philosophie, les autres par
poetie. (1491, *Croniques abregees des roys
de France*, à la suite des *Chron. de Ch. VII*
de J. Chartier, Bibl. elz.)

Cy ay laissé *poetie*. (GUILLOCHE, *Proph.
de Ch. VIII*, p. 50, La Grange.)

Charles le grant dont les hystoires et
poetries depuis luy faictes ne taysent pas
les vertus comme il s'ensuit. (A. DE LA
VIGNE, *Louenge des roys de France*, f° 16, éd.
1507.)

Et estudié en grammaire,

Et *poetie* et plusieurs ars.

(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 412.)

Poetie, mot ancien, hoc est poesie.
(*Thesor des trois langues*, éd. 1617.)

— Vers :

Une *poetrie* de Omerus. (ORESME, *Politig.*,
f° 67^a, éd. 1489.)

— Les *poetries*, les Muses :

Lors se tourna aux *poetries*,

Et leur dist en telle sentence.

(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 3 r°.)

POETERIZME, fém., voir PETERIN.

POETIF, voir POESTIF.

POETISSE, s. f., femme poète :

Com Sappho est *poetisse*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 44 v°.)

Aristomache *poetisse* Erythrienne. (ANYOT,
Œuv. mor. de Plutarque, II, f° 98 v°, éd.
1574.)

Et elle se precipita volontairement du
hault d'un rocher, ainsi que recite Myrtis,
une *poetisse*, en ses vers. (*Id.*, *ib.*, f° 318
r°.)

POETISSESE, s. f., femme poète :

Sappho, le propre nom d'une femme *poe-
tisse* qui traita de amour. (*Gloss. lat. fr.*,
ms. Montp. H 110, f° 232 r°.)

POETREL, s. m., outil de mineur :

Pour certaine quantité de basnes, bar-
raux, paniers, manettes, palles, *poetraulx*
et autres menues choses necessaires pour
la dite montaigne. (*Comptes des mines de
Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 62 r°.)

POETRIERIE, voir POETERIE.

POETRIE, voir POETERIE.

POETRINER, voir POITRINER.

POETRICE, voir POETRISSE.

POETRISSE, *-ice*, s. f., femme poète :

Sappho, la noble *poetrisse*. (D'AUTON, *Chron.*,
Richel. 5082, f° 56 v°.)

Proba Falconia excellente *poetrice* chres-
tienne. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 216 v°, éd.
1584.)

Claude Monnier *poetrice* françoise, du
temps de François premier ou Loys dou-
ziesme. (LA CROIX DU MAINE, *Biblioth.*, p. 60,
éd. 1584.)

*POETRON, voir POITRON.

POETTEIT, voir POESTÉ.

POEUR, s. m., pouvoir :

Li ermites, a son *poeur*,

Ala tox jors de mauz en miez.

(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 163^b.)

A nostre *poeur*. (1311, *Lett. de Gui de
Rochechouart*, Pr. de Moustierneuf, Arch.
Loir-et-Cher.)

POGEISE, voir POUGEOISE.

POGAIL, s. m., pouce ?

Qu'il li trencha l'escu sos le *pogail*.

(*Ger. de Rossill.*, p. 344, Michel.)

POGE, *pooge*, *pouge*, s. f., tribord :

Le maronnier mist sa main au grant ti-
mon de la galee et le fist tourner a *pooge*,
c'est a dire aval le vent. (MAIZ., *Songe du
viel pel.*, II, 52, Ars. 2683.)

Se trouverent escartez les uns a ourse,
autres a *pouge*, tel deça, tel dela, tellement
qu'ilz perdirent connoissance l'un de
l'autre, sans que phanal ny autre signe ou
enseigne les peult rallier. (*D. Flores de
Grece*, f° 1 v°, éd. 1552.)

Au lendemain rencontrasmes a *poge* neuf
orques chargees de moines. (RAB., *Quart
livre*, ch. XVIII, éd. 1552.)

Quand ceste armee de mer fut partie de Jonie elle navigua a pouge par l'Helles-ponte, et print tout ce qui est en la coste marine, car a ourse les Perses avoyent ja mis en leurs mains tout le pays de terre ferine. (SALIAI, *Her.*, VII, éd. 1556.)

-- Tirer la poge, mettre la barre au vent pour arriver :

As maîtres cordes il se prenent,
Montent le sigle, aval s'estendent,
Tirent le poge durement
Por le vent prendre estroitement.
(*Athis*, Richel. 375, f° 139^v.)

POGEOISE, voir POUGEOISE.

POGESE, voir POUGEOISE.

POGEYSE, voir POUGEOISE.

POGIER, voir POUCIER.

POGNAIZ, voir POIGNEIS.

POGNEIS, voir POIGNEIS.

POGNEOR, voir POIGNEOR.

POGNER, voir POIGNIER.

1. **POHIER**, *pouhier*, *phohier*, s. m., héraut :

Lor font crier par l'ost et hucent li *pouhier*,
Devant les Grius qui sunt et noble et bon guer-
rier.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 38^d, Michelant.) Impr., *pouhier*.

Et Thomas de la Ferre, le noble *phohier*.
(*Chev. au cygne*, 23337, Reiff.)

Et je fuis niez Hercembaut le *pouhier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 67, Tarbé.)

Gerars de Troies et Ansiel le *pouhier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17^v.)

2. **POHIER**, *pohier*, adj., du pays de Poix (auj. dans la Somme), et par extension du Ponthieu :

Item .xviii. sextiers *pohiers* de blé au ter-
raige de Vinacourt. Item .xviii. sextiers
pohiers d'avoine audit terraige. (*Denombr.*
des baill. d'Am., Arch. P 137, f° 123 v°.)

POHNEIE, voir POSNEE.

POHOSTÉ, voir POESTÉ.

POHYE, s. f., puissance, autorité ?

Avoyent mis Gantois les gouverneurs tant
de credence en luy et telle *pohye* que riens
sans luy et tout par luy vouloyent faire.
(*G. CHASTELL.*, *Chron.*, III, 397, Kerv.)

1. **POI**, *poay*, adj., petit, faible :

Ha ! com seront desconsillié
Li caïtif chevalier de Troie !
La lor deffense ert mais si *poie*,
Ja n'i aura mais porte ouverte.
(*Ben.*, *Troies*, Richel. 375, f° 99^v.)

Ne que chose n'i tienge a meie
Nule qui seit, *poie* ne grant.
(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 16727, Michel.)

Dunt vos vivrez mais a grant joie
En ceste vie corte e *poie*.
(*Id.*, *ib.*, II, 24369.)

Mult l'a receu a grant joie,
Mais assez fu puis corte e *poie*.
(*Id.*, *ib.*, II, 29717.)

Lor out primes en enfer joie,
Mes a cels fu et corte et *poie*
Qui remestrent por lor forfait.
(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 1641, A. T.)

Mes la leece ne la joie
Que il en out ne fu pas *poie*.
(*Id.*, 1883.)

Poay ne grant n'oson l'assailir. (*Hist. du*
duc de Bretagne Jean IV, ap. Le Duchat,
Note sur Rab., I, 16.)

2. **POI**, voir **PUI**.

POIAL, voir **PUIAL**.

POIAT, *peiat*, *peiaz*, *peiaz*, *pijat*, s. m., pain, tourteau de poix, de résine :

Pois que l'en apele *poiaz* qui ne sont
fleche, doivent en charete .ii. d., a cheval
.i. d., seur asne obole. (EST. BOUL., *Liv. des*
mest., 2^e p., II, 83, Lespinasse et Bonnar-
dot.)

Esquels faloz a esté mis .ix^{xx}. .vi. l. de
cif et .vi. *peiaz* de poix, chascun *peiat* .vi.
den. t. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f°
27 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qui vent poiz a Bourges, soit defors ou
dedans, il doibt un *peiaz* pour toute l'an-
nee. (*Cout. du Berry*, p. 333, La Thaumasi-
sière.)

Pour *pijatz* de poix. (Fév. 1585, *Arr.*, ap.
Mantellier, *March. fréq.*, III, 102.)

Un *peiaz* de poix. (Mars 1585, *ib.*, III,
68.)

POICHENET, voir **POÇONET**.

POICHERISSE, voir **PECHERIS**.

POICHON, voir **POÇON**.

POICHONNET, voir **POÇONET**.

POICTAT, s. m., pieu, poteau :

Des panonciaulx, l'un pour mectre a ung
poictat a la place de la ville neuve ou l'on
vend le vin. (1591, *Compt. du receveur de*
Nancy, Arch. Meurthe.)

Cf. le bressaud *pouota*, piquet.

POICTEVINERESSE, voir **POITEVINERESSE**.

POICTONNAGE, s. m., droit levé à Nantes sur les sels venant du Poitou :

Si le sel est de Poictou, chargé, il doibt
pour le *poictonnage* .x. s., .vi. d., et si le
navire est de Bretagne et le sel de Poictou,
il ne doibt que demy *poictonnage*. (xv^e s.,
Extr. de la Chambre des comptes de Bret.,
ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 312.)

POICTRAL, voir **POITRAL**.

POICTRENIERE, s. f., culière :

Ho ! ho ! je (un âne) m'en vois sur les
Ça, ma bride et ma museliere. [champs,
Et par Dieu ! je suis bien meschans,
Je luy mectoye par derriere.

Maul feu arde la *poictreniere* !
Il en vient tres mauvaise odeur.
Si mon genest eust sa culiere,
Je fusse monté a l'honneur.
(*Myst. de S. Did.*, p. 338, Carnandet.)

Cf. **POITRON**.

POICTREUSE, adj. f., se dit d'une pièce bombée au milieu :

Pièce *poictreuse* (par syncope, au lieu de
poictreineuse, comme si on disoit *pectorosa*),
quand elle est relevee par le milieu et me-
nue par les bords. (II. Est., *Préc. du lang.*
fr., p. 148, Feugère.)

POICTRICERESSE, voir **PETRISSERESSE**.

POICTRINAL, voir **POITRINAL**.

POICTRINALIER, voir **POITRINALIER**.

POICTRINE, voir **POITRINE**.

POICTRINER, voir **POITRINER**.

POIE, voir **PUIE**.

POIEE, voir **PUIEE**.

1. **POIER**, *poier*, *puier*, s. m., pou-
voir :

Il s'en repeine a son *poier* ;
Tant le proia que veincu l'a.
(GUILL. DE S. PAIR, *Mont St Michel*, 1450, Michel.)

Com oroisn a gran *poier*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 16^d.)

Sa seignorie et son *poier*.
(*Id.*, *ib.*, f° 123^d.)

... Les droituriers
Qui donnent selon lors *poiers*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours, f° 2^b.)

— A grant *poier*, à grande puissance,
très fort :

Car la flamme partout s'espart,
Lais ! je ars a grant *puier*.
(J. DE STAYELOT, *Chron.*, p. 888, Borgnet.)

2. **POIER**, *poier*, *peier*, v. a., poisser :

Mais mieus vauisist l'ele fust morte
Ou de caude pois bien *poie*.

RENCLUS DE MOILLIENS, *Misereve*, CXXXVIII, 11, Van
Hamel.)

Et les fers et les fleches font de soffre *poier*.
(*Ch. d'Ant.*, IV, 393, P. Paris.)

Les chemises lissees et *poiees* estoient
seches et deliees et joignans a la chair.
(FROISS., *Chron.*, III, IV, 32, Buchon.)

Et bien *poiee* et estoupee ilz couchierent
l'enfant dedens (la boite). (*De vita Christi*.
Richel. 181, f° 177^d.)

— Couvrir d'un emplâtre :

A Paris donc il l'amena,
Qui si fist un des oilz *peier*,
Que l'en nel peust entercier.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 9664, Adressen.)

3. **POIER**, voir **PUIER**.

POIESTER, voir **POESTER**.

POIEUR, voir **PEIOR**.

POIFAISANT, adj., négligent :

Poifaisant. A negligent stoathfull or careless fellow; one thats ever behind hand with his buisnesse. Breton. (GORGE, 1611.)

POIFAIT, *poysfait*, *poaysfait*, s. m., t. de cout., exprime l'idée de faute, de négligence, d'arrérage :

Les *poysfaitz* des monstres ou de faire serment et des autres *poysfaitz* retardant le principal de la cause autres que les *poysfaitz* des contrediz, vaudront de failles. (*Ord. des ducs de Bretagne*, n° 310, ap. Ste-Pal.)

Et s'il la fait ainsy (la foy), le seigneur ne le peut mettre en *poysfait*, et doit retourner au seigneur a la prochaine venue du seigneur et luy offrir la foy. (xvi^e s., *Cout. de Bret.*, n° 103 r°.)

Puisque finporter est jugié par court contre partie celui qui doit faire li finporter ou requeste, comme dit est ailleurs, c'est assavoir dedans les prouchains termes, ou devant la delivrance apres le jugié du finporter, ou si que non, il est en *poysfait* et doit faire les despens a la partie pour la journee. (*Anc. Cout. de Bretagne*, n° 123, ap. Ste-Pal.)

N'est pas a entendre que le contrediseur ne soit puny par *poysfait* pour chacun desdits trois plaicts. (1539, *Cout. de Bret.*, art. 717, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 329.)

POIGNAIZ, voir **POIGNEIS**.

POIGNAL, *poingnal*, *poingnel*, *pongnal*, *punhal*, *puinhal*, *puniaul*, *punniul*, adj., qu'on tient au poing, qu'on manie avec le poing, en parlant d'épée, de lance, etc., et même de projectiles :

Lance *poignal* et roit espiel moli.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 29°.)

N'i a celui qui n'ait lance *poignal*.
(*Aleschans*, 572, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Fer tranchant et lance de fresne
Avoit chascun roide et *poingnal*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 18°.)

Quar de la lance au fer *poignal*
Me dit le roi la verité.
(*Ib.*, f° 249°.)

Brandiz ont les espiez qui sont gros et *poignax*.
J. BOU., *Sax.*, ccxxviii, Michel.)

Mainte lance *poignal*, mainte espee forbie.
(*Ib.*, *ib.*, cx, Michel.)

Et a pris .i. espiel o le hanste *poignal*.
(*Roum. d'Aliz*, f° 56°, Michelant.)

Cescuns a en son puig une pierre *poignal*.
(*Ib.*, f° 53°.)

Et li espié furent fort et *poingnal*.
(*Gaydon*, 1506, A. P.)

Une hante de fraise grosse et *poignal*.
(*Artus*, Richel. 337, f° 3°.)

Karahues prent le fort espiel *poignal*.
(*Enf. Ogier*, 1759, Scheler.)

Treioient dedenz la ville d'ars et d'arbaletes, et gitoient pierres *poignaux* sur ceuz qui se deffendoient aus murs. (GUILL. DE TYR, xx, 14, P. Paris.)

Getoient javelos et pierres *poignals*. (MARTIN DA CANAL, *Chron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, viii, 322.)

Que chescuns ot brisié son bon espié *poignal*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 25 r°.)

A destre et a senestre feri du branc *pongnal*.
(*Gaufrey*, 3060, A. P.)

Et puis a une lance pris
Courte, roide, grosse et *poignal*.
(*Florian*, 2162, Michel.)

Pierre *poignal*. (*Les Prophecies de Merlin*, n° 125°, éd. 1498.)

— Gros comme le poing :

Raim *poignal* pour clorre leurs bles pour les bestes sauvages. (*Cout. des forêts*, Valognes, Arch. Seine-Inf.)

— Au sens moral, piquant, vif :

Tel sont li geu d'amors, qui an connoit la voie :
An rampones *poignax* amors son san emploie.
(J. BOU., *Sax.*, cxlvii, Michel.)

— S. m., poignée d'une épée, ce qui remplit la main :

Tant l'a dolé de son branc contreval
Gros fu devant et grailes el *poignal*.
(*Auberi*, p. 166, Tobler.)

Une espee estoffee d'argent, a .i. fouriaul de velueil, a *punniul* et haldure d'argent. (1358, *Inventaire du harnas de Mons. de Haynnau*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 475.)

Une petite espee a haldure d'argent, a .i. *punniul* de rouge pierre. (*Ib.*)

— Poing :

Il broche le destrior, tint l'espee al *poingnal*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 16 r°.)

— Poignard :

Petrus Ribante suo gladio, gallice *poingnal*, percussit dictum Stephanum Ermengaudi de cuspide. (1364, Arch. JJ 96, pièce 217.)

Un coustel appelé *poingnel*. (1412, Arch. JJ 167, pièce 87.)

Et lors icellui veant que ledit Din hac persistoit en son oultraige ou entreprinse, doutant que a la parfin ne feust blecié ou affoulé, yssi hors de derriere ladite queue ou pipe et comme tout esmeu de l'espee dudit Din hac ou d'un coustel ou castellan qu'il avoit que l'en appelle au pais (de Carcassonne) *puinhal* frappa ledit Din hac deux cops.. (1416, Arch. JJ 169, f° 264 r°.)

Nous avons deja présenté a sa Grandeur ce qui nous avoit esté enchargé, comme l'espee, le *poignal*, deux pieces d'artillerie, la poudre, les boulets. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 153, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

Couteaux, dagues, *punhaulx*, braquemartz. (Août 1582, *Estat. s. la maisl. de cotelerie*, Liv. noir, Arch. mun. Montaub.)

— Ornement des manchettes de l'aube :

Pro duabus paraturis ad albas et fanons et *poingniaus*. (1237, *Dép. de la cheval. de Rob.*, c^o d'Art., ms. Baluze.)

POIGNAMMENT, *-anment*, *poingn.*, adv., d'une manière poignante, piquante, mordante :

Et *poignanment* au cuer li point
Quant il le voit en si bon point.
(G. DE COINGI, *Mir.*, Richel. 23111, f° 64°.)

Preschantaguyseement et *poingnamment*.
(J. GOULAIN, *Kalion.*, Richel. 437, f° 23°.)

De ce que si durement et *poingnamment* avoit escript. (FROISS., *Chron.*, X, 98, var., Kerv.)

Le saige prescheur tantost se doit muer en laboureur parlant simplement aux simples et rudes, maintenant en bouvier parlant *poignanment* aux fols et ydiotz. (C. MANSION, *Bib. des Poet. de metam.*, f° 155 r°, éd. 1493.)

1. **POIGNANT**, adj., piquant :

Li rosiers est *poignans* et s'est souef la rose.
(RUTEN., *Des Jacobins*, I, 173, Jub.)

— Actif :

Il dist encores ce mesme soir que le pere Michaelis estoit guetté de quatre diables et d'autant de magiciens pour le maleficier, et que ce malefice estoit si *poignant*, que s'il prenoit coup une fois, il ne vivroit pas trois jours. (MICHAELIS, *Hist. d'une possess.*, p. 311.)

— Brûlant :

Vous sçavez que de tisons embrases yssent volontiers *poignans* estincelles. (*Perceforest*, vi, f° 71°, éd. 1528.)

— S. m., poignard :

Le suppliant tira un *poignant* ou dague, et d'icelluy fery ledit Guillaume un cop en la poitrine. (1401, Arch. JJ 156, pièce 445.)

La Bresse en Vosges, *pouognant*, piquant.

2. **POIGNANT**, s. m., poignet :

Je me plains en endurant
Les coups de tes blanches mains
Mais pourtant retire un peu
Tes *poignans* ensanglantez.
(D'AUBIGNÉ, *Œuv.*, III, 150, Réaume et Caussade.)

— ?

La difference provenoit possible plustost de l'incertitude de la balance ou de la vacillation de la main, qu'on appelle le *poignant*. (LOUIS SAVIOT, *Disc. sur les medalles antiques*, p. 276, éd. 1627.)

POIGNAOR, voir **POIGNEOR**.

POIGNARDIERE, *ponhardiere*, s. f., mesure pour les grains :

Item en seigle quatre sextiers, six quartiers, quarteranche de *ponhardiere*. (1464, Arch. JJ 199, pièce 418.)

POIGNATE, s. f., épée qui point :

De dagues, de *poignates* et d'allemeles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 21.)

1. **POIGNE**, *pougne*, *pongne*, *puingne*, *pingne*, s. f., poignée, pied :

Un calice d'ancienne facon avec le couvercle d'argent doré a petis estuyaux en la *pougne*. (1372, *Compte de l'exécut. du testam.*, Pièce. rel. à l'hist. de Fr., xix, 148.)

— Poignet :

Aucuns aornemens si comme casures, parures de aubes, fanons, estoles, *puingnes*, dras de autel et de estappliel. (1373, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung pourpoinct a longues *pingnes*. (1434, *ib.*)

— Poignée, quantité que la main fermée peut contenir, ce qu'on saisit avec la main :

Si prist apres une *pongne* d'estrain, et bouta le feu en sa maisonnette. (Louis XI, *Nouv.*, LXXXV, Jacob.)

2. **POIGNE**, *poingne*, *pugne*, s. f., combat, lutte :

Nos certes *pugnes* non avem.
(*Passion*, 501, Koschwitz.)

Vers les François a la seconde *pugne*.
(*Cong. d'Espagne*, ms. Venise, f° 156 v°.)

Encor n'est pas digne la *poingne*
Que nuns hom puisse soutenir
A ce qu'a la joie souveraine
Puisse ne ne doie venir.

(*RUTE.*, *Desputizons dou Croisié et dou Descroizié*, I, 129, Jub.)

POIGNEE, voir POIGNIEE.

POIGNEIL, *pongneil*, s. m., mesure de terre :

Un *pongneil* de terre. (1336, *Cart. de Royaulieu*, Richel. I. 5434, f° 89 v°.)

1. **POIGNEIS**, *-eiz*, *poignais*, *-aiz*, *poignis*, *poingneis*, *poingnais*, *-ayz*, *poignis*, *poingnys*, *pongneis*, *pongneys*, *pogneis*, *pogneiz*, *pognaiz*, *pougnis*, *puigneis*, *pigneis*, *poignoiz*, *pongneiche*, *pongnyche*, s. m., combat, lutte :

Par le chanp vindrent o fu li *poigneis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 70°.)

Venu en sont es pas o fu li *puigneis*.
(*ib.*, f° 344.)

Devant Bordele ot riche *pogneis*.
(*ib.*, ms. Berne 113, f° 30f.)

La veissiez ung riche *pongneis*.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., v, p. 175, P. Paris.)

Retenus fuit li damoisiaus Garins,
Que desor lui fuit grans li *pongneis*.
(*Girb. de Metz*, p. 484, Stengel.)

D'autre part ert el riche *poigneis*
Ou tient le chaple.
(*Raoul de Cambrai*, 2528, A. T.)

Maint *poignoiz* et mainz cenbiaus.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 87°.)

As batailles, as *poignaiz*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 8°.)

Poignis, batailles et estours.
(*Mousk.*, *Chron.*, 9697, Reiff.)

Je fus pris au *poignis* de Moresperch.
(1279, Arch. Meuse B 256, f° 102 r°.)

Que je ne voise jamais as *poigneis* ne as
tornoiemens. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss.
208, f° 63°.)

Je ne le vois jamais ne a *poignis* ne a
tornoiement. (*ib.*, ms. Troyes 751, f° 34
r°.)

Que je ne voise jemais ne en *pougnis* ne

en tournoiement. (*ib.*, ms. Verdun,
f° 7 r°.)

Mais pour çou ne demora mie que il
n'alast as tournoiemens et as *poigneis* de
guerre. (*Chron. de Rains*, c. xi, L. Paris.)

Iluec ot mout bon *pogneiz* et mout fier.
(G. DE TYR, II, 8, Hist. des crois.)

En teus *pognaiz* prenoit om sovent des
plus nobles barons. (*Chron. de S. Den.*,
ms. Sainte-Gen., f° 231°.) P. Paris, *poingneis*.

Il avoit estei en trente six batailles et
poingneis. (JOINV., *S. Louis*, 277, Wailly 1874.)

Comença le *poingnayz* forz et grans.
(*ib.*, *ib.*, 101.)

Ja i ara bataille et ruiste *pongneis*.
(*B. de Seb.*, xviii, 174, Bocca.)

Et dedens Allemaigne sieuwy le *poingnais*.
(*H. Capet*, 2936, A. P.)

Dedens ces .xi. semaines ne passa uns
seus jors que il n'eust *poigneis* de guerre
a cascune des .iiii. portes de la cité. (*Hist.*
des ducs de Norm. et des rois d'Angle., p.
78, Michel.)

Un jor i ot .i. *poingneis*, u Savaris porta
Hugon de Surgieres a tierre o tout le che-
val en mi les rues del fourbourc. (*ib.*, p.
102.)

Et y eut ung tres beau *poingnys*. (J. LE
BEL, *Chron.*, I, 184, Polain.)

Ih fut tuweis alle *pongneiche*. (HEMERICOURT,
Miroir des nobles de la Hesbaye, p. 101, éd.
1673.)

Furent mors a on *pongnyche* qui fut entre
Vileir et Roupnelle. (*ib.*, *ib.*, p. 140.)

La ot bon *pigneis*. (FROISS., *Chron.*, Ri-
chel. 2641, f° 243 v°.)

La ot grant hutin et dur *pigneis* et fait
maintes grans appertises d'armes. (*ib.*,
ib., f° 248 r°.)

Et en ce lieu eut adonc grant abateis et
dur *puigneis*. (*ib.*, *ib.*, vi, 127, Luce.)

En un autre *pongneys*. (P. COCH., *Chron.*,
c. 21, Vallet.)

En un autre *pongneis* le compte de Lar-
mache fu pris. (*ib.*, *ib.*, c. 20.)

Ils trouveroyent qu'au *poignis* deslances,
jet de leurs ancons et francisques, coups
de leurs haches, spees et badelaires, ces
gens mal armez et non accoutumez aux
combats arreztez de pied contre pied,
tourneroyent le dos. (FAUCHET, *Antiq.*
gaul., v, 19, éd. 1611.)

2. **POIGNEIS**, *puignis*, s. m., poi-
gnard :

Et y avoit en ces bastiaux et nacellez
hommez qui portioient grand pik et tren-
chans *puignis*. (FROISS., *Chron.*, III, 235,
Luce, ms. Amiens, f° 78.)

Cf. POIGNAL.

POIGNEL, *pongnel*, *pougnel*, s. m.,
mesure de grains :

Ou muy a quatre asnees, a chacune as-
nee six aissins, en l'aissin deux piches, ou
pichet deux *pougneaux*. (1453, *Compte du*
dom. du comté de Soissons, Le Clerc de
Douy, t. II, f° 170 r°, Arch. Loiret.)

— Mesure de terre :

Poignel de pré. (1320, *Compt. de l'Hôtel-*
Dieu de Soissons, v° Pasly.)

Un *pongnel* de terre. (1336, *Cart. de*
Royaulieu, part. I, ch. 91, ap. Duc., *Pugil-*
lus 1.)

POIGNEMENT, *poingnement*, s. m.,
action de piquer :

Combien faict de fascherie la presente
picqueure et *poingnement* de conscience
pleine de meschanceté. (N. DE BRIS, *Institut.*,
f° 75 v°.)

O magnifique puissance qui ne poeut
jeter hors de soy la piqueure ou *poigne-*
ment de crainte mondaine. (*ib.*, *ib.*, f° 115
v°.)

Poingnement, punctio. (FED MOREL, *Petit*
Thresor de mots françois, éd. 1633.)

Poingnement, steking. (GASPARDUS, *Gazo-*
phylace de la lang. française et flamande,
éd. 1656.)

1. **POIGNEOR**, *poingneor*, *poingneeur*,
poigneour, *poingneour*, *-gnour*, *poi-*
gnaor, *poignaour*, *pongneor*, *pongne-*
our, *pongneur*, *pogneor*, *poignor*, *poi-*
geor, *poneor*, *puigneur*, *pugneur*, s.
m., combattant, guerrier :

De Sarraguce Charles guarnist les turs,
Mil chevaliers i laissat *puigneors*.
(*Rol.*, 3676, Müller.)

Jo desfai Rollant le *puigneur*.
(*ib.*, 3775.)

Et fiert Beraut de Bengi le *poigniere*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 234.)

Ains de mes ieus tel *poigneor* ne vi.
(*ib.*, ms. Montp., f° 100°.)

Et ces .ii. freres qui sont bon *poigneor*.
(*Raoul de Cambrai*, 4132, A. T.)

Quant l'entendi Aiols, li frans *poingiere*.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 115b.)

Entendes cha a moi, gentiex *poingiere* :
Çaiens gist uns hons mors sor la litiere,
Bien poes en lui faire amoïsne chiere.
(*ib.*, 2745, A. T.)

Quant Aiols li cortois a veus les pingons,
Les gentis connaissances des rices *poingneors*.
(*ib.*, 10693.)

Droit vers Gadres alerent li noble *pogneor*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 32°, Michelant.)

Encor n'estoit seu en l'ost l'empereor
Que passez fussent outre li noble *poneor*.
(*Guitecl. de Sass.*, Richel. 368, f° 1284.)

Sur un ewe de grant reddur
Se herberegerent li *pongneur*.
(*Cong. of Irel.*, 1022, Michel.)

Repeires tert li *pugneur*.
(*ib.*, 1549.)

Et d'Anseune le *pogneor* Garin
Et a Orange Guillaume lo hardi.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 542, A. T.)

Ço fud Maheu le *puigneur*, sur qui vint la
[lance.

(*Chron. de Jord. Fantosme*, 92, Michel, *D. de Norm.*,
t. III.)

Aveques lui avoit maint noble *poignaor*.
(*Aye d'Avign.*, 31, A. P.)

Floripas en apele Rollans le *poignaor*.
(*Fierabras*, 4243, A. P.)

Et de son fil Aubri le *poigneor*.
(*Auberi*, Richel. 859, f° 1^o.)

Ainsi disoit Aubri li *poingniere*.
(*Ib.*, Richel. 24368, f° 19^o.)

Car li rois ert ja bons *poignieres*.
(*Parton.*, 2496, Crapelet.)

Il meismes s'arma a loy de *poigneor*
De toutes armeures bon por livrer estour.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 14 v^o.)

Paumez chei a terre, qu'i n'ot point de vigour,
Quant l'en corent drecler .iii. rois *poignaor*.
(*Floovant*, 608, A. P.)

Perdu as Escorfan, le fiz de ta serour,
Et Fernagu ton fiz, le ardi *poignour*.
(*Ib.*, 595.)

... Li noble *poignor*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 r^o.)

Et Gaufrey i refiert a loi de bon *poingniere*.
(*Gaufrey*, 3168, A. P.)

Il a mandé sa gent environ et entour
Tant que il furent bien .xiii. *poigneor*.
(*Ib.*, 4689.)

Les crestiens chevauchent a joye et a haudour,
Cent et .ix. mille, tous hardis *poingnour*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 114 r^o.)

Ung riche et noble *poingneur*.
(*Godefroy de Paris*, *Chron.*, 4084, Buchon.)

— Adj., qualifiant un nom de chose,
de guerrier :

Stre, dist Acollins, cuer avez *poigneor*.
(*H. Capet*, 3654, A. P.)

2. **POIGNEOR**, *poingneur*, *poingneur*,
pugneur, s. m., celui qui donne des
coups de poing :

Gimnasista, *poingneur*. (*Gloss. de Salins*.)

Gimnasista, luiteur, *pugneur*. (*Voc. lat.*
fr., 1487.)

— Compteur qui en déchargeant et
comptant les morues prend ces poissons
deux à deux, ce que l'on nomme vul-
gairement une poignée de morue :

Li .iiii. preudome qui gardent le
mestier doivent mestre et establir les con-
teurs et les *poingneurs*, et doivent avoir
li conteur et li *poingneur* de chacun
millier .i. d., c'est a savoir du vendeur
obole, et de l'achateur obole. (*Est. Boil.*,
Liv. des mest., 1^{er} p., ci, 21, Lespinasse et
Bonnardot.)

Les compteurs et les *poingneurs* doivent
avoir de chacun millier (de poissons) .i.
den. (1326, Arch. JJ 64, f° 201 v^o.)

— Adj., qu'on tient au poing, qu'on
manie au poing :

Oyez que Jordains fist, que Dieu croisse valor,
Ne le volt point ferir du bon branc de coulour,
Por peur de le mort o rice empereor,
Ains a pris .i. grant tron d'un espiel *poigneor*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 259 v^o.)

Cf. POIGNAL.

3. **POIGNEOR**, *-eur*, *poingneur*, *pui-
gneor*, s. m., celui qui pique, qui coud :

Watiers li *puignieres*. (1272-1276, *Reg.*

de la Loy, chap. *cachiet*, f° 11 r^o, Arch.
Tournai.)

Le *poingneur*. (*Ch. du garde du sceau de
la vic. de Caen.*, dim. ap. S. Luc. 1318, S.
And. de Fontenay, Arch. Calv.)

Jehan dit Touquet, *poigneur*. (5 sep. 1375,
Test. chirogr., Arch. mun. Douai.)

Comme le dit Perrin, qui avoit tenu
l'imposition des *poigneurs* d'alesme de
Chasteaudun, se feust adrelié a l'uy de
l'ostel Jehan Huet cordouannier. (1392,
Arch. JJ 144, pièce 150.)

Pierre Picquelin nous a fait foy et hom-
maige de la maistrise des cordonniers et
de tous *poigneurs* d'alesne, bourreliers,
tanneurs et chipiers de la ville, fauxbourgs
et banlieue d'Orléans. (1403, *Foyel hommage*,
ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 170 r^o, Arch.
Loiret.)

POIGNER, s. m., poignet :

Qui tel chardon vient enpoigner
Si li enple bien le *poigner*.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 29^o.)

POIGNERE, *pougnere*, *ponhere*, *pu-
gnere*, *puigniere*, *punhiere*, *puignere*,
pugneire, s. f., sorte de mesure usitée
dans les provinces méridionales :

Pour lesquels seize gros d'or avoir et
trouver, le suppliant avoit vendu six
ponheres de blé. (1450, Arch. JJ 185, pièce
48.)

Icellui Durant fist reponse qu'il ne ren-
droit pas a icellui Jehan sa coignee pour
six *puignieres* de blé. (1480, Arch. JJ 207,
pièce 21.)

Mais il faut rabattre de chacune conque
de farine trois livres desdites cinquante
quatre, qui est pour le droit du mousnier,
lequel l'on appelle communement la dix
huitiesme *puignere* de la conque. (1514,
Coul. de Bayonne, tit. XXIII, art. 10, *Nouv.*
Coul. gén., iv, 961.)

Fut mangé pain gros, huict *poigneres*,
qui valent 10 l. (1562, *Dép. de deux jurés
de la Réole*, Arch. Gir.)

Pour unze *punhieres* avoyne. (*Ib.*)

Dix *pugneires* d'avoine. (*Ib.*)

Et encore au xviii^e s. :

Leurs Majestés avoient accordé à tous
les professeurs de l'Université de Toulouse
leur franc salé, à raison de deux *pugneres*
et demi chacun. (1667, *Rapp. de C. d'An-
glure s. l'Univ. de Toulouse*, ms. Ars. 823,
H. F.)

Une *pougnere* d'avoine. (1670, Arch. Dord.,
B 141.)

On lit dans le *Dict. d'agric.* de 1809 :

Pugnère, quart d'un arpent et quart d'un
setier dans le département de la Haute-
Garonne.

POIGNEREE, *poingnieree*, *punieree*,
s. f., mesure de terre :

Dix *poingnierees* de pré, dont les quatre
poingnierees ou mailhees font l'arpent, en
deux pièces. (1471, Toulouse, Arch. JJ 197,
pièce 159.)

Une *punieree* de terre. (*CAYRON*, *Style de la
court de parl. de Toul.*, p. 53, éd. 1610.)

POIGNERESSE, s. f., piqueuse :

Jehane le *poigneresse*. (11 avr. 1339, *Test.*
chirog., Arch. mun. Douai.)

POIGNET, *poingnet*, *puignet*, *pugnet*,
pugnat, s. m., mesure de terre, mesure
dont on se servait pour lever le droit
de mouture :

Ke dou bestenz qui estoit entre mi d'une
part et l'eglise de Gorze d'autre, des jus-
tices dou ban de Port et de l'atrait des
homes ke ge tenoie por miens, et des
pugnes et de la hale et dou change, avons
nos faite pais. (1243, *Lett. de Mah. de Fors.*,
S. Nicol., 1, Arch. Meurthe.)

Et des *puignes*. (*Ib.*, 113.)

Li queis preis contient treize jalois et un
poingnet a la mesure de Vrevin. (1260,
Cart. de Bucilly, Richel. l. 10121, f° 56 r^o.)

Somme par tout .ii. m. et .iiii. *pugnez* a
la mesure de Vervin, dont li jalois contient
.iiii^{es}. verges, et li verge .xxiiii. pies. (1273,
Cart. de Thenailles, Richel. l. 5649, f° 64 r^o.)

Et doi avoir la mottiet de toutes les
amandes jugiees par eschavins et la mot-
tiet des *pugnas* et dou change. (1273, S.
Nicol., 2, Arch. Meurthe.)

Item le terraige de *pugnet* et demy de
terre. (1337, *Cart. de Guise*, Richel. l.
17777, f° 244 v^o.)

Item, demy *pugnet* d'avainne que Jehan
Galiens doit cascon an sur sen courtil.
(*Ib.*)

Et doit on metre en celle huge lai waigne
que li moulin fereit, c'est assavoir, de .ii.
quairtez un *pugnat*, et d'une quairtez de-
mey *pugnat* dou wayn a reis. (1350, *Hist.*
de Metz, iv, 131.)

Lesquelz eurent debat l'un a l'autre au
molin du prieuré de Guicourt, pour cause
d'une mesure appelée *poingnet*. (1427, Arch.
JJ 184, pièce 44.)

POIGNETÉ, adj., garni d'une poignée :

De gueules a l'espee d'argent, *pigneteie*
d'azur. (*Les Coutumes des chevaliers de la
Table Ronde*.)

POIGNEUL, *pougneul*, *pougnieul*, *pou-
gnul*, *poignoul*, *pognoul*, s. m., sorte de
mesure :

Et en ce meimes champ a .iiii. aissins
et .i. *pougnul*. (xiii^e s., *Cart. de S. Crispin*,
Richel. l. 18372, f° 12 r^o.)

.vii. aissins et .i. *pougnul*. (*Ib.*)

Sept aissins et trois *poigneus* de terre.
(1285, *Cart. de S. Jean des Vignes*, ms.
Soiss., f° 97^o.)

Trois *pougneuls* de terre. (1336, *Cart. de
Royaulieu*, Richel. l. 5434, f° 85 r^o.)

Pougnieus de terre. (*Ib.*, f° 86 r^o.)

Un *pougnieul* de farine blutee. (1408,
Arch. JJ 162, pièce 356.)

Trois *pougneus* de pré. (*Ib.*, part. I, ch.
91, ap. Duc., *Pugillus* 1.)

Et encore au xviii^e siècle :

Le stier à mesurer le grain tiendra vingt
quatre pots ou quartes au vin ; les demi,
quarte, *poignoul* et demi *poignoul* à l'adve-

nant. (1689, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 135, Polain.)

Pognoul. (*Ib.*, II, 161.)

On trouve dans des textes liégeois les formes corrompues *poulnoul*, *polengnoul*, *pollengnoul*, *polegnol*, *polegnoul* :

Le *polegnol*. (*Pawillhars*, l'assay de toutes messures, Arch. Université de Liège.)

Le *polegnoul*. (*Ib.*, p. 126.)

3 quartez et ung *pollengnoul* de blan pois. (*Conv. et test.*, 948, Arch. Liège.)

Le *polengnoul* de seit (doit tenir) .i. quart, demie chopine et le motié de demie chopine. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 212, Borgnet.) Var., *poulnoul*.

Pognou existe encore dans le dial. liégeois et *pougnelou* dans le dial. namurcis.

1. **POIGNEUR**, voir **POIGNEUR**.

2. **POIGNEUR**, voir **PEIGNOR**.

POIGNEURE, s. f., piqûre :

Punctio, pongnement, piquement, *poigneure*. (GUILL. MORELIUS, *Verborum latino-rum comment.*, éd. 1558.)

POIGNIE, voir **POIGNIEE**.

POIGNIÉ, s. m., combat :

Mais il fu navres et blesies

A .i. *poignié*, u fu drecies.

(*Mousk.*, *Chron.*, 17978, Reiff.)

1. **POIGNIEE**, *poignie*, *poignee*, *poignee*, *pougnie*, *-gnée*, *puingnie*, *puignie*, s. f., coup de poing :

Garche, dist ele, com estes desliie,

Com saves bien dire grant gorgie,

Pres ne vos doing es dens une *poignie*.

(*Auteris li Borgignons*, Vat. Chr. 1441, Romv., p. 241.)

Le suppliant donna a ladite femme deux *poignees* au visage, et la jeta par terre. (1309, Arch. JJ 154, pièce 687.)

Lequel procureur prist icellui Jehannin par les cheveux et lui donna trois grosses *poignees* sur son visage. (1414, Arch. JJ 168, pièce 85.)

— Coup en général :

En pies saut, l'espee enpuignie,

Au premier done tel *pugnie*

Que del cheval le descendi.

(*Perceval*, ms. Mons, Potvin, p. 126.)

— Largeur de la main :

Luy perça tout outre le fer du glaive parmy la cuisse tellement qu'il apparoissoit de l'autre costé bien une *poignee*. (FROISS., *Chron.*, I, II, p. 112, éd. 1559.)

Item que chiriers ne chiriere metent ne facent metre bastons dedens torsres, se il n'est que il aient monsté les dis batons aux wardes ad ce commis et qu'il soient signet au bout de souz de l'enseigne de la ville, et qu'il en demeure une *puingnie* par desoubz. (*Ord. du 20 juill. 1595*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., 1343-1451, f° 71 r°, Arch. Tournai.)

— Sorte de livraison :

Vales de chambre chacun .vi. den. par jour, une provende d'avaine, et en lieu de livraison et de *poignies* .vi. den. par jour quant il seront a court et eus touz ensemble. Pour fain du sommier commun a eus .iiii. den. par jour et chacun .vi. pieces de chandele, et forge a .i. cheval; et vout ainsi le roy que toutes les *poignies* fussent donnees pour Dieu a sa volenté par la main de l'aumosnier. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 20 r°.)

Huissiers de salle deux, chacun aura deux sols de gaige, et un varlet mangeant a court, une torche parmi et huit menues chandelles et cent sols pour robes par an, et forge pour deux chevaux et restor de palefrois et roussin, et partiront aux *pougnées*. (1286, *Est. de l'host. du R. Ph. III*, Mart., *Thes.*, I, 1203.)

— ?

Item est ordonné que tous entremetteurs d'ouvrage de cire qui vouldront faire tortis, torches a figures, *pougnies* ou soingnies ou ils vouldront metre de la poix ou gomme, ne pourront metre avec la cire sinon de .iiii. livres de cire une livre de poix, rachine ou gosme; avec ce seront tenus faire le lignement de bon et blanc fillé, et pourra le provost approcher par serment tous ouvriers de cire de mois en mois. (*Eswards sur les ciriers*, commencement du xvi^e siècle, Arch. mun. Mézières, AA 12, f° 135 r°.)

2. **POIGNIEE**, *poignie*, s. f., combat, lutte :

Je vos pri que vos me gardez que je ne voise mie a *poignies* ne au tournoient. (LAUR., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 33 v°.)

Cf. **POIGNEIS**.

1. **POIGNIER**, *poigner*, *pogner*, *pougnier*, *pougnir*, v. a. et n., toucher avec le poing, empoigner :

Poigner az brivelets. (19 mai 1382, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 81.)

Pougnier aux boitelettes. (*Ib.*, p. 116.)

Ne poldront *pogner* aux dittes boites. (*Ib.*, p. 117.)

Pougnir aux brivelets. (*Ib.*, II, 28.)

Poigneront ou tireront une boelette ou brieffoilet. (*Ib.*, II, 58.)

Pougnier. (*Ib.*, II, 112.)

Luxemb., *poigner*, toucher, manier. Nivernais, Clamecy, *peugnier*, frapper du poing.

2. **POIGNIER**, *poingner*, *puignier*, verbe.

— Act., combattre, attaquer :

L'aumosne, tout sanz desmourance,

Quant l'ame les pechiez resoingne

Et que deable ne la *poingne*,

Va devant Dieu blanche et fleurie.

(*Genr.*, .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 175^b.)

Car mont set pechiez *puignier*

Cant hom puet sem pechiez.

(*Poème alleg.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 7^o.)

— Neutr., combattre :

Moult agrement veissiez Frans *poignier*.

(*Enf. Ogier*, 903, Scheler.)

La Bresse en Vosges, *peugnier*, battre, surtout à coup de poings.

Cf. **PUGNER**.

POIGNIS, voir **POIGNEIS**.

POIGNOIER, v. a., manier avec le poing :

Cil qui molt volontiers se penoit d'armes vint la fort lance *poignoiant* et l'escu embracié devant le piz. (*Artur*, Richel. 337, f° 8^a.)

POIGNOIS, voir **POIGNEIS**.

POIGNON, voir **PENON**.

POIGNOR, voir **POIGNEOR**.

POIGNOT, *poingnot*, *puignot*, s. m., poignet :

Une autre albe parée de unes parures a or... et deux *puignos* de le sieute. (1371, *Cart. de Cambrai*, ap. Duc., *Pugnale*.)

.i. viez gipon senz *poingnoz*. (5 août 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

POIGNOTE, s. f., poignard :

Pierre Faurre tira de sa seincture ung cousteau dit *poignote*. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1132.)

POIGNOUL, voir **POIGNEUL**.

POIGNUEL, adj., syn. de *poignal*, qu'on manie avec le poing :

K'a paines coisissent lor voel

Le giet d'une pierre *poignuel*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 88, Peigné.)

POIGOISE, voir **POUGEIOISE**.

POIÈ, voir **PUIE**.

POIER, voir **PUIER**.

POIL, s. m., brin d'herbe :

Richars fait faire une litiere

De peus et d'herbe et de fleklere.

(*Richars li biaux*, 3195, Foerster.)

— Herbe :

L'autre de franc osier tortille des liens

Pour fagotter le *poil* qu'il coupe et qu'il

Es prez tonduz de frais. [ratelle

(R. BELL., *Berg.*, I, f° 16, éd. 1578.)

Les hauts prez depuis la Nostre Dame de mars... jusques a ce que le *poil* en soit dehors. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

On trouve dans la *Diplomatique* de Le Moyne, *poil*, *poille*, *poiy*, d'un bois, d'un pré, coupe, herbe, comme figurant dans des actes lorrains de 1381, 1545, 1691.

— *Ceder et transporter par le poil?*

Pour accomplir un vendage ou don ab-

solut des biens meubles ou bestailles, convient par le vendeur ou donateur les parties delivrer, mestre, bailler et ceder es mains de l'acheteur ou celui a qui le don seroit fait, greant et accordant que cestuy ou ceux a qui cedez seront en puissent faire et facent leur plaisir comme de leur propre chose, et ainsi les doit le dit acheteur, ou celui a qui cedez seroient prendre, recevoir et emporter et quant est d'avestures en terre, *ceder et transporter par le poil*, comme il est dit. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 811, éd. 1604.)

— Butin :

Et le dit Beupoil, qui dit qu'il a cueilly beau *poil* ou dit pays par ce que quant il y vint il estoit tres povres et de present est ung tres grand riche homme, y a cueilly beau *poil*. (1445, Arch. Z¹ A 14 fr.)

— Fourrure ?

De luy [Jehan du Bos] pour un *poil* velut, .LXXIII. s. .II. d. (1^{re} février 1512, *Exéc. test. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

Luxemb., *poil*, brin, flocon, grain.

POILEMENT, VOIR PELEMENT.

POILET, VOIR PELET.

POILEVILAIN, *poillevilain*, *poillevillain*, s. m., celui qui arrache les cheveux à un vilain :

Huet *Poilevilain* escuer. (1298, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f^o 44 r^o, Arch. Loiret.)

Jehan *Poillevilain* bourgeois de Paris. (*Chron. de S. Denis*, Richel. 2813, f^o 399^o et 402^o.)

Le chevalier Jean Poilevilain s'est fait représenter, sur son sceau, à cheval, armé de toutes pièces et courant sus à un vilain qu'il entraîne par les cheveux.

— Nom vulgaire des gros à la queue frappés sous Philippe VI, lorsque Jean Poilevilain était maître général des monnaies :

Unum denarum argenti qui dicitur *poilevillain*. (1353, Arch. JJ 82, pièce 83.)

Unum florenum de Florentia cum octo obolis albis et sex aliis peciis argenti, vocatis *poilevillains*. (1355, Arch. JJ 84, pièce 73.)

1. POILLE, s. f., mesure de terre :

Deux *poilles* de terre. (*Eliz. des Philos.*, p. 18, éd. 1557.)

2. POILLE, VOIR POUILLE.

POILLEUX, adj., des poils ou des poux ?

Maladie *poilleuse*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XVIII, 16, éd. 1513.)

POILLIER, VOIR POAILLIER.

POILLON, *poilloun*, *pouillon*, *poullon*,

puillon, s. m., petit de tout animal volatile :

Et li torterele (a truevet) nit ou ille re-poignet ses *poillons*. (*Li Epistlé saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 93 r^o.)

Une autre (bête) i a, pellicanus,
Ki est ausi comme canus,
Ki ses *poillons* laisse et revient
Por paistre ausi com il covient,
Ses trueve mors, ce li est vis,
Dont fiert sen bec dedens sen plz
Tant que li sans en raie fors,
Dont li *poillon* revievent lors.

(GAUTH. DE MES, *Yn. du monde*, Richel. 2021, f^o 104^o.)

Un autre i a, pellicanus,
Qui est ensi comme canus,
Quant ses *poillons* laisse et revient
Por paistre si com il covient,
Les trove mors, çou li est vis,
Lors fiert sen bec dedens son pis
Tant que li sans en raie fors,
Dont li *puillon* revievent lors.

(Id., *ib.*, Maz. 602, f^o 53 r^o.)

Mult estre biaux li corbiauz,
Et meiz chantant que nus oisiauz,
Si cez *poillounz* voit blancz de riens
Jamais jour ne li fera biens.

(Id., *ib.*, f^o 80 r^o.)

Pullus, *puillons*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Et si y eult ung *poullon* de geline qui avoit quatre pieds. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynler*, IV, 14, Xav. de Ram.)

En criant comme les *poillons*
De l'arondelle ou de l'escoufle.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 60 v^o.)

Les *puillons* d'une ostrice. (FOSSETIER, *Cron. Marg.* ms. Brux. 10510, f^o 3 r^o.)

Jhesucrist se compare a la gheline qui garde le grain qu'elle troeuvre pour ses *poillons*. (XVI^e s., *Sermons pour la semaine sainte*, ms. Valenciennes 220, f^o 72.)

Je vous ay rassemblé comme la pouille rassemble ses *poillons* soubz ses ailles. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 1, éd. 1530.)

Nord, *pouillon*, Wallon, *poion*, *pouyon*, Lorr., *Fillières*, Ardennes, la Bresse en Vosges, *pouillon*, *pouyion*, Saône-et-Loire, *poullion*, poussin.

POILLOT, s. m., petit de tout animal volatile :

Quant cez *poilloz* laisse et revient (le pellican). (G. DE MES, *Yn. du monde*, Richel. 1669, f^o 76 v^o.)

Cf. POILLON.

POILTRONITÉ, VOIR POLTRONNÉ.

POIN, VOIR POINT.

POINAL, VOIR PENAL.

POINCHONNAGE, VOIR POINÇONNAGE.

POINÇON, *punchon*, s. m., pointe :

Les quatre *punchons* du drap mortuaire. (1556, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POINÇONNAGE, *-chonnage*, s. m., action de poinçonner :

Audit Collart Florin pour le part du *poinçonnage* des cuirs dudit feu, avecq du carraige d'iceux, de la maison d'icelui feu en le halle, et pour aucunes carites, a cause desdis cuirs, a esté payé .v. s. .III. d. de gros. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit, taneur*, Arch. Tournai.)

POINÇONNET, s. m., dimin. de poinçon, alêne :

Et Trubert a apareillé
Un *poinçonnet* moult delié,
En la nache li a feru.

(D. LAYESSE, *Trubert*, Richel. 2188, f^o 5 v^o.)

Nom de lieu, le *Poinçonnet* (Indre).

POINÇONNEUX, *poins.*, adj., piquant :

Aiguille *poinçonneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Poinçonneux : Pricking, as a bodkin. (COTGR., 1611.)

Poinçonneux, m. Punctante. (CES. OUDIN, 1660.)

POINCTE, VOIR POINTE.

POINCTÉ, VOIR POINTÉ.

POINCTEL, VOIR POINTEL.

POINCTERIE, VOIR POINTERIE.

POINCTIER, VOIR POINTER.

POINCTIF, VOIR POINTIF.

POINCTILLANT, VOIR POINTILLANT.

POINCTILLE, VOIR POINTILLE.

POINCTOIER, VOIR POINTER.

POINCTURE, VOIR POINTURE.

POINCTURER, VOIR PEINTURER.

POINDAGE, s. m., action de broder :

Pour le *poindage* des bannieres servantes a le candeille. (1457, *Comptes de la confrér. N. D. à S. Nicolas*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 433.)

POINDAMMENT, adv., d'une manière piquante :

De ce que si durement et *poindamment* avoit escript. (FROISS., *Chron.*, X, 98, Kerv.)

POINDANT, adj., piquant :

Altresi fut cil Africanz
Ki tant par fut durs et *poindanz*.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f^o 63 v^o.)

Les cruelles *poindant* flesches mortelles,
Criminelles, ont mis en terre basse
La fleur des fleurs, celle qui toutes passe.

(XV^e s., *Ms. anon. conten. l'apoth. de Phil. le Bon*, *Nouv. mém. de l'Académie roy. de Brux.*, t. I.)

D'une autre verge plus *poindante* furent derechef aguillonnes les povres paysans champestres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLV, Buchon.)

Espines rudes et fort *poindantes*. (Id., *ib.*, ch. cclxxv.)

1. **POINDEUR**, -*deur*, s. m., celui qui pique :

Punctor, *poindeur*. (Gloss. lat. fr., ms. Montp. H 110, f° 214 v°.)

2. **POINDEUR**, voir **PEINTOR**.

POINDOR, voir **PEINTOR**.

1. **POINDRE**, *puindre*, *pugnre*, verbe.

— Act., piquer :

Mes je l'ai *pointe* jusqu'au cuer,
Sovent et menu l'ai tasté,
Tant que por vous est eschaufé.

(De Constant du Hamel, 616, Montaiglon et Raynaud, Fabl., IV, 186.)

Ilont me s'embra il ke .i. dars me *pointis* au cuer. (RICH. DE FORTIVAL, *li Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 6°.)

Por ce que les mosches le *poinniessent* de lor aguillons. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 14°.)

Ceux de la ville se preparerent a leur defense, qui jectoient sur les assaillans des espees, afin de *poindre* les cols des Alle-mans qui estoient decouvertis. (J. MOLINER, *Chron.*, ch. xcvi, Buchon.)

O que je crains que tombes et qu'espines
Poignent tes pieds et tes jambes, non dignes
D'avoir blesseure !

(CL. MAR., *Mét. d'Or.*, l. I, p. 33, éd. 1596.)

— Absolument :

Nostre eys doit repenre son awillon et *pugnre* molt asprement. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 8 r°.)

— Fig. :

Et si pert sa force toute
De la paour qui si l'a *pointe*.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 20°.)

Plus vault amy qui *point* que flatteur qui oint. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xciv, Bibl. elz.)

Ne croiez vous *point* que autres que vous aient esté amoureux et aussi estroit-tement *pointcz* comme vous estes? (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 249.)

Vous voyez, et aussy il est tout notoire, comment les hommes du temps present ne cessent de escrire et faire libelles dif-famatoires et livres contagieux *poignans* l'honneur de nostre sexe. (*Evang. des Que-nouill.*, p. 9, Bibl. elz.)

Mais tu auras (que Dieu ce bien te face)
Le vray moyen qui tout ennuy efface
Et fait qu'au monde angoisse on ne craint

Ne la mort mesme alors qu'elle nous *point*.
(CL. MAR., *Av. nais. du trois. Enf. de la Duch. de Ferr.*, p. 43, éd. 1596.)

Donques apres qu'il eut de grand'ardeur
Baisé son col blanc et de bonne odeur,
Desir d'amour qui l'aiguillonne et *pointet*,
Le fit parler a sa dame en ce *pointet*.

(*Id.*, *Leander et Hero*, p. 106.)

Et s'il me *point*, je descouvray
De plus grans cas qu'il a commis.

(*Id.*, 3° *Epistre du Coq à l'Asne*, t. II, p. 143, éd. 1731.)

Qui le meut ? qui le *pointet* ? qui le con-duct ? (RAB., *Garg.*, ch. xxviii, éd. 1542.)

Oignez villain, il vous *poindra*. *Poignez* villain, il vous oindra. (Id., *ib.*, ch. xxxii.)

Ceste parole *poignit* Philippus au vif. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Ne presomez *point*
De vaincre par le temps la fureur qui me *point*.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2° jour. I, 5, Bibl. elz.)

Ce rapport esmeut et *poignit* grande-ment l'esprit de ces gens apres a butiner. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, xi, éd. 1611.)

L'ardeur cuisante, en nos reins allumée,
Les *pointt* d'elancemens.
(DESPOY, *Œuv. Chrest.*, priere en forme de confess., psal. xxxviii, Bibl. gaul.)

Quand la douleur me *pointt* si vivement.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 18, éd. 1606.)

— Réfl., se piquer :

Qui regimbe deux fois se *point*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 3354, Buchon.)

Qui veult la rose au verd buisson saisir
Esmerveiller ne se doit s'il se *point*.
(Reg. de la Jurade de 1414 à 1416, f° 123 v°, Arch. mun. Bordeaux.)

— Act., coudre, broder :

A Jehan Broart et Thevenin le Bourgui-gnon, brodeurs, pour *poindre* et ouvrir les garnemens de .ii. paires de robes, lesquelles furent ordonnees estre brodees a perles, .viii°. .lxiii. escus. (1351, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 455.)

Pour .vi. livres de soye de plusieurs cou-leurs, baillées a Estienne le Bourguignon (tapissier) pour *poindre* et ouvrir les chambres de Mons. le dauphin. (1352, *ib.*)

Item soient tenu tout cordewanier de *poindre* les sorlers qu'il queusent de plus delles aiennes et de plus gros fil que il ne font, et a plus drus *poins*, et que il aient manicles pour plus estraindre et tirer leur fil ens, sur les lois de la justice. (24 mars 1404, *Des conveeurs*, Reg. des mestiers, f° 81 r°, Arch. Tournai.)

— Eperonner :

Puint le cheval, laissez curro ad espleit.
(*Rot.*, 3547, Müller.)

Poinst le cheval, si s'en torna a tant.
(RAIMB., *Ogier*, 803, Barrois.)

Puint le destrier, li lance a brandie,
E fiert Ogier sur la targe flurie.
(*Otinel*, 951, A. P.)

Li sires li aprent de bien *poindre* .i. coursier.
(*B. de Seb.*, II, 211, Bocca.)

Adonc *poignent* a luy tous quatre leurs chevaux les lances baissees. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 107, Bibl. elz.)

Adonc il *poindist* le cheveu de si grant ire que le sang luy sailloit par les deux flans. (*Id.*, *ib.*, p. 192.)

En celle abusion il se desroia par foiblesse de chief et sailly avant en *poindant* son cheval. (FROISS., *Chron.*, XV, 41, Kerv.)

— Neutre, piquer des deux, se précipiter :

Le cheval brochet, si vient *puignant* vers lui.
(*Rot.*, 2035, Müller.)

Muntet el cheval, vient a sa gent *puignant*.
(*Id.*, 2841.)

Thieris d'Ardenne vint *pongnant* par les pres.
(*Gar. le Loh.*, 1° chans., xxxiii, P. Paris.)

Ensamble od les Bretons *pognoit*.
(WACE, *Brut*, 5057, Ler. de Lincy.)

E cist *puinstrent* empres kil voloient ferir,
Mais li reis s'en sout bien esluignier e partir.
(*Id.*, *Rou.*, 2° p., 163, Andresseu.)

... A bien retenir son cheval
Cil ki *puignoit* del mont al val
Ki la se soloit eslaister.
(*Deliv. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans, f° 45 r°.)

Mais la force des Turs i est *poignans* veau.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1141, P. Paris.)

A l'estandart *pointant* tost,
Le rei Gormond ad trové mort.
(*Mort du Roi Gormond*, 419, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*)

Es vous *poignant* grant aleure
Un viel home par aventure
Seur une mule tote blanche.
(*Dolop.*, 4748, Bibl. elz.)

S'il kemandaissent : *Pognies*, on *pon-gnoit* ; s'il kemandaissent : Ales le pas, on aloit le pas. (ROBERT DE CLARY, p. 39, Riant.)

Il mande au conte de Triple qu'il *poinzist*, porce que en sa terre fu la bataille. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, B. Laur., 10, V.)

Il si s'en vint les menus saus
Par mi une lande *puignant*.
(*Couronn. Renart*, 268, Méon.)

— Commencer à pousser comme une pointe, faire saillie :

Contre le dous tans novel,
K'erbe *point* novele.
(THIB. DE NANGIS, *Bartsch, Rom. et Past.*, III, 40, 1.)

Les mameletes me *poignent*.
(*Rom. et Past.*, II, 50, 7, Bartsch.)

Et regarde la pucelete
Qui primes *point* la mamelete
Enmi le piz com une pomme.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 49°.)

On doit aler guerrier en esté,
Et ou printemps que l'erbette *point* drue.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 58, A. T.)

Quel plaisir a une fillette,
A qui le gentil tetin *point* !
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 308.)

— Commencer à paraître, en parlant de la lumière :

Estant seullet aupres d'une fenestre
Par ung matin comme le jour *poignoit*.
(FRANÇOIS I^{er}, *Ballade*, ap. Tissot, *Leçons de littér.* fr., II, 157.)

A peine le jour *poignoit*, que... (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2° vol., V, 17, éd. 1611.)

— Infin. pris subst., attaque, combat, bataille :

Son renc sormonte, s'a son *poindre* furni.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 24° et 24°.)

Au premier *poindre* que il fist
Vous di de voir que il se prist
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 87°.)

Reprent son *poindre*, a un autre a josté.
(*Aleschans*, 1093, Jonck., *Guill. d'Or.*)

A l'autre *poindre* abati Godefroi.
(RAIMB., *Ogier*, 6860, Barrois.)

Puis repaire vers Rune, qant ot son *poindre* fait.
(J. Bod., *Sax.*, xcix, Michel.)

A tant se fieret as Salmes la ou sont plus sarrez;
De son premerain *poindre* en a .vii. cravantez.
(*Id.*, *ib.*, ccxlii.)

Li autres chevaliers fait outre son *poindre*
et revient asses tost. (*Merlin*, I, 190, A. T.)

Se fierent entr'els si durement qu'il
en abatent plus de .vii. m. au premier
poindre. (*Artur*, Richel. 337, f° 49^a.)

Il fieret le ceval des esporons et s'en vait
tant comme il puet, car son *poindre* quide
il parfaire dusques la ou il voit le cheva-
lier. (*Id.*, ms. Grenoble 378, f° 90^a.)

Et Bohors qui son *poindre* avoit fait s'en
passe outre le glaive enpoignié. (*Id.*, f°
118^b.)

Si briserent a l'encontrer toz leur glaives,
si en i ot molt de blechiez au premier *poindre*,
qar assez estoient desirrant d'encontrer
les uns les autres. (*Lancelot*, ms. Fri-
bourg, f° 123^b.)

Dont s'en passent outre pour leur *poindre*
parfurnir. (HENRI DE VALENCIENNES, 630,
Wailly.)

Acroire a fait par cest pais,
Par le *poindre* qu'il fist sor vos,
Que mors fust li rois u rescos.
(*Parton.*, 3796, Crapetlet.)

Quant Alixandre ot parforni son *poindre*
si vit le roy Porrus cheu. (*Hist. du bon roy*
Aliz., Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 27^a.)

Atant s'aprocent les os et jouterent en-
samble, et moult en i ot d'abatus et de
navres et en orent a cel *poindre* li Englois
le piour. (*Chron. de Rains*, c. x, L. Paris.)

Quant le roy l'eut abatu il retire son
glaive entier en faisant son *poindre*. (*Per-
ceforest*, vol. I, c. xxxix, éd. 1528.)

Gerard qui moult estoit desirant de oc-
cir le geant, au parfournir son *poindre*,
retourna et ferit le geant apres de la ou
il l'avoit atteint par telle vertu de son es-
pee qui moult estoit trenchante et affilee
que... (*Gerard de Nevers*, II, xiii, éd. 1727.)

— *Poignant*, part. prés., piquant,
pointu :

La char avoit plus blanche que n'est noif ne co-
mameleites dureites, *poignant*es environ. [ton,
(*Gaufrey*, 9155, A. P.)

Les mammelottes *poinnans*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Arras, f° 126.)

Le sain *poignant*, tendre, mignon.
(*Coquil.*, *Droits nouv.*, 1^a p. De Jure naturali, I,
58, Bibl. elz.)

— *A poignant*, loc., en piquant des
deux :

Estes vous Lincanor apres lui *a poignant*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 52^e, Michelant.)

Garins li dus vint *a poignant*,
Tint une lance a fier trenchant.
(*Mousk.*, *Chron.*, 7318, Reiff.)

— Actif, efficace :

Si les fyms soint bons et pures, ils dur-
ront .ii. ans ou trois solonc ceo qe la
terre est froide ou chaude, et lez fyms med-
lez ove terre durront al double, mais ils
ne serront mye si *pognantz*. (*Tr. d'Econom.*
rur. du xiii^e s., c. xix, Lacour.)

— *Point*, part. passé, piqué :

Coute i ot *pointe* de boufu.
(*Perceval*, ms. Berns 113, f° 98^t.)

Et joint l'escu a son col qui estoit *poins*
de sinople a .iii. castiaus d'or. (*Chron. de*
Rains, c. x, L. Paris.)

Pomme *pointe* bien tost empiro.
(*DEGUILLEVILLE*, *Trois Pelerinages*, f° 101^d, impr.
Instit.)

— Fig. :

Encor si quelque Dieu, *poingt* d'amour et de
A si digne combat hasardoit son pouvoir. [gloire,
(*Desportes*, *Imit. de l'Arioste*, Compl. de Brad., xxxii^e
ch. Bibl., gaul.)

— Fiché :

La vielle ot une aguille *pointe*
En .i. deol en son sercot.
(*D'Auberee*, Montaignon et Rayn., *Fabl.*, V, 8.)

2. **POINDRE**, voir PAINDRE.

POINE, voir PENNE.

1. **POING**, *puing*, s. m., poignée :

.i. fourque a ralisier feu, .i. *puing* de fer
et ung becq de faucon de queuvre. (16 fév.
1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche*,
Arch. Tournai.)

2. **POING**, voir PONT.

3. **POING**, voir POINT.

POINGEOR, voir POIGNEOR.

POINGITIF, voir PONGITIF.

POINGNAL, voir POIGNAL.

POINGNAMMENT, voir POIGNAMMENT.

POINGNAYZ, voir POIGNEIS.

POINGNE, voir POIGNE.

POINGNEE, voir POIGNEE.

POINGNEIS, voir POIGNEIS.

POINGNEL, voir POIGNAL.

POINGNEMENT, voir POIGNEMENT.

POINGNEOR, voir POIGNEOR.

POINGNER, voir POIGNIER.

POINGNET, voir POIGNET.

POINGNEUR, voir POIGNEOR.

POINGNIEREE, voir POIGNEREE.

POINGNOT, voir POIGNOT.

POINGNYS, voir POIGNEIS.

POINIL, voir PENIL.

POINILET, s. m., instrument de meu-
nerie :

Poiniles ert Pieres li pautres,
Ja en son lieu n'i sera autres.
(L. WAGON, *le Moulin a vent*, 71, Scheler, *Trouw.*
belg., nouv. sér., p. 164.)

POINILLE, voir PENILLE.

POINNER, voir PEONIER.

POINOUSEMENT, voir PENOUSEMENT.

POINSAGE, *-aige*, s. m., travail for-
mant pointe ou saillie :

A maistre Michiel Vincque, carpentier de
ladicte ville, pour .vii. journées par luy
desservies, a avoir, avec aultres, fait, com-
posé et drechié ung *poinsage* a facion de
avant mur sur ledit tauldis, et faisant
haulte sur et au long d'icelluy et dudit
retour contenant .c. piez de long ou envi-
ron et cinq piez de hault, pour plus facil-
lement garder et defendre ledit tauldis,
et pluseurs aultres parties necessaires a
ladicte œuvre, audit pris de .iiii. s. .viii. d.
chescun jour. .xxxii. s. .viii. d. (1491, *Compte*
des fortifications, 3^e Somme des mises,
Arch. Tournai.)

POINSONNÉ, adj., arrangé avec le
poinçon :

Les cheveux *poissonnez*, frizez. (*Entr. de*
Henri II à Rouen, f° 30 v^o.)

POINSONNEUX, voir POINÇONNEUX.

POINSONOT, *-enot*, *poiss.*, s. m.,
petit pot, sorte de mesure :

.ii. petit *poissenotz* a beure dont l'un
est plains. (27 oct. 1395, *Invent. des meubles*
de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

.iii. *poissonoz* viez. (13 mars 1397, *ib.*)

.i. petit *poissenot*. (20 fév. 1399, *ib.*)

Une queue, .ii. *poissons* et .i. petit
poissenot. (2 juill. 1400, *ib.*)

Nom de lieu, *Poissenot* (Haute-
Marne).

Cf. POÇONET.

POINSOUER, voir PUISOIR.

POINSSENET, voir POÇONET.

POINSSENOT, voir POINSONOT.

1. **POINT**, *pont*, *poing*, *paint*, s. m.,
piqure :

Si sont asis en mi .i. lit,
Li dus i a pou de delit,
Car li *poinz* dou poinçon l'angoisse.
(D. LAVESNE, *Trubert*, Richel. 2188, f° 6 v^o.)

— Pointe :

Des claux a *point*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 244, *Chron. belg.*)

— Moment, occasion, instant :

Le matinet, el *point* de l'ajorner.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 24^b.)

Il n'estoit pas a che *point* ou castiel. (H.
DE VALENCIENNES, *Hist. de l'emp. Henri*, 610,
Wailly.)

Quand il leur semble que *poins* est. (*Liv.*
de Marc Pol, LXIX, Pauthier.)

Et quant li tens et li *poins* vint
Que le fruit a coillir convint.

(NACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 144°.)

Lieve sus, et me meinne cesti a la her-
berje sauvement. Et si fist il en un *point*
du jour. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 146,
Michel.)

Et quant nous les bons *poins* verrons,
Priveement vous manderons
Par lettres...

(Couci, 3649, Crapetet.)

Et puis quant fu *poins* de coucher,
A Fere refont grande joie.

(Ib., 1472.)

Et quant il estoit reventus
En son pais priveement,
Si faisoit on un mandement
De par la dame o le corps gent
Qui est debonnaire et plaisant,
Par le garçon qui li portoit
Les lettres quant *poins* en estoit.

(Ib., 3752.)

Ban est fais et dis par jugement que tout
ouvrier et manouvrier de quel mestier
que che soit qui aront œuvre en le journée,
ne soient hardit qui d'ore en avant voient
chacun a se œuvre a *point* et a heure ensi
qu'il a estet uset et acoustumet ancienne-
ment, sour .lxv. s. de toutes les fies c'on
les y troveroit. (*Ban de 1330*, Arch. mun.
Valenciennes.)

Sur le *point* du soupper. (D'AURON, *Chron.*,
Richel. 5083, f° 71 r°.)

— Limite, frontière :

Lixuy est dedens les *poins*, dedens les
termes et dedens les honneurs le conte et
le signour de Borg. (1258, *Lett. de Guill.*
de Pesnes, Arch. J 217, pièce 37 (36).)

Le C^o de Bar,.. dedans les *poins* de l'em-
pire. (*Cout. de Troyes*, p. 466, Pithou.)

— Registre du marguillier du cha-
pitre de Sainte-Radegonde où l'on *point*-
tait le nom des chanoines présents pour
constater les distributions qui devaient
être faites aux chanoines chaque tri-
mestre. (1568, Sainte-Radegonde, Arch.
Vienne.)

— Projet :

Ajuster son *point*. (*Mém. des choses passées*
en Guyenne, p. 52, éd. 1629.)

— Jouer au *point*, jouer au passe
cix :

Comme Hues de la Vacquerie *jouast* a un
jeu, dit au *point*. (1364, Arch. JJ 98, pièce
178.)

— Étage :

Les maisons a tiers *point* sont plus hautes
que les autres. (GARASSE, *Recherch. des*
Recherch., p. 517, éd. 1622.)

— Mettre a *point*, accommoder, apai-
ser :

La royne qui vouloit a *point* mettre ce
trouble, manda devers elle le chevalier
muet. (*Perceforest*, IV, f° 44°, éd. 1528.)

— Petite quantité, quelque chose :

La sorts de vile demanda
Se cele floec [a] *point* de viandes.
Cele respont : Oil, asses.

(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 160°.)

Onques entr'eus n'ot *point* d'envie.
(*Lay de l'espervier*, 13, G. Paris.)

Ains le ferai sans nul *point* de dangier.
(*Enf. Ogier*, 3389, Scheler.)

Se li diz chevalliers faisoient *point* d'ou-
traige ou de meffait en faisant l'office dou
dit emynaige. (1264, Acey, boîte 16, cote 3,
Arch. Jura.)

Nel tenez a *point* de faintie.
(*De l'Onbre de l'anel*, Richel. 19152, f° 88°.)

Quar nel tient a *point* de faintie.
(*Ib.*, f° 87°.)

Si vos ou vos genz i aves *point* de rai-
son. (1306, Ch. des compt. de Dole, C 197,
Arch. Doubs.)

Et c'il y ait *point* d'argent de remenant,
il lou doient delivreir a dous maistrez qui
apres vanront. (1314, *Hist. de Metz*, III, 316.)

... Et tout le droit, se *poing* en avoye.
(Mardi ap. S. Luc 1339, Fraisans, Ch. des
compt. de Dole, cart. 44, paq. 45, Arch.
Doubs.)

Par les faultx hoirs se perdent les sei-
gneuries, et les meres en sont dampnees
perpetuellement en enfer, tant comme les
enfants en tiendront *point* de la terre de
leur parrastre, c'est a dire du mary de
leur mere. (*Lib. du Chev. de La Tour*, c.
LVII, Bibl. elz.)

Il s'avala incontinent vers Avignon sans
faire nulle part *point* d'arrest. (FROISS.,
Chron., VI, 63, Luce.)

S'il avoit *point* de deffaut on tresorier.
(1397, *Hist. de Metz*, IV, 487.)

— Adv., un peu :

Seis tu geline ne chapon
Qui soit *point* gras sur le crepon ?
(*Renart*, Suppl., Var. des v. 22022-24344, p. 280, Cha-
baille.)

— Ne... *point*, nullement :

Respont Rolant : Ne sut *point* empiré.
(*Roncieu*, p. 92, Bourdillon.)

Et ne doint *point* d'estoublage de pors.
(*Jurés de S. Ouen*, f° 55 r°, Arch. Seine-Inf.)

— *Point*, employé explétivement :

Vous verrez ordinairement les plus
grands usuriers qui soient *point*, faire les
plus belles et triomphantes chappelles que
l'on sçauroit veoir. (MARG. D'ANG., *Hept.*,
LV, Jacob.)

Après de la ville d'Aauthun y avoit une
fort belle femme, grande, blanche et d'au-
tant belle façon de visage que j'en aie
point vue. (*Ib.*, *ib.*, LXI.)

Le duc fut tant content de luy, qu'il luy
feit meilleure chere qu'il n'avoit *point*
encore faict. (*Ib.*, *ib.*, LXX.)

Nul plaisir, en effect,
Ne se perd *point*, quelque part ou soit fait.
(CL. MAR., *Epist. à Jamet*, p. 144, éd. 1596.)

C'est une creature
D'aussi douce et bonne nature
Qu'au monde l'on puisse *point* voir.
(GODARD, *les Desguis*, IV, 1, Bibl. elz.)

La dame cauteleuse autant qu'il on soit *point*.
(A. JAMYN, *Œuv.*, 2^e vol., f° 19 r°, éd. 1584.)

Que vous estes heureux, vous autres belles ames,
Favoris d'Apollon, qui gouvernez les dames,
Et par mille beaux vers les charmez tellement,
Qu'il n'est *point* de beautez que pour vous seule-
[lement !

(REGNIER, *Sat.*, VIII, Jouaust, p. 70.)

Et peuvent s'assurer que jamais l'injustice
N'aura *point* de noirceur qui tache leur vertu.
(RACAN, *Psaum.*, xxxvi, Bibl. elz.)

— Avec ellipse de ne :

Mais que sçavez vous si Gillette vous
trompera *point*? (LARIV., *les Ecol.*, I, 2,
Bibl. elz.)

2. POINT, s. m., sorte de monnaie :

Papiois de Tolete sont a .v. *poins*. (*Li*
Compos, Richel. 2021, f° 163°.)

Poins boisan d'Achre sont a .viii. d. (*Ib.*,
f° 163°.)

POINTAL, voir POINTEL.

POINTALMENT, adv., en pointe :

En celle croix faite de l'ancens doivent
estre apointiez .v. grains, desquels les .iiii.
font la croix par .iiii. *poins* compassez, et
le .v. fait le moien *pointalment*; et ce si-
gnifie les .iiii. plaies des .iiii. membres,
c'est a savoir des .ii. mains et des .ii. pies,
et le milieu du costé pointié de la lance
fait le moien. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel.
437, f° 313 r°.)

POINTE, *point'e, pointe, ponte, puinte,*
povente, s. f., lance :

Escoutes s'approchent prenant le vain-
queur et le vaincu, et ne souffrent les pa-
roles dites que plus y ait de *pointes* jettees
ne assises. (LA JAILLE, *du Chump de bataille*,
f° 69 r°, ap. Ste-Pal.)

Il le querroit de quatre *pointes* a com-
batre corps a corps. (*Petit J. de Saintré*,
ch. LVII, éd. goth.)

— A *pointe d'esperon*, loc., en piquant
des deux :

Et venoit Claudas d'une bataille a l'autre
a *pointe d'esperon*. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p.,
c. XIII, éd. 1488.)

— Charge :

Furent li Bretun tant mené,
Tant abatu e tant nafré,
Ke il n'i poront arester,
Ne *pointe* faire ne juster.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 2715, Andresen.)

Si en abatent plus de .ccc. a la premiere
pointe. (*Artur*, Richel. 337, f° 49°.)

— Demander la *pointe*, demander à
charger le premier :

Il ne tint pas a luy qu'on ne combatist
a Nostre l'Espine, et mesmes il *demandoit*
fort la *pointe*. (BRANT., *Cap. estr.*, II, 180,
Lalanne.)

— Passer la *pointe* du lit, consommer
le mariage :

Ce niantmoinx, le .xi. jour de janvier,

ledit Jehan de Vymairiait les dites .ii. fille a .ii. de ces nepveu. Et les fist fiancer, espouser et tantost passer la *pointe du litz*, c'on n'en soit rien par la ville jusque tant que se fut fait. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1500, Larchey.)

— Petite chandelle de cire :

Candelae et aliae gallice *pointes*... (1319, *Carl. de S. Magloire*, ch. LVIII, ap. Duc., *Puncta* 7.)

16 liv. de cire neuve employez en six *pointes* sur le grand autel. (1492, *Compt. de la cath. de S. Brioux*, Arch. C.-du-N.)

Pointle, candelilla de cera. (OUDIN, 1660.)

POINTÉ, pointé, s. m., ouvrage qui fait saillie :

A Edme Gogélet, maçon, pour une muraille en triangle autour d'un eperon pres la Grand Porte et fait au milieu d'icelle un *pointé* regardant la Croix de Frisque. (1636, *Compte de dix années de l'octroi du huitième de vin*, Arch. mun. Avallon, CC 248.)

POINTEER, pointoier, -oyer, pontoier, puntoier, pointier, point., verbe.

— Act., piquer :

Pungo, piquer ou *pontoier*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 234 r°.)

Pungo, *pointoyer*, c'est faire point, piquer. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Puncto, *puntoier*. (*Ib.*)

Puncto, *pointoyer*. (*Gloss. de Salins*.)

Punctor, qui *pontoie*. (*Ib.*)

— Neutr., marquer des points :

Com se je fusse .i. enfant nice,
Qui ne sceit lire ne *pointier*.
(*L'Adoecacie N.-D.*, p. 48, Chassant.)

Et la endroit seant trouvoy
Une dame qui escripvoit
Sur le sablon et *pointoioit*.

(DEGUILLVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 99ⁱ, impr. Indit.)

— Noter, remarquer, insister sur, appuyer sur :

Pour ce que (les lettres) moult estoient longues et drues d'escriturê, les bailla a son chancelier, et... les fit lire toutes au long, la ou le chancelier en les lisant souvent niqua de la teste, et *pointiant* sur les articles regarda son maistre au visage. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 390, Kerv.)

— Act., marquer d'un trait, noter, déterminer :

Le bon plaideor deit estre bien et soutilment notant toz le diz de son aversaire et bien *pointeant* chascun par soi. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. xxvi, Beugnot.)

Ils apportent icelles memoires au duc, qui les retient par devers luy, par certains jours a son bon plaisir, et selon les merites d'un chascun, il *pointie* ceux a qui il veut donner la charge de conducteur. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du Quatrieme estat, Michaud.)

— Noter, accentuer :

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellee musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes sont prononcees et *pointoyees* par doucour de voix et ouverture de bouche. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 395°.)

— Neutre, chercher des pointilleries, des chicanes :

Il metent toute leur sens et leur entendement en eaus assoutillies de querre poinz de plaiz, par quoi il puissent toir et conquerre les autres droiz en *pointeant*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 444, Beugnot.)

Ceux qui *pointoient* en ceste science. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 48 r°.)

— Jouer au passe-dix :

Icelui Veriot se mist a jouer et *pointoyer* au dit Olivier a passer dix, et tant jouerent et *pointoyerent* ensemble... (1407, Arch. JJ 162, pièce 18.)

POINTEL, -al, poinctaux, s. m., points de la lance :

Et la lance qui al *pointal*
Rent la goutte de sanc vermel.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 104^a.)

Et la lance qui au *pointal*
Rent la goutte du sanc vermeil.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 192^b.)

Lesquelz l'occistrent de leurs *pointiaux* et de leur broches et de leur grefes. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 39^a.)

Jusques a tant qu'ilz veirent a leurs manieres les chevaucheurs des Gaulles portans a leurs *pointeaux* les testes pendues et pointes parmy les lances. (*Le prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 164^b, éd. 1530.)

— Terme de géographie, pointe :

Si tu veulx entrer a Portemue, prens merques au clocher et a sept houstaux blanc, qui sont au chief du *poinctaux* devers le suest. (P. DE GARCIE, *Le grant Routier de mer*, f° 42 v°, éd. 1542.)

Nom de lieu, *Pointel* (Orne.)

POINTELEMENT, s. m., marque de petits points :

La liepre et le *pointelement* des faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 12 v°.)

POINTELER, ponteler, v. a., piquer, aiguillonner :

Et les *pointeloient* tous des spines. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, p. 390, Chron. belg.)

Quand je vous voi, ou quand je pense en vous,
Je ne sais quoi dans le cœur me fretille,
Qui me *pointelle* et tout d'un coup me pille
L'esprit emblé d'un ravissement doux.
(RONSARD, *Amours*, l. I, xcix, t. I, p. 56, Bibl. elz.)

Alors que l'amour le *pointelle*.
(P. DE BRACH, *Poém.*, f° 24 r°, éd. 1576.)

Un fol qu'une puce *pointelle*
Luy dit : Je vous tromperay bien,
Je vais esteindre la chandelle,
Et puis vous n'y verrez plus rien.
(TABOURNOT, *Touches*, l. III, f° 97 v°, éd. 1585.)

Ce jour auquel ton pere
Soulagea les mortels de la grande misere,
Qui les *pointeloit* tant ains la nativité.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Hymne de Pallas, éd. 1588.)

Helas ! comment pourras tu prononcer
Le triste adieu qui ja mon cœur *pointelle* ?
(MACLOU DE LA HAYE, *Sonn. d'Am.*, Œuv., éd. 1553.)

Lors le vieillard, *pointellé* de rage et de douleur. (LARIIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, III, Bibl. elz.)

Je n'eusse jamais creu qu'une dame de si bel esprit, et ornee de si rare qualité comme vous estes, deust en moins de rien, *pointellee* d'un effrené appetit, devenir la plus vile, orde et infame du monde. (Id., *le Fidele*, II, 12.)

Qu'un soucy regrettable
Pointelloit dans le cœur d'un non mourant re-
[mord.
(CHASSIGN., *Ps.*, cviii, éd. 1613.)

POINTELERIE, s. f., marque de petits points :

Sa vision est laide, et il a enseignes et *pointelerie* en ses faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 39 r°.)

POINTELETE, -ette, s. f., petite pointe :

Et se batoient d'escorgies a neus durs de quir farsis de petites *pointeletes* de fier. (FROISS., *Chron.*, IV, 330, Luce, ms. Rome.)

Ung quartron de *pointelettes*. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La fleur est en mille façons mince, charnue, molle, cotonnee, rude, replissee, unie, herissee de *pointelettes* ayant des barbes entassees... etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 240, éd. 1622.)

POINTELURE, s. f., marque de petits points :

La liepre et la *pointelure* es faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 21 r°.)

1. **POINTEMENT, poynt.**, s. m., appointment, traité :

Cy ensuyt le *poynement* dit traictié. (25 mars 1418, *Capitulation*, Coll. Bretigny, XLII, Richel.)

2. **POINTEMENT**, adv., comme une chose peinte :

Pictim, *pointement*, coloremment. (*Gloss. de Salins*.)

POINTERIE, poinct., s. f., couture, broderie :

Ouvrages de *pointerie*. (1521, *Reg. aux test.*, f° 251, Arch. mun. Douai.)

Nom de lieu, la *Pointerie* (Aube).

POINTET, s. m., petite quantité :

Or n'aura il *pointet* de vin
Ne d'avoine, nes plain bacin.
(De Hueline et d'Aiglantine, 160, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 358.) Impr., *poincet*.

.i. *pointet* de fillon. (Sept. 1393, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Adv., un peu :

Cum *pointet* l'en araisona.

(FRAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 112, Bourrasé.)

De plorer *pointet* ne s'aqueoise,
Si est venu a la borjoise.

(*Id.*, *ib.*, p. 94.)

Le bordon que porter soleit
A mis sainz Briez joste sa teste,
Le soen as piez, puis ne s'areste
Pointet; ainz a sa voie ales.

(*Id.*, *ib.*, p. 109.)

Sus l'asne *pointet* ne s'areste.

(*Id.*, *ib.*, p. 112.)

Nom propre, *Pointet*.

Noms de lieux, le *Pointet* (Orne, Al-lier).

1. **POINTEUR**, s. f., peinture, pi-
cûre :

De nouvel une grant *pointeur* de son mal
de gouttes luy estoit prise. (CRIST. DE PIZAN,
Charles V, 3^e p., ch. xxxiii, Michaud.)

2. **POINTEUR**, s. m., celui qui pi-
cûe :

Punctor, *pointeur*. (1465, J. LAGADEUC,
Cathol., éd. Auffret de Quoetqueueran,
Fibl. Quimper.)

— Officier public, chargé d'imposer
les taxes ou les impôts :

Celui qui menacera ou injuriera de paroles
les hommes de fief, les eschevins, les im-
positeurs ou *pointeurs* ou les sergents de
la justice a cause de leurs offices, sera en
l'amende de .xx. livres parisis envers le
seigneur et il sera puni arbitrairement.
(1632, *Cout. de la ville de Bailloul*, Nouv.
Cout. gén., I, 986.)

3. **POINTEUR**, voir PEINTOR.

POINTEUSEMENT, adv., en piquant :

Punctim, *pointusement*. (*Gloss. lat. fr.*,
115. Montp. H 110, f^o 214 v^o.)

1. **POINTIER**, *poynter*, verbe.

— Neutre, ponctuer :

Je voys bien a son lire qu'il n'est pas
clerc, car il ne scayt pas punctuer, or
poynter. (PALSgrave, *Esclairc. de la lang.
franç.*, p. 661, Génin.)

— Act., observer avec attention :

Le bon plaideor doit ses paroles tout
baudemment et entendantment, et doit estre
garant de dire ses paroles, si que son ad-
versaire ne le puisse prendre a point, par
quoi il perde sa querelle, notant tous les
dis de son adversaire, et bien *pointant*
chascun, pour ce que il sache repondre a
ce que mestier li est. (*Ass. de Jérus.*, ch.
vi, ap. Duc., *Punctum*.)

Et par verité *pointerey*,
Et respondrey, et gloserey

(*L'Advocacie N. D.*, p. 47, Chassant.)

— Blessé, percer :

Quiconque frappera ou *pointera* quel-

qu'un pour cause pendante en justice, ou
il est ordonné par justice de se tenir en
paix, payera l'amende de dix livres pari-
sis. (1616, *Cout. de Nieuport*, Nouv. Cout.
gén., I, 740.)

— *Pointié*, part. passé, piqué, taillé :

Pus si veit Haderolf sur la coille *pointee*
Seer juste Rigmel la gentil, l'onuree.

(*Horn*, 866, Michel.)

Li wairde doit jurier, sus poine d'estre
priveis de son office, qu'il ne lairait pai-
veir de nulles pierres que ne soit bonne,
bien *pointee* et gailliee. (1414, *Hist. de
Metz*, IV, 701.)

— Fait, pétri :

Tous fournisseurs de ce pays seront tenus
a l'advenant de quatorze onces pour la
livre, leur pain soit bien *pointé* et cuit.
(1586, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén.,
I, 310.)

Bressaud, *pooutié*, poindre. Messin,
pouetié, qui est en pointe.

2. **POINTIER**, s. m., graveur :

Perrenetus dictus le pere *Pointier*. (1265,
Martyrologe de N. D. de Beuune, p. 360,
Boudrot.)

A Ghuy, *pointier*, demourant a Saint Piat,
pour avoir pointé et appointié de son stil
l'épitaife que ladicte feue avoit marchandé
et ordonné estre fait, en l'église Saint
Nicolay, lui a esté payé, apparant par
cedulle sur ce faicte, dix huit livres Flan-
dres. (9 mars 1511, *Compte de la tutelle
des enfants mineurs d'Arnoul de Gheldres*,
Arch. Tournai.)

3. **POINTIER**, voir POINTEUR.

1. **POINTIF**, *pointif*, adj., piquant,
pointu :

Douleur *pointive* et mordication. (B. DE
GORD., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

Tetins *pointifs* comme linotz,
Qui pointent faces angeliques,
Pour fourbir leurs custodi nos.

(*Farce de fr. Guilleb.*, Anc. Th. fr., I, 318.)

— En t. de droit, formellement sti-
pulé :

Aussi fut il advis aux conditeurs des
loix que en oultre la servitude naturelle
selon laquelle les ignorans doyvent servir
aux saiges, il convenoit donner servitude
legalle et *pointive* selon laquelle les debilez
et les vaincu servent aux puissans et aux
victorieux. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv.
des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f^o
142 v^o.)

Cestui droit est legal et *pointif*. (*Id.*, *ib.*)

2. **POINTIF**, s. m., pointe ?

Montera l'espee de tout *pointif* et fera la
poignée. (1578, *Stat. des fourbiss. de Limo-
ges*, Arch. Haute-Vienne.)

POINTILLANT, *point.*, adj., minu-
tieux :

Voilà des pasches et conditions bien
inventees et bien *pointillantes* ! Je ne scay
qui les trouva, mais il est a presumer que
ce furent les Espagnols, qui de tout temps

ont esté fort subtils, fins et sublins. (BRANT.,
Capit. Fr., M. de Nemours, Buchon.)

POINTILLE, *point.*, *ponct.*, *point.*,
s. f., tout petit point, minutieux détail,
minutie :

On confronte les tesmoins et reçoit les
objets sur la preuve des *pointilles* de
chaque accident. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. 40,
p. 268, éd. 1595.)

Je ne vous ramentray en ce lieu la no-
blesse de nostre France, qui sur une *point-
tille* d'honneur fait estat de perdre la vie.
(EST. PASQUIER, *Lett.*, III, I, éd. 1619.)

C'estoit le capitaine du monde qui enten-
doit mieux les querelles et leurs *pointilles*,
et qui sçavoit les mieux vuider et desme-
ler. (BRANT., *Capit. Fr.*, Guyse le Grand,
Buchon.)

Autrement l'offensant luy trouvera une
infinité de *pointilles*, subterfuges et cavil-
lations, pour faire, s'il veut, de grandes
remises a se battre. (*Id.*, *D'aucuns duels*,
2^e disc., p. 760, Buchon.)

Je vous prie de vous retourner a Bor-
deaux au mesme temps que mon cousin le
duc d'Épernon y doit retourner, et de
considerer en quelle opinion ils seront et
l'un et l'autre, si tant est que vous cognois-
sies que d'eux mesmes ils ne se voulassent
resoudre a s'entrevoir, et qu'ils en deme-
rassent sur les *pointilles* et formalitez.
(26 mars 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II,
p. 220, Berger de Xivrey.)

Pontille. A pricke, or little point. (COTGR.,
1611.)

POINTILLEUX, adj., aiguisé :

Pointilleux, m. Puntilloso. (C. OUDIN,
1660.)

POINTILLON, *point.*, *puntellon*, s. m.,
petite pointe, extrémité d'une pointe,
aiguillon :

Le miel et *puntellon* de ceste eys conoist
bien. (S. BERN., *Serm.*, Richel. nouv. acq.
342, p. 21.)

Ele a derrier .i. *pointillon*

Autressi comme .i. anguillon.

(*Dolop.*, 1683, var., Bibl. elz.)

Et savez vous pour quoi elle (la crosee)
est si aigue par desouz ? Pour ce que li
prelat doit donner penitence au pecheur
poignant aussi comme li *pointillons* de la
croce point. (MENESTR. DE REIMS, 183, Wail-
ly.)

Li hiresons... se herice et tent ses *point-
tillons* par ensous lui, et ce rouelle par
desus ces pomes et en charge a ces *point-
tillons* un grant mont. (Ms. Metz 536, f^o 197
r^o.)

Item ventozes y valent sans scarificacion :
et soit mis en lieu lumineux plain de *point-
tillons*. (D. DE GORD., *Prat.*, II, 12, éd.
1496.)

Wall., Arden., *pointion*, aiguillon des
plantes, piquant d'une ronce, etc.

POINTINGUE, voir PANDINGHE.

POINTOIEMENT, s. m., action d'ac-
centuer, accentuation :

Parler congrue et *pointoiment* de lan-

guage. (*Hagins le Juif*, Richel. 24376, f° 41 r°)

— Appointement :

Ki sans grant pointoement
Ne proueront mie.

(*Poët. mss. avant 1300*, t. III, p. 975, Ars.)

POINTOUR, voir PEINTOR.

POINTOYER, voir POINTEER.

POINTRIERIE, voir PEINTRIERIE.

POINTRIE, voir PEINTRIE.

POINTURE, *pointure*, s. f., piqure :

Et ne crient entochement ne *pointure* de vermine de beste salvage. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 23°.)

De la cure de toutes morsures et *pointures* de toutes bestes et de serpens envenimees. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 83°.)

Le visage et tout le corps entamé de *pointures* d'espines et de ronces. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 124, éd. 1528.)

Le beurre assouage et mitigue les morsures et *pointures* des rains et des entrailles. (*Jard. de santé*, p. 84, impr. la Minerve.)

La *pointure* des vers venimeux. (*Ib.*, I, 152.)

Les *pointures* et picqueures venimeuses. (*Ib.*, I, 323.)

Contre *pointure* de nerfs prens terebentine trois ou quatre fois. (*Le Thresor des pauvres*, f° 70 v°, éd. 1581.)

La vipere est une espece de serpent assez cogneue de plusieurs: et combien qu'elle soit petite, est neantmoins fort venimeuse, car d'une petite *pointure* elle tue l'homme. (GRUGET, *Div. leç.*, III, xi, éd. 1583.)

Estoient venue en tres grande quantité force mouches et gros lahons, lesquelz poignans sur la chair ouverte l'esguillonnoient si cruellement, que chacun luy sembloit une *pointure* d'esguillon. (A. LE MAÇON, *Huict. journ.*, Nouv. sept., t. IV, p. 168, F. Dillaye.)

On dit, o coleres abeilles,
Qu'en vos *pointures* non pareilles
Vostre destin se voit borné.

(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Chans.*, Des mouches à miel, éd. 1612.)

— Dans un sens grivois :

Plusieurs fillies font la demande
Pensant valloyr beaucoup d'argent :
Je prie Dieu qui les deffende
De la *pointure* par devant.

(1567, *Mystere de S. Sebastien*, p. 17, F. Rabut.)

— Blessure :

Regibers fait double *pointure* :
Mais chil desert alegement
Ki souffrans est en bateure.

(RENCLUS DE MOULIENS, de *Carité*, cciii, 8, Van Hemel.)

S'eust il tant plaiez et *pointurez*
En cors, en ners et en jointures,
Qu'il seroit anuis del redire.

(*Gilles de Chin*, 5238, Reiff.)

Recalcitrer contre *pointure*
Ne sert que de double *pointure*.

(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1568.)

— Fig. :

Mais avoir en couvine le cœur dure *pointure* (du pèché).

(GILLOU LE MUISIT, li *Estas des princes et des nobles*, I, 297, K-rv.)

Moult de coers loyaus et entiers
Qui oent parlens volentiers.
Des fais d'amours et des *pointures*
Dont si douces sont les ointures
Qu'il n'est nuls si delicioes
Oignemens...

(FROISS., *Poës.*, II, 25, 830, Scheler.)

Son gracieux cœur, jeune, gentil, et tout parfait en loyauté, sentoit ardemment la *pointure* du desir amoureux. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 1^{re} p., ch. ix, Buchon.)

Es citez publiques ne pues tu demourer, sans avoir quelque regrait au rabais de ton estat, et amere *pointure* de souffrir entre les riches citiens dangereuse indigence. (AL. CHARTIER, *L'Esperance*, p. 271, éd. 1617.)

Noz cueurs, createur de la terre,
Preserve du dangier de guerre.
Haultain facteur, voy ta facture.
Noz peres de pareil *pointure*
Preservas des Egiptiens.

(*Mist. du Viel Testam.*, 43541, A. T.)

Venez, sans plus tarder,
Me donner de mort la *pointure*.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 148°, éd. 1537.)

Et ne souffrez vostre langue ployer
Sans quelque aigreur de mordante *pointure*.
(P. MICHALUT, *Doctrinal de court*, f° 82 v°, éd. Genève.)

Laquelle amour d'aucun cas d'aventure
Ne lui survint, mais de l'iro et *pointure*
De Cupido.

(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 34, éd. 1596.)

Car si tu es trouvé caché icy
Tu souffriras la mortelle *pointure*.

(CORROZET, *Fabl.*, XLII, éd. 1578.)

Et qui sentoit les esguillons et *pointures* de la chair. (G. BOUCHET, *Serees*, V, Rouen 1635.)

Je me plains, je me despote, quand les aigres *pointures* me pressent. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 505, éd. 1595.)

Les fripponneries, qu'on me cache le plus, sont celles que je scay le mieux. Il en est que pour faire moins mal, il faut aider soy mesme a cacher. Vaines *pointures*: vaines par fois, mais tousjours *pointures*. (*Id.*, *ib.*, l. III, ch. ix, p. 113, éd. 1595.)

Les vertus croissent entre les *pointures* de tentation et pressures de passion. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 1764, éd. 1599.)

Sire, votre Majesté est trop galante et cavaliere, et a trop senti les *pointures* de ce petit Dieu a qui on peint des ailes, pour vouloir punir les excez que le fils de Venus a mis au coeur de ses esclaves. (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, l. IV, c. 6, Bibl. elz.)

— Dommage :

Et porront (les galeres armées contre les Sarrazins) donner aucune *pointure* au port d'Alexandre et de Damiate. (1266, Arch. J 456, pièce 36°.)

— Désir ardent :

Et tresmousser de l'aile et faire mille tours
Se baiser bec a bec, puis epoints de nature
Après tant de carresse assouvir leur *pointure*.
(VAUQ., *Idill.*, II, 65, a B. de S. Franç., éd. 1612.)

— Point, au sens médical :

Les champignons veneneux rongent les boyaux, gonflent et enflent l'estomach, donnent *pointures*, sanglots, tremblemens. (PARÉ, *Œuv.*, XXIII, XLIV, Malgaigne.)

— Broderie :

Vestemens et riches joyaux, *pointures*, pierres précieuses. (*Kalend. des berg.*, p. 139, éd. 1493.)

— Aiguillon :

Le porc espic veult dresser sa *pointure*
Et me picquer de son pic jusque(s) au coeur.
(*Complainte de Venise*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 126.)

— Nombre de points :

Car il a gieté ambesas,
Le meneur *pointure* dou dé.

(*Ren. le nouv.*, 1052, Méon.)

En manieres cinquante et six
Sont en trois dex les points assis,
Qui donnent diverses *pointures*,
Selon diverses adventures.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1171, Cocheris.)

D'un det ay mainte fois rewardet le *pointure*.
(GILLOU LE MUISIT, li *Estas de tous gens seculers*, II, 3, Kerv.)

Comme l'exposant et Philippot Groignet eussent commencé a jouer aux dez..., le dit Jehan dist' au dit Philippot que il avoit geté certaine *pointure*. (1371, Arch. JJ 102, pièce 271.)

POINTURER, voir PEINTURER.

POINZON, voir POISON.

POIOR, voir PEIOR.

POIOUR, voir PEIOR.

POIRAT, voir PORET.

1. POIRE, s. f., grand bâton, pique :

Une barre, que l'on nomme *poire* au pais (Languedoc)... Une *poire* ou grant baston. (1416, Arch. JJ 169, pièce 531.)

2. POIRE, *poirre*, v. n., pêter :

Segnors, dist il, venez grant oire !
L'archeprestres comenche a *poire*,
Qui n'avoit pas apris a corre.

(Renart, Br. VIII, v. 388, Martin.) Var., *poirre*.

Celuy qui oit la chievre *poirre*.

(Ms. Berne 473, f° 126°.)

Tousjours *poit*, vesce et sé soulace.

(E. DESCHAMPS, *Poës.*, Richel. 840, f° 382°.)

Mais quoy ! s'on l'oyt vessir ne *poirre*.

(VILLON, *Grant Test.*, xcviij, Jouaust, p. 75.)

Le vieil homme, qui toussira, crachera et se plaindra toute la nuit, *poit* et esterneue. (*Quinze Joyes de Mar.*, XIV, Bibl. elz.)

POIREAU, s. m., sorte de coiffure :

Quelque jour en lieu de *poireau*
On portera une sonnette.

(COQUILLART, *Nouv. droits*, 1^{re} part., de Statu hominum, I, 72, Bibl. elz.)

POIREE, voir POREE.

POIRET, s. m., camomille :

Piretum, *poiret* ou puvrel. (*Olla patella*, p. 42, Scheler.)

1. **POIRETTE**, *poys*, *pierele*, s. f., diminutif de poire :

Item, une *poirette* d'argent, doree. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 2734, Labarte.)

Deux bourses en un pendant a fleur de liz, dont les boutons sont de perles en façon de *poirettes*. (1400, *Pièces relat. au rég. de Charles VI*, t. II, p. 338, Douët d'Arçq.)

Pomelettes
Et *poirettes*.

(*La Pass. en vingt jours*, ms. Valenciennes.)

Leur distribuait noisettes, escafotes, *piereles*, pumettes. (*Promes d'un curé de Cisoing*, xv^e s., ms. Lille 102.)

Item, trois bonnes perles pesant neuf estrelins demy, prinses et hostees de seize grosses perles d'aucunes *poirettes* qui ne sont de grande bonté ni beauté, garnys d'aneletz d'or esmaillés de blanc servant pour un braset. (1531, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Messin et Vosges, *poiratte*, *poérratte*, petite poire des champs. Jura, *poirette*, fruit de l'épine blanche.

2. **POIRETTE**, voir PORETTE.

POIRIE, *poyrre*, s. f., poiré :

Aussi des autres boires comme de syser, *poyrre* et bragot. (*Maniere de langage*, p. 392, P. Meyer.)

POIRIER, s. m., mesure de grains :

Les boulangiers de Bourges ont accoustumé de faire miche blanche, et la doivent faire de vingt onces et de dix huit cuit, mais s'il estoit froit, il se passeroit a dix sept onces, et leur baille l'en de leur dicte niche selon que le blé vault au *poirier*. (*Cout. de Berry*, ch. 126, p. 287, La Thaumassière.)

POIRIERE, voir PERRIERE.

POIRINEL, s. m. ?

Poirineaux. (1502, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POIROFFRIR, voir POROFFRIR.

POIRRE, voir POIRE.

POIRRESSE, voir PORIRESSE.

POIRTURE, voir PORTEURE.

1. **POIS**, *poys*, *peis*, s. m., ensemble des mesures servant au poids public :

Se nulz draps est copeis es wendes et deffendus par les wardeurs delle draperie de Liege a vendre sur ladictie halle de saint Jehan Stree... nuls ne les doit porter ne vendre par luy ou par autruy... mais les puet bien vendre en ladictie halle desoubz par terre, en lieu ou ly *pois* de ladictie halle stat. (1^{er} fév. 1323, *Pawillart C*, p. 260, Arch. de l'Etat à Liège.)

— Charge :

De l'argent fault pour le bergier,
Du bief pour porter au moulin.
Or fault pourveance de vin,
De l'uille, des feves, des poys.
Tout ce mettez vous sur mon *poys*.

(R. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 223, Crapelet.)

— Sorte de mesure :

Covert d'un drap outremerin
Que sis, set *pois* valoit d'or fin.
(BEN., *Trois*, ap. Duc., *Pondus*.)

Un *pois* et demi de fer menu. (1393, Arch. JJ 145, pièce 46.)

Deus *pois* et demi ou environ de fillé linge a faire toille. (1413, Arch. JJ 167, pièce 230.)

— Sur le *pois* de, malgré, contre le gré de :

N'avoit mie esté *sur lor pois*
Mais de lor bones volentes.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 113^b.)

Con faitement Palamedes
Fu plaignant de la signorie
De la princé, de la maistrie
Que Gamenon ot *sur Grijois*
Desor son bel et *sur son pois*.
(Id., *ib.*, f° 68^c.)

La trieve fu des trois mois,
Malgré Hector, et *sur son pois*
(Id., *ib.*, f° 68^e.)

Mais ne lor vaut nul bien respondre,
Desor son voel, et *sur son pois*,
Li baille sept mil Mirdonois.
(Id., *ib.*, f° 69^b.)

Les prisons pas ne reteigne,
Quar a rendre li convendra
Ou *sur sen pois* les rendra.
(CHRIST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 35^d.)

Et je l'otroi, dist li rois a bandon :
Quant *sur mon pois* en a recui le don,
Ja n'en avrai fermé mon confanon.
(R. de Cambrai, 931, A. T.)

Des puceles une esforcha,
Sur son pois le despucela.
(Perceval, ms. Mons, p. 1 B, Patvin.)

Je me lairoie einçois ocire d'une espes
Que Miles le trichiere, par cui fu mort mon pere,
Eust ma dame Afen *sur mon pois* espousee.
(Aye d'Avignon, 3577, A. P.)

Si se combatra ainçois,
K'anuit mais *sur son pois* le gart.
(Atre. per., Richel. 2168, f° 13^c.)

Ja par mon gré o moi n'ires :
Sur mon pois venir i poes.
(REN. DE BEAUME, li *Biaus Desconneus*, 287, Hippesau.)

E el suffreit e mielz amot
Le ribaut, qui la defolot,
Que le biau bachelier curteis,
Qui ne feist rien *sur son pois*.
(Besant de Dieu, 561, Martin.)

Certes, bels amis, fait li rois,
Sacez de fi, ço ert *sur mon pois*
Si vus vers mei la defendez.
(Protheslaus, Richel. 2169, f° 44^e.)

Jel vo ferai *sur vostre pois*,
Ja n'i aura deffention.
(LAMBERS LI AVULES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 152.)

Quant a la fenestre vois,
Il me guete trestos jors.
Sachiez qu'il vit *sur mon pois* ;
Car por lui pert mes amors.
(ETIENNE DE MEAUX, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 41.)

Lors vint la vieille chenue
Dont je fui si entrepris
Que *sur mon pois* congié pris.
(Chans., Richel. 20050, f° 52 r^e.)

Le monde en despit avoit,
Si que *seur son pois* i vivoit.
(Du Filz au seneschal, 619, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 350.)

Charles l'otrie, mais ce fu *seur son pois*.
(Enf. Ogier, 198, Scheler.)

Je l'enprendrai ançois,
Mais or ert certes *sur men pois*.
(Chev. as deus esp., 1755, Foerster.)

Li pueples qui estoit remes a Marram
sur le *pois* l'evesque d'Albare qui mout
leur defendoit, abatti les murs et les tors
de la cité de Marram. (GUILL. DE TYR, VII,
11, P. Paris.)

Mais j'ai de ce moult cruel avantage
Si les m'estuet *seur mon pois* oboir.
(Couci, 858, Crapelet.)

Li rois vit bien que la force estoit lor ;
et si ot grant doute de chou que il ne le
presissent et livrassent a l'emperreis s'an-
tain, ki moult le haoit, se il plus i de-
mouroit *sur lor pois*. (*Hist. des ducs de
Norm. et des rois d'Angle.*, p. 75, Michel.)

— Dessus son *pois*, dans le même sens :

Hoedes de Lengres fu ires et destrois
Du duc Basin, qui ert *dessus son pois*
En la contree.
(Aubery le Bourgoing, p. 3, Tarbé.)

De toutes parts le çaint et lace,
Si le taste et vait palmoiant
Et par tout son corps tastonnant,
Malgré lui, et *dessus son pois*,
Qui son delit ne prise un *pois*,
Et moult s'efforce d'eschaper.
(Met. d'Ou., p. 40, Tarbé.)

— Encontre son *pois*, dans le même sens :

Bien le savoie, dist li rois,
Vous aurez, *encontre mon pois*,
La joie que vous desirrez ;
Mes moult en sui desesperez,
Et moult dout vostre mescheance.
(CHRIST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 23^c.)

— A *pois*, équitablement :

Il meurent tuit sanz resort
Et joene et viel et foible et fort,
Et chascun trueve jugement
A *pois* selon son errement.
(Du Filz au seneschal, 735, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II
354.)

2. **POIS**, voir PUIS.

POISABLE, voir PESABLE.

POISANT, voir PESANT.

POISARD, voir POISSARD.

POISCHEMENT, voir PESCHEMENT.

POISÇONCIEL, voir POISSONGEL.

POISE, *poisze, poisse, peise, pese, pusa*, s. f., balance :

Emposé en *peises*, vanitéd sunt il ensemble. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXI, 9, Michel.) Lat., *impositi stateris*.

Nequedent vain sunt li fil des humes, menceungiers li fil des humes en *peises*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXI, 9, Michel.) Lat., *stateris*.

A la grant *poise* et au grant pois
Sot bien que Dieus li renderoit
Quanqu'ele por s'amor feroit.

(G. DE COINCY, *Chasteté as nonn.*, Richel. 23111, f° 284^c.)

Il a fet *poise* as venez et a pendues les eves en mesure. (*Bible*, Richel. 899, f° 227^b.)

Tu fus mis en la droite *poise*
Ou l'en voit bien lequel plus *poise*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 156^b.)

Veez cy les gens comme une goutte de seilh, et sont reputez comme le moment de la *poise*. (*Bible*, Esaye, ch. XL, éd. 1543.) Lat., *momentum stateræ*.

— Poids :

Vos ordenastes toutes choses en mesure et en nombre et en *poise*. (*Bible*, Richel. 901, f° 18^a.)

— Livre :

Libra fust apelet
Par grant subtilité
Que nus *peise* apelum
En francoise raisun.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1369, Mall.)

— Sorte de mesure :

Doive traviers del cheval .i. d. sans conduit, soit sor carete u sor cheval ; de la *poise* de laine .iiii. d. (1202, *Enquête pour le péage de Bapaume*, ap. Tailliar, p. 17.)

De quatre *poises* de chire trois mailles. (*Tontieu de la Scarpe*, ib., p. 475.)

Et tous les sius, ki kaira, celuy Jehans Delisle, apries çou k'il ara livret a Grant Hesle ces .xiiii. pontiaus de sui devant nomes, juskas a le huit dou Quaremiel, ki vient prochainement. Grans Hesle le doit tot avoir parmi .x. l. .v. s. cascade *poise*. (Avril 1272, *Escris Grans Hesle*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Gros sel, la *poise*, .xx. den. (1315, *Ord. de L. X*, Arch. mun. Rouen, reg. U 1, f° 161.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jakemes li Rous, li maceliers, doit comme se propre dette a Jakemon de Dierngau une *poisze* et .iiii. livres de siu, boin et loial, et markant des massiaus de Tornai. (12 février 1312, *C'est Jakemon de Dierngau*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et si s'en tient li dis Jehans bien plainnement a sols de tout le pris et le valleur .v. *poisses* de siu. (1331, *Chirogr. de le nuit Saint Luc l'euangeliste*, Arch. Tournai.)

Une *pese* de vin prisiee .v. d. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

Ly *poise* de sieu doit .iiii. ob. (1412, *Rôle de péage*, Cart. concern. Mortagne, f° 9, Arch. Tournai.)

Et convient noter qu'il y a difference entre une *pise* et une *poise*, parce que une *pise* ne contient que cent .xx. livres et la *poise*, comme dict est, cent .lxxv. livres d'Anvers ou Vallenciennes, ou cent .iiii^{xx}. livres de Tournay, Douay, Lille, et aultres villes ou est semblable prix. (xvi^e s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Petite monnaie qui, dans le Lyonnais, était la moitié de l'obole et le quart du denier :

Il deit .viii. s. .v. d. et *pusa*. (1341, *Terrier du temple de Maillisola*, L. Clédat, *Rev. des patois*, n° 1, p. 38.)

Deux *poins* de *poise* du pois acoustumé en le vile. (*Pièce de 1362*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 80.)

Consens tost a ton adversaire quant tu es avec luy au chemin, qu'il ne te baillie par aventure au juge et le juge au ministre et soyes mis en chartre. Je te dy vrayement tu n'isteras mie de la jusques a tant que tu auras païé la dernière *poise*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 6 r°, impr. Maz.)

2. **POISE**, s. f., terre ou pré dépouillé :

Lors le pendent lez une *poise*.
(Renart, 9429, Méon.)

3. **POISE**, s. f., service annuel pour le repos de l'âme d'un mort ?

Et pour son droit anniversaire
Tousjours une *poise* en l'an faire.
(Mousk., Chron., 1156, Reiff.)

POISEMENT, voir PESEMENT.

POISENET, voir POISSONET.

POISEOIR, voir POSSEOIR.

POISIERE, voir PESIERE.

POISION, voir POISON.

POISLIER, voir POAILLIER.

POISMADE, s. f., fête ?

Les archiers de S. Gilles et de Ste Radegonde sont tenus d'assister au gay, au may ou roussignoulx, et autres *poismades*. (1533, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **POISON**, *puison, puisson, poisson, puzon, poinzon*, s. f., breuvage, boisson :

Et cil li a *puison* donee
De venin tote destempree.
(WACE, *Brut*, 8479, Ler. de Linxy.)

Tot sovîn le trabuche par mi outre l'arçon,
Si que puis n'i covint mecine ne *puison*.
(J. BON., *Sax.*, cxxvii, Michel.)

Puis li ovre les dens a un cotel raont,
El cor li avala d'une sainte *puison*.
(Renaut de Montaub., p. 218, v. 36, Michelant.)

De trop dolereuse *poision*
La cruel mort isi l'aboivre.
(GEFF., VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 110^b.)

Joie est guerissons de tristesse ;
N'i a nule autre medecine,
Herbe, ne *poison*, ne racine.
(*Dolopathos*, 3593, Bibl. elz.)

Dame, vez ci des pomes des plus belles dou
[mont ;
Je vos en faiz present ; de moult riche *poison* :
Par lo mien escient, ainz meillor ne vit hom.
(*Parise*, 77, A. P.)

Forte est la *puisons* et novele.
(*Parton.*, 4004, Crapelet.)

Bien sai que il voudroit avoir puis la *poinzon*
Dont fussent enerbé li .xii. compaignon.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 27^{re}.)

Li mires li donne cele *puison* si amere
que il en garist et li rend la vie. (LAUR.,
Somme, Richel. 22932, f° 55^e.)

Le roy feriames boire une telle *puison*
Dont il n'aroit jamais santé ne garison.
(*Ch. le Chauve*, Richel. 24372, f° 3^a.)

Item a maistre Robert, cheurgien, qui, par grand espace de temps, visita le dicte defuncte, en se malladie, parmi les *puisons* et apoticaries que il fist avoir a ycelle, qui ont esté payes a apoticaires, en tout .viii. couronnes. (17 février 1404, *Exécut. testam. d'Isabelle Volkarde*, Arch. Tournai.)

Item a Jaquemart de le Piere, espessier, pour plusieurs *puzons*, apoticaries, et essereries par lui livres audit feu durant sa malladie. .c. s. (15 décembre 1405, *Exécut. testam. de Richard d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Item a Jehan Charlet, espessier, pour plusieurs tirez d'espesses, tisanne, buvrages et *puisons* qu'il livra, pour et en la maladie dudit feu. (1450, *Exécution testamentaire de Jehan Volke, dit de Ganel*, Arch. Tournai.)

— Philtre magique :

Si vous assigne journée a celle assemblee a comparoir devant le nouveau roy qui vous fera droit. Sire chevalier, dit Salphar, il me plaist tres bien ; car je y seray si la mort ou *poison* ne le me destourne. (*Perceforest*, VI, f° 45^e, éd. 1528.)

Tel *poison* sçay faire et appointer, que pourtant que luy en donnez a boire, et que apres luy en beuvez, jamais de vous ne pourra departyr, sur toute riens serez aimée de luy. (*Gerard de Nevers*, I, xxvii, p. 131, éd. 1727.)

Aussi leurs tetins (aux femmes sauvages) ne servent ils point de flammes d'amour comme par deça, ains en ces terres la l'amour se traite par la flamme que la nature allume en chacun, sans y apporter les artifices soit par le fard, ou les *poisons* amoureuses ou autrement. (MARC L'ESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 632.)

Liège, *pouhon*, nom des eaux minérales ferrugineuses dont celle de Spa est le type.

2. **POISON**, s. m., empoisonnement :

On machine le meurtre et le *poison* de ceux
Qui voudroyent bien chasser les loups ingenieux.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. 2, Bibl. elz.)

POISONNER, *puissonner*, v. a., faire boire, abreuver :

Possionare, *puissonner*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Potiono, *poissonner*, abuvrer. (*Gloss. de Salins*.)

POISSAER, voir **POSSEER**.

POISSAGE, s. m., action d'enduire de poix :

Poissage, a pitching, or bepitching. (COTGR., 1611.)

POISSALMENT, *-augment*, adv., puissamment, énergiquement :

Ceins s'espee qui issi trenché
Poissalment.

(*Paraphr. d'un Ps.*, Richel. 902, f° 162 r°.)

Tant qu'il ara eage et forche *poissaument*
De maintenir moullier et terre et cazement.
(*Baud. de Seb.*, II, 179, Bocca.)

Nous yrons avec vous vollentiers, non envis,
Voire sy *poissaument* et de gens sy garnis.
(*H. Capet*, 538, A. P.)

POISSANT, *puissant*, adv., possible :

Totes choses sont *poissanz* a celui qui bien croit. (*Turpin*, I, 15, 17, Wulf.)

— Capable :

Il avoit icelle desordonneement congneu carnelement, en le desflorant, elle qui a cause de son jeune eage n'estoit point habille ne *puissante* de recevoir homme. (12 janv. 1458, *Condamm. de Haquinet le Lombard*, Reg. de la Loy, 1442-1458, chap. Bans à toujours, Arch. Tournai.)

POISSARD, *poissard*, adj., poisseux :

Poissard, m. Suzio, empegado. (G. OUDIN, 1660.)

— S. m., voleur, ainsi nommé de la poix dont les voleurs s'enduisaient les mains :

Poissard pro fure habetur. (JACQ. SYLVIVS, *Isagoge*, p. 41, éd. 1531.)

Pix, poix, vel pois, unde *poissard*, pro fure. (H. ESTIENNE, *Gramm. Gall.*, p. 91, éd. 1582.)

Bresse en Vosges, *poukhare*, celui qui recueille la résine des sapins.

POISSAUMENT, voir **POISSALMENT**.

POISSEMENT, *poix*, s. m., action d'enduire de poix :

(La poix mixtionnée) duroit un couple d'annees, non guieres plus, dont l'on estoit contraint reiterer souvent le *poisement* en un mesme tonneau. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 11, éd. 1805.)

POISSENET, voir **POÇONET**.

POISSERIE, voir **PESCHERIE**.

POISSES, adv., après cela :

Poisses laisarei l'en annar.

(*Passion*, 232, Koschwitz.)

POISSIER, s. m., sorte d'arbre résineux :

Les bois qui croissent en la terre sulfureuse et bitumineuse, tels que sont l'aune, le sapin, le pin et le *poissier*, quand ils sont rompus, principalement si lors ils sont pourris, jettent les estincelles de feu. (LE BLANC, *Trad. de Cardun*, f° 183 r°, éd. 1556.)

Piceastrum, un *poissier* ou pin sauvage. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

POISSMOYE, s. f. ?

Pour *poissmoye* pour les malaises de S. Bertin, .xxiv. s. (1505, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POISSON, voir **PAISSON 2**, au Supplément.

POISSONCEL, *poissonciel*, *poissonssel*, *poissonciel*, *peissenchel*, s. m., dimin. de poisson, fretin :

Et parmi Saine ces *poissonssiaus* noer.

(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 102 r°.)

Et la ceue fu faite de l'os d'un *poissonciel*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 12°, Michelant.)

Que ja n'aura en mer si petit *poissonciel*.
(*Ib.*, f° 42b.)

Ou se norrissent tenches et *poissoncel*.

(*Gaydon*, 3921, A. P.)

.ii. petis *poissonciaus*. (GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.)

Après saola .iiii. m. homes, sens les femes et les petis enfans, de .vii. pains et dou petit de *peissencheaus*. (*Append. au Tres. de Brun. Lat.*, p. 639, Chabaille.)

Il reput et saoula de sept pains et d'un peu de *poissonceaulz* plus de quatre mil hommes. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 85°.)

Audit Martin, pour, aussi, avoir exqualendret .xxii. muys de soille, estans esdis greniers des *poissonceaulz*, a l'ostel dudit Gureniet, au pris de .xiiii. deniers tournois chascun muy. (16 fév. 1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche, dit le Lombart*, Arch. Tournai.)

Une rue de Lille s'appelle rue des *Poissonceaux*. Il y a à Tournai un quai des *Poissonceaux*.

POISSONNAGE, s. m., droit sur la vente du poisson :

Ci s'ensuivent li cens et li *poissonnage* du dit mons. le duc a poier a la Saint André. (*Cout. du Berri*, au reg. de Jean, duc de Berry, f° 118, ap. Duc., *Poisonnerius*.)

POISSONET, *-onnet*, *pessonet*, *pessonnet*, *poisenet*, *poessonnat*, s. m., petit poisson :

Le *poissonet* tantost menga.

(*MARIE*, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 164.)

Le *pessonet* dedens menja.

(*Ib.*, *ib.*, XIII, Roq.)

Ançois entendoit al peschier

Et a *poissonnes* acrochier.

(*Renart*, Suppl., 126, Chabaille.)

Girardus li *poissonnes*. (1238, *Martyrol. de N. D. de Beaune*, p. 148, Boudrot.)

Un *poisenet* de rouge mer.

(*Athis*, Ars. 3312, f° 44°.)

Plus tost que *poissonnez* ne noent,
Crestiens sarrazins encloent.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, 2933, Buchon.)

Che fu en ichel tans que on seut desirer,
Que on ot chez oisiaus parmi chez bois canter,
Et parmi chez ruissiaus chez *poissonnez* noer
(*Doon de Maience*, 7333, A. P.)

Jehan *Poessonnat*. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 32 v°, Arch. mun. Nevers.)

Un petit *poissonnet* qui l'arresta dans l'eau.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 58, éd. 1588.)

Combien qu'il y en ait de moins supers-titieux qui disent que pour manger avecques cela quelques petis *poissonnets* l'on n'en romproit point son jeusne. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 235, éd. 1602.)

Poissonnet : m. A little fish. (COTGR., 1611.)

La mer couverte d'une infinité de *poissonnets*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, xxxi, 9, éd. 1615.)

Oudin et Duez donnent le mot *poissonnet*, qui n'aurait pas dû être rejeté.

POISSONNEL, *-eau*, s. m., petit poisson :

Tant s'entrouble li her au *poissonnel*

Et as oisiaux, qui sont sor le ramel,

La branche plie et i s'eschape isnel.

(*Aubery le Bourgoing*, p. 45, Tarbé.)

Les plongeurs (oiseaux) vivent de *poissonneaux*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 60, éd. 1622.)

La langue (des pourpres) est si dure qu'elle perce les coquilles des *poissonneaux* dont la pourpre vit. (*Ib.*, *ib.*, p. 126.)

Un malotru *poissonneau* l'a rendu son esclave. (*Ib.*, *ib.*, p. 128.)

Nom propre, *Pissonneau*.

POISSONNIER, adj., poissonneux :

Les fontaines *poissonnières*. (CHASSIGN., *Ps.*, xcviij, éd. 1613.)

— Qui sert pour la pêche :

Berteau le pescheur s'est noyé

En sa nacelle *poissonniere*.

(*Rons.*, *Œuv.*, Gayeter, p. 263, éd. 1584.)

POISSURE, s. f., action d'enduire de poix :

Poissure : f. A pitching, or bepitching. (COTGR., 1611.)

Poissure, f. Empegoladura. (G. OUDIN, 1660.)

POISTAL, voir **POESTAL**.

POISTEAU, s. m., espèce d'oiseau :

PoistEAU : m. A little bird like a linnnet. (COTGR., 1611.)

Poisteau, m. Cierito paxarillo como paradillo. (OUDIN, 1660.)

POISTETÉ, voir **POESTÉ**.

POISTRAL, voir **POITRAL**.

POISTRON, voir **POITRON**.

POISTRUN, voir **POITRON**.

POISURE, s. f., poids, ce qui sert à peser :

Ordines est et assentus que per force del estatut fait en darrein parlement dez poizez accordantes a l'estandarde del eschequer a estre usez en chescune cyté, burgh et ville deins le royaume, ne soient les burgeys del burgh de Dorcestre destourbez de leur droit de user leur *poisurez* per .xii. longes environ mesme le burg, usantz toutes foiz biex poizez come en le dit estatut sont exprimes, et que nul droit ou tittle de *poisure* soit accrue a ascunz per force de mesme le darrein estatut en destourbanche del droit des burgeys del burgh de Dorcestre desuisdit. (*Stat. de Henri VI*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

POISZE, voir **POISE**.

POITEVIN, *pei.*, s. m., monnaie du Poitou :

Por onze ll. de *peitevins*. (1256, *Vente*, Command. du Temple de la Rochelle, Arch. Vienne.)

— Vaillant homme :

Li noble *poitevins*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27501, Scheler, *Gloss. philol.*)

POITEVINAL, adj., de Poitou :

Tant a feru Grifon du branc *poitevinal*
Que il a les paiens getes de leur estal.
(*Gaufrey*, 3064, A. P.)

POITEVINE, *pott.*, s. f., monnaie du Poitou :

Ne l'en remanra *poitevine*.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, CCXXIV, 10, Van Hamel.)

Et si vous proi cascuns m'ait aporé
U pan de sa chemise une maille noué ;
Car en ces *poitevines* a poi de largeté.

(*Huon de Bordeaux*, 4958, A. P.)

Se li pois est nomes, il doit pour chascun pois *poitevine*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xci, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

.xx. deniers au Noel, et une *pottevine* et demie. (*Anc. cart. d'Auchy*, p. 328, Betencourt.)

Une *poitevine* ce est le quart d'un parisi.
(1273, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f^o 159 r^o.)

Mes tout ce ne valoit denier ne *poitevine*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 6642, Charrière.)

POITEVINEE, s. f., syn. de *poitevine* :

De *poitevinee*
Deust l'an faire grant porree,
A .iii. tanz qu'il n'i a de gent,
Ele me gasté tot mon argent.

Patenostre de l'Userier, ap. Jub., *Lettre sur les mss. de Berne*, ms. 354, p. 34.)

Et si sera s'amour fauce et fainte aprouee,
Ne ja de sa merci n'aurai *poitevinee*.
(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f^o 61 v^o.)

Pour demi quartier et *poitevinee* de cens es bassins. .iii. d. (1375, *Censier de Thiats*, Arch. S 3082, f^o 6 r^o.)

POITEVINER, v., escamoter une *poitevine*, une pite :

Et tant sont les servens plus prest
De loyument faire besongne
Sanz *poiteviner* escalongne
Et sanz penser ne hault ne bas.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 513^b.)

POITEVINERESSE, *poictevineresse*, s. f., celle qui contrefait la monnaie appelée *poitevine* :

C'est une faulse serrurriere
Aussi tres faulse monnoyere,
Et une *poictevineresse*
De deniers mescompteresse.
(DEGUILVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f^o 594, impr. Inst.)

Ce est une *poitevineresse*. (Id. *ib.*, Ars. 2323, f^o 103 v^o.)

POITON, s. m., p. è. droit sur le sel :

Censives dehues chacun an... tant en argent comme en grain, pain et gelines, et y a cent *poitons*, los, ventes et amendes. (1396, *Adveu de la terre de Montmor.*, ap. Ste-Pal.)

Cf. **POICTONNAGE**.

POITRACE, s. m., derrière :

Parlez volentiers bas et hault
Aux dames, et en toute place,
D'estront, debran et de *poitrace*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 382^c.)

POITRAIL, s. m., grosse poutre qui soutient un mur de face ou pan de bois :

Faire engraver en une table d'attente sur le *poitrail* d'un superbe bastiment. (DES ACCORDS, *Bigarrures*, p. 55, ap. Ste-Pal.)

POITRAL, *poict.*, *poist.*, *pet.*, *peit.*, *peitrel*, s. m., partie du harnais du cheval, le plastron du poitrail :

Begons fiert lui com chevalier gentis,
Poitraz ne sengle ne le pot garentir,
Le bon cheval fit a terre flatir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xii, p. 232, P. Paris.)

Poitraus ne cengle ne le pot garantir.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f^o 39^a.)

A pié descendent des destriers sejoinez,
Si ont les celes et les *poitraz* otez.
(*R. de Cambrai*, 4345, A. T.)

Deux blertrons troevent trenchez;
Bien sont leger et entechez;
Ne sont trop gros, mes longs estoient;
Tut a mesure les conreient;
De lur ceintures e de *peitrels*
Lient estreit les mainels,
Puis firent lit en la biere
De beles flours et de feugere.

(GROFFER GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 57.)

Ne li frains, ne *poitraus*, ne cainglo,
N'i remesent a depecier.
(MOUSK., *Chron.*, 17427, Reiff.)

La selle li a mise et le *peitral* fermé.
(*Paris*, 1261, A. P.)

Ronpent cingles, ronpent *poitraus*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 572^b.)

Qui veist *poitraus* et estriers
Raparailler a ces garçons.
(HUON DE MERY, *Torneoement*, p. 15, Tarbé.)

Qui lors veist d'une part et d'autre haubers rouleir, glaives enferreir, pourpoinz et cuirees et escuz enarmeir, et selles et waraingles et *poitraus* apareillier, et chevaux ferreir. (MENESTR. DE REIMS, 123, Wailly.)

Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leurs renes, leur chenetes, leur *poitraus*, leur estrivieres, corroies a esperon et toutes les choses qui a leur mestier apartienent. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1^{re} p., LXXXII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Postela, *poitral*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f^o 203 v^o.)

Des selles et des *petraus*. (1294, *Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rh.)

Jaquemart David, pour une sielle de queval, le sielle et le *poitral*, qu'il accata a le dicte vendue .iii. s. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

Et ferit le cheval des esperons contre le roy Richard, et le roy Richard contre luy si puissamment, qu'ilz rompirent les *petraux* et les cengles des chevaux et cheurent tous deux a terre. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f^o 89 v^o.)

Je te donray mon grant cheval
Et la bride, et le *peitral*,
Et la selle, et les estriers.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 410.)

Poitral. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 3.)

— **Poitrail** :

Nos anciens Gaullois ne faisoient pas moins de trophees que nos sauvages des tetes de leurs ennemis. Car... les ayans coupees ils les rapportoient pendues au *poitral* de leurs chevaux. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 832.)

POITRAS, *poitratz*, s. m., plastron du poitrail :

Une paire de housseaux, deux brides, et *poitras*. xv. s. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Puis vint a couper les *poitratz*, les sangles, la croupiere. (LARIV., *Nuicts*, I, II, Bibl. elz.)

— **Poitrine**, gorge :

Oudette de Traino *poitras*.
(COQUILL., *Enquete*, II, 117, Bibl. elz.)

Pic., *poitras*, poitrine, sein, gorge.

POITRASSE, s. f., syn. de *poitral* :

Armuriers et brigandiniers,
Selliers, fourbisseurs de cuirasses,
Qui gagné ont plusieurs deniers,
En faisant harnois et *poitrassees*.

(J. MOLINET, *Testam. de la guerre*, à la suite de la *Légende de Faifeu*, p. 192, éd. 1723.)

POITRÉ, s. m., partie du harnais du cheval, le plastron du poitrail :

Li aune sunt croisu et li arçon fausé,
Les çaingles sunt rompues, s'estendent li *poitré*.
(Renaut de Montaub., p. 321, v. 6, Michelant.)

Dont dessendirent des covax ens el pré,
Si lor osterent les frains et les *poitres*.
(Huon de Bord., 3203, A. P.)

POITRIER, s. m., poitrinière, cour-roie qui passe sur le poitrail du cheval :

Un frain li misent qui mult fist a proisier
Et une sele, d'argent sont li estrief,
Et par devant li ferment le *poitrier*.
(Raimb., Ogier, 10479, Barrois.)

Que rompent les soscoingles et fausent li *poi-*
trier.
(Ren. de Montaub., p. 209, Michelant.)

M. l. eschalotes ot devant au *poitrier* (le cheval).
(Auberi, p. 104, Tobler.)

Met li la sele, le frainc et le *poitrier*.
(Ib., Vat. Chr. 1441, Romv., p. 210.)

Rompent arçon, brisent *poitrier*,
Brisent çaingles, fragment estrier.
(Athis, Richel. 375, f° 144.)

POITRIERE, s. f., poitrinière :

Nel put tenir ne cengle ne *poitriere*.
(Auberi, Richel. 24368, f° 40.)

POITRINAL, *poict.*, *pot.*, *pet.*, s. m., poitrail :

Droit a l'aive de Rune avale contreval [(un
cerf),
Dedans l'aive se fiert et li chien communal;
L'aive ne li ataint devant le *poitrinal*.
(J. Bon., Sax., clviii, Michel.)

Le *poitrinal*. (1587, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de long pistolet ou de petite carabine inventée par les bandouliers des Pyrénées qu'on tirait en appuyant la crosse sur la poitrine :

Une harquebousse a rouet vulgairement d. et *poitrinal*. (1583-1585, *Lettre de rémission accordée à Jean de Saint-Genois*, Ch. des Comptes de Lille, B 1786.)

Ayans chascun le *poitrinal* ou pistole a l'arson de la selle. (1596, *Entrée à Paris du card. de Flor.*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 475.)

Les paysans se jettent sur noz malles, et nous sur leurs vallizes et sur leurs testes, et eux sur nostre dos, a coups d'espee et de *poitrinal*. (1596, *Vie générale des mercelots, gueux et Boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 179.)

Son *petrinal* delache, et tire par derriere Dans le flanc du passant une balle meurtriere.
(Du Bartas, 1^{er} jour de la 2^e semaine, p. 230, éd. 1610.)

Encores avons nous veu les capitaines de picoree et de *petrinaux* a ce point de brutalité que quand nous osames faire porter des picques, ils apeloient nos soldats abateurs de noix. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, append. aux deux prem. vol.)

Il a le *petrinal*, postillon de la mort,
Les coutelas tranchant d'ou l'estincelle sort.
(LAFRANÇOIS, *Nouv. fragm. com.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 481.)

Il fut tellement blessé d'un *petrinal* a travers le corps, qu'il en mourut. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 247, Lalanne.)

Le pere fut blessé d'un coup de lance..., le fils, d'un coup de *poitrinal* qui lui enfonça presque tout le visage. (EST. PASQUIER, *Lett.*, XIII, 6, éd. 1723.)

Quy faict que je me soucie moins des volees de canons et de tes coups de *petrinal*, que des mouches quy volent autour de mes oreilles quand je dors. (1615, *Cartels de deux Gascons*, Var. hist. et litt., II, 323.)

Nom de lieu, le *Poitrineau* (Maine-et-Loire.)

2. **POITRINAL**, *adj.*, de la poitrine :

Collet. *Poitrineux* ou *poitrinal*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

POITRINALIER, *poict.*, *pestrinallier*, s. m., soldat armé du *poitrinal* :

Nostre capitaine s'avance au grand trot et laisse un *poitrinalier* demielieu derriere. (1596, *Vie générale des mercelots, gueux et Boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 179.)

Un jour, sans aucune apprehension de danger de mort ny de justice, (Montravel) vint le charger (M. de Mouy), bien qu'il fust accompagné ordinairement de six a sept assassins comme luy, tous *pestrinalliers*, a qui le roy en avoit donné ce privilege, ... le tue bravement par une belle resolution en plein jour et belle rue de Paris. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 246, Lalanne.)

Poitrinalier, m. Est l'homme de guerre qui porte le poitrinal et en combat. (NICOT, 1606.)

POITRINE, *poict.*, *pet.*, *peit.*, s. f., plastron du poitrail du cheval :

Od la *peitrine* del destrier
En fist maint le jor tresbuchier.
(WACK, *Rou*, 3^e p., 8383, Andresen.)

Par mi escuz e par *poitrines*...
(BERN., *D. de Norm.*, II, 1226, Michel.)

Mes li haubert sont fort, ne puet entamer ;
Les *poitrines* d'acter ne puet empirer.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 16186, Charrière.)

De Guerart Carpentier pour une espee .ii. s. .viii. d., pour une *poitrine* .v. s. (16 octobre 1430, *Tutelle de Pieret de Landos*, Arch. Tournai.)

— Partie d'un vêtement qui couvre la poitrine :

En un hostel ou il estoit couché avec un homme, coppa la bourse qui pendoit a la *poitrine* de son jupon. (*Reg. du Chât.*, I, 236, Biblioph. fr.)

POITRINEE, s. f., coup dans la poitrine :

Hé ! las, dit li chaitié dolant,
Comme j'ai male *poitrines*,
Et j'ai brisee l'esquinee.
(De dant Constant del Hamiel, Richel. 1553, f° 492 r°.)

POITRINER, *poictriner*, *poetriner*, v. a., manier la poitrine ; pris subst. :

Mais quant a mes filles, qui cy sont, je

leur deffens le baisier, le *poetriner* et tels manieres d'esbatemens. (*Liv. du Chev. de La Tour*, cxiv, Bibl. elz.) Var., *poictriner*. (Ap. Ste-Pal.)

POITRINEUX, *adj.*, de poitrine :

Collet. *Poitrineux* ou *poitrinal*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

POITRINIER, s. m., cuirasse :

Toraces, *poitriniers*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

POITRINIÈRE, *poitt.*, s. f., cuirasse :

A lui, pour une *poitriniere* et le pan, une paire de bracheles, une paire de wanteles, une cappeline et une cotte de fier. (1413, *Exéc. test. de Pierart de le Haye*, Arch. Tournai.)

Une *poitriniere*, ung jacques et fastras, .xx. s. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

POITRON, *poistron*, *-un*, *poet.*, s. m., derrière, croupe :

Podex, *poistron*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Ja ne gerrez mes lez ma coste
Quant receu avez tel oste,
Ainz vos trancheré ces balevres,
Et cel grant nes a tot ces levres,
Si vos effonderé cel ventre,
Et la boele qu'est soentre
Vos sandra fors par le *poistron*
Malgré vostre novel baron.
(Renart, 12793, Méon.)

Posteriora, *poitron* ou cul. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

Hic podex, *poistron*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Podex, *poitron*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Podex, *poistron*. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

Lequel Joliet jura par le *poitron* Dieu ! qu'il ne lui avoit riens baillié. (1420, Arch. JJ 171, pièce 214.)

Il a le visage plus palle
Qu'ung vieil *poitron* qui a la galle.
(*Myst. de S. Did.*, p. 369, Carnaudet.)

Et si doit avoir le cheval court *poitron*, court doz. (*Sydrach le grant philosophe*, 576^e response, éd. 1528.)

— Grosse prune jaune :

Pruna asinina nunc dicuntur des *poitrons* ou des davesnes. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 61, éd. 1547.)

Des *poitrons* ou prunes jaunes. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Pruna cereola, éd. 1576.)

Bourg., Yonne, Auxerre, *poitron*, sorte de grosse prune. Berry, *potron*, agaric comestible.

POITRONNIER, s. m., derrière :

Mais au surplus avez un *poitronnier*
Noir et hideux, qui onques ne s'excuse
De pez, vesses, ordure et bran baillier.
(E. DESCHAMPE, *Poés.*, Richel. 840, f° 329^a.)

POITURE, s. f., nom d'une certaine rente :

Pource que ledit viconte s'estoit efforciez de prendre et lever tonnieu et wynage dez habitans des villes de Boul, Brymont, Lavenne et Bourgoingne, villes dudit chapitre, et qu'il paient *poiture* audit monsieur l'arcevesque, pour laquelle chose il se disent franc de paier tonnieu et wynage. (26 fèv. 1381, *Lett. du roi Charles*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 380, Doc. inéd.)

Ledit archevesque a une rente appelée *poiture*, deue par les habitans de plusieurs villes de son diocese, qui monte a forte monnoye, c'est assavoir bian de .iiii. den. pour .ii. d., a .xxxix. l. .xiii. s. .x. d. et ob., valent a monnoye courant .lxxxix. l. .vii. s. (1385, *Dénombrém. des seigneuries, etc., tenues par les archers de Reims*, ib., p. 650.)

POIVRETTE, poy., s. f., la nigelle commune :

La graine qu'on appelle gith, ou *poivrette*. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 34, éd. 1555.)

Toutes graines qui ont escorce sont fort malaises a secher, et principalement celles de basilic et des barbues, qu'aucuns appellent *poivrette*. (DU PINET, *Plin.*, XIX, 7, éd. 1566.)

POIXEMENT, voir POISSEMENT.

POIXESON, s. f., action et manière de poisser :

Il est tres bon en toute *poixeson* de laver la poix avec lexive faicte de cendres. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, VI, 7, éd. 1543.)

En Italie on use de ceste *poixeson*. (Ib., ib., VI, 6.)

POIYE, voir PUIE.

POIZ, voir PUIS.

POJOISE, voir POUGEOISE.

POJOR, voir PEIOR.

POKIN, voir POLKIN.

POKKE, voir POCQUE.

1. POL, s. m., mare, bourbe, corruption :

Ceo dit Escripature, vin e femme unt une nature. Que funt del sage fol, tribucher el pol. (P. DE THAUN, *Best.*, 408, Wright.)

2. POL, voir POUL.

POLAIGE, voir POULAGE.

POLAIN, voir POULAIN.

POLAINE, voir POULAIN.

POLAINGI, pollangi, pelongi, pelongey, pelongé, peloingé, s. m., tissu de laine fabriqué à Polengy :

Dou trousseaul de robe l'on paiera .xii. deniers de peage... et une piece de *pelon-*

gey paiera .ii. deniers de peage. (Fin du xiii^e s., *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f^o 26 v^o.)

Une piece de *pelongé* paiera .xi. deniers de peage; et se l'on vant le dit *pelongé* a Dijon, l'on paiera de .xx. solz. .iiii. deniers de vente. (*Péage de Dijon*, ap. Duc., *Pelorcus.*) Var., *pelongé*.

De toutes boiges, tyretennes, *polaingiz* de lanne et estamines. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f^o 55 r^o.)

De touz draps, saies et tyretennes, excepté *pelongiz*. (Ib., f^o 60 r^o.)

Toilles, fillez, *polaingiz*, chanvre. (Ib., f^o 60 v^o.)

Excepté les *pollangis* de lanne. (Ib., f^o 147 r^o.)

POLAN, voir POULAIN.

POLDRER, voir POWDRER.

POLE, s. f., sorte de poisson plat :

Passer, Graecis nomen est commune, quo comprehendunt omnes hos pisces, qui vulgo soles, *poles*, plies, quarlets, limandes, flez, barbues, turhots dicuntur. (C. Estr., *De lat. et graec. nom. pisc.*, p. 87, éd. 1547.)

Urtica, une espece de poisson imparfait appellé *poles*. (GUILL. MORELIUS, *Latin. verb. Comment.*, éd. 1558.)

POLEGNOL, voir POIGNEUL.

POLEGNUOL, voir POIGNEUL.

POLENGNOUL, voir POIGNEUL.

POLENTÉ, adj., de polente, d'orge mondé :

Horge (orge) *potentee*. (Trad. de l'*Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. clxvi, éd. 1549.)

POLENTIER, s. m., celui qui prépare le malt pour la fabrication de la bière :

Et quant l'arcevesque tient grauntz festez, les *potentiers* l'arcevesque averent lieuz lor pleytrie, ou bien leur soit. (*Antienne charte dans l'Hist. de W. Thorn*, p. 2206, ap. Duc., *Potentarii*.)

1. POLER, v. a., polir :

Doresnavant tous cuirs seront enchaussumez et *polez* au baston et mis a bastart. (1407, *Ord.*, IX, 211.)

2. POLER, v. a. ?

Item une queville *polee* qui sert a porter les contre pois des dis ventelles, et pesa .viii. lb. (*Compte d'ouvrages*, 20 août-20 nov. 1397, VIII^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item une maille de fier servant a le kayne dudit ventelle, et .xi. quevilles de fier a *poler* et peserent .xv. lb. (Ib.)

POLESTIEAU, voir POULETEL.

POLESTIER, voir POULETIER.

1. POLETE, poll., s. f., dimin. de pole, sorte de poisson :

Polletes, seiches. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 116, Crapelet.)

2. POLETE, -ette, poll., s. f., enclume :

Une *polette* double pour les chevaus. (1371, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Pièce de métal sur laquelle frappe le marteau d'une porte :

Pour avoir fait le martel de la porte et une *polette* ou le martel fier. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

POLETIER, voir POULETIER.

POLETIERE, polliere, s. f. ?

Ung dreschoir a trois huys, une *polliere* double qui siet sur le dict dreschoir. (1510, *Reg. aux test.*, f^o 189, Arch. mun. Douai.)

POLEUR, s. m., pouliot :

Plusieurs disoient qu'ilh ert fais (le capellet) de *poleur* d'aywe, lyqueis on renaiwoit nueitrenalment. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 393, Borgnet.)

Le mot *polleur*, en liégeois, dit l'éditeur, désigne le serpolet; mais les anciens botanistes flamands, Dodonée notamment, appelaient *poley* la menthe aquatique, qui pourroit fort bien être la *poleur* de J. Stavelot.

Cf. POULIEUL.

POLEVOLE, voir PAILLEVOLE.

POLHU, voir POLU.

POLIANDRE, s. m., cimetièrre commun :

Il se pensa que il les laisseroit sus terre sans ensevelir, et feroit de Jherusalem un *poliandre*, ce est a dire un commun cymitiere la ou on ensevelit ceux qui gisoient occis. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Mach., VIII, ms. Ste-Gen.)

POLICEUR, polliceur, s. m., celui qui s'occupe du gouvernement des états :

A l'imitation des tres sages *policeurs* de Rome. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 14, éd. 1571.)

Lycurgue, le *policeur* de Sparte. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Ces gentils *polliceurs* et beaux republicains. (* (BOUQUIN, *Sat. au roy*, f^o 3^b, éd. 1586.)

Or plusieurs legislateurs et *policeurs* d'estats ont voulu chasser les deux extremes de ceste grande inequalité de biens et de fortunes. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. LVIII, p. 292, éd. 1601.)

POLICHER, s. m., polissoir :

Volutabrum, *policher*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7692.)

POLICIE, pollicie, -tie, s. f., police, administration, gouvernement :

Le gouverneur de la *police* du pays. (DRESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 391^a.)

On trouve en histoires de France
Comment en lettres de creance
Le roy des Romains une fois
Si escript au roy des François,
Ou lui qui moult sages estoit
Par bon conseil l'amonnestoit
Qu'il fest ses enfans aprendre
Et introduire a bien entendre
Es disciplines liberales
Et es coustumes generales
De *police* aournées.

(CH. DE PIZAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 5075, Pöschel.)

Se delicte et aime gens soubtilz, soyent clerks ou autres, beaulx livres des sciences morales et histoires notables des *policies* romaines. (Id., *Charles V*, 2^e p., ch. XII, Michaud.)

Vacquier 'au fait de justice et a la *politie* et gouvernement de la dite ville. (21 fév. 1419, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Pour le bien de la *police* et du bien commun d'icelle ville. (1424, Arch. JJ 172, pièce 413.)

Par son grant sceu et bonne *pollicie* a passé et eschapé plusieurs grans perils, cangiers et difficultez ou il a esté. (*Nouvelles du recouvrement fait par Edouard III^e de son royaume d'Angleterre*, dans les *Mém. de Ph. de Comynnes*, t. III, p. 290, Soc. de l'H. de Fr.)

Et n'avoit point en la ville de bonne *policie*. (P. COCH., *Chron.*, c. xxxix, Vallet.)

— Règlement :

En icelui an coururent les amendes du royaume et en Normandie des *pollicies* sur usuries, acheteurs de rentes a vie. (P. COCH., *Chron.*, c. I, Vallet.)

Politie a été fréquemment employé par J.-J. Rousseau :

Les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire doivent être habités par des peuples barbares, toute *politie* y serait impossible. (*Cont. soc.*, l. III, c. VIII.)

Le despotisme convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la bonne *politie* aux régions intermédiaires. (*Ib.*)

Il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction qui a rendu toute bonne *politie* impossible dans les états chrétiens. (*Ib.*, l. IV, c. VIII.)

POLICIEN, *pulissien*, s. m., citoyen, habitant d'une ville :

Et tout par chele guerre ne remangra en chele vile pierre seur autre, dont le *pulissien* en seront aussi coume essillé. (S. Graal, Val. Chr. 1687, f° 107^a.)

— Homme d'état, homme public, homme qui s'occupe du gouvernement des affaires :

Le bon et vray *policien* qui aime ses citoyens, qui aime sa patrie, qui a soing et amour du bien public, encore que jamais il ne veste le manteau et habit de capitaine et gouverneur. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Si l'homme d'aage se doit encore entrem. et mesler des aff. publ., liv, éd. 1820.)

— Adj., qui concerne la police, le gouvernement :

Qui augmenta plus Rome a venir a seigneurie, que les artz liberaulx, que Numa Pompilius par grans amonitions de science annexa aux loix morales et *policiennes* et aux faictz triumpaux de Romulus son predecesseur ? (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 318, éd. 1617.)

POLICIER, *-cer*, v. a., gouverner, administrer, contrôler :

Du rapport de Messrs les chiefz, suyvant la charge ci devant donnée a leurs predecesseurs et depuis a eux continuee de *policier* la maison des enfans trouvez et reduire l'administration d'icelle. (5 juillet 1605, *Assemblée des Consaux*, Arch. Tournai.)

Ce qui vaut cinq sols ils le vendent vingt, sans estre controllez ny *policez* sur leurs marchandises. (Du FAIL, *Contes d'Eu-trapel*, xxiv, éd. 1598.)

Desirans nostre dite ville de Nevers estre bien *policee*, regie et gouvernee. (25 mars 1461, *Ord. de Ch. de Bourg.*, Arch. mun. Nevers III 4.)

L'empire des Romains... a esté le plus grand et le mieux *policié* de tous les autres. (SEYSSSEL, *la Grand Monarchie*, I, 2, éd. 1540.)

POLICITÉ, *poll.*, s. f., police, gouvernement :

Pour le bien et utilité de la chose publique et de la *policité* de ladite ville. (1399, *Ord.*, VIII, 335.)

Au reboutement de toutes divisions, haynes, debas et envies, qui sont tous jours occasion de perturber et pervertir toute bonne *policité* et sceurté humaine. (MONSTREL., *Chron.*, II, 195, Soc. de l'Hist. de Fr.)

POLICRATIQUE, s. m., titre d'un ouvrage de J. de Salisbury :

Et pour le droit mistere ensuivre
Diray que recite en son livre
Le *policratique* qui dist
Que le chevalier par edit
Prent son espee de l'autel.

(CH. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 147 v°.)

POLIEMENT, *-lyment*, adv., en étant bien poli :

Mais a son front ne fault amendement,
Car grant et plain, onny, blanc proprement
Comme yvoire onny *poliement*
Est façonné.

(CH. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 79^a.)

Comme statue a l'esbaucher toute aspre,
Et puis de stuc *polymment* entaillées
(SEYSS., *Delie*, ccxcv, éd. 1544.)

— Fig. :

Car les choses passees, quand elles sont escriptes, pour ce qu'elles sont communement plus *poliement* mises et plus bel qu'elles ne se demonstrent quant elles sont presentement veues et senties, semblent plus merueilleuses et plus estranges estre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 223^a.)

POLIER, voir **POULIER**.

POLIET, s. m., pouliot :

Om[ni]morbia, une herbe, *poliet*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 201 r°.)

Vosges, *poley*, la menthe pouliot.

Cf. **POULIEUL** et **POLEUR**.

POLIETE, voir **POULIETE**.

POLLILLION, s. m., diminutif de *polie*, partie de l'arbalète servant à la bander :

Polillions ou bendages dix neuf. (*Chron. de Méd.*, II, 290, Chassaing.)

1. **POLIMITE**, *polmite*, s. f., étoffe bigarrée, vêtement d'étoffe bigarrée :

Vestue de bouqueran et de *polmite*, et de moult de couleurs. (GUIART, *Bible*, Ezec., xvi, 13, ms. Ste-Gen.)

C'est *polimite*, la semblance
Du drap belle, et vous le voyez,
Mon amy Joseph, sans doubtance.

(*Mist. du Viel Test.*, 16683, A. T.)

Robe sans manches comme une *polimite* ou cuculle de moyne. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 163^a, éd. 1488.)

Et fuz aornée d'or et d'argent et vesture de bourgueran et de *polimite*. (*Bible*, Ezechiel, 16, éd. 1543.)

Et encore au xvii^e s. :

On fabrique à Lille des soies, baracans, becs, *polimites*, changeans, crépons, bourrats. (1698, *Mémoires des intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, p. 106, A. Desplanque.)

Savary des Bruslons (*Dict. de comm.*) donne les formes *polimitte*, *polemitte*, *polemit*, *polomitte*.

Rouchi, *polimi*.

2. **POLIMITE**, *poly.*, adj., bigarré :

Icy fault la robe *polimite*. (*Myst. du Viel Testament*, II, 326, A. T.)

Il luy fist une robe *polimite*, c'est a dire riche et variée de plusieurs couleurs longue jusques as talons. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 84 v°.)

C'est du jeune Joseph la robe *polymite*,
Qui jusqu'au dernier jour durable nous ac-
Du sacrificeur. [quitte
(G. DU BUIS, *l'Aumome*, éd. 1582.)

POLINET, s. m., certaine partie de l'arbalète servant à la bander :

Une arbalète et quatre *polines*. (7 mai 1533, Arch. Gir., Not., Brunet 67-1.)

Cf. **POULION**.

POLIOL, voir **POULIEUL**.

POLION, voir **POULION**.

POLIOT, voir **PALLOT**.

POLIPESIE, s. f., mauvaise odeur :

Si le reume va es nazilles il fera feteur

ou *polipesie*. (B. DE GORD., *Pratig.*, III, 16, éd. 1495.)

POLIR, *pollir*, v. a., mettre en meilleur ordre, tenir en meilleur état :

Il ne set si son queur *polir*
Qu'il soit cortois, preuz et vaillanz.
(Rose, Richel. 1573, f° 554.)

A tous les ne puet nuls les signeurs amollir
Qu'il ne prengent dou leur pour leur estas *pollir*.
(GILLOU LE MUIST, *Poés.*, I, 249, Kerv.)

— Parer, orner, farder :

Maix cil felon plain d'outraige
Seivent si bien lor langage
Et lor mos *polir*
C'on ne seit choisir
Li keil ont loialu couraige.

(MESSIERS GAISSEZ BRULEIS, *Chans.*, ms. Berns 389, f° 81 v°.)

Ce fut sentence trop amere
De lui susmettre adultere,
Et la mander lors pour ardoir,
La sainte femme versa de voir :
Dieu reclama, et ot plus chier
Son corps ardoir et escorchier,
Que sa char *polir* et corrompre,
Ne que son mariage rompre,
Au consentement des veillars.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 520°.)

Paravant elle ne metoit son entente fors
a elle *pollir* et cointoyer. (G. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 109 r°, éd. 1493.)

— Pallier :

Nous devons plourer nos meffaitz et noz
pechiez, et avoir pitié et vergoingne de les
avoir faiz, et venir a confession humblement,
et les regehir et les dire et les raconter
aussi villainement et ordement
comme l'en les a faiz, sans rien *polir* ne
celer. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. c, Bibl. elz.)

Comme il fait aujourd'uy de telz qui
viennent a confession devant leur prestre,
qui est en lieu de Dieu, si se excusent en
leur confession devant leur prestre, et *pollicent*
leur meffait, c'est a dire qu'ilz ne
dient pas leurs pechiez sy vilment comme
ilz ont meffait, et en ont honte de le dire.
(*Id.*, ch. XLVI.)

— Réfl., se parer :

Lors le roy saillit sur son cheval de
plaine terre et print son escu que portoit
l'ung de ses escuyers et son glaive et apres
se polit et acoustra de ses armes et brocha
son cheval des esperons. (*Perceforest*, I, f°
27°, éd. 1528.)

— *Poli*, part. passé, adj., élégant,
gracieux, brillant, magnifique :

Mult estoit bele et *polie*.
(*Rom. et Past.*, I, 49, 9, Bartsch.)

Les dens menus et blans comme nois qui negie,
Les iex vairs et rians comme gorge *polie*.
(*E. de Seb.*, II, 883, Bocca.)

Diez le vous renderat en la gloire *polie*.
(JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 33724, Scheler, *Gloss. philol.*)

En la vilhe *polie*
C'on nommoit Amercuier.
(*Id.*, *ib.*, 23319.)

Ch'est a entendre une fosse belle et *polie*.
(J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 275, Chron. belg.)

— Dans un sens défavorable, déshon-
nête :

La chose estoit si *pollie*
Que on disoit que c'ert follie
De tant actendre sanz hurter
Et durement s'entre boutier.

(GUILL. DE ST. ANDRÉ, *Libure du bon Jehan*, 3522, Charrière.)

— A la *polite*, loc., d'une manière
élégante :

Et ma toquade a la *polite*,
Mes oreillettes a la mode.
(*Myst. de la Pass.*, f° 70°, impr. Institut.)

POLISSEMENT, *poll.*, s. m., action de
polir, état de ce qui est poli :

Que nul ne puisse mectre tainture de
charbon, ne de molet, ne d'ocre, ne d'autre
panture, fart, ne *polissement* en cuyr ne
en poil, en peaulx ne en manteaulx de
panne noire. (1470, *Stat. des Pellet. de Rouen*,
Ord., XVII, 408.)

L'aymant ne souffre aucun *polissement*.
(*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., c. XIX, éd. 1488.)

Les singularites des perles sont blan-
cheur, grandeur, *polissement* et poix. (L.
JOURN., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2^e p., I,
44, éd. 1558.)

Je voy qu'il y a plusieurs coquilles de
poissons, lesquelles ont un si beau *polisse-
ment* qu'il n'y a perle au monde si belle.
(PALISSY, *Des metaux*, Cap.)

Je te veux premierement discourir la
beauté du *polissement* du dedans du cabi-
net. (*Id.*, *Recepte*.)

Expolitio, *polissement*, polissure. (*Cale-
pini dict.*, Bâle, 1584.)

— Fig. :

Les hommes... ont donné tousjours de
plus en plus quelque *polissement* a leurs
façons de faire. (H. EST., *Apol. p. Herod.*,
p. 425, éd. 1566.)

POLITEMENT, *pollytement*, adv., d'une
manière élégante, ornée :

Bouquets d'orfaverie *politement* faits.
(DESREY, *Charles VIII*, an 1496, ap. Ste-
Pal.)

Le roy estoit monté sur un brave cheval
de poël de loup, fort bien assis sur ses
membres, tant *pollytement* et richement
bardé et enharnaché de mesme pareure.
(*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 39 r°.)

Grenier bien *politement* foilleté de plan-
ces. (1595, 2 pr. II, f° 68 v°, Arch. Liège.)

Norm., *politement*, proprement.

POLITESSE, s. f., état de ce qui est
poli :

Son ventre est une purité et *politesse*
d'ivoire. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

La douceur ou *politesse* et son contraire,
qui est l'aspreté ne peuvent estre mises
entre les proprietéz specifiques. (DE CLAVE,
Nouv. Lum. philos., p. 248, éd. 1641.)

Par ainsi ceste qualité estant en deux
elemens, et la *politesse* en trois, sçavoir
en l'eau, en l'huile et en la terre elemen-
taire, peuvent legitimement estre mises

entre les qualitez tactiles seulement. (*Id.*,
ib.)

POLITIC, *politique*, s. m., officier
chargé de la police, homme attaché au
service du roi, employé par le gouver-
nement :

En la ville de Paris, y avoit deux citoyens
de mediocre estat, l'un *politice*, et l'autre
marchand de draps de soye. (MARG. D'ANG.,
Hept., 44^e Nouv., éd. Gruger.)

Ont esté nommez assavoir pour *polli-
tiques* Adam des Hommets... (25 nov. 1573,
Arch. mun. Rouen, A 19.)

POLITIE, voir POLICIE.

POLITISER, *-iser*, verbe.

— Neutr., faire de la politique, de
l'administration :

Il s'ensuit par necessité que la cité *poli-
litize* tres bien, c'est a dire qu'elle a en
soy bonne police laquelle est de telles gens.
(ORESME, *Politiq.*, f° 145°, éd. 1489.)

Doncques appert que la communion ou
communication politique qui est de gens
moyens est tres bonne et que les citez *poli-
tisent* bien et ont bonne police, qui sont
telles. (*Id.*, *ib.*, f° 146°.)

Ceux qui *politizent* et sont puissans sur
la police. (*Id.*, *ib.*)

Aussi firent ceux de Siracuse au temps
que ilz *politizoient* et gouvernoient bien.
(*Id.*, *ib.*, f° 199°.)

— Act., policer :

Pour cognoistre les diverses villes, pays,
et meurs des hommes, en les *politisant*
s'ilz estoient barbares. (*Alector*, f° 88 r°, éd.
1560.)

POLITURE, s. f., polissure :

Pour la blancheur et *politure* de la pierre.
(G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 366, éd.
1552.)

Luxemb., *politure*, vernis.

POLKIN, *polkyn*, *polquin*, *paulkin*,
pocquin, *pokin*, *poquin*, *paukin*, *pochin*,
porquin, s. m., mesure de capacité pour
les céréales, rasière contenant, pour le
blé environ 126 litres, et pour l'avoine
environ 130 :

Deux *polquins* de blé. (19 déc. 1281, *Let-
tres de reconnaissance*, E. Deseille, *Catal.*,
p. 13.)

Somme de blé demouré en garnison,
190 *paukins* et les 2 pars du *polkin*. (1297,
Revenus des terres de l'Art., Arch. KK 394,
f° 8.)

Un *pokin* d'avoine. (1298, Calais, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour 25 *paukins* de kauch. (1308, *Compte
Willaume de Heronval*, chevalier bailliu de
Calays, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Item chiunc *paukins* et .vii. boistiaux de
fourment, qui valent .xv. sols le *paukin*.
(1319, Arch. JJ 59, pièce 82.)

Chiunc *paukins* et .vii. boistiaux de four-
ment. (1319, Arch. JJ 59, f° 32 v°.)

.xxi. *paukins* de feves. (*Id.*)

Trois *polkins* de blé. (1322, Arch. JJ 61, n° 30 v°.)

Un *paulkin* d'avoine. (*ib.*, n° 40 r°.)

Deux *pokins* de fourment. (1337, Arch. JJ 70, n° 127 r°.)

.ix^{xx}. .vi. *pokins* .iiii. boisteaues et demy et le tierch de demi boistel d'avoine qui montent a .x. s. le *pokin* .iiii^{xx}. .xiii. lb. .v. s. .x. den. ob. (*Compte de 1347*, Pays Boulonois, p. 396.)

La coraterie du pain est telle que chacun bolangier fasse son pain assez grant, du poiz de la ville, et ne doit gagner au *polkyn* ou rasiere de bled que .xii. deniers parisisis. (*Cost. de la comté de Guynnes*, p. 24, Courtois.)

.xiii. *poquins* d'avoine et .vii. boisteaues de blé. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, n° 82 r°.)

Item est a deduire pour l'amendement d'icelle cauch .vi. *polkins*, rente .ii^o. et .xv. *polkins* vallent au pris de .vi. s. .vi. d. pour *polkin*. (1415, *Compt. de Boulogne-sur-Mer*, p. 173, Dupont.)

50 *poquins* de blé. (*Lettre du 1^{er} sept. 1462*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 74.)

Rentes d'avoines deues chascun an. C'est a sçavoir que en chascun *poquin* a huit butels. (1478, *Compte du domaine au comté de Boulogne*, ap. Duc., *Polkinus*.)

Le *poquin* de blé. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. du baill. d'Amiens, II, 678, Bouthors.)

Un *poquin* de sel. (*Compte du bailliage d'Outreau pour 1515-1517*, E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 180.)

Un *polquin* de chau. (*Compte de la ville de Boulogne pour 1563-1564*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer, n° 1.)

Quatre *porquins* froment. (*Pièce de 1566*, ap. Beauville, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 318.)

Boul., *poquin*, mesure de contenance employée pour la chaux.

POLKINAGE, *poquinage*, *pochenaiche*, s. m., redevance payée en froment ou en avoine :

Touz les droiz de l'aule et le *pochenaiche* des blez. (1342, *Franch. de Chatillon*, charte orig. app. à M^{lle} Mornay.)

Des *poquinages* des vaissiaux qui admenent grains au hable de Bouloigne, lesquels loivent chascun vaissel un *poquin* de blé ou de quelque grain que ce soit, s'ils sont querquiez au bout de la nef, et s'ils ne sont querquiez que devant mast, ou derriere mast, ils ne doivent que demy *poquin*. (1402, *Compte du domaine de Boulogne*, ap. Duc., *Polkinus*.)

Poquinages et rentes de la vicomté de Boulenois. (1478, *ib.*)

POLL, s. m., mot anglais, signifiant liste, charte :

Ascun petit chose sera ici dit de endenture et de fait *poll*, concernant condicions. (*Ten. de Littl.*, n° 87, ap. Ste-Pal.)

POLLAGE, voir **POULAGE**.

POLLANGI, voir **POLAINGI**.

POLLARD, s. m., sorte de monnaie :

Nous avouns entendu qe hom ne resceit mie en la dite ville le *pollard* ne le crocard pur maille de esterling, solonc l'ordenance qe n'ad gaires en estoit faite. (*Lib. Custum.*, I, 189, 28, Edw. I, Rer. brit. script.)

En cele temps furent les *pollards* mis pur maille. (*Chron. de Lond.*, p. 27, Aunger.)

POLLE, s. f., jeune fille :

Neule cose non la pouret omque pleier
La *polle* sempre non amast lo Deo menestier.
(*Eulalie*, 9, P. Meyer, *Rec.*, p. 193.)

POLLENGNOUL, voir **POIGNEUL**.

POLLER, voir **PELER**.

POLLETRIE, voir **POLETERIE**.

POLLICEUR, voir **POLICEUR**.

POLLICIE, voir **POLIGIE**.

POLLICITATION, s. f., promesse :

Par ceste joieuse responce et *pollicitation* du roy mua la tristesse de sa face et la confusion qu'il avoit. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, n° 162^e.)

Enigmatiques *pollicitations*. (*La tres ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, n° 67^e, éd. 1486.)

Considerant les belles promesses et *pollicitations* du temps passé si tost cheues et mises en oubly. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, n° 35^e, éd. 1522.)

Cesar... haranguant un jour ses legions leur fit promesses et *pollicitations* de presens et richesses. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, n° 245 r°, éd. 1584.)

POLLICITÉ, voir **POLICITÉ**.

POLLICITER, v. a., promettre :

Pourtant que tu les voys vollages
En leurs desirs sollicitant
Tu leur alaictes les courages
En plusieurs biens *pollicitant*.
(*Therence en franç.*, n° 72^e, Verard.)

Se me sembloit incomparable que toutes les peines et servitudes que faictes avoye a plusieurs soy disans *pollicitans* bastons et supportz de mon infirmité ou adversité estoient nulles. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, n° 33^e, éd. 1522.)

POLLICITEUR, s. m., celui qui promet :

Or est ainsi que naturellement quant on persuade l'homme es choses adverses en luy promettant liberation, la grant avidité qu'il y a luy fait donner creance, posé que ce que le *polliciteur* dit soit faulseté. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 24, éd. 1530.)

POLLIN, adj. ?

Estain *pollin*. (1565, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POLLION, voir **POLLION**.

POLLIR, voir **POLIR**.

POLLIQUE, adj. ?

Maladie ylliaque et *pollique*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 42, éd. 1485.)

On lit : Passion elliaque et colique, au ms. Richel. 22533, n° 73^a.

Aussi sont (les boyaux) aucunes fois grevez de grosse humeur flegmatique qui estoupe les parties basses, et empesche la grosse matiere a yssir hors, et de ce vient la maladie illiaque et *pollique* qui sont maladies mortelles. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, n° 45 v°, éd. 1536.)

POLLISSEMENT, voir **POLISSEMENT**.

POLLISTRE, s. m., poulain :

Et prenoit li buef por arer, et li jument qui faisoient bons *pollistre*. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, III, 9, Champollion.)

POLLITIQUE, voir **POLITIC**.

POLLOUCHE, *pollousse*, *pollouche*, s. f., louche à pot :

Ore faut il avoir louches de bos et *pollouches* et un escuellier pour mettre louches et escuelles de bos. (*Dialog. fr. flam.*, n° 3^e, Michelant.)

Mandes, louches, *pollouches* a. m. d. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. m.s.*, Bibl. Amiens.)

Pollousses de bois pour la cuisine. (1538, *ib.*)

Trois *pollouches* pour servir a l'intermerie. (1606, *ib.*)

Art., *poulouche*, grosse louche en bois.

POLLOUSSE, voir **POLLOUCHE**.

POLLU, voir **POLU**.

POLLYTEMENT, voir **POLITEMENT**.

POLMEAU, voir **POMEL**.

POLMENT, *poulment*, *pulment*, *pullement*, *poment*, s. m., mets, plat; ce qu'on mange avec le pain :

Il fist apor-teir lo *polment* cui il avoit comandeit appareilhier. (*Dial. S. Greg.*, p. 134, Foerster.)

Aleiz, si coisiez del *polment* a noz ovriers. (*ib.*)

Lievo sus, biaux dolz pere, menjue ton *polment*. (HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, n° 55^c.)

As viles, as chastels, as hours,
As marchiez e as quarrefours
Fist amener les *poulmens* quiz
Par veiturers bons establiz
Qui les livrerent as soufreitous.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 1685, P. Meyer.)

Ysai dist a David son fill : Pren plain pot de *poment* et cez .x. pains et si les porte a tes freres. (*Bible*, Richel. 899, n° 136^a.)

.v. potees de *polment*. (*ib.*, n° 142 r°.)

Ke li doi *polment* soient mis a table. (*Regle de Cîteaux*, ms. Dijon, n° 91 v°.)

Se tous li uns *polmens* est encore a apor-ter. (*ib.*, n° 92 r°.)

A deus *polmens* se tiegne. (*ib.*, f° 169 v°.)

Il mengierent du *poulment* fait en brouet du poisson. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 212°.)

Pulmentum, *pulmens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.) Impr., *piumens*.

Icy sont du *pullement* ou lentilles en une escuelle. (*Misl. du Viel Testam.*, II, p. 142, A. T.) Var., *pulment*.

POLMINISTRE, s. m., officier du poll ?

Que nul maire, baillif, *polministre* ne nul autre ne se medleroit de la vent de nul maner des vitailles. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Cf. POLL.

POLMITE, voir POLIMITE.

POLOT, s. m. ?

Nus ne puet faire feutre de poil, ne de coteus, ne de *polot*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 742.)

POLPE, *poupe*, *porpre*, *pope*, s. m., polype :

Ce meismes font *polpes* en mer et camelon en terre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 250, Chabaille, var.) Autres var., *porpres*, *popes*.

Qu'il y a de *popes* au monde
Qui hantent et la terre et l'onde,
Qui avec les blancs se font blancs,
Qui noirs avec les noirs deviennent,
Qui gris avec les gris se tiennent,
Mille changemens redoublans !
Popes, vostre propre pasture,
Les huytres par juste aventure
Vos fouets tiendront enfermez :
Popes, vous aimez tant l'olive :
Gardez que mal ne vous arrive
De l'olive que tant aimez.

(J. A. DE BAIV, *les Mimes*, l. II, f° 64 r°, éd. 1619.)

Voir dans Littré *poulpe* et *polype*.

POLQUIN, voir POLKIN.

POLRE, *poulre*, s. m., marais desséché, polder :

Li devant dit eschevins et communs doivent faire entree sur leur coust, de le rue des Bouchers dusques a le rue de l'Espee, et partout dedens le *polre*, si comestiers sera, si com puist chevaucher et scharrier parmy les rues sur le *polre*, sauf le cours del yeauwe dou moulin, ensi con puist sur cel *polre* soufficiaument masonner. (1269, *Vente faite à la commune de Dam*, Tailliar, p. 302.)

Comme nostre chiere compaignie Ysabeau contesse de Flandre et de Namur tenist aucun yretage si comme meur et *poultres*, ki sont waingnet des gies de le mer, etc. (1290, Arch. JJ 48, pièce 200.)

Item neuf livres, dix huit solz et quatre deniers de rente qu'il nous devoit et paia pour son nouvel *polre*. (1331, *Charte de Louis comte de Flandres*, cartulaire II de Flandre, ch. DLXXXIII, f° 24, ap. Duc., *Polra.*)

POLRIERE, voir POUDERIERE.

POLS, voir POUS.

POLSE, s. m. ?

Il voit, il oit, il n'est pas sours,
Il fait a ses *polses* les droiz :
C'est un grand donneur de bons jours.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 277, A. T.)

POLTIERE, voir POLETIERE.

POLTRONAT, s. m., sorte de raisin noir :

Quant aux raisins noirs, que le vulgaire appelle *poltronas*, au lieu qu'on les devoit appeller sobres, leur vin estant fait est fort bon et ne debilite point la personne, ayant cela de particulier qu'il n'enyvre point. (DU PINET, *Plîne*, XIV, 2, éd. 1566.)

POLTRONERIE, -onnerie, s. f., paresse, lâcheté, inertie, mollesse :

Or, pour ce que ce vieil logis estoit fort mal couvert, quelques gouttes de l'eau de la pluye qui cheoit par un trou de la couverture tomboient droit sur l'œil de Fentuze, de façon qu'elles le resveillèrent, luy desrobbans son repos ; mais le malheureux, pour la grand *poltronnerie* qui estoit en son meschant corps, n'en voulut jamais bouger de sa place, ny eviter le peril et inconvenient qui luy en advint. (LANIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, 1, Bibl. elz.)

Sennuce, qui ne vivoit moins poltronnement que les deux premiers, se maria et print pour femme une qui ne luy devoit gueres en lascheté, paresse et *poltronnerie*. (*Id.*, *ib.*, VIII, 1.)

Le poltron et cagnardier est blasmé d'un chacun, monstré au doigt et chassé de toute honeste compaignie, tant sa paresse, lascheté et faineantise le rendent odieux ; et toutesfois il ayme mieux traîner ses miserables jours en toute langueur et pauvreté, que renoncer a son mestier de beilistre et coquine *poltronnerie*. (*Id.*, *ib.*)

POLTRONIE, -onnie, s. f., mollesse, lâcheté, poltronnerie :

Le roy estant marry de la *poltronnie* de ce grand corps commanda qu'on le tuast. (DU PINET, *Plîne*, VIII, 40, éd. 1566.)

Poltronie et paresse. (*Id.*, *ib.*, IX, 15.)

POLTRONISE, *poultronnize*, s. f., mollesse, lâcheté, poltronnerie :

Quand l'un moist de *poltronise*
La coule (la vie) en toute fetardise.

(J. A. DE BAIV, *les Mimes*, l. IV, f° 152 v°, éd. 1619.)

Poltronise brave les Dieux.
(*Id.*, *ib.*, f° 156 r°.)

Estant signe de *poltronise* quand on ne s'adresse qu'aux foibles et timides. (G. BOUCHET, *Serees*, xxv, t. IV, p. 133, Roybet.)

De quoy M. le mareschal fust autant faché que esbahi d'une si honteuse *poultronnize*. (CARLOIX, *Mém.*, IX, 8, éd. 1757.)

POLTRONISER, -onniser, v. n., faire le poltron :

Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris a faire bonne mine :
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu, et a *poultronniser*.
Dessus un mot une heure je m'arreste.
S'on parle a moi, je respons de la teste.

(CL. MAROT, *Epistre à M. le Dauphin*, du temps de son exil à Ferrare, p. 220, éd. 1596.)

Aussi tu pourrois bien en feignant deviser,
Ainsi comme un Prothé me faire desguiser,
Tant un Italien finement *poltronise*.
(GAEVIN, *Gelodac.*, éd. 1560.)

POLTRONITÉ, *poiltronité*, s. f., poltronnerie :

En ceste intention que personne ne les eust, personne ne les leust, fors leurs *poiltronites*. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

POLU, *pollu*, *polhu*, part. passé et adj., souillé, sale :

Ke li cuers n'ait nule male pense ki la polie bealteit del anrme rende laide et *polhue*. (*Job*, p. 483, Ler. de Lincy.)

Il appelle et salue les ordes *pollues* oreilles des diables. (J. DE SALISE., *Policral.*, Richel. 24287, f° 68°.)

Car ils n'estoient point *polus* ne souilles de trayson. (*Trahis. de France*, p. 129, Chron. belg.)

Ceux qui sont cent fois pires que les Mores de Barbarie, ayant rompu les croix, les autels, et *polu* les eglises de Dieu. (MONTLUC, *Comment.*, t. II, f° 61 r°, éd. 1592.)

Se disait encore au XVIII^e s. :

Par quoi, mon fils, votre muse *pollue*
Sera rôtie, et c'est chose conclue.
(VOLTAIRE, *Sat.*, *Déf. du Moudain.*)

Il rebénit la chapelle *pollue*.
(*Id.*, *Puc.*, ch. XVII.)

POLUCIEUX, -eulx, adj., souillé :

Polutus, *polucieux*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 230 v°.)

POLUCRONE, s. m., vivat, acclamation :

Et Griu li vont encontre (à l'empereur), comme chil qui miervelleusement desiroient ke il venist ; et aportent les ancones, et si li font *polucrone*. (HENRI DE VALENCIENNES, *Hist. de l'empereur Henri*, 663, Wailly.)

Et quant il entra en Thebes, dont pevusies oir un si grant *polucrone* de palpas et d'alcontes, et d'oumes et de femes. (*Id.*, *ib.*, 672.)

POLUSTE, voir POLUTE.

POLUTE, *poluste*, adj. f., souillée, impure :

Et manioient a mains *polustes* et maculees de sang humain les dignes relicques et sanctuaires. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchon.)

Par quoy tollerer
Vous fault voz manieres *polutes* ?
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de Mariage*, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, III, 201.)

POLYMENT, voir POLIEMENT. †

POLYMITE, voir POLIMITE.

POLYTRICHON, s. m., polytric, sorte de fougère :

Trichomanes, *fidicula capillaris*, offic.

polytrichon, it. et esp. *politricho*. (JUN., *Nomencl.*, p. 106, éd. 1577.)

POLZ, s. m., jetée :

Elles estant (à pêcher) sur leur *polz*, et uxwaire de leur maison. (1459, *Hist. de Metz*, V, 640.)

POLZE, s. f. ?

4 muids *polze*. (1548, *Jug. et sent.*, 41, 97, Arch. Liège.)

POM, voir **PONT**.

POMADE, voir **POMÉE**.

POMAT, s. m., cidre de pommes :

Ils tiennent leurs chaloupes... bien pourveues ou garnies de pain, de vin, de *pmat*, outre d'autre boisson, etc. (GLEIRAC, *les Us et coutumes de la mer*, p. 127, éd. 1674.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *pmat*, résidu des pommes pilées.

POMBLADE, voir **PLOMBLADE**.

POMÉ, *pommé*, *pomey*, *pomme*, s. m., cidre de pommes :

L'ermite leur donna du pain et du *pomme*. (*Girart de Ross.*, 2039, Mignard.) Var., *pomey*.

Faute de mieux, de bon *pommé*
Bien souvent je prends une dose.
(*Vaux de Vire d'O.* Basselin, XVI, Jacob.)

Mon estomach me dit aussi que sa nature
Ne se peut pas changer,
Le chargeant de *pommé*, qui n'est sa nour-
Que c'est l'endommager. [riture,
(*Ib.*, VIII.)

Se dit dans le Perche avec le sens de boisson faite avec des pommes entières, dans la Sarthe et l'Orne avec le sens de cidre en général.

1. **POMÉE**, *pomme*, s. f., pommeau :

Pour netteier les *pomees* de le jumele et l'escheu. (1436, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En acoustrant d'or le manche et *pomme* des espees. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, n° 116 v°, éd. 1556.)

2. **POMÉE**, *pomme*, *pomeye*, s. f., cidre de pommes :

Pomme. (*Cout. du Bourbonnais*, tit. 36, indic. inexacte dans Ste-Pal.)

Plusieurs textes offrent la forme mé-
ricionale *pomade* :

Froment, vin, citre ou *pomade*. (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 703, éd. 1604.)

Nous n'en pouvions plus, ayant prins un peu d'eau et de *pomade*, et du pain de millet en quelques pauvres maisons que nous trouvâmes en chemin. (MONTLUC, *Comm.*, I, I, éd. 1594.)

Si aucun loue tonne ou touneau pour tenir citre, autrement dict *pomade*. (GUENOYS, *Conf. des Coustumes*, n° 403 r°, éd. 1596.)

— Compote de pommes :

Appelmoes, *pomeye*, pommes estuvees. (GASPARDUS, *Gazophylace de la langue flamande et françoise*, éd. 1656.)

POMEL, *pomm.*, *pommier*, *pommeau*, *poumel*, *poumeal*, *peumel*, *pumel*, *pumiel*, *pummiel*, *pumiaux*, *pusmiel*, *pemel*, *polmeau*, *plomel*, *plommel*, *plommeau*, *plumiel*, s. m., petite boule en forme de pomme placée au sommet de quelque chose, sommet en général :

Luisent ces aigles et cest *pumel* d'or mier.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 144^b.)

Maint pavillon et maint *pumel* doré.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 39^a.)

Les aigles voient et les *pomiaux* luisir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 136, P. Paris.)

En loing commence a regarder,
Si vit un *pommel* aparoir
Mes povrement le pot veoir ;
Lors commence a chevauchier
Tant qu'il fu sor un rochier...
Si vit un mur et un chastel
Dont tot li mur et li quernel
Erent de marbre coloré.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 181^b.)

El cercle d'or ot dui *pomeax*.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 1383, Du Méril.)

La plus tres noble tente qui oncques fust ouvree,
Quatre *pumiaux* y ot par oeuvre devisee.
(*Chev. au cygne*, 22029, Reiff.)

Ot un *pumel* de fin or d'outre mer.
(*Aymeri de Noirbonne*, 132, Kroesler.)

Sor le *pumel* de la tour. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2^e.)

Bertrans, li fils Naimon, est ales atachier
Au *pomel* de la tor du grant palais plenier
Une enseigne vermeille i a fait baloier.
(*Gui de Bourg.*, 3403, A. P.)

Sor les *pumeaus* sont li lion
Et li aiglet et li dragon
Et ymages d'autre figure
Qui semblent vives par nature.
(*Parton.*, 841, Crapelet.)

Un escarbonele a el *pumel*
Qui el rubi siet bien et bel.
(*Ib.*, 1027.)

Li *pumiaux* (du casque) et li aigle en
Furent de l'oeuvre Salemon. [son
(*Blancand.*, 4095, Michelant.)

Li *pomels* est d'un chier rubin.
(*Rob. de Blois*, *Poés.*, Richel. 24301, p. 567^a.)

Pour les cordes a lever l'espi et le *pumiel* de le neuve tour. (1294, *Trav. p. les chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 9.)

Sour le palais a .ii. escarboucles et .ii. *pumiaux* d'or pour cou que li ors resplendit de jour et les escarboucles de nuit. (*Lettre de prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 466.)

Sur le palais a deux *polmeaux* d'or, et sur chascun *polmeau* a deux charboucles. (*Nouvelletes et diversites estant entre les bestes en la lettre de Prestre Jehan*, Bibl. elz.)

Mist Dieu sur le *poumel* du temple.
(*J. LEFEBVRE*, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 18^a.)

Une pieche reonde de plonc dont on couvri le *pumel* de le dicte tresorrie. (1323, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 57.)

La bordure dessoubs le cescle et des le cescle jusques au *plomel*. (1384, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 36, Gadant.)

Deux *pumiaux* d'argent. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Deuz grans *poumealz* d'estain fais par Rogees le potier pesans .lxxxiii. livres. (*Compte de 1396-1397*, Arch. mun. Mézières, CC 30, f° 22 r°.)

Le heuse, le *pommier* et le buse dudit belfroit. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103^e Somme des mises, f° 97 r°, Arch. Tournai.)

Un calippe d'or a un *plommeau* a esmaulx. (1420, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 389, Douët d'Arceq.)

Quant aux deux *pumiaux* et enseignes de ploncq estans et mises a la dessus dite garite. (Février 1422-février 1423, *Compte des Fortifications*, 26^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et sy a fait, a la dicte barriere, deux grans postiaux, chascun a ung *pummiel*. (1436-1437, *Compte des Fortifications*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Lances d'argent a *pumiaux* frazes. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pusmiel. (*Ib.*)

Quant il vint a l'huys du gallatas, il veit Aroes assis sur la chaire ou il avoit *pommeaulx* qui estoient chargez de foylles toutes plaines d'eaus. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxx, éd. 1528.)

Lors monta au galletas de sa court, puis print une eschelle qui le mena vers une fenestre qui faisait voye au *plommel* qu'il boutoit hors au dessus du couvercle, puis monta en haut tant qu'il se mist hors par dessus la couverture. Alors il coule l'eschelle du *plommel* de l'ung de ses bras. (*Ib.*, vol. IV, ch. xiv.)

— Sorte d'ornement qu'on mettait aux habits sacerdotaux :

Esquelles chapes y faut les *pommeaulx*. (1363, *Invent. de la Ste-Chapelle*, ap. Duc., *Pomellus*.)

— Pointe :

Item une pieche de terre contenant demi bonnier et .liij. verghes, gisant deseure le fosse, au *pumiel* haboutant du les vers le dicte riviere a l'heritage dudit seigneur de Calonne. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, n° 51 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

— Quenouille :

Collus, *peumel*. (*Pet. Voc. lat.-fr. du xiii^e s.*, Chassant.)

— Pommette de la joue :

El *pumel* de la face.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 17 r°.)

Le visage ront et le *pumiel* de le goe gros. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 12 r°.)

Et se li arceure torne vers les temples et vers le *pumel* de la jouwe c'est signe de negligence. (*Art d'amour*, II, 193, Pelit.)

Elle perdra le cuir des deux *pommeaus* de sa face pour mieulx estre connue. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. lv, éd. 1488.)

— Partie charnue, gras du mollet, de la jambe, de l'épaule :

Iceelui Perier frappa le suppliant un cop en la senestre jambe au dessus du *pommel*, et lui coupa l'os de la jambe. (1363, Arch. JJ 92, pièce 223.)

Jehan du Mont, tisserant de draps, est tenu en peril d'affolure de deux plaies que il a, l'une sur le *pumiau* de l'espaule, et l'autre ou ploit du dit *plumiel*, du droit les. (24 juillet 1415, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Conjuracions et empeschemens de peril de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Le suppliant d'une faux ou daille frappa icellui Pierre environ le genoil pres du *pommel* de la jambe. (1416, Arch. JJ 169, pièce 353.)

Haquinet de Mulem, fil Marcq de Mulem, est tenu en peril d'affolure d'une playe d'estecq, qu'il a desoubz le *pumiel* de le destre fesse, au par derriere, perchant au lez dedens le jambe, envers le cuisse. (29 décembre 1445, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Conjuracions de peril de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Gosset de Lannoit, boulenghier, fil Jehan, est tenu en peril d'affolure d'une playe d'estecq, qu'il a desoubz le *pommel* de le dextre fesse, perchant vers le jointure de le cuisse. (11 mai 1449, *ib.*)

Item est tenu en peril de mort et d'affolure d'une playe d'estecq, qu'il a sur le *pumel* de le senestre fesse, perchant tout ens, voidant ou plat de l'ayne. (6 septembre 1450, *ib.*)

Deux plaies d'estocq qu'il a sur le subimité du chief, l'autre ou millieu du dos, et l'autre au *pemel* de le senestre fesse. (7 septembre 1450, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

Pommeau de la jambe, the cause of the leg. (COTAN., 1611.)

Norm., *pommeau*, *pumiau*, mollet.

POMELAT, voir **POMELET**.

POMELÉ, *pomm.*, adj., muni d'un pommeau :

En sa main tint .i. baston *pomelé*.
(Gaydon, 864, A. P.)

— Grisonnant ?

Le grant hyver, a Lyons arriva un here *pommelé*, accoustré en ramonneur de cheminees, qui se disoit piemontois. (*Nouv. fabrique des excell. Traits de verité*, p. 33, Bibl. elz.)

POMELER, *pomm.*, v. n., s'arrondir en forme de pomme :

Comme une rose qu'un amant
Cache au sein de quelque pucelle,
Qu'elle enferme bien chèrement
Pres de son tetin qui *pomelle*,
Puis chet fanie sur la place
Au soir quand elle se delace.

(Rons., *Œuv.*, AMOUR, l. II, Chanson, p. 164, éd. 1584.)

Vous avez les tetins comme deux monts de lait,
Qui *pommelent* ainsi qu'au printemps nouvelet
Pommelent deux boutons que leur chasse envi-

[ronne.
(Id., *ib.*, p. 122.)

Sur son sein vermeil qui *pommelle*.
(E. PASQUIER, *Œuv. mêlées*, p. 644, éd. 1619.)

Avoit un beau tetin qui *pommelait* encor.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 65, éd. 1604.)

POMELET, *-ellet*, *-at*, *pum.*, s. m., petite boule en forme de pomme :

N'i a coulombe ne *pumelet* assis (au palais)
Qui tous ne soit d'or u d'argent massis.
(Les Loh., Richel. 4988, f° 201 r°.)

Tu feras un traitz chandeler de tres nat or, sa hanste et ses branches et hanepes et *pomelas* et liz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42, Hofmann.) Lat., *sphaerulus*.

Item ung rosier d'or, a tenir en sa main, ouquel a deux *pommellez* rons, et est la rose que le Pape donne le jour de la mykaresme au plus noble. (1380, *Invent. de Charles V*, 2156, Labarte.)

Le tassiel de l'autre coppe de cœuvre quaré a deux ymaiges d'argent eslevees et derriere deux *pumelles*, l'un d'argent, l'autre de cœuvre. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

— Sorte de fruit ayant quelque ressemblance avec la pomme :

Dans les prairies tout du long de l'hiver il y a certains petits fruits comme des *pommeleitz* colorez de rouge, desquels nous faisons du cotignac pour le dessert. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 815.)

POMELLERIE, voir **POMELLERIE**.

POMENT, voir **POLMENT**.

POMERAT, voir **POMERET**.

POMEREE, *pomm.*, s. f., lieu planté de pommes :

Pometum, *pomeree*. (*Gloss. l. fr.*, Richel. 7692.)

La *Pomeree*. (1490, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11523.)

La *Pommeree*. (*ib.*)

POMERET, *-rat*, *pomm.*, *poumeret*, *poumerait*, s. m., lieu planté de pomiers :

J. de *Poumeret*. (1267, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Au bois de *Poumerait*. (*Ch. du 9 juin 1300*, Arch. Seine-et-Oise.)

Les terres du Temple du *Pommeret* en 1312 étaient de 88 acres. (MANNIER, *Commanderies*, p. 434.)

.i. tercel de vigne au *pomeret* qui fu Jehan Maillart. (1375, *Censier du Thiais*, Arch. S 3082, f° 38 r°.)

Quatre arpens de terre seans au *Pomeret*. (*Dénombr. de S. Pere près Melun*, Arch. P 267, pièce 156.)

Un petit labourage qui s'appelle le *Pomerat*. (1456, *Le Pommerat*, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 345.)

Noms de lieux, *Le Pomeret* (Seine-et-

Oise), *Pommeret* (Charente, Côtes-du-Nord, Seine-et-Oise), *Le Pommeret* (Seine-et-Oise).

POMERIN, *pumerin*, *poumerin*, *pomm.*, adj., de pomier :

A .ii. poins tint un baston de lardin,
Gros de pomier d'un planson *pumerin*.
(Les Loh., ms. Montp., f° 174°.)

En sa main tint .i. baston *poumerin*.
(*ib.*, Vat. Urb. 375, f° 19°.)

An sa main .i. tronçon d'un baston *pumerin*.
(J. Bod., Sax., cxxxv, Michel.)

Anste *pumerine*.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3143, f° 239°.)

Dont leva a .ii. mains le baston *pommerin*.
(Gaufrey, 8809, A. P.)

POMET, *pommel*, s. m., petite pomme :

Pendoit une petite chainete doree a la semblance d'un *pommel* d'or. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. I, f° 95, éd. 1516.)

Noms de lieux, *Pomet* (Savoie), le *Pomet* (Creuse).

POMETE, *-ette*, *pomm.*, *poum.*, *pum.*, *pumm.*, s. f., petite pomme :

Moult poi de pain ai puisedi usé,
Mais de racines ai mengié a planté,
Et de *pumetes* que j'ai u bos trouvé.
(Huon de Bord., 3087, A. P.)

Il quident des honours du monde que ce soit vraie gloire, d'une *pomete* une montaigne. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 31°.)

Mes *poumetes* sauvages y avoit grant foison.
(*Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 21.)

Deux draps de soie semes de petites *pommeltes* et rosetes d'or. (xv° s., 1° moitié, *Inv. de S. Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3245, f° 112°.)

Et foison sauvagos *pommetes*.
(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

Elle a grans feuilles et fleur vermeille, et semblent petites *pommetes*, et fait semence noire et longue. (*Le grant Herbarier*, n° 60, Camus.)

Leur distribuoit noisettes, escafotes, pierettes, *pummettes*. (*Prones d'ung curé de Cisoing*, xv° s., ms. Lille 102.)

Filles de Jherusalem, filles de paix, garnissez moy de florettes, avirones moy de *pommettes*. (*Le Chapelet de Virginité*, Fréd. Godefroy.)

La demy rondeur des mammelles ressemblantes a petites *pommettes*. (BER. DE VERVILLE, *Songe de Polyphile*, f° 110 v°, éd. 1600.)

Boulogne-sur-Mer, *peumette*, petite pomme.

POMETÉ, *-meclé*, *pomm.*, adj., terme de blason, se dit des pièces dont les extrémités se terminent en forme de boules ou pommes :

Du vicomte de Bruniquel, qui porte

partie en pal d'argent et de gueules à une croix vidée et patée de l'un en l'autre et *pommectée* d'or à une orle de huit escussons d'or. (*Traité des tournois*, Richel. 1997, f° 35 r°.)

De gueules à une croix d'ermine patée, *pommectée*. (*Armor. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Tab. hist., VI, 122.)

Fommeté: Pommétie (a tearme of blason). (Cotgr., 1611.)

— Orné de pommètes :

Et si ne pourra nul du dit mestier faire gaine d'un cuir sangle, grenetée ne *pomme.ee*. (1402, *Statuts des gainiers*, ap. Oudin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 674.)

POMETURE, *pommature*, s. f., qualité de ce qui est pommé ou *pommété* :

Pommature : f. Pommature ; or the being pommétie. (Cotgr., 1611.)

POMEUR, *pommeur*, s. f., qualité d'un légume qui pomme :

Les trois ou quatre espèces de laitues remarquées on plus grosses, plus vertes, plus blanches et plus cabusses ou pommées les unes que les autres, dont les plus prises sont celles qui le plus tiennent de la blancheur et *pommeur* pour les salades et potages. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 5, éd. 1605.)

POMEUX, *pomm.*, adj., plein de pommes, abondant en pommes :

Pommeux. Full of apples. (Cotgr., 1611.)

— Qui porte des pommes ou des fruits semblables à la pomme :

Son fruit répond du sep qui tendre s'ouvre

Automne le *pommeux*.

(ROS. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, *Epigr. de Virgile*, f° 12 r°, éd. 1582.)

Grosse de moust va le *pommeux* Automne

Sa grappe elargissant.

(Id., *ib.*, f° 12 v°.)

Par les jardins carrez les fontaines resonnent,
Qui arroissent le pied des *pommeux* orangers.
(ROUS., *Hymnes*, l. II, de l'Automne, p. 723, éd. 1844.)

Norm., *pommeux*, abondant en pommes, favorable à la culture du pommier. On dit proverbialement en Normandie : Année hannetonneuse, année *pommeuse*.

Nom de lieu, *Pommeuse* (Seine-et-Marne).

POMEYE, voir POMEZ.

POMIER, *pommier*, s. m., arbre portant des fruits qui ressemblent à une pomme :

Pommiers de grenade. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Cruscens*, f° 5 r°, éd. 1516.)

Ung *pommier* d'oranges. (Id., *ib.*, f° 46 v°.)

POMIERE, *pomyere*, s. f., verger planté de pommiers :

Ceux s'esjouissent qui cueillent les premières
En leurs jardins les fruitz de leurs *pomyeres*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ou.*, Ars. 5108, f° 23 r°.)

POMIS, s. m., pierre ponce :

Pumex, *pomis*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 68.)

POMMADE, voir POMEZ.

POMMÉ, voir POMÉ.

POMMEAU, voir POMEL.

POMMECTÉ, voir POMÉTÉ.

POMMEE, voir POMEZ.

POMMEL, voir POMEL.

POMMELÉ, voir POMELÉ.

1. **POMMELEE**, *pommelee*, s. f., sorte de plante, la patte de lion, l'alchimille :

Leontopetalon, vulgo Pattaleonis : Gallice de la *pommelee*. (C. EST., *De lat. et grec. nominibus arborum*, p. 45, éd. 1547.)

Consiligo, une herbe qui croist avec le seigle, qu'on appelle *pommelee*. (GUILL. MORELIUS, *Verborum latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Pommelee, patte de Lyon. Consiligo Plin. pulmonaria Vegetii. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

Slangen wortel, *pommelee*, patte de lion. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

2. **POMMELEE**, s. f., pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine :

Et se c'est beuf ou vache vendu... qui ait le fil ou la *pommelee*, bosses ou autres apostumes. (1487, *Ord.*, XX, 50.)

Cf. POMMELLERIE.

POMMELER, voir POMELER.

POMMELET, voir POMELET.

POMMELLE, voir PAUMELE 2 au Supplément.

POMMELLERIE, *pom.*, s. f., pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine :

Nul ne pourra vendre ne exposer en vente aucun beuf ou vache qui soient entechez de filz, *pommellerie*, enpostume ou autre maladie dangereuse. (1497, *Ord.*, XX, 623.)

Cf. POMMELEE 2.

POMMERET, voir POMERET.

POMMERIADE, s. f., mélisse :

Pommeriade, f. Melisa. (OUDIN, 1660.)

POMMERIN, voir POMERIN.

POMMET, voir POMET.

POMMÉTÉ, voir POMÉTÉ.

POMMÉTÉ, voir POMÉTÉ.

POMMETURE, voir POMETURE.

POMMEUR, voir POMEUR.

POMMEUX, voir POMEUX.

POMMEY, voir POMÉ.

POMMIEL, voir POMEL.

POMMIER, voir POMIER.

POMMONEUS, adj., pulmonique :

Ahi! char lasse et *pommoneuse*,
Char lecherusse et envieuse.

(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 25 v°.)

Tant que de bien se metent hors
Por la char et laide et honteuse,
Plaine d'ordure et *pommoneuse*.

(*Id.*, f° 108 r°.)

Li cors est ors et *pommoneus*.

(*Id.*, f° 128 v°.)

POMMOYER, voir PALMOIER.

POMMYERE, voir POMIERE.

POMONÉ, adj., qui a un pommeau :

La pongnee d'icellui (calice) *pomonee* et esmaillee. (1462, *Compte*, Arch. Meuse, 80.)

POMPANT, adj., glorieux, altier, vaniteux, présomptueux :

Venez, *pompans*, bruyans legistes.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^e p., I, 31, Bibl. elz.)

Leurs bandes autrefois si *pompantes* d'orgueil,
Mortes parmi les champs, sans larmes et sans
Resterent diffamees. [deuil]

(CHASSIGNET, *Psaum.*, LXXXII, éd. 1613.)

POMPAUMENT, adv., d'une manière fière, altière :

Pompatice, glorieusement, *pompagement*.
(*Catholic.*, Richel. 1. 17881.)

POMPE, s. f., pompon :

En sa vie ne luy avoit donné que une armerie à seize *pompes* que elle garda et meit en sa quenouille. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arr. d'am.*, xxxiii, éd. 1533.)

Adoncques un chascun d'entre eulx en grande liesse et petites chansonnettes vilaticques dresserent un grand boys, auquel y pendirent une selle d'armes, un chanfrain de cheval, des *pompes*, des estrieviers. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxvi, éd. 1542.)

POMPEE, s. f., arrogance :

Par orgueil grant et par *pompée*.

(*Vie de S. Thomas*, 850, var., ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

POMPER, verbe.

— Act., célébrer avec pompe :

Comme ils disoient, voicy venir Oree,
Qui pour *pomper* la victoire honorée,
Et pour aux Dieux s'acquies de ses vœus,
Dedans ses parcs avoit choisi cent bœufs
Au large front, agreables offrandes.
(RONS., *Franc.*, III, éd. 1623.)

— Neutr., faire le glorieux, le magnifique, se parer avec magnificence :

Ilz sont bobancieux, ilz *pompent*,
Sur grans et petis veulent prendre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 40673, A. T.)

Je faitz mes gorgias courir,
Dancer, bondir, tourner, virer,
Trasser, furetter, enquerir,
Fringuer, *pomper*, chanter, sauter.
(COQUILLART, *Blason des Dames*, II, 181, Bibl. elz.)

Les biens desquelz vous jouissez
Sont ilz a vous, par vostre foy ?
Vous en *pompez* et gaudissez
Et grosses putains nourrissez,
En desprisant Dieu et la foy.
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de Mariage*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., III, 199.)

De tout ce cas le roy bien adverty
Avec son train de Bourg s'en est party,
Marchant en ordre aux champs moult fiero-
[ment.]

Tous ceulx du camp chascun bien assorty,
De picque ou lance au devant est sorty,
L'on ne vit onc *pomper* si plaisamment.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f^o 15 r^o, éd. 1532.)

Je *pompe*, je morgue, je brava.
(GODARD, *les Desguis.*, III, 4, Bibl. elz.)

Et vous cedres *pompans* en vos cimes hautaines.
(CHASSIGN., *Ps.*, CXLVII, éd. 1613.)

— Réfl., se parer, tirer vanité :

Ainsi me suis je acoustré, non pour me
guorgiaser et *pomper*, mais pour le gré du
malade, lequel je visite. (RAB., *Quart livre*,
Epistre, éd. 1552.)

De ces champions de Grece,
Lesquels ressuoiert d'ahan
Dessus le sable Elean,
Pour se *pomper* de la gloire
D'une publique victoire,
Qu'ils remportoient en bonheur,
Avec incroyable honneur.
(J. GODARD, *les Goguetttes*, éd. 1594.)

Et encore chez un auteur provincial
du xvii^e siècle :

La piété ores enhailonnée
Se *pompera* de son plus bel atour.
(LA MORLIERE, *Renaiss. de Daphné*.)

POMPERIE, s. f., pompe, faste, éta-
lage :

Leur peres ne leur meres ne le wagnierent mie
Chou qu'il vont despendant a si grand *pomperie*.
(GILSON LE MUISIT, *li Maintiens des monnes*, I, 159,
Kerv.)

... Et il est content
De bouter tout en *pomperie*
Aujourd'huy et en fringuerie.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f^o 35^b, éd.
1507.)

Ypocrisie en *pomperie*.
(Id., *ib.*, f^o 47^b.)

Leurs finesses, leurs *pomperies*,
Leurs passe temps, leurs railleries.
(*Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et
Lit., III, 491.)

POMPETE, *pompette*, s. f., touffe,
bouffette ou nœuds de rubans et d'effi-
lés, pompon :

Icellui Rogneret d'icelle pierre frappa
Jehan Guillemet sur la *pompete* de son
pourpoint. (1472, Arch. JJ 195, pièce 750.)

Je perdy, par guerre rebelle,
Mon pourpoint a grosse *pompette*.
(*Bergerie de Mieux que devant*, Anc. Th. fr., III,
216.)

— Verrue, bouton :

Es aultres tant croissoit le nez qu'il sem-
bloit la fleute d'un alambic, tout diapré,
tout estincelé de bubeletes, pullulant,
purpuré, a *pompettes*, tout esmaillé, tout
boutonné et brodé de gueules. (RAB., *Pan-
tagr.*, ch. I, éd. 1542.)

Grand nez a *pompete*.
(HABERT, *Epigr.*, éd. 1543.)

Le nez de ce secretain estoit a *pompettes*.
(TABOUROT, *Bigarr.*, f^o 12 r^o, éd. 1584.)

Norm., nez de *pompette*, nez violacé.

Dans le langage populaire on dit être
pompette pour signifier être en belle
humeur, en gaieté, par l'effet de la
boisson.

POMPEUR, s. m., celui qui affecte la
pompe et le faste, qui fait le glorieux :

Gens prodigues n'aymoit il point, *pom-
peurs*, vendeurs, menteurs, ne raporteurs.
(H. BAUDE, *Eloge de Charl. VII*, c. I, Bibl.
elz.)

Ce sont mes *pompeurs*, mes fringans,
Les plus nouveaux, les plus bruyans.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f^o 35^e, éd.
1507.)

Pompee, Alexandre, pieux et vaillans
Qui aux armes ne furent desfaillans
Pour conquerer chasteaux, villes et citez,
Prompts, courageux et hardis assaillans,
Triumphans, *pompeurs*, bons bataillans.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f^o 38,
éd. 1507.)

POMPIERE, voir **POUPIERE**.

POMPOIER, v. n., marcher d'un air
pompeux, glorieux :

Et les faisoient aler par les rues a pas
pesant, en eulx dominant et *pompoiant* et
mouvant la teste. (*L'Orloge de sapience*,
Maz. 1134, l. II, Prol.)

POMPON, voir **PEPON**.

POMPONNE, s. f., sorte de melon :

Il y a diversité de pompons : les uns
sont femelles, que l'on appelle *pomponnes*,
et tels sont les plus longs. (LIEBAULT, *Mais.*
rust., p. 227, éd. 1597.)

Cf. **PEPON**.

POMUANT, adj., qui a le goût de la
pomme :

Come est fruit acetus e *pomuant*. (*En-
seign. d'Aristote*, Richel. 25407, f^o 193^c.)

PON, voir **PONT**.

PONAILLE, s. f., poulie :

Haustri, stre, roe ou *ponaille* en puis.
(*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679.)

PONANT, voir **PENANT**.

PONART, *ponnart*, s. m., sorte de
vase :

De luy [Willaume de Mellan] pour ung
ponart et une louce d'arain. (1453, *Exéc.*
test des époux Sierment, Arch. Tournai.)

Ung *ponnart*, une lanterne, une corbille,
deux rampriaulx. (1456, *Compte de la tut.*
de Cuisot Moviél, Arch. Tournai.)

Ung caudron a fachen de *ponnart*, .VIII.
s. (16 fév. 1463, *Exéc. testam. de Nicolas*
Dimenche, dit le Lombart, Arch. Tournai.)

PONAZ, voir **PAONAZ**.

1. **PONCE**, s. f., pierre ponce :

Celui qui par une eslingue cuide jeter
une *ponce* legiere et molle et il jette une
pierre. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 386^e.)

2. **PONCE**, s. f., poing :

Qui eust un chappon en la *ponce*,
Cela nous viendroit bien a point.
(*Farce des Femm.*, Anc. Th. fr., II, 102.)

3. **PONCE**, s. f., sorte de plante, pro-
bablement la raiponce :

Vingt chevaux chargez de navez,
Autant de raves et de panerz,
De saulces rouges et saulpiquetz,
Ponces et aultres sabaretz,
Trois barilz.

(*Monol. des Nouv. sots de la joyeuse Bende*, Poés.
fr. des xv^e et xvi^e s., I, 16.)

PONCEAL, voir **PONCEL**.

PONCEAU, voir **PONCEL**.

1. **PONCEL**, *-ciel, -cial, -ceau, -chel*,
-chial, -chea, -seau, -siau, s. m., petit
pont, pont-levis :

Ogiers estoit sus le *poncel* montes.
(RAIMB., *Ogier*, 8714, Barrois.)

Quant Auberis fu entres el chastel,
Osta la planche, n'i ot autre *poncel*,
A soi la trait desous .i. aubresel.
(Auberi, p. 203, Tobler.)

Devant .i. *poncel* torneis.
(*Mess. Gauvain*, 2873, Hippeau.)

Si tost cum li *poncials* fu depeciez que
nule rien n'i passast, si muet Marganor
del *poncel* et hector devers la bretesche.
(GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430,
f^o 108^a.)

Le *poncel* abaissierent et les pons par devant.
(*Gui de Bourg.*, 3682, A. P.)

Et tant errerent qu'il vinrent a .i. *ponciel*
qu'on apiele le pont de Bouvines. (*Chron.*
de Rains, c. XX, L. Paris.)

Se cil *ponciaus* estoit a val levois
N'averies garde de nul home carnel.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f^o 134^b.)

Le *ponchel* par ou l'iaue keurt. (1283, Le
Gard, Arch. Somme.)

Jusques au *ponchial* ki est deseure le maison. (1292, *Compte*, Arch. mun. Mons.)

Par mi le *ponceal* delle harbeche. (Janv. 1292, Heylissem, Arch. du roy. de Belg.)

Une piece de terre contenant .ii. arpens ou environ asize houtre le *ponciau* du bras de Bercy. (1325, *Arch. hospit. de Paris*, II, 13, note, Bordier.)

All' encontre de *ponchea* de Saint Gicle. (1430, *Record fait par les eschev. de Liège*, Pawilhars, Université de Liège.)

Un *ponceau* de pierre lez de ladite riviere de Saine. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. 117, Bibl. elz.)

Ponceau: m. A little bridge. (COTGR., 1611.)

Poncel: m. A little bridge. (Id.)

Koe brugge, *ponseau* de navire. (GASPARIUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

Ponceau, pontezuelo. (C. OUDIN, 1660.)

Poncel, pontezuelo. (Id.)

— Planche de navire pour l'embarquement et le débarquement :

Sa bele nef voit aprestee,
Entres i est par le *poncel*.
(PARTON., 1954, Crapelet.)

Lors en peussiez veoir istre,
Sans querre planches ne *ponciaus*,
Arbalestiers a granz monciaus.
(GUIART, *Roy. lign.*, 9892, W. et D.)

Nom propre, *Duponchel*.

Noms de lieux, *Ponceau* (Aisne, Seine-et-Marne), le *Ponceau* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Yonne), *Ponceaux* (Eure-et-Loir), les *Poncault* (Nièvre), le *Ponchel* (Pas-de-Calais, Somme.)

2. **PONCEL**, *-ciel*, *-chiel*, s. m., sorte de poids, de mesure :

.iiii. *ponciaus* de boinne waude. (*Bans aux échevins*, 00, f° 24 r°, Arch. mun. Douai.)

... Doit, comme se propre dette, a Grart Hesle, livrer .xiiii. *ponciaus* de sui. (Avril 1272, *Escrit Grart Hesle*, chirogr., Arch. Tournai.)

L'an .m.cclxxxii., xxv. jours en march, fu il acordé par tous les concitoires que se hom u femme est a lois de laine desous le *ponciel*, il seroit a .v. s. de lousiens de lois, et s'il i avoit *ponciel*, u plus, il aroit eu .xiiii. s. de lousiens. (25 mars 1292, *Ord. des consaux de Tournai*, ms. Tournai 215, f° 19 v°.)

Que toutes les laines pinies que en ventera soient de .ii. *ponciaulx* pesans li plus grans tourse. (Juin 1305, *Reg. de la vinnerie, draperie*, etc., 1313-1451, f° 50 v°, Arch. Tournai.)

.i. *ponciel* d'agnelins. (Août 1313, c'est Jakemon de Wes, chirogr., Arch. Tournai.)

.iiii. *ponciaus* et .vii. lb. d'aignelins. (1315, *C'est Jehan Christofte pour Jakemon le Marescal*, Arch. Tournai.)

Item deus *ponchiaus* et .vi. lb. de blanke laine ouvree. Item .i. *ponchiel* de laine escrué et .vi. lb. (xiv° s., *Rolle de le parchon*

des biens de Jakemard de Rumes au profit de Pieronne de Hurtebise, sa veuve, Arch. Tournai.)

Furent amenez en Tournay trois cars chargiez de vivres, ce est assavoir le ung de trente fromages de Flandres et de quinze sacs de sel, le second de bure de Haynault en *ponchiaux* et le tiers de pain. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXIX, 18 juillet 1478, Hennebert.)

3. **PONCEL**, *-ceau*, *pouncel*, *pouncel*, s. m., pavot :

Papaver, *pouncel*. (*Gloss. du xii° s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6° sér., V, 328.)

Papaver, *pouncel*. (*Gl. lat. gall.*, Richel. I. 7692.)

Dont il y a en chacun .iiii. fleurs de lis, et la croix et le *ponceau* ou se boute ladite croix semé de fleurs de lis enleves. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Piéc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 196.)

Norm., *ponceau*, *ponciau*, *poinciau*, pavot, coquelicot.

PONCELET, *-cellet*, *-chelet*, s. m., petit pont :

D'un courtil au *ponchelet* d'Estampes sur le rue. (*Ch. de 1399*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 203.)

Les fossez d'entre le porte sainte Catherine et le *ponchelet* de le Taille Pierre. (17 février 1433, *Arrentement pour la ville de Tournay fait et baillié a sire Godeffroy de Belles*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Des manans de Rumeignies, qui requierent le *ponchelet* qui maine dudit lieu a Warchin, estre reparé et refait. (13 mai 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Voyoit on les Bourgnegnons arranghiez en trois grandes et longues allees en la cousture de Froyane envers le *poncellet* de Arnoulville, ayans leurs banieres deployees. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XV, 12 févr. 1477, Hennebert.)

Afin de faire reparer le *ponchelet* du Rieu. (*Résolution du 19 avril 1518 avant Pasques*, Reg. des Consaux, 1516-1519, Arch. Tournai.)

Un crampon de *ponchelet* pour un chariot. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et y estoit tendu un daix et dosseret de drap d'or, et, dessoubz deux chayeres de mesme soye, un *ponchelet* hault de deux degres. (1600, *Entrée de l'archid. Albert*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 199.)

Et encore au xviii° s. :

Agnès se promenant vers le *ponchelet* de la tour des Bénédictins. (REST. DE LA BRET., M. Nicolas, 1796, IX, 100, Liseux.)

Nom propre, *Ponchelet*.

Noms de lieux, le *Ponchelet* (Oise, Aisne, Seine-et-Marne.)

PONCELOT, *-chelot*, s. m., petit pont :

Pour 100 toises de pavé au chemin du

Cousin la Roche, vers le *Poncelot*. (1537-1538, *Compte quatorzième de la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 152.)

Petit *ponchelot* fait de cloies couvert de terre estans sur les fosses. (1569, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONCERIANE, s. f., mélisse :

De la melisse ou *ponceriane*. (*Platine de honneste volupté*, f° 35 v°, éd. 1528.)

PONCEURE, s. f., action de polir avec une pierre ponce :

Ponceure. A smoothing, polishing, rubbing over with a pumis stone. (COTGR., 1611.)

Ponceure, esponjadura. (C. OUDIN, 1660.)

PONCHEA, voir **PONCEL**.

PONCHEL, voir **PONCEL**.

PONCHELET, voir **PONCELET**.

PONCHELOT, voir **PONCELOT**.

PONCHER, voir **PONCIER**.

PONCHIAL, voir **PONCEL**.

PONCHONNET, voir **POÇONNET**.

PONCIEL, voir **PONCEL**.

1. **PONCIER**, *-poncher*, s. m. ?

Item dist outre le dit messire Loys de Luxembourg que plusieurs voyages ont esté faicts par maistre Ythieu, marchand *poncher* de riviere, et autres touchant ce que dit est. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Du parlement de Malignes, Hennebert.)

2. **PONCIER**, *-cer*, verbe.

— Act., effacer avec la pierre ponce :

Il manda par toutes les cites de son royaume que li enfant fussent entroduit en ces lettres et li livre *poncé* et rescrit. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 50^a.) P. Paris, *poncies*.

Poncer parchemins. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Réfl., se farder :

Ne te dois pigner ne *poncer*,
Ne tes crins tondre ne froncer,
Ne en miroer regarder
Por toi pigner, ne por farder.
(*Ovide, de Arte*, Richel. 19152, f° 95^o.)

PONÇONNET, voir **POÇONNET**.

PONCTER, v. n., accentuer :

Celluy, par especial, sur tous autres souverainement bien lisoit et bien *ponctoif*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 21, Michaud.)

PONCTILLE, voir **POINTILLE**.

PONCTUATION, *punct.*, s. f., action de pointer :

Rapporter au dernier chapitre de chasque

mois la *punctuation*. (Régl. du chap. de S. Vinc. de Mâcon, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

Voir l'ex. entier à PONCTUEUR.

PONCTUEL, *punct.*, adj., précis, exact, en parlant d'un moment :

A le heure *punctuelle* de l'eclipse. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 317*.)

— Qui fait à point nommé ce qu'il doit :

Religieuse exacte et *punctuelle* en l'observance de ses regles. (FRANC. DE SAL., *Serm.*, 2° dim. Avent.)

— Garni de pointes :

Les cauterres *punctuels* ez fontanelles des bras, et les setons derrier le col me plaisent plus en ce cas. (JOUR., *Gr. chir.*, p. 497, éd. 1598.)

PONCTUER, *punctuer*, v. a., pointer :

Le puncteur est à l'élection du chapitre et destitution, quand il luy plaict; sa charge consiste à entonner du petit côté et à *punctuer* messieurs et autres qui doivent residence. (Régl. du chap. de S. Vinc. de Mâcon, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

Voir l'ex. entier à PONCTUEUR.

PONCTUEUR, *puncteur*, s. m., celui qui tenait le registre de présence des chanoines :

Puncteur. (Arch. Vienne.)

Le *puncteur* est à l'élection du Chapitre et destitution quand il luy plaict; sa charge consiste à entonner du petit côté et à *punctuer* messieurs et autres qui doivent residence pour percevoir les droits affectés à ycelle, et de rapporter au dernier Chapitre de chasque mois la *punctuation*, attendu le changement des séries au titre de la residence, et pour ce est obligé d'estre assidu à toutes les heures canoniales afin de vaquer plus assurément et fidelement à la *punctuation*. (Régl. du Chap. de S. Vinc. de Mâcon, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

PONDERABLE, adj., lourd, accablant :

Ainsi doncques comme j'estoye
En ce *ponderable* et gref somme...
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 9°, éd. 1537.)

PONDERAMMENT, adv., avec poids ou pesamment, avec poids et mesure, gravement :

Ponderamment, ponderously, weightily, heavily. (COTGR., 1611.)

Ponderamment, ponderadamente. (C. OUDIN, 1660.)

PONDERANT, adj., pesant, qui a du poids, de l'importance :

Et dorenavant nous convient entrer en autre matiere plus *ponderant* et de plus grant efficace. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 50, Michaud.)

Quant or ilz vont sous *ponderante* charge.
(GUILL. MICHEL, 3° liv. des *Georg.*, f° 59 r°, éd. 1540.)

PONDEREUX, *-ereulx, -eureux*, adj., pesant, qui pèse beaucoup :

Tu eslriras...
Quatre thoreaulx et quatre jeunes vaches
Qui n'ont encore de luxure les taches
Aucunement, ne le joug *ponderieux*
Senty.

(GUILL. MICHEL, 4° liv. des *Georg.*, f° 74 v°, éd. 1540.)

Cette scamonee est grosse, noire, *ponderieuse* et pesante. (*Jard. de santé*, I, 419, impr. la Minerve.)

Quant a la veine, elle contient en soy un sang *ponderieux* et tardif a mouvement. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 10, Malgaigne.)

— Fig., pesant, lourd, onéreux, à charge, grave, embarrassant :

Comme ce fust chose grieve et *ponderieuse* et ou cheoit grant scrupul de conscience, ne volt, en aucune maniere, y proceder de sa propre volenté. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 54, Michaud.)

Car la cour veult doterminer
Du cas qui est bien *ponderieux*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 417, Jacob.)

Charge plus honorable que *pondeureuse*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5089, f° 29 v°.)

— Qui a du poids, de la gravité :

Il ne fut onques homme si tres propice,
Si tres prudent, si tres scientifique,
Doux et courtois, constant et veritable,
Fort, attempé, ployant et charitable,
Grave, pesant, eloquent, *ponderieux*,
Riche, puissant, humble, ferme et stable,
Tres asseuré, moderé, vallereulx.

(*Epitaph. du chanc. Guy de Rochefort*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., VI, 163.)

Et encore au xvii^e s. :

Cet esprit ainsi recliifié est fort *ponderieux*. (EST. DE CLAVE, *Principes de nature*, p. 73, éd. 1641.)

PONDERON, s. m. ?

Pour deux fers rivez a chascun une chesne et une boulle de fer, 6 l. t. ; pour .xvi. tilbeles, vallant chascune 4 l. 16 s. 3 d. t., et pour trois doubles *ponderons* a 6 1/2 s. t. la piece... (xv^e s., *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 361, Douët d'Arcq.)

PONDEROSITÉ, *-osité*, s. f., poids, pesanteur :

Le cors agravé de la *ponderosité* de ses viandes submerge avec lui la pensee et l'empesche en la propre operation. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 39, éd. 1535.)

Et de paour lors et *ponderosité*
Baissent le col par grande gravité.
(GUILL. MICHEL, 3° liv. des *Georg.*, f° 62 r°, éd. 1540.)

En l'illiaque passion beaucoup usent de l'argent vif, sa *ponderosité* destournant l'intestin, qui est entortillé. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 197, Roybet.)

Ponderosité, f. Ponderosity, or ponderousness, heaviness, weightiness, massiveness. (COTGR., 1611.)

Ponderosité, peso. (C. OUDIN, 1660.)

— Fig., poids, gravité :

Pour la grandeur et *ponderosité* de ladite matiere. (1447, *Commissio*, etc., Rym., 2° éd., XI, 161.)

O grieve *ponderosité*
De rage, qui cueur me depporte,
Fault il que desormes te porte
En eternelle desplaisance ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 21982, G. Paris.)

En grant gravité et *ponderosité* de parolles. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 86 r°, éd. 1536.)

PONDEUR, voir PEINTOR.

PONDEUREUX, voir PONDEREUX.

PONE, s. m., t. de droit :

Si aucun seignour eyt purchase de remuer la parole par *pone* jusques au plus haute court; ainz en que nule parole de bref originale soit atteinte en counte par taunt serra le *pone* abatable par la fausse suggestion. (BRITTON, *des Loix d'Anglet.*, ch. 31, f° 80 v°, ap. Ste-Pal.)

Plee del *pone*. (Id., *ib.*, f° 277 v°.)

PONEAU, s. m., grande terrine munie d'anses :

En ballays et *poneaux* de terre pour les enfermeries, .iiii. s. (1546, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Chaise percée :

J'ay veu plusieurs malades a qui il falloit apporter le *poneau* pour veoir s'il y avoit bonne operation. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 211, Roybet.)

Poneau, a close stoole. (COTGR., 1611.)

PONEE, voir POSNEE.

PONEIE, voir POSNEE.

PONEOR, voir POIGNEOR.

PONER, v. a., monter, remonter des bateaux, des marchandises sur une rivière, les conduire en amont :

Bastis necessaire aux marchans, par ce qu'ilz y estachent tout en *ponant* que en beessant leurs basteaux et chaslans. (xv^e s., *Req. adressée aux March. fréq.*, Mantellier, *March. fréq.*, II, 440.)

De sorte que les bateliers ne peuvent avoir leurs chemins et hausserees, en la largeur de .xviii. pieds, qui leur seront necessaires pour aller et *poner* a col contremont lesd. bateaux et marchandises. (9 oct. 1570, *ib.*, *Lettr. patentes*, II, 478.)

PONETE, s. f. ?

Engins, onners, comme *ponetes*,
J'ey apporté bisacqz, bonetes.
(*La Fille basteliere*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de sarc.*, moral. et serm. joy., t. I.)

PONEUS, voir PENOS.

PONG, voir PONT.

PONGITIF, *pungitif, pungittif, poin-gitif*, adj., qui pique, qui point, mordant, âcre :

SAIGNEE.

Pour toucher de main *pongitive*
J'en scay l'administracion.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*, p. 378, Jacob.)

Mordication *pongitive*. (*Regime de santé*, f° 55 r°, Robinet.)

Les aux... engendrent sang agu et *pungitif*. (*Id.*, f° 21 r°.)

L'autre est aduste, acre, *pungitive* et mordicante. (VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 243, éd. 1542.)

La *pungitive* espine.

(JEAN GACT, *Deplorat. de la Cité de Genève*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 97.)

— Fig., qui point, piquant, en parlant de personne ou de chose :

Soies avant gracieux que *pungitif* ne rigoureux. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 7 v°.)

Je reciteray une figure et morale parabolique, qui de prime face sera bien affective et en la fin *poingitive* comme une médecine amère. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 35, Ars. 2683.)

Escripvant tousjours a sa Majesté en toute douceur sans luy escrire aucunes paroles *pongitives*. (1514, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 371, Bruxelles, 1712.)

Delibera en icelle ville se heberger soy et ses gens et rafraischir de sa cholere *pungitive*. (RAB., *Garg.*, ch. xxviii, éd. 1542.)

PONGNAL, voir POIGNAL.

PONGNE, voir POIGNE.

PONGNEIL, voir POIGNEIL.

PONGNEL, voir POIGNEL.

PONGNEIS, voir POIGNEIS.

PONGNEUL, voir POIGNEUL.

PONGNEUR, voir POIGNEUR.

PONGNEYS, voir POIGNEIS.

PONGNICHE, voir POIGNEIS.

PONGNIE, voir POIGNIEE.

PONGNYCHE, voir POIGNEIS.

PONHARDIERE, voir POIGNARDIERE.

PONHERE, voir POIGNERE.

PONIL, voir PENIL.

PONNAILLIER, s. m., probablement fabricant de *ponailles* ou poulies :

Sandrin le *ponnaillier*. (1390, *Bail*, Arch. MM 31, f° 125 v°.)

PONNARD, s. m., paresseux :

Deux grans *ponnars*
Touz auxi solz que je vouloys.
(*Farce de la pippee*, p. 9, Michel, *Poés. goth.*)

Au mains ay je gaigné le pris
Qui suis premier venu es champs.
Pas ne suis des *ponnars* meschans,
Comme toujours ilz me le disent.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 106, 2^e journée, Le Verdier.)

T. VI.

PONNARDIE, s. f., paresse :

Si les enfans ne sont de grand esprit, ou capables de bonnes lettres, qu'on les instruisse a quelque autre art approchant des sciences liberales, affin qu'ilz ne flattrissent et languissent en oysiveté et *ponnardie*. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 55 r°, éd. 1544.)

PONNART, voir PONART.

PONNE, s. f., cuvier :

Une poisle d'arain a faire buhee, avec ung trepid, une *ponne*, le tout a faire buhee. (1543, *Testam.*, S. Pierre le Puellier, Arch. Vienne.)

Et encore au xviii^e s. :

Une *ponne* de terre et sa selle, estimees deux livres. (*Invent.*, 1764, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Dans le Poitou on nomme encore *ponne* une sorte d'auge ronde en pierre dont on se sert pour la lessive. Voir A. Theuriet, *Fils Maugars*, p. 75.

1. PONNEE, s. f., ponte :

La premiere saison qu'elles ponnent (les oyes), elles font cinq œufs; a la *ponnee* d'apres, quatre. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 14, éd. 1555.)

2. PONNEE, voir POSNEE.

PONNERESSE, adj. et s. f., pondreuse :

Poule grasse, *ponneuse* ou *ponneresse*. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1580.)

Ponneresse, a laying henne. (COTGR., 1611.)

PONNEUSE, adj. f., qui pond :

Poule *ponneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1580.)

PONNOIRE, s. f., l'ovaire de la poule :

Et fault souvent les manier (les poules) e taster leur *ponnoire* ou portoire: car quand l'œuf est prest, elles ponnent soudain. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 11, éd. 1555.)

PONNONCEAU, voir PENONCEL.

PONNOIS, voir POSNOIS.

1. PONPON, s. m., bruit du tambour :

Le fariran des trompettes et le *ponpon* des tambours estoit si violent que l'on ne se pouvoit entendre l'un l'autre. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, 272, Bibl. gaul.)

2. PONPON, voir PEPON.

PONSART, s. m. ?

Item encore, au gait de le tour de le Vaulx, trois chevrons et .iv. plances, trois *ponsars* de vierne et trois chevrons. (1505, *Cart. de Bouvignes*, II, 283, Borgnet.)

PONSEAU, voir PONCEL.

PONSAIU, voir PONCEL.

PONSONNET, voir POÇONET.

1. PONT, *pon, punt, pong, pom, pum, poin, poing, puing, puin, puig*, s. m., poignée ou pommeau de l'épée :

En l'orie *punt* asez i ad reliques.

(*Rol.*, 2345, Müller.)

E at ceinte s'espee ; li *puinz* [en] fud d'or

[mier].
(*Charlemagne*, 3, Koschwitz.)

Et li *pom* d'or est jusqua danz feru.

(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 20^e.)

Et Beatrix li çainst le branc forbi,

Ce fu Frobergo, la bele al *puing* d'or fin.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 21^c.)

Puis trait l'espee al *puing* d'or reluisant.

(*Id.*, f° 45^c.)

Li *pons* fut tains qui estoit a or fin.

(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., xii, p. 32, P. Paris.)

Cainte a Floberge la clere au *pong* d'or-

[mier].

(*Id.*, 2^e chans., xix.)

Begues demando Froberge au *poing* d'or fin.

(*Id.*, 2^e chans., xxxvii, p. 181.)

Al *pont* de fin or entaillié.

(*Ben.*, D. de Norm., II, 16413, Michel.)

L'espee jurent e le *pont*.

(*Id.*, ib., II, 29487.)

Il prist l'espee dont a or fu li *puns*.

(*RAIME.*, *Ogier*, 3001, Barrois.)

Puis trait Cortain au *puig* d'or reluisant.

(*Id.*, ib., 7959.)

Çainst une grant espee al *puin* doré

Si par desous le coie que point ne pert.

(*Aiol*, 4283, A. T.)

Et tient nue l'espee dont a or sont li *pon*.

(*Id.*, 8504.)

Si li done Lancelot molt grans cous del *puing* de l'espee. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 32^e.)

Li done granz cous del *pont* de l'espee. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 25^c.)

Si fist briser l'espee devant le *poin* doré.

(*Parise*, 400, A. P.)

S'espee est fraite joste le *poing* d'arjant.

(*Gerard de Viane*, p. 143, v. 4987, Tarbé.)

Il trait nue Froberge dont a or est li *pont*.

(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 192^b.)

Et tint l'espee nue ou *poing* d'or arrabloi.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 160^b.)

Puis ceint Joieuse au sonestre costé :

Li *pont* est d'or.

(*Agolant*, p. 163, Bekker.)

L'espee chainste au *poing* d'or mier.

(*Conte de Poit.*, 921, Michel.)

Puis ai cinte l'espee au *poin* d'or antaillié.

(*Floov.*, 938, A. P.)

Trait Cur[e]use, dunt le *punz* fu dorrez.

(*Otinel*, 115, A. P.)

Et l'espee et le *pun* d'or.

(*Mousk.*, *Chron.*, 12151, Reiff.)

Çainst l'espee au *poin* d'or mier.

(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 249.)

Li *poins* de l'espee et li lance qu'il tenoit estoit blanche. (*Vie de Charlemagne*, ms. S.-Omer 722, f° 92^e.)

S'espee par le *pont* toute nue empongua.

(*Gaufrey*, 692, A. P.)

Une espee garnie d'argent, pommel et le poing esmaillé. (1316, *Invent. d'armures*, ap. Duc., *Armatura*.)

2. **PONT**, *punt*, s. m., plan incliné composé de planches pour monter à une salle :

Eissi ert en grant sospeçon
Desus le *punt* de sa maison,
Quant cil vindrent tuit eslaissié
Qui la nuit unt le duc chacié.
(*Ber., D. de Norm.*, II, 33036, Michel.)

Sire, dist il, il n'i est mie,
Mes ma dame et sa compingnie
Laissey maintenant sur cest *pont*,
Devers la salle aloit amont.
(*Couci*, 2141, Crapelet.)

Sitost com descendre le voit
S'en va dessous le *pont* ester.
(*Ib.*, 2148.)

Au pié du *pont* est descendus,
Puis commanda la table a mettre.
(*Ib.*, 2664.)

La dame sus le *pont* seoit,
Si esgarde, et voit le mercier.
(*Ib.*, 6651.)

— Planche du navire pour l'embarquement :

Une nef i voit arives,
Tant bele con se fust facee,
Et voit fors apoié le *pont*
Par u on puet monter a mont.
(*Parton.*, 701, Crapelet.)

Puis en est venus dusqu'al *pont*,
Si l'a trait a soi contremont.
(*Ib.*, 715.)

Partonopeus n'i voit rien vive ;
Porquant son *pont* a fors jeté,
Son chaceor en a mené.
(*Ib.*, 774.)

3. **PONT**, voir **POINT**.

PONTAGE, *-aige*, s. m., droit de péage dû pour le passage d'un pont qui se lève, sur les chevaux, bestiaux, marchandises et quelquefois aussi sur les personnes même qui y passent :

Du passage, travers et *pontage* du pont de Mesons sur Seine. (1401, *Hommages*, Arch. P I, reg. 1, f° 42.)

Il nous feust et est apparu le dit feu roy avoir octroyé aux dis manans et habitans de la ditte ville de Falaise que ils feussent et seroient francs et quictes par tous les tens... de passaiges, *ponaiges*, *peaiges*, *lestaiges* et de toutes autres coustumes de toutes leurs choses et marchandises. (26 févr. 1403, *Sentence de la prév. d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 149 v°, Arch. Loiret.)

Passage, *pontage* et *pasnage*. (*Cout. des for. de Norm.*, f° 2 v°, Arch. S.-Inf.)

PONTAREAUL, voir **PONTEREL**.

PONTE, voir **POINTE**.

PONTEFIER, voir **PONTIFIER**.

PONTEILLE, s. f., petit pont, passerelle :

Les ponts et *pontelles* publics seront refaits, repareillez, parrez d'un costé et autre, et mis en telle assurance que hommes a cheval et bestes chargees puissent y passer et repasser commodement et sans danger. (*Coust. d'Aouste*, p. 395, éd. 1588.)

PONTEL, *-tiel*, *-tal*, s. m., petit pont, pont volant, le petit pont qu'on jette d'un navire pour descendre à terre :

Toutes choses ki passent outre le *pontiel*. (Sept. 1274, *Regist. de cuir noir*, f° 31 r°, Arch. Tournai.)

Hespallfers hau, jectez le *pontal*: approche cestuy esquif. (RAB., *Quart livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

Nom de lieu, le *Pontel* (Seine-et-Oise).

PONTELAGE, s. m., droit de passage sur les ponts :

Le travers, le paage et le *pontelage*. (1293, *Litt. permul.*, Mart., *Anecd.*, I, 1245.)

1. **PONTELER**, v. a., poser les ponteaux pour monter le métier à soie :

Et se li borgois lor voloit faire *ponteler* ille doivent *ponteler* por .xii. d. (*Bans aux évevins*, 00, f° 26 v°, Arch. mun. Douai.)

2. **PONTELER**, voir **POINTELER**.

PONTELET, s. m., petit pont :

Ponticulus, *pontelet*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Pontelet de pierre, un ponticello. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

PONTENAGE, *-enaige*, *-onnaige*, *pontonnage*, *paulonnage*, s. m., droit dû pour le passage d'un pont :

Si leur donna le wienage
Des nes, et tout le *pontnage* ;
Qu'autant i doit uns agneles,
Uns kavrois, ou uns pourceles.
(*Mousk.*, *Chron.*, 1132, Reiff.)

Jou al abbet et au couvent de Saint Nicholay des pres, dales Tornay, donne frankement et voel ki soient quite yretaulement a tous fors de mi et de mes successeurs, de tous winages, de kauchages, de *pontnages*, et de tous tonnius ki miemson en me castelenie. (1274, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f° 124 r°, Arch. Tournai.)

Declaration du vinage et *pontnage* de Rache qui se partit chacun par moitié entre le seigneur de Rache et messieurs de la ville de Douai. (*Recueil d'actes en lang. wall.*, préf., p. cx. Tailliar.)

.i. meu et demy avoine pour le *pontnaige* de Domcevrien, de Fraine, de Refroicourt, de Gueneville, de Hametel, de Chauvencourt et de Menonville. (1373, Arch. Meuse B 1040, f° 55 r°.)

Le *pontonnage* de Villers Saint Pol vaut environ .x. lib. Le *potonnage* de Nougent environ .xviii. lib. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 2 r°.)

Fisc selon droit escript est proprement a dire ce que au pur et propre demaine du prince de la province appartient, si comme sont les demaines des seigneurs comme treuz, *pontnages*, leurs passages, leurs vinages, leurs amendes seigneuriaux, comme de leurs droitz en achapz et en ventes. (Bout., *Som. rur.*, II° p., f° 44 r°, éd. 1539.)

A Leurench le Sesne, pour certain droit de *pontnage* que ledit feu lui devoit, a cause de pluseurs tonniaux de buvrages que il fist mener parmy le Pont a Pont, outre la riviere d'Escault, en l'eschevinage de Tournay, as personnes a qui icelluy feu avoit les dis buvrages vendus et livres. .lx. s. (1422, *Exécut. testam. de Jehan Cathau*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Pour raison de la tierce partie du port de Mesons sur Seine et du *pontonnaige* dudit lieu. (1452, *Hommages*, Arch. P I, reg. 1, f° 170.)

Des fermiers des cauciages, tonlieux et *pontnages* affin d'ordonner que les cartons voiturans pour argent soient tenus de paier le droit de leur cense. (1452, *Reg. des consaux*, 1451-1454, Arch. Tournai.)

Du fermier du *pontnage* affin de faire quevalles aux pons Tornut et a Larcq, affin que les bestes n'y puissent aller sans paier le deu de se cense, comme aucuns s'efforcent les y mener pour fraulder le droit. (11 oct. 1457, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Quant ils voudront prendre et avoir ledit passage et *pontnage*. (2 juin 1497, *Charte de Jean D. de Nem.*, Arch. de Solesm., xv° s., pièce 189.)

L'ung d'iceulx s'escrya et dist : Maistre, qui estes vous qui voulez passer ce pont ? Seigneurs, dist le roy, je suys un estrange chevalier, dois je truage ou *pontnage* ? Certes, dist le chevalier, ouy, tel povez estre ; mais dictes votre nom. (*Perceforest*, I, f° 31^b, éd. 1528.) Impr., *portnage*.

— État de passeur :

Les gens du *pautonnage*
Qui donnent sur les eaux aux autres le passage
Les amenerent la.
(SALOMON CERTON, *XX° liv. de l'Odyssee*, éd. 1604.)

Suisse rom., Neufchâtel, *portnage*, échaffaudage.

PONTENAIRE, *potenaire*, s. m., celui qui fait passer en bac ou ponton :

Le *potenaire* du pont Ricqueux. (1557, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONTENAL, s. m., bondon :

Li cuens fist del touniel l'un des fons ferir hors, et prist la dame, qui estoit sa fille, et qui molt estoit bele et bien acesmee, si le fist entrer el tonniel, u elle vausist u non, et fist rejoindre apres li fons tantost et bien apareiller, et le *pontenal* fist tantost rejoindre et estouper que eve n'i peust entrer en nulle maniere. (*Istorie d'Outre Mer*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 187.)

Le tournaisien a le s. f. *pontenelle*, au même sens.

PONTENEE, s. f., charge d'un bateau :

Li navee et li *pontenee* de savelon chascune une maille. (1271, *Lett. de Marg.*, Taillard, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 314.) Impr., *pontence*.

PONTENIER, voir **PONTONIER**.

PONTER, v. a., jeter un pont sur :

Avecques bateaux atachez l'ung a l'autre bien foncez et ancrez au fons de l'eau fist le conte de Ligny *ponter* icelle riviere. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 22 v°.)

PONTEREL, -eau, -eaul, *pontareaul*, s. m., petit pont :

Une piece de pré et vigne assises pres le *Pontereau*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 42 v°, Bibl. la Rochelle.)

Ruelle tirant du *Pontereaul* au rivaige. (*Pièce de 1536*, ap. Boutillier, *Rues de Nevers*, p. 22.)

Rue tirant du *Pontareaul* a la Boullerie. (*Ib.*)

Noms de lieux, *Pontereau* (Loiret), le *Pontereau* (Cher), le *Pontreau* (Charente - Inférieure, Loire - Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.)

PONTET, s. m., petit pont :

Le *pontet* des Arenes. (1536, *Reg. consul. de Limog.*, I, 291, Ruben.)

Nom propre, *Dupontet*.

Noms de lieux, le *Pontet* (Dordogne, Jura, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), les *Pontets* (Doubs, Jura, Haute-Savoie).

PONTEURE, s. f., ponte, et, par extension, progéniture.

Quant Ecuba vit la destruction
De la cité de Troye et de Yllion,
Et mettre a mort sa belle *ponteure*.

(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 14°.)

PONTHON, voir **PONTON**.

PONTIÇ, voir **PONTIS**.

PONTICITÉ, s. f., caractère de ce qui est piquant :

Ponticité, stiplicité e acusement. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 138 r°.)

Ces feuilles ont aucune amerté... et si ont une *ponticité*. (*Le grant Herbiere*, n° 173, Camus.)

Les autres (cerises) sont noires et grosses de dure chair attrapement et sont fort pontiques, et icelles se doivent mengier en la fin du repas, et la cause est, car par leur *ponticité* ilz closent l'orifice de l'estomac, parquoy s'ensuit meilleure digestion. (*Regime de santé*, f° 42 v°, Robinet.)

L'herbe absinthium a vertu constrictive, c'est a dire retractive, par la grosseur de sa substance et de sa *ponticité*. (*Jard. de santé*, I, 3, Impr. la Minerve.)

Jus de rapes et des grains qui sont aigres

ayans aucune *ponticité*. (ARN. DE VILLE NOVE, *Tresor des pauvres*, f° 113 v°, éd. 1581.)

Et encore au XVII^e siècle :

Cet humeur pontique qui fermente la terre par sa chaleur, ou plustost par son acidité et *ponticité*. (EST. DE CLAVE, *Principes de nature*, p. 340, éd. 1641.)

PONTIF, s. m., petit pont :

Il disoit avoir permission de faire une porte et un *pontif* a la Bastille sortant aux champs. (CONDÉ, *Mém.*, I, 147, an 1564, éd. 1743.)

1. **PONTIFICAL**, adj., d'une magnificence digne d'un pontife :

Certes *pontifical* chose estoit a veoir. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3^e p., ch. xxxii, Michaud.)

2. **PONTIFICAL**, -caul, -quel, s. m., pontifical :

L'an de grace dessus dit et .viii°. du *pontifical* de nostre saint pere le pape. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 431°.)

Pur ce que a toutes les choses dessus dites, quanque ils furent ensi faitz en l'an de nostre Seigneur mille, trois centz, septante et sis, en la .xiv. indiction, de *pontifical* de tresseint pierre en Dieu et seigneur nostre seigneur Gregoire par la divine purveance pape sexte en l'an sexte, je fu present... je me ai mesmes soutez escript, et mys mon signe acustumee. (1376, Rymer, t. VII, p. 122, 2^e éd.)

En l'an troizieme du *pontifical* de tres saint pere en Dieu et signor nostre signor Benedic. (1406, *Fondat. de l'hop. de Porrentruy*, Trouillat et Vautrety, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 209.)

— Chaire :

Vous presches tant sainte doctrine
Que fol est cil qui ne vous croit,
Pourtant nous voulons orendroit
Vous monter en *pontifical*
Ung peu hault, puis vous faire aval
Descendre a ung petit liocil.

(1565, *Hist. de saint Martin, myst. en deux journées*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maur., V, 266.)

Un homme d'armes sur les champs, un évesque en son *pontifical*, une belle dame dans son lit, et un larron au gibet. (BRANT., *Dam. gal.*, IX, 297, Lalanne.)

PONTIFCALE, s. f., mode ecclésiastique :

Un certain personnage habillé a la *pontifcale*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 525, éd. 1566.)

PONTIFICALITÉ, s. f., pouvoir pontifical :

Gabinus conferma Hircanus en son droit de *pontificalité*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 62°, éd. 1488.)

La *pontificalité* lui doit appartenir. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 154 v°.)

-- Habit pontifical, pompe, magnificence :

Liquels estoit assis en *pontificalité*, en draps roians, et la couronne en chief. (FROISS., *Chron.*, I, 359, Luce, ms. Rome.)

PONTIFICAMENT, voir **PONTIFIEMENT**.

PONTIFICAT, s. m., pontifical :

Les livres en parchemin appeles *pontificaltz*. (*Inv. des biens de l'év. de Senlis*, E. Muller.)

— Habit pontifical, pompe, magnificence :

A la porte d'icelle eglise estoient l'evesque revestu en *pontifical*, les chanoines. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. III, p. 39, 1415, éd. 1516.)

Le duc estoit en son *pontifical* et habit d'uchal. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix*, f° 7.)

Puis venoient les ambassadeurs
En *pontifical* honorable.
(MARTIAL, *Vigiles de Charles VII*, H II r°, éd. 1493.)

Droitement en *pontificaltz*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 310.)

Ce fut le matin que je fis ceste belle entreprise, croyant que je verrois madame l'accouchee en son *pontifical* ; mais ayant frappé a la porte, qui estoit entrebaillée, je fus tout estonné de la voir en la salle d'embas aupres du feu, qui s'amusoit a secher une coiffe a passément pour l'apres disnee. (*Caquets de l'Accouch.*, 7^e journ., Bibl. elz.)

Considere, je t'en supplie,
La belle rose espanouie,
Lorsqu'elle est avec son eclat
En son plus grand *pontifical*.
(JACQUES JACQUES D'EMBRUN, *L'Amy sans fard*, éd. 1664.)

Dans son *Gloss. des patois du Lyonn., du Forez et du Beaujolais*, Onofrio dit : Etre dans son *pontifical* est une locution populaire de nos provinces qui signifie : Etre dans la plénitude de sa force, de sa santé, de sa beauté. On dit d'un vieillard qu'il est encore dans tout son *pontifical* pour exprimer qu'il a toute sa vigueur et ses facultés.

La langue générale a gardé la locution en *grand pontifical*, en grande cérémonie.

PONTIFICATIF, adj., pontifical :

Vestemens *pontificatifz*. (*Acte du xv^e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONTIFICALITÉ, -aulté, s. f., qualité, fonction de pontife :

Le .xiii°. an de sa *pontificalité*. (*Vie de saint Et. de Grantmont*, Richel. 990, f° 252 v°.)

Il confirma a Hircanus la *pontificalité*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 18, éd. 1530.)

PONTIFICE, -iche, s. m., pontife :

Ne fust eslis a *pontifice*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 66, Peigné.)

Papes Martin faisoit l'offisse
Adont du roumain *pontifische*.

(*Ib.*, p. 59.)

— Pontificat :

Et prendre le *pontifice*
Que sainte eglise li offroit.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 67, Peigné.)

Ayant eu si peu de temps son sacrilege
pontifice. (*Chos. mém. escr. par F. Richer*,
p. 95, Cayon.)

PONTIFIEMENT, -*mant*, *pontiffement*,
-*mant*, *pontifment*, *pontificament*, *pont-*
tifficament, s. m., pontificat, fonction
d'évêque :

Dons n'aferit point a tele gent,
Qu'aucun de l'eveschié regent
Soit, s'il ne scet bien gouverner
Et les grans choses discerner
Avec le *pontiffement*,
Pour monstrier ediffement
De bien, puisqu'il est esleu.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2427, Cocheris.)

En la quinte indiction dou *pontifficament*
de tres seins pere en Jhesucrist nostre
signour Benedic... (1338, *Lett. d'Eudes, duc*
de Bourgogne et de Raoul seigneur de Neu-
châtel, Arch. du Prince O, n° 10, *Mon. de*
l'hist. de Neuchâtel, I, 466.)

L'am, jour, moys, indiction, *pontiffment*
dessus devis. (*Ib.*, p. 468.)

L'indiction et lou *pontifficament* que des-
sus. (1339, *Décl. du c^{te} Henri*, Arch. K
2223.)

L'am, le jour, le moys, a l'oure, la in-
diction et ou *pontiffement* que dessus. (1340,
Traité entr. H. de Moulfauc. et la bourg.
de Montbéliard, Arch. K 2224.)

En *pontiffement* de nostre saint pere en
Jesu Christ et seignor messire Benoit, par
la divine puissance, pape .xii^e., en l'an de
son *pontiffement* .vii^e.. (1340, *Remise des clés*
de Montbél. aux bourg., Arch. mun. Montbéli-
ard.)

En la novieme indiction dou *pontiffica-*
ment de tres saint pere en Jhesu Crist.
(1341, Arch. II.-Saône, Corneux, H 466.)

En la indiction .xv. dou *pontiffement* de
tres sain pere en Jesucrist mon seignour
Clement. (1347, *Lett. de Louis de Neuchâtel*,
Neuchâtel, Arch. du prince, J, n° 23.)

Ou *pontifficament* nostre tres saint pere
et seigneur Innocent. (1360, *Ch. des compt.*
de Dole, C 319, Arch. Doubs.)

Dou *pontiffement* de... (1372, *Ch. des*
Compt. de Dole, C 371, Arch. Doubs.)

En l'an premier dou *pontiffement* de tres
saint pere en Dieu et seigneur nostre si-
gneur Urbain. (5 juin 1378, Neuchâtel,
Arch. du Prince, Y², n° 8.)

Devant son *pontiffement*. (J. VAUQUELIN,
Trad. de la chron. d'E. de Dynter, I, 21,
Xav. de Ram.)

PONTIFIER, -*tefier*, v. a., élever à
la dignité de pape :

Et en fin fut esleu, confirmé et *pontifié*
le cardinal de la Colombe. (J. LE FEVRE,
Chron., I, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

Après que Pape Martin fut *pontifié*.
(MONSTRELET, *Chron.*, vol. I, f° 256 r°, éd.
1372.)

— Régaler, faire fête :

Ly sires de Hermalles les festiat et *ponte-*
fial de bon vin et de bonnes viandes so-
lompnement et costablement. (HEMERICOURT,
Mireoir des nobles de la Hesbaye, p. 353, éd.
1673.)

PONTIFIMENT, voir PONTIFIEMENT.

1. **PONTIFIQUE**, -*icque*, adj., pontifi-
cal, d'évêque :

Par auctorité *pontifique*.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 47°, éd. 1537.)

Palais *pontifique*.

(*La Paix faicte a Cambrai*, p. 19, éd. 1508.)

2. **PONTIFIQUE**, s. m., pontificat :

L'an, le jor, l'indicion et le *pontifique*
dessus dis. (1328, Arch. P 1365, pièce
1419.)

PONTIFIQUEL, voir PONTIFICAL.

PONTILLE, voir POINTILLE.

1. **PONTILLON**, -*ilon*, s. m., petit
pont :

Le pont levis estoit tousjours levé, mais
le petit *pontillon* ou planche ne se levoit
point ny le jour ny la nuit ; la porte se
fermoit seulement. (J. DE MERGEY, *Mém.*,
an 1556, Petitot.)

Noms de lieux, *Pontillon* (Orne), le
Pontillon (Charente).

2. **PONTILLON**, voir POINTILLON.

PONTINIER, voir PONTONIER.

PONTIQUE, -*ke*, adj., piquant :

Il aime la *pontike* savor. (*Introd. d'astron.*,
Richel. 1353, f° 35 v°.)

Les autres (vins) sont *pontiques*, tirant
sur l'aigre, et confortent l'estomac et res-
traingent le ventre. (*Regime de santé*, f°
18 r°, Robinet.)

L'aurone... est *pontique*, c'est a dire pic-
quante ou poignante. (*Jard. de santé*, I, 2,
impr. la Minerve.)

Et encore au xvii^e s :

Cette humeur *pontique* ou vitriolique.
(EST. DE CLAVE, *Principes de nature*, p. 85,
éd. 1641.)

1. **PONTIS**, *pontiç*, adj. ?

Encoroné estoit de spins mariç

A trois clavays chi n'en sunt mlo *pontiç*.

(*Pass. du Christ*, 397, Boucherie.)

2. **PONTIS**, s. m., petit pont :

Pontis : a little bridge. (COTGR., 1611.)

PONTOIER, voir POINTEER.

PONTOIR, s. m., pont :

Il lui dist que ilz trouveroient grant
quantité de draps es cloeres ou poulies du
pontoir de l'espau. (1400, Arch. JJ 155,
pièce 90.)

PONTON, -*thon*, s. m., pont-levis :

Ont Wistace rescous par decha le *ponton*.

(*B. de Seb.*, ix, 185, Bocca.)

A le porte a courrut, s'ava la *ponton*.

(*Ib.*, xvi, 605.)

— Pont d'un bateau :

Bateaux plats, desquels le *ponton* estoit
troussé en pavezade et s'abaissoit en abor-
dant. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, III, 197, éd. 1616.)

— Bateau servant de pont ; significa-
tion conservée :

Artillerie, *ponthons* et autres munitions
servans a nostre artillerie. (3 juill. 1532,
Lett. de Fr. I^{er}, Rev. des soc. sav., 1860,
p. 387.)

— Bateau en général :

Relever aucuns des ponteniers qui la
passont les gens por leur argent as *pont-*
tons. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 295, Bor-
gnet.)

Liège, *ponton*, bateau.

PONTONNAIGE, voir PONTENAGE.

PONTONNIER, -*onier*, -*enier*, -*inier*,
s. m., celui qui a soin des ponts, des
bateaux, des bacs, qui est chargé
de leur entretien, et qui perçoit les
droits de pontage ; batelier, passeur :

Grant merveille li raconta

Par foi li mestro *pontonnier*.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 157^v.)

Passant par un port dont il ne scet le
nom, beurent, en l'ostel d'un *pontonni-*
er, d'une pinte de vin ou de deux, et, avec ce,
leur fu baillié par icellui *pontonni-*
er deux tasses d'argent a boire le vin. (*Reg. du*
Chât., II, 267, Biblioph. fr.)

Item qu'il at bache et ponton a Seraing
et quattres *pontiniers* qui doivent passer.
(23 août 1421, Ch. des finances, XI, 14,
Arch. Liège.)

Relever aucuns des *ponteniers* qui la
passent les gens por leur argent as *pont-*
tons. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 295, Bor-
gnet.)

Le sens de batelier s'est conservé à
Liège.

PONTOT, s. m., petit pont :

Pour la cotte des ponts et *pontots*. (1635,
Compte d'Antoine Jacob, Arch. mun. Aval-
lon, CC 242, 1^{er} cahier.)

Noms de lieux, *Pontot* (Jura, Saône-
et-Loire), le *Pontot* (Jura, Haute-Marne,
Nièvre, Saône-et-Loire.)

PONTUEUX, adj., qui sert à un pont :

Pilotis. *Pontueux*. (LA PORTE, *Épith.*, éd.
1571.)

— Qui a beaucoup de ponts :

Pontueux. Bridgy, full of bridges. (COTGR.,
1611.)

Pontueux, lleno de puentis. (C. OUDIN,
1660.)

POOE, voir POE.

POOGE, voir POGÉ.

POOIER, voir POIER.

POOINER, voir PEONIER.

POOIR, *pouvoir, pouair, poer, poir*, s. m., possession de soi-même :

Et en cele ile trouvai qe le lit Merlin, ou nus ne se couche qui ne perde le sens et le memoire, qar li lieus est enchantez, et si tost com il est fors, si revient en son droit *pooir*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 121^r.)

— A *pooir*, vivement :

Li rois ordonna plus de trente clers che venredy qui escripsoient lettres a *pooir*. (FROISS., *Chron.*, IX, 406, Kerv.)

— Forces, troupes :

Et enpristrent un parlement que il seroient a l'issue d'esté el mois d'octobre a tot lor *pooir* en la praerie de la cité d'Andrenople, por hostoier sor le roi de Blaquie. (VILLEH., 497, Wailly.)

A asisse une des meillors citez de cest roiaume a tot le *pooir* de .xx. rois coronez. (*Artur*, Richel. 337, f° 58^r.)

Il assembla son *pooir* de Griffons et d'Ermins et de genz qu'il avoient l'isle. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence, Laur. xxiv.)

En toi n'as tu senz ne pouvoir
De passer .i. si grant *pooir*
De chevaliers.

(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 8^r.)

Mais li rois, qui dire l'oi, passa la mer et s'en vint a toute s'ost et a tout son *pooir* en Normandie. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 68, Michel.)

E mena ove luy tut le *poer* de France. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22^v.)

— Territoire soumis à une même juridiction, seigneurie :

Et di ke tu vuelz hosteler
Sor sa terre et sor son *pooir* ;
Assez li promet grant avoir.
(*Dolop.*, 10580, Bibl. elz.)

Bien fist semblant d'oeuvre et de parole que, se il pooit prendre cele cité ne les autres d'Egypte, volentiers les conqueroit a son seigneur maugré le soudan et seur le *poir* au galife. (G. DE TYR, XIX, 7, *Hist. des Crois.*)

Ke il a toutes leur marchandisses puisent venir seurement en no tere et en no *pooir*. (*Charte du roy Henry d'Angl.*, Arch. mun. Douai, cart. L, f° 46.)

Denens le *pooir* de ceste vile. (*Bans aux schevins*, 99, f° 9^r, Arch. mun. Douai.)

A un lieu appellé la Grangerie qui est ou *pouair* et territoire desdiz religieux. (1399, *Enq.*, la Couture, Arch. Sarthe.)

Hors le *pouair* et territoire desdiz religieux. (*Ib.*)

En plusieurs lieux du *pouair* et territoire dudit lieu de Vollenay. (*Ib.*)

Et yroit prendre terre en Normandie sur le *pooir* du roy de Navarre. (FROISS., *Chron.*, IV, 352, Luce.)

De le requeste par escript Meurant de Fievient, afin qu'il se pourcace par les villages, jus du *povoir*, pour aidier a vivre sa femme, ladre a Warchin. (26 janvier 1450, *Reg. des Consaux*, 1449-1457, Arch. Tournai.)

On fait conduire au villaige de Lestrem deux enfans trouvés, que le grand bailli ne veut pas recevoir, « pource que le pere d'iceulx enfans ne demouroit sur son *pooir*, ains sur le *pooir* du sieur de Ricquebourg ». (1570, *Dépenses faites par la ville de Lille pour les enfans trouvés*, Arch. mun. Lille.)

— Partie charnue :

Pierechon Dastiches, monnier, est tenu en peril d'affolure d'un cop d'estecq, qu'il a sur le *povoir* de l'esclenque espaulle, passant parmy le gros ners. (3 juillet 1447, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

POOLLOS, *pouelleus, pouhou*, adj., de mauvaise qualité, stérile :

Ecclesia de Chalaute .ix. d. de l'Espine *poollose*. (1226, *Cens. Paracl. de Prwin*, f° 4^v, Arch. Aube.)

.x. jorneus de terre a l'Espine *pouelleuse*. (*Denombr. de Ligescourt*, 2° Terrier de Ponthieu, f° 6^r, Arch. mun. Abbeville.)

Ung *pouhou* covretoir. (*Pièce de 1437*, Bull. de la soc. liéq. de litt. wall., VI, 113.)

Ce sens s'est conservé dans le nom de la Champagne *pouilleuse*.

La Bresse en Vosges, *poyou, poyouse*, stérile.

POON, voir PEON.

POONAZ, voir PAONAZ.

POONET, voir PEONET.

POONNET, voir PEONET.

POOST, voir POST.

POOSTÉ, voir POESTÉ.

POOSTER, voir POESTER.

POOSTIF, voir POESTIF.

POOTÉ, adj.; *roe pootee*, roue d'un manège servant à élever l'eau :

Et y a quatre grans et gros thoreaux qui autre chose ne font fors que traire l'eaue hault d'icelle fontaine a roes *pootees*, et deux thoreaux a une roe. (D'ANGLURE, *Le S. Voyag. de Jherusal.*, 231, A. T.)

POOTEIF, voir POESTIF.

POOUSTEE, voir POSTEE.

POPAIN, voir POUPAIN.

1. **POPE**, voir POLPE.

2. **POPE**, voir PORPRE.

POPELETE, s. f., dim. de *porpre* :

Popres et *popetes*, hermines et leytices. (1295, *Cart. mun.*, de Lyon, p. 421, Guigue.)

PEPELICAIN, voir PEPELICAN.

1. **PEPELICAN**, *popelicain, popelicant, popelicquant, popelikan, poplicant, popelincan, puplicain, puppican, publican, pulican*, s. m., publicain :

Come li *popelincans* qui n'osoit mie regarder que... (S. *Graal*, ms. Tours 915, f° 23^v.)

Li *puppicans* estut de loin. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 54^v.)

Li *pulican* esteit en loig... Li *publicans* ala en sa maison. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 34^v.)

Ce *puplicains*. (*Vita Patr.*, 1300, ms. Chartres 371, f° 128^v.)

— Hérétique, manichéen :

N'i a remes Sarrasin ne Persant,
Turc ne pain ne nul *popelican*,
Ne Beduins n'Achopart, ne Irant.
(RAIMBERT, *Ogier*, 794, Barrois.)

Payen et Sarrasin, et ly *popelicquant*. (*Chev. au Cygne*, 23406, Reiff.)

Trestot passent le pont, qui qu'en ploie ou qu'en [chant,

Onques n'en sorrent mot li mal *popelican*. (*Chans. d'Antioche*, ch. III, xxx, v. 664, P. Paris.)

Si ai esté *popelicans*
Et renaie les cristiens.
(*Renart*, Br. VII, 352, Martin.)

Pres de la avoit un chastel moult fort, ou tuit li *popelicaïn* de la terre fesoient recet. (GUILL. DE TYR, II, 13, P. Paris.)

Mon siege fu, ainc n'i ot autre,
Dui *popelican* l'un sor l'autre.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'Enfer*, 437, Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 192.)

Heresie ot escu trop cointe,
Qu'un *publican* i ot portrait
A .i. faus point, a .i. faus trait
De fausse interpretation.
(HUON DE MERY, *Torneoiment de l'antechrist*, p. 26, Tarbé.)

Pour disputer as mescreans
Et contre les *popelikans*.
(*Moux.*, *Chron.*, 1282, Reiff.)

La menjai .i. *popelican*
A une sausse bien broie.
(*Le Salut de l'Enfer*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 43.)

— Adj., hérétique, manichéen :

Par tote France querra hon Tervagant
Et Apolin et Jupin le puant,
Et les eglises deverront *poplicant*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 10303, Barrois.)

— Public :

Un tres grant et *publican* pecheur.
(MAIZ., *Songe du viel pel.*, Prol., Ars. 2682, f° 4^v.)

2. **PEPELICAN**, adj., qui peuple, qui multiplie :

Merveille est comme homs devient *popelicans*,
Il n'estoit homs ne feme quand Dieu forma
[Adam.
(*Chantepleure*, Richel. 19152, f° 104^v.)

PEPELIKAN, voir PEPELICAN.

PEPELIN, voir **POUPELIN**.

PEPELINCAN, voir **PEPELICAN**.

PEPELIQUEUR, s. m., manichéen :

En ce temps furent les *popeliqueurs* en Provence et en la terre du conté de Thoulouse et Arragonois, pour quoy le roy ottroya pardon aux bons chrestiens qui se croiseroyent a aller sur eux et destruire leur faulse erreur. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 94 r°.)

Lesquels roy (d'Arragon) et conte de Thoulouse estoient adherens de ses faulx hereses *popeliqueurs*. (*ib.*)

Cf. **PEPELICAN**.

PEPELLE, s. f., nom d'oiseau :

Alunbes, (l. palunbes?) *popelles*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 98.)

PEPELOTE, s. f., sorte de soie :

Ke nus ne oeuvre ne voide de soie ke on apele areste ne *popelote*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B XVIII, 16, n° 709.)

Si li soie ne fust d'arestre et de *popelote*. (*ib.*, n° 723.)

PEPELURE, s. f., pavot :

Papaver, *popelure*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

PEPILLON, voir **POUPEILLON**.

PEPINE, voir **POUPINE**.

PEPINER, voir **POUPINER**.

PEPLE, voir **PORPRE**.

PEPLICANT, voir **PEPELICAN**.

1. **PEPON**, s. m., sorte de pièce d'or :

Bourdeure d'or a *popons*. (1574, Fréjus, *Contrat de mariage*, Mireur, p. 124, n. 1.)

Item une daurure y ayant vingt quatre *popons*... Item plusieurs et diverses pieces de chaynes, *popons*, mailhes et aultres pieces d'or... Item seze *popons* d'or, cosus sur de vellours. (1580, Draguignan, *Inventaire*, Revue des Soc. Sav., 1874, p. 117.)

2. **PEPON**, voir **PEPON**.

PEPONNIER, s. m., sorte de melon :

Columelle en son livre enseigne pour faire que les *poponniens* durent toute l'annee. (*Platine de honeste volupté*, f° 9 r°, éd. 1528.)

Cf. **PEPON**.

PEPORTER, voir **PORPORTER**.

PEPPRE, voir **PORPRE**.

PEPULACE, voir **PEPULAS**.

PEPULAIRE, *popp.*, s. m., homme du peuple :

Et les *populaires* de Tournay qui avoient monté a leurs murailles et places de effroy envers noef heures du matin ne

descendirent de illecq jusques entre deux et trois del apres disner. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tourn.*, XV, 12 fév. 1477, Hennebert.)

POPULARITÉ, s. f., la populace :

Si les Suisses n'eussent esté reffrenes, ainsi que le feu s'en va d'une maison en autre, toute *popularité* se fust versee et tournée contre la noblesse. (*Réponse du dauphin aux ambass. du roi*, ap. Duclos, *Hist. de Louis XI*, III, 211, éd. 1750.)

PEPULAS, s. m., bas peuple, populace :

Les rois d'Assyrie, et encores apres eux ceux de Mede, ne se presentoyent en public que le plus tard qu'ils pouvoient, pour mettre en doute ce *populas* s'ils estoient en quelque chose plus qu'hommes. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Le gros *populas*. (*Id.*, *ib.*)

Du *populas* chacun en fait de mesme.

(VAUQ., *Sat.*, v, A Sanzey, éd. 1612.)

Ils voudroyent fort avoir ceste ville de Tours Pour a ce *populas* jouer de mauvais tours. (DU VERD., *les Omon.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 108.)

Et surtout de bon cuer, du trenchant coustelas, Tailliez, fendiez, tuez ce rusé *populas*. (GATH. FORTUNÉ, xvi^e s., dans la *Descript. raison d'anc. mss. réunis par Techener*, p. 85.)

Un charlatan grec... fut pris par le *populas* pour un grand magicien. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, III, 15, éd. 1615.)

— On a écrit *populace* pour la rime :

Si bien que quelquefois, le mutin *populace*,
Armé d'arcs et bastons, le rompt, le bat, le
[chasse.
(DU BARTAS, 1^e sem. 2^e, j., 429, éd. 1602.)

PEPULER, *popull.*, v. a., peupler :

Ladicte ville est le refuge dudict pays, de grant garde et estendue, mal *populee* et habitée. (1472, *Ord.*, XVII, 541.)

... Est la ville grandement *populee* de povres gens, qui ne scevent a quoy gagner leur vie. (7 oct. 1477, *Rapport sur la situation de la ville*, Reg. des Consaux, 1472-1477, Arch. Tournai.)

Le bourg de Solesmes qui en paravant icelles guerres estoit grandement *populé* de riches gens et bons marchans. (2 juin 1497, *Charte de Jean D. de Nem.*, Arch. de Solesm., xv^e s., 189.)

Adviser que vous entreprenez, car nous avons trouvé pays dur et aspre, *populé* et habité de terribles gens et espouvantables, granz et puissans comme geans. (*Hist. de la Toison d'or*, vol. I, f° 29, ap. Ste Pal.)

Il y avoit illecq aucuns maisnagiers franchois, normands et estrangiers, que le roy Loys, des qu'il la print, y avoit fait venir pour la *populer* de nouveaulz plantaiges. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchon.)

Es citez et villes *populees*.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, VI, éd. 1545.)

Luy laisse reedifier et *populer* une vieille cité longtemps a ruinee. (1^{er} mai 1573, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 472, Doc. inéd.)

POPULIER, s. m., homme du peuple, habitant :

Popellus, petit peuple ou *populier*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

Pour la cité garder et defendre et pour estre assuré des *populiers*. (ORESME, *Polit.*, 2^e p., f° 66^r, éd. 1489.)

Se faisoit l'esleccion d'iceux consuls nouveaux par les consuls de l'annee precedent... avec eux appelles de leurs conseillers et *populiers* de chascune partie de six parties ou gaites, esquelle la ditte ville (d'Alby) est divisée. (1405, *Ord.*, IX, 101.)

POPULO, s. m., liste des fiefs :

Populo, m. A roll, or list of the fees, or augmentation of fees, accruing to the king by the chancery seale; made, and kept monthly by one of the 54 secretaries, or clerks of that court. (COTGR., 1611.)

POPULOSITÉ, s. f., abondance de peuple :

A ce te doibvent animer la *populosité* de tes roiaumes. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, I, éd. 1548.)

Populosité, veelheyt van volcke. (LÉON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

Populosité, f. Populositie, abundance of people. (COTGR., 1611.)

Populosité, f. Poblacion grande. (C. OUDIN, 1660.)

POPULOSE, -use, -uze, adj. f., féconde :

Pernelle Villiote dicte la *populuse*. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 1 r°, Bibl. la Rochelle.)

On trouve ce mot comme nom de lieu ancien :

Demy quartier de vigne qui fut a la *Populuse*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 33 r°, Bibl. la Rochelle.)

POQUAGE, s. m. ?

Bail a rente du *poquage* et de tout le droit appartenant au bailleur en une maison a Chatelleraud chargée envers le chapitre de Notre Dame de 25 sols de rente et pocas. (1342, Chapitre de N. D. de Chatelleraud, paroisse de S. Jean-Baptiste, Arch. Vienne.)

Cf. **POCAS**.

POQUET, s. m., petit cheval, bidet, bardot :

Pour un *poquet*, que il chevauchoit, mort a Plesance, .xv. liv. Paris. fors. (*Compt. de Rob. de Seris*, 1332-1344, ap. Duc., poquitus.)

— A *poquet*, locut., avec légèreté :

Que celle qui a dit celle villenie qu'elle luy doit prier meschi, et dire che qu'elle a dit, qu'elle a magement et fausement, a tort et a *poquet*. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, II, 476, Bouthors.)

Nom propre, *Poquet*.

POQUIN, voir **POLKIN**.

POQUINAGE, voir POLKINAGE.

POR, pur, pour, pro, préposition.

— Marquant le but :

Set cenz cameilz merrez d'or et d'argent trussez
l'ur set anz en la terre ester u demurer.
(*Voyage de Charlemagne*, 73, Koschwitz.)

Une eure se mesaisoit
Por soi a tos jors aisier.

RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 119^b.)

Il Sarrazin s'an fuint por lor vie aloigner.
(*Quat. fils Aymon*, Richel. 24387, f° 43^t.)

Usent
Lor tans por tricherie apenre.
(*Guiot, Bible*, 2425, Wolfart.)

Crine avoit doree,
Cors por enbracler.

(MONIOT DE PARIS, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 43, 15.)

Lor maletes lor descarchoit,
Et por sauf faisant les carchoit
A ses sergans qu'il les gardassent.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 29, Peigné.)

Pour mon plaisir j'ayme une creature,
Mais s'elle m'ayme, il gist a l'aventure,
Je n'en scay rien, sinon que de ses yeulx
El' m'a repeu d'un regard gracieux;
Mais ce n'est pas pour contenter nature.
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XLIII, p. 81, éd 1532.)

— *Aller por, courir por*, aller chercher :

Cort por son fill Asternanten.
(*Ber., Troie*, 15388, Joly.)

Va por lo fol, si lo m'amoine.
(*Tristan*, I, p. 227, Michel.)

Amis, ales por vostre mestre.
(*Bart. et Jos.*, p. 141, P. Meyer.)

Si apela ia dame et li dist qu'ele alast
por Aucassin son ami. (*Auc. et Nic.*, p. 41, Suchier.)

— *Envoyer por*, envoyer chercher :

E li reis enveiad pur sa fille Thamar.
(*Rois*, p. 163, Ler. de Lincy.)

Pur ses aidanz a enveid.
(*MARIE, Fabl.*, LVI, Roq., II, 243.)

— *Por régissant une proposition infinitive :*

Ce vousis souffrir
Por le tuen pueple a raençon venir.
(*Aliscans*, 984, A. P.)

Lors por revenir sa color
Le commenciorent a baigner.
(*Erec et Enide*, 5176, *Zeitschrift* de Haupt, t. X.)

Por la chose estre encor plus pesme,
Por afermer plus fermement,
Por plus dampner dampnement,
Bonne chartre l'en a donnee.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 11^r.)

Et k'assez i a divers lieu
Pour manoir gent qui sont eskieu.
(*Cleomades*, 6567, Van Hasselt.)

Et si doit l'estable estre pendans por
decorre toutes humors. (*BRUN. LAT., Tres.*, p. 177, Chabaille.)

— *Por ce que*, afin que :

Sunent mil grailles pur ço que plus bel soit.
(*Rol.*, 1004, Müller.)

Et cil por li se retravaille
De behorder apertement,
Por ce qu' ele oie seulement
Que il est preus et bien droitz.

(*CANST., Cliget*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 238.)

Et a ceux doins je congiet, pour ço ke
li preudome et li vaillant, que volenté ont
de prouece faire et del or honnor maintenir,
ne s'alentissent par lor mauves consaus
ne apercissent. (*JEH. DE TUM, Hist. de Jul. Ces.*, p. 148, Setlegast.)

— *Por que*, afin que :

Quand li bon ont mal et li mal bien, pues
cel estre l'om entent ke ce soit por ce ke
li bon, se il ont aucun mal fait, en rezoivent
ci la paine, por ke li plus plainement
soient delivreit de la permanable dampnation.
(*Job*, p. 463, Ler. de Lincy.)

Ja n'averai richesses, por qu'atent povreté.
(*Berte*, 3252, Scheler.)

— *Etre pour*, être disposé, être préparé à :

Je serois pour me rendre plus naturellement
a la compassion qu'a l'estimation.
(*MONT., Ess.*, I, 2, p. 2, éd. 1595.)

— *Etre destiné à :*

La raison n'est pas pour estre oubliee.
(*MONT., Ess.*, II, XII, p. 355, éd. 1595.)

— *Etre sur le point de :*

Quant je fuz pour monter a cheval. (*Jeh. de Saintré*, ch. xxx, I IV v°, éd. goth.)

Fabius, qui avoit bien preveu le danger
auquel ilz estoient pour tumber. (*AMYOT, Vies*, Fabius, éd. 1567.)

— *Por signifiant en faveur de :*

Que pur nos degnet preier.
(*Eulalie*, 26, Koschwitz.)

Pur vus le dei bien faire.
(*Rol.*, 807, Müller.)

Toz tens florist li leuz de ma beltez
Pur mon ami.
(*Cant. des Cant.*, 33, Stengel.)

Hom, li fous maistre est tes bues :
Ne labourer pas a sen ues
Mais por toi se soumet au jeu.
(*RENCLUS DE MOILIENS, Miserere*, xxxvi, 1, Van Hamel.)

— *Du parti de :*

Il ne faut pas oublier le traict de ceux
qui furent assiegez a Salone, ville partizane
pour Cæsar contre Pompeius. (*MONT., Ess.*, I, II, ch. xxxiv, f° 319 r°, éd. 1588.)

— *Por marquant le résultat :*

Car, par ung seul semblant monstrer
En riens d'en estre desplaisans,
C'eust esté pour faire parler
Les jaloux et les mesdisans.
(*CH. D'ORL., Complainte*, I, Champollion.)

— *Por marquant la cause :*

Pro deo amur et pro christian poblo.
(*Serm. de Strasb.*, I, 1, Koschwitz.)

Ne por or, ned argent ne paramenz,
Por manatce, regiel ne prelement.
(*Eulalie*, 7, Koschwitz.)

In su amor cantomps del sanz
Quae por lui augrent granz aanz.
(*S. Leger*, 3, Koschwitz.)

Et vus l'esample par trestut le pais
Que cele imagine parlat pur Alexis.
(*Alexis*, str. 37^e. 11^e s., Stengel.)

Tantes dolurs ad pur tel andurodes,
(*Ib.*, str. 80^b.)

Pur bien ferir l'emperere nus aimet.
(*Rol.*, 1092, Müller.)

Ço est la dulurs pur la mort de Rollant.
(*Ib.*, 1437.)

Pur ices choses est esleeciez mis quers.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 9, Michel.)

Les piez enlez por le poacres.
(*Tristan*, I, 3814, Michel.)

Pour quel raison fu establi
De deus homes combatre ainsi
Encontre un seul.
(*Cleomades*, 9745, Van Hasselt.)

Nous Ysabeauls, por la grace de Deu jadis
royne des Romains. (*AV. 1303, Arch. C.-d'Or*, B 462.)

Perdes, missions et domages pro deffaut
de paement. (*Lund. av. ascens. 1331, Arch. Cher*, E 258.)

Touret de nes je mis et guimple,
Pour le vent qui plus grieve a l'ueil
En octobre que grant souleil.
(*CHA. DE PISAN, Liv. du Chem. de long estude*, 702, Pöschel.)

Pour ung ort warcoles .vii. s. (1522,
Compte de l'Exéc. testam. de Judicq le Senne, v° de Baudart Rasson, Arch. Tournai.)

— *Por cause*, non sans raison :

Encore se cioient plus les Anglois en
ceux que vous ai nommes qu'ils ne faisoient
ens Espaignols, et pour cause.
(*FROISS., Chron.*, II, III, 85, Buchon.)

— *Por poi... ne, por poi que... ne*,
peu s'en faut que... ne :

Dunc ad tel doel, pur poi d'ire ne fent.
(*Rol.*, 325, Müller.)

Si grant doel ad pur poi que n'est desvez.
(*Ib.*, 2789.)

Tan dolent furunt por poi ne s'esrageret.
(*Ep. de S. Et.*, str. 8^b, Stengel.)

— *Por un petit*, peu s'en faut, peu
s'en est fallu; voir PETIT.

— *Por ceo, por iceo, por ce*, pour
cette raison, à cause de cela :

Pur ceo ne resurdrunt li felun el juise,
ne li pecheur en la asemblee des justes.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 6, Michel.)

Pur ice Deus destruirat tei en fin. (*Lib. Psalm.*, Oxi., LI, 5, Michel.)

Si l'ai perdu (un lévrier), por ce pleur
jou. (*Auc. et Nic.*, p. 28, Suchier.)

Pour ce vueil et si le desir
Vous touz a un seul obeir.
(*S. Graal*, 3241, Michel.)

Pour ce avoit a non Jousticieres pour ce

que il tenoit tres bien joustice. (MÉN. DE REIMS, § 2, Wailly.)

— *Por ce que*, par ce que :

Cio controverent baron franc,
Por cio que fud de bona fiet
De Chielperig feissent rei.
(S. Leger, 54, Koschwitz.)

Rut ad le temple *pur ço que* il cornat.
(Rol., 2102, Müller.)

Pur ceo que je toi, atrible sunt li mien os. (Liv. des Ps., Cambridge, XXXI, 3, Michel.)

O Carites, travaillies sui
Por toi querre, mout ai d'enui
Por chou ke je t'ai quise en vain.
(RENGL. DE MOILLIENS. de Carité, VII, 1, Van Hamel.)

Por ce que cil pardons fut issi granz, si s'en esmurent mult li cuer des genz. (VIL-LEH., 2, Wailly.)

Et *pour ce ke* nature est en une maniere en es choses d'une espesse, si oeuvre li conceptions de la fantasie en une maniere. (Li Ars d'Amour, 2^e p., l. 1, ch. 10, Petit.)

Mais que ce ne fust el doublay,
Pour ce que je vi et notay
Qu'elle n'ot couronne en sa teste.
(CHR. DE PIZAN, Liv. du chem. de long estude, 483, Püschel.)

Pour quoy ne dites vous aussi tost gentilshommes de marque?... *Pource* qu'on use plus volontiers de l'autre. (H. EST., Dial. du nouv. lang. fr. ital., p. 72, éd. 1583.)

C'est *pour ce que* celui qui boit perd la parole. (BER. DE VERV., Moy. de parv., p. 237, éd. de 617 p.)

C'est *pour ce que* le vin pur est de meilleure digestion. (G. BOUCHET, Serees, I, 22, Roybet.)

Et encore au XVII^e s. :

Parce que et *pour ce que*. Tous deux sont bons. (VAUGELAS, Remarques.)

— *Por que*, par ce que :

Mult letatus ço dicit *por que* Deux cel edre li donat a sun soueir et a sun repausement. (Frag. de Valenciennes, v^o, l. 12, Koschwitz.)

Per Judeos, *por quel* il en cele duretie et en cele encredulitet permessient. (Ib., l. 36.)

— *Por quoi*, c'est pourquoi :

Rollanz me forlist en or e en aveir,
Pur qu[ui] jo quis sa mort e sun destreit.
(Rol., 3758, Müller.) Impr., *pur que*.

— *Por quoi*, pour quelle raison :

Et mult se merveille *por quoi* ne a quoy vos iestes venu en sa terre ne en son regne. (VILLEH., 143, Wailly.)

La contesse... leur demanda *pourquoi* il avoient ce fait qu'il avoient fermées les portes. (MÉN. DE REIMS, 421, Wailly.)

— *Por quoi que*, parce que :

Icel ne blandis ne ne dout,
Por qoi qu'il sont desesperé
Et de trop lait vice blasmé.
(GUYOT, Bible, 1035, Wolfart.)

— *Por quant*, voir PORQUANT.

— *Por tant*, voir PORTANT.

— *Pour autant*, à cause de cela :

Pour ce, *pour autant*, a cete cause. (MONNET, Parallele, Rouen 1632.)

— *Pour autant que*, parce que :

Tant pour le bien de la ronde machine ;
Que *pour autant que* sur tous en es digne.
(CL. MAR., Ep. au roy pour avoir esté desrobé, p. 182, éd. 1596.)

J'en veux a ces trompeurs, *pour autant* qu'ils me firent perdre ma manuelle, quand j'allai querir les petites ordres. (BER. DE VERV., Moy. de parv., p. 161, éd. de 617 p.)

Venus a pris son nom latin de vinculum, *pour autant* qu'elle lie. (G. BOUCHET, Serees, I, 219, Roybet.)

— *En por*, à cause de :

En por icest asemlablement
Que entre els funt si faitement
I par naist d'ous tant e concrie,
Tel merveille ne fu oie.
(BER., D. de Norm., I, 527, Michel.)

Tu seras le dernier, croy, que je mangeray,
Repose t'en sur moy, c'est la grace et le gage
Que tu auras, mon hoste, *empour* mon hoste-
[lage].
(SALOMON CERTON, Trad. de l'Odysee, f^o 129 v^o, éd. 1604.)

— *Por* devant un inf., de crainte de :

Mais li mares est grand, n'osent *por* affondrer.
(Helias, Richel. 12558, f^o 6^o.)

De sa mein oster la vouloit (la gerbe
Et mestre jus ou il souloit, [d'avoine])
Mes ne peust *por* vif ardoir
De ses meins fere desardoir
La manvee de la senestro.
(LE MARCHANT, Mir., ms. Chartres, f^o 41^b.)

— *Devant un subst.*, malgré :

Tut vit li abes u reposout
Cum cil freres par nuit errout,
Pur tenebres ne remaneit,
Senz candeile tut le vetheit.
(St Brandan, Bartsch, Langue et litt. fr., col. 82.)

Et si, *pour* tout cela, le malade vouloit dormir, on luy fera des frictions apres. (PARÉ, XXIV, 21, Malgaigné.)

Ses plus proches amis Payant esveillé, il ne vouloit point *pour* leur advertissement s'oster de la. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, Sec. liv. des Bergeries de Julliette, f^o 102 v^o, éd. 1588.)

— *Por* signifiant au nom de :

Quar me herberges *pur* Dieu an tue maison.
(S. Alexiz, str. 44^b, Stengel.)

Pur Dieu vus pri que ne seiez fuint.
(Rol., 1473, Müller.)

De la vitaille, dou pain querrat *por* Dé.
(Amis et Amiles, 2306, Hofmann.)

Mais *pour* Dieu, laissez moi reposer.
(MÉN. DE REIMS, § 200, Wailly.)

Or vous depri *pour* celle amour
Qu'a science avez...
(CHR. DE PIZAN, Liv. du Chem. de long estude, 861, Püschel.)

— *Por* marquant le moyen :

Por bruire, ne *por* geuner,
Ne puet on bien s'ame sauver,
Se foi et charité n'i a.
(GUYOT, Bible, 1880, Wolfart.)

Contre ceste vendue *por* nos ne *por* autrui... ne vendrons. (DÈC. 1282 et août 1283, Ch. des compt. de Dole, A 60, Arch. Doubs.)

Et *pour* remede qu'on luy feist, ne trouva allegement quelconques. (RAB., Pantagr., ch. xxviii, éd. 1542.)

— *Devant un infinitif*, au sens de *en* avec un part. présent :

Avis li est ne puet garir
Fors seulement *por* li guerpier.
(Parton., Richel. 19152, f^o 140 v^o.)

Et ronchoit si formant que on ne le poivoit esvoillier ne *pour* bouter ne *pour* saichier. (Vie sainte Anastasie, Richel. 988, f^o 26^o.)

— *Por mi*, *por mi*, moyennant :

Doit iestre chasconne des dittes parties envers l'autre en pais *por me* l'ordenance devant ditte. (Vend. av. S. Nicol. 1293, S. Jacques, Arch. de l'Etat à Liège.)

Por me li dit et le recordement ke li devant dis sires Gilles doyens et mesires Gerars chevaliers recorderont et diront. (Ib.)

— *Por mi de*, dans le même sens :

Por mi de neuf cens lib. de fors. (1272, Pont, Fiefs, I, 76, Arch. Meurthe.)

— *Por* marquant la condition ; avec un part. prés., après une proposition principale affirmative :

Devoit estre frans et quittes des tierces que li diz religieux hont ou finage d'Eignay *por* une gerbe paient de chascune charreee des gerbes. (Oct. 1294, Lett. de Byatriz, veuve de Hug. D. de Bourg., Sept-Fonts, Val des Choux, Ainay le Duc, Arch. Allier.)

Toutes, exceptey de caux criminal, se puisse retraire de ladite plainte, devant ce que demande en soit faite en jugement, *pour* paient a nous trois souz d'estevemens. (1342, Franch. de Chastillon, Chart. orig. app. à Mademoiselle Mornay.)

Por paient et rendant a luy la somme que païé en hauroit. (Ib.)

J'ay baillé... *pour* peant a moy et es miens, un chascun an, quinze deniers... (1349, Dim. ap. nativ. S. J. B., Acensement, Arch. Montjeu.)

— Avec un part. prés., après une proposition principale négative :

Ne l'en mentist *por* un membre perdant.
(RAIMBERT, Ogier, 11589, Barrois.)

— Avec un infinitif, après une proposition principale négative :

Mais il nel vausist faire *por* a tolr un membre
(Mainet, p. 23, G. Paris.)

Dient François : Karaheus est gentis,
N'en mentiroit *por* les membres tolr.
(RAIMBERT, Ogier, 2624, Barrois.)

N'em mangeroie *por* les membres tranchier.
(R. de Cambrai, 2264, A. T.)

icist ne feront ja meschief *por* perdre vie ne membre. (*Arthur*, Richel. 337, f° 60^a.)

— *Por ço que*, à condition que, pourvu que, supposé que :

Por ço que il peust aler.
(*Wack, Rou*, 3^e p., 9286, *Andresson*.)

Bien savroiz, *por ce qu'* vos plaise,
Don vint la bone (lignée) et la malvaïse.
(*ZVRAT, Genesé*, ap. *Bartsch, Langue et litt. fr.*, col. 309.)

Ce li pardone toz mesfais,
Por ce k'il n' i enchesse mais.
(*ROB. DE BLOIS, Poés.*, Richel. 24301, p. 518^b.)

— *Por que*, dans le même sens :

E saches ja ne revendrai
Plus tost qe ne te vengeraï
A ton talent e a ton gré,
Por qe jo vil soïe e sené.
(*ANOIER, Vie de saint Grég.*, 2563, P. Meyer.)

Ja mar soit nus hom qui ce die
C'onques feisse felonnie
U que je sos siel le sensse,
Por que torner vos en peusse.
(*GAUT. D'ARRAS, Eracles*, ap. *Bartsch, Langue et litt. fr.*, col. 207.)

Se m'amie m'eust mesfait
U nes le cuer du ventre trait,
*Por c'*un mot peusse parler,
Ce seroit de li mercier.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 141^{re}.)

As tentes revenroient tuit,
Por ke ne lor fust destorné
D'auncun et isi atorné.
(*Chev. as .ii. esp.*, 7852, *Foerster*.)

Gilz qui garde la coustume de par le roy puet prendre gage en leurs hotieus, *pour qu'* il ait .i. sergant du Chastelet avec lui. (*E. BOU.*, *Liv. des mest.*, 1^e p., X, 2, *Lespinasse* et *Bonnardot*.)

— *Por quoi*, dans le même sens :

Li rois moult parfent en souspire
Et fet aporter un entret
Que Morguen sa suer avoit fet,
Que ja plaie qu'en est ointe,
Ou feust sor nerf, ou feust sor jointe,
Ne fausist qu'en une semaine
Ne feust tote garie et seïne,
Porquoi le jor une fiee
Fust de l'entret aparaille.
(*Erec et Enide*, Richel. 1420, f° 18^a.)

Quant ele les avroit touz trez avant, si li remaindroit sa robe a chascun jor... et ses roncius qui souffiroit a aler en ses affaires, *por coi* ele n'ait point de seignor. (*Etabliss. de S. Louis*, I, LXVII, *Viollet*.)

Quiconques veut estre feserresse de chapiaux d'orfreis, estre le puet, *por quoi* elle ait de quoi. (*EST. BOU.*, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xcv, 1, *Lespinasse* et *Bonnardot*.)

— *Por quoi que*, dans le même sens :

Li sorcere erent tenebrous,
De la premesse covetous,
Car qui seroit tant alumez
Ne fust de pecune assorbez
Por qei qu'il l'esperast avoir ?
(*ANOIER, Vie de saint Greg.*, 2431, P. Meyer.)

Pur quei ke soies sages
Ja home de viel ego
Ne serras gabant.
(*Prov. anc.*, dans *Ler. de Lincoy, Prov. fr.*, II, 372.)

— *Por* signifiant en qualité de :

Tuz l'escarnissent, sil tenent *pur* bricun.
(*Alexis*, xi^e s., str. 54^e, *Stengel*.)
Por fol mo tieng.
(*Guiot, Bible*, 618, *Wolfart*.)

Cette cause de tenir iretage que l'en apele *por* possesseur se prent a totes les autres causes. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 76^a.)

Je tieng tes lais *por* possesseur. (*Id.*)

— Au lieu de :

Se li reis voelt, prez sui *pur* vus le face.
(*Rol.*, 316, *Maller*.)

Autre i met
Qui *por* celui evesques est.
(*Leg. de Theophile*, *Bartsch, Langue et litt. fr.*, col. 464.)

Es loys aprennent tricherie,
Por les poinz et *por* les biax dis.
(*Guiot, Bible*, 2515, *Wolfart*.)

— En échange de :

J'en donroie, par Saint Pere,
Doze freres *por* un ami.
(*Guiot, Bible*, 1071, *Wolfart*.)

Je ne lairoie *por* l'Eride
Un homme devant moi morir.
(*Id.*, *ib.*, 1395.)

— En comparaison de :

Por aus sui forment au desouz.
(*Guiot, Bible*, 1079, *Wolfart*.)

— *Por* marquant la mesure, la quantité :

Por quant il pot tan fai de miel.
(*S. Leger*, 135, *Koschwitz*.)

— Le rapport entre un petit nombre et un plus grand :

Por un que il estoient en l'ost, estoient il dui cent en la cité. (*VILLEH.*, 163, *Wailly*.)

Por quatre qu'ils estoient... (*Id.*, LXXIV, P. Paris.)

Por un jour qu'elles cheminent (les femmes), elles en veulent reposer quinze. (*FROISS.*, *Chron.*, II, III, 82, *Buchon*.)

— La relation, la correspondance exacte :

Ist de la sale descendant
Pas *por* pas aval le degré.
(*Lai de l'Ombre*, 668, *Michel*.)

Toutes fois n'ay je congneu nulle seigneurie ne pays, tant *pour* tant, ni de beaucoup plus grant estendue encores qui feust si habondant en richesses. (*COMT.*, *Mém.*, I, V, ch. IX, *Chantelaue*.)

— *Por* signifiant pour ce qui est de :

Ja *pur* murir ne vus en faldrat uns.
(*Rol.*, 1048, *Maller*.)

— D'après :

Asses tost apries furent mis a mort quatre chevalierz, ossi moult gentilz hommes, *pour* famme, je ne sçay se elle fu vraie ou non. (*FROISS.*, *Chron.*, III, 248, *Luce*, ms. Amiens, f° 79 v°.)

— Aux yeux de :

Un roi ? c'est un pastre *pour* eulx (les philosophes). (*MONT.*, *Ess.*, I, xxiv, p. 72, éd. 1595.)

— Eu égard à, en considération de :

Ils estimerent son cœur trop foible *pour* un fait si haut. (*LA BOETIE, Œuv.*, p. 45, *Feugère*.)

— *Pour* précédant un adj. et suivi de *que*, au sens de quelque que :

Pour grand qu'il soit... (*MONT.*, *Ess.*, I, xiii, p. 27, éd. 1595.)

— *Pour*, explétif devant *si*, au sens de quelque, au xvi^e s. :

La servitude ne leur est jamais de goust, *pour* si bien qu'on l'accoustre. (*LA BOETIE, Œuv.*, p. 44, *Feugère*.)

Pour si grand nombre qu'il y en ait. (*Id.*, *ib.*)

— *Pour* explétif devant quelque :

Ilz ne se lassoient jamais, *pour* quelque travail qu'ilz prissent. (*AMYOT, Vies, Thesee*, éd. 1567.)

— *Pour* exprimant l'idée de quoique devant un infinitif :

L'effort d'un desplaisir, *pour* estre extreme, doit... (*MONT.*, *Ess.*, I, vii, p. 5, éd. 1595.)

Les roys *pour* estre roys ne laissent pas d'estre hommes. (*Sat. Men.*, p. 139, éd. 1611.)

— *Por* marquant la manière :

Il lo reciut, tam ben en fist,
Ab o magistre semprel mist,
Qu'il lo doïst bien de ciel savier
Don Deu servir *por* bona fied.
(*S. Leger*, 21, *Koschwitz*.)

Mout fait l'amours que vilaine
Qui commence *por* faillir.
(*Couci, Chans.*, IV, *Crapelet*.)

Por folie chantent et proient.
(*Guiot, Bible*, 1167, *Wolfart*.)

— *Por esgart*, avec justice, équitablement; voir *ESGART*.

— *Por ivel*, également; voir *IVEL* au Supplément.

— *Por voir*, vraiment; lire les ex. à l'art. *VOIR*.

— *Por* marquant le lieu :

Rex Chielperings il se fud mors,
Por lo regnet lo souvrent toit.
(*S. Leger*, 115, *Koschwitz*.)

Ne *por* fueille ne *por* flor,
Por verdure ne *por* pree
Nulle chançon ne m'agreee,
S'el ne vient de fine amor.
(*Couci, Chans.*, I, *Crapelet*.)

Si lor a commandé : Aulez, n'i demorez,
Ici *por* devant moi Floovant m'amenez.
(*Floovant*, 121, A. P.)

Hont recongneu *pour* devant nos. (Vers 1290, *Lett. de Rob. D. de Bourg*, Cart. de Fontenay, f° 142 r°, Arch. C.-d'Or.)

Por laquele voye li dit religieux puissent mener lour charz. (1293, *ib.*, f° 116 r°.)

— *Por* marquant le temps, la date :

Et s'il semble a quelqu'un [qui n'y ait point esté] *pour* le temps que je diz, que j'en dye trop, d'autres, qui y estoient comme moy, par adventure diront que j'en diz peu. (COMM., *Mém.*, I, V, ch. IX, Chante-laue.)

— La durée :

Lucius... accorda trefve *pour* quelques jours. (MONT., *Ess.*, I, V, p. 12, éd. 1595.)

— *Por* *éé*, longtemps ; voir *Eé*.

— *Por* *piece*, de *por* *piece*, à la fin ; voir *PIECE*.

— Emploi particulier : *pour* *quitter* et *pour* *rançonner*, jusqu'à ce que vous vous soyez acquittés, que vous ayez payé votre rançon :

Vous demorres mon prisonnier, *pour* *quitter* et *pour* *rançonner*. (FROISS., *Chron.*, VII, 74, Luce.)

2. **POR**, s. m., syn. de durillon :

Par ce moyen l'os ayseement reçoit un *por* et durillon charnu et se recouvre de chair. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 716, éd. 1549.)

PORAIER, *porayer*, *porier*, *porer*, *poroyer*, s., marchand, marchande de porreaux et d'herbes potagères en général :

Poraiers, *poriers*. (1292, *Liv. de la Taille*, Géraud.)

Une femme appelee Anezot la Julienne, qui est la *porayer*. (1391, Arch. JJ 141, pièce 85.)

Ainsi comme gens marchandoient et acheto[en]t fruit, poires, frommages et autres choses a une *poroyere*. (*Reg. du Chdt.*, I, 71, Biblioph. fr.)

Et encore au XVII^e s. :

A Catherine du Saultoir, *poriere*, pour livraison d'herbettes, oignons et cressons. (1627, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORAITE, voir **PORETTE**.

PORALE, voir **PORELLE**.

PORALEE, -*allie*, *pour.*, s. f., course, voyage :

Nous avoms entendu qe aucune gentz vont disantz qe nous ne voloms garder ne tenir la grant chartre des franchises d'Engleterre, ne la chartre de la foreste, ne souffrir que la *poralee* se face. (*Lib. Custom.*, I, 197, 27, Edw. I, Rer. brit. script.)

A Ruof Bletscher et a Heinczman Vuisbesched *por* un. jor tramist eis village, *por* la *porallie*. xvi. s. (1418, Arch. Fribourg, *Compte des Trésoriers*, n° 31.)

PORALEMENT, *pouralement*, s. m., voyage :

S'aus nous flemmes de depans *por* son vestir et *por* son *pouralement*. (1300? *Coll. de Lorr.*, 975, n° 20, Richel.)

PORALER, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., parcourir :

Tote Bretagne *porala*.

(WACE, *Brut*, 2649, Ler. de Lincy.)

E Rou a esgardee la vile e *puralee*.

(*Id.*, *Rou*, 2^e p., 447, Andresen.)

Le mostier vunt avironnant

Dedenz entor, e *poralant*.

(GUILL. DE S. PAIR, *Mt St Michel*, 2600, Michel.)

Inolement cil sunt levé,

Tot le mostier ont *poralé*.

(*Id.*, *ib.*, 2664.)

L'igliese ert ja avironnee,

Ses feiz entor e *poralee*.

(*Id.*, *ib.*, 823.)

Mes ja n'ateindroient au fonz,

Ne par le lunc ne par le lé,

Neseroit par els *poralé*.

(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 72, A. T.)

Les voies *poralees*, ou l'an a alé sovant et longuemant. (PH. DE NAVARRE, *Des .IIII. Aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 396 r°.)

— Courir de tous côtés après, chercher partout :

Si arai Herchembaut le traître trouvé,

Que je croi que on m'a ou tolu ou emblé,

Ou deablez d'enfer l'ont de moi escapé,

Que trouver ne le puis, si l'ai moult *poralé*.

(*Doon de Maience*, 5982, A. P.)

— Absol. :

Si avons, merci Dou, tant quis et *poralé*,

Renaus ne quiert a vos nule desloiauté.

(*Renau de Montaub.*, p. 316, v. 22, Michelant.)

— Act., poursuivre :

Si seient, si joe venk, par dreiture jugié

Cum feluns traiturs, ki mal m'unt *puralé*.

(*Horn*, Ms. Cambridge, v. 1956, Stengel.)

— Neut., se passer, être accompli :

... Ke sa vie ad muee

Pus ke la chose *fud* si tote *puralee*.

(*Horn*, 5232, Michel.)

PORARDEIR, v. a., brûler tout à l'entour, brûler entièrement :

Feis saisir sa terre, le suen repondre,

Ses citaz *porardeir*, ses chastials fondre.

(*Ger. de Rossill.*, p. 354, Michel.)

PORARDRE, *poradre*, v. a., brûler ; inf. pris subst., action de brûler :

Et ardient ceuls de Silly

Qui ont a leur *poradre* failly.

(EUST. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 243, Cra-pelet.)

PORAY, voir **PORÉ**.

PORBATRE, v. a., battre de toutes ses forces :

Quant la char Deu ont *porbatue*.

(*Pass. D.N.*, ms. St Brieuc, f° 54^e.)

Si l'ont a la terre batu :

A ce cop l'ont tant *porbatu*,

Quo des bastons, que de lors mains,

C'onques nule toile de Rainas,

Ne d'autre lou, tant fust escrue,

Ne fu si tres bien *porbatue*.

(*De la Dame qui fist battre son mari*, 197, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 139.)

Bas-Valais, Vionnaz, *purbatre*, donner les derniers coups de fléau sur le grain.

PORBEER, v. n., regarder de tous côtés :

Si com j'alois *porbeant*

Et la vales costioiant,

Savoir se nului troverois

Qui me rassenast a ma voie.

(*La Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 240.)

PORCACH, voir **PORCHAS**.

PORCACHIE, voir **PORCHAGE**.

PORCACHIER, voir **PORCHACIER**.

PORCAGE, -*aige*, s. m., droit sur les porcs :

Après vient la foire del Pré

Et la Nostre Dame en setembre,

Qu'il covient le *porcage* rendre :

Si le vilein a .viii. porceaus,

Il en prendra les deus plus beaus,

Et l'autre est après a seignor.

(EST. DE GOZ, *Vilains de Verson*, 90, Reg. redd. S. M.)

Avecques un *porcage* de quatre solz qui se paie de trois ans en trois ans. (1433, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 384, f° 80 r°.)

— Troupeau de porcs :

Avecques mon franc pasnage et pasturages pour toutes mes bestes et le meilleur porc du *porcage* quant il est pasné. (1410, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 82 v°.)

PORCAING, s. m., droit seigneurial sur les porcs :

Porcaing. (1301, *Livre rouge de la chambre des Compt. de Par.*, f° 140 v°, col. 1, ap. Duc., *Porcagium*.)

PORCAINTE, voir **PORGEINTE**.

PORCAS, voir **PORCHAS**.

PORCASSER, voir **PORCHACIER**.

PORCATIER, s. m., porcher :

Et avoit fait marché aux dits *porcatiers* a quatre ardietz par porceau. (*Reg. de la Jurade*, Arch. mun. Bordeaux.)

PORCAZER, voir **PORCHACIER**.

PORC D'ESPINE, s. m., porc épic :

S'a en celle terre meismes

Beste qu'a non *porc d'espine*.

(G. DE MES, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 106 v°.)

PORCEINDRE, -*cheindre*, -*chaindre*, -*saindre*, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., environner tout autour, entourer complètement, enceindre :

La chambre fu richement painte,
De dras de soie fut *porcainte*.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 52^r.)

Einsin con li fossez lou *porceint*. (Oct. 1266. Ecurey, Arch. Meuse.)

Tout emporte avant li quanque agrape et manois,
Et du son de la queue si fort le retapoie
Et si fort le *pourchaint* que trestout le desploie
Et devant et derier malement le mestroie,
Et l'iguillon li ront et le cuir et la coie.
(*Doon de Maïence*, 1550, A. P.)

Soit en gardins... ou autres choses dont li dis cors et clous puist et soit chains et *pourcheins*. (1313, Arch. JJ 53, f° 21 v°.)

Si commença Romulus a *pourceindre* de fossez et de murs tout le pourpris de Romme. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, 21, f° 49 r°, éd. 1515.)

— Au sens moral :

E tu *purceinsis* mei de vertut a bataille,
e supplantas les esdrechanz encuntre mei.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 43, Michel.)

Et malvesties le mont *porcaint*.
(GONTER, *Chans.*, Wackernagel, *Allfranz. Lied.*, p. 59.)

Car un desir ci me *purceint*,
Qe pur estre la un cor saint,
Jeo ne m'i voudroie trover.
(*Pleinte d'H. de Lacy*, ms. Oxf., Bodl. Fairf. 24, f° 19)

-- Absol. :

Li murs joignans al euwe et *pourchaignans* entour jusques a ledite porte. (*Trad. d'une ch. de Baudouin de 1066*, Roisin, ms. Lille 266, f° 389.)

-- Réfl., se ceindre, s'envelopper :

Ad vestud li sire fortece e *purceinst sei*.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., xcii, 1, Michel.) Lat., *præcinxit se*.

PORCEINT, -cheint, pour., pur., s. m., ceinture :

Co fo uns huem hurepez, si out un *purceint* de pels entour les reins. (*Rois*, p. 34^r, Ler. de Lincy.) Lat., *zona pellicea accinctus renibus*.

-- Giron :

Son ventre et son *purceint* et son genoul. (*Hagins le Juis*, Richel. 20125, f° 9 v°.)

— Enceinte, territoire :

E mest la dame en Jerusalem, el *purceint* des secundz murs. (*Rois*, p. 424, Ler. de Lincy.)

Diex lour envoit tout le *porcheint*
J. mal c'en apele la cengle !
(*Dit des avocats*, 364, G. Raynaud, *Romania*, XII, 519.)

PORCEINTE, -çainte, -sainte, -cincte, -chainte, proceinte, pour., pur., pro., purceynt (texte anglais), s. f., enceinte, pourtour, pourpris :

Tous les marchans de cheste ville et de

la *pourçainte* de ceste ville. (*Cartre de le fririe de le Halle de dras de Valenciennes*, Cellier.)

La *proçainte* de ceste vile. (1275, *Charte de la Paix de Valenciennes*, Arch. mun. Valenciennes.)

Une place... si come elle se porset entre la *porcainte* communal. (1284, *Don*, Buzay, l. 9, n° 16, Arch. Loire-Inf.)

Prononçons ke nos freres li cuens de Haynnau devant dita et doit avoir son souverainete en la ville de Blarignies devant dite, ensi com es autres villes ki sont en le *procinde* de Haynnau. (*Pièce de 1288*, Martène, *Anecd.*, I, col. 1231.)

... Nous quitons les dits abbes et convent toutes leurs maisons et tous leurs biens k'il ont en no tieres et en la *pourçainte* de no tiere de tous gists de nous et de nos castelains. (1288, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge livre, f° 71 v°, Arch. Tournai.)

En toute la *proceinte* de ces termes desus diz. (1289, Arch. K 36^r, n° 16.)

Dedens la *purceinte* de leur ville. (1290, *Petit. des habit. de Castel-Sacrat*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 388.)

La justice haute et basse des dis manoirs es dis manoirs et es *pourçaintes* d'iciaus. (1293, Arch. K 36^r, n° 25.)

Hors des manoirs deseur dis et des *pourçaintes* d'iciaus. (*ib.*)

Dens la *purceynt* de meismes le bois. (1304, *De termino Sanctae Trinitatis*, Year books of the reign of Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 261, *Rev. brit. script.*)

Enz ou cloz et en la *porçainte* de ledite maison. (1313, Arch. JJ 53, f° 20 v°.)

Tout le pourpris et la *pourceinte* de ladite maison. (1317, Arch. JJ 53, f° 103 r°.)

Avec tout le pourpris et la *porçainte* de ladite maison. (1318, Arch. JJ 56, f° 186 r°.)

Es mettes de la closure et *pourçainte* de nodicte eglise. (1343, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 274 r°.)

— Extraction, parenté :

Et que il et cil de cui orine et *poursainte* il est descenduz se sont touz jours maintenu en estat de franchise. (1300, Arch. JJ 38, f° 24 r°.)

Pour les bons services que li diz Pierres et cil de cui orine et *poursainte* il est descenduz ont fait. (*ib.*)

PORCELAINE, -layne, porche., pource., s. f., pourpier, portulaca oleracea :

Porcelaine et letues et froides coses. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 27^r.)

Pourcelaine c'est une herbe asses commune. (*Grant herbier*, n° 386, Camus.)

Laictues, choux, *porcelaynes* et aultres herbes. (*Platine de honneste volupté*, f° 7 v°, éd. 1528.)

Porchelaines. (*ib.*, f° 5 v°.)

Wall., *porculaine*.

PORCELER, pourceler, pourcheler, -eller, v. n., mettre bas, en parlant d'une truie :

Et ressemble a la truie quant ele a *porcelé*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 52^r.)

La truie doit *porceller* deux foitz ou trois par an, et chescune foitz au meyns .vii. porcealx. (*Tr. d'Econ. rur. du xiii^e s.*, c. 28, Lacour.)

En son ostel ot une truïwe
Ki de nouvel ot *pourcelé*.
(*Renart le nouvel*, 5206, Méon.)

Nulz ne poent... truie tuer, puisqu'elle a *pourchelle*, de sy a .vi. sepmaines aprez. (8 juill. 1317, *Nouvelle ord. pour la corporation des bouchers*, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, I, 370.)

Quand noz truie veult *porceler*
Et qu'elle grongne en son estable,
Sa chanson est aussi notable
Que la vostre.
(*Farce d'un Chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 107.)

Pourceler, to pygge as a sowe. (Du GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSgrave, p. 952, Génin.)

— *Porcelee*, part. passé, qui a mis bas, en parlant d'une truie :

.i. truie nouvel *pourchelee*. (1307, *Mobil. des Templ. du Baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

— Mise bas, en parlant d'une jeune truie :

Je tiens la beste mue a moult fort bienheurees :
Car, quant le corps default, l'ame est tost finee,
Pour ce me vaulsist mieus fusse *porcellee*,
Ou du ventre ma mere au sepulchre portee.
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 333.)

PORCELET, -cellet, -chelet, -chellet, -celait, pour., s. m., petit porc :

Robertus *Porcelet*. (26 fév. 1220, Cysoing, Arch. Nord.)

On leur aporte pute estrine,
.i. *pourcelet* et .ii. gelines.
(*Du Vallet qui se met a Malaise*, 311, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 167.)

Henricus *Porcelez*. (1277, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 283, Boudrot.)

Toute la prairie est plaine
De chastrons gras vestus de laine,
De genices, de *porcelez*.
(LE CLERC DE TROYES, *Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr.*, I, p. 66.)

Le terre Jehan *Pourcelet*. (1304, *Cart. de S. Quentin*, Richel. l. 11070, f° 21 r°.)

Thieris li *Porceles*. (1337, *Coll. de Lorr.*, 111, f° 44, Richel.)

Deux truies a tout douze *porceles*. (1352, *Renonc. de Jeanne de Bour, C^{tes} de Garennes*, Pontigny, Arch. Yonne.)

.i. petit *pourchelet*. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des Hist., XXI, 187.)

Li Rous laissa aller le *pourchellet*. (*ib.*)

A Jehan de le Royere, le fil, pour .v. *pourcelais* a lui pareillement achetez, dont on fist rost avec les dis cappons, au dit disner, au fuer de .vi. s. ii. d. t., chascun *pourcelait*, monte... (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquequeline*, v° *Destampierque*, Arch. Tournai.)

Ung *pourcelet* d'or et une roze d'or. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de La-*

tour, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880 p. 279.)

Ce dit jour, aussi del apres disner, fut prins, battu et laissé aller en son pourpoint aucun homme de Tournay, retournant de veoir ses parens demourans en la ville de Valenciennes, asses pres de la fontaine du Pourcelet. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxxiii, 14 sept. 1478, Hennebert.)

Saint Anthoine, au gris mantelet, Sera joignant le pourcellet.

(J. MOLINET, *le Calendrier mis par petits vers, à la suite de la Légend. de Faifeu*, p. 198, éd. 1723.)

Le curé [de saint Liennard] doibt chescun an a l'église saint Wilmer pour le jour de leur dedicasse ung pourcelet et six pouchins. (Terrier S. Wilmer, 1505-1506, ap. E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 150.)

Herment Pourcelet. (1530, *Compte de l'argent de Phil. d'Evreux*, Arch. B.-Pyr., E 519.)

.i. pourchelet roty. (16 juin 1587, *Menu repas de noces*, Contin. de la loi de Lille, 1781-1782, Bibl. Lille.)

— Cloporte :

Il y a une certaine espece d'animaux qu'on nomme *porcelets*, autrement clouportes, lesquels quelques fois se mettent en rond et se forment comme des patenostres. (*Hist. macaron. de Merlin Coccaie*, t. II, p. 298, éd. 1734.)

Cloportes, autrement *pourcelets* de saint Antoine, petites bestes plates qu'on treuve es caves humides sous les pierres. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, p. 912, éd. 1605.)

Cloporte, ou *pourcelet*, centogambe, millepiedi, *porcelletto di santi Antonio*. (DUEZ, 1660.)

Pic., *pourchelet*, Champ., *pouchelet*, La Bresse en Vosges, *poukhelat*, petit porc. Suisse, *porcelet*, cloporte.

Litré donne *pourcelet*, petit d'une truie, avec un exemple de Diderot.

PORCELETTE, *pourc.*, s., fém. de *porcelet* :

Une saliere, d'une serpent qui a le corps d'une *pourcellette*, a cinq langues de serpent, et a quatre saphirs pendans. (1380, *Invent. de Charl. V*, n° 324, Labarte.)

— Fig., au plur., les Pléiades :

Un jour elevant mon luminaire, j'apperceus les cataractes du ciel ja estre ouvertes, l'urne d'Aquarius renversee, le signe des Poissons en exaltation, Orion a son espee fendant les nues, les *pourcellettes* tresuantes, et oy derriere moy bruire les abismes ouvers et les mers desbondees. (*Alector Roman*, f° 51, éd. 1560.)

PORCELIER, *pourch.*, adj., de porc :

Truyes *pourchelières*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 8°.)

PORCELIN, *pourc.*, adj., de porc, qui tient du porc :

De chascune beste *pourceline* et laine portant, pour vendre, deux deniers tournois. (1367, *Ord.*, v, 92.)

Porcelin. (SALIAT, *Herod.*, éd. 1556.)

PORCELLE, *pourcelle*, s. f., petite truie :

Pourcelle, petite truie. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Redevance primitivement payée en porcs :

Porcelle, autrement dicte ou appellee fressenge, de la vallue de quatre soulz, due chescun an en la feste des Roizons, sur les bancs de Civray, a Mathies Guytard, valet. (1345, Arch. de la famille Jousserant, Poitou.)

PORCELOT, *pourc.*, s. m., petit porc :

.iiii. *pourceloz* de demi an. (1371, *Reg. du Chap. de S. J. de Jérusal.*, Arch. MM 29, f° 83 r°.)

Et doit l'on faire de la gelee d'ung *porcelot*. (1550, *Man. admin. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 63.)

Fr. Comté, *porcelot*, petit porc.

Nom propre comtois, *Pourcelot*.

PORCERCHIER, *kier*, v. a., parcourir :

Porcerkier les escritures.

(*Expt. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 78 r°.)

PORCEOIR, voir POSSEOIR.

PORCERE, voir PORCHIERE.

PORCERESSE, voir PORCHERECE.

PORC ESPIN, *porch espin*, s. m., porc épici :

Mes, pour ses chevols adrecier,

Ot dreccié sa greve au matin

D'une branche de porc espin.

(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 93°.)

D'un *porch espin* faites .i. lievre.

(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 87 r°.)

Le porc espin. (LAURENT, *Somme*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 20°.)

Cf. ESPIN et PORC D'ESPINE.

PORCHACE, *-cache, pourc.*, *purchase*, s. f., poursuite, intention :

Li quens Renaus se metoit en *pourcache* de faire honte et lait au conte de Saint Pol. (*Chroniq. de Rains*, c. xx, L. Paris.)

Quant li dus de Champagne a veuit le *porcache*. (JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27204, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terme de coutume :

Purchase est appel la possession de terres ou tenements que home ad per son fait ou per agreement, a quel possession il ne advient per titre de discent de nul de ses encesters ou de ses cosins, mes per son fait de mesme. (LITTL., *Institut.*, 12, Houard.)

Namur, *portchesse*, quête. Liège, *porchesse*, avancement, poursuite, étendue d'un ouvrage.

PORCHACEMENT, *pourc.*, *purc.*, *pourchassement*, s. m., action de poursuivre un but, de faire ses efforts :

Par mon sage *pourchassement*.

(*Mist. du Viel Testam.*, 7297, A. T.)

— Moyen :

Amour est une chose qui vient de bonnairété de cuer par le *pourchassement* des yeulx et des oreilles. (*Lancelot du Lac*, 1° p., ch. 54, éd. 1488.)

— Bien, possession :

Perdu fust mun regne e tut mun *pourchacement*. (*Horn*, 3604, Michel.)

PORCHACEOR, *pourchasseur, purc.*, s. m., celui qui pourchasse, qui poursuit, qui recherche :

Malicieux estoit et trop *porchacierres* de descordes. (G. DE TYR, VII, 18, *Hist. des crois.*)

Adonc ele demanda au frere qui les porchaçoit que por Diex alast porchacier de l'uile, et li bon freres devolz si courut quierre le pot... et quant li *porchacierres* trouva li pot plain si cuida que l'en l'eust gabé. (*Vie S. Clare*, Richel. 2096, f° 5°.)

Dudit muy de blé vendu ladicle Alis en fist ledit acheteur, procureur, demandeur, *pourchasseur*, receveur, quicte et vray seigneur. (*Ch. de 1337*, Arch. S 113, pièce 32.)

Demandeurs, preneurs, *pourchasseurs*. (*Charte de 1386*, Grenier 315, n° 22, Richel.)

Je voy aussi ces questeurs et *pourchasseurs* d'ospitaux ou de prisonniers que souvent on leur donne pour ceulx pour lesquels ilz demandent. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, f° 11 v°.)

Et de sa mort sont *pourchasseurs*.

(*Myst. de la Pass.*, f° 187°, impr. Institut.)

Luy qui devant avoit esté persecuteur du peuple devint courtois et *pourchasseur* de son bien. (*Le premier Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 51°, éd. 1530.)

Lors les chasseurs,

Joyusement comme bons *pourchasseurs*,
En leurs maisons les portent qui sont pleines
De feu ardent.

(GUILL. MICHEL, 3° *Liv. des Georg.*, f° 59 v°, éd. 1540.)

— Fém., *pourchaceresse* :

Sydoigne fust bastard et *pourchaceresse* des tenementz. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxi, p. 289, *Reper. brit. script.*)

Namur, *portchesseur*, quêteur.

PORCHACIER, *-chassier, -chasser, -chascier, -chaser, -cacier, -cassier, -kacier, -cazer, -cachier, -kachier, -qachier, pourc., pouc., purc., pro., prouc.*, verbe.

— Act., rechercher, chercher à obtenir, à causer, procurer, se procurer :

Bers, ne *porchasse* que tu soies honnis.

(*Gar. le Loh.*, 2° chens., xii, p. 207, P. Paris.)

Li livra li ducs chiers corsains
E reliques qu'il avoit ainz
En Jherusalem purchaciées.

(WACE, *Rou.* 3^e p., 3241, Andressen.)

Ki si est enleis d'ire qui ce vait porcazant.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f^o 54 r^o,
P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2^e sér., V, 196.)

Jou porcachai son grant desirier et vostre grant joie. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 3^a.)

Bertoulais avoit tout chou porcachié por le mal le roi Artu. (*Id.*, f^o 21^a.)

Coment vos porcachai outrage et traizon.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f^o 3^b.)

Et porcachier le prou de la terre saint Pol. (Mars 1220, cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Quant li sage counoist la bleceure
Il pourqache par koi ele est garie.

(PERIN d'AUCICOURT, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, Romv., p. 296.)

Ore pri jeo seinte Agace
Ke en ceste vie nus pourchace
De nos pechez remission.

(*Vie de sainte Agathe*, Michel, *Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique*, p. 261.)

A porchacies deniers en bone maniere.
(*Lett. d'Alf. de Poit.*, Arch. JJ 24^r, f^o 110 r^o.)

Si li conta la dame tout l'afaire des barons ki orent pourkacié son segnor autre femme ke li. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 121.)

Pour la semonse pourkachier.

(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f^o 61 r^o.)

Et avint que li baron de la tere, c'est a savoir li marcis de Monferras, li quens ce Tripole, li sires de Baru et li sires de Sajeite orent grant envie sour le roi Guion, et pourcachierent au patriarche de Jherusalem qu'il ostant li royaume fors de sa main. (*Chron. de Rains*, c. III, L. Paris.)

Il porcassa envers le sodan de brisier la trive. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiv, 28, Hist. des Crois.)

Por la rente porcachier. (1285, *Lett. du bailli de Caux*, Arch. S.-Inf.)

Pour la dete porcachier. (1286, Bon-Port, l'asse 65, n^o 8, Arch. Eure.)

Les cardinaux pourchassoient trieves entre les deux roys. (*Grand. Cron. de France*, Istoire du roy Phelippe de Valois, XLIII, P. Paris.)

Le roy sejournoit a Yeres pour pourchacier chevaux a venir en France. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 205, Michel.)

Le roy nous avoit pourchacié nostre delivrance. (*Id.*, *ib.*, p. 72, Capperonnier.)

Si li pourchasa sa mort. (*Id.*, *Credo*, § 800, Wailly, 1874.)

Le prior de Borc Achart porchasa vers les maistres que maistre Richard du Foy en enquerrist. (XIII^e s., Arch. J 1024, pièce 42.)

Ne porcacheraï art ne engien par quoi les choses devant dites soient empeschies. (1301, *Lett. de Ren. de Lachen*, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Phelipe, femme Jakemes de Lers, a tous jours, comme mauvaize, pour chou que elle pourcacha a ses amis que Jakemes de Lers, ses barons, fu navres et mis en peril de mort. (7 févr. 1321, *Banit a tous jours*, Reg. de la Loy, 1313-1325, Arch. Tournai.)

De requerre, pourcachier et recevoir tous dons, lays et aumosnes. (Pièce de 1381, Félid., *Hist. de Paris*, III, 403^a.)

A Jehan Lambert et Jehan Machon, pour frais par euls fais pour aler tant a Espierre comme a Temploene, les Dossemer, par .iii. fois, pour pourkachier et et faire venir ens, et payer au pourfit de ladictte recepte certaines quantites de bles. (20 sept. 1387 au 19 sept. 1389, *Compte de l'Administ. du Bachin dou S. Espir*, Arch. Tournai.)

Si lui procacha chevaux et gent qui le menerent droit a Veligourt. (*Liv. de la Cong. de la Morée*, p. 65, Buchon.)

Etoit li dis rois de Maïogres prisonniers au dit connestable de Franche, et li fist venir tenir prison a Montpellier. Asses tost apries pourcachierent sa delivrance la marquise de Montferrat, sa soer, et la roinne de Naples, sa femme. (FROISS., *Chron.*, VIII, 276, var., Raynaud.)

Elle m'a ce mal pourchassé.

Mais Dieu luy en face mercy !

(VILLON, *Pet. Test.*, X, Jouaust, p. 10.)

Le bien mondain se peut soudain lesser ;

Par quoy il fault tacher de prochasser

En la parfin le royaume des cieulx.

(*Mist. du Viel Testam.*, 36581, A. T.)

Pour tous biens que doit aymer et pretendre une personne, c'est de saulver son ame et luy pourcachier paradis. (*Traité sur la bonne et mauvaïse conscience*, ms. Valenciennes 222, f^o 197.)

Ha ! dist le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert ; quelqu'ung nous a pourchacié ce passage. (LOUIS XI, *Nouv.*, LVI, Jacob.)

De ce exceptez et reservez les religieux ou religieuses, mendiants, les prisonniers et les ladres, lesquels pourront pourchasser l'aumosne en la maniere accoustumee. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc., des pauvres*.)

Ceux qui se sentent de ta bonne fortune s'affectionnent envers toy et desirent de te prochasser quelque bien. (LA BOET. *Mesnage de Xenoph.*, Feugère.)

Lorsque Ciceron brigoit et prochassoit son consulat. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Se plaignant de luy de ce qu'il n'avoit tenu compte de prochasser envers les Byzantins qu'ilz feissent quelques ordonnances publiques a son honneur et a sa gloire. (*Id.*, *ib.*)

N'ayant reçu autre fruit de celle domination et principauté qu'il avoit si ardemment prochassée toute sa vie. (*Id.*, *ib.*, J. Caesar.)

Il envoya supplier le senat de luy faire la grace qu'il peust absent par l'entremise de ses amis prochasser le consulat. (*Id.*, *ib.*)

Alors Pompeius, entrant en crainte de ceste menee, commença a prochasser ouvertement, tant par luy comme par ses amis, que l'on envoyast un successeur a Caesar. (*Id.*, *ib.*)

Que nous allions prochasser la grace qu'il luy plaira nous ottroyer. (*Id.*, *Diod.*, XIV, 7, éd. 1574.)

Sans lui (l'or), comme en songeant, un homme se [pourchasse

Le plaisir des oiseaux, le plaisir de la chasse.

Le plaisir des chevaux.

(ROUSSARD, *Hymnes*, I, II, De l'or, p. 732, éd. 1584.)

... Car tant suis coutumere

De faire aus dieus pour ta santé priere
Que plus cruels que tigres ils feroient,
Quand maladie ils te prochasseroient.

(L. LABÉ, *Œuv.*, Elegie II, p. 85, Lemerre.)

Les vrays habitans, bannis de leurs propres demeures, forcez en tout desespoir de se pourchasser nouveaux sieges, singlerent vers ceste coste des Gaules. (PASQ., *Rech.*, I, xi, éd. 1723.)

N'a cesse de luy pourchasser ennui et desplaisir. (RANCONNET, *Mém.*, coll. Du Puy, vol. 488, p. 72, Richel.)

— Absolument :

Et pensa bien a luy, quant seroit auitié,
S'en ystra de la tour, tost ara prouchacié.
(*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, Prél., p. LXXXVII.)

Tant a couru, tant a tracié,

Et tant pourquis et pourchacié

Que touz est charchié de vitaille.

(Renart, Br. II, 1159, Martin.)

— Act., diriger, surveiller :

Item a la ditte dame Jehane, pour sen travail de pourcachier les besongnes des dis enfans, .ii. escut. (1344, *Compte des recettes et dépenses de Paul Jehanain li Musie pour les enfans de Jehan Artisier*, Arch. Tournai.)

— Gagner en mendiant :

Et se acompoingna pour aler boire en l'ostel de la Corne de Serf avecques cinq autres qui pourchassoient leur vie. (Reg. du Chât., I, 441, Biblioph. fr.)

— Porchacier un bassin, le présenter pour recueillir des offrandes :

Item ont li dit pourveur rechupt pour plusieurs rappors que cil qui pourcaent le bacin dou Saint Espir, par les paroches, en Tournay, ont rapporteit, en cesti anee... (Août 1373-août 1374, *Compte de l'administration des biens et recettes du Bachin dou Saint Espir*, Arch. Tournai.)

Item, nous donnons et laissons apres le trespas de chascun de nous, pour une fois, aux bachins des povres mallades, povres prisonniers, et chartries, que on pourcoche par les eglises et paroisces de Tournay, pour Dieu et en aumosne, a chescun bachin, trois solz, six deniers tournois. (16 févr. 1486, *Exéc. test. de Jehenne Dorel*, Arch. Tournai.)

— Réfl., faire la quête, mendier :

De le requeste par escript Meurant de Fievent afin qu'il se pourcacha par le vilages, jus du povoir, pour aidier a vivre sa femme, ladre a Warchin. (*Assemblée du 26 janv. 1450*, Reg. des Consaux, 1449-1457, Arch. Tournai.)

De le requeste des povres ladres des Froides Parois pour avoir ayde a la ville pour parpaier la nouvelle capelle, qu'il ont fait faire en leur manandrie, et qu'il se puissent pourcachier par la ville. Accordé dix l. t. et qu'il puissent faire ledictte queste. (18 mars 1454, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

— Neutr., dans le même sens :

Maroie de Maubuege, Magnons, se fille, Jehane, se fille, Thiefegnons, fille Jehan de

Maubuege, a .iii. ans, comme larnesse, pour pluzeurs larenchins, que elles ont fait en *pourcachant*. (21 décembre 1314, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Banit a .iii. ans, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'efforcer, s'activer :

Li reis Marsilie s'en *purcacet* asez.
(*Rot.*, 2612, Möller.)

Porchascié s'est Fromons, ce m'est avis,
Il a tant fait que il a feme pris.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chaus., VIII, p. 180, P. Paris.)

La royne qui remest en la cité *se pourchacoit* de defendre a son pouvoir comme vaillante dame. (*Liv. de Marc Pol*, CXXXVIII, Pauthier.)

Le roy Lothaire *se pourchaca*, et appela en son ayde liues le Grant. (*Gr. Chron. de Fr.*, Gestes le roy Lothaire, IV, P. Paris.)

Si *se pourchacu* tant que elle ot bien cinq cens compaignons armes et bien montes. (Froiss., *Chron.*, II, 363, Luce, ms. Amiens.)

— Se pourvoir :

D'une autre femme vous estuet *porchacier*.
(*Raoul de Cambrai*, 7559, A. T.)

Se procaça de viande, cil qui mestier en ot. (VILLEH., p. 70, ap. Duc., *Procure*.)

Il se doit *pourchassier* et administrer de ce qui lui est necessaire. (xv^e s., Arch. mun. Dijon, E, 9, Malad., Recept. des lépreux.)

— Abs., subvenir à ses besoins :

L'en list de la ceguaigne qu'ele nourrist son pere et sa mere quant il sont viel et ne se puent *porchacier*. (LAUR., *Somme*, Maz. 809, f^o 142^a.)

— *Porchacant*, part. prés. et adj., avide :

Desagreable comme frezaie, *pourchassant* comme ung formy. (*Sydrach le grand philosophe*, 511^e responce, éd. 1528.)

PORCHAILLE, *pour.*, s. f., pourpier :

Porpié ou porcelaine est une petite herbe qui traîne volentiers par terre et croist de soy meismes en aucuns lieux, aucuns l'appellent *porchaille*, les autres portulague. (*Platine de honneste volupté*, f^o 41 r^o, éd. 1528.)

Des herbes : pourpier, ou *porchailles*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 60, éd. 1549.)

Porchaille, pourpier, porcelaine. (JUN., *Nomencl.*, p. 103, éd. 1577.)

Le jus de *porchaille* avec un peu de vin aigre. (*Les Secrets du seigneur Alexis piemontois*, p. 745, éd. 1588.)

Jus de plantain, ou *porchaille*, ou laitue. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 141, éd. 1605.)

Porchaille: f. The herb purslane. (CORGR., 1611.)

PORCHAILLERIE, *pour.*, s. f., troupe de porcs, terme d'injure :

Ceste *porchaillerie* a beu nostre vin. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, x, Bibl. gaul.)

Le reste de cette *porchaillerie* tourne le dos. (*Ib.*, XII.)

PORCHAINTE, voir PORCEINTE.

PORCHAIZ, voir PORCHAS.

PORCHANGIER, *pourchangier*, v. a., changer :

Il ne dit mot qu'il ne *pourchange*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cxvi, 6, var., Van Hamel.)

PORCHANTER, v. a., chanter entièrement :

Lors chante l'on cest vers : hostias, etc., et apres la messe le *porchante* li prestres.
(*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, f^o 83 r^o.)

PORCHAS, -chaz, -chats, -chats, -chat, -chapt, -chaiz, -chet, -cach, -cas, -kac, *pour.*, *pro.*, *prou.*, *pourches*, s. m., action de poursuivre, de chercher, de faire ses efforts pour obtenir quelque chose :

Li chievre s'an vai en *porchet*,
Ou burgiz laisse son bouchet.
(Lyon. *Ysop.*, 1413, Foerster.)

Et si n'en puis mon cuer oster
Çou aie tout par mon *porcach*.
(BLONDEL, *Chans.*, Brit. Mus., Egert. 274, f^o 114 v^o.)

Pour aler faire *pourchas* de la reanson les autres. (1359, Arch. Meuse B 2400, f^o 39 r^o.)

On ne fait point *prochas* de nous.
(*Dial. de Mallepays et de Baillevent*, dans les *Œuv. de Vilon*, p. 203, Jonast.)

La damoiselle luy dist qu'elle advertiroit son mary du *pourchas* deshonneste et damnable qu'il s'efforçoit de achever. (Louis XI, *Nouv.*, IV, Jacob.)

Audit Jaquemart de Grantmez, pour sa peine et sallaire d'avoir esté, plusieurs fois, audit lieu de Courtray, pour traictier la ditte paix, et heu grant peine de scavoir qui estoient les parens et amis dudit Henri Vanalmerch, comme mesdis seigneurs les eschevins, voz predecesseurs furent advertis, lesquelz ordonnerent audit Jaquemart, pour le *pourchas* et peine qu'il avoit heu a faire laditte paix, la somme de .c. s. (7 juillet 1465, *Tutelle de Miquiel de Grantmez*, Arch. Tournai.)

Pour ce que beaucoup me faschoit
Que tousjours aller me falloit
Au vin et aux autres *prochas*.
(*Farce du Badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 186.)

Afin qu'elle ne fist complainctes et *prouchas* a recouvrer le royaume de Macedoine. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 14, f^o 99 v^o, éd. 1515.)

A l'exemple d'icelluy vous convient estre saiges pour fleurer, sentir et estimer ces beaux livres de haulle gresse, legiers au *porchaz* et hardiz a la rencontre. (RAB., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

Les oyseaux s'esveillent des le point du jour, afin d'estre de grand matin en besongne, au *porchats* de leur vie. (BELON, *Portr. des oys.*, f^o 4 v^o, éd. 1557.)

Ils (les blaireaux) vont aux *porchats* plus loing que les autres. (FOUILLOUX, *Vener.*, f^o 73 r^o, éd. 1844.)

Encores qu'ils ayent fait les dogmatistes et affirmatifs, c'est toutes fois de mines et de paroles seulement, pour montrer jusques ou alloit leur esprit au *pourchas* et en la

queste de la verité. (CHARRON, *Sag.*, I. II c. II, p. 310, éd. 1601.)

Quels beaux *pourchas*, quels amours, de les vouloir accomplir par venefices et sortileges. (P. LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 166, éd. 1605.)

(Ils) se sont enhardis pour surmonter les difficultés qu'il y avoit au *pourchas* de la vertu. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, I. I, c. v, éd. 1616.)

— Instigation :

Par men fait ne par men *pourcach*. (1258, *Cart. noir de Curb.*, Richel. I. 17758, f^o 47 v^o.)

Par le *porchaz* et par le conseil le conte Thiebaut. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 218^a.) P. Paris, *pourchus*.

Par son *pourchas* fu fete la pez du pere et du fil. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 216, Michel.)

Apres ce, par le *pourchas* du roy de France et par le commandement l'apostelle vint l'ercevesque de Roan et frere Jean de Samoys. (*Ib.*, *ib.*, p. 242.)

Par le *porchatz* du roy. (1308, Arch. JJ 40, f^o 36 r^o.)

Avoit incité et esmeu les autres habitants de la ville, et tant fait que, par leur promotion et *pourcas*, avoient fait assemblez en grant multitude, monopoles et conspirations contre lesdits religieux. (5 juin 1359, *Sent. du sire de Fiennes, à la suite d'une tentative de révolte des habit. de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. III, p. 522.)

Par le *pourkac* et enort de Jaquemont d'Artevelle. (Froiss., *Chron.*, I, 411, Luce, ms. Amiens, f^o 29.)

Et fut a *prochas* des creanciers introduit pour doubte que... (*Const. des foires de Champ.*, Cart. Caill., Bibl. Provins.)

A leur *prochaz*. (1456, D. d'Anjou, Arch. P 1334^a, pièce 10, f^o 199.)

Au *pourchapt* et requeste de... (Sept. 1462, *Lett. de Louis XI*, Arch., reg. 14927, p. 294.)

Sur la matiere mise en termes, au *porchaz* de l'ambassadeur du roy de Portugal, touchant l'ordre qui semble estre necessaire metre sur ce que.. (*Proc. verb. des séanc. du cons. de rég. du roy Charles VIII*, p. 78, Bernier.)

Au *porchatz* d'aulchuns ses hayneux. (18 août 1562, Arch. mun. Angers, AA 3.)

— Pourparler :

Comme il estoient en ce traitiet et en ce *pourcach*. (Froiss., *Chron.*, II, 368, Luce, ms. Amiens.)

Celuy jour estoit revenu le dit de Courteville de Paris la il avoit esté au *pourcach* devers le roy nostre sire. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 151, Dupont.)

— Ce que l'on gagne pour sa peine, droits, profits des officiers publics :

Paera li tierz et les dous parz de l'assise soit en achat, soit en servise, soit en *porchaz*. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Et ces sergans sont auci as soldees dou

seignor, et ont .vi. bezans le mois, et lor *prouchaiz* qui lor vient des ventes et dons et gagi res des heritages. (*Ass. de Jerus.*, t. II, p. 244, Beugnot.)

Tout ce entierement que nos aviens et poiens avoir a Gonsaincort en ban, en justice, en hommes, en *pourches*, en boix et en toutes autres choses. (1275, Gondrecourt, I, 27, Arch. Meurthe.)

Sauve et retenu les rentes, les profiz, les *porchaiz*, les essues queus qu'eles seront. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

.xii. livres de Christoffe le cordelier, mayeur d'Ambli, pour le premier payement du *pourchat* de son office, a luy laissé pour trois ans. (1566, Arch. Meuse B 1090, f° 13 r°.)

— Quête, produit d'une quête :

Li *porchaz* que'il feront et li denier qui lor seront doné an aumosne seront an diz mesiauz, et meseles, convers et converses por pitances. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 274°.)

Some pour le *pourcas* de ces .iiii. boistes, pour les .xii. mois dessusdis, .iiii. .v. frans et .xii. gros. Et sachies que les .iiii. boistes lessierent avant le *pourcas* .v. francs pour .xxx. gros, pour ce que li gent y donerent si paw. (1367-1372, *Compt. de trav.*, ap. H. Coquet, *Monog. de l'égl. paroiss. de S. Jacques à Tournai*, p. 374.)

Item pour le *pourcach* dou puch sainte Caterine, .ii. s. (Noel 1390-Juin 1391, *Compte de l'Hôpital S'-Jacques*, Arch. Tournai.)

Pour le *pourcach* dou puch de ladite rue fait oudit an, et pource paié en le part des dis enfans, .xiiii. s. (16 sept. 1432, *Tutelle de Ernoulet et Catelotte Laurens*, Arch. Tournai.)

En requerant *pourcach* et ausmones. (1433, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Enfant, fils de porchas*, enfant, fils d'un père inconnu, bâtard :

Enfant sont apelé de *porchaz*, qui ne pueent pas mostrer lor pere et sont apelé bastard. (*Digeste*, I, ap. Littré, *Porchas*.)

Puis ordena l'empereres Federis son filz de *porcas* vicairie en Toscane. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 96, Chabaille.)

Porchas, au sens général d'action de poursuivre, de rechercher, etc., appartient à la langue moderne, quoique vieilli. Dans le Nord, Lille, Béthune, Mons, Tournai, on dit *porchas* au sens de quête. Dans la Bourg., Yonne, il signifie savoir-faire, adresse, habileté, et aussi homme habile à se tirer d'affaire, à qui tout est bon, à qui tout profite.

PORCHASCIER, voir PORCHACIER.

PORCHAZ, voir PORCHAS.

PORCHÉ, adj., à l'état de porc par fait, engraisé :

Le porc *porché*. (*Pièce du 18 nov. 1574*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de Bourg.*, t. II, p. 184.)

PORCHEINT, voir PORCEINT.

PORCHELAINE, voir PORCELAINÉ.

PORCHERECE, *-ceresse*, *pour.*, adj. f., des porcs :

La fosse *porcherece*. (1303, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

— S. f., porcherie :

De la *porcherece*. (1232, *Cart. de l'égl. d'Autun*, Charmasse.)

La *porcherece* et les appartenances. (1261, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, xxvi.)

La *porcerece*. (1298, *Lett. d'Hugo, év. d'Autun*, Arch. mun. Autun, Cathédral.)

Pierre de Traves, seigneur de la *Pourcherece*. (Lend. de la S. Ladre 1436, *Décision arbitrale*, Arch. Montjeu.)

Seigneur de la *Pourcherece*. (1474, *Déclar. des bailliages d'Ossun et de Moncenis*, 257, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Noms de lieux, la *Porcheresse* (Saône-et-Loire), *Porcheresse* (Charente-Inférieure, Loiret), *Pourcherece* (Hte-Loire, Puy-de-Dôme), *Pourcheresses* (Haute-Loire.)

PORCHEREL, s. m., porcher :

Ne *porcherel* ne nul berchier. (G. DE CORNET, *Mir.*, ms. Brux., f° 168°.)

PORCHERIE, *-querie*, *-kerie*, s. f., troupeau de porcs :

Illôc a grans gaigneries Et grans plantes de *porcheries*. (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 55°.)

Illuec paissoit une *porcherie* de pourciaus. (*Chron. d'Ernoult*, p. 65, Mas-Latrie.)

Puissent mettre, envoyer et tenir leur *porcherie*, jusques au nombre de cent pourceaux tant seulement, dans nostre forest de Hallate en pesson, et hors de pesson. (1345, *Lett. de Phil. de Val.*, Reg. du greffe des eaux et forests de Paris, ap. Ste-Pal.)

Une *porcherie* de pourceaux jusques environ au nombre de vingt cinq. (1410, Arch. JJ 165, pièce 131.)

— Droit sur les porcs :

Il a le tiers du pasnage et des *porqueries* de toute la terre de Briquebec. (1392, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 48 r°.)

PORCHERON, s. m., porcher :

Il est adonques d'iaulz ensi com il est dou *porcheron* qui chies sa mere est norris de pain d'orge et d'iaue froide. (*Li Livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 24 v°.)

Nom propre, *Porcheron*.

Nom de lieu, *Les Porcherons* (Charente).

Les Porcherons, au XVIII^e s., hameau et pré au N.-O. de Paris.

PORCH ESPIN, voir PORC ESPIN.

1. **PORCHET**, *-quet*, *pour.*, s. m., petit porc, rente d'un porc :

Sa partie dou moulin S. Amant, et sa partie dou *porchet* que om prant ou lais dou moulin. (1258, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., Arch. Haute-Marne.)

10 sols de Jacomin maieur de Doncevevien pour son *porchet* a Noeil. (1321, Arch. Meuse, B 492, f° 19 r°.)

.x. sols de Pillot, mayour d'Yche, pour demei *porchet* a la partie Mgr. (1333, Arch. Meuse B 2396, f° 7 r°.)

3 frans pour le *porchet* dou moulin d'Escey. (1386, Arch. Meuse, B 1512, f° 4 r°.)

Porchet qui hauroit le vers. (1400, *Reg. p. les bouch.*, Arch. Fribourg, cart. 1 bis, Rec. diplom., V, 183.)

— Morceau de porc :

L'on met un bon jambon, des andouilles, des cotis, des poix au lard, du *porquet* et autres semblables viandes. (TABOUBOT, *Escraign. dijounnoises*, 1^{er} liv., ch. 24, éd. de Bruxelles.)

Norm., *porchet*, morceau de porc frais.

Nom propre, *Porquet*.

2. **PORCHET**, s. m. ?

Si vous picquez ou plantez l'arbre, de pau, ou de pieu, ou *porchet* sans racines, avec le marteau ou maillet de bois, ne luy faites point sa voye en son pertuis, avec un autre pieu : mais laissez luy faire a luy mesme. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 480, éd. 1597.)

3. **PORCHET**, voir PORGET.

4. **PORCHET**, voir PORCHAS.

1. **PORCHIER**, *porquier*, s. m., porche :

Le *porquier* de l'ostel. (*Jurés de S. Ouen*, f° 84 v°, Arch. S.-Inf.)

2. **PORCHIER**, *porcher*, *porcier*, adj., de porc :

... Puis le long des murailles D'une estable *porchere*, ou dedans les entrailles D'une grotte relente, ou d'un mont reculé, Ils sont alles chercher le salpestre gelé.

(RONS., *les Poèmes*, l. 1, les Armes, p. 760^b, éd. 1584.)

De glands *porciers* je face venaison. (LA MORLIÈRE, *Bunissenm. vol. et spir. du pêcheur.*)

1. **PORCHIERE**, *porcere*, s. f., marchande de viande de porc :

De voieries et estauls mis parmy les rues, dont il n'y a si petite *porcere*, ne si petit mercier, ne autres quelconques qui mette son estal ou auvent sus rue, qui ne reçoive pourfit. (13 juin 1320, *Réglem. adit. sur le Châtelet.*)

2. **PORCHIERE**, *porquiere*, s. f., épieu dont se servent les gardeurs de porcs :

Icellui de Bourgeauville tenant une longue lance en son poing, avec lui le filz dudit seigneur d'Ennebaut, qui avoit en sa main une *porchiere*. (1388, Arch. JJ 132, pièce 284.)

Et apres venoient deux Navarrois portans en leurs mains deux *porquieres* ou espiez. (1402, Arch. JJ 157, pièce 187.)

Une *porquiere* ou archegaye. (1411, Arch. JJ 165, pièce 389.)

— Étable à porcs :

Porcaria, *porchiere*. (Gloss. lat. fr., ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

PORCHIL, voir **PORCIL**.

PORCHIN, voir **PORCIN**.

PORCHIONNELLEMENT, voir **PORTIONNELLEMENT**.

PORCHOISON, *pourchoisson*, s. f., saison ou le sanglier est bon à chasser :

Prenez un ver de deux ans et en la saison de *porchoisons* le faictes chasser. (*Ménager*, II, 259, Biblioph. fr.)

Quant *pourchoissions* seront passees,
Ne se tiengnent pas pour lassees
Vos gens de vos chiens bien penser.

(HARD. DE FONTAINES GUERIN, *Tresor de Vanerie*, p. 32, Fichon.)

PORCHON, s. m., pourceau :

Porchon. (1577, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORCIER, voir **PORCHIER**.

PORCIL, *-chil, pour, pourchy*, s. m., loge ou toit à pourceaux :

A Jehan et Pierart Frappars, freres, machons dessus hommes, pour avoir renkauchy de macenerie tous les murs dedens et dehors dudit *porcil*. (1412, *Compte de tut. de Miquel Tuscap*, Arch. Tournai.)

Quant Passelion vint au *porcil*... il couppa a tous les pourceaux les oreilles. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxi, éd. 1528.)

Item pour le *porcil* dudit lieu une seulle de .v. piez et demy. (1502, *Compte de la tutelle de Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

Pour ung cent de gluis alouez et employez a recouvrir le *porcilz* de ladite maison de Bourquielle, pour ce, payé en la part dudit Jaquet, par les mains d'icelui Franchois, .xviii. gros. (*Ib.*)

Pour l'accat de cinq cens de waules alouez a ladite couverture sur ledit *porcil* et estables au pris de trois gros les cent. (*Ib.*)

Par la coustume la maistresse chambre, deux couples en la maison menable, et la porte sur quatre esteux, estans sur un heritage sortissent telle nature que l'heritage ; comme sont aussi les colombier, *porchil*, carin et fournil, s'ils sont separez des autres edifices. (*Cout. de Lille*, *Cout. gén.*, t. II, p. 909, éd. 1604.)

A certain couvreur d'estrain pour son salaire d'avoir couvert ladite estable et *pourchy*. (1586, *Exéc. test. d'Agnès Joseph*, v° *Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

Et encore au xviii^e s. :

Si sera tenu ledit preneur de faire redifier ladite maison avec les mesmes places qu'il y avoit auparavant qu'elle fut ruinée,

scavoir une cuisine, deux chambres, une estable et un *pourcil*, et par dessus une grange. (1710, *Cart. de l'abbaye S. Médard*, Acte d'arrentement d'une maison située à Chercq, Arch. Tournai.)

Tournais, *pourchi*.

PORCILLE, s. f., sorte de poisson, le grenaut :

Puis luy offrent... daulphins, *porcilles*, turbotz. (RAB., *Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

Porcille, f. A sea hog. (COTGR., 1611.)

Porcille, f. Denton pece. (C. OUDIN, 1660.)

PORCIN, *-chin, pur*, adj., de porc, de la nature du porc, sale :

Vilains *purcins*, vilains asnins.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 60^b.)

Li vilains *porchins* si est cil ki labore es vignes, et ne wet ensaignier le chemin as trespansans, ains dist a caschuns : Vous lesaves miex ke je ne faic. (*Des .xxiii. Manieres de vilains*, Michel.)

Cestuy lumier de boe transitoire ou les plusieurs et tous forment exercent leur *porcine* vie et la se baignent aux plaisirs voluptueux. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 160 v°, éd. 1526.)

Porchine et brutale impudence. (RAOUL DE MONTFIQUET, *Traité du mariage*, éd. goth., Paris, s. d.)

Les pieds soient asinins, le ventre et corps *porcin*.
(J. A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 60, éd. 1582.)

La langue moderne a conservé les locutions bête *porcine*, race *porcine*.

PORCIONAIRE, voir **PORTIONNAIRE**.

PORCIONNER, voir **PORTIONNER**.

PORCOR, s. m., porc, sanglier :

Le jor fu mult beaus lor deduiz :
As granz senglers unt descopleé
Dunt mult i out a grent plenté,
Esté out li dux as *porcors*,
Tant que baissiez fu bien li jors.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 25289, Michel.) Impr., *porcors*.

PORCORAU, adj., malade du foie :

Hepactique, *porcorau*. (JUX., *Nomencl.*, p. 99, éd. 1577.)

PORCONTE, *pourcompte*, s. m., règlement de compte :

Thomas Rossel reconut lui devoir a religieux hommes et honestes, a l'abbé et au covent de Nostre Dame de Boquien, sept vinz livres de monaie corante par un *porconte* fet entre les diz religieux, d'une partie, et ledit Thomas, de l'autre, des despens dudit Thomas depuis trente anz a passez a lui feez desdiz religous tant en robes, en vesteures que en ses autres choses necessaires, duquel *porconte* il se tint en dreit en nostre court desdiz religieux pour bien paé. (Janv. 1298, S. Marie de Boquien, Arch. Côt.-du-Nord.)

Nosditz allouez auront pour aller ouir

ung *pourcompte*, avenamment, ou en-queste, pour ung jour n'auront que cinq soulds pour eulx, et pour les clerks deux soulds. (1454, *Etablis. de Jeh. III D. de Bret.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1162.)

PORCORRE, *pourcourre*, v. n., courir dans tous les sens :

Et pourra ledit Monsour Hervé lever, courre, *pourcourre* et chacier en tous les bois auxdits religieux. (1310, *Accord*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1229.)

PORCORS, *-cours, pour*, pro., s. m., droit de parcourir les forêts, de chasser en les parcourant :

Ne cil Pierre de Chemillé, ne Ollivier de Montauban, ne leur femmes ne leurs hoirs, ne peuvent demander *pourcours* de nulle beste en la forest de Lannois ; ne cil Raol de Fougieres ne seshoirs ne peuvent demander *pourcours* de nulle beste en la forest de Loudeac. (1248, *Lett. de Raol, seigneur de Fougieres*, ap. Lob., II, 396.)

Ne poent demander *porcors* de nule bieste en la forest de Lodeac. (1248, *Porhouet*, Arch. Morbihan.)

Sur plusieurs desbatz et descors meuz entre lesdites parties d'endroit aucune chasse et aucuns *pourcours* que l'un avoit es bois a l'autre. (1321, *Traité*, etc., Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1317.)

— Redevance payée à Dijon par les gens qui voulaient quitter la ville sans payer la taille :

Havons estaubli et acordé le *porcors* de cels qui s'en voudrent aler de Dyjon senz la taille de la ville paier en tel meniere... que cil... s'en doivent aler devant la Touz-sainz... (1268, *Cart. de Dijon*, Richel. I. 4654, f° 11 r°.)

Et cil estaiges et cil *porcors* doivent estre desduit por lou maour et por jurez. (*Ib.*, f° 11 v°.)

Havons estaubli le *porcors* de cel qui s'an vorront aler de Dijon en tel meniere qu'il s'an doivent aler devant lai Touz-sainz. (1294, *Lettre dou pourcours de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 9 r°.)

— Droit de mener ou envoyer pâturer le bétail les uns sur les autres. (LAUR., *Gloss. du Droit Fr.*) :

Sinon que lesdits forains ayent composé avec ledit seigneur blayer, ou qu'ils ayent *procours* ou droit de mener ou envoyer pasturer leurs bestes les uns sur les autres. (*Cout. de Nivernois*, III, 2, *Nouv. Cout. gén.*, III, 1126.)

PORCOUDRE, *purcudre*, v. a., coudre, attacher :

Quant vint li tens de lur errer,
Lur nef prengnent dunc a serrer ;
De quirs de buf la *purcusent*,
Quar cil que sunt a plen usent.
(S. Brandan, 596, Michel.)

PORCOURS, voir **PORCORS**.

PORCOVRIR, v. a., couvrir entièrement :

Dunkes fut ele defendue de cel meisme

homme, et parmeneie a cel habit cui ele desiroit par lo Sanior *porcourant*. (*Dial. S. Greg.*, p. 132, Foerster.) Lat., Domino protegente.

— Mettre à couvert de :

Cestui li tot poissanz et li merciabls Deus en flaelant *porcourit* de la parmanable bature. (*Dial. S. Greg.*, p. 206, Foerster.)

PORCUIDIER, -*quidier*, *pour.*, verbe.

— Neutr., prendre ses précautions, se préparer :

Qui dont veist chascun garnir et *porcuidier*, Tempre donnent avaine serjant et escuier. (*Guiteclin de Sassoigne*, Ars. 3142, f° 241^a.)

— Réfl., dans le même sens :

De grant renon fu Theseus
Et moult fu preus Pirtheus,
De la guerre se *porcuidierent*
Et vivement se porkacierent.
(*Athis*, Richel. 375, f° 148^b.)

Et molt poi prise son afere
S'un mauves gieu ne li puet fere,
Vers li cort, que prendre le cuide,
Mes Lanceloz bien se *porcuide*,
Car a l'espee qui bien taille
(*CHRIST.*, la Charrette, Vat. Chr. 1725, f° 34^b.)

— *Porcuidié*, part. passé, qui trame, qui comploté :

Molt fu li dus ricement aessies,
Il et Lambert le fel, le renioez,
Qui tousjors ert de grant mal *porquidies*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 111, Tarbé.)

Bien saches que n'i porent avoir socors ne aie par ceaus qui avec eles venu estoient, quar n'ierent mie venu armé ne *porquidié* d'armeures ne de batailles faire. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 181^a.)

PORCUI, adj., qui trame, qui comploté :

Anieuse ert de mal *porcuite*
Vers son seignor quanqu'ele pot.
(*HUG. FRAUCLE*, de sire Hain et de dame Anieuse, 20, Montaiglon, *Fabl.*, 1, 97.)

Cf. PORCUIDIER.

PORDONEMENT, s. m., pardon :

Por amours Damedeu fai moi *pordonement*.
(*Floov.*, 1983, A. P.)

Cf. PARDONEMENT.

PORÉ, *porray*, *porrey*, s. m., porreau, potage aux porreaux :

Ly uns porte *poré*, ly aultres porte pois.
(*Chev. au cygne*, 7674, Reiff.)

De l'oyle, dou *porray*, dou lyn. (*Péage de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 21 v°.)

Li trosseaux de la graigne de *porrey* doit .xi. deniers de paaige. (Fin du xiii^e s., *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 26 v°.)

POREC, voir POREG.

POREE, *porree*, *poiree*, s. f., porreau, légume en général :

Mors as *porrees* et as pois
Donez savor de bon craspois.

(*TRIB. DE MARLY*, Vers sur la mort, xxxi, Crapelet.)

Courtillage, c'est assavoir *porrees*, pois. (*L'Etat de chaucies de Paris*, Richel. 20040, f° 129^a.)

La rue des *porrees*. (Noms des rues de Paris, Richel. 4437, f° 245 v°.)

Les autres viennent de la corruption des herbes, si comme ver qui viennent des *porrees* des courtis. (GUIART, Bible, Gen., VII, ms. S. Gen.)

Il ne mengoit que fruit u racine u *porree*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 40^a.)

Sera tenuz ledit frerre de lessier le jardin a *porrees* en bon et souffisant estat de beschier, de semencier de choux d'iver, de belettes, de persil et de porrette. (1409, Arch. MM 32, f° 28 v°.)

Ung mouton de dix soulz et deux deniers de *porree* nouvel. (1464, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 294.)

Ung havet de puch, une lanterne, et ung coutel de *porree*. (1467, *Compte de l'ex. test. de Catherine Dattre*, Arch. Tournai.)

Quant poix ou *poiree* boueillent au pot. (*Evang. des quenouilles*, p. 36, Bibl. elz.)

Trois greilz, un cuisoir de pommes, fourquette de fer, cousteau a la *porree*, une cramelle. (1586, *Exécut. testam. d'Agnès Joseph, veuve Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

— Potage aux porreaux, potage en général, plat de légumes hachés :

Les clers vins boivent et les trobles
En envoient en refroitroir
A ceaus qui font le grant labor,
Et il sont chaut et escumees,
Des bons mangiers et des *poirees*,
Et emplissent lor penitance,
Et cil sont en bone creance.
(*Guivor*, Bible, 1273, Wolfart.)

Mez ja sans vous nen tert ceste chose brassée
Que moult estez sachans de fere tel *porree*.
(*Doon de Maience*, 505, A. P.)

Bertran nous a donné lart avec no *porree* !
(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 4486, Charière.)

A Jehan Boutillier, bouchier, pour le char d'un mouton a lui acheté, dont fist assise avec *porree* au dit disner, cousta .xxi. s. (17 février 1403, *Exécut. testam. de Estievne de Bailli*, Arch. Tournai.)

Pour six cabus dont on fist *porree*, .ii. s. vii. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Touppel*, Arch. Tournai.)

De prinsault apporterent la belle *porree* avec le beau lart. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIII, Jacob.)

— *Porée au lait*, nom donné à une sorte de chappe :

Une cappe que on disoit *porree au lait*. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 11, Arch. Nord.)

Centre, *pourée*, *pourrée*, Aunis, *porée*, Poit., *pourrée*, Maine, *porée*, porreau, Norm., *porée*, *poirée*, *pouérée*, ail, porreau, sénévé noir, sénévé des champs. Bourg., Yonne, Saint-Florentin, *pourée*, *pourrée*, plant de porreaux. Morv., *porée*, *pourée*, porreau. Tour-

nais, *porée*, plat de choux hachés accommodés au beurre.

Nom de lieu, les *Porrées* (Côtes-du-Nord).

POREER, voir PORAIER.

POREIER, voir PORAIER.

POREL, *pouriau*, s. m. ?

Item au portail qui est devant le *pouriau* avoir fait les deux mains de S. Jaques. (1538, *Arch. hospiti. de Paris*, II, 175, Bordier.)

PORELLE, -*ale*, *pourr.*, s. f., porreau :

Fuelhe de *porale*.
(*JER. DES PREIS*, Geste de Liège, 4290, Scheler, *Gloss. philol.*)

Aucunes dismes de feves et poix verts dont l'on use en temps d'esté et qui ne sont venus a maturité, ne aussi de *pourrelles* ne de fruits croissans en jardinage. (1462, *Ord.*, XV, 55.)

PORET, *porret*, *purre*, *poirat*, s. m., porreau :

Crisopras vient d'Inde majur,
De jus de *purre* en a culur.
(*MARB.*, *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 15 v°.) Lat., porri succum.

Hoc porrum, *porret*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Porrum, *porret*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 v°.)

De chivez et de *poiras*. (*Ens. p. aparail. viand.*, Richel. l. 1731, f° 100 r°.)

Porret et oygnon plorer font.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ*, Bible, Richel. 401, f° 37^a.)

Sire, Sire, dit Martinet,
Demander n'i valt un *porret*.
(*Du Secretain Moine*, 747, Montaiglon et Reynaud, *Fabl.*, V, 240.)

Emplastre de feuilles de *porret*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 70^b.)

Tarte a *porret*. (*Fragm. d'un anthel. pic.*, p. 14, Boucherie.)

Norm., *pourret*, porreau; *poiret*, renoncule des marais. Vosges, *pourret*, porreau.

Nom propre, *Porret*.

Noms de lieu, les *Poirets* (Haute-Saône), les *Pourrets* (Jura).

PORETTE, -*ete*, -*aite*, -*aille*, *porr.*, *pour.*, *poir.*, s. f., plante d'oignon, variété d'oignon qui ne grossit pas beaucoup :

Cerfueil, porpié tout de venue,
Puis apres *porrete* menue.
(*Crieries de Paris*, p. 138, Crapelet.)

Poivre, safran, avoir de pois
On valt huchant permey les rues,
Auz et ongnons, feives et pois,
Persil, *pourettes* et laitues,
Assallaignes belles et drues.
(*Guerre de Metz*, str. 18^a, E. de Bouteillier.)

Une livre de *poraille*. (22 mars 1363, *Invent. des biens meubles delaisés par Jehan de Berne*, Arch. Tournai.)

Une livre de *poraite*. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne courtillieur*, Arch. Tournai.)

Oignons, poyreaux, *porette*. (1409, *Ord.*, IX, 486.)

Herbes, cyvotz, *poirette* et eschalottes. (*Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 214.)

Porrette. Maidens lecke, bladed lecke, unset leeke. (CORGR., 1611.)

Vigne *porrette*, as porreau de chien. (Ib.)

Porrette. Espèce de puerro. (OUDIN, 1660.)

Norm., *porette*, *pourette*, *pouérette*, petit porreau. Wall., *porette*, brelle, ciboulette. Lorr., Vosges, *poiratte*, *pou-ratte*, *poratte*, *pourette*, porreau, ciboulette, sarriette.

POREUC, voir **POROEC**.

POREURE, voir **POUREURE**.

PORFAIRE, *pour.*, v. a., accomplir entièrement, achever, parfaire :

De feu *pourferas* nous plus daomaze e mesprise. (*Rom. de Châlem.*, ms. Venise, Romv., p. 23.)

Porferai ce que sera mes deslis,
D'ardoir, de pendre, de faire pute fin.
(*Les Loh.*, ms. Momp., f° 93^v.)

Mais ancor *porfict* maintes choses en ceste monde k'il vuelt tot laier et si ne puet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 102, Hofmann.) Impr., *porfict*.

Ne pouvoient *porfaire* les quarante livres de terre. (1287, *Lett. de J. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

Se les devant dites chouses ne soffsient es devant dites mil livres de terre, il les devoit *pourfaire* autre part convenablement. (1306, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, 125.)

Ducques a ce que les cinc cens livres de terre dessus dites soient aemplies et *pourfaites*. (1311, Arch. JJ 46, f° 25 v°.)

Tant que a la fin de la cure *perfecte*. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 95, f° 3 r°.)

Ja soit ce que nous eussions et aions encore grant affection et devotion de *porfaire* ledit saynt passage. (1338, *Pr. de l'H. de Nism.*, II, 103.)

Pour aidier a *pourfaire* la fermete de closture de ladite ville. (15 mai 1378, *Lett. de Ch. V*, Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

PORFEDO, -ido, s. m., porphyre :

Le ditte sepulture est de une tres grande pierre toute entiere de celle ditte pierre que l'on appelle *porfedo*, de couleur violle. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 43, La Grange.) Alias *porfido*.

PORFERIR, *pour.*, *pro.*, verbe.

— Act., garnir, munir :

Et aulam *porferir* in circuitu et unum cuneum de quarris. (Av. 1211, *Cart. de Phil. Aug.*, Vat. Ott. 2976, f° 94 r°.)

Escorchier et *pourferir* partout, et entabler de plastre. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 274 r°.)

Sur sa tache de *pourferir* de chaux et de sabion tous les murs neufs. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 154, Delaville.)

— Réfl., *se porferir de*, se faire fort de :

Mal ait cil que a cil pont *se vousist porferir*
De fornir cil message.
(*Prise de Pampel.*, p. 123, Mussafia.)

PORFERMER, v. a., clore de murs :

La citeit fut *porfermee* tout al tour. (J. d'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 52, Chron. belg.)

PORFFUERS, voir **PORTEFUER**.

PORFICHANT, *purf.*, part. prés. et adj., qui a telle confiance, telle certitude :

Bien me sui fic *purfichanz*,
Ja nes garrat lur Deus en ki il sunt creanz
Plus d'en tundu mutun ky est tut asotanz.
(*Horn*, 67, Michel.)

PORFICHER, -fichier, -fiquier, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., piquer, et particulièrement piquer de l'éperon :

Que li veist sa lance brandir et paumoyer,
Et le cheval corant saillir et *porfichier*,
L'escu joindre a son piz et le heame ambronchier,
Molt li poist membre de noble guerrier.
(*J. Bon.*, *Sax.*, CLXXXI, Michel.)

Si mist la lance sor l'aisele
Et s'aïça dedens la sele,
Puis a son cheval *porficié*.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 24 v°.)

Son escu et sa lance prist,
Si est estrains et aïchies,
Si a son cheval *pourfichié*.
(*Ib.*, Richel. 1433, f° 35 v°.)

— Abs., piquer des éperons :

Mult veissiez gent *porfichier*,
Escuz levers, lances drecler.
(*Wace*, *Rou.*, 3^e p., 8023, Andresen.)

La vient poignant tot a eslais
U il voit dant Kes *porfichier*.
(*Fregus*, p. 249, Michel.)

A l'encontre lor vint a .i. tertre montant,
Issi com li Francheis les aloient tesant,
Et tuit chil de Vauclere, a esfors *pourfichant*.
(*Doon de Maïence*, 10246, A. P.)

— Réfl., dans le même sens :

Oliviers, dist li mes qui s'est mult *porfiché*,
Par icel Dex de gloire qui en crois fu drechié...
(*Ren. de Montaub.*, p. 394, v. 4, Michelant.)

Lors *se porficient* et desroient.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 30^v.)

— Se tenir :

Se il plus *se pourfique* sour un pié que sour l'autre, dont n'est il pas sains d'une jambe. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 219^v.)

— Fig., se hasarder, s'aventurer :

N'unt pas Engelram l'evesque, le mielz de sa [clergie,
Ne-le cunte Waldef ne *se purfiche* mie
A cunseillier la guerre (bien voit que ço est fo- [lie.)
(*Chron. de Jord. Fantome*, 385, Michel, *D. de Norm.*, III, 546.)

PORFIDO, voir **PORFEDO**.

PORFIL, *pourfil*, *proffit*, *prouffit*, s. m., bordure :

Desouz le mantel a *porfil*
Traist Meraugis l'espee nue.
(*RAOUL DE HOUBENG*, *Meraugis*, p. 143, Michelant.)

Un (chevalier) i ot sour .i. destrier
Armé, voire si a *porfil*
De toutes armes comme cil
Ou riens ne faut.
(*Ib.*, ms. Vienne, f° 15^v.)

.i. corsset rond a *pourfil*. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 91.)

Trois douzaines de letices pour les *pourfilz* et poignes dudit sercot. (1352, *Compt. de La Font.*, ib., p. 104.)

Il faut miroir pour la dame,
Espingles, puisque scot sa game,
Chances, solers, aiguille et fil
Et pour sa robe bon *pourfil*.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 419^v.)

J'ay mantiaux fourrez de gris,
J'ay chapiaux, j'ay biaux *proffitiz*
Et d'argent mainte espinglette.
Sui je, sui je, sui je belle?
(*Ib.*, ib., f° 174^v.)

Deux fourrures, l'une d'une hoppellande et l'autre d'un mantel, l'un de gris et l'autre de menu ver, avec un *prouffit* de menu ver. (1409, Arch. JJ 164, pièce 169.)

Ayant le manteau, la robe et le chapeau d'escarlate vermeil, fourré de menu vair, et portant sur chacune de ses espaulles trois rubans d'or et trois *pourfils* de laitices. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 209, Bibl. elz.)

PORFILER, -iller, *pour.*, *porphyler*, v. a., border, garnir le contour de :

Item pour nostre dit filz, le jour de la mi aoust, une robe de quatre garnemens tenant .vii^e. ventres et .xii. letices pour *porfiler* la cloche. (14 août 1371, Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 413.)

Une mitre en broderie *porphylee* de semence de perles fines. (*Trés. de la cathedr. de Bourges*, Mém. des antiq., p. 229.)

— Fig., placer comme une bordure :

Par toy mesme la mer va *porfilant* les flots
A l'entour de la terre.
(*CHASSIGN.*, *P.*, LXXIII, éd. 1613.)

— Fig., parer, orner :

Ainsi sera mieulz *pourfillee* et rebuffee que vous ne les autres. (*Liv. du chevalier de La Tour*, c. xxi, Bibl. elz.)

PORFILET, -philet, *pour.*, s. m., bordure, cadre :

De luy [Pierre Prouvost] pour *pourphiles* a pointre .xvii. s. .ii. d. De luy pour aultrez *pourphiles* .xxi. s. .ii. d. (1507, *Exécut. testam. de Felippe Truffin*, Arch. Tournai.)

Je vy un pré tapissé de verdure,
Et embelli d'un fleuri pourflet,
Blanc, doré, bleu, vermeil et violet,
Tissu des mains de la sage nature.
(EST. FORCADEL, *Opusc.*, Sonn., IV, éd. 1551.)

— Profil, plan :

Les ouvriers usent aussi de moules pour trasser les pierres qui sont certains *pourfiles* de corniches, d'architraves et d'autre sorte de moulures. (DELORME, *Archit.*, III, 4, éd. 1568.)

PORFILEURE, -*filleure*, -*flure*, *pour*., *pro*., s. f., bordure :

Que la *porfilleure* du chappel soit ou toute de fil ou toute de soye. (1324, Arch. JJ 62, f° 211 r°.)

Il me semble que je feroie tres mal si je ne vous advertissoie que la plus belle et la mieux en point compaignie que je veiz jamais est celle de noz dames, et croy, quelque munition de *porfilleure* qu'eust faict la marquise de Zenette, qu'il y a trop de difference des nostres... (20 août 1529, *Lettre de Brion*, Richel 2902, f° 38 v°.)

Passemens, *pourfilures* et autres especes de tissures. (1540, *Ed. de Franç.* f° sur les draps, Isambert, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, XII, 688.)

Passemens, *porfilures*. (1550, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

J'ay pris cent fois pour or sa chevelure,
Si j'en avois j'en ferois *pourfilure*.
(EST. FORCADEL, *Opusc.*, la beauté de Clytie, éd. 1551.)

Porfilleures de fil d'argent. (*Entr. de Henri II à Rouen*, f° 8 r°.)

La *profleure* et bordure des escharpes et casaques. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 132, Michaud.)

Les manches et le demeurant de satin cramaisy avec *proflure* d'or. (BRANT., *Dames galantes*, troisième disc., t. II, p. 317, Buchon.)

PORFIN, s. f., fin :

A la *porfin*... je fais tel acort. (1280, Evêché de Langres, Charmes, Arch. H.-Marne 630.)

PORFIT, adj., bien bâti, bien ordonné :

C'est d'oeuvre sarrazine, li quarres sont eslit
Et seellé a plon comme bon mur. *porfit*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 385, v. 23, Michelant.)

— Gras, qui a de l'embonpoint :

Mors, en sainte ame et en eslite,
Kel char qu'el ait, maigre ou *porfite*,
N'as de poeste fors moult poi.

(THEB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, xxv, Crapelet.)

PORFITOUS, voir **PROFITEUS**.

PORFONIR, voir **PORFORNIR**.

PORFONS, *porfuns*, s. m. ?

Si a non chele enfermetes *porfuns*. (S. *Graal*, II, 267, var., Hucher.)

Cf. **PARFONS**.

PORFORÇANT, -*cent*, adj., qui force, coercitif :

Aulcuns sont tant pervers que de soy mesmes ne sont inclinez a bien, ne par seules parolles ne peuvent estre corrigez, par quoy il est necessaire au moins pour telz gens establir les loys lesquelles ont force coactive ou *porforcente*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 193 v°.)

PORFORCEMENT, -*forsement*, -*forchement*, *pour*., *pro*., *pourfforcement*, *pourfforcement*, s. m., force, violence :

De sa bonne volenté et sans nul *porforcement*. (1280, Moreau 204, f° 26 r°, Richel.)

Sanz *porforcement* de lui ne d'autre. (1284, *Lett. du baill. de Rouen*, Le Bec, Arch. Eure.)

De leur bone volenté sans nul *porforcement*. (1292, *Carta Petri prioris Solesmensis*, Archiv. de Solesmes, xiii° s., 9.)

Sans aucun *pourforchement*. (Lundi apr. S. Luc 1298, *Ch. du vic. de Rouen*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Sanz contrainte ou *pourforcement* de nul. (1312, *Charte de Ph. le Bel*, Richel. I. 9785, f° 200 v°.)

De nostre pure volenté sans *pourfforcement*. (1316, *Cession*, Morice, *Pr. de t'H. de Bret.*, I, 1268.)

De son bon gré sans nul *pourforcement*. (1328, *Convent. entre Louis de Bourb.*, etc., Arch. H 1371, pièce 1931.)

Sanz fraude, sanz barat et sanz *pourforchement* de nulluy. (1331, *Donat.*, Font. les Bl., Arch. Ind.-et-Loire.)

Sans *pourforsement*. (*Ch. de 1335*, Arch. Sarthe.)

Sanz fraude, sanz barat, sanz decepvance et sanz nul *pourfforcement*. (1336, Bourbonnais, Arch. P 13551, pièce 110.)

Sans aucune contrainte ou *pourfforcement*. (*Ch. de 1374*, S. Croix, Chantay, Arch. Loiret.)

Se il veut droicement soy gouverner ou autruy, il doit prendre especial *proforcement* a l'encontre des maulx esquelz ilz cheent plus aisement. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 102 v°.)

De leurs bons grez et pures volentez sans nul *pourfforcement* recognurent et confesserent... (20 avr. 1400, *Bail à rente*, Arch. de Solesmes, xiv° s., 8.)

De leurs bonnes volentés, sans aucun *pourfforcement*, promistrent... (1402, *Cart. de Lisieux*, f° 80, ap. Moisy, *Dict. de pat. norm.*, p. 469.)

Doublant le *proforcement* ou attemplement de son ennemy. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 221°.)

PORFORCENT, voir **PORFORÇANT**.

PORFORCHIER, voir **PORFORCIER**.

PORFORCIER, -*forçer*, -*forssier*, -*forchier*, -*foucier*, *pour*., *pourffor.*, *pro*., verbe.

— Act., forcer, contraindre, obliger :

Sachent touz que Guyon Sabineau e Hodeart sa feme, de leur volenté, sans estre *pourforciez*, ont vendu et otraé a Guillaume, chantre de Seint Johan d'An-

giers, treis quartiers de pré, que l'on appelle le pré Qui-ne-rit. (Sept. 1260, *Chart. Angev.*, Revue de l'Anjou, t. II, 1° part., p. 206.)

De leur bone volenté, non pas a ce *pourforcie*. (1265, Arch. K 32, pièce 5.)

Sans estre *porforchie*. (1281, Mortemer, Arch. Eure.)

Et se il defaut de prueve, la joutise par la prise de ses choses le doit *porforcier*. (*Establ. de S. Louis*, II, 464, Viollet.)

Nos deffandons que cil qui achatent les prevotez ou les autres baillies, ne *porforcent* randre a els, ou a lor compaignons aucun, lor propres detes qui lor sont deues. (*Liv. de Jost. et de Plet*, Append., p. 344, Rapetti.)

Non pas *pourfforcie*. (1298, *Accord*, f° Bizeuil, Bibl. Nantes.)

Soient *pourfforcissies* et contraintes les dites parties. (1325, Arch. JJ 64, f° 2 r°.)

A ce non contraint ou *pourfourcie*. (1343, Arch. JJ 74, f° 88 v°.)

Il *pourforça* a la mort Psilius pere de sa femme. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 130 r°.)

L'eaue du cuer es yeulx li monte,
Et de pleurer avoit grant honte ;
Mais nature le *pourforçoit*,
Tant que plourer li convenoit.

(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 1325, Charriera.)

Laquele chose le *pourforcea* s'en retourner a Parpignen. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xxxi, éd. 1638.)

Et ne doibt nul *pourforcer*. (xvi° s., *Coust. de Bret.*, f° 36 v°.)

Pour *proforcer* les hommes et les prevotz de ceulz ainez. (*ib.*, f° 83 r°.)

Ou le prisonnier ne doibt pas estre *porforcé* de tenir prison. (*ib.*, f° 137 r°.)

— Réfl., s'efforcer :

Pour celle nouveleté que lidit sire de More se *porforce* a faire. (Vers 1315, *Req. des eschev. de la Rochele*, Arch. K 1223.)

PORFORNIR, *porfonir*, *pourfurnir* v. a., achever, exécuter complètement :

Hues de Boves et Renaus

Vorrent *pourfurnir* lor encaus.

(MOUSK., *Chron.*, 21457, Reiff.)

Parce que au *porfonir* nostre conqueste, nous avons besoigné de plusor choses qui ne se treuvent mie en nos parties, nos vos mandons que chascuns d'entre vos, princes, chevetaines, nos doies mander .m. vestimens de cuir. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 29°.)

PORFUNS, voir **PORFONS**.

PORGARANTIR, *pourwerantir*, v. a., garantir entièrement :

Et se li doit *pourwerantir* an et jour. (1230, *Orig. parch.*, coll. Bonnardot, olim Emmerly.)

Se Perrins ne li *pourwerantivet* son aquast an alluet a touz jours, Ancillons iroit a son contrewage pour tout faire et tout panre par lo crant de Perrin. (*ib.*)

PORGARDER, *pour*., *pur*., *pro*., *pur-guarder*, *pourwarder*, verbe.

— Act., regarder avec soin, faire grande attention à, veiller à, garder, préserver :

Li sire le *purgart* e vivifit lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XL, 2, Michel.) Lat., conservet eum.

Il serunt asemblet repostement, mes plantes *purgarderunt*, atendantz la meie aneme. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LV, 6, Michel.)

Deus le *porgart*, ceo dient tuit.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 3762, Andresen.)

Et li aniaus d'or qu'il portoit
Lo deffendoit et *porgardoit*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f^o 124.)

Mais Dame Dex de gloire l'en puet bien delivrer,
Ki ses amis *porgarde*, qui de cuer l'ont amé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 275, v. 22, Michelant.)

Deus, dit il, que unques ne menti,
Nostre creatur,
Salt et *purgarde* le rei Henri.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 968, Michel, *D. de Norm.*, III, 493.)

Li es s'asiet desor l'ortie,
Tant le *porgarde* et tant l'espie
Qu'el trait le miel del amertume ;
C'est del sage home la costume,
Qu'il *porgart* cascade parole,
Et de la sage et de la folie
Eglise le sens par voisdie,
Sil traie hors de la folie.
(*Parton.*, 121, Crapelet.)

Deus lo deffende de la mort et *porgart*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f^o 42 r^o.)

Et prient Dieu que il les gart,
Et sainz les ramaine et *progart*
(*Athis*, Ars. 3312, f^o 107^o.)

Et sainte iglise *porgart*, et si conselt sa gent.
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 23, Techener.)

Mes une rien vus di joe dont seiez *purgardez*.
(*Horn*, ms. Cambridg., 2323, Stengel.)

— Réfl., se mettre sur ses gardes :

Li gloton de la cort sunt parti et sevré ;
En lor pais repairent : bien se sunt *porgardé*.
Il aurent lor gens ; lor parent sunt mandé,
Tant qu'il furent .vii. c. qui bien furent armé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 39, v. 38, Michelant.)

— Act., chercher de tous côtés :

Par soliers et par voutez l'ont quis et *pourgardé*.
(*Doon de Maience*, 5989, A. P.)

J'ai annuit faite l'avangarde,
Et me fille aussi vous *pourwarde*
Toute nuit a le crois, ou pré ;
La vous avons nous atendues,
Et *pourwardees* par les rues.

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Richel. 25566, f^o 48 r^o.)

PORGE, s. m. ?

Item une couche, ung drechoir, ung *porge* et ung petit banq, estans en la chambre par terre. (*Chir. du 4 mai 1508*, Arch. Tournai.)

PORGESIR, -jesir, *pour.*, *pur.*, v. a., connaître charnellement, abuser de, violer :

Ki *purgist* femme per force forfait ad les membres. (*Lois de Guill.*, XIX, Chevallet.)

Des meschines firent occire
Pluseurs qui voudrent *porgesir*,
Qui nes vouloient consentir
Nes occioient pas, par el
Païen estoient li cruel.
(WACE, *Brut*, ms., f^o 29, col. 1, ap. Ste-Pal.)

Ja gentilz femme ny eust
Qui de si haut parage fust,
Fust espouse, fust damoiselle,
Pourtant qu'elle lui semblast belle,
Que il ne voulist *porgesir*.
(*Id.*, *ib.*, f^o 29 r^o, col. 1.)

La pucelle volt *porgesir*,
Mais la tendre nel pot souffrir.
(*Id.*, *ib.*, f^o 87 r^o, col. 1.)

E *purgisent* les dames dejuste lur mariz.
(*Id.*, *Rou.*, 2^e p., 1064, Andresen.)

Les paisanz tuent, les femmes *purgisent*.
(*Id.*, *ib.*, 2^e p., 4197.)

Que Eleine morte illucc fut
Quant le jaïant avec lei jut,
Fille Hoel esteit le conte,
En *porjesant* l'oscist a honte.
(GUIL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 459, Michel.)

Porgesioient altrui moilliers.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f^o 13 r^o.)

Si occirunt ses filles e ses fiz
E ses femmes a force serrunt prises
E ses soïnantes *purges* e malmises.
(*Bible*, Richel. 898, f^o 204 r^o.)

E *purjust* sa cusine que il teynt pur sa femme. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f^o 9 r^o.)

L'Anne qui fut *pourjutte*
Pour le roy des Romains
Imperial Auguste,
Ailleurs tendit ses mains.
(G. CHASTELL. ET J. MOLINET, *Merveilleuses advenues*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 179, éd. 1723.)

— Épouser :

Duquel Polhain elle fut *pourjutte* au nom du roy son maistre, comme les grands princes ont usance de faire. (MOLINET, *Chron.*, cc. CCXXXIII, Buchon.)

— *Porjeue*, part. passé fém., enceinte :

Le sort de *pourjutes*, a malles e a femeles, soit pris de jors et de nuit. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f^o 59 v^o.)

1. **PORGET**, *porjet*, *porchet*, *pourget*, *pourgiel*, s. m., dimin. de porche :

Pour faire un *porchet* a l'entour de la chambre. (1304, *Trav. aux chdt. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 26.)

Maistre Jehans des Portelletes, carpentiers, avoit tendu une corde deseure le bacin tenant assez pres du dragon d'icellui beffroi allant jusques au *porget* de Saint-Quentin. (1382, *Reg. de cuir noir*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 33.)

Porticus, *porget*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Nous avons donné congié et licence a Guillaume Baudry, bourgeois d'Orleans, de faire faire, tenir et avoir a tousjours mes ung *pourgiel* en un sien hostel... lequel *pourgiel* se fera de largeur du dit hostel sur rue... et sera de deux pieds et demi de saillie sur rue et a huit pieds et demi hault du pavement. (28 avr. 1403, *Ordonnance au somm. des titres des censives*, art.

des *pourgets*, chastell. d'Orl., ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 154 r^o, Arch. Loiret.)

Une vaulsure au *porjet* de la Porte des Fers. (1430, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 159.)

A Thomas Mallet, voirier, pour une verriere de blancq voirre, contenant .xii. pies quarez, par luy vendue et assise, servant deseure une traïlle, ou *porjet* de le halle de messeigneurs les jures. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Et fut ensevely ou *porget* de l'eglise S. Pierre. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dwynter*, II, 73, Xav. de Ram.)

Dedans le *porchet* Salomon.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 14587, G. Paris.)

D'un *pourget* ou saillie contenant un pié ou environ d'une place contenant trois toises assise en la ville de Baugenci. (*Papier censier de la censive de Baugenci de 1470 à 1479*, f^o 9, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 154 r^o, Arch. Loiret.)

Mais l'eglise point tendue, sinon le *porjet* et les fontis. (ALIEN. DE POICR., *Honn. de la Cour*.)

Sur le *porchet* de l'eglise. (1486, S. Math., Morl., Arch. Finist.)

— Syn. de *porge* :

Item ung calich, une couche a chiel, ung *porget*, ung mestier de armures... (*Chir. du 4 mai 1508*, Arch. Tournai.)

Perche, Dunois, Maine, *pourget*, hangar. Rouchi, *porget*, porche. Art., S.-Omer, Boul., *porjet*, petite porte de cour, de jardin, etc., ordinairement surmontée d'une petite toiture en planches. Mons, *porget*, *burget*, maçonnerie au-dessus d'une entrée de cave.

Dans les exemples de 1403 et de 1470 il y a eu vraisemblablement confusion entre *porget*, dimin. de porche, et *porget*, forme de *projet*.

Cf. **PROJET**.

2. **PORGET**, *pourget*, *pourject*, s. m., crépissage :

Pour .iii. nattes d'estrain, quy servent a couvrir pour le ploeve le *pourject* que on fait a le Tour Blandegnoise. (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gilles Rienemme, manouvrier, pour .viii. journées par luy deservies a avoir sery lesdis machons, en faisant ledit ouvrage de *pourject*, [a le Tour Blandegnoise], au pris de .ii. s., .vi. d., pour jour, sont .xx. s. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Gilles de Wernq, machon de ladictie ville, Jaquemart de Meureuille, Quentin Boucqueau, etc., machons, pour, chascun, dix journées par eulx desservies au parfait de la maçonnerie dudit avant mur et *pourget* d'icelluy. (1491, *Compte des Fortifications*, 21^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

PORGETAGE, *pour., pourjectage*, s. m., crépissage :

A Willaume Alefant, machon, pour .v. journées par lui deservies durant ladite quinsaine a avoir ouvré au fait du *pourgetage* du dessus dit ouvrage. (*Compte des Fortifications*, 1^{er} octobre 1422-28 fév. 1423, Arch. Tournai.)

Comprins ens [ces travaux de maçonnerie], le *pourjectage* dudit ouvrage, et le parfait de la dicte queminee, faite en la garitte dudit lieu, et le soullage d'icelle. (15 nov.-14 fév. 1427, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Wall., *porjettage*, *portjetège*, crépissage.

PORGETEMENT, *pourgetement*, *pourjectement*, *pourjettement*, *projetement*, s. m., crépissage :

A Pierart Panthin, pour .xxi. muy et ung fais de cauch, par luy venduz et livrez, employez a faire mortier alloué a parfaire l'oeuvre dudit pan de mur et au fait dudit *pourjectement*... (16 août-15 novembre 1432, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Anguerant le Camus, dessus nommé, pour deux baniaux de savelon, qui ont esté employes a faire mortier, pour faire lesdits *pourjettemens*. (16 février 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissey*, Arch. Tournai.)

— **Projet** :

Or avoit le vydame d'Amiens aucuns subtils *pourjettemens* et moyens sur le chasteau de Muyn, qui donnoit largement meschief. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. xxvii, Buchon.)

Projetement. Informatio, designatio. (MONNET, *Parallele*, Rouen 1632.)

PORGETER, *-getter*, *-giter*, *-jeter*, *-jetter*, *-jecter*, *-gecter*, *pour., pou., pur., pro.*, verbe.

— **Act.**, jeter dehors, jeter à terre :

Confundu serunt, kar Deus *purjetad* eals. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LI, 5, Michel.)

Delivre mei de mes anemis, sire; a tei sui *purjetez*. (*Ib.*, cxlii, 11.)

En telle maniere les abat, reverse et *pourgette* que nul devant luy ne demeure. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f^o 46 r^o.)

— **Envoyer** :

Li quel qui fermereit son hostaul et non logereit cen qui *havreit estei porgetei* per escript, et non obedereit a cen qui lei sereit establi, tel doit estre condempnei por .lx. s. los. de ban. (1418, Arch. Fribourg, 4^o Coll. de lois, n^o 281, f^o 82 v^o.)

— **Epier**, guetter, lever le plan de :

Sy vint vers Vivien que il avoit *pourgeté* de longue main et bien le cuida paier mortellement d'icellui coup. (*Aymeri de Beaulande*, Richel. 1497, f^o 364 v^o.)

Car celement ilz avoient consideree et *pourgettee* la cité de Jherico tout a loisir. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f^o 106^a.)

Espier et *pourjeter* les portes et murs. (*Ib.*, f^o 106^a.)

Et puis chevaulcherent toute nuit jusques empres la ville de Dourliens, qu'ilz avoient *pourgettee* par leurs espies pour le prendre et escheller. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 129, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Monta sur les murailles pour *pourjeter* la mer et le lieu de la entour. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 82, Kerv.)

Captan de Bouf avoit avec luy ung des bons eschelleurs du monde, lequel *pourgetta* la ville. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 365, Soc. de l'H. de Fr.)

Furent *porgeteis* et resuit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 377, Borgnet.)

Esquelles courses faisant il *pourgetoit* le lieu par ou on la pourroit gaingnier d'eschelles (la ville). (*Charte de 1473*, Coll. de Lorr., IX, 112, Richel.)

Ses yeulx faciles partout envoye et gecte, Les lieux luy plaisent et assez les *projecte*. (O. DE S. GEL., *Eneide*, Richel. 861, f^o 82^a.)

Pourquoy Alexandre en *projectant* icelle, et pensant par quel lieu il la pourroit plus aise assaillir, il fut attain d'une sayette a la jambe. (*Hist. d'Alex.*, Tri. des IX Preux, p. 193, ap. Ste-Pal.)

— **Mouler** :

De la requete de Michel Watrigant, maistre tailleur d'images, suppliant comme il a *pourjecté* les modelles de Son Alteze et de l'Infante, que mesdicts seigneurs sont intentionnes mettre au devant de la halle de leur court. (11 novembre 1619, *Reg. aux résolut. des consaux*, Arch. Tournai.)

— **Act.**, arrêter, écrire à l'avance :

Il sembloit au roy estre convenable a l'effect du futur concile, que les ambassadeurs des princes et potentats chretiens prealablement *projectassent* les points et articles dont il seroit traité audit concile. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, f^o 107 v^o, éd. 1569.)

— **Arrêter en général** :

Finablement fut faite et *pourgettee* quelque trefve... (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 190^a, éd. 1532.)

— **Prévoir** :

Il *pourjectoit* plus de dangiers que je ne fis — He dyd caste mo doutes than I dyd. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 477, Génin.)

Que l'amour etoet un sujet plus capable que ne l'avoé *pourgeté* au commencement. (PELETIER, *L'Art poët.*, p. 5, éd. 1555.)

— **Neutre**, jeter son dévolu :

Et ay bien sceu que premier ils *pourgetterent* sur Trouville : mais ils n'y proufiterent rien. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 12, Michaud.)

— **Act.**, crépir :

Magister Bovo et magister Adam debent facere murum inter duas portas de .iii. pedibus de spisso in fundamento et .ii. pedibus et dimidio super terram et .x. pedibus de alto et *pourgit* intus et deforis. (Av. 1241, *Cart. de Phil. Aug.*, Vat. Ott. 2796, f^o 94 r^o.)

Enchaperonner .i. mur... et celui mur *pourgeter* de plastre dedens et dehors. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, f^o 236 r^o.)

Commencierent lesdis machons a *pourgeter* le grant mur, seant entre le court et le gardin dudit hostel. (1412, 6 décembre, *Tutelle de Miquetlet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pourjeter et repourgetter la vaussure d'un pont, les ouvraiges de machonnerie. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et ledit ouvrage faire de mortier, de savelon taillant, et de trois fais au Taniel, et ledit mur *pourgetter* dedens et dehors. (*Chir. du 10 fév. 1430*, Arch. Tournai.)

A maistre Thiery Vaillant, maistre carpentier de la dicte ville, [pour] avoir assis .vi. postes et aultres choses au hourdage servant a le Tour Blandegnoise, pour les machons qui y *pourjectent* les crestiaux et ladicte tour, en aucuns lieux... (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jaquemin Defretin, couvreur de tieulle, pour le sallaire de lui et de ung manouvrier d'avoir *pourgetté* et recouvert laditte maison. (14 mars 1462, *Exéc. test. de Jehenne de Coulengne*, Arch. Tournai.)

— **Neut.**, jeter du crépi :

Ils commencerent a *pourgetter* sur l'estable. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 816, Soc. des ant. de Norm.)

— *Porgeté*, part. passé, garni, muni :

Et pasiblement recevoient leurs armes et leurs couvertures *progeteies* de maint bel pourtrait. (*Chron. de Turp.*, Richel. 573, f^o 148^a.)

La ceinture et fourreau de son espee estoient de velours blanc, *projecté* de fil d'or traict. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f^o 12 r^o.)

Norm., *porjeter*, wall., *porjeter*, *portjeter*, récrépir, rejointoyer.

PORGETEUR, *pourgetteur*, *pourgett.*, s. m., crépisseur :

Pour .vi. kiez de corde par lui livreez en ladicte sepmaine et es autres sepmaines precedentez qui furent necessaires aux dis *pourgetteurs*, au prix de .x. d. tournois. (1402, *Compte de la construction du Beffroi de Tournai*, 83^e Somme des mises, f^o 84 v^o, Arch. Tournai.)

Le hourt des *pourgetteurs* d'une machonnerie. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En cel annee s'eslevat Hermans le *porgeteur* et plusieurs aultres compangnons avec luy. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 158, Borgnet.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicte ville (pour) avoir requerquié et racheré deux marteaux becquones servans au *pourgett.*, .v. s. (1491, *Compte des fortifications*, 16^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Wall., *porjetteu*, *portjetteu*, crépisseur, *porjettresse*, *portjetresse*, truelle pour crépir.

PORGISEMENT, *pour.*, s. m., commerce charnel :

Le sort des *pourgisemens* en la nativité des malles, selon Enoc, soit pris de jours et de nuis. (*Hagins le Jui*, Richel. 24276, f° 59 v°.)

PORGITEIR, voir **PORGETER**.

PORGLOSE, s. f., conséquence ?

Son frere mande que il vaine
A sa cort, que pas ne remainne ;
Et li predons ploins de pidie,
Qui vers Dieu hai tex amitié
Qu'i ne pense a nule autre chose,
I(l) viat. Or oez la *porglose* :
A la cort ot maint gentil home.

(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 111^b.)

PORGON, voir **PORION**.

PORGOSTER, voir **PORGOSTER**.

PORGOSTEMENT, *pour.*, *purgustement*, s. m., libation :

Ne sacrifierai les *purgustemenz* d'eals de sanc, ne ne prendrai lur numz en mes levres. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 4, Michel.)

Des cui sacrefices il menjoient les creses et bevoient le vin des *pourgustemenz*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 189 v°.)

PORGOSTER, *porgoster*, verbe.

— Neut., déguster :

Il estendit sa main en *pourgustant* et fist libacion en sanc de grape. (*Bible*, Richel. 901, f° 61^a, et Maz. 684, f° 50^a.)

— Act., fig., éprouver, essayer :

Le seignor vengeres qui le mort *porgosta*. (*Chanson de Jérusalem*, 195, Meyer, Rec., p. 272, var. du ms. Richel. 1621.)

PORGUAITIER (se), v. réfl., se garantir, se garder, faire le guet :

Li jais i descent et la pie,
Et mainz qui ne s'en gardent mie,
Qui legiers sunt a engignier,
Quer ne s'en sevoent *porguaitier*.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 1293, Hippau.)

PORHEUC, voir **POROKC**.

PORIER, *poryer*, s. m., marchand de porreaux, de légumes :

Que tous *poriers* et *poirresses* voient d'ores en avant vendre leurs porées de coles, naviaux, rappes et autres denrees. (1^{er} décembre 1396, *Reg. aux publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Que tous *poryers* et *poriresses* voient d'ores en avant vendre leurs porées de colle, de naviaux, etc. (10 juillet 1403, *ib.*)

PORION, *porgon*, s. m., porreau :

Ne traies a lor geste vaillant un *porion*,
Ains traies as malvais, as traitors felons.
(*Renaut de Montaub.*, Richel. 24387, f° 23 v°.)

Or me roffrez Noirbone et le donjon

Que encor tiennent .xx. mil pain felon,
Qui ne vous doutent vaillant un *porion*.

(*Aym. de Narb.*, Richel. 24369, p. 3^b.)

Porrum, *porion*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Pour deux fais de *porions*. (1350, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Item a .viii. femmes, qui, par .viii. jours, sarkelerent les pois, feves, waranches, oignons et *porions* dessus vendus, .vi. escus et demy gros. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne, courtillieur*, Arch. Tournai.)

Garète de semence de *porion* ou de se-név. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II G 1903, n° 141.)

Leur met devant herbes, chouk et *porgons*,
Tourteaux en pot d'orge et de secourgons,
Matin lever pour aler en l'ouvrage.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 76, A. T.)

Aux, oignons, *porions*. (1471, *Médec. c. l'épid.*, feuille de garde du ms. Arras 214.)

Je sçaray tout en ung tenant

Se son sens vault un *porion*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20978, G. Paris.)

Porion, Balbus sylvestris, sunt quibus cepa sylvestris appellatur, oignon sauvage. (NICOT.)

— Fig., sorte de verrue :

Ki wet garir des *porgons* si prenge souffre et poivre et sel et errement, et melle tout ensamble et wingnies les *porgons*, si gariront. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 3 r°.)

Porions sont petites veruques et ont barbes en maniere de *porions*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 19, éd. 1495.)

Quiconque frotte un *porion* la veille de saint Jehan de la fueille d'un sehus, et puis la boutte parfont en terre, a mesure que celle fueille pourrira, le *porion* seichera. (*Evang. des Quen.*, p. 40, Bibl. elz.)

Pour couvrir sa couronne, s'affubla d'une perruque, fit paindre et eslever un *porion* en son visaige. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXV, Buchon.)

Basse-Norm., *porjon*; Pic., *poirion*; Artois, Valenciennes, Lille, Douai, Cambrai, *porion*, porreau. Le Duchat dit qu'à Metz on appelle *porjon* ces petits brins de ciboule (probablement civette, *allium schœnoprasum*) qu'on met dans les omelettes et dans les salades. En Lorraine, *pourjon* désigne la ciboule et la civette. Norm. et Guernesey, *porion*, *pourion*, *pouorion*, *poué-riion*, *porillon*, *porjon*, colchique d'autonne, narcisse faux-narcisse, orchis à long éperon, primevère officinale. Cambrésis, *porjon*, verrue.

Nom de lieu, *Porion* (Seine-Inférieure).

PORIONNIER, s. m., marchand de porreaux :

Jessons li *porionniers*. (1302, *Li Cohiers de la taile de la paroche de Saint Denise*,

f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1308, Arch. mun. Reims.)

PORIRESSSE, *porr.*, *poirresse*, *porresse*, s. f., marchande de porreaux, de légumes :

Que tous *poriers* et *poirresses* voient d'ores en avant vendre leurs porées de coles, naviaux, rappes et autres denrees. (1^{er} décembre 1396, *Reg. aux publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Item que toutes *poriresses* et autrez vendans porrees voient, de maintenant en avant, seir, et vendre leurs porrees de colles, naviaux, et autrez denrees, ou Monchiel. (4 septembre 1431, *Reg. aux publicat.*, 1413-1433, Arch. Tournai.)

Toutes *poriresses*. (31 août 1448, *Reg. aux publicat.*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

... Les *porresses* empres les muelles de vert jus au marchié as pouletz. (28 nov. 1531, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

PORJESIR, voir **PORGESIR**.

PORJET, voir **PORGET**.

PORKERIE, voir **PORCHERIE**.

PORLET, s. m., terme de blason :

Le dix janvier 1430 fut déclaré par les ducs de Bourgogne pour chevalier de la toison d'or, il portoit de gueule a l'aigle d'or, timbré d'un *porlet* d'or, surmonté d'un corps humain naissant, sanz bras, panaché d'or et de gueule. (1422, *Compt. de J. Fraignot*, dans les *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2^e p., p. 210, éd. 1729.)

Porlet est p.-è. une faute pour *orlet*.

PORLIGNIER, *pour.*, v. n., faire souche, engendrer lignée :

Propagino, *pourlignier*, estendre ou faire lignee. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

PORLIRE, *pour.*, v. a., lire entièrement :

Et quant les letres out veues,
Et de chief en chief *porleues*...
(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 709, A. T.)

Après ce que j'ai leu et *pourleu* et porveu par maintes fois... (*Tristan*, Vat. Chr. 727, f° 1^a.)

Il *pourlisi* les letrez et l'istoire avisa,
Le traizon Gaufroï toute dedens trouva.
(*B. de Seb.*, III, 40, Bocca.)

Le clerck luy monstre (l'argument), et il le
Si a *pourleu* les raisons, [prent,
Et si vit les questions...
(*Modus*, f° 116 r°, Blaz.)

Cil les prent (les lettres) et les comence a *porlire* de chief en chief. (*Les sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 75^b.)

— Lire des prières auprès de :

A .iiii. filles Dieu, pour leur salaire, paine et travail de *avoir pourlut* et vielliet le corps dudit defunct, depuis le heure de noene, que il trespasa, jusques a l'endemain. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, Arch. Tournai.)

Audit Foucart, pour demi livre de ataches de chire alloses par les dittes .iii. filles Dieu a veillier et *pourlire*, de nuit, le corps. (*Ib.*)

A quatre demisielles de le Haute Vie pour leur salaires et desierte de *avoir pourlut* et veliet le corps de ledicte feue depuis qu'elle fu trespassee jusques ad ce qu'elle fu portee en terre. (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquiquelme*, Arch. Tournai.)

Quant l'enfant est nez, bien doit estre baptisié, ou autrement, s'il n'est bien *pourleu* et a loisir, il aura en sa vie mal encontre. (*Evang. des Quen.*, p. 156, Bibl. elz.)

PORLOGNIER, voir **PORLOIGNIER**.

PORLOGNEMENT, voir **PORLOIGNEMENT**.

PORLOIGNANCE, *porloingnance*, *pour*, s. f., prolongation, retard, éloignement :

Segon la *porloignance* des sollempnitez. (*Trad. de Belet*, Richel. l. 995, f° 13 v°.)

Cil moines li requist sovent qu'il peust estre a la fin et veoir la que il en avant en peust parler plus certainement, mes li s. bons ne li volt certefier et toz jors mist sa volenté en *porloingnance*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 255^b.)

Eudes de Chastiau Rouo vint
Tost apres, sans grant *pourloignance*,
Legat de par le pape en France.
(*GUILLET, Roy. lign.*, 9616, W. et D.)

PORLOIGNE, s. f., retard :

Or m'est mestier, or me besoigne
Que de moi pensoiz sanz *porloigne*.
(*Ben.*, *Troie*, ms. Naples, f° 11^a.)

Quant Tristan oit n'i a *porloigne*,
Que li rois veut qu'il s'en esloigne,
De la roine congié prent.
(*Tristan*, I, 2876, Michel.)

PORLOIGNEMENT, *porloingn.*, *porlogn.*, *purloign.*, *proloingn.*, *prolaing.*, s. m., prolongation, retard, délai :

Combaton nous delivrement
Ni a mez nul *porloingnement*,
Le demourer nous peut grever.
(*WACE, Rou*, ms., p. 307, ap. Ste-Pal.)

Mandé l'unt sanz *porloingnement*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 10057, Michel.)

Ci n'out autre *porloingnement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 10255.)

Vos pri e requer dulcement
Que sanz altre *purloingnement*
Vos aparilliet del venir.
(*Id.*, *ib.*, II, 359.)

Bien cuidai avoir mon mal quis
Quant er matin a Rogel dis,
Por ce qu'il traitoit lentement,
Que maus Ors sanz *prolaingnement*
Le mengast et le me tousist.
(*Ren.*, Br. IX, 953, Martin.)

Se mise fu fete sus .i. arbitre en tel maniere que il donast en .i. meismes jor sentence de toutes les queeles, et que il peust porloignier le jor, et il dona sentence des unes queeles et des autres non, et puis proloigna le jor. Labeo dit que li *porloignement* del jor vaut. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 77^a.)

A totes autres excepcions, decepcions, *porlognemens*, allegacions, barres. (1298, Lyre, ch. 12, Arch. Eure.)

— *Faire porloignement d'une chose*, la raconter avec de longs détails, s'y arrêter longuement :

Ne vos en ferai *porloignement*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 2580, Michel.)

PORLOIGNIER, *-lognier*, *-longnier*, *-loingnier*, *-luignier*, *-luintier*, *-luinnier*, *-lunier*, *pour.*, *pou.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., différer, remettre :

Qu'ele ne facet rien
U tuz jurz n'i ait bien,
Ne li seit *purloignier*
La jote apareilliee.
(*PR. DE THAUR*, li *Cumpoz*, 19, Mall.)

Tant com ele puet li *proloigne*.
(*CHRIST.*, *Du Roi Guill.*, 1199, Michel.)

Et hom ki peke en esperanche,
Et *porloigne* se penitanche
Chil fait fardel.
(*RECLUS DE MOILL.*, *Miserere*, CCXXII, 1, Van Hamel.)

A nulli ne vendrons, a nullui n'escondrons ne ne *porloignerons* dreit ne justise. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

Que tous jours *sui pourlongnies*
De joie avoir et secours.
(*THOM. HERRIERS, Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 185 v°.)
Metzner, Altfr. Lieder, p. 61, écrit *pourlongnies*.)

Mais a ço q'einsi *porloingnot*
Iço qe sis quers desirot
Es vos la seculere cure
Socreistre tant a desmesure.
(*FREERE ANGER*, *Vie de S. Greg.*, 201, Meyer.)

Mas painre penetance ne devons *porlunier*.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 87^a.)

Les connoissances de cause doivent aucune foiz estre *porloignies* por droites reons et por certaines causes. (*P. DE FONT.*, *Cons.*, XXIX, 189, Marnier.)

Salemons dist contre cels qui sont impatient : Li folz met hors tout son esprit, et li sages le *porloigne*, et si le garde en avant. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 157^b.)

Pas ne vout que la vengeance de ceste injure *fust pourloignie*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 14^a.)

La consecration de li *fu porlognie* jusques a tant que li emperere eust seu les noveles de l'eslection. (*Ib.*, f° 174^b.)

Il *pourloignierent* la vengeance de ce fait jusques en lieu et en temps. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le roy Philippe Dieu-donné, III, 5, P. Paris.)

La vengeance a dissimulation *proloigna*, jusques a tant que... (*Ib.*, L'histoire du roy Philippe le Bel, LIII.)

Par quoy les convenanz dessuz diz porloient estre retargez, *pourlongniez*. (*Vend. av. purif. 1323, Ch. du bailli de Colentin*, Aulnay, Arch. Calv.)

— Réfl., différer, tarder :

De l'aler plus ne se *proloigne*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 91^a.)

Se ceste dite plaie se *porloigne* longement

a saner. (*BRUN DE LONG BORC, Chirurgie*, ms. de Salis, f° 11^a.)

— Neutr., différer, être différé :

Ne s'en sevent mais si esduire
Qu'a cinc ceuz d'eaus sanz *purloignier*
N'en facent les testes seignier.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 16147, Michel.)

Quant il ot que le jur *purloinie*,
Par curuz dit : Par foi, amis,
[Vus] n'estes cil que tant ai pris
(*Tristan*, II, 976, p. 46, Michel.)

Il ert mis en prison, ne verra mes sun pié,
U il serra oscis, ne *serra purloignié*.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 26 v°.)

Cil qui *porloigne* a demander restitution de sa chose ne doit pas estre oiz. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 62^a.)

Li sos dit tout ce qu'il a et cuer et li sages *porloigne* et regarde au tens qui est a venir. (*Bible*, Maz. 684, f° 1^b.)

Ne ne *pourloigne* l'en pas en nule maniere outre 6 jours. (*H. DE MONDEVILLE*, Richel. 2030, f° 53^a.)

— Act., éloigner, écarter :

Si deist par aventure en son langaige bourguignon que encores *avoit il pouloigné* le roy Charle. (*Girard de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 136.)

— Neutr., donner élargissement :

Quant je apelowe, Deus de la meie justise me oit ; en [la] tribulation tu *purloignas* a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., IV, 1, Michel.)
Lat., dilatasti.

— Act., allonger :

Icco ne vos quer plus *porloignier*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 18242, Michel.)

Protraho, traire ou milieu de, tirer ou *pourloignier*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp., H 110, f° 212 r°.)

— Neutre, avec un nom de personne, allonger :

Ke vus irrai *purloignant*
De vostre geste tant ne quant ?
(*Conquest of Ireland*, 214, Michel.) Impr., *purloignant*.

— Act., prolonger :

Tu *purloinnas* les miens alemens. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 21 r°.)

Mais deable li conseilla
Que elle *porloignast* sa voie.
(*J. LE MARCHANT, Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 39^b.)

Ne vout plus *porloignier* son erre.
A la voie se mist en eirre.
(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 715, A. T.)

Et endementres devoient estre messages envoies de par le roy de France et le roy d'Angleterre a la court de Rome pour traictier de la paix et *proloingnier* les trieves. (*Grand. Cron. de France*, L'histoire du roy Philippe de Valois, XLVI, P. Paris.)

— Neutr., se prolonger :

Las moi que mes coutivemens
Proloigna !
(*Lib. Psalm.*, CXIX, p. 346, Michel.) Lat., *incolatus meus prolongatus est*.

— Act., étendre :

L'ami *pourloigna* ses pensers en la grande et en la durabilité de son ame, et n'i trouva commencement, moien ne fin. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 82 r°.)

PORLOINGNANCE, voir **PORLOIGNANCE**.

PORLOINGNEMENT, voir **PORLOIGNEMENT**.

PORLONGANCE, *purlungance*, *prolongance*, s. f., retard, délai :

Si Tristan oit ma dolur
Il m'aidast a icest amur,
Itel peine ne itel pesance
Ne metreit pas en *purlungance*.
(*Tristan*, II, 983, p. 46, Michel.)

Car le prendres, sans demorance,
Et sans nule autre *prolongance*.
(*REV. DE BRAUJEU*, li *Biaus Desconneus*, 3524, Hippereu.) Impr., *prolongance*.

PORLONGEMENT, *-longuement*, *pro.*, s. m., prolongation, retard, délai :

Quant furent al mengier assis,
Servis furent moult hautement :
N'en fai autre *prolongement*.
(*REV.*, *Troies*, Richel. 375, f° 72^b.)

Quant Garins l'antandi ne fist *porlongement*
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10^a.)

Qui puet prolongier le jour quant il aura donné le jugement d'une des choses... li *prolongemens* vaut. (*De Droit et de Just.*, Richel. 20048, f° 73^a.)

Nous vous mandons que cest *prolongement* et ceste ordenance faciez publier. (1317, Arch. JJ 55, f° 13 r°.)

PORLONGIER, *poullongier*, *prolonguer*, verbe.

— Act., éloigner, écarter :

Qui *prolongue* la mort n'en eschape. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 392, Chabaille.)

— Prolonger le récit de :

Mais por cot irote allongant
La bataille ne *porlongant* ?
(*Perceval*, ms. Mons, Potv., p. 161.)

— Mettre au large :

Diex, cant t'apellai, si m'oïs,
Mon tribul *poullongiez* feis.
'*Lib. Psalm.*, IV, p. 264, Michel.) Lat., dilatasti.

PORLUNIER, voir **PORLOIGNIER**.

PORMAIN, voir **PARMAIN**.

PORMEI, voir *Por mi*, sous **POR**.

PORMENAGE, *pour.*, s. m., promenoir, allée :

Dessus icelle ordre pourroit on faire ung *pourmenage* ou allée. (*VAN AELST*, *Regl. de l'archit.*, f° 40^b, éd. 1545.)

PORMENANT, *pourmenant*, adj., errant :

Planetes, qu'ils appellent estoilles *pourmenantes*. (*LA BOD.*, *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

PORMENEMENT, *pour.*, *pro.*, s. m., promenade, voyage :

Grans estoient les *pourmenemens* que Jehan d'Avennes faisoit quant il se trouva revestu de nouveaux habis. (*DUQUESNE*, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 9 r°.)

La procession achevee, comme *pourmenement* et exercitacion salubre, ils se retiroyent en leur refectoir. (*RABEL.*, *Cinquiesme livre*, ch. xxvi, éd. 1564.)

Et quel fruit rapporte l'on de tel *pourmenement* ? (*H. EST.*, *Apol. p. Herod.*, p. 87, éd. 1566.)

Il estoit au demourant exquis et diligent au soing de sa personne, jusques a user de frottemens et de tours de *pourmenemens* en nombre certain. (*AMYOT*, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

(Asclepiade) disoit cinq choses estre necessaires, l'exercice, vomissement, repos de nuict, *pourmenement*, et une bonne et longue diete. (*EST. PASQUIER*, *Monophile*, 2^e liv., II, 784, éd. 1723.)

Le vestement et le *pourmenement* du matin. (*B. JAMIN*, *Traduct. des Dial. de J. L. Vives*, f° 52 r°, éd. 1576.)

Les visitacions, *pourmenemens* et accez que l'on fait l'un vers l'autre se doyvent faire pour l'exercice du corps. (*MAUM.*, *Euv. de S. Just.*, f° 17 r°, éd. 1594.)

La Bresse en Vosges, *permuonemo*.

PORMENER, *pour.*, verbe.

— Act., amener :

Cilz qui ces darrees *pourmoient* doivent estre on conduit monseigneur l'evesque. (*Drois de la voverie de Montigny*, ms. Metz, p. 121^a.)

Tost, tost, qu'ilz me soient *pourmenez* ;
Frappez, tuez, n'espargnez riens.
Ils sont a mourir condampnez.

(*Mist. du Viel Testam.*, 37974, A. T.)

Si la prouvision eust esté faicte de bonne heure et bien *pourmenee*, jamais n'eussent eu la ville. (*COMYNES*, *Mém.*, VIII, 14, Soc. de l'H. de Fr.)

— Poursuivre, tourmenter :

Li sirez d'Oïsi le *pourmaine*.
(*Gilles de Chin*, 245, Reiff.)

Les gens du duc *pourmoient* ceulz du roi si Qu'il ne pevent suffir leur corps. [griefvement
(*Girart de Ross.*, 3616, Mignard.)

Se vostre volenté ne me *pourmaine* et tire a soy. (*J. GERSON*, *la Mendicité spirit.*, f° 19 v°, éd. 1488.)

Allez tost et le tuez viste,
Sans en ce lieu plus sejourner.
ABISAT.
Je le scauray bien *pourmener* ;
De ce ne faictes nulle doute.
(*Myst. du Viel Test.*, 38328, A. T.)

Et apres fut desconfit et vaincu par Pompee et les siens en bataille que il fist par nuyt fuyant, et tant le *pourmena* Pompee qu'il fut occis. (*BOCCACE*, *Nobles malheureux*, VI, 9, f° 151 r°, éd. 1515.)

C'est folle amour qui ainsi vous *pourmaine*. (*J. MAHOT*, *Cinquante Rond. sur divers propos*, xix, p. 67, éd. 1532.)

Celle qui m'a tant *pourmené*
A eu pitié de ma langueur.
(*CL. MAR.*, *Chans.*, VIII, p. 316, éd. 1596.)

Par force inhumaine
L'esprit me *pourmaine*
Tout a son plaisir.
(*EDMOND DU BOULLAY*, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 14 v°, éd. 1549.)

— *Pormené*, part. passé, traité :

Si ne veux je pas pour ceste heure debatre ceste question tant *pourmenee*. (*LA BOET.*, *Serv. vol.*, Feugère.)

PORMENERESSE, *pour.*, s. f., promeneuse :

Pormeneresse, ambulatrix. (*MONET*, *Parallele*, Rouen 1632.)

La Bresse en Vosges, *permuone-rasse*.

PORMENOIR, *-oyr*, *pour.*, *pro.*, s. m., promenade :

Donques tant en la chasse, et au vol des per-
Qu'au *pourmenoyr* des bois, des jardins et des [dreaux
Je reprens les plaisirs, les Muses et l'haleine. [eaux,
(*JOB.*, *Œuv. mesl.*, f° 104 v°, éd. 1583.)

. Les festes, a la grande messe et vespres. Au reste du jour, un peu de musique et de *pourmenoir*. (*H. DE MESMES*, xvi^e s., dans Rollin, *Trait. des études*, I, II, c. III, art. I.)

Qu'elle avoit ses bonnes jambes et qu'elle ayroit ces longs *pourmenoirs*. (*BRANT.*, *Capit. Fr.*, Maresch. de Brissac, Bibli. elz.)

Le roy, finissant le *pourmenoir*, invita le duc de Biron au jeu. (*MATHIEU*, *Hist. de Henri IV*, II, 273.)

A ce mot elle reprit son *pourmenoir*. (*D'URFÉ*, *Astrée*, I, 9.)

PORNIER, v. a., renier :

Por ce que il mesconnut celui qui l'avoit fet et qui li inspira ame, et il a *pornié* celui qui l'a fet et qui li a donné esperit de vie. (*Bible*, Sap., XV, 11, Maz. 684, f° 18^b.)

PORNONCHIER, voir **PRONONCHIER**.

PORO, voir **POROEC**.

POROEC, *poruec*, *porhuec*, *porec*, *poruec*, *porheuc*, *poro*, *puroec*, *purhuec*, *proec*, *pruec*, *pruech*, *preuc*, *preucq*, *preug*, *preus*, *pruekes*, conj., pour cela, à cause de cela :

E *poro* fut presentede Maximien,
Chi rex eret a cels dis sovre pagiens.
(*Eulalie*, 11, Koschwitz.)

Elle colpes non avret ; *poro* nos coist.
(*Ib.*, 20.)

E *poro* si vos avient. (*Frag. de Valenc.*, v° l. 27, Koschwitz.)

Poruec soies sonious ke tu ne soies feruz del serpent. (*Dial. de S. Greg.*, p. 135, Foerster.)

Pirres, se ahier lo destroit jugeor oï-souse parole est reprise, combien plus li

nuisable ? *Poruec* pense com dampnables soit cil sermons ki at malisce, se cil at poine ki est vuiz de la bonteit d'utiliteit. (*Id.*, p. 140.)

... *Pouruec* en fu
Li rois dolans quant il moru.
(*Mousk., Chron.*, 2808, Reiff.)

Mais *porheuc* en son cuer maine si grant labor.
(*De S. Alezis*, 122, var., Herz.)

— Pour cela, en échange de cela :

Cil qui en perdra vallant une denree,
Karles li en rendra *poruec* .iiii. livres.
(*Ren. de Montaub.*, p. 143, v. 33, Michelant.)

— Pour cela, dans ce but :

Rainouars cort *poroc*, si l'a saisi.
(*Alisc.*, 7197, A. P.)

Jo irai *pruec* e tu chi m'atendras.
(*Id.*, 3748.)

Et quant *poroec* alla, mut aveit demuré.
(*GARNIER, S. Thomas*, Richel. 13513, f° 35 r°.)

Et Dieus si ne l'oublie mie
Qui est *poroc* vers sa parlie.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 102b.)

Jou irai *pruec*, certes, se vous voles.
(*Huon de Bord.*, 10299, A. P.)

Charlos refu tost *poroec* envoies.
(*Enf. Ogier*, 1853, Scheler.)

Devant la tente fist *poroec* envoyer
Les .iiii. Turs et les fist convoier
A son ostel et tres bien anaisier.
(*Id.*, 4552.)

S'envoia *pouruec* en Venisse.
(*Mousk., Chron.*, 30595, Reiff.)

— *Aller poroec, venir poroec, aller chercher, venir chercher :*

Si li dist que s'ele voloit, il l'iroit *poroc*.
(*Chron. d'Ernoul*, p. 59, Mas-Latrie.)

Ales *pruekes* le parkemin.
(*Dit de l'emp. Coust.*, 397, Romania, VI, 167.)

Jes irai *pruec* et si les averes.
(*Huon de Bord.*, 10338, A. P.)

Or venes *pruec* qant vous voles
Le porcelet ki estoit mien.
(*Meunier d'Arleux*, 268, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 40.) *Impc., prenc.*

Car nos chevaus n'a point d'avainne,
Alez m'en *poroec* a Sebile.
(*ADENET, Cleom.*, Ars. 3142, f° 50f.)

Com t'as grant envie
Sour ce chaïtif ou jou t'envie
Que tu le me voisies *pourhuc* !
(*Couronnem. Ren.*, 1963, Méon.)

Et li prius dont *pruech ala*
Renart.
(*Id.*, 1176.)

Quar entre Barat et Haimet
Le vendront anquenut *poruec*.
(*Barat et Hainet*, 188, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 99.)

Il doit attendre hors de la porte, et la le doit *aller pruec* uns dou conseil de le ville.
(*ROISIN*, ms. Lille 266, p. 8.)

— *Poroc que*, loc. conj., parce que, puisque :

Il ne li volt mal laisser faire,
Purhuc qu'en quide sun prut traire.
(*Brut*, ms. Munich, 901, Vollm.)

On ne puet pas servir a tant seigneur
Proec que fins cuers qui bet a haut honour
Ne se porroit de tel cose defendre!
(*Couct, Chans.*, xiv, Crapelet.) *Impr., proet.*

Non mie *pruech* qu'ensat ne vait
Que teus se melle de Renart
Qui n'en siet le tiere ne le quart
De çou qu'il en cuide savoir...
(*Couronnem. Renart*, 3178, Méon.)

Et serai vostre chevaliers,
Pruec que vos atendes a mot.
(*Parton.*, 7846, Crapelet.)

— Admis que, supposé que :

Jou fis .i. serement que jamais par ci
ne passeroit chevaliers, qui de par la roine
se reclamast qu'il ne fust mors ou enprisonnes,
proec que nous venissimes au dessus de luy.
(*Artur*, ms. Grenoble 168, f° 110°.)

Preus que tu aies ton talent
Auras tu pour ce plus d'argent.
(*FROISS., Poés.*, Richel. 830, f° 304 r°.)

— Quoique :

Point pour amy ne la tenoit,
Preug qu'amy apelé l'avoit.
(*Renart le contrefait*, ms. Vienne, f° 19°.)

— Pourvu que :

Pruec qu'ele soit de haut parage.
(*Comte de Poitiers*, 1275, Michel.)

Preuc c'a Hantone refust a çaveté
(*Deuves de Hanst.*, Richel. 25516, f° 18°.)

Preuc ke che soit sans boisdie. (1219,
Transaction, Tailliar, *Rec. d'Act. des XII^e et XIII^e s. en langue wall.*, p. 62.)

Et ki asaut fait sans fust et sans baston
il en est a .xx. liv. s'il s'en plaint, *proec*
c'on en ait tiesmoignage k'eskievin croient.
(*Bans d'Henin-Liétard*, *ib.*, p. 396.)

Pruec que vraie repentance ait en soi.
(*WUILL. DE BETHUNE, Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 69.)

Preuc qu'il ait .iiii. vaisiaus ouvrans en
se maison. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 5 v°, Arch. mun. Douai.)

Li marchies sera fais *poroec* ke li pleges
soit en la vile. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Poruec qu'il ait plus rice don,
Qu'il de par li voist presenter
Gilles de Chyn, sans deroer.
(*Gilles de Chin*, 1374, Reiff.)

Il donne... un demi muid de bled, sur le
molin de le Pierre, pour convertir en miches...
qui sont donnees et distribues... a
cascun confrere, *preucq* qu'il soit prestre
ou licentyé... (5 juin 1499, *Testament*, Arch. mun. Douai.)

POROFERTE, porofferte, pourofferte, proferte, s. f., offre :

Et quant li noble home de la Blaqueie
oient la *proferte* de la despine, si loerent
tout au duc de recevoir le chastel sans
guerre. (*Liv. de la cong. de la Moree*, p. 418, Buchon.)

Averoient fait la *pourofferte* dou rachat.
(1303, *Cart. de Metz*; ms. Metz 751, f° 9 r°.)

Se cilz ou cille ke lou cems ou la rente
averoient vandut, ou lours hoirs, ou autres

pour ous, et en leu d'ous voloient faire
lou rachat dou cens ou de la rante, il lou
doient *pourofferte* en plait par maior et
par eschaving, dedans les eut jors apres ce
ke li estaje dou cens ou de la rante a
paier seroit passee et paicie. (1303, *Hist. de Metz*, III, 260.)

Ne ne se puent vanteir de *porofferte* que
li dit freire Bauduins, ne autres pour lui,
facent de cest rachat. (1331, *ib.*, IV, 69.)

Ne puet ne ne doit li dis Jehans ni auttre
por lui racheter ne faire *porofferte* dou rachat.
(1378, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 75 v°.)

POROFFE, voir POROFRE.

1. **POROFRE, -offe, profre**, s. m., proposition, offre :

Guaryn ly mercia molt de soun beal
profre, e dit qu'il le granteroit tot a sa
volenté demeyne. (*Foulg. Fitz Warin*,
Nouv. fr. du XIV^e s., p. 36.)

Le duc chay as pees Fouke, e le mercia
de sa file ; e ly pria, si li plust, qu'il vol-
sist demorer en le pays, e il ly dorreit tote
Cartage ou sa file en mariage. Fouke ly
mercia finement de cuer purson bel *profre*,
e dit qe volenters prendreit sa file, si sa
cristieneté le poeit soffryr; quar femme
avoit esposee. (*Id.*, p. 93.)

Pardevant laquelle (personne) ons porait
faire *poroffes*, raynier et plaitier par loy.
(*J. DE STAVELOT, Chron.*, p. 57, Borgnet.)

2. **POROFRE, voir POUROFFE.**

POROFRIR, -offrir, -ouffrir, pour-, pur-, poir-, proffrir, verbe.

— Act., offrir, présenter :

Pur ses pecchiez Deu *porofrid* lu quant.
(*Rol.*, 2365, Maller.)

Tu deusses em pais venir
Et tes biax avoires *porofrir*.
(*WACE, Brut*, 2805, Ler. de Liney.)

Lors furent tuit vers Dieu a genols *poroffert*.
(*J. Bod., Sax.*, lxxix, Michel.)

Mais li estude des virtuz reswardet en
ceos as souverains biens qui la virtuit de la
soveraine sapiance nos *poroffrent*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 131 v°.)

Le pan de son ermine ploie,
Es mains le roi l'a *pouroffert*,
Et Lisians n'a plus sousfert,
Erramment son gage raporte.
(*GIL. DE MONTR., Violette*, 6277, Michel.)

Poroffrit les deus cens livres appaier ki
astoiert sor le dite maison. (*Chirogr. du 14 nov. 1511*, Arch. mun. Bouvignes.)

Ly citains de Liege, soit homme ou
femme, ne puet eistre destrains de nulle
justiche de faire amiese pour nulle encou-
pement, s'ilh nelle *poiroffre*, dont par
devant la justiche faire le welhe par se
propre volenteit. (*J. DE STAVELOT, Chron.*,
p. 153, Borgnet.)

— Réfl., s'offrir, se présenter :

As pies Vedon tantost se *poroffri*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 11°.)

Chacun se *poroffre* et presente.
(*CARREST., Erec et En.*, Richel. 1420, f° 11°.)

Maintenant s'agenoille cil encontre devant le roi et se poroffre de fere la bataille. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 6^a.)

Tant li font d'onor et de feste come il plus puent et se poroffrent tous a son service. (*Id.*, f° 60^a.)

Si les mercie moult de ce qu'il se poroffrent a son servise. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 44^a.)

Devant le roi tantost se poroffri.
(*Gaydon*, 596, A. P.)

Laiens en ot je ne sai quans,
Vassaus, sergans et chevaliers,
Qui se poroffrent volentiers
Devant le roi de ceste queste.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 35^a.)

Se vous mes maus voles souffrir,
Dusk'a mort me voel pouroffrir.
(*Phil. de Remi, Salu d'amours*, 1009, A. T.)

Assez i ot des barons qui s'escuosoient par meintes resons, por que il ne la pooient (la tour) mie garder; mes li vaillans cuens de Toulouse se poroffri a ce, et pria que l'en la li baillast. (*Guill. de Tyr*, V, 1, P. Paris.)

La court deit conoistre que la bataille deit estre a cheveu, au quarantisme jor, et que les champions doivent estre armes come chevaliers champions de tel bataille faire doivent estre por tel carelle: et la maniere coment il le doivent estre est apres devisee en cest livre, et coment il se doivent poroffrir. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. xcvm, Beugnot.) Var., proffrir, porofrir, pouroffrir.

Et me poreuffre de faire de la bataille. (*Id.*, ch. ciii.)

Or venons as dames cornues,
Chies de Paris, testes tondues,
Qui se vont pouroffrant a vente.
(*Li Mariage des filles au diable*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 287.)

Un tien hons se poroffri au rei et li dist que il avoit trouvé bon procureur de tel besoigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 60^a.) P. Paris, se pouroffri.

Tuit cist se poroffrirent devant l'empereur par le commandement des chevetains. (*Id.*, f° 127^a.) P. Paris, pouroffrirent.

Mes en tiel cas volons que mitigation soit faite, pur ceo que ceux se profrent a combattre pur nostre pees maintenir. (*Barron, Loys d'Anglet.*, p. 41, ap. Duc., *Proferrum.*)

Et si ascun des appellees se profre avant la utlagerie, ou le appellour face defaute. (*Id.*, *ib.*, p. 44.)

Lesditz procureours se profrent de mettre a voir. (1307, *Plaintes des suj. du roi d'Anglet.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 20.)

— Se porofrir que, s'offrir à soutenir que:

Et bien se poroffre que li jugemens est faus. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 29^a.)

— Neutr., s'offrir, se présenter:

Li autre nel puet plus souffrir,
Quant il l'oi si poroffrir
De la bataille a tel vertu.
(*CHRIST.*, *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 4^a.)

Avant venir porouffrir au seignor. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. c), Beugnot.)

— Infin. pris subst., action de se présenter au combat:

Que ce il n'estoit chevalier au poroffrir et a la bataille faire, il ne me semble que le chevalier fust tenu de combatre. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 122, Beugnot.)

— Porofert, part. passé, prononcé:

Sur peine de parjurement et de la proferte sentence d'excommuniement par le legat. (17 juin 1475, *Lett. du duc de Bourg. au sieur Du Fay*, Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourgogne, 1^a p., p. 365, éd. 1729.)

POROINDRE, pour., pur., (se), v. réfl., se pourlécher:

Par mi la fontaine nooent (des oiseaux)
Puroignient s'a e baignoent.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 1419, Michel.)

Baignies le (l'oiseau) en iave froide et le metes au soleil en arbre u il se puisse espeluier, et pouroindre. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 218^a.)

Et le liève (le faucon), et le tiens au soleil; et il se manira et pouroindra sur ton poing ou sur ton genoil. (*Modus*, f° 84^r, Blaze.)

Orpin oste bien les poux, mais il faict changer plumaige, et si faict mal a la langue de l'oyselet quant il se pouroinct. (*Id.*, f° 92^r.)

PORONSSORES, s. m., couverture, manteau?

Cestui riche homme Loys a Parris devra donier a d'Adouart sa fils cesti chos meism, souz vise quitement, francement di je c'avant carier; c'est donques a saver .i. poronssores, quant il voudra vauchier par son terre, a mester soz son houses, pour ester plus minet aussinc comme a sa pierre. (*La Chartre de la pais aux Anglois*, Hist. litt., xxii, 453.)

Quel que soit, dit M. V. Le Clerc, le sens de ce mot inexpliqué, poronssores; qu'il signifie parasol, couverture ou manteau (par ensus), on peut du moins croire que le jongleur a eu l'intention d'exprimer par une image populaire la protection presque toujours inutile que Louis IX accordait à Henri III contre ses barons.

POROUFFRIR, voir POROFFRIR.

POROYER, voir PORAIER.

PORPAIE, -aye, pour., s. f., paiement intégral:

Pour la porpaye d'une chambre de tapisserie ouvree a chasse d'ours. (1413, *Compte*, Mém. de la Soc. Eduenne, 1880, p. 392.)

Pour la porpaie des gens d'armes estrangers qui ont servy devant Tongres. (Juin 1499, *Moderation des Cens*, f° 120, Arch. mun. Dinant.)

Ont reconnu avoir receu de Jacques Pilate, frere a la dite demiselle, la somme de 250 francs royaulx pour le pourpaye de 314 francs par certain accord. (*Chirographe du 6 déc. 1538*, Arch. mun. Douai.)

PORPAIER, -payer, pour., v. a., payer entièrement:

Por le prix de sex livres de la moneye corrant des queus le dit vendeor se tint davant nous bien porpaie. (1291, Fontevr., les Grobeleres, Arch. Maine-et-Loire.)

Porpayer ses debtes. (1350, *Pawilhars*, Loy nouvelle, Arch. Université de Liège.)

Ils n'ont entierement pourpayez leur rente, etc. (17 janvier 1418, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 30.)

La dit somme de .ii. cens milhe et .xx. m. fut toute porpaie a Mons en Henau. (*J. de Stavelot, Chron.*, p. 124, Borgnet.)

PORPAIS, voir PORPOIS.

PORPALER, voir PORPARLER.

PORPANCEMENT, voir PORPENSEMENT.

PORPANRE, voir PORPRENDRE.

PORPANS, voir PORPENS.

PORPANSER, voir PORPENSER.

PORPARLANCE, -ence, pour., s. f., pourparler, délibération, complot:

D'acorder sai a eus eurent fet covenance,
Mistrent jur de asembler com fu la pourpar-
(*lance.*)
(*Th. de Kent, Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 65^r.)

Et ce souffrir a nostre seigneur Dieu pour la malle pourparlance qu'ilz feront. (*Propheties*, f° 8^v, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

PORPARLEMENT, -pallement, pour., pur., s. m., parole, pourparler, abouchement, objet du pourparler, but qu'on se propose, chose que l'on machine:

Ki enveied sun purparlement a terre, sa parole curt isnelement. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlvii, 4, Michel.)

Mais je sai molt tres bien vostre porparlement-
Et que vos demendeis.

(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, fo 10^v.)

Si ont juré tot autresi
Con li François l'ont escari,
Sor teus relicques que il ont
Que lor porparlement tenront.
(*Parton.*, 2927, Crapelet.)

Si hasti un pourparlement
As Grius desors celeement,
Qu'il les lairoit de nuit entrer
Por qu'il peust od els reuber
Et tot avoir a son talent,
Quangu'il conquerroit od sa gent.
(*Id.*, 267.)

Entre elles font une assamblee
Et .i. pourpallement ensemble.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 217^a.)

Depuis ledict pourparlement de ce present traicté. (*J. MOLINET, Chron.*, ch. {xxv, Buchon.)

Je temporizeray le pourparlement de marriage. (9 sept. 1553, *Lett. de Sim. Renard à l'Ev. d'Arras*, Pap. d'Etat de Granvelle, IV, 101, Doc. inéd.)

Ce brave historien cy delaisant tant de rencontres, tant de pourparlemens, s'arreste

et amuse jusques bien tard au vespre. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 274, éd. 1583.)

PORPARLEOR, *pourparlor*, -eur, s. m., celui qui parle, prophète :

Prophetes, *pourparlors*. (XIV^e s., Darmestater, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 28.)

— Négociateur :

Ils envoyèrent des *pourparleurs* a Doria et se rendirent. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 226, éd. 1581.)

— Pourparler :

Pendant que les *pourparleurs* dont il a esté fait mention se continuoient, il y eut quasi toujours des suspensions d'armes c'une part et d'autre. (DE LA NOUË, *Disc. polit. et milit.*, p. 566, éd. 1587.)

PORPARLER, -paller, -paler, pur., pour., pou., pro., v. a., discuter, déli-
térer, tramer :

La *purparolent* la traison seinz dreit.
(*Rol.*, 511, Müller.)

La *paiz unt purparlee* de Richart e del rei.
(WACE, *Rou.*, 2^e p., 3029, Andresen.)

De fairo rei si *poupallerent*.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 4736, var.)

Onc nus nel *porparla* ne ne l'oït.
(*Ger. de Rossill.*, p. 318, Michel.)

La grant traison fut celle nuit porpensée,
De Judas le dolent aux Jueus *porpalee*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

Par Dieu, E., ta mort ai desirée ;
A cest branc nu est toute *porpalee*.
(*Raoul de Cambrai*, 3002, A. T.)

Renoars voit la chose s'anoïaille,
Or ne prise il vaillant une maaille
S'a son tinel la chose ne *porpaille*.
(*Aleschans*, 5545, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Maix vus n'avez baron en vostre compaignie
Se il voloit ce dire que je onques boïdie
Porpalaïsse envers vus ne mal ne tricherie
Que je hui en cel jor devant vo baronnie
Ne l'an randissemat ainz l'ore de complie.
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, Romv., p. 348.)

Que tiex vet ci vostre mort *porpallant*.
(*Agolant*, 1089, Bekker.)

Auberi dort en la couche parée,
Si com cil qui n'ot nule pensée
C'on li eust traison *porparlee*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 80, Tarbé.)

Sa mort a *pourparlee*.
(*Gui de Nanteuil*, 613, A. P.)

Et aloient ja *porparlant* de quel mort i
le feroient morir. (*Aucassin et Nicolette*,
p. 12, Suchier.)

La roïne pas ne savoit la desloiauté que
cil avoient *pourpallee*. (*Chron. de S. Den.*,
ms. Ste-Gen., f^o 29^o.)

Comme plusieurs traité eussent esté
pourpallé entre... (1314, Arch. JJ 50, f^o 41 v^o.)

Ces senateurs si avoient grant espace par
avant *pourparlee* sa mort. (*Hist. des Emp.*,
Ars. 5089, f^o 8 r^o.)

Tant fu fait, traictié et *pourparlé*, que
finablement par le moyen de plusieurs
personnes la ditte paix fut conclue, faicte

et accordée. (7 juillet 1455, *Tutelle de Mi-
quelet de Granmetz*, Arch. Tournai.)

A Jehan Oliette et Simon, manouvriers,
pour leur paine et sallaire d'avoir encom-
menchié a faire une fosse pour faire l'une
des aisemens que on avoit *pourparlé* de
faire en la ditte maison. (16 mars 1462,
Exéc. test. de Jehenne de Couleugne, Arch.
Tournai.)

Ainsi *pourparlent* la traison. (*Lancelot du
Lac*, 1^{re} p., c. xiv, éd. 1488.)

A celui temps qu'ilz *pourparleront* de
passer la mer contre les payens. (*Les Pro-
phécies de Merlin*, f^o 124^o, éd. 1498.)

Ceste matiere a esté *pourparlee*, or deba-
tue, entre eulx en perfection. (PALSGRAVE,
Esclairc., p. 680, Génin.)

Et de present son occupation
Et passetemps est pour la passion
Du vray saulveur *propaller* par mistere.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, xiii, éd. 1544.)

A tous deux estoit peine et tourment,
Quant ne povions — ne le fault *propaler* —
L'ung avecq l'autre joyeusement parler.
(*Epist. d'un amant habandonné*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XI, 199.)

— *Porparlé*, part. passé, discuté,
tramé :

L'an mille quatre cens et trois le ma-
riage ja pieça *pourparlé* de monseigneur
le daulphin Louis et de la fille du comte
de Nevers... fut accordé et conclu. (Juv.
DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1403, Mi-
chaud.)

Conclure le mariage *pourparlé* par le
roy entre le duc de Valentinois et nostre
fille Charlotte d'Albret. (10 mai 1499, *Contr.
de mar. de C. Borgia*, Arch. B.-Pyr., E 91.)

Traicté de mariage *proparlé* de faire
entre ledit monseigneur le conte et damoi-
selle Jeanne de Comines. (13 août 1504,
*Contrat de mariage de messire René de Bre-
tagne et de Jeanne de Comynes*.)

Ces choses entr'eux *proparlés* se seirent
pour parler de leurs affaires communes.
(*Mer des Cron.*, f^o 21 v^o, éd. 1532.)

Il ne semble pas que ce soit par un com-
plot *porparlé* entre eulx. (AMYOT, *Instruction
pour ceux qui manient affaires d'estat*, f^o 434
v^o, éd. 1574.)

— S. m., pourparler :

Soubz la confiance de ce *proparlé* de paix.
(AMYOT, *Diod.*, xvi, 5, éd. 1554.)

PORPARTIE, pur., s. f., portion d'hé-
ritage :

De tous les contenz qui estoient entre
nos douz meuz et a moivoier, s'il est a
savoir de la moitié de ma terre que il
me demandoit de *porpartie* par ressen de
lignaje. (1255, Jumiég., Montihart, Arch.
Seine-Inf.)

De Mabelle descendi le dreit de sa *pur-
partie*. (1304, *De termino S. Hilari*, Year
books of the reign Edward the first, years
xxxii-xxxiii, p. 19, Rer. brit. script.)

PORPEINDRE, *pourpaigndre*, v. a.,
peindre autour :

Ilz avoient plus longues robes que
autres gens, et les *pourpaigndoient* toutes

d'espines. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f^o 1
v^o.)

PORPEIS, voir PORPOIS.

1. **PORPENDRE**, pour., verbe.

— Act., tapisser, orner tout autour
d'objets pendus :

Moult fu bien *pourpendue* la grant sale parée
De jons et de mentastro, de rose enluminee.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f^o 13 r^o.)

Grans cornes ot et bien cornues (le
De campignoles *pourpendues*. {cerf,
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f^o 69^b.)

Lors jette ses yeulx au comble du temple
et voyt tout en icelle maniere que le fons
estoit pourplanté de glayves, le ciel en es-
toit *pourpendu*. (*Perceforest*, vol. I, ch. 42,
éd. 1528.)

La voulte du temple estoit *pourpendue*
de lances. (*Id.*, vol. IV, ch. 26.)

— Pendre, attacher tout autour :

Puet bien son hostel tenir ouvert et
s'œuvre avoir *pourpendue* parmi son hostel,
sanz metre hors. (EST. BOUL., *Liv. des mest.*
1^{re} p., LXXXII, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

— Neutr., être suspendu :

Il y avoit quatre encensiers tres riches
qui *pourpendoient* aux quatre chandelliers
qui estoient au corps de la biere. (*Perce-
val*, Elucid, éd. 1530.)

2. **PORPENDRE**, voir PORPRENDRE.

PORPENS, -penz, -pans, pour., pur.,
pro., s. m., pensée, réflexion, considé-
ration :

La meie buche parlerat saveirs, e le pur-
pens de men quer cuintises. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, XLVIII, 3, Michel.)

Et quel *porpens* an porra prendre.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 50^a.)

Diriez m'en vostre *porpens* ?
Que vos est avis de cez Normanz ?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16551, Michel.)

Tu aureies autre *purpens*.
(*Id.*, *ib.*, II, 6281.)

Ne sai cum li vint en *purpens*
Que...
(*Id.*, *ib.*, II, 7475.)

Mais tant enquierent selon,
Losengiers et males gens,
K'ensi moi vient en *propens*
Que pour mal ne pour grevance
Ne sauront ma mesestance.
(COUCI, *Chans.*, XV, Crapelet.)

A moi servir met ton *porpens*,
Tut ta force e tot tun sens.
(*Adam*, p. 4, Luzarche.)

En aprendre avoient boin sens,
Du retenir millor *porpens*.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{re} vers., 223, du Mériel.)

Li maistre Diable si blasma
Ses serganz, ke nuls nel tempta
E nel osta de sun *purpens*.
(MARIE, *Furg. de S. Patrice*, 2201, Roq.)

A grant paine parole et dist,
Comme dame de bon *porpens*,
De bon memore et de bon sens
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f^o 325^a.)

Sire, dist il, g'en panrai mon *porpans*,
S'en parlerai a voz priveement.
(*Jourd. de Blavies*, 350, Hofmann.)

Douce suer, ne puis trouver *pourpens*
Par quel point vostre fain puist estre rapaissie.
(*Dit de Guill. d'Angle.*, 296, Michel.)

De grant sens lor vint cil *porpenz*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1723, f° 98^a.)

Et lor travail et lor *porpens*
Ont il perdu, si com je pens,
Cil devin de ce qu'il ne font,
Nos parolent si en parfont,
Chascuns semble Diogenes,
Ou Aristote ou Socrates.
(*Guiot, Bible*, 2308, Wolfart.)

Et penserent bien en tous sens
Come gens de noble *porpens*.
(*G. de Mes, Ymage du monde*, Maz. 602, f° 12 r^a.)

Quant cil ot s'amie nomer,
Un poi so prist a *porpensier*,
Et en l'angoisse del *porpens*
Li est bien revenus ses sens.
(*Parton.*, 4051, Crapelet.)

En mon *pourpens*.
(*Vie Ste Catherine*, ms. Tours, f° 31 v^a.)

Car il avoit en son *pourpens*
De demoner les grans despens.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 9^a.)

Sel fist siervir moult noblement,
Par volenté et par *pourpens*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 20000, Reiff.)

Homme de si grant sens
Et de si grant *porpens*
Com je sui doit l'en croire.
(*De l'Eschacier*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 138.)

Je croi c'onques puis ne li prist *pourpens*
D'amer par amours fame a çavetier.
(*Du Prestre mis au Lardier*, 165, Montaiglon et Renaud, *Fabl.*, II, 30.)

En un *porpens* sui de l'autrier
Don je ne me sai conseilher.
(*Fabl.*, ms. Berns 354, f° 159^a.)

Pour ce ou traitié et ou tieuste de cette
premiere doctrine j'ai ordené au *porpens*
l'œuvre manuel de cyrurgie. (H. DE MON-
DEVILLE, Richel. 2030, f° 34^a.)

Il est saige et de grant *pourpens*. (*Istoire*
de Troye la grant, ms. Lyon 823, f° 138^a.)

Or est venu en mon *pourpens*,
S'il estoit a vostre plaisir,
De vous servir ay grant desir.
(*Natio. N.-S.-J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 52.)

Tu ne metcz heure ne *pourpens*
A ce qui est a advenir.
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poès. fr. des xv^e et xvi^e
s., III, 87.)

Je mettray tout mon *pourpens* des or a
bel acueil garder. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p.
808, Génin.)

PORPENSAÉ, pour., s. m., pensée, ré-
flexion :

Tous noz menus *pourpensées*
Descouvrons a lye chiere
L'un a l'autre sans priere.
(*Ch. d'Orl.*, *Poés.*, p. 288, Champollion.)

PORPENSAEMENT, porpensseement,
pourpensseement, porpenssement, adv.,
avec réflexion, de dessein arrêté, avec
préméditation :

Toz esprendanz de cuer entier
Le prist tout *porpensseement*.
(*Lai de l'Ombre*, p. 77, Michel.)

Et pour çou k'il a ceste cose pensé, il
avoit o lui *pourpenssement* porté s'espee.
(JEHAN DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355,
f° 259^a.)

Si li pecchere sei reconnuist *porpense-*
ment a fol porveire. (*Sarmons en prose*, Ri-
chel. 19523, f° 16 r^a.)

PORPENSAEMENT, porpenssement, por-
pancement, pour., *pur.*, s. m., pensée,
projet, complot :

Le *purpenssement* de mun cuer. (*Lib.*
Psalm., Oxf., xviii, 15, Michel.)

De lesser col *purpenssement*.
(*MARIE, Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 106^a.)

Porquoi firent fremissement
Les gens, et vain *porpancement* ?
(*Lib. Psalm.*, II, p. 263, Michel.)

Si ot *porpenssement* de fere un chastel.
(*G. DE TYR*, XI, 26, *Hist. des crois.*)

Porpenssement feront encontre tes sainz.
(*Comm. s. les Ps.* Richel. 963, p. 206^a.)

Doi mouvement sont de corage, *pour-*
penssement sont de raison et volentes. *Por-*
penssement fait aquerre la chose, et vo-
lentes le fait faire. (*Mor. des Philos.*, Richel.
375, f° 31^a.)

Tout chen fist Dieu de gloire pour le lor sauve-
ment,
Qui li mist ens u cuer et on *pourpenssement*.
(*Doon de Maience*, 9833, A. P.)

Les phantosmes et les sens changent les
pourpenssement. (JACQUES GREVIN, *Imposture*
des diables, 1^o 131 r^o, éd. 1567.)

PORPENSAER, -pensser, -pencer, -pan-
-cer, -pansser, -panser, -ier, pour., *pur.*,
pro., verbe.

— Act., méditer, projeter, penser à :

Entr'os *porpensent* cum lo porrunt donner.
(*Ep. de S. Est.*, str. v^e, Stengel.)

E Renomee, qui tot veit
E tot conuist e aparceit,
Qu'ainz a les ovres loinz portees
Qu'eles seient sul *purpenssees*,
Par France dit ja e enseigne
Cum Daneis sunt entroz en Seigne.
(*Ber.*, *D. de Norm.*, II, 3215, Michel.)

Hai tant de mal fait en ma vie
E ores *porpens* tiel felonie.
(*Vie du pape Grég.*, p. 25, Luzarche.)

Li maulz dolour qu'il avoit *pourpensciel*.
(*Psaut. lorr.*, I, vi, Maz. 798.)

Quant je *pourpense* le grant dueil que
j'ay mis en son cuer. (*Istoire de Troyes la*
grant, ms. Lyon 823, f° 77^c.)

Ainsi ne font les Genevoys, quant au
matin avoir dedans leurs escriptoires et
cabinetz discouru, *propensé* et resolu, de
qui et de quelz celluy jour ilz pourront
tirer denares. (*Rab.*, *Quart livre*, prol.,
éd. 1552.)

Il exposast en public ce qu'il avoit *prop-*
ensé de faire. (*AMYOT, Diod.*, XI, 9, éd. 1554.)

Il resolut adonques en lui mesme de
mettre en avant ce qu'il avoit de long-
temps *propensé* et projeté de faire, pour la
mutation du gouvernement. (*Id.*, *Vies*,
Lysand., éd. 1567.)

Ayant charge de faire la harangue au
pape, et l'ayant de longue main *pourpensée*.
(*Mont.*, *Ess.*, I, I, ch. x, p. 26, éd. 1595.)

Il *pourpensa* de donner cette charge au
capitaine du Gast. (*E. PASQ.*, *Lett.*, XIII,
10.)

— Neut., penser, réfléchir :

De pluisors choses *pourpensoit*.
(*WACK, Rou.*, Richel. 375, f° 219^a.)

Deliberare, *pourpenser*. (*Gloss. de Douai*,
Escallier.)

Oultre plus, nous convient penser
De ceste tres diverse guerre,
Et tous ensemble *propenser*
A ces Orleois cy conquerre.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2447, Guessard.)

... Et ne veut decessair
Ce qu'il a resolu *pourpensant* a loysir.
(*J. A. DE BAIF, Passeleims*, I, III, f° 89 v^e, éd. 1573.)

— Réfl., former telle résolution, ré-
fléchir, méditer, comploter, prendre
garde :

Dunc se *purpenset* del seclo anavant.
(*Alexis*, str. 8^e, xi^e s., Stengel.)

Dist l'amirailz : Carlos, car te *purpense*,
Si pren cunseill que vers moi te repentes !
(*Rol.*, 3389, Müller.)

Purpensa sei ke il li feroit
Geo ke huom feire a femme deit.
(*WACK, Rou.*, 3^e p., 593, Andresen.)

Pourpensa soi que jugement
Ne fera pas hastivement
Sanz grant porpens, et pria lor
Qu'a lui reviegnent au tiers jor.
(*Eneas*, ms. Moutp. II 251, f° 148^a.)

Je me sui *porpenssez* d'une grant traison.
(*Parise*, 26, A. P.)

Porpenssa sei e dist avant.
(*Vie du pape Grég.*, p. 24, Luzarche.)

Ainsinc que je me *porpenssois*
S'oultre la haie passeroie,
Ge vi vers moi tout droit venant
Ung varlet bel et avenant.
(*Rose*, 2799, Méon.)

Seignors, tant com nus sumos vifs
E de nos cors poestefs,
Por Deu car nus *porpensisson*
Quo celo voie n'alison !
(*Besant de Dieu*, 401, Martin.)

Segnor, e n'esteroit mesure
Quo nos nos en *porpenssimes*
E nos malisses lessosimes ?
(*Liv. des estoires*, 92, P. Meyer, *Romania*, XIV, 54.)

Agathe, *porpansa* loy et te repen. (*Vie*
Ste Agate, Richel. 423, f° 137^c.)

Quant seres en vo terre si vous *pourpenseres*
De guerroier ou d'estre envers moy accordes.
(*Nestor du Paon*, ms. Rouen, f° 120 v^e.)

— *Porpensé*, part. passé, avec un
nom de chose, réfléchi, tramé :

Emprises *pourpensées*.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste Gen., f° 6 r^a.)

Par cas d'aventure, ou bien par ruse *pro-*
pensée de Mithridates. (*AMYOT, Vies*, Lucull.,
éd. 1567.)

D'aguet *propensé* il tua Sinatus. (*Id.*,
Tr. des vert. des femmes, xxiv.)

Entreprinse *pourpensée* et deliberee.
(*Mont.*, *Ess.*, I, III, ch. xii, p. 192, éd.
1595.)

De malice *pourpensée*. (Avant 1592, *Lett.*

mis. de Henri IV, t. III, p. 536, Berger de Xivrey.)

Cuydant que tels meurtriers deussent jouyr du privilege du lieu, qu'eux mesmes violeient par effusion du sang, ou homicide *pourpensé* et conclud en leur cœur. (FAUCHER, *Antiq. gaul.*, IV, 14, éd. 1611.)

— Avec un nom de pers., qui a telle pensée, telle résolution, réfléchi, résolu :

Pur Dieu vos pri, en seiez *purpenset*
De colps ferir, e recevoir e duner.
(*Rol.*, 1177, Müller.)

Sages iert et bien *porpensez*.
(*Geff.*, .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 119^a.)

La dame fut bien *porpanseie* ;
Encontre lui vient, si l'ambrance,
La bouche li baisse et la faice.
(*Dolop.*, 10886, Bibl. elz.)

Quatre ans devant çou qu'il moru
Li boins rois, ki *porpenses* fu,
Fist deniers de tout son tresor.
(*Moux.*, *Chron.*, 11528, Reiff.)

Mahommes veuille par ses saintes bones
Que courtement soiez si *pourpenses*
K'a lui servir vous soiez adonnes.
(ADENET, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 98^b.)

Porpenser, très usité au XVII^e s.,
mérite de rester dans la langue. Plusieus patois en ont gardé l'usage.

PORPENSIF, adj., qui pense attentivement à :

A soi la trait (la planche), bien en fu *por-*
pensis.
(*Auberi*, p. 203, Tobler.)

PORPERIN, voir PORPRIN.

PORPHYLER, voir PORFILER.

PORPHYRÉ, adj., qui est de la nature du porphyre :

Vous allez a Nisano, des anciens Grecs dicte porphiritis, a cause des marbres *porphyrez* qui s'y trouvent. (THEVET, *Cosmogr.*, VII, 12, éd. 1575.)

PORPIERRE, s. f., femme qui travaille la pourpre :

Une femme qui avoit a nom Lidda *porpierre*, c'est a dire qui ouvroit en pourpre. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 244^b.)

PORPIGNEOR, voir PORPOIGNEOR.

PORPILLER, v. a., fouler :

Recueillier ses povres vestemens *porpillez* deça et dela par terre dessoubz les pies des autres. (*Devita Christi*, Richel. 181, f° 132^a.)

PORPISSE, *pour.*, verbe.

— Réfl., pisser dans ses habits, pisser de peur :

Gonneline se femme se prist a *porpisser* ;
Aris Maquesai frere, wan deves vos aler,
Anuit songa un songe dont je suis bosollé...
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1365, Ars.)

L'autre d'une aultre andouille bonne
Baille a Gefroye toute fresche,
Si bonne que ses dois en lesche,
Et a sa cousine germaine,
Plaine de beau clou de geroufle
Qui vous en haufrebien et soufle.
A l'avenant je te promes
La plus mignonne de james
Et qui est si bien espissée
Que toute s'en est *pourpissée*.
Au mains pour mon compte abreger
Je l'en ay veue en grant danger,
Tant s'en est fort soulee a coup,
Mais cela se fait coup a coup,
Sy ne m'en chault, c'est tout pour rire.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 44^a, éd. 1507.)

— Neutr., dans le même sens :

Quant Maquesai revint si prist a *porpisser*.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1366, Ars.)

PORPLAIDIER, v. a., discuter, expliquer, développer :

La traison a oi *porplaidier*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 249^t.)

PORPLANTEMENT, *pour.*, s. m., action de planter :

Consitura, plantement, *pourplantement*.
(CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Pourplantement : m. A planting, or setting all over. (COTGR., 1611.)

PORPLANTER, *pour.*, *pur.*, v. a., planter dans toute son étendue :

Mais les gemmes sunt grant luurs,
Dum *purplantez esteit* li murs.
(*S. Bruidan*, 1680, Michel.)

Comme ele (la terre de l'Hôpital) i est *pourplantee* orendroit. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. I. 10967, f° 57 v°.)

Un jardin c'on dist de la Vigne et tout Piretage, appendances et appartenance d'icelui, tout en le fourme et par le maniere qu'il est herbeghies, amangies et *pourplantes*. (17 déc. 1404, *Rescript Jehan de la Court*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Gardin et hiretaige auqié et *pourplanté* de vingnables et plusieurs arbres portant fruit. (28 août 1456, *Werp Miquiel Pottier*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Consero, planter ou semer, *pourplanter*.
(CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Et encore au XVII^e s. :

Heritage *pourplanté* d'arbres contenant trois cens de terre. (1614, *Compte de la bourse commune des pauvres*, Arch. mun. Douai.)

— Fig. :

Luy fut advis que celuy abisme estoit tout *pourplanté* de glayves. (*Perceforest*, vol. I, ch. XLII, éd. 1538.)

Dont maintz preudhommes furent puis engendrez qui Breitaigne *pourplanterent* de bonne chevalerie. (*Ib.*, vol. IV, ch. XLVI.)

— Planter, en parlant d'un arbre :

Et croist sans ce qu'ils aient esté a ce *pourplanté* ne artigié. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 35^a, éd. 1486.)

PORPOIGNEOR, *-puigneor*, *-pingneor*, *-pigneor*, *pour.*, s. m., faiseur de pourpoints :

Thumassin de Dierlecke, .c. s. ; Martins, li *pourpuigniere*, .c. s. (1270, *Reg. de la loy*, 1270-1271, f° 4 r°, Arch. Tournai.)

Gilles li *pourpuignieres* bannit a .iii. ans. (1280, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

Hues li *pourpuignieres*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, f° 12 r°, Arch. mun. Reims.)

Henris li *porpignerres*. (1324, Arch. JJ 62, f° 156 v°.)

Robins li *pourpignerres*. (*Ib.*)

— Fém., *porpoignerresse*, *pourpoignerresse* :

Alisons li *pourpoignerresse* bannit a .i. an. (1325, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

PORPOIGNIER, *pourpoignier*, s. m., faiseur de pourpoints :

Le maison c'on dist a le sauch derier les *pourpoigniers* de Monstruel. (1329, *Cart. de Guise*, Richel. I. 1777, f° 215 r°.)

PORPOINCTER, voir PORPOINTIER.

PORPOINDEOR, *-eur*, *pour.*, s. m., faiseur de pourpoints :

De le connestable des *pourpoindeurs* et par l'accort dou mestier. (14 oct. 1314, *Ordonnance du métier des pourpoindeurs*, Arch. Mons.)

Et est telle li ordenanche que nul *pourpoinderes*... (*Ib.*)

Jehans li Bruns, *pourpoinderes*, bourgeois, porté a .L. s. par. (14 avr. 1370, *Reg. de la loi*, 1364-1384, Chap. intit. : *cil qui ont juré leurs communges*, Arch. Tournai.)

PORPOINDRE, *pour.*, *pur.*, v. a., couvrir :

Pour une journee du recouvreur et d'un autre avecques lui qui *pourpoindrent* la maison J. de la M. (1360, *Arch. hospit. de Paris*, II, 148, Bordier.)

— *Porpoint*, part. passé, piqué, brodé :

.i. auqueton
Porpoint d'un vermel siglaton.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 91^a.)

Pus li font vestir un ganges
De soie et de coton *porpoint*.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 64^b.)

De sus un chaeliz, qui tut esteit cuirez,
D'une cuille *purpointe*, d'un poi d'estrein
[junchiez
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 65 r°.)

Vestent gambais *porpoins* menuement
(*Gaydon*, 9247. A. P.)

Covers d'une coute *porpointe*
Qui n'estoit pas vies ne ussee.
(*Durm. le Gall.*, 3078, Stengel.)

D'un gentilhomme bien armé et monté a cheval de cinquante livres tournois et couvert de couverture de fer, ou de couverture *pourpointe*. (1303, *Ord.*, I, 384.)

— Percé :

Sainz Vincenz en fut mis en une aigue, qui toz estoit *porpoinz* de rasoir tranchanz et de cotiaux. (*Serm.*, Richel. 423, f° 74^a.)

PORPOINTE, s. f., pourpoint :

Et bones coites, bones *porpointes*.
(*De la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1569, f° 13^a.)

PORPOINTEL, *pour.*, s. m., dimin. de pourpoint :

Que li homz liges ait *pourpointel*. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 17, Marnier.)

Huit sols pour refaire et retenir les que-mises, les pliçonniaus et les *pourpointiaus* des enfans. (1332, *Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

Et se partirent les compaignons, en pur leurs *pourpointeaux*, soubz bon saufconduit. (*MONSTREL., Chron.*, II, 9, Soc. de l'hist. de Fr.)

Le fault il mettre en *pourpointel* ?
(*GREBAN, Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 199^a.)

PORPOINTEMENT, *pourpointement*, s. m., objet piqué, brodé :

Ce hourt est fait de paille longue entre toilles fort *porpointees* de cordes de fouet, et dedans ledit hort y a ung sac plain de paille, en façon d'ung croissant, atachié audit hourt, qui repose sur la poitrine du cheval, et relieve ledit hourt, ad ce qu'il ne hurle contre les jambes du cheval. Et en outre ledit *pourpointement* y a, qui vieult, bastons cousus deders qui le tiennent roide sans gainchir. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuv., II, 14, Quatrebarbes.)

PORPOINTERIE, *pour.*, *pre.*, s. f., métier de pourpointier :

Attendu que le fait de la *pourpointerie* n'est mie pareille chose au fait de tailleur, pource que tous pourpointiers taillent et font toutes manieres de garnemens de *pourpointerie*, et iceux exposent en vente a tous venans, sans commandement d'aucun. (1405, *Ord.*, IX, 91.)

Nous avons receu l'humble supplication des maistres du mestier de taillanderie et *prepointerie*, et autres garnemens et habits concernans iceluy mestier. (1450, *Ord.*, XIV, 117.)

1. PORPOINTIER, *pour.*, *pre.*, s. m., faiseur de pourpoints :

Saliers, *porpointiers*, tanneours. (1294, *Plait gen. de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 26 v°.)

Aymeri le *prepointier*. (1381-82, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 129 r°.)

Les *pourpointiers* de la ville de Paris. (*Bann. du Chdt.*, Arch. Y 7, f° 15 r°.)

Donas le *pourpointier* me ferai un pourpoint. (*Dialog. fr. flam.*, f° 13^e, Michelant.)

Nous avons des *pourpointiers*, des chaussetiers pour nous vestir. (*MONT., Ess.*, I, II, ch. xxxvii, p. 514, éd. 1595.)

— Fém., *porpointiere* :

Une *pourpointiere*. (*Caquets de l'accouch.*, 5^e journ., Bibl. elz.)

2. PORPOINTIER, *-pointier*, *pour.*, v. a., piquer, broder :

Ce hourt est fait de paille longue entre toilles fort *porpointees* de cordes de fouet. (ROI RENÉ, Œuv., II, 14, Quatrebarbes.)

Sur une coiste de samin tainct en escarlate *pourpointee* de fil d'or et de fil d'argent. (*Perceval*, f° 52^e, éd. 1530.)

Un pourpoint *pourpointé*. (PARÉ, Œuv., Intr., c. II, prem. éd.)

PORPOIS, *-peis*, *-peix*, *-pais*, *-paiz*, *-paiz*, *pour.*, s. m., marsouin :

En la mer, qui est grant et saine,
Est l'esturjon et la baleine,
Et le torbot, et le graspeis,
Et un grant qui a non *porpeis*.
(*GULL. DE NOAM., Best. div.*, 2091, Huppeau.)

... J'ai de bon loutre a pelions :
J'ai hermines et siglatons,
Et orle de *porpois* de mer.
(*Dit du Mercier*, Grapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 150.)

Graspois, la charretee .xii. d., la somme .viii. d., le cent .ii. d. *Porpois*, la charretee .xii. d., le mille .iiii. d. (1296, *Rentes d'Orléans*, f° 18 r°, Arch. Loiret.)

Porpaiz. (1306, *Chart. de l'abbé de S. Waast*, ap. Duc., *Porpecia*.)

Li saumons et li *pourpais* et tous autres pissons. (14 oct. 1310, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 129 r°, Arch. Tournai.)

En telle maniere est il statué des *porpeix*. (*Lett. de 1317*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 176.)

Li saumons et li *pourpois*, l'en le puet garder deux jours. (1326, *Ord.*, XI, 502.) *Impr., pourpris*.

Li *pourpois*, .ii. d.. li saumons fresc, .ii. d. (1328, *Tarif de tonlieu*, Arch. S.-Omer cxcix, n° 75.) Lat., porcus marinus.

Porc de mer, marsouin, *pourpois* est tout un. (*Ménagier*, II, 198, Biblioph. fr.)

Saumon, alloses et *porpais*. (2 mars 1399, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., 1343-1451, f° 102 r°, Arch. Tournai.)

Item que tout saumon, alozes et *pourpais*, qui demora a vendre de le journee qu'il ara esté mis a vente, et que on rapportera du marchiet au mynt, ait le keuwe coppee. (28 mai 1415, *Reg. aux ord. des métiers*, 1410-1468, f° 148 r°, Arch. Tournai.)

Lesquelz saumons, alozes et *pourpais*, qui, en la saison d'esté, est assavoir depuis Pasques jusques a le saint Remy, ne seront vendus ladicté premiere journee, seront sallez. (29 août 1430, *Ordonn. sur le pisson de mer*, Reg. n° 335, Arch. Tournai.)

Guernesey, *pourpeis*.

PORPOISE, voir PORPOSE.

PORPORCIONNER, voir PROPORTIONNER.

PORPORT, *-pourt*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, s. m., rente, revenu, produit :

De tout en tout delessié... la dite terre au dit Guillaume et a ses hers quitelement et em pes por deus pensions de rentes de *porport* de fié, sauves aydes feax establies en Normandie. (1278, *Cart. de S. Vandrille*, t. II, p. 1471, ap. Duc., *Porportus*.)

Robert de la Mare de Bouglon en tien demie acre. Pierres Crestienne en tient demie acre pour lour afferant de *porpors*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 89 v°, Arch. S.-Inf.)

Le franc lieu Thommas le Mere contient .xi. acres de terre, et rent .xii. sous de *pourport*. (*Ib.*, f° 99 v°.)

Et si rent les autres rentes devant dites, et les parchonirs lui responent chescun son afferant du *porport* premir dit. (*Ib.*, f° 143 r°.)

En rabatant autant de rente comme la terre pouvoit valoir au *pourport* du lieu. (1305, *Cart. de S. Taurin*, ccxlvii, Arch. Eure.)

— Contenu, teneur :

Solom le *porport* de la chartre et du festement lor fundour avaunt dit. (*Lett. d'Edouard II*, Collect. Bréquigny, IV, f° 47 r°.)

Selonc le *propourt* de leurs lettres. (4 sept. 1391, *Livre des Bouillons*, xcvi, p. 204, Bordeaux 1867.)

Le roy le voet et ad ordeinez et establiz qe les articles de ceste petition soient mis en execution solonc l'effect et *purport* d'icell en eide et seureté de la ville de Caleys. (1398, *Req. au roi d'Anglet.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 301.)

Selon la *pourport* des obligations. (1409, *Liter. de repris.*, Rym., 2^e éd., VIII, 607.)

Selonqz la *purport* et tenour des estatutez en ceo cas purveux et ordines. (*Stat. de Henri VI*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PORPORTANT, s. m., proportion :

Les choses dessusdites deuez a nostre dit seigneur tant pour ledit escuier que pour ses hommes et tenans dudit fief, chascun au *porportant* de ce que ilz en tiennent. (1394, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 16 r°.)

PORPORTER, *po.*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., porter çà et là :

De courre par la vile *pourportant* sa keneule.
(*Vrigier de solas*, Richel. 9220, f° 2^e.)

Qui te leverent tant souef et baignierent
Et *pourporterent* tant souef et couchierent.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 127 v°.)

Nus c'apelier de feutre ne puet *pourporter* ses denrees par Paris. (*Est. Bou.*, *Liv. des mest.*, 1^{er} p., xci, 15, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig., porter, contenir :

Solom ceo qe lour chartre roiale le *purporte*. (*Lib. Custum.*, I, 124, 28, Edw. I, *Rer. brit. script.*)

— Présenter :

Faites le venir en vostre presence, si orres coment il *porportera* son claim contre lui. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. lxxxv, Beugnot.)

— Comporter :

U tu li feras sa dreiture,
Ceo que li sieus quiet e *porporte*,
U ja ta terre n'iert si forte
Qu'il ne t'i vienge querre e prendre.
(*Ber., D. de Norm.*, II, 2111, Michel.)

Tot le bos ke je acatai a seigneur Wil-lame de Ghem, ensi cum les bonnes le *proportent*. (*Pièce de 1241*, Duchesne, *Hist. Geneal. des maisons de Guines, d'Ardrès, de Gand et de Coucy*, p. 283, éd. 1631.)

— Réfl., en t. de coutume, s'éten-dre :

La terre o siens appendices, si come el se *pourporte* et est bonee et devisee. (1118, *Ch. de Renaud, c^o de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Si ke li mes se *pourporte* de bousne en bousne. (Juin 1248, *Ch. de Gilles de Ber-lammont*, Anchin, Arch. Nord.)

O toutes les apartenanches qui sunt asizez enpré le masage si com il se *por-orte* en lonc et en lé, se il est asavoir du manoir de Witeflie desique au pont. (1277, Fécamp, Arch. S.-Inf.)

A tenir et a avoir les dites mesures et pieche de terre comme eles se *proportent* en lonc et en lé. (1277, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Un courtil comme il se *pourporte* en lonc et en lé. (1283, Mortemer, Arch. Eure.)

Comme il se *porporte* en lonc et en ley. (1286, *Cart. de S. Sauv.-le-Vic.*, p. 24, Arch. Manche.)

La dite rue toute comme elle se *por-orte*. (1289, *Arr. de l'Echiq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n° 1.)

Un hebergement si comme il se *poporte*. (1302, La Noue, Arch. Eure.)

Un vergier que il avoit seant a Beau-genci si comme il se *poursiet et pourporte* en mesures et en autres choses. (1312, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 3 r°, Arch. Loiret.)

Si comme tout se *porporte*. (1315, Fon-tevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Un hebergement si comme il se *poursiet et porporte*. (1330, Fontevr., anc. tit., 572, Arch. Maine-et-Loire.)

Sour une maison a tout l'iritage ki i apartient si comme il se *pourporte* devant et deriere, seant joignant dou mur de la vile. (*Redev. de la taule des povres de S. Mikiel*, ms. S.-Omer, f° 13 r°.)

La moitié par indivis du moulin... oveques la moitié de la riviere ainsi comme icelle a moitié se *poursuit et pourporte*. (1404, *Aveu du moulin rouge, ville et chas-tell. de Beaugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 154 v°, Arch. Loiret.)

Et si conquist tout le mesnage tant en bois comme en pres et en autres choses qui furent Guillaume de Biaumont, tant comme il se *pourportent* de la dite prieuré jusqua la meson Jehan de Beaumont. (*Chron. de S. Ouen*, p. 12, Michel.)

Norm., se *pourporter*, se comporter, exister, s'étendre.

PORPORTIONNER, voir PROPORTION-NER.

PORPORTOUR, *-touour*, s. m., pour-tour, étendue en tous sens :

Et les choses dessus dites dont il pro-mist acroire le *porportouour* de ces heri-tages. (Déc. 1318, *Ch. de Rob. Busquet, bzilli de Cotentin*, S. Sauv.-le-Vic., Arch. Manche.)

PORPOSE, *pur., porpoise*, s. m. et f., propos, dessein :

Treasons et malveises *purposes*. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Lou-vre.)

Persevereis en vostre sains *porpoise*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 150, Borgnet.)

Arez vous vostre *purpose*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 971, Génin.)

Cf. PROPOS.

PORPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

PORPOSER, voir PROPOSER.

PORPOST, voir PROPOS.

PORPRANDRE, voir PORPRENDRE.

1. **PORPRE**, *pourpre, popre, poppre, pople, pouple, poupe, pope, poppe, pro-pre*, s. m. et f., sorte de fourrure, ainsi nommée à cause de sa couleur. Dans les comptes de l'argenterie, c'est une four-rure de qualité inférieure :

Ses mantiaus fu de *pourpre* bis.
(MARIE, *Lai de Lanval*, 565, Roq.)

Jusqu'al mestre perron illuec l'unt descendue Desur une *porpre* qui pur li unt tendue.
(TR. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 5 r°.)

Et vint pailles et vint samis...
Cent *porpres* et cent osterins.
(Floire et Blanceflor, p. 121, note, du Mérit.)

Si l'en ont .x. *pourpres* livres,
Et si en dut avoir enkor
.x. soumiers entre argent et or.
(Mousk., *Chron.*, 6699, Reiff.)

Pour Jehannot, cleric de la chapelle, une fourreure de *popres* et un chaperon de gros veir, que li rois li donna quant il fu ordencz a prestre. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douet d'Arcq. *Compt. de l'argent.*, p. 25.)

En laquelle il a une fourreure de gros vert et une fourreure de *poppres*. (*Id.*, p. 64.)

Un sercot a fame, long, fourré de grosses *poppes*. (*Pièce de 1349*, ap. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 397.)

Fourures de gros vair, de *poples*, ne de autre pelletrie. (29 septembre 1355, *Reg. de la vinerie, draperie, etc.*, f° 146 v°, Arch. Tournai.)

Caprons foures de vair, de gris, de *poupes*, pour revendre a autruy. (*Id.*)

Ne fache caprons foures de vair, de gris, de *poples*, por revendre a autruy. (22 novembre 1355, *Reg. aux Public.*, f° 90 r°, Arch. Tournai.)

Item pour une huppelande de drap sau-win, a usage de femme, fourree de *poples* et de gros vair. (6 janv. 1400, *Exéc. lest. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Item est ordonné que es fourures de gros vair et de *pouples* ait en cascune .lv. peaux. (25 févr. 1430, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 145 v°, Arch. Tournai.)

Une huppelande de noire fourree de

popes, une autre fourree de pointes. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PORPRE**, voir POLPE.

PORPRENANCE, *pourprenance*, s. f., ce qu'une chose embrasse, circuit, éten-due :

Que pour vray dire le pourpris
C'est le grand royaume de France
Qui pourprenat large *pourprenance*.
(*Pastorale*, ms. Brux., f° 64 r°.)

PORPRENDRE, *prandre, -prendre*, *-penre, -panre, pour, pur, pro.*, verbe.

— Act., investir, occuper, saisir, prendre de force, usurper, enlever, s'arroger :

Si *purpernez* les destreiz e les tertres.
(*Roll.*, 805, Müller.)

N'i a passage que il n'ait tot *porpris*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 99b.)

Et Frances s'arment des que li rois lor dist,
Les huis *porprennent*, les portes vont saisir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxii, p. 19, P. Paris.)

Le pais que Normant unt *purpris* e poplé.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 437, Andresen.)

La asemblerent les communes,
Tote *porpristrent* la riviere,
Bien conreez commo gent fiere.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 3854.)

A Dovre ariva salvement,
De Dovre ala *porpernant* Kent.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 4685.)

Cil orent la terre *purprise*,
De totes parz sunt avenuz.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 5140, Michel.)

Antre Saisnes et Runq .i. angarde *porprant*.
(J. BOU., *Sax.*, cxxxviii, Michel.)

Les bestes ont *porpris* les lius les queiz tenoit anzois la multitude des hommes.
(*Dial. S. Greg.*, p. 187, Foerster.)

E *porperneiz* sa terre, plain e boschage.
(*Ger. de Rosill.*, p. 312, Michel.)

Tut cel pais vont *purpernant*
Et les proies mult dechaçant.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, p. 5.)

Cil princes mescreans Belfeth que je vos ai dit commença ensi a *porprendre* toute la terre. (GUILL. DE TYR, I, 9, P. Paris.)

E si venqui le tornoy, e *purprist* le champ pur totes les gentz que la vyndrent. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 27.)

— Par extension :

Et si aiez pitiet d'ols et si oreiz por ceos ki *porpris* sunt de pechiet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 10 r°.)

Et commansait a trambleir comme se il fuist *porpris* de fievers par tout le cors. (S. Graul, Richel. 2455, f° 74 v°.)

Un(e)s si cruels mals m'a semons
Qui primes m'a pris es talons,
Or m'a *porpris* trestoz les piez,
Or se rest es jambes lanciez,
Ore freint desriere et defors,
Or(e) m'a *porpris* trestot le cors.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 8969, P. Meyer, *Roma-*
mania, XI, 64.)

Son cors fu porpris d'enfleure.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 40^a.)

Une maladie que phisicien apellent dis-
sinterie porpris presque tout le roiaume.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 48^a.)

— Entourer, environner, embrasser,
couvrir :

Si purprendeiz l'ost de trois parz.
(*Brut*, ms. Munich, 823, Vollm.)

Porrus a esgardé contre solet levant,
Voit le grans os des Grius qui se vait herbeant
Et o les pavillons vont les pres porpendant.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 47^a, Michelant.)

La out tendu maint pavellon
Et mainte tente de baron.
Loin ont porpris la praerie.
(*Tristan*, I, 2732, Michel.)

Li tré porprendent les montagnes
Et environ totes les plagnes.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 45^a.)

De chieres pierres precieuses
Qui moult estoient vertueuses
Estoit le cercele tout porpris.
(*Athis*, ms. St Petersburg 54, f° 4^a.)

Avoit en cel plain une forest et biele et
grant qui pourprendoit le plus de la mon-
tagne. (*Mertin*, I, 238, A. T.)

E .i. tré qu'il avoit veu
Qui entr'els et le castel fu,
Qui moult grant place porprendoit.

(*REN. DE BEAUREU*, li *Biaus Desconneus*, 1933, Hip-
peau.)

Arदानe ert moult grans a cel jor
Et porprendoit moult en son tor,
(*Parton.*, 499, Crapelet.)

De toutes pars erent li lieu pourpris
Pour regarder sor cui terra li pris.
(*Enf. Ogier*, 3803, Scheler.)

Si est si graille par la ceinture que on
la porroit porprendre dedanz ses mains.
(*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 489, Chabaille.)

Tote la place porpernoient. (*Conf. de G.*
de Tyr, Florence, Bibl. Laur., 10, IV.)

Et de nostre treffons que ses estans ai
porpris et porra porparve. (1270, S. Pierrem.,
12, Arch. Meurthe.)

Li premiers froz de la bataille... por-
prenoit de l'espace du champ mil et qua-
rante pas. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 319^a.)

D'arbalestrors fu pourpris li palu.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6086, Chron. belg.)

— Réfl., s'étendre :

Un fieu entier... ainsi comme il se pour-
prent et estent. (1380, *Deuonibr. du baill.*
de Rouen, Arch. P 307, f° 12 v^o.)

— Neutr., dans le même sens :

Ensi porpris li feus desus le port a tra-
vers tres ci que parmi le plus espes de la
vile. (*VILLEH.*, 204, Wailly.)

Tant con li molin et li ventaul pour-
praient. (1261, *Lett. de J. de Joinv.*, S.
Urbain, Arch. Haute-Marne.)

La plus tres bele rien, si com dient la gent,
Qui soit en tout li mont tant com terre pour-
prent.

(*Doon de Maience*, 6236, A. P.)

Mais d'orties et ronces y a tant,
Cauppetrapes et l'ierre qui pourprant,
Qu'a l'essarber sa chevance gasta.
(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, II, 160, A. T.)

— Act., porprendre terre, prendre
terre, aborder :

Devant Acre terre porprennent.
(*GUIART*, *Roy. lign.*, t. I, v. 1328, Buchon.)

Li cheval fut surpris, en terre porprenant,
Li dui pié li faillirent, si cheist maintenant.
(*Gir. de Rossill.*, 4881, Mignard.)

Les François vindrent pourprenant terre
pour descendre, et prindrent port sans
avoir point d'encontre au descendre.
(*Chron. des quatre prem. Vul.*, p. 111, Luce.)

— Pourprendre le champ, gagner
l'avantage du terrain :

Artus vit sa gent resortir
Et les Rommains vit esbaudir
Et le champ oultre luy pourprendre.
(*WACE*, *Brut*, ms., f° 98^a, ap. Ste-Pal.)

— Dévorer, en parlant de l'espace,
franchir rapidement :

Cil destrier vont la terre proprenant.
(*Artur*, Richel. 337, f° 144^a.)

Renaus lache les regnes, Baiars s'en va bruiant,
Tot a col estendu la terre porprenant.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f° 15^a.)

Sist sor .i. dromadaire ki ains ne fu lasses,
Qui plus tost porprent terre que lievres descou-
ples.

(*Fierabras*, 1568, A. P.)

Le cheval broche maintenant,
Et li faut et porprent terre.
(*BRETEL*, *Tourn. de Chauvenci*, 487, Delmotte.)

Après regarda une autre bataille venir
moult grosse et fiere ou plus avoit de .c.
mil hommes chevauchant moult fierement
en pourprenant les desers. (*Hist. de Gilion*
de Trasignyes, p. 193, Wolf.)

Affichez vous es estriers, et luy laissez
le frain, si le laissez pourprendre la cham-
pagne, si vous en aymera mieulx et si
l'apprendrez a congnoistre. (*Perceforest*, vol.
II, f° 46^a, éd. 1528.)

— Porprendre les grans saus, prendre
le galop :

Et li li vait menu, les grans saus porprendant.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 23^a, Michelant.)

Grans saltz fait le cheval porprendre.
(*Durm. le Gall.*, 3432, Siengel.)

— Entreprendre :

Et ki ansi lo porpraient k'il lo parfa-
cent. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*,
ms. Verduan 72, f° 103 v^o.)

Avecque mon serment ay je che veu pourprins.
(*Vau du heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. cheval.*,
III, 124.)

— Neutr., porprendre sur, empiéter
sur, envahir :

Et purparnent sur noz chasteaux, villes
et terres, a grant deshonneur de nom. (1310,
Litt. ad reg. Fr., Rym., t. III, p. 217, 2^e
éd.)

— Prendre part ?

Que de cest dit achange ne porprenons
nous, mes... (1271, La Chaussée, 3, Arch.
Meurthe.)

— Se lever, en parlant du jour :

Ainsi que le jour commençoit a pour-
prendre le convive fut finy. (*Q. Curse*, VI,
14, éd. 1534.)

— Act., synonyme de prendre, avec di-
verses nuances de significations :

Chies un borjois ont lor ostel porpris.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 39^a.)

Pour son pelerinage parfere et porprendre
conseille entre lui et l'empereur des be-
songnes de la crestienté. (*G. DE TYR*, XVI,
29, Hist. des crois.)

Pommes de sains Johans volrent le nom por-
prendre.

(*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 7592, Scheler,
Gloss. philol.)

— Comprendre :

Et quant li duc porprendre
Pot toute la substanche.
(*JEH. DES PREIS*, *Geste de Liege*, 30643, Scheler,
Gloss. philol.)

— Porpris, part. passé, pris, surpris,
envahi, enveloppé, saisi :

Aucuns chetis porpris du deable comen-
ça a crier. (*Vie des Pères*, Richel. 23111,
f° 186^a.)

Quant il se sentit porpris de la grant
enfermité qui vient et annonce la mort.
(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd.
L. De Montille, p. 466.)

— Fig., muni, doué :

En la cort ot un jui Saolin ;
Sajes hom fu et de grant sens porpris.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 380, A. T.)

Redoubtee, excellent, tres sage et digne,
Noble, vaillant, de hault honneur porprise,
Renommee royne tres benigne.
(*CAIST. DE PIZ.*, *Autr. balades*, XXXVI, p. 248, A. T.)

Pic., pourprendre, prendre dans ses
bras :

Crois-tu (Pierre) que lorsqu'un de mes
galants m'embrasse par surprise, crois-tu
que si mon cœur bat, il batte de la même
manière que quand tu me pourprends.
(*JULIETTE LAMBER*, *Mon village*, 2^e éd., p. 48,
in-12.)

PORPRENEMENT, s. m., investisse-
ment, envahissement, usurpation :

Apus Claudius... dona sentence que
Pirrus ne fust pas receuz en la cité. De
cestui dist l'en qu'il escrit les actions, et
premierement de porpremenenz, et cel
livre n'avons nous pas. (*Digestes de Just.*,
Richel. 20118, f° 5^a.)

PORPRESTOUR, purprestour, s. m.,
celui qui empiète :

En droit de purprestures volons nous
que les noysances soient oustes as cos-
tages de purprestours. (*BRITT.*, *Trouv.*, c.
xviii, Houard.)

PORPRESTURE, pour., pur., sorte de

redevance payée par les vilains qui voulaient entourer leur bien d'une clôture :

Et puis doivent les *porprestures*,
Donc il tienent les granz clostures.
Si le vilein .i. sen champ a,
Que il gaagne de grant piece a,
Il ne le porra mie clore ;
Il ne le puet faire ne n'ose,
Devant ce qu'il ait assis rente
Au seigneur et qu'il le consente,
Que l'en apele *porpresture* ;
Ja n'i metra pierre en closture,
Ne n'i fera mur ne maisiere,
Por la terre qu'est champartiere.

(Esr. de Goz, *Vilains de Verson*, v. 103, Reg. redd. M. S. M.)

Des rentes appelees les *pourprestures*. (1331, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 33, Delisle.)

-- Empiètement :

Et aussi soit enquis de toutes maneres de *porprestures* faites sur nous de terres et de franchises. (BRITT., *Trouv.*, c. XVIII, Houard.)

PORPRESURE, *pourpresure*, *pourpris-*
sure, s. f., étendue, place occupée par un objet :

Teil rose vuez cueillir ainz qu'elle soit meure ;
Se le laissastes croistre selonc sa *porpresure*
Tous li mons fust petit por faire sa closure,
Et li airs fust petit por faire covreture.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 792, f° 137*.)

Grant masse tient de *porpresure*,
Pres d'une lieue de lonc dure (la plaine).
(*Athis*, Richel. 375, f° 137*.) Var. de la copie de Ste-Pal. à l'Ars., *pourpresure*.

Hors la ville a tel *pourprisure*,
Trois grans lieues la place en dure.
(*Id.*, ap. Duc., *Pourprisura*, sous *Porprendre*.)

-- Clôture, enceinte :

Je jure que je ne passeray point le *pour-*
prisure sans le congiat du plus ancien
malade de la maison. (*Pièce de 1347*, ap.
Delannoy, *Hospice de Tournai*, p. 95.)

1. **PORPRIN**, *pour.*, *pur.*, *porperin*,
porpin, *pourpin*, *propin*, adj., de cou-
leur pourpre :

Purprins est.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1092, Wright.)

Purprine color.
(*Id.*, *ib.*, 1208.)

E fichèrent lor gunfanuns
Verz e vermeilz, indes, *porprins*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9115, Michel.)

Ses escus fu couvers de .ii. cendaus *porprins*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 21^c, Michelant.)

En l'adube out une verrine
Qu'un sainz i fist *porperins*.
(*Tristan*, I, 889, Michel.) Impr., *por peritie*.

Reube *porprine* vestue ot.
(*Floire et Blancefl.*, 1^{re} vers., 2587, du Ménil.)

Porprins degrez.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des Cant.*, ms. du Mans
173, f° 68 v°.)

Parmi les cors li passe le gonfanon *pourpin*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 156^d.)

Roy Priam est ceste part ;
Car il a une aigle dorée,

Par les elles toute azures :
Figuree en champ *propin*,
Et bordee de vert satin.

(JAQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, 10293, Stengel.)
Var., *porpin*. (Ed. 1544, f° 72^b.)

D'or fin portraict moult noblement,
Sur ung velours demy *pourprin*,
Frangé autour moult jollement.
(*Id.*, *ib.*, 4842.)

Ung manteau de soye *pourprine*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 9 v°, éd. 1526.)

Et le genre humain default
Comme une rose *pourprine*,
Qui languit dessus l'espine
Si tost qu'elle sent le chaud.
(ROSS., *Odes*, I, V, p. 390, éd. 1584.)

Ce mot, conservé jusqu'au XVIII^e s.
sous la forme *pourprin*, pourrait se dire
encore.

2. **PORPRIN**, s. m., étoffe de pourpre :

Li dars fiert en la siele couverte de *porprin*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 37^b, Michelant.)

Litré enregistre *pourprin*, s. m., cou-
leur pourpre de certaines fleurs.

PORPRISE, *pour.*, *pur.*, -*prins*e, s. f.,
enclos, enceinte, clôture :

Roem trestot fors des cloisons
Avironent, veient le assise,
Veient la force e la *purprise*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3136, Michel.)

Qui entrèrent dedenz la *porprise*.
(*Id.*, *ib.*, 3520.)

E les chateaus e les *porprises*.
(*Id.*, *ib.*, 4713.)

James ne serai pareceus
De ceste *porprise* defendre.
(ROSE, Richel. 1573, f° 32*.)

Dous mesons a toutes les *porprises*. (1261,
Arch. S 5095, pièce 14.)

En terres, en vignes, en mesons, en
porprises, en champarz, en cens. (1305,
Ch. du garde de la prév. de Sens, Arch.
Seine-et-Marne, E 42.)

Sa maison et toute la *pourprine*. (1316,
Arch. JJ 52, f° 44 r°.)

A la circuité desdites maisons et *pour-*
prises. (*Id.*)

Un messaigier lui divise
Que France a secours l'appelle
Et que les Anglois *pourprins*e
Ont la terre et la *pourprins*e.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 329, A T.)

Li rois fist madame sa mere envoyer en
un castiel et la tenir sans point issir de
la *pourprise*. (FROISS., *Chron.*, II, 247, Kerv.)

Craventer les Eglises,
Fendans toutes parmy,
Es Naploises *pourprises*.

(G. CHASTELL. et J. MOLINET, *Merveilleuses adventures*,
p. 155, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, éd. 1723.)

Pour savoir quelle marchandise
Apportez en nostre *pourprine*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 21^d, éd. 1537.)

Par quoy l'on vit tantost, en la plaine et *pour-*
Pietons courir aux armes. [*prins*e
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Consult. de d'Alviane et
Peüll., f° 65 v°, éd. 1532.)

Le chastel ou hostel noble estant en fief

et la *pourprins*e d'iceluy. (1559, *Cout. de*
Touraine, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 664^b.)

-- Fig. :

O filz de la haulte *pourprins*e,
Cristus, saulveur, Emmanuel.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6889, G. Paris.)

-- Étendue, envergure :

Comme qui voudroit descripre un arbre
solennel... seroit parlé de la bonté, dou-
leur et vertu de son fruit, et aussi de la
beaulté, verdeur et *pourprins*e de ses
grandes et espandues branches et fueilles.
(CRIST. DE PIZ., *Faits du sage roy Charl.*, I,
ch. 11, Michaud.)

-- Espace occupé :

A ordener les nes françoises
Qui par contorent maintes toises
En la longueur de leur *pourprins*e
Couvint grant sens et grant mestricie.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 18273, W. et D.)

-- Suspension d'hostilités limitée :

La quele *porprins*e et atenance doit du-
rier et dure quinze jors continuement
enseganz apres ce que li une des devant
dites parties ou li autre l'auroit desdite.
(5 août 1290, *Engagement*, Arch. mun. Be-
sançon.)

Se tree, sofferte ou *porprins*e se prenoit
entre les dites parties. (15 févr. 1290,
Lett. de Rich. d'Aux., Arch. mun. Besan-
çon.)

PORPRISON, -*isson*, *pur.*, s. f., en-
clos, enceinte, clôture :

Lassirent les terres, de la *purprisons*
desquelles d'une part et d'autre fu lors
mention faite. (1367, *Indentura*, Rymer, 2^e
éd., t. VI, p. 570.)

Porprisson. (*Cartulaire de S. Sulpice de*
Bourges, ap. Duc., *Porprisia*, sous *Porpren-*
dere.)

-- Action d'en venir aux prises :

Granz medlees e grant haenges,
Granz *porprisons* e grant chalenges.
(WAGE, *Rou*, 3^e p., 3297, var., Andresen.)

PORPRISSON, voir **PORPRISON**.

PORQUANT, adv., à cause de cela :

Li reis aveit *porquant* as justises maundé
K'en respit le meissent.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 8 v°.)

-- Cependant :

A cascuns d'els trençon le chief ;
Porquant s'est li affaire grief ;
Mais de deux mals doit on eslire
Quels est li mildres, ne li pire.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 408*.)

Onques ne vit tornolement
Ne assamblee de tel gent ;
Porquant si sot bien boholder,
Un cheval poindre et galoper.
(Blancandin, 47, Michelant.)

1. **PORQUE**, s., sillon ?

Tu reduiras et accoustreras ton arpent
en lires, *porques* ou seillons. (COTTEREAU,
Colum., II, 4, éd. 1552.)

2. **PORQUE**, s. m., mesure contenant quatre tourteaux de marc de graine grasse :

Sur la requête des maires et quatre hommes des graissiers, a esté ordonné de porter annuellement à l'esgard les tonneaux d'huile, a paine de dix livres douzièmes d'amende et que le *porque* de tourteaux contenant quatre tourteaux devra poiser douze a treize livres... selon l'ancien pied. (4 juin 1610, *Registre aux Mémoires*, Arch. mun. Douai.)

PORQUERIE, voir **PORCHERIE**.

PORQUERIR, *pour.*, v. n., faire des recherches :

Il auroit assez a *pourquerir* ainçois qu'il m'eust trouvé. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

PORQUERRE, *-quiere, pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., chercher, rechercher, poursuivre :

*Avez me vos les carpentiers porquis,
Tos claus qui sunt en ce vostre pais?
J'en ai mestier, faites les moi venir.
F. les mande et porcacho et porquist.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 52°.)*

Et traizon porcacié et *porquis*.
(*Ib.*, f° 17°.)

VeZ ci Ernaut qui en vient le chemin,
A tot grant gent qu'il a o lui *porquis*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 9°.)

Fis a putain ! maleuros chaitis !
A grant dollor nos avez lui *porquis*.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., xxxv, p. 175, P. Paris.)

Preu i aras qant l'amors i *porquiers*.
(*Raoul de Cambrai*, 5652, A. T.)

Ençois i poist l'en veoir les chevaliers
et les vileins del chastel *porquerre* ceuls
qui tapi s'estoient entre les roches, es
caves et es buissons. (G. DE TYR, XXI, 29,
Hist. des crois.)

Quant li Templier et li rois d'Engletiere
furent arivé, il *pourquist* cevauceures
asses, et monterent sus et alerent par Ale-
maigne. (*Chron. d'Ernoul*, p. 297, Mas-La-
trie.) Var., *porquistrent*.

Que li ons *porquiere* quant que mestier
li est. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f°
16°.)

Et ne est donc œuvre precordialle
De collauder toute personne telle
Dessups celle quy par voy enormalle
Pourquiert discord et rixe criminelle.
(J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 1°
Ballade, Hennaebert.)

Et quant Fannus en sceut la nouvelle il
ne se peult abstenir ne saouler d'joye
faire et fist *porquerre* et chercher quatre
nourrisses de grant affaire pour l'enfant
garder. (*Hyst. du chev. Berinus*, ch. III, A
III v°, éd. 1521.)

— Procurer, fournir :

Et avec moi trois escuiers
Qui nostre mercié *porqueront*
Et nos chevaus nous garderont.
(*Flore et Blanchef.*, 1° vers., 940, du Ménil.)

De Beverlai lui a *purquis* la prevoisté,
Et rentes et iglises en plusurs lius duné.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 5 v°.)

Ahi ! Fromont, fel traitres prouvez,
Ice m'as tu *porquis* et porparlé.
(*Jourd. de Blaivies*, 236, Hofmann.)

Porquerre anui et damage.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 322°.)

Sa mort li pourcacho et *pourquis* son damage.
(*Gui de Nanteuil*, 575, A. P.)

Je vous feroi demain *pourquerre* une galie.
(*Gaufrey*, 7831, A. P.)

Lesqueles quatorze livres de terre a
tournois devant dites, je proumets a asse-
ner et sui tenus au *pourquerre* en la ma-
niere devant dite, au plustost que je porrai
suffisamment sans moi grever. (1275,
Arch. L 733, 11° liasse.)

— S'appliquer à :

De bonne heure *pourquist* cel besoigne et basti.
(*Girart de Ross.*, 1299, Migard.)

— Suivi d'un infinitif, comme cher-
cher :

Vilains tous dis *pourquiert* abaisier gentillesse.
(*Anc. prov.*, xiii° s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— *Porquerre que*, chercher par tous
les moyens à, faire en sorte que telle
chose se passe :

Ains *porquerrai* qu'il sera vergondoz.
(*Aleschans*, 7260, Jouck., *Guill. d'Or.*)

Qu'elle ne voloit mie que sa tiere fust
engagée pour sa raençon paiier, mais *pour-
quesist* qu'elle fust paie, adonc s'en parle-
roit. (*Chron. d'Ernoul*, p. 58, Mas-Latrie.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et
oront, ke Ostes de Riviele et Gilles, dit li
clers, ont en convens, et cescuns, pour le
tout, a Pieron de Waudripont, a Jakemon
le Loucier, et a Gillion Payen, le jovene,
k'il *pourquerront* et feront, entre chi et le
jour dou Noel, qui vient prochainement,
ke me sire Ernouls de Diestre, chevaliers,
sires de Rumes, aura donné lettres seelées
de sen propre seel, as devant dis Pieron
Jakemon, et Gillion, u a leur commant.
(1311, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Avec un rég. de pers., convoquer,
mander, rassembler :

Durons des Hongres, que Diex puist maleir !
Qui ont lor gent assenblé et *porquis*,
Por prendre Gaule et gaster le pais.
(*Gar. le Loh.*, 1° chans., xvii, P. Paris.)

Que cestuy Bitinus eut toutes ses gens
pourquises pour aller sur les Romains...
(*Orose*, vol. II, f° 80°, éd. 1491.)

Ceux du pays de Vaulx et de Moriene
assemblerent et *pourquiere*nt en tant qu'il
leur fut possible grans gens et aides pour
assaillir et inquieter les Romains. (*Ib.*, f°
80 v°.)

— Réfl., faire ses efforts :

S'estoit puis tant porchaciez et *porquis*
A un suen frere qu'il avoit el pais,
Que il ot bien .c. homes fervestis.
(*Aymeri de Narb.*, 2700, A. T.)

— *Se porquerre de*, se pourvoir, s'ap-

provisionner de, se mettre en peine
d'avoir, penser à, s'inquiéter de :

Se croire volies çou dont je me suis *porquis*,
Ançois que soit cis mois passes ne aconplis,
Li donrons tel puison dont il sera honis.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 77°, Michelant.)

Et de viande s'estoit li quens *porquis*,
De tel viande com par bois pot cuillir.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 268°.)

Et s'il s'en puet *porquerre* dou jour de
le mi aoust desi a le Tousains. (1262, *Bans
aux échev.*, 00, ass. s. les drap. de Douay,
f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Bien se *pourquist* de ce qui li estoit mestier.
(*Le Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 11.)

Il se *porquist* et porchaça de quant qu'il
pot pour conquerre la seigneurie du pa-
lais. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f°
100°.) P. Paris, *pourquist*.

Se *pourquiere*nt de leur vivre. (GUIART,
Bible, Prem. liv. des Machab., IX, ms. Ste-
Gen.)

— *Porquis*, part. passé, approvi-
sionné :

Si ne puet nus listeres lister a Douay ki
ne soit *porquis* de .xxx. saudees de tilles.
(1262, *Bans aux échevins*, 00, ass. s. les
drap. de Douay, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Puis se sont au mengier assis ;
Gilles de Cyn fu bien *porquis*
Qui servi de pain et de vin.
(*Gilles de Chin*, 2996, Reiff.)

PORQUET, voir **PORCHET**.

PORQUIDIER, voir **PORQUIDIER**.

PORQUIER, voir **PORCHIER**.

1. **PORQUIERE**, voir **PORCHIERE**.

2. **PORQUIERE**, voir **PORQUERRE**.

PORQUIN, voir **POLKIN**.

PORQUISE, s. f., but :

Mais ma *porquise*
Ne ma droite matere quo je ay chi compris
N'affiert a col fait.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1278, Scheler,
Gloss. philol.)

— Domaine :

Unc fil lassat li duc qui ot cele *porquise*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28049, Scheler,
Gloss. philol.)

PORRAIRE, s. f., héliotrope :

Rabieuse qui est autrement appelée *por-
raire* ou fagiolane. Elle croist es jardins
et es champs, et volontiers croist entre
porreaux. (*Le grant Herbiar*, n° 393, Camus.)

PORRAL, adj., qui est de la nature
du porreau, qui ressemble au porreau :

Verrue *porrale*, pource que sa teste est
divisée par crevaces en plusieurs pars,
comme la teste d'un pourreau en ses filets.
(DALESCH., *Chir.*, p. 306, éd. 1570.)

Pustules *porrales*, d'autant qu'elles sont
decoupees et ramues a la façon d'une teste
de porreau. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 462, éd.
1598.)

PORRE, s. f., massue :

Icellui Boere, qui avoit en sa main une massue ou *porre* vint au dit Santoret, et d'icelle massue ou *porre* frappa icellui Santoret par la teste. (1451, Arch. JJ 181, pièce 32.)

PORREAU, s. m., sorte de tare :

On ne fait point d'estat des (cassidoines) blaffardes, et quand elles ont quelque glace, ou des *porreaux* et grains de mailles plattes, et si elles n'ont du parfum. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 179, éd. 1622.)

PORRECTION, s. f., action de présenter en étendant le bras :

Porrectio manuum, *Porrection*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

PORREE, voir POREE.

PORRESSE, voir PORRESSE.

PORRET, voir PORET.

PORRETE, voir POUURETE.

PORRETTE, voir PORETTE.

PORREY, voir PORÉ.

PORRIER, voir POUUREIER.

PORRIERE, voir POUUREIERE.

PORRIGER, verbe.

— Act., tendre, présenter :

Seigneur vos testes de branches verdoyantes
Et vos mains soyent joyeuses et contentes
De *porriger* l'ung a l'autre pocules.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 81°.)

— Réfl., s'étendre :

Pour autant que comme toutes choses lesquelles sont formées en cercle ou en ronce et ront semblent certes estre petites par leur circuit et environnement : combien que se ilz sont explicquez, ilz se *porrigent* et extendent en double : ce qui est cler et manifeste aux colonnes, lesquelles veu que elles se cueillent et lyent ensemble en cercle et rondeur de toutes pars soient veues, seuffrent et permentent la moitié d'elles tant seulement apparoir, en occultant la reste du tout en tout. (*L'Œuv. de Aelian*, éd. 1536.)

— *Porrigé*, part. passé, qui s'étend :

Et est grande terre merveilleusement, car entre Pelusium et Syene elle est *porrigée* par deux mille stades. (BOURGOING, *Éat. Jud.*, V, 27, éd. 1530.)

PORRIRESSE, voir PORRESSE.

PORRISSEMENT, voir POURRISSEMENT.

PORRITEUR, s. f., pourriture :

Porriteur. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffray de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PORSACHIER, *pour*, v. a., tirailler, tirer en tous sens :

Vint a la dame sans plus de l'atargier,
Saisie l'a par son hermine chier,
Moult laidement l'a pris a *poursachier*.

(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 175°.)

Ele le portasta et trova qu'il avoit l'es-paule hors du liu. Ele le mania tant a ses blanches mains et *porsaça*, si com Dius le vult, qui les amans aime, qu'ele revint a liu. (*Aucassin et Nicolette*, Richel. 2163, f° 77°.)

PORSAEIR, voir POSSEIR.

PORSAEMENT, voir PORSOIEMENT.

PORSAEOR, voir POSSEOR.

PORSAER, voir POSSEER.

PORSAILLIR, -*sallir*, -*salir*, *pour*, verbe.

— Neutr., sauter, bondir, caracoler, s'élaner :

Mene moi plain, puis me fai *poursaillir*
Quant besoinz iert.
(*Ch. anon.*, Stockholm, ms. fr. 46, v. 23, Romania, VII, 98.)

Dunc veissez vassals chair,
Le feu et la flambe *poursaillir*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 81°.)

De la joye qu'il en eust faisoit son cheval *poursaillir* si hault qu'il sembloit qui vollast. (*Perceval*, f° 83^b, éd. 1530.)

Quant le geant apperceust venir Gerard vers luy, de la grant joye qu'il avoit se venoit tout *poursaillant*. (*Gerard de Nevers*, II, XIII, éd. 1727.)

— Réfl., dans le même sens :

Et Dieux scet que ces bergierettes
Se *poursaillent* de grans fachons,
Ces robins et ces robeschons
A danser ne se faindent pas.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 6 r°.)

— Act., faire sauter, faire galoper :

Et *porsalloient* les bons chevaux de pris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 19°.)

Mult veissiez cez chanz fremir,
Poindre chevaux e *poursaillir*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 3945, Andresen.)

A grant merveille *porsalloit* son destrier.
(*Raoul de Cambrai*, 7737, A. T.)

Lors veiscies Gadrain lor cevaus *poursalir*,
(*Roun. d'Aliz.*, f° 21^a, Michelant.)

Quant fu montez, le cheval *porsailli*.
(*Gaydon*, 5895, A. P.)

Le grant destrier va *poursaillant*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2192, Delmotte.)

Li levriers commence a cacier
.i. lievre que il fist sallir,
Et cil commence a *poursaillir*
Le ronchin, et apries s'en court.
(J. DE CONDÉ, *li Dis dou levrier*, 830, Scheler.)

— Parcourir d'une course rapide et bondissante :

Le cheval sur quoy le roy estoit monté qui estoit fort et orgueilleux et de grand cuer ne daignoit aller ne pas ne trot ne ambleure, par la roydeur de luy, ançois alloit bondissant et *poursaillant* la cham-

paigne. (*Perceforest*, vol. II, f° 46 r°, éd. 1528.)

— Poursuivre, chercher à attaquer :

Mes li vaillant homme l'assaillent
Et la chevauchent et *poursaillent*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 37^a.)

PORSAINDRE, voir PORCEINDRE.

PORSAINTE, voir PORCEINTE.

PORSAIR, voir POSSEIR.

PORSEER, voir POSSEER.

PORSEEUR, voir POSSEOR.

PORSEIGNIER, -*saignier*, -*soignier*, -*signier*, -*singnier*, *pour*, v. a., marquer ou couvrir du signe de la croix, bénir :

Et apiela les evesques et les archevesques del pais et lour dist : Signour, il convient que *poursingnies* et benissies ces sieges ou cil preudome serront. (*Merlin*, II, 67, A. T.)

Uns fons fait aprester, si les a *poursaignies*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 392 v°.)

Il avint c'uns petiz enfes morut andemantier c'um le baptizoit ne n'avoit ancor receu la perfection de baptisme, mais seulement *porsoingniez estoit*. (*Vie saint Estienne*, Richel. 908, f° 157°.)

Dont *poursigna* Sains Leurens Lucille et apres prist aigue en un vaisel et si dist : Toutes ces choses sont laves par confession. (*Vie des saints*, ms. Lyon 697, f° 63°.)

Quant il orent assez mangié
Des biens qu'il avoit *poursaignié*.
(*Vie de Jesus-Christ*, ap. Duc., *Præsignare*.)

— Absolument :

Icelui jor que le rois dut couchier,
.ii. arceveskes i ot a *porseignier*.
(*Girard de Viane*, p. 40, Tarbé.)

Cil les enoinst et corouna,
Et chanta messe et *porseigna*,
Et fist l'offisse tout entier.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 154 v°.)

— Initier à la foi chrétienne :

Cil qui est *porseigniez* en toz biens por compaignie a celui qui le *porseigna* ne voeilliez mie errer. (*Bible*, Maz. 684, f° 325°.)
Lat., Communicet autem is qui catechizatur verbo ei qui se catechizat, in omnibus bonis. (Galat., VI, 6.)

— Assigner ?

Et apres restablisement fait des choses dessus dites, par ledit pairs dudit chevalier, par contrainte *poursingné*, en lui opposant a toutes fins, et apres ledit singne et restablisement, avec tout le debat et chose comtee, pris et mis en le main du roi nostre sire, comme souveraine, fut par ledit sergent jours assigné par devant nous. (1374, *Arr. contr. le seign. de Tretry*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 865, éd. 1771.)

— Fournir, munir :

Li rouweis... doivent *porseignier* lou maieur

et les eschauvignes de maingieir et de boivre. (1300, *Coll. de Lorr.*, 977, n° 10, Richel.)

Et doit l'enfant nurir... et *porsignier* de kant ki li fareit. (1315, *ib.*, 971, n° 97.)

PORSEMBLER, pour., v. a., ressembler :

Il *poursembloit* les armes jadis roy Agappart Quant combaty de lance encontre Renouart.

(*La Bataille des trente Anglois et des trente Bretons*, v. 159, p. 20, Crapelet.)

PORSEOR, pour., verbe.

— Act., entourer :

*Porsise estoit de bones peres
Mult precioses e mult cheres.*

(*MARIK, Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 115^b.)

— Neutr., siéger :

Voulons que des choses ainsi quitties a nostre dit oncle et dont debat et descort ont esté vous vous enformez diviseement et par parties singulieres et raportez ce que vous en aurez trouvé a ce prochain eschequier de Pasques par devers noz ames et feauls les gens de nos comptes et en la presence des gens de nostre dit oncle qui *pourseront* audit eschequier. (1322, Arch. JJ 61, f° 120 v°.)

— Réfl., s'étendre, se prolonger :

O le chastiau come li *se porsiet* o le ville. (1118, *Ch. de Renaud, C^e de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. 1, p. 159.)

Un hebergement si come il *se poursiet* o le font et o le vergier. (1283, Prieuré de Bonne-Nouv., KCAA, Arch. Loiret.)

Une meson si come elle *se poursiet* seant a la riviere. (1306, *Cart. de N. D. de Beaug.*, f° 12 r°, Arch. Loiret.)

Si come il *se comportent* et *poursioient*. (1312, Hôpit. de S. Poair, Hôp. gén. Orl.)

Un habergement si come il *se poursiet* et comporte en lonc et en lé. (1331, Ste-Croix, Mesnilgirault, Arch. Loiret.)

Un hebergement si come il *se comporte* et *poursiet*. (1360, Ste-Croix, layette de Janville, Arch. Loiret.)

— Neutr., dans le même sens :

Et le plessez si come il *porsiet*. (1248, Porhouet, Arch. Morbihan.)

Tot le hebergement, si come il *est porsis*. (30 déc. 1271, Fontevr., pièce non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

Si come il *poursseent* et se estendent en lun et en lé. (1291, *Adjud.*, Ste Mar.-de-Boq., Arch. Côtes-du-Nord.)

O les boissons sicome *poursient* en la paroisse S. Fermin. (1297, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 39 v°, Arch. Loiret.)

— *Porsis*, part. passé, établi :

Illec avoit ung fort dongeon *poursis*
Sur une roche, en ung petit pourprins.

(*Rom. d'Aquin*, 217, Joûon des Longrais.)

PORSEOR, voir POSSEOR.

PORSEOR, voir POSSEOR.

PORSEUR, voir POSSEOR.

PORSEUTION, voir PROSECUCION.

PORSEVEMENT, voir PORSUIVEMENT.

1. **PORSEVOR, voir PORSUIVOR.**

2. **PORSEVOR, voir POSSEOR.**

PORSIEUTE, -sieuille, -suite, pour., s. f., dépendance, appendance :

Puissent joir paisiblement de la dite chace, du parcours et de la *poursieute* d'icelle. (1328, Arch. JJ 65, f° 73 r°.)

Les wynages, les chaucés et touz les passages, les emolumens et leurs *poursuites*. (1326, Arch. JJ 65, f° 131 r°.)

Le wynage a Yles, et a sa *poursuite* juques au Chasteller. (16.)

— Recherche :

Comme ainsi soit que des advenues dudit royaulme dont je veul et contentz, au Dieu plaisir, faire recueil et *poursieute* entiere, soit aucunement touchié en lieux divers qui pourroit aux dessusdits samblar souffissance... (*Procl. sur la totale recollation des sept vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg. 15 E IV.)

— Vive application :

L'empereur et les princes d'Allemagne estoient en continuelle *poursieulle* de amasser gens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XIII, Buchon.)

— Démarche faite en vue d'une entreprise :

Et par especial trop plus cousterent les mises et *poursieutes* a mettre sus du conte d'Erby que du conte Mareschal. (FROISS., *Chron.*, XVI, 96, Kerv.)

— Mesure à prendre, difficulté à surmonter :

Consideres l'estat d'armes et des *poursieutes* a gens de bien et d'onnour, se il estoient aise. (FROISS., *Chron.*, II, 152, Kerv.)

— Suite :

Le conte de Nevers et tous les autres seigneurs de France qui en la court et *poursieute* de l'Amourath Bacquin estoient. (FROISS., *Chron.*, XVI, 43, Kerv.)

La *poursieute* de cecy est touchie en par-tye ou livre qui se nomme l'aguillon de sainte amour. ((XV^e s., *Sermon sur la passion de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 221, f° 52 v°.)

— Berger ou propriétaire poursuivant son troupeau :

Lesquelles quarante deux bestes ne avoient aucune *poursuite*, et ne savoit l'en de qui elles feussent. (1373, Arch. JJ 105, pièce 4.)

— Droit du seigneur qui peut suivre ses hommes de servitude quelque part qu'ils se transportent :

Nos hommes et femmes de corps maintmortables et de *poursuite*. (1371, *Ord.*, VII, 390.)

Item sunt lez hommes de main morte, de fourmariage et de *poursuite*. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 19, J. d'Arbaumont.)

Les hommes et femmes de condition servile sont de *poursuite*, qui est a dire qu'ils peuvent estre poursuivis, pour leur taille imposee, quelque part qu'il aillent. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 879, éd. 1604.)

— Alliance :

La sainte *poursuite* faite par nostre tres chiere et tres amee compaigne la royne et nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgogne, pour la reparation du mauvais gouvernement de ce royaume, entrepris par feu Bernart d'Armignac. (1418, Arch. JJ 170, pièce 169.)

PORSIGNIER, voir PORSEIGNIER.

PORSIVANMENT, voir PORSUIVAMMENT.

PORSIVEMENT, voir PORSUIVEMENT.

PORSIVIR, voir PORSUIR.

PORSIVOIR, voir POSSEOR.

PORSIVOR, voir POSSEOR.

PORSIWIR, voir PORSUIR.

PORSODRE, voir PORSOLDRE.

PORSOIEMENT, -ssoiement, -saieiment, -saement, -sient, pour., s. m., dépendance d'une maison, d'une propriété :

Un hebergement, *poursaieiment* assis a Olivet. (*Ch. du 3 mai 1274*, Invent., H.-D. d'Orléans.)

Devant le cemetire saint Gervaise de Court moyen qui est dou'*poursiement* de la meison feu Henry de Freschienes. (1279, *Lett. de J. de Chatill.*, S. Sauv. de Blois, Bibl. Blois.)

Un hebergement sicome il se poursiet o le *porsagement* qui communement est apelez la metaerie des prez. (1298, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 44 r°, Arch. Loiret.)

Boschet, mesons, *poursioementz*, vergiers. (1308, Ste-Croix, Mardié, Arch. Loiret.)

Son hereau des Mons ou tout le *poursioement*. (1315, *Fiefs des C^{tes} de Blois*, Arch. P 1478, f° 10 r°.)

La moitié d'une meson, dou verger, dou *poursioement* et des appartenances. (1324, Ste Croix, Ouvroir-les-Champs, Arch. Loiret.)

Une meson o le verger, le *poursioement*, et les appartenances d'icelle. (1325, Chap. de Ste-Croix, Arch. Loiret, G II.)

Une meson avec le *poursioement*, le vergier et les arbres qui s'i apartiennent. (1326, Ste-Croix, Martroi-aux-Corps, Arch. Loiret.)

Ledit Thumas tenist en la ville de nostre chastel de Pethivers une maison et *poursaieiment*. (1342, Arch. JJ 68, f° 209 r°.)

Le dit bien, *pourssoiement* et apparte-

nances de Viterville. (1343, Du Cluzel de Montpipeau, Arch. Loiret.)

Son hebergement de Concire ou tout le *poursoiement* et appartenances d'iceluy en maisons, en terres, en bois, en garennes, en prez, en pastis, en gas, en gagnez et a toutes autres choses appartenantes audit lieu. (1353, *Aveu de Concire, paroisse de Dry*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Une maison avec le *poursaiement* et les appartenances d'icelle. (1355, Ste-Croix, S. Vincent, Arch. Loiret.)

Nous baillons a ferme ou a pension audit Jaques... ladictie maison, *poursoiement* et appartenances d'icelle pour la somme de .viii. l. par. (1356, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 33 v°.)

PORSOIER, voir POSSEER.

PORSOIGNIER, *-songnier*, *-soingier*, *pour.*, verbe.

— Act., soigner, entourer de soins, veiller sur, surveiller :

Mais il est mal gardes, mal *porsoingies*. (Aitol, 224, A. T.) Impr., *porseingies*.

Si fu ladictie ville de Bethune si bien defendue et *poursongnee* que les Flamans n'y conquistrent riens. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 143 r°.)

Qui maisement avoit esté *poursongnies* et medechines de se blechure. (Id., *ib.*, IV, 397, Luce.)

Poursougnier les wagheurs ouvrant es fossez. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poursougnier et visiter les machons. (Ib.)

Un charpentier *poursouigne* et visite son ouvrage. (Ib.)

A maistre Mahieu de Gand, orlogeur, pour se pension par lui deservie en *poursougnant*, atemprant et mettant a point l'orloge du beffroy. (*Compte d'ouvrages*, 20 nov.-20 févr. 1397, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Audit de Trelin, couvreur, pour avoir poinchenet une cuve de tieule moulue, laquelle est et siert en le court de le dicte maison pour recevoir les aiwes venans et cheans dou chiel es noghes, li quelle estoit toute pourfendue et ne tenoit d'aiwe. Et depuis icelle repourgetee, plastrie et *poursougnie*, tant que a present elle est saine et entiere, et tient bien aiwe, a luy marchandé en tasque, et payé pour ce, pour de paine et desserte. xxv. s. (1412, *Compte de tutelle*, Arch. Tournai.)

A Jehan de Trelon, couvreur de tieulle, pour deux journees que lui et Jehan Maniel, son manouvrier, ouvrent a faire le dicte tierree, et ycelle solliciter et *poursougnier*, au fuer de .vii. s. .ii. d. tournois, pour le jour faisant leurs despens, monte .xiiii. s. .vi. d. (20 août 1414, *Tutelle de Juglart le Clercq*, Arch. Tournai.)

— Neutr., donner ses soins :

Un machon ouvre et *poursouigne* a esli-gier une keminee. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORSOIN, *-soing*, *-son*, *pour.*, s. m., surveillance :

Li *poursoin* que nous avons seur les mauiers de chele eglise. (1277, *Cart. S. Médard*, f° 44 v°, Arch. Aisne.)

— Difficulté :

Avoir peine et *porsoing* a eschuir les pilril dou temps a venir. (1421, Arch. Fri-bourg, 1^{re} coll. des lois, n° 309-310, f° 91.)

— Sorte de redevance :

Les rentes et les *porsons* doivent paier as termines ki i sont assis. (Juin 1223, Chap. de S. Amé de Douai, Arch. Nord.)

Tot ce K'ilh avoient et avoir devoient et poient jusq'a ce jor d'ui a Borsines en cens, en *porsoins*, en ban et en justice. (Juin 1253, Vaulsort, Arch. de l'Etat à Namur.)

Et si a li cuens a le cort Saint Jakeme trois *porsoins* l'an a la volenté le conte. (1265, *Regist. de la chamb. des Compt. de Lille*, sign. *Papier velu*, f° 22 r°, ap. Duc., *Porsanus*.)

Faisons a savoir a tous ke come contens et debas eust esté entre nous des *poursoins* ke je Phellipes devandis demandeie a trois plais generalis en le vile de Merdop... (28 oct. 1275, Collégiale S. Jean, Arch. de l'Etat à Liège.)

Un *poursouing* que li moulins de Fumaing doit, montant .vii. estiers d'avoine, .v. estiers de moulure. (*Mém. hist. concernant les droits du roy sur les bourgs de Fumay et de Revin*, Piéc. just., p. 13, Arch. comm. Fumay, II, 1.)

PORSOINGIER, voir PORSOIGNIER.

PORSOINGNIER, voir PORSEIGNIER.

PORSOIOIR, voir POSSEOIR.

PORSOIR, voir POSSEOIR.

PORSOLDRE, *porsoudre*, *poursoldre*, v. a., payer entièrement :

Et se de nient l'en defaloit, de quanque chi est dit et deviset... jou li renderoie et *porsoorroie* tout le damage qu'il i aroit par me defaute. (*Pièce de 1249*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 141.)

Et de ce est ele bien paie et *porsoite*. (1257, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, Richel. I. 10029, f° 51 v°.)

Et de cest aquest est li sires Thierris bien paieez et *porsoitz*. (1269, *ib.*, f° 33 v°.)

Que... li dus de Lorreigne et marchis nous eit bien paies et *poursolt* en deniers conteis et nombreux de tout cen que il nos devoit. (*Charte de 1282*, Coll. de Lorr., II, 50, Richel.)

A renoncé a exception de monnoie non eue, non receue, non a li paie et *poursolue*. (1285, *Cart. de Pontoise*, Richel. I. 3657, f° 40 v°.)

PORSON, voir PORSOIN.

PORSOOIR, voir POSSEOIR.

PORSOYER, voir POSSEER.

PORSSAIR, voir POSSEIR.

PORSUEMANT, voir PORSUIVEMENT.

PORSUILLANCE, voir PORSUIVANCE.

PORSUIR, *-sivir*, *-siwir*, *-syvir*, *-sui-vir*, *-suyvir*, *-ssuiwir*, *-suyvir*, *-soir*, *pour.*, *pro.*, *proceir*, verbe.

— Act., poursuivre, continuer, rechercher :

Et ai ma volenté lessie por la siue a *porsoivir*. (RICH. DE FOURNIVAL, *le Bestiaire d'amour*, li Unicornes, p. 24, Hippeau.)

Pora *porsoivir* et prochacer son droyt en la maniere que li semblera bon. (*Paix entre les R. de France et d'Angl.*, Montr. s. Mer, Arch. Vat., Instrum.)

Et pour les cous et les despens que li dict Robers a fait es coses devant dites rendre, assoeir et *porsoivir*. (1269, Boulogne, Arch. J 1125, pièce 4.)

Il puet *porsoivir* l'apel. (1290, *Cart. de l'év. de Laon*, f° 40^a, Arch. Aisne.)

Pour la besonhe de Flandres, laquelle nous avons entre les autres especiaument a cuer, et la entendons personelement *proceir*. (1299, *Mand. de Ph. le Bel*, Pr. de l'H. de Nism., I, 141.)

Et *poursuivir* no cache ainsy qu'il appartient selon le coustume du pais. (1345, *Cart. de S. Jean*, f° 257 r°, Bibl. Amiens.)

Poursiveussiens et faisies *poursuivir* ledit maistre Jehan, en nostre court, a Tretry, pardevant nostre justice du lieu. (*Lett. de 1374*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 861.)

Et avecques Bertran qui tant estoit hardiz, Fu Olivier ses freres, qui de nouvel s'iert mis Aux armes *poursuivir*. (Cuv., *Bertran du Guesclin*, 2113, Charrière.)

Il le fist *poursuivir* par les sergens du roy, qui tousjours en chaulde chasse le suivirent, tant que on le chassa. (Bout., *Somme rur.*, 2^e p., f° 56^a, éd. 1486.)

Commissions, rescriptions et autres erremens sur quoy le defendeur est adjourné et dont on le veult *poursuivir*. (Id., *ib.*, f° 11^b, éd. 1537.)

Li Engles n'avoient nul talent d'iaux *poursuivir*. (FROISS., *Chron.*, I, 341, Luce, ms. Amiens.)

J'ay emprise cette hystoire a *poursuivir* sur l'ordenance et fondation devant dicte. (Id., *ib.*, II, 5.)

Moyennant la bonne diligence que entendons faire a *poursuivir* nostre bonne fortune. (10 mai 1429, *Lett. de Ch. VII aux cons. de Narb.*, Arch. Narbonne.)

Lequel [homme] s'enfuy a ce qu'il perchut *poursuivir* par justice pour suspechon de l'avoir emblee. (11 juillet 1459, *Reg. aux publications*, Arch. Tournai.)

Celui qui a faite ceste presente translacion de latin en françoiz s'est arresté principalement a *poursuivir* le stille et le cours d'icelle translacion contenant sept livres, en prenant a la foiz ce qu'il a trouvé en l'autre translacion, contenant cinq livres, qui n'estoit compris en celle contenant sept livres. (COQUILLART, *Guerre des Juifs*, Préf., *Œuv.*, II, 305, Bibl. elz.)

Et commencerent a *prosuivir* ledit Missire Loys d'Espagne par mer : mais ils ne le

peurent aconsuir. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. xxxv, éd. 1638.)

Poursuivre son appel. (3 mai 1486, Arch. X 8882.)

De vouloir cecy *poursuyvir*
Jamais n'en pourrion chevir.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 149.)

Tousjours me preparay
De *poursuivre*.
(Cl. MAM., *Templ. de Cup.*, p. 4, éd. 1596.)

— Réclamer, revendiquer :

Et s'est asavoir ke li maires des eskievins, et par l'assens de ses compaignons eskievins en a pris le werp en se main de cest iretage deseure dit por *poursuir* les tailles et les droitures et les assises de le vile. (Oct. 1278, *C'est Robert le Rage*, Chir., Arch. Tournai.)

Audit maistre Jehan Maure (souverain greffier de la ville de Tournai), pour une procuracion especialle, par laquelle les dis tuteurs ont estably ladicté vesve de feu Lievyn de le Capielle, et autres, pour *poursuyvir* aucuns deniers, pour ce .xiii. gros. (3 octobre 1421, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

— Réfl., résulter :

Et ce vous plaise faire pour amour de nous, et affin que lesdits nos bourgeois ne demeurent en tant grant perte et domaige, et affin que autres inconveniens ne s'en aient a *poursuir*. (20 nov. 1421, *Lettre des jurats au duc de Bretagne*, Reg. de la Jurade, p. 583, Bordeaux 1883.)

Berry, *poursuir*, *poursuivre*.

1. **PORSUIT**, *pour.*, *poursieult*, s. m., effort :

Li cuens Renauz se metoit en *poursuit* de faire lait et honte le conte de Saint Pol, mais il n'en pot avoir lieu. (MENESTR. DE REIMS, § 272, Wailly.)

Si fist grant *poursieult* pour obtenir les mandemens contenus en son instruction. (21 nov. 1428, *Regist. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

— Recherche :

Quel contentement d'esprit y trouve on, (aux charges et office) sinon ambition, convoitise, et une peur extrême d'estre repoulsé au *poursuit(e)* de quelque office et magistrat. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 64, éd. 1868.)

2. **PORSUIT**, *poursuit*, part. passé et s. m., celui qui est poursuivi :

Heritiers d'un trespasé mobilières sont capables des debtes et contracts du trespasé comme aussi sont les heritiers des acquests ou autres biens disponibles, ou qu'ils soient situez, lesquels heritiers sont tenus acquiter l'un l'autre par egale portion. Mais le creancier peut s'adresser contre un seul heritier pour toute sa dette, sauf audit *poursuit* son recouvrier sur les autres coheritiers a chacun sa part et portion. (*Const. gén. du comté d'Artois*, 187, Arras 1679.)

PORSUIVABLE, *pour.*, adj., qu'on peut poursuivre :

En renonceant actuellement et pardevant justice ausdits meubles et acquests, en dedans quarante jours, elle n'est capable ne *poursuivable* des debtes de son mary, n'estoit qu'elle y fust obligée. (*Const. gén. du comté d'Artois*, 162, Arras 1679.)

Et pour toutes autres actions criminelles ou civiles est *poursuivable* et punissable pardevant le juge dont il est en autre cause appellant. (*Const. d'Artois au Baill. de S.-Omer*, 37, dans les *Const. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

A peine que si en ce nosdits officiers ou juges ou ceux de nos vassaux fussent trouvez negligens ou refusans, qu'il seront tenus obligez et *poursuivables* sur l'entiere dette desdits banqueroutes et fugitifs. (4 oct. 1540, *Placard de l'emp. Charl. V contre les banquerout. fugitifs*, ib.)

PORSUIVAMMENT, *-vanment*, *porsiv.*, *poursuiv.*, *poursuiv.*, *poursuyv.*, *poursiev.*, adv., en poursuivant, en continuant, successivement, immédiatement après :

Chascun an *porsivanment* a cascune feste de le nativité saint Jehan Baptiste. (Août 1255, *Act. devant les echevins*, Arch. mun. Douai.)

A le moullier du roy est venus briement,
Et puis la damoisele parmi le main le prent,
Et le fist devant li asseoir noblement,
Puis s'assist apres li ; et puis *poursievamment*
Priat Blanche le dansele, qui de biauté respient.
(*Bast. de Buillon*, 2860, Scheler.)

Et ensi apries *porsivanment*, cascun an, tout le terme devant dit. (Sept. 1298, *C'est Gillion Mouton et Colart Gambon*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et ensi *poursuivamment* en avant, d'an en an. (*Chir. du jour de le Magdelaine 1348*, Arch. Tournai.)

Pour le pris de cent florins... a .ii. termes, c'est assavoir a la chandeleur prochain venant l'an .lxx., .l. florins, et a l'ascension prochaine apres ensuivant .l. florins, et apres ainsi *poursuivamment* a cascun d'iceulx termes. (1370, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 10 r°.)

Est assavoir la moittie ung moys apres le jour de Noel, ou Saint Jehan, ou plus tost, si ledit Mende voelt, et ainsy, *poursievamment*, a cascun terme de saint Jehan et Noel, paier ledit argent et autres choses. (23 janvier 1442, *Esript de leuwier entre Willemme Lebrun et Jehan Mende*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Que pour venir audit estat, ledit masart soit contraint et tenu payer a chacun des rentiers de ladicté ville ung an de leurs dites rentes, en commenchant aux plus anciens termes premiers et ainsy *poursievamment* jusques au furnissement dudit annuel. (22 janv. 1520, *Reg. des Cons.*, 1519-1522, § xxvi, Arch. Tournai.)

Ledit acheteur sera tenu payer ausdicts roy, connestables et confreres, dont la premiere annee escherra au jour Saint Remy prochain venant, que l'on dira l'an mil cinq cens soixante ung et ainsy *poursuivamment*, d'an en an... (*Chir. du 10 février 1560*, Arch. Tournai.)

Et ainsy, *poursuyvanment*, de terme a autre et d'an en an, heritablement et a tousjours. (*Chir. du 15 avril 1570*, Arch. Tournai.)

PORSUIVANCE, *-sivance*, *-sivence*, *pour.*, *prosivance*, *porsuillance*, s. f., poursuite :

Cognoissances, amandes, esplois et toutes autres choses appartenanz a ladite gruerie que nous y avions et povions avoir pour cause d'icele, avecques toute la *poursivance* des prises et malefaçons faites ez diz bois de ladite gruerie. (1312, Arch. JJ 48, f° 63 r°.)

Sans ce que aucune desdites parties en puisse faire *poursivance* ni accion l'une contre l'autre. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 16 r°.) Plus haut *poursivence*.

Aura un procureur pour la ville, le quel aura le soing et *prosivance* a faire des causes et besoignes de la ville et des bourgeois. (1368, *Ord.*, V, 134.)

— Suite :

Chevaucha Mile de Moiers
Vers Woatros, a grant *poursivance*.
(GULART, *Roy. lign.*, 16204, W. et D.)

— Continuation :

Ci comence li prologue ou livre des estoires, et la *porsivance*. (*Liv. des Estoires*, P. Meyer, Romania, XIV, 53.)

— Harmonie :

... La conformance
Des manbres et la *porsuillance*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 44.)

Le même texte porte *suillent* pour *suivent*.

PORSUIVANT, *porsi.*, *poursievant*, adj., qui se ressemble, semblable, de même qualité :

Kiconques fera roies sans tinture il covient que li estains soit *porsivans*. (1266, *Bans des buriaus*, Bans aux echev., 00, f° 17 r°, Arch. Douai.)

Que tout cil ki feront biffes roies... qu'il les face boins et loiaus et de filé *porsivant*. (*ib.*, f° 17 v°.)

De boin estain *porsivant*. (*ib.*)

Ce furent doi non *poursievant*,
Mais li cuer vont en eslongant.
(*Son. de Nans.*, ms. Turin, f° 105 v°.)

PORSUIVEMENT, *-sivement*, *-sevement*, *porsuemant*, *pour.*, s. m., poursuite, action de poursuivre :

Nostre sires li respondit : Je suis Jhesu Crist de Nazareht cui tu porseus, je suys li salveires cui par ton *porsivement* pers. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 98 v°.)

Li *porsuemanz* d'aucuns meffaz est donnez es hoirs. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 30°.)

Nous signifions a vous par ces presentes lettres, que nous ordennerons a aler contre vous avec toute nostre puissance, en *poursuivement* de si grant injure que nous ne poons souffrir. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. le Bel, XII, P. Paris.)

— Réclamation, revendication d'une chose convenue :

Li barons de Post et li Temples, et li hospitaux des Alemans orent conseil et virent que ce que il requeroit estoit *porsivement* des covenances que il avoient au sodan de Damas. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiii, 51, Hist. des crois.) Var., *poursivement*.

PORSUIVOIR, voir **PORSEOIR**.

PORSUIVER, *pour.*, *poursuier*, *pursuer*, v. a., syn. de poursuivre :

A ce que nous l'avions veu sur le marchiet aux vacques, nous, les deux premiers dessus dis, le *poursiveames*, lequel entra en la maison de Arnoul de Wautripont. (1462, *Reg. pub. Publicat.*, Arch. Tournai.)

Que cely qui voet suer et *pursuer* les-ditz defautz avera le quart partie de mesme la forfaiture. (*Stat. de Henri VI*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Garnir, munir ?

Et en la fin de sa cense les terres appartenantes a blé rendre, ahaneez de une roie d'iver, et de la saison d'esté ahanees de .iiii. roies *poursuies* et semenciees de bles bien et souffisamment. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 28, f° 56 v°.)

PORSUIVIBLE, *pour.*, adj., qu'on peut poursuivre :

Quiconque... prend et applique a soy les biens et heritages d'iceux deffunct ou deffuncte, il est coupable et *poursuivable* de payer et acquitter les dettes desdits deffunct et deffuncte. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 284, Bouthors.)

Que ceux qui retourneront a leurs biens par la paix ne seront, ne aussi leurs heritages, *poursuivibles* de rentes foncieres et surcens pour le temps de la guerre, mais seront tenus de decharger ceux qui en auront jouy par recompense. (*Traité ent. la Fr. et le duc d'Austr.*, 25 déc. 1482.)

PORSUIVOR, *porsevor*, s. m., celui qui poursuit, persécuteur ; celui qui poursuit, qui revendique :

Li tres cruyers *porseveres* fut subitement muez en tres feaulx preicheor. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 96 r°.)

Per droit dist li escriture ke li detraior sont hainols a Deu si cum *porsevor*. (Id., *ib.*, p. 116, Foerster.)

Nostre racheteres proievat por ses *porsevors* en sa passion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 19, Hofmann.)

Il (S. Paul) pansans lor innocence se loioit de ceu k'il ot esteit aucune fieee *porseveres*. (Id., p. 103.)

Si comme quant il commande que la possession de l'eritage que aucuns poursuit comme hoirs ou comme *poursuiveres* soit restoree a celui qui doit avoir la possession des biens. (G. DE LENGRES, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 51°.)

Cil poursuit comme *poursuiveres* qui poursuit sans nul droit. (Id., *ib.*)

1. **PORSUIVRE**, *pour.*, (se), v. réfl., s'étendre, se prolonger :

Un arpent de vigne ou environ si comme il se *poursuit* o toutes ses appartenances. (1301, Bonne-Nouv., KH³C, Arch. Loiret.)

Une maison et vergier einssi comme tout se comporte et *poursuit*. (1373, Ste-Croix, S. Marceau, Arch. Loiret.)

Une maison si comme elle se *poursuit* en hault, en bas, en lonc, en lé,... appartenant audit hospital assis a Orlieus. (1379, *Bail.*, Arch. MM 30, f° 176 r°.)

Si comme tout se comporte et *poursuit*. (1382, Hôpit. d'Orl., S. Laurent des Orgeries, Arch. Loiret.)

Une maison et vergier si comme tout se *poursuit* et comporte. (1399, Prieuré de Bonne-Nouv., KM³P, Arch. Loiret.)

— *Porsuivant*, part. prés., qui fait suite :

Est assavoir que velourdes, qui faire les volra, deveront avoir .vii. palmes de cloyere et en chacune .ii. lanchars de .ix. pies de long et escouvier *porsuivant* a celli loyure. (*Ord. réglant la longueur des fagots*, xv^e s., *Carta Maria*, f° 196, Arch. de l'Etat à Mons.)

2. **PORSUIVRE**, *poursuivre*, *poursieudre*, v. a., posséder :

A tenir et a *poursuivre* en main morte. (1269, Arch. K 33, pièce 8.)

A tenir et *poursuivre* des maintenant. (*Ch. de 1310*, Arch. S 275, pièce 70.)

La pourront *poursieudre* et prendre. (1340, S^{te} Marie de Boquien, Arch. Côtes-du-Nord.)

Cf. **POSSEER**, **POSSEIR** et **POSSEOIR**.

PORSUIVOIR, *poursievoir*, *poursuivoir*, v. a., poursuivre :

Se cil que on trait en cause la *porsuet* (la chose) ou se il l'ai laissié par tricherie a *porsuoir* la. (*Ordin. Tancreit*, ms. de Salis, f° 46°.)

Che fu une bataille tres bien combatue, bien *poursuivoite* et mieus achievee pour les Engles. (Froiss., *Chron.*, V, 279, Luce, ms. Amiens, f° 106 v°.)

Celle fenme et sa route soient *poursievoit*. (Id., *ib.*, II, 361, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Car des rentes et revenues de Flandres il n'avoient nulles. Toutes estoient tournees a la volenté Jaquemont d'Artevelle, *poursievoites* et recheues par recheveurs qui en rendoient compte au dit d'Artevelle. (Id., *ib.*, II, 185, Luce, ms. Rome, f° 55.)

1. **PORT**, s. m., défilé :

Ses pois truver a *port* ne a passage. (*Rol.*, 657, Müller.)

Li reis serat as meillurs *porz* de Sizre. (*Id.*, 583.)

Mais Guenles les faisoit haster Et outre les *porz* repasser Estant et les destrois d'Espagne. (*Mousk.*, *Chron.*, 6953, Reiff.)

Le comte d'Artois se tenoit pres des *porz*

a grant foison de gent a pié et a cheval ; et ala tant qu'il laissa les *porz*, et s'en vint par les mons de Pirene. (*Grand. Cron. de France*, L'histoire au roy Phelippe, fils Mgr. Saint Loys, xxiv, P. Paris.)

2. **PORT**, *porte*, s. m., action de porter, signification conservée :

Nous avons statué, ordonné, deffendu et interdit, et par ces presentes, statuons, ordonnons, deffendons et interdisons a tous nos vassaux, soit ducs, princes, marquis, contes, bannerets, nobles, ou autres nos sujets, manans et habitans de nosdits pays de pardeça, de quelque estat, qualité, ou condition qu'ils soient, aux femmes comme aux hommes, sans aucune exception, le *port* et usage de toute sorte et manieres de draps d'or et draps d'argent, de toile d'or ou d'argent, de brocard d'or ou d'argent. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc.*, des Vestemens, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Par le *port* des pareils escus, quartiers et armoiries. (FAUCHET, *Orig. des Cheval. Arm. et Her.*, I, 2, éd. 1611.)

— Élévation sur le pavois :

La coustume du *port* sur le bouclier. (FAUCHET, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, 3, éd. 1611.)

— *Port d'armes*, action de porter les armes :

Le roy Jehan d'Angleterre descendit a *port d'armes* en Bretagne, et assiegea Nantes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 84^a, éd. 1532.)

En luy mettant sus le *port d'armes* contre son roy et sa patrie. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XII, Bibl. elz.)

— Apport :

La femme apres le trespas de son mary est saisie sans charge de debtes de son douaire et de son *port* de mariage. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 121.)

— Manière de se conduire, au moral :

Par votre paresse et mauvais *port*. (1830, *Ord.*, II, 146.)

L'ainsnee estoit fiere et de grant *port* ; mais sa suer estoit humble et de grant courtoisie plaine. (*Liv. du cheval. de La Tour*, c. xiv, Bibl. elz.)

— Faveur, crédit, aide, secours :

Sire, merciez par vos lestres le conte Pandoufle et Barthelemiu de Creissant du boen *port* qu'il font vers vous. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anjou*, Arch. Bouches-du-Rhône, 365.)

Nous qui touz jourz desireon le bon *port* de touz noz subgiez envers nous. (1317, Arch. JJ 55, f° 20 v°.)

Considerans le bon *port*, foy et loyauté que nous avons trouvé en noz amez les eschevins. (1340, Arch. JJ 73, f° 32 r°.)

(Seigneuries) qui ainsy se sont exemptees soubz le *port* et faveurs de mes^e s^{rs}

d'Armignat et de Perdriat. (1442, Arch. P 1361, pièce 950.)

Non seulement les Parisiens furent des-plaisans de la mort du duc de Bourgogne, mais aussi plusieurs autres officiers parmi le royaume, qui pilloyent le peuple et gouvernoient à leur plaisir, par le *port* qu'ils avoyent de lui. (*Fragm. d'une version franç. des grandes chron. de S. Denis*, an 1419, à la suite de la *Chron. de Ch. VII de J. Chartier*, t. III, p. 230, Bibl. elz.)

Laissez conseilz, faveurs et *ports*;
Tous aultres pensemens soyent mors,
Jusques en la fin de ces festes.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^{re} p., I, 33, Bibl. elz.)

Lequel roy d'Angleterre n'avoit esté roy que par le *port* et faveur du duc de Bourgogne. (1475, *Chron. de Louis XI*, ms. Clairamb.)

Et quant est aux salaires des serviteurs de vostre hostel, ilz sont tres mauvairement contentez en la chambre des deniers, ne les serviteurs ne peuvent avoir leur loier, pour quoy ilz ont grant povreté et souffrete et ne peuvent estre entour vous si honnestement qu'il appartient. Non obstant qu'il y en a aucuns qui ont *port*, lesquels sont tres bien paieiz desdiz salaires. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 99, Soc. de l'H. de Fr.)

Sans ce que pour lesdiz exces on les osast reprendre ne corriger, et tout par le *port* et faveur dudit duc de Bourgogne. (*Id.*, *ib.*, I, 116.)

Sous le *port* du duc de Bourgogne, les Angloys signeurisoient et possessoient la cité de Paris et le plus beau du royaume de France. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

Et m'ont luy et ses predecesseurs si bien servi, et la maison de Bourgogne, que je luy doy et lui veuil faire honneur et *port* a son besoing. (*Id.*, *ib.*, I, 5.)

Certes cestuy Felix eut moult grand faveur, et moult grand *port* de plusieurs princes, et tellement qu'il gaigna de son costé Italie, Alemagne et Espagne. (*Id.*, *ib.*, I, 6.)

Mais onques n'y trouva confort, *port*, faveur, ou aide. (*Id.*, *ib.*, I, 8.)

Pource que ceux de Bruges, au *porte* et adveu des Gandois et autres Flamands rebelles, portes et soustenus, du roy des François, et elevés par puissance de sugetz desobeissans, avoyent touché, pris, et tenu en prison fermee, sans tiltre de droit, le roy des Rommains, son fils. (*Id.*, *ib.*, introd., ch. 1.)

Que messire de Craon n'eust osé entreprendre ung tel fait sans le *port* et conseil Ju duc de Bretagne. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, n° 136^b, éd. 1532.)

Que lui donnes tout le *port*, aide et faveur que pourres. (*Lett. de Louis XII aux cons. de Lectoure*, 3 août, Arch. mun. Lectoure.)

Aide, *port* que on faict a aucun, et faveurs. (R. EST., *Dict. lat. fr.*, Suffragium.)

La haine grande qu'il portoit a Anlonius premierement, et puis sa nature qui estoit ambitieuse, furent, a mon advis, les principales causes qui luy acquirrent l'amitié de Caesar, estimant que le *port* de sa puissance en armes luy serviroit a fortifier son autorité au manieement des affaires. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Quant il vint a demander et prochasser

l'office de consulat, il ne trouva pas moins de *port* et de faveur envers les nobles et les principaux de la ville, qu'envers le menu peuple. (*Id.*, *ib.*)

Son credit s'augmenta de beaucoup par le *port* et la faveur que luy faisoient les Lacedaemoniens. (*Id.*, *ib.*, Cimón.)

Caesar estant de retour de son gouvernement, se preparoit pour demander le consulat; et voyant que Pompeius et Crassus estoient de rechef tombés en dissension l'un contre l'autre, ne vouloit pas encourir l'inimitié de l'austre, ny n'esperoit pas aussi, sans le *port* de l'un ou de l'austre. (*Id.*, *ib.*, Crassus.)

S'apercevant que le *port* et faveur qu'il cuidoit faire a ses amys, leur estoit nuisible, il se desporta de prendre plus leurs affaires en main. (*Id.*, *ib.*, Lysandre.)

Il feut incontinent poulés au premier lieu de credit et d'auchorité par le *port* et faveur des hommes riches et personnes de qualité. (*Id.*, *ib.*, Nicias.)

Le peuple... rebuta un Nonius qui estoit son neveu, et un Servius, qui soubz la confiance qu'ils avoyent en son *port* et faveur, s'estoyent presentez a demander quelques offices. (*Id.*, *ib.*, Sylla.)

PORTABLE, adj., susceptible :

Il ne seroit pas *portable* de peine capitale, mais seroit a punir comme vilement. (*Bour.*, *Som. rur.*, 1^{re} p., n° 71^a, éd. 1486.)

— Supportable :

Si lient aus genz decevables
Gries fes qui ne sont pas *portables*,
Et seur les espaules leur posent.
(Rose, Richel. 1573, n° 974.)

Odeur horrible, pesant et mal *portable* au sens. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, n° 50 r°.)

Telle mutacion ne griefve point nature, ains est bien *portable*, pource qu'elle se fait petit a petit. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, n° 18 v°.)

Ils les acoustumoient a gesir durement et a tart couchier, et lever matin, et a toutes autres peines *portables*, qui au fait d'armes appartenissent. (CHRIST. DE PIS., *Police*, Ars. 2681, xxxv.)

Le plus *portable* et moins dommageable aide pour eulx qui se puisse faire et lever en la dicte ville. (14 fév. 1401, *Lett. de Ch. VII*, dans le *Compte de forteresse de J. Assel*, 1402-1404, Arch. mun. Orléans.)

Mais qu'i soient mis a une raisonnable et *portable* quote. (26 nov. 1484, *Moderation des Cens*, n° 57 v°, Arch. mun. Dinant.)

Pauvre Didon en non *portable* peine.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, n° 99 r°, éd. 1573.)

PORTABLEMENT, adv., avec abondance :

Quant s'en fut aleie la temptations, li hom de Deu, alsí côm spines fors getteies de la enhanée terre, del bleif des vertuz donat fruit plus *portablement*. (*Dial. S. Greg.*, p. 60, Foerster.) Lat., feracius.

PORTACION, voir PORTATION.

PORTACOL, *porte a coul*, s. m., porte-faix :

Joly le *portacol*. (1395, *Compt. de Nevers*, CC 3, n° 5 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Marchandise portée à dos d'homme :

Mercerie et marchandise qui s'appelle emplete, *porte a coul*. (Déc. 1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

1. **PORTAGE**, s. m., ce qui sert à porter :

Et furent iceux panniers et *portages* charges d'espices, d'oranges, et autres fruits. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

2. **PORTAGE**, *pourlage*, s. m., droit d'entrée payé aux portes d'une ville :

Dix livres de terre... sur le *pourlage* de Troyes;... c'est assavoir cent souz au paiement de la foire de Troyes, et cent souz au paiement de la foire chaude de Troyes. (*Livre rouge de la chambre des Comptes*, n° 109, ap. Duc., *Portagium* 3.)

PORTAGEUR, *-aigreur*, s. m., perceuteur du droit de portage :

Nous vous mandons et commettons de par le roy que vous le corps de Jehan de Trois Molins, *portageur* de Provins, et de Hue de Trois Molins son plege, mettez et tenez en prison. (1323, Arch. JJ 62, n° 31 r°.)

PORTAINDRE, voir PORTENDRE.

PORTAIRE, voir POTAIRE.

PORTAL, *-aul*, s. m., portail, porte :

Cil de Bordele en vont les lors *portes*.
(Les Loh., ms. Montp., n° 105^a.)

Sacent tous ke maistres Jakemes de Saint Omer a markandet a signeurs de la parosse Saint Quentin de faire .i. *portal* a l'eglize saint Quentin, en le maniere qui s'ensuit. (Juin 1337, *Ch'est les gliseurs de S. Quentin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

La maison de *portaul*. (1400, *Terrier S. Didier*, n° 68 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Pour avoir fait deux serrures, deux clefz et deux grans *portaus* et autres choses necessaires pour ledit coffre. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, xxvii, Arch. mun. Orléans.)

Item, une serure atachie au petit huis dudit *portal*, et un saquoir d'uis atachié a icelli, .xv. gros. (2 sept. 1418, *Exéc. testam. de Miquelot Tuscap*, Arch. Tournai.)

Item ung *portal*, ou bouge de la dicte maison; item ung comptoir, au deseure du boucquet du celier d'icelle, enclos le dit *portal* et comptoir d'aisselles d'Allemarche. (*Id.*)

Ce furent quatre *portaulx* bien garniz de gens du duc de Bourgogne et ses banneres dessus. (COMMYN., *Mém.*, III, 3, Chantelauze.)

— Fig., appui :

Li chevaliers chei, c'onques n'i ot *portal*.
(Brun de la Montagne, 3485, A. T.)

Portal, pour *portail*, se disait encore au xvii^e siècle.

Noms de lieux, le *Porteau* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Sarthe, Yonne). *Porteau* (Deux-Sèvres), le *Portel* (Pas-de-Calais).

PORTANCE, *-ence, -ange*, s. f., action de porter :

Gestio, gestion, portement, *portance*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Gestiuncula, petite *portance*. (*Gloss. de Salins*.)

Messieurs du parlement de Bourdeaux... commenceront à porter des sotanes de soye... Cette *portance* honorable les fit remarquer par dessus les autres. (*Chron. bordelaise*, I, 276, Delpit.)

— Ce qui sert à porter :

Et tenons... toutes heraines, eaves, *portances* pour charbon scorrer. (19 févr. 1415, *Pawilhars*, A, Stat. et ord. du mestier du charbonaige, Arch. Liège.)

— Importance :

En tant que la voyenne n'estoit de grand *portance*. (1531, *Voirs Jurés*, 15, n° 109 v°, Arch. Liège.)

On trouve encore au xviii^e siècle, dans un texte de Flandre :

Il est de la connoissance du déposant qu'elle doit diverses rentes et quoy qu'il n'en sait pas positivement la *portance*, il scait pourtant bien que dans l'état où étoit cette seigneurie, c'étoit tout ce que l'on pouvoit faire que d'y satisfaire. (1730, *Montrances principales à la production du S^r Charles Albert Ignace Colins*, Arch. mun. Mortagne, 13^e pièce de la cote 119.)

— Appui, faveur, comme *port* :

Laquelle *portance* de ce comte (de Charolois) contre luy, devint depuis matiere du plus mauvais fons qui oncques avoit esté entre le fils et le pere. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 73, Kerv.)

Ne sont aussi les justes causes et actions du comte en rien diminuees, ne frustrees par ceste tardivité, ne les Croys parés, ne excuses par la *portance* de leur maistre. (*Id.*, *ib.*, V, 211.)

La ou il devoit avoir amour et fraternité, *portange*, et secours l'un a l'autre, et joye et exaltation de bien de chascun, froideur et envye entrebouterent. (*Id.*, *ib.*, II, 187.)

PORTANDRE, voir **PORTENDRE**.

PORTANGE, voir **PORTANCE**.

1. PORTANT, adj., qu'on transporte :

Prendre tout le billon qu'il trouveront *portant* hors la dite ville. (1353, *Ord.*, II, 516.)

— Qui porte des fruits :

Soit fiefs, heritages maisons, arbres montans et *portans*. (1615, *Cout. de Furne*, Nouv. Cout. gén., I, 643^b.)

— Fig., favorable :

Il vint a Acre, et si compaignon, et monterent sour mer; et se partirent del port a vent molt bien *portant*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 197.)

La Bresse en Vosges, *poutan*, facile à porter.

2. PORTANT, *pourtant*, adv., à cause de cela :

Nous voyons par fois des gens ayans bien le sçavoir et les commoditez pour pouvoir aggrandir bien fort leur maison, s'ils y prenoient peine, mais on s'apperçoit bien qu'ils n'en veulent rien faire; et *pourtant*, voyons nous que, a ceux la, le sçavoir est inutile. (LA BOUT., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Il a (l'œillet)... le bord decoupé en petites dents comme une scie, d'où sort la fleur qui sent le clou de girofle, et *pourtant* on la nomme giroflée. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 248, éd. 1622.)

— *Portant que*, parce que :

De beles armes sont ores vuit cil plain,
For tant que je suis pris.

(ROI RICHARD, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 312.)

— Pourvu que :

Cil de qui on se clame n'est mie tenus a respondre envers celui a qui on a fait pais, *por tant que* il mete avant en se deffense et que il le puet mostrer soffisamment. (1249, *Cout. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 129.)

Portant que li estaus ne soit plus lons que de .v. pies. (EST. BOIL., *Reg. des Mest. et marchand.*, 1^{re} p., I, 55, Bonnardot.)

— *Ne portant*, cependant, malgré cela :

Nous avons en noz tens veu
Aucuns vilains, bien et sceu
Des queius nulluy ne peut croire
Qu'il eust en eulz chose voire
Ne que rien peussent savoir
Pour la gloire celestre avoir,
Ne *pourtant*, c'est chose sceue,
Quant l'ucasion fut venue,
Qu'ilz parvindrent, je l'os bien dire,
A la couronne de martire.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 81 r°.)

Cf. **POR** et **TANT**.

PORTASTER, *pour.*, v. a., tâter :

Ele le *portasta* et trova qu'il avoit l'espaule hors du liu. (*Auc. et Nic.*, p. 31, Suchier.)

Li dui clerc deça et dela
Moult longuement l'ont *portastee*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 50^o.)

Il le taste et retaste, *portaste*.
(Renart, Suppl., Var. du v. 5139, Chabaille.)

Tuit cil autre m'ont oriné
Et *portasté* ma maladie,
N'i a nul qui le voir en die.
(D. LAYESNE, *Trubert*, Richel. 2188, f° 20 r°.)

Et de sen doit propre atouchoit
Et *pourtastoit* la maladie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44, Peigné.)

Cele avoec le roi se couça,
Ensi le dechut et tricha
Et cil itant la *pourtasta*
Que son pucelage enporta.
(*D'un Roi d'Egypte*, Ars. 3527, f° 95^b.)

PORTATEUR, s. m., celui qui porte :

Dessus la mer aultres navigateurs
Lesquelz seront par les nefz *portateurs*
Des heroes et gens d'election.
(GULL. MICHEL, *iv^e Egl. de Virgile*, f° 11 r°, éd. 1540.)

PORTATEURE, s. f., porteuse :

...Vouloir par fol appetit
Offenser cet enfant petit
Et moy qui n'en suis pour ceste heure
Que chamberiere et *portateure*.
(*Therence en franç.*, f° 59^a, Verard.)

PORTATIBLE, adj., portatif :

Autel *portabile*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3514, f° 232 r°.)

PORTATIF, adj., capable de porter :

Et seront tenus lesdiz conjoins et chascun d'eulx pour le tout de retenir ladictie maison de pel, de torche et de couverture, a l'usage de Laon leurs vies durant et du survivant d'eulz deux. Et de lessier de ce retenue en bon point en la fin de ladictie cense, et de rendre et lesser, c'est assavoir .LXIII. pies de large de closures *portatives* estans en ladictie maison de .vii. piez de haulteur. (1385, *Bail à vie*, Arch. MM. 31, f° 33 r°.)

Il a espaulles *portatives*
Tout juste a charger horions.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 164^o.)

Ses espaulles sont *portatives*
Justes pour porter horions.
(*Id.*, *ib.*, f° 171^o, impr. Instit.)

Il faut que tu sois veuillant, agile, *portatif* et laborieux. (PALISSY, *Œuv.*, p. 373, France.)

— *Evêque portatif*, évêque *in partibus*, ou suffragant, coadjuteur :

L'evêque *portatif* benit une chasuble.
(1465, *Compte de S. Math.*, Morlaix, Arch. Finist.)

Fut faite procession par le clergé de la Sainte Chappelle, officiant l'abbé de Sainte Genevieve, lors nouvel *evesque portatif*. (*Journ. d'un Bourg. de Paris s. le règne de Fr. I*, p. 410, Soc. de l'H. de Fr.)

— Par extension, ironiquement :

Et cest advocat *portatif*
A trois leçons et trois pseumes !
(*Pathelin*, p. 67, Jacob.)

— S. m., portant, panneau :

Rondes medalles... pourtraictes et poinctes de diverses sortes et ce en tableaux et *portatifs*, icelles dorees de fin or. (1543, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

PORTATIL, *-ille*, adj., portatif :

Consideré le grand peril fait faire ung pont *portatille*. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 186 r°, éd. 1532.)

PORTATION, -cion, s. f., action de porter :

Pour obvier aux dommages et inconveniens qui se peussent ensuir de la revelation et portation foraine d'iceux escriptz. (1407, *Ord.*, IX, 213.)

Pour obvier aux dommages et inconveniens qui se pouvoient ensuir de la revelation et portation foraine d'iceux escriptz. (Déc. 1460, *Déclar. de Charl. VII*, ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, IX, 373.)

Atlas fu roy de si grant haulteur que les Maures le nomment columbe du ciel, auquel pour sa celsitude est attribuee la portation du ciel. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 102 v°.)

La portacion de la Croix. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

— Protection, comme *port* :

Ont supplié et requis la serenissime royne d'Angleterre de vouloir accepter la principauté souveraine et juste domination desdis pays, ou la portation perpetuelle d'iceux soubz aucunes conditions. (1585, *Art. conclus avec la R. d'Anglet.*, Dupuy xxxix, 27, Richel.)

PORTATIVE, s. f. ?

Ledit François vendit... le portative des orghanez qu'il avoit arier ly. (xv° s., *Grefte des échevins*, XXI, f° 216 v°, Arch. Liège.)

PORTAUL, voir PORTAL.

PORTAVEL, s. m., guichet :

Ainsi que icellui Grilh ouvroit la porte du lieu de Mossoleux, le guichet ou portavel d'icelle, le suppliant se lança sur le dit Grilh, etc. (1412, Arch. JJ 166, pièce 185.)

Nom de lieu, *Portaveau* (Sarthe).

1. **PORTE**, s. f., transport :

Poissons venans par *porte* ne par yaue. (1369, *Ord.*, V, 253.)

2. **PORTE**, s. f., paraît désigner une sorte d'oublie :

Douzaine et demie de *portes*, dix huit deniers ; douzaine et demie d'estriers, dix huit deniers. (*Ménagier*, II, 110, Biblioph. fr.)

3. **PORTE**, voir PORT.

PORTE A COUL, voir PORTACOL.

PORTEBUCHE, s. m., celui qui était chargé de porter les bûches :

Pierres le Picart, *portebuche* de nostre cuisine. (1349, Arch. K 44, pièce 20.)

PORTEBOUZ, s. m., officier subalterne de l'échansonnerie, mot à mot portebouteille :

Il y aura .ii. barilliers, .ii. boutiers et .ii. portebouz. (1316, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 51 v°.)

PORTE CHAPPE, s. m., titre que les maitres cuisiniers de la ville de Paris et les cuisiniers de la maison du roi prenaient dans leurs lettres, et qui provenait d'un chapiteau en fer blanc, dit chape, dont ils couvraient les mets portés en ville :

Porte chappe 3, dont chacuns prendra 3 deniers de gages. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*, Fontanieu, 47-48, Richel.)

Il i aura 3 *portechappes* qui mangeront a court, et auront 4 deniers d'argent par jour pour tous ses chevaux. (1317, *Stat. de l'hosp. de Philip. le grand*, ap. Duc., *Capa Romana*, sous *Capa* 1.)

Si donnons en mandement a touz fourriers, chevaucheurs, aydes de fourrerie, *portechappes* et autres officiers de nous... (1374, *Ord.*, VI, 78.)

Deux *portechappes*, dont l'un chappelera pain. (*Ménagier*, II, 114, Biblioph. fr.)

PORTE COULLET, s. m., porte-faix :

La ville envoie au duc de Bourgogne en son ost empres Amiens ung esturgeon et un salmon fresq ; ils cousterent .xii. l., le demi lot de vinaigre pour les apointier, la cordielle pour les lier sur les hottes, et le salaire des deux *porte coullez* qui les apporterent a eschevins, .xii. s. (1471, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORTE DIVIN, adj., épithète de Bacchus :

Par le doulx et savoureux mors
De Bacchus *Porte divin*
Que j'ay bon trouvé en la fin.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 430^b.)

PORTEE, s. f., action de porter ; *faire portee*, porter, en pariant d'une femme :

Le vassel Dieudonné a qui fu espeuzee
Et sen Fil Dagoubert dont elle fist portee.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 71^b.)

— Mesure pour les liquides :

Une *portee* apportoient de vin,
Sus el pales en voloient servir.
(Prise d'Orange, 1632, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Mesure itinéraire :

La lieue de Bourgongne contient cinquante *portees* de longueur, la *portee* douze cordes. (1575, *Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 860, éd. 1604.)

— Mesure pour les étoffes :

Se on trouvoit aucune *portee*, ou demy *portee*, hors du harnas, a le maison d'aucun telier ou teliere. (6 avril 1399, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 69 r°, Arch. Tournai.)

Il aront congié de monter le drap, combien que il en defaille .ii. *portees*. (*Ord. de la drap. de Louviers*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 857, Arch. Seine-Inf.)

Et encore au xvii° s. :

Tous drapiers auront à ourdir leurs soyes 41 *portées*. (1699, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 286, Polain.)

PORTEFEU, s. m., sorte de pelle ?

De Gillart Sochon, pour ung *portefeue*, ones estenelles et fastras, xvi s. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

De luy [Jehan du Bos] pour ung *portefeue* et potieres, .xxviii. d. (1^{er} février 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

Un *portefeue*, un crasset et palette. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 257.)

Por un petit *portefeue* avecq le debout de la mance doré, pesant une once et demy sizain au pris de .v. lb l'once. (1586, *Exéc. testam. d'Agnes Joseph, veuve de Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

— Chambre à poudre ; l'emploi du mot *portefeue* en ce sens a duré jusque dans la seconde moitié du xviii° siècle :

A Jehan Le Fricque, serrurier, pour avoir refaict et nettoyé les *portefeuz* et serrez de .xxxiii. harquebuzes a crocq qui estoient rompuz et enrrouillez, la somme de 60 sols tournois. (*Compte de 1574*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 295 r°.)

Perche, *porte-feu*, feu follet.

PORTEFLACHE, s. f., poire à poudre :

Deux escoupettes avec leurs forniments et *porteflache*. (1599, *Invent.*, Arch. Spa.)

PORTE FOUET, s. m., celui qui mène le fouet à la main :

L'espoir ou il beoit, c'estoit, si le duc son bel oncle pouvoit aller de vie a trespas, ly seul alors seroit le dompteur et le *porte fouet* de tous les grands de son royaume ; et n'y auroit nul qui osast dire mot. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 59, Buchon.)

PORTEFUER, *porteffuer*, *porffuer*, s. m., sentence, ordonnance, jugement :

Et sur ceu ont esteit produ et aussy certain *portefuer* qui, on temps passez, ont esteit fait par nous predecesseurs des devant nommeis. (1411, *Hist. de Metz*, IV, 677.)

Pour assevir la sentence et *portefuer* que M^{rs} les Trez avoient fait. (1417, *ib.*, IV, 747.)

Et puis, envoient querir plusieurs des s^{rs} du conseil, maix il n'y volrent point aller, pourtant que le *porffuers*, que ledit maitre eschevin avoit fait, avoit esté contre le *porteffuers* par avant fait par le grant conseil. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1481, Larthey.)

Incontinent, le maistre eschevin assambli son conseil, et fut dit qu'il avoit a delivrer les dites dames et remectre la cause devant justice, jusques ad ce qu'ilz avoit fait lor *porteffuers* du dit fait. (*Id.*, *ib.*, an 1492.)

PORTEGAGE, -aige, s. f., celle qui porte un gage :

Marron la *portegaige*. (1451, *Compt. de Nevers*, CC 47, f° 12 v°, Arch. mun. Nevers.)

PORTEGALOIZE, voir PORTUGALOISE.

PORTEHORS, s. m., bréviaire portatif :

Icellui Jehannin print en la ditte chambre un livre, nommé bréviaire ou *portehors*, fermant a deux petits fermeils d'argent. (1401, Arch. JJ 156, pièce 252.)

Ma dame, s'il vous plaist, sachiez
Voustr *portehors*, si dirons
Midy : il on est bien saisons.
(*Mir. N. D.*, II, 250, A. T.)

PORTEHURE, voir PORTEURE.

PORTEIS, adj., portatif, que l'on peut transporter, qu'on a transporté :

Cil chastiaus estoit assis en un tertre qui n'estoit mie hanz ; ainçois sembloit que ce fust une mote fête a main, de terre *porteice*. (GUILL. DE TYR, XVIII, 19, P. Paris.)

Se fist porter en une chaere *porteice*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 208^r.)

Si dona un riche autel *portreiz* de marbre pourfire tout quarré. (*Ib.*, Rec. des hist., VII, 150.)

PORTELAIN, s. m., dignitaire du royaume de Naples, auquel est attribuée l'intendance sur tous les ports :

Le conte de la Marche ordonna icellui Thassin Gaudin chevalier, maistre *portelain* du royaume de Naples qui est un des beaux et prouffitables offices d'icellui royaume. (1425, Arch. JJ 173, pièce 373.)

PORTELETE, -elle, -ette, s. f., petite porte :

C'est asavoir [tout droit] en .i. moulin, seant en l'Escaut, que Haniele, li monniers, tient par dedens le *portetelette*, ou cor de le rue dou fossé. (4 mars 1332, *C'est Emmelct de Camphaing*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ledite *portetelette* enclorre. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I. 17760, f° 55^r.)

Le *portetelette* d'Anzin. (1367, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, Arch. mun. Valenciennes.)

Vers le *portetelette* des Noiriers. (20 novembre 1371, *Werp Estienne Cousart*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Une arche et une *portetelette* devant. (1375, *Etat des revenus de l'archev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 429, loc. inéd.)

Envers le Becquerel de l'un lez, et de l'autre vers le *portetelette* des Monniers. (15 mars 1458, *Devise du marchié du Noef Pont*, Reg. aux Publicacions, 1457-1465, Arch. Tournai.)

Empres le pont a l'Arcq, du lez de la *portetelette*, que on dist Saint Jean d'Escaufours. (1467, *Compte des fortifications*, 14^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et la, au long de l'eaue, y a plusieurs *portetelettes*, tant en maisons comme autrement, par ou l'en charge et descharge des marchandises. (GHILL. DE LAUNAY, *Voy. et Ambass.*, p. 131, Potvin.)

Ilz vindrent a la *portetelette* du jardin.

(*Hist. des seigneurs de Gavres*, f° 141 v°, Gachet.)

Une *portetelette*. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Les moindres *portetelettes*. (P. VAN AELST, *Archit. selon Vitruv.*, f° 6^e, éd. 1545.)

Aux orifices de ces vaisseaux nature a mis onze petites membranes appelees valvules, c'est a dire *portetelettes*, pour empêcher les matieres entrees dedans les ventricules, pendant que le cœur se dilate, d'en sortir quand il se comprime. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 40, éd. 1631.)

Wall., Pic., *portetelette*, œillet de robe.

Nom de lieu, *Portetelette* (Somme).

Nom propre, *Portetelette*.

PORTE LEVE, s. f., sorte de fraude :

Ascuns nosaunces nequedent sont terminables en countes, par viscountes et ne my par assise, si com de encre de curtilage sur comune ou de wayour ou de enbener a bestes ou de *porte leve*, ou funde ou de vacherie ou modyn ventresse, ou fumer ou bercherie. (BRITT., *des Lois d'Anglet.*, f° 109, ap. Ste-Pal.)

PORTELLE, s. f., petite porte :

Le maison du Marischal deseure le *portelle* sur Mouse. (1507, *Cart. de Bouwignes*, I, 215, Borgnet.)

La pescherye de la riviere d'Iton depuys les *portelles* qui sont au dessoubz du pont des Planches tout le long de celle riviere d'Iton. (1584, *Lett. de H. de Silly*, Arch. Seine-Inf.)

Une ancienne rue de Dijon s'appelait la rue *Portelle*.

PORTEMENT, *pourt.*, s. m., port, action de porter :

Que nul ne face guerre contre autruy ne *portement* d'armes. (1314, *Ord.*, I, 539.)

Deffendre et desnier tous *portements* d'armes. (*Ordonn. pour le govern. du roy*, Reg. du Parl., 1317-1340, ms. Louvre, n. 1353^b, f° 65 v°.)

Quant au *pourtment* des pacquetz et lectres. (1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 864, Doc. inéd.)

— Apport :

Qu'il soit en la discrection du maistre de donner famille et bestes aux anciens selon le *portement* qu'ils auront fait en la maison et selon leur ancienneté. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 28^e, Arch. H.-Gar.)

Avons par meure deliberation de conseil, en éclaircissant et interpretant l'article de la coustume susdite, déclaré et declarons que sous ces mots, douaire prefix et convenancé contenus en iceluy, sont compris tant le dot et *portement* de mariage des femmes si avant qu'ils consistent en biens meubles ou reputez par ladite coustume pour meubles, que tout le gaing et profit stipulé retourner ausdites femmes apres le mariage dissolu. (29 juill. 1566, *Placard de Philippe II, touchant le douaire des*

femmes, dans les *Cout. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Pour sçavoir si sous ces mots, douaire prefix et convenancé, estoit comprise le dot et *portement* de mariage desdites femmes ou non. (*Placard touch. le douaire des femes*, Nouv. Cout. gén., I, 464.)

— Manière d'être, conduite, état de santé :

Ne torne mie les levres laidement, ne grocir tes sorcils, ne lieve tes mains, ne ne soit en toi nus *portemens* blasmables. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 364, Chabaille.)

Il estoit si sages et de si beau et bon *portement*. (*Liv. de Marc Pol*, xv, Pauthier.)

La royne li dist : Il me semble a ton *portement* et a ta vesteure que tu es Egiptiens. (*Le Livre dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 6^e.)

Nous par attentible recordance pensans le *portement* loable et l'affection de la pure devotion que nos ames H. contes de Bloys est cognus avoir... (1298, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 74 v°.)

Si fist tant et tel *portement* que toute maniere de gent l'amerent et priserent. (*Conquest. de la Morée*, p. 59, Buchon.)

Si se arma de toutes pieces, et monta sur ung bon cheval, la lance sur la cuisse, se vint presenter devant le roy, et le roy luy pria qu'il fit bon *portement*. (NICOL. DE TROYES, *Gr. Parang. des Nouv. mar.*, p. 44, Mabille.)

Ceste sera pour vous advertir de la continuation du bon *portement* de l'empereur, et que desja, Dieu mercy, il est tant refait qu'il part aujourd'hui pour aler a Bruxelles. (15 janv. 1544, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 44, Doc. inéd.)

Par laquelle dexterité indifferemment toute la pouaille se maintiendra en bon *portement*, chascune beste mangeant a suffisance. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 4, éd. 1605.)

Euripylus voyant

De tous les siens le vaillant *portement*.

(HUG. SALEL, *Iliade*, VI^e ch., éd. 1606.)

Ce jour vinrent a Paris les nouvelles du bon *portement* et convalescence du roy. (*L'Est.*, *Mém.*, 2^e p., p. 350, Champollion.)

Berry, Saint., Aunis, Maine, Poit., Vienne, Deux-Sèvres, Gallot, Norm., *portement*, Morv., *pourtment*, état de la santé :

Elle m'a dit bonjour et demandé mon *portement* avec beaucoup d'honnêteté. (G. SAND, *la petite Fadette*, p. 180, Lévy, 1850.)

Eh bien, femme, vous ne dites donc rien à notre maîtresse ? vous ne lui demandez point ses *portements* ? (*Ib.*, *Claudie*, I, II.)

PORTECE, voir PORTANCE.

PORTENDRE -tandre, -tandre, *pourt.*, *pro.*, verbe.

— Act., étendre dans toute sa longueur :

Maint tref i ot *portendu* et porpris.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 20^e.)

Et sont en la chambre venu
O li drap sont tuit *portandu*.

(*Dame qui fist battre son mari*, ms. Berns 354, f° 79^a.)

Le chemin resplendissoit tout de parement et de draps de soye et de pailles qui estoient *pourtendus* aux lances et aux perches que on avoit fichees en terre. (*Grand. Cron. de Fr.*, gros roys Loys, xxii, P. Paris.)

Le roy avoit fait *pourtendre* trefs et pavillons tout contreval la riviere. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. LV, éd. 1488.)

— Tapisser, tendre :

En la sale fu receue
De riches pailles *purtendue*.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 9938, P. Paris.)

Beles chambres
Portendues de dras de soie.
(*Tristan*, I, 2149, Michel.)

La chambre fu riche et painte,
De dras de soe fu *portainte*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 19^a.)

Portendue ert la sale de nos dossiers,
De pailles, de tapiz e de bancaux.
(*Ger. de Rossill.*, p. 366, Michel.)

M. li dit que il face *portendre* et encortiner toutes les rues. (*Artur*, Richel. 337, f° 7^a.)

Si la trova (la rue) tote *portendue* de dras de soie. (*Agravain*, ms. Fribourg, f° 1^a.)

Les rues de lonc et de lé
Sont *portendues* de cortines,
De cendaus, de penes hermines.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1723, f° 90^a.)

Fu encortinee la rue
Et de chiers pailles *portendue*.
(*Dolop.*, 3013, Bibl. elz.)

De pailles fu bien *portendue* (l'église).
(*Parton.*, 10823, Crapélet.)

— Couvrir en général :

Avoit li rois tous ses pres de Tamise fet *portendre* de tres et de pavellons et estoient si ajoint les uns as autres ke a la fin repairoient tout a une seule couverture et duroit bien li herbergages demie lieue ou plus englesse. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 42^a.)

— Offrir en tendant :

Ce est li pris des veus qui furent si pesant,
Et Eliot l'aloit a plusieurs *pourtendant*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen. f° 145 v^a.)

— Étendre, prolonger un récit :

Que vous seroit la chose si longe *portendue* ?
(*Jeh. des Prez*, *Geste de Liège*, 477, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neut., s'étendre à l'entour :

Par Deu, ce dit Rollant, ki le mont fait *portaindre*.
(*Quat. Fils Aym.*, Richel. 24387, f° 36^a.)

Cestuy mur commençoit d'une part a une tour nommee Hyppico, et *protendoit* comme en droicte ligne jusques a une autre nommee Sixtus. (*Bourgoing*, *Bat. Jud.*, VI, 13, éd. 1530.)

— Procéder, provenir :

Afin que l'aide que ils feroient *protendit*

de leur bonne volenté sans contrainte. (1404, *Ord.*, IX, 27.)

PORTENDUE, *pourtandue*, s. f., exposition :

Au marreglier des cloches pour la *pourtandue* du saint Sacrement. (1402, Arch. Aube, G 2081, f° 24.)

De la *pourtandue* saint Pierre et saint Pol j'ay payé... (*ib.*)

PORTENIR, *pur.*, verbe,

— Act., posséder, garder :

Aitevus icil meesme peccheur e abundant el siecle *purtindrent* richeises. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXII, 12, Michel.) Lat., obtinuerunt divitias.

Dolurs *purtindrent*. (*Cant. Moys.*, 16, ib., p. 238.)

Les forz de Moab *purtint* crieme. (*ib.*, 17.)

Quicunque maisons, champs ou autres possessions de borgois *aura* acquis ou *portenu*, il par raison des choses acquises ou *portenees*, doit faire... (1305, *Franch. de Clairvaux*, XV, Arch. Clairvaux.)

— Neutr., appartenir :

E conta com la garde de la tere del heyr Jon fiz Reynald de C. dekes al le age memes cely Jon que a ly *purtenoit*. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years xxx-xxxI, p. 147, *Rer. brit. script.*)

PORTENTE, s. m., prodige, miracle :

Apparences de signes, estranges eclipses, cometes, fulminations, tremblemens de terre, monstres, *portentes* et presages divers. (J. LE MAIRE, *Leg. des Veniciens*, p. 62, éd. 1549.)

PORTENTEUX, adj., prodigieux :

De grandissimes prodiges et *portenteux*. (*CHAVIGNY*, *les Pleiades*, p. 81, éd. 1603.)

De grands degasts et *portenteux* dommages. (*Id.*, *ib.*, p. 151.)

Parsignes et prodiges *portenteux*. (*Id.*, *ib.*, p. 398.)

PORTENTUEUX, adj., prodigieux :

Et je ne face mencion de celle chose *portentueuse* et contre nature. (*BERSUIRE*, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 112^a.)

Choses monstrueuses et *portentueuses*. (*Id.*, *ib.*, f° 283^a.)

Des spectacles *portentueux* et signes espovantables. (*MELLIN DE SAINT-GELAYS*, *Œuv.*, III, 264, Bibl. elz.)

PORTEOIN, *porteoing*, *portoin*, *portouyn*, adj., qui doit être porté, portable :

Et sunt a rendre et a paier les devant diz dis sol de cens... a la feste nostre dame sainte Marie de septembre *porteoingz* en lor arbergement de l'Ardelere ; en tau manere que si li devant diz cens ne lor esteit renduz, portez et paieez... (*Déc.* 1284, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Quatorze livre de cyre et quatorze ge-

lines *portoins* chascun an en son arbergement. (Jeudi av. Chand. 1307, *ib.*)

Cinq petitz guiennoys noirs *portouyns* qu'ils doivent par chascun an de cens. (1465, *Compt. de l'avmosn. de S. Berthomé*, f° 23 v^a, Bibl. la Rochelle.)

PORTEOR, *-eur*, s. m., promulgateur :

E Effraim fortesce de mun chief, Juda *porterre* de ma lei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LIX, 7, Michel.)

Kar benediceuns dunra li *porterre* de la lei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIII, 7, Michel.)

Et non a gens qui ont devotz couraiges,
Spirituelz et *porteurs* de la loy.
(*Gaugonx*, *Blaz. des Heretiq.*, I, 318, Bibl. elz.)

PORTEPAIS, *-paix*, s. m. et f., étui servant à contenir la patène appelée paix :

Un *portepais* d'argent pesant deus mars, prisié .iiii. lib. (1328, *Invent. de la royne Clémence*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 427.)

Pour les deux *portepais* rebrunir et rapareillier. (1342, *Arch. hospiti. de Paris*, II, p. 157, Bordier.)

Item, une *portepaix*, a deux escussons de France au doz de la paix. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 994, Labarte.)

Un *portepaix* d'or, ou il a un angle tenant un crucefix, couvert par dessus d'un cristal et garny entour de sept balaisseaux et seze perles. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 427.)

— Au xvi^e siècle, il s'est employé pour signifier celui qui porte, qui annonce la paix :

Parcidevant j'avois forgé porteguerre, aussi bien que *portepaix*. (H. Est., *Precell. du lang. franç.*, p. 163, Feugère.)

PORTEPANIER, *-pannier*, *portpannier*, s. m., celui qui porte des paniers, portehotte, porte-faix, colporteur :

Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la chambre aux deniers,
Ou tous furent *portepaniers*.
(*VILLON*, *Grant Test.*, cxxix, Jouaust, p. 110.)

Et dist qu'il bailleroit l'argent,
Tout comptant, au *portepanier*.
(*Id.*, *La Repeue de Villon et de ses compaignons*, p. 229.)

Jongleur, *portepanier*, et telles autres manieres de gens qui hantent les foires et marches. (R. Est., *Thes.*, Circunforaneus.)

Pour ce qu'il est souvent advenu plusieurs fautes de *portepaniers*, qui sous couleur de vendre quelques marchandises portent secretement des livres venant de Geneve et autres lieux mal famez, il ne sera permis doresnavant auxdils *portepaniers* de vendre livres, grands et petitiz... (1551, *Edict. du Roy sur les proces des luther. et heret.*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, XIII, 197.)

Merciers et *portepaniers* qui alloient rodant de ville en ville. (CL. HATON, *Mém.*, I, 127, Bourquelot.)

Dont vous verrez les portefaix voutez, les *portepaniers* bossus d'un costé, ayans

une espaule plus haute que l'autre. (G. BOUCHER, *Serees*, XX, Rouen 1635.)

Mercier, contreporteur, *portpannier*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Portepanier, cistifer. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

PORTEPIECE, *-pieche*, s. f., partie de l'armure :

... dousaines de *portepieches* ... s. (1422, *Exec. testam. d'Anghies, veuve Jehan de la Bruyere*, Arch. Tournai.)

Il falloit plutost armer le diable de toutes pieces, l'avantage, a l'espreuve du canon, ayant la *portepiece*, le haut appareil, bref tout le fait, ainsi que les preux armez a la payenne, et faire l'ange tout nud avec robbe de quasimodo. (*Moyen de parvenir*, p. 90, éd. elz.)

Dans la langue moderne un *portepiece* est un outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce au soulier.

PORTEQUIN, s. m., espèce de fagot :

Portequins de branches de chesnes, de perses de houblon ou d'autres bois a deux loieres. (*Chart. de Ham.*, cxxxiii, 19, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

PORTEREL, *-reau*, s. m., dim. de porte, portail, endroit fortifié :

Jouste le *porterel* Lorenz. (1276, Andresy, Arch. S 135, pièce 1.)

Classidas, capitaine du boulevard et *portereau* du bout du pont. (NIC. GILLES, *Cron. et ann. de France*, t. II, n° 81 v°, éd. 1566.)

La prinse de ce molin et *portereau* fut un grand avantage au dit sieur de Guise. (CL. HATON, *Mém.*, I, 319, Bourquelot.)

Fabricio Columno... et son cousin Prospero... le firent tous deux (le duc de Ferrare) bravement sortir par le petit *portereau* de St Jehan de Latran. (BRANT., *Cap. estr.*, I, 142, Lalanne.)

Lequel est comme un *portereau* sans fast et bas a merveilles, mais le cors de l'histoire est comme une cour somptueuse et un pourpris de palais; qui est cause que je n'ay ce *portereau* voulu festonner. (DU TILLET, *Recueil des R. de France*, avis au lect., éd. 1618.)

Noms de lieux, le *Portereau* (Loire-Inférieure, Loiret.)

PORTERESSE, *-eresse*, *-erresse*, adj. f., qui sert à porter.

Se fist porter en une chaere *porteresse*. (*Grand. Chron. de Fr.*, P. Paris.)

— S. f., porteuse :

Noemi reçut l'enfant et le mist en son sein, et en fu norrice et *porteresse*. (*Bible*, Richel. 899, n° 137^b.)

La *porteresse* de ces lettres. (*Kassidor*, ms. Turin, n° 3 v°.)

Je donne a Katherine, le *porteresse*, une loiere et .i. coevrekief. (1^{er} octobre 1294,

Test. Maryen de Mons, chirogr., Arch. Tournai.)

Ces nefes estoient converties en l'usage de *porteresses* de charches. (BEAUSIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 302^a.)

Print et embla une petite sainture a boucle et mordant d'argent qu'il vendi .v. sols par. a une *porteresse* de frepperie. (*Reg. du Chdt.*, II, 301, Biblioph. fr.)

La Bresse en Vosges, *poutrasse*, porteuse.

Cf. PORTEIS.

PORTERET, s. m., dim. de portier :

Damoiselle Huguette *Porteret*, vesve de feu noble homme et saige mestre Jehan de Clugny. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, 34, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

PORTERIE, *-ye*, s. f., loge, habitation d'un portier :

Et tantost le dit s^r Georges fist mettre l'enfant en ung cuvrechief, sus une table, a la *porterie*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

La porte principale de la Maladrerie de Dijon s'ouvrait dans l'épaisseur d'un petit bâtiment appelé « la *Porterie* ». (*Constr. et répar. de la Malad. de Dijon*, en 1478.)

En la *porterie* deux canons de fer. (1485, *Invent. du chdt. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1365.)

Le duc a deux portiers et deux aides comptez par termes, le portier doit estre le premier levé, et doit estre logé a la *porterie* du prince, et ne doit point ouvrir que le chef du guet, et ceux qui ont fait le guet devant le prince, ne soyent venus. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, quatrième estat, Michaud.)

Pour la construction de deux tours, voutes, baptes et *porterye* nouvellement commenee a la Grande Porte. (1570, *Compte des deniers de fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 176.)

Porterie, f. Casulla de portero, porteria, portada. (C. OUDIN, 1660.)

Noms de lieux, la *Porterie* (Eure, Indre-et-Loire, Charente), *Porterie* (Loire-Inférieure).

Nom propre, *Porterie*.

PORTERRIEN, *-terien*, *pour.*, s. m., tenancier, fermier :

Les devantdits citains ne peuvent dez cy en avant entrer en l'heritage du chapitre de Metz, qu'ils ne payent telles droitures, et telles assises, et tel debet et tel service, comme les *pourterriens* qui au lieu maintenaient, devoient et payoient, qui les dits heritages tenoient, tout ce que la feaulté rapporte d'ancienneté. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 30.)

Comme Gauthier de Boulain, escuyer, tiene en fié une mairie de condition en la ville de Saumorey..., de laquelle mairie il ait plusieurs personnes ses *pourterriens*,

de lui tenans terres par certain cens ou rente, etc. (1374, Arch. JJ 105, pièce 318.)

Tous *portteriens* en la terre de Gorze doivent chaptels au seigneur. (*Coust. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1089^b.)

Encore que les sujets, *portteriens* ou autres, auroient esté moudre, cuire ou pressurer aux usines seigneuriales ou autres de moulins, fours, ou pressoirs, par l'espace de vingt ans et vingt jours, ja pour cela ne seroit contre eux acquis le droit de bannalité, ains faut que les seigneurs propriétaires de telles ou semblables usines soient fondez en titre valable et authentique. (*ib.*, p. 1092^a.)

PORTERRIER, *pour.*, *portterreir*, *pourterier*, *pourtarrier*, s. m., syn. de *portterrien* :

Quant monseigneur les vult avoir (les quartiers de terre qui lui sont dus) il lou fait savoir a son celerier, et li celerier lou doit faire savoir au maiour de Montigney, et li maires a son doien, et li doiens au *pourterier*. (*Drois de la voverie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 123.)

En telle maniere encore que le dit *pourterier* varderont les dits boys, c'est a sçavoir qu'il esluront entre eux quatre *pourteriers* pour estre jures.... qu'il garderont et garderoient bonement et feallement les dis boys pour les *pourteriers*... et ne doivent les dits *pourteriers* rien vendre des dits boys et donner, ny dessarter sans l'octroy desdits signeurs de Morville. (1312, *Chart. de Jean, seigneur de Commercy*, ap. Duc., *Portarii*.)

Et avoient plux trait sus acum des *portterreirs* k'il n'en deust paier. (1320, *Coll. de Lorr.*, 971, 108, Richel.)

Et doivent encores chascuns *portterriers* une foisse teille ke li prevos et li guarsons Lalbance en aient esseis. (1321, *Cart. de Metz*, Richel. l. 10027, n° 50 r°.)

Simonins Gillas de Virey qui est *pourterrier* Renalt en partie dist... (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Cabin. de M. Olery de Labry.)

Batait lou *pourterier* nostre home. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, n° 42, Richel.)

— Fém., *portterriere*, *pourtarriere* :

Ont acunes fois receut dez chaitelz des devant dis heritages des dites dames ou de leur *pourtarrieres* a tort et a male rason. (Nov. 1301, Bouaieres Champigneul, Arch. Meurthe, H 2971.)

PORTESAC, s. m., portefaix :

Saccarius, un *portesac*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Des *portesacs* de farine. (J. BOUCHET, *Serm. de la simulee convers. de H. de Bourb.*, p. 18, éd. 1594.)

Portesac as portepoche. (CORGR., 1611.)

Tournai, *portosa*, portefaix, commis-sionnaire.

PORTESACHET, s. m., os qui, chez le faucon, supporte le jabot :

Le *portesachet* est un os courbé en demie ovale... Ce *portesachet* ou fausil estant en-

foncé en soy reçoit le sachel supérieur, qui est la partie ou l'oyseau met premièrement et avale son past. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 3.)

PORTETTE, s. f., petite porte :

A deux charpentiers, le 12 mars 1462, pour avoir fait une *portette* pour entrer un harnois dedens le moulin de Bouconville. (1462, Arch. Meuse, B 1551, f° 73 r°.)

Un tableau d'or fort beau et bien fait, d'ung costé s'ouvre a deux demys *portettes*... sur lesdites deux *portettes* sont esmaillié sainte Barbe et sainte Katherine. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Lorr., Rémilly, *potate*, petite porte. Suisse rom. en gén., *portelle*, petite porte pratiquée au fond d'un tonneau. Bas-Valais, Vionnaz, *portèla*, petite porte. Bagn., *porteta*, volet, contre-vent. Vosges, Cornimont et La Bresse, *potate*, anneau correspondant à l'agraffe.

PORTEURE, *portehure*, *porture*, *pourteure*, *pourture*, *poirture*, s. f., action de porter, portée, grossesse, fruit de l'enfantement, les enfants, les petits, race, lignée :

Or vei jo morte tute ma *porture*.
(*Alexis*, str. 89^b, xi^e s., Stengel.)

Onc mere ne porta plus male *porture*.
(*HERMAN*, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}, f° 1^o.)

Uns des fius de la roine, se menre *porture*,
Est entres en la cambre.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 59^d, Michelant.)

Et se j'ay la *pourture*, tantos les baillerons
A Marque, mon amit, qui est mes liges hons.
(*Chev. au cygne*, 302, Reiff.)

Or vien veoir sa *porture* ;
Acouchiee est et delivres
De ce dont elle tert encombrée.
(*Dolop.*, 9466, *Bibl. elz.*)

Lasse, com dolente *porture*,
Comme mar vi ta gente faiture.
(*ROB. DE BLOIS*, *Poés.*, Richel. 24301, p. 537^d.)

La royne Climence qui estoit enceinte,
chei en une quartaine qui moult greva sa
porture. (*Grand. Cron. de Fr.*, P. Philippe-
le-Long, I, P. Paris.)

La lyonne en sa première *porture* porte
.v. Lyons. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468, l.
IX, f° 353^a.)

Et ma fame est de tel nature
Qu'el ne puet avoir *portehure*.
(*MACÉ DE LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 132^a.)

Moult li semble la chose dure
De destruire sa *porture*.
(*Mélan. d'Ov.*, p. 17, Tarbé.)

J'ay fait chetive *porture*.
(*J. LE FEVRE*, *Matheolus*, II, 879, Tricotel.)

Une paire de fis germeaz d'une *poirture*.
(*HENRICOURT*, *Mir. des nobles de Hasbaye*,
p. 159, éd. 1673.)

Le ventre n'a nulles inflexions ou incur-
vations pource qu'il n'a nulles jointures...,
et ce fu ainsi ordené de nature pour cer-
taine fin, si comme pour la *porture* des

enfants. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*,
Richel. 210, f° 100^a.)

Garder mon chier seigneur le roy,
Qui si loing est alé pour moy
Et pour ma *porture* aussi.
(*Mir. N.-D.*, XXXVII, 499, A. T.)

Car deviser ne vous savons
Quelle chose est sa *porture*,
Tant est hideuse creature !
(*Un Mir. de N. D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th.*
fr. au Moy. Age, p. 511.)

J'ay .i. enfant de bel affaire,
Biaus est de corps et de viaire,
De tous enfes est ly plus biaux ;
Bien ly feray touz cez aviaux. (Impr.
C'est tout monsoulas et ma joie : [aniaux.]
Certes moult bien son temps emploie
Qui ainssy fait telle *porture*.
(*Le Geu des trois roys*, ap. Jub., *Myst.*, II, 126.)

A qui il sembloit grant cruaulté de
meurdrir sa *porture* et son propre enfant.
(*C. MANSION*, *Bibl. des Poet. de metam.*, f° 4
r°, éd. 1493.)

Encor disoit celle chartre que dessus
celle yse sera finee la *porture* des femmes.
(*Les Prophecies de Merlin*, f° 129^e, éd. 1498.)

Elle conceut de la noble semence
Du bon duc Jehan trois fils de grant
[renom].
Premier François, prince de grant façon,
Pierre et Gilles, c'estoit riche *porture*.
(*LE BAUD*, *Geneal. d'Anne de Bret.*)

— Ce qui sert à porter :

Vectura, *porture*, voiture ou le loyer
que on ha pour porter. (*Catholicon*, ms.
Lille 369, Scheler.)

— Portage, allure :

Quelc'un de nostre temps escrit avoir
veu en ce climat la des pais ou on che-
vauche les bœufs avec bastines, estriers
et brides, et s'estre bien trouvé de leur
porture. (*MONT.*, *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 187,
éd. 1595.)

— Fig., action de porter, de suppor-
ter :

Pur eschivre envie,
Gardez ke ne soies mie
Trop noble de vesteure :
Si envie ne nuit granment,
Costeuse est nequident
E grief sa *porture*.
(*EVERARD*, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy,
Prov.)

— Attitude, contenance, tenue, main-
tien, port, manière :

Parleure est la dignité dou monde et la
porture dou cors, selonc ce que matiere
requiert... Que ta voiz et li dit et ta *por-
teure* soient tozjors acordable a la matiere.
En ta *porture* garde que tu tiegnes ta
face droite. (*BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 363-364,
Chabaille.)

Le roy e ces trois chevalers aveient
grant ryseye e jeu de la noreture e de la
porture le charboner. (*Fouly. Fitz Warin*,
Nouv. fr. du xiv^e s., p. 95.)

Quar le vist bel e de corteise *porture*.
(*Id.*, p. 103.) Imp., *poiture*.

Est depint... chacun selon la *porture* de
son pais. (*CAUM.*, *Voy. d'outrem.*, p. 28, La
Grange.)

— Apport :

Par l'augeance del dote et *porture* de
mariage de me bien amee sereur. (*Pièce de
1269*, ap. J. le Charpentier, *Hist. de Cambrai*,
Preuves, p. 31, éd. 1668.)

— Droit d'apporter :

Por lesser metre a teus religios ou dit
molin tele *porture* come ceus religios
vodront. (1299, Gastines, Arch. Indre-et-
Loire.)

— Redevance payée sur les mar-
chandises apportées ?

De vitailles, de *portures*, de passages.
(1295, Arch. L, f° 89.)

Wall., *poirture*, grossesse, portée,
ventrée.

PORTHUMGALLOIS, voir PORTUGALLOIS.

PORTICE, voir POSTIC.

PORTIER, s. m., porte, portail :

Onques n'i ot autre *portier*
Mes une petite posterne.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 32^b.)

Tout li arvol et tout li lambré
Et li *portiers* ki l'uis tient pres.
(*G. DE CAMBRAI*, *Barlaam*, p. 293, P. Meyer.)

1. **PORTIERE**, adj. f., en parlant
d'une femelle, pleine ou capable de
porter, que l'on garde pour porter :

Les brebis *portieres* et les aingniaus.
(1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch.
KK 394, f° 47 r°.)

Qu'aucun ne seroit si hardi que de tuer
ou prendre aucune brebis *portieres*. (*MATH.
DE COUCY*, *Hist. de Charles VII*, p. 610, éd.
1661.)

(Le bestail) s'entretient tres bien des
seuls herbages de la campagne, y paissant
durant le jour ; excepté aux brebis prai-
gnes, *portieres* et allaictantes, et bestail
malade. (*OL. DE SERR.*, *Th. d'agric.*, IV, 13,
éd. 1605.)

— Enceinte, en parlant d'une fem-
me :

Royné droituriere,
Qui futes de vo fil douliche vierge *portiere*,
Donnes que ceste cose viengne a vraie lumiere
Parquoy on sache bien de ce fait la manière.
(*Chev. au cygne*, 1605, Reiff.)

N'ayes en toy crainte de prendre
Marie, ton espeuze chiere,
Car le fruit dont elle est *portiere*.
Est conceu de saint Esperit.
(*GREBAN*, *Mist. de la Pass.*, 4213, G. Paris.)

Aussi les femmes Gaulloises sont elles
celebrees par Strabon pour estre bonnes
portieres (j'entends fecondes) et nourris-
sieres. (*MARC LESCARTOT*, *Hist. de la Nouv.
France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p.
716.)

L'Académie autorise encore l'ad-
jectif *portiere* dans les locutions *vache*
ou *brebis portiere*, c'est-à-dire qui est
en âge de porter ou qui a déjà porté.

Dans le Perche, *portière* se dit des truies ; une truie *portière* est celle qui est surtout destinée à la reproduction.

— Dans l'exemple suivant, on lit *tête portière*, par un jeu de mots burlesque, où *portière* exprime à la fois l'idée d'être fécond, et celle de porter des cornes, d'être cocu :

J'enten le cas ;
C'est volentiers que derechef
Il vient d'enfanter de son chef
Comme il fait Minerve guerriere ;
Car il ha la teste *portiere*.

(J. A. DE BAIF, *Devis des Dieux*, VI, éd. 1573.)

— On a dit des gerbes de blé :

Ne sera licite en aucune maniere au chastelain ou au collecteur des arrerages ou dimes, ou a quelques autres de ses serviteurs exiger ne leur estre donné des bourgeois aucunes garbes, ou quelconques autres moissons, mais sera reservee a la garbe qui est *portiere*, la coustume de l'ancienne moisson. (*Cout. de Landrechies*, Nouv. *Cout. gén.*, II, 265.)

— S. f., femelle pleine qui porte ou qu'on garde pour porter :

Nous voyons paistre nos moutons,
Et nos *portieres* ruminer.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 4749, G. Paris.)

Tes dents sont troupeaux de moutons,
Moutons qui apres la tondure
S'en viennent lavez de l'eau pure,
Fans de *portieres* tous gemeaux.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, I. III, f° 25 r°, éd. 1597.)

A l'aigueler voit on *portieres*.
(*Id.*, *ib.*, I. II, f° 55 v°, éd. 1619.)

— Fig. :

La France, laquelle est la vraie mere *portiere* de tout ce qui est necessaire pour l'entretien de la vie de l'homme. (NIC. PASQ., *Lett.*, VIII, 5, éd. 1723.)

— Matrice :

Ou bien souvent les *portieres* enflées (des [vaches])
De nouveaux fruits remplissent les étables.
(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, f° 24 r°, éd. 1573.)

Portiere, f. Que pare. Item, Miembro de hembra, madre, mache. (C. OUDIN, 1660.)

Mache, f. La matrice, la *portiere* d'un animal. (*Id.*)

2. PORTIERE, s. f., bât :

Deux selles canereches, une *portiere*, une avaloire, un collier de limons. (1375, Arch. MM 30, f° 7 v°.)

3. PORTIERE, s. f., sorte de poids pour la laine :

Item, et n'a gueres avoit (le comte) un poids qu'on appelloit la *portiere*, que tenoit un es fauxbourg de porte Guillaume, ou se pesoient les aignelins pour la marchandise de la riviere. (*Charte de 1406*, ap. Ste-Pal.)

PORTILLON, s. m., petite porte, petite poterne :

Ainsi le petit *portillon* ne fut ouvert. (J. DE MERGEY, *Mém.*, an 1556, Petitot.)

Un petit *portillon* dans la muraille qui fermoit le grand fossé du chasteau. (D'AUB., *Hist.*, II, 436, éd. 1616.)

Noms de lieux, *Portillon* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure).

PORTINAL, s. m., grande porte :

On a la veue d'une belle tonnelle faite en maniere de croix, pour entrer en laquelle on passe par des *portinaux*, au milieu vous voyez un dome tout couvert de verdure. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 92, éd. 1598.)

Portinal, m. A portall. (COTGR., 1611.)

Portinal, m. Puerta grande. (C. OUDIN, 1660.)

PORTIONCULE, s. f., petite portion :

Cette petite *portioncule* de l'humanité. (*Hist. du poete Sibus*, Var. hist. et litt., VII, 90.)

Et encore à la fin du XVII^e s. :

Quand au petit héritage de la *portioncule* que lesd. religieux nous ont demandé... (*Pièce de 1692*, ap. Sixte le Tac, *Hist. chron. de la Nouvelle France*, éd. Réveillaud.)

PORTIONNETTE, s. f., petite portion :

S'il n'y a quelque *portionnette* de bien meritoire en l'ame. (FOSSETIER, *Cron. Murg.*, ms. Brux., II, f° 28 r°.)

De toutes ces choses offrables prendroient les prebstres *portionnettes*. (*Id.*, *ib.*, I, f° 133 r°.)

PORTIONNAIRE, -cionnaire, adj., qui donne pour produit de son fermage une partie des fruits :

Leurs grangiers sont mercionaires simples ou *porcionnaires*. (1442, *Cart. de Bourg*, *Bullet. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1886, n° 1-2, p. 130.)

PORTIONNELLEMENT, *porchionn.*, adv., en plusieurs portions :

Doivent aussy avoir escript de la longhe pasciance et perseverante constance du roy quy voyant son royaume divider *porchionnellement* par ses propres vassaulx et subjectz... (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Avert., Hennebert.)

PORTIONNER, *cionner*, verbe.

— Act., partager par portions, proportionner :

Et recongnut que les personnes qui s'ensuient tenoient les dites quarante livres ou tournois de rente selonc chou qu'elles estoient *porcionnees*. (1339, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 255 r°.)

Ceux sont les prevostz selon leurs pays et prevostez *portionnees* de ceux qui vinrent avec moy de Babylone, au regne de Artaxerxes. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, III, 8, éd. 1530.)

Portionner. Partes facere. (ROB. ESTIENNE, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Il habandonna aux seigneurs, capitaines, soldatz et habitans dudit Poitiers les vivres de son logis bien *portionnez*, si d'avanture il y avoit quelqu'un qui n'en eust plus. (HATON, *Mém.*, an 1569, Bourquelot.)

La nature a consigné aux uns (les membres) plus de nerfs et de plus grands, aux autres moins et de moindres, et a chascun autant qu'il estoit raisonnable et equitable de le *portionner*. (DALECHAMP, *Trad. de Galien*, p. 297, éd. 1609.)

Portionner. To apportion, part, shore, deale, measure, divide, rate out. (COTGR., 1611.)

Portionner. Partir raciones, porcionar, repartir. (OUDIN, 1660.)

— Cotiser, imposer à payer la portion d'une taxe :

Se sont efforcez et efforcent contraindre les dictz libraires de payer lesdites sommes, auxquelles il les ont extraordinairement et excessivement et induement taxez, cotizez et *portionnez* pour ledict octroy. (1513, *Privil. des libraires de Paris*, dans l'ancienne Coutume de Normandie, f° 154^b, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., avoir part :

Et ou cas qu'il ne se contenteroit, et qu'il voudroit heriter et *portionner* en nostre succession, nous l'instituons en la somme de trois mil frans. (1506, *Test. de René, D. de Lorr.*, Dupuy cciv, 66, Richel.)

PORTIONNIER, s. m., copartageant :

Quand ledit droit de terrage appartient a plusieurs *portionniers*, suffit évoquer l'un desterrageurs. (1543, *Cout. d'Artois*, *Coust. gén.*, I, 757, éd. 1604.)

PORTIQUE, s. m. ?

On dit que tu as abusé
Le peuple par ung faulx *portique*
Et que tu sces l'art de magicque.
(GREBAN, *Myst. de la pass.*, Ars. 6431, f° 169^b.)

PORTIS, s. m., terreensemencée :

Trouver bestes en damage ou en nouveaux *portis*. (1507, *Prév. de Beauquesne*, *Cout. loc. du Baill. d'Amiens*, II, 457, Bouthors.)

PORTMEISTRE, s. m., magistrat supérieur des villes de Bourbourg et Gravelines :

Attestation delivree par les *portmeistres* et echevins des villes de Bourbourg et Gravelines qu'aucun cas d'heresie et par suite de confiscations de biens ne s'est produit dans ces villes. (1568, Ch. des Comptes de Lille, B 2592.)

PORT NOCQ, s. m., auge :

Le *port nocq* a pourceaux. (*Cout. de la Prév. de Gorre*, III, *Nouv. Cout. gén.*, I, 429.)

PORTOERE, veir PORTOIRE.

PORTOIN, voir PORTOIN.

PORTOIR, *portouer*, *pourtoir*, s. m., objet servant à porter, brancard :

Et sy avoit *portoirs* dont on portoit les charbons ardans. (GUIART, *Bible*, Ex., LXXI, ms. Ste-Gen.)

Et mirent la le *portouer* ou estoit l'arche. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 132 v°.)

— Sarmant :

Quant un cep a quatre *portoirs*, il le faut soulager avec pals et eschalas. (DU PINET, *Pine*, xvii, 22, éd. 1566.)

Il est temps de vendanger quant on voit les *portoirs* et jeunes bois tomber et pencher sur le bois de la vigne. (Id., *ib.*, xviii, 31, éd. 1615.)

D'autant que tout ce qui vient d'un bon cep, n'est pourtant bon a fructifier, ains seulement ce qu'il jette sur le bois tendre de l'annee precedente, qu'on appelle teste de rapport, ou *pourtoirs*, parce qu'il apporte le fruit. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 2, éd. 1605.)

Le *portoir* des vignes. The branch that beares the grapes. (COTGR., 1611.)

Portoir d'une vigne, m. Ramo que produze uvas. (C. OUDIN, 1660.)

Maine, *portouer*, hotte de vendangeur.

1. **PORTOIRE**, adj., mot corrompu pour *porte oire*, porte dorée :

Il sualent jaidis as haberges
Faire doues portes d'uns lerges,
L'une, ce devise l'estoire,
Iere apelee porte *portoire*,
Et la mal l'on a esciant
Ou regart devers oriant
Ou vers le leu ou cil estoient
Qu'a lor combatre se devoient.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 12°.)

Cf. OIRE.

2. **PORTOIRE**, *-toere*, *-louere*, *-tuoivre*, *pour.*, s. f., objet servant à porter, brancard, hotte, brouette :

III. charues fournies de quatre paires de fers, deux paires de roelles, deux chaînons, deux *portoueres* et deux atrampoeres tout de fer. (1395, Arch. MM 31, f° 223 r°.)

Il y avoit six *portoueres* esqueles ilz portoiert le tabernacle par les chemins. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 75°.)

Une *portouoire* d'or faicte a la mosaicque. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

Le isthme, comme une *portouoire*. (Id., *ib.*, ch. xxx.)

Portoire : f. Anything that helps to carry another thing ; as a voyder, skép, scuttle, wheelebarrow, etc. and particularly, a vessel somewhat resembling a halfe tub, wherein grapes be carried or horsebacke from a remote vineyard. (COTGR., 1611.)

Portouoire. A hand barrow : or, as *portoirs*. (Id.)

— Ovaire de la poule :

Et fault souvent les manier (les poules) et taster leur poynnoire ou *portoire*, car

quand l'œuf est prest, elles ponnent soubdain. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd. 1555.)

Vienne, arr. de Châtelleraud, *portoire*, hotte pour porter le raisin.

3. **PORTOIRE**, s. f., portière :

La *portoire* d'une coche. The span of the doore of a coach. (COTGR., 1611.)

PORTON, s. m., poterne :

Quant l'Englois aprocha la porte et le *porton*, Bien le virent François dont il y ot foison. (Cuv., *B. du Guesclin*, 17589, Charrière.)

1. **PORTOUEUR**, s. m., forme altérée pour *portour*, pourtour, galerie circulaire :

Et maintenant par un huis, venant sur un *portouer*, a maniere d'une galerie, alant au tour de la tour, partit un singe dehors. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

2. **PORTOUEUR**, voir PORTOIR.

PORTOUOIRE, voir PORTOIRE.

PORTOUYN, voir PORTEOIN.

PORTPANNIER, voir PORTEPANIER.

PORTRACIER, *pour.*, v. a., chercher avec ardeur :

Cele Fresonde pourkaça
Par son engien et *pourtraça*
Que Colpris estranla Wassonte. (Mousk., *Chron.*, 744, Reiff.)

PORTRAIANCE, *pourtreance*, s. f., action d'allonger :

Protractio, *pourtreance*. (*Gloss. de Conches*.)

PORTRAIEMENT, *-ant*, *pour.*, s. m., portrait, image :

Cil qui savoient sa vie disoient que sa vie estoit *portraiemanz* de mort. (*Vie saint Bernard*, Richel. 988, f° 178°.)

— Peinture :

Seigneur de tout mestier, qui est de clofichement et de *pourtraiment*. (*Hagin le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

PORTRAIOR, *pourtrayeur*, *-aiour*, s. m., peintre :

As tu pas ven aussi combien les imprimeurs ont endommagé les peintres et *portrayeurs* sçavans? (PALISSY, *Œuv.*, p. 374, France.)

Un bon peintre ou *pourtrayeur*. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 274, éd. 1567.)

Ah ! dis je lors, Girard, ton Helaine est heureuse D'avoir tel *pourtrayeur* : plus heureux toy, Girard, Qui d'un mesme pinceau la tires et les Dieux.

(BELLEFORREST, *Sonnet*.)

— Ce qui sert à peindre, à dessiner, crayon :

Nus tele ne porroit pourtraire
De *pourtraieur* ne de pincel.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, Richel. 24366, p. 244°.)

PORTRAIRE, *-trere*, *pour.*, *pro.*, verbe.

— Act., prolonger :

Les consuls prolongoient le tamps pretendans subtilement diverses causes de alongement pour de plus en plus les enflammer a desirer bataillier. Et *protrayent* le temps jusques a ce que les Toscanz les impropererent recreans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 173 r°.)

— Retarder :

En dilaiant et *protrahant* le livrement dudit ouvrage. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 306.)

— Achever :

Ensi fu *pourtraite* leur fins.
(Mousk., *Chron.*, 27004, Reiff.)

— Former, façonner :

Et il vout de limon *pourtraire*
Home et former a sa semblance.
(Fauvel, ms. Dijon 298, f° 1564.)

— Représenter, peindre, graver, esquisser, faire le plan de :

Sor un engien font Mahomet *portraire*,
Dont tot li ost resplendist et esclaire.
(Agolant, 650, Bekker.)

Molt bien sot poindre et *portraire*
Cil qui sot tele image foire.
(Rose, Richel. 1573, f° 2b°.)

A celui qui *pourtraist* les lettres qui furent mises as pierres des fondemens. (1319, *Arch. hospil. de Paris*, II, 64, Bordier.)

Et, a cescun les de Saint Quentin, .i. angelot entalliet, ensi que Saint Quentin sera, qui est *pourtrais* en le fausse couple. (Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de St Quentin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

A un pointre pour avoir *pourtrauit* et figuré le personne dudit defunct pour mettre en une de verieres de le dicte capielle, .v. s. (15 déc. 1415, *Exéc. testam. de Richart Davesnes*, Arch. Tournai.)

Il *pourtrahit* en une table et grava en une graffe l'ymaige d'ung veau. (*La Thoisson d'or*, vol. II, f° 140 v°, éd. 1530.)

Quand vous mesme prenez la peine de *portraire* et esquicher les bastimens qu'il vous plaist commander estre faicts. (DE-LORME, *Archit.*, ded., éd. 1568.)

Et aussi de faire part a ta femme de ce que tu pourras de toutes parts recueillir, comme l'abeille, de bon et proufitable, mais que ce soit en le *protrayant* et representant en toy mesme. (LA BOET., *Regl. demar. de Plul.*, Feugère.)

Cizeler, c'est a dire, avec le cizeau former les figures, et historier l'oeuvre ; mais il la faut au prealable *pourtraire*, et charbonner, puis la pointiller avec le poinçon... (E. BINET, *Merv. de Nat.*, III, 194, éd. 1622.)

— Garnir de gravures :

Et puis ont les espees trotes
Qui de lotres furent *portretes*.
(*La Charrette*, Vat. Cbr. 1725, f° 34°.)

— Neutr., ressembler :

Bien en *pourtraoit* a sa mere.
(Rose, ms. Corsini, f° 244.)

L'enfant pouvoit avoir environ .xv. ou .xvi. ans, moult bel escuier estoit, et sy *pourtraoit* grandement de tous membres au pere. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645, f° 30 v°.)

Ung clerc qui avoit esté en la chappelle au roy Richart et qui moult bien luy *pourtraoit* de fourme et de figure. (Id., *ib.*, XVI, 223, Kerv.)

Encores vous prie que faciez chevaliers vos deux freres, dont l'ung se nomme Pedrac et l'autre Thorese, pource qu'ils *pourtrayent* a vostre pere. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 37, éd. 1528.)

Après l'air, qui plus luy *pourtraoit* (au feu), Ara dessoubz place opportune.
(GREGAN, *Mist. de la Pass.*, 288, G. Paris.)

Tout ainsi que le temps passé, après que Apelles eut peinct l'image de Venus, d'autant que son tableau estoit tenu pour un parangon de toute beauté, celles qui luy *pourtraioyent* le mieulx, et tenoyent les plus de traits de son visage, estoient estimees les plus belles. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Préf., éd. 1569.)

— Act., mettre en jugement, accuser :

Nus maistres ne receivoie valles ki horiers est en oeuvre ne ki maine feme de vie, ne vallet ki *soit pourtrait* de malvaistei en aucun lieu. (1283, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, A B XVIII, 16, n° 663.)

Et que pour quelconques fait que fache ou ait fait uns bourgeois ou bourgoise, de cians le franqueise de Commines, par jour, *pourtret* convient que il *soit* pardevant inés eschevins de Commines, par bourgeois et non par autruy. (1364, *Ord.*, IV, 523.)

Lesquelles comme elles tuassent leurs maris par venin, par agais trahistes et repus furent *protraites* en jugement par l'accusement d'une meschine. (SYM. DE FESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 114^a, éd. 1485.)

— Convaincre :

Quiconques sera *portrait* par la loi de la vile de murtre de nuit en la doit trainer et pendre. (1252, *Confirm. des privil. de Calais*, Arch. J 4124, pièce 1 bis.)

Se aucuns est *portrait* par la loi de la v le d'arsure par nuit il sera penduz. (*ib.*)

Se aucuns est *portrait* par la loi de la v le que il ait fet ravine... (*ib.*)

Se aucuns est *pourtrais* et proves qu'il ait fait homicide... Tout chil ki seront *pourtrais* et prouvé qu'il aient esté en l'aide de che fait... S'il en est *portrais* et atains par loi. (1253, *Cout. de la ville de Merk*, C^{tes} d'Artois, 234, Arch. Pas-de-Calais.)

Se aucuns est *portrais* par la loi de la ville qu'il ait ochis son juré... (Déc. 1304, *La ley de Caley*, Bretigny LVI.)

Se aucuns est *pourtrais* par la loy de la ville que il ait aucun mehaignez en la teste, le main de celui qui le fait a fait est en merci a celui qui mehaignez est. (1336, Arch. JJ 69, f° 164 r°.)

— *Portreant*, part. prés., qui s'étend :

Il ont ajousté .iiii. lettres en ycelle ver-

melle baniere de biais de l'un cornet de la baniere *portreant* a l'autre opposite contra-ditoire. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 53^b.)

— *Portrail*, part. passé, représenté :

Protraict par riche protraicture.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 2^a, éd. 1544.)

Basteaulx telz que les verrez cy apres *protraictz*. (P. COCHE, *Voy. d'A. de Foix*, f° 6.)

— Peint :

D'un samit *portret* a vislaus
Qui estoit toz a or batuz
Fu ses cors richement vestuz
(Rose, Richel. 1573, f° 74.)

PROTRAIT, -traict, -tret, pour., pro., s. m., image, dessin, représentation en général :

Le drap est d'un riche samit,
Il est a merveilles bien fet ;
Molt honorera le *portret*
Et les ouvrages qui i sont.
(Du Mantel mautailié, 250, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 9.)

Les gays ont en leurs pennaiges quelques *pourtraictz* des armes de France. (RAB., I, IV, prol., éd. 1548.)

Mais d'amour le seul poignant trait
Vous peult figurer le *portrait*
De ma tristesse enclose.
(JOACH. DU BELLAT, *Œuvres*, Chanson, f° 143 r°, éd. 1573.)

Quand je la vey, quand mon ame esperdue
En devint folle, et d'un si poignant trait
Le fier destin l'engrava dans mon ame,
Que, vif ne mort, jamais d'une autre dame
Empreint au cuer je n'aurai le *portrait*.
(RONS., *Amours*, I, 2, Bibl. elz.)

Amour coula ses beautez en mes veines,
Qu'autres plaisirs je ne sens que mes peines,
Ny autre bien qu'adorer son *portrait*.
(Id., *ib.*, I, 4, var. de l'éd. posth.)

En te suivant je volerois aux cieus ;
Mais ce *portrait* qui nage dans mes yeux
Fraude tousjours ma joye entrerompue.
(Id., *ib.*, I, xxix.)

Toujours au cuer nous revient ce *portrait*.
Et maugré nous toujours nous accompaigne.
(Id., *ib.*, I, ciii.)

Devant les yeux nuict et jour me revient
Le saint *pourtrais* de l'angelique face.
(Id., *ib.*)

La corneille esventee et la sage formis
Sont l'exemple et *pourtrais* de cette nostre vie.
(LARIV., *les Tromper.*, IV, 5, Bibl. elz.)

Dessous ces parements, les heritiers insignes
Du manteau, du roseau et couronne d'espines,
Portent les diables peints ; les anges en effect
Leur vont tenant la main autrement qu'en *por-*
traict.
(D'AUBIGNÉ, *les Tragiq.*, III, Bibl. elz.)

Ces juges contemploient avec crainctive face
Du siecle un vray *portrait*, du malheur le mi-
[roir].
(Id., *ib.*, V.)

En eux deux on peut voir (beau *pourtrais* de
[l'eglise])
Comme l'ire et le feu des ennemis s'atize
De bien fort peu de bois et s'augmente beaucoup.
(Id., *ib.*, VI.)

— On trouve, dans ce même sens, un emploi curieux. le *portrait* de son image :

Croyez que ce peu de ressemblance qu'elle a d'elle faict que mes yeux ne se peuvent lasser de la regarder ; aussi n'ay je maintenant autre chose en l'esprit que le *pourtraict* de son image. (LARIVEY, *la Veuve*, I, 1, Bibl. elz.)

— Apparence :

Le chasteal ont vuïdiot, qui fut de bel *portrait*.
(JEN. DES PERIS, *Geste de Liege*, 23869, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Plan, projet :

Pour un *pourtraict* fait en parchemin, pour le jubé, par Henry de Bruisselles, maçon, pour monstrier aux bourgeois et aux ouvriers de la ville, encontre un autre *pourtraict* fait par Michelin le maçon, ouquel *pourtraict* fait par ledit Henry lesdiz bourgeois et ouvriers se sont tenus pour estre le meilleur. (1382, *Comptes de l'Eglise de Troyes*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 474.)

S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Brou, touchant l'Eglise. Seront tenus les massons de fere deux sepultures, belles et honestes, selon l'ordonnance du *pourtraict*. (1503, *ib.*)

A Claude Badouin, pour avoir fait un grand *pourtrais* pour l'un des tableaux qu'il convenoit faire en l'un des parquets contre le mur. (*Pièce de 1535*, dans *Ren. des arts à la Cour de France*, I, 397.)

Ilz prirent de la farine, dont ilz trasserent dessus la terre qui estoit noire une grande enceinte courbee en figure circulaire, le rond de laquelle se terminoit par le dedans en deux bases droites de grandeur egale, qui venoyent a clorre toute la grandeur de ce pourpris en forme de manteau macedonique. Alexandre en trouva le *portraict* beau et y prit grand plaisir. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Fut arresté que l'on ne donneroit plus rien a tels requerans, qu'après qu'ils auroient montré le *portrait* de leur ouvrage pourpensé, parce que beaucoup ayans tiré quelque somme de deniers des Consaux en telles occurences, n'avoient depuis bastis que des biocoques et des taudis. (P. DE HURGES, *Mém.*, 1611, Société histor. de Tournai, V, 333.)

— Etendue ?

Le bastiment feut en figure exagone en telle façon que a chascun angle estoit bastie une grosse tour ronde : a la capacité de soixante pas en diametre. Et estoient toutes pareilles en grosseur et *portraict*. (RAB., *Garg.*, ch. LIII, éd. 1542.)

PROTRAITEOR, s. m., celui qui trace une chose :

Jacob, je sui Deus de Bethel
Por cui tu enoïnsis la pierre
Dont tu fus mestres *portraitierre*.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 58 v°.)

PORTRAITIER, -traillier, -treter, pour., v. a., rechercher, ménager, conclure, tramer, traiter :

Mere Deu, la pais *portraits*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 108^a.)

Li anemis par tens aura
Ce achevé qu'il *portraits*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23114, f° 114^b.)

En *pourtraitant* entre nous et yaus un
accort. (1322, Arch. JJ 61, f° 99 v°.)

Qui furent desirant
De lor pais *pourtraitier*.
(*H. Capet*, 4257, A. P.)

Quelle cause avez vous de *pourtraitier*
la mort de Jhesusrist? (*De vita Christi*,
Richel. 181, f° 92^a.)

Del achat de Bulhon fut li fait *portraits*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38675, Scheler,
Gloss. philol.)

Qui sa mort la endroit ly orent *portraitiet*.
(*Id.*, *ib.*, 10696.)

Quant sot que son frere est ensiment *portraits*.
(*Id.*, *ib.*, 10235.)

Tant fist et *pourtraita* et ala pourcaçant.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1264, Chron. belg.)

— Répéter, reproduire :

Quant el le vit, pas ne se fait
De bien *portretier* sa parole.
(*De Constant Du Hamel*, 606, Montaiglon et Ray-
naud, *Fabl.*, IV, 186.)

— Elire :

Quant il fu mors, si fut evesques *portraits*
Metropolitens.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3654, Scheler,
Gloss. philol.)

— Poursuivre, traquer :

Mais il fut *portraits*,
Par un sien varlet propre astoit il espiies.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7584, Scheler,
Gloss. philol.)

— *Portraitie*, part. passé, vaste, éten-
du :

Che est de Brugerons, la conleit *portraitie*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 29860, Scheler,
Gloss. philol.)

On rencontre à la fin du xviii^e s.
portraité, avec le sens de représenté :

Trois jeunes gens tiennent une baniere
sur laquelle on les voit *portraits*. (REST.
DE LA BRET., *M. Nicolas*, 1796, IX, 251,
éd. Liseux.)

PORTRAITURE, -*traiteure*, -*traiture*,
-*traicture*, -*traisture*, -*treture*, -*trac-*
ture, -*lecture*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*,
s. f., image, représentation en général :

E tute cele parei estoit cuverte de or a
riches ovres et a riches *purtraitures*. (ROIS,
p. 248, Ler. de Lincy.)

Ha ! belle douce creature,
Qui passes toute *pourtraiture*
De biauté, de forme et de taille.
(*Couci*, 7656, Crapelet.)

Et, par devant cheli comble, une fausse
couple, bien ouvree et entaillie, ensi que
il appert de *pourtraiture* en .i. parkemin.
(Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de S. Quentin*,
chirog., Arch. Tournai.)

De Charlemaïne les histoires
Content auctentiques et voires

Comment estudiant estoit
Es ars liberaux, et mettoit
En ses palais en escriptures
Moult noblement les *pourtraitures*
Des sciences.

(CHR. DE PIZAN, *Liv. du Chemin de long estude*,
5893, Puschel.)

La *pourtraiture* de .iiii. euvangelistes
sur taffetas blanc. (1420, *Ducs de Bourg.*,
4111, Laborde.)

L'ymage ou *protraisture* dudit fonda-
leur. (AOÛT 1435, *Trans.*, Fonteneau, I, 38,
Bibl. Poitiers.)

Item, a la grosse Margot,
Tres douce face et *pourtraiture*.
(VILLON, *Grant Test.*, cxi, Jouaust, p. 101.)

Le corps entier et vraye *pourtraicture*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 37 v°, éd. 1526.)

Protraict par riche *protraicture*.
(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 2^e, éd. 1544.)

D'images faitz en *protraicture*.
(*Id.*, *ib.*, f° 24^e.)

Une *pourreture* a la samblance et de la
haulteur du roy nostre Sire. (*Marché passé*
au nom de Louis XI pour l'érection de son
mausolée à Cléry, dans les *Mém. de Ph. de*
Comynes, III, 343, Soc. de l'H. de Fr.)

Vostre belle et tres plaisante *pourtrait-*
teur[e]. (*Hist. du chev. Paris et de la belle*
Vienne, f° 34 r°, éd. 1830.)

Qui la crea voyre a sa *protraicture*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 107 v°, in-4 goth.,
Ph. le Noir.)

Satin porfilé d'or en diverses *protraic-*
tures. (RAB., *Garg.*, ch. lvi, éd. 1542.)

Car je trouve je ne sçay quoy
En tantes choses de nature,
Ayant la forme et *pourtraicture*
De toy, nombril tant gracieux.
(BONAV. DES PER., *Rec. des œuvres*, p. 79, éd. 1544.)

Cest est la *pourtraiture* du ciel en plate
forme. (B. JAMIN, *Trad. des dial. de J. L.*
Vives, f° 61 v°, éd. 1576.)

En combattant par telle vivacité de cou-
rage qu'il se face trouver estre la vraye
effigie et *portraiture* de valeur. (N. PASQ.,
le Gentil., p. 161.)

J'aperceus venir vers moy
De mes amours la *pourtraiture*.
(*Comed. de chans.*, III, 4, Anc. Th. fr., IX, 189.)

— Action d'établir un plan ?

A Nicolas Guignard, maistre masson de
Tournerre, pour ses peynes et journees
vacquees a la visitation, *protecture* et de-
vis de son art de massonnerie de l'escolle
de ced. lieu. (1559-1560, *Compte de Jean*
Sequenot, Arch. mun. Avallon, CC 166.)

— Fig., plan, arrangement, inten-
tion :

Car adont fut a Treit faite la *portraiture*
Teile que...
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37849, Scheler,
Gloss. philol.)

Cheluy quide ferir a celle *portraiture*.
(*Id.*, *ib.*, II, 9861.)

— Territoire :

A Renart de Bollogue donne le grant mesure
De Dynant et entour toute sa *portraiture*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 2934, Scheler,
Gloss. philol.)

Voltaire critique comme suranné *por-*
traiture encore employé par Th. Cor-
neille (*D. Bertr. de Cigarral*, IV, 1.)

PORTRAYER, *pour.*, v. a., raconter

Force bestes, oiseaux, poissons et autres
choses singulieres dont Nicole Lefebvre
avoit *pourtrayé* les façons. (*Relat. de Binot*
Paulmier de Gonneville.)

PORTRET, voir PORTRAIT.

PORTRETIER, voir PORTRAITIER.

PORTRI, s. m., terme d'architecture
défini dans l'ex. suiv. :

Sus le point moyen de chascun angle
et marge (des grosses tours de la maison
abbatiale des Thélémites) estoit assise une
coulonne ventricule, en forme d'un cycle
d'ivoire ou alabastre, les modernes archi-
tectes l'appellent *portri*. (RAB., *Cinquiesme*
livre, ch. xlii, éd. 1564.)

PORTUGAISE, s. f., monnaie d'or du
Portugal qui valait 34 livres :

Ayant fait provision d'une belle *portu-*
gaise, qui valoit bien lors trente quatre
livres, s'aprocha de ce criard. (DU FAIL,
Contes d'Eutrapel, f° 21 r°, éd. 1585.)

Tout cela ayant été mis en l'une des
balances, l'autre ou estoit la coutume de-
pravée l'a emporté, comme une *portugaise*
feroit un escu. (LA NOUE, *Disc. polit. et mil-*
lit., p. 305, éd. 1587.)

PORTUGALOIS, *porthumgallois*, adj.,
portugais :

Son medecin *porthumgallois*, nommé Ma-
thieu. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de*
Tournay, Des emprises et malefices du duc
Charles, etc., Hennebert.)

PORTUGALOISE, *portegaloize*, s. f.,
mode portugaise :

Sa teste estoit acoustree et habillée a la
portugaloise. (SEB. MOREAU, *la Prinse et*
delivrance du roy Franc. I^{er}, 1524-1530,
Arch. du Nord de la France, 1^{er} sér., t. II,
p. 437.)

— Sorte de vêtement portugais :

Une *portegaloize* a femme de drap d'or,
couverte de perles. (1453, Arch. JJ 182,
pièce 58.)

— Monnaie portugaise :

Ils ne cognoissoient point ny escus ni ducats,
Nobles, ni angelots, ny ces *portugaloises*
Qui sement dans les cœurs des hommes tant de
[noises.]
(RONS., *Eleg.*, VIII, Bibl. elz.)

PORTULACHE, -*lague*, s. f., pourpier :

Adtagnus, id est portulaca, ro. *portu-*
lache. (*Gloss. du xii^e s.*, Léop. Delisle, *Bibl.*
de l'Ec. des Ch., 6^e sér., t. V, p. 331.)

Porpié ou porcelaine est une petite herbe
qui traîne volentiers par terre et croist de
soy meismes en aucuns lieux, aucuns
l'appellent porchaille, les autres *portulague*.
(*Platine de honneste volupté*, f° 41 r°, éd.
1578.)

PORTULAGUE, voir **PORTULACHE**.

PORTUNITÉ, s. f., opportunité :

Plus est a mon *portunité*,
Sans avoir doute d'escondre,
Servant plain d'importunité,
Que cil qui ne m'ose rien dire.

(LE ROT RENÉ, *l'Aduzé en court*, Œuv., t. IV, p. 143, Quatrebardes.)

— Habileté à saisir l'opportunité d'une chose :

Cestuy qui est franc par nature est ainsy devisé et ainsy ordonné que il est habile et a *portunité* de guerre et de paix. (ORESME, *Politiq.*, f° 9^b, éd. 1489.)

1. **PORTURE**, s. f., porte :

Que nos devons la *porture* a la fermeté de Verdun quant mestier sera, selonc l'ancienne coustume, c'est a sçavoir, cele partie de mur qui est entre la *porture* nostre pere l'esvaucue de Verdun, et la *porture* de l'abaie de saint Mihier, et douze sol por la warte chascun an. (1241, Moreau 160, f° 13 r°, Richel.)

2. **PORTURE**, voir **PORTEUR**.

PORUEC, voir **POROEC**.

PORVAIR, voir **PROVOIRE**.

PORVANCE, voir **PORVEANCE**.

PORVANTANT, *pour.*, part. prés. et adj., qui se vante :

Il est volentif de cuer, biaux de faiture et *pourvantant* en soi mesmes. (HAGINS le Juif, Richel. 24276, f° 26 v°.)

PORVANTER, *purventer*, *pourventer*, verbe.

— Act., vanter à l'excès :

Trestuz despisent autri dis
E *purventent* les bons escriz.

(ROB. DE GRITHAM, *Miroir*, 135, P. Meyer, Romania, XV, 300.)

— Réfl., se vanter à l'excès :

Se vantant, *porvantant* lui. (xiv^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 30.)

(Il) se *pourventoit* ordinairement qu'il luy mangeroit plustost tout son bien. (1587-89, *Rémision accordée à François de Boyaval*, Ch. des Comptes de Lille, B 1788.)

PORVEABLE, *-veable*, *-veyable*, *-voiable*, *-voyable*, *-voiable*, *-veuable*. *pour.*, *pro.*, adj., prévoyant, précautionneux, avisé :

Qua devez estre *porveable*
Et devez bien garder le vostre.

(Dou Lou et des oeilles, m°. Chartres 620, f° 130°.)

Porvoiables soies et prouz.

(Ms. Ars. 5204, p. 179°.)

Saige et prudent homme et *pourveable*. (Liv. de Marc Fol, clm, Pauthier.)

Par les nez (nefs) de S^{ie} Eglise devons

nous entendre la discretion *porveable* des sainz homes. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 187°.)

Et fu *pourvoiable* et sage et de bon conseil. (*Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 137.)

Improvidus, nyent *pourvoiable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 212 r°.)

Ai baillié et otrié a hommes *proveuables* et discrez tres chiers en Crist le maieur et les eskevins de le vile d'Abbeville. (1295, *Charte*, A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 57.)

Et Jhesucriz li *porveables*.

(Macé de LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 134°.)

Formy est une petite beste solciteuse, *pourvoyable* et sage. (*Jard. de santé*, II, 63, impr. la Minerve.)

En prenant tel soin d'un bon pere de famille et *pourvoyable*, il a monsté une merveilleuse bonté envers nous. (CALV., *Instit.*, l. I, c. XIII, éd. 1561.)

Les Rubenites ont voulu estre *pourvoiables* et ont çerché logis pour eux devant qu'il leur fust permis. (Id., *Serm. s. le Deut.*, p. 87, éd. 1567.)

Qu'ils soyent *provoyables* pour regarder a eux. (Id., *ib.*, p. 352°.)

— En parlant de choses, prudent :

Par deliberation *pourveable* avons faict les ordenances bones... (Juin 1315, *Ordonn. de Louis X*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 221.)

— Qui pourvoit à tous les besoins :

... C'est li temps *pourvoiables*,

Qui tout aune et tout amasse.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 231°.)

Ce fu la *pourveable* (u)uile (la sainte [ampoule])

Qui destrema la poison fort.

(Id., f° 143°.)

— A quoi il faut pourvoir :

Elle ne pourra alier l'heritage des conquestes en nulle maniere ne a heritage ne por meubles, sy la court le duc de Bretagne ne vayet que elle eust besoign *pourveyable*. (1306, *Assignat. de douaire*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1208.)

PORVEABLEMENT, *pour.*, *pourveablement*, adv., avec prévoyance, avec précaution, avec prudence :

Qui te crea *porveablement* tu l'alaitas de ta sainte mamele. (Ms. Berne 697, f° 29 r°.)

Que je *porveablement*, senz decevance, por mon profit et por ma necessitez, veuz... (1295, Cîteaux, Arch. Jura, n° 94.)

Et confesserent appenseement et *pourveablement* en droit par devant nous nous avoir vendu. (1312, Arch. JJ 48, f° 116 r°.)

Volons et establissons que telx persone il soient ordonnei et *pourveablement* deputei as dites choses garder. (Juin 1315, *Ord. de L. XI*, *Nouv. Cout. gén.*, III, 223.)

Et recognurent appenseement et *pourveablement* que... (1329, *Fondation d'une chapelle*, Arch. S 88, pièce 99.)

Si doit metre cure en veillier

A soi garder honnestement

Et bien et *pourveablement*.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 20^b.)

Se la saiete s'aert en l'os on ne ia doit pas demener trop forment, car on doit doter qu'ele ne froisse, mais pou a pou a la main en tornoiant, et puis la doit on traire *porveablement*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 25°.)

PORVEAMMENT, *-anment*, *pourvoianment*, adv., avec prévoyance :

Quant il sont presque meur si doit l'an cueillir le fruit sagement et *porveamment* a droite saison. (PH. DE NAVARRE, *Des .iiii. aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 397 v°.)

Provide, *porveanment*. (*Fragm. d'un gloss. du XIII^e s.*, *Zeitschr. für rom. Phil.*, 1880, p. 369.)

Provide, *pourvoianment*. (*Gloss. de Conches*.)

PORVEANCE, *-ehance*, *-eanche*, *-eaunce*, *-oiance*, *-oyance*, *-oience*, *-eiaunce*, *-aeance*, *-yance*, *-ance*, *-anche*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*, s. f., prévoyance, précaution, prudence, sagesse :

Or soies en *porvance*, ne soies en friçon.

(*Rom. d'Aliz.*, f° 19^a, Michelaut.)

Legierement puet sa meschance

Eschiver, qui ai *porveance*.

(*Lyon. Ysop.*, 1047, Foerster.)

Par grant *porvance*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 33°.)

Ceste noble *porvoience*.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 39°.)

Autre chose n'apele on *porveance* fors que prendre garde de çou qui esta venir. (RICH. DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, li paons, p. 26, Hippeau.)

Je voil savoir queil est la vostre entance,

Ou de combatre ou d'avoir *proveance*.

(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 154 v°.)

Porveance est uns presens sens qui enquier la venue des futures choses. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 349, Chabaille.)

Et metons en la *porveance* du devant dit nostre seigneur le roi par le tens avenir comment la terre de Borbonois doie parvenir aux hers de nos contesse d'Artois, devant dite. (1281, Arch. J 275, pièce 5.)

Par grande *purveiaunce* de counsail sage et averti. (*Lib. Custum.*, I, 17, *Rer. brit. script.*)

Joieux et aimable a tous, et de grant *pourveance*. (*Grand. Cron. de France*, IV, 13, P. Paris.)

Et se Diex me doinst *proveance*

En brief temps parlerai a luy.

(Couci, 5230, Crapelet.)

Encontre la *purvyance* nostre seigneur le roy. (1304, *Placita de termino S. Michaelis*, Year books of the reign of Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 331, *Rer. brit. script.*)

Ladite Jouanne aura quatre cens livres de rente pour tout doaerre et pour toutes autres choses que elle pourroit demander et avoir pour doaerre ne pour *pourveance* de doaere. (1320, *Traité de mar.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1297.)

Tant euls je de *pourveance* que je trouvai des seigneurs de France. (FROISS., *Chron.*, XIV, 5, Kerv.)

Avec grant quantité d'estrangiez qui gardoient la ville et la quiderent piller, meiz l'en aperchut et y out sur ce *pourveanche*. (P. COCH., *Chron.*, c. xxx, Vallet.)

Prevoyance, ou *prouvoyance*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

— Mesure de précaution :

Et jurge ydonqe l'emprentiz de tenir les *purveances* en cest escrit contenuz. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Hen. III, *Rer. brit. script.*)

Toutesfois y pourres veoir (comme a l'œil) s'il vous plaist les raisonnables emprinses, les tres sommaires *pouvoiances*, les tres magnanimes executions, les hurtz et combatz, les prinses et conquestes de vostre tres aymé, tres famé et tres victorieux mary. (J. MAROT, *Voyage de Genes*, *Prolog.* à la royne Anne, f° 4 v°, éd. 1532.)

Les ennemys d'Aubigné, pour rendre inutilles ses *pouvoiances*, dirent qu'ils les avoit aperises du muet. (D'AUBIGNÉ, *Mém.*, Lalanne.)

— Service :

Et bien .x. bateaux qui font la *pourveance* de la grant nef si comme d'ancrer, de prendre poissons, et de pourvoir a la necessité de la grant nef. (*Liv. de Marc Pol*, clvii, Pauthier.)

— Providence :

Li droit naturel que toutes genz gardent, mesmement qui furent establi pour la devine *proveance* sunt touz jourz fermes et ne pevent estre mué. (*De Droit et de justice*, Richel. 20048, f° 40°.)

Providentia, *pouvoiance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 210 r°.)

Providencia, *proveance*. (*Fragm. d'un gloss. du xiii° s.*, *Zeitschr. für rom. Phil.*, 1880, p. 369.)

Par la *proveance* divine. (1355, *Sent. arbit.*, Moreau 871, f° 662 v°, Richel.)

Si Dieu eust voulu, de sa sainte *proveance*, elles n'eussent pas esté femmes, ainsçois les eust faictes bestes mues ou serpens. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. liii, *Bibl. elz.*)

Qui feust liee et sans remede du tout jointe a la *proveance* divine. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 55°.)

Par la *pouvoiance* divine qui ne voulut souffrir que le droit heritier de France fut privé de son heritage. (J. DU CLERC, *Mém.*, I, c. i, Michaud.)

Par divine *prouvoiance*. (AMYOT, *Diod.*, XI, 3, éd. 1554.)

— Permission :

Quant ilz furent la venuz, le marinier leur alla demander en quelle terre ilz vouloient arriver. Adonc respondirent la compagnie qu'ilz en attendoient la *pouvoiance* de Jesu Christ. (*Perceforest*, VI, f° 126°, éd. 1528.)

— Provision, approvisionnement, munition, tout ce qui sert à garnir :

Pieres Treuiers devant dis doit a Juliane devant dite donner se *proveance* soufisanment toute se vie. (*Pièce de 1247*, *Mém.* de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 40.)

Iceluy Olivier le genvre mon fiuz seroet tenuz a amander sur tele *proveance* come il m'aueroet fet des fruiz de la terre. (1261, *Traité*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 981.)

Et ces .xx. lb. li ville li presta pour se *pourvanche* des .v°. pies de rente qu'il doit faire. (*Livre des Bans et ordonn. de Tournay* commencé en 1275, ms. Tournai 215, f° 11 v°.)

Quant il orent fait lor cache mout covignable, si sont retrait ariere et ont trové lor *provanche* qui grant estoit, or et argent et grant rikoise. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 65 r°.)

Fist Joseph grant *pourvanche* des bles en la terre de Egypte. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 54°.)

Ais por le *porvanche* du castel. (1305, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 22.)

Pour faire le *pourvanche* de busche pour l'ostel madame. (1306, *ib.*, f° 32.)

Que .vi. des .xii. compaignouns eslus, meintenant apres le graunt mangier de la feste, le jour du graunt siege, voient seer desur l'acounte des custages des *purveiances* de la fes du Puy. (*Le Feste de Pui*, *Lib. Custum.*, I, 221, *Rer. brit. script.*)

Nous avons par plusieurs fois fait conduire et mener de nos autres lieux et maisons en ycelles devant dites plusieurs *pourveanches* pourfitables, si comme de vitailles, de nourreçons, de plusieurs manieres de bestes. (1314, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 25 r°.)

Pourveances dedens cest mois. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 5 v°, Arch. Nord.)

Sus la *pourveance* que ledit moustier est tenu de fere au dit chevalier. (1329, *Fontevr.*, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A le *pourvanche* des povres de Saint Jacques, .xx. s. (12 sept. 1334, *Testam. Maroie de St-Martin*, Arch. Tournai.)

Bles, avainnes, feins, bestes, chevaus, chars, ne autres *proveances* queles que elles soyent. (8 déc. 1346, *Cart. de Flines*, dxxi, Hautcœur.)

Pourveanches de gres et de pierre. *Pourveanches* de cauch, de tuille et de clauz. (*Compt. s. date*, v. 1350, Arch. mun. S. Quentin, I. XXIX.)

Et tous jours li remanans soit mis en *proveance* de carbon et de brese. (*Chir. du 24 septembre 1357*, Arch. Tournai.)

Qui menas en l'ost plusieurs harnas et *proveances* pour les abalestriers. (1367, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, Arch. mun. Valenciennes.)

Plusieurs *proveances* de vivres. (*ib.*)

Pour .i. cent de tourtiaus de craisse mis en *proveance* en le massarderie. (*Compt. de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

Affinque chascue maselier sache fayre sa *proveance* selon ce qu'il coventere vendre chers. (1378, Arch. Fribourg, 1^{re} *Coll. des lois*, n° 697, f° 245.)

Levent les *pouvoiances* de deniers, de bles, de froment. (1385-7, Arch. Meuse B 2327, f° 141 v°.)

On fera *proveance*, pour le fait de l'Eschiquier, de 6 queues de vin pour presenter

aux seigneurs de l'Eschiquier. (1^{er} août 1390, Arch. mun. Rouen, A, 1.)

Or viennent li François et li hardi Normant, Qui mainte nef aloient parmi l'eau amenant De bonnes *proveances*, qui lor sont profitant. (*Cuv.*, B. du Guesclin, 3964, Charrière.)

Bertran les pourvei d'armes et de conour, Vitailles fist chargier, *proveance* de valour. (*Id.*, *ib.*, 18048.)

Si pourveient le dit chastiel de vins, de farines, de chars et de toutes aultres *proveances*. (FROISS., *Chron.*, III, 112, Luce.)

Si y envoya grans *proveances* de gens d'armes pour le garder et deffendre contre tous venans. (*Id.*, *ib.*, I, 447, Luce, ms. Amiens.)

Item pour plusieurs autres *proveances* et vivres dispensez comme dessus au dit disner. .LXXIII. s. (6 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Por cen que ly ville fust porvehue de saul, quar *proveance* de saul in bonne ville est confort, profiet et honour, heussien commander a certaines gens in nostre ville d'aveir certaines quantitees et *proveances* de saul. (1450, Arch. Fribourg, 1^{re} *Coll. de lois*, n° 184.)

Por faire *proveancy* de pesson per .i. jor. (1418, Arch. Fribourg, *Compte des trésoriers*, n° 31.)

Tout le pas durant, chascune des trois places fut tapissee et garnie de meubles et de vaisselle, tant de buffet comme de cuisine: et a chascune avoit maistres d'hostels, serviteurs et *proveances* de vivres, et vins, et maniere de faire si honorable, que toutes gens de bien y estoient recueillis. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Qui avoit refroichy le chastel de Brest de gens d'armes, d'archiers et de *proveances*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. xl, éd. 1638.)

Incontinent les Lorrains se desparton, et s'en allont hors de l'ostel M. de Trievet bien mary et coinfluz, et firent porter leurs bagues et *proveance* en leur nefz pour s'en raller. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

Se le senat ne contredist pas que l'en ne creast L. Minutius prevost pour faire *proveance* de blez et de vitailles. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 66°, éd. 1530.)

— Délai :

Monseigneur (répondirent les trésoriers au duc de Berry demandant une somme) mais que vous nous donnez cinq ou six jours de *proveance*. Vous les aurez, dit le duc, c'est raison. (FROISS., IV, 33, ap. Ste-Palaye.)

Perche, *pourvanche*, mélange à grains qu'on donne aux bestiaux.

PORVEANT, -voiant, pour., pro., adj., prévoyant, prudent :

A merveilles fu sages et *porveanz*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 119°.)

En ce fu nature bien *porveanz* quant ele fist l'orbem tout reont. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 110, Chabaille.)

Il estoit sages et *porveanz* en toutes choses. (*Liv. de Marc Pol*, xv, Pauthier.) Var., *proveanz*. (Ed. Roux, c. xvi.)

Quand il est *pourvoiant* et sage. (*Serm. lat. fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, f^o 120 v^o.)

PORVEEMENT, -voiemet, s. m., prévoyance, providence :

Deus nos a asenblez par son *porvoiemet*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f^o 77^o.)

Mais de Dieu vient tot proprement,
Et de son douch *porveement*,
Savoirs et feme de bones meurs.

(*De sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 373.)

— Provision de tout ce qui est nécessaire :

Li autre orent *porvoiemet*
Par leur sen et par leur savoir.

(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f^o 17^o.)

PORVEER, -veier, -voier, pour., pur., pro., verbe.

— Act., estimer, apprécier :

S'il voleient nos pertes *porvoier* et esmer,
Ja mais en lur aé nel purrunt restorer.
(*Chron. ascend. des D. de Norm.*, ms. Duchesne, f^o 31 r^o.)

— Surveiller, veiller à :

Pur ceo nos covient esgarder
E *purveer* e porpenser
Que ne seiom del tot spris.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8964, Michel.)

L'emperur Decie demant je,
Ki l'autre jur nus duna cungé
De *purveer* nostre respuns
Le jur ke nus fussum sumuns.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1425, Kosh.)

Il nos covient *porvoier* o grant cure et o grant estuide que une ligniee ne soit effaciee d'Israel. (*Bible*, Richel. 899, f^o 25^o.)

Se li aprentiz est tieux qu'il ne sache gaaignier deniers, li mestre des toises-ranz li doit querre mestre au coumun du mestier, et le doit *pourvoier*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., l. 14, Lespinasse et Bonnardot.)

E sor ce li prince doit *purveier* le manger. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custom., I, 216, Rer. brit. script.)

— Réfl., prendre garde :

Pour ce me vuel je *porvoier*,
Car je ne vuel pas envoier
M'ame a porte pour mon forfet.
(*De Celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 109, Le Coultre, *Cont. dev.*, p. 33.)

Molt nus besoingne de *porveer* nus des granz perilz e encombres qui sont en nostre chemin. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f^o 167 r^o.)

— Neut., comploter :

Multi estoit nobles hommes, mains toudis *porvoiat*
[voiat]
Encontre nostre évesque qu'il ensiment tuwat.
(JER. DES PRETS, *Geste de Liege*, 32982, Scheler, *Gloss. philol.*)

PORVEEUR, voir PORVEOR.

PORVEHANCE, voir PORVEANCE.

PORVEOIR, voir PORVEOIR.

PORVEOIR, -veioir, -voir, -voer, pour., pur., pro., prou., verbe.

— Act., fouiller, parcourir des yeux, examiner :

Contremunt Seigne vunt le pais *purveant*.
(WACK, *Rou*, 2^e p., 465, Andresen.)

Lors li baille les letres, et Claudas les prent et les baille a .i. soen clerck, et cil desploie les letres et les *porvoit*, et dist a Claudas : Sire, li Rommein vos saluent. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f^o 119^o.)

La ville a toute *purveue*,
N'i a laisset anglet ne rue
Ou n'ait cerchiet et enquesté.
(ALARD, *C^{tes} d'Anjou*, Richel. 765, f^o 30 r^o.)

Après aussi devez savoir
Que Dieu de son propre voloir
Nous a envoyé ceste fille,
Laquelle j'ay fait esprouvoir
Et en mon grant conseil *provoier*,
Savoir se c'estoit chose utile.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 14872, Guessard.)

Ont tantoist pris la lettre et l'ont fait *porveoir*
Johan de Ferier, leur clerck.
(JER. DES PRETS, *Geste de Liege*, II, 11957, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Absolument :

Ses chies montoit sor les estoiles et ataignoit au ciel, et *porveoit* amont et aval selonc droit et selonc verité. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 3, Chabaille.)

— Act., aviser, voir :

S'esgarda et *porvit* comment
Il en prendroit restorement.
(*Bible de Berse*, 153, ap. Méon, *Fabl.*, II, 399.)

Sire, dist la dame, che n'avenraja ; mais j'ai *purveu* une abeie de nounains ou je serai, s'il vos plaist. (*Li Conte dou roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 123.)

Venez, boneaures gent :
La joie dou ciel *porverrez*
Que pieça que vous ai pretez.
(*Quinze signes*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f^o 55^o.)

— Regarder à, pour demander du secours :

Je *purveie* le Seignur el mien esgarde-ment tutes ures. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XV, 8, Michel.) Lat., providebam Dominum.

— Réfl., s'aviser :

Si est folx qui ne se *porvoit*
De bien faire.
(GAUTH. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602, f^o 7 r^o.)

— Se mettre en mesure :

La bonne dame se *pourvey* d'acquérir amis parmi le royaumme de Franche. (FROISS., *Chron.*, II, 31, Kerv.)

— Neut., se préoccuper :

C'est vanité penser seullement a la vie presente, et ne *pourveoir* point pour celle qui est advenir. (*Intern. Consol.*, III, I, Bibl. elz.)

Rien ne vaut prévoir sans *prouvoir*.
(J. A. DE BAIFF, *Mimes*, f^o 84 r^o, éd. 1597.)

— Prévoir :

Le dictateur *pourvoians* que il ne convenist pas aus Roumains avoir guerre... (BERSUIRE, *Tite Live*, Richel. 20312 ter, f^o 35 r^o.)

— Régler d'avance, tramer :

Deus l'aveit issi *purveu*.
(WACK, *Rou*, 3^e p., 2769, Andresen.)

Li borgois traitent d'une part,
Com cil qui ere de mal art,
Et *porvoient* la trahison,
A enginer lor compaignon,
Et distrent la souduison.
(*Chastoiem. d'un père*, Richel. 19152, f^o 9^o.)

— Act., procurer, se procurer :

Donckes si li pechieres ke geist en sa plaie ne s'angoisset mies, por cai s'angoisset li mejes ke par médecine li doit *porveoir* santeit ? (*Greg. pap. Hom.*, p. 96, Hofmann.)

Le concierge avoit quis, *purveu* et acheté toute ceste marchandise. (FROISS., *Chron.*, xv, 5, Kerv.)

Le conte de Fois avoit *purveu* a toutes ses garnisons de bonnes gens d'armes. (Id., *ib.*, XI, 67.)

Faites que vous aiez aide
Et que l'emportez la derriere,
Et li *pourveez* une biere.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 570.)

Dieu *prouverra* pour soy l'oblation de l'holocauste. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., xxii, 8, éd. 1534.) Lat. providebit. Impr., *prouverra*.

— Gouverner :

Par Dieu qui tot le mont *porvoit*.
(*Rom. du conte de Poit.*, 47, Michel.)

Cist est architipes dist
De Deu le prince ke tut *purvit*.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, II, f^o 152^o.)

A ceulz et a celles qui des ore en avant gouverneront et *pourverront* les biens et la maison du devant dit hospital. (1288, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 195, Arch. S.-Inf.)

— Défendre, protéger :

Belle Emmelos, fit il, Dieus vous *porvoie*.
(AUDEPR. LE BAST., P. Paris, *Romancero*, p. 30.)

Car comme li consaux de tel aage appartienent au roi, li rois le *provet* contre le conchiement que l'en lor fet. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 9, Rapetti.)

Rois doit *provoer* son peuple par reson, et aus garder de peril et de domage. (Id., xix, 15.)

— Réfléchir, réfléchir :

La mer *porvoit* le ciel, après
Lieve uns orage et uns tempes.
(*Blancand.*, 2209, Michelant.)

— Réfl., différer :

Elle n'avoit voulu rien faire, ains se *pourveoit* de jour en autre, de dimanche au jeudy. (*Arresta Amorum*, p. 26, éd. 1731.)

— *Porveu*, part. passé, résolu :

Car de ce faire soumes bien *pourveu*.

(*Enf. Ogier*, 1977, Scheler.)

— Préparé, prêt :

Pourveus de son fait. (FROISS., *Chron.*, VIII, 181, Kerv.)

Estoit tou *proveu* .xv. jours la devant. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 385, Chron. belg.)

— Prudent, sage :

Or seiez *porveu* et si ben conseillé

Ke mes n'iert estrif entre nus kōmmencé.

(GARN., *S. Thom.*, Richel. 13513, f° 17 r°.)

Il n'a si *pourveue* rien

Ou mont.

(*Amaldas*, Richel. 375, f° 322^a.)

Adonc appella Pilates les *pourveus* homes et les plus sages. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 176^a.)

Homme *pourveu* et sage le bailli de Roen. (1336, *Cart. de Troarn*, Richel. I. 10086, f° 159 v°.)

Il se tint tous garnis et *proveus* en le conté d'Evreus pour attendre le roy de Franche. (FROISS., *Chron.*, IV, 350, Luce.)

Ainsi l'avoit ordonné le tres *porveu* sage roy. (CRIST. DE PISAN, *Charles V*, 3^e p., ch. 7, Michaud.)

Comme cil qui *pourveu* estoit en toutes choses. (*Id.*, *ib.*, ch. 45.)

Que il (le roi) soit plus sage, plus *pourveu* que nul de ses subgiez. (*Id.*, *ib.*, ch. 63.)

— *Porveu de*, qui prend soin de, qui s'inquiète de :

Et avec ce, comme tres saige, et *pourveu* du bien de son ame (ainsi que tout bon chrestien doit vivre ainsi qu'il voudroit mourir), il a fait son testament. (*Livre des faits du Mar. de Boucic.*, 4^e p., ch. 3, Buchon.)

— En parlant de chose, attentif, sage :

En diligent tratié et *porveue* deliberation. (1310, Hyerres, Arch. Seine-et-Oise.)

Ares *pourveue* discretion et parfaite prudence. (*La Thoison d'or*, prol., f° 1 v°, éd. 1530.)

— Satisfait :

Dont, s'i vous plaist, je seray receu,

Et de ma requeste *proveu*,

Je vous emprise.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 414, Guessard.)

— *Faire porveu*, pourvoir, aviser à une chose :

Quant aulcun heritaige eschet a aultre par ligne lateral ou collateral et on luy veult mettre empeschement, par ceste action il peult et doit *faire* remédie et *pourveu*. (Bour., *Som. rur.*, I, f° 53 r°, éd. 1539.)

PORVEOR, -eour, -eur, -eur, -oieor, *pour.*, *pro.*, s. m., celui qui pourvoit à quelque chose, qui la procure, administrateur, proviseur :

Je veoil k'il soit *proveres* et despensiers d'iceles choses ki au cors besoigneront. (*Rom. du S. Graal*, Richel. 24394, f° 15°.)

Mesires Pieres dou Kaisnoit capelains dou kastiel et *pourveeres* del hospital devant dit. (1248, *Donation à l'hôpital du Quesnoy*, Tailliar, p. 163.)

Par le conseil le provost ou le *pourveur* de Aymeries. (Juin 1248, *Ch. de Gilles de Berlainmont*, Anchin, Arch. Nord.)

Porveur del hospital. (1248, Bonneffe, Arch. de l'Etat à Namur.)

Li *pourveeres* del hospital sainte Elizabeth. (Mars 1250, Fontenelles, Arch. Nord.)

Li *porveur* del bacin del saint Espir par l'assens des eskievins ont werpit et donet a rente a Jakemon Costart .iii. bonniers et .i. jornal de tiere. (Décembre 1252, *C'est Jakemon Costart, et Gillion le Noirier et le Bacin del St-Espir*, chirogr., Arch. Tournai.)

Frere Nicholes, *porveeres* del hospital outremeir par le veskeit de Liege. (1253, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 22°.)

Sires et *porveeres* de toutes les terres. (G. DE TYR, XIX, 20, Hist. des Crois.)

A ses *pourveeurs* manifesto

Que il facent pavillons tendre.

(*BEAUMANOIR, Manekine*, 2144, A. T.)

Et si furent li frere et li *porveor* de la devant dite maison des malades. (Juillet 1270, *Grands Malades*, Arch. de l'Etat à Namur.)

Il est ordenerres et gouverneres et *pourvoieres* de sa maisnie. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 16°.)

Dant Rasson, moine et *porveur* de l'Eglise de Corbye. (1283, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 126 v°.)

Pieron de Costentaing, *pourveur* de le tavle des povres de Kain. (Avril 1285, *C'est Mikiel Colemer*, chirogr., St Brice, Arch. Tournai.)

Porveur des biens temporeus dou Paraclet. (1288, *Compt. du Paraclet*, f° 1 r°, Arch. Aube.)

Yzaar estoit provos, c'est a dire procureres et *porveeres* de le maison le roy. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 108°.)

Achab dist a Abdie, le *pourveur* de son ostel... (*Id.*, f° 117°.)

Qu'il de ceste choze fust *porveeres* et despenseres. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 68^a.)

Que li maimbour ou li *pourveur* de la dite tavle peussent penre wages dedens ladite maison. (Oct. 1298, *Ch. des échevins de Mézières*, Arch. hôpit. Mézières, Table des pauvres, Arch. Ardennes.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Nicholes li Boucliers et Jehans des Moulins, *pourveur* des povres de le parosse Nostre Dame de Tournai pour les povres bourgeois, ont donnet a loial cens par .vi. ans a venir nouvelement a Colart de Biertaincrois, le mounier, tel partie et tel droit ke li povre bourgeois ont ou moulin de Biekeriel. (1298, *C'est les pourveurs des povres de Nostre Dame de Tournai*, chirogr., Arch. Tournai.)

Porveour, provisor. (*Gl. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

De ceste tenanche et de no vigne rendons nous au *pourveur* .iii. poules. (*Ch. de 1399*,

ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 211.)

A Frere Jehan d'Anthoing, *pourveur* de l'eglise et couvent des Freres Meneurs, en Tournai, pour le salaire, paine et travail de .vi. freres religieux de la ditte eglise, qui ledit feu Colard Fievet porterent terre en ou clostre d'icelle eglise .xxiii. s. .iii. d. tourn. (30 décembre 1404, *Exécut. testam. des époux Fievel du Puch*, Arch. Tournai.)

Dan Henri delle 'Cherais *proveur* del monasteir de Saint Lorent. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 335, Borgnet.)

— Adj., qui prévoit :

Sage homme et de parfont conseil et merueilleusement *pourveur* des choses qui estoient a venir. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phe-lip-Aug., III, 10, P. Paris.)

— Fém., *porveeresse*, *pourveairesse*, celle qui pourvoit :

Nature, dame et *pourveiresse* de toutes choses. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 136 r°.)

PORVERTIR, *pour.*, v. a., renverser :

Le orfenin e la vedve recevrad e la veie .des feluns *porvertirad*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlv, 10, Michel.)

Cil *porvertent* tuit dreiture

Por terriene poreture.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, 11, f° 152^b.)

— Détourner :

Es tu ceo qui mun frere as *pourverti* de sa lei et de ses deus k'il aourout? Dunc respundi l'apostle : Jeo ne l'ai pas *pourverti*, ainz l'ai converti de la false lei a la vraie lei. (*De S. Barthelemy*, Richel. 19525, f° 40 v°.)

PORVEUABLE, voir PORVEABLE.

PORVEUEMENT, -*vuement*, *pour.*, adv., avec prévoyance, avec précaution, avec prudence :

Paour de mainte mal delivre,

Quar *porvuement* fait a vivre.

(*Lyon. Ysop.*, 1067, Foerster.)

On escripvi doucement et *pourveument* au roy et a son conseil. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 96^a.)

Qu'il ovre *pourveument* et sagement. (*Cyrgurgie Albugays*, ms. de Salis, f° 100^a.)

Il est tres vertueux et tres saige de bien et *pourveument* ordonner tous ses faits. (*Livre des faits du Mar. de Boucic.*, 4^e p., ch. 10, Buchon.)

— *Non porveument*, sans avoir pris ses précautions, à l'improviste :

Comme ilz ne doubtassent nulle chose moins que on ne assaillit hors, furent surpris *non porveument*. (*La seconde Decade de Tit. Liv.*, III, 32, éd. 1530.)

— Résolument :

Dont respondy le roy tout *pourveument* et sans delay. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 122 v°.)

— Nettement :

Il sceurent bien tout clerement et *pourveument* comment il en estoit. (FROISS., Chron., XIV, 273, Kerv.)

PORVEUR, voir PORVEOR.

PORVEYSSANCE, s. f., approvisionnement :

Sur lequel faict ont esté d'accord tous et d'une voys que sur lez fais et affaires quelcunques de la ville l'on commectet sept personnes, lesquels ayent plain poivoir et puissance de visiter les affaires d'icelle ville et faire reparacions et *porveyssance* des vivres pour la ville. (21 oct. 1421, Reg. consul. de Lyon, I, 329, Guigue.)

PORVIL, *pourvil*, s. m., mépris, humiliation :

Qui moult la tienent en *porvil*.
(G. DE COINCI, Mir., ms. Soiss., f° 183^o.)

Savoir porrez que Dieu de l'ire
Desert molt tost et cele et cil
Qui prodome tinent en *porvil*.
(Id., ib., ms. Brux., f° 143^b.)

Partout (Chilpéric) requis et clers et
Pour avoir de son frere pais. [lais
Sigebers, vaillant une pomme,
N'en fist pour le pape de Romme,
Et moult tint Fresonde en *pourvil*
Et de Gailla l'en kaça il.
(Mousk., Chron., 804, Reiff.)

PORVILER, -villier, v. a., injurier, traiter avec mépris :

Les desloiaus, les larrenesses qui ensi ont mon(t) escuavilleni et *porvillié*. (Merlin, II, 235, A. T.)

Il me commença a *porviler* et a dire vilaines paroles. (Rom. d'Agrav., Richel. 333, f° 5^o.)

PORVILLIR, *pour*, v. a., injurier :

Il se coumencha a blasmer et a hounir et a *pourvillir* et dire a soi meismes.... (Merlin, II, 170, A. T.)

PORVIR, *pourvir*, verbe.

— Act., *pourvoir* :

Il le doit de tout *porvir* ausi que son enfant. (Pièce de 1248, ap. d'Herbomez, Etude sur le Dialect. du Tournaisis, p. 40.)

... Jou Sohiers de Lespiere... pensans et convoitans a *pourvir* m'ame de salut, fach et ordonne men testament. (1315, Test. Sohier de Lespiere, Arch. Tournai.)

— Neutr., être *prévoyant* :

Car homs qui entre en mer n'a pas tous ses vo-
[loirz,
i. sages homs si doit *pourvir* en tous endrois.
(B. de Seb., V, 43, Bocca.)

— Donner ses soins :

Mais aujourd'hui voy maint homme encliné
Pourvir aux gens et non pas a l'office.
(E. DESCHAMPS, Oeuw., III, 204, A. T.)

PORVOCHEMENT, voir PROVOQUEMENT.

PORVOI, *pour*, s. m., *prévoyance* :

Ci a, dist il, assez lasté,
Moins noir sont de grant *porvoi*.
Il ont tout gasté, bien le voy.
(Renard contrefait, Tarbé, Poët. de Champ. ant. à Fr. I, p. 64.)

PORVOIAUBLE, voir PORVEABLE.

PORVOIEMENT, voir PORVEEMENT.

PORVOIENCE, voir PORVEANCE.

PORVOIER, voir PORVEER.

PORVOIERIE, *pourvoirie*, *pourverrie*, s. f., office claustral, emploi de *pourvoyeur* :

Parmy le pris de .v. poulles... que ledit Jehan et ses hoirs seront tenus de rendre et paier chascun an a nostre *pourverrie* au jour de Noel. (1337, Cart. Alex. de Corbie, Richel. 24144, f° 422 r^o.)

Office de *pourverrie*. (1514, Reg. de Corbie B, f° 215, ap. Duc., Provisor refectorii, sous Provisor.)

— *Droit de pourvoirie*, droit qui consistait à s'emparer, au nom du roi, de ses parents ou officiers, des chevaux, voitures et provisions des vilains, sans rien payer. (Chérueil, Hist. de Rouen, II, 161.)

PORVUEMANT, voir PORVEUEMENT.

1. **POS**, s. m., tranquillité :

Ils commandoient surtout quand falloit poindre
[et mordre,
Puis en paix ils mettoient toute police et ordre.
Et ainsi fut d'empuis ce Conan un grand *pos*
Que tintrent la Bretagne en paisible repos.
Bretagne fut en *pos* jusqu'a Hoel le Grand,
Qui en faits et en dits fu moult prince flagrant ;
Mais quand fut mort ce roy, le meilleur que peut
[estre,
Bretagne vit que c'est que de perdre tel maistre.
(Les Cheval. Bannerets, Fieç. rel. à l'hist. de Fr., XII, 439.)

— Cessation de poursuites :

Après que principale personne sera venue pour garantir son plege qui en aura clamé garant, le plege doit estre mis en *pos* tant qu'il soit veu que sera du garrantaige. (Anc. Cout. de Bret., f° 125, ap. Ste-Pal.)

2. **POS**, voir PUIS.

POSAGE, s. m., rade :

Une fort belle et grande baye pleine d'iles et bonnes entrees et *posage* de tous les temps qu'il pourroit faire. (MARC LESCARBOT, Hist. de la Nouv. France, 1612, éd. TROSS 1866, t. I, p. 264.)

POSE, *poze*, *posse*, s. f., repos, séjour :

Cist ne rovent estre em *pose*.
(S. Brandan, 1109, Michel.)

Cist n'i roveront estre en *posse*.
(Id., Ars. 3516, f° 104^o.)

— Moment, temps :

N'ert de Roms adont nul cose
Ne ne fu puis de mult grant *pose*.
(WACE, Brut, 27, Ler. de Lincy.)

De grant *pose* mot ne suna.
(Id., Rou, 3^e p., 2930, Andresen.)

Si commençames a parler
Si com l'en fet de maintes choses,
Tant que ce vint au chief de *pose*,
Si me dist t'un fill aviez.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 227^d.)

N'i avoit pas esté grant *pose*
Quant...
(Rom. de Tebes, Richel. 60, f° 2^o.)

Il estoit mors, ja avoit *pose*.
(Id., f° 114^o.)

D'amer est merveilleuse cose !
Merveilles fait en poi de *pose*.
(Amaldas et Ydoine, Richel. 375, f° 315^o.)

Adonc a porpenser s'est pris,
Et quand il ot pensé grant *pose*,
Si dit...
(Renart, Br. XI, 3356, Martin.)

Vers le saut Wautier tant musai
Que grant *pose* du jor usai.
(Mort Laguece, Richel. 837, f° 280^o.)

Quant je l'eutz lavé une *posse*,
Soudain se va dresser son chosse.
(Fille basteliere, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel. Rec. de farc., moral. et serm. joy., t. I.)

Ceste villaine alla jetter ses yeux
Sur ung vieillart riche, mais chassieux,
Laid et hideux trop plus que ne propose,
Ce non obstant il en jouit sa *pose*.
(J. MAROT, Ballad. d'Amour, II, dans les Œuvres de Cl. Marot, t. V, p. 331, in-12, éd. 1731.)

— Absol., un certain temps, longtemps :

Lungement i out sujurné,
E France *pose* en paix esté,
Quant Rou a Roem ariva,
(WACE, Rou, 1^e p., 746, Andresen.)

Li Dus tint *pose* en paix Bretagne e Normendie.
(Id., ib., 2^e p., 1327.)

Mal out el cors, *pose* langui.
(Id., ib., 3^e p., 2216.)

Quant ensemble orent veillé *posse*.
(Id., ib., 2857.)

Tristan s'en vet, retourné sont
Cil qui *pose* convoié l'ont.
(Tristan, I, 2898, Michel.)

— Mesure pour les liquides :

20 *poses* de vin valent deux pipes. (1396, Chap. de N.-D. de Montmorillon, Arch. Vienne.)

— Mesure agraire :

Ils doivent payer chescun an demy carteron d'avaine de la *pose* de terre et de la soiture de prez de leurs heritaiges. (1336, Franch. de la Chaux du Dombief, Droz, Bibl. Besançon.)

Norm., *pose*, un certain temps, assez longtemps. Suisse, *pose*, ancienne mesure de surface pour les prés, les champs et les forêts, qui valait la moitié de la *faux*, ou 32,768 pieds de champ.

POSEE, pousee, s. f., pause :

Cela luy dist lors sans longue *pousee*.
(O. DE S. GELAIS, *Enéid.*, Richel. 861, f° 9^a.)

— Moment de repos :

La mer se regorge contremont, et se remue incessamment, toutesfois elle a deux *posees* par chacun jour. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 5^r, éd. 1557.)

— *Posee de degré*, repos d'un escalier :

Posee de degré, f. Descanso, mesa de escalera. (OUDIN, 1660.)

— Proposition, maxime :

Je t'admoneste comme frere
Que femme n'ayes espousee,
Et retiens bien ceste *posee*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 824, Tricotel.)

POSEIR, voir POSSEIR.

POSEMENT, pau., s. m., lieu où l'on se repose, où l'on vit :

Le *posement* a houliers. (*Hagins le Juis*, Richel. 24276, f° 26^r.)

— Repos :

Pausa, repos, *pausement*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

POSEIR, voir POSSEIR.

POSSEIR, voir POSSESSER.

POSIBLETÉ, voir POSSIBLETÉ.

POSIDATION, s. f., possession :

O quelque *posidation*
Qu'il y ayt, il n'y a remyde.
(*L'Avantureux*, p. 8, Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farc. moral. et serm. joy.*, III.)

POSITIONNAIRE, s. m., officier chargé de la répartition des impositions :

J. Auber, tauxeur et *positionnaire*. (*Compte de P. Mesenge, tres. de Mgr. d'Amb.*, 1495-96, Arch. S.-Inf. G 82.)

POSITOIRE, s. m., reposoir :

Ung marchet que l'on avoit fait avec Beyart, pointre, pour illuminer le *positoire* du St Sacrement servant au cuer de le dicte église. (1627, *Comptes de St Piat*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 474.)

POSITOR, s. m., celui qui expose; positor de plait, jurisconsulte habile à entamer un procès :

Gille visconte, qui fu plus subtil *positor de plait* que tous les autres vavassours de son tens. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 570, Beugnot.)

POSITURE, s. f., placement, action de placer :

Dessus ce foyer soit fait de toute part une *positure* de tuilles muraillees. (*Ciel des philos.*, c. 19, éd. 1547.)

Sit signifie quelque *positure* et ajancement des parties au respect de leur tout : comme estre assis, estre debout, estre a l'envers, estre panché, etc. (A. JAMYN, *Dis. de la philos.*, Œuv., 2^e vol., f° 145^r, éd. 1584.)

POSNEE, -eie, podnee, ponnee, ponee, poneie, pohneie, podnie, s. f., orgueil, arrogance, insolence, bravade, jactance; parole, action arrogante, insolente :

Bonourez li huem ki posat Deu sa fiance, e nen est tresturnez as orguiz e as *ponnees* de mençunge. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxix, 5, Michel.)

La vile asiet par la fiero *posnee*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 147^a.)

Vasaus, fait il, trop grant *posnee*
Aves fait quant çaiens venistes,
Sacias, grant folie fesistes.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 90^a.)

Vassal, dist il, trop grant *posnees*
Avez fet quant ceanz entrastes.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 161^d.)

Vassal, dist il, trop grant *posnee*
Fetes, quant si vos me boutez.
(*Ib.*, f° 220^b.)

Contre .i. paien combat, qi est de grant *ponee*.
(J. BOD., *Sax.*, cclxxxvii, Michel.)

Baudoins ot le Saisne qi molt le desagree :
De son oncle mesdit e a fait grant *ponee*.
(*Id.*, *ib.*, ccxxxiii.)

La gent patene ert morte et confondue,
Et a Braiher la *posnee* abatué.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 10192, Barrois.)

Ne prise gaires les *posnees* Ogier.
(*Id.*, *ib.*, 4353.)

Le fil Brehier qui tant ot grant *ponee*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Durh., bibl. de Cos., V, II, 17, f° 133^c.)

Vous pores recorder a le gent redoutes
De Godefroy, le duc, l'estat et le *ponee*.
(*Chev. au Cygne*, 4384, Reiff.)

Et jura Mahommet, ou sa foy fut donnee,
Qu'a Solimant fera abatre se *posnee*.
(*Ib.*, 5326.)

Et dist Cornumarans : Laissies vostre *ponee*.
(*Ib.*, 20139.)

Pour aidier Godefroit, au treçant de l'espee,
Encontre le soudant et sa grande *ponee*,
Qui vient viers Godefroit a baniere levee.
(*Ib.*, 21702.)

C'est ly Rouges Lyons, qui maine grant *ponee*.
(*Ib.*, 9070.)

Ne vot de Labigant oir nule *ponee*.
(*Ib.*, 32757.)

Laissez des ore le mult parler en *podnee*.
(*Rois*, p. 6, Ler. de Lincy.)

Ne sot prendre conseil comment soit sa privee,
Et se ele li mande, crient que n'en soit blasmee,
Et se il vient a lui, ce semblera *posnee*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 58^e, Michelant.)

Par orgoill grant et par *podnee*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorb.*, 850, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Donc est remese sa *ponee*.
(GUILLAUME, *Besit. div.*, 3421, Hippeau.)

Qui en parlant fait grant *ponee*,
Et puis apres fait pou de fait,
En parler ne scat qui se fait.
(*Ysopet I*, Fab. LXII, Robert.)

Mais plus raisnablement est la cose atornee,
Car moult avest esté de grande renomée,
Si m'aves bien servi, sans mauvaie *posnee*.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 330, P. Paris.)

Molt est fox qui meine *ponee*
De chose qui li est prestee.
(*Renart*, Br. VII, 37, Martin.)

Par mantalant a sa barbe juree
S'il est baron de si grant renomée
Qu'il li faisoit outrage ne *ponee*
Que nel pandiasse a .i. arbro rames.
(*Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 34^a.)

Mais cest .Ba. demener son bobant
Vers les Lombars et sa *posnee* grant.
(*Auberi*, Richel. 859, f° 34^a.)

Quant furent ens, sans demener *posnee*
A Mantanors la fee araisone[e].
(*Auberon*, 879, Graf.)

E lur muilliers od aus, dames de grant *ponnee*.
(*Horn*, ms. Cambridge, 440, Stengel.)

Boutez ou ferez de l'espee,
Si abatez ceste *posnee*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 167^e.)

Garins, ce dist li rois, molt meneis grant *poneie*.
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, Romv., p. 348.)

Quar il a en ceste contree
.i. chevalier de grant *ponee*.
(*Durm. le Gall.*, 3253, Stengel.)

Guis i menra *posnee*
De la clokete et d'un frestel
Et de sa muse au grant forrel
Fera la rabardie.
(J. ERARS, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 21, 8.)

Pastore qui mult ert saine,
Et d'autre part Robinet
Qui grant *ponee* domaine.
(*Montor de Paris, Chans.*, *ib.*, III, 44, 8.)

S'il moinne *ponnee*
En ferez cembel.
(*Rom. et Past.*, *Bartsch*, II, 73, 31.)

Por la bealtei qu'il m'ot doneie
*Encharjai ge si grant *posnieie*
K'ainc nel deniai puis aoreir.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 73^v.)

Plainz de bobans et de *ponee*,
Si come la vesie enloee.
(*De Celuy qui espousa l'ymage de pierre*, 37, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 294.)

Poi priserioe sa *posnee*,
Se j'avoie la mer passee.
(*PHIL. DE REMY, Jeh. et Blond.*, 2317, A. T.)

Et font cols du bout des eschines,
Et font cornes de lor poitrines.
C'est grant villance
Que fame est de tel contenance,
Je n'ai point de bone esperance
En tel *posnee*.
(*Dit des Cornetes*, 42, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 89.)

Fuiant s'en vet li rois, sa targe a jus gitee
O .iiii. ceuz Grifon qui moignent grant *ponee*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 46^r.)

Do, fet Kalles le roi, moult mainez grant *posnee*,
Trop aves grant orgueil et grant fierié menee.
(*Doon de Maience*, 6449, A. F.)

Fuis s'escria apres : Fel Sarrasins puant,
Vo *posnee* ne prise .i. denier vaillissant.
(*Gaufrey*, 1102, A. F.)

A petit purcel donne Deus bon *podnie*.
(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, t. II, p. 462.)

Au tournoy a Cambray vint monstrier sa *posnee*.
(*B. de Seb.*, II, 977, Bocca.)

Et d'autre part seroit tres grant honte aprouvee
Pour la grant baronnie que ci est assamblee
De livrer un assaut en menant grant *pones*
Pour laisser tout en pais et faire retourner.
(Cuv., *B. du Guescl.*, Var. des v. 19811-19835, Char-
rière.)

Pour Orgoel et les siens combatre
Et leurs grans *ponees* abatre.

(FROISS., *Poés.*, I, 297, 2372, Scheler.)

Vous cognissies encores petitement le
ponze des Gascons et comment il s'outrecui-
dient. (Id., *Chron.*, VI, 123, Luce.)

Chandos, Chandos, ce sont bien des *pon-
nees* de vos Engles qui ne sevent aviser
riens de nouvel; mes quanqu'il voient,
leur est biel. (Id., *ib.*, V, 29, Luce.)

Que cil François font maintenant de fu-
mees et de *ponees* pour un mont de villains
que il ont ruet jus. (Id., *ib.*, X, 204, Kerv.)

Il sont plains de *ponees* et de outrecui-
darces. (Id., *ib.*, XVI, 2, Kerv.)

Uns chevaliers gascons yssi par se *ponee*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6294, Chron. belg.)

Et puis, pour vostra honneur sauver,
Vous nous servez de vos *ponees*.
(GABRIAN, *Mist. de la pass.*, [30133, G. Paris.]

POSNOIS, ponois, s. m., puissance,
haute position :

.i. en i et de grant *ponois*,
Qui moult hantoit chies .i. borgois.

(*De la Borgoise d'Orliens*, 17, Montaignon, *Fabl.*, I,
117.)

POSOERA, s. f., terme d'injure :

Tu as appelé ma femme *posoera* et sor-
ciere. (1457, Arch. JJ 189, pièce 162.)

POSOIR, pousouer, s. m., reposoir ?

Au *pousouer* de Mirebel. (*Cart. de Vivoin*,
f° 123 r°, ms. Bibl. du Mans.)

POSON, voir PAISSON.

POSQUE, s. f., boisson faite avec de
l'eau et du vinaigre :

De la *posque* qui est une composition
d'eau et de vinaigre. (GUILL. GUEROUULT, *Hist.
des plantes*, p. 481, éd. 1549.)

Posque, a potion, or drinke mad. of vi-
negar and water. (COTGR., 1611.)

POSSAIER, voir POSSESAIER.

POSSE, voir PO

POSSEAIR, voir POSSEIR.

POSSEKER, voir POSSESSER.

POSSEDERESSE, voir POSSIDERESSE.

**POSSEIR, possoier, possaiier, possaer,
possever, possiver, poissaer, pousser,
pousoier, poussaer, porseer, porsoier,
porsoyer, porsaer, porsier, pourseer,
poursseer, poursoier, pourssoier, pour-
socyer, pourssaier, poursayer, porsaer,
poursuer**, v. a., posséder :

Se tu vels *porsoier* le champ par droiture,

achate le et *porsoie*. (*Bible*, Richel. 899, f°
126^a.)

A tenir, a *possaier*. (XIII^e s., Fontevr., anc.
tit., 241, Arch. M.-et-Loire.)

A *porseer* em pez. (1255, *Ch. de G. de Lau-
nay*, 5, Ste Mar. de Boquien, Arch. G.-du-N.)

A tenir e a avoir e a *porseer*. (Avr. 1258
ou 1259, *Chart. angev.*, Revue de l'Anjou,
t. II, 1^{re} part., p. 204.)

A avoir et a *porsaer*. (26 janv. 1262, *ib.*,
p. 208.)

Que li mestre et le frere devant diz tie-
gnent, oient et *possivent*. (Fév. 1275, *Lett.
du senesch. de Dammart.*, Hôtel-Dieu de
Meaux, H B 42.)

A tenir et a *poursoier* les choses devant
dites. (1279, *Cart. de S. Denis*, Richel. I.
5415, p. 437^b.)

Tiengnent et *porsoient* totes les choses
immobles et heritaux. (1284, la Couture,
Arch. Sarthe.)

A tenir et a *possoer*. (1285, Fontevr., anc.
tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A tenir et a *pousseer*. (1287, Grestain,
Arch. Eure.)

Les queles choses les diz religieux ne
pooient tenir ne *poursaer* a heritage senz
mon assentement. (1289, *Cart. N. D. de
Beaug.*, f° 49 r°, Arch. Loiret.)

A tenir, a *porsoyer*. (1292, Hôtel-Dieu
d'Amboise, Arch. Indre-et-Loire.)

Hait et *possoie* paisiblement. (*Lett. du c^{te}
de Nevers*, lundi apr. Touss. 1297, Hosp. de
Nevers, Lazare, Arch. Nièvre.)

A avoir, a tenir et *possiver* des mainte-
nant a touz jours perpetuelment. (1298,
Arch. K 37^a, pièce 2 ler.)

A tenir, *possiver* et avoir. (Av. 1303, Hôtel-
Dieu de Soissons.)

Poursseer la dite rente. (1309, *Ch. du
garde du sceau de Valognes*, S. Sauv., Har-
dinvast, Arch. Manche.)

A tenir et a *poissaer*. (1309, Fontevr., anc.
tit., Arch. M.-et-Loire.)

A avoir, a tenir, a *possoier*. (1310, Buzay,
l. 20, Arch. Loire-Inf.)

A *poursoyer* en droit heritage. (*Lett. du
vic. d'Avranch.*, dim. av. S. Lamb. 1310,
M.-S.-Mich., paroisse, Arch. Manche.)

A tenir et a *pourssoier*. (1313, Fontevr.,
anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A avoir et a *poursuer* par droit de heri-
tage. (1324, Arch. JJ 62, f° 175 v°.)

Avoir et *poursaier*. (*Lett. du bailli de
Chartr.*, sam. apr. épiph. 1328, Filles-Dieu,
Arch. Eure-et-Loir.)

Avoir et *poussaer*. (Châteaudun, mardi
apr. Epiph. 1334, S.-Avit, Arch. Eure-et-
Loir.)

Lesquelles choses (leur) avons donné et
octroyé a tenir, avoir et *posseer* a touzjours.
(1340, *Ord.*, XII, 60.)

A tenir, *poursayer* et espletter tous les diz
heritages. (1348, *Lett. du garde de la prév.
d'Orl.*, S. Aignan, Fleury, Arch. Loiret.)

A tenir, avoir et *pousoier*. (*Ch. du garde
du sceau de Bay.*, S. Nic. d'été 1358, Re-
pert. fabr. Bajoc., f° 11 r°, Bibl. Chap.
Bayeux.)

Après cen le devant dit Guillaume la

rendi et bailla (la Haye-Compérée) as de-
vant dis religieux, comme leur, a tenir,
poursseer a tousjours mais en pur, franc et
perpetuel allieu. (*Chron. de S. Ouen*, p. 64,
Michel.)

— *Posseant*, part. prés.; possesseur :

Toute chose qui est possise est aussi
comme de la substance du *possevant*.
(ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 528^a.)

**POSSEIR, poseir, posseair, pouseir,
porsair, porssair, porsaeir, pourssair,
poursaair, pourssoair, poursouair, pour-
suir, poursuyr, poursievir**, v. a., pos-
séder :

A avoir et a *poseir* a tous jours. (*Regle
del hospit.*, Richel. 1973, f° 204 v°.)

Et celle maison deseurdite werpirent
cilh Gilhes et se femme deseurdit a celi
Wathier et a sa femme deseurnommeis et
leur affaitont par devant seans en justice
selonc le loi et le coustume delle vilhe de
Dynant par teilh droit com ilh dierent a
posseir las et lour hoirs sos jors mais em
pais, sens calenge. (*Acte du 31 janvier
1260*, Echevinage de Dinant, Arch. Nam-
mur.)

A tenir et a *posseair*. (1276, *Donat.*, Mar-
mout., Samblançay, Arch. Indre-et-Loire.)

A avoir, a remainneir e a *porsair*. (1277,
Cart. de S. Aubin, Arch. Côtes-du-Nord.)

A avoir et a *porsaeir*. (*ib.*)

A *poursaair*. (1281, *Lett. du Bailli de Blois*,
Marmoutier, Verdes, Arch. Eure-et-Loir.)

A prandre, a tenir, a *poursair* et a avoir
en pais. (1291, *Adjud.*, Ste-Mar.-de-Boquien,
Arch. Côtes-du-Nord.)

Les dites choses *poursouair* et expletter.
(1294, *Lett. de Ch. c^{te} de Val. et d'Alenç.*,
la Hubaud., 42, Arch. Sarthe.)

Apprendre, *apporssair*, a avoir, a tenir.
(1296, Dolo, Arch. Côtes-du-Nord.)

A tenir, a avoir et a *pourssoair*. (1296,
Ste-Croix, layette des fondat., Arch. Loi-
ret.)

A tenir et *poursievir* par ledit chevalier.
(1309, Arch. JJ 39, f° 60 r°.)

A avoir et *poursuir* desorenavant. (1308,
Arch. S 129, pièce 28.)

A tenir, a avoir et a *poursuyr* la dicte
rente. (10 juill. 1372, *Ch. du garde du sceau
d'Avranches*, Mont S.-Mich., paroisse, Arch.
Manche.)

Tenir et *pouseir*. (20 déc. 1377, *Lett. du
garde du sceau de S.-Sauv.*, ab. S.-Sauv.,
paroisse S.-Sauv., Arch. Manche.)

POSSELET, voir POSTELET.

**POSSEOIR, posseoyr, poseoir, possoir,
possoioir, possivoir, pousseoir, pou-
seoir, poussuioir, poussivoir, porseoir,
porceoir, porsoir, porsooir, porsoioir,
porsuioir, porsuivoir, porsivoir, pour-
seoir, pousseoir, pourceoir, poursoir,
pourssoir, pourssooir, pourssoer, pours-
soer, porsuioir, porsuivoir, porsui-
voir, porsuivoir, pourseoir, poiseoir**,
verbe.

— Act., posséder :

Par heredité *pursedums* le saintuarie de Deu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXII, 11, Michel.)

Remembrere seies de la tue congregatiun, laquele tu *pursesis* des le cumencement. (*Id.*, LXXXIII, 2.)

Purseums a nus la bealté de Deu. (*Lib. Psalm.*, Cambridge, LXXXII, 12, Michel.) Lat., possideamus.

Ne cité ne chastel ne *porserrez*.

(*Ger. de Rossill.*, p. 324, Michel.)

Eisi la terre par non,
Com faite est la devision,
Que il la tienge, ait e *porsee*,
Si qu'ele ne li soit mais forcee
N'a eir qu'il ait.

(*Bux., D. de Norm.*, II, 6805, Michel.)

Vendoiz ceu ke *porseoiz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 48; Hofmann.)

L'anguse de mon corage me *possis*. (*Dial. anime conquerentis*, ms. Épinal, Bonnardot, Arch. des Miss., 3^e sér., I, 275.)

Que il li leust a *porsoivoir* la chose. (G. DE LENGRES, *Instit. de Just.*, ms. S-Omer, f^o 52^a.)

Li preuz de *porseoir* la chose est en ce que jaçoit ce que ele n'est pas a celui qui la *porset*... (*Institutes*, Richel. 1064, f^o 82^b.)

Li orfelin et li tutor, s'il *porset*, sont tenu por possessor; et se un tutor *porset*, autant en doit l'en dire. Se tu me demendes la chose que ge tien, par jugement qui a esté dit contre moi, et ge apele au roi, l'en demande se ge tieng cele chose, et l'en dit a droit que ge la *porset*, tant com la cause de l'apel durra. (*Liv. de jost. et de plet*, II, x, § 27, Rapetti.)

Ja a eise ne sera

Home qui granz richesses a;
Car a grant travail sont conquises,
Et a grant pour sont *porseies*.

(*Besant de Dieu*, 957, Martin.)

Un philosophe esteit jadis
De mult grant richesses *porset*.
Jeo di *porset* : si di a dreit,
A qui la parole entendreit.
Cil est de richesses *porset*
Qui les amoncele tut dis,
Il nes a pas, eles ont lui.

(*Id.*, 965.)

A tenir, avoir et paisiblement a *pousseoir*. (1253, *Lett. de J. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (35).)

Et sus totes les autres choses iceux meines *porset* devant le contenz. (1255, *Ch. de G. de Launay*, S.-Mar. de Boquien, Arch. C.-du-N.)

Avoir, tenir et *porsooir*. (Fév. 1259, *Ph. de la Boce*, N.-D. de Chart., c. LXIII, Arch. Eure-et-Loir.)

A *porsooir* et a avoir. (1262, Bourg., Arch. Loir-et-Cher.)

Tiengent et *porseigent* peziblement les chouses devant dites. (1272, Bercé, Arch. Sarthe.)

Tientent et *porsoient* les devant diz quatre arpenz de terre. (1273, Arch. S 4255, pièce 70.)

Tenoient et *porsoivoient*. (1273, Jarcy, Arch. S.-et-Oise, A 820.)

Tiegnent et *porsoient* en morte main une piece de pré. (1275, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch. Seine-et-Oise.)

Tiegnent et *porsoient*. (*Id.*)

Que il avoit, tenoit et *poiseoit* de son propre heritage cx. arpenz de bois. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f^o 171 v^o.)

Por tenir et por *porsoivoir*. (1280, *Lett. de Jeh. sires de Chatiavillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Aient, tiegnent, *porsoivent* et exploitent en main morte. (1281, *Cart. de S. Denis*, Richel. I. 5415, p. 443^b.)

Aient et *porsoiechent* franquement la moute qui... (1282, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 261, Laffleur de Kermaingant.)

Et wiel et otrei que les devandiz abé, couvent et lor serjanz dessusdiz aient et *porsoiechent* la devandite franchise en pure et perpetuel aumosne. (1283, *Cart. hist. sur Fécamp*, Arch. Seine-Inf.)

Tenir et *porsooir*. (S. Hil. 1284, abb. de l'Eau, Rozay au Val, Arch. Eure-et-Loir.)

Aient, tiengent et *porsoiechent*. (1287, *Ch. du vic. de Bay.*, Aulnay, cote 253, Arch. Calv.)

Ils avoient, tenoient et *porsoivoient* les choses qui s'ensievent. (1287, *Cart. de S. Denis*, Richel. I. 5415, p. 404^a.)

Je veil tenir et *porsooir* du dit chapistre... (1291, Arch. S 275, pièce 12.)

Leurs biens et possessions que il ont et *porsoient*. (1291, *Ratif. de la comtesse de Blois*, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire, A 40, Arch. Loiret.)

A tenir, a avoer, a *porsooir* e a esplectier. (19 juill. 1292, Arch. Maine-et-Loire, B 28.)

Tiegnent et *porsoient*. (1292, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

Eussent eu et tenu et paisiblement *porsois* d'ancienneté et oncores eussent, tenissent et *porsoissent*... le pont de Saé. (1293, *Lett. de Ch. d'Anjou*, Fontevr., Pont de Cé, Arch. Maine-et-Loire.)

Affermerent que il avoient, tenoient et *porsoivoient* de l'heritage dudit chevaler la tierce partie de un arpent de vigne. (1293, Arch. S 161, pièce 13.)

Tiengent et *porsoient* bien et paisiblement. (*Ch. du vic. de Caen*, vend. apr. ann. 1296, Trinité de Caen, Arch. Calvados.)

Aient et *porsoient*. (*Id.*)

A avoir, a tenir, et *porsooir* heritaument. (Jour de la feste S. Leonart 1297, S.-Aubin, Gouis, Arch. Maine-et-Loire.)

Acorda que l'abbé et le convent de Baugenci aient, tiegnent et *porsoient* possiblement toutes les vignes... (1297, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f^o 39 v^o, Arch. Loiret.)

Quantque il avoient et *porsoivoient*. (1299, Arch. S 129, pièce 4.)

Ge *porset* sers et anceles et molt grant maisnie. (*Bible*, Richel. 901, f^o 1^o.)

Je amerrai tres mauves bestes des genz et *porseront* leur meson. (*Bible*, Maz. 684, f^o 163^b.)

Cist est li termes ou quel vous *porserrez* la terre en .xii. lingnies Ysrael, car Joseph a double mesure, vous la *porserrez* chascuns yvelment. (*Id.*, f^o 185^b.)

Li debonere sont beneuré, car il *porsoiront* la terre. (*Id.*, f^o 224^b.)

Et me sui assis sus mon siege et en ai

conquis la seignorie, et ai seurmonté Demetre et ai *porsoise* la region. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Machab., xiv, ms. Ste-Gen.)

Tu cuides le nom de Dieu *porseoir* par pecunne. (*Id.*, *ib.*, Act. apost.)

Porsoer et exploiter. (1302, Arch. S 208, pièce 9.)

Tendront et *porseront* d'ore en avant. (1303, *Cart. de S. Preaux*, f^o 179 v^o, Arch. Eure.)

Tenoit et *porsoivoit* environ cinquante arpenz. (1303, Arch. S 275, pièce 90.)

Terres et rentes que eus ont et *porsoient*... Les ont tenues et *porsoies*. (*Ch. du bailli de Caen*, mardi av. nat. S. J.-B. 1306, Ardenne, Arch. Calvados.)

A prendre, avoir, recevoir et *pousseoir* chascun an. (1306, Arch. K 37^b, pièce 34.)

Prendre, recevoir et *porsooir*. (*Ch. du garde du sceau de Caen*, mardi dev. Letare Jer. 1307, Trinité, Arch. Calvados.)

Que il avoient, tenoient et *porsoivoient*. (1308, Arch. S 1504, pièce 43.)

Tientent et *porsoient* pesiblement. (1309, Arch. S 129, pièce 32.)

Un arpent de vingne que les diz freres avoient, tenoient et *porsoivoient* de leur propre heritage. (1312, Arch. S 223, pièce 28.)

En droit heritage a *porsoivoir*. (1312, Tréport, Arch. Seine-Inf.)

Avoir, tenir et *porsooir*. (1314, Ste-Croix, Grigneville, Arch. Loiret.)

Autres choses que il tenoit et *porsoioit* es fiez. (1314, Arch. JJ 52, f^o 50 v^o.)

Se desseisirent et desvestirent en main de touz leur heritages que il avoient, tenoient, *porsoivoient* en la seigneurie de... (1314, Arch. S 117, pièce 2.)

Et *porsoira* le dit heritage. (1314, Lyre, ch. XII, Arch. Eure.)

Avoient, tenoient et *porsoivoient* paisiblement une meson... (1315, Arch. S 87, pièce 47.)

A tenir, a *porsooir* et a expleiter. (1319, Cunaud, l. I, ch. cvii, Arch. Maine-et-Loire.)

Tiegnent et *porsoiegent* toutes celles dites chouses. (1321, Arch. Sarthe.)

Les possessions que il tiennent et *porsoient*. (1326, Arch. S 73, pièce 3.)

Recongurent eulx a avoir vendu et en nom de vente a avoir otreié et encore vendent a mestre Alain Legall, chanoene de Cornoaille et es siens et empres lui, a fin et perpetuel heritage a avoir et *porsooir* a jamaes vingt soulz de cens ou de chef rente... (1326, *Cart. de Quimper*, Richel. I. 9892, f^o 63 v^o.)

Tensist et *porsoisist* de l'abasse de Fontevraut une maison. (1330, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Les dis religieux ont *porsoise* la dite pieche de terre a eus ballie. (1333, Estrée, Arch. Eure.)

Avons ottroyé... que les maistres, freres ou povres dudit hospital... puissent tenir et *porsooir* ledit manoir et jardins, pour lesdis povres soutenir et herbergier a perpetuité. (1333, *Cart. hôpit. S. Jacques*, Lett. d'amortiss. données par Philippe VI, Arch. hosp. Tournai.)

Tiengent et *pourcagent*. (1335, Arch. Sarthe.)

Que il conjointement ensemble avoient, tenoient et *poursivoient* comme la leur une meson. (1337, Arch. S 3679, pièce 12.)

Quicumques tendra et *pourserres* dictes chouses. (Mardi apr. S. Den. 1338, Chaloché, xi, f° 2, Arch. Maine-et-Loire.)

Que lesdictes .xl. livres de rente avec ledit lieu ilz puissent acquerre ensemble ou par parties, et iceles tenir et *posseoir* paisiblement et perpetuellement. (1339, *Ord.*, xix, 115.)

A tenir, *posseoyr* et *expleicter*. (1341, Fontevr., Ardillon, sac 32, Arch. Maine-et-Loire.)

Quiconques forens prent et a maison a Mascon, par mariaige de filles des citoiens et par eschoite des citoiens, il est quitte du peage et de toutes coutumes comme citoiien, quelque part que il demoure, il et tuit li hoirs qui *porceront* cette maison. (1346, *Ord.*, II, 349.)

Richesse est par labour acquise,
Et puis en grant paour *possise*,
Et puis laisse a grant tristesse.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 21^d.)

Cestui (Pol) ne *pourseoit* riens que son corps. (*Lég. doree*, Maz. 1333, f° 152^e.)

Et donc se il veult avoir avec luy ceulz qui se joindrent ci avec luy en la foy, et qu'il soient jugies en un avec luy, que doit l'en jugier de sa mere ou elle est digne d'estre fors en la presence de son filz. Et combien entens je et croy que l'ame de Marie soit honoree de son filz par une tres excellent prerogative *porsoiant* son corps en Jhesus Crist gloirefié que elle conçut, et pourquoy ne *pourserra* elle gloirefié celui par quoi elle conçut. Car si grant saintement est plus digne du ciel que de la terre. (*Id.*, f° 205^e.)

Il fist son testament et dist: Ce sont les choses que je vous laisse a *pourseoir* par droit heritage. (*Id.*, f° 186^e.)

En tout comme il *posseit* ou aquert sers. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 45^a.)

Les quelles choses un homme *possiet* et en a grant habundance. (*Id.*, *ib.*, f° 20^a.)

Celui qui rien ne *possiet* il convient qu'il use de ce qui est d'autre. (*Id.*, *ib.*, f° 42^a.)

— Neutre, être possesseur :

... Et s'est asavoir que des choses dessus dites li dicte Annies, fors que del argent, des maintenant goira et *possera*, comme dou sien, en servant sen dit pere. (4 janvier 1336, *C'est li dons que mestre Jehans de Chierench, notaires, a fait a Angnies, sa fille*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— *Possis*, part. passé, possédé :

Ces ki esteient *pursis* de deable e traiveillez. (*Rois*, p. 241, Ler. de Lincy.)

Ki fut vaillanz en la grasse de grande vertu por chacier fors les espirs, si ke il a la fie des *porcis* cors debotoit les legions des diables. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 41, Foerster.)

Ele chaçoit les diables des cors *porcis*. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 308 r^a.)

Et en ceste maniere là chose *possisse* est un instrument necessaire a vie, et possession ce est une multitude de telz instrumens, et le serf est chose *possise* et qui a

ame. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 9^b.)

Quicunques est chose *possise* ou qui est serf d'autre il est homme d'autre. (*Id.*, *ib.*, f° 10^a.)

De chacune chose *possise* est double usage. (*Id.*, *ib.*, f° 19^a.)

Cf. POSSEER, POSSEIR et POURSUIVRE 2.

POSSEOR, *posseur*, *posseour*, *porseor*, *porseur*, *porseour*, *porseor*, *porseur*, *porseour*, *porseor*, *porseur*, *porseour*, *porseor*, *porseur*, s. m., possesseur :

La queille chose quant ot oit ses *possieres*, mult soit cremit et humlement offrit, disanz... (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 114, Foerster.)

Unz *possieres*, Carteires par nom, vencuz par ord desier, ravit une femme sainte noain. (*Id.*, p. 161.)

Cil doit estre apelez *porseerres* qui en vile ou en cité porsiet terre ou toute ou en partie. Et cil qui tient champ a cens est tenuz por *porseur*, et cil qui a la propriété d'une chose, jaçoit ce que uns autres porsiet la chose, est tenuz por *porseur*. Mes Julians escrit que cil qui en a l'usaie tant seulement n'est pas tenuz por *porseor*. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 21^a.)

La chose ne puet pas estre despeeschiee entre cels qui pledent se li uns n'est demanderres et li autres *porseerres*. (*Id.*, f° 75^e.)

Julians cuide que li heritages puisse estre demandez au seignor come a *porseur*. (*Id.*, f° 84^e.)

Par le jugement des esvesques et des clers, et de cels qui ont les aneurs des yglises, et des *porseurs* et des curiaux. (*Code de Just.*, Richel. 20120, f° 19 r^e.)

Cil qui se deffent soit controinz de dire le tytre de sa possession, fors cil qui est controinz de dire se il porsiet en lieu de *porseour* ou d'oïr. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 47^a.)

Il avient aucune foiz que quant la possession de la chose qui est demandee est ajugie au demandeor por garder la, por la contumace a son aversaire, il n'en puet avoir la possession, por la tricherie ou por la force a son aversaire, ou quant il l'a receu si la pert il. Et por ce vuelent aucun dire que il ne doie pas estre veraiz *porseerres* apres l'an... Nos estaublissons por leautei que se teus cas avient, cil qui demande soit veraiz *porseerres* apres l'an. (*Id.*, f° 20^a.)

Li juges doit oster au deffendeor la possession et baillier la au demandeor et faire le veraiz *porseur*. (*Id.*, f° 21^a.)

Entredit de restitution sont parcoi il (le prévôt) commande que aucune chose soit restoree, si comme quant il commande que la possession de l'heritage que aucuns porsiet comme oirs ou comme *porseerres* soit retoree a celui qui doit avoir la possession des biens. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 81^e.)

Cil porsiet comme *porseerres* qui porsiet sanz nul droit tout l'iritage ou une partie. (*Id.*, f° 82^a.)

Se cil qui porsiet comme hoirs est mis hors a force, li heritages li puet estre de-

mandez porce qu'il porsiet comme *porseerres* de droit. (P. DE FONT., *Cons.*, xxxv, 16, Marnier.)

Et que pourfite il au *porseur* fors que il avoit les riqueses de ses ielx. (*Bible*, Richel. 901, f° 3^e.)

Sapience qui done vie a son *porseur*. (*Id.*, f° 4^e.)

Les *porseors* e les teneors d'iceles chouses. (1^{er} fév. 1266, Arch. Maine-et-Loire, B 54, f° 3.)

Robert le *porseour*. (1316, *Liv. pelu*, f° 23^a, Bibl. Bayeux.)

A quelcunques *posseurs* que il viennent (les heritages). (1326, Arch. S 95, pièce 5.)

Les *posseours* desdiz heritages. (*Id.*)

Sens ce que ledit Guillaume soit tenuz a la restitution des fruiz que il ou son pere ont levez des diz heritages depuis le don a euls fait, ne aussi aus despens pour ce que il ont esté *porseurs* de bonne foy. (1335, Arch. JJ 67, f° 57 r^e.)

POSSES, s. m., possession :

Et y entra ledit arcevesque solempnellement (au chapitre) et en prist les *posses*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 10, Buchon.)

Ceste damme estoit moult grande terrienne, de par soy, tant en Flandres comme en Picardie; et a celle cause, par le trespas d'elle, ledit comte son mary perdit le plus beau de son *posses*; car avoit des enfans ja venus en eage d'homme qui voudrent avoir ce qui leur estoit escheu de leur mere. (*Id.*, *ib.*, I, 70.)

POSSESSARRESSE, voir POSSESERESSE.

POSSESSE, s. f., possession, avoir :

Et jouissent des biens et des honneurs qui nous appartenoient, et dont nous avons *possesse* de longtems. (*Perceforest*, vol. III, ch. 2, éd. 1528.)

Paix soit toute vostre *possesse*;
Paix soit toute vostre richesse.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 18298, G. Paris.)

Sitost que le maistre de St Jacques, commissaire du roy, eut prins la *possesse* de la maison royale... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXL, Buchon.)

Et ha telz biens que pour mille royaumes
De leur *possesse* il ne voudroit saillir.
(LE MAIRE, *Plainte du Désiré*, p. 406, éd. 1549.)

Puis si de l'urbe il se sent saturé,
Ou du coit demi denaturé
Aux agres migre et optime *possesse*
Que les genits t'ont laissez par successes.
(RAB., *Epistre du Lymousin*, OEuvres, éd. 1558.)

Nom propre ancien: Johannes de *Possesse*. (1184, St-Pierre, Arch. Aube, liasse G 3376.)

Nom de lieu, *Possesse* (Marne).

POSSESSER, *-cesser*, *-ssecer*, *possestier*, verbe.

— Act., posséder :

A tenir et *possestier*. (1269, *Lett. de S. Louis*, Mart., *Th. anecd.*, I, 1126.)

An tans qu'il *posessoit* la moietie dou dit molin. (S. Barnabé 1306, Chaumont, Arch. Ardennes H 91.)

A tenir et *posesser*. (1331, *Cart. de S. Taur.*, cclxv, Arch. Eure.)

Pour tenir, avoir et *posesser* perpetuellement. (1339, Arch. K 43, pièce 5.)

Pour de tout ledit fief et chastellerie et de toutes les appendances, membres, revenues, explois, seigneurie, hommages et appartenances d'icelli avoir, tenir, goir et *posesser*... (Pièce de 1363, Brossart, *Preuv. de l'Hist. du Chdt. de Douay*, I, 99.)

Et les autres vint huit rasières trois coupes, pour le parfait des neuf muis et onse coupes de blet dessus dit, tiennent, goent et *posessent* li hoir ou ayant cause de feu Jehan Catel. (*Id.*, I, 100.)

A tenir et *possecer* a tousjours. (1376, Arch. MM 30, f° 41 r°.)

Et celui prendoms qui fu sages

Ordena qui ses heritages

Vouldroit *posesser* ne tenir,

Ces lampes devroit soutenir.

(*Miracles de Notre Dame*, I, 8, 82, A. T.)

Adam, icy en ta presence

Toutes bestes et oyseaux verras,

Pour *posesser* la jouissance

A ton plaisir quant tu voudras.

(*Mist. du viel test.*, 866, A. T.)

Que tient et *posesse* Jehan Fourment. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 85, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

— Neutre, être possesseur :

J'aims la plus belle dame qui sur pies puet passer, Mais je ne puis noient goir ne *posesser*, [ser, Car elle a .i. baron qui trop fait a doubter.

(*B. de Seb.*, I, 514, Bocca.)

Par tele condicion que le dite Maroie Gambed'or, me femme, en goe et en *posesse* paisivlement tout le cours de sa vie. (Pièce du 12 novembre 1314, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 37.)

Et goir eut et *posesser* paisivlement comme de leur bon hiretaige. (12 mars 1336, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 443 r°.)

Et quant Amours fait son effort

De *posesser* d'une personne,

Ou est le chastel ne le fort

Qui le tenroit a tel ensonne,

Ainsi m'aist saint Julien ?

(*Froiss.*, *Poés.*, III, 118, 10, Scheler.)

Et (le) laisse paisivlement goyr et *posesser* d'un petit fort... (*Id.*, *Chron.*, Richel. 2646, f° 71°.)

Les dis enfans doivent avoir, goir et *posesser* de le moietie des profits d'icelle durant la vie de leur dicte mere. (26 juill. 1415, *Tutelle de Hiquinet*, Gervais, *Franchois et Deniset Lambert*, Arch. Tournai.)

Que d'icelui nostre droit voulion joir et *posesser* comme raison le donne. (1^{er} juin 1416, *Patent. de Jean-sans-Peur*, duc de Bourg., dans les *Papiers d'Et. de Granvelle*, I, 2, Doc. inéd.)

Et lors on luy conseilla qu'il prenisst aliance avec le roy Henry d'Engleterre, et qu'il luy baillast Katherine, fille au roy Charles, et seur au dauffin, et avec, seur de sa femme, laquelle le roy Henry avoit grant desir d'avoir a femme, et que mieulx il ne se pavoit vengier du dauffin, car il seroit cachié de France, sans jamais *possecer* en la couronne. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1419, Soc. de l'H. de Fr.)

Par condicion que ledit Grart goira et *posseuera* de un petit chelerot et de le logete deseure qui est par desoubz ladictie wimberge. (12 septembre 1439, *Escrip. Gillart Froidure*, pottier de terre, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et au regard de l'aisemenche servant tant a l'heritaige desdis hoirs le Vasseur comme a l'heritaige presentement vendu et a autres heritaiges la joingans, chascun d'eulx parties y porra avoir ses aises, alers et venirs, et en *posseuer*, et contribuer a la retenue. (*Chirog. du 29 octobre 1466*, Arch. Tournai.)

De laquelle piece d'aulnoy ledict du Friez *posseue* de quarante cinq verges a luy vendues par led. Jehan qui *posseue* du pardessus. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 44, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

— *Possessant*, part. prés. et s. m., possesseur :

Et quant li rois est mort par qui sui nochoie

Dont est drois que Butor li glous de Salernie

Ne soit plus *possessans* de la moie baillie,

Kar souverainne en sui, ci l'aie en manburnie.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 24°.)

Fust sire *possessans* de .ii. nobles contz.

(*Cuv.*, *Bertran du Guesclin*, 30, Charrière.)

Les gens riches et *possessans* de grant avoir. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 117, Luce.)

Trop vault la condition dou premier *possessant*. (*Id.*, *ib.*, II, 293, Luce, ms. Rome.)

Sur toutes je l'ay esleue

Pour de grace estre *possessant*.

(*Doct. de la sec. retor.*, Vat. Chr. 1468, f° 110.)

POSSESSERESSE, -*arresse*, s. f., femme qui possède :

Les *possessarresses* ou possesseurs d'icelle (maison). (1384, Arch. MM 31, f° 52 r°.)

Tenir par aulmosne si est tenir ce qui est donné a l'esglise par telle maniere que le donneur tout si franchement a donné que l'esglise en est pure *possesseresse* sans moyen et ne le tient que de Dieu. (*Boutill.*, *Somme rur.*, I, f° 151 v°, éd. 1539.)

Un homme se marye a une femme *posseueresse* d'aucun fief. (*Cost. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 124.)

Madame estant paisible *posseueresse* de mon cœur et moy au reciproque du sien, je m'estime par meme effect posséder le mien et le sien, et elle le sien et le mien. (*Pasquier*, *Monophile*, 1^{er} liv., II, 728, éd. 1723.)

Posseueresse : f. A possesseresse; a woman that possesses, holds enjoyes. (*Cotgr.*, 1611.)

POSSEUSE, adj. et s. f., celle qui possède :

Posseuse, as Possesseresse. (*Cotgr.*, 1611.)

POSSESIER, voir POSSESSER.

POSSESIIF, adj., qui possède :

Afin d'estre sans faillir *posseive*

De paradis qui tant est desiré.

(*P. Michault*, *Compl. sur la mort de la C^{me} de Charrois*, p. 125, éd. 1748.)

POSSESSIONETTE, s. f., petite possession :

Soy dolousant que laboureurs merceinaires degastioient ses *possessionettes*. (*Fossetier*, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 6.)

POSSESSIONNAIRE, adj., qui doit posséder ?

Convient que l'ouvrage soit censee du tout jusques a ce que celluy qui l'ouvrage fait faire fait convenir et denoncer par devant le juge assavoir pour quoy il a fait ceste nouvelle denonciation, et sera le faiseur de l'ouvrage demandeur en ce cas, et le denoncateur *possessionnaire* au possesseur de sa denonciation qui est grande dignité en proces, et lors le denoncateur comme defendeur et possesseur soustiendra la denonciation. (*Bour.*, *Somme rur.*, II, f° 58 v°, éd. 1539.)

POSSESSIR, v. a., posséder :

A tenir et *possessir*. (1311, Arch. JJ 52, f° 113 r°.)

POSSESSIVE, s. f., possession :

Après il monstre que ceste partie de *possessive* par quoy on acquiert sa viande ou son vivre est naturelle. (*Oresme*, *Polit.*, f° 16°, éd. 1489.)

POSSETTE, s. f., posset :

Possette, s. f., Posset of ale and mylke. (*Palsgrave*, *Esclairc.*, p. 257, Génin.)

POSSEVER, voir POSSEER.

POSSIBLE, adj., puissant :

Diex, qui sur touz est rois *possibles*,

Ta foleur pour euvres sensibles

Acceptera, je te plevis.

(*Mir. de N.-D.*, xvii, 209, A. T.)

— S. m., puissance :

Les execrables portes...

Furent ouvertes par le divin *possible*.

(*Saint Gelats*, *Eneide*, vi^e liv., f° 55 r°, éd. 1540.)

POSSIBLEMENT, adv., d'une manière possible, autant que possible :

En plourant de joie et de pitié qui au cœur luy tenoient tant pour Garin le sien amy qu'elle veoit en sa presence, que elle n'avoit grant temps avoit veu comme pour Vivien qu'elle ne pavoit *possiblement* oublier. (*Enfances Vivien*, Richel. 796, Wahlund et Feilitzen, p. 86.)

Desirant pourveoir *possiblement* aux commoditez de noz subgetz. (1337, *Pawilhars*, Stat. d'Adulph, Arch. Université de Liège.)

Encores y a des autres perilz lesquelz je n'ay pas dis, combien que je ne les scauroye tous proprement dire ne raconter, mais je diray de ceulx ou on pourroit cheoir plus *possiblement*. (*L'Arbre des batailles*, f° 112 v°, impr. S^{ve}-Gen.)

POSSIBLETÉ, *posib.*, s. f., possibilité :

Possibleté ou impossibleté. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 66 v°.)

Posibilitas, tis, *posibilité*. (Gloss. lat. fr., Richel. I. 7679.)

POSSIDERESSE, -eresse, *posséd.*, s. f., femme qui possède :

En établissant la dite Blanche vraie dame propriétaire et *possideresse* des chouses devant dites. (1320, Arch. JJ 60, f° 56 r°.)

Vraie dame, procureresse, exploiteresse et *possideresse*. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Vraie contesse et paysible *possederesse* de la conté de Bigore. (1502, *Faictz et moyens pour Jacq. de Vendosme*, Cart. de Bigorre, Arch. Eure-et-Loir.)

Aucune femme *possederesse* et propriétaire d'aucun fief. (1507, *Cout. de la Prev. de Beauquesne*, xviii, *Nouv. Cout. gén.*, I, 148.)

POSSIER, s. m. ?

Un grant pot d'or ront et de nouvelle façon, dont le pié est garny de souages grenetes de .iiii. grains, et entour la gueule et le couvercle a samblable souage et dedens le couvercle a un esmail ront de noz armes, et sur le couvercle par dehors a un fretel, ou milieu duquel a un bouton en maniere de fasete, et au dessus du bouton a un feuillage de chesne, dont il y en y a de montans et de dessandans, et dessus en une broche a un (*le mot est resté en blanc*) et est l'ance de derriere toute plaine, et eus le *possier* est de deus feuilles agues aux deus bous. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 189, Laborde.)

POSSIF, adj., héréditaire :

Terre *possive*. (*Conseil de P. de Fontaine*, p. 98, art. 14, ap. Ste Pal.)

POSSIVER, voir POSSEER.

POSSIVOIR, voir POSSEOIR.

POSSOIER, voir POSSEER.

POSSOIR, voir POSSEOIR.

POSSOIR, voir POSSEOIR.

POSSON, voir POÇON.

POSSONNET, voir POÇONNET.

1. **POST**, *poost*, *poust*, *pot*, s. m., poteau, pilier, madrier :

Li reis Loewis fist sumundre e banir s'ost :
En trestute sa terre n'a barun, ne prevost,
Ne cunte, ne viscunte, ne burgeis tant repost,
Chevalier ne vilain ki remaneir i ost ;
La ou li reis manda s'assemblerent mult tost
Ne remest vielz espee(s)ne vielz escuz a *post*.
(WACK, *Rou*, 2° p., 2906, Andresen.)

Li *post* de fer fichies i est.
(S. *Brandan*, Ars. 3516, f° 104'.)

Entre dous fuslied al *post*.
(*Ib.*, 1375, Michel.)

Parmi une estreite charriere
S'en fut ignelement et tost,
Si se musca detres un *post*
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 636, P. Meyer, *Romanie*, XI, 85.)

De dous parz sor dous *posts* menuz,
Pendent dous gainnons valuz.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 38°.)

Et le lierent a .i. *post*. (1260, *Cas cont. le vic. de P.-Audem.*, Arch. J 1024, pièce 42.)

Sur l'autre et l'autre *post*. (*Bible*, Ex., ch. 12, vers. 22, Richel. 1.)

Puis prennent (les Tartares) un *post* ou une estache et le boutent ens par le derriere (du cheval mort) et le font yssir par la bouche. (J. LELONG, *Liv. des peregrinations*, ms. Berne 125, f° 263°.)

Icellui Roullant se muça et tapy derriere un pillier ou *post* de bois. (1387, Arch. JJ 131, pièce 105.)

Item pour deux *pos* de chesnes, chascune de .vi. toyses employees en ladite tour. (18 janvier 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 280, Guigue.)

Pour avoir assis .iv. longs *poostz* en plusieurs endroits et rues... a tout les chaynes de fer... pour mettre et enchaîner les blasphemateurs de Dieu. (1474, Arch. Seine-Inf. G 524.)

Une justice patibulaire a trois *posts*. (14 déc. 1482, Ste Marie de Boquien, Arch. Côtes-du-Nord.)

Le souverain sur tous maîtres parfaict
Pour reparer le temple de nature
Y mist un *post* si fort et si bien fait
Qu'il soustenoit tour, nef et quadrature.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 94 r°.)

Et avoit un *post* devant luy de merveilleuse grandeur en maniere d'une colonne ronde qui estoit enracinée en terre, et la pointe qui atouchoit jusques aupres du ciel estoit de rameaux. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xi, éd. 1638.)

Pour cheroy de *potz* pour les pilotis, .iiii. l. .v. s. (*Compt. de dép. du chdt. de Gailon*, xvi° s., p. 239, Deville.)

Lequel il feist lyer a un *poust* et cruellement battre et justiser. (BOURDIGNÉ, *Hyst. d'Anj.*, f° 35 v°, éd. 1529.)

Que tant d'honneur tu feisses aux supposts,
Nobles primats, qui tiennent Puy, sus *posts*,
Pour Nostre Dame, en la maison des Carmes.
(JACQ. LE LYEUR, à J. Bouchet, ap. J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, lxxxviii, éd. 1545.)

Lie, billé, et attaché a un *post*, en signe d'ignobilité. (N. DU FAIL, *Prop. Rust.*, au lecteur, p. 8, éd. 1549.)

L'on fera provision de *postz*, bigues et bois nécessaires. (8 avril 1564, *Délib. de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, I, 317.)

(Il) brise la porte dure et hors des gonds arrache Les *posts* garnis d'airin.

(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 115 r°, éd. 1582.)

Il desire en son cœur de luy couper la teste
Et la ficher apres en signe de conqueste
Dessus un *pot* aigu.
(JANYN, *Iliade*, xviii° ch., éd. 1606.)

Norm. et Guernesey, *pôt*, poteau. Le *pôt* de Falaise, nom d'un carrefour de Lisieux.

2. **POST**, voir PUIS.

POSTAË, voir POESTË

POSTAGE, voir POTAGE.

POSTAIF, voir POESTIF.

POSTAL, voir POESTAL.

POSTAT, voir POESTAT.

POSTAUBLE, voir POESTABLE.

POSTAY, voir POESTIF.

POSTCRIPTE, s. m., post-scriptum :

Je vous ai escript par *postscripte*. (2 juillet 1509, *Lett. de Louis XII*, t. I, p. 175, Bruxelles 1712.)

1. **POSTE**, s. f., rôle, liste ; *faire fausse poste*, passer en revue des soldats supposés qui ne sont pas enrôlés, et que l'on nomme ordinairement *passévolants* :

Pour ce qu'il est nécessité de ordonner sur le fait de nos guerres, afin que elles soient bien et seurement menees, et que nous puissions sçavoir certainement l'estat de noz genz d'armes, nous avons ordené et ordenons que nul ne *fasse fausse poste*, sur peine de perdre chevaux et hernois et d'estre pugniz a nostre volenté. (1355, *Ord.*, III, 36.)

— *Fausse-poste*, passévolant :

Pour eschiver les *fausses postes* et le peril qui en peut avenir. (1355, *Ord.*, III, 36.)

2. **POSTE**, s. f., poutre :

Il rompit le bout de son berceau qui toutesfoys estoit d'une grosse *poste* de sept empan en quarré. (RAB., *Pantagruel*, ch. iii, éd. 1542.)

Cf. Post.

3. **POSTE**, s. m., postillon, courrier, commissionnaire :

Il despesche un *poste* qui s'en va a diligence la ou estoit le roy. (CHAMPIER, *Palam.*, Ars. 5111, f° 40 r°.)

Pour conduire et guider un sieur Petit Jean, *poste* du roi. (1480-1481, *Compte de Jean Coitant*, Arch. mun. Avallon, CC 125.)

Pour le louage d'un cheval mené par les *postes* du roi. (1481-1482, *ib.*, CC 126.)

Quatre personnes a cheval, desguisez, contrefaisans les *postes*, ayans des chapeurons vers en leurs testes. (1525, *Faussez nouv. de la mort du roy*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 673.)

Pressé je suis de mes debtes payer,
Car, tous les jours, au logis de mon hoste,
Par devers moy on fait courir un *poste*
Qui comme un chien ne me cesse abbayer.
(R. DE COLLÈRTE, *Rond.*, cxliii, *Bibl. elz.*)

Des que le *poste* eut ses lectres monstrees,
Il fut chery, embrassé, arresté.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 1348, G. Raynaud.)

Gens soubzmis... a la lune... esvantez,
courratiers, *postes*, laquays. (RAB., *Pantagr. prognost.*, ch. v, éd. goth.)

Cursor, un coureur, un *poste* a pied. (R. EST., *Thes.*)

Il modera la diligence de ses *postes*, pour surattendre son train qui venoit apres

luy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I. VIII, f° 247 r°, éd. 1569.)

Et lors l'Ange il appella
Qui par l'air vistement vole,
Quand il vole ça et la
Ou le soufle sa parole :
Poste, dit il, marche, fuy,
Huche les vents et les suy,
Laisse ramer tes aisselles,
Et glisse dessus tes ailes.

(ROMS., *Euv.*, Odes, I. V, p. 378, éd. 1584.)

Il me souvient du poste de Mesle, qui...
(D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, I. III, c. III, Bibl. elz.)

4. **POSTE**, s. f., gré, convenance, volonté, caprice :

En mettant en leurs lieux et estas autres des siens et a sa poste. (1417, *Ord.*, X, 427.)

Et lui avoit baillé le roy toutes les gens qu'il avoit a sa poste. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 39, Kerv.)

S'il est a ma poste, il aura mon cueur.

(*Chans. du xv^e siècle*, p. 26, v. 5, A. T.)

Et estoient tous les officiers du royaume mis a sa poste, car il avoit esté cause de les mettre en leurs offices. (N. GILLES, *Ann.*, t. I, f° 317 v°, éd. 1492.)

Or donc acompli ce mariage de Flandres, que le roy avoit fort désiré, tenoit les Flamans a sa poste. (COMMYN., *Mém.*, VI, 9, Chantelauze.)

Je leur feray icy decoste
Une mangeouere a ma poste.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4629, G. Paris.)

Sy on y vœult navier a certains jours et heures qu'il a advisé a sa poste. (xvi^e s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Rustique qui ne vivoit que de racines, d'herbes et d'eau, pouvoit tres mal satisfaire a la poste de la jeune fille. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisième jour., Nouv. dixiesme, éd. Lemerre, II, 183.)

Le S. Esprit a rejeté tout service de Dieu controuvé a la poste des hommes comme bastards et corrompus. (CALV., *Instit.*, I. I, c. v, éd. 1561.)

De combien de petits moyens ils se servoient grandement, ayans trouvé ce populas fait a leur poste, auquel ils ne scavoient tendre filet qu'ils ne s'y vinssent prendre. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

De quoy m'a profitlé ne penser jamais a autre chose qu'a ton contentement, a te mettre en main le frein de ma volonté, pour me gouverner a ta poste et me faire ton serviteur, afin que tu me fusses fidelle? (LARIV., *le Fid.*, IV, 5, Bibl. elz.)

Il se trouve plusieurs chevaux dressez a secourir leur maistre, courir sus a qui leur presente une espee nue, se jeter des pieds et des dents sur ceux qui les attaquent et affrontent : mais il leur advient plus souvent de nuire aux amis qu'aux ennemis. Joint que vous ne les desprenez pas a vostre poste quand ils se sont une fois harpez. (MONT., *Ess.*, I. I, ch. XLVIII, p. 184, éd. 1595.)

Quand les empereurs romains de ce temps avoyent condamné quelque homme de qualité, ils luy mandoyent par leurs officiers de choisir quelque mort a sa poste, et de la prendre dans tel ou tel delay. (Ib., *ib.*, I, II, ch. xxxv, p. 495, éd. 1595.)

Ils introduisent des propositions generales et fondamentales, qu'ils appellent principes et presuppositions, desquelles ils enseignent n'estre permis de douter ou disputer : sur lesquelles ils bastissent apres tout ce qui leur plaist, et meinent le monde a leur poste. (GHARR., *Sag.*, I. I, ch. VII, p. 68, éd. 1601.)

Fit ouvrir la porte a M. le Mareschal, lequel entré en chassa toute la vieille garnizon, et y en mit une nouvelle a sa poste. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 162, Lalanne.)

— A poste, à propos, à souhait, à dessein :

Comment va la besogne? — A poste,
Nonobstant qu'elle est difficile.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 152 v°.)

Voilà comment a souhait et a poste
Chascun traictoit humainement son hoste.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, bataille du roy contre les Venit., f° 81 r°, éd. 1532.)

Surtout n'oublia luy dire qu'il avoit presté l'oreille a poste pour en sçavoir les secretz et menees. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 193, var., Lalanne.)

Le tout fait ainsy a poste, afin qu'il perdist cœur et n'attentast rien contre luy. (Ib., *Gr. Cap. fr.*, II, 284.)

C'est une pure calomnie jettee a poste pour alterer l'esprit du dict roy et le mettre en jalousie et deffiance des François et de moy. (6 mai 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 421, Berger de Xivrey.)

Litré enregistre la locution vieillie à sa poste, à sa disposition, avec des exemples du xvii^e et du xviii^e siècle.

On dit encore : payer à poste, payer à des termes convenus d'avance.

1. **POSTÉ**, s. m., poteau :

Carcan attaché au posté de la justice de Deville. (*Compte de Bertr. Aymeric*, 1498-99, Arch. S.-Inf., G 483.)

2. **POSTÉ**, voir POESTÉ.

POSTEE, *poostee*, s. f., travée comprise entre deux entreports, selon la conjecture de M. Léop. Delisle (*Classe agric.*, p. 312.) :

Les detailleurs de draps de la ville de Chastillon prennent quelque estail qu'il leur plaist en la grange, c'est a sçavoir une postee, et ne vault la postee toute la foire que .xx. sols, ne ilz ne se peullent loigier en la postee plusieurs sans liance du foirier. (1371 ? *Cout. de Chastillon*, ap. Garnier, *Chart. de comm.*, I, 409.)

Et leur loue on la postee ce que l'en peut. (Ib.)

— Quantité de fourrage qui remplit cet espace :

Une postee d'estrain. (*Jurés de S. Ouen*, f° 141 r°, Arch. Seine-Inf.)

Une *poostee* de feurre frommantaz pris en la granche du deyan. (1280, Ste-Croix, Le Val-Vaslin, Arch. Loiret.)

Lesquelz freres qui avoient achaté de Jehan Picheri demourant a Jardeloy demi

postee et un bourseron de foin, le pris et somme de quinze solz tournois. (1381, Arch. JJ 119, pièce 114.)

POSTÉE, voir POESTÉ.

POSTEEIT, voir POESTÉ.

1. **POSTEI**, voir POESTÉ.

2. **POSTEI**, voir POESTIF.

POSTEIF, voir POESTIF.

POSTEL, voir POESTEL.

POSTELAGE, *-ghe*, s. m., l'ensemble des poteaux :

Deux quartiers de kesne a luy pris, employes a faire soulaghe et *postelaghe* a une emparche faicte au celier de la petite maison. (1417, *Compte de l'exéc. test. de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

POSTELE, *-elle*, *pot.*, s. f., poteau, en particulier, petit poteau placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre :

Le fiertre Nostre Dame, a laquelle fault .iiii. *posteles* d'argent. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Lequel feniestre est aiourné de *posteles* et pendisiaux. (1398, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour .viii^e. .iiii^e. et .vi. lb. de ploncq, mis et employes tant ou plat des fenestres grandes que es *posteles* de la moyenne d'icelles fenestres. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103° Somme des mises, f° 96 v°, Arch. Tournai.)

De lui pour ung huis, treillies et *postelles*, .xxi. s. (21 déc. 1439, *Tutelle de Jehane Bracq*, Arch. Tournai.)

Deux quartiers (de merrien) servans a faire *postelles*. (1497, *Compt. faits pour la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 108.)

Lorsque d'un costé seul se trouvent des *potelles*, armes, cheminees, conduits de la fumee, semblables signes font foy que la muraille appartient a celui seul du costé de qui ils se trouvent, encore mesme qu'ils se seroient rompus ou defaits et que les *potelles* y seroient encores ou qu'elles seroient remplies. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1368.)

Nom de lieu, la *Potelle* (Nièvre).

POSTELER, v. a., garnir de poteaux :

... Sera tenu de *posteler* tous les reffens, tant par bas que par hault; les poteaux auront quatre pauch et demy quarret... (1613, *Reg.-Journ. des Prévôts et jurés*, 1569-1617, Arch. Tournai.)

POSTELET, *postielet*, *potelet*, *posselet*, s. m., petit poteau, petit pilier :

Item, a lui, pour un *postielet*, qui fu mis au soutenir le poye des fenestres de le dicte petite maison, .x. s. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

Le *postelet* et bracon des bailles. (1497,

Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cheintes de fer passans les *poteletz* de le puye de le halle. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Anthoine Clarisse, tailleur d'ymaige, .LXXII. s. pour la taille de deux *postelez* pour deux maisons appartenant a l'hospital S. Julien, ou sont tailliez les ymaiges de Saint Estienne et saint Jehan. (1535, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le sommet du toit viendra aux fenestres de ladite chambre a l'egalité du *posselet*. (9 août 1586, Chambre des finances, LXXII, p. 244, Arch. Liège.)

Wall., *posset*, chevron, bois équarri.

POSTELETTE, potelette, s. f., petit morceau de bois :

On met a des brouettes des asselles, *postelettes* ou *polletz*, des pieds et des escouhons. (Béthune, 1406-1442, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 150.)

Pentures a *potelettes*. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **POSTELE**.

POSTELURE, s. f., poteau :

Huit quesnes... lesquelz ont esté debitez et decoppez pour soeulles, estoeluz, parnes, poutres, montans, loyens, bracons et *postelures*. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. 12016, p. 121.)

1. **POSTER**, v. a., planchéier :

Poster les classes du colliege qui sont pavees de pierre et rendent grand froyeur aux petits enfans. (1546-45, Arch. mun. Lyon, BB 63.)

2. **POSTER**, v. n., courir la poste :

Lors chacun s'evertue, Chacun court, chacun *poste* a la roche moussue. (Rou. GARNIER, *Antigone*, 2548, Foerster.)

Quoy entendu par l'enchanteresse, commanda soudain a Farfarel se transformer en cheval, et porter Ysabeau au lieu ou estoit Ortodose ; ce qui fut a l'instant executé par l'esprit, lequel ayant pris la forme d'un beau coursier, et chargé sur son eschine ceste jeune femme, s'esleva en l'air, et, sans luy faire aucun mal ne desplaisir, *porta* d'une telle vitesse et diligence, que le lendemain avant que le soleil fust levé il la deschargea invisiblement en la maison d'Argentine. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, 1, Bibl. elz.)

Brusquet, ayant perdu un proces en la cour, lui baille le inelleur de ses chevaux de poste. Le conseiller estant monté dessus, ayant sa grande robe, Brusquet fait sortir son postillon, lequel commença a corner et a *poster*, et le cheval du conseiller apres, si bien qu'il fut impossible a ce monsieur d'arrester son cheval qu'il ne fut a la prochaine poste. (G. BOUCHET, *Sezeer*, XXXIV, Rouen 1635.)

Mais le ciel auré, sans jamais perdre halaine, *Poste, poste* sans fin d'une course certaine. (Du BARTAS, 1^e sem., 2^e j., 905, éd. 1602.)

Postear, *poster*, courre la poste. (Nicot, *Thresor*.)

— Fig. :

Les ambitieux qui, *postants* a gueule beante aux honneurs et estats, se peinent et tourmentent sans repos pour parvenir. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f^o 126 r^o, éd. 1584.)

Il était encore de quelque usage au XVII^e siècle :

Il *poste* a toute bride
Ou son desir aveugle aveuglement le guide.
(D'AUVRAY, *Satyres*, Nomparsils, p. 100, éd. 1623.)

D'autres disent qu'en la quittant
L'absence lui fut si cruelle,
Qu'il s'en alla toujours *postant*
Pour revenir plutot chez elle.
(PELLISS., *Vers à Ménage*.)

Orléanais, *poster*, poursuivre.

POSTERE, adj., dernier :

Lesquelz, comme ilz disoyent, estoyent en leur ordre *posterés* et differens au veu de leur bulle. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 66 v^o.)

— S. m., descendant :

Vrayement nous recognoissons les benefices et merites de la Majesté vostre, par vous faictz et par nous receuz, estre telz et si grans que tous nous et noz *posterés* rendent perpetuellement obligez a devoir rendre et refferer a vostre Majesté, non telle graces et louanges come nous devons, mais telle que par nostre debile faculté pouvons. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 94 r^o.)

Tu ne me nuyras point, ne a mes *posterés*, ne a ma lignee. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XXI, éd. 1534.)

Nos successeurs et *posterés*. (1535, *Reg. cons. de Limog.*, I, 257, Ruben.)

Nous devons nos forces nourrir et alimenter pour estudier bonnes exemples a noz *posterés* et successeurs. (GUILL. MICHEL, *Argument sur le 3^e liv. des Georgiques*, f^o 63 r^o, éd. 1540.)

Godefroy de Buillon fut créé roy de Hierusalem, mais ny luy ny ses *posterés* n'en jouyrent. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 217, éd. 1603.)

— Le postérieur, le derrière :

Leurs *posterés* et parties pudibundes. (*Mer des hystoir.*, t. II, f^o 7^o, éd. 1488.)

Ha, monsieur le priour je me rends... et le moine crioit de mesmes : Monsieur le postérieur... vous aurez sur vos *posterés*. (RAB., *Garg.*, ch. XLIII, éd. 1542.)

Se disait encore au XVII^e s. :

Nous portâmes dans leurs *postères*
Des estocades mortifères.
(SCARRON, *Virg. trav.*, II, éd. 1648.)

POSTEREL, potrel, s. m., poteau :

A Jehan Sante, lailleur d'ymages, pour sa paine d'avoir taillé l'année passee au dessus des *potreaux* qui furent faiz entre l'eglise et l'hospital deux visages en bois. (1456, *Arch. hospiti. de Paris*, II, 176, Bordier.)

POSTERIORATION, s. f., second rang, rang inférieur :

Les dits seigneurs entendoient prioration ou *posterioration*. (*Pièce de 1413*, ap. Du Tillet, *Rec. des R. de France*, p. 400, éd. 1618.)

POSTERIE, s. f., service de la poste :

Et nous advertissez par nostre *posterie* le plus tost qu'il vous sera possible la maniere comment aurez despesché ledit Espaignart. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, II, 90, Doc. inéd.)

Et que par nostre *posterie* nous advertissez de vostre besongnye. (*Ib.*, p. 174.)

Et nous advertissez a diligence par nostre *posterie* de son intention sur ce. (*Ib.*, p. 174.)

Nom de lieu, *la Posterie* (Nord).

POSTERIEUR, s. m., descendant :

Pource qu'elle vouloit que ses *posterieurs* fussent heritiers de l'Empire. (CARION, *Chron.*, f^o 166 r^o, éd. 1548.)

POSTERIEUX, s. m., descendant :

Ainsi que noblesse anobly sa posterité, ainsi vilité abjecte les siens *posterieux*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f^o 74 r^o, éd. 1482.)

POSTERIORITÉ, s. f., postérité :

Et quant plus ancienne est la lignee, de tant est plus la *posteriorité* noble. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f^o 71 r^o, éd. 1482.)

POSTEURE, s. f., poterne ?

Par une ancione *posteure*
Sarré et rangié s'en issirent.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 1374, f^o 32^b.)

POSTHUME, -*tumé*, -*thumié*, adj., posthume :

Duquel Geffroy luy estoit demeuré son dit fils Artus, qui nasquit *postumé*, c'est a dire, apres la mort de son pere. (LE BAUD, *Chron. de Vitré*, c. xxxi, éd. 1663.)

L'autre (mariage) avec le filz du roy d'Arragon, nommé Jehan, duquel elle eut un enfant *posthumié* qui mourut tost apres estre né. (BRANT., *des Dames*, IX, 614, Lallanne.)

POSTHUMIÉ, voir **POSTHUMÉ**

POSTHUYS, polluis, s. m., porte de derrière :

Ho l seans ho l entrer m'y fault.
Beaulx hostes, ouvres le *polluis*.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 118, Abel.)

Du hault de l'allée et entree du *posthuys* du petit cimetiére. (1546, *Archiv. hospiti. de Paris*, I, 127, Bordier.)

Hte-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, *potui*.

POSTIC, postich, postis, postiz, potis,

potiz, poesthich, poestis, poustis, potich, poutis, puestic, puectic, peutiz, peultis, portice, s. m., poterne, et aussi arcade ou portique à front de rue donnant accès à une avant-cour, ou à une allée; passade :

Lors comença et la noise et li cris
Parmi les bares et parmi les *postis*.
(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f° 33^b.)

Li Loherenc chevauchent a estris
Parmi la barre, les pons et le *postis*.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., V, P. Paris.)

Parmi les barres et parmi les *postis*
Les mettent ens, sept vingt en ont ocis.
(*Ib.*, xxxv, p. 175.)

Il me fist droit dou duc et pendi au *postis*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 59^a, Michelant.)

On appaella ja et portes et *postis*,
La ou on boutera de France les kaitis.
(*Chev. au cygne*, 9906, Reiff.)

.i. *puectic* ont overt par u voelent passer.
(*Helias*, Richel. 12358, f° 7^b.)

De Porpaillart s'en ist par .i. *postiz*.
(*Moniage Renuart*, Richel. 368, f° 231^{bis}, r° col. 3.)

La [damoiselle] le *puestic* desfrema.
(*Huon de Bord.*, 4778, A. P.)

Li pont sont relevé, li *postich* verroillié.
(*Buev. de Com.*, Ars. 3142, f° 187^a.)

Ele vint au *postic*, si le deffrema. (*Aucassin et Nicolette*, p. 17, Suchier.)

Si doi avoir .i. *puestic* en celui mur au les par devers le maison Richart devant dite por aler et por venir parmi l'atre, et si doit cieus *puestis* la demourer tant con jou ne mi oir vaurons avoir *puestic* en celui mur. (*Pièce de 1260*, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 83.)

Por ce s'en issist par un *postiz* hors de la ville. (GUILL. DE TYR, V, 23, P. Paris.)

Il entre parmi les *postis*
Ou jardin et le vallet voit.
(*Chev. as deus esp.*, 3138, Foerster.)

Je morrai devant ton *postiz*. (*Vie des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 3 r°.)

Car quant on cuide que soit loing
La mort, elle attend au *postis*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 1^a.)

Car .i. maillet est a la porte
Qui petite est ne gueres grosse.
Trois cos e nient plus n'i seras,
Au *puestis* lors te seras.
(*Rom. de Robert le Diable*, 647, Trébütien.)

Postica, *potiz*, entree par derriere. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

Les cleis des portes et des *poustis*. (1327, *Hist. de Metz*, IV, 41.)

Et li maisons, sour le rue au Viel, tient al hiretage qui fu Willaume le Conte, a l'un les, et a l'autre les, a .i. *postich*, qui est dou membre de le maison a four qui fu le dit Jaquemon dou Bruille. Et liquels *postis* se doit clore et fremer ou postiel de le ditte maison. (28 mai 1361, *C'est Jehan Wymard fil Jaquemon, qui fu*, Chirogr., Arch. Tournai.)

La meschine dudit Fauquet clost la porte ou *poesthich* de le maison. (1372, Arch. JJ 103, pièce 322.)

Le pennon de Henry fu sur les creneaux mis :
Et puis ont defermé et portes et *postis*.
(*Cuvell.*, *Chr. de B. du Guescl.*, 8342, Charrière.)

Lors la geta vers les *postis*,
Illec fiert moult aatis.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 459^a.)

Et pour ce que ledit estiel et *postich* sont moult viez, ledit Tiestelin les pourra faire de noefve charpentrie touteffois que besoins lui sera. (*Chir. du 9 juin 1446*, Arch. Tournai.)

De Jehan Fournier, fil Philippe, qui requiert de faire ung *postich* en une haye qui est entre son jardin, en le rue Blandignoise, et les murs de le ville. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Que portes et *postis* tantos on leur ouvry.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4035, Chron. belg.)

Quant il veit que la porte fermee estoit, en ung près d'une tour entra, lequel estoit cloz de *poutis* de boys. (*Perceval*, f° 28^a, éd. 1530.)

Quant il fut oultre la chaussee passé, les *potis* et le riche pont trouva, devant la tour est venu... (*Ib.*, f° 104^a.)

Au devant de l'ostel de Hangest, auquel est a present le grant *peutiz*. (1486, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias: *peultis*. (Ap. La Fons, *Artistes du Nord*, p. 136.)

En ladicte closture au plus prez dudit soulement avoir un *postich* allant sur lesdites terres. (30 mars 1500, *Lett. du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Ne puisse serreir ou stoppeir le *portice*. (Greffe des échevins, 28, f° 56 v°, Arch. Liège.)

Feu sire Anthoine Sloby... avoit donné... ung jardin, *potich*, tour, et viez mur de l'ancienne fermeté d'icelle ville, seant en la rue Merdenchon. (*Chir. du 12 mars 1570*, Arch. Tournai.)

Norm., *potis*, petite porte établie dans une haie, un mur, à l'usage des piétons, et servant d'entrée secondaire dans un enclos. Mons, Namur, *posti*, petite porte dans une grande ou à côté d'une grande, guichet.

POSTICEL, -*chel*, s. m., poterne, petite porte :

Marché pour haucher de terre et de sablon la chaussee de Barfot, depuis le *postichel* d'un jardin acheté par la ville jusqu'aux terres qui furent Messire Jeh. Braque. (10 mars 1409, Arch. mun. Rouen, A, 6.)

POSTICET, -*chet*, *peusticet*, s. m., poterne, petite porte :

Le maillet treve al *postichet*,
Si feri .iii. caus al guichet.
(*Rom. de Robert le Diable*, 701, Trébütien.)

Un maillet a a la porte
Qui petit est, n'est mie forte ;
Trois colz et nient plus y seras,
Au *peusticet* puis te seras.
(*Ib.*, ap. Duc., *Posticium*.)

Le maillet treove au *peusticet*,
Si feri trois colz au guicet.
(*Ib.*)

POSTICH, voir POSTIC.

POSTICHEL, voir POSTICEL.

POSTICHET, voir POSTICET.

POSTIELET, voir POSTELET.

POSTIERE, voir POTIERE.

1. POSTIF, *potif*, s. m., poterne, porte de derriere :

Abatez murs, portes, *potifz* sur lesquelles il n'a point de toit. (6 mai 1359, *Commission*, etc., Arch. admin. de Reims, t. III, p. 138, Doc. inéd.)

Nous avons donné congié a Jodoïn Mignon et Gillet Bytois que en une venelle ou allée... il puissent faire un *potif* fermant a clef... (1402, *Causes de la Prévôté*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Cf. POSTIC.

2. POSTIF, voir POESTIF.

POSTIL, *peustil*, s. m., syn. de *postic* :

Des *postilz* et de non aller sur la muraille. (13 mai 1475, *Reg. aux Publications*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Depuis l'hostel de Mgr jusques aux *peustils*. (1527, *Réglem. de voirie*, art. 14, Arch. mun. Mézières AA 12, f° 138.)

... Ni fassent aultre empeschement aux *postils* de Monsieur Desportes. (*Ib.*, art. 19.)

A Jehan Jacquemin et Nicolas Jacquemin, marchand de boys demeurant a Gepinsart, la somme de 49 livres 4 sols tournois a eulx taxee et ordonnée par lesdits gouverneur et eschevins de ladite ville de Maizieres et leur ordonnance du huitiesme jour de mars 1570, pour 82 pieces de boys de doubleaux estans de 18 pieds de longueur et 6 pousées d'espaisseur, employez es couvertures du pont de Berthecourt, celui de la porte de Saint Julien, aux tournans du *peustil* des Pescheurs. (*Compt. de 1570*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 186 r°.)

Nom propre, le *Poutil* (Loiret).

POSTILE, voir POSTILLE.

POSTILER, voir POSTILLER.

POSTILLATEUR, s. m., glossateur :

Hugues Cardinal, grand *postillateur* et expositeur de la sainte escripture. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 201^a, éd. 1488.)

Cf. POSTILLEUR.

1. POSTILLE, *poestille*, *petille*, s. f., poteau léger, équarri, supportant une traverse ou servant à former la baie d'une porte ou d'une fenêtre :

Faire une *postille* et .i. lian ou pan derriere (le moulin). (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 275 r°.)

Quesne acheté pour sueiller les *postilles* dudit molin. (*Compte de 1337*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la Ch. des Compt.*, p. 165.)

Pour le grande huche ralongier, et mettre *postilles* et loyens et faire un comble sus

le huche. (1342, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 93.)

Payé et delivré .xl. frans et demi a François Macquart chappentier, pour avoir refaict toutes les vantelleries des escluses, sc'est assavoir charpenterie, soyrie, pronnerie, vane, holandry, glassie, *petille*, contrepetille, loygeton, et les deux halle devant et darrier, et les agrappes, le tout faire et parfaire. (1532, Arch. Meuse, B 728, f° 67 v°.)

Norm., *potille*.

2. **POSTILLE**, *postile*, s. m. et f., glose, explication, note :

Les paroles sont si soutilles
Qu'il n'est nulz clers qui sans *postilles*
Puisse le livre bien entendre.

(*Hist. des Trois Maries*, Richel. 12468, p. 365.)

Je, a la requeste d'aucunes mes treschieres, ay, comme cy apres porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traitté, qui contient en soy le texte des Euvangiles des Quenouilles, ensemble pluseurs gloses et *postilles* y adjousteez et esclarciez par aucunes sages dames. (*Evang. des Quenouill.*, p. 2, Bibl. elz.)

Ung *postile* sur les epistoles saint Pau, commençant au second feuillet. (1476) *Joy. égl. Bay.*, f° 92 v°, Chapitre de Bayeux.1

Une *postile* sur le psaultier commençante en second feuillet. (*ib.*)

Textes, *postilles*, commentz, gloses et exposicions des saintz et souverains docteurs de nostre mere sainte Eglise. (*Le premier vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

Surquoy dist maistre Nicole de Lyra dedans son *postille* ordinaire que Centurier proferoit ces parolles comme par maniere de dire. (*ib.*, f° 20 v°.)

Environ celluy temps maistre Nicolle de Lire commença la *postille* sur la Bible. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 91°, éd. 1532.)

De t'exaulcer par escript et de bouche
Desir m'est prins, voyant ton dit et stile,
Qui n'est subject n'a glose n'a *postille*.

(R. DE COLLERYE, *Epist.*, XV, Bibl. elz.)

— Communication, avertissement donné par lettre :

Depuis la presente escripte j'ay esté adverty que nosdicts ennemys font sur plusieurs villes et places, et jusques aux maisons des particuliers. Par quoy, prenes garde a vous de pres, pour resister a leurs executions. Et faisant cette *postille* on m'a envoyé advertissement certain qu'ils veulent entre cy et mardy attaquer la porte du Pin. (Avril 1578, *Lett. miss. de Henry IV*, t. I, p. 175, Berger de Xivrey.)

1. **POSTILLER**, *postiler*, verbe.

— Act., expliquer par des gloses, par des notes :

Et moult fort loerent dame Transeline du Croq de la deduction de son euvangile, ensamble celles doctresses et sages femmes qui l'avoient glosé et si honnorablement deduit et *postilé* que mieulx on ne les porroit exposer. (*Evang. des Quen.*, p. 43, Bibl. elz.)

Il fist un magazin et bibliotheque de toutes les chroniques du roy dom Pierre... et les *postilla* le bon docteur de sa propre main en la marge. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 159 v°, éd. 1584.)

— Neutr., employer toutes sortes de moyens et de ruses pour parvenir à quelque résultat :

Ceans aurez un refuge et bastille
Contre l'hostile erreur, qui tant *postille*
Par son faulx stile empoizonner le monde.

(RAB., *Gargantua*, ch. LIII, éd. 1542.)

2. **POSTILLER**, v. a., hâter, presser :

Mesme l'eau dans son val
Postillant son fatal,
Souzterraine se mine.

(DE BOTSIERES, *Prem. ouvr. amour.*, Ode III, f° 3 r°, éd. 1578.)

POSTILLEUR, s. m., glossateur :

Et la met ung *postilleur*, que... (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 149 v°, éd. 1478.)

POSTILLONNER, *-oner*, verbe.

— Neut., courir comme un postillon :

Je ne voi point comment tant de corriers dorez
Puisent *postillonner* par les cieus azures,
Que le ciel par momens ne s'entr'ouvre et resserre.

(DU BARTAS, *la Sepmaine*, IV, éd. 1579.)

Les Romains avoient des colombes... *postillonnant* par l'air. (EST. BINET, *Œuvr. spirituelles*, p. 221, éd. 1620.)

Postillonner. Postear. (OUDIN, 1660.)

— Act., parcourir comme un postillon :

Plus vite que celui qui d'un flambeau tour
Tout ce grand univers *postillone* en un jour.

(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

Nous voici de retour d'un grand voyage,
Après avoir *postillonné* les routes du monde celeste. (RICHEOME, *Disc. des Miracles*, p. 130, éd. 1613.)

Litré inscrit ce mot avec un exemple des *Souvenirs* attribués à M^{me} de Créquy, qui sont l'œuvre d'un sieur de Causen, soi-disant comte de Courchamps (1834-1835.)

POSTIS, voir **POSTIC**.

POSTIVEMENT, voir **POESTIVEMENT**.

POSTIEMENT, voir **POESTIVEMENT**.

POSTIZ, voir **POSTIC**.

POSTMETRE, v. a., supprimer, corriger :

Il fut prisé par sa justice
Qu'il gardoit a ses ennemys,
Et qu'il avoit en l'exercice
De son ost tous abuz *postimis*.

(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charles VIII*, D VI r°, éd. 1493.)

— *Postimis*, part. passé, corrigé :

Exaction excessive *postmise*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, H VII v°, éd. 1493.)

— Placé, nommé après :

Enfans *postimis* qui estoient oubliez ou testament. (BOUT., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 116°, éd. 1486.)

POSTOLLE, voir **APOSTOILE** au Supplément.

POSTOSER, *-pouser*, v. a., placer après, négliger :

Par leur hardiesse et brusque adresse aux armes *postosans* toute crainte de mort. (N. DU FAIL, *Prop. Rust.*, Au Lecteur, p. 7, éd. 1549.)

Aulcuns d'iceulx eurent honte et horreur de telle tant abhominable amende : la *post-pousserent* a la crainte de mort. (RAB., *Quart livre*, ch. XLV, éd. 1532.)

Et *postosant* toute crainte, alla vers la charrette. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIII, éd. 1555.)

Je veulx que l'on donne a chascung des petits fils cinq cents livres, pour une egalité de legitime portion, afin qu'il n'y en ait pas ung qui se puisse plaindre qu'ung aultre ait esté preferé a luy, et luy *postosé*. (*Trad. du Test. de l'Hospital*, dans les *Œuvr. complètes de Brant.*, t. II, p. 527, éd. 1824.)

Et embrasse un Polonois comme un François; *postosant* cette liaison nationale a l'universelle. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. IX, p. 130, éd. 1595.)

Ce pendant veilles tousjours a la conservation de vostre ville, et *postposes* tout aultres affaires pour ceste cy, qui vous est de plus grande importance que toute autre. (30 déc. 1589, *Lett. miss. de Henry IV*, t. III, p. 110, Berger de Xivrey.)

Ce qu'on ne peut dire des fosses demeurans ouverts, qui occupent beaucoup de place, et, pour les *postposer* a ceux la, sont sujets a reparer de temps a autre. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 1, éd. 1605.)

POSTPREDICAMENT, s. m., conclusion :

Aristote qui argumens
Et demonstration apprend
Le met es *postpredicamens*.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 150°.)

POSTRAIT, part. passé, jeté, couché par terre :

Le suppliant frappa... d'une lance genetaire qu'il pourtoit, sur une de ses cuissés et la lui persa,... tellement que a la fois tumba du tout *postrait* en terre... (1476, Arch. JJ 204, pièce 158.)

POSTROILLAZ, voir **PASTROILLAZ**.

POSTREME, adj., dernier, postérieur :

La *postreme* partie d'un enfant. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 189 v°, éd. 1556.)

Au *postreme* et dernier renc. (*L'Œuvr. d'Aelian*, éd. 1536.)

Attribuant au reng le los qui appartenoit au merite; et, qui appartient au premier

merite au *postreme* et dernier reng. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. III, p. 7, éd. 1595.)

— *Action de postremes*, action juridique définie dans l'ex. suiv. :

Action de postremes, si comme quant aucun est né après la mort de son pere, ou taillié hors du ventre de sa mere, et ne aborti, s'il a vie naturelle, pour ce ne demeure que par ceste action il ne puisse estre hoir legitime, et destruit le testament que son pere avoit fait. (Bour., *Somme rur.*, 1^{re} p., f^o 42^a, éd. 1486.)

POSTULA, voir **POSTULAT**.

POSTULAIRE, s. m., postulant ?

Pour obvier aux grandes fraudes et mauvaistiez qui ont esté commises ou fait des baulx des fermes de nosditz aydes, en ce que plusieurs nobles malicieusement, couvertement et autrement frauduleusement, ont fait prendre et mettre a pris, et aucunes fois fait rencherir par aucuns de leurs gens plusieurs de nos dictes fermes, et souventesfois leur demeuoyent icelles fermes a vil pris, pource que les *postulaires* et autres gens du pays ne les osoient rencherir, tierçoyer et doubler, pour doubte et peril desdits nobles... (1413, *Ord.*, X, 91.)

POSTULAT, *-la*, s. m., sorte de monnaie :

Comme des *postulas* nouvellement forgies au pays du Liege, ausquelz on done cours en ce royaume, pour demy escu d'or et toutes fois ilz sont de si bas aloy que mendre ne se pourroit trouver. (ORESME, *Des monnoies*, p. 4, Wolowski.)

Tant de escus, comme de demi escus, nobles et mailles *postulas*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., III, 499.)

... Et sy a aussi [Haquinet Delemotte] congneu avoir emblé deux mailles de *postula*, en le bourse Oudart du Havron, par avant son dit banissement. (16 fév. 1452, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Item cinquante quatre mailles *postulat*, qui valent a .xxviii. gros la piece. .xlviij. l. .ix. s. iii d. (1454, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan Cartier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

Plusieurs pieces d'or, tant mailles de Rein, *postulas*, comme autres. (1467, Arch. JJ 195, pièce 256.)

Jehan Morel dist que on lui avoit osté ung ou deux linceuls de lit et une maille *postulat*. (1468, Arch. JJ 195, pièce 80.)

Lequel Pierrequin et le suppliant donnerent chascun une obole *postulat* a icelui Domino pour sa peine. (1478, Arch. JJ 206, pièce 377.)

En dix *postulaz* ou florins au chat. (7 oct. 1479, *Fondat. d'un anniv. par J. Droulot*, Arch. mun. Autun.)

Les rentes constituées pour prix d'argent en especes de deniers comme florins l'or du Rhin, escus, *postulats* et autres pieces en or ou argent spécifiées par lettres se payeront. (1589, *Cout. de Liège*, Cout. gén., II, 973, éd. 1604.)

POSTULATOIRE, adj., qui sert de postulat :

La folle gentilité, qui croyoit que la foudre estoit le dard de Jupiter, et qui pensoit que la foudre estoit l'exécution du destin d'un chacun, disoit qu'il y avoit des foudres monitoires, *postulatoires*, etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 581, éd. 1622.)

POSTUMÉ, voir **POSTHUMÉ**.

POSTURABLE, adj. ?

Si ladite espave est chose mouvante pasturable ou *posturable*, comme chievres, brebis, moutons, cochons, veaux, et autres semblables menues bestes, les gardera par l'espace de quinze jours avant que les exposer en vente. (*Cout. de Berry*, II, 8, Nouv. Cout. gén., III, 939.)

Au regard des autres choses mobilières non pasturables, ou *posturables*, ne perissables, le seigneur les doit garder quarante jours. (*Id.*, II, 12, Nouv. Cout. gén., III, 939.)

POSUEURE, s. f., poëlon, grande cuiller :

Une petite paelle de fer ou d'arain a queue, appelée *posueure*, dont on puisoit de l'eau en une seille. (1453, Arch. JJ 184, pièce 362.)

POSURE, s. f., menace ?

En faisant semblant qu'il convoitoient a avoir debat, et faisoient grandes et grosses *posures* en disant : Faictes voir les sos. (30 août 1392, *Sent.*, Arch. Nord.)

1. **POT**, voir **POST**.

2. **POT**, voir **PUT**.

POTACION, *-tion*, s. f., action de boire :

Qu'ilz ont vescu en *potacions*, en gloutonnies, et en telz delicts. (ORESME, *Eth.*, f^o 49^e, éd. 1488.)

Potacion de vin ou de boire vin fait injurieux. (*Id.*, *Yconomig.*, f^o 7^e, éd. 1489.)

Les continuelles *potacions* enervent les hommes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 160 r^o.)

LE MURTER.

En l'honneur de la Passion,
Je demande confession,
Pour mourir catholiquement ?

LA FEMME.

Mais plustost la *potacion*,
Tandis qu'avez bon sentement.

(A. DE LA VIGNE, *Farce du Munyer*, p. 242, Jacob.)

Je prens voulientiers le loisir
De vacquer a *potacion*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Bancquet*, p. 305, Jacob.)

Trop grande *potacion* de vin rouge stipitique tirant sur l'aigre restraignant le ventre. (*Regime de santé*, f^o 20 r^o, Robinet.)

Gourmandise et *potacion*

Aymoît quant il vivoit au monde.

(R. GOSIN, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

Et encore au xvii^e siècle :

Payé a Messieurs de Ste Radegonde pour la *potacion* des Rogations qu'ils font le mercredi en l'église de ladite abbaye .xxi. s. .viii. d. (1621, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Boisson :

L'en faict *potacion* avecques des serises. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. chap. Rennes.)

Les clers ruisseaux sont leur *potation*. (GUILL. MICHEL, 3^e liv. des *Georg.*, f^o 62 r^o, éd. 1540.)

POTAGE, *-aige*, *potl.*, *pout.*, *post.*, s. m., aliment cuit dans un pot, et, en particulier, grains provenant des plantes légumineuses, pois, fèves, etc. :

Char salee et *potage*... mouton et *potage*. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f^o 273^a.)

Et s'avoir puis des pois, part ares au *potage*. (*B. de Seb.*, II, 475, Boeca.)

Delivrer despens de bouche, c'est assavoir pain et *poutaige* bon et souffisant aus ouvriers. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f^o 74 r^o.)

Trois quartaulx de *potage* blanc. (1378, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Dont oudit mars seront tenus les dis premiers de laisser .iii. quartiers de *potages*, .ii. arpens et demi de vesse. (1393, *Bail*, Arch. MM 31, f^o 178 r^o.)

Y a largesse de fromens, de seiges, d'avoynes et de toutes manieres de *potaige*. (*Deb. des her. d'armes*, p. 35, A. T.)

Choux pour faire le *poutage*. (1431, *Compt. de la malad. de Dijon*.)

Fromaige, sel, huile, *potaige*, foin, avoine. (1455, Arch. KK 329.)

Le corps bieu, vous ne valez rien,
A rost, bouilly ne a *potaige*.

(*Farce moralisée*, Anc. Th. fr., I, 163.)

Pain, vin et *poutage*. (*Off. clausl. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Leur aministrer (aux pauvres) pour leur disner pain et *poutage*. (*Id.*)

Vert *potaige*. (1521, *Acquils de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Deux boisseaux de *potages*, moitié pois et moitié feves. (1548, S.-Savin, Arch. Vienne.)

Champs et jardins ou croissent toutes especes de bles et *potages*. (Du Fouilloux, *Venerie*, ch. xxxii, éd. 1560.)

Chacun muy de bled, de *potaige*, d'avenne. (1570, *Déclar. des droits de péage*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 279.)

— Pitance, subsistance :

De ces sis vins livres d'amandes ki chi sont deutees pour le *potaige* de couvent, on en prendra quarante livres pour les avens et quatre vins livres pour le quaresme chascun an. (1296, *Ch. de l'abb. de Boheries*, Arch. L 992, pièce 111.)

Seront tenus lesdis censiers de trouver as ouvriers de la dite maison, lit, *potage* et .ii. setiers de blé par an pour le pain d'iceulx. (1364, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f^o 139 r^o.)

Item payé a Vinaige, qui deu lui estoit, par ledit Colinet, pour sa gouverne, et aussy pour lit et *potaige*, le vingt sixiesme jour de fevrier, trente gros, depuis a lui payé par l'ordonnance de Sire Simon Savary, pour le parpaye de certains jours,

contenus en une taille, .xxxiii. gros demy ; pour trois semaines avoir livré lit et *potage* sept gros et demy. (20 avril 1494, *Tutelle de Colinet, Guillemotte et Philipote de Hellemmes*, Arch. Tournai.)

— Pour tout *potage*, pour toute chose, loc. conservée :

Je n'euz de vous, pour tout *potage*,
Que vingt livres en mariage.

(*Farce des fem. qui font refondre leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 68.)

Hermodorus le poete avoit fait des vers en l'honneur d'Antigonus, ou il l'appeloit fils du soleil : et luy au contraire : Celuy, dit il, qui vuide ma chaize percee, scait bien qu'il n'en est rien, c'est un homme pour tous *potages*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLII, p. 168, éd. 1595.)

— Présent qu'on faisait aux jeunes gens le jour de Pâques :

A heure de matin alerent en la maison d'icelui suppliant qui lors estoit hors d'icelle ville et sa femme gissoit d'enfant demander leur *postage* que on appelle eufs de Pasques, et eulx la venuz ledit Willemot le marié ala l'uis de la chambre de ladicte femme dudit suppliant qui estoit en son lit et demanda ledit *postage*. (1399, Arch. JJ 154, f° 261 r°.)

— Vaisselle :

Tant de *potage* d'estain, de couvre et d'arrains. (1452, *Hist. de Metz*, V, 574.)

— Déconfiture :

Ne li vint hons devant ne soit mis en *potage*. (JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, 3881, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Honnir le *potage*, gâter l'affaire ?

La ot unc chevalier qui honit le *potage*. (JER. DES PRIS, *Geste de Liege*, II, 8521, Scheler, *Gloss. philol.*)

Potage a encore signifié au xvii^e s. ce qui cuit dans un pot :

... Enfin on apporte un *potage*,
Un coq y paraissait en superbe équipage.
(BOILHAU, *Sat.*, le repas ridicule.)

Berry, Poit., *potages*, légumes.

POTAGER, v. a., traiter par le feu dans un pot :

Je ne disois pas que l'or ne se peut rendre potable, car je scay plusieurs moyens de le *potager*, mais je disois que quand il seroit *potagé* jamais ne se convertiroit en la nature humaine. (PALISSY, *de la Marne*, Cap.)

POTAGERIE, -*aigerie*, *pout.*, s. f., plantes *potagères*, légumes :

Le *potagier* rend compte des *potages* et livre le *potagier* toutes les *potageries*, comme de feves, pois, bleds et laicts. (O. DE LA MARCHE, *Est. de la mais. de Ch. le Hardy*, Michaud.)

Herbaiges, *potageries*, par jour, 12 o. (J. VAUDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles V^e de ce nom*, ms. du xvi^e s.)

Doit mons' des pois blanc, noir et fevves, pour faire les *potageries* en covent de pois et puree. (1550, *Manuel admin. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 64.)

Estant commune fourniture de tous jardins, sans distinction, toute sorte de *potagerie* et herberie. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Pour façonner nostre jardin, le diviserons par planches, couches, quarraux, vazes, diversement nommes, pour commodement et sans confusion y loger la *potagerie* selon leurs especes. (ib., ib., VI, 3.)

POTAGIER, s. m., cuisinier qui s'occupe des légumes :

Potagiers, hasteurs, gens d'espices.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 378 r°.)

Comme le suppliant ait esté serviteur en office de *potagier* de la cuisine du feu duc d'Orleans. (1425, Arch. JJ 173, pièce 344.)

Cuisiniers, *potagiers*, faiseurs de diverses saulces delicates. (COTTEREAU, *Colum.*, l. I, pref., éd. 1555.)

A la grande joie de Tailleboudin son filz, heritier principal, et noble, qui peu de temps apres sa mort mit tout par escuelles, fut un terrible *potagier*, et mit un ordre non veu a ses affaires. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 63, Bibl. elz.)

POTAIF, voir POESTIF.

POTAIN, voir POTIN.

POTAIRE, *portaire*, adj., puissant :

Je sui de fornication
En cest monde prince *potaires*.
(HUON DE MERY, *Torneoement de l'Antechrist*, p. 9, Tarbé.) Var., *portaire*.

POTAS, *potlas*, s. m., potasse :

Du *potlas*. (29 janv. 1577, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liege*, II, p. 321.)

POTATEUR, s. m., buveur :

Je seray tousjours *potateur*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Banquet*, p. 357, Jacob.)

POTATIF, adj., de buveur :

Hé dea ! il n'a pas le visaige
Ainsy *potatif*, ne si fade.
(*Pathelin*, p. 112, Jacob.)
Avez visages *potatifs*, nez cramoisis...
(VIRET, *Censure papale*, p. 88, Fick.)

POTATION, voir POTACION.

POT CEL ESTRE, voir PUET CEL ESTRE.

POTESTARIE, s. f., droit de nommer un *podestat* ?

Jurisdiction, souveraineté, *potestarie*, capitainerie. (1335, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354², pièce 862.)

Cf. POESTAT.

POTCOUSTE, s. m., valeur du *potage* quotidien :

Et s'aucun d'eulx mal se gouverne,
On le doit tousdis compaingnier
Tant qu'il n'ait vaillant un denier,
Et qu'il puist par ce qui li couste
Gaingnier a avoir le *potcouste* ;
En tous les lieux ou il vendra.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 407^a.)

POTDESTAINIER, s. m., fabricant de pots d'étain :

Serrurier, *potdestainier*, coutelier. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 304.)

1. POTE, adj. f., gauche :

Et seinte eglise est orendroit (l'arche) ;
Or en enleve on ancre et flote,
Or se gouverne a la main *poté* ;
L'ève et les ondes la debotent.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 11 r°.)

Cest argument si s'argue
Tout droit par impossibilité,
Dont le clergie est avillé
Et torné devers la main *poté*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 865, Buchon.)

Mon cuer je conduis
Et conduiray sans tourner a main *poté*.
(FROISS., *Poés.*, III, 167, 33, Scheler.)

D'un *coustel* que ledit Jehan tenoit en sa main, il navrast cruelement le suppliant en sa main *poté*. (1386, Arch. JJ 130, pièce 101.)

Se je me feusse donné garde de la *poté* main. (1397, Arch. JJ 151, pièce 368.)

2. POTE, adj., se dit d'un pain que les *talemeliers* pouvaient vendre au prix qui leur convenait :

Et se li pains estoit de plus de .ii. d. il seroit le mestre. Cel pain apele l'on pain *poté*. (E. BOUT., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., I, 41, Lespinasse et Bonnardot.)

3. POTE, voir POESTE.

POT EAU, s. m., pot à l'eau :

Ydrias, gallice *pot eau*. (*The Dictionarius of John de Garlande*, p. 132, Wright.)

POTEE, s. f., poterie :

Le pere de Euripides fut vendeur de *potées*. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 132^a.)

POTEEÉ, voir POESTÉ.

POTEI, voir POESTÉ.

POTEIF, voir POESTIF.

POTEIN, voir POTIN.

POTEL, s. m., petit pot ; était souvent une sorte de mesure :

Un *potel* de vin. (1308, Arch. JJ 41, f° 51 v°.)

Et le mettez quire en une *potel* de leiscive. (*Quentyses*, advoc. libr., Edimb. 18, 4, 9, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., IV, 141.)

En une *potel* de vyn blaunk. (ib.)

A Jehan de Premierfait, orfevre, pour soder

et blanchir les .ii. encensiers et les .ii. *potels* d'argent de l'autel. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 108 r°.)

Bons vins de Gascongne, d'Ausai et de Rin, le *potel* pour trois esterlins. (FROISS., *Chron.*, II, 131, Kerv.)

— Désigne une botte dans l'exemple suivant :

.i. *potel* d'arrache. (1359-1360, *Journ. de la dépense du roi Jean en Anglet.*, Douët-Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 245.)

Mons, *potiau*, petit pot, mauvais pot. Bourg., Yonne, *pouteau*, *poutiau*, pot à eau, petit pot.

1. **POTELET**, *potellet*, *potteleit*, s. m., petit pot :

Li dis Henri li vendi .i. *potelet* plain de sayn. (1344, *Arch. légis. de Reims*, II, 895, Doc. inéd.)

Deus petiz *potellez* d'estain. (1387, *Arch. MM* 31, f° 35 v°.)

Il faut preparer aux portes et tours *potelés* pleins de chaux vive et de cendre. (1495, *Rec. d'ordonn.*, Arch. légis. de Reims, 2° p., vol. I, p. 847, Doc. inéd.)

Gobines d'argent, *potteleis* et les orieres doreis. (*Conv. et Test.*, 664, Arch. Liège.)

Pottelet a cuire, olleta. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

St-Omer, *potelet*, petit pot à boire.

Nom de lieu, *Potelet* (Seine-et-Oise).

2. **POTELET**, adj., potelé :

Enfans frais, gras et bien *potellets*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 92, Roybet.)

Et encore au xvii^e s. :

Sur le dos de cet oiseau etoit le petit Ganimede, vêtu à la façon des habitants du Mont-Ida, grasset, *potelet*, blanc, les cheveux dorés et frisés. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 2, éd. 1610.)

3. **POTELET**, voir **POSTELET**.

POTELETTE, voir **POSTELETTE**.

POTELLE, voir **POSTELE**.

POTENAIRE, voir **PONTENAIRE**.

POTENCE, s. f., puissance :

La tue *potence*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXX, 22, Michel.)

La glorie de tun regne dirrunt, e la tue *potence* parlerunt. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. I. 768, f° 112 r°.)

Confidant soi en la *potence* de Dieu et en lor vertu. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 20, Champollion.)

Par ceste alliance il esperoit a rompre une grande *potence* que pour le temps advenir avoit Henry son adversaire au comte de Charolois. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 43, Buchon.) Impr., *potentié*.

Les *potences* de l'ame. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 85°, éd. 1486.)

Une seule raison dominant sur les *potences* de l'ame. (J. MOLINET, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

POTENCIER, -*stier*, -*tier*, adj. et s., qui marche avec des *potences*, avec des béquilles :

Certes, Sire, je vous resoing,
Et si ne m'avez moustré groing
Tant com j'ai esté *potentiers*.

(BAUDE FASTOUL D'ARRAS, *Conyie*, 58, ap. Méon, *Fabl.*, I, 113.)

Martin Hapart haioit moustier
Sur toute rien et le sermon,
Les mesiaus et les *potenciers*,
Et les gens de religion.

(De Martin Hapart, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 172.)

Avice de Berneville, dite la *potenciere*, fu en telle maniere malade par trois ans et plus, que ele perdi l'usage de son pié et de la jambe. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., xx, 157.)

Thevenin le *potencier*. (1379, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 28, Gadan.)

Estienne le *potencier*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 210 r°.)

Une bonne vieille femme *potenciere*. (*Reg. du Chdt.*, II, 250, Biblioph. fr.)

Le *potensier*.

(*Myst. de S. Crespin*, p. 179, Dessalles et Chabaille.)

POTENSIER, voir **POTENCIER**.

POTENTE, s. f. ?

Et au regard de la gallee a *potente* qui sera en la salle pour les officiers et heraulx d'armes, il se servira en petiz services, par deux et deux et quatre et quatre. (OLIV. DE LA MARCHE, *Espitre pour celebrer la thoi-son d'or*, p. 121, Prost.)

POTEMENTEMENT, adv., puissamment :

Celluy enfant...
Les heroes et grans dominateurs
Entremeslez comme mediateurs
Avec les dieux verra *potementement*
Et d'iceux veu sera semblablement.

(GUILL. MICHEL, IV^e *Eglog. de Virgile*, f° 10 v°, éd. 1540.)

POTENTER, v. a., saisir en vertu de la puissance seigneuriale :

Saisie, *potentee* et demenee par loy. (3 sept. 1368, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 445 r°.)

POTENTIER, s. m., seigneur ?

Les *potentiers* de Hault Avesnes de l'ordre de S. Jehan de Jerusalem. (1465, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POTENTIF, adj., puissant :

Et ducs et comtes qui sont moult *potentis*.
(*Cong. de Bret. amor.*, Ars. 3846, f° 7 v°.)

POTEQUIN, *pott.*, *potkin*, *poetkin*, *potdequin*, s. m., dimin. de pot :

Ung *pottequin* de terre a boire servoise,

couvert de cuir, a une anse, et le bort dessus garny d'argent doré, et ung couvercle aussi d'argent doré, a un fusil poinçonné. (1467, *Ducs de Bourg.*, 2729, Laborde.)

Pottequins de grez pour la halle. (1489, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux *pottequins*, une fiole et deux flacons de pate cuyte, dorez et bien ouvrez. (1520, *Invent. de Marguerite d'Autriche*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 432.)

Deux *pottequins* d'argent pour la chappelle de la halle. (1529, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une boitelette d'argent a couvercle, ou sont dedens une petite teste de mort d'ivoire, ung petit *potkin* de terre et une petite mandelette d'osiere pour jeu des enfans. (1536, *Invent. de Charles-Quint*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 168.)

Ung petit *potkin* d'or avec une hance, a trois demi ronds, ledit *potkin* esmaillé desoubz par dehors et a l'entour de diverses couleurs, mesme d'une rosette vermeille au milieu du bas, et est audit *potkin* une petite louchette d'or. (*Id.*, p. 463.)

Deux *pottequins* d'estaing servans sur un dreschoir. (1547, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .iiii. *pottequins* couvertz d'estaing, .xviii. s. .ii. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme*, Arch. Tournai.)

Quatre paires de *pottequins* pour l'eglise. (1596, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au xviii^e s., dans des textes du Nord :

Lequel ruat un *poetkin* ou pinteau de terre apres lui. (1613, *Invent. et enqûet. crim.*, Arch. Spa.)

Pour deux paires de *potdequin*, .xxxvi. s. (1673, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Picard, Montois, *pottequin*, petit pot.

POTERESSE, -*ece*, adj. f., à pot :

Une grant louce *poterece*.

(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1339, Ars.)

Et ceulx de dehors orent glandes roundes de terre *poteresse* si cuites en fer que elles estoient vaillans comme le fer. (*Rom. de J. Cés.*, Ars. 5186, f° 49°.)

— S. f., femme qui vend de la poterie :

Magritain le *poteresse*. (Avril 1278, *C'est Watier de Warenghe*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Le moiet d'une maison, tout si k'elle siet, devant et deriere, en le rue Muce Vake, entre le maison le *poteresse*, et le maison Kessniel. (Juin 1286, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Juelle le *potleresse*. (Grefte des échevins, 66, f° 171 v°, Arch. Liège.)

Boulogne-sur-Mer, *poteresse*, qui sert à faire de la poterie.

POTERIE, voir **POETERIE**.

1. POTESTAT, s. f. ?

Un peu apres vint la *potestat* d'une ville. (1459, *Rel. de J. de Chambes*, Arch. K 69.)

2. POTESTAT, voir POESTAT.

POTESTATERIE, s. f., dignité de podestat :

Avignon obeissoit alors au comte de Toulouse, et même ce comte en céda au mois d'aoust la *potestaterie* (qui en estoit la première dignité) à un comte Gautier, vicair des royaumes d'Arles et de Vienne pour l'empereur. L'acte est daté de l'Isle dans le Venaissin. (TILLEN., *S. Louis*, cXLIII.)

POTESTÉ, voir POESTÉ.

1. POTET, s. m., pot :

Pour .vi. *potetz* de terre a mettre a l'encanz. (17 juill. 1397, *Invent.*, Arch. Aube G 1305, f° 28 r°.)

Deux *potes* d'argent renforcez, a mettre l'eau et le vin pour servir le prestre en cœeur. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 106, St-Michel, Arch. Aube.)

Deux grans *potets* de voirre. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 242, Lecoy.)

La quarte [nauf, pour divise avoit] un *potet* d'or a deux anses, comme si feust une urne antique. (RAB., *Quart livre*, ch. 1, éd. 1558.)

Et si d'estre veinqueur me demeure la gloire, Ton *potet* sera mien.

(JACQUES BERRAU, *Poés.*, p. 45, Jouaust.)

Il commanda a un page de sa chambre de luy aller querir de l'eau fraische dans le vase ou *potet* que dona Agnes Beatrix luy avoit donné. (BRANT., *Capit. Fr.*, le Dauphin Franç., Bibl. elz.)

Et encore au xviii^e s. dans un texte poitevin :

Huit assiettes de fayance et un grand *potet*. (1765, *Vente*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Venne.)

Deux petits *potets* de terre. (*Id.*)

Poit., *potet*, petit pot. Aunis, Sainctonge, *potet*, pot à l'eau. La Bresse en Vosges, *potat*, petit pot ; Saulxures, *potat*, bénitier. Jura, Morv., *potet*, encrier. Fourgs, *poutet*, pot, creux, cavité. Lyonnais et Forez, *potet*, *poutet*, petit pot. Isère, *pottet*, petit creux fait dans la terre pour un jeu de noisettes.

Nom de lieu, les *Potets* (Saône-et-Loire).

2. POTET, s. m. ?

Copper des *potetz* dans un bois pour planter. (1539, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.vi^e. de *potetz* a .xxii. s. le cent. (*Id.*)

POTEYF, voir POESTIF.**POTICH**, voir POSTIC.

POTIE, voir PUTIE.

1. POTIER, *potieir*, v. n., tenir dans sa main :

Il ont mains, et ne puelent sentir ne *potieir*. (*Psaut. de Metz*, cXIII, 15, Bonnardot.)

2. POTIER, *pott.*, v. n., faire des pots :

Ne *potier*, stoppeir, redighier. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 228, Borgnet.)

Nul ne doit ouvrir dedans aucuns biens et araine pour *pottier*, et anniheller autruy araine. (*Pièce de 1487*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 196.)

3. POTIER, s. m., officier de l'échançonnerie, celui qui a soin des vases à boire :

Item le *potier* aura le jour pour ses poz .xii. deniers. (1285, *Ord. de l'hôtel*, f° 53 r°, ap. Ste-Pal.)

4. POTIER, *pottier*, adj., à pot :

Louches *pottieres*. (1530, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Louches *pottieres*. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

Comme assez hastivement il les mangeoit (les mattes sures) avec une louche *potiere*, voici une allouette qu'un haubereau poursuivoit, laquelle se vint sauver dedans et se plongeait si subitement au fond du plateau. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 71, Bibl. elz.)

5. POTIER, voir PUTIER.

POTIERE, *-ierre*, *pott.*, *post.*, s. f., ustensile de fer ayant une anse qu'on attache à la crémaillère et qui supporte un cercle de fer sur lequel on pose le pot pour le faire bouillir :

Ung treprier, une *pottierre*, un greil, un portefeü. (*Compte de la Tutelle des enfants Nicolas de la Noël 1352 à la St-Remy 1355*, Arch. Tournai.)

Une *potiere* de fer a mettre eaue. (1382, *Bail*, Arch. MM 31, f° 88 v°.)

Une *potiere* de fer, .ii. s. .xi. d. (1441, *Exécut. test. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

A Lievin Briet, pour une *potiere* de fier, .xx. s. (31 mai 1448, *Tutelle des enfants Pyaudemel*, Arch. Tournai.)

.iii. trepriers et une *pottierre*, .x. s. (1459, *Tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Uns mestiers a *potiere*, .xvi. s. (*Id.*)

Une *potiere*, unes ausettes, un crasset et une saliere. (1466, *Exéc. test. de Leurens de Taintegnies*, Arch. Tournai.)

Ung mestier a *postiere*, .lx. s. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Haquinet Sadonne*, Arch. Tournai.)

Une *pottierre*, trois greilz. (1527, *Invent. de Jeh. Gombault*, Arch. Tournai.)

Une *potiere*, une rasette, un cousteau de

porree. (1619, *Cout. de Valenciennes*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 257.)

Picardie, *potière*, dressoir à plusieurs rangs garnis de plats et d'assiettes ; à chaque rangée il existe des crochets en fer qui supportent des pots. Mons, *potière*, instrument de fer qui supporte le pot sur le feu.

POTIEUX, *poutieus*, adj., dégoûté, délicat, difficile à contenter :

Vieillard, *poutieus*, morose et difficile. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1581.)

Homme *potieux*, qui a mal de cœur de toutes choses. Cui res quævis nauseæ est, ac si diceres nauseosus, et par consequent un qui est malaisé a contenter, difficile, Morosus. Estre *potieux*, Delicias facere, B. ex Catul. Tu es trop *potieux*, il te faut trop de choses. Nimias delicias facis, B. ex Plaut. Nimis nauseosus. (NICOT, *Thresor*.)

Homme *potieux*, mal aisé a contenter, morosus homo. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

POTIF, voir POSTIF.**POTILLERIE**, *-ye*, s. f., poterie ?

Audit Proby la somme de 40 livres 7 sols 6 deniers pour 290 pieces de *potilleries* a raison chascune de 2 sols 9 deniers tournois. (*Compt. de 1567*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 118 r°.)

POTIN, *pottin*, *potain*, *potain*, *potti*, s. m., mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge ; mot conservé :

.ii. pintes rondes de *potin*. (1373, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 99 v°.)

Item li aisse, le fier, les fusiaus de fier, et le *potin* dudit tournant, .ix. frans. (3 juin 1385, Echevinage St-Brice, Chirogr., Arch. Tournai.)

Pour le fier et l'aisse d'icelluy tournant et les tourtes et le *potin*. (6 mai 1393, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Soient clouez les treppointes d'icelles galoches de quatre clous de chacun costé, et les boucles qui y seront, qu'elles soient de bon *potin*. (1452, *Ord.*, XIV, 232.)

Arain, metal, *pottin*, mitraille. (1484, *Ord.*, XIX, 433.)

Es quelles pieces et chascune n'y aura aucun *potin*. (1524, *Chartrier de Thouars*, p. 37.)

Plomb, acier, fer, estaing, *potain*, cuivre. (Mars 1546, *Déclar. et arr.*, impr. Orl., Gibier, 1582.)

Pour avoir en telle matiere et faire images et tableaux, il la faut allier en ceste façon. Apres avoir fondu la mine d'airain, il la faut jetter dedans la tierce partie de *potain* jaune ou rouge, qui ait déjà servy ; et qui soit poly et quasi conroyé a force de manier, etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 232, éd. 1622.)

Ordonnance de Philippe IV d'Espagne permettant aux maîtres du métier de des

batteurs et fondeurs de *pottis* - de Namur et de Bouvignes, d'ériger six moulins à eau pour y fabriquer toutes sortes d'ouvrages en cuivre, - saufs et seuls excepté les chaudrons à bras ». (XVII^e s., Ch. des Comptes de Lille, 68, *Reg. des Chartes*, B 1663.)

Berry, *potin*, fonte de fer dont on fait les pots. Guernesey, *potin*, mastic de vitrier. Mons. *poti*, cuivre de la dernière qualité.

POTIQUE, adj., bon à boire :

Formenter le lieu de vin *potique*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 23, éd. 1495.)

POTIR, v. a., jouir de, saillir :

Deux masles loing a loing soient liez d'une [chesne
Pour les meres *potir* quand amour les demene.
(GAUCM., *Plais. des Champs*, p. 119, éd. 1604.)

POTIS, voir **POSTIC**.

POTIZ, voir **POSTIC**.

POTKIN, voir **POTEQUIN**.

POTLOUCHE, voir **POLLOUCHE**.

POTON, s. m., petit pot :

Ewe en un bacin prist ou en un *poton*.
(*Th. de Kent*, ms. Durh., Bibl. du chap., c. IV, 27, B, f. 7, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., IV, 121.)

Un petit *poton* de cristail. (1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 316, Douët d'Arcq.)

La Bresse en Vosges, *poton*, grosse sonnaille en cuivre pour les vaches.

POTONNAGE, voir **PONTENAGE**.

POTONNET, s. m., petit pot :

Pour .i. autre *potonnet* de keuvre a li [Ghelle dou Castiel], .xiiii. gros. (13 juin 1365, *Exécut. testament. de Jehan de Berne, courtillieur*, Arch. Tournai.)

POTOT, s. m., petit pot :

.ii. petiz *potoz* de cuivre. (Juin 1389, *Invent. de meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.i. petit *potot* de coyvre. (Sept. 1393, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.i. petit *potot* de coyvre. (2 mai 1394, *Inventaire des biens de Girart de Renaves*, vente de meubles de la Mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

A .iiii. pauvres enfans qui porterent les torches et a aultres .iiii. qui porterent les *potos* et l'encenc a s'obseque. (20 nov. 1399, *Compte*, Arch. Aube, 6, G, 1905 bis, f^o 183.)

Nom propre, *Despotots*.

Vosges, *potot*, pot.

POTREL, voir **POUTREL**.

POTRINAL, voir **POITRINAL**.

POTTE, voir **POTE**.

POTTEQUIN, voir **POTEQUIN**.

POTTEURE, s. f., poterie :

Et les habitans bourgeois de laditte cité, qui sont marchands de plomck, de pierre, d'achier, de cuivre, d'estaing, de *potteure*, de batteure, etc. (15 février 1341, *Chart. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 1.)

POTTEVINE, voir **POITEVINE**.

POTTI, voir **POTIN**.

POTTIER, voir **POTIER**.

POTTIN, voir **POTIN**.

POTTREL, voir **POSTEREL**.

POTTUIS, voir **POSTHUYS**.

POTURE, voir **PEUTURE**.

POTUS, s. m., potion :

Avez vous mestier d'un *potus* ?
Voicy la bouteille pour boire.
(*Farce de Tout, Rien et Chascun*, Anc. Th. fr., III, 200.)

Si quelquefois du vin elle se donne,
Cela luy faict sa malice vomir ;
C'est un *potus* qui la faict endormir ;
Femme qui dort ne faict mal a personne.
(*Le Fantast. repentir des Mal mariez*, Var. hist. et lit., IV, 312.)

Potus. Phisical potions. (COTGR., 1611.)

1. **POU**, n. pr., Paul, employé dans diverses locutions pour former équivoque avec *pou*, peu :

Pou i voi et si i preig pou,
Il m'i souvient plus de saint *Pou*
Qu'il ne fait de nul autre apotre.
(RUREN., *Poés.*, I, 3, Jubinal.)

S'on lor envoie, c'est trop pou ;
Il leur souvient plus de saint *Pou*
Que d'apostre de paradis.
(*Id.*, *ib.*, I, 230.)

Lor ordre faudra pou a pou,
De la paroisse sont saint *Pou*
L'apostre, de non et de fait.
(*Id.*, *ib.*, I, 452.)

2. **POU**, voir **PUIS**.

POUACRE, voir **POACRE**.

POUAILLIER, voir **POAILLIER**.

POUAIR, voir **POOIR**.

POUANCE, voir **POANCE**.

POUBLE, voir **PEUPLE**.

POUBLEROYE, voir **PEUPLERAIE**.

POUCACHIER, voir **PORCHACIER**.

POUCEE, *poussee*, *poulcee*, *poulsee*, s. f., pouce, longueur d'un pouce :

Porteront en main chascun son baston de trois piedz de long et de cinq *poulcees* de tour. (HARDOUIN DE LA JAILLE, *Cerem. des gages de bat.*, p. 83, Grapelet.)

Le premier des troys deliez (boyaux du ventre) est appellé douziesme, car il y a douze *poulcees* en longueur selon la mesure d'un homme. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, f^o 45 r^o, éd. 1536.)

Je luy porte de mon voyage une belle et de unze *poulcees* longue branche de coural rouge, pour ses estrenes. (RAB., *Quart livre*, ch. v, éd. 1552.)

Des tectz ça et la bastiz,... haux environ de troys pieds et quelque *poucee*. (N. DU FAIL, *Balivern.*, p. 73, éd. 1815.)

Et fera les dictes fosses profondes de deus pieds et neuf *poulcees*. (COTEREAU, *Colum.*, III, 15, éd. 1555.)

Ne consentirent oncques, pour puissant que fut Antioqus, qu'il luy demeurast une seulle *poussee* de terre dans la Grece. (*Le Prince de Machiavel*, p. 22, ap. Ste-Pal.)

POUCETTE, s. f., sorte de vase :

Prends du blé de forment en une *poucette*... et l'espars. (MODUS, f^o 128 v^o, Blaze.)

POUCHEE, voir **POCHIEE**.

POUCHET, voir **POCHET**.

POUCHIE, voir **POCHIEE**.

POUCHIEE, voir **POCHIEE**.

1. **POUCHIER**, s. m., endroit où l'on met la poussière, les ordures :

Le colombier et le *pouchier*. (1376, *Bail*, Arch. MM 30, f^o 36 r^o.)

2. **POUCHIER**, voir **POUCHER**.

POUCHINET, voir **POUCINET**.

1. **POUCHON**, voir **PAUCHON**.

2. **POUCHON**, voir **POÇON**.

POUCHOT, adj., petit, jeune :

J'aperçus toutefois regardant de plus pres en l'extremité de ceste piece le feste d'une maison, et en ycelui une lucarne par laquelle une *pouchotte* donsellie espioit parmy les obscuritez d'une nuit un boucher... (*Le Premier acte du Synode noct.*, XII, éd. 1608.)

POUCHIER, -chier, *poussier*, *pochier*, *polcier*, *poulcier*, *puçer*, *pogier*, *pourchier*, s. m., pouce :

Del *pochier* (coupé) rendra la meité de la mein, del dei apres le *polcier* .xv. solz. (*Lois et costum. de Guillaume*, XIII, ap. Grapelet, *Tableau de mœurs au X^e s.*, p. 57.)

Pollicem, *puçer*. (J. de GARL., *Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Si ce fist trop cointes
Por ces mouffes sans *pouchiers*
C'ot de nouvel ointes.
(*Pastourelle II*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 236.)

Hic pollex, *puccer*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Amis, dit il, tu es deçut,
Tu as les *pouchiers* toy crochuz.

(*Du Vilain qui donna son ame au deable*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 39.)

Et se doit faire (ceste concontriction) de la main destre a .iiii. doiz, du *poucier* et des .ii. doiz ensuyvans. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 159 r°.)

Tant comme on est en estat de la vieille loy on est forclus de salvacion, mais toutes foiz doit on prier pour telz afin qu'ilz soyent sauvez, et pource les consignes se font touz a maniere de croix du cresseme ou signe de celui par quoy nous sommes touz rachetez. Et pource que ces consignes se doivent faire du *poucier*, il est en especial a ce consacré. (*Id.*, *ib.*, f° 324 v°.)

Dont a l'une de fois ledit defunt bati ycellui Blout en telle maniere qu'il luy feyst une playe en la teste, sy luy coupa un *poussier* de l'une de ses mains et donna plusieurs horions sur le corps de luy. (1397, Arch. JJ 152, f° 56 v°.)

Les mitaines tonsars, tant a deux que a quatre doiz, seront pendues derriere, a doublon a l'entour du *poucier*. (1491, *Ord.*, XX, 321.)

POUCINE, *pucyne*, s. f., jeune poule :

Petite geline semble longe *pucyne*. (*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Suisse, *pussine*, jeune poule.

POUCINET, *po.*, *-chinet*, s. m., petit poussin :

Quant ses *poucinez* a esclou,
En eus norrir et char et os
Met tote sa peine et sa cure.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 529, Hippeau.)

Sire, jel vos irai bailler
Le coc demain bien matinet
E o tot quinze cras *pocinet*.
(*Renart*, Br. IX, 638, Martin.)

Pouchines fruis au lart et a la gansaille
Leur apporte le queu.
(*Doon de Maience*, 10515, A. P.)

POUDERRE, voir **POUDRIERE**.

POUDRAGE, *pould.*, s. m., droit de passage payé pour l'entretien des roues :

Le moulin de Chantelou avec le vivier et le refoul dudit moulin de Chantelou, avec les banniers et les services et les droitures as diz moulins appartenantes, et le *poudrage* as diz lieu... a tenir, a avoir et a poursoier desore en avant... (1250, *Livre rouge de la Chambre des Comptes*, f° 58, ap. Duc., *Poudragium*.)

Deux molins et le *poudrage* cuilly en fê. (1316, *Liv. pelu*, f° 51 v°, Bibl. Bayeux.)

Lequel *poudrage* es ans .LXIII. et .LXIII. ledit Houët fut commiz a lever et recevoir. (1367-70, *Recettes et dépenses du roi de Navarre*, p. 135, Izarn.)

Icellui travers ou passage appellé *poudrage* se baille communs ans environ a six livres tournois. (1413, *Dénombr. du Baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 99 r°.)

Encores ces bers imposez telz treuz

(c'est tributs), tonlieux (c'est teloneum), rotaticum, cipistaticum, bulveraticum, rotaticum (c'est rouage), resne, *pouldrage*, et passage de pont tel qu'il leur plaisoit. (FAUCHET, *Orig. des Cheval.*, I, 1, éd. 1611.)

POUDREL, voir **POUTREL**.

POUDREMENT, *pouldr.*, s. m., action de réduire en poudre :

Pouldrement, pulverisatie. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

Poudrement, pulveratio. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

1. **POUDRER**, *poldrer*, *pouldrer*, *puldrer*, *pourrer*, *pourer*, verbe.

— Act., réduire en poudre :

Quant el (l'émathite) est delies *puldree*
E o la glaire d'ou mesles,
Des palpabres tolt el l'asprece
E as oilz redune clarece.
(*Lapid. fr.*, A 651, Pannier.)

— Réfl., être réduit en poudre :

Mais quant on treuve es receptes qu'on mette roses, on doit mettre les seiches, pour ce qu'elles se broyent et *pouldrent* plus legierement. (*Le grant Herberier*, f° 89 r°, Nyverd.)

— Neutr., se réduire en poussière :

Parceque la terre mouvee ne fait que *pouldrer*. (GORGOLE, *Tr. d'Agric.*, c. x, éd. 1551.)

— Etre couvert de poussière :

Si hurtent ensamble cil escut, et flamboient cil hyame, et *pourent* cil chamin, et cil pannocel ventelent. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 217 r°.)

— Act., joncher :

Laquelle (chambre) devoit estre *poudree* de blanc feurre ou de joncz selon la saison. (1322, Arch. S 4969, pièce 1.)

— *Poudré*, part. passé, poudreux :

Si escrit de son doi en la terre *poudree*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

S'a escrit de son doi en la terre *poldree*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 24387, f° 75^a.)

Si escrit de son doit en la terre *pouree*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 1444, f° 36 r°.)

2. **POUDRER**, voir **POUDRIER**.

POUDRERE, voir **POUDRIERE**.

POUDRETE, *-ette*, *pouldrette*, *puldrete*, *porrete*, s. f., diminutif de *poudre*, poussière :

Met sai en la *puldrete*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 535, Wright.)

Ainz le par tient on si tres nete
Que james nis une *porrete*
Ne troveriez ne haut ne bas.
(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 234, Jub.)

Les puties et les *poudretes* qui sunt aval la maison. (LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 66^a.)

— Jeu d'enfant qui se joue avec des épingles :

Les quelz enfans se prendrent a jouer a la *poudrete*, et, en jouant, Thomassint dit a Jehannin que il lui avoit getté de la poudre aux yeux. (1405, Arch. JJ 159, pièce 316.)

Lesquelz alerent jouer auz épingles ou cymetiere de Monchecourt, au jeu dit la *poudrette*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 423.)

Petits enfans qui s'esbattent a la *pouldrette*. (DESPER., *Cymbal. mundi*, Dialogue II, p. 14, Lemerre.)

Pic., Vermand., *poudrette*, terre trop sèche. St-Omer, *pourette*, poussière. Lille, *pourette*, poussière, charbon de bois très menu. Marne, Courtisais, *péourette*, poussière.

POUDREUSETÉ, état de ce qui est poudreux :

Pulverentia, *poudreuseté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 r°.)

1. **POUDRIER**, *-drer*, *poldrier*, *puldrer*, *pouldrier*, *pudrier*, *pourier*, *porrier*, s. m., poussière :

Sera tis sancs toz e ta char
E tuit ti os cendre e *poudrer*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6272, Michel.)

Lor gent troverent maubailie
E la terre de morz garnie,
E de clerz sanc le grant *poudrer*
Pestri en tai e en mortier.

(*Id.*, *ib.*, II, 19042.)

Helissanz de Coloigne, qi por eschargaier
Ert issue des tantes, voit lever le *poudrier* ;
Bien set c'est Guitelcins qui vient de repairier.
(J. BOD., *Saz.*, cxxix, Michel.)

Je t'ai leved del *puldre* e rei te ai fait
sur Israel. (*Rois*, p. 306, Ler. de Lincy.)

En mi le champ tot hors le mena de *pudrier*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 69 v°.)

Fius de terre, fuis de *porrier*,
Tu rassavoures le terrier.
(RECLUS DE MOUL., *Carité*, cccxxiv, 7, Van Hamel.)

Li destrier auferrant font lever le *poldrier*.
(*Ren. de Montauban*, p. 131, v. 27, Michelant.)

Se virent un nuel, devers le ciel montant,
Del *pourier* que menioient li destrier auferrant.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 23, P. Paris.)

Des destriers auferans est tes *porriers* leves,
Li jors qui clers estoit en est tous obscures.
(*Id.*, VIII, v. 1355.)

Li destrier
Al aler font si grant *porrier*
(*Renart le nouvel*, 2229, Méon.)

Et chevauchioient les seigneurs par routes
les ungs ça et les autres la, pour cuider
fuyr le *pouldrier*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 138^a, éd. 1532.)

— Boite à poudre pour sécher l'encre :

Ung *poudrier* de porcelayne, garny d'argent, avec son estuy. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 464.)

Poudrier, boîte à poudre, à sablon pour l'écriture. (MONET, 1636.)

— Base sur laquelle sont montées les meules, et qui reçoit la poudre, la farine du blé moulu :

Mectre les meules sur le *poudrier* d'icelui moulin. (1412, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 112 r°.)

Noms de lieux, le *Poudrier* (Eure), *Poudrier* (Hte-Vienne).

2. **POUDRIER**, *pouldrier*, *pourier*, s. m., marchand de poudre :

Salpatriers, *pouldriers*, canonniers. (Loys LEROY, *Vicissitude des choses*, f° 57 v°, éd. 1584.)

Marchant *poudrier*. (1590, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au xviii^e s. :

Pourier. (1609, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Arnould Spicq, marchand *pouldrier*, pour poudre à canon par luy vendu et livré audit sire. (1633, *Compte de la tutelle de Margherite Liebart*, Arch. Tournai.)

Poudrier, faiseur de poudre à feu, de poudre d'arquebuse et à canon. (MONET, 1636.)

Ordonnance de Philippe IV d'Espagne autorisant Walerand Mosnier à ériger, dans la banlieue de Tournai, un moulin à fabriquer de la poudre à canon « qu'il offre de vendre un patart à meilleur prix à la livre » quoiqu'elle soit d'aussi bonne qualité que celle vendue par les autres « *poudriers* ». (xviii^e s., Ch. des Comptes de Lille, 68, *Reg. des Chartes*, B 1663.)

POUDRIERE, *-drere*, *-derre*, *pouldr.*, *podr.*, *puldr.*, *puodr.*, *polr.*, *porr.*, *pourr.*, *purr.*, s. f., poussière :

Vante li vans, si lieve la *poudriere*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 165°.)

Tout estordi l'abat en la *podriere*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 234°.)

Adonc commence la *porriere* a lever.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 41b°.)

Dont .ii. c. mil glissent par le *pourriere*.
(*Ib.*, Richel. 4988, f° 254d°.)

Li sancs del cors e de la chiere
Li chet a fais sur la *puldrere*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 877, Michel.)

Li dux s'est regardez ariere
E vit desqu'al ciel la *puodrere*,
E l'air cum de niule espeissier
De cels qui viennent aprochier.
(*Ib.*, *ib.*, II, 5117.)

Por le chaut et por la *puodrere*.
(CHRIST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 16f°.)

Por le caut et por la *polriere*.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 375, f° 289°.)

Virent une *podriere* grant
Par devers la forest lever.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 132d°.)

Et tote l'ost vait apres lui suiant,
Et la *porriere* va contremont levant.
(*Ramb.*, *Ogier*, 6425, Barrois.)

Saisne poignent apres, la *poudriere* est levee.
(J. BOU., *Sax.*, CLI, Michel.)

Per les grans combes la *poudriere* lever.
(*Rol.*, ms. Cbâteauoux, f° 65 v°, Meyer, *Rec.*, p. 231.)

La chars repairet a *purriere*. (*Job*, p. 449, Ler. de Lincy.)

Et apres si bele forme de son repos, par la *purriere* del terrien fait est il laidoiez.
(*Dial. S. Greg.*, p. 6, Foerster.)

De sor destre vos regardes,
Je vois venir si grant *pouderre*
Je croi c'est le gent adversierre.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl., Hatton 100, f° 99 r°.)

L'ardour dou chaut les vai forment esfoliant,
A la grande *poudriere* que il vont demenant.
(*Floov.*, 2004, A. P.)

Et du flo des gens granz *poudrieres*.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, v. 469, Buchon.)

Et i a tel *poudriere* des destriers sejourne,
Que bien est de .ii. lieuez ven et avisé.
(*Gaufrey*, 10060, A. P.)

Lesquelz de loingz, pour la *poudriere* des gens et chevaulz, ils apercheurent.
(WAVRIN, *Anchienn. Cron. de Englet.*, I, 263, Soc. de l'H. de Fr.)

Si pris comme mal enseigniee
De la *poudriere* une poigniee.
(CRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 569, Püschel.)

Adont fist si grant *poudriere* que a grant peine reconnoissoient il l'un l'autre.
(FROISS., *Chron.*, VIII, 290, Kerv.)

Lors feis je ce qu'il me commanda, et chevauchasmes le bon pas et tant que nous veismes devant nous les *poudrieres* des Castilliens. (*Id.*, *ib.*, XI, 299.)

Mais de ce qu'en peut mais ceste pouvre *pouldrerie*,
Que la vermine assault par devant et derriere?
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 332.)

Dans le ciel vous voyez ondoier la *poudriere*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 83, éd. 1604.)

POUDROR, *podror*, s. f., poussière :

Veoir poez el chemin grant *poudror*.
(*Roncissu.*, p. 108, Bourdillon.)

Cil corrant arrabi demainet grand *podror*.
(J. BOU., *Sax.*, ccxxx, Michel.)

POUDROY, s. m., poussière :

Aussi comme le *poudroy*
Et la gravelle de la mer.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 15 v°.)

POUDROYANT, adj., qui poudroie :

Ils couvroient de leurs rangs la *poudroyante* plaine.
(GARR., *Bradam.*, I, 1, éd. 1580.)

— Qui soulève la poussière :

Sus un cheval fierement *poudroyant*.
(TAHUR., *Poés.*, 1^{re} p., p. 118, éd. 1574.)

POUDROYEMENT, s. m., action de réduire en poudre :

Poudroyement, m. Polveramento. (OUDIN, 1660.)

POUDROYER, *pouldroyer*, verbe.

— Act., réduire en poussière, pulvériser ; au propre et au figuré :

Et ton bras fort les a tous *poudroyez*
Comme une poudre en un rien consommée.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 30 r°, éd. 1579.)

Cruelle ! il suffisoit de m'*avoir poudroyé*,
Outragé, terrassé, sans m'oster l'esperance.
(*Rons.*, *Sonn. pour Helene*, I, XVIII, p. 203, éd. 1584.)

Me veux tu brusler, foudroyer,
Et tellement me *poudroyer*
Qu'un seul osset ne me demeure ?
(*Id.*, *Odes*, I, III, x, p. 334, éd. 1584.)

Qu'il n'ait rompu, bouleversé, terrassé,
consumé et *poudroyé* et cest estat nouveau
et ses villes rebelles. (N. PASQ., *Lett.*, IX, I, éd. 1723.)

— Réfl., être réduit en poussière :

Par temps moiste la terre ne se peult pas si bien amenuiser et *poudroyer* comme par temps sec. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 14 v°, éd. 1516.)

— Neutr., se réduire en poussière :

Et doit on eslire l'escorce qui ne *pouldroie* point quant on la froisse. (*Jard. de santé*, I, 97, impr. la Minerve.)

— S'élever, en parlant de la poussière :

Faisant (le bouc) sous ses argots *poudroyer* les sablons.
(*Rons.*, *Ecl.*, I, Bibl. elz.)

— Act., couvrir de poussière :

Or comme il se desespere
Voicy arriver sa mere,
Qui cendres chaudes epand
Dessus luy comme un enfant
Qui une mouche empanee,
Après qu'il l'a bien plongee
En l'eau dedans un bassin,
La voyant noyee, en fin
D'un chaud cendrier la *poudroye*.
(BAIF, *II^e liv. des Pasetems*, Amour se soleillant, f° 37 v°, éd. 1573.)

Quand ils sont venus, *poudroyez* de terre bien seiche. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 229, éd. 1597.)

— Saupoudrer :

Poudroye la chair du past (du faucon) de poivre blanc. (TARDIF, *Fauc.*, II, 7.)

En hydromel ou en eau rose, *poudroyé* de sucre ou de musc. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 229, éd. 1597.)

— *Poudroyé*, part. passé, réduit en poudre :

Puis empliras ledict canon de poudre a couleuvrine peu batue ou *poudroyee*. (*Bastim. de receptes*, f° 5 r°, éd. 1548.)

— Fig., réduit en poudre, en poussière :

Je voy cent bras *poudroyez*,
Je voy le feu qui regorge
Des estomacs foudroyez.
(JOACH. DU BELLAY, *Œuv.*, Musagnomachie, f° 80 v°, éd. 1573.)

POUE, voir POE.

POUEE, s. f., petit espace de terre en

ongueur relevé des deux côtés, au bas desquels les ceps de vigne sont plantés à égale distance :

Pouee. The ridge of a bed in vineyard. (CORAN., 1611.)

Item trois *pouées* de vigne assis au cloux de Garrelleries. Item cinq *pouées* de vigne assis audit cloux. (1644, *Aveu du lieu de Vert, paroisse de Tavers, chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 152 v°, Arch. Loiret.)

Encore usité dans des ouvrages spéciaux au XVIII^e s. :

A l'égard des vignes blanches, il suffit de leur donner quatre pieds et demi pour la *pouée*. (LIGER, *Nouvelle Mais. rust.*, II, 472, éd. 1775.)

POUELLEUS, voir POOLLOS.

POUENCEL, voir PONGEL.

POUENTE, voir POINTE.

POUER, *poder*, v. a., tailler, couper :

Laquelle vigne j'ai *podee*, fossee, vinee et gouvernee. (1469, Arch. JJ 197, pièce 88.)

Aucuns modernes disent que pour avoir des pommes et des raisins de garde, il faut *pouer* et tailler les pommiers et les vignes a la lune décroissant. (DU PINET, *Plûne*, XV, 17, éd. 1566.)

Tant plus on se haste de *pouer* et tailler la vigne en temps commode, tant plus elle se jette en bois. (Id., *ib.*, XVII, 22.)

Avant qu'on *poue* ou taille la vigne, on la deschaussera, comme a esté enseigné, mais tant a profit que la fosse a l'entour du pied soit profondément creusée. (OLIV. DE SER., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Et ne faut pas faillir de les deschausser (les oliviers) et bescher..., et les *pouer* et couper es lieux chauds, apres que les fruitcs seront recueillis. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 205, éd. 1607.)

— *Poué*, part. passé, taillé :

Imputatus, non *poué* ou taillé. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Sarpa, vigne *pouee* et taillée. (*Id.*)

Suisse, Bagnard, *pod*, tailler.

POUESTÉ, voir POESTÉ.

POUESTIFF, voir POESTIF.

POUFRIN, voir PULVERIN.

POUGAS, s. m., p.-ê. dér. de *poge*, amure de tribord :

Pour .i. c. de *pogas*, .iiii. d. (*Cout. de la vic. de l'eau*, XII, Beaurepaire.)

1. **POUGE**, s. f., syn. de *pougeoise* :

Que donner pour l'amour de Dieu
La valeur d'une povre *pouge*,
Et eussent ilz d'or plaine bouge.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 37^b, éd. 1507.)

2. **POUGE**, voir POGÉ.

POUGEOIS, *poujois*, *pugois*, *pourgois*, s. m., syn. de *pougeoise* :

Jou ne te dout valissant deus *pugois*.
(RAIMBEAT, *Ogier*, 11219, Barrois.)

En son dos vest un bon auberc gregois,
Il ne doute arme valissant deus *pugois*.
(Id., *ib.*, 11240.)

Tout sera rendu sanz gabois
Juques au derrenier *poujois*.
(GEFF., *vii. Est. du monde*, Richel. 1526, f° 57^b.)

Les petiz tournois et les petiz *pourgois*.
(1323, Arch. JJ 61, f° 160 r°.)

POUGEOISE, *pougoise*, *poujoise*, *pogeoise*, *pogaise*, *pogeyse*, *pogese*, *poujoise*, *poujaise*, *poujaisse*, *pugoise*, *pujoise*, *pugeise*, *poigoise*, *puigoise*, *purjoise*, s. f., sorte de monnaie de saint Louis, qui représentait la demi-obole ou le quart du denier.

Outre les deniers Tournois ou les deniers Parisis, le Roy S. Louis fit faire des oboles Parisis, comme il est justifié par une formule de bail de S. Louis. Les statuts que S. Louis donna à la ville d'Aiguemortes font mention de l'obole et de la *pougeoise*, *pogesia*. L'obole fait toujours la moitié du denier, cela n'a pas besoin de preuve : et la *pougeoise* valoit la moitié de l'obole, et par conséquent la quatrième partie du denier. La preuve s'en tire d'un titre de l'an 1273 de Gerard de Montezon, onzième évêque de Lectoure. Le roy Philippe le Hardy donne par ce titre à cet évesque tres pagesias, seu pictas, seu tres partes unius denarii: ce qui fait aussi voir que la pite, ou poitevine, étoit la mesme chose que la *pougeoise*. Le troisième article des ordonnances que Philippe le Bel fit l'an 1294, pour les foires de Champagne, le marque aussi évidemment : De qualibet libra Turonensium parvorum, dabunt unam pogesiam, sive pictam Turonensem. (LE BLANC, *Des Monnoies de France*, p. 192, éd. 1690.)

Se ne sequeurt Maugis ne vaut une *p[ou]joise*.
(Maugis d'Aigrem., ms. Montp. H 247, f° 166^a.)

Car ne dirroie pas par sa creauce
Une *pugeise* la vaillaunce.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 35^a.)

.viii. d. et .iiii. *poujoises*. (1267, Arch. JJ 24^a, f° 5 r°.)

Poujaisse moins. (1269, Arch. JJ 24^a, f° 23 r°.) Var., *poujaisse* mains. (Ap. Duc., *Pictavensium comitum denarii*, sous *Moneta Baronum*.) Impr., *poniaise*.

Il paieront mailles et *pugoise* de la monnaie de Paris. (1295, Arch. K 36^a, pièce 33.)

Li marchant qui font quelque marchandise
Souvent le denier Dieu baillent ou Diex n'est
Et par terre et par mer grant paine ont por lor
Mais leur *purjoise* font .x. fois valoir demie.
(Le Dit des Mais, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 191.)

Une *pojoise* m'a tolue ;
S'il revient, ele m'ert randue.
(Patenostre l'Userier, Jub., *Lett. sur les mss. de Berne*, p. 33.)

Sans aucun amenuisement
D'une *pujoise* seulement.
(Mir. de S. Eloi, p. 18, Peigné.)

Qui ne pris a toute la jote
De chest monde ne les richoises,
Le pris de .ii. povres *pugoises*.
(*Id.*, p. 75.)

Adanz de Landoy pour sa motte de la rue Jolif, une *pojoise*. (1305, *Cens dou Paracclit*, f° 1 r°, Arch. Aube.)

Le quart de demi boissel et .iiii. deniers et .iiii. *pougoises*. (1325, *Cart. St Etienne de Troyes*, Richel. I. 17098, f° 362^a.)

Item une *pogeoise* paresise sus chacune charge de sel, prime que l'on decharge et vent a Tornus. (1328, *Preuve de l'Hist. de Tournus*, p. 243, ap. Duc., *Pogesia*.)

.xxix. d. tourn. et une *puigoise*. (1329, *Cart. d'Igny*, Richel. I. 9904, f° 118^a.)

Car ses .vi. chevaux sanz ses paiges,
Les seize s., maille, et *pougoise*,
Dependent et plus, dont il poise.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 386^a.)

20 boisseaux et demt de froment, a 20 s. le sextier, 25 s. 7 d. 1 *pougoise*. (1375, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 5, Gadan.)

.xxxii. deniers .iiii. *poujoises* de cens. (1379, *Cart. de S. Maclou de Bar-s.-Aube*.)

Tant en blanc, en parisien, en deniers et mailles et en *pougoises* de ceux qui pourchassoient ledit nombly. (1389, *Comptes de Notre Dame de Châlons*, Richel. impr. L¹ K 10769, p. 5.)

Trois solz de rente et *pogaise* de cens. (Merc. apr. S. Mart. d'été 1395, St Satur, ch. 3, 6^e l., Arch. Cher.)

Une piece de vigne contenant environ demi arpent, seant derriere le chastel (de Châteaurenard)... pour demie *poigoise* de cens... (1406, *Censive de Châteaurenard*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Et en petites mailles et *pogeyse*. .xxxii. s. .vi. d. (2 juin 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 122, Guigue.)

— Adjectiv. ou par apposition :

La somme de soixante mille solz *pogeses*. (1466, *Ord.*, XVI, 505.)

POUGEOISIEE, *pougoissee*, *pougoisee*, s. f., mesure agraire produisant une *pougeoise* de rente :

Por un arpent et *pougoisee* de terre et vigne en la grant coste, quatre deniers et *pougoise*. (1326, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. I. 17098, f° 373^a.)

Pour *pougoissee* de terre en Esperdelez. (*Id.*, f° 376^a.)

POUGETER, voir PORGETER

POUGEUL, s. m., origan :

.i. bastonet de *pougeul* ou d'origane.

(BRUN DE LONG BORC, *Cyurgie*, ms. de Sali, f° 61^o.)

POUGNAS, s. m. ?

En tous les prous dou dict marchié et de la dicte foire, soit en halles, soit en estellages et en vente et en *pougnas*, li duc aurait la moictié pour luy. (1306, *Etabl. d'un marché à Neuville-sous-Chastenoy*, Arch. Meuse, Très. des chart. de Lorr., vol. in-fol. B 419, p. cxviii.)

POUGNE, voir **POIGNE**.

POUGNEE, voir **POIGNIEE**.

POUGNEL, voir **POIGNEL**.

POUGNER, voir **POIGNIER**.

POUGNERE, voir **POIGNERE**.

POUGNIEUL, voir **POIGNEUL**.

POUGNIR, voir **POIGNIER**.

POUGNIS, voir **POIGNEIS**.

POUGNUL, voir **POIGNEUL**.

POUGOISE, voir **POUGEOISE**.

POUGOISEE, voir **POUGEOISEE**.

POUGOISIEE, voir **POUGEOISIEE**.

POUIER, voir **POHIER**.

POUIER, voir **PUIER**.

POUILLAGE, voir **POULAGE**.

POUILLALERIE, voir **POULLALLERIE**.

POUILLARD, adj., qui a des pous :

Pouillard : Lowsie. (COTGR., 1611.)

Conservé dans la Hte-Norm., vallée d'Yères.

1. **POUILLE**, *pueille*, s. f., registre, journal, grand livre :

Comme Enart de Beaujeu, essaieur de nostre monnoye de Lyon, ait obmis d'escripre en ses *pueilles* le foilage, ... et consenti que semblablement fussent corrigez les papiers des deux gardes correspondans a ses dites *pueilles*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 167.)

— Sorte de droit :

Li quez fies est assis en cens et en rentes, en roages, en *pouilles*. (1335, *Cart. de Royaulieu*, Richel. I. 5134, f° 82 r°.)

2. **POUILLE**, *poille*, s. f., pou :

De maigre *poille* par nature
Plus male d'autre est la morsure.
(*La Contregengle*, 43, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 258.)

Cassé de *pouilles*, c'est a dire pous en Bourgogne. (Des Accords, *Bigarr.*, f° 106 v°, éd. 1584.)

POUILLERIE, *poullerie*, s. f., infection de pous, état d'un pouilleux :

Et lors d'ist le veneur que faulconnerie n'estoit qu'une droicte *poullerie*, et, quant ilz venoient de voler, ils mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx espouller, et semblablement tuent les pous empres leurs faulcons. (*Modus*, f° 102, Trepperel.)

Ce ne sera que *poullerie*
Se je n'y voy autre butin.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42905, A. T.)

Poullerie, lousynesse. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 241., Génin.)

Des potestats de la marque d'Ancone, lesquels sont gens de pauvre cœur, et de vie tant escharce et miserable que tout leur fait n'est qu'une vraye *poullerie*. (A. LE MAÇON, *Decameron*, liuict. journ., Nouv. cinq., t. IV, p. 124, F. Billaye.)

Il la vous prend, la lie et garrotte, puis la met sur la margelle du puis, luy jurant que si elle ne se desistoit de l'injurier de ce nom de pouilleux, qu'il la noyeroit dans le puis. C'estoit bien a propos, et plus qu' auparavant elle vous luy dechiquetoit ses pouilleuses *poulleries*. (CHOLIERES, *Apresdinees*, II, f° 73 v°, éd. 1587.)

Poullerie : f. Lowsynesse, also beggary; stutish or nasty poverty. (COTGR., 1611.)

Norm., *poullerie*, action, propos de vaurien.

1. **POUILLON**, s. m., sorte d'insecte :

En ce temps que regnoient en France mortalité, guerre et famine, cheut si grande abondance de *pouillons* en la ville de Paris et a l'envion, qu'ils estoient selon la riviere de Seihe, plus d'un pied d'espais sur les ponts Nostre Dame, Saint Michel, et sur les cauchiees; et avoient iceulx *pouillons* courtés aies; aucuns estoient mors et d'autres en vie. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXX, Buchon.)

2. **POUILLON**, voir **POILLON**.

POUIR, v. ? |

De lances pour *pouir* et de haces autant.
(*Geste du duc de Bourg.*, 6038, Chron. belg.)

POUJASE, voir **POUGEOISE**.

POUJASSE, voir **POUGEOISE**.

POUJOIS, voir **POUGEOIS**.

POUJOISE, voir **POUGEOISE**.

POUL, *pol*, *pou*, s. m., coq :

Ains que li *poux* chant(eoit) aut ne bas.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 61^b)

Dou *poul* et de la jaspé.
A son fort l'epc li *pous* travaillo
En un semier por sa vitaille.
(*Lyon. Yxop.*, 28, Foerster.)

Au premier *pol* chantant se reva esvoillier.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 142^b.)

La nuit quant ot el premier *pol* chanter.
(*Ib.*)

Quant li *pol* avioit chanta. (*De la Passion S. Eugene*, Richel. 818.)

— Pouillot collybie :

Ce petit *poul* hante autour les hayes, sur les chemins, et sur les herbes des jardins. (BELON, *des Oyseaux*, p. 345, éd. 1555.)

Le Mans, *poul*, roitelet huppé. Vienne, *pou de bois*, roitelet huppé; *pou de vergne*, tarin.

POULACHE, s. m., sorte de cheval danois :

Le *poulache* de Dannemarc approche aux meilleurs (chevaux), il a le col descharné, les jambes bien fondees, la teste seche et est d'assez bon cœur. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 557, éd. 1622.)

POULAGE, -aige, *pol.*, *poll.*, *pouill.*, s. m., volaille :

Si a marcheurs de forages,
De sauvagine et de *poullages*.
(PHELIPPOT, *Dit des marcheurs*, 103, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 126.)

Avoine, bledz, *pouillage*, brebiz. (1433, *Hist. de Metz*, V, 227.)

— Redevance, droit sur la volaille :

Doit chascuns des .viii. kies devant dis un poulet de *poullage* chascune anee. (1247, *li Bries des frankises de Cantin*, Flines, Arch. Nord.)

Li *poullages* de la vile vaut .x. s. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 32 v°.)

Empres il a son champart sus son feu, ses melages e ses *polages* e ses moulins. (xiii^e s., *Franch. de Guernerie*, Arch. Manche, Mont S.-Michel.)

Les biens, les corvees, les gelines, les *poullages* et la garenne. (1311, Arch. JJ 47, f° 79 v°.)

— Troupe de jeunes gens :

La demandat errant dont vient si grant *poullage*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 2718, Scheler, *Gloss. philol.*)

POULAIGNERIE, s. f., lieu on l'on élève des poullains ou des poussins :

La voie qui va de la *Poulaignerie* a la Noe. (*Terrier de la Poterie S. Matthieu*, f° 57 r°, Arch. Eure.)

POULLALLERIE, *poullallerie*, *poullleillerie*, *poullallerie*, *poullallerie*, s. f., volaille :

Pour l'imposicion de .ii. s. pour livre de toute *poullallerie* et fruiterie vendue a Tours. (1358, *Reg. des compl. mun. de Tours*, p. 15, Delaville.)

Sur le fait de la vendue des bois et de la poissonnerie et *poullallerie*. (9 juill. 1396, Arch. mun. Rouen, A 4.)

Mats qu'il vive nettement
De bonne *poullallerie*,
D'une perdiz, d'un faisant.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 170, A. T.)

— Poullailler, endroit rempli de volaille, marché à la volaille :

Va en le *poullallerie*, si acate deus *poull-*

les, une poule et deus pouchins. (*Dial. fr. Nam.*, t^o 4^e, Michelant.)

Or nous fist adressier nostre voye au loing de la *poullallerie*, et illec me fist acheter une perdrix. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en Court*, Œuv., IV, 113, Quatrebarbes.)

Aucuns nettoient la *poullallerie* et les nidz. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XIV, 17, éd. 1543.)

Rue de la Vieille *Poullallerie*. (1598, *Terrier de Troyes*, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 301.)

De ma part je fureteray toute la *poullallerie*, et tiendray prêts force plats. (J. LE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXV, preface, éd. 1615.)

— Métier de poullailler :

Quiconques a achaté le mestier de *poullallerie*, il puet vendre toutes denrees, fors cire ouvree et poisson de eau douce. (EST. BOU., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Il y a encore à Lyon une rue de la *Poullallerie*.

1. POULAIN, polan, puleyn, s. m., petit de tout animal :

S'en vueil solonc auctorité
Laisier le merre et nostre ues
Tenir les *polans* et les ues.

(*Deliv. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f^o 1 r^o.)

De demeyn en demeyn avera-lai[n]e le *puleyn*.
(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Linxy, *Prov.*)

2. POULAIN, polain, pouloin, s. m., boîte de métal ajustée aux genoux dans l'armure du xiv^e siècle :

J'ai *polain* a secors orler...
(*l'Un Mercier*, ap. Crapet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 150.)

Six autres paires de greves d'acier, et deus paires de *pouloins*. (1316, *Invent. d'armesures*, ap. Duc., *Armatura*.)

Uns cuissiaus sans *pouloins* des armes de France. (*ib.*)

Pour faire et forgier une paire de coutes et *pouloins* tous poinçonnez de feuillaiges verrez et esmaillez de ses armes. (1352, *Compte*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 464.)

Uns petiz *pouloins* de cuivre dorez. (1361, *Invent. de la R. de Bouloigne*, *Bullet. du biblioph.*, XVIII, 1052.)

3. POULAIN, polain, s. m., enfant né d'un mariage d'un Franc et d'une femme indigène chrétienne :

Un appelle les paisans dou pais *pouloins*; dont messires Pierres d'Avallon, qui demeura à Sur, oy dire que on m'apeloit *pouloin* pour ce que j'avoie conseillé au roy sa demouree avecques les *pouloins*. Si me manda messires Pierres d'Avallon que je me deuffnisse vers ceus qui m'apeloient *culain* et lour deisse que j'amoie miex estre *pouloins* que roncius recrus, aussi comme il estoient. (JOINV., § 434, Wailly.)

Lors corurent chevaliers et sergens, et les *polains* dou port as barches et as autres petits vaisseaus que il troverent au port et vendrent as assalandres, (*Gestes des Chiprais*, p. 96, Raynaud.)

Le seignor de Baruth ala a tere, et tant ordena et fist que les sairemens des *pouloins* furent tous refreichis. (*ib.*, p. 113.)

4. POULAIN, polain, s. m., poulie :

Et si doit donner a ses compagnons pour aide de leur cordes et de leur *pouloins* et pour aprendre son mestier jusques a .c. s. de paris. (1280, Arch. St-Omer, cxliiii, 10.)

Lion, chen dist Garins, d'ont est chesti venu ?
Tout sans *pouloin* l'avez cha aval deschendu.
(*Gaufrey*, 6965, A. P.)

Pour refaire les *pouloins* de la bove et pour refaire le plankié des kambres. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 26.)

Faire *pouloins* pour le grant chelier et pour le petit. (1327, *ib.*, f^o 64.)

.ii. *pouloins* a avaler vins. (1393, *Bail*, Arch. MM 32, f^o 178 v^o.)

Une quehue de vin dont l'en boit. Deux quehues vuides. Onze *polains* de bois. (Janv. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

5. POULAIN, s. m., sorte de jeu de dés :

Iceulli Baudet et aucuns autre s'esbatoient a un jeu que l'en dit le *pouloin* ou raffle. (1399, Arch. JJ 154, pièce 566.)

L'on joue au *pouloin*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 241.)

6. POULAIN, poulin, s. m., Polonais :

Les Engles prirent terre et desconfirent tous les *Pouloins* et Normans qui la estoient. (FROISS., *Chron.*, XVII, 201, Kerv.)

— Langage polonais :

En son *pouloin* dist a ses gens. (*J. de Saintré*, ch. xlviii, éd. goth.)

POULAINE, -enne, -anne, -ane, poull., pol., pul., s. f., peau de Pologne :

Pour une panne de *poulanne* le vendeur doit .ii. den. (*Reg. des fiefs du comté de Clermont en Beauvaisis*, ap. Duc., *Poullainia*.)

Chacun osta sa houppelande,
Et son manteau et sa *poulaine*.
(G. DE S. ANDRÉ, *Hist. de Jean IV*, Lobin., II, 703.)

Un seurtot de violette fourré de ventre de *pouloines*. (1409, Arch. JJ 163, pièce 86.)

De lui [Henry Methheghelde] pour une fourure de *poullane*. LX. s. (28 nov. 1419, *Exéc. testament. de Henry Hart, dit de Louwaing*, Arch. Tournai.)

Une fourure de *poulane*. (25 févr. 1430, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f^o 145 v^o, Arch. Tournai.)

Huppelande fourree de *poullanes*. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une perse huplande a femme fourree de *pouloines*. (1456, *Compte de la tut. de Cuisot Moriel*, Arch. Tournai.)

Ung noir corset fourré de *poulenne*. .iiii. l. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Haquinet Sadoune*, Arch. Tournai.)

— Pointe de soulier :

Les gens qui ores sont font ortaulx de bourre qui passent demi pié les ortaulx, et sont nommees *pouloines*. (*Modus*, f^o 65, Trepperel.)

Ainsi que ilz dançoient, fu marchié par aucun de la dance sur la *poulaine* des soliers d'iceulx compagnons de Picardie. (1392, Arch. JJ 144, pièce 71.)

Ilz avoient grandes *pouloines* a leurs souliers. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1396, Michaud.)

Souliers a *polaine*. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f^o 75 v^o.)

Il y a six ou huit varietz cordoanniers qui se sont plainctz en la court de ceans, de ce qu'il faut maintenant mettre aux poinctes des souliers qu'on fait trop de bourre, disans qu'ilz sont trop greves, et qu'ilz ne pourroyent fournir les compagnons, ny continuer cette charge, s'ilz n'envoient plus grands gaiges qu'ils n'avoient accoustumé, attendu que le cuyr est cher, et que lesdites *pouloines* sont plus fortes a faire qu'ils ne souloyent. (*Arresta amorum*, p. 359, éd. 1546.)

— Pointe en général :

Vous le pouvez lire en grosse lettre et enlumineure de leurs rouges muzeaux et ventres a *poulaine*. (RAB., *Pantagr.*, ch. xxxiv, éd. 1542.)

Mentons a *pouloines*. (*Paradoxes*, p. 36, éd. 1554.)

— T. de mar., nom que porte la saille des pièces de construction qui se trouvent en avant du coltis et qui sont montées sur et contre l'épave ainsi que sur la muraille de l'avant du navire ; signification conservée :

La *polaine* sert a serrer le beaupré a la proue, et ce n'est autre chose que l'équipage de la fleche, qui est un bois fait en S soustenu par des soliveaux... et ceste fleche et *polaine* ne servent qu'a serrer le beaupré. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 99, éd. 1622.)

POULAINEMENT, s. m., action de pouliner :

Poulainement : m. A foling. (COTGR., 1611.)

POULAINER, pulainer, v. n., pouliner, mettre bas, en parlant d'une jument :

Pouliner. (A mare) to fole. (COTGR., 1611.)

— *Poulainée*, part. passé fém., qui a mis bas, en parlant d'une jument :

Unes ives unt afamees, de nuvel *pouloines*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 320, Wright.)

POULALLERIE, voir POULLALLERIE.

POULANE, voir POULAINE.

POULANNE, voir POULAINE.

POULASTRE, poull., pul., s. m., petite volaille :

Cil ki ont molles pennes sont cownt, si k'il apert ens es perdrix et es poulastres. (*Li Ars d'am.*, II, 192, Petit.) Impr., espoulastres.

Bouillons qui seront faits d'un poullastre. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 162, éd. 1615.)

— *Poulastre indien*, poule d'Inde :

Voyez Charbonier qui tranche
Ceste eclanche,
Puis ce poulastre indien.
(O. DE MAGNY, *Gayet.*, les Martiniales, éd. 1554.)

— Petit poulain :

Que lesdis chavetiers, en faisant leurs vies sorlers, poront, se bon leur semble, faire les empeignes de devant de noef cuir, tel que de queval, ou de pulastre, ou de viel. (1437, *Des chavetiers*, Reg. des métiers, 1400-1468, f° 309 r°, Arch. Tournai.)

— S. f., pouliche :

Il est en ma poullastre une vigueur infuse.
(IMBERT, *Sonn.*, LXXXVII, éd. 1578.)

POULCEE, voir POUCEE.

POULCEMENT, voir PULSEMENT.

POULCEON, s. m., mesure pour les grains :

Le muid de blé, mesure de Paris, contient douze sestiers...; le literon, deux demis literons; le demi literon, dix huit pouceons. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 3, éd. 1605.)

POULCHISON, -cison, s. f., dimension :

Sera tenu le magistrat de faire mettre les ventelles du secret de la porte d'Anzain au niveau et sur la mesure de la poulichison que tient presentement les ventelles dudit moulin d'Anzain. (*Reg. de la ville de Valenciennes*, ap. Roq., *Suppl.*)

Sera mise dedans la muraille une marque qui devra estre entierement a la veue et hors l'eau, afin que se puisse percevoir la hauteur d'icelle eau, a l'advenant de la poulichison susdite desdites ventailles et qu'elle ne soit excedee. (17 mai 1596, *Ordonn. sur la conduite de la navigat.*, XVII, dans Rec. de plus. placards fort utiles au pays de Haynau, éd. 1661.)

POULCIER, voir POUCIER.

POULCISON, voir POUCHISON.

POULDRAGE, voir POUDRAGE.

POULDRE, voir POUTRE.

POULDREAU, voir POUTREL.

POULDREMENT, voir POUUREMENT.

POULDRER, voir POUURER.

POULDRETTE, voir POUURETE.

POULDRIER, voir POUUREIER.

POULDRIERE, voir POUUREIERE.

POULDROYER, voir POUUREOYER.

POULEMART, s. m., sorte de gros fil ou de petite ficelle, ainsi appelée en Dauphiné par les marchands qui s'en servent à lier les petits paquets de la marchandise qu'ils vendent en détail. (Le Duchat, dans le *Dict. étymolog. de Ménage*, éd. 1750.)

Et pourroit on a fil de poulemart
Tout baffouer le maguazin d'abus.
(RAB., *Gargantua*, ch. II, éd. 1562.)

Le poulemart des marchans. (Id., *Panagrag.*, ch. VII, éd. 1542.)

— Sorte d'arme :

Poulemart, spetie d'arme. (ANT. OUDIN, *Dict. fr. ital.*)

POULENET, s. m., petit poulain :

Ung poulenet suigant ladite jument. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. de Belverne*, f° 13, Ch. des Compt. de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

POULENIEL, voir POULINEL.

POULENNE, voir POULAINNE.

POULEREL, poull., s. m., petite poulie :

Pour uns poulleriaux, .xxx. s. .vi. d. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Le Maire*, Arch. Tournai.)

Pour uns poulereaux, .iiii. s. .iiii. d. (16 octobre 1430, *Tutelle de Pieret de Landes*, Arch. Tournai.)

Pour deux poulleriaux, .xxviii. d. (11 avril 1440, *Tutelle de Henry de Rosenvielle*, Arch. Tournai.)

POULERIE, s. f., lieu où l'on élève des poules :

Avoir et tenir pouleries, recevoir dons, oblations. (*Pièce de 1437*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, V, 701.)

Lorr., Fillières, *pouyerie*.

Nom de lieu, la *Poulerie* (Mayenne).

POULETEL, *polestieau*, s. m., petit poulet :

En sa main tint ung *polestieau*,
Dont l'esprevier voudra repaistre.
(*Mellusine*, 5818, Michel.)

POULETERIE, *poull.*, *polletrie*, *pouletrie*, s. f., poulailler :

Li *pouletrie* doit estre serei le hale du pain. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 382.)

Tout chil ki vendent *polletrie*, volilles. (*Ib.*, n° 467.)

La carrie et *pouletrie*. (Mai 1475, *Acc. ent. les plombiers et étam. et les religieux du Pré*, Arch. S.-Inf.)

POULETIER, *poull.*, *poletier*, *polestier*, *pulletter*, s. m., poulailler, marchand de volaille :

.iii. *pouletiers* et .ii. *asniers*
Refist maintenant prisonniers.
(*Rom. d'Eust. le Moine*, 1177, Michel.)

Willemes, li fuis Renier, le *pouletier*, a .i. an, et perdue se comagne. (Janvier 1280, *Reg. de la Loy*, 1280-1281, li banit a .i. an, Arch. Tournai.)

Pouletieres, *poletiers*. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, que Grars, ballius de Ries, a vendut, werpit et clamet quite a tous jours, hire-tavlement, a Watier, le *pouletier*, sen manoir et toutes les appendances del hiretage. (1307, *C'est Watier, le pouletier*, Arch. Tournai.)

Gautier le *pouletier*. (1337, Arch. JJ 71, f° 29 v°.)

Johannot li *polestiers*. (26 av. 1338, *Reconn.*, Arch. Montjeu.)

Et fu Hanequins le *pouletier* pendu a Lille quand fu as pissons embler. (25 mai 1344, *Reg. de la loi*, 134, Arch. Tournai.)

Bauduin le *pouletier*. (1347, *Recette de G. de Ponthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 5 r°.)

Et k'il ne soit *pouletiers* ne *pouletiere* ne pierosne ki auwes quise pour revendre, k'il ne tuent nulle auwe k'il ne facent saner. (1355, *Pet. reg. de cuir noir*, f° 12 v°, Arch. Tournai.)

Accordé est et establie que chescun nome qui amesne vitailles queux que eles soient a la dit citee per terre ou per eawe les poet franchement vendre a qui qui lour pierra sauns estre distourbé ou empesché per pessoner, bocher, *pulletter* ou autre quicomqz. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Gille le *pouletiers*. (*Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 276 r°.)

Ogiene le poullailliere et Oliviers le *pouletier* ont des pollets asses. (*Dialog. fr. flam.*, f° 18, Michelant.)

Le *Pouletier*. (27 av. 1437, *Lett. du garde des sceaux de Rouen*, Célest. de Lim., Arch. Seine-et-Oise.)

Noms propres, *Pouletier*, *Poullier*.

POULETRIE, voir POLETERIE.

POULESETÉ, s. f., état de celui qui est pouilleux :

Pediculositas, *pouleusetez*. (*Gloss. de Salins*.)

POULGNOUL, voir POIGNEUL.

POULHOU, voir POOLLOS.

POULICHON, s. m., poulain :

Après suivoit son petit *poulichon*. (1562, *Chans. du franc archer*, Let. de Libey, *Ch. hist. fr.*, II, 273.)

POULIE, *poullie*, s. f., lieu où l'on étire, où l'on étend les étoffes pour les faire sécher :

Wit sols parisis de relief seur le tene-ment et le *poulie* Maroie Meleu femme Hue le Flamenc seant joignant de le devant

dite *poulie* as devant dis termes. (1309, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 40 v°.)

Seur le tenement et le *poulie* Maroie. (*ib.*, f° 196 v°.)

Pour une *poullie* assise a Marne. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

Item sur une maison et *poulie* seant en la rue Porte Char de Beauvy, quatre solz. (1375, Arch. JJ 107, pièce 375.)

Et encore au xvii^e s. :

Jardins, *poullies*, maisons et treilles appartenans a Simon Bagou, marchand tincturier. (1611, *Déclar.*, Ste-Croix, Moulin de 4 roues, Arch. Vienne.)

Plus la moitié de certaine grande galerie e. *poullie* tant haut que bas scituez pres e. contigu ladite grande maison, le passage entre deux. (1617, *ib.*)

Galleries et *poullies* pour estandre draps. (1643, *Arrentem.*, *ib.*)

POULIEL, puliel, s. m., pouliot :

Pulegium, *puliel*. (*Gloss. du xii^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., V, 327.)

1. **POULIER, polier**, v. a., étirer au moyen d'une *poulie* :

Nous distrent par leurs seremens que eu leur temps ilz avoient veu que nul drappier de la grant drapperie n'osast user de *poulier* nul drap de dehors ne les metre en essense et faire merchier au seel de la grant drapperie de la ville. (4 fév. 1408, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Nul ne pourra *poulier* ne faire *poulier* draps tonduz au travers. (1424, Arch. JJ 173, pièce 151.)

Que nul foulon ne soit tant osé ne hardyz de *polier* drap pour le faire venir a moison de drap ou de demy. (1443, *Ord.*, XIII, 380.)

— Hisser au moyen d'une *poulie* :

Ne scavons pas, quand on *poulie*
Quelque grosse pierre ecarrie,
Sur la grue au haut d'une tour,
Qu'on n'en craint sinon le retour?
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 4, éd. 1573.)

— Élever comme avec une *poulie* :

Quand par prieres nous *sommes* elevez,
Guidez et *pouliez* en Dieu. (LA BOD., *Harmon.*, p. 704, éd. 1578.)

2. **POULIER, s. m.**, système de *poullies* :

Pour deux petiz *poulliers* de cuiffre a tirer le cortin qu'on met durant le karesme entre le grand austiel et le cuer. (1507, Fabr. de Tréguier, Arch. C.-du-N.)

3. **POULIER, poullier**, s. m., *poullail-ler* :

Item a prendre... de nuit d'un *poullier* trois chefs de *poullaille*. (1382, Arch. JJ 248, pièce 120.)

A Jehan Hotiel, carpentier, pour avoir fait un *poullier* en l'une des estables de

ladite maison. (2 septembre 1418, *Exécut. testament. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tour-nai.)

Le *poullier* aux gelines. (1425, Arch. JJ 173, pièce 311.)

Quant ilz trouvoient les *poullailliers* fermez, qu'ils les rompoient, et esdiz *poulliers* prenoyent tout ce qu'il leur sambloit bon. (*Reg. du Chdt.*, I. 148, Biblioph. fr.)

Caches vous dedens ce *poullier*
Jusques a se qu'il soyt retourné.
(*Farce de deux Gentilzhom. et le mounyer*, p. 24, ap. Ler. de Liney et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

— Fig., bicoque :

Vidies vostre *poullier*, faulsses merdaille. (*Trahis. de France*, p. 116, Chron. belg.)

Pour gagner ledit faubourg, ledit seigneur de Montmorency fut contrainct de battre une tour qui estoit sur le pont, l'ayant gaignee, la fait remparer et garder : faisant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel *poullier* a l'encontre d'une armee Françoise. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I. II, f° 61 v°, éd. 1569.)

Soubs l'esperance de l'impunité il n'y auroit *poullier* qui n'arrestast une armee. (MONT., *Ess.*, I. I, ch. xiv, p. 28, éd. 1595.)

Et encore au xvii^e s. dans le sens de *poullailier* :

Dit qu'on ly auroit pris 2 *poullies* hors de son *pouly*. (1616, *Invent. et enqut. crim.*, Arch. Spa.)

Tallemant des Réaux et Madame de Sévigné ont employé *poullier* dans le sens de bicoque.

Norm., Art., *poullier*, Wall., *poli*, *poullailier*.

Nom propre, *Poullier*.

POULIERE, poull., s. f., religieuse chargée de s'occuper des poules :

Quant aux offices de chevetaines, *poullieres* et apothicaresse et reffectoriere et dame des accouchees, les maistres... les pourront absoudre de leurs charges et y mettre d'autres en leurs places. (1540, *Reform. de l'H.-D. de Paris*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 698.)

POULIETE, poliète, s. f., dim. de *poullie* :

Pour .xvi. *poullietes* de bois. (1344, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 99.)

Quant est pour donner assaut par mine, lorsque verrez vostre opportunité, vous convient avoir cent cinquante piez de chievre...vingt et quatre eschieles doubles, grandes et fortes... et que chascune eschele ait trois *polietes* au bout de hault. (*Le Jouvenel*, f° 86 r°, ap. Ste-Pal.)

POULIEUL, poullieul, pouliol, polieul, polioli, puliol, s. m., thym, pouliot :

Pollipodium, *poliol*. (*Gloss. lat. fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26°.)

Pulegium, *puliol*. (*ib.*)

Pulis, une herbe, *poullieul*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 r°.)

Decoction de mirre... de calaman, de *pouliol*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 76°.)

A past d'esté mouton au *poullieul*. (*De-vise et ordenanche du Past d'Aicourt*, xiv^e s., Doc. hist., t. III, p. 458.)

Prouffitable herbe, fleur, racine,
Neis *poullieul*, ysope et mente.
(CRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 782, Püschel.)

Le serpol et le *poliol*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 15°.)

Poullieul... Il en est .ii. especes de *poullieul*, c'est assavoir le masle et la femelle. Le masle a fleur blanche et la femelle rouge, et est le meilleur et qui a greigneur vertu, et l'appelle l'en *poullieul* cer-vin. (*Grant Herberier*, n° 391, Camus.)

Devale doncques ta precieuse nobilité un peu envers ma personne, qui suis comme le *poullieul* de la terre, tout povre, et toy le precieux cedre de Lyban. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 420, Kerv.)

La plume du lic et les linceux furent de *poullieul* et de muguet, et de toutes herbes amoureuses. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxix, éd. 1528.)

Et encore à la fin du xvii^e s. :

Le mouton d'Ardenne se nourrit de marjolaine et de *pouilleux*. (1700, BRESMAL, *de l'Hydrographie des eaux du pays de Liège*.)

Pic. et Boul.-s.-Mer, *pouillu* ; Liège, *poleur, poli* ; Namur, *pilé* ; Luxemb., *pouli* ; Vosges, *polieu, poullieu, spolieu*, thym.

POULINEL, poullinel, pouleniel, s. m., dimin. de *poulain* :

Enssi il loiera son *poullinel* et s'anesse a la vigne. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 26°.)

Seans sour une asnesse et sour sen *pouleniel*. (*ib.*, f° 218°.)

POULINER, poull., v. n., vivre dans l'oisiveté comme les poules :

Ne ont establi l'ordre de chevalerie pour *poulliner* en l'ombre et dormir en couche paree. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 7.)

Et ne scevent que c'est de guerre marine et peu de terrestre pour leur longue et diurne oysiveté, car ils ont longtamps *poullinel* en repos. (*ib.*, *ib.*, VII, 8.)

Ilz ne *poullinoient* ne ventreloient soubs umbres d'arbres comme les aultres pasteurs. (*ib.*, *ib.*, II, f° 52 v°.)

POULINOT, s. m., petit poussin :

Un *poullinot* tremblant. (SIBILET, *Contramour*, p. 84, éd. 1581.)

POULIOL, voir **POULIEUL**.

POULION, polion, pollion, s. m., *poullie* :

Quant la porte est fremea et mis le *poullion* La tour se defendroit, si com lisant trouvon, De tous les os du monde, s'il erent environ.
(Gaufrey, 8555, A. P.)

A Jehan du Mont St Quentin, fondeur, pour avoir fait .viii. *poullions* de cuyvre. (1506, *Dép. pour la chds-e de la cath. de Noyon*, ap. La Fons, *Art. du nord de la Fr.*, p. 47.)

Ung *pollion* pour pendre une esconsse de corne. (1539, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Moufle ou sont plusieurs *poullions*. (JUN., *Nomencl.*, p. 216, éd. 1577.)

Les barques sont tirees de la Brenta en la mer hadriatique avec force *poullions* et guindages. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jorio*, I, 210, éd. 1581.)

Pour la fourniture d'un *pollion* environné de fert, garny d'une chaigne de fert, envyronnant ung potheau auquel est planté led. *pollion* avec une grande cheville de fert au milieu dudit *pollion*, mis et planté audit orloge, de quoy l'on se sert a tirer la corde de laquelle on sonne lad. guette sur la cloche dudit orloge. (1597-1602, *Mandats acquittés*, Arch. mun. Avallon, EE 66.)

Ysser les voiles et guinder, c'est monter, estendre : et carquois et le haut bout du mast, ou il y a certains *polions*, propres a tirer la chorde attachee a la verge. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 106, éd. 1622.)

— Certaine partie de l'arbalète :

Le cuidant fraper des *polions* de son arbaleste. (1480, Arch. JJ 206, pièce 621.)

Pour une arbaleste, *polion* et plusieurs viretons, .xx. s. (1516, *Exéc. testam. d'Oliv. Moucque*, Arch. Tournai.)

Pour une arbalestre et le *polion*. (*Id.*)

— Certaine partie du baudrier :

Ung baudrier garny de deux *poullions*. (17 juillet 1514, *Invent. fait par l'échev. de Poit.*, Arch. Vienne.)

POULLANE, voir **POULAINE**.

POULLANT, adj., puissant :

Ou palais sont venus, ou li papes *poullans* Fu en consistoire avec ses clers sachans. (Cuv., *Vie de B. du Guesclin*, 13146, Charrière.)

POULLERIE, voir **POUILLERIE**.

POULLIER, voir **POULIER**.

POULLIET, s. m., poulie :

Nulz ne pourra faire windas, cris, *poulietz* et aultres engins a bander arbalestes que... (1478, *Stat. des Serrur.*, Reg. aux Stat., Arch. mun. Abbeville.)

Cf. **POULION**.

POULLON, voir **POILLON**.

POULLONGIER, voir **PORLONGIER**.

POULLYE, voir **POULIE**.

POULMENT, voir **POLMENT**.

POULMOUNIER, adj. ?

Les pommes *poulmounieres* se jettent incontinent en une certaine grosseur flaque. (DU PINET, *Pline*, XV, 14, éd. 1566.)

POULOIGNER, voir **PORLOIGNIER**.

POULAIN, voir **POULAIN**.

POULONCEL, *poullonciel*, s. m., petit de tout animal, volatile :

La li escouffes grant cenbiel
Demenoit pour .i. *poullonciel*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 3 r°.)

Cf. **POILLON**.

POULPIER, s. m., partie charnue, mollet :

L'homme seul a le *poulpier* et le gros de la jambe charnu. (DU PINET, *Pline*, XI, 45, éd. 1566.)

Cf. **PULPION**.

POULPITRE, s. m., mantelet :

Les *poulpitres* sont ainsi nommez, et construits d'osier en la semblance d'ung heaulme : et de cicices ou de cuyrs cruzz sont deffenduz et couverts, et a trois roes, desquelles l'une est au meillieu, et les deux aultres sont mises et apposees aux cheiz, et en la maniere et forme d'ung chair se peuvent appliquer et joindre en quelque partie que tu voudras : lesquelz iceulz qui mectent le siege, joignent et appliquent es murs. (*Flave Vegece*, IV, 15.) Lat., pluteus.

POULPU, *pourpu*, adj., pulpeux :

L'arbre qui produit ce poyvre long, a la seppe assez longue, mais les fueilles plus *pourpues* et plus larges que ne sont celles de poyvre noir. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, Voy. de L. de Barth., II, 81, éd. 1556.)

Tous animaux ayant mains, les ont charnues et *poulpues* dedans, mais au dehors il n'y a que la peau et les nerfs. (DU PINET, *Pline*, XI, 43, éd. 1566.)

La resnie de Chypre... est *poulpue* et charnue. (*Id.*, *ib.*, XIV, 20.)

La racine de satyrion est bulbeuse et *poulpue*. (*Id.*, *Dioscoride*, III, 127, éd. 1605.)

Les parties (des fleurs) sont le germe, les racines, oignons, bulbes charnues et *poulpues*, etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 244, éd. 1622.)

POULRE, voir **POLRE**.

POULS, *poulz*, *pous*, *poux*, s. m., action de pousser, choc, heurt :

Et la fleuthe de Behaingne
Et la musette d'Allemaingne,
Viele, luth et guistierne,
Et la rebebe a corde terne
Faisoie concorder souvent
Par *poulz* de doiz, par trait ou vent.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 213, Cocheris.)

Et quant il fu a celle barriere, il la gaingna et vint chargier de traict et de *poux* de lance parmy les gens qui estoient en icelle rue. (*Pièce de 1432*, ap. Quicherat, *Vie de Rodrigue de Villandrando*, p. 238.)

A celui qui a la targe violette touchera, le dit entrepreneur sera tenu de luy accomplir pour un jour au *poux* d'espee a trois pas de desmarche entre chacun *poux*, sans poursuite, que le dit chevalier ou es-

cuyer estranger luy voudra deviser. (G. CHASTELL., *Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 192, Kerv.)

Ils acomplirent les sept *pous* ordonnes par les chapitres, moult chevaleureusement acomplis. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 14, Michaud.)

Dont celui qui touchera, ou fera toucher a l'escu violet, semé de larmes noires, sera tenu de combatre a pié, a l'encontre de ceux qui garderont le pas, quinze coups de hache, ou de *poux* d'espee. (*Id.*, *ib.*, I, 8.)

Ung chacun d'eulx devoit assir l'ung sur l'autre cinq coups de *poux* de lance tout a piet. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 91, Soc. de l'H. de Fr.)

Longtemps dura le combat et le plus a *poulz* de lances. (*Pas d'armes de Sandri-court*, p. 25, Peigné.)

Qui voulsist combatre contre luy a pied, a cinq *poulz* de lance et treze coups d'espee. (*Id.*, p. 56.)

Moult hardyment assailloyent, car pour *poux* de lances, ne coups de trect et d'artillerie qu'on leur donnast, n'esloignoient la passee. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 33 v°.)

Les François, qui les chassoient a *poulz* de piques et de lances. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5082, f° 80 r°.)

A l'approcher celui Bellabre, a la pointe de l'estoc et a *poux* de cheval, mena son Espagnol si tost que a vive force luy fist vuyder le champ. (*Id.*, *ib.*, f° 123 v°.)

Prist la haulte mer, et, malgré le *poux* du vent, gaigna le plage d'Aiguemortes. (*Id.*, *ib.*, f° 168 r°.)

— Action de pousser un soupir, de respirer :

... Encore plus me presse
Le penser des telins messagers de jeunesse
Qui s'enflent elevez d'une ferme rondeur,
Semblables a deux coings d'ambrosienne odeur,
Il poussent ton rezuoil au *poux* de ton haleine.
(A. JAMIN, *Poés.*, p. 74, éd. 1577.)

— Tempe :

Le suppliant donna de cette pierre sur la teste a icelui Massebo, et l'ataigny pres du *poux*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 177.)

2. **POULS**, voir **Pous**.

POULSE, *pousse*, s. f., impétuosité :

Il yssirent de celle forest, et s'en vinrent de tres grant *pousse* assalir l'ost. (J. WAUQ., *Merv. d'Inde*, 2° p., c. xxxvi, Xav. de Ram.)

Anthoine de Bourgogne s'en alla courre vers Gand et trouva sur le champ une compagnie de Gantois, esquels ils le fourerent de telle *pouise* lui et ses gens qu'ils en occirent plus de cinquante. (MONSTRELET, *Chron.*, III, f° 49, éd. 1516.)

— Sorte d'instrument servant au chargement des canons :

Pousses pour chergier gros batons a pouldre. (1522, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.* Bibl. Amiens.)

Suisse rom., Neuchâtel, *pousse*,

tempête de neige, neige poussée par le vent.

POULSEE, voir **POUCEE**.

POULSEIS, *-eix, poulsiz, poussais, poussiez, poussis, poussais*, s. m., action de pousser, de heurter, en parlant du choc des combattants :

De fors *poussiez* de lances. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, n° 117*.)

La eut grant boutis et grant *poussis* de premiere venue. (Id., *ib.*, Richel. 2660, n° 104 r°.)

Et la ot tres fort *poussis* avant que il peüssent entrer l'un dedans l'autre. (Id., *ib.*, IV, 309, Luce, ms. Rome.)

Or parlerons dou *poussis* et de la bataille qui fu devant Calais. (Id., *ib.*, IV, 310, ms. Rome.)

Et y advint grand hurtois et *poussis* de lances les ungs contre les autres. (MONS-TRÉLET, *Chron.*, I, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

Il y eut en celui endroit grand *poussis* de lances, et maint homme mort et blessé. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. xxxvi, éd. 1638.)

Poulsiz de piques, choc d'hommes d'armes. (GUILL. DU BELLAY, *Prod. des Ogdoades*, éd. 1569.)

Il ne me souvient pas d'avoir vu peintes ces lances qui eussent des poignées comme aujourd'hui, avant l'an MCCC, ains toutes unies, depuis le fer, jusques à l'autre bout, ainsi que javelines, lesquelles (nesmes du temps de Froissart) les chevaliers estans descendus à pied, rongnoient, pour mieux s'en aider au *poussis*. (FAUCHET, *Orig. des cheval.*, arm. et her., II, 1, éd. 1611.)

POULSEMENT, *poulc.*, s. m., action de pousser :

Duquel cop ou *pouusement* icellui deffunct chey à terre. (1409, Arch. JJ 163, pièce 475.)

— **Battement** :

La douleur et *pouusement* du cuer. (*Jard. de santé*, II, 34, impr. la Minerve.)

Pasmoison et *pouusement* desordonné. (Id., *ib.*, II, 134.)

Impetuosité, *pouusement*. (R. Est., *Thes.*, Calcar.)

POULSINIÈRE, voir **POUSSINIÈRE**.

POULSIZ, voir **POULSEIS**.

POULSOUER, voir **POUSSOIR**.

POULTIÉE, voir **PUTÉE**.

POULTRAIN, voir **POUTRAIN**.

POULTRE, voir **POUTRE**.

POULTRERIE, voir **POUTRERIE**.

POULTRONNIZE, voir **POLTRONISE**.

POULVERIN, voir **PULVERIN**.

1. **POULY**, voir **POULIER**.

2. **POULY**, adj., pollué :

A Guillaume Pouliet, pour estre allé a Tesy soutenir une journée contre le curé de Montreaul, lequel avoit fait adjourner lesditz habitans et receveur, a cause qu'il disoit que le semetiere estoit *pouly*, et que Jaquet Boicheron, maistre de la maladrerie, avoit esté enterré excommunié. (1454-1455, *Compte second de Jehan Bonny*, Arch. mun. Avallon, CC 105.)

POULZ, voir **POULS**.

POUMEAL, voir **POMEL**.

POUMEL, voir **POMEL**.

POUMELEE, voir **POMNELEE**.

POUMEREIT, voir **POMERET**.

POUMERET, voir **POMERET**.

POUMERIN, voir **POMERIN**.

POUMETE, voir **POMETE**.

POUNCEL, voir **PONGEL**.

POUPALLER, voir **PORPARLER**.

POUPART, s. m., membre viril :

La le menoit ung cayemant de balle
A la carolle au son d'une cimbale,
Anquel disoit mon amy Jaquemart :
Je te donrray plein un pot de brismart
Et des tripes que j'ay faites a l'ole,
Mais il te fault tout premier ton *poupart*
Venir bouter dedens mon capitole.
(Doctr. de la sec. retor., Vat. Chr. 1468, n° 107.)

1. **POUPE**, s. f., bout du sein :

Poupe. C'est la tette, ou mammelle, soit d'une femme, comme la nomment en aucunes contrees de France, soit de bestes mordans, comment la nomment les veneurs : disans les *poupes* d'une ourse, et semblables. (NICOT, *Thresor*.)

Poupe, tette, mamelle. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Poupe, tete, tetine de femele. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Suisse, Bagnard, *popa*, pis d'une truie.

2. **POUPE**, voir **POLPE**.

3. **POUPE**, voir **PORPRE**.

POUPEAU, *poupeau*, s. m., bouton du sein, bout de la mamelle :

Pensez vous que nature ait donné aux femmes les *poupeaux* des mammelles comme quelques poreaux de bonne grace, pour ornement de leur poitrine, et non pour nourrir leurs enfans ? (JOUB., *Err. pop.*, 1^{re} p., V, 1, éd. 1587.)

Inspire moy l'esprit qui me doit enflammer,
Donne moy ton *poupeau*, donne sans plus at-
[tendre]
Que j'en suce le miel que je m'en vois repandre.
(PERRAIN, *Poés.*, p. 40, éd. 1661.)

— Petit enfant :

Petits *poupeaux* de lait, je vous advertis que vielles folies deviennent sageses. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 127, éd. de 617 p.)

Nom de lieu, *Poupeau* (Charente-Inférieure).

POUPEE, *poupee*, s. f., dessin, maquette :

Vesci une legiere *poupee* d'uns estaus a .i. entreclos a tote le clef. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 193, Lassus.)

— Statuette :

Aujourd'hui a esté grace acordee a messire Jehan Desplechin, vicaire de Tournay, de faire deux *poupees* de pierre a l'entrée de sa maison, en la rue Dame Odille, et traittes de fer, et autres choses, dont autrefois il avoit fait requeste. (5 mars 1397, *Reg. des Consaulz*, 1393-1399, Arch. Tournai.)

— Fusée :

Ne estoit content de la mort de tant des siens par sa traitreuse accusation, se aussy por traîtreux fait et art du dyable son maistre il ne brulloit et ardoit le ville de Tournay, par ledit feu bouté et par les *poupees* ou fusees par luy jectees ou boutées sus les maisons ou se pouvoient prendre. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerres de Tournay*, XIV, 7 janv. 1477, Hennebert.)

— Fuseau :

Je fais des *poupees*,
Balances, chaudieres, poisons.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., I, 80.)

Poupee: s. The flax of a distaffe; or a distaffe full of flax, etc. (CORGER., 1611.)

Une *poupee* ou quenouillee. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— ?

... Et quant est as ruisos, sour rue, as *poupees* et entrees de celier, les eschevins ne les rejeteurs n'en aront d'ores en avant aucune cognissance, mais se feront ycelles graces par les trois consaulz. (12 fevr. 1380, *Reg. aux Publicacions*, Arch. Tournai.)

— Nid de chenille, en anc. wallon :

Detruire et bruler les chenilles et les nids d'icelles appeles vulgairement *poupees*. (1731, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 636, Polain.)

Poupees et chelines. (1773 et 1783, *Ch. des finances et mollin*, causes d'office, n° 81 r° et v°, Arch. Liège.)

POUPEILLON, *-illon, -ellon, pop.*, s. m., bout du sein, de la mamelle :

La royne luy presenta le vermeil *popillon* de sa blanche tetine pour l'allaiter. (*Alector*, n° 75 v°, éd. 1560.)

Quant aux dauphines, elles ont seulement deux *poupillons* au bas du ventre, sans avoir les tetines eslevees comme les autres animaux. (DU PINET, *Pline*, XI, 40, éd. 1566.)

Le *pouillon* des tetins. (DALESCH., *Chir.*, p. 257, éd. 1570.)

— Petit enfant :

Mais Deus n'est pas si burelure,
Si enfes ne si *poupeillons*
Voler ne faces aus *papeillons*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 107^a.)
Mes Deus n'est pas si burebure,
Si enfes ne si *poupeillons*
Voler nes face au *papeillons*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 99^b.)

POUPELE, s. f., peuplier :

Un fermier puet et pora despoullier et grouwer toutes les saules et *poupeles* a lieste qui sont autour des terres, pres, pastures a lui loues, de trois ans en trois ans. (1406, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les saulx et *poupeles*. (1406, La Bassée, *ib.*)

Cf. PEUPLE.

POUPELÉ, adj., charnu, potelé :

Poupelé, pulposus, tarosus. A pulpa, communement on dit poustelé, et aucuns postelé. (NICOR, *Thresor*.)

Poupelé : Pithie, brawnie, strong, full of pulp; also, plumpe, fleshie, round, fat, wellfed. (COTGR., 1611.)

POUPELET, s. m., petit poupon :

Ce seroit ton mignon et ton petit folastre,
Ton petit *poupelet* et ton petit dondon.
(*Les Amours de Tabarin et d'Isabelle*, dans les *Œuv. de Tabarin*, Bibl. gaul.)

1. **POUPELIN**, *popelin*, s. m., petit enfant, poupon :

Jeune enfant, petit *poupelein*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 29^a, impr. Instit.)

Sathan, mon tresdoux enfançon,
Mon *poupelein*, mon beau garçon.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 39^a, éd. 1507.)

Quand au berceau l'enfant mignot sommeille,
La mere ayant en lieu bien coy enclos
Son *popelin*, le laisse en doux repos
Et va jouer jusqu'a tant qu'il s'eveille.
(PERRIN, *Poés.*, p. 58, éd. 1661.)

Haut-Maine, *poupelein*, adj., qui est d'une recherche affectée dans sa toilette et dans ses manières, poupin.

2. **POUPELIN**, *pouplin*, *popelin*, s. m., pièce de four, pâtisserie faite avec du beurre, du lait et des œufs mêlés dans de la fleur de farine sucrée :

D'oeufs et de fleurs fait on *pouplins*, canestiaus... (*Dialog. fr. flam.*, f° 5^a, Michelant.)

Vous avez raton, tallemouse,
Gaufres, *poupepins*, dariollez.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Banquet*, p. 317, Jacob.)

Ung bon pasté de venaison
Acompaigné d'ung *poupelein*
Vouldroit mieulx, sans comparaison,
Pour enfans de bonne maison
Que les finesces Pathelin.

(R. DE COLLENYE, *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 104, Bibl. elz.)

Tartres, gasteaux, *poupepins* et autres semblables. (GUILL. GUEROUULT, *Hist. des plantes*, p. 359, éd. 1549.)

Les *popelins* sont façonnez de mesme fleur, pestrée avec lait, jaunes d'œufs et beurre frais. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 679, éd. 1597.)

Fougasses, brassadeaux, tourtilions, biscuits, eschaudes, oublies, cachemuseaux, gasteaux, *popelins*, gaufres, etc. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

Toute sorte de tourtes, *poupepins* a pate regale, friquadaux. (*Pensees faceliuses et bons mots de Bruscombille*, p. 209, Cologne 1709.)

Poplin est encore usité dans le centre de la France pour désigner une sorte de gâteau mou.

3. **POUPELIN**, *popelin*, s. m., peuplier :

Populus, un arbre, *poupelein* ou tronc. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

Les ladres du *Popelin*. (Fin du xiii^e s., *Cart. de S. Ladre*, f° 30 v°, Hôtel-Dieu de Meaux.)

Il lui devoit deux solz pour un arbre nommé *poupelein*. (1399, Arch. JJ 154, pièce 552.)

A Meaux, à Sens et à Coulommiers, il y avait la ladrerie du *Popelin*.

Nom de lieu, les *Poupepins* (Seine-et-Marne).

POUPELINER, v. a., bercer :

Celle qui dedans ses bras
Toute nuit te *poupeline*.

(ROUS., *Gayetes*, VII, t. VI, p. 396, Bibl. elz.)

POUPELLE, s. f., cornemuse :

Desjougeux et autres jouex de *poupeelles*. (*Translat. de l'Epist. de S. Bern. à Raym.*, ms. Troyes A 288, f° 89 v°.)

POUPELLON, voir **POUPELLON**.

POUPER, v. a., téter, sucer :

Et les ours masles demeurent aussi dedens les cavernes .xl. jours sans mengier et sans boire fors que ilz *poupent* leurs mains. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 17^b.)

POUPETIER, *poupp.*, s. m., fabricant de poupées, ornemaniste en stuc et en papier mâché :

A Pierre Cardin (suivent les noms) qui sont treize, tous peintres et *poupetiers*, la somme de 247 livres, pour avoir vacqué aux meslees de terre, pappier et plastre, pour la venue et reception du S^r Empereur audit Fontainebleau. (*Pièce de 1540*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 465.)

Poupetier, poppemaker. (LEON MELLEMA, *Dict. français flamang*, éd. 1596.)

Poupetier. A babemaker, or puppet maker. (COTGR., 1611.)

— Fém., *poupetiere* :

Poupetiere, poppen maakster. (GASPARUS,

Gazophylace de la langue françoise et flamende, éd. 1656.)

POUPETTE, s. f., petite poupée :

Acheterons nous une *poupette* ou deux pour nos enfans. (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers 1583.)

Poupette : f. A little babie; puppet, ballet. (COTGR., 1611.)

— Sorte de bouillie :

Potage qui se fait de grus d'avoine et de pain nommée des *poupettes*. (G. DE SEYRURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'abb. de S. Claude*, II, 332.)

POUPIE, s. f. ?

Pour cause de son pasturaige des bruières, lande, *poupie* et fumieres du mont Louve. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 36 v°.)

POUPIERE, *pompriere*, s. m., pupitre, lutrin :

Premierement au *poupiere*, a l'entree, avoit une rengee de cierges. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 436, Soc. de l'H. de Fr.) Var., *pompriere*. (Ch. cxxx, Buchon.)

POUPILLON, voir **POUPELLON**.

POUPIN, s. m., poupon :

Dont le petit *poupin* croissoit
A mesure qu'on le trassoit
Au flan gauche de la matrice.

(BONAT DES PIER., *Recueil des œuvres*, le Blason du Nombriil, p. 81, éd. 1544.)

POUPINE, *popine*, s. f., poupée :

Oscillum, *popine* a enfant. (*Gl. lat. fr.*, Richel. I. 7692.)

Vingt papilletes d'argent... une robe de *popine*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 228.)

Je viens de querir ma *poupine*,
Que maistre Mimin, mon amant,
Me donna.

(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 344.)

L'enfant, selon sa petitesse, ayme les *poupinés* et autres petites choses, les plus belles que son oeil peut veoir; et estime richesses d'assembler les petites pierres : mais, en croissant, ayme les *poupinés* vi-ves. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIX, Jacob.)

— Fig., femme mignonne :

Adieu, petit musequin.
A Dieu soyez, ma *popine*.

(*Chans. du xv^e s.*, p. 8, G. Paris.)

D'Espine a dit qu'une belle *poupine*

Vaut beaucoup mieux que dans le pied l'es-
[pine.]

(ROUSARD, *Poés.*, VIII, 134, Bibl. elz.)

— Dessin, maquette :

Frontenac me dict, a son arrivee, que vous desires avoir quelque modelle de la façon que l'on s'habille en France. Je vous en envoie des *poupinés*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 256, Berger de Xivrey.)

POUPINEMENT, adv., mignonnement :

Ces pieds *poupinement* petits.

(SCHLÄNDKE, *Sonn.*, les Pieds, Anc. Th. fr.)

Une troupe de phees
En leurs propres cheveux *poupinement* coiffes.
(GUY DE TOURS, *Poés.*, I, 9, Blanchemain.)

Il avoit une grosse barrette de peau de veau, assez *poupinement* elabouree. (L'ES-ROILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 196, Champollion.)

Poupinement. Neatly, sprucely, briskly, quaintly, daintily. (COTGR., 1611.)

Norm.. *poupinement*, avec recherche.

POUPINER, *popiner*, verbe.

— Act., attifer, parer :

Il ne leur faut pas tant de beatilles pour es *popiner*. (CHOLIERES, *Cont.*, t. II, ap. LE-ROUX, *Dict. com.*)

— Réfl., s'attifer, se parer :

On se *poupine*, on se mire et regarde.
(CH. FONTAINE, *la Contr'amie de court*, éd. 1568.)

Les femmes ne sont moins frappees de l'avarice que de l'orgueil, qui les porte a se *popiner* de la façon. (CHOLIERES, *Apres-linees*, II, f^o 67 r^o, éd. 1587.)

— Être disposé avec élégance :

Voy comme leurs cheveux a demy blondoyans se *poupinent* en arc.
(GUY DE TOURS, *Poés.*, II, 23, Blanchemain.)

POUPINET, adj., diminutif de *poupin* :

Le haut, le doux, le *poupinet*.
Le long, le droit, le gay, le savoureux,
Le gentil corps, et le chief crespélet.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 207^b.)

POUPINETTE, s. f., femme élégante :

Et s'il est vray que la s'avance
Le vieil vidase de Provence,
Vrayment ils sont bien eschancees
Nos *poupinettes* tant surees.
(1^{re} *Epist. du coq à l'asne attrib. à Cl. Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, II, 152, éd. 1731.)

Et encore au xviii^e s. :

Moy qui suis toute *poupinette*
Dans l'embonpoint et joliete.
(JACQUES-JACQUES, *le faut-mourir*, p. 23, éd. 1695.)

1. **POUPLE**, voir PORPRE.

2. **POUPLE**, voir PEUPLE.

POUPLIN, voir POUPELIN.

POUPON, voir PEPON.

1. **POUR**, voir POR.

2. **POUR**, voir PUER.

POURALEE, voir PORALEE.

POURALEMENT, voir PORALEMENT.

POURALER, voir PORALER.

POURELLIR, v. a., parer :

Viandes *pourellies*, lardees souffisamment de bon lart. (21 mai 1484, *Stat. des bouchers*, Arch. mun. Dijon.)

POURBONDIR, verbe.

— Neutr., bondir, sauter d'un bond :

Je gaige a toy un gros que je sault-ray, or *pourbondiray* oultre ce ruyssseau.
(PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 596, Génin.)

— Caracoler :

La eussiez veu mains bons destriers *pourbondir* et faire pennades. (PERCEVAL, f^o 140^r, éd. 1530.)

Chevaux en l'aer *pourbondir* et saillir
Veissiez adonc au sortir de Millan.
(J. MAROT, *Voyage de Venise*, Har. de Montjoye a ceux de Venise, f^o 47 r^o, éd. 1532.)

Courciers a bref parler
Incessamment *pourbondissoient* en l'aer.
(Id., *ib.*, Bataille du roy cont. les Venit., f^o 80 v^o.)

— Act., faire caracoler :

Se vous *pourbondissez* vostre cheval en ce poynt sur le pavé, il ne vaudra tantost plus guayres. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 561, Génin.)

Il *pourbondit* son cheval devant les dames comme ung rustre. (Id., *ib.*, p. 664.)

Pour bien *pourbondir* ung cheval
Il faisoit feu, voire et flambe.
(Farce du Franc Archer, Anc. Th. fr., II, 330.)

— Battre d'un bâton ou autrement, assommer de coups, malmener :

Nos gens estoient si aoursez
Du duel qu'avoient, qu'en les fossez
Estoint batus et *pourbondis*.
(Gesta Briton. in Ital., ap. Martène, *Anecd.*, t. III, col. 1497.) Impr., *pourbondis*.

Alain gravi oudit planchier et s'efforça de prendre ladite femme encoste son dit mary; et de fait le fist lever et dist au dit mary que s'il sonnoit mot, il seroit *pourbondis* a bon droit. (1385, Arch. JJ 126, pièce 196.)

Comme le suppliant ait esté par plusieurs fois menacié d'estre batu, tué, pris et autrement durement traité, et finalement tellement *pourbondi* et demené qu'il ne se soit osé tenir en son hostel. (1431, Arch. JJ 175, pièce 91.)

Malheureux homme, tu t'abuses bien. Cuides tu ja estre quitte de nos mains, qui tant avons justes causes et actions en toy pour te *pourbondir*? (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 255, Kerv.)

Certes, Bancquet est bien infame,
Infamement m'a *pourbondie*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 374, Jacob.)

Je conclus qu'il soient *pourbondis*,
Batus, navrez jusque a la mort.
(Mist. du Viel. Testam., 37913, A. T.)

Se le faulx mastin est tenu,
Dieu scet qu'il sera *pourbondy*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 28050, G. Paris.)

... Si avons telz ambassades
D'y aller, nous l'achapterons,
Car oncques meurtriers ne larrons,
Excommuniez ne maulditz
Ne furent si bien *pourbondiz*
Que nous serons par ce moyen.
(Act. des apost., vol. I, f^o 20^o, éd. 1537.)

Chantez comment François furent gallez,
Chollez, foulez, roulez, escharbouillez,
Afiistollez, *pourbondiz*, pestellez,
Haliez, touillez et battuz de tous lez.
(MOLINET, *Chans. sur la journée de Guinegate*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

— Fig., gourmander, malmener :

C'est de blasmer ce faux envieux vice,
Et sa tres grand lacheté *pourbondir*.
(LE MAIRE, *Plainte du Desiré*, p. 404, éd. 1549.)

Jam ego hunc agitabo. Je le meneray beau, je le *pourbondiray* beau, je le demeneray bien. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Agito.) Impr., *pourbondiray*.

POURBOUILLIER, *-ouiller*, *-oulier*, v. a., bouillir entièrement :

Après lui fust la teste copee et escartelee et tous les autres seigneurs aussi et *pourbouliez*. (*Trais. de Rich. II*, p. 91, Williams.)

Pourbouiller. To parboile throughly. (COTGR., 1611.)

POURBOUILLIR, *-bouillir*, *-boullir*, v. a., bouillir :

Hericot de mouton. Despeciez le par petites pieces, puis le mettez *pourboullir*. (*Ménagier de Paris*, II, 148, Biblioph. fr.)

— *Pourbouilli*, part. passé, bouilli, échaudé :

Il est leans plus rechigné
Que n'est ung regnard *pourbouilly*.
(Act. des apost., vol. I, f^o 13^o, éd. 1537.)

POURBOULIER, voir POURBOUILLIER.

POURCACH, voir PORCHAS.

POURCACHE, voir PORCHACE.

POURCACIER, voir PORCHACIER.

POURÇAINTÉ, voir PORCEINTE.

POURCANGIER, voir PORCHANGIER.

1. **POURCAS**, adj., annulé, détruit :

De maistre Hughes Blaries, qui requiert le rente qu'il a sur la ville, a deux vies, a .xii. d. le d., soit seulement a sa vie multipliee a l'avenant de .x. d. le d., en accordant que, apres sa dicte vie, la lettre soit *pourcas* et acquittee. (8 août 1458, *Reg. aux résolutions des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Cf. CAS.

2. **POURCAS**, voir PORCHAS.

POURCEINDRE, voir PORCEINDRE.

POURCEINT, voir PORCEINT.

POURCEINTE, voir PORCEINTE.

POURCELAINE, voir PORCELAINE.

POURCELAIT, voir PORCELET.

POURCELER, voir PORCELER.

POURCELET, voir PORCELET.

POURCELETTE, voir PORCELETTE.

POURCELIN, voir PORCELIN.

POURCELLE, voir PORCELLE.

POURCELOT, voir PORCELOT.

POURCENS, *-sans*, s. m., sorte de cens :

Item .vi. muis et .iiii. res d'avenne pour les *pou sans* et rentes deues sur les mesures de la ville de Goz. (1347, Arch. JJ 76, f° 42 r°.)

POURCESSIONNAL, voir PROCESSIONNEL.

POURCEVOIR, *-chevoir*, *prô.*, v. a., apercevoir :

Quand *pourçurent* l'ensagne.
(*Prise de Pampel.*, 5067, Mussafia.)

Quant ly bonne dame oeyt et *prochuyt* que ly parole tournoit a solas, elle dist a son marit... (HENRICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 120, éd. 1673.)

— *Pourcevant*, part. prés., qui s'aperçoit :

Ne vous en dirai plus : car bien sui *pourcevant* Che a fin me voles trier.

(*Prise de Pampel.*, 80, Mussafia.)

POURCHACIER, voir PORCHACIER.

POURCHAILLE, voir PORCHAILLE.

POURCHAILLERIE, voir PORCHAILLERIE.

POURCHAINDRE, voir PORCEINDRE.

POURCHAINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

POURCHAINTE, voir PORCEINTE.

POURCHAPT, voir PORCHAS.

POURCHAS, voir PORCHAS.

POURCHASSEMENT, voir PORCHAGEMENT.

POURCHASSER, voir PORCHACIER.

POURCHASSEUR, voir PORCHAGEOR.

POURCHAT, voir PORCHES.

POURCHAUCEMENT, *-chauchement*, s. m. ?

Estimiez et regardiez par *pourchaucement* sur le menu des pieces et parcelles et prisages a valoir ensamble l'un par l'autre oict livres de rente levable. (1343, Arch. JJ 75, f° 68 r°.)

Par *pourchauchement*. (*ib.*)

POURCHEINDRE, voir PORCEINDRE.

POURCHELER, voir PORCELER.

POURCHELET, voir PORCELET.

POURCHELIER, voir PORCELIER.

POURCHERESSE, voir PORCHERECE.

1. **POURCHET**, voir PORCHAS.

2. **POURCHET**, voir PORCHET.

POURCHIER, voir POUCHIER.

POURCHOISSON, voir PORCHOISON.

POURCIL, voir PORCIL.

POURCOMPTE, voir PORCONTE.

POURCOURRE, voir PORCORRE.

POURCOURS, voir PORCORS.

POURCUIDIER, voir PORCUIDIER.

POURCURER, voir PROCURER.

POURECHE, s. f., peur :

Encor est bon c'on lait mal a faire por honte,
Ki le lait por *pourece* il meismes se doute.
(*Virgier de Solas*, Richel. 9220, f° 2 v°.)

POUREMENT, s. m., pourriture, détérioration :

Et que ne soit don halt de la chacillon, et qu'il ne conterait nulles paivement que soient poureis, si com dessus est deviseit, se donc n'est que deus des Sept l'aient vehu devant le *pourement* fait. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 701.)

POURER, voir POWDER.

POURESTENDRE (se), v. réfl., s'étendre au loin :

Jusques au liu ouquel nous aviemes proposé de fonder et faire un arc de pierre qui se *pourestendist* oultre le Deule. (*Trad. d'une ch. de 1230*, ap. Roisin, ms. Lille 266, f° 254.)

Com il se *pourestant* (le bois) jusques au bonnes que je i ai fait mettre. (1306, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

POURETTE, voir PORETTE.

POUREURE, voir POURREURE.

POURFAIRE, voir PORFAIRE.

POURFERIR, voir PORFERIR.

POURFICHIER, voir PORFICHIER.

POURFIER, v. a., assurer :

Poufer. To affirme baldly, assure confidently, maintaine, or stand in, peremptorily. (COTGR., 1611.)

POURFIGURATION, s. f., action de figurer :

Que convenable chose fut que Jesus Christ ne ressuscitast pas tantost come il fust mort, mais atendist jusques au tiers jour,... pour la *pourfiguration* des choses a restorer... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 92^a.)

POURFIL, voir PORFIL.

POURFILET, voir PORFILET.

POURFILLER, voir PORFILER.

POURFILLEURE, voir PORFILEURE.

POURFILURE, voir PORFILEURE.

POURFIQUIER, voir PORFICHIER.

POURFORCEMENT, voir PORFORCEMENT.

POURFORCIER, voir PORFORCIER.

POURFORSEMENT, voir PORFORCEMENT.

POURFOURCIER, voir PORFORCIER.

POURFIT, voir PROFIT.

POURFITANCE, voir PROFITANCE.

POURFITANT, voir PROFITANT.

POURFITEMENT, voir PROFITEMENT.

POURFITEROLLE, voir PROFITEROLLE.

POURFUEILLIER, v. a., entourer de feuilles :

6 livres de soie, dont toute ladite chambre fu traciee, le seurtail et le feuillage *pourfueillié*, et tout le champ fu rabatu de pous. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 49.)

POURFUIABLE, adj., errant, vagabond :

S'en retourna et fui en Aquitaine aussy comme Esau vague et *pourfuiable*, toutes choses delessant. (*Chron. de Nangis*, an 1214, ap. Ste-Pal.) Lat., profugus.

POURFUMER, v. a., parfumer :

Et facent *pourfumer* leur lis et leur cambres de linaloes, de mirre. (ALEBRAND, *Liv. de medec.*, Richel. 2021, f° 37^a.)

POURFURNIR, voir PORFORNIR.

POURGARDER, voir PORGARDER.

POURGETER, voir PORGETER.

POURGESIR, voir PORGESIR.

POURGET, voir PORGET.

POURGETAGE, voir PORGETAGE.

POURGETER, voir PORGETER.

POURGETTEMENT, voir PORGETEMENT.

POURGETTEUR, voir PORGETEUR.

POURGIET, voir PORGET.

POURGINE, voir PROGENE.

POURGISEMENT, voir PORGISEMENT.

POURGIT, s. m. ?

Et deux deniers parisis de *pougit*. (25 déc. 1389, *Trésor du chdtel. d'Orl.* reconnaiss., Arch. Loiret, C.)

POURGITER, voir PORGETER.

POURGOIS, voir **POUGEOIS**.

POURGOUSTEMENT, voir **PORGOSTEMENT**.

POURHUEC, voir **POROEC**.

POURIAU, voir **POREL**.

1. **POURIER**, v. n., être pauvre, indigent :

Il scet moult bien le sien donner ou employer...
Quant il ara de coi, sans avoir, a dangier,
Diez lui ne lairoit nul homme *pourier*.
(Cuv., Chron. de B. du Guesclin, 360, Charrière.)

2. **POURIER**, voir **POUDRIER**.

POURIERE, voir **POUDRIERE**.

POURISSEMENT, voir **POURRISEMENT**.

POURISSOUR, voir **POURRISEUR**.

POURJECT, voir **PORGET**.

POURJECTAGE, voir **PORGETAGE**.

POURJECTEMENT, voir **PORGETEMENT**.

POURJECTER, voir **PORGETER**.

POURJETTEMENT, voir **PORGETEMENT**.

POURJETTER, voir **PORGETER**.

POURKAC, voir **PORCHAS**.

POURKACHIER, voir **PORCHACIER**.

POURKACIER, voir **PORCHACIER**.

POURLIC, adj. ?

Jehans de Qopelant en avoit menet le
roi d'Escoce en un chastiel asses *pourlic*.
(Froiss., Chron., IV, 240, Luce, ms. Rome.)

POURLIGNIER, voir **PORLIGNIER**.

POURLIRE, voir **PORLIRE**.

POURLOIGNIER, voir **PORLOIGNIER**.

POURLOIGNANCE, voir **PORLOIGNANCE**.

POURLOINGNIER, voir **PORLOINGNIER**.

POURLONGNIER, voir **PORLOINGNIER**.

POURMAL, s. m., rancune :

Il ne fault pas tenir son *pourmal* de sorte
que cela doidge durer a tousjours, ou ce
ne seroit pas estre chrestien. (8 janv. 1574,
P. p. d'Et. de Granvelle, V, 42, Doc. inéd.)

POURMENAGE, voir **PORMENAGE**.

POURMENANT, voir **PORMENANT**.

POURMENEMENT, voir **PORMENEMENT**.

POURMENER, voir **PORMENER**.

POURMENERESSE, voir **PORMENERESSE**.

POURMENOIR, voir **PORMENOIR**.

POURMOLEMENT, s. m., action de moudre :

Tant pour le blé du pain que pour le *pourmolement* du molin. (*Charte de 1284*, Moreau 207, f° 26 r°, Richel.)

POURMOVOIR, voir **PROMOVOIR**.

POURNONCHIER, voir **PRONONCIER**.

POURNUNCIER, voir **PRONONCIER**.

POUROEC, voir **POROEC**.

POUROFFE, -*ophe*, *porofre*, *proffre*, *proffe*, *profe*, s. m., territoire :

En l'aluet et en le *pourophe* de Cire.
(Trad. d'une ch. de 1070, *Cart. d'Haynaut*, p. 320, Reiff.)

Li drois profis de men manage est de le
glise; et vif et mort asierent a le *profe* de
Soumaing. (1219, *Transaction*, ap. Tailliar,
p. 63.)

En le *proffre* de Vilers. (Fév. 1278, Flines,
Arch. Nord.)

Tout einsy que li *pouroffe* s'estent en
bos, en iauwes, en terres ahanavles, en
pres, en tierages et en toutes choses.
(1284, *Lett. de Nic. de Condé*, Cart. de Namur,
Borgnet et Bormans.)

Sour .xiii. bouniers de marçainne, pau
plus, pau mains, ki gisent en le *porofre* de
Maude, et le *porofre* d'Ierkisies. (Mai 1288,
C'est Bauduin le Muisit, Chirogr., Arch.
Tournai.)

Gist li tiere en le *proffe* de Namain. (17
janv. 1292, Flines, Arch. Nord.)

En le *profe* de Namaing. (1292, *Mémor.*
de Jeanne d'Avesnes, Hautcœur, *Cart. de Flines*, I, 393.)

— Assises d'un tribunal :

Vener al *proffre* de l'eschequer, al *proffre*
de seynt Michel, a cel terme, al *proffre* de
la cluse de pasche. (*Carta magna*, f° 124,
ap. Ste-Pal.)

POUROPHE, voir **POUROFFE**.

POUROFFERTE, voir **POROFFERTE**.

POUROFFRIER, voir **POROFRIR**.

POUROINDRE, voir **POROINDRE**.

POUROS, voir **PAOUROS**.

POURPAINDRE, voir **PORPEINDRE**.

POURPAIS, voir **PORPOIS**.

POURPAL, s. m., palonnier :

Pierre Gilbert avec ung gros *pourpal* de
charrette en bailla ung coup. (1455, Arch.
JJ 187, pièce 109.)

POURPALLEMENT, voir **PORPARLE-
MENT**.

POURPALLER, voir **PORPARLER**.

POURPANCIER, voir **PORPEN-
SER**.

POURPARLANCE, voir **PORPARLANCE**.

POURPARLEMENT, voir **PORPARLE-
MENT**.

POURPARLER, voir **PORPARLER**.

POURPARLOUR, voir **PORPARLEOR**.

POURPAYE, voir **PORPAI^r**.

POURPAYER, voir **PORPAIER**.

POURPEIL, s. m. ?

3 sols pour faire les *pourpeilz* (d'un four).
(1321, Arch. Meuse B 492, f° 121 r°.)

POURPEIX, voir **PORPOIS**.

POURPENCER, voir **PORPEN-
SER**.

POURPENDRE, voir **PORPENDRE**.

POURPENDURE, voir **PORPENTURE**.

POURPENS, voir **PORPENS**.

POURPENSÉ, voir **PORPENSÉ**.

POURPENSEMENT, voir **PORPENSEE-
MENT**.

POURPENSEMENT, voir **PORPENSE-
MENT**.

POURPENSER, voir **PORPEN-
SER**.

POURPENTURE, -*dure*, s. f., porche,
et en partic., parvis d'une église, l'en-
ceinte, les bâtiments qui l'environ-
nent :

Item pour plusieurs ouvrages fais a l'é-
glise, et premiers pour la reparation de le
pourpentine de l'entree de l'église. (1367,
Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille,
ap. Duc., *Pourprisia*.)

Couvrir la *pourpentine* d'une maison.
(1397, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Pour avoir scié les quewes de la *pour-
pentine*. (1448, Béthune, *ib.*)

Quevilles a .vi. d. la paire servans a
queutelettes des somniers de la *pourpen-
ture* de l'église. (*ib.*)

Item pour .v. journées desservies a cou-
vrir d'estrain ledict caretis, u sur le
pourpentine, a .v. gros pour jour. (1502,
*Compte de la tutelle de Jaquet Quis, fils de
Jaques*, Arch. Tournai.)

POURPETON, s. m., ragoût fait d'oi-
seaux :

Pourpeton. Spetie di crostata fatta di
polpe d'uccellini. (Duez, 1659.)

POURPHILET, voir **PORPHILET**.

POURPHITEUS, voir **PROFITEUS**.

POURPIN, voir **PORPRIN**.

POURPINGNEOR, voir **PORPOIGNEOR**.

POURPISSER, voir **PORPISSER**.

POURPLANTEMENT, voir **PORPLANTE-
MENT**.

POURPLANTER, voir PORPLANTER.

POURPOINTEMENT, voir PORPOINTEMENT.

POURPOINCTER, voir PORPOINTIER.

POURPOINDEOR, voir PORPOINDEOR.

POURPOINDRE, voir PORPOINDRE.

POURPOINGNEIRESSE, voir PORPOINGNEOR.

POURPOINGNIER, voir PORPOIGNIER.

POURPOINTEL, voir PORPOINTEL.

POURPOINTERIE, voir PORPOINTERIE.

POURPOINTIER, voir PORPOINTIER.

POURPOIS, voir PORPOIS.

POURPORT, voir PORPORT.

POURPORTER, voir PORPORTER.

POURPOS, voir PROPOS.

POURPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

POURPOSER, voir PROPOSER.

POURPOUL, s. m., peuplier :

Icellui Michelet prist un baston, appellé au pais (Nogent) un maugé de *pourpoul*. (1369, Arch. JJ 100, pièce 362.)

POURPRE, voir PORPRE.

POURPRENANCE, voir PORPRENANCE.

POURPRENDRE, voir PORPRENDRE.

POURPRESTURE, voir PORPRESTURE.

POURPRESURE, voir PORPRESURE.

POURPRIN, voir PORPRIN.

POURPRINSE, voir PORPRISE.

POURPRISE, voir PORPRISE.

POURPRISSURE, voir PORPRESURE.

POURPU, voir POULPU.

POURPUIGNEOR, voir PORPOIGNEOR.

POURQACHIER, voir PORCHACIER.

POURQUERIR, voir PORQUERIN.

POURQUERRE, voir PORQUERRE.

POURQUER, v. a., renverser sur le dos :

Je ne veulx pas que tu me dis
D'avoir garce, que bele l'ai ;
Et quant je le *pourquerei*
Tu le me venras estuper,
C'om li porra tres bien jeter
Seur les plantes des pies .iij. des.
(Du Garç. et de l'aveugle, Richel. 24366, f° 244.)

POURRELLE, voir PORELLE.

POURRER, voir POWDRER.

POURREURE, *pourreure, poreure, peurreure*, s. f., pourriture, ici saumure :

Harangs frais et de nouvelle *peurreure*. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poreure. Pourreure. (Ib.)

POURRIEMENT, adv., en putréfaction :

Putride, *pourriement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 215 v°, et *Gloss. de Conches*.)

POURRIERE, voir POWDRIERE.

POURRIS, s. m., suppuration :

Après qu'il se fut fait un petit de *pourris* au bras, on commença a me lever. (MONTL., *Comm.*, l. I, éd. 1594.)

POURRISSABLEMENT, adv., de manière à pourrir :

Putribiliter, *pourrissablement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 215 v°.)

POURRISSUREMENT, *pour., porr.*, s. m., action de pourrir, de se pourrir, pourriture :

La signification est : *pourrissement* des gencives. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 61°.)

Pour remedier au *pourrissement* que font les yauves, tant au mur de la ville que a l'iretaige Rogier et Rignart, on est content tant que le mur de la ville sera redreschié. (24 juillet 1459, *Reg. aux Resolutions des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Les hommes qui sont empoisonnez de viennent en chartre et *pourrissement*. (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, f° 203 r°, éd. 1567.)

Rotting, *pourrissement*. (GASPARDUS, *Gazophylace de u lang. franç. et flamende*, éd. 1636.)

1. **POURRISEUR**, *pourrissour*, s. f., pourriture :

Les dens ot plainnes de roissour
Et de pulente *pourrissour*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 116°.)

2. **POURRISEUR**, s. m., celui qui pourrit et, en particulier, serpent dont la morsure fait pourrir la partie mordue :

Le *pourrisseur* que les Grecs et les Latins ont nommé Sepedon, a esté ainsi nommé pour autant que le corps de ceux qu'il a touché est incontinent pourry par la malignité de son venin. (GREVIN, *des Venins*, I, 13, éd. 1568.)

Du serpent nommé *pourrisseur*. Le *pourrisseur* a esté ainsi nommé, pour autant que la partie de ceux qu'il a mordus est subitement pourrie par la malignité de son venin. (Panté, *Œuv.*, XXIII, xxv, Malgaigne.)

Pourrisseur : m. A rotter ; and particularly, the spotted, broad headed, small

necked, sharp mouthed, and short tailed serpent, serps ; no bigger then a little viper ; and called thus, because whatsoever part of the body is stung by her presently rots. (Cotgr., 1611.)

POURRISEURE, *-issure, -isure*, s. f., pourriture :

Putredo, *pourrissure*, corruption. (*Gloss. lat. fr.*)

Pourriture, ou *pourrissure*, Caries. (ROB. EST., *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Pourriture ou *pourrissure*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Pourriture ou *pourrissure*, verrottinghe. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

Pourrissure, as pourriture. (Cotgr., 1611.)

POURRISSON, s. f., pourriture, ordure :

Une rue appellee la rue des *Pourrissons*. (1579, *Comptes de Jacques Guerin*, Arch. mun. Avallon, CC 184.)

POURROUS, adj., brisé, réduit en miettes, en poudre :

Il s'entrehurte des cors et des visages si qu'il s'entrabatent a la terre tout enviers, et n'i a celui qui n'ait tout le hiaume *pourrous*. (Merlin, II, 108, A. T.)

POURSAAIR, voir POSSEIR.

POURSACHIER, voir PORSACHIER.

POURSAER, voir POSSEER.

POURSAIEMENT, voir PORSOIEMENT.

POURSAILLIR, voir PORSAILLIR.

POURSAINGNIER, voir PORSEIGNIER.

POURSAINTE, voir PORCLINTE.

POURSAIR, voir PORSAILLIR.

POURSAANS, voir POURCENS.

POURSAYER, voir POSSEER.

POURSEEUR, voir POSSEOR.

POURSEER, voir POSSEER.

POURSEGUIER, v. a., assaillir :

Mais nostre cours est *poursegie*
De gent plainne de gloutenie,
Si vuelent si tout engloutir.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 464.)

POURSEIGNIER, voir PORSEIGNIER.

POURSEMBLER, voir PORSEMBLER.

POURSETER (se), v. réfl., se présenter :

Si que nuls chevaliers ne poet le mont monter
Qu'au viel de la Montaigne ne se voist *pour-*
[*sester*.]
(*B. de Seb.*, XII, 718, Bocca.)

1. **POURSEOR**, voir PORSEOR.

2. **POURSEoir**, voir **POSSEoir**.

POURSEour, voir **POSSEon**.

POURSEULE, *poursseulle*, s. f., partie d'une porte, d'une paroi :

On fait tout de nœuf de posteaulx, *poursseulles* et aisselles une paroit a la maison d'en hault de le porte du Marey. (1497, Bétaune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 130.)

Ung bracon pour soutenir les *pourseules* des carpentais d'unes portes de la ville. (Ib.)

POURSEUR, voir **POSSEon**.

POURSIEMENT, voir **PORSOIEMENT**.

POURSIENDRE, voir **PORSUIVRE**.

POURSIULT, voir **PORSUIT**.

POURSIULTE, voir **PORSIEUTE**.

POURSIUTE, voir **PORSIEUTE**.

POURSIUWANT, voir **PORSUIVANT**.

POURSIUAMMENT, voir **PORSUIVAMMENT**.

POURSIEVIR, voir **POSSEIR**.

1. **POURSIVOIR**, voir **PORSUOIR**.

2. **POURSIVOIR**, voir **POSSEOIR**.

POURSIGNER, voir **PORSEIGNIER**.

POURSILLER, v. a., sillonner :

Les manches aussy fendues, et mettoit les bras dehors, *poursillees* et gettees de grandz geetz de martres. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2169, f° 75 r°.)

POURSINGNER, voir **PORSEIGNIER**.

POURSVANCE, voir **PORSUIVANCE**.

POURSVEMENT, voir **PORSUIVEMENT**.

POURSVIVER, voir **PORSUIVIR**.

POURSVIR, voir **PORSUIR**.

POURSVOIR, voir **POSSEOIR**.

POURSOAIR, voir **POSSEIR**.

POURSOER, voir **POSSEOIR**.

POURSOIEMENT, voir **PORSOIEMENT**.

POURSOIER, voir **POSSEER**.

POURSOIGNIER, voir **PORSOIGNIER**.

POURSOIN, voir **PORSOIN**.

POURSOING, voir **PORSOIN**.

1. **POURSOIR**, voir **PORSUIR**.

2. **POURSOIR**, voir **POSSEOIR**.

POURSOLDRE, voir **PORSOLDRE**.

POURSONGNIER, voir **PORSOIGNIER**.

POURSOOIR, voir **POSSEOIR**.

POURSOUAI, voir **POSSEIR**.

POURSOYER, voir **POSSEER**.

POURSSAIER, voir **POSSEER**.

POURSSAIR, voir **POSSEIR**.

POURSSSEER, voir **POSSEER**.

POURSSIVRE, voir **PORSUIVRE**.

POURSSOER, voir **POSSEOIR**.

POURSSOIER, voir **POSSEER**.

POURSSOIR, voir **POSSEOIR**.

POURSSUER, voir **POSSEER**.

POURSSUIWIR, voir **PORSUIR**.

POURSSUIWOIR, voir **PORSUOIR**.

POURSUIER, voir **PORSUIVIR**.

1. **POURSUIR**, voir **PORSUIR**.

2. **POURSUIR**, voir **POSSEIR**.

POURSUIT, voir **PORSUIT**.

POURSUITE, voir **PORSIEUTE**.

POURSUIVABLE, voir **PORSUIVABLE**.

POURSUIVAMMENT, voir **PORSUIVAMMENT**.

POURSUIVANT, voir **PORSUIVANT**.

POURSUIVEMENT, voir **PORSUIVEMENT**.

POURSUIVIBLE, voir **PORSUIVIBLE**.

POURSUIVIR, voir **PORSUIR**.

POURSUIVRE, voir **PORSUIVRE**.

POURSUIWAMENT, voir **PORSUIVAMMENT**.

POURSUVYR, voir **PORSUIR**.

POURSUYR, voir **POSSEIR**.

POURSUYVANMENT, voir **PORSUIVAMMENT**.

POURSUYVIR, voir **PORSUIR**.

POURSYVIR, voir **PORSUIR**.

POURTAGEY, s. m., bon repas?

Quant les siens voit navres et mors,
Qui li donnoist le *pourtagey*,
Mengiet n'eust ung tout seulz mors.
(*Guerre de Metz*, str. 234°, E. de Bouteiller.)

POURTAGE, voir **PORTAGE**.

POURTANDUE, voir **PORTENDUE**.

POURTANT, voir **PORTANT**.

POURTARRIER, voir **PORTERRIER**.

POURTASTER, voir **PORTASTER**.

POURTEMENT, voir **PORTEMENT**.

POURTENDRE, voir **PORTENDRE**.

POURTERIEN, voir **PORTERRIEN**.

POURTERKIER, voir **PORTERRIER**.

POURTEURE, voir **PORTEURE**.

POURTOIR, voir **PORTOIR**.

POURTOUERE, voir **PORTOIRE**.

POURTRACIER, voir **PORTRACIER**.

POURTRACTURE, voir **PORTRAITURE**.

POURTRAIEMENT, voir **PORTRAIEMENT**.

POURTRAIGOUR, voir **PORTRAIGOR**.

POURTRAIRE, voir **PORTRAIRE**.

POURTRAIT, voir **PORTRAIT**.

POURTRAITIER, voir **PORTRAITIER**.

POURTRAITURE, voir **PORTRAITURE**.

POURTRAYER, voir **PORTRAYER**.

POURTRAYEUR, voir **PORTRAIGOR**.

POURTREANCE, voir **PORTRAIANCE**.

POURTREERE, voir **PORTRAIRE**.

POURTRETURE, voir **PORTRAITURE**.

POURTURE, voir **PORTEURE**.

POURUEC, voir **PORUEC**.

POURVAEANCE, voir **PORVEANCE**.

POURVANCE, voir **PORVEANCE**.

POURVANCHE, voir **PORVEANCE**.

POURVANTANT, voir **PORVANTANT**.

POURVEABLE, voir **PORVEABLE**.

POURVEABLEMENT, voir **PORVEABLEMENT**.

POURVEAIRESSE, fém., voir **PORVEAIRESSE**.

POURVEANCE, voir **PORVEANCE**.

POURVEAUBLE, voir **PORVEABLE**.

POURVEAUBLEMENT, voir **PORVEAUBLEMENT**.

POURVENDE, voir **PROVENDE**.

POURVENDER, voir **PROVENDER**.

POURVENDIER, voir **PROVENDIER**.

POURVENIR, voir **PROVENIR**.

POURVENTER, voir **PORVANTER**.

POURVEOIR, voir **PORVEOIR**.

POURVEOR, voir **PORVEOR**.

POURVERRIE, voir **PORVOIERIE**.

POURVERTIR, voir **PORVERTIR**.

POURVEUEMENT, voir **PORVEUEMENT**.

POURVEUR, voir **PORVEOR**.

POURVEURE, voir **PORVEURE**.

POURVEYABLE, voir **PORVEABLE**.

POURVIL, voir **PORVIL**.

POURVILLIR, voir **PORVILLIR**.

POURVIR, voir **PORVIR**.

POURVISION, voir **PROVISION**.

POURVOI, voir **PORVOI**.

POURVOIABLE, voir **PORVEABLE**.

POURVOIANCE, voir **PORVEANCE**.

POURVOIANMENT, voir **PORVEAMMENT**.

POURVOIANT, voir **PORVEANT**.

POURVOIEOR, voir **PORVEOR**.

POURVOIER, voir **PORVEER**.

POURVOIRE, voir **PROVOIRE**.

POURVOIRIE, voir **PORVOIERIE**.

POURVOYABLE, voir **PORVEABLE**.

POURVOYANCE, voir **PORVEANCE**.

POURVOYANCIER, s. m., maître d'hôtel :

Le *pourvoyancier*, ou maître d'hostel, avec le clerc contreoolleur, ont charge de faire les provisions de la despense, pour chascune semaine. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 305, éd. 1573.)

La bonne vieille sempiternelle sortit du chateau par un petit guichet, pour parler a quelques *pourvoyanciers*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 150, Bibl. elz.)

POURVOYE, expr. conj., pourvu :

Et y puiz et ay droit de prendre du boys, *pourvoye* qu'il ne porte ne fruit ne fueille. (1451, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 191 v°.)

POURWARDER, voir **PORGARDER**.

POURWERANTIR, voir **PORGARANTIR**.

POURY, adj., effrayé :

Payn le fer fust mout *poury*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 19.)

1. **POUS**, *pols*, *pouls*, s. f., bouillie épaisse de farine d'avoine.

Elle se fait de farine d'avoine, qu'on fait tremper une nuit ou une matinée

dans l'eau; ensuite on la presse dans les mains pour en ôter la paille: on passe le tout dans un sas de crin, ou tamis, puis on laisse reposer cette eau, dans laquelle cette farine est toute délayée: et après avoir laissé quelque temps cette eau reposer dans un vaisseau, elle devient fort claire; la farine étant descendue au fond du vaisseau. On jette cette eau doucement, parce qu'elle emporte toute l'amertume de cette farine, et on met du lait à proportion de la farine; puis on la fait cuire sur le feu comme la bouillie. Les pauvres gens n'y font pas tant de mystères. (*Dict. étym. de Ménage*, sec. add., éd. 1750.)

Comme cil qui sont sanz raison metent ades sanz différence lor *pols* mollificatives sor toutes plaies. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrrurgie*, ms. de Salis, f° 5°.)

Non pas par oile et par axonges dont il font lor *pouls*, et d'autres choses putrefactives. (*Id., ib.*, f° 6°.)

Puls, pous. (*Gloss. de Salins.*)

D'après l'un des auteurs des additions du *Dictionnaire étymologique de Ménage*, cette sorte de *pulmentum* était encore fort en usage au xviii° siècle en Basse - Normandie, particulièrement chez les pauvres gens.

Norm., *pouls*, Bourg., *pou*; Saône-et-Loire, *pu*; Morv., *poul*; Bresse, *peu*; Forez, *pou*, bouillie d'avoine ou de sarrasin.

2. **POUS**, voir **POULS**.

POUSE, *pouze*, s. f., mot obscur qui figure dans la loc. *feste sainte Marie* ou *Nostre Dame en pouze*, fête dont la date elle-même n'a pu être déterminée sûrement; Ferry la fixe au 8 mars, mais un texte de Metz que nous citons la porte au 11 août :

Lou lundi devant feste Nostre Dame au *pouze*. (Mars 1204, *Chart. messine*, ap. Ferry, *Observ. secul.*, t. I, f° 259 v°.)

Ceu fut fait a feste sainte Marie en *pouse*. (11 août 1224, S. Vinc., Arch. Mos.)

POUSEE, voir **POSEE**.

POUSEIR, voir **POSSEIR**.

POUSEIS, voir **POULSEIS**.

POUSEOIR, voir **POSSEOIR**.

POUSETTE, s. f.?

Toille achetee pour *pousettes* servant a l'estable. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POUSIF, adj., poussé, gâté :

Faulx usuriers ont fait vendre le pain Plus de dix deniers, contre toute equité, Boyre du vin *pousif* a un douzain. (*La Plainte du Commune contre les boulangers et taverniers*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 232.)

POUSOIER, voir **POSSEER**.

POUSOIR, voir **POUSSOIN**.

POUSOUER, voir **POSOIR**.

POUSSAER, voir **POSSEER**.

POUSSAIS, voir **POULSEIS**.

POUSSAIT, voir **POUSSET**.

POUSSE, voir **POULSE**.

POUSSEBOT, s. m., nom du vigneron en Bourgogne :

Sçavoir pourquoy les vigneronns de Bourgogne s'appellent *poussebots*. (GARRASSE, *Recherche des Recherches*, p. 289, éd. 1622.)

POUSSEE, voir **POUCEE**.

POUSSEER, voir **POSSEER**.

POUSSEIS, voir **POULSEIS**.

POUSSEOIR, voir **POSSEOIR**.

POUSSE PENI, probabl. qualificatif appliqué à un homme aimant le jeu d'amour; on le trouve employé comme nom d'une rue de Bourges, qui s'appelait encore *pousse penil* il n'y a pas longtemps :

Cele meyson fet le carroige de *pousse peni*. (Fin xiii° s., *Cens dus au Chap. de Bourg. par S. Urs. et S. Jean des Champs*, Arch. Cher.)

POUSSERETE, s. f., pastel avec lequel on teint en écarlate :

Lesditz ventiers s'efforçoient indeument de lever vente de galance et de *pousserete*, de russel. (Déc. 1363, *Confirm. des lett. de l'Ev. de Langres*, Ord., III, 657.)

POUSSET, *poussail*, s. m., maladie des moutons :

Et se scai bien moutons garder, Sainnier et le *pousset* oster. (FROISS., *Poés.*, II, 307, 20, Scheler.)

— Grenaille de bronze :

Les figues... seches appliquees sur les lousps et ulceres des jambes, avec *pousset* ou grenaille de bronze, y sont singulieres. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 7, éd. 1566.)

Poussait ou grenaille de bronze. (*Id., ib.*, XXX, 12.)

Le *pousset* ou grenaille de bronze se fait des placques ou culots de bronze fondue, les eschauffans en un autre fourneau que celui ou on fond la mine, ou a force de soufflets on fait tomber la grenaille et les escailles qui sont dessus, lesquelles sont

dites fleurs de bronze. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 233, éd. 1622.)

POUSETER, v. n., haleter :

Tel mal a li oisiaus ki souffle a le fois par les narines et a le bec ouvert, et quant il alaine parmi le bec, si *pousete* mout forment. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 224^v.)

POUSSIER, voir **POUCIER**.

POUSIERE, s. f., p.-ê. paillasse faite avec des débris de paille :

Deux *poussieres* a couchier, de petite valeur. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 274^v.)

POUSSINIÈRE, *pouls.*, s. f., la constellation des Pléiades :

La *Poulsiniere*, vergiliæ, Pleiades. (ROB. ESTIENNE, 1549.)

Thales, Demetrius et Sextius preveurent de loin, par le lever de la *poussiniere*, la certeté de l'huile, a cause de la future mortalité des oliviers. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 7, éd. 1805.)

— Il a été employé figurément dans le sens de cercle des filles d'honneur de la reine :

Ce petit troupeau bien plaisant,
Tout en un cercle reluysant,
Pour nommer sa lumiere,
Je ne luy sçey non bien duisant
Sinon la *poulsiniere*.
(MEL. DE ST GEL., *Poés.*, I, 124, Bibl. elz.)

POUSSIS, voir **POULSEIS**.

POUSSIVETÉ, s. f., maladie de celui qui est poussif :

La force (de la gentiane) est si forte qu'elle profite en breuvage aux chevaux a sans non seulement la toux, mais aussi *poussiveté* et contraction des flancs. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, c. LXXIV, éd. 1558.)

POUSSIVOIR, voir **POSSEOIR**.

POUSSOIR, *poulsouer*, *pousoir*, s. m., instrument servant à pousser :

Eschelles, bancz, tuyaux cirez, *poulsouers*, broches. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 745, éd. 1549.)

Le δωστήρ est appelé de M. Gui impulsorium, et de nous *poussoir*. (DALESCH., *Chir.*, p. 594, éd. 1570.)

— Engin de pêche :

Si ne porra nus cuellir herbe la dedens u faucher si a faucille non, ne peschier a nul engien fors que a roit et a *pousoir*. (1258, *Tenure du pdturage d'un marais*, Tailliar, p. 232.)

Nus ne peske par nuit a *pousoir*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B XVIII, 16, n° 284.)

N'i puist peschier a roit ne a *pousoir* ne a traient ne a autre engien nul. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. I. 10967, f° 58^r.)

Que nul ne pesche au harnas que on appelle riez, puis la Pasque jusques a la S. Remy... ne ne pesche de nuyct au *pousoir*. depuis la Pasque jusques a la S. Remy. (BOUT., *Som. rur.*, 1^o p., f° 134^a, éd. 1486.)

Nom de lieu, le *Pousoir* (Nièvre).

POUSSON, s. m., marc d'huile de lin ou de chanvre :

Item on ne pourra en la ville d'Evreux vendre chars de porc temple, ne oint, ne porc qui soit nourri de *pousson* d'uillies. (1424, Arch. JJ 173, pièce 118.)

Haut-Maine, *pousson*, marc de fruits, glandée, etc.

POUSSUIVOIR, voir **POSSEOIR**.

POUST, voir **POST**.

POUSTARIER, s. m., officier chargé de la garde des forêts :

Bestes trouvees pasturantes en lieu defendu, peuvent estre reprises par toutes autres personnes; voire par ceux ausquels il y a interest, et menees a la justice ou chez le *poustarier* accoustumé, au lieu de la reprise. (*Cout. de Clermont*, XX, 13, *Nouv. Cout. gén.*, II, 886.)

POUSTÉ, voir **POESTÉ**.

POUSTEIF, voir **POESTIF**.

POUSTIS, voir **POSTIC**.

POUSTRE, voir **POUTRE**.

POUT, voir **PUT**.

POUTAGE, voir **POTAGE**.

POUTAIGERIE, voir **POTAGERIE**.

POUTÉE, voir **PUTÉE**.

POUTEREN, voir **POUTRAIN**.

POUTERET, s. m., p.-ê. syn. de *poutret*, poulain.

Huguenin lou *Pouteret*. (Oct. 1294, *Lett. de Marguerite, femme du seign. de Pontarlier*, Arch. C.-d'Or B 495.)

Ardennes, Marne, *poutret*, jeune cheval.

POUTERIEL, voir **POUTREL**.

POUTIE, voir **PUTIE**.

POUTIEUS, voir **POTIEUX**.

POUTIER, v. n., mot. obscur paraisant signifier briller :

La doçors del solas qu'il ot
Li fait ses biaux eus *poutier*.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 49^v.)

POUTIN, s. m. ?

Ançois me seray je frapé
De maint *poutin*, de mainte longne.
(J. LEFÈVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 19^o.)

POUTIS, voir **POSTIC**.

POUTRAIGNON, *poutregnon*, s. m., dimin. de *poutrain*, poulain :

Tantost com elle ot le son
De son jovene *poutraignon*...
(G. DE MEZ, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 104^r.)

Les kars, les kierues et tous les hanas d'ostel qui y sont, et .iii. kevaus traïans et un *poutregnon* et tous les oziaus vollans. (12 oct. 1334, *Partage de la succession de la veuve Watier Gargate*, Arch. Tournai.)

POUTRAIN, *poultrain*, *pourtrain*, *pouteren*, *putren*, s. m., poulain, jeune cheval :

Et si a encore cil Jehans Gargate vendut a Bauduin le Muisit .iii. jumens et .ii. *poutrains*. (Mai 1288, *C'est Baudin le Muisit*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Vous estes si tendre, vous porries magement mangier chair de cheval, de torne de vauque, de *poutrain* ne de jument. (*Dial. fr. flam.*, f° 4^a, Michelant.)

Pour ung *poultrain* 2 solz, pour une vache 3 solz, pour une brebis 2 deniers. (BOUT., *Somme rurale*, 1^o p., f° 134^a, éd. 1486.)

Et cachierent devant eulx de .viii. a .ix. m. que vacques, que *poutrains*, que brebis. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des chr. de Fland., t. III, p. 489.)

A Jehan Hanot, demorant a Honevaing de rest, pour le norechon d'un *poutrain* que il avoit noryt et wardet, du vivant de le dicte defuncte testatresse, .LXV. s. t. (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquiequelme*, v° *Destamquierque*, Arch. Tournai.)

Une gement a tout son *pouteren*. (*Pièce de 1458*, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 115.)

Gran nombre de bestes a cornes, de gemans et de *putrens*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 569, Borgnet.)

Et ne soit nul qui laisse de nuit ses chevaux, *poutrains*, jumens, ne autres bestes, sur les champs ou regetz, depuis le darrain wigneron sonnè, et jusques a le cloccq du matin sonnèe, pour les dommaiges que lesdictes bestes pourroient faire. (2 avril 1472, *Reg. aux Publications*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Ce dit jour del apres disner, revindrent en Tournay plusieurs pietons de la dite ville quy la viespree devant estoient yssus et allez vers Douay, de ou ils ramenerent grand nombre de *poutrains* et de vacques avoecq six prisonniers. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerres de Tournay*, XVII, 13 mars 1477, Hennebert.)

Poutrain allaïcant. (1533, *Cout. de Mons*, L, *Nouv. Cout. gén.*, II, 183.)

— Jeu de dés :

Lesquelz compaignons se prinstrent a jouer aux dez au *poutrain*, que on dit la raffle... (1420, Arch. JJ 171, pièce 310.)

Wallon, *pouterain*, *poutrain*, poulain.

Nom propre, *Poutrain*.

POUTRE, *poultrre, poustre, poudre, pouldre*, s. f., jument qui n'a pas encore été saillie, et quelquefois jument en général :

Le suppliant changea la sienne (sa jument) a une *pouldre* avec un laboureur. (1472, Arch. JJ 195, pièce 817.)

Tappecoue sus la *poultrre* du convent (ainsi nomment ilz une jument non encore saillie) estoit allé en quête a S. Liguire. (RAB., *Quart livre*, ch. xiii, éd. 1552.)

Item, est encore ordonné que chacun desdis masnages poelt avoir six bestes quevalines : est asscavoir jumens, chevaux, *poutrres* et poutrains, jusques au nombre de six, avecq les sievans de l'année. (1552, *Bans annuels de l'escuette*, Cart. conc. Mortagne, f° 27, Arch. Tournai.)

Le 25 juillet 1555 je parvins a prendre deux *poutrres* apres les avoir troys foys faillies. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 385, Soc. des antiq. de Norm.)

Le dit seigneur des escluses a droit seigneurial de mettre ou faire mettre en sa dite prairie des escluses trois juments, avec leurs poullains et *poutrres* de l'année. (1559, *Proc. verb. des Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 59, éd. 1604.)

Pour les *poustrres* j'ay veu l'estalon forcener. (R. BELLEAU, *Berg.*, 1^e j., f° 18 v°, éd. 1578.)

Plus qu'une jeune *poutre* et farouche et rebelle. (J. A. DE BAIR, *Ecolg.*, XIII, éd. 1573.)

Pourquoy, comme une jeune *poutre*,
De travers guignes tu vers moy ?
(RONS., *Odes*, I. IV, XXXIII, p. 365, éd. 1584.)

Poutre, pour jument vierge, s'est dit jusq'en plein xvii^e siècle dans la langue générale. On lit au xviii^e s., dans un texte poitevin :

Une jument rouge âgée de dix ans avec une *poudre* à sa suite. (1765, Vasles, Arch. Vienne.)

Poitou, Deux-Sèvres, *poudre*; Maine-et-Loire, *poutre*; Wall., *pouite*; Montbéliard, *poutre*; Saugot, *putra*; Bas-Valais, Vionnaz, *peudra*.

POUTREGNON, voir POUTRAIGNON.

POUTREL, *pputrirel, potrel, pouteriel, pultrel, putrel, peutrel, poudrel, pouldreau, podrel*, s. m., poulain :

Sur .i. noir *pouteriel*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 254^b.)

E chevalche un cheval forrant *podrel*.
(*Ger. de Ross.*, p. 345, Michel.)

Si monta ou *poudrel*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}.)

Après lui esperonne moult tost son bai *poutrel*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 546, P. Paris.)

Neuil, dist Karlesmaines ki descent del *poutrirel*.
(*Renaud de Montaub.*, p. 340, v. 15, Michelant.)

Après lui esperonne moult tost son bai *potrel*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 66^e.)

Guis de Borgoigne a brocié le *poutrirel*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 16^b.)

Encontre de vitaille carchié .iiii. *poutrel*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 162^b.)

Je m'arestai sos l'ombre d'un fraisnel,
Deles un boschel
Lassai mon *poutrel*.

(JEHAN ERAET, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 19, 12.)

Qui bien broche le *poutrel*
Et tient l'escu en chantel
A comencier l'estor.

(COLIN MUSSET, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champ.*, p. 91.)

Mes quant aurai alcun vassal abatu de *pultrel*
U estreit escu suz bucle u on chantel.
(Horn, 1155, Michel.) Var., *putrel*.

Mais grans chevaux s'arreste et va le pas,
Quant il est fais, sanz ruer en tous cas,
Et plus courtois bien s'ordonne en son frain ;
Ce ne fait pas uns petis *poutriaux* cras.
(B. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 96, A. T.)

Ung *pouldreau* de poil noir avecques
une estoyle blanche au front d'une jument.
(22 nov. 1538, Not., Arch. Gir.)

Nom propre, *Poutrel*.

Noms de lieux, *Poutreau* (Calvados, Maine-et-Loire), *le Poutreau* (Vosges).

POUTRELAGE, *poutrelaige, putr.*, s. m., rente seigneuriale de trois muis d'avoine mesure d'Orléans :

Onze mines d'avoine orlonoises, la quelle avoine est appelee *poutrelaige*. (1345, *Vente*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Gémigny, A 11.)

Et est cette rente appellee *putrelage*. Requis s'ils scevent pourquoi cette rente est due, dient que non. (1398, *Inform.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 166 r°, Arch. Loiret.)

POUTRENIER, s. m., celui qui vend et élève les poulains :

Poutrenier. (1265, *Revenus du comté de Hainaut*, ap. Duc., *Poledrus*.)

Watiers, li *poutreniers*, a vendut....
(Mars 1312, *C'est Jehan de Vile*, Chirog., Arch. Tournai.)

POUTRERIE, *poultrerie*, s. f., poutrage :

Aux charpentiers, pour tailler et faire tout neuf le pont leveis des cordeliers et toute la *poutrerie* qui soustient les voulans dudit pont, laquelle est toute pourrie. (1415, *Comptes de Nevers*, CC 21, f° 1^r, Arch. mun. Nevers.)

Laquelle femme estoit au dehors du moulin sur la *poultrerie* d'icelui moulin. (1448, Arch. JJ 176, pièce 612.)

POUTRIEL, voir POUTREL.

POUTURE, voir PEUTURE.

POUTYE, voir PUTIE.

POUVANT, voir POANT.

POUVERIN, voir POVERIN.

POUVERIR, v. a., appauvrir :

Lequel y fist grant escil d'ardoir et de *pouverir* le pais. (FROISS., *Chron.*, XVII, 471, Kerv.)

1. **POUX**, s. m., épillons séparés du

tuyau sous le fléau du batteur et qu'on ramasse en nettoyant le blé battu pour servir de fourrage aux bestiaux :

De la vendition des pailles, *poux* et fourrages appartenants a la dite granche. (1422, *Compte du produit de la grange champarteresse d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 156 r°, Arch. Loiret.)

Norm., *pou*, balle, capsule servant d'enveloppe au grain.

2. **POUX**, voir POULS.

POUXHEUR, voir PUISEUR.

POUZE, voir POUSE.

POUZONNET, voir POÇONNET.

POVABLE, adj., qui peut, qui a la puissance :

Potis, *povable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 204 r°.)

POVANCHE, voir POANGHE.

POVEREMENT, voir POVREMENT.

POVERI, part. passé, appauvri :

Poveri et deserité
Sont li borgois et confondu.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 35^a.)

POVERIN, *pouv.*, adj., pauvre :

Se lui 'n remaint, sil rent as *poverins*.
(*Alexis*, str. 20^e, xi^e s., Stengel.)

Nos somes jovene et de sens *poverin*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 41^e.)

Nos somes ci .iiii. conte *poverin*.
(*Girb. de Metz*, p. 512, Stengel.)

Ne sembla mie garçon ne *poverin*
Mais riche prince por grant terre tenir.
(*Mort de Garin*, p. 149, Du Ménil.)

Si que nuls n'en remest, fors li *poverins* de la terre. (*Rois*, p. 433, Ler. de Lincy.)

POVERISSEMENT, s. m., appauvrissement, pauvreté :

Les queux justices ont pris raençon et fyn des taxours et d'autres par colour de leur commissions, en grand oppression et en *poverissement* de ceux. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

POVERT, voir POVERTE.

POVERTE, *povert*, s. f., pauvreté :

Illoc deduit ledement sa *poverte*.
(*Alexis*, str. 53^b, xi^e s., Stengel.)

Huimes orroiz bone chançon a certes,
De quoi Guillaumes fu en si grant *poverte*
En douce France s'en ala por la perte
Le secors querre, por garantir sa terre.
(*Li Covenans Vivien*, 1583, Jonck., *Guill. d'Or*.)

... Ma granz *poverte*
Ne la besuigne qu'ai soferte.
(*Brut*, ms. Munich, 3217, Vollm.)

De sa vilté, de sa *poverte*,
De sa nuesce tant aperte.

(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 82 v°.)

Sachies, cil sont trop houni qui n'iront,
S'il n'ont *poverte* ou vieillesse ou malage.
(*USINES DE BETHUNE*, P. Paris, *Romancero*, p. 49.)

Si est fel et cuvert, si est tote sa geste,
Qui Deu por lui guerpist mult chiet en grant
[*poverte*.]
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 14, Trebutien.)

N'ai garde de *poverte*,
Ja ne ferai tele porto
Dout li quers ne me gart,
Si de moi est lassez
Touz tens averai asez,
Ja al soun n'i part.

(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des prov.*
fr., II, 465.)

Chevals, chens, chates par *pover* ont mangez.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. Angl.*
n., I, 135.)

-- Dommage :

Li preteurs dit se la beste fet *poverte* a
aucun. *Poverte* apele le damage qui est fet
sans injure de celui qui le fet. (*Digestes*,
ms. Montp. II 47, f° 115^b.)

-- Chose digne de mépris :

C'une coustume en enfer vi
Que je ne ting mie a *poverte*
Qu'il menjuent a porte ouverte.

(R. DE HOUBENC, *Songe d'Enfer*, 374, Scheler, *Trouv.*
belg., nouv. sér., p. 190.)

POVERTÉ, -vreté, -vretté, *pauvreté*,
s. f., malheur, tristesse :

Grant joie mainnent ensamble li barnes,
Mais cele joie torna en *poverté*.

(*Huon de Bord.*, 5266, A. P.)

Quant la trouvai ou bois, moult ot de *povertes*.
(*Berte*, 2937, Scheler.)

La pauvre femme se gecta a ses piedz,
et, apres avoir pleuré, luy racompta ce
que vous avez ouy de sa *pauvreté*. (MARG.
D'ASG., *Hept.*, LXXII, Jacob.)

Quant en mesnaige fus entres,
Et je me fus advises,
Il ne me tint de rire :
Des *povertes* y a asses.

(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., I, 219.)

Et pour vous donner a entendre
La *poverté* que on y treuve,
Bien le puis dire sans mesprendre ;
Car pour quoy ? J'en ay faict l'espreuve.

(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., IV, 9.)

-- Parties honteuses :

Aucuns d'iceulx jeunes gens se vergon-
noient de jouer l'esbatement, pour ce qu'il
se failloit descouvrir jusques au ventre et
montrer ses *pauvretes*. (1479, Arch. JJ 206,
pièce 431.)

-- *Pauvreté de Dieu*, muliebria :

Lequel Prevost premier que luy vouloit
donner audience, voulut (pource qu'elle
estoit fresche et rebondie) attacher son
ercq a la *pauvreté de Dieu*. (A. LE MAÇON,
Decameron, Quatr. journ., Nouv. dix., t. III,
p. 51, F. Dillaye.)

POVOIR, voir POOIR.

POVRAILLE, *povraille*, s. f., collectif,
amas de pauvres gens :

Mieus amons nous assez les ames
Des chevaliers, des beles dames,
Que de vilains ne de *povraille*.
(G. DE COINCT, *Mir.*, ms. Soissons, f° 173^a.)

Miaux amons nos assez les ames
Des chevaliers, des beles dames,
Que de vilains ne de *povraille*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 167^a.)

Ensi n'en a cose qui vaille
Pour ce que le boivent *povraille*.
(*Poème du riche homme et du ladre*, ap. Duc., *Pau-*
per 2.)

POVRAILLE, voir **POVRAILLE**.

POVRECE, -esce, -esse, s. f., *pauvre-*
té :

De grant plenté e de richesce
Metent la terre en grant *povrece*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14760, Michel.)

Amors, fortune et largesce,
D'ounor m'avez mis en *povresce*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 17^a.)

Et toz nos a mis a *povresse*
Por amor et por largesce.
(*Id.*, Richel. 15101, f° 35^a.)

Vees dont se on est tray
Souvent aussi tost par *povrece*
Com on est amez par richesce.
(ALART, *Dis des sag.*, Ars. 3142, f° 141^c.)

Car soffisance fait richesce
Et convoitise fait *povrece*.
(*Rose*, 18765, Méon.)

Present aussi seray pugny,
Car j'ay faict ma mere Vieillesse
Mourir de faim et de *povresse*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 411.)

POVREE, voir **PEVREE**.

POVREMENT, -mant, *poverement*, adv.,
difficilement :

Bien tint justise loialmant,
Et Lucimieus ansimant,
Qui tant fut de grant sapiance,
Gardait moult bien obediace.
Or troveroit on *poverement*
Qui les gardast si longemant,
Ne qui si bien tenist justice.
(*Dolop.*, 11421, Bibl. elz.)

Or me sui ça venu cum tafur *poverement*.
(*Horn*, 4290, Michel.)

POVRESSE, voir **POVRECE**.

POVRETÉ, voir **POVERTÉ**.

POVRETTÉ, voir **POVERTÉ**.

POVRETTEMENT, adv., *pauvrement* :

Ceste femme du premier prenoit paine
A se vivre en fillant de la laine
Ou de toilles voire *povrette*.
(*Therence en franç.*, f° 9 r°, Verard.)

POVRISEUR, *pouvriseur*, *pauvriseur*,
pauvriseur, *proviseur*, s. m., adminis-
trateur du fonds des pauvres :

Avpit fait a pluseurs personnes en rabat
de ce qu'il pooit devoir audit feu, et a Ru-
mot de Bernighes, lors *proviseurs* de le
dicte eglise Saint Jaques. (15 décembre
1405, *Exécut. testam. de Richard d'Avesnes*,
Arch. Tournai.)

Les *pauvriseurs* des paroisses sont in-

vites a venir en aide aux pauvres gens qui
ont eu leurs membres perdus par le dé-
bordement de l'Escaut. (25 fév. 1408, *Reg.*
aux Consaux, Arch. Tournai.)

Mambours et *pauvriseurs* des pauvres.
(*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appan-
tenant à M. Bocquillet, p. 101.)

Et jusqu'au xviii^e s. :

Jacques du Bois, *povriseur* dudict Mour-
court. (1607, *Exéc. test. de Laurent de Ma-*
lines, Arch. Tournai.)

Michiel Seneschal, mergliseur et *pauvri-*
seur de l'église et pauvres de la paroisse
St-Nicolas au fort dudit Mortaigne. (1639,
Compt. du receveur de la terre de Mortaigne,
ms. appartenant à M. Bocquillet, f° 41 v°.)

Pierre Albert Du Pret, rentier de cette
ville, *pauvriseur* et égliseur de cette pa-
roisse. (1738, *Épitaphe gravée au côté droit*
du transept de l'Église St-Martin à Tour-
nai.)

POWE, voir **POE**.

POWEE, s. f., *patte* :

Le dragoun est fier e fort ; e portereyt
un chevaler armee en ces mounitz, s'il ly
poeit prendre en ces *powees*. (*Fouk. Fitz*
Warin, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 92.)

Cf. **POE**.

POXSE, voir **POCQUE**.

POYASON, voir **PEASON**.

POYE, voir **PUIE**.

POYEE, voir **PUIEE**.

1. **POYER**, voir **PUIER**.

2. **POYER**, voir **POIER**.

POYLET, voir **PELET**.

POYMENTEUR, voir **PAVEMENTEUR**.

POYNDRE, voir **POINDRE**.

POYNIL, voir **PENIL**.

POYNTER, voir **POINTIER**.

POYPE, s. m., maison bâtie sur une
hauteur et entourée de fossés :

George Loup n'a pas fait le fief d'une
poype d'Amorel, pource qu'elle a esté re-
duite a servis. (1272, *Hommag. nobl. de la*
Bresse, p. 51, ap. Duc., *Poypia*.)

Item confesse plus tenir de mon dit sei-
gneur de fief et de hommage lige la *poype*
du chastellan, ensamble la garenne. (1441,
Beaujol., St Lagier, Arch. P 485³, pièce
20.)

Il y a des mesures qui ont des droits très
considerables. Nous avons des simples
poypes (ce sont des terres élevées et fos-
soyées, tumuli et aggeres) qui ont les plus
beaux droits. (COLLET, *Stat. de la Bresse*, II
231, ap. Duc., *Poypia*.)

POYRIE, voir **POIRIE**.

POYRIER, s. m., synonyme de marché à Bourges :

Selon le pris que vouldroit ledict blé audict marché et *poyrrier*. (1502, *Ord. de police de Bourges*, I, Boyer.)

Quand led. blé vaudra audict *poyrrier* et marché pour moyen pris deux sols six deniers tourn. pour le boisseau. (*Ib.*)

POYS, voir POIS.

POYTERIE, voir POETERIE.

POYZART, voir PESART.

POZE, voir POSE.

POZOUNET, voir P. ÇONET.

PRAAGE, *-aige, praiage, praiage, preage, preaige*, s. m., prairie, pâture :

Tant ot corut par val et par *praiage*,
Et par rochiers, par plains et par boscage.
(*Raimb., Ogier*, 5984, Barrois.)

Et ly rois des ribaus, qui fu sur le *preage*,
Fist arouter ribaus pour faire son mesage.
(*Chev. au cygne*, 7858, Reiff.)

Droit au pié de la porte par devers le *preaige*
Sort une fontenele au pié d'une calage.
(*Quat. fils Aym.*, Richel. 24387, f° 36*.)

Puis s'en ira en Franche, a Paris soz Monmartre,
En icelle grant plache Saint Germain el *praiage*.
(*Aiol*, 8944, A. T.)

Antre Rune et Tremoigne, ou bel sont li *preage*,
La descent Guiteclins et prent terre et estage.
(*J. Bod., Sax.*, LII, Michel.)

Li qes qe muire de nos deus el *praiage*.
(*Naoul de Cambrai*, 4396, A. T.)

Desous Antioche, el *praiage*,
Se sont les autres gens logié.
(*Bellef., Machab.*, Richei. 19179, f° 58*.)

S'estoie la aval tres emmi chu *preage*.
(*Gaufrey*, 2639, A. P.)

— Droit de faire paître ses bestiaux dans une prairie après que la première herbe en a été coupée, ou en toutes saisons de l'année lorsque la prairie n'est en aucun temps défensable et que l'herbe qui y croit n'est propre qu'à servir de pâture aux bestiaux sur le champ ; redevance due sur les prés et les pâturages :

Li bues ou le vaqe doit .vii. deniers de *preage*. (*Pièce du XII^e s.*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 16.)

.iiii. deniers et maalle deu *praage* et moutonnage. (*Liv. des jurés de S. Owen*, f° 20 v°, Arch. Seine-Inf.)

Treze deniers et obole tournois de cens, que l'en appelle *praages*, deuz a la Saint Jehan. (1330, Arch. JJ 66, pièce 414.)

Item le *praage* pour trois boeufs pour pastures en toutes saisons en la praasie de Plenoise. (1403, *Aveu*, paroisse de Douchi, Le Clerc de Douy, II, f° 156 v°, Arch. Loiret.)

Du *praage* pour trois beufs pour pasturer en toutes saisons. (1573, Arch. Loiret, A 227.)

PRACTIC, voir PRATIC.

PRACTICIEN, voir PRATICIEN.

PRACTIQ, voir PRATIOQ.

PRACTIQUEUR, voir PRATIQUEUR.

PRACTISER, voir PRATISER.

PRADE, s. f., prairie :

Das pecias prati sitas en la *Prade*.
(1289, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1^o p., LXXXV, A. de Charmasse.)

Nom propre, *Laprade*.

Une foule de localités portent le nom de *Prade*, ou de la *Prade*.

1. **PRADEAU**, voir PRADAL.

2. **PRADEAU**, voir PRAEL.

PRADEL, voir PRAEL.

PRAELLE, voir PRAELE.

PRAEL, *prael, -iuel, -yel, praiel, -yal, -ialh, -iaul, pray., preel, preau, preaul, preial, preyel, proyel, pratel, -teau, pradel, -eau, prastel*, s. m., pré, prairie :

Bois reverdirent a *prael*
E gent florirent li ramel,
Parut la rose buen olanz
E altres flors de maint semblanz.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 2017, Michel.)

S'ert par desous vers les *praius*.
(*Chev. as deus esp.*, 2713, Foerster.)

L'olifant est moult corporu ;
Quant il vient el pestiz erbu,
Hors de sa boche ist un boel,
O quei il pest par le *prael*.
(*GUILL., Best. div.*, 3090, Hippeau.)

La reposeo
Ont enqui jureo
Delez le *pradel*.
(*Rom. et Past.*, II, 73, 14, Bartsch.)

La primevaire crest par ces *preials*.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 22 r°.)

Et li *praius* fu si onnis
Qui n'y avoit ne mont ne val.
(*Lai de l'Oyselet*, 42, ap. Méon, *Fabl.*, III, 116.)

Ains ales chantant et balant
Par ces jardins, par ces *praius*,
Avec ces ribaus desloiaus.
(*Rose*, 9150, Méon.)

Par ces jardins, par ces *prayaus*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 62*.)

Chu fait om on clostre, autretant es voies com el *prael*. (VILLARD DE HONNEC, *Album*, p. 150, Lassus.)

Porce sevent il miels faire *praius* et vergiers et pomiers entor lor manoir. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 180, Chabaille.)

Quant aucuns fait son jardin on son *prael*... (BEAUM., *Coul. de Beauv.*, XXIV, 24, Beugnot.)

Une pièce de tiere a .i. *prael*, seant d'en coste le maison Colart Watelut... Et si aboute chil *praius* as autres .ii. les hire-

tages Gherart de Warengnien et a Piretage Jehan Catine. (Février 1274, *C'est Estievenon Lecat*, Chirog., Arch. Tournai.)

Toutes les apendances de cel iretage, si com il siet, devant et deriere, sans le *praiiel*. (Novembre 1278, *C'est Jakemon de Blandaing*, Chirog., Arch. Tournai.)

Sain Pierre en *Praialh*. (1293, *Ch. des chdt. de Bouwig.*, Mus. de Namur, Rec. de chart., f° 279 v°.)

Li chastelains en un *preel*
Estoit couchies sans nul delit,
Car on li refaisoit son lit.
(*Couci*, 2814, Crapélet.)

Il a .xxii. journeus et demi de terre que on apele *prayaus*. (1301, *Denombr. de Guill. de Macon*, Bibl. Amiens, Terrier de Rouvroy.)

Richiers le carreton... fera mon *prael* de boins wasons. (*Dialog. fr. flam.*, f° 19^a, Michelant.)

10 deniers pour une serre en l'uis dou *prael* devant la tournelle as charles. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 115 r°.)

Mais de ces nobles damoisiaux
Qui jouent parmi ces *praius*.
(*G. MACHAULT, Œuv.*, p. 25, Tarbé.)

Nenni, nenni, Bertran, pas n'avons cuer de veel,
Nous mourrons ou vivrons o vous sur le *preel*.
(*Cuv., Du Guescl.*, var. des v. 4158-4175, Charrière.)

En moult belle ordonnance rengiez sur le *prael*.
(*Ib.*, *ib.*, var. des v. 4158-4175.)

Item en la place ou souloit estre le moulin de Rampen avecques un petit *prastel* ou souloit estre l'eau de dequoy ledit moulin mouloit. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 94 r°.)

Au dessoubz de l'un des estangs devant diz a deux petis *prateaux* qui valent communs ans quarante solz tournois. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Un petit *pratel* assis delez le moulin.
(*Ib.*, f° 106 v°.)

A Martin le Brun, pour lui, ses hoirs et ayant cause, ung *prayel* contenant en longeur et larghaiche .xiii. pies, ou environ. (21 mai 1427, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Prael et jardin. (1462, Arch. Meuse B 1551, f° 78 r°.)

Tous lesquelz delices et beautez... procedent seulement de la frescheur et humidité attrempee dont est trempee la terre du beau *preel*. (ROI RENÉ, *Œuv.*, IV, 26, Quatrebarbes.)

Ouquel *proyel* fu lu le pouvoir que le roy avoit donné audict monsieur le conte de Damartin. (*Réduction de la ville d'Amiens*, dans les *Mém. de Ph. de Commines*, éd. de la Soc. de l'H. de Fr., III, 274.)

Un pré appellé le *pradeau*. (1480, Arch. JJ 208, f° 36^b.)

Voel qu'il (son corps) [soit] mis et sepulture sou *preyel* de Nostre Dame au plus pres, la ou fut sepulturee ma première femme. (9 déc. 1495, *Test. de Jehan Turbe*, Arch. Tournai.)

Adrien de Happendues pour .iiii. pièces de terre au terroir de Maninghen... la 3^e aux *praiulx*, tenant a Robert Fauchois. (1505, *Terrier de S. Wilmer*, Mém. de la soc. acad. de Boulogne-s.-Mer, X, 95.)

Pratulum, Un *preau* ou petit pré. (R. EST., *Diction.*, 1542.)

Entre les fleurs des *preaux*
Qu'en ranc les noires on mette.

(J. A. DE BAIF, *Jeux*, Elogues, XIII, éd. 1573.)

Les grillons babillars aiment l'email des *preaux*.
(CHASSIGN, *Mespr. de la vie*, CCXL, éd. 1594.)

— Herbes des prairies :

Nul ne peut picquer, hewer, ne esticquer en ladite prairie de la garenne, ou prendre *preaux* ou gasons, sans grace et congé de mondit seigneur le chastelain.
(*Aut. cout. part. de Hesdin*, XII, Nouv. Cout. gén., I, 337.)

Rameaux et *preaux* pour la procession.
(1549, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ardennes, Marne, *pracl*, *praiel*, pré.

On appelle *préau* à Tournai de longues et larges herbes qui viennent dans l'eau et dont on sème les parcours des processions.

Noms propres, *Pradeau*, *Duprateau*.

PRAELE, *praele*, *praele*, *praielle*, *praeille*, *preelle*, s. f., prairie :

Quant Braiber vit son sans en la *praele*,
Traîner vit contreval sa boiele,
Il prist s'espee, si le coucha sus l'erbe.

(Raimb., *Ogier*, 11779, Barrois.)

Li rois et tout li autre cevaucant la *praele*.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 52^a, Michelant.)

Florimons chiet en la *praele*.

(*Florimont*, Richel. 792, f° 45^a.)

Une ore devient verz comme herbe an la *praele*.

(J. Bod., *Sax.*, CCLXXVI, Michel.)

Lors veissiez en la *praele*

Tant bon cheval venir sanz selle.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12^a.)

C'est la jus c'on dist an la *praele*.

(*Rom. et Past.*, II, 93, 1, Bartsch.)

Alez voz ent aval celle *praele*.

(*Gaydon*, 8953, A. P.)

Et cil le viengnent ataignant,

Encontreval une *praele*.

(HEN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5556, Hippéau.)

En milieu de la *praele*.

(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. Cambrés.*, p. 147.)

En preis de la ville que on dit la *praele*.
(Mardi av. S. Urb. 1264, abb. de Chatill., Cart. XI, Arch. Meuse.)

Rénaut de la *Praelle*. (1270, Borzelle, Arch. Indre II 112.)

De la *Praelle*. (1296, ib.)

In loco qui dicitur es *Praeles*. (1298, *Lett d'Hugo év. d'Aut.*, Arch. mun. Autun, Cathéd.)

Au finage de Dijon en *Praelles*. (Août 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Mons, *préelle*, *preyelle*, prairie.

Nom de lieu, *Praëlle* (Ardennes).

PRAELET, *praiel*., *prayel*., *pralet*, *preelet*, *preellet*, s. m., petit pré :

J'ai la li el *pralet*.

(COLIN MUSKET, *Chans.*, Lec. de Linoy, *Ch. hist. fr.*, I, 227.)

L'autrier par un matinot,
En notre aler a Chinon,
Trouvé en un *pralet*
Tousse de bele, de bele façon.

(COLART LE BOUTILLIER, *Pastour.*, Dinoux, *Trouv. arlés.*, p. 135.)

.i. *praelet* en mi avoit

C'uns sicamours trestout couvroit.

(*Rich. li Biaus*, 201, Foerster.)

Si entra en .i. *pralet*

Moult gent et moult noble et moult net,
Ou ot mainte diverse flour.

(*Cleomad.*, 3303, Van Haseit.)

Entre no courtil et le *pralet* qui... (1297, Arch. mun. St-Quentin, l. 1, n° 23.)

... Le *preelet* que om dit de la Corbatière... (1326, *Lett. de J. d'Arberg, sire de Valengin*, Arch. du Prince, M^s, n° 10, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 378.)

En un *praelet* m'embati.

(G. MACHAULT, *Œuv.*, p. 12, Tarbé.)

— Herbes des prairies, fourrage vert :

Si voluerit facere viridaria seu *pralet*,
potest capere in pascuis des Mottes. (1386, *Plaict gen. de Lausanne*, Doc. de la Suisse rom., VII, 391.)

— Redevance sur les blés :

Douze *preelles* feaulx qui se reçoivent
moitié a la Saint Remy et moitié a Pasques. (1411, Bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Suisse romande, Neuchâtel, *pralet*,
petit pré, petite prairie.

Nom propre, *Dupradellet*.

Noms de lieux, les *Pralets* (Haute-Savoie), le *Prélet* (Jura).

PRAELLON, s. m., petit pré :

.i. demi arpent que pré que vigne seant
au *praellon* tenant a Perrin de Berneau.
(1370, Arch. MM 1094, pièce 32.)

Noms de lieux, *Praillon* (Oise, Deux-Sèvres).

PRAEMONSTRER, voir PREMONSTRER.

PRAEOCUPER, voir PREOCCUPER.

PRAER, voir PREER.

PRAERE, voir PRAIERE.

PRAERIER, *prairier*, adj., qui a inspection sur les prés :

Sergent *prairier*. (1559, *Proc. verb. des Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 59, éd. 1604.)

Mais seulement est tenu son sergent *prairier* les (jumens) remuer depuis qu'elles ont esté .xv. jours devers la boere, appelée la boere des semaines. (GUENOYS, *Conf. des Coust.*, f° 57^r, éd. 1596.)

Cf. PRAIER.

PRAETEL, *prateaul*, s. m., petit pré :

Vergiers, cloîtres et *prateaux*.

(Bret., *Trois*, Richel. 903, f° 66^a.)

PRAETORIAL, voir PRETORIAL.

PRAGEOIS, voir PRAGOIS.

PRAGINE, voir PRASINE.

PRAGMATICIEN, s. m., praticien :

Je crois bien que du temps qu'on les appeloit *pragmaticiens* (en retenant l'origine du mot), les choses alloient autrement : mais depuis qu'on leur a retrenché une syllabe de leur nom, en les appelant praticiens, ils ont bien sçeu se recompenser de ce retrenchement sur les boursiers de ceux qui n'en pouvoient mais, aussi bien que de ceux qui en estoient cause. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, c. xvii, p. 242, éd. 1566.)

PRAGMATISER, v. n., suivre, favoriser la pragmatique :

Pragmatiser. Prematizar. (OUDIN, 1660.)

PRAGOIS, *prageois*, adj., de Prague :

Forsetes, cousteaux *pragois*,
Grosses mouffes a deux dois.

(GREBAM, *Mist. de la pass.*, 4720, Paris et Raynaud.)

Croix fourchues contre croix droictes, hallebardes contre agus tranchants, piques contre couteaux *prageois*. (J. MOLINET, *Chron.*, LXVI; Buchon.)

— S. m., nom donné sous Charles VII aux partisans du dauphin, par allusion aux habitans de Prague, en Bohême, dont les discordes retentissaient alors dans toute l'Europe :

Et de ceste rebellion furent appellez vulgairement ceulx qui se tenoient pour ledit Dauphin de son parti, *Pragois*. (J. CHAR-TIER, *Chron. de Charl. VII*, CXXXVII, Bibl. elz.)

PRAIAGE, voir PRAAGE.

PRAIAL, voir PRAEL.

PRAIEL, voir PRAEL.

PRAIELE, voir PRAELE.

PRAIELET, voir PRAELET.

PRAIEOR, *praiieor*, s. m., le proyer, oiseau de l'espèce des bruants :

Li *praiere* crie en volant,
Ses pies contreval estendant ;
Cante li quaille par ces bies.

(*Parton.*, 10583, Crapelet.)

Li *praieres* et l'alouete chante.

(*Chans.*, Ars, 6361, f° 752.)

Au mosquet [enoiseler couvient il] aloe u *praiere*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 217^a.)

PRAIER, *preer*, s. m., sergent chargé de la police des prés ; il présidait à la

récolte des foins, et entretenait les fossés et les passages. Comme salaire de ses services, il fauchait le long de la prairie, recevait différentes livrées pendant la fenaison, et percevait certains droits sur les bestiaux admis à dépouiller les secondes herbes. (Léop. Delisle, *Classe agric.*, p. 276.)

Le chambrelant l'évesque, son mounier, son fourier et son *preer*. (1294, *Reconnaiss.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, III.)

Et ay plusieurs corvees de ceulx qui me doivent faire mes foings charier, tasser et amener en mondit manoir du Quesnay, et y doivent estre adjournez par mon dit *praier*. (1400, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 160 r°.)

PRAIERE, praere, proiere, s. f., prairie :

Mort le trebuché tres en mi la *proiere*. (Alesch., 1690, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Vos ares ciens bos et *praieres*,
Bones routes, beles rivieres.

(REN. DE BEAUJEU, li *Biaus Desconneus*, 3544, Hippeau.)

Domus sita en *Praiere*. (1224, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 124, Lalore.)

Cinq quartiers de vigne en *Praere*. (Mercred. av. Madel. 1295, Arch. Aube G 2604.)

PRAIGNEUR, voir PREIGNEUR.

PRAIGNIERE, voir PRANGIERE.

PRAIEOR, voir PRAIEOR.

PRAIN, voir PREINS.

PRAINSEUR, prainsseur, prainssour, s. m., pressoir :

La revenue duquel *prainseur* valu pour ceste presente année .vii. queues. (*Compte de Frenes*, 1404-1405, ap. Delisle, *Classe agric.*, p. 469.)

Doivent cuillir les pommes du manoir et mener au *prainssour*. (*Le rentier de Benestville*, f° XLVI, r°.)

Esquelz moulins a moultes et moulans son *prainseur* en ladite paroisse de Marcey, ouquel ses hommes sont subgietz venir *prainssouer* leurs beuvraiges. (1454, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 203 v°.)

St-Sauveur-le-Vicomte, Cotentin, Val de Saire, Dieppe, Guernesey, *prinseu*.

PRAINSSOUR, voir PRAINSEUR.

PRAINTE, voir PREINTE.

PRAIOLET, s. f., petit pré :

A li vois ou *praiolet*,
Si l'ai acolee, arriere se traist.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 285 r°.)

PRAIRIER, voir PRAERIER.

PRALET, voir PRAELT.

PRAEME, voir PRESME.

PRAMETEMENT, voir PROMETEMENT.

PRAN, pren; de pran en pran, loc., à la piste :

Si l'encauent tot une roche
Et le sivent de *pren en pren*.
(Blancand., 5980, Michelant.)

Vient devant lui .i. cerfchaçant,
De *pren en pren* le va sivant.
(G. de Palerme, Ars. 3319, f° 80 r°.)

Sor la haie li fait un cran,
Puis si l'aquieut de *pran en pran*.
(Renart, Suppl., p. 129, Chabaille.)

PRANGAIRE, -gnaire, s. m. ?

Item de tous ergens en plaite et de tous vaixellement d'ergens, de coronnes, de chaippelz, de *prangaires* et de tous aultres ergens. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 115.)

Tous vaixellement d'argent, de courrones, de chappels, de *prangnaires*. (1365, *ib.*, IV, 215.)

PRANGELAXHE, s. f., lieu où le bétail fait la méridienne :

Piece de pré qui souloit estre la *prangelaxhe* des bestes du ban de Sartl. (1570, *Enq. crim. de Spa*, ap. Body, *Voc. des agric.*, p. 147.)

Une *prangelaxhe* dessus la Saulveniere. (1606, *ib.*)

Wall., *prangelaie, prangelahe*, heure et lieu où le bétail fait la méridienne; bouquet d'arbres au milieu des fagnes où l'on trouve ombre et fraîcheur.

PRANGELER, praingeler, verbe.

— Neutr., faire la méridienne, en parlant des bestiaux qu'on fait reposer pendant la chaleur du jour afin qu'ils puissent ruminer :

Ales rassembler vos brebis,
Car eles voelent *prangeler*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 295 v°.)

Ou que les bestes sont accoustumees de *prangeler*. (1562, *Accord*, Reg. de Franchimont, 249, Arch. Liège.)

— Act., faire reposer au milieu du jour, en parlant des bestiaux :

Item, que nulz porquiers ne puissent venir *prangeler* (ms. *prangeser*) leur pourchiaux sour les wareskaix de le ville en le dicte justice, sur loix de .iii. s. blans. (1447, *Loi accordée au village de Doucht*, Cartul. de l'abbaye de St-Pierre-de-Gand, n° 93, Arch. gén. du royaume de Belgique.)

Gerard Gatel, herdier des vaches d'Arbespine, *prangelant* sur une *prangelaxhe* dessus la Saulveniere. (1606, *Enquêt. crim. de Spa*, ap. Body, *Voc. des agric.*, p. 147.)

Ce mot est encore en usage dans le pays wallon et en Picardie.

PRANGER, v. n., manger :

Il est temps de nous aler *pranger*. (*La Maniere de langage*, p. 395, P. Meyer.)

La Bresse en Vosges, *pranzier*, faire la méridienne.

PRANGEREE, s. f., après midi, heure de la chaleur du jour :

La cité s'estormist, la gens est sus levee
Ki avoient dormi tote la *prangeree*.
(*Les Cheifs*, Richel. 12558, f° 1324.)

PRANGIERE, prangnere, praigniere, s. f., diner, heure de diner, midi :

S'en va on abuvrer, bien est plainne *prangiere*.
(De *Vaspasien*, Richel. 1553, f° 384 r°.)

Il est pres de *prangnere*.
(De la *Venjanse Vaspas.*, Ars. 5201, p. 153°.)

Tant fix par priere
K'ainz ke fust *praigniere*
Trois fois la baixai.
(*Rom. et Past.*, II, 35, 37, Bartsch.)

Rales vers cel buisson
U paissent vo mouton
De ci apres *prangiere*.

(WILLAUME LE VINIER, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 31, 49.)

Et une grant pieche de pain
Que il m'aporta a *prangiere*.
(ADAM, li *Gieus de Rob. et de Mar.*, Th. fr. au Moy. Âg., p. 105.)

.i. jor, a eure de *prangiere*,
Vint en meson mult fameilleux.
(Du *Vilain de Bailleul*, *Jub.*, *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Ensi qu'a heuro de *prangiere*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 275 v°.)

Ainsi qu'aprez midi, a l'eure de *prangiere*,
Perçut .i. chevaucheur dessus une gaschiere.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 1123, Charrière.)

— Le repos des bestiaux à midi :

Mangeons cy ce pendant que noz bestes s'en vont a *prangiere*. (*Perceforest*, vol. V, f° 64°, éd. 1528.)

Picardie, *prangère*, La Bresse en Vosges, *pranzère*, repos donné aux bêtes dans le milieu de la journée pour ruminer; lieu où les vaches prennent ce repos. Liège, *prangile*, après midi; faire la *prangile*, faire la méridienne. Namur, *prandgère*, midi, sieste. Mons, Charleroi, *prangère*, heure du repas principal, midi, méridienne, sieste. Bourg., Yonne, Guillon, *peurnière*, Savigny-en-Terre plaine, *pergnère, pernière*, partie de la journée de 10 heures du matin à 2 heures.

Nom de lieu, la *Prangère* (Puy-de-Dôme).

PRANGNERE, voir PRANGIERE.

PRANNAUBLE, voir PRENABLE.

PRANNEL, s. m., sorte de travail de hucherie :

Feront 2 marches pour couvrir l'uisserie, et sur les dictes deux marches aura un *prannel* selon le membre de la vuys de 3 piez de hault et demi pié d'espoisse. (2 déc. 1396, Arch. mun. Rouen. A 4.)

Fait un *prannel* ou degré de la chambre ou souloit estre logiee Jehanne la Pucelle. (11 avr. 1433, *Le vic. de l'eau de Rouen*, L. Delisle, *Soc. sav.*, mai 1867, p. 440.)

PRANSSIS, adj., pressé, foulé.

Quatre pipes de vin *pranssis*. (1473, *Invent. de la Faye Monjaull*, Arch. Vienne.)

PRASINE, *prass.*, *prag.*, adj. f., de couleur vert poreau, comme la pierre précieuse appelée prase :

Jassoit ce que les humeurs innaturelles se peuvent engendrer aultre part que ou foye, si comme en l'estomac, si comme est colere *prassine* et erugineuse. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 7, éd. 1495.)

Cinq petits saphirs, cinq petites esmeraldes *pragines* et dix perles. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Les oreilles verdes comme une esmeralde *prassine*. (RAB., *Quart livre*, ch. xli, éd. 1552.)

La couleur de la pierre *prassine* et verte convient bien. (P. BELLIER, *Œuvr. de Philon*, p. 45, éd. 1575.)

— S. f., terre verte dont les peintres font usage :

Prassine est une terre verte, et croist la meilleure qui soit en Libye les Cyrene. (SEILE, *Blason des couleurs*, n° 27, éd. 1582.)

PRASME, voir **PRESME**.

PRASSIO, s. m., prase, pierre précieuse :

Prassio est une pierre verte. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 187, éd. 1622.)

PRASTEL, voir **PRAEL**.

PRATEL, voir **PRAEL**.

PRATER, s. m., sergent chargé de la police des prés :

Ce qui est dit concernant que chacun pourra prendre ou arrester sur son bien aura aussi lieu a l'esgard d'un sergent, d'un *prater* aussi loin que son office s'estend, et encore a l'esgard d'un domestique pour le degast de son maitre. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. Gén., I, 727.)

Prob. faute pour *praier*. Cf. **PRAIER**.

PRATICALEMENT, adv., dans la pratique :

Je scay par vostre enseignement
Qu'on ne doit *praticalement*
Suivre les dictz des anciens.

(JER. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchimiste a Nat.*, 479, Méon.)

PRATICIEN, *pract.*, adj., qui met en pratique :

L'incontinent n'est pas *praticien* et operatif de ce qui est a faire selon raison. (OPESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 504°.)

Mais de mes ditz soyez *praticiennes*,
Et retez les motz que j'ay predictz.
(JERAN DIVRY, *les Estrennes des Filles de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 84.)

Considerant nostre amour ancienne
Qui a esté toujours *praticienne*.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, xiv, Bibl. elz.)

Cest homme ingrat, et mauvais *praticien* de la doctrine qu'il se vantoit tenir de Platon. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 7, éd. 1611.)

— Pratique :

Pour le gouvernement *praticien* de ladite nave, il y avoit un vaillant homme sage et expert en fait de mer. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, II, 37, Ars. 2683.)

— Qui a l'esprit pratique, qui recherche le positif :

Italiennes
Praticiennes
Sont et seront ;
Mais courtisennes
Parisiennes
Plaisir feront.

(J. MAROT, *Epistre des Dames de Par. aux Courtis. de France*, p. 26, éd. 1532.)

— Qui se livre à des ruses de procureur :

Nous voyons en toutes manieres
Que l'Eglise est *praticienne*.

(GRINGORE, *le Jeu du Prince des Sotz*, I, 262, Bibl. elz.)

PRATIQ, *practiq*, *practic*, adj., qui a l'usage, la connaissance familière de quelque chose :

On n'attend que le retour de certains courriers qu'on a depeches en Boldavie pour espier et sçavoir les forces des ennemis, pour faire partir d'icy ledit Pertah et Beglerbey, encores que beaucoup de gens *practiqs* du pays ayent monstré qu'il sera impossible en ce temps d'hiver de passer le Danube, pour les grands marais qui sont d'un costé et d'autre. (8 déc. 1561, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 681, Doc. inéd.)

Lesquels enseignez par de nouveaux preceptes du marquis, et *pratiqs* aussy par leur longue experiance, sans ordre aucun, s'estendoient par escadres par tout le camp, donnant des tours et faisant des voltes de ça de la, d'une part et d'autre, avecqu'une grand prestezze. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, xvi, Bibl. elz.)

Il avoit laissé le sieur du Perron avec le sieur d'Ossat, auditeur de rotte François, grandement *practic* en cette cour romaine. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1595, Michaud.)

PRATIQUEUR, *pract.*, adj., pratique :

Ilz (les anges) nous enluminent en nous declarant les choses *pratiqueuses* ausquelles nous sommes douteux. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, n° 40 r°, éd. 1478.)

Jusques a quand sera mon cueur
Veillant, conseillant, *pratiqueur*,
Et plein de souci ordinaire ?
(CL. MAR., *Psalmes*, XIII, p. 188, éd. 1596.)

— S. m., négociateur, entremetteur :

Nous avons nos negociateurs et *practiqueurs* en Allemagne a tous costez ; mais encores n'y a il chose de certain qui soit d'importance meritant en donner grand advertissement. (5 mars 1554, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 220, Doc. inéd.)

PRATISER, *pract.*, v. a., pratiquer :

Por le cause qu'ilh *practisoit* durement et subtilisoit de noveliteis aquerir. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 279, Chron. belg.)

Afin de prevenir toute fraude qui se pourroit *pratiser* durant lesdites trois semaines. (*Cout. de Bruxelles*, xcviij, Nouv. Cout. gén., I, 1242.)

Trefve de plusieurs annees, laquelle si peu au monde est *pratisee*. (JEANNIN, *Negot.*, II, 32, Michaud.)

PRATOIS, s. m., possesseur d'un pré :

Tant s'y proevent les bons *pratois*
Que bergier d'estrange patois
Ne perdent pas poy a l'estour.
(*Pastoralet*, ms. Brux., n° 47 v°.)

PRAVE, adj., mauvais, méchant, dépravé :

Que il ne seient fait sicum li peres d'els, generatiun *prave*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., lxxvij, 10, var., Michel.)

Les *praves* œvres as mauvais sont si manifestes que cil qui desirrent la pais des œvres, fuient lor mors et lor compaignies. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 459, Chabaille.)

Melancolie fait les gens *praves* et mauvais. (*Regime de santé*, n° 69 r°, Robinet.)

PRAVITÉ, s. f., dépravation, perversité :

Pour pugnir la *pravité* du monde qui desja estant estoit creue. (*Orose*, I, n° 2°, éd. 1491.)

Ains s'en sont allez en leurs voluptez et en la *pravité* de leur mauvais cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jer., VII, éd. 1534.)

PRAYAL, voir **PRAEL**.

PRAYELET, voir **PRAELET**.

PRAYEUL, s. m., herbe des prairies :

Nulz ne peult picquier, heuer, esticquier, en ladite prairie, ou prendre *prayeulx* ou wasons, sans grace dudit chastellain. (1507, Prévôté de Montreuil, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, II, 620, Bouthors.)

Cf. **PRAEL**.

PREABLE, voir **PRIABLE**.

PREADVERTIR, -y^r, v. a., avertir d'avance :

Il faisoit ung billet ouquel il inscripvoit les noms de ceulx qui vouloient estre appelez, lesquelz ilz avoient *preadvertyz* et sçavoient estre de leur oppinion. (*Pièce de*

1358, Arch. de Besançon, *Revue historique*, I, 137.)

Cesar... ne le *preadvertissoit* (le soldat) du temps a se mettre en chemin. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 41, éd. 1569.)

Etant preadverty que la contree de la Vosges appartenoit au roy Childeric. (*Chos. mem. de F. Richer*, p. 8, Cayon.)

PREACHAT, s. m., paiement d'une marchandise avant qu'on l'ait reçue :

D'autant què desja aucuns marchez de telz *preachats* (de grains en verd) pourroient estre faits, voulions iceux estre de nulle valeur. (*Ord. et Stat. du pays de Liege*, XXI, Nouv. Cout. gén., II, 313.)

PREACHETER, v. a., payer une marchandise avant sa livraison :

Nuls marchans de grains ne soient si osez de *preacheter* blés ni autres grains en verd devant la cuillete. (*Ord. et Stat. du pays de Liege*, XXI, Nouv. Cout. gén., II, 313.)

PREAGE, voir PRAAGE.

PREAGITER, v. a., agiter préalable-ment :

Dont tantoust apres les dictes gens, comme avoit esté *preagit* et conspiré entre le dict Charles et eux, vindrent deha-chier et murdrir devant luy nostre dit feu cousin. (17 janv. 1419, *Ord. de Ch. VI*, Villevault, XII, 273.)

Mais de propos deliberé et *preagit*, commencerent a tirer tres fort de leur artillerie sur ledit guet. (J. MOLINET, *Chron.*, XII, Buchon.)

PREAIGE, voir PRAAGE.

PREAIL, s. m., pré :

Une grosse compaignie de Gandois se trouva retraite d'aventure en un *preail* assez grand et spacieux. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

Cf. PRAEL.

PREAL, voir PRAEL.

PREALLER, verbe.

— Neut., aller devant :

Lesdits bourgeois et manans doibvent *prealler* et avoir leur deu avant lesdits forains. (*Coust. de Saint Amand*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 70.)

— Act., avoir la préséance sur :

On est d'assens que ledit seigneur prevost accepte la quatrieme pierre (à placer, en quatrieme rang, dans les fondations de l'église des Jesuites), et qu'il *preaille* en ce les prelatz de St Martin, et St Marcq, et chanoines particuliers, sy avant qu'ilz s'ingerassent de le vouloir *prealler*, et of-frira et presentera ledit seigneur prevost, au nom de ceste ville, et comme chef d'icelle, ung double ducat por les ouvriers. (30 mars 1601, *Reg. aux Consaux*, 1597-1601, Arch. Tournai.)

— Avoir un droit de priorité sur :

Et fut jugé qu'Arnould Minute *prealle-roit* le fisque et tous autres créditeurs. (1610, Ph. DE HURGES, *Mém.*, Société histor. de Tournai, V, 234.)

— Fig., dominer :

Dieu tout puissant, ne te desplaise
Si j'ay trouvé subtilité
Que Jacob ayt autorité
Sus ses freres et les *prevoise*.
(*Mist. du Viel Test.*, 12527, A. T.)

— Colloquer en ordre de préférence :

Aux journees suivantes requereront que pour le profit dudit defaut, lesdits defaillans soient forcos de comparoistre et d'exhiber actions, et par consequent de les *prealler* en ordre. (1610, *Chart. de Hain.*, LXXV, 19, Nouv. Cout. gén., II, 111.)

PREANONCER, *preann.*, v. a., annoncer d'avance :

C'est un malplaisant discours a celui qui aime et honnore son pays et sa nation, d'en vouloir *preannoncer* les cheutes. (LA NOUE, *Disc.*, p. 2, éd. 1587.)

PREARDRE, v. a., brûler d'avance :

Ceux de Soissons tantost apres *prear-divent* la ville de Wailly affin que ces ro-beurs ne s'y arrestassent plus. (J. LE BEL, *Chron.*, II, 239, Polain.)

PREAU, voir PRAEL.

PREAUTÉ, s. f., prairie, employé dans la locution *verte Preauté* qui désigne une confrérie tournaisienne, existant encore sous le nom de Confrérie de Notre-Dame de la verte priorée :

Sachent tout chil qui cest escript ver-ront ou orront, que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournai, sont venus et comparus Jehan Taintenier, fil de feu Jaques, confrere de le confrarie de le Verde *Preauté*, ordonnee en l'église saint Jaques en Tournai, d'une part, et sire Jehan Pippelart, grand vicaire en l'église Nostre Dame de Tournai, procureur d'icelle confrarie, d'autre. (1^{er} juin 1416, *Escrip-t pour le confrarie de le Verde Preauté*, Chirog., Arch. Tournai.)

As confreres de la Verde *Preauté* de l'église Saint Jaque pour rente donnee a ladictie confrerie par Nicolle Bourgois, le pere. .xx. s. .ix. d. (22 déc. 1417, *Tutelle de Colard Bourgois*, Arch. Tournai.)

A sire Arnoul le Maire, ou nom et comme recepveur de le Vert *Preauté*, fon-dee en l'église Saint Jaques, pour l'issue de icelle confrarie, dont ledit feu y estoit confrere, .xlviij. gros. (16 fév. 1463, *Exéc. test. de Jehan Fuyant*, Arch. Tournai.)

Cf. PRIOREE.

PREAVISSEMENT, s. m., prévoyance :

Et en grand *preavisement* sur toutes choses monstra fin memorable. (G. CHAS-TELL., *Chron. du duc Phil.*, xcvi, Buchon.)

Cf. PREVISSEMENT.

PREAVOIR, v. a., avoir auparavant :

Et fist come son pere *preavoil* faict. (FOS-SETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, II, 4.)

PREBENDAL, adj., qui appartient à une prébende, qui en relève :

Maison *prebendale*. (*Pièce du 13 oct. 1495*, Soc. Arch. des Côtes-du-Nord, 1837.)

Le veuillez pourvoir de la premiere mai-son *prebendale* qui vacquera en votre eglise. (*ib.*)

Aussi des procez et differends d'entre les chanoines, chapitre et ayant dignité en aucune eglise de nostre dit pays et du-ché, tant sur les maisons *prebendales* qu'autres drois possesseurs desdits cha-pitres. (20 juill. 1539, *Ed. de Franç. I^{er}*, ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, II, 274.)

Maison *prebendale* etant vacante, le plus ancien des chanoines non logé la doit prendre. (BELORDEAU, *Controv.*, II, 39.)

PREBENDELLE, s. f., petite prébende :

Je n'ay que une povre chapelle
En Cambray ou Dieu nous appelle ;
Puisque bonne amour nous cordelle
Ensemble, par vray parentaige
Donnez moy une *prebendelle*
Pour vivre et avoir du potaige.
(MOLINET, *Faictz et dictz*, p. 188, éd. 1540.)

PREBENDER, v. a., donner une pré-bende à ; fig., favoriser :

Malheureux est quiconques, au vray dire,
Telz ignorans aultrement *prebenda*.
(HABENRAGEL, *Pronost.*, X, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 31.)

Maintenant me faictes joyeux
Quand cela vous me commandez.
Je le feray de mieulx en mieulx,

Puisque le voulez demander,
Affin de mieulx vous *prebender*,
Sans attendre que soye vieulx.

(*Le Chapelet d'Amours*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 141.)

PREBENDERE, s. f., mesure de terre :

Une *prebendere* de terre. (1454, *Déclar. du prieur de S. Thibault*, Arch. Vienne.)

PREBENDIER, *preban.*, s. m., repas d'un cheval, sa valeur donnée à titre de prébende :

Item un *prebandier* de froment de rente, que soloit avoir ledit feu... (*Pièce de 1365*, ap. Duchesne, *Général. des Chasteigners*, p. 41.)

PREBSTRAGE, *-aige*, voir PRESTRAGE.

PRECATEUR, s. m., intercesseur qui plaide la cause de quelqu'un :

Syrus, pour querir ton excuse,
Ne pare autel ne *precateur*,
Tu es ung mauvais serviteur.
(*Therence en franç.*, f^o 223^a, Verard.)

PRECATION, s. f., prière :

Tournons donc nostre face en Orient, ou se doibvent faire nos *precations*. (J. MOLINET, *Chron.*, CXLIX, Buchon.)

Le roy trouva de celle region
Qu'onques vivant par sa *precaction*
N'a sceu floxer.

(GUILL. MICHEL, 1^{re} liv. des Georg., f° 72 v°, éd. 1540.)

Il fut delié par charmes et *precactions* so-
lennelles. (BODIN, *Demon.*, f° 57 r°, éd. 1582.)

PRECATOIRE, s. f., lieu de prière et
d'expiation, purgatoire :

Les ames qui sont en *precatoires*. (*Reg.
aux test.*, 1509-1513, f° 16, Arch. mun.
Douai.)

PRECAVER, verbe.

— Act., prévenir :

Dont craignant quelque gros inconve-
nient, et pour le *precaver* a leur pouvoir, ilz
avoient déterminé deputer en bon et no-
table nombre vers V. M. (*Troubl. de Gand*,
p. 226, Chron. belg.)

— Neutre :

Par ce ne peust Josephus *precaver* et
fouyr l'adventure qu'il ne perdist quatre
citez. (BOUNGOING, *Bat. Jud.*, II, 40, éd.
1530.)

Pour a ce *precaver*, est permis... (*Cout.
de Chimay*, I, 4, Nouv. Cout. gén., II, 271.)

PRECE, s. f., prière :

Quar Dieus me garde par sa grace
Et par les *preces* de sa Dame.

(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 191^d.)

Les *preces* coustumieres. (*La tresample
et vraye Expos. de la veigle S. Ben.*, f° 67^a,
éd. 1486.)

PRECEDANT, -*dent*, adv., précédem-
ment :

Je recorde et remembre au vespre tout
ce que j'ay dit ou ce que j'ay penceé, tout
ce que j'ay fait *precedant*. (LAURENT DU PRE-
MIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*,
Richel. 1009, f° 101 r°.)

— Au *precedant*, locut. prépos.,
avant :

Item, si au *precedent* ou apres le trepas
de la mere, les enfans yssus du mariage
alloient de vie a trespas, sans hoirs de
leurs corps, leur peré vivant, en ce cas
le douaire, soit prefix ou coustumier, sera
estaint. (1539, *Cout. de Vallois*, Cout. gén.,
I, 397, éd. 1604.)

Ils demouroient en mesme estat qu'ils
estoyent au *precedant* leur rebellion. (FAU-
CHET, *Antiq. Gaul.*, I, 20, éd. 1611.)

PRECEDENCE, s. f., droit de marcher
en avant, préséance, priorité :

A l'advis d'Anacharsis le plus heureux
estat d'une police seroit ou, toutes autres
choses estant esgales, la *precedence* se me-
sureroit a la vertu, et le rebut au vice.
(MONT., *Ess.*, I, I, ch. XLII, f° 411 v°, éd.
1588.)

Tous les princes chrestiens luy cedent
(a l'empereur) la prerogative d'honneur
apres le pape, comme chef de l'empire,
tout ainsi que les roys de France, apres
l'empereur, ont la *precedence* par dessus
tous les princes chrestiens. (BODIN, *Rep.*,
I, 10, éd. 1583.)

Toutesfois l'ambassadeur d'Espagne, de-
puis les deux arrests que j'ay dits, voulut
encores a Vienne en Autriche obtenir lieu
egal au sieur de la Forest, ambassadeur
de France, ou que la *precedence* fust partie
par moitié, comme les consuls romains,
qui avoient la *precedence* et les .xii. mas-
siers, avec puissance de commander suc-
cessivement et chascun son jour. (Id., *ib.*)

On voit lesdiz princes avoir la *precedence*
de tous, fors des rois. (DU TILLET, *Rec. des
rangs des grands de Fr.*, p. 5, éd. 1618.)

PRECELLENT, adj., qui l'emporte,
supérieur :

Li dux Richart de Normendie,
Flors de tote chevalerie,
Sor les autres li *precellenz*,
E li plus beaux o li plus genz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2192, Michel.)

Ton incomprehensible valeur et *precel-
lente* bonté. (J. GERSON, *Esquillon d'am. div.*,
f° 26 v°, éd. 1488.)

Divino Vierge *precellente*
En toutes vertus acomplis.
(*Devote orais. a Nostre Dame.*)

Car la puissance *precellente*
De Dieu vous a prins en sa garde.
(*Myst. de la Concept.*, f° 43^e, éd. 1510.)

Par la *precellente* vertu d'aucuns roys.
(BUDÉ, *Inst. du Prince*, ch. III, éd. 1547.)

PRECELLER, verbe.

— Act., surpasser, dépasser, l'em-
porter sur :

Les Espaignols n'aueroient seulement en
nombre *precellé* noz Romains, mais aussi
de forces corporelles. (*Flave Vegece*, I, 1,
Bibl. Univ.)

Vous le *precellez* en noblesse,
En biens, en vertu, en puissance.
(*Act. des apost.*, I, f° 124^a, éd. 1537.)

Cestuy Louys doit grandement *preceller*
Tous autres roys dont je le vueil appeller.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*,
f° 35, éd. 1507.)

Ceux qui *precellent* les aultres en dignité.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 30 v°,
éd. 1530.)

Qui par vertus tous ses subjectz *precelle*.
(*Contredictiz de Songecreux*, f° 192 bis r°, éd. 1530.)

Si mal bastis presenter devant celle,
Qui de sçavoir toutes autres *precelle*.
(CL. MAR., *Epistre*, le Despouv. à Marg., p. 125, éd.
1596.)

Quand j'auray monstré que nostre langue
surmonte l'italienne, a laquelle toutesfois
doit ceder l'espagnole, il s'ensuyvra que
si la nostre *precelle* l'italienne, ce titre de
precellence luy est deu encore plus par-
dessus l'espagnole. (H. EST., *Prec. du lang.
franç.*, p. 4, éd. 1579.)

Jalouse des vertus qui gisent en la belle,
Qui les hommes en meurs et doctrine *precelle*.
(E. PARO., *la Puce de Mme Des Roches*, f° 19 v°,
éd. 1583.)

— Neutre, être supérieur :

Fleur qui sur toutes autres *precelle*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 42^a, éd. 1537.)

Ou est celle maintenant qui *precelle* ?
C'est cautelle qui les vertus dechasse.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, I, 95, Bibl. elz.)

Le premier (le censeur) *precelle* en
exploits militaires et en utilité de ses va-
cations publiques. (MONT., *Ess.*, I, II, ch.
xxviii, p. 464, éd. 1593.)

PRECELLEUX, voir PROCELLEUX.

PRECENTEUR, voir PRECHANTEUR.

PRECENTRE, voir PRECHANTRÉ.

PRECEPT, -*ipt*, -*ipe*, -*et*, s. m., ordon-
nance, sommation :

... Kar lor plaisir
E toz lor buens a acomplir
Lor sera mais *preceps* comuns.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26685, Michel.)

Li bries qui est apelez *precipz* ne seit
faiz a nul d'aucun tenement dont frans
hoem peust perdre sa cort. (1215, *Diplom.
reg.*, Achery, III, 581.)

Quant le roy eut cessé de parler, les ba-
rons et les prelats qui de bon cuer et vo-
lontiers eurent sa parole escoutée, le loe-
rent moult de sa devocion et de sa bonne
volonté, et confirmerent tous apres lui le
precept en la maniere que le roy l'eust
devisé. (*Grand. Cron. de France*, IV, 21, P.
Paris.)

Il fist un *precept* qui seelé fu de son anel,
que les charrois de six chars, qui ce de-
voient mener, fussent quites et frans de
tonlieux. (*ib.*, V, 9.)

Un Adam porta sun bref de fourme de
doun en le descendere vers deux tenants
par divers *precipes* ; et demanda par l'un
precipe le maner de N. ove les appurtenans.
(1304, *Year books of the reign of Edward
the first*, Years xxxi-xxxiii, p. 187, *Her. brit.
script.*)

PRECEPTIF, adj., qui ordonne :

Prudence est *preceptive* et commande,
pour ce que la fin de prudence est deter-
miner quelle chose est affaire ou non.
(ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 124^a.)

Prudence peut estre comparee as
vertuz intellectuelles au regard desquelles
elle est *preceptive* ou commanderresse. (H.
DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de
Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 23 v°.)

PRECEPTION, s. f., précepte, com-
mandement :

Celluy qui ne sera decoré d'erudition
n'entendra souffisamment les *preceptions*
de ceulx qui ont escript, et encores moins
les exemples des faits dont ilz escripvent.
(*Flave Vegece*, Prol., Bibl. Univ.)

Pour la digne *preception*
De Dieu puissant et eternal
Nous convient sans exception
Labourer en peine et travail.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1^{re} j., f° 126.)

PRECEPTOIRE, s. f., préceptorerie :

Damp Jehan Fachin, abbé, ayant obtenu
de la grace de feu de glorieuse et immor-
tellement memoire le roy mon seigneur et pere,
en consideration des pertes et afflictions
susdictes, l'union et incorporation, depuis
approuvée par le Saint Siege de Rome, de
la *preceptoire* de saint Anthoine lez Bail-
loeu en Flandres, lieu fort irreparé et
venu a telle decadence qu'il n'y restoit
que ung religieux ou deux. (3 nov. 1598,
Lettre de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie,
Arch. Bailloeu, 2^e Reg. aux privilèges, f°
108 v°.)

PRECEPTICE, s. f., institutrice :

De l'office d'une bonne matrone, c'est à dire mere de famille, regente ou *preceptice*, spécialement de jeunes filles, par Gabriel Meunier, Avesnois, 1578.

Preceptice. Teaching, instructing, lessoning, admonishing. (COTGR., 1611.)

PRECESSEUR, s. m., prédécesseur :

Jehan Baptiste fu *precesseur* de Jhesucrist aussi comme l'estoille journal precede le soleil. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 389 r°.)

La le tint sceur roy Charles *precesseur*. (G. ALIEN, *Poés. fr.*, Conq. de Loys douzieme, Brunet.)

Que profite à vos *precesseurs*
Le bruyt qu'ilz orent en la France?
(ROB. GAGUIN, *le Passetemps d'oyiveté*, *Poés. fr.* des xv^e et xvi^e s., VII, 268.)

PRECET, voir **PRECEPT**.

PRECEUR, voir **PRESSOR**.

PRECHANT, *pre-chant*, *preschant*, s. m., chant du *prechanteur*, psaume :

Et faisoit une belle procession avecques forces letanies et beau *preschans*. (RAB., *Pantagr.*, ch. II, éd. 1542.) Edit. Le Duchat, *pre-chantz*.

PRECHANTER, v. n., chanter aupa-
vant :

Prechanter. To prechaunt; to sing before the rest; or, to begin a song. (COTGR., 1611.)

PRECHANTEUR, *-centeur*, s. m., grand chantre, premier chantre d'un chapitre, d'une abbaye, etc. :

La procession faite on commence la messe, et commence l'introite le *prechanteur*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 333 v°.)

Le roy fut receu du cardinal de Ferrare, accompagné des doyen, archidiacre, *precenteur*, secretaire, etc. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 342, éd. 1573.)

Prévost, dans son *Manuel Lexique* (éd. 1750), donne *precenteur* avec le même sens.

PRECHANTRE, *precentre*, s. m., le principal chantre d'une église, celui qui conduit le chœur :

Precentus, dignitez de *precentre*. (*Gloss. de Salins*.)

Les doyen, chanoines et chapitre de l'église du dit Sens, par les dits Ferrand, grand archidiacre, maistre Urbain Reverse, docteur en theologie, *precentre* et chanoine. (1555, *Cout. de Sens*, *Cout. gén.*, I, 160. éd. 1604.)

PRECHEIS, voir **PREECHEIS**.

PRECHEMENT, voir **PREECHEMENT**.

PRECHON, s. m., petit pré :

Mouvant encores d'autre part au *prechon* et hostel qui fu de Haynin. (30 mars 1500, *Lett. du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Et encore au xvii^e s. :

Le bonnier de pret de S. Nicolas au loing de la rivière d'Escarpes avec le petit *prechon* joindant le pont d'Escarpes. (1657, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, f° 17 r°, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

PRECIABLE, adj., de prix, de grande valeur :

Bon hom esteit et *preciable*
(WACE, *Liv. de S. Nicholay*, Richel. 902, f° 121°.)

PRECIAL, adj., précieux :

Encore a en vous, dame, vi. *preciaus* viertus.
(*Li Priere Theoph.*, st. 70. Scheler, *Zeitschrift für rom. Philol.*, 1877, p. 254.)

Mais vous est *preciaulx*
Qui sanz sçavoir ou par cas de fortune,
Ou prieres d'aucun prince ou d'aucune,
Mangez telz biens par leur promocion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 357°.)

PRECIAUDE, adj. f., précieuse :

De son blanc d'acier esmolu,
Parmi son elme a or batu,
Qu'il en abat les esmeraudes,
Les cieres pieres *preciaudes*,
Et li abat le cercle entor.
(Blancand., 4225, Michelant.)

PRECIER, *-tier*, v. a., priser :

Que... son fé et sa tenue que ils avoient en saesine ou temps de la date de ceste lettre doit *estre* compté et *pretié* ou dit tiers que nous lour delessons pour les aumosnes devant dites, et doit *estre* *pretié* et assis ou dit tiers. (1279, *Accord*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1049.)

Après ce qu'il les (vins) eurent *preciez*, heu et essaié d'iceulx, cheurent en propos et voulenté d'en acheter. (1385, Arch. JJ 127, pièce 1.)

Pareillement les autres (vignes) renommées *Preciees* sont en couleur purpures.
(GUILL. MICHEL, 2^e liv. des *Georg.*, f° 44 v°, éd. 1540.)

La Bresse en Vosges, *perhé*, affectationner.

PRECEUSETÉ, *-ciosité*, s. f., prix, valeur :

Preciositas, *precieusesté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H° 110, f° 205 r°.)

Qui la *preciosité* de leur pucellaige ne l'onneur de leur chasteté ne veullent jamais exposer. (*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 46 v°.)

(Telle chose) excède et passe et surmonte toutes choses humaines en puissance et en *precieusesté*. (ORESME, *Eth.*, x, 14, éd. 1488.)

En toutes autres matieres sourmontoit elle les forces (cette âme) par fermeté et par *precieusesté*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 1534.)

Le riche tresor de prouesse est de si cher coust et digne *preciosité*, que les haults conquerans du monde y avarent corps et ame. (J. MOLINET, *Chron.*, XI, Buchon.)

L'or passe de *preciosité* tous les aultres metaulx. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., XIII, éd. 1488.)

Grant nombre d'archevesques, evesques, deulx a deulx, chappez et mittrez, portans relicques de grande *preciosité* et en grande reverence et devotion. (*Chron. de François 1^{er}*, p. 118, Guiffrey.)

— Objet précieux :

Trouverent le lieu naguere depouillé de ses rares *preciosiles*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 33, éd. 1556.)

— Pierre précieuse :

Maniere de *precieusesetes*. (G. CHASTELL., *Vérité mal prise*, p. 517, Buchon.)

— Fig., affectation :

Sans nulles mignotizes ne *preciositez*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 66, Chazaud.)

PRECINER, v. a., annoncer à l'avance, présager :

La nativité s'accorde au temps de renovation pour les prophetes qui par plusieurs manieres le *precinent*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 214 r°.)

Le medecin peult asseurement *preciner* et presagier mort prochaine. (P. VERNEY, *Presaignes d'Hyppocras*, I, éd. 1539.)

PRECIOSISSIME, adv., très précieux :

Preciosissime pailles de or. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VII, 26, Champollion.)

PRECIOSITÉ, voir **PRECEUSETÉ**.

PRECIPITANT, adj., précipiteux :

Situez en pays montueux, plein de terres et de petites montagnes, semblablement de valles *precipitantes*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

— Fig., qui précipite dans un abîme :

Je laisse la les *precipitans* dangers; je me tais des maux innumerables que peuvent encourir tant les hommes que les femmes, a cause de ceste maudite jalousie. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, I, v, Bibl. elz.)

— Précipité, impétueux :

Par *precipitantes* poursuites et sollicitations. (24 juin 1492, *Ord.*, XX, 333.)

Que les Juifs estans ainsi *precipitans*, ne peuvent porter patiemment la correction de Dieu, et qu'ils se fascherent, pource que le temps leur duroit trop. (CALV., *Serm. sur la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 110, éd. 1563.)

Devant qu'un homme s'ingere, qu'il pense de longue main a la difficulté qui est en cest office, et alors il sera retenu, il ne sera plus ainsi *precipitant*. (Id., *Serm. sur les Ep. a Tim.*, p. 117.)

Les François avant qu'avoir esprouvé noz forces se sont entretenus a la guerre plus temerairement que constamment a l'encontre de nous, ainsi qu'ils sont bouillans et *precipitans* de nature. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1567.)

La retraite fut pour les premières journées assez *precipitante*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, n° 237 v°, éd. 1569.)

— Périssable :

Se donc nous donnons des biens terriens aux povres pour l'amour de Dieu, les reçoit il comme nos biens ; nous ne luy donnons que le sien, et rien du nostre ; mais ce qu'il nous donne est si purement sien qu'il n'est ne commun, ne *precipitant*, ne pareil a ceux que nous donnons. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, II, n° 203, éd. 1516.)

PRECIPITEEMENT, -ement, adv., précipitamment :

Se Troylus n'eust illec monsté sa virile magnanimité qu'*precipitement* les persuta jusques a leurs tentes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, n° 237 v°.)

.vi. waultoires *precipitement* volantes. (Id., *ib.*, II, n° 53 v°.)

Les contraires destins se trouvant au besoin, En temps calme et serain vindrent tourner la [rage] Du fortunal estrange, et le prochain naufrage, En seurte de vray port, voire aussi le mepris, Que *precipitement* l'estrange avoit pris, En admiration, en amour, ou en crainte De ta claire grandeur.

(JODELLE, *Œuvr. et mesl. poet.*, n° 88 v°, éd. 1583.)

Qu'il (le prince) ne croye et se persuade fermement rien de tout cela, que tout ne soit non *precipitement*, mais meurement et sagement examiné. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, n° 269 r°, éd. 1584.)

Precipitement était encore de quelque usage dans la première moitié du xviii^e siècle. Vaugelas dit : « *Precipitement* est bon, mais *precipitamment* est beaucoup meilleur. »

On trouve dans un auteur du même temps, chez qui les archaïsmes sont fréquents :

A ce petit discours qu'il me poussa *precipitement*, et qu'il monstroït bien partir du cœur, il me sembla... (THEOPH., *Fragm. d'une hist.*, vi, Bibl. elz.)

PRECIPITEMENT, voir **PRECIPITEEMENT**.

PRECIPITEUR, adj., empressé :

De jour en jour, tous les miens creditiers De se payer sont trop *precipiteurs*.

(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, ciii, Bibl. elz.)

PRECIPITEUSEMENT, adv., précipitamment :

J'escriis mes lettres tousjours en poste, et si *precipiteusement* que, quoique je peigne insupportablement mal, j'ayme mieux escrire de ma main. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxxix, p. 150, éd. 1595.)

PRECIPITEUX, *praec.*, adj., précipiteux :

Montaignes fort *precipiteuses*. (BELON, *des Singularitez*, II, lxxx, éd. 1553.)

En ung costé du mont Parnase, lieu inaccessible et *precipiteux*. (POSTEL, *Hist. mem.*, n° 40 r°, éd. 1552.)

Y a certain chemin tant *precipiteux* et difficile que sans danger et peril l'on ne peut aller ne venir par icelluy. (9 août 1550, *Mand. de Ch.-Quint*, Arch. mun. Besançon.)

Par certains lieux droits et *precipiteux* d'une montaigne. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, n° 127 v°, éd. 1587.)

Et fauçant la presse donna jusques a certain rocher coupé et *precipiteux*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. iii, p. 226, éd. 1595.)

En lieu si coupé et *precipiteux* que c'estoit miracle que sulemant les chevaux puissent avoir acces. (Id., *Voyag.*, p. 182, éd. 1774.) Impr., *praecipitus*.

Scille et Caribde au fond *precipiteux*.

(VAUQ., *Œuvr.*, Sat. V, à Bertaut, éd. 1612.)

Rocher *precipiteux*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. xcviij, Michaud.)

— **Précipité**, impétueux :

Comme avez esté facile a croire, et trop *precipiteux* a juger. (*Hist. pit. du prince Erastus*, n° 105 r°, éd. 1587.)

Pour esviter le blasma d'estre tenu pour *precipiteux* et colere. (Id., n° 123 v°.)

C'est l'effect d'un esprit *precipiteux* et insatiable, de ne sçavoir mettre fin a sa convoitise. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVII, p. 160, éd. 1595.)

— En parlant de chose, précipité, brusqué :

La *precipiteuse* execution d'une sentence. (*Hist. pit. du prince Erastus*, n° 145 v°, éd. 1587.)

— **Hasardeux** :

Il ne faut pas fier chose de soy si *precipiteuse*, a une amie qui n'aye de quoy en soustenir les venues. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, p. 73, éd. 1595.)

Berry, *precipiteux*, trop impétueux :

Non, non, mon garçon, c'est moi qui suis *precipiteux*. (G. SAND, *Claudie*, p. 14, Lévy.)

PRECIPT, voir **PRECEPT**.

PRECIPUEMENT, adv., principalement :

La collection... est plus dangereuse que soubz l'ung des cottes seulement et, *precipuement* moins perilleuse soubz le cotté gauche que soubz le dextre. (P. VERNEY, *Pre-saiges d'Hippocras*, l. I, Des signes par apostumes, éd. 1539.)

PRECIPUER, *praec.*, v. a., avantager :

L'autorité dont elle vous a *precipué*. (SULLY, *Econ. roy.*, IV, 308, éd. 1725.)

— *Precipué*, part. passé, privilégié, avantagé :

L'ainné, quoiqu'il ait l'ame basse, est *praecipué* quasi par le droit de toutes nations. (TABOURROT, *Touches*, l. V, n° 26 v°, éd. 1588.)

Precipué, privilegiado. (OUDIN, 1660.)

PRECIPUITÉ, s. m., préciput :

Icellu Guillaume fist tant envers leur pere qu'il s'estoit fait donner la quarte partie de tous ses biens en *precipuité* et avantage de ses autres enfans. (1481, Arch. JJ 206, pièce 708.)

En succession de gens nobles, le fils aisé, ou son fils aisé, apres son trespas, emporte pour son droit d'aisneesse le nom et les armes du defunct, le chastel ou maison principale, en *precipuité* et avantage. (1521, *Cout. de Bourbonn.*, Nouv. Cout. gén., III, 1255.)

PRECIS, part. passé, taillé :

Ton tombeau sera en Gallice

En pierre richement *precise*.

(Act. des apost., vol. I, n° 96^a, éd. 1537.)

PRECISEMENT, s. m., détermination fixe :

Quant la chose est de tel nature

Qu'elle peut advenir ou non,

Dieu en a *precognition*,

Non pas a l'un déterminée,

Car elle n'est pas ordonnée

A un certain *precisement*,

Mais il scet bien certainement

Se la chose avendra ou non.

(Boece de Consolacion, Ars. 2670, n° 71 v°.)

PRECISION, s. f., retranchement, état de ce qui est rogné :

Toy qui habite sus les grandes eaues, qui es riche en tes thresors, ta fin est venue a ung pies de ta *precision*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jerem., li, 9, éd. 1534.)

PRECIT, adj., gravé :

Desos ot .i. peron de marbre

U il avoit letres escrites

D'or portraites et bien *precites*.

(Perceval, ms. Berne 113, n° 92^b.)

PRECLAUSTURE, voir **PRECLOSTURE**.

PRECLOSTURE, *preclaut.*, *preclot.*, s. f., accessoire du manoir principal :

Est a sçavoir que desdits sept freres (dudit ordre) en y avons fondé cinq, et nostre chere compagne deux ; donnant en tout quatre vingt livres de rente et quelques autres droits et *preclostures*. (1345, *Fondat. des Trinitaires de Rieux*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1456.)

Et s'it y en a plusours (manoirs), il pourra avoir et prendre le principal... avec ses anciennes *preclastures*. (*Coust. d'Angoulmois*, n° 416 r°, éd. 1546.)

Conceptum, un pourpris et *preclosture* de quelque lieu. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Pour construire eglises, monasteres, habitations et *preclostures*. (Juill. 1576, *Lett. pat. d'Henri III en fav. des frères min.*)

Entre roturiers en ligne directe l'ainné, quand il y a plusieurs enfans, prend outre le manoir principal tenu en fief et *preclosture*, la moitié de ce qui est tenu en fief. (*Cout. de Coucy*, VI, Nouv. Cout. gén., II, 537.)

Sauf et réservé les moulins destreigna-

bles et four a bans, le revenu desquels, posé que sont assis en et au dedans desdites *preclustures*, se precompte comme l'autre revenu desdites successions. (*Cout. de Xaintonge*, Nouv. Cout. gén., II, 657.)

A l'ainé masle roturier, quand il y a plusieurs enfans, outre le manoir principal et ses *preclustures*, appartient la moitié de ce qui est tenu en fief. (*Cout. de Ribemont*, LXI, Nouv. Cout. gén., II, 533.)

Entre nobles, au regard des choses nobles tant en succession directe que collatérale, le principal héritier masle et qui le représente, prend pour son droit d'aisnesse le principal chastel ou hostel noble qu'il veut eslire, avec les appartenances des vergers et *preclustures* anciennes joingnans audit hostel. (1559, *Cout. de Poit.*, CCLXXXIX, Nouv. Cout. gén., IV, 803.)

Et ou n'y auroit jardin ou *preclusture* pres ledit manoir, le fils aîné pourra choisir et prendre un arpent de terre tel qu'il voudra choisir au plus pres du dit manoir. (GUENOYS, *Conf. des coutumes*, n° 184 v°, éd. 1596.)

PRECLOSURE, s. f., syn. de *preclusture* :

Y avoyt deux chasteaux et manoirs seigneuriaux avec les *preclustures* d'iceux. (1584, *Lett. de H. de Silly*, Arch. Seine-Inf.)

PRECLURE, v. a., fermer devant, couper, boucher, interdire, empêcher :

Et se pourra cecy remonstrer esdits sieurs des lignes, en reflexissant les autres raisons susdites, et que sa majesté ne peult achever de croire que lesdits des lignes se voulussent arrester a cela, que ne seroit aultre sinon vouloir *preclure* le moyen trop favorablement pour le roy de France, que sa dite majesté ne se peult revancher de luy, ayant recommencé si malheureusement la guerre en tant de coustez. (7 juin 1544, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 16, Doc. inéd.)

Pour copper et *preclure* le chemin a plusieurs inconveniens qui en pourroient sourdre. (28 fév. 1549, *ib.*, III, 410.)

— *Preclus*, part. passé, coupé :

A ce mot, les sanglots partant de cœur estrainct luy feirent entrempre sa parole *precluse*. (*Alector*, n° 15 r°, éd. 1560.)

PRECLUSION, s. f., fermeture par devant :

L'armoise profite contre estoupemens, *preclusions* et inflammations de matrice. (E. MAIGNON, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XIII, éd. 1549.)

— Fig., action de couper, d'arrêtrer, de suspendre :

Prescription est une *preclusion* de reconche proce de temps procedé ou escheu. (*Cout. de Norm.*, n° 242 v°, éd. 1483.)

Puis apres une longue *preclusion* et profonde reprise de ses esperitz par soubdaine douleur esvanouys, ainsi reprint sa parole. (*Alector*, n° 56 v°, éd. 1560.)

PRECOGITATION, s. f., préméditation :

Psammétique avoit besogné sans aucune prevoiance ne *precogitation* du faict. (SALIAT, *Herod.*, l. II, éd. 1556.)

PRECOGITER, verbe.

— Act., préméditer :

Ils avoient ensemble *precogité* et delibéré de le tuer s'ils y voyoient leur avantage. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1419, Michaud.)

Non *precogitant* le danger ou il s'est mis d'estre entre vos mains. (*Lett. du grand maistre de France au D. de Bourg.*, dans le *Cabinet de Louis XI*, c. V, éd. 1661.)

Tantost apres, lesdites gens, comme avoit esté *precogité* et conspiré entre ledit Charles et iceulx, vindrent dehachier et murdrir devant luy nostredit feu cousin. (17 janv. 1419, *Ord.*, XII, 275.)

S'excuseront sur ce que mon dit seigneur n'en peu *precogiter* lesdits articles. (1484, *Instr. de l'Arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, II, 7.)

Et cogneut le barat *precogité* de ceulx de Nuyse. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchon.)

Celui avoit de longue main *precogité* la vengeance generale de tout son party. (PASQ., *Lett.*, IV, 20, éd. 1723.)

De sang froid et par machination *precogitee*. (LESTOILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 176, Champ.)

— Neutr., réfléchir :

La dicte royne... avoit esté contraincte de *precogiter* a la necessaire deffense de son dict royaume. (1560, *Relations de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse*, II, 108, Teulet.)

PRECOGITEUR, adj., qui connait d'avance :

Sage et *precogiteur* des choses advenir. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 6, éd. 1530.)

Nous ne disons pas que le *precogiteur* oste la possibilité a la chose se fasse ou non. (JACQUES GAULTIER, *Estat du Christ.*, p. 71, éd. 1633.)

PRECOGNITION, s. f., connaissance anticipée :

Prophetie est une especial *precognition* des choses futures. (*Mer des Hyst.*, I, n° 122^a, éd. 1488.)

Quelle *precognition* meilleure de la santé ou mauvaise disposition de l'homme peut-on plus promplement avoir que par les songes? (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 423, éd. 1605.)

Precognition. A *precognition*, foreknowledge, prenotion or former notice. (COTGR., 1611.)

PRECOGNOISSANCE, -*congnoissance*, s. f., connaissance des choses à venir :

La *precognoissance* que Deus ait des choses à venir. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, n° 58 v°.)

Precognoissance. (*ib.*, Ars. 2670.)

Præsensio, prevoiance, *precognoissance*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

La *precognoissance* des choses futures. (JACQUES GAULTIER, *Estat du Christianisme*, éd. 1633.)

PRECOGNOISTRE, -*congnoistre*, v. a., savoir d'avance :

Ce adviendra en verité,
Qu'il a ja vrayement sceu
Et clèrement *precogneu*.
(*Boece de consolacion*, Ars. 2670, n° 70 v°.)

... Chose *precogneu*.
(*ib.*, n° 74 r°.)

Que les choses n'aviennent pas por ce que Deus les ait *precogneuez*, mes pour ce sont elles *precogneues*, car elles sont a venir. (*ib.*, ms. Berne 365, n° 58 v°.)

Et certes leur entendement
Regnoit en oulx si clèrement,
Qu'ilz povoient par conjectures
Precognoistre choses futures.

(J. LE FAYRE, *la Vieille*, l. III, v. 5473, Cocheris.)

Mais, quelque blon que je leur face,
Si *precognois* je, chose vraye,
Qu'il faudra que je les defface
Et le deluge leur envoie.

(*Mist. du Viel Testam.*, 5161, A. T.)

Louer devons nostre Seigneur...
Il *precognoist* ce qu'il nous fault,
Ses servans au besoin ne laisse.

(*Myst. de la Concept.*, n° 20^a, impr. [instit.])

Danaus *precogneut* par ung dyable a luy familier que l'ung des filz de son frere l'occiroit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, n° 152 v°.)

Precognoissant que universellement
Son bon renom s'estend paisiblement.
(1530, *Compl. pour Mad. Marguerite*, Poes. fr. des xv^e et xvii^e s., XI, 97.)

Scache et *precognois* que ta semence doit estre estrangiere. (LE FEV. d'EST., *Bible*, Gen., XV, éd. 1534.)

Si ne peult l'empereur abuser Dieu, tout voyant, sçachant et *precognoissant*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, n° 172 r°, éd. 1569.)

Jesus Christ est l'agneaupascal qui a esté *precogneu* avant la creation du monde. (CALV., *Inst.*, p. 750, éd. 1561.)

Precognoistre choses futures. (G. TORNUS, *Choses merveilleuses*, ch. IX, éd. 1557.)

PRECOMPTE, s. m., estimation réglée par la loi de ce que le débiteur cède ou transporte à son créancier en lui faisant assiette de rente :

Rouhe de moulin est prinse pour tant qu'elle peut valoir au *precompte* de trois ans, rabatu les charges et les reparations qui y conviennent, et se rabat le sixte pour lesdictes reparations. (*Coustumier du Poictou*, LXXII, éd. 1499.)

Telle autre somme qui se trouvera deus par entiere satisfaction et recompense d'iceulx frais et impenses, loyalement et par effect employées a la manutention, deffense et protection de l'estat d'icelluy royaume, et ce, sans *precompte* ou deduction des fructz sur les sommes susdictes, qui ainsi se trouveront estre deues. (4 avr. 1557, *Donat. faite par Marie Stuart à Henri II*, Corr. de Mar. Stuart, I, 53.)

Cf. PRECOMPTEMENT.

PRECOMPTEMENT, s. m., estimation

réglée par la loi de ce que le débiteur cède ou transporte à son créancier en lui faisant assiette de rente. (Laurière, *Gloss. du droit fr.*)

L'an 1267, ledit Alphonse comte de Poitou, à la requeste des barons et seigneurs chastellains dudict pais, fist certaines ordonnances, touchant le *precomplement* de leurs domaines. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, n° 76 v°, éd. 1537.)

Cf. **PRECOMPTE**.

PRECOMPTE, *precon.*, v. a., établir un *precompte* de :

Il fraescheroit o les autres, et ce qu'il y auroit seroit *precompté*. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 179, Beautemps-Beaupré.)

L'enfant prenant le douaire doit rendre ou *precompter* les avantages qu'il a eus de son pere. (GUY COQUILLE, *Inst. du droit François*, p. 216, éd. 1607.)

Le seigneur retenant par puissance de fief le fief mouvant de luy, de celui qui de nouvel l'a acquis, ne peut deduire, *preconter*, ne demander audit acquereur le quint ou requint des deniers qu'iceluy acquereur luy devoit payer, s'il le recevoit en foy et hommage, comme étant confus en sa personne. (CHRIST. DE THOU, BARTH. FAY et J. VIOLE, *Cout. de Reims*, CCXXI.)

Lesdits villageois taillez *precontoient* leur taxe sur la valeur es biens par eux arrentez, affermez et louez. (FAUCHET, *Orig. des cheval.*, II, I, éd. 1611.)

PRECONGNOISSANCE, voir **PREGONOISSANCE**.

PRECONGNOISTRE, voir **PREGONOISTRE**.

PRECONIER, *-onnier*, s. m., celui qui proclame :

Sathan, tu seras *preconiers*
De tous les tourmens de seens.

(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 296.)

PRECONISATEUR, s. m., héraut :

Passant par lesquelles (terres) faisoit crier d'apprester logis pour le seigneur de Piedmont et de ne marcher sur les terres de la neutralité; les *preconisateurs* ayans une ordonnance du gouverneur du lieu. (1558, *Disc. de la temer. entrepr. de Phil. de Sav.*, Arch. cur., 1^{re} sér., III, 225.)

PRECONISATION, *-ization*, *-izacion*, s. f., publication :

Ledit sergent nous recorda par son serment que... il avoit fait les subbastacions et *preconizations* dessus dites en la maniere que dit est. (1321, Arch. JJ 60, n° 90 r°.)

Savoir faisons que les *preconizations* et subbastacions avoient esté faites, et que a encherir sus le dit abbé aucuns ne s'estoit apparu. (*Pièce de 1325*, Antiq. de Morinie, XXI, 79.)

PRECONISER, *-izer*, v. a., publier, proclamer :

Nous eussions commandé a Robert de la Haulle, sergent d'icel lieu que a oie de ladite parroisse il feist a savoir et *preconizer* par troys dymanches continuels que quiconques voudroit encherir as dites terres... venist avant dedenz temps deu. (1321, Arch. JJ 60, n° 89 v°.)

PRECONISEUR, *-izeur*, s. m., crieur public :

Crieur et *preconizeur* de la ville de Nevers. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, n° 43 r°, Arch. mun. Nevers.)

Didier le partisieur, commung crieur et *preconizeur* de la ville. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 72, n° 58 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Nevers, le tambour de ville s'appelle encore *preconiseur*.

PRECONSEILLIER, *preconsillier*, s. m., proconsul :

Il (Gordien) estoit *preconsilliers*. (*Conq. de Jerus.*, Vat. Chr. 531, p. 20.)

Après ce assaillirent le *preconsillier* Lepidus les Veteciens, encontre la voulenté des *preconsilliers* de Rome. (*Trad. d'Orose*, n° 61^a, éd. 1491.)

PRECONTER, voir **PRECOMPTE**.

PRECORDIAL, adj., du cœur, intime :

Et ne est donc œuvre *precordiale*
De collauder toute personne telle
Dessus celle quy par voye enorme
Pourquiert discord et rixe criminelle.

(J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 1^{re} ballade, Hennebert.)

Comme nous reduisons en memoire la tendre, grande et singuliere et *precordiale* amour naturelle que nostre tres chere dame et mere a toujours eue par effet démontré envers nous. (2 oct. 1524, *Lett. de Franc. 1^{er}*, Le Clerc de Douy, II, n° 155 r°, Arch. Loiret.)

PRECORDIALEMENT, adv., du fond du cœur :

La royne de Femenie l'aimoit *precordialement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, n° 226 r°.)

Les douleurs de son tres chier pere la touchoient *precordialement*. (Id., *ib.*, n° 20 v°.)

PRECOUPER, v. a., prévenir :

Parquoy les perils qui de dela ont esté *precoupés* par mort, par deça se pourront continuer et traire a leur fin. (CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 25, Buchon.)

PRECOUR, s. m., arbitre, médiateur :

Comme amy commun ellu et amiable *precour*. (1302, *Accord*, ap. Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1180.)

PRECURSER, v. a., devancer :

Viens, Aurora, par lucidations
En *precurasant* les beaux jours matutins.
(KATHERINE D'AMBOISE, *Devotes Epistres*, p. 45, Bourrasé.)

PRECURSERESSE, f. de précurseur :

Aurora... la *precurseresse* du soleil. (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

PREDATIVE, s. f., inclination qui porte au vol et au pillage :

Et semblablement est naturelle la *predative* par quoy l'on acquiert proye et qui est partie d'acquisitive. (ORESME, *Politiq.*, n° 17^a, éd. 1489.)

PREDECEANT, voir **PRESCHEANT**.

PREDECESSERESSE, s., f. de prédécesseur :

No *predecesseresse*. (9 avr. 1388, *Cart. de Flines*, DCXCVII, p. 693, Hautcœur.)

Il avoit eu cest honneur d'avoir ouy parler les reynes Marguerite et Jehanne, ses *predecessereses*. (BRANT., *Dames ill.*, VIII, 42, Lalanne.)

PREDDECLARER, v. a., déclarer à l'avance :

Que vault preveoir les choses futures s'elles ne sont *predeclarees*? (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, n° 244 r°.)

PREDFINIR, *-diffinir*, v. a., fixer à l'avance :

Au temps que il avoit *prediffini*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, n° 120 v°.)

PREDFUNT, *-funct*, s. m., prédécédé :

Un des mariez mourant, ayant enfans legitimes, la propriété des biens immeubles, provenus du costé du *predfunt*, est devolue a leurs enfans. (*Cout. de Bruselles*, CCLXXXVII, Nouv. Cout. gén., I, 1256.)

Et sera le dernier vivant tenu de payer les dettes personnelles du *predfunt*, en apprehendant les dits meubles. (1611, *Cout. de la ville de Nivelles*, Nouv. Cout. gén., IV, 1204.)

PREDELIBEREMENT, adv., après avoir délibéré, réfléchi à l'avance :

Sur ce nous retirames en appart et nous trouvasmes perplexe de ceste responce si absolue. Neantmoins, après avoir pesé la premiere instruction qu'il pleut a vostre majesté nous envoier, et l'importance de la negotiation et ce que porroit dependre d'une telle roupture, *predeliberement* nous avons respondu, quant au premier point des prisonniers, que... (1^{er} janv. 1555, *Pap. d'Et. de Gravelle*, IV, 526, Doc. inéd.)

PREDELIBERER, v. n., délibérer à l'avance :

Le conseil Collatus a pleu a chascun, et leur sembla meilleur pour ce que il l'a fait soudainement sans *predeliberer*. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., n° 28°.)

PREDEMONSTRATIF, adj., qui annonce à l'avance, précurseur :

Oroestes lequel exposa et dist que ceux signes estoient *predemonstratifs* des batailles sociales prochaines a venir. (*Trad. d'Orose*, vol. II, n° 104^a, éd. 1491.)

Signes *predemonstratifz.* (BOURGOING, *Bat. Jud.*, IV, 23, éd. 1530.)

PREDER, voir **PREER**.

PREDESTINER, v. a., prédire :

Laissez tourner les fusees fatales
De la Sicille et de la Palestine ;
Car tost le roy, je le vous *predestine*,
Vous saisira de leurs terres totales.

(MELIN DE S. GELAIS, *Œuvr. poét.*, p. 14, éd. 1719.)

PREDETERMINER, v. a., déterminer à l'avance :

Car ilz avoient *predeterminé* devant qu'il desirast la terre que point ne luy donneroient. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 5, éd. 1530.)

PREDEUR, voir **PREEOR**.

PREDIAL, adj., qui appartient aux fonds et aux héritages :

Item disme *predialux*, si est celle qui vient et doit venir des proffitz et emolmens venans des fruitz des bestes, des volailles et des poissons. (BOUT., *Somm. rur.*, II, f° 35 r°, éd. 1539.)

Et estoit en bonne possession... de prendre ou faire prendre, lever et percevoir toutes et chascunes les dimes tant *predialles* que personnelles. (1472, *Ch. de Chaalis*, Grenier 315, n° 58, Richel.)

Des droits *prediaux*. (1539, *Cout. de Berry*, Cout. gén., II, 333, éd. 1604.)

— Fig :

En ceste ville *predialle* (Paris)
Tous biens y sont en affluance.

(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 113 r°, éd. 1492.)

1. **PREDICAMENT**, -men, s. m., ordre, rang, situation :

Or es en bon *predicamen*,
Amis : car par ce sacremen
Es conjoins a Dieu.

(*Mir. de N.-D.*, XIII, 1059, A. T.)

Il (Diomedé) ne douta au premier livre de sa grammaire de marier la rime et le vers ensemble sous ce titre de Poetica, Rithmis et Metris, mettant par ce moyen l'un et l'autre sous un mesme *predicament* de la poesie. (EST. PASQ., *Rech.*, VII, 1, éd. 1723.)

Convient renvoyer au loin ces fueilles la, comme viciées, sans nullement s'en servir, de peur de faire mourir le bestail (les vers à soie). La fueille de reject mettra on en mesme *predicament*, c'est a dire, celle qui, comme regain des pres, sort des arbres ja effueilles. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, V, 15, éd. 1605.)

2. **PREDICAMENT**, voir **PREDIQUEMENT**.

PREDICANCE, s. f., prédication, avis, nouvelle :

Vient par deffaire ta digna *predicance* !
(*Entr. en Esp.*, f° 43 r°, Gautier.)

As autres piers doves fer ceste *predicance*
Che a moi vous aves faite.
(*Prise de Pampel.*, 539, Mussafia.)

PREDICARIE, -charie, s. f., prédication :

Par notre terre a fait sa *predicharie*.
(*Pass. du Christ*, 266, Boucherie.)

PREDICATIF, adj., énonciatif :

Cathegoreumatis, *predicatif* ou significatif. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PREDICATOIRE, adj., de prédicateur, qui appartient à la prédication :

Predicatoire. *Predicatorio*. (OUDIN, 1660.)

Chaire *predicatoire*. (1661, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Qui sert à annoncer publiquement :

Tubes *predicatoires*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., I, f° 145 v°.)

PREDICHARIE, voir **PREDICARIE**.

PREDIQUEMENT, -icament, s. m., prédication :

Il envia ses mesages par les provinces que il avoit converti par son *prediquement*. (*Pass. S. Marcel*, Richel. 818, f° 206 r°.)

Oir son *predicament*. (*ib.*)

PREDIQUER, verbe.

— Act., prêcher, publier, annoncer :

Et l'autre por la loi que Machon *predica*.
(*Entr. en Esp.*, f° 47 v°, Gautier.)

Il lor *predique* et propose
Tot si com est alee la chose.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 264.)

Et li philosophes comença espubliement a *prediquer* la fei de nostron Seigneur. (*Pass. S. Johan*, Richel. 818, f° 165 r°.)

— Neutre :

Quar sainz Jacques hi *predica* e le sacra par sa sevoltura. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 71^a, Auracher.)

Et *predica* secont lo dit de lo saint pere. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 15, Champ-Fig.)

PREDIT, s. m., prédiction :

N'as tu point leu autresfois les esditz
De Thamiris etles subtilz *preditz*
De Cassadre.

(CHAMPIER, *la Nef des dames vertueuses*, Prol., éd. 1503.)

PREDIVINATION, s. f., prédiction :

Prædivinatio, *predivination*. (CH. EST., *Dict. lat.*, éd. 1552.)

Predivination. Divination, presaging, foregheasing, foreseeing. (COTGR., 1611.)

PREDIVINER, *præ.*, v. a., deviner à l'avance :

Son esperit *predivinoit* l'infortune qui luy estoit a advenir. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 51, éd. 1530.)

Prædivino, *prediviner*. (CH. EST., *Dict. lat.*, éd. 1552.)

Ils (les écornifleurs) sont semblables [aux vautours]

Qui *proedivinent* des trois jours
Le temps qu'ils trouveront cures.

(J. DE MONTLYARD *Hieroglyphiques de SanPierre Valerian*, XVIII, 8, éd. 1615.)

PREDOUTER, -*doubter*, v. a., redouter à l'avance :

Il en *predoutoit* et preveoit la ruine de son royaulme. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 150, Buchon.)

Choses *predoubtees* en futur. (Id., *Livre de paix*, VII, 359, Kerv.)

PREE, *prehe*, s. f., prairie :

Dedesuz Ais est la *pree* mult large.
(*Rol.*, 3873, Müller.)

Et je trovay le myen amy
Qui dormoit sur la *pree*.

(*Chans. du xv^e s.*, p. 131, n° CXXX, v. 9, G. Paris.)

A l'entour de la *prehe* Saint Laurens. (1465, *Compte de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 111 r°, Bibl. la Rochelle.)

Heureux vieillard, desormais en ces *prees*,
Entre ruisseaux et fontaines sacrees,
A ton plaisir tu te rafreschiras.
(CL. MAROT, 1^{re} *eglogue des Bucoliques de Virgile*, p. 4, éd. 1596.)

Ainsi le verd email d'une riante *prees*
Est soudain effacé.

(R. GARNIER, *Eleg. s. la mort de Ronsard*.)

Comme un taureau par la *pree*
Court apres son amouree.

(RONS., *Odes*, II, 16, Bibl. elz.)

Nous descendons pour veoir la couleur de la [pree].
(LA BOET., *Sonn.*, XXIV, Feugère.)

Viennent mieux aussi en terres qui ayent esté trois ou quatre en friche auparavant, ou qui ayent esté deux ans auparavant *prees*, qu'en terres bien labourees. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 368, éd. 1597.)

Les verdes *prees*.
(D'AUDIGNÉ, *Trag.*, I, Bibl. elzev.)

Un auteur du xix^e s. a repris ce mot :

Et suivant leurs curées,
Par les vaux, par les blés,

Les *prees*,
Ses chiens s'en sont allés.

(A. DE MUSSET, *Prem. poés.*, Ballade à la lune.)

Berry, Touraine, Saintonge, Haut-Maine, Gallot, *pree*, La Bresse en Vosges, *praue*, pré, prairie.

Noms de lieux, *La Prée-Saint-Serges*, à Angers. *La Prée*, commune d'Alligny (Morvan).

PRECEMENT, voir **PRECEHEMENT**.

PREECHABLE, *preeschable*, adj., digne d'être loué publiquement :

Singuliers fu en patience
Et *preeschable* en abstinence.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1183, Blin.)

PREECHEANT, *predeceant*, s. m., celui qui parle en public :

Li sire dunrat la parole as *predeceanz*, par multe vertut. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 12, Michel.) Lat., *predicantibus*.

PREECHEIS, *pres.*, *pre.*, *-eiz*, s. m., prédication :

Mercurius, c'est la loquence
Des sermons et des *precheis*.
(*Fabl. d'Ouv.*, Ars. 5069, f° 8^d.)

Et par leurs *prescheis* reprennent
Ceus qui voient qui lor temps perdent.
(*Ib.*, f° 144^d.)

Mainte gent sera pervertie
Par leurs dampnables *precheiz*.
(*Ib.*, f° 210^a.)

PREECHEMANT, voir **PREECHEMENT**.

PREECHEMENT, *-ant*, *preecem.*, *presch.*, *prech.*, *preesch.*, s. m., action de prêcher, prédication :

Honiz soit il et ses *preechemans*,
Et houniz soit ki de lui ne dit fi.
(*Hux d'Oist, Chans.*, 5, Meyer, *Rec.*, p. 367.)

Par le *preeschement* de la croiz qui fu
preeschiee par l'enortement de Pierre li
Ermites. (*Liv. de J. d'Idelin*, I, Beugnot.)

L'en ne vot oir son *prechement*. (*Vita
Patr.*, ms. Chartres 371, f° 96 v°.)

Hermandant par le *prechement* l'evêque
Landri issi de l'Yrisie. (*Chron. des rois de
Fr.*, ms. Berne 607, f° 43^a.)

En lor *prechement*. (J. DE JOURNI, *Disme
de penit.*, Brit. Mus. add. 10015, f° 73 v°.)

Leur arcevesque oy de nous le *presche-
ment* en languaie arâbic. (J. LELONG, *Liv.
des peregrin.*, ms. Berne 125, f° 272^b.)

— Discours en général :

Envoia au soudan grant secors de gent
par sen *preecement*. (*Chron. d'Ernoul*, p.
121, Mas-Latrie.)

Dont moult leur ennuyoit le *preschement*
et le *precheur*. (ROI RENÉ, *Œuv.*, IV, 13,
Quatrebarbes.)

Par *preschemens* le peuple on peut seduire.
(CL. MAR., *Epistre au Roy pour succeder en l'estat
de son pere*, p. 187, éd. 1596.)

Il est besoing que l'on escoute
Mon *preschement* et ma doctrine.
(R. DE COLLERYE, *Serm. pour une Nopce*, p. 118,
Bibl. elz.)

Ne nous fay point long *preschement*.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 7.)

Repond qu'elle est si jeunette,
Que n'entend mon *preschement*,
Mais qu'on dit qu'en amourette
N'y a que peine et tourment.
(J. GORREY, *Chant rustique*.)

— Exhortation :

Jalouse de son mary bel et jeune, sur
qui maint aguet jour et nuict mettoit, et
maint *preschement* en vain lui presentoit.
(*Les Evang. des Quenouill.*, p. 103, Bibl. elz.)

N'oyoit on autre parmy eulx que les
preschemens qu'ilz se faisoient les uns aux
autres, d'avoir bon courage. (AMYOT, *Vies*,
Aristides, éd. 1567.)

Les Argyraspides crierent qu'on le me-
nast, et qu'on ne s'arrestast plus a ses
beaux *preschemens*. (*Id.*, *ib.*, Eum.)

Ny les audaces des freres,
Ny les *preschemens* des meres,
Ny les oncles sourcilleux.
(RONS., *Œuv.*, Gayetés, p. 262, éd. 1584.)

La Bresse en Vosges, *prauchomen*,
sermon. Hte-Norm., vallée d'Yères,
Somme et Cambresis, *prechemint*, ser-
mon, discours en général.

PREECHERESSE, *pres.*, *proich.*, *proi-
cherasse*, s., fém. de *prêcheur*, en par-
tic., religieuse dominicaine :

Et .v. s. de mec. de cens as *proicherasses*
an pitance. (Mars 1288, *Test.*, S.-Sauv.,
Arch. Mos.)

Ne lez *proicheresses* de Mes ne lez repantiez.
(1304, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f°
27 v°.)

Li chieze Diu des *proicheresses*. (1311,
Coll. de Lorr., 971, 88, Fonds des Domini-
caines, Richel.)

As *proicherasses*. (1316, *Coll. de Lorr.*, 976,
n° 8, Richel.)

En la ruelle devant les *proicherasses*. (1354,
Cart. de S. Mart. de Metz, Richel. 11848,
f° 42 v°.)

PREECHERIE, s. f., prédication :

Religieuse gentont en leur compagnie,
Qui leur monstrent le bien par leur *pree-
cherie*.
(*Dit des Mais*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 188.)

PREECHOIRE, *prescheoire*, adj. fém.,
où l'on *prêche* :

Une chaire *prescheoire*. (1567, S.-Omer,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, *chaire pré-
choire*, Artois, *catele préchoire*, chaire
à *prêcher*.

PREEEL, voir **PRAEL**.

PREELET, voir **PRAELET**.

PREEELLE, voir **PRAELE**.

PREEMENT, s. m., champ mis en
pré :

Je ne scauroy vous offrir un present
plus remarquable que l'agriculture du sei-
gneur Augustin Gallo Bressan, quoy qu'en
toutes choses de la vie rustique on n'use
point en France ny Picardie de toutes les
façons de labourage, *preemens* et vigno-
bles, qu'il décrit en son œuvre. (BELLE-
FOR., *Secr. de l'agric.*, épist., éd. 1571.)

PREEMIER, voir **PREMIER**.

PREENTENDU, part. passé, qu'on a
projeté à l'avance :

Pour venir tousjours a sa fin *preentendue*.
(G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 541, Bu-
chon.)

PREENTENTIVEMENT, adv., par ma-
chination anticipée, par mesure pré-
ventive :

La reddition des terres et villes sur
Somme fut machinee, et tout ce qui fait
fut a Hesdin, et paraccompli sous fausse
simulation et faint personnage, en gast et
desertion *preententivement* de ce jeune
comte. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 204, Kerv.)

PREEOR, *preor*, *proieor*, *proiour*,
proieur, *proyeur*, *predeur*, s. m., celui
qui fait proie de tout, pillard, voleur,
déprédateur :

Molt est Criz granz *preeres* ki les des-
poilles de sa maire depart anzois k'il sai-
chet apeleir son peire et sa meire. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, f° 21 r°.)

Li *proieres* qui proie
M'a ja mis en sa proie.
(*Mir. de Theoph.*, Richel. 837, f° 301^d.)

Que le *predeur* deviendra proie.
(*Ysopet*, I, fab. LXI, Robert.)

Sour tous ces maus avoit il hommes en
la cité qui estoient *preeur* de viandes, car
il preioient et ravissoient les viandes. (*Bible
hist.*, Maz. 532, f° 220^a.)

Adez est toz li mondes plains de convoi-
toux, de *proiours*, de cruoux, de sorque-
ranz, d'usersiers. (Ms. Ars. 5201, p. 360^b.)

Raoux assembla grant multitude de
preors a cheval et a pié. (*Vie de Girart de
Rossillon*, 208, Romania, VII, 217.)

Les *proyeurs*... furent soubprins et occis.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511,
V, VI, 8.)

1. **PREEER**, verbe.

— Act., faire un pré, établir, semer
un pré :

Accoustrer le champ qu'ils veulent *preer*
et semer de trefle. (BELLE FOR., *Secr. de
l'agric.*, p. 209, éd. 1571.)

Les possesseurs d'aucunes terres labou-
rables chargées de droit de terrage, ne
peuvent amazer, ne *preer*, ne mettre en
usage de pasture, sans le gré et consente-
ment d'iceluy ou ceux ausquels ledit droit
de terrage appartient. (1569, *Cout. d'Artois*,
Nouv. Cout. gén., I, 246.) Impr., *preir*.

Feres des prairies et terres labourables
a volonté : *preant* et defrichant les unes
et les autres alternativement par années.
(OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 2, éd. 1605.)

— Absol. :

Ceste est la façon de *preer* la plus aisee,
commune a toutes prairies, seches et hu-
mides. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, IV, 2, éd.
1605.)

2. **PREEER**, voir **PRAIER**.

3. **PREEER**, *preier*, *praer*, *proier*, *prier*,
preder, v. a., piller, ravager :

Chambre, dist ele, ja mais n'estras parede,
Ne ja ledice n'iert en tei demenede.
Si l'at destruite com s'homs l'oust *prede*.
(*Alexis*, XI^e s., str. 29, G. Paris.)

N'i laissent riens ardoir ne a *preer*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 266 v°.)

Tot art et *proie* et destruit le pais.
(*Ib.*, ms. Montp., fo 62^d.)

Dusqu'a Estanpes ont tot ars et *preé*.
(RAIMB., *Ogier*, 10742, Barrois.)

Viles reuboit, avoires *praoit*
Et a ses nes tout conduisoit.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 67, Du Ménil.)

Mi anemi iroent ma terre reubant et *preant*
et prendant mes hommes. (*Mérlin*, II, 159, A. T.)

Ils voloient ardoir et *praer* le pais. (*Vie S. Nicolas*, Biblioph. fr.)

Dolente est la vile ke asniers *prieient*.
(*Prov. del vilain*, Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 466.)

Et puis apres feroit tout le pays *praer* et
si garder que vitaille n'i poroit aler de castiel
a autre. (*Chron. de Rains*, ch. xxv, L. Paris.)

Danois *praerent* et gasterent (la terre le
roi Theodoric). (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 17^a.)

Quant il ot totes ces terres conquises et
les parties devers Orient cerchiees et *prees*.
(*Ib.*, f° 101^a.)

Honte et male aventure sera a ceus qui
proient, car il meismes *seront proié*. (*Ib.*,
f° 198^a.)

Jerusalem *refu tote praee* par les Caldeus.
(*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 20^e.)

Toute la terre d'entor va *proiant*. (AIMÉ,
Yst. de li Norm., II, 14, Champollion.)

Preierent e roberent lur gentz. (*Foulq.
Fitz Wurin*, Nouv. fr. du xiv^e s.)

Alerent par nuit *preer* et asseoir Tiulieres.
(*Hist. des ducs de Norm. et des rois
d'Anglet.*, p. 49, Michel.)

Le bien commun que l'en *prede*
Pour telz estas, souventefois
Fait que nostre sire concede
Pugnicion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 154, A. T.)

— Absol. :

Vint i ses nies, out vestue sa brunie,
E out *preiet* dejuste Carcasunie.
(*Rol.*, 384, Müller.)

Ardent et *proient* et enforcent li cri.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98^a.)

Puis s'en ala el *suth preiant*,
Meinte ville lessa ardent
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-norm.*,
I, 13, var.)

Kar Sarazin repairent de *preer*,
Mil e cins cenz, tant i pot hum aismer.
(*Otinel*, 889, A. P.)

Chascuns devient oisel de proie ;
Nus ne vit mes se il ne *proie*.
(RUTES., *de l'Estal du monde*, I, 218, Jubinal.)

Ne pas ne se tenoit, tandis, de *praer*, ne
de tollir aux bonnes gens ne d'assaillir les
eglyses. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy
Loys, V, P. Paris.)

Il proumirent au roy que jamais en leur vivant
Par desus le roiaume n'iroient en *predant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5971, Chron. belg.)

— En parlant de personnes, enlever :

En Germanie les out *preies*.
(*Brut*, ms. Munich, 2198, Vollm.)

La pucele velz aler querre,
Qui fu *proiee* en autre terre.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 1757, Du Ménil.)

En la cité avoit une chetive :
De Nerbonois fu *praee* et ravie ;
Li Sajaiteira du port de mer la *pra-*
[trent.]
(*Mort Aymeri de Narb.*, 3094, A. T.)

Ele ne lor sot a dire qui ele estoit ; car
ele fu *pree* petis enfes. (*Aucassin et Nicolette*,
p. 35, Suchier.)

— *Preé*, part. passé, adj. et subst.,
celui qui a été dépouillé :

Se aucuns de commune accate a escient
ou vent proie, se il en puet estre attains il
perdera le proie : et si le rendra as *prees*,
se li *preé* ou leur seigneur n'ont fourfait
aucune cose as seigneurs de la commune.
(1209, *Charte d'établiss. de la comm. d'A-*
miens, Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'A-*
miens, I, 67.)

PREERE, voir PROIERE.

PREESCHABLE, voir PREECHABLE.

PREESCHEMENT, voir PREECHEMENT.

PREESLECTION, *preel.*, *preell.*, s. f.,
distinction éclatante :

... Qu'elle eust par *preelection*
Conception plus divine que humaine.
(*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 50 v^e.)

La bien parfaite a sur toutes la palme,
Le bruit, l'honneur, la *preelection*.
(J. PARMENTIER, *Descript. nouv. des merv. de ce
monde*, sign. i ii v^e, éd. 1531.)

PREESLIRE, *preel.*, v. a., élire, choisir
entre tous, préférer :

Quant par l'intermere sagesse
Ay esté seulle *preesleue*
Concevoir fruyt plain de noblesse.
(*Myst. de la Concept.*, f° 20^a, éd. 1510.)

Fol est qui *preeslit* considerer les choses
viles et passees que regarder les presentes
rices et beles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux. 10511, VI, III, 3.)

Que diray je ? Fors que le roy de France
Est *preesleu* par la divine grace.
(GRINGORE, *l'Espoir de Paix*, I, 183, Bibl. elz.)

Et voyans leurs compaignons mourir de-
vant eulx aimerent mieux et *preelisirent*
s'en aller rendre au service des Romains
que mourir de soif. (BOURGOING, *Bat. Jud.*,
III, 21, éd. 1530.)

Tu es l'instrument...
Que Dieu s'est *preesleu* pour servir a sa gloire.
(*Estrenes au roy*, f° 22^b.)

Il a *preesleu* plus tost mourir pour nous.
(DU GUEZ, *An Introd. for te lerne to speke
french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd.
Génin, p. 1050.)

Je t'ay *preesleu*, magnanime seigneur
entre tous, pour te escripre ceste traduc-
tion. (E. DE LAIGUE, *Comm. de Ces.*, à Ph.
de Chabot, éd. 1539.)

Que beauté l'ha *preesleue* et choisie,
(HEROET, *la parfaite amy*, II, éd. 1543.)

— *Preesleu*, *preeslit*, part. passé, élu,
choisi entre tous :

Povons vrayement, a la fin de nostre
dit sage roy, cognoistre la perfection de
ses tres *preesleus* vertus et sapience.

(CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3^e p., ch. 70,
Michaud.)

O sainte vierge *preelicte*,
Combien ce digne fruit profite
A toy et a tous les humains.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 7034, G. Paris.)

Vierge des vierges *preesleue*,
Se j'ose de bouche polue
Te dire le grief qui m'entame,
Ta grace ne me soit tollue.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 21 v^e, éd. 1527.)

PREESTRE, voir PEESTRES.

PREUSEMENT, voir PROUSEMENT.

PREEXCELLENCE, s. f., qualité de ce
qui l'emporte sur :

Il est assubjecty de pareille obligation...
sans aucune prerogative, *preexcellence*
vraye et essentielle. (MONT., *Ess.*, I, II, ch.
12, p. 295, éd. 1595.)

PREEXCELLENT, adj., d'une excel-
lence suprême :

Cest l'hostel de *preexcellent* relief.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roi de France*, f°
36, éd. 1507.)

PREEXCELLER, verbe.

— Act., l'emporter sur :

Les moutons belars en grandeur de
corps et force de puissance *preexcellent*
les autres ouailles. (*Jard. de santé*, II, 3,
impr. la Minerve.)

— Neutre, être supérieur :

Nature et fortune avoient assemblé en
lui touz biens humains, si que il estoit
nobles et riches et si *preexcellloit* en biauté
et en force de corps. (BERS., *Tit. Liv.*,
ms. Ste-Gen., f° 300^a.)

PREF, voir PREU.

PREFACION, -tion, s. f., préface :

Aucunes choses fussent veu ausi com
en *prefacion*. (*Pass. des XLVIII mart.*, Ri-
chel. 818, f° 296 r^e.)

Prefation de quelqu'un qui n'a point mis
icy son nom, lequel attribue la composi-
tion du present livre a Constantin Cesar.
(A. PIERRE, *Const. Ces.*, Préf., éd. 1543.)

Les vocables de plusieurs choses rusti-
ques... lesquels doivent estre mis avec
prefation d'honneur et reverence. (GENTIAN
HERVET, *Trad. de la Cité de Dieu*, II, 46,
éd. 1579.)

— Préface de la messe :

Et puet dire la *prefacion* et le agnus Dei.
(J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 96^a.)

PREFAIRE, v. a., commettre et, par
extens., rendre, donner :

Batons noz piz, batons noz face,
Tendons noz bras de grant vouloir.
Dieux qui nous a fait nous *preface*
Et nous doit des cieus le manoir.
(1349, *Cant. des flagellants*, ap. Ler. de Lincy, *Ch.
hist.*, I, 240.)

Sans rendre a Dieu honneurs legitimes, ne faire ne *prefaire* aux hommes paroles de justice. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 32 r°.)

— *Prefet*, part. passé, préposé à :

Leur pere les fit *prefettes* (les Muses)
De toutes les arts parfaites
Qu'icy bas nous cognoissons.
(GILLES DURANT, *Od.*, II, XVIII, éd. 1594.)

PREFAIT, *preffait*, s. m., forfait :

Laissez m'achever mon *preffait*,
Car c'est un terrible labeur.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 229.)

— Information par provision; signification ancienne qui n'a été rencontrée que dans un texte de la fin du xvii^e siècle :

Les dits hauts justiciers ne peuvent proceder a l'imprud des delinquants, n'est par l'une des trois voyes; a sçavoir *preffait*, meffait, information precedente, et provision sur icelles, ou partie formee. (1691, *Cout. de Douay et Orchies*, Nouv. Cout. gén., II, 972.)

PREFATEUR, voir PRIFATEUR.

PREFERE, s. f., enquête, perquisition :

Je Guillaume devant nommé en ay appris et enquis a bonnes gens, qui de che devoient savoir; et truis et ay trouvé par la *prefere* que j'en ay faite, que je n'ay croit en che que je maintenois. (*Charte passée entre le seigneur et le couvent de Breteuil*, ap. Duc., *Praeferencia*.)

PREFERENCE, *prefferance*, s. f., haute situation :

Excellent suis par puissance haultaine,
Haut renommé, plain de magnificence,
Magnifier on doit ma *preference*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37851, A. T.)

C'est pitié que homme fut fait
En si haulte et noble excellence,
Quant pechié ainsi le deffait
Et prive de sa *prefferance*.

(GARRAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 5°.)

On trouvera que les gestes de Caesar en toute vertu militaire et *preference* au fait de la guerre les surmontent tous entierement. (AMVOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

— Terme de cout., retrait :

Les proprietaires des terres ou hypothèques... auront pareil droit de retrait ou de *preference* de la vente de toutes rentes rachetables et non rachetables... (1624, *Cout. de Rousselare*, Nouv. Cout. gén., I, 914.)

PREFERER, v. n., porter le premier les armoiries et marcher devant :

Et si Agenetz l'eust portee (la cote d'armes) en regard, que eussions nos deux porté armes de roynes, Pourtrecat, heraut du roy d'Angleterre, eust *preferé*, ce qu'il ne fist, car Agenetz *prefera*. (*Mar. d'Anne de Foix*, Richel. 90, f° 3.)

— Prévaloir, avoir la prééminence :

Ce me seroit grant vitupere
Qu'enfant qui soit né de ma mere
Eust devant moy la *preference*;
Il m'appartient que je *prefere*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 4310, A. T.)

PREFICHIER, *-cher, -hier, -cier, -gier, -ger, -cquier, -quter*, v. a., fixer d'avance, déterminer, désigner :

Aucuns des vieillars y advisent,
Un y *prefichent* et osisent
Sur le peuple tout d'un acort
Pour gouverner soit droit ou tort.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1955, Cocheris.)

La fin nous est *prefichiee* ou establie et ordenee de nature. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 388°.)

Dedans certain temps que vous leur *prefigerez*. (12 janv. 1373, *Lett. de Ch. V*, Hôt.-Dieu de Meaux, A 2.)

A certain jour qu'ils li *prefiqueront*. (30 juin 1376, *Ch. de Loys, comte de Flandre*, Arch. mun. Douai.)

Au jour que *prefichié* estoit. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 65°.)

En leur *prefigant* ledit terme pour tous delaiz. (1422, Arch. JJ 172, pièce 172.)

Del tornoy comenchier fut *prefigies* le jour.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, 13936, Scheler, *Gloss. philol.*)

Le juge leur *prefigera* ung certain temps qu'il verra a faire par tous delais de le rouver. (*Coustumier de Poictou*, xxxii, éd. 1499.)

Pour ce estoit enjoinct a tous ceux qui souloyent *prefiger* le jour des changes et payements en cité de Lyon, de s'y rendre et trouver, dans le dixiesme dudict mois de juillet. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 373, éd. 1573.)

La superieure ne *prefigera* point aucun terme aux sœurs, dans lequel leurs ouvrages soient achevez. (FR. DE SAL., *Constit. pour les relig. de la Visité*, XIV, éd. 1821.)

S'obliger, au bout du terme qui seroit *prefigé*, a donner quelque contentement a sa Saincteté. (18 juill. 1606, *Lett. miss. de Henry IV*, VI, 639, Berger de Xivrey.)

— *Prefichié*; part. passé, garni au bout :

Et estoient iceulz dardz de cinq piedz et demy, *prefichez* d'ung fer subtil. (*Flave Vegece*, I, 20, Université.)

— Fixé d'avance, déterminé :

Compromise sour chu fait, statueit u *prefikiet*. (1230, *Ch. de St-Lambert*, n° 788, Arch. Liège.)

Li heure et li termes *prefichies* et acordez par les parties. (17 juill. 1357, Arch. Meurthe, H 2981.)

Au jour assis et *preficié*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 103°.)

Dedens le terme *prefiquié*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 237, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Au jour *prefichié*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, vi, 1.)

Au jour *preficquié*. (Id., *ib.*, II, f° 49 v°.)

A la huitaine ensuyvant, apres ledit temps *prefigé* par le juge, escheu. (Oct. 1529, *Edit de Fr. I^{er}*, Isambert, *Rec. des anc. lois*, II, 335.)

PREFIGER, voir PREFICHIER.

PREFIGURE, s. f., emblème :

Pour ce que cette manne *prefiguroit* le

tressaint pain sacramental, nous, en recitant l'histoire, c'est la *prefigure*, appliquerons les conditions de la manne au *prefiguret*, c'est audit tres saint pain. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

PREFIGURER, *praef.*, v. a., figurer par emblème :

Pour ce que cette manne *prefiguroit* le tres saint pain sacramental... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

Cecy jadis nous *praefiguroit* la divinatrice pythie. (RAB., III, 45, éd. 1552.)

— *Prefiguré*, part. passé, employé subst., ce qui est figuré par emblème :

Nous... appliquerons les conditions de la manne au *prefiguret*, c'est audit saint pain. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

PREFIKIER, voir PREFICHIER.

PREFINIR, v. a., définir, limiter :

Ce fut fait des ce jour, et fut de la en avant ordonné et *prefiny*, et comme pour loy en Israel. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I, xxx, éd. 1534.)

Ayant aussi prefix un certain temps, dedans lequel tant les fils que les jeunes hommes se pourroient marier, quelqu'un luy demanda pourquoy il leur avoit ainchi *prefiny* le temps. (AMVOT, *Œuv. mor.*, LIII, éd. 1820.)

— Finir, terminer :

Virgile qui non encores ses ditteaulx *prefiniz* avoit. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la IX^e eglog.*, f° 25 v°, éd. 1540.)

— *Prefini*, part. passé, défini, limité :

Joseph disoit par certaine assurance,
Que le Seigneur, d'un voulotr *prefiny*
Avoit de luy en ce point diffiny,
Pour delivrer Israël de souffrance.
(CL. MAR., *Œuvres*, I, 299, éd. 1731, in-12.)

PREFIRE, verbe.

— Act., borner, limiter, fixer d'avance :

Dedenz certain temps qui par le juge li sera *prefix*. (1381, *Ord. du parl. de Dôle*, II, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Praefinio, *prefire*, borner et arrester ce qu'on veult estre fait, sans faire d'avantage, limiter. (ROB. EST., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

Il ne faut couter que les arbitres ne puissent *prefire* et destiner le jour de satisfaire et obeir a leurs jugemens. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 383, éd. 1574.)

Mais quelque fatale destinee et revolution des affaires *avoient prefix* et arrêté le but dernier de la liberté des Grecs a ce temps la. (AMVOT, *Vies*, Demosthene, éd. 1567.)

Sur quoy les sçavants devins de la Thoscane enquis, respondirent que ce tant estrange signe denonçoit la mutation du monde, et le passage en un austre aage, pour ce qu'ils tiennent qu'il y en doibt

avoir huit tous differents les uns des autres en mœurs et en façons de vivre, a chacun desquels, ce disent ils, Dieu a *prefix* certain terme de duree. (Id., *ib.*, Sylla.)

Et luy fut *prefix* temps pendant lequel il devoit avoir response du roy d'Angleterre. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 134 r°, éd. 1569.)

N'est ce pas toy qui as *prefix* le tour
De l'Océan, qui nous baigne a l'entour.

(JOACH. DU BELLAY, *Œuvr. franç.*, Hymne chrestien, f° 202 v°, éd. 1573.)

Et sachant au vray que peut monter vostre revenu, il faut *prefixe* un but de despence qui monte moins que vostre recepte. (NIC. PASQ., *Lett.*, VIII, 4, éd. 1723.)

— Réfl., être fixé :

Afin que tous differendz soient entendus et terminez par voye amyable, en dedans temps raisonnable que se pourra *prefixe*. (15 janvier 1534, *Pap. d'Et. de Granvelle*, II, 270, Doc. inéd.)

— *Prefix*, part. passé, arrêté, fixé, déterminé d'avance :

Les chevaliers d'Angleterre dirent bien que point n'y auroit de defaute, du moins que les oncles du roi d'Angleterre ne fussent au jour assis et *prefix* en la cité d'Amiens. (FROISS., *Chron.*, III, iv, 18, Buchon.)

Le Pape aussi, d'ung grant vouloir *prefix*,
Luy dist : Adieu, mon tres crestien filz.

(A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur*, p. 322, Jacob.)

Ils croyoient si fermement en leur religion les jours d'un chacun estre de toute eternité *prefix* et contez. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxix, p. 468, éd. 1595.)

— Placé au-dessus :

Dieu qui est sur tous *prefix*,
M'a battu, dont je suis malade
Par tout le corps et le visaige.

(*Vie du maulvais riche*, Anc. Th. fr., III, 278.)

— Adj., fixe :

Regard *prefix* non forvoyant.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 147 v°, éd. 1526.)

— Précis, net :

Car je croy, en un mot *prefix*,
Qu'il parlera françoys a elle.

(*Farce de Mimin.*, Anc. Th. fr., II, 340.)

Comme M. du Mayne ne voulut repartir, faisant la sourde oreille a cette courageuse remonstrance et espece de rodomontade dudit parlement, se tenant toujours aux mesmes termes de sa premiere response, ledit parlement, se sentant offensé et indigné de cela, prononça un arrest bien court, mais fort *prefix* et contraire a l'autorité de la lieutenance generale dudit sieur du Mayne. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1594, Michaud.)

— Assuré :

Jacob mourant fut en foy tant *prefix*
Qui de Joseph il beneist tous les filz.

3. DU BOUILLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 60 v°, éd. 1549.)

PREFIXATION, s. f., fixation faite à l'avance :

Par succession et apres la *prefixation* dessusdicte. (Juill. 1493, *Ord.*, XX, 415.)

PREFIXEMENT, adv., avec précision :

Il n'avoit esté demandé *prefixement* que ledict amiral y allast. (GUIL. DU BELLAY, *Mém.*, V, f° 147 v°, éd. 1572.)

PREFOCATION, -cion, s. f., suffocation :

En ces qui ont chaut apostume en la bouche ou en la gorge ou as .ii. amandles, quant la maladie n'est pas ou chenal, adont convient il user de l'inscision doudit epiglot por fuir la perdicion qui vient de la *prefocacion*. (*Cyurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 144^a.)

Contre la douleur dou chief et la *prefocacion* d'iceli, tu cuirras en tel meniere en la partie devant dou chief et en destre costé d'un cautere reont. (*Id.*, f° 173^a.)

L'en craint par le manger d'iceulx (champignons) la crainte des membres, la douleur du ventre, l'apoplexie, la difficulté d'uriner et la *prefocacion* et estouffement avec mort. (*La Nef de santé*, f° 27 r°, éd. 1507.)

Squinancie et *prefocacion*. (*Jard. de santé*, I, 299, impr. La Minerve.)

PREFORCEMENT, s. m., force, contrainte :

Comme il veist que il avoit ja tant acquis et procuré de aides et de forces que il pavoit resister a tous *preforcemens*, il a envoyé a Rome un message a son pere en li mandant que comme les dieux li eussent donné que lui tous seulz peust faire toutes choses ou pueple des Gabins quelle chose estoit ce que il vouloit que il feist. (BERSUIRE, *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 27^b.)

PREFORCER (se), v. réfl., s'efforcer :

Et a toute heure se *preforcent* de ce faire. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 68 v°.)

Cf. PARFORCIER.

PREFOURNIR, v. a., parfournir :

Le .xvi^e. jour de fevrier fut a Morterre faicte la monstre d'iceulx Suyces et leur volut on faire payement du service d'ung moys qui leur estoit deu, lesquelz firent de leur argent refus, disans que paye de six sepmaines leur estoit en reste; et tout ce faysoyent percent que l'affaire de gens en quoy le roy pour l'heure se trouvoit *prefourniroit* leur entente. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 28 r°.)

PREFOURNISSEMENT, s. m., action de parfournir, de contribuer subsidiairement :

Le cardinal d'Amboise voulut mettre sur ce a l'essay aucuns riches Lombars de la ville de Millan, lesquelz avoyent faict plusieurs foyz offre de bouche pour le roy de faire avance de cinquante mille ducatz ou de plus si mestier estoit, toutesfoys au *prefournissement* de ce haulcerent les espales. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 31 r°.)

PREFULGENT, adj., resplendissant, magnifique :

Dedens le temple de beaulté *prefulgente*.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 86^a.)

En chambre royalle et *prefulgente*.
(Id., *Sej. d'honn.*, f° 249 v°, éd. 1526.)

Elle (la Bretagne) resplendit aussi de champs en large espandus, et de tertres colloquez de situation delectable, convenables a *prefulgente*, ornee et plaisante culture. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, II, éd. 1638.)

Au ciel divin est la regente (la vierge)
Et sur les saintz en tous lieux (Marie)
Vrayement et est *prefulgente*.

(*Rousier des dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 200.)

PREGARDER (se), v. réfl., se garder :

Lequel, avec espoventable puissance de cohortes assez pour resister a ung monde, ne s'est sceu *pregarder* toutes voies d'ung nombre de gens tres petit par fraulde de sa fortune. (G. CHASTELL., *Chron. du d. Phil.*, ch. v, Buchon.)

PREGENITURE, s. f., aïnesse :

Esau fut privé de la *pregeniture*. (P. FERGET, *Mir. de la vie hum.*, f° 126 v°, éd. 1482.)

PREGRESSION, s. f., marche :

Mes atant souffise le ordre encommenchy, c'est assavoir la *pregression* de la guerre en fourme de callendrier; car elle seroit trop proluxe et ennuyeuse aux lisans. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 12 Nov. 1478, Richel. 24052, f° 318 r°.)

PREGUSTATION, -acion, s. f., avant-goût :

En ceste douceur ou saveur on ne se doit pas trop appuyer ou fyer, car elle va et vient, et est une *pregustacion* de la gloire de Paradis. (*Intern. Consol.*, II, vi, Bibl. elz.)

Plaine retribution de vice ou de vertu n'est en ceste vie, mais aucune *pregustation* y appert. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 98 r°.)

PREGUSTE, s. m., dégustateur :

Les viandes desquelles ses *pregustes* avoient fait essay. (RAB., V, 22, éd. 1564.)

Preguste. A taster, or forestaller. One that takes the essay of meats. (COTGR., 1611.)

PREHALLE, s. f., instrument à trous pour faire de la maquaie; ancien mot wallon qui n'a été rencontré que dans un texte du commencement du xviii^e siècle :

2 chaudrons de cuivre, 4 *prehalles*, 6 taelles, un viel armoire. (27 sept. 1709, *Act. du not. Lehaene*, Arch. Liège.)

PREHE, voir PREE.

PREHENCION, s. f., moyen, faculté :

Par ce que je puis comprendre de ses conclusions, la vertu des sens bien disposez avec le desir peuvent estre les *prehencions* de acquerir savoir, sans lesquelz ne pourroyent estre acquis. (CHR. DE PIZAN, *Charl. V*, III^e part., ch. LXV, Michaud.)

PREHONORÉ, part. passé, avantage :

Les parans voulants beneficier aucuns de leurs enfants le peuvent faire par partage, testament, donation... Mais si tels enfants ainsi *prehonorez* ne se contentent, en tel cas les enfants *prehonorez*... (Cout. de Bruxelles, Nouv. Cout. gén., I, 1256.)

PREIAL, voir PRAEL.

PREIEMENT, voir PRIEMENT.

PREIER, voir PREER.

PREIERESSE, voir PRIERESSE.

PREIGNE, voir PREINS.

PREIGNEMENT, adv., d'une manière fortement empreinte :

Si ces mots touchent quelques chrestens *preignement*. (S.-JUL., *Mesl. hist.*, p. 73, éd. 1588.)

Preignement, as *Pregnament*. (COTGR., 1811.)

PREIGNEUR, *prai.*, s. f., état d'une femelle pleine :

Continue on de traire les brebis, jusqu'à ce que les froidures de l'automne et leur *praigneur* leur ostant le lait. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 13, éd. 1605.)

Preigneur. A being fullbagd, great with child, or with young. (COTGR., 1811.)

PREIM, voir PREINS.

1. PREINDRE, *prembre*, *priembre*, verbe.

— Act., presser, opprimer, accabler :

Prembre. (Raschi Sabbath, 82, Ars. Darmesteter, Romania, 1872.)

E tes maïs te *priement* ore aval. (Rois, p. 178, Ler. de Lincy.)

Quant ele (l'aspic) crient estre enchantee, Por l'enchanteur qu'ele crient, L'une de ses oreilles *prient* A la terre moult durement. (GUILL. DE NORM., *Best. div.*, 2277, Hippeau.)

La grappe qui si est vinose Que ne *prente fu* ne folée Ne trenchée ne violée. (Joies Nostre Dame, Richel. 19525, f° 94^b.)

.i. jour que les lombars metoient L'olive u pressour et *preignoient*. (Dial. de S. Grég., ms. Evreux, f° 89^a.)

— Corroborer :

Par deux parties de voies vient bien le proeve par devers celi qui le niance fist : l'une quant il fist le negative, *prains* d'aucune affirmative ; si comme se uns hons me demande vingt livres, et je li ni que je ne li doi pas, car je li ai paies, ou il les mes a quites : en tel cas et en sanlavles fcs je le negative *prains* d'une affirmative ; car se je proeve le paiement, donques ai je bien prové que je ne li devoie pas. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. xxxix, 50, Beugnot.)

— Réfl., se serrer, se presser :

Priement et quassent sei en bas. (BEN., *D. de Norm.*, II, 3753, Michel.)

— Act., épreindre, exprimer :

Les sas dont en use a *priembre* l'huile. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 239^b.)

— *Prient*, part. passé, accablé :

Des batailles *prien*z e affliz, Si doleros, si maubailliz Qu'en eus n'a mais confortemenz.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 2673, Michel.) Impr., *prieuz*.

Les m'aidez si a destruire Que lor orguilz e lur deslaiz Vionge a itant, cum il est dreiz, Mort e vencu, plassié e *prient*. (ID., *ib.*, 4531.)

— Empreint :

N'ot dit fors itant seulement, Quant eis venir soudeement Messages de part l'apostoille Portanz lettres *prientes* en boille. (ANGIER, *Saint Greg.*, 665, P. Meyer.)

2. PREINDRE, voir PRENDRE.

PREINS, *preinz*, *prins*, *prains*, *proing*, *preigne*, *praigne*, adj. f., enceinte, en état de grossesse, pleine :

Fu ele de moi grosse et *preinz*. (BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 180^b.)

La femelle, ce m'est avis, Porte deus anz, quant elle est *preinz*. (GUILLAUME, *Best. div.*, 2991, De l'oliphant, Hippeau.)

Feme *preinz* ke sur sei l'avra De l'enfant ne l'estoit duter ; Gran bien li fait a l'enfanter. (Lapid. fr., A 546, L. Pannier.)

La montaigne estoit *prains* ; Si a jeté grant plains, Et puis a enfanté. (*Ysopet II*, I, 329, Robert.)

Pregnans, *prains*, grosse ou enfantans. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 205 v°.)

Nulle femelle depuis que elle a conceu et est *preins* ne appete pas couple charnel fors tant seulement femme. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 520^a.)

En ces deux moys les lievres sont plus foibles qu'ilz ne sont en toute la saison, pource qu'ilz sont *prains*. (*Modus*, f° 30 r°, Blaze.)

S'elle (la jument) sent la fumée de la chandele estaincte quant elle est *prains*, elle avortist. (CORBICH., *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 330^a.)

Une vaiche *proing* ou pris de quatre frans. (22 juill. 1429, *Bail du domaine du Bouley*, Arch. de l'Evêché d'Autun.)

A grand peine prend on renarde *prains*. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 103 r°, éd. 1585.)

Les feuilles de siler servent aux bestes *preignes* pour les faire delivrer. (DU PINET, *Pline*, xx, 5, éd. 1566.)

G. Vache qui est *preins*. It. Vacca *pregna*. H. Vaca *prehada*. (JUN., *Nomencl.*, p. 37, éd. 1577.)

L'on chassera les fourmis, si l'on brusle ceux qui sont *prins*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 375, éd. 1597.)

Excepté aux brebis *praignes*, portieres et allectantes. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 13, éd. 1605.)

— Par abus, au masc. :

Uns escharboz dedens entra E li villains s'en esvella. Grant mal li fist, tant qu'a .i. mire L'estut aler cunter e dire ; Li mires dist qu'il esteit *preins*, Lors li fu pis qu'il n'esteit eins. (MARIE, *Ysopet*, II, 204, Roq.)

— Par extension, gros de pluie, de neige, de grêle ou d'orage :

Des parties hyperborees Et de midy sont separees Nues *prains* qu'en cestuy domaine Notus o sa grant barbe amaine. (Act. des apost., I, f° 79^b, éd. 1537.)

— Fig., qui est corroboré :

Le negative, *prains* d'aucune affirmative. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. xxxix, 50, Beugnot.)

Norm., Bretagne (C.-du-N.), Wallon, *prainse*, grosse, enceinte.

PREINSTRUIT, adj., instruit d'avance :

Quant ses hommes *preinstruits* veirent le signe que Romulus leur avoit predict, chascun d'iceulx ravit une vierge sabine. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 54 v°.)

PREINTE, *prainte*, *priente*, s. f., empreinte :

Ledit visiteur, de son seel seellé en cyre noire dont en la *priente* a la figure de Saint Marc. (1317, Arch. JJ 53, f° 148 v°.)

Ayant esté payé, tant pour l'impression que pour les *preintes* des effigies y recueillies, la somme de 640 florins. (*Note du ms. d'Outreman*, ms. Valenciennes 532, p. 104.)

— Droit de pressoir :

Ge, Guillaume, e donne... a l'abé et au couvant des Vaus de Sarnei la *preinte* de demi quartier de vigne ou ilec autour, qui est apelez ou leu de la Boisiere. (1281, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Ge, Guillaume, e donné a l'abé des Vaus de Sarnei la *preinte* de demi quartier de vigne. (1282, *ib.*)

Un pressoir ou quel il appartient trente arpenz de vigne qui y doivent venir a *prainte*. (1328, Arch. K 42, pièce 2.)

Ledit Raoul ait acheté dudit escuier quatre livres parisis de cens ou rente ou environ, qu'il avoit sur plusieurs heritages qui jadis furent vignes serves et devant *praintes* au pressoir de Mauquartier, lesquelles avoient piega esté franchies des dictes *praintes* parmi les cens ou rentes dessus diz. (1384, *Lett. de Richard, abbé de S. Germ.*, Arch. L 763, pièce 53.)

Recevoir pour chascun tonneil venu et yssu de le vendange desdites vignes pour *preinte* et dixmes sept septiers et demi de vin. (1412, *Cartul. d'Issy et de Vaugirard*, Arch. LL¹ 1049.)

Colin Pire, pour *praintes* et dismes d'un quarteron de vignes. (1432, Issy et Vaugirard, Arch. L 802.)

PREISANT, adj., présomptueux, arrogant :

La gent de Danemarche fu tuz tens orgueilleuse
Tuz tens fu surquidee, e mult fu cuveituse,
Fiere fu e *preisant*, gaie e luxuriuse.

(WACE, *Rou*, 2° p., 17, Andresen.)

Cist en sunt mult *preisanz* e fiers.
(BERN., *D. de Norm.*, II, 4974, Michel.)

Li quens de Boloigne Engelrans,
Chevaliers nobles e *preisanz*.
(*Id.*, *ib.*, II, 32572.)

PREJACENT, adj., placé devant :

Ouquel pays sont plusieurs fleuves, l'ung
appellé Aburema avec son isle *prejacente*.
(P. MART., *Rec. des Isles*, f° 87 r°, éd. 1532.)

— Existant auparavant :

Il a tout creet de neant et sans matere
prejacente. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms.
Brux., I, f° 17 r°.)

Nous ne mourons pas par le dernier
souffle qui emporte l'ame, mais par les
dispositions *prejacentes*, qui ont commencé
de sapper nostre corps des que nous fus-
mes conceus au ventre de nos meres.
(COTON, *Serm.*, p. 534, éd. 1617.)

PREJUDICE, -isse, s. m., action de
préjuger :

Se competent ne sont, jo dis sans *prejudisse*
Qu'on en vera venir en aucun temps maint visce.
(G. LE MUISIT, *li Estas des cures et capelains*, I,
372, Kerv.)

Et y eut une rencontre fort aspre, pource
que les uns et les autres voulurent a cest
essay faire un *prejudice* de l'issue de toute
la bataille. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1567.)

PREJUDICIAINT, adj., préjudiciable :

M. le mareschal de Brissac se sentit un
peu estomacqué et jaloux de ceste charge
donnee a M. d'Aumalle, que madame de
Valantinois, sa belle mere, qui avoit grand
faveur, luy avoit fait avoir, comme fort
prejudiciante a la sienne. (BRANT., *Grands
Capit. estrang.*, l. I, c. XII, Bibl. elzev.)

PREJUDICIEL, -cial, adj., préjudi-
ciable, qui porte préjudice :

Laquelle occupacioun solum ley de tere
ne nous doit estre *prejudiciel*. (1304, *De
termino Paschae*, Year books of the reign
of Edward the first, Years xxxii-xxxiii, p.
111, *Rev. brit. script.*)

Qui a le pais et acort... porroient estre
contraires ou *prejudiciauls*. (1321, *Cart.
noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 37 v°.)

Le fait de la partie qui perdrait feroit a
recevoir en tant et por tant comme il feust
contraires et *prejudiciaulz* au sien. (1321,
Cart. de S. Magloire, Richel. I. 5113, p.
369.)

En tant comme il feust contraires ou *pre-
judicial* au sien. (*Id.*, p. 374.)

Quele chose semble trope *prejudiciale*
au roy. (*Stat. d'Edouard III*, an xxv, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

Les fais secrez *prejudiciaus* a le dicte
eglise. (1348, *Cart. de S. Quentin*, Richel. I.
11070, f° 127 r°.)

Li rois d'Engleterre demandoit les offres
si grandes et si *prejudiciales* pour tout
le royaume de France. (FROISS., *Chron.*,
VI, 3, Luce.)

Toutes pactions, confederations, alian-
ces et convenances, comment que elles
puissent estre nommees, qui poront estre
prejudiciales ou obviier par quelque voie
a la ditte pais. (*Id.*, *ib.*, VI, 44, Luce.)

Il ne confessa aucune chose *prejudicial* a
li. (1428, *Arch. JJ 65*, f° 71 r°.)

— Terme de droit :

Le temps *prejudicial* ausdits religieux
ne commence pas du jour qu'il leur est
vendu ou donné en legs ou autrement,
mais du jour dudit commandement. (*Stat.
de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 56^b.)

PREJUDICIER, v. n., porter préjudice :

A charge que tel consentement ne puisse
me *prejudicier*. (CHOLIERES, *Guer. des Mas-
les contre les Femelles*, f° 23 v°, éd. 1588.)

— *Prejudicié*, part. passé employé
substant., celui à qui on a fait tort, on
a porté préjudice :

D'ouvrage fait au prejudice d'autre, si
le *prejudicié* s'en complaint. (BOUT., *Som.
rur.*, f° 61 r°, éd. 1539.)

PREJUDICIEUX, adj., préjudiciable :

Si aucuns (procureurs) en estoient pro-
poses contraires et *prejudicieux* aux leurs.
(23 déc. 1371, *Sent. du prevost de Paris*,
Arch. S 28, pièce 6.)

PREJUISE, s. m., préjudice :

Non seulement doit deffendre li procu-
reres celui por qui il demande en accions
que l'en li mueve por lui, mais encore en
prejuise ou en entredit. (*Digestes*, ms.
Montpellier II 47, f° 35^e.)

Se aucuns dist qu'il doit avoir franchise
par le testament, li autres viaut dire que
li testaments est faus, li juges ne doit doner
sentance de la franchise por ce qu'il ne
face *prejuise* au juge qui doit jugier deu
testament. (*Id.*, f° 76^b.)

PRELACIE, s. f., prélatüre :

Prelacies, dignitez, benefices et offices
d'eglise. (MONSTRELET, *Chron.*, ch. LIII, t. I,
f° 66^e, éd. 1518.)

PRELACION, -tion, *presl.*, s. f., pré-
lature, dignité de prélat :

En oictovre morut Amauris li patriar-
ches de Jherusalem, uns hom qui trop es-
toit simples et qui gueres de bien ne fist
en sa *prelacion*. (GUILL. DE TYR, liv. XXII,
ch. III, P. Paris.)

Aucun eurent *prelacion*,
Et portèrent croches et mitres.

(GERART DE MONTREUIL, *Vie de Saint Eloi*, ch. VI.)

A la *prelacion*
D'ovesque le vodrent eslire.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 10 v°.)

Fist abatre et deposer l'arcevesque... et
disoit que hons bastarz ne devoit pas estre
en tel *prelacion*. (*Chron. de S. Den.*, ms.
Ste-Gen., f° 220^e.)

Li mont de contemplacion
Et li mons de *prelacion*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 188^b.)

Por ce sont les discentions
Ou monde des *prelacions*.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2260, Buchon.)

En son temps il (le pape Boniface) donna des
grans *prelacions*.

(GILLON LE MUISIT, *li Estas des Papes*, I, 304, Ker-
vyn.)

On assist l'evesque de Lengres tout au
plus hault bout pour cause de *prelacion*.
(FROISS., *Chron.*, XII, 232, Kerv.)

— Dignité, supériorité en général :

S. Francois la contrainst qu'ele repreist
l'office de gouverner les povres dames, de
quoi ele out plus grant poor au cuer que
joie, car de tant come il semble que *prela-
cion* en soi soit plus grant chose, de tant
le prisoit ele mains. (*Vie S° Clere*, Richel.
2096, f° 4^b.)

Vous demandes a estre plus avant que
li autre au chiel, et ce ne poet estre, car
la ne sera nulle *prelacion*. (*Bible hist.*, Maz.
532, f° 217^b.)

J'ay *prelacion*, presidence et seigneurie
sur plusieurs autres. (J. GERSON, *la Mendi-
cité spirit.*, f° 39 r°, éd. 1488.)

Se tu quiers et desire *prelacion*, et pro-
pose en ton cuer y vivre et converser
justement et saintement, j'eloe et approuve
le bon propos. (*Intern. Consol.*, III, xxvi,
Bibl. elz.)

Et ne doit on bailler sans contredire
Brebiettes a garder a des loups,
C'est assavoir a ceulz qui sont si foulx
Que le prouffit de *prelacion* prennent
Sans le labeur.

(GRINGORE, *Folles Entreprises*, I, 186, Bibl. elz.)

Ainsi serez en gloire, honneur, exalta-
tion, richesses, dignitez, *prelacions* en ce
monde. (RAB., *Quart livre*, ch. LIII, éd.
1552.)

La montagne signifie la dignité et hau-
tesse de *prelacion*. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.
Christ*, p. 149, éd. 1599.)

— Diocèse :

Adonc les prelatz en leurs *prelacions* et
seigneuries commencerent a preschier ce
voyaige par maniere de croiserie. (FROISS.
Chron., Richel. 2614, f° 270 v°.)

— Droit de préemption :

Le droit de retenue ou *prelacion* de
chose feodale, ou censive, est cessible par
le seigneur feodal ou direct, et non par le
lignager, sinon a autre lignager de mesme
estoc. (1520, *Cout. de Bourbonnois*, *Cout.
gén.*, II, 402, éd. 1604.)

PRELAT, *prelait*, s. m., supérieur,
chef en général :

Et en ceste chose est anzois li *prelaiz*
obediens a lui, k'il ne soit a son *prelaiz*.
(S. BERN., *Serm.*, p. 568, Ler. de Lincy.)

Li *prelaz* d'Eurewic, cil de Lundre.

(*Thom. de Cant.*, p. 26, v. 26, Bekker.)

Fire fut la batalhe, l'estour et li debas ;
Ly Romains ont perdus assels de leur *prelas*.
Des plus grans senateurs qui gisent mort tot plas,
Et autres grant fuison...

(JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 1018, *Chron. belg.*,
I, 601.)

Li sarasins *prelas*.

(*Id.*, *ib.*, 15359, Scheler, *Gloss. philol.*)

Que ce c'est ou ton *prelat* ou esgal, pareil ou moindre de toy qui te demande ou dye quelque chose, prens tout en bien tant seullement. (*Intern. Consolac.*, II, 49, Bibl. elz.)

C'est tres grant bien d'estre en obeissance soubz ung *prelat* a qui on obeisse, et que on ne soit pas en sa puissance, car c'est plus seure chose de ainsi estre, que d'estre en *prelature*. (*Ib.*, III, 9.)

PRELATE, s. f., chevron pour la couverture d'un toit :

Avoir livré la latte et *prelate*. (12 nov. 1443, *Compt.*, Arch. de la Ch. des compt. de Nevers.)

Cf. **PRELATER** 2.

1. **PRELATER**, verbe.

— Act., avancer :

Mais afin que soit *prelates*
La surrection et hastee,
Il convient que tu resuscites.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, III, v. 5833, Cocheris.)

— Réfl., se transformer en prélat :

J'en vois qui se transforment et se transsubstantient en autant de nouvelles figures et de nouveaux estres qu'ils entreprennent de charges : et qui se *prelatent* jusques au foye et aux intestins : et entraînent leur office jusques en leur garde-croûte. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. x, p. 156, éd. 1895.)

2. **PRELATER**, v., garnir de chevrons :

Reslatté et *prelaté* ou il a esté besoing sur le toit de la grange de monseigneur le comte a S. Julien, avoir livré la latte et *prelate*. (12 nov. 1443, *Compt.*, Arch. de la Ch. des Compt. de Nevers.)

PRELATIF, adj., de prélat :

Eslire volt vie contemplative ;
Si resignat la *prelative*.

(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 163, Chron. belg.)

Resigna l'estat *prelatif*.

(*Ib.*, 905.)

PRELATURE, s. f., supériorité en général, prééminence :

C'est tres grant bien d'estre en obeissance soubz ung *prelat* a qui on obeisse, et que on ne soit pas en sa puissance, car c'est plus seure chose de ainsi estre que d'estre en *prelature*. (*Intern. Consol.*, III, VIII, Bibl. elz.)

Par excellence et *prelature*

Je doy avoir la preminence.

(*Mist. du Viel Testam.*, VIII, 4332, A. T.)

Pour bien regner et vivre justement,
Princesse doit reconnoistre comment
Elle n'a riens qu'autre n'ayt en nature,
Et que Dieu seul luy donne *prelature*
Sur ses subjectz, et plain gouvernement.

(J. MAHOT, *Doctr. des Princes*, XII, Rond., p. 10, éd. 1832.)

D'ou vient ceste grant forfaicture
Que les dames n'ont *prelature*
Veu leur force et auctorité ?

(*Ib.*, *La vraye disant Advocat des Dam.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 253.)

PRELEGAT, s. m., prélegs :

Nul ne peut estre heritier et legataire ensemble d'une mesme personne, si le laiz n'est fait par forme de *prelegat* et hors part. (*Cout. de Montdidier et Noye*, ccv, *Nouv. Cout. gén.*, II, 638.)

Celuy qui est legataire et heritier ensemble, ou celuy qui par ladite coutume emporte plus de la succession que ses coheritiers, n'est chargé des dettes plus que sesdits coheritiers pour le regard de ce qu'il prend plus en ladite succession : si ce n'est pour les charges foncieres anciennement assignees sur l'heritage qui luy est advenu par ladite succession ou *prelegat*. (*Cout. de Reims, redig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. ccciii.)

PRELEGUER, v. a., léguer par avance :

On ne peut par testament avantager l'un de ses heritiers ou les enfans d'iceux, en leur *prelegant*, ou autrement. (*Cout. de Sens*, LXXXVI, *Nouv. Cout. gén.*, III, 490.)

PRELIATEUR, s. m., combattant :

O prepotent *preliateur* !
O puissante magnificence !

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 330, G. Paris.)

PRELIATION, s. f., combat :

Conclut experimenter par legieres escarmuces et legieres *preliations* et courses leur industrie et forme de combattre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 14.)

PRELIER, v. n., combattre :

Sour tous autres soutiennent le toit li mendiant...
Encontre les dyables et peckies *preliant*.
(GILLOU LE MUISIT, *li Maintiens des ordenes mendiants*, I, 256, Kerv.)

Scipion convainquit plus Hanibal par dissimuler et attendre, que en *preliant*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 6, éd. 1530.)

Par force de corps et d'ame, par vigueur extérieure et par vertu intérieure il *prelioit* et prosternoit ses ennemis visibles et invisibles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Et se nous estions a nudz corps, si devons nous *prelier* et combattre. (COQUILLART, *Guerre des Juifs*, II, 324, Bibl. elz.)

PRELOCUCION, s. f., préambule, préface :

Ycelle preface precede le sacrifice principal, aussi comme *prelocucion* ou preparation au mistere de toute l'oroison. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 136 r^o.)

PRELONGE, s., chaire à prêcher :

Le vestit de l'eglise ferat prier sur le *prelonge* pour l'ame de son peire. (*Conv. et Test.*, 779, Arch. Liège.)

PREMARCHER, v. n., marcher devant, se faire avant autre chose, empl. subst. :

Ces trois choses se font a la fois, ne souffrans le *premarcher* l'une de l'autre. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, VII, 5, éd. 1605.)

PREMATIC, adj., primatial :

Que la cité de Rome estoit desja predes-tinée a estre chief et maistrresse conservative et siege *prematic* de la foy catholique. (*Orose*, II, f^o 37^a, éd. 1491.)

PREMBRE, voir PREINORE.

PREMATURE, adv., d'avance :

Et si ne peuvent les heritiers de telle douairiere pour frauder le droit du dit propriétaire despoillier *premature* les dits heritages chargez de douaires. (1509, *Cout. de Vitry-en-Perthois*, *Cout. gén.*, I, 458, éd. 1604.)

PREME, voir PROISME.

PREMEDITAMMENT, -ament, adv., avec préméditation :

Les conseillers du roy de Navarre, prevoians le profit qu'il y avoit a gagner temps pour faire condescendre ledit s^r vicomte a leur volonté, se contentoient de parler par escrit, bien *premeditent* et avec circonspection. (*Somm. descript. du pais et comté de Bigorre*, I, VIII, Balencie.)

PREMEDITANCE, -ence, s. f., préméditation :

Dieu est bien tard, faisant *premeditance*

Quand il nous veult, pour punir de son
Et puis apres il frappe de sa lance, [dart,
Aulcunement sans y avoir regart.

(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 199.)

Malheureuse fut ma *premeditance*

D'avoir compris en mal tous les decretz.

(*Ib.*, p. 203.)

PREMEMORER, v. a., raconter auparavant :

Ainsi que nous avons *prememoré*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 34, éd. 1530.)

— *Prememoré*, part. passé, précité :

Au lieu *prememoré*. (DELORME, *Archit.*, V, 27, éd. 1568.)

PREMENTIONNÉ, adj., mentionné auparavant :

Et se descouvre le contraire par l'histoire d'Esdras, et par les Levites et Joachim *prementionnez* cy dessus. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 360, éd. 1588.)

1. **PREMER**, v. a., presser, accabler :

Cestui Viscart *prema* o bataille Valligrantania. C'est Calabre. (AMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 12, Champ-Fig.)

2. **PREMER**, voir PREMIERS.

PREMERAIN, -rein, -rean, -rien, ran, -mierain, *permer.*, *pri.*, *promerain*, adj., premier :

Je acertes *premerain* engendré poseraï lui, halt as reis de la terre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVIII, 28, Michel.)

Que je serai li *primeriens*

A destruire les Troiens.

(BEN., *Troie*, ms. Naples, f^o 14^a.)

E sumes filz del home *premerain*.

(Adam, p. 44, Luzarche.)

Premerains l'aparla et Henris et Hugon.

(Mainet, p. 25, G. Paris.)

Lo *premerain* jor de janvier.

(Brut, ms. Munich, 3542, Vollm.)

Li *premerains* acas fu fais le an del incarnation .m.ciiii^{et}.iii. (1183-1197, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Si dirons au dit *premerain*

Dou glorieus, dou souverain.

(GAUT. DE MES, *Im. du monde*, Richel. 2173, f^o 2^o.)

Après le *premerain* masle. (1248, Lunéville, 4, 4, Arch. Meurthe.)

Les dous *premeriens* ans. (Juill. 1255, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Des *premerains* pourfis. (27 mars 1259, *Test. de Mah. de Beth.*, Ch. des comt. de Lille, Arch. Nord.)

Se li leus voit l'oume *premerains*, li hom pert le vois. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f^o 21^o.) Hippeau, *premerains*.

Cum ceo oid li *premereans* furmez Adam... si s'escriat... (Ms. Brit. Mus., Egerton 613, f^o 17 v^o.)

Ce fu fait l'an del incarnation .cc. et .LXXI., le *premeraine* semaine de decembre. (Déc. 1271, *C'est Teri de Falempin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Helas ! quand je regart mon estat *premerien*, Comment Dieus me fist home quant je n'estoie

[rien.]

(J. DE MEUNG, *Test.*, 240, Méon, et Vat. Chr. 367, f^o 5 v^o.)

Dus Naimez de Baviere a *premerain* parlé.

(Doon de Maience, 10930, A. P.)

Des le tens au *premerain* hon. (*Index chronol.*, ms. Berne 307, p. 157^a.)

Le *premerain* passaiage. (DEGUILLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f^o 4^o.)

A se moullier conta tout le fait *permerain*.

(Baud. de Seb., I, 32, Bocca.)

L'eage *premierain*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 75^a.)

... Adont Misericorde

Voullant fournir sa *primevaine* exorde,

Print dudit fruit pour faire medecines,

Le distillant avec drogues divines.

(J. MAROT, *Poème inéd.*, p. 122, Guiffrey.)

Par ung seul mot la femme laisse

Sa *premieraine* volenté.

(*Rousier des dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 194.)

Accablé de soucy, de travail et de peine,

Quy luy fait regretter sa vie *premeraine*.

(*Le Danger de se marier*, Poés. franç. des xv^e et xvi^e s., III, 75.)

Neige *premeraine*.

(YVER, *Print.*, p. 23, éd. 1588.)

Les chevres qui ont fait des petits en saison *primevaine*, ne sont tant abondantes en lait que celles qui ont tard chevreté. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, IV, 14, éd. 1605.)

— *Tout premerain*, le premier :

Blancandins ad *tut premerains* parled.

(*Rol.*, 122, Müller.)

Tut premerains l'en respunt Falsaruns.

(*Id.*, 879.)

Tut premerains chevalchet devant l'ost.

(*Id.*, 1189.)

Tot primeran parla li amustant.

(*Aspremont*, ms. Venise, Rouvart, p. 5.)

Tout premerains li vait aider.

(*Gilles de Chin*, 707, Reiff.)

— Printanier :

De peur qu'estans les bles trop *prime-rains*, leur grande gaillardise, provenant du benefice de telle excellente culture, les fist verser par terre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

Primeraine et avancement culture. (*Id.*, *ib.*, II, 2.)

— Souverain, supérieur, en parlant de personnes :

Primerain docteur. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 172^o, éd. 1486.)

Fut sur le champ ordonné

Qu'il y seroit lors remede donné

De par le roy, comme son souverain,

Son correcteur et juge *primerain*.

(*Epist. de Henry VII*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 49.)

— Souverain, en parlant de choses :

Tu iez estoile *premerainne*,

La meilleurs, la plus chier tenue.

(RUTEZ., *Les .ix. Joies Nostre Dame*, II, 13, Jubinal.)

La vertu *premerainne*.

(*Rose*, ms. Corsini, f^o 82^a.)

— Extraordinaire :

Ainsi chascun richement se comporte,

Et en tel ordre et pompe *primevaine*

Sont venus veoir la royalle cohorte

Amour, triumphe et beaulté souveraine.

(CL. MAR., *Ballade*, Triumphe d'Ardes et Guignes, p. 269, éd. 1596.)

Nom propre, *Primorin*.

**PREMERAINEMENT, -inement, prime-
rainement**, adv., premièrement :

Raemplid *premerainement* de pæin sei aloerent, e li fameillus sauled sunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Anne, 7, Michel.)

Sauf çou que del quel il defaura *prime-rainement*. (Janv. 1254, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Rien ne sevent, ne riens ne valent

Quant *premerainement* se valent.

(G. DE CAMBR., *Barlaam*, p. 170, v. 37, Meyer.)

Il comença a preeschier, et ot *premerainement* suite. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 285^a.)

Il a mis devant en quelles œuvres est magnificence *premerainement*. (ORESME, *Eth.*, f^o 74^o, éd. 1488.)

PREMERAINETÉ, *pri.*, s. f., premier rang, première place, domination :

Nous, noz hoirs ou successeurs, ou chascune autre personne, de quelque dignité ou *premeraineté* ele soit, ne porron lever ou prandre des personnes dessus dites... mortelmain, fors mariage ou autre redevance par l'occasion des premisses. (1311, Arch. JJ 47, f^o 80 v^o.)

Le dymanche tient *premeraineté* entre les jours. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 381 v^o.)

Je vueil oster ceste *premeraineté* au moindre et la vueil bailler a celui qui a plus d'aage. (*Vie des Pères*, f^o 140 r^o, éd. goth. s. d., Bibl. du Havre.)

PREMERAINS, *prim.*, adv., premièrement, d'abord :

Mais onques jor peines ne li failli

Des icelle hore que *premerains* nasqui.

(*Gar. le Loh.*, 1^{re} chans., xv, p. 45, P. Paris.)

En amours doit li homs *premerains*

Metre son temps et la jonece user,

Et quant est vieus a Dieu merci orier.

(BRETZEL, *Chans.*, à J. Sim., Vat. Chr. 1490, f^o 147^a.)

Al Dieu service veull *premerain* aler.

(ADNET, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f^o 2^o.)

Et ti hoir et ta fame

Praingent le remonant ;

Car pas ne doivent estre

Li *premerains* prenant.

(*Rose*, ms. Corsini, f^o 149^b.)

Li plus preuz *premerains* s'avancement.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, 3547, Buchon.)

— A *premerains*, aus *premerains*, locut. adv., premièrement :

Bien sont .v. tans k'a *premerains* n'en vi.

(*Enf. Ogier*, 1098, Scheler.) Richel. 1632 : aus *premerains*.

Quant ensi l'aras escauffee

A *premerains* te doutera.

(JACQ. D'AMIENS, *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1111, Koert.)

PREMEREAN, voir **PREMERAIN**.

PREMEREVAIRE, s. f., printemps :

La *premerevaire* fait li flor dont s'engendre toute chose. (ARMÉ, *l'Yst. de li Norm.*, Invoc., Champ-Fig.)

Cf. **PRIMEVERE**.

PREMERIEN, voir **PREMERAIN**.

PREMEROGES, -oches, s. f. pl., prémices :

De ce que Jacob lor serorgas

Avoit totes les *premeroges*

Et de moutons et de herbiz.

(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f^o 58 v^o.)

Deux feri tout l'ainzné en la terre de cens et les *premeroches* de tout leur labour. (*Psaut.*, Maz. 258, f^o 128 r^o.) Lat., primicias.

PREMETIE, s. f., prémices, commencements, débuts :

On presente une fillette de vin de .l. pots a Pierre de Mons, licencié es loix, conseiller pensionnaire de la ville, a cause des *premeties* de son fils. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PREMESSE, voir **PROISMECE**.

PREMETRE, *-mettre*, v. a., mettre en tête, exposer en premier lieu :

Elle voulant encercher les causes de l'exoine d'Entendement humain, et de l'enfermeté du corps malade, *premist* telles interrogations. (AL. CHARTIER, *Esperance*, n. 284, éd. 1617.)

Seules paroles ne suffirent a Hanibal pour animer ses hommes, car il *premist* exemple de faict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 7.)

Il les exposa en ung traicté apert qu'il *premist* au commencement de sa dicte translation. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, n° 172^e, éd. 1530.)

Pour exemple ce n'eust assez esté, si Tite Live eust recité la victoire des Romains, contre Perseus roy de Macedoine, s'il n'eust *premis* les occasions et preparatifz de la guerre. (GUILL. DU BELLAY, *Prof. des Ogdoades*, éd. 1569.)

Je seray contrainct de *premettre* que les Hebreux, Chaldees et Grecs au lieu de chiffres et nombre d'arithmétique avoyent costume... (TABOUROT, *Bigarr.*, n° 135 r^e, éd. 1584.)

Nous *avonspremis* les condits ou confitures a tout autre remede cy apres specifié. (BRIGON BAUDERON, *Paraphrase sur la pharmacopoeie*, p. 1, éd. 1612.)

Ecce, diction emphatique, mot d'admirant, et qui a de costume d'*estre premis* a l'expression des choses graves et d'importance. (J. P. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 131, éd. 1619.)

— *Premis*, part. passé, précité :

Vostre raison dire convient
Sur ceste requeste *premise*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2796, G. Paris.)

Quant l'on mesle les raisons *premisses* et les conclusions. (FABRI, *Rhet.*, n° 12 r^e, éd. 1521.)

Eu egard aux raisons *premisses*. (10 sept. 1599, *Lett. d'Isabelle, infante d'Espagne*, Arch. mun. Bailleul.)

— Renvoyé avant le temps, mort avant l'heure :

Quel dommaige
Que voicy et plus grant oultraige
De saint Loup avoir esté pris !
Tant de gens de si hault lignage
Y ont esté mors et *premis* !
(*Mist. du Sieg. d'Orl.*, 12576, Guessard.)

PREMIACION, *-tion*, s. f., récompense :

Pour ce mettent il (les princes) loys et punicions et *premiacions* ou loiers. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 359^e.)

Dieu par sa grace donne sans desserte aux hommes ses *premiacions* et loyers. (*Mer des hystoir.*, t. I, n° 136^e, éd. 1488.)

O dignes *premiacions*
Que pere a filz donne en viellesse !
(*Mist. du Viel Test.*, XIX, 12584, A. T.)

Icelle a tousjours triumpié, et surmontant la *premiacion* des batailles de ceulz qui ne sont point souillez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sapience, IV, éd. 1534.)

Pour ce que la terre de Cremonne ne suffisoit pour la *premiacion* des dessus dictz chevaliers, Auguste leur donna la cité de Mantue. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 1^{re} egl. de Virgile*, n° 2 v^e, éd. 1540.)

Le loyer et *premiacion* de ses labours. (*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. III, éd. 1541.)

Afin que tu soyes au present et futur siecles de *premiacion* couronné. (DU TILLET, *Rec. des Roys de Fr.*, p. 273, éd. 1618.)

PREMICERE, voir **PREMISSERE**.

PREMICION, voir **PREMISSION**.

PREMIE, s. f., récompense :

En ce lieu la fust un peu de temps... et y rendit son ame bienheuree pour estre de Dieu en gloire eternelle et perdurable *premie*. (*Vie de S. Mellon*, p. 188, Sauvage.)

PREMIER, *premihier*, *preemier*, v. a., récompenser :

Et tellement que par vostre puissance et le sceptre de vostre Majesté royale, vous *premiez* et guerdonnez les bons, punissiez les mauvais, et corrigiez les mal-faicteurs. (JUV. DES URS., *Hist. de Charl. VI*, an 1410, Michaud.)

Pour te faire myeux *premier*,
Tes costumes te faut laisser.
(DADOUV., *Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 54.)

Les princes sont ordonnez pour pugnir les mauvaiz et *premihier* et soustenir les bons. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, n° 31 r^e, éd. 1530.)

Car les gens droictz on vout *preemier*
D'auctorité, d'honneur, loz, reverence.
(*Id.*, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

O le beau fait, que l'on doit *premier* !
(CH. FONTAIN., *Ep. à Sagon et la Huet.*, 1536.)

Encor qu'il combatist bien,
Jamais les Muses peureuses
Ne voudront le *premier*
De laurier, fust il *premier*
Aux guerres victorieuses.
(ROUS., *Odes*, A. son lut, Bibl. elzev., t. II, p. 395.)

Quiconque se sera porté plus vaillamment en ceste guerre et plus puissamment, sera *premié* plus abondamment. (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 810, éd. 1578.)

Quel est celuy qui, vivant en toute affluence de biens et delices, s'est veu decoré et *premié* des couronnes de pieté ? (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 69, éd. 1606.)

PREMIERAIN, voir **PREMERAIN**.

PREMIERE, s. f., jeu de la prime :

D'un flus, d'un dé, d'une *premiere*,
D'une belle fleur printaniere.
(ROUS., *Œuvr.*, Gayetez, II, p. 256, éd. 1534.)

[Cette somme] n'est pour un roy que quatre parties perdues a la paume ou un malheur de deux heures au jeu de *premiere*. (LA NOUE, *Disc.*, p. 281, éd. 1587.)

PREMIERETÉ, s. f., prééminence :

Telz meneurs et telles *premieretéz* nous convenoit il avoir. (*De Vila Christi*, Richel. 181, n° 32^b.)

PREMIERS, *-mier*, *-mer*, *pri.*, *promirs*, adv., premièrement, d'abord :

La prestresse parla *premiers*.
(REN., *Lai d'Ignaures*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 560, v. 16.)

Quant on me le conta *premiers*.
(GUOT, *Bible*, 1999, Wolfart.)

Par cest art fu *premiers* enquisse
Toute autre science et aprise.
(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, n° 904.)

Cil qui pour li seul marcheande *premier* de sa voiture au charetier est quites de son tonlieu. (EST. BOLL., *Liv. des mest.*, 2^e p., XXII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Premiers je donne, pour Dieu et pour le salut de mi... (1310-1320. *Cart. de Flines*, ccccxv, p. 529, Hautcœur.)

Je voel ke toutes mes dettes, telles que jou les deverai au jour de men trespas, soient, tout avant et *premiers*, payes, apries me soupouture. (1316. *Testam.*, Arch. Tour-nai.)

Promirs est a savoir ke nos devons... (3 fév. 1334. *Accord*, Bormans, *Gloss. des Drap. de Liég.*, Doc. inéd., V.)

Premiers, au comencement de nostre fait et besoigne, nous prierons Dieu. (*La Maniere de langage*, p. 382, P. Meyer.)

Premier, je donne ma povre ame
A la benoiste Trinité.
(VILLON, *Gr. Test.*, LXXV, Jouaust.)

Mais il faut que *premier* tout le saoul je m'en [donne].
(TROTEREL, *les Corviaux*, I, 2, Bibl. elz.)

Les Espagnols *premier* les assaillirent.
(G. BOUCHET, *Serees*, IV, 321, Roybet.)

Je suis leur serviteur, tant respect je leur doy,
Mais *premier* je le suis du public et du roy.
(VAUQUELIN, *Sat.*, à de Verigny, éd. 1612.)

— Pour la première fois :

Granz mercis, dit la chievre, bel enfant.
Benote soit l'heure que je vous aletai *premiers*. (MÉNEST. DE REIMS, § 418, Wailly.)

Bien a .c. ans *premier* portai mes armes,
Ne puis mais paine endurer de bataille.
(*E. de St Gilles*, Richel. 25516, n° 76^b.)

— *A premiers*, de *premiers*, en *premier*, d'abord, dès l'origine :

Celes ales de vertuz qui a *primiers* ren-doient suen en poc de gent par la pitiet del tot possant Deu resonent or par la predicacion l'est espadue en la conversion de molt peules. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Lo tot possant ki a *primiers* fut anon-ciez el monde par poc de gent anoncerent apres molt de gent. (*Id.*, p. 64.)

Et cil de la vile les doterent mains que il ne firent a *premiers*. (VILLEH., § 241, Wailly.)

Remembra li de Theophile,
Que a *premer* mena bone vie,
Fialment servoit a l'eglise.
(G. DE COINCI, *Theoph.*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 469, v. 10.)

Ensi les sept ars deviserent
Cil qui de *premiers* les troverent.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, n° 87^e.)

De *premiers* fu a letre mis
Par le conseil a ses amis.
(Blancand., 33, Michelant.)

— Dans le même sens, *au premier*, loc. adv. formée avec l'adj. *premier* :

Si vous plaise, ma dame chiere,
Que celui qui noblece a chiere,
Dont *au premier* je vous parlay,
Soit esleu prince sanz delay
Du monde...
(CH. DE PIZAN, *Liv. du chem. de long estude*, 3711, Püschel.)

Les vers de l'elogie au premier furent faits
Pour y chanter des morts les gestes et les faits.
(ROSS., *Œuv.*, IV, 210, Bibl. elz.)

— Premier, prép., dès :

Soient de ce quittes premier le jugement.
(BRITT., *Loix d'Angl.*, n° 43 v°, ap. Ste-Pal.)

Premier, adv., a encore été employé par Regnier et Molière. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Premier se dit quelquefois adverbialement. En ce sens, il est vieux et suranné ».

Norm., premier, d'abord.

PREMIER, voir PREMIER.

PREMINANT, voir PREMENANT.

PREMIER, v. a., récompenser :

Ton roy qui les vertus suporté
Et de ses freres l'ame acorte...
Premiront chacun a son ranc.

(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 397.)

Celles deux qui soucomberont
De bonne heure regarderont
A ne porter nulle rancune
Au juge qui premira l'une.

(In., *Devis des Dieux*, I, éd. 1573.)

PREMISE, voir PREMISSE.

PREMISSAIRE, adj., préalable :

Stipulatio, onis, stipulation, c'est interrogation adjoincte a responcion, *premissaire*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PREMISSE, -ise, s. m. et f., proposition :

Si fut le chevalier demandé et examiné...
il leur respondit bellement et sagement
selon la *premissa* que vous avez ouie ci
dessus. (FROISS., *Chron.*, II, II, 104, Buchon.)

— Avertissement :

Ensi li manda Dieus et li fist ches *premisses*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 358, Kerv.)

— Exorde, préambule :

Luy va faire un grant *premissa*, que son filz estoit en aage de marier, et qu'il le deust pieça estre; et cent mille raisons luy amaine, par lesquelles il dist et veult conclure que le monde est perdu, se son filz n'est hastivement marié. (LOUIS XI, *Cent. Nouv.*, XLIV, Bibl. elz.)

PREMISSERE, -cere, s. m., chantré :

Le pape approchant a l'autel, le *premissere* et l'escolatre viennent et le baizent devant touz. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, n° 103 v°.)

Le chantré, autrement appellé *premissere*, use en l'église de Dieu de singuliere honneur et dignité. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, n° 168 v°, éd. 1482.)

PREMISSERIE, s. f., salle de chantrés :

Chambres prenant jour sur la *premissere*.

rie. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, Arch. mun. Soiss.)

PREMISSIER, *premm.*, *prim.*, s. m., premier chantré :

Le *primissier*. Le *premissier*. *Premissier*. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, Arch. mun. Soiss.)

PREMISSION, -cion, s. f., action d'envoyer en avant :

Plus n'en fault faire mencion,
Que de partir il en est temps
Par ordre et par *premission*,
Comme chacun sait et l'entant.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 18590, Guessard.)

Certain est que n'est amission, mais *premission*, c'est a dire, ce n'est estre perdu, mais *premis*, et envoyé devant. (N. DE BRIS, *Institut.*, n° 121 v°.)

PREMOISTRE, voir PROMOISTRE.

PREMONENT, adj., préméditant :

Ung homme peut commettre cas criminel en plusieurs manieres, comme celluy qui tue ung autre est dit meurtrier, se il est *premonent*, et celluy doit estre pendu, se ce n'estoit que ce feust en son corps deffendant, c'est assavoir qu'il ne feust pas *premonent*. (LA THAUMASS., *Cout. de Berry*, p. 342, éd. 1679.)

PREMONICION, s. f., avertissement, avance :

Après les *premonicions* et offres ainsi tant de fois faites et reiterees par luy aux Anglois. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. 172, Bibl. elz.)

Les susdictes *premonicions* de son bon maistre. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du Christianisme*, p. 666, éd. 1633.)

PREMONSTRANCE, s. f., démonstration :

Pour tant d'insfinz biens dont il vous a esté auteur et donateur, avec certaine promesse et infallible *premonstrance* de plus grands et plus durables. (*Alector*, n° 117 r°, éd. 1560.)

PREMONSTRATEUR, s. m., celui qui montre, qui enseigne auparavant :

Mais mon voisin Chremes mon ayde, mon admonesteur, mon *premonstrateur*, va beaucoup et scet et congnoist devant moy. (*Therence en franç.*, n° 216 r°, Verard.)

Plusieurs sont devenus savans par la seule lecture, comme on dit avoir esté Heraclite Ephesien, sans docteur ne *premonstrateur*. (JOURN., *Annot. s. lu chir. de Guy de Chaul.*, à M. de Bellière, éd. 1598.)

PREMONSTRER, *prae.*, v. a., montrer à l'avance :

Et mesme le vray filz de Dieu,
Qui veult *premonstrer* par figure
Qu'il doit prendre humaine nature.
(*Mist. du viel test.*, 8979, A. T.)

En matiere de devinailles le laurier a quelquefois *praemonstré* la victoire. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, L. 19, éd. 1615.)

Premonstré. *Premonstraded*, portended, foreshewed, told, or pointed at beforehand. (COTGR., 1611.)

Premonstrer. *Premonstrar*. (OUDIN, 1660.)

PREMOURIR, v. n., mourir avant, mourir le premier :

Si il avenoit ladite Marote *premourir* ou descéder avant ledit Rogier. (1340, Arch. JJ 73, n° 228 v°.)

Si il avenoit ledit Rogier *premourir* de ladite Marote... (*ib.*)

Si le mary *premeurt*, la femme gaignera le tiers denier en montant de la somme que elle aura apportee. (*Cout. de Bourbonnois*, VI, I, Nouv. Cout. gén., III, 1196.)

— *Premourant*, part. prés., t. de prat., celui qui meurt le premier :

Ledit Guillaume, ainzné fil dudit Robert, *premourant* devant ledit Robert son pere. (1312, Arch. JJ 48, n° 113 v°.)

Le survivant de deux conjoints en secondes nopces a la jouissance des biens du *premourant*. (*Cout. de Valenciennes*, III, II, Nouv. Cout. gén., II, 242.)

— Subst., prédécesseur :

Desployant les accoustremens et habits doyaux desquelz son *premourant* avoit declairé le faire son heritier. (*Mer. des cron.*, n° 52 r°, éd. 1532.)

— *Premort*, part. passé et subst., celui qui est mort le premier :

Les heritiers du survivant y ont la moitié, et les heritiers du *premort* l'autre moitié. (*Cout. de l'évêché et du comté de Verdun*, Nouv. Cout. gén., II, 428.)

PREMUER, -muer, v. a., démontrer :

Amours luy prie et la semont que pour le sien amy deuil face, puis viennent d'autres par raison et droit avec nature qui luy *premue* et monstre ainsi qu'il appartient que l'occasion de son deuil doibt estre pour son frere qui est de son propre sang issu. (*Perceval*, n° 49^b, éd. 1530.)

Nous lisons comment Platon fit ung livre ou il *premue* et monstre comment l'ame raisonnable doit apres ceste presante vie paradis avoir. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes mœurs*, n° 46^a, éd. 1478.)

PREMUNITION, -cion, s. f., préparation, provision :

Ceux qui icy regnent sans aultre soucy que du present, et ne font provision ou *premunition* pour quand seront de ce royaume bannis, en ceste parabole se poevent mirer et voir l'image de leur fin. (N. DE BRIS, *Institut.*, n° 172 v°.)

— Précaution oratoire :

Par *premunition* en descendant a dire ce que nous voulons accuser pourquoy aultrefois nous l'avons deffendu. (FABRI, *Rhet.*, n° 54 v°, éd. 1521.)

PREMUR, voir PRIMOR.

PREMUTER, voir PREMUER.

PREN, voir PRAN.

PRENABLE, *prannauble*, adj., capable, convenable, susceptible :

Mais onc tieus chienz ne fu veus
Si bien courant ne si mouvable,
Si ataignant ne si *prenable*.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 103.)

Et comment elle attendoit heurs
Qui lui fust plus convenable,
Et a son fait a point *prenable*.
(*J. LE FEVRE, la Vieille*, II, 2954, Cocheris.)

Qu'il estoit *prenables* de recevoir pugnitions de justice. (*Reg. du Chdt.*, I, 237, Biblioph. franç.)

Dient en outre que estre maistre en medecine est une dignité dont le juif n'est pas *prenable*. (*Lett. de 1591*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 544.)

Par voie de justice et en court *prenable* de la cognoissance du cas. (1396, *Champart de Beauce*, LXXXIX, Arch. Loiret, Ste-Croix, 2° lay., B 9.)

Et que gentilz hommes ainsi nourris sont plus *prenables* au fait de guerre que les bien mignoz et delicatifz. (CHRIST. DE PRS., *Policie*, Ars. 2681, xxxv.)

Puis aussi que toutes choses sont ja mises en ordre, et en cel ordre a telle cogruence que les unes sont subgiecles aux autres, je conclus que les choses plus sont *prenables* plus reçoivent de bien et plus sont generales et plus ressemblent a Dieu. (*Id.*, *Charles V*, 3° p., ch. 63, Michaud.)

Que qu'il teigne ne serai ja plains li ueurs de l'ome, s'il n'a Deu avec lui, qui de totes choses est par poeste *prannaubles*. (*Hist. des Juifs*, Ars. 5201, p. 343^b.)

Car celui qui vous avoit tant courroucé et offensé, qu'on ne pourroit assez dire, et qui selon les droicts et raison escrite, n'est capable, ne *prenable* de pardon, ny grace quelconque. (14 juill. 1411, *Lett. de Charles, duc d'Orléans*, Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

— Capable de prendre :

Fay la pipee la plus couverte que tu porras, si en sera mieulx *prenable*. (*Modus*, f° 132 bis, ap. Ste-Pal.)

PRENABLEMENT, adv., par rapport a la capacité :

Capaciter, *prenablement*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRENABLETÉ, s. f., capacité :

Capacitas, *prenableté*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches*.)

PRENANCE, *pernance*, -che, s. f., prise de possession :

Et ai saisi et revesti ladite esglise de ladite terre et des appartances comme de son achat, et lien baillai plaine tenance et *prenance*. (1276, *Charte*, Grenier, 296, pièce 113, Richel.)

Dedens ches et ches bournes ne doit estre faite nule *pernanche*. (Vers 1280, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 135 r°.)

— Transformation :

Uns acertes nient par le tresturnement

de la divinité en charn, meis par la *pernance* del humanité en Deu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, la comune fei, 35, Michel.)

PRENANT, *pern.*, adj., qui aime a prendre, hardi :

Hue est *pernanz* e coveltos.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 14378, Michel.)

Et si fu touz jors a devant,
Prus e sages et *pernant*,
Et de grant renommes.

(258, *Chans.*, dans Leroux de Lincy, *Chans. hist.*, I, 198.)

Ja de busard ne frez bon *pernant* esperver. (*Prov. del vilain*, Leroux de Lincy, *Prov.*, II, 462.)

Lequel courroucé et indigné des paroles, oultraiges et injures que ledit Pignier qui estoit yvre leur disoit, dist a icelluy Pendet sergent: Tu es meschant homme que tu ne le bas bien, a quoy icelluy Pendet luy respondit: Je n'oseroye, car la justice est si pres *pernant* que merveilles. (1459, Arch. JJ 188, f° 74.)

— Qui s'attache, qui fait son effet :

Ta tainture est moult bien *pernanz*,
Jaunes en sui et roluisanz.
(*Renart*, 12069, Méon.)

— S. m., terme de coutume, celui qui avait la souveraineté et percevait les revenus ou impôts d'une terre :

Quant le cuens Henri mut de Champaigne, il estoit menans et *pernans* de la contrée de Champaigne; il la laissa a sa mere et bailla a garder. (B. LE TRES., *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 204, Guizot.)

PRENARRER, v. a., raconter :

En outre ces gestes *prenarrer*, il faut entendre que celle tour de Babel fut moult chargée de pechez et d'erreur. (*Triumphe de Petrarque*, f° 163 r°, éd. 1531.)

PRENDABLE, adj., facile a prendre :

Si l'environnerent a l'une des parties la ou la ville estoit le plus *prendable*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 141 r°.)

Toutesfois il l'avisèrent (le chastiel) et dissent entre euls que il estoit bien *prendables*. (*Id.*, *ib.*, IV, 58, Kerv.)

Commencierent a aviser et imaginer le forterece, et cogneurent asses que elle estoit bien *prendable*. (*Id.*, *ib.*, V, 7, Luce.)

PRENDEOR, -eur, s. m., celui qui prend :

Penre disons nos a la foiz por tolr, dont cil oiseal ki les altres ravissent ont non, solunc lo latin, *prendeor*. (*Job*, p. 507, Ler. de Lincy.)

Quant il avient que justice laie se met en peine de penre malfeteurs por cas de crieme, et il se resqueuent a penre, siques on ne les pot penre sans tuer, se li *prendeor* les tuent, on ne lor en doit riens demander. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XI, 46, Beugnot.)

Il fut depuis appelé Oyseleur, c'est a dire *prendeor* d'oysiaux. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. de E. de Dynter*, II, 63, Chron. belg.)

Eghezée, prov. de Namur, *purdeu*, preneur.

PRENDRE, *prein.*, *prin.*, (se), v. réfl., se comparer :

Mes nul doel ne *se prent* au doel que la roine fet, car ele fait doel en apert et en repost. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 78^a.)

Moi samble quejou ai veu plus belet plus riche (lit) que chis ne soit. Jou ai veu, fet il, tel ricoise en lit que or ne argent ne pieres precieuses ne autre ricoise ne *se poroient* a li *prendre*. (*Id.*, f° 83^b.)

Qu'en toute Romme n'avoit fame
Qui se *presist* a sa hautesce,
A sa valeur n'a sa richesce.

(G. DE COINCI, *Afir.*, ms. Soiss., f° 41^c.)

Dame ou nule ne *se prent*.
(THIER. DE NAV., *Chans.*, Poés. av. 1300, I, 59.)

Ne *se prenoit* femme nesune
A la biauté que ele avoit.

(*Cleomades*, 3144, Van Hasselt.)

Vos me sembles plus beaus que nus,
A vos ne *se prent* ne rois ne dus.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodd. Hatton 100, f° 76 r°.)

Mes nus frommages de gain
A cel mengior ne *se puet prendre*.
(RAOUL DE HOUBENC, *Songe d'enf.*, 586, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 197.)

Regardez se il est dolours qui *se preingne* a la moie. Nulle dolours ne *se prist* onques a la soe, car ce fu cil qui plus ot a souffrir en cest monde. (JOINV., *Credo*, 791, Wailly, éd. 1874.)

— Se passer :

Pur ço cumandad Saul que l'um li queist une femme ki soust de sorcerie, que par sun devinement seust come la bataille *se prendreit*. (*Rois*, p. 109, Ler. de Lincy.)

— *Se prendre a*, tenir compte de :

Le comte Estienne entra soudainement au royaume d'Angleterre, ne onques ne *se print* a ce que li conte d'Angiers avoit eu a femme la fille de celui roy. (*Chr. de S. Den.*, I, f° 259^b, éd. 1493.)

— S'allier, se joindre :

Et vous dy que ces seigneurs dessus nommez promirent aux seigneurs d'Angleterre qu'ils *se prendroient* aux seigneurs d'outre le Rhin. (FROISS., *Chron.*, I. I, ch. 29, éd. 1559.)

— *Se prendre pres*, être sur le point de, commencer a :

Quant Ogier fist la Boverie ensi que dit est, et ilh vit que li povres gens *se prendroient pres* de maisonneir, si vout desquendre a eaz et fist .i. pont a ses frais. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, IV, 25, Chron. belg.)

— *Se prendre mult pres*, réussir presque :

Allemans *se prennent mult pres* de dechivoir Albert, le saint proidomme...
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37963, Chron. belg.)

— *Pris*, part. passé et subst., prisonnier :

Les *pris* rouva mener en cartres.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 13569, Reiff.)

— Loc., pris ce, ceci posé :

Prins ce, saichez qui justica depart Peine eternelle luy sera evadee.
(Gaugonk, *les folles Entreprises*, I, 51, Bibl. elz.)
Prins ce, pardon est de grant efficace, Les pardonnans ont aux saintz cieulx audace, Pardon cure les ames et les corps.
(Id., *ib.*, p. 54.)

PRENEAU, *pry.*, s. m., place vague :

Jardins, nesdes, et *pryneaux*. (1550, *Declar.*, Priure de la chapelle de Montreuil, Arch. Vienne.)

Etait encore très usité au xvii^e siècle :

Preneau ou place vague. (1635, Ste-Croix, Ayron, Arch. Vienne.)

Borderie au village de Cornay, consistant en maison, jardin, pres, *preneaux*, terres labourables. (1661, *ib.*)

PRENEMENT, *per.*, s. m., action de prendre ; *donner en prenement*, livrer en proie :

Ne dunad nus el *pernement*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxxiii, 5, Michel.)

Beneez li sire ki ne donat nus en *pernement* as deuz d'icels. (*Psalm. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f^o 102 v^o.) Lat., in captione.

— Filet, piège :

Vienget a lui li laz qui il mescunuist, e le *pernement* que il repunst prengent lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxxiv, 9, Michel.) Lat., rete.

PRENERESSE, *prenn.*, s. f., preneuse, celle qui prend à bail :

La maison baillee a Alips, femme de feu Fleury, ... parmy ce que ycelle *preneresse* doit convertir les fuerres en fiens. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, f^o 156 v^o.)

Marime Dubarle, *preneresse* pour elle, ses hoirs. (*Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f^o 264.)

PRENEURE, s. f., prise :

Et esgarde les plunjons en un flueve enivre la proie des poissons et constreindre leur gloutonie ravissable par *preneures* assiduels. (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, f^o 298 r^o.)

PRENNE, s. f., maladrerie, léproserie :

Iceelui Vendon repliqua en disant, que autres fois avoit il mené le pere dudit Tellier a la *prenne*, et que encores le y menroit il. (1384, Arch. JJ 124, pièce 319.)

PRENOIR, s. m., atteinte :

Il est hors de nostre *prenoir*. (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33381, Paris et Raynaud.)

PRENOMINATIF, adj., qui annonce à l'avance :

Et pour ce les premiers sacremens qui estoient gardez et celebrez en loy *prenominative* de l'advenement Jhesus Crist, quant il les ot accompliz par son advenement, furent laissez comme parfaiz et accompliz et sont esta-

bliz autres greigneurs. (*Miroir historial*, Maz. 557, f^o 141 r^o.)

PRENOMMER, v. a., pronostiquer :

Le medicin labeure de cognoistre les malades et maladiez, aussi accidentz d'icelles bons et salubres, mauvais et mortelz, tant en enfans jeunes que vieulx et en toutes infirmités signamment ageuz afin de *prenommer* a l'ung la vie et a l'autre la mort. (P. VERNEY, *Presaignes d'Hippocras*, éd. 1539.)

— *Prénomme*, part. passé, susdit :

Plusieurs mysteres, histoires et esbatementz estoient demonstrez par la ville a l'honneur du *prenomme* roy. (1484, *Extr. des reg. du Parlem.*, ap. Th. Godefroy, *Cerem. fr.*)

PRENONCE, s. f., annonce :

Maladie qui est *prenonce* de notre santé. (E. PASQ., *Lett.*, II, p. 89, éd. 1619.)

PRENONCER, v. a., annoncer :

Il *prenonçoit* la venue du dit comte de Nevers et des barons, desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes furent moult rejouis. (FROISS., *Chron.*, IV, 281, Buchon.)

PRENONCIATEUR, *prenun.*, s. m., précurseur :

Jadis fuz *prenonciateur*
De ta venue souveraine.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f^o 218^o.)

— Celui qui annonce, qui publie :

Aux *prenonciateurs* de l'institution de cest art et science. (COLLAGNE, *Polygraphie*, p. 18.)

PRENOTICABLE, adj., qui pronostique :

Des signes *prenoticables* d'icelle pestilence. (*Remede tres utile contre fievre pestilencieuse*, f^o 1 r^o, Robinet.)

PRENOTER, v. a., noter en premier lieu :

Pour ce convient il aucunes choses *prenoter* et devant dire. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 1 v^o.)

— Indiquer auparavant :

Comme dit Herodote, nommement en son livre *prenoté*. (*Trad. de Polydore Vergile*, f^o 72 r^o, éd. 1546.)

— Symboliser :

Les .iii. chambres *prenotoient* les .iii. estas de l'Eglise. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 40 v^o.)

PRENOTIFIÉ, adj., pronostiqué :

Subite eclipse du soleil aucuns ans devant *prenotifiée* par Tales converti le jour en nuit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 74 r^o.)

PRENOTION, s. f., pronostic :

Ptolemee, en son livre de l'utilité des *prenotions*, les vous represente. (CHOLIERES, *Après dinees*, f^o 246 r^o, éd. 1587.)

PRENOVER, v. n., innover :

Et meismement d'aucuns cas qui se peuvent offrir ou temps a venir, dont debaz pourroit nestre entre lesdites parties ou *prenover*, qu'il en puissent ordener et terminer a leur volanté et qu'il puissent prendre du droit de chascune des parties et *prenover* au droit de l'autre partie pour bien de pais. (Mars 1297, *Ordonn. de Philippe le Bel*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, III, 465.)

PRENS, voir PREINS.

PRENTÉ, voir PLENTÉ.

PRENTOIRE, s. m., parterre :

En l'un cor de la cambre, avoit fait .i. *prentoire* U ja ne faudra fruis ne flors a nul tempoire.
(FIERABRAS, 2164, A. P.)

PRENUNCIATIF, adj., qui présage :

En celluy temps estoient les gens de legere credence et volenté, et creoint que ce qu'ilz songeoient estoient visions spirituelles *prenunciatives* de leurs fortunes. (*Orose*, vol. I, f^o 113^o, éd. 1491.)

PREOCCUPEMENT, adv., préalablement :

Que chascun par la soit *preoccupement* admonesté a se garder de ses menees a l'advenir. (*Rafraichissement d'un vilain acte*, Pap. d'Et. de Granvelle, V, 48, Doc. inéd.)

PREOCCUPER, *præ.*, v. a., occuper avant :

Qu'ilz occupent hastivement les lieux oportuns, lorsque le temps et usage le requerra : ou du moins qu'ilz previennent leurs adversaires voullans lesdictz lieux *preoccuper*. (*Flave Vegece*, *Univers.*, El. 107, I, 9.)

Pensans *preoccuper* sa bonne grace luy envoyerent un ambassadeur. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, du Clerc de finances, f^o 166 r^o, éd. 1564.)

Et que ne prend il envie a une de *preoccuper* sur ses compagnes la gloire de cet amour chaste. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, p. 77, éd. 1595.)

La mort se mesle et confond par tout a nostre vie : le declin *præoccupe* son heure et s'ingere au cours de nostre avancement mesme. (Id., *ib.*, l. III, ch. XIII, p. 221.)

Je n'ay peu impetrer ceste grace, pour la faveur que mes adversaires avoient *preoccupé*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 182, Berger de Xivrey.)

— Surprendre :

Le conseil persant labeure pour nous *preoccuper* despourvus et soubprins. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 17.)

— Fig., prévenir :

C'estoit une bonne regle en leur art, et qui accompagne toutes les arts fantastiques, vaines et supernaturelles, qu'il

faut que la foy du patient *preoccupe* par bonne esperance et assurance leur effect et operation. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 511, éd. 1595.)

— *Preoccupé*, part. passé, saisi prématurément :

Se li justes est *preoccupés* de mort, ce est a dire se li justes muert tost, il sera en repos. (Bible, Richel. 901, f° 13^a.)

— Privé :

Le roy Charles sixiesme, qui avoit esté quarante deux ans roy et la plus part du temps *preoccupé* de son sens, trespassa de ce siecle, l'an mil quatre cent vingt deux. (J. DE S.-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 24, éd. 1522.)

PREOFFREMENT, s. m., offre :

Prirent congé de luy, leur accorda sa grace avec tout aimable *preoffrement* en ce que poroient avoir besoing de luy. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 19, Kerv.)

PREON, *preun*, *proion*, s. m., pillard :

N'amoient mie les larruns,
Les robeors ne les *preuns*,
De grant maniere les haoient.
(Brut, ms. Munich, 4107, Vollm.)

Et li cruel qui desirreus
Sont de mal faire et li larron,
Li robeor et li *proion*.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 25427, f° 16 r°.)

PREOR, voir PRIOR.

PREORDINER, v. a., préordonner :

Et si sont *preordinez* en la divine providence a la reception d'icelle. (La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben., f° 84^a, éd. 1486.)

PREORDONNANCE, s. f., ordonnance préalable :

Selon la divine *preordonnance* de Dieu. (Frem. livre des expos. des Epist. et Ev. de Kar., f° 18 r°, éd. 1519.)

Ils croyoient les jours d'un chascun estre de tout eternité prefix et contez, d'une *preordonnance* inevitable. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxix, f° 302 r°, éd. 1588.)

Il est seul formé par ceste *preordonnance* divine, ayant la face et les yeux eslevez en haut. (TAHUREAU, *Second dial. de Democritic*, p. 260, éd. 1602.)

PREOZ, s. m., instrument de cuisine ?

Preoz et pailles, chauderons et trepiez.
(Li Charr. de Nymes, 777, Jouck., Guill. d'Or.)

PREPAL, s. m. ?

Pour .xii. cloz a cloer les *prepaulz*, .xv. d. t. (1482, *Compt. de Nevers*, CC 70, f° 106 r°, Arch. mun. Nevers.)

PREPARABLE, adj., que l'on prépare :

Parquoy, regardant a tout, ay moit mieulx procurer mal *preparable* que attendre celle aventure. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 1, Buchon.)

1. PREPARANCE, s. f., préparation :

Or me suyvez, je vous supplie,
Et adenez toute vo gent,
Et tandis seray diligent
D'aller faire la *preparance*.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13777, Paris et Raynaud.)

— Sorte de droit :

Vint solz de morl. de fins avec touz capsons, presentations et *preparances* et autres droitz et appartenances... (1389, *Lett. de Jean de Lancastre*, Richel. I. 9134, f° 53 v°.)

Avec ce retindrent iceulx religieux et couvent en toutes les terres et possessions a eulx appartenans, toutes les leides, peages, costumes, ventes, lausimes, *preparances*, sportules, tous les siefz, cens et autres droitz quelconques. (1461, *Ord.*, XV, 284.)

2. PREPARANCE, voir PREPARANCE.

PREPARATIF, adj., préparatoire :

Cognoissance de soy *preparative* a la sagesse. (CHARR., *Sagesse*, préf., éd. 1663.)

Traité *preparatif* a l'apologie pour Herodote. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, titre, éd. 1566.)

Au regard de ceulx qui n'ont aucuns biens... ilz peuvent faire testament spirituel *preparatif* a la mort, en faisant deux choses, l'une prendre en gré leur povreté, et remercier Dieu de leur estat. (P. SUTOR, *la Maniere de faire testament*, f° 23 r°.)

PREPARATIVE, s. f., préparatif :

Et pour faire les *preparatives*, fournault et mole, dudit Ardoyn, lui sera payé sur ledit ouvrage la somme de cent livres comptant. (18 juill. 1513, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, Aff. milit.)

De la *preparative* des jeux et combats qui se devoient faire ausdites noces. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 285, Stecher.)

Ils estoient toujours veillans et epians leurs entreprinses et *preparatives*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, X, éd. 1556.)

Ce furent les premieres armes et principales *preparatives*, dont il se munit pour combattre ses ennemis. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du Christianisme*, p. 521, éd. 1633.)

PREPARATIVEMENT, adv., préalablement :

Par l'usage, pour... apprehender a tiltre particulier ou faire créer hypotecque de et sur biens... est requis *preparativement* faire apparoir dudict tiltre par lettres, instrumens ou tesmoings. (1533, *Const. de Lille*, Coust. gén., II, 915, éd. 1604.)

PREPARATOIRE, s. m., endroit où l'on prépare :

Hault *preparatoire*,
Tres juste pretoire,
Tu soies benoit.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 5029, Paris et Raynaud.)

— Préparatif :

Et pourra l'on savoir... si luy qui parle a fait ou fait fere ses aucuns *preparatoire* ou nouvelleté pour parvenir aux entreprinses dont on le veult charger. (Pièce de 1504, ap. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 153.)

Et apres que on est adverty du dict jour, on fait ses *preparatoires*, si c'est un jour de chairs, de plus de chairs, volailles. (1478, *Arch. administ. de la ville de Reims*, II, 570, note, Doc. inéd.)

Vous avez sceu faire fort bien vostre profit de ces *preparatoires*, et des estoilles qu'avez trouvez apres sa mort toutes prestes a mettre en œuvre. (SAL. MEN., *Har. de d'Aubray*, p. 156, éd. 1593.)

PREPARATURE, s. f., préparatif :

Grans *preparatures* se firent pour le baptemement de ce nouvel seigneur. (J. MOLINET, *Chron.*, LIX, Buchon.)

PREPAREMENT, s. m., préparatif, préparation :

J'ay veu roy de Honguerie
Faire *preparement*
De haulte drurie,
Tres glorieusement.

(CHASTELL. ET MOLIN., *Merveilleux. advenues*, à la suite de *Lég. de P. Faifeu*, p. 154, éd. 1723.)

Il avoit ja fait ses *preparemens*. (G. CHASTELL., *Chron. du Duc Phil.*, ch. LXXI, Buchon.)

Or avoit le roy sa puissance toute preste a l'autre lez ; et approcha ça bas pour resister au duc Charles ; et estoit tout son effort et son *preparement* de par encontre. (Id., *ib.*, III, 173.)

Et ce *preparement* se fonde
Sur justice et sur verité.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 63431, f° 2^b.)

Avoit il fait *preparement*
De ces biens pour nostre repas ?

(Id., *ib.*, 12957, Paris et Raynaud.)

PREPARANCE, -ance, s. f., apparence :

Et se il dist qu'il estoit Symon, ce ne fu pas quant a la verité, mes quant a la *preparance*. Donc Faustinin dist apres : Je Symon, etc., il doit estre pris quant a la *preparance*, et ce fu Symon, si comme l'en cuidoit. (*Légende dorée*, Mazar. 1333, f° 299^a.)

PREPATOUT, adj. servant, d'après E. Pasquier, à qualifier des plants de vignes pris partout :

Quelques uns curieux de cueillir des bons vins, recherchent quelquefois les meilleurs plants de la France de plusieurs endroits, dont ils font leur clos de vigne que nous appellons ordinairement *prepatout*, c'est a dire des plants pris par tout. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, LXII, éd. 1613.)

PREPAYER, v. a., préacquitter :

Son dit cousin de France ne pourroit avant chose redemander ne ravoir de la dite somme, mais seroit tenu de la *prepayer*, si elle ne l'estoit. (1305, *Tr. de mar. de Rich. II*, ap. Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Charles VI*, p. 583.)

PREPENSER, v. a., penser à l'avance à :

Et sans *prepenfer* le dangier
Que fortune se peut changier...

(J. BOUCHET, *Regnars trauers.*, f° 58^a, éd. 1531.)

Prince des cuours qui efface l'offence
Et lo salut de noz ames *prepenfer*.

(HABERT, *Ball. sur pacem meam do vobis*.)

— *Prepensé*, part. passé, prémédité :

L'en tue aucunes fois sans volonté *pre-pensee*. (FABRI, *Rhet.*, f° 45 v°, éd. 1521.)

PREPLANTEMENT, s. m., plantation faite avant une autre :

Impossibilité de faire reprendre les nouvelles plantes parmi les vieilles ; a cause du *preplantement* de celles ci, opprimans celles la. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 4, éd. 1605.)

PREPOINTIERIE, voir PORPOINTIERIE.

PREPOINTIER, voir PORPOINTIER.

PREPOISSANT, adj., plus puissant que les autres :

Après ce que j'ay perscruté le *prepoissant* et riche roiaulme de nature. (SYM. DE HES-DIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 85°, éd. 1485.)

PREPONIMENT, s. m., résolution :

Desquels tous esties constraint contre telle *preponiment*. (*Trad. du traité d'Emmanuel Piloti sur le passagede la Terre-Sainte*, f° 1 v°.)

PREPOSÉ, s. m., espèce d'acte judiciaire :

Si ont dix sols pour un *preposé*, cinq sols pour un derogatoire, cinq sols pour un retrait, et douze deniers pour un défaut. (*Cout. locales de Marquenterre*, Nouv. Cout. gén., I, 109.)

PREPOSER, v. a., faire passer devant, préférer :

Madame, je vous accepte pour ma femme, et vous jure de vous aymer autant qu'il convient a une tres chere sœur, vous priant ne vouloir *preposer* l'amour que jusques icy avez porté au seigneur Fidelle a vostre devoir et a mon honneur. (LARIV., *le Fid.*, V, 7, Bibl. elz.)

Les mondains qui *preposent* les choses terrestres aux celestes. (*Violier des Hist. romaines*, c. LXXXVI, Bibl. elz.)

PREPOSICION, s. f., supposition :

Que tous appelleront du seneschal de Pontieu au gouverneur (anglais) comme a lige souverain et dernier, duquel on ne peult partir sy non par *preposicion* d'reur, comme on fait en parlement. (*Chron. de S. Denis*, III, f° 15°, éd. 1493.)

PREPOSITÉ, s. m., préposé :

Monsieur le *preposité*
Bona dies a ce matin.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 179°.)

PREPOTENCE, s. f., pouvoir dominant :

Saiches que ressuscité suis
Haultement comme je le puis
Par ma divine *prepotence*.

(*Myst. de la Resurr.*, f° 16°, éd. 1542.)

Il fut realement (guery) par la divine *prepotence*. (*Exposit. des Ep. et Evang. de Karesme*, 1^{er} vol., f° 17 v°, éd. 1519.)

PREPOTENT, adj., plus puissant que les autres :

Ainsy fut la *prepotente* cité du monde prinse et subjuguée du roy Ursus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, iv, 6.)

Un auteur du XIX^e s. a repris ce mot :

Ce parti *prepotent* est-il d'une origine bien obscure ? (EDM. DE GONCOURT, *Chérie*, p. 306, éd. 1884.)

PREPULSE, s. f., pourpris, clos :

Vergiers, clousures, touches, *prepulses* et appartenances. (*Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 22, ap. Duc., *Porprisagium*.)

PRERADIANT, adj., qui rayonne, qui brille plus que toutes les autres choses :

Des *preradiantes* maisons imperiale et royale d'Austrice et de Bourgoigne. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 13 r°.)

Preradiante clarté. (Id., *ib.*, f° 20 v°.)

PRERADIER, v. a., surpasser en éclat :

Elle (la royne de Saba) *preradioit* en gloire tous les roys et les princes de Orient. (FOSSETIER, *Cron. Margar.*, ms. Brux. 10511, V, I, 10.)

PREREMEMBRÉ, adj., précité :

Et ne m'a constraint seulement
Chremes que en ce jour proprement
Que les nopces *preremembrees*
Aujourduy fussent celebrees.

(*Therence en franç.*, t° 219°, Verard.)

PREROGATIF, adj., qui donne une prérogative, un avantage :

Si n'est que vous par don *prerogatif*
Soyez guide de mon premier motif.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 133 v°, éd. 1526.)

— S. m., prérogative :

Sauvant tous dis a nostredit sire le roy son *prerogatif*. (1379, *Traité ent. le R. d'Angl. et le Duc de Bret.*, ap. Lobin., II, 599.)

PREROGATION, s. f., prérogative :

Ces briefs signifioyent et demonstroyent ouvertement leurs noms, leurs vertus, leurs puissances, et tres pleines et tres hautes autorités et *prerogations*. (OL. DE LA MARCHIE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

PREROGATURE, s. f., prérogative :

Ceux furent qui donnerent *prerogature* a Jehan et preference en la cité. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 25, éd. 1530.)

Et est chacune portion tenue a pareille *prerogature* comme le principal. (*Coust. gen. du comté d'Artois*, cii, éd. 1679.)

PREROMPTE, v. n., s'échapper, se laisser emporter :

A peine d'estre envoyé en Chastellet, et illec demourer au pain et a l'eau, que dorenavant il ne jette son gage contre l'eves-

que, ne *prerompe* a paroles diffamatoles contre iceluy. (1380, *Reg. de Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 350.)

1. **PRES**, *pres*, adv., dans le voisinage eu égard à l'espace ou au temps :

Vus me ravrez *pres* a voisin.

(GORMOND, 181, Scheler.)

Si tu tes loins, ki sera *pres* ?

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, LXI, 4, Van Hamel.)

Ne puent achater poison a Paris n'a mains de .ii. lieues *pres* en tout sens. (EST. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., C, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Or estoit li fores *pres* a .ii. arbalestees. (*Aucass. et Nicol.*, p. 20, Suchier.)

— *Ci pres*, dans cet endroit-ci qui est voisin :

Veez ci Solehadin qui est *ci pres* a mout grant gent. (MÉNEST. DE REIMS, § 38, Wailly.)

— *Illec pres*, près de là :

Et lors se assemblerent audit debat aucunes personnes qui labouroient illec *pres*. (1467-1470, Arch. JJ 195, f° 1.)

— *Pres*, de près :

Tant ad sainiet li oil li sunt trublet,
Ne luinz ne *pres* ne poet vedeir si cler..

(*Roll.*, 1991, Maller.)

— *Au plus pres que*, ou *de*, en se conformant le plus possible à :

Laissies ont et fais et usages
Des apostles, a Dieu messages
Cui il deussent

Poursivro *au plus pres* qu'ils peussent,
S'a Dieu servir les cuers eussent.

(JER. DE CONDÉ, *Ipcresie des Jacobins*, II, 187, 206, Scheler.)

En passant, je sesjourneray quelques jours en Foix, pour y composer toutes choses, remettre en leurs maisons ceulx qui en sont hors et y executer ce que je cognoistray se devoir faire *au plus pres* de vostre intention. (10 mai 1584, *Lett. miss. de Henri IV*, II, 654, Berger de Xivrey.)

En passant par Foix, j'y arresteray quelques jours pour y raccommoier toutes choses, suivant l'edict et ce que la paix publique requiert, et *au plus pres* de l'intention de Vostre Majesté, et particuliere-ment pour remectre dedans leurs maisons ceux qui, depuis la derniere sedition, en sont hors. (Id., *ib.*, 2^e lettre.)

— *Presque*, environ, approximativement :

Ja soit ce ke nos *pres* en toz lius pechons, en pensant, en parlant, en ovrant. (*Job*, p. 471, Ler. de Lincy.)

Li souleux est *pres* esconsez

Quant andui furent es chevaux.

(*Perceval*, ms. Montpellier II 249, f° 162°.)

Tu tes eskius dou mondain flos,

Ou malement se sont croté

Pres tout et li graislo et li gros.

(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CXXXIII, 2, Van Hamel.)

Dont il ot *pres* la mort recitee.

(*Mousk.*, *Chron.*, 19601, Reiff.)

Li rois et la roine et Berte o le cler vis
Sorent *pres* d'aussi bien le françois de Paris.
(*Berte*, 152, Scheler.)

Toutes les aultres guerres qu'ilz auront
eues ne auront pas esté de cent fois *pres*
si grandes. (*Propheties*, f° 14 v°, dans le
Mirabilis liber, Rome 1524.)

— *Pres ne*, il s'en faut de peu que.....
ne :

Les vieux homes moururent et les petiz enfanz,
Yceste grant famine ne fina de vii. anz,
Pres ne sont afamoz Jacob et ses enfanz.
(HEZMAN, *Bible*, ms. Orléans 374^{bis}, f° 5°.)

Pres ne m'a fait sur me table verser.
(*Huon de Bord.*, 10183, A. P.)

Le chetif de prestre, qui estoit dedens,
Ne savoit que faire : *pres* n'issoit du sens.
(*Du Prestre mis au lardier*, 127, Montaiglon et Ray-
naud, *Fabl.*, II, 28.)

Quant l'empereriz le sot *pres* ala qu'elle
ne perdi le sens. (MÉNEST. DE REIMS, § 444,
Wailly.)

— *Pres que*, il s'en faut de peu que :

Garde les mesparliers, faux trahitre pu-
mais ; *pres que* je te donne .i. cop de chel
espece. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, IV,
1789, Chron. belg.)

— *Tenir pres*, surveiller avec soin,
laisser peu de liberté :

Ci qui sa feme tint si *pries*
Faussa Eraclé son devin ;
La dame prist mauvaise fin.

(GAUT. D'ARRAS, *Eraclés*, ap. Bartsch, *la Lang. et la*
litt. fr., 208, 26.)

— *Tenir pres*, poursuivre vive-
ment :

Et cels qui guenchirent a la tor, cil de
l'ost les tindrent si *pres* que il ne porent
li porte fermer. (VILLEHARD., § 161, Wailly.)

— *Garder pres*, garder avec soin,
avec vigilance :

Puis vous en ales ou val de le Venisce
et passes le Closure avant ke li Lombart
Paient garnie, et le *gardes pries* juskes a
nostre venue. (HENRI DE VALENC., *Hist. de*
l'emp. Henri, § 645, Wailly.)

— *Pres a pres*, coup sur coup :

Et sachiez que en petit d'ore
La foutit trois fois *pres a pres*.

(*Dou Maignien qui foti la dame*, 82, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, V, 182.)

— *De pres*, à très peu de distance,
au propre et au fig. :

Et s'entreviennent de si *pries* ke il s'entre-
voient tout de plain. (HENRI DE VALENC.,
Hist. de l'emp. Henri, § 336, Wailly.)

De son linage ou du lignage de sa fame,
soit de loing, soit *de pres*. en puet il avoir
(des apprentis) tant come il li plaist. (E.
BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XI, 4, Lespi-
nasse et Bonnardot.)

Nos voisins nous sont de plus *pres*.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., II, 17.)

Les engeins que Dionysius inventa a
Syracuse a tirer des gros traits massifs, et
des pierres d'horrible grandeur, d'une si
longue volee et impetuosité, representoient
de bien *pres* nos ventions. (MONT., *Ess.*,
l. I, c. XLVIII, p. 186, éd. 1595.)

— *Pres de*, loc. prépos. qui exprime
la proximité, au propre et au fig. :

Pres est de Dou e des regnes del ciel.
(*Aleis*, str. 36^e, xi^e s., Stengel.)

A[d] un des porz ki plus est *pres de* Rome.
(*Ib.*, str. 40^e.)

Or m'en estuet r'aler, *pres* sui de mon termine.
(*Chev. au cygne*, 6776, Hippeau.)

... *De l'isle tant pres* en fud
U sainz Meruoc esteit curud.
(S. BRANDAN, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 74,
5.)

Grant paour ot li damoisiaus,
Car molt estoit de la mort *pries*.
(REN., *Ignaure*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*,
563, 27.)

Sire, veez ci un ost en Venise *pres* de
nos. (VILLEHARD., § 71, Wailly.)

Quant viel sunt et *pres de* leurs mors.
(GAUT. DE MÉS., *Im. du monde*, ap. Bartsch, *la Lang.*
et la litt. fr., 427, 27.)

Nus polaiiler ne autre ne puet ne ne
doit aler ne envoir encontre les denrees
apartenant a leur mestier, hors du mar-
chié, a .ii. lieues *pres de* Paris. (E. BOUL.,
Liv. des mest., 1^{re} p., LXX, 9, Lespinasse et
Bonnardot.)

Une aultre ville qui estoit assez *pries* de
la. (FROISS., *Chron.*, VIII, 1, Raynaud.)

— *Pres de*, presque :

En la flor estoit ses aages,
Car *pres* avoit ja de quince ans.
(CHREST. DE TROIES, *Cliges*, 2787, Foerster.)

Nostre gent ki bien estoient *pries* de deus
mille. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*,
§ 521, Wailly.)

— *Pres de*, sur le point de :

Ilz ont esté fort *pres de* se diviser entre
eux. (COMYNES, *Mém.*, VI, 3, Soc. de l'H.
de Fr.)

Estant bien *pres de* rendre l'esprit. (AMYOT,
Vies, Alex. le grand, éd. 1567.)

— *A pres de*, auprès de :

A pres del feu seir le fist.
(*Légende de St Grégoire*, ap. Bartsch, *la Lang. et la*
litt. fr., 80, 30.)

— *Pres a*, près de :

Ço sent Rollanz que la mort li est *pres*.
(*Rol.*, 2259, Müller.)

Hom entent ! Met a ton cuer *pres*
Ches autres trois choses apres.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, XVIII, 1, Van
Hamel.)

On trouve au xvi^e siècle *prés*, em-
ployé tout seul, comme préposition
pour près de :

Ung jeune amant *pres* sa dame souppoit.
(MELL. DE S. GRELAIS, *Œuv. poet.*, p. 76, éd. 1874.)

2. *PRES*, s. m., sorte d'étoffe, drap rasé
de près ?

Et si ne peult on tiltre en estain qu'il
soit *pres*, camelin ou marbré (1360, *Ord.*,
III, 414.)

3. *PRES*, cas sujet, voir *PREU* 2.

PRESAGE, voir *PRISAGE*.

PRESAGÉ, adj., se présente comme
synonyme de passé :

Si le meneur faisoit ajourner le accusé
son aage venue, et au jour du terme l'ac-
cusé ne venist et il fust apelé et audiencié
l'heure de midi passee et *presagee*, et
l'ajournement fait suffisamment en cas de
crime ou cas l'on pourroit appeler a
vaincu. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 58, ap. Ste-
Pal.)

PRESAGEUR, voir *PRISAGEUR*.

PRESAGEUR, voir *PRISAGEUR*.

PRESAGIER, voir *PRISAGIER*.

PRESAGISSEMENT, s. m., présage :

Le duc y preist aucun *presagissement*.
(G. CHASTELL., *Chron.*, I, 68, Buchon.)

PRESAIGNIER, voir *PRESEIGNIER*.

PRESAVOIR, *presc.*, v. a., savoir d'a-
vance :

Car combien que eternellement
Dieu en son hault entendement
Sçavoit de vray et veoit bien
Lesquelz feroient mal ou bien,
Ne povoit estre deceu
De son sens qui a tout *presceue*,
Toutteffois donne il franc vouloir
A tous de bien ou mal vouloir.

(E. DAMERVAL, *Livre de la deablerie*, f° 11^a, éd.
1507.)

Mais pourtant je n'en doute point
Que Dieu *prescevoit* de certain
En son entendement haultain.

(*Ib.*, *ib.*, f° 11^b.)

Mais on l'a fait pour *presgavoir*
Qui est le pere des enfans.

(*Contredictz de Songecreux*, f° 85 r°, éd. 1530.)

Les choses que nous avons du don de
Dieu sont *presceues* et predestinees. (J.
BOUCHET, *la noble Dame*, f° 164 r°, éd. 1530.)

Presavoir choses advenir. (C. TORNUS,
Choses merv., ch. ix, éd. 1557.)

— *Prédestiner* :

Il semble donc que Dieu de la masse
pecheresse de l'homme il en a prédestiné
aucuns de son éternité a l'éternelle beati-
tude, et *presceuz* les aultres qu'il a reprou-
vez a l'éternel supplice. (J. BOUCHET, *la noble*
Dame, f° 161 r°, éd. 1536.)

— *Infin. pris subst.*, prescience :

Que l'homme y a trop plus peché
Contre le divin *presavoir*,
Quant autant a voulu sçavoir
Que son Dieu.

(*Mist. du viel Testam.*, 1359, A. T.)

Ou se le divin *presçavoir*
De Dieu l'a ordonné ainsi ?
(*Myst. de la Concept.*, dans *Ste-Beuve, Tableau de la Poés.*, p. 458, éd. 1857.)

Vous voyez tout en *presçavoir* parfond.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 57^a, éd. 1537.)

Leur prince estoit appellé Lucifer
Qui en orgueil se voulut eschauffer,
Entreprenant le *presçavoir* divin.
(GRINGORE, *Foll. Entrep.*, I, 14, Bibl. elz.)

Ne pour chose que nous façons
Ne povons par nulle façons
Muer le divin *presçavoir*
Auquel appartient tout sçavoir.
(E. DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 10^a, éd. 1507.)

— *Presceu*, part. passé et subst.,
destiné à être damné :

Que les predestinez seulement, c'est a
dire ceulx que Dieu a ordonnez debvoir
estre saulvez aront l'ymage de Dieu, et non
pas les *presceuz*, c'est a dire ceulx que
Dieu a sceu debvoir estre dampnez. (*Mer
des hystoir.*, t. I, f° 11^b, éd. 1488.)

Les *presceuz* reprouvez. (J. BOUCHET, *la
Noble Dame*, f° 163 v°, éd. 1536.)

PRESBITERE, s. m., état de prêtre :

Certes nos savons que li seuls grez d'of-
fice ne fet pas aucun juste, duquel neque-
dent icist use droitement en *presbitere*.
(*Vie S. Hyrenei*, Richel. 818, f° 299 r°.)

PRESBYTEREE, s. f., sorte d'obven-
tion, collation offerte au clergé dans
une circonstance donnée :

Douze deniers de chaque *presbyteree*
pledeyz. (1323, *Compte*, Arch. Cossonay,
Doc. de la Suisse rom., VIII, 33.)

PRESBYTERIEN, *presbi.*, s. m., aumô-
nier :

Je, Jean Froissart, *presbyterien* et chape-
lain, a mon tres cher seigneur dessus
nommé. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 1, Bu-
chon.)

PRESÇAVOIR, voir PRESAVOIR.

PRESCHEIS, voir PREECHEIS.

PRESCEMENT, voir PREECEMENT.

PRESCHEOIRE, voir PREECHOIRE.

PRESCLINDER, v. a., arracher :

Pourquoy li nous commande de *pres-
cinder* et arracher cette espine de vaine
gloire. (*Le prem. vol. des expos. des Ep. et
Ev. de Kar.*, f° 5 v°, éd. 1519.)

PREScriBER, v. n., faire prescrip-
tion :

La tenue de trante ans en cas de meu-
ble et de premesse suffit a *prescriber* et a
rappeler le demandeur de sa demande
en tel cas. (*Constitution de Jean III*, art.
XXI, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1254.)

— *Prescribé*, part. passé, prescrit :

Toutes les actions personnelles, reelles
et mixtes, comme aussi le droit de pro-
prieté sont *prescrites* par une continuelle,
pacifique, loyale possession de trente ans.
(*Cout. de Bruxelles*, Nouv. Cout. gén., II,
1258.)

1. **PRESCRIPT**, s. m., celui qui est
prédestiné à être damné :

Comme ceulx qui de lui sont predestinez,
auxquel il envoie des tribulations qui en
l'autre monde leur sont valables, et aux
prescripts qui ne auront sauvement en ce
sielec les veult satisfaire des graces mon-
daines. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689,
f° 80^a.)

— Adj. :

Tu prins ce mal en Normandie,
A une povre chamberiere
Qui des lors, comme bien gorriere
Te fait de tes membres *prescript*.
(CH. FONTAINE, *Resp. à Charl. Huet*, ap. Cl. Marot,
Œuv., VI, 182, éd. 1731.)

2. **PRESCRIPT**, s. m., prescription,
ordre :

Nous usons du *prescript* de nature, qui
pour parler nous a seulement donné la
langue. (J. DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*,
I, 9, éd. 1549.)

Selon le *prescript* des jours et heures
matinales et vespertines. (JEAN DE MAU-
MONT, *Hist. de Zouare*, p. 146, éd. 1597.)

Un juge qui suit le *prescript* des loix.
(P. LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 12, éd.
1605.)

PRESCRIPTABLE, adj., prescriptible :

Ad ce qu'il dit que l'argument que fai-
soit l'evesque par ledit don et privilege
est concessible et par consequent *prescrip-
table*, ne precede point et n'est pas vray.
Et ce est apparant par les benefices de
sainte eglise qui sont concessibles toutes-
voies ne sont pas *prescriptibles*, rend que
l'argument est bon... (*Cout. et ord.*, Du-
puy CCLXVII, 118, Richel.)

PRESCRIPTEMENT, adv., formelle-
ment :

Et a ce que sur ces motz ledict évesque
desiroit avoir declaration, luy demandoit
s'il vouloit par ce dire que, en cas ilconste
ledit monastere nous appartenir, que l'on
le rendroit, il demeura arresté *prescrip-
tement* es mesmes termes, sans vouloir faire
autre declaration. (22 nov. 1531, *Pap. d'Et.
de Granvelle*, III, 474, Doc. inéd.)

PRESCRIPTION, s. f., titre :

Ne point ne sont escripteaux ou pages
Tant gracieux aux essences divines [tent
Du hault Phebus, que ceux qui le nom por-
Triumphamment et le renom supportent
Du bon Varron en leur *prescription*.
(GUILL. MICHEL, *iv^e Eglog. de Virgile*, f° 15 v°, éd.
1540.)

PRESEER, v. n., siéger le premier,
présider :

Voulons et nous plaist que ledit Jehan
Crochet, l'un d'iceux eschevins, soit maire,
lequel maire *preseera* entre eulx durant
lesdits deux ans. (1481, *Ord.*, XVIII, 648.)

PRESEIGNIER, *presai.*, *presi*, *pressi.*,
presingnier, *preseingnier*, *priseignier*,
prissaig., v. a., marquer ou couvrir du
signe de la croix, bénir, baptiser :

Li évesque li sermuna,
Li évesque le *priseigna*,
Li évesque le baptiza.
(WACK, *Rou*, 1^a p., 606, Andersen.)

Et oile et cresse por l'enfant *priseignier*.
(Raoul de Cambrai, 78, A. T.)

Sa corone li *priseignierent*
Et saintement le baptisierent.
(Floire et Blanceflor, 1^{re} vers., 2943, du Ménil.)

Karles fist aigne froide sacrer et *priseignier*.
(Guiteclin de Sass., Ars. 3142, fo 253^a.)

Lors fist Aleins emplir une cuve d'iaue,
et quant ele fu beneoite et *preseignie*, si
come ele devoit estre, li rois kalifes entra
dedenz et recut baptesme. (S. Graal, ms.
Tours 915, f° 155^b.)

Et l'eve beneoite *preseignie* et sacree.
(Gui de Nant., 2998, A. P.)

Li rois l'ama et le tint chior,
A sa loy le fist *priseignier*.
(Rom. des sept sages, 167, Keller.)

Sa fillette fait baptister,
En fons lever et *preseignier*.
(Rich. li biaus, 123, Foorster.)

Quant il orent assez mengié
Del bien qu'il avoit *prissaignié*,
S'en i remest encore assez.
(GROFF, DE PARIS, VII. *Estaz du monde*, Richel.
1526, f° 129^b.)

C'est li oiles et s'est li cresses
Dont vous i seres *presignies*,
Crestiones et baptissies.
(MOUSK., *Chron.*, 13276, Raiff.)

Mais il estoient baptisiet,
Crestionet et *preseigniet*.
(Id., ib., 18812.)

Ne fu onques hom *preseignies*
Qui de noviel mal ne de vies
Seuist tant come Renart fet.
(Couronn. Renart, 1399, Mâou.)

Cf. PRINSEIGNIER.

PRESEINGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESENCE, -che, s. f., intervention :

La clergie et le peuple y misonz leur *presenche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6568, Schaler,
Gloss. philot.)

— *Traire en presence*, donner la pré-
férence :

Et cascun fit absenche
Dely, et si ont trait Baldwin en *presenche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 36350, Schaler,
Gloss. philot.)

— Ceux qui sont présents, assistan-
ce :

Dont elle appresta a rire a toute la *pre-
senche*. (BONAV. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*,
De l'advocat qui parloit latin, f° 58 v°,
éd. 1564.)

— *En presence*, pour le moment :

Et vint en capitle demander et prier
le canosiez de l'englise en *presenche*, et le

proverde quant le vaquerait. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, IV, 301, Chron. belg.)

PRESENCIALITÉ, *-eit*, s. f., état de celui qui est présent :

Et si joint tant com il puet a la presence d'un moment qui tous jour se chainge, et pour ce il represente la semblance de celle *presencialiteit* en tant que a quelquez moment qu'il veingnet ades le voit un estre. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 65 r°.)

— Le fait de la présence :

Pource est l'introite de la messe *Dominus dixit*, etc., qui est entendu tant de la generacion eternele comme de celle Jhesucrist temporele, comment que on puisse dire que cette clause *Ego hodie genui te* puisse estre entendue des .ii. generacions. Toutefois, selonc S. Augustin, *hodie* denote presence et eternité, c'est touz jours *presencialité*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 237 v°.)

PRESENCIALMENT, *-tialment*, *-talemment*, *-telment*, *-tialement*, *-ciellement*, *-tiellement*, adv., en présence, en étant présent :

Ce n'est pas ainsi en Dieu, mais tout ensemble *presencialment*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 15, Chabaille.) Var. : *presentialment*, *presentelment*.

En .iii. manieres se delitent li home : ou porce que il usent *presencialment*, ou en l'esperance que il ont en aucune chose qui doit avenir, ou en recordance d'aucune chose qui est alee. (IN., *ib.*, p. 321.)

Il (Dieu) est partout potentiellement, essentiellement et *presenciallement*. (J. GERSON, *Aiguillon d'amour*, f° 27 r°, éd. 1488.)

Croy et n'en doutes point, qu'il (Dieu) cognoist les choses a venir *presentialment*, les choses temporelles eternellement, les choses muables invariablement. (AL. CHARTIER, *L'Esperance*, p. 379, éd. 1617.)

Et ay descript et noté selonc ma possibilité icelle (terre saincte) sans riens y mettre ne adjoindre sinon ce que j'ay veu *presentiellement* estant esdis lieux. (*Mer des hyst.*, I, f° 179°, éd. 1488.)

Car a ce par vostre tres bening commandement, j'ay *presentialement* assisté puis le depart du roy jusques a son heurieux et tres desiré retour. (J. MAROT, *Voyage de Genes*, Prol. a la Royne Anne, éd. 1532.)

Si telle femme *presentialement* vous portoit affection et obeissance, neantmoins en cachette s'adonnoit a quelque autre, telle chose vous sembleroit elle supportable ? (EST. PASQ., *le Monophile*, II, 723, éd. 1723.)

Et vous dy sur ma foy que j'ay senty une consolation indicible a vostre venue, et m'a semblé que Dieu et la sacree vierge Marie fussent icy *presentialement*. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 199, éd. 1611.)

PRESENCIELLEMENT, voir **PRESENCIALMENT**.

PRESENCIAUS, voir **PRESENCIEUS**.

1. **PRESENT**, *presen*, adj.

— *En present*, loc., aussitôt, à l'instant :

Aise *en presen* que vos comandarum. (*Sponsus*, 12, Koschwitz.)

Dreix emperere, veez mei *en present*, Ademplitr voeill vostre cumandement. (*Rol.*, 329, Maller.)

Or veit bien sainz Thomas sun martire *en present*. (GAAN., *S. Thomas*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 262, v. 10.)

Si souvent estoit *en presens* Par tout et souvent et menu. (*Chev. as deus esp.* 9850, Foerster.)

Le pape le creut, qui trop fut innocent, Car en prison le mist le roy bien tempremment,

Et par forche se fest absoltre et *en present* Coroner emperere malitieusement. (JER. D'OUTREMEUSE, *Geste de Liège*, 2997, Chron. belg., IV, 609.)

— *De present*, aussitôt :

Si fist de *present* garnir tous ses chastiaux. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 120, Buchon.)

— *En present fait*, en flagrant délit :

L'an .m. cc. .lxxxv., .viii. jours en aoust, Denises de Froianes, valles mestre Gillion de Crois, canoine et cancelier de Tournai, bati .i. vallet et abati en tiere. Pris fu *en present fait* et mis en la fosse. (*Livre des Bans et Ord. de Tournay commencé en 1275*, ms. Tournai 215, f° 34 v°.)

2. **PRESENT**, s. m., présentation, accord :

Tant plus je voy le temps se resjoir Auquel s'attend de son desir joir Le roy d'Escosse en prenant vostre seur, Et plus je suis, Monsieur, soyés en seur, En grant ennuy que vous n'estes present Quant d'elle et luy se fera le present. (Dés. 1538, *Epistre de la royne de Navarre a Henry, dauphin*, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Par quoy, en bonne compaignye, nous fismes les fiançailles par parole de *present*. (*Nouv. lett. de la reine de Navarre*, cvii, Génin.)

La Fontaine a conservé l'expression *paroles de present* :

Nos vieux romans, dans leur style plaisant, Nomment cela *paroles de present*.

PRESENTABLE, *-avle*, adj., présent :

Por ceu ke par lo representement des choses *presentables* soit ferme li atendue de celes ki sunt a avenir. (S. BRAN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 47 v°.)

— *Estre presentable de*, s'offrir de, se présenter dans l'intention de :

Tout le veille chis faire couvegnablement si comme il *en est presentables*, oiant tous en vostre presence. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 190 r°.)

PRESENTABLEMENT, *-avlement*, adv., présentement, alors :

Si tu demandes ce k'est qu'il aportat, il aportat davant totes les autres choses la

misericorde selonc cuy il nous salvat;... car ele nen aidat mies solement a ceos cuy il atrovat dons *presentavement*, anz en une fontaine ke jai ne porrat estre espusie. (S. BERN., *Serm.*, p. 538, Ler. de Lincy.)

PRESENTACION, *-ation*, s. f., représentation :

Deux paremens d'autel de tapisserie d'Aras, esuelles sommes nous et nostre compagne en *presentation*... (1457, *Test. de Pierre duc de Bretagne*, ap. Duc., *Præsentatio*.)

— *Protestation* :

Pour ung establissement de procureur et dix huit *presentacions* faites par lesdiz executeurs contre les marchans de Brouxelles, et autrez mandans a loy sur les biens desdiz feux, pour tout a esté payé .xi. s. .ix. d. (6 janv. 1453, *Exec. test. de Jehenne de Latre*, Arch. Tournai.)

PRESENTACLE, s. m., ce qui représente, image, modèle, type :

Si François l'eussent voulu traiter bien, en l'absence de leur roy ou en son command, il leur eust esté champion et tuteur, *presentacle* de sens et de vertus, a l'encontre de toutes nations foraines, dont le bras seul autrefois a valu mille chevaliers. (G. CHASTELLAIN, *Verité mal prise*, VI, 376, Kerv.)

PRESENTAGE, s. m., action de présenter :

Dunt fist li seneschal al rei sun *presentage*. (*Horn*, p. 20, var., Michel.)

— Celui qui se présente :

N'as tu o toy le plus bel *presentage* Des chevaliers de ce monde present. (G. CHASTELLAIN, *Epistre au bon duc de Bourgogne*, VI, 162, Kervyn.)

PRESENTALEMENT, voir **PRESENCIALMENT**.

PRESENTANCE, s. f., action de présenter, de montrer :

Exhibitio, *presentance*. (*Gloss. lat. fr. de Conches*.)

PRESENTATEUR, s. m., celui qui présente :

Parceque j'ay esté spectateur en la reception de Colligny, et *presentateur* en celle de Joyeuse. (PASQ., *Rech.*, II, 14, éd. 1663.)

Si vous entretenez le *presentateur*, vous verrez si ce que je dis de luy est vray. (D'AUBIGNÉ, *Œuv.*, I, 324, Réaume et Causade.)

PRESENTE, s. f., présent :

Cil que vous si oreinz veistes, A qui le confanon feistes De vostre manche bele et gente, De cest cheval vos fet *presente*. (*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 88°.)

PRESENTLEMENT, voir **PRESENCIALMENT**.

PRESENTEMENT, -*entment*, s. m., action de présenter, présentation :

Quar il a ja de son present
Fet a moi le *presentement*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 88^b.)

De darrain *presentement*. (*Gr. charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. Rouen.)

Jou presente par Mabile e institut, etc., com nous avoms dit, prest, etc., par enqueste com afort a nostre « quare impedit ». E pur ceo que le prior porta son dreyn *presentment* ver sir Willame, e son respouns al « quare impedit » fut son dreyn *presentement*, pur ceo sanz plus pleder le dreyn *presentement* le prior tendi de averer son respouns par l'assise. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Year xxx-xxxii, p. 27, *Rer. brit. script.*)

Quidez vous qe l'evesqe receyvera un clerk de par le abbé de altri *presentment*? (*Ib.*, p. 223.)

Desicome la chose est en prejudice de vous, et damage a povere comun poeple; com piert par le *presentement* avautndit. (*Lib. Custum.*, I, 379, 14, *Edw. II*, *Rer. brit. script.*)

De *presentement* d'yglise. (*Echiq. de Norm.*, Marnier, p. 20.)

La ou le plus s'acordera demourra le *presentement* de l'eglise. (1483, *Coust. de Norm.*, f° 208 r°.)

PRESENTER, verbe.

— Act., proposer, offrir :

Ce que je vos ai *presenté*
Vos ferai jo, n'en dotes mie.
(*Durm. le Gall.*, 3730, Stengel.)

L'ostel ne renfusé je mie, ...
Que vos me l'aves *presenté*
Si bel et si cortoisement.
(*Ib.*, 9152.)

Et se voulez faire ce que me *presentez*, je seroye le plus heureux chevalier du monde. (*Perceforest*, V, f° 78^e, éd. 1528.)

— Dénoncer :

Quant celui qui a le murtre *présenté*, set par le seignor ou par autre que celui sur qui il a mis le murtre est arresté. (*Assis. de Jérus.*, I, 136, *Hist. des Crois.*)

— Dédier :

Et serat consacree
En l'honneur Sain Martin, car che ly atalente,
De Sain Martin de Tongre, ensiment la *présente*.
(*JER. DES PARIS, Geste de Liege*, 13568, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., faire des présents :

Il la prioit, il la conjuroit, il luy *présentoit*; mais il n'en pouvoit rien avoir. (*BONAV. DES PER.*, *Nouv. Recreat.*, de l'enfant de Paris qui fit le fol, f° 192 v°, éd. 1564.)

PRESENTIALEMENT, voir PRESENCIALMENT.

PRESENTIALMENT, voir PRESENCIALMENT.

PRESENTIELLEMENT, voir PRESENCIALMENT.

PRESENTIER, adj., prêt à, disposé à :

Se l'atendist bataille i eust fierc,
Mes trop eust folie *presentiere*.
(*Aleschans*, 6316, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Sire, volentiers
Sui de tout faire *presentiers*
Vostre commant et vo plaisir.
(*WATRIQ. DE COUVIN, li Dis des .iv. sieges*, 53, Scheler.)

— Qui se présente bien :

Quant je estoie josnes et *presentier*,
En mon chastel n'oi jo que .vii. denier.
(*Enfances Vivien*, *Brit. Mus.* 20, D, v. 950.)

— *Presentiere*, adj. f., qui se donne à tous, courtisane :

Je meismes vueil miex morir
Qu'amer feme *presentiere*,
Ne trop baude, ne trop doubliero.
(*La Requete d'amours*, *Jubl. Jongl. et Trouv.*, p. 145.)

PRESENTION, s. f., action de présenter :

S'en vint au tref l'empereor Carlon :
Les cles li rent et fist *presentation*.
(*Anseis*, *Richel.* 793, f° 69^a.)

-- Présence :

Ves chi ma fille en vo *presentation*,
Faire en poes a vo comandison.
(*Anseis*, *Richel.* 793, f° 70^a.)

PRESENTISON, s. f., action de présenter :

Païen retornent, qui font grant marison,
Les .ii. rois prendrent, n'i font arestison,
Al roi Marciles en font *presentison*.
(*Anseis*, *Richel.* 793, f° 55^a.)

PRESENTIGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESLACION, voir PRELACION.

PRESEPE, s. m. et f., crèche :

Ne les offrendes que il mist
Al sepulcre en Jherusalem
E al *presepe* en Bethleem.
(*WACC, Rou.*, 3^e p., 3222, *Andresen.*)

A .ii. lieues de Jherusalem est la *presepe*
ou... (*Les Pelerinages por aler en Jherusalem*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jerusalem*, note de la p. 98.)

PRESERVER, v. a., réserver :

Mais je m'en debat pour noyant
Qu'autre chose ne s'en fera
Jusqu'a tant qu'un pappe sera
Que Dieux a *preservé* saint homme
Qui sen trosne mettra a Romme.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, *Richel.* 840, f° 525^b.)

— Maintenir, conserver :

Ce sont les honneurs ordonnez, *preservez*,
et gardez ez Allemaignes. (*Honn. de la Cour*,
ap. Ste-Pal., *Mém. de l'anc. chevalerie*, II,
266, éd. 1759.)

PRESIDENCE, s. f., résidence :

Thannis est une noble cité en Egipte,

environ de laquelle se faisoient lesdites merveilles, lors royale *presidence*. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 49 r°.)

PRESIDENTAL, *presidiantal*, adj., de président :

Un president se vantoit ou j'estois,
d'avoir amoncelé deux cents tant de lieux
estrangiers en un sien arrest *presidential*.
(*Mont.*, *Ess.*, III, 12, éd. 1595.)

On en prononça un arrest *presidiantal*,
en robes rouges, par lequel la question
estoit decidee que veritablement il pou-
voit y avoir des loupgarous. (*Chron. Bor-
deloise*, II, 45, Delpit.)

PRESIDENTERIE, s. f., office, siège de président :

Que ne disent ils qu'aussi tost avoir
donné un evesché, une *presidenterie*, le
St Esprit descend sur l'evesque, sur le
president. (*GASP. DE TAVANNES, Mém.*,
p. 336, Michaud.)

Si fut il pareillement (mis hors) de la
presidenterie. (*JUVENAL, Disc. de l'office du
chancel. de Fr.*, ap. Godefroy, *Annot. sur
l'hist. de Charles VII*, p. 665, éd. 1653.)

PRESIGNEMENT, s. m., action de marquer du signe de la croix :

Si lor toloient le batesme,
Le *presignement* et le creme.
(*G. DE COINCI, De S. Jehan Paulu*, *Richel.* 1553, f°
422^c.)

PRESIGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESIN, voir PERRESIN.

PRESMACE, voir PROISMECE.

1. **PRESME**, *prasme*, *prame*, *proesme*,
prisme, moderne : *prime*, s. m. et f.,
cristal de roche coloré, qui prend le
nom de la pierre fine dont il se rap-
proche le plus par sa nuance. Les joail-
liers du moyen âge, remarque M de
Laborde, ont tiré un grand parti de ces
à peu près de pierres précieuses :

De *prames* vers et de sardines
Et de boines alemandines.
(*BEN.*, *Troies*, *Richel.* 375, f° 95^a.)

Prasme est verx de bele manere,
Mais sa vertu n'est gaires chere.
(*MARR.*, *De Gemmis*, xl, 747, *Fannier, Lapid. fr.*, A.
747.)

Uns tableaux de *presme* d'esmeraude.
(1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 781, La-
borde.)

Petites amatistes et *proesmes* d'eme-
raudes. (1400, *Pièces relat. au règne de
Ch. VII*, t. II, p. 296, Douët d'Arq.)

Une grant *prasme* d'esmeraude, ou il a
en un costé une gesine de Nostre Dame et
de l'autre costé un ymage de Nostre Dame.
(1416, *Invent. du duc de Berry*, Laborde.)

Deux gosses de genestre, l'une de *prame*
d'esmeraude et l'autre de nacre de perle.
(*Ib.*)

Une *presme* d'esmeraude. (1532, *Compt.
de la gr. command. de S. Denis*, Arch. LL.)

Neuf *presmes* d'esmeraudes pasles. (1634, *Inv. du Trés. de l'ab. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

Sept *prismes* sans chatton. (*Id.*)

Quatre *prismes* en chatton d'or. (*Id.*)

2. **PRESME**, voir PROISME.

PRESMESSE, voir PROISMECE.

PRESMEUS, adj., de la nature du *presme* :

Douze esmeraudes *presmeuses* et une *presme* d'esmerade. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

— *Presmeuse*, s. f., pour *esmerade presmeuse* :

Une bande d'or garnye de six *presmeuses* d'esmeraudes. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

Cf. **PRESME**.

PRESNEE, s. f. ?

Une *presnee* de nappes de Venise contenant .iii. aulnes de large et .xvii. aulnes de long. (1470, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. m.*, Bibl. Amiens.)

PRESOMPCIER, *-umpcier* (se), v. réfl., être *présomptueux* :

Et de tant *se presumpcia*
Qu'a li se volt appareillier.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 195^a.)

PRESOMPCIEUS, *-lieus*, *presonc.*, *presumpcieux*, *presomtieus*, *presumstieux*, *presonsioux*, *presencious*, adj., *présomptueux* :

Pour ce proie a touz ciaux qui cest livre liront que il ne le tiegnent *presoncious* de ce que il a esté ouvré. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1^b.)

Presumptuosus, *presumpcieux* ou *hardi*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 207 r°.)

Si aucun estoit si *presonsioux*. (*Cart. de Vioin*, f° 123 r°, Bibl. du Mans.)

Fames vieilles et *presencieuses*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrgie*, ms. de Salis, f° 2^a.)

Si tint ceste responce a moult *presompctieuse*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 274 v°.)

Orgueilleus et *presompctieus*. (*Id.*, *ib.*, IV, 231, Luce, ms. Rome.)

Orgilleus et *presumstieux*. (*Id.*, *ib.*, VI, 355, Luce, ms. Amiens.)

Ycelluy Duyvemez estoit homme hautain de paroles et *presumpctieus* et despoteus. (1420, Arch. JJ 171, f° 128 v°.)

Presumpctieus, *presumptuosus*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

o povre avaricieus, o maleureus *presumpctieus*. (*Estoille du monde*, éd. 1513.)

PRESOMPCIEUSEMENT, *presump.*, adv., avec *présomption*, avec orgueil :

Trop *presumpcieusement* la despisoit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 51^b.)
P. Paris : *presompctieusement*.

PRESOMPTIE, *preson.*, *presumpcie*, *presumc.*, s. f., *présomption* :

Moult estoit de grand *presumptie*
Et moult convoitoit seigneurie.
(WACE, *Brut*, ms., f° 42, ap. Ste-Pal.)

L'un et l'autre, par *presumptie*,
Nous a tolu, si fais folie.
(*Id.*, *ib.*, 10959, Ler. de Lincy.)

Par orgueil et par *presumpcie*.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 1863, Hippeau.)

Jeo nel comence (ce roman) par nule *presumpcie*,
Ne par fiance de ma bone clergie.
(*Li Rom. des romanz*, Richel. 19525, f° 145 r°.)

Par nule *presumcie*.
(*Id.*, Richel. 25407, f° 139 r°.)

PRESOMPTIF, *-umptif*, *presomply*, adj., *présomptueux* :

Jeusnans, prians par foy non *presumptive*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, xc, éd. 1545.)

Cette externe et *presomply* suffisance.
(MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 102, éd. 1595.)

— *Présumé* :

Par indices et *presomply* semblans. (L'ISLE ADAM, *Gage de bataille*, f° 18, ap. Ste-Pal.)

PRESOMPTIVEMENT, *presumpt.*, *presumt.*, adv., à ce qu'on *présume*, par *présomption* :

Sans de pres toucher *presumptivement* et en derogance au saint texte evangelical. (G. CHASTELLAIN, *L'Entree du roy Loys en nouveau regne*, VII, 5, Kervyn.)

Lequel fut seulement par souspeçon, et comme *presumptivement* consentant de l'omicide fait par ses gens, emprisonné le vendredy, et le dimanche jugé et executé clandestinement et de nuit. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 117 r°, éd. 1569.)

Celui qui a la haute justice est *presumptivement* fondé de la moyenne et de la basse. (1594, *Cout. de Lorraine*, *Cout. gén.*, II, 1064, éd. 1604.)

PRESOMPTUOUSEDÉ, *-osité*, *presumpt.*, s. f., *présomption* :

Par son grant orgueil et *presomptuoseté*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, éd. de Montille, p. 500.)

Vela comment *presumptuosité*
Conduit les siens par curiosité.
(JULIOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 51, Willem.)

Car j'espere de luy monstrier sa bestise, sa *presumptuosité*, malice et sotte temerité. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 9, éd. 1605.)

PRESOMTIEUS, voir **PRESOMPCIEUS**.

PRESONCIEUS, voir **PRESOMPCIEUS**.

PRESONPTIE, voir **PRESOMPTIE**.

PRESONSIUX, voir **PRESOMPCIEUS**.

PRESPRIS, adj., *dépourvu* :

Tant sovent erent ars, que mult furent *prespris*. (GARNIER, *S. Thom.*, 240, Hippeau.)

Leenz estoit *prespris* de vivres ; ainsi furent longtemps en la dite cité sans yssir de leenz, ne estre assailliz mais leur viandes restraingnoient et apelichoient moult. (*Hist. de Bertr. du Guescl.*, p. 26, Menard, éd. 1618.)

PRESSE BEUF, s. f., p.-è., sorte de grosse pêche :

O post du Pont de Rouen, une *presse beuf*, xx. d. (1490, *Dép. de L. de La Trém.*, Arch. Serrant.)

PRESSEEMENT, adv., d'une manière *pressante* :

Pressim, *presseement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 205 v°.)

PRESSELLER, v. a., *presser* :

Le samedi furent *presselles* les vins blans. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderie*, p. 533.)

PRESSELLEUR, *-selleur*, s. m., *presser*, *vendangeur* :

Le samedi furent *presselles* les vins blans, et a esté de coutume fait la despence des *presselleurs* pour achat de poisson et morue. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 533.)

PRESSEOR, voir **PRESSOR**.

PRESSETTE, s. f., petite *presse* :

.ii. *pressettes*, .xii. d. (30 mars 1402, *Exécut. testam. de Catherine Prousette*, Arch. Tournai.)

Pour une *pressettes* et fastras. (1465, *Compt. de l'exéc. test. de Grand Le Crèche*, Arch. Tournai.)

Litré le donne, sans historique, avec le sens de petite *presse* dont le papetier se sert.

PRESSEUL, voir **PRESSUEL**.

1. **PRESSEUR**, voir **PRESSOR**.

2. **PRESSEUR**, s. m., mot altéré, *prétoire* :

Ung long tableau de pointure en toile en ung chassy de boys pendent a deux chaynes de fer, ouquel est Nostre Seigneur en ung *presseur* espanchant son sang. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 188.)

PRESSEURE, *-ure*, *-iure*, *pressure*, s. f., ce qui *presse*, ce qui *serre* :

Impedatura, c'est mesure ou *pressure* du pié. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Instrument, objet servant à *presser*, à *comprimer* :

La rectification des levres est faite o *pressures*, ce sont bocetes faites d'estoupes. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 48°.)

— Ce qui se presse, foule :

Ton cuer ne consideroit pas la multitude du peuple, mais la multitude des plaies, non pas la *pressure* des Juifz, ainçois consideroit l'estroite encloure des membres de ton tendré enfant. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'amour*, f° 55 v°, éd. 1488.)

— Affaissement de quelque chose qui s'enfonce, qui croule :

Mais en tumbant el fist un cry et son
Si fort hideux et de tel[le] façon
Que les quatre elements en tremblerent,
Et a peu pres quasi ne s'assemblerent
En un chaos ancien et terrestre
Que tout cuida encor un coup terre estre...
Bonne Saison, du Commun grand'amye,
Avoit esté par Usure endormie,
Et s'esveilla alors d'ouyr tel son ;
Print sa hache et sceptre en escusson ;
Puis s'enquesta d'ou vient ceste *pressure*.
(*La Plainte du Commun contre les boulangers et taverniers*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. II, p. 236.)

— Ce qui presse, accable, fatigue :

L'umiliement del cuer ansi ke li *pressure* del travail. (S. BERN., *Li Epistle a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f° 43 r°.)

Li us aprant a soffrir lo travail et li *pressure* del travail aministret la force an totes labors. (Id., *ib.*, f° 45 r°.)

— Oppression, violence :

Ladres soffri mainte *pressure* ;
Ore est en assoagement.

(RECLUS DE MOILLERS, *Carité*, cchii, 11, Van Hamel.)

Violence ou autres *pressures*. (22 juill. 1315, *Lett. d'Ed. II*, Brequigny, II.)

Pour tant de cas de arsins, de *pressiures*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 114.)

Helas ! qui pourra soustenir la *pressure* de sy angoisseux passage ? (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 61, éd. 1748.)

— Meurtrissure :

Vostre vesture est trop entiere pour monstrier force, et si avez pou de *pressures* ou visage et es bras pour monstrier loyalle preuve. (*Perceforest*, II, f° 137^a, éd. 1528.)

— Effet d'une chose qui presse, qui serre de près :

Tu m'as delivré de la *pressure* de la flambe, laquelle m'a avironnée, et n'ay point esté bruslé. (LE FEVRE D'ESTR., *Bible*, Ecclesiastic., LI, éd. 1534.)

— Souffrance accablante, torture :

Chant prennons en la nuit quant nos summes conforté en *pressures* de ceste vie per les joie ke sunt a venir. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hofmann.)

Et en la terre serra grant *pressure* de genz, car la mer et les floz de la mer se debastront as rivages et feront si grant noise que li hons secheront de la paor et de l'angoisse qui survendra. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 114 r°.)

En toutes ses *pressures* et angoisses. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 150^b.)

Grevees de grans *presseures* et miserés. (*ib.*, f° 151^a.)

Entens, entens, ascoute a ma *pressure*.
(*Compl. de Dignant*, 117, Anal. leod., Xv. de Ram.)

Si vrayement comme je suis certaine
Que vierge fuz en ta conception
Et te enfantay sans *pressure* grevaine
Ne que nature en eust cognition.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 5^b, éd. 1537.)

Malades fais guerir subitement,
Et sains et nectz je reduis en *pressure*.
(*ib.*, f° 70^a.)

— Angoisse, souffrance morale qui presse et accable l'âme :

Tristee de cuer et *pressure*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 42 v°.)

Maiz ma douce creature
Par son resgart la *pressure*
M'ostera dont je me deul.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 246, A. T.)

Ah ! helas ! que j'ay de souci,
D'ennuy, de peine et facherie !
Que ma *pressure* en est marrie !
(GODARD, *les Desguis.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Quand la divine majesté est venue a les esprouver en petites choses elles s'y sont comportees avec telle inquietude, serrement et *pressure* de cuer qu'elles me rendoyent toute estonnee et fort crantitive. (DU CHEVRE, *Trad. du chasteau de l'ame*, f° 37 v°, éd. 1601.)

J'ay quelquesfois esté en grande *pressure* et affliction pour semblables confusions de pensees. (Id., *ib.*, f° 51 r°.)

PRESSIER, s. m., arbre qui produit des presses, pêcher :

Feuilles de *pressier*. (*Le grant Herbier*, f° 88 r°, Nyverd.)

Entes la greffe d'un pommier sur un pescher, et pareillement la greffe d'un pescher ou *pressier* sur un poirier, et au contraire, vous aures un fruit estrange, que nommeres presse pomme, ou pesche pomme. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 437, éd. 1597.)

PRESSIF, adj., pressant, urgent, violent :

Or soit loué le Seigneur Dieu de tout,
Grace me face ores que soys au bout
De tant de maulx contre moy si *pressifs*
De tant d'ennuys si griefs, si excessifs.
(EST. DOLET, *Sec. Enfer*, p. 31, éd. 1868.)

Flagitator, *pressif*, pressant. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Et dit on que ce fut luy qui inventa le premier la maniere de parler avec ses amis par chiffres de lettres transposées, quant il n'avoit pas loisir de parler de bouche a eulx pour la *pressive* necessité de quelque affaire. (AMYOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Inflammation douloureuse et *pressive*. (DALESCH., *Chir.*, p. 100, éd. 1570.)

Pour le danger imminent et *pressif* du flux de sang. (Id., *ib.*, p. 394.)

— Subst., urgence :

Le practiquer de tant diverses genz,
Solicitude a mes ardeurs contraire,
Et le *pressif* des affaires urgontz
N'en peuvent point ma pensee distraire.
(SCEVE, *Delie*, ccxxxiii, éd. 1544.)

PRESSIGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESSIN, voir PERRESIN au Supplément.

PRESSION, s. f., presse d'imprimeur :

Il auroit depuis naguaires a grands frais et despens achepté une *pression* et impression avec tous les caracteres y requis a intention d'y imprimer. (18 juill. 1594, *Priv. accordé par Philipp. II à J. Bourgoing*, Bulet. du Biblioph., XIII, 492.)

PRESSISON, s. f., épreinte :

Quant on a mangisons ou *pressisons*, que en va hors sanc par dessoubz, on doit prendre de ceste herbe une once. (*Liv. de fsiq.*, ms. Turin, f° 21 r°.)

PRESSIURE, voir PRESSEURE.

PRESSOEREUR, voir PRESSEOIREUR.

PRESSOERIER, voir PRESSEOIRIER 2.

PRESSOIRAGE, -oerage, -ouerage, -ou-
rage, -orage, s. m., pressurage :

Pour cause de *pressoerage*. (1342, Arch. JJ 74, f° 118 v°.)

Le dernier vin qui sort du *pressoirage*. (DU PINET, *Pline*, XIV, 20, éd. 1566.)

Tortivum mustum quod dicitur vin de *pressoirage*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Pressoirage ou pressurage, se prend tantost pour le vin qui sort du marc serré au pressoir... Aussi est prins pour le droit qui est deu au seigneur du pressoir, mesmes s'il est bannier, par celui qui a pressuré son marc audit pressoir. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

— Droit que l'on payait au seigneur pour user de son pressoir banal :

Lesqueles vignes doivent *pressoerage* au pressoir damoisele Agnes. (1315, Arch. S 129, pièce 36.)

Rentes et *pressoerage* de vin deuz en vendenges de plusieurs heritages. (1359, Arch. S 123, pièce 23.)

Cf. PRESSURAGE au Supplément.

PRESSOIREE, s. f., contenance d'un pressoir, pressée :

Toutesfois on ne trouve bon de représurer pour la seconde fois les olives, sinon qu'il y eust sur le pressoir plus de cent boisseaux d'olives, qui est la vraye et droite *pressoiree*. (DU PINET, *Pline*, xv, 6, éd. 1566.)

Quatre hommes peuvent faire six *pressoirees* d'olives en vingt quatre heures. (Id., *ib.*)

— Pressurage :

Pressura, le fait de presser et serrer, *pressoiree*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Pressoirage, *pressoiree*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

PRESSOIREMENT, s. m., pressurage :
Pressura, *pressoirement*, *pressure*. (R. Es., *Dictionariolum*, éd. 1584.)

Pressura. *Pressoirement*, *pressurage*. (*Thes. vocum omnium lat.*, éd. 1620.)

PRESSOIRER, voir **PRESSOIRIER** 1.

PRESSOIREUR, *-oeur*, *-ouereux*, s. m., *pressureur* :

Il n'aura le *pressoereur* point de pot. (1314, Pontoise, Arch. Seine-et-Oise, A 1334.)

Pour le sevrage de la disme de Goulivres dont est deu de anxienneté aux *pressouereux* une longe de pourceau et demie dozaine de pain blanc. (1454, Arch. Maine-et-Loire E 54, f° 17.)

Un *pressoireur* de vin, ou d'huile, ou de quelque chose que ce soit. (NICOT, *Thesor*, éd. 1606.)

Cf. **PRESSOIR** au Supplément.

1. **PRESSOIRIER**, *-er*, *pressoe.*, *pressoue.*, v. a., *pressurer* :

S'aucuns loue un pressoir, cil a qui li pressoirs est doit livrer toutes les cozes qui doivent estre el pressoir *pressoirant*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. xxxviii, 19, Beignot.)

Seront tenez a venir *pressoier* au pressoir as diz religieux et *pressouera* au quart pot. (1314, *Charte*, Pontoise, Arch. S.-et-O., A 1334.)

Pressouer ou quel les receans du dit lieu sont banniers et tenus y venir *pressouerer* leurs beuvraiges. (1451, Arch. P¹ 294.)

Pressoirer ou *pressurer* le vin. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Pressoirer, ou *pressurer*. Exprimer li quorem. (NICOT, *Thesor*, éd. 1606.)

Pressorius, ria, rium. De quoy on se sert a presser ou *pressoier* le vin ou autre chose. (*Thes. vocum omnium lat.*, éd. 1620.)

-- Au figuré :

Fortune a sa roe tournée,
La me foule, la me *pressoire*,
N'en puis issir, c'est chose voire.

(ALARD, *C¹ d'Anjou*, Richel. 765, f° 5 r°.)

Sel n'est de ce vin assemblée
Qui fault avant que on le boive
Et que la goute on en reçoive
Qu'il soit foulé, *pressouera*y.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant les perill. voyes des folles fiances du monde*, f° 82 v°, éd. 1522.)

Cf. **PRESSOIR** au Supplément.

PRESSOIRIER, *-oerier*, s. m., *vendangeur*, *pressureur* :

Philippus le *pressoirier*. (1237, *Cens. Grund-Beaulieu*, p. 136, Arch. E.-et-L.)

Loit aus *pressoieriers* .i. tournois par tonel. (*Ib.*)

Pressoirier ou *pressurier*. (NICOT, *Thesor*, éd. 1606.)

St-Lô, *pressoirier*, *pressureur*.

PRESSON, s. m., *levier en fer* :

.ii. quintaux de fer pour faire *pressons*. (Déc. 1350, *Etat des dépenses*, A. Vachez, *Destruction du chateau de Peyraud*, p. 26.)

Dans la Suisse romande (Neuchâtel), et dans le Lyonnais, on emploie encore *presson* dans le sens de barre de fer, levier.

PRESSOR, *presseur*, *-eor*, *-our*, *preceur*, s. m., *pressoir* :

As chevax s'antrepresent comme *pressors* a lasne. (J. BOB., *Sax.*, clxxx, Michel.)

La lettre de nostre *pressor* de Vinde. (*Rubrique d'une charte du cart. du Paraclet*, f° 165 r°, Arch. Aube.)

Et en cele vigno .i. *pressor*
Fist fere et une bele tor.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 144°.)

Pres d'un arbre a *presser* pesa. (GUIART, *Roy. lign.*, I, 3658, Buchon.)

Les coutumes des *pressors* de Charonne. (Vers 1300, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 283.)

Qui aura au *presser* le marc d'un tonel de vin. (*Ib.*)

Nulz ne puet faire, ne edifier molins, ne fours, ne *preceur* en la dite vile de Voignory. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 104, J. d'Arbaumont.)

Pressorium, *pressour*. (*Gloss. de Salins*.)

Ledit aissil charroyé du rivage jusques au *pressor* Guillaume Galappe. (1412, *Compte de Nevers*, CC 18, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour .iiii. voiaiges de son harnois a amener quatre auges de boys pour servir a fere les estables ou estoit le *pressour*, .xx. s. (*Compt. de dép. du chdt. de Gaillon*, xvi^e s., p. 75, Deville.)

— A été employé pour la rime à la place de *pressure* :

Evangeliste, apostre, martyr et confesseur
Por Jhesu Crit soffirent de la mort le *presser*. (RUTER., *li Dix de la voie de Tunes*, I, 136, Jubin.)

Normandie, *persou*, *pressoir*.

PRESSORAGE, *pressour.*, s. m., *pressurage* :

Vinacium, gens ou *pressourages* de vin. (*Gloss. de Salins*.)

— Droit de *pressurage* :

Icelles vignes devoient as diz religieux *pressourage*. (1296, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 180.)

Se les dictes terres estoient plantees, mises et converties en vignes, elles seroient de la condicion de celles des vignes qui doivent *pressourage*. (1335, Arch. JJ 69, f° 145 r°.)

Ledit cenz et *pressourage*. (1342, Arch. JJ 74, f° 118 v°.)

La moitié du *pressourage*. (1359, Arch. S 123, pièce 23.)

Ledit seigneur prent pour son droit dudit *pressourage* le .iiii^e. pot. (1413, Arch. P 308, f° 16 v°.)

Cf. **PRESSOR**.

PRESSORER, *-ter*, *pressou.*, v. a., *pressurer* :

Fouler, *pressourier* et entonner les vins. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 284 v°.)

Pour icelles (vendanges) *pressourier* audit *pressour*. (1378, *Bail*, Arch. MM 30, f° 115 r°.)

Et acheva on en plusieurs lieux a la Toussaintz de vendanger, et de *pressourer* a la S. Martin d'hiver. (HATON, *Mém.*, I, 47, Bourquelot.)

Je scay garder moutons, brebis,
Pressorer noix pour faire l'huile.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet à louer à tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 79.)

Cf. **PRESSOR**.

1. **PRESSORIER**, s. m., *pressureur* :

Doivent les *pressouriers* porter le marc au *pressoer*. (Vers 1300, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 283.)

L'an mil six cent douze, un garçon,
Bon *pressourier*, fist la chanson,
A qui tous ceux du voisinage
Venoyent sur la nuit rendre hommage.
(BASSELIN, *Vau-de-vire*, XXXIII, p. 105, J. Travers.)

Cf. **PRESSOR**.

2. **PRESSORIER**, voir **PRESSORER**.

PRESSOUEREUX, plur., voir **PRESSOIREUR**.

PRESSOUERIER, voir **PRESSOIRIER** 1.

PRESSOUR, voir **PRESSOR**.

PRESSOURAGE, voir **PRESSORAGE**.

PRESSOURAGER, v. n., charger un *pressoir* de fruit à *presser* :

On reliera les tonneaux vieux ;
On y met des cercles tout neufs ;
On n'oyt plus rien que reliager ;
Chascun entend *pressourager*.
(J. LE HOUX, *Vaux-de-Vire*, XLV, Jacob.)

PRESSOURAT, s. m., lieu où il y a un *pressoir* :

.i. quartier de vigne dairiere le *Pressourat*. (1378-79, *Compt. des anniv. de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1637, f° 12 v°.)

PRESSOURER, voir **PRESSORER**.

1. **PRESSOURIER**, voir **PRESSOIRIER** 1.

2. **PRESSOURIER**, voir **PRESSORER**.

PRESSUEL, *presseul*, s. m., *pressoir* :

Ce aucuns des parrochiens y a qui ne vuile pas *pressurer*, ou qu'il n'y ait pas si grant quantity de gens comme il conviendroit pour occuper le *presseul*. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 102, J. d'Arbaumont.)

Le maistre qui gouverne le *pressuel* pour lo prieur. (*Ib.*)

Cf. PRESSOR.

PRESSURIER, voir PRESSURIER.

PRESSURE, voir PRESSEUR.

PRESSURIER, *-uirier*, s. m., pressurieur.

Pressurier: m. A presser, or pressman, one that works at a winepress. (COTGR., 1611.)

— *Visage de pressurier*, visage plein de bourgeons, face d'ivrogne :

Visage de pressurier, A drunken ; crimson or highcoloured face. (COTGR., 1611.)

Visage de *pressurier*, plein de rougeurs a force de boire. (A. OUDIN, *Curios. franç.*, p. 347, éd. 1656.)

Normandie, *pressurier*, pressurieur.

Cf. PRESSURE, au Supplément.

1. **PRESTABLE**, adj., remarquable, supérieur, distingué :

Toutesfois Ananus si bien exhortoit le peuple que chacun estimoit chose plus *prestable* et honneste qui peust estre de se cohercer et refraindre en perturbation. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, IV, 17, éd. 1530.)

Du noble pris la liberté *prestable*
Ses yeux getta (sur moi).

(GUILL. MICHEL, 1^{re} *eglog. de Virgile*, f^o 1 v^o, éd. 1540.)

2. **PRESTABLE**, adj., qui aime à prêter :

Convertissez vous a Nostre Seigneur, car il est tout bening et misericors, patient et plain de moult grande misericorde, et *prestable* sur tout malice. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f^o 2 v^o, éd. 1519.)

Car il est *prestable*, c'est a dire qu'il est toujours appareillé de prester sa misericorde dessus tout malice et peché pour oster la coulpe et la peine. (*Ib.*)

PRESTABLEMENT, *pretaul.*, adv., en guise de prêt :

K'il lor demeure *pretalement* par le tiemongage de le cartre ki fu faite par l'assens et par le volonté de mes ancisseurs. (1238, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f^o 79 r^o, Arch. Tournai.)

PRESTAGE, voir PRESTRAGE.

PRESTANCE, s. f., excellence, supériorité :

Il avoit de fortune tele porcion de fame, tele *prestance* que lui en fit tourner par le monde jusqu'a assez ; et lesquelles *prestances* et graces de tant de diverses qualites, comme en divers endroits et en divers temps et lieux, et haultes excellentes besoingnes se sont presentees devant ly, et dont il a pris tiltre et gloire. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 86, Buchon.)

Monseigneur l'archiduc, qui lors flourissoit, fructifioit et prosperoit en honneur, *prestance* et vertu. (J. MOLINET, *Chron.*, CXVIII, Buchon.)

Il y a eu aussi une grace d'amour de peuple envers ly, et qui a esté telle, par tous ses divers pays, qu'en lui exhibant honneur, service, reverence, toute accomodacion et *prestance*, feust par pays, feust par villes, les hommes plus en faisoient, plus en monstroient, plus s'attaloient et s'affermissoient d'en faire plus et plus. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, IV, 17, éd. 1530.)

PRESTANT, adj., remarquable, supérieur, distingué :

Prestante devotion. (*Les Passages d'oultremer*, f^o 11 v^o, éd. 1492.)

Posé que les tours et fortifications des Romains feussent belles, *prestantes* et bien faites. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 14, éd. 1530.)

Mais sa haultesse en magesté *prestante*.

(SCEVE, *Delie*, CLXXXIII, éd. 1544.)

Et sera rendue la matiere d'autant plus noble et plus *prestante*. (P. ULSTADE, *Ciel des philos.*, XVI, éd. 1547.)

Elle se leva en sa *prestante* droiture. (*Alector*, f^o 65 r^o, éd. 1560.)

La plus belle des vertus et la plus *prestante* est la justice. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 70, éd. 1603.)

PRESTANEMENT, adv., d'une manière particulière, remarquable :

Nostre grande et noble Rommanie nous doit plus *prestantement* mouvoir a resister contre eux. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, III, 33, éd. 1530.)

PRESTANTISSIME, adj., superl. de *prestant* :

Homme *prestantissime*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 109 r^o.)

Astrologiens *prestantissimes*. (*Id.*, *ib.*, f^o 116 v^o.)

Je vy apres et ensuyvant pres dudit Pithagoras deux Fabius, deux autres *prestantissimes* Cathons, deux Paules, deux Brutus. (*Triumph. de Petrarq.*, f^o 134 v^o, éd. 1531.)

Celluy *prestantissime* Marc Caton. (*Ib.*, f^o 135 r^o.)

PRESTAT, s. m. ?

Jehan le *Prestat*. (*Compt. des annivers. de S. Pierre*, 1379-80, Arch. Aube G 1636, f^o 104 r^o.)

1. **PRESTE**, s. f., espèce de serpent venimeux :

Cil qui a non *preste* va tozjors la bouche ouverte, et quant ele estraint aucun a ses denz, il enste tant que il devie. (BRUX. LAT., *Tres.*, p. 191, Chabaille.)

2. **PRESTE**, mot obscur que Ste-Palaye explique par commission :

Et l'apostoles ot mandé
Au roi de France que, pour Dé,
Alast a Toulouse et prestat
Toute la tiere, s'il vosist.

Et fust soie comme conqueste,
Sans çou q'Amauris en ot *preste*,
Et bien le deust li rois faire
Quar Toulouse est de son affaire.
Et de lui le doit on tenir.

(Mousx., *Chron.*, Richel. 4983, f^o 154^o.)

PRESTEIS, s. m., prêt :

Par foi li juges devant dis
Qui tout juge en fais et en dis,
S'il fust tant solement piteus,
Bon fust, espoir et deliteus
Li *presteis* as usuriers,
Mes il est tous jors droituriers,
Par quoi trop fait a redouter

(Rose, 19515, Méon; ms. Corsini, f^o 128^o.)

PRESTEMENT, s. m. ?

Et s'en raportoit au peuple et a chascun se en nuls *prestemens* il avoit dit aucune chose, touchant le droit de la couronne, qu'il deust appartenir a autre que a lui. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 211, Soc. de l'II. de Fr.)

PRESTER, v. a., fournir de ce qui est nécessaire :

Cil qui tient le serf le doit *prester* et vestir tant com li ples dure. (*Digestes*, ms. Montpellier, II 47, f^o 138^o.)

PRESTIER, s. m., usufruitier, celui qui possède un fonds par précaire :

Felix Geuffron, chanoine de Chartres, tenant en prestierre la terre et seigneurie de S. Georges sur Eure, appartenant aux doyan et chapitre de Chartres, tenue par le R. P. en Dieu messire d'Illiers, evesques de Chartres, a foy, homage etachat, a toutes mutations de chanoine *prestier* ou fermier de la dite terre ou seigneurie. (1476, *Chart. de l'evêché de Chartr.*, ap. Duc., *Presteria*.)

PRESTILIAGALE, s. f., partie de l'art magique qui a rapport aux prestiges :

L'art magique contient genres de malefices, c'est assoir la marithice, la meritique, la maleficie, la sortilege et la *prestiliagale*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 26 r^o.)

PRESTIN, voir PRISTIN.

PRESTITUER, v. a., préétablir :

Et selon les habiz divers les fins sont *prestitees* ou establies diverses. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f^o 3 v^o.)

Par les vertuz morales nous nous *prestitions* ou establissons fins convenables. (*Id.*, *ib.*, f^o 23 v^o.)

PRESTOIRE, adj., de prêtre :

Et avecques ce vous requierent
Leur donner pover et licence
A demolir maisons *prestoires*,
Qui pourroient faire nuyance
A la ville et violence,
Tous edifices et eglises.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 3711, Guesnard.)

PRESTOT, voir PRESTROT.

PRESTRAEGE, voir PRESTRAGE.

PRESTRAGE, *-traige, -aige, prebs-
trage, -aige, prestage, pristaige, s.
m., sacerdoce, prêtrise :*

Ichil meismes Constances finat la vie el
office de *prestage*. (*Dial. S. Grég.*, p. 38,
Foerster.)

Ke il soit ordeneis sus a ordene de *pres-
trage*. (1250, *Donat.*, Taillar, p. 178.)

Si ot son filz Eliasar le souverain *pres-
trage*. (*GUART, Bible hist.*, Deut., III, ms.
Ste-Gen.)

Et les oing de l'onction qui leur profite
en permanable *prestrage*. (*Id.*, *ib.*, f° 66^b.)

Et li dona *prestrage* de sa gent. (*Bible*,
Richel. 901, f° 58^a.)

Sacerdocium, *prestage*. (*Gloss. lat. fr.*,
ms. Montp. II 110, f° 228 r°.)

Chevalerie et *prestrage*,
Et puis ordre de mariage.

(J. DE CONDÉ, *Dis destrois estas du monde*, 31, I, 50,
Scheler.)

En quel ordene u em *prestrage*.

(JACQ. D'AMIENS, *Rem. d'amour*, ms. Dresde, Koert.,
272.)

Fu Aaron establi li premiers prestres
des Ebrex. Ichil maintint le *prestrage*
.XXX. et .VIII. anz. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne,
590, f° 9^a.)

Pour l'onneur dou *prestraige* le vont moult hon-
nourant.
(*Beaud. de Seb.*, XVI, 788, Bocca.)

Promus al ordene de *pristaige*. (J. D'OU-
TREMUSE, *Myreur des historis*, III, 386, *Chron.*
belg.)

Encoire ne cessa la discorde pour le
prestrage de Aaron. (FOSSETIER, *Cron.*
Marg., ms. Brux., I, f° 149 r°.)

Chincq hommes de la lignee Phinees
furent privés de ce souverain *prestraige*.
(*Id.*, *ib.*, 2^e p., sec. copie, f° 1 v°.)

Science de *prestrage*. (*Bible*, Osée, ch. IV,
éd. 1543.) Lat., sacerdotium.

— Presbytère :

Et li glise de Kain .i. havot par en, et au
prestrage de Kain .i. havot par en. (Avril
1285, *Mikiel Colemer*, Chir.; St-Brice, Arch.
Tournai.)

Sachent tout chil, qui chest [escript ve-
ront ou oront, que Robiers dou Bus a ven-
dut, werpit, et clamet quitte, a tous jours,
hiretavlement, a Jehan de Velainne, de
Maruis, une piece de rentes, ch'est as-
savoir au *prestrage* de Warchin, .v. s. de
blans. (28 août 1351, *Esript Jehan de Ve-
lainne*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Maison du *prestrage*, même sens :

Item pour avoir fait citer a le court de
monseigneur de Cambrai le curé de le
perroche de Melle, a cause de .v. s. tour-
nois de rente, par an, deue a le cappelle
dudit maistre Nicolle, pour se *maison du
prestrage*, de laquelle il estoit en faulte
de paye. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole
le Conte*, Arch. Tournai.)

PRESTRAL, adj., sacerdotal :

En ce est demonstrée la dignité royal
et *prestral*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437,
f° 51^b.)

Le dyacre n'a mie la consecration ne
caractere *prestral*. (*Id.*, *ib.*, f° 149 r°.)

La puissance et autorité *prestrale*. (H.
EST., *Apol. p. Herod.*, p. 512, éd. 1566.)

Le roy Anie alors du peuple ensemble roy
Et prestre de Phœbus, en son *prestral* arroy
Vient au devant de nous.

(ROB. ET ANT. CHEVALIER D'AINNEAUX, *Trad. de Vir-
gile*, f° 130 v°, éd. 1582.)

PRESTRER, v. a., ordonner prêtre :

Et avoit en penssé qu'il le feroit *prestrer*

Et le devoit mener a ung vesque monstrer.

(*Chev. au cygne*, 9940, Reiff.)

Et encoires avoit Jehan volenté, les six
ans passes qu'il avoit de terme de luy
prestrer ou non, de tant faire par devers le
pappe que de faire evesque et seigneur de
Liege Ernoul. (*Chron. de Flandres*, II, 432,
Kervyn.)

PRESTREAIS, cas suj., s. m., méchant
prêtre :

Chis *prestreais* nel valt mie.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 2760, Sebeler,
Gloss. philol.)

PRESTREAU, s. m., dim. dénigrant
de prêtre :

Un jeune ecervelé *prestreau*. (*Chron. de
la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr.,
II, CLXVII.)

Jehans *Prestreaus*. (*Jur. de S.-Ouen*, f°
246 v°, Arch. S.-Inf.)

Micheau *Prestreau*. (1465, *Compt. de l'au-
mosn. de S. Berthomé*, f° 52 v°, Bibl. la Ro-
chelle.)

Chanoynes et *prestreaux*

Desplyent leurs joyaulx.

(*Chansonn. huguenot. du XVI^e s.*, Paris, Tross, 1870,
p. 126.)

Nom propre moderne, *Pretral*.

Nom de lieu, les *Prêtreaux* (Indre-et-
Loire.)

PRESTRERIE, *-terie*, s. f., qualité de
prêtre :

Se vous m'ostez le *prestrerie*,

Par force la chevalerie

Povair ne m'avez vous d'oster.

(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2507, Buchou.)

Cha tost, je vueil devenir prestre.

Or cha, que le deable y puist estre

En chelle viele *prestrerie* !

(*Pathelin*, p. 72, Jacob.)

— Terre appartenant à l'Église :

Et de casal, ou de *prestrerie*, ou de abaye,
ou d'autre leuc. (*Ass. de Jér.*, I, 582, Beau-
gnot.)

Presteria. (*ib.*, II, 387.)

Estienne Aubert, homme lige a cause
de la Gorrone et du Marc aux fiefs de la
forest de Mayenne, et d'une *prestrerie*,
avec les gages et emoluments qui y appar-
tiennent, et les devoirs. (*Reg. de Louis
d'Anjou*, f° 104, ap. Duc., *Presteria*.)

PRESTRESSE, *pret.*, s. f., concubine
de prêtre :

De li a faite uno *pre(e)stresse*.

(*Brut*, ms. Munich, 3886, Vollm.)

Car l'autre gent perdent la messe

Quant devant eus est la *prestresse*.

(*La Jument au deable*, 173, G. Raynaud, *Romania*,
XII, 223.)

Honie soit *prestresse* et s'uevre

Qui se desnue et se descuevre

Por fere prestre en li pechier.

(*Id.*, 205.)

... Vien ça, pute asnesse,

Va moi tost querre la *prestresse*,

Di li quel viegne o moi baingnier.

(*Constant Duhamel*, 729, Montaign. et Rayn., *Fabl.*,
IV, 190.)

PRESTRIE, s. f., vie, fonction sacer-
dotale :

Les corps des abbez qui ont saintement
demené *prestrie*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Ri-
chel. 437, f° 26^b.)

Laissa la principaulté de la *prestrie*.
(*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 308 v°.)

PRESTRIERE, s. f., domaine ecclé-
siastique concédé en usufruit moyen-
nant une redevance annuelle :

Felix Geuffron, chanoine de Chartres, te-
nant en *prestriere* la terre et seigneurie
de S. Georges sur Eure... (1476, *Pancarte
de l'évêché de Chartres*, ap. Duc., *Presteria*.)

PRESTRIN, adj., de prêtre :

Tu n'es qu'un petit plat d'argent,

Ainsi fait pour tromper la gent,

Et n'es qu'une fause platine,

Et une escuelle *prestrine*.

(1562, *Blas. du platellet*, Méon, *Blasons*, p. 271.)

PRESTROT, *prestot*, s. m., dim. déni-
grant de prêtre :

Prieitre ? non, mais *prestot* par leur vie senies-
(tre.)

(GILLOU LE MUISIT, *Poés.*, I, 110, Kerv.)

Pauvre *prestot* qui desguises nature

Pour feindre en toy plus de bien qu'il n'y a.

(*Rec. de Rasse-des-Nœux*, Richel. 22560.)

Bourg., Yonne, *prétot*, enfant de
chœur. Bessin, *pétro*, rossignol de mu-
raille.

Nom propre, *Prestrot*.

Cf. **PRESTREAU**.

PRESTURE, s. f., sacerdoce :

De la sacrificature ou *presture* du Nou-
veau Testament, par Jean Talpin, cha-
noine a Perigueux, Paris, 1568. (*Bull. du
Bibl.*, t. XV, 246.)

PRESTUS, voir PERTUIS.

PRESULAT, s. m., conseil, assemblée
des chefs :

Et par ceste victoire le *presulat*, c'est
assavoir le college des principaux de cest
navie, par la puissance que ilz ont en la
mer fist la police democratique de Salamine
plus forte qu'elle n'estoit devant. (ORESME,
Politiq., f° 172, éd. 1489.)

PRESUMPCIE, voir **PRESOMPTIE**.

PRESUMPCIER, voir **PRESOMPCIER**.

PRESUMPCIEUSEMENT, voir **PRESOMPCIEUSEMENT**.

PRESUMPCIEUX, voir **PRESOMPCIEUX**.

PRESUMPTIF, voir **PRESOMPTIF**.

PRESUMSIEUX, voir **PRESOMPCIEUX**.

PRESUMTIVEMENT, voir **PRESOMPTIVEMENT**.

PRESUPPOSITIVEMENT, adv., par présupposition :

Pour l'introduction de ceste derreniere partie de la comedie est a noter que Parmenon, comme *presuppositivement* dit est, apres la narration de Cherea, s'en alla en la maison du pere. (*Therence en franç.*, f° 153 v°, Verard.)

1. **PRESURE**, s. f., arc, figure géométrique :

Et comment ou la grant mesure Regnoit, sçavoient la *presure*.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1821, Cocheris.)

— **Souterrain** :

Le prieur et couvent des freres prescheurs de Mascou nous ait donné a entendre que il a un mur viel de euvre de Sarrazins en ladite ville de lez leur maison, ouquel il a une *presure* par laquelle les gens de ladite ville vont et ont accoustumé d'aler de rue en rue, dessus laquelle *presure* aucuns s'efforcent ou se sont efforces d'edifier... (1339, Arch. JJ 74, pièce 666.)

2. **PRESURE**, voir **PRESSEURE**.

PRESUREUX, adj., qui a les qualités de la présure :

Galion jaune, *presureux*, odorant, petit, muguet. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Le courge en haut rampant, melisse et jousigalion *presureux*, et l'amoureuse plante [sante, Y sont aussi plantes.

(Ph. HERMON, *la Colomb. et mais. rust.*, éd. 1583.)

PRETATORIE, voir **PRETATOIRE**.

PRETAULEMENT, voir **PRESTABLEMENT**.

PRETATOIRE, -orie, s. m., prétoire :

Del *pretatorie* issi Jhesus

(*Passion*, ms. Florence, Laur. Conventi soppressi, 99, f° 98^a.)

PRETENDRE, v. a., prendre, suivre :

Vers Patras fault la voye *pretendre*.

(*Act. des apost.*, II, f° 123^b, éd. 1537.)

— **Apporter** :

Aucun signe et miracle celestial qui aussi comme chascun jour en la cité et en champs *pretendoient* menaces. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 44^a.)

— **Prononcer** :

Dedens le dyoceis, ne de jour ne de nuyt Ne fut heures chantees ne sermons *pretendus*. (JEH. DES PREIS, *Chron.*, II, 647, Scheler, *Gloss. philol.*)

PRETENDU, s. m., prétention :

Et que son *pretendu* consiste au payement de la pension et arreaiges a luy deus par le roy de France. (6 août 1545, *Lett. de Ch. Quint à Marie, R. de Hongrie*, Pap. de Granvelle, III, 170, Doc. inéd.)

Or furent de ce mot

Les autres deux bien contens, entendu Que leur desir et tout leur *pretendu* Estoit de faire a l'advocat payer Un bon escot.

(*Le plaisant Boutehors d'oyiveté*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 178.)

PRETENDUE, per., s. f., prétention, présomption :

Quant Braibecons voient si faite *perten-*
due.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 26147, Scheler, *Gloss. philol.*)

Chis trois contes furent de noble *pretendue*. (Id., ib., 30216.)

— **Faire pretendue**, déclarer, affirmer :

Pour la lettre qui dist et faisoit *pretendue* Que...

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19431, Scheler, *Gloss. philol.*)

— **Menace prétentieuse** :

L'evesque astoit a Huy qui soit la *pretendue*.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35674, Scheler, *Gloss. philol.*)

— **Force, vigueur** :

Li évesque Nogiers, a mult grant *pretendue*, Fiert le cuen de Sain Pol de sa hache mousse.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25091, Scheler, *Gloss. philol.*)

— **Chemin préféré, habituel** ?

La aloit ons de Liege, c'estoit la *pretendue*.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 21322, Scheler, *Gloss. philol.*)

PRETENSSE, s. f., prétention :

Le roy eut nouvelles que Marguerite, soy disant royne, de sa tres malvaïse *pretensse* et usurpacion, avec son filz Edouart, soy disant prince, et leurs adherens estoient armez et venus en ce royaume au pais de West, a l'encontre de luy. (*Nouvelles du recouvrement fait par le roy Edouart III^e, de son royaume d'Angleterre*, ap. Comynnes, Soc. de l'H. de Fr., III, 285.)

PRETENTE, s. f., prétention, intention :

Refrene ton hault *emprendre*, deprime ta haulte *pretente*. (J. MOLINET, *Chron.*, xviii, Buchon.)

Par la rigoreuse *pretente* du roi. (Id., ib., XLV.)

Et luy faisoit tant de bonne chere, que celui, qui n'avoit nulle *pretente* a mieulx, se contentoit toutesfois. (MARG. D'ANG., *Hept.*, IX, Jacob.)

Je croy que toute sa *pretente* n'est que de m'avoir en mariage. (Id., ib., X.)

Mais que sans plus je vienne a ma *pretente*. (Id., *Quat. Dam. et quat. gentilsh.* dans les *Marguerites de la Marguerite*, II, 105, éd. 1547.)

Heureuse soy, qui, apres longue attente, Leur a donné le fruit de leur *pretente* ! (Suyte des *Marguerites*, p. 38, éd. 1547.)

Il me suffist ; en mieux n'ay ma *pretente*. (Id., Ep. III.)

Pour rebouter sa *pretente*. (1548, *Jug. et sent.*, 31, f° 76 v°, Arch. Liège.)

Puis que j'ay ce point gagné, me voila au dessus de mes *pretentes*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 171 v°, éd. 1587.)

PRETENTÉ, part. passé, tenté, essayé auparavant :

Puis avant que je pense A sa desloyauté, Me fourre dans la pansse Son meurtre *pretenté*.

(1589, *Chans. contes. les derniers propos de Henry de Valois, III^e du nom*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 476.)

PRETERFLUER, v. n., couler au delà :

Le fleuve qui *preterfluyoit* et couroit par icelle ville fut divisé en trois cens et .lx. ruisseaux. (*Mer des hystoir.*, I, f° 73^b, éd. 1488.)

PRETERIR, verbe.

— **Neutr.**, mourir :

Fortune... voulut les ans florissans du tant noble et excellent prince en captivité *preterir*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5089, f° 28 v°.)

— **Act.**, laisser en arrière :

Et parce que chose si excellente et non jamais veue au monde, en la grande reverence et dignité qu'elle fut accomplie, merite bien d'estre mise et couchee par escrit, afin que le temps gourmand qui toutes choses, tant soient elles de grande merveille, consomme, *preterit*, et met en cet abysme d'oubliance, n'ait le pouvoir de l'annuler et effacer, nous la redigerons par escrit. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de de France*, François 1^{er}, éd. 1530.)

— **Preterit**, part. passé, passé :

Et maints vaillans, la saison *preterite* De glaive (furent) occis.

(G. CHASTELLAIN, *Ballades*, 308, t. VIII, Kervyn.)

Par faute de combattre et par la debilitation qu'ils avoient faite d'eux mesmes par leurs batailles *preterites*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xiii, éd. 1638.)

Estaindre et aneytir la glorieuse renommee des *preteritz* triumpheurs de Rome. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 23 r°.)

Ses parents *preterits* ou futurs. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 547, éd. de 617 p.)

— **Omis** :

N'estoit que par icelles donnees ou dispositions ils fussent du tout privez, *preterits* ou exheredez sans cause. (1552, *Cout. de Tournay*, Cout. gén., II, 948, éd. 1604.)

— **S. m.**, passé :

Jonesca qui tout a geté
Son *preterit* en vanité.

(Rose, ms. Corsini, f° 32^a.)

PRETERMETRE, -mectre, -mettre, v. a.,
laisser de côté :

Toutes lesquelles despences sont si justes et si honnestes, voire si nécessaires, que mondit seigneur ne les a peu *pretermectre* ou delaisser. (1484, *Instr. de l'arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, II, 35.)

Nous *pretermetrons* les faitz des autres.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 26 v°, éd. 1507.)

Equité est *pretermectre* et laisser les parolles de la loy pour cause raisonnable.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 38 r°, éd. 1533.)

Pretermitto, laisser, omettre quelque chose a dire ou faire, la passer, *pretermettre*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Ont fort loué la bonne inclination et affection que V. M. a a la paix, sans toutefois rien *pretermectre* ses bonnes et gaillardes provisions requises pour la guerre en tous endroictz. (22 avr. 1554, *Negoc. de la France dans le Lev.*, II, 312, Dcc. inéd.)

PRETERNATUREL, adj., qui n'est pas naturel, contre nature :

Choses *preternaturelles* ou contre nature.
(EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 2 v°.)

Tumeur *preternaturelle*. (G. CHRISTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 152, éd. 1559.)

Par icelle (urine) sont confrontées les affections *preternaturelles* contenues en foye et veines. (CHRISTOFLE LANDRÉ, *Oecoiatrie*, p. 885, éd. 1588.)

PRETEXTAT, s. m., jeune homme vêtu de la prétexte :

Aux mariés d'entre le populaire il assignent places a eux propres, aux *pretextats* leur coing, et celui d'autres a leurs pédagogues. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 90, éd. 1569.)

PRETEXTÉ, part., vêtu de la prétexte :

Le consul constraint de laisser le consulat regarda les jeus, *pretexté*, c'est vestu de robe que portoient lors ceuls qui estoient cause de mort. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 121.)

PRETIER, voir **PRECIER**.

PRETOIRE, adj., prétorien ?

Les honneurs et ornemens *pretoires* consulaires. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les parl.*, col. 1963.)

PRETORIAL, *prae.*, adj., de préteur :

La nef *pretorial*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 310^e.)

Siege *praetorial*. (AMYOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Personnages de dignité *praetoriale*. (*ib.*, *ib.*)

PRETORIE, s. f., prétoire :

Li prefet de la *pretorie*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 53^e.)

PRETOUCHER, v. a., toucher tout d'abord :

Mais toutes fois si aucuns est touché
D'amour ou prins, il sera *pretouché*
Et tres emeu de tes volumes lire.

(GUIL. MICHEL, *VII^e étylog. de Virgile*, f° 15 v°, éd. 1540.)

— *Pretouché*, part. passé, ci-dessus mentionné :

Je trouve bon de revenir
Sur la matiere *pretouchée*.

(Act. des apost., vol. II, f° 21^b, éd. 1537.)

Iphereus commença a regner l'an de la *pretouchée* servitude israelitique XLVI^e. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 104 v°.)

PRETRUSIER, voir **PERTUISIER**.

PRETUS, voir **PERUIS**.

PRETRESSE, voir **PRESTRESSE**.

1. **PREU**, *preu*, *preut*, *preur*, *prod*, *proid*, *prot*, *prou*, *proud*, *prout*, *proult*, *proulf*, *pru*, *prut*, *pruth*, s. m., profit, avantage, chose utile :

Creance dunt ore n'i at nul *prut*.

(Alexis, str. 1^e; xi^e s., Steugel.)

Proud ne la fist.

(Cant. des Cant., 56, Steugel.)

Bien l'avez fait, mult grant *prod* i avrez.

(Rol., 699, Maller.)

Oil voir, sire, pour vostre *preu* i viens.

(Garin le Loherain, 2^e chaps., v, p. 153, P. Paris.)

Par lo *prout* de ses filz. (Greg. pap. Hom., p. 117, Hofmann.)

Malvaise chars n'est *preus* a chevalier

Qi veut s'onnor acroistre et essaucier.

(Raoul de Cambrai, 4537, A. T.)

En la fontaine tous nus sera avant

Tandis irons nostre *preut* porchassant.

(*Ib.*, 7522.)

Vallez, fet il, tu me dis *preu* ;

Plus saige conseil et plus bon

Li covient croire que li tuen,

Se il te croit il sera fous.

(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 16^b.)

Cuidiez que venu soient por moissoner vos blez ?
Par Mahom ! s'il les cuillent, petit *prou* i au-

[rez.

(J. Bod., *Sax.*, CLXX, Michel.)

Mut en porra granz *pruz* a l'glise avenir.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 8 v°.)

Amur n'est *pruz* se n'est egals.

(MARIE, *Lai d'Equitan*, 137, Roq.)

E vudriez ke sanz retur

Vus servisum cum a seinnur

Pur nostre *pru*, ne mie pur vus.

(CHARDAT, *Set dormans*, 1573, Koch.)

Certes, se elle ere morte, grant *preu* i aurion.

(Parise la Duchesse, 30, A. P.)

Vos esties tos mes delis,

Mes *preus*, monors et mes profis.

(Parton., 4719, Crapelet.)

Moult sot bien son *prout* porchacier

Qu'elle endroit li en ot .c. livres.

(Dolop., 7493, Bibl. elz.)

Qui murust pur nostre *pru*.

(Hug. de Lincoln, Michel.)

Et se je sui ci toute jour

Quel *preut* aurai en mon sejour.

(Renart, Suppl., v. 57, Chabaille.)

Car je n'i voi mon *prou* ne mon domaige.

(QUESSNE DE BÉTHUNE, P. Paris, *Romanicero français*, p. 85.)

Les douleurs et le contraire

Sont de meilleurs chancee,

Qui bien scauroit son *preu* faire.

(MOUNIOT, *Chaus.*, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Guerre en amors n'est *preus*.

(*Jeus partis*, ms. Berne 389, f° 2 r°.)

M'a plegiet envers Jehan de Diergnau de *preus* qu'il ont acatet. (*Ch. de janv. 1230*, Arch. de l'Etat. à Gand, 39.)

S'aucuns hom muert sanz oir de son cors, li plus prochains oir ki est doit venir au maior, se il vuet estre borjois et puet, si l'en doit li maires revestir de l'eritage dedans .xxx. jors. et se il n'en vuet estre borjois, li maires en doit faire le *preu* les seignors. (1231, *Charte d'affranchissement de Morville-sur-Seille*, Arch. Meuse.)

Cist denier fuit mis ou *prout* et en l'us de la vile (Convers. S. Paul 1235, Ste Glosinde, Arch. Mos.)

Doit Gosses... prendre tous les *preus* ki sur le tiere et sor l'iretage venront. (*Pièce de 1242*, dans les *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. I, ch. 35.)

Se li devant dis hospitaus avoit mestier de ces trois bouniers et deus cens de terre devant dis pour herbregier u pour faire leur *preut* pour aucunes beghines amaser ki la volroient manoir. (1245, *Lett. de Marg.*, Comte de Fland., Ch. des Compt. de Lille, 338, Arch. Nord.)

Tuit li deniers de ses sommes doivent aleir ou *prout* et en l'us de la ville. (1254, *Hist. de Metz*, III, 210.)

Li gantier de Paris ne pueent ouvrir de cuir de cerf, ne de cuir de veel, se le cuir n'est conrée d'alun, car autre conreure n'est *preuz*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXXVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Doient prendre por lour *prout* bois par le maor et dois escheviens. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1250, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 26^e.)

De son *proid* por le remede de s'arme. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1269, *ib.*, f° 52^b.)

Pour Dieu ralez vous en, si ferés que sages, car la demouree en cest pays ne vous est *preus*. (*Chron. de Ruins*, c. XX, L. Paris.)

L'avoir n'est *preus* fors por pendre.

(Rose, 5182, Méon.)

Issi comence, seignors, le livre Ruth,

Il est petit, mes il ad grant *pruth*.

(Bible, Richel. 898, f° 65 v°.)

Issi finist, seignors, le livre Ruth

Qui bien l'entent, il fait mult de son *pruth*.

(*Ib.*, f° 67 v°.)

An tous *preus* et an tous usages. (1278, *Lett. de J. de Joinv.*, Inv. de S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Fole emprise est ou gist petit de *prou* et moult de coust. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 59^a.)

Pur le profit et pur le *pru* de nus e de la dite Eglise. (5 juin 1285, *Lett. d'Edouard I^r*, Bréquigny I, Richel.)

Pur la *pru* de la compaignie. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 221, *Rev. brit. script.*)

... Ce acorder
Fait mon cuer a compler un conte
Qui n'est ne de roy ne de conte,
Ains est d'un chevalier si preu
Qu'en maint lieu fist d'armes son *preu*.
(*Couci*, 56, Crapelet.)

Ces menaces que Dieu nous fet ne sont pas pour son *preu* avancier. (JOINV., *St Louis*, p. 200, Michel.)

Se Dieu l'envoie adversité, si le reçoit en patience et en rent graces a nostre Seigneur, et pense que tu l'as deservi, et que il tournera tout a *preu*. (ID., *ib.*, p. 236.)

Moult nous porra *preu* faire je vous dirai comment.
(*Gir. de Rossill.*, 426, Mignard.)

Que se fuist cez bien et ces *prouff*. (1320, *Hist. de Metz*, III, 336.)

Si honnorablement des seigneurs racontoit Qui li faisoit bon *preu* de ce qu'ainsi parloit.
(*Cov.*, B. du Guesclin, 303, Charrière.)

A qui s'en ensuivi gloire perpetuelle a l'ame, grant *preu* au corps. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3^e p., LXIX, Michaud.)

Les dictes dames se tinont a payes del dit Jaquemet Martin lour *prof* de toutes les choses que el pourrit estre entro. (13 sept. 1373, *Compte rendu aux religieux de St-Mart-le-Paul*, f^o 8 r^o, Arch. Rhône, S. Paul.)

Et ne doit le dit fief point de cheval de service fors que son *preul*. (1392, *Carl. de Choisy au Bac*, Arch. LL 1013, f^o 38 r^o.)

Si doit bien avoir cher tout roy ou prince tel serviteur, et loyal lieutenant et chevelaine, qui tousjours est en soin d'accroistre, augmenter et multiplier le *preu* et l'honneur de son seigneur. (*Le Livre des faits du Mar. de Boucic.*, 3^e p., ch. I, Michaud.)

Que c'est le bien et le *prouff* de ladite Catherine. (1411, *Hist. de Metz*, IV, 676.)

Et son vin boivent

Ou autre *preu* s'ilz pevent en reçoivent.
(AL. CHARTIER, *Debat des deux fort. d'am.*, p. 573, éd. 1617.)

Quant le bon seigneur fut dedans, et il eut alumé de la chandelle, il regarde la bonne compaignie dedans le lit, et dist : Bon *preu* vous fasse, ma damoiselle, et a vous aussi mon escuier ? (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXXI, Bibl. elz.)

Bon *preu* vous face, madame. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Génin, p. 1070.)

Bon *prou* luy face !
(LARIVET, *les Ecol.*, III, 3, Bibl. elz.)

— *Preu face*, subst., souhait de bonheur :

Servez un grand seigneur pour rien,
Ne cherchez que sa bonne grace,
Dites ne vouloir autre bien,
Sinon qu'estre devant sa face...
Alors on vous dira *prouface*,
Et serez gentil serviteur.

(TABOURROT, *Touches*, I, V, f^o 60 v^o, éd. 1588.)

Le *prouface* de son election. (MELART, *Hist. de Huy*, p. 444, éd. 1641.)

On trouve encore dans La Fontaine l'expression *bon prou* vous fasse :

Or buvez donc, et buvez à votre aise :
Bon *prou* vous fasse !
(*Contes*, Paysan qui avoit offensé son seigneur.)

2. *PREU*, *pro*, *prod*, *prode*, *proz*, *prou*, *proub*, *prous*, *pru*, *prud*, *pruytz*, adj. et s., sage, vaillant :

Mult par est *pruz* Oliviers sis cumpainz.
(*RoI.*, 559, Muller.)

N'est mie si *proz* ne si bons chevaliers
Por ferir en bataille ne por ost enchalcier.
(*Voy. de Charlem. à Jerusalem*, 28, Koschwitz.)

La meschine ert cortoise et *prous*.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 139, du Ménil.)

Sailli avant, e dist a tuz :
Cume vassaus e cume *proz*.
(*Bsn.*, D. de Norm., II, 5835, Michel.)

Coneu ert qui ore est *pruz*.
(*Id.*, *ib.*, II, 4386.)

Chevaliers ert *preus* et cortois.
(*Id.*, *Siege de Troies*, Richel. 782, f^o 92^a.)

Et un suon escuier n'i volt il oublier,
Rogier de Brai, un brun, un *prode* chevalier.
(*Th. le mart.*, 48, Becker.)

Chevaliers ert *pruz* e vaillans.
(*MARIE*, *li Lais de Gugemer*, 35, Roq.)

Preus fu et saiges en s'enfance.
(*Dolop.*, 153, Bibl. elz.)

Si fut elle despucelee,
Que *proz* fut et saige et senee.
(*Id.*, 9271.)

Que vont honir la gentil fame
Tote la plus *preus* du roiaume.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 98^a.)

Ties puet estre li hons qui est *preus* et hardis.
(GUY DE CAMBRAI, *Venj. Alexandre*, Richel. 24366, p. 224^a.)

Li dux qui mult ere sages et *proz*. (VILLEH., *Const.*, § 25, Wailly.)

Au mellor chevalier del mont,
Fait la pucele, et au plus *prous*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f^o 19^a.)

Pruz fu e de grant beuté.
(*Le Lai del Desiré*, p. 9, Michel.)

Plairoit vos oir un son
D'Aucassin un franc baron,
De Nicholette la *prous* ?
(*Aucassin et Nicolette*, XXXIX, 16, Suchier.)

On n'aime pas dame por parenteit,
Ainz l'aime on cant elle est *prous* et saige.
(*Gr. chant*, XIV, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, Arch. des Miss., 2^e sér., t. V, p. 227.)

Cele qui est si *preus* et bele.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f^o 49 v^o.)

Si i ot femmes guaignees
Beles, *pruz* et enseignes.
(*Est. de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, f^o 7^a.)

La fille son veisin n'est *prus*.
(*Prov. de France*, ep. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 477.)

Si ne set niens escrivre
Un soul mot *prod* en lettre.
(*Proverbes del vilain*, ep. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 463.)

Si vus estes hardy e *pruytz*.
(*Du Jongleur d'Ely*, p. 36, Michel.)

Li rois de Chypre, qui est et *proub* et

sage. (BONIFAZIO DEGLI UBERTI, *Dittamondo*, IV, 21, ap. Littré, *Preux*.)

Il n'est que de hanter les *pruds* et bons.
(GARR. MEURIER, *Tres. des sentences*, éd. 1568.)

— *Preu de*, habile dans :

Si bien qu'il fu en poi de tens
De plusors arz *preuz* et vallanz,
Et sages et bien responnaz.
(*Vie de S. Alexi*, 86, Romania VIII.)

— Par extension, bon :

Amur n'est *prus* se n'est egals.
(*MARIE*, *Lai d'Equitan*, 137, Roq.)

— De bonne qualité, en parl. de choses qui se mangent :

Chars de vieille chievre n'est *preus* au cors del home. (ALEBRANT, Richel. 2021, f^o 51^e.)

Cil poisson ne sont *preu* a user. (ID., f^o 62.)

Fruiz n'est *prous* qui ne maure
(*Poés. mss. av. 1300*, I, 455, Ars.)

— Tardivement, pour un mot qui dans la bonne langue n'avait qu'une forme pour le masculin et le féminin, on a formé les féminins :

1. *Preuse* :

La gent britannique... *preuse* en force.
(LE BAUD., *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

— Et employé substantivement :

Vint esmaux d'or, esmaillez de rouge cleric des *preux* et *preuzes*, qui sont yssus de deux bacins d'or. (1417, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Et apres que ilz eurent faite la relevation, vindrent au devant du dit roy les .ix. *preux* et les .ix. *preuses*, a cheval. (MONSTREL., *Chron.*, II, 109, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Comme nous avons une dame royne de Babylone nommee Semiramis, qui fust une des neuf *preuses*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1448, Michaud.)

Katherine Sforce, comme une *preuse* thamaris vigoureusement se maintenoit. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f^o 7 r^o.)

O vous, dames, nymphes, muses et *preuses*, Ypolite, Palas, Nays la gente, N'estimez plus vos œuvres glorieuses.
(J. MAROT, *la Vray-Disant*, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, X, 267.)

2. *Preude* :

Appellez a ce [une expertise] *preudes gens* non suspects avec les jurez sçavans. (1508, *Cout. gén. du Maine*, CCCCLXII, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 513.)

Et est en la faculté de ceux a qui les terres sont venues de prendre rente par le pris de *prudes gens* selon qu'ils devoient valoir. (1589, *Cout. gén. de Bret.*, DXXXVIII, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 320.)

Des choses qui sont faites par testament en derniere volonté, toutes *preudes gens* doivent estre receuz tesmoins nonobstant lignage. (*Id.*, DLXXXVII, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 322.)

— D'après Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Syntax*, p. 113, *preu*, avec la préposition *de*, forme les composés *preu d'home* et *preu de femme*, qui apparaissent diversement modifiés ou altérés dans de nombreux textes :

— *Preu d'home*, homme probe et sage :

Pruzdume i out pur sun seigneur aider.
(*Rol.*, 26, Müller.) Var. : *prozdom*.

Amis Rollanz, *pruzdoem*, juvente bele.
(*Ib.*, 2916.)

Dit a sa fame : Franc baron ait ici ;
Qui iert *prodomme*, granz guerredons i gist.
(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 118, 7.)

Honi soit li *prodom* qui por un jor resote.
(*TR. DE KENT*, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 9 r°.)

Un *produem* riche e assazez.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 37050, Michel.)

Mettra, s'ele poet, travail e peine,
Cum cil li *prodoem* sis marriz
Ne soit jamais seurs ne fiz
De laisser i rien apres sei.
(*Ib.*, *ib.*, II, 7185.)

Ce respont li *prodom* : Seigneur, che me fist faire
Uns hom, ne sai qu'il est, tres bien m'en poes
[croire.
(*HERMAN DE VALENCIENNES*, *Bible*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 105, 16.)

Li *prozdum* le rei apela.
(*MARIE*, *Lai de Bisclaret*, 281, Suchier.)

Si l'apelat mult simplement :
Herberge mei, sire *prodhom*,
Pur amour Dieu en ta maison.
(*Leg. de Gregoire le Grand*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 86, 5.)

Il ne set mais quel part aler.
Quant il pur Dieu te fist le clain,
Lai le gesir sor cel estraim !
La bone femme tant l'en prie
Ke li *prodhom* li parotrie.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 88, 10.)

Bels duz sire, vus dites veir,
Asez sui jo grant masse pire
Ke tu ne puez cunter ne dire ;
Car de *prodomme* est ce dreiture
Que il fce bien volentiers.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 86, 30.)

U hoem me puisse unkes trover,
Ainz vois querant un hermitage
U puisse faire mun estage
E bien *prodomme* e bien vaillant
Se il meins longes tel vie.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 92, 33.)

Prodon ne doit jugleor acoster
S'il ne li veult por Dieu dou suen doner.
(*Rainouart*, Richel. 2494, f° 82.)

Le quer ne pout mentir que de *proddome* est
[nez.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce cxxi, f° 11, P. Meyer, Arch. des Miss., 2° sér., t. V.)

Preudons fut Karles a la barbe florie.
(*Aimeri de Narbonne*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 399, 5.)

Wistaces vint devant l'abbé
Qui maint *preudomme* a puis gabé.
(*Eustache le moine*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 440, 43.)

Cil baoit a venchier son coisin, et cil se baoit a esleiauter come *preuzdom*. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 15°.)

Trop *preudons* et loiaux devint.
(*Dolop.*, 8032, Bibl. elz.)

Quant l'arcevesque ot entendu
Del *prodomme* la grant vertu,
Outreia debonalement
A la preiere des quereuz.

(*Légende de Theophile*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 463, 18, var.)

Etoit uns moignes molt *preudons*.
(*G. DE CAMBRAI*, *Barlaam*, p. 30, P. Meyer.)

Que nus son mehaing n'aportoit
Et voient es *preudomes* l'ombre
De cele riens qui les encombre.

(*GAUT. D'ARRAS*, *Eraclès*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 209, 7.)

Li *predos* tantost li respont.
(*Dou pechié d'orgueil laisser*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 112°.)

Et on li demanda (à St-Louis) pourquoy il n'avoit dit aussi *preudome* : Pour ce, fist il, que il a grant difference entre *preu home* et *preudome*. Car il a mainz *preus homes* chevaliers en la terre des crestiens et des Sarrazins, qui onques ne crurent Dieu ne sa mere. Dont je vous di, fist il, que Diex donne grant don et grant grace au chevalier crestien que il seuffre estre vaillant de cors, et que il seuffre en son service en li gardant de pechié mortel ; et celi qui ainsi se demeinne doit l'on appeler *preudome*, pour ce que ceste proesse li vient dou don Dieu. Et ceus de cui j'ai avant parleu peut l'on appeler *preuz homes*, pour ce que il sont *preu* de leur cors, et ne doutent Dieu ne pechié. (*JOINV.*, *St Louis*, 560, Wailly, éd. 1874.)

(*Oeil prodom* un clerk avoit.
(*Un chival. e sa dame*, ms. Cambridge, Corpus, 50, f° 91^b, P. Meyer, Romania, I, 74.)

Et s'aucuns moroit dedens le terme de ces neuf ans Pouchars nos devoit rendre, autre plege *preudomme* assi sulfiant. (Mai 1250, *Chapitre d'Andenne*, Arch. de l'Etat à Namur.)

Quant g'i vueil mestre mon estuide
Et lire et chanter de clergie,
Et parler de chevalerie
Et les *pruihomes* raviser
Et lor armes bien deviser.

(*Des deux bordeors*, ap. Montaiglon, *Fabliaux*, I, 8.)

Par devant provos et jures, qu'il porteroit se femme boine pais et loial, et le mainteroit comme *preudom* doit faire se femme. (*Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai 217, f° 49 v°.)

Un *proddomme*. (*De S. Laurent*, Richel. 19525, f° 1 v°.)

Aucun *pourdeshommes* de nostre religion.
(*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 120 r°.)

Il est usage que quant l'en vient prover aucun commendement que aucun *prodons* qui soit mors hors dou pays ait fet par tesmoins, et les tesmoins viennent avant et le garantissent... (*Coul. d'Anjou*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 460, 30.)

Estre doit simples et courtois,
Dire biaux dis et serventois,
Parler du bien, le mal lessier
Et les paroles abessier
Dont *preudons* puet estre honnis.

(*WATRIQUET*, ap. Bartsch, *Langue et litt.* fr., 667, 3.)

Charles de Bloiz si fu *prodons* et bien apris.
(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 2097, Charrière.)

Par les *proudehomes* de nostre religion
(1391, *Bail*, Arch. MM 31, f° 136 r°.)

Il va tres volentiers en pelerinage es lieux devost tout a pied en grand devotion, et prend grand plaisir de visiter les saintes places, et les bons *preudesommes* qui servent Dieu. (*Livre des faicts du mar. de Boucic.*, 4° p., ch. 3, Buchon.)

Et la royne leur demanda conseil s'elle peut croire ce qu'il luy a fait entendant. Et elles dient que ouy bien, car il ne mentiroit mie, veu qu'il est si *preudomme*. (*Lancelot du Lac*, 1° p., ch. 9, éd. 1488.)

Prenez en gré ce petit don
De vingt escus que je vous baille,
Et de Colin, le bon *preudon*,
Vostre mary, plus ne vous chaille.
(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 239.)

Seigneurs, dames et damoiselles,
Plaise vous ouir les nouvelles
Que racompter nous vous voulons
D'ung empereur saige et *preudhoms*
Qui tout temps veult justice faire.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 127.)

Mortel *preud'hom*. (*RAB.*, *Garg.*, ch. LIV, éd. 1542.)

— Homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses :

Et doit cil mestre panetier prendre un *preud'ome* talemelier. (*EST. BOU.*, *Liv. des mest.*, 1° p., I, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Et doit eslire .xii. des plus *preud'omes* du mestier.... Et doivent icil .xii. *preud'ome*. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., I, 22.)

Et ce ont ordené li *preud'oume* du mestier. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., XIX, 7.)

Es quex .v. s. li *preuzd'oume* qui garderont le mestier des dit auront .xii. d. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., XXVII, 9.)

El mestier desus dit il a .ii. *preuzdeshomes*. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., XVII, 10.)

Li mestre du mestier doit recevoir ce serement par devant des *preudesommes* du mestier. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., XV, 6.)

Li *preud'oume* du mestier desus dit se sont assenti a ce que il i ait deus *preudesommes* qui garderont le mestier de par le roy. (*Ib.*, *ib.*, 1° p., LVII, 13.)

De *prodesommes*. (1271, Marmoutiers, Arch. Indre-et-Loire.)

Li *preudons* en eslut un qui... (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 48°.)

Par conseil de *proidomes*. (1290, *Cart. du Val S. Lambert*, Richel. I. 10176, f° 15°.)

Par le conceill des *proudes homes*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, rouleau, Arch. B.-du-Rhône.)

Selon l'avis des princes et *prodesommes* du conseil du roy. (*G. COUSINOT*, *Geste des nobl. Fr.*, c. xciii, Vallet.)

Ou conseil du roy seroient mis *prodsommes* et loiaux non favorables aux seigneurs. (*Ib.*, *ib.*, c. cix.)

— *Preudfemme*, femme probe et sage :

Par deseur tote creature
Doit *preudfame* estre onnoree.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 538, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

La profeme estoit honoree
Del roi et de ses genz amee.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 60^a.)

Li prodome et les profefemes. (MAURICE,
Serm., Richel. 1334, f° 9 r°.)

Si com profefeme.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 45^a.)

Proudefame.
(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 61^b.)

Il avoit une serour, molt boine dame et
preudefeme et vaillant. (*Istorie d'Outre Mer*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 162.)

Megne, femme Jehan de Buri, le gehore-
lier, a .i. an, por nommer une *profefeme*
ribaude, en le presence de sen marit. (19
aout 1332, *Req. de la loy*, 1332-1335, f° 34 r°,
Arch. Tournai.)

On faisoit d'une *proidefemme*, une femme
sourditte et d'une femme sourditte une
proidefemme. (*Hist. de Liege*, II, p. 451,
an 1424.)

Sa vertu de bon bruit n'aura jamais defaut :
Car toutes nations, de cette honeste dame (Pene-
[lope])

Ont fait des chants d'honneur par qui la *preude*-
[fame]
Du sexe feminin tient le ranc le plus haut.
(J. A. DE BAIF, *Passeleims*, l. IIII, f° 100 v°, éd. 1573.)

3. **PREU**, *prou*, *pro*, *pru*, *proud*, *prud*,
prut, adv., assez, beaucoup :

Qui tant ne set ne l'ad *prud* entendut.
(*Rol.*, 2098, Maller.)

Recreans est, ne corra *pro* huimais.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 54^a.)

Cuntre Loerin et Kambrun vint,
Mais sa bataille *prud* ne tint.
(*Brut*, ms. Munich, 2163, Vollm.)

N'est *prut* serviz ne honoreiz.
(*Id.*, 3154.)

Vers els ne s'est *proud* defenduz.
(*Id.*, 4140.)

Dames e puceiles preisees,
Gentiz femmes e enseignees
Enmena *pru* a son servise.
(*Ber.*, *D. de Norm.*, II, 9932, Michel.)

Melior pleure et se vergonde,
Et ne sai *preu* qu'ele responde.
(*Parton.*, 6645, Crapelet.)

Vous n'en estes *preu* en la voie,
Ainz en estes moult forvoiez.
(*Lai de l'Ombre*, p. 72, Michel.)

Li juges die qu'il hait bien *pro* provee
santencion. (1294, *Coutume de Dijon*, Ri-
chel. l. 9873, f° 32 r°.)

Sans differer ne peu ne *prou*. (AMYOT,
Theag. et Car., ch. XXI, éd. 1559.)

Faisant aux laboureurs bien souvent *prou* de
[peines],
Sans craindre le danger des perilleux hazards.
(LARIV., *Nuicts*, III, v, Enigme, Bibl. elz.)

Et bref, songez un peu a tant d'autres
victoires que Dieu vous fit avoir et qui sont
prou notoires. (JEAN DE LA TAILLE, *Saul fu-
rieux*, II, éd. 1572.)

Puisque Dieu vous assiste, estes vous pas *prou*
[forts ?]
(G. DURANT, *Œuv. poet.*, l'Ombre des ombres, éd.
1594.)

Nous sommes *prou* advertis des prepara-
tifs qu'on fait. (31 déc. 1583, *Lett. de Du
Plessis-Mornay à Montaigne*, Feugère.)

Je ne me pouvois persuader qu'il prist
une si mauvaise resolution ; et n'ay peu
jamais consentir a la prevenir en cela,
comme il y en a *prou* de bons moyens.
(26 nov. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, IV,
381, Berger de Xivrey.)

Mais il fut dissuadé et pressé par ses
amys de le laisser et sortir de la ville, et
qu'il en avoit fait *prou* par le passé. (BRANT.,
Sur les duels, p. 735, Buchon.)

Et lui donne un autre coup au costé, en
luy disant : Tu en as *prou*, s'il me semble,
va l'en faire penser. (*Id.*, *ib.*, p. 738.)

Aucuns ont dict et escrit qu'il trouva
tres bonne ladicte rigueur et punition, et
mesmes qu'il taxa Ferdinand de n'en avoir
pas *prou* fait. (*Id.*, *Rodomont. espagn.*, II,
49, Buchon.)

Elle estoit *prou* satisfaite et assuree de
l'affection du Roy en son endroit. (P. HU-
RAULT, *Mém.*, an 1601, Michaud.)

Il y a un mois que je n'ai su vous escrire,
ni peu, ni *prou*, parce que j'estois engagé
dans nos montagnes. (FR. DE SAL., *Lett.*,
30 nov. 1605, Garnier.)

Comme elles sont *prou* informees que
les petites bestes et menues bestioles sont
fort friandes de leur miel, elles vernissent
leur ruche de cire; et r'embouschent tous
les trous. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 82,
éd. 1622.)

La langue moderne a gardé *prou*,
mais seulement pour quelques locu-
tions. Un grand nombre de patois l'em-
ploient encore usuellement, sous la
forme *prou*, et aussi sous les formes
preu, *pro*, *pru* (Suisse romande), *pré*
(Oignin), *prou* (Saintonge).

4. **PREU**, voir PROF.

PREUC, voir POROEC.

PREUCQ, voir POROEC.

PREUDE, adj. fém., voir PREU 2.

PREUDEFAME, voir PREU 2.

PREUDEFEME, voir PREU 2.

PREUDES HOMES, plur., voir PREU 2.

PREUDES OUMES, plur., voir PREU 2.

PREUDHOM, voir PREU.

PREUDHOMMEEMENT, voir PREUDOM-
MEMENT.

PREUDHOMMENT, voir PREUDOMME-
MENT.

PREUDHOMMIE, voir PREUDOMMIE.

PREUDOM, voir PREU 2.

PREUDOME, voir PREU 2.

PREUDOMMAGE, s. m., état, qualité
de prudhomme :

Pour le conseil traictier de plusieurs

preudommages, clers, chevaliers et autres
pour bien de pais. (1336, Arch. JJ 70, f° 79
r°.)

PREUDOMMEMENT, *preudommeement*,
preudhommeement, *preudhommeent*, *prou-
dommeement*, *-dhommeent*, *prodome-
ment*, adv., sagement :

En tout ce vous acquiterez bien leault-
ment et *preudhommeent*. (ROISIN, *Serment
des ferreurs*, ms. Lille 266.)

Vivre *prodomeent*. (*Droiz royaux*, etc.,
Ars. 3354, f° 116 v°.)

Et jurera bien loyaulment et *preudhom-
meent* recevoir toutes lesdites oblations.
(1462, *Accord*, Moreau 875, f° 316 r°, Ri-
chel.)

Maistre Robert de Linet, vicaire general
de l'arcevesque de Rouen, lequel durant le
dit siege s'estoit gouverné et conduit moult
preudommeent. (MONSTRELET, *Chron.*, I,
202, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Il en y eut tres grant nombre qui s'y
portoient *preudhommeement* moult vaillam-
ment. (*Id.*, *id.*, II, f° 191, an 1441, éd. 1516.)

C'est *preudommeement* enseigné. (*The-
rence en franc.*, f° 253 r°, Verard.)

PREUDOMETÉ, *preudometeit*, s. f.,
qualité de prudhomme, réunion des
prudhommes, lieu où ils se tiennent :

Et li proudommes lou jor qu'il font lou
sairmant de la *preudometeit*. (1313, *Hist.
de Metz*, III, 304.)

Sauf ceu qe ce cil qui se vorait vanter
de tenour, ne cilz qui diroit qu'il ne s'en
ait miez a vanter avoient en la treserie,
ne en la *preudometeit*, peire ne filz, ne
frere. (1324, *ib.*, IV, 5.)

PREUDOMMIE, *preudhommie*, *prodo-
mye*, *prud'hommie*, s. f., probité et sa-
gesse, honneur, en parlant des hommes
et des femmes :

Nous confians a plain des sens, loyautez
et *prodomyes* de nostre amé et feal frere.
(2 avr. 1437, *Lett. de Ch. d'Orl.*, ap. Champ-
Figeac, introd. des *Poés. de Ch. d'Or-
léans*.)

Vouslant essayer la *prud'hommie* de leurs
dites femmes. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arresta
amorum*, p. 417, ap. Littré.)

Confians a plain de ses loyaulté, *preu-
dommie* et bonne diligence. (1472, *Commis-
sion*, Anal. leod., X. de Ram.)

Tousjours *preudommie* maintenir.
(*Les souhaits des femmes*, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e
s.*, II, 149.)

Or si en vous sentez les *preudhommies*
Que vous voulez qu'estiment vos amies,
Et si l'honneur du garson de Venus
Tenez si cher comme y estes tenus,
Mettez vous six, contre six que nous som-
[mes].
(MELIN DE S. GELAIS, *Œuv. poet.*, Cartel pour une
partie d'armes, éd. 1574.)

Les sciences... ne peuvent que nous en-
seigner la prudence, la *prud'hommie* et la
resolution. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXIV, p. 78,
éd. 1595.)

PREUDON, voir PREU 2.

PRÉUD'OUME, voir PREU 2.

PREUESSE, s. f., nom donné au moyen âge à neuf femmes guerrières : Tamaris, Deifemme, Lampredo, Hippolyte, reine des Amazones, Sémiramis, Pentésilée, Tanequa, Deisille et Ménélippe :

En autre hourd suivant estoient a cheval, bien accoustrez, les neuf preulx et preues-
ses bien houchiez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cccxiv, Buchon.)

Pour avoir réparé et remis a point les tapisseries des Neuf Preux et Neuf Preusses. (1531, *Compte 25^e de Jehan Mi-
cault*, Ch. des Comptes de Lille, B 2363.)

Cf. PREUSE sous PREU 2.

PREUEUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PREUFACE, voir PREU 1

PREUG, voir POROEC.

PREUME, voir PROISME.

PREUM, voir PREON.

PREUR, voir PREU.

PREURE, s. f. ?

Item une fleur de lys d'argent doré de mauvese *preure* a mettre sus le haume le rcy. (1316, *Invent. de Louis X*, ap. Duc., *Armaturu.*)

1. PREUS, voir POROEC.

2. PREUS, cas suj. sing., voir PREU 2.

PREUSE, adj. fém., voir PREU 2.

PREUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PREUSME, voir PROISME.

PREUVE, s. f., épreuve :

J'ay fait *preuve* des deux : meshuy, je le puis
[dire
(LA BOET., *Sonn.*, 23, Feugère.)

Ces *preuves* d'eaues et fer chaud se sont longuement gardees entre les François. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., V, 8, éd. 1611.)

— A *preuve*, loc., à l'épreuve :

Les elemens et les astres, a *preuve*,
Ont façonné les rais de mon soleil.

(RONSARD, *Amours*, l. I, p. 38, éd. 1384.)

Le Ciel faict ainsi choix des siens, qui. sains et
[fors,
Soat a *preuve* du vice et triomphent des morts.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. els.)

PREUVER, voir PROUVER.

PREUZDESHOMES, s. pl., voir PREU 2.

PREUZDOM, voir PREU 2.

PREUZDONS, s. pl., voir PREU 2.

PREUZD'OUME, cas suj., voir PREU 2.

PREUZE, voir PREU 2.

PREVALABLE, adj., d'une utilité supérieure :

Ton secours nous est prouffitable,
Consolable,
Prevalable.

En ce peril inevitable.

(*Mist. du Viel Testam.*, 42480, A. T.)

PREVALENCE, s. f., qualité d'une chose qui prévaut :

Puis que Dieu vous a donné
Tiltre de noblesse aorné
En toute haulte *prevalence*.

(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

Et tant pris a leur haulte *prevalence*.
(*Id.*, la *Plainte du Désiré*, dans les *Illustr. des Gau-
les*, éd. 1548.)

— Surplus de la valeur :

A la requeste d'autres crediteurs la piece soit subhastee, pour avoir la *prevalence*, c'est a dire le pardessus qu'elle peut valoir. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 211, éd. 1566.)

On me vient demander cent escus a emprunter, et bien, on me donnera hypoteque d'une piece de terre qui en vaudra deux cens : la dessus le contract se passe, je prendray seulement ce qui me sera permis par la justice pour le profit de mon argent, ou rien du tout : mais il y aura une vendition casuelle, et puis une donation quant et quant de la *prevalence*. (CALV., *Serm. s. le Déuter.*, p. 785^a, éd. 1567.)

Et si en valeur et estimation, ils excellent ladite dette et frais soustenu a la poursuyte, pourra un autre creancier sur la *prevalence* dresser ses actions. (*Cost. d'Aouste*, p. 503, éd. 1588.)

Prevalence : f. Is the overplus, or that which remaines of the price of land sold for the paiement of a debt. (COTGR., 1611.)

— Excellence :

C'est raison de juger les fruicts meubles a cause de la *prevalence*. (GUY COQUILLE, *Institution au droict françois*, p. 231, éd. 1607.)

PREVALER, verbe.

— Neutr., prévaloir :

Ta dextre (de Dieu) est presente et ne seuffre point tes ennemys *prevaler*. (*Lou-
enge des roys de France*, f^o 8 v^o, éd. 1507.)

— Réfl., se prévaloir, tirer parti :

Sire, j'ay fait response... que j'estoie bien aise de ce que Modene estoit entre vos mains, esperant de m'en pouvoir *prevaler* tant de logis, victuailles... (1510, *Lett. de Louis XII*, t. II, p. 103, éd. 1712.)

PRÉVALOIR, verbe.

— Neutre, valoir mieux :

Des paiens disans qu'il *prevaloit* adorer ces ydoles que Jhesucrist. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 18 r^o.)

Il dit : Baillies moy du vin Rhodiien et du Lesbiien, et quant il eut beut de chascun,

dist : L'ung et l'autre est bon, mais le Lesbiien *prevaull*. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 24.)

— Act., l'emporter sur :

Luy qui commandoit a tant de legions, et qui le *prevaloit* en toutes choses, malheureux que tu es. (MONT., *Ess.*, p. 697, éd. 1635, Trascript. Gournay.)

Le droit de la vertu doit *prevaloir* le droit de nostre obligation. (*Id.*, *ib.*, l. III, ch. I, p. 40, éd. 1595.)

— Abattre :

Mauldiz soient les pastours de mon peuple qui ont *prevalite* ma loy et dispargé mon parc. (P. FERGET, *le Mirouer de la vie hum.*, f^o 164 v^o, éd. 1482.)

— Réfl., tirer parti :

C'est a la verité un tour de maistre et bien habile homme, de sçavoir bien prendre les choses a leur point, bien mesnager les occasions et commodités, *se prevaloir* du temps et des moyens. (CHARR., *Sag.*, l. II, ch. x, p. 424, éd. 1601.)

— *Prevalu*, part. pas., mis dans un état plus favorable :

Et, le voyant foible et debile, ne voulut combattre a cheval, pour l'avantager sur lui, mais a beau pied, s'en sentant mieux *prevalu* et sa partie mieux faite. (BRANT., *Des duels*, Buchon.)

PREVARIANT, s. m., prévaricateur :

Prevarianz aasmai tuz peccheurs de terre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 119, Michel.)

Je vi les *prevarianz* e defiseie. (*Id.*, 158.)

PREVARICANT, s. m., prévaricateur :

Mesiau, pourry, faulz, putre et yvroingne, Monteurs, pervers, de trestous vices plain *Prevaricant*, entroingneux de besoingne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 435^a.)

PREVARICATERESSE, s. f., prévaricatrice :

Aussi Juda la *prevaricateresse* sa sœur ne craignit pas... (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jer., III, éd. 1534.)

Cf. PREVARIQUERESSE.

1. PREVARIER, v. n., changer, varier :

Par qui les choses *prevarient*,
Moyent, r'acordent e rallient.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 11, Michel.)

2. PREVARIER, v. a., transgresser en prévariquant :

Tens est que tu faces, Sire ; *prevarierent* la tue lei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxviii, 126, Michel.)

PREVARIQUER, v. a., détourner de son vrai sens :

N'est leur regard a obeir au prince, en gardant ses loix au vray, mais les *prevariqueront* et pervertiront. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, II, f^o 120^a, éd. 1517.)

PREVARIQUERESSE, s. f., prévaricatrice :

Et Juda (la tribu de) sa sereur qui est *prevariqueresse* des commandemens Dieu. (Bible, Maz. 684, f° 120^a.)

PREVÉ, voir **PRIVÉ**.

PREVEANCE, s. f., providence.

Dont la lumiere resplandissoit en la divine *preveance* des le commencement du monde. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 282, éd. 1617.)

— Provision :

Toutesfois les assiegea Monsieur Charles, et quand ils se virent enclos, et qu'ils n'avoient pas *preveances* pour tenir, ils se rendirent a luy. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. cxxxv, éd. 1638.)

Mais le peuple qui avoit pitié du chevalier, et avoit petites *preveances* pour soustenir le siege, les assaillirent, et en tuèrent grand quantilé, ne ne cesserent jusqu'a tant que les bourgeois leur crièrent mercy, et se rendirent a leur volonté. (Id., *ib.*)

PREVEIL, s. m., nom des assemblées dans le Poitou et dans la Loire-Inférieure :

Avec bergers, me donnant du bon temps
Qui sont joyeux, et n'ont autre sommeil,
Quand le bruit court, que trouver le *preveil*,
La ou se voit de Gastines les perles.
(*L'Adolesc. de J. du Fouilloux*, f° 92 v°, éd. 1844.)

Il y a, dit Ménage (*Dict. étymol.*), une chanson poitevine qui commence ainsi :

In jour, estant en un *preveil*.

On lit dans un texte poitevin du XVIII^e siècle :

Launay (paroisse de Sainte-Cécile en bas Poitou), où se tient le jour de la feste un *preveille* ou foire. (1750, Command. de Launay, Arch. Vienne.)

Poitou, *preveil*, fromage qu'on fait dans le *preveil*.

PREVEILLE, -*velle*, s. f., avant veille :

En une *preveille* de la Madelaine.
(*Trahis. de France*, p. 235, Chron. belg.)

A miennuyt de la *preveille* du jour de S. Pierre et S. Pol. (*Troubl. de Gand*, p. 103, Chron. belg.)

Le *prevelle* de Noël. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 936, Hautcœur.)

Preveille. (1524, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Lesdis president, chevaliers, conseillers, greffiers, ne seront tenus comparoir en la chambre du conseil puis la *preveille* du jour de Noël, jusques au lendemain des Roys, puis la *preveille* de Pentecoste jusques au lundy apres le Sacrement. (23 juin 1530, *Ord. de Charl. Quint touch. le pouv. du conseil d'Artois*, dans les *Coust. génér. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

PREVELIGE, s. m., forme de *priviège*, au sens de charte :

Contre toz autres peut l'on prouver par

prevelige et par recort de court. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 111, Beugnot.)

Se vostre avversaire viaut prouver contre voz par *prevelige*, soies gaitant soutilment de noter les poins du *prevelige*. (*Ib.*, p. 115.)

PREVENCION, -*tion*, s. f., action d'arriver le premier :

Ce vault autant a dire comme *prevencion* matutinal par laquelle on vient tost et apertement devant Dieu au commencement du jour. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 187 v°.)

— Primauté, privilège :

C'estoit cas de privilege, dont au roy qui a la *prevencion* des testamens doibt appartenir la cognoissance. (Bour., *Somm. rur.*, II, f° 60 v°, éd. 1539.)

Si y eut entre eulx de premiere venue aucuns differens pour sçavoir lequel d'iceulx deux ducs auroit l'honneur et prerogative d'estre nommé devant. Et en fin, considerees plusieurs raisons qui furent alleguees d'icelles parties, fut conclud que ledit duc de Bourgogne seroit premier nommé et auroit la *prevencion* de toutes honneurs devant le duc de Bourbon. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 167, Soc. de l'II. de Fr.)

Les chatelx aux usuriers remaignent au duc : selon l'ancienne coustume, et par ce mot selon l'ancienne coustume est donné a entendre que le duc avoit ceste *prevencion* et droicture d'avoir leurs chatelx apres leur mort. (*Coust. de Norm.*, f° 46 v°, éd. 1483.)

— Opposition :

Quant il (les planètes) sont en la *prevencion*, c'est le opposition del soloil. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 37^e.)

— Prévoyance :

S'il eust peu croire que France eust esté si fort discouragée qu'il la trouvoit aujourd'huy par faute de *prevencion*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

PREVENDER, voir **PROVENDIER 2**.

PREVENDERE, voir **PROVENDERE**.

PREVENDIER, voir **PROVENDIER 2**.

PREVENEMENT, s. m., action d'aller au devant :

Prevenement, praeventio, antecessio. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Prevenement : m. A preventing, anticipating, outstripping, forestalling. (COGTR., 1611.)

PREVENIR, v. n., advenir, échoir :

En defaillance desquels nos instituez et substituez, voulons et entendons que nos dites terres et seigneuries et autres biens *previegnent* a nos autres hoirs et successeurs. (1506, *Test. de René, D. de Lorr.*, Dupuy cciv, 67, Richel.)

PREVENISIEN, voir **PROVENISIEN**.

PREVENTIONAL, adj. ?

Regarde les segnors de la triplicité de la conjunction si la nativité est conjunctional, ou les segnors de la triplicité de la prevention si ele est *preventional*. (*Li Livres Abu Ali des nativitez des enfenz*, Richel. 1353, f° 66^e.)

Commence del ascendent de la conjunction ou de la prevention si ele est *preventional*. (*Ib.*, f° 67^a.)

Et quant en icelluy sont mis en cause *preventional* les autres chevaliers de l'ordre, ou jugement d'icelle cause doivent estre appelez et presens. (*Pièce de 1505*, ap. R. de Maulde, *Procédures polit. du règne de Louis XII*, p. 430.)

Cf. **PREVENCION**.

PREVEOIR, verbe.

— Act., voir le premier :

Celle (beste) occi de son regardt l'homme qu'elle *prevoidt*, et a l'opposite l'homme l'occist aussi de son regardt se elle est *preveue*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 182 v°)

— Voir en général :

Je *preveoye* tousjours le Seigneur en ma presence. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XV, éd. 1534.)

— Neutre, pourvoir :

Prevoir au service. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, cxxvii, 384, Lacour.)

— Infin. pris subst., prévoyance, providence :

Et mon roy scait il pas aussi que le meffait
Par le *prevoir* des Dieux rend le destin senestre.
(Jou., *Œuv. mesl.*, f° 65 r°, éd. 1583.)

— *Preveu que*, loc., pourvu que :

Et y polra faire recoeillir, prendre et achepter et lever tous vivres et autres choses necessaires pour ladite ville de Therouanne, *preveu que* le roy des Romains, comme il est offert, leur promette que jamais il ne le souffrira separer de la maison de Bourgogne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cliv, Buchon.)

PREVERAIGE, voir **PROVERAGE**.

PREVIDENCE, -*dance*, s. f., action de prévoir, prévoyance :

Ne plus ne lui dis *previdence*
Mais dire lui dois providence,
Car *previdence* selon voir
Note chose devant veoir,
Mais providence se prent garde
Et presentement tout regarde
De son hault siege la sus
Les choses qui sont icy jus.
(Boece de Consolation, Ars. 2670, f° 78 r°.)

Choses qui sont faictes par ire ne sont pas jugees estre faictes par *previdence* ou premeditation comme devant advisees. (ORESME, *Eth.*, f° 106^e, éd. 1488.)

Telle splendeur rendoit de toutes pars
Ce lieu divin, qu'aux humains bien sem-
bloit,
Que terre au ciel de beauté ressembloit,

Si que le cœur me mit par *previdence*,
Celuy manoir estre la residence,
De ferme amour, que je queroye alors.
(CL. MAR., *Temple de Cupid.*, p. 6, éd. 1596.)

PREVIGILLE, s. f., avant-veille :

Le 30 de may, *previgille* de la Pentecoste.
(MONSTRELET, *Chron.*, n° 320, an 1422, ap. Ste-Pal.)

PREVISEMENT, s. m., prévision, annonce de quelque chose :

Que le *previselement* de l'homme du seigneur de Riteaulx aroit esté prononcé à grand mystere, et que ensieuvant le contenu de sa parole, on eust tiré depuis une pierre de une roche au parfond de la mer.
(G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 73, Buchon.)

PREVOCABLE, adj., qui peut être réclamé :

Domage prevocable.
(OCT. DE S. CEL., *Sej. d'honn.*, n° 172 v°, éd. 1526.)

PREVOIRE, voir PROVOIRE.

PREVOIRIE, voir PROVOIRIE.

PREVOISIN, adj., synonyme de haut justicier, selon l'explication des Coutumes générales :

Aux .xxxii. articles ordonna qu'au lieu de ces mots seigneurs *prevoisins*, sera mise ceste clause, seigneurs hauts justiciers, excepté le roy et ses officiers qui pourront exploiter en la maniere accoutumee.
(1550, *Proc. verb. des Coust. de Boullogne*, Cout. gén., I, 709, éd. 1604.)

PREVOLACION, -tion, s. f., action de vouloir d'avance :

Des especes de incontinnence une est apelée *prevolacion* et l'autre est ditte debilité. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 501°.)

PREVOLANT, -ent, adj., qui veut d'avance :

Pource donc que li melancoliens adustes sont mouvables et hastiz et variables en leurs opinions pour ce qu'il ensievent volentiers leurs fantasies... pour laquelle cause Aristote les appelle *prevolans* ailleurs, c'est a dire vueillans isnelement acomplir et acquerre ce qu'il ont preconceu. (EYRAAT DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, n° 186°.)

Incontinnence effrenee ou *prevolente* ou hastive. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, n° 154°.)

Il sont tantost menes par la passion de concupiscence et la poursuivent sans attendre, et pour ce sont il dis *prevolans* ou devant voulans. (Id., *ib.*, n° 501°.)

PREVOLOIR, v. a., vouloir avant :

O quel seigneur que le futur aussi
Vient a son mot, et le *prevout* ainsi.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 113, G. Reynaud.)

PREVOSTABLE, adj., de prévôt :

Dignité *prevostable*. (*Mer des Cron.*, n° 32 v°, éd. 1532.)

Et pour faire preuve de pluz d'impieté *prevostable*, on contrainct iniquement les

autres. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 154, éd. de 617 p.)

— Soumis à la juridiction prévôtale :

Prevostable: com. Subject unto the jurisdiction of a provost, or unto martial law. (COTGR., 1611.)

Et encore au xvii^e s. :

Il ne manqua pas le jour suivant de m'envoyer de très bon matin Monsieur son Prevost, avec intention non pas de me faire justice, ny de s'informer de ma vie et de mes mœurs, mais de me surprendre ; et quoy que je ne fusse aucunement *prevostable*, coupable ou non me juger *prevostablement* pour ensuite me faire périr sourdement et me sacrifier à sa vengeance. (DASSOUCY, *Avantures*, c. 12, Biblioth. gaul.)

PREVOSTABLEMENT, adv., par juridiction prévôtale :

La tour fut prise et 24 soldats trouves dedans furent *prevostablement* condamnés et pendus. (*Chron. de J. Tarde*, p. 317, de Gérard et Tarde.)

Prevostablement. By martial law. (COTGR., 1611.)

Lire à l'article **PREVOSTABLE** un ex. de Dassoucy.

PREVOSTAGE, s. m., dignité de prévôt :

Tout comme montera le droit du *prevostage*. (1319, Arch. JJ 59, n° 19 v°.)

— Prévoté :

Ceux des *prevostages* de Brivadois et Langhadois à la mesure Brivadoise. (1510, *Lett. roy. sur la Coust. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 498, éd. 1604.)

PREVOSTAIRE, adj., prévôtal :

La bande des sergens *prevostaires*. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, V, Bibl. gaul.)

PREVOSTE, s., fém. de prévôt :

Premier li enseigne gramairo
Qui mere est, et *prevoste*, et maire
De toutes les arts liberax.
(DOLOP., 1419, Bibl. elz.)

PREVOSTEL, -otel, -ousteau, s. m., dim. de prévôt :

Jehan dit *Prevotel*. (Juin 1306, Chaumont, Arch. Ardennes, H 81.)

Berthaut *Prevousteau*. (1358, *Recett. et dépens.*, Arch. mun. Chartres.)

PREVOSTIE, pro., s. f., prévôté :

La *prevostie* avoit a gouverner.
(G. d'HANSTONE, Richel. 25516, n° 4 v°.)

PROVOTURE, pro., s. f., district d'un prévôt :

De la balye de la *provoture* de Derby. (1305, *Placia de termino Paschae*, Year

books of the reign of Edward the first, Years xxxii-xxxiii, p. 455, *Rec. brit. script.*)

PREVOSTERIE, s. f., tribunal du prévôt :

Volentiers aidiez
A cels ke vos poez ;
Quant estes al jugement
A la *prevosterie*,
Estez, ne flechissiez mie
Pur or ne pur argent.

(EVERARD, *Dist. de Den. Coton*, Richel. 25407, n° 198°.)

Noms de lieux, la *Prévoterie* (Calvados, Charente, Maine-et-Loire, Manche), *Prévoterie* (Maine-et-Loire), la *Provotterie* (Loire-Inférieure).

PREVOYEUX, adj., prévoyant :

Pour subvenir a tous besoins,
Tant bien sont *prevoyeux* vos soings.
(J. DE MEUNG, *Reponse de l'alchymiste*, 45, Méon.)

PREW, voir PREU.

PREWAIGE, voir PROAGE.

PREX, voir PROU 1.

PREYEL, voir PRAEL.

PRI, s. m., subst. verbal de prier, prière :

Il me prendrunt par *pri* ou par poeste.
(ALEXIS, str. 41^a, xi^e s., Stengel.)

Alques par *pri* e le plus par podeste.
(*Ib.*, str. 113^a.)

Se voulez a leur *pri* descendra.
(Trois Maries, p. 210, ap. Ste-Pal.)

PRIABLE, *proiable*, *preable*, adj., qu'on peut prier, qui écoute les prières, exorable :

Deux, torne toi : cumbien ascens ?
Soies *priables* sor tes gens.
(Lib. Psalm., LXXXIX, 15, p. 323, Michel.)

Nous avons pechié et avons apelé nostre Seigneur por ce qu'il est noient *proiable*, ce est a dire que il ne fera mie ce que li sera requis de nous. (*Bible*, Maz. 684, n° 155°.)

Nous avons pechié et avons appellé nostre Seigneur a iraconde, pour ce que est il noient *proiable*, c'est a dire ne fera il mie ce que li sera requis de nous. (*Ib.*, Maz. 532, n° 250°.)

Precabundus, *priables*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Precabundus, *preables*. (*Gloss. de Salins*.)

Inexorabilis et hoc inexorable, non *priable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRIALIS, s. m., sorte de serpent venimeux :

Cil qui est apelez aspides fait mourir de soif l'ome cui ele mort, et li autres, qui a nom *priahis*, le fait tant dormir que il muert. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 191, Chabaille.)

PRIANT, s. m., prie-Dieu :

Ung *priant* de l'evesque. (1476, Joy. égl. Bayeux, n° 87 v°, chapitre de Bayeux.)

Trois draps de taffetas et un priant en forme de Jacobin crossé, mitré. (*Invent.*, ap. Le Beuf, *Hist. des évêq. d'Aux.*, dans Sainte-Pal., éd. Favre.)

PRIQUE, s. f., espèce de mets :

Le cinquième mets d'assise fut de *priques* en galantine. (*Réc. d'un bourg. de Valenci.*, p. 58, Kerv.)

PRIENET, s. m., lamproie, dans un texte anglo-normand :

Il i a un autre manere de reies, qe l'en apeles *prienet*, qe comencera .viii. jours devant lo feste Saint Michel, et irra desques a la feste Saint Martin. (*Lib. Custum.*, I, 117, *Rec. brit. script.*)

PRIERE, voir PROIERE.

PRIEMBRE, voir PREINDRE.

PRIEMENT, *preic.*, s. m., prière :

Ne por or ned argent ne paramenz,
Per manatez regiel ne *priement*.

(*Eulalie*, 8, Stengel.)

Priement, precatio. (NICOT.)

Priement. A praying, beseeching, requesting, intreating, desiring. (COTGR., 1611.)

PRIENTE, voir PREINTE.

PRIER, voir PREER.

1. **PRIERE**, *preiere*, *pryere*, *preere*, *proiere*, *proyere*, s. f., corvée, taille, aide que le seigneur demandait à ses vassaux, et qu'il avait droit de leur ordonner :

Recette des *prieres*, fenaiges... (XIII^e s., *Paage de Horville*, Arch. Manche.)

Si doit avoir .iiii. deniers de pain pour semondre les *preeres* de carue par .iiii. foiz en l'an. (*Liv. de Jur.*, f^o 87 r^o, Arch. S.-Inf.)

Les journées des charruës, des charrettes, et des herches que l'en appelle *prieres*. (1307, Arch. K 37^o, n^o 38.)

Item les *prieres* des bestes a deux saisons de l'an. (1319, Arch. JJ 59, pièce 243.)

Item diz *proieres* trois foiz l'an. (1339, Arch. JJ 72, pièce 39.)

Lequel (fief) est de la value qui ensuit, c'est assavoir en cens, rentes. en deniers, en grains, en oyseaulx, en œufz, en *prieres* et en terres, ou dix huit liv. ou environ chacun an. (1400, Arch. P 308, f^o 135 v^o.)

J'ay hommes, hommaiges... regards de mariages, *prieres* de gistes trois foiz l'an sur ceux qui ont bestes chevalines. (*Ib.*, f^o 139 r^o.)

Les *proyeres* et corvees de charue et de herche. (1401, Arch. P 307, f^o 83 r^o.)

De totez malletote, de *prieieres*, de van-tez, tonneurs, vinaiges, pesaige de guerre. (1405, *Hist. de Metz*, IV, 583.)

— Redevance pour tenir lieu de la *priere* :

A Noel .ii. capons, .ii. den. *prieres*. (1376,

Terrier de la poterie Mathieu, f^o 69 r^o, Arch. Eure.)

— Domaine congéable, espèce de ferme usitée en Bretagne :

Le contrat s'appelle communement *baillée* a domaine, quelquefois *baill* ou *taille* et *mesme priere*. (1575, *Cout. loc. de Bret.*, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 414.)

— Levée de soldats :

Li contes de Roussi qui avoit l'air encores et le mautalent en son cuer, c'estoit bien raisons, de sa ville et de son chastiel de Roussi qui li pilleur, nommet Engles, Alemant et Navarois, tenoient, fist une *pryere* as chevaliers et escuiers d'entour lui, et eut bien .c. lances. (FROISS., *Chron.*, VI, 151, Kerv.)

2. **PRIERE**, *pry.*, s. f., instrument de fer servant à trancher :

Une *pryere* de fier pour descouper le fournaise quant on eut fondut .x. s. (1358, *Li Contes des fraiz p. le nouv. cloque*, LXXIII, Arch. mun. Valenciennes.)

PRIERESSE, *preic.*, *prir.*, s. f., celle qui prie :

Nostre amiable *preieresse*,
Nostre joie, nostre esperance.

(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f^o 94^o.)

— Celle qui vient prier, qui invite aux offices, aux funérailles :

Aux *prieresses* de la dicte ville, pour avoir prié plusieurs bonnes gens et amis dudit defunct a venir au service dudit defunct, et aussi a son enterrement. (10 décembre 1390, *Tut. des enfants Garin Loterielles*, Arch. Tournai.)

A Maigne le Royne, et a se compagnie, *prieresses*, pour leur saillaire d'avoir alé, par le ville, *pryer* les bonnes gens a estre aux vegilles et messe dudit feu Gossart. (1403, *Tut. des enfants Gossart le Paret*, Arch. Tournai.)

A Maigne Royne, et a sa compaignie, *prieresses* du corps, pour leur salaire de avoir prié les prochains et amis de la dicte defuncte a estre audit serviche et a le dicte messe du mois. (15 et 16 juin 1412, *Exécut. test. d'Angnies Desplechin*, Arch. Tournai.)

La Bresse en Vosges, *préerasse*, celle qui prie.

PRIERIE, *proie.*, s. f., prière :

Tes Diex est mort e sa giant malbaille,
Niant te vaut a fier lui *proierie*,
Car a proier hom mort est folie.

(*Entr. en Esp.*, f^o 63 v^o, Gautier.)

Sache tout home que a null ne faudra de ce qu'il le proie de bon cuer et de *priere* juste. (AMÉ, *Yst. de li Norm.*, Prohème, Champ.-Fig.)

PRIES, voir PRES.

PRIEUR, *-eour*, *proi.*, s. m., celui qui prie :

K'a ses semblans n'a ses dis
Ne puet ele savoir mie
S'il a de faus ouer proitié,
Tant a faus *proieurs* ens.

(COLARS LI BOUT., *Chans.*, Anc. Chans. fr. av. 1300, f^o 71 v^o, Ars.)

Li faignant *prieour*
Dont ja dame n'iert amee
Ne chantent fors en pascour.

(*Couci*, 368, Crapelet.)

Intercessor, *proieur*. (*Gloss. de Salins.*)

— Celui qui invite aux funérailles :

Audit fustailleur, pour ung petit luisiau, et au *prieur*, qui pria le sonne de ladicte Agnez du Fay, femme dudit Miquiel le Cat. (27 août 1486, *Tuëlle de Annette, Miquelot et Loyset le Cat*, Arch. Tournai.)

PRIEURESSE, voir PRIORESSE.

PRIEURTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIEUS, *prieux*, *priours*, s. m., prieur, abbé :

Od lui mena chevaliers a plenté,
Vesques et mognes et *prieus* et abes.

(RAIMBERT, *Ogier*, 9505, Barrois.)

L'abes et li *prieus*. (MAURICE, *Serm.*, 3^e dim. ap. Pâq., ms. Oxf., Bodl. 270.)

Li *prieus*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f^o 13 v^o.)

Prieus. (1225 à 1250, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Li *prieus*. (1265, S. Epyvre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Car droit a la huze au *prieus*
Met le prestre luxurieux.

(*D'un Prestre c'om porte*, Richel. 1553, f^o 513 r^o.)

Avoit a Nuefmostier a Huy un *prieux*. (J. d'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, V, 4, *Chron. belg.*)

PRIEUSE, s. f., prieure :

Mande abeesses et *prieuses*.

(CBREST., *Guill. d'Angle.*, Ars. 3317, f^o 241^o.)

La *prieuse*. (1303, Arch. S 4607, pièce 9.)

La *prieuse* et les sœurs de la Sauçoye. (1328, Arch. K 42, pièce 2.)

Item aux *prieuses* de Boegessent, pour .iiii. milliers de herens. Item aux *prieuses* du West, pour .iiii. milliers de herens. (*Cpte de 1340*, ap. Deseille, *Pays Boulonnais*, p. 362.)

En ce lieu a mainte religieuse ;

Beguinage est que li roys y fonda ;

Les dames ont de droit, et leur *prieuse*,
Les vieux chevaux du roy.

(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, V, 92, A. T.)

La première (fille de Charles le debonnaire) fut nommée Ysabel, et l'autre Marie qui fut *prieuse* de Poissi. (*Cron. abreg. des roys de France*, an 1491, ap. J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, Bibl. elz.)

La *prieuse* (des religieuses de Poissy) les avoit ouyes. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 239, éd. de 617 p.)

PRIFACHIER, *prixfachier*, s. m., homme qui travaille à prix fait :

Ledit *prifachier* sera tenu de faire les plaques d'argent de le peseur d'une pièce de dix sols. (*Prix fait du tabern. d'argent du maitre-autel de Saint Trophime*, Arch. Arles.)

D'autant que le granger ou melayer, venue que soit la moisson, baille a coup-

per et battre les bles a un *prifachier*, qui pour son salaire, comprins ses despens, prend sur le monceau du blé la septiesme ou huitiesme partie, ou autre telle portion convenue parensamble. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, I, 8, éd. 1605.)

Cf. PRIFATEUR.

PRIFATEUR, *priff.*, *pref.*, s. m., celui qui a la charge d'un travail, d'une entreprise à forfait :

Ceux des *prefateurs* qui ont charge de tirer les eaues, terre et myne de ladite montaigne. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 14 v°.)

Duquel priffait lesdits ouvriers *priffateurs* ont fait et accomply.... xii. toises. (*ib.*, f° 105 r°.)

Cf. PRIFACHIER.

PRIERE, voir PROIERE.

1. **PRIMACE**, s. f., suprématie :

Je ne voy point sous toute la lignee de Clovis que cette superiorité et *primace* fust recongne absolument. (PASQ., *Rech.*, III, éd. 1723.)

— Dignité de primat :

Barthelemy Huet, official de la *primace* de Lyon. (*Pièce de 1504*, ap. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 153.)

Le geolier me vint querir pour me mener devant l'official, ou estoit aussi l'official de la *primace*. (JEAN CRESPIN, *Hist. des martyrs*, p. 602, éd. 1885.)

Et ordonna que puis que sa Sainteté l'avoit ainsi ordonné, Ansegise tint la *primace* de toutes les Gaules. (PASQ., *Rech.*, III, 13, éd. 1723.)

Aucuns archevesques sont primats, et pour la *primace* querellent la preesance. (D. TILLET, *Rec. des Rangz des grands de Fr.*, p. 110, éd. 1618.)

2. **PRIMACE**, *-asse*, adj. f., primatiale :

Saint Jehan de Lyon, eglise metropolitaine et *primasse* de France. (CHAMPIER, *Anc. de la ville de Lyon*, f° 30 v°, éd. 1529.)

PRIMAGE, *-aige*, s. m., droit de seigneurie que le seigneur lors de la première aliénation s'est réservé sur l'héritage aliéné *in recognitionem domini* :

Lequel buisson est assis en la grurie de la forest d'Orleans, et qu'il a vu payer a monseigneur le duc ses fermiers, commis et députez le dit droit de grurie et *primaige*... lequel buisson est pres et joignant ladite forest d'Orleans, un foussé entre deux, et est au dedans de la grurie et *primaige* de la dite forest. (1543, *Procès-verbal de visite de la forêt d'Orléans*, cahier 6, f° 8, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 172 r°, Arch. Loiret.)

PRIMAT, s. m., primauté :

Que Rebequa enfanteroit deux enfans,

lesquelz seroient grandement renommez et eslevez entre toutes nations, et que le *primat* ou principauté du plus grant devoit estre amenuisié. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 22°.)

— Primatie :

Il (Nicolas I) escrivit une bien longue epistre et bien rude a l'empereur de Constantinoble, Michel, pour maintenir son *primat* apostolique. (J. DE HESNAULT, *Estat de l'Egl.*, p. 217, éd. 1557.)

— Suprématie :

Alixandre eut du monde les *primats*, Cesar conquist royaumes plus de huyt. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 66 r°.)

PRIMATEREL, adj., premier :

De quoy se seulent en miniere Terrienne former, plus maniere Doibt il parfondement sçavoir, Et moult souvent ramentevoir, D'apres leur source originelle Et leur race *primaterelle*, Comment faicts a fin se defont Pour de rechief les faire a fond.

(NIC. FLAMEL, *Traité d'Alchymie*, 12, ep. Roq., Suppl.)

PRIMATION, s. f., phase de la lune :

En ceste petite table sont quatre lignes, a savoir les *primations* de la lune. (P. DE DACE, *le Vrai cours de la lune*, ms. Rennes 147.)

Sera la letre de *primation* toute sele annee. (*ib.*)

Se vos voles sçavoir les *primations*, c'est a dire le cours de la lune par le novel calendrier. (*ib.*)

PRIMATIQUE, adj., de primat :

Nous trouvons nostre seule cité de Jerusalem avoir eu siege *primatique*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 1, éd. 1530.)

PRIMATOIRE, *-tore*, adj., de première classe :

Li vilains *primatoires* si est cil qui porte la croiz d'argent et l'aue benoite antor le mostier. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 372 v°.)

Li *primatores* si est ciex qui porte la croiz et l'ève benoite entor le monstier. (*Des .xxiii. manieres de Vilain*, p. 6, Jubinal.)

1. **PRIME**, *prume*, adj., premier, qui est ou qui se croit le premier en quelque chose :

Ne se doit nulz faire si *prume*. (Renart, 6272, var., Méon.)

Le blasphemateur est le *prime*. (J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 54 r°, éd. 1619.)

Qui n'a bon sens, o mal extreme Il ne cognoist pas cela mesme, Car son bon sens luy manque et fault, Car tres suffisant il s'estime, Et se fait fort comme le *prime* De plus sçavoir ou plus il fault. (Id., *ib.*, l. II, f° 72 r°.)

Apollon, le *prime* en profetie. (TABUR., *Poes.*, 1° p., p. 10, éd. 1574.)

L'un des *primes* operateurs de nostre temps. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 77, éd. 1581.)

— *Prime soir*, la tombée de la nuit :

Il murent de Japhe a *prime seir*, et chevaucherent si que il furent au jor pres de Gadres. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiii, 44, Hist. des Crois.)

— Fin, délié :

Un petit poil follet luitcouvroit le menton, Gresle, *prime*, frisé.

(RONS., *Eleg.*, Adonis, p. 604, éd. 1584.)

Tu avois tes chevaux sans ordre desliez, Frisez, crespes, retors, *primes* et deliez, Comme filets de soie.

(Id., *Ecl.*, II, p. 552, éd. 1584.)

Tant leur fil blond (des cheveux) est *prime* [et delié.

(A. JAMYN, *Œuv. poet.*, f° 93 r°, éd. 1579.)

Les files de tes blonds cheveux, *Primes*, frisez, retors en noeux De cent mille façons nouvelles.

(DESPORTES, *Div. Amours*, XXI, p. 393, Bibl. gaul.)

Quel est de votre chef l'or *prime* et delié.

(Id., *Eleg.*, l. I, eleg. IV.)

Cheveux primes, smooth, or delicate hair. (COTGR., 1611.)

Poitou, Anis, Saintonge et Blaisois, *prime*, précoce, fin, délicat. Canada, *prime*, primesautier ; Champagne, *prôme*, premier.

2. **PRIME**, s. f., printemps :

Dieu fet couler sans fin les nuits apres les jours ; L'hyver apuler l'automne, apres l'hyver la *prime*. (DU BARTAS, *la Sepmaine*, VII, éd. 1579.)

Son voyage ayant esté remis a la *prime*, fit tant, que, le remettant de mois en mois, elle ne partit que sur la fin du mois d'aoust. Et faut noter que ceste *prime*, en laquelle elle pensoit partir, vint si tardive, si fascheuse, si froide, qu'au mois d'avril n'y avoit pas aucune apparroissance de se parer de sa belle robe verte, ny de ses belles fleurs, (BRANT., *Vies des dames illust.*, Marié Stuart, Buchon.)

Savoie, Bonneval, *préma*.

3. **PRIME**, voir PRESME 1.

PRIMEMENT, *-ant*, *-amant*, adv., premièrement :

Li messenger lor dient *primement* : Seignor cosin, com vos est covenent ? (RONCIU., p. 121, Bourdillon.)

Sperona *primement* Rolland le cevetagne. (Prise de Pampel., 5837, Mussafia.)

Notes bien les trois parties Qui de la masse sont parties Que Dieu fist au commencement, De la tres pure *primement*, Qu'estoit toute spirituelle.

(JER. DE MURON, *Remonstr. de Nat.*, 407, Méon.)

Menuisez les *primement* et puis l'en froisez les plaies. (*Vie de Sainte Eulairie virge*, Richel. 423, f° 25°.)

— Exactement :

Les princes de cet art... ont tant poisé chaque syllabe, espluché si *primement* chascun espee de cousture que les voila enfrasquez... en l'infinité des figures. (MONT., *Ess.*, III, 13, p. 194, éd. 1595.)

Je me remue et trouble moy mesme par l'instabilité de ma posture; et qui y regarde *primement* ne se treuve gueres deux fois en mesme estát. (Id., *ib.*, II, 1.)

PRIMEPILE, voir PRIMIPILE.

PRIMER, v. n., goûter le premier ?

La mere Yseut, qui le bolli (le vin)
A .iii. anz d'amistie le fist,
Por Marc le fist et por sa fille :
Autre en *prima* qui s'en essille.
(Tristan, I, 2106, Michel.)

PRIMERAIN, voir PRIMERAIN.

PRIMERAINEMENT, voir PRIMERAINEMENT.

PRIMERAINETÉ, voir PRIMERAINETÉ.

PRIMERAN, voir PRIMERAIN.

PRIMERIEN, voir PRIMERAIN.

PRIMERIORITÉ, s. f., prééminence :

Nous, nos hoirs, ou successeurs, ou chascun autre personne, de quelque dignité ou *primeriorité* elle soit. (1311, *Ord.*, XII, 387.)

PRIMEROGÉ, -rouge, s. f., pluie hâtive :

(La) pluie hâtive, *primeroge*. (xiv^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 34.)

Primerouge, etarzive. (Id.)

PRIMEROLE, -olle, s. f., primevère :

Beaux m'est pristans au partir de fevrier,
Ke *primerole* espanit el boscaige.
(GILLES LI VINIERS, *Chans.*)

Ou donnez roses vermeilletes,
Primeroles, ou violetes.
(Rose, 8263, Méon.)

... Qui la couronne a
Entremeslé comme je dis
De *primeroles* et de lis.

(DESQUEVILLIERS, *Trois pelerinaiges*, f^o 140^b, impr. Inst.)

La *primerole* me tribles; avec oint sour le mal metes. (Rem. anc., ms. Cambrai 351, f^o 174^b.)

Primula veris; l'en l'appelle *primerolle*. Aucuns l'appellent l'erbe Saint Pierre, aucuns l'erbe a paralysie, et est appelée *primerole* ou primule de ver ou de printemps pource qu'elle pource la premiere fleur en printemps. Elle croist en bois et en pres. (*Grant herbier*, p. 107, Camus.)

— Le troène, un des premiers arbres qui poussent des feuilles :

Primerole, ligustrum. (*Gloss. du xiv^e s.*, ms. Lille E 36.)

Primerole se dit encore en Normandie, arr. de Valognes, pour primevère. A Cherbourg on prononce *promenole*.

PRIMEROSE, s. f., passe-rose :

Primerose.
(Les Lohers., ms. Bruxelles 9630 et Richel. 4988, ap. Victor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 61.)

Par les prez cuellir les floretes,
Primeroses et violetes.
(Perceval, ms. Montpellier II 249, f^o 270^b.)

PRIMES, *primos*, adv., premièrement :

Primos didra vos dels honors.
(S. Leger, 7, Koschwitz.)

Al matinet, quant *primos* apert l'albe,
Esveilliez est li emperere Carles.
(Rol., 2845, Müller.)

Tant erra k'il vint en uns pres par de la Andrenople, et dont *primos* fu toute se gens parvenue, si se logierent. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 505, Wailly.)

Berengier parla *primos*, [ses a] mis a raison.
(Parise, 24, A. P.)

Se mere li done ses .ii. mameles, *primos* l'une et puis l'autre. (*Serni. du xiii^e s.*, ms. Mont-Cassin, f^o 98^b.)

Quieus sunt les accidenz quius avienent as homes, et que il jugent *primos* selonc nature ? (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f^o 20^b.)

Primos et au devant que... (ROISIN, ms. Lille 266, p. 16.)

— A *primos*, tout premièrement, d'abord :

Car puske vostre cumandement
Aveint a *primos* trespasser,
Unkos pus n'i furent lassez
De fero hunte a nostre let.
(CHARDRI, *Set dormans*, 862, Koch.)

Il a dit a Gaufrey : Or vous ai je veu ;
Or a *primoz* di je que vous estes mi dru,
Et que vous retraiez a Doon le membru.
(Gaufrey, 2900, A. P.)

— *Des primos*, dans le même sens :

Ses fils Guillaumes tint la terre apries lui. *Des primos* ot grant travail et grant paine : ses lignages le guerroia. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 58, Michel.)

PRIMETIER, s. m., pauvre clerc ou enfant de chœur qui servait dans la cathédrale de Tournai et mendiait sa vie par la ville :

Fut ordonné sur requeste, que le salaire d'un gros le jour seroit payé au clerc qui sert la messe journaliere du palays et halles, et qu'il seroit habillé de neuf, sauf de robe, que le chapitre Notre Dame donne, comme aux autres enfans qu'ils nomment *primetiers*, desquels ce clerc est toujours l'un. (1609, PHIL. DE HURGES, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 152.)

Wautier ou Gautier de Marvis, fils d'un savetier de Tournai, avoit esté nourri des l'enfance dans l'église en qualité de *primetier*, qui sont de pauvres clercs ou enfans de chœur qui servent dans la cathédrale de Tournai, et vont mendier de quoy vivre par les paroisses de la ville. (*Hist. de Tournay*, I, iv, c. vii, p. 34, cité par Tillemont, *Hist. de S. Louis*, LXII.)

PRIMETIERE, s. f. ?

Item doit li dis Jehans faire en cheli capiele [ou moustier des Freres Meneurs, a Tournay], .i. autel, et une pechine, et les *primetieres* de pierre aussi souffisans que ne sont les voisines d'en costé... Et les autres .xxxii. florins a l'escut doit li dis Jehans avoir, quant il ara le capiele faite, le autel fait pour dire maïse, couviert le ditte capiele, mis les verrieres, les verghes des ghourdines, fait les pechines, les *primetieres*, et les costeres. (5 fév. 1344, *C'est des executeurs signeur Pieron Boin Enfant et de Jehan Martin*, chirogr., Arch. Tournai.)

PRIMEVEILLE, voir PRIMEVERE.

PRIMEVERE, *primevoire*, *primevoile*, *primeveille*, s. f., printemps :

N'est de lors ne de *primevoire*.
(Poem. allég., Brit. Mus. Add. 15606, f^o 11^b.)

Et demeure ainsi le seigneur en cel lieu, jusques a la *primevoile*. (*Liv. de Marc Pol*, xch, Paut.) Var., *primeveille*.

Je reverdiray tout ainsi que fait la fleur en ung beau pré a la *primevoire*. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 134.)

La *primevere* les animaux sont espris du desir de s'accoupler. (PARÉ, *Liv. des anim.*, xi, Malgaigne.)

Qu'il estoit a croire que l'empereur et toute l'Italie feroit ses efforts, a la prochaine *primevere*, de la venir attaquer avec une grande puissance. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Pour prendre resolution sur tout ce qui sera a faire et a demesler en Italie a ceste *primevere*. (Id., *ib.*, IX, an 1558.)

— Fig., en parlant du jeune âge :

Cette dame (Brunchaut), qui pendant ses *primevere*, esté et automne, avoit mené une vie devote. (E. PASQ., *Rech.*, V, 18, éd. 1723.)

Vostre fils est mort sur la pointe et *primevere* de sa belle jeunesse, et lors qu'il promettoit le plus de soy. (N. PASQ., *Lett.*, V, 12, éd. 1723.)

Je ne cuidoye pas que Dieu eust doné mon fils de tant de belles vertus pour l'oster de ce monde en la *primevere* de son aage. (Id., *ib.*, X, 8.)

— Début, origine :

Sur la *primevere* de Nostre Eglise, il (le pays d'Afrique) nous donna une infinité de grands docteurs ecclesiastics. (E. PASQ., *Rech.*, IX, 11, éd. 1723.)

PRIMEVOILE, voir PRIMEVERE.

PRIMEVOIR, s. m., printemps :

Primevoir.
(Les Loh., ms. Oxford, ap. Victor, *Handschr. des Geste des Loh.*, p. 61.)

PRIMEVOIRE, voir PRIMEVERE.

PRIMICIAL, adj., de prééminence :

Le droit *primicial* est mien,
Car je suis ainsé du lignage.
(*Hist. du viel test.*, 4450, A. T.)

— Premier :

Rememorant mon dict *primicial*,
Tous gens flatteurs sont gens dyaboliques.
(R. DE COLLEUTE, *Ballades*, I, Bibl. els.)

PRIMIER, voir **PREMIERS**.

PRIMIPILE, *primepile*, s. m., centurion primipilaire des triaires :

Chascuns ordres avoit .iii. parties et chascune estoit appellee *primipile*, laquelle avoit .iii. banieres, et en chascune baniere avoit .clxxx. et .xvi. hommes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 128^a.)

Le centurion du *primepile* (qui porte la premiere enseigne). (Flave Vegece, II, 8, Université.)

PRIMISSIER, voir **PREMISSIER**.

PRIMITÉ, s. f., primauté :

Et n'esperez pas tant a la faveur
Des grandz estatz et *primité* d'honneur.
(Hist. de la mort d'A. Boullenc, f° 35 r^a.)

PRIMITIVES, s. f. pl., prémices :

On soloit jeuner les vendredis auxquels cestes sont adjoustees, et sont proprement appeles jeunes de premisses ou *primitives*. Car comme il fust commandé en la loy que les *primitives* et les dixiesmes fussent donnees a Dieu, il plust aux sains peres que on payast les *primitives* et les diziesmes des temps, et pource instituerent pour les *primitives* de temps les jeunes des .iii. temps, et pour les diziesmes desjours ilz ordenerent le quaresme. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 224 r^a.)

PRIMITUDE, *-ute*, s. f., primogéniture :

Les droictz de laquelle aïnesse ou *primitude* estoient six. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 115 r^a.)

Primitute. (ib.)

PRIMOGENIT, *-ite*, adj., premier né, aîné, premier :

Biau filz, dit la royne, ceste saincte volenté de ton bon pere, laquelle en son effect ne li fu pas otroyee comme a David d'ediffier le temple, l'est reservee comme au principal champion de l'eglise, comme au *primogenit* en dignité des roys de la crestienté. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, Ars. 2683, VIII, 70.)

Et la fera le roy garder, nourrir et entretenir comme sa fille *primogenite*, espouse de monseigneur le daulphin. (*Traicté de paix ent. Louis XI et le duc d'Austr.*, 1482.)

N'estoient les *primogenitz*, c'est a dire les premiers engendres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 32 v^a.)

Les *primogenitz* des bestes immolables estoient offerres as prestres. (Id., *ib.*, I, f° 120 r^a.)

Du bon Davide Amnon *primogenite*.
(Lx Rocquex, *Miroir d'Eternité*, f° 39 v^a.)

Jesus Christ... lequel seul est le vray martyr de verité et qui est le *primogenit* des morts et auteurs de vie. (SEYSSSEL, *Hist. ecclesiast.*, f° 145 r^a, éd. 1572.)

PRIMOGENITÉ, s. f., primogéniture :

A lui appartenoit le sceptre royal par aïnesse et *primogenité*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 51^a.)

PRIMOGENITEUR, s. m., chef d'une race, ancêtre, père :

Au temps de nostre ancestre *primogeniteur* S. Louis roy de France. (8 fév. 1340, *Lett. d'Edouard III aux états du royaume de France*, ap. Duclos, *Louis XI*, Preuves.)

Pas ne sont maïndres mes *primogeniteurs*
Que tes ancestres, peres et geniteurs.
(O. DE S. GIL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, f° 136 v^a.)

Qui fut auteur et *primogeniteur*
De la lignee dont je suys reciteur.
(Id., *Eneid.*, Richel. 861, f° 66^a.)

La glorieuse renommee de Louys en tout temps digne de estre celebree. Laquelle pour certain en nostre Louys septiesme n'est point muee, mais acreue qui inherent aux vestiges de ses *primogeniteurs* de soy mesmes se efforce exiber qu'ilz ont esté les auteurs de son genre. (A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 29, éd. 1507.)

Les enfans procreez des peres ainsi pleins de santé, et pareillement leurs nepveux qui avoient naturellement si longue vie, devoient ressembler leurs *primogeniteurs*, en la mesme bonne et saine complexion. (GRUGET, *Div. leq.*, I, 1, éd. 1583.)

PRIMOR, *primur*, *premur*, *premour*, s. f., premier commencement :

Or recordes tous les amans
Et amantes qui ont amé,
Qui de cuer se sont entr'amé,
Recordes toutes les amors
Et les vostres des lors *primors*
Dusqu'a cest dur departement,
Si trouveres, mien ensient,
En vous mult grigneur loialté
Qu'en ceus qui ont devant amé.
(Amadas et Ydoine, 4523, Hippeau.)

— En la *primor*, d'abord, en commençant :

De tun present te dei loer tut al *primur*.
(Th. DE KANT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 32 r^a.)

Saillirent lur leons e vers au *premur*.
(Id., *ib.*, f° 53 v^a.)

Fetez si cum seint Pol fist,
Qui ja seinte Eglise guere prist
En la *primur*.

(*Vie de S. Thom. de Canterb.*, 343, ap. Michel, *Ducs de Norm.*, t. III.) Var. du ms. Harléien : Ou *premour*.

PRIMOS, adj., qualifie un pain de première qualité :

Deux pains, que l'en appelle *primos*, d'un bichot de froment les sept. (1461, Arch. JJ 198, pièce 191.)

PRIMOUR, s. m., primat :

L'ercevesque Stygande, de Engleterre *primour*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 131.)

PRIMSAULT, voir **PRIN**.

PRIMSEIGNIER, voir **PRINSEIGNIER**.

PRIMSEIR, voir **PRIN**.

PRIMSOME, voir **PRIN**.

PRIMULE, s. f., *primule de ver*, primèvere :

Primula veris ; l'en l'appelle primerolle. Aucuns l'appellent l'erbe saint Pierre, aucuns l'erbe a paralisie, et est appellee primerolle ou *primule de ver* ou de printemps. (*Grant Herbiere*, p. 107, Camus.)

PRIN, adj., premier :

Encore est questifun
Sulunc m'entencifun,
Pur quei nus l'apelum (la lune)
Chascune lunaisun
Prime...
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 2591, Mall.)

Qui moult estoit granz chevaliers et membruz et juvenes hon de *prime* barbe. (*Artus*, Richel. 337, f° 3^a.)

Un baceler jueno de barbe *prime*.
(*Prise d'Orange*, 625, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

... En mai com florissent gardin
Et oisillons s'esjoissent contre le dous tans *prin*.
(*Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 2 r^a.)

Beaus m'est *prins* tans au sortir de fevrier.
(G. LE VINIER, *Chans.*)

Ceu si fud entr'els dous la *prime* druerie.
(*Horn*, 1584, Michel.)

J'ay veu secher mes fleurs en leur *prime* saison.
(DESPOIT., *Epitaph.*, Regr. fun. sur la mort de Diane, IX, Bibl. gaul.)

De ce bouton la *prime* rose issoit.
(BONAV. DES PER., *Recueil des œuvres*, des Roses, p. 71, éd. 1544.)

Il estoit grandement devotieux et catholique, et ennemy juré et déclaré de toutes heresies, assistant tous les jours a plusieurs messes *primes*. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598, Michaud.)

Fleur espanie, ou espanouie, escluse, desclose, entr'ouverte, qui boutonne, qui jette sa pointe, qui se deserre, *prime* fleur, couronne fleuronnee, surfleurie. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 267, éd. 1622.)

Figure tardive, hastive, seiche ou de carresse, folle, c'est a dire, cymorus fletrie, ridee, enfarinee, *prime* figue, fleur de figue, figuier franc, c'est a dire bon. (Id., *ib.*, p. 276.)

— *Prin some*, premier sommeil, première partie de la nuit :

Rois, Tristran gist devant ton lit.
Anevoies en ceste nuit
Sai que voudra a lui parler
Por Deu ! que devra la aler.
Rois, de la chambre is a *prinsome*.
(*Rom. de Trist.*, Richel. 2171, f° 5^a.)

Cele nuit s'em part de *prinsome*.
(WACE, *Brut*, 11605, Ler. de Lincy.)

Vers *prinsome*, qui est nuit obscure,
Quant la gent esteit plus seure,
Mistrent le feu en deus maisons.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 35757, Michel.)

Endreit *prinsomme* s'effraia.
(G. DE SAINT PAIR, *Rom. du Mont Saint Michel*, 2588, Michel.)

Et quant ce vint en droit *prinsome*,
Que tuit couchié erent si home.
(*Des Tresces*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 69.)

Après *prinsome* la royne et Prophires vindrent a la chartre. (*Vies et mir. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 278^a.)

Quant ce vint la nuit de *prin somme*, et li os des chrestiens fu endormis. (*Est. de Eracles emperoeur*, l. xxxii, ch. x, Hist. des Crois., II, 341.)

Le suppliant a heure de *prinsomme* ala en l'ostel d'icelle Perrette. (1399, Arch. JJ 151, pièce 414.)

Quant vint a heure de *prinsomme*, le dit Baudet estant comme jugié a mort, si luy souvint de Madame Ste Katherine. (*Mir. de Madam. Ste Katherine*, p. 9, Bourrassé.) Impr., *prinsomme*.

— *Prin soir*, ou *primsoir*, la tombée de la nuit, le commencement du soir :

Cum aprimout vers le *primseir*.
(S. Brandan, 1464, Michel.)

De *prinseir* passa Mesheudin
Vers Alençon le droit chemin.
(Wacs, Rou, 3^e p., 4313, Andresen.)

Il estoit ja bien *prins soirs* quant il vinrent as herberges. (*Chron. d'Ernoul*, p. 385, Mas-Latrie.) Var., *prinsoir*, *prime soir*.

Et murent de Jaffre a *primsoir*. (*Hist. anon.*, p. 720.)

Or venez s'empres a *prinsoir*
Trestout belement a mon huis.
(HUGUES PIAUCLE, *d'Estormi*, 122, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 202.)

— *Temps prin*, la première saison de l'année qui commençait au mois de mars, le printemps :

Signeur, ce fu en mai que florissent gardin,
Oisillon s'esjoissent contre le douz *tamps prin*.
(Druet VIGNON, *Rom. de Jourdain*, 971, Hofmann.)

Après le douch *tamps prin*.
(Vauq. du héron, ap. Ste-Palays, *Mém. de l'anc. cheval*, III, 120.)

— *De prime face*, aussitôt :

Et *de prime face* lui donne de son forchet sur les doiz si grant coup qu'il lui rompy les ongles de la main. (1460, Arch. JJ 190, f^o 102 v^o.)

— *De prime venue*, dès l'abord :

De prime venue y eut tres dur et merueilleux rencontré. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 95, Soc. de l'H. de Fr.)

— *De prime arrivee*, au premier choc :

De prime arrivee me fut tué la Garde. (MONTLUC, *Comm.*, I, 79, éd. 1592.)

— *De prim front*, de prime abord :

... Mainte fontaine pure
Me sembloit de *primfront* rapporter sa figure.
(Vauq., *Idillies*, l. II, a B. de S. François, p. 617, éd. 1605.)

— *De prin saut*, d'un *prin saut*, du *prin saut*, subitement, tout d'un coup :

Ils vont tost de *prinsault* plus tost que ne fait ung cerf. (*Gast. Febus*, Maz. 514, f^o 10^b.)

Et pour la compaignie qui y estoit, l'entree de *prinsault* luy fut refusee. (Louis XI, *Cent Nouv.*, I, p. 3, Jacob.)

Quand il fut a Picines il lui vint d'autres ambassadeurs au devant qui le prierent, au nom du senat, qu'il ne voulut point ainsi de *prinsault*, en fureur, approcher de la ville, et que toutes choses dues et raisonnables lui seroient octroyees par le senat. (Auvor, *Vies*, Sylla, éd. 1567.)

Du prinsault, il a laissé en memoire des petits miracles. (MONT., *Ess.*, II, 2, p. 219, éd. 1595.)

L'on ne luy donnera congé tout d'un *prinsault*, mais a la première peccadille ou sujet de mescontentement, on luy mandera de se retirer en sa maison. (N. PASQ., *Lett.*, I, 1, éd. 1723.)

Pour estouffer la faction qui s'ourdît contre l'estat, que le roy d'un *prinsault* descharge son peuple des tailles et impôts. (Id., *le Gentilh.*, p. 336, éd. 1611.)

D'un *prinsault* avec icelles (forces) le party de l'Unyon ce feust lancé jusques... (*Art. de remonstr. que les habit. d'Agen presentent au D. de May.*, Arch. mun. Agen.)

Le dain... va plusost de *prinsault* (c'est a dire, primo saltu, e initio) que luy (le cerf). (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 16, éd. 1622.)

Un auteur du xix^e siècle, originaire de la Savoie, a encore employé cette locution :

L'éditeur nous y donne de *prinçault* la mesure de son talent. (J. DE MAISTRE, *Lett. et opusc.*, II, 451, éd. 1851.)

— Substantiv., commencement :

Esgarde com les flors perissent
El *prin* d'esté quant elles issent.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 153, P. Meyer.)

— Locut., au *prin*, o *prum*, a *prusme*, premièrement, d'abord, tout de suite, présentement :

Riens reclamers ne o *prum* ne en futur en ultré ce. (1118, *Ch. de Renaud*, C^o de Bar, Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 159.)

Veillez savoir que j'aix esté bien environ quatre sepmaines que je ne fus a Hambourg, et suix a *prusme* ensieu venu a la giste audit lieu. (1421, *Hist. de Metz*, IV, 760.)

— Adj., mince, fin, menu, delié, délicat :

Le bon pain se fait de fine fleur de farine passee dans un bluteau bien *prin*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, II, éd. 1566.)

Et mis par dessus un drap *prins*, baigné en icelle huyle. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 106, éd. 1547.)

Serviettes tant *primes* que grosses. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 293.)

Adieu, Colet l plus *prin* que la peau d'un oignon.
(CHOLIERE, *Mélanges poetiques*, f^o 106 v^o, éd. 1588.)

Une toison subtile au menton luy naissoit,
Qui comme un blond duvet mollement paroiss[oit].

Prime, douce et frisee, et nouvellement creue,
Comme petits flocons de soye bien menus.
(DESPOURT., *Angeliq.*, Bibl. gaul.)

Marjolaine *prime*, Marierome gentile, sweet Marierome, fine Marierome; also (but lesse properly) Time. — Filer *prime*. To runne thinne a by little. — Je veux tailler ma plume plus *prime*. I will use a more neat, fine, smooth, eloquent stile; my penne shall, runne more glybly along, (Je veux employer un style plus châtié, plus délicat, plus doux, plus éloquent; ma plume courra plus rapidement. (CORG., 1611.)

Picardie, au *preume*, Wallon, au *promé*, au *preme*, Ardennes, Champagne, au *prum*, au *preum*, La Bresse en Vosges, ai *prom*, tout de suite, à l'instant même. Montbéliard, Baume, Pontarlier, Jura, *prén*, Vallée de Bagnes (Suisse), *prin*, Lyonnais, Forez, *prin*, *prim*, mince, menu.

Nom propre, *Prin*.

2. **PRIN**, s. m., moment du frai :

Item super le *prin* et l'estivaige piscium apud Caynonem. (1318, Arch. JJ 56, pièce 305.)

Le *prin* et les cenages des poissons a Chinon, vii. liv. tourn. (Ch. des C^o de Par. sign. Bel, f^o 114 r^o, ap. Duc., *Prin*.)

3. **PRIN**, s. m., pin :

Soubz ung *prin*, c'est a dire dessoubz ung pin. (*Le premier volume des exposicions des Epistres et Evangiles de karesme*, f^o 272 v^o, éd. 1517.)

PRINÇAUTÉ, -*chauté*, -*ceauté*, -*ceaulté*, -*chaulté*, s. f., principauté :

La *prinçaulté* de Galles. (WAVRIN, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, I, 179, Soc. de l'hist. de Fr.)

Se parti dou conte de Foix, et s'en vint par le *prinçauté*. (FROISS., *Chron.*, VI, 99, Luce.)

Et fu adonc cilz voiajes segnefies en le *prinçauté*, as chevaliers et as escuiers dou prince. (Id., *ib.*, VI, 88, Luce.)

Angles, archangles, cherubins,
Trosnes, potestes, seraphins,
Dominacions, *prinçaultes*.
(GRÉBAN, *Mist. de la Pass.*, 34165, G. Paris et Raynaud.)

Sa *prinçauté* est sûr ses espauls. Il appelle sa *prinçauté* la croix qu'il porta sur ses espauls. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxa, II, f^o 45 r^o.)

Que diray je plus de vostre justice, religion, liberalité, clemence, pitié, foy, confiance, attrempance et prudence dont vous gouvernez la seigneurie de votre *prinçauté*? (SURSE DE PISTOYE, *Controversie de noblesse*, Prol., à la suite du *Miroier de la vie hum.*, Maz. n^o C-14370.)

Pour penser deux chevaulx que son dit maistre avoit prestez a certain personnage pour aller au festin ancien qu'on dit la *prinçauté* d'amour. (1548, *Lettre de rémission accordée à François Leschevin*, Ch. des Compt. de Lille, B 1759.)

PRINCE, adj., principal :

Si furent aucuns de ses *princes* serviteurs soupçonnés d'estre coupables de sa mort. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 93, Soc. de l'Hist. de Fr.)

PRINCÉ, *princey*, s. m. et f., principauté, domination :

Com faitement Diomedes
Fu plaignanz de la seignorie,
De la *princé*, de la mestrie
Qu'Agumennon ot sor Grezois,
Sor les princes et sor les rois.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 2°.)

Tancrez li vaillanz remest avec lui, a qui il dona por tenir en heritage la cité de Tabarie qui siet sur le lay de Genesar, et tout le *princé* de Galilee. (G. DE TYR, IX, 13, P. Paris.)

Quelconques gens cuident que *princey* ou gouvernement politique et royal *princey* et gouvernement yconomique et despotique soient ung mesme gouvernement; ilz ne disent pas bien. *Princey* politique et royal sont sus une grant multitude ou communauté et se different. Car *princey* royal est souveraine, et *princey* politique es: desoubz *princey* royal sus une cité et pais. Mais *princey* qui est en ung hostel du pere vers femme et enfant est *princey* paternel, et le *princey* qu'il a vers ses servans est dit despotique et tout ensemble. C'est assavoir le *princey* ou gouvernement que le pere ou son lieutenant a vers femme et enfans et servans est dit yconomique. (ORESME, *Politiq.*, f° 1°, éd. 1439.)

Art de gouverner *princeys*. (Id., *ib.*, Richel. 204, f° 1°.)

Princey royal. *Princey* politique. (Id., *Polit.*, ms. Avranches, f° 4°.)

L'ame a sur le corps domination et *princey* despotique. (Id., *ib.*)

Par nature l'un a *princey* et l'autre est subject. (Id., *ib.*)

Les *princeys* sont diversifiez selon la difference des seigneurs et des subjectz. (Id., *ib.*, f° 13°.)

Les dominations ou *princeys* en eussent plus duré. (Id., *Eth.*, Richel. 204, f° 348°.)

Le *princey* ou domination que le seigneur a sus ses serfs. (Id., *ib.*, f° 526°.)

Il distribuent les *princeys* et dominations a un meisme tousjours. (Id., *ib.*, f° 525°.)

L'ange qui annonça aux pasteurs la nativité de J. C. dist: Puer natus est nobis, etc., et sequitur, et factus est principatus super humeros ejus. L'enfant est né et le fil: nous est donné, et est faite sa *princé* sur son espaule. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 431, f° 103°.)

Pour ce va tout a desolacion
Le bien commun, l'Eglise et la *princé*.
(E. DASCAMPS, *Œuvr.*, II, 154, A. T.)

— Prince, chef :

Comme ung eust espousé une femme, et le pere de l'espouse ou mary eust esté fact ung des *princeys* de la cité... (ORESME, *Politiq.*, f° 172°, éd. 1489.)

PRINCÉÉ, s. f., principauté, seigneurie, domination :

Par son pourcas et par ses dis
Fu de la *princéé* saisis.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 68°.)

Moult est confortée leur *princeez*. (*Psaut.*, Maz. 254, f° 168 v°.)

La *princéé* de Tharente. (JOINV., *S. Louis*, p. 247, Capperonnier.)

La *princéé* de Capoue. (Id., *ib.*, p. 251.)

Coment et por quoy le hault home de France et des autres *princees* le requeroient que il fust chapitaines. (*Conquête de la Morée*, p. 6, Buchon.)

Qui baux estoit de la *princéé*. (Id., p. 275.)

Jusques a la *princéé* de Crist. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 33°.)

Aristote plain d'equité,
Qui tant ama la verité,
Et par son sens et industrie
Ot la *princéé* et seignourie
Sur tous philozophes gregeois.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 5653, Cocheris.)

La *princéé* de Salerne. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 9, Champ-Figeac.)

Convient aviser a quel cause vindrent seigneuries et *princees* au monde primierement. (CRIST, DE PIZAN, *Charles V*, 2° p., ch. 2, Michaud.)

PRINCEMENT, adv., principalement :

Et *princement* cesti Gisolfe esmut cil de la cité contre ces dui, et lor prometoit de donner lor chozes. (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, III, 41, Champ-Figeac.)

PRINCEPEE, voir PRINCIPÉE.

PRINCEPEL, voir PRINCIPEL.

PRINCEPS, s. m., prince :

Lisus, un *princeps* de haut parage
Estoit sire de cele nef.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 14°.)

Les *princeps*. (MANDEV., ms. Didot, f° 2 r°.)

PRINCERIE, s. f., état, qualité de prince :

L'an .xxii°. de la *princerie* de Moyses. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 149 v°.)

Littre donne *princerie*, comme un terme familier, sans historique.

PRINCESSE? s. m., principauté, domaine :

... Come le duc doit avoir
Sur tous les feux de son *princesse*
Ses justices et ses droitures.
(*Cout. de Norm. en vers*, ms., f° 64, ap. Ste-Pal.)

PRINCETÉ, s. f., principauté :

Li ange et li archange et les *princetex*. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 9 r°.)

Sus les frontieres de la *princeté*. (FROISS., *Chron.*, VII, 55, Luce.)

Pour faire icellui voyage en la *princeté* de Gales. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 41, Soc. de l'Hist. de Fr.)

PRINCEY, voir PRINCÉ.

PRINCHANT, part. prés. ?

Pour çou que juste cytain est entre ywes et frans en toutes choses, la u il n'ara yweleté u franchise, il n'ara mie juste cytain, ki est juste simplement, mais autre maniere, si con juste signourant, ensi con des signors as sers, u juste *princhant*, si con de pere a enfans. (*Li Ars d'amour*, II, 90, Petit.)

PRINCHANTRE, s. m., préchantre :

Venerable personne maistre Nicole de Conty, docteur en decret, *princhantre* et chanoine d'Amiens. (1469, *Cartul. de Corbie*, Richel. I. 17758, f° 132.)

PRINCHAUTÉ, voir PRINCEAUTÉ.

PRINCHOIER, s. m., sujet d'un prince ?

Nous sommes crestien, pelerin, *princhoier*,
No sires est Wistaces, qui tant fait a prisier.
(*B. de Seb.*, IV, 698, Bocca.)

Cf. PRINCIER.

PRINCHON, s. m., sorte d'arme :

Espees, dagues, *princhons* ou peauchons et autres armeures invasibles et defendues. (1422, Arch. JJ 172, pièce 55.)

PRINCIAL, adj., de prince, princier :

Il n'est né de l'estat royal, ne de *princial* ventre. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 58, Buchon.)

Dignité royale et *princiale*. (Id., *ib.*, III, 183.)

De gravitez et *princiales* contenance. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cXLVIII, Buchon.)

PRINCIÉ, s. f., principauté :

Tuit cil d'Antioche grant et petit avoient maintes fois envoié querre Tancré, et li mandoient qu'il venist garder et maintenir la *princié* d'Antioche. (GUILLAUME DE TYR, f° 102.)

PRINCIEN, s. m., a été employé pour désigner un grand, un patricien :

Et que quelque part que un *princien* habitast, ylec eust prison et chartre privee. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 108°, éd. 1530.)

1. **PRINCIER**, -chier, s. m., prince, chef :

Et ly roys Corbarans ly a fait renvoyer
La mort de Godefroit, le noble *princier*.
(*Chev. au cygne*, 28315, Reiff.)

L'ampereres de Rome est assis ou mengier,
Antor li si baron, si duc et si *princier*.
(J. BOD., *Sax.*, CVII, Michel.)

Baronz, dist Kallemaine, mi noble *princier*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 178°.)

Mais je doins mon conseil commun
A vous, conte, duc et *princier*.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, XXXIX, 2, Van Hamel.)

Elle respondi au *princier*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10°.)

Quar j'ai les millors chevaliers
Que puist avoir rois ne *princiers*.
(*Durmars le Gallois*, 8161, Stengel.)

Encontre moi vanront duc et conte et *princiers*.
(*Floov.*, 927, A. P.)

Fille de haut *princier*.

(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 94.)

A fait metre en ces presentes lettres lou seel de la court lou *princier* de Verdun. (Oct. 1254, S. Paul de Verdun, Arch. Meuse.)

L'officiant lou *princier* de Verdun. (Janv. 1269, Bibl. Verdun, 160 provis.)

Li *princiers* de Mez. (1274, Arch. Meuse B 256, f° 279 v°.)

Car ce appartient a tous *princiers*. (*Etabl. de S. Louis*, II, 1, prologue, p. 329, Viollet.)

On l'avoit souventefoiz nourry comme le filz d'un hault *princier* tel comme il estoit. (*Enfances Vivien*, Richel. 796, f° 191 r°, Wahlund.)

Il en esleurent .vii., desquelz sainz Estiennés fu *princiers* et fermiers. (*Vie saint Etienne*, Richel. 988, f° 27°.)

Trestout aussi tost que je le vi drochier il (le géant) nous fist .i. samblant en guise d'a-
[vresier,

N'i fusse demoures pour l'or de Monplier, Ains m'en sui revenu : s'ay laisset le *princier*. (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 15°.)

Li *princiers* de Mes. (1305, *Hist. de Metz*, III, 273.)

Li rois Rouge Lions, et o lui si *princhier*. (*B. de Seb.*, v, 545, Bocca.)

Qu'il ne doute nul homme, duc, conte ne *prin-Roy* ne empereour ou il puit chevauchier. [cier.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 9821, Charrière.)

Les seraphins, cherubins, trosnes, dominacions, *princiers*, puissances, vertus, archanges et anges. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 33 v°.)

2. **PRINCIER**, -chier, -ier, v. n., avoir le pouvoir d'un prince :

Porter nom de prince *princiant* est un hault titre. (G. CHASTELL., *Advertissem. au duc Charl.*, VII, 312, Kerv.)

Les labouriers desirent plus gaignage que honeur, car labourer leur est plus delectable que *princhier*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 29.)

De quoy ledit Richard qui, en *princiant*, tenoit ses gravitez, fut merveilleusement estonnez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXIV, Buchon.)

PRINCIOUR, s. m., prince :

Dist la puciele ; gentils *princiours*.
U trouvas tu cel cuer si merveilleux ?
(*Vie S. Alesin*, Richel. 1553, f° 400 r°.)

1. **PRINCIPAL**, s. m., principal garant :

Cent livres en 100 frans... au prevost Huon Aubri Ensenon, le Petit Aubert Aubriet de la Halle, et Richier Auberon, bourgeois de S. Mihiel, en laquelle somme il se estoit obligié et mis *principal* pour mon dit seigneur (le duc) envers Jehan Wautheret, cain de Verdun. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 72.)

— Présent que par testament on laissait à l'église où on se faisait enterrer :

Item jeo devise a chescun eglise, ou jeo su seigneur et ay per mez ministrez ma menere en mon temps, ma meilloure beste illeccques trové, en nom de *principal*, por

gree faire de mes dismes obliez. (*Ch. de 1369*, ap. Duc., *Heriotum*.)

2. **PRINCIPAL**, voir PRINCIEPEL.

PRINCIPALITÉ, -leit, s. f., domination, puissance, qualité de ce qui est principal :

Sor les homes qui furent né
Eisi grant *principalité*
Que toz les out o prist e tint.
(*Brx.*, D. de Norm., II, 23843, Michel.)

Es membres principaus de quelque *principalité* que il soient. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrgurg.*, Richel. 2030, f° 63°.)

Les ars ou doctrines qui ont *principalité* sus les autres. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 349°.)

Principaliteit de leurs terres. (HEMROCOURT, *Tempor.*, p. 439, ap. Polain, *Hist. de Liège*.)

Il a veu sa *principalité*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Deut., xxxiii, éd. 1534.)

— Principe, origine :

La *principalité* du verbe verrere est verro, c'est a dire le principe et l'origine du verbe. (DU PERRON, *Œuv.*, p. 294, éd. 1622.)

PRINCIPAS, voir PRINCIEPEL.

PRINCIPATIF, adj., dominant, propre à la domination :

L'atrempance du mary et de la femme n'est pas une mesme, né la fortune ne la justice si comme cuidoit Socrates, mais la fortitude du mary est *principative*. C'est a dire que pour nulle paour il ne doit laisser a ordonner et commander comme seigneur tout ce qui appartient a luy. (ORESME, *Politiqu.*, f° 29°, éd. 1489.)

La vertu par laquelle ung est bon homme est *principative*, c'est a dire que par elle il seroit bon prince. (*Id.*, *ib.*, f° 75°.)

Que femme ne doit pas succeder ou tenir royaume, car naturellement femme n'a pas vertu *principative*. (*Id.*, *ib.*, f° 112°.)

PRINCIPAUMENT, adv., en prince :

Après le decès de ladite contesse ledit mon seigneur Loys ou ses hoirs qui *principalement* et souverainement tenra et aura l'escheance de ses biens et de sa terre doit faire cest hommage a celui ou celle qui après nous seroit cuens ou contesse de Bourgoigne. (1294, *Ch. du garde de la prév. de Paris*, Arch. J 254, pièce 26.)

— Dans le commencement :

Dui regne furent en terre *principalement*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 26, Chabaille.)

— Habituellement :

Il jureront que es choses dessus dites, ne en aucune d'icelles ne ajouteront, ne ajouter feront, ne se soufferront a ajouter, ne feire, ne en repost, ne en apert, mallice ne fraude, *principalement* ne occasionaument. (1306, *Pacte entre le comte Charles et le chap. de Chartres*, ap. Duc., *Principalliter*.)

PRINCIPAUTÉ, *princhi.*, s. f., fête principale :

De par la ley
Ad la custume ke jeo dey
Au jour de voz *principautez*.
'*Evang. de Nicodème*, 3° vers., 658, A. T.)

— En *principauté*, principalement :

Il entendoient que li Engles avoient empris de chevauchier en *princhipauté* parmy leurs terres. (FROISS., *Chron.*, Kervyn, *Gloss*.)

PRINCIPE, -cepe, -cep, s. m., prince :

Fut donneie lyberament de nostre *princepe* qui en estoit drois hiretier. (HEMROCOURT, *Tempor.*, p. 390, ap. Polain, *Hist. de Liège*.)

Nous n'avons nulle charge de nostre serenissime *principe*, ne de nostre illustrissime seigneurie. (J. MAROT, *Voyage de Venise*, Responce de ceulx de Venise a Montjoye, f° 42 r°, éd. 1532.)

Hault et puissant *princep* Mgr. de Liege. (1455, Greffe des évevins, xx, f° 142 v°, Arch. Liège.)

— Sommet :

Les autres s'enfuirent par les *principes* des rochers. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 11 v°, éd. 1560.)

PRINCIPÉ, s. m., principauté :

Pandulfe, le quel lui (Guymarie) estoit donne de lo impereor, chasa de lo *prin-cipé* et fist prince lo frere charnel de Pandulfe. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 33, Champ-Figeac.)

En le *prin-cipé* de le Moureye. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 88, La Grange.)

PRINCIEPEE, *princepee*, s. m., principauté :

Remest triste Guymarie, et Pandulfe, loquel estoit exprincipe, ce est ce que estoit chacié de son *princepee*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champ-Figeac.)

PRINCIEPEL, -chipel, -cipal, -cepel, -ciper, -cipes, -cipas, -cipé, adj., principier :

Si fert Naimun en l'helme *principal*.
(*Rol.*, 3432, Muller.)

Ou pales *principe*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 13°.)

Sa, jougleor el chastel *principal*
Alex tantost, por Dieu, sel m'amenez.
(*Ib.*, Ara. 3143, f° 17°.)

Puis en monterent au palais *principal*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 232°.)

Puis en monterent on palais *principal*.
(*Ib.*, f° 256°.)

...Son palais *principal*.
(*Ib.*, Richel. 19160, f° 184.)

La veissiez un estor *principal*.
(*Garin le Loh.*, 1° chans., XIV, P. Paris, et fragm. de Salis, *Zeitschr. de Groeber*, 1880, p. 579.)

Se voiez ore le pales *principal*.
(*Prise d'Orange*, 242, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Grans fu la noise el palais *princier*,
Quant quatre roi les querent desevrer.
(*RAMB.*, *Ogier*, 2187, Barrois.)

Grant sont les noces el palais *principes*.
(*Id.*, *ib.*, 13032.)

Arriere s'en revient el palais *princhipel*.
(*Aiol*, 8632, A. T.)

Puis le mena el palais *prinacier*
(*Ogier*, ms. Durham, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., IV, 125.)

Li quens Guillames a regardé en bas
De Gloriete, son palais *prinacias*.
(*Aliscans*, 4214, A. P.)

Maintenant en monta el palais *prinacier*.
(*Gui de Bourg.*, 4235, A. P.)

Cis qui estoient el palais *prinicipé*
Si ont leur flans estroitement bendé.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f^o 244.)

Au col li pent sa targe ses oncles Baufumes :
.xxx. bocles i ot en basme *prinicipes*.
(*Conq. de Jerus.*, 8271, Hippeau.)

Issi parloient el pales *prinacier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 76, Tarbé.)

Li cuens les amena ou palais *prinacier*.
(*Parise*, 953, A. P.)

Moult demainont grant joie al palais *prinacier*.
(*Ib.*, 2805.)

Volent .i. Sarrasin venir et atourner,
Qui venoit la nouvele tout devant aporter,
A cheus de Groillemont, le castel *prinacier*.
(*Gaufrey*, 2345, A. P.)

1. **PRINCIPER**, v. n., avoir le pouvoir de prince, dominer :

Il est expedient que un par dessus les autres preside et *principe*. (*Traict. de P. Salem*, ms. Genève 165, f^o 17 v^o.)

Combien que j'ay nobilité,
Pour *prinacier* et pour regner.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*, p. 388, Jacob.)

2. **PRINCIPER**, voir PRINCIPER.

PRINCIPIER, verbe.

— Neut., commencer :

Principier, *principiari*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran.)

— Act., instruire dans les principes :

Après que le bon saint Yves eust esté instruit et parfait es sciences de grammairre, des droitz canon et civil, et aussi qu'il fut *prinicipié* en la science de theologie, il se retira en la ville de Rennes. (BOUGHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 92^a, éd. 1532.)

— Rehausser :

Dont tu ne peulx nyer que fol ne soys,
Et imprudent, quand par resveux brouillis
Tu veulx souiller la blancheur du beau lys,
Laquelle on doyt par doctrine tres pure
Principier.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, VI, 162, éd. 1731.)

— *Principiant*, part. prés., qui commande, qui est chef :

Mon humeur n'est propre, non plus a parler qu'a escrire, pour les *principians*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 106, éd. 1595.)

— *Principié*, part. passé et adj., qui a eu un commencement :

Dieu le Pere
Pour louer nostre majesté
Et departir nostre bonté
Non *prinicipies*, non faicte.
(GARRAN, *Mist. de la Pass.*, 240, G. Paris.)

PRINCIPION, s. m., dimin. de prince :

Voyez ces vaillants champions,....
Qui au hazard d'un fer de picque
Ont laissé leurs *princeptions*.
(*Pièce de 1592*, ap. Laurent Joubert, *Etudes sur les misères de l'Anjou aux xv^e et xvi^e s.*, p. 203.)

Haut et puissant *prinception* comte de Chagny. (*Sat. Mén.*, Ordre tenu pour les séances, t. II, p. 67, Read.)

Prinception : m. A petite prince. (COTGR., 1611.)

PRINÇOIEMENT, s. m., principauté, domination :

Le *prinçoiement* se sont les .iii. estoiles souveraines orientaus du soleil des l'heure qu'il accomence a estre veus a la veue de l'ueil, adonc sont il en lur *prinçoiement* la vaillant jusques qu'il i ait entr'eus et entre le soleil regart 6°, et d'iluec jusques a regart quart apeticera le degré de leur *prinçoiement*, et d'iluec jusques a l'estage secont non a eus *prinçoiement*. (*Hagins le Juis*, Richel. 24276, f^o 51 v^o.)

Le *prinçoiement* de la lune est jusques a la moitié du mois. (*Ib.*, f^o 52 r^o.)

PRINQUART, s. m., sorte d'arme :

Un individu garni de *prinquant* nud avoit injurié et pretendu battre et mutiler les maîtres du mestier des tailleurs de draps. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PRINEVERDE, s. f., sorte de petit poisson :

Item ont droit et acoustumé d'avoir et tenir avec eulx fillanches,.... pour pescher et prendre anguilles, et tout poisson,.... c'est assavoir gayons, loches, chabotz, vairons, *prineverdes* et escrevisses seullement. (1403, *Privil. de la pêche en Berry*, Arch. JJ 207, pièce 138.)

PRINFIEF, s. m., fief direct :

Seigneur direct, dit vulgairement le seigneur de *prinfief*.. (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 704, éd. 1604.)

PRINS, voir PREINS.

PRINSAITIER, voir PRINSAUTIER.

PRINSAUTIER, *-saultier*, *-saittier*, *prims.*, *prins.*, *pris.*, adj., précipité dans ses actions, présomptueux :

Bertran, dist il, trop as le cuer legier
Et de corage isnel et *prinsautier*.
(RAMBERT, *Ogier*, 4273, Barrois.)

De ses faiz ne soit *prinsautiers*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 77^a.)

Fils a putain, leceour, pautonnier,
En mien dependre n'estes vous pas lanier ?
Einçots estes errant et *primsautier*.
(*Aubery*, p. 79, Tarbé.)

Quant je estois jeunes et *prinsautier*
En mon chatel ne ot que un denier.
(*Enf. Viv.*, Richel. 774, f^o 57^b.)

La tigre feleneuse, a la diverse chiere,
Requist fort le lion, que moult fu *prinsautiere*.
(*Doon de Maience*, 1624, A. P.)

Cestes com foles *prinsautieres*
Vindrent contendre aus .ix. premieres.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 3069, f^o 73^b.)

Si en mes ans premiers j'apprius peaultier,
Pour ce n'en suis tenu ja *prinsautier*.
(CARTIER, *Chants royaux*, Ep. a H. de La Jaille, f^o 152 r^o, éd. 1527.)

— Empressé :

Li rois Artus parla premier,
Qui de parler fu *prinsautier*.
(*Tristan*, I, 4100, Michel.)

Ne soies pas trop *prinsautier*
De sallir avant por jugier
Se plus sage de toi i a.
(*Chastoiement d'un père a son fils*, conte II, 353, Biblioph. fr.)

— Primesautier :

J'ay un esprit *primsautier* : ce que je ne voy de la premiere charge, je le voy moins en m'y obtenant. (MONT., *Ess.*, II, 10, p. 262, éd. 1595.)

— Prompt :

La plus fresche canelle est la meilleure, et celle qui a une odeur delicate et un goust ardent et *prinsautier* a eschauffer la langue. (DU PINET, *Plin.*, XII, 19, éd. 1566.)

PRINSEE, s. f., peut-être, dit Finot, pièces de bœuf données en redevance par les bouchers :

Deux pieches de *prinsées*. (*Parties de dîners faitz en la Chambre des Comptes à Lille pour ung an commanchant après la renenghe 1543*, Ch. des Comptes de Lille, B 2439.)

PRINSEIGNIER, *-gner*, *prinseing.*, *priensein.*, *prim.*, v. a., marquer ou couvrir du signe de la croix, bénir, baptiser :

Après a moult bien l'aigue sacré et *prinsaignié*.
(*Guil. de Sass.*, Ars. 3142, f^o 244^a.)

Damledex nos i doinst (à Jérusalem) encore herbergier,
Si c'om i puist son cors sacrer et *prinsaignier*.
(*Conq. de Jerus.*, 2281, Hippeau.)

Et soient tous parreins au vallet *prinseignier*.
(HERB. LEDUC, *Foulg. de Cand.*, p. 98, Tarbé.)

Dira de S. Jehan Baptistre
Comment Jhesucrist baptiza
En flun Jordan et *prinseingna*.
(GREG., .VII. *Estas du monde*, Richel. 1526, f^o 3^b.)

Quant .x. ans ot, si li fut vis
Qu'il deust estre *prinseignier*.
(PEAN GATINEAU, *Vie S. Martin*, p. 7, Bourassés.)

Quant l'enfant vient a *prinseigner*...
Il devient fix Deu verement.
(*Besant de Dieu*, 2091, Martin.)

Port Herselot a un mostier
Lo fil Richaut por *prinseignier*
A Saint Germain.
(*De Richaut*, 444, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 52.)

S. Silvestres li mist sa main sur son

chief, si le *prinseingna* et benei. (*Vie' et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 588, f° 3^a.)

Il meismes prist la croix et fist signe... et quant il estoit las il fesoit signe a l'evsque-que Drove son frere que il le *prinseignast*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 186^a.)

— Enchanter par un signe de croix :

Sa mere, une devineresse
E une fort enchanteresse,
L'aveit issi aparilliez,
D'arz enchanté e *primseigneur*.
(*Ban.*, D. de Norm., I, 707, Michel.)

— Infin. pris subst., bénédiction, baptême :

Sempres maneis al *primseignier*
Li imposa cost non Loher.
(*Ban.*, D. de Norm., II, 10753, Michel.)

El sacrement del baptisme, premièrement i est li feus, ce est li *prinseigniers* et li conjuremens que l'en fait a l'uis, apres vet l'an a l'aive. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 953, p. 76^a.)

Cf. PRESEIGNIER.

PRINSEIR, voir PRIN.

PRINSEL, s. m., première salaison donnée à la viande :

Char de *prinsel* par trecens. — Bourlletes de veau. — Josnes canart roté. (16 juin-1587, *Menu d'un repas de noces donné à Lille*, ap. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre franç.*, p. 51.)

PRINSOIR, voir PRIN.

PRINSSAUTIER, voir PRINSAUTIER.

PRINTER, v. a, donner une empreinte, frapper :

Tailler cunge pur cunger et *printer* or. (14 juill. 1544, *Ch. et privil. de XXXII mét. de la cité de Liège*, II, 352.)

PRINZAME, s. m., principat, autorité :

Ne seiz tu dunkes ke Paulus li aposteles a Pirron lo premier des aposteles est freres el *prinzame* apostolal. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 51, Foerster.)

PRIOLLESSE, voir PRIORESSE.

PRIOME, s. m. ?

De devant le *priome* vont grant serpent cresté. (*Roum. d'Aliz.*, f° 46^a, Michelant.)

PRIORAGE, -aige, s. m., prieuré :

Fors de la ville vait a .i. *prioraige*.
(*Raoul de Cambrai*, 7314, A. T.)

PRIOREE, -rie, *prieu.*, *priorr.*, *priorr.*, s. f., prieuré :

Priorree. (10 mars 1277, *Accord*, prieuré de S. Magloire, Arch. Côt.-du-N.)

Pour empetrer une bonne *priorree*. (*Maiz.*, *Songe du viel peler.*, I, 23, Ars. 2682.)

En remissioun de ces pecchies, founda une *priorie* en le honour de Nostre Dame

seinte Marie. (*Hist. de Foulques Fitz Warren*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 111.)

Confrerie de Nostre Dame de la verde *Priorree* dite de la Gesine, errigee a l'eglise de la Paroisse Saint Jaques, 1360, Tournay. (*Inscription au bas d'une gravure*, Archives de la Confrérie de Notre Dame de la Gesine, église de Saint Jacques, à Tournai.)

Une *prieuree*. (1450, *Aveu*, Arch. Eure.)

En une *priorie* de moynes. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 187, *Chron. belg.*)

Une confrérie de Tournai a porté et porte encore le nom de Confrérie de la verte priorée.

Cf. PREAUTÉ.

PRIORESSE, -euresse, -olesse, -oullesse, s. f., prieure :

Stephanie *priolesse* de Fontaines. (*Lett. de l'abb. de Fontev.*, de 1225 à 1250, Arch. Maine-et-Loire.)

Priolesse de Fontevraut. (xiii^e s., *Comptes*, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Priorissa, *prieuresse*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 208 r^o.)

La *priolesse*. (1296, *Ch. de l'abbesse de S. Georg.*, Arch. Ille-et-V.)

Madame la *prioulesse* de saint Ragon de Poumer. (1378, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pommiers, Arch. Vienne.)

Prieurs, *prieureses*. (1383, *Ord.*, XIX, 305.)

Prioresse. (*Chron. de Liège*, 417, ms. Université de Liège.)

PRIORIE, voir PRIOREE.

PRIORTÉ, -eurté, -ourté, -urté, -oulté, -oulé, s. f. et m., prieuré, couvent :

La *priorté* de Capi. (1248, Arch. S 1412, pièce 12.)

Mabille, nonayn do *priorté* de Jarzay. (*Pièce de 1278*, ap. Hubert, *Recueil de chartes du xiii^e siècle*, p. 12.)

Au don et au lais que li diz mesire Jacques a fait a iceles eglise saint Jehan et *priorté* S. Vougis m'accort bonement. (1280, Grenier 297, n° 156, Richel.)

La *priorté* de Anvers. (1281, La Couture, Arch. Sarthe.)

Formis .i. setier de blef que la *priorté* de Grandpré a chascun an en la dite moitié. (Vend. av. la nativ. 1284, Mouzon, Arch. Ardennes H 150.)

Pour et ou non de son dit *priorté*. (25 mars 1289, *Sent. du baillie de Creancey*, Sept Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

En funder abaies, *prioritez*, monasteres, Estoit toute sa cure.
(*Girart de Rossill.*, 2683, Mignard.)

La *priorté* de Mellan. (1304, *Jugem.*, Prieuré de Mesland, Arch. Loir-et-Cher.) Plus bas : *priorté*.

Plusieurs dismes et autres choses de quoi il avoit fondé la *priorté* de Caiguye.

(1318, *Cart. de Troarn*, Richel. I. 10086, f° 89 v^o.)

Prieur de la *prieurté* de Brene. (1320, *Cart. de S. Etienne de Troyes*, Richel. I. 17098, f° 196^a.)

Une *prieurté*. (1322, *Pat. de Ch. le Bel*, Couv. des Celest. d'Amboise, Arch. Loiret.)

Il recevoient layens touz lez comptes de leur terre aux despens du dit *priorté*. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. I. 5432, f° 18 r^o.)

Au *prieurté* de Saint Bibien. (1344, Fontevraut, la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)

Avec ce en use on ou ban de l'eglise Saint Remy a Reins, et es villes appendantes a plusieurs *prieurtelz* et prevostees de ladite eglise. (*Coutume du xiv^e s.*, Arch. légis. de Reims, t. I, p. 607.)

Ou *prieurté* des noirs moines de Souvigny. (25 janv. 1379, Arch. P 1370, pièce 1877.)

Ouquel livre sont contenues plusurs choses touchans l'eritage et le fait dou dit *prieurté*. (1380, *Cart. de St-El. de Vignory*, p. 1, J. d'Arbaumont.)

Devant la place dou *priorté* de saint George. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 82 r^o.)

La *prieurté* de Saint Aubin. (1403, *Dénombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 87 r^o.)

Le *prieurté* de Mehevre. (1433-39, *Compt.* Arch. mun. Autun.)

Feue de bonne memoire dame Jehanne de Mavilly, jadiz prieure dudit *prieurté* de Champchanoux. (2 avr. 1450, *Bail du meiz Soury*, Mém. de la Société éduenne, XI, 21.)

PRIOLLESSE, voir PRIORESSE.

PRIOULTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIOURTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIOUS, voir PRIEUS.

PRIOUTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIRESSE, voir PRIERESSE.

PRIS, s. m., prise :

Lesquels Gille et habitans disans au contraire que ce qu'ils avoient fait, ils avoient fait pour bien, seureté et prouffit de la dite ville de Corbye et pour eschiver le pris qu'il s'en pouvoit ensuir par les ennemis de monseigneur et de nous. (1360, *Cartul. 23 de Corbie*, ap. Duc., *Prisus*.)

PRISAGE, -aige, pres., s. m., action de priser, d'estimer, prisée :

Outre icelui *presage*. (1248, Porhouet, Arch. Morb.)

Et doit la dite forest estre *presageie* et assise au *presage* et a l'assise de mon sour Raoul de La Mote. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, 1^{er} Bizeul, Bibl. Nantes.)

Faire le *presage* d'iceul manoir. (*Id.*)

S'il estoit trouvé par *prisage* que ladite chastelenie ne vaulsist oultre .mc. livres de terre. (*Lett. de 1416*, ap. Lobin., II, 470.)

Et les doit juger a vendre a estre venduz a huitiesme jour s'il n'y a debat, pour ce que ne soient bestes qui ne doivent estre gardees plus de .viii. jours apres qu'ilz sont prises, ou les prisaiser comme *prisage* doit estre fait... (*Coust. de Bret.*, f° 132 v°.)

Si le creancier ne les vouloit prendre par *prisage* de bonnes gens. (*Ib.*, f° 133 r°.)

Prisage: m. A prisage, prising, praising, rating, valuing. (*COTER.*, 1611.)

PRISAGEUR, -our, *prisai.*, *presageour*, s. m., celui qui fait la prisee :

Au prisage des *prisagours*. (1323, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1339.)

Comme tierz decisour esleu desdites parties sur iceulx *presageours*. (*Ch. de 1390*, Arch. de Talhoet.)

Et est assavoir que en toute partaige ou avaluement peult l'en requerre reveue par court dedans l'an et le jour, et qui la requiert la doit avoir a ses despens par aultres *prisageurs* s'il n'y a gré ou aultre condition entre eulx. (*Cout. de Bret.*, f° 17 v°.)

Et doit le debteur estre appellé a montrer ses biens et ses pieces et a dire sur les *prisageurs* s'il scait qu'il y ayt a dire. Et doit faire somme de la dette des boys et de ventes et des *prisageurs*. (*Ib.*, f° 131 r°.)

PRISAGIER, *prisai.*, -er, *presag.*, *presiejer*, v. a., priser, estimer :

Doit estre *presagié* et assis. (1279, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1049.)

Doit *presagier* a sa volenté le manoir de cel forest dessusdite. (1288, *Ch. de H. Saunagor*, 1^{er} Bizeul, Bibl. Nant.)

Et ce que le dit mon sor Joan Paienel aura *presieje* la façon dou manoir dessus dit, doit porter la quitance a nous vers le dit Alain en la somme de peccune dessus dite. (*Ib.*)

Seront les choses baillées d'une partie et d'autre, comme dit est, reveues et *prisagees* pour M. Olivier Arrel. (1316, *Eschange*, ap. Lobin., II, 475.)

Les vins qui sont jettes debvent estre *prisages* au leur de ceux qui seront venus a la saufveté. (*Cout. de la mer*, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 788.)

Chascun sera tenu de sçavoir qu'ilz doibvent de rentes et de redevances, et les doibvent mettre en escript et faire *prisager* terres gaingnables, prez, landes, moulins, et toutes autres choses qu'ilz verront qui soient de la succession ou ils doibvent avoir partaige. (*Coust. de Bret.*, f° 83 r°.)

PRISAIGE, voir PRISAGE.

PRISAIGER, voir PRISAGIER.

PRISANCE, s. f., prisee :

A la devant dite estimacion et a la *prisance* faire. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

PRISAUTIER, voir PRINSAUTIER.

PRISE, *prinse*, s. f., perception :

Et si doi le riviere devant dite frankir de winage, de tous paiages et de tous au-

tres prises a tous jours. (1271, *Traité entre le châtelain et la ville de Lille, pour l'établissement d'un canal*, Tailliar.)

Aucun drappier de la prise de la ditte ville de Rouen. (1378, *Ord.*, VI, 364.)

— Droit de réquisition, forme du droit de gite :

Ne il n'ont prise, ne justice, ne segnoirie en l'hous de roy... (*Établ. de S. Louis*, II, 32, Viollet.)

— Reprise, couture :

Vous pourvoirez de toute sorte de gans de fer, de maille, de lame d'acier, tant des doigts, comme du demeurant de la main, de prise et sans prise. (*Vols. de la Colomb.*, Th. d'honn., II, 426, éd. 1648.)

— Conjecture :

Par ces raisons et par ces exemples puestu bien conoistre que il i a de tels proposemens et de tels prises qui requierent a estre confermees, et de tels que non. (*BRUN. LAT.*, Tres., p. 547, Chabaille.)

— Piège, trébuchet :

Se pendant j'oy desclichier
La prise, a ce sceu qu'i fu pris
Li gentilz espreviens de pris.
(G. MACHAULT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 71 f.)

— Récompense méritée pour une prise :

Or advint, quelque temps apres, qu'aucuns desdits gardes allant par la forest aperceurent ladite fraise vers laquelle allerent droit; mais approchant de ladite, virent la loupve en sortir, par quoy y entrèrent dedans et y trouvant les loupveteaux, les prindrent et emporterent par les villages demandant leur *prise*. (*La Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 163, Bibl. elz.)

PRISEE, *prisie*, s. f., estime, louange :

Fust si garnis de grant bacellerie
Que son bon los et sa chevalerie
Par tout le monde eust graces et *prisie*.
(FROISS., *Poés.*, II, 148, 4981, Scheler.)

PRISEIGNER, voir PRESEIGNIER.

PRISEL, s. m., prise, acceptation, condition :

Si tiel *prisel* de estate ne soit per fait indent. (*LITTL.*, *Instit.*, 693, éd. 1488.)

PRISENAGE, voir PRISONNAGE.

PRISEMENT, s. m., prix fait :

Il pristrent .xxx. deniers d'argent pris de *prisement* qu'il apriserent des filz Israel et les donnerent pour le champ du potier. (*GUIART, Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.) Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiatum quem appretiauerunt a filiis Israel. (*Cap. xxvii*, 9.)

Et ils prindrent .xxx. deniers d'argent pris de *prisement* qu'il apriserent des filz Israel. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 40 r°, impr. Maz.)

PRISERAGIER, *priserajer*, v. a., priser :

Item, doivent lidit moituier sour chacun bounier de la ditte tiere mener et espandre .l. carees de flens *priserajees*, tout a leur frait. (1326, *Testam. li escrits dou jugement de Jakemon de Courcieles et de Jakemon Brokette*, Chirogr., Arch. Tournai.)

PRISERESSE, s., fém. de *priseur*, celle qui fait la prisee :

Item pour les *priseresses* qui prisierent les coses et juyauls de l'ostel, x. s. (Sept. 1350, *Exéc. testam. de la veuve Mahieu Dauli*, Arch. Tournai.)

Item a ledicte Angnechon une kiente, .i. kevech, .i. kalich, .i. vert couvretoir et une paire de linchieux qui furent prisie par les priseurs et *priseresses* sermentez de la dicte ville la somme de .xi. frans et .ii. solz. (14 octobre 1379, *Chir.*, Arch. Tournai.)

Une femme vint nous faire serment de fidelité, pour l'estat de *priseresse* a elle devolu par la mort de sa mere : le devoir de l'estat est d'aller faire prisee des meubles chez les femmes en couche, quand le cas y eschoit. (1609, PHIL. DE HUNGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société hist. de Tournai, V, 132.)

Bressaud, *pérherasse*, celle qui aime.

PRISERIE, *pris.*, s. f., prisee, estimation, évaluation :

De mon pris esgarder de riens ne m'ensoigne,
Il est bien qui le voit qui pas ne l'entroublie,
Et pour itant vous ai la parole baillie
Que sçavoir en devez la juste *priserie*,
(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 141 v°.)

Cy s'ensuyt comment grains, chappons, gelines, hostes et tenans doibvent estre et sont prisiez en prise de heritage, et aultre chose qui en *priserie* pevent venir selon les anciens usages. (*BOUT.*, *Somm. rur.*, 1^{er} p., f° 155 r°, éd. 1539.)

Au prouffit de ladite eglise et a leur *priserie* de le Saint Remy. (10 août 1428, *Cart. de Flines*, DCCCXXI, Hautcœur.)

L'heritier succedant en manoirs amassez et autres heritages, peut avoir et retenir les granges, mareschausses et autres biens reputez catheuls estans esdits manoirs, en payant a l'heritier mobiliaire a qui elles appartient, la valeur et *priserie* d'icelles. (*Coust. gen. du comté d'Artois*, 147, éd. 1679.)

L'inventaire parfait, seront les impetrans tenus de faire extimer les biens par gens experimenter, sermentez, et a ce ordonnez par la loy ou sera escheue la mortuaire. Et selon icelle *priserie*, bailler caution de bien garder les biens, et en satisfaire les crediteurs et legataires comme il appartient. (20 oct. 1541, *Ord. de Charles V*, *Coust. gen. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Sur quoy nos amez et feaulx... auroient fait priser tout ledit heritage et dependances, ... laquelle *priserie* examinée, les dits de nostre ville de Lille auroient trouvé exorbitante et par consequent ledit achapt trop onereux. (1578, *Lett. d'achapt*, Doc. hist., III, 80.)

On trouve encore au dix-septième siècle dans un texte du Nord :

Morbecque et en argent 12 livres un denier deux parties paris escheant. Lesquels grains se payent en nature en le *priserie* des eschevins de Maulvaus au choix

dudit seigneur de Lambersart et lesdits chapons se payent partie en plume et le surplus a la *priserie* de leurs alteze de leur espier de Lille. (1620, *Rapport de la seigneurie de Lambersart*, dans le *Bulletin de la commission historique du Nord*, II, 247.)

— Registre où l'on inscrit les prisées des grains, mercuriale :

Esquelles aumaires sont les registres aux consaulx, *priseries* de grains. (*Compt. de 1547*, Arch. mun. Douai.)

PRISIERE, s. f., prisée :

Mises pour la *prisiere* de la terre Madame. (1310, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 24.)

Par la *prisiere* et assiete darriennement faite. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 62 r°.)

1. **PRISME**, voir **PRESME** 1.

2. **PRISME**, voir **PROISME**.

1. **PRISON**, *-un, -oun, prison*, s. m., prisonnier, captif :

Hum qui ço set que ja n'avrat *prisun*,
En tel bataille fait grant defensiun.
(*Rol.*, 1886, Maller.)

Et les *prisons* envoia a Paris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 42°.)

Me livrad un *prisun* en garde. (*Rois*, p. 329, Ler. de Linçy.)

Si moi doneiz toz les *prisons* cui vos avez. (*Dial. S. Greg.*, p. 185, Foerster.)

Fait le *prison* lever d'iqui ou jaz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 386, Michel.)

Et cil qui les *prisons* menerent
Et le grant avoir conduisoient.
(*Ber.*, *Troie*, ms. Montp., f° 1°.)

Prisons les enmenrai el regne de Persie,
Nostre terre deserte en sera raemplie.
(*Chans. d'Antioche*, I, 417, P. Paris.)

Qant Claudins vint au chastel et il voll
entrer dedenz, si fist Claudas prendre toz
les *prisons* qui estoient .i. c. et plus. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 127°.)

Marcus Tullius apela tout le senat, le
conseil de Rome, por jugier que l'om feroit
des *prisons*. (*Brun. Lat.*, *Tres.*, p. 505, Chabaille.)

Mais atant se taist l'estore del Soudant,
ki grant duel demaine de sa feme et de ses
prisons, qui ensi sont eschapé. (*Istore
d'Outre Mer*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 223.)

Moult conquist avoir et *prisons*
Dont la somme pas ne savons.
(*Couci*, 7481, Crapelet.)

Les *prisouns* furent quis par tot. Ce fust
nyent ; quar eschapez erent. (*Foulq. Fitz
Warin*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 35.)

Li *prisons* li dist. (G. DE CHARNY, *Liv. de
Cheval.*, ms. Brux., f° 79 r°.)

A Orlens *prisson* l'enmena.
(*Mousk.*, *Chron.*, 536, Reiff.)

On dit que vous tenez et faites enserrer
.i. chevalier *prison* que je doi bien amer,
Et lequell vous n'osez de vo *prison* oster
Afin qu'il ne vous puist empirer ne grover.
(*Cuv.*, *Du Guescl.*, 13406, Charrière.)

Et amenerent li dessus dit les chevaliers

engles *prisons* qu'ils tenoient a Paris.
(*Froiss.*, *Chron.*, VIII, 258, var., Raynaud.)

— Otage :

Cil respont ; Ne pues escaper,
Ne fians *prison* atorner
Ens en la cort Artur le roi.

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Diaus Desconneus*, 1453, Hippeau.)

Et si fianceres *prison*,
Que vos ires sans oquison.
Ens en la cort Artur le roi.
(*Id.*, *ib.*, 1783.)

2. **PRISON**, s. f., action de prendre, prise :

Quant cil qui gist en la prison
A enduree la *prison*
Del serpent, de cui bouce saut
Feus et flame quant il asaut.

(*BAUD. DE CONDÉ*, li *Prisons d'amours*, 1230, Scheeler.)

PRISONCEL, s. m., dimin. de *prison*, prisonnier :

Il avoit acoustumé qu'il lor donoit au
jor de feste, ce est a dire a lor pasque, .i.
prisoncel comme il li demandoient. (*Bible*,
Maz. 684, f° 257°.)

PRISONNAGE, *-onage, -ounage, -enage*,
s. m., frais de prison :

Ordenons que quiconques sera pris et
arresté ou chasteau de la Rochelle sera
quictes pour le *prisonnage* en paient .xvi.
den. tant seulement. (1317, Arch. JJ 56, f°
102 r°.)

Chil qui sont arresté doivent les aries
et les *prisenages*. (28 mars 1337, *Cart. de
Flines*, cccclxxviii, p. 568, Hautcœur.)

Les menent par leur force et puissance
es *prison* es dits lieux, et quand ils y sont,
leur font payer plusieurs servitudes, l'escale,
prisonage, castelage et autres choses
en faisant contre les dits privileges. (1345,
Ord., II, 230.)

De clains, de respens et de *prisounage*,
et le moitié de l'estalage. (1290, 2° *Cartul.
d'Artois*, Arch. Nord.)

PRISONNEMENT, s. m., emprisonnement :

Je vous prie vous vouloir informer de
la cause du dit *prisonnement*. (F. DE LORR.,
Mém., p. 27, Michaud.)

PRISORAGE, s. m. ?

Que nuls n'apporte ne face apporter a
Paris ne ne face a Paris nulles confitures
en boistes, ou en bouteilles embouchées,
qu'elles ne soient d'autel maniere dessous,
comme dessus et sans *prisorages*. (1321,
Ord., I, 761.)

PRISOUN, voir **PRISON** 1.

PRISOUNAGE, voir **PRISONNAGE**.

PRISSAIGNER, voir **PRESEIGNIER**.

PRISSON, voir **PRISON** 1.

PRISTAIGE, voir **PRESTRAGE**.

PRISTIN, *pres.*, adj., ancien, précédent, premier :

Que les vertus d'iceux ne les rendist dignes
et habilles d'estre ressours en dignité
pristine, assavoir royale. (*Trahis. de France*,
p. 146, *Chron. belg.*)

Saulus, avant qu'il soit demain,
Je feray telle diligence
Que vous serez, comme je pense,
Remis en *pristine* santé.
(*Act. des apost.*, I, f° 80°, éd. 1537.)

Si luy ay dit, o pitieuse Christine !
Retornez vous en la façon *pristine* ?
(*Cl. Mar.*, *Balladin*, p. 545, éd. 1596.)

Et remettre a leur *pristin* estat. (ABEL
MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 2° dev.,
f° 12 r°, éd. 1559.)

Nous meuz d'un singulier desir de remettre
les choses de nostre royaume au
plus pres qu'il sera possible, de leur bon
et *pristin* estat. (Mai 1579, *Ord. de Henry III*,
Etats de Blois, cclxii.)

Ainsi les choses ordonnées par la France,
et le royaume mis dans son entier, ancien
et *pristin* estat, ayant amassé gens de tous
costez, il est besoin envahir l'Allemagne.
(*Mém. de Condé*, VI, 167, éd. in-4, 1743.)

Tellement qu'elle recouvreroit sa *pristine*
beauté. (*Violier des Hist. rom.*, lxxxvii,
Bibl. elz.)

Avant sa mort a recouvert sa proye
Et mys Francoys en leur *pristine* joye.
(*Réponses des oracles*, ap. Ste-Pal.)

Couvroit son entreprise sur la restitution
de la case de Medicis en leur *pristine* au-
thorité. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, III, f° 94
r°, éd. 1569.)

Il faut que ce senat, pompeux d'autorité,
Par toy soit maintenu, par toy soit replanté
En son *pristin* estat.
(1594, *Funérailles de la ligue de Normandie*, Poés.
fr. des xv° et xvi° s., XI, 172.)

Ayant repris les forces *pristines*, qu'elles
retournent a leur plus heureuse coutume.
(FR. DE SAL., *Regl. de l'Instil. de S. Aug.*, IX,
éd. 1821.)

Elle avoit remis en *pristine* vertu vostre
parlement et eschiquier. (CH. DE SAINTE-
MARTHE, *Oraison funèbre de la royne de Na-
varre*, p. 140, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite
d'Angouleme*, p. 78, éd. 1862.)

Pristine : Former ; old, ancient ; wanted,
accustomed ; also, late, or but little past.
(*COTGR.*, 1611.)

Ce mot, d'un usage assez fréquent
au xvii° siècle, a été repris par un au-
teur du xix° :

Chacun d'eux dict son avis sur mon
futur gouvernement et pour retourner en
ma *pristine* santé. (*Caquets de l'accouch.*,
1° journ., p. 7, Bibl. elz.)

Pristine, c. *Pristino*, antiguo. (OUDIN,
1660.)

Et les choses restituées en leur *pristine*
état. (J. LE PELLETIER, *Instruct.*, etc., p. 16,
éd. 1693.)

Ma *pristine* abondance en détresse est changée.
(BARTHÉLEMY, *Banquet de Juilly*, 25 janv. 1851.)

PRISTRER, voir **PESTRER**.

PRISUN, voir **PRISON** 1.

PRIURTE, voir **PRIORTE**.

PRIVABLE, adj., qui jouit d'un droit privativement à tout autre :

Car du fait proposé la connaissance en appartient au roy seulement, et en est pussible *privable* et en possession d'en connoistre par coustume. (Nov. 1364, *Reg. du parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 6.)

PRIVAGE, adj., privé :

Esprevier *privage*. (*Liv. du chev. de la Tour*, p. 22, not. et var., Bibl. elz.)

PRIVAISE, -veise, s. f., latrines.

Tel poor m'a il ores faites
Ceste longaine, ceste sete,
Une longaine, une *privaise*,
Fous est qui de lui s'apriveise.
(*Renart*, Br. VII, 787, Martin.)

Prescripcions de servitudes de maisons voisines en bonnes villes comme veues, goutieres, *privaises*... soient latens ou apparens, n'ont point de lieu. (1464, *Coust. l'Anjou et du Maine*, IV, 247, Beautemps-Beaupré.)

Cf. **PRIVASSE**.

1. **PRIVANCE**, -eance, -anche, s. f., habitude :

Privance de pechiez nos fet de Dieu estraingne.
(*De Triacle et de Venin*, Richel. 837, f° 337^b.)

— Commerce intime :

De acquerre sa familiarité et *privance*.
(*De vita Christi*, Richel. 181, f° 1^a.)

— Affection :

Cheste estoile de penitanche
Estoit mise en mout grant maranche,
Quant li vrais solaus li lancha
A son cuer un rai d'esperanche
Et li dona de se *privanche*
Grasce, si come saves pieche a.

(*RECLUS DE MOILLIENS, de Carité*, CLXXXI, 7, Van Hamel.)

Doi cuer joint en amour
C'est seure *privanche*.

(*Dou vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 515 r°.)

— Affaires intimes :

Dame, ce a dit Berte, et je les amerai ;
Ne de chose que j'ais jamais ne leur faurrai ;
Trestoutes mes *privances* par leur conseil ferai ;
Aliste, se je puis, tres bien marierai.
(*Berte*, 191, Scheler.)

— A *privance*, privément, en secret :

Agamenon assambla la nuit tot a *privance* les barons de l'ost. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 144^a.)

— Douceur, affabilité :

Sire Deus, aies remembrance
De David et de sa *privance*.

(*Lib. Psalm.*, cxxxii, p. 349, Michel.) Et omnis mansuetudinis ejus.

2. **PRIVANCE**, -anche, s. f., privation, manque, absence :

Faucons qui ne revient au loire
De sa *privance* me despoire.
(*RECLUS DE MOL., Miserere*, Richel. 15212, f° 17 r°.)

Or sachiez que por tens saura
Quels *privances* il trovera,
Et nuit et jor, et soir et main,
Puisqu'il va par estrange main.
(*Du Barisel*, Richel. 837, f° 3^a.)

Jadis quant on avoit au coer une grevanche,
On avoit tost trovvet pour dire le *privanche*.
(*GILLES LI MUISIS, li Estas de tous gens seculers*, II, 3, Kervyn.)

PRIVÉ, *prevé*, adj., particulier :

En .i. *privé* liu me menez.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 134.)

— Intime :

Prestre, pense se onkes out
Dius de toi plus *privé* serjant ;
Nénil ; onkes home ne s'en vant !

(*RECLUS DE MOILLIENS, de Carité*, LXVII, 5, Van Hamel.)

— Familier :

Sire *privé* fest fol vassal.

(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 468.)

Dieu ! vous devené mau *privé*.
(*L'Amant despourveu de son esperit escriptant à sa mye, voulant parler le courtisan*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 129.)

Elle ajoute que leur fille estoit plus *privée* du roy que d'eux memes. (MARG. D'ANG., *Lett.*, ap. La Ferrière, *Marg. d'Angoulême*, p. 21.)

Un comte de tres bon lieu, de qui j'estoye fort *privé*. (MONT., *Ess.*, I, 20, p. 48, éd. 1595.)

— Confiant :

Il leur pria de se monstrier *privés* en son endroit. (DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 263 v°, éd. 1572.)

— Subst., intime, confident :

Ses princes a trestoz mandez
E ses barons e ses *privés*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4311, Michel.)

Et se remembra que il avoit moult esté ses *privés*. (*Vie saint Thomas le martyr*, Richel. 988, f° 32^a.)

— Concitoyen, par opposition à étranger :

Item que il ne soit nuls sauniers ne autres qui venge plus kier sel as estrengnes que as *privés*, ne as *privés* que as estrengnes, sour .x. livres. (1338, *Ordonnance dou sel*, Petit registre de cuir noir, f° 57 v°, Arch. comm. Tournai.)

PRIVEE, s. f., les privés, les latrines :

Mieux vousisse estre sur une ais
De *privée* ou me geusse.
(*Renart*, Br. IX, 1734, Martin.)

Le larron out geté, parmi une *privée*,
O tote la ceinture dedenz la mer salee.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 45.)

Parmi le trou d'une *privée*.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 35^a.)

En sa *privée* le bouta.
(*Id.*, *ib.*, f° 41^a.)

Et s'enfui parmi *privées* et sosterrins.
(*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 89^a.)

On a commandei a osteir toutes les *privées* et a faire fosseis des *privées* pres du mur de le ville ke .x. pies. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 224.)

Et une parchon, en cheli portal, et .i. huis, la u li consaus de le parosse vorra, clos d'ais de Danemarche desous le *privée*. (Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de S. Quentin*, Chir., Arch. Tournai.)

Li dis Jakemes de le Planque a vendu au dit Jakemon .i. siege de *privée*, et ses aises, pour lui et se mesnie. (18 juin 1358, *C'est Jakemon le pinier*, chirog., Arch. Tournai.)

Husserier pour l'ouvrage desdites *privées*. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 19 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour recouvrir toutes les tours et tourelles, portes et poternes avec quatre *privées* estant autour de ladite ville et murailles d'icelle. (1565, *Compte de Guillaume Gaucher pour la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 171.)

A Jacques d'Amit, pour avoir widé la *privée* de ladite maison, .iiii. liv. .xiii. s. (1625, *Exécut. test. de G. de la Fosse*, Arch. Tournai.)

PRIVEISE, voir **PRIVAISE**.

PRIVEMENT, s. m., privation :

Privement : m. A depriving, or bereaving. (COTGR., 1611.)

Privement : m. Privacion. (OUDIN, 1660.)

PRIVER, v. a., rendre particulier :

Et sont appellees *privées* pour ce qu'ils *privent* la loy. (BOUT., *Som. rur.*, 1^{re} p., f° 166^v, éd. 1486.)

— Apprivoiser :

Il m'a dit que vous avez des liepars qui prengnent bien des lievres, je vous pri que m'en envoie un et qu'il soit masle et m'envoiez ung de vos gens qui le saiche bien *priver*. (8 déc. 1476, *Lett. de L. XI*, Arch. Modène.)

Vous ne pouvez pas *priver* or aprivoiser un jeune poulayn pour le chevalcher une fois ou deux seulement. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 464, Génin.)

PRIVESEL, -sol, s. m., garde du sceau privé :

L'an 1444, en esté, vint le comte de Suffolk, et le *privésel* d'Angleterre a Tours devers le Roy. (GUILL. GRUEL, *Vie d'Arthur III, duc de Bretagne*, p. 128, ap. Duc., *Sigillum*.)

Le comte de Suffort et le *privésol* d'Angleterre vindrent a Tours par devers le roy pour traicter le mariage des dessusdictz. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 170^a r°, éd. 1532.)

PRIVASSE, s. f., latrines, privés :

Tel poor m'a il ores fete,
Ceste longaine, ceste sete,
Une longair, une *privasse*,
Fous est qui de lui s'apriveise.
(*Renart*, 23587, Méon.)

Cf. **PRIVAISE**.

1. **PRIVETÉ**, *-eted, -ellé, privité, -itee, -itid, priveeté, s. f.*, affaire privée, chose secrète, cachée :

Qu'avoie ja commencié
A dire mes grans *privetes*
A bel acueil.
(Rose, Vat. Chr. 1522, f° 26^o.)

E por enoier la creance
A ces ki en sunt en dutance,
Nus cunterums les *privitez*
Ke nos avums issi trovez.
(Evang. de Nicodème, 3^e vers., 23, A. T.)

La tierce dist a son baron:
Sire, vos estes sages hon :
Une *priveté*, se j'osoie,
En bone fô je vos diroie.
— Dame, fet il, vostre talent
Me dites tot hardiment.

(Des .iii. Dames qui troverent l'anél du conte, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 5.)

Guillaume volantiers la prent (l'aumo-
nière),

Et puis li a dit : Beaus dolz sire,
Por Dieu nel tenez pas a ire
Se ge vos di ma *priveté*.

(Du Segretain moine, 166, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 220.)

Di ta *priveté*
A compaignon celé
Ki feint n'est ne volage.

(EVERARD, *Dist. de Dyon. Cato*, Ler. de Liney, *Proverb.*) Lat. : *Consilium archanum tacite committit sodali.*

Nules granz *privetes* n'avoit esté mise es tresors de l'empire, des le tens Costantin, Theodoise et Justinien qui furent haut empereur, que nostre gent ne veist toute.
(GUILL. DE TYR, XX, 22, P. Paris.)

Les espies de Secile leur vindrent a l'encontre, si les pristrent et trouverent toute la *priveté* et le secret du roy Charles, et qu'il vouloit faire et coment. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. III, xxxvii, P. Paris.)

Quant tu es par aucune reson irez a ton ami, ne li di mie en audience ne devant gent ce que tu sauras de sa *priveté*. (*Li prem. liv. de Salemon*, ms. Berne 590, f° 176^o.)

La plus grant part de ses secrez lui faisoit amiablement scavoier, et avecques de ses *privetes* et affaires. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 3 1^o.)

Les deux compaignons chevauchent tout bellement et parlent ensemble de leur affaire et conseillent de leur *priveté*. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. LI, éd. 1488.)

— Lieu particulier, privé :

Et facent en leur *priveté*
Tretoute leur joliveté.
(Rose, ms. Corsini, f° 95^o.)

— Caractère privé d'un lieu :

Quant aucuns fet son gardins ou son prael en lieu privé et la u il n'a nule veue de voisins, et aucuns des voisins veut mesonner joingnant, on ne li pot pas defendre le mesonner, mais on li pot bien devere qu'il n'i face ne wis ne fenestre; parquoi le *privetes* du prael ou du garding soit empiries. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xxiv, 24, Beugnot.)

— Charmes secrets :

Venez en ma chambre soier
Por ma *priveté* veoir.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 17^o.)

— Amitié particulière :

Et de sen nom, par *priveté*
D'amour, crestiens nous noma (J.-C.)
(RECLUS DE MOILIENS, *Miserere*, ccxvi, 11, Van Hamel.)

Mes est mout caitis et faus qui cherque les *privetes* de sen seignor tant que il en conquiert. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 12^o.)

Mielz voldroie ge qu'eles (les lettres) fussent perdues a toz jors mes que cil caienz seussent la *priveté* ma dame. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 78^o.)

Bien lor *priveté* fere sorent ;
Et un acort entre aus deus orent,
Que a leur fenestres seroient
Chascun matin s'entreverroient.

(LE CLERC DE TROYES, *le Renard contrefait*, p. 135, Tarbé.)

De ceste acointence et de ceste *priveté* que cele sainte ame commence a avoir de Dieu entre ele en un saint orgueil. (LAUR., *Vic. et vert.*, Maz. 809, f° 97^o.)

A merveilles ama Dieu et obey a son seigneur, et, pour l'amour de lui, elle honoroit et amoit ses amis et leur portoit plus de honneur et de *priveté* que es siens devers elle. (*Le Livre du Chev. de La Tour*, xxi, *Bibl. elz.*)

A merveilles portoit grant honneur et *priveté* aux preudes femmes et aux gens qui avoient deservi honneur. (*Ib.*, cxxvii.)

— Liaison intime :

Ceo est pur cause del *privitie*, que est perenter le Seignor et le disseisee. (LITTL., *Instit.*, 454, éd. 1591.)

— Privauté :

Ne sofrez cest gloton mavez de pute alainne
Que il ait part en moi ne *priveté* prochainne.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 55 1^o.)

— Coutumes particulières :

Et per la ou ils sont ditz piers de parlement en mesme la terre ils amesnent ovesques eux as parlemetes et conseilles tenus illeques irrois servautes perount lez *privetes* de les Engloys en mesme la terre ont esté et sont de jour en autre discoveres a les irrois gentes rebelx a roy. (*Stat. de Henri V*, an IV, imp. goth., *Bibl. Louvre.*)

Pur conistre les *privetes* et estates des dites Engloys. (*Ib.*)

2. **PRIVETÉ**, s. f., privation, manque, absence :

Faucons ki ne revient au loire
De se *priveté* me despoire.
(RECLUS DE MOIL., *Miserere*, V, 10, Van Hamel.)

— Veuvage :

Orbitas, vefvaige ou *priveté*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRIVETERIE, s. f., privauté, faveur :

Mais quant est de *priveterie*
Les dames volent tout le fait,
Et qui veult il s'en entremect,
Ou soit royne ou soit duchesse,
Damoiselle ou chevaleresse.

(G. DE LA BIONE, *Rom. des deduis*, Ars. 1617, f° 132 1^o.)

PRIVINE, adj. f., (rime) privée :

Helyas ont mené en sa cambre *privine*.
(*Chev. au cygne*, 2050, Reiff.)

PRIVITÉ, voir PRIVETÉ.

PRIVOISIÉ, part. passé, apprivoisé :

Elle lui dist : Ponthus, comment vous estes vous si longuement tenu en celle forest? Je double que ne soies devenu tout sauvage. — Ha, Madame, dist il, sauf vostre grace, je suis tout aysié et *privoisié*. Ponthus, ms. Turin, f° 40 1^o.)

PRIXFACHIER, voir PRIFACHIER.

1. **PRO**, voir PREU 2.

2. **PRO**, voir PREU 3.

PROAGE, *-aige, -ege, -waige, prouage, -aige, -waige, protage, prewaige, s. m.*, profit, avantage, bénéfice :

Es povres feroit grant *proaige*
Ce que li riche ont a outraige.
(*Lyon Yzop.*, 3064, Foerster.)

Dont i doi je avoir *prouaige*
S'il i a nul cortois mesaige.

(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2147, Delmotte.)

Et des *proages* qui isseront de la hale panrai je la moitié. (1243, *Lett. de Mah. duc de Lorr.*, S. Nicol., I, Arch. Meurthe.)

S'il y avoit leu dedans le devant dit fnaige ou je, ou ceuls qui apres moy seront evesques de Verdun et le devant dit abbey et couvent, voulcissons faire estangs ou moullins, nous le ferions communement, et auroit chascun la moitié des *prouaiges*. (1247, Moreau 167, f° 233 1^o, Richel.)

Avons promis a bone foi que as dites citez, ne as habitanz en celes, ne a lor aideors, ne a auqun d'els, n'aurons pais, ne treuve, ne negun *proage*, ne negune commandise l'un sanz l'autre. (Juillet 1253, *Ch. de J. de Bourg.*, Arch. Doubs, Ch. des Comptes, B 73.)

Et en toutes les choses dont *proages* puet venir. (1257, Arch. Meurthe, H 3126.)

An homes, an droitures et an toz autres *prouaiges*. (1264, *Cart. de Ste-Glossinde de Metz*, Richel. I. 10024, f° 20 1^o.)

Li abes et li couvens de la Val Dieu ont le moitié el devant dit bos en tous *prouages* ki i puent eschair. (Vegile de le Tous sains 1264, La Val Dieu, Arch. Ardennes, H 243.)

Et l'avons mis en *proege* et en boen us de nostre abbaie. (3 fév. 1266, *Lett. de Gaut. év. de Toul*, Arch. Berlebourg.)

Jeu ai vendut a l'abbet et au covent de S. Pierremont... une piessate de terre... et si tenroient li davant dis signeurs, en tous us et en tous *proaiges* entierement. (1272, *Cart. de S. Pierremont*, ap. Duc., *Proadventia*.)

En grange et an maison et an waingnaige et an tous autres *prouaiges* quels qu'ils soient. (1276, Fiels de Lorr., 2, 5, Arch. Meurthe.)

La maitié dou for de Charmes et des *prouaiges* dou dit for. (1276, Charmes, 2, Arch. Meurthe.)

En toutes justices, signories, en tous

proiages. (1277, Conflans, 163, Arch. Meurthe.)

Et avons fait ceste acquittance pour nostre souverain, sauf ceu que il ne nous en fait point de force, ains l'avons fait pour nostre *proaige*. (Mardi av. S. Barthel. 1278, *Tr. de paix*, S. Louis Orieval et Ponoï, Arch. Mos.)

Cen que j'ai... em pres, en terres, em bois, en eves, en homes, en fames, en fours, en molins, en ranc, en ban, en justice, grant et petite, en rentes, en issues, et tous autres *proaiges* et en toutes autres vaillances queles soient. (1278, Neufchastel, 5, Arch. Meurthe.)

Nous et nostre hoir averons a tous jours li moitié de ladite chauceie et de l'estang et de tous les *proaiges* qu'en isceront. (1286, Moreau 208, f° 200 v°, Richel.)

En preiz, en boix et en champs et en tous autres *proaiges*. (1291, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe H 21.)

Et doivent toutes les amandes et les eschoites venir a la main lou maiour por faire lou *proage* l'abbause. (1293, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. I. 10024, f° 64 r°)

En tel maniere que ly homme... devoient avoir lour usuaire pour maisonner en mon bois de Hermefail, en tous us et en tous *proages*, sans vendre et sans exarter. (1295, *Preuv. de la maison de Chdtillon*, ap. Duc., *Proadventia*.)

Li queil denier devoient venir on *proवाई* dou commandement de Piervillers. (1296, *Hist. de Metz*, III, 245.)

Si com dou molin retenir et des *proaignes* ki an venoient partir et recoillir. (1303, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. I. 10324, f° 13 r°.)

Quel *proaige*

Ai jou en vostre amour ne en vostre lignaige ?
(*Gir. de Rossill.*, 2943, Mignard.)

Vers Preney firent grant damaige,
Marrien, molin en amenerent
Et aultre bien de grant *proaige*.
(*Guerre de Metz*, str. 150, E. de Bouteillier.)

PROANCE, s. f., faubourg :

Proastium, *proance*, lieu devant la cité.
(*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

PROAVE, s. m., bisaïeul :

Celluy (angle) de la tierce selle apres en montant est appellé *proaves* et selon les clerz est appellé triaves ; celluy angle est cottié par le nombre de .iii. et est en tiers degré. (Bout., *Som. rur.*, f° 143 r°, éd. 1539.)

Dist l'histoire qu'en l'an de Nostre Seigneur 1227, le .iiii. kalende d'apvril, Henry le roy des Rommains, filz du devant dit empereur Fedric, confirma a Heluyck, l'abbesse de Nyvelle, en sa court solempnelle de la ville d'Aix, les privileges de son eglise de Nyvelle, ja pieça donnez par ses predecesseurs, les empereurs et roys des Rommains, c'est assavoir par Mons' Fedric, empereur, son *proave*, par l'empereur Henry son tayo, et par Fedric l'empereur son pere. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 54, Xav. de Ram.)

Vives pourtraictures et patrons de ymaiges et gentiliz tableaux... reputans les per-

sonnes de sa Majesté Imperiale, de ses feuz pere, aves, *proaves*, et attaves, ses filz et filles. (1549, *Entree de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Feuz de bonne memoire l'empereur Maximilien, nostre *proave*, et le roy don Philippe, nostre ave. (1593, *Cout. de Bouvignes*, II, p. 41, Borgnet.)

De son *proave* il n'a pas forsigné.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 164, G. Raynaud.)

— S. f., bisaïeule :

Sainte Geltrude, *proave* de Saint Meraut. (1484, *Invent. de reliq.*, S.-Amé, Arch. Nord.)

PROAVENIR, v. n., advenir, arriver :

Ne jamais ne de nostre temps, ne de l'eage de nos ancestres, ne *proavint* ne descendi en nos quartiers telle puissance d'Allemagne. (J. MOLINET, *Chron.*, CLXXXV, Buchon.)

PROAYEUL, s. m., bisaïeul :

Par le trespas de pere ou de mere les enfans sont sui juris et hors de la puissance d'autruy, supposé qu'ils eussent ayeul ou *proayeul*, et deffaut la puissance que le pere avoit sur eux. (1508, *Cout. de Chartres*, Cout. gén., II, 242, éd. 1604.)

De laquelle sainte lignee descendirent les Pepins *proayeul*, ayeul et pere dou tres dign empereur Charles le Grand. (LE MAIRE, *Illust.*, III, f° 271 r°, éd. 1549.)

— S. f., bisaïeule :

Ainsi dois savoir et entendre de la mere de l'ayeul, de pere ayeul et de besayeul, et par consequent de l'ayeule, de la *proayeule*, et aussy de besayeule. (Bout., *Som. rur.*, 1^{re} p., f° 120^a, éd. 1486.)

PROB, voir PROF 1.

PROBABLE, *prob.*, adj., qui peut être prouvé :

Ceux qui sont nasquiz de noble lignee sont ditz estre nobles selon l'opinion du peuple fondee en aucune apparence de verité et est chose *probable* que ilz sont nobles de meurs et selon verité comme ceulz qui sont communement saiges et prudens comment apert par ce que est dit. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 146 v°.)

— De bonne qualité :

Le vray et le plus *probable* absinthium y croist. (*Jard. de santé*, I, 3, impr. la Minerve.)

Cf. PROVABLE.

PROBABLETÉ, s. f., probabilité :

Probabilitas, une grande couleure et apparence de verité, *probableté*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gallicum*, éd. 1552.)

Cf. PROVABLETÉ.

PROBACION, *-tion*, s. f., preuve, épreuve :

Tribulation par semence
Fait et engendre patience.
Patience *probacion*.

(J. LEVENEZ, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 10^a.)

Ce est chose de quoy peut venir et sont aucunes fois venus plusieurs *probacions* au peuple. (ORESME, *Politiq.*, Richel. 204, f° 19^a.)

Condempner sans *probacion*. (Id., *Eth.*, Richel. 204, f° 462^a.)

Les doubttes des opinions contraires sont *probacions* des vraies opinions. (Id., *Liv. du ciel et du monde*, f° 52 r°, Bibl. Univers.)

Nul ne puet passer aux sains ordres dignement recevoir s'il n'est premierement esprouvé et s'il n'a passé avant par la *probacion* de la fornaise de feu. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 231 v°.)

Mais or vueil que soient finies

Mes *probacions* ; infinies

En pourroient estre contees.

(CHA. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 5437, Püschel.)

Vous avez acoustumé d'esprouver voz amys en maintes manieres, en laquelle *probacion* et tribulation je ne vous puis ne dois pas moins aymer et louer. (*Intern. Consol.*, II, LVIII, Bibl. elz.)

La *probacion* est dure, je le confesse ; mais nos peres en ont bien eu d'aussi pressantes, et sont demeuréz constans neantmoins. (CALV., *Let.*, I, 211, Bonnet.)

Cf. PROVACION.

PROBATIF, adj., mot savant, probant, convaincant :

Vous dictes raisons *probatives*

En jugement, dame Justice.

C'est bien raison qu'on les pugnisse,

Mais non pas estre condampnez,

Bons et mauvais, estre dampnez ;

Pas ne le devez procurer.

(*Mist. du Viel test.*, 5408, A. T.)

Par une belle antellacion

Qui empeschoit leurs graces *probatives*

Et en sourdoit grant promocon.

(A. DE LA VIGNE, *La Louenge des rois de France*, f° 57 v°, éd. 1587.)

PROBATION, voir PROBACION.

1. PROBATIQUE, adj., *piscine probatique*, réservoir d'eau, près du temple de Salomon, où étaient lavés les animaux qui devaient servir aux sacrifices :

Et celle fosse par convent

Fu dite des lors en avant

De *tox probatique* piscine,

Ce dit l'écriture divine.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 74^a.)

C'est l'eau dont sourd piscine *probatique*

Que desiroit en esprit prophetique

Si amplement le psalmiste royal.

(*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 88 v°.)

Nous veismes la piscine *probatique*, qui arrouse la vallee de Josaphat. (BELON, *des Singularitez*, II, LXXXIV, éd. 1553.)

C'est comme il escrit de la piscine *probatique*, que de cent qui y entroient un seul en estoit guery. (*La Célestine*, p. 67, Rouen 1634.)

2. PROBATIQUE, *-icque*, adj., probant, convaincant :

Par raisons *probaticques*.

(*Rondeau contre discord.*, Rec. de Poés., ms. Soissons 187, f° 3^e.)

PROBREUX, adj., honteux :

Quant ilz donneroient leur assentement a tant *probreuse* et vituperable œuvre. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 25, éd. 1530.)

PROCADE, adj., hardi, effronté :

Elle s'est monstree en effect
Tant *procace*, tant orgueilleuse,
Tant rebelle, tant furieuse
Que c'estoit chose non pareille.
(*Therence en franç.*, f° 352^b, Verard.)

PROCACHIER, voir PORCHACIER.

PROCACIER, voir PORCHACIER.

PROCACITÉ, s. f., insolence :

Pour exercer lasciveté de parler et *procacité* effrene. (JAQ. LOCHER, *Nef des Fols*, prol., éd. 1497.)

Deja les Espagnols et Allemands... avoient commencé a demander leurs gages en plus grande *procacité* et arrogance qu'il ne faloit en lieu assiégué. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 357, éd. 1581.)

PROÇAINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROÇAINNITÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROCEDANCE, s. f., procédure :

Touchant la *procedance* faite sur le cas de Cesar Fragose et Rinçon. (1541, *Pap. de Granvelle*, II, 607, Doc. inéd.)

— Origine :

Mercuré donc parlant de la Trinité a voulu exprimer la *procedance* du Saint Esperit Dieu. (FR. DE FOIX, *le Pimandre de Merc. Trismegiste*, p. 673, éd. 1579.)

1. **PROCEDEMENT**, s. m., manière de procéder, manière dont une chose est ou a été conduite, procédure :

La maniere du *procedement*. (*Coust. de Norm.*, f° 152 v°, éd. 1483.)

Puisque verité me contraint doncques, en mon aquit, de declarer le *procedement* de ceste guerre, je m'en acquiteray, au moins mal, et le plus brief que je le pourray mettre. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 2, Michaud.)

Quant ausd. habitans non contractans les a envoyé et envoye hors de coust et de proces avec despens sur led. Leroy du *procedement*. (*Pièce de 1524*, ap. Stephano de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, p. 313.)

Nous faindrons cy deux advocatz
Et ung juge premierement
Par fourme de *procedement*.

(1530, *Monol. fort joyeux sur les femmes*, Poés. fr. des 15^e et 17^e s., XI, 181.)

2. **PROCEDEMENT**, adv., successive-ment, dans la suite :

Tres serain et tres illustre prince, tres excellent roy. Toutes honneurs et reverence et tout ceu de services et plaisirs que faire polriens, *procedement*. (ANDRÉ DE RYNECK, *Chron. de Metz*, ms. Metz 84, p. 117.)

PROCEDER, *proche*, v. n., s'avancer :

Avant que plus outre je *procede* en ceste matiere, me plaist, comme chose expedient, entrer en un autre suppost. (CHRIST. DE PIZ., *Charl. V*, 2^e p., ch. 11, Michaud.)

Adonc assamblèrent toutes leurs grans multitudes de gens et *procederent* jusques a Hierusalem. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 24, éd. 1530.)

Il a mis son tabernacle au soleil : et est comme ung espoux *procedant* de sa chambre nuptiale. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XVIII, éd. 1534.)

— Fig., gagner du terrain, croître :

Le roy, veoyant les emotions *proceder* a cause de la religion, parce que ceux qui les font se couvrent de ce manteau, chascung de sa part a la religion en la bouche, a pensé satisfaire a ceux qui veulent ung établissement de religion. (MICHEL LHOSPITAL, *Mém.*, I, 348, Dufey.)

— Persévérer :

Se li rois d'Engleterre voloit *proceder* en ces demandes. (FROISS., *Chron.*, II, 334, Kerv.)

— Inf. pris substantiv., procédé :

Je suis estonné et outré du *proceder* de ces messieurs. (RICHEL., *Corr.*, 14 sept. 1638, VI, 175, Doc. inéd.)

Le mescontentement que vous avez de son *proceder*. (Id., *ib.*)

PROCEDEUX, adj., processif :

Lequel Thomas estoit homme hoqueueux, *procedeux*, et rioteux. (1427, Arch. JJ 173, pièce 709.)

PROCEDIR, v. n., procéder :

Quar miex se entendent il eis deffautes de lour mistier, quant il justament y vouldont *procedir*, qui non font autres gens qui non sont dou mistier. (1410, 1^{re} coll. de lois, n° 189, f° 53, Arch. Frib.)

PROCEDURE, s. f., action de procéder, de sortir de :

Estre fait ou produit par soy mesme, signifie la derivance ou *procedure* de l'entia l procedé de luy mesme. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 248 v°, éd. 1594.)

PROCEINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROCEINTE, voir PORCEINTE.

PROCEIR, voir PONSUIR.

PROCELLE, s. f., tempête :

De rechief les temps serains se changent et convertient en *procelles* et tormens. (*Flave Vegece*, IV, 38, éd. 1488.)

Une tres grosse *procelle* de terrible pluye separa le conflict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 14.)

Et de ce, tres provident seigneur incumbant au salut publique et regardant de toutes pars les *procelles* d'icelluy, vous estes tres bien sceu ayder. (J. BOUCHET, *Gen. des roys*, Ep., éd. 1541.)

Mais telle pluye et terrible *procelle* Qu'eut Pharao sur les laqs rougissans. (VASQUIN PHILIEUX, *Toutes les euv. de Fr. Petrarque*, p. 167, éd. 1555.)

PROCELLÉ, adj., produit par l'orage :

Neiges, frimas, la grelle *procellee*. (*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 123 v°.)

PROCELLEUX, *proceleux*, *precelleux*, adj., tempêteux :

Es lieux *procelleux* et tempestueux. (*Mer des hystoir.*, II, f° 80^b, éd. 1488.)

Mais que d'autre part est une *precelleuse* region, comme les lieux de Ybernie, la ou le soleil ne luyst point, laquelle region est toute pleine de gemissemens, de pleurs et de tristesse. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 10, éd. 1530.)

Grosse mer et *proceleuse*. (22 oct. 1555, *Négoc. de la France dans le Levant*, II, 352, Journal de La Croisière, Doc. inéd.)

PROCEMENT, voir PROCHEMENT.

PROCEIRITÉ, s. f., longueur, hauteur, taille élevée, haute stature :

La *proceirité* et longueur merveilleuse des cedres. (*Mer des hystoir.*, I, f° 95^b, éd. 1488.)

Lorsque ces signes auras apperceu au jouvencel, ne desire par trop grandement la *proceirité* et grandeur en icelluy. (*Flave Vegece*, I, 6, éd. 1488.)

Trois statues enlevees de *proceirité* et hauteur gygantale. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 359, éd. 1573.)

Les Ethiopes et les Indiens, dit Aristotes, eslisants leurs roys et magistrats, avoient esgard a la beauté et *proceirité* des personnes. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, f° 274 r°, éd. 1588.)

Proceirité : f. Height, or length of body; tallness of stature. (COTGR., 1611.)

Proceirité : f. Proceiridad. (OUDIN, 1660.)

— Grandeur morale :

Ce fut le premier (Louis XII) qui entre les hommes a excellé de vertu, *proceirité*, faconde, magnanimité et bonne grace. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, XLVII, à la suite de la *Chron. de J. d'Auton*, t. IV, éd. Jacob.)

Vous suppliant redoubté seigneur Jone
Qui en ung corps avez vraye noblesse,
Proceirité, vertuz, et hardiesse
Scavoir meslé, plume, lance, et escu
Et en ce point tout vostre temps vesquun
Me pardonner...

(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, à Loys Ronsart, éd. 1530.)

PROCES, *proches*, *pruches*, s. m., marche, développement, progrès :

Je voz faz a savoir, par ces presentes lestres, le *proces*, et les noveles, et les choses qui sont avenues en France, puis que vos passates. (20 avril 1250, *Lett. du C^e de Poit. à S. Louis*, Arch. J 890.)

Et li raportames tout le *proces* et toute l'ordenance de la besongne, si com nos l'avions faite. (*Id.*)

Et ce appert assez par les *proces* du texte que... (ORESME, *Polit.*, f° 24^e, éd. 1489.)

Ceste police par soy consideree et tres notable tant pour son divin commencement que pour son saint proces par long temps, comme pour les loix d'elle appelez saintz canons. (Id., *ib.*, 2^e p., f° 70^e.)

Est forment hardement necessaire
Au vral amant, et moult en a affaire
A poursuivre les proces de s'amour.
(FROISS., *Poés.*, I, 71, 643, Scheler.)

Pour ce qui appartient a l'estendue du continue proces de ce livre. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. xi, Michaud.)

Que au moins je escripvise a la maniere que j'ay accoustumee au proces de ce livre. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, IV, 3, f° 84 r°, éd. 1515.)

— Par proces de temps, en proces de temps, par la succession du temps :

Pour ce que chis fais par pruches de tans ne puist esre empeechiees, icelui, si comme il fu fais, jou le fis mander en lettres et estre enforchié de warnissement de men seel. (*Pièce de 1209*, Brassart, *Pr. de l'Hist. des chat. de Douay*, I, 67.)

Croyez, Pandaro, que quant Amour se prent avecques souverain plaisir dedens le cueur de quelq'un, jamais ne se peut chacer, mais bien peut cheoir en proces de temps, si mort ou pouvreté, ou jamais ne veoir ce que on ame en sont occasion, comme il advient souvent a mainte personne. (*Troilus*, *Nouv. fr.* du xiv^e s., p. 214.)

Par proces de temps. (BRITT., *Trouv.*, c. 33, éd. 1762.)

Car la mutacion d'une police ou autre n'est pas faite communement soubdainement et a ung mouvement, mais par proces du temps une partie apres autre. (ORESME, *Politiq.*, f° 134^r, éd. 1489.)

En proces de temps. (MAIZ., *Songe du viel peler.*, *Ars.* 2682, I, 17.)

— Sujet traité :

Or voeil je yssir de ce prologe et pour-suiwir mon principaul proches. (FROISS., *Chron.*, II, 3, Kerv.)

— Conduite :

Pourtant voyons et notons l'ordre et la maniere de son proces (de S. Paul dans ses rapports avec les païens); il contendoit a divertir ces philosophes gens de lettres et de science plaines, et de hault et grant engin de l'erreur d'ydolatrie en laquelle ils vivoient. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'or*, II, f° 147, éd. 1516.)

— Titre, contrat :

Pour ce qu'il vouloit que celle chose fust faite par grant franchise il fit un proces qui fut seelé de son anel. (*Chron. de S. Den.*, I, f° 81, éd. 1493.)

PROCESSER, *pross.*, verbe.

— Act., poursuivre :

Nous ordonnons que tels contraventeurs soient processez, enquis, punis et condamnez comme usuriers. (*Cout. de Bueil*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1240.)

— Neutr., marcher en procession :

Puis vindrent les religieux
Processans en grant quantité...

(*Chant relig. à l'occas. de la mutilat. d'une image de la Vierge*, en 1528, à la suite de la *Chron. de Franç.* I^r, p. 451, Guiffrey.)

— Processant, part. prés., pris subst., celui qui va en procession :

Cent trente deux, en verité,
Furent nombrez les processans
Qui vindrent par humilité
A l'ymage, tous Dieu louans.

(*Chant relig. à l'occas. de la mutilat. d'une image de la Vierge*, en 1528, à la suite de la *Chron. de Franç.* I^r, p. 451, Guiffrey.)

PROCESSION, s. f., marche, suite :

Les commencemens et les proufiz de diverses ordres et les processions. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Val. Chr. 538, f° 7^e.)

En procession de tamps. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f° 1 r°.)

PROCESSIONNAIRE, *prosess.*, adj., qui a rapport aux processions :

Ces belles devotions processionnaires. (L'ESTOILE, *Mém.*, p. 284, Champ-Fig.)

— S. m., processionnal :

Item un *prosessonnaire* noté. (1328, *Inv. de Clém. de Hongrie*, *Nouv. Comptes de l'Arg.*, p. 62, Douët d'Arceq.)

Ung petit livre appellé *prosessonnaire*, tout neuf, couvert de cuir blanc. (28 janv. 1462, *Invent. de l'Egl. S. Paul d'Orl.*, 21, Boucher de Molandon.)

Cf. PROCESSIONNIER.

PROCESSIONNAIREMENT, adv., en procession :

Lors fait faire ung autier au lieu ou de present est l'Eglise de S. Pierre le Puellier, ou il feist assembler *prosessonnairement* les chrestiens. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 9 r°, éd. 1537.)

PROCESSIONNIER, s. m., livre d'église, processionnal :

Quatre *prosessonniers* vies. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Cf. PROCESSIONNAIRE.

PROCESSURE, s. f., action, procédure, poursuite :

Veues les precedantes injunctions et *prosessure* faite contre eulx. (29 sept. 1527, *Reg. consul. de Limog.*, I, 165, Ruben.)

PROCHAINETÉ, *-chainnité*, *-chanité*, *-cheineté*, *-ainneté*, *-ainetei*, *-cheneté*, *-chenetei*, *-çainneté*, *-ité*, *-ceineté*, *-chienneté*, *prouchienneté*, *prouchaineté*, s. f., état de ce qui est prochain, proche, proximité, voisinage, parenté :

Li nies ou la niece qui sunt el lieu del fil rompent le testament par *prochienneté* de lynage. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 20^e.)

Iretage li appartient par *prochaineté*. (*Digestes*, ms. Montpellier II 47, f° 72^e.)

Cil qui viennent apres aus em *prochaineté* ne seront receu en l'escheoite a chaus qui sont a naistre. (*Id.*, f° 83^e.)

Por la *prochaineté* dou soleil. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 171, Chabaille.) Var., *prochienneté*.

Par *prouchienneté*. (P. DE FONT., *Cons.*, xvii, 9, var., Marnier.)

Sour chou ke nous disiens ke nos castelains de Leuse doit avoir giste en la maison de Lambrecies k'il appartient a l'abbie Saint Nicholai devant dit, et sour aques ke li dite Eglise avoit en le *prochaineté* de nos tieres puis quarante ans en escha. (1288, *Cart. de l'abb. St-Médard*, Rouge livre, f° 71 v°, Arch. Tournai.)

Pour raison de *prochenetei*. (1299, *Hist. de Bourg.*, II, xcviij.)

Propinquitas, *prochaineté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 210 v°.)

Proximitas, *procheinetez*. (*Frag. d'un gloss. du xiii^e s.*, *Zeitschr. für rom. Phil.*, 1880, p. 369.)

Ethiopie est en Aufrique, de laquelle toz li pueples est brullez et nerciz par la *prochaineté* du soleil. (*Chron. de France*, ms. Berne 594, f° 135^e.)

En diverses personnes qui estoient prest du seigneur, de laquelle *prochaineté* il leur venoit moult d'honneur et de prouffit. (24 fév. 1320, *Ord. pour le dom. du roy*, Chamb. de just., ms. Louvre, p. 159.)

Par ce semble que ces .ii. lieux aient convenience et *procheineté*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 177 v°.)

Plus grant *prochaineté* est cause de plus grant amour. (Id., *Eth.*, Richel. 204, f° 528^e.)

Une cause qui fait amer est *prochaineté*, union ou conjunction. (Id., *ib.*, f° 552^e.)

La *prochainetei* de sanc et de lignage estant entre nous. (30 juin 1395, *Lett. d'Isab. de Neuchât.*, Neuchâtel, Arch. du Prince, X^s, n° 28.)

Et aussi il luy dit la *prochienneté* de lignage qui estoit entre le roy et l'evesque du Liege. (COMYN., *Mém.*, II, 9, Chantelauze.)

Propinquitas, *procheneté*. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

La comtesse de Panthevre fit par son filz aisé, Olivier de Bloys, conte de Panthevre, practiquer ceulx qui avoient plus grans *prochaineté* et credit autour de Monseigneur le daulphin. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 153^e, éd. 1532.)

Pourchaineté. (1564, Raïsmes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Veul l'ancienne alliance et *prochaineté* de parentage qui estoit entre eux. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, f° 135 r°, éd. 1569.)

La ou est la grande chaleur soit par la *prochaineté* du soleil, ou par sa reflexion, ou pour le temps qu'il demeure sur nous. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 247, Roybet.)

Celui qui s'est porté heritier par benefice d'inventaire peut se porter heritier absolu, et y sera receu en son rang de *prochaineté*. (*Cout. de Norm.*, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 54.)

— **Accointance** :

Se femme nuist *prochienneté*,
Qui trop prouchains en a esté
Enchous en est en grief crime.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 532^b.)

— **Biens propres** :

Diocletiens et Maximiens dit : Se tu viels metre ta fille hors de ton heritage, por ce qu'e le vit laidement et vileinement et contre honestee.... tu auras congïe a fere ta volenté en ton derrein jugement... Voirs est par nostre usage tant come monte a chetel et a conquez ; mes *procheineté* ou partie d'eritage ne li puet il tolrir. (PIERRE DE FONTAINES, *Conseil*, xxxiii, § 33, p. 400, Marnier.)

Et emprendra argent s'il veut, ne ja ses proïsmes la *prochainnité* n'ara, ains demorra a chelui a cui elle sera donnee, priues soit estranges. (*Cout. d'Amiens*, ap. Ste-Pal.)

PROCHAINNITÉ, voir **PROCHAINETÉ**.

PROCHAÏNTE, voir **PORCEINTE**.

PROCHANITÉ, voir **PROCHAINETÉ**.

PROCHAS, voir **PORCHAS**.

PROCHASSER, voir **PORCHACIER**.

PROCHATS, voir **PORCHAS**.

PROCHATZ, voir **PORCHAS**.

PROCHAZ, voir **PORCHAS**.

PROCHEINETÉ, voir **PROCHAINETÉ**.

PROCHEMENT, *-cement*, adv., prochainement :

C'est a savoir .LXX. fais de warance, a paier le moiet, de le S. Remi ki vient *prochement*. (Janv. 1259, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— **Directement** :

L'eglise de Bretagne jamais ne fut soumise au roy ne a ses estats, pource qu'elle appartient *prochement* au prince de Bretagne et a son corps politique. (1384, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 646.)

Par raison desquelles (lignes) il a plusieurs grandes et nobles richesses tenues de nous, tant *prochement*, que par moyen... (1433, ap. Lob., *Hist. de Bret.*, II, 1026.)

Rentes et droits heritels que ledit sires de Rosmadec tient de mondit seigneur le vicomte en sa vicomté de Rohan, *prochement* et ligement a foy et hommage. (1544, Coll. Bl. Mant., 73^a, f° 216 v°, Richel.)

— **De près** :

Les bois nous entendent, et ces basses colines
Que nous voyons de nous si *prochement* voi-
[nes.]
(P. DE CORNU, *Œuv. poét.*, p. 160, éd. 1583.)

PROCHENETÉY, voir **PROCHAINETÉ**.

PROCHEVOIR, voir **POURCEVOIR**.

PROCHIENNETÉ, voir **PROCHAINETÉ**.

PROCIÑCTE, voir **PORGEINTE**.

PROCLAMAT, s. m., proclamation :

Publications et *proclamat*. (*Cout. de Binch*, LIV, Nouv. Cout. gén., II, 206.)

PROCLAMATION, *-cion*, s. f., complainte, demande en justice par laquelle on revendique un bien dont on a été dépossédé :

Et commencera on a compter le terme de .xl. ans depuis le jour des lettres des acquisitions ainsi faites, a compter de la date de l'acquisition des diz fiefz, nonobstant les *proclamacions*. (27 avr. 1408, *Ord.*, IX, 319.)

— **Cri** :

La voix du cry des pasteurs, et la *proclamation* des maîtres du troppeau est ouye. (LEF. D'ESTAPLES, *Bible*, Jeremie, XXV, éd. 1530.) Lat., ululatus.

PROCLAMEUR, s. m., celui qui proclame :

Historiographes... lesquelz Alexandre le Grand... appelloit trompettes, ou *proclameurs* d'honneur. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, Au Lecteur, p. 9, éd. 1540.)

— **Fém.**, *proclameresse* :

Ceste procession ne doit mie estre comptee entre les autres solennelles processions dominicalz, car elle est aussi comme *proclameresse* de la passion Jhesucrist. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 284 r°.)

PROCLIF, *proclive*, adj., enclin, porté à :

Or ce siecle dernier ou maintenant nous sommes, Engendra detestable une semence d'hommes, Qui, *proclifs* aux mesfaits, ne se proposent rien, Quelque mechant qu'il soit, qu'ils n'entrepren-
[nent bien.]
(ROB. GARNIER, *Porcie*, III, 760, Foerster.)

Et de plus en plus faite a vostre bien *proclive*.
Vous orner de son nom et de sa belle olive.
(Id., *Hippol.*, I, éd. 1568.)

Je scay que vous n'estes point si *proclive* et panchee a ceste volupté comme vous faites le semblant. (TABAR., *Œuv.*, Les Advent. et Amours du capit. Rodom., II, Bibl. gaul.)

Proclif : Inclining, bending ; subject, or inclined, unto ; prone, apt, ready to fall. (COTGR., 1611.)

Proclif, m. Inclinado. *Proclive*, f. Inclínada. (OUDIN, 1660.)

— *Il est proclive à*, c'est une inclination naturelle à :

Il est tousjours proclive aux femmes de disconvenir a leurs maris. (MONR., *Ess.*, I, II, ch. VIII, f° 163 r°, éd. 1588.)

PROCLIVEMENT, adv., en suivant une pente, en suivant son inclination :

Je tourneray platement
A ce ou *proclivement*.
(Therence en franç., f° 50^b, Verard.)

PROCLIVITÉ, s. f., propension :

La *proclivité* de vos corps a subir et endurer diverses infirmités. (DUVAL, *Hydrotherapeutique*, p. 5, éd. 1603.)

PROCONSEILLIER, *-sellier*, *-seilher*, s. m., proconsul :

Galba avoit esté conseiller plusieurs fois et *proconseillier* es guerres des Romains en batailles. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089 f° 20 v°.)

Proconseillier, *proconseilher*. (Pawilhars, Prevocat. des sent. du duc de Bourgogne et de Hollande, Arch. Université de Liège.)

PROCOURS, voir **PORCORS**.

PROCRASTINATION, s. f., délai, remise au lendemain :

Les extremes maladies sont ennemies des remises et de *procrastinations*, et ne sont jamais surmontees par remedes doux, faciles et legers. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, I, 19, Dufey.)

Ils usent de delais et *procrastinations*, et ne leur manquent excuses et responses sur chacun article. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 230, éd. 1603.)

Plusieurs auteurs du xix^e s. ont fait revivre ce mot :

Leurs *procrastinations* indéfinies. (GUIZOT, *Mém.*, VII, 441.)

Chenedollé écouta trop le démon de la *procrastination*, comme on l'a appelé. (S^{te} BEUVE, *Chdt. et son groupe litt.*, Chenedollé, t. II, p. 200.)

PROCRASTINER, v. n., remettre au lendemain :

Prolato, *procrastiner*, mettre au lendemain. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 209 v°.)

Pour quoy *procrastines* tu d'ung jour au lendemain, et esloignes ou attens d'accomplir ton bon propos ? (*Intern. Consol.*, III, xxii, Bibl. elz.)

En differant ou *procrastinant*. (*La tres-ample et vraye expos. de la reigle de S. Ben.*, f° 44^e, éd. 1486.)

Les œuvres meritoires... se doivent visiblement et sans tant *procrastiner* mettre en effect. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 149 r°, éd. 1584.)

Il semble qu'il n'y a plus lieu de remettre et *procrastiner*, si nous voulons prevenir la punition dont le ciel, justement irrité, nous menace il y a si longtemps pour nos impietés et nos injustices. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, II, 246, Dufey.)

Se rencontre encore dans un auteur de la fin du xviii^e s. :

Procrastiner, remettre au lendemain. Ce fut la grande qualité du grand Frédéric, de ne rien *procrastiner* pendant un long règne. (MERCIER, *Néologie*, éd. 1801.)

PROCREATIVE, s. f., faculté de reproduire :

Et *procreative* est art de pourtraire, de figurer et de peindre. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f^o 93^r, éd. 1489.)

PROCREEUR, s. m., parent :

Mes *procreeurs*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iii, 16.)

PROCRUER, v. a., énoncer :

Les vertuz desus *procriees*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 111^v.)

PROCUMBER, v. n., être renversé, être couché à terre :

Aucun des Juifs ne *fust procumbé* et mort en celluy (temple). (BOURGOING, *Bat. Jud.*, IV, 19, éd. 1530.)

— Se courber, se coucher sur :

Lors travaillent tous d'ung commun effort,
Aux avirons *procumbent* ferme et fort,
Si que la nef haulte fermist et tremble
Pour les grans coups que chescun y assem-
[ble.
(O. DE S. GEL., *Eneide*, Richel. 861, f^o 45^d.)

PROCURACION, -tion, s. f., action de procurer ou de se procurer, acquisition :

Si sacrefia l'en pour la *procuracion* de ces prodiges .xx. hosties majeurs pour les dieus appaisier. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 424^b.)

Tout ceci se peut referer a l'extirpation de la tyrannie et *procuracion* de la liberté romaine, pretendue par Brutus. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. antiq.*, f^o 111 v^o, éd. 1579.)

— Moyen :

Par la *procuracion* du prince des tenebres. (La tresample et vraye *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 77^r, éd. 1486.)

— Office du procureur d'un couvent, d'une fabrique :

Receptes et despenses de la *procuracion* et fabrique de l'église collegiale de Saint Pierre de Maisieres de l'annee 1472 a l'annee 1491. (Arch. Ardennes.)

— Frais d'entretien fournis par les curés lors de la visite de l'archidiacre :

Je doyt faire *procuracion* une nuyt aux chanoines seigneurs de la court aux despens de moy et de mon personner, toutes les fois qu'il vendront a la dicte terre. (1337, S. Hil., Arçai, Arch. Vienne.)

Le pape a reservé a soi et fait lever les *procuracions* qui appartiennent aux évesques. (1388, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, II, 541^r.)

Le droit de ces visitations apelees *procuracions*. (E. PASQ., *Rech.*, III, p. 225, éd. 1723.)

Procuracion et herbergement, pontonage et passage, esmage, forçage, avenage, coutage, bouteillage sur les boissons, salage, minage, fromentage, chaussementage, moutonage, vachage sur les tellines de vaches. (*Droit seigneurial*, Mor., *Hist. de Bret.*, préf., p. 15.)

— Indemnité donnée aux tenanciers en corvée :

Laquelle corvee feront ceux qui ont chevaux et charretes, se par nous en sont admonestes, et ne auront point de *procuracion* de nous. (1302, *Cout. de Berry*, p. 436 La Thaumassière, éd. 1679.)

— Droit pontifical sur les bénéfices vacants :

Nostre saint pere... a envoyé collecteurs et commissaires par les provinces et dioceses de nos diz royaume et Daulphiné, lesquelx pour et ou nom de lui ou de sa chambre, veulent contraindre... les personnes d'église... a paier tres grans et excessives sommes de deniers... pour les restes de *procuracions* et dixiesmes, qu'il demande pour le temps dessus dit. (1403, *Ord.*, VIII, 623.)

PROCURAL, adj., de procuracion :

En dit procureur par num *procural*. (*Ch. de 1272*, S. Aubin d'Angers. Arch. Maine-et-Loire.)

PROCURARRESSE, voir PROCURERRESSE.

PROCURATEUR, -our, s. m., procureur, chargé de pouvoir, fondé de procuracion :

Nos commandons que nus arcevesque de la seinte iglise de ceste roial cité ne nus *procurators* a qui la chose de seinte iglise est bailliee a gouverner n'ait poesté de... (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f^o 10^b.)

Le devant dit frere Pierré ou nom des dis abbes et convent et comme *procurateur* d'iceulx... (*Sentence en 1317 de délivrance du droit d'usage en la forest au seigneur de Donville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 161 v^o, Arch. Loiret.)

— Procureur de couvent :

Tres diligens *procuratours*
Fu, et bons administratours.
(*Vie de S. Evroult*, II, 939, Bliu.)

PROCURATEURE, s. f., celle qui procure, qui est cause de :

Repens toy, povre malfacteur,
Femme fragile, detracteur,
De tout vice *procurateur*.
(*Mist. du viel test.*, 1611, A. T.)

PROCURATOIRE, adj., de procuracion :

Eus ou non de eus et ou non *procuratoire* de leur dites fammes. (1327, Arch. K 36^r, pièce 17.)

Comme procureurs et en nom *procuratoire*. (31 mars 1338, *Vente de la châtellenie de Poigny*, Arch. dom. Rambouill.)

Lettres *procuratoires*. (1352, Arch. S 68, pièce 9.)

Le dit procureur ou nom *procuratoire* que dessus. (1361, *Cart. de Sens*, Richel. I. 9897, f^o 28 r^o.)

Après qu'il s'est dessaisi et desmis en noz mains ou dit nom *procuratoire* des terres dessus dites. (1411, Arch. P 1, f^o 73.)

Desquelles insinuations, lesdictz de Costes ou dict nom *procuratoire* et donatoire ont demandé lectres. (*Pièce de 1550*, ap. Le Paulmier, *Ambroise Paré*, p. 164.)

Lettres *procuratoires*. (1370, *Charte de Ponthieu*, Grenier 301, n^o 350, Richel.)

— De procureur :

En exerçant l'estat *procuratoire*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, xli, éd. 1544.)

PROCURE, s. f., procuracion :

Quant aux autres appelez avec l'archeveque, il dit qu'ils ont envoyé *procure* deument et suffisant, si ne doivent estre mis en default. (Nov. 1364, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 8.)

Nul ne pourra doresnavant faire sommer sa partie pour fournir son sac et pieces, et exhiber sa *procure*, si premiere-ment celuy voulant faire faire ladite sommation, n'a entierement fourni son sac de *procure*. (Avril 1500, *Ord.*, *styl. et us. de l'Echev. d'Arras*, dans *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Et bailleront lesdites parties ou leurs procureurs chacun inventoire de leurs pieces signees de leurs mains contenant les fins, ausquelles elles produisent chacune piece, avec un vidimus, ou copie de la *procure* de leur maistre. (CHARL.-QUINT, *Ord. de la Gouvern. d'Arras*, 76, dans *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Et le tout entretenir, furnir, et accomplir les cherges, devises et conditions au loing contenues et declarees es lettres de *procure* dessus transcriptes. (10 févr. 1560, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Lequel j'avoys laissé a ma maison, avec *procure* et charge expresse pour vendre tous et chascuns mes biens paternelz. (ZÉCAIRE, *De la vraye philos.*, Nat. des Met., p. 34, éd. 1568.)

Le tuteur, faisant ladite *procure*. (1580, *Compte de tut.*, f^o 79^r, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Pour signer ladite *procure*. (*Id.*)

— *Metre en procure*, loc., donner à ferme :

Je cuide estre certains qu'il ont bonnes pastures, Et qu'il ont en maint lieu du leur mis en *pro-*
[cures
Qui leur valent assez sans autres aventures.

(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f^o 20^r.)

Suisse romande, *procure*, procuracion.

PROCUREMENT, s. m., action de procurer, soin, charge, agissement :

E pus que fet le *procurement*
Mal fet purpensement.

(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f^o 20^b.)

Or veons a une autre division des personnes qui ne sont en autrui poesté. Les unes sont en garde et les autres en *procurementz*. (G. DE LENGRE, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f^o 9^b.)

En *procurement*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 1064, f^o 9^b.)

L'assise dit que Juppet fut en acun tens seisy de ces tenements, e pus après par le *procurement* sa feme fist une lettre de atorné en une maladie que il fut, a mettre cest Isabele en seisine. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 141, *Refr. brit. script.*)

En bref de conspiracye, de faux *procurement*, de enditement. (1305, *Placita de termino Paschae*, Year books of the reign of Edward the first, p. 463, *Rev. brit. script.*)

Pur ceo que par diverses pleintz faits a nous, avons entendu que la ley del terre, quele nous sumes tenus par serment maintenir, est meyns bien gardes et l'execution d'icelle destourbé plusieurs foictz par maintenance et *procurement*, si bien en court comme en pais. (*Stat. d'Edouard III*, an XVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Par nostre bon *procurement*

Leur face pardon et merci.

(*Du duc de Sard.*, ms. Avanches 244, f° 5^v.)

Doyent payer et mander a leurs *procurement* et despens. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 59^v, Arch. H.-Gar.)

Elle repute des a present et tiendra a perpetuité pour ses mortels ennemis tous ceulx, sans nul excepter, qui par conseil, *procurement*, consentement, ou aultre acte quelconque, attemperont ou executeront aulcune chose au prejudice de la vye de la dite royne. (5 janv. 1585, *Déclar. de M. Stuart.*)

— Sorte de sacrifice préservatif :

Les sacrifices que l'en faisoit aux dieux pour tourner ces prodiges a bien et pour empescher que les maulz par eulx signifiez ne peussent nuire et soient apelé *procuremens*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2^a.)

PROCURER, pourcu., verbe.

— Act., s'occuper de, avoir soin de, pourvoir :

Lequel en leu de maistre *procure* prouffitablement les fais de la maison jusques au chapitre general premier sivant. (*Stat. de S. J. de Jer.*, Roul., Arch. B.-du-Rh.)

Lequel doit prouffitablement *procurer* ou l'aye de Dieu les besoignes et les fais de la maison. (*Ib.*)

Je ne me puis plus contenir,
Que les humains ne prengne en cure,
Et pour leur bon droit maintenir
Il faut que leur cause *procure*.

(GARRAN, *Mist. de la Pass.*, 2072, G. Paris.)

Et fu, par ledit Jehan Muisiel, pendant ledit procez, tant *procuré* par deviers le roy, nostre sire, que les dictes parties eurent congié de pacyfer, sans amende. (19 mai 1352, *Chartrier de la maison Colard Vilain*, Arch. Tournai.)

Aulcunes legieres escarmouches y furent commises. Enfin on combati a toute puissance. Sulpitius *procuroit* le dextre cornet. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 1.)

— De même avec *que* et une proposition :

Et est acordé que je doi *procurer* envers ma dame ma mere qui tient lou dit fyé a sa vie por raison de son doaire, que elle se consentira a ces dit baul. (1304, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 268, J. d'Arbaumont.)

Que eux cureront et *pourcureront* de tout leur loyal pouvoir... que il se penront par mariage. (1340, Arch. JJ 72, f° 90 v°.)

Ce fut lors premier que Pericles *procura* fort affectueusement qu'il fut ordonné par

le peuple, qu'au jour de la feste qui s'appelle Panathenea, l'on celebrast des jeux de prix de musique. (ANVOT, *Vies, Pericl.*, éd. 1567.)

Si vous cognoissez ne pouvoir vivre sans compagnie, *procurez* que vostre pere vous marie. (LARIV., *le Fid.*, III, 3, Bibl. elz.)

— Et avec une proposition amenée par *comment* :

Par foi, ce dit Turquant, je vien de *procurer*
Comment vous et vos biens porrez tres bien gar-
[der.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 9491, Charrière.)

— Neutr., prendre soin, prendre des soins, pourvoir :

Et closement et entierement de autant faire, dire, requerre et *procurer* en toutes choses que nous mesmes pourrions faire se presens y estiens. (1334, Arch. JJ 66, pièce 1478.)

Trop bien scot pour qui il *procure*.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 9 v°.)

Et qui pis est, ont il curé
Leurs fossez, et tant *procuré*
Que l'yaue y ont fait avoyer.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 410^v.)

Car seulement ne *procuroient* ilz a acquerre aucune chose, mais aussi ne vouloient nullement retenir les choses qui estoient donnees. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 33^v.)

A nostre estat fault *procurer*,
Et l'assailir seccatement,
Et puis apres soudainement
L'occire et le livrer a mort.

(*Mist. du viel testam.*, xxxi, 27202, A. T.)

Tu pourras choisir, et pourtant
Apprens a sçavoir et *procure*
Vertus acquerir en croissant.

(*Contred. de Songecreux*, f° 6 r°, éd. 1530.)

— Act., avec un régime de pers., munir, approvisionner :

Puis le fist le roi mener en son propre palais et ses gens, et moult le fit noblement *procurer* de diverses manieres de viandes. (*Chr. de S. Denis*, II, f° 28, éd. 1493.)

— Ménager :

Jean, duc de Bourgogne, voyant l'autorité qu'elle (l'Université de Paris) avoit par ce moyen gagnée parmi le peuple, dressant une partie contre Louis duc d'Orleans, la voulut sagement *procurer* encontre son ennemi. (PASQ., *Rech.*, III, xxix, éd. 1723.)

— Neutr., faire office de procureur :

Dont moult en annoyoit aux deux Anglois qui *procuroient* pour Aymerigot Marcel. (FROISS., *Chron.*, XIV, 196, Kerv.)

Nous deffendons a tous les advocats et procureurs de nostre dicte court sur peine de privation et de ne *procurer* jamais, et d'amende arbitraire, qu'ilz ne travaillent nostre dicte court pour icelle multiplication de requeste. (*Ord. de l'Echiquier*, à la suite de l'Enc. *Cout. de Normandie*, f° 112, ap. Ste-Pal.)

PROCURERESSE, -rerresse, -raresse,

s. f., fondée de pouvoir, femme qui agit au nom d'une procuration :

Il est aucunefois octroïé as femes que eles soient *procureresses* por lor peres. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 39^a.)

Vraie dame, *procureresse*, exploiteresse et possiderresse. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Jehanne, femme de Jehan Panault, apotiquaire, *procuraresse* de son dit mari, fondée de lettres de procuration. (1508, *Papier censier de la censive du dom. à Orl.*, c. 2, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 161 v°, Arch. Loiret.)

— Femme qui remplit l'office de procureur :

Et seras ma *procureresse*.

(DEGUILVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 82°, impr. Instit.)

Advocate es, et plaideresse

Des hommes et *procureresse*.

(*Id.*, *ib.*, f° 97^b.)

— Celle qui s'occupe, qui prend soin :

Evast fist sa fame *procurerresse* de tot l'ostel. (*Roum. d'Evast et de Blaquerne*, Richel. 24402, f° 1 v°.)

— Nonne chargée des intérêts temporels de son couvent :

Procureresses de l'abbeesse et dou couvent de la dicte eglise de Bouxieres. (17 juillet 1357, Arch. Meurthe H 2981.)

PROCUREUX, s. m., procureur, celui qui procure ;

Procurator, *procureux*. (*Gloss. lat fr.*, ms. Montp. H 110, f° 209 r°.)

PROCURIER, -rer, s. m., procureur :

Pilates fu envoies *procuriers* de Judée a Tyberim. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 33^b.)

Che sont li tesmoins que li *procurers* monseigneur de Liege produist et met avant encontre Madame de Haynau. (1353, *Invent. des ch. de S. Lambert*, n° 702, Arch. Liège.)

PROCURSOUR, s. m., précurseur :

Et de saint Johan *procursour* nostre Seigneur. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 204 r°.)

PROD, voir PREU 2.

PRODE, adj. fém., voir PREU 2.

PRODDOME, voir PREU 2.

PRODEFEME, voir PREU 2.

PRODELH, voir PRODIAL.

PRODELTE, -az, s. f., prouesse :

Et de conseil et de bontaz,
De sapientia et d'onestaz,
De fayr estor et *prodeltaz*.

(ALBERIC DE BRANCON, *Alexandre*, 85, Meyer, *Rec.*, p. 283.)

PRODESHOMMES, suj. plur., voir **PREU 2**.

PRODHOEM, voir **PREU 2**.

PRODHOM, voir **PREU 2**.

PRODIAL, *proudeau, pradeau, prodelh, prouha*, s. m., palonnier pour atteler des bœufs ou des chevaux de renfort:

Ung *proudeau* d'une charrete, a quoy l'on attache les beufz. (1445, Arch. JJ 177, pièce 63.)

Icelui Gregoire print ung *prodial* ou barre de bois et en donna ung coup du bout. (1449, Arch. JJ 179, pièce 314.)

Ung grant *prouha*, de quoy on attelle quatre beufz. (1452, Arch. JJ 181, pièce 177.)

Le suppliant print ung grant pau... vulgairement appellé *prodelh*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 277.)

Le *pradeau* d'une charrette, qui est baston fort et avantageux. (1476, Arch. JJ 201, pièce 100.)

C'est un mot des régions méridionales. Mistral donne *prodo, prodoul, pre-doul, prouidiol, proudel, pouldel, prodial*. Cf. **PROIX**.

PRODICIEUX, *-tieux*, adj., traître, de traître :

Prodicieuse occision. (Ch. de 1311, Chap. de Meaux, Arch. S.-et-Marne.)

Quel courroux soustint il en la *prodicieuse* occision de Abener, et en la sedition de Salomon? (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 334, éd. 1617.)

Le seigneur Ludovic de ce remercia tres amplement iceulx transfuges et plus affectueusement leur recomanda le *prodicieux* affaire. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 9 v°.)

PRODICIEUSEMENT, adv., traîtreusement :

Il vouloit par armes vanger la mort de son pere que par poyson avoyent *prodicieusement* fait mourir. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 16 v°.)

PRODICION, *-tion, prodittion, prodiction*, s. f., trahison :

Prodittion et traison. (1358, Arch. JJ 86, f° 63°.)

O terrible *prodiction* !

(H. DE CROIX, *Art. de Rhet.*, éd. 1493.)

Trahison ou *prodicion*. (RAOUL DE MONTFROUET, *Traité du mariage*, ch. XV, éd. goth.)

Judas, baille tu le fils de Dieu par ung baiser : fais tu trahison et *prodicion* de homicide en ung signe de charité. (*Le Repos de conscience*, c. XXIX, Trepperel.)

Tu ne quiers fors par ta *prodicion* Son deshonneur et sa perdicion.

(J. BOUCHET, *la Noble dame*, f° 63 v°, éd. 1530.)

Proditions et traitez avec les ennemis. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 104, E. Henry et C. Lorient.)

PRODIGAL, adj., prodigue, généreux :

Tu semble a ton exercite trop *prodigal* aventurier de ta vie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, IV, 15.)

— Fait avec libéralité :

Prodigales oblations et offrandes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 219 v°.)

Il estoit l'unique et tres prompt refuge des accusés en justice, des endettes... ou desbordés en tous grans excez de *prodigale* despense. (LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 20, éd. 1569.)

PRODIGALISER, v. a., user avec excès de :

Et trop tost defaillent ils (les tonneaux), par les avoir *prodigalisés*, sans penser a l'avenir. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

C'est le sang et labour du peuple qu'il *prodigalise*. (LOYS, *Div. leçons*, p. 168, éd. 1610.)

PRODIGUEUX, s. m., prodigue :

Tenez vous la, sans grongner plus :

C'est le chasteau des *prodigueux*.

Mains folz y ont esté reclus

Par leur bobance oultrageux.

(*Farce de Follis Bobance*, Anc. Th. fr., II, 287.)

PRODIR, v. a., trahir :

Pour certain ta fille *prodite*

Par toy fut comme abandonnée.

(*Therence en franç.*, f° 200°, Verard.)

Toy mesmes *prodis* et accusés

Clitpho.

(*Id.*, f° 205°.)

PRODITEUR, s. m., traître :

Faulx, mauvais, desloyal, *proditeur*, ennemy de Dieu, voudroyes tu que on te fist ce que tu as fait aux vrayz serviteurs de Dieu? (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 347, Brunet.)

De *proditeur* traistres rapports.

(G. ALEXIS, *Martyrol. des fausses langues*, ap. Ler. de Lincy, *Proverb.*, II, 286.)

O meschant *proditeur*.

(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, II, IX, Lormier.)

Laquelle histoire demonstroit comment la royne Hester pryoit pour tous les juifz, que le faulx *proditeur* Aman taschoit et machinoit occultement et malicieusement mettre a mort. (1549, *Entree de Phil. II*, Reg. des Consaux, Arch. Tournai.)

Ceux donc qui taschent de s'agrandir et venger leur injures aux despends de l'honneur du roy, duquel ilz se couvrent, voulant esteindre avecque le sang du peuple le feu qu'ilz ont eulx mesmes allumé et entretiennent tousjours a la ruyne et desolation de cest estat, ne peuvent estre teneus pour aultres que pour traistres *proditeurs* de la cause du roy et de la patrie. (MICH. DE LHOSPITAL, *du But de la guerre et de la paix*, II, 203, Dufey.)

Tesmoïn le *proditeur* du propre facteur sien.

(F. PERRAIN, *Pourtraict*, f° 62 r°, éd. 1572.)

Ce que... pourra facilement cognoistre

et reprocher, si a l'advenir nos traistres *proditeurs* vouloient renverser mesnage. (*Hist. abrégée des Singeries de la Ligue*, p. 23, éd. 1595.)

PRODITOIRE, *-ore*, adj., de traître, traîtreux :

Par effect *proditors*.

(*Chanis roy.*, Richel. 1537, f° 80 v°.)

Taschoit par actes *proditoires* le spolier de ses terres. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 185, éd. 1552.)

Proditoire entreprise. (*Plaidé resp. de Balt. de Mallian*, p. 40, éd. 1604.)

On dit que Demosthene le chargea (Philocrate) d'avoir achepté des garses et du poisson des deniers *proditoires*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jean Pierre Valerian*, xxxi, 12, éd. 1615.)

PRODITTON, voir **PRODICION**.

PRODOME, voir **PREU 2**.

PRODOMAN, s. m., prud'homme :

Ce se pout proveir per dux *prodomanz* ydonees, que... (1366, 1^{re} Coll. des lois, n° 20, f° 8 v°, Arch. Fribourg.)

PRODOME, voir **PREU 2**.

PRODOMEENT, voir **PREUDOMEMENT**.

PRODOMME, voir **PREU 2**.

PRODOMEY, voir **PREUDOMIE**.

PRODON, voir **PREU 2**.

PRODSHOMMES, voir **PREU 2**.

PRODUCTION, *-dution, -duction*, s. f., assignation :

S'il n'a loiel ensoine, par lequel on le doit seconde *production*. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, LXVII, 19, Beugnot.)

Donna a celi Jehan pleniére poesté et especial mandement de fere por li... de requerre seconde *production*, ou d'amener tesmoins. (*Id.*, *ib.*, IV, 4.)

Que s'aucuns a un plaît s'oppose.

S'il se trait a *production*

Et il vient a probacion

Et s'entencion bien ne preuve,

Verité de droit le repreuve

Qu'il en doit estre condempnes.

(G. MACHAUT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 56°.)

Se les raisons estoient frivoles et l'opposant ne vouloit proceder sur protestation de soutenir son opposition et son opposition fut trouvee frivole, sachez qu'il perdroit sa *production* et demoureroit en grant peril de sa cause. (BOUT., *Som. rur.*, II, f° 15 r°, éd. 1539.)

— Proposition :

Quelque composition que les assiegés demandassent, ilz ne purent obtenir par toutes *productions* que d'eux aller chascun un baston en son poing. (MONSTRELET, *Chron.*, III, f° 28, éd. 1516.)

PROUEM, voir **PREU 2**.

PRODUISABLE, adj., qu'on peut éten dre :

Productilis, *produisable*, alongable. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

— Qui est susceptible d'être produit :

Productibilis et hoc le, productible, *produisable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRODUISEUR, adj., qui produit :

Et de tout ce qui a ribauidise et a disso lution pooit traire en faict d'habillement, de cela fut elle *produiseresse*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 40, Buchon.)

PRODUIT, part. passé de *produire*, passé :

L'an ensuivant que Domicius et Publius Claudius gouvernoient le consulat de Rome, les yvernaux *produictz*, passa Cesar en Ytalie. (*Hist. de Cesar*, Triomphe des .ix. Preux, p. 337, ap. Ste-Pal.)

PRODUM, voir PREU 2.

PRODUMME, voir PREU 2.

PROEC, voir PROEC.

PROECIPITUS, voir PRECIPITEUX.

PROEF, voir PROF 1.

PROEGE, voir PROAGE.

PROEME, voir PROISME.

PROEMETEIT, voir PROISMETÉ.

PROENFANT, s. m., arrière-petit-fils :

De celuy angle descent ung autre qui est en tiers degré... a l'angle de I B ouquel est escrit *proenfans* que les clerics appellent pronepveux. (*Bour.*, *Som. rur.*, I, f° 123^r, éd. 1486.)

PROESCHOIR, v. n., écheoir :

Comme le cas *proescherra*. (1262, *Cart. de S. Estienne de Troyes*, Richel. I. 17098, f° 387^r.)

PROESCHEUX, voir PROESSEUX.

1. **PROESME**, voir PROISME.

2. **PROESME**, voir PRESME 1.

PROESSEUX, *proescheux*, adj., preux, vaillant :

Cy devise comment le *proessex* roy Artus se combatist vaillamment a ung grant geant a la roche du Mont St Michiel. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 22, Soc. de l'hist. de Fr.)

— D'homme preux, vaillant :

Qui volroit declarer et dire toutes les *proescheuses* apartises d'armes qui ce jour si firent tant d'un costé comme d'autre l'en y porroit trop mettre. (WAVRIN, *An-*

chienn. Cron. d'Englet., II, 279, Soc. de l'hist. de Fr.)

PROEUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PROEUVEUR, voir PROVEOR.

1. **PROF**, *pruf*, *pruef*, *proef*, *preu*, *prob*, adv., près :

Et regnum Deu fortment es *prof*.
(*Passion*, 506, Koschwitz.)

Prof vait bruiant comme tempeste.
(*Mort du roi Gormond*, 225, à la suite de la *Chron. de Mousket*, II, p. xviii, Reiff.)

Pruef est li sires a tuz apelandz lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxliv, 19, Michel.)

Et quantque il ont *prof* trové
Ont el fossé amoncelé.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 4355, Andresen.)

Molt *prof* d'iluec est Tumbleleins.
(GUIL. DE S. PAIR, *Rom. du M. Saint Michel*, 457, Michel.)

Meint homme veit soun veislin
Ou est *pruf* de sa fin,
Si covéite de sa tere
E par soun graunt aveir
E sei erite cunquere.
(*Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 463.)

Tu soies *prof* et aprestez.
(*Chastoiem.*, conte XIII, 176, Biblioph. fr.)

— *Prof a prof*, près à près, près l'un de l'autre :

Turrobolen sunt peres,
Ki unt itels maneres
Que quant *prof a prof* sunt,
De eus fu geterunt.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1397, Wright.)

— *De prof en prof*, de proche en proche :

Sus la croupe li fist un treu,
Puis si le sieut *de preu en preu*,
(*Ren.*, 7881, Méon.)

— Presque :

Son chief a li dus enz boté,
Prof l'aveit ja tot endossé.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 7527, Andresen.)

Car par tote la terre est *prof* manifesté
Que l'apostole avez mult granment honoré.
(GARR., *Vie de S. Thomas*, Richel. 13513, f° 52^r.)

Idunc le commencerent al mustier a mener :
Mes *prof* par vive force l'en estovert porter.
(*Id.*, *ib.*, f° 90^r.)

Normendie ert bien *pruf* destruite e confundue.
(*Id.*, *ib.*, App., v. 156, Hippeau.)

De Patras fu nee, de une cité
Noble et riches d'antiquité,
Mes puis est la chose empeiré
Et ben *prof* tute amenusé.
(*Li Liv. de saint Nicholas*, 45, Biblioph. fr.)

— *A bien prof*, presque :

Li mien piet *a bien prof* chancelerent,
a bien prof sunt espandut li mien pas.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, lxxii, 2, Michel.)

Mais Troien ainc ne finerent
Desqu'*a bien pruef* les Grius tuerent.
(*Brut*, ms. Munich, 589, Vollm.)

Si li donna Dex si grant don
Que d'Avrenches, une cité

Dum il aveit la dignité,
Li fist aveir la segnorie
A bien prof le lonc de sa vie.
(GUIL. DE S. PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 34, Michel.)

L'omme malade trové unt
Iluec devant ou se geseit
Et *a bien prof* l'ame traieit.
(*Id.*, *ib.*, 2669.)

Cf. EMPROF.

2. **PROF**, voir PREU.

PROFANANT, *proph.*, s. m., profana teur :

Les dis trois *prophanans* et autres leurs adherens. (1462, *Hist. de Metz*, V, 741.)

PROFANISER, *propha.*, v. a., profa ner :

Prophanisant le divin sanctuaire.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 103^v, impr. goth., Phil. le Noir.)

Car Apollon ne veut pas
Que celuy qu'il favorise
Ses vers divins *profanise*,
Les chantant au peuple bas.
(J. DE LA PERUSE, *Ode à Mgr l'evêque de Tharbes*, p. 82, éd. 1867.)

PROFANITÉ, *prophan.*, s. f., chose profane :

Et les corporaulx et autres draps des eglises faisoient cœuvrechiefz et drap peaulx deshonestes et *prophanitez* a leurs meschines. (N. GILLES, *Ann.*, f° 210^v, éd. 1492.)

PROFE, voir PUROFFE.

PROFECIEMENT, voir PROPHECIEMENT.

PROFECIER, voir PROPHECIER.

PROFECTICE, adj., profectif, qui vient par succession en ligne directe :

En la ditte partance seront conferez tous les biens gagez par ceux qui voudront partance, tant adventices que *profectices*, sinon les douaires qui seront par entier a ceux qui auront esté donnez. (*Cout. de Marsan*, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 908.)

Tel heritage est comme subrogé en lieu des deniers, et est *profectice* venant en effect de la substance de l'ascendant. (GUY COQUILLE, *Inst. au droict François*, p. 301, éd. 1607.)

PROFECTION, s. f., mise en route :

La tessere des veilles et guetz, ou de *profection* et partement pour eux mettre en chemin estoit demandee de la part d'iceluy. (*Flave Vegece*, II, 8, Bibl. Univers.)

— Avancement :

La *profection* de la partie de fortune est parvenue au 20°. (*Revolucion pour l'an de l'uge de la nativité 1510*, Richel. 2082, f° 16^r.)

PROFECTIONAL, adj., qui tient de la *profection* :

La profection de l'ascendant par droit *profectional* est derivée et descendue au 10^e degré. (*Revolucion pour l'an de l'age de la nativité 1510*, Richel. 2082, f° 15 r°.)

PROFEITEMANT, voir PROFITEMENT.

PROFEME, voir PREU 2.

PROFERENCE, *proff.*, s. f., émission de la voix, prononciation :

Que eles (tes paroles) ne soient enlees ne decassees au parler, ne trop resonans ne fiere voix, ne aspres a la levee des levres ; mais soient entendables et sonans par bele *profERENCE* clere et souef, si que chascune letre ait son son. (BRUN. LAT., *Fres.*, p. 363, Chabaille.)

— Revenu, produit :

Par reson d'un deu que l'on apelet seneschauie partie, et l'autre partie en *profERENCE*. (1300, *Rent. du trés. de S. Hil.*, S. Hil. Egl., 56, Arch. Vienne.)

PROFERER, v. a., préférer :

N'i a donne tant riche ne la requiere
De ses ovres a fere ne la *profIERE*.
(*Gir. de Rossillon*, p. 362, ap. Ste-Pal.)

PROFEREZ, *proff.*, adj., profès :

Combien que ledit Coquillon fust cordelier *profIEREZ* et prestre. (1470, Arch. JJ 196, pièce 46.)

PROFERIR, voir PORFERIR.

PROFERTE, voir PORFERTE.

PROFESSE, s. f., profession religieuse :

Ces exemptions furent aussy nagueres acordees a des religieux et religieuses entrans aux convents, ou le jour de leur *profESSE*, pour les festins qui se font lors e non davantage. (1610, PHIL. DE HURGES, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 180.)

PROFETANT, voir PROPHEANT.

PROFETER, voir PROPHETER.

PROFETISEMENT, voir PROPHETISEMENT.

PROFETISIER, voir PROPHETISIER.

PROFFEREZ, voir PROFEREZ.

PROFFIT, voir PORFIL.

PROFFRE, voir POUROFFE.

PROFFRIR, voir POROFFRIR.

PROFICHABLE, adj., profitable :

A celle fin que lesdits quatre articles fessent de nous et par droit confermez et approuvez, et prononciez pour bons, *profICHABLES* et soufisans pour le commun peuple. (1322, *Ord.*, XII, 475.)

Disoient tant comme au segont article, que il estoit bon et *profICHABLE* pour tout le commun de la ville. (*Ib.*)

Nous avons trouvé lesdits articles estre *profICHABLES* au roy. (*Ib.*)

PROFICIAT, s. m., don gratuit qu'on accordait aux évêques aussitôt après leur installation, en manière de bienvenue :

Du masque de ces louables coutumes prirent leur source les decimes, les annates de la cour de Rome, les depots des archidiaques, les *profICIATS* et cathedraticques que les evesques prenoient pour leur bienvenues. (E. PASQUIER, *Rech.*, p. 252, éd. 1643.)

Proficiat: m. A fee, or benevolence bestowed on bishops, in manner of a welcome, immediately after their installments. (CORGR., 1611.)

— Congratulation, félicitation, bienvenue :

L'en fait aussi des lettres missives de *proficiat* ou de congratulation, quant aucun de noz amys a obtenu quelque office ou benefice ou autre chose de fortune, et on luy en veult dire ung *proficiat*, c'est a dire congratuler a sa bonne fortune. (FABRI, *Rhet.*, f° 87 r°, éd. 1521.)

Je croy que ces marrouffes veulent que je leurs paye icy ma bienvenue et mon *proficiat*. (RAB., *Garg.*, ch. xvii, éd. 1542.)

En la fin il est arresté d'un commun accord que les Samaritains sont pires que tous les heretiques ; mais ceux qui rejettent les mages sont encores pires que les Samaritains. Ayant si bien opiné et conclu pour le dernier *proficiat*, ilz chantent un jubilé a tous ceux qui ont l'image du Christ et luy offrent sacrifice. (CALVIN, *Instit.*, l. I, ch. 8, éd. 1561.)

Proficiat, m. Parabien, congratulation. (C. OUDIN, 1660.)

PROFICIENT, adj., qui rapporte :

Labour fait l'ort *proficient*
Qui par repos devient nient.
(*Le Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 77c.)

PROFICIER, voir PROPHECIER.

PROFICISCENT, *-isciscnt*, adj., qui part :

La quarte (partie du cercle) qui est de l'ascendant, c'est de l'orient jusques en mi le ciel, et cele qui est de occident jusques au quart angle soz terre sont apelees *profICISCENTZ*, masculines et orientales et destres. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 23°.)

Profisciscenz. (*Ib.*)

PROFILEURE, voir PORFILEURE.

PROFILURE, voir PORFILEURE.

PROFINEL, *--eau, -iau*, s. m., sac, bât :

Chascun avoit au col un *profineau* de bescuit et d'autres menues viandes. (*Est. de Bracl. emp.*, xxxii, 14, Hist. des Crois.)

Chevaux et roncins et mulaces et gualles et *profinelz* et resnes et chevesines. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 197 r°.)

Les vylains porteront la teste dou dit sire Bertran en r. *profiniau* au prince. (*Gestes des Chiprois*, p. 159, G. Raynaud.)

PROFINIAU, voir PROFINEL.

PROFISER, *-izer*, v. a., border :

La contretable et les mouleures de fin or, l'antique de la frize de fin or, le champ de l'autre frize d'azur, les ballustres et pilliers de fin or, *profIZÉ* tant devant que derriere en façon de jaspre. (1543, *Compte*, Arch. de l'art français, VII, 395.)

ProfIZÉ le berseau de fin or. (*Ib.*)

PROFIT, voir PORFIL au Supplément.

PROFITABLE, *-itable, prou.*, adj., en parlant de personnes, utile, recommandable :

Que pour Dieu premierement et pour l'amour de luy (le roi) esleussent sans discorde et sans contens personne honneste et *profUITABLE*, bien morigenee et esprouvee en bonne vie. (*Gr. Chron. de Fr.*, P. Phelip. Aug., I, 48, P. Paris.)

Et furent iceulx chevalliers moult *profUITABLES*, et firent de tres grans et notables services au roy. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, ch. LXXII, Bibl. elz.)

Tu as ton conestable Anne Montmorency, Ton Mars, ton porta espee aux armes redoutable, Et non moins qu'a la guerre au conseil *profUITABLE*.
(RONSARD, *Ceuv.*, V, 73, Bibl. elz.)

Le *profitable* Mercure le prenant (l'enfant) entre ses bras en eut grand joye en son cuer. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 948, éd. 1611.)

PROFITABLETÉ, *prou.*, s. f., utilité, avantage :

Ceste oraison passe totes autres oraisons en .iii. choses, en dignité, en briété, en *profitableté*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 28 r°.)

En dignité, en briété, en *profitableté*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 22932, f° 40°.)

Profitableté. Sanietis? salubritas, atis. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

PROFITAMMENT, adv., d'une manière profitable :

Elles voloient vivre *profitamment* et castement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 89 r°.)

PROFITANCE, *pour.*, s. f., profit :

Ains estoit a lui grans *profitance*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 63°.)

Le pré paist et done sustance
Si que tous vient a *pourfITANCE*.
(*Comparois. dou pré*, Richel. 378, f° 40 r°.)

PROFITANT, *pour.*, adj., profitable :

Catons li sages en son livre
Moult *pourfITANT* doctrine livre.
(*De l'evesque de droit*, ms. Copenhague, fr. LV, f° 154 v°.)

De bonnes proveances qui lor sont *profitant*.
(*Cuv. B. du Guesclin*, 3966; Charrière.)

1. **PROFITEMENT**, *profieitemant*, s. m., profit, avantage :

Li mescreant par lor meffez
Ne lo virent pas ne quenurent
Qui sanz *profITEMENT* i murent.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 43 v°.)

Garis est de la maladie,
Graces en rent a la reine
Tuit li droitier cai vignant
Et nostre dame benoiant
Bon *profeitemant* demandant
A lor sains divers que il ant.
(Mir. N.-D., Richel. 818, f° 62*.)

2. **PROFITEMENT**, *pour.*, adv., profitablement :

Cest present compteur fu conseillé de vendre icelle monnoie, le plus *pourfitement* que faire se pourroit, ou pourfit de la ville. (17^e reg. aux compt. de la ville d'Amiens, Arch. mun. Amiens.)

PROFITER, *prouff.*, v. a., tirer profit de, utiliser :

Elle (cette armée) ne pouvoit riens *prouffiter* que brusler un petit nombre de maisons. (COMMUN., *Mém.*, V, 17, Chantelauze.)

Le mesnager qui est pres de la mer, des grosses rivieres et estangs... *profitera* son poisson sans en laisser rien perdre. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

Cet emploi se rencontre encore au commencement du xvii^e siècle. Cf. Littré.

PROFITOS, *-ous, por.*, *pourphiteus*, *-eus*, adj., profitable, avantageux :

Mais ki dou monde est convertis,
Quant a ses aguillons sentis,
Chil a fait bon pain *profitous*
A sen ues dou monde arestous.

(RECLUS DE MOILLERS, *Miserere*, CLXXI, 4, Van Hamel.)

Des biens oir et retenir vient preus,
Et chius qui est del dire scienceus
A son pooir dire le doit a ceus
Que hoirs puit estre *pourphiteus*.

(Auberon, ms. Turin, L, II, 14, f° 282*.)

Qu'il saichent plus tost las granz choses,
Car ales sont plus *profitoses*
A lour savoir qu'as genz petites.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 2*.)

Ceste sentance est meilleur et plus *profitouse*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 171*.)

PROFOLEIR, v. n., faire un acte de folie :

Qui bon conseil ot, s'il ne l'oreit,
Ne pot chaleir puis *profoleit*.

(BEX., *D. de Norm.*, II, 16126, Michel.)

PROFOND, s. m., creux, bas fond :

Et icelle pescherie *profonder* au niveau de celle qui estoit faite, a la reserve d'un *profond* qui est en icelle pescherie. (1628, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

PROFONDE, s. f., l'endroit le plus profond de la cheminée :

Li vilains mout s'en esgohele,
Dist c'om li drocs s'escuele
En la *profonde* u seut mengier.

(Le Vilain de Farbu, 83, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 85.)

PROFONDECE, *-undece, -esse, -esce*, s. f., profondeur, fond :

Dist li sires: De Basan je cunvertirai,
cunvertirai des *profundesces* de la mer.
(Liv. des Ps., Cambridge, LXVII, 23, Michel.)

Es *profundeces* des cuers. (*Liv. de Job*, éd. Ler. de L., p. 473.)

En la *profondece* d'un val
Li alaschierent son cheval.

(La Bataille des VII. ars, ap. Jub., *Œuv. de Rutéb.*, II, 428.)

La *profundesce* de la verité. (LAURENT, *Somme*, fragm., Bibl. Verdun, f° 5 v°.)

Je vous diray toutesfoys un mot qui vuidera de la *profundesce* de mon cueur. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, C, Jacob.)

Des canqvites et *profundesces* des membres. (*Jard. de santé*, I, 164, impr. La Minerve.)

Toutes les *profundesces* des fleuves seront confondues. (*Bible*, Zacharie, 10, éd. 1543.)

PROFONDER, verbe.

— Act., approfondir, sonder, creuser profondément, au propre et au figuré :

Pour *profonder* et prendre les fondemens de la tour. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Sans trop vouloir *profonder* les divins secrets. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

Cestuy cy fit entendre au gouverneur et capitaines qu'ils l'allassent toujours creusant (un fossé) et *profondant* jusqu'a tant qu'ils eussent descouvert les mines. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Et commanda a cestuy cy, qui s'estoit rendu familier dudit conte, de le *profonder* le plus avant qu'il pourroit. (*Id.*, *ib.*, an 1554.)

Dont il donna advis a Sa Majesté, la suppliant marcher fort retenue envers ledict secretaire, et l'amuser dextrement de belles paroles, jusques a tant qu'il eust mieux *profondé* ses intentions. (*Id.*, *ib.*, VI, an 1555.)

Et sans vouloir aussi, par un jugement et un discours fort meurs, *profonder* les matieres et les consequences du futur. (*Id.*, *ib.*, VII, an 1556.)

Creuser et *profonder* d'avantage un fondement. (DELORME, *Archit.*, II, 10, éd. 1558.)

On pourra faire l'ouverture avec ce cautere actuel, lequel a quatre trous pour mettre une petite cheville haut ou bas, selon qu'on le voudra *profonder* en bas... (PARÉ, *Œuv.*, VI, 10, Malgaigne.)

Si tu veus *profonder* jusqu'au commencement.
(F. FERRIN, *Pourtraict*, f° 31 r°, éd. 1576.)

Profondez ses fosses.

(CHASSIGN., *Ps.*, XLVII, éd. 1613.)

Pour avoir baissé et *profondé* le puis de l'escolle jusqu'a cinq pieds en roche ferme. (1604, *Compte des deniers communs*, Arch. mun. Avallon, CC 211.)

C'estoit plustost la *profonder* (la bles-
Et la rendre plus irritée. (sure)
(D'UNÉ, *Sireine*, l'Absence, CLXX, éd. 1611.)

Et icelle pescherie *profonder* au niveau de celle qui estoit faite, a la reserve d'un profond qui est en icelle pescherie. (1628, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

— Absolument :

Enfin, les nostres *ayans* fort *profondé*, et mettant l'aureille contre terre et aussi un verre plain d'eau, ils le virent esmouvoir. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Profondant quelque peu dans son ame. (*Id.*, *ib.*, IX, an 1558.)

Tant plus, en *profondant*, on y en trouvera de semblable (terre) a celle du dessus. tant plus le terroir sera fertile. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 1, éd. 1605.)

— Act., enfoncer, plonger :

Tous les mortels *profonder* aux palux
Des noirs enfers.

(MARG. DE NAV., *Triomphe de l'agneau*, p. 403, éd. 1547.)

Le laboureur ne *profondera* le soc guieres avant dans la terre. (O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, II, 2, éd. 1605.)

On trouve encore dans un texte provincial du commencement du xvii^e siècle :

L'une desquelles (marques), en la cuisse droite, au milieu des muscles, de couleur pasle, y *ayant profondé* une esguille d'environ deux travers de doigts. (1630-1634, Arch. H.-Saône, B 5, 119.)

— Réfl., s'enfoncer :

Duquel je veul dire en françois generalment et plainement ce qui est convenable pour savoir a tout home, sans *may profonder* es demonstrations et es subtilités qui appartiennent as astrologiens. (ORESME, *l'Espere*, Richel. 565, f° 1*.)

S'il se voloit *profonder* plus avant en la speculative des mouvemens. (*Id.*, *ib.*, Richel. 1330, fin.)

Les images se *profondent* dedans noz corps a travers les pores. (ANYOT, *Œuv. meslees de Plutarque*, f° 186 v°, éd. 1574.)

— Neutr., s'enfoncer, être englouti :

Descharger coups au travers des maisons et des rues tant horribles qu'on heust dit que toute la cyté devoit *profonder* aux abismes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5084, f° 14 r°.)

Lesquelz marcherent si rudement le long des lices, que soubz les piedz de leurs chevaux sembloit que terre deust *profonder*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5084, f° 57 v°.)

Toutes les navires et galleres cuiderent perir et *profonder*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5082, f° 59 v°.)

On appliquera trois ou quatre cauterés actuels ou potentiels autour de la jointure de l'ischion, les faisant *profonder* en la chair l'espaisseur d'un doigt. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, xxviii, Malgaigne.)

A cause des pustules et ulceres, qui passant la superficie du cuir ont *profondé* en la chair. (*Id.*, *ib.*, XXII, 1.)

— Act., pénétrer :

Profonder et dilater. (*Jard. de santé*, p. 84, impr. la Minerve.)

Le beurre par sa unctuosité et humidité il a emboire et *profonder* les corps lesquelz il atouche. (*Id.*)

— *Profondé*, part. passé, creusé profondément :

Bastions a demy achevez et sans parapecta ny fossez *profondez*. (Du VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

— *Enfoncé* :

Les passions qui sont en nous causees par l'oye ne sont mie si reeles ne si de fait *profondees* en nous comme sont celes qui se font par la veue. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 116^v.)

Morv., *profonder*, approfondir, rendre plus profond en creusant.

PROFONDESSE, voir PROFONDECE.

PROFONDIR, v. a., creuser profondément :

Iceulz habitans seront tenus de *profondir* lesdicts fossez jusques a huit pies de profont. (1474, *Ord.*, XVIII, 77.)

Pout estre enquerras tu combien tu dois en bas Les fossez *profondir*. (ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, 2^e liv. des *Georg.*, f° 54^v, éd. 1582.)

Liège, *profondi*, creuser une bure.

PROFONDISSEMENT, s. m., approfondissement :

Il faisoit jour etnuict travailler avecque un infini nombre de gens a l'eslargissement et *profondissement* des tranches de sondict camp. (Du VILLARS, *Mém.*, V, 1554, Michaud.)

PROFONDISSIMÉ, *profun.*, adj., très profond, au propre et au figuré :

Celle cité avoit haus murs et *profundissimes* fossez. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, V, 21, Champ.-Fig.)

Gentilhomme de *profundissime* scavoir. (CARLOIX, *Mém.*, I, 46, éd. 1757.)

PROFONDITÉ, *profun.*, s. f., profondeur :

Vous doncques tout seul estes la fin de tous biens, haultesse de vie, *profundité* de sapience. (*Intern. Consol.*, II, LVIII, Bibl. elz.)

Gabriel archange, message du hault secré, est envoié de la haulte *profundité* a la vierge saluer et honnorer. (*Mir. N. D.*, VII, 6, A. T.)

Es abyssmes et *profundites* de la terre. (*Jard. de santé*, II, 48, impr. la Minerve.)

Tous les biens que le ciel couvre, et que la terre contient en toutes ses dimensions: haulteur, *profundité*, longitude, et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos affections et troubler nos sens et espritz. (RAB., *Tiers livre*, ch. II, éd. 1552.)

Jusqu'aux *profundites* des choses. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, xi, Malgaigne.)

La noueuse *profundité* des bleceures de l'ame. (JACQUES TIGEON, *Œuv. de Saint Cyprian*, p. 56, éd. 1574.)

De la *profundité* d'un puits. (*Nouv. Fa-*

brique des excell. Traits de verité, p. 28, Bibl. elz.)

Le lieu estoit d'une grande longueur et *profundité*. (RAVIERES, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, Rouen 1582.)

La riviere de Saguenay, en laquelle il y a un courant d'eau fort estrange pour sa vitesse et *profundité*. (1612, MARC LESCARTOT, *Hist. de la Nouv. France*, I, 274, Tross.)

Que si j'osois vous decouvrir la *profundité* de nos saintz mysteres... (D'URFÉ, *Astree*, II, 8, éd. 1612.)

Je ne touche point aux écrits des anciens dont la *profundité* surpasse tout a fait la faiblesse de mon entendement. (OUDIN, *Cur. fr.*, Aux estrangers, éd. 1656.)

PROFONDURE, s. f., profondeur :

Des tourmens, dist, a sans mesure, En long, en lé et *profundure*. (DREQUELV., *Trois pelerin.*, f° 119^v, impr. Instit.)

PROFORCEMENT, voir PORFORCEMENT.

PROFORCER, voir PORFORCIER.

PROFRE, voir POROFRE.

PROFRER (se), v. réfl., s'offrir, se présenter :

E le counte a jugement de ceo q'il ne attacherent les appels einz q'il se sunt *profré* a quinte counte. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 519, *Rer. brit. Script.*)

Cf. POROFRIER.

1. **PROFUGE**, s. m., refuge :

Après ce qu'ilz eurent fait leur *profuge* du temple. (BOURGOING, *Brit. Jud.*, IV, 16, éd. 1530.)

2. **PROFUGE**, voir PROFUGUE.

PROFUGUE, *profuge*, *profugue*, s. m., fugitif, banni :

Ja ne seroye *profugue* et loing gecté... (O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 38^b.)

Ceux qui de cestuy jugement ne sont coupables le comparent et faitz en sont *profuges* mendians. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 119^r, éd. 1493.)

Comme *profuges* et espartz. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 61^v.)

Et diront noz ennemys que nous sommes chassez et *profuges*. (*Id.*, *ib.*, f° 31^v.)

Et soy voyant des fleaux de fortune tant aigrement persecuté que del pays ou toute mondaine felicité florist estoit exillé et *profuge*. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5089, f° 44^v.)

Il fut tout le surplus de ses jours comme banny et *profuge* entre les hommes. (G. FILLASTRE, *la Thoisson d'or*, vol. II, f° 166^r, éd. 1530.)

PROFONDECE, voir PROFONDECE.

PROFUNDER, voir PROFONDER.

PROFONDISSIMÉ, voir PROFONDISSIMÉ.

PROFUNDITÉ, voir PROFONDITÉ.

PROFUSEUR, s. m., prodigue, dissipateur :

Profuseur : m. A powrer out ; a profuse, excessive, lavish, riotous, wastful, spender. (GOTGR., 1611.)

PROGAINE, voir PROGÈNE.

PROGARDER, voir PORGARDER.

PROGENE, *-gaine*, *-giene*, *-gine*, *-gingne*, *-gingne*, *pour.*, s. f., progéniture, race, descendance :

Et qu'il aient force et pooir Et sor Cham et sor sa *progiene* Qui toz jorz ert serve et chiene. (EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 14^v.)

Mais quant Job perdi se *progiene*, Avoir et santé, che savons, Il ne dist mot ki desconvigne. (RECLUS DE MOILLIENS, de *Carité*, ccxi, 2, Van Hamel.)

Mais quant Job perdi sa *progingne*... Il ne dit mot qui desconvigne. (*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, f° 225^b.)

Et pour ton pere et sa *progiene* Racater de mal et de paine L'estuet en fust pendre et morir. (*Mapemonde*, ap. Duc., *Progenies*.)

Symon et sa suer Odolie et tote la *progene* ke d'ous est venue. (Veille S. J.-B. 1240, Villers Betnach, cens, n° 1, Arch. Mos.)

Symons et Belie et tote lor *progene*. (*Id.*)

Ne de avarice la reine, Ne de trestote sa *progiene*. (*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 124^v.)

Pourpensa c'ore se poroit D'Ysengrin vengier s'il voloit Et de trestoute sa *pourgiene*. (*Ren. le nouv.*, 377, Méon.)

Par l'aie d'Elenus, lor oncle Anthenor et tote sa *progene*. (*Estories Rogier*, Richel. 20215, f° 177^a.)

PROGENIE, *-ye*, s. f., progéniture, race, lignée, descendance :

En enfer est errant alex ; Ses amis en ha hors gitez, Eve et Adam, leur *progenie*, Qu'ennemis eut en sa baillie. (*S. Graal*, 595, Michel.)

Tote la *progenie* ki issus en est. (1229, *Cart. S. Vinc.*, Richel. 10023, f° 33.)

Si que l'autre frere Phelippe fust appellé au royaume gouverner, et ainsi fust toute leur *progenie* appelée a la dignité du royaume de France. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, V, P. Paris.)

Eureux seroit qui aroit tele amie, Il en ystroit noble *progenie*. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 329^a.)

A destruire le roi et se grant *progenie*. (*Geste des ducs de Bourg.*, 3305, Chron. belg.)

Dus Charles d'Orelyens et se grant *progenie*. (*Id.*, 9255.)

Caton le premier fu plus eureux que sa *progenie* ne fut. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 165^a, éd. 1485.)

Ainsi fut estainte toute la *progenie* de Barbetorte. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xix, éd. 1638.)

Toute l'humaine *progenie*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 84^b, éd. 1537.)

Ceste maudicte *progenie*
Luy (à la Vierge) a fait de grande in-
solence.

(*Chant à l'occas. de la mutilation d'une statue de la Vierge*, en 1528, ap. Guiffrey, *Chron. de Franç.* I^{er}, p. 453.)

— Avec le plur. :

Charlemaine... fist publier par toutes les Gaules que tous les serfs de gens d'église et aultres avecques leurs *progenies* fussent et demourassent a jamais francs et hors de toute servitude. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 54^a, éd. 1532.)

— Race, extraction, ancêtres :

Le chevalier doit regarder la courtoisie et les honneurs qu'il a trouvez en elle, et le sang de sa *progenie*. (*Perceforest*, vol. IV, f° 154^a, éd. 1528.)

— Age d'homme :

La costume des Noirs habitans les costes maritimes de l'Aithiophie, laquelle ilz tenoient de tout ancien temps par les divines voix, responce, et oracles de leurs dieux, observee par vingt *progenies*, qui sont six cens ans, chescune *progenie* comptee pour trente ans, estoit de faire expiation publique... (LEON, *Descr. de l'Afr.*, II, Voy. de Jambol, p. 113, éd. 1556.)

PROGENIEE, s. f., progéniture, race, descendance :

Ens i fust tote lor *progeniee* apelee a la digneté dou roiaume de France. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 246^a.) P. Paris, *progenie*.

Tu, femme, et celles qui viendront
De toy et toute ta lignee
A tousjours subjectes seront
A le homme et sa *progeniee*.

(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 8^r, éd. 1492.)

Il vous ha tant benignement regardé et favorablement aymé, que de vous avoir donné telle *progeniee* de si beaux, droicts, et bien formez enfans. (G. CHRESTIAN, *Genér. de l'homme*, p. 12, éd. 1559.)

— Espèce :

En y plantant de la mesme *progeniee* des verges. (*Jard. de santé*, I, 398, impr. La Minerve.)

— Propagation :

Il n'est nulle plus facile *progeniee*. (*Jard. de santé*, I, 105, impr. la Minerve.)

Perche, Haut-Maine, *pourginée*, progéniture, bande d'enfants, poussinée.

PROGENIEL, adj., génésique :

Pour la cause que nature garde et nourrit amour *progeniele* entre les personnes quant elle est conceue raisonnablement. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 121^a.)

PROGENIER, verbe.

— Act., engendrer :

Et de la fosse de Cratere est *progeniee* une pepiniere de gens qui n'aiment leurs maistres d'autre poinct, sinon a raison de leurs biens. (PASQUIER, *Pourparler du Prince*, à la suite des *Recherc.*, I, éd. 1560.)

— Absolument :

Les animaux (au printemps) s'occupent a *progenier*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des Miropoles*, p. 86, éd. 1581.)

— Neutr., être engendré, être produit :

Ces herbes doivent... estre rabattues et comminuees avant les premieres pluyes, si que rien d'elles, non plus que du serpent venimeux puisse apres *progenier* et recroistre. (Ch. LIEBAUD, *Maison rustique*, V, 5, éd. 1668.)

Haut-Maine, *pourginer*, engendrer.

PROGENITER, v. a., engendrer.

Tous ceux hantants et frequentants ledit metier ne pourront porter office quelconque s'ils ne sont legitimement *progenitez*. (*Pièce de 1632*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 365.)

PROGENITEUR, s. m., ancêtre, père, mère, aïeul :

Telles choses sont attribuees aus *progeniteurs*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 527^a.)

Car ainsi l'ont tousjours voulu et desiré ses tres nobles *progeniteurs* et predecesseurs. (*Proces-verb. des séances du cons. de reg. du roi Charles VIII*, p. 23, Bernier.)

Souvenez vous du sang de vos *progeniteurs* cruellement par les mains des Tursqz repandu. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 375, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Cherchant par la a donner a leurs *progeniteurs* la plus digne et honorable sepulture. (MONT., *Ess.*, II, 12, p. 383, éd. 1595.)

PROGENYE, voir PROGENIE.

PROGETER, voir PONGETER.

PROGIENE, voir PROGENE.

PROGIGNE, voir PROGENE.

PROGINE, voir PROGENE.

PROGINGNE, voir PROGENE.

PROGNOSTICATIF, voir PRONOSTICATIF.

PROGRESSE, s. f., progression, suite :

En laquelle lettre du dit ambassadeur Florentin escript a Orleans le .xiii. de ce dit mois est narré la *progresse* de trois jours subsequence de ce qui a esté fait avec le dit Quintano. (28 mars 1513, *Lett. de Louis XII*, IV, p. 293, éd. 1712.)

PROHABITER, v. n., habiter :

Il appella Fiebra citoyenne de Rome, car en tout temps y *prohabite* elle si comme en sa propre cité. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 102^a, éd. 1485.)

PROHIER, voir PROUIER.

PROHIS, s. m., câble :

Sur lequel port a ung rochier neif, long et delyé que on appelle l'aguille, auquel les fustes et vaisseaux qui y viennent de coutume attachent leurs *prohis* ou chables. (A. DE LA SALLE, *la Salade*, f° 30, éd. 1527.)

PROIABLE, voir PRIABLE.

PROICHERASSE, voir PREECHERESSE.

1. **PROID**, voir PREU 1.

2. **PROID**, voir PREU 2.

PROIDEFEMME, voir PREU 2.

PROIDOME, voir PREU 2.

PROIE, *proye*, s. f., troupeau :

Pres d'un preit lons de gent
Trovai pastoure qui gardoit sa *proie*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 33, 4.)

L'autrier chevauchois
Deles .i. vergier ;
Trais gardant sa *proie*
Pastorale au cuer fier.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 148^r.)

Si tost comme lesdiz serjens hors furent de la ditte ville de Vervin, accueillirent la *proie* et bestes qu'ils trouverent pasturant au dehors d'icelle. (1360, Arch. JJ 88, pièce 90.)

Jou ay veu, dist li espies, le *proie* de le ville yssir hors, et y a bien sis ou sept cens grosses bestes. (FROISS., *Chron.*, IV, 341, Kerv.)

Comme ledit sergent eust prise en certain blé... la *proie*, que l'en appelle la herde des vaches de la ville de Waucayeu. (1404, Arch. JJ 158, pièce 346.)

— *Proie*, *proie de bestes*, gibier :

Sire, ou est vostre *proie* ? avons nous venison ?
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 23^a.)

.iii. livres .ii. sols .vi. deniers au garenier de Culley pour ses peignes et saallaires d'estre venu dudit Culley audit Louppy pour passer la grande haye et tous les buissons d'alentour de la garenne dudit Louppy pour la deffense des chiens et des *proyes de bestes*. (1549, Arch. Meuse B 1372, f° 85^v.)

Proyes qui passent par ledit charroy. (*Ib.*, f° 86^r.)

Franche-Comté, *proie*, troupeau.

PROIEOR, voir PREEOR.

1. **PROIER**, *proy.*, s. m., gardien d'un troupeau :

Ont aussy un maret auquel tous lesdits manans ont accoustumé cacher toutes leurs bestes, reservé bestes a layne, sous la garde d'ung *proier*. (1517, *Cout. de Meurchin*, xvii, Nouv. Cout. gén., I, 440.)

Il y a *proyer* pour la garde des bestes, lequel office se baille par descrois, par la communauté, au moindre pris que faire se poeult ; et doit ledit *proyer* garder cinq pour quatre. (1507, *Cout. loc. du buill. d'Amiens*, II, 343, Bouthors.)

2. **PROIER**, voir **PROUIER**.

3. **PROIER**, voir **PREER**.

1. **PROIERE**, voir **PRIERS**.

2. **PROIERE**, voir **PRAIERE**.

PROIERIE, voir **PRIERIE**.

1. **PROIEUR**, voir **PREEOR**.

2. **PROIEUR**, voir **PRIEUR**.

PROIGNE, s. f., élagage :

De Guillaume Salles, pour le *proigne* et tonture des saux du pré de Coullons. (1304, *Seigneurie de Cui*, Arch. Orne.)

Ce mot est resté dans le patois normand.

PROIGNIER, *proognier*, *prooingnier*, *progner*, *prou.*, v. a., provigner :

Tenz de *prooingnier* vingne est venuz. (Bible, Maz. 684, f° 8°.)

Li prodome une vigne aveit
Ou mout grant entente metait :
Mout l'alout sovent regarder,
Et *proognier* et atoner.

(*Chastoiem. d'un pere*, conte VII, 3, Biblioph. fr.)

I'icelles (vignes) *proignier* et advignier. (1378, Arch. MM 30, f° 115 v°.)

.cx. hommes pour marrer, .x. hommes pour *proignier*. (1449, *Compte de S. Sauveur de Blois*, Richel. 6215, f° 26 v°.)

L'autre sa vigne y *prougne* ou taille. (ELOY DAMERHAL, *Livre de la deablerie*, f° 784, éd. 1597.)

Four 27 hommes *ayant progné* esd. Ma son Dieu et Maladiere. (1542-1545, *Compte de Pierre Blanche, recepveur*, Arch. mun. Avallon, GG 165.)

PROIME, voir **PROISME**.

PROIMETÉ, voir **PROISMETÉ**.

PROINDIVIS, adj., qui était indivis :

Item les cloyes *proindivis*, tenans as dites estagues sour le pire. (3 juin 1385, *Chirogr.*, Echevinage S. Brice, Arch. Tournai.)

PROION, voir **PREON**.

PROIOUR, voir **PREEOR**.

PROIR, v. a., ravager :

Si durement la terre art et *proist*,
Devant set ans n'en porront mais joir.
(*Mort de Garin*, 4394, Du Ménil.)

Cf. **PREER**.

PROIS, s. m., le derrière :

Ne nulle rien c'on i boute
Qu'adés ne soille li *prois*.
(WATRIQUET, *Fastrasie*, 10, Schelar.)

PROISMAIN, adj., proche, prochain :

Au *proismain* mardi sivant. (Ch. de 1242, Ch. des Compt. de Lille, 765, Arch. Nord.)

... Et, dont, disent li eskievin, par le gret et l'otroi des parties, et en leur presence, que li yretages Jehan dou Four avoit moitiet à le paroit et a l'estelee, si lonc que ele s'estendoit, de le rue juskes au *proismain* estiel, ki siet dehuers l'uis des degres dou solier, par deriere, ki est Jehan dou Four, et qu'ele estoit a retenir a droite moitiet. (12 octobre 1292, *C'est Jehan dou Four le cousturier*, Chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Dens cair avec sanc senefie' *proismain* ami, sen pere ou se mere perdre. (*Dès Songes*, Richel. 1553, f° 286 v°.)

PROISMAINEMENT, adv., prochaine-ment :

Ustasies, li fornies de le Val, doit a Colart Makeriel .xviii. rasieres d'avaine, .ii. s., pieur de melleur, a paier devens Pasques, ki vient *proismainement*. (Avril 1275, *C'est Colart Makeriel*, Chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

PROISME, *proysme*, *proixme*, *proesme*, *proeme*, *proime*, *proysme*, *proixime*, *-sime*, *prouesme*, *proxime*, *-isme*, *-sime*, *promie*, *promme*, *prosmie*, *preume*, *preusme*, *preme*, *presme*, *prousme*, *prusme*, *-uime*, *-uisme*, *prisme*, *peresme*, adj., proche, prochain, en parl. de choses :

Es plus *proismes* aigues noioient.
(*Brut*, ms. Munich, 887, Vollm.)

Tant plus leur sont salut et honneur *promes*.
(*Compl. de Dignant*, 314, Anal. leod.)

Tout est pour toy, et fortune t'est *promme*. (G. CHASTELL., *Epist. au duc de Bourg.*, VI, 164, Kerv.)

Pour le tant plus tost recouvrer jusques le Saint Jehan Baptiste *proixme* venant. (1485, *Reg. des Consaux*, III, f° 508 v° à 511, Arch. Mons.)

Mort *proxime*. (P. VERNEY, *Presaignes d'Hippocras*, II, éd. 1539.)

— Proche, en parl. de personnes :

Car nul plus *proisme* n'i puet nus hom veir
Après le pere, ce crois je, de son fil.
(*Garin*, Richel. 19160, f° 123 v°.)

Nus n'offre sen acat qui ne veut, et qui an et jour le tenroit puisqu'il l'aroit acatét nulz n'aroit l'acat par le bourse, tant fu *proisme*. (*Ancien coutumier inédit de Picardie*, p. 149, dans les *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, I, 111.)

Son *proisme* parent. (JEHAN PETIT, dans la *Chron. de Monstrelet*, I, 39, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'heritier *proximes* du sang de Lenclastré. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 45, Buchon.)

Est selon la forme de succession comme celui qui est le plus *proesme* qui peut et doit premier succeder, celui peut aussi retraire. (*Const. d'Artois au baill. de S.-Omer*, 68, dans *Const. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

— S. m., proche parent, personne qui touche de près :

Pur les miens freres e mes *prismes*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxxi, 8, Michel.) Var., *pruimes*.

E duned l'ad (le règne d'Israel) a un tun *prusme* ki mielz valt de tei. (*Rois*, p. 57, Ler. de Lincy.)

De lur sugez e de lur *preume*. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 26 v°.)

Asez tresor ad rois Aedward :
Drois est que si *promes* eit part.
(*Est. de S. Aedw. le rei*, 1828, Luard.)

Mes *promes* as et mes amis
En loig de ma povreteis mis.
(*Lib. Psalm.*, LXXXVII, p. 320, Michel.)

Despire ses *premes*. (Ms. Bodl. Digby 86, f° 1 r°.)

A ses voisins et a ses *proismes*. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 10°.)

Et que nul a son escient
Ne meslaisist a son pais,
Tant fut son *presme* ou ses amis.

(GUILLE. DE S. ANDRÉ, *le Livre du bon Jehan*, 1704, Charrière.)

Il envoya soudainement a tous ses parens et *proesmes* et a tous les parens de Josselin, et leur faisoit assavoir comme la chose estoit allee. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 101, Michel.)

C'est raison naturelle que chascune creature soit douleante de son amy ou de son *proesme* quant on le pert. (*Id.*, p. 169.)

Entre les *proismes* ledit Baudart, d'une part, et Colart Depoucrés, clerc, et ses *prosmes*, d'autre part. (Mai 1324, *C'est li escrits de le pais de Jakemon des Maus et Colart des Pourres*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Item a son pere et a ses *proismes* .iiii. l. de bled. (11 juill. 1343, *Reg. de la loi*, 134, Arch. Tournai.)

Des choses qui acueillent vente a premesse. Une ferme qui passe neuf ans acueilt ventes, si comme un frere avoit afermé terres ou maisons a personnes estrangers, l'autre frere ou cousin seroit *presme* a la ferme resuier si la ferme passoit neuf ans, payant la ferme. (*Constitution du D. Jean III*, art. XII, ap. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, col. 1253.)

Par l'accord de leurs communs *proismes* et amis, tant de par pere, comme de par mere. (10 déc. 1350, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Adfin que les *proixmes* et amis carnels audit de Habeque fussent constrains de luy garder. (1389, *Dépenses*, Ann. de la soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

Leurs *proixmes* et amis. (30 août 1392, *Sent.*, Arch. Nord.)

Et le doit le juge dessoubz qui c'est a faire, ordonner et contraindre les *proismes* aux mineurs. (Bour., *Somme rur.*, 1° p., f° 16°, éd. 1537.)

Proismes fu et parens a lui.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1228, Chron. belg.)

Et en especial mes povres *proiximes*. (2 mars 1438, *Test. de Line Jehan de le Masure*, Chir., Arch. Tournai.)

Nos *proixmes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 126 v°.)

Est aussi loisible au *proesme* du vendeur retraire endedans l'an de la saisine bailliee a l'acheteur, tous heritages patrimoniaux dudit vendeur. (*Const. gén. du comté d'Artois*, 123, éd. 1679.)

Le *proesme* et lignagier a droit de retraire les heritages patrimoniaux du ven-

deur, procedans du costé dont il luy est *proesme* et lignager. (*Id.*, 126.)

Le *proeme* du vendeur peut ratraire heritages cottiers endedans l'an du jour de la saisine, en rendant les deniers, frais et leaux coustemens. (*Coust. de Lillers, dans Coust. gener. du comit d'Artois, éd. 1679.*)

— Le prochain en général :

Ne metre max seur sun *pruisme*.
(MARIK, *Ysopet*, XLVI, Roq.)

De sun *prisme* et de Deu le sauve l'amisté.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 23 r°.)

Mais par tant ke caritez est planteiz de la loi, il gardat tote la loi en l'amor de Deu et del *proime*. (*Li dialoye Greg. lo pape*, p. 185, Foerster.)

Ou son *prusme* doit esparnier
Ou soi con celui jugier.
(*Poem. allég.*, Brit. Mus. Add. 15666, fo 7b.)

Qui son *pruisme* set esparnier,
Si set dou mal l'ome sevrer.
(*Id.*, f° 7°.)

Aime ton *proesme* aussi comme toi meis-
mes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 79, var., Cha-
baille.)

Aime Dieu et ton *proisme*. (*Id.*, *ib.*, p.
425.) Var., *proesme, prousme, preume*.

Tu ne diras un fax tesmoing encontre
ton *proysme*. (*Commandemens de Dieu, Hé-*
risson.)

S'il est biaux, si velt faire amie,
Desque il en avra blesmie
La femme son *proesme* ou sa fille.
(*Besant de Dieu*, 289, Martin.)

Qui maudit son *peresme*. (LAURENT, *Somme*,
ms. Chartres 371, f° 18 v°.)

Vers leur *prusme*. (*Id.*, *ib.*, Maz. 809,
f° 20 r°, col. 1.)

Por son *proesme* amender. (*Sermons en*
prose, Richel. 19525, f° 159 v°.)

... Edefier mon *prisme*.
(JER. DE MEUNG, *Test.*, 31. Méon.)

Amer Dieu et ses *presmes*.
(*Le Chastel perilleuz*, Richel. 1009, f° 70 r°.)

Lour *proesme* aidier. (*Li Liv. de sapience*,
ms. Nancy 272, f° 9 r°.)

Qui de povres gens n'ont pitié
Ne de leur *presme* compassion.

(GULL. DE S. ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 32,
Charrière.)

Amer son *proesme* comme soy mesmes.
(*Discipl. de Clergie*, xviii, p. 131, Biblioph. fr.)

Sur honnesteté de propre personne, sur
amour et charité a son *proesme*. (G. CHAS-
TELL., *Verité mal prise*, VI, 341, Kerv.)

Pour edifier son *proxisme*. (*Journ. d'un*
bourg. de Paris, an 1429, Michaud.)

Chacun doit avoir pitié de son subject
et de son *proesme*. (*Peuceforest*, vol. III,
ch. xv, éd. 1528.)

Nuysibles a soymesmes et a son *proesme*.
(*La tres ample et vraye Expos. de la reigle*
M. S. Ben., f° 146°, éd. 1486.)

Aimer Dieu et ton *presme*.
(J. MASCHINOT, *les Lunettes des princes*, f° 37 r°, éd.
1403.)

Le fils se prepara du tout pour faire son
voiaige, se confessa a son curé, pria mer-
chi a son *proisme* offensé. (J. MOLINET,
Chron., CCXVIII, Buchon.)

Et de penser, sur le tout, en soy mesme
que l'on doit faire a son prochain et *proesme*
ce qu'on voudroit que son prochain luy
feist. (J. BOUCHET, *Epist. mor.*, II, x,
éd. 1545.)

Qu'on offense Dieu et son *proesme*.
(P. JAMEG, *Debat du vin et de l'eau*, Poes. fr. des
XV^e et XVI^e s., t. IV, p. 111.)

Wallon, *próm*, adj. et subst., proche.
(Villers.)

PROISMECE, *-meche, presmesse, -mace*,
premesse, promesse, -meche, s. f., pro-
ximité, parenté, retrait lignager, re-
trait du plus proche parent, sorte de
droit lignager usité particulièrement
en Bretagne :

Par *proismece*. (P. DE FONT., *Cons.*, XVII,
3, var., Marnier.)

Se li homs ou le femme qui ont acquis
vendent leur acqueste et aucuns *proismes*
voelle venir au racat, il n'emportera nient
de *proismece*. (*Anc. coutum. de Picardie*,
p. 10, Marnier.)

Droit de propriété, de *presmesse*, de pos-
session et de heritage. (1285, *Cart. de S.*
Aubin, f° 58 v°, Arch. Côtes-du-Nord.)

De tout l'heritage qui luy pouvoit adve-
nir par droit de succession et de *promesse*.
(1285, *Accord*, ap. Morice, *Pr. de l'H. de*
Bret., I, col. 107½.)

Si celui mort fut vif et vendroit de ses
conquest d'etrange ligne, il auroit *pro-*
messe, chacun doit succeder. (1301, *Ord.*
du D. Jehan II, *ib.*, col. 1170.)

Et grea ledit Guillaume s'en tenir a payé
a tousjours mais, si elle (la terre) ne li
avenoit par nature de eschoite ou de *pre-*
messe. (1301, *Traité de Mar.*, *ib.*, col. 1175.)

Un seigneur peut retenir par *premesse*
en son fief si n'y a *presme* de char. (*Cons-*
titut. du D. Jean, XIV, *ib.*, col. 1254.)

Ne autrement se oposant, fors mons.
l'evesque de Leon qui s'oposa par *pre-*
mace. (Mardi apr. *reminiscere* 1391, S.
Pol de Leon, Arch. Finist.)

Lesdicts *proismes* les (rentes) pourront
avoir et prendre par *promesche*, se bon leur
semble. (Oct. 1409, *Ord.*, IX, 48½.)

Presmesse est octroïé a tous ceulx qui
sont du lignaige dedans le .ix. degré du
ramaige du fié, et au pruchain du ramaige
siet la *presmesse*, pour le pris qui est con-
venu entre le vendeur et l'acheteur qu'il
en doit avoir sans fraude et sans barat,
et ont leur lieu ceulx qui sont dedans la
duché dedans le .viii. jour le derrain ban,
et ceulx de dehors la duché ung an et un
jour et jureront le vendeur et l'acheteur
comment le marché fut fait s'ilz en sont
requis, et si le *presme* ou aultre a qui il
appartenist vouloit prouver par avant qu'il
eust pris le sermant, il seroit resceu a le
prouver, nonobstant que le seigneur ou
son lieutenant eust prins le serment par
avant que le *presme* fust cogneu. (*Cout. de*
Bret., f° 20 r°.)

PROISMER, *prosmer*, v. n., approcher :

Vers Hector s'en vait corant,
N'en puet parler, tant fu joiant,
Quant *prosuma* au pros ardis
Le gentils rois Phileminis.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 9b.)

PROISMETÉ, *proismeteit, -tet, pros-*
meté, proimeté, -tet, proemeteit, s. f.,
proximité, parenté; retrait lignager,
retrait du plus proche parent, sorte de
droit lignager particulièrement usité en
Bretagne :

Le quele terre li devant dis Henri ausi
redemandoit alle devant ditte eglise par
le raison de *proemeteit* par ce ke li ditte
terre fu Arnul Musteal son oncle. (Trad.
du XIII^e s. d'une charte de 1246, *Cart. du*
Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 40 bis
r°, col. 1.)

Cil Jehans Cokiaus le rend par *proisme-*
tet pour le loi de le vile. (Mars 1255, *Chi-*
rogr., Arch. St-Quentin, liasse 24.)

Sauve le *proismetet*. (1266, *Cart. de Fier-*
vaq., Richel. l. 11071, f° 9 v°.)

Et est encore a savoir ke s'il avenoit cose
que represist celi tiere, fuist en tout, u en
partie, que bien ke ce fust par *proismetet*,
cil Henris, Maroie, se fame, seroient tenus
de rendre et de paier a celuy Gillion .xxx.
lib. de ternois de rente, devens le quin-
saine ke cille tiere, u que pau ke ce fust de
celi tiere, seroit repris par *proismetet*, par
qui ke ce fust. (9 février 1277, *C'est Gillion*
Balliu, Chirog., Arch. Tournai.)

Porce c'on puist demander le sien quant
il esquie par *proismetet*. (BEAUM., *Cout. de*
Beauv., XIX, 1, Beugnot.)

Que li *proisme* de chelui qui l'iretages
aroit estet y puent revenir par *proismetet*.
(1286, *Loi de Lille*, Tailliar, p. 353.)

Et est assavoir que en tel racat n'a point
de *proimetet*. (1293, *Rachat de rentes fon-*
cières, Tailliar, p. 365.)

Je avoie akaté et rescous par *proismeté*.
(*Livre clautee des Chapelains de N.-D. d'Ar-*
ras, f° 75 v°, Evêché d'Arras.)

Par *proimeté*. (P. DE FONT., *Conseil*, XVII,
3, var., Marnier.)

Se, par *proimeté* de medamme se mere,
il y a aucuns droix. (FROISS., *Chron.*, I,
873, Luce, ms. Amiens.)

Par cause de *proimeté*. (*Id.*, *ib.*, VI, 180,
Luce.)

— Propriété :

S'ara li mors *proismeté*
Sor le cors que Dieus t'a presté,
Por sen boin faire en aucun tans.
(HELINAND, *Vers de le mort*, Richel. 375, f° 341.)

PROISSE, s. f., syn. de *proix* ?

Assçavoir un escu efflanché au chef et
en la poincte dudit escu d'azur a une raisne
d'or, et aux deux flancqz dudit escu d'or
a une raisne de sinople au sautoir de
proisse fleureté par dessus le tout. (1570,
Attestation de Jean de Willers, roi d'armes
du Roi, Ch. des Comptes de Lille, B 2511.)

PROIX, s. m., palonneau :

Le suppliant print en sa main un *proix*
de charrette, et d'icellui *proix* donna ung
coup a Jehan son frere. (1455, Arch. JJ 189,
pièce 52.)

Cf. PRODAL.

PROIXIME, voir PROISME.

PROIXME, voir **PROISME**.

PROJECT, voir **PROJET**.

PROJECTER, voir **PORGETTER**.

PROJECTOIRE, adj., laxatif :

Vertus *projectoire* et *stiptique*. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

PROJET, *project*, s. m., saillie, *projecture* :

Podium. Une saillie ou *project* de maison, galerie haute sortant hors la maison. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Saillie ou *project* de la maison. (JUN., *Nomencl.*, p. 156, éd. 1577.)

Saillie ou *project* de la maison. (*Nomencl. octil*, éd. 1604.)

Podix, le trou du cul ou *project*. (LOYS VIVES, *Dialogues*, Trad. de Gilles de Housteville, éd. 1611.)

— Échalas :

Toutesfois tant le noyer que le pin résistent fort aux vents; aussi servent ils de souspentes et *projects* aux vignes. (DU PINET, *Pline*, xvii, 12, éd. 1615.)

PROJETEMENT, voir **PORGETEMENT**.

PROLET, s. m., licol :

Six deniers, trois doussains de *prolet* a paier a trois foiz l'an a Biertoul le Gillon pour le quart du manoir qui fu Jacot d'Estreez. (1340, Arch. JJ 72, pièce 217.)

PROLIER, s. m. ?

Et si Dans Rondiaus li *proliers*,
Qui tant est orgueilleux et fiors,
Veut contredire le cheval,
Si le batent li mareschal.
(*Le dit des C.*, Richel. 837, f° 241 r°.)

PROLIERE, *prou.*, s. f., corde, trait :

Neuf *prolières* de corde et trante liens a buefs. (1352, *Renonc. de Jeanne de Bar*, c^o de *Garennes*, Pontigny, Arch. Yonne, H 1430.)

Une corde qu'on appelle *proulière*, qui sert a faire tirer chevaux a la charrue. (1457, Arch. JJ 191, pièce 266.)

PROLIFICATION, s. f., qualité prolifique :

Le temps de la impregnacion et de la porteur des bestes est proportionnee, et doit avoir certaine comparacion a la duracion de toute la vie, soit briefve soit longue, et ausi doit le temps de la augmentation des bestes et de la perfection que elles peuvent avoir et acquerre par nature et de leur *prolification* ausi, et generalment toutes leurs parties notables se doivent acorder et proporcionner au temps de la duracion d'ycelles. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 253^a.)

PROLOCUTEUR, s. m., celui qui porte la parole, orateur, avocat :

Aaron sera ton prophete, c'est a dire ton *prolocuteur*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 221 v°.)

Le docteur *prolocuteur* commence. (*La Nef de santé*, f° 50 r°, éd. 1507.)

Ledit abbé Couvovon, *prolocuteur* et advocat. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xiv, éd. 1638.)

Ceux qui plaident en demandant ou en defendant sont appelez *pledours*; mais les advocatz qui parlent pour eulx sont appelez *prolocuteurs*, ou conteurs, comme il apert au chapitre ensuivant. (*Anc. Cout. de Norm.*, ch. 63, not.)

Le chancelier du royaume tenant envers les roys lieu de *prolocuteur*. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Aristote*, p. 519, éd. 1568.)

PROLOCUTION, *-qution*, s. f., discours :

Empres plusieurs parliances ou *prolocutions* qui avaent esté entre nous. (1365, *Traité du Duc avec l'Ev. de S. Malo*, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 521.)

Ensuit ung petit chapitre auquel est contenue une *prolocution* en forme de monologue. (*Therence en franç.*, f° 107 v°, Verrard.)

PROLOGUEUR, s. m., acteur chargé de dire le prologue :

Le *prologueur* comance. (FLAMANG, *Myst. de S. Did.*, p. 1, Carnandet.)

PROLOGUIER, *-guer*, verbe.

— Act., dire précédemment :

Car cy dessus j'ai *prologuié* grans fais d'armes; encoires en troveres vous grant foison, desquels je feray bonne et juste narration. (FROISS., *Chron.*, XI, p. 4, ap. Ste-Pal.)

— Neut., parler le premier :

Le prevost lors *prologua* sachant certainement la voix et disant... (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 242 v°, éd. 1483.)

PROLOIGNIER, voir **PORLOIGNIER**.

PROLOINGNEMENT, voir **PORLOINGNEMENT**.

PROLOINGNIER, voir **PORLOINGNIER**.

PROLONG, *-lont*, s. m., ajournement, délai :

Je vous marsie dou *prolong* que m'aves acorder pour deux moes. (1^{er} fév. 1542, *Lett. du c^o de Gruyere au Cons. de Berne*, Arch. Gruyère.)

Nous leur octroyons dix jours avec un competant *prolong* d'iceux, si le besoin y eschoit. (*Cout. de Bueil*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1233.)

PROLONGANCE, voir **PORLONGANCE**.

PROLONGEMENT, voir **PORLONGEMENT**.

PROLONGEUR, s. m., celui qui prolonge :

Prolongeur : m. A prolonger, protracter, wyre-drawer, delayer. (COTGR., 1611.)

PROLONGIE, s. f., retard :

Luy commandant qu'a ce faire il ne mesist nulle *prolongie*. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, III, I, X. de Ram.)

Cf. **PORLOIGNE**.

PROLONGUE, s. f., courroie, ruban :

Dont briefment li amenistray (à l'éper-Longues et *prolongues* jolies. [vier] (G. MACHAULT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 71^r.)

Liège, *purlonge*, partie de la chaîne qui se trouve à l'extrémité de la corde d'extraction.

Cf. Littré, *Prolonge*.

PROLONGUEMENT, voir **PORLONGUEMENT**.

PROLONGUER, voir **PORLONGIER**.

PROLONT, voir **PROLONG**.

PROLOQUATION, voir **PROLOCUTION**.

PROLUDE, s. m., prélude :

Prolude de ce présent livre. (J. LOCHER, *Nef des Folz*, A 3 v°, éd. 1497.)

PROMAIN, s. m., action de se promener, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon de la fin du xvii^e siècle :

Edit qui defend les attroupements et *promains* ou danses apres neuf heures du soir. (1685, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 25, Polain.)

PROMARGINAIRE, adj., qui est écrit à la marge :

Promarginaire : Extended on the margin. (COTGR., 1611.)

PROMATEMENT, voir **PROMETEMENT**.

1. **PROME**, s. m., prurit :

Cela [des vers] luy donne un *prome* et demangeaison qui le contrainct de frotter sa teste contre des arbres; laquelle n'ayant point de racines se separe du test et tombe en terre. (CHARLES IX, *de la Chasse*, p. 10, éd. 1625.)

2. **PROME**, voir **PROISME**.

PROMECION, voir **PROMISSION**.

PROMENEMENT, voir **PORMENEMENT**.

PROMENOIR, voir **PORMENOIR**.

PROMERAIN, voir **PREMERAIN**.

PROMERIR, v. a., mériter :

En la mort d'un payen il *promerit* gloire : car Jesus est glorefié. (*Les Passages d'Oultremere*, f° 9 v°, éd. 1512.)

PROMESSE, voir **PROISMECE**.

PROMESSON, voir **PROMISSON**.

PROMET, s. m. ?

Ung *promet* avoec un cousteau men-
choir. (1620, Halle de Béthune, ap. La
Fons, *Art. du Nord*, p. 142.)

PROMETAGE, s. m., promesse :

Si vous lais tout mon cuer, n'en feray departage,
Pour demourer tousjours en vostre lige hom-
mage.

Sire, dist Edeas, qui mout fu simple et sage,
Encor ne voy je cy point de vostre damage,
Je vous di grans mercis du dit, du *prometage*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 77 v°.)

PROMETEMENT, -ellement, -atement,
pra., pur., s. m., promesse :

La tent toz ses devinemanz,
Ses sorz e sis *prametemenz*.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 2993, Michel.)

Li dux senz nul porloignement
Cest offre e cest *pramètement*
Retrait al roi.
(*Id., ib.*, II, 4654.)

La haltesce demostret el *promatement*
des luiers. (*Greg. pap. Hom.*, p. 47, Hof-
mann.)

Espousailles sont recordement et *pro-
mètement* des noces. (*Digestes*, ms. Mont-
pellier, H 47, f° 278°.)

Bien me fet assure vostre *purmètement*.
(*Horn*, 246, Michel.)

Pur co sul jo d'icest en grant esguabement
Ke face envers Rigmel d'icest *pramètement*.
(*Id.*, 690.)

K'amener li deveit par sun *promètement*.
(*Id.*, 833.)

PROMETERESSE, *promett.*, s. f., pro-
metteuse :

Prometeresse. (*Apol. mul.*, ms. Barberini,
f° 17 v°.)

Il se lamenta disant : Ha amours, *pro-
mettesse* de bien, d'honneur, de joye.
(*Perceforest*, t. III, f° 131^b, éd. 1528.)

PROMETRE, v. a., commander :

Et Marie li hont non mis
Si com li anges lor *promis*.
(*Wacz, Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 46^b.)

PROMICION, voir **PROMISSON**.

PROMIS, adj., étendu en longueur :

Promissus. *Promis*. Fort long. (R. Est.,
Dictionariolum.)

PROMISION, voir **PROMISSON**.

1. **PROMISSON**, -un, -icion, -ision,
-esson, -ecion, s. f., promesse :

La virgine avoit cruit la *promission* de
l'angele. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6, Hofmann.)

Les tiens jues de trahison
Par ta vaine *promocion*,
Dont ame n'est fors esvuidie.
(*Les Vers du monde*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 131.)

Et garderay les juremens et *promissions*
que autre fois vous ay faictes. (*Pierre de
Prov.*, Ars. 3354, f° 81 v°.)

Sus *promissions* de erres de vint mile
livres. (1303, *Ch. des Compt. de Dole*, B,
765, Arch. Doubs.)

Par l'achoisson de la prison et de la mort
de nostre dit garçon et de la *promission*
devant dite. (1316, *Lett. de Henri dit Zehs-
lin, de Underswiler*, Arch. du Prince M^r, n°
26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 325.)

Il s'est consenty a la *promecion* d'aultruy
a faire et accomplir les choses dessusdic-
tes. (1459, Arch. JJ 190, f° 26 v°.)

— *Terre de promission*, terre pro-
mise, locution conservée :

Josué ki le pople Deu en *terre de pro-
missiun* conduist e guid. (*Rois*, p. 2, Ler.
de Lincy.)

La *terre de promicion*. (*Cont. de Guill.
de Tyr*, ms. Florence, Laur., XXIII.)

En la *terre de promission*. (J. D'OUTRE-
MEUSE, *Chron.*, III, 65, *Chron. belg.*)

O quel paradis de fleurs, qu'est ce cy un
ciel de terre, des estoilles musquées, un
parterre de Dieu; ou bien une terre ce-
leste, estoilles de fleurettes, emperlee de
pierreries, *terre de promission* pleine de
lait et de miel? (E. BINET, *Merv. de Nat.*,
p. 280, éd. 1622.)

— Promesse de dévouement à Dieu,
consécration au service de Dieu :

Ausi come nous som en une meisme
religion, tous clers et lais sont en une *pro-
mission*. (*Regle del hospital*, Richel. 1978,
f° 133 v°.)

Quant frere fait sa *promission* a Dieu et a
l'ospital il li doit estre demandé s'il a
feme et s'il a dette. (*Id.*, f° 141 v°.)

Par la *promession* que vous aves faite a
Dieu. (*Id.*, f° 208 v°.)

2. **PROMISSON**, s. f., prolongation :

En troys cas vault la sentence d'arbitres
sans *promission* de peine. (*Stat. de Paris*,
Vat. Ott. 2962, f° 70^b, et 1426, *Cout. d'Anjou
et du Maine*, IV, 82, *Beautemps-Beaupré*.)

PROMME, voir **PROISME**.

PROMOISTRE, *promostre, premoiste*,
s. f., trompe de l'éléphant :

Olifans est la plus grant beste que on
sache. Si dens sont d'ivoire, et ses bes est
apelez *promoistre*, qui est semblables au
serpent. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 242, Cha-
baille.) Var., *promostre, premoiste*.

Cf. **PROMUSCIDE**.

PROMORS, s. m., temps de labourer
la terre, selon D. Jean François :

Et trois foiz en l'an doit on a l'abbei les
charrues ou ses crouees a plain *promors*,
et autretant les ministrers cum les bo-
viers. (Mai 1235, *Ch. du c^{te} de Bar*, Cab.
du Fresne, et Coll. de Lorr. 980, n° 7, Ri-
chel.)

Et li chival ki hierperont a tramees et a
wain n'averont autel droiture que lor plain
promors. (*Id.*)

PROMOS, s. m. ?

Paier le *promos* des soyeurs qui ont soyé
le dit breul. (25 juin 1410, Bar, *Cart. de la
Marche*, Arch. Vosges.)

Que ledit *promos* ne deviens paier. (*Id.*)

PROMOSTRE, voir **PROMOISTRE**.

PROMOTER, v. a., exciter à faire
quelque chose :

Mais li roys a s'entention,
Qui n'avoit mie sens de beste
Ne n'ot talent de faire feste,
Mais par dedons son cuer nota
Ce que chascuns l'em *promota*.
(G. MACHAUT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 78^a.)

PROMOTION, -cion, s. f., élection,
choix :

Uns respi fu pris entre ces deux rois
et leurs gens, la estans au siege, et sus
les camps, seulement. Et misent par leurs
promotions, de toutes parties, quatre sei-
gneurs ensamble qui devoient parlermenter
de le pais. (FROISS., *Chron.*, IV, 52,
Luce.)

— Résolution :

Quant la *promotion* de ceste feste faire
vint en avis au roi. (FROISS., *Chron.*, IV,
205, Kerv.)

— Exhortation, instigation :

Qu'il ne le fist pas de fait appensé ne a
sa *promocion*, ne pour hayne ou malveil-
lance qu'il eust audit euré. (1387, Arch. JJ
120, pièce 290.)

Comment franc vouloir apres ces choses
pense aux bans de mariage dont il est an-
ciennement entrepris par la *promocion* des
quatre dessus nommez et quelle femme il
desire avoir. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, rubr.,
Richel. 840, f° 492°.)

— Importance :

Un évesché de grant *promocion*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charles VII*, I, II^r, éd. 1493.)

PROMOTORIEL, adj., de procureur :

Bien poldront en cas de protraction et
dilation de justice mander a l'inférieur
comme par lettres *promotorielles* afin qu'il
ayt dedans certain temps a faire adminis-
trer justice. (1589, *Ord. du pays de Liège*,
XLIII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 315.)

PROMOUVEUR, voir **PROMOVEUR**.

PROMOUVOIR, voir **PROMOVOIR**.

PROMOVEMENT, s. m., instigation :

Comme au *promovement* et denunciacion
de mestre Symon, procureur du roy, il
eust esté donné a entendre... que... (1335,
Arch. JJ 69, f° 79 v°.)

Par le *promovement* de madame sa mere.
(FROISS., *Chron.*, VII, 320, Kerv.)

PROMOVER, v. a., élever :

Quant fust il *promové* a sa doyennerie
(PALSgrave, *Esclairc.*, p. 667, Génin.)

PROMOVEUR, *promou.*, s. m., pro-
moteur, auteur principal d'une chose :

Si confessa, sans quelque force, purement que, pour estre *promoveur* du cas dessusdit, la royne lui avoit promis le faire conte de Kent. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 271, Soc. de l'hist. de Fr.)

Droit, raison, bonnes espices,
Es fais des gens ne trouvons ;
Telz *promoveurs* reprovons.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 177, A. T.)

Pour avoir, pour ses parlers, lui qui est ruynieux et huiseux, esté cause et *promoveur* du debat. (4 déc. 1430, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Voyaiges enjoings, Arch. Tournai.)

Promoveur de tout bien. (EXIMINES, *Livre des S. Anges*, f° 101 v°, éd. 1478.)

Je sailly en place l'espee ou poing disant que je tenoye pour mon ennemy mortel celui qui premierement seroit *promoveur* de laisser le pays. (SURSE DE PISTOYE, *Debat entre trois chevalereux princes*, à la suite du *Miroir de la vie hum.*, éd. 1482.)

Publius Decius, *promoveur* de la loy. (FOSSETIER, *Cron. Murg.*, Brux. 10512, IX, VIII, 1.)

PROMOVOIR, -*mouvoir*, pour., v. a., faire monter, faire grandir, exalter :

Comme en toutes choses est requis *promouvoir* et avancer l'honneur de Dieu et de sa sainte eglise. (24 juill. 1587, *Ch. et privil. des XXXII mét. de la cité de Liège*, p. 45.)

Plusieurs estimoyent a Romme et se disoit communement que les principaux beaux faits de Scipion estoient deus a Lælius, qui toutesfois alla tousjours *promouvant* et fecondant la grandeur et gloire de Scipion, sans aucun soing de la sienne. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. xli, f° 107 r°, éd. 1588.)

Et eussent conforté et *promeu* les bonnes semences que nature y avoit produit. (Id., *ib.*, I, III, ch. vi, f° 399 r°, éd. 1588.)

Que vostre Majesté n'entendoit gaster les affaires de sa Saincteté et du Saint Siege, mais les vouloit ayder et *promouvoir* de son pouvoir. (28 mars 1599, D'OSBART, *Lettres*, éd. 1624.)

J'espere que ceste faveur rendra ses jours heureux, et l'incitera davantage a *promouvoir* la gloire de Dieu et de son Eglise tres sainte, quand il sera capable de le faire. (Déc. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 514, Berger de Xivrey.)

— Avancer, émettre :

La *promeut* Dartevelle les paroles desus dites. (FROISS., *Chron.*, IV, 319, Kerv.)

— Proposer :

(Quand) tous chevalliers et escuiers furent retournez du voiage de Barbarie, et que l'en ne sçavoit de quoy parler, d'un autre voyage *promeu fut* en l'hostel du roy de France. (FROISS., *Chron.*, XIV, 280, Kerv.)

Nous volons bien a signeur, puisque il est a ce *promeus*, le prinche de Galles. (Id., *ib.*, IV, 320.)

— Susciter :

Olivier de Clichon luy avoit tout *promeu*

et brassé ce contraire. (FROISS., *Chron.*, XV, 1, Kerv.)

— Exciter :

Se aucun homme *ara pourmeu* le desdaing et le hayne de le quemune. (1474, *Livre rouge*, t. I, f° 5 r°, Arch. Eu.)

PROMPTEMENT, adv., d'improvisation :

Les oraisons qu'il feit *promptement*, sans les avoir premierement escriptes, monstrerent plus d'assurance et plus de hardiesse que ne font celles qu'il avoit escriptes et premeditees de longue main. (AUVOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1567.)

Ce neantmoins encore rencontroit il quelquefois plaisamment en devisant et parlant *promptement*. (Id., *ib.*)

— Récemment :

La ou le sang des coulevres les avoient attains, ilz estoient tant vermaux, comme s'ilz eussent esté *promptement* ensanglantez. (PERCEFOREST, t. VI, f° 31°, éd. 1528.)

PROMPTER, v. a., emprunter :

K'ad *promptes* e ne volt rendre
(De Stult., Brit. Mus. Harl. 507, f° 99.)

PROMPTION, s. f., instigation :

Plusieurs autres excez et abus, fraudes et deceptions font et commettent a la induction et *promption* d'iceux fourniers et boulangiers. (17 oct. 1460, *Ord.*, XIV, 501.)

1. PROMPTUAIRE, s. m., réceptacle, foyer :

Parce que la presence de la vertu du soleil, qui est l'organe et *promptuaire* de toute lumiere terrestre et siderale, plus est symbolisante et competente au coq blanc. (RAB., *Garg.*, ch. X, éd. 1542.)

Lesquels esprits estans parvenus aux prostates, *promptuaires* et receptables du sperme, s'insinuant parmy iceluy en le rendant animé, le poussent dehors aussi *promptement*. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 29, Malgaigne.)

— Fig :

Promptuaire et magazin de tous biens. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, Ep., éd. 1552.)

— Sépulture :

Et les *promptuaires* rendront les ames qui leur sont donnees en charge. (FR. DE FOIX, *Pimandre de Mercure Trismegiste*, p. 354, éd. 1579.)

— Sorte de manuel :

De laquelle chose sont escriptes et recitees plusieurs belles exemples au *promptuaire* des exemples du disciple soubz la lettre de P. (Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar., f° 237 r°, éd. 1519.)

Quand il eust en un calepin, un vocabulaire, un dictionnaire, un *promptuaire*, un tresor d'injures, il n'eust pas eu la derniere de ceste diablesse. (DES PER., *Nouv. recreations*, Du regent, f° 491 v°, éd. 1564.)

Le *promptuaire* des exemples des vertus et vices, recueil de l'Ancien et Nouveau Testament, par R. P. Nic. Hanape, traduit en françois par Ant. Tiron, Anvers, 1569.

2. PROMPTUAIRE, adj., que l'on serre, que l'on renferme :

Ceste cholere s'estendit sur les marchands qui trafiquoient par terre a Anvers, estant faite inquisition de leurs marchandises et autres biens de tous les François qui y habitoient, comme si des lors ils fussent declairez pour ennemis, et n'eust plus esté question que de butiner. Et non seulement en toutes ces choses *promptuaires* pour estre presentement soubmises a sa disposition se montra fort ennemie des François, mais a l'endroit de cinq ou six honnestes gentilshommes François qui... (F. DE RABUTIN, *Comm.*, I, éd. 1574.)

PROMTUEUX, adj., urgent :

Grans et *promptueux* affaires. (1472, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PROMUSCIDE, s. f., trompe de l'éléphant :

Ung centurion de son glaive couppa a ung (éléphant) la main, que l'on appelle *promuscide*. (Le petit livre de Modestus, éd. 1536.)

Cf. PROMOISTRE.

PROMUTATION, s. f., permutation :

Et que luy et les autres sujets dudit ressort ont out privileges ottroyez et jurez par plusieurs roys de France, dont il nous est apparu que ils ne purent jamais a nul jour estre mis hors de la couronne de France par cause de mariage, par don, par *promutation* ou autrement. (1359, *Ordonn.*, Dupuy 399, pièce 34, Richel.)

PRONEAU, voir PRONEL.

1. PRONE, *pronne*, *prosne*, s. m. et f., grille, grillage :

Pour li monstrer les dites livres du roy lesquelles ge tenoie en ma main et les montre au dit portier par les *prones* de l'uis qui estoit fait de barres. (4 juin 1365, *Proc. entre l'év. et le chap. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Pour faire faire quatre grans troz en terre pour *prones* de la dicte barriere. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, IV, Arch. mun. Orléans.)

Pour une chesne de deux toises et demie de long mise en la dicte barriere d'illeuc, et pour deux petites chesnes l'une mise ou guichet de la dicte barriere, d'un pié de long, et l'autre ou guichet des *prones* d'illeuc. (Id.)

— Enceinte entourée de grilles :

Si voit unes *prones* d'argent moult bien fetes a floretes et a oiseaus et a bestes diverses. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 132^b.)

Lancelot entre dedens les *prones* par ung petit huyssel, et regarde les *prones* qui tant sont riches et belles qu'il ne cuide

pas qu'un roy les peust esligier. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., xciv, éd. 1488.)

Si sault hors du *prosne*. (*ib.*)

Eulx sont dedans les *prosnes* et il leur court sus. (*ib.*)

Champagne, *prône*, la partie inférieure d'une porte à claire-voie : *oter le prône*.

2. **PRONE**, adj., porté vers, enclin :

Que nature est *prone* et encline a mal. (*La Mer des hystoir.*, I, f^o 40^e, éd. 1488.)

— Techn., tourné vers la terre par les mouvements de *pronation* :

(Les muscles) du poignet qui font la main *prone*. (PARÉ, *Œuv.*, I, 8, Malgaigne.)

Situant la main en figure moyenne entre la *prone* et *supine*, le coude sera couché au dessous. (*Trad. de Galien*, p. 80, éd. 1609.)

3. **PRONE**, *prorne*, s. m., prôneur, grand parleur :

Connart, or ne fai pas le *prorne*,
Que tu n'aies ton pelec.

(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, ap. Michel, Th. fr. au m.-Age, p. 179.)

Tu te sez *prone* entre les genz.

(*La Contregengle*, 24, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 258.)

Chascuns ribaus si devient *prone*
Quant il fet tant que il larrone
...iii. deniers ou .v. ou sis.

(*ib.*, p. 261.)

4. **PRONE**, s. m., présent :

Ilz se pervertirent par avarice et recevoient dons et *prones* de toutes pars. et qui plus leur donnoit, il avoit meilleur droit. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, vol. II, f^o 109 r^o, éd. 1517.)

1. **PRONEL**, *pronau*, *pronneau*, *pros.*, s. m., chaire :

Tantost a son *pronel* se mist,
Ses paroissiens sermona.

(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f^o 32^e.)

Maintenant a son *prosnel* se mist.

(*D'un prestre*, Ars. 3527, f^o 78^e.)

Altitronum, *pronel*. (*Gloss. de Conches*.)

Pronau : m. A pulpit ; or the place out of which the prone is delivered. (COTGR., 1611.)

— Couronnement d'un escalier, palier :

Le *pronneau* quarré assis au dessus d'icelles marches a une toise de hault sur .iii. piez de lè. (1490, Arch. K 272.)

2. **PRONEL**, *prosnel*, *-iel*, *prongniau*, s. m., grille, palissade :

Item pour fere doux *prosneaux* ou degré du celier souz la chapelle. (1332, *Actes normands*, p. 40, Delisle.)

Et les forteresses construire, de avoir les clefs et garde des portes, de faire les fosses, pont leveiz, barrieres, et faire fichier *proneaulz* et estocz, de estoupper portes... (18 avril 1361, *Accord passé en parlem.*, etc., Arch. admin. de Reims, III, 253.)

Un *prongniau* a la porte de la bergerie. (1396, Arch. MM 31, f^o 230 v^o.)

— Cage :

Elle estoit enserree en un *pronel* de fer, si n'i avoit que une fenestre par ou on poist sa teste boter. (*Lancelot du Lac*, Richel. 339, f^o 59.)

— Dans le Nord, notamment à Douai, selon Guillemot, l'espace dans lequel le peuple qui voulait assister aux offices se plaçait contre la chapelle et le dortoir des vieillards de l'hospice, dortoir auquel on donnait aussi le nom de *prosniel* ou d'*oultre prosniel*. Ce dernier était ordinairement séparé du vrai *prosniel* par une grille :

Ou bas dortoir dedens le *prosniel*. (7 juin 1306, *Exéc. testam.*, Arch. mun. Douai.)

As malades des Carriers de l'hospital gisans dedens le *prosniel* et en l'enfermerie. (Nov. 1308, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Elle donne as povres malades des Cartiers de Douai 20 s. a pitance, le moitié a ceux de l'enfermerie, et l'autre moitié a ceux du *prosniel*. (16 janv. 1354, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Je donne a l'hospital des Carteriers, a faire pitanche as povres gisans oultre le *prosniel* et en l'enfermerie, et non a autrui, un franc. (13 sept. 1377, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

PRONEPVEU, s. m., petit-neveu :

L'enfant du filz son frere, que les clers appellent *pronepveux*. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f^o 123^e, éd. 1486.)

PRONERIE, *pronnerie*, s. f., grille :

Payé et delivré .xl. frans et demi a Francois Macquart, chappentier, pour avoir refaict toutes les vantelleries des escluses, c'est assavoir charpenterie, soyrie, *pronnerie*, vane, holandry. (1532, Arch. Meuse B 728, f^o 67 v^o.)

PRONET, *prosnet*, s. m., petite grille :

Le suppliant voulant entrer audit hostel se hurta au *prosnet* d'icelui. (1416, Arch. JJ 169, pièce 380.)

PRONGNIAU, voir PRONEL 2.

PRONNAIGE, s. m. ?

Droits de fiefs et des tennemens, hommages, *pronnaiges*, degte et autres. (1555, Louvrex, *Rec. des édits*, IV, 155.)

PRONNE, voir PRONE 1.

PRONNEAU, voir PRONEL 1.

PRONNIER, s. m., vigneron et proprement celui qui provigne la vigne :

De Jehan le Barbelier, notaire, pour demi arpent que tient a rente Jehan Hode *pronnier* du dit Barbelier. (1431, *Compte du produit de la censive de St Jean le Blanc*, 1^{er} article du clos de la Prasle, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 162 v^o, Arch. Loiret.)

Nom propre, *Pronnier*, *Prosnier*.

PRONONCE, s. f., prononciation :

Et si tu reconnois que les choses petites Aux grandes aident bien, tu connois ses merites. Car aux jeunes il scait aprendre la vertu, Leur former le parler, que ce monstre testu, Quo ce peuple ignorant, par mauvaise *prononce* Des vulgaires plus bas, diversement anonce. (VAUQ., *Art. Poet.*, II, p. 62, éd. 1605.)

Prononce, pronuntiatius. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

PRONONCEMENT, *pronun.*, *pronunciament*, s. m., sentence, décision :

Chose jugée est dite qui met fin en loz plez par lou commandement et par lou *prononcement* au juge. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f^o 75^e.)

Cascuns entent le *prononcement* des arbitres diversement. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, xxxix, 7, Beugnot.)

E ces ordrenements e ces *pronunciaments* dessus dis nos havons enjoinct e comandé a tenir e a garder durablement. (Janv. 1276, *Charte de Nouaille*, ap. Fonteneau, t. XXII, p. 329, Bibl. Poitiers.)

Disons, ordonnons et prononchons le pais en la maniere et en le fourme devant escrete, auquel *prononcement* li eveske de Cambrai devant dit quant en lui est, li capiteles de Cambrai aussi devant nous present s'accorderent. (1277, *Sent. de l'archev. de Reims*, Taillar, p. 333.)

— Action de prononcer :

Prononcemens, prolatio. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

En cognoissance de causes et *prononcemens* d'arrests estoit d'un esprit merueilleusement inconstant. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 223, éd. 1569.)

PRONONCHIACION, voir PRONONCIATION.

PRONONCIATION, *pronunciation*, *prononch.*, *pronunch.*, s. f., jugement, arrêt, décision :

... Et procureroit que les dites damoiscles Agnex et Jehanne se contenteroient es diz *prononciacions* et ordenance dessus dites... (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince, L³, n^o 14, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 368.)

La *pronouchiation* soit transfichie parmy les rolles. (1337, *Stat. d'Adulpe*, Pawilhars, Université de Liège.)

Les queillez enquestes, appriees, inquisitions, dit et *prononchiacion* des susdits commis, nous cognoissons y estre fait par notre greu, seyut, mandement et recharge (28 janvier 1433, *Commission pour punir les complices de Dathin*, Bormans, *Gloss. de drapiers liégeois*.)

PRONONCIAL, *-uncial*, adj., qui se prononce :

En ces pierres sont escripts les noms des enfans Jacob, en lettres *pronunciales* en nostre langue. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 71^a.)

PRONONCIER, *-nuncier, purnoncier, purnun., pournun., purnonchier, pournonchier*, v. a., proclamer, déclarer :

Deus, tu enseignas mei de ma juvente, e desque ore *purnuncerai* tes merveilles. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXX, 17, Michel.)

Purnuncera malangue le tuen parlement. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cxviii, 172, Michel.)

E ma tribulatiun devant lui mesme *purnonz*. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 110 r°.)

Si doit estre li dis *purnonchies* dedens le feste saint Andriu, s'il n'estoit porlongies par l'assens des parties, et si otrient les parties ke çou soit estable ke li doi des diseurs dirront, se li tiers le contredisoit u ne fust mie presens au dit *purnonchier*. (1235, *Lett. de Sobier. official de Cambrai*, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Par l'ordenance et le partaige fait, *purnuncié* et declairié par nous. (1312, Arch. JJ 48, f° 31 r°.)

A la messe matinal le prior del yglise apres l'ofrande doit *purnuncier* les festes. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 158 v°.)

Le pape *prononça* six cardinaux nouveaux. (*Gr. Chron. de Fr.*, Fais du bon roy Jehan, xxvi, P. Paris.)

Lors Pulcere ala devant le patriarche nommé Anathoile, si *purnoncha* Martien a empeureur par le testament de Theodose son frere. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 84 r°.)

Ilz *pronuncient* les misteres clos, mais vous desclairez et reserez l'entendement des choses encloses et figurees. (*Intern. Consolac.*, II, 2, p. 53, Bibl. elz.)

Quant veult aucune chose publier si que chascun le sache, il la fait crier et *prononcier* en millieu de la ville. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 1 r°.)

Il avoit esté advisé entre icellui abbé et lesdis religieux que ledit frere Guillaume de Troies deffendeur qui avoit ja esté esleu grant prieur d'icelle abbaye, ne seroit point *prononcé* audit office, pource que s'il estoit *prononcé* grant prieur il voudroit avoir les gaiges et la pension que on a acoustumé donner au grant prieur. (1476, *Sent. du Châtelet*, Arch. L 778.)

— Annoncer :

D'autre costé, j'oy la hise arriver,
Qui en soufflant me *prononce* l'hyver.
(Cl. MAR., *Eglog. au roy*, p. 38, éd. 1596.)

PRONOSTICATIF, *progn.*, adj., qui contient des pronostications :

Qui pourra nier que toutes ces choses n'aient esté... signes *prognosticatifs* de ceste cruelle guerre? (MARCOUVILLE, *Recueil memorable*, f° 8 r°, éd. 1564.)

Almanach *pronosticatif*. (TABOUROT, *Bigarrr.*, f° 244 r°, éd. 1534.)

PRONOSTIQUE, s. f., pronostication :

La *pronostique* des influences des es-

toilles. (*Yst. des sept sag.*, p. 202, G. Paris.)

PRONUNCEMENT, voir PRONONCEMENT.

PRONUNCIATION, voir PRONONCIATION.

PRONUNCIAL, voir PRONONCIAL.

PRONUNCIAMENT, voir PRONONCEMENT.

PRONUNCIATION, voir PRONONCIATION.

PRONONCIER, voir PRONONCIER.

PROGNIER, voir PROIGNIER.

PROINGNIER, voir PROIGNIER.

PROORDER, v. n., commencer à parler :

En tous ses diz n'a fors amer,
Et *proorde* par si grant yre
Qu'a paines porrait il bien dire.
(*Liv. de leesse*, Vat. Chr. 1519, f° 10^a.)

PROOSEMENT, *prooss., proeu., proueuse., preueu., preeuse., preuse., prououse., prououse., pruisse., prouuse.*, adv., en preux, vaillamment, bravement :

Vassaument s'iert deffendu
E *proosement* contenu.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28780, Michel.)

Mult s'i contient *prousement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 3803.) Alias *prousement*.

Moult s'i contient *proossement*.
(*Id.*, *Troies*, Richel. 375, f° 98^c.)

Devant l'espee un cleric sailli
Pruissement :
Son braz geta, cil defendi.

(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1064, Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 496.)

Ço fud David ki as esturs plus vertueusement se cuntint e plus *prousement* que tuit li altre. (*Rois*, p. 73, Leroux de Lancy.)

Labore *prousement* et tes cuers soit confortez. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 34 v°.)
Lat., viriliter age.

Que il feront *prousement*.
(J. DE PRIGNAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 17^a.)

Et li demanda coment il l'avoit fet *prousement* en la bataille. (*Vie S. Eustace*, Richel. 818, f° 286 r°.)

Deffendes vous *prousement*.
(*Rose*, 19958, Méon.)

Lores assemblerent a eus aucun de la bataille de Champenois et se combatièrent contre eus aussi *prousement* com il firent. (*Chron. de St-Denis*, ms. Ste Genev.; f° 320^b.)

Si lui apparut une foiz en songe une tres reverente et honnorable dame, et molt cruellement et *preusement* le regarda. (J. LELONG, *Liv. des peregrinations*, ms. Berne 165, f° 267^a.)

Henri, Richart et leur mesnie
Issent es plains chans pour combattre :
Mes tost les refait on embatre

En la vile houteusement ;
Et le font si *preusement*
Cil qui les os de France guient
Que plusieurs Anglois i devient.
(GUIART, *Roy. lign.*, 947, t. I, p. 61, Buchon.)

Du roy, dont conté vous avommes,
Qui parmi soixante mille hommes,
Fu si *prousement* passez.
(*Id.*, *ib.*, 2535, t. I, p. 118, Buchon.)

Il la conquist *preusement*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 5698, p. 120.)

Ainz le rescoust *prousement*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 68^b.)

Quar aller voloit a grant jent
Sui les Hebres moult *preusement*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 56^a.)

Il donna maintz assaultz a ladite ville,
mais si *preusement* et vertueusement fut
defendue que ledict comte de Nansau et
les Bourguignons s'en allerent et departirent
de la. (CARION, *Chron.*, f° 317 r°, éd. 1548.)

PROOUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PROPAGATION, s. f., rejeton, enfant :

Ostez lui ses *propagations*, car il ne sont
mie de Nostre Seigneur. (*Bible*, Maz. 684,
f° 122^b.)

— Race, extraction :

Julius Cesar qui estoit souverain de l'ost
des Rommains, non pas pour la grant
propagation dont il fust venu, mais pour la
haute proesse qui estoit en lui. (*Perceforest*,
IV, f° 83^a, éd. 1528.)

PROPAGINER, v. a., propager, multiplier :

Par lui nous est vertus donnée,
Et la force *propaginee*
De susciter, quant venra l'heure.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 5865, Cocheris.)

Il ordonna que tout le gendre humain
seroit *propaginé* d'ung seul homme. (FOSSETIER,
Cron. Margarit., ms. Brux., I, f° 25
v°.)

Tres noble et tres magnifique dame et
pacifere princesse Madame Marguërite,
auguste *propaginee*, des preradiantes mai-
sons imperiale et royale d'Austrice et de
Bourgoigne. (*Id.*, *ib.*, I, f° 13 r°.)

PROPALLER, voir PORPARLER.

PROPASTRE, *-atre*, s. m., premier
pâtre ou premier pasteur :

Dou bestens de la dame de Ware, qui
estoit entre lou chapite de la grant eglise
de Verdun et lou *propastre* de Ware d'une
part, et les freires de l'opital de Ware
d'autre part. (1241, Moreau 159, f° 67 v°,
Richel.)

Le *propatre* de Ware. (*Id.*)

PROPELET, voir PROPRELET.

PROPENS, voir PORPENS.

PROPENSER, voir PORPENSER.

PROPERATEMENT, adv., en toute
hâte :

Puisque tout est content, Pamphile,
Je m'en voys *properament*
Devers Passibule ma fille
Pour faire cest assement.
(*Therence en franç.*, f° 74^r, Verard.)

Et suis venu de Cappadoce *properament*.
(BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 42, éd. 1530.)

PROPERE, s. m., blâme :

M'ont fait produire aucuns grans vituperes
Et dont sur moy sont chez les *properes*.
(*Compl. de Dignant*, v. 146, Anal. leod., X. de Ram.)

PROPERIEULLE, *proprieulle*, s. f., petite vérole :

Tous les petits enfants qui estoient malades de rougerieulle et de *proprieulle*.
(JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 214, Michelant.)

Tous les einffans devenoient mallades de la rougerieulle et de la *proprieulle*, et en mouraient beaucop. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1498, Larchey.)

PROPHANISER, voir PROFANISER.

PROPHANITÉ, voir PROFANITÉ.

PROPHECIAL, *-tial*, adj., prophétique :

Sebiles generaument sont apelees les femes *prophetiaus*. (*Proph. de la sib. Tiburn.*, Richel. 375, f° 27.)

Il s'est porpensez griefment de la leçon *prophecial*. (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, f° 290 r°.)

Esperite *prophecial*. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 3°.)

PROPHECIE, s. f., profession :

En quelque estat, habit ou *prophecie* que ils soient. (1362, Arch. LL 1605, f° 59 v°.)

PROPHECIEMENT, *-feciement*, *-ant*, s. m., prophétie :

Par ses parfonz devinemenz
Et par ses *propheciamenz*.
(BEN., *Troies*, ms. Naples, f° 2°.)

Par ses parfonz devinemanz
Et par ses *propheciamanz*.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3314, f° 24°.)

PROPHECIEN, adj., de prophète :

Quels soit li ordenes de *prophecienne* locucion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 14, Hofman.)

PROPHECIER, *-esier*, *-fecier*, *-ficier*, v. a. et n., prophétiser :

Prophecierent la venue Jeshu Christ.
(*Ym. du monde*, ms. S. Brioux, f° 74°.)

Mes nus ne sot *profecier*
Que ce pouvoit senefier.
(Guorr., .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 21°.)

Dame en prist a *profecier*.
(*De V gaud. B. M.*, ms. Reims 774-788, f° 135°.)

Grant estoire seroit a dire
Qui de ce fust voudroit descire (le bois [de la croix])

Comant il fut premiers nommez,
Et por l'ange *profeciez*.
(*Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, f° 124°.)

La roynne Sebille *profecia* plusors choses qui sont avenues. (*Les Prophecies la roynne Sebille*, ms. Rennes 147, f° 163^b.)

Coment la mere le Duc *prophecia* de ses enfanz. (GUILL. DE TYR, IX, 6, rubr., P. Paris.)

Au temps que Isaie et Osee *prophecioient* en Judee. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, II, éd. 1638.)

Lequel (Merlin) luy *prophecia* la victoire des Anglois. (*Id.*, *ib.*, vii.)

Prophecier, ou prophetiser, prophetizare. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Prophesier et faire miracles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, iii.)

De l'advenement Jesucrist
Mainte devote femme escript,
Et haultement *prophecia*.
(GUILL. ALEXIS, *Debat de l'homme et de la femme*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 5.)

PROPHECIQUE, *prof.*, adj., fait par prophétie :

Images *profeciques*, c'est assavoir faites par prophecie. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 235 r°.)

PROPHESIER, voir PROPHECIER.

PROPHETAL, adj., prophétique :

Gieres concordet li *prophetaz* sentence et li apostolaz. (*Dial. St Greg.*, p. 82, Foerster.)

Les uns (des livres du Vieux Testament) sont dits legales, les autres historiales, les autres *prophetales*. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 706, éd. 1599.)

PROPHETANT, *prof.*, s. m., prophète :

La compaignie de *prophetans*.
(*Te Deum laudamus*, Lib. Psalm., Oxf., p. 358, Michel.)

Au solloit vi .i. ange estant,
C'est a dire aucun *prophetant*
Qui clerement *profecia*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 212^a.)

PROPHETEMENT, s. m., prophétie :

... Vos pardirai
Coment li prophetes le fist
Et ces *prophetemens* ce prist.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 496 v°.)

Prophetement, vaticinatio. (*Gl. gall. lat.*, Richel. 7684.)

PROPHETER, *prof.*, v. n., prophétiser :

Qui la porte (l'héliotrope) *propheter*
Maintes choses dire si vuet. [puet,
(*Lapid. franç.*, p. 235, ms. de Chart. 51, L. Pannier.)

Il parloient toz les langaiges et *prophe-toient* lut. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 71 v°.)

Qui *prophelet* a vous en mon nom men-coingnablement. (*Bible*, Maz. 684, f° 137^a.)

A cil point fu la proficie averé
Douz sanct profete chi *aveit profeté*.
(*Pass. du Christ*, 252, Boucherie.)

Propheter, propheto. (*Gl. gall. lat.*, Richel. 7684.)

Tout homme ourant ou *prophetant* a chef couvert fait laidure. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 167 r°, éd. 1477.)

PROPHETERESSE, s. f., prophétesse :

Delbora, .. *propheteresse* qui lors gouvernoit le peuple d'Israel. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, I, vii, f° 7 v°, éd. 1515.)

Par la bouche d'une devine ou *propheteresse*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 789, éd. 1605.)

Les Camenes n'estoient que prestresses de leur loy ou sybilles *propheteresses*. (*Id.*, *ib.*, p. 753.)

PROPHETIE, s. f., sentence, maxime :

Item un petit livre couvert de cuir, ou il a plusieurs figures de papes, avec aucunes *propheties*, d'eulx. (1416, *Inv. du duc de Berry*, f° 52, ap. Duc., *Prophetia*.)

PROPHETION, *-esion*, *-fection*, s. f., prophétie :

La grant joie que Symeon
Me dist en la *prophesion*
Est reperie en grant tristeco.
(*Les Regr. N.-D.*, Richel. 837, f° 94^a.)

En la *profection*.
(*Dou Regret de le crois*, Richel. 1553, f° 419^a.)

Ne icelle *prophetion* ne sera averee. (*Propheties*, f° 20 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome, 1524.)

A esté trouvee au dit chasteau une *prophetion* escripte en peau de parchemin. (*Id.*, f° 21 v°.)

PROPHETISANT, adj., prophétique :

Je fet faire pour eux la Nau *prophetisante*.
(JON., *Œuv. mesl.*, f° 97 v°, éd. 1583.)

PROPHETISEMENT, *-izement*, *prof.*, s. m., prophétie :

Por ses parfonz devinemens,
Et por ses *prophetisemens*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 68^a.)

Selonc le *prophetisement*
Del saint homme.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 109, Feigné.)

Ke vous ne trouvet issi escript
De Merlyn ne de son *prophetizement*.
(*Merlin*, Brit. Mus., Arund. 220.)

Tantost fu veu clerement
Comme ton *prophetisement*.
(*Comm. le Roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

PROPHETISIER, *-felisier*, v. a., inspirer prophétiquement :

Donc fu nez Samuel que Dieus moult honera,
Icil hom fu prophetes, Damredeus moult l'ama,
Si com dient li livre que Dieus *profetisa*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 20039, f° 39 v°.)

PROPHETISSE, s. f., prophétesse :

D'Anna aussi la *prophetisse*
Vous souvient il point qu'elle en dit ?
Pensez sur ce point ung petit
Et vous trouverez quelque chose.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2658, G. Paris et Raynaud.)

Il envoya premierement devers la *prophetisse* qui prononçoit les oracles, la prier (de venir. (AMYOT, *Vies*, Alex., éd. 1567.)

PROPHETISSEESSE, s. f., prophétesse :

Anne estoit *prophetissee* en Jherusalem. (*Bible*, Maz. 684, n° 260^b.)

Prophetissa, *prophetissee*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, n° 210 v°.)

Anne estoit *prophetissee* en Jherusalem. (P. FERGET, *Nouv. test.*, n° 74 v°, impr. Maz.)

PROPHETIZABLE, adj. ?

L'escorche est moult *prophetizable* ;

Quant ele est en eve bollie,

Moult vaut a mainte maladie.

(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 3105, Hippeau.)

PROPHETIZON, s. f., prophétie :

Cr oies quel merveille et quel *prophetizon*.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, n° 28 r°.,

PROPICE, adj., capable de, propre à, en parlant de personnes ou de choses :

Si tu es abbes et *propices*

D'aucun art et celi guerpisses

Envers ta nature mesprens.

(*Proiss.*, *Joli buisson de jonece*, Richel. 830, n° 339^b.)

Bateaux *propices* a porter chevaux.

(*Comm.*, *Mém.*, IV, 5, éd. 1649.)

Quant a notre suprieur, il est actif et *propice* pour entendre aus affaires exterieurs ; mais quant a la spiritualité je vous en ay dict mon opinion. (26 octobre 1565, *Lettre de Louis de Blois, abbé de Liessies à l'archev. Mas de Berghes*, *Bullet. de la Commiss. hist. du départ. du Nord*, t. IV, p. 232.)

— Bien dispose :

Il s'en va et laisse ma dame

Couchee en son lit bien *propice*.

(COQUILLART, *les Nouv. Droitz*, 1^{re} part., De Presumptionibus, I, 114, Bibl. elz.)

— *Nom mis en propice*, euphémisme :

Et font l'oreille sorde

Jusques a tant que finance leur sorde,

Qu'ilz appellent, par *noms mis en propices*,

Les ung, chandelles, et les autres, espices.

(*Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 37, Ritter.)

— Particulier :

Et a son rapport seront et devront estre lois et amendes jugees telles qu'il appartient, lesquels par nos sergents et officiers doudit lieu seront cachire lievree, et exersere si come il est acoustumé a ce faire pour nos propice amende. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge livre, n° 261 r°, Arch. Tournai.)

PROPICIALE, -*tiale*, adj., propice, miséricordieux :

Propiciales seies a mei pecheor. (*Serm.*, xur^e s., ms. Poitiers 124, n° 34 v°.)

Afin que... les dits benoits saints nous soient toujours plus secourables, *propiciales* et aidables au salut de notre ame. (Janv. 1481, *Ord.*, XVIII, 726.)

Reçoij le de nos mains, et que si chere offrande Te soit *propiciale*, et satisfait te rende.

(ROB. GARNIER, *la Troade*, IV, 2115, Foerster.)

PROPICIAL, adj., propice :

Afin que Dieux vous soit *propiciaux*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n° 357^e.)

PROPICIELMENT, adv., avec bienveillance, avec une faveur particulière :

Si doubtay je que les courages des hommes presens soient fort eslongnez de luy, qui sur tous a approuché *propicielment* le peuple chrestien. (AL. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 388, éd. 1617.)

PROPICIÉTÉ, s. f., nature de ce qui est propice :

Pour cause de la *propiciété* des elemens les Juifs estimerent icelle terre avoir esté promise a leurs anciens peres. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, n° 46 v°.)

PROPICITE, adj. f., propice :

Or sus, or sus doncques, mere de pitié, lieve toy piteuse, lieve toy *propicite*, tourne les yeux de ta misericorde vers nous. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, I, xvi.)

PROPICIUS, -*cieux*, adj., propice, miséricordieux :

A noz errurs tu seras *propicius*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 3, Michel.)

Que sur les Mantuans (Cesar) soit doulx, *propicieux*, mansuet. (GUIL. MICHEL, *Comment. sur la IX^e eglog. de Virgile*, n° 26 r°, éd. 1540.)

Deux fois dieu, dieu sois *propicieux*

A tes suppos.

(*Id.*, V^e *eglog.*, n° 14 r°.)

PROPIN, voir PORPIN.

PROPINACLE, s. m., pinacle, pignon :

Logis garniz de tous beffrois et *propinacles*. (LE MAIRE, *Concorde de deux lang.*, éd. 1549.)

PROPINATION, s. f., absorption :

Croyant cil homme facilement induire et faire son compaignon a la *propination* du venin, qui scavoit son maistre avoir esté estainct par semblable malice. (*Mer des cron.*, n° 197 v°, éd. 1532.)

PROPINATOIRE, adj., causé par la boisson :

Extase *propinatoire* de maistre Guillaume, en l'honneur de Caresme-prenant. (Paris, sans date.)

PROPINE, s. f., pot-de-vin, pourboire, cadeau :

Qu'ils donneroient pour *propine* deux cents mailles de Rin aus deputes dudit empereur, pour avoir fait condescendre son imperiale Majesté a ce traicté amiable. (J. MOLINET, *Chron.*, XII, Buchon.)

Fust corrompue par dons et *propines* la

plupart des barons de Hongrie. (*Id.*, *ib.* CCXXVII.)

A la fin ay obtenu lettres au pape et aulx electeurs,... qui n'a esté sans grosse coust et *propines* avant que je y ay seut parvenir. (12 avr. 1518, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 417, Doc. inéd.)

... Luy faisant gracieuse *propine*. (*Id.*)

Il m'a escrit et expressemment recordé la provision de deniers, faisant compte de n'avancer gueres au lieu ou il va, sans prevenir de quelque *propine* les ministres du Turc corrompuz et incivils. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 369, Doc. inéd.)

Pour eslargir le supernaturel

Don de pitié livrant douces *propines*.

(CAETIN, *Chants roy.*, n° 14 r°, éd. 1527.)

Mais quand on veoit deulx ou trois seulement

En une court avoir entierement

Donz et presens, et les grasses *propines*.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 31, éd. 1545.)

Il faut donner a Monsieur le contreroleleur sa *propine* devant que le marché soit arresté, ou bien apres. (DELORME, *Architect.*, conclus., éd. 1568.)

Lesquels offices, quand ils viennent a vacquer, se vendent au prouffit dudit S. Pere, et se payent *propines* grosses aux huissiers, chambriers, protenotaires, leurs serviteurs et valets. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, n° 100 r°, éd. 1569.)

Quant eurent fait, pour payer la *propine*

De l'ypocras, vint le dit creditur.

(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 65, éd. 1723.)

Propine : f. Drinking money, or something to drinke. (COTGR., 1611.)

PROPINER, verbe.

— Neutre, boire :

Et avoient les Venitiens a ly et a sa compaignie fait grant fieste et honneur, en squinquant et *propinant*, en presentant de lui convoier sour meir a .ii. galles de gens d'armes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 530, Borgnet.)

— Act., servir, apporter :

Je vueil aussi qu'on leur *propine*

La belle tarte jacobine.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*, p. 333, Jacob.)

Et au surplus, qu'on nous *propine*

Deux platz de prunes de Damas.

(*Id.*, *ib.*, p. 281.)

— Procurer, fournir :

Car tous communement enclinent

Aux ars qui le gaing *propinent*.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1763, Cocheris.)

Que tousjours ils seroyent amis, sans jamais pourchacer le mal ne deshonneur, mais tout bien *propineroient* l'un a l'autre. (*Abreg. franç. des Gr. Chron. de Fr.*, ap. J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, t. III, p. 220, Bibl. elz.)

Mais s'il te plaist garde moy de ruyne

Et me *propine*

Le lieu de paix en tes amis conduitz.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, n° 53^e, éd. 1542.)

Damas est interpreté sang *propinant* ou

baisier de sang ou sang buvant, car de la terre du camp de Damas dona et *propina* le sang, c'est la mateie de quoy l'homme fut fait. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 38 r°.)

Nature aussi, qui vous *propine* essence,
Estimera le default trop enorme
D'acquiter mal si belle adolescence.

(LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*, p. 386, éd. 1549.)

PROPINQUITÉ, s. f., proximité :

Si li prie moult doucement
Par aumosne et par charité
Et avec par *propinquité*
Que conseil mete en son afere.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 66°.)

A grant paine luy souffreroye
Faire aucune fatuité
Pour l'honneur de *propinquité*.
(*Therence en franc.*, t° 236°, Verard.)

Se confiant a la *propinquité* de leur camp.
(E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 34 v°, éd. 1539.)

La *propinquité* du foye. (PARÉ, *Œuv.*, I, 15, Malgaigne.)

PROPIÏABLE, voir PROPICIABLE.

PROPOISEMENT, voir PROPOSEMENT.

PROPONEMENT, s. m., projet, dessein :

Randulfe muta son *proponement*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

PROPORCIENER, voir PROPORCIONNER.

PROPORCIONNABILITÉ, s. f., proportion :

Dont les trois biens devant ditz de par dehors, c'est assavoir noblesse de lignee, multitude d'amis et pluralité de richesses, sont acqueriz en femme que on prent en mariage, mais ce doit estre selon la maniere et *proportionnabilité* du mari. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 96 r°.)

PROPORCIONNABLE, *-tionnable*, *-tionnable*, adj., proportionné :

Cinus, conjonction *proportionable* de coses, ou torsions de bouche. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

A inventer remedes convenables
Bien convenans et *proportionnables*,
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 23.)

Dont par telle *proportionnable* disposition, le tout se presentera tres bien. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VI, 13, éd. 1605.)

PROPORCIONNABLEMENT, *-tionnablement*, *-onablement*, adv., proportionnellement, par portions :

Le remenant de touz les fruiz de sa terre soit converti en solucion et acquittement de ses debtes *proportionablement* en telle maniere que a chescun creancier soit faite satisfaction. (1319, Arch. JJ 59, f° 37 v°.)

Les choses humaines sont divisees *proportionablement*. (ORESME, *Politiq.*, 2° p., f° 76°, éd. 1489.)

La chaleur surpasse l'humidité *proportionablement*. (GRUGET, *Div. leç.*, V, VI, éd. 1539.)

Qu'au près soient faits plusieurs de tels petits canaux ou fosses traversant le lieu, equidistans de quinze a vingt pas, afin que l'eau tombant des uns aux autres soit distribuee *proportionablement* par tout le près. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, IV, 3, éd. 1605.)

PROPORCIONNEMENT, *proport.*, s. m., fait de proportionner :

Nature benigne et sage, n'ayant rien omis au devoir de sa charge sur le *proportionnement* des membres de tous animaux. (BELON, *Nat. des Oys.*, 3, xxiii, éd. 1553.)

PROPORCIONNER, *-ener*, *proport.*, verbe.

— Neut., participer proportionnellement :

Senz ce que li diz prioux ou autre pour luy y *proportionnoit* ou participoit en aucune maniere. (1335, Vignory, pièce 34, Arch. H.-Marne.)

— Act., partager :

Les cinquante quatre mesureurs sont partiz et *proportionnez* en trois parties. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

— Réfl., se partager :

Lesdiz jurez se *proportionneront* également par un et par sepmaines, ad ce que les deux d'eulx soient par chascun jour de vente au port de la Bucherie. (Fév. 1413, *Ord.*, X, 289.)

PROPORTER, voir PORPORTER.

PROPORCIONNABLEMENT, voir PROPORCIONNABLEMENT.

PROPORCIONNEMENT, voir PROPORCIONNEMENT.

PROPORCIONNER, voir PROPORCIONNER.

PROPOS, *porpost*, *pourpos*, s. m., chose qu'on se propose, ce qui préoccupe, pensée :

Quant de tous ces perils vos estes venus au desus et au complissement de vostre *porpost*, c'est asavoir d'avoir la seignourie dou monde par le consentement dou monde et de Dieu et les fors de vos homes. (*Le Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f° 67°.)

Veillies moy donner audience de dire mon *pourpos* et ma clamour. (*Livre du roy Modus*, ms. Modène, f° 93°.)

Ils ont tous temps en *propos* que ils puissent nuire et grever. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 62°.)

— Occupation :

Et y avez maintefois passé vostre temps avecques les honorables dames et damoilles, leur en faisans beaulx et longs

narrez, alors que estiez hors de *propos*. (RAB., *Pantagr.*, prologue, éd. 1542.)

1. **PROPOSÉ**, adj., décidé, résolu :

Anchois soies bien *proposé*,
Si sui jugies a desraison.
Que vous truisies tele ochoison
Que me fachoies cel jor passer,
Ne me laissies pas tormenter
(*Sept Sages*, 585, Keller.)

2. **PROPOSÉ**, *propousé*, s. m., proposition :

Pour selon ce dresser la responce a leur *proposé*. (Avr. 1542, *Pap. d'Et. du card. de Granvelle*, II, 622, Doc. inéd.)

— Ce qu'on se propose, pensée :

Li empereur meismes avoit en son *propousé* del entrein en Ayse. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 194, Chron. belg.) Impr., *propouse*.

PROPOSEEMENT, *propossem.*, adv., de dessein arrêté, avec calme :

Cil bons hom meimes dit que moines qui assez menjue et boit et assez labore, ne soit pas a seur ; cil qui petit menjue et petit travaille, cil soit aseur et le face *propossement*. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 94°.)

Se Dieu me vault donner sa grace
Proposement et que je face
Ung traictié.

(*Poeme sur la man. de bien entendre la confession*, Richel. 944, f° 56 r°.)

PROPOSEMENT, *-ant*, *propp.*, *proposs.*, *propois.*, *porpos.*, *purpos.*, *pourpos.*, s. m., intention, dessein, résolution :

Gangiez vostre *propossement*.
(*Brut*, ms. Munich, 1070, Vollm.)

Laissez tot cest *propossement*.
(Bzx., *D. de Norm.*, II, 11329, Michel.)

Mais quant verreit certainement
Ces tenir lur *purpossement*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 105°.)

Puis purreit il plus seurement
Faire le suen *purpossement*.
(*Id.*, *ib.*, f° 106°.)

Et Dieu qui de bien l'ot aprise
En son *propossement* la tint.

(*Thays*, Richel. 1544, f° 33°.) Var. du ms. Ars. 3641, *propossement*.

Or sivrail mon *propossement*.
(*Fl. et Blancef.*, 1° vers., 31, du Ménil.)

Et quant il se furent acordé a ce, li baron, li chevalier et li borjois si fiancerent les uns as autres que il de cest *propossement* ne se movroient. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 118°.)

Et mist an son *propossement*
Q'ansil seroit moult longement.
(*Dolop.*, 7130, Bibl. slz.)

Moult sovent le manaco en son *propossement*.
(*Garin de Mongl.*, Richel. 24403, f° 5°.)

Il li dit son *propossement*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 45°.)

Or dites vos *propossement*.
(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2717, Delmotte.)

Puis qu'il ot ce fait, si comme a li plot, mist il en œuvre et en fait son *propossement*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 11, Chabaille.)

Sovent li fit asavoir l'estre de la cité et les *proposemens* Ausiens. (GUILL. DE TYR, V, 11, P. Paris.)

Com s'il eust espressement changié son *proposément*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 243^v.)

Mes la mort, qui a l'ueil li pent,
Li change, comme s'anemie,
Son *proposément* et sa vie.

(*De la Roïne qui ocist son senesch.*, 44, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 257.)

Je chaitis qui ay renoié mon Dieu et mon baptesme, et le *proposemant* de moine. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 96^v.)

En son *proposément* esgarda une nuit contremont. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 5^b.)

S'il se tient ferme en tel *proposément*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 17^r.)

Oncques porce ne lessa le bon *proposément* qu'il avoit envers Dieu. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 15^b.)

Proposément fait enquerre la chose, et talant la fait faire. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 11^a.)

Touz dis ot *proposément* de devenir mcingnes a Jumegees. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 119^b.)

Li parent penserent de faire lui muer son *proposément* a cestui jovencel. Mes il pensa de estre fort en son *proposément*. (AMÉ, *Ystoire de li Norm.*, III, 49, Champol.-Fig.)

A tout le fait contraire dou grant *pourposément*. (*Gestes des ducs de Bourg.*, 2290, Chrou. belg.)

Quant le duc Jehan... vit qu'il avoit failly a son *proposément*, il se deslogea. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1417, Michaud.)

PROPOSER, verbe.

-- Act., apposer, poser sur :

Encores qu'un gentilhomme atiltré pour mettre le feu en certaines maisons, pour occuper chascun a l'estaindre, cependant qu'on *proposeroit* les eschelles aux murai les. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, liv. IX, f° 281, éd. 1534.)

-- Avancer, soutenir, exposer :

Le toutes ces choses disoit li dit Jehans et *proposoit* ses predecesseurs, seigneurs de Grauvant, avoir uset et posseset paisivlement et de lont tans. (1334, *Cart. de l'abb. St Médard*, Rouge livre, f° 212^v, Arch. Tournai.)

Car tu avois *proposé* que l'agriculture est le plus facile art du monde. (LA BOËTIE, *Mé. nag. de Xenoph.*, Feugère.)

Lu maieur des finances Liebart, qui *propose* que Pierre de le Lis, roquetier, le poursuyt pour estre païé du pris des pierres qu'il a vendu pour le werps de la rivere d'Escauld. (8 nov. 1611, *Reg. aux résolut. des consaux*, Arch. Tournai.)

-- Se proposer, projeter :

Il estoit paiens, ne ne creoit pas an Dieu, et sa fille avoit *proposé* a vivre an virginité. (*Vie saint Gallcant*, Richel. 988, f° 101^r.)

Quant home *porpose* en son cuer qu'il ne se repantira ja de son pechié. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 7^v.)

Quant je *proposoie* a ce escrire. (*Li Liv. de Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 2^a.)

Quant quelque future espouse,
Aimant leur chef nouvelet,
Soir et matin les arrouse,
Et a ses nocpes *propouse*
De s'en faire un chapelet.

(RONS., *Od.*, III, vi, p. 449, éd. 1623.)

Ayant *proposé* d'escrire toute l'histoire romaine. (ANYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

-- Neutr., émettre des propositions :

Toutes leurs paroles touchoient et *proposoient* sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient la envoies... (FROISS., *Chron.*, XIII, 8, Kerv.)

Ot un docteur en theologie nommé Ghe-rart Machet, qui *proposa* devant luy moult prudemment. (J. LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 101, ap. Ste-Pal.)

PROPOSEUR, s. m., celui qui raconte, narrateur :

Je vous esclarchiray le fait, car je Jehan Froissart, acteur et *proposeur* de ceste histoire,... j'estoye a Paris. (FROISS., *Chron.*, XV, 4, Kerv.)

PROPOSITE, s. m., préliminaire, acte préparatoire :

Les *propositives* d'un proces et actes d'aucunes informations. (22 déc. 1552, *Confirm. des frunch. de Lausanne*, Arch. Cossonay.)

PROPOSITURE, s. f., charge publique :

Car si ungz mesmes officiers sont continuellement maintenus es magistratz et *propositures* en desprisant les aultres, ceulz qui se voyent estre despreizez meuvent sedicions. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 162^r.)

PROPOSSEMENT, voir PROPOSEMENT.

PROPOURT, voir PORPORT.

PROPOUSÉ, voir PROPOSÉ.

PROPOUSEMENT, voir PROPOSEMENT.

1. PROPRE, s. m., bien propre :

S'aucun des convers ait esté convaincus a *propre*, il doit estre griement puni, et de tes défaut on en doit faire com d'escumenyer, et sans divin office doit estre ensevelis. (1220, *Stat. de l'hôpital de St-Julien de Cambrai*, Tailliar, p. 70.)

Se frere ait *propre* et son bailli li demande la verité et il le selle a son bailli, perde l'abit. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 139^r.)

Vos prometes et voes a Dieu obediencie et chasteté et vivre sans *propre*. (*Id.*, f° 201^v.)

-- Intérêt particulier :

Et celui qui combatoit contre le frere de Christine, voyant son *propre* et son avantage, se meit a le poursuyvre vivement. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 265^r, éd. 1588.)

2. PROPRE, voir PORPRE.

PROPREEMENT, voir PROSPREMENT 2.

PROPRELET, *propel.*, adj., dimin. de propre :

Hé ! que vous estes *proprelet* !
(R. DE COLLERYX, *Monol. de Resolu*, p. 65, Bibl. elz.)

Il est gaillard et *proprelet*.
(*Id.*, *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 106.)

Chevalet
De fin argent, gentil et *proprelet*.
(SALIN, *Iliade*, IX, éd. 1573.)

Proprelet, a dapper, nat, spruce, quaint, or compt, fellow. (GORG., 1611.)

PROPRENDRE, voir PORPRENDRE.

PROPRIACION, s. f., offrande, chose que l'on approprie à une destination spéciale :

Si come es nobles dons que l'en seult mettre et garder es temples des dieux, ou en *propracions* ou edificacions pour les temples et en sacrifices. (ORESME, *Eth.*, f° 73^v, éd. 1488.)

PROPRIÉ, adj., approprié :

Les vivres necessaires et *propries* aux corps humains. (1519-1529, *Reg. aux Consaux*, Arch. mun. Tournai.)

PROPRIETAIRE, voir PROPRIETAIRE.

PROPRIETAIRE, *-prietaire*, *-erre*, adj., de propriété, propre, personnel :

Puissent ycelle terre et rente tenir par droit *proprietaire*. (1335, Arch. JJ 69, f° 23^v.)

Consideré que cest proces est en cas *proprietaire* et que l'usage de ladite court est tel que de tesmoings oys en cas *proprietaire* publications se fait et doit faire... (*Charte de 1387*, Grenier 285, n° 152, Richel.)

Accion *proprietaire* si est telle que la propriété vient et descend par succession naturelle, si comme par succession de droicte ligne ou par ligne lateral ou colateral. (BOUTELLIER, *Som. rur.*, 1^{re} p., f° 43^v, éd. 1486.)

Pour ce sur eulz prendroient droictures et subvencions dont les aucunes ont esté depuis attournees a chose *proprietaire*. (COUNCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 6^v.)

Il est de necessité de monstrier le tiltre *proprietaire* de sa tonsure. (*Cout. et ord.*, Dupuy 247, pièce 84, Richel.)

Dire faultra que c'est ma seur,
Non pas ma femme *proprietaire*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 7363, A. T.)

En descord hereditail, en matiere et voye *proprietaire* le defenseur n'est tenu attendre fait d'enquête. (*Coust. de Norm.*, f° 231^v, éd. 1483.)

Possession fonciere, *proprietaire* et perpetuelle. (11 octobre 1466, *Chir.*, fonds des communes, Escinafflé, Arch. Tournai.)

L'homme mesme qui s'attribue la constance pour uné chose naturelle et *proprietaire*, se laisse gagner. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 249^r, éd. 1564.)

-- S. m., ce qui est propre à, propriétés, employé d'une façon bizarre dans le titre d'un imprimé de 1485 :

Libre du *propriétaire* des choses translalé de latin en français par Corbichon, revisité par P. Ferget. Le manuscrit (Richel. 22533) porte : Livre des proprietes des choses.

— Biens propres :

Les douairieres doyvent tenir en estat les maisons et heritages, comme elles leur ont esté baillées, sans couper les bois autres que ceux qui sont en coupes ordinaires, si ce n'est pour reparer les maisons et moinors, appelé le *propriétaire...* (1583, *Cout. de Norm.*, *Cout. gén.*, I, 1019, éd. 1604.)

PROPRIETAIREMENT, adv., en toute propriété, en propriétaire :

Quiconques est vray hoir d'aucun plus prochain et legitime, a lui appartient sa succession, droiture et seigneurie que son predecesseur *proprietairement* tenoit et possessoit au jour de son trespas. (BOU-TEILLER, *Sommerur.*, I, f° 134^a, éd. 1486.)

Duquel fief est tenant *proprietairement* et hereditament G. de Sully. (1453, *Dénomb.* du baill. de Constantin, Arch. P 304, f° 232 r°.)

Nous eussions trouvé saisi et pcesseur *proprietairement* Jehan Richart, d'un fief assis. (Louis XI, *Lett. d'anobliss.*, 21 mai 1471, Arch. Eure-et-Loir.)

Iceux heritages sont acquis *proprietairement* au seigneur. (*Coust. de Norm.*, f° 225 r°, éd. 1483.)

Aprez le trespas du premier morant, le survivant joira *proprietairement* de tous les biens meubles delaisies par le trespas du premier morant. (1507, *Prévôté de Fouilloy*, Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 276.)

Depuis ayant specialement déclaré que, leur appartenant ledit gouffe *proprietairement*, ilz vouloient faire restitution a qui il touchoit, quant a ladite nef... (14 oct. 1559, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 604, Doc. inéd.)

Il leur donna *proprietairement*
Comme au regnard d'avoir subtilité,
Au Lyon force, au lievre agilité.

(GULL. HAUDENT, *Fabl.* 129°, 2^e partie, Lormier.)

Ceux qui possessoroient *proprietairement* ladite rente. (*Coust. gén. du comté de S. Pol*, 41, dans *Coust. gener. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

S'est dit encore au commencement du xviii^e siècle :

Les habitants... ont insisté sur leur opposition et ont réclamé le marais comme appartenant *proprietairement* à la communauté. (ROBIN, *Mém. sur les murais de Cléville*, p. 32, éd. 1701.)

PROPRIETAIRESSSE, s., fém. de *propriétaire* :

Le dict Paré a presentement baillées et delivrees... les dictes quinze livres tournois de rente actrice demanderesse et *proprietairesse*. (*Pièce de 1559*, ap. Le Paulmier, *Ambroise Paré*, p. 182.)

Icelle demeurera maistresse et *proprietairesse* dudit fief. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 17.)

Par la frequence de l'entrechoc la femme

se rend *proprietairesse* des coulans qui luy sont acquis. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 226, éd. 1585.)

Se disoit encore au xvii^e siècle :

Dame Isabelle de Thouars a esté dame *proprietairesse* de la terre de Mortaigne et ses appendances sur l'Escaut. (8 juill. 1666, *Commission du Bailly de Tournay*, Arch. mun. Mortagne, cote 122, pièce 10.)

PROPRIETERESSE, voir PROPRIETEUR.

PROPRIETERESSE, voir PROPRIETEUR.

PROPRIETEUR, s. m., propriétaire :

En les en saisissant et establisant vrais seigneurs, acteurs, *proprieteurs* et possesseurs comme de leur propre chose et leur bon droit. (1419, *Test. du seigneur d'Invaux*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 163 r°, Arch. Loiret.)

— Fém., *proprieteresse* :

... Nostre dite compaigne *proprieteresse* et vraie heritiere et contesse de ce dit pais de Haynnau. (1477, *Serment prêté aux états de Hainaut par le duc Maximilien d'Autriche*, Arch. de l'Etat à Mons.)

De laquelle moitié desdits acquets sadite femme est *proprieteresse*, sans le consentement de son mary. (1507, *Cout. de Peronne*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 609.)

Si longuement qu'elle sera detempteresse, *proprieteresse* et possessoresse de ladite maison. (1533, Grenier 310, pièce 144, Richel.)

PROPRIETIER, s. m., propriétaire :

Tendront lesdiz religieux comme *proprietiers* le manoir dessus dit. (1339, Arch. JJ 72, f° 410 r°.)

— Livre qui parle des propriétés des choses :

Proprietier, proprietarius, c'est un livre qui parle des proprietes des choses. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PROPRIEULLE, voir PROPERIEULLE.

PROPUGNACLE, s. m., retranchement, rempart, boulevard, ouvrage de défense :

Les murs doivent estre parez et garniz de *propugnacles* ou quernaux, de guerites, de tours et de engins. (ORESME, *Politiq.*, 2^e p., f° 67^a, éd. 1489.)

Nous faisons *propugnacle*

De ce clos habitacle

A leur demoniaele

Envye, et cueurs yrez.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 1^b, éd. 1337.)

Avec intention de chasser apres les Francois du Piedmont et de la Savoye, qui leur servoient de *propugnacle* et d'entree en Italie. (DU VILLARS, *Mém.*, I, an 1550, Michaud.)

Il assembla soudain des forces pour s'aller saisir de Gatinare, pour en faire un *propugnacle* contre Santia, Yree et Saglany. (Id., *ib.*, VII, an 1556.)

Sans aucun renfort et *propugnacle*. (1585,

Octroi d'un franc marchid au lieu de Frasnés, Ch. des Comptes de Lille, B 1786.)

La chair est comme un rempart et *propugnacle* tres semblable a un drap et couverture faicte de laine ou poils presses. (DALECHAMP, *Trad. de Galien*, 38, éd. 1609.)

PROPUGNATEUR, s. m., celui qui combat pour, défenseur :

Cestui marquis Odrandino avoit esté grand *propugnateur* et defenseur des droits, franchises et prerogatives de la Sainte Eglise Romaine contre les invasions de l'empereur Federic premier. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 152, éd. 1552.)

Les *propugnateurs* et rameurs ensemble furent tournez en fuite. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 199, éd. 1581.)

Gregoire VII, l'un des plus hardis *propugnateurs* du siege de Rome qui oncques fut auparavant lui. (E. PASQ., *Rech.*, III, xiv, éd. 1723.)

Ardent *propugnateur* de la vraye pieté. (COEFFETEAU, *Tableau de l'innoc. de Marie*, p. 1033, éd. 1623.)

PROPUGNATOIRE, s. m., retranchement, défense :

Plusieurs autres fortifications et *propugnatoires*. (P. DESREY, à la suite de MONS-TRÉLET, t. II, f° 82, éd. 1516.)

PROQUE, s., sorte de poisson :

Sorrets, cabellawes, stugions, *proques*, samons. (2 juill. 1582, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, II, p. 128.)

PRORE, s. f., proue :

Dont il y avoit tant de vaisselle d'argent que dedans sa gallere de *prore* en poupe en estoient tous servys. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 62 r°.)

Avoit donné au duc la *prore* et la poupe de la navire. (MELART, *Hist. de Huy*, p. 169, éd. 1641.)

PRORNE, voir PRONE 3.

PROROGEMENT, *proroiquement*, s. m., prorogation :

Sanz autre delay ou *proroiquement*. (1376, *Tractatus*, etc., Rymer, 2^e éd., VII, 131.)

PROROMPRE, *-umpre*, verbe.

— Neutr., se précipiter, s'élancer, se répandre, au propre et au fig. :

Quant il ne pevent plus endurer la force de la temptation, il *prorumpent* et procedent sodainement au pechié. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 500°.)

Le sire de Tornon, chevalier, meü de sa volenté, s'adreça audit exposant et *prorompi* contre lui en plusieurs laides paroles. (1388, Arch. JJ 135, pièce 211.)

A peine eut parlé la pucelle

Qui la chose me ordonna telle

Que ensemble toutes *prorumpirent*

Et hors de la chambre partirent.

(*Therence en franc.*, f° 112°, Verard.)

— Act., attaquer :

Lors commença a les *proromp*re en in-

jures et villaines paroles a l'encontre des Romains. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'or*, II, 74^a, éd. 1516.)

PROSAL, adj., qui est en prose :

Pour ce, moy Christine de Pisan... em-prens nouvelle compilation menee en stile *prosal*. (CHRIST. DE PIZ., *Charles V*, 1^{re} p., ch. I; Michaud.)

PROSAPIE, s. f., race, descendance :

Mais les François dont sont ceulx de Vallois
Vrays crestiens partirent autretrois
De la noble *prosapie* de Troye.

(A. DE LA VIGNE, *la Louange des Roys de France*, f^o 11, éd. 1507.)

De la race et *prosapie* des comtes de Namur. (MÉLART, *Hist. de Huy*, p. 113, éd. 1641.)

PROSAN, adj. ?

En la joiose marche del cortois Trevizan,
Pres la mer, a .x. lieues, o il est plus *prosan*...
(*Entrée en Espagne*, f^o 214, Gaudier.)

PROSCIS, part. passé, fendu par la charrue, labouré :

Orobe doit estre semé en terre *proscise* et grasse. (*Jard. de santé*, I, 326, impr. la Minerve.)

PROSÉ, adj., traduit en français :

Les parolles [i]cy *prosees*
Sont escriptes et recitees
Au livre de Cathon le sage.

(*Sermon de S. Raison*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 114.)

PROSECUTER, v. a., rechercher avidement :

Prosecutant les textes, postilles, commentz, gloses... (*Premier vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

PROSECUTIF, adj., suivi :

Si aucuns donques veulent garder cest ordre *prosecutif* ou continu, je vueil que premièrement ils proposent ce dont ils veulent parler. (G. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

En forme d'histoire *prosecutive* et continant. (Id., *Mém.*, V, f^o 8, éd. 1569.)

PROSECUCION, -*cution*, -*qution*, *proce.*, s. f., poursuite, suite :

Totes les actions, totes les petitions et les *prosecutions* que nos haviens. (1294, *Hist. de Bourg.*, II, 86.)

Nous aident a la *prosequion* de nostre guerre. (1303, Arch. K 37, pièce 20.)

Je me delesse du tout en tout du debat, et renonche a la *prosequion* de ma presentation sainte eglise de Beron. (1318, *Cart. de S. Taur.*, LXXXIX, Arch. Eure.)

Et en tous dommages et dispense fais et a faire en la *prosequion* de ladite cause. (4 juill. 1332, *Arrêt du parlem. de Paris*, Arch. Tournai.)

Despens fait en la *prosequion* de la dicte cause. (1334, Arch. X 8837, f^o 154^a.)

Pour la *prosequion* des causes et besoi-

gnes Madame. (1335, Arch. KK 3^a, f^o 285 r^o.)

De rendre audit procureur tous ses cous fais et a faire qu'il a eus et encourus en la *prosequion* de ceste cause. (1335, Arch. S 5060, pièce 3, Suppl.)

En la *prosequion* de ceste cause. (1340, Arch. JJ 71, f^o 297 v^o.)

Que consideration a la povreté dudit chapelain escolier que bonnement ne pourroit paier ladite finance sans perdre la *prosequion* de l'estude. (1344, Arch. JJ 74, f^o 124 v^o.)

En toute la *prosequion* de ladite assiete. (7 oct. 1361, S. Aubin, tit. de la Sacristie, Arch. Maine-et-Loire.)

Quant a l'effect de la guerre, les entrees de ton demaine et ton meuble aussi, se mestier fait... doivent premièrement estre mis et exposé en la *prosequion* de la guerre, c'est assavoir ou paiement de la noble chevalerie gallicane. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 94.)

Aians grant pitié et grant compassion de nostre peuple qui, en la *prosequion* de nos guerres, ont enposé leurs corps et leurs biens a tous perilz. (FROISS., *Chron.*, VI, 35, Luce.)

Les grands frais et mises qui s'en pourroient ensuir en la *prosequion* des diz proces. (Juin 1398, *Ord.*, VIII, 236.)

Quitter les arrieries et les frais de cheste *prosequion*. (21 juill. 1415, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f^o 90 r^o.)

Ce est leur arrest et aussi le fait des procureurs du roy et autres seigneurs, a la *prosequion* desquelz ladite loy fut faite. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 67, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Beaucoup de temps se perdit pour obtenir licence de passage a l'evesque de Metz, a qui ladite ville appartenoit, et y eut tant d'envoi et de renvoi en ceste *prosequion*, avec la tromperie que l'on y aperceut, que l'on changea aultre maniere de faire. (Id., *ib.*, ch. xxxii, Buchon.)

Mais le dyable toujours est prest pour combatre : tu dois resister et fortement debatre, si que tu trenches la teste de sa puissance par bonnes operations ; mais que apres qu'on a triumphe du dyable l'on perd le fil, c'est la *prosequion* des sacrements par les vertus en iceluy acquises. (Violier des *Hist. romaines*, c. LXI, Moralis, Bibl. elz.)

PROSEUER, verbe.

— Act., poursuivre, rechercher :

Et certainement ainsi comme au vieil testament tu ayas devant les aultres le royaume des Hebreux, semblablement en la nouvelle loy tu *proseques* par une principale dillection et charité la royalle famille des François. (A. DE LA VIGNE, *la Louange des roys de France*, f^o 9, éd. 1507.)

Comment l'acteur *prosegue* et poursuyt la matiere principale en appellant Sathan. (ELOY DAMERNAL, *la Grant Dyablerie*, f^o 2^a, éd. 1507.)

Plusieurs *prosequent* les injures des procureurs de leurs provinces, et les aultres *prosequent* les privileges de leur liberté. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 25, éd. 1530.)

— Neutr. :

Et a ce que je puis cognoistre,
Ne *proseques* tu pas pour m'estre
Moleste. C'est la fantasie.
(*Therence en franc.*, f^o 235^a, Verard.)

PROSEUTION, voir PROSECUTION.

PROSERIE, s. f., endroit où l'on donne à manger aux pauvres gens, suivant Cotgrave :

Proserie : f. A place appointed for the nourishment of poore people. (Cotgr., 1611.)

PROSFUGUE, voir PROFUGUE.

1. **PROSIER**, s. m., livre d'église contenant les proses :

Item un *prosier* noté. (*Invent. de la Ste-Chapelle*, ap. Duc., *Prosarius*, sous *Prosa*.)

2. **PROSIER**, s. m., prosateur :

Qu'un *prosier* donques, en quelque sorte que ce soit, et quelqu'il puisse estre, se voulut en rien mesurer aux poetes, ce seroit de mesme, que si un pauvre petit fantachin piquesseche estoit si presomptueux que d'attendre de pied coy en campagne rase le choc d'un brave homme d'armes, monté a l'avantage sur un puissant coursier bardé, et luy armé de toutes pieces a l'espreuve, la lance au poing, et le coutellas a l'arçon. (VIGENERE, *Trad. de la Jerusalem du Tasse*, prologue, éd. 1610.)

Nous devons tout honneur (aux poetes) reverence et respect pour estre sans comparaison plus divins, augustes et sublimes que nous ne sommes nous autres petits bas *prosiers*. (Id., *Tabl. de Philostrate*, p. 38, éd. 1611.)

PROSILIER, -*illier*, verbe.

— Neutr., s'élaner :

Pourtant se efforçoient les Romains de bien se garder, et usoiert de traict et choses missibles contre ceux qui *prosilioyent* et venoient contre eux. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 1, éd. 1530.)

— Réfl., dans le même sens :

Voyans que plus ne pouvoient souffrir la force des Romains, se *prosilioient* et gettoient de leur gré mesme dedans le fleuve. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 11, éd. 1530.)

PROSIME, voir PROISME.

PROSME, voir PROISME.

PROSMER, voir PROISMER.

PROSNAER, v. n., mot douteux qui se présente avec le sens de pâturer :

Peuvent envoyer ou faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture, et régulièrement par droit de parcourir y faire champayer, *proснаer* et pasturer leurs bestes les unes sur les bans des autres. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

PROSNE, voir PRONE.

PROSNEL, voir PRONEL.

PROSNET, voir PRONET.

PROSNIEL, voir PRONEL.

PROSPECT, s. m., vue en avant, perspective :

Elle a trois veues de riche et libre *prospect*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. III, p. 29, éd. 1595.)

PROSPECTIF, adj., qui a rapport à la vue :

La science *prospective*, qui est de la veue. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 115 r°.)

PROSPECTIVE, s. f., vue, perspective :

Qu'au bout de ce beau lieu y ait un petit portique avec son petit oratoire bien et gentiment paint qui corresponde comme pour objet a vostre *prospective*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 130, éd. 1571.)

Une peinture est recommandee si, representant une belle histoire, elle est bien accomodee de couleurs, de beaux traits, lineamens, proportion, *prospective*. (LARIV., *la Vefve*, prol., Anc. Th. fr.)

Et faut que la porte d'un tel jardin soit bien faicte, avec son pavillon bien depeint au droit, correspondant au bout par *prospective*. (ANT. MIZAULD, *Mais. chumpestre*, p. 210, éd. 1607.)

— Représentation :

J'y ay veu une grosse pierre taillee en relief, a la *prospective* d'un personnage vestu d'un haubert a l'antique. (BELON, *Singularitez*, II, 3, éd. 1553.)

PROSPERANT, part. prés., qui rend prospère :

Car du royaume il fut tant *prospérant*
Qu'il reduyst et mist en son obeissance
Normandie et toute leur puissance.

(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 49 v°, éd. 1507.)

— Adj., heureux, prospère, riche :

Tousjours elle regarde en angoisse infinie
Des hommes bienheurez la *prospérante* vie.

(J. VAUQ., *Saf. V.*, a Bertaut, Jul. Travers.)

Ce *prospérant* troupeau.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

La sueur d'un miserable laboureur se transubstantie en la graisse d'un *prospérant* thresorier. (In., *Œuv.*, II, 302, Reaume et Caussade.)

— Favorable :

Mais le donneur des grâces *prospérantes*.
(F. SAGON, *le Coup d'Essay*, *Chant roy. pour confuter les Lutheriens*, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 46, éd. 1731.)

— Substantiv. :

Ceux la blasment tousjours les affliges, les fuyent,
Flattent les *prospérants*, les suyvent, s'en appuyent.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

PROSPERATION, s. f., prospérité :

Veillant continuer vous advertir de ma *prospération*. (13 mars 1512, *Lett. de Louis XII*, IV, 80, éd. 1712.)

PROSPÉRÉ, adj., prospère, heureux :

Se la navigation est *prospérée* et bonne. (ORESNE, *Politiq.*, f° 99°, éd. 1489.)

Par bataille *prospérée*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 130°, éd. 1530.)

PROSPÉRER, verbe.

— Act., favoriser :

Dieu te *prospérerat*.

(J. BOUTILL., *Epithalam.*, ap. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 294.)

Dieu *prospera* si bien vos efforts que... (GUILL. CHRESTIEN, *Lett. à Diane de Poitiers*.)

Dieu *prospera* si bien le voyage, qu'il se rendit en la maison du Siennois jusqu'à quatre vingts François et quarante Italiens. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— Neutre, être favorable :

O fortune a double visage,
Prospere a ce que j'ai pensé !

(JON., *Eug.*, V, 1, Aac. Th. fr.)

PROSPEREUS, -ous, adj., prospère, heureux, favorable :

Il luy souvint soubdainement de son veu, remercyant Dieu et sainte Anne, et prenant ce pour bon espoir de *prospereuse* aventure que Dieu luy vouloit envoyer. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 118, Soc. de l'H. de Fr.)

Al damage del *prosperous* estate du dit roy. (*Stat. de Henri VI*, an XXXIX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Combien que ledit marquis comte beaucoup a l'attraire et gaigner, si est toutes fois son avarice felice et *prospereuse* audit seigneur roy, car par icelle parvient ledit seigneur roy a son desir. (27 oct. 1518, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 17, Doc. inéd.)

PROSPEREUSEMENT, adv., heureusement :

Le noble roy Henry pour le present *prospereusement* regnant. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 896.)

PROSPÉRIR, v. a., rendre heureux :

Et pria le dieu qui l'oyseau envoyoit qu'il a son honneur *prosperist* celle bataille. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 10.)

PROSPÉRITABLEMENT, adv., en prospérité :

Si gardons verité a sa majesté royal et souveraine, tant que par nos œuvres et loyaux benefices *prosperitablement* puissons avec lui vivre. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 110°.)

PROSPÉRITAIRE, adj., prospère :

Par le benoist oltroy de sa grace divine

plaine de paix vraye et *prosperitaire*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 120°.)

PROSPÉRITAIREMENT, adv., en prospérité :

Si que quant nous cheons en adversité que par afflictions et devotes prieres nous vueille ressourdre *prosperitairement*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 159°.)

Vivre *prosperitairement*. (Id., *ib.*, f° 167°.)

PROSPEROUS, voir PROSPEREUS.

PROSPRE, adj., prospère :

E la foille de lui ne decurrat, e tuit ceo que il ferat serat fait *prospre*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 4, Michel.)

Tutes les choses que il unques ferat serunt fait *prospres*. (*Lib. Psalm.*, Oxford, I, 4, Michel.)

Prosper, *prospres*. (*Fragm. d'un gloss. du xiii^e s.*, *Zeitschr. für rom. Phil.*, 1880, p. 369.)

1. **PROSPREMENT**, adv., prospèrement :

Prosprement munte, pur la parole de veritet e pur suatume de justise. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 4, Michel.)

Prosprement va avant e regne. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLIV, 5, Michel.)

Dous jours cururent par bun vent
Et une nuit mult *prosprement*.

(*Brut*, ms. Munich, 1123, Vollm.)

Prospere, prosprement. (*Fragm. d'un gloss. du xiii^e s.*, *Zeitschr. für rom. Phil.*, 1880, p. 369.)

Tu revenras *prosprement* ens es prosperites. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 97^b.)

2. **PROSPREMENT**, *pro.*, s. m., prospérité :

Mais de Dieu vient tot *propre(ement)*
Et de son douch porveement.

(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 373.)

PROSPRETÉ, s. f., prospérité :

E ura que Deus lur rendist enfanz plusurs en *prospreté*, por cel enfant qu'il li ourent duné. (*Rois*, p. 8, Leroux de Lincy.)

PROSTAGE, s. m. ?

Ilz ont accordé et consenti que Jeoffrey Malarrest payera au receveur du pont du Rosne quinze livr. lourn. et au procureur son *prostage* pour les loux qu'il doit des vigne et grange qu'il a acheté. (28 oct. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 195, Guigue.)

PROSTERNANT, adj., qui se prosterne :

Après tres humbles reverances *prosternantes* a terre, lui proferarent les versetz suivans. (1533, MERCIER, *Entree du roy François I^{er}, faicte en la ville de Beziers*, Bulletin de la Soc. arch. de Beziers, I, 38.)

PROSTERNEUR, s. m., celui qui renverse à terre, vainqueur :

Hannibal, duc de Carthage, le *prosterneur* des triomphants Romains. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ix, Buchon.)

PROSTRACION, -ation, s. f., prosterne-
ment :

Et ne jeune l'en point, ne ne fait on
nulle *prostracion*. (J. GOULAIN, *Nation.*,
Richel. 437, f° 212 r°.)

Prostration : f. Aprostating, a dejection,
or falling at the feet of ; or, as Prosterne-
ment. (COTGR., 1611.)

PROSTRÉ, part. passé, renversé, cou-
ché sur le dos :

O tu, fame, tu estoies *prostree* en tout
terre. (*Bible*, Maz. 684, f° 120°.) Lat. : Sub
omni ligno frondoso tu prosternaberis,
ineretrix. (*Jérémie*, II, 20.)

Lieve tes ieus endroit et voies ou tu es
ore *prostree*. (*Ib.*) Lat. : Et vide ubi non
prostrata sis. (*Jérémie*, II, 2.)

— Prosterné :

Et a totes les hores que l'en fet le ser-
vice Dieu, en l'oratoire il doit estre tout
prostrez devant touz, tant que li abbes li
comande que il se seuffre de ceste satisfac-
tion. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 157,
col. 2, ap. Ste-Pal., ms.) Impr. : *prostrez*.

PROSUIANCE, voir PORSUIVANCE.

PROSUIR, voir PORSUIR.

PROT, voir PREU.

PROTAVE, voir PROAVE.

PROTECOLER, -coller, *prothe.*, v. a.,
exhorter :

Ne me venez point *prothecoler* ;
Par ma foy, je ne suis pas beste.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 318.)

Tredame, je n'en feray rien.
Ne m'en venez point *prothecoller*.
(*Ib.*, II, 321.)

... L'homme d'aage politique adresse et
enseigne le jeune, non seulement en par-
lant, *prothecollant*, et advertissant de de-
hors, mais aussi en maniant mesme et
administrant les affaires. (AMYOT, *Œuv.*
mor., Si l'homme d'aage se doit encore
raesler des aff. publiq., xxxiv, éd. 1574.)

PROTECTER, v. a., protéger :

Et se misrent en paine de *protecter* et
deffendre leur fort. (J. MOLINET, *Chron.*,
ccxvii, Buchon.)

PROTECTURE, voir PORTRAITURE.

PROTELATION, s. f., délai, retard :

Les abuz, calumnies et cavillations...
qui sont cause de la longueur et *protela-*
tion des proces. (REBUFFI, *Rubrique du*
grand conseil, f° 4 v°, éd. 1547.)

Plusieurs desdits adjournés desirant au
contraire fuyr droit, différer payement,
et user de *protelations*, apres divers delais.
(1599, *Placard pour mettre les sentenc. de*
l'Eschev. d'Arras à execut., Cout. gén.
d'Artois, éd. 1679.)

Afin d'accelerer le cours de la justice,
retrancher toutes occasions de *protelations*
et tergiversations. (*Ib.*)

PROTELER, -teller, v. a., Tetarder,
différer, prolonger, remettre :

Respons parolles pour parolles
Tousjours semblables et pareilles,
Sans que de rien tu te esmerveilles,
Afin que par son dit rebelle
Et furieux ne te *protelle*.
(*Therence en franç.*, f° 301°, Verard.)

Et pour cuider couvrir leur malice et
fraude, dilayer et *protelet* le payement
qu'ils seront tenus de faire, et demeurer
quittes et dechargez de la totalité desdites
debtes. (10 oct. 1536, *Declar. de Franç. 1^{re}*,
ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, II, 528.)

Il fairoit bon voir toutes les ruses par
lesquelles ce traicté fut *protelé* environ deux
ans. (D'AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1610, Lalanne.)

PROTENDRE, voir PORTENDRE.

PROTERVE, adj., effronté, insolent,
farouche :

Dieu sueffre bien qu'il soient desloyal et *proterve*.
(JES. DE MEUNG, *Test.*, p. 104, var., Méon.)

Mauldissons mort la cruelle et *proterve*.
(J. GERSON, *Compl. sur la mort de M. de Bourg.*)

Se tu as ung enfant *proterve*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Banquet*, p. 353,
Jacob.)

Car je voy venir la catterve
Des Juifz mauvaise et *proterve*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19035, G. Paris.)

Sortez dehors, tourbe *proterve*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 44^b, éd. 1537.)

Ce que j'en fais vient de bonne nature
Non de *proterve* ou fiere eslation.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, LXIV, éd. 1545.)

C'est tres mal fait aux maistres de permet-
[tre
Que leurs valletz soient en dictz si *proterves*.
(*Les Treves de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuv.*
de Cl. Marot, VI, 216, éd. 1731.)

Proterve : Froward, wayward, perverse,
curst, snappish, peevish ; also, proud,
sawcie, malapert, arrogant, impudent.
(COTGR., 1611.)

Proterve. Lascivo, protervo. (OUDIN, 1660.)

Parmi les *Lettres* en prose de Ma-
dame des Roches, il en est une qui
roule sur le mot *proterve*, dont l'emploi
lui avait été reproché comme celui d'un
terme écorché du latin. Madame des
Roches, en le défendant, allègue qu'elle
l'a emprunté au premier chant de
l'Arioste.

PROTERVÉ, adj., opiniâtre, acharné :

Resistence *protervee* et obstinee. (*La*
tresample et vraye expos. de la reigle M.
S. Ben., f° 27^a, éd. 1486.)

PROTERVEMENT, adv., insolentment,
arrogamment, opiniâtement :

Par Dieu assez *protervement*
Par mocquerie et autrement
Les promesses et la traynee
De Syrus m'y ont amenee.
(*Therence en franç.*, f° 207°, Verard.)

Toutesfois ce qui en est dit est asseré

et affermé sauve la reverence et oppinion
des autres docteurs sans vouloir rien dire
protervement et irrevocablement. (*La Mer*
des hystoir., I, f° 15^a, éd. 1488.)

Proterve, fierement et arrogamment,
protervement. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-*
gallicum, éd. 1552.)

PROTERVEUX, adj., hardi, violent,
insolent :

Et composer satyres *proterveuses*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, xxii, éd. 1545.)

Satires *proterveuses* et amusantes.
(P. GERVAIS, *Ep. de Dame Rhetorique.*)

PROTERVIANT, adj., arrogant, opi-
niâtre :

Et communement telz qui sont ainsi af-
fichiez a leur opinion et pertinax et *pro-*
tervians, ilz sont melancoliques, et sont
telz pour la forte impression de leur com-
plexion ou oppinion. (ORESME, *Eth.*, f° 157^a,
éd. 1488.) Impr., *proternians*.

PROTERVIE, s. f., arrogance, audace :

La reine d'Angleterre, cognoissant la
protervie de son courage, se tira arriere.
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. c, Buchon.)

Protervie : f. Frowardnesse, perverse-
nesse, curstnesse, peevishnesse, wayward-
nesse ; also, pride, sawcinesse, malapart-
nesse, arrogancie, impudencie. (COTGR.,
1611.)

PROTERVIER, -yer, v. n., s'élever
violemment contre quelque chose :

Nul ne diroit que celui eust felicité qui
vit en telle misere qe il ne voloit souste-
nir son opinion en *proterviant* contre ve-
rité aperte. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f°
352^b.)

— Refuser une chose juste, faire un
procès inique :

Protervyer. (*Cout. du pays de Hainaut*,
t. III, Gloss. de le Court.)

PROTERVIR, v. n., faire l'insolent :

Protervir. Loçanear. (OUDIN, 1660.)

PROTERVITÉ, s. f., opiniâtré, inso-
lence, effronterie :

La *protervité* de li Sarrazin non se pooit
domer par fieble main. (AIMÉ, *Yst. de li*
Normant, II, 8, Champ-Fig.)

Bysantie, qui avoit la grace de lo impe-
reor et l'amistié de lo Achate Pain, se
croit en toutes choses veinchre la *proter-*
vité de Argentie. (*Id.*, *ib.*, V, 27.)

La rudesse et *protervité* des injurians.
(RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 371, éd. 1599.)

Protervité : f. as Protervie. (COTGR., 1611.)

Protervité, f. Protervidad. (OUDIN, 1660.)

PROTEST, s. m., protestation :

Sire, je vous envoye tout ce que a esté
fait en ceste maniere. C'est assavoir : la
protestacion que je feys, le jour et feste
de la Trinité, et celle que je feys sembla-
blement le mercredi ensuivant, la ratiffi-
cacion et nouvelle vendition faite cy par

ledict S^r Roy de Sicille, celle qui fut faicte a Tours par les dicts de Marseille et de Berre et le *protest* que pareillement ils firent au dict Tours. (4 juin 1479, *Lett. de Franç. de Genas a Louis XI*, Arch.)

PROTESTE, s. f., protestation :

Chascun soustenant ses fais, *protestez*, et autres plusieurs raisons, tout veu, il fut dit que le don ne tendroit. (BOUT., *Som. rur.*, I, f° 129^v, éd. 1486.)

Cette *proteste* est assez commune, Monsieur, si me sentiray bien heureux quand il vous plaira m'honorer de vos commandemens. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 419, éd. 1583.)

Iz parlent comme par *proteste* contre tout ce qui se fera d'ores en avant. (CONDÉ, *Mém.*, p. 639, Michaud.)

L'ambassadeur du roi, es mains duquel la Republique (de Venise) les avoit desposez et remis sans avoir fait aucune protestation contraire au desir de Sa Sainteté et avoir aussi revoqué leur *proteste* contre ledit interdit. (1^{er} mai 1607, *Lett. de Villeroy*, ap. SULLY, *Memoires*, IX, 317, éd. 1725.)

PROTESTER, v. a., déclarer, faire connaitre d'une manière solennelle :

Je ne die mye... que en cas de necessité, et par le droit royal que le tres saint Samuel *protesta* au peuple d'Israel quant il vouldrent avoir roy, on ne puisse bien prendre les biens de tes subgies par juste pris pour le gouvernement de ton hostel royal. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 102.)

PROTESTEUR, s. m., celui qui proteste en faveur de :

Les *protesteurs* de la paix. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 30.)

PROTHECOLER, voir PROTECOLER.

PROTHOCALACION, s. f., protocole :

Et por memoire, je, Peterman, proteste dix que lour hont cen voluz et hont desmambra cen qui eappertigniet a mon office, attenduz que qui fat la *prothocalacion* qui doit faire la cesseire, que cil Johannes doit segnié toutes les lettres que il firaz, et de cillour lettre je non men doive et non en suiz entenuz de me intromettre, ne de corrigié, ou esmendar. (1421, 4^{me} coll. de lois, n° 309-310, l. 91, Arch. Fribourg.)

PROTHOFICIAIRE, s. m., premier officier du palais :

Donc tout premier, si clama les officiaux, les *prothoficiaires*, le thesaurier, le pourveur des chastiaux, chastellains et conestables, sergans et toute autre gent qui office avoient. (*Livre de la Conq. de la Morée*, p. 260, Buchon.)

Cf. PROTHOFICIER.

PROTHOFICIER, s. m., premier officier du palais :

Li chanceliers, qui sages et prodoms estoit, veant la bone volenté dou prince, si appella le *prothoficier* Colinet, et autres qui bien savoient la baronie. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 251, Buchon.)

PROTHOFLAMINE, s. m., flamme d'un rang supérieur :

En la religion des gentils avoit archiflamines, *prothoflamines*, flamines et prestres. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 58^b.)

De leurs prestres les ungs ilz appeloient simplement flamines, les autres *prothoflam[in]es*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 134 v°, éd. 1482.)

Au lieu des *prothoflamines* furent instituez en la premiere eglise patriarches. (*Les Vies des Saintz peres, papes et empereurs*, f° 26 v°, éd. 1551.)

PROTHOMARTYRE, voir PROTOMARTYR.

PROTOMARTYR, *prothomartir*, -*artyre*, s. m., nom qu'on donne a Saint Etienne regardé comme le plus ancien des martyrs :

Pour la reverence du glorieus *prothomartir* saint Estienne. (1326, Arch. JJ 64, f° 198 r°.)

St Estienne le *prothomartyre*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 367, Chron. belg.)

Car il soit seur qu'il y mourra
Et sera dict *prothomartir*
Couronné de gloire infinie.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 51^b, éd. 1537.)

Ce saint *Proto-martyr*.
(DU BARTAS, *le Triomphe de la foy*, III, éd. 1580.)

Furetière, dans un de ses *factums*, s'appelle *Protomartyr du Parnasse*.

PROTRACTION, s. f., trait, représentation :

En ceste lettre h quant elle est bien formée il y a trois lineations ou *protractions*. (*Le Repos de conscience*, c. ix, éd. 1499.)

Que ou temple et lieu saint on ne feist aucune statue ou paincture, ymage, viaire, ou *protraction* de forme, fust de beste ou autre chose. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 37, éd. 1530.)

— Délai, ajournement :

Que apres la resurrection en gloire n'aura nulle *protraction* ne longue dilacion. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 337 v°.)

De *protraction* et dilacion de justice. (1589, *Ord. du pays de Liège*, XLIII, Nouv. Cout. gén., II, 315.)

PROTRAICTURE, voir PORTRAITURE.

PROTRAIRE, voir PORTRAIRE.

PROTRAIT, voir PORTRAIT.

PROTRER, voir PROSTRER.

PROTURBER, v. a., troubler :

Sans les *proturber*, molester ou empescher. (3 oct. 1435, *Lett. de Ch. VII*, Comm. archéol. de Noyon, 1880, p. 295.)

PROUCHIENNETÉ, voir PROCHAINÉTÉ.

PROU, voir PREU.

PROUAGE, voir PROAGE.

PROUAILE, s. f., provin :

Provigneront lesd. preneurs en ladite vigne deux cens de *prouailles* chascun an et fera du mort le vif au mois d'aoust. (1575, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

PROUB, voir PREU 2.

PROUCHACIER, voir PORCHACIER.

PROUCHAS, voir PORGHAS.

PROUCHINETÉ, voir PROCHAINÉTÉ.

PROUD, voir PREU.

PROUDEAU, voir PRODIAL.

PROUDHOMMEEMENT, voir PREUDOMMEEMENT.

PROUER, *pruer*, v. a., gouverner sur :

Puis *pruerent* le bras S. Jorge,
Qui court devant Constantinople.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Proreta.*)

PROUFFIT, voir PORFIL.

PROUFFITABLE, voir PROFITABLE.

PROUFFITABLETÉ, voir PROFITABLETÉ.

PROUFITER, voir PROFITER.

PROUGNIER, voir PROIGNIER.

PROUHA, voir PRODIAL.

PROUHIER, voir PROUIER.

PROUIER, *prouhier*, *proier*, *prohier*, s. m., matelot dont le poste est à la proue :

Item *proier*, .ix. solz le mois, et pour despens, .xx. solz. (*Reg. Pater*, f° 150, ap. Duc., *Proreta.*)

.xxxii. *prohiers*. (1357, Richel., Clairambaut (Sceaux), 86.)

Y avoit .xii. fors hommes maronniers qui s'appelloient les *prouiers*, et demouroient toujours a la proue de la nave. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 37.)

Quatre nauchers, six *prohiers*. (15 mars 1538, *Ord. de Henri II*, Rec. de Fontanon, IV, 665.)

Mais comme les bons patrons de navire font une partie de la besogne ... ils tirent, tournent ou laschent les cordages et se servent des autres mariniers, les uns pour *prouiers*, les autres pour comites... (AMYOT, *Œuv. mor.*, Instr. pour ceulx qui manient aff. d'estat, L, éd. 1567.)

PROULF, voir PREU.

PROULIERE, voir PROLIERE.

PROULT, voir PREU 1.

PROURFITANCE, voir PROFITANCE.

PROUS, cas suj. sing., voir PREU 2.

PROUSSIONNAIRE, voir PROCESSIONNAIRE.

PROUSSETTE, s. f., femme qui a les qualités d'un preux, qui a de nobles qualités :

Je me souhaide quant et quant
Avec vous, *prousette* m'amyse.

(*L'An des VII dames*, XVIII, 1, éd. 1503, goth.)

Cf. PREUESSE.

1. **PROUT**, pet, employé comme terme de mépris, comme on dit aujourd'hui zut :

Mors met a un pris grange et creche,
Vin et iave, saumon et seche,
Mors dist a toutes choses *prout*.

(*THIB. DE MARLY, Vers sur la mort*, XXIX, Crapelet.)

Prout, quoique omis par Littré, est resté dans la langue populaire, comme onomatopée, avec le sens de pet.

2. **PROUT**, voir PREU.

PROUTRAISTURE, voir PORTRAITURE.

PROUVANCHE, voir PROVANCE.

PROUVATURE, voir PROVATURE.

PROUVE, voir PROVE.

PROUEANCE, voir PORVEANCE.

PROUEEMENT, voir PROVEEMENT.

PROUEIR, voir PROVOIRE.

PROUENCE, voir PROVANCE.

PROUENDE, voir PROVENDE.

PROUENDEREE, voir PROVENDEREE.

PROUENDIER, voir PROVENDIER.

PROUENU, voir PROVENIR.

PROUVER, voir PROVER.

PROVEUR, voir PROVEOR.

PROUVOIR, voir PORVEOIR.

PROUVOIRE, voir PROVOIRE.

PROUVOYABLE, voir PORVEABLE.

PROUVOYANCE, voir PORVEANCE.

PROUWAIGE, voir PROAGE.

PROVABLE, *prou.*, -*avle*, adj., qu'on peut prouver, certain :

Tel argument sont *provable*, mais ne sont pas necessaire. (*BRUN. LAT., Tres.*, p. 540, Chabaille.)

C'est bien par argument *provable*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 34°.)

Par argument *provable*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 37°.)

Probabilis, *provable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 232 v°.)

Par quele reisun *provable*,
Quan. tu ies cupable,
Mort pur toi sacrement fise,
Salu en autrui mort
Espoire, ceo est tort
E folie e vice.

(*EVERHARD, Distiq. de Dyon. Cato*, dans Ler. de Liney, Prov, II, 454.)

Per semences multipliees toutes ces choses sont *provable*s pour durer non pas soulement a temps mais a tous jours. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 36 v°.)

Provable mençoige. (*BERSUIRE, T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 431°.)

Le neuvieme ciel est derrenier,
Quant a nous en ordre premier,
Et quant a nature *provable*,
Est apres le premier mouvable.

(*J. LE FEVRE, la Vieille*, III, 4181, Cocheris.)

Quant il (le juge) est favorable ou suspect par evidence *provable*. (1464, *Coust. de l'Anjou et du Maine*, IV, 323, Beauteemps-Beaupré.)

— T. de cout., qui admet la preuve :

Il y a une loy qui est appellee en court laye loy *provable* ou monstrable, par quoy aucun s'efforce de prouver en court ce que il dit. (*Coust. de Norm.*, f° 237 r°, éd. 1483.)

— Digne d'être approuvé, loué :

Tu seras sages en toutes choses et seras *provable*s devant tous homes. (*Bible*, Richel. 901, f° 56°.)

Et tu seras *provable*s devant toz homes. (*Ib.*, Maz. 684, f° 47°.)

Confermee de personnez *provable*s. (*Ch. de 1290*, Richel. 4663, f° 97 r°.)

Assignans en tesmoignage *provable*s personnes et foyables. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 205 r°.)

Norm., *provable*, que l'on peut prouver, probable. Morv., *provable*, qui peut être prouvé, assuré, authentique.

Le canadien a gardé *provable* avec le sens de probable :

C'est *provable* qu'il doit dormir encore. (*PIERRE CHAUVEAU, Rom. de mœurs canadiennes*, p. 153.)

Littré donne sans exemple *provable*, notoire, qui peut être prouvé.

PROVABLEMENT, adv., de manière à être prouvé :

En lur escriz n'est riens faus n'a droit refusable, mes des sages *provablement* loié. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 129°.)

Si home leve guerre encountre nostre seigneur le roy en son roialme ou soi aherdant as esnemys nostre dit seigneur le roi en son roialme as eux donnant eide et confort en son roialme ou par ailleurs et de ceo *provablement* soit atteint de outerfait par gentz de leur condicion... (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Probablement :

Probabiliter, *provablement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°, et Richel. I. 7679, f° 232 v°.)

PROVABLETÉ, s. f., qualité de ce qui peut être prouvé, probabilité :

Probabilitas, *provableté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

Provableté, probabilitas. (*Gl. gall. lat.*, Richel. I. 7684.)

PROVAILLE, s. f., preuve :

Traitres estes esprovees, or en piert la *provaill*. (*Fragm.*, ms. Oxford, Fairf. 24, f° 7 r°.)

PROVAIRE, voir PROVOIRE.

PROVANCE, -*vence*, -*vanche*, -*venche*, *prou.*, *pru.*, *provoance*, s. f., preuve :

Nus ne semble pas raisoun que l'un face *provance* sur testimonie ki conussent ço que entencé est. (*Lois de Guill.*, XLIV, Chevillet.)

Ci es venez a la *provance*.

(*BEN., D. de Norm.*, II, 18462, Michel.)

Veez ici la qui fra la *provance*.

(*Adam*, p. 52, Luzarche.)

La pucele cortoise et simple

Jeta la guimple contreval.

Icel Gauvains vint a cheval

Sos l'escaufaut, si le reçut.

La dame, qui pas nel connut,

Li escria, en audiance,

Qu'ele li donnoit, par *provance*,

Que li cans ert par lui vencus.

(*Gauvain*, 1372, Hippeau.)

Et ce fu *provance* veraie,

Qu'encor estoit leens sanz faille

Cil qui fete avoit la bataille.

(*Dou Chevalier au lion*, Vat. Chr. 1725, f° 148°, Romv., p. 553.)

Moult m'est bole la *provance* d'amours.

(*Chans.*, Richel. 765, f° 53 v°.)

Si fu Josephes mult esbahis des fauses *provanches* ke cil li avoit avant traites. (*S. Graal*, Richel. 24394, f° 16°.)

En cel fruit estoit par *provanche*

De bien de mal la conissanche.

(*G. DE CAMBRAI, Barlaam*, p. 42, P. Meyer.)

Ains demain vespre en verrois la *provance*.

(*HERB. LEDUC, Fouq. de Cind.*, p. 62, Tarbé.)

Li acuseor doivent apoter avant tel chose qui soit garnie de convenables tesmoinz ou d'apertes *provances* par quei elle puisse estre provec. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 31°.)

Sans autre *provance* faire. (Fév. 1250, *Acte dev. les évevins*, Arch. mun. Douai.)

Sans autre *provance* faire. (Déc. 1252, *ib.*)

Et li borgois de Douay defaillent en justice de coi on ait regnavle *provance*. (*Charte du roi d'Angl.*, Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 46.)

En *provance* de la chose. (*Bible*, Richel. 899, f° 23°.)

Monstrer en cuide la *provance*.

(*Des Tresces*, Richel. 19152, f° 123°.)

N'en sai mostrer autre *provance*.

(*ROB. DE BLOIS, Poés.*, Ars. 5201, f° 64°.)

Car qui les fins et les *provances*

De biauté saroit regarder,

Biauté se puet trop poy garder.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 57°.)

Quar qui les fins et les *provenances* ..
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 54^r.)

Je li seroie tenus de rendre tous cous et tous damages par sen plain dit sans autre *prouvanche*. (1268, *Cart. de Picquigny*, Arch., R^o 35, f° 42 r^o.)

Et se il i faisoient frayt, coust ne damage, en l'oquoyson de le dicte rente, sorre le doit li dis Huars, ou cils qui le pieche de terre devant dicte tenra, par le dit de celui qui cest chirographe apportera sans outre *provanche* faire. (14 sept. 1300, *Cyragraphum Hugonis Moufflete*, De Smet, *Cartul. de l'abb. de Hainaut*, p. 184.)

Quant il (Ptolemee) parla de la complexion de chascun planete et si come a esté trouvé par *provanche*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 5^r.)

— Expérience :

Hom, entent : par un court sermon
A paour d'infer te semon
Par une *provanche* ke fist
Uns prodome de jadis, cui non
L'escriture apele Zenon.

(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCXXX, f, Van Hamel.)

— Caractère de ce qui est éprouvé :

Que la *provanche* de vostre foi soit moult plus precieuse que ce qui est prouvé par feu. (GUIART, *Bible*, S. Pol ad Gal., Ste-Gen.)

— Manifestation de ce que l'on est, ce que l'on vaut réellement :

Veiz ci de l'ost venir une semence
Qui ne vos aiment le tronçon d'une lance ;
Or verra on annit vostre *provanche*.
(*Gaydon*, 9070, A. P.)

La mauvaise *provanche* des maris par couvent
Fait les fames mauvaises maugré eles souvent.

(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 150^b.)

— Cause, raison :

En nul lo n'atroiz di si gran mal refugii ni de si grant dolor *provanche*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Arch. des Missions, 3^o sér., I, 275.) Lat., tanti doloris non invenio argumentum.

Nen ai *provanche* d'amenrir ma dolor, (*Ib.*, p. 276.) Lat., minuendi doloris argumenta non colligo.

PROVANCHE, voir PORVEANCE.

PROVANT, adj., qui résiste à l'épreuve :

Se jou pruis, ou d'uel ou d'oreille,
Ke mal *provans* ies al essai,
Et jou le lai prodome sai,
En mervillant mes cuers s'esveille.

(RENCLUS DE MOILLIERS, de *Carité*, LXXI, 3, Van Hamel.)

PROVE, *prouve*, s. f., sonde :

Les autres (instruments de fer) sont a esprouver, comme *proves* et intromisaires. (J. RAOUL, *Fleurs du grand guydon*, p. 15, éd. 1549.)

PROVEAILLE, s. f., provision :

Chascuns doute le chevalier,
Car il maine son escuier
Ses hommes et sa *proveaille* ;
N'est riens au monde qui le faille.

(*Boece de Consolacion*, liv. II, ap. Duc., *Providentia*.)

PROVEANCE, *-anche*, voir PORVEANCE.

PROVEANT, voir PORVEANT.

PROVECE, s. f., preuve :

La *provece* me fait trop mal
De cest anel qui fu m'amie,
Que li donna par druerie,

(GAUTIER, *Ysle et Galeron*, Richel. 375, f° 327^r.)

PROVECT, s. m., homme avancé en âge :

A ceste fin les Romains es festins faisoient chanter en beaulx metres latins par les *provectz* les euvres memorables de leurs mayeurs. (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

Provect, m. Crescido. (OUDIN, 1660.)

PROVEEMENT, *prou.*, adv., comme cela est prouvé :

Moult avons de poins par raison
El viel et nuef testament
Qui s'accordent *proveement*
A ceste resurrection.

(*Dis des 4 sereurs*, Richel. 378, f° 3 v^o, et Ars. 3142, f° 284^r.)

PROVEIRE, voir PROVOIRE.

PROVEMENT, *prouv.*, *pruv.*, s. m., preuve, chose prouvée :

Si cum est *provement*
Que il en ad raisun e bon entenciu.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 1315, Wright.)

Mall, v. 2974 et suiv., donne :

Pur ço di en vertet,
Si cum est esprimet,
Que il en at raisun
E bone entenciu.

Fel seit cil kil vus dist, s'il n'en fait *provement*.
(*Horn*, ms. Cambridge, 1933, Stengel.)

Et vous mande, ne cuidies mie
Que soit por nule felonie,
N'il n'i mostre nul *provement*,
Quant il i vient a moins de gent.
Ales a lui, bon est a faire.
(*Athis et Proflias*, Richel. 375, f° 156^b.)

PROVENANT, s. m., produit :

Et sera distribué du *provenant* de la ditte rente.... la somme de soixante solz flandres pour les fraix des cires et entretenemens des ornemens et pour le sonnage. (1575, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 297 r^o, Arch. Tournai.)

PROVENÇALE, s. f., sorte de culotte :

Trois aunes de brocatelle d'or et soie verte pour faire une paire de *provençales* au roy. (*Compt. du R. de Nav.*, av.-juin 1576, Arch. B.-Pyr., B 30.)

Provençales. Long relops, mariners long breeches. (COTGR., 1611.)

PROVENDE, *-endre*, *prou.*, *pour.*, s. f., provision de vivres, signification conservée :

Sacent tout cil qui cest escrit veront et oront, que, comme li abbes et li couvens de l'Eglise saint Martin, de Tournay, deuiscent a Annies le Leune deus *provendes* de pain. (Mai 1311, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Prébende :

En ces citeienes eglises
Furent les *provendes* assises
D'aumosne, par itel covent
Qu'en les donnat honestement.
(GUIOT, *Bible*, 990, Wolfart.)

A ses parens e a ses clers privez
Done *provenres* e arcediacnez.
(*Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 148 v^o.)

Li donnat la *provende* de St Lorent. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 212, *Chron. belg.*)

Pourvende. A prebendry. (COTGR., 1611.)

PROVENDER, *pour.*, verbe.

— Act., approvisionner :

Combien qu'ilz *eussent esté* bien gouvernez et *pourvendez* de foin, d'avoine et d'autres necessitez. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 149^r.)

— Neutre, prendre sa provende :

Chevaux, brebis et autres bestes a garder, et mener a *provender*. (Fév. 1350, *Ord.*, II, 369.)

— *Provendé*, part. passé, muni de prébendes :

Riche eglise et bien *provendee*.
(EYMAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 1 v^o.)

PROVENDERE, *prou.*, *pre.*, s. f., mesure de terre contenant un *provendier* de semence :

Cinq *provenderees* de terre, poy plus poy meins, tant en terre que en vignes. (1416, Ansigny, Civray, Arch. Vienne.)

Les champs de la Charbonniere contenant douze *provenderees* de terre. (1459, Arch. JJ 190, pièce 24.)

D'icelle terre le suppleant dit a lui appartenir une *provenderee* ou environ. (1473, Arch. JJ 197, pièce 401.)

1. PROVENDIER, *-der*, *prou.*, *pourv.*, s. m., celui qui reçoit sa nourriture d'autrui :

Sire, dist il, morz est tes *provenders*.
(*Alexis*, str. 68^a, XI^e s., Stengel.)

Il fu lor sire, ore est lor *provender*.
(*De S. Alexis*, Richel. 19525, f° 27 r^o.)

Lor *provendier* unt fait del roi.
(*Brut*, ms. Munich, 3061, Vollm.)

Les armes poisent, ne se puet redreor
Dex, dist Guillaumes, com j'ai mon nes vengié !
Ne serai mes Looyz *provendier*
Ne mon lignage n'en aura reprovier.
(*Couronn. Louis*, 1153, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or*.)

Deus t'a fait ci sun *provender*,
Ci t'ad mis por mangier cest fruit.
(*Adam*, p. 17, Luzarche.)

Et soujournoit com *provendiers*,
A .ii. u a sis chevaliers
La u li princes le metoit.
(*Ph. Mousk.*, *Chron.*, 2026, Reiff.)

A .v. *provendiers* de Wez, pour .v. hotiaux demi et le tierch d'un hotiel de froment... (2 août 1409, *Érec. test. de Maigne Esquiequelme*, Arch. Tournai.)

— Prébendier :

Aux *pourvendiers* de l'Eglise de S. Germain de Soissons, ausquels est deu par chacun an vingt aissins de blé de rente. (1453, *Compte du domaine du comté de Soissons*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

— *Provendiere*, s. f., celle qui reçoit sa nourriture d'autrui :

Coucher irai le soir souz les degrez,
Ta *provendiere* me ferai appeller.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 122 r°.)

Al hospital des Wez, al hospital Saint Jehan devant Saint Pierre, a chacun de ces lius 6 liv. a pitance, hormis les *provendiers* et les *provendieres*. (Nov. 1308, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Nom de personne, *Provendier*.

Nom de lieu, les *Provendiers* (Yonne).

2. **PROVENDIER**, *prouv.*, adj., de *provente* :

Sur le cul d'un bouissel *provendier*. (*Le rentier de Benestville*, f° 47 r°.)

3. **PROVENDIER**, *-vandier*, *prouv.*, *prev.*, *-vender*, s. m., mesure pour les grains contenant quatre boisseaux :

Un *prevender* de froment., treis *prevenders* de froment. (1260, *Acquis.*, Ste-Croix, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

.i. *prevender* d'avenne sus lor arberge-ment. (Arch. J 192°, pièce 61.)

Cint *provendiers* de froment. (1291, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

De Regnaut Biaumaistre un setier de froment et sept deniers, de Marquet Briant un *provendier* de froment et trois den. maaille. (1314, Arch. JJ 52, f° 5 r°.)

De la fame feu Guill. Belete trois *provendiers*. (*ib.*)

Cinq *provendier* de seigle. (1315, Fontevrault, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Pour trois *provendiers* d'avaïne en un sac que il embla. (1331, Grenier, vol. 91, f° 143 v°, Richel.)

Pour les .cxviii. polkins, .ii. boisseaux, i. *provendier* et la moitié de .ii. parts de demi boisseau qu'il doivent. (*Compte de 1338*, Mém. soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, t. IX, p. 305.)

Un *provendier* de blé commun a le petite mesure de chens. (*Carl. de Ponthieu*, f° 11 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Mon labourage peut valoir a moy et a mon parssonnier .xxx. *provandiers* de blé. (1451, *Cens dus à la Font. S. Martin*, Fontevrault, Arch. Maine-et-Loire.)

Trois *prevendiers* de mesure. (4 nov. 1533, S. Pierre de Puell., la Touche-Garaut, Moulin de Rigné, Arch. Vienne.)

PROVENIR, *prouv.*, *pourv.*, v. n., survenir, arriver :

Nous sommes chi envoyet de par vostre fil le roi d'Engleterre et son conseil, a savoir que vous dires de une nouvelleté qui est *provenue* en l'ostel d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, II, 355, Kerv.)

— Venir, croître :

Les fruits plus frequens et qui *proviennent* mieux en la plaine de Bigorre sont le froment, seigle, millet. (*Somm. descript. du pais et comté de Bigorre*, liv. I, c. 1, Balencie.)

— Revenir, appartenir :

Por alleir asseger Namure, car ilh disoit qu'ilh devoit *provenir* a li. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 351, *Chron. belg.*)

— Inf. pris subst., avenir ; au *provenir*, à l'avenir :

Ha ! teste Dieu ! comment peut ce estre
Que mon pere, par son outrage,
Me banist de mon heritage ?
Pour mien le tien je, au *provenir*.
(*Miracle de Notre Dame, de Robert le dyable*, p. 34, Antiq. de Norm.)

— *Provenu*, part. passé, parvenu :

Elle n'estoit pas encores *pourvenue* jusques a l'aage de quinze ans. (*Perceforest*, vol. II, f° 122°, éd. 1528.)

— S. m., produit, revenu ; se disait au xvii^e siècle :

Cet homme avoit mangé le *provenu* d'une piece de terre. (CES. FRANÇ. OUDIN DE PRÉ-FONTAINE, *Assemblée des Filous...*, p. 147, éd. 1670.)

Prix ou *provenu* commun des bonnes balenes. (*Jugem. d Oteron*, XLIV, *Us et cout. de la mer*, p. 121, éd. Rouen 1671.)

PROVENISIEN, *-nisiin*, *-nissien*, *-nesien*, *-noisien*, *pruv.*, *-nesien*, *prev.*, s. m., monnaie de Provins dont le poids et la valeur ont beaucoup varié :

Por .ccc. lib. de *provenisiens*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

.xv. s. de *provenisiens*. (1239, S. Loup, Arch. Aube.)

Deniers *pruvenesiens*. (1246, *Lettre du c^o de Bar*, Moreau 166, f° 189 v°, Richel.)

Dix livres de *provenisiens*. (*Ch. de 1248*, H. de Meaux, II, 151.)

Dix livres de *provenisiens*. (1255, *Lett. de Sim., sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Provenisins. (*ib.*)

Sixante livres de fors *pruvenisiens*. (1258, *Lett. de J. de Joinv.*, Ab. de S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Deux cenx livres de *provenisiens* forz. (1262, *Lett. du même*, Richel., Collect. de Champagne, vol. 151, pièce 48.)

.xviii. s. de *provenisiens* fors. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 337°.)

Dis livres de *pruvenisiens* forz. (Av. 1268, Pothières, Arch. Aube.)

PROVENOISIEN, voir **PROVENISIEN**.

PROVENT, s. m., produit :

Rentes, yssues, *provens*, emolumens, re-

venues. (1382, *Lett. de l'offic. de la court de Besançon*, Moreau 239, f° 105, Richel.)

PROVENU, voir **PROVENIR**.

1. **PROVEOR**, *pruveor*, *prouveur*, *proevieur*, *prouvour*, s. m., celui qui éprouve, qui sonde :

Li *pruverie* del quer e des reins Deus li justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, VII, 9, Michel.)

— Défenseur, avocat, selon Scheler :

Or avons exemplaire Jhesu, no createur,
No *prouveur*, no docteur et no boin promoteur.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 253, Kerv.)

— Témoin :

Se le demandeur offre veriffier sa demande, il lui est presentement ordonné par lesdis eschevins au conjurement dudit bailly, que s'il a ses *prævieurs* presens, qu'il procede avant en administrant icelles preuves. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, Prévôté de Montreuil, II, 674, Bouthors.)

— Demandeur :

Toute prouve peult estre faicte de la ou le *prouveur* trouve .ii. tesmoings de son advoué et son serment le tiers. (*Coust. de Bret.*, f° 63 v°.)

2. **PROVEOR**, voir **PORVEOR**.

PROVER, *prouver*, *pruver*, *pruer*, verbe.

— Act., prouver, convaincre :

Je voil aler veir les os Kallom ;
Prover le voil a traitor felon.
(RAIMB., *Ogier*, 9874, Barrois.)

Sire, Franceis faites vistement armer,
Alum le seige mettro e ordener,
Kar vostre nies m'at por cuard *prué*.
(*Otinel*, 1071, A. P.)

En autre court ne te demande
Fors en la court le roi Artu ;
De ce que fors jugiez i fu
Veult contre toi *prover* la court.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 38°.)

— Éprouver :

Que nus hoem creire ne deveit
Esperit, tres que *provei eust*
S'il iert leals ou de Deu fust.
(GUILLE DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 186, Michel.)

Je di por voir, et bien le sai,
Car ge l'ai *prové* a l'essai.
(*Dolop.*, 4388, Bibl. elz.)

Ysaac dist : Aproisme toi de moi, si que atochier te puisse, et si *proverat* si tu es mes fiz Esau ou autres. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 44°.)

Les choses qui furent senes et esprovees par prouvance sunt celes que li ancien experimenterent et *proverent*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 8°.)

Tot ensemment comme li sages orfevres *prove* l'or et l'argent en la fournaise, es-prouve nostre sires les cuers des gens. (*Li prem. liv. de Salomon*, ms. Berne 590, f° 156°.)

Et c'est ce que dit Job : Tu le visites au

matin, et soubdainement le *preuves*. (*Intern. Consol.*, 1, 9, Bibl. elz.)

Baif, qui comme moy *prouves* l'adversité,
Il n'est pas toujours bon de combattre l'o-
rage.

(JOACHIM DU BELLAY, *Œuvr.*, VI, f° 18 r°, éd. 1569.)

— Réfl., se manifester, se montrer à l'épreuve :

Valerius fu au premier bons et prouons,
a la parfin se *prouva* malvement. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 15°.)

— Neutr., dans le même sens :

Ch'est drois que quant on voit ses enfans mal-
C'on en soit courrochiet. [*prouver*]
(*B. de Seb.*, VI, 295, Bocca.)

— Réfl., se distinguer :

Or regardons comment *prouver*
Nous nous pourrons.

(*Miracle d'Amis et d'Amilles*, Monmerqué, Th. fr. au moy. âge, p. 223.)

— *Se prouver de*, se montrer digne de :

On n'a pas honneur pour rouver,
Autrement s'en convient *prouver*,
Ainz est a avoir chose amere.

(WATRIQUER, *li Dis de haute honneur*, 41, Scheler.)

— *Prové*, part. passé, éprouvé, con-
vaincu :

N'i a cel ki caist, car cescuns est *proves*,
De grant chevalerie est cescuns renomés.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 48°, Michelant.)

Proves en eres, dont seras avillies,
De traision et de grant malvaistié.

(*RAIMS.*, *Ogier*, 4132, Barrois.)

Tu ies, dit il, fole *provee*.

(MARIE, *Isopet*, D'un lion ki rongea .i. os, Richel. 2168, f° 160°.)

E Oliver est chevalier *pruvez*,
E jo meisme de main pas eschapez.

(*Otinel*, 919, A. P.)

Et assembla de plusieurs regions vierges
prouvees de bonté. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*,
ch. III, éd. 1638.)

— *Prendre prové*, prendre sur le
fait, en flagrant délit :

Si arivera tout erraument
Que cele l'aimt trop leaument
Et que plus soit de li jalouse
C'onc ne fu de Venus s'espouse
Vulcanus quant il l'ot trôvee
Avoques Mars, *prise provee*.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 116°.)

Si tost con Vulcanus ce sot
Qui pris *provez* andeus les ot...
Les Deus y fist venir an haste.

(*Ib.*)

PROVERAGE, *pruv.*; *preveraiqe*, s. m.,
sacerdoce, prêtrise :

Ja vendrad uns tens e colperai tun braz
e le braz de la maignee tun pere ; le braz
apelé l'arche e la digneté de *pruverage*.
(*Rois*; p 10, Ler. de Lincy.)

Ke il seit en aucune partie receu al ser-
vise de *pruverage*. (*Ib.*)

Par vertu de la croiz san faille
Fuit vaincue celle bataille
Quant tançons fu dou *preveraiqe*.

(*Bible*, Richel. 763, f° 276°.)

Esi comme Zacarie deveit faire son mes-
tier si comme afeiret a sun *proverage*, et
il entra el temple por enchenser l'atell
nostre Seigneur. (*De S. Jean Bapt.*, Richel.
19525, f° 36 r°.)

PROVERBIAL, s. m., proverbe :

Car, comme ont dit les vieux *proverbiaux*,
Tousjours Aphrique apporte cas nouveaux.

(LEON, *Descr. de l'Afr.*, Commend., éd. 1556.)

PROVIANDER, v. a., fournir de viande,
mot ancien qui n'a été rencontré que
dans un texte wallon du xvii^e siècle :

Proviander les villes. (1673, Cons. pr.,
Arch. Liège.)

PROVIDE, adj., prévoyant, prudent :

Car en faveur de sa bonté *provide*
Dieu luy permet qu'il puist donner subside
Gloire luisant et victoire fulgide
A son aymé lieutenant Loys d'Ar.

(LE MAIRE, *Œuvr.*, Plainte du Désiré, p. 405, éd.
1549.)

D'esprit *provide* et discret. (*Chos. mem.*
escrié. par F. Richer, p. 31, Cayon.)

Que le Saint Siege avoit besoin d'un
personnage qui fust savant et *provide*, et
exercité aux affaires. (G. PARADIN, *Cron. de*
Sav., p. 253, éd. 1552.)

Signé par *provide* homme Aymonet Ala-
mand, notaire. (1569, *Reconn.*, Grosse, p.
314.)

Ce qui vous doit rendre *provide* a recueil-
lir en vous l'advenement des choses futu-
res par le sage regard des miserables mal-
heurs qui sont passez. (N. PASQ., *Lett.*, VII,
2, éd. 1723.)

En quoi nature s'est monstree *provide*.
(LA FRANBOIS., *Œuvr.*, p. 29, éd. 1631.)

Mot longtemps conservé. Voir Littré.

PROVIDEMMENT, adv., prudemment,
avec prévoyance :

Jacob *providemment* el non frauduleu-
sement avoit prins et receu benediction de
son pere Isaac. (*Sec. vol. des expos. des*
Ep. et Ev. de karesme, f° 151 v°, éd. 1519.)

Ce que nature a *providemment* voulu affin
que les choses de petite extime ne per-
disissent leur estre. (J. LEFEVRE, *Alciat*, f° 2
v°, s. l. n. d.)

La mere *providemment* exposé ces mar-
ques et enseignes avec sa fille, par les-
quelles elle peust au temps advenir une
fois estre recogneue. (AMVOT, *Theag. et Car.*,
ch. vi, éd. 1559.)

Que M. de Termes estoit celuy lequel,
par le commandement de Sa Majesté, l'en
avoit *providemment* deposé. (DU VILLARS,
Mém., XI, an 1559, Michaud.)

Afin que *providemment* l'opération s'exe-
cute sans dangier. (DALESCH., *Chir.*, p. 173,
éd. 1570.)

Se laissant conduire a l'astuce et ruse de
M. de Guise, qui *providemment* fit sa re-
traicte au passage de la riviere de Modon.
(*Hist. des faits memor. advenus en l'an 1587*,
f° 50 v°.)

PROVIDENCE, s. f., prévoyance, pru-
dence :

Et moult fu de grand sens et de grant

providence. (*Estories Rogier*, Richel. 20125,
f° 55°.)

Si te supply fay diligence
Et *providence*

Adfin que mon martire cesse.

(DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 3208, f° 87 v°.)

Selon la condicion et l'estat des personnes
doivent estre les vestemens baillez affin
que en ce appareisse la *providence* et in-
dustrie du prince. (H. DE GRANCHI, *Trad. du*
gouv. des princes de Gilles Colonne, Ars.
5062, f° 146 r°.)

Capitaines mes compagnons, il ne faut
que vous trouvez estrange, si je n'ay ja-
mais esté desfait, ny surprins, ou j'aye
commandé, comme vous ne serez, si vous
voulez user d'une si grande *providence* et
diligence, que j'ay fait toute ma vie. (MON-
TUC, *Comm.*, c. IV, f° 295 v°, éd. 1594.)

Cela s'adoucit un peu par les *providences*
et sageses de la reyne. (BRANT., *Capit. Fr.*,
Maresch. de Montmor., Bibl. elz.)

Pour fin, par la sagesse et *providence* de
la reyne mere, cela s'appaisa. (*Id.*, *D'aucuns*
duels, 2^e disc., p. 785, Buchon.)

Et a ce pere spirituel, tant la superieure,
que les autres sœurs, pourront avoir re-
cours ou il sera besoin d'une speciale *pro-
vidence*. (FR. DE SAL., *Constit. pour les relig.*
de la Visit., xxviii, éd. 1821.)

Les *providences* des hommes sont incer-
taines. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 157,
Champollion.)

— Provision :

Se tu veulx faire *providence*

De sens et de bonne science.

(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 42°, impr.
Institut.)

PROVIDENT, adj., prévoyant, pru-
dent :

... Par haultz faits *providens*.

(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 72 v°.)

Dieu confonde en sa juste fureur ceux
qui fondent leur grandeur sur son tom-
beau ; ceux qui sont si *providens* que d'an-
ticiper sa mort par leurs conseils. (15
janv. 1586, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p.
167, Berger de Xivrey.)

Dieu est tout puissant et *provident*. (*Dia-
log. du Maheustre et du Manant*, f° 39 v°, éd.
1594.)

D'ou s'estant departis, la Cour, discrete et
providente, manda soudain en poste au
sieur de Joyeuse, lieutenant general du
Languedoc, l'avertir de l'estat des affaires
du roi et de la ville. (G. BOSQ, *Hist. des*
troubles de Tolose, ch. xxiii, éd. 1595.)

Ains choisit, *provident*, sous le ventre une peau
Qui seule craint le fil de l'aiguise cousteau.

(DU BARTAS, 1^{re} sem., 6^e journ., 46, éd. 1602.)

Il estoit fort *provident* en ses affaires.
(BRANT., *Capit. Fr.*, M. de Nevers, Bibl.
elz.)

L'office d'un general est de faire com-
battre les autres avec sagesse, et estre
provident aux inconveniens et accidens.
(ANDRÉ DE BOURDEILLE, *Du maniement de la*
querre, dans *Œuvr. de Brantôme*, éd. La-
lanne.)

Que vostre femme n'y soit propre, *pro-
vidente* et espargnante. (O. DE SERR., *Th.*
d'agr., I, 8, éd. 1605.)

PROVIGNEURE, s. f., progéniture :

Posteritas, provigneure de filz ou de nepveu. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

PROVINOIS, pruvinois, s. m., syn. de **provenisien**, monnaie de Provins :

Cinquante livres de **pruvinois**. (1270, *Chartes de Lorraine*, 106, Wailly.)

Quiconque voudra rester en liberté en ceste ville payera annuellement v. sous **pruvinois**. (1372, *Ord.*, V, 598.)

PROVIS, part. passé, prévoyant :

Circumpectus, sages, **provis**, caus. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

PROVISER, v. n., prendre une mesure :

Pour estaindre les ires d'une part et d'autre, les estats **proviserent** d'envoyer devers le roy son confesseur. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXXIV, Buchon.)

1. **PROVISEUR**, s. m., celui qui a le soin, la charge d'une chose, administrateur :

Jehan Germain, Guillemin Paste et Raoulet de Becourt, tous sergens de Mr. le duc d'Orliens, **provisours** et entremeteurs des jeux des sept pechez mortelz qui furent jouez ou viez marché d'Orliens. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Commune, xviii^e, Arch. mun. Orléans.)

Provisours sont ceux qui sont commis a garder et recevoir les biens aux povres publiques appartenans et qui leur administrent les biens et aumosnes qui leur sont donnees ou delaissees. (Bour., *Somme rur.*, 1^{er} p., f° 20^e, éd. 1486.)

Jesus Christ... seigneur, dominateur et **provisour** de l'univers. (RENÉ BENOIST, *Traicté de la cognoissance de Dieu*, ch. XII, éd. 1599.)

— Pourvoyeur, fournisseur :

Et vous di que **provisours** y eurent trop bien leur temps. (FROISS., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)

Avant que partir de Thenedon commanda Agamemnon a ses messagers et **provisours** qu'ilz allassent partout ou ilz pourroient et fassent amener vivres et provisions. (*Orose*, I, f° 109^e, éd. 1491.)

2. **PROVISEUR**, voir POVRISEUR.

PROVISION, pour., s. f., prévoyance, soin, entretien, mesure de prévoyance, le fait de pourvoir :

Nous feismes **provision** a oster les dites fraudes et empechemens. (1320, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 38, Arch. mun. St-Quentin.)

Est faite **provisions** tele que il souffira a faire savoir tant seulement au domicile de celui cui on vaura sommer. (*Ib.*)

Provisions est faite pour eskiver les cous du sommant tele. (*Ib.*, p. 39.)

Se elle avoit enfanz dessendanz dou filz dou dit conte de Clermont et de lui qu'il demourassent en sa **pourvision**, elle auroit et tendroit pour la **pourvision** desdiz enfanz mille livres de rente en deniers par nom de **pourvision**. (1322, Arch. JJ 61, f° 88 r°.)

Vous pourrez traire devers eux pour avoir avis aveques eux sur la **provision** des genz d'armes et d'argent qui seront mestier pour la garde et seurté du pais, et il y feront tele **provision** qu'il n'y aura point de deffaut. (1349, *Act. norm. de la chamb. des Comptes*, p. 411, L. Delisle.)

Nous souliions savoir toutes les armes et les consauls qui en France se faisoient, trois ou quatre mois devant la main, dont nous avions **pourvision** et advis sur ce. (FROISS., *Chron.*, XII, 147, Kerv.)

Pour donner bon ordre et **provision** au gouvernement et conduite des mynes. (1455, Arch. KK 329.)

Et d'envoyer aucun de noz officiers pour tenir iceux estaz, oyr et recevoir les plaintes et doléances et autres affaires dud. pays et y donner la **provision** convenable. (16 juill. 1471, *Ord. et arr.*, II, pièce 3, Arch. Hérault.)

Et aussi la dame, qui l'a sçeu, qui est assez sage femme, y mettra, si Dieu plaist, bonne **provision**. (*Quinze joyes de mariage*, XI, Bibl. elz.)

La deliberation du conseil sur la **pourvision** de regence aux arts, aux scolles de ladite ville, pour l'année prochaine. (2 juin 1557, *Reg. des delib.*, f° 47, Arch. mun. Montauban.)

— Remède, soulagement :

Lè suppliant, afin de trouver **provision** a la maladie de son filz, s'en ala au voyage a S. André du Glaye;... auquel le malade dist: Mon pere, vous alez en remygage bien loing aux corps sains. (1467, Arch. JJ 200, f° 17 v°.)

PROVISIONNER, verbe.

— Act., approvisionner :

Les Sobaich habitent aux frontieres du royaume de Gezeir, **estans provisionnez** des roys de Telensin. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 16, éd. 1556.)

Ordonnant que tous les habitans (outre le gain qui leur proviendrait de leur labeur) **fussent provisionnez** de certaine quantité de deniers. (*Id.*, *ib.*, I, 115, éd. 1556.)

Le duc de Rohan la fit **provisionner** (la place) de poudres, d'armes et de munitions de vivres. (LOISEL, *Hist. de nostre temps*, p. 430, éd. 1623.)

Douze hommes **provisionnez** de huit a dix aspres. (VIGENERE, *Trad. de Chalcondile*, p. 62, éd. 1642.)

— Réfl., s'approvisionner :

A la fin du printemps, quand la saison se rencontre extraordinairement pluvieuse, empeschant les aveltes de se **provisionner**. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, V, 14, éd. 1805.)

PROVISIONNEUR, s. m., économe, pourvoyeur :

Sire Vincent de Melles, **provisionneur** de Monseign. l'Arcevesque de Bourdeaux. (21 fév. 1525, Arch. Gir., Notaires, Brunet, 67-4.)

Pensez vous... que je sois vostre plaisant, vostre vallet, vostre **provisionneur** de chair vive ? (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 29, éd. de 617 p.)

PROVISIONNEUX, adj., destiné aux provisions :

(Garde manger, **provisionneux**. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

PROVISON, s. f., preuve :

Et se ne mec ma main ens en la forison
Que Longis fist del anste qui ert ague en som,
Ens el destre costé, quant mors ert li sains hom,
Se je ensi nel voit sent par **provison**,
Ja de rien ne kerrai iceste **provison**.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 56 r°.)

PROVITOURE, s. ?

Item donné a Henri de Lyrac **provitoures** a espevrier. (1397, *Arch. hospit. de Paris*, II, 127, Bordier.)

PROVOANCE, voir PROVANCE.

PROVOCATERESSE, s. f., provocatrice :

Malediction sus toy, **provocateresse** et cité rachetee. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sophon., III, éd. 1534.)

PROVOCATIF, adj., provoquant :

Parolles aigres et **provocatives**. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 31^e, éd. 1486.)

PROVOCATION, s. f., action d'appeler, appel :

En l'eure que Deu vint a resurrection,
En cele eure oront tout la **provocation**
Et se releveront tout sans tardacion.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 61 v°.)

PROVOCATOIRE, adj., provocant :

Paroles injurieuses et **provocatoires**. (1562, *Disc. des guerres de Provence*, Arch. cur., 1^{er} sér., IV, 486.)

PROVOER, voir PORVEOIR.

PROVOIANCE, voir PORVEANCE.

PROVOIER, voir PORVEOIR.

PROVOIR, voir PORVEOIR.

PROVOIRE, prouvoire, prevoire, pourvoire, proveire, pruveire, prouveir, provere, proverre, provaire, porvoir, s. m., prêtre.

— Cas régime singulier :

Les fist estruire e enseigner,
Endoctriner e preecher,
Qu'il devent faire e tenir,
Que eschiver e que gerpir,
Que aorer e coment creire,
Coment regehir a **proveire**
Ses laiz mesfaiz e ses pechez.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 6873, Michel.)

Ainsinc se puet cil confessor
Qui vuet son **provoire** lessier.

(ROSE, 11383, Méon.)

Lou **provoire**. (1268, Polhières, Arch. Aube.)

En parolle de **prevoire**. (*Etabliss. de S. Louis*, l. I, ch. LXXI, ap. Duc., *Not. ou observ.*)

— Cas sujet pluriel :

S'esleecent li tun *prouveir*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Arund. 320, f° 134 r°.)

Amen dient clerc et *prouvoire*.
(*C. DE COINCI, Mir.*, Richel. 2163, f° 16r°.)

Un et autre, josne et chenu,
Et lo menistre et li *prouvoire*
Tesmognierent la chose a voire.
(*Vie et Mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 15b°.)

Sire, vieingnent avant les clers et les *proveres*. (JOINVILLE, *S. Louis*, p. 40, Michel.)

— Cas régime pluriel :

Asez i ad evesques e abez,
Munies, canunies, *pruveires* corunex.
(*Rol.*, 2955, Müller.)

Et les *provoires* escorcent il tos vis.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 1b°.)

Les *provoires* portoit honor.
(*Dolop.*, 283, Bibl. elz.)

Ordenai clers, *provoires* et dyacres en la devant dite englese de Saint Oseige. (*Amis et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 82.)

Religious e *porvairs*. (1297, *Cart. de S. Aubin*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Que leur ont desservi
Ordre blanche ne noire,
Ou il a tant de biens
Et messes et *pourvoires*.

(*J. DE MEUNG, Test.*, ms. Corsini, f° 156b°.)

Avant que tu vois combatre a li, tu requerras a vostre roy que il te doint les *provoires* et les gens de religion que il a pris en la bataille. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 146, Michel.)

Clers et *provoires*. (Août 1372, *Ord.*, V, 514.)

— Cas sujet singulier, refait sur les autres formes :

Hircam qui jadis avoit esté *proverres* des Juifs. (*Chron. de Fr.*, ms. Berné 590, f° 31r°.)

Noms de lieux anciens, *Proverville*, Presbyteri villa (1159, Ch. comitis Henrici, prieuré Ste-Germaine). *Pruverevilla* (1189, Cart. Clairvaux). *Prevoireville* (1284, S.-Maclou, Arch. Aube).

Noms de lieux actuels, *Villeprevoire* (Nièvre). *Vauprevoir* (Nièvre).

Une des plus anciennes rues de Paris porte encore le nom de rue des *Prouvaires*.

PROVOIRIE, s. f., sacerdoce :

Tost perdirent apres (les Juifs) et leur regne et leur *provoirie*, et leur leu et leur gent. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 81r°.)

— Habitation, propriété d'un prêtre :

Droiz communs est en saintes choses, en *provoires* et en seignories. (*Liv. de Jost. et de plet*, I, 1, § 2, Rapetti.) Impr., *provoires*.

Noms de lieu, la *Prouverie* (Ille-et-

Vilaine), la *Prevoirie*, ferme de la commune de Chassy, dép. du Cher.

PROVOQUEMENT, *provocq.*, *porvochement*, s. m., provocation, irritation, instigation :

Si com avint el *porvochement*, ce est el coroz qui me fu faiz, ce dit Dex meismes, selonc le jor, ce est assemblance del jor, de la temptacion qui me fu faite el desert. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 279.)

Provoquement, instigacio. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. 7684.)

Irritement et *provocquemens* de la bouche. (*Jard. de santé*, I, 396, impr. la Minerve.)

Encore au XVII^e siècle :

Après avoir fait choix de la lyce, si elle demeurait trop longtemps à devenir en chaleur, comme il se peut selonc les temps et les années, vous luy pourrez donner deux ou trois fois une omelette avec huile de noix, demi douzaine d'œufs, et de la mie de pain de froment, ou vous ajouterez, estant quasi cuite, une douzaine de mouches cantharides : et si c'est une lyce qui n'ait jamais porté, vous ne luy donnez pas ce *provocquement* de chaleur, qu'elle n'ait quatorze ou quinze mois. (SALN., *Vén.*, I, 15, éd. 1665.)

PROVOQUEUR, *pre.*, s. m., provocateur :

Provoqueurs et coutumiers de la rebellion a l'encontre du roy. (*Nouvelles du recouvrement fait par Edouard III^e, de son royaume d'Angleterre*, Soc. de l'H. de Fr., III, 287.)

Moustrer la rigueur de justice sur les felons, cruelz, malicieuz et *provoqueurs*. (GHILL. DE LANNOY, *Œuv.*, p. 367, Potvin.)

Instinctor, esguillonneur, *provoqueur*. (*Catepini Dict.*, Bâle 1584.)

PROVOYABLE, voir PORVEABLE.

PROVULGATION, s. f., proclamation :

Ceste loy est une *provulgation* en laquelle est dit que celluy qui est vaincu et prins en bataille est serf de ceulx qui ont victoire. (ORESME, *Politiq.*, f° 9^a, éd. 1489.)

PROVULGUER, v. a., proclamer, faire connaître :

Illec a mené un sien petit filz, et dit et *provulgué* publiquement que icelluy enfant estoit filz dudit seigneur de Novion. (*Reg. du Chât.*, II, 119, Biblioph. fr.)

Le traistre et faulx prophete Machomet convoca et assembla les Arabioys en certain lieu pour leur *provulguer* et dire la loy de par Dieu envoyee ainsi comme il mentoit. (BOCCACE, *Des Nobles malheureux*, IX, 1, f° 216 r°, éd. 1515.)

Si qu'il apparoissoit bien que la loy deust estre tantost *provulguee*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit-Liv.*, f° 168^a, éd. 1530.)

PROWAIGE, voir PROAGE.

PROX, cas suj. sing., voir PREU 2.

PROXIMAL, adj., du prochain :

La .viii^e. chose de quoy il (J.-C.) nous a aymé, si est de sa sainte vie et conversation .xxxiii. ans, et c'est d'amour *proximale*, c'est de prochain. (*Le Tresor de l'ame*, f° 61 v°, éd. 1494.)

Et il a ce fait pour grant amour *proximale*. (*Id.*, f° 65 v°.)

PROXIME, voir PROISME.

PROXISME, voir PROISME.

PROVE, voir PROIE.

PROYEL, voir PRAEL.

PROYER, voir PROIER 1.

PROYERE, voir PRIERE 1.

PROYEUR, voir PREEOR.

PROYSME, voir PROISME.

PROZ, cas suj. sing., voir PREU 2.

PRU, voir PREU 1.

PRUANT, adj., qui démange :

Je l'exerce (la graterie) plus aux oreilles, que j'ay au dedans *pruantes* par secousses. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XIII, p. 217, éd. 1595.)

PRUC, voir POROEC.

PRUCHE, s., sorte d'arbre :

Beaucoup de pais et terres aussi unies que l'on sauroit desirer, pleines de beaux arbres du monde, sçavoir chenes, ormes, noyers, pins, cedres, *pruches*. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, II, 311, Tross.)

PRUCHES, voir PROCES.

PRUD, voir PREU.

PRUDHOM, voir PREU 2.

PRUEC, voir POROEC.

PRUECH, voir POROEC.

PRUEKES, voir POROEC.

PRUER, voir PROUER.

PRUF, voir PROF 1.

PRUINE, s. f., gelée blanche :

Ki duned la neif sicomme laine, e si esparpelled la *pruine* sicomme cendre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlvii, 5, Michel.)

Veues estoient au sommet des racines Des arbres vers les pendantes *pruines*. (GHILL. MICHEL, *Georg. de Virgile*, f° 30 v°, éd. 1540.)

Le froid restreint de *pruine* blanchette. (LE BLANC, *Georg. de Virgile*, f° 65 v°, éd. 1608.)

PRUIRE, v. n., démanger :

Les orties piquent si fort par le seul et legier atouchement que incontinent font

pruire et enfler la main ou le pié. (*Platine de honneste volupté*, n° 39 r°, éd. 1528.)

Cf. PRURIR.

PRUISME, voir PROISME.

PRUM, voir PRIN.

PRUN, s. m., boisson aigre; jus de prunelle :

En guerre doit a l'acier brun
Bon peuple garder com bon pestre,
Faire bien comme si aneestre
Et n'ait condicon de *prun*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 229, A. T.)

Aux premiers drois veult tuit retourner,
Facent le bien: pechié est mal egrun,
Dieu seroit bien a la priere d'un
Juste, loyal grace, n'en doubtiez mie,
Reboutez donc l'ort buvrage de *prun*,
Desloyauté, trahison et envie.

(*Id.*, *ib.*, III, 144, A. T.)

Cf. PRUNELÉ.

PRUNAIE, -*aye*, s. f., lieu planté de pruniers :

Prunaye, f. Lugar de ciruelos, endrinal. (OUDIN, 1660.)

PRUNAY, voir PRUNOI.

PRUNAYE, voir PRUNAIE.

PRUNELAT, -*ellat*, s. m., raisin à gros grains qui a la forme et la grosseur d'une prunelle :

Encore les gros raisins noirs et *prunelats* sont prouffitables a planter. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 77, éd. 1571.)

Prunelat : m. The name of a vine, or grape, whereof there be two sorts, the one white, the other red. (COTGR., 1611.)

Littre enregistre, sans exemple, *prunelas*, nom donné, dans le sud-ouest, à une espèce de raisin à gros grains.

PRUNELÉ, *prunelé*, s. m., vin de prunelles :

Maiz ilz ont vins, que Dieux en soit loez :
C'est des haies dont il font *pruneléz*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 349, A. T.)

Qui donroit a manger ou a boire a une personne du jus ou du noir de meurons dont l'en noircist les cuirs, ou du *prunelé*, mais qu'il feust cueilly a la feste S. Estienne estant ou mois d'aoust, ou environ icelle feste, elle en mourroit. (1390, Arch. JJ 159, pièce 10.)

Pruneléz, cidres et despenses. (1407, *Ord.*, IX, 713.)

Cf. PRUNELLIEZ.

PRUNELLER, v. n., devenir comme une prunelle, c'est-à-dire violet foncé :

Premierement il dist que vin trouble et rougist les yeulx et affaiblist la veue et fuit le chief dodiner et croller et empesche

l'ouye et estoupe les narilles, et fait le visaige *pruneller* et rougir. (*Liv. du Chev. de la Tour*, LXXXIX, Bibl. elz.)

PRUNELLIEZ, s. m., vin de prunelles :

Pourtant que les vignes estoient fort saillies, et c'ons avoit poc de viez vins, on faisoit de la poiree, de la pomme, du *prunelliez* et plusieurs autres breuvaiges mal-sains. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Cf. PRUNELÉ.

PRUNOI, -*oy*, -*ay*, s. m., endroit planté de pruniers :

Jaquinot de *Prunay*. (1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, n° 193 r°.)

Prunoy. (1524, Arch. Loiret, A 1168.)

Noms de lieux, *Prunay*, dans plusieurs départements; *Prunoy* (Yonne, arr. de Joigny); *Pournoy* (Moselle).

PRUNOY, voir PRUNOI.

PROUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRURIANT, adj., qui démange :

Pustules *pruriantes*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 326, éd. 1598.)

Fomenter un peu le lieu *pruriant* avec un peu de vin. (LOYS GUYON, *Miroir de la Beauté*, II, 54, éd. 1615.)

PRURIR, v. n., démanger :

Et courroient et prendroient les hommes a force, tant sont eschauffees en leur har-nois, qui leur *prurit* continuellement. (JOUB., *Err. pop.*, 1^{re} p., II, n, éd. 1587.)

Prurir. Tener comezon. (OUDIN, 1660.)

Cf. PRUIRE.

PRURISON, s. f., démangeaison :

Je dy qu'espoir est la grand *prurison*
Qui nous chatouille a toute chose extreme.
(SCREV., *Delie*, cviii, éd. 1544.)

PRURITE, s. f., démangeaison :

Se scabie est de sang, le lieu se trait a rougeur avec humidité et *prurite* grande. (B. DE GORD., *Pratig.*, I, 23, éd. 1495.) Plus loin : *prurice*.

PRUSME, voir PROISME.

PRUT, voir PREU 1.

PRUTH, voir PREU 1.

PRUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRUSSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRUVANCE, voir PROVANCE.

PRUVEMENT, voir PROVEMENT.

PRUVENESIEEN, voir PROVENISIEEN.

PRUVENISIEEN, voir PROVENISIEEN.

PRUVEOR, voir PROVEOR.

PRUVER, voir PROVER.

PRUVERAGE, voir PROVERAGE.

PRUVINOIS, voir PROVINOIS.

PRUYTZ, cas suj. sing., voir PREU 2,

PRUZ, cas suj. sing., voir PREU 2.

PRUSDUME, voir PREU 2.

PRYNEAU, voir PRENEAU.

PSALETTE, *psalette*, voir SALETTE.

PSALMER, *psaeumer*, v. a., psalmodier :

Sire, soies essauciez en ta vertu et nous chanterons et *psaeumerons* (c'est et loerons) tes vertus. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, p. 26, éd. 1872.)

PSALMIR, v. a., psalmodier :

Lesquelz, avant que mon corps soit levé pour porter a ladicte fosse, *psalmiront* en hault seant autour dudict corps les sept psaulmes penitenciales. (BOUR., *Test.*, à la suite de la *Somme rurale*, 2^e p., n° 70^e, éd. 1486.)

PSALMISTER, v. n., psalmodier, chanter des psaumes :

Li prevos li fist appareillier une cheminee de feu ardent, ouquel, com ele *psalmistast*, il la fist metre. (*Vie des Saints*, Richel. 14588, n° 6^e.)

PSALMODIATION, s. f., action, fait de psalmodier :

En maniere de *psalmodiation* par repetitions alternatives. (1512, *Chans. sur la convalesc. d'Anne de Bret.*, Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 40.)

Couplets differens en resonance harmonieuse exprimerent la tres profonde douleur de leurs cueurs, comme en certaine maniere de *psalmodiation* par repetitions alternatives. (LE MAIRE DE BELGES, *Œuv.*, III, 87, Stecher.)

Toutes les oraisons, *psalmodiations*, toutes les aumosnes sont escrites au livre de Dieu. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 475, éd. 1603.)

PSALMODIEUR, s. m., celui qui psalmodie :

Beau *psalmodieur*, beau diseur de leçons a matines. (PONT DE TYARD, *Disc. philos.*, n° 158 v°, éd. 1587.)

PSALMOIER, *psaum.*, *psaeum.*, *sal-moter*, *saum.*, *siaum.*, *saumeier*, *seau-meer*, *siaumier*, verbe.

— Neutr., psalmodier, chanter des psaumes :

Od jolose perseverance
Veille de nuit, lit e *saumeie*,
Que Deus le mette a bone veie.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 8095, Michel.)

Geo est li mundz u Deus s'ombreie,
Eissi cum Davit nos saumeie.

(*Id.*, *ib.*, II, 26030, Michel.)

Tant saumeier et tant orer.

(*G. de Conci, Mir.*, ms. Brax., f° 134°.)

Qui tote jor siaumie et lit.

(*Id.*, *ib.*, f° 167°.)

Qu'il chante, siaumoie et lit.

(*Id.*, *ib.*, f° 171°.)

Quant compuncions vient en nostre
cuier per salmoier. (*Greg. pap. Hom.*, p. 9,
Hofmann.)

Salmoions a Dieu, psalmoions,
Et nostre roy glorifions ;
Que Deux est roy de toute gent ;
Saumoiez a lui sagement.

(*Lib. Psalm.*, XLVI, p. 293, Michel.)

Covient il miolz laire que saumeier.
(*Trad. de Beleth.*, Richel. I. 995, f° 7 r°.)

Psalmoiez au Seigneur qui habite en
Syon. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 14 r°.)

Bien servanz Dieu le roi celestre
En geunes, en penitances,
Et en autres granz abstinances,
En vigiles, en saumoier.

(*RUTES.*, *Vie sainte Marie l'Egipziane*, II, 128, Jub.)

Ainz ai mis mon entendement
En geu et en esbatement,
Qu'ainz ne daignai nes saumoier.

(*Id.*, *Mort Rusteueuf*, I, 35.)

Quant aucuns fait en psalmoiant. (*Riule
S. Ben.*, ms. Angers, f° 14 r°.)

Pseumoier. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens,
p. 149, ap. Ste-Pal.)

— Act., glorifier en psalmodiant :

Nos chanterons et pseumoierons tes ver-
tuz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 28 r°.)

PSALMONIE, *salm.*, s. f., psalmodie :

Après chanteront lor complis
Haut a moult grande salmonie.

(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 102°.)

PSALTERE, *-terie, saltere, -teire,*
sautere, -terie, s. m., psaltérion :

Encunteras les prophetes ki d'amunt
vendrunt a estrumenz, psalterie, tympan,
frestels e harpe. (*Rois*, p. 33, Ler. de
Lincy.)

Et en sautere saumoiez.

(*Lib. Psalm.*, XXXI, p. 231, Michel.)

Si com li quers les en semonont,
Rotes, citeles, harpes sonent,
Guiches, sauteriez et cifonies.

(*Erec*, Richel. 1420, f° 264°.)

Sonnent timbre, sonnent labor,
Muses, salteres et fretel,
Et buissines et moinel.

(*REN. DE BEAUREU*, li *Biaus Descoineus*, 2872, Hip-
peau.)

Reghissez en harpe a nostre Seigneur,
et chantez a lui en saltere de .x. cordes.
(*Bible*, Richel. 899, f° 240°.)

Ge suis jouglers de viele ;
Si sai de muse et de frestele,
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue, de l'armonie ;
Et el salteire et en la rote
Sai je bien chanter une note.

(*Des deux bordeors ribaux*, 205, Montaiglon, *Fabl.*
I, 8.)

Salteire, rotes, armonies

Et sauteles et sifonies.

(*Floriant*, 916, Michel.)

Cil tienent rotes et vieles,

Salteres et citeles beles.

(*Id.*, 5969.)

PSALTERIE, voir PSALTERE.

PSALTERIONER, *-onner, phalterion-*
ner, v. n., jouer du psaltérion :

Puis prent freteaus et refretele ;

Et psalterion et viele,

Et psalterione et viele.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 177°.)

Et phalterionne et viele,

Puis prent sa muse et si frestele.

(*Id.*, ms. Corsini, f° 139°.)

Psalterion prent et viele,

Et puis psalterionne et viele.

(*Id.*, 21305, Méon.)

PSAULTIER, voir SAULTIER.

PSAUMOIER, voir PSALMOIER.

PSEAUWER, voir PSALMER.

PSEAUOMOIER, voir PSALMOIER.

PSIDIE, s. f., écorce de la pomme de
grenade :

Psidia (*psidie*) c'est l'escorce de la
pomme de grenate. (*Le grant Herbarier*, n°
58, Camus.)

PTISIQUE, *ptysique, thisique, tysi-*
que, s. f., phthisie :

Galien ou livre de *thisique*. (*CORBICHON*,
Propriet. des choses, V, 22, Richel. 22533, f°
594°.) Var., *ptisique* (éd. 1485).

Se la matiere va au polmon, c'est doute
de *ptisique* ou periplemonie. (*BERN. DE GORD.*,
Pratiq., IV, 2, éd. 1495.)

Fievres cotidianes et *ptysique*. (*ORESME*,
Quadrip., Richel. 1348, f° 88 r°.)

La mort sera par trop longues maladies,
par *tysique*, par reume, par defaut de na-
ture. (*Id.*, *ib.*, f° 210 v°.)

PTISIS, *tisis*, s. f., phthisie :

Plisis. (*BRUN DE LONG BORC*, *Cyurgie*,
ms. de Salis, f° 14°.)

Tisis, c'est ung ulcere du polmon qui
consume tout le corp. (*BERN. DE GORD.*,
Pratiq., IV, 5, éd. 1495.)

PTYSIQUE, voir PTISIQUE.

PUANSINE, voir PUASINE.

PUANTINE, *puent.*, s. f., puanteur :

Et tousjours sentent *puentine*

{(les damnés).

(*J. BOUCHET*, *les Regnars traversant*, f° 56°, éd.
1522.)

PUANTISE, *puent.*, s. f., puanteur :

Les autres estoient en tres grant *puen-*
tise, comme en maniere de souffre. (*Pass.*
de *J.-C.*, Maz. 1313, f° 5°.)

Par les fenestres dudijt reffaicteur puet

entrer la puantise d'icelle rue. (16 nov.
1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 137, Guigue.)

Ils sont la destinez (certains vases) seu-
lement pour y jeter les ordures et les
puantises, cela sert mesme a l'honnesteté
de la maison. (*CALVIN*, *Serm.*, p. 360, éd.
1561.)

La puantise des pieds de ce venerable
verolé. (*H. EST.*, *Apol. p. Herod.*, p. 613,
éd. 1566.)

Mais voyez que c'est de telle puantise de
genz. (*GENTILLET*, *Disc. sur les moyens de
bien gouverner*, p. 237, éd. 1577.)

Antiochus fut rendu par la puantise de
son corps si insupportable a soy mesme
qu'il mourust comme un chien enragé.
(*EST. BINET*, *Œuv. spirituelles*, p. 3, éd.
1620.)

Centre, puantise.

PUASINE, puazine, puansine, s. f.,
puanteur, infection :

Por santé et por medechine,
Et por oster le puasine
Del enferm tant k'il soit sanes.

(*RENCLUS DE MOILLIERS*, *Miserere*, CXL, 10, Van Ha-
mel.)

Mes de son pié salt fors et ist,
Qui de corre oncques ne fine,
Une puante puazine
Que trestuit cil du moustier orient.

(*J. LE MARCHANT*, *Mir.*, ms. Chartres, f° 46°.)

Dont il gaengnent le juise
D'infer desous en la soutine
En l'orduro, en la puansine.

(*D'un Juif ki s'acomen. av. les crest.*, Ars. 3527, f°
3°.)

Pour le puasine des bestes que on tuoit.
(*FROISS.*, *Chron.*, II, 83, Luce.)

Pourveu que les hostes demourans, et
qui demourront esdites petites maisons,
seront tenus de le nectoyer en y gelant
eauve ou aultrement, sepmaine pour sep-
maine, et tellement qu'il n'y ait point de
puasine, ne de prejudice pour icelluy ou
ceux qui demourront en ladite maison
vendue. (19 juin 1459, *Vente*, ap. Roq.,
Suppl. Impr., *puasme*.)

— Matière puante :

De froit, de chaut et de gellee,
De puasine desgellee.

(*FROISS.*, *Poés.*, I, 267, 1640, Scheler.)

— Fig., grant puasine, enfer :

L'ame enportent deables en la grant puasine!
(*Gaufrey*, 3665, A. P.) Impr., *puafine*.

PUAZINE, voir PUASINE.

PUBEER, v. n., être dans l'ardeur de
la puberté :

Mais si sens vont si pubeant
Que li pechié moulepleant
D'ypocrisie, et tant sourondé
Qu'or va courant par tout le monde
Comme riviere sourondant.

(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 85°.)

PUBESCENCE, s. f., puberté :

Les mammelles croissent en temps de
pubescence. (*BERN. DE GORD.*, *Pratiq.*, IV, 14,
éd. 1495.)

PUBIER, voir **PUBLICIER**.

PUBLAU, *-blaut* (Suisse romande), adj., public :

In charreyre *publau* et furs de closon. (1374, Arch. Fribourg, Aff. de la ville, n° 117.)

Entre noul chemin *publaut* et... (7 juin 1378, Arch. du Locle.)

Ung chemin *publaut*. (*Ib.*)

Nostre *publau* inimis. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 133, f° 44.)

Les charreyres *publaux*. (1425, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 330, f° 97.)

Cf. **PUBLIAL**.

PUBLAUMENT, voir **PUEPLAUMENT**.

PUBLAUT, voir **PUBLAU**.

PUBLE, adj., public :

Notaire *puble*. (1276, Ch. St. Lambert, n° 327, Arch. Liège.)

As queles choses escriptes faire deviser furent presens... Jehans de la Saveniere, mon feable clerck, maistre Jehan de Ham, clerck notaire publique, et maistre Jehans Sabulete clers *puble*, notaire par l'auctoriteit apostolike et imperial, par les quels ju ay fait, priet et requis a escripre ce mien present testament, par maniere de instrument *puble*. (1317, Test. de Rob. de Nam., Arch. mun. Valenciennes.)

Et proposerent a l'encontre de ces penans que penitance *puble* et prises de li meismes n'estoient pas licites ne raisonnable. (Froiss., Chron., IV, 331, Luce, ms. Rome.)

Ceste destruction a esté le non pareille et incomparable a toutes aultres, en tant qu'il est *puble* et notore que fureur et vengeance y ont eu si haboundamment leur regne et course. (26 nov. 1484, Reg. aux Cens, f° 57 v°, Arch. mun. Dinant.)

PUBLEAUMENT, voir **PUBLIAUMENT**.

PUBLEEMENT, *-blement, -pleement, pobleement*, adv., publiquement :

Publican estoient apelé cil qui demandoient *pupleement* par les rues et par les marcies. (MAURICE, Serm., Richel. 13314, f° 58 v°.)

Que li jui ne autres genz ne lor queissent *pobleement* une maaille. (*Vie S. Clem.*, Richel. 818, f° 295 v°.)

Il avoit esté commandé *pupleement* toz estre quis et tenuz. (*Pas. des XLVIII mart.*, Richel. 818, f° 297 r°.)

Jusques a tant qu'il se departe *publeement* de la bourgeoisie. (1287, Arch. JJ 34, f° 34 v°.)

Nimes et la Rochelle et les autres viles ou les marchandises seront faites *publeement*. (1293, Arch. K 36^b, n° 34.)

Li jovene roy Eduars qui creoit legierement fist ausitoist apres chu son oncle prendre et decoleir *publeement*. (JEHAN LE BEL, Chron., p. 57.)

Hay *publeement* confessey. (1362, Ch. des Compt. de Dole, A 167, Arch. Doubs.)

Soit criet et publiet alperon tout hault

et *publement*. (J. DE STAVELOT, Chron., p. 22, Borgnet.)

En secreit ne *publement*. (*Ib.*, p. 215.)

PUBLEMENT, voir **PUBLEEMENT**.

PUBLET, s. m., place plantée de peupliers :

Que l'on facez .iii. perches, una devant l'ospitaul, l'autre ou *publet* et la tierce en logy. (1420-1423, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 297, f° 87 v° et 88.)

Cf. **PEUPLE**.

PUBLIAL, *-au, puplial*, adj., public, fait publiquement :

Item, que il au temps de ladite guerre avoit envoié encontre la defense *publiau* vins a Calays. (1309, Arch. JJ 41, f° 3 v°.)

— Vulgaire, établi par le peuple :

Luur apelent jur,
E la nuit tenebrur.
Si'n est divisun
Par itele raisun :
Li uns est *puplials*,
Li altres naturels.
Li *puplials* contient
Duze hures si maintient.
(PHIL. DE TRAUW, *Cumpoz*, 323, Mall.)

PUBLIANCE, s. f., action de rendre public, publication :

Requiert la *publiance* dudict examen a futeur pour luy servir en temps et lieu que de rayon. (14 mai 1338, Arch. Basses-Pyrén., E 381, I, A, 7199.)

De laquelle *publiance* ledit procureur dudit vicomte en a requis acte. (*Libertez et franchises du Vicomté de Turenne*, p. 36, éd. 1658.)

PUBLIATION, s. f., publication :

Auquel lieu il trouva le roy d'Engleterre par la licence duquel il fist sa *publication* et laissa la par copie le contenu des lettres. (J. DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesnes*, Ars. 5208, f° 23 r°.)

PUBLIAUMENT, *-eaument, -eument, pupl.*, adv., publiquement :

Cil leu sont seint qui sont *publiaument* desdié. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, xi, § 5, Rapetti.)

Publican esteient apelé cil qui demandoient *publiaument* et par les recez et par les marchez les rendes a l'empereor. (MAURICE, Serm., ms. Poitiers 124, f° 32 v°.)

Des villes qui sont appelees *pupliaument* Kaermadiou... (1304, Accord, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1192.)

Confesse et reconeis *publiaument* toutes les choses dessus dites estre veraiies. (Jeudi av. Chandel. 1309, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Contre la deffense le roy *publiaument* faite. (1309, Arch. JJ 41, f° 3 v°.)

Leu *publieument* en l'assise de Fontenoy. (1317, Arch. JJ 53, f° 107 v°.)

Je eusse fait crier *publieument* par la ville de la Rochelle... que... (1320, Arch. JJ 60, f° 18 r°.)

Item au dit Tesson... qui avoit fait semondre *publeament* a l'eglise le bailli et le vicomte. (1331, Act. norm. de la Chambre des Comptes, p. 20, L. Delisle.)

Confessons et *publiaument* reconnoissons. (13 juin 1367, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

PUBLICAN, voir **POPELICAN**.

PUBLIEMANT, voir **PUBLIEMENT 2**.

1. **PUBLIEMENT**, *publiement, pupliemant, puepleement, pueploiment*, s. m., publication :

Que ceux qui voudront jouir desdites bourgeoisies vieignent dedans un mois du temps puis ce *publiement* pour renouveler leurs bourgeoisies. (1287, Ord. de Phil. IV, ap. Isambert, Rec. d'anc. lois fr., II, 677.)

Dedenz un mois du temps puis cel *publiement*. (1304, Arch. K 37, pièce 31.)

Lesqueles (ordenances) nous avons envoies par noz lettres pendanz... pour publier solempnement et pour faire garder des subgez fermement tantost un mois passé apres le *pupleement*. (1309, Arch. JJ 42, f° 98 v°.)

Il avoit fait faire les subhastacions et *publiemens* a oye de paroisse. (1321, Arch. JJ 60, f° 93 r°.)

Si tost que je ay entendut ledit *publiement*, je me suy apparus, en le presence de Jaquemart Brisart et Jaquemart Dollies, bourgeois de Valenciennes. (22 juin 1431, Reg. aux Publicat., Cédulle enregistrée, Arch. Tournai.)

Ce bon et brave chevalier avoit bien besoing d'un tel escrit et *publiement* de sa vertu et valeur, car il a esté peu favorisé de ceux qui ont escrit de son temps. (BRANT., *Grands Capit. fr.*, Du Bié, IV, 60, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Déposition publique d'un témoin :

Li *pueploimentz* des tesmoinz doit estre fez quant l'une et l'autre partie est presente. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 6J°.)

Et se einsinc avenoit que cil encontre qui li tesmoïn seront amené, vousist dire, ampres le *puepleement*, aucune chose raisonnable encontre les ditz des tesmoinz, il seroit oiz. (*Etabl. de S. Louis*, II, 18, Viollet.)

Et seront li diz tesmoïn publiez au parties. Et se il avenoit que cil contre qui li tesmoïn seront amené, vossist dire, apres le *pupliemant*, aucune chose resonable contré les diz tesmoinz, il seroit oiz. (*Liv. de Jost. et de Plet*, Append. II, p. 347, Rapetti.)

2. **PUBLIEMENT**, *-ant, adv.*, publiquement :

Confesse et en verité *publiemant* reconoix que... (Mars 1289, Lett. de Guill. d'Antally, Arch. Montjeu.)

Ha confessei et *publiement* reconehu. (1299, Ch. des compt. de Dole, C 114, Arch. Doubs.)

J'ai cri fait *publiement*. (1305, vid. de 1309, Conc. int. reg. Fr. et Fland., Arch. Vat., Instr.)

Feismes crier et savoir *publiement* en

ladite audience... que... (1310, Arch. S 45, pièce 26.)

Ont confessey et *publiement* recognu estre homes taillables. (1311, Moreau 871, f° 267 r°, Richel.)

Ai confessei et *publiant* recognu. (Vend. apr. S. André 1317, Gratteries, Ch. des Compt. de Dôle, cart. 45, paq. 48, Arch. Doubs.)

Notoirement et *publiement*. (12 juill. 1324, Ch. des compt. de Dôle, B 173, Arch. Doubs.)

Et toutes ces choses dessus dites hont confessé li diz damoiseil es noms que dessus et lour diz ploiges et *publiement* recognu en droit par devant noz diz jurez... (1325, Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne, Arch. du Prince J³, n° 29, Mon. de l'Hist. de Neuchâtel, I, 367.)

Hont confessey et *publiement* recogneu. (1340, Traité entr. H. de Monfauc. et la bourg. de Montbel., Arch. K 2221.)

PUBLIEN, s. m., publicain :

Ung pharisien et ung povre *publien* estoient ou temple. (LAURENT, Somme, ms. Troyes, f° 100 v°.)

1. **PUBLIER**, *-blyer*, *-bier*, *publier*, *publier*; *puplier*, *puer*, *peu*, *pluplier*, *pulier*, *puploier*, *puployer*, *poploier*, *pueploier*, *plueploier*, *peuploier*, *peuplaier*, *poplaier*, *puepleer*, *peupleer*, verbe.

— Act.. rendre public et notoire, répéter, dire partout, sens conservé :

Si est tant dit et *poploït*

Que...

(CHREST., Cliges, Richel. 1420, f° 42°.)

Leur pechié font cellement
Et les biens que il font *publiant*.

(J. LE MARCHANT, Mir. N.-D., ms. Chartres, f° 45°.)

Et tant *peuplaierent* la fable
Qu'el fu par tout le ciel notable.

(Rose, Richel. 1573, f° 119°.)

Et tant *pueplierent* la fable.

(Ib., ms. Corsini, f° 95°.)

Tout seroit tantost *publié*.

(Ib., Vat. Ott. 1212, f° 57°.)

Tout seroit tost bien *publié*.

(Ib., Vat. Chr. 1522, f° 49°.)

Il est accordé par le roy, et par son conseil, et commandé a garder en Normandie, et fu *peuplé* en chet eschiquier generalement que... (29 sept. 1278, Ord., I, 309.)

Ses nons fu *pueploies* jusqu'a l'entree d'Egypte. (Bible, Richel. 901, f° 150°.)

Et la renommee en fu *pueploiee*. (Bible, Maz. 684, f° 77°.)

Ces choses furent *poploiees* en tout le peuple de Judée. (Les qudt. Evangel., Richel. 12581, f° 270 r°.)

Après les .ii. mois que elle (la loi) est *peuplée*. (De droit et de justice, Richel. 20048, f° 41°.)

Il s'en doit fere confes tant seulement a son abé ou a aucun des anciens de la congregation qui soit tels qui saiche guerir ses plaies, et les autrui non pas découvrir et *poplaier*. (Regle de S. Ben., ms. Sens, p. 158°.)

Publicare, *publier*. (Fragm. d'un gloss. du xiii^e s., Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 370.)

Avoi dams, ne crees mie
Ke toute amors soit *publiee*,
Maint deduit dames on arot
Et maint solas eut en ont
C'aïnc ne fu l'uevre connuee.

(JACQ. D'AMIENS, Art d'aimer, ms. Dresde, f° 6°, Koert.)

Cest miracle et *peuploia*.

(Du duc de Sard., ms. Avanches 244, f° 5°.)

Pour faire *publier* certaines instructions. (1360, Arch. KK 10°, f° 86 r°.)

Suffisamment notifié et *puployé*. (1372, Ch. du bailli de Cotentin, Mont S.-Michel, par., Arch. Manche.)

Par toutes bonnes villes du roiaume poissant
Fu chis fais *peuplies*; mais je vous acreens
Que pour çou ne laisseront qu'ils ne viarent

Tous cheux qui au duc furent amis et bienvoellant.

Bien dient que le roi de ce ne set noiant.

(Geste des ducs de Bourg., 5163, Chron. belg.)

On m'a dit que vous avez envoyée vostre fille Estiennele a Chamarais pour les parolles qu'on *publye* en ceste ville d'elle et de moy. (1460, Arch. JJ 192, f° 38.)

Le premier deminement sera signifiet par le forestier de ladite haulteur, a celui sour cuy on fera deminner et a sa propre boche, maison ou domicile suffisamment, si avant qu'il soit demourant en pays, et s'il est demourant hors du pays, on le doit *publier* en scampne de ladite haulteur. (1479, Documents relatifs aux troubles de Liège, p. 667, Anal. leod., Chron. belg.)

Et si vous estes offensee, et que ma faute vous deplaise, pourquoy vous voulez vous faire plus de tort en la *publiant* a tout le monde? (D'URFÉ, Astree, II, 6, éd. 1612.)

— Communiquer :

Et recevra li prevoz les tesmoins dou demandeur; et jurera chascuns par soi, et les doit oir secreement et tantost les *puepleera*. (Etabl. de S. Louis, I, 1, p. 5, Viollet.)

Et seront li dit des tesmoing *peuploïé* as parties. (Ib., I, iv, p. 13.)

Puis que li autre tesmoing ont estei *poploïé*. (Ordin. Tancrei, ms. Salis, f° 66°.)

Pueplie leur en audience

Cest pardon et ceste sentence.

(Rose, ms. Corsini, f° 128°.)

Nostre Seigneur vult exprimer et *puplier* en li ce que il dist. (J. DE VIGNAY, Enseignem., ms. Brux. 11042, f° 11°.)

— Parler publiquement de :

Je percussoie celui qui *pluploïoit* en mal son prochain. (Psaut., Richel. 1751, f° 119°.)

— Vendre à l'encan :

Nos *pueploierons* le navie qui de cest établissement se vodra escuser. (Code de Justin., Richel. 20120, f° 9°.)

La tierce part des biens a celui qui le fet est *puploïe*. (Liv. de Jost. et de Plet, xviii, 25, § 7, Rapetti.)

Se cil qui est condampnez de crime l'a baillié 100 fr. a garder, et il est envoyez en essil et totes ses choses sont *pueploïees*, l'en demande se li 100 fr. li doivent estre rendu,

ou se il doivent estre *peuploïé* comme les autres choses. (Digestes, Richel. 20118, f° 186°.)

La loi leur enjoint tel paine que la moitié de lor biens sont *plueploïé*. (G. DE LENGR., Instit. de Just., ms. S.-Omer, f° 53°.)

Les tribus ont *publié* ses biens et aussi ceulx de Appius Claudius. (Prem. vol. des grans dec. de Tile-Liv., f° 58 v°, éd. 1530.)

— Neutre, se confesser publiquement :

Sa cope bat li gentis chevalier;
Por ses mesfais si prent a *pulier*,
Confes se rent a Dieu le droiturier.

(RAIMBERT, Ogier, 12427, Barrois.)

— Parler publiquement :

Vos savez de la foi crestiane et en avez escrit et *pueploïé* as crestiens. (Code de Justin., Richel. 20120, f° 8 v°.)

— *Publié*, part. passé, public :

Cil... l'amoient de loial cuer, car il ne lessoit pas icels estre sougiez a mendicité *publiee*. (Vie S. Clem., Richel. 818, f° 292 v°.)

2. **PUBLIER**, voir PEUPLIER.

PUBLIEMENT, voir PUBLIAUMENT.

PUBLIEUX, adj., public :

Vulgosus, sa, sum, *publieux*. (Voc. lat. fr., éd. 1487.)

PUBLIQUER, *-iquer*, *pullyquer*, v. a., *publier* :

Et depuis que il ot bien *pullyqué* par tout que il aloit a Sur, si repaira et se mist a l'ihle de Maute. (Gestes des Chiprois, p. 168, Raynaud.)

Car sans nul doute il descouvrirroit et *publicueroit* a la volée vostre secret. (Louis XI, Nouv., C, p. 411, Jacob.)

PUBLIQUEN, s. m., publicain :

Et s'ai estei *publiquens*,
Et renioies des crestiens.

(Renart, Suppl., p. 357, Chabaille.)

PUBLIER, voir PUBLIER.

PUCELAITE, voir PUCETE.

PUCELER, v. a., *dépuceler*, suivant Cotgrave :

Puceler. To corrupt, or deflower, a maid. (COTGR., 1611.)

PUCELESTE, voir PUCETE.

PUCELETE, *-lette*, *-laite*, *-leste*, *-llette*, *puch.*, *pusc.*, s. f., jeune fille :

La vielle la meinnees prist,
Demanda li et si li dist
A conseil comment le feisoit,
Quele vie sa suer'menoit...

La *puceleste* li respont.

N'a si courcie en tout le munt

(Rom. du S. Graal, 3973, Michel.)

Oncques n'avoit sceut de *puchellette* amer.

(Chev. au cygne, 986, Raiff.)

Pucelaitte est, n'a que .xv. ans de age.
(*Rom. d'Auberon*, 366, Graf.)

Bien sevent ke ce n'est pas fable
Que la *pucelaitte* raconte.
(*Dolop.*, 9336, Bibl. elz.)

Ele estoit povre *pucelete*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 37^v.)

Toutes herbes, toutes florates,
Que valetons et *pucelaittes*
Vont en printens es bois coillir.
(*Rose*, 16250, Méon.)

Et toi colement le donoit
A ces plus povres *pucelaittes*.
(*De Sainte Ysabel*, Richel. 19331, f° 115^v.)

Dites qui est la dame que je vi avec vous,
Et cette *pucelaitte* qui le viairo a dous.
(*Dit de Rispon*, Richel. 24431, f° 16^b.)

Et les *pucelaittes* por voir
Don l'on ne puet le nombre avoir
Des amies seneffiance ont
Qui par le monde vagues vont.

(*Maic de la Charité*, *Bible*, Richel. 401, f° 116^v.)

Et tant y conversa qu'il engendra .x. filz
En plusieurs *pucelaittes* ou il ot cez delis.
(*H. Capet*, 2937, A. P.)

Il nourri la petite *pucelaitte* tant qu'ele fu
sage. (*Métam. d'Ouv.*, ms. Rouen, f° 11^v.)

Consillier *pucelaittes* et filles de roy.
(*Frouss.*, *Chron.*, VIII, 29, Raynaud.)

acompaigné d'une *pucelaitte*. (*GERSON*,
Serm., ms. Troyes, f° 3^r.)

Et filer entre *pucelaittes*.
VILLON, *Grant Test.*, Doubl. Ball., p. 59, Jouaust.)

Adieu amans et *pucelaittes*.
(*Danse macabrè des hommes*, p. 15, éd. s. d.)

Tres douce *pucelaitte*.

(*Epist. du Cheval. gris*, Poiss. fr. des xv^e et xvi^e s.,
III, 272.)

Riches habitz de noble preference
Vueillez changer dames et *pucelaittes*
Aux ornements de dolente apparence.

(*CL. MAR.*, *Ballade de Caresme*, p. 244, éd. 1345.)

Une jeune *pucelaitte*,
Pucelaitte grasselette.

(*ROSS.*, *Gayetez*, IIII, OEuvr., p. 260, éd. 1584, in-f°.)

Dans mes vergers si tu veul *pucelaitte*...
(*J. A. DE BAIF*, *les Jeux*, Eclog., VIII, éd. 1573.)

PUCELLE, s. f., grand mannequin en
métal, représentant une jeune fille des
mamelles de laquelle coulaient deux
jets de vin ; chaque fois que l'occasion
se présentait d'user de cet appareil, dit
J. Baux, on rajeunissait les charmes de
la bienfaisante pucelle au moyen d'une
couche de blanc de céruse et autres cou-
leurs :

A esté deliberé que a Anthoyné Potier
soyent payez trois florins pour la façon de
la couche de plomb que fut faicte pour la
pucelle, a la venue du Roy. (1541, *Délib.*
du conseil de la ville de Bourg, ap. J. Baux,
Mém. hist. sur la ville de Bourg, I, 97.)

Que a maistre Perrinet Doutagnia et a
Valerian, son frere, soyent payez douze
florins, assavoir: huyt au dict maistre
Perrinet et quatre a Valerian, pour leurs
journées et peynes qu'ilz ont pris a faire
les arcs triomphaux, planter yceulx et a
faire les secrets de la *pucelle* et de la fon-
teyne jectant les quatre elements. (*ib.*, p.
98.)

PUCELLETTTE, voir PUCELETE.

PUCELLOTE, voir PUCELOTE.

PUCELOTE, -cellote, s. f., jeune fille :

Sire, que voles vos faire?
Dist la *pucelote*.
(*Rom. et Past.*, I, 52, 20, Bartsch.)

Elle fait mariages rompre
Et les *pucelotes* corrompre.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 8 v^e.)

Genevotte, une *pucelote*,
Belle et gracieuse et devotte.

(*Mir. M^{me} Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I,
188.)

En parlant en hault stille de la Vierge,
mere de Jesus Christ, pour cercher leur
rithme ilz la nomment *pucelote* en lieu de
pucelle. (*FABRI*, *Rhetor.*, f° 8 v^e, éd. 1493.)

PUCER, voir POUcier.

PUCETTE, s. f., petite puce :

Ainsi, petite *pucette*,
Ainsi, pulce *pucellette*,
Tu voletes a tasons.
(*E. PASQUIER*, *la Puce*, OEuvr., II, 951, éd. 1723.)

Bref, *pucette*, s'il te plaist,
Rien d'elle caché ne t'est.

(*Id.*, *Imit. de Brisson*, *Puce des grands jours*, OEuvr.,
III, 955, éd. 1723.)

PUCHAGE, voir PUISAGE.

PUCHEEUR, voir PUISEUR.

PUCHELLETTE, voir PUCELETE.

PUCHEOIR, voir PUISOIR.

PUCHIET, voir PUISET.

PUCOIR, voir PUISOIR.

PUCHOT, *pucot*, s. m., goulot, con-
duit, canal :

Encore a le ditte eglise pour le *puchot*...
(1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch.
mun. Valenciennes, CC 2, f° 16 v^e.)

Les *puchotz* des fontaines. (1517, Béthune,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les plas *puchos* du rivage faits avec des
planques de grees. (*ib.*)

— Fig., eau d'une source :

Tant fist puis, che dist la matere,
Qu'il trouva aige molt clere
Ki molt bielement i sergoit ;
Quant bien li'ert si en buvoit
Grant bien li faisoit li *pucos*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 426^v.)

Nom de lieu, *Puchot* (Manche).

PUCHOTE, s. f., peut-être *puisoir* :

Pour faire une noeve *puchote* pour porter
a S. Omer pour les beketaus. (1342, Arch.
KK 393, f° 93.)

PUCOLE, s. f. ?

La *pucole* de Barniax et .i. serjant, .v.
sois. (De 1225 à 1250, *Lettre de la prieure*
de Fontaines a l'abbesse de Fontev., Fon-
tevrault, Arch. Maine-et-Loire.)

PUÇON, *pusson*, s. m., puceron :

Ceste vermine noire qui les ronge (les
fèves) qu'aucuns ont nommee *puçons*.
(*BELLE-FOR.*, *Secr. de l'agric.*, p. 51, éd.
1571.)

Pour les garantir de la vermine et des
pussons. (*LIEBAULT*, *Mais. rust.*, p. 228, éd.
1597.)

Puçon, m. The small green flies that lie
cluttering under the leaves of herbs, and
within a while devour them. (*COTEN.*,
1611.)

Puçon, m. Gorgojo. (*ODIN*, 1660.)

Normandie, *puchon*, puceron.

PUCOT, voir PUCHOT.

PUCUNE, voir PÈCUNE.

PUCYNE, voir POUcINE.

PUDENDES, adj. f. pl. qui doivent
inspirer de la honte, honteuses :

Parties *pudendes*. (*LE MAIRE*, *Illustr.*, I,
35, éd. 1512.)

— *Pudendes*, s. f. pl., parties hon-
teuses :

Les *pudendes* et membres honteux. (*CAR-*
TAN, *Geomance*, f° 69 v^e, éd. 1571.)

PUDENT, adj., honteux :

Contre rougeur et contre pourriture des
membres *pudens* soit aloes confit avec vi-
naigre. (*Le grant Herbiere*, f° 2 v^e, Nyverd.)

PUDICICIE, s. f., pudicité, pudeur :

Chasteté et *pudicicie* repriment les de-
lectations de luxure. (*II. DE GRANCHI*, *Trad.*
du gov. des Princ. de Gilles Colonne, Ars.
5062, f° 36 r^e.)

Sobriété et *pudicicie*. (*Chron. et hist. saint.*
et prof., Ars. 3515, f° 23 v^e.)

PUDNEIS, voir PUNAIS.

PUDORITÉ, s. f., pudeur :

Adam, après avoir mangé la pomme,
se dit à lui-même :

Helas ! las ! povre malheureux,
Souffreteux,
Diseteux,
Rempli de toute vilité,
As maintenant ouvert tes yeux
Oustrageux :
Tu voys mieulx,
Mais c'est a ta *pudorité*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 1196, A. T.)

PUDRERE, voir POUdRIERE.

PUDRIER, voir POUdRIER.

PUE, s. f., grande pointe, grand
clou :

Quatorze grandes *pues* pour joindre le
portau de S. Martin. (1562, *Dép. de deux*
jur., Arch. Gir.)

Pue se dit encore par les ouvriers et
les paysans de la Réole.

PUEBLE, voir **PEUPLE**.

PUECTIC, voir **POSTIC**.

PUEE, s. f., phanteur :

La puor en issi grant et desmesuree,
Onques nus hom de char ne senti tel *puee*.
(*Des Poines d'Enfer*, Richel. 24432, f° 98^a.)

PUEIL, voir **PUEL**.

PUEILLE, voir **POUILLE**.

PUEIS, voir **PUIS**.

PUEL, *pueil*, s. m., rejeton, jeune plant :

Li fill de ces mescreanz mouleplient auz
tresi comme *puel* de novele plante. (*Psaut.*,
Mazar. 798, f° 174 r°.) Lat. : sicut novellæ
plantarum.

— *Bois en puel*, à *puel*, bois nouvellement coupé :

Jeunes bois estant en *puel*, sont defensasibles
trois ans apres la couppe d'iceux. (1510, *Cout. d'Auv.*,
xxviii, 23, *Nouv. Cout. gén.*, iv, 1188.)

Bastiment de bois a *puel* posé sur une porte.
(1588, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Polie et potence de bois a *puel*. (*Ib.*)

On lit dans le *Dictionnaire d'agriculture* publié en 1809 par des membres de l'Institut :

Bois en *puel*, en *pueil*. Bois en defends, c'est
à dire qui n'a pas encore trois ans, et où les
bestiaux ne peuvent pas entrer.

PUELLE, *pèule*, *peure*, s. f., jeune bois :

Jusqu'au biau roy Philippe qui tant ot de re-
qui ^(nom) dessous Mons en *Peule* tendit son pavillon.
(*Beaud. de Seb.*, Richel. 12552, f° 164^a.)

En ce meismes an ensuivant Philippe le biaux,
roy de France, tierce foiz apres le rebellement
de ceulz de Flandre, a Mons en *Peure*, ou moys
d'aoust, assembla contre eulz grant ost. (*Chron. de S. Denis*,
Richel. 2813, f° 330^a.)

Nom de lieu actuel, *Mons-en-Puelle*.

PUEILLIER, *pullier*, *pulier*, adj., qui est dans un taillis :

La parroisse Sein Pere le *pulier*. (*Cens dus au chap. de Bourges par S. Ursin et S. Jean des Champs*, fin du xiii^e s., Arch. Cher.)

Saint Pierre *puellier*. (1338, *Lett. de H. M.*,
chan. de *Saintes*, S. Cyprien, l. XVII, Arch. Vienne.)

L'église de Saint Pere *pullier* d'Orliens. (1348,
Ste-Croix, S. Pere le Puellier, B 10 Arch. Loiret.)

S. Pere le *pulier*. (Av. 1365, *Lett de P. d'Orl.*,
Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Saint Pere *pulier*. (*Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orl.*,
1392-1400, f° 126 r°, Hôp. gén. Orléans.)

S. Pere *pullier*. (1431, *Lett. de Ch. VII*,
Ste-Croix, Arch. Loiret.)

PUELS, voir **PUIS**.

PUENTINE, voir **PUANTINE**.

PUENTISE, voir **PUANTISE**.

PUEPLAUMENT, *publ.*, adv., publiquement :

Il est dit *pueplaument*, se homme aura delessié sa fame. (*Bible*, Maz. 684, f° 120^a.)

Et avons ordonei acordablemant et fayt crier
publaument que... (1373, Arch. Fribourg,
f° coli. des lois, n° 69, f° 19.)

PUEPLEEMENT, voir **PUBLIEMENT**.

PUEPLEER, voir **PUBLIER**.

PUEPLEMENT, *peu.*, s. m., publication :

Après le *peuplement*. (1260, *Ord.*, I, 90.)

Et se il avenoit que chil contre qui les tesmoings
seront amenez vousist dire apres le *peuplement*
aucune chose resonable contre les dis as tesmoings,
il sera oiz. (L'ISLE ADAM, *Gage de bataille*, p. 23.)

1. **PUEPLER**, *poue.*, *peupler*, *peuppl.*, verbe.

— Act., publier :

Et requièrent que les depositions des tesmoings
qui aveent estez examineis pour la dicte garantie
fussent pueplees, (1296, *Cart. de S. Taurin* cxix,
Arch. Eure.)

Cest vision virent tuit cil qui la veilloient
et oient la parole et entendirent, et si fu
pueplee et contee par els chascun jor a ceulz
qui veu ne l'avoient. (*Vies et mari. des beueur. virges*,
Maz. 568, f° 319^a.)

Que ceste letre soit leue et *pueplee* en lieu
qui... (Fév. 1304, *Ch. du vic. de Caen*, La
Trinité, Arch. Calvados.)

Que ceste letre *fust pueplee* et oie a paroisse.
(1320, Valogn., S.-Sauv. Fresville, Arch. Manche.)

Saches souvent la vois du peuple,
Quelle parole de toy il *peuple*.

(J. LEFÈVRE, *l'Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 41^a.)

A celi temps estoit la justice et la religion de Nume
Ponpille *pueplee* de moult grant renomnee. (BERSUIRE,
Tile-Live, ms. Ste-Gen., f° 13^a.)

Et sera *peuplee* ceste ordenance en la premiere
assise qui sera. (*La Maniere de faire ou de leur
bourjois du rcaume*, Richel. 20048, f° 134^b.)

— Réfl., être publié :

Et non pas tant seulement en son paiz, mais
es paiz et regions voisines, son nom, grant
louenge et bonne renomnee se *pueploit* et
disoit tellement que... (*Livre de Griseldis*,
ms. Chartres 411, f° 63 v°.)

2. **PUEPLER**, voir **PEUPLER**.

PUEPLERIE, s. f., les poissons qui peuplent un vivier :

Ledit vivier sera pesché de .iiii. ans en .iiii. ans,
et ne sera le dit preneur tenuz

de laisser aucune *pueplerie* dedans le vivier
si ne lui plaist. (1377, *Bail*, Arch. MM 30,
f° 79 v°.)

1. **PUEPLIER**, voir **PUBLIER**.

2. **PUEPLIER**, voir **PEUPLIOIER**.

1. **PUEPLOIER**, voir **PUBLIER**.

2. **PUEPLOIER**, voir **PEUPLIOIER** au Supplément.

PUER, *pour*, *purs*, adv., dehors :

Rois, giete te folie *puer*.

(J. BODEL, *li Jus de S. Nicholai*, 50, Th. fr. au m. A., p. 205.)

Se je fui nes en un destour
Et de me mere getez *pour*
En un molin ou en un four.

(RENCLUS DE MOILLERS, *Miserere*, LXXXI, 6, Van Hamel.)

La plume et les os jete *puer*.

(*Ren.*, Br. VII, 108, Martin.)

Le siecle avoit tout geté *puer*

Por amer Dieu plus netement.

(G. DE COINCIL, *Mir.*, ms. Soiss., f° 93^b.)

Tot lou mont voil geter *puer*

Por fero tot vostre plesir.

(*Id.*, *De l'Empereri qui gard. sa chasteté*, 314, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 11.)

Si l'a dit : O ! douce suer,

Tu as mon cuer,

Nel jeler *puer*.

(BAUDES DE LA KAKENIE, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 46, 54.)

Quant il ont por li ruer *puer*

Honnor et tierres a mal mia.

(*Chev. as .it. esp.*, 4500, Foarster.)

Il a geté son surcot *puer*.

(*L'Escauffe*, Ars. 3319, f° 57^a.)

Li faus largues gete li sien *puer*. (BEAUM.,
Cout. du Beauv., c. 1, 7, Beugnot.)

Et lui ki de cors et de cuer

Ot le malisse gieté *puer*.

(*Ph. Mousk.*, *Chron.*, 3986, Raiff.)

Et eles l'ont si rué *puer*

Qu'eles se soillent en l'ordure.

(*La Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 229.)

Come li vins ki gete *puer*

L'ordure dont ilh se nettoie.

(RAOUL DE HOUD., *Rom. des Eles*, 568, Scheler.)

Je le te donrai, et tu nel gietes mie *puer*.
(*Hist. de Joseph*, ms. St-Petersbourg, f° 50 r°.)

Se je disoie parole bone et sauvable, je ne
la giteroie pas *purs*, ains la retindroie en mon
cuer. (*Vie Josaphat et Balaam*, Richel. 423,
f° 8^a.)

Des choses... condempnees pour le mauvais
vaistié d'elles estre arses ou despechiees
ou jectees *puer*. (Mars 1297, *Ord. de Phil. le Bel*,
ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers-Etat*,
III, 465.)

PUERICE, s. f., syn. de *puericie* :

Hippocrates dit qu'il y a sept ages, l'enfance,
la *puericie*, l'adolescence... (P. BELLIER,
Œuvr. de Philon, p. 19, éd. 1575.)

PUERICIE, *-tie*, s. f., période de la vie qui suit
l'enfance et précède l'adolescence :

Qu'il peut trespasser de l'enfance et *puerice* des figures à la maturation de verité. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, I, f° 233 r°.)

Enfance en aage de *pueritie*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 404, éd. 1573.)

La Lune aura la garde et conduite de l'enfance, Mercure de la *pueritie* (il faut escorcher non le regnard, mais le latin, parce que nous n'avons mot propre pour exprimer cest aage, qu'en periphrasant.) (GHOLIERES, *Après-disnees*, f° 230 v°, éd. 1587.)

PUERITIE, voir **PUERICIE**.

PUERPRE, s. f., les couches d'une femme:

Icele Marguerite apres son enfancement fu agrevee de maladie et morut en gisant en *puerpre*. (1378, Arch. JJ 113, pièce 369.)

PUES, voir **PUIS**.

PUES CEL ESTRE, voir **PUET CEL ESTRE**,

PUESTIC, voir **POSTIC**.

PUET, voir **PUR**.

PUET CE ESTRE, *poet ce estre*, loc., peut-être:

Mais, *poet ce estre*, en nul endroit,
Cele pucele ne voldroit
Que suens fusse, n'ele moie.
(CHAREST, *Cliges*, Richel. 1420, f° 39^v.)

PUET CEL ESTRE, *poet cel estre*, *put cel estre*, *pues cel estre*, *pot cel estre*, loc., peut-être:

E si cist chi aveit hait mei, sur mei granz choses oust parlet, je me reposisse *put cel estre* de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LIV, 13, Michel.) Var.: repoinnisse *poet cel estre*.

Pur neient *put cel estre* les enemis d'els ouisse humilié. (*Id.*, LXXX, 13.)

Quant de ce conjuré seront
Puet cel estre si palleront.

(*Evangile de Nicodème*, 875, Trad. André de Couances, A. T.)

Vostre ore prime e tierce e none
Que l'om termine e dit e sone
Ne sont pas as soes nomees
Pot cel estre n'aterminees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7780, Michel.)

Pot cel estre por engignier
Nos volent eissi forsloignier.
(*Id.*, *ib.*, II, 19808.)

Pot cel estre li reis le voleit esmaier.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 29 r°.)

Cestui enlacet orguez, cestui *pues cel estre* sorplantet irors. (*Dial. Greg. lo pap.*, Mor. sur Job, p. 308, Foerster.)

Si me vendra une maladie,
Poet cel estre, ki me tout la vie.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 413, Koch.)

Puet cel estre ceo lur ruverent si disciples. (*La Venjançe del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 15 r°.)

Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cotentin, *puchalé*, n'importe.

PUETE, s. f., cheville, fausset de tonneau:

Puete : f. A peg in a hogshe, ad etc... of wine; also the peg hole. (COTGR., 1611.)

Normandie, *puete*.

PUEUR, voir **PUOR**.

PUEZ, voir **PUIS**.

PUGEISE, voir **POUGEISE**.

PUGISSIN (en), loc., d'après L. de Charrière, en réserve pour les bêtes de charrue au temps des labours:

Mettre un pré *en pugissin* ou en devyns. (1346, Baulmes, L. de Charrière, *Prieuré et comm. de Beaulmes*, Doc. de la Suisse rom., XIII, 96.)

PUGNAIS, voir **PUNAIS**.

PUGNAT, voir **POIGNET**.

PUGNE, voir **POIGNE**.

PUGNEIRE, voir **POIGNERE**.

1. **PUGNER**, v. n., combattre:

Et qu'il soit ainsi que les sains anges pour la verité *pugnoient*, nul ne s'en doit esmerveiller. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 126 r°, éd. 1478.)

Israel *pugnoit* contre Benjamin pour cause juste et bonne. (*Id.*, *ib.*)

Le createur, qui contre telz gens *pugne*, Symonie, un grant peché, repugne, L'entreprise congneut oultrecuydes.
(GRINGORE, *Folles Entreprises*, p. 92, Bibl. elz.)

Bataillent et *pignent* l'ung contre l'autre. (*Jard. de santé*, II, 4, impr. La Minerve.)

La volupté et fragilité de la chair *pugne* et convoite toujours à l'encontre de l'esperit. (*Premier vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 1 v°, éd. 1519.)

Cf. **POIGNIER**, qui continue régulièrement en français le latin *pugnare*.

2. **PUGNER**, s. m., combattant:

E si out cent *pugnere*
E cinquante e dis archers.
(*Conquest of Ireland*, 1891, Michel.)

Cf. **POIGNEOR**.

PUGNERE, voir **POIGNERE**.

PUGNES, voir **PUNAIS**.

PUGNESIE, voir **PUNAISIE**.

PUGNET, voir **POIGNET**.

PUGNEUR, voir **POIGNEOR**.

PUGNIE, voir **POIGNEE**.

PUGNIERE, voir **POIGNIERE**.

PUGNIER, *puingnier*, *peuignier*, v. a., punir:

Sur paine d'estre *puingnies*. (1486, *Cri proclamé au perron*, Anal. leod., Xav. de Ram.)

Sur paine d'estre *peuignies*. (*Autre cri*, *ib.*)

Tous cheulx qui les trois ovytaines durantes forferont de quelque meffait que ce soit soient *pugnies* et corregies. (1487, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 418.)

PUGNISSABLE, voir **PUNISSABLE**.

PUGNISSEMENT, voir **PUNISSEMENT**.

PUGNITIF, voir **PUNITIF**.

PUGNIVIMUS, voir **PUNIVIMUS**.

PUGNRE, voir **POINDRE**.

PUGNY, voir **PENIL**.

PUGOIS, voir **POUGEOIS**.

PUGOISE, voir **POUGEOISE**.

PUI, *puyl*, *poi*, *puz*, *pou*, *peu*, s. m., hauteur, sommet, montagne, colline, coteau:

Oliviers muntet desur un *pui* halçur.
(*Rot.*, 1017, Maller.)

Et vit Gormund el *pué* estant.
(*La Mort du Roi Gormont*, 12, dans la *Chron. de Mousket*, t. II, Introd., p. X, Chron. belg.)

La oissiez ces olifans tentir,
Ces cors sonner, et *puis* et vaus bondir
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxvii, p. 185, P. Paris.)

Li dux Tierris repaire del lonc eissil,
Del *poi* de la montagne de Mont Causil.
(*Ger. de Rossill.*, p. 299, Michel.)

Les montagnes sunt hautes et li *pué* sunt agu.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 50^a, Michalaant.)

Forz chasteaus ont, bien clos de pal,
Soiant sor roche, sor haut *pué*.
(*Tristan*, I, 3109, Michel.)

Veschi la gent le roi de Saint Denis,
Trestuit en coevrent les *pué* et les larris.
(*Raimb. Ogier*, II, 7152, Barrois.)

Le destroit garderez, le *puz* et la montagne.
(*J. Bodet, Sax.*, ccxv, Michel.)

Berniers s'en fuit et Ybers est perdue,
Et Loeys parmi i. *pué* agus.
(*Raoul de Cambrai*, 3901, A. T.)

Ales en la montagne devers cel *pué* reon.
(*Chans. d'Antioche*, II, 603, P. Paris.)

Quens Aymeris son olifant sona,
Tot en bondirent et li *pué* et li val.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 778, A. T.)

Il montoient les montegnes et les *puiz* agus. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259^a.)

Faites moi unes forches desor ce *pué* drecier,
Si pandrons ce François, quant nos arons men-
[gié.]
(*Floov.*, 834, Bibl. elz.)

Ou *puyl* ne en la montagne de Roignon.
(*Lett. de Humbert de Rougemont*, 20 avril 1293, Arch. mun. Besançon.)

— Fig., *mettre en pui*, élever en honneur:

Sire qui aime malvestié
A tost prodrom mesproisié,
Et le mauvais qui samble lui
A tost levé et *mis en pui*.
(*Parton.*, 4333, Crapetot.)

Noms propres, *Poux, Puy*.

Noms de lieux, *Le Puy*, chef-lieu du département de la Haute-Loire, le département du *Puy-de-Dôme*, la montagne du *Puy-de-Dôme*.

Poitou, *peu*, colline. Dunois, *poi*, escalier. Forez, *al poyi*, en haut.

2. **PUI**, *puy, puis*, s. m., dans plusieurs villes de France et des Pays-Bas, société littéraire qui décernait un prix de poésie. Le sujet proposé au concours était primitivement l'éloge de la mère de Jésus, et la fête s'appelait le *Pui* de l'immaculée conception. Il y avait de nombreuses confréries sous le vocable de *Pui* Notre-Dame ou *Pui* Royal :

Si vous metes a genoillons,
Se che non, Robers Soumillons,
Qui est nouviaus prinche du *pui*,
Vous ferrà.....

(ADAM DE LA HALLE, li Jus Adan, p. 312, Coussemaker.)

Honour doinst Dius a cui m'apui
Tant que venir peuisse au *pui*
Ou on corone les biaux dis.

(*Couronn. Renart*, 1675, Méon.)

Beau m'est del *pui* que je voi restoré.
Pour sostenir amour, joie et jovent
Fu establis, et de jolieté
En ce le voil essauchier boinement.

(*Vilain d'Arras*, Richel. 12515, f° 59 v°.)

Le mierquedy apres, .xix^e. jour dudit mois (avril mil trois cent soixante-huit), fu assise le premiere pierre du fondement dou cuer de l'eglisse Saint Jacques, en Tournay, et fu assise par la main messire Richard Coussin, cures de la ditte eglise, et le seconde pierre fu assise par la main Willaume le Marisial, glisseurs de le ditte eglise, lequel Willaume eubt filz appelé Ernoul, qui fu le premier prinche du *puy* de le ditte eglise, lequel *puy* commença l'an MCGCLXXV, .vii. ans après la fondation dudit cuer. (*Chron. des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, ap. Cloquet, *Monographie de l'Eglise paroissiale de S. Jacques à Tournai*.)

Chief du *puy* a quoy par vo foy
Nous vault en fin de vers chy mis
Je ne say quant, ou, ne pour quoy.

(1^{er} juillet 1478, *Ritmes et refrains de l'Ecole de Tournai*, 4^e Congregacion, ms. Bibl. Tournai, f° 34 v°.)

Vingt deuxieme congregacion du *puy* d'ecole faicte et tenue par Pierre Cretielle, alors chief du capelet, lequel donna pour refrain : au service de la Vierge Marie. (4 fév. 1482, *Ritmes et refrains tournaisiens*, 1477-90, ms. Bibl. Tournai, f° 236 v°.)

Trentiesme congregacion du *puis* de escole de rethorique faicte et tenue par maistre Gerard le chergier, lequel donna pour refrain : Qui se humilie, exaltez se verra. (1 mars 1481, *ib.*, f° 319 r°.)

Vray est que bien autant avois d'envie...
Que tant d'honneur tu feisses aux supposts,
Nobles primats, qui tiennent *Puy*, sus pots
Pour Nostre Dame, en la maison des Car-

[mes.
(JACQUES LE LYEUR, ap. Bouchet, *Epitres familières*, ep. LXXXVIII, éd. 1545.)

Le poete Simonides a quatre vingts ans

de son aage enseigna sa poesie, et mesme se trouva au *puy* et pris des poetes. (J. LE BLOND, *Valer. Maxime*, f° 365 v°, éd. 1579.)

PUIAL, *poial*, s. m., élévation, sommet, appui, balcon :

A un crenel fu Bueves al *poial*.
(*Bouv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 206^a.)

PUIE, *puye, poie, poye, pooye*, s. f., rampe, parapet, pile d'un pont, balustrade, barrière, balcon, appui, dossier :

Aucassin fu apoiies a une *puie* tos dolans et tos souples. (*Auc. et Nic.*, p. 24, Suchier.)

La contesse est a sa *puie*
Ou o sez puceles s'apuie.
(*Gilles de Chin*, 477, Reiff.)

K'il ne soit nus si hardis bourgeois ki fiere de hace ne d'espee ne d'autre cose sour *puie* des pons de le vile. (xiii^e s., *Ban d'Hémin-Liévard*, Rec. d'act. en lang. wallonne, p. 421, Tailliar.)

Et s'il avoient mestier de plus de beddes a faire k'il n'i ait, faire les y puent, et les y puent mettre deseure le mur dou moulin saint Nicholai lor teliere et lor voie cloeraite et les aises d'une *poie* metre en celui moulin. (1293, *Cart. de l'abb. S. Medard*, Rouge Livre, f° 233 r°, Arch. Tournai.)

Pour les degres dessus dits faire et les *puyes* d'entour. (1323, *Trav. des chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 56.)

Remettre a point la *puye* des degrez de la chambre. (1335, Arch. KK 3^e, f° 271 r°.)

Pour une piece d'aune mise a le montee dessus dit au lieu de *poye*. (1351, *C^{es} des frais d'entretien des biens de Gillien dou Mortier*, 10^e Compte, Arch. Tournai.)

Pour faire les murs et les *puyes* depuis le rez des terres dessus l'eschive du pont dormant de ladite porte. (1366, *Compt. de Ph. d'Acy*, Richel. 15847, f° 3 v°.)

Et Jehan Sestiel li carpentier pour une *poye* a .i. bank pour warder de la priesse chiaus qui seoient as dittes assises. (1369, *Compte*, Arch. mun. Valenciennes.)

Deux quevilles de fer a tout les rosetes mises a le *puye* des dites fenestres. (1370, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 112.)

Item a le devanture de ledicte cuisine, devers le pont a pont, et de l'estaule, en coulombes, en roilles, en *poyes* parmi le montant. (6 mai 1392, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Au premier estage, envers le rue Nostre Dame, osté le vie *poye* et remis une noeve de le longaire de la maison. (Nov.-fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Si feri sa main sus la *poye* de la chayere sus laquelle il seoit. (FROISS., *Chron.*, II, 355, Kerv.)

A Jaquemin du Pont, maistre carpentier de la ville [pour] avoir refait et mis a point de *pooyes* et d'assielles, en desoubz, unne emparche de dix pies de long, et l'estoffee de posteles et de roilles, servant en le halle des draps, desur le marchié. (12 fév. 1428-11 mai 1429, *Compte d'ouvrages*, 1^{er} Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item pour une *poye* de .xv. piez de long, et de sept pos, et de .iiii., .xv. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

Lesquelz (chênes) ont esté ficquiez et lyez en la riviere pour soutenir les *puyes* dudit pont. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 108.)

On met une *puye* de fer au banquet devant la halle. (1509, *Comptes*, Arch. mun. Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pierres de *poye* a .v. s. pieche. (1578, *Comptes*, Arch. mun. S-Omer.)

Bas-Valais, Vionnaz, *poyâ*, Savoie, *puya, puye*, montée.

PUIEE, *puyee, puihe, poiee, poyee, poiee, poic, poiye*, s. f., syn. de *puie* :

Moult volentiers le regarderent
Dames, puceles, qu'aspulhes
Estoient lassus as *puihes*.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 277.)

Une foiz m'estoie apoie

La sus a vo haute *poie*.

(*De l'Enfant qui fu remis au soleil*, 25, ap. Montaignon, *Pabl.*, I, 163.)

Les .ii. costes sont garniz de *puyees* et de solles fermees entre les postiaux. (1346, Arch. K 44, pièce 6.)

A Jakemes Baffois, machens..., et aussi avoir reffait et remachonné les *poyees* dudit pont. (20 août-20 oct. 1396, *Compte d'ouvrages*, VI^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Colart Billet, carpentier, pour .xi. jours et demy qu'il a desservis a avoir ouvré a parfaire le pont levich de le porte Saint Martin, et avoir mis au pont dormant, qui est au dehors d'icelle. Et aussi fait a un lez d'icellui pont *poyees* et posteaus. (*ib.*)

Avoir ouvré, sollicité et aidé a faire..... et aussi les postiaux, les *poieez* et loiens, qui recoevrent les sommiers es deboux pour loier les *poiees*. (Août-nov. 1398, *Compte d'ouvrages*, VII^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item au .iiii^e. estage, ens ou pan, vers le dicte rue, osté le viese *poyee*, et l'aisselin au desoubz, et y remis une *poyee* de la longaire de le dicte maison, et au desoubz de le dicte *poyee*, vestie de dennemarche le paroit, et mis les roilles qui appartiennent a celi viesture. (Nov.-fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item [au dit Pierart de Milescamp, sieurur, payé] pour avoir refait le *poie* de fier, et icelle rassise a luis du chelier de le cambre par terre dudit hostel a deux angles, .vi. gros. (11 avril 1440, *Tutelle de Henry de Rosenvielle*, Arch. Tournai.)

Que les *poiees* dudit hourt seroient couvertes de draps vermaux. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., III, 289.)

Premiers, a avoir fait une *poye* noesve tenant au pont levich de le porte Sainte Fontaine, l'estoffe de postiaux et soelles, laquelle *poyee* on puet ouvrir et clore pour hauchier et avaler le planque, qui est d'empres ledit pont, servant a mettre de nuit pour le bien de justice gens hors de la ville. (*Compte des ouvrages de mai à août 1417*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Les *poyses* (du temple de Salomon) sont ses misericordes et pitié (de Dieu) lesquelles nous preservent de cheoir. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f^o 6 v^o.)

Blaisois, *poüee*, digue, levée.

1. **PUIER**, *puier*, *puyer*, *poier*, *poïier*, *pouier*, *pier*, verbe.

— Neutr., monter, gravir, grimper :

Par les degres *sont* ou palais *puïé*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 229^a.)

Voit les traitres tot entor arrengier,
Et les François desus lo pont *puier*.
(RAIMB., *Ogier*, 3295, Barrois.)

Des qu'as murs sunt Costentinois,
Pient e versent a vigor,
Que tot prennent desqu'a la tor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11873, Michel.)

Al *puier* sus e al munter
Veissioz granz assaux doner.
(*Id.*, *ib.*, II, 3301.)

Porquoi me fets tu *pouier* ?
(*Florimont*, Richel. 792, f^o 17^a.)

... *puier*.
(*Ib.*, Richel. 1376, f^o 29^a.)

... *poier*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f^o 36^b.)

Et *sont* sor les chevax *puiez*,
Et pranent les forbiz espiez.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 123, Du Ménil.)

De çaus de Babilone n'i ot .i. seul, je cuit,
Qui por son cors garir, sor son cheval ne *puït*.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 64^a, Michelant.)

Sus el palais commença a *puier*.
(*Raoul de Cambrai*, 2218, A. T.)

Amont l'arbre pront a *poier*,
Au meus qu'il pout monta en haut.
(*Renart*, Br. IX, 560, Martin.)

Et le cherf, qui noeit entre les chiens marris,
Connut bien son seigneur, quant il en fu coïsis.
Vers li se trestourna que de li fust garis,
Et *puia* sus la rive maugré les chiens petis.
(*Doon de Maïence*, 2343, A. P.)

Un palefroï ambleour bel et chier,
A fraïn d'orfroï et a sele a ormier
Sor quoi ferez la pucele *puier*.
(*Enf. Ogier*, 2683, Scheler.)

Desseure une montaigne ala moult tost *puier*.
(*B. de Seb.*, V, 909, Bocca.)

Sus la riche sambue est maintenant *puïe* (la pu-
[celle]).
(*Gaufrey*, 2034, A. P.)

— Par extension :

Amunt Seine senz demuree
Puia la genz desmesuree
Desqu'a Roem.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 985, Michel.)

— Fig., monter, s'élever, croître en honneur, en crédit, en fortune, etc. :

Veit qu'il devient riche e mananz,
Veit le sor tuz princes *poïier*,
Sor tuz valeir e eshaucier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8925, Michel.)

Sis pris, sa hautece e s'onor
Poiat e crut tant e sis nons.
(*Ib.*, II, 20345.)

La riens sos ciel qui plus m'annuie
S'est que tox jorz s'esforce e *puie*.
(*Ib.*, II, 20457.)

Haute chose a mult d'eus esté,
Tox tens *sunt puïé* e monté.
(*Ib.*, II, 41929.)

— Act., monter, gravir :

Après ont bellement *puyré*
Le mont tout souavet a pié.
(*Florimont*, Richel. 792, f^o 14^b.)

Et ont bellement et a pié
Le tertre contremont *puïé*.
(*Ib.*, Richel. 1376, f^o 23^d.)

Ains que des mons ait l'angarde *puie*,
Ne trespassé Saint Bernard l'abeïe.
(RAIMB., *Ogier*, 4204, Barrois.)

De Mont Chevroel li font le mont *puier*.
(*Id.*, *ib.*, 9001.)

Es vos Kallon qui les degres em *puie*.
(*Id.*, *ib.*, 10283.)

Baron, dist Karle, nobile chevalier,
Li queus de vos s'ira apareillier
Qui me peust en Aspremon *puier*
E les compaignes de Sarrazins proïsier,
Qu'encontre eus nos puissions arengier ?
(*Agolant*, 86, Bekker.)

Dux Naimes *puie* lou tertre d'Apremont.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f^o 17^a.)

Il et Guillaume ont lo tertre *puïé*,
Droit a la tente Looys lo guerrier.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2252, A. T.)

Proef de la basse ou il *poia*
Les degrez al serment jurer.
(FR. ANGER, *Vie St Grégoire*, 2906, Meyer.)

Li preudom, ki molt fu senes,
O lui *puie* tous les degres.
(*Fregus*, p. 61, Michel.)

Contremont vors le mur ont *puïé* les degres.
(*Chans. d'Antioche*, VI, v. 485, P. Paris.)

Il *puie* un tertre contremont.
(*Parton.*, 685, Crapelet.)

Por veoir ou il sunt *poient* une montaigne.
(*Cong. d'Espagne*, ms. Venise, f^o 281 v^o.)

Le plus d'entr'eus la mote *puient*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, v. 7909, Buchon.)

Et *puierent* li dis princes et ses gens une
petite montaigne. (FROISS., *Chron.*, VII, 34,
Luce.)

— Faire monter :

Herviz vos a trais, li cuivers renoies,
Et .c. de ceus de l'ost a ja la sus *poies*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 71, v. 8, Michelant.)

— Élever :

Adont prist le hanap, Blanche le va *puier*,
Celle ne but c'un poy.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 164, Bocca.)

— Augmenter, accroître :

E mult par aveit son cors mis
A creistre e a *poier* s'onor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30321, Michel.)

— Appuyer :

Per encoste l'archon a tost sa main *poie*.
(*Fierabras*, 1018, A. P.)

D'un ardant tison qu'il paumoie
Ou haterel tel cop li *poie*
Que sanc et cervelle en abat.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f^o 65^b.)

— Réfl., s'appuyer :

En un porrin s'en est Perron *poiât*,
Il demande ses armes, pois est armat.
(*Ger. de Ross.*, p. 315, Michel.)

— *Puïé*, part. passé; fig., élevé en honneur, en considération, au-dessus des autres :

Sor tox *poiez* e celebrables.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7914, Michel.)

Poyer, avec le sens de monter, était encore employé dans quelques provinces au xviii^e siècle :

Pour une boutique de poisson (sur la Saône), pour livre, six deniers, tant de *poyé* comme de baïssé. (*Règlement gén. des péages de Saône*, Lyon 1672, p. 177, ap. Mantellier, *March. freq.*, Gloss., p. 10.)

Bas-Valais, Vionnaz, *poyer*, gravir (vieilli). Isère, *poïa*, monter.

2. **PUIER**, *puier*, s. m., infinitif pris substantivement, montée d'un tertre :

Mesire Alains se regarda et vit au *puier* d'un tertre grant fuïson de chevaliers armes. (*Chron. de Rams*, c. viii, L. Paris.)

— Appui, parapet :

Ke nus fiere sor le *puier* des pons. (*Bans d'Hénin*, Rec. d'act. des xii^e et xiii^e s. p. 421, Tailliar.)

3. **PUIER**, voir **POIER** 1.

PUIERE, s. f., hauteur, élévation, éminence, lieu élevé :

Vers le palais regarde arriere
Et a yeu riche *puiere*.
(*Athis*, f^o 96 v^o, col. 1, copie de Ste-Palaye.)

PUIG, forme douteuse, voir **PONT**.

PUIGMENT, voir **PIMENT**.

PUIGNEIS, voir **POIGNEIS**.

PUIGNEOR, voir **POIGNEOR**.

PUIGNERE, voir **POIGNERE**.

PUIGNEUR, voir **POIGNEUR**.

PUIGNIER, voir **POIGNIER**.

PUIGNIS, voir **POIGNEIS**.

PUIGNOT, voir **POIGNOT**.

PUIGOIZE, voir **POUGEOISE**.

PUIHE, voir **PUIEE**.

PUIL, s. m., troupeau :

Desque a *puil*. (*Psalm.*, cxxxiv, 8, Brit. Mus. Ar. 230, f^o 135^v). Lat., usque ad pecus.

PUILLENCIE, voir **PULLENTIE**.

PUIILLON, voir **POILLON**.

PUIIN, voir **PONT**.

PUINDRE, voir POINDRE.

PUINE, s. f., puanteur :

Après s'espandi la *puine*
Par tout le monde communement.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105^a.)

1. PUING, voir POING.

2. PUING, voir PONT.

PUINGNE, voir POIGNE.

PUINGNIE, voir POIGNER.

PUINGNIER, voir PUGNIER.

PUINHAL, voir POIGNAL.

PUINNE, voir PUISNE.

PUINTE, voir POINTE.

PUIOT, s. m., bâton pour s'appuyer, béquille :

Bien out o lui cent compaignons
O lor *puioz*, o lor bastons.
(*Tristan*, I, 1123, Michel.)

Tot droit aval par l'us l'araine
Des autres meseaus li complot,
N'i a celui n'ait son *puiot*.
(*Ib.*, 1194.)

PUIR, v. n., puer, répandre une mauvaise odeur :

F. li quens est venus el jardin,
Sa plaie bende d'un paile alixandrin,
Mais bien l'a ointe d'un ongement qu'il fist,
Qu'ele ne puisse ne flairier ne *puir*.
(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f° 49^a.)

Sa plaie bende dou bliant qu'ot vesti
Et bien l'a ointe d'un ongement qu'il fit,
Qu'elle ne puit ne doloit ne *puir*,
(*Girb. de Metz*, p. 519, Stengel.)

De la bone nouvelle oir
Se doit bien li cuers esjoir
Et bien i doit l'oreille tendre :
Mais le male li doit *puir*,
Et le puour doit on fuir.
Fors tant s'aucuns voloit entendre
Le mal por blâmer et reprendre
Le maufaitour et mieus apprendre.

(*RECLUS DE MOILLERS, Miserere*, cxxxix, 1, Van Hamel.)

Obsordeo, *puir*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 198 r°.)

Tout ainsi comme un esmouvement pareil fait la boe *puir* horriblement et le bon ongement flairier tres souef. (*ORESME, Eth.*, Richel. 204, f° 362^a.)

Il *put* le plus horriblement
Qu'il n'est huy riens plus corruptif.
(*GREBAN, Mist. de la pass.*, 7918, G. Paris.)

Les andouilles ont *puy*. (*BER. DE VERV.*, *Moy. de parv.*, p. 244, éd. de 617 p.)

Je ne sais qui *put* icy mauvais : parfume un petit d'encens. ou de genevre. (*B. JAMIN, Traduct. des dial. de J. L. Vives*, f° 73 v°, éd. 1576.)

C'est *puir* que de sentir bon. (*MONT.*, *Ess.*, I, I, ch. 55, p. 200, éd. 1595.)

Puir, to stinke, swell ranke, yeeld an ill wast, have a bad savor. (*COTGR.*, 1611.)

Puir du vin ou sentir le vin. (*DUEZ.*)

Puir, oliscar, heder. (*OU DIN*, 1660.)

— Fig. :

Trop en mal esté avoient (les templiers)
Por ce au monde *puir* devoient.
(*GODEFROY DE PARIS, Chron.*, 382^b, Buchon.)

— Prov., je lui ferai mon jeu *puir*,
je le ferai repentir :

Et il me dit tel vilanie
Que se il me povoit tenir
Qu'il me feroit son gieu *puir*.
(*Renart*, 3614, Méon.)

Se il as mains le puet tenir
Il li fera ses jeus *puir*.
(*Ib.*, Br. IV, 461, Martin.)

D'autre chose je n'ay envie
Fors que de Jhesu tourmenter,
Haquin, je m'ose bien vanter,
Je ly feray mes jeus *puir*.
(*Pass. Notre Seigneur, Jubin.*, *Myst.*, II, 256.)

Puir a été fréquemment employé au
XVII^e siècle :

... Ah ! sollicitude a mon oreille est rude :
Il *put* étrangement son ancienneté.
(*MOL.*, *Fem. sav.*, II, 7.)

Danet, Richelet, Furetière admettent
puir et *puer*. L'édition de 1740 du Dic-
tionnaire de Trévoux remarque que
l'on conjugue : je *pus*, tu *pus*, il *put*.

PUIRE, v. n., puer :

Fai au malfet tes oeuvres *puire*
Et devant Dieu ta vie luire.
(*WATRIQUET, Dit de l'ortie*, 463, Scheler.)

PUIRIEL, s. m., bourbier :

... S'il trouvoit un *puiriel*,
Comme un pourciaus s'i tooilloit.
(*Ren. le nouv.*, 5224, Méon.)

PUIRIER, purier, v. a., offrir, présenter :

Li bels hanaps dorez qu'il me volent *purier*,
Ço erent li bel offre que ne voldrai baillier.
(*GARN.*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 66 r°.)

i. cheval li amainet et Perres i monta,
Et li quens Bauduins son escu li *puira*.
(*Conquête de Jérus.*, 6175, Hippeau.)

Nos n'avons çaiens point de pain
Ne de forment nis .i. seul grain,
Ne t'ai que doner a manger
Ne que prendre ne que *puirier*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 193^a.)

Nos n'avons que mangier,
Je n'ai que prendre ne autrui que *puirier*.
(*Aubert*, p. 154, Tobler.)

(Le claré) vi de main en main *puirier*.
(*Gaydon*, 206, A. P.)

Car jo ai cascun jor de mon pain que j'ai quis
A ces oisiaus dones, brisies es fontenis,
Et cascuns a esté del prendre volentis.
Pucele, dist li rois, et se jo lor *puiroie*,
Venroient il a moi ? Volentiers lor donroie.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 17^a.)

Il n'est qui li aiut, ne li a que *puirier*.
(*Ib.*, f° 17^b.)

Ses laitres prist, si lor *puira*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 6675, Reiff.)

A grant pains et a grant effors
Trait de sa plaie le fier hors
Et a l'empereour le *puire*,
Mais il fait semblant que li muire.
(*Robert le diable*, ap. Duc., *Præsentars*.)

Il de sa main propre tailloit
Le pain et metoit devant aus,
Et les leskes et les cantiaus
Puïroit a chiaus qui ne veioient.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 29^b, Peigné.)

Atant ont fait lor fier frolier,
Lor harnas tourser et *puirier*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 78^d.)

Renart de par le roi bailla
Une letre et il le *puira*
Son capelain tantost a lire.
(*Renart le Nouv.*, 3641, Méon.)

Et coment qu'ainsi soit courans (le che-
Legierement est resachiez {val)
Se petits frains li est *puiriez*.
(*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, f° 14 r°.)

**PUIS, pueis, pues, puez, puels, pus,
pois, pois, pos, post, pou, prép., après,
depuis :**

Qued avuisset de nos Christs mercit
Post la mort.
(*Eulalie*, 23, Kuschwitz.)

Puis mun deces en fusses enorot.
(*Alexis*, str. 81^d, xi^e s., Stengel.)

Puis icel jur en fut cent anz deserte.
(*Rol.*, 664, Maller.)

Puis icele hore...
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 49^e.)

Pois Rollant ne *pois* Olivier
N'out en terre tel chevalier.
(*Wace, Rou*, 3^e p., 8961, Andresen.)

Puis sun deces les en fait hoirs.
(*Brut*, ms. Munich, 2932, Vollm.)

Sueif li baise et vis et buche :
Pueis lo baisier sueif la toche.
(*Ib.*, 3987.)

Sachoiz que ci aura une assemblee de-
main ou *pou* demain. (*Lancelot*, ms. Fri-
bourg, f° 84^e.)

Pos demain t'estovra cest mien cors enterrer :
(*Adieux de J-C à N. D.*, Richel. 19523, f° 9 r°.)

Pues la nativité. (Jeudi apr. Brand. 1281,
S. Gheron, Dourdan, Arch. Eure-et-Loir.)

Puis le deces de... (1310, Ab. du Gard,
Arch. Somme.)

Qui va *puis* le cloque sans porter can-
delle ardent en lanterne, a .x. saulz. (xiv^e
s., *Lois et coutumes de la ville de Mar-
chiennes*, Arch. mun. Lille BB I, 2777.)

Item que nulz boulangier de la dite ville
ne puist cauffer son four pour cuir pain
qu'il voroit vendre ne pour autre cose,
puis viespree que li cloque du ban de le
ville sera sonnee jusques a l'endemain qu'il
sera jours, hormis le mois d'aoust. (*Ib.*)

Or est ainsi que le pauvre Robin,
Puis peu de temps, avoit fait un butin
En quelque lieu, sans aller a la guerre
En Bourgogne, Flandres ou Angleterre.
(*Deploration de Robin*, La grace de Robin, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., V, 252.)

J'ay *puis* un an pris a l'argenterie
Pour mille escutz...
(*ROBERTET, Debat du Boucanier et du Gorrier*, ap.
Joly, *Poés. inéd. des xv^e et xvi^e s.*)

Au moyen du different, qui *puis* aucun
temps a esté meü entre les baillifs, se-

neschaux et autres juges presidiaux de nostre royaume. (*Ordonn. de Cremieu*, 1536.)

— *Ja puis cha*, depuis lors :

Ledit sire de Thorigny acquist *ja puis cha* de Monseigneur G. d'Argouges... un quart de fiev. (1413, *Dénombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 100 v°.)

— *Puis n'agueres*, loc., depuis peu, il y a peu de temps :

Et s'en ala demourer en ladite paroisse de sainte Geline, ou il s'est depuis tenu sans que pour ledit cas on lui ait aucune chose demandee jusques a *puis nagueres* que il a esté constitué prisonnier en noz prison de Perigueux. (1459, Arch. JJ 109, f° 5 v°.)

Puis nagueres est allé de vie a trepas. (24 juin 1483, *Acte de Louis XI*, dans les *Publ. de la soc. archéol. de Montpellier*, n° 25, 1857, p. 379.)

Ayons *puis nagueres* mis sus, ordonné et institué en iceluy nostre pays et comté d'Artois, une chambre de conseil provincial. (23 juin 1530, *Ord. de Charl.-Quint*, touch. le pouv. du Cons. d'Artois, dans *Cost. gén. du Comté d'Artois*, Arras 1679.)

— Adv., après cela, ensuite, depuis lors :

Unkes nuls homs *puis* ne avant
Mien escient ne eunquist tant.
(WACE, *Rou*, 1^{re} p., 49, Andresen.)

Co fist li dus que jo ne trois
Qu'altre feist avant ne *pois*.
(*Id.*, *ib.*, 3^e p., 5363.)

Pues retornait...
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 38^e.)

Que nus hom *pois* te poisse en cort retraire.
(*Ger. de Rosill.*, p. 341, Michel.)

Pois fuerent Absalon en une grant fosse de cele lande. (*Rois*, p. 187, Ler. de Lincy.)

Puis li a demandé ses peres.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 12^e.)

Et *puels* li demanda ses peire.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 24^b.)

Etsa plaie li ait lavée
Del sanc et *puels* li a bandee.
(*Ib.*, f° 21^a.)

E cument fu *pus* perdu,
Pus restores e *pus* rendu.
(R. GROSSKETE, *Vie de Jes.*, ms. Oxl., Land. misc. 471, f° 94.)

Puez si l'ambrassai.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 40, 27.)

Pus reigna en Engleterre Willam le Rous. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 24.)

Ce qui se faisoit au commencement avec quelque scrupule et doute, a esté *puis* tenu et maintenu pour une verité et revelation du ciel. (CHARRON, *Sag.*, l. I, ch. XVI, p. 147, éd. 1601.)

Il defend au prevost de Paris de prendre jurisdiction et cognoissance de leurs forfaits, luy enjoignant de les renvoyer a leur juge en cour d'eglise, sauf a decider *puis* apres si le cas estoit de telle qualité que la cognoissance en deust appartenir au juge royal. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX, éd. 1723.)

— *Puis apres*, ensuite :

Il desflublait le mantel cebelin :
L'oste le baille, *puis apres* li ait dit :
Teneis, biaux ostes, vous vanreis avoc mi.
(*Gar. le Lor.*, ap. Bartsch, *Langue et lit. fr.*, col. 118.)

Si les pristrent li Grieu qui *puis* les rendirent le roi de Blaquie, qui *puis apres* lor fist les testes trenchier. (VILLEH., 345, Wailly.)

— *Puis que*, après que, depuis que :

Jusque nona des lo meidi
Trestot cest mund granz noiz cubrid,
Fui lo solelz et fui la luna
Post que Deus filz suspensus fure.
(*Passion*, 312, Koschwitz.)

Puis que il est sur sun cheval muntez.
(*Rol.*, 896, Maller.)

Noef cenz e duze ans ont acumpliz e passez
Puis que Deus de la virge en Belleem fu nez.
(WACE, *Rou*, 2^e p., 1171, Andresen.)

Puis que j'aurai mon hauberc endossé.
(*Li Covenans Vivien*, 20, ap. Jonckbl., *Guill. d'Orange*.)

S'il demoroit que li ditz mariages ne se feist *pus* que la dite fille sera venue au dit age... (*Paix entre les vois de Fr. et d'Angl.*, Montr.-s.-Mer, Arch. Vat., Instrum.)

Ci apres vous dirai comment je ordenai et attirai mon affaire en quatre ans que je y demourai, *puis que* les freres le roy en furent venus. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 153, Michel.)

De l'ille de Cypre nous partimes, *puis que* nous eumes pris en l'ille de l'yaue fresche. (*Id.*, *ib.*, p. 200.)

Non autrement que le toreau vait saillant or ça or la *puis qu'il* a reçu le coup mortel. (TROILUS, *Nouv. fr. du XIV^e s.*, p. 206.)

— Du moment que :

Puis ke fame enprent une chose
Moult a enviz dort ne repose
Tant k'ele en puist a chief venir
Que q'apres en doie avenir.
(*Dolop.*, 3844, Bibl. elz.)

Moult set fame, et moult est hardie
D'outraige faire et de folleie,
Puis c'a certes s'an entremet.
(*Ib.*, 9487.)

— *Puis que*, marquant la cause, signification conservée :

Puis que nous sommes par egal.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 11^a.)

Puels que voi le geu eugal.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 21^a.)

Puis que tout ou champ me laisse.
(*Ib.*, Richel. 792, f° 10^a.)

Puels qu'il sol el champ me laisse.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 20^a.)

Nul recouvrier n'i a, *puis q'est* ochis.
(*Huon de Bordeaux*, 8418, A. P.)

Mais je lirai le duel ester,
Pour vous me volrai conforter,
Puis ke hebregies estes chi.
(GIBB. DE MONTR., *Violette*, 1644, Michel.)

— *Puis*, tout seul, dans le même sens :

Pos ci non pose lai vol ester.
(*Vie de S. Léger*, ms. Clermont, at. 16, Meyer, *Rec.*, p. 196.)

— *Tres puis que*, depuis que, voir TRES.

PUISABLE, adj., qu'on peut puiser ou épuiser :

Hauribilis, vel hausibilis, *puisables*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Hauribilis ut hausibilis, *puisable*. (*Gloss. de Salins*.)

Hauribilis, et hoc le, *puisable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PUISAINÉ, adj., puiné :

Il y en heut aucuns qui luy remonstrarent le tort qu'il faisoit a l'aisnee de marier sa *puisaisnee* avant elle. (BRANT., *Des Dames*, VIII, 3, Lalanne.)

Que c'est tout ce qu'il pouvoit permettre a M. de Vendome son aisné, et qu'il ne le pouvoit pas permettre au *puisainé*. (*Id.*, *Gr. Capit. fr.*, III, 203.)

PUIS CE DI, voir PUISSEDI.

PUISDI, -dit, voir PUISSEDI.

PUISEDI, voir PUISSEDI.

PUISEMENT, -ant, s. m., action de puiser, d'épuiser :

Hauustus, *puisemens*, voidemans. (*Gloss. de Salins*.)

Hauustus, *puisement*, voidement. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679.)

Aquatio, *puisement* d'eau. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

La Bresse en Vosges, *puhemô*.

PUISEOR, -seur, *pucheur*, *pouxheur*, s. m., celui qui puisé :

Se je en son parfont *puis* ne puis,
Qu'espuser ne puet nus *puiseres*,
Tant soit espussanz espuseres.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 818, f° 1^b.) Ms. Brux. 10747, *puiserres*.

— Vase, machine servant à puiser de l'eau :

Haustra, *puiseur*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Pouxheur seant sor Mousse devant le bressine. (1420, Greffe des échevins, 3, f° 126 v°, Arch. Liège.)

Por .xiii. desrees d'escueles, .i. d., et pour la douzeinne de *pucheeurs*, qui sont clouez, .viii. d. (*Cout. de la vic. de l'eau de Rouen*, art. 66, Beaurepaire.)

Norm., *pucheurs*, vase en fer-blanc ou en bois, muni d'un manche et dont on fait usage pour puiser la lessive.

PUISET, *puchiet*, s. m., petit puits :

Les *puchies* de Gainsain. (*Charte de 1242*, Moreau 160, f° 86 r°, Richel.)

Pour avoir fait un *puiset* au pié de la tour vieille de la porte Bourgoigne. (*Compte de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, III, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir esté par plusieurs journées pour toiser les *puisez* de la dicte maçonnerie. (*Compte de J. Martin, 1414-1416, Forteresse, Despence, IX, ib.*)

Noms de lieux, le *Puiset* (Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Loiret, Savoie, Maine-et-Loire), le *Puizet* (Ain), le *Puisat* (Loiret.)

PUISETE, *-ette, puissete, -ette, s. f.*, petit seau :

Pour ferrer de neuf une *puisete* a porter eau et appareiller plusieurs vaisseaux de cuisine, par les dessus diz, ce jour illec. .xii. s. p. (1380, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France, p. 73, Douët-d'Arcq.*)

Pour une *puisete* d'arain a puisier eau, .xvi. s. p. (1400, *Comptes royaux, ap. Laborde, Emaux.*)

Trois paesles a bout, deux autres a queue, unes *puissetes*, .vii. couvertes a pots. (1450, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France, p. 333, Douët-d'Arcq.*)

Une *puisette* a l'eau. (1621, *Cout. de Valenc., Nouv. Cout. gén., II, 258.*)

— Pochette, gousset :

Si s'apensa qu'il les musseroit (les écus) en ses *puissettes*. (*L'Histoire du petit Jehan de Saintré, ch. XII, éd. goth.*)

Puisette s'est conservé avec le sens de seau dans le Berry.

Littéré donne *puisette*, mais seulement avec le sens de grande cuiller servant à puiser le suif. Les pêcheurs à la ligne, dans toute la région de l'Est, appellent *puisette* un filet muni d'un long manche avec lequel ils retirent de l'eau les gros poissons, et qui est plus généralement appelé *épuisette*.

Metz, *pissette*, gousset de culottes.

PUISÉTÉ, s. f., hauteur ?

Et ramentevrai les noveines, et les douzeines, et la ou il n'a riens, et les masles et les femelles et les degres de la *puiséte* des estoilles. (*Hagins le Juf, Richel. 24276, f° 3^a.*)

Et la *puiséte* des estoilles si est le degré quint... (*ib., f° 8^a.*)

PUISEURE, *puiss., adj. f.*, à puiser, à puits :

.i. corde *puisseure*. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.*)

Une corde *puiseure*. (Déc. 1397, 20 fév. 1399 et 2 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.*)

PUISIER, *puy., puiss., s. m.*, puisier :

Jehennis li *puissiers*. (1301, *Cahiers de la taille, 1301-1318, f° 1 v°, Arch. mun. Reims.*)

Berthault le *puyier*. (1532, *Compte de S. Ladre, p. 32, Hosp. Clermont-sur-Oise.*)

PUISNE, *puine, puinne, s. m.*, mot conservé sous la forme *puine*, se dit des arbrisseaux qui sont censés mort-bois :

Tout mort bois, c'est a savoir marsaulx, genest, genievre, pin, *puisne*, sceu et ronche. (xv^e s., *Cout. des forêts, Lithaire, Arch. Seine-Inf.*)

De nemoribus mortuis, videlicet gallice des saulx, espine, et *puine*, aulne, genest et ronces. (1462, *De la Charte aux Normands, Coust. gén., I, 1039, éd. 1604.*)

Boys de saulx, marsaulx, espine, *puinne*, aune. (1533, *Ord. des rois de France, II, 1068, Fontanon.*)

Luxembourg belge, *poëne*, chiendent. Norm., *puine, puène, puin*, cornouiller sanguin et aussi troène commun, et nerprun; *puène blanc, puinblanc, puine blanche*, troène commun; *puène ner, puin ner, puine ner*, nerprun.

PUISNIE, s. f., puanteur :

La *puisnie* de l'ost no le flairier
Ne souferoit por les membres trenchier.
(*Anseis, Richel. 793, f° 31^c.*)

PUISNIER, *punier, punier, v. a.*, infecter, empoisonner :

Et d'infier, la gouffre parfonde,
Revint orgues *puisnier* le monde
Dou mal venin qui encor dure.

(BAUD. DE CONDÉ, li *Contes dou dragon, 317, Scheler.*)

Ly queis Albert morit nagaire de puyment dont ilh fut *punit* par les Veneciens. (J. DE STAVELOT, *Chron., p. 442, Borgnet.*)

Parlant qu'ilh fut enculpé qu'il devoit son maistre *punier* et murdrir. (*ib., id., p. 109.*)

PUISOER, voir PUISOIR.

PUISOIR, *puissoir, puisoer, puis-souer, poinsouer, puisouir, pissouay, puichoir, pucheoir, puchoir, s. m.*, lieu où l'on puise de l'eau à une rivière, puisard :

Nuls ne puet faire *puichoirs*, ne ferir estoc es yaues de ledite eglise en le ville sans son congî. (1308, *Charte du procur. de l'abbaye de Corbie, ap. Thierry, Mon. du Tiers Etat, III, 490.*)

Nus ne puet faire *pucheoir* es yaues sans congî de l'eglise. (Commencement du xiv^e s., *Cart. noir de Corbie, Richel. I, 17758, f° 10 r°.*)

.ii. *puichoirs* seans devant se grant maison seur l'iaue de Hamelet. (1337, *Cart. Alex. de Corbie, Richel. 24144, f° 208 r°.*)

A Thieri Florit pour boutaches de fier faites au command mestre Jak Vakenart pour briser les glaces des *puichoirs*, pour le peril des feus. .xxxv. s. (1358, *Comptes du Massart, n° 11, p. 16, Arch. mun. Valenciennes.*)

Au *puichoir* du pont Saint Gery. (1369, *ib.*)

Un enfant fu perchut en l'iaue a l'abruvoir du Pont aux poissons, assez pres du *puchoir* du dit abruvoir. (1383, *Jugem., Liv. rouge, f° 146, Arch. mun. Abbeville.*)

Nus ne puet faire *pucheoirs* ne ferir estoc et yaues... sans congî. (1400, *Charte, ap. Duc., Pulchus.*)

Avoir machonné et refait les .ii. joes du *puichoir* sur l'Escauld de la maison ou de-

meure a present Jehan Lefevre. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy, Arch. Tournai.*)

Des manans de le rue de le Val, qui requierent le terre mise hors des *puichoirs* et ghes estre menee au loings desdis ghes et du puch de la dicte rue estre réparé. (3 octobre 1458, *Reg. des Consaux, 1454-1461, Arch. Tournai.*)

Item de refaire et remachonner tout de nouvel le *puichoir* et le werp de le riviere, au devant del hostel Madame de Florens. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux, Arch. Tournai.*)

Deux quevilles de fer mises au *puchoir* dudit pont. (1498, *Compl. faits p. la ville d'Abbev., Richel. 12016, p. 130.*)

Ung fief tenu de ladicte prevosté, consistant en vingt rasieres, trois hotteaux et demy bled gollenee, mesure d'icelle ville, scitué, assis, et a prendre, annuellement, sur ung moulin couvert d'escalles, seant en la riviere d'Escault, vers le pire, lez le *puichoir* de Lableau. (15 mai 1565, *Serment de fidelité touchant ung fief du Prevost de la Commune, Chirog., Arch. Tournai.*)

— Fig., puits :

Tu fis mourir confusement Tulle, prince d'eloquence, *puichoir* de science et de nobles mœurs, et l'estoile du romain senat. (G. CHASTELL., *Depréc. p. Pierre de Brezé, VII, 43, Kerv.*)

— Sorte d'engin de pêche :

Le *puissouer*. (Lundi après Pâq. 1189, *Ord. s. la pêche, ms. Ste-Gen. 1133.*)

De rabez, de *pissouay*. (6 juill. 1317, *Ord., Richel. I, 1597 B.*)

Se pescheur est pris peschant au rebous, a la minguette, ou a la ridole, au *puichoir*, a vers, a la sainne, a la soubsois, il paiera .xl. s. (xiv^e s., *Ord. de la ville de Reims, Arch. admin. de Reims, III, 486, Doc. inéd.*) Impr., *pinsoir*.

Le batsrobouoir, le cifre, garins, valais, amondes, le *puichoir*. (1402, *Ord., VIII, 355.*)

Les *Ordonnances des rois* offrent encore la forme *poinsouer*.

Norm., *puchoir*, plancher établi au bord d'un cours d'eau, d'une mare, et qui s'avance un peu au-dessus de l'eau, pour y puiser plus commodément. Dans la Suisse romande, cant. de Neuchâtel, on appelle *puichoir* un seau traversé par un long manche de bois.

PUISOIS, *puysois, s. m.*, engin de pêche, syn. de *puichoir* :

De Poncelet Vassal pour une place ou il fait son *puysois* d'eaue pour sa tainture sur le bierre des moulins, qui doit chascun an .xv. d. (1534-1535, *Compte, Arch. mun. Mézières CC 35, f° 137 v°.*)

PUISON, voir POISON.

PUISOIR, voir PUISOIR.

PUISSAGE, s. m., p.-ê. action de creuser un puits :

Les droits des tolles, *puissages*, corwees, pour le chariage de son chauffage. (Pièce de 1657, Louvrex, *Rec. des édits*, IV, 204.)

PUISSANT, voir **POISSANT**.

PUISSEDI, *puissedy*, *puiscedi*, *puisedi*, *puisdi*, *puisedit*, *puisdit*, adv., depuis ce jour, après ce jour, dans la suite après :

Une giovane pucielle et de gente façon,
Qui *puisedi* fu femme Godefrois de Buillon.
(*Chev. au cygne*, 3630, Reiff.)

Cies le forestier s'enbati
U sa feme r'eut *puisedi*.
(*Mousk., Chron.*, 2006, Reiff.)

Dont *puisedi* vint grans pourfis.
(*De l'Emper. Constant*, 362, Romania, avr. 1877.)

Sachiez que mainte grant coles
Fu par Cleomades donnee
Puiscedi a ses anemis
Do l'espee que vous devis.
(*ADENET, Cleom.*, Ars. 3142, f° 5^a.)

En tout l'an *puisedi*. (1262, *Bans aux échepvins*, 00, *Ass. s. les drap. de Douay*, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Et tout ensi le reconnurent *puisedi* li justice et li eskievin. (1269, *Chirog.*, Arch. mun. S.-Quent., I, 269, doss. A, n° 14.)

Dont Ysengrins s'en combati
Encontre Grignart *puisedi*.
Devant le Roi en camp mellé.
(*Renart le nouvel*, 3127, Méon.)

Ne ains deduit ne demena
Puisedi tant com li dura.
(*Couci*, 8163, Crapelet.)

fit se le toile en riens *puisedi* noircissoit
Pour iauwe c'on boullia mais blanche ne seroit.
(*D. de Seb.*, XV, 346, Bocca.)

Et sour chu aiens *puisdi* consenti. (1354, *Ch. de S. Lambert*, n° 714, Arch. Liège.)

Et fit *puisedit* si grant proieche de son corps. (JER. LE BEL, *Chron.*, I, 42, Polain.)

Par cheste roine fu *puiscedi* de mort respites li pules de Jerusalem ki par le roi estoit commandé a destruire. (*Chron. depuis le comenc. du monde*, ms. Nancy 194, f° 28^a.)

Uns biaux filz et *puisedi* bons chevaliers et hardis. (FROISS., *Chron.*, II, 84, Luce.)

Dont il fu *puisedi* garis. (*Id.*, *ib.*, V, 377, Luce, ms. Amiens, f° 116.)

Mains *puisdit* fondat la uns altre prinche une citeit qui fut nommee la citeit de Tornay. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 57, *Chron. belg.*)

— *Puisedi que*, depuis que, après que :

Le grant anui et le pesance
Que j'ai eue *puisedi*
Que je de vos me departi.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 109^a.)

Puissedy que Mahom et Tiervagant juroit,
Il ne s'en parjurast.
(*Chev. au cygne*, 6967, Reiff.)

Puis ce di qu'il y avoit esté mis.
(*La Vie M. S. Nicholas*, Monmerqué.)

Puisedi c'on en fait carité respiter.
(*Baud. de Seb.*, I, 539, Bocca.)

Qui onc n'ama France *puiscedi* qu'il nasqui.
(*Cuv., Bertr. du Guescl.*, 21643, Charrière.)

PUISSETE, voir **PUISETE**.

PUISSEURE, voir **PUISEURE**.

PUISSIER, voir **PUISIER**.

PUISSOIR, voir **PUISOIR**.

PUISSON, voir **POISON**.

PUISSONNER, voir **POISSONNER**.

PUISSOUER, voir **PUISOIR**.

PUIT, voir **PUT**.

PUITIER, s. m., ouvrier qui creuse un puits, puisatier :

Les *puitiers* et fontainiers. (COTTEREAU, *Colum.*, II, I, éd. 1551.)

Un *puitier* qui creuse et fait les puis, Putearius. (NICOR, *Thresor*, 1606.)

Putearius, qui fouit le puits, *puitier*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

PUJOISE, voir **POUGEOISE**.

PULAINER, voir **POULAINER**.

PULAIRE, voir **PULLAIRE**.

PULANT, voir **PULLENT**.

PULANTIE, voir **PULLENTIE**.

PULASTRE, voir **POULASTRE**.

PULCEAU, s. m., nom d'une espèce de raisin difficile à déterminer :

Non plus aujourd'hui ne sont indifferement recogneus par toutes les provinces les noms des raisins, dont l'on use le plus en divers endroits de ce royaume, qui sont nigrier, pinot, pique poule, meurlond..., prunelat, gouest, abeillane, *pulceau*, tresseau, lombard, morillon, etc. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 2, éd. 1605.)

1. **PULDRER**, voir **POUDRER**.

2. **PULDRER**, voir **POUDRIER**.

PULDRERE, voir **POUDRIERE**.

PULDRETE, voir **POUDRETE**.

PULEGE, s. m., pouliot :

Pulege ou poliot est appellé en latin *pulegium*. (GUILL. GUEROUT, *Hist. des Plantes*, p. 141, éd. 1549.)

Pulegium, *pulege*, pouliot. It. *pulegio*. Esp. *polejo*. (JUN., *Nomencl.*, p. 103, éd. 1577.)

Pulegium, françois : *pulege*, pillolet ou pouliot. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 30, éd. 1605.)

PULENCIE, voir **PULLENTIE**.

PULENNE, voir **POULAINE**.

PULENT, voir **PULLENT**.

PULENTEUR, voir **PULLENTEUR**.

PULENTIE, voir **PULLENTIE**.

PULEVRIN, voir **PULVERIN**.

PULEYN, voir **POULAIN**.

PULICAN, voir **POPELICAN**.

PULIEL, voir **POULIEL**.

1. **PULIER**, voir **PUBLIER**.

2. **PULIER**, voir **PUELLIER**.

PULIOL, voir **POULIEUL**.

PULISSIEN, voir **POLICIEN**.

PULLAIRE, *pullaire*, s. m., traduit le latin *pullarius*, officier chargé de la garde des poulets sacrés :

Li *pullaires*, c'estoit cilz qui gardoit les oysiaux. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 144^a.)

Le *pullaire*, c'est le devin envoité prendre auspices aus poucins. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, viii, 8.)

Le jouvencel se pensa de la faulcé doctrine du *pullaire* entant qu'elle redondoit en mespris des dieux. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 169^a, éd. 1530.)

PULLANE, s. f., sorte de métal :

De pur metal de *pullane* qui ne fu mie fondus. (1358, *Li cont. des frais pour le nouv. cloque*, Arch. mun. Valenciennes.)

PULLANT, voir **PULLENT**.

PULLANTIE, voir **PULLENTIE**.

PULLEFIER, voir **PULLIFIER**.

PULLEMENT, voir **POLMENT**.

PULLENT, *puilent*, *pullant*, *puslent*, *-ant*, *purlent*, adj., puant, dégoûtant, sale, infect, au propre et au figuré :

Bucs est beste *puilente*.
(P. DE THAUM, *Best.*, 1423, Wright.)

Cil pres del air calz e sullenz,
Cil pres del mer freiz e *pullenz*.
(*St Brandon*, 1346, Michel.)

Le traitour *purlent*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 251^a.)

Dampnez sunt sanz remision
El parfunt puz de baratrum ;
E ki la git el tai *puilent*,
Del lever n'est puis neent.
(*Vie de S. Gilles*, 219, A. T.)

Dehors les murs de la cité,
Par sa *pullente* cruauté,
Lez comanda tost a mener,
Et tous ensamble a decoler.
(*Vie de Ste Marguerite*, 471, p. 112, Joly.)

Sol chars *pullentes* e porries
N'aveient a tenter lor vies.
(*Beu.*, *D. de Norm.*, II, 39161, Michel.)

Et tant ont covaucié li traitour *puilent*
Qu'il menroit Alixandre a dolerous torment.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 774, Michelant.)

Pur le *puilent* de cors l'alme perdre volez.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 r^a.)

Karunt el *puilent* gort.
(*Id.*, *ib.*, f° 13 v^a.)

Et Matabrune avoit ung traitre *puilent*.
(*Chev. au cygne*, 1020, Reiff.)

James de la valee obscure
N'istreiz ; mes tox tens et sanz fin
Mairdreiz el *pullent* soterrin.
(Guill., *Best. div.*, 3812, Hipeau.)

En un fossé qui fu *pullens*
Par la coe me traitrent ens.
(Renart, Br. VI, 657, Martin.)

... Or oiez com il ment,
Et comme il est fols, traître, *pullent* !
(Aubery le Bourgoing, p. 81, Tarbé.)

Hé ! Aubérons, *pullens* nains hoceres,
Cil te maudie qui en crois fu penes !
(Huon de Bord., 5876, A. P.)

Judas li fel, li traitres *puslans*.
(Amis et Amiles, 1294, Hofmann.)

Puis l'ad fet fors sacher cum un mastin *pullent*.
(Horn, 5213, Michel.)

Atant ez voz .i. traïtor *puslent*.
(Gaydon, 3719, A. P.)

Es sentines d'enfer *pullentes*
Seras *pullens* enpullentex
Pour tes *pullentes* *pullentex*.
(G. de Cornci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 52°.)

Fis a putain *pulant*.
(Gar. de Mongl., Vat. Chr. 1517, f° 14°.)

Que je vous deffi tous, de Dieu omnipotent,
Comme fel desloial et traïtour *pullent*.
(Doon de Maïence, 9879, A. P.)

Fils a putain, vilainz *pullenz*,
Me cuïdes tu avoir surprise ?
(*Fabl. de sire Bain et de dame Anieuse*, 230, Montaignon, *Fabl.*, I, 105.)

De traïson où mourdre ou d'aucun fait *pullent*.
(B. de Seb., XVI, 1088, Bocca.)

Va chier, va,
Foyreux, morveux, niche et *ulent*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 307.)

Au noir *pullen* soit qui telle mesnye
Par tyrannie ou tribut tient en lye.
(*Poës. fr. de G. Alione, d'Asti, Conq. de L. XII sur Milan*, B iv v°, J. C. Brunet.)

La mer *pulente* environne la mer noire,
et tout ce est par l'establisement de Dieu.
(*Sydrach le grant philosophe*, 239° responce, éd. 1528.)

Nom de lieu ancien :

Vallis *pullant*. (1269, *Chartrier d'Orl.*, Clos de Vaupulent, Arch. Loiret.)

Au lieu appelé Vaupulant. (1350, *ib.*)

Ou clox de Valpulant. (1404, *ib.*) Al. en deux mots.

PULLENTÉ, s. f., puanteur, pris au sens moral :

Es sentines d'enfer *pullentes*
Seras *pullens* empullentex
Pour tes *pullentes* *pullentex*.
(G. de Cornci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 52°.)

PULLENTEUR, *pul.*, s. f., puanteur :

Comme la face de son mari fust par l'enroulleure des armes moitié mangée et toute emplie de *puenteur*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 69 v°, col. 2.)

L'infection et orde puanteur
Qui aux Romains donnoit grand *puenteur*
Fist a Titus avoir misericorde
De ces juifs.

(Le Rocquez, *Miroir d'Éternité*, f° 81 v°, éd. 1585 ou 1589.)

PULLENTIE, -antie, -encie, *pul.*, *puil-*
lencie, s. f., puanteur :

Verront trestot apertement
Tos renoïanz renoïeries
Et tes *pullantes* *pullanties*.

(*Comment Theophil. vint a penitance*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 293.)

Et tes *pullentes* *pullenties*.

(*ib.*, ms. Soiss., f° 13^b, et Richel. 2163, f° 10^b.)

... Et a emplie

La meson de grant *puentie*.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 45, Bourrassé.)

Des ennemis de humaine nature,
Plains de pechié, *puentie* et ordure,
En divers las me veullent trebuchier.

(*Romancero de Champ.*, Chants relig., I, 53, Tarbé.)
Impr., *puentie*.

Kant Deu volt le mond refaire

E tut oster de *puillencie*

E vestir tuit de novelerie.

(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, 11, f° 152^d.)

Orribleté, fiens, *puentie*
Ne monte rien ceste ahastie.

(*Evangile de Nicodème*, trad. André de Coutances, 1405, A. T.)

Si que je puisse par t'aye
Escaper la grant *puantie*
Qui est en enfer et l'ordure
(*Prière à la vierge*, st. II, Suchier.)

Putulencia, *puencie*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 v°.)

La fumee s'en ala vers lo diable, en la *puantie* d'amfer. (*Serm.*, Richel. 423, f° 74^b.)

Ancens contre la *puantie* de l'estable.
(J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 242 v°.)

Le roy demanda : A il herbe pour la *puentie* de la bouche ? (*Sydrach le grant philosophe*, 99° responce, éd. 1528.)

PULLENTISE, *pul.*, s. f., puanteur :

Oliditas, *puentise*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 200 v°.)

Dont isoïent vers tous vifs et grandes *puentises*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 248°.)

Nul poisson vivre n'y pourroit (dans la mer) et la terre en seroit toute enferme, tellement que nul n'y pourroit demourer de la grand *puentise* qu'elle geteroit. (*Sydrach le grant philosophe*, 198° responce, éd. 1528.)

PULLETER, voir POULETIER.

PULLIER, voir PUELLIER.

PULLIFICATION, s. f., le frai, la fécondation des poissons :

Les poyssons des fleuves et lacz sont bons après la *pullification* et leurs amours. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 r°, éd. 1528.)

PULLIFIER, -efter, v. n., produire des petits :

Et tantost après nidefient
Et font œufs et *puelfient*,
Assez vient l'amour novelle
Au masle et a la femelle
Envers leurs poussins.

(Gace, *Deduis*, Ars. 3332, f° 43 v°.)

— Frayer, en parlant des poissons :

Tout poisson qui a escaille, quant *puil-*
fient, sont mauvais. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 r°, éd. 1528.)

PULLYQUER, voir PUBLIQUER.

PULMENT, voir POLMENT.

PULMENTAIRE, s. m., mets :

Ne pourra user de l'ung d'iceux *pulmen-*
taires. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 99^a, éd. 1486.)

Avez vous quelque *pulmentaire*

Ne chose dont puisse mengier ?

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 205^b.)

Cf. POLMENT.

PULPION, s. m., la partie charnue, le gras ; ici le lobe de l'oreille :

Saignie des vaines de darier les aureilles n'y compete point ; car la sont les vaines jeunes et faillent ; mais des vaines qui sont ou *pulpion* des aureilles il se peut faire après .vii. ans. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 8, éd. 1495.)

Cf. POULPIER.

PULSACION, -tion, s. f., sonnerie de cloches :

Quel chose signifie la *pulsacion* que l'en fait a Te Deum il sera dit en la quinte partie ou tilre des nocturnes. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 24^a.)

Une messe solennelle estre chantée par nous et nos successeurs chascun an dedens les octaves de l'assumpcion nostre Dame pour elle et pour toulz ces amys et bienfaiteurs avecques une vigile des trespasses, en la maniere qui en tel cas est acoustumé a faire avecques la *pulsacion* de toulz les sains de soir et de matin. (1400, *Fondat.*, Bernay, 6^e liasse, Arch. Eure.)

PULSATIBLE, adj., pulsatile :

Es voïnes non *pulsatibles*. (BRUN DE LONG BORG, *Cyurgie*, ms. de Salis, f° 2^b.)

Voïnes *pulsatibles*. (*Id.*, *ib.*, f° 22^a.)

PULSIR, v. n. ?

Vos avez corru et *pulsy* per vos ou vos complices seur ly, seur ses homes et subgiz. (1346, *Arrêt de la Cour de Besançon*, Arch. du prince, Neuchâtel, A, n° 21.)

PULTINE, s. f., sorte de maladie des chevaux :

De la maladie appelée *pultine* ou bulsine. (FRÈRE NICOLE, *Trad. des Prouffitzz champ. de P. des Crescens*, f° 98 v°, éd. 1516.)

Cf. BULSINE.

PULTREL, voir POUTREL.

PULTURE, voir PEUTURE.

PULVERIN, *pulvrin*, *pouleverin*, *poulevrin*, *pulevrin*, *poufrin*, s. m., poudre fine, poudre en général :

Soubise, qui voulut donner cet assaut, commença par quatre sergens avec chacun quinze hommes qui firent brusler le *poulevrin*. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, I, 334, éd. 1616.)

Ce fut la ou brula le premier *poulevrin* de ceste guerre. (Id., *ib.*, III, 162.)

Il doit avoir (l'arquebustier et le mousquetaire) son fusil pour allumer sa mesche : aux allarmes il la faut allumer aux deux bouts, raffrechir le *poulevrin* du bassinet, mettre quatre balles en bouche. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 135, éd. 1622.)

— Fourniment qui contenait de la poudre, poire à poudre :

Ayans leurs hacquebuttes et bastons bien en ordre, flasque et *pulverin* covers de velours. (*Cron. de François I^{er}*, p. 280, Guiffrey.)

Furnymens a harquebuze garnis de *pulevrins*, *pulvrins*. (1568, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En attachant comme eux a vostre bandolier, Au lieu de *pulverins*, par devant et derriere Tout du long mainte gourde. (J. GODARD, *Œuvres*, le Flascon, II, 333, éd. 1594.)

— Débris de poussière de moulin à farine :

Item le s^r at deux mollins bannalz, lesquelz doivent mouldre a droite vingtiesme et ramenner paille et *poufrin*. (1396, *Ch. des finances*, reg. XI, p. 11, Arch. Liège.)

Plusieurs provinces ont gardé le mot *poufrin*. Dans la Flandre, *poufrin* signifie poussier de charbon, petite braise ; dans les pays wallons, poussier de charbon, ou de son, poussière de moulin à farine ; dans les Ardennes, braise pour mettre dans la chaufferette ; dans la Marne, débris de paille après le battage en grange.

PULVILLE, s. m., coussinet :

Puis soient fais *pulvilles* et presses d'estoupes. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 41^a.)

Et se tu ne puez avoir que une bende (pour bander une blessure), ou il n'est pas mestiers, tu enveloperas les .ii. chies jusques ou mi leu ensamble, et metras le moien de la bende sor les *pulvilles* posez sor le leu paciant. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrgie*, f^o 6^v, ms. de Salis.)

Tu dois covrir le leu de *pulvilles* moillies en oile rosat. (Id., *ib.*, f^o 50^v.)

Puis empriras la fendure de *pulvilles* et de drapiaus. (*Cyr. Albug.*, ms. de Salis, f^o 121^v.)

PULVINAIRE, s. m., traduit le latin *pulvinarium*, lit richement orné :

Les Romains vouloient aussi son image (de Scipion) vestue de habit triumphal appliquer a *pulvinaires* du Capitole. Par *pulvinares* il entent lis noblement et richement aournez, qui estoient au Capitole, ou on mettoit autrefois les ydoles des dieux ainsi que pour eux reposer. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f^o 208^b, éd. 1485.)

PULVRIN, voir **PULVERIN**.

PULZECLOET, s. m. :

Pour .vi. nouveaux *pulzecloetz* pour les viviers, .vi. s. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PUM, voir **PONT**.

PUMEL, voir **POMEL**.

PUMELET, voir **POMELET**.

PUMELLE, voir **POMELLE**.

PUMERIN, voir **POMERIN**.

PUMET, voir **POMET** au Supplément.

PUMETE, voir **POMETE**.

PUMIAU, voir **POMEL**.

PUMIEL, voir **POMEL**.

PUMETTE, voir **POMETE**.

PUN, *pung*, s. m., pomme :

A dont fait aporter le fruit
Li ostes Daires por deduit,
Puns de grenat, figes et poires.
(*Floire et Blanceflor*, 1685, Bekker.)

Virent une terre grande et plainne d'arbre portans *puns*... si prenoient tant des *puns* et buvoient des fontaines. (*De S. Brandainnes*, p. 103, Jubinal.)

.v. havos de *puns* de ricart et .v. havos de *puns* d'eskievin brisies. (Mai 1313, *C'est Colart de le Montagne*, Chir., Arch. Tournai.)

Pour .x. rasieres de tenres *puns* vendut a Valenchiennes. (1352, *Exécut. testam. de Jehan Brumiel*, Arch. Tournai.)

Et especialement li dur *pun* qui furent vendut environ le Noel et le Candeler ensuiwant. (*ib.*)

A Ysabel de Bauwegnies demi mui de *puns*. (*ib.*)

Pour le maletotte de ses *puns*. (*ib.*)

Pour vin, pain et *puns*. (1358, *Compt. de Valenc.*, n^o 11, p. 13, Arch. mun. Valenciennes.)

Boef, mouton et gambons sales,
Bon frommage, *puns* de jouvent.
(*Froiss.*, *Poés.*, Richel. 830, f^o 279 ^v.)

Un cuisoir de *puns*. (1405, *Tutelle de Balth. et Ern. du Ponchiel*, Arch. Tournai.)

Pour .ix. dousaines de *puns* de muglias, a .x. d. le .xii^e. (13 août 1421, *Exécut. test. de Roland Le Maire*, Arch. Tournai.)

Pour .xiiii. sas de *puns* faisant .vii. mandes, .x. d. ob. paris. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Ce jour aussy, au matin, arriva aulx Salines ung dornesquin chargé de *pungs* en mandes. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxxiii, 23 oct. 1478, Hennebert.)

Flandre française, Hainaut, *pun*, *peun*, Tournai, *pwon*, pomme.

PUNAIS, *pusnais*, *putnais*, *pudneis*, *pugnais*, *pignes*, adj., puant, fétide :

A cheste arkiore a traire aprient
Mout et moutes, et guerre prient
Au gai felon, au gai *pusnais*.
(RECLUS DE MOULIENS, *de Carité*, cxxx, 1, Van Hamel.)

Li rachous consent le *pugnais*
Et li *pugnais* bien lo rachat.
(Guot, *Bible*, 2605, Wolfart.)

Ja li *pignes* n'i aura part.
(*Parton.*, Richel. 19152, f^o 163^b.)

Et diget de quei o deget puant o *putnais*, o cuvert. (*Cout. de Charroux*, 37, Fontenelle de Vaudoré.)

Par ton erreur *pusnaise*.
(*Compl. de Dignant*, v. 61, Anal. leod., X. de Ram.)

— S. m., lieu puant :

Il les frat de lui severer,
E metre en enfern, el *pudneis*,
Dunt il ne surderunt ja meis.
(*Vie de S. Gile*, 216, A. T.)

Morv., *peund*, sale, rebutant. Berry, *pusnais*, de mauvaise qualité ; Genève, *pusnais*, désagréable, incommode.

PUNAISIE, *-neisie*, *-guesie*, *pusnaisie*, s. f., puanteur :

Si chai de la grant hautece des cielz en la *pugnesie* d'enfer. (*Li prem. liv. Salemons*, ms. Berne 590, f^o 209^v.)

Quant il ouvroit son sac, nous nous bouchiens ; que nous ne pouvies durer, pour la *puneisie* qui isoit dou sac. (JOINV., *St Louis*, 489, Wailly, éd. 1874.)

Li une tente ardoit l'autre, tant que li *pusnaise* et li fumiere en descendoit sour chiaux qui a l'assaut estoient. (FROISS., *Chron.*, ms. Rome, f^o 80.)

De le requeste Leurens Le Berque, pour le *pusnaise* qu'il a en se maison a cause des pourceaux que tient .i. sien voisin, boulenghier, requerans ledit boulenghier estre constraint a les envoyer de jour as camps. (10 oct. 1452, *Reg. des Consaux*, 1451-1454, Arch. Tournai.)

L'odeur des encensements et suffumigations est autant de *pusnaise* en la presence de Dieu, quand c'est qu'il vient de la main des iniques. (JAQUES TIGRON, *Trad. de S. Cyprian*, p. 306, éd. 1574.)

— Fig. :

Car chartre obscure et gries prisons
Li sambloit estre cheste vie,
Car trop i a de *pusnaisie*.
(*Mir. de S. Eloy*, p. 21, Peigaé.)

Ceux de celle cité estoient et avoient ja esté entredis et escommenies par l'auctorité de l'Eglyse de Rome par l'espace de sept ans pour l'orde *pusnaise* du pechié de heresie. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le lion, IV, p. Paris.)

J'ay tout mon honneur gecté en *pusnaise* et au loing pour ung peu de merencolle. (*Hyst. du cheval. Berinus*, f^o 21 ^v, éd. 1521.)

PUNCHON, voir **POINÇON**.

PUNCTAL, adj., qui pique, qui mord :

Cautere *punctal* ou ponctual est d'une teste rondé, pour cauteriser seulement la peau, et y faire ulcere a mettre une pelotte. (Joub., *Interpr. des dict. chir.*, éd. 1598.)

PUNCTIF, adj., poignant, douloureux :

Punctive meditation
Fait par representacion
De cette croix avoir au cueur,
En tres savoureuse douleur.
(Rot RENE, *Œuv.*, IV, 47, Quatrebarbes.)

PUNCTION, s. f., caractère de ce qui est piquant, âcre :

Après qu'ilz sont cuitz (les aulx) ils perdent leur *punction* et demeure la vertu incisive et subliative. (*Regime de santé*, f° 21 r°, Robinet.)

La rose premierement estoit sans aiguillon ou espine sans fraude : en flourissant donnoit bonne odeur sans aucune *punction*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 109 v°.)

PUNCTUATION, voir PONCTUATION.

PUNCTUEL, voir PONCTUEL.

PUNCTUER, voir PONCTUER.

PUNCTEUR, voir PONCTEUR.

PUNG, voir PUN.

PUNEISIE, voir PUNAISIE.

PUNGITIF, voir PONGITIF.

PUNHAL, voir POIGNAL.

PUNIERE, voir POIGNERE.

PUNIAUL, voir POIGNAL.

PUNICEE, adj. f., orangée :

La couleur *punicee* est entre jaune et rouge sy comme il appert en la couleur des pommes de orange. (CORBICHON, *Des propriet. des choses*, Richel. 22333, f° 354°.)

Violette *punicee*. (MEIGNAN, *Hist. des plantes*, cxviii, éd. 1549.)

Flours blanches ou *punicees* ou purpurées. (GUILL. GUERULT, *Hist. des Plantes*, ch. cxix.)

PUNICEMENT, voir PUNISSEMENT.

PUNICIEN, adj., punique :

En langage *punicien*. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Appello.)

Le faucon tunicien pourroit estre aussi appellé *punicien*, car ce que nous lisons de la guerre Punique contre les Carthaginois estoit contre les habitans ou est maintenant situé Tunis. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye*.)

PUNIEMENT, voir PUNIMENT.

PUNIEMENT (non), adv., impunément :

Impuniter, non *puniement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PUNIER, voir PUISNIER.

PUNIEREE, voir POIGNEREE.

PUNIMENT, -*niement*, s. m., punition, droit d'infliger une punition :

En quoi il affiere *puniement* de cors. (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

Audit maire seul et pour le tout appartenante la connaissance et la jurisdiction et *puniment* de tous les bourgeois de ladite commune. (1317, *Ord.*, xii, 428.)

Le maire a en ladite ville et es faubours regart et *puniment* sur tous vivres, dandrees et marchandises exposees. (1373, *Ord.*, V, 676.)

PUNISOIRE, adj. ?

Et as a ce propos langues *punisoires*
Qui vont querant les maisettes curtoires.
(La *Correxion des Liegeois*, 130, Anal. leod., X, de Ram.)

PUNISSABLE, *pugn.*, adj., qui a le droit de punir, qui punit, punisseur :

Car du fait proposé la connaissance en appartient au roi seulement, et en est *punissable* privable et en possession d'en connoistre par coutume. (Nov. 1364, *Regist. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 6.)

Justice est la fort dure et *pugnissable*
Aux malfaitteurs qui veulent offenser.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 358°.)

PUNISSEMENT, -*icement*, *punishment*, *pugn.*, s. m., punition :

Par l'excecucion de son *punissement*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Val. Chr. 367, f° 5°.)

Que vous veullies le jugement
De luy et le *punissement*.
(ALARD, *C*** d'Anjou*, Richel. 765, f° 42 v°.)

Desquels messais il disoient la connoissance et *punissement* appartenir seulement a nous. (1317, Arch. JJ 53, f° 97 r°.)

Par *punishment* de leur corps s'ils eient de quoy a respondre. (*Stat. d'Edouard III*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Santz nulle *punishment*. (1375, *Mand. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux, n° 28.)

Il fera *punissement* des mauvais. (*Chron. et hist. saul. et prof.*, Ars. 3515, f° 22 v°.)

Et non pas pour *punissement*
De divins ordination.
(*Mist. du Viel Testam.*, 3170, A. T.)

Mais si ma langue peu caute
A fait faulte
Digne de *punissement*.
(DAIR, *les Amours*, f° 5 r°, éd. 1572.)

La Bresse en Vosges, *punismö*.

PUNISSERESSE, *puny.*, adj. f., celle qui punit :

Je suis... *punisseresse* de gens malfaisans.
(DEGUILLEVILLE, *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 23 v°.)

Fortune *punisseresse* des maux. (BOCCACC, *Nobles malheureux*, III, 5, f° 56 r°, éd. 1515.)

La Bresse en Vosges, *punisserasse*.

PUNITIF, *pugni.*, adj., qui punit, disposé à punir :

Le nom de mansuetude... signifie que tel homme n'est pas *punitif*, mais que il est prest de pardonner. (OREME, *Eth.*, Richel. 204, f° 428°.)

Le marischal de Rais... lequel par sa confuse et doloureuse fortune, *pugnitive* et droituriere, vint despiter droit cy sa noble naissance. (G. CHASTELLAIN, *Temple de Boccace*, VII, 87, Kervyn.)

Quant je contemple la grieve justice *punitive* que a cause de la longue tolerance conviendra estre exercee sur les humains, je fremis tout en cremeur. (P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 16 r°, éd. Genève, s. d.)

Amendes *punitives*. (TAILLEPIED, *Hist. de l'Estat et republ. des anc. Franç.*, f° 88 v°, éd. 1585.)

Saint Augustin... veut la justice *punitive* estre employee au service et conservation de la charité tout en congregation. (FR. DE SAL., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, XLVIII.)

PUNIVIMUS, *pugnivimus*, s. m., lettre d'un juge ecclésiastique attestant la justé punition d'un coupable soumis à sa jurisdiction :

Le suppliant comme clerc fut rendu a l'evesque de Paris, duquel il obtint *pugnivimus* dudit cas. (1456, Arch. JJ 183, pièce 156.)

Vous auroz un *punivimus*.
(*Extr. des Myst. de la Conception, de la Passion et de la Resurrection de N. S.*, ch. xlv, sp. Parfaict, *Hist. du Th. fr.*, I, 157.)

PUNNIAUL, voir POIGNAL.

PUNT, voir PONT.

PUNTOIER, voir POINTEER.

PUNTELLON, voir POINTILLON.

PUNYSSERESSE, voir PUNISSERESSE.

PUOC FILE, voir POS FILE.

PUOIR, voir PUOR.

PUOR, -*cur*, -*our*, *puur*, *puoir*, s. f., puanteur, infection, mauvaise odeur :

La *puur* de la plai[e].
(*Tristan*, II, 1089, Michel.)

Ostez, fet il, ne voit beivre ceste *puur* !
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 66 v°.)

Hoeccs gis, n'i ai leur,
En tenebres e en *puur*.
(S. BRANDAN, 1418, Michel.)

La *puour* des cors pourris.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 68°.)

E de *puur* de la buole
Ki vint de cele tuesun.
(CHANDRY, *Set dormans*, 136, Koch.)

La *puours* dou je sui destrois,
Pour sentir, se lu ne m'en crois,
(Renart, Suppl., p. 194, Chabaille.)

Quant les batailles orent duré une semaine entiere sanz cesser, si fu molt grant la *puours* de cels qui avoient esté ocis. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 138°.)

Qui porra cele langue traire
Del fu d'enfer, de la *puor*.
(*Desant*, 1100, Martin.)

Et avoit une si orrible *pueur* en Damiete des cors qui estoient mort que nus n'i pouvoit durer. (MENESTR. DE REIMS, § 158, Wailly.) P. Paris : *puour*.

Atuz conquerent la grant *puor*
D'enfer a peine et a dolor.
(*Bible Hugue de Berzi*, Richel. 378, f° 4^o.)

Se plaignoient molt durement dou froit et de la *puor*. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel. 423, f° 38^o.)

Ulcere porri est ouquel est *pueur*, grande putrefaction. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 77^o.)

Par ce qu'il (le chancre) put, est mise hors la *puour* des autres ulceres. (Id., id., f° 100^o.)

La *puour* de ses entrailles.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 2633, Cocheris.)

Vous estes tous hors du peril
D'enfer, celle orde vil *pueur*.
(*La Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 253.)

Ih avoit la .i. si grant *puoir* et si orible.
(J. D'OUTREMBUSE, *Chron.*, III, 102, *Chron.* belg.)

Pedor, *pueur* de pies. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

De ma bouche sault grand *pueur*.
(*La Complaincte de l'âme dampnée*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 101.)

Et luy vivant, sa chair tourna en *pueur* et pourriture. (PALSGR., *Esclarc.*, p. 833, Génin.)

Quand il eut tourné ça et la, et entour les dames longuement, a la parfin il monta parmi la corde des cloches; et laissa cheoir moult grande *pueur* apres luy. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 489, éd. 1566.)

PUOUR, voir PUOR.

PUPILITÉ, s. f., minorité :

Et se iceluy second frere decede en bas aage et *pupilité*, le plus aîné apres luy sera réputé ainsi. (1506, *Coust. du bailliage de Meleun*, f° 53 v^o, éd. 1546.)

PUPILLAIRE, adj., de pupille, de mineur :

Il a .xxvi. ans, ainsy ne devoit estre relevé du temps *pupillaire*. (1409, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^e 9187-88, f° 166 v^o.)

Si les enfans males decedent en age *pupillaire*. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, I, ch. 8, Balencie.)

Les interets des deniers *pupillaires*. (BELORDEAU, *Controvers.*, I, 809, éd. 1635.)

Les usures *pupillaires*. (GUILL. TERRIEN, *Comm. du droict civil*, p. 412, éd. 1654.)

PUPILLANCE, s. f., état de pupille, minorité :

Combien que ceulz dont ledit sire Loys les acquist, pour la petitece, *pupillance* et non puissance d'eulz, ne ont pris, possidé, ne exploité les dis kays, ne le profit d'iceulz, etc. (1360, Arch. JJ 88, pièce 93.)

PUPILLARITÉ, s. f., état de pupille, minorité :

Icelui suppliant constitué lors en jeune aage et *pupillarité*. (1398, Arch. JJ 153, pièce 295.)

Si estroite chose est de droit de pupille que, se gaigne ne luy est prompte, il a tousjours restitution, mais que dedens la *pupillarité* ou dedens l'an de son aage la demande. (BOUTIL., *Som. rur.*, f° 136^o, éd. 1486.)

Le filz ou fille estans hors de aage de *pupillarité*, tenans feux et lieu en leurs chiefz et separement de leur pere sont reputez manciepez. (*Coust. du duché de Bourgogne*, f° 422 v^o, éd. 1546.)

Apres qu'il serat hors *pupillarité*. (*Pièce de 1551*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 165.)

Prince de grand sens, qui par soy mesme avoit peu connoistre de quelle consequence estoit la dignité du regent pendant la *pupillarité* d'un roy. (EST. PASQ., *Rech.*, II, 19, éd. 1723.)

PUPILLETÉ, s. f., état de pupille, minorité :

Comme Jehan de Buxeres estant en aage de *pupilleté*... (1374, Arch. JJ 105, pièce 83.)

PUPLEEMENT, voir PUBLEEMENT.

PUPLEOR, voir PEUPLEOR.

PUPLIAL, voir PUBLIAL.

PUPLIAUMENT, voir PUBLIAUMENT.

PUBLICAIN, voir POPELICAN.

PUBLICAN, voir POPELICAN.

1. **PUPLIER**, voir PUBLIER.

2. **PUPLIER**, voir PEUPLIOIER.

PUPLOIEMENT, voir PUBLIEMENT.

PUPLOIER, voir PUBLIER.

PUPLOYER, voir PUBLIER.

PUPPU, voir PUPUT 2.

1. **PUPUT**, *putput*, *putpu*, *pupu*, *peu peu*, s. m., nom vulgaire de la huppe :

Uppa, avis cristis e capite exeuntibus galeam huppe. In quibusdam locis Galliae dicitur *putput*, a fœtore. (C. EST., *De lat. et graec. nominibus avium*, p. 104, éd. 1541.)

Me munir de langues de *puputz* et de cœurs de ranes verdes. (HABEL., *Tiers livre*, ch. xxv, éd. 1552.)

Nous la nommons (la huppe) un *puput* : car en outre ce qu'elle fait son nid d'ordure, aussi fait une voix en chantant qui dit *puput*. (BELON, *des Oyseaulz*, p. 293, éd. 1555.)

Puput : m. The bird called a whoope or dunghill cook. (COTGR., 1611.)

Putpu, *pupu*, m. as *puput*. (*Id.*)

Las j'ay fait tout ce que j'ai peu
Pour chasser du nid ce *peu peu*,
Et, n'en pouvant avoir raison,
Ce m'a esté occasion
Qu'a la justice me suis plainct.
(1623, *Parquill des Cocus*, Var. hist. et litt., III, 219.)

S. m., Norm., Morbihan, Vosges, Noirmoutiers, Suisse rom., Centre, Mortain, Châtillon-s.-Seine, Poitou, Anjou, Marne, *pupu*, *pupul*, Savoie, Dauphiné, *poupou*, la Bresse en Vosges, *peupeu*.

S. f., Norm., S.-J.-d'Angély, Marne, Beauce, Bourg., Yonne, *pupue*; Norm., *putteputte*, Limousin, *pépue*.

2. **PUPUT**, *puppu*, s. m. et f., espèce de grenouille :

Autres emplissent les vaisseaux d'estain de electuaires noirs, composez la nuit, a la clarté de la cinquiesme lune, avec de la salive de crapaut, de la chair de pendu, de poulmon d'un asne, de la peau d'une grenouille verde, de la sanie de la matrice, de soulfure tiré de l'argent vif, des corps mors par mort violente, de la sueur d'un loup enragé, de la gresse de vipere, du fiel d'une *puppu* et du lait d'une ceraste. (*Hist. Maccar. de Merlin Coc.*, c. xxiii, Bibl. gaul.)

Puput : m. A kind of frog. (COTGR., 1611.)

PUPUTER, v. n., pousser le cri de la huppe :

Ils *puputent* comme les huppes. (PARÉ, *Liv. des anim.*, c. xxv, Malgaigne.)

PUR, *puur*, adj., nu, simple :

Trovi pastorele,
Et ot de foille chapel,
En *pure* gonele.
(JER. BODEL, *Bartsch, Rom. et Past.*, III, 40, 6.)

Atant evous ses mortels anemis,
En *pures* braies et en sollers petis.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 13, Tarbé.)

En corps *pur* et desafublé.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 137^o.)

Que il mengusse a la terre *pure*, senz nape, du pain et de l'yaue. (*Cart. de S. Ladre*, f° 30 v^o, Hôpit. de Meaux.)

— Avec les mêmes sens, et aussi avec celui de non équipé, *en pur*, accompagné d'un substantif que précède l'article ou un adjectif possessif, forme une locution :

On li amaine mult tenrement plorant,
En *pur* le cors vestu d'un bogerant.
(RAIMBERT, *Ogier*, 10849, Barrois.)

James ne quit que nus hom voie
Plus gent chevalier qu'il ert lors
Que qu'il servi *empur* le cors
Au dois devant l'empereor.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 97 v^o.)

O lui couchai en *pure* ma cemise.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 69^o.)

La roine acena au doi
Un chevalier de grans bontes,
Qui sour un cheval ert montes
En *pur* le cors sans armeure.
(SABRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 274.)

Le roy vint tout nuz piez et desçaint en *pure* sa cote. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 334^o.) P. Paris, en sa cote *pure*.

Desvestirent la belle en *pur* son pelisson.
(*B. de Seb.*, XVII, 337, Bocca.)
S'y menex Blancheffour en *pur* son pelichon.
(*H. Capet*, 4639, A. P.)

A tant, d'une chambre avalle
Une pucelle assez mignote,
De corps bien faite, en *pure* la cotte.
(*J. BRETEL*, *Tourn. de Chauvenci*, 2534, Delmolte.)

En *purs* leurs cottes simples ou surcots.
(*FROISS.*, *Chron.*, V, 321, Luce.)

Les ungs furent amenez a Paris, les testes nues, en *purs* leurs pourpointaulx.
(*MONSTRELET*, *Chron.*, II, 9, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Dans cette locution quelquefois *pur* ne s'accorde pas avec le substantif :

An *pur* sa gonelle
Eusse plus chier
Celui ki frestelle
An cel vergier
Les la fontenelle
Soz l'olivyier
Ke de vos la signorie
D'Anjou ne de Normandie.
(*Rom. et Past.*, II, 27, 19, Bartsch.)

Et ses contesses en samiz,
Et en dras d'or emperials,
Empur lor biax cors sanz mantiaus.
(*Rom. de Guill. de Dole*, *Romv.*, p. 381.)

Pour le douc tans, pour le serain,
Cevaucant tout en *pur* les chies,
En blans quainses, sans cuevrechief.
(*SARRAZIN*, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des Ducs de Norm.*, p. 240.)

Empur les chies.
(*G. de Palerne*, *Ans.* 3319, f° 135 v°.)

Il estoit toz nus enpur sa chemise et ses braies sans plus. (*Istoire d'Outre Mer*, *Nouv. fr. du XIII^e s.*, p. 178.)

Et me metterai volentiers en *pur* ma chemise, a nu chief et a nus pies, le hart ou col, en le merci dou gentil roy d'Engleterre. (*FROISS.*, *Chron.*, IV, 59, Luce.)

Ledit conte d'Athelles, principal facteur de la mort du roy d'Escoce, fut desvestu tout nud enpur ses braies. (*MONSTRELET*, *Chron.*, II, 211, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si les emmenerent, en *pur* leurs pourpains, a Merenkerque, en l'ost de Gand. (*Id.*, *ib.*, II, 224.)

— En *pure*, absolument :

Je lesse et quite en *pure*. (1269, *Don.*, *Arch.*, *Mus.*, vit. 43, pièce 263.)

Se despulhat tout nue en *pure*. (*J. d'OUTREMEUSE*, *Chron.*, III, 178, *Chron. belg.*)

— A *pur*, avec un substantif précédé de l'article ou d'un adjectif possessif, à même :

Si n'avoit plus vaillant que une Keutisele, si li a on sacie de desou le dos, si gist a *pur* l'estrain. (*Aucassin et Nicolette*, p. 29, Suchier.)

Desous ses biaux dras deliteus avoit vestue le haire a *pure* sa char. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, *Maz.* 1351, f° 8°.)

— A *pur*, absolument, seulement :

Nous pourrions touz noz hommes contraindre et approuchier de toute leur cous-

tume avoir a *pur* a nous, comme les propres rentes et redevances qu'il nous doivent par an. (1357, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 291, Laffleur de Kermaingant.)

— *Pur à pur*, absolument :

Par maniere de *pur* et perpetuel eschange fait *pur a pur* sanz soultes aucunes. (1334, *Arch. JJ* 69, f° 2 r°.)

— A *pur et a plat*, absolument :

Servet afferme a *pur et a plat* qu'il y a des parties et des partages en Dieu. (*GALV.*, *Instit.*, I, xiii, éd. 1561.)

La Bresse en Vosges, ai *pu braisse*, à bras nus; Montois, en *pure*, habit bas; Luxembourg belge, a *puer brés*, en manches de chemise; Wall., en *pure et en purette*, la tête découverte.

PURAIN, adj., pur, sans tache, non corrompu :

Puraine cervoise. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 102.)

Or te pri, viergne *purainne*,
Que se pechies nous constraint
Et nous taint,
Que no claint

Aient vois en ton demainne.
(*FROISS.*, *Poés.*, II, 161, 5433, Scheler.)

La nuit S. Jehan Baptiste en aachuns lieux on fait le fu de saint Jehan des *purains* oos. (XV^e s., ms. Lille 102.)

Quand naistra la vierge *puraine*
Qui on fera l'enffantement?
(*GREDAN*, *Mist. de la Pass.*, 1972, G. Paris.)

Vierge vertueuse royalle...
Dont la splendeur *puraine* et monde
Enlumine tout ce beau monde.
(*Act. des apost.*, I, f° 30^r, éd. 1537.)

Se toute eau *puraine* et monde
Devenoit encre par chemin.
(*J. MOLINET*, *le Siege d'amours*, dans *Lég. de P. Faifeu*, p. 121, éd. 1723.)

Estoffes de *puraine* soye. (1588, *Compte*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Seul, unique :

Puis chevalchoient l'arriere garde, quy estoit de *purains* Anglois. (*WAVRIN*, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 291, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Après leur mort ilz se font ardoir en lieu de sepulture... en feu fait de *purain* bois de quesne. (*GHILL. DE LANNOY*, *Voy. et Amb.*, p. 30, Polvin.)

— *Purain de*, composé uniquement de :

Et que nus ne puist faire alemieles *puraines* de fier. Et tout sour .c. sous et le mestier perdre. (1325, *Ord. des coustiaus*, dans le *Petit registre de cuir noir*, f° 64 v°, *Arch. mun. Tournai*.)

Une bataille toutte *purainne* d'archers. (*FROISS.*, *Chron.*, III, 194, Kerv.)

L'autre bataille qui estoit pour arriere garde, estoit toute *purainne* de Gascons. (*Id.*, *ib.*, VI, 116, Luce.)

— Lui-même ?

Laquelle, après avoir langui longuement et consumée jusques aux *purains* os, estoit trespassee de ce siecle. (*G. CHASTELL.*, *Cron.*, IV, 217, Kerv.)

Lille, *purain*, pur. Tournai, *purain*, composé uniquement de : C'est tout *purain* des gamins chelle société.

PURALER, voir PORALER.

PURCACIER, voir PORCHACIER.

PURCEINDRE, voir PORCEINDRE.

PURCEINT, voir PORCEINT.

PURCEINTE, voir PORCEINTE.

PURCHACEMENT, voir PORCHACEMENT.

PURCHACERESSE, fém., voir PORCHACERON.

PURCHACIER, voir PORCHACIER.

PURCHARGIR, v. n. et réfl., charger complètement :

La gent des Cinc Ports et de Bayonne et autres de la marine d'Engleterre et d'Irlande, alierent a Burdeaux a vendeges, *purchargir* marchandement, si come ils soloient faire, et pur ce qu'il savoient bien que Normans les avoient maudis... ferreient damage, les maistres de la navie d'Engleterre, de Bayonne, d'Irlande ne se voloient mie *purchargir*, mais pur la doute des Normans ne se chargerent fors que a la moyté. (1292, *Relat. de divers. hostilités*, *Lett. de Rois*, etc., I, 394.)

PURCHASE, voir PORCHAGE.

PURCIN, voir PORCIN.

PURCINTE, voir PORCEINTE au Supplément.

PURCUDRE, voir PORCUDRE.

PURE, s. f., pure vérité :

Lors dist li fels : So est la *pure*,
Briement moras, ge le te jure.
(*WACK*, *Vie de S. Georg.*, p. 98, Luzarche.)

Signor, ce dist li maistres, chascune creature Qui partion a la terre finera : c'est la *pure*.
(*Rom. d'Alex.*, P. Meyer, *Romania*, XI, 236.)

Des deus barons, ce est la *pure*,
Que ainc ne s'entr'amerent jour
(*Renart*, Br. II, 14, Martin.)

Qar je sai bien, ce est la *pure*,
Que de sarmon n'aves vos cure.
(*Id.*, Br. IV, 4.)

1. **PUREAU**, s. m., crible, passoire :

Pour .i. *pureau* et ung tamis. (1507, *Exécut. testam. de Flipes Truffin*, *Arch. Tournai*.)

Cf. PUROI.

2. **PUREAU**, voir PUREL.

PUREL, *pureau*, *puriel*, s. m., purin :
ouvrier qui waulla le *puriel*. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Resbrayer le *puriel* de le court. (*ib.*)

Et nettoieray les demourans de la maison de Jeroboam, ainsy que le sien a acoustumé d'estre nettoié jusque au *pureau*. (LE FEVRE D'ESTR., *Bible*, Rois, III, ch. XIV, éd. 1530.)

De pourvoir au wez de nouvel réparé, en le rue de le Val, affin que les *puriaux* yssans des maisons de pluseurs en ladite rue, et acoulans oudit wes, dont il se gaste et demolist, soient abolis. — Les commis aux hiretaiges et regetteurs yront sur le lieu, et sont chargies de contraindre les hiretiers a oster leurs fiens, et pourvoir a les *pureaux*. (27 sept. 1457, *Reg. des consaulx*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Rouchi, Wallon, Marne, *puriau*, eau de fumier, bouillon. Beauce, *puriau*, lait écrémé.

PUREMENT, s. m., purée :

Fromages, œufs, *purement*, generaux. (*Ch. de 1543*, ap. Duc., *Purea*.)

PUREOIR, voir **PUROR**.

PUREOR, *pureur*, s. m., celui qui épure, qui nettoie :

Adains li *Pureres* a vendut a Margherite, le puresse, se suer, une maison. (4 juill. 1276, *Chirographe sur papier*, Saint-Brice, Arch. Tournai.)

A Jehan le *Pureur*, pour courtoisie a lui faite, pour ce que il estoit proximes dudit feu sire Gile, .xxx. s. (1374, *Exécut. test. de Gillion de le Tourbe*, Arch. Tournai.)

PURER, *purrer*, verbe.

— Act., purifier, épurer, nettoyer, vanner :

Par le feu est l'eir *puré*.
(*Trad. de Rob. de Lincoln*, Richel. 902, f° 107 r°.)

Et quant l'œve en est *purée*,
Chescun aguete, chescun bee,
Chescun fet oreison privee.
(*Li Romans des Franceis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 13.)

Travillier lais un peu le cors

Ançois que l'ame en isse hors

Si le *purée* soit et nets.

(*Del Userier*, Richel. 15212, f° 137 r°.)

Et si doit li dis Symons, tous les .ix. ans de se chense, prendre de sen millieur blet et bien *purer* au *puror*. (Mai 1316, *C'est Gillion Mouton*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Un *purroyr* pour *purrer* grain, .v. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jehan Leurent pour se paine et deserte de *avoir puré* le dit blet. (1412, *Tutelle de Miquelét Tuscay*, Arch. Tournai.)

Tous lesdis bledz ont esté *purez* et nettoyes. (7 déc. 1456, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

Purer, elimare, *purare*. (1465, J. LAGABUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

A ung homme, pour sun sailaire d'*avoir puré* et nettoyé tout le soille qui appartient audict deffunct, en son vivant. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfans de Gillot et Martinel Gondelin*, Arch. Tournai.)

Coral a vertu de conforter l'estraindre, et de *purer* ou nettoyer les esperitz. (*Le grant Herberier*, f° 30 v°, Nyverd.)

Helas ! Jesus, mon ame impure *pure*.
(P. FABRI, *Vers dont la dernière syllabe est redoublée*, Rhetor., éd. 1521.)

— *Purer* hors, chasser, bannir :

Mondes, que vaut dont figurez
Cors en biauté et hors *purez*
De la joie qui sanz fin dure.

(WATRIQUET, *li Despis dou monde*, 166, Scheler.)

-- Réfl., se purifier :

Loiautez se veult hors *purer*
D'envie et mesdit qui trop dure.
(WATRIQUET, *li dis de Loiauté*, 68, Scheler.)

— Neutre, s'épurer, fermenter, en parlant du vin :

Furent les vins asses compectament bons, mais il myrent long temps depuis qu'ils furent mis en tonneiz qu'il ne vouloit *purer*, et estoient aucuns aussy doulz comme moutz. (P. AUBRION, *Contin. du Journ. de J. Aubrion*, an 1503, Larchey.)

— Suppurer :

Suppuro, apostumer, *purer*, bouer, rendre ordure. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Dégoutter :

Lajoie revint tant moullé, qu'il *puroyt* de toutes parts. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 817, Soc. des antiq. de Norm.)

Bourg., Yonne, *purer*, presser des fruits, des légumes, pour en exprimer la pulpe, de l'oseille ou des épinards cuits, pour en exprimer l'eau. Lorr., Lay-St-Remy, *peurer*, égoutter, couler; Landremont, *piourer*, suinter. Norm., *purer*, couler, égoutter.

PURESSE, *puresse*, s. f., celle qui épure, qui nettoie :

Margherite le *Puresse*. (4 juill. 1276, S. Brice, Arch. Tournai.)

De Catherine le *Puresse* pour deux sausserons d'estain. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, Arch. Tournai.)

PURETÉ, *purté*, s. f., pure vérité :

Pepins a pris Symon, d'une part l'a moné,
Car de Bertain vorra enquerre la *purté*,
Com cil qui longuement l'a de cuer désiré.
(*Berte*, 2777, Scheler.)

Jehans vint a li, descouvri la *purté*, et il conta tout l'afaire de cieuf en cieuf. (*Flore et Jehane*, *Nouv. fr. du xiii^e s.*, p. 133.)

PUREUR, voir **PUROR**.

PURFEMENT, s. m., corruption de

truchement dans le sens de messenger, d'après M. Lecoy de La Marche :

LE SEIGNEUR DE MENTON.

Mon *purfement*, ou este vous?
Aler vous fault pour Geneves
Pourté lettres pour tous les [més]
A nous parens et nous amys...

MENTON, *messenger*.

Je m'en voy, sans ja faire arest,
Bailler les lettres bien celles.

(*Mystère de St Bernard de Menthon*, 1403, A. T.)

PURFICHANT, voir **PORFICHANT**.

PURFICHIER, voir **PORFICHIER**.

PURGABLE, voir **PURGEABLE**.

PURGANCE, *-gence*, s. f., purgation, purification :

Lustrum, *purgance*. (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 169 r°.)

Putio, *purgence*. (*ib.*, f° 215 v°.)

PURGATEUR, s. m., celui qui purge :

Les Trallianiens appellent le grain que l'on nomme erse *purgateur*. (AMYOT, *Œuv. métr.*, IV, p. 364, éd. 1820.)

1. **PURGATOIRE**, adj., qui purge :

Les autres membres sont *purgatoires*, qui purgent et nettoient les superfluites. (CORBICION, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 45^a.)

— Qui acquitte, qui libère :

Pour obtenir excuse *purgatoire*.
(JULYOT, *Eglog. de la belle fille*, p. 49, Willema.)

— Qui purifie, expiatoire :

Que si l'ame est en peine *purgatoire*
Qu'il la delivre et la mette en sa gloire.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, LXVIII, éd. 1545.)
En ceste vie mortelle il y a quelques peines *purgatoires*. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la cité de Dieu*, II, 304, éd. 1579.)

Que l'on n'estime point qu'il y ait aucunes peines *purgatoires*, sinon devant le dernier et espouvantable jugement. (DU PERRON, *Œuv.*, p. 477, éd. 1622.)

2. **PURGATOIRE**, s. m., purgation :

Et le constrain de *purgatoire* de geline.
(*Traité de fauconn.*, Richel. 12581, f° 86 v°.)

1. **PURGE**, s. f., acquittement :

Faire de lettres de *purge* par la ville.
(*Traité de droit*, ms. Lille 169, Table.)

2. **PURGE**, s. f., syn. d'épuration, euphorbe :

De poudre, de *purge* et de liege

Fu la meson faite et li siege.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 114^o.)

Lathyrin, de la *purge*. (*In ruellium de stirpibus*, ap. Littré, *Purge*.)

Norm., Villy-Bocage, *piurge*, euphorbe, épuration. Luxembourg belge, *purge*. Cf. Littré, *Purge*.

PURGEABLE, *-jable, -gable*, adj., qui peut être nettoyé :

Les superfluites qui ainsi viennent aus pores ne sont pas chaudes ne bien digerees, ains sont froides et de malvaïse qualité et mal purgables. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 240, f° 61^a.)

Mais s'il restoit quelque tacle *purgeable*
Par cestuy feu sera faite curable.
(Le Rocquez. *Miroir d'Eternité*, f° 133 v°, éd. 1585.)

— Qui peut être acquitté :

Le resaisi peut jusques a trente ans excculer sa saisine sur les biens sous icelle comprins, mais rend la saisine *purgeable* dans l'an pour tout. (1589, *Cout. du pays de Liège*, VII, 18, *Nouv. Cout. gén.*, II, 326.)

— Qui peut être expié :

D'ameres tribulacions
Et de martire espurgera
Quauqu'en euls *purjable* sera.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 212^a.)

Inexpiabilis, non *purgable*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

PURGEANT, adj., qui purge :

Medicament grandement *purgeant*. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, XXVII, Malgaigne.)

Si nous voulons tirer la seule vertu *purgeante* d'un medicament, nous le faisons tremper et en prenons la seule infusion. (GREVIN, *Des venins*, Disc. s. l'antim., éd. 1568.)

PURGECHIEF, s. m., staphisaigre, herbe aux poux, pedicularis palustris :

Stafisagrie, c'est la semence d'une herbe qui est ainsi appelée, et est autrement appelée pediculaire ou herbe a pouous pour ce qu'elle les occist... l'en l'appelle aussi *purgechief* pour ce qu'elle purge le feume du cerveau. (*Le grant Herber*, n° 463, Camus.)

PURGEMENT, s. m., purgation :

Et fere chose bonne et sade
Pour le *purgement* au malade.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 131^b.)

— Fig., purification :

Donne lor partie comme il l'est commandé des premites et de *purgement*. (*Bible*, Richel. 901, f° 30^a.) Lat., purgationis.

Nefi, purification, *purgement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 191 r°.)

Et faisant des pechies tout *purgement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 2^a.)

Il sauvera totalement
Son peuple, faisant *purgement*
Des peches qu'ils auront commis.
(1474, *Myst. de l'Incarn. et Nativité*, 1^{re} partie, p. 348, Du Verdier.)

Celuy qui oublie le *purgement* de ses vieilz pechez. (*Bible*, Epist. 2^a de S. Pierre, ch. 1, éd. 1543.)

— Excrément :

Chambres privees... ou estoient receuz tous les *purgements* et ordures. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 22^a.)

S'est dit au xvii^e siècle dans le sens d'appurement d'un compte :

A Messieurs les auditeurs du present compte pour avoir vacqué au present *purgement*. VII. l. III. s. (1690, *Compte du receveur de l'Eglise S. Martin de Flines*, Arch. mun. Mortagne.)

PURGENCE, voir PURGANCE.

PURGESIR, voir PORGESIR.

PURGUARDER, voir PORGARDER.

PURGUSTEMENT, voir PORGUSTEMENT.

PURHUEC, voir POROEC.

PURIAU, voir PUREL.

PURIEL, voir PUREL.

PURIER, voir PUIRIER.

PURIFIQUE, adj., pur :

Grace vous rends d'entente *purifique*.
(*Mist. du viel test.*, 151, A. T.)

PURIFIEMENT, *-mant, pure.*, s. m., purification :

Quarons dons les seix vaissels de pierre ou li lavemenz et li *purifemenz* des genz, c'est des vrais regehissanz, puist estre faiz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 94 r°.)

Or at mestier li *purifemens* quant nulz ne puet estre sans tache. (Id., *ib.*)

En l'eawe del *purifemant*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 36 v°.)

Et pour chou appartient li *purefemens* des cors et dou corage a la piersonne dou saint esperit. (S. Graal, II, 317, Hucher.)

A corps si purement
Creé n'affiert nul *purifement*.
(*La Voye de Paradis*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 161.)

Purifement. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des rois, XVII, ms. Ste-Gen.)

PURIFIQUER, v. a., purifier :

U saintisme vaissels que vos meismes *purificates* de vostre main. (*Artur*, Richel. 337, f° 250^a.)

PURIGINEUX, voir PAURIGINEUX.

PURISSIME, adj., très pur :

Purissime virginité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, 1, 8.)

PURJABLE, voir PURGEABLE.

PURJETER, voir PORGETER.

PURJOISE, voir POUCEOISE.

PURLENT, voir PULLENT.

PURLOIGNEMENT, voir PORLOIGNEMENT.

PURLOIGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLOINGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUIGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUINIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUNGANCE, voir PORLONGANCE.

PURMETTEMENT, voir PROMETEMENT.

PURNONCIER, voir PRONONCIER.

PURNUNCIER, voir PRONONCIER.

PUROEC, voir POROEC.

PUROFFRIR, voir POROFFRIR.

PUROINDRE, voir POROINDRE.

PUROIR, *purroyr, -coir*, s. m., van, crible, tamis, passoire :

... Et [si doit li dis Symons, tous les .ix. ans de se chence], prendre de sen milleur blet, et bien purer au *puroir*. (Mai 1326, *C'est Gillion Mouton*, Chirographe, Arch. Tournai.)

Un *purroyr* pour purrer grain, .v. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

De lui [Huart du Castiel] pour ung *puroir*, une happe, et fastras, .vii. s. .ii. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Touppet*, Arch. Tournai.)

Item pour ung *pureoir* et une ymage .iii. s. .vi. d. (1511, *Exécut. testam. de Saincte de le Planqué, veuve Jehan Squeppe*, Arch. Tournai.)

Un *puroir*, une buire. (1540, *Cout. de Valenc.*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 258.)

Se rencontre encore dans des textes wallons du xvii^e siècle :

Un *pureoir* de bois. (1698, *Invent.*, Arch. Spa.)

Comparer le Rouchi, *pureo*, Wall., *pureu*, vase de métal ou de terre percé de trous.

Cf. Pureau.

PURPARLEMENT, voir PORPARLEMENT.

PURPARLER, voir PORPARLER.

PURPARTIE, voir PORPARTIE.

PURPENS, voir PORPENS.

PURPENSEMENT, voir PORPENSEMENT.

PURPENSER, voir PORPENSER.

PURPERT, s. m., pure perte :

Est a noter que un seigneur qui lieve et prent en *purpert* les fruictz du fief de son vassal, est tenu en user comme un bon pere de famille. (1510, *Cout. de Chauny*, ci, *Nouv. Cout. gén.*, II, 671.)

Et doivent ceux ausquels ilz sont escheuz aller devers lesditz seigneurs leur declarer comment lesditz fiefz leur sont escheuz, et ce dedans quarante jours apres le trespas de ceux dont ils sont heritiers, pour éviter le *purpert* des fruictz desditz fiefz

qui appartiendront ausditz seigneurs apres lesditz quarante jours, s'ilz avoient fait saisir. (*Cout. de Laon*, xxviii, Nouv. Cout. gén., II, 445.)

Purpert, pure perte. (*Cout. de Vitry*, art. 4 et 55, ap. Duc., *Properda*.)

PURPILLE, s. f., pourpre ?

Drap de soy de couleur de *purpille*. (*Stat. d'Edouard IV*, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PURPLANTER, voir PORPLANTER.

PURPOINDRE, voir PORPOINDRE.

PURPORT, voir PORPORT.

PURPORTER, voir PORPORTER.

PURPOSE, voir PORPOSE.

PURPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

PURPRENDRE, voir PORPRENDRE.

PURPRESTOUR, voir PORPRESTOUR.

PURPRESTURE, voir PORPRESTURE.

PURPRIN, voir PORPRIN.

PURPRISE, voir PORPRISE.

PURPRISON, voir PORPRISON.

PURPURE, s. f., forme savante de *pourpre* :

La *purpure* et le murex ou murice sont ennumerez a l'appellation desdictes coquilles. (*Platine de Honneste volupté*, f° 100 r°, éd. 1528.)

Et du sang pur et net de l'elephant occis en fist les draps de *purpure* teindre. (*Violet des Hist. rom.*, c. cii, Bibl. elz.)

PURPURÉ, adj., forme savante de *pourpre*, qui est de couleur pourpre, empourpré :

Blesme des yeux, tout de sang *purpuree*. (GARRAN, *Mist. de la Pass.*, 25436, Paris et Raynaud.)

Le corps navre tres douloureusement
Tout *purpuré* de sang entierement.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 62^r, éd. 1537.)

Il a *purpuree* vesture.
(*Ib.*, f° 117^r.)

Le martyr de sang *purpuré*.
(*Ib.*, f° 134^v.)

Phebus en robe *purpuree*
S'estoit party de sa tente doree.
(*Ib.*, f° 135^d.)

Estalle rouge ou *purpuree*. (*Vies des Sainctz peres*, f° 48 v°, éd. 1551.)

Les violettes *purpurees* qu'on appelle violettes de mars. (ANT. MIZAULT, *Mais. champestre*, p. 383, éd. 1607.)

— Vêtu de pourpre :

Lors le roy et tous les princes *purpures* s'entreregardoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iii, 8.)

PURPUREITÉ, s. f., couleur de pourpre :

Fleur rouge declinant a *purpureité*. (*Jard. de santé*, I, 112, impr. la Minerve.)

PURRER, voir PURER.

PURRESE, voir PURESSE.

PURRET, voir PORET.

PURRIERE, voir POUDERIERE.

PURROYR, voir PUROI.

PURS, voir PUER.

PURSEOIR, voir POSSEOIR.

PURSUER, voir POURSUIVER.

PURTÉ, voir PURÉTÉ.

PURTENDRE, voir PORTENDRE.

PURTENIR, voir PORTENIR.

PURVEAUNCE, voir PORVEANCE.

PURVEER, voir PORVEER.

PURVEAUNCE, voir PORVEANCE.

PURVEIER, voir PORVEER.

PURVEOIR, voir PORVEOIR.

PURVYANCE, voir PORVEANCE.

PUS, voir PUIS.

PUSA, voir POISE.

PUSCELETE, voir PUCCELETS.

PUSILLE, -il, adj., tout petit, faible, débile :

Car la chair fragile,
Caduque et debile,
Pusille et mobile,
N'est a rien habile,
Sans grace divine.

(FLAMANG, *Vie et pass. de S. Did.*, p. 346, Carmandet.)

Neanmoins je voy qu'il est plus seur a moy tant petit et *pusille*, et qui ne suis constitué juge sur les aultres me desisler... (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 115 v°, éd. 1530.)

Je fuz songneux de la chose publicque
Et de porter le faix des gens *pusilles*.
(*Ib.*, *Gen. des Roys*, f° 77 r°, éd. 1541.)

Donner a ma composition faveur et illuminer mon sylvestre et rural et *pusil* entendement. (GUILLAUME MICHEL, *la Forest de conscience*, l'oraison de l'acteur, f° AI v°, éd. 1520.)

Pusil enfant et de tendre stature.
(GUILL. MICHEL, *iv^e eglog. de Virgile*, f° 11 v°, éd. 1540.)

PUSLANT, voir PULLENT.

PUSNAIS, voir PUNAIS.

PUSNAISIE, voir PUNAISIE.

PUSSANT, s. m. ?

Le mary prinist des marchans
Chausses, pourpains, draps ou *puassans*,
Ou les bagues qu'elle a aux mains.

(J. D'IVRY, *Secretz et loiz de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 187.)

PUSSERECTE, s. f. ?

Et puis ledit pelerin doit bailler un petit brisset a nostre dame pour coucher son filz Jesus. Le brisset doit estre nostre cuer. La paille doit estre les bons saincz desirs, la *pusserecte* saincte devotion, la couverture pour le couvrir doit estre sainte povreté. (*Le Tresor de l'ame*, f° 54 r°, éd. 1494.)

PUSSIER, voir POUSSIER.

PUSSON, voir PUÇON.

PUST, voir PUT.

PUSTAGE, voir PUTAGE.

PUSTULÉ, adj., couvert de pustules :

L'une avoit le visage plaisant et riant, mais *pusulé* de diverses couleurs comme un ouvrage de riche esmailleure. (*Alector*, f° 32 v°, éd. 1560.)

PUT, *pust*, *puit*, *puct*, *peut*, *pout*, *poi*, adj., sale, infect, mauvais, méchant :

D'ardoit, de pendre, de faire *pute* fin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 32^r.)

Or vos enmainent li gloton de *put* lin.
(*Aleschans*, 328, Jonckbloet, *Guill. d'Or*.)

Li fil H. sont felon de *put* aire.
(*Raoul de Cambrai*, 2638, A. T.)

Ou ies, fel viex, Y. de *putes* loiz ?
(*Ib.*, 5935.)

Pute poinne chivachoit a mainnet.
(*Pastor.*, LI, ms. Oxf. Douce 308.)

Les voisines s'en rioient et li disoient que elle torneroit a *put* chief. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 288 v°.)

Si, la testé li copez,
Et de son *put* cors la sevez.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 33^v.)

Après François chevauchent cele gant de *pust* [lin.
(*Floov.*, 1916, A. P.)

Li anemi de *pust* ordre.
(*Gzorr.*, .vii. *estax du monde*, Richel. 1526, f° 6^v.)

Et se il est de *poute* affaire.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 231, Biblioph. fr.)

Compains, de tes amours l'envoie Diex *pute* joie.
(*Le Dit de Menage*, 37, Trébutien.)

... Jors devant la Pentecoste,
Mais il ne vint pas a *peute* coste.
(*Chron. de S. Magl.*, Richel. I. 4937.)

Je voiz ne le prise un bouton
Et de moult *puts* jeus ly feray,
Et ceste corde portoray,
Et ma lance en ma main tenray.

(*La Passion Nostre Seigneur*, Jub. *Myst.*, II, 165.)

Ilz feroient tous *pute* fin. (*Evangile des Quenouill.*, p. 59, Bibl. elz.)

Lors dist Norgal : Comment je suis de *pute* estoffe. (*Perceforest*, vol. V, f° 78^v, éd. 1528.)

Traîtres vilains de *pute* affaire.
(ELOT DAMERNAI, *Livre de la diablerie*, I, 43, éd. 1507.)

Je meurs maintenant de pute fain. (*Hist. de l'anc. test.*, t. 2°.)

Allez vous en en pute estraine.

(*Vie du maulvais riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)

Les roturiers, qu'en quelques lieux on appelle gens de pute condition, pour le peu d'estime qu'on en faisoit. (EST. PASQ., *Recherch.*, VIII, 13, éd. 1723.)

Pute affaire, gens de pute affaire, de petit affaire. (*Le grand Dict. fr. lat.* (d'après Nicot et autres), Paris, Joseph Cottureau, 1614, in-4.)

— De mauvaise vie :

Elle vient à l'église, gardée et plus que gardée par la plus pute vieille qui jamais aultruy destourba. (LOUIS XI, *Cent. Nouv.*, xxxvii, Jacob.)

Et les compagnons sont entretues

Pour paillardes et putes mariees.

(*La grant Malice des femm.*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., V, 313.)

— S. f., femme de mauvaise vie :

Ceo est dreit que bele feme pute fait.

(*Prov.*, ms. Oxford, Digby, 53, f° 15 r°, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., V, 181.) Lat. : Quid lex edixit de formosa ? meretrix sit.

Nom propre ancien :

Guillelmus Putepome. (1199, *Cart. de Montieramey*, p. 168, Lalore.)

Berry, Vosges, Lorr., Bourg., Doubs, Morv.; *peut*, Lorr., Remilly, *pē*, *pēt*, Charreny, Saône-et-Loire, Haute-Saône, *put*, sale. Suisse romande, *pouet*, laid, vilain; Saint., *pute*, s. f., l'araignée appelée fauchoux. Suisse rom., *peuta*, *pouetta*, Bessin, *peuta*, punaise. Poit., *peute*, Vienne, *pute*, *peute*, s. f., la bergeronnette, oiseau.

Dans le Morvan on emploie *peut* comme subst. masc., avec le sens de démon : on fait sauver le *peut* avec de l'eau bénite ; et aussi avec le sens de tonnerre : le *peut* est tombé.

1. PUTAGE, *-aige*, *pust.*, s. m., débâche avec les femmes, état de prostituée, vie déréglée :

Livrassent lor cors a putage,

Dont trop en seroit le damage.

(WACK, *S. Nicholas*, 96, Delias, éd. 1850.)

E mis par povreté mainte femme al putage.

(*Id.*, *Rou*, 2^e p., 1124, Andresen.)

Dame, fait il, par le cors S. Richier ;

Si ce feistes, dont je vos oi plaider,

Ce fut putage ; a celer ne le quier.

(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 52, Tarbé.)

Ciertes jou aim mult Flore, ne mie par putage,
A moullier le prendroie, ne quier autre avantagee

(*Roum. d'Aliz.*, f° 70^e, Michelant.)

A mal putage soit li siens cors livrez !

(*Amis et Amiles*, 888, Hofmann.)

Je ne croi mie, par saint Pol de Polis,

Qu'a tel putage soit li vostre cors mi.

(*Aubery le Bourgoing*, p. 43, Tarbé.)

Bien ai mort deservie,

Quant je ne soffris le putage,

La grant lécherie et l'outraige
Que tes fils volt faire de moi.

(*Dolop.*, 10156, Bibl. elz.)

Cil empereres a bien el cors la raige

Quant il la weult livrer a tel putaige.

(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 128 v°.)

Qui puis la (la femme) traitoit a pu-

A mauvaistié ne a hontage [iage]

Qu'en le fesis mourir a honte.

(*Athis*, ms. St. Petersbourg, f° 2°.)

La vis puste plaine de rage

Qui corruppi par son pustage

Et par sa prostitution

Tote gent, tote nacion.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 212°.)

2. PUTAGE, s. m., terme de coutume ?

Frans et quictes... de ventes, de peages, de marchaussee, de commande, de putage, de chevage, etc. (1366, 1435, S. Pierre le Puellier, Touche-Gavaret, Arch. Vienne.)

PUTAILLE, s. f., gens débauchés :

Jacob li bons jues moult forment se travaille

Dou soneschal sauver de icelle putaille.

(*La Vanjanee Vaspas.*, Ars. 5201, p. 148°.)

PUTAINE, *-ayne*, s. f., prostituée :

Taises, ordes putaynes. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, II, 96, *Chron. belg.*)

PUTANCE, s. f., p. è. faute du ms., débâche :

Moult ert de putance et moult fu sospantos,

De ses voisins conduire estoit moult engignos.

(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 30°.)

PUTAIRE, *-ere*, adj., en parlant de personnes, déshonnête, infâme :

Pilatres ne valut une femme putere.

(*La Vanjanee Vaspas.*, Ars. 5201, p. 157°.)

— En parlant de choses, honteux :

Il sert aussi (l'habit) pour plus honnestes-

Musser son cul et son membre putaire. [ment]

(*Contradictis de Songecreux*, f° 11 r°, éd. 1530.)

PUTASSER, v. n. paillarder :

Meretricor, paillarder, putasser. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

La jeunesse de nostre temps... fait gloire de desbaucher les filles, de putasser, et suivre toute immondicité et luxure. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 512, éd. 1603.)

PUTAST, s. m., mare remplie d'eau croupissante :

Un putast ou mare plainne de orde yaue et croupant. (1349, Arch. JJ 78, pièce 247.)

Cf. le norm., *puet*, petite mare dans laquelle s'écoule le purin.

PUTAYNE, voir PUTAINE.

PUTAYNER, v. n., paillarder :

He dothe naught but go a hoore huntyng all daye : il ne faict aultre chose qu'aller putayner, or paillardyr toute jour. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 570, Génin.)

PUT CEL ESTRE, voir PUET CEL ESTRE.

PUTE, s. f., jeune fille, *pro puella*, dit Ducange :

Et li senoscaus pour itant

A dit qu'il le fera dolant

De la pute que il n'a mie.

(*Rom. de Rob.-le-Diable*, ap. Duc., *Putz* 2.)

L'édition Trébutien ne renferme pas ce passage.

PUTEAU, voir PUTEU.

PUTÉE, s. f., débauche :

Que Tristan n'ot vers vos amor, .

De putée ne de folor.

(*Tristan*, I, 4154, Michel.)

Qui est essus de chasteé

Caste seit, s'il lait putée.

(WACK, *Vita S. M. Virg.*, p. 63, Luzarche.)

Retorné fut de povreté

Et ces filles de putée.

(*Id.*, *li Liv. de S. Nicholay*, 117, Biblioph. fr.) Imprimé : *putex*.

PUTEE, *-eie*, *poulliee*, s. f., syn. de *putie* :

Ausi gaste cest esperit toz les tenebres du cuer et li monstre ses pechiez, si que cil qui cuide toz nez trueve l'en tant de faus et de puteies et de poudre sans nombre. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 571, f° 30 v°.)

Pour pourrir le fuerre et les pailles et poulliees. (F. NICOLE, *Trad. du livre des Prouffilz champ. de P. des Crescens*, f° 13 v°, éd. 1516.)

La Bresse en Vosges, *petaeue*, bourbe de neige fondante. Messin, *potée*, terre attachée aux souliers.

PUTEIE, voir PUTEZ.

PUTEL, *-iel*, *-eau*, s. m., bourbier, gâchis, flaque d'eau, mare :

Geté en un putel et en greignur puur.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 95 r°.)

Que le chief a tout l'elme li cai el putiel.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 49°, Michelant.)

Karles te fera pendre par la goule a .i. pel.

.i. grant harde de soies aras ou col noes,

Si te menra en destre com mastin acouplé ;

Ne trouvera putel ou ne soies passés.

(*Fierabras*, 2593, A. P.)

Les vies drapiaus es putiaus mollent.

(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 320°.)

Et en retourner ad fait soupe

D'Ypocrisie en .i. putel.

(HUON DE MÉRIS, *le Tornoement Anticrist*, Richel. 25407, f° 232.)

Desleuva (Daniel) del putel.

(*Horn*, 2085, Michel.)

Et li deable l'ame en plungent

En lor putiaus et en lor boes.

(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 215°.)

Car ses graces quant les despant,

En despendant si les espant,

Qu'el les giète en leu de poties,

Par puteaus et par praories.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 55°, et Vat. Chr. 1858, f° 374.)

L'en te devroit en un *putel*
Toiiller cum un vieu panufl.
(*Ib.*, 6408, Méon.)

Veulz tu prendre ta mansion
Au *puteau* de perdicion ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13899, Paris et Reynaud.)

Et sans se soucier du limoneux *puteau*,
Peur d'en perdre une p'ume, ils vont tra-
(versant l'eau.)
(GAUCHET, *Poés.*, p. 314, Bibl. elz.)

Normandie, *putiou*, Hte-Norm., vallée
d'Yères, *puté*, petite mare dans laquelle
s'écoule le purin. Rouchi, *putiau*, eau
puante, bourbe. Eghezée, prov. de
Namur, *potia*, petite flaque d'eau.

Nom de lieu : *Puteaux*.

PUTELEIME, s. f., luxure, débauche :

E damoisele *puteleime*
Que deleument meint homme eime.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f°
19^v.)

PUTEMENT, -ant, adv., laidement,
honteusement :

Quant il fut dit a notre rachetor : Tu es
lo diaule, il ne respondit *putement* (non in-
juriam reddidit) encontre aus; dist tres de-
bonairement : Ju nen ai mies lo diaule.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 19, Hofmann.)

Vous manteis *putemant*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10^b.)

Sont concors
De faire leur département
Villainement et *putement*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 21736, G. Paris.)

Morvan, *peulement*, *pouellamein*.

PUTENAIRE, adj., débauché :

Toy qu'es paillard et *putenaire*.
(DADOUV., *les Moyens d'éviter Merencolie*, Poés. fr.
des XV^e et XVI^e s., II, 30.)

PUTENIER, s. m., homme débauché,
qui fréquente les lieux de prostitution :

Fy de ton maistre, ce n'est qu'un vieil
putenier et tout son fait ne vault riens.
(1408, Arch. JJ 163, pièce 183.)

PUTERE, voir **PUTAIRE**.

PUTERELLE, *putrelle*, s. f., dimin. de
pute :

Quant elle vit les musetes devant nostre
lit qui m'amenistroient les parolles de ma
complainte, elle fuit moult esmeue... et que
fist elle a laisser venir ces ombrouces *pu-
terelles* qui ne li assouageroient mie ces do-
lours. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f°
2 r°.)

A dix ans pucelle,
A quinze ans *putrelle*,
A vingt ans putain parfaite.
(NIC. DE TROYES, *li Grand Parangon*, p. 270, Bibl.
elz.)

Toute putain ou *puterelle*.
(*Contredicts de Songecreux*, f° 53 v°, éd. 1530.)

PUTERIE, *putrie*, s. f., débauche avec

les femmes, vie déréglée, mauvaise con-
duite en général :

La erent tous les *puteries*
E si faitos les drinkories.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39031, Michel.)

Sa *puterie* sera chier comparee.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p.
54, Tarbé.)

La *puterie* n'aves encor lessié.
(Aubery le Bourgoing, p. 47, Tarbé.)

Gaster l'amour de sa virginité en *puterie*.
(*Ass. de Jér.*, I, 629, Beugnot.)

Les gens d'église sceurent que les Fran-
cois avoient des manieres bien lubriques
d'exces en menageries, beuveries, jeuz de
dez, *puteries* et ribauderies. (JUV. DES URS.,
Hist. de Charles VI, an 1396, Michaud.)

Le bon seigneur veoit et congnoissoit la
desloyauté de sa femme et la trouvoit en-
cline de tous poins a sa *puterie*. (LOUIS XI,
Cent Nouv., XLVII, Jacob.)

Amender est delaisier la *putrie*
De luxure, de larchin par science.
(1482, *Reg. du Puy de l'École de rhetorique de*
Tournai, ms. Bibl. Tournai, p. 189.)

Symonie, couverte *puterie*,
Foit bien souvent entreprise mauvaise.
(GAINGORZ, *les Folles Entreprises*, I, 90, Bibl.
elz.)

— Lieu de débauche :

Puterie, id est bordeau. (*Thresor des*
trois langues, éd. 1617.)

Nom de lieu, la *Puterie* (Nord). Une
rue de Bruxelles porte le nom de rue
de la *Puterie*. Rouchi, *puterie*, ordure
des égouts, dépôt vaseux de mauvaise
odeur.

PUTEUR, s. f., pauteur :

Nulle dame ne fait enfant qu'elle n'y
mette son signe pour eschever la malice
des mauvaises femmes qui font les enfans
sus terre de mauvaise croisson et de *pu-
teur*, et quant elles se voyent delivres de
mauvais fruit, elles le changent a ung
bon. (*Perceforest*, vol. III, f° 138^v, éd.
1528.)

Vertu saint Gens, quel pauteur !
FRERE GUILLEBERT.

Et on fait sa malle *puteur* ;
S'il estoit aussi tourmenté,
Il eust, par Dieu, picça fienté.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Tb. fr., I, 317.)

PUTIE, *putie*, -ye, *pot.*, s. f., ordure,
poussière :

Car des graces quant les despant,
En despendant si les espant
Qu'el les giète en leu de *poties*
Par puteaus et par praeriez
Qu'el ne prise tout une bille.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 55^v.)

Et les giète en lieu de *puties*.
(*Ib.*, ms. Vat. Chr. 1858, f° 57^v.)

Qu'el les giète en lieu de *puties*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 45^b.)

Se *putie* poes veoir
Sor li de quelque part cheoir,
Ostes li tantost la *putie*,
Neis s'ele n'estoit mie.
(*Ib.*, 7821, Méon.)

Se *potie* poes veoir
Sus li de nule part choier.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 57^v.)

Ostes lui tost celle *putie*.
(*Ib.*, 8067, Latou de Damerey.)

Oste le treif de ton eul avant que la
putie de ton preusme. (*Compos. de la s.*
escript., t. I, f° 248 v°, ms. Monmerqué.)

Elle cura cors et notie
Si qu'il n'i demeure *putie*,
Mauves vent, mauvese fumee.
(*Desputoison du vin et de l'iaue*, Jub., *Nouv. Rec.*,
I, 300.) Impr., *putie*.

Li raiz dou soleil moustre les *puties* et
les poudretes qui sont avail la maison.
(LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 71^b.)

Celi qui cuidait la maison si netoier, que
poudre ne *putie* n'y demourast. Mais,
come plus netoier, et plus viennent *puties*
parmi le rai du solail. (*Miroir du monde*,
La Sarra, p. 205, Chavannes.)

Ung sot en l'œil avoit une tatre
Et il luy laissoit pour abbatre
De l'œil son frere une *putie*.
(J. BOUCHART, *les Regnars traversant*, f° 100 v°, éd.
1522.)

Potie. A knot in woollen cloth; or, a
retten thread, or threads end, ready to
sael from cloth. (CORON, 1611.)

— Lie :

Li vins se pere et esnetie
Ke ja n'i remanra *putie*
Ke ne get hors.
(RAOUL DE HOUD., *li Romans des Etes*, 561, Sche-
ler.)

— Fumier :

Il auront touz les anz .xx. barillees d'a-
mendement pour la *putie* de leurs terres
qu'il amenront. (1357, *Reg. du Chap. de S.*
J. de Jérus., Arch. MM 28, f° 61 r°.)

La vigne et le profit de toutes les nois
de Cerny et de la moitié des feves, a
charge par les preneurs qu'ils lumineront
la lampe du moustier autant tout leur
temps durant, sans pouvoir estrangier la
putie qui istera des terres ne soit au profit
de ladite maison. (1357, Cerny, ap. Man-
nier, *Commanderies*, p. 531.)

— Fig., ordure, chose honteuse :

Ki n'aimme mieus fin desir sans *putie*
K'un pau de jole en dolour enlachie
(BRETTEL, à *Perrot de Nesle*, ms. Siennes H. X. 36, f°
45^v.)

Sans tote vilains *putie*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 18, Peigné.)

Mena religieuse vie
Honneste et pure et sans *putie*.
(*Ib.*, p. 66.)

N'i doit avoir point de *putie*,
De malvestié, de glotenie.
(ROB. DE BLOIS, Richel. 24301, f° 489 v°.)

Bourg., Beaune, *puti*, poussière.

PUTIEL, voir **PUTEL**.

PUTIER, *putt.*, *puter*, s. m., homme
débauché :

Ahi ? *putiers* mauvais, li cors Dex te maudie.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 140^b; v. 6339, A. T.)

Lecheor le clainme et *putier*.

(*Dolop.*, 1197, Bibl. elz.)

Où qu'il fust *putiers* ou qu'il troblast un compe. (*Digestes*, ms. Montpellier II 47, f° 141^a.)

ROULLART

Fy du coquin.

GADIFER.

Fy du *putier*.

(*GREBAN, Mist. de la Pass.*, 19910, G. Paris.)

Comme, dit elle, villain *putier*, se vous venez de vos tres deshonestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser, ne en quelque façon croire que vostre bonne preude femme les daignast regarder? (Louis XI, *Cent Nouv.*, I, Jacob.)

Il seroit meilleur au *putier* qu'il se fust mordu la langue. (LARIV., *les Tromperies*, V, 10, Anc. Th. fr., VII, 103.)

On reprenoit un jour un prestre

Lequel estoit fort grant *putier*.

(TABOUROT, *Touches*, l. 1, f° 44 v°, éd. 1583.)

Putier, scortator. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— Exécuteur des hautes œuvres, bourreau :

Adins li *Puters*. (1280? *Lett. de l'échev. de Valenciennes à l'échev. de S.-Quent.*, Arch. mun. S. Quentin, l. 30, A, 4 bis.)

A .i. homme qui on prist .ii. kevaus pour traener .i. homme qui fu justicies le joedi apres le S. Luck. Au *putier* pour celi justice faire. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 9 r°.)

Au *putier* pour .i. valton qui fu flastris le mardy apres le S. Martin. (*Id.*, f° 9 v°.)

Au *putier* pour ledit Jakemin mettre au chep. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

A Pierart de Toulouse, *putier*, pour une eskielle porter pour .ii. hommes qui justichient estoient metre jus de le justice et enfouyr. (1368, *Compt. du Massart*, Arch. mun. Valenciennes.)

Je y met la main, par le *putier*,

Sy l'emporterons malgré vous.

(*Triomphe des Carmes*, Leroy et Dinaux, p. 338.)

Un vil *puttier* et bourreau. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 72^a.)

Ils furent condempnez et jugies par le dit bailli de Tournesais a estre decapitez. Et le execution faite dudit de Villeries, ledit bailli, filluel dudit le Musi, eüst volentiers respité son parin : pour lequel, le *putier* preadverti dudit bailli, se tourna vers le commun de Tournai, qui estoit la, en eulx remonstrant comment ledit Arnoul avoit esté plusieurs fois capitaine des arbalestriers de la ville, et fait grand honneur a icelle, et que, pour Dieu, ilz eussent compassion et misericorde de lui. Pour lesqueles paroles ledit commun, meü de pitié, fut content que la justice ne feust executee. Et le bailli, ce oiand, deffendi au *putier* faire le execution. (*Chron. des Pays-Bas, de France, dans Rec. des Chr. de Fland.*, III, 396.)

Norm., Rouchi, *putier* ; La Bresse en Vosges, *peuté*, débauché, celui qui a l'habitude de fréquenter les prostituées.

Nom de lieu, *Puthier* (Ain).

PUTIEU, adj., débauché :

Icellui Ponsart qui estoit un homme de mauvaise vie et gouvernement *putieu*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 30.)

PUTIS, -iz, s. m., matière corrompue, puante :

Les sages labourours sur les friches conduisent
Les fumiers et *putis* qui en leurs cours leur nuisent.

(*Diogene, ou du moien d'establir la paix*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., IX, 15.)

— Nom d'un lieu dit :

.iii. sols dou cens d'un meix qui siet au *Putiz* que li lombart de la Marche tienent. (1333, Arch. Meuse B 2396, f° 1 r°.)

PUTISME, adj., superlat. de *put*, laid, ignoble :

Fils a villain, *putisme* garz.

(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164^a.)

PUTIT, s. m. ?

Et les gluys a les lier (les vignes) coustoient .vi. sols la piece, d'autant qu'il estoit peu de *putit* (alias *putie*), pour la longueur de l'yver. (J. Pussor, *Journalier*, p. 217, E. Henry et C. Loriquet.)

PUTNAIS, voir PUNAIS.

PUTOIR, s. m., putois, puanteur, homme d'une débauche puante :

Un *putoir*, putorius. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Putoir : m. A stinke, ill savour, filthie waft, rank smell ; also, as Putier and as Putois. (COTGR., 1611.)

PUTPUT, voir PUPUT 1.

PUTREDINAL, adj., qui produit la putréfaction :

Chault *putredinal*. (*La Nef de santé*, f° 40 v°, éd. 1507.)

Humidité *putredinale*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 19 v°, éd. Lyon.)

PUTREDINEUX, adj., produit par la putréfaction :

Vapeur veneneuse ou *putredineuse*. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 14, Malgaigne.)

Vapeurs *putredineuses* et charogneuses. (*Id.*, *ib.*, IX, xv.)

PUTREFACTIBLE, adj., putrescible :

Les oignons... engendrent humeurs mauvaises en l'estomac et *putrefactibles*. (*Régime de santé*, f° 21 r°, Robinet.)

PUTREL, voir POUTREL.

PUTRELAGE, voir POUTRELAGE.

PUTRELLE, voir PUTERELLE.

PUTREN, voir POUTRAIN.

PUTRESCENT, adj., en voie de putréfaction :

Ulcere *putrescente*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 428, éd. 1549.)

PUTRESCIBLE, adj., qui peut se pourrir :

Superfluitez *putrescibles*. (EYRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 22 r°.)

Les peschez sont fruis moult yaveus et moult *putrescibles*. (*Id.*, *ib.*, f° 279^a.)

Es parties *putrescibles*. (*La Nef de santé*, f° 15 r°, éd. 1507.)

Est donné par Littré sans historique.

PUTRIE, voir PUTERIE.

PUTTIER, voir PUTIER.

PUTURE, voir PULTURE.

PUUR, voir PUOR.

PUVREL, voir PEVREL.

PUYE, voir PUIE.

PUYEE, voir PUIEE.

PUYER, voir PUIER.

PUYL, voir PUI.

PUSIER, voir PUISIER.

PUYSOIS, voir PUISOIS.

PUZ, voir PUI.

PUZON, voir POISON.

PYCHER, voir PICHIER.

PYDANCIER, voir PITANCIER.

PYE, voir PIE.

PYENIO, voir PANNE.

PYENO, voir PANNE.

PYER, voir PIER.

PYERRE, voir PIERRE.

PYEUR, voir PRIOR.

PYJON, voir PIGEON.

PYLET, voir PILET.

PYMART, voir PIMART.

PYMARTEL, voir PIMARTEL.

PYNEL, voir PINEL.

PYNO, voir PANNE.

PYNUAILLE, voir PEONAILLE.

PYOLER, voir PIOLER.

1. PYON, voir PEON.

2. PYON, voir PION.

PYONAILLE, voir PEONAILLE.

PYONIER, voir PIONIER.

PYONNER, voir PIONNER.

PYONNERIE, voir PIONNERIE.

PYPHAINE, voir TIFAIGNE.

PYQOIS, voir PICOIS.

PYRAMIDALEMENT, voir PYRAMIDELEMENT.

PYRAMIDELE, s. f., petite pyramide :

Ou aux chauxes qui ont grans esles
En forme de *pyramideles*.
(J. LE FAYAR, *la Vieille*, l. I, 961, Cocheris.)

PYRAMIDELEMENT, *-alement*, adv.,
en formant une espèce de pyramide,
en allant toujours en diminuant :

Tout ausi donc convient il dire quant le
soleil envoie sa lumiere et ses rais par
aucun treu qu'il rencontre en sa vois que
sil rais et sa lumiere descendent sur le
treu et passent outre de necessité *pyra-
midelement*. (EVRAT DE CONTY, *Probl. d'A-
rist.*, Richel. 210, f° 207^b.)

Tourbillon poussé *pyramidalelement*. (PONT.
DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 59 r°, éd.
1578.)

1. **PYRE**, cas sujet, voir PEIOR.

2. **PYRE**, voir PIRE.

PYREVOLLET, voir PIREVOLLET.

PYROMANCE, voir PIROMANCE.

PYS, voir PIS.

PYSTRE, cas suj., voir PESTOR.



QAIN, voir QUANT 1.

QALEMELER, voir CHALEMELER.

QANSES, voir QUANSES.

QANT, voir QUANT 1.

QARKIER, voir CHARGIER.

QAS, voir CAS 1 et 2.

QEI, voir QUE 2.

QERELLE, voir QUERELE.

QEROLE, voir CAROLE.

QEROLER, voir CAROLER.

QEU, voir QUEU.

QEVAGE, voir CHEVAGE.

1. **QI**, voir QUE 2.

2. **QI**, voir QUI.

QITEÉ, voir QUITÉÉ.

QOI, voir QUOI.

QUA, dans la locution *sans qua ne si*,
voir CAS 2, au Supplément.

QUABORDETE, voir CABORDATE, au
Supplément.

QUAC, s. m., droit que percevaient
les vicomtes de Péquigny :

Ils ont le droit de avoir en leur terres
quac et *rac*. (1300, *Cart. de Corbie*, 23, ap.
Duc., *Quactum*.)

QUACE, voir QUASSE.

QUACHET, voir CACHET.

QUACUEL, s. m., sorte de monnaie
de cuivre :

Lor monnoie de keuvre fu,
Dont il riche furent tenu :
Encore en terre les trovon
Et *quacuel* si le appellon.
(Ms. St. Geneviève, B 6. 2, ap. Lebent, *Dissert.*,
t. I, p. 178, dans Duc., *Cacubius*.)

QUADELER, voir CHADELER 1.

QUADRAGEME, s. f., quarantaine :

En cel meismes at .iiii^{xx}. alteis, et a cas-
con des alteis sont .xxviii. ans et ottant de
quadragesmes de indulgenches. (J. D'OU-
TREM., *Chron.*, I, 74, *Chron. belg.*)

Et en cel engliese sont les corps sains,
assavoir : Sains Poul évesque, Marcelli,
Superantii et Alberti, et la sont milh ans
et ottant de *quadragesmes*. (Id., *ib.*, I, 82.)

QUADRAIN, *-train*, s. m., quart :

L'an soleure contient .iiii^v. .lxv. jours,
un *quadrain*, et cinq heures. (*Tit. du xv^e*
s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

— La plus petite pièce de monnaie,
un liard :

Une piece de monnoye appelée quadrin
ou *quadrain*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux., II, f° 213 r°.)

Cf. QUATRIN.

QUADRANGLE, *quadreangle*, adj.,
quadrangulaire :

Ce qu'il estoit *quadreangle* (le plat) si-
gnifie qu'il doit avoir science de bien et de
mal, de vray et de faux. (J. GOULAIN, *Ration.*,
Richel. 437, f° 92^a.)

La premiere est triangle... la deuxieme
est *quadrangle*. (ORESME, dans *Thèse de*
Meunier.)

La figure de l'homme est angulaire et
quadrangle. (GRUGET, *Div. lec.*, II, xviii, éd.
1583.)

— S. m., figure qui a quatre angles
et quatre côtés; très usité, quoique
omis par l'Académie :

Se tu fais .i. *quadrangle* duquel li .i. de
costes soit de .v. pies. (*Li Compos*, Richel.
2021, f° 156^a.)

Les figures plaines sont acceptables.
La première soule ce terme tient
Le cercle rond et le diamètre ables
Sont à ce point. Le triangle contient
Pareillement le quadrangle en largeur.

(8 juin 1484, *Reg. du Puy de l'École de Rhétorique de Tournai*, 26^e Congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 278.)

La première figure parfaite... est le triangle, comme celle qui a le moins de coins, puis le quadrangle. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1319, éd. 1611.)

1. **QUADRANNIER**, adj., t. de chasse, quartanier, de quatre ans :

Les dens d'un sanglier *quadrannier*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. xi, éd. 1564.)

2. **QUADRANNIER**, s. m., fabricant de cadrans :

Quadrannier, m. Officiel de quadrantes (QUDIN, 1660.)

1. **QUADRANT**, s. m., petite pièce de monnaie, le quart du denier, employée autrefois en Angleterre :

VII deniers *quadrants*. (BRITTON, *Lois Angl.*, f° 75, ap. Ste-Pal.)

— Traduit le latin *quadrans* :

Et le peuple, afin que la mortaille et la sepulture dudit consul peust estre plus honorablement celebrée, geta chascuns endroit soy .i. *quadrant*, c'estoit une maniere de deniers, en la maison dudit consul. (BESSUIRE, *T. Live*, ms. Ste-Gen, f° 54^b.)

2. **QUADRANT**, adj., qui convient bien, exact :

Eloquence en multiplicité de sentences graves, d'arguments probables, de raisons valables, et en abondance de termes pleins de signification ou propre ou métaphorique, joints, assembles et cohérents par bonne et quadrante construction. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. xxv, éd. 1547.)

QUADRANTE, s. f., se trouve avec le sens de *Quadrant* 1, dans un texte franco-italien :

Si dist li dit meisme pape : Comment ce soit chose que je aye eues dui dignites moult grandes en la sainte eglise de Dieu, tout soit ce chose que je non estoie digne, je sui tenu de ces dui grandes et excellentes rendre jusque a la ultime *quadrante*, c'est a la plus petite monnoie qui se trouve, devant un destroit juge liquel me demandera l'usure. — Et ce est a entendre que est une maniere de mesure de pain, laquelle mesure de pain est encoire a Rome, et se clame justice. Et pource se clame justice, quar est un pain partut en quatre parties ; et en celui temps celui pain valoit un denier, si que lo povre home en pooit dui foiz ou quatre mengier, si que la ultime *quadrante*, la quarte part d'un denier petit. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 49, Ch.-Fig.)

QUADRANTER, v. a., disposer en forme carrée :

Diametrier, trianguler,
Quadranter et piramider.

(12 décembre 1490, *Reg. du Puy de l'École de Rhétorique de Tournai*, 51^e congrégation, Arch. Tournai.)

QUADRE, voir CADRE au Supplément.

QUADREANGLE, voir QUADRANGLE.

QUADRELLE, voir QUARELE.

QUADRILOGUE, *cuadrilogue*, s. m., dialogue de quatre interlocuteurs :

Le *quadrilogue* invectif par Alain Chartier. (RICHÉL. 1124, *Œuv.*, éd. 1617, p. 405.)

Le livre des trois estaz, nommé *Cuadrilogue*. (RICHÉL. 1130, f° 1^a.)

Alain Chartier... grand poète de son temps, et encore plus grand orateur, comme l'on peut voir par son curial et *quadrilogue*, lesquels deux œuvres il nous laissa. (ET. PASQ., *Rech.*, l. VI, ch. xvi, p. 505, éd. 1613.)

QUADRIMESTRE, adj., de carême :

A bénéfice dou droit dou temps *quadrimestre*. (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Bourg.*, Arch. du Prince, J^o n° 29, *Mon. de l'Hist. de Neuchâtel*, I, 366.)

— S. m., le carême :

La loi du temps de *quadrimestre*. (1382, *Offic. de la court de Besançon*, Moreau, 239, f° 105, Richel.)

QUADRIN, voir QUATRIN.

QUADRIPARTIT, *-party*, *-parti*, adj., divisé en quatre parties :

Si l'indenture soit bipartite, ou tripartite, ou *quadrupartite*. (LITTL., *Instit.*, 470, Houard.)

On trouve dans un auteur du XIX^e siècle :

La science a ruiné cette division *quadrupartite*, si commode et si facilement applicable. (ALFR. MAURY, *Prem. âge de notre plan.*, 1^{er} p.)

— S. m., nom d'un livre divisé en quatre parties :

Le livre de *quadrupartite* de Ptholomee. (ORESME, Richel. 1318, f° 1.)

Quadrupartys de Ptholomee. (Id., *ib.*, Richel. 1349, f° 1.)

Haly, au comment du *quadrupartit*, dit... (SIBILET, *Contramour*, p. 195, éd. 1581.)

Cf. QUADRUPARTIF.

QUADRIPERTI, voir QUADRIPARTIT.

QUADROS, s. m., espèce de pierre précieuse :

En pierreries elle (la couleur verte) est comparée à l'éméraude, au jaspe, à la méde, à la melortie, à la prasse, au *quadros*, qui sont pierres précieuses. (SICILE, *Blason des couleurs en armes*, f° 26 v°, éd. 1582.)

QUADROUBLE, *-ouple*, voir QUADRUBLE.

QUADRUBLE, *-uple*, *-drouble*, *-ouple*, s. m., morceau de musique écrit pour quatre voix ou quatre instruments, quatuor :

C'est *quadruple* sans raison
N'ai pas fet en tel seison.

(Chans., ms. Montp. H 196, f° 45 v°.) Raynaud : *Quadruple*.

Le premier jor de mai
Acordai

C'est *quadruple* renvoisié

Car en cest tans

Sunt amant

Cointe et lié.

(*Ib.*, f° 49 v°.) Raynaud : *Quadruple*.

— La quatrième partie :

Coux qui ont la plus clere guole

Chantent le treble sans demeure

Et les plus potis le *quadruble*.

(GACKS, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 52 r°.)

Et les plus potils le *quadruple*.

(*Ib.*, *ib.*, Hist. litt., XXI, 751.)

QUADRUPARTIF, adj., qui se divise en quatre parties ; a désigné certaine loi qui était censée faire quatre parts du patrimoine de l'église, dont l'une était attribuée aux pauvres, l'autre aux serviteurs de l'église, la troisième à la fabrique, et la quatrième à l'entretien de l'état du prélat et de sa famille :

Decretale *quadrupartive*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 51, Ars. 2682.)

Cf. QUADRIPARTIT.

QUADRUPE, s. m., quadrupède :

Quadrupede : Fourefooted. (COGGRAVE, 1611.)

QUADRUPEDAL, adj., à quatre pieds, de quadrupède :

Bestes *quadrupedales*. (*Regime de santé*, f° 16 r°, Robinet.)

Chairs *quadrupedales*. (*Ib.*, f° 35 r°.)

QUADRUPLE, voir QUADRUBLE.

QUADRUPPLICQUE, voir QUADRUPLIQUE.

QUADRUPPLIER, v. a., quadrupler :

Quadruplico, *quadruplicier*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 234 v°.)

— *Quadruplié*, part. passé, plié en quatre :

Lettres *quadruplicées* signées de bulle dorec. (1335, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354², pièce 862.)

QUADRUPLIQUE, *-icque*, s. f., quatrième réplique dans un plaidoyer ou dans une discussion :

Il s'y trouveroit tousjours a un tel argument dequoy y fournir responses, dupliques, repliques, tripliques, *quadruplicques*, et cette infinie contexture de debats, que nostre chicanerie a allongé tant qu'elle a peu en faveur des procez. (MONTAIGNE, *Ess.*, I, II, ch. xvi, f° 281 r°, éd. 1588.)

Selon le dit stil et usance commune des cours layes es procez qui se plaident par escrit, les parties ne peuvent sur le principal de la matiere plus avant escrire que jusques a tripliques pour le demandeur et

jusques a *quadruplicques* pour le defendeur, si les parties le debattent. (1574, *Cart. de Cambresis*, Cout. g.c.n., II, 861, éd. 1604.)

Estans lesdictes pieces avecq les parties icy renvoyees, le demandeur auroit trouvé en Conseil de rencontrer les allegations des deffendeurs par un escript de triplique, lequel aussy, de la part desdicts deffendeurs, auroit esté solu par leurs *quadruplicques*. (14 mai 1639, *Sentence du Conseil privé*, Arch. Bailleul, 3^e Reg. aux privil., f^o 44.)

QUADRUPLIQUER, -*quiter*, v. a., faire une quatrième réplique :

Dupliquer, tripliquer, *quadruplicquer*. (1324, Arch. JJ 62, f^o 115 r^o.)

De repliquer, de dupliquer, de tripliquer, de *quadruplicquer*. (1327, *Cart. de S. Michel*, C, f^o 19 v^o, Bibl. Tonnerre.)

Repliquer, dupliquer, tripliquer et *quadruplicquer*. (1369, *Cart. de Sens*, Richel. I. 9895, f^o 163 r^o.)

Brief je ne te scay plus que dire :
Il faut repliquer, dupliquer,
Tripliquer et *quadruplicquer*.
(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f^o 67^b, éd. 1507.)

QUADRUPLIQUIER, voir **QUADRUPLIQUER**.

QUADRUYE, voir **CADRUVE**.

QUADRUVIAL, adj., qui appartient au quadrivium :

La astrologie *quadriviale*. (ORESME, *Quadriv.*, Richel. 1349, f^o 4^b.)

Savoir si bien les choses natureles si come les *quadriviales*. (Id., *ib.*, f^o 4^e.)

Estudier es sciences *quadriviales*. (Id., *ib.*, f^o 11^b.)

QUAE, voir **QUE**.

QUAELLE, s. f., cahier, registre :

Y devront tenir une *quaelle* de tout ce qui se passera aux portes. (Polain, II, 726.)

Et encore au XVIII^e s. :

Savoir ceux qui sont inscrits à la *quaelle* du rentier aux aulnes courantes ou dans la *quaelle* de l'année immédiatement précédente. (23 déc. 1773, *Ord. pour le métier des tanneurs de Liège*, dans Polain, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, 3^e sér., II, 716.)

Cf. **CAIEL**.

QUAELLER, *queiel.*, v. a., mettre en cahier :

Mon livre en deux volumes *quaellés* entre dois exhaltes. (*Pièce de 1415*, Bullet. de la Soc. liég. de littér. wall., 105.)

Chi libre fut adomplis l'an et le jour dit, adonc fut il tantoist *queieleit*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 569, Borgnet.)

QUAER, voir **CAIER 2**, au Supplément.

QUAHAUMUCHE, s. f., carême ?

Guillaume des Fosses et plusieurs autres compaignons buvoient ensemble en un jardin, ou jour d'une saint Cler de la *quahaumuche*, en la vicomté d'Arbet. (1375, Arch. JJ 108, pièce 323.)

QUAHIN QUAHA, voir **CAHIN CAHA**, au Supplément.

QUAHOS, s. m. ?

A Pierart du Pont et Jehan Frappart, roquetiers,... item, une anse de panyer, servant sur lesdis parpegnoes, estoffee de *quahos* de .xviii. pos de hault, et d'un piet de parpain, contenant .xvi. pies et demy de mesure, au pris de .iii. s. .vi. d. t. chascun piet. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

QUAHOUE, voir **CAHOIR**.

QUAI, voir **QUOI**.

QUAIAGE, voir **CAIAGE**.

1. **QUAIE**, *kaye*, s. f., quai, jetée :

Par lesquelles (lettres) ilz lui mandoient de convertir et employer les briques procedans de la demolicion du petit chasteau de l'Escluze es testes et *kayes* necessaires estre faictes contre la mer pour la conservation du fort du grant chasteau de l'Escluze. (1510, *Compte cinquiesme de Henri Sterke*, f^o 200 r^o, Ch. des Comptes de Lille, B 2418.)

2. **QUAIE**, s. m., représente le son de la viole :

Li muniers Thomas
K'aporterait sa viole,
Ki sonne lou *quaie*.
(*Rom. et Past.*, II, 44, 40, Bartsch.)

QUAIEL, voir **CHAEI**.

QUAIER, voir **CAIER**.

QUAIR, voir **CHAIR**.

QUAILE, adj., vif, alerte, ardent, vigoureux :

Car nient plus ne se puet tenir (l'avocat)
C'uns *quailles* cevaus de henir,
De prendre salaire outre bort.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f^o 339^d.)

Sire Gombers, dist dame Guile,
Si viez hom com estes et frailles,
Moult avez anuit esté *quailles*,
Ne sai or de qui vous souvint,
Pieça mes qu'il ne vous avint.
(*Fabl. de Gombert et des deux clers*, 118, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 242.)

QUAILLET, voir **CAILLET**, au Supplément.

QUAILLETTE, -*ette*, voir **CAILLETTE**.

1. **QUAILLIER**, voir **CAIELIER**.

2. **QUAILLIER**, voir **CAILLIER 1**.

QUAILLOUEL, voir **CHAILLOUEL**.

QUAIMANDER, voir **QUEMANDER**.

QUAINSE, voir **CHAINSE**.

QUAINSES, voir **QUANSES**.

QUAINTIER, voir **COINTIER**, au Supplément.

QUAINTIN, voir **QUINTAIN**.

QUAIR, voir **QUART**.

QUAIRE, voir **CARRE**, au Supplément.

QUAIREL, voir **CARREL**.

QUAIRT, voir **QUART**.

QUAIRTAGE, voir **CARTAGE**.

QUAIRTAIGE, voir **CARTAGE**.

QUAIRTE, voir **QUARTE**.

QUAIRUR, voir **QUARRUR**.

QUAISEIR, voir **QUASSER**.

QUAISIER, voir **QUASSER**.

QUAISSIER, voir **QUASSER**.

QUAISTRE, cas sujet, voir **COISTRON**.

QUAIT, voir **QUESTE**.

QUAITIR, voir **QUATIR**.

QUAL, voir **QUFL**.

QUALENGIER, voir **CHALENGIER**.

QUALITATIF, adj., distingué :

L'amitié que je porte a vostre *qualitative* coyonnerie, est si grande. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. neufv., t. IV, p. 188, F. Dillaye.)

QUALITATIVEMENT, adv., en qualité :

Se les veilles excedent *qualitativement* ou en quantité ou en ordre, on les appelle in-naturelles. (*Trad. de la Pratique de B. de Gord.*, II, 17, éd. 1495.)

QUALLIER, voir **CAILLIER**, au Supplément.

QUALQUETRIX, voir **COCATRIS**.

QUAMELIN, voir **CAMELIN**, au Supplément.

QUAMOCAU, voir **CAMOGAS**.

QUAMOISIER, voir **CHAMOISIER**.

QUAMOISSIER, voir **CHAMOISIER**.

QUAMOQUAU, voir **CAMOGAS**.

QUAMOSCAZ, voir **CANOGAS**.

QUAMOUISSIER, voir **CHAMOISIER**.

QUAMQUE, voir **QUANT 1**.

QUANATIQUE, voir **QUINATIQUE**.

QUANC, voir QUANT.

QUANCONQUES, *-e, -cunque*, adj. et pron., quiconque, quelconque, tout ce qui, tout ce que :

Qu'il lor toloit sains jugement
 Quantue lui venoit a talent,
 Et honissoit de sa parole
 Et jetoit vilment en gaiole
 Et faisoit tot a volenté
 Quanconques li venoit a gré.
 (Parton., 2567, Crapelet.)

Partonoeps parole a li,
 Et ele a lui com a ami,
 Si s'entredient baldement
 Quanconques lor vient a talent.
 (Ib., 4043.)

Je encore la dite convenance quanque ele fut et de *quancunque* chouze qui fust revoque et aneente. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 19.)

Et si ocioient *quancunque* il ataignoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 214^o.)

— S. m., tout le bien, l'unique richesse :

Mes il avoit tant exploitié,
 Ne sai le tiers ou la moitié
 Savoit du salu nostre Dame
 Que lui avoit apris sa fame,
 Ciert ses pooirs et ses *quanconques*,
 Ce disoit il, ne fnoit onques.
 (C. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 172^o.)

Nostre Dame est nostre *quanconques*,
 Servons la tuit et fol et saige.
 (Ib., *Ste Leocade*, 520, ap. Méon, *Fabl.*, I, 287.)

Nostre Dame est nostre *quancunque*,
 Prenons la tuit et fol et saige.
 (Ib., *ib.*, ms. Brux., f° 234.)

QUANCQUE, voir QUANT 1.

QUANCUNQUE, voir QUANCONQUE.

QUAND, voir QUANT.

QUANDIS, *quandius*, conj. de temps, tant que, aussi longtemps que :

Quandius visquet ciel reïs.
 (Vie de S. Leg., ms. Clerm., st. 9.) C. Paris: *Quandis* vesquit cil reïs.

Quandius al suo consiel edrat,
 Encontre Deu ben si garda.
 (Ib., st. 12.)

Quandius in ciel monstier instud.
 (Ib., st. 19.)

QUANDIUS, voir QUANDIS.

QUANE, voir CANE.

QUANEE, voir CANEE, au Supplément.

QUANIVET, voir CANIVET.

QUANNE, voir CHANE, au Supplément.

QUANNEBUTIN, voir CANEBUSTIN.

QUANQUE, voir QUANT 1.

QUANSES, *qanses, quaineses, queinsi*, conj., comme, comme si :

Meis ensi le loa oiant lui,
 Quant il an parole a autrui,
 Et s'i feït *quaineses* que il n'ot
 De quanqu'antr'aus deus dient mot.
 (Cliges, 4551, Færster.)

Et si feït *quanses* que il n'ot.
 (Ib., Richel. 375, f° 286^o.)

Et si feït *qanses* que il n'ot.
 (Ib., Richel. 1450, f° 2014.)

Tos vestus s'est coucies el lit,
Quanses por haste del delit
 Qu'il tant desirre de s'amie.
 (Parton., 4495, Crapelet.)

Quaineses por haste del delit.
 (Ib., Richel. 19152, f° 140^o.)

Queinsi por haste del delit.
 (Ib., Richel. 368, f° 15^o.)

Cf. Gaston Paris, *Romania*, XVIII, 152, et Færster, *Cliges*, note du vers 4553.

1. QUANT, *cant, kant*, adj. d'interrogation et d'exclamation, quel, combien :

Ri. en ot je ne sai *quans* ocis.
 (Les Loh., ms. Montp., f° 88^o.)
 Trieves querront vers Grigois,
 Ne sai pas *cans* ans ne *quans* mois.
 (Bkn., *Troies*, Richel. 375, f° 101^o.)

Mais ki est ceu ke puist dire nen asmer *quant* enfant, *quant* ancien homme, *quant* fort jovencel, *quant* flave, *quantes* pocherises, *quantes* anciennes femmes, *quantes* virgines volunt par esperance et par amor as celestienes choses. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Li rois Childeberz qui ne sai *quanz* anz devant avoit esté en Espagne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 28^o.)

Il ara en cascune boine ville preudoumes jures establis qui venront es villes et es villages *quans* tonneaus et *quantes* queues il y ara et tantos leveront de quascun tonniel et quascune queue que il poront trouver le feur dessus dit. (1205, *Ord. de Philippe le Bel*, Cartul. des évêques de Tournai, pièce 52, Arch. du royaume de Belgique.)

Pour savoir *quantes* ventes et de *quanz* arpens chascun an l'en pourroit faire. (1332, *Prisie des for. de J. de Bourg.*, Arch. P 26^o, pièce 118.)

Le premier cappitre sera de la devise de faulconnerie comme des faulcons, et *quans* oiseaulx sont de quoy on se puet deduire. (*Modus*, f° 76^o, Blaze.)

Et pource que se monstre a *quant* perfections et a *quante* hautesce mene Dieu tout puissant la humilité de cestui bon Duc Robert. (AIMÉ, *Ysl. de li Norm.*, VI, 22, Champollion.)

Et *quantes* actions sont qui engendrent causes. (BOUR., *Somme rur.*, f° 20^o, éd. 1537.)

O ! *quans* gemissemens ! *quants* pleurs ! *quantes* douleurs meslez les uns de joye les autres de tristesse estoient en la place ! (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 215, L. de Montille.)

Il y a je ne say *quanz* ans
 Qu'ilz furent mariez ensemble
 Elle et Monsieur.
 (Monologue Coquillart, II, 209, Bibl. elz.)

Or me respond[s]. Est elle belle ?
Quans ans peult elle bien avoir ?
 (Le Cons. du Nouv. Marié, Anc. Th. fr., I, 2.)

Et monstret tant par raisons philosophiques, que par auctoritez receues et

approuvees de toute ancienneté, quelles et *quantes* couleurs sont en nature. (RAB., *Gargant.*, ch. IX, éd. 1542.)

Vous estes duement adverty, prince tres illustre, de *quants* grands personaiges j'ay esté, et suis journellement stipulé, requis et importuné, pour la continuation des mythologies Pantagrueliques. (Id., l. IV, Epist., éd. 1552.)

Mais combien de François, *quants* Italiens, *quants* Allemans, et Hespagnols. (MEIGRET, *Traité touchant le commun usage de l'escrit. fr.*, c. I, éd. 1545.)

Quantes peines, quelz travaux, quel de mesuré tourment j'ay de long temps souffert en la Roche pauvre. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. x, éd. 1555.)

Quantes fortunes, *quantes* disgraces, *quantes* adversitez me sont arrivees ceste nuit ! (LARIV., *le Morfondu*, V, 3, Anc. Th. fr.)

Quantes personnes estimez vous qui par ce moyen arriveroient a la connaissance des arts ? (PASQ., *Lett.*, I, 2, éd. 1723.)

Quantes fois s'est il vanté a moy ! (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, p. 252, éd. 1595.)

— Adverbialement, combien :

Quant grande chose est ce, Sire, se je vous sers, a qui tout creature sert ? (*Intern. Consol.*, II, x, Bibl. elz.)

A *quant* de fois tesmoignent les mouvements forcez de nostre visage, les pensees que nous tenions secretes, et nous trahissent aux assistants. (MONT., *Ess.*, I, 20, p. 50, éd. 1595.)

— Pronom relatif, corrélatif de *tant*, voir TANT.

— Pronom relatif neutre, sans corrélatif exprimé, autant que :

In *quant* Deus savir et podir me duna.
 (*Serm. de Strasb.*, I, 1, Koschwitz.)

Por *quant* il pot, tant fai de miel.
 (S. Léger, 135, Koschwitz.)

— *Quant plus*, d'autant plus :

Par saint Denis a cui l'en doit proier,
Quant plus en ai, plus me fet leescier.
 (Aymeri de Narb., 3427, A. T.)

M'apensai que, *quant plus* me deffenderoie et plus me ganchiroie, et pis me vauroit. (JOINV., *S. Louis*, 354, Wailly, éd. 1874.)

— *Quant est à*, pour ce qui est de, en ce qui concerne :

Quant est a moy, je vois mes armes prendre.
 (SALEL, *Iliade*, VII, éd. 1577.)

— *Quant à*, pour *quant à*, même signification :

Questions qui surpassent de trop loin nos pauvres *quant a ce*, et miserables entendemens. (DU FAU, *Cont. d'Eutr.*, Epistre de Polygame a un gentil homme contre les athees, f° 203^o, éd. 1585.)

Pour *quant aux* autres chevaux que M. le mareschal avoit, il les mena jusques a Compiegne. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. xxxii, Bibl. elz.)

— *Quant de*, même signification :

Ce fut fait, *quant des diz* Gilet et Thevenoy, le dymenche .xix^e. jour du moys de novembre l'an de N. S. 1377 et de la dicte Johanne, femme dudit Gilet, le dymenche .xix^e. jour de septembre l'an 1378 apres ensuient. (*Chartreux d'Orl.*, E, 8, 1, Arch. Loiret H.)

Quant des raisons qu'il n'apredittes. (GERRAN, *Mist. de la pass.*, 6125, G. Paris et Raynaud.)

Quant du rossignol je m'en passe, Car c'est des chantres l'outrepasse. (MATT. DE BOUTIGNI, *le Rabais du Caquet de Marot*, dans les *Œuv. de Cl. Mar.*, t. VI, p. 102, éd. 1731.)

— *Quant et*, à ce qu'il semble, même signification :

Et pour tant que on don desdite esglise et alteit n'ait alcuns defaul, et que toutes maithieres de descord puissent cesser en cest partie, nous avons ensy estaublit, atourneit et ordeneit, par comun escort, que quant aucune desdite esglise ou desdis aulteit serait vaulcans, par queilles maniere que se soit, li dis quaitre maistres qui seront pour le temps, doivent uezir de lour offices, *quant et* assigner lesdite esglise. (1350. *Hist. de Metz*, IV, 136.)

— *Quant*, suivi d'un infinitif, même signification :

Ilz labouroient eulx deux d'accord *Quant* faire binet et tiercet. (GRINGOR, *Jeu des Princes des Sols*, la Farce, I, 283, Bibl. elz.)

— *Quant... quant*, tant... que, soit... soit :

Lo pape Gregoire... non cessoit de amonester lo; *quant* par lettres, *quant* par messages. (AMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 12, Champoll.)

— *Quant... tant que*, tant que, jusqu'à ce que :

Et *quant* ne fina de coitier
Tant qu'il fust pres de mie di.
(PERCEVAL, ms. Montp. H 249, f° 225^d.)

— Pronom neutre pris substantive-ment; *d'un quant*, à la fois :

Affin que tout aille *d'un quant*. (J. DE BEUIL, *Jouvencel*, ms. Univ., f° 83.)

— *Quant*, pronom et adjectif relatif qui se construit fréquemment avec *que*.

— *Quant que*, *quant ke*, *kant que*, *cant que*, *quan que*, *qan que*, *kan ke*, *can que*, *quam que*, *quanc que*, *kanc que*, *quenc que*, *quin que*, *quant ques*, au neutre, tout ce qui, tout ce que :

Et des cours des estoiles, del remuer,
Del refait de la lune, del rafermer,
De chou par savoit il *quant* qu'il en ert :
(AIOL, 268, A. T.)

Quantque vos ai nomé e dit.
(DELIVR. *du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 11 r°.)

Li malves vaissel tost empire
Quant qu'on y met.
(GUOR, *Bible*, 2417, Wolfart.)

Ou je ferai *cant* c'amors m'aprandrait.
(ROM. *et Past.*, Bartsch, I, 8, 14.)

Or a la bele Idoine *quant que* ses cuers devise.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Belle Idoine*, P. Paris, *Romancero*, p. 19.)

Nous li porterons bien *canque* li envoies.
(*Gui de Bourg.*, 3114, A. P.)

Et Diex, qui tous les biens avance
Mist en li *quantque* mettre i dut.
Nature.
(BRAUMANOIR, *la Manekine*, 72, A. T.)

Car vous avres a vo talent
Quantques vous verra a talent.
(*Id.*, *ib.*, 1289.)

A lór tres chiere dame Jehanne la contesse de Flandres et de Hainau, si feel Henris marchis de Namur et cuens de Viane et Marg[uerite] march[ise] et contesse, sa feme, salus et *quantque* ils puent d'onor et de service. (1235. *Cartul. de Floresse*, f° 10 v°, Arch. Namur.)

Et de ceste maison et de *kant* k'i apent.
(Divis. des apost. 1236, S. Sauv., Arch. Mos.)

Kanc que nos aviens. (Févr. 1248, S. Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

Et *kante* lor home i ont. (1255, Chap. de Metz, Sancy, I, 2, Arch. Meurthe.)

Je ay repris *quantque* je havoie a Comboy. (1260, *Cart. de Bourg.*, f° 167, Droz, xvi.)

Avec le porpris et *quinque* je i ai. (1263, Moreau 187, f° 57 v°, Richel.)

Quantque nos avons est en vostre disposition. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 64.)

Et soffroit *quamque* on li façoit. (*Id.*, p. 42.)

Obeir a *quant ke* Dieu plaist.
(*Li XII. cordon*, Richel. 2039, f° 12 v°.)

Mors despait *kanc'* orgueus fait poindre
Et defraint *kanc'* orgueus ataint;
Mors desconfist *kanc'* uele ataint.
(*Li Dis d'Envie*, Ars. 3142, f° 301^a.)

Et *quantqu'i* sera fait encore. (1291, *Ratif. de la commune de Blois*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire, A 4.)

Souffrant et endurent *quanc'* uns bons morteus
Fors deus choses sans plus, che n'eustes noient.
(*Li Bastars de Buillon*, 6127, Scheler.)

Et le roy me dit que je me teusse et il leur donroit *quant que* je li avois demandé. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 141, Michel.)

N'est pas or *quant qe* reluist.
(*Prov. de France*, Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 479.)

Cil ki ad bon seingnour
Qui il aime par amour,
Ne doit prendre ne atreire
Quant ke il doreit,
Ne *quant ke* il porreit
De soun avoir fors treire.
(*Prov. del vilain*, Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 466.)

Kan c'on i met pert on en somme.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 131^a.)

Ce est *quantque* mon cuer desire
Mon delit et toute ma joie.
(*Clé d'amour*, p. 4, Tross.)

Di *quantques* tu veulz dire et je t'escouterai.
(*Le Dit de Menage*, 317, Trébutien.)

Belle et noble, a bonne estrainne
Vous doins cuer et *quantque* j'ai.
(JEN. LESCUREL, *Chans.*, Ball. et Rond., 13, Bibl. elz.)

La volenté de Dieu a fait *quantque* elle a volu. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 58^r.)

Nulz n'eschappoit d'eulx quant ils le prenoient, qu'il ne perdist *quant que* il avoit. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

Quantque tu penses est folle.
(*Debat de Nat. et de Jeunesse*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 86.)

— *De quantque*, en *quencques*, autant que :

De quan qu'il pot, honoré l'a.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 72, Potvin.)

Le grant Maistre des Templiers de Rodes requeroit instamment audit Pere saint son aide, en *quencques* possible luy seroit. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 53, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Quant que*, neutre ou fléchi, a souvent pour antécédent *tout* :

Par Deul ço dist l'esculte, unc ne lur en suvint,
Asez vus unt anuit gabet e escarnit.
Tuz les [gas li] cuniat, *quant ke* il en oit.
Quant l'entent li reis Hugue, grains en fut o
[mariz.]
(*Voy. de Jerus.*, 625, Koschwitz.)

Tot avenra *quantque* doit avénir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 8^a.)

Tut ad fait *quantque* est.
(P. DE THAUN, *Best.*, 264, Wright.)

Quar cho est tot philosophie,
Quant que ses livres sinelie.
(*Drut*, ms. Munich, 213, Vollm.)

Quantque l'angres li dit, lor a tout raconté.
(*Gui de Bourg.*, 4116, A. P.)

Quant j'oi tot fet de li *quantqu'il* m'agree.
(R. DE SEMILLI, *Rom. et past.*, Bartsch, III, 12, 41.)

Il paoit tot et recevoit
Quant qu'a la cort venir devoit,
Et deniers, et fain et aveinne.
(*Dolop.*, 5316, Bibl. elz.)

Si troverent *tout* apareillé *canque* mestier lor estoit. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3^b.)

Il furent tous periz *quant que* il estoient en la nef. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 196, Michel.)

Tout quantque il aveit. (1287, Jeudi empres Oculi mei, *Ch. du vic. d'Avr.*, Arch. Hosp. Avranches.)

Il creoit de ligier *tout quantque* elle disoit. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s.)

Pour moy, vela *tout quant que* j'aime.
(*Les Souh. des Femmes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. III, p. 152.)

Lors se prent a pleurer, et le bon homme l'apaise, et lui promet et jure qu'il tiendra *tout quantque* el lui a dit. (*Quinze Joyes de mar.*, VII, Bibl. elz.)

— *Toutes fois et quantes fois que*, *toutes et quantes fois que*, *toutes fois et quantes*, locut., toutes les fois que :

Toutesfoiz et *quantefoiz* qu'il lui plaist.
(J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 282^e.)

Toutes et *quantes fois* que les cas avoient sur che. (1353, *Ch. de Jehan*, R. de Fr., ap. Roisin, ms. Lille 266, f° 350.)

Toutes fois et quantes que quelqu'un se jetteroit a leurs pieds. (FLORIMOND RAE-MOND, *L'Antichrist*, f° 229 r°, éd. 1599.)

— *Quant que*, adverb., autant que, tant que :

Quant l'ot Rollanz, Deus ! si grant déol on out !
Sun cheval brochet, laissez curre a esforz ;
Vait le ferir li queans *quant* il pout.
(*Rol.*, 1496, Müller.)

Mais tant hastor ne lur estot,
Kar il venoit *quant que* il pot.
(*Vie de S. Gile*, 1705, A. T.)

Honorra vous et tendra chier,
Quant il porra, a son mengier.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 1911, du Ménil.)

D'autre part est la greve de la mer ;
D'autre part Aude qui molt puet raviner,
Qui lor amoine *quant* qu'il sevent penser.
(*Aymeri de Narb.*, 182, A. T.)

Brandist l'espié o le fer d'acier cler,
Fiert l'amirant, *quant* qu'il pot enteser,
Par mi le cors li fist le fer passer
Del faudestuel le fet mort craventer.
(*Id.*, 4056.)

Venez est a l'agait, *quant* qu'il pout acorant.
(*Floov.*, 1946, A. P.)

— *Quant que* signifie encore quel... que, quoi... que :

Si cil ki doit avoir cusanceon de ses sogez est si griement culpavles por la mort del cors ke doit, *quant* soit, morir, de quel culpe iert dons constranz de la mort de l'arme k'estoit sa sogete ke puist ades vivre s'ille aust oit les paroles d'enseignement ?
(*Greg. pap. Hom.*, p. 110, Hofmann.)

Voil ge encore que il pringent toz mes mobles, *quant*ques il soyent et *quant*que part il soyent. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 19.)

— *Quant que*, conj., quoique, bien que :

Por ço voel, par envoiseuro,
En escrit metre une aventure
Et bone et bele et merveilleuse,
*Quant*que ce soie chose grevoue.
(*Parton.*, 69, Crapellet.)

2. QUANT, kant, quand, quam, conj., dans le temps où, lorsque :

Quant infans fud donc a ciels temps
Al rei lo duistrent soi parent.
(*St Legerr*, 13, Koschwitz.)

Quant ciol irae tels esdevent
Paschas furent in eps cel di.
(*Id.*, 79.)

Quant an la cambra furent tut sul remes.
(*Alexis*, str. 13^e, xi^e s., Stengel.)

Quant il portet corune entre ses chevaliers,
Quant il la met sur teste, plus belement li siet,
Quant l'entent Carlemaigne, mult (en) est curu-
[ciez].
(*Voy. à Jerus.*, 15, Koschwitz.)

Jusc'al demain *quant* il fu asclarci.
(*Les Loh.*, ms. Berns 113, f^o 34^b.)

Kant fud cuchié, si s'en issirent.
(*Vie de S. Gile*, 607, A. T.)

Hom, or te doi je dire *quant*
Tu dois gouster : je te comant
Ke tu goustes a le droite heure.
(RECLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLI, 1, Van Hamel.)

En l'an *quant* li miliaires corroit par .m. et .cc. et .xlii. ans. (Fév. 1242, *Charte de Jacq. évêq. de Metz*, Ste-Glossinde, Arch. Mos.)

Quant le destrier fut widié du grifaigne.
(*Aymeri de Narb.*, 1789, A. T.)

Si se repentoit trop li dus de che que si simplement s'en estoient parti, *quant* il n'avoient ars ne abatu le chastiel, mes amender ne le pooit. (FROISS., *Chron.*, IV, 343, Kerv.)

Je te regracie humblement,
Quant de moy, ung pouvre pecheur
As voulu faire tam de honneur
D'aparoir et toy demonstrer
(*Myst. de S. Bernard de Menthon*, 3120, A. T.)

Car, *quant* il pleut, et le soleil des cieus
Ne reluyt point, tout homme est soucieux.
(CL. MAROT, *Rond.*, D'un delaiisé de s'amy, p. 809, éd. 1545.)

— Interrogativement, dans quel temps :

O vos fil d'omme desqu'a *quant* seroit vos de grief cuer ! (*Greg. pap. Hom.*, p. 13, Hofmann.)

Quant ireis vous outre mer ?
(AUBOINS DE SEZANNE, P. Paris, *Romanc.*, p. 126.)

— A *quant*, pour le moment où :

Je vous gardois ces joyeux propos a *quant* la paix seroit faite. (DESPER., *Nouv. recreations*, Première nouvelle, f^o 3^o, éd. 1572.)

— *Quant*, puisque :

Si furent tout esbahi et trop esmerveilliet par ou il estoient entré ne arivé en Engleterre, *quant* les ports et les havenes estoient partout si bien gardé. (FROISS., *Chron.*, II, 74, Kerv.)

— *Quant et quant, quant et, quant*, locut. adverbiale et prépositive, en même temps, avec, aussi :

Quant vos morez c'est domajes et mal ;
Se nostre sire lo feist parigal
Que li miens cors *quant et* vos deviait,
Dedenz mon cuer tele joie n'entra.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 273, A. T.)

L'argent *quant* l'orge.
(*Prov. communs*, xv^e siècle, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 112.)

Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entree ne pensa qu'aux vengeancees ; mais tost luy en vint le domaige, et *quant et quant* la repentance. (COMMINES, *Mém.*, I, 10, Soc. de l'Hist. de Fr.)

... A chacer les sangliers dedans le boys du parc ou Mons. d'Angolesme estoit tousjours *quant et* luy. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 214 v^o.)

Le fol est sot *quant et quand* ; mais tout sot n'est pas fol. (H. ESTIENNE, *Apol. pour Herod.*, p. 18, éd. 1566.)

Combattez pour la verité, et non point pour la victoire ; mais ces deux derniers preceptes sont inutiles, parce que la preud'homme lie apporte tout d'une suite *quant et* soi. (E. PASQ., *Lett.*, IX, 6, éd. 1723.)

Et ay *quant et quant* mandé aux sieurs de Lucey, Laverdin et Bussy de Py accompagner avec leurs bandes de gens de pié. (15 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, Richel. 3256, pièce 56, f^o 90.)

Ayant la royne d'Angleterre ou ceux qui ont fait faire lesdicts preparatifs seu que vous avez prins Dampfront et *quant et*

quant le conte de Montgommery. (1^{er} juin 1574, *Lett. de la reine Catherine de Médicis*, Richel. 3255, pièce 28, f^o 34.)

La peine suit de bien pres le peché qu'elle paist en l'instant et *quant et quant* le peché. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. IV, p. 223, éd. 1595.)

Quoy que j'eusse la santé ferme et nature, et *quant et quant* un naturel doux et traitable ; j'estois parmy cela si poissant, mal et endormy... (*Id.*, *ib.*, I, I, ch. xxv, p. 100.)

Comme ceux qui voyagent en mer, a qui les montaignes, les campagnes, les villes, le ciel et la terre vont mesme bransle, et *quant et quant* eux. (*Id.*, *ib.*, I, II, c. XIII.)

J'entreprends moy mesmes a tous coups, de m'egalier a mes larrecins, d'aller pair a pair *quant et* eux. (*Id.*, *ib.*, I, I, ch. xxv, p. 80.)

Nous emportons nos fers *quant et* nous. (*Id.*, *ib.*, I, I, ch. xxviii, p. 141.)

Ceste question est reservee pour un autre temps, et demanderoit bien son traicté a part, ou plus tost ameneroit *quant et* soy toutes les disputes politiques. (LA BOER., *Servit. vol.*, Feugère.)

Se disait encore au dix-septième et même au dix-huitième siècle :

Souvenez-vous de quelle horloge son heure a été sonnée. N'a-ce pas été de celle qui, faite *quant et* les siècles, par l'auteur des siècles mêmes, gouverne le soleil comme le soleil gouverne les nôtres, et, d'une souveraineté absolue, assigne le commencement et la fin à tout ce qui est d'un bout à l'autre de l'univers. (MALH., *Lett. à la Frinc. de Conti*, 29 mars 1614.)

Que pour justifier ces actions, et diminuer le blâme qu'elles ont accoutumé d'apporter *quant et* soi lorsque les princes se trouvent réduits et nécessités de les pratiquer, ils ne les fassent qu'à regret, et en soupirant. (NAUDÉ, *Coups d'Etat*, c. 3, éd. 1639.)

Le Connestable (de Montmorency) se voyant entouré des plus considerables de Mets qui attendoient ses commandemens, se leva tout d'un coup, planta le poignard dans la poitrine du Maire, et *quant et quant* ses gens et ses gardes assassinèrent tout cette troupe d'officiers de la ville. (ROHAN, *Intér. des princes*, p. 32, éd. 1666.)

Voir dans Littré des exemples de ces deux siècles.

Cette locution s'est conservée dans le langage populaire des provinces. On dit aussi à *quant et*, à tout *quant et* (Norm.) à tout *quant et* mei (arr. de S. Briuec.) A Alençon on dit *aquatele* moi.

1. QUANTEL, -iel, adj. et pron., dim. de *quant*, combien :

De blanche gent toute florée
Avec lui a tel compagnie
Qu'il en y a plus de cent ; mile ;
Tant en voit tout autour la ville
Nus ne saroit dire *quantel*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 155 ; éd. Poquet, col. 420.)

Mais jetes le main as deniers,
Mout en i a, ne sai *quantel*.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f^o 499 v^o.)

2. QUANTEL, voir CHANTEL 1.

QUANTIEL, voir QUANTEL 1.

QUANTI MINORIS, terme de droit :

Elles s'appelle accion *quanti minoris* comme quant aucun treuve sa marchandise qu'il a achetee, depuis qu'elle luy a esté livree, moins suffisante que on ne luy avoit mis en pris au vendre, et que donné luy estoit à entendre par celluy qui le secret en savoit, et lors est tenu le vendeur d'amender la faulte qu'il pouvoit desclairer, et que bien savoit et si s'entend. (Bout., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 41^a, éd. 1486.)

L'édition de 1486 imprime fautivement *quantominorum*, celle de 1603 donne la bonne leçon, *quanti minoris*.

QUANTI PLURIMI, terme de droit :

Action *quanti plurimi* est qui doit livrer bled à certain jour, et il est en faulte par plusieurs années, l'acheteur peut demander avoir la valeur du blé ou meilleur pris des années de la faulte que cil n'aura payé, et ainsi le doit avoir. (Bout., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 40^a, éd. 1486.)

Si soit contraint à rendre et restituer tous profits et emolumens de ce venuz et descenduz, et que par bon gouvernement en peussent et deussent estre venuz et yssuz à vraye extimacion de *quanti plurimi*. (Id., *ib.*, 1^{re} p., f° 28^a, éd. 1486.)

QUANTON, voir CANTON.

QUANTONIERE, voir CANTONIERE, au Supplément.

QUANTONNÉ, adj., équarri :

Bonnes pierres cuytes, bien *quantonne[e]s*. (VAN AELST, *Reg. de l'archit.*, f° 63^b, éd. 1545.)

QUAQUEHAN, voir CAQUEHAN.

QUAQUEHIERENG, voir CAQUEHARENG, au Supplément.

QUAQUESNE, voir COQUESNE.

QUAQUETEREL, voir CAQUETEREAU, au Supplément.

QUAQUETOIRE, voir CAQUETOIRE.

QUAQUEVEL, voir CHACHEVEL.

QUAQUINERIE, s. f., sorte de droit autrement appelé basoche; mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple provincial du commencement du XVIII^e siècle :

Droit nommé vulgairement basoche ou *quaquinerie*, qu'a ledit seigneur de faire prendre par les mêmes jeunes gens et le sindic de sa ville le jour du mardy gras, depuis le mardi gras et immédiatement pendant, une poule, un pot de vin rouge et un sol de pain blanc de chacun des

nouveaux mariés dans l'année, de quelque état et condition qu'ils soient, paisants, artisans, bourgeois ou gentilshommes en première nopce, et la poule, le pot de vin et le sol de pain seulement en cas de secondes nopces. (1732, *Aveux et dénombrement de la baronie de Pont*, f° 11^r, Arch. Finist.)

1. QUAR, voir CAR.

2. QUAR, voir QUART.

QUARAIT, voir CARAT, au Supplément.

QUARAMANTREI, voir CARESMENTRÉ.

QUARANTAIN, *quarent.*, *-antein*, adj., quarantième :

Cou fu fait au mois de dezembre en l'an de l'Incarnacion nostre seignor millesme doucenteimme *quarantein* sexein. (*Ch. de 1246*, ap. Duchesne, *Gén. des Chasteigniers*, p. 29.)

— S. m., service funèbre qui se renouvelle tous les quarante jours :

Le corps de laquelle je fis depuis, avec autant de ceremonie et d'honneur qu'il se pouvoit, porter et enterrer en la voute ou j'avois ja estably et ordonné ma sepulture avec celle de la plupart de mes ancestres, que j'y avois aussi fort soigneusement fait apporter, mesme des pays estrangers ou ils estoient decedez; et la s'y fit un *quarantain* avec tres grand apparat et compagnie, M. l'archevesque de Bourges mon cousin ayant voulu y faire lui mesme l'oraison funebre. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1584, Michaud.)

— Renouvellement de mariage au bout de quarante ans, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte du XVIII^e siècle :

Je voulus assister au *quarantain* de M. de Senecez. (BEAUVAIS-NANGIS, *Mém.*, p. 191, éd. 1665.)

QUARANTAL, s. m., service qui se fait pour un mort 40 jours après son décès :

Ce que j'en sçay est pour avoir veu les armes de Lugney au *quarantal* d'un mien bon parent. (S. JULIEN, *Meslang. hist.*, p. 504, éd. 1588.)

QUARANTEIN, voir QUARANTAIN.

QUARAY, voir CHAROI 1.

QUARE, *care*, s. f., une certaine quantité de bottes de foin, variable suivant les lieux :

Pour .xv. *cares* de foin. (1464, *Trad. d'un censier de Pavilly*, Arch. S.-Inf., dans le *Bull. de la Commiss. des Ant. de la S.-Inf.*, VI, 458.)

Dans les environs de Rouen, on dit une *quare* de foin pour désigner vingt-trois bottes.

QUARÉ, s. m., mot tout latin employé au sens d'ergoterie :

Il aprenent, par saint Gile,
Tant de barat et tant de gile,
Et de *quaré* et d'argotant
Que le mont vont tout argotant.
(G. DE COINCI, *Mor.*, ms. Soiss., f° 170^a.)

Diex parlera si fort latin,
Qu'il en seront tuit esgaré.
Tout leur ergo tout leur *quaré*,
Leur fallaces, leur argument,
Valant la queue d'une jument,
Ne leur vauront en la presence
De Dieu qui est fonz de science.

(Id., *ib.*)

— Questionnaire par demandes et par réponses :

Pour uns principes dont auteurs Catonet, *quares*, regines et regles de metresyer. (1^{re} sept. 1408-1^{re} sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 79, Arch. Nord.)

Le suppliant print un breviere, un petit livret qui ne scet nommer, et un autre petit livret nommé *quaré*. (1414, Arch. JJ 168, pièce 37.)

QUAREAU, voir CARREL, au Supplément.

1. QUAREE, s. f., estrade, échafaudage recouvert de tapisserie :

Si estoient les rues tendues, et par tous les quarfours ou il devoit passer, estoient hourdemens ou *quarees* d'hystores par personages. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 273, Soc. de l'hist. de Fr.)

2. QUAREE, voir CHAREE.

QUAREGNON, voir CAREIGNON.

QUAREIGNON, voir CAREIGNON.

QUAREILE, voir QUARELE.

QUAREILLE, voir QUARELE.

QUAREIS, s. m., morceau carré d'étoffe :

.iii. petiz dyapres blans, .ii. *quareis* tachiez, souciez. (1317, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arce, *Nouv. Compt. de l'Argent.*, p. 3.)

QUAREL, voir CARREL, au Supplément.

QUARELE, *-rcile*, *-drelle*, s. f., carreau, toute arme à lancer :

De une *quarele* fu heroc
De un ribaud k'il out tensé.

(Continuat. du Brut, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 116.)

Tongrois sont aux creteaux qui traient de grans *quareiles*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, V, 71, Chron. belg.)

Amour, tu semble au phalange qui point,
Luy de sa queue et toy de ta *quardelle*.

(RONSAUD, *Œuv.*, I, 395, Bibl. elz.)

Cependant qu'il vivoit, amour de sa *quardelle*
L'ayant navré au cœur luy fist ces vers chanter.
(Sonet de Maur. Priey a Jaquette Turin, ap. Cl. Turrin, *Œuv. poét.*, éd. 1572.)

Du Bartas a fait un substantif composé, *porte-quadrille* :

Tu fais venir aux coups l'Amour *porte-quadrille*,
Tyran que je ne veux poindre apres tant d'Apel-
[les.
(DU BARTAS, 2^e sem., 1^{re} j., *les Furies*, 665, éd. 1602.)

QUARELER, *quarre.*, v. a., percer comme avec un carreau d'arbalète, entailler, faire une entaille dans :

De douc trancant est l'alemele
Ql le cuer desous la mamele
Fiert sans angoisse et sans perieus.
Si soef le roisne et *quarele*
Que son de harpe ne viele
N'est plus dous ne plus melodius.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. II, p. 806, Ars.)

Gillet Hildeuz feru la ditte famme d'icel-
lui Tristan d'un baston en la teste, si et
en telle maniere qu'elle en *fu vomie* et
quarrelee. (1317, Arch. JJ 77, pièce 172.)

QUARELIN, s. m., bloc de pierre :

A Henry Rogier, dessus nommé, pour
.v. navees de gros *quarelin* sauvage, par
lui pareillement livrez a prendre en sa
dicte roque, et pour la dicte cause d'iceux
ouvrages, a .vi. lb. le navee, sont .xxx.
lb. (1422-1423, *Compte des Fortifications*,
19^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

QUAREMENTRANT, voir CARESMEN-
TRANT.

QUAREMEPERNANT, voir CARESMEPRE-
NANT.

QUAREMIEL, voir CARESMEL.

QUARENGNON, voir CAREIGNON.

QUARENTAIN, voir QUARANTAIN.

QUAREOUR, voir QUARREOUR 1.

QUARER, voir QUARRER.

QUARESIMEL, voir CARESMEL.

QUARESIMAGE, voir CARESMAGE.

QUARESMAL, voir CARESMEL 2.

QUARESMEL, voir CARESMEL 1 et 2.

QUARESMENTRANT, voir CARESMEN-
TRANT.

QUAREURE, voir CARREURE 1.

QUARGNON, voir CAREIGNON.

QUARIAGE, voir CHARIAGE.

QUARIEL, voir CARREL, au Supplé-
ment.

QUARIER, voir QUARRIER.

QUARIERE, voir CHARIERE.

QUARIERESSE, s. f., probablement
femme d'un carrier, et peut-être aussi

femme qui est propriétaire de car-
rières :

Quarieresse. (*Taille de Paris en 1292*, Gé-
raud.)

QUARIGNON, voir CAREIGNON.

QUARIMEL, voir CARESMEL, au Supplé-
ment.

QUARION, voir CARION.

QUARIOIT, voir CHAROI 1, au Supplé-
ment.

QUARIQUE, s. f., figue sèche :

Aucun portoit un petit de pain pour sous-
tenir la fragilité de son cors, li autres *qua-
riques*, li autres leun cuit en eve. (*Vies et
mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f^o 268^o.)

QUARLET, voir CARRELET, au Supplé-
ment.

QUARLIET, voir CARRELET, au Supplé-
ment.

QUARMAIL, voir CARESMEL, au Supplé-
ment.

QUARMEAL, voir CARESMEL, au Supplé-
ment.

QUARMIEL, voir CARESMEL 2.

QUARNE, voir CARNE 1 et 2.

QUAROLE, voir CAROLE.

QUAROLER, voir CAROLER.

QUAROLLE, voir CAROLE.

QUARONNEPRENANT, voir CARESMEPRE-
NANT.

QUARONNIERE, s. f., briqueterie, tui-
lerie.

Quaronniere. (*Acte bressan du xiv^e s.*, ap.
Latelyssonnière, *Rech. hist. sur le dép. de
l'Ain*, III, 390.)

QUAROUGE, voir CARROGE, au Supplé-
ment.

QUARQUIER, voir CHARGIER, au Sup-
plément.

QUARRE, voir CARRE, au Supplément.

QUARREAU, voir CARREL, au Supplé-
ment.

QUARREGNON, voir CAREIGNON.

QUARREHURE, voir CARREURE.

QUARREIGNON, voir CAREIGNON.

QUARREILLON, s. m., terre produisant
une quarde de grain :

Sor un *quarreillon* seant es quarres.
(1320, *Carl. de S. Etienne de Troyes*, Richel.
I. 17098, f^o 350^o.)

Cf. CAREIGNON.

QUARREL, voir CARREL.

QUARRELER, voir QUARELER.

QUARRELET, voir CARRELET.

QUARREMEL, voir CARESMEL 2.

QUARRENON, voir CAREIGNON.

1. QUARREOUR, *-our*, s. m., ouvrier
qui équarrit :

Je vuil qu'il fera venir ciens le *quarreour*
ou le joignour pour appareiller, joindre
et faire les aes de mon lit. (*La Maniere de
langage*, 384, P. Meyer.)

2. QUARREOUR, *quareour*, s. m., car-
rière :

Sur demi arpent de terre... joignant d'un
bout a *quareour* au renart. (1430, *Censier
d'Estilly*, Richel. 4659, f^o 30.)

QUARRER, *quarer*, v. a. et n., équar-
rir, en parlant du bois :

Et avons ouy dire toujours a nos devan-
trains que nul ne doit *quarer* ne soyer au
bois. (22 août 1421, *Chambre des finances*,
XI, 15, Arch. Liège.)

— Act., équarrire, dépecer, en parl.
d'animaux abattus :

Les repreneurs ou leurs commissionnés
auront le droit de les *quarrer* vives. (POL-
LAIN, *Ord. de la principauté de Liège*, II,
258.)

Quarrer au sens d'équarrire est encore
usité dans les pays wallons.

QUARRERIE, s. f., carrière ?

Avons baillié... une ruete a nulli proufi-
table si comme elle se comporte de la
quarrerie de la porte de Mante. (1308, Arch.
JJ 44, f^o 87 r^o.)

La justice de grosse voerie, c'est assa-
voir en tous les domaines, *quarreries*, cen-
sives et terrages de Bourbenton, quelque
part que soient. (1387, *Aveu de Châteauevieu*,
ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

QUARREUR, *quairur*, s. f., surface
carrée :

Ce bel vergier par compasseur
Si estoit tout d'une *quarreur*.
(*Rose*, 1328, Lantiu de Damerey.)

Cf. CARREURE et COMPAS-EURE.

— L'une des faces d'un cube :

Et sont (les greniers de Pharaons) de
.iiii. *quairur* chescune, de lai prope faïsson
d'ung diamant de noble taille. (D'ANGLURE,
Voy. u Jerus., p. 66, var., A. T.)

QUARREURE, voir **CARREURE**.

QUARRI, s. m., quartaut :

Cinq *quarriz* et demi de vin. (1286, *Lett. de la c^m de Bourg.*, Arch. Doubs, Anc. Ch. des compt., quitt. Chalou.)

QUARRIEE, s. f. ?

Deux coliers de cuir rouges pour levrettes, garnis de *quarriees* de fer. (1508, *Compt.*, Bâthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUARRIER, *quarier*, s. m., carrière :

Ainsi que nous prenons en nostre pais les pierres hors des *quarriers*. (J. LELONG, *Liv. des peregrinations*, ms. Berne 125, f° 268°.)

.iii. journeux seant aux *Quarie[r]s*, et l'autre pieche aux cruses de Lendairé. (1471, *Martyr. d'Isques*, ap. E. Deseille, *Catal. de sac. et doc. formant le fonds hist. et suppl. des arch. comm. de Boulogne-s.-Mer*, p. 93.)

QUARRIERE, voir **CHARIERE**.

QUARRIEUR, voir **CARRIEUR**, au Supplément.

QUARRIEUX, voir **CARRIEUX**, au Supplément.

QUARRILLON, voir **CARILLON**.

QUARROGE, voir **CARROGE**.

QUARROI, voir **CARROI**.

QUARROILLAT, s. m., carrefour ?

Mansum dicti au *Quarroillat*. (Lundi apr. Nativ. S.-J.-B. 1356, Arch. Montjeu.)

QUARRON, voir **CARRON**.

QUARROS, voir **CARROCE**.

QUARROUGE, voir **CARROGE**.

QUARRUGE, voir **CARROGE**.

QUARRURE, voir **CARREURE 1**, au Supplément.

QUARSONNIER, voir **CARTONIER**, au Supplément.

QUART, *cart*, *quar*, *quair*, *quairt*, adj., quatrième :

E la tierce est de Nubles e de Blos,
E la *quarte* est de Bruns e d'Esclavox.
(*Rol.*, 3224, Möller.)

S'est si conquis et si fort onserres,
Qu'il ne menga li *quars* jors est passes.
(*RAIMS.*, *Ogier*, 8686, Barrois.)

Et quant furent passé li .iii. jorz tot entir,
Et virent li apostre le *quart* jor acomplir.
(*HERMAN*, *Bible*, ms. Orléans 374^{ms.})

Quant vint au *quart* qu'il ajorna
Le vent failli, l'ore cessa.
(*Eneas*, ms. Montpell. H 251, f° 149^a.)

Mult le tindrent bien li troi, et li *quarz* malvaisement et ce fu Robert de Bove. (VILLHARD., 106, Wailly.)

Et mesires Enguerrans de Bove [y fu], lui *quart* de freres. (ROBERT DE CLARY, p. 4, Riant.)

Au *quar* jour de Noel. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., I, § 23, Lespinasse et Bonnardot.)

Li .vi. jures desus dit, pour services des serjans et por autres coustanges qu'il auront ou mestier desus dit, auront le *quart* denier des amendes qu'il feront lever du mestier. (*Id.*, *ib.*, xcvi, 6.)

La *quar* grant justice. (1267, Fonteneau, xxii, 327, Bibl. Poitiers.)

Li *carz* exposierres de la loi. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 43^b.)

Le *quair* jour du moix de fevrier. (1407, *Hist. de Metz*, IV, 600.)

Ou *quart* moy[s] les yeulx lui ouvriront. (*Mistère de la sainte Lerne*, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, I, 53.)

Fayoles, *quart* roy de Numidie. (RAB., *Garg.*, ch. xvi, éd. 1542.)

La gibbecière estoit desja en main tierce, voire *quarte*, si besoin estoit. (BONAV. DES PÉR., *Nouv. recreat.*, Du coupeur de bourses, f° 213^{re}, éd. 1572.)

Le premier luy apprenoit la religion : le second, a estre toujours veritable : le tiers, a se rendre maistre des cupidites : le *quart* a ne rien craindre. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. xxiii, p. 77, éd. 1595.)

— *Quart muid*, quatrième muid ; tenure de vigne ; redevance et paiement du quart du produit :

Et aussi a la partie la rancluse comme a la Gerairt parront li signor le *quart me*, sanz niant mettre maiz k'a desme. (*Cartul. de S.-Sauvenr*, f° 46^{re}, Arch. Moselle.)

— Nom donné aux vignes soumises à ce régime :

Sus sa piece de terre k'il ait daier la Belle Stainche ke jeist antre la terre Jenat lou Bel et la terre des Bourdes, et sus .i. son journal de vigne k'il ait an Herbert clos ke est *quairt me* S. Pol. (*Cartul. de la cathédrale*, f° 158^{re}, Arch. Moselle.)

— *Pain quart*, selon Sainte-Palaye, peut-être pain dont la farine était le résidu d'un quatrième blutage :

De pain secont vivoit mon maistre
Et cellui dont me faisoit paistre
Fut presque *quart*, nel vueil noier.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 457^b.)

Quart pour quatrième est donné par Littre avec ex. de La Fontaine.

QUARTAGE, voir **CARTAGE**.

QUARTAGER, voir **CARTAGIER**.

QUARTAI, *-ey*, s. m., quart, mesure applicable à divers objets et qui variait selon les lieux :

Une aulne et demy *quartey* d'une moire de Saint Miel. (Lundi av. Noel 1392, *Inv. de draperie, vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Trois aulnes et *quartey*. (*Id.*)

Ly *quartais* de seit doit tenir .xxvii. bichiers, une pinte, une chopine et rivire. Ly demy *quartais*, .xiii. bichiers, .i. quarte. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 211, Borgnet.)

QUARTAIGIER, voir **CARTAGIER**.

QUARTAIRE, *-are*, s. m., quartenier :

Rolet Gruyere, *quartare*. (1426, Arch. Fribourg, *Trait. et contr.*, n° 89.)

Un jour de grande feste, il y avoit apres du revestiaire de bon feu dans le chariot a grille, et un *quartaire* y faisoit griller du boudin durant matines. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 517, éd. de 617 p.)

QUARTAL, voir **CARTEL**.

QUARTALEE, voir **QUARTELEE**.

QUARTANEE, s. f. ?

Lorsque la vente est passee de quelques biens et heritages feudaux a tant de deniers pour *quartanee*. (*Coust. d'Aouste*, p. 279, éd. 1588.)

QUARTANIERE, s. f., fièvre quarte :

Mees[me]ment les *quartanieres*
Garir i vi encor nagueeres.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 107^a.)

QUARTANS, *cartemps*, s. m., quatre-temps :

Le jour de vendredi des *quartans* prochains. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd., p. 347.)

Depuis les *cartemps* de Pentecouste, commensant le mercredi apres ladictie feste de Pentecouste. (*Off. claut. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Es quatre *cartemps* de l'an, et a un chacun *cartemps*. (*Id.*)

1. **QUARTARE**, s. m., quartier de terre :

Deux royens de terre seant sur le chemin de S. Aulbin contenant environ trois *quartares* de terre. (*Dénombr. des biens de la Maison-Dieu de Commercy*, ap. Duc., *Quartarius 3.*)

2. **QUARTARE**, voir **QUARTAIRE**.

QUARTAU, voir **CARTEL**, au Supplément.

QUARTAU, voir **CARTEL**.

QUARTAUT, voir **CARTEL**, au Supplément.

QUARTAYER, v. a., estimer trois pour quatre :

Si es dites choses baillees en assiette y a devoirs infeodez en moyenne justice... ils *seront quartayez*, c'est a scavoir que les trois seront estimez valoir quatre en as-

siette, et ceux qui sont infeodez en basse justice seulement seront quintayez, tellement que les quatre vaudront et seront baillez en assiette de cinq. (1508, *Cout. d'Anjou*, Cout. gén., II, 105, éd. 1604.)

1. QUARTE, *karte, carte, quartre, quairte*, s. f., mesure de capacité en général :

Une *quarte* de vin. (1233, *Cart. de S. Vincent*, I, f° 51 r°, Arch. Moselle.)

La some de huile doit tenir .xxviii. *quartes*, la demie some .xiiii. *quartes*, le quart de la some .vii. *quartes*. Et est la *quarte* de la quele l'en mesure le huile plus fort et plus grant que cele de la quele l'en mesure le vin, largement le tierz : c'est a savoir que la *quarte* de huile tient bien une *quarte* et demie *quarte* de cele a vin. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXIII, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

.vi. *quartes* de wain. (Mardi apr. épiph. 1296, Ste-Glossinde, Auboué, Arch. Mos.)

.ii. *quairtés* de bleif. (1298, Orig. parch., carton 932, Arch. mun. Metz.)

Une *quarte* de marcesche. (*Fiefs des Comtes de Blois*, Arch. P 1478, f° 2 r°.)

Une *karte* de vin de couchier. (*Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 59 v°.)

Le pinte nomme on en aucun lieu chopine, et le lot une *quarte*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 2°, Michelant.)

Que se il est personne aucune qui ait eu et pris aucunes *quartes* de laine a filer a la femme Jehan de Amiens, bouchier, qui fu, il les raporce devens .viii. jours, sour .x. lb. (24 fév. 1349, *Reg. aux Publications*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

En la despence, .iii. *quartes*, .vii. pintes, .iiii. chopinez. (1373, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 29, f° 99 v°.)

.iiii°. .xx. muys, .xii. stiers, .ii. *cartes* de vin de Beaune, estimé a 50 s. le muy. (1401, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 134, Douët d'Arcq.)

Ilz ont esté de conclusion de impetrier le .x^{mes}. du vin et .i. gros pour chacune *quarte* de sel qui se vendront a Lion. (19 avr. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 163, Guigues.)

Neuf *quartes* de froment de rente, mesure de Gençay. (1450, Trinité, Nieuil, ch. vii, art. i, Arch. Vienne.)

De Jehan Carpentier pour cordes, cretins et *quartes*. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Yllc leur fut delivré livree de pain, car on en avoit fait cuire .ii°. et .xl. *quartes* de blefz. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larthey.)

Payé pour vingt deux *cartes* et demye de vin claret et blanc qui a esté donné a madame de la Trimouille, elle estant en ceste ville, .xlii. s. (1492, *Compt.*, ap. Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*.)

Deux *quartes* de vin. (1492, *Compt. de R. Lebaud*, f° 9°, Comm. de Quimper, Arch. Finistère.)

Durant ce temps lansquenetz et gascons Vidolent tonneaux, *quartes*, pots etflacons. (*Sotye nouv. des croniqueurs*, ap. Guiffrey, *Chron. du roy Franç. I^{er}*, p. 437.)

Une bonne *quarte* de vin, mesure de ce pais la [le Mans]. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 211 r°, éd. 1564.)

Une pinte d'hypocras, une *carte* de vin. (1618, *Journal des menues dépenses de David Bierry*, Arch. mun. Avallon, CG 224, 1^{er} cahier.)

— Vase d'une capacité de convention, variant selon les lieux, et parfois égal à la pinte :

Deux *quartes* d'or fin, pleines, a deux fritelez d'or, tous grenetez, qui poisent .xii. marcs, .iiii. onces. (1363, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 475.)

Une *quarte* et une aiguiere d'argent doré, semees d'esmaux aux armes de la duché et comté de Bourgogne pesant .xi. marcs, une once, .xv. esterlins. (1380, *Invent. de Charles V*, *ib.*)

— Quart :

Tu mis ceste rançon en quatre lots a part, Une *quarte* a ma femme, et l'autre pour [ma part,

L'autre pour mes enfans, et l'autre pour [toy, maistre. (ROUSARD, *Œuv.*, III, 299, Bibl. elz.)

— Quartier, quart d'une année :

Une place de gentilhomme de la chambre des ordinaires a trois cent francs par *quarte*. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, VI, 38, éd. 1757.)

— Banlieue dont l'étendue est de quatre milles, qui est composée de quatre villages :

Nul poissonnier ne peut acheter poisson dans la *quarte* d'Angiers pour vendre a regat. (1286, *Charte de Charles, comte de Valois et d'Anjou*, Ch. des comptes de Par., f° 71, ap. Duc., *Quarta* 4.)

La *quarte* était aussi une pièce de terre d'une certaine mesure, dans le Poitou, où de nombreux noms de lieux s'appellent la *Carte*.

Norm., *quarte*, quart d'un boisseau ; Arr. de Vire, *carte*, Verviers, *kouâte*, pinte, la quatrième partie du pot ; Wall., *quâte*, le quart du setier, pot, mesure pour les liquides faisant deux pintes, par extens., personne lourde, imbécile.

QUARTEE, *couartee*, s. f., mesure de terre :

Ledit hereau contenant une *quartee* de terre. (1392, *Bail*, Arch. MM 31, f° 165 v°.)

On fait prendre, lever et emporter toutes les dismes des ablaiz crueues en sept *couartees* de une piece de terre contenant .x. journeux. (*Cart. de St Jean d'Amiens*, ap. Duc., *Cartalata*.)

QUARTEL, voir CARTEL.

QUARTELAGE, voir CARTELAGE.

QUARTELAIGE, voir CARTELAGE.

QUARTELEE, *-ellee, -alee, -eree*, s. f.,

mesure de terre, quatrième partie d'une mine :

Une *quartee* de tere. (1^{er} fév. 1243, *Chirog.*, Fontenelles, Arch. Nord.)

Trois *quartalees* de terre fromental. (*Charte de 1310*, Arch. P 1377^r, pièce 2818.)

De rekief je doins sept *quarterees* de terre que on tient du signeur de Noiele pour retenir le capele que Jehan de Biaukaisne mes barons et jou estoramés. (1312, *Testam. de Mehaut de Caurroy*, Orig. parch., cabinet Ern. Deseille.)

Une *quartalee* comble de terre. (1325, Arch. JJ 64, f° 44 r°.)

Trois *quartalees* de terre. (1335, *Cart. de S. Benoît*, t. I, f° 162 r°, Arch. Loiret.)

Une *quarterees* de terre. (1344, *Carlons des rois*, Arch. K 45, pièce 1.)

Une *quartee* de terre. (*ib.*)

Une *quartellee* de terre. (1362, Trinité, Nieuil, Arch. Vienne.)

Item une piece de terre assise devant le dit lieu contenant cinq minees, desquelles il y en a trois *quartellees* en terraige de la varenne. (1404, *Aveu, de la chastell. de Chateaufieux*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 187 r°, Arch. Loiret.)

Une *quartellee* de terre. (1455, *Terrier des bourg. de Molins*, f° 7 r°, Bibl. Moulins, 16.)

Trois *quartellees* de terre a froment... une *quartellee* de terre froide. (1521, *Coust. de Bourbonnais*, Coust. gén., II, 409.)

L'agrimenseur ne doit avoir que quatre deniers par *quarteree*. (*Cout. d'Agen*, III, Nouv. Cout. gén., IV, 903.)

On trouve encore dans un acte poitevin de la seconde moitié du xvii^e siècle :

Une brejounée de terre contenant 25 seillons tant grands que petits, faisant une *quartellée* environ. (1657, *Déclar.*, Ste-Croix, Jard, Arch. Vienne.)

Centre, *cartelée, quartelée*.

QUARTELER, voir CARTELER.

QUARTELET, s. m., dim. de quart :

Que il ne soit brasseur ne brasseresse, ne autres personnes quelconques qui depuis maintenant en avant vende, livre ou envoye cervoise par tonniaux, demy tonniaux, *quarteelez*, ne autrement, a gens de dehors pour les mener et transporter hors de ladicté ville, que ce ne soit en le veue et par la grace des prevots de ladicté ville. (9 nov. 1408, *Reg. aux Publications*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Tant nous avons de tiercelets et *quartetelets* de roys. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLIII, f° 113 r°, éd. 1588.)

QUARTELETE, voir CARTELETTE, au Supplément.

QUARTELETTE, voir CARTELETTE, au Supplément.

QUARTELLE, voir CARTELE 2.

QUARTELLETTE, voir CARTELETTE, au Supplément.

QUARTELLEE, voir QUARTELEE.

QUARTEMENT, adv., quatrièmement :

Quartement il voloient que nulz rois de France, si hoir ne si successeur, ne peussent mettre ne assir sus yaus ne sus leurs masniers taille ne sousside. (FROISS., *Chron.*, VIII, 82, Raynaud.)

Quartement, pour justement approuver le premier article. (1456, *Doc. relat. aux troubles de Liège*, p. 424, Anal. Leodiensia, pièce XXX, *Chron. belg.*)

Quartement il fist le peché de sacrilège. (*Sydrach le grand philosophe*, 22^e respenco, éd. 1528.)

— D'une quatrième partie, pour dire très peu :

En parolles sont saiges et honnestes
Et *quartement* prudes en faictz et gestes.
(*Le grand Triumphe des dames bourgeoises de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., t. VIII, p. 327.)

QUARTENAIRE, adj., atteint de la fièvre quarte :

Li berbiz, li vaiche, li chievre,
Li lions qu'a tox jors la fièvre,
Quar Dex vost qu'il fust *quartenaires*
Por ce qu'il soit plus debonaires.
(*Lyon. Yaop.*, VI, 281, Foerster.)

— S. m., malade atteint de la fièvre quarte :

Un *quartenaire* qui avait une petite plaie au costé. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f^o 51^r.)

Si vous remplissez un *quartenaire* de viandes melancholiques l'accès anticipera. (PARÉ, XX, 18, Malgaigne.)

QUARTENAT, s. m., quartaut :

La tierce partie d'un *quartenat* du blé froment de... (27 nov. 1392, Keuchan, fief de Locmaria, Arch. Finist.)

QUARTENERIE, -ye, s. f., juridiction d'un quartenier :

Ordené avons que les quarteniers de la ville se mettent ensemble et facent raemplir les wes de leur *quaternerye*, adfin que cascun sache ou il devra wettier, quant bescing sera. (6 juill. 1395, *Reg. des Con-saux*, 1395-1399, Arch. Tournai.)

QUARTENIER, voir CARTONIER.

QUARTENOR, adj., de quatre ans :

Un sengler a chascié le jor,
Grant e ahoge et *quartenor*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 10945, Michel.)

Si a trové dedens son tor
Trace d'un grant porc *quartenor*.
(*Parion.*, 1331, Craspelet.)

QUARTER, v. a., recommencer une chose pour la quatrième fois :

En un rien il fit trois bons assauts avec elle; et puis voulant *quarter* et parachever et multiplier ses coups, elle lui dit,

pria et commanda de se decoucher et retirer. (BRANT., *Dam. gal.*, Disc. I, Buchon.)

QUARTERAGE, -aige, s. m., sorte de droit :

Louage et *quarterage* et toutes autres manieres de coutumes. (1310, *Inform.*, S. Samson, Arch. Loiret.)

Item et es heritages, cens et fiez le dit Guerin a et appartient justice a sexante sols, et rouage et *quarteraige*, saufes lieux ou aucuns des vassours dessus dits les ont. (30 nov. 1373, *Aveu du fief de Cornai, paroisse de St-Cyr*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

QUARTERANCHE, -ange, -enche, -onche, -oinche, -enge, *quatr.*, *cartroinche*, s. f., sorte de mesure employée pour la terre, les grains et les liquides; désigne à la fois le contenant et le contenu :

Ly *quarteronche* de tous blefz. (1274, *Franch. de Dôle*, Arch. mun. Dôle.)

Un muy de vin et .viii. bichet et vint et doues *quarteranches*. (1285, *Quitt. de la ch. des compt. de Dôle*, Arch. Doubs.)

Au four lour doit on cuire la *quartanche* por un denier. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

Li honz portanz sur son coul .i. quartaul ou trois *quarteroinches*. (1294, *Peage de Dijon*, Richel. I. 9873, f^o 22 v^o.)

Une mine et une *quarterenge* de blé. (1309, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. JJ 41, f^o 27 v^o.)

En prent ma dame pour son droit des .xiii. jours devant dit au fuer de demie *quarterenche*. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

.i. *quarterenche* de froment. (1311, *Compte*, Arch. Doubs, B 76.)

Pour .iiii. *quartrenges* seant aus moulin terant a saint Martin, .viii. d. (1370, Arch. MM 1094, pièce 32.)

.i. viez *cartroinche*. (Juin 1389, *Invent. des meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.vi. *quarttranches* de poiz. (Sept. 1393, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *quartroinche* ferree. (10 mars 1396, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.ii. *quartroinches*, l'une a froment et l'autre a avene. (1398, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *quartroinche* de verges. (2 juill. 1400, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Il a exposé et mis en vente le tesmoing de dix mines et demi de blé et une *quarttranche* seigle. (*Vente en 1420 de bleds seigles provenus de ventes dues au dom. de Beaugenci en la paroisse de Dri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 186 v^o, Arch. Loiret.)

De Jehan Evrart... pour demi arpent de vignes en une piece assis ou cloux du poirier... une jalloye et une *quarteranche* de vin. (1484, *Compte du dom. du duché d'Orl.*, ib.)

Treize pintes et demie de la grande mesure de Dijon font la *quarteranche* froment. (*Cout. de Bourg.*, *Cout. gén.*, I, 856, éd. 1604.)

Les quatre *quarteranches* de Dijon font cinq boisseaux de Vergy froment. (*ib.*)

Ou il est marqué aussi qu'il y a seize *quarteranges* a l'esmine de Dijon. (*ib.*)

En l'esmine des grains d'ilec a deux bichots, ou bichot deux quartaults, et ou quartault quatre *quarteranches*, et se mesure au rez, tant bled comme avene : et les deux *quarteranches* a quoy l'on mesure le froment, sont la *quarteranche* d'avenne a mesurer au rez. (1607, *Cout. de Bourg.*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1187.)

Dijon, *quarterainche*, quartier, morceau.

QUARTERE, adj. f., qualifie un tènement dont le colon rend au propriétaire le quart des fruits :

Et se il devenoit que ce avage deust estre fait en choses terragens, ou quinteres ou *quarteres*, qui fussent audits religieux en leus dessudis, ge li dis Jofreys, et mi hoir successeur, seignour de Chastelachart, ne li porrions faire en prejudice dis religieux, etc. (1293, *Chart. Nobiliacensis*, ap. Stephanotium, *Antiq. Pictav.*, III, 946, Duc., *Quinteria*.)

QUARTERECE, adj. f., écartelée, découpée en quartiers :

Li maisons de Hees a a le meuture les .ii. pars et il ont le tierce, et si ont deluns .i. mendekin pour l'ouverture et .i. del afaitement, et li peneur doivent livrer bestes *quartereces*. (1249, *Droiture de la maison de Hees*, Tailliar, p. 173.)

QUARTERECER, v. a., couper en quatre, écarteler :

Et com treitour estes trouvé, par que vous y serez treynez, *quarterecez* et envoié parmi le réalme. (1326, H. Knygton, p. 354, ap. Duc., *Quarterizatio*.)

QUARTEREE, voir QUARTELEE.

QUARTEREL, s. m. ?

Le visconte... tient dudit evesque .i. fief contenant .xvii. journeus de terre ou terroir de Courcelles, avec le .iiii^e. part de rente qui en est deue au *quarteraus* du Quesnoy. (1384, *Denombr. des baill. d'Amiens et de Doullens*, Arch. P 131, f^o 9 v^o.)

QUARTERENCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTERENGE, voir QUARTERANCHE.

QUARTERET, s. m., celui qui était chargé de mesurer les grains ?

Molar le *quarteret* de Chaignay. (16 nov. 1394, *Inv. du Juif Joseph*, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Nom propre, *Carteret*.

QUARTERIE, *quatrerie*, s. f., charge de quartenier :

A honorable homme et saige maistre Jehan de Colons, licencié es loys, ung des quatre eschevins de la ville de Nevers, la somme de .x. livr. tourn. pour ses gaiges ordinaires de *quatrerie* par luy desservis pour l'an courant. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, f^o 35 r^o, Arch. mun. Nevers.)

A Pierre de Veaulce ung des quartiers de la partie des arpilliers la somme de .c. sols tourn. pour ses gaiges ordinaires par lui desservis oudit office de *quarterie*. (*Ib.*, f° 36 v°.)

— Sorte de droit ou de redevance :

Les houstises et les *quarteries* de la mesure qui est as hoirs feu Robert Coste. (1315, *Fiefs des c^{ms} de Blois*, Arch. P 1478, f° 12 v°.)

Cf. HOSTISE.

QUARTERIOEL, voir QUARTERUEL.

QUARTEROEL, voir QUARTERUEL.

QUARTEROINCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTEROLLE, s. f., quart d'une mesure :

Prenez chaulx vive pleine une *quarterolle* pour ung vaisseau de douze corbeilles. (FRÈRE NICOLE, *Trad. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 43 v°, éd. 1516.)

QUARTERON, -tron, -trun, kartron, carteron, carleyron, quatteron, quatron, s. m., la quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendent au poids, la quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte :

Quartrun. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. add. 14252.)

Item, que en la .xii^{me}. de coustiaux doit avoir .iiii. *quarterons* de besans. (Estr. Bon., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XVII, § 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus ne puet chanvre ne fil de chanvre lever, c'est a savoir hoster de la gibe ou del fardel, et appareillier et metre par *quarterons* por faire peser au pois le Roy. (*Ib.*, ib., 1^{re} p., LVIII, § 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Li *carterons* de plate de fer. (*Ib.*, ib., 2^e p., IV, 15.)

Un *quartron* de tourbentine. (1313-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 71, Arch. Tournai.)

Pour .i. *kartron* et demy de wartrie. (17 décembre 1411, *Tutelle des enfants d'Olivier Confesse*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hustin et Poie du Millastre, demourans a Anthoing pour deux navees de pierre, a euls acheté par les dis tuteurs, .xviii. s. .ix. d. t., le navee, qui fait trois *quartrons*, cescune navee, payet pour ycelles deux navees, .xxxvii. s. .vi. d. (6 décembre 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pour .iiii. et demy *quartron* de walletrie. (20 août 1411, *Tutelle de Juglart le Clerc*, Arch. Tournai.)

Le livre del sendre tient .v. mars colongnis, et ortant tient de fileit de lin, d'aiche et de laine ; et demy livre tient .ii. mars et demy ; et li *quartron* tient .i. mars et une firton colongnis, et lez aultres pois en desquendant toudis moins a l'avenant. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 213, Borgnet.)

Pour deux cens, et ung *quartron*. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissey*, Arch. Tournai.)

Pour l'achat de .iiii. *quarterons* de jelloirs,

servans aux six esleus, .iiii. s. .iiii. d. ob. (1467, *Compte des fortifications*, 1^{re} Somme des mises, Arch. Tournai.)

Un *carleyron* de quatre milliers de clavels. (Déc. 1544, *Compt. des cordeliers*, Arch. Uzès, GG 17.)

— En parl. de personnes :

(Des brigands) coururent le pays de Flandres par cens et par *quarterons*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, liv. III, p. 341, éd. 1616.)

— Étendue de terre qu'on ensemence avec une quarte de blé ; en quelques pays mesure agraire équivalant au quart du journal :

Quatre bonniers un cent et demy et le tiers d'un *quarteron* de tiere que nostre ditte abbaye ha. (12 avril 1316, *Cart. de Flines*, dxvii, Hautcœur.)

En ung journal sont .iiii. *quartrons*. (1474, *Reg. terrier des biens des Charbreux de Chercq-lez-Tournai*, f° 138 v°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Jehan Francquelin pour .v. *quartrons* a Wimille, sur la voie flamengue. (1506, *Terrier de S. Wlmer*, *Mém. Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. X, p. 117.)

.vii. *quatterons* a Winele, que tient Jehan Wigne de Jehan Le Joule. (*Ib.*, p. 164.)

Quarteron de terre. (1505, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pomm., Arch. Vienne.)

— Mesure pour les vins :

Quarterium, une mesure que on appelle *quarteron*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 v°.)

Pour .i. m. de cerciaus droiz a faire *quarterons* a queues pour reliev les vins. (1328, Arch. KK 3^e, f° 43 r°.)

Six livres de froment et *quarterons* de vin. (BENSUIRE, *Tite-Live*, Richel. 20312 ter, f° 114.)

Ung *quarteron* de vin et une miche. (1366, *Reconn. des fiefs de Vieux-Pont*, ap. Duc., *Quarlonus* 4.)

La moitié en certaine disme de blé et vin... valent par communes annees trois boisseaux de blé mesure de Lorris et ung *quarteron* de vin. (1404, *Reg. des francs fiefs du duché d'Orléans*, f° 82 v°, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 187 r°, Arch. Loiret.)

— Quatrième partie, quart :

Cent et quatre quatraines de quatrains, contenant plusieurs belles sentences et enseignements extraits de livres anciens et aprouvés ; lesdites quatraines divisees en quatre *quarterons*, par Fr. Perrin. (Lyon, Benoit Rigault, 1587, in-12.)

— Quatrième partie de l'année, trimestre :

Le premier paiement du premier *quarteron* de la dicte rente. (28 oct. 1374, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Icelle somme fus paies et delivres... 4 termes et *quarterons* commençant le 1^{er} le 1^{er} jour de juillet... (1435, Richel. 25969, n° 956.)

L'on payera par *quarterons* les louages des maisons ou autres choses, immeubles estans es villes et autres lieux de la seneschausee de Guyenne, s'il n'y a pas pacte au contraire Le louage finy, si le locataire ou conducteur y demeure un jour ou deux outre le vouloir du seigneur, sera tenu le tenir pour un *quarteron* ; et s'il la laisse, sera tenu payer le dit quartier. Aussi le seigneur de la maison, si ledit quartier est commencé, ne pourra mettre dehors le locataire que ledit *quarteron* ne soit finy. (1520, *Cout. de Bordeaux*, art. 37 et 38, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 895^a.)

— Banlieue :

Furent convoqués les états du pais de Bigorre dans la ville de Baigneres, les 26 et 27^e jours dudit mois de may, ou fut avisé de lever la somme de 3,000 livres par forme d'emprunt, sur les villes de Bigorre et leurs *quarterons*. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, liv. II, ch. xxi, Balencie.)

— Locution, menteur a *quarteron*, menteur impudent :

Mentez, menteurs a *quarterons*. (*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 399, Champ.)

Wallon, *quátron*, Vosges, *goátron*, Suisse rom., *carteron*, ancienne mesure pour les solides : grains, pommes, etc. Messin, *cuétra*. En Savoie, *carteron* désigne une mesure agraire équivalente au quart du journal.

QUARTERONAGE, s. m., quartier :

Terres de quartier, ou *quarteronage*, sont terres non simplement ascensees a tous-jours mais, ains laissees a titre de droitures, pour lesquelles est loisible, a titre de paiement, croiser l'heritage. (DABOCCOURT, ap. Baltus, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

QUARTERONCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTERUEL, -teriol, -teroel, -trucl, s. m., syn. de quarteranche :

Une rasiere d'avainne et un capon dou courtill Harlewant Rocolars de Vitheries, doit Adans Mardrus un *quartruel* d'avainne et un denier artisan pour le tierce a Homont. (1277, *Cart. de l'abb. St Médard*, Rouge liv., f° 217 r°, Arch. Tournai.)

.i. *quartruel* de pois et .i. *quartruel* de blet, a despartir en quaresme. (1279, *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XVII, ch. LV.)

Et si ait on loiaus *quarteriels*, et havos, et hotiaus, et demis hotiaus, et toutes mesures de choi on livre grain, ne sel, ne autre avoir. Et si n'en mesure nus, se li mesure n'est markie de l'ensegne des eskievins. Et ki ensi ne le feroit, li justice clamerait sour lui, par l'assens des eskievins. (xiii^e siecle, *Ordonnance dite : de pois*, Registre du Greffe, f° 3, Arch. Tournai.)

Et se li a encore donnet pour Dieu et en aumonne, tant k'elle vivera... et .iiii. *quartrius* de tierçuel de rente cescun an. (Fene-rech 1312, *Test. dame Jehanain de Timougies*, Chirog., Arch. Tournai.)

Le tiers d'un *quartruel* d'avoinne. (1320, Arch. JJ 60, f° 60 r°.)

Trois *quarterieus* d'avoine. (*ib.*)

Pour une boiste de *quartruel* de bled. (1348, *Exéc. testam. de Willem Pipenic*, Arch. Tournai.)

Pour .iii. *quartrius* d'avoine de rente. (1349, *Compte de la tutelle des enfants de Jehan de Lanson*, Arch. Tournai.)

Li quatre boistiels de keuvre, l'un pour rasiere, l'autre pour *quarteroel*, le tierche pour havot, et le quart pour hotiel, servans asdis molins. (3 juin 1385, *Arrentem. chevinage St Brice*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Est ordonné que les *quartruelz* de sel soient de la grandeur d'un *quartruel* de bled, et de demy quargnon de bled aveq, pour ce que quant on mesure sel au *quartruel*, il tient et demeure adiez au dit *quartruel* du sel. (9 nov. 1408, *Petit reg. de cuir noir*, 1^o 98, Arch. Tournai.)

QUARTESNIER, voir **CARTONIER**, au Supplément.

QUARTEY, voir **QUARTAI**.

QUARTHONNIER, voir **CARTONIER**.

QUARTI, voir **QUARTIL**.

QUARTIEME, -ime, adj., quatrième :

Paier a chesque quart temps la *quartieme* partie dou dit debt. (1324, *Lett. de Béatrice de Vienne*, Arch. du Prince, Y⁹ n^o 10, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 353.)

Et lo *quartime* fist son riche branc sentir. (*H. Capet*, 5013, A. P.)

1. **QUARTIER**, adj., divisé en quartiers :

.x. ha[u]bers et .x. elmes et .x. escu[s] *quartier[s]*. (*Aiol*, 4837, A. T.)

2. **QUARTIER**, *cartier*, *quarier*, s. m., quatrième partie de l'écu :

En lur cols pendont lur escuz de *quartiers*. (*Rol.*, 3867, Müller.) Ms., *quarters*.

Grantz cous so sont donez es escuz de *cartiers*. (*Flooaant*, 956, A. P.)

Il a prisse sa lance et l'escu de *quartier*, Vait ferir le païen si grant cop esforchié. (*Elie de Saint Gille*, 2232, A. T.)

3. **QUARTIER**, s. m., *quartenier* :

A Pierre de Veaulce. ung des *quartiers* de la partie des arpilliers. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, 1^o 36 v^o, Arch. mun.)

QUARTIERE, s. f., *quarteron* :

Une *quartiere* de sel. (1560, Arch. Dord., B 75.)

QUARTIFIÉ, a lj., imposé au quart de la rente :

Toutes nos dixmes que nous avons aux terres *quartifiées* et censives. (1341, *Fondat. de la Trinité de Sarzau*, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1412.)

QUARTIL -ii, s. m., quartier :

Au *quarti* de Mars. (*Prognost. de Louv.*, Arch. Hôt.-Dieu Laon.)

Ce que semblablement afferme Mars en ceste mesme entree jectant contre Jupiter ses *quartilz*. (*ib.*)

Le soleil entrant en Aries et au *quartil* de Mars. (*ib.*)

Les astres par leurs *quartilz* et opposites aspectz et regards les ungs aux aultres mauvais nous menassent de plusieurs choses. (*ib.*)

QUARTILÉ, adj., écartelé :

Morys regarda vers le pas de Nesse, si vist un escu *quartilée* de goules e d'argent endentee, e par ces armes conust qe ce fust Fouke. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 68, Bibl. elz.)

QUARTIME, voir **QUARTIEME**.

QUARTINIER, voir **CARTONIER**, au Supplément.

QUARTODECIMAINS, s. m., nom des chrétiens qui voulaient, comme les Juifs, célébrer toujours la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune :

Ainsi Victor, qui n'estoit grandement esloigné du temps des apostres, avoit excommunié les *quartodecimains* de l'Asie. (*Est. PASQ.*, *Rech.*, III, 11, éd. 1723.)

Depuis ce temps ceux qui faisoient la feste de Pasques le quatorzième jour de la lune, sans garder l'ordonnance du Saint Pere, furent nommez *quartodecimains*. (FLORIMOND RAEMON, *P'Antechrist*, 1^o 267 v^o, éd. 1599.)

QUARTOIER, s. m., droit seigneurial, *quarte* :

Item, le *quartoier*, prisé .v. s. .iii. d. tourn. chascun an de rente. (1312, Arch. JJ 48, 1^o 5 v^o.)

QUARTOIS, s. m., quartier :

Au costé li a joint le hanste de *quartois*. (*Roum. d'Aliz.*, 1^o 48⁴, Michelant.)

QUARTON, s. m., quart de livre :

D'une livre ou de demie livre ou d'un *quarton*. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n^o 118.)

— Mesure de capacité :

Trois *quartons* de vin. (1365, *Charte*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 177.)

Les *quartons* des salines de Vervette de la ville de Nostre Dame de la mer, ensemble tous les droictz, rentes et esmoluments, appartenantz ausditz *quartons* tant de droict que de coustume. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 90, Quatreb.)

Pour les religieuses cordellieres de Thoulouse, lettres de confirmacion des dix *quartons* de blé que le feu roy leur avoit donnes pour dix ans. (*Proc. verb. des seanc. du cons. de reg. du roi Charles VIII*, p. 143, Bernier.)

— Quartier, trimestre :

Après que ladite clameur sera exposee, ladite garde, lesdicts lieutenans et fermiers

desdits decimes et emoluments, attendront trois mois, ou le *quarton* qui soit passé, avant qu'ils puissent contraindre le debiteur pour ladite decime. (Déc. 1490, *Ord.*, XX, 274.)

QUARTONIER, voir **CARTONIER**.

QUARTONNAGE, s. m., quartier :

M^r de Sarlabona fit expres commandement aux deputes des villes et vallees qu'ils eussent a faire preter un semblable jurement aux habitants de leurs communautes et *quartonnages*. (*Somm. descript. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. xx, Balencie.)

Lesdits sieurs d'Antin et de Baziliac firent commandement aux deputes du tiers etat tenir prest les habitants de leurs communautes, consuls et *quartonnages* qu'ils trouveroient aptes a porter les armes, pour estre employes au service du roy et deffense du pays. (*ib.*)

QUARTONNEE, s. f., mesure de terre :

Un jardin contenant une *quartonnee* de terre. (1528, *Terr. de la Chap. Aude*, Arch. Allier.)

QUARTONNIER, voir **CARTONIER**.

QUARTOT, s. m., grosse arbalète de siège :

.iii. grans *quartos* et les quarriaus qui y appartiennent, et les quarriaux d'arbaleste. (1316, *Domages fais à madame d'Artois*, Arch. Pas-de-Calais.)

QUARTRANCHE, voir **QUARTERANCHE**.

QUARTRE, voir **QUARTE 1**.

QUARTRENGE, voir **QUARTERANCHE**.

QUARTROINCHE, voir **QUARTERANCHE**.

QUARTRON, voir **QUARTERON**.

QUARTRONCHE, voir **QUARTERANCHE**.

QUARTRONÉ, adj., écartelé :

Par foy! fet le chevalier, noun est; vus estes larounz, e je le say bien par le veyl *quartronee* q'est des armes Fouke le fitz Waryn. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. franç. du xiv^e s., p. 84, Bibl. elz.)

Cf. **QUARTILÉ**.

QUARTRUEL, voir **QUARTERUEL**.

QUARTRUN, voir **QUARTERON**.

QUARTULER, voir **CARTULER**.

QUARTULETE, voir **CARTULETE**.

QUARUER, voir **CHARUER**.

QUARURE, voir **CARREURE 1**, au Supplément.

QUAS, voir **Cas 1 et 2**.

1. **QUASEL**, voir **CHESAL**.

2. QUASEL, voir COISEL 1, au Supplément.

1. QUASEMENT, voir QUASSEMENT 2.

2. QUASEMENT, voir CHASEMENT.

QUASIMODE, s. f., dimanche de la Quasimodo :

Le lundi apres la Quasimode. (1306, *Carl. de St-Magloire*, Richel. l. 5413, p. 173.)

Chascun an al Quasimode. (1323, *Ch. St-Lambert*, n° 568, Arch. Liège.)

1. QUASSEMENT, voir CHASEMENT.

2. QUASSEMENT, *quasement*, adv., d'une voix cassée, brisée, faible :

Quasement li respont, ne pot son dol tenir.

(*Roum. d'Aliz.*, f° 56^b, Michelant.)

Et pour le dame conforter
Prist Harouge en haut a canter
Ce cant d'un dous son *quasement*.
(*Renart le nouvel*, 4579, Méon.)

Dales li vient et puis l'acole,
Et si *quasement* l'aparole
K'a paines le pot ele oir.

(*Ib.*, 2837.)

Quasse, *quasement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 216 v°.)

QUASSER, *casser, quassier, kaisser, quesser, quaissier, quaisier, quaxheir*, verbe.

— Act., fracasser, meurtrir, maltraiter :

Por çou ne remaint mie, il prent la nef d'or mier,
Sel rue apres Plantoul, qu'il le voloit *quaisier*,
Mais cil en est guencis joste .i. pilier arrier,
La nef hurte al pilier, si fait le pié froisier.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 13^a.)

Après Diu grant cours t'eslissas,
Quant al ordre ton col plaissas,
A chel jour Sathan mout *quassas*;
Sous toi l'avoies abatu.

(*RECLUS DE MOILLIENS, de Carité*, ciii, 6, Van Hamel.)

Ensi remest li assauz devers les François; et en i ot assez de bleciez et de *quassez*. (*VILLEH.*, 171, Wailly.)

Ses beles mains, qui n'avoient mie apris c'on les blecast, furent *quaisies* et escorcies. (*Aucassin et Nicolette*, XVI, 19, Suchier.)

Pour refaire et rabourer le collier qui *kaissoit* le keval. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

Par nous seront destrus et vaincu et *quasses*. (*Gir. de Rossill.*, 4053, Mignard.)

Quiconque ferat fratin, briserat egliese de forche, tuerat, sticherat, *quasserat* gens a playe ovierte. (1424, *Hist. de Liège*, II, p. 444.)

Qu'il le devoit avoir *quaxheit* et navreit d'armes desloyaux. (1431, Arch. JJ 79.)

Chis rois, quant ilh oit regneit .v. ans, si fut ochis de sa gens meisme, cuy ilh gueroie, en une bataille qu'ilh avoit encontre eauz, en laqueile bataille nuls ne fut *quassiez* qu'ilh ne morist. (JER. D'OUTREM., *Myreur des hist.*, t. IV, p. 107, Chron. Belg.)

— Crever, en parlant d'un œil :

En Rome une dame mout gente,
Tantost com il le vit presente.
En covoilant i mespensa ;
Et apres, quant se porpensa,
De l'alsene sen uel *quassa*,
Dont il cousoit se cauchemente.

(*RECL. DE MOILLIENS, Miserere*, cxxxvii, 4, Van Hamel.)

— Réfl., se meurtrir :

Priement e *quassent sei* en bas
Li plusor d'eaus tuit en un tas.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 3753, Michel.)

— Act., fig., détruire, anéantir, annuler, transgresser :

Come Dieus vout estre honores,
Com pere vout estre ames,
Come sire cremus de tous
Mais chil ordres est mout *quasses*.

(*RECL. DE MOILLIENS, Miserere*, lxxvii, 1, Van Hamel.)

Orgueilleus l'ordre de regart *quasse*,
Por peu k'il ne met fors de casse
L'uol ki traverse en regardant.
(*Id., ib.*, xcvi, 1.)

Donc foy et serement *quassa*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 89^a.)

Pour destinees aloser,
Et *quasser* franche volenté.
(*Ib.*, f° 114^a.)

Afin que sainte eglise ne fust gastee, ne le nom du presidens, nom saint Jehans Baptiste, ne fust gastee ne *quassee* en celle siene eglise. (*Liv. de Marc Pol*, LII, Pauthier.)

Par les queles (raisons) les choses contenues es presentes lares porroyent estre enfreintes, *quessees* ou annulees. (1300, *Ch. des Compt. de Dole*, G 87, Arch. Doubs.)

Sa mestrise fust *quassee*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 18 v°.)

Et qui s'applique
A tel traficque
Le plaisir *cassee*.

(*J. MAROT, Epistr. des dames de Paris aux courtisans*, p. 27, éd. 1532.)

— Supprimer, interdire :

De balader j'ay beau loisir,
Autres deduis me sont *casseez*.
(*CH. D'ORL., Ball.*, 40, Guichard.)

— Mettre fin à :

Pour la paix faire et *casser* guerre,
Les anciens touchaient aux mains.

(*J. LEFEVRE, Emblemes d'Alciat*, f° 13 r°, éd. s. l. n. d.)

— Neut., cesser, s'éteindre :

Tuit fors les moines i (au feu) corurent,
Cil remestrent al cors (de Guillaume
(le Conquéran) e furent ;
Quant li feu chai e *quassa*,
La gent arriere retorana.
(*WACK, Rou.*, 3^e p., 9297, Andresen.)

— Bâfrer :

Ouy dea, dit il, messieurs,
Je le feray, mais que j'aye disné ;
Et *cassoit* tousjours.

(*BON. DES PER., Nouv. Recreations, Des facétieuses rencontres*, f° 253 r°, éd. 1372.)

— *Quassé*, part. passé, meurtri, blessé, rompu :

Ma joie fault, et mon doel mouteplie,
Et com plus voit plus me tieng a *quassid*.
(*BARTHEL, d'Adam le doçu*, Anc. Chans. fr. av. 1300, t. II, Ars.)

Pour les bleciez, pour les *casseez*.
(*DEWILLEV., Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpignon, f° 5^b.)

Leurs chevaux estoient *casseez* et mouroyent de fain. (*Gest. du chevalier Bayard*, l. II, c. iv, éd. 1525.)

— Annulé, rendu vain :

Donc iert toz cist travals *quaiseiz*.
(*Explic. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 78 r°.)

Rendant les lettres de ladicte rente *casseez* et la notte du registre effachee en densle jour Sainet Jehan Baptiste quinze cens soixante. (*Chirog. du 6 février 1563*, Arch. Tournai.)

— Qui ne tient pas, détaché :

Sachant yceux (croniques) non avoir esté jusques a present parsievis souffissamment en volumes consonsans, sinon par petis traities et hystores *casseez*. (*Prol. sur la totale recollation des sept. vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg., 15, E iv.)

Wall., *quasi*, froisser, écraser. Lillois, *quacher*, faire souffrir.

QUASSERON, voir CASSERON 2.

QUASSET, adj., un peu cassé :

Et chantoit a voix *quassette*
Coste anvoixeure.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 39, 7.)

QUASSEURE, *cass.*, *quassure*, *cass.*, *cacheure*, s. f., contusion, blessure :

Qui (a) home fera *quassure*, et tesmogniez sera, trente solz paiera. (*Atour*, entre 1212 et 1220, Hist. de Metz, III, 177.)

Contre la *casseeure* du chief ou d'aucun autre membre... soit donné une once et demye (de primerolle) a jeun. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 278.)

Contre toute *quasseure* et bateure broie agrimoine avec gresse et en fays emplais-tre et mes sus. (*Ib.*, p. 38.)

Peu apres cette *cacheure*, il chut au lit, dont il morut. (1377, Arch. JJ 112, pièce 49.)

La *casseeure* du chief ou d'aucun autre membre. (*Le grant Herbieur*, f° 87 r°, Nyverden.)

Quassures et affloures. (1455, Arch. JJ 21, f° 124 v°.)

Quant au pain sitanien, l'appliquant avec miel, il est fort propre aux escorceures ou *casseeures* du visage. (DU PINET, *Pline*, XXII, 25, éd. 1542.)

Elles ne pouvoient plus aller pour la *quassure* des piez. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

Wall., *quaseure, quacheure*.

QUASSIER, voir QUASSER.

1. **QUASSOTE**, voir **CAISSOTE**, au Supplément.

2. **QUASSOTE**, voir **CASSOTE**, au Supplément.

QUASSURE, voir **QUASSEURE**.

QUASTERRE, *qua.*, s. m., s'est dit d'un coup, ou d'un malheur qui écrase :

Mais Debile monstra maistrise,
Car d'ung cop soudain d'ung *quasterre*
Mist mort le noble due par terre.
(*Cheval. delibéré*, Ars. 5117, f° 44 r°.)

Lors Genevoys doubtans que ce *quaterre*
Tumbast sur eux, tindrent leur consistoire.
(*J. MAROT, le Voiage de Genes*, f° 15 v°, éd. 1532.)

QUASTRON, voir **COISTRON**, au Supplément.

QUAT, s. m., menue monnaie :

L'on chanta trois grandes messe[s], pendant lesquelles le tresorier de la ville et le secretaire presentarent dedans deux tasses des *quatz* et des *niqetz* pour offrir.
(*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passées riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 280.)

QUATERME, s. m., syn. de *quatriesmier*, receveur de l'impôt du quatriè-
me :

Tabelions et recepveurs
Notaires et aussi sergens,
Quatermes et impositours.
(*La Remembrance de la Mort*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., t. II, p. 206.)

QUATERMIER, voir **QUATRIESMIER**.

QUATERNE, s. m., cahier, registre :

Pour deulx mains de papier pour escrire les *quaternes* de la recepte et despen-
sance des comptes de la grant bource.
(1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 18 r°.)

Denommes en un *quaterne* de papier
contenant 19 feuillets. (30 oct. 1511, Arch.
Meuse, B 618, f° 118 bis.)

A la retraite du mareschal de Hesse, un
gentilhomme allemand, a Saverne, me
communiqua un *quaterne* de mesme sub-
ject. (1576, *Disc. de la bat. de Dreux*, Arch.
cur., 1^{re} sér., V, 101.)

QUATERNEL, s. m., quarte, mesure :

Un *quaternel* d'avoine pour une partie
du manoir... Trois chapons et le tiers d'un
quaternel d'avoine. (1320, Richel. 3884, f°
91.)

Item sur le mesure de le Cousterie ten-
nant au manage dou prestre et aboutant
au regiet, un *quaternel* d'avaine, un ca-
pon et un louisien. (1371, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge liv., f° 99 v°, Arch.
Tournai.)

QUATERNIE, *ca.*, s. f., compagnie de
quatre soldats :

Pais le mect hors (de prison) sans frac-
tion. ne ouverture de ladictie prison, non
obstant les gardes et *caternies* qu'il avoit.
(*Parctes du Mist. des Act. des apostres*, p.
13, Girardot.)

Sera par quatre *quaternies*
Gardé en la prison obscure.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 133^v, éd. 1537.)

QUATERNION, s. m., assemblage de
quatre :

Quelques uns nous ont icy apporté cer-
taines maximes qu'ils content par *quater-
nions*, disans qu'il falloit qu'un empereur
eust sous soi quatre royaumes, un roi qua-
tre duchez, un duc quatre comtez, etc. (Ap.
Ste-Pal.)

Venons au ciel et en la sphere ronde,
Signes y sont troys en *quaternion*
Mobile, fixe, ou en communion.
(*FR. SAGON, Coup d'Essay*, Epist. aux trois frer. et
enf. de France, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, VI,
38, éd. 1731.)

QUATERNITÉ, s. f., réunion de quatre
personnes ou de quatre choses :

Li .iiii. sons por trinité
Et li .iiii. por *quaternité*.
(*Poème allég.*, Brit.-Mus. Add. 15606, f° 17^a.)

Quaternité. (DU GUEZ, *An introd. for to
lerne to speke french trewly*, à la suite de
Palsgr., éd. Génin, p. 928.)

Il tomba en l'heresie eutichiane qui
commandoit qu'il falloit adorer une *qua-
ternité* et non pas une trinité. (JEAN LOU-
VEAU, *Effigies des Empereurs*, p. 263, éd.
1553.)

Il leur semble que nous établissons
une *quaternité*. (CALVIN, *Inst. chrest.*, I, 13,
éd. 1562.)

Et de chascun (des signes célestes) la mai-
son et regie

D'ung de troys pointz qu'enseigne astrologie,
Ou l'on peut veoir en trois *quaternitez*
Ung seul de troys sur quatre trinitez.
(*FR. SAGON, Coup d'Essay*, Epist. aux trois frer. et
enf. de France, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, VI,
38, éd. 1731.)

— Planche carrée dans un champ :

Ruble sera semee bien espesse comme
bled ou speautre et en fait on petis aires
comme en jardins ou *quaternitez* comme
le forment. (FRERE NICOLE, *Trad. des Prouf-
fitez champ. de P. des Crescens*, f° 85^o, éd.
1516.)

QUATERRE, voir **QUASTERRE**.

QUATIERE, s. m., quartier ?

Encores ladictie regle a .iiii. faces par
lesquelles les .iiii. *quaterres* de ton royal
eschequier, a gros et a menu te seront re-
presenté. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III,
117, Ars. 2683.)

QUATINUS, s. m., hypocrite :

Preudomme pas ne sont tuit cil
Qui bosent l'uiel et le sorcil,
Sachiez por voir que preudom nus
Ne set fere le *quatinus*,
Le beguin ne le papelart,
Car il ne set nient de l'art.
(*Des Beguins*, Richel. 23111, f° 329^v, et ms. Soiss., f°
29^a.)

QUATIOTEMPRE, voir **QUATUORTEM-
PRE**.

QUATIR, *qat.*, *catir*, *quattir*, *quaitir*,
verbe.

— Act., frapper, heurter :

Et au *quatir* envers le lance
En .i. las.
(*HUON DE MERY, Tournioim. de l'antechrist*, p. 75,
Tarbé.)

Ne cesserent de tempester
Et de *quatir* et de ferir.
(*Id.*, *ib.*, p. 88.)

Il *quaiterait* et froisserait les testes et
les chief. (*Psaut. lorr.*, cix, Maz. 798.)

— Asséner, décharger :

Les cors metant en abandon
De si tres merveilleus randon
Que, par cops roidement *catir*,
Les font sur les Piquarz flatur.
(*GUILAUR, Roy. lign.*, 21131, W. et D.)

— Enfoncer :

Coutiaox d'achier font par dedens *quatir*.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 205.)

Dedens la char a fet le branc *quatir* ;
Le sanc vermeil en convint a issir.
(*Id.*, p. 145, Tarbé.)

— Act., cacher :

Par desous un traué capel
Est *quatis* en un peu de pel.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339^v.)

A ce mot est Gobers passes
Et Ysabianus aveuques luy
Qui dales eulz erent *quatuay*.
(*Couci*, 5795, Crapélet.)

D'escuierz jusqu'a dix
Mena aveuques lui, et si les a *quatis*
En un petit bosquet.
(*Baud. de Seb.*, VI, 363, Bocca.)

Fuit sont et *quati* li felon barbarin,
Souspris cuidierent estre et tout mis a bruin.
(*Li Bastars de Buillon*, 5753, Scheler.)

Avoit passé un petit rieu qui keurt parmi
uns mares, et estoit *quatis* et arrestes en
vieses maisons non habitees, qui la estoient
toutes descloses. (FROISS., *Chron.*, VII, 441,
Kerv.)

Et deffrumerent la tour et trouverent
les .xxx. compaignons tres bien armez qui
dedens estoient *quatis* et repus. (*Id.*, *ib.*,
Richel. 2646, f° 41^a.)

Il est muchies, il est *catis*
Comme pouchin qui craint l'escouffle.
(*LEFRANC, Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 24^a.)

— Neut., se cacher :

Mais par un parc a voulu repliquer
Le bestiail, qui en son maistre estage
A le lyon fait *quatir* et mucer.
(*E. DESCHAMPS, Œuv.*, III, 160, A. T.)

— Réfl., se blottir, se tapir, se cacher :

Par Deu, Bernart traitres, ne la porras garir.
Par saint Denis de France, sa vos covient *catir*,
Et se je te puis prendre, je t'escorcerai vif.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 4242, f° 34^a.)

Se tant poit faire et Bernier et Geris
Qu'il se fussent ens el bruellet *quatis*.
(*Raoul de Cambrat*, Richel. 2493, f° 104 r°.)

Li clers la pastoure encline,
Et Robin, frere Perine,
Se *qatist* les l'aubespine.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 59, 35.)

Renars ne mist mie a sejour,
Einz saut sor la creste del for :

La se *quati*.

(Renart, Br. V, 217, Martin.)

Desriere les autres s'est traie
Trestout bielement et *quatis*.

(Ren. le nouvel, 3138, Méon.)

Si se *quatis* en un espes buisson, et
soumax li prist. (Aucassin et Nicolette,
18, 4, Suchier.)

Les l'uis se *quati* en un mont
Tant que li stires s'en fu ales.

(Couci, 6571, Crapelot.)

Li autre fuirent es valees et se *calirent*
es fortereces. (Chron. de S. Den., ms. Ste-
Gen., f° 91^r.)

Estoient li plusieurs navrez et tuit senglant,
Et s'aloient partout mussant et *quatisant*.

(Cuv., B. du Guesclin, 2890, Charrière.)

Et se *quatisent* tant que les bonnes gens
de la ville orent mis hors lor bestail.
(Froiss., Chron., II, 188, Luce, ms. Rome,
f° 55 v^o.)

Ceux de Rains avoient en leurs fosses
autour de la ville mis toutes leurs blanches
bestes qui la se *quatisoient* et paissoient.
(Ib., ib., Richel. 2644, f° 98 r^o.)

Vas tout souef jusques au lit du roy et
te *catis* tout souefvement dessoubz le lit.
Berinus, f° 25 v^o, éd. 1521.)

— *Quati*, part. passé, serré, blotti :

Embranchies en son hiaume, en son escu *quatis*.
(Restor du Paon, ms. Rouen, f° 13 v^o.)

Bresse, Pic., Norm., Guernesey, se
catir, se blottir, se tapir, se cacher.
Lyonn., *cati*, embrouillé, en parlant
des cheveux.

QUATOIRE, voir CHASTOIRE.

QUATORSAIN, adj., de quatorze de-
niers :

Cil ki vendent pain de Valenciennes u
de Tournai le doivent apporter *quatorsain* et
wastiaux quinsains ; et se on les mescroit
que il l'aportent de plus haut fuer, faire
en doivent sairement ; et se il faire ne l'en
voelent, il l'amendent au seigneur par .ii.
s. de lois. (Févr. 1250, Antiqua statula ville
de Mauritania juxta Tornacum, Arch. J 529,
pièce 54.)

QUATORSAINE, -zaine, -zaine, s. f.,
nombre de quatorze :

Item, fu il ordenet au dit jour de tous
les consaus, et par le conseil des .xiii. hom-
mes, que il n'i ara, d'ore en avant, en le
halle des laynes et des agnelins, que
.xxviii. couletiers, liquel se partiront en
.ii. parties. Et cil .xiii., qui seront coule-
tier l'une semaine, ne s'en poront entre-
mettre l'autre. Et s'ara cescune *quator-
saine* sen boursier, liquels recevra tout
le pourfit d'icelui semaine. (18 janvier 1343,
Ordonnance, Des couletiers, Petit reg. de
cuir noir, f° 61 r^o, Arch. Tournai.)

La .iii^e. *quatorsaine* de la generation de
Jesusrist commença audit Jeconias. (Mer
des hystoir., t. II, f° 15^o, éd. 1488.)

Trois *quatorzaines* sont quarante et deux
generations. (RENÉ BENOIST, Vie de J. C.,
p. 77, éd. 1599.)

Quand trois *quatorzaines* de generation

furent accomplies, l'estat du peuple des
Juifs fut changé. (Ib., ib.)

— Espace de quatorze jours :

Qu'en tot le premier diemens
Après icele *quatorzaine*
Sont toz jorz Pasques sanz fallir.
(Comput, Richel. 25408, f° 68^o.)

Se disoit encore avec ce sens au dix-
septième siècle :

Les affiches (de vente) seront publiées
par trois dimanches de *quatorzaine* en *quator-
zaine* consécutifs, aux prônes des grandes
messes paroissiales. (Edit de Louis XIV, du
mois d'août 1669.)

— Terme de pratique ancienne, es-
pace de quatorze jours qui s'observait
de l'une à l'autre des quatre criées des
biens saisis réellement :

Pour la première *quatorzaine*. (Fév. 1365,
Decret du Châtelet, Arch. S 7, pièce 8.)

Si le débiteur est demourant hors la ville
et fauxbourgs de Paris, faut outre la solem-
nité susdite faire les criées et quatre *quator-
zaines* en la paroisse du domicile du
débiteur saisi. (Coust. de la vicomté de Pa-
ris, ap. Ch. du Moulin, Coust. général et
particul. du Roy. de France, t. I, f° 10 r^o,
éd. 1581.)

Touchant les criées et quatre *quatorzaines*
anciennes. (Ib., f° 26 v^o.)

Dans le Centre, *quatorzaine* s'em-
ploie encore pour dire nombre de qua-
torze.

QUATORSETEMPRE, voir QUATUORTEM-
PRE.

QUATRINE, s. f., assemblage de qua-
tre objets :

Cent et quatre *quatrines* de quatrains,
contenant plusieurs belles sentences et
enseignements extraits de livres anciens
et approuvés ; lesdites *quatrines* divisées
en quatre quarterons, par Fr. Perrin, Lyon,
Benoit Rigault, 1587, in-12.

Encore usité à la Bresse en Vosges.

QUATREL, voir CARREL, au Supplé-
ment.

QUATRENYER, voir CARTONIER, au Sup-
plément.

QUATRIERIE, voir QUARTERIE.

QUATRESMIER, voir QUATRIESMIER.

QUATRESNIER, voir CARTONIER, au
Supplément.

QUATRIEME, voir QUATRIESME.

QUATRIESME, *quatrieme*, s. m., re-
devance d'une quatrième partie :

Ce sont impositions, gabelles, subsides,
dimes, *quatriemes*, et toutes extorsions.
(Froiss., Chron., III, iv, 50, Buchon.)

En la fin desquels consaux furent les
gabelles, impositions, *quatriemes* et autres
subsides remises sus. (MONSTRELET, Chron.,
I, 234, Soc. de l'hist. de Fr.)

Quatrieme: m. The fourth part of, or
penny taken for, wine etc... retailed ; an
imposition first raised by Charles the fifth,
and continued by some of his successors ;
and leviable onely on such wine, etc. as
is bought to be retailed. (COTORAVE, 1611.)

QUATRIESMIER, *quatre*., *quatrimer*,
quater., s. m., receveur de l'impôt du
quatrième :

Receveurs, grenetiers, *quatriesmiers*...
(MONSTRELET, Chron., I, 99, Soc. de l'Hist.
de Fr.) *Quatrimer*s, var. dans Ste-Pa-
laye.

Quatresmier du vin. (1468, Arch. JJ 195,
pièce 45.)

Lesdits bourgeois et habitants ont ac-
customé eslire les esleuz et gouverneurs
de ladite ville qui sont en nombre quatre
hommes des plus notables de ladite ville,
lesquelz sont tenus servir pour un an du
moins la chose publique de ladite ville
avec quatre *quatermiers* qui suivront sem-
blable temps. (Fév. 1492, Ord., XX, 874.)
Imprimé : *quateriniers*.

Cf. CARTONIER.

QUATRIMIER, voir QUATRIESMIER.

QUATRIN, *catrin*, -drin, s. m., la plus
petite pièce de monnaie, un liard :

Le pape gectoit par toutes les rues ou il
passoit monnoye, c'est assavoir deniers
que on appelle *quatrins* et mailles de Flo-
rence. (MONSTRELET, Chron., vol. I, ch.
LXII, f° 72^b, éd. 1518.)

Une piece de monnoye appelée *quadrin*.
(FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux., II, f°
213 r^o.)

Je te di en verité que tu ne sortiras point
de la jusques a ce que tu ayes rendu le
dernier *quadrin*. (CALV., Comment. s.
l'harm. evang., p. 124, éd. 1561.)

A l'exemple de Dieu qui si humainement
receut le *quadrin* de la povre veuve. (J. DE
CORAS, Allerc. en forme de dial., pref., éd.
1558.)

La les enfants sont loges, nourris, ha-
billes, instruits et accomodes de toutes
choses sans qu'il y aille un *quatin* du leur.
(MONT., Voyag., p. 128, éd. 1774.)

On a beau se charger de telle marchandise,
A peine en auroit on un *catrin* a Venise.
(REGNIER, Sat., VI, Jougust, p. 60.)

QUATR'OEILLÉ, voir QUATROUILLÉ.

QUATRON, voir QUARTERON.

QUATROUILLÉ, *quatr'oeillé*, *catruillé*,
gadrouillé, *gadroulé*, adj., de diverses
couleurs, bigarré :

De plus commun poil qui soit bon de
chiens courans si est noir *catruillé*. (Gast.
Feb., Maz. 514, f° 37^o.)

Chien *quatroillé*. (LA PORTE, Epith., éd.
1571.)

Les meilleurs de toute la race (les chiens

gris) sont ceux qui sont gris sur l'eschine, restans *quatrouillez* de rouge. (Du FOUILLOUX, *Ven.*, c. III, éd. 1585.)

Je les loue davantage (les chiens) lorsqu'ils sont *gadroules*. (JER. DU BEC, *Antagonie du chien et du lièvre*, p. 42, Jullien.)

Aux chiens d'autre poil le potage est bon, et principalement aux chiens gris rougeastres brusles et aux noirs *gadrouilles*. (*Ib.*, 46.)

Les chiens noirs sont de moyenne stature, la vraie race d'iceux sont *quatr'œil-le(r)s* de rouge, c'est à dire ont des marques rouges ou fauves sur les yeux, et communément le poil de leurs jambes est de la mesme couleur: s'ils ont de blanc, c'est peu, et sur la poitrine. (CHARLES IX, *la Chasse*, p. 37, éd. 1625.)

Les meilleurs (chiens) sont gris sur l'eschine, *quatrouillez* de rouge, les jambes de mesme poil, comme la jambe du lièvre. (BINET, *Merv. de Nat.*, p. 4, éd. 1622.)

Se disait encore au XVII^e siècle :

Les chiens de poil noir battent hardiment les eaux dans toutes les saisons; ils sont aussi plus querelleurs et pillars que les blancs, mais moins que les noirs qui sont *quatrouillez* de rouge. (SALN., *Ven.*, I, 10, éd. 1665.)

QUATROUILLEURE, *quatrouilleure*, s. f., le mélange de différentes couleurs dans le poil du chien. Mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple du XVII^e siècle :

Que les *quatrouilleures* en soient blanches ou noires. (SALNOVE, *Ven.*, I, 11, éd. 1665.)

QUATRUPLON, s. m., monnaie, quadruple :

Quatruplon : m. A double double Duc-kate, a piece of gold worth about 26 s. 8 d. sterl. (COTGR., 1611.)

QUATTERON, voir **QUARTERON**.

QUATTIR, voir **QUATIR**.

QUATUOLLES, s. m. pl., les quatre-temps :

Au mois de septembre ensuyvant,
Par quatre jours, temps advenant,
Fut par nous joué les sept rolles
Et fut durant les *quatuoilles*.

GUILL. LE DOYEN, *Annal.*, an mil vccxvii, Richel. 11512, f° 53 v°.)

Ce mot appartient au Maine.

QUATUORTEMPE, *quatiortempe*, *quatorsetempe*, s. m., quatre-temps :

Et li saint prudome
En chascune saison
Ont establi une jeune
Qui *quatiortempe* est nommee
De la gent qui n'est pas letree,
Et des clers, ou plus à de sens,
La jeune des quatre tens.

(*Comput*, Richel. 25408, f° 69°.)

Es *quatuortempres*. (*La Success. des Ev. du Liège*, Richel. 1634, f° 107 v°.)

Li .iiii. *quatorsetempe* en l'ain. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8°.)

Faite nous savoir quant *quatuortempres* a il en cascun an. (*Dial. fr. flam.*, f° 11°, Michelant.)

QUATURE, s. f. ?

Pour avoir refait les curesons de leston, mis trois quartiers de *quature*. (1496, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUAU, voir **QUEL**.

QUAUCONQUES, voir **QUELCONQUES**.

QUAUCUMQUES, voir **QUELCONQUES**.

QUAUCUNQUES, voir **QUELCONQUES**.

QUAUQUE, voir **CAUKE**, au SUPPLÉMENT.

QUAUQUEMAIRE, voir **CAUCHEMARE**.

QUAUQUEMARE, voir **CAUCHEMARE**.

QUAVAIN, voir **CAVAIN** 2.

QUAVALER, voir **CHEVALER**.

QUAVER, voir **CHAYER**.

QUAVEROTE, s. f., petite crypte :

La est le leu ou l'angele Gabriel l'anunça, ce est a savoir en une *quaverote* qui est dedens l'eglyse a la main senestre. (*Les sains pelerinages que l'en doit requerre en la terre sainte*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 103.)

QUAVESTEL, voir **CHAVESTREL**, au Supplément.

QUAVIAZ, voir **CAYYAZ**.

QUAXHEIR, voir **QUASSER**.

QUAYEL, voir **CHAEL**.

QUAYER, voir **CAIER**.

QUAXERE, voir **CHAIERE**, au Supplément.

QUAXEREUR, voir **CAIEREUR**.

QUAYMANT, voir **CAIMANT**.

QUAYROY, voir **CARROI**.

QUAZEL, voir **CHESAL**.

1. **QUE**, *ke*, *quae*, *qued*, *quet*, pron. relatif, lequel, laquelle, lesquels, employé comme régime direct :

Si Lodhuvigs sacrament *que* son fradre Karlo jurat, conservat. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Koschwitz.)

Los marchedant *quae* in trobed
A grand destreit fors los gitez.
(*Passion*, 71, Koschwitz.)

A cel di *que* dizen Pasches.
(*Ib.*, 89.)

Ditrai vos delz aanz
Que li suos corps susting si granz.
(*S. Léger*, 10, Koschwitz.)

Mul en fud trist
Por ciel tiel miel *quae* defors vid.
(*Ib.*, 143.)

Am las lauvras li fai talier
Hanc la lingua *quae* aut in queu.
(*Ib.*, 157.)

Prest est la glorie *qued* il li volt duner.
(*Alexis*, str. 59°, xi° s., Stengel.)

Ore ai trovet ço *que* tant avums quis.
(*Ib.*, str. 71°.)

Li .xii. per *qu'*aveie ci laissiet.
(*Rol.*, 2410, Müller.)

Por nule chose *que* negun li deit.
(*Ep. de S. Est.*, viii°, Stengel.)

Oiet, virgines, aiso *que* vos dirum.
(*Sponsus*, 11, Koschwitz.)

Por le grant bien *ke* j'en apris
Les Franchois voel metre a essai.
(RECLUS DE MONT., *de Carité*, xxvii, 8, Van Hamel.)

Nicholete, me douce amie *que* je tant aim.
(*Auc. et Nic.*, 2, 25, Suchier.)

Por l'ocoison del mors *ke* il morsent en le pume.
(H. de VALENCIENNES, 537, Wailly.)

— *Que*, prédicat :

Et lui recorderent que une poignée de gens *que* ils estoient, avoient deconfit le roi d'Escosse et toute sa puissance.
(FROISS., *Chron.*, I, 1, 307, Buchon.)

— *Que*, après une préposition :

Los sos affanz vol remembrar
Per *que* cest maund tot a salvad.
(*Passion*, 3, Koschwitz.)

Les langoustes de *que* li i avoit si grant plenté *que* touz li pais en estoit couverz, menjoient tout. (GUILL. DE TYR, XII, 13, P. Paris.)

Que je vos feisse .i. livret par *que* li demanderres fust ensaignez comment il doit demander. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 1°.)

Por neant avez pris, por neant donez, qui covoitiez et gobez l'argent ou la borse par *que* vos aqerez le domaige en la conscience et la chait[iv]veson de l'arme.
(Ms. Ars. 5201, p. 342°.)

— *Que* employé elliptiquement devant un infinitif et pouvant se traduire par à :

Sire, dist Guenes, dunez mei le cungied ;
Quant aler dei, n'i ai plus *que* targier.
(*Rol.*, 337, Müller.)

Se trois Rollans le pruz enmi ma veie,
Se ne l'asaill, dunc ne faz jo *que* creire !
(*Ib.*, 986.)

Il n'y a rien *que* mettre ne *que* oster.
(ORESME, *Eth.*, 44, éd. 1488.)

Je vous prie s'il a rien *que* menger, que l'on l'aporte en la chambre. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xv, éd. 1555.)

A ce dernier rolle de la mort et de nous, ci n'y a plus *que* faindre. (MONT., *Ess.*, l. 1, ch. xviii, p. 35, éd. 1595.)

Or dites ce que vos plaira. (VILLEH., 142, Wailly.)

Et vos donroie ce que mestiers vos seroit trosque a la Pasque. (ID., 195.)

Se douloir qu'il soit advenu ce que peut advenir a chacun. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 280, Roybet.)

— Que, ce que :

Je di a tous ke di a un.
(RANCLUS DE MOU., *Carité*, xxxix, 5, Van Hamel.)

Voz avez bien oi que nos vos avons dit.
(VILLEH., 214, Wailly.)

— Que que, quelle soit la personne qui :

Soit bien, soit max, que kes'en plengne,
N'est aventure ki n'aviengne.
(Dolop., 5618, Bibl. elz.)

— Que, pronom interrogatif :

Que m'en darez ?
(Passion, 83, Koschwitz.)

Per que m trades in to baisol ?
(Ib., 150.)

Pur que'm fuis ?
(Alexis, str. 91^e, xi^e s., Stengel.)

Seignors, que faites ?
(Ib., str. 101^e.)

Dient Franceis : Deus ! que purrat ço estre ?
(Rol., 334, Müller.)

A que faire te vas en la cité muçant ?
(J. BOU., *Sax.*, cclxviii, Michel.)

Et dist Brather : Fols, que c'est qe tu dis ?
(RANCLUS, *Ogier*, 11316, Barrois.)

Que ? fait li leus, est il ensi
C'aler ne pues fors par merci ?
(MARRI, *Fabl.*, ap. Constant, *Chrest.* p. 127.)

Diva, faus ! Que vox tu faire ?
(Auc. et Nic., p. 5, Suchier.)

Que sont li prince devenu ?
(Guiot, *Bible*, 283, Wolfart.)

Qu'ai jo que faire d'estre ainsi ?
(CL. MAR., *Dialog. de deux amour.*, p. 29, éd. 1596.)

Mais qu'est ce que je mets si grand
peine a refuter ceste rage brutale. (CALV.,
Inst., 470, éd. 1561.)

— Pourquoi ?

E l reis amis, que vus ici nen estes !
(Rol., 1697, Müller.)

Lasse ! que n'ai un hume qui m'ociet.
(Ib., 2723.)

Et que n'i aliez vous ? dit li princes briefment.
(Cuv., du Guesclin, 13544, Charrière.)

— A quoi ?

Que nous servira d'y penser ?
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

— Que, exprimant l'interrogation indirecte :

Quer ne sevent que sunt.
(Alexis, str. 54^e, xi^e s., Stengel.)

Eufomien volt savoir quet espelt.
(Ib., str. 70^e.)

Deus ! dist li cuens, or ne sai jo que face.
(Rol., 1982, Müller.)

Ne sot que faire, ne sot que devenir.
(Les Loh., ms. Berns 113, f^o 43^e.)

Je ne sai que Dox i entent.
(Guiot, *Bible*, 1341, Wolfart.)

Aucassins, fait ele, prendes conseil, que
vous feres. (Auc. et Nic., p. 31, Suchier.)

Vous dirons que nous ferons. (MÉN. DE
REIMS, 412, Wailly.)

Li un ne savoient que li autre disoient
ne que il voloient dire. (*Hist. divers.*, ms.
Venise Marc. C IV 3, f^o 16^b.)

Moult regarday qu'elle vout faire.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 1571,
Püschel.)

Pour voir qu'on voudroit faire du roi,
qui en prison estoit. (FROISS., *Chron.*, I, 1,
23, Buchon.)

Avoit mis en deliberation s'il feroit mou-
rir ses hostages, ou qu'il en feroit. (COMM.,
II, 1, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Ils ne sçavent que dire. (MARG., *Let.*, 35,
Génin.)

— Que au sens de quel :

Que diable de langaige est cecy ? RAB.,
Pantagr., ch. vi, éd. 1542.)

2. QUE, *qe, ke, qued, quet, quid, kue,*
quei, qei, qi, conjonction.

— Sert à unir deux membres de
phrase :

Il li onortet
Qued elle fuiet lo nom christien.
(Eulalie, 13, Koschwitz.)

Cum ço vidit quet il se erent convers de
via sua mala. (*Fragm. de Valenciennes*, v^o,
I, 25, Koschwitz.)

Cum ço audid tota la gent
Que Jhesus ve lo reis podenz...
(Passion, 33, Koschwitz.)

Cio li mandat que revenist.
(S. Léger, 87, Koschwitz.)

Ço poiset mei que ma fins tant demoret.
(Alexis, str. 92^e, xi^e s., Stengel.)

Il est jugiet que nus les ocirum.
(Rol., 884, Müller.)

S'avenoie kue je morisse sens heirz-
(1118, *Ch. de Renaud*, c^o de Bar, Wailly,
Elém. de paléogr., I, 160.)

Il dist de mei que jo eret molt bellet.
(Cant. des Cant., 22, Stengel.)

Et sachiez que nostre sires fist maintes
miracles por lui. (VILLEH., 1, Wailly.)

Ceo quid li leres qe tuz li seiont freres.
(Prov. de France, Ler. de Lincy, *Prov.*, t. II, p.
474.)

Ainsi avint que Damiete fu conquise.
(MÉN. DE REIMS, 379, Wailly.)

Sueffre c'a toi jut, gabe et rie.
(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kart., 1922.)

Caesar leur commanda qu'ils s'en saisissent
sans tuer ni blecer personne. (AMYOT,
Vies, César, éd. 1567.)

— Que s'emploie également quand la
proposition subordonnée est elliptique :

A quoy lui feut respondu que ouy. (RAB.,
Pant., II, 10, éd. 1542.)

— La proposition où est que peut se
mettre avant celle dont elle dépend :

Que ce soit voirs que escuiers pot avoir,
quant il se combat, capel de fer a visiere
et les autres armes que noz avons dites,
il apert par la bataille qui fu... (BEAUM.,
Cout. du Beauv., LXI, 63, Beugnot.)

Et qu'il soit ainssi apperra cy apres.
(CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 3, Mi-
chaud.)

Aussi, comme droit fort, ne s'enorguil-
lissoit pour quelconques prosperité : et,
qu'il soit ainssi, appert parce que, en l'an
1375... (Id., *ib.*, ch. 29.)

Et qu'ainsi soit que la pudicité doive
estre consideree hors du corps, il apert
par la façon de parler usitée en plusieurs
languages, qui est, que celle mesme qu'on
aura appelee vierge pudique, on l'appel-
lera, estant mariee, femme pudique. (H.
ESTIENNE, *Tr. prep. a l'Apol. pour Herod.*,
c. 15, éd. 1566.)

Monseigneur, ne sçavez vous pas bien
que Constantin, vostre fidele serviteur,
est si puissant et gentil chevalier, qu'il
pourra bien prendre un de ces satyres sans
avoir secours de personne, et le presenter
vif devant vos yeux ? Et qu'il soit ainsi,
vous le pourrez facilement experimenter.
(LARIVEY, *Facet. Nuicts de Strap.*, IV, 1, Bibl.
elz.)

— Que avec le subjonctif dans une
phrase elliptique, équivalant à pour
preuve que :

Que la chaleur et secheresse face que
les eaux ne soient pas bonnes, celui qui a
voyagé en l'Amérique, autrement la terre
du Bresil, dit qu'aupres de la ligne equi-
noctiale, et sous icelle, l'eau qui y tombe
non seulement pult et sent mal, mais avec
cela est si contagieuse, que si elle tombe
sur la chair, il s'y eslevera des pustules et
grosses vessies. (G. BOUCHET, *Serees*, I, II,
f^o 50 v^o, éd. 1608.)

Or, qu'il soit defendu de battre sa
femme, va dire un tribun des femmes, les
anciens avoient un Dieu domestique, qu'ils
apelloient en nostre langue le Dieu du
foyer. (Id., *ib.*, I, iv, f^o 114 v^o.)

Et que ce soit une coustume fort an-
cienne... de laver les petits enfans avec
eau salee, nous trouvons qu'elle a esté
introduite par ceux d'Asie, et recueue des
Juifs. (Id., *ib.*, II, xxiii, f^o 247 r^o.)

Que cela n'advienne passoavent, le juris-
consulte Paule aux Pandectes allegue
un Phlegon, affranchy de l'Empereur
Adrian... (Id., *ib.*, II, xxiii, f^o 231 r^o.)

— Qu'il soit ainsi, et qu'il soit ainsi,
pour preuve qu'il en est ainsi :

Tu te dys noble et faitz œuvre vilaine,
Qu'il soit ainsi, veulx tu tour plus rustique
Que conspirer aux siens mortelle hayne ?
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, comment Genes parle
a Marchandise, f^o 7 v^o, éd. 1532.)

On dit que l'amitié et bienveillance de
Socrates servit beaucoup a la gloire d'Alci-
biades : et qu'il soit ainsi, il apert parce
que de Nicias, de Demosthenes, de La-
machus, de Phormion, de Thrasylulus et
de Theramenes, on ne sçait pas seulement
comme leurs meres avoyent nom : et au
contraire, nous trouvons jusques a la nour-
rice mesme d'Alcibiades, qu'elle estoit La-

cedæmoniene, et qu'elle s'appelloit Amycla, et que son pædagogus se nommoit Zopyrus. (AMVOT, *Vies*, Alcib., p. 689, éd. 1567.)

Tu as passé les termes accoustumez de vivre. *Et qu'il soit ainsi*, conte de tes cognoissans, combien il en est mort avant ton aage, plus qu'il n'en y a qui l'ayent atteint. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. I, ch. xix, p. 38, éd. 1595.)

Et n'y a rien qui demeure, ne qui soit tousjours un. Car *qu'il soit ainsi*, si nous demeurons tousjours mesmes et uns, comment est ce que nous nous esjouysson maintenant d'une chose, et maintenant d'une autre? (Id., *ib.*, l. II, ch. xii, p. 399, éd. 1595.)

Et l'industria de fortifier le corps et le couvrir par moyens acquis, nous l'avons par un instinct et precepte naturel. *Qu'il soit ainsi*, l'elephant aiguise et esmoult ses dents, desquelles il se sert a la guerre. Quant les taureaux vont au combat, ils respandent et jettent la poussiere a l'entour d'eux: les sangliers affinent leurs defences. (Id., *ib.*, l. II, ch. xii, éd. 1595.)

Je vous assure, disoit il, que le vin blanc de Beaulne ou d'Onix est plus fort, plus chaud, et enivre plus tost que le vin rouge de Poictou: comme aussi le vin du Rin, et le vin Grec, qui sont blancs, sont sans comparaison, quant a la force et chaleur, bien autres que les vins rouges de France, fussent ils de Grave ou d'Orléans. *Qu'il soit ainsi*, dit il en continuant, je m'en vay vous faire un conte assez gentil et plaisant, par lequel vous jugerez la force, la chaleur et la vertu du vin Grec blanc. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 1, f° 7 v°, éd. 1608.)

Les adversitez sont de deux sortes; les unes sont vrayes et naturelles, comme maladies, douleurs, la perte des choses que nous ayons: les autres fauces et feintes par l'opinion commune ou particuliere, et non en verité. *Qu'il soit ainsi*, l'on a l'esprit et le corps autant a commandement comme au paravant qu'elles advinsent. (CHARR., *Sag.*, l. 10, c. 7, p. 389, éd. 1601.)

— *Qu'il soit voir, qu'il soit vrai, et qu'il soit vrai*, pour preuve que cela est vrai :

Qu'il soit voir que le roy Charles fust amez, pour cause de ses bontez, de plusieurs et mesmement estrangiers, lui furent lectres envoyees ou mois de mars, par aucuns grans seigneurs. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3^e p., ch. 52, Michaud.)

Amour oste peur et donne hardiesse, fait oublier toute peine, et prendre au gré tout le travail que on porte pour la chose aymee, *et qu'il soit vrai*, qui veult lire les hystoires des vaillans trespassez, assez trouvera de ce preuve. (*Livre des faits du Mareschal de Boucicaut*, 1^{re} p., ch. 8, Michaud.)

Et qu'il soit vrai, a la bataille dont cy apres sera parlé, furent plusieurs nobles hommes des pays de Brabant, Haynnau, Hollande et d'ailleurs. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

L'archeduc leur dit: Le peuple est assemblé pour me donner aide: *et qu'il soit vrai*, venez avecques moy, et nous scaurons d'eux leur volonté. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, xi, Michaud.)

Quelque vouloir qu'il eust pour lors et tant mal content qu'il feust pour ung temps, toutesfois quant il fut ung peu refroidy, tout son courroux fut converty en cordiale amour. *Et qu'il soit vray*, depuis, a son pourchas et a ses chiers coustz et despens, il la fit marier tres richement et bien. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXIV, Jacob.)

Par ma foy, je vous voudroye complaire, et faire vostre plaisir et d'aussi bon cuer comme a elle. *Et qu'il soit vray*, je le vous monstreray de fait. (Id., *ib.*, XXVIII.)

Par faux rapport mains hommes vertueux Ont esté mis du renc des souffreteux, *Et qu'il soit vray*, quant flateur a l'audace D'estre escouté, il fait plus orde trace Que nul serpent, ou crapault venimeux. (J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XV, p. 65, éd. 1532.)

Qu'il soit vray, ayant comprins, comme il estoit raisonnable, dans l'estat des appointez, les sieurs de Caillac lieutenant de l'artillerie, du Plessis intendant des finances, le truchement Hoster, ils en avoient tous esté rayez. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

La plus grande partie de nous, femmes, y va plus (au sermon) par usage et pour faire l'une comme l'autre qu'en intention d'apprendre, et bien souvent pour autre chose. *Et qu'il soit vray*, qu'on voie le beau fruit que nous en raportons. (LARIV., *la Constance*, I, 1, Anc. Th. fr.)

L'historien Clidemus voulant escrire par le menu toutes les particularitez de celle rencontre, dit que la pointe gauche de leur bataille s'estendoit jusques au lieu que l'on appelle Amazonion, et que la pointe droite marcha par le costé de Chrysa, jusques sur la place que l'on appelle Puyce, contre laquelle les Atheniens venans devers le temple des Muses choquerent les premiers. *Et qu'il soit vray*, les sepultures de celles qui moururent en ceste premiere rencontre, se treuvent encores en la grande rue, qui va respondre a la porte Piraique, pres la chapelle du demidieu Chalcodus. (AMVOT, *Vies*, Thes., éd. 1567.)

— Forme négative, *qu'ainsi ne soit*, si l'on doute, si l'on nie qu'il en soit ainsi; et à preuve :

Et les Romains, quoyque pour la continuelle frequentation des guerres en deussent plus estre informes (de l'état de la Germanie), si est ce qu'en ce qu'ils nous ont laissé par escrit, encores n'y a il assurance. *Et qu'ainsi ne soit*, ou sont en Jules Cesar, parlant de la Germanie, les Cattiens, Quadiens, Frisiens, Marcomanes, et autres peuples a plein recitez par les autres? (PASQ., *Rech.*, I, vi, éd. 1723.)

M. Feugère, éditeur des *Œuvres choisies* d'Etienne Pasquier, observe que « Ne est omis dans l'édition de 1569. » C'est que les deux formes s'employaient également pour exprimer la même idée.

Vous luy promistes abbaies, eveschez, et monts et merveilles, et laissastes faire le reste a madame vostre seur, aux jesuites, et a son prieur, qui passoient bien plus outre, et ne luy promettoient rien moins, qu'une place en paradis, au dessus des apostres s'il advenoit qu'il y fust martyrizé. *Qu'ainsi ne soit*, et que ne fussiez

bien adverty de tout le mistere, vous faisiez prescher le peuple qui parloit de se rendre, qu'on eust encores patience, sept ou huit jours, et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grand chose qui nous mettroit a nostre aise. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 195, éd. 1593.)

Et qu'ainsi ne soit, qu'on entendoit il y a DCCC ans, que parler rustic romain fust le langage commun des habitans de deça Meuse: il ne faut que lire ce qu'a escrit Nithard en son histoire de la discorde des enfans de l'Empereur Louys le Debonnaire, advenue en l'an DCCCXLI. (FAUCHET, *De l'Orig. de la lang. et poés. franç.*, liv. I, ch. 4, éd. 1611.)

Et, de fait, il a mis sa force Pour prendre vostre fille a force Ce nonobstant, il ne l'a scou ; *Et qu'ainsi ne soit*, je l'ai scou De luy mesme.

(GARRIN, *les Esbahiss.*, V, 2, Anc. Th. fr.)

Et encores au xvii^e siècle :

Il est simple d'esprit, ennemy de la delicatesses, *et qu'ainsi ne soit*, vous voyez que toute pasture luy est indifferente, et qu'a peine peut il discerner les lactues d'avec les chardons. (DES LAURIERS, *les Fantaisies de Bruscombille*, prologue en faveur de l'Asne, éd. 1613.)

— *Que* dans une phrase elliptique où une négation est supposée ; *qu'il ne fût*, si vous pensiez qu'il ne fût pas :

Qu'il ne feust homme asses plaisant, Hardi, secret, aventureux, Si estoit, bien propre, et duisant, Et fait pour ung vray amoureux.

(COQUILLARD, *Playd.*, II, 15, Bibl. elz.)

Qu'elle n'en soit dame et maistrresse, Si est ; vela son intendit.

(Id., *ib.*, II, 34.)

— *In o que*, locut. conjonctive, à la condition que :

In o quid il mi altresí fazet. (*Serm. de Strasb.*, Koschwitz.)

— *Que* optatif :

Que Dex par sa vertu vous ramaint sauvement. (J. BOU., *Sax.*, xxi, Michel.)

Que pleust a Dieu que la nature M'eust fait au cœur une ouverture, Afin que vous eussiez pouvoir De me cognoistre et de me voir !

(ROUS., *Od.*, V, xxvi, Bibl. elz.)

Je vous ay trop aymé et vous ayme encores, et suis pour vous ayme éternellement: *qu'ainsi m'aymassiez vous!* (LARIV., *le Fid.*, I, 5, Anc. Th. fr.)

— *Que* signifiant parce que, car :

Cho fu la plus mortel bataille, *Que* faille lur est vitaille.

(BRUT, ms. Munich, 663, Vollm.)

Adonques traist l'espee q'il se voloit ocire.

(J. BOU., *Sax.*, cclx, Michel.)

Autres diables vit parfunt Qui jetouent lur crocs amunt De fer ke croker le voloient.

(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1395, Roq.)

Biaus sire Naines, or n'en soit plus parlé,
Que foi que dot au roi de majesté,
Je n'enterrai en France le regné,
Jusque je aie conquise la cité.

(Aymeri de Narbonne, 235, A. T.)

Ce fut mult granz domaiges; que mult
lesoient preu et vaillant. (VILLEH., 34, Wailly.)

Fix, fait li peres, ce ne poroit estre Ni-
colete, laise ester; que ce est une caitive
qui fu amenee d'estrangle terre. (Auc. et
Nic., p. 4, Suchier.)

Païen s'armerent, n'i quisent nul loisir,
Que ja volront la bataille esbaudir.

(Anseis, Richel. 793, f° 54^v.)

Or dou pechier que l'ève est trouble.
(Guiot, Bible, 1123, Wolfart.)

Et elle dist voir; que elle fu morte avant
que il revenist. (MÉN. DE REIMS, 371, Wailly.)

Et prist une chandele, c'on n'i povoit voir.
(Berte, 2091, Scheler.)

Mais sa fame avoit ja seu
Tot ce que home sevent faire,
Que, a la verité retraire,
Li prestes son boen en faisoit.

(De la Sorisete des Estopes, 6, Montaignon et Ray-
naud, Fabl., IV, 158.)

Las ! je le veux, et si ne puis le faire.
Que dis je veux ? c'est du tout le contraire.
Faire le puis, et ne puis le vouloir.
Que, plus taschez ma liberté me rendre
Plus empeschez que ne la puisse avoir,
En commandant ce que voulez desfendre.

(FRANC. I^{er}, Poés., Vers à la duchesse d'Etampes,
Champollion.)

-- Puisque :

Voir molt auraient grant paor
S'il estoient seignor de moi,
Que j'ai paor quant je les voi.
(Guiot, Bible, 1567, Wolfart.)

Certes ja por mon lignage
Ne por mon mari salvage,
Ne por nul chastoïement,
Ne lairai mon ami gent
Que tote a li m'ottroi.

(Chans., Richel. 20050, f° 52 r^v.)

-- Afin que, pour que :

Tuit oram que por nos degnet preier
Qued avuisset de nos Christus mercit.
(Eulalie, 26, Koschwitz.)

Pilaz sas mans dunques laved,
Que de sa mort posches neger.
(Passion, 237, Koschwitz.)

Quatr'ommes i tramist armez
Que lui alessunt decoller.
(S. Leger, 221, Koschwitz.)

Haste tei, que je seic salved del espirit
de tempestet e de esturbeillun. (Liv. des
Ps., Cambridge, LIV, 8, Michel.)

Je vous dy pour certain que les cygoi-
gnes, qui en l'esté se tiennent en ce pays
et en yver s'en retournent en leur pays,
qui est entour le mont de Synay, sont par
dela creatures comme nous. Et qu'il appere
qu'elles ayent raison, elles donnent tous-
jours et paient leurs dismes a Dieu, quant
elles ont fait des petits, de l'un d'iceux.
(Evang. des Quenouilles, p. 93, Bibl. elz.)

-- Que ne, afin que... ne, de crainte
que, de peur que :

El camp estes, que ne seïtum vencut.
(Rol., 1046, Müller.)

Qu'aucuns qui cest livre orra lire
Ne puisse de rien contredire,
Que isi ne fust cum jo retrai
E cum jo es estories truvai,
Si li faïmes tant a saveir
E conuïstre et apercevoir
Que casto grant mesaventure,
Vile et huntuse a desmesure,
Estoit oisi a avenir.

(Ben., D. de Norm., I, 2069, Michel.)

Pour garder les destroits et les passages
contre les Anglois, qu'ils ne passassent
d'Angleterre par deça la mer pour venir
en France. (Froiss., Chron., I, 1, 78, Buchon.)

Car maistre abbé toute la nuit ne vout
Estre sans vin, que sans secours ne meure.
(C. MAR., Epigr., de l'abbé et de son valet, p. 399, éd.
1596.)

Va te cacher que le chat ne te voye !
Sire Lyon, dist le fils de souris,
De ton propos certes je me soubris ;
J'ay des cousteaux assez, ne te soucie.
(Id., Ep. à Jamet, p. 144, éd. 1596.)

-- Que, depuis que :

Nem conoïstront, tanz jorz at que nem vidrent.
(Alexis, 210, xi^e s., G. Paris, 1835.)

-- Que, de sorte que :

Et parla hautement, que l'oïrent plusors.
(J. Bod., Sax., xxvii, Michel.)

Tuit armé s'entrebaïsent, que l'virent li baron.
(Fierabras, 3752, A. P.)

Et li François ne se valent targier,
De totes parz font l'asaut commencier,
Que ne se sorent païen quel part gailier.
(Aymeri de Narbonne, 1147, A. T.)

Sa gravité estoit meslee d'une maniere
de crainte, qu'il sembloit qu'il redoubtast
la presence du peuple. (AMYOT, Vies, Nicias,
éd. 1567.)

-- Que... ne, sans que :

Charles se dort qu'il ne s'esveillet mie.
(Rol., 724, Müller.)

Que vont querant cil fol bregier,
Qu'il ne viennent a ma dame servir.
(HUON DE LA FERTE, ap. P. Paris, Romancero, p.
184.)

Berte prent l'anelet, qu'ele plus n'i delaine.
(Berte, 209, Scheler.)

-- A moins que :

Quant le roy vit que il n'avoit pooir d'ilec
demourer, que mourir ne le convenist li
et sa gent, il ordena et atira... (JOINV., Hist.
de St Louis, 237, Wailly.)

Ne vous attendez pas qu'ils y mettent la
main (à leur testament), que le medecin
ne leur ayt donné l'extreme sentence.
(MONT., Ess., l. I, ch. XIX, p. 37, éd. 1595.)

-- Pourvu que, si :

Prandre marit est chose a remonant,
Ne pais merchioz c'on laist c'on s'an repant.
(Rom. et Past., Bartsch, I, 8, 37.)

-- Autant que :

Puis que entendu aves la some,
Comment li tere come pome

Est rounde de toutes pars
Dont abites n'est point li quars,
Que on sache, de nule gent...
(G. DE MEX, Image du monde, Bartsch, Langue et
litt. fr., col. 421.)

Lirai je ci, non, compaignon ?
Neïl, que je puisse par de...
(Ren., Br. XIV, v. 751, Martin.)

-- Que dont que, tout comme si :

Et ensi vous me cognissiez
Que dont que nourri m'eussiez.
(Froiss., l'Esp. amour., 419, Scheler.)

-- En ce qui :

Il fist que pruz qu'il nus laissad as porz.
Hoi n'en perdrat France dulce sun los.
Ferez i, Franc ! nostre est li premiers colps
(Rol., 1209, Müller.)

-- Lorsque, au moment que :

Il la feit transporter, qu'elle estoit en-
core vivante, en une autre maison. (AMYOT,
Vies, Silla, éd. 1567.)

Je recommanderai l'affaire a Notre Sei-
gneur et tout maintenant que je vais a
l'autel. (FR. DE SAL., Lett. inéd., à M^{me} de
Chamoisy, 20 mai 1606, Datta.)

-- Que, consécutif :

Devant Marsile cil s'escriet mult halt :
Jo conduirai mun cors en Rencovesals ;
Se truis Rollant, ne lerrai que nel mat.
(Rol., 893, Müller.)

Et ne tarda guaires apres, que s'en ala
uns autres halz hom de Post au roi de
Hungrie, qui Engelranz de Boves ere ape-
lez. (VILLEH., § 109, Wailly.)

-- Avant que :

Quant il (Alexandre) se vi sain et haitié,
si dit : Felipe, or peus tu conoïstre la
grant amor que je ai en toi, en ce que je
bus la poisson que je te baillai la letre.
(Le Liv. dou roi Alix., Richel. 1385, f° 31^v.)

-- Que, précédé d'un participe passé,
dès que :

Arrivé qu'il fut devant Thebes, il voulut
donner moyen a ceux de la ville de se re-
pentir. (AMYOT, Vies, Alex. le Grand, éd.
1567.)

Mis ordre qu'elle eut a ces choses, elle
monte a cheval. (BEAUGUÉ, Guerre d'Ecosse,
I, 14.)

-- Que, remplaçant une autre con-
jonction :

Ja Dix ne me doinst rien que je li de-
mant, quant ere cevaliers ne monte a ce-
val, ne que voise a estor ne a bataille, se
vos ne me dones Nicholete. (Auc. et Nic.,
2, 23, Suchier.)

-- Mais que, pourvu que, s'il arrive
que :

Et sur ma foy, si je puis, je feray voustre
voulunté contente... tant seulement mais

que je sache qui est celle qui vous tient en cest estat. (*Livre de Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e siècle, p. 138.)

Et lors respondi Jehanne la Pucelle qu'elle estoit contente et qu'il luy sembloit que celle conclusion estoit bonne, mais qu'elle fust ainssi executee. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. xxxvii, Bibl. elz.)

Vive saint Denis ou saint Yve,

Il ne m'en chault, *mais que* je vive.

(*Farce du Franc Archer*, Anc. Th. fr., II, 332.)

Ne vous laisseray point, *mais que* je ne vous deplaise, jusques a la ville. (*Rom. de J. de Paris*, p. 28, Bibl. elz.)

Et tout cela verrez vous faire,

Mais qu'il vous plaise de vous taire.

(*La Vie et l'hist. du maub. Riche*, Anc. Th. fr., III, 270.)

Mais qu'ilz (les Alemans) ayent bien mouillé

[la gorge,

Ilz sont vaillans comme saint George.

(*Sermon joyeux des foulz*, Anc. Th. fr., II, 214.)

Il me tuera *mais qu'il* le voye.

(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 321.)

Je forme apres sur ces escrits

Une question bien ague,

Subtile et digne de haut prix,

Mais qu'elle soit bien entendue.

(*Presompt. des femm. mond.*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 243.)

Mais qu'ilz ne viennent point a tirer leurs espees, leur collere ne fera que redoubler nostre rire. (MARG. D'ANG., *Hept.*, VIII, Jacob.)

De vains travaux dont fis rime et chanson,
Trouver m'attens, *mais qu'on* les lise et

[voye,

Non pitié seule, ains excuse en la voye,

Ou l'on cognoist Amour ce faux garçon.

(CL. MAR., *Sonn. de Petrarque*, p. 124, éd. 1596.)

Mais que j'aye un peu achevé de rire, je vous monstrerai que... (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, t. III, ch. III, Bibl. elz.)

Le roi me fit promettre de lui donner des vers; tellement qu'a cette heure il ne s'y faut plus endormir. Vous les aurez, *mais qu'ils* soient faits. (MALH., *Lett. à Peiresc*, 2 oct. 1606, éd. Hachette.)

Cette manière de dire vieillissait au commencement du xvii^e siècle :

Mais que, pour quand, est un mot dont on use fort en parlant, mais qui est bas, et qui ne s'écrit point dans le beau stile. Par exemple, on dit a toute heure, et mesme à la Cour, venez moy quérir *mais qu'il* soit venu, pour dire, quand il sera venu. Un de nos plus fameux escrivains a dit : L'affection avec laquelle j'embrassera votre affaire, *mais que* je sache ce que c'est, vous fera voir, etc. (VAUGELAS, *Remarq.*, éd. 1647.)

Mais que, avec le futur, pour dire quand, est fréquemment employé dans l'Orne et dans le Loiret. Dans la Beauce on dit *mais que*, avec le subjonctif, pour signifier avant que.

— *Ne... que*, seulement :

Sa hanste est fraite, (il) n'en ad *que* un trun-

[cun.

(*Rol.*, 1352, Müller.)

Il ne sejorna c'un jor devant la vile. (VILLEH., 491, Wailly.)

Quant Aucassins oi dire Nicolete qu'ele s'en voloit aler en autre pais, en lui n'ot *que* courecier. (*Auc. et Nic.*, 14, 1, Suchier.)

Le rei dou roiaume de Jerusalem ne tient son roiaume *que* de Dieu. (*Assis. de Jérus.*, I, 29, Beugnot.)

Il n'est *qu'un* roy qui ait titre certain

Et tous regnes procedent de ce roy :

C'est un seul Dieu, qui est le souverain.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 89, A. T.)

Il ne falloit *que* encores tenir trois jours qu'ilz n'eussent eu du secours. (COMM., V, ch. 5, p. 329, Chantelauze.)

Ilz n'estoient *que* sortis, que voicy la dragee qui commence a operer. (G. BUCHET, *Serees*, IV, 1, 103, éd. 1608.)

— L'idée de seulement se montre aussi dans les ex. suiv. :

Mais enverray je voir ce qu'elle faict et comme elle se porte, si elle est de loisir que j'y puisse aller ?

GASTON. Il ne sera *que* bon. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Il n'est *que* de deviner en choses faites. (MONT., *Ess.*, II, 30, p. 471, éd. 1595.)

— Et dans des phrases comme celle-ci, où *ne* est supprimé, mais où la négation est renfermée implicitement dans la préposition *sans* :

Il tua sur le champ cinquante mille hommes de ses ennemis, sans perdre *que* cinquante soudards. (AMYOT, *Vies*, César, 69, éd. 1567.)

— *Que* exclamatif, combien :

O*que* bien heureux fut celluy qui... (RAB., *Panl.*, ch. II, éd. 1542.)

— *Que... que*, soit... soit, tant... tant :

.xxx. bieres i ot *que* navrez *que* ocis.

(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 314.)

Que por savoir *que* por eage

Lo mist del regno on l'heritage.

(*Brut*, ms. Munich, 329, Vollm.)

Que por la mort *que* por la terre

Unt entreprise icelo guerre.

(*Ib.*, 3595.)

An .viii. jors plains, ce saichies, sans targier,

Que d'uns *que* d'autres orent .xxx. milliers.

(*Raoul de Cambrai*, 8539, A. T.)

L'une moitié, ce m'est avis,

Ja des lor, *que* mors est *que* pris.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 46^e.)

Que de corouze *que* de pitié,

N'i a cil qui n'en soit marriz.

(*Vie de S. Alexi*, 904, Romania, VIII.)

Et le resuscite *que* par alener *que* par la voix. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 196 r°.)

Il y avoit bien .c. paire de buisines, *que* d'argent, *que* d'arain. (ROBERT DE CLARY, p. 12, Riant.)

De prisons ot le jour pris .xxvi.,

Que quens *que* dus c'amiraus *que* marcis.

(*Auberon*, 204, Graf.)

Lors l'ai soief enbraisie

C'a force k'a boen greit,

Dorelo vadi vadoie,

En fis ma volenteit.

(JAQUES D'AMIENS, *Chans.*, ms. Berns 289, f° 89 r°.)

Et en cest tempoire avint que li rois de France tenoit un parlement a Maiente entour la Madeleine; et i avoit *que* evesques *que* arcevesques, quarante huit. (MÉNESTREL DE REIMS, 306, Wailly.)

Cinq quartiers *que* terres *que* vignes. (1326, *Charte*, S. Jul., Arch. Indre-et-Loire.)

E firent emplyr la fosse de d'ewe, issi que nul poeit passer, *quei* pur le marreis, *quei* pur la fossé. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 71.)

Y eut un certain galand habillé bravement au possible, qui comme par maniere d'esbat destacha vint cinq ou trente qu'angelots *que* nobles a la rose. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. xv, éd. 1566.)

D'infanterie j'ay plus de six mille *que* Suisses *que* lansquenetz. (22 juill. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 228, Berger de Xivrey.)

Il est demeuré pour le moins cent gentilhommes *que* morts *que* prisonniers. (19 avril 1591, *ib.*, t. IV, p. 382.)

Cet excellent cheval, *que* du ventre *que* des pieds, passe le roi dela. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, III, c. XIII, éd. 1616-1620.)

— *Que... ou*, dans le même sens :

Accompagnez de quatre evesques, dix conseillers, trente *que* chevaliers, vassaux ou serviteurs. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., V, 2, éd. 1611.)

— *Que* est corrélatif des comparatifs et des adverbes de comparaison :

Melz sostendriet les empedementz

Qu'elle perdesse sa virginitet.

(*Eulalie*, 16, Koschwitz.)

Melz ti fura non fusses naz

Que me tradas per cobetad.

(*Passion*, 151, Koschwitz.)

Plus vos amai *que* nule creature.

(*Alexis*, str. 97^e, xi^e s., Stengel.)

Plus curt a piest *que* ne fait uns chevaux.

(*Rol.*, 890, Müller.)

Il est plus genz *que* solleiz enn ested.

(*Cant. des Cant.*, 16, Stengel.)

Mays ab virtud de dies treys

Que altre enfes de quatro moys.

(*ALBERTIC*, *Alexandre*, 57, Stengel.)

Ançois sofferoie jo que je feusse tous desiretes et que je perdisse quanque g'ai, *que* tu l'euces a mollier ni a espouse. (*Auc. et Nic.*, p. 10, Suchier.)

Li cloistrier furent ainz seignor

Que li abbé ne li prior.

(*Guvor*, *Bible*, 1114, Wolfart.)

Mieux vueil estre coarz et vis

Que mors li plus prisiez du mont.

(*Id.*, *ib.*, 1723.)

Un doublier qui n'ert mie sale,

Mais blanc *que* sor la glace nois,

Vit estendu desor un dois.

(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 27^e.)

Einz vint Cham tot premerainement *que* nus des autres. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, f° 14^e.)

Il ne me requist oncques, ne me fist vil-
lennie mais *que* le pere qui me engendra.
(*Livre du Chev. de La Tour*, c. xxv, Bibl.
alz.)

— *Que* corrélatif d'un adverbe de
comparaison sous-entendu et signifiant
plus que :

Cha, dist Cornumarans, j'ay estot a Buillon :
S'ay veut Godefroy en sa maistre maison,
Witasse et Bauduin, qui sont fier *que* Lyon ;
Et se say leur estat et leur establison.
(*Chev. au cygne*, 5120, Reiff.)

Il estoit gens de corpz, apers *qu'esmerillon*.
(*B. de Seb.*, III, 441, Bocca.)

Bauduwins trait l'espee, trencant *que* Durendal.
(*Id.*, t. II, p. 431.)

De Marie me niece qui est blanche *qu'aubespain*.
(*H. Capet*, 2866, A. P.)

Il ot le regart fier *que* lupart et Lyon.
(*Id.*, 4240.)

— *Ne que*, pas plus que :

N'eime lou chier *ne que* lou vil
L'escarlate *ne que* l'argil.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 15°.)

— *Que* corrélatif d'un subst. impli-
quant une idée de comparaison :

Et disoit a son fil meisme
Que il ne l'amoit pas le disme
Qu'il fet s'amie.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, 21, Montaignon et
Raynaud, *Fabliaux*, V, 144.)

— *Que*, signifiant autre que :

Est il peintre *que* la nature ?
(*R. Belleau*, *Cheuv. poet.*, Le papillon, t. II, f° 30
v°, éd. 1578.)

— *Que* employé dans des phrases
elliptiques ; *estre au dessus que*, être
au-dessus du danger que :

Se une femme veult *estre au dessus que*
son mari ne la batte, il fault... (*Evang. des*
Quenouill., p. 74, Bibl. alz.)

— *Que* corrélatif de *si* :

Si fort sudor dunques suded
Que cum lo sa[n]gs a terra curren
De sa sudor las sanctas gutas.
(*Passion*, 126, Koschwitz.)

Or sui si graine *que* ne puis estra plus.
(*Alexis*, str. 22°, xi° s., Stengel.)

Culverz, cum fus si os
Que me saisis, ne a dreit ne a tort ?
(*Rol.*, 2292, Müller.)

Mes jes voi si desesperez
En pechié et en covoitise
Que il ont desperance mise
Entre les gruz qui pas ne croient.
(*Guor*, *Bible*, 1029, Wolfart.)

L'om puet ben par usage
Feire le chat si sage
Qui il tent chaundeille ardaunt
Ja n'i ert si ben apris
S'il veit la soriz
Qu'il n'i aut meintenaunt.
(*Les Pron. del vilain*, Ler. de Lincy, II, 469.)

S'il est commandé par les administra-
teurs de la ville a faire aucun euvre soit en

machonnerie ou carpenterie ou autre edi-
fice a heritage, si doit estre fait l'estoffe-
ment *que* pour tousjours durer. (*Bour.*,
Somme rur., f° 24°, éd. 1479.)

Elle se sentoit bien si avisee et si at-
trempée *que* pour oster le roy de ceste
opinion. (*Froiss.*, *Chron.*, III, 2, Luce.)

Il avoient fait remplir les fosses si avant
que pour tout aise conduire leurs berefrois.
(*Id.*, *ib.*, III, 81.)

— *Que* corrélatif de *tant*, *telle-*
ment :

Los sos talant ta fort monstred
Que grant pres pavors als Judeus.
(*Passion*, 73, Koschwitz.)

Tant aprist letres *que* bien en fut garnit.
(*Alexis*, str. 7°, xi° s., Stengel.)

Et se fortesfierent telement de fosses et
de palis *que* pour attendre le prince et toute
son host. (*Froiss.*, *Chron.*, IV, 169, Luce.)

Il l'assiegea a l'un des les, car il n'avoit
pas tant de gens *que* pour l'assieger de
tous costes. (*Id.*, *ib.*, IV, 233.)

— *Que* explétif devant *pour* :

Et se departirent de Hainnau pluisseur
jone esquier, en entente *que* pour demorer
en Angleterre avecquez la roine. (*Froiss.*,
Chron., I, 285, Luce, ms. Rome.)

Si y venoit en ceste entente *que* pour
yaulx aidier, s'il pewist. (*Id.*, *ib.*, II, 312,
Luce, ms. Amiens.)

Quant il furent au dessus de leur mine
que pour faire reverser le tour, quant il
vorroient. (*Id.*, *ib.*, V, 221, Luce.)

— *Que* explétif devant *de* :

Et tout cil qui se mollent *que* d'estre quisenier.
(*Chev. au Cygne*, 7634, Reiff.)

Le castiel bien pourveu de tout ce qu'il
besongnoit, en vollenté *que* de tenir contre
tout homme. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 382, Luce,
ms. Amiens.)

Qui estoit semons *que* d'estre en celle
chevauchie devant Cambray. (*Id.*, *ib.*, I,
449, ms. Rome.)

Adonc leur fist li rois grasse *que* de
passer et aler parmi son host sauvement.
(*Id.*, *ib.*, IV, 3.)

Et estoit li intention dou prince *que* de
faire assallir le cité. (*Id.*, *ib.*, IV, 171.)

Si se commencierent a esbahir et eurent
conseil *que* d'yaus rendre. (*Id.*, *ib.*, IV, 193.)

Et avoit en pourpos *que* de venir logier
ens es plains. (*Id.*, *ib.*, VII, 17.)

Pour le moins eut il ce bonheur,
Que de mourir au lict d'honneur.
(*Sat. Men.*, Regr. fno., p. 289, éd. 1593.)

Son plaisir estoit *que* de les venir voir.
(*E. PASQ.*, *Leit.*, XIII, 13, éd. 1723.)

QUEAGE, voir CAIAGE.

QUECAS, s. m., noix :

Un cens de *quecas*. (*RAB.*, *Gargant.*, ch.
xxv, éd. 1542.)

Ch. Nisard, dans ses *Curiosités de*
l'Etymologie française, donne *cacas*

ou *quecas* comme une expression en-
fantine signifiant noix.

Saumurois, Berry, Poit., *quecas*. Vos-
ges, *cacas*, *cacasses*. Yonne, *cacas*,
Suisse, *kokka*, noix.

QUECHASSER, v. a., chasser de côté
et d'autre :

Et lui pour *quechasser* ses bestes. (1606,
Enquêt. crimin., Arch. Spa.)

Wall., *kichessi*.

QUECHE, voir QUESTE 1.

QUECONQUES, voir QUEL.

QUECUMQUES, voir QUEL.

QUECUNQUES, voir QUEL.

QUED, voir QUE.

QUEDONDI, *quedonda*, onomatopée,
qui exprime le son des cloches :

He a ! *quedondi, quedondi, quedonda !*
Sire, que querez vos ça ?
(*Rom. et past.*, II, 18, 18, Bartsch.)

Hea ci *quedondi quedondi quedonda*.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 43 r°.)

QUEGNAILLE, voir CHIENAILLE, au
Supplément.

1. QUEI (du premier), locut., du pre-
mier mouvement :

Les tonniaus de vin ensemment
Firent aler *du premier quei*,
Je ne sai pour quoi ne a *quei*,
Au pié de seinte Cateline.
(*Bourdet*, *Luque la maudite*, 132, G. Raynaud, *Ro-*
mania, t. XII, p. 226.)

2. QUEI, voir COL.

3. QUEI, voir QUOI.

4. QUEI, voir QUE 2.

QUEICUNQUES, voir QUEL.

QUEIELER, -*cir*, voir CAIELER, au Sup-
plément.

QUEIERE, voir CHAIERE, au Supplé-
ment.

QUEIL, voir QUEL.

QUEILCONQUES, voir QUEL.

QUEILKIONKES, voir QUEL.

QUEILLETE, voir CUEILLETE.

QUEILLIR, voir CUEILLIR.

QUEILLOITE, voir CUEILLETE.

QUEILLOTTE, voir CUEILLETE.

QUEIMANDER, voir QUEMANDER.

QUEINSI, voir QUANSES.

QUEINTE, voir COINTE.

QUEINTEMENT, voir COINTEMENT.

QUEINTER, voir COINTIER.

QUEINTIR, voir COINTIR.

QUEIR, voir CHAIR.

QUEIRIELE, voir QUERELE.

QUEIRON, voir CARRON.

QUEISIER, voir COISIER.

QUEISSIER, voir COISIER.

QUEIT, voir COI.

QUEITIER, voir COITIER, au Supplément.

QUEL, voir LE.

QUEL, *kel, queu, que, quiel, queil, keil, qual, quau*, adj. et pronom interrogatif ou relatif, marquant l'espèce, la grandeur ou le degré.

— Qualifiant un subst. dans une phrase interrogative directe :

Dites qui vos a si baillie ?
Queus hom est ce ? Qui est ses pere ?
 Merci por Dieu, sire emperere !
Quel merci volés vos avoir ?

(GAUTHIER D'ARRAS, *Eraclès*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 202, 27.)

Queus chose est ke... ? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 75 v°.)

Qui fu Henris de Fonsigny,
 Qui furent cil de Flavigni ?
 Qui refurent li Conte d'Eu,
Quiex barons ot il a Biaugeu ?
 (Guior, *Bible*, 406, Wolfart.)

Quant Renoart s'est par matin levez,
 Dit a ses moines : *Quiex* noveles direz ?
 Fu puis ca jus nos paiens avalez ?
 (Mon. Renuart, Richel. 368, f° 246°.)

De *quaux* euz oserai veir
 Lo vout de mon glorios fil ?
 (Lég. de Théophile, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 474, 29.)

Quiel abbié demandez vus, ne *quiel* priur ?
 fist selui abbes. (MAURICE, *Sermons*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 192.)

Ques porfis m'en pora venir ?
 (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 15, P. Meyer.)

Keus tristeche vous a souspris ?
 (Id., *ib.*, p. 24.)

Queux merveilles, *queux* sez, *queux* gestes
 Volez reciter a tel hore ?
 (Evang. de Nicod., 2^e vers., 250, A. T.)

Quant elle le vit, si li dist : *Queis* noveles ? — Dame, dist il, veez ci la galie toute preste. (MÉNESTREL DE REIMS, § 8, Wailly.)

Senechaus, fist il, *queus* chose est Dieu ?

(JOINV., *S. Louis*, p. 226, G. Paris, *Extraits*.)

— Qualifiant un subst. dans l'interrogation indirecte :

Nil ne lur dist nels nel demanderent
Queus hom esteit ne de *quel* tere il eret.
 (Alexis, st. 48^e, xi^e s., Stengel.)

Aprendre *quela* cose seil ad aurler.
 (Ib., app. 1, Stengel.)

Oez, seigneur, *queus* pechiez nus encumbret.
 (Rol., 15, Müller.)

Ne li chalt, sire, de *quel* mort nus muriuns.
 (Ib., 227.)

E si vuluns de tei enquers
 Dunt tu es nez e de *quel* terre.
 (Vie de S. Gile, 1957, A. T.)

Li apostolles mult se paine
 D'enquerre *quela* vie il meine.
 (Ib., 3373.)

Hom, or entent coment je truis
 Et par *quela* raison je pruis
 Ke covoitise pont tous maus.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cxxvi, 1, Van Hamel.)

Li cuens Baudoins de Flandres et de Henaut envoia la barge de sa nef por savoir *queus* genz ce estoient. (VILLEH., *Conq. de Constant.*, 121, Wailly.)

Or oiez *queux* domages fu quan il ne furent avec cels josté. (Id., 229.)

Tute li cuntent la folie
 Del tens l'emperur Decie,
 Cument aveit agravanté
 Pur poi tute crestienlé
 E a *queu* peine e a *queu* dular
 Mist crestiens cist emperur.
 (CHARDRY, *Sept dormans*, 1611, Koch.)

Toz li mons ki l'emperere veoit errer par tel tans, s'esmervelloit u il aloit ne ke il querroit et *quel* cose il pensoit a faire. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 564, Wailly.)

Et por oir le pais, et en *quel* forme et en *quel* maniere elle seroit ordenee i estoient li venu. (Id., *ib.*, § 669.)

Ne veez vus en *queu* manero
 Ireson ne seit controvee
 Entre le pople e afermee ?
 (Evang. de Nicod., 3^e vers., 651, A. T.)

Si li demanda *ques* noveles, et il li dist : mauveses. (Est. de Eracl. Emp., xxiii, 28, Hist. des Crois.)

Nous verrons en *queil* maniere on le puet mieuz faire. (MÉNESTREL DE REIMS, § 30, Wailly.)

Si li demanda dont il estoit et par *queil* conseil il avoit ce fait. (Id., § 327.)

Si demanda li rois *queis* eure il estoit. (Id., § 70.)

Si se merveillierent *queis* genz ce poivoient estre. (Id., § 296.)

Vous dirai je *queux* gens sont li Beduyn. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 249, Wailly, éd. 1874.)

Il envoia tantost sçavoir *quieulx* gens c'estoient. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 176, Bibl. elz.)

— Prédicat d'une proposition interrogative directe :

Se ors enrungo. *queus* ert fors ?
 (RECLUS DE MOILL., *Carité*, lxii, 10, Van Hamel.)

Queus est amors d'un bregier
 Qui ne set fors que mengier
 Et garder pors et aigniaus !
 (J. ERARS, *Rom. et Past.*, Bartsch, III, 18, 23.)

Queux est la convenance ? fait l'empeperes. (VILLEH., 187, Wailly.)

Ques pora estre cis consaus
 Du mandement que nous avons ?
 (BEAUMANOIR, *la Manekine*, 3532, A. T.)

— Prédicat d'une proposition interrogative indirecte :

Dirai vus *queus* il est.
 (Roum. d'Aliz., Richel. 786, f° 47^b, Michelant.)

Vos li jurastes devant la baronie
 Ne li fauriez tant com fusties en vie :
 Asez set on *qez* fu la garantie :
 Soz Origni fu mors lez l'abete.
 (Raoul de Cambrai, 5436, A. T.)

Or poez savoir qu'il furent de maint home esgardé por savoir *queus* leslections seroit. (VILLEHARD., 260, Wailly.)

Sire, fait il, por Dieu, merci !
 Vous veez bien *qes* est nos fois.
 (RENAUT, *Lai d'Ignaures*, 503, Monmerqué.)

De quatre a cinq lieues n'y a nul meschant chasteau ne forteresse que je ne sache..., et que je ne congnoisses les seigneurs et dames, et *quieulx* ilz sont. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 17, Bibl. elz.)

— Régime prédicatif ou factitif, dans une proposition interrogative :

Lez la fontaine troveras
 Un perron tel con tu verras
 (Je ne te sai a dire *quel*,
 Car je n'an vi onques nul tel.)
 (CHREST., *Chev. au Lion*, 389, Förster.)

A las ! fet il, *quel* le ferai ?
 (MARIE, *Guigemar*, 399, Warneke.)

Veis mon fil ? *Quel* le fait il ?
 (BEAUMANOIR, *la Manekine*, 3372, A. T.)

Signeur, dist il, *quel* le ferons ?
 (Id., *ib.*, 3740.)

— Qualifiant un substantif dans une phrase exclamative :

Qual agre dol nol sab om vius.
 (Passion, 332, Koschwitz.)

A halte voiz prist li pedra a crier :
 Filz Alexis, *quels* dols m'est presentet !
 (Alexis, xi^e s., st. 79^e, Stengel.)

Dient Francois : Deus ! *quels* doels de barun !
 (Rol., 1536, Müller.)

Lasse ! *quels* peres m'engendra !
 Lasse ! *quels* mere me porta !
 (WACE, *Vie de la Vierge Marie*, p. 25, Luzarche.)

Dious ! *quieus* sorjans ! Dious ! *quieus* ancheles !
 Mout furent fort et chil et cheles.
 (RECLUS DE MOILL., *Miserere*, cxciii, 1, Van Hamel.)

Quel cort tint oro Assuerus !
 (Guior, *Bible*, 276, Wolfart.)

Ha ! *quieux* freres, *quieux* compaignons !
 (Id., *ib.*, 1271.)

Sor sa meire Amelot se pamait
 Deus, *keil* pitiet la mere a cuer en ait.
 (Romance, ap. Bartsch, *la Langue et la litt. fr.*, 112, 8.)

Quez damages fu. (VILLEHARD., *ib.*, 384, Vailly.)

Vois *quiez* collers de corderon
Et com bones chaucés de Bruges.
(*Des deus bordeors ribaux*, 10, Montaignon, *Fabliaux*, 1, 1.)

Regarde *quelle* pestilence merveilleable,
et *quieulx* exploicts de condemnation. (A. CHARTIER, *l'Esper.*, p. 323, éd. 1617.)

— Adjectif relatif :

Par l'autoritei Rogeir eveske de Toul, en
keil eveschai ces chouzes seiet. (Mars 1238,
S. Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

Dont l'esplendeur (de la fleur) s'espant par
(toute terre,

Par *quel* honneur fait los a France aquerre.
(CHRIST. DE PRIS., *Chem. de long estude*, 15, Püschel.)

— Construction elliptique, *qual ora*,
à l'heure que :

Ciel Euvruins, *qual hora* l vid,
Penref rovat, lier lo fist.
(S. Léger, 149, Koschwitz.)

Cil Laudeberz, *qual hora* l vid,
Torne s'als altres, sil lor dist.
(*ib.*, 205.)

— Pronom relatif :

Et dissipa cyaus a *quels* il les envoia.
(FSAUT., Richel. 1761, f° 21^a.)

— *Quel*, quel que :

Et, traient le sigle ben halt,
Que l'un se puisse apercevoir,
Quel se soit, le blanc u le noir.
(*Tristan*, II, 1704, Michel.)

— *Tel quel*, voir TEL.

— *Quel* se construit fréquemment
avec la conj. *que* dans des propositions
concessives.

— Qualifiant un subst. :

Quel part *que* alget, iluoc est ma corone(f).
(*Cant. des Cant.*, 80, Stengel.)

Quel enforté qu'eust, semples en fust saene.
(HERMAN DE VALENC., *Bible*, sp. Bartsch, *la Lang. et
la litt. fr.*, 104, 6.)

Chescuns li afie sa foi :
Od lui frunt, *quel* part qu'il alt.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 881, Warnke.)

Quel part *ke* le plaideour voie,
Douchement par le main le prist.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Carité*, XVII, 2, Van Hamel.)

Puis isoient a contencion
Li elefant et li lion,
Et *quels* bestes que je voloie
De devant moi mesler faisoie.
(PARTON., 4635, Crapelet.)

Mes bien sachiez certainement,
Quez fols qu'il fust, devotement
Servoit la mere au roi celestre.
(G. DE COINCY, *Mir.*, ms. Brux., f° 60^b.)

De *quel* part *que* je viegne, tost me retrouveres.
(*Fierabras*, 3527, A. P.)

Quel plaie *que* vus aies, vus en garires.
(VILLARD DE HONNECOURT, *Album*, p. 219,
Lassus.)

En *keil* liu *ke* on vodrat. (1240, *Ch. de
baillié de Namur*, Geronsart, Arch. de l'Etat
à Namur.)

En *queque* tans il les verront prandre.
(1260, Rosières, VIII, 103, Arch. Jura.)

En *queque* maniere. (1261, Arch. S 5095,
pièce 14.)

Or chevauchiez *queil* part *que* vous vou-
lez et nous vous sivrons. (MÉNESTREL DE
REIMS, § 383, Wailly.)

Vostre sui touz en *quel* lieu *que* je sois.
(ANDRIEU CONTRADIS, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. artés.*,
p. 60.)

A *quelle* justice, soit ecclesiastre ou
mondaine, *que* li porterres de ches pre-
sentes lettres se voroit traire. (1302, Arch.
L 733, 15^e liasse.)

Et *qu'elle* vouloit combatre les Angloiz,
quelle part *qu'elle* les pourroit trouver. (J.
CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. xxxvi,
Bibl. elz.)

Le musc et l'ambro gris par *quel* lieu *qu'elle*
Laisent d'elle longtemps une odorante trace.
(DU BARTAS, *Judit*, IV, éd. 1597.)

Sous *quel* pretexte *que* se soit. (FR. DE
SAL., *Vie dev.*, III, XI, éd. Sacy.)

— Avec ellipse du verbe de la pro-
position concessive :

Ne vos retrai pas ne vos devis
La siste part de la dolor
Tant qu'esforcèrent s'en plusor ;
Enterré l'ont a *queu* que paine,
Et saelee la plataine.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26485, Michel.)

A *quel* qu'enut, a *quel* que painne,
Ting cela voie et cel santier.
(CHREST., *Chev. au Lion*, 184, Förster.)

A *quel* que poinne se dreça.
(EREC, 5206, Holland.)

Tant chivauche arrier et avant
Par la forest, a *quel* ke paine,
Qu'il s'anbat sor une fontaine.
(DOLOP., p. 265, Ler. de Lincy, *Ess. sur les fabl. ind.*)

Lors li manderent derechief
St ami par boche e par brief
K'il i venist, a *quel* que paine.
(Hist. de Guill. le Maréchal, 8995, P. Meyer, *Ro-
mania*, XI, 64.)

A *quel* que paine li otroie.
(PARTON., 9600, Crapelet.)

Ou nuisent par detraccion,
Ou par faulce accusacion,
Ou par *quiez* que malaventures.
(ROSE, 5491, Méon.)

A *quel* que *peine*, c'est-à-dire, quelque
peine qu'il eût à cela ; *quiez* que *malava-
ventures*, c'est-à-dire quelques *malava-
ventures* qui puissent être imaginées.

— Même quand le verbe est exprimé,
la conj. peut se joindre immédiatement
à *quel* et précéder le subst. (Cf. Tobler,
Zeitschrift für rom. Phil., XI, 449.)

... *Quiez* que meffiaz
Cil las de chevaliers ait faiz.

(GAUT. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 62^c; Po-
quet, p. 497.)

Et *que* que chose je hai. (2 av. 1291, *Lett.
de Bauduin de Salins*, Ch. des comptes de
Dole, A 60, Arbois, Arch. Doubs.)

— On va jusqu'à répéter la conj. :

A *quel* que haut pris *que* les dits trois
grains soient. (*Rois*, dans *Zeitschr.*, XI, 449.)
Par *quelle* que maniere *que* ce soit. (*ib.*)

Il tendroient ferm totes les convenances
que cil six feroient par toz les porz de mer,
en *quelque* leu *que* il alassent. (VILLEHARD.,
Conq. de Constant., § 13, Wailly.)

Tuit li Latin qui estoient hebergié de-
danz Costantinoble, de *quelque* terre *que*
ilz fussent, n'i osserent plus demorer. (*ib.*,
ib., § 205.)

Quiez que chetis *que* j'nie esté.
(GAUT. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 66^b; Po-
quet, p. 335.)

De *queque* menere qu'il soient.
(*Bible de Hugue de Bersi*, Brit. Mus. add. 15606, fo
1054.)

De *queque* persones *ke* se soient. (Juin
1253, Arch. mun. Laon.)

En *keilke* maniere *ke* ce fust. (1255, *Chap.
de Metz*, Sancy, I, 2, Arch. Meurthe.)

Queque part *que* il soyent. (23 août 1276,
Ch. de Gir. Chabot, Arch. Thouars.)

Quauque part *que* il seent. (12 mars 1286,
Ch. de Gir. Chab., Arch. Thouars.)

Par *queque* rayon *que* ceu fust... En
queque lieu *que*... (1301, Fontevr., Arch.
M.-et-Loire.)

A *quiezque* personne *que* ce soit. (1397,
Arch. MM 31, f° 254 r°.)

— *Quel*... *que* s'emploie aussi comme
prédicat ou régime :

Dont lor pria k'il apresissent
Aucun mestier, *kel* k'il vossissent.
(DOLOP., 8053, Bibl. elz.)

L'amande, *kez* qu'ele soit. (1231, *Ch. de
Morv.-s.-Seille*, Arch. Meuse.)

Qes *que* il fust. (1252, Arch. J 1124, n° 1.)

Queil *que*. (Même pièce, n° 1 bis.)

Et vostre sires sui, *queis* *que* je soie, et
vous estes tuit mi homme et mi fautable.
(MÉNESTREL DE REIMS, § 38, Wailly.)

Autres choses, *ques* qu'el soient. (1277,
Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Ou par autre reson, *quele* *que* elle soit.
(1294, Ab. du Tres., Arch. Eure.)

Keilz k'il soit. (1306, *Atour*, AA 88, Arch.
Moselle.)

Par aucune raison, *quez* *que* elle soit.
(1310, Villeloin, Arch. Indre-et-Loire.)

— *Quel*, pronom neutre, suivi de
que, quoi que, quoique ce soit que :

Car de si haute signorie
N'est dame, *quel* *ke* nus en die.
(GAUTIER, *Yse et Galeron*, Richel. 375, f° 296.)

Cumencez dunc, fet li vaslet,
Sen u folie, *quel* *ke* vus plect.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 287, Koch.)

— *Quel* qui, quiconque :

Mea or me respon, donc n'es tu
Plus fier et de grégnor vertu
Que cist Jhesu ne *queus* qui soit.
(EVANG. de Nicod., 2^e vers., 1221, A. T.)

— *Quel* *que* onques, *quel* *ke* onques,
quelque onques ; *quel* *conque*, *quelconque*,
-konque, *-conke*, *-konke*, *kelconque* ; *quel-
cunque*, *-quunque*, *-cumque*, *-quumque* ;
queconque ; *quonque*, etc. ; *quauconque*,

quelconque, -*kionke*, *queicunque*; *quielconque* suivi ou non de la conjonction pléonasmatique *que*, adj., quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, quelque ce soit:

Tutes genz *quele qu'unques* tu fesis vendrunt. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXV, 8, Michel.)

C'est li antandemanz ki naturelment vit an *queilkionke* chose k'il apploiez soit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont-Deu*, ms. Verdun 72, f° 116 r°.)

En *quaucunque* loc que.., (1210 à 1220, Garin de la Galissonn., Arch. Loire-Inf.)

An *quequonques* maniere que ce fust. (1252, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 448°.)

En *quelkonkes* maniere ce soit. (Trad. du XIII^e s. d'une charte latine de 1239, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. 10176, f° 36°.)

En *queusquunques* lieux. (*Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

En *queconque* maniere que il verront que ce sera plus leur profit. (1267, Arch. S 5095, pièce 14.)

An *quecumque* meniere que se soit. (1263, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 430°.)

Quelque onques cause. (1263, *Lett. de J. de Joinv.*, Wailly.)

Par *quelconque* raison. (1269, *Don*, Arch. S 4947, pièce 4.)

En *queisconques* drois. (*Ib.*)

Si come ele (une terre) est en terrages, en vinages, en cens, en rentes, en joustices et en *quequonque* autres choses. (1276, Grenier 296, pièce 112, Richel.)

Queicunques personnes. (1278, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., liasse 1, Arch. Haute-Marne.)

Quaucumque chose. (1282, S. Hil., Luzai, 15, Arch. Vienne.)

Quauscumques personnes. (*Ib.*)

Quelqumque. (1284, *Livre blanc*, DXIV, Bibl. du Mans.)

Quezkonques. (1291, *Arr. du Parlem. de Paris*, Hôt.-de-Ville de Gand, *Cart. de Nederal.*, f° 71.)

En *quel ke onke* maniere ke ce pouroit i estre. (1292, *Ch. de S. Lamb.*, pièce 417, Arch. Liège.)

Kelconke. (1296, Le Gard, Arch. Somme.)

En *quecumque* pays. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

En *quecunque* lou. (1297, Arch. Maine-et-Loire.)

An *keilkionkes* maniere que ce soit. (*Chart. mess. du XIII^e s.*, dans *Observ. sec. de Ferry*, t. I, f° 259 v°, Bibl. Metz.)

Par *quecunques* maniere que ce soit. (1304, Arch. JJ 37, f° 7 v°.)

Avecques toutes les appartenences d'icelles mesons ou manoirs en *quelcumques* choses que elles soient. (1315, Arch. JJ 52, f° 85 v°.)

Toutes autres chouses *quieusconques*. (1316, S. Evroult, Arch. Orne.)

En *quelcunque* lieu que ce soit. (1318, Abb. du Très., Arch. Eure.)

Quelque onques chose. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 152 r°.)

Barres et deffenses *quelescunques*. (1321, Arch. JJ 60, f° 96 v°.)

Par *quausconque* raison ou cause. (Mercer. av. S. Mich. 1323, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Et *quecunques* autres chouses. (1328, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Toute juridiction haute, moienne et basse, fiez, hommages et *quecumques* autres droiz, honneurs et nobilitez. (1339, Arch. JJ 73, f° 71 v°.)

Heritages et possessions *quieusconques* il soient. (1342, Arch. JJ 74, f° 66 v°.)

Et tous capitaines justiciers, officiers, sergans et autres *quelconques* establis. (1346, *Cart. de Flines*, DXXI, Hautcœur.)

Elle n'est point ordoiee de *quelconques* tache. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 67°.)

Ses appartenances *quecunques*. (20 déc. 1394, *Ch. de Helis Foucault*, Arch. Charente.)

Que revendeurs desdis buvraiges ne les puist ralongier de quelque liqueur que ce soit, ne y mettre lesdictes erbeles, ne especeries en *quelconque* maniere. (7 nov. 1444, *des Brasseurs*, Reg. aux publications, 1443-1450, Arch. Tournai.)

La ou il n'avoit nulle *queconque* habitation. (J. WAUQ., *Merv. d'Inde*, 2^e p., c. XXXI, Xavier de Ram.)

Sans reprehension *quelleconque*. (Nov. 1470, *Lett. de L. XI.*)

Tributs *quelzconques*. (*Ib.*)

Pour *quellesconques* choses que ce soit. (Janv. 1478, *ib.*)

Il ne pert occasion *queconques* de acquerir et amasser biens et richesses. (RABEL., *Tiers livre*, ch. xxxvii, éd. 1552.)

Alors je n'ay soucy de *quelconque* plaisir. (A. JAMYN, *Œuv.*, 2^e vol., f° 34 r°, éd. 1584.)

QUELCONQUES, voir QUEL.

QUELCUMQUES, voir QUEL.

QUELCUNQUES, voir QUEL.

QUELE, voir KELE.

QUELEMENT, voir QUELLEMENT.

QUELIR, voir CUEILLIR.

QUEL KE ONKES, voir QUEL.

QUELKONKES, voir QUEL.

QUELLEMENT, *quele.*, adv., comment, de quelle manière, combien :

Qualiter, *quelement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 v°.)

Chier filz, j'aym tant et tellement
Que je monstrey bien *quellement*,
Quant je souffry mort aspre et dure,
Reproches, tourmens et laidure,
Pour mes brehis de mort garder.
(J. LEFEVRE, *Liv. de Mathéolus*, 3^e p., 2233, éd. Bruxelles.)

Car tu scez *quellement* et comment il me sera de vivre apres toy. (*L'Orloge de sapience*, l. I, ch. xvii, Maz. 1134.)

Assez avez oy parler en ceste histoire *quellement* dame Marie de transignes

nourry ses deux filz. (*Hist. de Gillion de Trasyngnes*, p. 36, Wolf.)

Nuyt et jour ne faisoit que penser *quellement* il pourroit trouver maniere de oster Gillion de ce danger. (*Ib.*, p. 100.)

— *Tellement quellement*, d'une manière ou d'une autre, tant bien que mal, couci, couca, loc. conservée :

Tellement quellement
Me fault le temps passer.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 262, Champollion.)

Le monde va *telement quelement*.
Le regular, comme le secular.
(3 juill. 1481, *Reg. du puy de l'Ecole de rhetor. de Tournai*, 12^e congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 127.)

C'est peu de chose
Vivre *tellement quellement*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 112 r°, éd. 1597.)

QUELLENCE ? s. f., séquence, prose entre l'épître et l'évangile :

Que on ait dit une anteve et une *quellence* saint Jorge. (1380, *Instit. de la confr. de S. Georg.*, Arch. comm. Mons.)

QUELLERETE, voir CULLERETE.

QUELLIER, voir CUEILLIER.

QUELLIR, voir CUEILLIR.

QUELONGNETTE, voir QUENOUILLETE.

QUELQUEMENT, adv., en quelque manière, un peu :

Je vous avoys *quelquement* par jeunesse
Bien offensé.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 90.)

Mon pere, hélas, il convient regarder
Qu'impossible est que *quelquement* le face.
(*Ib.*, p. 92.)

Et puis, au pis aller, si on
Nous en mesprisoit *quelquement*,
Il nous faudroit prendre hardiement
Vengeance sur nos ennemys.
(*Ib.*, p. 108.)

Lesquelz, *quelquement* espouvantez, quand ilz virent les pontz levez, les portes fermées, et le silence si grand dans la ville, coururent a leur prince, qui estoit a Mortery, luy dire ce qu'ilz avoient veu. (HATON, *Mém.*, an 1502, Bourquelot.)

Ce que premierement lesdits estats et princes estans a Bruxelles avoient *quelquement* accordé. (FR. DE RABUTIN, *Mém.* VIII, éd. 1574.)

— De quelque façon que :

Mais *quelquement* cela se parface,
Concede moy tousjours estre en grace.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 1^{re} p., 300, Le Verdier.)

En Bret., Côtes-du-Nord, arr. de Matignon, on dit encore *queuquemment* pour un peu : « est-ce *queuquem* bon ? »

QUELQUE ONQUES, voir QUEL.

QUELCUMQUES, voir QUEL.

QUEMAIGLE, s. m., crémaillière?

Ung *quemaille* a trois membres. (1532, *Inv. du mobilier des châteaux francs-comtois*, Bull. des Trav. hist. et scient., p. 263, année 1882, n° 3.)

QUEMAND, voir CAIMANT.

QUEMANDAGE, voir COMMANDAGE.

QUEMANDATIF, voir COMMANDATIF.

QUEMANDEMENT, voir COMMANDEMENT 1.

QUEMANDEOR, voir COMMANDEOR, au Supplément.

QUEMANDER, voir COMMANDER.

QUEMANDERIE, voir CAIMANDERIE, au Supplément.

QUEMANDEUR, voir COMMANDEOR, au Supplément.

QUEMANDIE, voir COMMANDIE.

QUEMANT, voir COMMENT 1.

QUEMINAGE, voir CHEMINAGE.

QUEMINAL, voir CHEMINAL 2.

QUEMINEL, voir CHEMINEL, au Supplément.

QUEMINIAU, voir CHEMINAL 2, au Supplément.

QUEMUNABLE, voir COMMUNABLE.

QUEMUNAL, voir COMMUNAL.

QUEMUNALMENT, voir COMMUNALMENT.

QUEMUNEMENT, voir COMMUNEMENT 2.

QUEMUNETÉ, voir COMMUNETÉ.

QUENAILLE, voir CHIENAILLE, au Supplément.

QUENAS, adj., terme de mépris, vilain :

Chevaliers fu vaillans, saiges, non pas *quenas*.
(*Gir. de Rossill.*, 1008, Mignard.)

QUENAUCHE, -*naulche*, voir GENAUCHE, au Supplément.

QUENCQUE, voir QUANT 1.

QUENEEL, voir CHESNEEL.

QUENEGATTE, s. f., carcass :

Quant il eust la teste mise en la *quenegatte* et l'engin fermé, le bouriaux print une des mains du dit Grant Jehan pour la lier et estachier. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 181, Michelant.)

Le dit oreiffeivre fut menez entre lez deux pont, et mis sur ung eschaffault, pour luy trancher la teste. Et quant il fut mis a point, la teste sur la *quenegatte*, et l'engin ferme, le mitre print une des mains du dit Grant Jehan pour la lier. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1493, Larchey.)

QUENELE, s. f., jusquiame :

Visquiamus, *quenele*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 7692.)

Cf. CHENILEE, au Supplément.

QUENELLE, voir CHENELLE.

QUENELLÉ, adj., monté comme une poupée à une quenouille, selon Sainte-Palaye :

Mettront peine a fournir a toutes les emprises d'armes sans estre guindez, *quenellez*, ni moufflez en harnois de guerre. (VULS. DE LA COLOMB., *Theatre d'honn.*, I, p. 218, éd. 1648.)

QUENESSEOR, voir CONOISSEOR.

QUENET, voir CHIENET.

QUENISTERET, s. m. ?

Payé a Heliot le *quenisteret*, marchand, la somme de 95 f. 8 gros, pour six cents de salpestre fin et net. (1478, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

QUENIVET, voir CANIVET.

1. **QUENNE**, voir CANE 3.

2. **QUENNE**, voir CHANE.

QUENNEBUISE, voir CHENNEBUIS, au Supplément.

QUENNEBUSTIN, voir CANEBUSTIN.

QUENNEL, voir CHESNEL, au Supplément.

QUENNEMERE, voir QUINNEMERE.

QUENNESTEL, voir au Supplément, CHANESTEL, qui doit être réuni à CHENETEL.

QUENNETEL, voir CHENETEL.

QUENNETTE, voir CANETTE, au Supplément.

QUENNION, voir CHAAIGNON, au Supplément.

QUENNOTEL, voir CHESNOTEL.

QUENOISSAUMENT, voir CONNOISSAUMENT.

QUENOLLE, voir CANOLLE.

QUENONIEEMENT, adv., canoniquement :

Promet a toi mon seigneur tel, patriar-

che de Jerusalem, et a tes successors *quenonieement* entrant. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. 7, var., Beugnot.)

QUENOUILLETTE, *quelongnette*, s. f., petite quenouille :

Ayant sa houlette et petite *quelongnette* et filoyt du lin. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, prol., éd. 1525.)

Aranea saige et doulcette
Trouva l'art de la *quenouillette*.
(J. BOUCHART, *Regnars traversant*, f° 49, éd. 1522.)

Litré donne sans exemple *quenouillette*, qui était très usité au xviii^e siècle et que plusieurs patois ont conservé :

Al filait sa *quenouillette*. (*Chans. bret.*, dans *Bull. du com. de la lang.*, I, 252.)

Haute-Loire, *coulognette*.

On appelle vulgairement *quenouillette* laineuse le centrophylle laineux.

QUENOUILLOTTE, s. f., diminutif de quenouille, colonnette de lit :

Il lui arriva je ne sais quoy sur elle nuictamment qui luy paraissoit comme un serpent pendant derriere la *quenouillette* en son lic. (1630-1634, Arch. H.-Saône, B, 5, 120.)

1. **QUENT**, voir QUANT 1.

2. **QUENT**, voir QUINT.

QUENTAIGNE, voir QUINTAINE.

QUENTÉ, voir CHANTEL, au Supplément.

QUENTELEUR, s. m., a désigné les Allemands et les Brabançons :

Ces *quenteleurs* ont fait plusieurs efforts
Devant Mexieres sans lui livrer assault.
(1521, *Chans. sur le siege de Mézières*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 74.)

QUENTIF, voir COINTIF.

QUENTISE, voir COINTISE.

QUENTOUR, voir CONTOR, au Supplément.

QUENTYSE, voir CONTISE.

QUENVACHE, voir CHENEVAIGE, au Supplément.

QUENYVET, voir CANIVET.

QUEORTE, voir CHEOITE.

QUEPLAIELER, v. a., couvrir de plaies :

Vient audit Godefrin 10 fl. bb. pour l'enfant meuris de Spa qui estoit mordu et fort *queplaiélé* et blessé du loup garoux. (1605, *Enquête criminelle*, Arch. Spa.)

Wallon, *kuplaïélé*.

QUEPOL, -oul, -eul, -ou, *kep.*, *quip.*, s. m., pied d'un lit, d'une chaise, d'un banc :

En .i. lit couche d'or et d'argent,
Onques nus hom ne vit plus gent,
Dom li *quepou* et li limon
Furent tuit fet d'or arragon.
(*Ban.*, *Trois*, ms. Naples, f° 10°.)

Mes ses lix fit moult a loer :
.i. pou fu hanz et cordeiz,
Si ne fu mie trop petiz ;
D'ivoire furent li limon,
D'argent li chapital en son,
Et li *quipoul* tuit .iii. d'or :
Bien valaient .i. grant tresor.
Et limons ot asses de belles
Floretes d'or et estincelles
Es *quipoux* ot pieres assises.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 61 v°, col. 2.)

.i. lit si riche que onques rois ne empe-
reires si riche n'ot, car ce dit li conte que
li *kepous* estoient d'ivoire poins et dorez,
et li limon estoient d'argent. (*Hist. de*
Joseph, Richel. 2455, f° 144 v°.)

Une formete a trois *quepeus*
Avoit la bajasse aportee
Et la dame est desus montee.
Li *quepou* ersut vermoleu.

(*Do Maignien*, 17, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 170.)

Cf. **PECOL**.

QUEPOU, voir **QUEPOL**.

QUEPOUL, voir **QUEPOL**.

QUEPOUN, voir **COPON**.

QUEQUESNE, voir **COQUESNE**.

QUEQUONQUES, voir **QUELCONQUES**.

QUERCULE, s. f., germandrée :

Camedreos. C'est une herbe que l'on ap-
pelle ainsi, et est autrement nommée *quer-
cula minor*, le mendre *quercule*... et est
tout une mesmes herbe la camedreos, la
meindre *quercule* et germandree. (*Le*
grant Herbar, n° 93, Camus.)

QUERDENER, s. m., pièce de monnaie
valant un quart de denier :

Del dei apres le porcier .xv. solz, de solt
engleis, ço est *querdeners*. (*Lois de Guill.*,
§ XIII, Chevallet.)

QUERE, voir **CHAIERE**.

QUEREL, voir **CARREL**, au Supplé-
ment.

QUERELE, -elle, -iele, -ielle, *qerelle*,
queiriele, *kerelle*, *carelle*, s. f., dispute,
contestation, revendication juridique :

Fius de franc chevalier, en dolante *queriels*
U nous sommes entré, vers tel gent qui revele.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 32°, Michelant.)

Traire le borjois en *kerelle*. (1231, *Ch. de*
Morbile, Arch. Meuse.)

Prierent et requistrent que par celle
court il fucnt menes selonc lor usages
des *carelles* qui vendroient des uns as au-
tres, il octroia la dite cour saut *carelle* de

sang. (*Liv. de J. d'Belin*, c. 4, Beugnot.)
Var., *querelle*.

Et doit encore raporter lettre de qui-
tance, dou conte de Julers, de toutes obli-
gations et *queiriales* qu'il poroit demander
jusques au jor d'ui. (*Ch. de 1292*, Mart.,
Thes., I, 1248.)

Ceux qui contre leur seigneur et contre
le royaume de France s'estoient tournez
et alies au roy d'Angleterre et au conte
Thibaut furent tous destruis par la guerre
et perdirent leurs *querelles* qu'ils cuidoi-
ent recouvrer ; comme Lancelin, le conte de
Dampmartin, perdit la *querelle* qu'il cla-
moit sur la cité de Beauvais. (*Gr. Chron.*
de Fr., Loys le Gros, III, 299, P. Paris.)

Item chieus u celle sur qui on ara fait
cleim ne puet faire claim sur celi qui ara
clamé en cely jour, pour demande ne por
debte que il face ne puisse demander, ne
sur ses pleges, pour cose qui appartiegne
a celi *querielle* de celui qui aroit clamé. (xiv°
s., *Lois et coutumes de la ville de Marchien-
nes*, Arch. mun. Lille, BBI, 2777.)

Dieu soit garde de vous et vous doinst
grace de vous puissies maintenir la bone
querelle du royaume de France. (25 juin
1429, *Lett. de Jeanne d'Arc aux Tournais.*,
Délib. des Bann., Arch. Tournai.)

Des bonnes et justes *querelles* que par
dessus ladite succession a et encore en-
tend avoir ledit seigneur roy catholique
sur plusieurs royaumes, principautez et
seigneuries. (Ph. WIELART, *Rec. des Antiq.*
de Flandre, p. 35, Chron. belg.)

— Plainte :

Car j'ay laissé Marion exploree
Dedans son parc, ou l'humble pastorelle
Fait (j'en suis seur) lamentable *querelle*.
(MAROT, *Eglogue rustique*, t. I, p. 313, éd. 1731, in-
12.)

La gente Philomele,
Lamentant au doux renouveau
Dessus un verdissant rameau
Son antique *querelle*.
(ROB. GARNIER, *Marc Antoine*, act. II, v. 329, Foerster.)

— Débat, discours, conversation, af-
faire, chose :

Par devant tous en audience
Li abbes le *querelle* traite.
(RECLUS DE MOILL., *Miserere*, CCCLIX, 3, Van Hamel.)

Ainsi li fait la vielle entendant la favole,
Mais pas n'ira ainsi longuement la *querelle*.
(*Berte*, 2079, Scheler.)

Quant des chevaliers fu finee la *querelle*,
Qu'il laisserent l'enfant de la fontenelle,
Qui fu clere d'argent ou fons de la gravelle,
Dont l'ave descendoit merveilleusement belle.
(*Brun de la Montaigne*, 885, P. Meyer.)

Et en faisant breve *querelle*
De tout ce qui est agreable
En ceste vie et delectable.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5070, Cocheris.)

— Raison, motif :

Dites moi, fit il, la *querelle*
Por quoi cist lez est en deffense.
(CHRISTIEUX, *Cheval. de la Charette*, p. 17, Tarbé.)

— Dans l'exemple suivant *querelle*
exprime l'idée de chance :

En vient a Ydoine la bele,
O toute sa foible *querelle*.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 317°.)

C'est-à-dire : Malgré la faible chance
qu'il peut avoir d'obtenir d'Ydoine ce
qu'il désire d'elle.

QUERELENT, s. m., instrument de la-
bourage, peut-être le soc ou le coutre
de la charrue :

Le suppliant se print a rompre ung ve-
rial estant audit hostel, en frappant fort
contre ledit verial d'un *querelent*. (1460,
Arch. JJ 192, pièce 52.)

QUERELER, -eller, v. a., réclamer,
partic., réclamer par voie judiciaire ; en
général, disputer :

Se clers de tenement volsist lai *quereler*.
(*Th. le mart.*, 60, Bekker.)

Et en a promis faire tenir quicte et pai-
sible nostredit seigneur ensuite de tous
autres fraix que lui et lesdits de sa com-
pagnie pourroient *quereler* ou demander
a ceste occasion. (8 nov. 1445, *Lett. de Thib.*
de Neufchatel à J. de Visen, Ch. des Compt.
de Dijon, B 11868, Arch. Côte-d'Or.)

A ceste cause ne autrement pour le fait
et occasion de ladite artillerie puissions ne
doions aucune chose *quereler* ne deman-
der a mondit seigneur de Bourgoingne.
(13 nov. 1445, *Quitt. de J. Mignon*, Ch. des
compt. de Dijon, B 11868, Arch. Côte-d'Or.)

Renunce a tous droitz et successions
qu'elle pourroit *quereller* ou demander es
biens, hoiries et successions. (10 mai 1499,
Contr. de mar. de C. B., Arch. B.-Pyr.,
I, 91.)

Sans qu'iceluy seigneur roy, ses succes-
seurs roys de France, leurs juges et offi-
ciers quelconques, puissent jamais *querel-*
ler ou demander aucun droit d'hommage,
pairie, jurisdiction, ressort, ou souverai-
neté, en quelque maniere ou façon que ce
soit, en, et sur ledit comté d'Artois. (12
mai 1530, *Ord. de Charl.-Quint, touch. l'ins-
tit. de la Chambre du Cons. d'Artois*, Coust.
gén. du Comté d'Artois, éd. 1679.)

En acquisition des heritages feodaux, le
mary est seul acqueteur. Et si la femme
n'est saisie actuellement, elle ne peut en
iceux *quereler* droit de propriété. (*Coust.*
gén. du comté d'Artois, 135, éd. 1679.)

Le même an, aucuns Bulgares qui *que-*
relloient le royaume de leur pais contre
les Avarrois, accorderent entre'eux que leur
different seroit voidié par deux champions.
(*FÄUCHET, Antiq. gaul.*, V, 9, éd. 1611.)

QUERELLE, voir **QUERELE**.

QUERELLER, voir **QUERELER**.

QUEREMENT, *qui.*, s. m., requête,
demande :

Petitions et *queremens*
Il fait nuit et jor mult souvent.
(*Légende de Théophile*, v. 28, ap. Bartsch, *Lang. et*
litt. fr., p. 473.)

Liquel eskevin disent, au *quirement* du
maleur, que li dis Robert estoit et est ahi-
retes bien et a loy de toutes les .xl.v. sols
de rente a hiretaige par an dessus dites.
(1311, *Chirographe passé devant les echevins*
du pouvoir Mgr. le prévôt d'Aire, ap. Ern.
Deseille, *Catal. des actes formant le fonds*
hist. et suppl. des arch. de Boulogne, p. 27.)

QUEREMONIE. voir QUERIMONIE.

QUERENON, voir CAREIGNON.

QUEREOR, -eur, s. m., celui qui va chercher, qui est à la poursuite de :

Comme il son cors devant metoit
Pour desvoler les quereors.

(G. de Palerme, Ars. 3319, f° 143 r°.)

Quesitor, quereur. (Gloss. lat. fr., ms. Montp. II 110, f° 217 v°.)

Quereur, queritor. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quereur de pardons. (*Rôle de la par. S.-Stuerin.*)

Saul nagueres quereur d'asnesses fust esleu roy des Juifz. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, 1, f° 27 r°, éd. 1515.)

— Frère quêteur ?

Illec trouva un quereur
De Chartres, un bon precheur
Qui de bien fere semonoit
Les genz d'entor.

(J. Le MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 31°.)

— Fém., queresse :

Queresse, queritrix. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

La Bresse en Vosges, *querou*, fém. *quéerasse*.

QUERESE, voir CERISE.

QUERESSE, s. f., crochet pour tirer l'eau du puits :

Une payelle, une queresse, une perchie, un godet feré. (1374, *Bail a ferme*, Arch. MM. 29, f° 113 v°.)

QUEREUR, voir QUEREOR.

QUEREUX, s. m., chercheur :

Vous faites les quereux, et savez bien ou est la ditte fillette. (1415, Arch. JJ 169, pièce 59.)

— Collecteur :

Aveuc ce lesdiz escuiers... eussent acoustumé de mettre quereux pour querre la dite disme en aoust. (1330, *Cart. de S. Martin de Pontoise*, f° 35 v°, ap. Duc., *Quesitor*.)

QUERGIER, voir CHARGIER.

QUERHIER, voir CHARGIER.

1. QUERIE, voir CURIE.

2. QUERIE, *queria*, s. f., réquisition :

Qui failliria de la gaita, .vi. d. s'en a a reemer al cuminal a la *queria* que om la faria. (Vers 1224, *Franch. de St Bonnet le chateau*, Valentin Smith, *Bibliotheca Dumbensis*, I, 180.)

QUERIELLE, -elle, voir QUERELE.

QUERIMOINE, *querymone*, s. f., plainte :

Soy plaindoient leurs *querymones*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historz*, I, 70, Borgnet.)

Je vous donneray congé d'en faire tirer une *querimoine*. (DES PER., *Nouv. Recreat.*, du cardinal de Luxembourg, La Monnoye.)

QUERIMONE, voir QUERIMOINE.

QUERIMONIE, -ounie, *queremonie*, *serimonie*, s. f., plainte :

Lors ilz cheent ou en *serimonie* ou en trop grant dejection. (xv° s., *la parfaite imitation de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 231.) Lat., aut in *querimoniam* vel in dejectionem nimiam cadunt.

Et a son retour de pamoison, commença a faire dolentes exclamations, terribles *querimonies*. (1500, *le Livre du faulcon*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XII, 289.)

Querymounie. (1525, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Touchant les quotidiennes incursions que contre tout droit d'amitié commettent par dela, comme il vous a pleu me faire advertir, aucuns vassaux de ce pais sur les sujets du roy, j'en ay fait la remonstrance et *queremonie* aux susdits baschas, lesquels se sont monstrez tres mal contens d'un tel desordre et insolence, et ont promis d'y pourvoir et donner remede. (20 Sept. 1539, *Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 415, Lett. de Rincon à Montmor., Doc. inéd.)

Ne faisant cas de telles *querimonies*. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 88, Cayon.)

Je chasseray arriere de moy les *querimonies* des filz d'Israel par lesquelles murmurent contre vous. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Nomb., xvii, éd. 1530.)

Durant que le jouvenceau faisoit sa plainte et sa *querimonie*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 130^b, éd. 1530.)

En la presence de sa femme,
Qui jetoit grand *querimonie*,
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, lxxv, éd. 1545.)

L'abbesse... le mena avec soy en sa chambre, la ou elle le tint plusieurs jours, non sans grande *querimonie* de ses nonnains de ce que le jardinier ne venoit faire le jardin. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisième journ., *Nouv. première*, II, 55, Dillaye.)

Et qui l'appellera autrement que Phelippes, venez le moy dire, et je vous donneray congé d'en faire tirer une *querimonie*. (DES PER., *Nouv. Recreat.*, du cardinal de Luxembourg, f° 61 r°, éd. 1561.)

Escoutons un peu les *querimonies* de ce grand empereur romain Marc Aurelle. (BOASTYAU, *Theat. du monde*, I, éd. 1567.)

Me faisant les dictz consuls, et aultres du pays de Rouergue, tant d'une que d'autre religion, grand *querimonie* du peu de volenté que ceulz de vostre dict gouvernement ont a la manutention de l'edict de pacification du roy mon seigneur. (25 mars 1578. *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 168, Berger de Xivrey.)

— *Querimonie* se disoit aussi pour plainte en justice, monitoire :

Quand les hommes n'intenteront ni proces ni *querimonie* contre nous. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 239^a, éd. 1567.)

DOMINICQ.

Allez donc maintenant voir ce docte Magis : Parlez lui de Loyal, sçachez qui l'a occis.

GRIFFON.

Il vaudroit mieux jeter une *querimonie*. (L'ASPREUX, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 474.)

QUERIMONIER, (se), v. réfl., se plaindre :

Soy contrister ou *querimonier* en pensee ou en parole. (*La tresample et vraye Expos. de la veigle M. S. Ben.*, f° 100^a, éd. 1486.)

QUERIMONIEUX, adj., plaintif, qui appartient à la plainte :

Quie la *querimonieuse* complaincte de son parent. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. I, Buchon.)

Gens de muliebre courage, faisant angousseux cris, piteux regrets et *querimonieuses* lamentations. (*Id.*, ch. vi.)

QUERINE, voir CORINE.

QUERINER, voir CORINER.

QUERISAYE, voir CERISAYE.

QUERISE, voir CERISE.

QUERLETTE, s. f., sorte de vase :

Une *querlette* de terre ; item une fachelle de terre. (*Grand greffe des évech.*, XVI, 121, 134, Arch. Liège.)

Cf. QUARLET.

QUERMEAL, voir CARESMEL, au Supplément.

QUERMEAU, voir CARESMEL, au Supplément.

QUERN, voir CARNE 2, au Supplément.

1. QUERNE, s. m., quaterne, terme de jeu :

Sovent nos mesjeus et mestralt,
Sovent nos fait d'ambes as ternes,
De deus et deus quines et quernes.

(*De Monacho in flumine periclitato*, 212, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 517.)

Onques rien ne perdi en quernes,
N'a enbesa n'a deus en ternes,
Totjorz a quines

Endeus des trois bouez ot quines.
(*De Ritchaut*, 812, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 63.)

QUERNEL, s. m., sorte de mesure :

.v. *querniaux* de crapois. (1358, *Compte de D. Collors*, p. 85, Aumale.) Impr., *quermiaux*.

QUERNIL, s. m., syn. de *quernel* :

Pour millier de serche, .viii. d., pour charretee, demy *quernil* et pour chacune

chalandee, trois *queruilz*. (1432, *Instr.*, Orl., Gibier, 1571.)

QUERNU, voir CRENU.

QUEROILER, voir CAROLER.

QUEROLE, voir CAROLE.

QUEROLER, voir CAROLER.

QUERONE, voir CORONE.

QUERONER, voir CORONER.

QEEROUNETE, voir CORONETE.

QUERPOUSE, voir CUERPOUS.

QUERQUEMAISTRE, s. m., fabricant :

Les *querquemaistres* de l'église de S. Pol en Ternois. Les *querquemaistres* et margliers de S. Martin de Hesdin. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUERQUEMANNER, voir CERQUEMANNER.

QUERQUEMANNEUR, voir CERQUEMANNEUR.

1. QUERRE, voir CARRE, au Supplément.

2. QUERRE, *kerre*, *kesre*, *quarre*, *qeurre*, *carre*, v. a., chercher, rechercher :

Jesum *querrem* Nazarenum.
(*Passion*, 136, Koschwitz.)

Par multes terres fait *querre* sun amfanz.
(*Alexis*, str. 23^e, XI^e s., Stengel.)

Pur que jo *quis* sa mort et sun destreit.
(*Rol.*, 3759, Müller.)

Que il *querreient* que Rollanz fust ocis.
(*Ib.*, 404.)

Ore irat le roi *querre* qu'ele li out loet,
Ja n'en prendrat mais fin tres k'il l'avrat trovet.
(*Voy. de Jerusal.*, 235, Koschwitz.)

Un chevalier apelet, si li dist en riant :
Amis, u est li reis ? mult l'ai alet *querant*.
(*Ib.*, 278.)

Ja a mon col n'en sera escus prins ;
Je les lairai de guerre convenir,
S'aront tout ce qu'ont porchascié et *quit*.
(*Garin le Loherain*, 2^e chans., xxxv, p. 133, P. Paris.)

Sire archevesque, se vos *requer*...
Que envers Rou paiz nos *quergez*.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 4915, Michel.)

Dont es, dont viens, que demandes, que *quiers* ?
(*Raimb.*, *Ogier*, 9395, Barrois.)

Quistrent engin de vus trahir,
Par nuit vus vindrent assaillir.
(*Vie de S. Giles*, 3649, A. T.)

Quant cerchie orent haut et bas
Tant que du *querre* furent las,
Sus el palais en sont venu.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 1653, Du Ménil.)

Une maistresse li ont *quise*.
(*Florimont*, Richel. 792, f^o 64.)

Une maistre li ont *quesue*.
(*Ib.*, Richel. 1374, f^o 1784.)

Une maistre li ont *quarue*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f^o 9^e.)

Je vous ai servi belement,
Vostre fille vous ai *quesue*,
Dites moi porquoi l'ai perdu.
(*Ib.*, Richel. 353, f^o 35^e.)

Qui velt saveler apertement
Gen que tochon ici briement,
Quierge le livre Judicum,
Si verra cen en la leçon.
(*Guil. de Saint Pair*, *Rom. du Mont Saint Michel* 385, Michel.)

Tybert cuida que voir deist
Et que nul mal ne li *queist*.
(*Renart*, Br. VI, 179, Martin.)

Ausi con font ça mainte gent,
Qui *cuereut* menu et sovent
Meilleur pain c'a iaus n'appartient.
(*Couronn. Renart*, 815, Méon.)

Ainc Diu ne fist ce regné,
Ne par terre ne par mer,
Se t'i quidoie trover,
Ne t'i *quesisce*.
(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 298.)

Elle le fit *kerre* et pres et loing. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f^o 184 v^o.)

Por sa belté, por sun parage
L'a Eneas *quise* et rovee.
(*Brut*, ms. Munich, 116, Vollm.)

Qu'onques ne *quis* honte, ne outrage
Ne ne forçai zon pucelage.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f^o 94^e.)

Ensi ke nos une chose *quariens*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 110 r^e.)

Demandait moi que je *karant* alloie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 44, 10.)

Ne me *quier* vilenie.
(*Ib.*, II, 14, 52.)

Careis aillors vostre proie
Que moi n'avreis mie.
(*Ib.*, II, 34, 20.)

Pour son vivre *kerre*.
(*G. de Cambrai*, *Barlaam*, p. 188, P. Meyer.)

Ce dit li rois : El me *quesis*.
(*Ren. de Beaujeu*, li *Biaus Desconneus*, 209, Hippou.)

Marci, rois Deus omnipotans,
Por ceu ne *queresaint* ja naistre
Que naisquesaint a ce jour,
Que tote riens soufre delour.
(*Des xv. signez aëz memore*, Brit. Mus. addit. 15606, f^o 124 v^o.)

Nus poisonniers de mer, de Paris, ne puet ne ne doit aler encontre le poison pour achater, ce ce n'est dela la riviere d'Oise, ou a vile ou il *cuere* marchié la ou il achetera le poison. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., Cl, 3, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *queure*.

Cant il ot. XII. ans, il fu trop biaux enfes, si k'il ne convenist *kesre* plus biel. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 12.)

Cist grant signour que je vous ai noumé departoient France entr'aus. Li quens Ferrans voloit Paris; li quens Renaus voloit Normandie, et l'empereres voloit Orlens, Cartres et Estampes; et Hues de Boves voloit Amiens. — Ensi en *quesissoit* cascuns sa peche. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Por aler a Arras *querre* de ces couleurs. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 20.)

A une garce de ces cans
Deves tel cose estre *querans*.
(*Jacq. d'Am.*, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kart., 908.)

Ainsoy qu'il fut midy ne tierce,
Tel feu lor fist nostre compaignie
Qu'il convendra chescun pain *quierce*.
(1324, *Guerre de Metz*, str. 226, p. 220, E. de Bou-teillier.)

Li envoierent tantost as pors de mer,
si fisent retenir toutes les nes qu'ils trouverent; et puis *cuissent* carpentiers, et en fisent asses faire de novieles. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angleit.*, p. 120, Michel.)

Envoia messires Raimont en son pays *querre* chevaux et gens. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 259, var., Raynaud.)

Et ou cas que li dit bouchier, ou ceulz a qui lesdictes trippes seroient, ne volroient point lesdictes trippes cuire, ne faire cuire, ne appareiller, que il fuissent tenus de venir ou envoyer *querre* lesdis rewars, et, en le presence d'eulx, ycelles trippes getter ou faire jetter en la riviere d'Escaud, chascune desdictes clauses, sur c. s. (14 avril 1404, *Reg. aux Publications*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Quier repos en la passion de Nostre Seigneur Jesuchrist. (*Intern. Consol.*, I, 1, Bibl. elz.)

S'ilz ont lourdement coppié
Et mis en une faulse voye,
S'ilz ont erré ou desvoié,
Ce n'est pas ce que je *queroie*.
(*Coquil.*, *Enqueste*, II, 81, Bibl. elz.)

J'ay ja un cousturier tout *quis*.
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 161.)

Las par vertu j'ai son amitié *quise*,
Mais par richesse un autre l'a conquis.
(*Cl. Manor*, *Chans.*, XX, p. 323, éd. 1596.)

Qui estes vous, qui touchant hauts honneurs
Querez avoir l'un sur l'autre avantage?
(*Id.*, *Jug. de Minos*, p. 117, éd. 1596.)

Pourquoy l'Egypte iray je saccager,
Pourquoy iray je aux Indes voyager,
Changeant mon aise aux richesses lointaines
De l'Orient *quises* a tant de peines ?
(*Roms.*, *Œuv.*, Od., l. II, p. 307, éd. 1584, in-f^o.)

— Désirer, vouloir, pouvoir :

Od autres achaisuns, que jeo dire ne *quier*.
(*Wace*, *Rou*, 2^e p., 3576, Andressen.)

Nul plus bel home ne *quissies* veoir.
(*Raimbert*, *Ogier*, 1624, Barrois.) Var., *quissistes*.

Droit enperere, a celer nel vos *quier*,
Je n'ai roncin, palefroi ne destrier.
(*Aymeri de Narb.*, 346, A. T.)

Donex la autre, car ge nela *quier* mie.
(*Ib.*, 375.)

Ce poise moi, tant sui ge plus marrie
Ne m'en *quisse* a piece moivoir mie.
(*Ib.*, 2459.)

Les un buissonet s'alerent joer,
Ne sai qu'il i firent, n'en *quier* parler.
(*R. de Smilli*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 11, 29.)

Je suis vostres sans mentir,
Je ne m'an *kier* departir ;
Por vent ne por torment
Mon cuer vos lais tot entir,
Ja ne m'en *quier* repentir
En chemin ne en sente.
(*MONIOT DE PARIS*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 45, 48.)

Ses dous regards me pramet garison
Des maus que j'ai dont ja ne *kier* garir.
(*Maistres Simons d'Autie*, Romv., p. 282.)

Douce dame, de vous partir ne kier,
Pour mal souffrir.

(GAIDIFER, Chans., Vat. Chr. 1490, f° 56^v.)

Mes a nul jor ne me queisse
Remuer, tant que ge veisse
Ceste gent ainsinc efforcier
De caroler et de dancier.

(Rose, 777, Méon.)

Jamais nul jour de ma vie
D'amours ne me kier partir.

(JEHAN BARTHEL, Romv., p. 284.)

Tout ce faisoit il par l'enortement de sa
femme qui disoit que jamais vivre ne
querroil se la fille au roy d'Ytalie et la
femme a l'empereur de Grece ne faisoit
son mary roy. (Gr. chron. de Fr., Loys et
Carlemaïne, III, 87, P. Paris.)

De gracieuse dame amer
Ne me quier james departir-

(JEH. LESCURAL, Chans., Ball. et Rond., 17, Bibl.
elz.)

Qui veut raison, quierit deraison.

(BAIF, Mimes, l. II, f° 66^v, éd. 1597.)

— Prier, invoquer, réclamer :

Donne, por amor Dé qui fait vertuz,
E por l'amor des sainz qu'avez quesuz,
E por l'amor .G., qui fu tes druz,
Donne, te quier merciez que tu m'ajuz.

(Ger. de Rossill., p. 364, Michel.)

Or m'alez ci Nerbone presentant,
Dont vos encore n'avez vaillant .i. gant,
Mes, par l'apostre que quierent peneant,
Ja ne l'avrai nul jor de mon vivant.

(Aymeri de Narb., 489, A. T.)

Poit., Creuse, *quarre*. Lorr., *quouerre*.
Vosges, *quoere*, chercher, quérir.
Guernesey, *queure*, aller quérir, faire
venir.

QUERREMIAL, voir CARESMEL.

QUERROIR, -ouer, s. m., carrefour :

Ma maison dudict lieu de Vatan, assise
aux *querrouer* des bancs dudict lieu. (1461,
S. Hil., Egl., Arch. Vienne.)

Berry, *carroir*, Vosges, *querroir*,
carrefour.

Cf. CARROI.

QUERROUER, voir QUERROIR.

QUERROY, voir CARROI.

QUERRURE, voir CARREURE, au Supplément.

QUERTINE, voir CRESTINE, au Supplément.

QUERUEE, voir CHARUEE.

QUERUYER, voir CHARUIER, au Supplément.

QUERYMONE, voir QUERIMONE.

QUERYMOUNIE, voir QUERIMONIE.

QUES, voir LE, pronom.

QUESCEL, voir CAISSEL, au Supplément.

QUESTION, s. f., action de quérir, de
chercher :

Pource que retardes en la *question* de
la paille ne povoient venir a la quantité
des ouvrages acoustumes. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., I, f° 116^v.)

QUESME, s. m. ?

S'il ne vend son *quesme*, il ne doit
point d'estocage. (1400, *Charte de la ville
de Devres*, Soc. des Antiq. de Morinie,
1877, 104^v liv.)

De tous les heritaiges qui sont en la
banlieue lesdictz maire et eschevins en'ont
la cognoissance, tant de rentes, cens, trans-
portz... sans paier redevabletez aucune,
excepté quatre deniers d'estocquaige que
le vendeur nous doit pour la cause de
son *quesme* se vendu l'avoit. (Ib.)

QUESNE, voir CHANE.

QUESNEAU, voir CHESNEL, au Supplément.

QUESNEL, voir CHESNEL, au Supplément.

QUESNELET, voir CHESNELET, au Supplément.

QUESNETEL, voir CHESNETEL, au Supplément.

QUESNOIS, adj., de chêne :

Ung appentis fait de lances *quesnois*,
Tenu levé de hardis lansquenais,
Et d'aultre part une tres noble escosse
Servoit d'apuyz affin que froit escosse
Devant li parc, que froidure ne playe
La noble fleur, et que du froit n'eust playe,
(P. VACHOT, *Deplor. des Et. de France*, Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., III, 252.)

QUASSER, voir QUASSER.

QUESSON, voir CUISSON.

QUEST, s. m., gain, profit :

J'estudiray jeune pour l'ostentation, de-
puis, un peu pour m'assagir, a cette
heure pour m'esbattre, jamais pour le
quest. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. III, ch. III, f°
362, éd. 1588.)

QUESTABLE, adj., sujet à la taille ap-
pelée *queste* :

Nos bien ames les consuls et habitans tail-
lables et *questables* de la ville de Narbonne.
(10 avr. 1440, *Ord.*, XIII, 329.)

Les hommes *questables* en une place sont
reparables et doivent reparation es fosses
et murailles d'icelle place en laquelle ilz
sont *questables*. (1493, *Cout. de Bourbonn.*,
Nouv. Cout. gén., III, 1214.)

QUESTAIN, *castain*, s. m., quêteur :

Et les moynes doivent et devront chan-
ter la messe du jour a l'heure de midi, s'il
n'y a empeschement de cors receipt ou
de anniversaire, pour quoy il conveigne
chanter dez mors, ou de *questain* pour

quoy il conveigne commencer la messe
devant medi. (1336, *Cart. de S. Et. de Vi-
gnory*, p. 86, J. d'Arbaumont.)

Ou s'il y a cours non receipt ou aucuns
castains et s'il est feste foyrable. (Ib.)

Recette des *questains* qui questent ou
diocese de Troies. (1379-80, *Compt. de la
fabrig.*, Arch. Aube G 1559, f° 43^v, et 1384,
Compt. de l'égl. de Troyes, p. 2, Gadan.)

De Nicolas Boucher, *questain* pour la
fabrice. (Ib.)

Il est vray que aultrefois les *questains*
sont estez logez chez elle, lesquelz laissiez
tousjours ung imaige. (*Pièce de 1525*, ap.
Lepage, *Doc. inédits sur la guerre des Rus-
tauds*, p. 184.)

Tous tels *questains* ce sont autant d'es-
talons qui ne servent qu'a couvrir les
femmes et filles qui vont la dedans. (*Le
Cabin. du roy de France*, p. 107, éd. 1581.)

QUESTAL, s. et adj., sujet à la taille
nommée *queste* :

Homages, ligeance, honnur, obeissances,
vassales, *questales*, feudes. (12 mars 1390,
Ch. de Rich. II, Liv. des Bouill., LXVII,
Arch. mun. Bord.)

En la vicomté de Lo Vigner... le sei-
gneur a plusieurs hommes appelez *ques-
taux* et de condision serve, lesquels ne
peuvent tester ne disposer des biens
qu'ils possèdent par testament ou con-
trat entre vifs en aucune maniere : car
leurs biens et heritages sont de condition
questale et serve, et sont au seigneur et
non auxdits hommes *questaux*, sinon quant
a la seule administration. (1609, *Cout. de
Chaulny*, Cout. gén., II, 690, éd. 1604.)

1. QUESTE, *queche*, s. f., recherche ;
resté dans la langue moderne avec des
emplois restreints :

Queste du Saint Graal. (Ms. Richel. 12582,
éd. Furnivall.)

Si ferai, puisque sui en *queche*,
Du meilleur fust que j'aurai fleche.
(GUILL. DE LA VILLEN., *les Crieries de Paris*, p. 146,
Crapelet.)

La *queste* et voyage de St Antoine. (1457,
Reg. des échev., 24, 41, Arch. Liège.)

Viendront a bout de leur *queste*. (*En-
seignem. de la duchesse Anne*, p. 128, Cha-
zaud.)

Pensez a vous, et vous trouverez qu'estes
Pires que nous, si bien faictes les *questes*.
(J. MAROT, *la Vray-Disant*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e
s., X, 235.)

Souvent quand je cerche un homme,
encores que parfois celuy la mesme me
cerche aussi de son costé, toutesfois avant
le pouvoir rencontrer, je suis contrainct
de quitter ma *queste*. (LA BOET., *Mesnag.
de Xenoph.*, Feugère.)

Le desir d'honneur et de gloire, et la
queste de l'approbation d'autrui, est une
passion vitiieuse, violente, puissante.
(CHARR., *Sag.*, l. I, c. 56, p. 281, éd. 1601.)

— Expédition :

Alixandre, tu seras sire de tout le
monde, mais Macedonie jamais ne verras
por ce que tu morras apres le compli-
ment de ta *queste*. (*Le Livre dou roi Alix.*,
Richel. 1385, f° 56^b.)

— Requête :

Le tierche faille le correcho.
 Dame, dit il, par grant tristoche,
 Por le pitié dont estes plains,
 Dones m'ent. Mais ch'est *queste* vaino.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, cclxviii, 4, Van Hamel.)

— Butin :

Mais j'ay grand doute qu'a l'instant
 Que d'homme parfait auras l'age,
 Ce malheureux oyseau volage,
 Qui par ces arbres te fuit tant,
 Sans y penser te surprendra
 Comme une jeune et tendre *queste*,
 Et, foullant de ses pieds ta teste,
 Que c'est que d'aimer t'apprendra.

(ROUS., *Piec. retranch.*, lxxxi, l'Amour oyseau, I, 435, Bibl. elz.)

— En *queste*, loc., sur-le-champ :

L'AMANT

Ainsi m'otroya ma requeste,
 Et je l'alay compter en *queste*
 A Amys qui s'en esjoyt,
 Com bon compaign quant il oyt.

(Rose, 3267, Lantier de Damerey.)

— Terme de cout. Sorte de redevance, ainsi définie par la Coutume de Chauny :

C'est une rente generale, uniforme et communement payee pour raison de toute une paroisse ou de tous les tenemens et terres d'une baronnie par les habitants d'icelle pour le payement de laquelle chacun des habitans entr'eux contribue pour la quantité des terres qu'il a prins ou autrement tient. (1609, *Cout. de Chauny*, *Coust. gén.*, II, 678, éd. 1604.)

Se aucun chiee en *queste*. (7 janv. 1277, *Ord.*, XI, 355.)

La ville de Dammeri pour .i. giste .xxv. l. ou .i. mengier au roy; item, une rente que on appelle la *queste*, .vii. l. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f^o 59 v^o.)

Comme nous eussions baillé a Jehan des Yauys l'aisné et a Jehan des Yauys son fils, bourgeois d'Arras, les *questes* de nostre baillie jusques a .xii. ans, pour le pris de .xv. frans d'or pour chascune annee. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, f^o 140 r^o.)

— Perception d'une redevance :

L'on baillera a cense la *queste* du pont de Ron. (30 avr. 1420, *Reg. cons. de Lyon*, I, 239, Guigue.)

Certains deniers dont la *queste*, recepte et levee a esté de tout temps établie es villes de Nantes, Saumur et la Charité. (1545, *Lettres de François I^{er} à Romorantin*, Arch. mun. Orléans, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 227.)

2. **QUESTE**, *keste*, *kiste*, s. m. et f., bahut, caisse :

Vous avez oi les assens

Comment il fu mis hors del *keste*.

(Du Prestre qu'on porte, 1148, var., Montaigl. et Reyn., *Fabl.*, IV, 232.)

Ung escriu feré, .iiii. deniers; une *queste* de fust ou huchel .ii. deniers. (1295, *Cart. de Corbie*, 21, f^o 355, ap. Duc., *Questa*.)

Ung cabas de blancq savon, une *kiste* de

chucere. (xvi^e s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Bourse :

... Et puis dessiere

Sa *queste* et ses deniers en trait.

(Du Prestre et du Chevalier, 1312, Montaigl. et Reynaud, *Fabliaux*, II, 90.)

QUESTEL, *kestel*, s. m., bahut, coffre :

Nicholas de Bappammes depose en la tour de S. Quentin un *kestel* ou quel il a coffres plain de lettres. (31 déc. 1300, Arch. S.-Quentin, l. 48, dossier A, 1.)

Un *questel* double, a deux couverchaus et deux serrures. (1375, *Cap. S. J. Bapt.*, Colliette, *Mém. de Yermant.*, II, 866.)

Les dictes bouges bailla en garde et fist enfremre en un *questel*. (1391, Arch. mun. S.-Quentin, l. 36 A, 56.)

Laquelle vesve mettoit son or et argent aucunes foiz en ses coffres ou *questeaulx*. (1423, Arch. JJ 172, piece 418.)

Nom propre, *Questel*.

Cf. **QUESTE** 2 et **QUESTON**.

QUESTER, verbe.

— Act., chercher :

Douce amie, o le vis cler,

Or no vous sai u *quester*.

(Aucassin et Nicolette, *Nouv. fr. du xiii^e s.*, p. 298.)

Eulx, le regardant, disoient l'ung a l'autre que jamais ils ne virent homme plus ressemblant a celluy qu'ils *questoient*. (*Violier des Hist. rom.*, c. cxvii, Bibl. elz.)

Questant tousjours jusques a son origine, j'y trouvoy le fondement (de cette opinion) si foible... (MONT., l. I, ch. xxii, p. 60, éd. 1595.)

— Rechercher, poursuivre :

Car par illuec la vierge trespasa

Pour roi Herode qui les enfans *questa*.

(Auberon, 1919, Graf.)

— Réfl., comme quêter :

En ces entrefaictes, l'hermite *se questoit* par la cité, lequel oyant le bruiet qu'un vil paisant avoit occis le dragon, et qu'en recompense le roy luy donnoit sa fille en mariage, pensa mourir de dueil et laissant pour ce jour sa *queste*, retourna en son hermitage raconter a Cesarin comme le tout se passoit au chasteau. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, X, iii, Bibl. elz.)

— Act., lever sur quelqu'un l'impôt appelé *queste* :

Les seigneurs qui par convenance ou prescription suffisante ont plus ample droit de taille qu'une fois l'an sur les hommes et serfs de tailler deux ou trois fois l'an et de *quester* leurs gens de trois en trois ans, ou autre semblable temps... en useront ainsi qu'il est convenu. (1534, *Cout. de Nivernois*, *Cout. gén.*, I, 879, éd. 1604.)

— Neut., recueillir l'impôt appelé *queste* :

Item... pourrons *quester* et sur eulx faire *queste* en quatre cas. (1427, Arch. JJ 179, piece 42.)

QUESTERRESSE, voir **QUESTOR**.

QUESTEUR, voir **QUESTOR**.

QUESTEURS, s. m., mendiant :

De nului nous n'aurons confort

En plus que ung povre *questeur*

(*Mist. du siege d'Orl.*, 19594, Guessard.)

Norm., *quêteux*, celui qui quête aux offices dans les églises.

1. **QUESTIER**, s. m., perceveur de la redevance appelée quête :

Se aucun chiee en *queste*, mené ses *questiers* de défaut de droict, ou appellation interposée de faus et de mauvais jugement, s'il chiee, il sera puni de moult grief peine. (7 janv. 1277, *Ord.*, XI, 355.)

2. **QUESTIER**, s. m., fabricant de *questes*, ou caisses, menuisier :

A Bastien de Wellemont, *questier*, pour avoir maulet seize croix et gantilles pour le gayolle... (1510-1511, *Comptes du domaine*, f^o 53 v^o, Arch. mun. Cambrai.)

3. **QUESTIER**, *quetier*, s. m., arbre que l'on étête chaque année :

Fortifié par derriere et devant de sept a huit cens plantatz de saulle et *quetiers* et autres choses necessaires. (1546, *Assemblée gén. des march. fréq.*, Arch. mun. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II 60.)

Et jusqu'au xviii^e s. :

Tous les plans d'arbres, saules, luisette, gravange, *questiers* et autres especes. (1723, *Proc. verb. d'adjud.*, Arch. Nantes, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 531.)

QUESTION, s. f., discussion, contestation, différend, querelle, procès :

Doit chascuns obeir simplement, sanz noise et sanz *question*. (BRUN. LATIN., *Tres.*, p. 433, Chabaille.)

Se aucuns mouvoit *question* d'ore en avant au dit capite sour le propriété des coses devant dites, li dis capitles s'en deveroit traire a nous avant ke a autrui. (1295, *Livre clauté des chapelains de N. D. d'Arras*, f^o 83 r^o, évêché d'Arras.)

Cum *questions* fuist meue entre religieuses personnes et discrettes... d'une part et my, d'autre part. (1354, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f^o 152 v^o, Arch. Tournai.)

Fut conseillé ausdis tuteurs qu'ilz non feissent plus avant proces ou *question*. (1454, *Compte de l'Exéc. testam. de Jehan Cartier*, dit Descamps, Arch. Tournai.)

Pour ce que, combien que des douze ans a ou environ ledit Lecomte et feu Jehan Aimable en son vivant mareschal de forge de ladite ville de Nyelles eussent eu *questions* et differances entr'eulx a l'occasion de ce que ledit Aimable avoit fait guetter

et batre par quatre hommes ledit Lecomte. (1463, Arch. JJ 199, f° 153.)

Audict prince d'Orange furent promis de beaux estats ; et, davantage, de lui mettre entre les mains toutes les places qui estoient en ladict conté de Bourgongne, qui estoient de la succession du prince d'Orange, son grant pere, et dont il avoit *question* contre messeigneurs de Chasteauguyon, ses oncles, lesquelz il disoit avoir esté favorisez par ledict duc Charles. (COMYNES, *Mém.*, V, 17, Soc. de P.H. de Fr.)

Et mena ces compagnies unies ensemble entre Thionville et la cité de Metz, ou il fut en *question* aux capitaines et lieutenans quel chemin ils pourroient tenir le plus convenable pour venir audit siege. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXII, Buchon.)

Sur quoy les dites partyes estoient en voye de proces et *questions* l'un a l'encontre de l'autre. (1511, *Reg. de Corbie*, 13, f° 88 v°, ap. Duc., *Quaestio* 2.)

M. de Bussy doncques, estant un soir au bal au Louvre, prit *question* contre feu M. de Grantmont. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2° disc., p. 753, Buchon.)

— Embarras :

Dont grand dommage et grande *question* avint puis a la maison de Chalon. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 17, Michaud.)

Faire *question*, actionner, faire demander. (BALTUS, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Dans la Norm., *question* est encore employé avec le sens de querelle, dispute.

QUESTIONER, voir QUESTIONNER.

QUESTIONNER, *-oner*, v. a., mettre à la *question* :

Qui avoient este mis en jayne et *questionney* pour savoir la verité des poudres que l'on disoit qu'il (les Juifs) avoient jetez aux poix et fontaines. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des Compt. de Dole, V 164, Arch. Doubs.)

Ceulz desquelz il fust aucune souppeçon que il eussent leur peccunes cuteez ou retrait furent a manere de sers depeciez et *questionnez*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 338^a.)

Et le loyrent et l'enmenirent a S. Loup, et le *questionnerent* tres fort. (1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 55, Arch. Côte-d'Or.)

Pour l'achat d'une corde de cheuvre pesant six livres, pour icelle metre en la gehne et *question* pour *questionner* les prisonniers de mondit seigneur le duc. (*Compte de G. Charvoit*, 1439-1440, Arch. Côte-d'Or, B 2395.)

Ephezion, Crathere et Cenee estoient de oppinion qu'il failloit de luy tirer la verité par *question* et par tourmens... Laisant donc le conseil de Crathere avec Ephezion et Cenee se esleverent pour *questionner* ledit Philotes. (*Trad. de Q. Curse*, V, 27, éd. 1534.)

Norm., *questionner*, vexer, contrarier.

QUESTIONNETTE, s. f., petite *question* :

Quaestiuncula. *Questionnette*, petite *question*. (R. Estr., *Dictionariolum*, éd. 1538.)

QUESTIONNEUR, s. m., questionnaire, celui qui donne la *question* :

A esté pris par les gehenneurs et *questionneurs* qui l'ont despouillé, lié et attaché aux anneaux de la *question*. (BEZE, *Hist. eccles.*, II, 317, éd. 1580.)

QUESTISSON, s. f., querelle :

Debas et *questisson* avoit esteit. (1391, Ch. S. Lambert, n° 899, Arch. Liège.)

Cf. QUESTION.

QUESTON, *-tron*, s. m., petit coffre fixé dans un grand, dont les couvercles ouverts empêchaient le grand couvercle de se refermer. Les carreaux des couturières, dit Guillemot, auteur du *Supplément de Roquefort*, sont garnis d'un *queton* :

Le suppliant prist un franc qu'il vit sur l'eschantellet ou *queston* d'icelle huche. (1380, Arch. JJ 117, pièce 188.)

Elle donne un petit escingh et a deux *questons* par dedens. (20 sept. 1432, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

La suppliante print furtivement dans l'estude de maitre Jehan Hebert, chanoine de l'eglise d'Arras, en un sacquet de toile dedens, en un *questron* qui estoit sur un petit bancquet... six francs demonyoye blanche. (1447, Arch. JJ 176, pièce 566.)

Cf. QUESTEL.

QUESTOR, *-eur*, s. m., celui qui cherche, recherche en général :

Quant li *questor* aprochoient
La ou li dui amant estoient
A tout lor chiens, li leus sailloient
Por eus garandir et deffendre.

(G. de Palerne, Ars. 3319, f° 108 r°; 3767, A. T.)

Questeur de repues franchises. (CHARRON, *Sag.*, l. III, ch. 10, p. 599, éd. 1601.)

— Celui qui recherche de la gloire :

De tel noblece ja deux miches
Ne donassent, se l'avoir n'eussent
Et que maistre et seigneur n'en fussent,
Si estoient mes servileurs,
Et encor ay de telz *questeurs*.

(CHRIST. DE PIZ., *Liv. du Chem. de long estude*, 3880, Pöschel.)

— Avocat :

Vous seres mout boins amparliers,
Car mout sages parler parfent
Ensement que cil *questeur* font.

(J. DE CORD., *li Dis dou levrier*, 326, I, 313, Scheler.)

— Fé.m., *questeresse*, *-eresse*, *questresse*, celle qui cherche, quêteuse :

Questrix, *questeresse*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 1679, f° 235 r°, et *Gloss. de Salins*.)

Questrix, *questeresse*. (*Voc. lat. fr.*, 1467.)

Comme une *questeresse* d'ospital pour les aultres povres. (GERSON, *Dial. av. ses sœurs*, Œuv., 1706, III, 814^b.)

Roquefort donne *questresse*, sans exemple.

Bressaud, *quatrassé*, quêteuse.

QUESTORIE, s. f., questure :

Aussi leur fu ottoie la *questorie*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 85^b.)

Jettans grandt clameur ils violerent la *questorie* et detrenchierent Opimus, questeur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, VIII, 6.)

La *questorie*. (*Prem. vol. des gr. dec. de Tit.-Liv.*, f° 77^a, éd. 1530.)

QUESTRES, cas sujet, voir COISTRON.

QUESTRESSE, voir QUESTOR.

1. QUESTRON, voir QUESTION.

2. QUESTRON, voir COISTRON, au Supplément.

QUESTUAIRE, *-ere*, adj., qui rapporte, profitable, lucratif, qui a le gain pour objet :

Sans exercer art mechainique ne *questuaire*. (SEYSSSEL, *la Grandmonarchie*, I, 94, éd. 1540.)

Ceux d'entre les judges qui se sentiront si lasches de cœur qu'ilz ne puissent maistriser ceste mauvaise soif et alteration de gaing, qu'ilz quittent la robbe, et se mettent aux arts *questuaires* qui sont en si grand nombre en ce royaume. (MICHEL L'HOSPITAL, *Œuv. inéd.*, de la Reformat. de la justice, II, 188, Dufey.)

S'il en reçoit profit *questuaire*. (BODIN, *Rep.*, I, 7, éd. 1583.)

Ailleurs, ou la vie est *questuere*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, f° 161 r°, éd. 1588.)

Crassus i avoit cinq cent esclaves, qui rapportoient tous les jours gains et profit de leurs mestiers et arts *questuaires*. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. XLIV, p. 250, éd. 1601.)

Questuaire, gainfull, commodius, profitbringing. (COTGR., 1611.)

Questuaire, commodo. (OUDIN., 1660.)

— On a dit, en parlant de personne, dans le sens de mercenaire, servile :

Si pour l'avidité de pecune, tu n'estime gain ne lucre quelconque, vilein ne des-honneste, encores que de l'estat dont tu es, tu ne puisse par honneurs estre *questuaire*. (*L'amant ressuscité*, p. 111, ap. Ste-Pal.)

QUESTUERE, voir QUESTUAIRE.

QUESTUEUSEMENT, adv., pour de l'argent, en vue du gain :

Les pedans clabaudeurs, apres avoir questé et pilloté avec grand estude et peine

la science par les livres, en font monstre, et avec ostentation, *questueusement* et mercenairement la desgorgeant et mettent au vent. (CHARR., *Sag.*, I, ch. vi, p. 57, éd. 1601.)

QUESTUEUX, adj., qui rapporte du profit, de l'argent, lucratif :

Les saintes Euvangiles sont supprimees, et les constitutions sont desrogees, et exercice de barat et de *questueux* prouffit a present est triumphant. (AL. CHART., *L'Esperance*, p. 388, éd. 1617.)

Ils ne quittoient point leur trafic, qui estoit grand et *questueux* a merveilles. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, I, 317, Dufey.)

QUET, voir **QUE**.

QUETAIGNE, voir **CHEVETAIGNE**, au Supplément.

QUETALHER, v. a., découper, hacher :

Ils quidoient que che fust li roy de Franche; si sont les Flamens tourneis en fuit et lassent l'engien tout quoy, et les .xv. charpentiers le *quetalherent* tout en pieches. (JER. D'OUTREM., *Myreur des hist.*, VI, 62, Chron. belg.)

QUETIER, voir **QUESTIER**.

QUETIVEIL, voir **CHAITIVEL**.

QUETIVETÉ, voir **CHAITIVETÉ**.

QUETIVISON, voir **CHAITIVAISSON**.

QUETON, s. m., houblon et ingrédients divers propres à faire une sorte de cervoise :

Alemendes, *queton*, ris, poivre, ressins d'outremer. (1296, *Rentes d'Orléans*, f° 4 v°, Arch. Loiret.)

QUETTIER, voir **QUITER**.

QUETY, voir **KEUTIS**.

1. **QUEU**, *queu*, *keu*, *kieu*, *keut*, *keust*, *keuz*, *queux*, *quou*, *cou*, *cu*, *queuc*, *kei*, *cuec*, *queur*, s. m., cuisinier, maître d'hôtel :

Si l'cmandat as *coue* de sa maisun.

(*Rol.*, 1817, Müller.)

Keus de coisine plus de .xlj.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 47v°.)

Queu de cuisine ne eschanson de vin.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 115, P. Paris.)

Es *queus* et es garçons menerent lor deliz.

(J. Bod., *Sax.*, lxxx, var. t. I, p. 87, Michel.)

Les *keus* et les *serjant*.

(*Id.*, *ib.*)

Que tout *keust* et varlet, boulangier et bouchier, Et tout cil qui se mellenent que d'estre quisienier, Venissent devant l'ost leur *keus* appareillier.

(*Chev. au cygne*, 7433, Reiff.)

Ne *keust*, ne boulangier il n'y a demoré.

(*Id.*, 7753.)

Princes *queurs* fut de la coisine. (*Siege de Jerus.*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 6v°.)

Laens a grans *torlins* espris,
Et li *keu* hastent la viande.
(*Durmart le Gallois*, 12094, Stengel.)

Li *keu* avoient le mengier aprestez.
(*Otinol*, 2096, A. P.)

Cum sis *quous* li amoncela
L'or et argent et deniers.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 130, Bourrasé.)

Fist l'evesques par son *quou* querre.
(*Id.*, *ib.*, p. 131.)

Il estoit *keis* et *senescaus*.
(REN. DE BEAUVIEU, *li Biaus Desconneus*, 927, Hippéau.)

N'i a *remes keu* ne *serjant*.
(*Id.*, *ib.*, 2364.)

Le *cu* respondra de ceo a soir sur soun aconpte. (*Traité d'écon. rur.*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., II, 380.)

.i. *queuc* por la pitance. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 99 v°.)

Dusk'a Luisarce ne finerent
Ou leurs *disners* estoit ja *quis*,
Car .i. leur *keu* qui en ert *dius*
Avoint devant envoié
Qui leur eut touf appareillié.
(BEAUMANOIR, *Jean et Blonde*, 5072, A. T.)

Il aiment miez les eschançons
Et les *kez* et les bouteilliers
Que les chanters ne les vieilliers.
(RUYER., *la Voie de Paradis*, II, 31, Jubinal.)

Hic *cocus*, *kieu*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le maistre puet avoir a son ues .ii. somiers et .i. somelier et .i. *cuec* et .i. feror et .i. turcople et .i. escrivain et .i. chapelain et .i. clerc. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Tout droit a la Montaigne au chastel t'en iras :
Entre dedens la porte, et ou dongon verras
Que tu dies au *queus* ou tu le trouveras,
Que li *dingners* soit pres, sans nul autre avocas.
(Brun de la Montaigne, 360, P. Meyer.)

Li *diners* est il tous pourveus ?
Quant l'oirent li *queux*, chacun fu esmeus.
(*Id.*, 398.)

Que li mangers fust prest et qu'il vouloit disner,
Puis cria on aus *cuec* et fist l'ave corner.
(*Id.*, 180.)

Pierart Poullon, *keut*. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Simon, qui fu *keuz* de le Teste d'or. (8 janv. 1384, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, Arch. Tournai.)

Pour les loyers des serviteurs et maisniez dudict hospital pour ceste annee. C'est assavoir : portier, fournier, le *keuz* et le varlet de la cuisine. (1453-1454, *Compte de l'hospital notre Dame*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Le duc a trois *queux* pour sa bouche, chacun complit par quatre mois, et doit le *queuxen* sa cuisine commander, ordonner et estre obey, et doit avoir une chaire entre le buffet et la cheminee, pour seoir et soy reposer si besoing est, et doit estre assise icelle chaire en tel lieu qu'il puist veoir et cognoistre tout ce que l'on fait en la dicte cuisine... Le *queux* a en sa garde les especes de garnison. (O. DE LA MARCHÉ, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, t. IV, p. 520, Petitot.)

Il doit baillier au *queux* icelle serviette, et le *queux* luy rend celle qu'il avoit paravant. (*Id.*, *ib.*, Du premier estat.)

Or, je demande pourquoy sied le *queux*, et non pas l'escuyer de cuisine, qui toutesfois est chef en la cuisine, et a ce je respons que deux raisons y a. La premiere, que selon les estatuts royaux l'on crie au *queux*, et non a l'escuyer de cuisine. (*Id.*, *ib.*, Du second estat.)

Potiphar maistre *queux* des cuisines de Pharaon. (RAB., *Quart livre*, ch. xxxix, éd. 1552.)

Petit *queu*, petit pot et petit feu.
(GABR. MOURIER, *Trés. des Sent.*, éd. 1568.)

Ceux qui portent les longs *cousteaux*
Ne sont pas tous *queux* ne *bourreaux*.
(*Id.*, *ib.*)

Maistre Chantre est un maistre *queu*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, II, f° 45 v°, éd. 1597.)

Le grand *queux* était autrefois une charge honorable dans la maison du Roi. Voir du Haillan, *De l'Estat des affaires de France*, liv. IV.

La langue moderne a conservé le mot *queux* dans la locution vieillie *matre-queux* et a emprunté au provençal la forme *coq* qui désigne le cuisinier d'un navire.

2. **QUEU**, s. m., syn. de *queue*, *fu-taille* :

Je suis gardé en grant vaisseaux,
En *queus*, en muys et es tonneaux.
(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'eau*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. IV, p. 106.)

3. **QUEU**, voir **QUEL**.

QUEUC, voir **QUEU**.

QUEUÉ, voir **COÉ**, au Supplément.

QUEUERIE, *keuerie*, *queurie*, s. f., cuisine :

Convient dire et parler d'aucuns termes généraux qui regardent fait de *queuris* en aucune qualité. (*Ménagier*, II, 87, Soc. des biblioph. fr.)

Guillaume du Plexis, chevalier, tient par foy et hommage un membre de *lieu* ou sergenterie qui est appellé de la *queurie*, de quoy il doit le service de la *queurie*, reliefs, *xiii^{mes}*, et aides de reliefs... (1386, *Denombre. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 23 v°.)

— Charge du grand *queux* de France :

Comme pour raison de nostre *keuerie* de France. (1307, Arch. JJ 93, pièce 37.)

QUEUETTE, voir **COETE**, au Supplément.

QUEUGNIETE, voir **COIGNETE**, au Supplément.

QUEUGNON, voir **COIGNON**, au Supplément.

QUEUILLETTE, voir **CUEILLETE**.
QUEULDRE, voir **COUDRE**, au Supplément.

QUEULE, *queulhe*, s. f., souche de bois :

Pour oster le *queule* de le dicte terre et semer les dis pois et rasteler le terre, .ii. s. .iii. d. (14 juill. 1368, *Exéc. test. de Colart de Bruffe*, Arch. Tournai.)

Pour .vi. *queulhes* du bois qui a esté abattu en la forest pour edifier les molins de Charolles. (*Compt. du xiv^e et du xv^e s.*, dans les *Mém. de la soc. éduenne*, 1876, p. 161.)

Queule se dit couramment dans la Bourgogne et l'Autunois. Par extension, il désigne aussi dans la Bourgogne une personne lourde, peu active.

QUEULEUVRE, voir **COULEUVRE**.

QUEULHE, voir **QUEULE**.

QUEULIER, voir **CUEILLIER** 1.

QUEULIEUR, voir **CUEILLEUR**.

QUEULLIR, voir **CUEILLIR**, au Supplément.

QUEUR, voir **QUEU**.

QUEURE, s. f., préméditation :

Quicunques mettra main sur aultruy par ire faicte sans *queure*, il sera a .v. s. blans; et s'il y a *queure*, il soit a .x. s. blans. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. n° 93, Cartul. de l'abbaye de S. Pierre de Gand.)

QUEUREÉ, adj., appliqué de tout son cœur :

Riens ne leur arrestoit, car ils estoyent a telles prises *queureez*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 197 r°.)

Cf. **CUERU**.

QUEURIE, voir **QUEUERIE**.

QUEURRE, voir **CURRE**.

QUEUSCHE, voir **QUEUSSE**.

QUEUSSE, *queusche*, s. f., synonyme de *queux*, pierre à aiguiser :

Et sa trenchante faux de ses *queusses* munie. (GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 105, éd. 1604.)

Queusches, le 100 pesant payera 3 sois. (*Tarif provincial* du 18 sept. 1664, ap. Littré, *Queux* 1.)

Norm., Vallée d'Yères, *keusse*, Pic., *keuche*, *keusse*, *queusse*, Hain., *keuche*, *kuèche*, Messin, *queusse*, *queux*. Nord, *queuche*, tranche de pain d'épice.

Savary des Bruslons donne *queuxe*.

QUEUSTE, voir **COUTE**, au Supplément.

1. **QUEUTE**, voir **COULTE**.

2. **QUEUTE**, voir **KEUTE**.

3. **QUEUTE**, voir **CUEUTE**.

QUEUTELETTE, voir **COITELETTE**, au Supplément.

QUEUTILLIER, voir **COULTILLIER**, au Supplément.

QUEUTIZ, voir **KEUTIS**.

QUEUVRECHIEF, voir **COVRECHIEF**, au Supplément.

QUEUWETTE, voir **COETE**, au Supplément.

QUEVAGE, voir **CHEVAGE**.

1. **QUEVAICHE**, voir **CHEVECE**.

2. **QUEVAICHE**, voir **QUEVAISE**.

QUEVAISE, *-aize*, *-aiche*, s. f., droit du dernier né des enfants :

Le droit de *quevaize*, auquel le dernier né, soit fils ou fille, demeure seigneur tout l'héritage, les seuls meubles estans partables entre les autres enfants, ausquels derniers nes mourant sans hoirs de leurs corps succèdent les seigneurs fonciers. Es terres dependantes de l'abbaye du Rellec, l'on observe la mesme usance... savoir est le droit de *quevaiche* qui journellement s'altere en droit convenancier. (*Cout. de Bret.*, Nouv. Cout. Gén., IV, 410.)

Ce mot est resté en usage dans la Bretagne jusqu'à la Révolution. Les cahiers des Etats de cette province demandoient l'abolition des droits barbares de motte, *quevaize* et domaine congéable. *

QUEVAISIER, *-aizier*, s. m., sujet roturier en Bretagne, qui tient des terres sujettes au droit de *quevaize* :

Le dernier enfant du *quevaisier* heritoit seul de la *quevaize*. (MORICE, *Hist. de Bretagne*, préf., p. XVII.)

En *quevaize*, l'homme *quevaizier* ne peut tenir plus d'un convenant sous mesme seigneurie, sans le consentement expres du seigneur. La tenue en *quevaize* ne se peut partager, vendre, diviser, échanger, engager ni hypothequer par le *quevaizier*, sans l'expres consentement du seigneur. (*Cout. de Bretagne*, Nouv. Cout. gén., IV, 412.)

QUEVALAGE, voir **CHEVALAGE**.

QUEVALEE, *quevallee*, voir **CHEVALLEE**, au Supplément.

QUEVALLET, voir **CHEVALET**, au Supplément.

QUEVANDE, s. f. ?

Fil d'Anvers et *quevandes*, 327 livres en deux tonnelets. (1553, *Attestation au sujet des munitions prises à Malines pour l'approvisionnement du château de Bapaume*, Ch. des Comptes de Lille, B 2501.)

QUEVECEUL, voir **CHEVECEUL**.

QUEVECH, voir **CHEVECH**, au Supplément.

QUEVECHE, voir **CHEVECE**.

QUEVELER, voir **CUVELER**.

QUEVELOT, voir **CUVELOT**, au Supplément.

QUEVETAIGNE, voir **CHEVETAIGNE**.

QUEVETAINGNE, voir **CHEVETAIGNE**.

QUEVETANGNE, voir **CHEVETAIGNE**.

QUEVETEIGNE, voir **CHEVETAIGNE**.

QUEVETENGNE, voir **CHEVETAIGNE**.

QUEVIR, voir **CHEVIR**.

QUEVIRON, voir **CHEVIRON**, au Supplément.

QUEVRE, voir **CUEVRE**.

QUEVRONCHEL, voir **CHEVRONGEL**.

QUEWÉ, voir **COÉ**.

QUEYROX, voir **CARROL**.

QUI, *quy*, *qi*, *chi*, *ki*, pron. interrogatif et relatif, sujet singulier et pluriel :

— Exprimant l'interrogation directe :

Et *chi* est il ?

(*Cant. des Cant.*, 9, Stengel.)

Et tu *qi* es, *qi* si as beles armes ?

(*RAIMA.*, Ogier, 8734, Barrois.)

Chier freire, ceste generation *ki* reconterat ? (S. BERN., *Serm.*, p. 531, Ler. de Lincy.)

Qui vauroit bons vers oir
 Del deport, du duel caiff
 De deus biaux enfans petis,
 Nicholette et Aucassins ?

(*Auc. et Nic.*, p. 3, Suchier.)

Qui fu l'empereres Ferris ?

(*Guiot, Bible*, 314, Wolfart.)

Biaus sire, *qui* estes vous qui en ceste vigne fouez ? (MÉN. DE REIMS, 192, Wailly.)

— Exprimant l'interrogation indirecte :

Di nos, prophete, *chi* t'o fedra.

(*Passion*, 188, Koschwitz.)

Mes les genz ne savent pas tuit

Qui est devins, si com je cuit.

(*Guiot, Bible*, 2276, Wolfart.)

Forment s'esmerveilla *qui* la l'ot amenee.

(*Berte*, 1175, Scheler.)

Dame, ce dist li rois, dites moi, s'il vous gree,
Qui est ceste pucele que j'ai ci ramenee.
(*Ib.*, 2784.)

Sire, hui ce jour verra on *qui* vostre traitres sera. (*Mén. de Reims*, 281, Wailly.)

Si y eut debat pour ce tripié, premiere-ment entre les pescheurs et les estrangers, a *qui* l'auroit. (*AMYOT, Vies, Solon*, 7, éd. 1567.)

Ce privilege appartient a lui seul, de cognoistre *qui* sont les siens. (*CALV., Inst.*, 819, éd. 1563.)

— Marquant la relation :

Et ab Ludher nul plaid nunquam prin-
drai *qui* meon vol cist meon fradre Karle
in damno sit. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Kosch-
witz.)

Deo raneiet *chi* maent sus en ciel.
(*Eulalie*, 6, Koschwitz.)

Nos liberat *chi* tanta mala habeamus
fait. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 31,
Koschwitz.)

Los tos enfanz *qui* in te sunt
A males penas aucidrant.
(*Passion*, 61, Koschwitz.)

Soe chamisae
Chi sens custurae fo faitice.
(*Ib.*, 268.)

Qui ia templum Dei cortine pend
Jusche la terra par mei fond.
(*Ib.*, 327.)

Eu soi Jesus *qui* passus soi.
(*Ib.*, 434.)

Por te *qui* sempre[m] vols aver.
(*S. Léger*, 94, Koschwitz.)

Deu servirai, le rei *ki* tot guvernet.
(*Alexis*, str. 99°, xi° s., Stengel.)

Bien poet liex estra, *chi* si est aluez.
(*Ib.*, str. 109°.)

Jo nen ai host *qui* bataille li dunget.
(*Rol.*, 18, Müller.)

Tot cels *qui* creivent en Dé.
(*Ep. de S. Est.*, str. 2°, Stengel.)

Las escalgaites *chi* guardent la citez.
(*Cant. des Cant.*, 43, Stengel.)

Queret lo Deu *chi* vos pot conseler.
(*Sponsus*, 73, Koschwitz.)

Et chil *ki* sont de sens majour
Sont vil et rebouté arriere.
(*RANCLUS DE MOILLIENS, Carité*, iv, 9, Van Hamel.)

Nicoles est en prison mise
En une canbre vaultie
Ki faite est par grant devisse.
(*Auc. et Nic.*, p. 7, Suchier.)

Onques n'i ot beste tant ose
Qui remansist por nule chose
Qui ne venist hastivement.
(*Renart*, Br. I, v. 19, Martin.)

Cen fu fait en l'an *ki* couroit par mil et
.cc. et quarante. (*Acte de 1240*, Moreau, 158,
f° 8 v°, Richel.)

.i. paffut prist *qui* .ii. pies ot de lé.
(*Auberon*, 2297, Graf.)

Cil est mors en l'ame, *qui* malement vit.
(*Serm. du xiii° s.*, ms. Mont-Cassin, f°
98°.)

Li rois de France, qui ne voloit mie ob-
viiier a le pais *qui* se tenoit entre le roy
d'Engleterre et lui. (*Froiss.*, *Chron.*, VII,
68, Luce.)

Les gens de Gaucourt de ceux *qui* avoient
pris leurs hucques a la croix de Saint-
André. (*JUV. DES URS., Hist. de Charles VI*,
an 1411, Michaud.)

— *Qui* ayant pour antécédent une
proposition :

J'espere que nous en irons tous ense-
mble, *qui* me fera fort grant plaisir. (*MARG.,*
Lett., 97, Soc. de l'Hist. de France.)

— *Qui* sans antécédent :

Ki l'un[t] oid, remainent en grant dute.
(*Alexis*, str. 60°, xi° s., Stengel.)

Je ne cuis home en trestot cest regné,
Mien esciant, james en vostre aé,
Qui vos osat, outre vo volenté,
Dire ne fere *qui* vos deust pezer.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 27°.)

Ne je ne truis *qui* de moi ait pitié.
(*Couci, Chans.*, VII, p. 36, Crapelet.)

Fox est *qui* grant avoir i quiert.
(*Guior, Bible*, 1215, Wolfart.)

Le chemin de plus courte fin.....
Conduit jusques au firmament
Qui bien le sct a droit tenir.
(*CHR. DE PISAN, Liv. du chem. de long estude*, 909,
Püschel.)

— *Qui* suivi d'un pronom personnel
explétif :

Et *qui* mal quiert, il doit bien mal soffrir.
(*Couci, Chans.*, XX, p. 73, Crapelet.)

Qui entendre
Voldroit et lor moz et lor diz,
Il ne seroit ja desconfiz,
S'il les avoit en remembrance.
(*Guior, Bible*, 98, Wolfart.)

Qui simplement sans fallace marchande
il prospere et gaigne. (*Contredictz de Son-
gecreux*, f° 42 v°, éd. 1530.)

— *Qui* précédé d'un pronom per-
sonnel :

Mult fust il dur *ki* n'estoust plurer.
(*Alexis*, str. 86°, xi° s., Stengel.)

— *Qui*, s'il y a quelqu'un qui, si
l'on :

Chi dunt li vit sun grant dol demener,
Sum piz debatre e sun cors dejeter,
Ses crins derumpre e sen vis maiseler,
Sun mort amfant detraire et acoler,
Mult fust il dur *ki* n'estoust plurer.
(*Alexis*, str. 86°, xi° s., Stengel.)

Ne quit c'un sol mot responsist
Qui en la place l'oceist.
(*Bxn., D. de Norm.*, II, 16444, Michel.)

Li noms de casun estrument
Moustre quel uevre on en doit faire,
Ki des nons set le sens estraire
Ou en latin ou laiemant.
(*RANCLUS DE MOILLIENS, de Carité*, xciv, 9, Van
Hamel.)

Et li cuens li sere el ventre si durement
qu'il ne desist .i. mot de la bouche *qui* li
deust couper la teste. (*Artur*, ms. Grenoble
378, f° 4°.)

Qui bien nos voldroit jugier touz,
Si com je sai et com je croi,
Ja n'en eschaperoient troi.
Qu'il ne fussent dampné sanz fin.
(*Guior, Bible*, 159, Wolfart.)

Toute l'eussent derompue
Qui ne lor eust desfendue.
(*RUREN., Vie Ste Elysab.*, II, 221, Jub.)

En guise deue
Rapaisera debat d'amis
Et defendra des anemis
Cellui pais, *qui* l'assauldroit,
Et prest sera de garder droit.
(*CHR. DE PISAN, Liv. du Chem. de long estude*,
4234, Püschel.)

Il dist (le roi d'Angleterre) que, *qui* feroit
guerre en Bretaigne, il passeroit une autre
foys pour la defendre. (*COMM., Mém.*, IV,
10, Chantelauze.)

Tout vient a point, *qui* peult attendre.
(*CL. MAUROT, Chans.*, IV, p. 322, éd. 1545.)

Qui vous voudroit escouter, la journee
se passeroit en querelles. (*MARG. D'ANG.,*
Hept., 15° nouv., Jacob.)

Par Dieu, ilz se feront mal, *qui* ne les
departira. (*RAB., Pant.*, II, 29, éd. 1542.)

Ce livre seroit trop gros, *qui* voudroit
mettre tous les poemes que j'ay leuz.
(*FAUCHET, Orig. de la lang. et poés. franç.*,
liv. II, vi, éd. 1581.)

Je t'assure que tu en mourras : et, met-
tant la main a l'espee, sur l'heure s'en alloit
tuer son ayeule, *qui* ne la luy eust ostee.
(*Id., Antiq. gaul.*, V, 5, éd. 1611.)

Il practiquera par le moyen des his-
toires, ces grandes ames des meilleurs sie-
cles. C'est un vain estude, *qui* veut : mais
qui veut aussi c'est un estude de fruit
inestimable. (*MONR., Ess.*, l. I, c. xxv, f° 57
v°, éd. 1588.)

Il faut continuer et perseverer *qui* veult
estre sauvé. (4 mai 1596, *Lett. miss. de*
Henri IV, t. IV, p. 577, Berger de Xivrey.)

— *Qui* veist, aurait vu, on aurait pu
voir :

Qui dont veist provaires revestis,
Clers escoliers les bons sautiers tenir
Qui les vigiles chantent por le marchis,
Dusqu'al demain que jour fu esclaris.
(*Gar. le Loh.*, 3° chans., xii, p. 265, P. Paris.)

Qi dont veist ces espees saichier,
Le sor Guerri la soie paumoier,
Et les roiax fremir et goupillier.
(*Raoul de Cambrai*, 5428, A. T.)

Qui dont veist vileins venir
Et formier par le bosgage.
(*Ren.*, Br. I, v. 632, Martin.)

— *Qui... qui*, l'un... l'autre, les uns...
les autres :

Qui porte tinel, et *qui* hache,
Qui flael, *qui* baston d'espine.
(*Ren.*, Br. I, v. 634, Martin.)

Qui le palais de langue mise en vente
Fait esclater devant un president,
Et *qui* piqué d'avarice suivante
Franchit la mer de l'Inde a l'Occident.
(*Rons.*, *Odes*, l. III, p. 340, éd. 1584.)

Plusieurs princes, *qui* tuez, *qui* pris.
(*PASQ., Rech.*, VI, 3, éd. 1723.)

Tel paye trois mille escus, tel mille, *qui*
plus, *qui* moins. (*Id., Lett.*, XIII, 13, éd.
1723.)

Je connoy des hommes assez, qui ont
diverses parties belles : *qui* l'esprit, *qui* le
cœur, *qui* l'adresse, *qui* la conscience,

quile langage, *qui* une science, *qui* un'autre. (MONT., *Ess.*, l. 2, c. xvii, p. 437, éd. 1595.)

Qui prend un sac, *qui* prend un corbillon, *Qui* son panier.

(V. LUQ., *Sat.*, III, à M. de la Serre, p. 284, Jul. Travers.)

— *Qui ains ains*, à qui mieux mieux; voir AINS.

— *Qui ne soit vrai*, syn. de *qu'il ne soit vrai*, signifiant à preuve qu'il est vrai :

*Qui ne soit vray l'on dit encore
La perle fille de l'aurore.*

(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la perle, éd. 1578.)

— *Qui ne quoi*, ni ceci ni cela, rien du tout :

*Aux autres ne faut qui ne quoy :
Car assez ont pain et pitance,*
(VILLON, *Grant testam.*, xxxi, p. 31, Jouaust.)

— *Qui qui*, quel que soit celui qui :

Chi chi se doilet, a nostros est il goie.
(ALEXIS, str. 101^e, xi^e s., Stengel.)

Ki orent fain et soif por lo grant Deu servir
Ki ki sait decaciez, Deus nes aurat pas viz.
(*Li ver del juise*, ms. Oxf. Bod., Canon. misc. 74, f^o 135 r^o.)

Fame est taverne qui ne faut
Qui qui i viegne ne qui aut.

(*Blasme des Fames*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 81.)

Car je fais au plus hault monter
Qui qui me plaist.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 3946, Paschel.)

— *Qui que*, dans le même sens :

Ambure ocit, *qui quel* blamst ne quil lot.
(ROL., 1546, Maller.)

Qui quel cumpert, veunt en sunt ensemble.
(*Ib.*, 1592.)

Qui qu'eust joie ne leece,
Troylus ot ire et tristee.
(BEN., *Troie*, 13235, Joly.)

Qui que le tiegne a sens, je le tieng a folors.
(J. BOB., *Sax.*, xxvii, Michel.)

Qui que le tiegne pour fol.
(RENART, Br. III, v. 164, Martin.)

Mais il convient, pour telle emprise
Faire, que finance soit prise
En mes coffres, dont qu'elle viengne,
Qui que l'ait ne *qui que* la tiengne.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 3895, Paschel.)

Qui que s'en loue ou s'en vueille blasmer,
Y a trop plus du doux que de l'amer.

(AL. CHART., *Debat des deux fortunes*, p. 555, éd. 1617.)

Ny luy, ny autre Italien, *qui qu'il* soit,
ne s'esjouira ja de s'estre attaché a moy.
(AMYOT, *Vies*, Pyrrh., 35, éd. 1567.)

— *Qui*, quel que soit celui :

Qui que je regarde avecques attention,
m'imprime quelque chose du sien. (MARG.,
Lett., III, 356, Génin.)

— *Qui onques, qui unques, qui onc-
que*, qui que ce soit, quiconque :

Quiunques penra. (1214, *Paix de Metz*,
Arch. mun. Metz.)

Quionques. (*Ib.*)

Quionques. (1210, *Lett. de l'èv. de Verdun*,
Bar, Juifs, 1, 17 bis, Arch. Meurthe.)

Quionque sans justice praindrat ou de-
tenrat en prison canoenez, clers etc... il
seroit albains a tousjours mais. (*Pièce de*
1331, dans Louvrex, *Ed. et régl. pour le*
pays de Liège, I, 27, éd. 1550.)

— *Qui qui onques, ki ki onques, ki ki*
unques, ki ki unkes, que qui onques,
même signification :

Kikiunkes sunt paien, ensi servent. (*Job*,
p. 442, Ler. de Lincy.)

Gieres *ki ki onques* cest espir ki est ere de
nostre horetage avons pris, ne dotons mie
de la vie des choses non veables. (*Dial. de*
S. Grégoire, p. 194, Foerster.)

Kikionkes k'il soit. (S. BERN., *Serm.*, Ri-
chel. 24768, f^o 104 r^o.)

U de sa femme u autres *kikionkes* ce
fuiet. (*Trad. du xiii^e s. d'une charte de 1259*,
Cart. du Val St-Lambert, Richel. I. 10176,
f^o 36^e.)

Quiquionques soit. (Janv. 1261, S. Nic. de
Verd., Arch. Meuse.)

Li officiaux de Lengres, *quiquionques*
il soit. (1262, *Lett. de J. de Joinv.*, Richel.,
coll. de Champ., vol. 152, pièce 47.)

Li officiaux de Lengres, *quequionques* il
soit. (1269, *Lett. d'Aelis, femm. de J. de*
Joinv., Richel., coll. de Champ., vol. 152,
pièce 51.)

Kiki il *unkes* soit bien aurat s'il bien fait,
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. Misc. 74, f^o 61
v^o; str. 576, Cloetta.)

— *Qui qu'onques, kikonques, quicon-
ques, quiconque, quilconque*, même si-
gnification :

C'est a savoir par le maistre de Ande-
gnies *kikonques* soit maistres. (1286, Arch.
L 992, pièce 109.)

Et s'il ne plaisoit a me dame l'abbesse
devant ditte, u a cheli *kikonques* fust ab-
besse de le devant dite abbe dou Sau-
choit. (30 juin 1302, *Ch'est me dame l'ab-
besse dou Sauchoit et Willaume de Uleveng*,
Chir., St. Brice, Arch. Tournai.)

Quilconque injurira ou villonera par ti-
reir ou sachier le comandant encourra en
la paine de une voie de Rochemadou.
(*Pièce de 1486*, Louvrex, *Ed. et réglém.*
pour le pays de Liège, I, 440, éd. 1750.)

Quiquonque jettant par violence noyte-
nalement. (*Pawillart K*, p. 16, Arch.
Liège.)

Par ainsi donques,

Vous approuvez tous ceux *quiconques*
Vivent d'une vie mauvaie,
Pourveu qu'ils vivent a leur aise.

(CL. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Abb. et Fem. scæv., A III,
éd. s. d.)

Peu d'amys a *quiconques* est loing d'eux.

(*Id.*, *Chant XXI*, 1836, t. II, p. 318, éd. 1731.)

Quiconques furent les premiers qui ose-
rent abandonner la langue des anciens
pour honorer celle de leur pais, ils furent
veritablement bons enfans, et non ingrats
citoyens, et dignes d'estre couronnez sur

une statue publique et que d'age en age
on face une perpetuelle memoire d'eux et
de leurs vertus. (RONS., *Abrégé de l'art*
poétique, de la Disposition, éd. 1623.)

— *Qui qui onques, quiconques, qui-
cumques, quicquonques*, en parlant de
choses, quelconque :

Toutes les choses devant dictes et *qui-
cumques* choses icellui Geuffroy avoit.
(1279, Arch. Eure-et-Loir, Chapit., c. xxx
bis, A, 1.)

En *quicquonques* lieu que els les prei-
gnent. (1336, Arch. JJ 70, f^o 101 r^o.)

En quell *quiquionques* maniere. (Mai
1371, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f^o 7
r^o.)

Il ne luy fut fait honneur *quiconques* a
son arrivee. (RABEL., *Epistre*, xvi, éd. 1651.)

— Cas régime sing. et plur., *cui, cuy*,
kui, qui, cu :

— Exprimant l'interrogation directe :

Seigneur barun, *cui* i enveieruns ?
(ROL., 244, Müller.)

— Exprimant l'interrogation indi-
recte :

Certes, dist il, ne sai *cui* antecier.
(ALEXIS, st. 36^e, xi^e s., Stengel.)

Cil saluerent l'un l'autre et demanderent
li un as autres qui il estoient et *qui* que-
roient. (*Li Amitez de Ami et Amile*, Nouv.
fr. du xiii^e s., p. 37, Bibl. elz.)

Chat conoit bien *qi* barbe il lesche.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 474.)

— Pron. relat., régime direct :

Neuls *cui* eo returnar int pois. (*Serm. de*
Strasb., p. 2, Koschwitz.)

Celui prendet *cui* bassaerafi.
(*Passion*, 144, Koschwitz.)

Il n'a baron en l'ost *cui* li rois aint itant.
(J. BOB., *Sax.*, XCV, Michel.)

Andoi li traitor *cui* li cors Deu cravent.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 774, Michelant.)

La femme *cui* tu moi donas a compangne
m'en donat, si en manjai. (*Job*, p. 462,
Ler. de Lincy.)

Chil est cois et plains de vergonde,
Chil tempeste com mers parfonde,
Cui nus fors Damedius n'acoise.
(RECLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, III, 10, Van Ha-
mel.)

Le cors coururent apres moi aportant
Li traitor, *qui* li cors Diu cravant.
(*Huon de Bord.*, 3028, A. P.)

Celui *cui* nos eslirons a empereor, vos
lo tendrez por empereor. (VILLEH., 260,
Wailly.)

Certes li signe trop demorent
Qui nostres sires doit monstrier.
(GUYOT, *Bible*, 677, Wolfart.)

Cil est partiz de gentillesce
Qui senz et proesce n'adresce.
(*Id.*, *ib.*, 1012.)

Lors est arriere repaires
A la chambre et a esvillié
Un vallet *cui* trouva choucié

Ilueques as pies de son lit.
(*Chev. ar. n. esp.*, 2646, Foerster.)

Puet cel estre ceo est icil ki Lazarum suscita *qui* jeo teneie mort. (*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

— Régime précédé d'une préposition :

Anna nomnavent le Judeu
A *cui* Jhesus furet menez.
(*Passion*, 169, Koschwitz.)

Ciest omne tiel mult ama Deus,
Por *cui* tels causa vin de ciel.
(*S. Leger*, 207, Koschwitz.)

Icel saint home de *cui* l'immagine dist.
(*Alexis*, st. 35°, xv° s., G. Paris.)

E Oliviers en *cui* il tant se fiet.
(*Rol.*, 586, Müller.)

Lors li requist Joffrois li mareschaus que il venist en Constantinoble por tenir la pais tel cum cil la deviseroient sor *cui* il s'ert mis. (*VILLEH.*, 297, Wailly.)

Mes sires Robers d'Aixe, de *kui* je tenoie la deime devant dite. (*Acte de 1240*, Moreau 158, f° 8 r°, Richel.)

Henris de Wademont de *cu* cis bois muet. (1245, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Or avint que li cuens de Pontiu fu morz et ot un fil biau bacheler qui clers estoit, a *cui* la terre de Pontiu eschei. (*MÉN. DE REIMS*, 20, Wailly.)

Se la persone a *cui* la soie est en fait clameur, l'amende est de .v. s. de parisis. (*E. BOIL.*, *Liv. des mest.*, 1° p., xxxv, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

— Rég. ind., à qui :

Judes Escharioh
Cui una sopa enflot lo cor.
(*Passion*, 99, Koschwitz.)

Guenes oth num *cui* l comandat
(*S. Leger*, 175, Koschwitz.)

Tel i a d'eus *qui* bien en prent.
(*Frag. du rom. de Troie*, P. Meyer, Romania, XVIII, p. 80°.)

Et cil les maine, *qui* Dex doinst encombrer l
(*Raoul de Cambrai*, 6060, A. T.)

Virgiles ainme moult cel livre ;
Ses amis est *cui* il le livre.
(*Dolop.*, 1407, Bibl. elz.)

Cil *cui* vos obeissiez cum a seignor, vos tient a tort et a pechié. (*VILLEH.*, 146, Wailly.)

Si ai l'onor *cui* Dex l'a destiné.
(*Gerard de Viane*, 1279, Bekker.)

Atant es Ganelon *qui* Diex puist mal doner.
Sire, dist il au roi, mult avons fol pansé,
Se issi nos laissons ocire ou afoler.
(*Gui de Bourg.*, 3791, A. P.)

Prince royal, qui devez tous conquerre,
Ne pardonnez si grande desraison
A telz mignons, *qui*, pour devoir acquerre,
Arbres et fourches en feront la raison.
(*COQUILLANT, Poés. div.*, Ballade contre les Vers man-teaux, I, 19, Bibl. elz.)

— De qui, duquel, de laquelle, desquels, desquelles :

Danz Alexis en lodet Deu del ciel
D'icez sors sers *cui* il est almosniers.
(*Alexis*, str. 25°, xi° s., G. Paris.)

Li cancelers *cui* li mesters an eret.
(*Id.*, str. 76°, xi° s., Stengel.)

E dist al rei : Salvez seiez de Mahum
E d'Apollin, *cui* seintes leis tenuns !
(*Rol.*, 416, Müller.)

Al *qui* avenement tuz humes unt a es-dreier od lur cors. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, la comune fei, 40, Michel.)

Nos faisons ui, chier freire, l'encom-mencement de l'Avent, *cuy* nons est asseiz renommez si cum sunt li nom des altres sollempniteiz. (*S. BERN.*, *Serm.*, Richel. 24768, f° 1 v°; Foerster, I, 1.)

Cui est nuls de si dur cuer *cui* ainrme ne soit remise en ceste parole ? (*Id.*, *ib.*, p. 530, Ler. de Lincy.)

Le roi de France *cui* cosins il ere. (*VIL-KEH.*, 42, Wailly.)

Ne sai par *cui* conseil l'empereres respon-di qu'il voloit aler totes voies vers Sa-lenique. (*Id.*, 277, Wailly.)

Li trahitres en le *cui* aide il aloient, s'iert aloiies a Lombars. (*H. DE VALEN-CIENNES*, 639, Wailly.)

C'est la dame, c'est la pucele
Es *cui* flans fist chambre et cele
Cil ki por nos morut en croiz.
(*G. DE COINGI, Mir.*, Richel. 2163, f° 3°.)

Vous en *qui* garde jou me sui mise. (*Ar-tur*, ms. Grenoble 378, f° 7°.)

De *kui* fiez li devant dis deimes meut.
(Mars 1238, S. Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

De *cui* otroi et de cui consentement j'ai fait le devant dit vendage. (Oct. 1255, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

Fors mis les homes du mestier qui ont passé .xl. ans qui ne doivent point de gueit, ne hom ausi *qui* sa fame gise d'enfant tant come ele gise. (*E. BOIL.*, *Liv. des mest.*, 1° p., xviii, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Et doit cil *qui* la mesure est, pour la mesure, soit mine, soit minot, .iiii. d. pour l'ajouster et pour le seignier. (*Id.*, *ib.*, 1° p., iv, 7.)

Guerin du Bois a *cui* ancisseur le roi le dona. (*Id.*, *ib.*, 1° p., xcix, 1.)

Damoisieles *cui* pere et *cui* seignour esteient mort. (*Chron. d'Ernoult*, p. 229, Mas-Latrie.)

Et je de *cui* memore vous ne poes issir.
(*RICHARD DE FOURNIVAL, Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 20°.)

Amours mist en mon chemin une pu-celle a *cui* doucheur je me sui endormi.
(*Id.*, *ib.*, f° 24°.)

Li glorieus mesires S. Gregoires la *cui* vie et la *cui* doctrine resplendit en .i. eglise. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 28°.)

Mais ensi ne le recontre mie Daires, la *cui* hystoire je vos ai devant dite. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 146°.)

Et s'il n'estoit fort pour ce faire, il s'en devoit retraire au roi d'Angleterre, en *qui* main ces convenances et alliances estoient dites et jurees. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 1, 125, Buchon.)

— *Cui*, quel que soit celui à qui :

Que mort l'abat, *cui* qu'on peist u *cui* nun.
(*Rol.*, 1279, Müller.)

En douce France esterez prisonnier,
Audain aurai, *cui* qu'en doive anuler.
(*Gerard de Viane*, 2266, Bekker.)

Vassaus, fait il, laissez vostre pensor ;
Porter l'en cuid, *cui* k'en doive peser.
(*Id.*, 672.)

— *Qui*, après un nom indiquant le temps, où :

En cel an *ki* li miliaires estoit a... (1212, *Ch. orig.*, Gab. du Fresne, Metz.)

— *Qui* mis par confusion au lieu de que conjonction :

Je ne cuit *qui* ne soit hons
Qui ne les doie molt douter.
(*GUYOT, Bible*, 2533, Wolfart.)

Onques n'i ot beste tant ose
Qui remansist por nule chose
Qui ne venist hastivement
(*Ren.*, Br. I, v. 19, Martin.)

QUIADE, s. f., mot limousin, petite cruche, pot à l'eau :

Le suppliant print de l'eaue en un petit vaisseau, appellé en limosin *quiade*. (1466, Arch. JJ 200, pièce 151.)

QUIBIBES, s. ?

E viaunde de Cypre enfundré,
De macés, e *quibibes*, e clous de orré.
(*The treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 174, Wright.)

QUICAUDAIN, *cuicau.*, *kicau.*, *kikau.*, *-cauldaine*, *-ainne*, *-quaudeine*, *quincau.*, *quiqueu.*, *guicau.* *-anne*, *-ine*, *cliquaudine*, s. f., objet ordinairement en cuivre, quelquefois difficile à déterminer, mais en général, fontaine accrochée au mur et servant à laver les mains ou la vaisselle :

Ung queminel, .i. den., une *quicaudaine*, .i. den. (1295, *Cartul. de Corbie*, f° 355 v°, ap. Duc., *Quicaudaina*.)

Pour .i. *kikaudaine*. (1355, *Compte de l'Exéc. test. de Jehan de Camphaing*, 9° Compte, Arch. Tournai.)

Une *quicaudaine* a .ii. brochons, .i. pot a laver. (1387, *Bail*, Arch. MM 31, f° 36 r°.)

Item a Naine le Cuvelier, pour avoir fette une cuvielle, qui siet desoult le *kicaudaine* dudit opital. (Noel 1390-juin 1391, *Compte de l'hospital S. Jacques*, Arch. Tournai.)

Pour l'accat de une *quicaudaine* de keuvre et une kaine pour pendre icelle *quicaudaine*, qui furent mis en la dite cappielle pour y laver les mains. (1405, *Compte d'exécution testamentaire de Collard d'Avesne*, Arch. Tournai.)

Tans pour avoir refait le *kicaudaine* appartenant a le dicte eglise come pour une *kicaudaine* que le dicte eglise lui devoit de longtemp. (1407, *Compt. de l'Egl. de S. Nic.*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 360.)

Un bachin et un pot lavoïr, ung ront bachin et une quicaudaine servant audit bachin. (19 fév. 1440, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Une quicaudaine, .x. s. (1450, *Exéc. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Une quicaudanne, une chemise. (1461, Arch. JJ 189, pièce 521.)

Une petite quicaudaine (d'argent) a ung biberon, poinçonnée a personnages de berghiers et moutons et sur le couvercle une ymaige de Nostre Dame, esmaillee, a une petite anse a le tenir, pesant .ii. marcs .iv. esterlins. (1461, *Ducs de Bourg.*, 2693, Laborde.)

Ung quicaudaine de cœuvre estans au revestiaire des enfans. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Une quicaudaine dans le caudrelach. Le fer d'une quicaudaine. (1471, *Invent.*, S. Amé, Arch. Nord.)

Une quiquaudeine. (1487, *Ducs de Bourgogne*, n° 7178, Laborde.)

Une quiqueudaine .iiii. s. (1491, *Compte de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Quicaudaine. (1501, *Compte de Jehenne Landrieu*, ap. E. Soil, *Un invent. de 1527.*)

Quicaudaine. (1545, *Compte de Jehan Casier*, ib.)

Ung vie de quien a pendre le quinquaudaine ou lavoïr. Le piperin d'un quicaudaine. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

Ung lavoïr de main ou une quicaudaine. (8 oct. 1592, *Droit de vesvé à Lille*, Cart. du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. de l'État à Tournai.)

Une quicaudaine. (1621, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

Cliquaudaine de cuivre. (1636, *Compt. N.-D. Soiss.*, n° 89.)

D'après Hérart, en rouchi quicaudaine signifie chandelier à long manche, bougeoir.

QUICAUDAINNE, voir QUICAUDAINNE.

QUICAUDINE, voir QUICAUDAINNE.

QUICAULDAINE, voir QUICAUDAINNE.

QUICONQUES, voir QUI.

QUICQUONQUES, voir QUI.

QUICT, voir QUIT.

QUICTAINE, voir QUINTAINS.

QUICTANCE, voir QUITANCE.

QUICTEMENT, voir QUITEMENT.

QUICTUS, voir QUITUS.

QUICUMQUES, voir QUI.

QUID, voir QUE 2.

QUIDANCE, voir CUIDANCE.

QUIDAUNCE, voir CUIDANCE.

QUIDEAU, voir CUIDEL, au Supplément.

QUIDER, voir CUIDIER.

QUIDERIE, voir CUIDERIE, au Supplément.

QUIDERIEL, voir CUIDEREAU, au Supplément.

QUIDIÉ, voir CUIDIÉ.

QUIDIER, voir CUIDIER.

QUIDOR, voir CUIDOR.

QUIEBROCH, s. m. ?

La chievre prent et mengue le sahut et quiebroch flourissant. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUIEF, voir CHIEF 1.

QUIEFMEZ, voir CHIEFMES.

QUIEFVAGE, voir CHEVAGE.

QUIEFVAIGE, voir CHEVAGE.

QUIEL, voir QUEL.

QUIELCONQUES, voir QUEL.

QUIELEIR, voir QUALLER.

QUIEMENT, voir COIEMENT.

QUIENNAILLE, voir CHIENNAILLE.

QUIENNE AVOINE, *kien avoine, kien avaine*, s. f., sorte de redevance dans le Boulonnais, primitivement redevance en grains pour la nourriture des chiens, à Boulogne-sur-Mer, dont les bourgeois avaient la charge d'entretenir les chiens du château et les chiens de garde de la ville :

Item, maistre Henris Augros... plus .xii. polkins de *kien avaine* qu'il devoit de rente chascun an qui li est quitee duskes au rapiel monseigneur. (xiv^e s., *Rôle des gages et pensions des officiers de Boulogne*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes formant les fonds hist. et compl. des Arch. de Boulogne*, p. 47.)

Robert de Frengi, bailli de Boulogne, vint il y a .x. ans audit lieu recevoir le *kien avoine*, et on le lui paya. (1365, *Enquête*, ap. E. Deseille, *le Pays boulonnais*, Mém. Soc. acad., t. IX, p. 162.)

De Anthoine du Rieu, douze butteaux de *quiennes avoine* pour une mazure a Tiegatte. (1513-1514, *Compte des bailliages du Boulleinois*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes formant les fonds hist. et compl. des arch. de Boulogne*, p. 166.)

Quiennes avoines deubes a cause du bailleige de Wissant, dont chascun pocquin vault pocquin et demy mesure marchande, qui se paie au jour Saint Remy. (ib., p. 187.)

Il y a allentour de cette ville double murs et rempart... et dit on que les fausnes brayes etoient pour loger les chiens des comtes... pour la nourriture desquels l'on bailla certaines terres a la charge de payer de l'avoine de rentes qui se nomment encore a present dans les titres du domaine de Boulleinois *quiennes avoines*. (1658, REGNARD, *Mém. des pais et comté de Boulleinois*, ap. E. Deseille, *le Pays Boulonnais*, p. 162.)

QUIENNET, voir CHIENNET, au Supplément.

QUIERECHE, voir CHERESSE.

QUIERQUAGE, voir CHARGEAGE, au Supplément.

QUIERRE, voir CARRE 1.

QUETACION, s. f., repos, calme, tranquillité :

Justice tient la dominacion
Terre et subgez et de droit seigneurie
En joye, en paix, en *quietacion*
Pour faire droit a chascune partie.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 126^v.)

Si la fontaine dessus dicte
Est du ray rayent et remplie
De vraie contemplacion,
Reçoit lors *quietacion*
La pensee et n'est plus obscure.
(Id., ib., f° 534^v.)

QUIETELEUR, voir KEUTHILEUR.

QUIETE, *quiete*, adj., coi, tranquille :

Et joianz porras tu veoir les choses tristes, et *quietes* seras en oïr les choses de rumor. (BRUN. LATINI, *Tres.*, p. 406, Chabaille.)

Home *quiete*, ce est a dire home paisible. (*Bible*, Richel. 901, f° 43^v.)

Nos hommes sont si formez a l'agitation et ostentation, que la bonté, la moderation, l'équabilité, la constance, et telles qualitez *quietes* et obscures ne se sentent plus. (MONT., *Ess.*, l. III, c. x, p. 164, éd. 1595.)

L'esprit se dit en estat *quiete* et paisible, quand il n'a perturbation aucune qui le puisse esmouvoir. (Id., ib., p. 468, éd. 1635, *Traduct. Gournay.*)

Y trouverent le tout si tranquille et *quiette*. (BRANT., *Cap. fr.*, Biron, Bibl. elz.)

Le roy vouloit bien que M. le connestable demeurast *quiete* en sa maison et se donnast du bon temps, mais non qu'il mist plus le nez en ses affaires. (Id., ib., d'Annebaut.)

Cf. QUITE.

QUIETÉ, voir QUITÉ.

QUIETEMENT, *quiete*, adv., en repos, en liberté, sans charge ni redevance :

Entens *quietement* ceulx qui parolent. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 386, Chabaille.)

Paisiblement et *quietement*. (1310, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 92 r° et 1327, Arch. JJ 64, f° 302 v°.)

Gysolfe... fu receu gratiousement, et fu gardé honorablement. Et a ce que vesquis plus *quielement*, mentre qu'il estoit sur Naples lo manda a Capue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 29, Champoll.)

*Quiement prosperera
Qui par moy se gouvernera.*

(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, I, éd. 1525.)

Au jugement de la vie d'autrui, je regarde tousjours comment s'en est porté le bout, et des principaux estudes de la mienne, c'est qu'il se porte bien, c'est a dire *quielement* et seurement. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XIX, f° 17 r°, éd. 1588.)

Cf. QUIEMENT.

QUIETICH, voir KEUTIS, au Supplément.

QUIETIN, s. m., théatin :

Quielin, as Theatin. (COTGRAVE, 1611.)

QUIETTE, voir QUIETE.

QUIEU, voir QUEL.

QUIEUÇON, s. f., cueillette, récolte :

La moillet dou roaige des vins de lor *quieuçon* de Bruieres et des autres vins entier roaige. (1260, *Cart. de Thenailles*, Richel. I. 5649, f° 54 r°.)

Demi roaige qu'il demandoient de la *quieuçon* de lor vignez de Bruieres et entier roaige de tous autres vins, qu'il charrieroient por iaus. (*ib.*)

QUIEUL, voir QUEL.

QUIEUTELETTE, voir COITELETTE, au Supplément.

QUIEUTICH, voir KEUTIS, au Supplément.

QUIEUTILET, voir KUEUTILET, au Supplément.

QUIETTE, voir QUITE.

QUIETTEMMENT, voir QUIEMENT.

QUIEVETAIN, voir CHEVETAIN.

QUIEVETAINE, voir CHEVETAIGNE.

QUIEVIRON, voir CHEVIRON, au Supplément.

QUIEYNT, voir COINTE.

QUIEZE, voir CHAIERE, au Supplément.

QUI FERY, s. composé, nom d'un jeu où il fallait deviner la personne qui vous avait frappé :

Plusieurs jeunes gens et enfans s'esbatoient ensemble a jouer au jeu de *qui fery*; un grant compaignon ferit un jeune filz un gros coup de la main sur les rains ou sur le dos. (1403, Arch. JJ 157, pièce 393.)

QUIGNAIT, voir COIGNET, au Supplément.

QUIGNET, voir COIGNET.

QUIGNETEL, *cuignnetel*, s. m., dimin. de *coignet* :

A maistre Bertran Hampot, fevre... [pour] avoir fait ung fort estrier, servant a re-frumer et rejoindre le premier pont levich de le porte vallenchenoise, et pluseurs *quignetaux* employez a refaire et retenir ledit pont. (17 nov. au 16 fév. 1431, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Englebert Marchet, machon... [pour] avoir fait et machonné de nouveaux *cuignnetiaux* et havetz, une partie des deux bastees de l'uis du parcq de le justice de dehors le porte Saint Martin, de .iiii. pies et demy de hault, ou environ... (19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Andrieu Gariel, roquetier, et tailleur de pierre... pour l'acat a lui fait de ung *cuignnetel* d'un piet de hault. (*ib.*)

QUIGNON, voir CHAIGNON.

QUIGNON, voir COIGNON.

QUIGNOT, voir CUIGNOT.

QUIL, voir LE.

QUILAINE, s. f., terme wallon désignant l'espringale :

Lendemain fait drechier une bele *quilaine*
C'on appelle espringalle en paits d'Aquitaine.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, IV, 726, Chron. belg.)

QUILCONQUES, voir QUI.

QUILET, voir QUILLET.

QUILIR, voir CUEILLIR.

1. QUILLART, s. m., joueur de billard :

En cest estat que fera desormes [fit james
Quand elle (la Fortune) met plus que ne
Biens et honneurs aux fileiz des dorments,
Et si ne chasso a present pour tous mes
Que pour *quillart*, idiot et gourmands?
(1414 à 1416, *Reg. de la Jurade*, f° 38 v°, Arch. mun. Bordeaux.)

2. QUILLART, -ard, s. m., jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse :

Ung singe qui joue au *quillard*. (DONAV. DES PER., *Cymb.*, Dial. III, B VIII r°, éd. 1538.)

La morre est jeu pire que aux quilles,
Ne qu'aux eschez, ne qu'au *quillard*.
(CL. MAROT, *Epitaphes*, de Coquillard, p. 466, éd. 1596.)

Quillard, as billart. (COTGR., 1611.)

A la quille, et au *quillard*, At eat and trap. (*ib.*)

Cf. QUILLAT.

QUILLAT, s. m., jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse :

Lequel (pré) est par les habitans journellement degasté par ceux qui jouhent aux quilles, *quillats* et autres jeux. (1550, Ste Croix, Arch. Vienne.)

Cf. QUILLART.

QUILLATE, s. f., carat :

Les escuz seront de .LXXI. et demy par marq, et l'or de .XXII. *quillates* et trois quars. (25 mars 1528, *Lett. de François I^{er} aux états de l'empire*, dans *Papiers d'Et. de Granv.*, I, 465, Doc. inéd.)

QUILLE, s. f., coquille :

Il y a quelque genre de poissons portant *quilles* comme les mouilles, sourdons, pe-toncles, avallions, huitres et plusieurs espèces de burgaus, lesquels sont faits en forme de limace, qui ne daignent suivre la mer. (PALISSY, *Des eaux*, Cap.)

QUILLEBANDIER, s. m., joueur de quilles :

Quillebandier, One that playeth much at nine pins. (COTGR., 1611.)

QUILLER, voir CUEILLIER.

QUILLET, *quilet*, adj., gentil, aimable, agréable :

Avec cello compegnis,
Tout pour estre mixe enseigne,
Ont mis Marie la fillette
Qui tant estoit douce et *quillette*.
(*Hist. des 3 Maries*, p. 82, Ste-Pal.)

Ost deux maris et deux filletes
Qui furent belles et *quilettes*.
(*ib.*)

Et je savois un lieu *quillet*,
Noble, faitis et gentillet
Pour le deduit des damoiseaux.
(G. MACU., *Poés.*, Richel. 9221, f° 80^r.)

Quillet se dit aujourd'hui dans le Poitou avec le sens de fluet, mince, menu.

Nom propre, *Quillet*.

QUILLIER, s. m., jeu de quilles :

Une grant pierre de *quillier* enchacee en bois. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 247, Lecoy.)

— *Vuidier le quillier*, quitter la partie :

Je n'ay point *vuydié le quillier*,
Lucifer, je vous le confesse,
Je n'ay servy que d'abillier
Ces dampnes qui sont en destresse.
(*Myst. de S. Did.*, p. 370, Carnandet.)

La langue mod. emploie *quillier* pour désigner l'espace carré dans lequel on range les neuf quilles.

QUILLIR, voir CUEILLIR.

QUILLOITTE, voir CUEILLETE, au Supplément.

QUILOTE, s. f. ?

Laine de *quillote* d'Angleterre. (Arch. Douai, Reg. L, f° 45.)

Roquefort donne *quillote*, brin d'o-sier.

QUIMPELÉ, voir **GUIMPLÉ**, au Supplément.

1. **QUIN**, voir **QUINT**.

2. **QUIN**, s. m., singe :

Avecque moy le *quin* et la marmotte,
Dont la tristieus desja leur mort denotte,
Prisonniers sont, leur liesse est perdue.

(J. LE MAIRE, *Triumphe de l'Amant vert*, f° A, vi, v°, s. d.)

QUINAIRE, s. m., assemblage de cinq objets :

La ou le nombre de douze resulte du quaternaire materiel, du ternaire divin, et du *quinnaire* conjoint et assemblé. (LA BOD., *Harmon.*, p. 425, éd. 1578.)

— Pièce de cinq as, le lat. *quinarius* :

Quinaire. m. An ancient Roman coyne, worth about 3 d. ob. ster. (CORGR., 1611.)

QUINATIKE, voir **QUINATIQUE**.

QUINATIQUE, *-ke*, *quanatique*, s. f., esquinancie :

Je sai bien garir d'ydropike,
Et si sai garir de tysjko,
De *quinatike* et de cuerpous.
(CHAST., *Cliget*, Ars. 3317, f° 273^d.)

Si sai garir de ydropique,
De *quinatique* et de cuerpous.
(Id., *ib.*, ms. Turin, f° 117^a.)

Ge sai bien garir ydropique,
Si sai garir de lazérique,
De *quanatique* et de querpouse.
(Id., *ib.*, Richel. 1420, f° 42^a)

QUINCAUDAINE, voir **QUICAUDAINE**.

QUINCHET, voir **COIGNET**, au Supplément.

QUINCRENELLE, s. ?

x. l. pour 2 aulnes et demie de *quincrenelle* bleu livre pour ma dite Dame. (1643, *Compte du receveur de la terre de Mortagne*, Ms. appartenant à M. A. Bocquillet, f° 66 v°.)

QUINCTER, voir **QUINTER**.

QUIND, voir **QUINT**.

1. **QUINE**, s., fém. de *quin*, singe :

Laissez ces vilaines basquines
Qui vous font laides comme *quines*.

(BIAISON *des Basquines et Vertugalles*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 301.)

2. **QUINE**, s. f., membre viril :

En sa tins
Propre et digne,
S'egaye l'enfant divin,
De sa *quine*
Tant benigne
Y ayde a pissier le vin.

(DENFER., *Chant de Vendanges*, dans *Rec. des œuv.*, éd. 1544.)

Cf. **QUINETTE**, 2^e subdivision.

QUINE MINE, s. f., la nique :

Puis estant de la l'eau, le pouce contre la joue, la main en aise, fit la *quine mine* a son maistre. (BEROALDE DE VERV., *Moyen de parvenir*, Metaphrase, p. 60, éd. in-24, sans date.)

QUINETTE, *quyn.*, s. f., bâton pour s'appuyer, béquille :

Scipio. Un baston a s'appuyer, une *quinette*. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

En lieu de crosse ou baston pastoral,
Il me convient porter une *quinette*.

(Les Sept marchans de Naples, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 102.)

Quinette : f. A crutch; the staffe, or supporter of a cripple; also, a snite, or snipe. (CORGR., 1611.)

Quinette, een krucke. (GASPARUS, *Gazophyluce de la lang. franç^e et flamande*, éd. 1656.)

— Fig., la verge d'un enfant :

Ces nymphes levoient de leurs autres deux mains les vestemens de cet enfant et le descouvroient jusques a la ceinture, par dessus le nombril. Il tenoit a ses deux mains sa petite *quynette*, et pissoit de l'eau froide comme glace, qui se mesloit parmy la chaude pour la tremper et attiedir. (*Tableau des riches inventions couvertes du voile des feintes amoureuses, qui sont représentées dans le Songe de Poliphile dévoilées des ombres du Songe et subtilement exposées par Beroalde*. A Paris, Mathieu, Guillemot, 1600, in-4, f° 27 r°.)

Cf. **QUINE 2**.

QUINGET, voir **COIGNET**, au Supplément.

QUINGNELEOR, s. m., celui qui fabrique des coins :

Li *quingneleres*. (*Lett. de l'échev. de Valogne à l'échev. de S. Quentin*, Arch. mun. S.-Quentin, l. 30, A 4 bis.)

Cf. **COIGNEUR**.

QUINGNER, v. a., faire quine :

Je cuit que ce sont dé mespoint
Dont tu ici *quingné* le m'as.

(Du Prestre et des .ii. ribaus, Richel. 837, f° 234.)

QUINGNET, voir **COIGNET**, au Supplément.

QUINGUETE, s. f., espèce de corde :

Laquelle Jaquette donna a icellui Pierre par la teste dix ou douze coups d'une corde appelée *quinguete*. (1452, Arch. JJ 181, pièce 232.)

Cf. **QUENEGATTE**.

QUINQUAGESIME, adj., cinquantième :

Ceste portion est la *quingagesime* partie d'un grain. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 122 r°, éd. 1556.)

QUINQUAILLER, v. n., cliqueter, sonnailler :

... Ou que l'on face
Sans reposer ny jour ny nuit
Par les champs *quinquailer* ton bruit
(d'une cloche)

Pendant au col mal assuree
D'un cheval de chassemaree.

(R. BELLEAU, *Œuvr. poet.*, la Clochette, t. II, f° 69 r°, éd. 1578.)

QUINQUAILLEUR, voir **CLINQUAILLEUR**, au Supplément.

QUINQUANGLE, adj., qui a cinq angles :

Quinquangle, c. De cinco angulos. (OUDIN, 1660.)

Cf. **QUINTANGLE**.

QUINQUANNION, terme de droit. Les débiteurs, dit Laurière, obtenoient anciennement des lettres de petit scel, pour avoir le temps de payer leurs dettes. Pour empêcher la vente de leurs biens à vil prix, on leur accordait ordinairement le terme d'un an, ce qui s'appelait *benefice d'annion*. Quand les débiteurs voulaient éviter la cession de biens, on leur accordait le terme de cinq années, ce qu'on nommait le bénéfice de *quinquannion* :

Et ne jugera led. acheteur de l'effect et privilege d'annion, *quinquannion* et cession. (1509, *Cout. d'Orléans*, Cout. gén., I, 1004, éd. 1604.)

Cf. **QUINQUENNELLE**.

QUINQUART, voir **CLIQUART**, au Supplément.

1. **QUINQUE**, voir **QUANT**.

2. **QUINQUE**, s. f., crosse, billard :

Tirez vous arriere, je doute que mon billouer, appelé en aucuns lieux *quinque*, ne m'eschappe... Et ainsi comme il estendit son bras cuidant ferir sa bille, ledit billouer ou *quinque* lui eschapa et encontra ledit Picart par la teste. (1389, Arch. JJ 138, pièce 131.)

QUINQUEMENT, adv., cinquièmement :

Et *quinquement* que monseigneur le duc d'Orléans soit mis a finance. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 58, *Rec. brit script.*)

QUINQUENELLE, *quinguennelle*, *quinguernelle*, *quinguenelle*, s. f., délai de cinq ans accordé à un débiteur qui justifiait avoir perdu la plus grande partie de sa fortune :

Nous voyons en quelques lieux d'Italie les eglises estre refuges plustost a tels larrons de cent ou deux cents mille francs, ou autre plus grande somme, qu'a un qui aura coupé une bourse ou il y avoit un teston. Outreplus la coustume est maintenant de leur accorder incontinent une

quinquennelle, voire *quinquennelles* les unes sur les autres : pendant lesquels termes, ceux qui ont esté desrobbez sont contrainct de voir leurs larrons faire grand chere a leurs despens, sans leur oser mot dire. Et sont ces respis un si grand allechement a aucuns d'eux, qu'il me souvient m'estre trouvé en un lieu auquel ayant esté bruslee une partie de la maison d'un riche marchand tenant banque, le bruit couru que luyesme y avoit mis le feu, adfin d'obtenir honnestement une *quinquennelle*, en laquelle il feroit vint fois autant de profit que le feu luy auroit porté de dommage. (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, c. XV, p. 173, éd. 1566.)

Et la *quinquennelle* ou respit n'a lieu contre une dette contractee en foire. (CHARONDAS LE CARON, *Pandectes du droit Justinien*, t. 293 v°, éd. 1586.)

J'appelle les gens a tesmoing :
Cela vault une *quinquennelle* :
Ma chause a la mode nouvelle
Je chausseray sans cousturier ;
Me voyla en advanturnier.
Je suys quicte, par saint Saulveur !
(*Farce du Bon Payeur*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)
Impr., *quinquennelle*.

Aussi en scay [je] pour le mieulx
Qui, par voler de trop grans elles,
Payent en belles *quinquennelles*
Leurs debiteurs en cessions.
(*Monolog. d'un clerc*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 53.)

Quinquennelle, respit de cinq ans, carta de plazó. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Faire la *quinquennelle*, faire cession de ses biens après l'expiration du délai de cinq ans accordé aux débiteurs :

M. de Bourdillon s'estant depouillé de ses villes, je le vis arriver a la court..., d'aucuns estimé et d'aucuns non, pour avoir ainsi laissé la sainture, et fait la *quinquennelle* de ces pauvres places. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 80, Lalanne.)

— Fig., répit, délai, en général :

Son oblinee opiniatreté qu'il monstra au pape de ne vouloir entrer aux conditions quelconques, fors que de la tréve, qui n'est qu'un respit et forme de *quinquennelle* a l'endroit des princes qui n'observent la foy qu'autant que la nécessité de leurs affaires les y contrainct. (*Hist. partic. de la court de Henry II*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. III, p. 276.)

Il estoit si fait au deduit
Et si aspre, aussy estoit elle,
Qu'il ne leur failloit nul respit,
Delay, grace ne *quinquennelle*,
Celluy ne demandoit que celle.
(COQUILL., *Plaid.*, II, 19, Bibl. elz.)

S'il trepignoit, c'estoient respit et *quinquennelles*. (RAB., *Quart livre*, ch. xxxii, éd. 1552.)

Bourgogne, *quinquennelle*.

QUINQUENELLIER, s. m., débiteur auquel un délai de cinq ans a été accordé :

S'il y a la clause de rogatoire du droit qui ordonne aux banqueroutliers et quin-

quenneliers une certe forme de payer leurs creanciers, il fault 8 tourn. 2 ducatz 5 carlins. (*Taxe des parl. cas de la boutique du pape*, p. 118, éd. 1564.)

QUINQUERNELLE, voir QUINQUENELLE.

QUINQUETE, s. f., sorte de poisson :

I vinrent quatre hairons
Et en après deus moreillons
En un haste tout coste a coste.
Enz se fierent a une flote
Com chevalier de grant renom :
Molt ont fet grant destruction
De *quinquetes* et de taures :
Se ne fussent li bons mules,
Honiz fust karesme et ses gens.
(*Bat. de karesme et de charmage*, 467, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 95.)

QUINQUIN, s. m. ?

Ce lourdaut toquin
Joue sa morisque
An l'an de *quinquin*.
(*Chansonn. Huguenot du xv^e s.*, p. 146, Tross.)

QUINSEROIE, s. f. ?

Pour unes *quinseroies* a un cloant d'argent .vi. s. .vi. d. (1403, *Compte de la tut. des enf. de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, Arch. Tournai.)

QUINSIEN, voir QUINZAIN.

QUINSIN, voir QUINZAIN.

QUINSON, *quinson*, *grinson*, s. m., pinson :

Pinson, oiseau que le peuple nomme *quinson* au dela de la Loire. (MENESTR., *de la Cheval. prof.*, préf., p. 4.)

Quinson : m. A spinke, or chaffinch. (COGR., 1611.)

Quinson, as Pinson. (Id.)

Grinson : m. A spinke, sheldaple, chaffing. (Id.)

Suisse rom., Savoie, Isère, Haute-Loire, Champagne, Langres, Bourg., Morvan, Jura, *quinson*. Comt., Montbéliard, Suisse rom., Fribourg, *tienson*.

1. QUINT, *quind*, *cint*, adj., cinquième :

Cil de Peione s'en reissirent
Qui la *quinte* bataille firent.
(*Frag. du rom. de Troie*, P. Meyer, Romania, XVIII, p. 78^a.)

A l'un engielloient li pié, et a l'autre les mains, au tierc li doit, et li nes au quart ; et au *quint* crevoit li bouche par destreche. (II. DE VALENCIENNES, 563, Wailly.)

Ainçois a avec lui .iiii. jorz sejourné :
Al *quinte* s'en ala, n'i a plus demoré !
(*Parise*, 3099, A. P.)

La *cinte* partie des fruiz. (Juill. 1295, Goaille, Arch. Jura.)

Li *quins* degrez. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, 1^o 7 v°.)

Le secont et le tiers ochist et afoila
Et le quart et le *quint* a la terre versa.
(*Gaufrey*, 3095, A. P.)

Pour .i. *quint* denier donnei par Jehan Groetbroet, de .x. lib. paris. sour llein de Merch, pour le service, .xl. s. (1309, *Compt des chev. baillis de Calais*, p. 12, éd. de Rheims.)

.... Et si poroit Jehans de Vile, u cius, ki cest escript aporeroit, lais hom, donner sor Watier, le poutrenier, a quel seigneur de tiere, u a quel balliu, k'il volroit, le *quint* denier k'il aroit de damage par le defaute de se couvenence, u par sen occison, pour le sien faire porter paisivle. (Mars 1312, *C'est Jehan de Vile*, Chirog., Arch. Tournai.)

Item pour .i. *quint* denier c'on donna au chastelain d'Al, donné se fu pour le churet de Lingne, et pour ses plaies d'une dette a rekacier. (10 juin 1339, *Curat. des biens delaisées par Jehaus dou Moulin*, Arch. Tournai.)

De Jehan Marconnelle, pour le *quinte* annee de se cense du manoir et des appartenances jadis acquises de Ansel le Muisné. (1339-1340, *la Revenue de la conté de Bouloigne*, Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, IX, 345.)

Font en somme ces parties mil .xiii. lb. .xiii. s. .v. d., u nos dames ont le *quinte* partie qui monte a .ii. lb. .xxiii. s. .viii. d. et le *quint* de .i. d. (1349, *Restas des comptes des officiers de Boulenois*, ib., IX, 403.)

Et tantost apres fut esleu Messire Thomas de Sarrasonne, cardinal de Boullongne, en pappe, et appellé pape Nicollas le *Quint*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CLXII, Bibl. elz.)

Le roy de France Charles le *Quint* (qui fut moult sage roy et de grand prudence). (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. III, Michaud.)

Si le seigneur feudal a recceu le *quint* denier a luy deu, a cause de la vendition du fief movant de luy. (*Coût. du vicomté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coût. general et particul. du roy de France*, t. I, 1^o 1 v°, Paris, 1581.)

— S. m., en t. de droit, cinquième partie ; cinquième d'héritage laissé par certaines coutumes au cadet ; cinquième du prix d'une acquisition dû au seigneur du fief en cas de revente :

Et que mons. le duc en auroit plus de profit que de l'autre le *quint*. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, 1^o 408^a.)

De Oste Cauwe castelain de Hardrels qu'il a reccheu de plusieurs pennages de *quins* de bos, de tonlieu, de louages d'erbés. (1338, *Revenue de la conté de Bouloigne*, ap. Deseille, *Le pays boulonnois*, p. 312.)

Sanz en prendre ledit *quint* ne quelconquez autres charges. (27 mai 1364, ap. Delisle, *Mand. et act. div. de Charles V*, p. 13.)

Ne a luy attribuer en icelle terre telle ne si haulte justice ne congnoissance par luy ne juge qui ait ne doibe avoir en icelle terre, ne plaintes, calenge, *quins*, peines, dons, ne servaiges de seigneur recevoir par faulte de contraulx. (BOUTILL., *Som. rur.*, 1^o 36 r°, éd. 1539.)

Ou pays de Hainault est ceste coutume tenue et garde... pour ce que les enfans maisnez n'ont point de *quint* ou fief. (Id., ib., 1^o 133 r°.)

A la charge de tel portion de *quint* et vivre naturel, qui par raison et la coutume des lieux, poet appartenir audit Estevenat, fils maisné et heritier dudit feu Jaque. (1419, *Cart. de Corbie*, 21, f° 246, ap. Duc., *Quintum* 4.)

Sans en pooir ne scavoir sonner le *quind*. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les fiefs ordonnez pour gens de guerre et nobles; les rotures pour le menu peuple, pour reconnaissance des fiefs, inventerent les foys et hommages, *quints* et *requints*, et confiscations d'yeulx, le cas y escheant. (Est. Pasq., *Pour parler du Prince*, p. 1029, éd. 1723.)

Le droit de *quint* est la cinquieme partie du prix de la chose vendue, non comprenant en icelle le prix du vin du marché, sinon qu'il fut excessif. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. LXXXV.)

Il est permis a chacun donner par disposition dernière *quint* de tous ses fiefs. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 91, éd. 1679.)

— Droit du cinquième sur les engagements ou lettres de change :

Item pour le *quint* d'une lettre que Julyen Aubert dona sour Thomas Bliffier de .xxx. lib. feble monnoie. (1307, *Comptes des chev. baillis de Calais*, édit. de Rheims, p. 5.)

— A Tournay, amende :

A honnorable homme, sage et discret men seigneur le prevost de Tournay, ou a son lieutenant, Willaumez Valles, sergent du roy, nostre sire, ou fait des executions des *quins* ou painez donnes en ladictte ville, et si vostres honneurs, service et reverence, auvequez toute obeissance. (1369, *Chir. du 6 déc.*, Arch. Tournai.)

— Jeu de quintaine :

Le frain li font voler des puins,
Ausi com i ferist a *quins*.
(Mousk., *Chron.*, 22077, Reiff.)

— Cinquième note, la quinte :

Quins est la quinte note. (*Lib. de arte discantandi*, ms. Richel.)

Nous devons prendre ou *quint*. (*Id.*)

2. QUINT, voir QUANT.

QUINTABLE, adj., sujet au droit de *quint* :

Tous fiefs procedans d'acquests ne se quintent, ains seulement ceux venans de ligne depuis quarante ans complets, s'ils n'avoient esté quintes, et si tel laps de temps estoit expiré depuis le dernier quintement, ils seroient *quintables*. (*Coust. de Bapume*, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Cf. QUINTABLE.

QUINTAGE, s. m., partage d'un fief par cinquième :

Se plus souvent (les fiefs) pouvoient estre

quintiez, dedans brief temps tous les fiefs vendroient a si petites parchoins de *quintage*, que en la fin ne seroient riené en valeur ne en revenue de fief. (*Bour., Somme rur.*, 1^{re} p., f° 118^e, éd. 1486.)

QUINTAIGNE, voir QUINTAINE.

1. QUINTAIN, adj., qui revient tous les cinq jours :

Quelques medecins sont venus, dont les uns ont dit qu'ils avoient veu des fievres *quintaines*, les autres des sextaines, les autres des septaines, octaines, nonaines. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1^{re} p., c. xxx, Malgaigne.)

2. QUINTAIN, *quaintin*, s. m., sorte de toile fine :

Ces beaux *quaintins*, ou l'œil ravy descouvre Plus de beautez qu'il n'en paroist au Louvre, Sont despoillez de leurs chers ornemens. (*Consolat. aux dam. sur la reform. des passem. et habits*, Var. hist. et litt., VIII, 140, Bibl. elz.)

La gorge honestement ouverte,
D'un petit *quintain* clair couverte,
Lequel, se tournant a tous coups,
Monstre ce qu'il y a dessousz.

(*La Rubrique et fallace du monde*, Var. hist. et litt., 1, 344.)

Ce mot est encore en usage dans la Bresse où il désigne la cotonnade.

QUINTAINE, *cuint.*, *quyntayne*, *-ainne*, *-ene*, *-einne*, *-ine*, *quintaigne*, *quent.*, *quintaine*, *quitt.*, *quict.*, *cuilaine*, *-ainne*, *quitane*, *quisaine*, s. f., but, poteau ou jaquemart contre lequel on joutait.

« Pour l'exercice militaire de la *quintaine*, fort connu dans le moyen âge, remarque P. Paris (*Berte*, cviii), on élevait sur un pivot une espèce de trophée composé de cinq pièces, casque, cuirasse, bouclier, lance et épée. L'adresse des cavaliers consistait, leurs chevaux courant à toute bride, à frapper de la lance le juste milieu de ce trophée. S'ils réussissaient, le trophée tournait sur lui-même aux applaudissements des spectateurs. Dans le cas contraire, la *quintaine* se dérangeait, les cinq pièces tombaient ou venaient frapper le pauvre jouteur, qui recueillait force huées pour prix de sa maladresse. »

Son cheval sot poindre et galoper
Et a *quintaine* molt noblement joster.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2^e.)

Pois vont cum a feste mangier,
En apres esbanier,
A *quintaines*, as combels,
As gavelocs e as rosels.
(*Tristan*, III, 20, Michel.)

Lor lanches lor laissent froissier
Et si retint la soie saine,
De son escu lor fait *quintaine*.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 9^e r°.)

Ces dammoisiai verra de ton aé
Par devant moi et ventir et aler,
A la *quintaine* et a l'escu joster.
(*Jourd. de Blavies*, 658, Hofmann.)

Baron, ce dist li rois, a moi en entendes.
Ales delivrement, la *quintaine* leves.
Si i ferons joster nos noviaus adobes.
(*Quat. fls Aym.*, p. 58, Tacbé.)

Ses escuz est *quintaine* a chascun josteor.
(*J. Bon.*, *Sax.*, cclix, Michel.)

Or t'an va la aval an mi ce pré ester,
Puis coite le cheval tant com poras haster :
Jo te ferai *quintaine* por ton cors esprover.
(*Id.*, *id.*, cclxxxii.)

Vasal qui doit *quintinne*, le jor la rent.
(*Ger. de Rossill.*, p. 363, Michel.)

En la *quintaine* por moi[e] amor ferrez.
(*Raoul de Cambrai*, 601, A. T.)

Une *quintaine* drecent la fors es preiz.
(*Id.*, 606.)

Savaris de Malieon,
Boens chiveliere a *cuilaine*,
Se nos fals a ces besons,
Perdue avons nostre poinne.
(xiii^e s., *Chans. sur le siège de Thouars*, ap. Ler. de Liney, *Rec. de Ch. hist.*, I, 149.) Ms. Richel. 20043, f° 109 r° : *cuintaine*.

Ce n'a il mie a gas tenu,
Einz comande *quintenes* fere.
(*Dolop.*, 256, Bibl. elz.)

Si alerent ferir en la *quintinne*, et de la *quintinne* commencerent le boordeiz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 113^a.)

Quant il avenoit aucune fois c'aucuns chevaliers vencoit le tornoïement ou la *quintaigne*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 107^a.)

A Espernay, ou il alerent,
A la *quisaine* tornoierent.
(P. DE BEAUM., *la Manekine*, 2923, A. T.)

Quintaine font fermer en un biau pré flouri ;
Dux Namles et li autre, chascuns d'aus i ferir.
(*Berte*, 2591, Scheler.)

Et faites le *quintaine* drechier en mi le pré.
(*E. de S. Gille*, Richel. 25516, f° 76^e; 83, A. T.)

Li empereres fist sa *cuintaine* drecier lele que par raison nus hom ne deüst metre a tiere. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 78 v°.)

Autrexi come la *quentaigues*
Reçoit et les cols et les peignes
De cel qui en le ferir(e)r veulent.
(*D'ung hermite qui convertit le duc Malaquen*, ms. Berne, f° 74 v°.)

Quintaines fist drecier et joustes y faisoit,
Et donnoit .i. bel pris celui qui mieulx joustoit.
(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 214, Chabrièr.)

Et sont tenus mes hommes vavasseurs, c'est assavoir ceux qui se marient, de joster sur bestes chevallins et ferir au post chascun d'une lance d'aune de plain poing par la pongnie tant qu'il aient chascun une lance rompue ou qu'ilz soient chez a terre, et chascun qui cherra en doit pour ce .xviii. res d'avaine, et sont ces choses appelles *quictaines*. (1393, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 10 r°.)

Yceulx vavassours doivent toutes fois que eux ou leur aisé filz se marie jouter en la riviere de Rille trois cops d'une lance a un pieu fichié en une fosse qui est en ladictte riviere, nommée la *quintaine*, et doibvent estre en un batel lequel

l'en maine a quatre hommes aval ladite riviere. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 99 v°.)

A Gilet de Saint Mesmin, pour argent par lui baillé a ceulx qui servirent la *quintine* devant Monseigneur le duc d'Orléans, le jour que mondit seigneur donnoit a dîner aux bourgeois d'Orléans. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Commune, xxxvi, Arch. mun. Orléans.)

Le droit dudit lieu est, qui se marié... le mary doit *quitane*, c'est assavoir que... doit venir a cheval, prest de hurter a un poteau. (*Acte du xv° s.*, ap. L. Delisle, *Agricull. norm.*, p. 71.)

Lors [les bergers et bergères] alerent joster a Tant que Robin en fu decapité. [le *quitaine*. (3 octobre 1486, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 36° Congregation, Bibl. Tournai, p. 384.)

Joster ou frapper la *quintaine*, Tant en France qu'en Aquitaine. (ELOY DAMEBRIAL, *Livre de la deablerie*, f° 19°, éd. 1507.)

Ne sera ja achevee pour nulle (cette entreprise) fors seulement pour la chaleur du dragon qui de soy fera *quitaine* a la court du roy Artus. (*Les prophesies de Merlin*, f° 111°, éd. 1498.)

Quyntayne, a *quyntayne* to just at. (PALSGR., *Esclairc. de la l. fr.*, p. 173, Génin.)

— Par extens., point de mire :

Singnour, or escuteis, pour la Virge hautaine : La batalhe est outree, qui fut assés vilaine Pour nobles Namurois, qui ont pensee vaine, Por Baldwin qui est mors, qui estoit leur *quintaine*. (JES. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38377, Chron. belg.)

Nous ne devons point permettre a nos soldats de prester serment aux capitaines qui l'ont presté de nous exterminer, leur faire avoir en reverence les visages sur lesquels ils doivent faire trancher leurs coutelas, et de plus les faire marcher sous les drapeaux de la Croix blanche qui leur ont servi et doivent servir encore de *quintaine* et de blanc. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*)

Nous lui avons envoyé de France, d'Angleterre et d'Allemagne, des hommes endurcis au brigandage et aux rebellions contre leurs chefs, qui n'estimoient avoir gibier que les paisans leurs nourriciers, desquels ils faisoient les *quintaines* de leurs inhumanitez. (*Id.*, *ib.*, append. aux deux prem. vol.)

Et encore au xvii° s. :

Sur une masette a *quintaine*
Que je fouetto comme un sabot,
Au detrimet de mon jabot,
Je cours icy la pretantaine.
(S. AMANT, *Disain*, I, 355, Bibl. elz.)

Suisse rom., *kaintainne*, jeu des barres.

2. **QUINTAINE**, s. f., ban à vin, droit de défendre la vente du vin en détail, ou à broche, certains jours de l'année :

Item, chacun an sur les *quintaines* de la Saint Jean, un sestier de vin. (1328, *Hist. de Tournus*, p. 243.)

Les *quintaines*. Est ban de non vendre vin en détail et broche a Chalons par cer-

tains jours par les particuliers : mais par le roy, évêque ou chapitre seulement, comme durant quinze jours : ce qui n'a plus d'usage. (LAUR., *Gloss. du droit françois*.)

QUINTAN, s. m., mannequin qui est monté sur un pivot dans un manège, et qui tourne et donne un coup de fouet quand on le frappe maladroitement :

Tireront leur coup de pistolet en courant contre la teste d'un chevalier qui sera peint en façon de *quintan*. (LA COLOMB., *Th. d'honn.*, I, 547, éd. 1648.)

— Fig. :

Idolastres, bandoliers,
Quintans, usuriers infames,
Venez, abuseurs de damos.
(1562, *Adieu de la Messe*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XIII, 360.)

Cf. **QUINTAINE** 1.

QUINTANGLE, s. m., figure à cinq angles :

Se tu vels trover l'aire du *quintangle*. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 157°.)

Ledict Mellon ne sachant ses mesures, avoit composé son fort de cinq boulevarts en *quintangle*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, X, f° 345 v°, éd. 1572.)

Cf. **QUINQUANGLE**.

QUINTAR, voir **QUINTART**.

QUINTARIEUR, s. m., joueur de guitare :

O lui avoit *quintarieurs*,
E si avoit bons leuteurs,
Et des flauteurs de Behaigne,
Et des gigueours d'Alemaigne.
(ADENET, *Cleomades*, 2885, Van Hasselt.)

Cf. **GUITERNEUR**.

1. **QUINTE**, s. f., ressort, banlieue composée de cinq villages ou d'un rayon de cinq lieues :

Que la dite garenne jamais en nul temps ne puisse estre ne soy estendre par la *quinte* d'Angers comme elle se comporte en lonc et en lé ne en nul lieu de la dite *quinte*. (1321, *Lett. de Charl. d'Anjou*, Hôl.-Dieu d'Angers, A, 1, Arch. Maine-et-Loire.)

En la ville, *quinte* et ressort de Saumur. (1434, *Délib. des march. fréq.*, Arch. mun. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 1.)

Il est assavoir que le juge de la prevosté en la ville et *quinte* d'Angiers cognoist de toutes accions reelles et personnelles. (1506, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 381, Beautemps-Beaupré.)

Touz les passemens que ilz feront es quatre *quintes* d'Angers. (*Id.*, IV, 483.)

La ville et *quintes* d'Angers, le dernier samedi, lesquelles *quintes* sont cinq ; Brain, La Haye Joustain, la Membrale, S. George et la ville. (*Coutum. d'Anjou*, ap. Duc., *Quinta* 1.)

2. **QUINTE**, s. f., sorte de redevance :

Tenus a sans *quinte* de guerre
Lonc tans li rois Artus sa terre.
(*Chev. ar. n. esp.*, I, Forster.)

QUINTECE, -eche, s. f., p.-é. savate :

A la pourcession les confreres de S. Nicolas, prestres ou seculliers, au deseure l'age de .lx. ans, peulent avoir une *quintece* en leurs pieds nus. (1433, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUINTECHE, voir **QUINTECE**.

QUINTEINNE, voir **QUINTAINE**.

QUINTELAGE, -elage, s. m., lest d'un navire :

Quintelage de vaisseau, m. Lastre. (OUDIN, 1660.)

QUINTEMENT, adv., cinquièmement :

Quintement il voloient et requeroient que li rois les fesist absorbe et dispenser de leurs fois et sieremens qu'il avoient juret et prommis au roy d'Angleterre. (FROISS., *Chron.*, VIII, 82, Raynaud.)

Quintement, elles sont jangleresses de leur nature. Lege I, § 6, digest. de postul. qui parle d'une femme laquelle estoit appelee Calphurnia a laquelle la babellece pavoit assez estre comparée. (*Songe du Verger*, ap. A. Piaget, *Martin Le Franc*, p. 29.)

Oltre je vous dy *quintement*
Que toute nature angelique
N'estoit pas perdue...
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, I, 136, Le Verdier.)

La concupiscence charnelle est refrenee par cinq moyens... *Quintement*, par l'acte venerien. (RABEL., *Tiers livre*, ch. xxxi, éd. 1552.)

QUINTENE, voir **QUINTAINE**.

QUINTER, *quincter*, verbe.

— Act., partager en cinq parties :

On ne puet *quinter* un fief en Artois dedens soixante ans que une fois sans gré du seigneur de cui le fief est tenu. (1259, *Plaid tenu à Arras au sujet de la succession de Mahaud*, Mém. de la soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, IX, 407.)

Deuz choses sont que on ne puet *quinter* en testament... mes en tous autres heretages, soit en villenages, soit en fief, puet estre li quins lessies en testament. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. xii, f° 30, ap. Duc., *Quintum* 4.)

Quinter, Tomar la quinta parte. (OUDIN, 1660.)

— Par extension, partager, mesurer en général :

Geometrie est apries *quinte*
Ki les tieres mesure et *quinte*
Et fait mesurer mons et vaus,
Ansai bien les bas com les haus.
(MOUSK., *Chron.*, 9744, Reiff.)

— Réfl., être partagé en cinq parties :

Lesdictz siez se *quincient*, tant seulement aux pesnez (puisnez) en succession de pere et de mere. (*Coustumes generalles de la Conté de Boullenoys*, art. 64, f° 22 v°, éd. 1551.)

Cf. QUINTIER.

QUINTERE, s. f., terre dont on rendait le cinquième des fruits au propriétaire :

Et se il devenoit que ce avage deust estre fait en choses terragens ou *quinteres* ou *quarteres*, qui fussent audits religieux en leus dessudis, ge li dis Jefeis, et mi hoir successeur, seigneur de Chastelachart, ne li porriens faire en prejudice dis religieux. (1293, *Chart. de noblesse*, ap. Estiennot, *Antiq. du Poitou*, t. III, f° 946.)

QUINTEREME, adj., à 5 rangs de rames :

Une nef *quinteremes*. (FOSSETIER, *Cron. Murg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 3.)

— S. f., navire à 5 rangs de rames :

Il mist en chascune *quintereme*, c'est a dire en chascune nef a .v. ordres d'avirons, instrumens de boys. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Brux. 10512, x, III, 3.)

1. **QUINTERNE**, voir **GUITERNE**.

2. **QUINTERNE**, s. m., se disoit à Besançon de cadres fermés et grillés, fixés à la façade de la maison de ville, où se faisaient les publications par voie d'affiches :

Le mardi 19 d'aost 1609, fut affixé aux *quinternes* un mandement de Sa Majesté Imperiale, inhibitif... (P. DESPOTORS, *Recueil de plusieurs choses memorables*, Mém. pour servir à l'hist. de la Franche-Comté, 1876, p. 316.)

QUINTIABLE, adj., sujet au droit de quint :

Si le dit quint, ou auscuns des maisnez descendent, ou entrent en religion professe sans avoir demandé leur part dudit quint, il se estainct au profit de l'ainzé, et n'est aucun sief *quintiabile* que de quarante ans en quarante ans. (1552, *Cout. de Tournay*, *Cout. gén.*, II, 942, éd. 1604.)

Cf. QUINTABLE.

QUINTIANT, s. m., celui qui *quintie* :

Et ou dit cas d'esclichement peuvent les *quintians* tenir leurs parts esclichees du seigneur, dont tel sief *quintie* est tenu en mouvement. (GUENOYS, *Conf. des Coustumes*, f° 191 v°, éd. 1596.)

QUINTIEME, adj., cinquième :

Et le quart mot, en toute place,
Est nommes mot double de chasse ;
Un mot long a non le *quintieme*,
Et se sachiez que le sixiesme
Doit estre nomé sans rapel
Un mot de chasse o un d'apel.

(HARD. DE FONT. GUERIN, *Tres. de Vanerie*, p. 9, Pichon.)

1. **QUINTIER**, s. m., administrateur des biens d'un hôpital, d'une église :

Comme le dit Robin se feust alouez a Robin du Chemin, *quintier* ou administrateur de l'église de Mons. S. Pierre de Dreux, a oster certains tuilleaux et vielz goutereaux de bois, qui estoient sur les vouilles d'icelle église. (1398, Arch. JJ 154, pièce 51.)

2. **QUINTIER**, voir **QUINTOIER**.

QUINTINE, voir **QUINTAINE**.

1. **QUINTOIER**, -oyer, -ier, verbe.

— Act., partager en cinq parties :

Ung sief par coustume locale ne doit estre *quintie* qu'une fois au vivant de souverans. (Bour., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 118^v, éd. 1486.)

Comment une personne peut charger son heritaige pour certaine somme d'argent et comment li seigneur doit estre *quintie*. (*Le livre des usaiges de la Conté de Guynes*, art. 346, p. 175, Courtois.)

— Réfl., être sujet à payer un cinquième en sus du cens dû :

Item gros cens et menu dont la moitié se tierçoie et l'autre moitié *quintioie*. (1318, Arch. JJ 56, pièce 233.)

Item gros cens, appelez les cens Perier, a Chasteau Renart, receuz l'endemain de la S. Remy, six solz huit deniers ; *quintioez* valent huit solz quatre deniers. Item gros cens receuz a Chasteau Renart la veille de la S. Denis, pour cause de vaulardie, quarante et cinq solz, qui se *quintioient*. (1326, Arch. JJ 72, pièce 43.)

Les cens des bois et des vignes, quatre livres huit solz, desquels il y a soixante et trois solz et huit deniers qui se *quintioient* et le remanant se tierçoie. (1340, Arch. JJ 72, f° 46 v°.)

Affirment que madame la comtesse de Pontieu... a droit de douaire et le quint heritablement... en toutes les terres dessus dites, qui *quintioier se* peuvent. (1342, Arch. JJ 74, pièce 199.)

En ligne collaterale, siez ne se *quintient*. (1507, *Cout. de S. Waast*, *Nouv. Cout. gén.*, I, 409.)

— Neut., avoir une cinquième part :

Il (Gombaudo) devoit *quintoyer* au royau-me avec les quatre autres enfans. (E. PASQ., *Rech.*, liv. V, ch. xxviii, éd. 1723.)

— Faire l'accord de quinte en musique, chanter en quinte :

Ou deschanter ou *quintioier*.
(G. DE COINCI, *Afr.*, ms. Soiss., f° 176^v.)

Tieus chante has et rudement
Qu'escoute Dieus plus doucement
Ne fait celui qui se cointoie,
Quant orguene et haut *quintioie*.
(*Id.*, *ib.*)

Moult li aprist dou latin
Escrire et lire et bien canter,
Quintier, doubler (et) descanter.
(J. DE COND., *li Dis dou leurier*, 80, Scheler.)

Par ces six notes qui sont appellees ut, re, mi, fa, sol, la, l'en puet apprendre a chanter, acorder, doubler, *quintoyer*, tierçoier, tenir, deschanter, par figures de

notes, par clefs, et par lignes, le plus rudé homme du monde. (E. DESCHAMPS, *Poe.*, Richel. 840, f° 395^v.)

Cf. QUINTER.

2. **QUINTOIER**, voir **COINTOIER**.

QUINTOYER, voir **QUINTIER**.

1. **QUINZAIN**, -zen, adj., quinzisième :

Al *quinzen* jor son arivé.
(*Florimont*, Richel. 1354, f° 175^v.)

Le *quinzain* jor de juig. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 87 r°, Bibl. Rouen.)

— De quinze :

Il seroit bon a faire monnaie *quinzaine*, la quele est ci dessous devisee. (1300, Toul, Arch. Nat., Mus., vit. 52, n° 303.)

Des rentes d'avoine que doivent les terres d'Osche le dimanche d'après la St Denis qui souloit valoir deux muis une mine trois boisseaux a la mesure *quinzaine* et depuis ne sont revenus que a .xxxix. mines ung boisseau a la mesure *quinzaine* qui a la mesure d'Yenville ne valent que trente une mines ung boisseau. (1468, *Censive du domaine d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 51 v°, Arch. Loiret.)

Centre, Berry, *quinzain*, s. m., chef ouvrier chargé de payer aux autres la *quinzaine*.

2. **QUINZAIN**, -sin, -sien, s. m., pièce de monnaie :

A .vii. solz et .iiii. deniers, .vi. mars .i. firton et .i. *quinsin*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, V, 299, Chron. belg.)

Item a .xviii. solz et .iiii. deniers, .ii. mars et demi 'et .i. *quinsien*. (*Id.*, *ib.*, p. 300.)

— Pièce de quinze vers :

Quinzain de lettres capitales. (Titre d'une pièce de 15 vers, dans MELLIN DE S. GELAIS, *Oeuvres poétiques*, p. 60, éd. 1574.)

QUINZAINE, -enne, s. f., mesure :

Li grosse libre de crasche et chire doit peseir .iiii. mars, et un firton coloingines ; et ly demee .ii. mars et .i. onche ; li quatron .i. mars et .i. *quinzennes*, qui fait .x. esterlins, et ly demy *quinzenne* est appelee .i. setin, et poise .v. esterlins. (J. DE STRA-VELOT, *Chron.*, p. 213, Borgnet.)

QUINZEN, voir **QUINZAIN**.

QUINZENIER, s. m., officier qui commande quatorze hommes :

Anthoine Le Boin, nostre archier de retenue de la ville de Dury *quinzenier*, et avoit charge de quatorze hommes. (1478, Arch. JJ 201, pièce 180.)

QUINZENNE, voir **QUINZAINE**.

QUINZIEME, voir **QUINZISME**.

QUINZIEN, voir **QUINZAIN**.

QUINZISME, -ieme, s. f., redevance
du quinzième :

Ne le payement des dites dysme et *quinzisme* tryennalx ne soyent pas delayes en nul maner. (*Stat. d'Edouard III, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.*)

— Quinzaine :

Jusques a la *quinzieme* de cette prochaine Nostre Dame de Septembre. (1343, *Ord., II, 183.*)

QUIONCQUES, voir QUI.

QUIONQUES, voir QUI.

QUIPOUL, voir QUEPOL.

QUIPTMENT, voir QUITMENT.

QUIPTER, voir QUITER.

QUIQUAUDEINE, voir QUICAUDAINE.

QUIQUELIQUE, *quiqueliquique, -likike,*
mot satirique, resté obscur, et sur lequel on n'a donné que des explications inadmissibles :

Ses tu rien de dialetique?
Oil, tote *quiqueliquique*
Respondras moi se ge t'opos.
Oil, par derere mon dos.
(*Ren., Br. XII, 715, Martin.*)

Nos enclinons un archebrique
Ou mon seignor *quiqueliquique*
Et un acropi croperel.
(*G. de Coinci, Mir., ms. Brux., f° 96^b.*)
Nous enclinons un archebrique,
Ou monseignor *quiquelikike.*
(*Id., ib., sp. Duc., Archidiaconus.*)

Mes il redient que por vers
Qu'il claiment la dyaletique
Par mal despit *quiqueliquique*
Cil de Paris, li cleric Platon,
Ne les present pas un bouton.
(*Bataille des .vii. ars, sp. Jub., Œuvr. de Ruteb., II, 416.*)

QUIQUEUDAINE, voir QUICAUDAINE.

QUIQUIONQUES, voir QUI.

QUIQUONQUES, voir QUI.

QUIR, s. m., terme d'histoire, formé
sur le grec vulgaire, seigneur :

L'empereor grec de Constantinople qui lors estoit, que on appelloit *Quir* Saqy. (*Conquête de la Morée, p. 10, Buchon.*)

Si eslirent un noble home que on appelloit *Quir* Thodre Lascary et le firent seignor. (*Id., p. 23.*)

QUIRA, s. f., terme d'histoire, formé
sur le grec vulgaire, dame :

Pour ce que il avoit une autre fille, moult belle demoiselle, que on appelloit *Quira* Thamari, si lui fu doné de conseil de marier la a un des fils du roy Charle. (*Conquête de la Morée, p. 320, Buchon.*)

QUIRAL, voir CUIRAL.

QUIREE, voir CUIRIE.

QUIREMENT, voir QUEREMENT.

QUIRIE, voir CUIRIE.

QUIRIEN, voir CUIRIEN.

QUIRIER, voir CUIRIER.

QUIS, voir LE.

QUISAGE, voir CUISAGE.

QUISAINNE, voir QUINTAINE.

QUISE, s. f., recherche, demande :

Eisi por serviges rendanz
Dunt de lui seies attendanz
Ne li voleis ço graer
Qu'il te fait querre e demander :
Sil deiz tu faire pur la *quise*
Que tu en faz a saint eglise,
De si fait poeple convertir,
La lei Deu creistre e maintenir.
(*Ben., D. de Norm., II, 6665, Michel.*)

— Sorte de redevance :

Receptes de *quises*. De la *quise* de Jussey. De la *quise* de Vesoul et des villaiges environ. De la *quise* de Chariey. De la *quise* de Baume. (1333, *Arch. Doubs, B 79^a, f° 10 v°.*)

Toutes tailles, corvees, prises, *quises*, censes, et autre servitude. (1336, *Consens. capit. sup. donat., Biblioth. du Chap. de Besançon.*)

QUISEMENT, voir CUISEMENT.

QUISENCION, voir CUSANÇON.

QUISENCION, voir CUSANÇON.

QUISENCON, voir CUSANÇON.

QUISINAIRE, s. m., provision de cuisine, manger :

Et Plantols a grant paine fait son oisel fors traire,
Encor ne se velt pas vers son ostel retraire,
Car il voloit encore faire cose qui paire,
Il a son arc tendu, si entoise por traire,
Volentiers porteroit le roi bon *quisinaire*.
(*Helias, Richel. 12558, f° 12 v°, col. 2.*)

QUISINE, voir CUISINE, au Supplément.

QUISOIR, voir CUISOIR, au Supplément.

QUISQUEZ, voir DUSQUE, au Supplément.

QUISSSEL, voir CUISSSEL.

QUISSETTE, voir CUISSETTE, au Supplément.

QUISSION, s. f., requête :

Par quoi il rendesissent bon compte de ce que on avoit levé par lor *quission* ens ou pays. (*Froiss., Chron., VI, 3, Kerv.*)

QUISTÉ, voir QUITÉ.

QUISTRENEUS, voir GUITERNEUS.

QUISTRON, voir COISTRON.

QUISTUS, voir COITOS, au Supplément.

QUISTUSEMENT, voir COITOSEMENT, au Supplément.

QUITACION, *quitt., -tion, s. f., abandon, renoncement :*

Es devant dites recognicions, promissions, obligations, *quittacions* et renonciacions. (1310, *Chart. de Ph. le Bel, Richel. I. 9785, f° 188 r°.*)

Que si eux eussent esté appelez au traicté de Bretigny, ils n'eussent jamais consenty a ceste *quittation* de ressort et souveraineté. (*Gentillet, Disc. sur les moyens de bien gouverner, p. 63, éd. 1577.*)

QUIT, *quict, s. m., quittance, récépissé :*

Laissié par ma dicte dame a demoiselle Yolante de Digoingne et delivré a elle par *quict*, et pour ce neant gist en argent... (1272, *Compte de l'exéc. du testam., Pièces relat. à l'hist. de Fr., XIX, 141.*)

QUITAGE, s. m., affranchissement :

Mes, bons reis poestes, or nus donez *quitage*
Ke, coment ke il seit, ne seum en servage.
(*Horn, 291, Michel.*)

QUITAINE, voir QUINTAINE.

QUITANCE, *cuit., quitt., quict., -ence, -anche, s. f., abandon, cession, remise, acquittement, rachat, exemption :*

Tos li communs velt lor *quittance*,
Lor francise et lor delivrance.
(*Ben., Siege de Troies, Richel. 375, f° 111^a.*)

A ses barons manda a-tuz
Que rei en fissent en France
Kar del regne li fait *quittance*.
Tant dist, tant fist, tant porchaça,
Le relaume li otreia.
(*Id., D. de Norm., II, 7641, Michel.*)

Qu'ils aient pes de tote rien
Ét de costume la *quittance*.
(*Parlon., 6358, Crapetet.*)

Rassens clama quite Adan de Gorceles et ses hoirs de ceste querele et de totes autres quereles qui ont estee entre iaus de cateil et de meules... et Adans a quité ausi Rassent et li et sen remanant, et ceste *quittance* a plevi Adans a tenir par devant le majeur et les jurés de Saint Quentin. (Juin 1219, *Chirog., Arch. mun. S.-Quentin, I, 21.*)

Ke jamais contre ceste *quittance* ne venrons. (1248, *Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.*)

Quiconques fait *quittance* a qui que soit sauve droite eskeanche a venir, doit estre *quittance* entendue, se droite eskeanche n'i a expressement ou esclairement quitee. (1249, *Coul. d'Amiens, ap. Aug. Thierry, Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat, I, 130.*)

Lesquels deniers devant dis ils nous ont prestés et nous les avons païé a notre sieur Henri par la grace de Dieu esleu de

Liege pour le rachat et la *quittance* de la fermeiteit de la citeit de Liege. (1249, *Cartulaire de S. Pierre*, Arch. Liège.)

Devise sa *quittance* de la fei dou seignor a l'home et de l'home au seignor. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 400, Beugnot.)

Quant a ceste convenance ki ci deseure est espressee, nommeement d'endroit la *quittance* de la contei de Namur et des apertences, je ai renoncié et renonce pour moi et pour mes hoirs a toutes exceptions et a toutes barres. (1265, *Chartrier de Namur*, Confirm. de traité, Arch. Nord.)

Que il ne viendra en aucune manere contre cestes *quittance* et renunciacion des choses desus dites. (Sam. av. S. Michel 1275, *Lett. du garde du sceau de Nevers*, Prieuré de S. Sauv., Arch. Nièvre.)

Contre la vente, *quittance* et l'otreance devant dites. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, n° 172 v°.)

Jhesucriz nous enseigne ci a demander pardon et *quittance* quant nous prions nostre bon pere. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, n° 75°.)

Et ceste dite vandue et *quittance* hunt volu. loé et otroié tuit li enfant. (1280, *Lett. de Jeh. sire de Chateavillain*, Sépt-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Au vendaige et a la *quittance* que li dis Jehans et sa fame ont fait a la dite eglise de toute (la) dite terre. (Oct. 1282, *Cartul. S. Jean des Vignes*, n° 93°, Bibl., Soiss.)

.xv. sous por *quittance* des servises de mener les fiens es chans. (*Jurés de S. Ouen*, n° 101 v°, Arch. Seine-Inf.)

Dessiques a la *quittance* des cous et des damages que... (1298, Arch. Seine-Inf.)

Encontre ceste cession et *quittance*. (1308, Ste-Croix, Mardié, Arch. Loiret.)

Elles feront *quittance* par le mitant de tout le remanant du royaume de France, et de la descendue duperre, si bonne comme l'en pourra. (17 juill. 1316, *Traité entre le régent et Eudes IV, duc de Bourg.*)

Elle donnant pouer et auctorité de fere et acorder la vente, cession, *quittances* et choses qui ensuient. (1328, Ste-Croix, Fresnay l'Aubery, 1, Arch. Loiret.)

Quittance. (1344, Arch. S 266, pièce 14.)

Generale *quittance* leur fist des chevances qu'ilz avoient paiees. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, n° 179°.)

Tu me faces misericorde et *quittance* de mes pechiez. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, n° 91 v°.)

Quittance, remission et pardon. (Juillet 1453, Arch. JJ 183, n° 73°.)

— Paix, tranquillité :

Ja n'iert mis cors joios ne sains
De ci qu'en paix e en *quittance*,
Maugré le hontos rei de France,
Li veie sa terre tenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14096, Michel.)

Si rouva qu'ils eussent paix,
Toute paix et *quittance* eussent.
(BRUT., ms., n° 20, ap. Ste-Pal.)

QUITANCHE, voir QUITANCE.

QUITANCIER, *quitt.*, v. a., faire une *quittance* :

Donné le samedi avant la feste de Tous-sains, *quittance* le 29 octobre. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, n° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

QUITANE, voir QUINTAINE.

QUITE, adj., coi, tranquille :

Et joianz porras tu veoir les choses tristes et *quites* seras en oir les choses de rumor. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 406, var., Chabaille.)

QUITÉ, *quieté*, *quisté*, s. f., paix, tranquillité :

De *quieté* esteit besoignos,
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11479, Michel.)

Mes ancestres d'Escoce le regné
Icest honur tindrent en *quieté*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 742, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 560.)

Rendez lui le chastel, ki est sun herité,
Ses ancestres l'orent ja lunges en *quieté*.
(Id., *ib.*, 1387.)

Et si me met a tele rive
Ou j'en *quieté* et en pes vive.
(G. DE COINGI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.* 2067, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 66.)

... De par mi li dires
Qu'il soit tost en sains fons bauptizies et leves,
De moi tiegne sa tere en pais et en *quité*.
(Fierabras, 2312, A. P. Inap., *quité*.)

La santé bien garder pleinement
Est en *quité* e mouvement.
(PIERRE D'ABERNUM, *le Secr. de secrez*, Richel. 25407, n° 191^b.)

Il se voudra entremettre de pees et de *quieté* pur amedus les parties. (1281, *Tit. reg. Fr.*, Rym., II, 184, 2° éd.)

Ne perce soit amors de *quieté* et inquitudine d'esperit soit droite essoingne. (*Explic. sur le Deuter.*, Maz. 1351, n° 115°.)

Pur peas et *quieté* de son people. (*Stat. d'Edouard III*, an V, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Vous nous feres singular plaisir et tres grant aise et *quieté* a nos foialx soubgiez de nostre pays susdicte. (15 juin 1421, *Lett. du roy d'Angl.*, Reg. de la Jurade, p. 573, Bordeaux 1883.)

— Etat d'une terre quitte de redavance :

Karlemaines de France me quiert grant foletes
Qui veut Espagne toute et ma tere en *quité*.
(Fierabras, 2344, A. P.) Impr., *quité*.

Aucassins s'en est ales
A Biaucaire sa cité :
Le pais et le regné
Tint trestout en *quité*.
(Aucassin et Nicolette, *Nouv. fr. du xiii^e s.*, p. 298.)

Si eust ses honurs en pex e en *quistez*.
(Horn, 1343, Michel.) Var., en pais, en *quieten*.

QUITECLAIMER, voir QUITEGLAMER.

QUITEGLAMANCE, -*aunce*, s. f., délaissement, abandon :

De chartres simples ascun sont de puer feffement et simple et ascuns de feffement condicionel, et ascuns de conferment, et ascuns de *quiteglamaunce*. (BRITTON, *des Loix d'Angl.*, n° 101 r°, ap. Ste-Pal.)

QUITECLAME, s. f., délaissement, abandon :

Le reles e la *quiteclame* Roger ne barreit point. (*De termino sanctae Trinit.*, 1304, Year books of the reign of Edward the first, Years xxxii-xxxiii, *Reb. brit. script.*)

En pley de assise, si la partie met avant *quiteclame*, e la *quiteclame* seit dedite, e enqueste se joingne entre parties sur la *quiteclame*, e l'enqueste remeyngne desprise pur defaute de jurours..., l'assise sera agardé sur le gros. (*De termino S. Hillarii*, 1304, Year books of the reign of Edward the first, Years xxxii-xxxiii, p. 51.)

QUITECLAMER, *quiteclaimer*, *quitt.*, v. a., délaisser, renoncer, abandonner :

Iceluy s^r nostre duc, ses hoirs et successeurs, quittons et *quiteclamons* par ces presentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, recognoissant nous estre satisfaits entierement de la devant dite somme de monnaye. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dyanter*, V, 28, X. de Ram.)

Plusurs purchas sont ou nule chartre... si come droit jugement de nostre court par rendre, par relessier et *quiteclaimer*, par defaut et par assignement de dovoer. (BRITTON, *des Loix d'Angl.*, n° 101 r°, ap. Ste-Pal.)

QUITEDET, voir QUITEÉ.

QUITEÉ, *quitted*, *qiteé*, *cuiteé*, *quitedet*, s. f., paix, tranquillité :

Charles li magnes vielz est e redotez
Recreanz ert de sa guerre mener,
Nus remaindrat Espagne en *quitedet*.
(*Rot.*, 905, Müller.)

Saveit queu paix, queu *quité*,
Unt les choses de son regné.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7396, Michel.)

La terre esteit chambre e palets
Por tenir *cuiteé* e pais.
(Id., *ib.*, II, 7388.)

Si grant pitiez le prist que tous jors lor afe,
Et pais et *quité* lor promet en sa vie.
(*Roum. d'Aliz.*, n° 374, Michelant.)

Veex vous che grant corb de la l
Il a tenue, trente ans a,
Cele grant corbe en *quité*.
(*Sept Sages*, 4836, Keller.) [Impr., *enquité*.]

— État d'une terre quitte de redavance :

... Hons Anseys, et sui de son regné
Qui tient Gascongne trestoute en *quité*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, n° 267°.)

S'onor e sa grant duché
Teneit eisi en *quité*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7460, Michel.)

E s'il tendront la duché
En paix long tens, en *quité*.
(Id., *ib.*, II, 7800.)

Ma torro ara en lige *qité*.
(*Raoul de Cambrai*, 4120, A. T.)

Des justices, des ostes, des terres et des appendisses de la court de Faveril ki est l'abbé et le convent devant dits, ke mes ancestres leur donna, et k'il ont tenu en pais et en *quité* cent ans au plus. (1247, *Charte*, ap. Duchesne, *Généalogie de la maison de Bethune*, Preuves, p. 134.) Impr., *enquité*.

Et de moi tiegne France trestoute en *quitel*.
(*Fierabras*, 2356, A. P.)

Toute Bourgoigne li doins en *quitel*,
Se me sorvit que tiegne l'ireté.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 130^a.)

Rois Anseis pense grant foleté
Qui quide Espagne tenir en *quitel*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 56^d.)

Et dus Garins vint a l'estour,
Ki tint Pavie en *quitel*,
S'ot bien Castil Croissant gardé.
(*Mouss.*, *Chron.*, 4693, var., Reiff.)

QUITEMENT, *quitt.*, adv., gratuitement :

Nous devons nostre dit frere de France
et Philippe son fils delivrer *quitement* en
la ville de Boulongne. (Froiss., *Chron.*,
Richel. 2641, f° 220 r°.)

Et tant luy pria devotement que sa fille
luy fist ravoit que s'il eust peu sans mes-
prendre il luy eust rendu *quitement*. (C.
MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 52 v°,
éd. 1493.)

1. **QUITEMENT**, *quitt.*, s. m., paix,
tranquillité :

Voilles que ait pais e *quitel*
D'or en avant en cest rogné,
E jo revoldrai enement
Que li loens ait tel *quitement*
Que home des miens rien n'i forçace.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 627, Michel.)

— Abandon, cession :

En recompensacion desqueils donne-
ment, *quitement* et otroiement. (1262, Bou-
conville, 4, Arch. Meurthe.)

Et tout le droit de souveraineté et hom-
mage quité et remis avec les autres *quille-
mens* dessus declares et specifïes. (19 déc.
1525, *Procès-verbal de l'injonction faite par
le roi aux ambass. de signer le traité de
Madrid*, Captiv. de Franç. I^{er}, p. 442, Doc.
iné.)

Les grandes victoires de ce roy estonne-
rent Justinian, lequel cherchant alliance
de tous costez, envoya aux François des
lettres confirmatives de *quitement* que les
Ostrogots leur avoient fait de Provence.
(FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 9, éd. 1611.)

Gregoire de Tours semble donner autre
raison de ce *quitement* de villes, et argent
baillé par les Ostrogots. (*Id.*, *ib.*, III, 8.)

2. **QUITEMENT**, *-ant*, *cuit.*, *quitt.*,
quipt., *quict.*, adv., en repos, en liberté,
librement, franchement, sans charge
ni redevance, complètement :

Mes armes tutes, ma veissele,
Ma despuille qui mult est bele,
E ceo qui mien est *quitement*,
Trestut mun or e mun argent
Lur doins, lur livre et lur otrei.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 1569, Michel.)

E pur les biens qu'ele m'en retrait
Pur la preere qu'ele me fait
Vos rendrai a li *quitement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 2927.)

En feu ceo perpetuaument
E en alo tot *quitement*.
(*Id.*, *ib.*, II, 6653.)

Cinc liues tut en un tenant
Ici en tur e en virun
Durai de crois a la meisun
Quitement et en charitage.
(*Vie de Saint Gile*, 2296, A. T.)

Et voz rendez Ogier tout *quitement*.
(*Gaydon*, 5844, A. P.)

S'ele vait a vos *quitement*,
L'enmenres.
(*Gauvain*, 4537, Hippeau.)

Et se nos ore l'asaillions, nos i aurions
plus honte que honnor, qar de lui prendre
ne serions nos se gabé non. Or l'en les-
sons donc *quitement* aler. (*Lancelot*, ms.
Fribourg, f° 105^b.)

Franchement et *quitement*. (Mai 1240,
Barzelle, Arch. Indre, II 112.)

Sus les petrines ploient li fer tranchant,
Outre s'en passent andui si *quitemant*
Que l'un ne l'autre n'i a perdu niant.
(*Otinel*, 435, A. P.)

Et de monsignor Gladinol...
Feres a s'amie present,
Rendes li trestot *quitement*.
(*Durm. le Gall.*, 3601, Stengel.)

Celui qui a la chose perdue deit recou-
vrer sa chose *tout quitement*. (*Ass. de Jér.*,
II, 161, Beugnot.)

Franchement, *quitement* et paziblement.
(1254, S. Sauv. près la Rochelle, Arch.
Vienne.)

Ele rara ses biens et ses iretages *quile-
ment* ariere en se main come devant. (1262,
Testam. Cholart dou Mortier, Arch. Tour-
nai.)

Franchement, *quitement* e delivrement.
(Mai 1275, Fontevr., La Roch., fen. 2, sac 1,
Arch. Maine-et-Loire.)

Et les tenront franquement et *quitement*
sans paier tailles. (1^{er} oct. 1348, *Cart. de
Flines*, dxxxii, p. 604, Hautcœur.)

Franchement, *quitement*. (1349, Fon-
tevr., La Roch., Arch. Maine-et-Loire.)

Qu'il tenist le royaume d'Espagne *quitement*.
(*Cuvell.*, *B. du Guescl.*, 8614, Charrière.)

Et demourront au roy engles *quitement*
toutes raenchons de pays, de villes, de
maisons et de prisons acordees. (Froiss.,
Chron., VI, 241, Luce, ms. Amiens.)

Et ycestes terres, lesquelles sont des
fiez anciens de la couronne de France,
tendroient le roy d'Angleterre purement et
quicement, sanz en faire hommage et re-
devance quelconques, comme terre con-
quise a l'espee. (CRIST. DE PIZ., *Charles V*,
2^e p., ch. viii, Michaud.)

Ou nous voudrions faire mener et con-
duire de nosdits pays aucunes especes de
vires pour en accommoder nos gens de
guerre, faire le pourrons franchement et
quitement de tous droicts et devoirs de
peages et passages. (*Patentes du Roy*, dans
du Villars, *Mém.*, I, XII, Michaud.)

Les habitants de la ville d'Avignon m'ont
faict supplier de leur permettre de tirer
franchement et *quicement* de mes pays de
Bourgogne, Lyonnnois, Dauphiné, Vivarois,
Languedoc et Provence, deux ou trois
charges de bled pour la dicte ville. (*Lett.
miss. de Henri IV*, t. V, p. 284, Berger de
Xivrey.)

QUITENCE, voir QUITANCE.

QUITERNEUR, voir GUITERNEUR.

QUITEUR, *quitt.*, s. m., celui qui
acquitte, qui donne quittance :

Et l'en fist acteur, possesseur, vray si-
gneur, receveur, *quiteur*, et d'abondant
procureur sanz rappel. (1343, Arch. JJ 74,
f° 115 v°.)

Et de tout ce firent et establirent... ledit
chappellain pour luy et ses diz succes-
seurs vray seigneur, acteur, possesseur,
propriétaire, demandeur, receveur, *quit-
teur* et procureur especial. (1359, Arch. S
90, pièce 48.)

Et les en firent seigneurs, demandeurs,
pourchasseurs, procureurs, acteurs, rece-
veurs et *quiteurs*. (1364, Arch. S 196,
pièce 29.)

Quiteur : m. A quitter, acquitter, freer,
discharger ; one that gives an acquit-
tance, or quietus est. (COTGRAVE, 1611.)

Quiteur, as *quiteur*. (*Id.*)

Quiteur, m. Cedor, quitador, donador.
(G. OUDIN, 1660.)

QUITON, forme douteuse, voir GUITON
au Supplément.

QUITRECLAMANCE, *-anche*, s. f., dé-
laissement, abandon :

Li abbes et li glize de Bone Esperanche
feront deservir le capellerie devant nomee
par capellain pseudome seculer u de reli-
gion, et ont promis cil de Torenbaïs devant
dit qu'il ne viendront jamais encontre le
quitreclamanche et nos Godefrois sires de
Peresveis avons promis al abbeït et a le
glise devant diz ke nos ferons ceste *quitre-
clamanche* tenir fermement a tous jors.
(1240, vig. S. Laur., Heylisse, Arch. du
Roy. de Belg.)

Cf. QUITECLAMANCE.

QUITACION, voir QUITACION.

QUITTAINE, voir QUINTAINE.

QUITTANCIER, voir QUITANCIER.

QUITE, s. f. ?

Ung quintal de sucre fin de trois *quittes*.
(MATHIEU d'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 124, Soc.
de l'Hist. de Fr.)

QUITEÉ, voir QUITEÉ.

QUITEEMENT, voir QUITEEMENT.

QUITEMENT, voir QUITEMENT.

QUITTENCE, voir QUITANCE.

QUITEUR, voir QUITEUR.

QUITUS, voir QUITUS.

QUITURE, voir CUITURE.

QUIUNQUES, voir QUI.

QUIVEIR, voir CUEVRE 1.

QUIVER, voir CULVERT.

QUIVERT, voir CULVERT.

QUIVRE, voir CUEVRE.

QUIVRIER, voir CUIVRIER.
 QUIVROIER, voir CUIVRIER.
 QUNKIER, voir CONCHIER, au Supplément.
 QUOCHET, voir COCHET 1.
 QUOÇOIN, voir COSSON, au Supplément.
 QUOCQUET, voir COCHET 2.
 QUOCQUIN, s. m. ?

Ils avoient la face rouge comme une coupe de *quocquin* ou comme un escrivice cuit. (ANTHOINE FROMENT, *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève.*)

QUOCTE, voir QUOTE.
 QUOTÉ, voir COIÉTÉ.
 QUOHUE, voir COHUE.

1. **QUOI, quoy, qoi, koi, coi, coy, quei, quai, kai**, pronom interrogatif neutre, quelle chose :

— Dans l'interrogation directe :

E dit al rei : De *quei* avez pesance ?
 (Rol., 832, Müller.)
 Co dist Rollanz : Pur *quei* me portez ire ?
 (Ib., 1722.)

Pur *quei* fremirent les genz, e li pople purpenserent vaines coses ? (Lib. Psalm., Oxf., II, 1, Michel.)

Quei li poust il faire pis ?
 (MARIE, *Lai du Bisclavret*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 276, 17.)

De *coi* ris tu ore, lechiere ?
 (Lai d'Ignaures, 401, Michel.)

Por *quoy* canterois je por vos, s'il ne me seoit ? (Auc. et Nic., p. 25, Suchier.)

Hé, dist li rois, biaux parrins, pour *quoi* vous i acordastes vous ? (MÉN. DE REIMS, 61, Wailly.)

A *quoi* le savez vous ? dist la dame erramment, Et celle li a dist : Je le sai vraiment.
 (Cuv., B. du Guesclin, 148, Charrrière.)

— Dans l'interrogation indirecte :

Quant en haute mer nus meimes Ben vus dirrai *quai* nus foimes.
 (Tristan, II, p. 111, Michel.)

Ne sai por *coi* le fait qu'il ne le volt garder.
 (HEERMAN, *Bible*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 107, 1.)

Mult se merveille por *quoi* ne a *quoi* vos iestes venu en sa terre. (VILLEH., 143, Wailly.)

Jou ne sai, fait li empereres, ke il en avenra ne *coi* non. (H. DE VALENCIENNES, 682, Wailly.)

Et tu qui penses ne sai *koi* Pues bien montrer tout ton desroi.
 (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 136, P. Meyer.)

Li rois demanda la roine pour *quoi* elle vouloit ce faire. (MÉN. DE REIMS, 10, Wailly.)

Certes, dist li chardenaus, je ne sai a *quoi* il tourra. (Ib., 218.)

... Et se li demanda
 Pour *quoi* latens si grant joie a.
 Cleus li dist : Sire, le pour *quoi*
 Deves vous bien savoir, je croi.
 (De l'Emper. Constant, 359, Romania, VI.)

De tout fina, tout cuide pierdre,
 Car il ne sait a *coy* ahierdre.
 (Rich. li diaus, 4599, Foerster.)

Ces vers ont je ne sçay *quoy* de plus vif.
 (MONT., *Ess.*, l. ch. xxviii, p. 114, éd. 1595.)

Je vous prie... me mander... a *quoy* vous estes de vostre entreprise du chateau de Haultmont. (5 oct. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, p. 498, Berger de Xivrey.)

— *Quoi*, pourquoi ?

Seignors, fest il, por Deu merci,
 E *quei* m'escharnissez ensi ?
 (Vie du pape Grég., p. 105, Luzarche.)

— *Quoi*, elliptique et exclamatif, que dis-je ? que dirai-je ? qu'ai-je dit ?

Quoy, celui qui ne daigna interrompre la lecture de son livre pendant qu'on l'incisoit. (MONT., *Ess.*, liv. I, c. 40, p. 157, éd. 1595.)

Tu n'as peu supporter ton roy si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastiments, accreue de forts et superbes rempars, ornee de privileges et exemptions honorables: Que dis je, peu supporter ? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son licit : *Quoy* chassé ? tu l'as poursuivy : *quoi* poursuivy ? tu l'as assassiné : canonizé l'assassinateur, et fait des feuz de joye de sa mort. (Sat. Mén., Har. de d'Aubray, p. 131, éd. 1594.)

Le roya envoyé M. d'Epéron apres eux, pour leur donner a dos, *Quoi* plus ? Les affaires se sont de telle façon passées, qu'eux qui estoient venus de propos deliberé pour foudroyer la France, se sont estimez tres heureux qu'on leur ait permis de s'en retourner sains et sauves. (E. PASQ., *Lett.*, XI, 15, éd. 1723.)

— *Quoi*, pronom relatif, laquelle chose :

Ne ja mes devant moi ne vaingnes,
 Por *quoi* de lui parole taignes !
 (Chev. au Lion, 1715, Foerster.)

Anchois serviroit de mentir
 Ke ne fache tel coup sentir
 Par *coi* honours soit recoupee.

(RENCL. DE MOILLIENS, *Miserere*, cxvii, 4, Van Hamel.)

Ke sera dont de chel fauchel
 De *coi* ele est defaucheles ?
 (Ib., ib., ccxxvii, 3.)

Tuit sont remes li plait de *qoi* s'aloit vantant.
 (J. BOB., *Sax.*, cliv, Michel.)

Et lo leu ou il vient et c'est por *kai* il vient et lo tens quant il vint, ceu savez vos bien. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 5 v° ; p. 6, Foerster.)

Certes, granz est voirement li chose por *kai* il fist ceu. (Ib., ib., p. 526, Ler. de Lin-cy.)

S'il maintenissent lor mestier
 A *quoi* il furent establi
 Nule meilleur ordre ne vi.
 (GUTOR, *Bible*, 1923, Wolfart.)

Une granz maladie le prist (le roi Philippe) qui bien le tint an et demi, par *quoi* il n'i pot metre conseil. (MÉN. DE REIMS, 117, Wailly.)

Se li mestre treuve... pain de denier ou de obole de *quoi* on ait vendu les .xii. denrees pour mains de .xi. d. (E. BOILL., *Liv. des mast.*, 1^{re} p., I, 40, Lespinasse et Bonnardot.)

Une piece de vigne vermeille et la vigne en *quei* ele siet. La terre en *quei* ele siet. Les terres en *quei* eles (les vignes) sont affiees. (Ch. de 1275, Fontevr., La Roch., fen. 2, sac 1, Arch. Maine-et-Loire.)

Quant li hom qui a fait le pechié mortel meurt, il ne seit pas ne n'est certains que il ait eu en sa vie tel repentance que Diex li ait pardonnei ; par *quoy* grant pour doit avoir que celle mezelerie li dure tant comme Diex yert en paradis. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 656.)

Verité est que en vostre jurisdiction a loy et a coustume a *quoy* la loy escripte est concordant... (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 26^e, p. 257, éd. 1595.)

Ce Labienus, de *quoy* je parle, eut plusieurs envieux de sa vertu. (MONT., *Ess.*, II, 89, p. 257, éd. 1595.)

— S'appliquant à un être animé :

Li valles fu grans et fors... et li cevaus sor *quoi* il sist rades et corans. (Auc. et Nic., p. 12, Suchier.)

— *En quoi*, où :

Vous voyez maintenant *en quoy* j'en suis.
 (FR. D'AMBOIS., *Les Neapol.*, Anc. Th. fr.)

— *En quoi n'a quoi*, d'une manière ou d'une autre :

Ainz nos covient en ceste vie
 Que nos façommes le por *quoi*
 Por richoier en *quoi n'a quoi*.
 (G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 293^e.)

— *Ne que ne quoi*, rien du tout :
 Bien d'une grant liuse ne dist *ne ce ne coi*.
 (J. BOB., *Sax.*, cxvii, Michel.)

— *De quoi*, du moment où :

Richard demanda : Qui es tu ?
 Et *de quoi* il l'ont congneu,
 Monter le fist, si l'emmena.
 (WACK, *Rou*, ms. Duchesne, copie de Ste-Pal., p. 167.)

Andresen, 3^e p., v. 1030, indique cette variante, et donne dans son texte :

E des ke il l'ont cuneu.

— *Avoir de quoi*, avoir sujet :

Doroscalus li filz le roi
 Fu plainz, car bien i out de *quei*.
 (BEN., *Troie*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 180.)

Or poez savoir que mainte riche robe i ot faite por le coronement ; et il orent bien de *quoi*. (VILLEH., 261, Wailly.)

Et se retraitent les François a leur logis et passerent la nuit a paix et aise ; ils avoient bien de *quoi*. (FROISS., *Chron.*, II, iii, Buchon.)

— Etre capable :

Si que je ai toute autre amor perdue
Et si n'ai mais de *coi* autrui amer.
(BLONDEL DE NEELE, *Chans.*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 314.)

L'ame a de *quoy* recevoir et de *quoy* donner. (MONT., *Ess.*, I, 38, p. 142, éd. 1595.)

— Avoir ce qui est nécessaire, être dans l'aisance :

Quiconques veut estre trefillier d'archal a Paris, estre le puet, por tant que il ait esté au mestier .x. ans et que il sache le mestier, et ait de *coi*. (E. BON., *Liv. des mest.*, 1^e p., XXIV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Pour qu'il sache fere le mestier, et il [ait] de *coy*. (Id., *ib.*, 1^e p., XIX, 1.)

Et faisoit on plusieurs exactions, specialement sur ceux qu'on sçavoit avoir de *quoy*. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1418, Michaud.)

Diogene interrogé a quelle heure doit l'homme repaistre? respondi. Le riche, quand il aura faim, le paouvre, quand il aura de *quoy*. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIV, éd. 1552.)

— *C'est de quoy*, il y a lieu de faire la chose, c'est nécessaire :

Amis, fay la geline pondre
Et apporte assez, c'est de *quoy*;
Car en ton fait goute ne voy.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Hist. lit., XXIV, 416.)

— *Le de quoy*, ce qui est utile ou nécessaire, la fortune :

Et garde toi
Que tu ne faces *le de quoy*
Vilains reproches soit en toi.

(G. DE CHARNY, *Liv. de chevalerie*, ms. BRUX., f^o 39 r^o.)

Au lieu de cela tu as le cœur a l'amour, estimant bien avoir *le de quoy* pour le faire. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Ils voyent que rien ne rend les hommes subjects a sa cruauté, que les biens; qu'il n'y a aucun crime envers luy digne de mort, que *le de quoy*, qu'il n'ayme que les richesses. (Id., *Serv. vol.*, Feugère.)

— *Quoi*, ce que :

Le roy m'envoya devant faire excuse audict connestable de *quoy* il l'avoit tant fait attendre. (COMM., *Mém.*, III, p. 301, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'un se pleint., de *quoy* la mort lui rompt le train. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. 17, p. 40, éd. 1595.)

— *Quoi*, exclamatif :

Coi ! dist une autre, c'aves dit ?
(*Lai d'Ignaurès*, 319, Michel.)

— *Quoi* suivi de la conjonction *que*, quelque chose que :

Mainte dame par sa franchise
Fet biau samblant, qu'en nule guise
Ne voudroit penser vilonie,
Qu'i qu'ele face ne que die.

(ROB. DE BLOIS, *Chastiment des dames*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 396.)

Ma volonté ferez, *quoi* qu'il dois couster.
(*Berte*, CXII, P. Paris.)

S'il vous demande *quoi que* ce soit, accordez lui tout. (FROISS., *Chron.*, III, iv, 50, Buchon.)

— Quoique, bien que :

Chil furent si doi frere qu'adont si bien aida,
Mais ne le savoit mie, *coyque* cascun ama.
(*B. de Seb.*, xv, 1228, Bocca.)

Quoi qu'il fust la armé eten grand arroy,
si ne veoit il goute et estoit aveugle.
(FROISS., *Chron.*, I, 1, 288, Buchon.)

Quoi qu'elles en prennent divers moyens.
(MONT., *Ess.*, I, p. 36, éd. 1595.)

— Pendant que :

Coi que la dame se dementoit ensi
Uns veas de France lo fiert enmi lo vis.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f^o 1054.)

Coi que les pucieles contendent,
Li Saisne lor chevaus destendent
Quant voient abatu Gontart.
(GIBB. DE MONTA., *Violette*, 2754, Michel.)

2. **QUOI**, voir **COI**.

QUOIEMENT, voir **COIEMENT**.

QUOIER, voir **COIER**.

QUOINETÉ, voir **COIETÉ**.

QUOIGNET, voir **COIGNET**.

QUOILLIR, voir **CUEILLIR**, au Supplément.

QUOILLOTTE, voir **CUEILLETE**.

QUOINGNEUR, voir **COIGNEUR**.

QUOINGNIER, voir **COIGNER**.

QUOINTE, voir **COINTE** 1.

QUOINTELET, voir **COINTELET**.

QUOINTERIE, voir **COINTERIE**.

QUOINTIER, voir **COINTIER**.

QUOINTISE, -ize, voir **COINTISE**.

QUOINTOIER, voir **COINTOIER**.

QUOISEL, voir **COISEL** 1, au Supplément.

QUOISIER, voir **COISIER**.

QUOISPELER, voir **COISPELER**.

QUOISSIR, voir **CHOISIR**.

QUOISTEMENT, voir **COITEMENT** 1.

QUOIT, voir **COI**.

QUOITE, voir **COITE**.

QUOITIER, voir **COITIER**.

QUOITOUSEMENT, voir **COITOUSEMENT**.

QUOLIBET, s. m., causerie, propos sur ce que l'on veut :

Quant li preescheour, et li cordelier qui la estoient li ramentevoient aucun livre qu'il oyst volentiers, il lour disoit : Vous

ne me lirez point, car il n'est si bons livres apres mangier comme *quolibet*, c'est a dire que chascun die ce que il veut. (JOINV., *St. Louis*, § 668, Wailly, éd. 1874.)

QUOLIER, voir **COLIER** 1, au Supplément.

QUOMANT, voir **COMMENT** 2.

QUONFIDER, voir **CONFIDER**.

QUOQU, voir **COQU**.

QUOQUAIN, s. m., petit navire :

Car je le vi en mer tuer en .i. *quoquain*.
(*B. de Seb.*, I, 854, Bocca.)

QUOQUAINGNE, voir **COGAIGNE** 1.

QUOQUARDEMENT, voir **COQUARDEMENT**.

QUOQUARDIE, voir **COQUARDIE**.

QUOQUASSE, voir **COQUASSE**.

QUOQUEBERT, voir **COQUEBERT**.

QUOQUER, v. a., appuyer contre ?

Uns foulz musars y vint qui se prist a mocquer
Et son chief a la tombe appoier et *quoquer*,
Lay dedans regardast par grant presumption,
Senz creance, senz foi et senz devocion.
(*Gir. de Rossill.*, 6525, Mignard.)

— *Quoqué*, part passé, dont la tête se penche par l'effet de la vieillesse ou de la maladie :

Il devient chetif et *quoqué*,
Ses cheveux meslez et loqué
Parmy ses espauls descendent.
(*Le Rebours de Matheolus* p. 15, éd. 1518.)

QUOQUERET, s. m., homme présomptueux :

Se vos volez autre asotir
Devant fetes et aprenez
Le bien, si ne vos moquezez,
Ne ne tendre a *quoquerez*.
Se vos les autres reprenez.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f^o 133 v^o.)

QUOQUERILLE, voir **COQUERILLE**, au Supplément.

1. **QUOQUET**, voir **COCHET** 1 et 2.

2. **QUOQUET**, adj. ?

18 veluiaus *quoques* pour faire une chambre brodee. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, ap. Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 59.)

QUOQUIBUS, voir **COQUIBUS**.

QUOQUIGNON, voir **COQUILLON** au Supplément.

QUOQUILLART, voir **COQUILLART**.

QUOQUILLETE, voir **COQUILLETE**.

QUOQUILLIÉ, adj., engourdi, étourdi par la boisson :

Et celle tantost leva sus
Qui refui toute *quoquillie*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f^o 20^o.)

QUOQUILLON, s. m., une certaine quantité de lin, une poignée :

Un *quoquillon* de lin sur chacun feu de la dite ville de Vrevin. (1398, Arch. JJ 154, pièce 2.)

QUOQUINAILLE, voir COQUINAILLE.

QUOQUOIS, -oys, *cocquois* (en), locut. adv., en niais, sottement :

Boutez fort, faites bonne chiere,
Biens ne sont pas si en renchiere,
Tant qu'on vous donne telz lopins,
Tenez, fourrez vos canequins
Tout en *quoquoys* et en lourdoys,
Il n'y a si bonne noix au boys.

(J. GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 1064.)

Tout en *cocquois* et en lourdois.
(Id., G. Paris, 12942.)

QUOQUONNIER, voir COCONNIER, au Supplément.

QUOREIL, voir COREIL.

QUORESME, voir CARESMEL.

QUORINNE, voir CORINE.

1. **QUORON**, voir CHORON.

2. **QUORON**, voir CORON.

QUORUM BONORUM, locution désignant une sorte de biens que l'exemple définit :

Quorum bonorum. Apres s'ensuyt action de nouveilité desquelz biens que les clers appellent *quorum bonorum*, si comme quant aucun heritaige eschiet a autre par ligne lateral ou collateral, et on luy veult mettre empeschement par ceste accion, il peut et doit estre remedié et pourveu, mais que dedens l'an le face apres la mort de celluy par qui ceste succession luy vient. (BOU-TEILL., *Som. rur.*, 1^{re} p., f° 43^d, éd. 1486.)

QUOS, voir Vos.

QUOSSIÈRE, s. f. ?

S'ala hurter a la dance aussi comme une truie en une *quossiere*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 151 v°.)

QUOSTER (se), v. réfl., faire ses efforts pour se hausser :

Li philozophes devala
Juz des degrez et tant ala
Qu'a son cheval vint tout suant,
De monter s'ala essayant
Et tant fist et tant *se quosta*
Qu'a grandes paines i monta.
(*Du-cheval de fust*, Romv., p. 116.)

QUOT, s. m., taille que chacun paie selon les terres qu'il a, pour solder les gardes champêtres :

Droit de *quot*. (Indiqué par Ducange, sous *Colus* 1, comme se trouvant en marge d'une charte latine de 1297.)

QUOTA (Pro), par quotité, a proportion, au prorata :

Par la coustume dudit pays qui prent et accepte universellement a quelque tiltre que ce soit les meubles du decedé est tenu payer et acquiter ses debtes et qui en prent portion par maniere de quotité est tenu *pro quota*. (1508, *Cout. d'Anjou*, *Cout. gen.*, II, 81, éd. 1604.)

QUOTAGE, voir COTAGE.

QUOTAIGE, voir COTAGE.

QUOTATION, *quott.*, s. f., citation :

L'ay corrigé (le Roman de la Rose) au moins mal que j'ay peu, y adjoustant les *quottations* des plus principaux notables et auctoritez venant a propos. (CL. MAROT, *Préf. du Rom. de la Rose*, ap. Méon, *Rose*, I, 40.)

QUOTE, *quocle*, s. f., portion, quote-part :

A cause des *quotes* et porcions de chacun. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, f° 44 v°.)

Que tous persons que sont assis et taxez... ayant payé sa *quocle*. (1487, *Cri du péron*, De Ram, *Analecta Leodiensia*.)

Nous avons... ne *quote* partie a cascun lot de vin que on vendra. (CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 83.)

Nous escryvons presentement... aux gens du conseil en Flandres, leur ordonnant que incontinent et sans delay ilz facent mettre sus en pays de Flandres le nombre de .xl^m. combatans, chacun sa *quote* et porcion selon le transport accoustumé en tel cas, pour assister l'empereur et resister a la puissance du roy de France. (20 oct. 1521, *Lett. de Marguerite d'Autriche*, Arch. Ypres.)

Luy estant laissé par *quote* ot mesure. (MÉAN, *Droit liégeois*, I, 276.)

QUOTELE, voir COTELE.

QUOTERET, voir COSTERET.

QUOTEROT, voir COSTEROT.

QUOTIDIEMENT, adv., quotidiennement :

Celluy aultel *quotidiement*. (1456, Testam. de W. Datin, De Ram., *Analecta Leodiensia*.)

QUOTIFIÈRE, v. a., fixer la quote de :

[Demandent] que les esleuz *fussent* supprimes et les tailles *quotifiées* par le juge mage. (*Chron. de J. Tarde*, p. 327, de Gérard et Tarde.)

QUOTYS, s. m., côte de porc ?

La bande de *quotys*, 15 d. (*Eng. du 28 oct. 1523*, sect. C, proc. crim., Arch. mun. Dijon.)

QUOU, voir QUEU.

QUOUE, voir COE.

QUOUE, voir COE.

Item Guillelmus Trubet, monachus de Bello Loco, habet quedam *quoues* in papero de libris magistri Johannis Blancseign. (*Pièce de 1572*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e série, t. I, p. 228.)

QUOYEMENT, voir COIEMENT.

QUOYETÉ, voir COIÉTÉ.

QUOYSEL, voir COISEL.

QUOYER, voir COIER.

QUOYROY, voir CARROI.

QUOYTEUSEMENT, voir COTOSEMENT.

QURTILLER, voir CURTILLIER, au Supplément.

QUSQUE, voir DUSQUE, au Supplément.

QUINTE, voir COINTE 1.

QUINTEMENT, voir COINTEMENT.

QUVELE, voir CUVELE.

QUVELER, voir CUVELER.

QUVERT, voir CULVERT.

QUVISE, voir COVISE.

QUY, voir QUI.

QUYEF, voir CHIEF, au Supplément.

QUYSSIÈLE, voir COISEL 1, au Supplément.



RAABLE, voir ROABLE.

RAACHATEUR, voir RACHETEUR.

RAAIMBEOR, voir RAEMBEOR.

RAAINDRE, voir RAEMBRE.

RAAISIER, v. a., reconforter, remettre:

Quant je fui a mesaise, vous si me *raaisastes*.
(HERMAN, Bible, Richel. 1444, f° 62 r°.)

RAAMANCE, s. f., réciprocité d'affec-
tion :

Apert ke les amours ki sont entre les
choses et as choses sans entendement, ne
sont mie fondement d'amisté, car entre
celes n'est mie *raamance*. (JEHAN D'ARKE,
Li Ars d'amours, I, 26, Petit.)

RAAMANT, voir RAEMENT.

RAAMBRE, voir RAEMBRE.

RAAMER, v. a., rendre à quelqu'un
amitié pour amitié :

Apert k'amistes est, et ke ele ne puet
estre sans amours, ja soit ce chose
k'amours puist estre sans li et k'ele soit
en *raamant* celui ki ayme. (*Li Ars d'amours*,
I, 23, Petit.)

Les meres si aiment lor enfans, et de
estre raamees ne se painent mie grandement.
(*Ib.*, I, 107.)

RAAMIR, *rae.*, *reemmir*, v. a., rache-
ter :

Ne se ch'est chil qui doit venir,
Qui le monde doit *raamir*.
(*Viè ms. de J.-C.*, ap. Duc., *Redimere* 2.)

... La croix ou il (Dieu) fist gente of-
[frande]

De son cors por nous *raamir*.
(*Les Regrets N.-D.*, Richel. 837, f° 93°.)

De mon sanc vos ai *raami*.
(*Rom. de S. Faniel*, 3346, Chabaneau.)

Iluec voudrat en crois morir
Por mes amis a *reemmir*.
(*Ib.*, 2744.)

— S'excuser de ne pas s'être rendu
à une assignation :

Quant li homs est semons devant le
visconte, et il *raamist* se feste, il doit avoir
respit duskes a se revenue. (*Livre rouge de
l'hôtel de ville d'Abbeville*, f° 28, ap. Duc.,
Ratiocinare, sous *Ratio* 1.)

— S'appuyer de, se prévaloir de, en
appeler à :

Bien sacent tout ke nus hom ne puet
raemir warant, as trois plais generaus de
l'an de claim c'on face sour lui. (13° s., *Bans
d'Hévin-Liétard*, p. 404, Tailliar.)

RAAMPLISSEMENT, voir RAEMPLISSE-
MENT.

RAANGLE, voir DRAANGLE.

RAANCLER, voir DRAONCLER.

RAANCRER, (se), v. réfl., se remettre
à l'ancre :

Les galies sont au desriere
Qui se *raancrent* vistement.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18494, W. et D.)

RAANDRE, voir RAEMBRE.

RAAQUE, s. f., mare :

Une mare ou *raaque*. (1395, Arch. JJ 150,
pièce 280.)

RAASSIE, voir RECIE.

RAATEL, voir ROITEL.

RAATIR, *rahatir*, v. a., attaquer de
nouveau, à son tour :

Et la (Guillaume le Roux) vit gesir .i.
Desure l'autel, a cel soume; [mort home]
Et li fu vis qu'il ot tel faim
Qu'il li estoit par reclaim
L'un des pies a cel mort mangier :
Si le mangoit par grant dangier :
Et quant il s'en voloit partir,
Si aloit l'autre *rahatir*
Pour mangier.
(MOUSK., *Chron.*, 17748, Reiff.)

Etre raati de, être excité de
nouveau à :

Et sacies bien s'il l'osast faire
Que a Percheval fust repris
Et de bataille *rahatis*.
(*Perceval*, ms. Berns 113, f° 102°.)

RABACE, *-asce*, s. f., sorte d'engin de
pêche :

Nous deffendons la *rabace* a touz jourz.
(3 mai 1317, *Régl. de Phil. V sur la police
de la pêche dans la rivière d'Yonne*.)

De nasse pellee, de *rabasces*. (6 juill.
1317, *Ord. de la pêche*, Richel. I. 1397 B.)

RABACH, voir RABAS.

1. RABACHE, s., vêtement qui cou-
vrait les jambes et les cuisses, sorte de
haut-de-chausses :

Rabache dicuntur saraballa qui crura
et tibias tangunt. (*Gloss. lat. fr.*, Richel.
I. 4120.)

2. RABACHE, *rebeche*, s. f., rebâ-
chage :

De lor *rebeche* n'ai mais cure.
(*Tristan*, I, 3208, Michel.)

Car il est de veillier trop las,
Et demain le ramenras chi
Quant un peu il ara dormi.
Aussi ne fait il fors *rabaches*.

Li derves

Dist chïex moines que tu me baches ?

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Th. fr. au moyen âge,
p. 72.)

RABACT, voir RABAT.

RABAICTE, s. f. ?

.XXIII. barilz plains de *rabaiecte*. (*Compte
de Dieppe*, 1426-27.)

RABAISIE, voir RABAISSE.

RABAISSE, *-basse*, s. f., rabais, dimi-
nution de prix :

Laquelle haulce ou *rabaisse* lesdis es-vans seront tenus de faire signifier et faire savoir a yeulx boulenghiers. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Affin de lors ordonner de le haulce ou *rabasse* dudit pain. (*Ib.*)

Se vault chascune paulmee, mise et a mettre sur ledit marchié en tasque, .xv. s. t., assavoir: les .x. solz, au prouffit de ladite ville, faisant *rabasse* de ladite somme et principal dudit marchié, et les .v. s. au prouffit de celui sur qui on refera. (15 mars 1458, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

— Avilissement, dépréciation du taux des monnaies :

Attendu la haulce et *rabaisse* des monnoyes. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, Arch. Tournai.)

Aux dessusdis regetteurs, pour perte de monnoye qu'ilz ont faite a la recepte et distribution des deniers employez durant ceste annee, a cause desdis ouvraiges, a l'occasion de la mutacion, haulches et *rabasses* d'icelle. (1481, *Compte des Fortifications*, 19^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RABAISSEUR, *rabb.*, *rabess.*, s. m., celui qui, dans une adjudication, propose un rabais :

La tache de la tour roonde ordonnee estre faite au lieu dit la garde du Coulombier en la forteresse de lad. ville fu et demoura a Pierres de Normant comme derrain *rabesseur*. (11 juin 1409, Arch. mun. Rouen, A 6.)

Pour ce par marchié a luy fait et demouré comme au dernier *rabaisseur* .xxviii. l. paris. (1409, *Journ. du receveur du domaine du duché d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, II, f^o 227 r^o, Arch. Loiret.)

Que le bail et adjudication dudit ouvrage se passeroit aujourd'hui, par devant nous, au derrain *rabaisseur*. (12 janv. 1449, *Proc. verb. d'adjud.*, Archev. de Rouen, compte du trésor, Arch. Seine-Inf.)

Demouré a rabbais audit Jaquet comme dernier *rabbaisseur*. (1490, Arch. K 272.)

— Fig., celui qui rabaisse :

Rabaisseur d'orgueil. (Nic., *Thresor*, 1606.)

Rabaisseur: m. An abater, an abaser. (Cotgr., 1611.)

Rabaisseur: m. Abaxador, defalcador. (Oudin, 1660.)

RABAISSE, *rabaisie*, s. f., rabais, diminution de prix :

Ne commettre pour aler visiter les boires de grain, dont viennent grans plaintes, veu la *rabaisie* du grain. (16 mai 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

RABALE, voir **RABALLE**.

RABALLE, *-bale*, s. f., sorte d'outil :

Boys Rome print un instrument, appelé *rabale*, dont il frappa le suppliant sur sa teste... et se avança pour le ferir de la dite *rabale*. (1391, Arch. JJ 142, pièce 57.)

Il n'y eust rien meilleur a soy garder des Canibales, que prendre une liasse d'oi-

gnons... et quelque peu d'une fraize de veau... et bien luter et calciner ces pantouffes moulin moullart avecque belle saulce de *raballe* et soy mucer en quelque petit trou de taulpe. (RAB., *Pantagrue*, ch. xii, éd. 1542.)

Poitou, Aunis, *raballe*, morceau de planche muni d'un manche et dont on se sert pour ramasser le blé éparpillé dans l'aire.

RABALTER, voir **RABASTER**.

RABANDONER, *-onner*, *rabindonn.*, verbe.

— Act., livrer à son tour, abandonner de nouveau :

Tes fuis se met en abandon
A toi et tu le *rabandones*
A tes sers, cui tu guerredones.

(RECLUS DE MOIL., *Miserere*, cclxxviii, 5, Van Hamel.)

Anchois que la justice fache *rabandonner*. (1324, *Pawillart*, Lett. des XX, Arch. Liège.)

Et pour honneur et reverence dou quel roy, li prevost et li juret fisent grasse, rendirent et *rabandonnerent* le ville a tous cries a deniers. (1353, *Reg. de cuir noir*, Arch. Tournai, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 23.)

— Réfl., s'abandonner de nouveau :

Et se *rabandonent* au feu
Del mont et a la convoitise.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f^o 13^a.)

Les gens de pié devers Othon
D'autre part tant se *rabandonnent*
Que le roi de France environnent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 127^b.)

RABANDONNER, voir **RABANDONER**.

RABARBATIF, *rhab.*, *rabarbaty*, adj., rébarbatif :

Veex les, ils sont plus *rabarbatifs* que sines ne ours qui mengent poires par grant fain. (Froiss., *Chron.*, XI, 379, Kerv.)

Le peuple est *rhabarbatif*. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 6, éd. 1558.)

Cestuy cy est si *rabarbaty* qu'il faudrait une hottee de pistoles pour le faire rire. (DES LAURIERS, *les Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscabille*, prol., Contre les censeurs, éd. 1613.)

RABARBATY, voir **RABARBATIF**.

RABARDEL, voir **ROBARDEL**.

RABARDER, voir **ROBARDER**.

RABARDIE, voir **ROBARDIE**.

RABARDIEL, voir **ROBARDEL**.

RABAS, voir **RABAST**.

RABAS, *rabach*, s. m., action de mettre à bas :

Dont sourt riote, discords et debatz,
Dechiet de corps, et de chastel *rabas*,
Et qui a mis mainte cité au bas.

(AL. CHARTIER, *Œuvr.*, p. 576, éd. 1617.)

— Etat de ce qui est mis à bas :

... Des qu'il vint au regna
Tout le royaume estoit bien bas,
Et n'avoit terre, ne domaine
Qui ne fust en piteux *rabas*.

(MARCIAL, *Vigil. de Charles VII*, A II r^o, éd. 1493.)

— Rabais :

Droit de *rabach* dans les ventes. (1522, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RABASCE, voir **RABAGE**.

RABASCHEMENT, s. m., tapage, vacarme :

Rabaschement, m. A rumbling, or a terrible rattling; such as (they say) is made by hobgoblins in some unfortunate, or unfrequented houses. (COTGR., 1611.)

Voicy qu'avec un plus grand bruit et *rabaschement* les portes s'ouvrent. (JEAN DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f^o 10 v^o, éd. 1616.)

Un *rabaschement* de chaine et de ferrements estranges. (*Id.*, *ib.*, f^o 354 v^o.)

RABASCHIER, s. m., homme qui fait grand tapage :

Compte de Guy *Rabaschier*. (1388, Arch. Seine-Inf., G 9.)

1. **RABASSE**, s. f., gaude, plante qui sert à teindre en jaune :

Pour chacun cetier de *rabasse*. (1544, *Leyd. de Carcass.*, ap. Duc., *Rabacia*.)

2. **RABASSE**, voir **RABAISSE**.

RABAST, *rabat*, *rabbat*, *rabastz*, *rabas*, *rebat*, s. m., esprit follet, lutin :

Y allerent une grante quantité de gens de bien, lesquelz, environ la minuyt, ne faillirent pas a ouyr le *rabas*, comme les autres. (NICOL. DE TROYES, *Gr. Parang. des Nouv. mar.*, p. 17, Mabilie.)

La mommerie des *rebatz* et lutins. (RAB., *Pantagr.*, ch. vii, éd. 1542.)

Il y avoit un *rabat* qui toutes les nuicts rodoit par les rues, qu'ils appelloient le roy Hugon. (PASQ., *Rech.*, liv. VIII, ch. LV, éd. 1723.)

Les François nomment les esprits malins *rabbats*, folets, gobelins, moines bourez. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 208, éd. 1605.)

La mommerie des *rabbats* et lutins. (BORREL, *Trésor de recherches*, p. 529.)

— Vacarme, et en part., vacarme produit par les esprits ou par les sorciers :

Maistre gobellin prist le tabourin en mains, et comança a batre la Suyce si tres fort que les plus endormys s'esveillerent, et eux pensant que ce fust leur tabourin mesmes luy dirent qui se teust de par le dyable, aussi faisoit il car il s'estoyt ja caché soubz le banc ou ne disoit mot; et voyans iceulz gentilshommes que leur tabourin ne parloit se doubterent du gobel-

lin, car ilz estoient accoustumez de ses tours, toutesfoys les ungs se cachèrent soubz leurs draps, les autres escouterent le *rabastz*, et les autres furent estonnez. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 28 v°.)

Je me suis perdu comme un rat
Qui s'encuse de son *rabat*.

(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 7, dans *Jeux et passe-temps*, éd. 1573.)

Il frappoit l'un, il pousoit l'autre, s'il levoit tard pour nous faire enrager, faisoit le *rabas* toute la nuit, pour faire miracle, (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 106, éd. de 617 pag.)

— *Le rabat des Cordeliers*, locution expliquée dans l'exemple suivant :

Les cordeliers d'Amboise avoient autrefois de coutume, vers la fin du caresme, de disposer une grande quantité de petits cailloux sur plusieurs aix au-dessus du lambris de bois dont leur Eglise est vou-tée; et le vendredi saint, aussitôt que le diacre avoit prononcé, en chantant la Passion, les paroles auxquelles un chacun se prosterne, quelques novices qui avoient ordre de se tenir pour cet effet au-dessus de la voute, renversoient chacun successivement ces aix-la: et ainsi ces petits cailloux venant à rouler de haut en bas, et de chaque côté du lambris, faisoient un grand bruit: et cela s'appelloit le *rabat des cordeliers*. (MÉNAGE, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Rabat s'emploie encore avec le sens d'esprit, de lutin, dans l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, et dans quelques parties de la Normandie.

RABASTER, *rabatter*, *rabbatter*, *-ater*, *rabater*, *rabâter*, *raballer*, v. n., faire du bruit et du vacarme, faire le tapage, chamailler, frapper, heurter :

Crie, huche, bat e *rabaste*,
Forment s'angoisse e mult se haste.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 32806, Michel.)

Lesquelz supplians oyrent *rabater* parmi la maison, en tele maniere qu'il sembloit que la foudre et la tempeste y feussent. (1482, Arch. JJ 208, pièce 242.)

Le dit Lorrain lui dist qu'il n'avoit *rabasté* à sa porte. (*Acte de 1527*, ap. Lalanne, *Gloss. poitevin*.)

Tant de longs jours et tant de dures nuits,
Tant de travaux, de regrets et d'ennuyts
J'ay soustenu pour vostre amour attraire,
Et n'ai pourtant de vostre cueur sçou traire
Fors le mal seul, dont a moi mesmes nuytz.
J'ai *rabatté* souventes fois a l'huys,
De vostre grace, on disant: Las je suys
Celluy qui tant vous a voulu complaire,
Tant de longs jours.

(*Recueil de Rondeaux*, f° 46, éd. 1527.)

Puis que voyons a la court revenue
Tallard la fille, a nulle autre seconde,
Confesser faut par sa seule venue,
Que les esprits reviennent en ce monde:
Car rien qu'esprit n'est la petite blonde,
Esprit qui point aux autres ne ressemble,
Veu que de peur s'ils reviennent on tremble:
Mais cestui ci n'espouvante ne nuit.
O esprit donc, bon seroit, ce me semble,
Avecques toy *rabater* toute nuit!

(CL. MAR., *Epig.*, du retour de Tallard à la court, p. 373, éd. 1596.)

Hé mon dieu : a l'huys on *rabâte*.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 8, éd. 1573.)

Car j'entendy un jour d'en haut
Un esprit qui fort *rabatoit*,
Lors qu'en mon liet elle n'estoit.
(JOB., *Eug.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Et comme ces matines se commençoient,
l'esprit commença a *rabaster* d'en haut.
(DE BEZE, *Hist. ecclés.*, I, 31, éd. 1883.)

Vous oüites *rabaster* a la porte de votre pavillon. (SULLY, *Mémoires*, t. V, p. 218, éd. 1725.)

Rabalter. To rumble, yattle, or make a terrible noise, as (they say) spirits doe in some infortunate, or unfrequentel houses. (COTGR., 1611.)

Rabascher, et rabaster, as *rabalter*. (COTGR., 1650.)

Poitou, *rabâter*, frapper, battre avec un bâton, secouer, faire du bruit, et se dit particulièrement en parlant des esprits; Aunis, Berry, *rabâter*, faire du bruit en frappant, battre; Yonne, *ra-beûter*, rabâcher; Haut-Maine, *rabâter*, gronder sans cesse; Bourgogne, *ra-vater*, Franche-Comté, *rabater*, adresser à quelqu'un de bruyants reproches. Jura, *rabater*, Forez, *rabata*, s'agiter, faire du tapage, se disputer, bavarder; Suisse romande, *rebatter*, aller et venir en s'occupant de diverses choses sans but déterminé.

1. **RABAT**, *rabbat*, *rabact*, *rabbatz*, *rabas*, s. m., action de rabattre un coup, de le parer, coup rabattu :

Et donna ledict de Compays le premier coup : mais ce fut sur la rondelle dudict de Vaudray; et de ce *rabat* ledict de Vaudray donna, de la pointe de l'estoc, au bacinet de son compaignon. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Ledict Gerard, pour une demarche de costiere, rabatit le coup, et de ce *rabat* atèindit l'entrepreneur sur le bord de la salade. (ID., *ib.*, I, 21.)

— *Jeu de rabat*, jeu de quilles :

Et quant vint apres disner s'entretrou-verent en la ville a un gieu de *rabat*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 148.)

Veyez comment, en plain jeu ou *rabbatz*
Pierre Faifeu usoit de ses esbatz.
(*Légende de P. Faifeu*, ch. xxxv, f° 38, éd. 1532, Angers.)

— Second coup joué de l'endroit où la boule s'est arrêtée :

Roy des François, gaigné as l'avantaige,
Parfaiz ton jeu, comme vaillant et saige
Maintenant l'as plus belle qu'au *rabat*.
(CH. D'ORLÉANS, *Ballade*, III, éd. Lemerre, 1874.)

— Saccade :

Rabat de bride. A Job, or checke which a horse gives himselfe with his bridle. (COTGR., 1611.)

— Action de rabattre sur un prix, rabais :

Et s'il ne le paient maintenant, il doivent le blet et l'avaine, u autre grain, as tiermines ki nomet sunt, sans nul *rabat*. (Fév. 1262, *Testam. Cholart dou Mortier*, Chirog., Arch. Tournai.)

En *rabat* de la dite somme. (1314, Arch. JJ 50, f° 13 r°.)

Et leur furent rendues ces chouses en *rabat* de la dicte somme. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dôle, V 164, Arch. Doubs.)

Et le *rabat* de la rente k'il nos devoit. (Vers 1350, *Rent. de Carnoy*, Hautcœur, *Cart. de Flin.*, p. 396.)

En *rabat* et deduction de la somme de deux cens frans d'or qu'il doit avoir de nous. (28 oct. 1377, Laborde, *Ducs de Bourgogne*, IV.)

Sans faire aucun *rabat* de la rente desuz dite. (1413, Jumièg., Arcanv., Arch. S. Inf.)

Y a eu plusieurs *rabas* et plusieurs vins vendus secretement. (*Comptes de Nevers*, CC 28, f° 27 v°, Arch. mun. Nevers.)

Nous ferons ce qu'il vous plaira,
Messieurs, sans quelque *rabat*.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 188^a.)

Il est notoire que pareilz *rabatz* furent faitz celuy an a toutz aultres tant d'impost que de billot. (1487, *Compt. de J. Lebault*, f° 6^r, Arch. Finist.)

En deduction et *rabat* du pris. (*Costumier du Poictou*, ch. XLIV, éd. 1499.)

— Au sens moral, ce qui abat ou diminue :

Dames sont le trosne d'onnours,
Rabbat de toute villennie.

(*La Louenge et beauté des dames*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., t. VII, p. 289.)

— Suppression :

Qu'il n'avoit peu estre adverty des assignations a luy donnees, et a ce moyen requeroit le *rabat* du defaut contre luy octroyé. (1579, *Cout. de Bar*, Coust. gén., II, 1050, éd. 1604.)

— Frange, volant dont on garnit le haut des rideaux du lit, le manteau de la cheminée :

Lequel mot fut au *rabat* des courtines de la dite figure. (MONSTRELET, *Chron.*, III, 76, éd. 1572.)

Draps de gourdines et le *rabat*. (1508, *Exécut. testam. Jehan de Herzelles*, Arch. Tournai.)

— Espace de terre que la faux parcourt dans la main du faucheur ou que le faucheur suit sur la même ligne en rabattant sa faux :

Et pour quatre *rabatz* de pré seans ou cloux de la Courcelle, tenant d'une part aux heritaiges aux heritiers feu Pierre de Pressouer. (1404, *Aveu de Chateaufieux*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

— Retrait d'un rempart, d'un mur, d'une cloison :

Mangonniaus refont fiere noise,
La ou frondes du *rabat* issent.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 33^a.)

Et auroit les *rabas* de ladite huisserie pié et demi de lé, entre le vierre et le chanfrain. (1334, Lettre du roy Philippe de Valois, Felib., *Hist. de Paris*, III, 240.)

Iceelui exposant mist sa lanterne sur un *rabat* du mur, au dessouz de la couverture d'icelle maison. (1379, Arch. JJ 304, pièce 114.)

In qua camera, videlicet supra quemdam relays, gallice *rabat*, in loco absconso. (1414, Arch. JJ 168, pièce 183.)

A lui [Henry Rogier, de Chercq] pour ung lintel mis au dessus du premier noef huis, fait de nouvel, faisant entree en le halle de nos dis seigneurs prevotz et jures, avecq le *rabas* de pierre servant audit huis, pour tout ce, .xl. s. (17 août-16 nov. 1426, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Entre ces figures colloquees sous le *rabat* sur quoy pose la couverture de la sa le faicte en emicicle, estoient de singulierement beaux paysages. (1549, *Entrée à Paris d'Elisab. de Medicis*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 375.)

Sur ce *rabat* seoit un lacunaire ou plancher plat. (*ib.*)

— Barrage :

Sachent tous ke nostre vile de Lille... fissent deus *rabas* en l'eauwe ki va de Lille a Quesnoit ke on apele Deule, dont il devoient reprendre les cous ke cil *rabat* aveit coustei. (1271, *Lett. de la comtesse de Flandr. concernant les eaux de la Deule*, Tailliar, p. 311.)

De caskune nef ki passe au *rabat* kerkie, siet deniers. (1271, *Tontieu de la Scarpe*, *ib.*, p. 484.)

Les *rabats* d'un canal. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rabat pour amarer les nefz. (*ib.*)

Le bachin sur lequel le flaiel du *rabat* tourne. (*ib.*)

Rzbatz et bougons. (*ib.*)

Que aucuns ne tendent a la repentise du sacq de son compagnon a soixante destres pies : ne pareillement es rivieres, es ventailles, ne aux *rabas* de harnas d'hosieres tant que blanche eawe dure, sur l'amende dicta. (1534, *Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 813, éd. 1604.)

Ains audict cas pardevant les navieurs se aydoient et faisoient croistre les eawe audict temps requis, comme apert par ladicte ordonnance de ladicte dame au chapitre de Mortaigne, au moien de certain *rabbat* lequel y estoit et se en voient les ruynes ou se mettoient lesdictes planques comme ilz font es autres *rabas* et ce en paiant .ii. s. parisis tant seullement. (xvi^e s., *Additions que mectent oultre les Eschevins et Conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de le Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortaigne.)

Au lieu que la nef chargie de bled, de sel, de herens et aultres avoirs denommez oudict capitre devoit anciennement pour le fossat que le seigneur de Mortaigne avoit faict contre l'abbaye de Chastel, .xii. d. flandres ; et pour le *rabas* sy elle y montoit .ii. s. Flandres ; neantmoins pour aultant que les nef ne passent plus audict fossat d'aultant que il estoit inutil et seroit de long temps remply, et samblablement que il ne y a plus de *rabat*, et partant les nef ne montent plus audict *rabat*, et a ces

causes ne sont plus deubz lesdicts trois solz pour le fossat et *rabat*, ainsy cesse la dicte ordonnance et la cause d'icelle. (xvi^e s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortaigne*, Arch. mun. Mortaigne.)

Davantaige ce deffendeur pour tant plus tirer et extorquier argent des navieurs, a delaiissi ruynier ledict *rabat* pour lequel ne luy estoit deu comme dict est de chascune nef y montant et soy en aidant que deux solz Flandres ; la ore presentement quand les navieurs ont necessité de faire enfler et croistre eawe pour descendre ou monter plus aisiblement leur navires, pour et au lieu dudict *rabat*, ledit vinaigier ou aultre commis meet des planques contre les bates du pont d'Escarp pour lesquelles les navieurs sont constrainctz payer .xxiii. s. Flandres. (*ib.*)

Dient que quant audict Mortaigne ne y a *rabat* en dessoubz du pont ad cause que le lieu est totalement ruyné, trop bien que pour faire enfler l'eawe, lesdits vinaigiers usent de planques. (xvi^e s., *Procès intenté par les habitants de Douai au seigneur de Mortaigne*, Arch. mun. Mortaigne.)

— Appentis, hangar :

Un corps de logis assis en la rue du Four Dieu consistant en deux chambres... cour devant ou il y a un *rabat* couvert d'ardoise. (1676, *Aveu de la dame Guyon*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Poitou, *rabat*, tour de lit, dans les lits à quenouilles ; *ravat*, canal de l'écluse d'un moulin. Marne, *rabat*, mur placé au bout du jeu de paume. Flandre, *rabat*, barrage d'écluse. Canada, *rabat*, auvent, toile attachée au-dessus des boutiques pour garantir de la pluie et du soleil, avant-toit, toit en saillie.

Voir Littré.

2. RABAT, voir RABAST.

RABATEAU, voir RABATEL.

RABATEL, -*édu*, s. m., syn. de *rabat*, frange, volant :

De le femme Lion Brocourt pour ung drap de gourdines et *rabateaux*, .iiii. s. .viii. d. (1503, *Exéc. testam. de sire Jehan le Jone, prebtre*, Arch. Tournai.)

Une couche, deux draps de gourdines et le *rabateau* noir. (1506, *Exéc. testam. C. Hayne Descamps*, Arch. Tournai.)

Pour trois draps de gourdines pers, et les *rabateaux* .iiii. lb. (1511, *Compte de l'Exéc. testam. de Sainte de le Planque, veuve Jehan Squeppre*, Arch. Tournai.)

Ce mot a encore été rencontré dans un texte du xvii^e siècle :

Pour un tambouré et un *rabateau*, .viii. l. .v. s. (1696, *Compte de l'Exéc. testam. de M^e Jean Petit, notaire*, Arch. Tournai.)

Tournesis, *rabateau*, étoffe fixée au manteau de la cheminée. Montois, *rabatiou*, rideau qui cache le dessus d'un lit.

RABATEMENT, *rabba.*, s. m., rabais, diminution, décompte :

En solution et en raquit et en *rabatement* des trentes lib. (Déc. 1284, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

En acquit et *rabatement* de ce que ledit chevalier doit. (1314, Arch. JJ 52, f^o 24 v^o.)

Pour le pris dessus dit et en *rabatement* des dictes cent livres tournoys de rente. (1320, *Charte de Philip. comte d'Evreux*, Tabl. épisc. de Paris, ap. Duc., *Rabatiere.*)

En paiement ou *rabatement* desdiz quatre muis de blé. (1324, Arch. JJ 62, f^o 168 r^o.)

— Abaissement :

Qu'en cet acte (du mariage) il se fait un *rabbatement* et attraction d'espris et des sens contre bas. (DAMPART., *Merv. du monde*, f^o 108 v^o, éd. 1585.)

RABATER, voir RABASTER.

RABATHUOIR, voir RABATOIR.

RABAT JOUR, s. m., le jour tombant, le soir :

(Comme le suppliant) passoit par devant l'ostel dudit Claye a Tournay, a heure d'entre deux wignorons *rabat jour*, et en passant trouva la dite Berte cloiant les fenestres du dit hostel. (1370, Arch. JJ 100, f^o 254 v^o.)

RABATOIR, -*thuoir*, s. m., volant qui garnit le haut des rideaux du lit :

Deux gourdines et *rabathuoirs*. (1504, *Exéc. testam. Marie de Methes*, Arch. Tournai.)

RABATTER, voir RABASTER.

RABAT VENT, *rabav.*, s. m., abatvent d'un clocher ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du commencement du dix-huitième siècle :

Pour avoir raccommoé le *rabavent* de la tour de l'église. (1718, *Comptes*, Arch. Spa.)

RABATZ, voir RABAST.

RABAUDIR, v. a., redonner du courage, du cœur à quelqu'un :

Godefroi l'ot ; si se mist el repeir,
Offre les dons, presante les plais,
Et Vivien *rabaudist* et retrait.
(*Enf. Vivien*, Richel. 1449, f^o 66^a.)

En bel coveinne les doit matre
Et *rabaudir* et rallier.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 54^a.)

Cf. RESBAUDIR.

RABAUDISSEMENT, s. m., le fait d'animer, d'aiguillonner :

Par divers amonestemenz,
Et par mainz *rabaudissemenz*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 54^a.)

Cf. RESBAUDISSEMENT.

RABAVENT, voir RABAT VENT.

RABAVIT, s. m., petite joubarbe :

Celle (la joubarbe) qui a les fleurs jaunes... s'appelle la petite joubarbe, triquemadame, et rabavit. (GUILL. GUEROUULT, *Hist. des plantes*, p. 25, éd. 1545.)

Rabavit, m. Trick madame, Sengreene the leffer. (COTGR., 1611.)

Rabavit, triquemadame, sempre viva. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Les susdites courges... croissent fort visiblement et meurent tous les ans hormis la joubarbe, triquemadame ou rabavit. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, éd. 1669.)

RABAWEUR, voir RABOUER.

RABBASSEUR, voir RABAISSEUR.

1. RABBAT, voir RABAST.

2. RABBAT, voir RABAT.

RABBATEMENT, voir RABATEMENT.

RABBATER, voir RABASTER.

RABBATZ, voir RABAT.

RABBI, voir RABI 1 et 2.

RABBOUER, voir RABOUER.

RABBY, voir RABI 1.

RABEE, s. f.. vol rapide et impétueux :

Li autorel font teus rabee
Que iluesques sont assablé.
(*La Bataille des VII. ars*, Richel. 837, f° 137^v.)

RABEHET, s. m. ?

Nos avons chaisiens .i. bruhier,
.i. durfeu, un rabehet.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 371, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 349.)

RABELIR, v. a., réparer :

Pont i ot qu'il a rabeli
Pour passer Sainne a Andeli.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 62.)

RABESSEUR, voir RABAISSEUR.

RABET, s. m., engin de pêche prohibé :

De bras de sainne, de rabez. (6 juill. 1317, *Ord. sur la pêche*, Richel. I. 1397 B.)

Cf. RABETTE.

RABETTE, s. f., engin de pêche ou de chasse prohibé :

Rabette, lac, glue. (Mai 1518, Mantellier, *March. fréq.*, III, 139.)

RABEVREUR, v. a., abreuver de nouveau :

Adonkes Joie ne demoure,
Ki le raboivre en ichele ouro
Del autre vin a clere fache.

(RECLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXVI, 10, Van Hamel.)

1. RABI, raby, rabbi, -by, -bil, ravi, fém., rabice, rabiche, adj., enragé, furieux :

Car onques chiens rabis tellement n'esraga.
(*Chev. au cygne*, 8659, Reiff.)

... Il sont trestout raby.
(*Id.*, 22321.)

Qu'ausi com leus, de faim rabis,
Devore agniaus, moutons, brebis,
Si font li Franc, Paiens et Turcs.
(MOUSK., *Chron.*, 7012, Reiff.)

Ensi que chien rabit.
(*B. de Seb.*, VIII, 259, Bocca.)

Si comme .i. chien rabbi chascuns le redoubta.
(*Id.*, XXI, 594.)

Tantos que ces bestes ychy virent l'ost aprochier, comme rabiches, leur coururent sus. (J. VAUQ., *Merv. d'Inde*, 2^e p., c. LXII, X. de Ram.)

Comme chiens rabis et foursenes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, L. de Montille, p. 49.)

A lous ravis grosse pasture.
(*Poes. attribuées à Villon*, ap. Villon, *Œuv.*, p. 217, Jouaust.)

Qui ne veult estre assailli ne abayé des chiens, de jour ne de nuit, si ait du bon frommage rosti, et leur donne en disant : In chamo et freno, tout au long, et pour certain ilz le laisseront en paix, voir et se fussent ilz rabis. (*Evang. des Quenouilles*, p. 75, Bibl. elz.)

Il avendra que fille ou femme octroiera par prieres et par amour a son ami sa requete a tel jour et a telle heure, et, elle comparue, s'il faut de venir, jamais a icelle ne peult recouvrir, s'elle n'est plus que sote rabice. (*Id.*, p. 138.)

Et quant les chevaliers se veirent ainsy amoindriz, ilz penserent que la suyte ne valloit riens, si repreindrent courage, puis assaillirent Passelion comme chiens rabiz. (*Perceforest*, vol. IV, f° 116^v, éd. 1526.)

O mort, tres rabice bise,
Tu n'es pas genice nice :
Mais de dueil nourrice rice,
Genitrice
De toute dolente lente.

(J. MOLINET, *Les faitz et dictz ... Le siege d'amours*, f° 130^v, éd. 1540.)

De chien rabby n'y a point longue chasse.
(*Id.*, *id.*, f° 144.)

Comme lous rabis et foursenes devourerent les simples ouailles. (*Id.*, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

Comme est l'aignel innocent entre les gueules des lous rabbis. (*Id.*, *ib.*, ch. CLVIII.)

Mais je croy bien qu'aux bestes des herbis,
Non entendans telz forains alibis,
Tremeur et crainte auleunement donroit,
Mais quoy l'honneur a la peau demouroit,
Faictes donc tant que vouldrez des rabis,
Au cueur gist tout.

(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye a ceulz de Venise, f° 49^r, éd. 1532.)

Le nom, par qui du seigneur Dieu la main
M'a preservé de ses grans lous rabis,
Qui m'espioyent dessous peaux de brebis.
(CL. MAR., *Epistre au Roy*, Du temps de son exil a Ferrare, p. 217, éd. 1596.)

... Ces lous rabys
Qui sont entres en l'Eglise.
(*Chansonnier Huguenot du XVI^e s.*, éd. Tross 1870, p. 193.)

Ainsi que lous rabis
Mourtrissans les brebis.
(*Id.*, p. 343.)

Tournesis, rabi, enragé.

En rouchi on dit : aller, courir à rabi, aller, courir comme le ferait un chien enragé.

Cf. ARRABIS, de Greban, sous ARABI.

2. RABI, -y, rabbi, s. m., rabbin, maître ; quelquefois le Christ ; employé souvent d'une manière dénigrante pour désigner un magistrat sans importance :

Puisqu'on fait enquete si forte,
Numquid tunc ego sum, raby ?
Suis je pas leal en la sorte ?
Serez vous de par moy trahy ?

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 18197, G. Paris et Raynaud.)

Ave, Raby !

Maistre, d'ung bon jour vous salu.
(*Id.*, *ib.*, 19077.)

Ayez variables habitz
Puis longz, puis cours comme rabis.

(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 28^v, Genève, s. d.)

Tenir tes loix sans trencher des gros bis
Ne faire aussi des arrogans rabis
Car de cela jamais plus n'avons garde.

(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 67^v, éd. 1507.)

Avoir leur fault riches acoustremens,
Quant elles sont femmes de gros rabbis,
Porter joyaulx de fort grans coustemens.

(*L'Advocat des Dames de Par.*, *Poes. fr. des XV^e et XVI^e s.*, XII, 9.)

Le deuxiesme de juing, en triumphe et honneurs
Vindrent devers le roy des principaux seigneurs
De Veronne la ville, tant pompeux en habitz
Qu'il sembloit proprement gros scribes ou rabis.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, la Prise du Chateau de Pesquiere, f° 87^r, éd. 1532.)

Vosges, Suisse, rabbi, avare, grippe-sou.

RABIAN, adj., plein de feu :

Vostre chevaus n'est mie des miex corans ;
L'autre jor nen ert mie si rabiant.
(*Aiol*, 4228, A. T.)

RABIDER, v. n., accourir en toute hâte :

Flamens, de l'autre part, rabident,
Pour ce qu'aus Alemanz aident.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 14215, W. et D.)

RABIENER, rabiennier, verbe.

— Act., ramener au bien, remettre dans le bon chemin :

Droite Raison, tu me conseilles
Suivre l'essen de nos abeilles,
Qui va sa ruche abandonner,
Des petits oisillons la proye
Qui de ça qui de la deroye,
Et Dieu seul les peut rabiener.

(J. ANT. DE BAIF, *Mimes*, I. IV, f° 34^r, éd. 1597.)

— Améliorer :

Que par une reglee beneficence toutes fois il avoit esté possible de *rabiennner* et de radoucir les cœurs et les affections esgales des uns et des autres. (Du VILLARS, *Mém.*, VI, an 1560, Michaud.)

C'est a vous maintenant, qui vous connoissez dehors et dedans, de donner tel poids a vos mœurs, qu'elles ne se rencontrent legeres, mousses, fades et aspres, ains si douces, qu'il n'y ait rien en elles a rebiner et *rabiener*. (N. PASQ., *Lett.*, III, 8, éd. 1723.)

— Réfl., se remettre bien, se reconcilier :

Ne voulant le roy ni ses ministres considerer que la propre longueur des resolutions, et une si crue et si mal digeree responce qu'estoit ceste la, seroient celles mesmes qui le forceroient a se *rabiennner* avec l'empereur, au desavantage de la France. (Du VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

RABIENNER, voir **RABIENER**.

RABIEUSE, s. f., l'heliotropium europaeum de Linné :

Rabieuse qui est autrement appelée porraire ou fagiolane. Elle croist es jardins et es champs, et volontiers croist entre porreaux. (*Le grant Herbiere*, n° 393, Camus.)

RABIEUX, adj., plein de rage, enragé :

Beste *rabieuse*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 16, éd. 1495.)

Leur *rabieuse* et bestiale fureur. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 100, Buchon.)

Ronflant de gorge *rabieuse*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 140^a, éd. 1537.)

Car de Pluton mon corps sera repris
Et submergé es ondes *rabieuses*.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., t. I, p. 195.)

RABILLEURE, s. f., rhabillage :

Rabilleure des parties fracturees. (DALESCH., *Chir.*, p. 784, éd. 1570.)

Propos general de la *rabilleure* des fractures. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 378, éd. 1598.)

RABINDONNER, voir **RABANDONER**.

RABINE, voir **RAVINE**.

RABINEUSEMENT, voir **RAVINOSEMENT**.

RABINOS, voir **RAVINOS**.

RABINEUX, voir **RAVINOS**.

RABINOSEMENT, voir **RAVINOSEMENT**.

RABIT, voir **RABI 1**.

RABITUER, verbe.

— Act., rétablir des habitations sur un lieu qui avait été ravagé :

Partye d'icelles (tranchées) auroient esté *rabiuees* et ruynées par les propriétaires

des terres ou elles avoient esté faictes. (*Reg. des habit. des par. S. Nicol. et de la Cout.*, fin du XVI^e s., *Rev. hist. et arch. du Maine*, 1877, p. 314.)

— Réfl., s'établir de nouveau :

Audit Willot pour lui revestir et *rabituier*, quant il revint de dehors, lui estant a le maison Jaquemart de Gand, delivré .x. pietres, comme par cedulle escripte de sa main est apparu. (1452. *Exécut. testam. de Willot Coerie*, Arch. Tournai.)

RABLE, voir **ROABLE**.

RABLERIE, voir **RIBLERIE**.

RABLETTE, s. f., musaraigne :

La musaraigne a esté nommée par les Grecs Mygale, c'est a dire *rablette*... Ce nom lui a esté donné pour autant qu'elle est grande comme un rat, et qu'elle est de la couleur d'une belette. (GREVIN, *des Venins*, I, 273, éd. 1568.)

La *rablette* est engendree d'un chat et d'un rat. (Id., *ib.*)

Rablette, f. Murgaña. (OUDIN, 1660.)

Nom de lieu : la *Rablette*, dans le Cher et dans l'Indre-et-Loir.

RABLOQUIER, voir **RABLOQUIER**.

RABLOQUIER, *rabloq.*, v. a., étayer au moyen de pièces de bois :

A Thiery Vaillant, carpentier... [pour] avoir *rabloqué*, relevé et mis a point le mantiel de la cheminée du second estage de la dicte demeure [en le tour du wicquet de le Tieullerie]... (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Thiery Vaillant, carpentier... [pour] avoir *rabloqué* et retenu une des gistes du comble de ladicte porte [sainte Fontaine]... (23 mai 1433-22 août id., *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Rabloquier. (1519, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Haute Normandie, vallée d'Yères, *rabloquer*, rasseoir sur des blocs de bois.

RABOBELINER, *-bliner*, v. a., raccommoder, rapiécer, rapetasser :

Maistre, n'avez chaudron

A *rabobeliner* ?

(*Farce d'un chaudronnier*, Anc. Th. fr., II, 111.)

Les dames pour se bien porter se font *rabobeliner* le ventre et mettre des bouts a leur coignée. (*La Fluste de Robin*, p. 22, éd. 1622.)

Rabobeliner. To patch, or piece a gaine. (COTGR., 1611.)

RABOBELINERIES, s. f. pl., guenilles rapiécées :

Rabobelineries, f. Patches renewed, or patches upon patches. (COTGRAVE, 1611.)

RABOBELINEUR, *-blineur*, s. m., raccommodeur de souliers ou de chaudrons, rapetasseur :

Porteurs de rogatons, *rabobelineurs*. (*Lettre d'ecorniflerie*, Var. hist. et litt., t. IV.)

— Fig., compilateur :

Les *rabobelineurs* du canon missotier ont sottement appliqué au corps de Jesus Christ ce qui estoit dit des oblations communes de l'Eglise. (CALVIN, *la vraie Façon de reformer l'Eglise*, p. 239, éd. 1559.)

La plus part de ceux qui escrivent, sont ou copistes, ou abreviateurs, ou (si vous me permettez user de ce mot) *rabobelineurs* de livres. (EST. PASQUIER, *Lettres*, livre X, lettre VII, col. 272, éd. 1723.)

RABOBLINER, voir **RABOBELINER**.

RABOBELINEUR, voir **RABOBELINEUR**.

RABOINIR, voir **RABONNIR**.

RABOLDERIE, s. f., chose sujette à redevance :

Et si a li cuens cascun an au Noel dou cens de le *rabolderie* trois deniers. (1265, *Reg. de la Ch. des Comptes de Lille*, f° 9, ap. Duc., *Rabolderia*.)

RABOLLER, v. n., retourner :

Malengins esperis qui la gens degrisolle Regnoit en ses imagines, sovent bolle et *rabolle*. Si grans astoit libruis, la noise et la grand bolle. (JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 8279, Chron. belg.)

RABONDER, *-bunder*, v. n., abonder de son côté :

Cestei enrechist de multitude de bestes, l'atre *rabundet* de planteie de bleif. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103, Hofmann.)

RABONDRI, adj., rabougri :

... Venez bois raffaulz, *rabondris*
Bas de fesses, courtaulx, venez que l'on vous
[mande.
(1576, *Asneries*, 1^{er} jeu, ap. Durandau, *Théât. de l'infant. dijonnaise*, p. 23.)

RABONIR, *-bonnir*, *-boinir*, v. a., calmer, apaiser, consoler :

Par losengier les cuida *rabonnir*.

(*Vie Ste Agnes*, Richel. 1553, f° 404 r.)

Ces parolles et aultres *rabonirent* et adoucirent grandement le corage dou roy d'Engleterre. (FROISS., *Chron.*, III, 103, Luce.)

Famme, tout le voir t'en diray :

Raboni soiez et seure.

(*Resurrect. de N. S.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 373.)

Haute Normandie, vallée d'Yères, *raboenir*; Berry, se *rabonir*, s'améliorer : le temps se *rabonit*. Morv., *rabouni*, *raibouni*, rendre meilleur.

RABORDER, *r'aborder*, v. a., aborder de nouveau :

Ainz que il s'estordent
Aus galies qui les *rabordent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19137, W. et D.)

Quand un affaire de soin
Me presse a luy faire requeste,
Tout soudain il tourne la teste,
Et devient sourd a mon besoin ;
Et si je veux le *r'aborder*
Ou l'accoster en quelque sorte,
Mon courtilan passe une porte
Et ne daigne me regarder.
(RONS., *Odes*, l. III, p. 346, éd. 1584.)

1. **RABOT**, s. m., nabot :

Avoirs fait bien d'un petit page,
D'une francine, d'un *rabot*
Qui n'est pas grandres d'un cabot,
Un grant seigneur, un grant doien.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25°.)

Suisse rom., *rabot*, nabot.

2. **RABOT**, *-oyt*, s. m., querelle, cha-
maillis :

Quar par li ont discenton
Li homs et tences et haynes,
Rabos, rancunes et corines.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 45 r°.)

Ce jour y avoit maint *rabot*.
(1468. *La Bataille de Liège*, 75, *Troubles du pays de Liège*, p. 307, Chron. belg.)

Moult y avoit de beaux *raboyos*.
(*Ib.*, 224, *Troubles du pays de Liège*, p. 311, Chron. belg.)

Cf. **RABAT** 1.

RABOTE, s. f., espèce de jeu de ballon :

A une soule ou *rabote*, qui estoit en la
paroisse S. Martin du Tourneire ou bail-
lage de Caen. (1392, Arch. JJ 143, pièce
169.)

RABOTIER, s. m., table marquée de
sillons dans lesquelles le monnayeur
arrange les carreaux l'un contre l'au-
tre :

Les monoyers... mettôient les deniers
sur un *rabotier* de la moitié plus petit que
celuy des ouvriers, et les portoient aux
monoiries pour les marquer, ou monoier
sur leurs bancs. (POULLAIN, *Traité des mon-
noies*, p. 331.)

RABOUAMMENT, adv., brusquement :

Alors le seigneur de Gruthuse, qui estoit
empres luy, et vit ce meschief et le grand
oultrage de son maistre, lui dist fellement
et *rabouamment*: Que maugrè en ait cely
et cely ? Que volez vous faire ? Nous voulez
vous faire tuer nous trestous et morir ici
honteusement sans defense par vostre cha-
leur ? (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*,
III, 102.)

RABOUER, *rabb*, *rabaveir*, v. a.,
accueillir par des rebuffades :

Car Blanchbarbe et Loren le bateur, qui
estoiens des viesweriers, et Colet, le bas-
tart de Lavoit, aveque plusieurs autres de
Montengnees et d'altre lieu, ne faisoient
que *rabaveir* et manechier les bonnes
gens. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 288, Bor-
gnet.)

Se def fendirent vaillamment, comme
gens sans peur, et les *rabbouoient* de lan-
gages, comme non tenans compte de leur
effort. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 34, Kerv.)

Wall., *rabawer*, *rabawi*, lancer for-
tement.

RABOUIN, s. m., monnaie de billon
dont la valeur était équivalente à
trois sols :

Por chascun feu .i. besant, et se l'en ne
le puet avoir entier, l'en le prendra demi,
et se li demiz ne puet estre paieez, il en
prendront un *rabouin*, selonc ce que cil
quatre esgarderont. (GUILL. DE TYR, XXII,
12, P. Paris.)

RABOUR, s. m. ?

Lors fu comencié a fermer une mon-
tagne qui est contre le chastel de Saint
George envers ponant, que on appelle le
Spurle. Et quant il orent fait un grant *ra-
bour*, si ne plut pas au prince. (*Liv. de la
Conquete de la Morée*, p. 383, Bûchon.)

RABOURER, v. a., rembourrer :

Pour refaire et *rabourer* le collier qui
kaiissoit le keval. (1309, *Revenus des terres
de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

1. **RABOUT**, s. m., terme de droit,
établissement d'une hypothèque :

A ce *rabout*, a ce restaulissement et a
ce werp furent li eskievin dont li non
sunt tel... et Sohiers de Haudion i fu,
comme baillius, ki le *rabout* et le resta-
lissement en fist pour mon seigneur de
Mortagne. (Janv. 1268, *C'est Grant Cochet*,
Chirogr., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lidit baron, sour ce premiers conseil, en
disent par jugement ke lidis sires de
Cysoing *rabout* devoit faire souffisant a
leditte Marie, sa femme, et ledit *rabout* il
devoit rapporter en no main a son oes.
(1286, *Chartr. de Nam.*, t. I, Lxv, Reiff.)

S'aucuns bourgeois donnast heritages a
rente a un forain ou non bourgeois, lequel
heritage fust situez en le franquise de le-
dicte ville, et il en convenist faire *rabout*
de autre heritage ; ou sanlablement, les
non bourgeois ou forains donassent a rente
aucun heritage situé en ladite ville, comme
dict est dessus, de yceulx *rabous* ladite
ville ara estassement. (1364, *Ord.*, IV, 524.)

Fons ou rente affinee par *rabout* sur fons.
(xv° s., Estaires, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Et le quierque de telz *raboux* de rente
heritable, retenue et widengue d'aisemence
que icellui hiretaige vendu puet estre
tenu, avec les rentes heritables qui ensi-
vent, deues, chascun an, a tousjours, aux
lieux et personnes cy apres declares.
(*Chirogr. du 27 oct. 1466*, Arch. Tournai.)

2. **RABOUT**, part. passé, assujetti à
payer une hypothèque :

Et est assavoir que li ditte kere Jakemon
le Linter, joignant as dis .x°. de tiere, est
frareus et *rabous* de le ditte rente payer.
(*Chirographie du 16 janvier 1350*, Arch.
Tournai.)

Et est assavoir que ledit molin, maison
et heritaige vendu est *raboux* des cens et
rentes que doit chascun an l'heritaige de
laditte vesve Laruins. (17 juillet 1461, *Es-
cript par Piera t Honnourée*, Chir., St-Brice,
Arch. Tournai.)

1. **RABOUTER**, *-outter*, *-outher*, verbe.

— Act., confiner, toucher par un
bout à :

Et ne sont ches dictes tenances que
pour le happe, qui est au plus pres de
ladicte fosse et *raboute* une aultre happe
de la dicte piece. (1474, *Reg. terrier des
biens des Chartreux de Chercq*, f° 51 r°,
Arch. de l'Etat à Tournai.)

— Réfl., confiner :

Et se *raboutte* ledicte happe a l'eritaige
Parent et de Valeryen Chocquet. (1474, *Reg.
terrier des biens des chartreux de Chercq*,
f° 51 r°, Arch. Tournai.)

— Act., donner une chose pour hypo-
thèque, pour garantie à quelqu'un ; au
passif, avoir reçu une chose pour hypo-
thèque, pour garantie :

Reconnissons ke d'autant vaillant et
d'aussi souffisant nos sommes bien et
souffisamment recompensee et *rabouthee*
pour le raison de çou. (Mars 1294, *Cartul.
de Hainaut*, LXXXI, Chron. belges.)

Et pour cest hiretage desus dit aquitter,
et despayechief quitte et delivré de cens
et de rente a tous jours, en est on assenet
et *raboutel*, si que cius Colars dist, sour
.i. bonnier de tiere qui jadis fu Jakemon
Mouton, si que il gist, haboutant as fosses
desus dis, entre le tiere Watier Bustin, a
l'un les, et entre le tiere Jehan Pезin, a
l'autre les. (16 oct. 1306, *C'est Jehon dou
Maisnil*, Chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

2. **RABOUTER**, v. a., rebuter :

Celle qui veult son aumosne donner
Ne le doit pas faire deux foyz attendre,
Ou le povre de tous poins *rabouter*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 93, A. T.)

RABOUTHER, voir **RABOUTER**.

RABOUTTER, voir **RABOUTER**.

RABOYT, voir **RABOT**.

RABRIVER, verbe.

— Act., lancer de nouveau :

Après, la baniere dreciee,
A Grapin sa voie adreciee ;
Car le sien cheval i *rabrive*.
(GUIART, *Roy. Lign.*, 14145, W. et D.)

— Réfl., s'élaner de nouveau :

Lui et moult de ceus qui le sivent,
Quant sont outre si se *rabrivent* ;
Par autres lieux cops descendant
Retournent la presse fendant.
(GUIART, *Roy. Lign.*, 9381, W. et D.)

Il se *rabriverent* contre les anemis qui

estoit ja tous espoentes. (BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 66^a.)

RABROINGNIÉ, adj., étonné ou décon-tenancé, ou irrité, selon Scheler :

Le chevalier fist le *rabroingnié*. (FROISS., Chron., XII, 270, Kerv.) Var., fist l'estran-ger.

RABROIZE, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux rondes bourles, aux plates bourles, aux *rabroizes*. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RABROUEES, s. f. pl., sorte de jeu :

Comme plusieurs jeunes gens se jouas-ent en la ville d'Amiens a la pelote par maniere d'esbatement, sanz ce qu'il cou-rust pour le dit jeu or, argent, ne gai-geure ; mais est le dit jeu tout commun, et le dit l'en aus *rabrouees*, a quoy hom-mes, femmes et enfanz se jueunt commu-ement en la dite ville. (1369, Arch. JJ 100, pièce 363.)

RABROUTER, -*ouller*, v. a., brouetter de nouveau :

A ung broueteur, pour son sallaire d'a-voir broueté ledit coffre, depuis le maison dudit Pierre, jusques a Salines, et aussi pour le avoir *rabrouté* dudit lieu de Salines a la maison dudit Pierre. .XIII. d. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

A Pierart de le Montaigne, manouvrier, pour .iii. journées deservies a avoir des-caachyé le vies pont dormant de le porte Sainte Fontaine, que on a recarpenté de nouvel, osté les tierrees, et en apries *rabroutees* sur le dit pont. (15 août-14 novem-bre 1450, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Flandre, *rabrouter*, v. n., retourner au lieu d'où l'on était parti.

RABROUTER, voir **RABROUTER**.

RABRUNTIER, v. a., rebrunir :

Micquiel de Lattre, orfevre, reçoit .viii. s. pour avoir *rabruntié* et tailliet les armes de la ville sur une vaiselle d'argent. (1473, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RABRUNTIR, -*tyr*, v. a., rebrunir :

A Olivier Brugheman, orfevre, pour avoir resauld et rattachié le manche d'un des pos d'argent servans a le chappelle de le halle du conseil, ratachié l'esmail et *rabruni* ledit pot. (1505, *Comptes d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Cf. **REBRUNTIR**.

RABRUNTYR, voir **RABRUNTIR**.

RABUCHIER, v. a. ?

Le tailleur de gres *rabuche* carieaux, boutilz et achelers. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RABUFFEIR, voir **RABUFFER**.

RABUFFER, -*eir*, v. a., mal accueillir, maltraiter en paroles :

Pour chou fu le puciele courroucie et yree
Que ses perex l'avoit sy vieument *rabuffee*.
(*Hist. de Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 80 r.)

La oit maintes mals parolles, car les man-gons n'ont riens porteit de Johans ne des siens, ne Johans d'eaux, car ilh avoit des gens aveque luy qui ont *rabuffeit* les man-gons, et les mangons les ont sus corus et rencachiet en leur maison. (JEH. D'OUYREM., *Myreor des historis*, V, 553, Chron. beig.)

— *Rabuffé*, part. passé, en désordre, en parlant des vêtements, de la cheve-lure :

Sappon chantant ces vers ou accom-modez a son cystre, ou a quelque rebec, estant toute *rabuffee*, a cheveux mal agen-chez et negligez. (RONS., *Od.*, liv. V, p. 376, Bibl. elz.)

Wallon, *rabuffer*, mal accueillir, re-pousser.

RABUNDER, voir **RABONDER**.

RABUQUIER, voir **RABUSQUER**.

RABUSQUER, -*buquier*, verbe.

— Act., rabrouer, semoncer verte-ment :

Les hommes d'armes qui sievoient ces archiers, pour assaillir a ce costé, *rabus-querent* telement les dis archiers qu'ilz les ralyerent en bonne voullenté. (WAVRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*, II, 389, Soc. de l'H. de Fr.)

— Neut., faire du bruit, du tapage :

Lequelle Cloyer, oyans *rabuquier* en sa maison, se releva pour savoir que c'estoit. (1411, Arch. JJ 165, pièce 86.)

Norm., *rabuquer*, bouleverser, dé-placer maladroitement. Picard, *rabuker*, frapper, heurter.

RABY, voir **RABI** 1 et 2.

RAC, s. m. ?

Ils ont le droit de avoir en leurs terres quac et *rac*. (1300, *Cartul. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Quactum*.)

— A *rac*, locut. :

Car l'exilé l'ont François ric a ric
Sans lui laisser de terre un plein bissac,
L'eau et le feu vouloit porter a *rac*
Disant avoir tout de hanche ou de croc ;
Mais Fortune voulant vider son broc
Et feu eteindre l'a du tout mis a sec.
(J. D'AUTOR, *Chron.*, t. I, p. 48, Jacob.)

RACACER, voir **RACHACIER**.

RACACHER, voir **RACHACIER**.

RACACHIER, voir **RACHACIER**.

RACADIE, s. f., gerçure :

Le porreau meslé avecques miel cure et guerist les *racadies* ou scissures et fentes qui sontes levres quant de ce sont oingtes. (*Jard. de santé*, I, 375, imprimé la Mi-nerve.)

RACAGE, -*aige*, s. m., bourbier, étang :

Quand elle est loing de maretz et *racages* (la maison).
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, VI, éd. 1545.)

Bois de haulte futaie et *racages* en la paroisse de Paisay le Sec. (1543, S. Savin, cure de Paisay, Arch. Vienne.)

RACAIGE, voir **RACAGE**.

RACAINER, voir **RASSENER**.

RACAMAZ, s. m., étoffe brodée :

Pour 231 pieces et demie de draps d'or de plusieurs façons, c'est a savoir 6 nacs d'or, 40 escus la piece, 9 *racamaz* et demy d'or, 30 escus la piece, et 6 matelas d'or a faire cottes et manteaux. (1350, *Comptes d'Et. de la Fontaine*, ap. Duc., *Racamas*.)

Cf. **RECAMURE**.

RACAMER, voir **RECAMER**.

RACAMEURE, voir **RECAMURE**.

RACAS, *racaz*, s. m., sorte de taffe-tas :

Racas a poisons et a oysiaus d'or dont l'on fist une robe a madame la royne que elle vestit le jour des noces. (1317, *Compt. de Geoffroi de Fleuri*, Nouv. Compt. de l'argent., p. 11, Douet d'Arcq.)

Item .xvi. pieces de *racas* ouvrez a or. (*Ib.*, p. 2.)

Item .iiii. *racaz* sur le champ adzuré a poissons d'or. (*Ib.*, p. 9.)

RACATEMENT, voir **RACHETEMENT**.

RACATER, voir **RACHETER**.

RACATEUR, voir **RACHETEUR**.

RACATIR, voir **RACHATIR**.

RACAUTIONNER, -*sionner*, v. a., met-tre en liberté sous caution :

Et si avoit aucuns des bourgeois qui es-toient eslarghis et *racasionnes* avoec euls. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 223.)

RACAZ, voir **RACAS**.

RACCOINTIER, voir **RACCOINTIER**.

RACCOISEMENT, voir **RACCOISEMENT**.

RACCOISER, voir **RACCOISER**.

RACCOMANDABLE, adj., recomman-dable :

Elle est d'une parenté fort *raccomandable*. (FR. DE SAL., *Lett.*, à M. de Belley, 14 avr. 1613, éd. Garnier.)

RACCORDER, voir **RACORDER**.

RACCORPORER, v. a., réincorporer, rattacher :

Declariez rattrais et *raccorpores* a la tavle. (17 sept. 1402, *Cart. de Flines*, DCCLX, Hautcœur.)

RACCUEIL, voir **RACUEIL**.

RACCUEILLIR, voir **RACUEILLIR**.

RACCUSER, voir **RACUSER**.

RACENER, voir **RASSENER**.

RACENSEMENT, *radc.*, s. m., nouvelle convention pour un bail à cens :

Radcensement fait entre les deux parties. (Sept. 1383, *Bail*, Arch. S 2, pièce 9.)

RACENSIR, v. a., redonner à cens :

Et est a savoir ke, quant les tieres Gillion Visage revenront en se main, soit en tout et en partie, et il les voelle *racensir* u donner a moituerie, Jehans, ses fuis, le doit greer et loer de chou k'a lui apiertenra. (Janv. 1303, *C'est Gillion Visage, de Maude, et Jehan Visage, sen fil*, Chirog., S.-Brice, Arch. Tournai.)

RACEOIR, voir **RASSEOIR**.

RACERER, *-cherer, -reir, racierier, reacerer, reache.*, v. act., regarnir d'acier :

Pour *racherer* et rencaler le fer du molin. (1304, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Et .xxiii. sols pour .xii. journées dou Racier de Halaincourt qui fuit a Chastillon pour ses despens pour *racierier* .iv. espingoles, et pour faire .ii. fioichons de guerres. (1348, *Compte d'Ourriet de la Mothe, prévôt de la Marche*, Arch. Meuse, B 2523, f° 30 v°.)

A Alart le Roy, fevre, pour avoir, par lui, *rachéré*, tant en laditte semaine comme en l'autre precedente, .lx. fers audit baffoys. (1377-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 116° Somme des mises, f° 103 v°, Arch. Tournai.)

Johain Colay, qui astoit .i. manouvrier, qui venoit de Tihange ou ilh ovoit entour .i. murel qu'ilh abatoit ; si aloit adont ale [forge] a Huy pour faire *rachereir* ses fiers et son martel. (Jeh. d'OUTREMEUSE, *Myreor d'histors*, IV, 169, Chron. belg.)

Pour avoir les dis martiaux *reacherez*, par .v. fois. (1444, *Usage des cours d'eau*, 7° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Lampot, fevre,... item, et pour avoir *rachéré* et reswisé, par .iiii. fois, les hauwiaux servans aux cauchieus de la ville, .iiii. s. (15 août-14 nov. 1450, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

(Pour avoir) *racéré* deux hauweaux et iceulx rallongé de .iiii. lb. de fer. (1473, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *reacéré* .ii. hoyaux et deux coingnets. (1535, *Compte des fortifications*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Bresse en Vosges, *raicirié*, raiguiser. Plancher-les-Mines (Hte-Saône), *racié-ri*, referrer.

RACERURE, *rache.*, s. f., fait de regarnir d'acier :

Pour une *racherure* et .iiii. reboutures de martiaux gresseres. (1335, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 76.)

RACESMER, verbe.

— Act., arranger, réparer :

Tot le renovele et repere,
Tot le *racemes*, tot le change.
(*La Charette*, Vat. Chr. 1725, f° 32°.)

Illuec sunt descendu li vasal aduré,
Et *racement* lor armes, es chevaux sunt monté.
(*Ren. de Montaub.*, p. 40, v. 18, Michelant.)

Au miex qu'il porent ont le lieu *racemé*
Et netement et a droit ratourné.
(*Enf. Ogier*, 7358, Scheler.)

Si fist la cité refermer
Contre Charlon et *racemes*.
(Ph. MOUSK., *Chron.*, 5016, Reiff.)

— Réfl., s'équiper de nouveau :

Goemagot se *racema*,
Et de luiiter s'aparilla.
(WAGE, *Brut*, 1115, Ler. de Lincy.)

Quant cil voient que il ne fera riens por els, si se *racement* et apareillent. (*Artur*, Richel. 337, f° 225°.)

Du François grever se *racemes*,
Con cil a qui plaist la contendres.
(G. GULART, *Roy. Lign.*, Richel. 5698, p. 260.)

Lillois, rouchi, *rachemer*, coiffer. On dit d'une vieille fille qui a été difficile dans le choix d'un époux, qu'elle restera pour *rachemer* sainte Catherine. Aux environs de Lille, on dit aussi d'un vieux garçon qu'il *rachemera* S. Nicolas.

RACETE, voir **RACHETE**.

RACH, s. m., souche :

Aucuns qui avoient amené un *rach* de fuste,... vindrent querir le suppliant pour reconnoistre icellui fuste ; et apres ce qu'il eut recogneu ladite fuste et que les ragiers se furent departiz pour eulz en aler... (1459, Arch. JJ 188, pièce 77.)

RACHACEUR, *-asseur, rachaceux*, s. m., t. de chasse, rabatteur :

Tous (chiens) fermes et bons *rachasseurs*. (*Liv. de la chasse du Gr. seneschal de Norm.*, p. 7, Pichon.)

(Le comte) avoit grand veneur, louvetier, *rachasseurs*, houpilleur et estatz pour la venerie. (1596, G. LE SUEUR, *Anti-quités de Boulongne-sur-Mer*, p. 12, De-seille.)

— Fig., amoureux, amant, préten-dant :

Haro, haro, prenez bien garde cy,
Vous qui avez *rachaceux* a souhait,
Ne l'espousez, comme j'ay fait ainsy.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 230°.)

Picardie, *racacheu*, rabatteur.

RACHACIER, *-assier, -asser, -acer, racachier, -cher*, verbe.

— Act., chasser, poursuivre à son tour, repousser de nouveau :

De cachier leur bestes et de *racachier*. (*Ch. de 1270, Cart. de Selincourt*, f° 44 v°, Bibl. Amiens.)

Et l'ordonnance ainssy faite et mise a point, dedans deux heures apres on vit les coueurs des ditz Angloiz qui *rachassoient* les coueurs des ditz François. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, I, 36, Bibl. elz.)

En tant que les deux rois estoient logies dedens la ville de Sens, il y eut ung grant debat des Englez et des gens du duc Phelipes, et furent les gens au duc Phelipes *racachies* dessy a son hostel. (P. DE FENIN, *Mém.*, an 1420, Soc. de l'H. de F.)

Les aultres deux fois y avoit esté bien *rachassé*. il fut encores mieulx ceste cy. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XCIV, Jacob.)

Incontinent tes songes te *rachasseront* deça. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Adigo.)

Vous serez, a coups de mousquet,
Racachez dedans vos bouticles.
(D. FER., *Muse norm.*, p. 24.)

— Ramener, faire rentrer :

Et jeta puer (son avoir) si folement
Que povertes isnelement
A son oncle le *racacha*.
(*Mir. de la Ste Vierge*, liv. I, Duc., *Racachare*.)

Ils furent aux champs, mais la pluye les *rachassa*. (*Journ. du S. de Gouberville*, p. 822, Soc. des antiq. de Norm.)

— Neut., relancer la balle au jeu de paume :

Car soussy tant me discourage
De jouer et va estouppant
Les coups que fiers a l'avantage,
Trop seurement est *rachassant*.
(Ch. d'ORL., *Poés.*, Ballade xcix, p. 186, Champollion.)

Au beau bailleur ferme naquet
Qui sache *rachasser* derriere.
(COQUILL., *Droitiz nouv.*, 1^{re} part., De presumptionibus, I, 95, Bibl. elz.)

— Piller, ravager :

Ilz seront compaignons galois ;
Se l'un grouse, l'autre defripe ;
C'est tout un : ces quatre François
Feront encor nouvelles loys,
Et coucheront en divers pautre,
Et *rachaceront* en Valois.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 292, A. T.)

— En t. de monnaie, chasser de l'or ou de l'argent l'alliage qui lui est joint :

Item d'aucuns changeurs ou orfèvres, qui ont *rachacié* et affiné et fondu la monnoie du coing le roy. (Chambr. des C^{tes} de Paris, sign. Pater, f° 259 v°, Duc., *Racachare*.)

Ne soit si hardy de *rachacier*, ne affiner... (27 août 1348, *Ord.*, II, 292.)

Que ne soient tant auzes ne si hardis de *rachassier* ou affiner aucune matiere de billon d'or ne argent. (1379, *Ord.*, VI, 460.)

Picardie, *racacher*, renvoyer (la balle), rabattre (le gibier), réprimander. Norm. (Eure), Flandre, Montois, *racacher*; Ardennais, *rachessi*, ramener, chasser vers, faire revenir. Hte Norm., vallée d'Yères, *racacher*, plaie.

RACHAGE, s. m., sorte de droit sur les bestiaux :

Procuration et hebergement, pontonage et passage, esmage, forçage, avenage, coutage, bouteillage sur les boissons, salage, minage, fromentage, chaussementage, moutonage, *rachage* sur les tettines de vaches. (*Droit seigneurial*, Morice, *Hist. de Bret.*, préf., p. 151.)

RACHAIS, *rachet*, adj., teigneux, maigre, décharné :

Rachais, Strigosus. (NICOT, 1606.)

Rachais, atteint de male-rache : Capite imptiginosus. (MONET, éd. 1636.)

Rachais, m. Flaco. (G. OUDIN, 1660.)

Les ducs de Bourgogne firent bâtir sous le logis qu'ils avoient a Fontenay, trois salles voutees ou l'on recevoit et on faisoit la charité aux teigneux auxquels on donnoit le nom de *rachets* et a leur mal celui de rache. (*Hist. de Bourgogne par les Bénédictins*, I, 313, éd. 1739.)

Doubs, *rachet*, adj., teigneux, maigre, décharné.

RACHAPLER (se), v. réfl., recommencer la bataille :

Icelui Charruier se releva et, lui relevé, se *rachapla* avec ledit Pasté, tant que icelui Pasté fu tellement navré... (1473, Arch. JJ 105, pièce 50.)

RACHAPTEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHASSER, voir RACHACIER.

RACHASSEUR, voir RACHAGEUR.

RACHASSIER, voir RACHACIER.

RACHAT, adj., galeux, teigneux, décharné, exténué :

Con nos a mort cil ort *rachaz*,
Cil rous puans, cil bareterres ?
(Ren., 9218, Méon.)

Et por ce qu'il le tiengne en pais,
Li rachous consent le pugnais,
Et li pugnais bien lo *rachat* ;
Certes trop i a de barat.
Li *rachaz*, le punais molt bien
Ne se desconfortent de rien,
Pour ce que l'uns et l'autre put.
(Guior, Bible, 2604, Wolfart.)

RACHATEUR, voir RACHETEUR.

RACHATEMANT, voir RACHETEMENT.

RACHATEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHATEUR, voir RACHETEUR.

RACHATEOUR, voir RACHETEUR.

RACHATER, voir RACHETER.

RACHATIR, *raca.*, verbe, racheter :

Etoient iceulx usuriers tenus de vendre quatre fois en l'an toutes les gaiges qui leur demouroient outre le terme de *racatir* expiré. (6 mars 1468, *Ord.*, XVII, 191.)

RACHATOR, voir RACHETEUR.

1. **RACHE**, *rasche* s. f., toute sorte de maladies éruptives de la tête, et particulièrement la teigne :

Porrigo, teigne, *rache*, roigne. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. I. 13032.)

C'est comme la *rache*, elle (cette passion) choist sans cesse, et fait faire d'étranges coups. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 214, éd. 1585.)

Si on se frotte la teste avec le suc de poree, on sera garanti de la *rasche*. (ANT. MIZAUD, *Mais. champêtre*, p. 571, éd. 1607.)

La tigne ou *rache*. (Id., *ib.*, p. 713.)

Nom de lieu, *Rache* (Nord).

Centre, Plancher-les-Mines, Morv., Yonne, *râche*, env. de Rennes, Doubs, Suisse, *rache*; Fr.-Comté, *raitse*; Lyonn., Forez., *rachi*, *rochi*, teigne, gourme.

2. **RACHE**, voir RASE 1.

RACHEAU, *rageau*, *rajal*, *rageal*, *rajeal*, *raigeau*, s. m., souche :

Boys cassé et arraché au *racheau*. (1355, vidim. de nov. 1482, Arch. Loiret, A 985.)

Avons donné... aus habitanz de la ville de Poocourt... l'usage qu'il ont en nostre forest de Poocourt de remaisons aussi bien de *racheux*, comme il ont fait et font desdites remaisons. (1341, Arch. JJ 72, pièce 239.)

Chascun d'eulx ont acoustumé prendre et avoir... le boy vert en gesant, cassé ou estaché sanz caable, et cellui dont l'en a osté sept piez de lone devers le *racheau* ou la chouque. (1366, Arch. JJ 97, pièce 305.)

Requis de quel long doit estre le *rageau* avant que le surplus puisse estre appellé remaisons, dit que il a toujours oy tenir... que, avant ce que on ne puisse dire ne appeller remaisons des demourans d'ung chesne, il faut que du dit chesne on ait pris et osté du bois d'iceluy chesne le long de la charette du dessous d'iceluy chesne de devers le *raigeau*, combien que il ait veu user aucunes fois les dis habitans du contraire; car ils ont pris a leur usage pour remaisons le demourant du chesne, depuis ce qu'on en avoit osté le *raigeau* du long de ung pied ou de deux pieds, qui est contre raison, si comme il luy semble. (1395, *Information*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 80 v°, Arch. Loiret.)

Nostre avis est... de souffrir les dits habitans joir et user de leur usages es remaisons, non soupçonneux de ceux qui ont usage empres pié, qui sont tieulx que d'ung chesne, avant qu'il soit appellé remaison, l'on en ait osté le *raigeau* du long d'une charette ou d'autre longueur convenable a faire edifice. (*ib.*)

Il seroit bon de declarer que ils (les habitans) ne peuvent user... de chesnes verds pour ramoisons, se de chascun

chesne n'i avoit esté osté et coppé devers le gros bout, une piece dont l'on peut faire ou avoir fait aucun edifice notable et valable, laquelle piece fust de toise et demi de long ou de sept pieds et demi pour le moins. (1405, *Information*, *ib.*)

Mesmes pevent prendre pour leur usage du bois mort rompu et versé pour eulx chauffer, et tout bois versé, pourveu que la premiere tronce qu'on appelle le *rajal*, qui doit estre de six piez de long ou environ, en ait esté levé et osté par vendicion ou autrement, auquel *rajeal* lesdits usaigers ne pevent ne doivent toucher. (1467, *Usem. de la for. de Breceien*, Cart. de Redon, Eclairc., ccclxxviii, Doc. inéd.)

Ledit *rajeal* et premiere tronce. (*ib.*)

Boys vert et *racheau* pour edifier et bastir et faire paillis. (*Copie de tit. faite en 1545*, *Sent. de F. Dallegre*, Arch. Loiret, A 997.)

RACHEMINER, verbe.

— Act., remettre dans le bon chemin :

Deus l'eir obscur enlumina,
Les forvaiez *rachemina*,
Com il fist les fils Israel
Qui orent soffert grant flaiel
En Egypte...

(J. LE MARC, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 25° ; p. 104, Duplessis.)

Faite l'offense, repentance
Nous *rachemine* au chemin droit.

(J. A. DE BAIF, *les Mines*, I, II, f° 103 v°, éd. 1597.)

— Réfl., se remettre en chemin, en route :

Atant Gerars se *rachemine*,
D'esrer et d'exploitier ne fine
Par plains et par bois molt grant oirre.
(GIBERT DE MONTREUIL, *Violette*, 1332, Michel.)

Quant li jours vient et la nuit fine,
La pucelle se *rachemine*.
(*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 70.)

RACHEPTEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHEPTEUR, voir RACHETEUR.

RACHER, voir RACHIER.

RACHEREIR, voir RACERER.

RACHERER, voir RACERER.

RACHERIR, v. a., renchérir, augmenter :

Partant que les moulniers selon toutes choses et utiles a leurs usaiges afferans, qui leur estoient du temps present grossement *racheries*... (1401, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 99, éd. 1730.)

Que vivres leur seront administrés pour leurs deniers sans *rachirir*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 30, Chron. belg.)

RACHERON, voir CRACHERON, au Supplément.

RACHERURE, voir RACERURE.

RACHET, voir RACHAT.

RACHETE, -ette, -cete, *rasquette*, s. f., paume de la main, plante du pied :

Les os de la *rachette* de la main qui sont huit. (H. DE MONDEVILLE, *Cyruurg.*, Richel. 2030, f° 21.)

La *rasquette* du pié est composte de quatre os lyes ensemble avenamment. (LANFRANC, *Syruurg.*, Richel. 1323, f° 37 v°.)

Item on fait cautere pres de la *rachete* de la main par defors por la dolour des coutez. (*Cyruurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 176°.)

Sur la greffe s'estendoit un riche fleuron, jusques sur la *racete* du pied. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 38 r°.)

Nom de lieu, les *Rachettes* (Savoie).

Cf. Littre, RAQUETTE.

RACHETEMENT, *rachept.*, *raich.*, *rachatement*, *rasch.*, *rachapt.*, *racatement*, s. m., rédemption, délivrance :

Et nos manaco de tormenz
U mestier n'a *rachatementz*.

(*Delivr. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 3 r°.)

Retraitier antantivement a moens en aucune hore del jor les biens que nostre Sires nos fist en sa passion et en nostre *rachatement*. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 71, f° 84 v°.)

Nen est mies merveilles si nos en la passion quarons quel chose Criz aportat en sa neissance, car dons quant li sas fut trenchiez, gitat il fors la pecune ke receleie estoit el preix de nostre *rachatement*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 51 r°; p. 62, l. 34, Foerster.)

Tout estes mort, n'i a *rachatement*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 245°.)

Rendons li (a Dieu) graces doucement,
Qui tant bien en sa vie ouvra,
Et pour nostre *rachatement*
Dusqu'a la mort s'umilia.

(*Romancero de Champ.*, Chants relig., I, 26, Tarbé.)

Que il et s'ame iert a martire
Et en dolour et en grant ire
En infer sans *rachatement*.

(*Apostrophe au corps*, Bibl. princ. Wallenstein, Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 552, v. 38.)

En le *rachatement* de lor pechies. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 18°.)

Le grasce de *rachatement*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 178 v°.)

Li oeuvre de nostre *raichement*. (Ms. Berne 365, f° 144 r°.)

Il receipt mort pour nostre *rachatement*. (*Gr. Cron. de Fr.*, Loys pere au saint roy Loys, XLVI, P. Paris.)

Redempcio, *rachatement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Pource que vostre *rachatement* approuchera. (P. FARGET, *le nouv. Test.*, f° 105 r°, Lyon, s. d.)

Vostre *racheptement* approchera lors. (*Bible*, S. Luc, ch. 21, éd. 1543.)

Dragut... s'estant mis au large de la mer et arboré la bandiere du *rachaptement*, ainsi qu'il estoit sur le marché, voicy une gallere de Malte qui parut. (BRANT., *Gr. Capit. estr.*, II, 51, Lalanne.)

En terme de coutume ce mot a désigné un droit dû au seigneur à chaque mutation de propriétaire d'un fief.

RACHETEUR, *-tor*, *-leur*, *rachepteur*, *rachateur*, *-tor*, *-teour*, *-teur*, *racateur*, *rakateur*, *raachateur*, s. m., rédempteur, celui qui rachète :

Sire, la meie force, li miens *raachatiere*. (*Lib. des Psaum.*, Cambridge, XVIII, 14, Michel.)

Deus halz *raachaterre* d'eals. (*Ib.*, LXXVII, 34.) Var., *raachaterre*.

Sire, li miens ajuerre e li miens *raachaterre*. (*Lib. Psalm.*, Oxford, xviii, 16, Michel.)

Ele porteivet en son saint ventre lo *racheteur* de humaine lignieie. (*Greg. pap. homil. in Ezech.*, ms. Berne 79, f° 6 r°.)

Nostres *racheteres* daignet panre son humaniteit del tricheor y del despitiel peule. (*Greg. pap. Hom.*, p. 13, Hofmann.)

Toz cist cors de nostre *rachetor*. (*Ib.*, p. 43.)

Nostres *rachateres* az dous avogles rendit lumiere. (*Dial. St. Greg.*, p. 35, Foerster.)

Les deforaines œvres de nostre *rachetor* et li exemples d'umiliteit ki en ales est. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 71, f° 84 v°.)

Sire, li nostres *racheteres*, rois de gloire, tu es venuz. (*Artur*, Richel. 337, f° 288°.)

Rachetierres. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 60°.)

Souvint lor que Deux lor aie
Et *racheterres* est de lor vie.
(*Lib. Psalm.*, LXXVII, p. 314, Michel.)

Mon *rachateur*. (*Bible*, Richel. 899, f° 224 v°.)

Nos sires es et nos salveres
Et de tout le mont *rakateres*.
(*Du Clerc malade*, Richel. 15212, f° 142 v°.)

Sires, nos *rachateres*, ki a l'eure de miedi fus menes pour crucefier. (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 66 r°.)

Par la volenté de nostre *rachateeur*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 49°.)

Si a nos *racateres* offert soi meisme en wage pour les repentans. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 107 r°.)

Nostre roy, nostre *rachateour*. (*Compos. de la s. escript.*, t. I, f° 27 r°, ms. Monmerqué.)

Au tout puissant createur
Du monde et vray *racheteur*.
(*Miracle de Nostre Dame, de Robert le dyable*, p. 106, Soc. des Antiq. de Norm.)

Mon Dieu, mon *racheteur*. (*L'Orloge de sapieuce*, Maz. 1134, l. I, ch. iv.)

Ce dit Nostre Seigneur qui est ton *rachepteur*. (*Bible*, Esaye, 54, éd. 1543.)

Redemptor, redempteur, *rachepteur*. (*Calapini dict.*, Bâle 1584.)

Cf. RECHATEUR.

RACHETER, *racha.*, *raca.*, verbe.

— Act., rassembler, rallier :

Cil est mult pruz qui sunst l'olifant,
D'un graisle cler *racatet* ses cumpainz.
(*Rol.*, 3193, Maller.)

Quand Bertrand vit sa gent ainsi ressor-

tir, il commança a crier : Or avant, mes amis, alez hardiment, et ne vous faignez pas ; Dé le veu, ces gars seront nostres, je vous abandonne tout leur vaillant. Aussi *rachetoient* leurs gens messieurs les ducs de Berry et de Bourbon et mon dit sieur le mareschal. (*Hist. de Bertr. du Guesclin*, p. 510, Cl. Menard, 1618.)

— Neut., se rassembler, se réunir :

Sunent cil graisle e deriere e devant
E tuit *rachatent* encuntre l'olifant.
(*Rol.*, 1832, Maller.)

Comt., Montbéliard, *rachater*, rassembler.

RACHETEUR, voir RACHETEUR.

RACHETOR, voir RACHETEUR.

RACHEUDRE, voir RACHEUDRE.

RACHEUS, *-eux*, *-ous*, adj., teigneux, galeux :

Et por ce qu'il le tiengne en pais
Li *rachous* consent le pugnaïs.
(Guor, *Bible*, 2604, Wolfart.)

Scropedus, *racheux*, tigneux. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 237 r°.)

Jehans li *raicheux*. (1339, *Jurés de Bar-sur-Seine*, Richel. l. 10040, Lalore, p. 15.)

Scabidus, *racheux*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Labbe, *Etym. de plus. mots fr.*, p. 524, éd. 1661.)

Car un mauvais un mauvais gendre,
Un pouacre, un homme pouacreux,
Et un *racheux* gendre un tigneux.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 481°.)

Scabidus, tigneux, *racheux*. (*Gloss. de Salins*.)

Centre, *rachous*, Yonne, *racheux*, Lyonnais et Forez, *rachou*, *rochou*, galeux, teigneux. Orléanais, *racheux*, âpre.

RACHIER, *-gier*, *-cher*, *-ger*, *rascher*, v. a., déraciner :

Que el pot detrencher granz arbres e *racher*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 371, Wright.)

Copeir, *ragier* et planteir. (1295, *Don.*, Arch. comm. Mons.)

— Arracher :

Mascatus... proieviet ke li hom de Deu deniast eissir de cele meisme fosse, par ke il poist del mont fors *ragier* la roche ki devoit chaoir. (*Dial. S. Greg.*, p. 145, Foerster.)

Quant li Barrois l'entendi si le conneut bien et *raga* une forte lance en la main d'un escuier, et fiert chevaus des esporons contre le roi et li rois contre lui. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

Et chevaucierent dusques a Pourmiel a Gysors, les arbalestiers et les carpentiers devant, a boines haches trenchans et as boins martiaus picois pour *ragier* les ben-des dont li ourmiaus estoient loies, et s'ariesterent a Pourmier et *ragierent* a forces toutes les loieres et les copperent jus-qu'en terre. (*Ib.*)

— Enlever, transborder :

Et ant ragié les vins du truel. (1383, *Compt. de P. Serer, prév. de Montbrison, frais de vendange*, f° 6 v°, Arch. Loire.)

Item de *rascher* vins de batel en autre bort a bort... xvi. deniers parisis du tonneau. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

Cf. ESRAGHIER.

RACHILAS, s. m., animal fantastique ailé :

Et si n'avoit homme ne femme fors oures, leux, lyon, lupars, capalus qui sont sauvage cas, babijions, cicatris, renars sauvagez, aighles, hostoirez, *rachilas* que ons dist estre faeis, qui est plus roge que .i. carbon ; si at .ii. tiestez, .iiii. oux, .ii. boche. (JEH. D'OUTREM., *li Myreur des histors*, IV, 47, Chron. belg.)

RACHINE, voir **RACINE**.

RACHINEITE, voir **RACINETE**.

RACHINER, voir **RACINER**.

RACHINETTE, voir **RACINETE**.

RACHOER, voir **RESCHEOIR 2**.

RACHOETE, voir **RESCHEOITE**.

RACHOUS, voir **RACHEUS**.

RACHUEL, s. m., racine ?

Pelerons a gros et fachuel
Qu'il est du neu et du *rachuel*.
(Du Mercier, Richel. 19152, f° 43^v ; p. 155, Crapelet.)

Bien la porrai vendre en plevine (la pelote)
Qu'il est du *rachuel* de l'eschine.
(Ib. ; p. 155, Crapelet.)

RACIEGER, voir **RASIEGER**.

RACIMAL, voir **RACIMEL**.

RACIMEL, -al, s. m., cep, pied de vigne :

En icelles vignes surpris de vin prist plusieurs *racimaux* de jeune mainplant. (1398, Arch. JJ 153, pièce 256.)

RACINEITE, voir **RACINETE**.

RACINEMENT, s. m., racine, souche, rîce :

De Jessé, cel buen hom, de son *racinement*
Une verge nestra qui tote iert en present.
(HEMMA, Bible, Richel. 24337, f° 65^v.)

Cestes plantation ne sement ne *racinement* en terre. (Bible, Esaye, ch. 40, éd. 1343.)

RACINER, -neir, *rachiner*, *ranciner*, verbe.

— Réfl., s'enraciner, prendre racine, au propre et au figuré :

Et non porquant ceste amors tant m'agree
K'ens en mon cuer se *rachine* et reprunt.
(JEHANS ERARS, Poët. fr. xv. 1300, III, 1097, Ars.)

— Neutre, dans le même sens :

E por l'ovre pesme e chenine
Qui en France naist e *racine*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23423, Michel.)

Cist vit l'ovraigne e l'ataine
Qui de pieça naist e *racine*.
(Ib., ib., II, 28838.)

En l'honor de vus, nobles reis,
Ki tant estes pruz e curteis,
A qui tute joie s'encline,
E en qui quer tuz bien *racine*,
M'entremis des lais assembler
Par rime faire e raconter.
(MARR., *Lais*, Prol., 43, Warnke.)

Onques de mauvaistié ne burent
Qui peust en lor cuers groner
Ne reprendre ne *rachiner*.

(Du roi Guill., ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, III, 98.)

I (cet arbre) prenoit et *rachinoit* de son gré. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 29 v°.)

Iluec commenche a *rachiner* (le pin).
(Sept Sag., 1061, Keller.)

Radico, *raciner*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

Radicare, *rachiner*. (*Gloss. de Conches*.)

— *Raciné*, part. passé, enraciné, au propre et au figuré :

Et orgues et cruetes
Est repris et *rancines*,
Et amours ni out emprise.

(GAUTIERS D'ARGIES, Maelzuer, *Altfr. Lieder*, p. 1.)

Avarice est partot *racinée* et esprise.
(Du Mépris du siècle, Richel. 19525, f° 66 r°.)

Onque mes hom de mere nez
Ne fut de vit si *racinez*,
Dame, fet il, com est Gautiers.
(Du Fevre de Creil, 85, Montaiglon, *Fabliaux*, I, 234.)

Tuit li commandement Nostre Seigneur en charité seulement sont *raciné*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 257^a.)

Toutes choses qui sont *racinees* en terre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 12, var., Chabaille.)

Se uns arbres est remuez de mon champ el tuen, et il est *racinez*, Varus et Nerva dient que se il l'est toluz, prouffitabile action l'est donee, par quoi tu le puez demander, mes se il n'est pas encore *racinez* en ton champ, il n'a pas lessié a estre miens. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 88^a.)

Se uns arbres est *racinez* en l'un et en l'autre (champ) il est commun. (G. DE LENGRE., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 11°.)

Et por lui toutes autres choses ele met en oubli, si qu'ele est du tout *rachinée* et fichée en Dieu. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 100°.)

Avarice est par tot *racinée* et esprise.
(GUICH. DE BRADIEU, *Serm.*, p. 29, Techener.)

Ains telle amour si est trop fainte,
Car pour avoir elle est contrainte
Ne n'est au cuer point *racinée*,
Ains sur la langue est empeschee.

(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 1735, Charrière.)

Il doit prendre deux vignes bien *racinees* et les ployer. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 33 r°, éd. 1516.)

Ne paresse aussi par ce moyen n'estoit point en eulx *racinee*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 50^v, éd. 1488.)

Vouloit former ceste sentence digne
Que, se il ne fut sus la foy *raciné*
Il eust pour vray concléud et estimé
Toy estre Dieu lors visitant la terre.
(*Epist. du Chevalier gris*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 273.)

RACINETE, -ette, -eile, *rachi.*, s. f., petite racine :

Si a veu deus bestelotes
Qui menjuent les *racinetes*
De l'arbre.

(De l'Unicorne et du serpent, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 116.)

De meurez de ronchier l'a moult bien saolé,
Rachineitez et fruit en ont assez porté.

(Doon de Maience, 1853, A. P.)

Ici ne sont que *rachinettes*,
Herbelettes.

(La Pass. en vingt journ., ms. Valenciennes.)

Ce sont trois nobles *racinettes*, trois honorables plantes, et trois precieuses florettes. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXIV, Buchon.)

Che jardinier, qui traict la *rachinette*
Et les roinsses.

(1^{er} oct. 1482, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhetorique de Tournai*, 19^e congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 225.)

La racine noire par dehors... ayant plusieurs adjoustemens et autres *racinettes* de surcroys. (MEIGNAN, *Hist. des Plantes*, chap. 227, édit. 1549.)

Racinette, vortelken. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

— ?

Et l'on nos haust assigné jour a l'endemain de la quinzene de la *racinete* seint Jehan Baptiste. (1250, *Comtes d'Artois*, 268, Arch. Pas-de-Cal.)

Boullonnais, *rachinette*.

Nom de lieu, *Rachinette* (Pas-de-Calais.)

RACINEUX, adj., qui a beaucoup de racines :

Radicosus, *racineux*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Son estoc *racineux*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 388.)

Leurs troncs *racineux*...
(VANQ., *Idill.*, I, 76, J. Travers.)

Racineux. Rooty, full of roots. (COTGR., 1611.)

Norm., Eure, *racinu*, *rachimu*.

Noms de lieux, *La Rasineuse* (Saône-et-Loire), *Racineuses* (Yonne).

RACIONAL, voir **RATIONAL**.

RACIONNIER, voir **RATIONNIER**.

RACIS, s. f., racine :

A paine a on bon arbre de mauvaise *racis*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 40^a, var., Michelant.)

Cf. RAIS.

RACIZ, voir RASSIS.

RACLE, *raicle*, s. m., geai :

Li *raicles* trove d'aventure
D'un bel paon la couverture.
Mout ere de mirolaz pointe,
Et de diverses couleurs tointe.
Vestuz s'en est, et bien ornez
Li *raicles*.

(*Lyon. Ysop.*, 1687, Foerster.)

Racles, faisans et estourneaulz.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 754, Cocheris.)

RACLERESSE, s. f., celle qui râcle,
qui enlève en râclant :

Panthasilee estoit cressonniere,... Livie
racleresse de verdet. (RAB., *Pantagr.*, ch.
xxx, éd. 1542.)

RACLET, s. m., racloir :

Puis dudit *raclet* rascliez toute telle blan-
cheur du chancre que vous y verrez. (DU
FOUILL., *Ven.*, f° 20 r°, éd. 1561.)

— Plein a *raclet*, ras, rempli jus-
qu'aux bords :

Duas eminetas plenas ad *raclet*. (1368,
Plaict gén. de Lausanne, Doc. de la Suisse
rom., VII, 403.)

— Fig., individu pelé, homme misé-
rable :

Oncques nul ne vint au devant,
Sinon deux malostrus *raclets*.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 296.)

Suisse rom., *raklet*, racloir et homme
chauve. Poit., *raclet*, individu chauve.

Noms de lieux, *Raclet* (Ain), les *Ra-
clets* (Rhône), *Raclet-et-le-Bateau* (Sa-
voie).

RACLORE, verbe.

— Act., refermer :

Et li fil Israel escaperent, car il furent
outre ançois qu'ele *rust raclose*. (*Chron.
d'Ernoul*, p. 69, Mas Latrie.)

La plaie fut *raclose*, la douleur s'en ala.
(*Gaufrey*, 3933, A. P.)

Adonc Gerard voulut aller s'esbatre en
la prairie, il monta sur son palefroy,
mais sa plaie n'estoit encore bien *raclose*.
(*Gerard de Nevers*, éd. 1520.)

— Neut., se refermer :

La plaie ont ointe d'un onguement mult chier
Et les emplastres funt par desus cochier ;
Li cars *raclet* et li dolors en ciet.
(RAIMBERT, *Ogier*, 3350, Barrois.)

Dedens le gué a boté l'esquier,
Que l'ove froide li *raclet* sus le chief.
(*Id.*, *ib.*, 1622.)

Comme saiete envoïee en lieu devise,
l'air devisé si *raclet*. (*Bible*, Richel. 901, f°
13^a.)

— Réfl., même sens :

Si que lesdiz pertuis cesserent de geter
ordure et se commencierent a *raclore*. (*Mi-
racles* de S. Louis, Rec. des hist. de la
Gaule.)

— Fig., refermer ses rangs :

Li Sarrasin se *racloent* et coururent sus
le roi qui demores estoit. (*Chron. d'Er-
noul*, p. 169, Mas-Latrie.) Var., se *reclos-
trent*.

RACLUTER, v. a., remettre en mor-
ceaux :

Frustrare; *racluter*. (*Glos. lat.-gall.*, Ri-
chel. 7692.)

Cf. CLUT et CLUTER.

RACOI, s. m., lieu tranquille, lieu
retiré :

Voient ces chemins plains, ces vauz et ces *racois*,
(*HERB. LEDUC, Foulq. de Cand.*, p. 109, Tarbé.)

RACOINTANCE, *-anche*, s. f., com-
merce amoureux :

Et le bielle respont : Douce seur et amie,
Avoec my demorez, s'il plect sainte Marie,
Et de quanque j'arai averez vo partie,
Sans nulle *racointanche*.
(*Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 146 v°.)

RACOINTANCHE, voir RACOINTANCE.

RACOINTE, s. f., commerce amou-
reux :

Et doucement m'ammonestoit
Que lie et coïnte
Me tenisse, et que sans *racointe*
Son cueur estoit du mien acointe,
Une joye en deux cueurs adjoïnte.
(A. CHART., *Liv. des quat. dames*, Œuvr., p. 616,
éd. 1617.)

RACOINTEMENT, s. m., rapproche-
ment, retour à d'anciennes mœurs :

Vostres sommes entierement,
Sans estrange *racointement*.
(ROI RAZÉ, Œuvr., III, 66, Quatrebarbes.)

— Action de renouveler connaissance :

A court ne puet souffrir louenge,
Qui s'en part ; au retournement,
Lui fault nouvel *racointement*.
(E. DESCHAMPS, Œuvr., II, 164, A. T.)

— Rapport d'experts :

Item que les dits cerquemaneurs, pour
chacun *racointement* de cerquemanage
qu'ils feront aus dits eschevins de Mons
auront ensemble sept sols tournois. (1533,
Cout. de Mons, Cout. gén., I, 826, éd.
1804.)

RACOINTER, voir RACOINTIER.

RACOINTIER, *-ler*, *racc.*, verbe.

— Act., faire de nouveau la connais-
sance de, se rapprocher de :

Leur cors et leurs biautez usees
S'erent ainsi que refusees ;

Et non pourquant mout erent coïntes
Et jolies, et biaux acointes
Orent racointiez de nouvel.

(WATRIQUET, *Des .iii. chanoïnes de Couloingne*,
29, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 138.)

Un amy qui aura plaisir a me *racointer*
et repratiquer en cet' image. (MONT., *Ess.*,
II, 18, p. 140, éd. 1595.)

— Réfl., renouveler connaissance,
repandre ses anciennes habitudes, se
rapprocher :

Et Mesires Gifles et Kez
Al Galois se vont *racointier*.
(*Durmarc li Galois*, 14594, Stengel.)

Ensi petit a petit se *racointa* li sires de
Cocui en France. (FROISS., *Chron.*, VIII,
369, Kerv.)

Vous vous en irez par dela, puisque on
vous mande, et vous *racointerez* de vos
gens et de vostre pays. (*Id.*, *ib.*, II, 11, 59,
Buchon.)

Ainsi disoient ces anciens l'homme
aymant penser se *racointer* a sa moytié,
laquelle s'est esgaree. (EST. PASQ., *Mono-
phile*, 1^{er} livre, II, 726, éd. 1723.)

— Act., caresser amoureusement une
femme :

Le suppliant trouva icelle Jehannete
couchée et endormie... la commença a
baisier, et s'esveilla icelle fille... Et lui
dist qu'il s'en allast ou qu'elle feroit noise ;
a quoy il luy dist qu'il sembloit qu'elle fust
a *racointier*, et que se ce fust son prestre,
elle ne lui deïst pas ainsi. (1408, Arch. JJ
162, pièce 371.)

— Neutr., régler un compte :

Ha ! certes, seigneur, c'est del mains ;
S'il en fussent venu .x. lot,
N'eskievasse jou vostre escot.
Sommes nous ore a *racointier* ?
Caignet, or sache un lot entier.

(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au moy.
âg., p. 183.)

RACOISEMENT, *racc.*, *raqu.*, s. m.,
calme, apaisement :

Si que nous sentons un merveilleus *rac-
coisement* de tout ce qui a esté nommé
passions. (DAMPART., *Merv. du monde*, f°
122 r°, éd. 1585.)

Icy la parole m'est derechef enlevée
par le peuple, et apres son *raquoisement*,
je poursuiivy. (EST. PASQ., *Lett.*, XII, 1, éd.
1723.)

RACOISER, voir RACOISIER.

RACOISIER, *racoisier*, *r'accoiser*, *ra-
quoi.*, verbe.

— Act., calmer, apaiser :

De pou de parole ist grant noise
Que l'on a grant poigne *racoise*.
(CATON, *Brit. Mus. Add.* 15006, f° 116^a.)

Li sains ki bien s'en perchevoit
Et leur courages bien veoit,
Les *racoisoit* mult douchement.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 30, Peigné.)

Il ne sera nul qui *raquoise*
Mon doulent plour.
(CHA. DE FIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 14^a.)

Il se persuade, par tels moyens extraordinaires, de *racoisier* toutes choses en un clin d'œil. (Estr. Pasq., *Lett.*, V, 1, éd. 1723.)

Les choses estans aucunement *racoisées*. (Id., *Rech.*, IX, 32, éd. 1723.)

Les choses nous sembleront a la verité autres, quand nous serons *r'acoisiez* et refroidis. (MONT., *Ess.*, l. II, c. xxxi, p. 472, éd. 1595.)

— Réfl., se calmer :

En fin la rumeur commençant un peu a se *racoisier*. (Sat. Men., Har. de M. le Rect. Roze, p. 114, éd. 1594.)

RACOLER, -oller, v. a., passer autour du cou :

Par grant puissance *ra sa targe racolee*.
(Maug. d'Aigr., Richel. 766, f° 43 v°.)

— Embrasser, baiser de nouveau, de son côté :

Atant ses amis la *racole*
Et ele lui.

(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 2295, du Mérid.)

Et Floriant *racola* Moysant

Lo sien cher pere que il parama tant.
(*La Deliv. d'Ogier le D.*, 190, Loaspérier.)

Dusques jou *iere racolee*
De Sadoine, mon dru loial.

(*Biancard.*, 4936, Michelant.)

Et puis la baise et la *racols*.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 139^b.)

Vallée d'Yères, *racoller*, embrasser.

RACOLLER, -cofer, v. a., réunir, joindre :

A Jehan du Carnoit, cauchieur de la ville,... premiers a avoir recauchy et autour du puch de le rue Royel a le *racoller* de cinquante pies de loncq sur .viii. pies de large. (20 août-19 nov. 1435, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan Lampot, fevre,... item, pour .ii. autres estriers de .iii. pies de bende, servans a tenir et *racoller* le postieil de le barriere de le porte du Bruille, pesant .xxiii. livres, audis pris de .viii. d. de le livre. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Watier Regnare, cauchieur de la ville... [pour] avoir refait et recauchy le cauchie du second pan du werp des pissouchiaux, que on a remachonné, entre les deux puisoirs, d'entre l'ostel a le nef et le maison Jaquemart Lyon, en *racollant* la dicte cauchy au dit pan. (17 août-16 nov. 1443, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Recauchier et *racoler* les estacques de nouvel mises a le kayne de le rue Revost. (1477, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} somme de mises, Arch. Tournai.)

RACOMPAGNIER, -aignier, verbe.

— Act., réunir :

Et de quele eure ke il seront mort ambedoi, cele moities de ces fruis revendra et sera *racompagnie* a le propieté de leglise de Cambron. (1265, *Carta de eo quod Wilhelmus de la Catoere vendidit nobis*, De Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 138, Chron. belg.)

— Réfl., se réunir, se rejoindre :

Qui les departira, et chascera l'ung loing de l'autre, ils se *racompaigneront* le plus tot qu'ilz pourront. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 37, ap. Ste-Pal.)

RACOMPAGNIER, voir RACOMPAGNIER.

RACOMPTEMENT, voir RACONTEMENT.

RACOMPTERESSE, voir RACONTERESSE.

RACONCINEUR, s. m., contrôleur :

Il est necessité que un autre princey ou office soit qui prengne raison et qui amende ou corrige les comptes et que ce princey ou officey ou office ne traicte de quelconque autre chose. Et aucuns les appellent correcteurs, les autres les nomment *raconcineurs*, les autres exquisiteurs, les autres syngores, c'est a dire faisant somme de comptes. (ORESME, *Politig.*, 2^e p., f° 18^a, éd. 1489.)

RACONCUEILLIR, -quelhir, v. a., recueillir, rassembler :

Et portant ilh alerent *raconquelhir* tous les osseais de Sains Johans et les ardirent. (JER. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 399, Chron. belg.)

Supposé qu'ilz seussent bien que les Romains estoient pres, toutesfois ilz se resconfortoient en ce que ce n'estoient que un peu de fuitifz *raconcueilliez*. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 137^e, éd. 1485.)

RACONDUIRE, -duyre, -dure, v. a., ramener, reconduire :

Dez or pent Dix del *raconduire*.

(*Gilles de Chin*, 2520, Reiff.)

Vos conduray et *raconduray*. (JEAN D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 75, Chron. belg.)

Et apres la salutation faite et reverence. furent *racondues*. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 159, *Repr. britann. scriptor.*)

Les gens du roy... s'en revenoient, et les *raconduysoit* le conte Galiach avecques sa bende. (*Le Vergier d'honneur*, p. 446, Paris, s. d.)

Pour les *raconduire* au retour. (DU BEL-LAY, *Mém.*, VI, 189, éd. 1569.)

Dieu le veulle conduire et *racnduyre!* (JEAN DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 155, Gravier.)

En tout temps doit le bergier conduire et *raconduire* son bestial et veiller a leur aisement et prouffit. (JEHAN DE BRIE, *le bon Berger*, p. 48, Liseux.)

Norm., *raconduire*, reconduire.

RACONFORTER (se), v. réfl., se redonner du courage :

Mout me *raconfort* de chanter
La bele a qui ai porté
Teil loiauté.

(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 263 r°.)

Cf. ACONFORTER.

RACONQUELHIR, voir RACONCUEILLIR.

RACONSEMENT, voir RASCONSEMENT.

RACONSIEUVRE, voir RACONSUIVRE.

RACONSIEVRE, voir RACONSUIVRE.

RACONSIEWIR, voir RACONSUIVIR.

RACONSSER, voir RASCONSER.

RACONSSUIVRE, voir RACONSUIVRE.

RACONSSUIWIR, voir RACONSUIVIR.

RACONSUIVIR, *raconss.*, *raconsuiwir*, *-siewir*, v. a., atteindre :

Car on ne les poroit *raconsiewir*. (FROISS., *Chron.*, I, 70, Luce.)

Il se mist en cace apries yaux pour yaux *raconssuiwir*. (Id., *ib.*, II, 360, Luce, ms. Rome, f° 80.)

RACONSUIVRE, -ssuivre, -suyvre, -sievre, -sieuvre, v. a., atteindre :

Il broche le cheval et si fort se hasta,
L'enfant *raconsui* et si l'adevencha.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 274.)

Mais nel puet *raconsievre*.

(*H. Capet*, 2937, A. P.)

Nul ne poyoit aler a Gand ne porter vivres ne autres marchandises a paiens qu'il ne *just raconsuivy* et actaint. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 136 r°.)

Si poursuiwrent les Engles bien quatre lieuwez, et tant que asses pries d'Arde il les *raconsuivent*. (Id., IV, p. 342, Luce, ms. Amiens.)

Et chis s'en vat apres Doon, si le *raconsuit* en chemien. (JER. D'OUTREM., *Myreur des histors*, II, 492, Chron. belg.)

Et ilh s'en vat, li et ses hommes, et chevalchat tant que ilh *raconseut* le conte de Lovain, son oncle. (Id., *ib.*, IV, 192.)

Les gens dou roy les poursuiwoient et *raconsieuent* vers Binch. (*Compte de la ville de Mons pour l'année échue à la Toussaint 1414*, Arch. Mons.)

Icellui duc de Bourgongne, sans descendre ne atarger, chevaucha tres fort, a tout ses gens, parmy la dicte ville de Paris, tant que son cheval poyoit troter, et suivy ledit daulphin lequel il *raconsuivy* pres de Corbueil. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 25, Soc. de l'H. de Fr.)

Lesquelz suivirent bien et radement yceulx François et les *raconsuivrent* au passage de l'yaue. (Id., *ib.*, II, 114.)

Quand il vint au lieu, et il ne veit pas les chevaux quelle part ilz estoient tournez, il dist que jamais ne cesseroit qu'il ne les *eust raconsuiviz*. (*Perceforest*, II, f° 35^b, éd. 1528.)

Charles Martel les suyvit longuement pour les cuyder prendre, mais il ne les peut *raconsuivre* ne rattaindre. (N. GILLES, *Ann.*, f° 87 r°, éd. 1492.)

Ceux de l'ost qui l'entendirent s'armèrent pour rescourre leur proye, et *raconsuivrent* lesdits chars apres les barrieres. (LE BAUD, *Hist. de Bretagne*, c. xxxv, éd. 1638.)

A la parfin le despit et le desir de vengeance luy remirent la parole en la bouche, conseillant au pere d'Emylie d'envoyer diligemment apres, et qu'il ne se

pouvoit faire que l'on n'en sceust des nouvelles par les chemins, ou qu'ils ne fussent rattrapés et raconsuyviz. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, n° 75 v°, éd. 1588.)

RACONTANCE, s. f., récit :

Narratio, *racontance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, n° 189 r°.)

Prosomenia, *racontance*. (*Ib.*, n° 211 v°.)

RACONTE, s. m., récit, narration :

... Alemant estoient chevalier de grant pris,
Par aus fu puis mains Turs et mors et desconfis.
De ce ne vous iert ore nus lons racontes dis.
(*Berte*, 163, Scheler.)

La fera il un haut *raconte*
De ce dont riens n'aura esté.

(*Watriquet, du fol Menestrel*, 56, Scheler.)

Et j'en tray a exemple un *raconte* qui dit ainsi. (*Ménagier*, I, 126, Biblioph. franç.)

RACONTEMENT, -mant, *racompt.*, s. m., récit :

Ge ai pris par lo *racontement* de mult honorables vielhars ce ke je raconte. (*Dial. S. Greg.*, p. 8, Foerster.)

De cui ja soit ce ke pluisors vertuz certains *racontemenz* des pluisors ait depuliet, nekedit Laurenz li religious beirs... il aconstumat pluisors choses a moi dire de celui. (*Ib.*, p. 10.)

Le roman ne fait plus icy racontement.

(*Alexandry, Chron. d'Elaine*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 62.)

Entamement de plet est *racontement* de la principal cause fet de l'une et de l'autre partie par devant celui qui est leur juges. (*Tancrè, li Ordinaires*, Richel. 25546, n° 67°.)

Que tu puisses oir tot *racontement* de Deu. (*Bible*, Richel. 901, n° 29°.)

Le *racontement* des viellars ne trespasse mie. (*Ib.*, n° 30°.)

Li *racontemanz* de toz cez seroit foux et enuios. (*Liv. de Jost. et de plet*, XII, 5, § 2, Rapetti.)

Aussi estoit il fait des *racontemens* des histoires. (*Vignay, Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, n° 2 r°.)

En *racontemens* et en narrations de choses inutiles. (*Oresme, Eth.*, Richel. 204, n° 406°.)

Afin que je ne anuie par trop long *racontement*, nous laisserons les faiz de ce tournoy. (*J. Duquesne, Hist. de J. d'Avessn.*, Ars. 5208, n° 48 v°.)

Encores en font ils leurs fables et leurs *racontemens* mauvais. (*De vita Christi*, Richel. 181, n° 119°.)

Pour cause de briefveté delaisse volentiers le *racomptement* du cas de Anaxarcas noble roy de Capadoce. (*Boccace, des Nobles malheureux*, IV, 10, n° 93 r°, éd. 1515.)

Racomptemens de fables. (*Le Maire, Il-lustr.*, II, 6, éd. 1548.)

De Turpin l'archevesque, en ses *racontemens* suivant l'histoire vraye.

(*Vauq., Art. poét.*, II, 74, éd. 1605.)

RACONTER, v., compter :

Soient *racontees* les spondilles. (H. DE MONDEVILLE, *Cyurgie*, Richel. 2030, n° 30.)

RACONTERESSE, *racompt.*, s. f., celle qui raconte :

La tierce nouvelle comptee par... l'une des sept dames *racomptereses*. (*L. DE PREMIERF, Decam.*, Richel. 129, n° 129 r°.)

RACONVOIER, -oyer, v. a., reconduire, accompagner :

La procession des chanoines et mainte autre *raconvoierent* les reliques de saint Denis. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., n° 299°.) P. Paris, IV, 81, *raconvoierent*.

Que se un Angloys estoit de nuyt trouvez ou entrez sus les chaussies, que on le devoit doucement et courtoisement *raconvoier* et remettre en son hostel. (*Froiss., Chron.*, Richel. 2646, n° 143°.)

Cel homme qui seul est avoies

Au port de mer et *raconvoies*.

(*Mir. de N. D.*, XXXVII, 1437, A. T.)

RACONVOYER, voir **RACONVOIER**.

RACORD, adj., qui se souvient :

Comme le seigneur de Saint Pré, le sieur de Bonyeffle et autres dont a present je ne suis *racors* des noms. (*Lettre d'un sujet du duc de Bourgogne* dans les *Mém. de Ph. de Comynes*, III, 294, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Mort exerçant ses criminels excès
Deux ans apres le trespas et decès
De ce seigneur dont gist ici le corps,
Aupres de lui donna lieu et asces
A sa compaignie dont cy je tiens proces
L'an mil cinq cens et neuf, j'en suis *racord*.
(*Epitaph. du chanc. Guy de Rochefort*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 168.)

— Réconcilié :

Signor, or poes bien entendre

E par cestui exemple prendre

Comme Diex est misericors

Tresque on vers [ms. *vens*; Luz. : *vous*]

[lui soit *racors*.]

(*Vie du pape Grég.*, Ars. 3527, n° 168°; p. 111, Luzarche.)

RACORDABLE, adj., réconciliable :

Faulte nuisable

De tous biens, et fin perissable

De ce monde verrons briefment

S'a Dieu ne sommes *racordable* :

Pensons de nostre sauvement.

(*Eust. Desch., Poés.*, V, 397, A. T.)

RACORDANCE, s. f., mémoire, souvenir :

Et a *racordance* remaine.

(*Gaut. de Mes, Mappem.*, Ars. 3167, n° 9 r°.)

— Réconciliation :

Reconsiliacio, *racordance* ou rapaisance. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, n° 221 r°.)

Mais n'en puis estre recordans

Sans celle qui est racordans

Des pechiez qui, par recordance

De leurs mesfaiz, ont *racordance*.

(*Watriquet, Confession*, 57, Scheler.)

RACORDE, s. f., réconciliation :

Cele *racorde* fist li vins.

(*Jeh. au Ris, Mir. de S. Tortu*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 259.)

RACORDEE, s. f., raccommodement, réconciliation :

Dist Anseis : Ele fust marlee

Pour le pais faire et por le *racordee*,

(*Anseis de Carthage*, Richel. 793, n° 68°.)

RACORDEIR, voir **RACORDER**.

RACORDEMENT, s. m., réconciliation :

Offre lo saint sacrefice et plaisant a Deu por le *racordement* de noz toz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, n° 105 r°; p. 125, l. 4, Foerster.)

Tost soi puet *racordeir* qui del mal se repent,
Et qui en l'amur Deu s'afiche vraiment,
Deus ne met pas lonc terme a son *racordement*.
(*Ste Thais*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, n° 46 v°.)

Quant il fet a li *racordement*. (xiv^e s., *Serm. lat. fr.*, ms. de Salis, n° 15 r°.)

RACORDEOR, s. m., celui qui réconcilie :

Et bon fu nez li recorderes

A vous, de pechié *racorderes*.

(*Watriquet, la Confession*, 55, Scheler.)

— Fém., *racorderesse* :

Mout est l'ame bien assenee,

De *racorderesse* esmerée

Pour cui vous voles doucement proier.

(*Ad. de la Halle, Chans.*, Richel. 25566, n° 14 r°.)

S'en pri a la *racorderesse*

En pleurs triste, *racorderesse*

De touz vrais recordans mesfaiz

Qu'ele me pardoinst touz mes faiz.

(*Watriquet, la Confession*, 63, Scheler.)

1. **RACORDER**, -deir, *racc.*, verbe.

— Act., réconcilier :

Bien autant Baudouins que Karles est irez ;

Ne voit pas la maniere comment soit *racordez*.

(*J. Bod., Sax.*, cxxxii, Michel.)

Sire, che dist Aiols, par les iex de ma teste,

Trestout vis est li dus, bien sai u li recete :

Racordes est al roi et si rara sa tere.

(*Aiol*, 6478, A. T.)

Povre sommes et petit poons doneir ;
mais totevoies por cel petit mimes poons
estre racordeil si nos volons. (S. BERN.,
Serm., Richel. 24768, n° 76 r°, p. 92, l. 29,
Foerster.)

Mais nonpourquant si l'en convint

K'il a les dames *racordees*

Qui moult fort ierent descordees.

(*Mousk., Chron.*, 9981, Reiff.)

A jointes mains vos prie

Qu'a vo chier fil me veullies *racorder*.

(*Aubertin d'Arretz*, Richel. 1687, n° 15°.)

C'a vo chier fil me veullies *racordeir*.

(*Ib.*, ms. Berne 389, n° 82 v°.)

Il n'est riens en tout le monde que je ne feisse pour *estre racordé* a elle. (*Lancelot du lac*, II, n° 82°, éd. 1488.)

— Réfl., se réconcilier, faire la paix :

Ou palais sont venut, si se vont *racordant*.

(*Chev. au cygne*, 5250, Reiff.)

Venicien et Pisan *s'estoient raccordé* et juré contre les Genevois. (*Hist. des Croisades*, I, 443, ap. Ste-Pal.)

Li doi pais, Flandres et Braibant, *se raccorderoient* ensamble. (FROISS., *Chron.*, IV, 253, Luce, ms. Rome.)

Ainssy vous vous *raccorderez*
Au doulz roy de misericorde.

(*Mir. de Ste Geneviève*, ap. Jub., *Myst.*, I, 302.)

— Neut., se réconcilier :

Laissiez ceste folie ester,
E ge vos ferai *racorder*
A vostre frere, sanz dotance.

(*Guill. le Maréchal*, 6777, P. Meyer, *Romania*, XI, p. 59.)

— Se rapprocher, se réunir dans un but hostile :

Quant Aiol[s] l'entendi, s'en fu tre[s]
Par [mi]lliu d'une rue s'en est torné
Par devant .i. chelier est trespasse[s],
Lecheor[s] i avoit molt assamble[s] ;
As mains *sont* combatu et *racordé*,
Molt furent laidengis et despané.

(*Aiol*, 2518, A. T.)

— Act., avec un rég. de chose, rétablir par une réconciliation :

Afin de bonne paiz et concorde reconci-
lier, nourrir et *raccorder* entre eux. (1345,
Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n. 7.)

— Terminer par un accord :

Mainte joie en est demenee, (par le)
Et maintes guerres *racordees*. [damess
(*ROB. DE BLOIS*, *Poés.*, Richel. 24301, f° 492 r°.)

— Conclure :

Nus ne puet ne ne doit prendre aprentiz,
se il n'i a .ii. preudeshomes ou trois au
mains del mestier, au prendre ou *racorder*
le marchié et la couvenance, ne ne doit li
aprentiz metre mein en l'euvre, devant
donc que la couvenance *ait esté racordee*
ou li marchiez faiz en la maniere desus
devisée. (EST. BOIT., *Liv. des mest.*, 1^{re} p.,
li, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

RACORNILLIÉ, adj., racorni :

Car dur est et *racornillié*,
Bien tortu et racroquillié.
(*Peter. de la vie hum.*, Richel. 823, f° 57 r°.)

Champagne, *racornillé*, recroque-
villé.

1. RACORRE, voir RESCORRE.

2. RACORRE, voir RACOURE.

RACORS, cas suj., voir RACORD.

RACORT, s. m., avis :

Sire Guiz, je vous di, pour trestout mon *racort*,
Ne subjes ne puet point, tuit sont de cest acort,
Delaisier son signeur se par un an non somme.
(*Gir. de Rossil.*, 1009, Mignard.)

— Réconciliation :

En amours a souvent discort,
Courroux, mautalent et *racort*.
(*Athia*, ms. S. Pétersbourg 54, f° 54.)

RACOSTER (se), v. réfl., se tourner du
côté de :

Vers le Lai Hardi *se racoste*
Qui moult estoit gentils et frans.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 42°.)

— *Racosté*, part. pas., revenu, réuni :

Le chef dont est au cueur point
Et l'escu qui jadis fut joinct
A vostre costé,
Et puis le lyon qui tant cousté
Vous a, ja soient il osté
Du vostre pouvoir, sont *racosté*
En nostre main.

(*Perceforest*, II, f° 84^b, éd. 1528.)

RACOUARDIR (se), v. réfl., redevenir
couard :

L'autre hier au parler s'enhardi,
Mes tantos s'en *racouardi*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 402 r°.)

— *Racouardi*, part. passé, devenu
couard, lâche :

Par .iiii. deniers l'an estez *racouardi*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier H 247, f° 196°.)

RACOUDRE, v. a., rattacher, rejoin-
dre, réunir :

Et sour chou jou, en le presence et ou
tiesmoing des hommes de fief devant nom-
meis... reportay les .v. journals et sissante
verges de bos entirement en la main dou
dit dant Nicholon de Harchies, cellerier,
et les remis et *racousi* as allues de le dicte
eglize de Cambron. (1315, *Cart. de l'abb.*
de Cambron, p. 192, Chron. belg.)

Comme de frank alluet rajoint et *racou-
sut* as allues de le dicte eglise de Cam-
beron. (*Ib.*, p. 193.)

(Jou) raportai les .ii. bonniers de preit
de fief entirement devant dis en le main
dou dit monsigneur l'abbé de Cambron et
les remis, rajoini et *racousi* as abbies de
se ditte eglise de Cambron. (1347, *ib.*, p.
275.)

RACOUPER, v. a., rendre cocu par
représaille :

Robins vos a acoupie
Et vos lui *racoupes*.
(*JAKES D'AMIENS*, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 49, 57.)

Et vos lui *racoupeis*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Berne 389, f° 89 r°.)

RACOUPI, -ouppi, adj., qui a subi
l'infidélité de sa femme :

Et ledit Dollebec dist qu'il mentiroit
parmy ses dens comme sanglant, vieux *ra-
coupi*, et adonc s'assist. (1408, Arch. JJ 163,
f° 76 r°.)

Ce vieux *racouppi*, duquel j'ai connu sa
feme charnelement. (*Ib.*)

RACOUPPI, voir RACOUI.

RACOURAGEMENT, s. m., action d'en-
courager :

Par le *racouragement* et bon exemple que
ses gens veirent en luy, ils desconfirent

les Sarrasins. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, p.
44, éd. 1616.)

RACOURCER, voir RACOURCIER.

RACOURCHEMENT, s. m., raccourcis-
sement :

A Jacques Blavet, carpentier et mesre-
nier,... pour pluseurs *racourchements* de
bois faict au hourt dudit puich servant
tant a asseoir les ferrailles comme les mou-
lletes et jecter plomb, payé .x. s. (1^{er} avril
1565-30 septembre 1566, *Compte d'ouvrages*,
Arch. Tournai.)

RACOURCHIER, voir RACOURCIER.

RACOURCIER, -chier, -ser, *racorcier*,
v. a., raccourcir :

Se jou raconte les vertus
De ceste pierre, et c'est mençoingne,
On me *racorcera* la loingne.

(*GUI DE CAMBR.*, *Barlaam*, p. 32, v. 26, Meyer.)

Avoir *racourchié* et reswisié le montant
du comble du wicquet de le tieullerie de
trois pies de long. (1428-1429, *Compte d'ou-
vrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tour-
nai.)

Avoir *racourchié* le souvrone de l'estable.
(31 déc. 1443, *Tutelle des enf.* Rosemele,
Arch. Tournai.)

Fut ordonné, entre les François, que
chascun *racourcast* sa lance, affin qu'elles
fussent plus roydes, quant ce viendroit a
combattre. (LE FEVRE DE SAINT-RÉMY,
Chron., I, 253, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour avoir *racourchié* les potteaux et
pochars dudit molin. (1509, *Compte d'ou-
vrages*, 5^e somme de mises, Arch. Tournai.)

— *Racourcié*, part. passé, raccourci :

Tel coup luy donna du penchant de
l'espee que il luy couppa de sa queue la
longueur d'une auline. Si tost que le ser-
pent sentit sa queue *racoursee*, dont le ve-
nin de son corps sailloit a effort, il en-
commença a syffler. (*Percef.*, IV, f° 87^a, éd.
1526.)

S'aulcun vouloit dire qu'en ce mot tel,
il y a syllabe *racoursee* pour ayder a la
rime: je dis qu'il est vray. (*L'An des VII
dames*, Corrections, p. 139, Ruelens et Sche-
ler.)

— Décapité :

Je laisse aux jeunes estourdis,
En vieillesse peine et tourment,
Qui bourgz et chasteau plus de dix
Ont acquis cautelousement,
Piteux cris et gemissement,
Gouttes aux mains, braz décroisez,
Et, avant leur deffinement,
Le danger d'estre *racourseez*.

(J. MOLINER, *Faictz et dictz*, p. 191, éd. 1540.)

RACOURCIMENT, s. m., raccourcis-
sement, abrègement :

Qu'ils nous laissent aussi de quoy juger
apres eux, et qu'ils n'alterent ny dispen-
sent par leurs *racourcimens* et par leur
choix, rien sur le corps de la matiere.
(*MONT.*, *Ess.*, I, II, ch. x, p. 268, éd.
1595.)

RACOURE, -coudre, -corre, *racorre*,
v. n., accourir de nouveau :

Pour escouter court et *racourt*
Et tout raconté a terme court
Les consous k'on a en lui mis.

(REGL. DE MOILL., *Miserere*, cxiv, 4, Van Hamel.)

Ly vilain coroit et *raccoroit*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, p. 257, Chron. belg.)

Souvent le voy courre et *racourre*, pour ayder et secourir sa partie. (*Ger. de Nev.*, II^e part., p. 105, éd. 1727.)

— Revenir en courant :

Paours set bien ke tous honis
Sera ki duskes la corra.
Ja mais d'iluoc ne *racorra*.

(REGL. DE MOILL., *Miserere*, clxxiv, 9, Van Hamel.)

La roïne *raccourt*, de deul confont et d'ire. (AUDEFR. LE BASTARD, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero*, p. 16.)

1. **RACOURSER**, v. n., reprendre sa course :

Puis sus l'eaue s'ont *racoursé*
Bon pas que n'y ont reboursé.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 45 r^o.)

2. **RACOURSER**, voir **RACOURCIER**.

RACOURSIER, voir **RACOURCIER**.

RACOUSTRAGE, s. m., chose *racoustrée* :

Qu'ils vendent leur *racoustrage* come bon leur semble. (1601, *Maistr. des savatiens et vieils racoustrages supprimez*, Doc. hist., IV, 40.)

RACOUTURÉ, *rasc.*, adj., plein de coutures :

Sa vies reube li a donnee
Qui moult estoit *racouturee*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f^o 67 r^o, col. 2.)

RACOUVATOUR, voir **RACOVETEOR**.

RACOVETEIR, voir **RACOVETER**.

RACOVETOR, voir **RACOVETEOR**.

RACOVRE, voir **RACOVRE**.

RACOVATER, voir **RACOVETER**.

RACOVATOUR, voir **RACOVETEOR**.

RACOVETEOR, *-eteur*, *-etour*, *-wetour*, *-vatour*, *racouvatur*, *-vetor*, s. m., couvreur :

Vautrin le *racoveteur*. (1295, *Cart. de Montieramey*, p. 385, Lalore, origin.)

Jehan Chandoile lou *racovetour*. (1367, *Cart. de S. Mari. de Metz*, Richel. 11848, f^o 51 r^o.)

Lou *racovatour*. (*ib.*, f^o 76 r^o.)

Li *racovatour*. (*ib.*, f^o 78 r^o.)

.ix. frans de Gillet le *racovetor* de Brillon et de Nicholais du Hairoville pour la vendue d'une maison. (1385, Arch. Meuse B 493, f^o 7.)

115 sols de Simon le *racovetour* de Keures pour ce qu'il avoit appellé devant le maieur de Keures. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f^o 52 r^o.)

Il est encore usité dans quelques campagnes lorraines, particulièrement dans le Barrois.

Cf. **RECOVETEOR**.

RACOVETER, *racoveteir -ater*, v. a., couvrir un toit :

5 sols, 4 deniers au fil Gonciere pour *racoveteir* les teiz dou chastel (de Bar). (1321, Arch. Meuse B 492, f^o 114 r^o.)

Tellement qu'il n'y ait sy bon teiltz, tant *fuit* bien *racovates*, en Metz, qui ne *fuit* desrompus et trespesses du ven et de la plue qui cheoit. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1466, Larchey.)

RACOVETEOR, voir **RACOVETEOR**.

RACOVETOUR, voir **RACOVETEOR**.

RACOVRE, *-ouvre*, s. m., recouvrement :

Et le roy se regarda povre,
Ne ne pot avoir *racovure*.
(GROFFROI DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f^o 87^o.)

RACOVRRER, v. a., recouvrir :

Mais quant ce vint al *racovrer*
Nel estut pas amonester (Zozime),
Tote la terre rauna,
Sor le saint cors le ramena.
(*Vie de Marie Egyptiene*, Richel. 23112, f^o 343^o.)

RACOVRRIR, v. a., recouvrir :

La femme, par force de parole, viut *racovrir* ce q'ele a trop avant alé. (RICH. DE FOURNIVAL, *Best. d'Amours*, li leus, p. 9, Hippeau.)

RACOVETOUR, voir **RACOVETEOR**.

1. **RACQUE**, voir **RAQUE**.

2. **RACQUE**, voir **RASQUE**.

RACQUEMAS, s. m. ?

Pour un gobelet d'or, pesant deux mars, douze esterlins et maille, a soixante et quatre frans le marc, lequel gobelet fu donné de par nous a la dame de Ternant, valent cent trente et troiz franz, pour offrir a sainte Katerine du Val des Escoliers, derrenierement que nous y fumes, vint frans; et pour deux *racquemass* que nous offrismes illec, cinquante six frans. (18 decemb. 1364, L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 73.)

RACQUET, s. m., partie d'un fort ?

Dix huit ou vingt compaignons de Boullenois, lesquels se trouverent une nuit devant Douay, les aucuns entre le *racquet* et les fossez, et les aultres approcherent si pres du fort qu'ils se prindrent a templer les fossez atout plombs, luges, lattes, entes ensemble et certains instrumens a ce convenables. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cli, Buchon.)

RACQUILLON, voir **RAQUILLON**.

RACQUIT, voir **RAQUIT**.

RACQUITTER, voir **RAQUITER**.

RACRANTÉ, part. passé, obligé :

A Jehan Alibon et ses pleges tant mains de plus grant somme que il doit a la ville dont il est *racrantes* a paier .viii. florences l'an a la candeler. (1347, *Recette de G. de Pantheignes*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f^o 4 r^o.)

Cf. **ACREANTER**.

RACRAPPEIR, v. a., solidifier au moyen de crampons :

Adont at li evesque .i. lundi asseneit l'autre procession a Saint Bertremeit, a Liege, ou li fietre fut porteit; et puis *fut* li pon d'Yle de mariens *racrappeit*, si que ons y passat bien. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des hist.*, IV, 545, Chron. belg.)

RACROC, *-oq*, *recroc*, s. m., renouvellement d'une solennité joyeuse, spécialement d'un repas de noce, d'une fête de village, etc. :

Icellui suppliant et autres personnes s'en revenoient du *racroc* d'unnes nocés, qui avoient esté en la paroisse de Douville du val de Saenne. (1374, Arch. JJ 105, pièce 504.)

Après icellui mariage fait, il eust en l'ostel d'iceulz mariez une feste ou assemblee de genz, que l'en dit ou paiz (de Caux) *racroc*... a laquelle feste ou assemblee furent et souperent les diz supplians. (1381, Arch. JJ 120, pièce 154.)

Le dimanche ensuiant la feste d'icelles nocpes, que l'en appelle *racrocq*, fut et y eust plusieurs des amis d'un costé comme d'autre. (1409, Arch. JJ 164, pièce 191.)

En laquelle ville de Bellenzes estoit lors la feste, ou rebont, ou *racroc* de la feste du dit lieu. (1415, Arch. JJ 168, pièce 394.)

Un texte normand du milieu du xvi^e siècle offre *recroc* avec le même sens :

Le 17 decembre 1553 la grande messe ouye, je m'en allé disné chez Auvré, au *recroc* des nocpes Paquette Auvré. (*Journ. du S. de Gouberville*, p. 564, Soc. des Antiq. de Norm.)

Normandie, *racro*, *recro*, Mons, *racro*.

RACROIRE, v. a., confier :

Et puis qu'il li a baillé son gage por ces pleges, si prie tant celui qui li *racreit* celui sien gage sur quinsaine faisant, et li dit qui lui rendra celui gage, ou meilleur, au chief de sa quinsaine. (*Ass. de Jér.*, II, 59, Beugnot.)

RACROQ, voir **RACROC**.

RACROQUILLIÉ, adj., recroquevillé :

Car dur est et racornillié,
Bien tortu et *racroquillié*.
(*Peter. de la vie hum.*, Richel. 823, f^o 57 r^o.)

Normandie, Val de Saire, *s'racoquillié*, Canada, se *racoquiller*, se recroqueviller.

RACROUPIR, verbe.

— Act., abaisser, rabaisser :

Car responce si plaine de despis
Me fist et fu d'elle si *racroupiz*
Que bien cuiday mortellement ou pis
Tout devant

M'aler ferir.

(*CHA. DE FIS., Poés., Richel. 604, f° 81^b.*)

Iceluy Willemet se vançoit en disant
qu'il avoit *racroupiz* Jehan le Maire ou fait
tenir tout quoy. (1409, Arch. JJ 162, pièce
435.)

Car quant ung cuer qui rien qu'honneur n'es-
Vid par telz gens sa vertu *racroupie*, [pio
Tristesse est tant par dedens luy tapie
Qu'en la parfin de mourir est d'accords.
(*LE MAIRE, Plainte du Désiré, dans les Illustr. des
Gaulles, p. 404, éd. 1548.*)

Pour se deffendre pendant la tempeste
du dedain et courroux de la fortune, la-
quelle, bien que sa force soit grande, si
ne peut elle luy rien faire perdre du me-
rite de sa vraye gloire, quelque nouvel et
inopiné accident qu'elle mette en jeu pour
obscurcir et *racroupir* sa splendeur. (N.
PASQU., *le Gentilh.*, p. 66, éd. 1611.)

— Réfl., se rejoindre, se réunir, se
rassembler :

Se *racroupir*. To knit, or draw up, or ga-
ther close together (as a doing horse his
hinder parts). (GOTER., 1611.)

— *Racroupi*, part. passé, qui se tient
accroupi :

Adonc les troupeaux beulans et mugis-
sans par faulte de pasture, tous herissez
et *racroupiz* de froid se contenoient dedans
les estables. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 27, éd.
1548.)

..... Il fait beau voir Pasquet

Tout *racroupy* avec sa grand jaquette,
Toujours dormant.

(*Eglogue sur le retour de Bacchus, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., I, 242.*)

Hte-Norm., vallée d'Yères, *racroupi*,
accroupi.

RACRUCIFIER, v. n., se rabougrir, se
retirer :

Tous ses doitz de la main dextre luy
cheyrent en sa paulme, les jambes et les
bracz lui *racrucifierent*; si n'eust tantost
membre dont il se peust aidier, pour la
grant douleur qu'il sentoit. (WAVRIN, *An-
chienn. Cron. d'Englet.*, II, 134, Soc. de
l'hist. de Fr.)

RACTURE, s. f ?

Que diray je, l'orage turbineux dura
plus de dix huyt heures que nuyt que
jour, si que par la continuation de la *rac-
ture* les murailles furent tant batues que
l'assault se pouvoit donner. (D'AUTON,
Chron., Richel. 5081, f° 6 v°.)

RACUEIL, *racc.*, *raqueulh*, s. m., ac-
cueil, réception :

Il ala grandement accompaigné au de-
vant de luy, si devez croire que a l'encon-
trer y eust bel *racueils* bienvignans, et
conjoissement. (*Le Chevalier. Conte d'Ar-
tois*, p. 5, Barrois.)

Toute joye m'est refusee,
Je n'ay d'ame quelque *racueil*.
(J. MOLINET, *Siege d'amours, dans Lég. de P. Fai-
feu*, p. 119, éd. 1723.)

Veu le bon *racueil*

De notre hostesse.

(O. BASSERIN, *Vaux-de-Vire, XXVII, Jacob.*)

Et se rendirent au devant de nous plus
de mil personnes, tant hommes, femmes
que enfans, lesquelz nous feirent aussy
bon *racueil* que jamais pere feist a enfant.
(*Navigat. faite par Jacques Cartier en
1535 et 1536, p. 22, Tross.*)

Le pape et Roger y entrerent avecques
grand triomphe et bon *racueil* des cita-
dins. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist.
du royaume de Naples*, f° 96 r°, éd. 1546.)

Chascun s'efforçoit de luy faire le meil-
leur *racueil* qu'il estoit possible. (MARG.
D'ANG., *Hept.*, 3^e nouv., Jacob.)

Pour l'honnête et liberal *raqueulh* que tu,
fes aus letrez. (PELETIER, *Art. poet.*, I, 6,
éd. 1555.)

Un grand seigneur auquel elle fit tel et si
honorable *racueil* qu'elle savoit faire. (DES
PER., *Nouv. Recreat.*, f° 238 v°, éd. 1564.)

Guydon d'honneur, en *racueil* excellente,
Joyeuse en dict, ferme en cuer et peasee.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, XII, Bibl. elz.)

Voyant le gracieux, humain et honnête
racueil que luy faisoit ceste tant noble
princesse. (*Nouv. Fabrig. des excell. Traits
de ver.*, p. 151, Bibl. elz.)

... Beloir, ... tout estonné d'un tel et si
mal gracieux *racueil*, restoit immobile...
(OLLENIX DU MONT-SACÉ, *Sec. liv. des Berge-
ries de Juliette*, f° 21 r°, éd. 1588.)

Il estoit joyeux du bon *racueil* par luy
faict a la royne de Lothéric. (FAUCHET, *An-
tiq. Gaul.*, 2^e vol., IV, 191, éd. 1611.)

— Refuge :

C'est mon bien, c'est mon souvenir,
C'est mon espoir, c'est mon *racueil*.

(R. DE COLLERYE, *Epistres*, I, l'Amoureux querant et
demandant sa Dame par amours, Bibl. elz.)

Eure, *racueil*, accueil.

RACUEILLIR, *racc.*, *raqueill.*, *racueil-
lir*, *-cuillir*, *-cullir*, verbe.

— Act., recueillir, rassembler :

Gaymarie *racuilli* a soi lo exercit de li
Normant. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, I,
33, Champoll.-Fig.)

... Des voleurs en armes *racueillis*.

(J. A. DE BAIF, *Passelems*, I, III, f° 84 v°, éd. 1573.)

Nostre esprit charmé delaisse ses plus
belles et vertueuses actions pour s'adon-
ner a les *racuillir* et amasser de tous cos-
tez. (DAMPMARTIN, *Merv. du monde*, f° 28 r°,
éd. 1585.)

Racueillant toute nostre affection et zele
(nous devrions) l'adonner a luy seul. (ID.,
ib., f° 34 v°.)

Il avoit ramassé et *racuelli* toute la
memoire de l'antiquité et de l'histoire.
(VAUQUELIN, *Or. fun. de Rouxel*, p. 262.)

— Reprendre, en parl. d'un chemin :

S'en parti et *raqueil* son chemin droit
vers Kamaalot. (*Lancelot*, ms. Fribourg,
f° 28^r.)

— Rétablir :

Ycelluy usaige ly donnons pour luy et
a tous ses successeurs et le *racullons*, re-
mettons, aggreons, et coadunons en tout
comme il puet ly et sa posterité toicher et
regarder l'octroy du dit usaige. (1359,
*Lettres de Philippe duc d'Orléans, confir-
matives du droit d'usage en faveur de Perrot
de Gaudigni*, ap. Le Clerc de Douy, II, f°
197 v°, Arch. Loiret.)

— Réfl., se reprendre, s'adonner de
nouveau :

Ja n'ara tant forfait que Dius ne le recuelle,
Mais qu'il a son sierviche se ratrais et *racuelle*.
(*Priere Theophile*, st. 113, Scheler, *Zeitschrift fur
rom. Phil.*, I, 237.)

— Se reformer, se remettre en ordre,
en parl. d'une troupe armée :

Li desbareté se *racueillent*...

Après le roi Charles descochent.

(GUIART, *Roy. lign.*, 11896, W. et D.)

— *Racueilli*, part. passé, rassemblé :

Racueilly: m. Gathered. (CORGR., 1611.)

Centre, *racueillir*, act., louer pour la
deuxième fois un domestique, réfl., se
replacer, se remettre en condition.
Norm., *racueillir*, accueillir, recueil-
lir, donner asile, refuge.

RACUELLIR, voir RACUEILLIR.

RACUEUDRE, *racheudre*, v. a., at-
teindre, rejoindre :

Et Tongris s'en vat fuyant, et Turnus le
vat sywant; si le *rachusut* al matin a cas-
teal de Gastinos. (JÈH. D'OUTREMEUSE, *My-
reur des histor.*, I, 188, Chron. belg.)

Atant vint unc Sarasins qui de son es-
pee wot ferir Pipin par derir, mains ly
coup esquipat, si qu'ilh ne fist a Pipin
pointe de grevanche, mains quant Pipin
veit chu, ilh soy tournat vers le Sarasin;
et chil se fuit, mains Pipin le suyt par luy
vengier, si le *racusut* entre dois thier, si
l'ochist. (ID., *ib.*, II, 403.)

RACUILLIR, voir RACUEILLIR.

RACUIRIÉ, part. passé et adj., recou-
vert de peau, cicatrisé :

Si a regardé son moignon,
Qui ert tous *racuiries* en son.

(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 7563, A. T.)

RACULLIR, voir RACUEILLIR.

RACUSER, *raccu.*, *raqu.*, v. act., ac-
cuser à son tour, en général accuser
simplement :

Sire, ce dist Turquans, je ne say que j'en die :
Mais de tant vous en dy ne me *racuses* mie.

(*Chev. au cygne*, 18469, Reiff.)

Qu'avoir nom de traître, ja a nom ne l'aray :
Se je le sui nommes, en convent je vous ay,
Devant tous les barons je vous *racuseray*.

(*ib.*, 27642.)

Mais ne saurez qui il estoient,
Qu'a moi n'affiert d'aus *racuser*.

(BRETTEL, *Tourn. de Chauweny*, 2960, Delmotte.)

Et li eut ses pers en couvent que il les renderoit (certains objets volés), mais que il ne *racusast* Huet, sen frere. (1334, *Reg. de la loy*, 1332-1335, n° 56 r°, Condamnation de Hanequins, Arch. Tournai.)

Lesquels se atargerent pour y estre a la nuit affin que on ne les *racusast* pas. (1409, Arch. JJ 163, pièce 279.)

Et nienmais l'avoient accaté (une relique volée) en disant audit Grigolet que, se a ceste cause ilz estoient poursuit par justice, qu'il s'en tenist et ne les *racusast* point. (14 août 1427, *Reg. de la loy*, Arch. Tournai.)

Aucuns qui avoient *raccusé* certains anabaptistes. (1536, *Compte unzième de Robert de Bouloingne*, n° 313 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2516.)

Raccuser. Acuser outra vez. (OUDIN, 1660.)

— Révéler :

Quiconque contredirait, procurerat, *racuserait* et ne tiendra en secret les secrets du mestier. (1534, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, II, 339, éd. 1750.)

Rouchi, tournaisien, montois, champenois, *racuser*, dénoncer. Vosgien, *raicuser*, rapporter, médire; au réfl., s'accuser par maladresse.

RADACE, s. f., rave ?

Pour toutes gens qui sont de bone renommee, Qui boivent volentiers de jour et de nuitte, Si que la teste en deult souvent la matinee, Afin qu'il soit guerrie et tost reconfortee, Qu'il ait de la puree ou d'yane de *radace* : Dites vos patenostres, que Diex pardon lor face. (*Le Dit des Patenostres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 246.)

RADCENSEMENT, voir **RACENSEMENT**.

RADDE, voir **RADE 1**.

RADRESSE, voir **RADRECE**.

RADRESSER, voir **RADRECIER**.

RADE, *radde*, adj., rapide, impétueux :

Une eve *rade* descendoit par enki.

(RAIMBERT, *Ogier*, 7207, Barrois.)

Et flame dou fu infernal,
Plus *rade* ke iane d'escluse,
Font a Paour rendre le muse

(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CLXXV, 3, Van Hamel.)

Radde et lee ert la rivere.

(*Guy de Warwick*, ap. Zupitza, *Wiener Sitzungsberichte*, 1874, p. 636.)

Et de l'autre partie avale
Li seaus en une riviere
Qui ert *rade* de grant maniere.

(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 672, A. T.)

Noire et orible en estoit l'onde

Rade et isnele et tos corans.
(*Gilles de Chin*, 3896, Reiff.)

Passe les terres, les bois et les marois,

Les eves *rades* qui corent par destrois.

(*La Mort Aymeri de Narb.*, 112, A. T.)

— Vigoureux, vaillant, intrépide :

A tout deux cens combatans, fleurs de gens d'armes, *rades* et bien instruis en la guerre. (MONSTREL., *Chron.*, II, 144, Soc. de l'hist. de Fr.)

— Violent :

... Vous estes ore malade

De maladie grant et *rade*.

(*Trois Mariés*, p. 421, ap. Set Pal.)

Ceste sanction est trop *rade*

Et le decret est trop nuysible.

(J. LEFÈVRE, *Matheolus*, 328, éd. Bruxelles.)

Ety eult fortex joustez et *radez*. (FROISS., *Chron.*, II, 394, Luce, ms. Amiens.)

— Dévoyé, atteint de diarrhée :

Cuidiez vous donc que je soye ayse

Que je voy mon enfant malade

Et qu'il a le ventre si *rade*,

Que rien ne luy puet demourer.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n° 510^a.)

Lillois, Wallon, *rade*, *rate*; Picard., *rade*, adv., vite.

RADECE, -esse, -eche, *raidesse*, s. f., rapidité, impétuosité :

Au fil de l'aigue le *radoise* descent.

La i fist Diex une miracle grant,

L'aigue s'acoise, ne cort ne tant ne quant.

(RAIMBERT, *Ogier*, Richel. 24403, n° 241^b.)

Par tres grand *radeche* dou fleuve fu noies. (*De Marie et de Marthe*, Richel. 1553, n° 270 v°.)

Or t'en va com de telle *raidesse*

Te puissent les dyables ramener.

(GRÉBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, n° 19^a.)

Or a Phoebus tant cheminé

Par Pheton qui a pourmené

Ses chevaux de *raidesse* isnelle.

(*Id.*, ib., 20145, G. Paris et Raynaud.)

Mer oceane ainsy appelee des Grecs pour sa *raidesse*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, n° 43 v°.)

Qu'ilz n'avoient peut tenir ne cognoistre l'adolescent pour sa *raidesse*, et qu'il estoit issu par l'huys. (*Id.*, ib., II, n° 103 r°.)

A moult grant peine les peust faire tirer autre part (les navires) pour la *radece* et cours du flot qui estoit si tres roide que les nautonniers ne les pouvoient detourner. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, n° 10^b, éd. 1532.) Impr., *rade*.

RADECHE, voir **RADECE**.

RADEI, s. m., courant, rapidité de l'eau :

Od son esforz, od sa proece,

Les getent del gué par destrece;

E si ne fust le grant *radei*,

Qui les chaiz en trait a sei,

Perdus fust li guez en travers.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 21522, Michel.)

Od ambes mains a eus se tint,

Que li *radeiz* ne l'entraint.

(*Id.*, ib., II, 21596.)

Noms de lieux, *Raday* (Marne), *Radet* (Seine-et-Oise).

RADELET, adj., diminutif de *rade*, généreux :

Prince, mon corps par boire se refet...

.... Me fait vins reconfort :

Quant je le sens si froit, si *radelet*,

J'apperçoy lors qu'en la chalour qui fet,

Remede nul n'y a que boire fort.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 131, A. T.)

RADELIER, -ellier, s. m., celui qui conduit des radeaux :

Maistre Claude Rollin a achepté a Comps de Deydier le *radellier* deux posses de noguier. (Oct. 1544, *Compt. des cordel. d'Orl.*, Arch. Uzès, GG 17.)

Radelier, qui conduit des radeaux, hic ratiarius. (MONET, *Parallèle*, éd. 1532.)

RADELLET, s. m., petit radeau :

A la parfin passerent il le fleuve sur flottes ou *radelles* de fuz. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen, n° 94^a.)

Ilz trencherent les arbres dont il y en avoit assez et feirent *radelletz* et flottes de boys pour porter dessus granz fardeaux et chevaux. (*La seconde Decade de Tit. Liv. translatee de latin en françoys*, I, 19, éd. 1530.)

RADELLIER, voir **RADELIER**.

1. **RADEMENT**, adv., rapidement :

Et si vos di que il corroit

Et *radement* et tost et droit.

(*Durmars le Gallois*, 1397, Stengel.)

Et d'autre part, il n'avoient onkes oi dire ke chil grans fluns fust engieles au montant de l'espesse d'un seul denier; car a mervelles estoit grans et parfons, et courroit trop *radement*, et si avoit bien une grant archie de lé. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'empereur Henri*, § 567, Wailly.)

Et li chevas l'enporte asses plus *radement*

Que nus oissiaus ne puet voler avec le vent.

(*Brun de la Montagne*, 3203, A. T.)

Que on les feist payer brièvement et *radement*. (13 juin 1320, *Règlem. addit. sur le Châtelet*, C L, I, 741, note b, Biblioph. fr.)

Et *radement* s'en vint a Senlis. (*Trahis de France*, p. 16, Chron. belg.)

— Fortement, violemment, vigoureuusement :

Il feri Mauquaré ung cop moult *radement*.

(*Chev. au cygne*, 1811, Reiff.)

Floire si *radement* s'estet,

C'onques ne li daigna guenchir.

(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 3272, du Ménil.)

Un chevalier de France ataint,

Qui au partir de lui se plaint;

Car si *radement* l'a feru

Que duska a tere a abatu

Le chevalier et le cheval.

(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 2753, A. T.)

Les chevaux *radement* brocierent

Et si roidement s'acquointierent.

(*Couci*, 1183, Crapelet.)

Traioient arbalestriers carreaux moult *radement*,

Plus dru voloient carreaux que pluie qui descent.

(*Cuv.*, *Du Guesclin*, Var. des v. 3486-3562, Charrière.)

Les Englois *radement* se defendent de lu...

(*La Bataille des trente Anglois et des trente Bretons*, 309, Crapelet.)

Si se ferirent li dis messires Loeis d'Espagne et ses gens en ceste premiere bataille si *radement* qu'il en ruerent taint par terre. (FROISS., *Chron.*, II, 161, Luce.)

— Durement :

L'autre dist *radement* :

Rien n'en feray, car...

(3 oct. 1486, *Reg. du puy de l'école de rhétorique*, 36^e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 366.)

Rouchi, *radement*, rapidement, impétueusement.

2. **RADEMENT**, s. m., violence :

C'estoit chose ennemye,

Force, ou grant *radement*.

(J. MOLINET, *Continuat. des merveill. advenues en nostre temps*, dans *Lég. de Faifeu*, p. 168, éd. 1723.)

RADER, v. a., ravager :

Loys Raymbault s'en venoit *radant* le pays, vers un village que on dit la Vaciere. (FROISS., *Chron.*, XI, 127, var., Kerv.)

RADESSE, voir RADEGE.

RADEUR, voir RADOR.

RADICABLE, adj., radical ; *humeur radicable*, humide radical :

Humeur *radicable*.

(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f^o 94 v^o, éd. 1526.)

RADICABLEMENT, adv., dans sa racine, dans sa source :

Tout mandement fait entre eulx procede *radicablement* et principalement de nostre seigneur Dieu. (EXIMINES, *Libre des s. anges*, f^o 98 r^o, éd. 1478.)

RADICATION, s. f., déracinement :

Après l'extirpation et *radication* des vices. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 38^b, éd. 1486.)

— Fig. :

Tout tend a la totale destruction et *radication* des fleurs de lys. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.*, dans *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, I, 315, éd. 1729.) Impr. : *radication*.

RADICE, -*dise*, s. f., racine :

Radicus, plain de *radices* ou racines. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f^o 219 r^o.)

La fist taillier jusque alla *radice*. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VI, 8, Champoll.-Fig.)

— Racinage :

Malt souef i flairoient (dans le verger) *radise* [et canele. (Roum. d'Aliz., f^o 54^a, Michelant.)

Cytrons, carottes et *radices*.

(N. DE LA CHESNATE, *Comdamn. de Banquet*, p. 312, Jacob.)

RADICIEUS, adj., qui a une racine :

Stirpitus, *radicieus*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. f. 7679, f^o 249 v^o.)

RADIFFIER, voir RADIFIER.

RADIFIER, -*iffier*, v. a., soutenir :

Vous requerrir de secours charitable

Pour *radiffier* tout mon defailement.

(xv^e s., *Horae*, ms. Laon 243 quat.)

RADIR, v. a., rayonner :

Atant est ilh monteit sour .i. arbre, et voit .i. ree qui deleis ly aparoit et *radissoit*. (JER. D'OUTREMEUSE, *Myreur des hist.*, I, 366, Chron. belg.)

— Verser, répandre :

Far les cloux Dieu, par l'escourgie,

Par les angoisses qu'il souffri,

Par le saint sang que Dieux *radi*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 273, A. T.)

RADIS, voir RAIS.

RADISE, voir RADICE.

RADISSANT, adj., rayonnant :

Le souleil *radissant*. (DRESME, *Des monnoies*, p. 34, Wolowski.)

RADJANCER, voir RAGENCIER.

RADJOINCTURER, voir RAJOINTURER.

RADJUGIER, v. a., adjuger de nouveau :

Et que la requeste dudit Estienne ne luy feust faite *radjugiee*. (Fév. 1365, *Décret du Châtelet*, Arch. S 7, pièce 8.)

RADOBTÉ, voir RADOTÉ.

RADOIER, *raid*, v. n., briller :

Ensi com par luis entrovert

Au main li noviaus jours *radoie*.

(RENCL. DE MOUL., *Miserere*, CLXXXIII, 11, Van Hamel.) Var. : *raidote*.

RADONNER, voir RANDONER.

RADOPTÉ, voir RADOTÉ.

RADOR, -*our*, -*ur*, *raudour*, s. f., rapidité, impétuosité, vigueur, violence :

Carites ne pert se *radour*

Ne por caurre ne por froidour.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, CCXXXVIII, 7, Van Hamel.)

Bien cuident son cheval occirre, mes il i ont failli, parce qu'il vint de grant *rador* et il se fu entr'eus feruz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f^o 95^a.)

Les chevaux brochent tant airement, De lor *radour* va la terre trenblent.

(Otinel, 424, A. P.)

Par si tres grant *raudour* a le cop escullu.

(G. de Mongl., *Vat. Chr.* 1517, f^o 114^a.)

Que la pointe ne tresperche soudainement par trop grant *radour*. (H. DE MONDEVILLE, *Cyruing.*, Richel. 2030, f^o 56^b.)

Il venoit de grant *radour*, et l'alumelle de l'espieu eschappa par dessus le dos du porc. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 34, Bibl. elz.)

Vees cy venir le duc de Guerles et sa route, tous venans ensemble de grant *radour*. (FROISS., *Chron.*, XIII, 175, Kerv.)

De grande *radour* de boullir

Je les apprendray a faillir

Une aultre fois a leurs attaintes.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33479, G. Paris et Raynaud.)

La grant *radour* des fleuves esleesce la cité de Dieu. (*Les Psoumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8, p. 63.)

Il courut de sa lance contre elle, mais elle le receut par telle *radour* qu'elle l'abattit par terre. (*Triumph. des IX Freux*, Hist. d'Hector, p. 286, ap. Ste-Pal.)

— Courant de l'eau :

Fiert soi en l'ève desporvenement,

Et li destriers au bien noer se prant,

Sormonte l'ève un poi en sus haçant,

Au fil de l'ève li *radors* [impr. *raders*] le

[impr. *se*] descent.]

(RAIMB., *Ogier*, 8085, Barrois.)

Au fil de l'yau[e] la *rador* le sorprenit.

(Id., *ib.*, Richel. 1583, f^o 61^b.)

A val l'aige n'est pas alee

Contre la *radur* est turnee.

(MARIE, *le Dit d'Ysope*, CCVI, Roq.)

Contre le *radour* est montee.

(Id., *ib.*, var.)

Neufchâtel-s.-Aisne, *raideur de l'eau*, courant violent.

1. **RADOS**, s. m., radoteur :

Bien fait amors d'un viel *rados*,

Puis que nature le semont,

Quant tout le meilleur clerc du mont

Fet comme roncain enseler,

Et puis a .iiii. piez aler

A chatonant par desus l'erbe.

(H. D'ANDELI, *Lai d'Aristote*, 447, Hérou.)

2. **RADOS**, -*dot*, s. m., abri contre le vent, et en général, abri, défense :

Le metteroit contre le pan du dit mur quy estoit au *radot* du vent. (WAVRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*, II, 117, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Que chascun face fagotz et porte autant de bois qu'il polra, qui soit gecté au *radot* du vent contre les murs et tours, autant hault que l'en polra, puis bouter le feu dedens pour faire la flamme saillir dedens la place. (Id., *ib.*, p. 133.)

Lupalois nous tornent les dos

Et refluxent en lor *rados*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 52 v^o.)

La douairiere a tant seulement droict de usufruct es chesnes, arbres fruitiers et ceux qui servent de *radots* aux maisons et jardins. (GUENOYS, *Conf. des coutumes*, f^o 625 r^o, éd. 1596.)

Les blancs bois croissans sur heritages qui ne servent de *radots* en la maison et edifice et aux arbres fruitiers, sont reputez meubles. (Id., *ib.*, f^o 370 v^o.)

— Soutien, garantie :

En cui aurai je mais *rados*

Ne fiance de mon roiaume ?

(*Chev. as .ii. esp.*, 3316, Förster.)

Il a mené Breheçons tant

Qu'il n'ont deffense ne *rados*.

(*Gilles de Chin*, 5184, Reiff.)

Picardie, Flandre, *rados*, abri contre la pluie.

RADOSSEMENT, s. m., action de se mettre à l'abri, de se garantir :

Or nos traions a nos destrois
Que par engien ne nos trametet
N'entre nos gent et nos se metent
Ne qu'il se puissent a nos joindre
Ne laidengier par un seul poindre.
Se devant nos s'estoient mis
Tot seriemes u mort u pris,
Car par icel *radossement*
Voi plus seure notre gent.
(*Athis*, Richel. 375, f° 143^r.)

1. **RADOT**, s. m., bienvenue à la réception dans un corps :

Et pora chius qui paiera se chevalerie,
ou sen *radot*, appeller au boire ycelui *radot*
ou chevalerie, .vi. compaignons foun-
lons. Et li .ix. homme en y envoieront .ii.
foulons aussi, des queus li .ix. homme ne
poront estre, ne boire avoec eaus a ce *ra-*
dot, ou a le chevalerie, mes seront lidit
.ix. homme tenu de y aler veir. Et se plus
de personnes avoit au boire ce dit *radot*
ou chevalerie, chius qui le paieroit seroit
cries a .c. s., et li autre aussi. (5 mai 1356,
Reg. de la vinnerie, drapperie, 1343-1451, f°
62^r, Arch. Tournai.)

Se sans icelles conditions il (le tisserand)
va ouvrer devant altruy et il repret son
mestier, il doit *radot* de demi maitrise a
paier, comme la maitrise. (1410, *Stat. de*
la drap. de Chauny, Arch. Chauny.)

S'il delaisse icellui mestier pour ouvrer
d'un autre, et depuis il reprenne ledit mes-
tier de tondeur, il sera tenu de paier pour
son *radot* ou bien venue .v. solz aux mais-
tres et compaignons dudit mestier. (1464,
Stat. des tondeurs de draps, ap. A. Thierry,
Monum. inéd. du Tiers Etat, II, 281.)

2. **RADOT**, s. m., radotage :

Renart dist : C'est drois de *radot*,
Caril est vius et aagies
(*Renart le nouvel*, 4184, Méon.)

De tous estas dou monde volentiers parleroie,
De cescun un petit se parler en osoie :
Mais je suis mes tous vieilles, se m'en renvoy
[me voie,

On doit tenir *radot*, s'ens riens me mellaisoie.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 288, 1, Kerv.)

Dans abbes, vous nos dites des parolles asses,
Wardes vous dou *radot*, car vous iestes passes.
(*Id.*, *ib.*, II, 182, 5.)

Que pleust a Dieu que je peusse a brefz motz
Pour bon loz
Les *radotz*
Qui en eulx est remonstrer bien profond.
(*Contredietz de Songecreux*, f° 24^v, éd. 1530.)

3. **RADOT**, voir RADOS.

RADOTÉ, *radouté*, *radotté*, *radopté*,
radobté, adj., radoteur, qui est tombé
en enfance :

Puis si le faites pendre, le mauvais *radoté*.
(*Fierabras*, 2709, A. P.)

Theophilus li *radoutez*.
(G. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 94; Poq., p. 33.)
Tant estoit vielle et *radotee*.
(*Rose*, 343, Méon.)

Prisoient trop mains la nostre gent que
il ne fesoient, ainz que il lès veissent, et
les tenoient por empiriez et *radotez*. (GUILL.
DE TYR, VII, 20, P. Paris.)

La tierce li dit : Dame, estes vous forsence ?
Aies pliié de lui, vous estes *radotee*.
(*Brun de la Montaigne*, 1033, P. Meyer.)

Et il m'ont respondu, de quoy pas ne m'agree,
Que sciencie est en vous plainement *radotee*.
(*Ib.*, 290.)

Radouté, deliratus. (*Gl. gall. lat.*, Richel.
I. 7684.)

Ilz sont *radoblez*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 5366, A. T.)

Ce *radotté*, cet enchanteur.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 133^v, éd. 1537.)

C'est quant que faictes que hongner ;
Vous estes toute *radoptee*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 349.)

Radottez resveurs. (AMYOT, *Œuv. mél.*,
III, 377, éd. 1820.)

Contre les vieux *radottez*.
(*Traduct. de Terence*, f° 360^v, Paris 1578.)

Ce *radoté* viellard de Lazare. (LARIV., *le*
Morf., I, 2, Bibl. elz.)

Il y a un tas de viellards *radotez* et in-
censez qui... (*Id.*, *Facet. Nuicts de Strap.*,
I, 1.)

— *Radoté de*, qui a perdu connais-
sance de :

Si est li hom bien asotex
Et de son droit sen *radotez*,
Qui par convoitise d'avoir
Pert l'amour de Dieu sanz ravoier.
(*Du Filz au senesch.*, 41, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 332.)

— Où l'on radote :

Ces ouailles sont debiles... a raison de
leur aage *radoté* et sexe feminin. (GREVIN,
Imposture des diables, f° 453^r, éd. 1567.)

— Engourdi :

Comment est me mains *radotee*
Et a un cop ainsi matee,
Me mains est fade devenuee.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 48^v.)

RADOTEUX, adj., radoteur :

Ces viellards *radoteux*, lascifs, fols, pires
que petits enfans. (B. JAMIN, *Traduct. des*
dialog. de J. L. Vives, f° 112^v, éd. 1576.)

RADOTTÉ, voir RADOTÉ.

RADOUBEMENT, s. m., réparation, ar-
rangement :

Vindrent prendre congïé, en disant
qu'ilz feroient le plus doux et gracieux
rapport au roy qu'ils pourroient, et s'em-
ployeroient au *radoubement* des matieres,
et qu'elles ne tombent en plus grande ai-
greur. (23 août 1505, *Rép. du roi de Cas-*
tille à la protest. des dép. du roi de Fr.,
Négoc. entre la Fr. et l'Autr., I, 97, Doc.
inéd.)

RADOUBEUR, s. m., raccommodeur :

Radoubeurs de pourpains. (LE ROI RENÉ,
l'Abuzé en court, Œuv., IV, 119, Quatre-
barbes.)

— Rebouteur :

Ce prestre estoit Lorrain, excellent *ra-*
doubeur, il racoutroit plusieurs estropiez

dans le pais. (D'AUB., *Foen.*, II, 6, Bibl.
elz.)

Poitou, *radoubeur*, rebouteur.

RADOUBLER, v. a., doubler de nou-
veau :

Radoubler les pourpains, chausses et
autres accoustremenz. (1580, *Compte de*
tul., f° 124^r, Barb. d'Esc., Arch. Finist.)

Pour racoustrer et *radoubler* les selles
qui bleçoint les chevaux. (*Ib.*, f° 139^b.)

Norm., arr. de Mortagne, *radoubler*,
revenir sur ses pas, faire deux fois la
même chose.

RADOUCHER, voir RADOUCIER.

RADOUCIER, -*ster*, -*cher*, v. a., ra-
doucir, calmer :

Et Dieus si grant loier pramet
K'il *radouche* toute sureche.
(RENCLUS DE MOUL., *Miserere*, xxii, 8, Van Hamel.)

Qu'il *radouche* toute surece.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 15212, f° 20^v.)

Benignement le *radouche*,
Et doucement le *radrecha*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 20, Peigné.)

Joseph le tint entre ses bras, qui le re-
confortoit et *radousoit* par sa parole. (*Es-*
tories Rogier, Richel. 20125, f° 78^c.)

La Bresse en Vosges, *raidoucier*.

RADOUERE, s. f., ce qu'on passe sur
la mesure quand elle est pleine pour
la rendre rase :

Radouere, f. rasero. (OUDIN, 1660.)

RADOUR, voir RADOR.

RADOUSIER, voir RADOUCIER.

RADOUTÉ, voir RADOTE.

RADRACIER, voir RADREGIER.

RADRECE, -*esse*, *radd.*, s. f., chemin
droit, bon chemin, chemin qui rac-
courcit, chemin de traverse :

Je n'oseroie eslongner ceste fontaine
plus de quatre ou cinq lieues que je ne
faillie de *radresse*, car icy gist la congnois-
sance du lieu ou ma demoiselle demeure.
(*Perceforest*, III, f° 143^c, éd. 1526.)

Ainsi dans l'espaisseur du buisson de Permesse
Ne faut s'aventurer, qui ne scait la *radresse*
Qui conduit au sommet du double mont cornu.
(VAUQ., *Art Poet.*, p. 72, éd. 1605.)

Le chemin ou *radresse* tendant du che-
min de Guyon a la sente Corbin. (1586,
Almenèches, Arch. Orne, H 36.)

— Ce qui remet dans le droit chemin,
direction :

Estoille et *radrece* des desvoiez.
(CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 120^c.)

— Redressement, réforme :

O qui tout gouvernes par providence, et qui... souffres aux choses humaines avoir mutation diversement, dont finalement ta bonté fait la *radresse*! (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 323, Kerv.)

Or t'en va, que de tel *radresse*
Te puissent les deables mener,
Que gros dragons au retourner
Te ramainent tout a ton aise
Ardant comme feu de fournaise.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3974, G. Paris et Raynaud.)

On trouve encore, au XVIII^e s., *radrece*, employé comme t. de cordonnier, pour désigner une pièce de cuir servant à redresser :

Avoir mis une *radresse* pour ma sœur.
(*Compte de 1766*, Arch. Spa.)

Orne, *radresse*, petit chemin, sentier qui raccourcit, Eure, au plur., *radresses*, les chemins bons à suivre, les raccourcis, les êtres d'une maison.

RADRECEMENT, -*esement*, s. m., action de se redresser, de rentrer dans la bonne voie, de se corriger :

Desirant le *radressement* du dit seigneur de Croy envers nous et nostre appaisement envers luy. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 107, éd. 1572.)

RADRECER, voir RADRECIER.

RADRECHIER, voir RADRECIER.

RADRECIER, -*essier*, -*ecer*, -*esser*, -*escer*, -*acier*, -*oisser*, -*echier*, *radresser*, verbe.

— Act., redresser :

Pine son chief, ~~ses~~ crinz *radrece*.
(*Brut*, ms. Munich, 3905, Vollm.)

Et les femmes vinrent a Liege une merquedi par devant le capite et le conseilhe, ou ilh ont dit tout chu que j'ay compteit ; et les maistres de Liege ont quiese la voie por le fait a *radrechier*, et aveque eaux, chez de Huy. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 616, *Chron. belg.*)

Et certes, vous estes subjectes
De nous servir et *radresser*
Par derriere noz collerectes,
Quant le vent les fait reverser.

(*Des. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., V, 23.)

— Remettre dans la bonne voie, au propre et au figuré :

Il les *radreçoit*, voisissent ou non, a raison. (FROISS., *Chron.*, II, 272, Luce, ms. Rome, f^o 72.)

Je ne vous feray quelque mal, ains vous *radresseray* la damoiselle que vous avez perdue, se vous voulez venir avec moy. (*Perceforest*, III, f^o 3^e, éd. 1528.)

En oultre droit a fait deffendre
Aux maistres jurez du mestier
Qu'ilz n'ayent a recevoir ou prendre
Aucun bedon, ou menestrier,
Sans premier les faire jurer
Que a leur pouvoir ilz garderont

Povres danceurs de demourer,
De faillir quant ilz dancieront ;
Mais qui plus est *radresseront*
Tousjours ung povre gaudisseur,
En façon que les gens diront
Que c'est ung notable danceur.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., De Pactis, *Œuv.*, I, 142, Bibl. elz.)

Mais j'ai grant paour que tu ne faces
Le monde, par ta grant trahyson,
S'en aller a perdition.

Hé, je prie Dieu le droicturier
Qui luy plaise le *radressier*,
Car il est bien fort desvoyé.

(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 379.)

Laquelle tour Jule Cesar fait edifier
quand il passa en Angleterre, pour tenir
une lanterne au hault d'icelle, pour *radresser*
ses navires, si de fortune luy advenoit
tourmente comme a son premier pas-
sage. (MARR. DU BELLAY, *Mém.*, I, X, f^o 348
v^o, éd. 1569.)

Maintenant ma raison plus forte,
Radressant ma fortune d'art.

(J. A. DE BAIF, *Passestems*, IV, f^o 108 v^o, éd. 1573.)

Elle (la Concorde) nous *radressera* en la
droite voie, ou nous trouverons pieté et
justice. (DE LA NOUVE, *Disc. polit. et milit.*,
p. 58, éd. 1587.)

Les *radresser* au chemin. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 690, éd. 1598.)

Combien que nous faillions, tousjours il nous
[*radresse*.
(METZEAU, *Ps.*, XXIV.)

— Remettre dans une meilleure position :

Car l'avoir qui fut ars poist miex employer
U a povres doneir u refaire mostier,
Maint homme bessignus en poust *radrecier*.

(*Vie Ste Thais*, 706, P. Meyer, *Rec.*, p. 330.)

— Reconduire :

Ilz *radresserent* Geuffroy au lieu ou il
avoit laissé son cheval. (J. D'ARRAS, *Melus.*,
p. 370, Brunet.)

— Réfl., se diriger de nouveau, retourner :

Il se *radrechierent* celle part. (FROISS.,
Chron., VI, 309, Luce, ms. Amiens.)

Maintenant le monde delesse

Et a mon pere me *radresse*

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 32973, G. Paris et Raynaud.)

— Act., réparer, corriger, amender :

Tuit li jugement de la vile soient fait de-
denz quarante jors et *radraciet*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Ichi faut le rommans de l'estoire polie. [oie,
Dex gart tous cheus de mal qui par cuer l'ont
Moi meisme si fache et me giet de hasquie,
Qui dite la vous *ai* et a point *radrechie*.

(*Doon de Maience*, 11504, A. P.)

Mais on m'a dit que sçavez *radroisser* be-
nignement le style et le langage des es-
criptvans. (J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, XXXII,
éd. 1545.)

Je prens garde comme ils font par tout,
et *radresse* ce que je peux cognoistre qui
seroit mieux autrement que ainsi qu'il est.
(LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Mais a Durlé, qui *radresse*
Les fautes de sa jeunesse
Par un art industrieux.

(RONSARD, *Od.*, III, II, p. 324, éd. 1584.)

— Réfl., se corriger, se remettre en droit chemin :

Radrece toy, recève ta bonté,
Et crio a Diou mercy, ton creatour.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 286, A. T.)

Celuy prepare le chemin qui corrige sa
vie, et celuy *radresse* les sentiers qui se
radresse par une vie plus estroicte. (JEHAN
DE GAIGNY, *Sermons de Guerricus*, f^o 14 r^o, éd.
1546.)

— Act., dédommager :

Encore les fut fait grant damage
Des deputeis ens leurs manages,
Dont de nient ne *sunt radrechies* ;
Che fut por eaus .i. grant meschies.

(JEN. DES PAYS, *Geste de Liege*, 12785, *Chron. belg.*)

— Tendre :

La main au prestre *radrece*
Qui del bort de la fosse eschappe.

(*D'Estourmi*, Richel. 837, f^o 13^e.)

Norm. (Eure), *radresser*, remettre dans le bon chemin. Vallée d'Yères, *radrécher*, neut., recommencer une chose jusqu'à ce que l'on réussisse. Liégeois, *radressi*, *radreuti*, v. a., dresser, redresser, rendre droit. Doubs, *radresser*, ranger, cacher dans un meuble, resserrer.

RADRESCER, voir RADRECIER.

RADRESSE, voir RADRECE.

RADRESSEMENT, voir RADRECEMENT.

RADRESSER, voir RADRECIER.

RADRESSIER, voir RADRECIER.

RADROISSER, voir RADRECIER.

RADUNER, v. a., assembler :

Raduner, Ayuntar. (OUDIN, 1660.)

RADUR, voir RADOR.

RADVESTIR, voir RAVESTIR.

RADVESTISSEMENT, voir RAVESTISSEMENT.

RADVISER, voir RAVISIER.

RAEL, voir RAIEL.

RAELER, voir RALER.

RAELLE, s. f., sorte de canon :

Deux *raelles* de cuivre a jeter boulets
de plomb du calibre de 4 a 6 livres. (1587,
Inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre trouvées au château de Gravelines, Ch. des Comptes de Lille, B 2709.)

RAELTE, voir RATE.

1. **RAEMANT**, p. prés., voir RAEMBRE.

2. **RAEMANT**, *raamant, raiement, roiamant, roy., royau., roiau., roimant, ruiamant*, part. prés., employé comme qualificatif de Dieu, de Jésus-Christ, le rédempteur :

Ce fu vertu de Dieu le *roiamant*.
(*Bat. d'Aleschans*, 6224, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

A. Dame, par Dieu le *raemant*,
Ne vos saurai tant com soie vivant.
(*Raoul de Cambrai*, 339, A. T.)

Se Dex n'en pense, li peres *raemans*.
(*Ib.*, 3939.)

Seignor, dist elle, por Deu le *roiamant*,
Je sai de voir et croi a enciant.
(*Amis et Amiles*, 3138, Hofmann.)

Il vit les ost vers la terre pendant,
Il les signa de Deu le tot poissant :
Hé Dex ! dist il, bels pere *roiamant*.
(*Gir. de Viane*, p. 70, Tarbé.)

Moult essaucha la loy Jhesu le *royamant*.
(*Theseus*, *Brit. Mus.* add. 16955, f° 7 v°.)

Consellies moi, por Dieu le *raemant*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 52^b.)

Damledeu en loerent, le pere *raamant*.
(*Conq. de Jerus.*, 211, Hippeau.)

De çou pesa Jhesu le pere *raemant*.
(*Chans. d'Antioche*, 1, 454, P. Paris.)

Dist Auberis : Par Dieu le *roiamant*.
(*Auberis*, p. 23, Tobler.)

Por Deu le *raiemant*.
(*Gaydon*, 2551, A. P.)

Sire, dist Nales, por Diu le *raemant*,
Par ques mesaiges mandes vous les enfant ?
(*Huon de Bordeaux*, 298, A. P.)

Diex me sauva, li pere *raemant*.
(*Ib.*, 1169.)

Baron, dist Hues, pour Dieu le *roiamant*,
Voies quel homme, comme a le poil ferrant !
(*Ib.*, 2938.)

Seigneur, or escoutes por Diu le *ruiamant*.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1363, Ars.)

Se vous ne [me] passes, par Dieu le *royamant* !
Ne m'escaperes pas, si vous verroi senglant.
(*Doon de Meience*, 2691, A. P.)

Biaulz filz, par Dieu le *royamant*, [liant]
Qui conseil ne veult croire souvent va fol-
(*Hug. Capet*, 3137, A. P.)

Et si vous jure Dieu le pere *royamant*.
(*Cuv., Vie de B. du Guesclin*, 11105, Charrière.)

Dans les trois derniers exemples les éditeurs ont imprimé *roy amant*.

— *Raemant* s'est appliqué aussi à la mère du Rédempteur :

Sante Marie, raine *roimant*.
(*Macaire*, Ars. 3142, v. 30991.)

RAEMBEEUR, voir **RAEMBEOR**.

RAEMBEOR, *-beeur, -beur, raiembeer, raimbeer, -beour, -bor, raaimbeer, reambeer*, s. m., rédempteur :

Sire Dieux, tu ies mes aidierres vers mes anemis et mes *raimbierres* des paines par-durables. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 26 v°.)

Nostre *raembierres*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hél.*, Richel. 920, f° 190 v°.)

Je croy que mon *raembeer* vit. (*Grand. Cron. de Fr.*, bon roy Philippe Aug., II, 14, P. Paris.)

Et croi que tu es mon *raembeeur*. (*Ib.*, Charlemaïnes, VI, 3, P. Paris.)

Je croi que tu qui es mes *raimbierres* regnes et vis sanz fin. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 154^d.)

Nostre chief, nostre *raimbeer*.
(*Fab. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 2^b.)

Li vrais salus, li *raaimberres*.
(*Ib.*, f° 58^d.)

— **Pacificateur** :

Il estoit *raimberes* d'autrui querele. (*Di-gestes*, ms. Montpellier, II 47, f° 204^a.) Lat., redemptor litis.

— **Exacteur, concussionnaire** :

Il ne soztendront en lor error les baillis desleaus ou torzsforsors, ou *raimbors*, ou so-pceneus de ouures. (*De Jost. et de plet*, Rapetti, Append. I, p. 337.)

Reambors et mauvaiz hostez qui desro-bent les pelerins. (LAURENT, *Somme*, Richel. 938, f° 16 v°.)

RAEMBEUR, voir **RAEMBEOR**.

RAEMBRE, *raain., reembre, rehembre, raambre, rembre, renbre, raiembre, reambre, reeembre, reeinbre, reimbre, reinbre, raimbre, rainbre, raïembre, roimbre, roinbre, raendre, reindre, raaindre, reaindre, raiendre, reiembre, raindre, redembre*, v. a., payer la rançon de, affranchir, racheter, au propre et au fig.

— **Infinitif** :

Quant il l'oi, si comença trop durement a soupirer et dist : Dame, trop me haez ; bien le voi, quant vos neme volez *raembre* se hontusement non. (*Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 52^d.)

Par ce que li Peres vit qu'il ne porroit *raembre* tout le monde par home qui semblant fust as autres, por ce il y envoya son Fils. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Petersbourg, f° 5^a.)

Pur home *raendre* des peines de infern. (MAURICE, *Serm.*, ms. Flor. Laur. conventi soprossi 99, f° 1^b.)

Pur nus *reindre* des peines d'infern. (*Id.*, *ib.*, f° 28^d.)

Por nous *raindre* du forfet.
(*Pass. D. N.*, ms. St Brienc, f° 49^b.)

Par nos *raambre* des forfaiz.
(*Ib.*, *Brit. Mus.* add. 15606, f° 61^d.)

Tu es venuz pour *raindre* tout le monde. (*La Pass.*, ms. Dijon 298, f° 182^a.)

Por pecheors *rehembre*. (*Pass. S. Phil.*, Richel. 818, f° 194 v°.)

Por lui rachater e *reaindre*. (*De N. D.*, Richel. 19525, f° 94 v°.)

Vesti char en la virge mere,
E vint *reaindre* les chaitifs,
Qui aveient esté fuis
E en tenebrose prison.
(*Besant de Dieu*, 132, Martin.)

Chascun an, leur vignes et leurs terres,

quant li tens aprochoit de cueillir les fruiz, leur convenoit a *raiembre*. (GUILL. DE TYR., IV, 2, P. Paris.)

Des lors que Jhesu Criz vint en terre por nos *raembre*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 64, Chabaille.)

Se tu promez a celui qui n'est pas dignes, done li non mie por don, mais por *raembre* ta promesse. (*Id.*, *ib.*, p. 413.)

Et prisent conseil ensemble que il envoieroit en Osteriche au duc pour le roi *raiembre*. (MÉNESTR. DE REIMS, 83, Wailly.) Ed. L. Paris, *raïembre*.

Il morust en la croiz pur homme *reindre* des peines de infern. (*Credo*, Richel. 25407, f° 157^a.)

Il vouloit recevoir l'abit de moïniage et *reeindre* les pechiez qu'il avoit faiz au siecle par jeunes et par oroisons. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 76^b.)

Ke s'an prant nuls de nos menanz de Mes..., il ne se doit *raembre* ne rachater... (1274, *Hist. de Metz*, III, 218.)

Reambre les prisonniers de guerre. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 6^a.)

Por *raaindre* des peines d'enfer Adam et cels qui de lui issirent. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 9^a.)

Un en i out qui vout sa vie *reimbre* de grant avoir. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 279^a.)

De *reembre* et de rehavoir ledit disme. (Veille Ste-Magdelaine 1305, Chore, Arch. Yonne.)

Que je la puis *roindre* (cette chose). (1309, *Charte*, Gendrey, Arch. Doubs.)

... Pour *raimbre* lour gaiges... (1336, *Lett. de Henri, comte de Montbeliard et Agnès sa femme*, Arch. du Prince J³, n° 1, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 432.)

Ou çaus que nostre bien amey sires ou suy hoirs vouroient *roimbre* les diz dix flurins. (1351, *Ch. d'Imer de Bariscourt*, Arch. du prince, Neuchâtel, Z², n° 3.)

Pour *raimbre* une sainture d'or. (1364, *Mand. de Charl. V*, p. 43, Léopold Delisle.)

Pour *raimbre* une sonnete qu'un crieur avoit mise en gages. (1367, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 125, Bordier.)

Celluy cens et aumone perpetuelmant *rembre* et rachiteir des dites persones. (1397, Arch. Fribourg, 1^{re} coll. des lois, n° 119, f° 31.)

Pour nos pecheors *raimbre*. (*Livre du Cheval. de La Tour*, CIII, Bibl. elz.)

De luy *raimbre* ung jouyau qu'il avoit en France. (*Doc. relat. à la fête du 8 mai*, ap. Quicherat, *Proc. de Jeanne d'Arc.*, V.)

Le frere toutesfois ne scauroit de la mort *Reimbre* son propre frere.

(CHASSIGNET, *Ps.*, XLVIII, éd. 1613.)

— **Futur** :

De mon avoir *raimberai* li pris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 177^d.)

Raendrat li Sires les anemes de ses sers. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, xxxiii, 22, Michel.)

Nequedent Deus *reinderai* ma aneme. (*Id.*, XLVIII, 15.)

Dex, quant vendra
Cil qui le seole *reiembra* ?
(*Evang. de Nicod.*, 2^e vers., 829, A. T.)

Son cors por le mtea *raien*drai.
(*Chastoiement d'un père a son fils*, conte II, 172, Biblioph. fr.)

— Conditionnel :

Tu m'as hui plus doné et moi et mon barnage
Que ne *raiemberoit* l'amiral de Cartage.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 49^a, Michelant.)

Il avoit bone esperance en Dame Dieu
que si tost com il retourneroit a Rohez il
fineroit en tel maniere aus chevaliers que
il *raembroit* son gage. (GUIL. DE TYR, XI,
11, P. Paris.)

Tuit cil ki lou *renberoit*. (10 août 1274,
Hist. de Metz, III, 218.)

Li douz sires si pensa que ce n'estoit pas
raisons que li mauvais fussent pareils as
bons, ne que li prodome comparassent la
folie as maveis, si dist que il *raembroit*
homes des dolors d'enfer. (*Hist. de Joseph*,
ms. St.-Petersbourg, f^o 4^d.)

— Présent de l'indicatif :

Se aucun qui est pris en avotire se
reimt. (*Liv. de Jost.*, VI, 12, § 2, Rapetti.)

Bones ovres par quei il *raiment* lor
pechez. (*Serm.*, xiii^e s., ms. Poitiers 124, f^o 27
1^o.)

Qu'il ne fera riens qui li plaise
Se cil ne li *reant* ses gages.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f^o 83^a.)

De son sanc nous *reant* de la grant obscurté
Qu tu seras toz jors par ta maleurté.
(*Desputoison de la Sinagog. et de la Ste-Eglise*, ap.
Jub., *Myst. inéd.*, II, 407.)

— Impératif :

Aproisme a la mete aneme et *reem* li.
(*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVIII, 21,
Michel.)

Raemons noz pechez. (*Serm.*, xiii^e s., ms.
Poitiers 124, f^o 27 1^o.)

Raembes de forches larron,
Quant il a fait sa mesprison,
James jor ne vos amera.
(*D'un pseudome*, Richel. 19152, f^o 36^a.)

— Présent du subjonctif :

Que alquune fiede ne ravisset sicume
leuns la meie aneme, dementres que n'est
chi *raimet* ne chi salf facet. (*Lib. Psalm.*,
Oxf., VII, 2, Michel.)

Encor auras perdu lo sans
Par art de fame ;
Moult orien qu'ele ne se *ruame*.
(*De Richaut*, 724, ap. Méon, *Nouv. rec.*, I, 60.)

Mieux aim mourir du tout que ja soit recoté
Que me *raimbe* vis pour .i. seul homme armé.
(*Doon de Maience*, 7231, A. P.)

— Imparfait de l'indicatif :

Qui de la mort nos *reanboit*.
(*Wacc. Conception*, Brit. Mus. Add. 13606, f^o 49^a.)
Kar quant el sun seigneur delivrer ne poeit
Par enging ne par force, se el ne[ll] *raemeit*.
(*Id.*, *Rou*, 2^e p., 3011, Andresen.)

Et s'il se *raemboit*... il seroit banis. (1274,
Hist. de Metz, III, 218.)

Les aucuns, qui estoient ja aussi comme
demi murs et affames de la longue prison,

se *raemboient* par somme de deniers. (*Gr.
Chron. de Fr.*, Philip. Aug., I, 10, P. Paris.)

— Parfait de l'indicatif :

Sa passius toz nos *redemps*.
(*Passion*, 12, Kochwitz.) Ms., *redeps*.

Dont tut tun pople *reinsis*.
(*Mort du roi Gormond*, 644, Scheler.)

Ki nus *raens* de sun sanc precius.
(*S. Alexis*, sir. 14^e, xi^e s., Stengel.)

Lesquels il *reemst* des mains del enemi,
(*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CVI, 2, Mi-
chel.)

Et si nuns *raienst* de noz enemis. (*Ib.*,
CXXXV, 12.)

La meie aneme laquelle tu *reemsis*. (*Ib.*,
LXX, 23.)

Tu *raensis* en tun pueple, les filz Jacob
e Joseph. (*Ib.*, LXXVI, 15.)

En cest siegle mortal nasqui,
Li cui filz de mort nos *reensis*.
(*Wacc. Conception*, Richel. 818, f^o 12^b.)

Ce dist Diex nostre pere, quant il *raienst* le
[mont].
(*Chanson d'Antioche*, III, 609, P. Paris.)

Je croi en Dieu le Fil Marie
Qui nos *raienst* de mort a vie.
(*Parton.*, 1535, Craspelet.)

Racheta et *raaint* icestes saintes reli-
ques. (*Chron. de Nangis*, an 1239, p. 2, ap.
Ste-Pal.)

La lignie Israel *reinsis* du servage de
Egipe. (*Psaum.*, Maz. 258, f^o 87 v^o.)

Jhesucrist qui *rensit* tot lo mont. (*Vie
saint Jorge*, Richel. 423, f^o 91^d.)

Le commun de Saint Martin lui arres-
terent son labour; il le rachata et *raienst*
verz euls. (*Jurés de S. Ouen*, f^o 74 v^o, Arch.
Seine-Inf.)

— Imparfait du subjonctif :

Meuz volt li peres ke sun fiz
Fust en la croiz de clous fichiz.
Ke par sa mort ne *reinsist*
Le pecheur ke li mesfist.

(*De Salvatione hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 367, Mi-
chel.)

— Part. passé et temps périphras-
tiques :

Qui *hai rance* tote la gent.
(*Wacc. Conception*, Brit. Mus. Add. 13606, f^o 74^d.)

Kar par cestui ki ici vient
Serra tut le pople *reient*.
(*Vie St Gilles*, 3643, A. T.)

Que *raezin seit* e esclavez
De ses pesmes iniquitez.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 4722, Michel.)

Ha! Sire, vous leur avez trop païé, ne
leur paies plus, vous *estes* tous *raiens* tant
leur avez vous païé. (ROBERT DE CLARY,
Est. de Constantinoble, p. 47, Riant.)

Se l'amirans le tient, ja n'en sera *rains*.
(*Fierabras*, 4911, A. T.)

Par qui nos *somes* tuit *raiens* de mort a vie.
(*Gui de Bourg.*, 4169, A. P.)

Et li borgois de Mortaigne ont otrayet
que se il avenoit chose que li sires de
Mortaigne fut pris de wiere commune u
delle son seigneur u de la sienne dont il

fut *raiens*, aidier li doivent. (1250, Arch.
J 329, pièce 54.)

La nuit devant que cil qui furent
Raienz de prison eissir durent.
(LE MARCHANT, *Mir. N. D.*, ms. Chartres, f^o 35^e.)

Dont li gaige a ient delivrance
Qui n'ont mestier d'*estre reans*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f^o 88^d.)

Par tel couvent que prison tiengne
Avecques Bel Accueil leans
Sans *estre* a nul jour mes *reens*.
(*Ib.*, ms. Corsiui, f^o 100^e.)

Et karoleroient leans
Des periz quites et *reans*.
(*Ib.*, 17891, Méon.)

Loez seez vus, sauveur,
Ke nos as traiz hor de doloir
E *rynz* par ta croiz, duz Jhesu.
(*Evang. de Nicod.*, 3^e vers., 1873, A. T.)

Qui de forz murs ot fait parfaire
Acre, Cayphas et Cesaire,
Japhet, Sagete la cité
Et de son avoir aqité
Et tout outretement *reant*
Maint prisonnier en Dieu creant.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 10295, W. et D.)

Jusque atant que je l'*aié rointe* du dit
Hemonin des dites six lb. (1284, *Ch. des
Comptes de Dole*, C 111, Arch. Doubs.)

Jusque atant que je ou mes comande-
manz les *aiens rointes* (cés choses) dou dit
monsoignour... que je la *lusse rointe*. (*Ch.
de 1309*, Gendrey, Arch. Doubs.)

... Sus le flanc
Pour ce porte l'espee cainte,
En signe que par lui *ert raite*
La contree et bien deffendue
A son pouvoir.

(CHRIST. DE PIS., *Chemin de long estude*, 4280, Püs-
schel.)

Or donna que les fortrees, ou tel resis-
tences trouveroyent que trop convenisist
perdre de bonnes gens ains que par as-
sault on les eust, *fussent raimtes* par traic-
tiez et pacts. (*Id.*, *Charles V*, II, 9, Mi-
chaud.)

Pour avoir *raint* les dix poz de la ville
ou l'en avoit porté le vin a la royne de
Secille. (1404-1406, *Compt. de P. de Essoye*,
Commune, xxxiv, Arch. mun. Orléans.)

Et m'as *redempt* de ton precieux sang.
(CAUMONT, *Voy. d'outre-mer*, p. 97, La-
grange.)

Sire, com dolens et irez
Vous dy que j'ay gages es mains
Des Juifs, et se hui ne *sont rains*,
Ils sont miens perduz vraiment.
(*Mir. de N. D.*, xxxv, 505, A. T.)

Ledit tappiz sera mis et gardé avecques
autres gaiges que avoient lesdiz def-
functs... jusques ad ce que lesdiz gaiges
soient raimbz ou exploitez au prouffit de
toutes les parties. (1449, *Acte d'arbitrage*,
min. d'Arnoul Sarre, notaire à Orléans,
Etude Mallet.)

— En t. de cout., racheter, rési-
lier :

Li aprentiz puet *raimbre* son service dou
mestre, se il plaist a l'un et a l'autre. (*EST.
BOIL.*, *Liv. des mest.*, 1^{er} p., xci, 4, Lespi-
nasse et Bonnardot.)

— Racheter, retirer par le retrait li-
gnager :

Pour *rayembre* ou racheter ses terres. 1336, Arch. JJ 70, f° 50 v°.)

Si tant estoit que led. seigneur acquerit ou *raimboit* terres ou seigneuries. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

— Exiger rançon de, rançonner, dépouiller, piller, vexer :

Ses humes fist *raembre* e ses terres gasta.

(Wack, *Rou*, 2° p., 3586, Andresen.)

E ses voisins de plusors parz
Par ses engiens e par ses arz
Out mult damagez e destreiz,
Homes *raenz*, chastels toleiz.

(*Id.*, *ib.*, 3° p., 4245.)

Ainz qu'il seust terre tenir
Nos en covenist tuz fuir,
Chascuns nos pelast e preist!
E tote genz nos *raensist*.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 14990, Michel.)

Si cum de terre miserine
S'enfuit li poples de famine,
Raienz, ploros, povres, mendis.

(*Id.*, *ib.*, II, 22812.)

Li Rus rei ne leissout as yglises neient :
Les rentes en perneit, l'aveir, l'or et l'argent,
Et les clers *raimeit*.

(*GARNIER*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 59 v°.)

N'i a si cointe cler de escolle
Que n'aie mis en ma jatole
Et toz *raans*.

(*De Richaut*, 720, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 60.)

Sainte eglise vilement treter,
Riches e povres mal demener,
La terre *raindre* a son poer.

(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. Angl.-norm.* I, 95.)

Les riches retindrent dedenz, porce que il avoient assez viandes : ceus meismes grevoient li trop ; car par fausses achoisons les *raamboient* toute jor, et toutes leur choses leur toloient. (GUILL. DE TYR, V, 19, P. Paris.)

Les genz de Chipre avoient envoiez a l'empereur leur messages por plaindre moult dolereusement et por mostrer coment li princes Renauz avoit leur terre prise et destruite, et eus meismes ocis et tormentez et *raenz*. (*Id.*, XVIII, 23.)

Il avoit eu la garde de Saint Remi de Rains par lonc tans, il et si anciseur et les mesmenoit trop malement et *raiemboit*. (MÉNESTR. DE REIMS, § 466, Wailly.)

Fisent il pais sans aus *raendre*.

(*Mousk.*, *Chron.*, 18625, Reiff.)

Les rices ont pris et *raiens*.

Ce ne fu pas raisons ne biens.

(*Id.*, *ib.*, 25033.)

Qui les escorcent trestut vis

E desheritent e *raiment*.

(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 102 v°.)

Li pechiez des baillis, des prevoz, des bedeaus, des serjanz qui accusent les povres genz et les font *raaimbre* et mal mener pour un petit de gaaing que il en ont par delez. (LAURENT, *Somme*, ms. Modène, f° 14 v°.)

Li quins est en ces granz prelaz qui escorchent et *raembent* leur sougiez. (*Id.*, *ib.*, Richel. 22932, f° 14°.)

Qui aculent et chalongent les povres genz et les font *raembre* et malmener. (*Id.*, *ib.*, f° 17°.)

Ces granz prelaz qui escorchent et *raein-*

bent leur sougiez par trop granz procuracions ou par trop granz exaccions que il font en moult de manieres. (*Id.*, *ib.*, Maz. 809, f° 24°.)

Et s'il en trove nus qui alongent les causes ou qui *reimbent* les causes, il les ostent par droit. (*Liv. de Jost. et de Plet*, II, 20, § 4, Chabaille.)

Sire, pour Dieu, *raimbez* nous de quant que nous avons, mes que vbus ne nous metiez la ou on met les murtriers. (JOINV., *S. Louis*, 643, Wailly, éd. 1874.)

Ne veil *estré* deseritez,

Pris ne *raient* por vostre atrait.

(*Chastoiem. d'un pere a son fils*, II, 62, Biblioph. fr.)

Et ascuns disheritez et emprisonnes et ascuns *reintes* et disheritez. (1327, *Stat. d'Edouard III*, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Los quaux il avit tenu, preis et *reins*. (Déc. 1350, ap. A. Vachez, *Notice sur la destruction du chateau de Peyraud*, p. 23.)

Li rois se courecha a la justice pour deus choses : l'une fu por chou que il le douloit por sa poissance ; l'autre si fu por chou que il avoit convoitise d'avoir de ses deniers, dont il avoit asses : par coi il le *raienst*, et li fist plus asses de maus. Avant che que il le *raiensist* dist il une merveilleuse parole... Mais puis *raienst* li rois la justice de .x^m. mars. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 116, Michel.)

Ceulz qui soustraient les prisonniers et les chevaux hors de la bataille, et s'en vont en larrecin et se mucent avec eulz pour faire les *reembre* larrecineusement. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 68°.)

— Condamner à payer une somme :

Li paisans qui contrefist le chevalier *fu raens* de deux cens livres. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, xxxv, 26, Beugnot.)

Que qi serra atteint deshoremes de tieles emprises, suytes e bargayns, eit la prisoune de .iii. aunz, e puis *seit reint* a la volunté le Roi. (*Lib. Custum.*, 24, 20, *Rec. brit. script.*)

— Rétablir, réparer :

Autant le grand, petit, que *raindre*,

Avoit desja fort amassé,

Pour deffricher, labourer, *raimbre*

Le pays desert deslaissé.

(*MARTIAL*, *Vigiles de Charles VII*, C III r°, éd. 1493.)

RAEMBRER, *raenbler*, *raimbrer*, verbe.

— Réfl., se racheter :

Et Morge le semonst par maintes fois qu'il se *raimbrast*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 74°.)

— Act., rançonner :

N'avoit de nule home pitié

Ne de pule ne de clergié

Les homes aloit *raembrant*

Et les eglises destruisant.

(Wack, *Rou*, Richel. 375, f° 221°.)

Poreit par ce *raenbler* moult de gens. (*Liv. de J. d'Idelin*, xcu, var., *Hist. des Crois.*)

Se il estoit ensi, un mauvais seigneur

poroit legierement desheriter ou *raembrer* plusiors bones dames et autres bones femes, pourquoi l'on ne doit mie entendre que ce puisse estre. (*Ass. de Jérus.*, ch. cxxliv, p. 163, ap. Ste-Pal.) Impr., *raembier*.

RAEMENT, s. m., rançon, rachat :

Ainc n'i porent forfaire .iii. deniers vaillissant,
Cil dedens se deffendent por arme *raement*,
Et d'une part et d'autre i muerent ne sai quant,
Li assaus a duré dusques none sonant.

(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 r°.)

Et li .xx. m. refurent tout sergant,
La se volront combatre por vie *raement*.
Cil ki sont es chevaux s'en issirent avant

Il veschirent tout lors dusques prime sonant.

(*Id.*, f° 386 r°.)

RAEMIR, voir RAAMIR.

RAEMPLAGE, *-aige*, s. m., remplage, remplacement, substitution :

Lequel bois contient onze acres et vint perches sanz point de *raemplage* a la perche dont l'on mesure les bois. (1309, Arch. JJ 45, f° 90 v°.)

Mais feront ventes de vint a trente arpens, ainsi comme il escherront en siege, sanz faire aucun *raemplage*. (Sept. 1376, *Ord.*, VI, 229.)

Et assavoir les douze deniers au prouffit dudit vendage, et les aultres quatre deniers au prouffit dudit Martin, renchierroit, et si seroit ledit denier a Dieu paulmee au prouffit d'icelluy Martin, se on refreoit sur luy, par condicion aussi que se lesdictes maisons et heritages devoient plus ou moins de rente, ou charge heritable que dit est, plus ou moins d'argent paieroit celui a quy ledit marché demorroit au foer *raemplage*. (11 juillet 1476, *Escrips par Martin de Bary*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Action de remplir, et part. action de remplir un tonneau où il y a quelque déchet :

.LIX. los de vin pour les nonnains et pour *raemplage*. (1319, *Contresomme des dépens de la comt. de Hain.*, f° 15 r°, Arch. Nord.)

Maiz, se il leur plaist, ilz seront presens a *raemplir* leurs tonniaux, et veir yceulx *raemplir*, et poront assayer premierement le cervoise dont on volra et devra faire ledit *raemplage* pour savoir s'elle sera bonne et souffisante. (12 novembre 1412, *Regist. aux Publicacions*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Jehan le Blancq, dit le Conte, tavrenier, .x. l., pour ce que en son cellier ont esté piecha trouvez deux keues de vin, tenant .v. muis et un stiers, qui sont tournées a poureture par le mauvais *raemplage* d'iauwe, ou aultre, qui y a esté mis. Et avec ce, est ordonné que lesdictes deux keues de vin poury seroient menez a ses despens, et enfondrees et getteez en le riviere d'Escault, aux Pres as Nonnains. (29 décembre 1430, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

RAEMPLAIGE, voir RAEMPLAGE.

RAEMPLANCE, s. f., accomplissement :

La *raemplance* del tans n'estoit encor

venue, par la temprement de celui par lequel li lans sont fait. (*Vie des Saints*, Richel. 14588, f° 1^o.)

RAEMPLEMENT, s. m., remplissage ?

Quar li confermement des establissemens souffist bien, se ce n'avient par aventure, por devison, ou por *raementement*. (*Code de Justinien*, Richel. 20120, f° 26 v^o.)

RAEMPLER, *raimpler*, v. a., remplir :

(Dame) qui tout mon cuer *raimpler*
De joie sanz mesure,
Tant a le chiere simple,
Tant par est bien taillie.
(*Compl. d'Am.*, Richel. 837, f° 274.)

RAEMPLIR, *raimplir*, v. a., remplir :

Li conseilz als donet convive en son jor, car il *raemplit* lo corage de raison. (*Job*, p. 497, Ler. de Lincy.)

Tant y avoit de gens de ciaux de Turquie,
Que la sale en estoit a tous les *raimplie*.
(*Chev. au cygne*, 9799, Reiff.)

De laboureurs et de marceans
Et de dames et de pucieles
D'autres pais cointes et bieles
Dont li pais fu *raemplier*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 6585, Reiff.)

Et a Tongres fra t'on abatre
Une des portes sans debatre,
Quarante piez de mur entour
D'un les et d'autre de la tour
Verz Tref et feront *raemplier*
Ceux de Tangres et accomplir
Ouvrement le grant fossé
Devant Tref....

(1408, *Troubles de Liège*, p. 323, *Les Sentences de Liège*, 119, *Chron. belg.*)

Et ou cas que ledit Bataille prenderoit
ou feroit prendre en icelles terres ladicte
terre de pottier, icellui Bataille est et sera
tenus de *raemplier* et faire *raemplier* les fosses,
et les aonnier a ses despens comme
dit est dessus. (22 mars 1464, *Escrips de cens*
baillié par Curon Coquiel, Chir., S.-Brice,
Arch. Tournai.)

— Fig. :

De joie ont les cuers *raemplier*.
(*Couci*, 3572, Crapelet.)

Buer ert nes cui seinz esperiz
Avra raemplier cors et ame
A cel jor, soit d'ome o de fame.

(*EVRAU*, *Bible*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 308, v. 26.)

Or fu bien cele chambre de joie *raemplier*
(*Berte*, 3160, Scheler.)

Que tel prince doit on eslire
Qui soit *raemplier* de grans vertus.

(*CHRIST. DE PIS.*, *Chem. de long estude*, 6066, Pasch.)

— Exécuter :

Et apres, s'il y a remanant, bien face en
raemplier les convenences des dons et des
pramesmes convenables. (*BEAUM.*, *Cout. de Beauv.*, VI, 24, Beugnot.)

RAEMPLISSEMENT, *raamp.*, s. m.,
achèvement :

La fin et le *raemplissement* de ceste cure.
(*H. DE MONDEVILLE*, *Cyirurg.*, Richel. 2030,
f° 50^o.)

RAENBRE, voir **RAEMBRE**.

RAENBRER, voir **RAEMBRER**.

RAENÇONNERIE, *ranç.*, s. f., pillerie,
action de mettre à rançon :

Couplables des occisions, pilleries, *raençonneries* ou extorsions dessusdiz. (1413,
Ord., X, 164.)

Des pilleries et *rançonneries* qui ont esté
fais par aucuns d'eux. (1485, *Compte part.*,
Arch. législ. de Reims, 2^o p., vol. I, p.
675, Doc. inéd.)

Tous les petits seigneurs particuliers et
tyrans qui pilloient et ruinoient tous leurs
pauvres peuples et sujets par une infinité
de concussions, *rançonneries* et pilleries.
(*BRANT.*, *Cap. estr.*, II, p. 218, ap. Ste-Pal.)

RAENCIEN, *rainsien*, adj., de Reims :

Entra a granz gens en Champagne la
raenciene et gasta tout le pais d'entor
Rains. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f°
39^o.) Ed. P. Paris : Champagne la *rainsienne*.

RAENGIER, v. a., rétablir, restaurer :

Prendre vous convient al mengier
Pour vostre santé *raengier*.
(*BEAUMANOIR*, *Jehan et Blonde*, 1347, A. T.)

RAENT, part. passé, voir **RAEMBRE**.

RAER, voir **RAIER** 1.

RAESON, voir **RAISON**.

RAETE, voir **RATE**.

RAETTE, voir **RATE**.

RAF, voir **RIF**.

RAFABLER, v. a., entretenir de nouveau :

Revint Ernous li Sarrazins
Por *rafabler* le rei Othon.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 18369, Michel.)

RAFAITEMENT, *-fetement*, s. m., réparation :

Li *rafetemens* de la paroit. (*Digestes*, ms.
Montpellier H 47, f° 112^o.)

RAFAITEOR, *-eur*, s. m., celui qui
raccommode, qui répare :

Rafaiteur de sollers. (*Rom. du S. Graal*,
Richel. 24394, f° 18^o.)

— Par extens., celui qui pratique
l'acte amoureux :

Car trop estoit fiers *rafaitierres*
Li faus, li traistres, li tierres.
(*Rose*, 14711, Méon.)

Car trop estoit fiers *rafaitierres*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 124^o.)

RAFAITIER, *raff.*, *-fetier*, *-feter*, *rafatier*, *raifaitier*, v. a., rajuster :

Endemantres que il antandoient a remonter et a *raifaitier* lor armeures. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 227 v^o.)

Atant descendent a pié et *rafaitent* lor armes et recengent lor chevaux. (*Artur*, Richel. 337, f° 95^o.)

— Raccommode, réparer :

Les cloies avoient appareillees pour estouper les pertuis et por *rafetier* leur chastiaux. (*G. DE TYR*, VIII, 13, *Hist. des Crois.*)
Imprimé, *rafecier*.

Recousu et *rafetis* tout
Li costuriers qui tout derout
Si c'onques n'i parust cousture.

(*Le Tormentant Antechrist*, Richel. 1593, f° 187^o.)

Quar il savoit bien *rafetier*
Les coteles et les mantiaus.

(*G. DE LA VILLENEUVE*, *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246^o.)

Cote et sorcot *rafeteroie*.

(*Ib.*, *ib.*)

Qui a mantel ne pelison,
Si le m'aport a *rafetier*.

(*Ib.*, *ib.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 142.)

— Caresser amoureusement :

Et de la dame au cors legier
Cui *rafetai* .iii. fois ou lit.

(*Estrubert*, Richel. 2188, f° 37 r^o.)

Iluec endroit li piez li glace
Que sa fame fu *rafetie*.

(*D'Aloul*, Richel. 837, f° 144^o.)

Mes forment nous en reconforte
Juvenaüs, qui dist du mestier
Que l'en apele *rafetier*,
Que c'est li meindres des pechies
Dont cuer de fame est entechies.

(*Rose*, 9180, Méon.)

Que l'en apele *rafaitier*.

(*Ib.*, ms. Corsini, f° 62^o.)

Que l'an appelle *rafatier*.

(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 79^o.)

Ja tant dit honte ne m'eust,
Que de pex ne m'amonestast,
Et que lors ne me *rafaitast*,
Si r'avions et pez et concorde.

(*Ib.*, 14706, Méon.)

Se fust si du jalous panchiez
Que ses laz eust detranchiez ;
Lors li peust, an bon eur,
Rafetier sa fame assure,
Ou lit, sanz autre place querre,

(*Ib.*, Richel. 1573, f° 152^o.)

Rafaitier sa fame assure
Ou lit, sanz autre place querre,
Ou pres du lit, neis a terre.

(*Ib.*, 18302, Méon.)

Quent il ont beu et mengié,
Cil prist la dame qui l'amoit,
Et li preudons li alumoit,
Et se fist cele a son houlier
Devant son baron *rafetier* !

(*Des .iii. Dames qui troverent l'anel du conte*, *Montaignon et Rayn.*, *Fabl.*, VI, 6.)

Pieret Dilignau, .x. lb., pour injurieuses
parolles dictes a Margheritte de Lubres
disant que elle se tenist toute coye, et que
Hanequins de Piquegny l'avoit *raffaitie*
.vii. fois, et avoit laissié son mary, et en
alee avoecq ledit Piquegny. (1385, *Reg. de la Loy*,
1383-1394, Cryez a .x. lb., Arch. de Tournai.)

Jaquemart Parfont, .x. lb., pour oultrageuses et injurieuses parolles pour lui

dictes a le femme Lutard de le Haye, si comme d'avoir dit que il l'avoit *rafaitie* et congneue carnement. (1387, *ib.*)

— Neut., accomplir l'acte amoureux :

Il se doit garder de *rafaitier* et de parler et de toute compaignie. (H. DE MONDEVILLE, *Cyurg.*, Richel. 2030, f° 55^b.)

Engendrer, *rafeter*, habiter avec une femme, coire. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Act., fig., apprivoiser de nouveau, rendre favorable :

Car se besoigne li desfait
Chou ke promesse ne li fait ;
Promesse li puet *rafaitier*.

(RENCL. DE MOIL., *Carité*, xv, 10, Van Hamel.)

Norm. (Eure), *rafaitier*, réparer, remettre en état.

RAFAN, s. m., le même que *rafane* :

Nous usons de *rafans* principalement a faire composte de navez. (F. NICOLE, *Trad. du liv. des prouff. champ. de P. des Crescens*, f° 84^a, éd. 1516.)

RAFANE, -*anne*, *raff.*, s. f., mot savant, rave, raifort, rasanum sativum de Linné :

Rafanus, *rafanne* ou raix. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a raffe ou *rafane* quant aux feules, et aussi elle a semblable saveur. (*Le grant Herber*, n° 401, Gamus.)

Semence de *rafane*. (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 21 r°, éd. 1530.)

On larde une *raffane* de fustes et branches d'ellobore, puis on la fait cuire parmi les cendres chaudes. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou manip. des miropoles*, p. 151, éd. 1581.)

Cf. RAVENE.

RAFANELLE, *rapha.*, s. f., a désigné la fraxinelle, le cresson alenois et la passerage :

Raphanelle. The herb dittany, dittander, Pepperwort. (COTGR., 1611.)

Rafanelle, f. Mardisco. (OUDIN, 1660.)

Nom de personne, *Rafanelle*.

RAFANNE, voir **RAFANE**.

RAFARDE, voir **RAFFARDE**.

RAFARDER, voir **RAFFARDER**.

RAFATIER, voir **RAFAITIER**.

RAFEBLOIER, v. a., affaiblir :

Se doubtoit que nos dites monnoies ne fussent *rafabloies*, et mises en greigneur cours. (1332, *Ord.*, II, 85.)

RAFECIER, voir **RAFAITIER**.

RAFEISSIER, voir **RAFICHIER**.

RAFENI, adj., achevé, terminé :

Les queeles e les clamors
Dunt l'om li a faites plusieurs,
Rafenies e afaitees,
Concordees e apaisees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10843, Michel.)

1. **RAFERIR**, *raff.*, verbe.

— Act., frapper de nouveau :

D'icellui baston ledit religieux cuidant frapper ledit Jehan sur la teste, l'en assena sur le bras, que il tendi audevant, et s'esforça de le *raferir* encores. (Fév. 1390, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, II, 144, Soc. de l'Hist. de Fr.)

2. **RAFERIR**, v. impers., convenir :

Au plourer *raffiert* il maniere.
(Rose, ms. Corsini, f° 90^c.)

Si *raffiert* bien qu'el soit a table
De contenance convenable.
(*ib.*)

RAFERMER, *raff.*, verbe.

— Act., raffermir, consolider :

Eneas qui esteit remes
A Troie, a *rafermer* ses nes,
Fu assailliz et nuit etjor.
(BEN., *Troies*, 28083, Joly.)

Après ce que les choses du royaume de Perse furent ramenez a ordonnance et *rafermez* en l'estat bon et deu. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, III, 19, f° 79 v°, éd. 1515.)

Il jette a bas son arc courbe et sa trousse
Et *raffermant* contre terre les pas
Et roidissant les muscles de ses bras...
(RONSARD, *Œuvr.*, VI, 136, Bibl. elz.)

— Fig. :

Raferme ten cuer, ki cachele.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, cclxiii, 10, Van Hamel.)

— Réfl., se raffermir :

Et se *rafferma* son oppinion du songe
qu'il avoit songé. (*Le Livre de Troilus*,
Nouv. fr. du xiv^e s.)

— Act., affirmer de nouveau :

Et li save *astrenomien*
Rafermerent e distrent bien
Qu'après le nome duc regnant
Qui de la lignee ert eissant
Sereit d'eus fin e desestance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7856, Michel.)

— Contenir, modérer :

Pour Karlemainne, le buen roi,
Si *rafermerent* lor desroi,
Li tirant d'ample le pais,
De ki li rois ert moult haïs
(PH. MOUSK., *Chron.*, 4406, Reiff.)

— Infin. pris subst., le *rafermer de la lune*, la pleine lune :

Et des cours des estoiles, del remuer,
Del refait de la lune, del *rafermer*,
De chou par savoit il quant qu'il en ert.
(Aiol, 268, A. T.)

RAFETEMENT, voir **RAFAITEMENT**.

RAFETER, voir **RAFAITIER**.

RAFETIER, voir **RAFAITIER**.

RAFFAITIER, voir **RAFAITIER**.

RAFFARD, adj., railleur :

Li dame de costé l'esgarde,
Et treison mie ert *raffarde*.
(*Du Baro mors et vis*, Richelet, *Poés. du xii^e s.*, p. 12.)

RAFFARDE, *rafarde*, s. f., raillerie, moquerie :

Religieuses sont, se tu bien les regardes, [bit
Par dehors con coulons et sous leur simple ha-
Gient maintes *rafardes*. Se tu t'apaches d'oles
Gardes que tu ne tardes.

(*Le Dit des mais*, Richel. 24432, f° 140 r°.)

Poi i a nule si couarde
Qui ne li giet une *rafarde*
Ou hautement ou a voiz quasse.

(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 310, Buchon.)

L'en nous mect en chansons qui dient en refrain : aux jouvencelles bon morceau et lit mol, et aux vieilles pain noir et brise col. Et si dient de nous maintes autres *rafardes*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 165 v°.)

Lesquelles *raffardes* et moqueries, avec les autres injures et violences devant dites, le suppliant print a grant argu, vergongne et desplaisirs. (1454, Arch. JJ 184, pièce 506.)

Ne me dit rien que par *rafarde*
Et moquerie.

(*Mir. de N. D.*, xxxviii, 2042, A. T.)

Qu'on list en cour, et en tient on blason,
Pour perdre temps, par forme de *raffarde*.
(*Contred. de Songereux*, f° 184 v°, éd. 1530.)

Les gongles, les treulles, les bourdes,
Les *rafardes* et les falourdes.

(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 104 r°, éd. 1522.)

RAFFARDER, *rafarder*, v. a., railler, se moquer, tourner en dérision :

Ne huy n'eust fait tel kyrielle
Ce n'eust esté pour nous larder,
Mocquer, despriser, *raffarder*.

(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 2^e journ., f° 8 r°.)

Je raffarde — I skorne one with moc-
kyngne wordes. — C'est peché de *raffarder*
le povre homme aynsi que vous faictez.
(PALSGRAVE, *l'Esclairc. de la lang. franç.*,
p. 720, Génin.)

N'avez vous riens aultre chose a faire
fors que de me farder, or de me *raffarder* ?
(*Id.*, *ib.*, p. 753.)

— Avec un régime de choses, dire une chose comme si l'on se moquait du monde :

Il n'y a rime ne raison
En tout quant que vous *rafardez*.
(*Pathelin*, p. 101, Jacob.)

Hte-Norm., Vallée d'Yères, *raffarder*, chercher à obtenir quelque chose par ruse ou à force d'importunités.

RAFFARDEUR, s. m., moqueur, railleur :

Aussi que a gens repliquans, arrogans,

hautains *raffardeurs* ou de laides respon-
ses ne aiez riens a faire. (*Ménager de Pa-*
ris, II, 53, Biblioph. fr.)

RAFFE, voir **RAFLE 2**.

RAFFERIR, voir **RAFERIR**.

RAFFERMER, voir **RAFERMER**.

RAFFIGURER, voir **RAFIGURER**.

RAFFINITÉ, s. f., affinité :

Consanguinitez, *raffinitez* et amitez,
et alliances qui ont esté entre feu monsei-
gneur et elle. (1419, *Preuves sur le meurtre*
du duc de Bourgogne, dans les *Mém. p.*
serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg., 1^e p.,
p. 294, éd. 1729.)

RAFFLE, voir **RAFLE 1, 2, 3, 4**.

RAFFLEUR, voir **RAFLEUR**.

RAFFLIER, s. m., trafiquant, reven-
deur :

Item pour ce que les *raffliers* et contre-
porteurs de jusses, barils, possons et sem-
blables n'ont aucunes fois les moyens d'ac-
querir la grande racte du dit metier. (1577,
Chartes et privilèges des .xxxii. bons mé-
tiers de la cité de Liège, éd. 1730.)

RAFFLOIR, s. m., râcloir :

Raffloir, raschiatoio, masc. (OUDIN, 1680.)

RAFFOLER, voir **RAFOLER**.

RAFFOLIR, voir **RAFOLIR**.

RAFFOURG, s. m. ?

Le *raffourg* messire Jehan de Chaignon.
(1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*,
Arch. Jura, Prost, p. 59.)

RAFFOUYR, voir **RAFUUR**.

RAFFRAISCHI, voir **RAFRAISCHI**.

RAFFRECHIER, voir **RAFRESCHIER**.

RAFFRESSEMENT, s. m., renfort, re-
nouvellement :

Se vous aves les pors et les entrees dou
pays, adonc porrez avoir *raffressement* de
gent et de vitaille quant vous fera be-
soing. (*Conquête de la Morée*, p. 39, Bu-
chon.)

RAFFUIR, voir **RAFUUR**.

RAFFUYR, voir **RAFUUR**.

RAFIANCHIER, voir **RAFIANCHIER**.

RAFIANCHIER, -chier, v. a., rassu-
per :

Les desfianchies *raflanche*,
Ensi com ses nons senefie.

(RECLUS DE MOILL., *Miserere*, CLXXXVIII, 8, Van
Hamel.)

RAFICER, voir **RAFICHER**.

RAFICHER, voir **RAFICHER**.

RAFICHER, -cher, -ficier, -ficier, -feis-
ser, *raeficher*, verbe.

— Act., fixer solidement :

A pié est descendu por ses chaucos lacié,
Si se fait par le pis restreindre et *rafeisser*,
Et d'un propre vermail estroitement lier.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f^o 21 v^o.)

Rafichent leurs heaulmes, et se mirent
en chemin. (*Perceforest*, I, f^o 112^a, éd.
1528.)

— Réfl., se fixer solidement :

Discordi sous revint, prit sei a *raeficher*,
Son cheval fait restraindre, son peitral delacié.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f^o 21 v^o.)

Puis se *raefiche* desor son auferrant.
(*Aleschans*, 74, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Orange*.)

Fierement se *rafice* pardesus l'auferrant.
(*Fierabras*, 965, A. P.)

Ses piez regarde moult souvent,
Si se *rafiche* fierement.
(*Dit du Barisel*, Richel. 837, f^o 14.)

Quant les deux chevaliers furent revenus
a eulx ils saillirent sus et prennent leurs
escus et se *rafichent* en leurs armes pour
eulx desfendre. (*Perceforest*, I, f^o 82^a,
éd. 1528.)

Se *rafiche* aux estriers. (*ib.*, I, f^o 26^a.)

RAFICIER, voir **RAFICHER**.

RAFIGURER, *raff.*, v., a., représenter :

Celuy lequel fit tant en Thessalie
De sanc civil avecques sa main rendre,
Ploura la mort de son ennemy gendre
Rafiguree en hystoire acomplie.
(VASQUIN PHILEUL, *Toutes les avur. vulg. de Fr.*
Petrarque, mises en franc., p. 25, éd. 1555.)

— Comparer :

Si j'admiroy le fil de quelque belle image,
Je le *raffiguroy* a vostre beau visage.
(CL. TURPIN, *Œuv. poét.*, *Élég.*, I, 4, éd. 1572.)

1. **RAFILER**, v. a., remettre à droit fil,
en bon état :

Par les saiges est Mets foulée
Et par les folz est *rafilee*.
(*Confirmation le jai d'Angleterre*, 34, ap. Bouteillier,
Guerre de Metz, p. 333.)

La Bresse en Vosges, *raifelée*.

2. **RAFILER** (se), v. réfl., se mettre
en file ?

A tost acourre, se *rafile*
La gent qui dut garder la vile.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 220; v. 12994,
A. T.)

RAFINER, v. n., aller définitivement
vers :

Tu estois li vrai secours,
A toi estoit li drois retours,
En ta gentilleche trouverent
Tout chil qui a toi *rafinotent*
Consel, confort, bontes plenieres,
Secours de divierses manieres.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 134, Peigné.)

RAFLATER, v. a., flatter de nouveau :

Beau sire, ne me flate point,
Tu es ung trop glorieux fol,
C'est quant tu m'as tout ton beau sol
Villéné que tu me *raflates*.

(ELOY DAMERNAI, *le Livre de la deablerie*, f^o 17^a, éd.
1507.)

1. **RAFLE**, *raffle*, *raphle*, *roifle*, *roiffe*,
roife, *roffe*, s. f., gale de la lèpre :

Si com il touche le sanc el front Ami,
Li chiet la *roiffe* dont il estoit sozpris,
Les mains garissent, li ventres et li pis.
(*Amis et Amile*, 3074, Hofmann.)

Lou bevrage qui a tel force
Des mananz la *roife* et l'escorce
Cheoir li fet en un moment,
Et sanz est moult sainement.

(GAUT. DE COINSI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*,
2773, Meon, *Nouv. Rec.*, II, 88.)

Mes ce lor fait croire par force
Que la *roiffe* et tote l'escorce
Voient chaou dou visage.
(*Id.*, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f^o 86^a.)

La *roiffe* en va toute cheiant.
Veez, sire, comme sont belles (vos mains)
Goute ne grain ne sont meselles.

(*Mir. d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au Moy. Age, p. 260.)

Helas ! j'ay goutte miseraigne,
J'ai rille et *rafle* et roigne et taigne.
(*Mir. de Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst.*, I, 283.)

Avis m'est que de mon visage
Chiet la *rafle*, Dieu soit loez.

(*La Vie Mons. S. Fiacre*, ap. Jub., *Myst.*, I, 346.)

Adonc nostre Seigneur Jesus-Christ..
luy passa la main par dessus le visaige et
ly osta une *raphle* de la maladie de lepre
qu'il avoit au visaige, si que la face luy
demoura belle, clere et nette, et le restituat
en la santé. Laquelle *raphle* est encores
gardée en ung reliquaire en ladicte eglise
saint Denys. (N. GILLES, *Ann.*, f^o 73 v^o, éd.
1492.)

— La peau rejetée par les serpents
lors de leur mue :

Dioscoride dit que par le fenoi les ser-
pens tous les ans depouillent leur *rafle*.
(LA BOD., *Trad. des trois liv. de la vie*, II,
9, éd. 1578.)

Et c'est comme la *rafle* d'une couleuvre
quand elle desponille sa vieillesse. (*Id.*,
Harmonies, p. 397, éd. 1578.)

— Fig. :

Et comme le serpent laissant sa vieille peau...
Je laisseray ma *rafle* en quelque beau solage.
(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, I, 174, Travers.)

2. **RAFLE**, *raffle*, *rafte*, s. f., espèce
de hotte ou de grand panier :

Une *rafte* de bois ou l'en porte les voi-
res. (1400, *Invent. de meubles de la mairie*
de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Item a Jehan le Secq, fustailleux, pour
une *rafte*, un. gr. et demy. (1436, *Éxéc.*
test. de Christophe Mantiel, bouchier, Arch.
Tournai.)

Alors le verrier, bien rejouy, charge sa
rafte a son col, et s'en va tout droict au
logis de M. Guiot et descharge sa *rafte*
dans la court. (*Hist. de M. de Basseville*,
Var. hist. et litt., III, 87, Bibl. elz.)

Suisse romande, Neuchâtel, *rafte*, s.

m., sorte de hotte, employée surtout à porter le bois.

3. **RAFLE**, *raff.*, s. m., coup de vent violent :

Une *raffle* de vent soudainement vint si fort que la galee ne le pot soustenir. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 52, Ars. 2683.)

4. **RAFLE**, *raffle*, s. f., raifort, petite rave :

Vaillant une feuille de *raffe*
N'ont pas conquis en leur assaut.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 155^a; col. 421, Poquet.)

Prenez demie livre de *raffe*, c'est assavoir une racine que l'en vent sur les herbiers. (*Ménagier*, II, 246, Biblioph. fr.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a *raffe* ou *rafane* quant aux feules, et aussi a elle semblable saveur. (*Le grant Herbiere*, n° 401, Camus.)

Radix c'est rais... et est sa racine appelée radix, et quand l'en treuve ou livre appelé Passionaire que l'en mette radix l'en doit mettr la racine de *raffe*. (*Id.*, n° 394.)

Le reffort que les François appellent vulgairement *raffe*. (ANT. MIZAUD, *Maison champêtre*, p. 593, éd. 1607.)

RAFLEUR, *raff.*, adj., atteint de la gale :

Avecque ce que ledit apprentiz fust de luy mesme honneste personne, sans estre rongneux, *raffleur*. (Avr. 1485, *Ord.*, XIX, 536.)

A tous les rongneux, raffleurs, *raffleurs*, chaheux, ligneux, morveux. (xv^e s., Ms. Epinal 189, f° 71 v°, n° 59, Bull. de la Soc. des anc. textes, 1876, p. 105.)

RAFLEUX, adj., couvert de gale :

Rongneux l' *raffieux* l' hume bouillye !
(*Mist. de S. Cresp. et S. Crespin.*, p. 180, Dessalles et Chabaille.)

RAFOLER, *raff.*, v. a., endommager, abimer :

Il est deja mort, autant vault ;
C'est ung povre homme *raffolé*,
Tout desmembré, tout affolé.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 23060, Paris et Raynaud.)

RAFOLIR, *raffo.*, v. n., devenir fou :

Il est bien vray qu'il n'y a chose qui face plus *raffolir* les hommes que l'amour. (LARIV., *les Esprits*, I, 4, Anc. Th. fr., V, 214.)

Elles font *r'affolir* les plus sages. (*Id.*, *le Fid.*, IV, 8.)

Mille belles et gentilles dames *raffoliroient* en mon amour et se battraient a qui m'auroit. (*Id.*, *le Laquais*, I, 2.)

O! qu'il faict mauvais avoir affaire a ces gens qui sont tant sages! Devant qu'ils soient resolus a une besongne, ils feroient *raffolir* un monde. (*Id.*, *les Ecol.*, III, 4.)

— *Rafoli*, part. passé :

Insensenz, hebetez, enragez, enchantez, *raffolis*, forsennenz. (SIBILET, *Paradoxe contre l'Amour*, éd. 1581.)

RAFOLISSEMENT, s. m., état de celui qui devient fou :

De la vient ce *rafolissement*, ce tintouin, cest eblouissement. (SIBILET, *Paradoxe contre l'amour*, p. 84, éd. 1581.)

RAFONDRE, verbe.

— Act., laisser tomber :

Ains en sospire et dit : Hé ! las !
Et chest sospir sovent *rafont*
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, VIII, 41, Van Hamel.)

— Neutr., retomber au fond :

Et de tant comme il s'efforçoient
D'istro (de la fange) et tant plus *ra-*
[fondoient]
(GROFROY DE PARIS, *Chron.*, 1269, W. et D.)

RAFOS, s. m., fouille, excavation :

A forcez que ne sont pas movables, comme adefices, et quant l'en fet *rafos* par quoi ele chiee. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 48, § 12, Rapetti.)

RAFOUR, s. m., four à chaux, à briques, etc. :

Vous ferez proclamer a quiouldra prendre a faire a prix faict cent fournaises, soit *rafours* de mattons ou briques. (8 janv. 1574, *Lett. d'Emm. Philib. au comte de Pont-de-Vaux*, J. Braux, *Mém. historiq. de Bourg.*, II, 98.)

Suisse romande, Neuchâtel, *rafour* ; Vionnaz, Bas-Valais, *rafo* ; Isère, *rafôr*, four à chaux.

Noms de lieu : *Raffour* (Savoie), *Les Raffours* (Haute-Savoie); *Rafour* (Isère, Ain, Jura, Rhône.)

RAFOURER, v. a., donner le fourrage aux animaux :

En allant *rafourer* les vaches de son maistre. (1614, *Lett. de rémission*, Reg. des Chartes de l'audience, Ch. des Comptes de Lille, B 1800.)

Borinage, Montois, Ardennes, *rafourer*, donner le fourrage aux animaux. Mons, remplir.

RAFRAISCHI, *raff.*, s. m., boisson rafraichissante :

Pourquoi ne boira on aussi bien du *rafraisch* pour se desalterer? (JOURN., *Err. pop.*, 2^e p., ch. 10, éd. 1587.)

RAFRARIR (se), v. réfl., s'associer de nouveau fraternellement :

Jakemes Warisons et demisiele Kateline, se suer, se sont au doy, de leur boines volentes, *rafrarir* ensanle, de tous les biens, meules, cateus, dettes et heritages, ki eskeir leur poent. (Sept. 1305, *Chirog.*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Cf. AFRERIR.

RAFRARISEMENT, voir RAFRARISSEMENT.

RAFRARISSEMENT, *rafrarissement*, s. m., action de se *rafrarir* :

Jakemes Warisons et demisiele Kateline, sa suer, se sont, de leur boines volentes, *rafrarir* ensanle, de tous les biens, meules, cateus, dettes et heritages, ki eskeir leur poent ne doivent... A cest *rafrarissement*, qui fais fu, saufles drois de le vile, furent li eskievin de St-Brisse. (Septembre 1305, *Chirogr.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Cf. AFRERISSEMENT.

RAFRENER, *-enner*, verbe.

— Act., réfréner, calmer :

Et ala au devant et *rafrena* le corage dou roi. (FROISS., *Chron.*, III, 377, Luce, ms. Rome.)

Il *rafrenna* son pourpos et contremanda ceste armee et chevauchie. (*Id.*, *ib.*, VIII, 275, var., Raynaud.)

— Réfl., se calmer :

Si se *rafrena* de son mautalent et laissa bonnes gens ensonnier et convenir de lui et dou roy de Navare. (FROISS., *Chron.*, IV, 137, Luce.)

Donc se *rafrena* un petit mesires Gaudiers de Mauni. (*Id.*, *ib.*, IV, 285, Luce, ms. Rome.)

Li primes lors mua couleur. Nekedent, il se *rafrena* et dist... (*Id.*, *ib.*, VII, 95, Luce.)

RAFRENNER, voir RAFRENER.

RAFRESCHIER, *raffrechier*, verbe.

— Neutre, se ravitailler :

Et appareillir pour reposer, *rafreschier* et demourer tant comme il lui plaira. (FROISS., *Chron.*, Richel. 8330, f° 169 r°.)

— Act., renouveler :

Mondit seigneur de Liege et les ditz Estatz sont bien deliberez pour li commun bien du pays *rafreschier*, confirmer et ratifier l'ancienne confederation. (1538, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, I, 197, éd. 1750.)

Raffrechier son adjour de quinzain. (1546, *Jug. et sent. des Echevins*, n° 41, f° 177 v°, Arch. Liège.)

RAFROIDEMANT, voir RAFROIDEMENT.

RAFROIDEMENT, *-mant*, s. m., rafraichissement :

Li cruel menistre apperoillèrent l'oucele cum l'ampereres l'avoit commandé, et estoit si boillans qu'ele aloit ainsi cum les ondes de mer. Adonques dit sainz Herasmes a l'emperar: Ceste oucele est mes *rafroidemans*. (*Vie saint Herasme le martyr*, Richel. 988, f° 118^b.)

RAFROIDIER, v. n., avoir froid, sentir le froid :

Parmi l'auber commance a *rafroïdier*.
(G. de Mangt., Vat. Chr. 1360, f° 15^b.)

RAFROGNÉ, raff., adj., refrogné :

Cette vieille estoit moult laide et *raffrognée*. (Ger. de Nevers, I, p. 17, éd. 1727.)

RAFRONGNER, v. a., renfrogner, hérisser :

Le serpent estendy le col et *rafrongna* sa hure. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 15 r°.)

Montois, *se rafrougner*, Luxembourg, *se rafrogner*, se racornir, se blottir, se resserrer, se plisser.

RAFUIR, raffuyr, raffouyr, verbe.

— Neutre, revenir sur ses pas, en fuyant :

Car le fait sur lui *rafuir*
Pour les chiens faire illec faillir.

(GAGES, *Rom. des deduis*, chasse du cerf, ms. Conlé.)

Il advient souvent qu'un cerf *rafuit* sur soy, et les chiens passent oultre pour leur roideur. (Modus, f° 17 v°, Blazé.)

Mains li plus grant partie de sa gens furent mors, et *rafuirent* li altre. (JEH. D'OUTRIM., *Chron.*, IV, 288, *Chron. belg.*)

— Réfl., s'enfuir, se réfugier :

Et li autres *s'en rafuirent* a nostre seigneur l'empereour, et li conterent ces nouvelles. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 565, Wailly.)

Les coureurs courans parmy le pais pour les dis Armignans, *s'en estoient raffuys* envers le dit conte, et lui raconterent leurs nouvelles. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, app. à Monstrel., *Chron.*, VI, 250, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Puis soubdain *t'en raffouyras*
Quant tu auras la chose faicte.
(Therence en franç., f° 52^a, Verard.)

RAFUSTER, raff., v. a., remettre en état :

A Maistre JehanThery, maistre carpentier de ladicte ville,.... item [pour avoir] *rafusté* une serrure a le baillie hors la dicte porte [de Maruis], au lez de le haulte tour. (21 novembre-20 février 1495, *Comptes d'ouvrages*, 5^e somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Roussel, carpentier de la dicte ville,.... [pour avoir] rassis et *rafusté* une serrure a le baillie hors la dicte porte [de Maruis], au lez de le haulte tour. (21 novembre-20 février 1495, *Comptes d'ouvrages*, 5^e somme de mises, Arch. Tournai.)

RAGAANIER, v. a., regagner, recouvrer :

Sire Jehans, vo sermon
Ne me font, fors anuier,
Conseil de moi empirier
Me donnes, pau me doit plaire :
Aprenez moi a ratraire
S'amour, sans tenchon,
Et li a ragaanier
U a la mort m'estuet traire.

(Chans., Vat. Chr. 1490, f° 141 r°, copie de Ste Palaye, Ars.)

RAGABLE, adj., rageur :

Rage enragee tant *ragable*.
(GREBAN, *Myst. de la Paix*, Ars. 6431, f° 194^r.)

RAGACE, -gache, -gage, -gasse, s. m., valet, goujat :

En habits de goujats et *ragasses*. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 494 r°, éd. 1574.)

Simple *ragage*, qui ne merite d'estre valetou des laquais. (PASQUIER, *Lett.*, t. II, p. 796, éd. 1616.)

— S. f., femme de rien :

Trois *ragaches* qui suivoient le camp. (MONSTRELET, *Mém.*, I, 128, éd. 1572.)

Savons qu'il est, faulse *ragace*,
N'en parles plus et vous taises.
(*Envys, Estat et simplesse*, p. 9, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

Poitou, *racasse*, nom que les gens de la campagne donnent aux ouvriers des villes. Val de Saire (Manche), *ragache*, querelleur.

RAGAGE, voir RAGACE.

RAGARDABLE, adj., qu'on peut regarder :

Perspicabilis, entendibles ou *ragardables*. (*Gloss. de Salins*.)

RAGARDER, raward., rawad., v. a., regarder :

Ragarde ta fragilité.
(*Mist. du viel test.*, 1741, A. T.)

— Attendre :

Et y avoit aveque eaux une belle compagnie des compangnons del castellerie de Franchymont et en allont tous chis judis dormir a Huy, et sojournoit a Huy de judy jusques a lundi apres, en *rawardant* cheauz del conteit de Louz. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 265, *Chron. belg.*)

Item, oit dire Johans de Harche a fis le fostier en mostier Saint Lambert, que par le sang Dieu ilh avoient le baston, mains se nuls ne voloit commencher, ilh commencherroit ; car plus *rawaderoit* ons, pies valroit. (*Id.*, *ib.*, p. 308.)

RAGASSE, voir RAGACE.

RAGEAL, voir RACHEAU.

RAGEAU, voir RACHEAU.

RAGENCIER, v. n., pousser de nouveau :

C'est en mi marc qu'erbe *ragence*
Et li noviaus tans recommence.
(*Ym. dou monde*, Richel. 1553, f° 185 r°.)

— Part. pas., *ragencié*, se dit d'une terre ensemencée :

Le cousture qui adont fu aviestie de blé, et de terre aviestie de marc vint et huit bonniers..., et le remanant des dites tieres

toutes *ragencies*, et ensi le doit il lessier a l'issue. (1323, Arch. JJ 61, f° 102 r°.)

RAGENOILLER (se), v. réfl., s'agenouiller de nouveau :

Et vers terre enclina sa chiere,
Si s'estut sor ses piez derriere,
Et puis si se *ragenoilloit*.
(CHRÉST., *Chev. au lion*, 3391, Holland.)

Et Esclas *se ragenoilla* de rechief devant l'empereour. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 547, Wailly.)

La Bresse en Vosges, *se raigenoillier*

1. **RAGER, voir RACHIER.**

2. **RAGER, voir RAGIER 2.**

RAGERIE, s. f., rage, colère :

Descoïnfs ne fut pas, mas fut en *ragerie*,
Quant le roy attendit.

(*Girart de Rossill.*, 1707, Mignard.)

Par fait de violence et de grant *ragerie*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3312, *Chron. belg.*)

Neron envoya Vespasian avec grant compaignie de chevaliers et souldoyers rommains afin que Vaspasian appaisast les fureurs et *rageries* des ennemis et adversaires des Rommains. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VII, 8, f° 184 r°, éd. 1515.)

RAGET, s. m., colère, mauvaise humeur :

El mont n'en a nes-une bone (fille),
Ainz se lient a la corone,
C'est de puterie la some,
Et lo fardet

Metent eles en lor *raget*.
(*De Richaut*, 16, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 38.) Imprim. *raget*, tandis que le gloss. donne *raget*.

RAGEUSETÉ, s. f., action de se mettre en rage, de rager :

Rabiositas, *rageuseté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

RAGEUX, adj., enragé, violent, emporté :

La grant nef... par fort et *rageux* vent estoit hurtée. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 55 v°.)

Entachiez de *rageuse* maladie. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII, 19, f° 210 r°, éd. 1515.)

Quand on est mordu d'un chien, on cognoistra quand il sera *rageux* par les signes suivants. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 318, éd. 1615.)

J'ay veu des chevaux, chameaux, mulets, bœufs, renards, fouines et autres *rageux*. (*Id.*, *ib.*, II, 319.)

Deux filles d'illustres maisons a Poitiers sont mortes *rageuses*. (*Id.*, *ib.*, II, 319.)

— Malin, folâtre :

Putain. *Rageuse*, .i. folastre. Laquay. Biernois... basque, *rageux*. Muguet. Parfumé... attife, *rageux*. Passetemps. Joyeux..., gimbretieux..., *rageux*. Folastrerie ou Folastrerie. Joyeuse..., *rageuse*. Jeunesse ou Jouneuse. fole, .. aveugle, *rageuse*.

Garse. Saffre ou saffrette,... lascive, *rageuse*. Nymphes. Belles,... rivageres,... perruques,... *rageuses*. (DE LA PORTE, *Épithètes*, éd. 1580.)

Rageux: m. Wanton, lascivious, lust-full. (COTGR., 1611.)

Rageux, extraordinairement folatre. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen, 1632.)

Rageux, m. Pedigueño. (C. OUDIN, 1660.)

RAGIABLE, adj., *rageux*:

Rouge *rage* plus *ragiable*
Que la *rage* qui me refforce.

(GERRAN, *Myst.*, de la *Pass.*, 21890, G. Paris et G. Raymond.)

1. **RAGIER**, s. m., celui qui arrache les souches d'arbres abattus:

Aucuns, qui avoient amené un rach de fuste,... vindrent querir le suppliant pour reconnoistre icellui fuste, et apres ce qu'il eust recongneu la dite fuste et que les *ragiers* se furent departiz pour eulx en aler... (1459, Arch. JJ 188, pièce 77.)

2. **RAGIER**, -ger, v. n., devenir enragé:

Quant la roine ot lo message,
À poi qu'ele de duel ne *rage*.
(*Brut*, ms. Munich, 3325, Vollm.)

— S'abandonner avec emportement au plaisir, à la joie:

Mes ja d'enfanz ne vos fiez...
Il ne sunt pas bon mesagier.
Tousjorz veulent enfanz *ragier*,
Jangler, ou montrer ce qu'il portent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 63°.)

Ils passioient et repassoient souvent au long de l'abry ou estoient assises les bonnes femmes, a fin de leur oster tout soupçon: parlans, toutesfois, de propos vulgaires et familiers, et quelques fois un peu *rageans* folastrement parmy le jardin. (MARG. D'ANG., *Hept.*, CXLIV, Gruget.)

Il ne fault pas, a mon advis, que le sentiment exterieur vague et *rage* a son plaisir, comme une chambriere dissolue et mal apprise. (AMYOT, *Œuv. mor.*, De la curiosité, XX, éd. 1574.)

— Remuer, s'agiter:

Durant le travail d'icelle femme les femmes sentirent l'enfant *ragier* et mouvoir en son ventre. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1149.)

Le long de la nuit ceste grande beste *rage*
De maison en maison, de village en village.
(GAUCHEZ, *le Plaisir des champs*, p. 153, Bibl. elz.)

3. **RAGIER** (trissyll.), v. n., syn. de *ragier* 2:

Tuit li duc et tuit li demaine
Qui sont as osteus ou marchié
Si ont ben et *ragié*
C'onques d'armes n'i ot paroles,
Ainz i sont si granz les karoles
C'on les oit de par tot le borc.
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 81°.)

4. **RAGIER**, voir **RACHIER**.

RAGIS, adj., ombrageux, en parlant d'un cheval:

Il n'est ombrages, n'arestis (le palefrot),
C'or il ne fiert, ne n'est *ragis*.
(CHARRER., *Brec et En.*, Richel. 375, f° 284°.)

Si tenoit le gringalet parmi la resne,
car il estoit un pou *ragis* entre les chevaux.
(*Artus*, Richel. 747, f° 194.)

RAGISTER, v. a., replacer:

Si les remisent et *ragisterent* (les ais)
sur les gistes dou pont et sus les estaques.
(FROISS., *Chron.*, X, 137, Kerv.)

RAGLORE, s., sorte d'emploi ou d'office, comme prévôt ou sénéchal, dit Sainte-Palaye:

De notre grace especiale et pour le bon et greable service que notre amé serviteur William Malbon, vadlet de notre chambre, nous ad fait et fera en temps a venir, avons donné et granté a l'avant dit William l'office de *raglore* de les Commotes de Generglyn et Hannynyok, deinz notre contee de Cardygan, et avoir a l'avant dit William le dit office pour terme de sa vie, ovesque les fees, gages et profits, a l'avant dit office d'ancien tems duez, accustumez. (1408, *Lettre de Henri, prince de Galles*, ap. Rymer, VIII, 547.)

RAGMAS?

Deux draps d'or *ragmas*, rouges. (1403, *De jocal. et vestim. capellæ Reg.*, ap. Rymer, VIII, 296, 2° éd.)

RAGNE, voir **REGNE**.

RAGORT, voir **REGORT**.

RAGOTE, s. f., reproche offensant:

Lequel hostellier leur fist tres mauvaise chiere, en destournant ses biens contre eulx, et en leur disant plusieurs *ragotes* et injures. (1409, Arch. JJ 164, pièce 150.)

RAGOTEUR, -olteur, s. m., celui qui ragote:

Ragotteur, m. Reñidor. (OUDIN, 1660.)

RAGOTTEUR, voir **RAGOTEUR**.

RAGRANGEMENT, s. m., agrandissement, augmentation:

Pour le *ragrangement* et spaciosité dudit hospital. (21 janvier 1526, *Contrat de rente*, Arch. mun. Douai.)

RAGRANGIER, v. a., agrandir, augmenter:

Avoir *ragrangié* le hotte d'une des estacques de le caine tenant a le maison Save-lon. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 7° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ledit Jaquemart Rouppin est et sera tenu de recevoir en sa court l'yauwe venans du lavoir estans en l'alloor de la maison dudit Pol, en la maniere du cours qu'il est a present, sans *ragrangier* ledit cours. (15 mars 1457, *Eschrift pour Jaquemart Rouppin*, Chir., Echevinage de S. Brice, Arch. Tournai.)

De le requête des doyen et chappitres de l'Eglise de ceste ville pour pooir *ragrangier* les bouettes et elices de .i.iii. a .v.

piez de loin, es maisons qu'ilz font faire de nouvel. (28 mai 1521, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

L'avancement des frais qu'il convient soutenir pour *ragrangier* par bon moien la salle de son jardin qu'ilz trouvent estre trop petite pour contenir tous les confreres. (*Assemblée des Consaux du 7 juin 1605*, Arch. Tournai.)

— Hausser le prix de:

On fera visitacion samedi prochain, ou marchié, afin de *ragrangier* le pain selon le pris du bled. (20 janvier 1455, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

La Bresse en Vosges, *raigransier*, agrandir.

RAGRAVANTER, v. a., écraser:

Je ne te veulx point mauldire, mays une vieille maison te puisse renvercer, or *ragravanter*. (PALSGRAVE, *l'Esclairc. de la lang. franç.*, p. 650, Génin.)

RAGRAVEIR, voir **RAGREVER**.

RAGRAVER, voir **RAGREVER**.

1. **RAGREER**, v. n., plaire de son côté:

Lors, se il siet a li, et a chele *ragree*,
Il la prent a moullier, a l'us de sa contree.
(*Doon de Maience*, 3697, A. P.)

2. **RAGREER**, v. a., remettre en état:

Seront tenuz lesdis macons jointoyer, *ragreer*, pinceller et marquer d'ardoyses toute la maçonnerie. (9 mai 1554, *Lett. du Bailli de Blois*, Richel., Cab. généal., Bret. de Villandry.)

RAGREGER, voir **RAGREGIER**.

RAGREGIER, -ger, v. a., aggraver de nouveau:

Et paresceux de rien n'estoit
De chascun souvent visiter
Et de leurs tourmens *ragreger*.

(DEGUILLEVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, f° 118°, impr. Instit.)

— Soumettre à une excommunication majeure:

Se aucuns est escumenez et *ragregiez* et que sai maingnie soit en antredit. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 33 v°.)

RAGREVANCE, -anche, *reagravance*, s. f., affliction:

Henris de Dynant commenchat a devoure les fiseez et enflammoit secreement le peuple. Enssi que chu pendoit, vint en la citeit .i. altre *ragrevanche*, car Anseais de Warnans at eut debat a Ernekin de Vilhanche, le maire d'Awans en Hesbain. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des hist.*, III, 307, Chron. belg.)

— Réaggrave:

Par lesquels voulons et consentons estre contraints et chacun de nous par voie de solennelle excommunication d'aggravances

et *reaggravances*. (MONSTREL., *Mém.*, I, p. 215, ap. Ste-Pal.)

RAGREVANCHE, voir **RAGREVANCE**.

RAGREUMENT, s. m. nouvelle peine, nouvelle douleur :

Les pluisours dient: Trop nous poise...
De la mort chierement vendue
De Tristifier par mainte place
Dont encore dure la trace,
Et ceste fait *ragreument*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 61 v°.)

RAGREVER, *reagrever*, *ragraver*, *ragraveir*, *reagraver*, v. a., avec un rég. de chose, aggraver de nouveau :

Pour *reagrever* ses miseres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 211 v°.)

Pechier est chose vile, mais non congnoistre son pechié *reagrieve* la vilité. (Id. *ib.*, ms. Brux. 10511, VI, vi, 12.)

— Avec un rég. de personne, mettre dans un état plus grave :

Ses plaies s'esmurent tellement et si le *ragraverent*, que il ne vesqui point depuis longement. (FROISS., *Chron.*, IV, 162, Kerv.)

Sa maladie le *reagrevra* tant qu'il moru en celle meismes nuit. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 66 v°.)

— Avec un rég. de chose, augmenter :

Se mon duel me fu *ragreves*
Demander pas ne le debves.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 42 r°.)

— Avec un rég. de personne, frapper d'un réaggrave :

Si deffendi a tous chiaux qui pris avoient esté et qui raenchon devoient, sus a *entre* excumenyes, renforchiet et *ragrevet*. (FROISS., *Chron.*, VII, 133, Kerv.)

Adonc li evesque et le capitle fisent excommengnier et *ragraveir* les nobles et les esquevins. (JEH. D'OUTREM., *Mireur d'hystors*, VI, 6, Chron. belg.)

Comment ils avoient contraint l'official de Paris par grant force a faire proces contre eulz afin qu'ilz *feussent* excommuniez, *agrazez*, *reagrazez* et renforcez. (MONSTREL., *Chron.*, I, 81, Soc. de l'H. de F.)

Luy et tous ses adherents et fauteurs excommuniez, *agrazez*, *reagrazez*..., puis bannis. (*Satire Menippee*, les pièces des tapisseries des Estats, p. 51, Ch. Read.)

RAGRIGNER (se), v. réfl., se chagriner :

Li François *se ragrignoient* moult de ce que tant diroient li dit Engles. (FROISS., *Chron.*, VII, 404, Kerv.)

Borinage, *ragrinnier*, v. n., grimacer, surtout quand on reçoit de mauvaises nouvelles.

RAGROUER, v. a, enlever l'écorce verte de la noix :

Ragrouer. (1469, *Compt. de l'Hôtel-Dieu de Soiss.*, v° Ambleury.)

RAGU, adj., pointu :

Regnard a le visage grese, *ragu*, et les yeux enfonces et perchans. (*Modus*, f° 67 r°, Blaze.)

RAGUCHON, s. f., réunion, d'après Ste-Palaye :

Aussy leur deffendons que d'ores en avant ne facent assemblees, ne *raguchon*, pour quelle cause que ce soit. (1320, *Ord.*, I, 743.)

RAGUISURE, *reswi.*, s. f., action de raiguiser :

Reswisures des marteaux a faire rayeres, *reswisures* aux becquoirs. (1437, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 157.)

Reswisures de martiaux. (xv° s., *Compt.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .LXIII. *raguisures* de picqz, a .ii. d. le piece, sont .v. s. .viii. d. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. I. 12016, 129.)

RAHAITIER, verbe.

— Act., rendre de la force, du courage :

S'en fu li rois dolans forment
Et toute l'os en grant tourment,
Mais uns autres mestres i fu,
Ki maint engien avoit seu
D'uevre parant et afaillie,
S'en fu toute l'os *rahaitie*.
(P. Mousk., *Chron.*, 25901, Reiff.)

— Réfl., s'égayer :

Trop bial li dist: Fille, *rahaitiez vos*,
Garin ameis, si l'averes a spous.
(*Romance*, Richel. 20050, f° 144°.)

RAHANER, *-henner*, v. a., cultiver de son côté :

... Et si doit les tieres, qu'il trouva ahennées et semées a blet, rendre et laisser *rahennees* bien et loialment, en quarte roie, et semenchies del melleur blet de le court, par le consel del sjerjant del Eglise. (1276, *C'est l'Abbet de Saint Nicolai et Jehan le Roi, le corrier*, Chirog., Cité, Arch. Tournai.)

... Et encore s'on batoit voie ne sente en nule des tieres devant dites, ke Evrars de Borgies vosist *rahaner*, *rahaner* et resemer le doivent li ahancier devant nommet, mais que Evrars de Borgies livre le semence. (Diemence apries le cor Saint Mahiu, septembre 1290, *C'est Turart de Borgies*, Chir., Arch. Tournai.)

RAHARNAQUIER, *-aiquier*, v. a., réparer, en parlant d'un harnais :

Avoir *raharnaquié* le gorel dudit cheval, et icelui remply, et y fait deux nouvelles coroyes estoffées de deux bouqueteles. (18 févr. 1474-20 mai 1475, *Compte d'ouvrages*, 6° somme des mises, Arch. Tournai.)

RAHATIR, voir **RAATIR**.

RAHENNER, voir **RAHANER**.

RAHERDRE, verbe.

— Act., saisir, accrocher, ressaisir :

El fons d'un fossé fet la fosse
... Et puis si l'a couvert;
Son pic et sa pele *rahert*.
Et son sac atant s'en repere.
(*D'Estormi*, Richel. 837, f° 124.)

Puis amour le *raherdoient* et li enortoient par grant ardeur dont il estoit plains. (FROISS., *Chron.*, II, 346, Luce, ms. Amiens.)

Le lance au chevalier, et le prent a plain bras, et celluy qui n'estoit ne fol ne esbahy la *rahert* appertement. (*Perceforest*, I, f° 143^a, éd. 1528.)

— Réfl., s'accrocher :

Mais il *se rahert* as buissons
Qui croissoient joust la sente.
(GUILL. LE CLERC, *Fregus*, p. 75, Michel.)

— Fig., s'attacher :

Et pardurablement se perdent
Par les maux ou ils *se raherdent*.
(*Metam. d'Ov.*, p. 75, Tarbé.)

RAHERTER, v. n., s'arrêter :

Après ce les povres gens qui fui s'en estoient et qui eschaperent de la bataille se rasemblerent et si *raharterent* l'endroit et rehebergerent au meaus qu'il parent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 117^b.)

RAHIER, voir **RAIER** 1.

RAHIRETEMENT, *rahy.*, s. m., action de rétablir dans un héritage :

Nous par commun acort presiciens certain jour et certain liu, c'est a savoir: a Petenghien, pour les dis acas demener bien et souffisaument avant par loy et par jugement, si comme pour faire le werp et les deshyretement des coses desus dites par Gillekin, no neveu, et pour le recevoir et pour faire le *rahyretement* a Guyot de Namur devant dit. (1294, *Chartrier de Namur*, CIV, Reiff.)

RAHIRETER, *rayr.*, v. a., rétablir dans son héritage :

Lo roi Leir *rahiretra*,
Tote sa terre li rendra.
(*Brut*, ms. Munich, 3445, Vollm.)

Pour çou qu'il l'ot *rahiretel*.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 1074, Reiff.)

Dolant sont que tel mari a,
Qui tous les a desyretes
Et ses enfans *rayretes*
Del reume lor pere Eldre.
(Id., *ib.*, 15319.)

Coment on ot de lui parlé
Et Godefroi *rayreté*,
Rendus li est ses yratages.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin L 1^b, f° 86f.)

Après chou que Jehans Crupaus eut Kate-line, femme Nicolas Naicure, ki fu ayretee des .iiii. bonniers de tiere, devant nommes, entele maniere, comme il est contenu en l'escrit que li ditte Kate-line en a de sen ayretement, li devant dis Jehans Crupaus vint par devant les eskieuvins, et leur dist qu'il avoit ledit Kate-line ayretee, bien et a loy de la tiere devant dite, et

pria et requist li dis Jehans as eskievins qu'ils euisent tel Jakemon Maliet qu'il le *rayretast*, et qu'il li reviesist en main sen yretage, et tout chou dont li dis Jakemes estoit ayretes. (Février 1301, *C'est Jehan Crupaut*, Chirog., St-Brice. Arch. Tournai.)

RAHIS, voir RAIS 2.

RAHOIRIE, s. f., héritage ?

Lesquieux neveux par devant noz dictes gens reçurent en eulz la *rahoirie* (ms. *rahoirie*) de leur dit oncle. (1349, Arch. JJ 78, * 5 v°.)

RAHUCIER, v. a., rappeler :

Atant s'en parti la pucele
Grant aleure sans targier :
Ainc ne le sot tant *rahucier*
Percevaus, que most li deïst.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 114*.)

RAHURTER (se), v. réfl., se heurter de nouveau :

As navies des Turs la *se sont rahurté*.
(*Mainet*, p. 31, G. Paris.)

RAHYRETEMENT, voir RAHIRETEMENT.

1. RAI, *ray*, *raid*, *rait*, *roy*, *raiz*, s. m., rayon de lumière, éclat, clarté :

Meis tant estoient bel andui
Antre la pucele et celui,
Qu'uns *rais* de lor biauté isoïst,
Don li paleis resplandissoit.
(*CHRIST., Cliges*, 2755, Foerster.)

Dunkes par tant ke la nue de nostre corruption soi met devant al esgardement del *rait* del devetrien soloilh... (*Job*, p. 479, Ler. de Lincy.)

Mout fu de bien traire maniere,
Quant uns des *rais* de se lumiere
Traist et feri ou ni le gai.

(*REGL. DE MOIL., Carité*, CLXXVIII, 4, Van Hamel.)

Qui est a droiz soloz veraz,
Qui en nos cuers espent ses *raz*.

(*Paraphr. du Ps. Eruet.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 28*.)

Hic radius, *raiz*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 329.)

Contre le *rai*, contre l'esclair
Del soleil.
(*GUILL., Bestiaire divin*, 682, Hippeau.)

Ainz fu eclipse qui avint,
Par quoi naturellement covint
Le soleil oscurté soffrir,
Que ne nos pout ses *raiz* offrir
Por la lune qui se fu mise
Entre nos et lui.

(*Evangile de Nicodème*, 2^e vers., 137, A. T.)

..i. *rai* del soleil sor la face.

(*Rom. de l'escoufle*, dans *Tristan*, III, p. XII, Michel.)

Si prit en sa compaignie de celle gent dix persones, et vint de nuit, au *ray* de la lune. (*Conquest. de la Morée*, p. 382, Buchon.)

Un dyademe resplandant,
Entour sa teste descendant,
Estoilles ot en l'aviron,
Ce croy je, douce ou environ
Dont les *rais* tout enluminoient.

(*CHRIST. DE PIZAN, Chemin de long estude*, 2535, Fuschel.)

Un *ray* ysoit de son visage
Luisant et cler plus que souleil.
(*Id.*, *ib.*, 2286.)

Et estoit haut le ciel et armoyé tres richement des armes de France et de Baviere a un soleil d'or resplendissant et donnant ses *rais*. (*FROISS., Chron.*, IV, 1, Buchon.)

A ceste assemblee, qui fut a Hesdin, estoit Jehan de Luxembourg, bastart de Saint Pol, et ung nommé Drieu de Humieres, lesquelz deux portoient chascun sur son braz une petite riuelle en maniere de roy de soleil. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1425, Soc. de l'H. de Fr.)

La lune, qui celle nuyt avoit mys ses *raiz* aux champs, descouvert leur embusche. (*D'AUTON, Chron.*, Richel. 5081, f° 5 v°.)

Raid de soleil, aulbe du jour fulgente.
(*CL. MAROT, Œuv.*, II, 170, Bibl. elz.)

Quels miracles en moy pensez vous qu'elle face
De son oeil tout puissant ou d'un *ray* de sa face ?
(*LA BOÉT., Sonn.*, 18, Feugère.)

Mais du soleil les *rays* espanouis
Ayans rendu songes esvanouis.
(*AMYOT, Œuv. mor.*, V, 38, éd. 1819.)

Le *ray* de ce soleil. (*PIERRE CANUS, Homelies quadragesimales*, p. 208, éd. 1647.)

Le soleil leiche si gracieusement le dos par la douceur de ses *rais* qu'il fait depouiller l'homme. (*Id.*, *ib.*, p. 215.)

— Rayon visuel :

Les *rais* des yeux. (*G. BOUCHET, Serees*, V, 75, Roybet.)

— Le *rai* de la nuit, la clarté de la nuit :

Le suppliant print ung gros baston blanc en sa main, et estoit au *reiz* de la nuit. (1479, Arch. JJ 205, pièce 427.)

Le baron del'Aulnoy, general des reistres, pour excuser la perte qu'il avoit faite a Ville Mory, au *raiz* de la nuit, appelloit auparavant M. de Guise le prince des Tenebres. (*PASQ., Lett.*, XI, 15, éd. 1723.)

Lors le *raiz* de la nuit commence de nous surprendre. (*Id.*, *ib.*)

Adverty de ce qui s'estoit passé a Orleans, rebrousse en toute diligence vers Blois, ou il arrive le lendemain au *rez* de la nuit, (*Id.*, *ib.*, XIII, 10.)

— Rayon d'une roue :

En la rueue s'est li moieus,
Si sont li *rai* et si sont gantes.
(*PH. MOUSK., Chron.*, 5995, Reiff.)

En la roue de la charete est li moieus, li *rai* et les jantes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 148^o.)

... D'or estoit le haut tour
De chaque roue, et l'ordre bel et gent
De chacun *ray* fut estoffé d'argent.
(*CL. MAROT, Metam.*, II, t. IV, p. 62, éd. 1731.)

Gentes, boutons, *raiz* et essieux. (1562, *Dep. de deux jur.*, Arch. Gir.)

— Jet, ruisseau :

Des cors lor eisseient li *rai*
A plusieurs de cler sanc vermeil.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 29650, Michel.)

Puis lur trenche chefs, mains e braz,
Que *rais* e gutes e esclaz
Lur espant si des cors e raie.
(*Id.*, *ib.*, II, 1267, Michel.)

Del sanc del cors li fist saillir .i. *rai*.
(*Raoul de Cambrai*, 5019, A. T.)

Du sanc de moi fist voler un grand *rai*.
(*RAIMBERT DE PAR., Ogier*, 9250, Barrois.)

De sanc et de cervelle i est creus li *rais*.
(*Ren. de Montauban*, p. 18, v. 26, Michelant.)

— A *rais*, loc., à flots :

Del cors li cort li sans a *rais*.
(*Blancand.*, 4032, Michelant.)

2. RAI, *ray*, s. m., rayure :

Et que demy drap, soit il de *ray* ou de colour, teigne en longure solonqz l'afferrant, et er. laieure come les draps de *ray* et de colour. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

3. RAI, *ray*, s. m., rayon (de miel) :

Et son plus doux que miel et *ray* de miel. (*LE FEVRE D'EST., Bible*, Ps. XVIII, éd. 1530.)

4. RAI, s. m., raie, sorte de poisson :

Li carette de *rais* doit .i. *rais*. (XIII^e s., *Tonlieu de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 472.)

La charretee de *raiz* paierai .iiii. *raiz* de paaige et .ii. *raiz* de vante. (*Cart. de Dijon*, Richel. I. 4634, f° 27 r°.)

Turbiller, *rais*, tendal, geleis. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

Seiches, toil, adotz, *raiz*. (Août 1493, *Arr. et décl. imp.*, Gibier 1573.)

RAIANT, *rayant*, *reant*, part. et adj., rayonnant, brillant :

Cil soleil d'or *rayant* estoit la devise du roy. (*FROISS., Chron.*, IV, 1, Buchon.)

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderye,
De soleil *raiant* cler et beau.
(*CHARLES D'ORL., Poés.*, p. 136, Champ.)

Son oeil *rayant* si loing ne peult atteindre.
(*CL. MAROT, Œuv.*, Cant. à la Reine de Nav., II, 318, éd. 1731.)

— Clair, limpide :

Et orent bons vins et *reanz*,
Fors et aspres et bien bevanz.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 43^e.)

Maistre et quel vin ? Au froid faictes l'assault,
Qui soit *raiant*, gracieus, vert, claret.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel. 840, f° 240^e.)

RAICE, voir RAIS.

RAICHETEMENT, voir RACHETEMENT.

RAICHEUX, voir RACHEUX.

RAICLE, voir RACLE.

RAID, voir RAI 1.

RAIDESSE, voir RADECE.

RAIDIÉ, v. a., aider, secourir :

Deus ! Quand crieront entree,
Si *raidiez* au pellerin
Par cui sui espoantee,
Car felon sunt Sarrazin.
(*Poét. av.* 1300, I, 110, Arr.)

RAIDOIER, voir **RADOIER**.

RAIDON, voir **RANDON**.

1. **RAIE**, s. f., rayon :

.C. m. hialmes i resclarissent,
Contre la raie del soleil.
(Ben., Troie, 21314, Joly.)

Si le planta (l'arbre) en son vergier;
Quant il l'ot mis en son orteil
Selon la raie del soleil
Vint une voiz qui l'apela.

(Rom. de S. Fanel, 68, Chabaneau.)

Ainsi dura l'assaut jusques a heures de tierce que le jour eschauffa moult fort, et le soleil luisoit a raies et moult ardent. (FROISS., Chron., II, III, 70, Buchon.)

— Broderie, passementerie :

Qui voudra faire raie de soie sus cel euvre, si la face toute pure de soie. E qui voudra faire oeuvre de fil esceu, si face raie de fil taint. (EST. BOUL., Liv. des mest., 1^e p., xxxix, § 2, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **RAIE**, voir **ROIE**.

RAIEE, s. f., rayon :

N'i pot (la lune) tuchier raiee
A icele fiee.
(P. DE THAUN, Cumpoz, 2769, Mall.)

Et Seneheus se rest molt afichie
Que s'ele voit deu soleil la raie,
Au Borgignon iert s'amor envoie.
(Auberi, Vat. Chr. 1441, f^o 21^a.)

Haut-Maine, rayée, moment où le soleil est très chaud ou brille entre deux ondées.

RAIEL, -yel, rael, rayal, s. m., mesure, rayon, tablette :

No sanc, ne car, ne pain, ne grain,
Fors racines un raiel plain.
(Renart le nouvel, 7609, Méon.)

— Étoffe rayée :

Jupes et grailles cretis
I avoit molt et de soie,
Huves faites en rael,
Et coteles de burel.
(Poët. av. 1300, t. III, p. 1088, Ars.)

A Miquiel de Fourmestrau pour .i. rayel et fillet d'estoupe. (1425, Exéc. test. de Robert Bauduin, Arch. Tournai.)

— Barre de métal :

Ce qui a esté fondu, il le faut jetter en rayaux (et sont rayaux des pieces longues et estroites qui se font ou dedans des moules, ou sur des tuelles de fer qui sont rayonnées en une certaine longueur). (H. EST., Prec. du lang. franç., p. 145, Feugère.)

Rayaux : m. Bars, or long, and narrow pieces of metall. (COTGR., 1611.)

Rayaux, m. Venas de metales. (OUDIN, 1660.)

RAIEMBEUR, voir **RAEMBEOR**.

RAIEMBRE, voir **RAEMBRE**.

RAIEMENT, voir **RAEMENT**.

RAIENDRE, voir **RAEMBRE**.

RAIENT, part. passé, voir **RAEMBRE**.

RAIENTOR, s. m., rédempteur :

Lor out primes en enfer joie,
Mes a cels fu et corte et poie,
Qui remestrent por lor forfait
Vers lor raientor se sunt trait.
(Evang. de Nicodème, 2^e vers., 1641, A. T.)

Cf. **RAEMBEOR**.

1. **RAIER**, ray., raii., rei., roi., roy., rahier, raer, verbe.

— Neutre, émettre des rais lumineux, rayonner, briller, luire :

Tant que vint a la matinee
Que li soleux prist a raier.
(Perceval, ms. Montp. II 249, f^o 176^a.)

Desor ax raioit le soleil.
(Floire et Blanceflor, 2^e vers., 2907, Du Ménil.)

Espec traite est venus au mostier,
Parmi les huis vit la flame raier.
(Raoul de Cambrai, 1499, A. T.)

Li solaus reluist cler qui en lor armes raie,
Es escu a fin or et es hiaumes iraie.
(Roum. d'Aliz., f^o 25^b, Michelant.)

Quant li poucin sereient grant,
Einceis qu'il fussent bien volant,
Les porteroit la sus en l'air,
Contre le rai, contre l'esclair
Del soleil, quant meux raiereit.
(GUILLAUME, Bestiaire divin, 679, Hippeau.)

Fille, a Dieu vous commant, par cui li solaus
(raie.)
(Berte, 211, Scheler.)

Et la clarteiz raiot de jur.
(Brut, ms. Munich, 1690, Vollm.)

Si vestiment ausi reluissent
Et resplendissent com la raie
Qui, au matin, en esté raie.
(D'un Chevalier qui amoit une Dame, 194, Méon, Fabl., I, 353.)

En la maison ou il gisoit
Raia la lune desour lui.
(Sept Sages, 3215, Kell.)

Quant li souleux reflamboians
Est sus les mirouers rayans.
(Rose, ms. Corsini, f^o 121^a.)

Il est si pris en la teinture
Qu'il est plus teint et plus vermeil
Qu'au matinot n'est le soleil
Au jor solet, quand il doit plus raier.
(Du prestre teint, Montaiglon et Rayn., Fabl., VI, 21.)

La lune qui lors raioit cler. (BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Genev., f^o 186^a.)

Par la lune qui cler raiout
Et luiseit dedenz la maison.
(Chastoiem., XXI, v. 12, Biblioph. fr.)

Et, par le saint soleil qui roye,
Je retourneray, qui qu'en grouse,
Chez cest advocat d'eaue douce.
(Pathelin, p. 67, Jacob.)

A peine l'aurore matinale commençoit a raier sur les cymes des montagnes, quand Cesarin se leva. (LARIV., Nuicts de Strap., X, III, Bibl. elz.)

Le cheval sur lequel la lune a rayé est tout amorti. (E. BINET, Merv. de Nat., p. 554, éd. 1622.)

— Act., faire luire :

Pucelle de Dieu ordonnee,
En qui le Saint Esprit rea
Sa grant grace.
(CHRIST. DE PIZAN, Ditié sur la Pucelle.)

— Neutr., ruisseler, couler :

Li sancs tuz clers parmi le cors li raiet.
(Rol., 1980, Müller.)

Des espurons point l'auserant
Que il en fist raer le sanc.
(Mort du Roi Gormont, 15, ap. Reiff., Chron. de Mousket, préf.)

Trestout envers du cheval l'abatit,
Et li sans raie qui trestout le covrit.
(Gar. le Loh., 2^e chans., XX, P. Paris.)

Li sans li raie contrevail jus dou pis.
(Girb. de Metz, 492, Steugel.)

K'apres le cop li clers sans raie.
(Perceval, ms. Mons, Polvin, p. 160.)

De sun bliant volt depecer
Une bende a lier la plaie
Pur estanger le sanc ki reie.
(Vie de Saint Gile, 1976, A. T.)

Parmi la bouche li fist le sanc rahier
(Raoul de Cambrai, 4521, A. T.)

En .xxx. lieux en font raier le sang.
(Enf. Viv., Richel. 24369, f^o 111^a.)

De touz pars li sanz en raie.
(G. DE COINCI, Mir., ms. Soiss., f^o 194^a.)

D'un roit espie fu feruz a lancier,
Li fers l'en vint sor le neu del braier,
Par mi la char vit en le sanc raier,
Que l'esperon en covint a moillier,
L'enforchoure et le col del destrier.
(Aymeri d' Narb., 3722, A. T.)

Si que li sans vermaus contrevail en raia.
(Gui de Bourg., 2538, A. P.)

Quar son ceval virent restanc
Et de son cors raier le sanc.
(Mousket, Chron., 7646, Reiff.)

Et que par la bouche et le nes
Est li sans rayes et coules.
(Couci, 1661, Crapelet.)

Adoncq le sang luy roya jusques aux tallons. (J. D'ARRAS, Melus., p. 365, Bibl. elz.)

Ces chemins que vois verdoians
Ou les ruissiaux courent roians.
(CHRIST. DE PIZAN, Chemin de Long estude, 1007, Pischel.)

Avant que l'enfant tete, il sera bon luy faire rayer un petit de lait en la bouche. (PARÉ, Œuv., XVIII, XIX, Malgaigne.)

— Rendre un jet (de sang) :

Ci out contenz, ci out ovraigne
Dunt les costez lur raie e seigne.
(Ben., D. de Norm., II, 5313, Michel.)

— Flotter :

Par ses espales li raioint si crin.
(Gar. le Loh., 2^e chans., XXXV, p. 112, P. Paris.)

— Act., mouiller arroser :

La out tant angoissuses voiz
Qui a la mort plaignent e braient
E qui les cors moillent e raient.
(Ben., D. de Norm., II, 5166, Michel.)

— Faire couler, répandre :

La couronne et croix qu'il porta,
Et le saint sang que Dieu *roya*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 272, A. T.)

— Inf. pris subst., rayon, éclat :

Mais au *rayer* de ton soleil, je sens
Si vivement se consumer mes sens,
Que le parler mesme m'est defendu.

(PONT. DE TYARD, *Œuvr. poét.*, p. 34, éd. 1573.)

Blaisois, *raiger*, rayonner, briller,
luire.

2. **RAIER**, *raieir*, verbe.

— Act., arracher :

Lor couvanroit *raier* tout le boiz. (1236,
Cart. de S. Sauv. de Metz, Richel. I. 10059,
f° 45 v°.)

Les adres et les amendes de fausse me-
sure, de chemin brissié et de bonne *raiee*.
(1265, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H,
6.)

Aient raiet lou fromental de lour vignes.
(1338, *Hist. de Metz*, IV, 84.)

Ne *raievent*, ou fasoient *raier* toutes leurs
vignes. (*Ib.*, 83.)

Que nous doiens avoir *raiet* toutes nos
vignes et tous nos chambréis. (1338, *Cart.
de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 19 r°.)

Et li destruroit en la vigne et lou cham-
brey, fromental et goiz dont il n'averoit la
vigne *raieit*. (*Ib.*, f° 19 v°.)

Et, par jugement, li *raiet* le pandere les
ii. yeux fuers de la teste. (J. AUBRION,
Journ., an 1466, Larchey.)

Et furent les arbres des jardins presque
tous *raüs* (sic) et conbrissiés. (J. DE STA-
VELOT, *Chron.*, p. 337, Chron. belg.)

— Fig. :

Li temptacion de l'ancien enemín qui
est faite en la panse est venz de turbil, kar
il *raiet* lo cuer per lo debotement de mau-
vais desier de l'estaige de sa droiture.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 15, Hofmann.)

— Neutre :

[Aucun] des dits borgeois ne puet ne
ne doit *rayer* aux dits boys. (1311, *Franch.
de Neuchatel*, Cart. de Neuchâtel, ms. ap-
part. à M. le comte de Durfort-Civrac.)

— Act., renverser :

Nos veons *raieies* les citeiz, abatuz les
chastels, les chans dewasteiz. (*Greg. pap.
Hom.*, p. 80, Hofmann.)

Au regart de la dicte sépulture, qu'ils
ne l'avoient aucunement *rayee* ne abatue.
(1345, Fonteneau, I, 41, Bibl. Poitiers.)

Ceste gent ne doit point

A nuict et jour nous poursuir, et ne cesse.
Pour *rayer* bas nostre tres seinte messe.

(*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, *Poés. fr.*
des xv^e et xvii^e s., VII, 29.)

— Extraire :

Faire *rayer* des pierres de taille et tail-
lié le pourtrait de Monseigneur. (1511-12,
Compt. du rec. gén. de Nancy, Arch. Meur-
the.)

Et amener les trois grosses pierres de
taille que ledict Mansuy avoit esté *rayer*
en la poiriere dudict lieu. (*Ib.*)

3. **RAIER**, voir ROIER.

4. **RAIER**, s. m., raseur, barbier :

Raier. (1313, *Liv. de la taille*, Coquebert.)

RAIERE, s. f. ?

A Laurent, carpentier, pour plusieurs
pieces de bos employées tant aux abdoques
de bastons comme a barres de *raieres*. A
Cocquerealmont 3 barbacquennes et le
volsure d'une *raiere*. A le tour a le Lire 7
barres de *raieres* et trois barbacquenne.
(1506, *Cartul. de Bouvignes*, II, 282, Bor-
gnel.)

RAIETE, s. f., dimin. de *raie*, rayon :

Quand il sentent une *raiete* de clarté que
Dieu leur monstre leur défautes. (*Mir. du
monde*, La Sarra, Chav., p. 205.)

RAIFAITIER, voir RAFAITIER.

RAIGEAU, voir RACHEAU.

RAIGNABLEMENT, voir RAISNABLEMENT.

RAIGNAUBLE, voir RAISNABLE.

RAIGNAUBLEMENT, voir RAISNABLE-
MENT.

RAIGNE, voir REGNE.

RAIGNÉ, voir REGNÉ.

RAIGNER, voir RAISNIER.

RAIHNABLE, voir RAISNABLE.

RAIER, voir RAIER.

RAIMBRE, voir RAEMBRE.

RAILHON, voir RAILLON.

RAILLANT, voir ROOILLANT.

RAILLARD, -art, s. m., railleur, mo-
queur, plaisant :

Estimant qu'il fust ung moqueur ou
quelque *raillart* asseuré. (*Perceval*, f° 18^e,
éd. 1530.)

Je fais du fol et du *raillard*.

(*Act. des apost.*, I, f° 106^a, éd. 1537.)

Il court tant de ces *raillars*

Qui parlent sans y prendre garde.

(*Doctrin. des nouv. mariés*, *Poés. fr. des xv^e et xvii^e
s.*, I, 134.)

L'ung est moqueur, l'autre *raillard*.

(ROGER DE COLLER., *Monolog. du resolu*, p. 70, Bibl.
elz.)

Grandgousier estoit bon *raillard* en son
temps. (RAB., *Garg.*, ch. III, éd. 1542.)

Lesquelz feurent tous gens de bien et bon
raillars.. (*Id.*, *Pantagruel*, ch. I, éd. 1542.)

En ce lieu cy n'y a que gens *raillards*,
Qui ont esté gaudisseurs et *raillards*.

(BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Faifeu*, p. 18, éd. 1723.)

Si par vous, oiseux *raillards*,
Ma jeunesse est deprisee
Croyez que vos sots broquards
Me serviront de risée.

(TAHURCAU, *Poés.*, contre quelques-uns qui le bla-
moient de suivre la poésie, éd. 1554.)

Il croit que ce soit Evangile tout ce que
ces bons *raillarts* disoyent de luy. (*Hist.
maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. elz.)

Raillard, peasting, boording, pleasant.
(COTGR., 1611.)

Raillard, m. Motejador, burlon. (C. OU-
DIN, 1660.)

— Adj. :

Les vers *raillars* que je compose.

(RONS., *Œuv.*, Gayetey, p. 256, éd. 1584.)

Il avoit un fermier tout *raillard* et avec
lequel il prenoit un singulier plaisir aux
petites joyusetes et tromperies qu'ils s'en-
trefaisoient. (DU FAILL, *Cont. d'Eutr.*, XVI,
éd. 1598.)

Si quelque bon compagnon luy eust dit
par avanture un mot *raillard* et joyeux
comme Monsieur l'Evesque d'un tel lieu...,
sans y appliquer ce mot de Monsieur pu-
rement et simplement,... il estoit bien en
seurté n'avoir son verre ou coupe devant
boire avec l'hyprocras, ains bien a quar-
tier. (*Id.*, *ib.*, XVII, p. 231, éd. 1586.)

Ce mot a été repris par des auteurs
du xix^e siècle :

Joyeux compère, franc *raillard*, gaule
bon temps. (HUYSMANS, *Croquis parisiens*,
p. 94.)

A chaque borne dépassée, les quolibets
montaient plus *raillards* vers le ciel en-
sanglanté. (R. MAIZEROY, *la mort de Coque-
licot*.)

1. **RAILLE**, s. f., raillerie, plaisan-
terie, bavardage :

Se truffier en *raille* ou moquerie. (1453,
Arch. JJ 184, pièce 317.)

Que tu as le bec plain de *raille* !

(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 19.)

Poitou, *raille*, raillerie, *raille-chien*,
railleries, disputes qui finissent sou-
vent par des batteries.

2. **RAILLE**, voir ROILLE.

RAILLERESSE, adj., fém. de railleur :

Ne seroit pas ainsi *railleresse* comme
vous, qui allez mordant de la langue une
chacune personne. (*Troilus*, Nouv. fr. du
xiv^e s., p. 293.)

RAILLEURE, s. f., raillerie :

On dit par *railleure* que maistre Jacques
Colin en avoit esté cause, afin qu'on ne
dist plus que la cour se meslast de de-
bouter les gens, mais de bouter tant qu'on
voudroit. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*,
f° 158 v°, éd. 1564.)

RAILLIAS, voir RALIAS.

RAILLIER, voir ROEILLIER.

RAILLON, *railhon*, *rallion*, *reillon*,
s. m., espèce de flèche triangulaire,
trait d'arbalète :

Jehan Conte remist le *railion* sur l'arba-
leste et desbanda ledit *railion* contre Ca-
luet. (1442, Arch. JJ 176, pièce 185.)

Desserra sa dicte arbalète qu'il avoit
tendue et frappa ledit Guillemín d'ung

raillon par l'estomac. (1459, Arch. JJ 190, f° 17.)

Ledit Dascon frappa ledit Lovateau du poing ou il avoit ung *raillon* sur les machoeres. (1459, Arch. JJ 190, f° 56 v°.)

Iceelui Bearnez proposa en soy mesmes de tuer et occir ledit suppliant de son arballestre et d'un *raillon*. (1463, Arch. JJ 199, f° 195 v°.)

Arbalestes assez avons,
Foisson de bonnes couleuvrines,
Tret de passe a gros *raillons*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 15644, Guessard.)

Maillez de plon, autre ferraille,
Aussi ars, piques et *raillons*.
(*Ib.*, 16336.)

Carquois, crilz, signolles, *raillons*,
Haches, vouges, bec de faulcons.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42221, A. T.)

Se maulditz payens avolez
Cuydent monter par eschiollons,
Nous leur traïrons de telz *raillons*
Qu'enfin seront tous affolez.
(*Myst. de S. Did.*, p. 216, Carnaudet.)

Ayant une arbaleste bendee en sa main
ung *reillon* dessus. (1473, La Citière, Arch. Vienne.)

Geus desconfitz et armes despendues
Par coups de lance ou d'espee ou *raillon*.
(*Oct. de S. Gel.*, *Sej. d'honn.*, f° 117 v°, éd. 1526.)

Ung arbalestrier qui estoit sur les murs
de la place tira contre le roy Richard ung
traict de *raillon*, et l'attingnit et blessa
tellement qu'il trespassa bientost apres.
(BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 82°, éd. 1532.)

— Fig., dard :

Cy gist et dort, en selliers,
Qu'Amour occist de son *raillon*,
Un povre petit escollier,
Qui fut nommé François Villon.
(VILLON, *Grant test.*, clxiv, Jouaust, p. 117.)

Troyon-sur-Meuse, *raillon* :

C'teul que passe le pont
De Troyon
Sans *raillon*
Va cent leuil pu lon.

RAILLONNAIDE, s. f., coup de fièche :

Le suppliant donna a icellui Bernart...
une *raillonnaide* par la teste, et apres ce
lui couppa la gorge. (1460, Arch. JJ 190,
pièce 151.)

RAILOIGNEMENT, voir **RALOIGNEMENT**.

RAILOIGNIER, voir **RALOIGNIER**.

RAIM, voir **RAIN** 1.

RAIMB, part. passé, voir **RAEMBRE**.

RAIMBEOR, voir **RAEMBEOR**.

RAIMBEOUR, voir **RAEMBEOR**.

RAIMBOR, voir **RAEMBEOR**.

RAIMBRE, voir **RAEMBRE**.

RAIMBRER, voir **RAEMBRER**.

RAIMBUE, s. f., rachat :

Et de nouvelle seigneurie et de acquisitions
ou *raimbue* de terre. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

1. **RAIME**, *rei*, *reme*, *rayme*, *raimme*,
rainme, *raisme*, *resme*, *rame*, *ramme*,
raïne, s. f., branche, branchage, ramée :

Quant il commencent ces *raimes* a brisier.
(*Gar. le Loh.*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*,
119, 1.)

Trove l'uem de cestes pierres :
Es unes ad bestes salvages,
Es autres *reimes* de hoshages.
(*Lapid. fr.*, D 86, L. Pannier.)

De la *raïne* del bois se pritrent a copier,
Une loge li firent et lit por reporsier.
(*Parise*, 846, A. P.)

La vis desoz la *raïne*.
(*Guill. de Dole*, Romv., p. 584.)

Une biele loge galosse,
Qui fu faite de *raïne* fresse.

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Diaus Desconneus*, 323, Hip-
peau.)

Fame est li oisïax seur la *rainme*
Qui or descent et or remonte.
(*Dolop.*, 4259, Bibl. elz.)

Molt a dur cuer qui en may n'aime
Quant il ot chanter sus la *raïne*
As oisïaus les doux chans piteus.
(*Rose*, Ricbel. 1573, f° 1°.)

Vante l'ore et li *rainme* crollet.
(*Chans. d'amour*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, I,
p. XLVII.)

Vo convoitise vous esprent
Aussi com li fus fait la *raimme*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, 1008, Montaiglon et Ray-
naud, *Fabliaux*, II, 79.)

Une petite habitation de *rames* vers et
feuilles. (1419, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de St Denis*, à la suite
de J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, Bibl.
elz.)

Rames sont d'olive a sa table.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 45 v°, éd. 1530.)

— Jour des *raimes*, jour des *Ra-*
meaux :

Le jour des *rames*. (1548, *Rec. et desp. de*
l'archev. de Rouen, Arch. Seine-Inf. G 134.)

Pour les pasques du jour des *rames*...
(1575, Arras, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

— Fagot de ramilles, fascine :

Et il ont cloies faites, ros et *raïne* giété.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 50^b, Michelaant.)

Et s'il a sor le tiere saus, Robiers n'en
puet nule copier, ains les doit warder et
norir, et si n'i puet nient prendre de chi
a tant ke li gieton aient .iii. ans, et adont
les puet il estroner, et faire closin de le
raïne, s'il violt. (Janvier 1255, *C'est escrit*
Jehan le tuilier, Chirog., S. Brice, Arch.
Tournai.)

Et loigne pour sen ardoir, ch'est a savoir
demi cent de *raïne* et demi cent de fas-
siel. (25 déc. 1309, Arch. Nord, God. A, f°
85 v°.)

.v. cens et .i. quartron de *raimie*, de
boinne loïure. (Mai 1311, *C'est Mahiu de*
Ghant, Chirogr., Arch. Tournai.)

.iii. quartrons de faissiaus et .iiii. et
demy de *rayme*. (1347, *Compt. de Valenc.*,
n° 3, f° 10 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

Prendre la *rame* de chesne, de hestre.
(1395, Arch. P 307, f° 71 v°.)

Item pour une *rayme*. (1400, *Exéc. test.*
de Cath. de Maude, Arch. Tournai.)

Miquiel Villain, fermier de la taille du
bos de Breuse, a afforé et miz a pris le
laigne venant de ladite ville. Ch'est assa-
voir les faïssaux .x. s. tourn. le cent, et
le *rayme* a .xl. s. l. chescun cent. (13 dé-
cembre 1410, *Reg. aux Publicacions*, Arch.
Tournai.)

A Jehan Fuiet pour l'accat par luy faict
de cent et demy de *raïne*. (1412, *Exécution*
capitale d'Isabelle Puchette, Société hist. et
litt. de Tournai, VII, 322.)

Il n'y avoit guisarmes,
Tours, carneaulx a *rames*,
Quo guere doubtassent,
Ne que sur murs fermes
Par rigoureux termes
Sus pié ne montassent.
(*MARCIAL*, *Vig. de Charles VII*, C VI r°, éd. 1493.)

— Bâton servant à un jeu :

Après elle, avoit sy grant ale
Que on ne s'y peoit retourner.
J'en vis ung a visage pale
Qu'en sa maison volt enfrumer,
Pour jouer a le plate *raïne*;
Ne say si frapa en le vaine
Mais j'oit bien wignier le couce.
(1^{er} oct. 1482, *Reg. du puy de l'école de rhétorique de*
Tournai, 19^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p.
232.)

Aunis, *rame*, sorte de bourrée, plante
qui vient dans les marais. Picard,
raïne, branche d'arbre, ramée. Wallon,
raïne, scion, brindille, ramille, *rame*,
volée de coups de bâton.

2. **RAIME**, voir **REME**.

RAIMEL, voir **RAMEIL**.

RAIMENDEIR, voir **RAMENDER**.

RAIMER, voir **RAMER**.

RAIMME, voir **RAIME**.

RAIMMEXEL, voir **RAMISEL**.

RAIMPLER, voir **RAEMPLER**.

RAIMPLIR, voir **RAEMPLIR**.

RAIMUIS, voir **RAMUIS**.

1. **RAIN**, *rein*, *raim*, *reim*, *ram*,
rang, s. m., branche, branchage, ra-
meau, ramée :

Alquant dels palmes prennent *rams*.
(*Passion*, 37, Kosechwitz.)

Covert sunt... des *reims* de li les cedres
de Deu. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXIX,
10, Michel.)

Parmi le coupe com un *ram* d'olivier.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., II, p. 135, P. Paris.)

La destre hanche a li brans conseue,
Ausin li tranche com .i. *rain* de cegue,
Estort son cop, contre terre le rue.
(*Aymeri de Narb.*, 1805, A. T.)

Tint ung *rain* d'olivier qui vers estoit asses.

(*Chev. au cygne*, 6465, Reiff.)

Et de verx *reims* des olivers

Juncherent veies e senters.

(*Vie de Saint Gile*, 3637, A. T.)

Mut pres d'iloc ert un archer

E vit la bisse es *reins* entrér.

(*Ib.*, 1877.)

Bien naturons a nostre more,

Ades a le rachine amero

Renaturent li *rain* amer.

(*RENCLUS DE MOIL.*, *Miserere*, CLXII, 1, Van Hamel.)

Des olivers branches e *reins*.

(*Evang. de Nicodème*, 1^{er} vers., 130, A. T.)

Il n'aront nul usage ne nul droit, il ne lor bestes, en hierbe, en vert, ne en ses *rains* de ces meismes bos. (1219, *Transac-tion*, ap. Tailliar, p. 63.)

A son col le jeta comme .i. *rain* de sarment.

(*Gaufrey*, 2427, A. P.)

Ne pris pas un *rain* de segue.

(*Vie sainte Elysabel*, Richel. 837, f^o 290^o.)

D'un samit blanc com flors de *rains*

Furent les mains...

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Biaus Desconneus*, 2041, Hippou.)

Et tenoit en sa main verge royal et un *rain* d'olive tres plain de fruit. (*Asseneth.*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 5.)

Si cueilly ung *rain* d'esglentier,

Et pres du nez luy mis entier.

(*AL. CHART.*, *Quatre dames*, p. 642, éd. 1617.)

Bien m'estoit advis que fust *rain*, et miel sourdant de toutes odeurs. (*Perceforest*, IV, f^o 49^e, éd. 1528.)

Je vous vens le *ram* d'olivier :

Au dessus a ung espervier.

(*Ditz et ventes d'amours*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 209.)

Les *reims* des arbres reverdisent.

(*CHASSIGNET*, *Mespris de la vie*, CCCXXI, éd. 1597.)

— Fig. :

La palme et *rain* de louenge immortelle.

(*J. MAROT*, *Epistre des dames de Paris aux courtis. de France*, p. 203, éd. 1733.)

— Fig., brin, parcelle :

Mais puis par glutunie,

Par *rain* de lecherie,

Icel siege forfist.

(*PH. DE TRAUN*, *Comput*, 529, Mall.)

Floiremons dist en bon corage :

Or ne di ge pas vassalage,

Ains est uns *rains* de coardie :

Se la parole fust oie,

Bien en feisse a blasmer

(*Florimont*, Richel. 353, f^o 8^o.)

Cou qu'il precent ne font mie,

Ce sanle un *rains* d'ypocresie.

(*Vers de le mort*, Richel. 375, f^o 336^o.)

Mais n'aura

Ma suer puis que il est tex hom

Qu'il a fait *rain* de trayson.

(*Cleomad.*, 4101, Van Hasselt.)

A mei semble que celui qui auroit la feme espousee qui deit le mariage au seignor et se seroit mis el fié, auroit fait vers son seignor un *rain* de trayson. (*Ass. de Jér.*, I, 368, Beugnot.)

Rain de villanie le tocho

Qui tel sope fet en sa boche.

(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 193, Biblioph. fr.)

Taire vertu et bienfait, ou qu'il soit veu et apperceu, doit estre réputé comme *rain* d'envee ou reprimacion de salutaire exemple. (CHRIST. DE PIZ., *Fais et mœurs de Charl. V*, 2^e p., ch. 18, Michaud.)

Aucun *rain* toutes voyes tenoit de folie, mais en aucuns endroits de grant et meur sens qui vainquoit l'imparfait. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 175, Kerv.)

Ung *rain* de jalousie luy entra au cueur. (*Perceforest*, V, f^o 15^e, éd. 1528.)

Mes encore ce *rain* de rage

N'eschappera ja mon courage.

(*GREBAN*, *Mist. de la pass.*, 7845, Paris et Reynaud.)

— Rame :

Il prisent a nagier des *rains*

Tant que plus ne porent des mains.

(*S. Brandaine*, p. 112, Jubinal.)

Quatorze vies frains

Aporterent *rains*

Pour faire un estour

Encontre deus nains.

(*BRAUMANOIR*, *Fatrasies*, II, 8, 1, A. T.)

— Bois du cerf :

Par mi une forest caçoit

Un cerf, qui seize *rains* avoit.

(*Guillaume d'Angle.*, Ars. 3317, p. 142.)

Un cerf vit, qui les lui passa,

Langue traite, vait effrees :

De .xvi. *rains* estoit armes.

(*REN. DE BEAUJEU*, li *Biaus Desconneus*, 1266, Hippou.)

— Fig., embranchement de deux routes :

Errant lu destre *rain* choisit,

E lu senestre deguerpit.

(*Vie de S. Greg.*, 175, Meyer.)

— Par *rain*, par un *rain*, par *rain* et par *baston*, symbole et formule d'investiture, qui s'employèrent plus tard dans des actes de vente, de renoncement, etc., pour exprimer que la vente, le renoncement, etc., étaient définitifs et sans esprit de retour :

La li rent terre plaine per un *rain* foil.

Li cons per *rain* del rei receit son feu.

(*Ger. de Rossill.*, p. 369, Michel.)

... En accomplissant le volloir de sen dit seigneur et pere, les dessus dictes .xviii. lb. de rente, et tout le droit et action, que il avoit, ne pooit avoir, par le greit de haulte dame, et noble madame Jehane de Haverich, se chiere et amee espousee et compenigne, en le presence des dessus dis mayeur et esquivins chi apries nommez, (il) rapporta, par *rain* et par *baston*, et s'en desherita, et y renoncha, une fois, autre, et tierche, pour lui et pour sen hoir, a tous jours, bien et souffisamment. (21 nov., 1377, Chartreux, *Chirogr.*, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Iceulx heritages et rentes ensemble tout tel droit que y pevent avoir lesdis constituans, a quelque titre que ce puist estre, eulx en deshireter, dessaisir et desvetir, bien et a loy, par *rain* et par *baston*. (28 nov. 1439, *Escrips au prouffit de le bonne maison de le Val*, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Ledit Lion Doret, vendeur, rapporta et

werppi, par *rain* et par *baston*, en la main de ladicte justice, comme en main de seigneur. (10 juillet 1479, *Pour maistre Jehan de le Hamaide*, Fonds des communes, Marquain, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Il convient que le vendeur ou donateur compare pardevant lesdits lieutenant et eschevins, et qu'il rapporte par *rang* et *baston* lesdits heritages es mains dudit lieutenant. (1507, *Cout. d'Hathies*, Nouv. *Cout. gén.*, I, 417.)

Bourgogne, Franche-Comté, *rain* d'arbre, ramée. Doubs, *rain*, petite branche, rameau. Jura, *rain*, morceau de bois pour le feu, rameau détaché d'un arbre. Troyes, *rain*, petit brin de saule. Vosges, *rain*, rameau, balai de menues branches. Wallon, Ardennes, La Hesbaye, *rain*, rame pour soutenir les pois. Dans le Wallon, *rain* désigne encore le bâton servant aux adjudications.

2. RAIN, *rin*, s. m., lisière d'un bois :

Et de tous autres cognoistront les juges ordinaires, soit des demourans ez forez et *rain* d'icelles, ou autre part. (Sept. 1376, *Ord.*, VI, 226.)

Veü que plusieurs autres demourans en la ditte forest et ou *rain* d'icelle ont usaige en icelle forest et aussi que par les bestes d'icelle forest leur labouraiges sont moult domaiges. (1395, *Avis des officiers de la forest*, ap. Le Clerc de Douy, II, f^o 207 r^o, Arch. Loiret.)

Come les dictes paroisses sont scituees et assises sur le *rin* de nostre forest de Chaumontois. (Mars 1404, Arch. Loiret, A 987.)

Pour obvier aux fraudes, aucuns charpentiers, ou ouvriers... ne tiennent hostellers doresnavant es terres, ne au *rain* des forests, si ce nest dans les ventes ordinaires. (*Gr. Coust. de Fr.*, I, I, p. 18, ap. Ste-Pal.)

— Frontière :

Par deleis des *rains* d'Etyoppe. (J. D'OTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, I, 297, *Chron. belg.*)

Litré donne *rain*, lisière d'un bois, mais il n'est guère usité que dans certaines provinces comme le Blaisois, la Picardie, la Meuse.

RAINABLE, VOIR RAISNABLE.

RAINABLEMENT, VOIR RAISNABLEMENT.

RAINCEAUL, VOIR RAINSEL.

RAINCELET, VOIR RAINSELET.

RAINCELLE, VOIR RAINSELE.

RAINCEUL, VOIR RAINSEUL.

RAINCHE, VOIR RANCHE.

RAINCIAL, VOIR RAINSEL.

RAINCIAU, voir RAINSEL.
 RAINCIEL, voir RAINSEL.
 RAINDRE, voir RAEMBR.
 RAINE, voir REGNE.
 RAINÉ, voir REGNÉ.
 RAINGNE, voir REGNE.
 RAINIER, voir RAISNIER.
 RAINNE, voir RAINE.
 RAINNABLE, voir RAISNABLE.
 RAINNÉ, voir REGNÉ.
 RAINNIER, voir RAISNIER.
 RAINOIS, voir RINOIS.
 RAINPAUS, *rampaus, rampos*, s. f., dimanche des Rameaux, Pâques-fleurs :
 Processions sont dees: l'une est que nos faisons chacun an a *rainpaus*, parquoi nos representons la procession qui fu faite a N. S. de la torbe des giens et des enfans o rains de paumes quant il vint en Jherusalem. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, f° 9 r°.)
 Li dimaines de *rainpaus* est apelez Pasque petite. (*Ib.*, f° 56 v°.)
 Deys le tiers jour de moiz jusques le sambedi devant *rampaus*. (xiv° s., ap. Latyssonnière, *Recherch. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 389.)
 Cy gist Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui mourut a Lion de la bataille de Brignes, qui fut l'an mil trois cent soixante deux, le mercredi devant les *rampos*. (1362, *Inscript. tombale dans l'église des dominicains de Lyon*.)
 Lyonn. et Dauphiné, *rampal, rampau*, surtout usité, dit Onofrio, en Lyonnais, dans les noms de lieux. Il y désigne un sol couvert d'arbustes et principalement de buis. Il existe aussi dans plusieurs de nos villages un hameau ou un carrefour appelé *la Croix des rampaux*. C'est le lieu où l'on va en procession bénir les rameaux, le dimanche de ce nom. •
 RAINSAINT, -ent, s. f., la jument, dans le Roman de Renart :
 Diex saut, fait il, *Rainsant* ma drue !
 Et dex vos saut, sire Ysengrin !
 (*Renart*, Br. XIX, 18, Martia.) Méon, 7538, *Rainsant*.
 RAINSCIAL, voir RAINSEL.
 RAINSEAL, voir RAINSEL.
 RAINSEAU, voir RAINSEL.
 RAINSEAUL, voir RAINSEL.
 RAINSEL, rainsiel, rainciel, rancel,

rainsel, rainseil, rainsial, rainsc., rainseau, rainc., rainsiau, rainc., rainss., rainseaul, rainceaul, rainciaul, rainsceau, renseal, s. m., diminutif de *rain*, petite branche, petit rameau :
 Et Bernier est fors del bruellet issus,
 .i. rainsel mist par devant son escu.
 (*Raoul de Cambrai*, 6420, A. T.)
 La sunt li rainsel et menu,
 Si bel, si espes et si dru,
 Ou la beste se vait froitant.
 (*Guillaume. Best. divin*, 245, Hippeau.)
 Et ly doy chevalier dont je vous suy contans
 Portolent en leur mains les rainsiaus verdoians.
 (*Godef. de Bouill.*, 14467, Reiff.)
 Et le bacon avoit repus
 De l'erbe et de rainsiaus foilluz.
 (*Renart*, 7943, Méon.)
 Chascuns porte en sa main .i. rainsel d'olivier.
 (*Ren. de Montaub.*, p. 59, Michelant.)
 Li rainsciaz chiet dedens le mazerin.
 (*Gaydon*, 3612, A. P.)
 La dame en .i. rainsel de mente
 Fist .i. chapel de maintes flors.
 (*Lay d'Aristote*, 356, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 255.)
 Les voies et les chemins estoient jonchiees de rainsiaux d'arbres, de herbes vers et de nouvelles floretes. (*Grand. Cron. de Fr.*, Philippe-Dieudonné, III, 20, P. Paris.)
 Novellus, rainsel d'arbres. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 195 r°.)
 Quisquillie, rainsiaux secs qui cheent des arbres. (*Ib.*, f° 218 v°.)
 Le rainsiau d'olive. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 48^a.)
 Si regardais tous les rainsciaulz,
 Trestous les vis chargiefs d'oixiaus.
 (*Sermont de Pappegay*, 3, Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 326.)
 Son ombre ait les montaigne acouvatée et couvertes, et ses rainselz les cedres de Dieu. (*Psaut. de Metz*, LXXIX, 11, Bonnardot.) Ms. de Paris : rainseil.
 Homme est une arbre bestournee; c'est a dire l'escot et les racines duquelle sont verseez contremont et la summité avec les rainsiaux en aval. (*La Maniere de langage*, p. 382, P. Meyer.)
 Prist un renseal d'olivier. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 29, Chron. belg.)
 Se l'en met du fiens a la racine, les rainsiaux encroissent. (J. DE SALISB., *Polycrat.*, Richel. 24287, f° 74^b.)
 L'autre (buglosse) pource fleur blanche, et a racine noire par dehors et blanche dedans, et a grans rainseaux, et ressemble a queue de chat. (*Le grant Herbier*, n° 83, Camus.)
 Certain jour, lui apporta un rainciel de rue, lui disant qu'elle en mengast. (1447, Arch. JJ 178, f° 145 v°.)
 Le sarqueleur, demenant sa tissette,
 S'il y perchoit rainsiel, ou boutonnet
 Qui, s'espandant, rainselos petis jette.
 (1487, *Reg. du puy de l'école de rhétorique de Tournai*, 43^e congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 436.)
 S'il (le sarqueleur) troeve le joly boutonnet,
 Il a lyé rainsel, hourson, branquette
 De waulettes, penchon, ou bastonnet.
 (*Ib.*, p. 437.)

(La terre) decoree de diversité de arbres, plantes, herbes et rainseaux avecques leurs fruits, semences et fleurs. (*Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 347 v°, éd. 1519.)

Tout ainsi que le verd therebinte plus amplement sur tous arbres ses branches et rainceaulz dilate. (*Violier des hist. rom.*, Prol., Bibl. elz.)

Et soubz ses arbres et rainseaulz
 Courent les argentins ruyseaulz.

(G. CORRORET, *Blasons domest.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 235.)

De ses jeunes rainseaux peuploit tout un bocage.
 (*Desportes, Eleg.*, I, XIX, Bibl. gaul.)

L'un avec un bouquet, l'autre avec la main tendre,
 L'autre avec un rainseau de roses les veut prendre
 [dre (les papillons).
 (*Du BARTAS, Suite des Œuvr.*, p. 124, la magnificence, éd. 1602.)

— Fig. :

Por ce se devise ceste branche en trois rainseaux. (*LAUR., Somme*, Richel. 22932, f° 6^e.)

De la racine de avarice moult de rainsiaus issent qui sont moult granz pechiez mortieus. (*Id., ib.*, Maz. 809, f° 21^b.)

— Fig., rejeton :

Chascun doit, qui veult roy eslire,
 Ou prince ou chief d'aucun empire,
 Prendre un des rainsciaulz, n'en doub-
 De ces nobles royaux gittons. [tons,

(CHRIST. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 3509, Paschel.)

Ung rainceau extraict d'estoc de royale geniture, s'estoit nourri entre les fertils et seigneurieux arbrisseaux d'Irlande... Ce tres noble rainceau est Edouard, fils du duc de Clarence. (J. MOLINET, *Chron.*, CLVIII, Buchon.)

— Brin, parcelle :

K'ilh li covient son pain rover,
 Ce li fait por li esprover.
 S'il a en lui ferme creance,
 Sans rancel de desesperance.

(JACQ. DE BAISEUX, *Fiez d'amours*, 295, Scheeler, *Trouvères belges*, p. 192.)

— Fagot de ramilles :

.i. cent de rainsceaulz, .ii. s. (1472, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ornement en forme de branchage :

Petiz rainseaux de chesne. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 404, Laborde.)

RAINSELE, -cele, -celle, -sele, s. f., petite branche :

Retiaculum, petite raiz ou raincelle. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montpellier H 110, f° 224 r°.)

Et quand le soleil sera levé, il verra celle douce rousee sur les rainceles et herbetes. (G. PHEBUS, *Deduiz de la chasse*, Maz. 514, f° 13^e.)

Voyent la belle rosee sur les raincelles et herbettes luisantes au soleil. (*Du FOUILL., Ven.*, f° 95, éd. 1565.)

RAINSELÉ, rainsellé, rainss., rins-

selé, adj., qui a des ornements en forme de rameaux :

Drap de soye a champs vermeil *rainssel-lez* de vert. (1480, Arch. LL 728, f° 67 v°.)

Une chasuble de soye violet *rainselfee* de vert. (Ib.)

— Partagé en diverses branches :

Quelques uns de la race des Myrmides d'Achilles, et les autres, pour titre et enseignement de noblesse, portants armoiries, a mon avis, fort singulieres, comme d'un cil d'oyson en champ de gueules, couvert d'un heulme a double estaige, enrichy de penaches miraculeusement *rinselfeez* a la Tartaresque, et autres devises de plus estrange façon. (CH. ESTIENNE, *Parad.*, XXII, éd. 1564.)

RAINSELET, *-celet*, *-cellet*, *rainselfeelet*, *rancellet*, *ranselet*, s. m., dim. de *rainselfee*, petite branche :

Un *rancellet* de tennis.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 192°.)

Et Dieux scet se les oyselles
Chantoient sur vers *rainselfees*.

(*Court de may*, f° 8 r°.)

Ce sont les *rancelles* qui nissent de la branche de sacrilege. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 11 v°.)

La tierce branche d'avarice si est rapine qui a moult de *rainselfees*. (Id., ib., Maz. 809, f° 29°.)

Ce sont les *rainselfees* qui nissent de la mauvaive branche d'usure. (Id., ib., Richel. 22932, f° 13°.)

Chescune de ces .vii. branches a moult de petiz *rainselfees*. (Id., ib., ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 6°.)

Ung tres petit et greille *rainselfeelet*. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 30 r°.)

Et si orons les oizeles
Chanter dessus ces *rainselfees*.
(FROISSART, *Poés.*, Richel. 830, f° 178°.)

RAINSELOIT, s. m., dim. de *rainselfee*, petite branche :

Li angres li balla un *rainselfeeoit*. (*Compos. de la s. escript.*, II, f° 147 r°, ms. Monmerqué.)

RAINSELOT, s. m., diminutif de *rainselfee* :

Le sarqueleur demenant sa tissette,
S'il y perchoit *rainselfeeil*, ou boutonnet
Qui, s'esperdant, *rainselfeeos* petis jette.
(7 nov. 1487, *Reg. du puy de l'école de rhétorique*, 43° congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 436.)

Cf. **RAINSELOIT**.

RAINSENT, voir **RAINSANT**.

RAINSEUL, *rainc.*, s. m., rameau :

Et a ceste branche moult de *rainceus*. (LAUR., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 11 v°.)

RAINSIEN, voir **RAENCIEN**.

RAINSNABLE, voir **RAINSABLE**.

RAINSNAULE, voir **RAINSABLE**.

RAINSELET, voir **RAINSELET**.

RAINSELLÉ, voir **RAINSELÉ**.

RAINSSIAL, voir **RAINSEL**.

RAINT, part. passé, voir **RAEMBRE**.

RAINXIAL, voir **RAINSEL**.

RAIRANT, adj., très affligé :

Mes moult est l'amachour *W. rairant*
Quant il voit qu'il n'a armez dont il se soit
[aidant.]

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 172°.)

RAIRE, voir **RERE**.

1. **RAIS**, *-aiz*, *rix*, s. f., racine, souche, au propre et au fig. :

Que de la *rais* Jessé istra
Une verge qui flourira.

(WACZ, *Conception Notre Dame*, p. 34, Mancel et Trébutien.)

Bon burjon de bone *rais*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 12739, Michel.)

Mais tant i orent de sojour
Qu'au pié del mont, a la *rais*,
Firent uns granz fossez bastiz.

(Id., ib., II, 32497.)

Et des haubers entreseignié
Les vis, les fronz ont escarriz,
Encens no basmes ne *rais*
N'oleit si buen, com il feseient ;
De noise fore se teneient.

(Id., *Troie*, 12800, Joly.)

Totes les chars en tremblent as plus hardiz
En terre soz les piez, des la *rais*.

(*Gerard de Rossill.*, p. 285, Michel.)

Radix, *rais*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 331.)

E quant covetise est *rais*
De tuz mals e de tuz periliz,
E la gole desatelee
Qui ne puet ostre saolee.

(*Besant de Dieu*, 2289, Martin.)

De la *rais* Gessé.

(*Disput. de la Sinag.*, Richel. 837, f° 341 v°.)

Car de tous maux avarico est la *rix*.

(J. BOUCHER, *les Regnars*, f° 51°, éd. 1522.)

Car s'il prend *rix* (ce vice), il est insupe-
[rable.]

(Id., *Ep. mor.*, 1^e p., LIX, éd. 1545.)

De bon rapport il (l'honneur) prend sa *rix*
[et souche.]

(Id., ib., 2^e p., IV.)

Des anges dame, et aussi de concorede,
De recouvance, et loiable amitié,
La sainte *rix*, l'estoille matutine.

(Id., *la Noble Dame*, f° 78 v°, éd. 1530.)

— Rave :

Raphanum, *rais*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, Léopold Delisle, *Biblioth. de l'Ec. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 327.)

Raffanum, *rais*, radich. (XIII^e s., *Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

J'ai *rais* de Larchant, *rais*.

(GUILL. DE LA VILLEN., *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246°.)

Oignons de Corbueil, *rais* de Larchant, Eschalaignes d'Estampes.

(*Poët. av.* 1300, t. IV, p. 1653, Ars.)

— *Par rais*, de fond en comble :

E des seintismes abeies
U damne Dous esteit serviz
Destruistrent trestut *par rais* !

(BEN., *D. de Norm.*, I, 838, Michel.) Imp. : *par aiz*.

Quant d'envair lor enemis
Orent trestot lor conseil pris,
Si s'en entrentent tot a plain
Par mi Duneis e par Chartain :
Tiebaut exillent *par rais* ;
Teus damages n'iert mais oiz.

(Id., ib., II, 22708.)

2. **RAIS**, *rahis*, s. ?

Pontesilee se roscric,
Ses pucelos a soi ralic,
Puis lor cevauche de *rais* ;
Adont i ot grant foreis
Et grant bataille tot le jor.

(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 107°.)

Lors vint Ferrans en son pais,
Et moult vint de gent a sa cort :
Si ot assés plus grant behort
Qu'encontre Biertran le pendu,
Leur faus conte ; et plus despendu,
Pour les haus omes dou pais,
Ki n'iert pas venus de *rahis*
Mais de la prison forte et grant.

(MOUSK., *Chron.*, 27778, Reiff.)

3. **RAIS**, voir **RAS**.

RAISABLE, voir **RASABLE**.

RAISANT, voir **ROISANT**.

RAISCE, voir **RASE** 1.

RAISE, voir **RESE**.

RAISEL, voir **RAINSEL**.

RAISELE, s. f., champ où l'on racle le millet dont on fait des balais :

Ilz les vont brunir et aiguiser es charbonnieres... aucune foiz aux *raiseles* ou on fait le millet. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 514, f° 6°.)

Cf. **RASCLEIS**.

RAISER, v. a., reconforter, soulager :

Brunette, qui pouvez d'un soul clin de vostre
[œil]

Raiser plus doucement ma pauvre ame ravié.
(GREVIN, *Olympe*, p. 46, éd. 1560.)

RAISEUL, voir **RESEUIL**.

RAISEUR, voir **RASEUR**.

RAISIEUL, voir **RESEUIL**.

RAISIMET, voir **RAISINET**.

RAISINATTER, v. n., grappiller :

Qui aura navré et aura fait sang a ceux qui glanent ou *raisinatten* en les jettant de son champ ou de sa vigne. (1266, *Françise d'Orgelet*, t. XXVI, Droz.)

RAISINÉ, adj., de vigne, de raisin :

Un verd pampre *raisiné*,
(Rons., *Gayet*, les Bacchan., p. 371, Bibl. elz.)

Pour façonner ceste couronne,
Ores de pampre *raisiné*,
Ores d'un serment nouveau né.

(MAGNY, *Gayet*, la Couronne de F. de Charbonier, éd. 1554.)

RAISINER, v. n., boire du vin :

Avoec .i. cascun *raisinoit*.

(Li *Molnier de Nemoz*, Richelet, *Poés. du XII^e s.*, p. 6, 1832.)

Denisete la Douete, qui est assez en-
veuse et riotieuse... se commança a mo-
quer d'eulx et dist a Perrin... qu'il avoit
bien *raisiné*; et lors ledit Jehan li dist :
Ne nous rigole point de nostre vin, se nous
avons bien bu, nous l'avons bien payé.
(1376, Arch. JJ 109, pièce 273.)

**RAISINET, -met, s. m., jus du rai-
sin :**

La grappe de cels, grappe de fiel, e *raisin-
met* mult amer. (Liv. des *Psaum.*, Cam-
bridge, Cant. Moïse, 48, p. 277, Michel.)

Neuchâtel, *raisinet*, groseille rouge.

**RAISINIÈRE, re., s. f., nom donné
autrefois tantôt à la choroïde, tantôt à
la face postérieure de l'iris :**

La quatrieme (tunique de l'œil) se nomme
uvee ou *resinière*, pour ce qu'elle res-
semble a un grain de raisin. (DU BARTAS,
la Semaine, Comment., f° 288 r°, éd. 1583.)

La quatrieme (tunique de l'œil) c'est
l'uvee ou *raisinière* qui retire bien fort a
un grain de raisin dont le jus est espraint.
(E. BINET, *Œuv. spirital.*, p. 488, éd. 1620.)

RAISME, voir RAIME.

**RAISNABLE, reism., resn., raynable,
raisnable, -aule, resn., rainsnable,
-aible, -aule, resgnable, regn., rai-
gnauble, regn., regnaule, -abe, -asvle,
rainable, -nnable, reinable, ren., ren-
naule, rednable, reid., rainh., reihn.,
adj., raisonnable, juste, légitime, bon,
valable, en parlant de personnes et
de choses :**

De anme *reidnable* e de humeine charn
permanand. (Liv. des *Psaum.*, Cambridge,
Comune fei, 32, p. 291, Michel.)

Ne raançun *rednable* prendre.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 2146, Andressen.)

De bele forme i sunt les genz
E de sages contenenenz,
Discret, *reinsnable* e bien vestu.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 195, Michel.)

Aussi funt cil de cest honor
Qui son *raisnable* unt ne valor.
(Id., *ib.*, II, 20410.)

Or ot Alis, se il ne feit
A son frere *resnable* pleit,
Que tuit li baron li faudront.
(CHRIST., *Clig.*, 2547, Foerster.)

Li vielz reis est *rednable*, si li faites raisun.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 302, Michel.) Var. :
regnable.

Hom, ki creature les rainsnable.

(RECLUS DE MORL., *Miserere*, cxxxviii, 1, Van Ha-
mel.)

Mais la *rainnable* creature, par ce ke ele
est faite al ymagine de son faiteor, est
gardeie ke ele a nient ne trespasset. (*Mo-
ral. sur Job*, p. 483, Ler. de Lincy.)

Ceste requeste plout mult a nostre Sei-
gnur, car *regnable* fud. (*Rois*, p. 235, Ler.
de Lincy.)

A Leir tramist ses messages,
Des tous *raisnables*, des plus sages
Ki estoient en sun pais...
(BRUT, ms. Munich, 2948, Vollm.)

De mostrer essamples *resnables*
Et veraires et doitables.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 1759, Hippeau.)

Regnable entendement.
(*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 217 r°.)

Se nos bien *reihnabile* somes.
(*Deliv. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 1 v°.)

Rainsnaible conseil me donez.
(DOLP., 8945, Bibl. elz.) Var. : *raisnable*.

La u a *raisnaule* ocoïson.
(AMALDAS et YDOINE, Richelet, 375, f° 328°.)

Por avoir *raisnaule* ocoïson
De combatre moi contre vous.
(*Aïre per.*, Richelet, 2168, f° 15°.)

Ne ne voient que tout si don ne soient
regnaule selon chou que chascuns iert.
(*Merlin*, I, 143, A. T.)

Tous couz et tous damages *rainsnaulez*.
(1258, *Cart. Esdras de Corbie*, Richelet, I.
17760, f° 61 v°.)

De faire et d'offrir si *regnaules* offres se-
lon chou ke li mesfait sunt. (1255, *Bans
des paisseurs*, Tailliar, p. 223.)

Habars et Haneli merciers
Sont compaignon boin et *rainable*.
(BAUDE FASTOUL, *Congé*, Richelet, 1500, p. 35.)

Par *resgnable* pris. (G. DE TYR, I, 20, Hist.
des Crois.)

Ceste sentence est *rainnable*. (*Digestes*,
ms. Montpellier H 47, f° 68°.)

Chose qui n'est pas *resnable*. (BRUN. LAT.,
Tresor, p. 356, Chabaille.) Var., *reinsnable*,
raisnaule.

Et li maistre se traissent ariere et disent
que li jugement estoit boins et *resnaules*.
(*Chron. de Rains*, c. xxxiii, P. Paris.)

Et torz fust droiz, et diex deable,
Et fors du sens fussent *resnable*,
Et noirs fust blanz.
(RUTES., *Complainte de Saint-Amour*, I, 83, Jubinal.)

Et il vos offrit dreit *rainable*. (XIII^e s.,
Serm., ms. Poitiers 124, f° 4 v°.)

Renable, facundus, eloquens. (*Gloss. de
Glasgow*, P. Meyer.)

Tous couz et tous damages *rennaules*.
(Janv. 1266, *Cart. de Picquigny*, Arch. R¹ 35,
f° 14 r°.)

Et li meist raisons qui ne fussent *rai-
gnaubles*. Et li duc meist descolpes qui ne
fussient *regnaubles*. (1269, *Hist. de Bourg.*,
II, xxxii.)

Pour le tout a rendre tous couz et tous
damages *regnasvles* avecueques le principal.
(1290, *Cart. de Ponthieu*, Richelet, I. 10112,
f° 308 v°.)

Rendre tous les couz et les damages
rainsnaules. (1292, *Cart. de Fervaq.*, Richelet,
I. 11071, f° 23 v°.)

Et li faites rendre plenerement et re-
storeir touz ses couz et touz ses domaches
suffisanz et *regnables*. (1294, *Hist. de Metz*,
III, 240.)

Par *raisnaule* semonse. (Nov. 1300, *Cart.
de Picquigny*, Arch., R¹ 35, f° 95 r°.)

Par *raisnable* semonse. (*Id.*)

La vont li boin et li *rainable*.
(*Renart le nouvel*, IV, 461, var., Méon.)

Il li respondirent dont par raison *rains-
nable*. (*Le Vie Carlemaine*, Richelet, 2168, f°
157°.)

Despens *raynables*. (1305, Vid. de 1309,
Conc. int. reg. Fr. et Fland., Arch. Vat.,
Instr.)

Sauves les *resnables* aides ad quevetai-
gnes segneurs. (1321, *Cart. de S. Valmont*,
f° 24 r°, Arch. S.-Inf.)

Tous damages et depens loials et *regna-
bles*. (1331, Picardie, Arch. J 229, f° 29°.)

Nul pledeour ne pourra prendre d'un
homme que cinq souls pour ungs courts
regnables de venir et de s'en aller, c'est a
savoir au chevalier sept souls, a l'escuyer
troys souls, a l'omme a pié douze deniers,
et est de journee *renable*. (1454, Morice,
Pr. de l'Hist. de Bret., I, 971.)

A estre fait (le pignon) fourny et rendu
renable dedans pasques prouchain. (1543,
Collège de Mur, Arch. Finist.)

— S. m., compte :

Pour ayder payer les despens et salaire
de celui qui vint renabler l'euffre que Je-
han Perrot, paindre, avoit fait en la cha-
pelle St Yves, avoir... et retraicte copie
dudict *renable* et les quittances des paye-
ments faitz. (1467, *Compte de S. Melaine*,
Morl., Arch. Finist.)

Avec le *renable* du dict feur. (1487, *Compte
de J. Lebaut*, f° 4°, Arch. Finist.)

Et a faire et fournir la dicte chappelle
de la forme susdicte dedans la St Fiacre
prouchaine et le rendre *renable*. (20 fév.
1490, *Marché S. Melaine*, Morlaix, Arch. Fi-
nist.)

Et encore dans un texte du xvii^e s. :

Lesquelles réparations étant faites, et le
renable reçu aussi à l'amiable par ledit
recteur. (9 août 1751, *Arr. du parl. de
Bret.*, II, 520.)

Procès verbaux de devis et de *renables*
des réparations des presbytères. (30 janv.
1768, *ib.*, II, 595.)

— Adj., capable :

En lui n'a mie *rainable* oume,
Por cop ferir, ne por joster ;
Car nul ne porroit ajoster
A lui que ne fust sempre mors.
(*Gawain*, 5044, Hippeau.)

Bourgogne, *rainnable*, raisonnable.

**RAISNABLEMENT, resn., rain., rein.,
ren., raign., resgn., raisneb., raisnaubl.,
raisnaul., resnaul., raignablement, res-
gnaulem., -ant, adv., raisonnablement,
justement, convenablement, suffisam-
ment :**

Raisnablement savez por quei.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 9166, Andressen.) Var. : *resgnable-
ment*.

Si fait ses dons diversement
Mult bien e mult *raisnablement*.
(Bsx., D. de Norm., II, 7030, Michel.)

Ke seient *raisnelement* dit. (Comment.
s. le nouv. test., ms. Oxf., Bodl. Douce 270,
f° 10 r°.)

Faonde out bone pur parler,
Pur grant asere en curt mustrer
Renablement...
(Vie de S. Thom., 205, ap. Michel, D. de Norm.,
III, 465.)

Il sunt devant le rei alé,
Et lur conseil unt domustré
Reinablement...
(Id., ib., 463, p. 476.)

Escriit fut bien *raisnelement*.
(G. DE S. PAIR, M. S. Michel, 2314, Michel.)

Et non porquant *raisnalement*
Guide aciever tot son talent
D'Amadas et de son signour.
(Amaldas et Ydoine, Richel. 375, f° 323r.)

Chaschuns meint cha l'almaille e le mul-
tun qu'il volt tuer, e sur ceste pierre
l'ociez, e pois *raisnablement* en mangerez
e encuntre Deu ne pecherez. (Rois, p. 50,
Ler. de Lincy.)

Justise tint *renablement*
Et moult en ovrait saigement.
(Dolop., 7853, Bibl. elz.)

... Que il de sa grace l'avoiait et ansai-
gnant a ce mostrer et deviser *rainable-
ment*. (Ph. DE NAV., Qual. ag., Brit. Mus.
add. 28260, f° 3.) A. T., § 1: *resnablement*.

Por quatorze livres de terre qu'il nous
doit assener *resnablement*. (1255, Flabem.,
2, Arch. Meurthe.)

Donnes donc amiablement
Biaus petis dons *resnablement*.
(Rose, 8239, Méon.)

Or revenons au conte d'Anjo, qui tenoit
la contei de Hainnaut, et sembla au roi
son frere qu'il ne la tenoit pas asseiz *rai-
nablement*. (MÉNESTREL DE REIMS, § 435,
Wailly.)

Quant uns hom enprent a faire une grant
chose *raignablement* et de son gré, fiance
est de mener a chief la chose que on a
commencié. (Mor. des philos., Richel. 375,
f° 31r°.)

De solacier *raignablement*.
(ROB. DE BLOIS, Poés., Ars. 5201, f° 9r°.)

De payer leur despens... *resnalement*.
(1292, Ch., ap. Martenne, Trés., I, 1246.)

RAISNABLER, *ren.*, v. a., vérifier,
compter :

Pour ayder payer les despens et salaire
de celui qui vint *renabler* l'eulfre que Jehan
Perrot paindre avoit fait en la chapelle St
Yves, avoir et retraicé copie dudict renable
et les quittances des paiements faictz pour
les dicz procureur au dit Perrot. (1469,
Compte de S. Melaine, Morl., Arch. Fi-
nist.)

RAISNABLETÉ, *-avleteit, resnableté,
regnableté*, s. f., qualité de ce qui est
raisonnable, chose raisonnable, juste :

Raisnavleteiz est li ancerchemanz de rai-
son. (Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu,
ms. Verdun 72, f° 100 r°.)

Li *resnavleteiz* quiert et li raisons atruevet.
(Id., f° 100 r°.)

Il doit garder qu'il face *raisnableté*. (Le
Chartre de le chité d'Amiens, Richel. 25247,
f° 83 r°.)

Et se vos volez entendre a aucune *res-
nableté*, il l'entendrait volentiers. (Est. de
Eract. Emp., xxxiii, 6, Hist. des Crois.) Var.,
regnableté.

Jones ne se doit fier dou tout en son
senz por soutilleté ne por *regnableté* qui
soit en luy. (PHILIPPE DE NAVARRE, des .iiii.
Tenz d'age d'ome, § 65, A. T.)

RAISNAUBLE, voir **RAISNABLE**.

RAISNAULEMENT, voir **RAISNABLEMENT**.

RAISNAVLETEIT, voir **RAISNABLETÉ**.

RAISNE, *resne, ray., raine, re., regne*,
s. f., raison, moyen qu'on allègue en
justice :

K'il sevent parmi le moustrance et les
resnes ke... (1271, Décis. des échev., Tailliar,
p. 318.)

Li vies eskievin fuscent present sour le
liu mesmes, avec les nouveiaus, ki ore
sont, et oiscent les *resnes* de l'unne partie
et de l'autre, et sor ces *resnes* oyes, li nou-
viel eskievin, ki ore sont, oiscent d'eaus le
record. (Sept. 1311, C'est les cureurs des
causfors contre Gillion de Gauraing et ses
hoirs, Chirogr. St Brice, Arch. Tournai.)

Et li eskievin, dedont, por toute raison
a faire as parties, alascent sour les *regnes*
de l'unne partie et de l'autre. (Ib.)

Tous ces *resnes* devant dis, nous... les
tornames en droit sour. (29 nov. 1322, Let-
tres du bailli de Hainaut, Arch. Mons.)

Et furent li plainte et li *raisne* dou dit
Colars dou Monchiel renouvet et recordet
bien et souffissamment. (1335, Cartul. de
l'abb. de Cambron, p. 229, Chron. belg.)

Item, volons et ordenons que, quand
chief sierait eleveis entres parties, par
devant queilconque court que che soit, et
les *raines* sieront conclutes et auront re-
nunchiet a leurs monstanches... (JEH. DE
STAVELLOT, Chron., p. 50, Chron. belg.)

Affin que chies records ne les *raynes* des
parties ne puissent eistre defraudé. (Id.,
ib., p. 51.)

Sanz plus tenir et plait ne *rene*.
Je vueil le sermon commencer.
(Mir. N. D., XXXVIII, 20, A. T.)

LA FEMME.

Las, mon amy, qui vous ramaine ?

FRERE GUILLEBERT.

Il me fault cy eslendre ou *raïne* ;
Qu'au dyable soit il ramené.

(Farce de frere Guillebert, Anc. Th. fr., I, 316.)

Si souvent que les personnes dudit me-
tier seront congreues pour quelque cause,
oyant les remontrances, doleances, *raisnes*,
propositions... (1527, Privil. des .xxxii. bons
mestiers de la cité de Liège, I, 231, éd. 1730.)

RAISNEBLEMENT, voir **RAISNABLE-
MENT**.

RAISNIE, voir **REGNIE**.

RAISNIER, *resnier, reisienier, raisner,
rasgner, regnier, raynier, rainier,
rainnier, raigner*, verbe.

— Neutr., parler, discourir :

Atant monte el ceval que plus n'i vot *resnier*.
(Roum. d'Aliz., f° 7r°, Michelant.)

Les eus ruelle, et *raisne* et rit,
Et mainte dervorie dit.

(Amaldas et Yd., Richel. 375, f° 318r°; Hippeau,
1855.)

En haut parolent, qui bien sourent *raisnier*.
(Huon de Bord., 339, A. P.)

Si ot le cuer hardi et fier
Et si savoit trop biel *raisnier*.
(Ph. Mousk., Chron., 6630, Reiff.)

Je la salu au plus bel
Que jou poi *raisnier*.
(GILBERT DE BERNEVILLE, Bartsch, Rom. et Past., III,
26, 13.)

— Avec la prépos. *de*, parler de :

Iceis Gaufrois dont ci m'oez *raisnier*.
(ADENET, Enf. Ogier, 100, Scheler.)

Pouchins li ainsnes, ki bien sot *raisnier*
De comprehension, d'astrenomier,
Je vi k'il fist Diu le couleur cangier.

(GILBERT DE BERNEVILLE, Poés., Richel. 12615,
f° 197r°.)

— Avec la prépos. *à*, parler à :

Ne nule rien n'i voit vivant
A cui puist *raisnier* ne parler.
(Perceval, ms. Berne 113, f° 91r°.)

Si com l'arcevesques Turpins,
Li bons clers, li chevaliers fins,
Resnoit ensi a Carlemainne...
(Ph. Mousk., Chron., 8340, Reiff.)

La hors est .i. siergans ki... dist qu'il
velt a vous *raisnier*. (Kassidor., ms. Turin,
f° 215 r°.)

Tele te fera grant dangier
D'esgarder et a toi *raisnier*,
Ke plus i pense en son corage,
K'elle ne monstre en son visage.

(Jacq. d'Am., Art d'amour, ms. Dresde, Kort., 1070.)

— Act., adresser la parole à :

Sains Brandans le prist a *rainnier*
Du mostier qui en estoit pere,
Et dont cil qui sont en sont freres.
(De Saint Brandaine, p. 125, Jab.) Impr., *rainnier*.

— Déclarer, établir :

Nous *raisnions* et estavlissons nos procu-
reurs por relever de l'eglise la castellenie
de Francimont hiretavie. (1339, Ch. S.
Lambert, n° 623, Arch. Liège.)

— Terme de jurisprudence, défen-
dre en justice :

Et de les prendre et recevoir et *rasgner*
et deffendre. (1284, Arch. J 406, pièce 11.)

— Neutr., plaider :

Nos commetterons une personne a che
ydonnes, par devant laquele et par devant
nos hommes feodas ons porait faire po-
rofes, *raynier* et plaitier par loy en nostre
palais a Liege (J. DE STAVELLOT, Chron.,
p. 57, Chron. belg.)

Ne debverons souffrir d'en plaider ne
raisnier par devant euls. (1487, ap. Lou-
vrex, Ed. et réglem. pour le pays de Liège,
I, 428, éd. 1750.)

— Réfl., se défendre en justice :

Item dient les dis maire et bourgeois que come audit maire seul et pour le tout pour la cause dessus dite appartienne la cognoissance et la juridicion, et premierement de tous les bourgeois de ladite commune, et ledit prevost de la Rochelle, non contestant que par arrest de court chacun desdiz jures se peut regner par soi en ladite prevosté senz plus respondre et senz amende, les contrainst aucune foiz a respondre, autre les arreste et met en prison, ne ne les remet au maire leur juge se il ne sont raingez par sergent ou par autre personne de maire, en prejudice de la franchise et liberté desdiz maire et bourgeois et dudit arrest de court, et en donnant dommages aus dis bourgeois, pour quoy requierent qu'il soit deffendu audit prevost qu'il ne face desores en avant ces excès ne suppreses... Nous voulons et ordenons que chacun jurez dudit commun se puisse raisner d'ores en avant par soy en la prevosté senz paier amende se il ne respont et pour quoi il soit trouvé juré de commune. (1317, Arch. JJ 56, f° 101 r°.)

Chascun desdits jurez se peust raisner par foy en ladite prevosté sens plus respondre. (1317, Ord., XII, 428.)

— Infin. pris subst., raisonnement, discours :

Jordain, dist Kalefrins, entendez mon rainier.
(Ger. de Blaues, Ars. 3144, f° 322 v°.)

Car quant il ont conquis, par bel raisnier,
Tout lor voloir, lor amours est faillie.
(Chans., Vat. Chr. 1490, f° 62 r°.)

RAISON, raisun, raeson, raizon, raisun, reisun, raisson, resson, reson, raisun, s. f., paroles, propos, discours :

Hora vos die vera raisun.
(Passion, 1, Koschwitz.)

De sa raison si l'esfred[ed]
Que lo Deu fil li fai neier.
(Ib., 191.)

Sobre nos sia toz li pechez !
Pilaz cum audid tals raisons.
(Ib., 240.)

Cum il menaven tal raison.
(Ib., 431.)

Donc oct ab lui dures raisons.
(Saint Léger, 190, Koschwitz.)

Ici cumencet amiable cançon e spirituel
raison. (Alexis, Prol., xi° s., Stengel.)

Li empereres out sa raisun fenie.
(Rol., 193, Müller.)

Darae, dist la royne, laissies ceste raison,
Asses dolente suy, sans oyr tel lichen.
(Chev. au cygne, 371, Reiff.)

Cortoisement ses ta reson conter.
(Aymeri de Narb., 2075, A. T.)

Sire, fet il, or oiez ma reson.
(Ib., 2114.)

Sa raisun a Ragau fineie,
Al roi Leir plaist et agreie.
(Brut, ms. Munich, 2842, Vollm.)

Atant a sa raisun fenie.
(Floire et Blanceflor, 2° vers., 872, Du Ménil.)

Ors vint la pucele plus pres du roi Artur
et comença sa raison en tel maniere. (Ar-
tur, Richel. 337, f° 193°.)

Mais laissez ce chevalier parfaire sa
raison qu'il avoit commencée. (J. d'ARRAS,
Mélus., p. 86, Bibl. elz.)

Et remonstra as chevaliers toutes les
parolles et raisons dont on l'avoit aréiné.
(Froiss., Chron., VIII, 407, Kerv.)

Mais quand et quand en leur disant ces
raisons il prit son pavois dessus son bras
et se meit a marcher devant. (AMYOT, Vies,
Timol., 16, éd. 1567.)

— Langage :

Ne n'est grius ne latins
N'hebreus ne angevins,
Ainz est raisun mustree
De la nostre cuntree.
(Ph. DE THAUN, li Cumpoz, 99, Mall.)

Ebrien savoit parler, le raison de Judee.
(Baud. de Seb., XII, 264, Bocca.)

C'estoit signe d'aucune grant merveille
qui advenir devoit quant les oiseaux parlo-
ient raison humaine. (Chr. de St-Denis,
I, f° 129, éd. 1493.)

— Façon de s'exprimer :

Ele avoit la plus bele raison que femme
poist avoir, et si bien parlanz que il n'i ot
que amender. (Artur, Richel. 337, f° 195°.)

— Mettre à raison, adresser la pa-
role, interpellier :

Voit le la dame, ci l'ait a raison mis :
He sire Begues, por coi pances vos ci ?
(Gar. le Loh., ap. Bartsch, Langue et litt. fr., 112,
25.)

Quant de l'errer unt assez feit,
A une part lur oste unt treit,
Belement l'unt a raisun mis :
(Vie de Saint Gile, 2369, A. T.)

Ainz que li rois l'eust a reson mis
Le salua gentement Aymeris.
(Aymeri de Narbonne, 703, A. T.)

Quant aseur fu de s'amur,
Si la mist a raisun un jur.
(MARIE, Lais, Fraise, 285, Warnke.)

Elies l'apela, mist le a raison.
(Aiol, 3878, A. T.)

Ne laissera ne comence ses dis ;
Ou voit Ogier, si l'a a raison mis,
Et fierement li retorna son vis.
(RAIMB., Ogier, 11300, Barrois.)

Ele l'a mis a raison :
Aucassins, biax amis dox...
(Aucass. et Nicol., 27, 8, Suchier.)

— Presenter la raison, offrir le com-
bat, faire un appel :

Le baron de Flays... avoit querellé contre
luy (Matignon), et l'a tellement bravé et
luy a présenté si souvant la raison que...
il ne luy a jamais rien peu faire, mais
bien souvant luy l'a bravé. (BRANT., Cap. fr.,
V, 165, Lalanne.)

— Mettre a raison pourquoi, deman-
der pourquoi :

Quant Dieu la mist a raison pourquoy
elle avoit trespasé son commandement
et fait pechiez son seigneur, lors elle
excusa et dist que le serpent lui avoit fait
faire et conseillé. (Livre du chev. de La
Tour, XLVI, Bibl. elz.)

— Ce qu'on a à dire, sujet d'un en-
retien, d'un récit :

Par cui mi sire(t) mei ma[n]dat(z) sa raisun.
(Cant. des Cant., 89, Stengel.)

Quant sa raisun li ad tute mustrethe.
(Alexis, str. 15°, xi° s., Stengel.)

Lors ont ensemble lor reson devisee
Qu'il s'en iroint de la cité loee
Conquerre ennor en estrange contree.
(Gir. de Viane, Bartsch, Langue et litt. fr., 340, 25.)

Or parla, dist sa raison :
Escoutes moi, franc baron...
(Aucass. et Nicol., 39, 13, Suchier.)

Escoutez une complainte,
Dont la raison est moult bien jointe.
(Li Droit au clerc de Voudai, Richel. 1593, f° 109
r°.)

Et moult longuement parlerent
ensamble d'une raison et d'autres. (Froiss.,
Chron., IV, 36, Kerv.)

— Composition poétique :

Philipes de Thaur
At fait une raisun
Pur pruveires guarnir.
(Ph. DE THAUN, Cumpoz, 1, Mall.)

— Contenu d'une lettre :

Guardet al brief, vit la raisun escrite.
(Rol., 487, Müller.)

— Raisonnement :

Hom, or entent coment je truis
Et par quele raison je pruis
Ke covoitise pont tous maus.

(RENCLE DE MOILLIENS, Miserere, cxxvi, 1, Van Ha-
mel.)

Ains lor monstroient tantes bieles parolles
et tantes bieles raisons aournees et traites
de droit. (HENRI DE VALENC., Hist. de l'em-
per. Henri, § 692, Wailly.)

Leur parlement elz ont trouvé
Et par vive raison prouvé
Que la plus grant cause qui soit
Ou monde, qui l'omme deçoit,
C'est convoitise de regner.

(CHRIST. DE PIZAN, Chemin de long estude, 3625,
Fusichel.)

— Tenir raison à quelqu'un, raison-
ner avec lui :

Quelques simples qu'ilz fussent, se
jouoit de leur dis et raison leur tenoit.
(CHRIST. DE PIS., Hist. de Charl. le Sage,
Michaud.)

— Parole donnée, promesse :

Et Lambert jure le cors S. Lazaron,
Se li dus fauce envers lui sa resson,
Qu'il les pendra sans autre raençon.
(Aubery, p. 84, Tarbé.)

— Prière :

Lors se ressouvenant d'une raison que
son precepteur luy avoit apprise en son
jeune age, il la commença a dire : Deus
adjutor meus. (BRANT., Capit. fr., ch. IX,
éd. 1666.)

— Permission :

S'il vouloit bien faire son cas, il falloit
qu'il allast a Romme : et que a grand
peine en auroit il la raison de son evesque.
(BONAV. DES PER., Nouv. recreat., f° 30 r°,
éd. 1564.)

— Justice, droit :

Dont est drois et *raisons*.

(GUY DE CAMB., *Alex.*, Richel. 24366, f° 221^a.)

C'est *resons* et droiz.

(*La Chace dou cerf*, Richel. 1593, f° 168^b.)

Ce n'est pas *reisons* ne droiture.

(THINAUT, *La Poire*, 515, Stehlich.)

S'il avient que un franc home... bate un esclaf ou une esclave, et son seignor vient a la cort et se claime de selui par l'asise, qu'il li a son esclaf ou l'esclave batue, la *raison* juge et coumande enci a juger... (*Ass. de Jêrus.*, p. 205, Beugnot.)

Comme droiz et *raisons* estoit. (*Liv. de Marc Pol*, LXXVI, Pauthier.)

Et si sont tenu de vostre honneur et vostre *raison* garder. (FROISS., *Chron.*, II, 322, Kerv.)

— *Avoir sa raison de*, comme avoir raison de :

Les Escos ja en ceste annee par deux fois l'avoient travilliet (le roi anglais) de chevauchier apries yaux et point n'en avoit eue se *raison*. (FROISS., *Chron.*, III, 462, Kerv.)

— Dans les locutions : *Avoir, offrir, refuser, prendre raison*, ce mot a le sens de *satisfaction* :

Et si li demanda que se il voloit *raeson avoir* de ses damoiselles, ele li donroit tot a sa devise. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 121^c.)

Une femme qui est une tres bonne galoise, qui ne *refuserait* jamais *raison*, qui la luy ouffreroit. (*Quinze joyes de mar.*, VII, Bibl. elz.)

Son voisin la renversa sur le coffre et en *prend* par ce moyen la *raison*. (G. BUCHET, *Serees*, V, 8, Roybet.)

Jeune femme, bien disposte de son corps et qui ne *refusait* jamais *raison*, quand on luy presentoit. (*Le grand Parangon des nouvelles nouvelles*, XXXI, p. 126, éd. 1531.)

— Droits, revendications :

Un prince qui pretendist *raison* au royaume de Naples. (COMM., *Chron.*, VIII, 15, Soc. de l'Hist de Fr.)

Vendyt au roy Charle la *raison* qu'il cuidoit au royaume. (*Lignage de la mer*, ch. iv, p. 224, ap. Ste-Pal.)

— *C'est raison, il est raison, il est naturel, raisonnable, juste* :

Si *est raisun* que il dunge diz solz. (*Lois de Guill.*, 5, Chevallet.)

A vos amans, plus qu'a nul autre gent, *Est bien raison* que ma dolor complainne. (COUCI, *Chans.*, XXII, Crapelet.)

C'est bien raison que vous soyez renvoyé par devant vostre evesque. (BONAV. DES PÉR., *Nouv. recreat.*, f° 106 v°, éd. 1564.)

— *Contre raison, injustement* :

En sa terre il ne sont mie entré, quar il la tient a tort et a pechié, contre Dieu et *contre raison*. (VILLEHARD., § 144, Wailly.)

— *De raison, à bon droit* :

Monseigneur Jean de Hainaut qui bien est ramentu, et *de raison*, en ce livre. (FROISS., *Chron.*, prol., Buchon.)

— *Estre de raison, être calme* :

Ils chemineront par mer, laquelle estoit et tous jours fu pour euls asses quoye et *de raison*. (FROISS., *Chron.*, XVI, 53, Kerv.)

— *Par raison, de droit, forcément* :

Le royaume de France qui par droite succession de proismeté devoit estre siens *par raison*. (VAT, V, p. 322, ap. Ste-Pal.)

La memoire des bons et li recors des preus atisent *par raison* les cueurs des jones bacciers. (Id., II, 8.)

— *Par raison, si l'on consulte la raison, naturellement, raisonnablement* :

Amis Tristran, quant mort vus vei, *Par raison* vivre puis ne dei. (Tristan, II, p. 84, Michel.)

Li lunsdis *par raison*, Sulunc m'entencien, Signefiet lumiere.

(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 523, Mall.)

Et que vous donriens au soudanc pour vostre delivrance? Ce que nous pourriens faire et souffrir *par raison*, fist li cuens. (JOINV., *S. Louis*, § 336, Wailly, éd. 1874.)

Nous n'avons de dehors aucunes nouvelles d'importance, sinon que l'expectation de l'evenement de ces deux sieges qui se font en Flandres, celui de Berg par les Estats, et celui d'Ostende par l'archiduc, ou l'on escrit qu'ils se battent a bon escient. Cela doit *par raison* faire jugement de la fortune des affaires de l'un et de l'autre, au moins pour le reste de ceste annee. (1601, *Lett. miss. de Henry IV*, V, 441, Berger de Xivrey.)

— Ce qu'on pense, ce qu'on a à dire :

De joye fut toute esmeue
Et me compta sa *raison*.
(*Chans. fr. du xv^e s.*, XVI, 23, A. T.)

— Manière, méthode :

Honneur, prudence et delectations sont de diverses *raisons* et espece quant a lour bonté. (ORESME, *Eth.*, VIII, 12, éd. 1488.)

Vous voyez (Messeigneurs) comme ses sylogismes et enthymemes procedent (au pris des autres) rondement, selon la vraye *raison* dialectique. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IX, f° 285 v°, éd. 1569.)

J'avois deliberé suivre en l'orthographe de mon livre la plus grand part des *raisons* de Louys Maigret. (RONS., *Œuv.*, II, 14, Bibl. elz.)

— Moyen :

Et tant dessonses
Fu k'il ne sot veir *raison*
Par coi il fust saus et tenses.
(RENCLUS DE MOILL., *Carité*, CLXXXIV, 8, Van Hamel.)

Car je n'i voi *raison* de l'eschiver.
(COUCI, *Chans.*, X, Crapelet.)

C'est un mal duquel j'ay tiré la *raison* de corriger un mal pire. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. IX, p. 18, éd. 1595.)

— Taux, proportion :

Je vous prie faire augmenter le fonds du payement du troisieme mois des dictes compagnies de l'armee et des dictes garnisons a la *raison* sus dicte. (1597, *Lett. miss. de Henry IV*, IV, 708, Berg. de Xivray.)

— *A très grande raison, à très bon compte* :

On y vit a *tres grande raison*. (MONT., *Voyag.*, p. 93, éd. 1774.)

— *Mettre à raison, mettre à un prix raisonnable* :

Je l'achasterai s' a *reson* le metez.
(Les Loh., Ars. 3143, f° 13^a.)

— Absol., à la *raison*, proportionnellement :

Le roy de France seroit tenu d'ayder au roi d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes François, souldoyez toutesfois aux despens du roy dudit pais, et pour la defense de ses mers depuis les Itads saint Mahé jusques au destroit de Callaiz, de douze navires equippees et ravitaillees a la *raison*, avec trois mille hommes de guerre sur iceulx navires. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, f° 98 v°, éd. 1569.)

— *A la raison de*, au taux de :

Revenoient a la *raison de* quinze lieues françoises. (*Le Jouvenç.*, p. 475, ms. Université.)

— *Pour raison de*, au taux de, en proportion de :

Quand au payement de la garnison, M. le mareschal de Biron m'a promis et assureé qu'il vous y pourvoiera dans trois ou quatre jours *pour raison de* ce qui vous est deub jusqu'a present. (1597, *Lett. miss. de Henry IV*, I, 217, Berg. de Xivrey.)

— *Conseil de raison, conseil institué suivant l'avis des Etats de Rouen de 1596* :

Certain conseil, dont la nomination appartientroit a l'assemblee, et ensuite aux cours souverains, et seroit nommé le *Conseil de Raison*. (*Mém. de Sully*, III, 139, éd. 1725.)

Ces Messieurs du *Conseil d'imaginaire Raison* furent mis a *raison*. (Id., III, 175.)

— Compte :

Et fisent ceste enquete... par les livres des *raisons* receulx, ou la vailleur devant ditte estoit escrite de longtemps. (1290, *Hist. de Sablé*, p. 346, ap. Ste-Pal.)

Petilius ayant esté suscité par Caton pour luy demander conte de l'argent manié en la province d'Antioche, Scipion estant venu au Senat pour cet effect, produisit le livre des *raisons* qu'il avoit dessous sa robbe, et dit que ce livre en contenoit au vray la recepte et la mise. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. v, f° 151 r°, éd. 1588.)

— *Faire la raison de*, faire le compte, acquitter une dette :

Un escu en fera la raison, id est quittes. (OUDIN, *Cur. fr.*, éd. 1656.)

— *Avantage*, commodité :

Car il auroient mius sa *raison* qu'il ne faisoient le tort a lor signeur. (ROM. de Kanor, Richel. 1446, f° 18^r.)

— *Pour raison de*, à cause de :

Et cil a qui li fruit devoient estre pour reson du testament. (BEAUM., *Coust. de Beauvoisis*, XII, 12, La Thaumassière.)

Et semblablement avons réservé a nous foy et hommages, droitz et recognoëssances qui compectoient et appartenoient audit d'Alençon a cause de ladite comté du Perche, sur et pour *raison des terres* et seigneuries de Nogent le Rotrou, ses appartenances et appendences. (J. CHARTIER, *Chron. de Chart. VII*, ch. 285, Bibl. elz.)

— *Faire raison*, rendre justice :

Mort Dieu! vous autres roys et grandz princes, vous ne vallez rien trestous. Si Dieu vous *faisoit raison*, vous meriteriez d'estre tous pendus. (BRANT., *Gr. cap. fr.*, IV, 93, Lalanne.)

— *Faire toute raison*, accorder pleine satisfaction :

Et le neufviesme jour vint le duc d'Orleans a Paris, en bien humble estat, vestu de noir, et tout droict s'en alla a Saint Paul vers le roy, luy faire la reverence et demander vengeance de la mort de son pere : il luy fut respendu qu'on luy *feroit toute raison*. (Juv. DES Urs., *Hist. de Charl. VI*, an 1408, Michaud.)

Monseigneur, a moy soit *faicte toute raison* de la mort injuste de mon filz. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— *Se contenter de raison*, être raisonnable :

Ce fust un seigneur fort splendide et de grande despense ; mais il estoit homme de bien et *se contentoit de raison*. (BRANT., *des Dames*, IX, 491, Lalanne.)

RAISONABILITÉ, *raisonn.*, s. f., caractère de ce qui est raisonnable :

Racionabilitas, *raisonnabilitéz*. (*Gloss. lat. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 r°.)

Pour vouloir continuer en la *raisonnabilité* ou toujours en cet endroit nous sommes demonstrez. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, II, 306, Doc. inéd.)

S'employait encore au XVII^e s. :

C'est une marque de la *raisonnabilité* de nostre ame. (CYRANO, *Voy. dans la Lune*, éd. s. d., vers 1650, in-12.)

RAISONABLETÉ, *raisonn.*, s. f., caractère de ce qui est raisonnable :

Pour montrer la *raisonnabilité* de ceste entreprise, nous prendrons aucunes considerations, comme dit est. (J. GERSON, *Serm.*

sur le retour des Grecs à l'unité, p. 32, Galitzin.)

1. **RAISONÉ**, *-onné*, s. m., plaider :

Lorsque les parties s'appliqueront a sentence, soit definitive ou interlocutoire, si les parties sont arrestees en leur *raisonné*, et que le juge soit delibéré a leur sentence presentement, il n'y procedera pas, jusques ad ce que le dit *raisonné* soit accordé par la marche des clers, ou au dit de leur rapport. (*Ord. des ducs de Bret.*, f° 313, ap. Ste-Pal.)

2. **RAISONÉ**, adj., raisonnable :

Li juéf, ainz firent laide chiere
Por poi ne furent forsené ;
Mes quant il furent *raisonné*,
Mout ont les treis hommes blandiz,
Et de beaus dons et de beaus diz.
(*Evang. de Nicodème*, 2^e vers., 574, A. T.)

RAISONEL, *-onnel*, adj., raisonnable, raisonné :

Et le posant fais corporel
Empesche le ray *raisonnel*
De clere lumiere enterine.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 45 r°.)
Nature *raisonnelle*.
(*Id.*, *ib.*, f° 68 v°.)

Voulenté *raisonnelle*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 171 r°.)

RAISONNABLE. voir REASONABLE.

RAISONNEL, s. m., vêtement épiscopal, le pallium :

Lequel vestement nous avons nommé en françois *raisonnel*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 398, éd. 1578.)

RAISONNETTE, s. f., dimin. de raison :

As tu raison ne *raisonnette*
Contre ceste sentence ?
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 161^r.)

Mais qu'est ce que tout cela ? Ce ne sont que des petites *raisonnettes* foibles et mal assurees. (GENTILET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 198, éd. 1577.)

Ratiuncula, *raisonnette*. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

RAISOR, voir RASOR.

RAISPE, voir RASPE.

RAISSE, voir RESSE.

RAISSER, voir RESSER.

RAISSIONNER, voir RECIONER.

1. **RAISSIR**, v. a., rasseoir :

Et doivent ausi tout partout la il trouveront ke li une partie tiegne terre en le terre de l'autre, a savoir est, fiez, hommages, rentes, justices ou autre choze escangier, muer et *raissir* en autres lius poursitables a l'une partie et a l'autre. (1289, *Cartul. de Namur*, xxiv, Chron. belg.)

2: **RAISSIR**, voir REISSIR.

RAISTOIRE, voir RASTOIRE.

RAISYNEUX, voir RAISINEUX.

RAISURE, voir RASURE.

RAITER, voir RETER.

RAITE, voir RATE 1.

RAITOIER, v. a., ramener dans la voie un char, un cheval :

N'est ce pas grans ennoys
Qu'on voit des prelas varier
Et le char d'or fin forvoier
En plusieurs ostas, loing et pres ?
Mais qui le pourroit *raitoier*,
Il vaulroit mieulx tart que jamais.
(FROISS., *Poés.*, III, 249, 19, Scheler.)

RAIVE, *rayve*, s. f., imagination, invention, fausse nouvelle :

Ils ont cryé et publié certaines *rayves*, contenant en substance que le Roy estoit mort et que Madame la regente en France en avoit grand desconfort. (Oct. 1525, *Extr. des rég. du Parlem. de Paris*, Captiv. de Franç. I^{er}, p. 380.)

RAIVESTANCE, voir RAVESTANCE.

RAIZ, voir RAIS 1.

RAIZE, voir RASE 1.

RAJAL, voir RACHEAU.

RAJEAL, voir RACHEAU.

RAJOINCTURER, voir RAJOINTURER.

RAJOINDRE, *readj.*, verbe.

— Act., rejoindre, réunir :

Et par le jugement d'iaux, raportai les .ii. bonniers de preit de fief entièrement devant dis en le main dou dit monsigneur l'abbé de Cambron et les remis, *rajoindi* et racousi as abbies de se ditte eglise. (1347, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 275, Chron. belg.)

Rajoindre et rappliquer. (1356, *Ord.*, III, 140.)

Laquelle maison de S. Thomas pour ce qu'elle fu pieça membre de la ditte baillie, y a de nouvel esté reunie, *readjoincte* et reincorporee. (1370, Arch. MM 29, f° 6 r°.)

Porquoy vous sachez comment le sang du gentil roy Perceforest et du roy Gadifer, son frere, qui la estoit rejoint en un corps, fut *rajoinct* au royaume de la Grand Bretagne et continué jusqu'au vaillant roy Arthus. (*Perceforest*, VI, f° 112^v, éd. 1528.)

— Réfl., se rapprocher :

Me feme s'est sevree de moi, si n'est pas raisons que je m'i *rajoigne*. (*Les sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 33^r.)

RAJOINTURER, *rajoinct.*, *radj.*, v. a., unir, joindre, rajuster :

Avoir tailliet, *rajoincturé* et rappareilliet

plusieurs des pierres mises en œuvre. (1433-1434, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir *radjointuré*, rappareilliet et rappointiet plusieurs des pierres de soubzbasement. (1435, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir racollé et *rajointuré* les soels de nouviel fais et mis a .iiii. portes de le maison des Engiens. (1448-1449, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir mis et assis une piece de bos de .vi. pies de loncq, a *rajointurer* et remettre a point ung postiel. (1450, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Six journées desservies a avoir, au fier et au mail, fait et taillié les moises dudit retrait, aux vieses machonneries, pour *radjointurer* le nouvelle ensemble. (1475-1476, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Roussel, [pour] *avoir*, avecq aultres, refait, *radjointuré* et rassemblé une coulombe a le gaiolle du Bel-froy, par bas.... (22 nov.-22 février 1494, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAKATEUR, voir RACHETEOR.

RAKEULH, voir RACUEIL.

RAKIER, voir RASQUIER.

RALARGIR, *-gyr*, *-ghir*, *reallargir*, v. a., rendre plus large :

Pour .iiii^{tes}. .xviii. toises de fossez *realargis*. (1364, *Compt. de Ph. d'Acy*, Richel. I. 16409, f^o 1 r^o.)

A maistre Jacques du Pont, carpentier, ... item [pour avoir] *ralargy* de dosses et de quartiers une espace de pietvoyes entre le Porte du Bruille et le Porte Morel. (18 nov.-17 février 1458, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Affin de pooir *ralarghir* les fossez dudit rieu. (Mai 1477, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le Rouchi a gardé ce mot sous la forme *ralarguir*.

RALARGISSEMENT, *rall.*, *ralargissement*, *rall.*, s. m., rélargissement :

Comprenant ung *rallargissement* allant depuis la dicte rayere jusques au mur de l'Escault du dit de Marguis, contenant icelui *ralargissement* douze pies de long et cinq pies de let. (11 mai 1464, *Escrips pour Jehan Trouvel, foulon*, St-Brice, Arch. Tournai.)

.xxix. pies d'entavlement corbelet, de .v. pos d'espes, et de .iiii. pies de parpain, servant sur lesdis corbiaux a faire ladicte sallie et *rallargissement*. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung casich de fier en fourme de quayere, qui est assis sur le pipe de la cheminee de ladicte maison, et porte le *ralargissement* qui est fait deseure ladicte pipe. (15 fév.-17 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RALASCHIER, *ralach.*, *ralaxier*, v. a., relâcher :

Et agrevance lor estoit de *ralaxier* lo cuer de la rigor de discipline. (*Greg. pap. Hom.*, p. 94, Hofmann.)

— Pardonner :

Et tu, sires Dieux, *ralachas* la felenie de mon pechie quant tu veis ma repentance. (*Psaut.*, Maz. 258, f^o 39 r^o.)

RALER, *raleir*, *raller*, *rauler*, *realer*, *realler*, verbe.

— Neutre, aller de son côté, aller de nouveau, aller une seconde fois :

Pria Clyges tant qu'il li dist
Son non, et cil le *rala* dire
Al dug.

(*CHEST.*, *Cliges*, 3814, Foerster.) Ms. Richel. 1420, f^o 45r : cil *reala*.

Od de ses compaignons plusors,
Od motes e od veneors
Rala en la forest chacier.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 25234, Michel.)

Par Yozaphas sommes trahi,
Car il s'en fuit, *rales* apres,
Sel ramenés en son pales.

(*GUI DE CAMBR.*, *Darlaam*, p. 257, v. 7, P. Meyer.)

Antoines de Coloigne *reva* ferir Herdré.
(*Parise*, 2672, A. P.)

Si *rala* al marcié. (*MAURICE*, *Serm.*, Richel. 13314, f^o 15 r^o.)

— Aller en arrière, retourner :

Ki vint plurant, cantant l'en fait *raler*.
(*Alexis*, st. 112^e, xi^e s., Stengel.)

Chascun convient en son pais *raleir*.
(*Girb. de Metz*, p. 471, Stengel.)

Si *rala* en son pais. (*Aucass. et Nicol.*, XI, 30, Suchier.)

... Et se li masiere de le cambre keoit, u on l'abatoit par concorde, *raler* doit li tiere, u sus li masiere siet, a droite lignie. (Février 1253, *Chir.*, Arch. Tournai.)

Ne doivent arrester nos hommes venans a nos plains ne *ralans*. (1283, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f^o 71 v^o.)

Et s'est asavoir ke quant li agniel seront tondut, il doivent *raler* ensanie tout de commun. (Juill. 1320, *Renier de Lescluse et Jehan Caron Capon*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Item por le varlet, ki *rala* quere ses choses a Gant. (Novembre 1327, *Curatelle de Jakemix le Louvre*, Arch. Tournai.)

Il le commendi a *raller* avec lui. (1422, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

Item delivret audit Haquinet pour *raller* a Gand, apries les noeches de le fille du Promoteur. (1442, *Tut. des enf. de Herencq*, Arch. Tournai.)

Du ciel viens justice, et jamais n'y *revoise* !
(*J. A. DE BAIF*, *Passetems*, I. IIII, f^o 95, éd. 1573.)

O amours ! amours foles
Qui n'avez pas permis qu'innocente et honneste,
Je *revoise* vers luy !

(*Job.*, *Didon*, V, Anc. Th. fr., t. IV.)

Realler. To return, to go again. (*COTGR.*, 1611.)

— Réfl., *se raler*, s'en retourner :

Se aucuns de cez qui vauront ester en la comuneté de Provins, *se volent raler*, il s'en iront sauvement. (1242, *Cart. de Champagne*, Arch. KK 1064, f^o 292.)

Il *se rala* du siege. (*LE FEVRE DE S. REMY*, *Hist. de Charles VI*, p. 66, ap. Ste-Pal.)

— S'en raler, même sens :

Quae s'en *ralat* en s'evesquet.
(*S. Léger*, 122, Koschwitz.)

Ansemble furent, jusqu'a Dieu s'en *ralerent*.
(*S. Alexis*, str. 121^e, xi^e s., Stengel.)

Rala s'ent a sa romanance.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f^o 103r.)

Et en lor terre s'en *riront*.
(*Ben.*, *Troie*, 6294, Joly.)

C'il s'en *revunt* as jagueurs,
Qu'il n'i atendent nul sucours.
(*MARIE*, *Lais*, Lanval, 469, Warnke.)

Raler m'en veil en mon pais arriere.
(*Aymeri de Narbonne*, 507, A. T.)

Seignor baron, vos qui m'avez servi,
Ralez vos en, de verté le vos di,
En vos pais ou vos fustes norri !
(*Ib.*, 596.)

Puis m'en *riray* sans faire aref[s]tison.
(*Auberon*, 2157, Graf.)

Ensi fu la fins de lor conseil que le duc de Venise s'en *rirroit* en l'ost. (*VILLEHARD.*, § 365, Wailly.)

Par mon chief, dist li rois englois, je m'en *rirai* en Engleterre. (*MÉNESTREL DE REIMS*, § 64, Wailly.)

Et s'en *revoysent* chascun en soun ostel.
(*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 224, Rev. brit. script.)

Soingniez vos, et si vos en *raulez* seurement. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f^o 6 v^o.)

Lor dist le roy au messaigier : *Reva l'en*, bel amy. (*Le livre de Baudouyn conte de Flandres*, p. 68, Serrure et Voisin.)

Pour courtoisie faite au dessus nommet frere Jehan Doret, Augustin, pour lui en *raler* de Tournai a Paris. (Juillet 1399, *Exéc. test. de P. Danin*, Arch. Tournai.)

Ce qu'est venu de pille, pille,
Prest s'en *reva* de tire, tire.

(*GABR. MEURIER*, *Recueil de Sent.*, éd. 1568.)

Je m'en *reva* a Cesar. (*Mont.*, *Ess.*, I. II, ch. xxxiii, p. 483, éd. 1595.)

— Fig., *raler arriere*, manquer à un engagement :

Doivent travailler et requerre le roi de Franche a bonne foi ke s'il *raloient ariere* de ceste pais, que li rois vous remette en autel point qu'il estoient devant le pais. (1225, *Cart. de Cambrai*, Duc., *Retrogradicare*.)

— Part. passé, *rallé*, sorti, parti :

Que le cas de la douloureuse, lamentable et inhumaine mort de nostre tres redoubté seigneur et pere, vostre seul frere germain quant il vivoit, soit en vostre memoire infichee, et nous sommes certains

qu'aussi y est elle, et qu'elle n'en est mie *rallee*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 118, ap. Ste Pal.)

Wallon, *raller*, retourner.

RALESCHIER, voir RELECIEER.

RALESCIER, voir RELECIEER.

RALEVER, v. n., relever, en parlant d'une femme nouvellement accouchée :

Et tant que la roine sa femme i fu accouchie et *ralevee* de une belle fille. (FROISS., *Chron.*, IV, 296, Luce, ms. Rome.)

RALHICE, s. f. ?

Les remidrements et augmentations par luy faites en plantant grand nombre de chennalx, *ralhices*, mailhes. (1500, *Jugem. et sentences des échevins*, III, 4^e 166 v^o, Arch. Liège.)

RALHIER, voir ROELLIER.

RALHON, voir RAILLON.

RALIANCE, *rall.*, *ralloiance*, *raloieanche*, s. f., action de se rallier, de s'allier, alliance :

Pour faire compaigniees et *raliances* entr'eulz. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 290^a.)

Petite *raliance* se fist entr'eulz, car ceulx qui avoient passé les fossez dedens les nasselles, et qui estoient entrez en la ville, vindrent dedens la porte et l'ouvrirent. (FROISS., *Chron.*, III, 237, Luce.)

On y pouvoit lire clerement les *raliances* et reconciliations de Dieu a homme. (A. CHART., *Œuv.*, p. 282, l'Esper., éd. 1617.)

-- Cri de ralliement :

Puis crie Basile : çou est se *raliance*.
(Anseis, Richel. 793, f^o 30^a.)

-- Personne qui sert à rallier, point de ralliement :

Lors comança une chanson
Madame de Chini premiere,
Por ce qu'estoit chief et baniere,
Et *raliance* de la feste.

(J. BIETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1338, ms. Mons, Delmotte.)

Et estoit chies de tous les Escos, leur confors et leur *ralloiance*. (FROISS., *Chron.*, IV, 141, Luce.)

La eut dur hustin et bien combatu, car il gardoient leur pennon, qui estaubli y estoient sus leur honneur, car il estoit resors et *raloteanche* d'iaux tous. (Id., *ib.*, VI, 307, Luce, ms. Amiens.)

Le sire de Coucy... regarda sur messire Jehan de Vienne, qui tenoit et portoit la baniere Nostre Dame, la souveraine de toutes les autres, et leur *raliance*. (Id., *ib.*, XV, 315, Kerv.)

-- Complot :

Estes vous ce ribaut qui avez fait *raliance* de battre les prestres ? (1394, Arch. JJ 147, pièce 169.)

RALIAS, *rallias*, *raillias*, s. m., gala, régal :

Tol nous fait ung grant *ralias*
Qui puis nous traist en derriere.
(*Les Faintises du monde*.)

Item varletz et chamberieres
De bons hostelz rien ne m'euyst
Feront tartes, flans et goyeres,
Et grant *raillias* a mynuit.

(VILLON, *Gr. Test.*, CXXXVII, Longnon.) Var. : *rallias*.

Au soir firent grant *ralias*.
(*Les Repues franchises de Villon, la seconde repue franche*, n III v^o, éd. 1532, Paris, à la suite de : *Les Œuvres de maistre François Villon*.)

Et n'est loisible aucunement
A homme ou femme, hault ou bas,
De le tenir secretement,
N'ausy d'en faire ses choux gras,
Ses grans chieres, ses *ralias*
De gueulle, ses gaudeamus.
(COQUILL., *Playd.*, II, 25, Bibl. elz.)

1. **RALIGNIER**, *-lingnier*, *realinier*, v. a., aligner :

Ralignier le fossé par ou l'yaue keurt,
retailhier es lieux ou il seroit bocheus.
(1339, Arch. JJ 72, f^o 224 r^o.)

Il lor tranchai les testes, et puis les *realinai* arriers ou lit. (*Li Amitez de Amie et Amite*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 69.)

-- Fig. :

Car tu as toute te lignie
De droite ligne deslignie ;
Onkes puis ne fu *ralignie*.

(REGL. DE MOUL., *Miserere*, CLXVIII, 6, Van Hamel.)

2. **RALIGNIER**, *-linier*, v. a., repeupler :

Et Deus sor eaz s'en airat,
Et en un jor toz les noiat,
Fors sol Noé et sa mainie
Dont la terre fut *ralinie*.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f^o 71 r^o.)

Fors sol Noel et sa meignie
Don la terre fu *ralignie*.
(*Id.*, Oxf. Douce 381.)

RALINGNIER, voir RALIGNIER.

RALINIER, voir RALIGNIER.

RALLARGHISSEMENT, voir RALARGISSEMENT.

RALLARGIR, voir RALARGIR.

RALLEGEANCE, s. f., soulagement :

Pour la *rallégeance* de ce noble royaume.
(G. CHASTELL., *Chron.*, III, 87, Buchon.)

RALLEGRER, voir REHALEGRER.

RALLES, s. pl., morceaux de la corne du pied des chevaux :

Quant ils seront tous bien couplez, il faut que le valet des chiens emplisse deux grandes gibbecieres ou pochettes, toutes plaines d'osselets et autres friandises, comme sardines, *ralles* de pied de chevaux fricassez, rosties a la gresse, et autres semblables. (FOUILLoux, *Ven.*, 11, éd. 1561.)

RALLIAS, voir RALIAS.

RALLIEUR, s. m., celui qui réconcilie :

Reconciliator, reconciliateur, *rallieur*.
(Ch. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

RALLOIANCE, voir RALIANCE.

RALLONGHIER, voir RALONGIER.

RALONGIER, voir RALONGIER.

RALOIEANCHE, voir RALIANCE.

RALOIGNE, s. f., conteste :

S'il esquie une rente a Rains u a Couloigne,
S'uns proudons la demande, cuidies vos qu'on li
[donne ?
Priamides l'emporte sans noise et sans
Car Diex est si sofrans que nus ne le resoigne.
(RUTER., *De la vie dou monde*, I, 237, Jub.)

RALOIGNEMENT, *rail.*, s. m., prolongation :

Avons accordeit, sor lou *raloignement*
et la remise avant de la Lantefride qui
raloignie est, et avant a .x. ans doit estre
remize. (1346, *Hist. de Metz*, IV, 112.)

RALOIGNIER, *rai.*, *ralongnier*, v. a., prolonger :

Avons accordeit, sor lou *raloignement*
et la remise avant de la Lantefride qui
raloignie est, et avant a .x. ans doit estre
remise. (1346, *Hist. de Metz*, IV, 112.)

Li Bergoingnons ne voullioient mie *ralongnier* la jour de soufferte que sunt entre mon dit seigneur et leur au jour de la Trinitey. (1360, Arch. Meuse B 2322, f^o 99 v^o.)

RALONGEMENT, *-ghement*, *rall.*, s. m., allongement, prolongement au sens propre et au sens figuré :

Ralongement des treves. (COQUIAU, ms. Valenciennes, f^o 35.)

A maistre Jacques du Pont, maistre carpentier de la ville... item pour avoir *ralongié* et rehauchié deux montees et voyes, servans audit m^o. pan de mur et a chascune voye ; fait ung quevalet de .xxiiii. pies de long, chascun, et au dessus d'iceux mis frasnoux pour faire ledit *ralongement*. (1445, *Compte des Fortifications*, 13^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

De le requeste des fermiers tenant le pesquerie pour ceste annee, en le riviere d'Escault, afin d'avoir *ralongement* d'un mois de pooir pesquier apries le my may. (8 mai 1459, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

A Gossart le Fevre, serrurier, ... [pour] .ii. ancras, .x. quieviles, et .x. veches servans a tenir le *ralongement* d'un sommier remis a point en ledite saile de le halle du Conseil, pesans .v^o. .LVI. lbz, a .vii. d., le livre. (19 mai-18 août 1464, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ralongement du jour. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 165 r^o.)

Si aucuns font encloz, ou *ralongement*

de ville [ferme], ou de jardins. (1615, *Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 697.)

— Rallonge :

Ung *rallongement* de table, bois de chesne, garni d'un pied. (Janv. 1621, *Invent. des meubles de l'hôtel de M^e Claude Thiret*, Travaux de l'académ. de Reims, t. LXXV, p. 284.)

RALONGIER, *rallongier*, *ralonger*, *rallonger*, *ralonghier*, *rall.*, *ralonguer*, v. a., prolonger :

Et ossi dou dit compromis *ralongier*. (1354, *Charte St-Lambert*, n° 711, Arch. Liège.)

La triewe *fu ralongie* deux ans. (FROISS., *Chron.*, II, 86, Luce.)

Que les triewes soient *ralongies* jusques a la Saint Jehan Baptiste. (Id., *ib.*, VI, 52.)

Mesdis seigneurs ont nagaires accordé et *ralongié* auxdis fermiers le temps de leur dicte pesquerie. (30 mai 1459, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

L'an mil quatre cents quarante six, le premier jour d'avril, faillirent les treves d'entre le roy de France et ledit d'Angleterre, et, ledit jour, *ralonguees* soubz ombre de venir a aucun bon appointement et traictié. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 160, Bibl. elz.)

Au regard dudit terme qu'ils demandoient, il leur fut *ralongé* jusques a la feste de S. Michel prouchainement ensuiuant. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XL, éd. 1621.)

Pendant les treves, qui depuis furent *rallongees* de cinq jours. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LVIII, Buchon.)

— Ajourner, différer :

Mes sires et ma dame de Flandres desus dit... voloient *ralongier* le jour dou raport. (1286, JAN VAN HEILU, *Chron.*, p. 438, Chron. belg.)

Et *ralongier* le pueent se il leur plaist jusques au jour de le Pasque prochaine. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 555, Hautcœur.)

Nous vous faisons assavoir que li plait de St Brice, qui doivent estre a lundi prochain venant, *sunt ralongiet* et mis en estat au lundi apres ensuiuant. (26 oct. 1350, *Reg. aux Publicat.*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

... Pooir... de poursuivre tous exploits et journées de plais, d'icellez accepter et *ralonghier*, de demander et oir droit et sentences, tant interlocutores comme deffinitives, et toutez autrez manierez de jugemens. (3 mars 1402, *Procurat. du Procureur de l'hospital de Marvis*, St-Brice, Chirog., Arch. Tournai.)

Ung notaire demourant a Renais pour son salaire d'avoir esté present ou les parties *rallonghierent* le jour, qu'ilz avoient a servir d'escriptures par devant messeigneurs dudit grant conseil, en esperance de eulx acorder et, de ce, fait lettres. XIII. s. .i. d. (16 fév. 1461, *Exécul. testam. de Ector de Flamecourt*, Arch. Tournai.)

[Pooir de] faire veues de lieu, journées continuer, accepter et *rallongier*. (7 nov. 1480, *Escrips pour Guillaume Meuret*, St-Brice, Chir., Arch. Tournai.)

RALONGIR, v. a., allonger :

Josué fist le soleil estre en estat, et cesser son cours un jour entier; et Ezechias fist le soleil reculer, et de tant que il recula, fut *ralongy* le jour. (*Hist. de la Toison d'or*, II, f° 36, ap. Ste-Pal.)

— Différer :

Tu dois sçavoir certainement
Que Male Bouche et Jalousie
S'en sont perceuz aucunement,
Dont la chose en est *ralongie*.

(AL. CHART., *l'Hospital d'Amours*, p. 736, éd. 1617.)

RALONGNIER, voir RALOIGNIER.

RALOUER, v. a., remettre à sa place, regagner :

Icellui Adam Aubry tira un coustel a taillier pain de sa gaine, et fist semblant d'en ferir Jehan Regnard; lequel Regnard lui dist plusieurs fois qu'il *ralouast* son dit coustel. (1424, Arch. JJ 172, pièce 637.)

— En parlant de monnaies, remettre en circulation :

Audit Michel Bernard, pour perte de ridders, qui lui convint recevoir pour .XLIX. gros, et *ralouer* pour .XLVIII. gros, et autres florins a l'avenant, payet .LXIX. gros. (21 déc. 1439, *Tutelle de Jehanne Bracq*, Arch. Tournai.)

RALTE, voir RATE 1.

RALU, adj., gai, éveillé, gaillard, content, réjouï :

Alexandre y vint tout *ralu*. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, proposition, p. 13, éd. elz.)

Encores si ces gens la estoient gaillards, qu'ils eussent de belles rencontres, j'en serois tout *ralu*. (Id., *ib.*, fantaisie, p. 413.)

Ralu est encore usité avec le même sens dans le centre de la France.

RALUMEMENT, s. m., action de rallumer :

Le *ralumement* de la chandelle. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 293 r°.)

— Etat de celui qui recouvre la vue :

Dosi au poing li en cola le sanc,
N'avoit veu en trestot son vivant,
Tert en ses enz, si ot *ralumement*.
(*Enf. Guill.*, Richel. 773, f° 2 v°.)

RALUMER, verbe.

— Act., rendre la vue à :

Qui la merci feis au novoiant
Et *ralumestes* par voz digne commant.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 87°.)

Je vi contreiz qu'il redreça
Et avugles qu'il *raluma*.
(S. Graal, 1031, Michel.)

Il *ralume* les non voians.
(J. BOU., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au Moy. Age, p. 177.)

Asses i sont le jor avale *ralumet*.
(S. Alexis., 1135, Herz.)

E li avugle *ralumé*.
(*Pass. N.-D.*, ms. S. Brienc, f° 53°.)

Uns petis enfes de .v. ans,
Des pies contrais et nient voians,
I fu icel jor *ralumes*,
Et si s'en est tous drois rales.
(*De Sainte Ysabel*, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 410.)

— Neutr., recouvrer la vue :

Par cest saint home doussum *ralumer*.
(S. Alexis, str. 124°, xi° s., Stengel.)

RALUMINER, v. a., illuminer de nouveau :

Lerne est si clere et si tros fine
Que tout espurge et tot afine,
Et *ralumine* et resclarcit
Quanque pechié taint et narcist.
(G. DE COINGT, *Comment Theophilus vint a penitance*, Richel. 22928, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 313.)
Poquet, col. 63, v. 1543, donne *renlumine* et *esclarciat*.

— Éclairer, rendre la vue à :

J. C. savoit faire ouir les sours, *raluminer* les aveugles. (*Hist. de la Toison d'or*, II, f° 148, ap. Ste-Pal.)

RAM, voir RAIN 1.

RAMACHE, voir RAMAGE.

1. **RAMAGE**, -aige, *rammage*, *ramache*, adj., qui a beaucoup de rameaux, épais, touffu :

Dont se sont aroutes parmi le bos *rammage*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 84°.)

Vers un buisson assez *ramage*,
Une tolle de boiz choisirent.
(*Hist. des trois Maries*, p. 393, ap. Ste-Pal.)

Que mieuls chantes qu'oiseil du bois *ramage*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 61, A. T.)

Trop plus haute est que n'est le bois *ramage*.
(Id., *ib.*, II, 206, A. T.)

— De bois :

Que le chastel ay fait troiller
Sur chacun de ses fenestraigés
De ces tres fors treilliz *ramaiges*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 52°, impr. Instit.)

— Boisé :

En cest an vint a Liege de Flandre, le *ramage*,
Si grans planteit de vin de mero,
Qui fut fors et meurs; qui fist grande avantage;
Por .i. viez gros le quart l'avoit on en vendaige.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12371, Chron. belg.)

— Cerf *ramage*, cerf qui a son bois :

En ce cas n'est il mie sages
Ne qu'els est uns biaux *cers ramaiges*.
(*Rose*, 4831, Méon.)

— Robe *ramage*, robe à ramages :

L'une ot robe muere, et l'autre l'ot *ramage*.
(*Fabl. de la Fole et de la Sage*, Richel. 837, f° 338°.)

— Qui vit dans les ramages, dans les arbres, par extension sauvage :

Le brun qui plus tos va d'un *ramage* esprivier.
(*Roun. d'Aliz.*, f° 25°, Michelant.)

Kar si cum l'esperver *ramages*
Se fiert as oiselez salvages,
Se fierent Daneis par mi eus.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 2381, Michel.)

Falco ascensorius, *ramache*. (NECKAM, *De nominibus utensilium*, Scheler, *Trois trait. de lexic. lat.*, p. 90.)

Dame qui maine tel usage
Lo faucon resamble *ramage*
Qui est de dure afetison.

(Lai du Conseil, 437, Michel.)

Mais li esproviens le basta,
Qui de prendre sa proie est sages,
Et si n'estoit mie *ramages*.

(GILB. DE MONTREUIL, *Violette*, 4212, Michel.)

Se il est *ramages* (l'épervier), portes le
toute nuit sour vo puing. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 216^a.)

Et encore sont trois autres manieres
(d'éperviers) : l'ung est appellé *ramaige*,
c'est celui qui a esté a soy longuement.
(*Modus et Racio*, f° 95 v°, Blaze.)

L'esprevier est dit branchier ou *ramage*,
pour ce que, quant il soit pris, il vole sur
les rinceaux ou sur les branches. (*Ménager*, II, 314, Biblioph. fr.)

Tant fut aspre celle geele que par fain
et par froidure se lessoiert cheoir a terre
les oiseaux champestres et *ramagez*. (G.
Gousinot, *Geste des nobl. Fr.*, c. 92, Vallet.)

L'oiseau niais est celui qui est prins au
nid. Brancher est celui qui suit sa mere
de branche en branche, qui est aussi
nommé *ramage*. (DU FOUILLOUX, *Fauconnerie*, f° 63 v°, éd. 1561.)

Car, sans cheval, oysel *ramaige*,
Nul ne doit leurrer, s'il est saige.

(Ib., ib., f° 95 v°.)

O fontaines, o prez, si Guillemot surpasse
A gringoter sa voix le rossignol *ramage*,
Engraissez son bestail.

(J. A. DE BAIF, *Eclogues*, XI, f° 34 v°, éd. 1573.)

D'après Montbeillard, *Hist. nat. des Ois.*, t. IX, éd. 1766, le rossignol qui
fait constamment sa résidence dans les
forêts s'appelait encore au Mans *ramage*.

— *Ramage* s'est également appliqué
à des animaux autres que les oiseaux :

La grant ardeur de son courage
Le fait semblant a loup *ramage*.
(*Consolat. de Boece*, Ars. 2670, liv. IV.)

Lyons *ramaiges*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histons*, I, 256, Chron. belg.)

Acharnes l'ung sur l'autre comme tigres
ramages. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 183,
Bucnon.) Impr. : *ramagés*.

— Fig., sauvage, grossier, mal élevé,
tenu à l'écart :

Et (ma mère) me veut tenir si *ramage*
Que je ne soie si hardie
Qu'au chevalier parle.

(Athis, ap. Ste Palaye.)

Li vilains *ramages* si est cil ki regarde
tous jors en tiere et ne puet veoir nule
ame entre .ii. iex. (*Des XXXIII manieres de Vilains*, p. 8, Jubinal.)

Quant Flamens entendent si doloireux langaige
Bin quident que voirs soit : si vuident le praiage,
En fuy sont tournais ; ne les vat .i. fromage,

Car xv° en fut ochis a grant hontaige ;
Parmi le bois s'en vont, or sont trestuis *rammage* ;
Ne sevent u ilh vont, che lez a fait dammage.
(JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 32586, Chron. belg.)

Parfaitz ouvriers, grans maistres Jehans,
Tousjours pensans, vollans, songeans
A bastir quelques haults ouvrages,
Farouches, privez et *ramaiges*,
Humains, courtois, begains, sauvages.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, Introd., I, 30, Bibl. elz.)

Et estoient en grande multitude toutes
jeunes rudes gens, *ramages* et de legiere
teste. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 99, Bu-
chon.)

Nous trouvons des vilains *ramages*
Néz et nourris en ces bocaiges.

(Des Villains, Villenniers, Villanestres et doubles
Villains, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. VII, p. 73.)

C'est grant pitié tant est *ramaige*
Tant est confus, tant dur et lourd,
Qu'il m'est advis que de luy sourd
Ung son ratisant mes oreilles.

(Contre Sagon et les siens. Epist. par ung amy de Cl.
Marot, à la suite des *Œuvr. de Cl. Marot*, éd.
1731.)

— Sylvestre, et fig. simple :

Luy prior en mon chant *ramage*
D'avoir secours a mon besoing.

(Farce de Colin qui loue et despote Dieu, Anc. Th.
fr., I, 246.)

Alors me voullu empescher
Plus avant en ce bois marcher,
Pour de rechef son chant *ramaige*
Oyr dedans ce verd boscaige.

(Monol. des Sots joy., Poés. fr. des xv° et xvi° s.,
III, 43.)

Comme le rossignol mutin
Tença l'esprevier un matin :
Cestuy devenu furieux
Happe l'oiselet glorieux,
Peu luy servit son chant *ramage*,
Car le plus fort eut l'avantage.

(EST. FORCADEZ, *Epist.*, VII, éd. 1551.)

2. **RAMAGE**, *ramaige*, s. m., ramée,
forêt, branches :

Ung cerf qui est par le *ramage*
Court hault et bas agillement,
Et ne craint point, au vert bocage,
Pluye ne vent aucunement.

(Rousier des Dames, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t.
V, p. 175.)

Un gentil arbrisseau, tout noble, tout parfait,
Que les dieux ont planté croissant en beaux *ra-*
[mages.]

(CARTON, xv° liv. de l'*Odyssée*, f° 199 v°, éd. 1604.)

On s'abstiendra d'y planter des saules,
peuples et autres bois aquatiques, bien
qu'abondants en *ramage*, pour le mauveis
goust qu'ils rapportent a la chair des con-
nins. (O. DE SERRES, *Theatre d'agric.*, p. 411,
éd. 1605.)

— Bois de cerf, au fig. :

Sur ma foy, ces sots meritent bien de
porter le *ramage*. (*Caquets de l'accouch.*,
4° Journ., Bibl. elz.)

— Terme de droit coutumier, faculté
dont jouissaient quelques sujets de cou-
per des branches ou des rameaux dans
la forêt de leur seigneur :

Une rente que l'on appelle le *ramage*
de la forest. (1298, *Ord.*, Dupuy cxxxiv,
47, Richel.)

Pour .i. devoir que l'en appelle *ramage*.
(1324, Arch. JJ 62, f° 82 r°.)

Je doy pour *ramage* un sextier d'avoine.
(1408, Arch. P 294, reg. 4.)

Je prens la moitié de toute la revenue
du *ramaige* de la dite forest. (1498, *ib.*)

— Descendance en ligne collatérale :

Laquelle obeissance de *remaige* greerent
lesdits conjoints fere audit Hervé ou a ce-
lui qui sera principal her. (1328, Morice,
Pr. de l'H. de Bret., I, 1349.)

Et aussi devroient avoir les hoirs aux
bastards faitz en loyal mariaige presmesse
es terres a leur lignaige qui viendroient
du *ramaige* du pere ou de la mere. (*Const.*
de Bret., f° 121 r°.)

La tierce (tenue noble) s'appelle en ju-
veigneurie sans parage, qui est quand
le fief baillé au juveigneur vient a la main
d'un estrangeur et qui n'est du *ramage*, et
celuy qui tient ainsi en juveigneurie
sans parage, tient aussi du seigneur pro-
che, comme du seigneur lige. (1575, *Cout.*
de Bretagne, Cout. gén., II, 774, éd. 1604.)

L'on a dit autrefois qu'ou *ramage* de-
faut, lignage succede. (LOISEL, *Inst. cout.*,
I, 443, éd. 1710.)

— Race :

On connoist tousjours de quelle nation
est un homme, ou par le langage, ou par
sa façon de vivre ordinaire, ou par l'habil-
lement, ou bien par quelque trait naturel
de son *ramage* qui lui eschappe quand il
s'oublie, pour quelque depaysé qu'il soit.
(CARLOIX, *Mém.*, II, 1, éd. 1757.)

— Langage :

Mon langage françois est altéré, et en
la prononciation et ailleurs, par la barba-
rie de mon creu : je ne vis jamais homme
des contrees de deça qui ne sentist bien
evidemment son *ramage* et qui ne blessast
les oreilles qui sont pures françoises.
(MONT., *Ess.*, I, II, ch. 17, p. 423, éd. 1595.)

Je ne vous baille pas le passage de Vil-
lardouin pour naïf françois, car estant né
Champenois, et nourry en la cour du
comte de Champagne, je veux croire qu'il
a escrit selon le *ramage* de son pays. (E.
PASQ., *Rech.*, VIII, 3, éd. 1723.)

Berry, *ramage*, branchage.

RAMAGEOUS, adj., qui habite dans
les bois :

Pur tant que les ditz forest et hundredes
sont palis bien large et de *ramageous* peo-
ple. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

1. **RAMAGER**, voir RAMAGIER.

2. **RAMAGER**, adj., dépendant :

La jurisdiction de Daoulas, *ramagere* de
la principauté de Leon. (1575, *Cout. de*
Bret., Nouv. Cout. gén., IV, 409.)

RAMAGEUR, s. m., garde-forestier,
celui qui recevait le droit appelé *ra-*
mage :

Que il auroient leurs pors frans en la
forest d'Evreux, ou temps de pasnage, et

pasturage pour toutes leurs bestes paisans herbes, en toutes les saisons de l'an; et *pasturages communs, senz en rien payer aux ramageurs.* (1388, *Ord.*, VII, 202.)

Je doy chascun an au *ramageur* de ladite forest .v. boisseaux et demy de blé. (1406, Arch. P 308, f° 75 r°.)

1. **RAMAGIER**, -ger, *remagier*, s. m., celui qui avait le droit de prendre ou de ramasser des branches d'arbres dans une forêt :

Dans certains fiefs (de Normandie), remarque M. Léopold Delisle, on permettait aux paysans de prendre des branches plus ou moins fortes (ordinairement de la grosseur du poing), qu'ils fichaient en terre pour opposer une clôture aux ravages du gibier. On appelait *ramagers* ceux qui jouissaient de cet usage. C'était une sorte de compensation aux dommages que leur causait le voisinage des forêts. (*Class. agric.*, p. 375.)

Si le vavassour avoit aucun ramage qui devoit estre en l'aide, il lui doit mettre jour pour venir a l'aide du cheiff seigneur, et doit avoir terme ad ce du cheiff seigneur, et quant il aura adjourné ses *remagiers* pour y venir, mais s'ils ne veulent venir, ne leur advis pour ce a faire l'aide, et il leur conviendra y contribuer. (1301, *Mor.*, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1167.)

Ramagier de la ditte forest. (1453, Arch. P 294, reg. 4.)

Les autres *ramagers*. (*Cout. des for.*, Lions, Arch. Seine-Inf.)

2. RAMAGIER, v. a. ?

Le tailleur de gres rapparillie et *ramagie* achelers, careaux et aoutilz. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMAILLE, s. f., branche, branchage :

Ramailles pour logetes quierent
Li serjant a pié vistement.
(GUILLET, *Roy. lign.*, 19782, W. et D.)

Item l'usage au bois saint Benoit... en gros, en grelles, empres pié, a *ramaille* pour son four, hostel, moulin, etc. (1389, *Aveu de la seigneurie d'Ascheres, chasteil. d'Yenville*, Le Clerc de Douy, t. II, f° 198 r°, Arch. Loiret.)

Les sagittaires mettoient des ballays, scavoir des faiz de buyssons, *ramailles* ou estrains pour enseigne. (*Flave Vegece*, II, 23, ms. Université.)

Ramaille, au sens de branchages, se disait encore à Liège au milieu du XVII^e s. :

Ramailles de bois. (1630, *Reg. aux rendages et octrois de la chamb. des finances des princes évêques*, LXXVII, f° 12 v°, Arch. Liège.)

Walloh, Liégeois, *ramaie*, Champagne, *ramaille*, ramille, branchette.

RAMAIN, -min, adj., ramu :

Sus les tapis de soie et sus les jons *ramains*. (*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 24 v°; Richel. 1554, f° 27 v°.)

— En t. de vénerie, oiseau pris sur les branches des arbres :

Tuit oisiau veneor sont de .iii. manieres : niais, *ramains* et grifains. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 201, Chabaille.)

Ramains est cil qui a ja volé et vené selonc sa nature, mais il est puis pris en raim d'arbre ou en autre leu par engin. (*Id.*, *ib.*, p. 202.)

— Sauvage :

La seconde batalhe ot li cuen Francilins,
Qui de Bayne drois sire astoit, et Balduwins
Son fil, qui fut hardis com .i. lyon *ramins*.
(*JER. DES PAYS, Geste de Liège*, 32205, Chron. belg.)

Cf. **RAMAGE**.

RAMAISNIER (se), v. réfl., prob. se réconcilier :

Si vinrent devant Leomedon, et troverent lor rechet moult destravet, comme cil qui le tout avoient pierdu quant Yosias les secourut, mais il se *ramaisnierent* de chou qu'il porent, et se misent en la vile. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 212 r°.)

Cf. **AMASNIER**.

RAMANAGE, voir **RAMENAGE**.

RAMANCHER, v. a., remettre un manche à, et fig., remettre en état :

Ramancher. To set a new haft, or handle, unto (and hence) also, to reduce unto fashion, or it former order; and to put againe in it former place. (COTGR., 1611.)

RAMANANT, voir **REMANANT**.

RAMANDEEUR, voir **RAMENDEUR**.

RAMANDER, voir **RAMENDER**.

RAMANOCQUER, voir **RAMANOQUIER**.

RAMANOIR, voir **REMANOIR**.

RAMANOKIER, voir **RAMANOQUIER**.

RAMANOQUIER, -ocquer, -okier, *ramennocq.*, v. a., disposer avec un soin spécial :

Et le crois deriere *ramanokier* au noef. (1333, *C'est Jehan Taket et les pourveurs des poves*, S. Brice, Chir., Arch. Tournai.)

Icelles thieulles, vaniaux et festissures employes a recouvrir et *ramennocquier* autour de une queminee. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinnet de Buissy*, Arch. Tournai.)

Ramanocquer ung nocq de bos. (1453, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ramanocquier d'estrain autour de deux queminees. (4 mars 1454, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

A maistre Jacques du Pont, carpentier de ladite ville,item [pour] avoir fait ung noghe de .ix. piez de long, et icellui mis et assis en le maison des Engiens, deseure le soyerie, et ladicle noghe [avoir] *ramanocque* de .ix. queues, et revesty de bordures, comme a l'œuvre appartenoit..... (20 nov.-19 février 1456, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le tout renkeuwet, retoitié et *ramanocquid*, tant d'un lez que d'autre. (23 août-22 nov. 1494, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAMANTEVER, voir **RAMENTEVER**.

RAMANTEVOIR, voir **RAMENTEVOIR**.

RAMASONNER, v. a., faire rentrer dans la maison :

My Haquinet Despres, estant a la maison Symon du Pret, et me rewardoit Haquinet Bonnechiere, et .iii. de ses compaignon, et vinrent, a tous, leur daghe tiree, frapant apres my, et me *ramasonnerent* en le maison dudit Symon. (14 juillet 1461, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

RAMASSE, rem., s. f., petit balai :

Une douzaine de *ramasses* a remassier maison. (27 oct. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Celle espede de meurte sauvage a les feuilles semblables au meurte dont les paysans font des *ramasses* et balays. (DU PINET, *Pline*, xxiii, 9, éd. 1566.)

— Sorte d'instrument :

Les autres couppent l'espi seulement avec des *ramasses* en forme de ciseaux, ou avec des peignes de fer. (COTEREAU, *Colum.*, II, 21, éd. 1555.)

— Sorte de jeu dont il est question dans l'énumération des jeux de Gargantua, et qui est ainsi défini dans les notes de Le Duchat sur Rabelais : « Jeu qui imite la manœuvre qu'on pratique dans les Alpes, envers ceux qui les traversent dans le fort de neiges. Nicot, qui nous apprend une nouvelle manière de ramasser inventée de son tems, dit qu'on y emploioit une espèce de civière appelée *ramasse*, parce qu'avant cette invention on ramassoit les passagers sur de grosses branches d'arbres, tirées avec une corde par celui qui ramassoit. Or, le jeu de la *ramasse* est en vogue entre les enfans, particulièrement pendant l'Octave de la Fête-Dieu, comme on parle, auquel tems ils emploient à se ramasser l'un l'autre dans leur rue, les rameaux ou branches d'arbres dont on avoit orné le devant des maisons au jour de cette fête. »

La jouoyt, au flux, ... a la *ramasse*. (RABEL., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Ramasse est le nom d'un jeu de cartes à l'île-Maurice.

Bourgogne, *raimaisse*, correction. Gex, *remasse*, Franche-Comté, *remesse*, balai. Une rue de Luxeuil, appelée aujourd'hui rue des balais, s'appelait autrefois rue des *ramasses*. Donner la *ramasse*, donner le fouet, corriger; expression encore en usage dans plusieurs lieux de la France, dit Roquefort. Wallon, *ramase*, volée de coups.

RAMASSEMENT, s. m., amalgame :

Leur langage a été prins de toute sorte de nations, et est certes un *ramassement* de toutes langues. (EST. PERLIN, *Descr. des roy. d'Angl. et d'Escoce*, t. 8^e, éd. 1558.)

RAMASSIER, rem., v. a., balayer :

Une douzaine de remasses a *ramassier* maison. (27 oct. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

RAMASSILE, *raumasille*, s. m., reste :

Yvor Yvorin mer passerent ;
Grant navie et grant gent menerent
Les *ramassiles* des Bretons
Que nous Galois ore apelons.
(*Brut*, t. 113, ap. Ste Pal.)

Quelques restes et *raumasilles* de bruit et discorde. (JEAN DE BARRAUD, *Épit. dorées de Guevara*, t. 124^e, éd. 1584.)

RAMASTIQUER, v. a., mastiquer de nouveau :

Si aucun veut prendre aucune image de bois ou de pierre..., conviendra qu'il soit *ramastiqué* de bon mastiq. (Pièce de 1507, ap. Oudin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 713.)

Ramastiquer. Emplastrer, remendar. (OUDIN, 1660.)

RAMASURER, v. a., reconstruire :

Ayant grant desir que nostre dicte ville soit *ramasurée* et reedifiée. (1370, *Reg. du chap. de S. J. de Jer.*, Arch. MM 29, t. 14^e r^e.)

RAMBANEMENT, voir **REMBANEMENT**.

RAMBELIR, voir **REMBELIR**.

RAMBRONCHÉ, voir **REMBRONCHÉ**.

RAMBRE, voir **RAEMBRE**.

1. RAME, s. m., cuivre :

Tant de or, tant de argent et de *rame* fist faire monnoie de manque poiz. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 39, Champoll.-Fig.)

2. RAME, voir **RAIME**.

1. RAMÉ, ras., *ramei*, adj., branchu, touffu :

Le Garin tendent en un vergier *ramé*.
(*Garin le Loth.*, t. 1^e chaus., xxxi, P. Paris.)

Li castel ne les viles n'erent pas si puple
Com il sont orendroit, ja mar le mesqueres,
Mais les fores antives, li bos grant et *ramé*
Qui puis sont detrenchié, essillié et gasté.
(*Aiol*, 1700, A. T.)

Chevauchant vont a grant esperonées
Tant qu'il costoient .i. bruelle *ramee*.
(*Aymeri de Narb.*, 1612, var., A. T.)

Le plus sejourne (la tourterelle) el bois
[*ramé*.]
(*GULL.*, *Best. div.*, 2465, Hippeau.)

Ainz descendi en l'ombrage
D'un *ramé* pin verdoient.
(*Chans.*, Richel. 20050, t. 52 r^e.)

Por la forest *rameie*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, t. 124.)

Sa mere git ou gal, deles le bois *ramé*.
(*Parise*, 906, A. P.)

Desoz un arbre k'est foillu et *rameiz*.
(*Gerars de Viane*, 1030, Bekker.)

Jouste un vergier *rasmé*.
(*Destr. de Rome*, 4591, Græber.)

Ce chesne estoit moult *ramé* et faisoit
moult grant ombre a l'environ. (*Perceforest*, III, t. 80^e, éd. 1528.)

De toutes les forests le branchage *ramé*.
(*ROUSARD*, *Œuv.*, V, 140, Bibl. elz.)

— Orné de branches :

En la chambre venus plaine de grant douçour,
Ramee de cipres, entremelle[e] de flour.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, t. 53 r^e.)

Sept piéces d'artillerie, que les soldats menerent dans Milan, bien *ramees* et couvertes de feuilles d'arbres en signe de grand triomphe. (BRANT., *D'aucun retraictes de guerre*, VII, 273, Lalanne.)

— Faucon *ramé*, qui a un vol *ramé* :

Chascuns de ceus porte .i. faucon *ramé*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1597, A. T.)

— Garni de rames :

Je voy galiasses *ramees*,
Je voy naus volantes gommees,
Grosses d'armes, couvrir la mer.
(*J. A. DE BAIF*, *Poemes*, t. 181 r^e, éd. 1573.)

O fortune...
Dessus les champs qui conduis les armees
Et sur la mer les galeres *ramees*.
(*ROUSARD*, *Œuv.*, V, 291, Bibl. elz.)

La bataille d'Actie et Peluse assiegee,
Perdues par sa fraude et mes vaisseaux *ramez*
Et mes loyaux soudars pour ma querelle armez,
Qu'elle vient d'exciter, l'inhumaine, a se rendre
A Cesar, mon haineur, au lieu de me defendre.
(*ROB. GARNIER*, *M. Antoine*, 889, Foerster.)

RAMEE, s. f., gort, pêcherie :

Item appartient audit prieuré un goret,
autrement dit *ramee*, qui est une pescherie dans la riviere entre les deux isles de S. Nigaise. (1501, *Chart. du cartul. de S. Nicaise de Meulan*, ap. Duc., *Rameda*.)

RAMEIL, s. m., petit bois, bosquet :

Ore s'en vait G. egal soleil
Par un estreit sentier, leiz un *rameil*.
(*Ger. de Rossill.*, 358, Michel.)

RAMEISSEIAL, voir **RAMISEL**.

RAMEISSIAL, voir **RAMISEL**.

RAMELET, s. m., petit rameau :

Comunaument, grantz e petiz,
A faire e pareiller lur niz
Enportent les *ramelez*
Par mi le pui en lor hechez.
(*BRN.*, *D. de Norm.*, II, 1437, Michel.)

Ouir, mon Toinet, le zephire
Aux *ramelets* siffler et bruire.
(*VAUQUEL.*, *Idill.*, I, 58, J. Travers.)

De petits *ramelets* vers
De marjoleine flairante...
(*L. LABÉ*, *Œuv.*, *Escrits de divers Poetes*, p. 144, Lemerre.)

— Bouquet :

L'une en tist [de roses] ung beau chappelet,
L'autre en bastit ung *ramelet*.
(*JEAN RUS*, *Poés.*, 14, Tam. de Larroque.)

— Sorte de poésie :

Lays, virelets, entrelatz, triolletz,
Arbres fourchus, ballades et chançons,
Et *ramelets* de toutes les façons.
(*Departie d'amours*, p. 254, col. 1, ap. Ste-Pal.)

Ramelet unissonnant marié en refrain.
(*Ib.*, p. 233, col. 2.)

RAMELLIE, s. f., branchage :

Tos les arbres esmondent, ostent la *ramellie*.
(*Helias*, Richel. 12558, t. 6^e.)

RAMEMBRABLE, adj., qui se souvient :

Soies *ramembrables* de mon jugement.
(*Bible*, Richel. 901, t. 53^e.)

Puis que tu l'as privé de temps et d'espace de penitencé selon ton povoir, que ton pechié en est plus grief et plus inexcusable, actendu que mondit seigneur n'avoit nulle doute de sa mort et que lui aussi *ramembrable* de sa mort fut occis soudainement et cruellement. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'Hist. de Fr.)

RAMEMBRABLEMENT, adv., en remémorant :

Memoriter, adv., *ramembrablement*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

RAMEMBRANCE, *-anche*, *ramen*, *ramm.*, s. f., souvenir, mémoire, commémoration :

Por vos le garderai, s'en aurai *ramembranche*.
(*Chev. au cygne*, 6805, Hippeau.)

S'ales saint Nicholai en *ramembranche*.
(*J. BODL*, *li Jus de saint Nicholai*, Michel, Th. fr. au m. 2., p. 199.)

Quar alsli com en une obscurteit est dont repuns tot ce ke li jugieres ne rapelet mie a sa *ramembrance*. (*Job*, p. 457, Ler. de Lincy.)

Li freres alsiment de son moine Valentinien cui *ramembrance* ge fis ci dessore, il astoit un lais hom, mais religieux. (*Li dialogue Gregoire lo Pape*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 268, 3.)

En *ramembranche* et en le reconnessanche del hommage devant dit. (1256, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, t. 88 v^e.)

En connaissance et en *ramembrance* et en lesmoing de toutes ces choses. (1265, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 141, Chron. belg.)

Nule fause ouevre del mestier devant dit ne doit estre arse, pour les reverances des sains et des saintes en qui *ramembrance* elles sont faites. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXII, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Monsangnor Johan de bone *ramembrance*. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1239, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 36^b.)

Mout m'abelist la crueus *ramembrance* Que bone amors me fait de li avoir. (JAC. DE CISOING, *Chans.*, 5, Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 80.)

La douce plaisant *ramembrance* D'elle me fait grant alegiance. (JEN. LESCURIEL, *Chans.*, *Ballades et Rond.*, XXXII, Bib. elz.)

Par le record et *ramembrance* de nobles emprises. (J. WAUQ., *Hist. d'Aliz.*, Richel. 1419, f^o 1.)

Li ewangile de le journee d'ui nous fait mention et *ramembrance* comment li glorieuse vierge Marie et Joseph porterent Jhesusrist nostre Seigneur au .xi. jour de se nativité. (*Epistres et ewangiles de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119, A 5 30.)

Or, alons dont de ce fait *ramembrance* C'est de fuir pechié, et l'eschiever... (1482, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 19^e congrégation, p. 226, Bibl. Tournai.)

— Ecrit, mémoire, tout ce qui est destiné à conserver le souvenir de quelqu'un; en particul., portrait, statue:

Les anciennes chartes et *ramembrances* des predicesseurs du roy Edouard qu'ilz tenoient touchant le royaume d'Escoche. (WAYRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 66, Soc. de l'Hist. de Fr.)

En ycelle chappelle, assez pres de l'autel ou j'estoie agenouillié devant les *ramembrances* de Dieu et de Nostre Dame. (*Demandes de Charl. VI*, p. 67, Crapelet.)

Eslit sa sepulture en Saint Pierre enpres le *ramembrance* de nostre seigneur. (1501, *Reg. aux Test.*, f^o 31, Arch. mun. Douai.)

RAMEMBRANCHE, voir **RAMEMBRANCE**.

RAMEMBRANT, part. prés. et adj., qui se souvient :

Bien porroit estre que par le tans qui seroit courus, je ne seroie pas si *ramembrans* de le besongne que je fui autrefois. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, c. XL, 32, Beugnot.)

Et soit cascuns *ramembrans* de prouche et d'onnor pour entreprendre la guerre. (JEHAN DE TUIM, *Hystoire de Julius Cesar*, Constans, *Chrestom.*, p. 71.)

— Dont on se souvient :

Comme nous eussions et aiens chartres de pitable *ramembrant* Bouchart... (1257, *Cart. de Guise*, Richel. I. 11771, f^o 79 r^o.)

RAMEMBRER, s. m., souvenir, mémoire :

Aies en ton *ramembrement* Que... (S. Graal, 3041, Michel.)

Aies de moi *ramembrement*. (Rom. de S. Panuel, 3706, Chabaneau.)

Grans avoirs enseres Ne sert de riens, fors de *ramembrement*. (Chans., Vat. Chr. 1490, f^o 157.)

Dont vault miex fais qu'avoir *ramembrement*. (GRIEVILER, à Bretel, Anc. ch. fr. av. 1300, ms. Ars.)

Cascun jor en vocour aies *ramembrement* Dou grant espous cheleste qui el chiel nos atont. (De S. Alexiz, 243, Herz.)

RAMEMBREOR, -eur, s. m., celui qui se souvient :

Et parce que tu la conseille, sire Dieux, seré ge *ramembreor* de la terre de jardein. (Psaul., Maz. 258, f^o 60 v^o.)

Ramembreor seront de ton nom, sire Dieux. (*Id.*, f^o 54 v^o.) Lat. : Memores erunt nominis tui.

RAMEMBRER, *ramembrer*, verbe.

— Act., rappeler :

Des regions et des citez Et des plez et des lois parlerent, Et les droitures *ramembrerent*. (*Dolop.*, 86, Bibl. elz.)

Car il nous *ramembre* et avise Que cele ki mius te plaira Est toie, et si te remanra.

(RENAUT, *Ignatures*, ap. Bartsch, *la Lang. et la littér.* fr., 561, 32.)

N'il n'est mie drois c'on se taise De *ramembrer* cose qui plaise. (BEAUMANOIR, *la Manekine*, 37, A. T.)

Quant li conte de Louz *ramembrat* li fait. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*, IV, 577, Chron. belg.)

Pour *ramembrer* sa Passion piteuse... Prepara Dieu al amateur crainatif Pain nutritif pour le corps et pour l'ame. (1491, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique*, 57^e Congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 523.)

— *Ramembrer* quelqu'un de quelque chose, lui rappeler le souvenir de cette chose :

Plaise vous savoir, que, en obtemperant audit mandement *ramembrant* par nous Jaquemart de le Porte et Jehan de le Porte de ung cop de poing que ledit Levrinet avoit donnet a moy Jaquemart de le Porte. (20 juin 1462, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

— *Ramembrer* quelqu'un de son sens, le remettre en possession de ses facultés intellectuelles :

Hom n'est mie tost *ramembrés* De son sens ki est sombrés De temptacion de pekiat. (RENGLUS DE MOUL., *de Carité*, cccxxv, 10, Van Hamel.)

— *Ramembrer* a quelqu'un de quelque chose, le faire souvenir de :

Ramembre li de sa richoise, Qu'el a perdu. (*Brut*, ms. Munich, 3615, Vollm.)

— Se rappeler, se ressouvenir :

... Quant je puis a ma dame penser, Et *ramembrer* sa tres belle faiture. (*Poët. fr. ms. av. 1300*, t. III, p. 4069, Ars.)

Ramembrans que morir doi. (1310-1320, *Cart. de Flines*, ccccxv, p. 528, Hautcœur.)

Par *ramembrer* sa semblance Me sens d'amer si ataint. (JEN. LESCURIEL, *Chans.*, *Ballades et Rond.*, XVI, Bibl. elz.)

Tu dois souvent penser et *ramembrer* en ton cuer : Vesci le soel ke Diex m'a laiscié en *ramembrance* de sa passion. (*Sermónes*, ms. Valenciennes 217, f^o 10.)

— Réfl., se souvenir de :

Sa cote a armer ert de soie D'un rice drap, bion m'on *ramembre*. (*De Gunbaut*, ms. Chantilly, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 581, 19.)

Mesdisans, plains de felounie, Qui de feme dis vilounie, Car te recorde et te *ramembre* Comment furent fourmé ti membre. (JEAN DE CONDÉ, *Pour quoi on doit femes honorer*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 147.)

— Impersonnellement :

Car vos *ramembre* de Loherenc Garin Et de Be. qui si bien vos servi. (*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 45^o.)

Ca avant vus delitera Quant il vus on *ramembrera*. (*Eneas*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 193, 28.)

Mais en ce ne sui je mie justifiez, mais cil ki moi juget, ce est nostre sires; als com se il disoit overtement: Et bien moi *ramembret* ke je droites choses ai fait, et nekedent ne moi fi mie de mes merites. (*Job*, p. 482, Ler. de Lincy.)

Chi apries sont escriptes pluseurs debtes desqueles on a fait demandes, puis le trespas laditte dame, audit monseigneur Nichole,... et autres debtes, de quoy il est *ramembret* audit monseigneur Nichole; de puis il en fait raport, ensi que chi apries sera escript, tant si avant que drois donra... (1336, *Évêc. test. de sire Nichole de Seclin*, Arch. Tournai.)

— Neutr., être gardé dans la mémoire :

Pluseurs bons saintz, dignes de *ramembrer*, Par leurs saintes considerations, Volrent jadis deubment cheminer. (1487, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 41^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 408.)

Guernesey, *s'ramembrair*, v. réfl., se ressouvenir, rappeler à sa mémoire. Picardie, *ramembrer*.

RAMEMBROISON, s. f., commémoration :

As blanches Pasques en font *ramembroison* Et un et autre, li prestre et li clerçon. (*Li Coron. Looyz*, 991, var., A. T.)

A blanches Pasques en font *ramembroison* Crestien qui aourent vo saint non. (*Aimeri de Narb.*, Richel. 24369, f^o 81 r^o.)

RAMEMDEUR, voir **RAMENDEOR**.

RAMENABLE, adj., que l'on peut ramener, qui a rapport à :

Ramenable, red. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Ainsi ce livre moult estoit et brief en parolles est le plus ample et le plus long a le droit explicquer par sentences *ramenables* aux histoires. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, I, prol., éd. 1515.)

RAMENAGE, *raman.*, s. m., action de ramener, de reporter :

Pour aménagement des engiens de le tour Saint Nicolai devant le beffroit, pour aménagement d'aisselles de bos, de cordes, de pierre et de plus. autres choses dont on eut a faire quant [on] saka le cloq au beffroit, et pour le *ramenage* de toutes ces choses leur on les avoit prises. (1358, *Li Cout. des frais p. le nouv. cloque*, XLV, Arch. mun. Valenciennes.)

RAMENBRANCE, voir **RAMEMBRANCE**.

RAMENDAGE, *raymendaige*, s. m., raccommodage :

Et sueit serreit notre dit mestier sourcelly rebelle, tant et si longement qu'il aroit payet ledit amende et *raymendaige* de dit draps. (10 mars 1435, *Tarif des foulons*, Bormans, *Gloss. des drapiers lég.*, Doc., XI.)

RAMENDEOR, *-eur, ramem.*, s. m., raccommodeur, ravaudeur :

Un adoubeur ou *ramendeur* de payelles que l'on appelle communement maignan. (1398, Arch. JJ 153, pièce 492.)

Cordonniers, *ramendeurs*. (1484, *Ord.*, XIX, 456.)

Guernesey, *ramendeu*, ravaudeur.

RAMENDER, *raman.*, *raimender*, *-deir*, *raymendeir*, v. a., raccommoder, réparer :

Pour les pons retenir et renouveler, redifier et *ramender*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Item pour *ramander* les dessus dis caprons. (1344, *Tutelle des enfants de Wiltaume Neppe*, Arch. Tournai.)

Chevaliers et escuyers armes si tres nettement que riens n'i avoit a *ramender*. (FROISS., *Chron.*, I, 181, Luce.)

Avoir refait et *ramendé* tout ledit mur ainsi que il le convenoit. (1412, *Tutelle de Hennesquin et Guerardin de le Barre*, Arch. Tournai.)

Avoir *ramendé*, refait et mis a point unne sierure servant au postich de la montee de le haulte tour Blandignoise. (1428-1429, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir refait et *ramendé* le sierure de l'pays de le Tour des Six. (15 nov. 20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et s'il avenoit que li dis foulons en fut rebelle del *raymendeir*, que les autres foulons le puissent *raimendeir* sans meffaire a fraiz de cely rebelle et sueit serreit notre dit mestier. (10 mars 1435, *Tarif*

des foulons, Bormans, *Gloss. des drapiers lég.*, Doc., XI.)

Que toutes personnes ouvrans dudit mestier d'aumucherie, qui averont a rapareillier et mettre sus bonnes et coiffes, seront tenus de les bien et souffisamment rapareillier, sur ung denier d'amende, pour chacun bonnet ou coiffe mal rapareillié et que on pora *ramender*, et de les *ramender* a leurs despens, et sur .ii. deniers d'amende pour chacun bonnet ou coiffe que on ne pora *ramender*. (28 juin 1440, *Reg. des mestiers*, 1400-1463, f° 342 v°, de l'aumucherie, Arch. Tournai.)

Avoir, au fer et au mail, fait et taillié ung traü a le bastee du premier huis du beffroy bas... et *ramendé* les aultrez traux ou frument les verroux dudit huis. (1474, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Les manches de sa robe estoient rompues et *ramendees* d'aultre couleur. (XVI^e s., JEAN LEFEBVRE, *Annales de Hainaut*, De Fortia, *Hist. de Hainaut par Jacques de Guyse*, XV, 461.)

— Améliorer, corriger, rétablir :

Chius (Esdras) fu moult bien doctrines es livres de la loy et *ramenda* plusieurs ki avoient esté ars a le destruction de Jerusalem. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 25^a.)

A ceste conciel fut sains Jerome qui grant partie de ses livres *ramenda*, lesqueiles Sainte Engliese tient, et les aultres furent condampneis. (J. D'OUTREM., *Myreur des historis*, II, 113, *Chron. belg.*)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *raminder*, fumer de nouveau un champ. Boulonnois, *ramender*, raccommoder. Wallon, *ramainder*, réparer. Nam., *ramèder*, raccommoder grossièrement. Lorrain, *ramender un bas*, y faire une reprise. Bagnard (Suisse), *ramendâ*, raccommoder. Vosges, *raimodé*, neut., reprendre de l'embonpoint.

RAMENDEUR, voir **RAMENDEOR**.

RAMENDEURE, *-dure, rem.*, s. f., réparation :

Ledit chamberier doit faire refaire et payer a yeulx toute la *ramendure* chacun an des choses dessus dites et querir ce qu'il y faut, et payer le salaire et louer de l'ouvrier qui fait la *remendure*. (1377, Arch. L 778, 3^e liasse.)

RAMENDRER, v. a., peut-être faute pour *ramembrer*, rappeler :

Lors tant que simplement entr'elles
Vous maintenez, grant bien dessert
Gil qui par secretes sentelles
Scet *ramendrer* un fait desert.
(*Liv. des Cent ballad.*, LXVI, Queux S.-Hilaire.)

RAMENÉ, s. m., terme de droit :

Et esdits sacs mettre leurs procurations originales, ou les copies deüement collationnees, ensemble les actes necessaires, a sçavoir du costé du demandeur sa venue en cour, l'acte de *ramené* a fait, replicque, et dispositif contenant comment lesdites

parties sont reglees a escrire, soit par forme de memoire, escriture ou autrement, et de conclusion en droit. (31 juill. 1531, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, Coust. génér. du comté d'Artois, éd. 1679.)

Si le dict plaintissant, par sa plainte et *ramené* a fait, si rapporte au serment des dits adjournez. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., II, 916, éd. 1604.)

RAMENEE, s. f., élan, vigueur :

Et aussi le coup qui descendit de grant *ramenee* avec la force du bras de quoy il fut feru. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 95, Bibl. elz.)

RAMENEMENT, s. m., action de ramener, de revenir :

Ce que il dit : derechief me rameneras, senefie deus *ramenementz*, deus resurrections. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 118^a.)

Ramenement, reductio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Si par long temps et divers siecles, violence, romperesse de justice, a soustrait les armes de nostre couronne et les droicts et heritages d'icelle, pour le reincorporement et *ramenement* au premier estat desquels, charité a fait pour nostre partie jusques icy ce qu'elle a peu. (28 juill. 1415, *Trad. de la lettre d'Henri III, roi d'Angl.*, à Charles VI, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, Michaud.)

Reductio, *ramenement*, *ramenement*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. commentarii*, éd. 1558.)

Denotant par ces choses la conduite ou menee des Juifs en captivité, et le *ramenement* et retour en leur propre terre (MAUG., *Euv. de S. Just.*, f° 268 r°, éd. 1594.)

RAMENEUR, s. et adj., qui ramène :

Aries vous enviers Dieu tantost un *rameneur*. (GILLOX LE MUIST, *Poés.*, I, 247, 8, Kerv.)

Le muscle abducteur ou *rameneur* des doigts du pied. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 32, Malgaigne.)

RAMENNOCQUIER, voir **RAMANOQUIER**.

RAMENRISSEMENT, s. m., diminution :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Rasses Cokette doit al abbesse del Sart Nostre Dame, dales Tournai, et au couvent de ce meismes lieu .xl. s. de blancs et d'artisiens vies de rente par an, et .i. lovesien de cens, apaiier les .xx. s. a le Saint Jehan Baptiste, et les .xx. s. au Noel, et le cens a le Saint Remi. Si les doit on prendre, cescun an, sour le maison Gosson Wendoul, el Bruille. Et si puet Rasses Cokette, dequele eure k' il volra racater ces .xl. s. devant dis, .xx. s. ensanle en Tournai, v. el Bruille bien souffisamment assis. Et s'il violt racater ces .xl. s. as dames del Sart, il doit ravoir et racater cescuns .xx. s. pour .xv. lb. de blans en *ramenrissement* des .xl. s. devant nomes, ki sont sour le maison Gosson Wendoul devant dit. (Avril 1270, *Cis escrits est l'abbesse del Sars, et Rasson Cokette*, Chir., St Brice, Arch. Tournai.)

RAMENT, s. m. ?

Combien qu'avec telle humeur semblable

a bouillie, on trouve quelques choses dures, et autres semblables, et *raments* et rasures de soulpre. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 151, éd. 1549.)

RAMENTANCE, s. f., mémoire, souvenir :

Quar ce ne sont que ramembrances,
Monissions et *ramentances*
De l'ymage qu'est figuree
En ton cuer.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 99°.)

RAMENTANT, part. prés. de *ramentivoir*, employé adjectiv. pour dire qui rappelle :

Encores vueil je que tu mettes en escript que la mauvaise Morgain mettra ung estrif en la court du roy Artus dont ils seront tous esmerveillez : mais ce sera apres ma mort dont j'en seray lors plus *ramentant* que je ne suis maintenant, et a celle semblance sera *ramenteu* mon livre qui sera espandeu en Italye en maint liey. (*Les prophesies de Merlin*, f° 20°, éd. 1498.)

RAMENTER, v. a., rappeler :

Escriet est els tables l'estoire
Qui me *ramente* en memoire,
Que je de mes deux mains escriis.
(*Vie du pape Grég.*, p. 78, Luzarche.)

Afin que faulte n'ait en ce, se les juges ne font commandement aux gardes que ainsi leur soit *ramené*, les ditz juges mesmes doivent encheoir en la peine dessusdicte. (BOUTELL., *Som. rur.*, II, f° 25 r°, éd. 1539.)

Souventes fois recordent et *ramentent*
De Carmentis, poete fatidique,
Le los, la gloire et mais l'honneur antique.
(ST GELAIS, *VIII^e liv. de l'Eneid.*, f° 75 r°, éd. 1540.)

RAMENTEUR, adj., celui qui rappelle à la mémoire, qui fait ressouvenir :

Helas, prince de tous vices, *ramenteur*
de tous maux et tourmenteur des cueurs.
(*Perceforest*, V, ch. viii, éd. 1528.)

Un auteur du xix^e s. a employé ce mot :

Mes memoires *ramenteurs* de mes jours passés. (CHATEAUBRIAND, *Mém.*, XI, 112.)

RAMENTEVALE, adj., qui mérite d'être rappelé :

Pour ce, a propoz de ceste matiere, traictier apres les dits des aucteurs, peut aux experts chevalereus estre *ramentevable*, et aux ignorans discipline. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. XXI, Michaud.)

... Paroles *ramentevables*.
(Id., *Poés.*, Richel. 604, f° 168 v°.)

RAMENTEVANCE, s. f., souvenir, mémoire, mention :

Oncques de lui et de son non
Ne fu faite *ramentevance*.
(L'Escouffle, *Ars*, 3319, f° 45 v°.)

Se tu n'appaises la continuele ardeur d'avarice par *ramentevance* de dons et de benefices. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 80°.)

Faisoit longue *ramentevance* de ses victoires. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 43, Buchon.)

Et me mist en *ramentevance*
Le premier temps de mon enfance.
(O. DE LA MARCHE, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 2 r°.)

L'on doit bien peser, devant que se bouster et contredire aux choses escrites et mises en *ramentevance*, sous un si noble roy, et si renommé, que le roy Artus. (Id., *Mém.*, introd., c. iv, Michaud.)

Le roy Jehan de Portugal, dont je repren presentement la *ramentevance*, fut fils naturel et bastard du roy dom Pietre de Portugal. (Id., *ib.*)

— Notes, écrits, mémoires, rapports destinés à conserver le souvenir :

Au secret de sa chambre il amasse et assemble divers rapports, opinions, avis et *ramentevances* a luy raportees, dictes et envoyees de toutes pars. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, préf., Michaud.)

Ne plusieurs autres, qui se meslent et entremettent d'escrire, n'oublieront point, en leurs *ramentevances* et escrits, cestuy messire Jaques de Lalain. (Id., *ib.*, I, 27.)

Encore que j'eusse bien bonne memoire de plusieurs services que vous avez faicts a Sa Majesté... ce m'a esté fort grand plaisir d'en avoir par vostre dite lettre la *ramentevance*. (5 fév. 1582, *Lett. du card. de Granvelle*, n° 34, ms. Bibl. Tournai.)

RAMENTEVEUR, *ramanteveur*, v. a., rappeler :

Sont cy les faiz d'icelluy Bertrand *ramentevez* depuis le temps de sa jeunesse jusques a son trespassement. (*Chron. de du Guescl.*, p. 35, Michel.)

Ce mot a été employé au xvii^e siècle :

Davantage, fust arresté que l'on feroit nouvelle prisée de la maison du Lyon d'or tant *ramantevee* cy-dessus. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mem. d'eschevin de Tournay*, *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, V, 287.)

L'adventure que cette lettre me soit tombee entre les mains m'a bien *ramentevé* ces vers de Bertaut. (M^{lle} D'ATTICHY, à M^{me} de Sablé, 1632, ap. Cousin, *Sablé*, p. 14.)

Vallée de Caux, *ramenteveur*. Rouchi, *ramenteuver*.

RAMENTEVOIR, *ramantevoir*, verbe.

— Act., remettre dans l'esprit, rappeler :

Ou voit Gerard, se li ait *ramantu*.
(*Gerart de Viane*, 317, Bekker.)

Ne ja n'i ert *ramanteuz*
(*Brut*, I, XLVIII, ms. Munich, Vollm.)

Si vos *ramentui* jeu tant solement les enfarmes choses de son humaniteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hoffmann.)

Li prestres de mal cuer sorrrist
Pour la mervelle de cel homme
Que chascune des dames nomme ;
Oncques autrui n'i *ramenturent*.
(RENAUT, *Lai d'Ignaures*, Barisch, *Lang. et litt. fr.*, 558, 14.)

Je cuit Dieu n'oblierent mie :
Grant duels fut cant il nel conurent,
C'an plusors leus le *ramenturent*.
(*Dolop.*, 11564, Bibl. elz.)

Sera toz les jors de se vie honneres
et *ramanteus* en bien apries se mort. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, 534, Wailly.)

Por çou vous *ramentoif* et di
Que vo feste facies crier,
Sans ensaingne et sans detririer.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 235.)

Car ki bien set si doit bien dire,
Et des biens a *ramentevoir*
Conquiert on proaice e savoir.
(Mousk., *Chron.*, 16, Reiff.)

N'est mes nus qui le *ramentoive*.
(RUTEB., *Compl. de St-Amour*, I, 79, Jubinal.)

Por ce nos *ramentoit* si sovent St Pols
ceste amor que il nos mostre. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 64°.)

Et ces choses vous *ramentoif* je, pour ce que j'avoie ja esté cinc ans entour li. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 186, Michel.)

Et ces choses ai je *ramentues* a monseigneur le roy Looys, qui est heritier de son non. (Id., *ib.*, p. 244.)

Si estoient moult esbahis pour aucunes parolles qu'ilz devoient avoir dit du conte de la Marche, lesqueles leur furent *ramenteues* present ledit conte et les autres. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Engl.*, II, 205, Soc. de l'Hist. de Fr.) Impr., *ramenteves*.

En ce tamps que il estoit nouvellement revenus a Paris, trespassa de ce siecle chil preux chevaliers franchois qui ja estoit tous vieux, qui bien est *ramenteu* chy dessus en ceste histoire en plusieurs lieux, messires Ernoux d'Andrehen. (FROISS., *Chron.*, VIII, 258, var., Raynaud.)

Au clerck dudit Hion fu donné, par courtoisie, pour avoir esté a ladiete inventore, et ycelle avoir *ramenteu* a icellui Hion... (7 fév. 1400, *Exécut. test. de Andrieu Coup-pin*, Arch. Tournai.)

Ceste la souvent lamentoit
En *ramentevant* la grant chiere
Ou autres foyz trouvee s'estoit.

(MARTIAL, *L'Amant rendu Cordelier*, 1113, A. T.)

Aussi y sera *ramenteue*
La finesse des escolliers.

(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeus Monfalcon, Jouaust, p. 256.)

Le Eglise, aussy, de toutes virtus chainte,
Tout de an en an nous est *ramentevant*,
Que le filz Dieu, de son gré, sans constrainte,
Vult pour nous naistre en fourme d'un
[enfant.]

(4 déc. 1481, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique*, 15^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 159.)

ORILLART

Ce samble ung mouton qu'on escorche ;
La peau s'en vient avec l'abit.

CLAQUEDENT

Tant a il plus nouveau labit :
Ses playes luy sont *ramentues*.

(GREBAN, *Myst. de la pass.*, 23894, G. Paris et Raynaud.)

Ses bonnes oeuvres seront *ramentues* par tout le monde pres et loing. (*Propheties*, f° 1 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Le luy *ramentevant*, non pas une fois seulement, mais fort souvent. (A. LE MASSON, *Decameron*, 2^e journée, nouvelle 6^e, I, 213, Lemerre.)

Je prens plaisir de *ramentevoir* un propos que tinrent jadis les favoris de Xerxes. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Grande pitié et digne d'estre icy *ramentue*: Ceste grande famille de Charlemagne, qui avoit fait trembler l'Europe, estoit lors aboutie en deux Charles, l'un surnommé le Gras, l'autre le Simple. (E. PASQUIER, *Rech.*, II, 10, éd. 1723.)

Encore que j'eusse bien bonne memoire de plusieurs services que vous avez faicts a sa Majesté et specialement de ceux que vous me *ramentevez*..., ce m'a esté fort grand plaisir d'en avoir par vostre dite lettre la *ramentevance*... Je vois par vostre dite lettre a quoi vous pretendez que je *ramenteuray* volontiers. (13 fév. 1582, *Lett. de Granvelle*, n° 34, Bibl. Tournai.)

Il vous plaira les recevoir de luy comme venant de moy en bonne part et me tenir tres humblement *ramenteu* en voz bonnes graces. (20 janv. 1585, *Lett. de Guy de Lanss. au mar. de Matignon*.)

Ce n'est rien de ce que j'ay *ramenteu*, il (l'or) a bien d'autres vertus. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 26, éd. 1585.)

Les plus notables apparitions que nous sont *ramenteuses* par les escritures sacrees. (Id., *Après disnees*, n° 13 r°, éd. 1587.)

J'escrie audict sieur de Fresne qu'il vous *ramentevois* la dicte prolongation. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 368, Berger de Xivrey.)

Ils sont aussi fort pitoyables envers leurs parens lors qu'ils meurent ou sont en adversité; car ils les pleurent et plaignent; et estans morts ils chantent je ne sçay quelz vers *ramentevans* leur vie passee. (MARC L'ESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, p. 37, Tross.)

— Reconnaître, ratifier :

..... Et dont requist dame Jehenne qu'elle fust airtée de la maison Plais, par le raison que ele avoit bien ses saisines et ses tenures wardées et demenees par loi, par .iij. ans, et par .iij. eskievinages, et ont esté ses saisines et ses tenures bien *ramentiutes* as ples del Borc, la en devons, e: li eskievin rouverent attendre l'autre eskievinage, et puis warda Dame Jehenne sen jor al darrain plet del borc, et puis li eskievin vinrent al liu et airteterent dame Jehanain de l'iretage devant nomet, et misent ens com en sen propre iretage. (Janvier 1273, *C'est dame Jehanain, le feme Pierson de Waudripont*, Chir., Arch. Tournai.)

— Réveiller :

La, la, Madame; vous avez fait vostre temps, laissez faire les affaires aux jeunes gens, et ne *ramentevez* point le chat qui dort. (*Caquets de l'accouché*, 1^{re} journ., p. 27, Bibl. elz.)

— *Ramentevoir* à, terme de coutume, avoir soin de :

Item, as clers et varles dudit commissaire fu donné, par courtoisie, pour entendre et *ramentevoir* audit commissaire, a le besongne de la dicte damoiselle. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*, Arch. Tournai.)

— Réfl., se rappeler :

Dit oultre que depuis ses depositions

precedentes il s'est *ramentu* et a trouvé par une coppie du contract... (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 341 r°.)

— Réfl., au sens passif :

L'ayant fait retirer (Jean Tardif), elle (la Cour) ordonna qu'il seroit blasmé, et les deux livrets lacerez en sa presence: ce qui fut fait. En la fureur des seize, cest arrest se *ramentoit*. (EST. PASQUIER, *Lett.*, XVII, 2, éd. 1723.)

— Infin. pris subst., le souvenir :

Par le *ramentevoir* de mes patentes occupations. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 18 v°, éd. 1526.)

On trouve au XIX^e s. :

Pauvre pipe! je me la *ramentevrai* jusqu'à la fin de mes jours. (JULIETTE LAMBER, *Mon village*, p. 23, 2^e édit., in-12.)

Picardie, *ramintuvoir*; Cambrai, *raminteuvoir*, v. a., rappeler, rapporter.

RAMENTIL, adj., famé, considéré :

Et mieix doit estre *ramentiez*
Uns hom vilains, de cuer gentier,
C'uns hom gentiez de cuer vilains.
(De Pierre de La Broche, Richel. 837, f° 244.)

RAMENTOIVEMENT, -oyvement, s. m., souvenir, memoire :

Ung corps qui fut de grant haultesse
Je recongneuz soudainement,
Le Roy Alphons plain de prouesse,
De grant estat et de largesse,
Et vault le *ramentoyvement*.
(O. DE LA MARCHE, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 36 v°.)

RAMENTOIVRE, v. a., rappeler, faire mention de :

Et des oeuvres S. Augustin
Ooit volentiers *ramentoivre*.
(Mousk., *Chron.*, 2977, Reiff.)

RAMENUIER, v. a., amincir :

Un escrignier plane et *ramenuie* bois.
(1504, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMENUISIER, verbe.

— Act., diminuer :

Et fut toute aultre monnoie ayant cours en yeulz pays condempnée et *ramenuisie* le .iij. ou .v. partie mains qu'elles ne valloient. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 132, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Réfl., s'amincir :

Qui large par le haut descendant contre terre
Tousjours se *ramenuise*.
(Jou., *Œuv. mesl.*, f° 57 v°, éd. 1583.)

— Neutre, diminuer, baisser :

Après ce .c. et .l. jors *ramenuiserent* les eves. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 3°.)

RAMEOR, *rameour*, *ramiour*, *ram-*

miour, s. m., celui qui étend les draps sur la rame :

Et ly *rameours*, folliours ne mettent draps eis rannes. (1405, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 145, f° 35 v°.)

Folliour, *ramiour* et *rebaissieur*. (1412-1414, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, Rec. dipl., VII, 32.)

Tot ly *rammiour* et *cillour* qui mettent les draps eis rannes, jurant et que on le fasse a jurar que il non osteront drap deis rannes, tanque il seront selaz dou sel de la ville: et liquel qui fareit lo contraire, soit qu'il qui soit, soit *rammarre* ou non *rammarre*, cil est et doit estre condampnei por un chascun drap qui sereit ensi osta de la ramma sain seel, por .x. sols de Los. (1412-1414, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, Rec. dipl., VII, 29.)

1. **RAMER**, v. a., aimer par réciprocité :

Li rois Guill. mont l'ama,
Touz jours sa dame la clama.
La dame *rama* son signor
D'autel amour ou de greignor.
(S. Guill. d'Angleterre, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 55^v, P. Meyer, *Rapport*.)

Ne sai que j'aim et sui amez,
Et ce que j'aim me *raime* assez.
(Narcisse, Richel. 19152, f° 1204.)

2. **RAMER**, v. réfl., se diriger :

J'en ay fait maint haut et terrible ouvrage,
Respandu sang, bras et teste semé,
Parmy les champs ou je me suis *ramé*.
(G. CHASTELL., *Compl. d'Hector*, VI, 191, Kerv.)

3. **RAMER**, voir **RAMIER**.

RAMERCI, s. m., filet, engin de pêche :

Le clinquet, le rouable, *ramerci*, faisines.
(Gr. Cout. de Fr., p. 73, ap. Ste-Pal.)

Ramerci : m. A certaine (forbidden) engine wherewith fish may be caught. (CORGRAVE, 1611.)

RAMERE, s. f., bosquet, bouquet de bois :

A leur retraite, le duc de Bourbon feist saillir de la bastide l'estendart a l'escu d'or de cinquante hommes d'armes, et cinquante arbalestriers, ferir parmy les derniers retrayans, a une *ramere* qui la estoit. (*Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, p. 97, éd. 1612.)

RAMERET, s. m. ?

Plus 156 piedz de boys de taille, pour faire les *rameretz* et lyaison de ladite ville, a raison de 8 den. tourn. chascun pied, cy 104 s. tournois. (1573, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 233 v°.)

RAMESURER, v. a., faire rentrer dans la mesure, modérer :

Li brez le cheval *ramesure*,
Si retourne les sauz menuz.
(Galerent, 4877, Boucherie.)

Et pour ce qu'elle (la roue) iroit sans orde-
Et trop hastivement et sans mesure [rance

S'elle n'avoit qui de sa desmesure
Le destournast et le *rameurast*,
Et de son droit rieu le droiturast,
Pour ce y fu par droit art ordonnee
Une roe seconde et adjoustee
(FROISS., *Poés.*, I, 59, 206, Scheler.)

— Apaiser :

Por tant si a son sens *rameurast* :
Belement lor respont par humleté.
(AIOL, 1008, A. P.)

Li ennuiz qui tant me dure
M'eust mort, au mien espoir ;
Mes ades me *rameure*
Et fait ma douleur voloir.

(GACE BRULLÉ, *Poët. fr. av.* 1300, I, 185, Ars.)

RAMET, s. m., brindilles d'un fagot :

Or connoissant de vostre estat l'affaire,
Et que, sur tous, cas joyeux vous amez,
J'ay tant cherché et serré les *rametz*,
En plusieurs lieux que, selon ma puissance,
Petit sçavoir et infime science,
En ay trouvé grant portion et part.
(BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Fair.*, Ep. à J. Alain, p. 19, Jouaust.)

— Fagot de ramée :

Ung millier de fassaux et deux milliers
de *rames*. (*Rec. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 59, Kervyn.)

1. **RAMETE**, -ette, s. f., l'herbe au
charpentier, *Achillea millefolium* :

Millefeul, formiculaire, c'est tout ung ;
l'en appelle *ramette* en aucuns lieux. (*Le grant Herbiere*, n° 315, Camus.)

2. **RAMETE**, -ette, -ecte, ray., s. f.,
petit fagot de menus bois avec l'écorce :

Plusieurs faisselles et *ramette*, venant du
bos de Breuse, en le halle, pour cauffer
messeigneurs de la loy de la dicte ville.
(1427, *Compte d'ouvrages*, 3° Somme de
mises, Arch. Tournai.)

Petites *raymettes*. (1428, *Reg. aux Publications*, 1423-1433, De non frauder le *raymette*, Arch. Tournai.)

A Jaquemon Miquelet, pour ung cent de
ramette a lui achetee, employee a l'exécution
de Ernoul Burmacre, qui, le lundi
xxiii^e jour de ce mois de janvier, fu ars a
une estaque pour le detestable criisme de
sodomie, au pris, parmy le voiture de
ladicte *ramette* menee a la justice, .xx. s.
(20 nov.-19 fév. 1456, *Compte d'ouvrages*,
5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Pierre du Mont, boullenghier, pour
l'acat fait de trois cartrons de petite sei-
que *ramette*. (18 fév. 1474-20 mai 1475,
Compte d'ouvrages, 3° Somme de mises,
Arch. Tournai.)

Rametes verdes et seques. (22 oct. 1477,
Reg. aux Publications 1472-1481, Arch.
Tournai.)

Faissiaux, piscaves et *ramettes*. (1479,
Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Fasseaux, fossettes, *ramettes* et faghos.
(Avril 1521, *Reg. des Consaux*, Arch. Tour-
nai.)

RAMEURE, -ure, s. f., bois du cerf,
signification conservée :

Si on chastre le cerf avant qu'il porte sa
rameure, il n'en portera jamais. (PARÉ, VI,
18, Malgaigne.)

— Attributs d'un mari trompé :

Zorote, ouvre ton front, ta *rameure* t'attend.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, 1^e journ., II, 2, Anc. Th.
fr.)

— Châssis d'une herse :

Rameures d'erches, roorte carrucarum.
(1464, *Cart. de Langres*, f° 210, ap. Duc.,
Rameria.)

— Faite d'un mur, d'un toit :

Doivent lesdiz preneurs edifier en ladite
masure .iii. *ramures* de maison qui con-
tenront .xlviij. pies entre .ii. pignons. (1376,
Arch. MM 30, f° 54 v°.)

Quant la foudre chay sur la *rameure*.
(1385, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 42,
Gadan.)

Pour la forme du milieu de la *rameure*
par dévers chapitre en laquelle est l'ymaige
de la resurrection N.-S. (*Ib.*)

Le surplus dudit denier sera mis, tourné
converty et employé a faire *ramures* de
bois sur les murs de ladite ville. (1441,
*Ch. de la C^{me} Henri aux bourg. de Montbé-
liard*, Arch. mun. Montbéliard.)

Vionnaz, *ramura*, charpente d'une
maison.

RAMICE, s. f., membre viril :

La moelle du citron cure merveilleuse-
ment la *ramice* des petits enfans. (*Jard. de
santé*, I, 125, impr. La Minerve.)

La *ramice*, c'est a dire le membre viril
des petits enfans. (*Ib.*, I, 367.)

— Hernie :

Hernies ou *ramices*. (Joub., *Gr. Chir.*, p.
194, éd. 1598.)

RAMIE, s. f., branches d'arbres en-
tassées, fagots :

De Willeaume Le Quin par Escault aval
pour le pont d'une navee de *ramie*. (1462,
Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp,
Arch. mun. Mortagne.)

Se dist encore à Attigny (Ard.) et dans
le Wallon.

RAMIELLER, v. a., allécher de nou-
veau :

Ramieller. To use further inticements,
to sweeten once againe. (COTGR., 1611.)

1. **RAMIER**, *rammier*, *ramer*, adj.,
plein d'arbres, touffu :

Il saisi Marchegai par le resne a ormier,
Que si le vaut mener el parfont gaut *ramier*.
(AIOL, 1840, A. T.)

— Qui vit dans les bois :

Doit on mettre en fourme ung coulon
qui soit *ramer*, et tous les autres si vien-
dront assoier en fourme, dedans les deux
roys. (*Modus*, f° 126, Blaze.)

Coulons *ramiers* viennent de trois ans en
trois ans. (*Ménagier*, II, 133, Biblioph. fr.)

— Sauvage :

Rois, tes fruits doit estre loial,
Et tous mener par loi oial,
Ké ne te truisent plus *ramier*
Li povra ke li poestal.
(RENCL. DE MOILL., *Carité*, xxx, 7, Van Hamel.)

— S. m., rameau, branche :

Plus aves la car blanche que nois sor le *ramier*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 210, v. 1, Michelant.)

Job fu sanlais au vert paumier
Ki tous tans porte vert *ramier*,
Vert en yver, vert en esté.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, ccxii, 1, Van
Hamel.)

Les cles des portes vit luinz pendre a un *ramer*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 1908, Hippeau.)

Ainz ne fenait, s'est venus a vergier,
L'oïsel appelle ke siet sor le *ramier*
Et il s'asist sor son poig destrier.
(*Gerars de Viane*, 71, Bekker.)

... Li vens avoit derompues
Les folles, si furent ceues
Des grans kosnes et des *ramiers*.
(MOUSK., *Chron.*, 10352, Reiff.)

Trespasant vait les grans *ramiers*,
Les ronses et les aigletiers.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 430 r°.)

.i. fouleys de menu *ramier*. (1319, Arch.
KK 296, f° 2 r°.)

Qui sur eux vont portant la busche et le *ramier*.
(Cuv., *Du Guescl.*, 920, Charrière.)

— Terre inculte et pleine de brous-
sailles :

Et les arbres revivre par delez le *ramier*,
Et reverdir en terre, et florir sanz chargier.
(*Les Vers mon segnor Tebaut de Malli*, ep. Crapélet,
Vers sur la mort, Avertis., p. 11.)

— Bois, forêt :

Bucifaus va plus tos que cievroius par *ramier*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 29^e, Michelant.)

Li dus brocha Clivevent son destrier
Qui plus tost cort ne fait cers par *rammier*.
(*Gaydon*, 2682, A. P.)

A Rollant n'osent aprocier ;
Si l'ont guerpi joste .i. *ramier*.
(MOUSK., *Chron.*, 7712, Reiff.)

Si qu'elle cuida vraiment
Que vous les eussent gent
Grant plenté, car nous le *ramier*
Feismes hurter et noisier,
Et si nous vit deus fois passer
Pour plus de gent estro sambler.
(*Couci*, 5904, Crapélet.)

Le vin qui burent ou *ramier*
Lor avoit esmeu .i. poi le haucopier.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 22254, Charrière.)

— Celui qui avait le droit de ramas-
ser des branches d'arbres dans une fo-
rêt :

Sont toutes les rentes dessus dites le-
vees sur les *ramiers* et usagiers de ladicte
forest. (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*,
Arch. P 307, f° 71 v°.)

Berry, *ramier*, jeune bois, sommité

des arbres ; se dit principalement de ce que laissent les exploitants après avoir retiré la moulée et la corde à charbon.

2. **RAMIER**, s. m. ?

Sire, j'ay le mal Saint Riquier,
Donnez moy pour Dieu le ramier :
Atten encore jusqu'a demain.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 334^r.)

RAMIERE, s. f., endroit boisé où l'on peut ramasser des branches :

Les religieux de Mondaie... disoient que, ja grant temps a, il avoit esté ordené par sires Jehan de Bardillye, lors maistre des eaues et fores du roy, que toutes les parroisses joignantes et adjacentes sans moyen du dit Poiz de Verney et des autres semblables seroient tenues pour ramieres, sans faire d'icelles aucune division, et par amende sans forfaiture pourroient prendre des diz bois es lieux communs hors les deffens, laquelle ordenance avoit esté faicte pour cause des griefs que les dictes parroisses issi prouchaines des diz bois soustenoient, tant pour le faict des bestes sauvages, que en plusieurs autres manieres. (1354, *Cart. du moulin de Heville*, f° 64^r, ap. L. Delisle, *Cl. agr.*)

RAMIL, *ramill*, s. m., ramilles :

Dedenz icelle fosse bele
Currut l'ewe sur la gravele :
A une part sa loge ad fait,
Del ramill k'ill i ad atreit :
De l'herbe coilt, si la covri
Pur aver onz greignur abri.
(*Vie de Saint Gile*, 1481, A. T.)

Un petit cousteau de berger a copper ramis. (1459, Arch. JJ 188, pièce 125.)

— *Ramis palmaus*, le jour des Rameaux :

Quant passee iert la quarantaine
Et venoit le jor de la Gene,
Au jor des *Ramis palmaus*,
Reparoiert tot en sa maison
Por escouter le saint sermon.
(*Vie Ste Marie Egypt.*, Richel. 19525, f° 7^r.)

RAMIN, voir RAMAIN.

RAMISEL, *ramissel*, *rameisel*, *raim-mexel*, *ramisseau*, *-iau*, *rameisseiau*, s. m., petit rameau, petite branche :

E portet en sa main un *rameisel* d'olive.
(*Voy. de Charlem.*, 641, Koschwitz.) *Var.*, *ramisel*.

Des *rameisseiaus* e del erbele
Les unt covertes (les fosses) qu'on nes veie.
(*Ber.*, *D. de Norm.*, II, 23744, Michel.)

D'un olivier que il trouva
Un *ramissel* enportera.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 39^r.)

Li *raimmezels* qu'en la terre fuit fichies... crut et reprist. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 117^r.)

Com il avient maintes fois que li *raimmezels* viennent maintes foies avec le fruit quant om le keut. (*Ib.*, f° 116^r.)

D'un *ramissel*
Ot fait chapel.

(*Erant*, *Mot. et Pastour. du XIII^e s.*, Théat. fr. au moy. âge, p. 43.)

Ceste herbe, dite langue de beuf ou buglosse, fait trois ramissiaux en faisant semence. (*Le grant Herbier*, n° 83, Camus.)

Esmonder et couper tous les ramisseaux et greffes non entees qui sont a l'entour. (*Belle For.*, *Secr. de l'agric.*, p. 110, éd. 1571.)

Poitou, cant. de Chef-Boutonne, *ramigeau*, haie vive remplie de ronces.

RAMISSE, s. f., clôture faite de petites branches d'arbres :

Lesquelz s'efforçoient faire une ramisse ou closure en icelle piece de terre. (1444, Arch. JJ 176, pièce 221.)

Environ de laquelle terre ilz faisoient certaine cloison ou ramisse. (1459, Arch. JJ 188, pièce 125.)

Poitou, arr. de Montmorillon, *ramisse*, haie vive pour clôture.

RAMISSEAU, voir RAMISEL.

RAMISSEL, voir RAMISEL.

RAMISSELEUX, adj., plein de branches :

Ramosus, *ramisseleux*, plein de ramissels. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Ph. Labbe, *les Etymologies de plusieurs mots françois*, p. 521, Paris, 1661, in-18.) Impr. : *ramisseleur*.

RAMISSIAU, voir RAMISEL.

RAMMAGE, voir RAMAGE.

RAMME, voir RAIME.

RAMMEMBRANCE, voir RAMEMBRANCE.

RAMMIER, voir RAMIER.

RAMMIOUR, voir RAMEOR.

RAMMONAGE, voir RAMONAGE.

RAMMONER, voir RAMONER.

RAMMOUNURE, voir RAMONURE.

RAMNUIS, voir RAMUIS.

RAMODERER, verbe.

— Act., ramener à la modération, apaiser :

Et illecq se tenist jusques ad ce que le roy seroit ramoderé en meilleur amour envers elle et ses enfans. (8 mars 1408, *Rapp. à la duch. de Bourg.*, Ann. de la soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Bon Temps a bien faict moderer
Tous vivres et mettre a bon pris ;
Tout il a faict ramoderer ;
De cela il ne sera reprins.

(1530, *Bannissement de Malheur*, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, XIII, 125.)

— Réfl., s'apaiser :

Qui fut cause qu'enfin il se ramodera du malcontentement qu'il avoit du roy.

(MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, III, f° 91^v, éd. 1569.)

— *Ramoderé*, part. passé, abaissé, diminué :

Auquel *ramoderé* pris des dites especes, s'ils estoient contraincts paier, l'italien prouffiteroit de plus de cent mil escus de gain extraordinaire. (*L'Estoile*, *Mém.*, p. 92, Champoll.)

RAMODIER, *-yer*, v. a., affermer de nouveau :

A *ramodyer* les tailles et impositions qui avoient courues. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 40, Buchon.)

RAMOI, s. m., bosquet :

Par le porte ravine qui sist en .i. ramoi.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 132^r.)

RAMOISIN, voir ROMOISIN 2.

RAMOISON, *-muison*, *-musson*, *rem.*, s. f., se dit, d'après Le Clerc de Douy, des branches d'arbre et aussi de toute la tête de l'arbre, c'est-à-dire ce qui reste de l'arbre après qu'on en a oté le gros bout par le pied pour seule ou autre pièce de charpente. Par extension, faculté que l'usager a de couper les branches sèches ou entresèches tenant au corps de l'arbre et de ramasser les branches vertes tombées et abattues :

Affranchissons ledit lieu et tous les habitants dud. Montmirey plenerement et permeignablement de tailles, aydes, surprises, toutes quises, *ramussions*, courvees, charroy, maimmorte. (1323, *Charte de Montmirey*, Arch. Doubs, Nouv. Ch. des Comptes, M 308.)

Usage au bois mort et aux ramoisons. (1343, Arch. JJ 74, pièce 510.)

Usaige en la forest es boys de Mondebrene et de Courcambon, c'est assavoir aux ramoisons apres les usaigers empres pié et partout ou ils les peuvent trover. (Fév. 1355, vidim. de nov. 1482, Arch. Loiret, A 985.)

Il aiet certain usage en la forest de Montebrenne et de Chaumontois a tous bois sec et entresec et a couronnez et ramoisons. (1395, *Charte de Louis d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 57^v, Arch. Loiret.)

Remoisons sont les branches et tout le demourant qui demoure d'ung cheine jusques au sochié d'amont. (1395, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 57 et 80^r, Arch. Loiret.)

Remoisons doit estre dit le demourant du chesne, comme les soumeretes, les branches et ce que les usagers empres pié lessent sans fraude comme chose qui ne leur est pas convenable a faire edifier. (*Ib.*)

Requis que c'est *remoisons*, dit que apres ce qu'on a coppé ung cheine empres pié, on a ousté le racheau, dit que le demourant est appellé *remoisons*. *Remoisons* (suivant un autre témoin) sont appellees les branches et tout le demourant d'ung chesne depuis que le raigeau en est osté. (*Ib.*)

Ung petit *ramoison* ou baston de fagot. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1120.)

Les habitans de Paucourt ont droicts d'usage en la forest a tous boys mort et sec et *ramoisons*. (Copie de tit. faite en 1545, *Sent. de F. Dallegre*, Arch. Loiret, A 997.)

Ramale, une branche coupee, *ramoison*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

RAMOISONNÉ, adj., se dit du bois ramassé en vertu du droit de *ramoison* :

Dient que ce seroient grant dommage et inconvenient a Monseigneur le duc se les dis habitans avoient pour leur usaige le bois *ramoisonné*; pour ce que continuellement ceux qui ont faculté de prendre bois *ramoisonné* sont costumiers de couper et abattre du bois verd de la forest; d'en oster le rachau et le mucier et emporter secretement, et apres emporter la *ramoison* et en ce cas fait on souvent abus et grant dommage en la forest de Monseigneur. (1405, *Inform. sur l'usage prétendu par les habitants de Nepoy*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 81 v°, Arch. Loiret.)

Plus 50 chevrons de soiry dont en y a les 20 de 18 piedz de long, et 30 *ramoisonnez* de 10 piedz chascun de long, a raison de 6 sols tournois piece l'ung portant l'autre, 15 livres. (1573, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 233 v°.)

RAMOLIER, -oulier, v. a., attendrir, assouplir :

Et se vous poes faire la dame au coer entier
Qu'elle voille son coer a moy *ramoulier*,
Je donroi vostre fil grant terre a justichier.
(B. de Seb., xix, 193, Bocca.)

RAMOLLES, s. f. pl., fromage de lait de chèvre que l'on mange en automne :

Ramolles, raviggioli. (OUDIX, *Dict. fr.-it.*)

Ramolles, f., Cierta viande de yervas y queso. (lv., *Dict. fr.-espagn.*, 1660.)

RAMOLLIEMENT, s. m., ramollissement :

Quant on les mengue (les melons) apres autres viandes, par les *ramolliemens* qu'ilz font en l'estomac tantost et avant qu'ilz soient digerez ilz causent vent et trenchaison. (*Le grant Herbiere*, f° 75 v°, éd. 1520.)

1. RAMON, s. m., balai :

Scoba, plane ou *ramon*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. P 110, f° 236 v°.)

Item pour .ii. peles et plusieurs *ramons*. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour avoir feru injurieusement plusieurs cops de le menche d'un *ramon* Baudart Hebbelin. (9 mars 1415, *Reg. de la toy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Les serviteurs de l'eau servans doivent porter l'eau en la chambre du prince, et livrent caches et *ramons*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 544, Michaud.)

Du bois de boul pour faire des *ramons*. (14 déc. 1494, Flines, Arch. Nord, Cod. F, n° 22.)

Ramon estoit un balay, et ramonner balier. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 241 r°, éd. 1572.)

— Outil du ramonneur, et, par allusion grivoise, membre viril :

Par ma foy, a ce que j'entens,
Il ne peult plus lever le boys
Du *ramon*.

(*Farce d'un ramonneur*, Anc. Th. fr., II, 203.)

Ramon, balai de cheminee. — Ramonner, balier la cheminee avec le *ramon*. (MONET.)

— Lance sans fer pour les tournois :

A tout un *ramon* de behourt.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 561^b.)

Rouchi, Wallon, *ramon*, *rameon*; Champagne, Beauvaisis, *ramon*, Lorraine, *ramon*, *raman*, balai.

2. **RAMON**, s. m., sorte de bois précieux :

Et les tables sour quoi nous mengons, les unes sont de *ramon* ouvrees a or, et les autres d'amatistes. (*Le prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 466.)

RAMONAGE, -onnage, -aige, *rammon.*, s. m., balayage :

Pour le *ramonnaige* et nettiage de le maison. (1456, *Exec. test. de Christophe Mantiel*, Arch. Tournai.)

— Action de nettoyer le tuyau d'une cheminée, d'en ôter la suie, signification conservée :

A le vesve Bollard le Leu, pour *ramonnages* de quemineez et placages fais en le maison. (21 déc. 1439, *Tutelle de J. Braçq*, Arch. Tournai.)

Pour le *ramonnage* de deux queminees d'icelle maison. (31 déc. 1443, *Tut. des enf. Rosenviele*, Arch. Tournai.)

Six *ramonnaiges* de queminees. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Demeurant a la charge du propriétaire toutes autres refections et meme le *ramonnage* de le cheminee. (1611, *Cout. de Bergh. S. Winor*, Nouv. Cout. gén., I, 512.)

Tournaisis, *ramonage*, balayage.

RAMONCEAU, voir RAMONCEL.

RAMONCEAUL, voir RAMONCEL.

RAMONCEL, -eaul, -chel, -cheau, -chiel, s. m., branchages :

Et puy ferons une biere de perches et le couvrirons de *ramonceaulx* et rames de bois. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 89, Bibl. elz.)

— Petit balai :

De M. Wallart, pour .ix°. *ramonchiaux*, .xviii. *ramons*. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Quatre escouvettes et plusieurs *ramonceaux*. (1543, *Execut. testam. de Jacques Cogheman*, Arch. Tournai.)

Une brouche et ung *ramoncheau*. (Octobre

1592, *Cart. du bailliage*, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

Ung *ramonceau*. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre, *ramoncheau*, petit balai.

Nom de lieu, *Ramonceau* (Nièvre).

1. **RAMONCELER**, -cheller, v. a., rebâtir, relever :

Que comme li maire et li eskevins d'Abbeville, de men conseil, et de me volenté, aient ordené remouvoir leur besfroï qui estoit en costé le moustier Saint Jore, en autre lieu d'en costé le maison del eskevinage a *ramoncheller*, je leur ai otrié que ne jou ne autres de me juridiction, el lieu el quel li besfrois avoit esté amoncheles, riens d'ore en avant ne edefiera. (1209, *Ch. du C^o de Pontieu*, Liv. bl., f° 6 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Charleroi, *ramoncelier*, amoncelier. Haute-Norm., vallée d'Yères, se *ramoncheler*, être courbé sous le poids des ans : « un vieux *ramonchelai* ».

2. **RAMONCELER**, -cheler, v. n. ?

Tout aussi com li leus se venge par sa bouche de son pié de trop bien *ramoncelier*, ele (la femme) par force de parole vint racouvrir ce q'ele a trop avant alé. (RICH. DE FOURIVAL, *le Bestiaire d'amour*, Li leus, p. 9, Hippiéau.)

RAMONCHEAU, voir RAMONCEL.

RAMONCHELLER, voir RAMONCELER.

RAMONCHIAU, voir RAMONCEL.

RAMONER, -onner, -ouner, -oneir, *rai.*, v. a., balayer :

Il n'i a chambrete petite
Qui ne soit si bien *ramonee*
Que ja poudre n'i ert trovee.

(*Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 234.)

Les necessaires *ramoner*..., le cuisine aussi *ramoner*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 138 r°.)

A Pierre de Causaing, pour *ramonner* et netyer le markiet. (1361, *Comptes de la ville de Mons*, ap. Caffiaux, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 58.)

Item pour ramons livres par ledit Caron desquels on a *ramonné* ledicte halle. (20 mai-20 août 1399, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

En nectoient et *ramonent* chambres et cuisines. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 198.)

Pour avoir *ramonné* et nettoïé la maison du deffunt. (1453, *Compte Haguinet Sandrat*, Arch. Tournai.)

Ramon estoit un balai, et *ramonner*, balier. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 241 r°, éd. 1572.)

— Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie, signification conservée :

Et enjoignent que chascun, de temps et d'heure, faice ramonner et nectoyer ses chemynees. (13 nov. 1531, *Reg. aux publicat.*, Arch. Tournai.)

— Fig., balayer, chasser :

Et en la plus dure et mortelle presse, la ou ses ennemis estoient en leur plus hault orgueil, il vient a bride abandonnee et d'une pesante hache en ses mains et a deux bras alloit ruant et ramonnant devant luy. (G. CHASTELL., *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Piller :

Ceux qui vindrent depuis ramonnoyent tout le pays. (FROISS., *Chron.*, II, 212, Luce.)

— Ramasser :

Et j'ay ma vielle besague
Et une espee mal taillant
Qui a bien sept piez de saillant :
C'est quanque je puis ramonner.

(GREBAN, *Myst. de la pass.*, 17761, G. Paris et Reynaud.)

— Purifier :

Nous avons passeit per yawe et per feu, et tu nous ais ramoneis et mis en refrigeire et en repolz. (*Psautier de Metz*, LXV, ff, Bonnardot.) Var., ramoneiz.

— Frapper à tour de bras, maltraiter :

A ung coron, premiers de l'estour fort et grant sont embatut ly saint, tellement ramonnant, Qu'il n'y a demoret Sarrasin ne Piersant, Tartaire ne Juis, Turc ne Arrabiant.
(*Chev. au cygne*, 9556, Reiff.)

Lors il s'appareille : car il veoyt bien qu'il auroit affaire, et s'en vont entretailer l'ung l'autre aux espees nues tant qu'ilz peurent ramonner de hault a la force des bras. (*Perceforest*, I, f° 25*, éd. 1528.)

Lors fiert et refiert quatre coups tous de route si grans qu'il peut ramonner sur le dos. (*Id.*, f° 26*.)

Cadet Ramonet, capitaine dudit chasteau, fut si piteusement ramonné, qu'il fut pendu par un sien varlet aux gistes d'une maison. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXVII, Buchon.)

— Rabâcher :

A tenir tant l'ouvrage en tache
C'est trop l'atelier ramonné.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 238.)

Ficardie, Rouchi, Wallon, Champenois, ramoner, Lorraine (Fillières), ramonaie, balayer. Picard., Rouchi, ramoner, rosser.

RAMONERIE, -ounerie, s. f., balayure, immondice, ordure :

Jehans de le Ramonerie, Sohier de La-deuze, Gilles de le Ramonerie. (14 fév. 1425, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 291, Chron. belg.)

Que aucun ne se ingere ou advance de jetter aucuns descombles, fiens, ordures, cendres, ramouneries, ou autre chose qui

puist faire empeschement es dittes rivieres. (1531, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 813, éd. 1604.)

RAMONIER, -onnier, -ounier, fém., ramoniere, s., ouvrier, ouvrière qui fait les ramons, qui les vend :

Maroie li ramoniere. (1311, *Cop. des chart. des R. de Franche*, Arch. mun. S-Quentin, p. 19.)

Jehans li ramouniers. (1312, *Li coiers de la taille de la parochie saint Pierre le vies*, f° 1 r°, Cah. de la taille 1301-1318, Arch. mun. Reims.)

RAMONNAIGE, voir RAMONAGE.

RAMONNIER, voir RAMONIER.

RAMONNOIS, -onnois, adj. ?

Quatre eaues ramonnoises, dont le gué est mult
(*Ser*, Courent tout environ pour la ville emforcer.
(*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf., p. xciv.)

RAMONTEMENT, s. m., action de faire remonter l'eau :

Avant que passer plus oultre, sera monstree la façon de ce ramontement d'eau, pour s'en servir au besoin. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VII, 3, éd. 1605.)

RAMONTER, v. a., faire remonter :

Estant l'assemblage des eaues en platte campagne, n'est possible de les ramonter aucunement, y defaillant le naturel. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, VII, 3, éd. 1605.)

Ramonter. To lift up on high. (COTGR., 1611.)

RAMONURE, -onnure, -ounure, s. f., balayures, ordures, immondices :

A esté donné congié... pour prendre les esmondices et ramonures estant avant la ville de Corbie. (*Cart. Esdras de Corbie*, Richel. 17760, f° 96, ap. Duc., *Ramazuræ*.)

Item que il ne soit personne aucune, quele qu'elle soit, qui mace ordures ne ramonures a .iii. pies pres dou ruiissot. (Sept. 1352, *Reg. aux Publicacions*, 1349-1363, Arch. Tournai.)

Que nuls ne portent ou fassent porter fiens, ramonures et aultres vidanges quelconques, depuis et en commençant au bout de la ruelle le Bailly jusques a l'hostel de Mgr. (1527, *Règlm. de voirie*, art. 14, Arch. mun. Mézières, AA 12, f° 138.)

Enjoignons ausditez habitans de tenir le dedens et le dehors de leurs maisons sur rue au devant d'icelles bien nettes, et tenir leurs immondices et ramonures chargiez en mandes ou vaisseaux. (22 août 1533, *Ordonn. de l'échevinage d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Rec. des monum. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 590.)

Rouchi, ramonures, balayures.

RAMORACHE, s. f., sorte de racine :

A l'appellation desquelz boulbz il (Celsus) met et conte les oignons, ailx, pastedanes, rayfors, ramoraches, eschervis et aultres

semblables racines. (*Platine de honneste volupté*, f° 27 r°, éd. 1528.)

RAMORDRE, verbe.

— Act., mordre de son côté :

Dame avarisce et dame envie
Se duellent moult, quant sui en vie :
Et vaine gloire me ramort,
Qui ne desire que ma mort.

(RUTEBEUF, *la Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 316*.)

— Réfl., s'attacher :

Au bon roy Corbarant pardoins ichi ma mort,
Ne l'a pas fait de gré ; Deables qui ne dort
A ensi ordenet, dont mes coers se ramort
A Dieu le tout poissant, la sont tout mi deport.
(*Li Bastars de Buillon*, 795, Scheler.)

Mondes, qui a toi se ramort,
Se tost ne s'en va desamordre
Tu le fais apres mort remordre.

(WATRIQUET, *li Despis dou monde*, 189, Scheler.)

Cf. REMORDRE.

RAMORER, v. a., aiguiser de nouveau :

Hom, n'as mestier de demorer
De ten cuer rebours ramorer
Et raguisier en Dieu amour.

(RENCLUS DE MOUL., *Atiserere*, cclv, 1, Van Hamel.)

O vrais confes rencolores
Et en l'amour Dieu ramores,
Ses ke devient pekies plores ?

(*Id.*, *ib.*, cclvi, 6.)

RAMORS, s. m. pl., cors d'un cerf :

Que al pas de cerf conoisseit
De quanz ramors li cors esteit.

(WACE, *Rou*, 3° p., 10569, Andresen.)

Un cerf troverent maintenant,
De dix ramors, et fier et grant.

(BEX., *Troies*, Richel. 375, f° 117r.)

RAMORTER (se), v. réfl., s'attacher :

A tout le bien que tu poes te ramorte.
(FROISS., *Poés.*, I, 171, 3845, Scheler.)

RAMORTIR, v. a., amortir :

Pour ramortir et adnuller les diz et dep-positions d'iceux tesmoings. (*Cout. et ord.*, Dupuy 247, pièce 81, Richel.)

RAMOUDRE, v. a., aiguiser :

A Pierre Ploucquet, taillandier... pour avoir ramolu deux louchets. (1535, *Compte des Fortifications*, 12° Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAMOULER, v. a., aiguiser :

Pour ramouler les couteaux et cuignies de la cuisine. (1505, S.-Orner, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMOULIER, voir RAMOLIER.

RAMOUNER, voir RAMONER.

RAMOUNIER, voir RAMONIER.

RAMPABLE, adj., qui peut ramper :

Rampable, c. De gatear. (OUDIN, 1660.)

RAMPAGOUR, s. m., grappin :

Seaus des tarides se lanserent a l'aigue, et jeterent les Jeneves .i. *rampagour* sur la taride la ou estoit l'estendar de Veneyse. (*Gestes des Chiprois*, p. 228, Raynaud.)

RAMPAILLE, s. f., fourrure pour doubler un habit :

Ung millier de *rampaille* ou vaire ouvree, escrue ou aultre quarante deniers. (1295, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. 17760, f° 355.)

Qui vendera *rampaille* nueve avec viez, il paiera .x. s. (xiv^e s., *Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 491.)

Et voluntiers et comunement font fourrer leur habis de pennes de escuriaux ou d'aultres bestes que l'on appelle *rampaille*. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 14, Liseux.)

RAMPAN, s. m., fourrure :

Une robe d'escarlade violee, fourree de *rampans* avecques un grant bout de la longueur de la beste. (1483, *Inv. de Charlotte de Savoie*, Bibl. de l'Ecole des chartes, 6^e serie, t. I, p. 345.)

Pour quatre manteaulx *rampans*. (1548, *Execut. test. de la v^e Thierry Damere*, Arch. Tournai.)

Pour sept aultres manteaulx de *rampans*. (Ib.)

RAMPANMENT, adv., en rampant :

Reptiliter, *rampantment*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 223 v°.)

RAMPANZ, voir RAIMPAUS.

RAMPAS, voir RAIMPAUS.

RAMPE, s. f., plante grimpeante :

Avoir nettoyé les mures de la nouvelle forteresse, qui estoient chargez d'erbeles, qui s'appelle *rampe*. (16 fév. 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Rouchi, *rampe*, plante grimpeante. Vosges, *rampe*, lierre grimpeant.

RAMPEAU, s. m., partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule :

Ne tiendront aucun jeu de cartes, detz, *rampeau* ne autre jeu de sort. (15 fév. 1518, *Régl. des Consuls d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

Les jurats aient fait inhibition et defense a Per de Labrusandie hostelier de ne tenir jeu de *rampeau* ni de cartes en son hostell sur peine de... (Nov. 1532, *Liv. des jurad.*, Arch. mun. Agen, BB 24, f° 233^a.)

— Second coup de la partie qui se joue en deux coups :

Juliart ne trouva que le lieu ou les pouvoit mettre (six écus) : perdit en consequence..., fut maqué des compagnons du berlan : son droit de *rampeau* confisqué pour trois jours francs. (Du FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, f° 96 r°, éd. 1585.)

— Fig. :

Je luy manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un *rampeau* du capitaine Arne, et qu'il suffisoit d'avoir perdu un brave et vaillant capitaine, et une compagnie de gens d'armes, sans en perdre deux. (MONTLUC, *Mém.*, II, p. 396.)

Etre rampeau se dit aujourd'hui en terme de jeu lorsque deux joueurs sont manche à manche.

Dans le Jura, *rampeau* se dit d'un jeu de quilles où il s'agit d'abattre, d'un seul coup, trois quilles rangées obliquement par rapport au joueur. Aunis, *rampeau*, jeu de boules.

RAMPELLER, rem., v. n., jouer au rampeau, sens libre :

La tienne joue bien aux quilles. — La tienne *rempelle* aussi bien. (BRANT., *Des Dames*, IX, 505, Lalanne.)

RAMPER, *rampper*, *rampeir*, verbe.

— Act., grimper, gravir :

Quant il fu d'autre part, une roche a treeve, Ensi la tresnoia comme beste dervee.

Il est amont puisis, ci l'a demi *rampeie*, La trovait les esclous sor la forest ramcie.

(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12^a.)

Puis s'en vet a la tor, si l'a plus tost *rampee* Que escurol n'a chesne en la forest ramee.

(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 45^a; 3061, A. P.)

Contre le mur l'avoit moult tost levee (l'échelle)

L'espee el poing l'a contremont *rampee*.

(*Gaydon*, 4578, A. P.)

Pechié monte plus tost qu'a degres ne a vis : Tantost qui ne s'en guecte est *rampes* et gravis.

(JEH. DE MEUNG, *Testam.*, 1386, Méon.)

Riens ne dure contre eulx, tour ne chastel de

Comme rat en grenier *rampent* les murs massis.

(*Cuv.*, B. du Guesclin, 20494, Charrière.)

Ours et chameulx voit on les mons *ramper*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 355^a.)

Et au regard du *ramper* la muraille contremont, ce luy estoit chose impossible. (*Perceforest*, vol. III, f° 131^b, éd. 1528.)

Ce propre jour François estoient devant Le bastillon, leurs enseignes au vent,

Qui rocz et montz comme lyons *ramperent*.

(J. MAROT, *le Voyage de Genes*, f° 14 r°, éd. 1532.)

— Neut. :

Dist Carites : Dius ! k'or ne puis A chel mont de chest parfont puis

Ramper et as pies et as mains.

(RERCLUS DE MOULIENS, *Carité*, clixiv, 4, Van Hamel.)

Car ly singes estoit sur ung arbre *rampes*.

(*Chev. au cygne*, 12752, Reiff.)

La sorciere s'en vint, sur les crestiaus *rampa*.

(*Ib.*, 17048.)

Dont prist a *ramper* sor les murs.

(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 67r.)

Si vit loin de lui une love qui voloit monter en une montaigne et *rampoit* en haut au miauz qu'ele pouvoit. (*Vies des Hermiles*, ms. Lyon 698, f° 3 r°.)

Cil qui fueit devant la beste Desi qu'a l'arbre ne s'aresto ; Puis est mult tost amont *rampé*.

(*Les trois Moz*, Richel. 19525, f° 127.)

Et se pristrent en courant *ramper* encontre sus (la montaigne). (BERSUIRE, T. Live, ms. Ste-Gen., f° 49^a.)

La en y avoit pluseurs ens es fossez qui montoient et *rampoient* contremont. (FROISS., *Chron.*, I, 495, Luce, ms. Amiens, f° 38 v°.)

Eschillez furent drechies et apoiees as murs a grans graves de fier ; et compaignon able et legier, et pour yaux eprouver et honnorer, *ramperent* et monterent sus. (Ib., *ib.*, I, 387, Luce, ms. Amiens.)

Il mist pied a terre pour mieulx *ramper* amont la roche. (*Perceforest*, vol. IV, f° 106^a, éd. 1528.)

Soudain la renommee a l'aile bien agile Dessus le mur *rampee*, espouvanta la ville.

(ROMSARD, 672, ap. Littré.)

— Réfl., fig., s'élever :

Mais aucuns fortunez qui se cuident *ramper* Cuident aucune fois jusques au ciel aler.

(CUEVELL., B. du Guescl., 15180, Charrière.)

— Neutr., se dresser :

De geules estoit ses escus ; Plus ert vermez que nul sinople Parmi *rampoit* misire noble. A une queue bobenciere.

(HUON DE MERY, *Torneoement Antechrist*, Richel. 1593, f° 189^a.)

— *Rampant*, part. prés., qui se tient debout, dressé, raide :

La mers et toutes les choses *rampanz* loer doivent Dieu. (*Psautier*, Richel. 1761, f° 82.)

Et estoit a veoir delis Des mameletes ki poignoient, Ki durs et *rampans* estoient. Et le chainse li souleverent.

(*Chev. as deux esp.*, 4282, Foerstar.)

Et la dame lors se leva, Qui mout ert jolie et mingnote ; Si se vest d'une verde cotte Mout bien faudee a plois *rampanz*.

(*Du Bouchier d'Abeville*, 347, Montaigl. et Raynaud, *Fabl.*, in, 237.)

Deux petiz chandeliers d'argent dorez, de deux rengiers *rampans* contre ung arbre. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 1921, Labarte.)

Tant burent de bon vin ne gent en assillant Qu'il en furent plus fier que nul lyon *rampant*.

(*Cuv.*, B. du Guesclin, 20139, Charrière.)

Un noir lion *rampant* qui Flandres senefie. (*Geste des ducs de Bourg.*, 5921, Chron. belg.)

Rampant, au sens de dressé, se dit encore comme terme de blason.

RAMPEOR, -*cour*, s. m., celui qui grimpe, qui monte :

Li .r. minent au mur, li autre a une tour ; Li tiers ot une eschille faisant le *rampeour* Et vont sur les creneaux a force et a vigour.

(*Cuv.*, B. du Guesclin, 20206, Charrière.)

Gallot, Quimper, *rampeur*, celui qui marche lentement, les jambes écartées.

RAMPEREUL, s. m., chandelier :
Cenobates, *rampereul* de nef. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. t. 7692.)

Cf. **RAMPREL**.

RAMPETAS, s. m. ?

A maîtres Jacques du Pont, maistre carpentier de ladite ville..., item, a avoir encommenchié un engien appellé grulot, le estoffé de dessoubz et deseure de deux escanpiches, de .xxviii. pies, celle desoubz, et celle de deseure de .xxvi. pies, avec un loyen de .xxiii. pies, estoffé de .iiii. *rampetas*... pour ledit engien, si tost qu'il sera tout sus fait et parfait mettre et assir hault en une tour... pour a tant icelui tirer et saquier amont aucunes grandes pierres, et autrez estoffes pour le fait desdis ouvraiges... (1495, *Compte des Fortifications*, 7^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RAMPIN, s. m., sorte d'embarcation :

L'histoire dist que Melusine fut moult curieuse de apprestre l'affaire de ses enfants, et fist arriver au port de La Rochelle grant et riche navire, tant gallees comme *rampins* et grosses nefz. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 122, Bibl. elz.)

Adonques le grant maistre de Rodes, qui fut en la gallee, va dire a Urian : Sire, en bonne foy il seroit bon que on envoiast vers celle isle un *rampin* ou deux, assavoir se li y a gens, et s'ilz n'y sont, il n'y a gaires qu'ilz s'en sont allez. Il me plaist bien, dist Urian. Et adonques ils envoyèrent ; et le *rampin* s'en va senglant a effort de nager, tant qu'ilz vindrent a l'isle. (*Id.*, *ib.*, p. 131.)

J'ai bien un *rampin* tout prest et tout armé et advitaillé de ce qu'il fault. (*Id.*, *ib.*, p. 299.)

RAMPIONNER, voir **RAMPOSNER**.

RAMPIN, *rempe.*, v. n., se dresser, grimper, gravir :

Si arbrot nis des piedz d'avant
Com chievre quant *rampist* por ierre.

(*ANON.*, *Vie de saint Gregoire*, 2478, P. Meyer, *Romania*, XII.)

Repo, *rampin*, gravir. (*Gloss. de Salins.*)

— **Ramper** :

Quant joste soi vit soudement
Rampir a terre un grant serpent.

(*ANON.*, *Div. de S. Greg.*, 29, P. Meyer, *Rec.*, p. 340.)

Cerpere, *rampir*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Serpo, *rampir*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Repo, *rampir*. (*Id.*)

Serpo, *rempe*. (*Gloss. de Salins.*)

Reptilis, qui *rampit*. (*Id.*)

RAMPODNER, voir **RAMPOSNER**.

RAMPOGNER, voir **RAMPOSNER**.

RAMPONABLE, voir **RAMPOSNABLE**.

RAMPONE, voir **RAMPOSNE**.

RAMPONEE, voir **RAMPOSNEE**.

RAMPONER, voir **RAMPOSNER**.

RAMPONEUS, voir **RAMPOSNOS**.

RAMPONNER, v. n., grimper :

Je *ramponne* — I rampe, I playe the callet : C'est une belle chose que de te veoyr *ramponner* aynsi. (PALSgrave, *Esclairc.*, p. 678, Génin.)

RAMPOSOS, voir **RAMPOSNOS**.

RAMPORNE, voir **RAMPOSNE**.

1. **RAMPORNER**, voir **RAMPOSNER**.

2. **RAMPORNER**, voir **RAMPOSNIER**.

RAMPOSNABLE, *-ponable*, *ranprenable*, adj., outrageux, injurieux :

Contumeliosus, *ramponables*. (*Petit. Vocab. lat. franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

Contumeliosus, *ranprenables*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

RAMPOSNAL, *rampros.*, adj., de reproche, de raillerie :

Li chevaliers le cisne, au cuer emperial,
A entendu le Saisne et le mot *ramposnal*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f^o 25^o.)

RAMPOSNANT, *ranpros.*, *rampon.*, *rempron.*, adj., moquant, moqueur, raillant, railleur, injuriant, médisant :

N'estiez mie estoz ne *ramponanz*,
Desor vos pers orgueilleus ne proisanz.
(*Aleschans*, 790, 'ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Tant violt l'amor de Melior
Qu'il en est montes en essor
Et en orguel si *ranposnant*
Qu'il vait tos chevaliers gabant.
(*Parton.*, 7965, Grapelet.)

Ne ja ne soyes nouveliers,
Ne *rempronans*. ne fox vanterres.
(*OVIDE*, *Manuscrit*, ap. Borel.)

RAMPOSNE, *rampone*, *ranpone*, *rampogne*, *ranposne*, *ramporne*, *remporne*, *ramprosne*, *ramprone*, *-nne*, *rapoïne*, s. f., reproche, moquerie, raillerie :

Quant Helvis ot la *rampone* entendue,
Il tint Florence qui bien fu esmolue,
Et fier le conte, car grant ire l'argue.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f^o 23^o.)

Ce sont *ranpones* que je ai ci oi.
(*Id.*, ms. Montp., f^o 108^o.)

Mesire Gauvains clerement
Ot ces *rampones* et entent
Que les dames dient de lui.
(*CHRIST.*, *Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 33^o.)

Car des *rampones* se sovient
Que mesire Keux li ot dites.
(*Id.*, *li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, f^o 114^o; Romv., p. 544.)

Tant est Keux et fel et pervers,
Pleins de *rampones* et d'ennui,
Qui mes ne gariroit a lui,
Touz jorz mes l'iroit ramponant
Et gas et *rampones* gitant.
(*Id.*, *ib.*, f^o 150^o; Romv., p. 558.)

Tant est Keus fel et ramporners,
Plains de *rampones* et d'anui.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 1433, f^o 73^o.)

En *ranporne* li dist .iiii. mos en reproçant.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 8^o, Michelant.)

Puis li dist en *ramporne*, que tout l'ont entendu,
(*Id.*, f^o 10^o.)

Il prist Bertran par le pan du giron,
Par grant *ramporne* l'avoit mis a raison.
(*RAMB.*, *Ogier*, 4442, Barrois.)

.i. moisson l'esgardeoit
Qui au lievre disoit
Ramposnes et folie.
(*Ysopet*, Richel. 15213, f^o 161^o.)

Une *rapoïne* li dist a desmesure :
Diex qui tot fist te doinst male aventure.
(*Ronciv.*, Richel. 15108, p. 104.)

Lors la commencent par *ramprosne*
Virge des virges apeler,
Ainc leur cuers ne peurent celer.
(*Mir. de la Vierge*, Richel. 22928, f^o 13^o.)

La ou Loeyz vint, fu dure la meslee
Et li oir Aimeri, qui l'ire fu montee :
La *ramprogne* de lots ne fu mie obliee.
Li vieil et li chanu ont Monjoie escriee.
(*HERB.* LEUDU, *Fouq. de Cand.*, p. 93, Tardé.)

Cuidies vous que g'eusse le cuer si esperdu
Que por vostre *ramposne* m'eussies deceu ?
(*Gui de Bourg.*, 2519, A. P.)

Garniers a d'Auboyz la *remporne* entendue.
(*Aye d'Avign.*, 588, A. P.)

Plains de *rampronnes* et d'outrage.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f^o 29^o.)

Et plains de *ramposne* et d'outrage,
(*Id.*, 2793, Méon.)

Briement apries se racorderent
Et leur *ramprosnens* amenderent.
(*Ph. Mousk.*, *Chron.*, 20041, Reiff.)

Par *rampones* li commença a dire que
ainques mais jusques a ce jor li Briois
n'avoient osé a emprendre hardiee contre
les Vermendois. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f^o 252^o.) P. Paris : *ramposnes*.

Quant la noble contesse oy ceste parole
et *ramprone* que sa suer disoit, de la grant
honte qu'elle ot si ne pot soner mot, ne
ne vot plus seoir avec les deux roines ses
suers. (*Liv. de la Conq. de Morée*, I, 202,
Buchon.) Impr., *ramprove*.

Car je donne bien l'avantage, d'ores en
avant, a luy et a ses gens, qu'ilz voissent
a l'assault ou a la bataille des premiers,
adfin qu'il en ait toujours l'honneur, et
moy nule tele *ramposne* que j'en ay eu
ceste fois. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 126, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si s'enorgueillirent et encommencerent
a tenir leurs *ramprosnens* et leurs gros
motz. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f^o 96^o.)

Vivez ensamble sanz *ramponne*.
(*Pass. nostre Seigneur*, Job., *Myst.*, II, 177.)

Ramponne, gaberie. (*Thresor des trois
langues*, éd. 1617.)

Ramponne, spot. (GASPARUS, *Gazophylace
de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

— T. de blason, la raillerie personni-
fiée :

Ses faus escus, dont Diex nos gart,
Au faus semblant, au faus regart,
Au faus besiers et au faus ris,
Molt fut bien par Raol descriz,
A .iiii. *rampones* rampans,
A une langue a .v. trenchanz
Qui l'escu porprent et sormonte.
(*HUON DE MERY*, *Tornoïement Antechrist*, Richel.,
1593, f^o 191^o.)

Normandie, *ramprone*, remontrance, bavardage. Rouchi, donner eune *ramponne*, donner une volée de coups de bâton. Bourgogne, *ramprone*, injure.

RAMPOSNEE, *-ponee*, *rampr.*, *raponee*, s. f., reproche :

Trop par fustes oseé
Quant a mon oncle aves dist *ramponee*.
(*Aliscans*, 2831, A. P.)

Moult par fustes oseé
Quant a mon oncle deistes *ramponee*.
(*Id.*, 3077, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Je ne puis oublier tes longues *ramposnees*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12538, f° 105^v.)

Quant ta femme iree
Te dit sa *raponee*
N'en tieng ja nul plait.
(*Catun*, Richel. 25407, f° 207^b.)

RAMPOSNEEMENT, adv., avec reproche, avec injure :

Et le roi li a dit moult *ramposne*[e]ment :
Fox, mescreant veillard, Damedieu te gravent !
(*Doon de Maience*, 9874, A. P.)

RAMPOSNEIS, *ranpodneiz*, s. m., reproche :

Assez i out *ranpodneiz*
E responduz de felons diz.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 5743, Michel.)

RAMPOSNEMENT, *rampros.*, *rampronement*, s. m., reproche, injure :

Dire ne deussies itel *ramposnement*
A homme de valour, quant a nul bien s'estent.
(*Doon de Maience*, 6245, A. P.)

Li vilain devindrent reneilles
Pour le felon *ramposnement*.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 83^v.)

Vaines paroles et *rampronement*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 91 v°.)

RAMPOSNEOR, *-eur*, *rempon.*, *ramprosn.*, *rampron.*, *remprosneur*, s. m., celui qui outrage, qui injurie :

Il n'estoit a pseudomme estous ne *rampronere*.
(*Rounn. d'Aliz.*, f° 73^v, Michelant.)

Ramponierres et mal parliers.
(*Rose*, 2106, Méon.)

Ramposnierres et mal parliers.
(*Id.*, ms. Corsini, f° 15^v.)

Remponierres et mal pallierres.
(*Id.*, Flor. Ric. 2753, f° 14^d.)

Ja tant ne sera *ramprosnerres*
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 56^v.)

Remprosneur, faulx, vanteur. (C. MANSION, *Bible des Poet. de melam.*, f° 119 r°^v, éd. 1493.)

Bourgogne, une *ramponeuse*, une femme querelleuse.

RAMPOSNER, *ramponer*, *-ponner*, *ranponer*, *remponer*, *rampodner*, *ramponer*, *ramponner*, *ramprosner*, *remprosner*, *ranprosner*, *ramproner*, *rampronner*, *ramprounner*, *ramponner*, verbe.

— Act., railler avec aigreur, tourner en dérision, quereller, réprimander, insulter :

A vos que tient, maleuros, fait il
De *ranponer* la roine au cler vis ?
(*Les Lok.*, ms. Montp., f° 102^v.)

Anvius estes et vilains,
De *ramprosner* voz compegnons.
(*CHREST.*, li *Chevaliers dou leon*, Romv., p. 516.)

Et comment il lo *renpona*
Pour sa mie Briseida.
(*BEN.*, *Troie*, ms. Naples, f° 4^v.)

Dame A. le prist a *ranprosner*.
(*Raoul de Cambrai*, 3571, A. T.)

Mais desdaignier ne le daigna
Li fiers Martins; quant l'a vou,
Ne le despist ne *rampogna*.
(*RECLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, cvi, 2, Van Hamel.)

Endermentiers que il vont *ranponant*,
Les armes traient escuier et sergent.
(*Aymeri de Narb.*, 1711, A. T.)

Noz enemis nus *rampodnent* e avilent.
(*Rois*, p. 411, Ler. de Lincy.)

Mes por ce *ramponez* en sui
Que a Clervax quatre mois fui.
(*Guot, Bible*, 1189, Wolfart.)

Se j'eusse esté en la route
Deux anz ou trois, jel sai sanz doute,
Ja n'en fusse tant *ramponez*.
(*Id.*, *ib.*, 1195.)

Ceste parole fu dite por chou que Keu
l'avoit *ramprosné*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 32^v.)

... Nel devez *ramposner*.
(*Auberi*, Richel. 860, f° 135^v.)

Ne ne deves hair ne *ramponer*,
Que n'i poes nule riens conquerer.
(*Id.*, p. 97, Tarbé.)

Asses en fui le soir laidis et *ranpones*.
(*Fierabras*, 159, A. P.)

Et dist a Olivier : Forment me vient en gré,
Par Mahomet, de ce ke tu m'as *ranproné*.
(*Id.*, 599.)

Puis avint qu'il le *ranproсна*,
Pour çou que les capons torna.
(*MOUSK.*, *Chron.*, 20027, Reiff.)

Quant Robins s'ot *ramprosner*,
Si respont par ire.
(*ERNAUT CAUPAIN*, *Chans.*, 5, v. 82, Scheler, *Trouv. belg.*, 2 sér., p. 118.)

Folie est d'autrui *ramprosner*,
Ne gens de chose raisonner
Dont il ont anuy ou vergoigner.
(*Le Sentier batu*, Montaignon et Rayn., *Fabl.*, III, 247.)

Sa fame *remprosné* forment.
(*Couci*, 6212, Crapelet.)

Son seigneur fut fel et courrouscié de
soy veoir ainsi *ramposner* devant la gent.
(*Liv. du cheval. de la Tour*, XVIII, Bibl. elz.)

La se tenoient en *rampronant* nos gens
et en eulx manessant. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, II, 58, X. de Ram.)

Pour tant que li coens l'avoit *rampronnet*. (FROIS., *Chron.*, II, 113, Luce.)

Puis apres moult le *renpona*
Et ceste robe li donna.
(*La Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 217.)

Si commença le chevalier a blasmer ce
luy et a *ramponer*. (*Lancelot du Lac*, 1^{re}
p., ch. 47, éd. 1488.)

Ramponner un homme, mot ancien, *ramponare*. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Ramponner, spotten. (GASPARIUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— Réfl., s'insulter :

Quant il se furent trouvé d'avanture, il
se commencierent a *ramprounner*. (FROIS.,
Chron., V, 257, Luce, ms. Amiens, f° 104
v°.)

— Neut., plaisanter :

E amerement *rampoduout*. (*Rois*, p. 3,
Ler. de Lincy.)

Quant ele m'en vit aler,
Si me dit pour *ramponner* :
Chevaliers sont trop hardi !
(*TRIBAULT IV.*, *Chans.*, p. 94, Tarbé.)

Il lor respont et dist en *ramponant*...
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 20^v.)

Doucement et briefment parloit sanz *ramponer*.
(*Gir. de Rossill.*, 591, Mignard.)

Li conte chaut a terre, si salt sus; ilh
se deffent et bien fust deffendus, quant
Jacques Wal vint la et li dest en *ramponant* :
Sires conte d'Artois, or aveis vos
les clefs de Bruges et de Gant. (JEH. D'OUTRE-
MÈRE, *Myreur des histours*, VI, 20, Chron.
belg.)

— Infinitif pris substantivement :

Vassal, dit Olivier, laise le *ranponer*.
(*Fierabras*, 564, A. P.)

Mais or laissons le *ramprosner*.
(*GIB. DE MONTA.*, *Violette*, 294, Michel.)

Haut-Maine, *rambrôner*, *ramprôner*,
murmurer, répondre avec violence.
Normandie, *ramproner*, quereller.
Bourgogne, *ramproner*, injurier. Haute-
Norm., vallée d'Yères, *ramprôner*,
faire des reproches, rudoyer, quelque-
fois maltraiter.

RAMPOSNEUS, voir RAMPOSNOS.

RAMPOSNIEOR, voir RAMPOSNEOR.

RAMPOSNIER, *-porner*, adj., injurieux :

Tant est Keus fel et *ramponners*.
(*CHREST.*, *Cheval. dou leon*, Richel. 1433, f° 73 r°.)

RAMPOSNOIS, *rampron.*, s. m., reproche :

Ces paroles oit et tout ce *rampronnois*,
Cassianus du larris, li viellart antenois,
Et Betis li dansiaus qui en font leur gabois.
(*Rostor du Paon*, ms. Rouen, f° 17 r°.)

RAMPOSNOS, *-nous*, *-neus*, *rampon.*,
rempon., *ramprosn.*, *rampron.*, adj.,
outrageux, injurieux :

Kex que moult fu *ramprosnos*.
(*CHREST.*, *le Cheval. au lion*, Richel. 1450, f° 207
v°.)

Et Keus, qui molt fu rampronous.
(*Id.*, *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 135^a, Romv., p. 313.)

Molt ert cruens et rampronous.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 176, P. Meyer.)

Felente tant acointance,
Et la folle connaissance,
Et font lor signor orgillous,
Felon parlier, et rampronous.

(GAUT., *Isle et Galer.*, Richel. 375, f° 300^a.)

Fole et cruens et outrageuse
Et mesdisant et ramponeuse.
(Rose, Richel. 1573, f° 2^b; 161, Méon.)

Et mesdisans et ramposneuse.
(*Id.*, Richel. 1569, f° 2^b.)

As ramponeuses de mal aire.
(*Vieille Escouille*, Ars. 3114, f° 15^a.)

Vilains de cuer soit li honis,
Qu'il est fel en fais et en dis,
Et venimeus et orgueilleus,
Et envieus et ramposneus.

(*Requête d'Amours*, ap. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 144.)

Que il el plaît ne die ni ne face dire vilaines paroles ne outrajouses ni ramponous au seignor ni a la court. (*Ass. de Jér.*, I, 46, Beugnot.)

Cestes femmes, qui sont foles et remponeuses. (*Liv. du cheval de la Tour*, XVIII, Bibl. elz.)

RAMPREAU, voir RAMPREL.

RAMPREL, *-iel, -iau, -eau*, s. m., chandelier de fer tourné en spirale à jour, avec une rondelle intérieure, qui monte et descend le long de la spirale au moyen d'un petit manche et supporte la chandelle :

A Jehenne le Warniers pour uns fers wauffres et un rampriel. (1^{er} août 1404, *Exécut. testam. de la femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

Un treprier, un ramprel et un greil. (1450, *Exécut. test. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Ung ramprel et ungr crasset. (6 janvier 1450, *Exécut. testam. de Bryart*, Arch. Tournai.)

Ung ponnart, une lanterne, une corbille, deux rampriaulx. (1456, *Compte de tut. de Cuisot Morrel*, Arch. Tournai.)

Ung rampriel, feraille et fastras. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

Pour une salliere de bos, ungr cuisoir de pomes et un rampriel. (1467, *Exécut. testam. de Catherine Dattre*, Arch. Tournai.)

Deux quemineaulx de fer, une lanterne, plusieurs ferrailles et quatre rampreaulx. (1527, *Exécut. test. de Jehan Gombault*, Arch. Tournai.)

Un escumoir, un rampreau, une chaudière. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gôn., II, 257.)

RAMPRIAU, voir RAMPREL.

RAMPRIEL, voir RAMPREL.

RAMPROELLE, s. f., lierre :

Hierre, c'est ungr ramisseau toujours vert qui en croissant monte contre arbres

et murailles. Plusieurs nomment ramproelle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. fux II, f° 41 r°.)

Rouchi, rampereule, Maubeuge, rampoele, toute plante grimpanche.

RAMPRONE, voir RAMPROSNE.

RAMPRONEE, voir RAMPROSNEE.

RAMPRONEMENT, voir RAMPROSNEMENT.

RAMPRONEOR, voir RAMPROSNEOR.

RAMPRONNE, voir RAMPROSNE.

RAMPRONNER, voir RAMPROSNER.

RAMPRONNOIS, voir RAMPROSNOIS.

RAMPRONOUS, voir RAMPROSNOUS.

RAMPROSNAL, voir RAMPROSNAL.

RAMPROSNANT, voir RAMPROSNANT.

RAMPROSNE, voir RAMPROSNE.

RAMPROSNEE, voir RAMPROSNEE.

RAMPROSNEMENT, voir RAMPROSNEMENT.

RAMPROSNEOR, voir RAMPROSNEOR.

RAMPROSNER, voir RAMPROSNER.

RAMPROSNOS, voir RAMPROSNOS.

RAMU, adj., branchu :

Li pins fu fais de tel sanlance ;
Poi astoit plus gros d'une lance
Mais desous fu espes ramus
Et parmi la plache espendus.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 81^a.)

Un pomer mult espes ramu.
(*Id.*, *Ducs de Norm.*, II, 25338, Michel.)

Liaens ot caisnes et grans arbres ramus.
(RAMB., *Ogier*, 8386, Barrois.)

En .i. boscage haut ramu.
(Blancand., 5984, Michelant.)

Se tu ne te deffens, a .i. arbre ramu
Seras, tu et li tien, tout maintenant pendu.
(*Doon de Maience*, 9467, A. P.)

Puis prend ungr grand fueillart bien ramu. (*Modus*, f° 74 v°, Blaze.)

— Rameux :

Li cers avoit les cornes hautes et ramues. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 8^a.)

— Se dit aussi du cerf qui porte son bois, qui est ramé :

Com cerf ramu vont par ces rues.
(*Li Mariages des filles au diable*, Ars. 3142, f° 292^b.)

— Qui vit dans les bois, sauvage :

Mais li bons chevaliers au corage cremu
Se fiert en aus, plus joins d'un fauconcel ramu.
(*Roum. d'Aliz*, f° 23^a, Michelant.)

RAMUCRI, adj., moisi :

Par la negligence desquels les livres trop moites et ramucris et rongez des vers et lignes furent corrompus et gastez. (LA BOD., *Harmon.*, p. 556, éd. 1578.)

RAMUIS, raimuis, ramnuis, ranuisq, renuisq, s. m., sorte de poisson :

Pour vin, maqueriaus et ramnuis, .xix. gros. (1367, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Raimuis, anwillez et hierens. (1376, *ib.*)

Un panier de ramuis condamné a estre enfouy. (1465, *ib.*)

On fait enfouir des penniers de renuisqcs. (1528, *ib.*)

Ranuisqcs. (*ib.*)

RAMUISON, voir RAMOISON.

RAMURE, voir RAMEURE.

RAMUSSON, voir RAMOISON.

RAMUSÉ, *rem.*, adj., au nez camus :

Jaunes, gronaises, ramusees
Doivent estre bien estoupees.
(R. DE BLOIS, *Chast.*, Richel. 24301, p. 555^b.)

Jaunos, gornaises, remusees.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 837, f° 131^a; Méon, *Fabl.*, II, 195.)

RAMUSELÉ, adj., camus :

Nez ramuselé. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

Nez ramuselé, camus, naso schiacciato. (*Thésor des trois langues*, éd. 1617.)

Haute Norm., vallée d'Yères, « un biau, eune belle rimmuselai. »

RAMUSER (se), v. réfl., s'amuser :

Li gentil homme se ramusent,
Qui de faire aus Flamens domage
N'ont il mie bon avantage,
Car petit aprochier les pevent
Por les quarriaus que il esquevent
Sanz grant peril et sanz riote.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 283.)

1. RAN, s. m., tige ?

A maistre Henry pour un grand ran de laton pour regarder aux heures quant le solleil luict. (1405, *Archiv. hospil. de Paris*, II, p. 131, Bordier.)

2. RAN, rang, s. m., étable :

Deux rans pour nourrir auwes. (1405, *Recepte de Rewing*, Mém. histor. concernant les droits du roi sur Fumay et sur Reveis; *Piéc. justif.*, p. 15, Arch. mun. Fumay, II, 1.)

Les manans des villaiges n'auront a laisser leurs porcques hors leurs rans sans les faire chasser devant la garde d'iceux. (1462, *Cartul. de Bouvignes*, I, 124, Borgnet; item, dans un texte de 1618.)

Ardennes, Marne, Courtisols, Rouchi, Wallon, ran; Malmédy, Spa, han, étable à porcs.

3. RAN, ranc, s. m., béliet :

Aries, un belier, un *ran*. (ROB. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Nul ne se trouva qui se peust garantir et defendre des cornes de ce dangereux *ranc* persien. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 470, éd. 1597.)

Le chetif *ranc* n'avoit puissance ne vertu de luy resister (au bouc). (*Id.*, *ib.*, p. 473.)

Ran, belier franc. Aries. (NICOR, 1606.)

Ran, mot picard, belier. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Picardie, Hte-Norm., vallée d'Yères, et val de Saire (Manche), *ran*, bélier.

Nom propre, *Ranc*.

4. **RAN**, voir RIEN.

RANATURER, verbe.

— Neut., ressembler :

Car tel pooir i ra nature
C'a ciaux dont il ist *ranature*.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes de l'envie*, 153, Scheler.)

Dont, s'il ne *ranature* au pere
D'aucun bien qui en lui apere,
Dont au pere soit comparez,
De gentilleche ert mal pares.
(*Id.*, *li Contes de Gentilleche*, 43, Scheler.)

— Act., transformer la nature de :

Norricc Dieu le pere,
Qui tox'biens *ranature*.
(A. B. C. *Nostre Dame*, Richel. 837, f° 171^a.)

RANBANEMENT, voir REMBANEMENT.

RANBRE, voir RAEMBRE.

1. **RANC**, *renc*, s. m., raideur, force :

Se font entreferir des lances de tel *ranc*,
que les tronçons en bondirent en l'air.
(*Perceforest*, IV, f° 59^b, éd. 1528.)

Ainsi entra Margon en un *ranc* de des-
esperance par force de mauvaise jalousie
avant qu'il en sceust la verité. (*Id.*, vol. IV,
ch. xvii.)

— Brèche pratiquée par un effort
violent :

En peu d'heure ilz firent un *renc* telle-
ment que en peu de temps on veit jus-
ques au meillieu. (*Perceforest*, II, f° 124^a,
éd. 1528.)

2. **RANC**, voir RAN 3.

3. **RANC**, voir RAIN.

RANCEL, voir RAINSEL.

RANCELET, voir RAINSELET.

RANCEUX, adj., rance, décrépît :

La peste vienne a qui m'a icy amené ce
vieil *ranceux* et poussif. (LARIV., *Les Trom-
per.*, II, 1, Anc. Th. fr., VII, 31.)

1. **RANCHE**, voir RENGE 1.

2. **RANCHE**, *rainche*, *renche*, s. m.,

étau qui supporte généralement la ridelle
d'une charrette :

Le dit Thibaut le Bouvier le feri de une
ranche de charrette. (1363, Arch. JJ 95,
f° 45 r°.)

Le fery d'une *rainche* de charrette. (1388,
Arch. JJ 132, pièce 338.)

Le suppliant frappa icellui Perrinot d'un
baston ou *ranche* de charrette. (1408, Arch.
JJ 162, pièce 190.)

Une *ranche* ou levier de charrete. (1411,
Arch. JJ 165, pièce 282.)

Ranche se dit encore avec le même
sens dans le Blaisois. Dans le Poitou et
l'Aunis, *ranche* désigne la ridelle même.

Cf. RANCHIER.

RANCHEOIR, voir RENCHEOIR.

RANCHER, voir RANGIER.

1. **RANCHIER**, v. a., délivrer :

Pour quoy y plusieurs gens en parlont
sour monsangneur et qu'ilh avoit fait chest
chevalchie por *ranchier* ses gens. (JEH. DE
STAVELOT, *Chron.*, p. 360, Chron. belg.)

2. **RANCHIER**, s. m., bâton d'une char-
rette appelé aussi levier :

Bostguillot prist un *ranchier* de charrette.
(1400, Arch. JJ 155, pièce 464.)

1. **RANCHIR**, v. a., mettre à rançon :

Et puis vint jusqu'a Tornay, qu'il asse-
gat, et le prist par forche, et la prist ilh de
plus noblez hommes de Flandris, qui contre
luy voloient la citeit defendre, si les eme-
nat et les *ranchit*. (JEH. D'OUTREM., *Myreur
des histers*, IV, 267, Chron. belg.)

Robant tout l'avoit qu'il pot avoir et
tollir as borgois de Saint Tron robeir, et
eauz prendre et puis *ranchir*. (*Id.*, *ib.*,
342.)

— Racheter, délivrer :

Fut lidit Philpot pris et plusieurs aultres
aveque ly ; mains ilh ne passat mie long-
temps que lidit Philpot fut *ranchis* et re-
vint a Bosenove. (JEH. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 358, Chron. belg.)

2. **RANCHIR**, v. n. ?

Aulcun homme est aulcunes fois sans
mouvoir et sans sentir, mais qui a .i. petit
de poulz et peut *ranchir*, car sa chaleur
est tant foible qui n'a pas mestier de nul
air a respirer. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 25,
éd. 1495.)

RANCIEN, adj., de Reims :

Que chacuns chevaus traihens paiera
.iii. sestiers de blé et .iii. sols de *ranciens*...
dis oit deniers *ranciens*. (*Ch. de Hughes,
comte de Rhetel*, ap. Duc., *Moneta Baronum*,
IV, 529^a.)

O tu, cité tres noble et ancienne,
Qui jadis fus fondée de Remus,
Reims t'appella, de son nom, *rancienn*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 305, A. T.)

RANCINER, voir RACINER.

RANCKEUR, voir RANGUER.

RANCLE, voir DRAONGLE.

RANCLER, voir DRAONCLER.

RANCLUMER, v. a., remettre sur une
enclume :

Et li dist : Tenez l'espee, si melez ariere
la ou vos la preistes, et cil la prant, si la
ranclume ; et elle se tint aussi bien come
elle avoit oncques avanz fait. (*Merlin*, Ri-
chel. 747, f° 101^a.)

RANCOIR, voir RANGUER.

RANCOLER, v. a. ?

Recouvrir ledit moulin et *rancoler* le fer
et la neille du fer dou dit moulin. (1335,
Compte de Odart de Laigny, Arch. KK 3^a,
f° 282 r°.)

1. **RANCON**, *ramcon*, s. m., sorte de
falsart :

Avecques picques et *rancons* hors du
village se trouverent iceulx Lombars pour
au François cloure le chemin. (D'AUTON,
Chron., Richel. 5081, f° 20 v°.)

Main a main avoyent les ungs et autres
a besongner, et tant furent les Pizans cher-
chez de pres que au dedans de la breche
entre les mains leur furent par les Fran-
çois a grans coups d'espee coppez deulx
ramcons et deulx d'iceulz Pizans tuhez.
(*Id.*, *ib.*, f° 63 r°.)

Fulcatus, ta, tum, courbe comme une
faulx ou faucille, garni de *rancons*. (R.
EST., *Dictionariolum*.)

Je regrette canons et bazillis,
Hacquebuttes, bouletz, aussi faulcons,
Qu'avons perduz ; tous nos cueurs sont failliz,
Aussi noz traictz, picques et grans *rancons*.
(*Regrets de Barthel. d'Alviene*, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., I, 58.)

2. **RANCON**, s. f., opposé à meuble :

Li remanz, soit movles soit *rancons*, ira
a l'assise. (Mars 1220, Cathéd. de Metz,
Arch. Mos.)

Rant cum a mobile penre ou a la *rancon*.
(*Id.*)

RANÇONE, -onne, s. f., rançon :

Et qu'il fust mis en *rançonne* par lesdits
ennemis a si grave et excessive finance et
rançon qu'il ne peust payer sans vendre
et alier la plus part de ses possessions
et terres. (ROI RENÉ, *Instit. de l'ordre milit.
du Croiss.*, Œuv., I, 57, Quatrebarbes.)

RANCONNERIE, voir RAENÇONNERIE.

RANCONTRE, voir RENCONTRE.

RANCOULLI, s. m., eunuque :

Jehannot Musnier dist au suppliant plus-
ieurs paroles injurieuses, et entre les autres
lui dist qu'il ne valoit riens ; car il estoit
rancoulli, qui est a dire chastré ou sans
genitoire. (1395, Arch. JJ 148, pièce 6.)

RANGUER, -cueur, -keur, -queur, *ranc-
keur*, *rancor*, *raunkour*, *rancour*, *ran-
coir*, *rencour*, *rackeur*, s. f., rancune,
ressentiment :

Li altres geunet per rancor et per impaciencia. (S. BERN., *Serm.*, 135, 14, Foerster.)

'Si les pardone tut utre sanz ire ne rancour. (*Fragm.*, ms. Oxf. Fairf. 24, f° 13 r°.)

Totes maneres de rancours sont pardonez. (*Lib. Custum.*, II, 167, 31, *Rev. brit. script.*)

Toutes traisons et toutes manieres de rancuers. (1317, *Arch. JJ 53*, f° 79 r°.)

Après court Stix le haineux,
Le malvais fluns et chainneux,
Qui l'ame angoisse et traîne
Et met en rancour de haine.
(*Métam. d'Ov.*, p. 69, Tarbé.)

Et que lesdites choses n'estoient point cause pour nourir paix, amour, concorde, mais grandes rancour, envie et dissencion. (1343, *Lettre de S. Jaque*, Pawillart, Université de Liège.)

Sans nulle rancuer ou mauvaise excogitation. (1364, *Arch. JJ 96*, pièce 323.)

Toute injure, rancour, malenconie. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

Qui comme debatz, discords et ranceurs furoient esmeus entre nous a cause de malvais usaiges. (1403, *Paix des XVI*, Pawillart, Université Liège.)

Disons, sentençons et determinons que tous differens, debas, ranceurs ou malamours qui estoient ou yestre polroient esmeus entre les partiez touchant les fais des gherres, soient mis jus, et que d'ore en avant bonne et ferme paix en soit entre yeux. (1421, *Cartul. de Bouwignes*, I, 94, Borgnet.)

Ih li plaist et vuet que les dis religieux, des quais ih avoit proiet encontre a leur sovrain, puissent demoreir pasieblement a Treit, et qu'ilh ne les roste ne extermine de leur biens por rancour. (JER. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 516, *Chron. belg.*)

Mortaliteis, batalhes, haymes, rankeurs. (JER. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 81, *Chron. belg.*)

Ainsi veulx donc sans rigueur ne rancueur parler. (BONAV. DES PEN., *Rec. des œuvres*, p. 162, éd. 1544.)

Il y a tousjours quelque ranqueur et mescontentement envers le capitaine ou gouverneur du lieu qui s'est perdu. (JOUR., *Err. pop.*, 1^{re} p., I, 7, éd. 1579.)

Un seul Neptune, convoit au fonds du cueur Contre Iliion une vieille rancueur. (RONS., *Franc.*, I, II, p. 418, éd. 1584, in-f°.)

Litré enregistre rancœur comme un terme vieilli.

RANCUNE, reanc., rankune, s. f., colère :

.i. colps i fiert par doel e par rancune.
(*Rol.*, 2301, Müller.)

Li rois fut de mal cuer et de felon coraige, Et fut plains de rancune, de corroux et de raige. (*Ger. de Rossill.*, 3192, Mignard.)

— Contrariété, chagrin, querelle, révolte :

Ja i perdront li Troien :
Ennui deivent faire et rancune.
(BEN., *Troie*, 8848, Joly.)

A Dieu prent guerre ki s'orguelle,
Ne puet faillir k'il ne s'en duello ;
Car chele li fera rancune.

(RENCLUS DE MOULIENS, *Miserere*, xci, 1, Van Hamel.)

Passiez outre grant aleuro,
Quar ce ne vous porroit aidier ;
Qui n'aime rancune et plaidier.

(*Voie de paradis*, sp. Jub., *Œuvres de Ruteb.*, II, 34.)

Mais bien est prouves...
Li quel sont boin selonc la lune,
Et liquel traient a rancune.
(*De S. Daniel*, Richel. 2039, f° 18^a.)

Ne weil tairir l'onsime lune,
Elle nos vient a grant rancune.
(*Id.*, f° 20^a.)

A Poingbuef treuvent la commune
Presto de commancier rancune.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 99^b.)

Et se fortune
Qui mains estable est ne soit cours de lune,
Est contre vous diverse ou trop enfrune
N'i regardes, mes prendes la rancune
De Socrates
Qui fu tous jours si justes et si vres.
(FROISS., *Poés.*, I, 355, 248, Scheler.)

Et estoit tenus Pietres du Bois en pais parmy tant que il avoit juré sur sa foy et loyauté que il ne traiteroit ne procureroit jamais nulle guerre ni rancune des bonnes gens de Gand envers le duc de Bourgogne. (*Id.*, *Chron.*, X, 425, Kerv.)

Ce fait son cas plain de rancune.
(CH. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 204^a.)

RANCUNER, v. n., se quereller :

Porce que de ceste choze li dui frere si rancunoient, li sage home lor blasmerent mout durement ce qu'il se descordoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 94^b.)

— Part. prés., rancunant, qui se querelle :

Se nous demenomes ensili un les autres, et alommes rancunant, bien voi ke nous reperderons toute le tierre. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 586, Wailly.)

Lorraine, rancuner quelqu'un, avoir une rancune contre quelqu'un.

RANCURE, -kure, s. f., indignation, colère, vif mécontentement, haine :

Od dol, od ire e od rancure
En unt Franceis lor genz sevreos
E lur portes dedenz fermees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3972, Michel.)

Ne nos en portez ja rancure,
Kar bele en est vostre aventure.
(*Id.*, *ib.*, II, 5741.)

Od ire pleins e od rancure
S'entrecoururent a dreiture.
(*Id.*, *ib.*, II, 31874.)

Et grant haine et grant rancure.
(*Id.*, *Troie*, 10573, Joly.)

Grace et amour confont rancure.
(*Lyoner Ysopet*, 3589, Foerster.)

Amors a tele nature
Que sa joie fait torner a rancure.
(*Poët. fr. avant 1300*, Ars., t. I, p. 51.)

Le don prent, du donnant n'a cure,
Mais encor le tient en rancure.
(J. LEFEVRE, *Liv. de Matheolus*, 1525, Tricotel.)

Johan, duc de Braibant, ot a cuer grant rancure,
Fort manache Ligois et durement Dieu jure.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 9104, *Chron. belg.*)

— Chagrin, douleur :

La dame maine tel rancure
Quo merveille est que ses cuers dura.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 159^a.)

Berry, rancure, rancœur, dégoût.

RANCURER, rancurer, verbe.

— Neutr., s'indigner, s'emporter, se fâcher, être irrité :

Onc ne veistes rei qui si rancur,
Quant G. a josté les siens as lur.
(*Gerard de Ross.*, p. 297, Michel.)

Dont dis sans que ne rancure :
N'espargne ma creature.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 87^a, éd. 1537.)

— Réfl., dans le même sens :

Suffisance jointe a humilité
Me faict fuyr toute mondanité,
De povreté jamais ne me rancure.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 62^a, éd. 1537.)

Et a la belle, a amour, a fortune,
Desja cent fois je me suis rancuré
(*Toutes les œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, mis en franç. par Vasquin Philieul, p. 15, éd. 1555.)

L'on se devroit a bon droit rancurer et douleir de l'injure du temps. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 112, éd. 1556.)

RANCUROS, -curus, rancorus, rancureux, adj., fâché, irrité :

Alques despris e suffraitus
E plein d'angoisse e rancurus
S'essiloent pur melz avoir
Tut par force, par estoveir.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 629, Michel.)

E cil remistrent rancorus
E deshaitié e doleros.
(*Id.*, *ib.*, II, 15600.)

Ranceo, estre coureciez ou rancureux. (*Catholic.*, Richel. I. 17881.)

Rancureuses et haineuses paroles. (1390, *Arch. JJ 138*, ap. Duc., *Rancor.*)

RANDAIGE, voir RENDAGE.

RANDE, s. f., portion contenue dans un sillon de vigne :

Plus seize randes de vigne de courte versaine. (1533, La Villedieu d'Aunay, Ansigny, *Arch. Vienne*, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin.*)

Plus sept randes de vigne de grande versaine. (1594, Ste-Croix-La-Bellotière, *Arch. Vienne*, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin.*)

Centre, Aunis, Saintonge, Poitou, rande, sillon.

RANDÉ, voir RENDÉ.

RANDEMANT, -ent, voir RENDEMENT.

RANDEOR, voir RENDEOR.

RANDERIE, voir RENDERIE.

RANDIR, verbe.

— Neut., courir avec impétuosité, galoper :

Mais primes pense a lui aidier :
De l'autre part a l'estrievier,
Tant com cheval puet *randir*.
(MARIE, *Lais*, Espine, 321, Warnke.)

Si se sont tantost eslaissies
Tant com cheval pueent *randir*.
(*Atre perilleux*, Richel. 1433, f° 11 r°.)

Cadres lait corre en es les pas,
Tant com cevais li pot *randir*.
(*Ib.*, Richel. 2168, f° 31°.)

Et il vienent lances baissant
Tant con ceval pueent *randir*.
(*Chev. as deus esp.*, 5588, Foerster.)

Partonopeus le vait ferir
Quaque cevals li puet *randir*.
(*Parton.*, 3051, Crapelet.)

Li fel qui laiens *randissoit*,
Car maugré sien d'iluec issolt,
Tant deschira laiens le cors
Qui des entrailles raidiat fors.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 84, Peigné.)

Puis s'est l'uns vers l'autre eslésié,
Tant con chevas li pot *randir*.
(*De Brifaut*, 1115, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 162.) Impr. *randir*.

Je ne vois *randissant* par la forest, sinon
pour le trouver et parler a luy. (*Perceforest*, VI, f° 38^a, éd. 1528.)

— Fig., s'étendre :

L'apoye se fera de laditte pierre avecq
soubassement, pied d'estal, tablettes, mo-
lures, *randissant* sur lesdits pieds d'estal
et tablettes servans pour laditte apoye...
(1612, *Reg.-Journ. des prevôts et jurés*, 1562-
1617, Arch. Tournai.)

... Avecq liste de laditte pierre, *randis-
sant* par dessoulz et dessus les cassis,
avecq aussi pignon de bricques, cresteaux,
listes *randissans* aux cassy comme cy des-
sus. (*Ib.*)

— Act., parcourir rapidement :

En cel an ils *randirent* et cherquerent
mains pays. (BEAUMANOIR, *De la Manekine*,
I, 276, A. T.)

Or ça, Ribaut qui tant avez *randi*,
Dictes moy voir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 349°.)

Les serpents m'eussent devoré
Plus de mille fois d'ung accord :
A haulte voix huche la mort,
Et si n'en puis venir a bout :
Je *randiray* tant tout par tout
Que j'aray ung peu de repos.

(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 1296, G. Paris et Rey-
naud.)

Randir villes, chasteaux et fors.
(*Ib.*, *ib.*, 4334.)

Basse-Normandie, Picardie, *randir*,
courir, galoper. Haute-Normandie, val-
lée d'Yères, *randir*, rôder çà et là.

1. RAN DON, random, rendon, raon-

dun, raidon, raisdon, s. m., impétuosité,
violence, jet impétueux et violent :

Dedens le flanc le fier de tel *randon*
Li sans en chiet contreval le sablon.
(*Raoul de Cambrai*, 3973, A. T.)

Et la lemele (de l'espee) estoit ausi rou-
ges com uns *raidonz* de feu. (*Queste du S.
Graal*, Richel. 12582, f° 11 r°.)

Que li vens ja sans contredit
Faisoit aler les grans *raidons*
De la flambe et les vis carbons.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 41, Peigné.)

En l'autre avoit un brandon
De feu qui getoit grant *randon*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 18°.)

Et comme nous voyons de la gorge du four
Saillir de gros *randons* de flammes a l'en-
Qui les buschez devorent. [tour,
(CHASSIGN., *Pseaum.*, XX, éd. 1613.)

— Randonnée, traite :

Chevreul fuy ung *randon*, et puis se de-
meure comme un connil. (*Modus*, f° 29 v°,
Blaze.)

— Abondance ?

Un riche *randon* de grains et de fruits.
(J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan
Pierre Valerian*, III, 12, éd. 1615.)

— Loc. adv., de *randon*, avec impé-
tuosité, rapidité, violence, à toute vi-
tesse :

Desci as lices les mainent de *randon*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25°; P. Paris, 2^e chans.,
XXXIX.)

Vers lui an vient volant de tel *randon*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 13°.)

Sor les estriers s'aïche de *randon*,
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p.
115, Tarbé.)

Le destrier broiche q' li cort de *randon*.
(*Raoul de Cambrai*, 3968, A. T.)

Devant les autres encaucha de *randon*
Cur nuls cevals n'aloit a sien faison.
(RAIMB., *Ogier*, 12173, Barrois.)

De l'autre part vint vers lui de *randon*.
(*Aymeri de Narb.*, 2796, A. T.)

Car ci nos vienent pognant de grant *randon*.
(*Ib.*, 2765.)

... Sur baucent de Castelle
Qui court plus de *raondun* que ne vole arondele.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 9
v°.)

Donc ist de sa boche un odor
Qui moult est de boene savor,
Cele part vienent de *randon*
Maintenant li autre poisson.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2135, Hippeau.)

Puis vinent a une aigue qui cort de grant *ran-*
La burent li cheval et apres li baron. [don,
(*Chans. d'Antioche*, III, 213, P. Paris.)

Je voi ci chevaliers qui vienent de *randon*,
Par le mien enciant qu'il vienent de Karlon.
(*Gui de Bourg.*, 1689, A. P.)

Li chiet estenduz el sablon,
Trois foiz se pasme de *randon*.
(*Parton.*, 5169, Crapelet.)

Li frainc au destrier abandone,
Et cil li vat plus de *randon*
C'ostors ki chasc le colon.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 611°.)

Empaint l'a de si grant *randon*
Que par desure son archon
Et par la crupe du cheval
L'abati a la terre aval.
(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 4175, A. T.)

Li vens es voiles se feri,
Qui les en maine de *randon*.
(*Ib.*, *ib.*, 4466.)

Mesire Engerant de *randon*
Broche cheval del esperon
Plus tost qu'oisiaus volent a proie.
(*Couci*, 1127, Crapelet.)

Si point la mule de *randon*
Et ele saut por l'esperon.
(*Mule sans fraïn*, ms. Berne 354, f° 30°.)

Cilz de l'ost les chascerot de grant et fort *ran-*
[don.
(*Gir. de Ross.*, 1733, Mignard.)

Lors entoise le brant, qui trenche de *ran-*
[don.
(*B. de Seb.*, I, 647, Bocca.)

Cilz delivré lui a .n°. frans de *randon*.
(*Cuv.*, *B. du Guesclin*, 13793, Charrière.)

Puis coururent de *randon* jusques as
tentes et as logeis, et bouterent le feu de-
dens. (FROISS., *Chron.*, II, 152, Luce.)

Le chastel vi de Thenedon
Ou la mer fiert de grant *randon*.
(*CHR. DE PISAN*, *Chem. de long estude*, 1289,
Püschel.)

Quant les nimphes oyent le son,
Tant feussent il volées loing,
Elles acouroient de grant *randon*
Eulx rendre, a deux coups, sur le
[poing.
(COQUILL., *Enquete*, II, 109, Bibl. elz.)

Il commença a filler de *randon*. (*Perce-
forest*, IV, f° 40°, éd. 1528.)

Mainte autre aventure
Restoit encor a dire par Mercure,
C'est assavoir, tel' priere ennuyante
Mise a despris, la nymphe estre fuyante
Par boys espair, tant que de grant *randon*
Vint jusques au bord du sablonneux Ladon.
(*CL. MAR.*, *Met. d'Or.*, I, I, p. 49, éd. 1596.)

D'une grand violence et d'un aspre *randon*
(*VAUQ.*, *Art poet.*, III, Genty.)

— A *randon*, a *randons*, a *grant
randon*, etc., avec rapidité, avec force,
en abondance :

Li sans vermaus en cort a grant *randon*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11742, Barrois.)

Et le sang de mon cors a grans *rendons* iscir.
(*Roum. d'Alis.*, f° 20°, Michelant.)

Li sans vermaus ki si fu caus
Lor ist des cors a grant *raisdon*
Dont vinent Sains de *randon*
Et li dus Miles d'autre part.
(GIBERT DE MONTREUIL, *Violette*, 2847, Michel.)

Voit Savari qui saine a grant *randon*,
Li sans li file desc'i que au talon.
(*Gaydon*, 6291, A. P.)

Sus ! de cy traiez vous arriere,
Que de ma mace ne vous fiere
A grant *randon*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, Th.
au moy.-âge, p. 366.)

Entrer a grant *randon*. (FROISS., *Chron.*,
III, 27, Luce.)

Et le sang prestemment lui sailli du brach
a grant *randon*. (VAUQUELIN, *la Manekine*,
ap. Beaumanoir, *Poés.*, I, 288, A. T.)

Messire Jaques retira son bras qui saignoit a moult grant randon. (O. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 17, Michaud.)

Si tost que la grosse cloche commence a sonner, la porte du conclave est ouverte a tout le peuple qui y entre a grands randons. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 244.)

Les uns (des faucons) volent de poing et prennent a randon (c'est a dire de force, cum impetu), les autres volent haut. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 44, éd. 1622.)

— Par grant randon, très impétueusement :

I seroit bon
De myner sans nul contredit
Leur bouloart, par grand randon.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2523, Guessard.)

Commencerent les Sarrasins a traire vers eulx, par si grant randon, et si durement, que oncques gresil, ne goutte de pluye, ne cheurent plus espoisement du ciel que la cheoient flesches. (*Hist. de J. Boucic.*, p. 94, ap. Ste-Pal.)

— Par tel randon, si impétueusement :

Ils se ferirent dedens par tel randon que tous les ruerent jus. (*Trahis. de France*, p. 209, Chron. belg.)

— En un randon, d'un seul coup, sans interruption :

Si jut li rois ilec a lui .ii. foiz en un randon avant que il se traissist en sus de li. (*Artur*, Richel. 337, f° 235°.)

Et de poor me seignal lor
Plus de .c. foiz en un randon.
(EUON DE MERY, *Torn. de l'antechr.*, p. 83, Tarbé.)

Si li balsa en .i. randon
.C. foiz le bouce et le menton.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 317°; v. 1153, Hippaen.)

Cent fois en un randon le base.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 16°.)

.C. foiz li veissiez baisier
En .i. randon, ce m'est avis.
(*Floriant*, 6328, Michel.)

— Randon a signifié aussi désordre, confusion :

La gent le roi a mis en tel randon
N'i ont fait joste ne cenbel a bandon.
(*Raoul de Cambrai*, 5906, A. T.)

Gavain ruisent en tel randon
Qu'il ne se peut desfendre d'eus,
Qui erent .iii. et il ert seus.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 4°; p. 54, Herrig.)

Les traitors ont mis en tel randon
Qu'en fuies tornent por avoir garison.
(*Gaydon*, 4652, A. P.)

Cil doi misent en mal randon
Le duc de Lembourc et sez gens.
(*Gilles de Chin*, 907, Reiff.)

— Ondée :

La nuee chargee d'eau la distribue petit a petit par goutelettes et par randons mesurez. (LOUYS RICHEOME, *Disc. des miracles*, p. 56, éd. 1613.)

Randon a continué d'être employé jusque dans les commencements du dix-septième siècle, et Ménage, dans sa *Requête des Dictionnaires*, regrettait qu'on eût abandonné la locution à grand randon, à toute force. Furetière donne ce mot.

Poitou, Anis, Saintonge, randon, courage, impétuosité, course rapide; Rouchi, d'un grand radon, avec force, avec violence; Hainaut, d'ein grand rondon, tout à coup; Mons, randon, choc, effort, élan. Tournai, à grand randon, avec force.

2. RANDON, s. m., sorte d'oiseau :

La terreur ay esté de chabuans, herons, Faulx, perdrices blanches et biz, cresserelles, randons.
(*L'Épithaphe de Muguet, oiseau du roy Loys XII*, Joly, *Poés inéd. des xv^e et xvi^e s.*, p. 31.)

RANDONAL, adv., promptement :

— De voz noveles noz dites randonal.
— Volentiers, sire, mes ainz n'oistes tal.
(*Mon. Renart*, Richel. 368, f° 252^b.)

RANDONANT, part. prés., employé comme un subst.; de randonnant, d'une course précipitée :

Parmi l'estor en vint de randonnant.
(*La Mort de Garin*, 1947, du Mériel.)

Envers le duc ala tantost de randonnant,
Et fiert parmi son hiaume qui aloit reluisant.
(*Ren. de Montauban*, p. 19, v. 16, Michelant.)

RANDONE, -onne, s. f., impétuosité, extrême vitesse :

Tant cheminay que devant Carcassonne
Trois roys occis de ma propre personne
Et cent trente quatre mille Sarrazins,
Et lors mettant sur mon chief ma couronne
Picquay si fort et de si grant randonne
Que de neuf roys vouluz faire les fins.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 22, éd. 1507.)

RANDONEE, -onnee, -onnee, -ounee, rend., s. f., course impétueuse :

Après lui broiche toute une randonnee.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 48^{ro}.)

Encore n'a gaires, c'est verites provees,
Que je vos vic en tele randonnee,
Qui vos donast d'or fin une caree
Ne sonissies a vo cor la mellee.
(*RAIMB. DE PAR.*, *Og. de Dan.*, 2264, Barrois.)

Si cum li quens Philippe ad fait sa randonnee,
Li reis Louis de France le voit e si l'agree.
(*JORD. FANTOSME*, *Chron.*, 454, Michel.)

Les vallets et les gens de cheval d'une même randonnee se sauvent au si par la prouesse et vaillance des soldats. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 245, éd. 1576.)

— Volée rapide :

Li borgois ont la grant cloque sonnee
E la petite tot d'une randonnee,
Et la cumogne est tantost asanillee.
(*RAIMB.*, *Ogier*, 3816, Barrois.)

— De randonnee, avec impétuosité, rapidité, vigueur :

Li paien[s] li trestorne de randonnee,
Grans cós se vont doner es targes lees.
(*Aiol*, 712, A. T.)

Plains de fierté et plains d'air
Monsignor Dumart voit venir
Les grans galos de randonnee,
L'escu pris, la lance levee.
(*Durmars le Gallois*, 3503, Stengel.)

Contre noz contes s'en vet de randonnee.
(*Aymeri de Narb.*, 1638, A. T.)

Et bon destrier qui cort de randonnee.
(*Id.*, *ib.*, 1658.)

Et Aymeris lor vient de randonnee.
(*Id.*, *ib.*, 3219.)

Le pumel mist a son archon,
La pointe mist devant en son,
Bien trenchant et bien amoureuse.
Puis a brochie de randonnee
Contre celui qui oscu ot.
(*BEAUMANOIR, Jehan et Blonde*, 4145, A. T.)

Si s'en ala de randonnee
Sour le duc Gaiñers, ki sa tiere
Avoit gastee pour sa gierre.
(*Mousk.*, *Chron.*, 4075, Reiff.)

Cil dedens de grant randonnee
Se deffendent com gent apres
De guerre, et de courous empris
(*Ren. le nouvel*, 1850, Méon.)

A .xviii. engiens getans de randonnee
Assaillirent la ville toute jour ejournee.
(*CUV.*, *B. du Guesclin*, 13904, Charrière.)

Arrire retournent mangons, chire levee,
En criant : « S Lambiert ! » at mult haute
[alenee,

Gangeur ont encontreit, venant de randonnee;
Aveque lez mangons ont fait la retournee.
(*JEH. DES PREIS, Geste de Liege*, 34129, Chron. belg.)

Je m'en voys de grand randonnee,
Mon chier seigneur, a Dieu vous dy.
(*JACQ. MILLET, Destruct. de Troye*, f° 53°, éd. 1544.)

Quand il la vit si forcee
Il s'en partit de randonnee.
(*P. JAMEC, le Debat du Vin et de l'Eaue*, *Poés. fr.* des xv^e et xvi^e s., IV, 118.)

— A randonnee, par randonnee, avec rapidité :

Li brans descent aval, par une randonnee,
Le cheval aconsuit et la sole doree.
(*Ren. de Montauban*, p. 31, v. 27, Michelant.)

As gens l'emperour asambla,
Et Robiers Crespins cevaqua,
Od sa gent, baniere levee :
Le destrier broce a randonnee.
(*Mousk.*, *Chron.*, 17143, Reiff.)

Si tost que li varles a veu l'assemblee,
Il a point le cheval par telle randonnee,
Que li chevaus s'en va comme beste dervee.
(*Brun de la Montaigne*, 263, A. T.)

Les chiens...
Qui sortants pesle mesle, a grande randonnee,
Viennent ou leur sera la beste abandonnee.
(*GAUCHET, Poés.*, p. 209, Bibl. elz.)

— Par randonnee, en abondance :

Mon cueur se doit humilier,
Larmes gecteur des yeux par randonnee.
(*Hist. romaine*, Anc. Th. franç., III, 175.)

— En une randonnee, d'une fois, d'un coup :

... fois se pasme en une randonnee.

(Gaydon, 9333, A. P.)

Trois fois si l'ait baixie
En une randonnee.

(Rom. et Past., Bartsch, II, 9, 43.)

On trouve encore dans Prévost, *Manuel Lexique*: « *Randonnée*, les lieux où les cerfs se font battre dans l'étendue de leur course. » Ce mot a été repris par un auteur moderne :

Ma mélancolique *randonnée* dans les rues mortes de cette ville morte. (J. BARBEY D'AUREVILLE, *Une page d'histoire*, p. 3, éd. Lemerre.)

Centre, *randounée*, coude, tour, cir-cuit. Poitou, *randounée*, *randonie*, course rapide, impétueuse. Picard, *randonée*, Hainaut, *randenée*, volée de coups. Fr.-Comté, Fougerolles, *ranne-nées* (1^{re} syll. nasale), glas funèbre.

RANDONEEMENT, *randonn.*, adv., im-pétueusement :

Les hommes de Ruelles estoient ensus les portes et lanchoient dardes a ceulx de dehors si *randoneement* que nuls archiers ne arbalestriers n'estoient a euls a com-parer. (FROISS., *Chron.*, XI, 379, Kerv.)

Il fist assaillir la cité de toutes pars et très *randonneement*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f^o 86 v^o.)

Ils concourent si *randonneement* que riens ne les peut tenir ne contrester. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f^o 121 v^o, éd. 1493.)

RANDONER, *randonner*, -eir, *randu-ner*, *radonner*, verbe.

— Neut., courir impétueusement :

A ces paroles let le cheval aler
Quan qu'il pot desous lui *randoner*.
(Les Loh., Ars. 3143, f^o 27^a.)

Moraus le fert quanqu'il puet *randoner*.
(Ib., ms. Berne 113, f^o 47^a.)

Tant com il pot *randoner* et venir.
(Ib., ms. Montp., f^o 133^b.)

Et Rigaus point, ci vai ferir Sanguin,
Tant com il pout *randonneir* et venir.
(Mort de Garin, p. 247, Du Méril.)

Ly chevaux desous ly tellement *randonna*.
(Chev. au cygne, 19900, Reiff.)

Puis regarda l'eve noire et bruiant
Que plus tost vait contreval *randonnant*
Que li quarriaus quant il va descochant.
(RAIMS., *Ogier*, 8080, Barrois.)

Le destrier broiche q'il va *randonnant*.
(Raoul de Cambrai, 2494, A. T.)

Li cheval sunt mult bon, qui desuz eus *randu-*
nent.
(JORDAN FANTOSME, *Chron.*, 319, Michel.)

Puis broche le cheval q'i *randone* menu.
(J. Bod., *Sax.*, cxliii, Michel.)

Et tant Justamonz broche le bai de Cornoaille :
Plus *randone* menu qu'espreviers ne prent caille.
(Ib., ib., cxlxviii.)

A mulet le fraint abandone :

Tot par mi la presse *randone*.
(Dolop., 7021, A. P.)

Et li pors s'en vait *randonnant*.
(Renart, Br. XIII, 492, Martin.)

Quant Harpins de Boorges les vit esperoner,
Il broche le destrier, tost le fait *randonner*.
(Chanson d'Antioche, I, 361, P. Paris.)

Après Karlot a *randonner* se prist.
Qui s'en aloit vers le bruellet foilli.
(Huon de Bord., 834, A. P.)

Le cheval broche qui *randone* menu.
(Enf. Ogier, 3404, Scheler.)

Dusk'a la melleo *randonent*
La endroit u virent Jehan.
(BRAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 4246, A. T.)

Quant li quars, qui encor fu vis,
Vit tous ses compaignons ocis,
En fuiant ou qu'il puet *randonne*.
(Ib., ib., 4101.)

Li servant par laiens *randonnant*.
(Ib., ib., 5997.)

Corut... moult longuement tant com li
chevaus pouvoit *randoner*. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f^o 281^a.) P. Paris, *ran-donner*.

Serjanz hoquent, herauz orient,
Charroiz comme foudre *randonnant*.
Tabourz croissent, trompes bourdon-
nent.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19622, W. et D.)

François par ordre s'achement,
Après les quiez *randonne* et trotte
De povres hommes fiere flotte.
(Ib., ib., 13426.)

Puis a point le cheval, qui *randonne* menu.
(Gaufrey, 7627, A. P.)

Malprian torne en fuie quant il voit celui mort,
Et Elye l'encauche et *randone* moult fort.
(Etié de S. Gille, Richel. 25516, f^o 79^b; 487, A. T.)

La terre la chair luy donne,
Et l'eau le sang qui *randonne*.
(J. LEFÈVRE, *le Rebours de Matheolus*, p. 99, s. l. n. d.)

Ferant chevaulx d'esperons tant qu'ilz
povoient *radonner*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f^o 39 v^o.)

Mais quant il aperçut que Fergus gai-
gnoit sur luy a la course, il picque après
luy tant que son cheval pouvoit *randonner*.
(Perceforest, III, f^o 91^a, éd. 1528.)

Atant veez cy ung chevalier armé de
toutes armes de l'autre chef qui tost *ran-donne*
vers Bliocadras, et cil qui moult
l'avoit visé de loing ne le va mye refus-
sant. (Perceval, Elucid., éd. 1530.)

— Fig. :

Quant li rois Loys l'ot dire,
Grant douleur au cuer li *randonne*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 9312, W. et D.)

— Act., faire courir, lancer avec
impétuosité :

Et Baudouin *randone* son auferant destrier
Contreval .i. pandant, par delez .i. rochier.
(J. Bod., *Sax.*, cxliix, Michel.)

— Poursuivre impétueusement :

Si con girfaux grue *randone*.
(CHRIST., *Chev. au Lion*, 882, Ferster.)

— Part. passé employé adjectiv. :

D'une course *randonnee* elles emporte-
roient tout quant et soy en un precipice.
(LA BOD., *Harmon.*, p. 200, éd. 1578.)

On trouve au XIX^e siècle :

Le levraut une fois lancé *randonne* fré-
quemment, revient au point de départ, se
fait battre dans un petit perimetre. (L. DE
DAX, *Souvenirs de mes chasses et pêches*, p.
216, éd. 1858.)

Normandie, Picardie, *randonner*,
courir, faire du bruit en s'empres-
sant, en rangeant, donner des coups.
Norm., vallée d'Yères, rôder. Paris,
courir rapidement. Beauce, Normandie,
randonner, rabâcher, répéter fréquem-
ment la même chose.

RANDOUBLE, s. m., redoublement de
forces :

Si que luy et les siens a grand *randouble*
vindrent invader et assaillir en l'escriant
sans arrest. (Perceval, f^o 84^a, éd. 1530.)

RANDOUR, s. f., mot douteux employé
au sens d'élan :

Allons tous d'une *randour*.
(Hist. du Théât. fr., II, p. 140, ap. Ste Pal.)

Cf. RADOR.

RANDRE ?

A fere couvrir l'eglise de Rennes, a visi-
ter les sains grants et petiz, a y fornir de
batails et de *randres*. (1415, *Us. de l'église*
de Rennes, Arch. chap. Rennes.)

RANERIE, s. f., grenouillère :

Ranetum, *ranerie*, lieu plain de raynes.
(Gloss. lat. fr., ms. Montp. H 110, f^o 219
v^o.)

RANET, s. m. ?

Elle (la bouche) chante bien, et je (la
main) touche.
Sus l'instrument joyeusement.
Je y scay mon *ranet* plainement
Au jeux.
(Farce des cinq Sens, Avo. Th. fr., III, 309.)

RANETTE, voir RAINETTE.

RANFFONCIER, voir RENFONCIER.

RANFFOURMER, voir RENFORMER.

1. **RANG**, voir RAIN 1.

2. **RANG**, voir RAN 2.

RANGE, voir RENGE.

RANGEEMENT, *ren.*, adv., en rang :

Et les faisoit beau voir jouter *rengee-*
ment. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars.
5208, f^o 40 r^o.)

RANGER, voir RANGIER.

RANGETTE, *rengette* (A LA), locut.
adv., tour à tour, l'un après l'autre :

Ce qu'elles savent bien faire, et se donner un peu de bon temps a la *rengelle*, n'en laissant passer la moindre occasion. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 94, éd. 1556.)

On fait courir le bruit, Porrette,
Que tu le fais a la *rangette*
A tous les moynes du couvent.

(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 104 v°, éd. 1573.)

A la *rengelle*, l'un apres l'autre, par ordre. (OUD., *Cur.*, éd. 1649.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, se mettre al' *ringette*, se mettre en rangs.

RANGIER, *reng.*, *ranger*, *vancher*, *ranglier*, s. m., renne :

Cers et biches, chevreaux et chievres,
Rangiers et dains, connins et lievres.

(ROSE, *Richel.* 1573, f° 132^a. MÉON, v. 15915, *rengiers*.)

Sa testa est bien diverse, car il a plus grant teste que le cerf, et plus chevilliee, car il porte .lxxx. cors, et aucune foys moins, selon ce qu'il sera vieil *rangier* et grant. (G. PHEBUS, *Deduiz*, p. 25. ap. Ste-Pal.)

Les autres s'appelloient *rangiers*, qui sont de corsage et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes : car j'ay veu *rangier* porter cinquante quatre cors. (COMMYN., *Mém.*, VI, 7, Chantelauze.)

Les Sameites se servent de petits traîneaux tirez par des *rangers*, qui sont des animaux assez semblables a un cerf. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 631, Michaud.)

Le gay Ascaigne, au plain de la vallee,
Son fier cheval pique, a bride avallee...
Ores ceux cy et ores ceux la passe;
Desirant fort un escumeux *ranger*
Par les troupeaux timides se ranger.

(DU BELLAY, *Œuv.*, IV, f° 10 v°, éd. 1569.)

Du *rangier* ou *ranglier* et de sa nature. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, f° 97 v°, éd. 1614.)

La machine estoit un char tiré par quatre *ranchers* ou alces et sur le char estoit Cassopiee reine d'Ethiopie. (MENESTRIER, *Traité des Tourn.*, p. 51, éd. 1669.)

— Représentation, image d'un renne :

Deux petiz chandeliers d'argent, dorez, de deux *rengiers* rampans contre ung arbre. (1380, *Inv. de Ch.* V, 1921, Labarte.)

Un *rangier* d'or, esmaillié de blanc, les cornes d'or. (1389, *Ducs de Bourg.*, 5460, Laborde.)

— Terme de blason :

Le sire de Bueil... lequel porte un *rangier* en son estendart. (Le *Jouvencel*, p. 615, ap. Ste-Pal.)

Portoit pour armes d'argent a un *rangier*, ou faulx de gueules emmanchée de sable. (LA COLOMBIÈRE, *Th. d'honn.*, I, 142, éd. 1648.)

RANGIET, s. m. ?

Lez un ollivier
Delez un bouxon trovai
Menuit de *rangiet*.

(Rom. et Past., Bartsch, II, 36, 2.)

RANGLIER, voir RANGIER.

RANGOISSIER, voir RENGOISSIER.

RANGUILLON, s. m., crochet, ardil lon de boucle :

... D'amours l'esguillon,
Plus agu que le *ranguillon*
D'un baudrier.

(VILLOX, *Grant Test.*, Ballade pour servir de conclusion, p. 123, Jouaust.)

Que les deux frontz de la muraille liez et estrainctz l'un a l'autre comme par *ranguillons* de boucles, puissent avoir fermeté perpetuelle. (JEAN MARTIN, *Vitruve*, f° 9 v°, éd. 1547.)

Ranguillon, ou ardil lon, espinon de boucle. (DUEZ, *Dict. all.-lat.-fr.*, Amsterdam, éd. 1664.)

RANIGER (se), v. réfl., se réfugier :

Ceo que li oisel s'anioent
E les rameaus que il porteoit,
Entent e veies senz dolance
Que la es parties de France
Se *ranigeront* veirement.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 1605, Michel.)

Cf. ANICHIER.

RANIN, adj., se dit des plantes qui croissent dans les eaux habitées par des grenouilles :

Ache *ranin* croist entour les eaues ou en l'eau. Et l'appellent aucuns hache sauvaige. (Le *grant Herber*, n° 39, Camus.)

Ape est de .iiii. manieres, est asavoir ape renine pource qu'elle proufite aux rains, ou *ranine* parce qu'on le trouve volentiers en yaue ou les raynes habitent. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 251^b.)

RANKURE, voir RANCURE.

1. **RANNE**, adj. f., lasse, matée ?

Jamais pour parler haut femmes ne seront *ran-*

[nes.]

(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 174, 16, Kervyn.)

2. **RANNE**, s. m., nerprun :

Feu chey sur eulx et ne virent mie le soleil, aussi comme les espines congnoissoient l'aiguillon poignant qui a nom *ranne*. Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum. (Les *Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8, p. 79.)

RANOER, verbe.

— Act., rattacher, raffermir :

A Gossart Plonc de Roy, fevre,... item [pour] .viii. esses de caynne pour en *ranoer* aucunes aval la ville, pesans .xxviii. libz, a .viii. d. le livre. (21 mai-20 août 1468, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Réfl., se rassembler :

La u les pieres gisent, si se sunt (les colombes)

[*ranoees*]

Et par mi les desers sunt en fuies tornees.

(Roum. d'Aliz., f° 47^a, Michelant.)

— *Ranoé*, part. passé, rapiécé :

M'amour auras, qui est ossi entiere
Que mes drapeaus, qui sont tout *ranod*.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 300 v°.)

RANOULLEE, s. f., lentille d'eau :

Ranoulee, c'est une petite herbe ronde qui nage sur l'eau en fontaines ou en lieux ou il a eue dormant. (Le *grant Herber*, n° 269, var., Camus.)

RAMPODNEIZ, voir RAMPOSNEIS.

RANPONE, voir RAMPOSNE.

RANPONER, voir RAMPOSNER.

RANPOSNE, voir RAMPOSNE.

RANPRENABLE, voir RAMPOSNABLE.

RANPRONE, voir RAMPOSNE.

RANPRONER, voir RAMPOSNER.

RANPROSNANT, voir RAMPOSNANT.

RANPROSNER, voir RAMPOSNER.

RANS, fém. *rance*, part. passé, voir RAEMBRE.

RANSE, s. ?

Atour rond, a la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient a maniere de *rances* et passoit par derriere ainsi que pattes de chaperons pour homme. (1480, O. DE LA MARCHE, ap. Laborde, *Emaux*.)

RANSELET, voir RAINSELET.

RANSEVELIR, voir RENSEVELIR.

RANTIÈRE, voir RENTIERE.

RANUISCO, voir RAMUIS.

RANUITIER, v. impers., faire nuit de nouveau :

Après cele eure dont mais ne *ranuitera*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 62 r°.)

RANVERDIR, voir RENVERDIR.

RANVERDOIER, voir RENVERDOIER.

RANVOISI, voir RENVOISI.

RANVOISIER, voir RENVOISIER.

RAON, voir REGON.

RAONCLE, voir DRAONCLE.

RAONDER, voir ROONDER.

RAONDET, voir RONDET.

RAONIER, voir ROIGNIER.

RAONNER, voir ROIGNIER.

RAONNIÈRE, *raounier*, -yer, v. 2., rendre uni de nouveau :

Dedenz son huys plus tost qu'il puet
Fait une fosse, si l'enfuert,
La terre chauche e *raounie* :
La soue vie soit honnie.

(G. DE COINCT, *Air.*, ms. Soiss., f° 157^a.)

Avoir raounyel les bocles et refait les coupilles de .xlvi. quennes d'estain. (1413, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAORNER, *-ourner*, v. a., orner de nouveau :

Tes cheles sont desornées,
Ki furent mout bel ornées
Par toi, ne ja mais raornées
Ne seront se tu nes raornées.

(RECLUS DE MOILLERS, *Carité*, v. 6, Van Hamel.)

Oncques son chef raorner ne sentit.
D'huylls user jamais ne s'i assent.
(*Act. des apost.*, I, f° 68^b, éd. 1537.)

RAORTER, *roarter*, v. a., exhorter de nouveau au bien :

Il deit toz nos pechiez porter
Et les esmaiez conforter,
Et les repentans deporter
Et les rebelles raorter.

(EST. DE FOUGERES, *Liv. de Manieres*, 465, Kremer.)
Var., *roarter*.

RAOUCLE, voir **DRAONCLE**.

RAOULET, voir **ROULET**.

RAOULLE, s. f., sole :

Flettan, *raoules*. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 116, Grapelet.)

RAOULON, s. m., traverse ronde :

Audit Gillet pour six aix de planches
emploiez oudit clocher, et pour deux toises
de bois pour faire *raoulons*. (*Compte de
Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse,
Despense, V, Arch. mun. Orléans.)

Dans l'Orléanais et le Blaisois, les
traverses rondes des échelles, des râteliers,
des civières, les barreaux de
chaises s'appellent *rolons*.

RAOUNDUN, voir **RANDON**.

RAOUNIR, v. a., aplanir :

Furent ordonnées xxv^e tailleurs de boys,
de hayes, de buissons, et fossiers
pour raemplir et raounir tous les chemins.
(Froiss., *Chron.*, XIII, 188, Kerv.)

RAOURNER, voir **RAORNER**.

RAOVEL, voir **ROVEL**.

RAPAGE, s. m., grapillage :

Rapage. Rebusca. (OUDIN, 1611.)

RAPAIEMENT, s. m., action d'apaiser,
adoucissement :

Ja sans vos par nul rapaiement
N'iert de mon cors la dolor rapaies.
(*Poët. fr.* av. 1300, Ars., II, p. 634.)

RAPAIER, *-ayer*, verbe.

— Act., rapaiser, apaiser, radoucir,
adoucir, calmer :

E ne sera rapaiéd jamais. (*Liv. des
Psaum.*, Cambridge, LXXVI, 7, Michel.)

Amors vuet c'on la serve et losange et rapaiéd.
(J. Bod., *Sax.*, cxxviii, Michel.)

La douleur qui norrist et entre
Dedens l'estomac et ou ventre
Rapaie li ligures vrais
Et reslece homme trop irais.
(*Lapid. fr.*, E 455, Pannier.)

Amors est marrastre et mere,
Qu'elo bat et puis rapaie.
(CHIEVRE, *Chans.*, ap. Dinoux, *Trouv. Brab.*, p. 163.)

Et Deus son ange i envoia
Qui le felon tens rapaia.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f° 46^a.)

Quar mes fains en est rapaiez.
(A. DE LA HALLE, *Jeu Adan*, Richel. 25566.)
Cousse-maker, p. 302 : *apaies*.

Puis, par promesse d'ale,
Me rapaiez en pou d'eure.
(JER. LESCUREL, *Chans.*, *Ballad. et Rond.*, VII, Bibl. elzev.)

— Réfl., s'apaiser, se réconcilier :

Metes l'en fors, je le comant ;
Di le clergié quo je li mant,
No me puet mie rapaier,
Se le matin sans delaier
A grant henour n'est mes amis
Ou plus beau leu de l'aitre mis.

(G. DE COINGI, *Miracles de Notre-D.*, ap. Bartsch,
Langue et litt. fr., 370, 45.)

Par ton commendement est la mers troublee,
et par ton comendement se rapaie.
(*Psaut.*, Maz. 258, f° 74 v°.)

Ainçois me vorrai rapayer
A Dieu et a sa douce mere.
(*Mir. de la Vierge*, Richel. 22928, f° 3^a.)

— Neut., faire la paix, se réconcilier :

Que vers Karlon m'aides a rapaier
Qui me manache la testo rooignier.
(Ogier, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 55^a, P. Meyer, *Rapport*, *Arch. des Miss.*, 2^e sér., t. IV, p. 127.)

— *Rapaie*, part. passé, apaisé, calmé :

De joie en a le cuer tout rapaiéd.
(*Enf. Ogier*, 3310, Scheler.)

Wallon, *rapoyi* les brairies, apaiser
les pleurs.

RAPAILLARDI, *-y*, adj., retombé dans
la paillardise :

Fy du paillard rapaillardy.
(GARDAN, *Myst. de la Pass.*, f° 178^a, impr. Institut.)
Paillard plus que rapaillardy.
(*Id.*, *ib.*, 20850, G. Paris et Raynaud.)

RAPAILLE, s. f., broussailles, bois
taillis :

Les castres des Volques estoient posez
et assiz aups des rapailles et buyssons.
(*Sexte J. Frontin*, II, 4, ms. Université.)
Soubz la fueillee et rapailles. (*Id.*)

Sont reputees vaines pastures, les terres
non ensemecees, les terres vacantes non
labourees, les rapailles, chemins et buissons.
(*Cout. de Metz*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 407^a.)

Vaine pasture s'entend et s'estend es
chemins publics, charrieres, voyes et sentiers
communaux, brayes, landes, hayes,
rapailles, treixes et buissons. (*Cout. de
Gorze*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 1095.)

RAPAIER (se), v. réfl., employé
comme synonyme de renaître :

De cele porte ert .i. oysiax gardere,
Qui si nasqui qu'il n'ot pere ne mere,
Quant il est viex en .i. fu se repere,
Par soi meisme se renaist et rapere.
(*Fabel dou dieu d'amours*, p. 25, Jub.)

RAPAIS, adj., réconcilié :

Moult bielement s'arme en ala,
Et goiement et tout em pais,
Et cou fu drois k'il ert rapais
Do sainte glise et adrectiere
A cuer joiant, a haude ciere.
(*Mouse.*, *Chron.*, 28812, Reiff.)

RAPAISABLE, adj., qui peut se rapaiser :

Entre lesquels avoit longue rumeur
envieillie et non rapaisable. (G. CHASTELL.,
Chron. des D. de Bourg., I, 34, Buchon.)

RAPAISSANCE, s. f., rapaisement, réconciliation :

Reconsiliacio, racordance ou rapaisance.
(*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f° 221 r°.)

RAPAIENTER, *-eir*, *rapasen.*, verbe.

— Act., apaiser, calmer de nouveau :

Et quand il fut rapaisenteis par les
proyer de ses amis, mayement de sa
belle filhe qui tenrement le confortal.
(HENRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*,
p. 6, éd. 1673.)

Et li evesque, aveque les sangneurs qui
estoient aveque li, parloient a eaux par
douches parolles, com cheli qui les voloit
r'apaisenteir et remetre a bonne voie. (JEAN
DE STAVELOT, *Chron.*, p. 285, *Chron. belg.*)

Maistre, vuilhies le peuple rapasenteir,
car vos vceis que les maistres ne peulent
avoir audienche de parler. (*Id.*, *ib.*, p. 287.)

— Réfl., s'apaiser de nouveau :

Manes ke la raisons repairet al cuer,
manes soi rapaisenteit la grant noise, et
alsi com anceles soi rapressent taisieble-
ment a lur comandeie oevre quant les
penses soi atorant a alcun prout. (*Job*,
p. 496, Ler. de Lincy.)

— Neut., se réconcilier :

Et adonc soy retrahirent les mestiers et
tous les pengnecheais, et alcuns y avoit
qui avoient les grandes baniers tout autour
de marchiet jusques al rive des Meneurs ;
et la meismes furent tous les mestiers en-
semble, por rapaisenteir com ilhs furent,
et de la soy departirent ilh et en rallont
a leurs mansons la plus grant partie. (J. DE
STAVELOT, *Chron.*, p. 288, *Chron. belg.*)

RAPASEUR, *rapp.*, s. m., celui qui
rétablit la paix :

Les sages romains appeloient les bons
genies chasse-mal, liberateurs, deslieurs,
rapaseurs. (FLORIMOND, *L'Anti-christ*, f° 332 v°,
éd. 1599.)

— Fém., *rapaseresse* :

Celle noble et fameuse maison, qui estoi

rappaiseresse d'aultrui, et exemple et patron de felicité. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 88, Buchon.)

RAPAISSIER, -*ser*, *rapp.*, *rapeser*, verbe.

— Act., apaiser, calmer :

D'un sol baisier mon cuer *rapaist*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 36 v°.) Lat. osculetur uae osculo oris sui. Cant. I, 1.

Se n'estoit vo priere dont vo fil *rapaissies*.
(*Li Priere Theoph.*, Gröber, I, 233, 69.)

Atant s'en rala la chievre, et s'en vint a son osteil, et trouva ses deus chevresons plouranz, et les *rapaisa* et se coucha. (MÉNEST. DE REIMS, § 411, Wailly.)

Ces nouvelles *rapaisierent* asses chiaus de la ville. (FROISS., *Chron.*, VIII, 106, Raynaud.)

Li quons de Saint Pol *rapaisa* ensemment Les Picars qui estoient en tres grant talent.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4112, Chron. belg.)

Tant honteux et tant dolent que nul homme ne le savoit reconforter en *rappaisier*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 290.)

Cuidant que la noise *fust rapaisée*. (1460, Arch. JJ 190, f° 57.)

Voiant ceste lettre, le duc *rapaisa* un peu sa collere. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 70° nouv., Jacob.)

Rapaiser ce differend. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IV, f° 110 r°, éd. 1572.)

Et puis que nous voyons qu'a l'occasion de nos fautes, Dieu a rappelé sa faveur de nous, il convient le *rappaisier*, afin qu'il nous la renvoye. (LA NOUË, *Disc. polit. et milit.*, p. 29, éd. 1587.)

— *Rapaisier à*, réconcilier avec :

Et le *rapaisa* au roy. (FROISS., *Chron.*, VI, 134, Luce.)

— Réfl., s'apaiser, se calmer :

Venes cha, si vous *rapaisies*.
(ADAM DE LA HALLE, *le Jeu de Robin et de Marion*, p. 391, Coussemaker.)

Lors se dontent, lors se *rapesent*.
(Rose, Richel. 1573, f° 64° ; 7584, Méon.)

Or est lies, or est a mesaise,
Or se tormente, or se *rapaise*.
(*Id.*, 21191, Méon.)

Ore se refont et si s'ajissent,
De tous leurs mechies se *rapaisent*.
(Cocci, 6690, Crapelet.)

Et met peyne que ceste commocion exitee en toy se *rapaise*. (*Intern. Consol.*, II, LVII, Bibl. elz.)

La fille, oyant les douces parolles de sa bonne mere, se *rapaisa* quelque peu. (LARRIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, II, Bibl. elz.)

— Infin. pris subst., réconciliation :

Et se pour vous alier
Et lier
A s'amour qu'arez voulue
Vous donnoit au *rapaisier*
Un baisier,
Pour tant droit ne se remue.
(*Liv. des Cent ballad.*, p. 81, Queux St-Hilaire.)

Normandie, *rapaiser*, apaiser. Boulonnais, *rapager*, consoler.

RAPAL, adj., féroce, ravissant :

A l'aide de plusieurs lous *rapaulx*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 323°.)

Telz lous *rapaux* valent pis que gabelle.
(*Id.*, *ib.*, f° 232°.)

— Fig., rapace :

Pastor d'ames dousoz estre :
Mes vos estes le plus *rapax*
Qui fet a tot son pooir max.
(Renart, Bc. XII, 306, Marivaux.) Méon, v. 20791, *rapiaz*.

RAPALABLE, voir RAPABLE.

RAPALEILLIER, voir RAPAREILLIER.

RAPARANT, s. m. ?

S'aucuns hom vuet estre borjois, il doit faire dedans l'an .xx. sols de *raparant* et li maires en doit panre ploge, et se il i at borjois cui hom at donei livreson en bois, c'il ne fait *raparant* chasqu'an tant cum d'un quarteron semer, il at perdu sa livreson si borjois i vient qui la demande. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

RAPAREIL, *rapp.*, s. m., réparation :

Pour 16 esterlins d'or de touche miz de croissance ou *rapareil* dudit chappel, 5 escuz et demi. (1352, *Compt. de La Font.*, *Compt. de l'argent.*, p. 173, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour un soc a quarue et le *rapareil* d'un aultre. (*Compte de l'Hôt.-Dieu de Bayeux*, f° 105 v°.)

— Appareil :

Si tu vois quelque *rapareil*
Pour vouloir fabriquer quelque œuvre,
A tes servans les yeulx œuvre.
(1508, *La paix faicte a Cambrai*, p. 12, Dinaux.)

RAPAREILLAGE, -*rillage*, -*rellage*, *rappareillage*, *raparlage*, -*aige*, s. m., action de remettre en état, de réparer :

.vi. journées et demie, deservies au fait dudit ouvrage tant a machener comme au *rapareillage* des pierres et estoifes d'icelui ouvrage. (1409, *Construction du Pont à l'Arche*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour le *rapareillage* d'icelli drap. (6 décembre 1430, *Tutelle des enfants de Gerart de Cordes*, Arch. Tournai.)

Pour ladiete demy douzaine .x. gros, et pour le *raparlage* de ladicte douzaine de bonnes trois gros. (20 octobre 1457, *Vente d'une maison par Jehan Carlier*, Chir., S.-Brice, Arch. Tournai.)

Le *raparlage* de .xxxiii. draps. (1454, *Exéc. testam. de Jehan Carlier dit Descamps*, Arch. Tournai.)

A Miquélet de Banstoel, auquel ledit defunct devoit .xxxii. gros pour *raparlage* de bonnes trois gros. (20 octobre 1457, *Vente d'une maison par Jehan Carlier*, Chir., S.-Brice, Arch. Tournai.)

Rappareillage de draps. (16 févr. 1473, *Exéc. test. de Pietre Frigane*, Arch. Tournai.)

— Dans un sens analogue, en parlant d'une terre :

.vi. bonniers, trois quartiers et .xlvi. verges labourer de trois royes jusquez au *raparillage*. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

RAPAREILLEMENT, *rapp.*, -*rillement*, s. m., réparation :

Le charetier des bous a .iiii. chevaux, .iiii. s. par jour, une quarte de vin de couchier et le *rapareillement* de sa charrette. (1261, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 21 v°.)

Pour le conservation et *rapareillement* des devant dis conduis. (1269, *Acte de la C^o Marg.*, Tailliar, p. 306.)

Au *rapareillement* et refection du pont. (1309, Arch. JJ 41, f° 65 v°.)

Cerciaux achetez couvertis en la refection, *rapareillemenz* et reliage des fuz a vins. (1332, *Compte*, Arch. KK 3°, f° 139 v°.)

— Au sens moral :

Li *raparillemenz* de la corrupue chariteit appartient a la sole vertu d'umiliteit. (S. BER., *Serm.*, 66, 19, Foerster.)

RAPAREILLEUR, *rapp.*, *rappareleur*, *raparlieur*, s. m., celui qui répare, qui rapareille :

A ung tondeur et *rappareleur* de sargez. (17 août 1422, *Exéc. test. de Jehan Du Pret*, Arch. Tournai.)

A Jehan Descamps, *rapareilleur* de draps. (3 déc. 1440, *Esript Jehan du Pire, laboureur*, Chirog., Arch. Tournai.)

Yeurart Tricquart, *rappareilleur* de draps. (5 fév. 1468, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Raparlieur de draps. (1478, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAPAREILLIER, -*eillier*, -*ellier*, -*eillier*, -*elher*, -*eillier*, -*ilher*, -*ilhier*, -*illier*, -*oillier*, -*leillier*, *raparlher*, -*rlhier*, *rapp.*, *reparlher*, verbe.

— Act., remettre dans son état primitif, réparer :

Et quant il orent faite la voie plus lonz, et la heure plus tardiwe les lassevet, en alant trover en la voie un preit et une fontaine et totes les choses ki porent estre veues delitables al cors *rapareillier*. (*Li dialogue Gregoire lo pape*, Bartsch, *Lang. et lit. fr.*, 268, 32.)

As iglises *rapareillier*,
Faire covrir e r'adrecier...
Dona et tramist riches dons.
(BER., *D. de Norm.*, II, 39347, Michel.)

Et en estant *raparilhat* les oez. (*Job*, p. 485, Ler. de Lincy.)

Et de draz bien *rapareilliez*
(*Brut*, ms. Munich, 3400, Vollm.)

Dont jura li empereres ke ja par son gré ne s'en partira nus devant chou ke li mur *seront* rehauchié et *rapareillié*. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 550, Wailly.)

Ce fu icelle yglise que saint François desirra tant a *raparellier*. (*Vie Ste-Clare*, Richel. 2096, f° 3^b.)

Va et *raparelle* ma meson qui est si destruite. (*Id.*)

Mout metoit Eracles grant entente et granz cous a ces choses *raparoillier*. (*GUILL. DE TYR*, I, 1, P. Paris.)

Il departiront, selon leur esgart, a *rapareillier* les eglises qui sont destruites par nos guerres. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., II, 3, P. Paris.)

Nus pigneres ne puet ne ne doit *rapareillier* pigne viez en la maniere que il semble de pigne neuf. (E. BOILEAU, *Livre des mest.*, 1^{er} p., LXVII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus tabletier ne puet ne ne doit prendre oeuvre viez de mercier, de gainier, pour *rapareillier* ne pour refaire, se ce n'est oeuvre que gainier ou mercier face faire pour son porter et pour son user tant seulement. (*Id.*, *ib.*, 1^{er} p., LXVIII, 9.)

S'il avenoit que li molins eust mestier de mairien por *raparlier*, on le doit penre en nostre bois de Hadonchastel. (1260, Hattonchastel., I, 5, Arch. Meurthe.)

Por celle halle detenir et *raparillier*. (1263, *Charte St-Lambert*, n° 276, Arch. Liège.)

Li suerres *raperoille* les soullers quant il en ont mestier. (3^e p. *des Cout. des Chart.*, ms. Dijon, f° 11 r°.)

Rencorder et *raparillier* les garros. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 20.)

Raparillier les verrieres. (*Id.*)

Et si ne soit nus ki le viesse corne ki ara estet en oeuvre, *raparelle*, pour mettre avecq neuf ouvrage. (Juillet 1311, *Des lanternes*, Petit Reg. de cuir noir, f° 52 v°, Arch. Tournai.)

Pour *raparlier* et amender toutes leur autres maisons. (1322, *Pat. de Ch. le Bel*, Couv. des Celest. d'Amboise, Arch. Loiret.)

Premiers, pour les maisons dessus le fossel, ou Bruille, refaire et *raparellier*. (Mai 1326, *Exéc. test. de Colart le Blank*, Arch. Tournai.)

Item a Jehan Lalemant, fourbiseur, pour harnas *raparellier*. (10 février 1330, *Etat des dettes de Robert de Maude au decès de sa femme*, Chirog., Arch. Tournai.)

Pour naityer et *rapareillier* laine de le grange a Taintegnies. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Et furent les portes et les tours et li pales *raparellier*. (*Hist. de Tournay*, Richel. 24430.)

Se il y a choses necessaires a *rapareillier*, faites les faire. (1355, Arch. K 47, pièce 35 bis.)

Item pour pierches, et *raparillier* vignes. (10 août 1363, *Tutelle des enfants Colard Hokait*, Arch. Tournai.)

Pour les vignes de le maison ou les dites vesves sont demorans, refaire et *rapareillier* en le saison. (1370, *Exéc. testam. de Colard le Pot*, Arch. Tournai.)

Pour *rapareillier* les tapis qui furent feu madame Marie de France. (1384, *Arch. hospil. de Paris*, I, 79, Bordier.)

A Wattier de Rosne, pour avoir pris a lui bos et merien, pour avoir *rapparellier* et refait la maison appartenant ausdis enfans. (10 déc. 1390, *Tutelle des enfants Garin-Loterielle*, Arch. Tournai.)

Rapparoillier la maison. (1395, *Compte de J. Chousat*, Ch. des Comptes B 1504, f° 20, Arch. G.-d'Or.)

Si le fist refaire et *rappareillier* et bien garnir de gens d'armes et de toutes pourveances. (FROISS., *Chron.*, II, 159, Luce.)

Au commis sur les ouvraiges du pont de Loyre pour plusieurs missions d'aplancher, replancher et *rappareillier* les ponts ad cause de la creue des eaus. (1403, *Compt. de Nevers*, CC 12, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Fig. :

O Carites, revien, ravole
Et *rapareille* a Diu s'escole.
(RECH. DE MOULIENS, *Carité*, cxxiii, 1, Van Hamel.)

Por lou siegle *raparoillier*.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 9^a.)

— Renouveler :

... Ausstost que je suis reveillé
Je voy mon mal qui m'est *rapareillé*.
(A. DU BRUILL, *Muses Gaillardes*, f° 119 r°, Paris, 1609.)

— Réunir des objets pareils :

Sovent li faisoit ses oailles
Non per, s'eles erent parailles,
Et sovant les *rapareilloit*,
Se non parilles les trovoit.
(Ren., Br. XVIII, 19, Martia.)

— Réunir :

Et qu'il (les apôtres) soient *rapareillés*,
Si con il sont esparpillé :
Car il se vaura demonstrier
A ses drus pour reconforter.
(*Vie ms. de Jésus-Crist*, ap. Duc., *Reparamentum*.)

— Lustrer le drap :

Après ordineit est que de tous dras ke li varles *raparellheront* et ploieront del muson de quarante aunes, ilh en doivent avoir oviit turnois del monoie desoir dite. (19 juillet 1325, *Sent. arbitrale*, ap. Bormans, *Gloss. des Drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

A Mahieu des Mestres, apparllieur de drapz pour avoyr retendu et *rapparellier* lesdits drapz. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, Arch. Tournai.)

Pour le raparlaige de .xxxiii. draps, que il avoit *raparellier* audit defunct. (1454, *Exéc. testam. de Jehan Carlier*, dit Descamps, Arch. Tournai.)

— Façonner, approprier :

A Haquinet Blaton, tailleur de pierre, pour avoir ouvré a taillier et *rapareillier* pierres. (1409, *Compte de la construction du Pont à l'Arche*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le dit accateur est et sera tenu de *raparlier* audit vendeur, chascune desdictes sepmainnes, une .xii^e. de bonnes, telz que dis sont, lesquels bonnez ledit vendeur doit baillier et delivrer, chascune sepmainne, audit accateur, pour laquelle .xii^e. de bonnes *raparlier*, ledit vendeur rabattra audit accateur, chascune sepmainne,

trois gros. Et ou cas que ledit accateur ne volra *raparlier* lesdis bonnes, chascune sepmainne, il sera tenu de paier audit vendeur lesdis .iiii. gros. (20 oct. 1451, *Vente d'une maison par Jehan Carlier*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

A Loyset de Corbigny et George Chevallier, tailleurs de pierre, pour avoir taillié et *rapparellier* plusieurs cailleaux et pierres de taille. (1481, *Compte des Fortifications*, 12^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAPARELLAIGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPARFONDYR, v. a., approfondir, creuser :

A Coppin de Boghe, pionnier de la ville, ... [pour] avoir fouoit, *raparfondy* et nettoyé ladite riviere d'Escauld. (13 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAPARIER, v. a., réparer :

Nos yrons en Marchiet amendeir che que les nobles ont commenchieit al encontre de peuple. Tu dis voire, dest Buchin, et ferons tant que la chouse seroit *raparié*. (JH. D'OUTREM., *Myreur des histor.*, V, 558, Chron. belg.)

RAPARILLAGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPARILLEMENT, voir RAPAREILLEMENT.

RAPARILLIER, voir RAPAREILLIER.

RAPARLAGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPARLAIGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPARLER, v. a., faire des reproches à, gourmander :

Tu as dit que tu devoies si bien *raparler* mon pere, *raparler* le maintenant, se tu es hardy. (1468, Arch. JJ 195, pièce 82.)

RAPARLIER, voir RAPAREILLIER.

RAPARLIEUR, voir RAPAREILLEUR.

RAPARLLIER, voir RAPAREILLIER.

RAPAROILLIER, voir RAPAREILLIER.

RAPASENTER, voir RAPASENTER.

RAPASSAGE, *rappaissaige*, s. m., action de repasser :

Ordonnons a tousjours mais quant nous ou l'un de nous voldrons passer la riviere de Meuse par aucune partie desdis pays de Liege, le passage et *rapassage* nous soit et sera ouvert. (1408, *Sent. du Duc de Bourg.*, ap. J. de Stavelot, *Chron.*, p. 127, Chron. belg.)

Encore au milieu du xvii^e siècle, dans le Nord :

Passaige et *rappaissaige* des armees. (1651, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAPASSANT, s. m., celui qui passe de nouveau :

Soixante douse platz d'estaing pour recœillir la chire desgoustante a celle fin que elle ne adommageast les draps et robes de passans et rapassans. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

RAPASSER, rapp.

— Neut., repasser, revenir :

Pour passer et rapasser. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 118^b.)

Il avoient rompu les portes d'icelle ville et fait villenie aus gardes d'icelles portes, et avoient passé et rapassé a grant nombre de gens d'armes et a banriere desployee parmi la ditte ville. (*Ch. de 1346*, Abbév., ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers-Etat*, IV, 130.)

Nouvelles s'espandirent par le pays tant que elles parvinrent a ceulz par qui seureté et mandement la ditte dame estoit rapassée. (FROISS., *Chron.*, I, 27, Luce.)

Baudoin le conte de Flandres et son ost passerent la mer et encontrerent des Sarrazins qui neles attendirent mie, mais s'en retournerent fuiant a l'ost des Sarrazins d'une lieue pres et dirent les Sarrazins a Aquillan queles François estoient rappassés a grant compagnie et qu'il les avoient veuz et tenoient une grant lieue. (*Le livre de Baudoyne conte de Flandres*, p. 27, Serrure et Voisin.)

— Act., traverser de nouveau :

Et rapassa la mer. (FROISS., *Chron.*, I, 96, Luce.)

— Infinitif pris substantivement :

Si fault qu'il soit recueillié au rapasser. (FROISS., *Chron.*, II, 88, Luce.)

Normandie, Ardennes, rapasser, repasser.

RAPAYER, voir RAPIER.

1. RAPE, s. f., râpüre de fromage :

Tant-as mangiet compes de soris et de rates, Et tant de le composte, de presure et de rapas. (Aiol, 8361, A. T.)

2. RAPE, voir RASPE.

RAPEAU, voir RAPEL.

RAPEL, *-iel, -eal, -ial, -ea, -eau, -eaul, -iau, -rapp.*, s. m., appel :

Car par tropeaulx,
Nonobstant les cris et rappeaulx
Des bons, couvristes les coppeaulx
Des heaulmes.

(A. CHARTIER, *Liv. des quatre dames*, p. 617, éd. 1617.)

Fermant les oreilles aus bonnes admonitions de ceux qui vous exhortent a bien vivre, desvoyé par le doux rapeau des siraines, comme une simple volatille vous estes laissé prendre au filet. (LARIV., *le Fid.*, III, 6, Bibl. elz.)

— Action de rappeler un banni, de rétablir en sa charge une personne destituée :

La journée de Jehan Cochelet de rue de Juys qui estoit en baillie contre le baillage de Reims d'office est continuée sens jours jusques au *rappel* dou baillit. (*Reg. d'audience*, 1332-34, f° 13^{ro}, Arch. mun. Reims.)

Que de noz presens grace, remission et pardon et *rapeau* de ban ilz facent, seuffrent et laissent lesdits supplians joir et user plainement et paisiblement. (1463, Arch. JJ 199, f° 154 v°.)

Item, ordinons et statuons que, en tout cas de *rapeaux* et de jugemens, les esquevins de Liege com chief feront les executions. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 48, Chron. belg.)

Defendons a cas que anchois jugement rendus ou *rappel* fait, ilhs n'aient pooir de faire nuls commans sour les officiers. (Id., *ib.*, p. 49.)

Li conseaux sieront songneusement aux *rapeaz*. (Id., *ib.*, p. 68.)

Item que parelement soit useit des *rapeauls*. (Id., *ib.*, p. 210.)

Que en ceste paix est faicte abolition generale, *rapeau* de tous bans, deffaultement et contumace. (*La Paix de Sentis*, dans J. MOLINET, *Chron.*, ch. cccxiii, Buchon.)

Ne sera par nous accordé aucun *rappel* de ban ou de galere a ceux qui ont esté condamnez par arrest de nos cours souveraines. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois, CC.)

— Terme de droit, appel, recours :

Li *rapiax* de le premiere sentence que'ele fist contre le premier mariage, le raferma et tint pour loiel. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xviii, 18, Beugnot.)

— Révocation, faculté de révocation :

Rapiau vaut tant a dire que le don que il (le donateur) a fait, il le peut rapeler, et recouvrer celui heritage toutes fois que il vdra. (*Ass. de Jér.*, II, 266, Beugnot.)

A ce *rapiel* [de testament], et ces devises furent, comme eskievin dou Bruille : Willaumes Pies d'Argent, Grars de le Fontaine, Jakemes Musiaus, Jakemes de Vesou, Watiers de Brake, Watiers de Monnes, et Jehans Dorke. (Mars 1287, *Testam.*, *C'est Jakemon de Rongi*, Chirog., Arch. Tournai.)

Par ceste paix est faicte abolition generale, *rapeau* de tous biens, de defaux et contumaces aus subjects d'une partie et d'autre de quelque oncques cas, crimes, delicts ou offenses, que on leur pourroit imposer. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xci, Buchon.)

— Sans *rapel*, sans nul *rapel*, irrévocablement :

A toz jorz mais sans *rapea*. (1260, *Vente*, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pommiers, Arch. Vienne.)

Senz rapeaul de nous et de noz ereters. (Août 1273, Sept Fonts, Arch. Allier.)

Senz rapeal. (Id.)

Sacent tout cil qui cest escrit veront et oront, ke Jehans de Gauraing, en se plaine vie, de boin sens et de boin entendement,

par le gret et le volentet dame Annies, se femme, a dounet por Dieu et en aumosne, sans nul *rapiel*, a Jakemon de Gauraing, sen frere, et a ses hoirs, apries le dechies dame Annies, feme Jehan de Gauraing devant dit, le manage, ki fu dame Ysabel Galet as Cauffours, et toutes les appendances dou manage. (Nov. 1283, *Testam.*, *C'est Jakemon de Gauraing et dame Annies feme Jehan de Gauraing*, chir., arch. Tournai.)

Don fait antre les vis sans *rapial*. (1303. *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. I, 10024, f° 55 r°.)

Colars du Niestroit a .x. lb., et se commune, et pierdre sen mestier, .i. an, sans *rapiel*. (Octobre 1314, Reg. de la loy, 1313-1325, f° 12 v°, Arch. Tournai.)

Le sentit desoz li que mas fut li chevals ; Paour ot de cheyr : ochis fuist sans *rapeal*. (JAN. DES PRÉS, *Geste de Liege*, 11025, Chron. belg.)

Enssi de part nos la citeit crieis et publiés albains fours delle citeit, franchiese et banlieu a tousjours mais sans *rapeaul*. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 327, Chron. belg.)

Les banira et fera banier a toujours, sans grace ne *rapeaul*. (Id., *ib.*, p. 341.)

— Renvoi au jeu :

Il y eut *rapeau*, et lores mirent tous chascun ung denier en jeu pour ledit *rapeau*. (1478, Arch. JJ 201, pièce 197.)

Après ce qu'ilz orent joué (à la raffe) certaine espace de temps, advint qu'il y ot *rapeau*, qui montoit trois solz quatre deniers..., sur lequel *rapeau* ilz jouerent. (1412, Arch. JJ 166, pièce 414.)

— Sorte de jeu :

La jouoyt au flux... au *rapeau*. (RABEL., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Forez, *rapai, rapiau*, appeau, instrument pour appeler les oiseaux.

RAPELABLE, *rapp., rappell., rappalable, rapa., rapelauble, repelable, repeal., repell.*, adj., dont on peut rappeler, qui peut, qui doit être rappelé, révocable :

En totes les choses ou cil qui n'a vingt un an est conchiez, la chose est *rapelable*. (*Liv. de Jost. et de plet*, III, 8, § 1, Rapetti.)

En non *rappelable* doneysonfayte entre vis. (12 mars 1286, *Ch. de Gir. de Chab.*, Arch. Thouars.)

Par don fait en les vis, non *rapelauble*. (14 déc. 1314, *Donat.*, Arch. Montjeu.)

Par don non *rappelable*. (1335, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. JJ 60, f° 57 r°.)

Nous... li donnons heritablement pour li et pour ses hoirs de grace especial et par donacion neant *repelable* faicte entre vis tout le droit qui nous est venu peut et doit appartenir pour ledit meffait ou pour crime de lese majesté ou autrement pour la forfature dudit chevalier. (1340, Arch. JJ 72, f° 422 r°.)

Par donaison effical et nient *repalable* faicte entre vis. (1342, Arch. JJ 74, f° 1 r°.)

Par donation non *rappelable*. (1344, Arch. JJ 75, f° 69 v°.)

Donacion non rapelauble. (8 juill. 1344, S. Benigne, Marsannay la Cote, Arch. C.-d'Or.)

Donnation neant rappelauble. (1344, Gray, Moreau, ccxxx, 141, Richel.)

Roux ne purront rien alier en droit de lour corone ne de lor royalté que il ne soit repealable par lour successeurs. (BRITT., *Tenures d'Anglet.*, éd. 1762.)

La parole mise une foiz dehors vole et est non rappelable. (*Le Mir. historial*, Maz. 557, f° 14 v°.)

En nom de pure, parfaite, perpetuel et neant rapalable vendicion. (20 juin 1367, Arch. Cher, E 800.)

... Forsprises toutes foitz ceux franchises et libertees queux sont repelles en cest present parlement et ceux qui sont rappellables per la commune ley. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Par pure, bonne et leaul quittance perpetuele et non rappellable entre les vifs. (1398, *Hist. de Metz*, IV, 491.)

RAPELEMENT, *rapp.*, -*ellement*, s. m., rappel, action de rappeler :

Jusques au *rapelment* du devant dit conte Charles. (*Grand. Cron. de France*, L'histoire du roy Philippe-le-Bel, LXXV, P. Paris.)

— Renouveaulement :

Tout le temps de ceste presente vie est divisé en .iiii. parties, c'est assavoir en temps de desvoiemet, de renouvellement ou de *rapellement*, de reconciliation, et en temps de pelerinage... Le temps de *rapelment* commença a Moysse et dura jusques au temps de la nativité Nostre Seigneur Jhesucrist, ou quel temps les hommes sont rapelles a la foy par les prophetes et renouvellez. (*Leyende doree*, Maz. 1333, Prol.)

— Révocation :

La dite terre donee purement, simplement et sanz *rapellement*. (*Ch. de 1289*, Fonten., Arch. Maine-et-Loire.)

Quant l'en dote del *rapelement* de letres. (*Decretales*, ms. Caen, f° 6°.)

Totes les choses dessus dites donees paisiblement, purement et sanz *rapelement*. (*Ch. de 1293*, Beaugeris, Arch. Ind.-et-Loire.)

Les chartres des *rappellemens*. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 27^b, Arch. II.-Gar.)

RAPELERESSE, s. f., celle qui rapelle, qui réconcilie :

Veos com m'ame est orde et pecceresse :
Por ce ai fait de toi avoeresse,
Que tu me soies vers Dieu *rapeleresse*.
(*Vie de Marie Egyptiene*, Richel. 23112, f° 344°.)

RAPELEUR, *rappelleur*, s. m., celui qui appelle d'une décision :

Après ce que icelluy qui vend a reçu son prix agreablement, soit ouy le *rappelleur* et soit ouye sa responce qu'il voudra dire pour icelle chose rappeller. (1483, *Cost. de Norm.*, f° 213 r°.)

RAPELLATION, *rappellac.*, s. f., révocation :

Les chartres des *rapellations* des maisons qui auront esté donnees. (*Cart. de S. Jean de Jerus.*, f° 14 r°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Les *rapellacions* de maisons qui auront esté donnees a vie de frere. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 27^b, Arch. II.-Gar.)

RAPELLEMENT, voir RAPELEMENT.

RAPENAL, adj., qualifiant une toise dont on se sert pour mesurer les terres :

Dummodo infra spatium sexaginta toisarum *rapenaus*, computandarum ab exitu nemoris, capiantur. (1267, *Cart. de l'église de Langres*, Cod. reg. 5188, f° 147 v°, ap. Duc., *Rapinatis*.)

RAPENSER (se), v. réfl., revenir à d'autres pensées, à d'autres sentiments :

Et quant Lombart sorent le desfillement de le dame, si en furent molt esbahi. Adont se *rapenserent* d'un autre barat. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 604, Wailly.)

Après se *rapensa* a loi do chevalier.

(*Gaufrey*, 2938, A. P.)

Wallon, se *rapenser*, changer d'avis, d'intention.

RAPER, *rapper*, v. a. ravir :

S'ilz pouvoient *raper* aucune chose sur leurs voisins. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5090, f° 32 r°.)

Quesi aucune Galois desore en avant entre les countees a ceo adjoignantes en le royaume d'Engleterre et en icelles arde, tue, *rape*, ou aucune autre felonie ou trespas face... finale execution soit fait sur mesme le felon. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Raper a encore été employé au sens d'enlever par l'abbé de Choisy, dans son *Histoire de Charles VI*.

Bourg., Yonne, *raper*, saisir.

RAPERELIER, voir RAPAREILLIER.

RAPESES, voir RAPASER.

RAPEQUIER, -*quier*, v. a., repêcher, au propre et au fig. :

Quant cil dou gait oent les cris,
A lui viennent, si le *rapeskent*
Dou fossé.

(*Ren. le Nouv.*, 1462, Méon.)

Aux dis navieus pour le louage de quatre nefz, qui ont servi a *rapesquier* pierre, qui estoit en la riviere d'Escault. (17 août-16 nov. 1426, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cha soies moy la main tenant,
S'en venez, venez sans moquier.
Voire non feray maintenant,
Vous avez beau quoy chy joquier.
Sçavez quoy? il vous faut plonquier,
Sans tant de plet en ce cavain,
Ou en ne poet vif *rapesquier*
Pape, roy, noble ne villain.

(5 octobre 1484, *Reg. du Puy de l'École de rhétorique de Tournai*, 28^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 302.)

RAPESSIR, v. a., rendre plus épais, donner plus d'épaisseur :

Item sera tenu ledit Adrien de faire rengrössier et *rapessir* ledit mur. (Juillet 1473, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

RAPETASSEMENT, *rappe.*, s. m., réparation :

Mon medecin luy ha plainement déclaré qu'il ne se vouloit aucunement charger

de ma santé durant cest hiyer prochain, si je demeuerois en ceste maison; car de la replastrer ou autrement reparer ou augmenter, pensez comme il me seroit sain d'habiter en tels nouveaux *rappetassementz*, ne pouvant souffrir le moindre air humide de ce monde. (6 déc. 1585, *Lett. de M. Stuart à M. de Mauvissière*, Labanoff.)

RAPETASSERIE, *rapp.*, *raplasse.*, s. f., raccommodage, objet raccommodé :

Ils se sont presque tous mis aux *rappetasseries*, et aux poemes de Polydus. (AMYOT, *Œuv. méli.*, t. V, p. 119, éd. 1820.)

Veines *raplasseries* de paroles sans propos. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 720, éd. 1602.)

... Recoussu ou rabobiné ja ne sçay quelles vieilles *rapetasseries* de Virgile et de Ciceron. (RONS., 591.)

Des couvertes et *rapetasseries* de laine fort espaisées. (CL. GUICHARD, *Des funeraillies*, p. 351, éd. 1581.)

RAPEU, adj., repu :

Fius est de sa seror, Aiglente d'Arvolue,
Qui tient en mariage le roi de Blancenus,
Le val et le montagne de tous biens *rapeue*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 19°, Michelant.)

RAPHANELLE, voir RAFANELLE.

RAPHE, voir RAFLÉ 4, au Supplément.

RAPHLE, voir RAFLÉ 1.

RAPIAL, voir RAPAL.

RAPIAUX, s. m. pl. ?

Or maignons, solaçons,
Et deportons, bons poissons,
Vins poignanz et bons
Rapiaux, et venoisons.

(*Post. fr. ms. av.* 1300, Ars. 3303, p. 261.)

RAPIERE, *rapp.*, adj. f., qualifie une épée longue et affilée :

Icellui Pierre donna au suppliant de la dite espee *rapiere* sur la teste. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1155.)

Garni de deux braquemars et d'une espee *rapriere*. (1488, Arch. Y 5261.)

RAPILLE, s. f., sorte de sable que l'on trouve à Pouzzolles et dont on se sert dans la taille du marbre :

Rapille, a kind of sand gotten at Poussole near unto Naples, and used in the cutting of marble. (GORGR., 1611.)

RAPIGNAIGE, voir RAPINAGE.

RAPINAGE, -gnaige, s. m., rapine :

Souvent ilz essaieront comment ilz leur pourront sostraire leurs biens faulcement et en *rapignaige*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5082, f° 200 v°.)

Qui rapine n'a longue joye
De son *rapinage* vilain.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 63 v°, éd. 1819.)

RAPINANT, adj., qui pratique le vol, ravisseur :

Ilz maintiendront la coustume des bestes *rapinans*. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 20°, éd. 1498.)

Loup *rapinant*. (*ib.*, f° 26°.)

Je veux que l'on sache que tu es ung des plus *rapinans* du monde. (*ib.*, f° 97°.)

RAPINE, s. f., action de voler, vol :

Avoient por Crist bonement soffert la *rapine* de lor biens. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f° 79 r°.)

Et si ne fust pas morte cele gent orfenine,
Ne portez en carnier, ne jetez en *rapine*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 346, v. 36, Michelant.)

Mais or morrons de faim, comme leu n'a *rapine*,
Que Karlos nos het plus que la gent sarrasine.
(*ib.*, p. 347, v. 10.)

Telz juges fet le larron prendre
Qui mieuz deust estre penduz,
Si jugemant li fust renduz
Des *rapines* et des torfez
Qu'il a par son poair forfez.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 47°.)

Et sour ce il s'en alerent outre meir, et ainsi ne fist mie Godefrois de Bouillon, qui vendi sa duchée a touz jourz, et ala outre meir proprement au sien et n'en porta rien de l'autrui. Si esplota, et l'escriture dit que Dieus ne se veut mie servir de *rapine* ne de toute. (MÉNEST. DE REIMS, § 368, Wailly.)

— Résultat de l'action, chose volée, butin :

Je prey que bientoist nous serions la *rapine*
Dus Gregeois indomtez.
(GREVIN, *la Troade*, II, éd. 1562.)

— Désir de voler, rapacité :

Femme est la riens el mont ou il a plus *rapine*.
(*Chastie Afusart*, Richel. 19152, f° 107.)

Et les porta (les jumeaux) a sa fame qui por la grant *rapine* de son cors estoit apelee louve. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 16°.)

— Sorte de redevance :

Dedi etiam dictis monialibus (Romoren-
tinis).... quamdam costumibus, quae vocatur la *rapine*, quam habeo in eodem territorio, cum omni jure et dominio quae ibi habui. (*Pièce de 1247*, Gall. Christ., VIII, col. 434, ap. Ste-Pal.)

RAPINERESSE, s. f., celle qui exerce des rapines :

Le bruyt avez d'estre fourbissereuses,
Membres ravir comme *rapineresses*,
Pour les loger en vostre gribellin.
(ROG. DE COLLENTRE, *Rond.*, LXXXIII, Bibl. elz.)

RAPINEUSEMENT, adv., à la manière des voleurs :

Y met deffension contre les sacrileges qui *rapineusement* le veulent opprresser.
(COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 244°.)

La multitude des Numidiens vagant et *rapineusement* cherchant toutes les manieres de lieux. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv.*, f° 180°, éd. 1530.)

RAPINEUS, -eux, adj., ravisseur, espace :

Main sanglente a hom *rapineus*.

(RANCLUS DE MOIL., *Miserere*, LXXIX, 2, var., Van Hamel.)

A leurs grans ungles *rapineux*.

(DEQUILVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, Ars. 2323, f° 119°.)

Convoiteux oze bien faire et entreprendre tout mal : car il fait les nobles *rapineux* et tirans sur leurs gens. (*Le Livre du Chev. de La Tour*, c. LXX, Bibl. elz.)

Choses de mauvais exemple, dampnables et *rapineuses*. (12 juill. 1393, *Ord.*, VII, 567.)

Pensez aussi en vostre cueur
Moyens tirans et *rapineux*.

(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 51 r°, éd. 1528.)

Et ne faict accroire que telles assemblees *rapineuses* puissent durer. (*ib.*, f° 67 v°.)

Cepio resolut cependant de mourir pour defendre sa dame des mains violentes et *rapineuses* de ces corsaires. (OLLENIX DU MOYR-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Juliette*, f° 78 r°, éd. 1588.)

Les ongles grandes en façon de serres ou grifes d'oiseaux *rapineux*. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 437, éd. 1597.)

Picard, rouchi, *rapineux*, voleur, filou.

RAPIR, v. a., forme refaite de ravir :

Dieu seet que Tibault ne veoit pas ce qu'il cerchoit quant ses yeulx regardoient ceulx qui *rapissoient* sa dame. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 101 r°.)

RAPISSEUR, s. m., forme refaite de ravisseur :

Ou estoit Phebus, et que n'environnoit il le corps de ceste dame de ses rais tant que les *rapisseurs* ne l'eussent peu veoir. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 100 v°.)

RAPISSONNER, voir RAPOISSONNER.

RAPISTER, -piter, v. a., restituer, rendre :

Disoit que li pourfit des deffaus estoient telz que on li devoit rendre le carue et laissier goyr de se prinse, et de cher requeroit il que on li fesist droit. Les requestes oyes des hommez, aveuquez les deffaus prins, il ont dit et pour droit que

on doit *rapister* au dit Willame le carue et laissier goyr de se prinse. (*Anc. Cout. de Picard.*, p. 18, Marnier.)

— Munir de nouveau :

A Jehan Pierrart, pour avoir *rapilé* d'espines les arbres des prez Ahan. (1543-1544, Arch. mun. Mezières, CC 36, f° 3 r°.)

RAPISTRE, s. f., rave sauvage :

Rapistre... Elle est autrement appelee rave sauvage pour ce qu'elle a feuilles semblables a rave, et aussi semence, mais sa racine ne lui ressemble pas. (*Le grant Herbiere*, n° 396, Camus.)

RAPITER, voir RAPISTER.

RAPITIER, v. a., apitoyer, inspirer de la pitié pour :

S'encor vers moi ne te *rapite*
Ta grant douceur, si sui despitte
Que ne trouverai nule terre
Ou en me lest nes mon pain querre.
(G. DE COCOT, *Mir.*, col. 167, v. 179, Poquet.)

RAPLAIDIÉ, v. a., défendre :

Par ta douçoour soient aidie
Et soustenu et *raplaidié*
Contre les felons anemis.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 118, Peigné.)

Li roi Henris moult l'en aida,
Ki son pais li *raplaida*,
Tant que si anemi trestout
Vinrent a sa merci debout.
(MOUSK., *Chron.*, 17216, Reiff.)

RAPLANCHIER, rapplancher, v. a., regarnir de planches :

Au commis sur les ouvraiges du pont de Loyre pour plusieurs missions d'applancher, *rapplancher* et rappariller les ponts ad cause de la creüe des eaves. (1403, *Compt. de Nevers*, CC 12, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

RAPLAQUIER, -kier, -cquer, v. a., apaiser, consoler :

Feme a lues son duel guerpi,
Quant on le set *raplaquier*.
(BRETTEL, *au Tresor. d'Aire*, Vat. Chr. 1490, f° 162 r°.)

Fame a luez son duel guerpi,
Quant on la set *raplaquier*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 158°.)

Il est homme de telle nature que quant je le *raplaque* il s'en eschauffe plus fort ; et pource je le menace et luy fais paour. (*Therence en franç.*, f° 235 r°, éd. 1500.)

RAPLEGIER, -eigier, v. a., cautionner, garantir :

Ce fust diols et pechiez
De tot l'avoir del mont ne *fussies raplegies*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 207, v. 31, Michelant.)

Signeur, se vous volez Merlin *raplegier* seur vos vies que il vous mousterra et moi pour coi ma tours chiel, je ne voel pas ore que il soit ochis. (*Merlin*, I, 52, A. T.)

Li .c. trossiaus li a toz *raplegiez*.
(*Enf. Vivien*, Richel. 774, f° 58°.)

Je sui vostre oncle qui voz veing ostaigier
Et Amaufroi au bon brant *raplegier*.
(*Gaydon*, 2694, A. P.)

Eskevin jugeront celui qu'il aroient *raplegiel*. (1245, *Chart.*, Pr. des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

La vi je joustes *raplegies*,
Et fiancier d'ambedeus pars.

(BRETIL, *Tourn. de Chauvenci*, 1942, Delmotte.)

Il m'ont amé en boine foi,
Du lor presté et *raplegié*.

(BAUDE FASTOUL, *Congie d'Aras*, 353, ap. Méon, *Fabl. et cont.*, I, 123.)

Et eslurent li prison .ii. d'eaus pour porter ceste besoigne, dont li uns ot nom mesure Andrius de Nantuel, et li autres mesures Jehans de Harchies. Et les *raplegierent* li autre sour les tiestes a coper, et vinrent en l'ost au tref le roi. (*Chron. de Rains*, c. XII, L. Paris.)

Sauf çou ke enfes aagyes en veue des eskevins peut bien aidier se pere et se mere et eaus *raplegier* s'il mestier en ont en veue d'eskevins. (1292, *Petit reg. de cuir noir*, f° 36, Arch. Tournai.)

Par Dieu, sarrazin, ce respondi Maulgis, se je avoie pleige de ceste promesse, je auroie a vous legierement marchandé, car je ne puis mettre que la vie de Marcille et de moy a l'encontre. Pour ce n'en feray je ja reffus, s'il est qui de ce vous vouelle seulement *raplegier*. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 2990, f° 113 r°.)

Lors appela les barons et les plus haulx de son ost, et les pria de son corps *rapleigier* et sa foy leaulment acquiter envers Maulgis se ainsi advenoît par aventure que il desconfesist le jaiant. (*ib.*)

Et avoec tote ceste couvenence, il reconnoist k'il doit se mere .xxii. solz de tornois dont ille l'a *raplegiel* et payet, pour lui a rendre a le volenté se mere. (7 oct. 1477, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

— Fig., faire raison :

Buvez, je vous *raplegeray*
De ce vin friant, net et cler.
Crions : No chief boit.

(Mai 1490, *Ritmes et refrains du puy de l'école de rhétorique de Tournai*, 49^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, f° 491 r°.)

RAPLENI, part. passé, rempli :

Bois *raplenis* de venison.
(S. Brandan, Ars. 3516, f° 103^r.)

Trestos li bos e[s]t *raplenis*
De bele noise et de beaus cris.
(Parton., 1837, Crapelet.)

RAPLEUVOIR, v. n., pleuvoir; fig., arriver en foule :

Limozin et Berri s'esmeuvent,
Normanz de tous costez *rapleuvent*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 328^b.)

RAPLIQUIER, -*pliquier*, *rappliquier*, v. a., rattacher, rejoindre :

Nous requerant que lesdiz dons nous voulessions rappeler et au domaine de la couronne de France dont ils estoient yssus rajoinde et *rappliquier*. (1356, *Ord.*, III, 140.)

Lequel gardinet, ledit de Buissy, ses hoirs ou ayans cause, pueent reprendre et *rappliquier* a son dit heritage. (16 février 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

— Appliquer, faire l'application d'une chose :

Ci revient la fable a moralité de la naissance Jesu Crist et de la vierge pucelle qui le conçut pucele et vierge et le *raplique* a la moustelle qui conçoit par l'oreille et revient sor ceus qui aoroient les ydolles mauvement. (*Métam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 10^r.)

RAPONENTER, v. a., épouvanter de nouveau :

Mes li archiers me *rapoente*,
Et me doit bien espoventer.
(Rose, Richel. 1573, f° 16^a.)

RAPUESTIR, *rapoostir*, *rapostir*, *rapo-tyr*, verbe.

— Act., remettre un criminel en la puissance de son juge, pour être jugé sur le délit commis par lui dans son district; restituer une chose entre les mains de son propriétaire légitime :

Pierre li Serjans, le prevost de Saint Rikier, *rapoosti* en le main du majeure et des eskevins, en l'eskevinage, Jaket de Soues que il prinst en le prison de le vile, liques Jaket avoit esté prins par dedens le vile. (1292, *Livre Rouge*, f° 24, Arch. mun. Abbev., A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 56.)

Du debat me sur che que li procureur des religieux s'est dolus de ce que les gens dudit conte avoient osté les [...] du moulin de Fanieres, moulin as diz religieux et assis en leur justice et seigneurie, les raisons des parties oies, les compositions veues et oies, nous disons que les gens dudit conte ne pooient faire ladite prise, et sera li lieux *rapoestis* et lidiz religieux restaubi a plain. (1323, Arch. JJ 61, f° 130 v°.)

Ont remis et *rapoty* dedens ladite ville ledit Jehan de Brelles, estant au dehors de la barriere. (1459, Grenier xci, f° 154 r°, Richel.)

— Neut., retourner :

Courons a toutes adventures :
A l'ostel nous fault *rapostir*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 33394, G. Paris et Raynaud.)

RAPUESTISSEMENT, *rappoostissement*, *rapotissement*, s. m., restitution entre les mains de ses juges naturels d'un prisonnier indûment arrêté :

Pierre li Serjans, le prevost de Saint Rikier *rapoosti* en le main du majeure et des eskevins, en l'eskevinage, Jaket de Soues, que il prinst en le prison de le vile, liques Jaket avoit esté prins par dedens le vile. Auquel *rappoostissement* furent present... (1292, *Liv. rouge*, f° 24, Arch. Abbeville, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 55.)

Rapotissement. (1328, *Archives de Rue*, ap. Corblet, *Gloss. picard.*)

RAPOI, s. m., buisson :

A li s'en vint; parmi les dras de soie
La bati tant que por un poi
Ne l'a morte les le *rapoi*.
(AUDEFROY LX BASTARD, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et pastor.*, I, 60, 21.)

Se vous voulez passer en Lombardie,
Ou cheminer le pais de Hongrie,
Entre les mons la sont glaces et nois,
Grans froidures, par tous les xii mois,

Et habismes jusqu'en terre parfonde,
Et la ne croist, fors sapins et *rapois*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 355^o.)

RAPOIE, s. f., buisson :

Li lius estoit si desiers et tant agastis
k'il n'i apparoit ne murs ne tours, mais
rapoies et buissons. (JEH. DE TUIM, *Yst. de J. Cesar*, p. 157, Settegast.)

RAPOIEMENT, voir **RAPAIEMENT**.

RAPOIER, -*oier*, -*oyer*, *rapp.*, *rap-puyer*, v. a., remettre sur pied en soutenant :

Et querir piece de terre pour mieulx loger, les assallans retraire, les navrez-rapporter ou *rapoier*, les mors atrainer et assembler. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 78 v°.)

Qui adonc veist gens fremir et appeller li uns l'autre et querre piece de terre pour mieulx logier les assallans, retraire les navres, rapporter ou *rapoier*, les mors rattrainer et rassembler, veoir y peüst grant triboulement. (*ib.*, II, 126, Luce.)

Les navres rapporter ou *rappoyer*, (*ib.*, *ib.*, III, 446.)

Ils ont pris une peine incroyable de *rap-puyer*, comme sur des pilotis ou colonnes, ce fantastic bastiment. (CHOLIERES, *Apres Disnees*, p. 151, éd. 1587.)

RAPOIL, adj., qui rase le poil :

Rapoil, a radendo pilo. (SYLV., in *Ling. Gall. Isagoge*, p. 82, éd. 1531.)

Barbier *rapoil* ou rasepoil. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

RAPPOINTIER, voir **RAPPOINTIER**.

RAPPOINDRE, v. n., frapper, piquer de nouveau de la lance :

A l'assanler nus d'eus ne faut,
Ains ont brisié bien et a point,
Chascuns passe outre et tost *rapoint*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Angleter.*, p. 303.)

RAPPOINE, voir **RAMPONNE**.

RAPPOINTABLE, adj., réparable :

Après des dedains amiables,
Après des decorts *rapointables*.
(VAUC., *Idill.*, I, 74, p. 518, éd. 1605.)

RAPPOINTAGE, -*aige*, s. m., action de réparer :

Sur quoy icelle Jaque Dauceline rabati
au payez pour le premiere anee a cause de
cinqz clefs et *rapointage* de cinq serures
.x. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Terme de serrurerie, action de *rapointir* :

A la vesve de feu Josse Faion [serrurier],
pour *rapointaige* de quatre hoyaulx, .iiii.
s. (1535, *Compte des Fortifications*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RAPOINTEMENT, s. m., réconciliation :

Le *rapointement* presupposé, fait par le duc d'Espéron. (A. D'AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 416, éd. 1626.)

RAPOINTIER, -oïncier, -oïnter, *rapp.*, v. a., remettre en état, réparer :

Audit Quiset delivré le .iiij. jour de juing, ledit an mil .iiii. et onze, pour faire *rapointier* une payre de cauchez. (26 juill. 1415, *Tutelle de Haquinet, Gervais, François et Deniset Lambert*, Arch. Tournai.)

Item pour *rapointier* le prayel. .vi. s. .ii. d. (1416, *Nuit de St-Barnabé, Compte de la maison des aveugles, 1415-1416*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rapointié* et redoublé une heucque, que ledit maistre Nicolle avoit pareillement desquieree. (26 oct. 1450, *Cu-ratelle de Nicole le Conte*, Arch. Tournai.)

A Jehan du Puch, tailleur de gretz, pour avoir *rapointié* et mis a bon lat et bonne jointure .viij. .viij. quareaux. (*Compt. de 1478-80*, Arch. Nord.)

A Pierchon, chavetier, pour avoir taquéé les sorles dudit Thieron, et iceulx refait, et *rapointié* par diverses fois. (1512, *Exécut. testam. de Jehan Capelier, hautelisseur*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rapointié* et redoré aulcuns calices. (*Compte de 1555-56*, Arch. mun. Douai.)

Pour avoir *rapointié* certaine coupe tasse servant en le maison du conchierge des halles, 20 s. (1563, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rapointié* les trois serures de deux huich de fer. (1590, *xiii^e Compte d'Al-lard Braem*, n^o 218 r^o, Arch. mun. Lille.)

— Terme de serrurerie, rapointir, aiguïser :

A Gossart Ploncrederoy, fevre,... pour avoir resguisié et *rapointié* .xxxii. hau-viaux de la ville. (1481, *Compte de reparations aux fortifications*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A la vesve de feu Josse Facon [serrurier]... pour avoir *rapointié* ung coïgnet. (1535, *Compte des Fortifications*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Fig., raccommoier, réconcilier :

Ainsi demeure toute l'ame remplie de discordes et desordres difficiles a *rapointier*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, n^o 6 v^o, éd. 1587.)

— Réfl., se réconcilier :

Les François qui avoient suivy Sigisbert se *rapointerent* avec luy. (FAUCHER, *Antiq. gaul.*, I, III, ch. xvi, éd. 1611.)

Je conçus unsi grand mepris de sa legeté, que jamais depuis elle n'a pu se *rapointer* avec moi. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 5, éd. 1610.)

RAPOISSONNER, -issonner, -oner, *rapp.*, v. a., rempoissonner :

Rapoissonner. (1504, S.-Omer, ap: La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item que nuls ne mette lins ne chanvre rauwir en riviere courante, ne en viviers et fossez *rapoissonnez*. (1533, *Cout. de Mons*, *Cout. gén.*, I, 833, éd. 1604.)

Dont avient qu'a *rapoissonner* de nouveau l'estang... l'on ne se met en grande peine de lui redonner nouvelle semence de poisson, la vieille y suffisant. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 13, éd. 1605.)

RAPOITRASSONNER, v. a., rapetas-ser :

L'autre crioit le pot au let
Sa robe depuis le colet
Jusqu'en bas *rapoitrassonnee*.

(ELOY DAMERNAI, *Libre de la deablerie*, n^o 354, éd. 1507.)

RAPONDRE, v. a., réunir :

Ils portioient echelles qui replioient et pouvoient estre *rapondues* toutes en une. (Ms. d'Angirey, *Surprise de Besançon*, fin du xvi^e s., dans *Mém. de la Société du Doubs*, V^e vol.)

RAPONÉE, voir RAMPOSNEE.

RAPOSTIR, voir RAPOESTIR.

RAPOSTISSEMENT, voir RAPOESTISSEMENT.

RAPORTAGE, *rapp.*, s. m., droit que payaient les laboureurs qui cultivaient des terres situées hors du territoire de leur seigneur :

Et encor par samblant maniere paieront aus fourneres pour cause du portage et dou *raportage*. (Août 1354, *Ord.*, IV, 298.)

Dixme de *raportage*. (ROQ., *Suppl.*)

RAPORTANCE, s. f., syn. de relation, rapport :

A la requeste des diz vendeours, a la *raportance* do dict juré. (1289, *Ch. de S. Hilaire, garde du sceau du comte de Nev. en la prév. de Danzi, abb. de Roches*, Arch. Nièvre.)

Relacio, relacion ou *raportance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, n^o 222 r^o.)

1. **RAPORTANT**, *rapp.*, adj., qui raporte, fertile :

Terre *raportante*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

2. **RAPORTANT**, *rapp.*, s. m., celui qui raporte, qui fait un rapport :

Que nuls n'ait viers, ne truyes, allans par la ville, sur .xl. s., et les viers et truyes perdre, moittié au *raportant* ou prenant, et l'autre a la ville. (6 mars 1443, *des Boulengiers et de leurs pourceaux*, reg. aux publications, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Seront condempnez en la peine de cinquante l. tournois sans diminucion au prouffit de la dite ville, desquelles les *raportans* et veriffians auront le tierce a leur prouffit. (22 janv. 1520, *Heg. des Consaux*, 1519-1522, § X, Arch. Tournai.)

RAPORTATIF, adj., relatif :

Relativus, relatif ou *raportatif*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, n^o 222 r^o.)

Relativus, *raportatis*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

RAPORTEMENT, *rapp.*, s. m., action de rapporter, rapport :

Le queil *raportement* nous mesismes ens le wardé de nous. (1^{er} avril 1301, *Record du bailli de la cour de Jupille*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., II.)

Pythagore qui a exposé toute sa doctrine par certains *raportemens* d'arithmetique. (JEAN DE MAUMONT, *S. Justin*, n^o 22 v^o, éd. 1554.)

La matiere destinee a recevoir toutes formes qu'il plaira au conducteur luy imprimer, par la colation et *raportement* de ses saintes graces et vertus en icelle. (FR. DE FOIX, *Pimandre de Merc. Trismegiste*, p. 21, éd. 1579.)

RAPORTERESSE, *rapp.*, s. f., celle qui raporte, entremetteuse :

Adone ne savois que faire,
Si me convint pour mon affaire
Querir une moïenneresse
Qui nous feust *raporterresse*,
Pour l'une et pour l'autre partie.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, II, v. 2829, Cocheris.)

Ne soiez jamais... *raporterresse*. (*Enseig. de la duchesse Anne*, p. 45, Chazaud.)

Et si de leurs propres choses sont larges annunciatrices et *raporteresses*. (FR. DASSY, *le Peregrin*, n^o 13 v^o, éd. 1533.)

RAPORTEUX, *rapp.*, s. m., rapporteur :

Ils ont moult de flateurs et de *rapporteurs* de mal. (H. DE GRANCHI, *Gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, n^o 73 v^o.)

RAPOSTIMENT, voir RAPOESTIMENT.

RAPOSTIR, voir RAPOESTIR.

RAPOURE, s. f., râpe :

Une grande *rapoure* a racler le fromaige de fer blanc. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 156.)

RAPPAISER, voir RAPAISSER.

RAPPAISERESSE, voir RAPAISSERESSE.

RAPPALABLE, voir RAPELABLE.

RAPPAREIL, voir RAPAREIL.

RAPPAREILLAGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPPAREILLEMENT, voir RAPAREILLEMENT.

RAPPAREILLEUR, voir RAPAREILLEUR.

RAPPARELEUR, voir RAPAREILLEUR.

RAPPASSAIGE, voir RAPASSAGE.

1. **RAPPE**, s. f., probablement le même

jeu que le *rapeau*, et le gantelet servant à jouer à ce jeu :

Mis ils sont en obscure trappe,
Puis fort les frappe
Le diable qui tous les attrape
Avec sa *rappe*,
Au feu les mettant en un bloc.

(*Moralité de l'Homme juste et du Mondain.*)

Rappe : f. A game, or exercise, wherein the actors being armed with gauntlets buffet one another. (COTGRAVE, 1611.)

2. **RAPPE**, s. f., sorte de mesure :

49 queues de vin nouvel et 2 *rappes* de vin nouvel pour une queue. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 58, Biblioph. de Reims.)

RAPPÉ, adj., verjuté :

Sauce *rappee*, eschauder trois ou quatre grappes de vert jus. (*Ménagier*, II, 5, Biblioph. fr.)

RAPPELABLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLABLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLACION, voir RAPELLATION.

RAPPELLAUBLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLEMENT, voir RAPELEMENT.

RAPPELLEUR, voir RAPELEUR.

RAPPER, voir RAPER.

RAPPERIER, v. a., réclamer :

Avons acordeit et statueit que, se li amende n'est asseis suffisant por chu a rendre et paiier, que ly proismes ou li sagneur qui *rapperier* volront ches hiretaiges rendent tous les frais. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 55, *Chron. belg.*)

Item, est semblamment accordeit que, quant aucune personne aurat, por faulte de cens ou de rentes hiretauble, fait demyneit et forjugier aucune hiretaige ou contrewaige, et s'ilh soit en chely resaisis, que li prosmes de cheli sour cuy ladiit sasyne aurat esteit renduwe, ou aultre qui *rapperier* voirat ledit hiretaige par loy, soit tenus de rendre, avec les cens, relief, rente et amende, tous les frais que chis enssi resaisis aurat payet al justiche et a leur clers et varles. (*Id.*, *ib.*, p. 29.)

Cf. RAPPROPRIER.

RAPPES, s. f. pl., mal de cheval :

Rappes : f. The paines; a disease in a horses legs. (COTGRAVE, 1611.)

Rappes, f. mal de cheval. Cierto mal de cavallo, grietas. (C. OUDIN, 1660.)

RAPPETASSEMENT, voir RAPETASSEMENT.

RAPPETASSERIE, voir RAPETASSERIE.

RAPPIERE, voir RAPIERE.

RAPPLANCHER, voir RAPLANCHIER.

RAPPLIQUIER, voir RAPLIQUIER.

RAPPOINCTIER, voir RAPPOINTIER.

RAPPOINTIER, voir RAPPOINTIER.

RAPPOISSONNER, voir RAPPOISSONNER.

RAPPORTAGE, voir RAPORTAGE.

RAPPORTANT, voir RAPORTANT.

RAPPORTERESSE, voir RAPORTERESSE.

RAPPORTEUX, voir RAPORTEUX.

RAPPOYER, voir RAPOIER.

RAPPEPEMENT, voir RAPPROPRIEMENT.

RAPPREPIER, *-yer*, voir RAPPROPRIER.

RAPPRESTER, voir RAPRESTER.

1. **RAPPROPRIEMENT**, *rappr.*, *rap-prepement*, *-epement*, s. m., retrait lignager :

Lettre de *rappreppement*. (1452, *Grefte des échevins*, xviii, f° 184 v°, Arch. Liège.)

Le *rappreppement* que le dit Jannotton avoit fait del heritage subescriit. (1462, *Grefte des échevins*, xxviii, f° 148 r°, Arch. Liège.)

Se les dits adjournez font deffaut par lesdites cinq quinzaines continuelles, convient que l'on fasse pareil adjournement a autre pleine quinzaine ensuivant en ladite court pour ledit forjurement, retrait et *rappropriement* voir faire, et se a ladite sixieme quinzaine les adjournez font sixieme deffaut, lesditz tenements, terre ou heritage, sont forjurez et declarez retraits et *rappropriez* au domainedudit seigneur. (*Coust. de Boulenois*, cxxiv, éd. 1551.)

2. **RAPPROPRIEMENT**, *rapr.*, adv., en propres termes :

Et a celle intencion dit ces paroles *rappropriement*. (J. GERSON, *Serm.*, ms. Troyes, f° 36 v°.)

RAPPROPRIER, *rapropier*, *rappre-pier*, *-yer*, *raprepier*, *rapreppier*, *rapreper*, v. a., rentrer, être remis en possession de; recouvrer, être admis de nouveau à la jouissance de :

Qui les biens voroient reskeure et *rapropier* parmi cens et amende. (1367, *Cart. S. Lambert*, n° 819, Arch. Liège.)

Raprepier. (*Acte de 1386*, ap. Duc., *are-propiare*.)

Qui *rapreper* voldra ledit heritage. (1403, *Paix des XVI*, Pawillart, Univers. Liège.) Var., *rapreppier*.

... Avoit fait deminer les hiretaiges et bins qui solloient yestre a Ghesbrecht de Henisdale desquels il avoit avantrinement estet resaisis et les avoit le dit Wilmolte *rapreppiet*. (1452, *Grefte des échevins*, xviii, f° 187, Arch. Liège.)

Avait purgiet et *rapprepyet* hors des mains de seigneurs. (1460, *Grefte des échevins*, xxv, f° 150 v°, Arch. Liège.)

J. de Stavelot (*Chron.*, p. 29 et 55), emploie *rapperier*, au lieu de *raprepier* donné par les originaux.

Ne polra *raprepier* la cité sans avoir fait son dit voiaige. (1487, ap. Louvrex, *Recueil des édits*, I, 479.)

Et se a ladite sixieme quinzaine les adjournez font sixieme deffaut, lesditz tenements, terre ou heritage sont forjurez et declarez retraits et *rappropriez* au domaine dudit seigneur. (*Coust. de Boulenois*, cxxiv, éd. 1551.)

RAPPROUVENDER, *-ander*, v. a., *rap-provisionner* :

Les gibbets, potences et fources des bonnes villes en *furent* en peu de temps bien estoffes, bien retais et *rapprouvandes*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIX, Buchon.)

RAPPROUVER, voir RAPROUVER.

RAPPUYER, voir RAPOIER.

RAPRECY, s. m., action d'apprécier; de fixer le prix :

Tous les dits seigneurs, leurs chastelains et fermiers ne pourront faire faire aucun *raprecy* des grains qui leur sont deuz par leur dit sujets, que a raison du pris que lesditz grains auront valu communement aux trois derniers marchez. (1575, *Cout. de Bret.*, *Cout. gén.*, II, 770, éd. 1604.)

RAPREPIER, voir RAPPROPRIER.

RAPRESMER, v. n., se rapprocher :

Donc si *rapresment* li villain ;
Mais quant que il funt si est en vain.
(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du mont Saint Michel*, 289, Michel.)

RAPRESSER, v. a., réprimer :

Sa unctions nos ensenget de totes choses, et ceste aspirations ellievet l'umaine pense cant ele l'atochet, et *rapresset* les temporeiz pensez et enflammet de parmanables desiers ke nules riens, se les souveraines non ne li plaisent. (*Livre de Job*, p. 477, Ler. de Lincy.)

Oste aspreteit, toute forsenerie *rapresse*. (*Frag. à la fin d'un Psautier latin*, Bibl. Tournai.)

RAPRESTER, *rapp.*, verbe :

— Act., préparer :

Leurs noiz cassees *raprestoient*,
Puis arriveront en Carthage.

(J. LEFEVRE, *le Rebours de Matheolus*, p. 73, éd. s. l. n. d.)

— Réfl., s'appreter :

... *Se raprestoit*
D'aller vers Flandres a grans routes.
(GUANT, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 117.)

L'anfes Ferraus tantost *se raprestia*.
(Gaydon, 3263, A. P.)

RAPROCHIER, *-cher*, v. a., réclamer :

Ou quel tempe pendant n'at eu personne de la dite ville sy osé demander, clamer

ne *rapprochier* son heritage sur sa vie. (26 nov. 1484, *Modération des Cens*, f° 57 v°, Arch. mun. Dinant.)

— Exercer le retrait lignagier :

Des biens heritables vendus a prix d'argent, lesquels on veut retraire, on doit *rapprocher*, dans l'an devant la feste de S. André, quoi fait l'on gagne un canon. (*Stat. de Leuze*, § 40, ap. Duc., *Reapproximare*.)

— Subir le retrait lignagier :

Et ly évesque adont fut a luy supplis,
De confirmer l'achat de Bulhon ; approches
Astoit forment li terme d'estre che *rapprochie*,
Et chils le confirmat de cuer joiaux et liez.
(*JER. DES PARIS, Geste de Liege*, 31083, Chron. belg.)

— Se rapprocher de :

En *rapprochant* la chité de Bourdiaus.
(*Froiss.*, Chron., IV, 303, Buchon.)

— Part. prés., empl. adj., qui se rapproche de, voisin :

Les sens ne lui peuvent montrer que les choses visibles plus *rapprochantes* de la perfection. (*MARG.*, *Heptam.*, XIX, Génin.)

RAPROUVER, *rapp.*, v. a., approuver :

Quant Saudoines l'oi, tous li sans li muoit,
Si dist que ja par mer ensi ne s'en fueroit
Ne ja nuls hons vivans ne li *rapprouveroit*.
(*Li Bastars de Buillon*, 932, Scheler.)

Ycelluy moine *rapprouvoit* icelle science.
(*Chron. de S. Denis*, II, f° 162 v°, éd. 1493.)

RAPROUVEUSEMENT, adv., d'une manière approbative :

Respondre *rapprouvement*. (*Tit. du xv^e s.*, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAPROXIMATION, s. m., retrait lignager :

Si une piece de terre fut vendue, avec les fruits illecques excroissans et parvenus a maturité, et si celui qui voudroit la raproximer, se presentat legitimement a telle *rapproximation*, pendant que les dits fruits sont encore extans sur la dite piece de terre, l'on demande a qui suivroient les dits fruits. L'on repond qu'en tant que le vendeur n'a convenu avec son censier en quelque stuyt de l'achat, les fruits suivroient au dit censier par moitié, pour les droits de la charue, et l'autre moitié en retrayant. (*Stat. de Leuze*, § 1, ap. Duc., *Reapproximare*.)

RAPROXIMER, v. a., exercer le retrait lignager :

Si une piece de terre fut vendue, avec les fruits illecques excroissans et parvenus a maturité et si celui qui voudroit la *rapproximer*, se presentat legitimement a telle *rapproximation*... (*Stat. de Leuze*, § 1, ap. Duc., *Reapproximare*.)

RAPRUGE, voir **REPROCHE**.

RAPS, s. m., perche ?

Enz en la nef venez a mei :
Jetez lur fux e bien luncs raps.
(*S. Brandan*, 461, Michel.)

RAPT, voir **RAT**.

RAPTASSERIE, voir **RAPETASSERIE**.

RAPTEUR, s. m. et adj., ravisseur :

Pour ce que Cethegus, *raptieur* de sa fille, luy eschappoit. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iv, 5.)

Larron, *raptieur*, boutefeu furieux.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 216^a, éd. 1537.)

Ung *raptieur* aime tousjours sa rapine.
(*Prem. Vol. des expos. des ep. et ev. de kar.*, f° 43 v°, éd. 1519.)

Voultours tresordz, et huppes sepulchrales,
Laitz chatz huans portans nouvelles males,
Oyseaux *raptieurs* qui aux bons sont espies,
Synges, luitons, cocodriles, harpies.
(*J. LE MAIRE, Triumphe de l'Amant vert*, 2^e ép., éd. s. d., ciiij v°.)

Tes grans paillards, tes volleurs et *raptieurs*,
Tes macquereaux, concubins, adulteres.
(*EDMOND DU BOULLAY, Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 43 v°, éd. 1549.)

O repaire moins souhaitable
Que le Caucase inhospitable,
Ou le *raptieur* du saint feu va paissant
L'aigle sacré d'un poumon renaissant !
(*J. DU BELLAY, Œuv. fr.*, vers lyriques, Od., XI, éd. 1573.)

Comme un tigre aiant perdu tous ses petis,
Montre tout regrissé par l'aigre craquetis
De ses meurtrieres dens et par sa grand furie,
Allant deça, dela, combien li a envie
De se voulloir venger de ce *raptieur* facheux.
(*Les Efforts et assauts faicts et donnez à Lusignen*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 323.)

Des *raptieurs* et violateurs. (1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch. cur., 1^{er} sér., IV, 290.)

RAPTION, s. f., action de ravir :

Les *raptions* des biens. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 115 v°.)

RAPTURE, s. f., rapt :

S'il y a quelque belle femme au pays, il faut qu'il l'ait a sa volonte, soit par proumesses, dons ou raptures. (*J. MOLINET, Chron.*, ch. xxxiv, Buchon.)

RAPURER, verbe.

— Act., épurer, purifier, renouveler :

Si qu'ayant *rapuré* son sang
D'un courage amoureux et franc,
D'un œil semonneur elle attise
Le doux feu de ma coavoitise.

(*CLAUD. BINET, la Puce, dans Œuv. d'Est. Pasq.*, II, 967, éd. 1723.)

— Réfl., s'éclaircir, se rasséréner :

En une nuit alerent parmi le mer nagant,
Un^e. liewez d'iauwe, dusqu'a nonne sonnant.
Li tamps se *rapura*, li solaus va luisant.
(*Baud. de Seb.*, III, 253, Bocca.)

Se dit encore avec le même sens dans la Hte-Norm., Vallée d'Yères : le temps se *rapure* ; il faut laisser *rapurer* le cidre avant de le tirer du tonneau.

RAPUTER, *rapp.*, v. a., compter, réputer :

Les Tartres ne *rapputeroient* le pechié

d'avoir occis ung homme neant. (*J. LELONG, Liv. des Peregrinations*, ms. Berne 25, f° 243^a.)

Le Tartre ne *rappute* pas luxure a pechié. (16.)

1. **RAQUE**, *racque*, s. f., marc de raisins :

Pour ung rouet a bouter les *racques*. (*Compt. de la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 126.)

La le poupin
Sur un raisin
(Lequel luy sert de carraque)
Va nageant parmy la *racque*.
(*DESPEYR., Œuv.*, Chant de vendanges, p. 100, éd. 1544.)

2. **RAQUE**, voir **RASQUE**.

RAQUÉ, adj., se dit des vins tirés, exprimés du marc de raisin :

Tels vins presses ou *raques* sont les moins delicats, a cause qu'ils tiennent beaucoup de la substance du marc. (*O. DE SERRES, Th. d'agr.*, III, 9, éd. 1605.)

RAQUEER (se), v. réfl., s'apaiser, se calmer :

Quant ot tant doulousé, s'i s'ala *raquant*.
(*Doon de Maience*, 5417, A. P.)

— *Raqueé*, part. passé, apaisé, calmé :

Et quant il ot cheu dit, es les vous *raquees*.
(*Doon de Maience*, 5062, A. P.)

RAQUELLIR, voir **RACUEILLIR**.

RAQUERRE, *raquere*, v. a., acquérir de nouveau, reconquérir :

La plus noble chose que li home puist fayre si est de garder et defendre la franchise que nature li a donee ou de *raquerre* la, c'il l'a perdue. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1485, f° 17^e.)

Les amis de Faitueil le puelent bien *raquere* s'il leur plaist. (*HEMERICOURT, Patron de la Temporalité*, Polain, *Histoire de Liege*, p. 416.)

Pour entrer ou royaume d'Escoce apries les deffiances faites, si poisamment que pour ravoit et *raquerre* le bonne cité de Bervich qui est de vostre hiretaige. (*FROISS.*, Chron., II, 256, Kerv.)

Car se il se fuissent la ivernet, et euissent laissiet lors gens convenir, et cevauchiet sur le pais, ils *euissent* petit a petit *raquis* le pais. (*Id.*, *ib.*, II, 319, Luce, ms. Rome.)

RAQUESTER, v. a., acquérir de nouveau :

De ce qu'il en porra *raquester* de son neveu par droit ou par amor, j'en aurai la moitié et il l'autre. (1248, Blamont, fiefs, 2, Arch. Meurthe.)

Raquester les choses alienees. (Av. 1266, Remirem., hóp. de Marl., Arch. Vosges.)

RAQUIER, voir **RASQUIER**.

RAQUILLON, *racq.*, s. m., crachat :

Raquillon, racquillon. (Tit. du xiv^e s., Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Li plus bele face (de J.-C.) que oncquez mes vit creatures est de *racquillons* kerquie. (*Serm. du xv^e s.*, ms. Lille 102.)

Normandie, *rdaquillon*, crachat, rebut, trognon de pomme ou de poire.

RAQUIT, racq., s. m., acquit, acquittement, paiement :

En solucion et en *raquit* et en rabatement des trente lib. (Déc. 1284, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Sauf terme de *raquit*. (5 août 1392, Chap. de Quimp., Arch. Finist.)

Franchisement et *raquit* de la somme de 39 liv. de rente. (1474, Charte orig., Cabinet de M. de Cuverville.)

Aulcun habitant ne sera contrainct faire rachapt des rentes foncieres qu'il debvera, mais que le *raquit* demeurera a la liberte de cil qui le voudra ou pourra faire. (30 mai 1553, Arch. mun. Rouen, A, 16.)

— Terme de jeu, revanche :

Mort ne joue pas a *racquit*.
Debat de Nat. et de Jeun., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 95.)

Se dit encore en ce dernier sens au Havre et dans la Hte-Normandie.

RAQUITABLE, racquitable, adj., qui peut être racheté :

Don de 4 livres de rente *racquitable* aux habitants d'Harfleur pour les aider a avoir une maison a tenir les ecolles. (xvi^e s., Arch. Seine-Inf., G 5337.)

Raquitable, com. Redeemable. (COTGR., 1611.)

RAQUITER, -itter, racq., verbe.

— Act., reconquérir, regagner :

Mais ançois *racquitta* messires Bertrands de Claiekin le chastiel de Roleboise. (FROISS., *Chron.*, VII, 6, Kerv.)

— Acquitter, payer :

Pour l'assignation des rentes foncieres qui seront *racquillees* sur les maisons, marchez et aultres places de la ville. (30 mai 1553, Arch. mun. Rouen, A, 16.)

— Réfl., reconquérir, regagner ce qu'on avait perdu :

Vous en yres par dela puisque on vous mande et vous *raquiteres* de vo pais. (FROISS., *Chron.*, IX, 210, Kerv.)

La reyne joua si bien qu'elle se *racquitta* tout. (BRANT., *Capit. Fr.*, M. d'Esse, Bibl. elz.)

RAQUISEMENT, voir RACOISEMENT.

RAQUISER, voir RACOISIER.

RAUSER, voir RACUSER.

RARDRE, verbe.

— Act., brûler de nouveau :

Un bordel que le prevost de Chastieaufort avoit ars en nostre terre, vers Saint-Cyr, que nous *rardimes* de rechef en jous-tiant. (1287, *Registre criminel de Sainte Geneviève*, p. 385, Tanon.)

— Neutr., brûler du désir de faire une chose :

De grever ceux de France *rart*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Rich. 5698, p. 410^b.)

RAREER (se), se remettre en état, se réinstaller :

Chascuns des clers vers le sien lieu *rala*.
Au miez qu'il pot chascuns *se rarea*.
N'i ot. r. seul, nel mescreez vous ja,
Qui Dieu ne loe de ce que tant en ra.
(*Enf. Ogier*, 7415, Scheler.)

RARGUER (se), v. réfl., s'évertuer de nouveau :

Envers Fromont de ferir *se rargue*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 181^v.)

RARMER (se), v. réfl., s'armer de nouveau :

Molt fu bele la matines;
Et sans nule altre demoree
Se *rarmèrent* tost et isnel,
Car venir voient tel cenbel
Ou a .x. .m. chevaliers.
(*Ben.*, *Trois*, 11875, Joly.)

RARRIERE, adv., en arrière :

Adonc li quens d'Artois s'escrie :
Retornez, gent de pié, *rARRIERE*.
(Geff. de Paris, *Chron.*, 1206, W. et D.)

RARUNER, v. a., remettre en bon état :

Feist reparer et relever et *raruner* bien et deument. (1458, *Traduction d'un censier de Pavilly*, ap. Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, VI, 457, note.)

Dans le pays de Caux on emploie encore le substantif *arun* pour signifier ordre: avoir de l'*arun*, avoir de l'ordre.

1. **RAS, s. m.**, tête ?

Tu (le serpent) son talon aguaiteras,
Cele (la femme) te sachera le *ras*.
(*Adam*, p. 72, Palustre.)

2. **RAS, res, rez, reis, rays**, adj., rempli à ras de bord :

Du sel ont pris et retenu
Tant que *res* furent leur panier.
(BRAUMANOIS, *Fote larguée*, 224, A. T.)

Trois bichez de frommant *reis* a la mesure de Troies. (1256, Sénéch. de Bourg, S. Loup, Arch. Aube.)

— Tondu de près, coupé jusqu'à la peau :

Aux nopces du saint espousé
N'entrest homme *rez* ne tousé,
Pour priere ne pour requeste.
(J. de Meung, *Test.*, 346, Méon.)

De moy vir *rez* seroit orreur,
Car je sembleroye tigneux.
(E. DRECHAMPS, *Poés.*, IV, 65, A. T.)

Du demourant, avoient barbe *rase* et pieds ferrats. (RAB., liv. V, ch. xxvi, éd. 1564.)

Des soldats... portoyent la teste et la barbe *rase*. (MONT., *Ess.*, II, xxi, p. 449, éd. 1595.)

Avoir *ras* le menton.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

To require, or exact of a man much more then he can yeeld. Vouloir prendre un homme *ras* par les cheveux. (COTGRAVE, 1611.)

— Se dit d'une étoffe croisée et unie dont le poil ne paraît pas :

Vestuz d'un drap tondu et *rez*.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., De Pactis, I, 132, Bibl. elz.)

Des chappeaux, les uns sont *ras*, les autres sont a poils. (RAB., *Garg.*, ch. xiii, éd. 1542.)

— Par extens., *pays ras*, pays plat, sans aucun accident géographique :

Tout alentour le pais estoit *rez* et decouvert. (AMYOT, *Vies*, Artax., p. 3660, éd. 1567.)

— *Table rase*, lame, planche sur laquelle il n'y a encore rien de gravé :

L'utilité pour quoi il (le cerveau) fu blanc, c'est que il fust ausi comme une table *ress* qui puet comprendre plusieurs figures et coulours. (H. DE MONDEVILLE, *Cyurg.*, Richel. 2030, f^o 16^v.)

Aristotle dit que l'ame est come une table *rase* et clere, polie, en laquelle toutes formes et effigie reluysent clerement. (Du GUEZ, *An introd. for lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Gén., p. 1057.)

— Aisé à râcler :

Rasilis, *rays*, rasé, aisé a raire ou a racle. (*Calepini Dict.*, Bâle, éd. 1584.)

2. **RAS, raz, res, rez, rais, reis, reiz, rays, rei, rey**, s. m. et f., mesure rase, mesure pour les choses sèches, remplie de façon que le contenu ne dépasse pas les bords et dont la capacité variait suivant les pays :

Rey et demei de fromment, *rey* et demei de soile. (1249, Moreau 171, f^o 66 r^o, Richel.)

Un *reis* et demei de fromment. (1250, Moreau 171, f^o 119 v^o, Richel.)

Un *rais* annuel de froment. (1291, Prieuré de S. Magloire de Léhon, Arch. Côtes-du-Nord.)

.i. mine d'orge et .ii. *reis* d'avoine. (*Jurés de S. Ouen*, f^o 66 r^o, Arch. Seine-Inf.)

.i. *res* d'avoine que doivent mes homes de Mayguc. (1309, Jardres, G. G. de l'Ev., f^o 186 v^o, Arch. Vienne.)

6 *reiz*, 15 franchards avoine a la mesure de Clermont, delivres au cleric Mgr qui

doient valoir a la mesure de Sathenay 11 reiz. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 139 v°.)

It. 40 s. qu'il perdit en une pourveance de pexon qu'il fist et en un reiz de froment qu'il fist mettre en pain. (1354, *Voy. de Iolande de Flandre à Luxemb.*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 369.)

Deux res froment. (8 oct. 1393, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

Jehan Chanteau demourant a Montboy, pour la mairie du dit lieu., item sur les masures des marois trois bichets de blé.. item sur les masures de Court Grenier trois bichets de blé et trois rez. (1406, *Chapitre des taxes des francs fiefs*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 74 v°, Arch. Loiret.)

Deux raz d'avoine. (1429, Arch. P 485², pièce 13.)

Quatre ras et cinq escuelles. (1502, Planches, Arch. P 486⁴, pièce 171.)

En autres quartiers de ce royaume l'on parle par asnees, bichets, sacs, raz, et autrement. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 3, éd. 1605.)

Plus quatre sols cinq deniers parisis de cens, douze boisseaux de bled seigle en quatre rez avec deux jaux sur la mesure Boyer et ses appartenances. (1624, *Aveu de la seigneurie de Montresson*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 201 v°, Arch. Loiret.)

— Petit faisceau, botte :

Une reis d'aus. (BERN. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 28, Guizot.)

Une rez d'auz .i. o., une rez d'oignons, .i. o. (*Li Cout. des foires de Troies*, les issues, ms. Troyes 365.)

Autresfois lui envoioit plain coffin de feves nouvelles, et autresfois ung rez de petits oignons. (L. DE PREMIERF., *Decum.*, Richel. 129, f° 210 v°.)

Aucuns les accommodent (les aux) en petits faisceaux, qu'ils appellent res, chacun de deux douzaines, enchaines en deux branches, par le moyen de leur feuillage, qu'encores tendre l'on entrelie ensemble. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 4, éd. 1605.)

— Le rez, le commencement, le niveau :

Le deuxieme jour du mois de janvier, environ le rez de la nuyt. (1425, Arch. JJ 173, pièce 335.)

Le suppliant print ung gros baston blanc en sa main, et estoit au rez de la nuit. (1479, Arch. JJ 205, pièce 427.)

Le mont Olympe a de haulteur... depuis le rez de la plaine d'abas. (AMYOT, *Vies*, P.-Alm., p. 892, éd. 1567.)

— Rez pied, rez terre, jusqu'aux fondements :

Puis raza rez pied rez terre toute la forteresse. (AMYOT, *Vies*, Démétr., p. 3280, éd. 1567.)

— Complètement :

Quant ilz furent dedans (la ville), ilz tuerent et mirent tout a feu et a sang, rez pied rez terre. (*Vergier d'honneur*, p. 406, Paris, s. d.)

Deliberant de la rayer (Rome) rez pieds rez terre, et rendre pastis a bestes, s'il

n'en eust esté destourné par les lettres et honnestes remontrances de Bellissaire. (EST. PASQ., *Recherch.*, III, 4, éd. 1723.)

— Rez de terre, au ras de terre :

L'herbe sera coupees fort res de terre. (O. DE SERR., *Théat. d'agr.*, 131, éd. 1605.)

— A ras, à ras de, au ras de, loc. adv., à ras, au niveau de :

Moitiet soile, moitiet avoinne tout a rei. (*Droit de la voverie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 121.)

Li mur de la cité fondirent et trestrent a rez de terre. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 81^d.)

Et se meche on les brouettes au res des estaus dou pisson. (XIII^e siècle, *Ordonnance des brouettes*, Petit Reg. de cuir noir, f° 31 v°, Arch. Tournai.)

Il fait demollir les murailles et les fortifications d'Athenes jusques au rez de terre. (AMYOT, *Vies*, Lysand., 30, éd. 1567.)

— A l'exception de :

Et li ribaut metoient le feu partout, et prenoient proies et vilains; ne n'estoit qui les destourbast a reis des forteresses. (MÉ-NESTREL DE REIMS, § 253, Wailly.)

Ainsi ot li rois toute Normandie a reis de Gaillart, qui trop est forz et siet au regort de trois montaignes. (In., § 260.)

Et li prison furent rendu ainsois que li rois se vousist mouvoir, la reis de Gauchier de Chastillon que on ne pot trouver. (In., § 393.)

Si a .v. quartiers de pret, pau plus, pau mains. Si gist tout a Velainne, au res d'une mesure. (Sept. 1292, *C'est de Jehan Bourlet et de Maryen, se fame*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Et commendons as dessus dis que toute le rayme que il ont en leurs maisons, il faut oster dedens .viii. jours, au res de demy cent. (7 mai 1344, *Reg. de la loy*, 1340-1354, f° 65 r°, Criet a .x. lb., Arch. Tournai.)

— Au bout de :

Et estoie tous mis ou res
De mon sens et de ma puissance.
(FROISS., *Poés.*, I, 8, 224, Scheler.)

— Ras à ras, ras et ras, tout contre, au niveau de :

Res a res li copa l'oreille.
(Florimont, Richel. 1376, f° 5^d.)

Reis et reis li tranchait l'oreille.
(Ib., Richel. 15101, f° 6^d.)

Vers la coe descent l'espee,
Tot res a res li a coupee.
(Ren., Br. III, 488, Martin.)

Aigres, qui bien le ceval maine,
Li venoit toujours res a res
Ou de la gorge ou de son nes;
Onques plus bas ne l'assena.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, p. 297, Michel.)

Et sierent les paux dont je vous vois par-
En terre rez a rez. [lant,
(Cuv., *Du Guescl.*, 19455, Charrières.)

Cheux de Cambray l'abatirent res a res de terre. (FROISS., *Chron.*, II, 209, Luce.)

Quant par nos engiens nous arons abatu res a res de terre che chastiel. (In., *ib.*, IV, 260, Kerv.)

Jusqu'aux vignes du bois vienne du feu la rage
Tous les ceps ras a ras de la terre il s'age.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XV, éd. 1573.)

Wallon, au rez de, au niveau de, jusqu'à.

RASABLE, rais., adj., qu'on peut raser :

Rasibilis, raisable. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 r°.)

RASABORER, voir RASSAVORER.

RASACHIER, -cier, v. a., retirer :

Ens la tere est li brans d'achier coles,
Mien onsent, i. grant pié mesuré,
Cil le rasace qui moult ot de fierté.
(Huan de Bord., 1922, A. P.)

Quant il avoit lanchiet et il pooit fichier le havet ens es armures de celui a qui il lanchoit, il rasachoit et tiroit a lui. (FROISS., *Chron.*, III, 265, Kerv.)

— Tirer en arrière, empêcher de :

Si l'a point de son dart a meure
Avarisses, qui le rasache
D'aler as armes.
(BAUD. DE COND., *li Contes de l'aver*, 188, Scheler.)

Rouchi, rassaquer, Wallon, rasetchi, retirer, tirer à soi.

RASAIER, voir RASSAIER.

RASAIGE (à), loc., se disait de pierres destinées à mettre à ras, de niveau :

A lui [Andrieu Gusié, noquetier] pour une autre navee de pierres, appelées a rassaige, qu'il a encore livrees, et lesqueles, qui ont esté prises au dehors de ladicté ville, a l'endroit de la haulte tour de Maruis, ont esté employes a icelle œuvre. (1467, *Compte des Fortifications*, 14^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RASAMBLEE, voir RASSEMBLEE.

RASANBLISON, voir RASSEMBLISON.

RASAVORER, voir RASSAVORER.

RASAZER, v. a., fournir abondamment quelqu'un d'une chose :

Font marchant les granz avoires porter
Dont la cité font si bien rasazer
Que riens n'i faut q'an sache deviser.
(Aymer. de Narb., 186, A. T.)

RASCAILLE, voir RESCAILLE.

RASCASSE, s., scorpion marin :

Le basilic prins en vin avec un peu de vinaigre est fort bon aux pointures tant des scorpions terrestres que des rascasses et scorpions. (DU PINET, *Pline*, XX, 129, éd. 1566.)

RASCHATEMENT, voir RACHATEMENT.

RASCHE, voir RACHE.

RASCHER, voir **RACHIER**.

RASCLE (prendre à) ?

Richars de Normandie, o lui si compaignon,
Vont recherchant les rans antor et anviron :
Tranchent et brax et testes, et foies et pormon ;
Trestot prenent a rascle antor et anviron,
Ne puet il fiz au pere valoir .i. esperon.
(J. Bodel, *Sax.*, CLXXXIII, Michel.)

RASCLEIS, s. m., endroit où l'on racle
le millet pour en faire des balais ?

Et quand ilz sont brunies aux rascleis
ou es malieres, adonc demeurent leurs
testes blanches de leur nature et aussi
noires de leur nature. (GAST. FEB., *Chasse*,
Maz. 514, f° 64.)

Et s'il avenoit qu'ilz venissent a ung
gueret ou en une gaschiere ou rascleis et
les chiens ne vont plus avant... si preigne
par devant des guereis en pais ou les chiens
en puissent assentir en herbes ou en autres
choses, car la terre qui est remuee du la-
bouraige n'est pas si bon pour assentir.
(*Id.*, *ib.*)

RASCONSEMENT, -*on*sement, s. m.,
action de se cacher, de se coucher :

Le soullail a conneu son rasconsement.
(*Psaut.*, Richel. 1761, f° 122°.)

RASCONSER, *raconsser*, *racompser*
(se), v. réfl., se cacher :

Tantost apres icellui Richart et laditte
femme se alerent mettre et raconsser a un
buisson. (1406, Arch. JJ 160, pièce 431.)

Car ayans tousjours les nuits cleres et
serenes, ils pouvoient aisement prendre
garde aux estoiles qui se levoient et ra-
compoient (sic). (GENTIAN HERVET, *Trad.*
de *S. Augustin*, II, 205, éd. 1579.)

RASCOUSTURÉ, voir **RACOUTURÉ**.

1. **RASE**, *rase*, *rasse*, *raisce*, *raize*,
rese, s. f., conduite d'eau, rigole, fossé :

Outre paserent ; ne se tint
Pour raisce ne pour autre pas.
(*Couronn. Renart*, 760, Méon.)

Tant ala cil que dou grant fais
S'est enbatus en une rasee.
(*Id.*, 770.)

Quand ilz furent sur une rase ou fossé
icellui Vincent getta le suppliant dedans
ledit fossé. (1442, Arch. JJ 176, pièce 136.)

Icellui Dinat fist clore le chemin... et y
fist faire grans fossez et rases. (1448, Arch.
JJ 194, pièce 362.)

Le suppliant deboutant icellui Largier,
le fist tomber dans le besal ou rase dudit
molin. (1461, Arch. JJ 191, pièce 25.)

Lesdiz habitans pourront pescher es
fosses ou rases. (1462, *Ord.*, XV, 525.)

Icellui homme mist du feu en la rase
de la chabame et du bois. (1473, Arch. JJ
194, pièce 362.)

Le suppliant apperceut Jehan del Roux...
lequel avec ung pic remplissoit ung fossé
ou rase. (1478, Arch. JJ 208, pièce 97.)

— Sentier :

Une vigne tenant d'une part a la vigne

Guillaume, d'autre part a la rese par ou
l'on vet a l'Esmonderie a Romaingné.
(1394, *Livre des heril. de S. Berthomé*,
f° 85 v°, Bibl. La Rochelle.)

— Sillon :

Metare arbores aut vineas est disponere,
et certis mensuris atque etiam ordinibus
serere : vulgus nostrum vocat reonner ;
nam ordines ipsos appellat des reons et
ordinaria des reses, solum autem ipsum
le gueret. (Ch. ESTIENNE, *Seminarium*, p. 34,
éd. 1540.)

Faut mettre le fien par fumerons, ou
petis morceaux, ou par tas, le long des
raizes que l'on entend faire au labour.
(LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 629, éd. 1597.)

Ile de Ré, cant. d'Ars, *rese*, sentier
entre deux champs, deux vignes, d'après
Ste-Palaye. Mortagne-sur-Sèvres, *raise*,
sillon. Lyonn., *rase*, rigole.

2. **RASE**, *rasse*, *rache*, *rese*, *reze*, *resse*,
rece, *reise*, s. f., mesure rase, mesure
pour les matières sèches remplie de
manière que le contenu ne dépasse pas
les bords :

.ii. *reses* d'avaine. (1237, *Cens. Grand-
Beaulieu*, p. 153, Arch. Eure-et-Loir.)

.iii. *reises* de froment a randre chacun
an. (1216, *Cart. de Remirem.*, Richel. I.
12866, f° 24 r°.)

Cinq *reises* de bleif. (1257, Châtillon,
cart. 14, Arch. Meuse.)

Les .iiii. bussels comblez fount .v. *rases*.
(*Tr. d'Econom. rur.*, xvii, L. Lacour.) Im-
pr., *rasés*.

Li sires de Eschire, .xii. *resses* de avene
et .v. s. (Arch. J 192^a, n° 64.)

Li Robert, dimee *rese* d'avene de lor
arbergement. (*Id.*)

Une *rece* d'avene... une *rese* d'avene.
(*Id.*)

Lesquelz religieux de S. Michiel ou peril
de la mer ont assis... quatre solz o mas-
tey des moulins et une *rache* de froment.
(1394, Arch. JJ 148, pièce 258.)

Trante *resses* forment. (1510, *Invent. par
la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

— Quartier de bois, mesure de
pré, etc., qui variait en étendue suivant
les localités :

Une *rase* de boys assise en ma justice
et seigneurie de Dracy. (28 juin 1349, *Acen-
sement*, Arch. Montjeu.)

Et porra li diz Regnaut garder en pas-
ture ladite *rase* selon ce que l'on a acos-
tumé ancennement a garder en pasture
les mes et tenement de l'abergement de
Darcy. (*Id.*)

Poitou, *rase*, morceau de bois pour
passer sur le boisseau plein de grains
et faire tomber ce qui dépasse les bords.
Perche, *resse*, panier plat et sans fer-
meture.

3. **RASE**, voir **REISE**.

4. **RASE**, voir **RAISE**.

5. **RASE**, voir **RAISSE**.

RASEAGE, voir **RASSEAGE**.

1. **RASEAU**, voir **RASEL**.

2. **RASEAU**, s. m., sorte de radeau :

Sur grans *raseaux* (de la populasse ap-
pelés raths) faits et ensemble lies de so-
lives, chevrons, ais. (NOQUIER, *Hist. Tolos.*,
p. 24, éd. 1556.)

Cf. Littré, **RAZEAU**.

RASEAUL, voir **RASEL**.

RASEE, s. f., morceau de pâte :

Item, est a noter que le maistre est tenu,
durant le mois d'aoust, bailler aux con-
freres une *rasee*, que l'on nomme la paste
d'aoust, a sa discretion et volonté, suivant
la coustume. (1529, *Stat. des archers de
Corbie*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers-
Etat*, III, 607.)

Je ne scay pas
Que ce villain vieulx assoty
Si souvent cherche [par] icy,
Tousjours portant quelque *rasee*.
(*Farce de tout Rien et Chascun*, An. Th. fr., III, 209.)

RASEMENT, adv., à ras :

Rasim, *raseement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms.
Montp. II 110, f° 219 v°.)

RASEL, *roisel*, *raseaul*, *resaul*, *rezal*,
rezeau, s. m., morceau de bois pour
enlever les grains de blé qui dépassent
les bords du boisseau :

Quand on mesurra le froment li maires
traira le *roisel* loiaument par son saire-
ment. (*Pièce du 25 juin 1262*, ap. Jadart,
Maitre Robert de Sorbon, p. 47.)

Un *rasel* de fust, que fu achaté por ses
nefs. (1273, *De submiss. D. de Tornon*,
Rym., II, p. 11, 2^e éd.)

Le sac et le boissel
Le van et le *rasel*.
(*L'Oustillement au vilain*, Richel. 1593, f° 213^b.)

— Mesure de capacité pour le blé,
le sel, etc., rasière :

Saze *rezaus* de wayn. (1296, *Transp. de
rentes*, Hist. de Metz, III, 243.)

Tos les .vi. *resauls* et la moiet desor
ditte ke nos avons et poons avoir ou dit
molin. (1303, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*,
Richel. I. 10024, f° 13 r°.)

.xvi. *resaul* de mouture teile com a
molin vaurait. (*Id.*)

Dix *resaulx* de blé. (1337, Arch. JJ 70,
f° 139 r°.)

Trois *resauls* de bleif. (1337, *Cartul. de
S. Gengolf*, ap. Duc., *Resale*.)

Item a Werde, quarante *rezeaux* de seigle
et de orge de rente. (1359, *Hist. d'Alsace*,
preuv., p. 55.)

Deux *raseaulx* de sel. (1397, *Dénombr. du
baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 62 r°.)

Trente *resaulx* froment et avoine, c'est

assavoir dix *resaulx* froment et vingt *resaulx* avoine. (1412, *Cartul. du prieuré de Beauvais*, ap. Duc., *Resale*.)

Un *raseaul* de sel. (1433-39, *Compte*, Arch. mun. Autun.)

Les dis mesureurs seront tenus apporter leurs mines et *raseaulx* au gauge de la viconté. (1456, *Ord.*, XIV, 425.)

RASELE, -elle, s. f., mesure de capacité, rasière :

Nul desdis mesureurs ne prestera sa mine ou *raselle* a nulle personne. (1456, *Ord.*, XIV, 425.)

RASEMBLISON, -anblison, s. f., ralliement :

N'avons recet, se l'oriflambe non,
C'est nos castiaus et no *rasanblison* :
De nos escus faisons mur et dognon.
(*Anseis de Carth.*, Richel. 793, f° 66*.)

RASEMENT, *razement*, adv., tout net, sans détour :

Je me donne au diable si elles ne disoyent tout *razement* que je ne croyois pas en Dieu. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 66, éd. 1602.)

RASEMONDRE, v. a., semondre de nouveau :

Le Dieu d'amors l'a *rasemons*
De froit avoir et de trembler.
(*Compl. d'amors*, Richel. 837, f° 250.)

RASENAIRE, adj. ?

Je suis bon maistre *rasenaire*.
(*Maistre Hambrélin*, Paris, 1576, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., XIII, 174.)

RASENAULE, voir RAISNABLE.

RASENER, voir RASSENER.

RASENNEMENT, voir RASSENEMENT.

RASENNER, voir RASSENER.

RASENEMENT, s. m., rétablissement :

Dont en ert vo valour ensauchie,
Car tost raturez vos *rasentemens*
Et vo terre garnie.
(*Chans.*, Vat. Chr. 140, f° 32.)

RASENTIR, v. a., sentir de nouveau :

... Se le cerf fuit d'aventure
Droit a l'eaue, on doit, par droiture,
Traire amont, et aval aussi,
Car falir ne puet par nul si
A droit que *rasentir* n'y doie
Sa flache ou s'estent sa voye.
(GAGE DE LA BIERRE, ap. Ste Pal.)

RASER, -zer, -seir, *rasser*, verbe.

— Act., polir :

Nul ne peut *raser* ne teindre amatitre, ne quelconques pierres fausses parquoy elle se doit montrer autre qu'elle n'est de sa nature. (Août 1355, *Ord.*, IV, 166.)

Pour *raser* et polir trois bottes de par-

chemin. (1366, *Compt. de la gr. command. de S. Den.*, Arch. LL 1242.)

Pour deux paires de ploiroelz jointes .vi. gros ; pour les crampons, les verraulx *raseir*. (1459, *Tutelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Remplir jusqu'à ras, jusqu'au bord :

Or prænget li reis leigne[e] de plum quatre su-
[mes]

Sis facet en caldieres tutes ensemble fundre,
E prænget une cuve que seit grande et parfunde ;
Si la facet *raser* deske a ses espundes.
Puis me serrai en mi treske la basse nune.
(*Voy. de Charlemagne*, 567, Koeschwitz.)

De sor son char a un tonel levé,
Si l'ot empli et tot *rasé* de sel.
(*Charroi de Nismes*, Richel. 368, f° 165.)

Es villes font quierkier, les fontaines *raser*.
(*Chev. au cygne*, 13153, Reiff.)

De venir les queues (tonneaux) *raser*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 474^b.)

— Neut., se remplir, se couvrir :

Trop longuement me faites demorer :
Vez de paiens toz ces tertres *raser*.
(*Aliscans*, 1650, A. P.)

— *Rasé*, part. passé, rempli jusqu'au bord :

Li emperere qui fax fist,
Et en grant barate se mist,
Qui des fiance te manda :
Encor, ce croi, tex jors sera
Ne la vaurait avoir mandees
Por ceste tor d'argent *rasee*.
(WAGE, *Brut*, 11261, Ler. de Lincy.)

Tant en unt pris par les contrees,
Tutes lur nefis en sunt *rasees*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1161, Michel.)

Mainte caudire y ot qui fu toute aprestee,
D'oile et de plonc boulant raemplie et *rasee*.
(*Chev. au cygne*, 20509, Reiff.)

Ja serai de bataille durement apresses,
Car de Sarrazins voi tous ces tertres *rases*.
(*Pierabras*, 1578, A. P.)

Quant des mes i ot aportez
Et les henas de vin *rasez*.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 26*.)

Ne vousist estre ileuc pour .i. val d'or *rasé*.
(*Doon de Maïence*, 5806, A. P.)

Et virent le pales par tout ensanglenté,
De sanc descoulouri de toutes pars *rasé*,
Que on n'i peut passer se on n'i passe a gué.
(*Ib.*, 5965.)

Et du bacon salé tuit *rasé* li lardier.
(*Ib.*, 11095.)

Et biau fossez d'yaue *rasez*,
Qui moult enforcent la closture.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 141^b.)

Voit l'autro eschiele plus prochaine
De banieres *rasee* et plaine.
(*Id.*, *ib.*, 15852, W. et D.)

E li dona de son bon vin
Trestut *razé* un mazelin.
(*Saint Grégoire*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 89, 1.)

Poitou, *raser*, passer la *rase*.

RASERDE, s. f., raillerie, bavardage :

Dan Foucault, le pardon soit vostre ;
Je n'ay cure de vos *raserdes*.
(*Mir. de Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 260.)

RASERISIER, *raserrisier*, v. a., apaiser, adoucir :

Ainsi fu la cose *raserrisie*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, dans *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 212.)

RASEROELLE, s. f. ?

A lui [Pierart de Gherles], pour .v. *rase-roelles*, .x. s. (30 déc. 1404, *Exécut. testam. des époux Filuet du Puch*, Arch. Tournai.)

RASERRISIER, voir RASERISIER.

RASET, s. m., espèce de drap ras :

Couvert de velours et de *rasel*. (2 mars 1551, Arch. Gir., not., Douzeau, 251-11.)

Les *rasets* larges doivent estre ourdis a 1600 fils, les estroits a 1400. (*Charte de 1637*, ap. Bormans, *Gloss. des drapiers liégeois*, Doc. inéd.)

1. **RASETE**, -elle, -zette, s. f., balai, outil servant à râcler :

Razettes a nettier les fontaines. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour unes estenelles et une *razette*, a Solart le Moesturier, .vii. s. (16 juillet 1402, *Tut. et curat. des enfants de Loys Cantiel*, Arch. Tournai.)

Trois fortes *rasettes* avecq des buises pour nettoyer les cheminées des maisons infectées. (1598, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nord, *rasette*, pioche à long col recourbé. Tournai, *rasette*, râcloir.

2. **RASETTE**, *russ.*, s. f., espèce de drap ras :

Chaque piece de saye, hanskotte, *rasette* et semblables estrangers doit estre visitée. (1589, *Charte*, ap. Bormans, *Gloss. des drapiers liégeois*, v° hansecotte.)

Les *rasettes* larges devaient avoir 6 quartes larges, 62 aunes de long. (1639, *Régl.*, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, III, 358, éd. 1750.)

RASSETTER, v. a., violer :

Que Guillaume Garbot dit Lebourt le li avoit fait dire pour ce qu'il disoit que ledit Henri le haeroit pour ce qu'il avoit voulu *rasetter* sa chambrière, et apres avoit ce mis sus au dit Garbot, pource que il voust pieça *rasetter* sa femme. (4 nov. 1370, *Sent. du bailliage d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 119 r°, Arch. Loiret.)

RASEUL, voir RESEUL.

1. **RASEUR**, s. m., sorte de vêtement :

Ralla, une vesteure que on appelle *raseur*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 v°.)

2. **RASEUR**, voir RASOR.

RASGNER, voir RAISNIER.

RASIEGER, *raciéger*, v. a., 'rasseoir, raffermir :

Pour *raciéger* lesdites moles (du moulin) qui estoient dessiegees. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 14 r°.)

RASIER, *raisier*, s. m., mesure de capacité pour les matières sèches :

Chinc *raisiers* d'avoine. (1326, Arch. JJ 64, f° 193 r°.)

Et ce fait, soit donné aux povres communs trois *raisiers* de blé en pain a l'issue de la dicte messe. (BOUTEILL., *Som. rur.*, 2° p., f° 74 v°, éd. 1539.)

Il a dix *raisiers* de bled, mesure d'Ardre. (1586, *Cout. de Nyelles*, Nouv. Cout. gén., 1, 398.)

Rasier, c'est au pays de Bresse une mesure qui est la même que le bichet: anciennement on l'appelloit bichet raz, et par suite des tems on l'a appelé raz seulement. (LAURIÈRE, *Gloss. de l'anc. droit fr.*)

RASIERE, s. f., mesure de capacité pour les matières sèches :

Une *rasiere* d'avoine. (1234, *Charte*, Arch., Mus., vit. 42, pièce 233.)

A Jehan de Lille le carbenier, pour .xli. *rasiere* de carbon de bos. (1362, ap. Cafiaux, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 37.)

Est prisee la *rasiere* de fourment a cinq soulz six deniers, la *rasiere* d'avoine a .ii. soulz neuf deniers. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, f° 155 v°, éd. 1539.)

Avoir batu et vané toutes les avaines et rons grains, montant a .viij. *rasieres*, et ung hottel, au pris de chascune *rasiere* de gros et demy. (7 mai 1451, *Tutelle des enfants Jehan Thomas*, Arch. Tournai.)

Doivent chacun an de rente a ladite abesse quatre lots de blé chascune mesure dont les .xxxii. lots font la *rasiere* oudit Bailleul. (16 sept. 1506, Arch. Nord, 18° reg. des chartes, f° 16, dans les *Annales du Comité flamand de France*, XV, 73.)

— Mesure de superficie :

Vint *rasieres* de terre. (1212, *Vente*, C^{me} d'Art., 47, Arch. Pas-de-Cal.)

.v. *rasieres* et demie de terre. (*Ch. de 1234*, Arch., Mus., vit. 42, 233.)

Sacent tout cil ki cest escrit verront et oront ke Jehans de Ablain a conut et a en convent pardevant eskievens ke il doit payer a Bernart Pilate quatre *rasieres* de blei de rente cascun an por onze *rasieres* de terre ki li sunt escaues de Marien Paien ki fut se taie. (1251, *Reconnaissance concernant une redevance annuelle payable en grain*, Tailliar, p. 191.)

Pour une *rasiere* de terre qu'il acata. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 42.)

Rasiere se dit encore dans la Hte-Norm. et en Flandre; à Dunkerque, le charbon, les pommes de terre se vendent à la *rasiere*. A Sedan, également, on vend les pommes de terre à la *rasiere*.

RASIL, probablement pour *brasil*, *brésil* :

Cedres et bois *rasil*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 16, éd. 1530.)

RASINE, s. f., séparation :

Car rancune, descorde, haine
Entre la gent a fait *rasine*
Et amour d'iaus (est) departie,
Et est cemé entre yaus envie.
(*Gestes des Chiprois*, 265, G. Raynaud.)

— Carnage :

Car Braibecons brochent celle gens barbarine,
Et Ligois d'autre pert ne sont mie beghine :
Li rescosse del conte at fait telle *rasine*
Que milhe Braibecons en sont panché sovine.
(JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 32305, Chron. belg.)

Nom de lieu, *Razines* (Indre-et-Loire).

RASINNET, *razimet*, s. m., tonneau de vin râpé :

Colette a confessé que elle avoit vendu trois pipes de vin blanc et deux *rasinnez*. (1413, Arch. JJ 167, pièce 99.)

A Micheau, jugé tonnelier, pour avoir adoubé a Nyoil sept *razimes* pour mettre les vins rouges. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 96 v°, Bibl. la Rochelle.)

RASIR, voir *RASSEUR*.

RASION, s. f., action de râcler :

Se la briseure est departie, il covient que tu le rees (l'os) a aucun estrument legierement et soef... Et se la *rasions* ne te soufist, tu dois faire perforacion. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 40^a.)

Par la *rasion* de tout l'os. (Id., *ib.*, f° 41^a.)

RASIREIS, adj., calmé, apaisé :

En cel an commenchat grans debas a Liege pour le pain a pesseir, mains ilh fut tantoist *rasireis*, et pesat ons sens contredit. (JER. D'OUTREM., *Chron.*, IV, 577, Chron. belg.)

Cf. *RASERISIER*.

1. **RASIS**, adj. ?

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jehans de Lile, li bouviers, doit comme se propre dette, boine et loyel, a Jakemon de Courcieles, le justice de Saint Brisse, adont .xli. pontiaus de sui nostret, tel que dou maisiel de Tournay, boin et loyel, nait, et *rasis*, et nient de pieur sui ne puet li dis Jehans livrer que deviset est. (1321, *C'est Jakemes de Courcieles*, Chirog., Arch. Tournai.)

2. **RASIS**, *-zis*, s. m., blanc d'Espagne, céruse :

Prenez de l'oingnement blanc, *rasis*, et de l'huile rosat, et gresse de gelines, et mettez tout ensemble. (*Modus*, f° 130, ap. Ste-Pal.)

Pour la rupture de la jambe (d'une brebis), faudra premierement tondre le poil du lieu, apres l'oinde avec *razis* molifié en salive d'homme. (O. DE SERRA, *Th. d'Agric.*, VIII, 6, éd. 1605.)

— Sorte de gâteau :

Li wastelier qui font wastiaus c'on dist

razis. (Avr. 1355, *Ord. s. le boulang.*, Arch. mun. Arras.)

Cf. *RASTIS*.

RASISSEMENT, voir *RASSISEMENT*.

RASKE, voir *RASQUE*.

RASLITER, v. a., disposer par lits, par couches :

A Copin de Boghe, pionnier, pour six jours et demy deservis, est assavoir les .iii. a avoir redreché et *raslité* les groises, qui nagueres avoient esté menees et esparses sur le chemin de la Plancque d'Angy, et rehaulchié de terre aucuns traus en icelui chemin. (19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASMÉ, voir *RAMÉ*.

RASOAGIER, voir *RASSOAGIER*.

RASOHAIGIER, voir *RASSOAGIER*.

RASON, s. m., sorte de poisson :

Rason, m. A delicate redskaled fish in the seas about Rhodes and Malra; learned thus, because his bake is fashioned like a rasour. (COTGR., 1611.)

RASONAGE, *-aige*, s. m. ?

Item d'Alexis Escaillet a cause et pour demie annee de son *rasonaige* a esté receu .x. lb. .xi. s. .ix. d. (1505, *Exéc. testam. Colart du Havron, hautelisseur*, 1^{re} somme de recettes, Arch. Tournai.)

Item de Jehan Godebrie, pour et a cause de son *rasonaige*, receu quatre livres Flandres. (*ib.*)

RASOR, *-zor*, *-our*, *-sur*, *-seur*, *-zeur*, *raisor*, *-our*, s. m., rasoir :

Cler et tranchant plus que *rasor*.

(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 81^a.)

Escherde ont le dos tranchant com *rasur*.

(TH. DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 68 v°.)

Je n'i vuel ni pierres ne flors,

Mais brochez tranchans et *rasours*.

(*Florimont*, Richel. 792, f° 10^b.)

Mais brochez d'acier et *rasors*.

(*ib.*, Richel. 15104, f° 18^a.)

Broches de fer fist granz furgier

E acerer les chies devant :

Suz ciel n'a *rasur* plus treuchant.

(MARIE, *Lais*, Yonec, 280, Warnke.)

Rasur. *Rasorium*. (NECKAM, *Gloss.*, p. 116, Wright.)

Li pors li vint de tel redor

El cors li mist come *rasor*.

(REN., Br. XIII, 539, Martin.)

Il a tret un coustel qui trenche com *rasour*.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 164^a.)

Plus trainche que *rasous* emoluz tanrement.

(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 84^a.)

Deit avoir l'orle dou heaume tot entor orlé fers trenchant ou *rasors*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. ciii, Beugnot.) Var., *razors*.

Rasorium, *rasour*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 r°.)

L'espee chainte o les o le pommel d'argent
Plus trenchant que *raisour* iert d'autri ierement.
(*Doon de Maience*, 4899, A. P.)

La dite baulievre dessus li sera coupee
tout hors a un *razeur* ou coutel. (1329,
Ord., II, 48.)

Novacula, *raisour*. (*Gloss. de Salins*.)

Adoncques visiterent les pieces de la
beste, et trouverent par la teste et par la
queue qui estoit trenchant comme ung
raseur que c'estoit le mauvais serpent.
(*Sept Sag.*, p. 8, G. Paris.)

Mynieres de coutz de *raseurs*. (*Déb. des
hér. d'arm.*, 97, A. T.)

— Espadon, épée de mer :

Rais, tendal, geleis, crevis, *rasours* et
chien de mer. (*La Maniere de langage*, p.
394, P. Meyer.)

Norm., *râzeu*, Cotentin, *raseu*, ra-
soir.

Nom de lieu, *Razour* (Charente-Inf.).

RASOS, part. passé, voir RASOUDRE.

RASOTI, *rassoty*, part. passé et adj.,
devenu sot :

Qui me clames vieillart et *rasoti*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22f.)

Et dist ly uns a l'autre : Dieus est tout *rasotis*,
Qu'ensi avanche ung homme et donne tels pro-
Et ung autre est adest et en tout tamps catis. [fis
(*H. Capet*, 3374, A. P.)

Plaisans parolles sont estaintes
En moy, qui deviens *rassoty*.
(*CHARLES D'ORL.*, *Poés.*, p. 162, Champ.)

RASOUAGEMENT, voir RASSOUAGEMENT.

RASOUAGIER, voir RASSOUAGIER.

RASOUFIR, voir RASSOUFIR.

RASOUR, voir RASOR.

RASOUSÉ, adj. ?

Pour une corbeille *rasousee*. (1436, S.-
Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASPAILLIER, v. a., recouvrir de
paille :

Item rechut pour le leuwier de le mai-
son, qui fu *raspailé* en le rue au Viel pour
le terme dou Noel, l'an [mccc]xlx. (25 août
1355, *Exéc. test. de J. Dommeries*, Arch. Tournai.)

Item a Jakemon Dorque, pour l'iretage
qui fu *raspailé* en le rue au Viel, qui lui
fu donnes a rente, au mois de avril l'an
[mccc].li. (*Ib.*)

RASPATOIRE, s. m., sorte de râpe à
l'usage des chirurgiens :

Lors ne faudra user de rugines, *raspa-
toires*, ny trepans. (Loys GUYON, *Miroir de
la beauté*, II, 353, éd. 1615.)

Raspatoire, m. Raspa, raedor. (OUDIX,
1660.)

RASPAILLE, voir RAPAILLE.

RASPE, *raispe*, *rape*, s. m., futaie,
grosse branche, ou baliveau d'un arbre
de futaie ; dans les textes, souvent op-
posé à haute futaie :

Bois croissans et montans tant en *rape*
comme en vielume. (*Coust. de Mortagne*
(Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet,
p. 126.)

Pour le cent piccavetz, fouees et grandz
facheaux de *raspe*, .viii. pattars. (1588, *Ré-
glement du salaire des ouvriers de Mortagne*,
ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Extrait du proces verbal d'adjudication
de certaines coupes du bois de *raspe*, re-
cette de Mortaigne. (1596, Ch. des comptes
de Lille, B 2761.)

Branches ou *raspes* de chesne. (1619, *Cout.
de Hain.*, Nouv. Cout. gén., II, 148^o.)

Les petits fagots, marjollets de *raspe*, de
deux pieds et demy de long. (*Ib.*, Nouv.
Cout. gén., II, 149.)

On dit que les chesnes de la forest sont
tout colpes e debranchez et la *raspe*
entièrement broutée. (1622, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La coupe de la vieille *raspe* et de la
futaye. (*Ib.*)

Se dit encore dans le nord de la
France et dans les pays wallons. Bas-
Valais, Vionnaz, *rapa*, forêt de bois
feuillu.

RASPEÇON, s. m., sorte de poisson :

Raspeçon, m. Cierta pece. (OUDIX, 1660.)

Cf. ARRAPÉCON.

RASPILLOUS, adj., plein de nœuds
épineux :

Cest rain ne voil je mies trespesseir ; car
ancor soit il *raspillous* et assi cum plains
d'espines ou sainz Benoiz mismes se vutat,
si est il molt profetaules. (S. BERN., *Serm.*,
Richel. 24768, f° 126 r° ; 149, 9, Foerster.)

RASPLEIT, *resp.*, *respélite*, s. m.,
râpé, raisin nouveau qu'on met dans
un tonneau pour raccommoder le vin
quand il se gâte :

Ordinons que nuls vendans vin... puisse
meiller vieux vin avecque noveal vin,
excepteit leur *raspleit*... Ordinons que nuls
vendans vins ne puist faire gavreal por
remplir ses vins, ne ainssy pour gettier
avecque son *raspleit*, de quoy il doit rem-
plir ses vins. (1424, *Hist. de Liège*, II, 456,
ap. Duc., *Raspétum*.)

Que nuls vendans vins ne puist faire ga-
vereale por remplir ses vins, ne enssi por
geteier avec son *raspleite*, de quoy ilh doit
remplir ses vins. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 220, Chron. belg.)

RASPURE, s. f., râpe, grappe de rai-
sin dont tous les grains sont otés :

Viande sure
Ne vins de *raspure*
Ne homist point le mal megnier.
(*Poët. fr. av.* 1300, Ars., IV, 1328.)

RASQUE, *raske*, *racque*, *raque*, s. f.,
bourbier, étang :

Une *raske* trouverent grant,
Trestout cairent en la *raske*.
(*Wistasse le moine*, 2002, Michel.)

Se vous mon conseil ne crees,
Jamais de la *raske* n'istres.
(*Ib.*, 2031.)

... Si lo fis chaoir
En une *rasque* au dire voir
Si parfons et si malaisine
Que on peüst bien une liue
Aler avant qu'il s'en risist.

(*Ren. Coroné*, Richel. 1446, f° 74 r° ; Méon, 379.)

L'une desdittes vaches se bouta en une
raque ou fosse, tellement et si avant que
elle ne fu noyee. (1396, Arch. JJ 150, pièce
330.)

Par quoy les charios apres avoir occi de
sault peu de Macedons tirerent leurs com-
batans es trous, *racques* et fondrieres ou
ilz demorerent comme immobiles. (FOSSE-
TIER, *Chron. Marg.* ms. Brux. 10512, IX, 41,
10.)

La *racque* et pescherye prochaine des
moulins pour Monsieur (l'abbé de S. J.),
deument curee... La *racque* Denys Aubrix
contenant quinze perques, deument curee...
La *racque* et pescherye Toussaint
Queslin, contenant quinze perques, deu-
ment curee... Les deux *racques* et pesche-
ries du prieur Cuham. (16 juillet 1555, abb.
S. Sauveur, Arch. Manche.)

— Fig. :

Et estoient ces villes : Cambray, tout en
chief, Terouanne, Crevequeur, Arleu, qui
ne sont et ne peuvent riens contre les pays
du duc, sinon mouvoir noise, et mesmes
demourer en la *raque*. (G. CHASTELL., *Chron.*,
V, 96, Kerv.)

Le Tréport, Hte-Norm., Pic., Artois,
raque, boue. Rouchi, Wallon, *être en
raque*, être embourbé, fig., être em-
barrassé.

RASQUETTE, voir RACHETE.

RASRICH, adj. ?

Le charpentier sermenté de la ville • re-
prend le cloquette de wigneron en plus
grand haulteur pour ce que le dit wigne-
ron estoit trop *rasrich* a l'entretoise qui
porte le cloque del orloge •. (1446, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASSABOURER, voir RASSAVORER.

RASSAIER, verbe.

— Act., mettre de nouveau à l'épreuve,
s'attaquer de nouveau à :

Parmi le hiaume Joffroi donne
Si rustes cops que tout l'estonne,
Et Joffrois autre tel li peie
Que par proesce a *rasaie*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3777, Delmotte.)

— Réfl., recommencer :

Au departir chascune a plorer se *rasaie*.
(ADNET, *Berte*, 220, Scheler.)

RASSAISIR, v. a., rançonner, dépouil-
ler :

Il n'est tel plaisir
Que d'estre et gesir
Parmy les beaulx champs,
L'erbe verd choisir,
Jouer qui a loisir,
Et prendre bon temps,
Voyre a toutes gens,
Bourgeois ou marchans,
Pour eulx *rassaisir*.

(MARCIAL, *Vig. de Ch. VII, C VIII* r°, éd. 1493.)

RASSAL, s. m., engin de pêche prohibé :

(Pescher) sans nef, sans vive ahoche de poissons, sans soye d'aumarie, sans cordel, sans *rassal* et sans aucun autre engin. (1360, *Accord pour la pescherie*, Arch. admin. de Reims, III, 52, Doc. inéd.)

Cf. RASSAT.

RASSAN, voir RASSEN.

RASSANER, -*anner*, voir RASSENER.

RASSAT, sorte d'engin de pêche :

Li bourjois de Nivilley puent pechier en l'iaue au *rassat* et a la verge et a la main sans tranel. (1246, *Charte*, Moreau 166, f° 187 v°, Richel.)

Cf. RASSAL.

RASSAUDER, v. a., souder de nouveau :

Si tost comme li puigs toucha
A son lieu, Diex le *rassauda*,
Qui mires est deusur nature.
(BEAUMANOIR, *Manekine*, 7569, A. T.)

RASSAURRE, -*orre*, v. a., assaillir :

Prestre ne valent riens, on le dist grant piecha,
Se che n'est pour atraire che c'uns bons prun-
[doms a,
Et se femme *rassorre*, la ou nulz ne sera.
(Beaud. de Seb., V, 331, Bocca.)

Qu'il est bien aprestes et bien amanevis (impr.,
[quianevis]
De *rassaure* nonnains, par nuit, ens en leur lis
(*Id.*, XVI, 36.)

RASSAUS, voir RASSOUDRE.

RASSAVORER, -*ourer*, *rasavorer*, *rasabourer*, *rasaborer*, v. a., reprendre goût pour une chose, goûter pleinement :

Dieus l'oblie en ichele heure,
S'autre fois n'est *rassavores*.

(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, cclvi, 9, Van Hamel.)

Gouster de pain d'autrui sans boure,
Et David chel pain *rassaboure*
K'on par labour fait son demaine.
(*Id.*, *ib.*, cliv, 4.)

Et David cel pain *rasabore*.
Com par labour fait son demaine.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, f° 210^a.)

Fius de terre, fuis de porrier,
Tu *rassavoures* le terrier.
(*Id.*, *Carité*, ccxxiv, 7, Van Hamel.)

Li commencement d'amistié est uns deliz *rassavorez* par connoissance sensible. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 319, Chabaille.)

Resipio, *rassavouer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 232 r°.)

1. **RASSE**, s. f., scie :

Bois de tillo, que les enfans de Jacques Juran avoient merchendé de tirer a la *rasse*, pour d'iceulx en faire lahons. (2 fév. 1544, Fallersans, Arch. mun. Ornans.)

On trouve dans un texte comtois du xvii^e siècle :

Au moulin Saint Paul une papeterie, une *rasse* et des batteurs. (*Mém. de Despotots*, dans *Mém. de la Société d'émulat.* du Doubs, p. 120.)

Il s'est conservé en Franche-Comté.

2. **RASSE**, voir RASE 1.

1. **RASSEAGE**, *rase.*, *rasseage*, s. m., rajustage, réparation :

Que il ne soit nuls maistre tenderes, qui marcange as drappiers dou *raseage*, fors en la maniere qui est acoustumee et usee anchiement, et que tout drappier paiechent paisivement as dis varles le *raseage*, sour .c. s. Fait par les consauls le .xxvi^e. jour d'avril l'an [mil ccc] xlv. (1343-1431, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 56 r°, Arch. Tournai.)

Assavoir est que li varlet tendeur aront .iii. deniers a le melee et le *raseage* acoustumet. (29 déc. 1349, *Reg. aux publicat.*, 1349-64, Arch. Tournai.)

Item pour refaisage de kauches et *raseages* de manches. (1353, *Compte de tut. des enf. Mahin*, Arch. Tournai.)

Item a Willaine de la Montagne, pour le *raseage* de pluseurs draps que ledit defunct lui devoit, .xv. s. (18 novembre 1401, *Exéc. test. de Jeh. Tassart, drapier*, Arch. Tournai.)

Item a mestre Guerart de la Haye, marissal, pour le fierage de dix pies de queval, et le *raseage* d'un piet, que il avoit fieré les chevaux desdis defunctz, a esté payé .xiiii. gros, valent .vii. s., .ix. d. (17 mai 1412, *Exéc. testam. des époux Hediart Aubry*, Arch. Tournai.)

A lui [Gaspar de Haspre, marissal], pour avoir ferré le cheval de ladicté ville... de .xiii. fers noefs, parmi les *raseages*, a .xiii. d. chascun fer, .xv. s. .ii. d. (18 août-17 septembre 1492, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASSEL, s. m., curage, poivre d'eau :

Hydropiper, curaige, *rasse*. (JUN., *Nomencl.*, p. 97, éd. 1577.)

RASSEIR, *rassir*, *rasir*, v. a., remettre à sa place primitive, replacer :

Bonnes esracier et puis *rasseir*, en autrui desheritant por soi aheriter. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, xxx, 27, Beugnot.)

Por *rasseir* par pluseurs fois coiaus, gantilles et auves au dit moelin. (1304, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

Se Jehans li Kas aloit manoir ailleurs, il poet les ostius devant dis oster et *rasir* ailleurs. (28 janvier 1341, *C'est Jehan le Kat et Jehan as Fourniaus*, S. Brice, Arch. Tournai.)

A Willaume Tahon, pour avoir, a sen peril, levé la lame de sous quoy ladicté defuncte est mise en terre, gravé icelle en datte, et aussi *rassir* ycelle, .xvii. s. .vi. d. (15 nov. 1407, *Exéc. test. des époux de le Lende Tricarde*, Arch. Tournai.)

Et ne souffera point roster les fondemens dudit viez mur, né iceulx *rassir*, sans y appeller les dessus nommez. (10 juillet 1473, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Lequel noghe d'icellui de Sailli ledit de le Planque sera tenu de faire plommer pour une fois du long a ses despens, et *rasseir* joignant son dit mur. (28 nov. 1474, *Accord entre J. de le Planque et Colart de Saily*, Arch. Tournai.)

— En parlant de vêtements, fixer, ajouter :

Item pour .iiii. paires de menches *rassir*, et pour l'estoffe, .xx. d. t. (18 mai 1339, *Curat. des biens des enfans de Jakemon de Buvegnies*, Arch. Tournai.)

Item pour autres frais pour [Demisielle] Catherine, pour sorliers et plices refaire, et mances *rasir*, et soie, et estoffes et autres menus frais, .xi. s. et .iiii. d. (20 mars 1337, *Curatelle des enfans de Cholart Chappet*, Arch. Tournai.)

— Assiéger de nouveau :

Puis si *rasist* li dus Evreus
Sour celui qui moult estoit preus,
L'arcevesque Robert, son oncle,
Ki le castiel tenoit adonque,
Et sour son fil ki dedens ert,
Mais la force al signor i pert.
(MOUSEK., *Chron.*, 15852, Reiff.)

Liégeois, *rassir*, faire le couchage du poil au drap, lustrer le drap avec de l'eau.

RASSELER, v. a., regarnir de planches :

Pour avoir refectionnez le devant dit moulin Gourdin, l'ayant entierement *raselez* aux costès. (1659, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, f° 54 r°, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

RASSEMBLEE, *rasamlee*, s. f., réunion, réconciliation, accord :

Jou et mes freres Dorus vos proioumes que vous rapieles l'empereris de Rome et loies li uns avec l'autre si com deves... Li empereres dist : Par foit, biau signor, or sachies que moult sui lies et joians de ceste volenté quant vous l'aves eu telle, car jou veil bien que l'empereris de Rome sache que nient ne m'en eussies vous proiet de ceste *rasamlee*, si fuise jou ales a li. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 233 v°.)

Revinrent li chevauteur et li arcier, qui envoiet avoient esté pour descouvrir le pays, et savoir se nulle *rassemblee* et recueilleite se faisoit des François. (FROISS., *Chron.*, III, 190, Luce.)

Rassemblee. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASSEMBLEMENT, s. m., assemblage :

A Colart de Velaine, plommier, pour une

heuse de ploncq, pesans .lx. lbz et demie, mise et employe a recouvrir le *rassemblement* du comble de laditte tour. (17 août-16 sept. 1426, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASSEN, -an, s. m., nouvelle assiguation d'un bien, d'un revenu :

Et at quitei par sa foi la dite fame tout doaire et toute raison que ele avoit et pooit avoir en la dite disme, et que ele en avoit bon *rassan* en autre leu a son grei. (1268, St-Vinc., ab. de Châtill., cart. 17, Arch. Meuse.)

RASSEMENT, voir **RASSEMENT**.

RASSENER, -enner, -enneir, *rasener*, -enner, -eneir, *racener*, *raçainer*, *rassaner*, -anner, *rasxaner*, verbe.

— Act., assigner de son côté :

Me sire Ostes *rasenna* a la damme trente deus boniers et demi. (1245, *Charte*, Arch. du roy. de Belg.)

A Jehan Coppenolle, l'un des forrestiers du bos de Breuse, pour avoir tenu le contrerolle et compte desdis faisceaux contre les dis ouvriers et cartons et les [avoir] *rassené* ausdis regecteurs en maniere acoustumee, .xxx. s. (17 août-16 nov. 1493, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Retrouver :

Sera obligé de la rendre, si trouvee est, avec le prisonnier, ou la *rassener* le pourra en la terre du Seigneur ou ce sera fait. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, l. 2, p. 867, éd. 1611.)

On dit qu'une sorciere scait par mauvais art *rassener* choses perdues. (1506, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Atteindre, arriver à :

De son pays s'en tourne et meut,
Et ses journees tant ala
Que s'abaye *rasena*.

(*La Vie Sainte Marine*, ap. Romv., p. 611.)

— Neutre, retourner, revenir :

Mult veissiez larruns e paltuniers errer,
Sus e mantels e robes, e altres males embler,
Destriers e palefreiz, e runcins tresturner ;
Tels tresturna l'aveir ki n'i pout *rassener*.
(Wacs, *Rou*, 2^e p., 3512, Andresen.)

C'a cascun chisne va sa kaine ratakiar.
As .v. a *rasséné*.

(*Chev. au cygne*, 2149, Reiff.)

Dist li rois : Povez *rassener*
Au lieu la ou vous la laissates.
(ADENET, *Cleom. Ars*, 3142, f° 24^a.)

Si que tu puisses *racener*,
Et mener ton seignor tot droit.
(ADAM DE LA HALLE, Richel. 1391, f° 166^a.)

Et teus le het cui il moult aime,
Et teus le fuit cui il *raçaine*.
(*Vie Ste Katherine*, Richel. 23112, f° 60^a.)

Il avoient souvent qu'il se levoient de leur liz par nuit pour aler a chambre ou pour faire urine, si ne savoient *rassener* à leur liz, se il n'i estoient conduiz et me-

nez. (*Chron. de S. Denis*, Rec. des H. de Fr., t. XXI, p. 110, Guign. et W.)

Quant Pressine s'en partist a tout ses trois filles, elle s'en alla en Avalon, nommee l'Isle Perdue, pour ce que nul homme, tant y eut esté de foys, n'y saroit jamais *rassener*, sinon de grant adventure. (J. d'ARRAS, *Melus.*, p. 21, Bibl. elz.)

Quant on a encontre de cerf ou de sanglier, enmi les forz, et on ne scet *rassener* a ses brisiees, le chien ne faudra point a la ramenier, s'il y est apris. (PHEBUS, *Chasse*, ms., p. 183, ap. Ste-Pal.)

Si les chiens ne le drecent, ne *rasxanent* de l'une part de l'yaue ou de l'autre, il puet bien penser qu'il fuit l'yaue. (Id., *ib.*, p. 238.)

— Réfl., dans le même sens :

Et quant li fevres se *rassane*
Aus tenailles et au martel
Si chauffe son fer bien et bel.

(*Dit de la dent*, 72, Montaignon, *Fabl.*, l. 149.)

Et se *rassanneroient* estudes qui sont nues.
(GILLON LE MUISIT, II, 40, 28, Kerv.)

— Act., remettre dans le droit chemin :

Et que dira dont Carlematine
Ki, par son travail, en demainee,
Tante tiere a Dieu ramena,
Et tant home a lui *rasena*
Ki par lor mauvaise creance
Estoient en peciet d'enfance ?
(Mousk., *Chron.*, 3892, Reiff.)

Savoir se nului troveroie
Qui me *rassenast* a ma voie.
(*La Voie du Paradis*, ap. Juv., *Œuv. de Ruteb.*, II, 240.)

— Diriger de nouveau :

A la .iiii^e. lance, dont je fais mencion,
A *rassené* son glaive tout droit sous le bla-
Ou il avoit feru le premier horizon. [zon
(Cuv., *Du Guesclin*, 1820, Charrière.)

— Rassembler, convoquer de nouveau :

Sor la tertre, monte a grant paine,
Toute sa maisnie *raçaine*.
(Blancand., 793, Michelant.)

Adonc a dit mesire Johans de Lardier, maistre de Liege et esquevins qu'ilh seront radrechiez, et vorent .i. jour la endroit *rasseneir* les esquevins de Liege por proceder en avant. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 616, Chron. belg.)

— Terme juridique, donner de nouveau en garantie, en hypothèque, pour sûreté du paiement d'une créance :

Et s'il avoient cose ke J. Broignars devant dist le vosist rachater, rachater le puet en se plainne vies, et *rassener* le puet en autre liu souffissaument sans nul descot de chou ke on en aroit levé. (Déc. 1278, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 712, Chron. belg.)

... Et por le rente devant ditte a poursuivre d'an en an sor le helde [d'osteus] devant ditte, Jehans Alemain li sures en a signeur Jehan Leroi, et sen oir, *rasenel*, et raboutet, por faire se rente sauve, plus souffisaument, sor .ii. osteus... Et si ne doivent cil doi ostel devant dit, sor coi

cius rabous est fais, ke .ii. s. et demi de paresis al Eglise et as povres de Froiane, et .ix. paresis al Eglise Nostre Dame de par signeur Jehan Mauket. Et parmi tel rente, ki ci est nomee, Jehans Alemain li sures a en couvent ce rabout a aquiter al assens des eskievins. (Mars 1283, *C'est signeur Jehan Leroi*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ou *rassener* en mon propre heritaige les .xx. s. deseurdis. (Fév. 1293, La Val-Dieu, Arch. Ardennes H 242.)

Et tout ce que apres le decet la dite Ysabel nous devoit estre *rassennel* en la terre de Sause. (Janv. 1295, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 60.)

— Avec un rég. de pers., cautionner de nouveau :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Gilles Curs de Vake a donet, werpil, et clamet quite, a tous jours, hiretalement, a Ustasson de Courtrai, en mariage avec Ysabel, se fille, .v. l. de tornois, par an... a prendre tant que dame Maroie, li mere Gillion, vivera, sour sen hiretage, la il maint... et quant li mere Gillion Cur de Vake sera morte, cil Gilles doit *rassener* Ustasson de Courtrai ses .vi. lb. de rente, a tele rente ki a lui eskiera, de par se mere. Et Ustasces li doit prendre, par convenence, et par devise, a le plus biele et a le plus souffisant, et quitter l'iretage devant dit celle rente, sauf chou que, s'il n'eskeoit au devant dit Gillion tant de rente de se mere, que Ustasces peust estre *rassenes* de ses .vi. lb. de rente. Cho qu'il l'en faurroit doit il prendre, cescun an, sour l'iretage ki devant est nomes. (Juill. 1269, *C'est Ustasson de Cortrai*, Donation pour cause de mariage, Chirog., Arch. Tournai.)

Ch'est li acors de cheaux des .xx. qui furent en capite le dymengne apres le Toussains, que chu deueur fut publiiet, que les officihins qui al jourd'hui estoient por preste, furent oisteis si com deueur est dit, sauf tant que li sires les doit *rasseneir* et rendre le leur. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*, VI, 284, Chron. belg.)

— Indiquer :

Ne a painnes savoient li hiretier ne li manant de la ville *rassener* ne dire de voir : « Chi sist mes hiretages ». (Froiss., *Chron.*, IV, 173, Luce.)

— Réfl., se remarier :

Si ma feme moroit et je me voloie *rassener*. (1225, *Cart. S. Vinc.*, Richel. l. 10023, f° 34 r°.)

RASSENEUR, s. m., celui qui assigne :

Desinacion sera faite entre lesdites parts (de terrains) par bons boneurs ou autres *rasseneurs* souffisans. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 15 v°.)

RASSENE, s. f., compte des créances arriérées, état des choses perdues :

Sur laquelle somme ainsi deuwe par les dis tuteurs et curateurs font *rassenne* de plusieurs, qui doivent encore audit Meuredans... toute somme des dictes *rassennes*, .xlvi. lb. .xii. s. .x. d. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelot Tuscap*, Arch. Tournai.)

Laquelle appellation procede de ce que, par certaines informacions faictes et tenues sur le larchin nagueres commis ou ferme des eschevins de Tournay, par rature de l'uis, de la somme de .v. escus d'or, .vi. tasses d'argent dorees et .i. saultier, ledit Cracquevillain a esie grandement chargié et suspicióné, et a ceste cause fu ordonné se constitué prisonnier, mais par le moyen d'aucunes personnes fu faicte *rasenne* des choses perdues, lesquelles ont esté recouvrées. (11 juill. 1460, *Reg. Journ. des Prévôts et Jurés*, 1457-1463. Arch. Tournai.)

Messire Jehan Hennebert, chappellain, de haultes fourmes, lequel a affirmé que onques il n'eult lesdis orilliez, que le dit sergent a mis en *rasenne* de .xvi. l. (17 fév. 1460, *Exéc. testam. de la v^e de Thomas Greaupe*, Arch. Tournai.)

A congnoissance, seellé, en la dicte maison, et sur les biens meubles y estans, et, avecq che, estably sur iceulx, gardes et mengeurs, pour la conservation desdis biens de la dicte execution, dix solz tournois, en ensievant les *rasennes* dudict Pierre Fourment, fait, ichy, ledict rendeur de compte, rechepte de iceulx dix solz tournois, qui vallent .xvii. s. (15 juillet 1529, *Exéc. test. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

— Nouveau cautionnement :

Pour les quels contens et debas devant dis apaisir entre les parties devant dittes, li eskievin dou Bruille, ki au jour d'ui sunt eskievin, en oient le verté et le recort des vies eskievins, ki furent comme eskievin a lor rabout et a lor *rasenne*. (10 mars 1269, *C'est le capelain de le parochie de Nostre Dame de Tornai*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Arrière, reliquat, créance à recouvrer :

De faire cachier, recevoir et venir ens au prouffit de le ville les *rasennes* des comptes finables rendus par Jaques le Douch, nagueres massart. (9 juin 1444, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Somme desdittes *rasennes* cinq cens .xiii. lb. .x. gros. (1455, *Exéc. testamen. de J. Philippart*, Arch. Tournai.)

Capitre de *rasennes* vouloir cachier, (1491, *Exécution testam. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

On trouve encore au xvii^e siècle, dans un texte du Nord :

Aultres mises dittes *rasennes* a cause de plusieurs et diverses rentes fonsieres seigneuriales et heritieres cy-devant portees en recepte au premier chapitre de ce compte et dont ledit compte n'a peu recevoir pour les raisons contenues au principe d'icelluy. (1658, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

RASSENNEUR, voir RASSENER.

RASSENNEMENT, *rasenne.*, *rasenne.*, s. m., nouveau cautionnement d'un bien, d'un revenu :

Ceste rente et cest cens nous a il rassennet heritalement a prendre sour trente et sis bonniers de tiere k'il a en l'eskievinaige et

en le postet de Markeng, et parmi cest *rasonnement* li quiltons nous... a tousjours la rente et le cens k'il nos devoit del manage et de le tiere de Marquain. (1250, *Charte*, Moreau 171, f^o 132 r^o, Richel.)

Qu'ilh fache le *rasonnement* qu'ilh diront, et teil *rossonnement* et teil deschainge et teil trescensaige ke li doi diseur deseurdit dit diront ke li une des parties fache al atre. (1285, S. Jacques, Arch. Liège.)

— Indication, renseignement :

Sauries vous ci pres maison ne chasement
Ou je puisse avoir aucun *rasonnement*.
Berte, 2661, Scheler.

RASSENNER, voir RASSENER.

RASSENTIR (se), v. réfl., se soumettre, se rendre :

Gant, Lille, Cassel et Douai
Aus desus diz se *rasentirent*
Et vers le roi leur foiz mentirent.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 257^b.)

RASSEOIR, *raseoir*, *rac.*, verbe.

— Act., remettre à sa place primitive, replacer :

A son bel la plume ramaine (l'oiseau),
Et *raciet* au miex que il puet.
(Lais de l'Oiselet, 268, ap. Méon, *Fabl.*, III, 123.)

... Forment sera soubtiex
Qui le vous pourra *raseoir* (sa main
coupée)

Fuis que jus l'ay veu cheoir.
(Mir. de S. Jean Chrys., 1263, Wahlund.)

Audit Jaquet pour argent par lui baillé a ung serrurier qui leva la serreure dudit coffre, et pour la *raseoir* arrieres. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiesdail*, Commune, Despence, xxxii, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir deffait, refait et *rasiss* ung pont et voye. (1445, *Compte des fortifications*, 8^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Disons et declaronz que icellui demandeur sera tenu de le retenir [un noghe] a ses despens, mais se, cy apres, il voloit ediffier, faire le pourra, et faire *raseoir* icellui noghe jusques au point moyen dudit mur. (27 avril 1505, *Escripl contenant sentence arbitraire*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

— Calmer :

E prengent une cuve que seit grande et parfunde,
Si la facet raser deske a ses espundes,
Puis me serrai en mi treske la basse nune
Quant li pluns tert tuz pris e *rasises* les undes.
(Voy. de Charlem., 569, Koschwitz.)

— Assigner de nouveau, remettre :

Si, au jour assigné, les intimez ne comparant, les plaindants se devront presenter, pour la premiere fois, contendans aux fins contenues en leur dite plainte ou requeste, *rasseants* journee a tiers jour. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 54.)

— Assiéger de nouveau :

Si rassaillirent ceste grant fermeté
Et la *rasistrent* environ et en lé.
(Aymeri de Narb., 289, var., A. T.)

RASSERRER, v. a., serrer plus étroitement :

Ou le conseil qui *raserre*,
Lie et serre,
Vo cuer qui se ferme aus dis
De vo sage conseillere.

(Le Liv. des cent ballad., xcviij, Queux St Hilaire.)

RASSEURE, voir RASURE.

RASSEUREMENT, s. m., confiance, certitude :

Maiz li *rasseurement*
Des biens que j'en quit avoir
Me fait doubler mes talens
De servir a mon pooir.

(Raoul de FERRIERS, *Chans.*, IV, Trébutien.)

RASSEURER, v. a., refixer, resserrer :

A Gossart Ploncderoy, fevre,... item [pour] .iiii. grandes bendes, deux a aniaux, et .iiii. quevilles de fier servans dont il a reloyé et *rasseuré* les affustz tant du gros canon, estant a le porte Saint Martin, par bas, comme du canon estant pareillement a le porte Vallenchennoise. (15 février-17 mai 1476, *Compte d'ourages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Vérifier :

... Et qu'elle sceyt leurs noms, puisqu'elle a *rasseuré* leurs signatures. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, X, 26, éd. 1757.)

RASSIN, s. m. ?

Prenez *rassin* de caudiere et le jus de le noire ortie. (*Remedes unc.*, Richel. 2039, f^o 4 r^o.)

RASSIR, voir RASSEIR.

RASSISEMENT, *rasissement*, adv., d'une manière rassise, posée, d'un esprit rassis, avec calme et réflexion :

Se les grietes c'on soustient, li langhe *rasissement* disoit, li doleur dou cuer souvent s'enfueroit. (Jeh. d'ARKEl, *li Ars d'Amours*, I, 306, Petit.)

Puis me dist moult *rasissement*...
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 47^b.)

Et par si bel maintien et signorie contenance parle, attrait non de haulte ne de fiere parole, mais *rasissement* et tout en paix, que ce est grant beaulté. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. xvi, Michaud.)

Et tout *rasissement*, comme se il parlast d'autre chose, se tourne. (Id., *ib.*, 3^e p., ch. xv.)

Adont Sagece l'atrempée,
Sanz de nulle ire estre frapée
Respondi moult *rasissement*.
(Id., *Chem. de long est.*, 2987, Pâschel.)

Bien furent estonnes Ethiocles et toute sa chevalerie quant ilz ouyrent parler ce chevalier si *rasissement*. (*Orose*, vol. I, f^o 79^b, éd. 1491.)

Or me dit li *rasissement* !
Que la gardasse dignement
D'estre maculée ou souillée.

(*Epit. responsive au Rabais de Sagon*, dans les *Euv. de Marot*, VI, 120, éd. 1731.)

Prendre temps de se resoudre *rasissement*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 123, Michaud.)

RASSOAGEMENT, voir RASSOUAGEMENT.

RASSOAGIER, voir RASSOUAGIER.

RASSOLDRE, voir RASSOUDRE.

RASSOLS, voir RASSOUDRE.

1. RASSORRE, voir RASSAURE.

2. RASSORRE, voir RASSOUDRE.

RASSOS, voir RASSOUDRE.

RASSOTER, v. n., radoter :

Il rassote a ce que je vois ;
Il a tant jeuné en ce bois
Qu'il n'a en soy fil de cervelle.

(GRÉBAN, *Mist. de la pass.*, 10820, G. Paris et Raynaud.)

RASSOTY, voir RASOTI.

RASSOUAGEMENT, *rasou.*, *rassoag.*, *rasuag.*, *rasuaig.*, s. m., adoucissement, relâche à la souffrance et à la douleur, consolation :

Si il seust qu'ele senteit
E cum l'amurs la destraigneit,
Mult en fust liez, mien escient,
Un poi de *rasuagement*
Li tolist alques la dolor
Dunt il ot pale la color.

(MARIE, *Lais*, Guigemar, 419, Warnke.) Ms. Richel. 2168, f° 69^d, *rasouagement*.

Maix li *rasuaigement*
Des grans biens, k'en cuis avoir,
Me font doubler mon talent,

(MESSIRES FERRIS DE FERRIERE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 202.)

Mais li *rassoagemenz*...
(Poët. fr. av. 1300, Ars., I, 412.)

RASSOUAGIER, *-aigier*, *rasouagier*, *rassoagier*, *rasoagier*, *rasohai.*, *rasuai.*, verbe.

— Act., adoucir, calmer, apaiser :

Por mes malz *rassoagier*.
(*Dame du Fael*, 56, var., Meyer, *Rec.*, p. 369.)

Trois fois vos baiseraï
Por vos *rassoagier*.

(J. BODAL, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 39, 39.)

Por vos *rasohaigier*.

(G. DE BERNEVILLE, *Mot. et Pastour.*, Th. fr. au m.-hg., p. 38.)

Bien me deust *rasouagier*
La douce riens a cui je sui.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 29 r°.)

Que li biens d'une soule hore
Les malz d'un *rasoage*.

(*Chans. d'amour*, sp. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, p. XLVIII.)

Tant dist li pseudom au chevalier as
deus espees qu'il le *rassoage* moult et plus
le reconforte. (*Merlin*, II, 10, A. T.)

Mais une riens me *rasoage*.
(*Parton.*, 10191, A. P.)

La douce vois dou rossignol salvage
Me radoucist le cuer et *rassoage*.
(*Couci*, 820, Crapet.)

Et lèz hors du sen *rasoage*.
(*Passion N. Seign.*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 211.) Imprimé, *rasonage*.

— Réfl., se calmer, se rassurer, se reposer :

Fierement se peust des barons merveillier,
Et des cous que il font trestout *rassoagier*.
(*Doon de Maïence*, 8670, A. P.)

Me repose et *rassoage*, sous l'arbre de
congoissance. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*,
préf., Michaud.)

— Neut., se calmer, être calmé, devenir doux :

El mois d'esté que li tens *rassoage*,
Chantent oïsel, et feuillissent hoscage.
(GONTHIER DE SOIGNIES, Scheler, *Chans. et Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 20.)

Oncques mais ne vous vi, dame, fors vostre
De la biauté de vous tout mon cuer *rasoage*.
(*Le Dit des trois chanoines*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 279.)

RASSOUDRE, *rasoudre*, *rassorre*, *ras-soure*, *rassoldre*, verbe.

— Act., délier :

C'amors de fol voloir le lie,
Et sens le *rassaut* d'autre part.
(BEAUM., *Manekine*, 482, A. T.)

— Absoudre :

Nos depuis en avant feïssiens et par-chassiens par quelque maniere par coi nos
fussiemes rassolt, ou li entrediz rapales,
ou les sentences relaschies. (1262, *Cartulaire de Champagne*, f° 341, ap. Duc., *Interdictum*.)

Et li dirent : Par Dieu, dans chardenaus,
revenir vous en couvient arriere en la vile,
et nous *rassourez*, vueilliez ou non. (MÉ-
NESTREL DE REIMS, § 220, Wailly.)

Ne ne pot estre *rassouz* devant que li
ostage ne fussent rendu. (Id., § 305.)

Ensi fu li rois *rassaus* et ot sa pais, et
si prist le signe de la crois. (*Hist. des ducs
de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 124, Mi-
chel.)

Ensi fu la pais creantee ; mais cel jor ne
furent il pas *rassols*, car li évesque n'a-
voient pas lor chapieles illuec : si fu li par-
lemens repris pour l'assolution avoir. (Id.,
p. 204.)

Qu'ensi poes *rassourre* sainte crestieneté.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 252, Bocca.)

Car ce que je *rassos*, bien dire l'oseroie.
S'en va en paradis qui de biauté flamboie.
(Id., XVI, 841.)

Car il n'est de pechiet dont je ne *rassorroie*.
(Id., 833.)

Pour adrecier leur conscience,
Rassorre et donner penitence.
(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 711, Mas-Latrie.) Var., *ras-soldre*.

Disons nous que li dux et ses bones
villes et tous ses pays soient *rassols* et li
entredictz relaxes. (1338, *Charte S. Lam-
bert*, n° 619, Arch. Liège.)

... Se l'en n'est de ses pechez *rassols*.
(E. DESCHAMPS, *Poës.*, Richel. 840, f° 296.)

— Dispenser d'un engagement :

Et Boucars iert venus ariere
De Roume, et si estoit *rasos*
Com chevaliers a prendre s'os.
(MOUSX., *Chron.*, 24520, Reiff.)

RASSOUFIR, *rasouf.*, *rasouff.*, *ras-souff.*, v. a., rassasier, reconforter :

Ne m'en porrai roster, trop fermes s'i est mis
Mes coers entierement, car il m'est bien avis,
Quant je voi se biauté et son gracieus vis
Que je soie ravie lassus en Paradis ;
S'il avoit espouset ou cinq femmes ou sis,
Si vourai je tant faire, ains qu'il en soit partis
Que mes coers en sera finalement *rassouffis*.
(*Li Bastars de Buillon*, 2395, Scheler.)

Ains qu'il trovast ostel, ne maison, pour dor-
[mir
Ne un morsel de pain pour lui a *rassoufir*.
(*Baud. de Seb.*, X, 1147, Bocca.)

Qu'il ne fuist maintenant de joie *rasouffis*.
(Id., XI, 307.) Impr., *rasousis*.

Bien boivoit et mengnoit, ja ne fust *rasouffis*.
(Id., XII, 141.)

RASSOUPER, voir RACHOPER.

RASSOURE, voir RASSOUDRE.

RASSOURRE, voir RASSOUDRE.

RASSOUZ, voir RASSOUDRE.

RASSURE, voir RASURE.

RASTEAU, voir RASTEL.

RASTEL, *ratel*, *rastiel*, *restiel*, *ras-teau*, *raleau*, *resteau*, *rastiau*, *rastiaul*, s. m., herse d'une porte de ville :

Pour .v. serres de fer et pour les chaynes
qui furent mises en .v. *ratels* defuers le
bours, et pour .ii. serres de bois mises en
chastel. (1348, *Compte d'Ourriet de la Mo-
the*, prévôt de Châtillon, Arch. Meuse, B
2523, f° 30 v°.)

Il s'efforcierent de traire et de getter
grosses pierres a fais, tant qu'il fissent les
assallans traire arriere, et ressachierent
sus un petit les *rastiaus*. (FROISS., *Chron.*,
III, 340, Kerv.)

Si se doubterent qu'il n'entraissent au
castiel, et laisserent aller aval le grant
restiel. (Id., ib., 337.)

Il fist le *restiel* avaller. (Id., ib., 407.)

Une corde de quesvене servans a monter
et avaler le *rastel* de le Porte Sainte
Fontaine. (17 août-16 nov. 1426, *Compte
d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch.
Tournai.)

Pour avoir restouppé d'une grande piece
de bos, mise sus trois quartiers, le cour-
siere de le tour de le Vingne, ou le *rastiel*
solloit courir, quant il y avoit porte. (20
nov.-19 fév. 1431, *Compte d'ouvrages*, 5^e
Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir fait ung *restiel* a le porte valen-
chienneoise. (18 mai-17 août 1465, *Compte
d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tour-
nai.)

Mettre a point les *rastiaux* des portes.
(19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ou-
vrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tour-
nai.)

Ceux qui queroient la porte qui maisne
vers Bruxelles, trouverent *resteau* avallet,
a cause dudit feu que avoit bruslé les cordes
qui le tenoient en aer. (J. MOLINET, *Chron.*,
CCXCII, Buchon.)

Se promenans souvent par la ville, ils recogneurent que, joignant la porte du Tanare, lequel inondoit souvent les fosses, il y avoit pres le *rastel* une planche par laquelle on passoit lors que l'eau se haussait, et que mesmes on pouvoit en tout temps couvertement parvenir au pied de la muraille, sur laquelle, a cause du *rastel*, ne se faisoit aucune sentinelle. (Du VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— Râtelier d'armes :

A tant Francus entra dans le chasteau,
Son javelot posa contre un *rasteau*
Ou mainte pique en son long estendue
Contre le mur au croc estoit pendue.

(RONS., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

Il sera cazanier comme un vieil morte paye
Qui renferme sa vie en quelque vieil chasteau,
Accrochant paresseux ses armes au *rasteau*.

(In., *ib.*)

— Herse, sorte de candélabre :

Rastel. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. Chap. Rennes.)

Lesdits huguenots ont mis par terre le grant bois appellé le *rateau* ou souloit mettre dix cierges es festes a chanter et a soubchanter. (1562, *Charte*, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

— Sorte de poire :

Je fais rostir deux cailles entre belles feuilles de vigne, et fais mettre une poire de *rateau* entre deux braises, ces poires sont grosses comme le poing et mieux. (DES PER., *Nouv. Recreat.*, de la damoyelle de Tholouse, n° 172 r°, éd. 1564.)

— Carré de mouton :

Une espaule et un *rateau* de mouton. (1431, *Compte de la Maladière*, Arch. mun. Dijon.)

Du cuysnot, espaule et *ratel*, a deux cars. (1544, *Taxe de la chair*, ap. J. Baux, *Mon. hist. de la ville de Bourg*, I, 141.)

Un *rateau* de mouton. (1566, *Compt. de la Maladière*, Arch. mun. Dijon.)

RASTELEIS, -iz, s. m., râtelage :

Debent habere le *rasteleiz* pratorum et de unoquoque muslone le meeril. (Vers 1240, *Reg. redd. M. S. M.*, n° 30 v°, Arch. Manche.)

RASTELET, s. m., râtelier :

Avoir refait une grebbe et *rastelet* estans en l'estable de ladicte maison. (8 juin 1470, *Tutelle de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Nom de lieu, Le *Ratelet* (Loiret).

Centre, *râtelet*, épine du dos, carcasse, squelette. Suisse, *ratalet*, carré de mouton ou haut côté.

1. RASTELIER, s. m., partie d'un animal entre le gigot et les premières côtes, ce qu'on appelle le carré en parlant du mouton :

S'elle est ferue hault au derriere des espauls, c'est un lieu qui est appellé *rastel*, point ne mourra. (*Modus*, ms., n° 76, ap. Ste-Pal.)

2. RASTELIER, s. m., râfle du raisin :

Mais par sur toute autre adresse, celles des *rasteliers* ou escheletes, ou draches, ou de la râfle, diversement nommees, esuelles les grains des raisins se tiennent, est la meilleure. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 7, éd. 1605.)

RASTELIN, *rat.*, s. m., sorte de droit sur la fenaison, le produit du ratelage :

Pour les fains fener, tasser et charier sanz *rastelin*. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. I. 9785, f° 67 r°.)

Item suis tenu par chascun an de semondre les biennaux de madite dame pour fener les fains de son pré, desquelz fains le *ratelin* est mien. (1472, Ste-Croix, Boucœur, Arch. Vienne.)

Cauchois, *ratelin*, produit du râtelage.

RASTELLOTT, s. m., nom de diverses plantes, cerfeuil sauvage, faux cerfeuil, aiguille de berger, peigne de Vénus :

Rastellott, m. Wild chervill, mock chervill, shepheards needle. Venus combe, or our ladies combe. (CORGR., 1611.)

RASTENIR (se), v. réfl., se retenir :

Ardirent cil qui envoyet y furent, a leur retour, aucuns hameles qui la estoient, tant que les fumieres et flamesches en avoierent dedens le Noef-Chastiel, et que li Engles se *rastinrent* a grant malaise, et voloient issir hors soudainement. (FROISS., *Chron.*, V, 125, Kerv.)

1. RASTER, voir RETER.

2. RASTER, voir RATER.

RASTI, adj., grillé, en parlant de gâteaux :

L'autres crie : Guastiaus *rastis*,
Je les aporte toz fotis.

(G. DE LA VILLEN., *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246°.)

La baiasse s'apareilla
Un gastel *rastis* qu'ele avoit.

(Le poire Clerc, 43, Méon, *Nouv. Rec.*, t. I, p. 105.)

Et gastieaus *rastiz* buletez
Si mengerent a grant foison.

(Du Prestre et d'Alison, Richel. 19152, f° 504.)

RASTIAU, voir RASTEL.

RASTIAUL, voir RASTEL.

RASTIEL, voir RASTEL.

RASTIERE, s. f., vanne :

Andrius Wagons ert li *rastiere*,
Car il set bien tenir estiere
De mentir quant vient au besoing.

(LAURENT WAGON, *le Moulin a vent*, 113, Scheler, *Trouv. belg.*, II, 166.)

— ?

Deviser de bonne matiere,
Laisser de peché la *rastiere*,
Suivre les vertus pas a pas, ...
C'est œuvre singuliere.

(*Chasse d'Amours*, Poët. fr. av. 1300, t. I, p. 181, Ars.)

RASTIN, s. m., ratine, sorte d'étoffe de laine :

Chapeliers de coton ne puet ouvrir de laine, fors que de droite laine, tondue ou pelicee de droite seson, car s'il ouvroit d'autre laine, si comme de *rastin*, l'œuvre et le filé qui en seroit fez seroit arse. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., xch, § 11, Lespinasse et Bonnardot.)

RASTOIR, voir RATOIR 2.

RASTOIRE, *raistoire*, s. f., vanne :

Et par were et par pais ne puet on lor blé ne lor farine recommander el moulin le conte ne seur asne, ains doit avoir *raistoire* au moulin. (Vers 1280, *Ord. du moulin le conte*, Cart. de Ponthieu, Richel. I. 10112, f° 34 v°.)

RASTON, *raton*, *reston*, s. m., sorte de pâtisserie. Monet explique *raston*, par pâtisserie faite avec du lait et des œufs, et Oudin par sorte de fromage :

Des *restons* et des *wasteles*.

(G. LE LONG, *la Veuve*, 470, Scheler, *Trouv. belg.*, I, 240.)

Item pour .i. *raston* ke li .iiii. enfant fisent au quatenier. (Mars 1336, *Curat. des enfants de Jakemon de Bauwegnies*, Arch. Tournai.)

Puis apres, ilz auront les four
Dauphins et fleur de lis de cresse,
Gasteaux et bons *ratons* de mesme.
(*Mist. du Viel Test.*, 36119, A. T.)

A Mahieu, le patiseur, pour xxxiii. tartes, parmy ung *raston*. (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de la v° de Thomas Greaumé*, Arch. Tournai.)

Vous avez *raton*, tallemouse,
Gauffres, poupelins, dariollez.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 317, Jacob.)

J'ai vu clerc de village
Manger un gros *raton*.
(MOLINET, *Faictz et ditz*, f° 126, éd. 1540.)

Au xviii^e siècle, on vendait encore des *ratons* à Paris :

Ce sont des *ratons* tout chauds, qui sont bons, Monsieur. — Les vends-tu à la douzaine ? — Oui, Monsieur. (*La Foire de St-Germain*, I, 2.)

Rouchi, Montois, Tournais, *raton*, crêpe.

RASTRACTION, s. f., contracture ?

La mort sera par cas ou avanture ou pour fraction ou pour *rastraction*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1343, f° 213 r°.)

RASTRAINDRE, voir RASTREINDRE.

RASTRECIER, -chier, voir RESTRECIER.

RASTREINDRE, -aindre, -endre, v. a., diminuer :

Pour *rastrendre* le nombre de ceux qui citent ou qui de citer ont poissance. (1337, *Modific. des stat.*, Pawillart Université, Liège.)

— Resserer, raffermir :

Et *rastraindirent* leurs armeures qui desroulles estoient. (FROISS., *Chron.*, V, 291, Kerv.)

Wallon, *rastrendre*, serrer plus fort, serrer, plier, mettre en ordre, recueillir, héberger, froncer, plisser, rentrer chez soi.

RASTRENDRE, voir **RASTREINDRE**.

RASTROUBLE, voir **RESTOUBLE**.

RASUAGEMENT, voir **RASSOUAGEMENT**.

RASUAIGEMENT, voir **RASSOUAGEMENT**.

RASUAIGIER, voir **RASSOUAGIER**.

RASUR, voir **RASOR**.

RASURE, *-sure*, *rassure*, *raisure*, *rasseure*, *rassure*, s. f., coupe de cheveux :

Qu'il ne soit aucuns si hardis barbyers ne barbiereuse qui jece ou fasse jetter en Piauwe ou en le riviere de ceste ville les sans (sang) des saines qu'il aront faites, mais les portent ou facent porter as camps avecques les chavialz des *rasures* qui faites aront esté. (1270, *Ban*, Tailliar, p. 310.)

— Tonsure :-

Pour avoir fait les barbes et *rasures* des freres. (1542, Arch. MM 165, n° 100 r°.)

Si telle escolle encores longtemps dure,

La *rasure*,
Chose seure,

N'aura plus d'honneur.

(1542, *la Desolation des Freres de la robe grise*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 147, Bibl. elz.)

Par la *rasure* des cheveux de la teste est demonstree la renonciation que le prestre doit faire des biens temporels qui lui sont superflus, les cheveux n'estans que superfluité du corps. (*Diverses leçons de P. Messie*, p. 478, éd. 1584.)

La couronne et *rasure* des prestres. (GENTILLET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 189, éd. 1586.)

Mettons bas froc et *rasure*.

(*Chansonnier huguenot du xvi^e s.*, p. 35.)

— Raclure :

A douleur de dens, raes bien le corne de cief, si cuisies le *rasure* en vin u en iawe. (*Rem. anc.*, ms. Cambrai 351, n° 175 r°.)

Le jus de sa *rasure* (de la courge) appaise la douleur chaulde des aureilles. (*Jard. de santé*, I, 147, impr. La Minerve.)

Le parfum fait de *razure* d'ivoire y est fort bon, apaisant la douleur du mal. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Que ceste maison soit rasee par dedens tout autour, et que la poudre de la *rasure* soit esparsée hors de la ville. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lév., XIV, éd. 1530.)

Combien qu'avec telle humeur semblable a bouillie, on trouve quelques choses dures, et autres semblables, et raments et *rasures* de soulfre. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 121, éd. 1549.)

Les *rasures* ou limures du test de la teste d'un homme. (J. G. P., *des occult. Merv. de nat.*, p. 224, éd. 1567.)

— Rature :

Une chartre... bien escrite sans *raisure* et sans chancelure. (1235, *Ch. fr. de Lorr. et de Metz*, n° 9, Bonnardot.)

Lettres sans *rasure*. (1238, *Compt. H.-D. de Soiss.*, v° Drachy.)

Ces lettres que ge veu et leu mot a mot sanz *rasure* et sanz effaceure les lettres... (1240, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5993, f° 368^a.)

Sanz nule autre aide les croit l'en (les instruments) pour quoi il soit sanz vice ou sanz *rasure* ou sanz effaceure de quoi soupeon puisse nestre. (TANCREDE, *li Ordinaires*, Richel. 25546, f° 97^e.)

Uns empetra letres dou roi a un provot; li provoz li vit *rasure*, si ne les vout recevoir. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, 4, § 4, Rapetti.)

Si qu'il apparoit par procuracion sayellee d'abbet et de couvent de Cambron sauve et entiere, sans visce et sans *rasure*. (Juill. 1346, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 269, Chron. belg.)

Nous approuvons la *rasure*. (22 av. 1389, *Vente du lieut. de Charroche*, Marseigne, Jaligni, Arch. Allier.)

Veoir s'il n'y a *raseure* ne vice aulcun reprochable, mais coppie n'en doibt il avoir autrement. (BOUTILL., *Som. rur.*, f° 189 v°, éd. 1539.)

Je ne dy rien de leurs *rasures* (des notaires) ne de leurs corrections de bien en mal, tousjours en dompage d'aucun. (*Contred. de Songecreux*, f° 96 v°, éd. 1530.)

Rasure, ou rature, et effaceure de lettres ou mots. Litura. Ton espitre est toute pleine de *rasures*. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

— Suppression, effacement :

De coups de mine et de faintotes de court, D'eslongnemens, d'actentes, de *rasures*, Telz coups mortels me firent playes dures. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 153 v°, éd. 1526.)

— Sillon que le porc fait en rasant la terre de son groin :

Quant les pores privez vont mangeant et reversant la feuille, ils tournent, puis ça, puis la, et ne font que *rasseures* profondes. (*Modus*, f° 45, ap. Ste-Pal.)

— Mesure rase :

Item, d'avoine quarante cinq *rasures* ou environ. (1413, Arch. P 203, f° 106 v°.)

Doubs, *rasure*, Bresse, *rasura*, gratin. Suisse, *rasura*, la bande de dalles qui couronne un mur, faite; espèce de pain fait de la pâte raclée sur les parois du pétrin.

RASURER, v. a., raturer :

Lettres... non cancellees, non afaciees ne *rasurees* en aucune partie d'icelles. (1378, Arch. J 1030, pièce 25.)

Ledit Villenier sera tenuz de nous paier, tant pour restitution desdictes mil livres parisés que pour raison des sommes diminuees, ostees, *rasurees* et moins rendues en ses comptes. (1390, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, II, 254, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Quant les lettres sont souspeçonneuses, comme canselees ou *rasurees*. (*Cout. de France*, f° 140 v°, éd. 1517.)

RASURIER, s. m., raseur :

Rasurier. Raditore. (DUEZ, 1639.)

Rasurier. Raedor. (OUDIN, 1660.)

RASVIER, voir **RAVOIER**.

RASKANER, voir **RASSENER**.

RAT, s. m., proportion :

A Thomas le Maire pour le buwier de la maison ou demouroit ledict deffunct, en son vivant, parmi payant, chescun an, douze livres Flandres, a esté payé pour le *rat* de temps de une annee portant ladictie somme de douze livres Flandres. (1539, *Compte exéc. test. de Lieuvain*, Arch. Tournai.)

... Bien entendu, que, sy ladictie rente se rachetoit a plusieurs et diverses fois, icelle se diminuera en cours, a *rat* et quantité desdictz rachaptz. (*Chirog. du 15 avril 1570*, Arch. Tournai.)

Sont payez de leurs rentes jusques au jour des dites ordonnances, a *rat* de temps. (*Nouv. Cout. Gén.*, II, p. 919, ap. Ste-Pal.)

RATA (à), loc., au *prorata* :

Il aura, en ce cas, la faculté de faire le recouvrement de son bail par chacun an sur le principal locataire ou sur le sous fermier, a *rata* et a l'advenant de la despouille. (*Cout. de Bergh S. Winooz*, Rubr. VII, art. 3.)

RATACELER, voir **RATASSELER**.

RATACONNERIE, voir **RATACONNERIE**.

RATACONER, *-onner*, *rataiquonner*, v. a., raccouter, rapetasser, raccommoder, arranger :

Se li di : Part de ci, chetis,
Va, *rataconne* ton soler.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 296 r°.)

On *rataiquonne* les nattes de capitre. (1548, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il se disoit encore au dix-septième siècle (DASSOUCY, *la Prison de M. Dassoucy*), et s'est conservé dans plusieurs provinces. Centre, *ratacouner*, Picard., Rouchi, *rataconer*, Wallon, *rataquener*, raccommoder. Le Rouchi l'emploie aussi au sens fig., pour signifier raturer.

RATACONNERIE, *rataconnerie*, s. f., raccommodage, ce qui sert à raccommoder :

Rataconnerie, f. Remiendos. (OUDIN, 1660.)

RATACONEUR, -onneur, *ratacc.*, s. m., ravaudeur, raccommodeur :

Voyez ung cordonnier. Il voudroit bien qu'on pendist tous les savetiers et *rataconneurs* de vieilz souliers. (*Contredictz de Songreux*, f° 101 r°, éd. 1530.)

Romule estoit *rataconneur* de bobelins. (RAB., *Pantagruel*, ch. xxx, éd. 1542.)

Comme S. Crepin est cordonnier, ainsi S. Roch (qui guarit aussi de quelque maladie) est savetier, ou *rataconneur* de souliers. (II. ESTIENNE, *Apologie p. Herod.*, l. 1^{re}, p. 590, éd. 1566.)

Rouchi, Flandre française, Wallon, *rataconneur*.

RATAILLIER, voir RETAILLIER.

RATAIQUONNER, voir RATACONNER.

RATAISELER, voir RATASSELER.

RATALANEMENT, -entement, s. m., désir :

Li grans hardemens k'il voient en lui a donné quer au plus coart, et au hardi a donné *ratalanement* et seurté de mieus faire. (JEHANS DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 257^b.)

RATALANTER, -enter, verbe.

— Act., ranimer, exciter, pousser :

Car plaisanche n'avoit, qui les coers *ratalante*;
Ne vauroit ses avoires une viesse potente.

(BAUD. DE SEB., III, 636, Bocca.)

Ceste parole raseura les Grigois et les *ratalanta* de combatre. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 137^a.)

— Attirer :

Par mes dons celle *ratalante*
Que mes visaiges espovent.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 460^d.)

— Désirer :

Or ai une ramembrance
Qui me fait *ratalanter*
De chanson trover.

(Poët. fr. av. 1300, t. I, p. 196, Ars.)

— Neutr., plaire :

Sire, un poi sui destalentez ;
Si me suis des ier pourpensee
Que mout me *ratalenteroit*
Char qui a chien prise seroit.

(De la Dame qui se venja du chevalier, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 25.)

RATAPINÉ, part. passé, caché, couvert :

De si a l'endemain le laisse ester,
C'AIols fu revestus et conrees
Et de ses povres dras *ratapines*.

(Aiol, Richel. 25516, f° 104^d; A. T., 1234.)

RATARGIER, v. a., retarder :

Et a toutes barres par coi ces presentes

lettres porroient estre empeschiees ou *ratargiees*. (1314, Arch. JJ 52, f° 22 v°.)

RATASCHIER, v. a., voler, piller :

Cartulat et Robinet,
Henry de Poches, Gauchy,
Gombaut, Claux et Guedonnet
Et le bastard de Coucy,
Avec eulz messire Guy,
Sont de ceux qui a toute heure
Riffilent, *rataschent* aussey.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, IV, 312, A. T.)

RATASSE, adj. fém. ?

Pour un cappron de soye *ratasse*, et un mais. .xii. s. (17 avril 1403, *Execut. testam. de Jeh. le Loncq*, Arch. Tournai.)

RATASSELER, *rataceler*, *rataiseler*, v. a., rapiéceter, raccommoier :

D'un ort et viel burel vestue
Ratassél de clustriaus.

(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerin.* ap. Duc., *Clustare.*)

Boeteuse estoit, torte et boece, d'un gros et viel bureau vestue, *ratacelee* de cluteaux et de vieilles pennules. (Id., *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 98 v°.)

Pour .i. pot de keuvre *ratasselet*. (12 juin 1352, *Execut. test. d'Ysabel*, Arch. Tournai.)

A recouvrir tout noef et *ratasseler* les pans dormans des portes. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 18° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir ratasél le pont dormant de le porte saint Nicollay. (21 mai-20 août 1399, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Caisin Hierencq, pour son salaire d'*avoir ratasél* et renarmé de le dicte toille .xx. vieses kotes, parmy une onche de fil a keudre icelles. (1422-1423, *Compte des fortifications*, 8° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir ratasselet, en pluseurs lieux, le barriere de hos servant a la dicte porte. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gilles Joncquoy, poinctre, pour *avoir ratasél* et poinct le corps de garde des sergens bastonniers de ceste ville, 5 lb. (1592, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Flandre, Rouchi, Wallon, *ratasseler*, rapiéceter.

RATATER, voir RATASTER.

RATATON, s. m., pelade :

Es cheveulx viennent aucunes ordes dispositions que nous appellons seurons ou poulz ou *rataton*, car il semble qu'ilz soient menges de ratz. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 3, éd. 1495.)

RATAZ, s. m., sorte de drap d'or :

Pour 2 *rataz* delivrez a Gautier Louvrier, pour faire les carriaus du char. (1316, *Compt. de l'argenterie*, p. 58, Soc. de l'Hist. de Fr.)

1. **RATE**, *ralte*, *raite*, *raete*, *raette*, *raelle*, *ralte*, *raute*, *raulte*, *realte*, s. f.,

contribution ou retenue proportionnelle exigée de tous les fonctionnaires recevant des gages ou une solde du roi :

(Soient) lour terres et tenementes seises es mains le roy lanqz ils ussent paies au roy la *rate* de collect de lour compaignons. (*Stat. de Henri V*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les *raites* des desous nonmes. (1468, *Secr. roy. de Nicosie*, Val. Ott. 2821, f°9.)

— Evaluation, taxe :

Et prennent les tesmoins et expers meenez et conduis sur le lieu a mesure de la *rate* et tauxe faicte a la veue et bornement des lieux, levations des biens, et constitutions d'assignat dotal, et partages. (*Coast. d'Aouste*, p. 101, éd. 1598.)

— Somme qu'on payait pour acquérir les droits et privilèges d'un métier et le droit même d'exercer ce métier :

Et ne poldrat celluy porter offices si n'at payet le plaine *raulte* de nostre dit mestier. (1440, *Privil. des 32 bons mestiers de la cité de Liège*, I, 165, éd. 1750.)

Les dits porteurs (aux sacs) ne doivent porter tels grains, seil, ne autres denrees en la cité, sour payne de payer le deuybt et *raite* dudit mestier. (1460, *ib.*, I, 194.)

S'il estoit aucun qui s'en voulusse entre-mesler, livrer, vendre, achepter, est ordonné que toutesfois qu'il advenoit nous les pouvons faire panner pour faire acquérir la *raite* de nostre dit mestier. (1478, *ib.*, I, 166.)

Si un estrangeur prend une fille de maistre a epouse, il gaignerat et aurat la demy *raette*. (1478, *ib.*, I, 167.)

Delle grande *raulte*. (1478, *ib.*, I, 167.)

Une joene fille a marier... porat etre reuee (du métier) et admise... Et icelle *realte* a prantra a telle caution. (1544, *ib.*, II, 356.)

Et jusqu'au xviii^e siècle :

Statuons que servants, servantes, apprentis pourront acquérir la petite *raulte* c'on dist communement cropage. (1617, *Privil. des 32 bons mestiers de la cité de Liège*, II, 308.)

Est défendu à tous compaignons, comme aussi à tous autres étant de la *raete* d'icelui métier, de n'assister tels contraventeurs. (1707, *Régl.*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liège*, 3° sér., I, 382.)

Payera pour l'acquete ou la grande *rate* d'iceluy métier 24 lb. brab. (1724, *Réglem.*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liège*, 3° sér., I, 679.)

— A *rate de*, par la décision de :

Fust seyn Dominik canonizé a *rate* de l'apostoyllie Gregorie. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 54 v°.)

— A *rate de*, à la *rate de*; au prorata de :

Et ce, pour dix huict mois entiers a chacune fois que lesdictes places s'avictuailleront, ou a la *ralte* du temps qu'on renouvelera icelles provisions de vivres. (*Patentes de M. de Savoye*, ap. du Villars, *Mém.*, l. XII, Michaud.)

Il fera fournir, bailler et delivrer au commissaire, ou commissaires deputez de par nous ou nostre lieutenant general, telle quantité de bleds, vins et autres grains et munitions en especes de vivres qu'il sera besoin pour la fourniture et provision desdites cinq villes et places, le tout pour dix huit mois entiers a chacune fois que lesdites places s'advictuailleront, ou a la rate du temps que l'on renouvellera lesdites provisions de vivres. (*Ib.*, l. XII.)

Et ou lesdits debiteurs perdront tous leurs biens, rentes et revenus, ou la plus-part d'iceux, se fera moderation et quittance a rate de temps, et portion desdites ruines, pertes et degasts. (31 oct. 1587, *Édit de Philippe II sur la moderation des rentes*, X.)

Se payeront en espece, ou a la raete du denier quinze du prix deboursé. (1628, *Cout. de Bouillon*, Nouv. Cout. gén., II, 854.)

— Pour sa rate, pour sa quote-part :

Il avoit bien la .viii. m. armeures de fer, chevaliers et escuiers, .xxx. m. hommes armez, la moitié montez sur petites baguenes et l'autre moitié sergens a pié envolez par election des bonnes villes a leurs gaiges, chacune bonne ville pour sa rate. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 13 v°.)

Il seroit besoing d'appeller les ecclesiastiques et gentilzhommes, afin de contribuer pour leur part et rate. (24 janv. 1591, *Delib. du cons. mun.*, Arch. mun. Bourg.)

— Pour rate de, pour la rate de, à proportion de :

Que vous faites faire compte et payement au dit sire de Scalles... de la somme de deux cens livres tournoiz par moys pour le temps prenant pié du quinziesme jour dudit moys d'aoust jusques au jour... que doit commencer l'entretenue de payement du dit regard, et pour rate d'icellui temps. (1443, *Ordre de paiement*, dans *Chron. du Mont S. Michel*, II, 163, A. T.)

Lequel paiement se fera par quartiers d'annee, ainsi qu'il est accoustumé de faire en telles et pour rate du temps. (15 nov. 1491, *Ord.*, XX, 299.)

Au regard de l'ayde des .xxx^m. escus touchant les Venetiens, aussy est il tout certain qu'elle est due pour la rate du temps. (Fév. 1529, *Remonstr. de la part de l'Emp. au Pape*, etc., *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 738, Doc. inéd.)

— Rate pour rate, au prorata :

Que toutes lesdites marchandises devront estre vendues en commun afin que le pauvre puisse vivre avec le riche, puis deverat estre devidee egalelement entre tous les banseliers et payé d'un chacun raete pour raete, (1618, *Chart. et priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 297, éd. 1730.)

— Selon la rate de, selon le rapport, le revenu de :

Tous ceulx qui ont mayson dedans ladite ville ont accoustumé de estre mys et imposé audict commun de ladite fortification chascung selon leur rate. (1406, *Cart. de Bourg*, p. 113, Brossard.)

Solonque l'afferance et rote de la terre. (LITTL., *Instil.*, 223, éd. 1766.)

— Selon la part incombant à chacun :

L'autre motiet astoient sergens a piet que les bonnes vilhes avoient envoies sor leur waighes, casconne vilhe solonc sa raute. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 340, Chron. belg.)

User des franchises, libertes et biens de la Maladiere, solonc sa part et rate. (13 janv. 1590, *Lett. testimon. concern. la Maladrerie*, Arch. Cossonay.)

— Au prorata de :

Bererd Jacot a prins la charge de lever la taille qui se fera pour la venue de monseigneur le Dauphin, aux gaiges acoustumes, selon la rate de la somme qu'il levera. (5 janv. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 212, Guigue.)

Wallon, rate, proportion, degré. rate de temps, limite ; a rate de temps, au prorata.

2. RATE, s. f., employé dans la locut. en rate, par le travers :

La furent tous les autres vens en troupe, L'ung en prorre, l'autre en rate et en pouppes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 136 v°.)

3. RATE, adj. f., latinisme, ratifié :

Je contre les chouses cy escriptes jamais ne feray ou vanray, mais les tanray fermes et rates pour toux jours maix. (1370, *Lett. de Brun de Ribaupierre*, Arch. du prince, Neuchâtel, A, n° 23.)

RATÉ, adj., entamé par les rats ou les souris :

Si come leur pain raté, que rat ou souris ont entamé. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., I, 54, Lespinasse et Bonnardot.)

Encore usité dans le Centre.

RATEANCE, s. f., sorte d'étoffe :

Une paire de chausses rouges et un chapperon de rateance. (1416, Arch. JJ 169, pièce 235.)

RATEAU, voir RASTEL.

RATEFIEMENT, voir RATIFIEMENT.

RATEIR, voir RETER.

RATEL, voir RASTEL.

1. RATELER, -eir, reatte., ratell., v. a., atteler de nouveau, au pr. et au fig. :

Dont les hulheurs, a cuy ledit bure estoit, leur prist sens de cheli bure rateleir et aleir ens. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 324, Chron. belg.)

Nostre mignon fut delivré de ses pastez, et a son premier mestier reattelé et restably. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, X, Jacob.)

— Ratelé, part. passé, garni de pi-quants, de crocs :

Que la muraillee soit ratelée tout a l'entour. (23 janv. 1438, *Ord. du cap. de Bresse*,

Compt. de la chât. de Châtill-en-Domb., B 7839.)

Ardennes, rateler, atteler de nouveau. Wallon, rateler, Liégeois, ratteler, équiper de nouveau, se remettre à l'ouvrage.

2. RATELER, v. n., chasser les souris et les rats comme la chouette :

Rateler. To hunt rats and mice as an owle. (COTGR., 1611.)

— Croasser comme la chauve-souris :

Rateler. La chauve souris ratelle et siffle la nuit. Noctua cucubat. (ROB. EST., *Diction.*, 1549.)

Ainsi le chat huant Ne scauroit regarder le soleil flamboyant, Ni l'oiseau mamelu, qui vers le soir ratale, Voir la clarté de sa louche prunelle. (DU CHESNE, *le Grand Miroir du monde*, p. 21, éd. 1587.)

Rateler... also, to howle skreck, or crie, like an owle. (COTGR., 1611.)

Rateler, siffler de chauve souris, piar como murciégalo. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Bavarder :

Il quacquette trop, il ratelle trop pour ung saige homme. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 486, Génin.)

Aunis, rateler, marcher en se courbant pour n'être pas aperçu.

RATELIER, s. m., cale où l'on radoube les navires :

Un ratelier, ou radoub de navire. (Pièce de 1532, ap. Stephano de Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre.*)

RATELIN, voir RASTELIN.

RATELENOIE, s. f., produit du râteau :

Avoir donné et octroïé a toujours mais a Pasquier Gibelin les ratellenoies que le dit chevalier avoit droit de prendre sur une piece de pré assise en la prairie de Clery. (Mars 1269, *Charte*, Hôt.-Dieu d'Orl., Invent., f° 388 v°.)

RATELLER voir RATELER, 1.

RATELOT, ratt., s. m., petit rat :

L'hostel des ratelos. (1405, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La maison et cambe des rattelos. (1416, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'hostel des ratelos, la brasserie des ratelotz. (*Ib.*)

Il y a à Cambrai une rue des Rate-lots.

Flandre, Rouchi, Wallon, ratelot, petit rat.

RATELOU, *ratt.*, s. m., herbe, l'aristolochie :

Ratelou, aristolochia longa. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Quant au *rattelou*, sa racine prinse en eau est singuliere aux convulsions. (Du PINET, *Pline*, XXV, 8, éd. 1615.)

L'aristolochie aussi est singuliere aux playes de la teste... autant en fait le *rattelou*. (Id., *ib.*, XXV, 11.)

Ratelou, herbe, aristolochia. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Ratelou, m. Aristolochia, yerva. (OUDIN, 1660.)

RATENDRE, verbe.

— Act., attendre de nouveau, ou simplement attendre :

Chi me *ratendes*, Marote,
Chi venrai parler a vous.

(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et de Marion*, Cousse-maker, p. 400.)

Et point n'i trouveront ly empereur luy *ratendu* par trois jours continuellement' (1370, HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 438.)

Quant ilh seurent que le nove Praile estoit gangnié, ilh soy departirent et revinrent, et eslirent une plache emmy les champs por *ratendre* et rasonleir toutes les vilhes et les gens qui estoient de leur aide. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 336, *Chron. belg.*)

— Neutr., attendre :

Iroient gesir... sens *ratendre* en on oseite. (1301, *Charte S. Lambert*, n° 458, Arch. Liège.)

RATENIR, v. a, retenir :

Si prist Isaac et l'emmynat en une montangne ou Dieu ly avoit dit, puis trahist l'espee pour coupeir le chief de son fis ; mains ly angele *ratient* l'espee et li monstrat une agneal que ilh sacrifiat. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historis*, I, 328, *Chron. belg.*)

RATENRIER, *rattenrrier*, -oier, verbe.

— Réfl., s'émouvoir, s'attendrir :

Maintenant que plourer le voient,
De l'autre part se *ratenroient*,
Et pleurent mais ke c'est asses.
(*Chev. as .ii. esp.*, 4365, Færster.)

Mais pourche Baudewin ades se *ratenrie*.
(*B. de Seb.*, XVI, 899, Bocca.)

— Neutr., dans le même sens :

De mon enfant li cuers me *rattenrrie*
Que je laissai en la lande enhermie.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 1904.)

RATEPENNAGE, *ratt.*, s. f., sorte de perruque, de coiffure :

Ung arpent de cheveux pillez et desrobéz de la teste d'autruy, assemblez par une perruquere en une masse dite *rattépennage*. (Ms. Richel. 24842.)

Mesmement de joindre a ses cheveux une frizee et grande *ratépennage* attachee d'épingles d'argent. (*ib.*)

1. **RATER**, voir RETER.

2. **RATER**, *raster*, v. a. raturer :

Et aussi *rata* ledit prestre une lettre scellee du grand scel. (1397, Arch. JJ 153, pièce 46.)

Il *rata* et osta un X sur la somme de .xii. c. frans. (Ch. des compt. de Paris, f° 147 r°, ap. Duc., *Rattare*.)

Lettres non *rastees*, chanceeles ni vitieuses en aucunes part d'icelles. (1461, *Ord.*, XV, 36.)

— Ratisser :

Nestoier et *rater* la mousse. (1496, *Compte*, Valmont, Arch. Seine-Inf.)

Vionnaz (B.-Valais) *rata*, racler, nettoyer.

3. **RATER**, v. a., surprendre, prévenir :

Cil (chevaliers) si doivent estre trovez
D'environ l'ost et devers destre,
Devant, derriers et a senestre,
Es leur espas et es antrees
Si que les apies *rastees*
I soient aucunes fois.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 33^a.)
Lat. : Nam quodam modo ipse sui proditor inventur,
enjus speculator fuerit ab adversariis comprehensus.
(*Instituta rei militaris*, III, 6.)

Et qui aust ceste quautele
Faitte en toz les oz itele,
Li agaiz et les sorvenues
Que plusor foiz lor sont venues
De nuiz et de jors ausiment
Ne lor aussent fait nuissoment
Ne lor ost laidi ne matey,
Mes las aust la force *rately*.
(*Id.*, *id.*, f° 40^b.) *Inst. rei milit.*, III, 10.

4. **RATER**, v. n., croître, prendre de la force :

Ostex les chardons des espines
Et toutes les malveses racines,
Ne lesses les mauvez *rater*,
Ou encore te feront grater.

(GEFFR. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 88^r; v. 7323, W. et D.)

— ?

Nennin, tel s'en plaint seue teste
Qui encor tant pourra *rater*
Qu'a sa teste en pourra grater
La ou pas ne li mengera.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 34^a.)

RATERIE, s. f., caprice, mauvaise volonté :

Cil qui rien ne vuellent souffrir en cest monde pour l'amour de nostre Segneur ne chassent pas tail *raterie* qui pour la delivrance d'une fievre ou d'une goutte se courent de .xl. lieues ou de .LX. (*Compos. de la s. escript.*, ms Monmerqué, t. I, f° 88 r°.)

Car boine compagnie doit iestre bien privee,
Ne nulle *raterie* [n'] y doit iestre trouvee.
(GILLON LE MUISIR, *Poés.*, II, 90, Kerv.)

RATERER, v. a., renverser par terre une seconde fois :

Le malheur voulut qu'en courant il rencontre l'autre Polonois, qui a toute peine se relevoit de terre, qui le *raterre* encor

une fois. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 177 v°, éd. 1588.)

RATET, s. m., petit rat :

Girart le *Ratet*. (27 juill. 1400, *Inu. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

RATH, s. m., ravisseur :

Rath, homicide, laron, moudreur, ardeur sont laissiet a le laie justice de capitale. (1247, *Lett. de Henri, élu de Liège*, dans *Cart. de Hainaut*, XXVI, Reiff.)

RATIEDIR, *ratt.*, verbe.

— Neut., devenir de nouveau tiède :

Après que toutes choses sont *ratiédies*. (Du PINET, *Dioscoride*, V, 74, éd. 1605.)

— Réfl., dans le même sens :

Comme les nostres se fussent a ceste occasion *ratiédies* et relaschez de leur accoustumee promptitude. (VIGENERE, *Guerre civile*, 2^e liv., f° 29 r°, éd. 1589.)

1. **RATIER**, *ratt.*, s. m., ratière :

Doit tendre... un clinquet, tout ainsi que un *ratier*, pour prendre raz. (G. PHEBUS, *Chasse*, p. 314, ap. Ste-Pal.)

Pour un *ratier* a Jaquemont le Houchier. (20 nov. 1362, *Exéc. testam. de Gossuin le Louchier*, Arch. Tournai.)

A lui pour ung *rattier*. (17 fêv. 1404, *Exéc. testam. d'Ysabelle Volkarde*, Arch. Tournai.)

Ung *ratier* et ung sorigier. (1592, *Droit de vevé à Lille*, Cartulaire du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

— Cachot :

Après ce que le dit Jehan fu mis au *ratier* de la grosse tour, a rompu ou ouvert la porte d'icellui *ratier*. (1393, Arch. JJ 145, pièce 157.)

Noms de lieux, *Rathier* (Jura, Charente-Inférieure), *Le Ratier* (Lot, Savoie). Nom de personne, *Ratier*.

2. **RATIER**, adj., de rat :

Par bien amer de volenté entiere
Dieu, le facteur de tous les helemens,
On observe, sans quelque cevre *ratiere*,
Les dix commandz, de la foy paremens.
(2 août 1485, *Reg. du puy de l'école de rhétorique de Tournay*, 32^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 336.)

Vermine. *Ratiere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Réservé :

Aussi les Angloys longtemps après Cesar ne sont pas venus a la congnoissance des lettres, dont ils peussent avoir laissé quelque chose de leurs si anciens faits par escript; avec ce que ils ont tousjours esté gens assez *rattiers* et peu communicatifs. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 197, éd. 1576.)

— Avare :

Et rice et grant et noble estoient
Li don ke toute jour avoient,
Car de ce n'ert *ratiers* ne chices.
(*Chev. as. n. esp.*, 19, Forster.)

Avoec les seignours et les dames...
M'esbatoie tres volentiers :
De ce n'estoie pas *ratiers*.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 162, 2350, Scheler.)

— Pillard, voleur :

Li hobe sont par nature *ratier*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 217^b.)

En France n'a que corretiers,
Et unes gens qui sont *ratiers*,
Qui ne servent que de pais fere,
Por or et por argent atraire.
(*Geoffr. de Paris*, *Chron.*, 1771, W. et D.)

RATIFICATOIRE, *ratiff.*, adj., de ratification, qui ratifie :

Lettres qui se bailleront par les dits princes, confirmatoires et *ratificatoires* d'icelles. (1493, ap. Godefroy, *Observ. sur Charles VIII*, p. 652, éd. 1684.)

Lettres *ratificatoires*. (Août 1501, *Traité de mar. du duc de Luxemb. et de M^e Cl. de Fr.*, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, I, 32, Doc. inéd.)

RATIFICATORIAL, *ratiff.*, adj., qui ratifie :

Et sommes delibéré de l'entrenir (le traité), garder et observer comment l'avez conclud et passé, et de donner icy audit ambassadeur toutes nos lettres *ratificatoires* et autres que pour ce il est requis. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, II, 145, Doc. inéd.)

RATIFIEMENT, *rate.*, *ratte.*, s. m., ratification, confirmation :

Toutes ces choses il ratifia en suppliant encores au roy que au serement et *ratifement* dessus diz il mette son decret. (1340, *Arch. JJ 72*, f° 230 v°.)

Recevera le greement, *ratefement*. (*Paix entre les R. de Fr. et d'Angl.*, *Montr.-s.-Mer*, *Arch. Vat.*, *Instrum.*)

Doit estre tenu ledit maistre Jehan de faire son povoir de pourcachier le *ratefement* dessus dit audit monseigneur le comte. (1371, Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 858.)

Lettre de don et *ratefement* fait par feu monseigneur Jacques de Werchin de .xviii. lb., monnoie de Hainnault, et aumosnees par feu monseigneur Jehan, son pere, senescal de Haynault. (21 nov. 1371, *Fonds des Couvents*, Chartreux, Chirographe, *Arch. de l'Etat*, à Tournai.)

Coppie de .i. *rattefement* de le chartre des monnoyers. (1435, *Liv. noir*, ms. Valenciennes 535, f° 141 r°.)

RATIFIQUER, *ratiff.*, v. a., ratifier :

Luy affirma et dit le tout estre vray et du consentement et volenté de l'empereur auquel il estoit alé et retourné en poste et que tout le *ratiffiqueroient*. (*Lett. de Louis XII*, IV, 294, éd. 1712.)

RATHABITION, s. f., ratification, confirmation :

Ne poelt on alleguer force ne violence au cas present, car la *rathabition* faicte par ledit roy des Romains, par plusieurs ses lettres et actes dont dessus est parlé, purge toutes les forces et violences que l'on porroit alleguer, mesmement qu'il a faict la dite *rathabition* quæ mandato comparatur, luy estant hors de toute crainte et entre tous ses gens de guerre, comme d'icelle *rathabition* apparoir poelt, par plusieurs lettres escriptes par ledit roy des Romains. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. ccxlv, Buchon.)

RATIN, s. m., odeur de rat :

Sur tous animaux ils (les éléphants) haissent les souris, de sorte que si leur fourrage sent tant soit peu le *ratin*, ils n'y toucheront point. (Du PINET, *Pline*, VIII, 10, éd. 1566.)

RATIONABLE, adj., doué de raison :

La tierce (puissance de l'ame de l'homme) est apelee *rationable*, et por ceste est li hom divers de toutes choses, porce que nule autre chose n'a ame *rationable* se li hom non. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 260, Chabaille.)

RATIONABLEMENT, adv., par compte :

Por payer *rationablement* le salaire des varles delle justiche. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 202, *Chron. belg.*)

1. **RATIONAL**, adj., raisonnable :

Les animaux, *rationaux* et non *rationaux*. (P. BRAILLIER, *Decl. des abus et ignor. des médec.*, éd. 1557.)

2. **RATIONAL**, *-onnal*, *-cional*, s. m., celui qui tient les comptes :

Maistres et *rationnaux* de l'archifve ou chambre de nos comptes. (Nov. 1483, *Ord.*, XIX, 181.)

Si donnons en mandement a nos amez et féaux le grand seneschal de Provence, gens de nostre conseil royal, maistres, *rationaux* et archivaires de nostre chambre. (1486, *Charles*, ap. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 539, éd. 1684.)

RATIONNIER, *-cionnier*, s. m., prébendier :

Item ausdiz chanoines (de Duxne) seront appliquez tous les droiz, prouffiz, rentes et revenues quelconques, que les *rationniers* de la dite eglise ont accoustumé avoir et prendre en icelle; par telle maniere, que quant il vacquera aucune de rations, nul d'ilec en avant n'y sera mis ne institué; mais vendront successivement les droiz et rentes desdites rations ausdiz chanoines. (1376, *Testam. de Charles roi de Navarre*, *God. reg.* 8423^o, f° 103 r°, ap. Duc., *Rationarius*.)

RATIRER, *ratyrier*, verbe.

— Act., remettre en bon état :

Ke cel tinel ailles tost decoper,
Si en ferai nostre fu alumer,
Et nos paeles de cel fer estouper,
Et nos crokes refaire et *ratirer*.
(*Aliscans*, 3800, A. P.)

Quant ele fu commeniée
Couverte l'ont et *ratyrie* (la malade).
(*Del userier*, *Richel.* 15212, f° 136 v°.)

— Fig., rétablir :

D'un soul regard le pais *ratire*
D'ome a Dieu...

(*RECLUS DE MOLLINS*, *Miserere*, cclvii, 7, Van Hamel.)

Endementiers Palamedes qui moult estoit de grant pourpris fist rappareillier toute la navire et *ratirer* tous leurs affaires. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 75^a.)

— Réfl., retourner, revenir :

A la loenge de la Virge
Qui Dieu porta, *me ratierge*
Pour un miracle reciter...

(G. DE COINCI, *Afir.*, ms. Soissons, f° 63^a; col. 481, Poquet.)

— Se disposer, s'appréter :

D'assembler sa gent *se ratirs*
Li roys Phelippes.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, *Richel.* 5698, p. 61^b.)

— Se retirer :

Flamens d'autre part *se ratirent*.

(G. GUIART, *Roy. Lign.*, *Richel.* 5698, p. 282^b.)

RATOARE, voir RATOIRE.

RATOCHIER, v. a., toucher une seconde fois :

Lo parax lo *ratochet*. (S. BERN., *Serm.*, *Richel.* 24768, f° .) Lat.: iterum tangit.

1. **RATOIR**, *-ouer*, *rastoir*, s. m., instrument pour racler :

Hoc ostorium (?), *rastoir*. (*Gloss. de Glasgow*. P. Meyer.)

Les *ratouers* a rere ledit sel. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 527.)

2. **RATOIR**, s. m., ratière, souricière :

Ratoir : m. A mouse trap, or a trap for rats. (COTGR., 1611.)

1. **RATOIRE**, *-toare*, *-touere*, *-tuere*, *retoire*, s. f., ratière, souricière :

Muscipula. *Ratuere*. (*Gl. de Garl.*, ms. Bruges 536, Scheler.) Var., *retoire*. (Ed. Géraud.)

Et de sarges et de tapis,
Et de *ratoueres* a soris.

(*Dit des marcheans*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 163.)

Nous les arons comme souris
Attrapez en la *ratouere*.

(G. DE S. ANDRÉ, *Hist. de Jean IV*, *Lobin.*, II, 701.)

Les Secretains avec une *ratouere* prirent une souris qui estoit pleine, et fait cinq petits souriceaux dedans la *ratouere* mesme. (AMYOT, *Vies*, *Sylla*, XVI, éd. 1567.)

Les uns disent que les tribunaux de justice, sur lesquels une formilière de juges sont assis, ne sont maintenant que pieges et *ratoues*. (DE LA NOUVE, *Disc. polit. et milit.*, p. 87, éd. 1587.)

D'autant qu'elle est faicte (la cage) comme nasses ou *ratoues* a prendre poissons ou rats. (O. DE SERRES, *Th. d'Agric.*, V, 11, éd. 1605.)

— Fig. :

Une *ratouere* a prendre les passans. (Du FAUL, *Cont. d'Eutrap.*, I, éd. 1598.)

Par trois diverses fois, et par divers endroits, il attrappa (dans le filet) une vingtaine de chevaux et plus de cinquante hommes de pied; mais la *ratoire* estant depuis découverte, les rats n'y vindrent plus. (Du VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Livres (de la librairie de S.-Victor)... desquelz s'ensuyt le repertoyre, et primo: Bigua salutis... La *ratouere* des theologiens. (RAB., *Pantagr.*, ch. vii, éd. 1542.)

— Chatière :

Ratoire: f. The hole in a doore, for a cat to goe in and out at. (COTGR., 1611.)

Berry, Poitou, Saintonge, Aunis, *ratouere*, ratière, Bourg., Dijon, *raitore*, petite maison basse et étroite, ce qu'on appelle un trou. (LA MONN., *Gloss. des Noels Bourg.*)

Il y a à Nevers la rue des *Ratoires*.

2. **RATOIRE**, *-oere, -ouere, -ore, s. f.*, instrument pour racler :

Or faut la met a pestrir pain,
La *ratoere*,
Au saas i faut la sassouere.

(*Ditté des chos. qui faillent en ménage*, ap. Jub., *Now. rec.*, II, 167.)

Et la maist pour pestrir, buletel et saas,
Sasoire et *ratoire* et plume, se ne l'as.

(*Dit de Ménage*, 150, Trébutien.)

La *ratoire*. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

Une *ratoire* et .ii. sas de toille. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Lesdiz mesureurs auront chacun une mesure et une pelle et *ratouere* pour ycelui office exercer. (1415, *Ord.*, XI, 313.)

Ratoire a raire blé mesuré, hostorium. (1464, J. LAGAUDEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

Il valloit mieux de coucher avecques une *ratouere* de fil d'archal qu'avec elle. (BRANT., *Des Dames*, IX, 262, Lalanne.)

— Pelle à ordures :

Ratouere, f. A paring shovell. (COTGRAVE, 1611.)

3. **RATOIRE**, s. f., la plaie produite par un cautère et par l'onguent, l'emplâtre qu'on met sur cette plaie :

Ratoire: m. A ruptory; a skinne breaking oymtment, medicine, or salve. (COTGR., 1611.)

Ratoire, de ruptorium, c'est a dire un cautere. (*Dict. des termes du vieux françois*, 1750, in-fol.)

RATOISE, *-oyse, s. f.*, ratière :

Muscipula, *ratoyse*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler.)

RATON, voir RASTON.

RATONIERE, *-onniere, ratt.*, s. f., ratière :

Une *rattionniere*. (Octobre 1592, *Droit de vesve à Lille*, Cartulaire du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

Nom de lieu, la *Rattonnière*, Loiret.

RATONNER, v. a., presser amoureuxment :

Je vuel estro d'ele basiez et acolez
Et en sa belle brace soit mes cors repousez,
Si gerra avec moi, si en ferai mes gres,
Si me *ratonnera* les flans et les coutez.
(*Florence de Rome*, Richel. 4198, f° 2 v°.)

Suisse rom., Vaud, *ratonner*, aller et venir de côté et d'autre sans faire aucune besogne utile.

RATORE, voir RATOIRE 2.

RATORER, voir RESTORER.

RATORNER, *ratourner*, verbe.

— Neutr., retourner :

Et si *ratorit* delivrement
Et mont et relaist sa ventaille
Et si reviegne a sa bataille.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 16°; 223, Herrig.)

— Act., faire retourner, ramener :

Ce que nostre Sires a por grant bien commandé,
Par malvaises costumes ont en mal *ratorné*.
(*Vie de Ste Thaysis*, Richel. 23112, f° 102°.)

Car puis ke toute docement
Pour li, et pour sa valour,
Espérer doit ensement
Sa douçour,
Ceste raison *ratour*,
Se madame le consent,
Espérer si hautement.

(*Poët. fr. ms. av. 1300*, t. III, p. 1183, Arr.)

— Remettre en état, rétablir, réparer :

E qu'il funt, funt de quor joios,
Del leu *ratorner* desiros.
(BRN., *D. de Norm.*, II, 10904, Michel.)

Carites l lois sont bestornées.
Revien l Car ja mais *ratornées*
N'ierent a droit se nos *ratournées*.

(RENCL. DE MOIL., *Carité*, v, 10, Van Hamel.)

Le trou rapareille et *ratorne*,
Si k'il n'i pert.

(*Dolop.*, 5456, Bibl. str.)

Quant la terre est bien moillie,
Et de la plueve est merguillie,
Li vens l'essue et le *ratorne*.

(GUI DE CAMBR., *Barlaam*, p. 175, v. 23, Meyer.)

Et *ratorné*
Maint castiel et mainte cité.

(MOUSK., *Chron.*, 4879, Reiff.)

— Rassembler :

Leur eschiele *ratournoient*
Comme genz petit esgarées.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 271°.)

— Disposer, arranger, préparer :

Et li baron *ratornerent* le lor (assaut) par

devers la terre et de perrieres et de mangoniaus. (VILLEH., § 164, Wailly.)

Mais la somme del conseil si fut tels: que ils *ratorneroient* lor affaire l'endemain qui semadis ere. (ID., *ib.*, § 240.)

— Réfl., se préparer, se disposer :

Cil des nos le roi se *ratourneut*
De Gui de Namur metre en detes.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 325°.)

— Act., parer, orner :

Et lors *ratournera* son chief
De guimple et de chapelet.
(*La Contenance des fames*, Richel. 1593, f° 107°.)

— Réfl., se vêtir, s'habiller de nouveau :

Elle faillit sus en haste et reprint son atour et s'en antra en une aultre chambre pour se *ratourner*. (LOUIS XI, *Cent. Nouv.*, XXXIII, Jacob.)

— Act., donner en retour, en compensation :

Por ce ke j'ai retrenchié les bois de Wiberstap por devers ma vile por l'aisance et por l'utilitei de me glise de Verdon, je *ratourne* a l'abri et au covent devant dis del mien bois par devers Wiberstap selon Espesviler a l'eswart de Werliart mon prevost de Maucort. (Août 1250, Abb. de Châtill., cart. 65, Arch. Meuse.)

Centre, Mons, Liège, *ratourner*, retourner sur ses pas. Wallon, Ardennes, *ratourner*, faire revenir les bêtes qui pâturent vers un point déterminé. Pic., Oise, *ratourner*, tourner: *ratourner* à droite, *ratourner* à gauche, *ratourner* une rue.

RATOUERE, voir RATOIRE.

RATOUREL, s. m., peut-être objet servant à racler :

Ostorium[?], *ratourel*. (*Gloss. de Conches*.)

Cf. RATOR.

RATORNER, voir RATORNER.

RATRAICTE, voir RATRAITE.

RATRAINER, v. a., trainer de nouveau :

Soit traisnee parmy les fors et parmy les carefours de voies en plusieurs lieux et *ratrainé* ou buisson ou vous meistes la charoigne. (*Modus*, f° 67, ap. Ste-Pal.)

Les mors *ratrainier* et rassambler. (FROISS., *Chron.*, II, 126, Luce.)

RATRAIRE, *ratt.*, v. a., rompre, annuler :

Se aucun vouloit ledit marchié *ratraire* par coustume de pais. (1300, *Ch. du garde du sceau de Caen*, dim. av. S. Barth., S. Etienne, Arch. Calvados.)

— Délivrer :

Li boins rois (Charlemagne) ouvra tot
Quar il ne *ratrest* pas le rice [onsi,
Pour le povre metre en la brice.
(Ph. Mousk., Chron., 3907, Reiff.)

— Prendre :

Par quoy messire Jaques de Harcourt
porra bien atendre une espace jusques a
ce que ayez recouvré ceste ville de Cre-
vent, par laquelle avoir de vostre partie
polries legierement *rattraire* Ansoirre, voire
toutes les villes et chasteaux qui sont
jusques vers Digon en Bourgoigne. (WA-
VRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 237, Soc.
de l'H. de Fr.)

— Serrer plus fortement :

Prestre, ton cuer, s'il se deslie,
Par pour restraing et *ratrai*.
(RENCLUS DE MOIL., de *Carité*, LXXVI, 9, Van Hamel.)

— Raconter :

Lor dame content e *ratraient*
Fute l'ovre, que rien n'i laient.
(BEN., D. de Norm., II, 2813, Michel.)

— Ramener :

De çou qu'il avoit tant creu
Le faus menteour descreu
Et la contesse, ki quidoit
Ses hommes *rattraire* a son droit.
(Mousk., Chron., 25135, Reiff.)

Si escripsi il et manda fiablement au
conte de Flandre sen cousin que il *ratre-
sist* et tenist a amour ses gens. (FROISS.,
Chron., II, 429, Kerv.)

— Terme juridique, exercer un re-
trait, recouvrer la possession d'une
chose aliénée :

[Poir de] garder plais et jours a loy
sur iceulx heritages, [par faulte de rentes
deues], s'il le convient; y renunchier, et les
renouveler touteffois que mestier sera; de
les *rattraire* et demener par loy selon les
coutumes des lieux ou iceulx heritages
seront scitues et assis. (21 septembre 1474,
*Esript de reprise pour l'ospital Saint
Euthere*,... Procuration générale incluse,
Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lesquelz comparant dirent et recong-
neurent que, puis nagueres, comme en-
trez ou point de saisine, tenure et plais
gardez par Arnoul le Lombart, sur deux
maisons et heritaiges, joingnans... pour
s'aver huit livres tournois de rente heri-
table, constituées sur la dicte maison et
heritaige, eulx avoient *rattraire*, et esté
adherité desdictes deux maisons et heri-
taiges, comme par escripts de adheritement
pout ad plain apperoir. (6 septembre 1481,
*Esript de parchons d'entre Jehan de Hurte-
bise et Gilles Marchant*, chir., St-Brice, Arch.
Tournai.)

...banierettes de toilles peintes des
armoyeries de l'empereur nostre sire et
de la ville, pour les attacher aux masures
habandonnées par les heritiers, afin de les
faire renclore et *rattraire*. (1525, *Comptes
d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

-- Réfl., se retirer :

Et se *ratrayent* en leurs pavillons. (J.
LE FEVRE, *Chron.*, I, 267, Soc. de l'Hist. de
Fr.)

— Infin. pris subst., retour :

Quant l'emperere ert devies,
Maint princes en iert envies,
Par qui l'empereres Henris
Del *rattraire* fu atenis.
(Mousk., Chron., 20115, Reiff.)

RATRAIT, -tret, s. m., retrait :

Accions de *ratret* et de guarentise. (*Di-
gestes de Just.*, Richel. 20118, f° 2^a.)

Les queiulx (fiefs) j'ay eubz par *ratrait*
deboursé a cause de signeurie. (1464,
Aveu, Bailliage d'Evreux, Arch. P 295, reg.
1.)

Or disoet ledit demandeur qu'il estoit le
prochain lignager d'iceluy vendeur, par-
quoy a venir au *ratrait* avoit droit. (MART.
D'AUV., *Arr. d'Am.*, p. 321, éd. 1587.)

RATRAITE, *rattraite*, *rattraite*, *ra-
traicte*, *rattraicte*, *ratrète*, s. f., retrait
lignager :

Per raison de *ratrete*. (1360, S.-Evroult,
Arch. Orne.)

Ordonnance de l'archiduc Albert du 26
novembre 1412 sur le fait des *rattraictes*
d'heritages de rentes constituées a pris
d'agent. (*Usaiges et coutumes de la ville de
Valentiennes*, ms. Valenciennes 217, f° 195
r°.)

De la vesve de feu Mathieu Pol, pour sa
maison et heritaige seant en le noesve
rue, en ladicte ville, sur laquelle maison
et heritaige lesdis freres, depuis la *ra-
traicte* par loy faite de ladicte maison et
heritaige, ont droit de prendre et recep-
voir, chascun an... (8 juin 1470, *Tutelle de
Loysel et Gillot Descampes*, Arch. Tournai.)

Pour lesquelz [arrieraiges de rentes],
ladicte maison est mise en saisine, tenure,
et en voye de *rattraicte*. (10 janvier 1481,
*Esript par haulce pour Jehan Thuises, la-
boureur*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lesquelles maisons ilz avoient, depuis
ladicte *rattraicte* jusques a present, tenu
par indivis... (6 septembre 1481, *Esript
de parchons d'entre Jehan de Hurtebise et
Gilles Marchant*, Chirog., St-Brice, Arch.
Tournai.)

Pour *rattraire* a tiltre de proximité de
lignage aucuns heritages patrimoniaux
vendus, est requis que le proisme voulant
rattraire soit parent du vendeur, du lez
et costé dont l'heritage procede, et qu'il
intempte sa poursuite de *rattraicte* en-
dans quarante jours apres l'adheritement
baillé. (*Cout. loc. des bancqs de l'Epine
l'Apostelle*, Nouv. Cout. gén., II, 917.)

— Retrait féodal :

En vendition, ou alienation d'heritages,
rattraire de proximité de lignage, pareille-
ment *rattraire* par puissance de seigneurie,
n'a lieu. (*Coust. d'Arras*, 49, dans *Cout.
gén. d'Artois*, éd. 1679.)

RATRAYANT, s. m., celui qui fait un
retrait lignager :

Pour obtenir tele *rattraite* par proximité,
n'est requis que la poursuite se fasse par
le plus prochain parent du vendeur : ains
suffit que ledit *ratrayant* soit parent dudit
vendeur du lez et costé dont l'heritage
procede. (*Coust. de Tournay*, ms. apparte-
nant à M. A. Bocquillet, p. 33.)

RATRET, VOIR RATRAIT.

RATRETE, VOIR RATRAITE.

RATRIPELER, -eller, v. a., arranger
inventer, mettre sens dessus dessous :

Vert jus suis qui mensonges forge
Qui rue vent a pleine gorge
Qui rage moullue desgorge,
Qui scay bourdes *ratripeler*,
Et qui fait bled devenir orgé.
(MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 245 r°, éd. 1540.)
Voy nostre camp tout rez et tout pelé
Tout petellé et tout *ratripellé*.
(Id., ib., f° 70.)

RATROPELER (se), v. réfl., se ras-
sembler, se railler :

Li autre qui se desroutèrent,
En reont se *ratroperent*.
(G. GUIART, *Roy. lig.*, 16039, W. et D.)
Le destrier point, sa gent escrie,
Qui o lui sont la entenduz;
A eus! a eus! ils sont venduz!
Pour neant ci se *ratroperent*.
(Id., ib., 15882.)

RATROTTER, v. n., courir en trottant
vers :

Las lui ki au monde *ratrote*,
Li descrotas ki soi recrote!
Je duell dou cloistrier radotant
Cui voi au siecle *ratrotant*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Carité*, CXXXIV, 4, Van
Hamel.)

Rouchi, Flandre, *ratroter*, revenir
en allant au trot. Wallon, v. a., *ratro-
ter*, faire retourner.

RATRUANDI, -y, part. passé, devenu
truand :

Truant plus que *ratruandy*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20843, G. Paris et Ray-
naud.)

RATTE, VOIR RATE 1.

RATTEFIEMENT, VOIR RATIFIEMENT.

RATTEPERNAGE, VOIR RATEPENNAGE.

RATTE-VOLAGE, s. f., chauve-souris :

Ratte-volage : f. A Batt. (COTGR., 1611.)

Se dit encore dans le Lyonnais.

RATTIER, VOIR RATIER 1 et 3.

RATTOUPER, v. a., couvrir une dette
en en faisant une autre :

Versuram facere. Cic., payer debpte avec
debptes, *rattoupper* ses debtes. (JUN., *No-
mencl.*, p. 232, éd. 1577.)

RATUERE, VOIR RATOIRE 1.

RATURE, s. f., action de raser :

A la tonsure des cheveux ou a la *rature*
appartient trois choses, garde de netteté,
laidure et nuesce. (*Légende dorée*, Maz.
1333, f° 71^b.)

Rature de barbe, rasura barbae. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

RATURIER, s. m., barbier :

Un bon *raturier*, c'est un bon barbier sachant bien et doucement raire une barbe. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

RATVEUL, *raveul*, s. m., loir :

Ratveul, ou *Raveul*, ou Loir, Glis, hujus gliris. (J. THIERRY, *Dict. fr. lat.*, 1564.)

RAU, adj., enrhumé, enroué :

Ne je ne puis mais haut crier,
Car douze mois en l'an suis *raus*.
(BAUDE FASTOUL, *Congit.*, 383, Dinoux, *Trouv. arts.*, p. 122.)

RAUCEDINE, s. f., enrouement :

Et vient especialment *raucedine* pour la grevance des lacertes qui dilatent l'épiglote. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, IV, 13, éd. 1495.)

RAUCILLER, v. ?

S'il va amont l'eau (le loutre), qu'on prenne bien garde s'on verra point de lui *rauciller*, et en ce pourras congnoistre la meilleure erre par les marches s'il surmarche l'une sur l'autre. (*Modus*, f° 13 r°, Blaze.)

RAUDE, s. f., territoire :

Laquelle Lorence qui avoit desja chassié et emmené les diles oyes jusques en la *raude* du dit village. (1399, Arch. JJ 154, pièce 413.)

RAUDER, verbe.

— Neutr., rire, se gausser :

Après qu'ils eurent tous soupé et joué et *raudé* les ungs avecques les autres. (1453, Arch. JJ 182, pièce 77.)

La dame et les commeres parlent et *raudent*, et dient de bonnes chouses. (*Quinze Joyes de mariage*, III, Bibl. elz.)

— Réfl., se moquer, se railler :

Auquel lieu avoit une jeune fille a marier, a laquelle le suppliant *se rauda* de paroles sans nul mal. (1453, Arch. JJ 182, pièce 8.)

Le suppliant non pas par mal courage, mais en soy cuidant *rauder* et esbatre. (1455, Arch. JJ 187, pièce 257.)

Or s'en vont les amis au matin, qui ont bien veu la contenance de la dame, et leurs vallez leur comptent en chemin ce qu'ils en ont aprins avecque le page du prouddomme : si s'en *raudent* en chevauchant. (*Quinze Joyes de mariage*, VI, Bibl. elz.)

Après ce qu'elles ont conclut comment elles procederont, elles s'esbatent et *se raudent* ensemble (*ib.*, XV.)

Ainsi *se raudent* et moquent du bon homme. (*ib.*)

Lors a l'aventure il y vient, et *se raudent* et s'esbatent. (*ib.*)

RAUDERIE, s. f., raillerie :

Iceelui Cheminart dist au suppliant par

maniere de *rauderie* telles paroles. (1458, Arch. JJ 188, pièce 35.)

RAUDIR, -yr, *rauldier*, verbe.

— Neutr., rôder, courir çà et là :

Raudissent par mons et par vaulx.
(ELOT DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 25^d, éd. 1507.)

Atant se mist le roy a chemin tout courant, affin que Norhot ouyst, mais peu leur valut, car toute la nuyt *raudirent* sans en avoir nouvelles. (*Perceforest*, vol. VI, f° 75 v°, éd. 1528.)

Mais moy j'en ay faict per a dis,
Je cours, je trotes, je *rauldie*,
Je faictz gambades et grans saultz.
(*Moralité de Marchebeau*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et Serra. joy.*, t. IV.)

— Act., parcourir en vagabondant :

Nous avons *raudi* et circui le monde.
(MARTIN LE FRANC, *L'Estrif de Fort.*, f° 37 r°, Ste-Genev., (E 569.)

Elle avoit *raudy* et couru le pays tant que du monde ne sçavoit que trop. (Louis XI, *Cent Nouv.*, LXXVI, Jacob.)

Haut-Maine, *raudir*, courir le monde, faire la vie.

RAUDOUR, voir RADON.

RAUET, adj., un peu rauque :

En cantant quanqu'il pot adont
D'une vois *rauete* ce cant.
(*Renart le nouvel*, 6935, Méon.)

Estes vous Pintain le ghelaine
Sour un palefroi de ravine
Cantant, s'estoit un pot *rauets*.
(*ib.*, 6998.)

RAUGER (se), v. réfl., remuer :

Il fut frappé de malladie et mauvais ventz en sa maison ... tellement qu'il ne se pouvoit *raugé* ny pourté tant de ses bras que jambes. (1555, *Authentiques des reliques de Ste Agathe*, Arch. de l'église de Tournai.)

Se dit encore dans le Berry et dans le Nivernais.

RAULDIR, voir RAUDIR.

RAULE, voir RIEULE.

RAULER, voir RALER.

RAULET, s. m., sorte de poire :

Raulet. The name of a certaine great peare. (COTGR., 1611.)

RAULTE, voir RATE 1.

RAUNER, verbe.

— Act., rassembler :

En halt s'escrie, s'enseigne *raunant*,
Vers la cité s'en volt aler fuint.
(*Otinel*, 857, A. P.)

Car tu dois ton ost replier
Et *rauner* et reliser.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 47^d.)

— Réfl., se rassembler, se réunir :

François et Anglois s'entrelaissent
Et par parties *se raunent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13660, W. et D.)

— Neutre, dans le même sens :

Se me prendes a feme, por voir vos puis conter,
Vostre linages ext espandus outremer,
Et jusqu'en orient le verra on *rauner*.

(*Helias*, Richel. 12558, f° 2^d.)

Trestous les fist le endroit *rauner*.

(ADEN., *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 113^r; v. 7158, Scheler.)

RAUS, voir ROS.

RAUSABLE, adj., envahissant :

Tant sont fors, tant sont *rausables*
(les eaux)

Que les brebis en leurs estables

Qui pres de la rive seoient

Et les semailles ravissoient.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 114^d.)

RAUSE, *rouse*, *rouche*, s. f., glayeul, iris :

Toutes taintures a draps sont deffendues a traire (du royaume), et toutes autres choses, qui sont a faire draps, si comme suif, *rause*, chardons, etc. (1352, Ch. des Compt. de Paris, f° 122 r°, ap. Duc., *Rausea*.)

Carex, une herbe qui naist es lieux aquatiques, ayant feuille semblable a grands cousteaux. Aucuns l'appellent *rause*. (ROB. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Rouse: f. Sedge, gladen, glader, sword-grasse, sheer-grasse. (COTGR., 1611.)

Rouse: f. Espadaña. (OUDIN, 1660.)

Espadaña, f. yerva. Herbe nommée glay, ou glayeul, et flambe, c'est aussi la *rouche* dequoy se fait le gros foin. (*ib.*)

Rause, carice, o giunco marino, un'herba. (DUEZ, 1660.)

Berry, *rauche*, roseau.

RAUSER, voir REUSER.

RAUSIER, s. m., glaieul :

Rustis, gallice *rausier*. (1348, *Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 4120.)

RAUSIKE, s. f., ?

Tels se fait mire qui lor ment,
Et tels lor dist qu'il set fisque,
Qu'il tient a saus plains de *rausike*.
(*Gauvain*, 1846, Hippaen.)

RAUSSE, s. f. ?

D'elle [de la vesve van den Broucque] pour pieces de *rausses*. vi. s. .viii. d. (9 nov. 1453, *Exécul. testam. de Jehane Bella-porta*, Arch. Tournai.)

RAUSSEIR, voir REUSER.

RAUSSINS, s. m. pl., p.-ø. détours :

D'autant que le sentiment du lievre n'est si grand que celui du cerf, et qu'il ruze plus souvent, cela est cause de leur faire (aux chiens) le sentiment meilleur, plus

delié et plus subtil : aussi leur apprend il a faire leurs *raussins* soudains, et prendre peine a trouver le bout de la ruse de la beste qu'ils chassent. (CHARLES IX, *De la chasse*, p. 60, éd. 1625.)

RAUTE, voir RATE 1.

RAUVE PERSE, s. m., sorte de corps de métier :

Il est aussy renouvelé ou continué, comme cy devant, un second college de drapperie nommé le *rauve perse*, composé de trois presidents, et de onze autres admis au serment, qui ont la connoissance sur le fait de la tissure et des draps non preparez, et de ce qui en depend. (1632, *Cout. de Bailleul*, Nouv. Cout. gén., I, 957.)

RAVACE, s. f., ravine, inondation, débordement, torrent, ce que les eaux entraînent avec elles :

Se il est en prison, ou en chemin de Rome, d'outremer, ou de S. Jacques, ou par *ravace* d'ague empeschiez, se doit envoier excuser. (1350, *Ord.*, II, 349.) Impr., *ravate*.

Cf. LAVASSE, qui est p. é. le même mot.

RAVAGE, -aige, s. m., sorte d'impôt :

Et du lieu de la Prichartiere assis en la paroisse de Yernon tenu en foy... exploitié et ravaigié en l'an de ce compte par les dits fermiers par defaut de... foy et honnainage du dit lieu... et du dit ravaige a esté receu par les dits fermiers. (1482, *Compte du domaine de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 200 v°, Arch. Loiret.)

RAVAGER, -aiger, v. a., lever un impôt :

Je Guillaume tiens et advoue a tenir le droit de prandre et *ravager* par droit de jussion et de juridiction jusques a sept solz sur tous ceulx qui... (1404, *Reg. féod. du comté de Poitou*, Ch. des Compt. de Paris, f° 119 v°, ap. Duc., *ravale*.)

— Synon. d'exploiter :

Du lieu de la Prichartiere assis en la paroisse de Vernon, tenu en foy... exploitié et ravaigié en l'an de ce compte. (1482, *Compte du domaine de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 200 v°, Arch. Loiret.)

RAVAILLE, s. f., menu fretin :

Les poissons vulgairement nommees *ravaille*, c'est a dire [si] petits que on ne les trie point, parce qu'ils sont trop menus. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 12, éd. 1558.)

RAVAILLER, voir RAVALER.

RAVAL, -ault, s. m., diminution, rabais, dépréciation, rabaissement :

Le *raval* des dictes monnoies. (1445, *Lettres de Louis XI*, I, 198, Charavay.)

Pour encoires ung *raval* desdictes criees, survenu a cause de encoires outres nouvelles pammees mises et jectees sur ledict

marchiet, paiet ausdis sergens a verghes... (15 juill. 1529, *Exéc. test. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

Jusques icy vous avez entendu les grands de ce connestable, entendez maintenant son *raval*. (E. PASQ., *Recherch.*, VI, 10, p. 476, éd. 1621.)

Il voyoit ceste conjuration n'avoir esté brassée qu'au *raval* de son autorité et avancement de celle de l'Espagnol. (Id., *Lett.*, xvii, 2, éd. 1723.)

Au grand dommage de la ville et *raval* de son ancienne splendeur. (LA MORLIÈRE, *Le trois. liv. des antiq. d'Amiens*, p. 421.)

L'an 1587 le blé fust a si hault prix qu'il valut 21 livres le mencaud, et si vint a tel *ravault* l'année suivante, qu'il valut 30 patars. (1587, *Manuscrits sur l'histoire de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. Rouchi-Fr.*)

Il falloit, comme ouvrage de ville et public, exposer aussy celui cy au *raval* qu'ils appellent et non convenir definitivement avec certain architecte qu'apres le *raval* fait, tel que d'ordinaire il se fait aux ouvrages publics et d'importance. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mémoires*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 196.)

Sur ce, viennent architectes de tous costez, les uns apres les autres, telle fois l'espace d'un mois, de six, d'un an et plus : et a la fin l'emprise est laissée, non au plus suffisant d'entre eux, mais souvent a un brouillon, qui se contentera de moindre salaire qu'un bon maistre, et celui qui demande le moins, promettant autant ou plus que les autres est toujours receu ; et vient de la ce mot de *raval*, de ce qu'ils valent tous et descendent de la demande de ceux qui les ont devancez. (Id., *ib.*, p. 197.)

Considerant son *raval* d'un costé et l'exaltation de ses ennemis de l'autre, il (le diable) ronfle, il fume, il enrage d'envie. (LOUVS RICHEOME, *Disc. des miracles*, p. 237, éd. 1613.)

La livraison desdites cires, bois et chandelles se passera au *raval* et publiquement. (*Règlm. du 28 mars 1615*, ap. Hécart, *Dict. Rouchi-Fr.*)

Et ne polra chascun *raval*, soit devant, ou apres l'entasmement, porter moins de vingt cinq florins, rien de plus, s'ilz voelent. (18 nov. 1616, *Cahier des charges de l'adjudication de la constitution des galeries de la Halle*, Reg. des Consaux, 1614-1617, Arch. Tournai.)

Wallon, *ravau*, rabais, dépréciation.

RAVALE, -alle, s. f., rabais :

A Jehan Wille, l'ung des dictz sergent a la verghé, pour encoires deux *ravalles* desdictes criees sourvenues, a cause de pammees jectees nouvelles sur ledict marchié. (15 juillet 1529, *Exéc. testam. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

RAVALER, -valler, verbe.

— Act., faire descendre, jeter bas :

Li assaux fu pesans, et forment demenez ; Vallet et escuiers emplirent les fosses ; Mais de marrien pesant sur les creneaux posez, Avoit on nostre gent laidement *ravalez*. (Cuv., *Du Guesclin*, 8269, Charrière.)

Aultres montans sur eschielles dreschies estoient rudement *ravalles* de pieres et de

gros mairiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, iv, 5.)

— Neutre, descendre :

L'une onde a l'autre se balance
Ausi com jue a le pelote ;
L'une eure jusques a nues flote,
Et jusques as rives *ravale*.

(CHRÉSTIEN, *Du Roi Guill.*, 2295, Michel.)

Ausi com un singe ahoqué
A un bloquel et ataqué,
Et que ne puet monter en haut
Que en montant tost ne *ravaut*.

(DEGUILLVILLE, *Pelerinage de humaine lignee*, ap. Duc., *Locc.*)

Si furent lors, comme on peut presumer,
Sans escumer les vagues *ravallees*.

(C. MAR., *Ballad.*, Naissance de M^r le Dauphin, p. 268, éd. 1596.)

— Fig. :

O chites noble de mont haut,
Ou hom ne monte ki *ravaut*.

(RENCLUS DE MOILLIENS, *de Carité*, CCXXX, 1, Van Hamel.)

Quant a celle (fortune) du duc de Bethfort, elle commença aussy grandement a *ravaler*. (EST. PASQ., *Rech.*, VI, 4, p. 456, éd. 1621.)

— Diminuer :

Il doit estre enjoinct aux juges et gens du roy estre songneux de bailler promptement le poix aux boullengers, quand le prix du bled *ravallera* a la halle. (12 mai 1551, Arch. mun. Rouen, A 16.)

RAVALEUR, -valleur, s. m., dénigreur, qui ravale :

De son bienfaiteur devint mesconnoisseur de grans biens recheus, tempteur de sa vieillesse, et *ravalleur* de ses glorieux vieux jours, s'il eust peu. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95, Buchon.)

De meschans gens hayneux et *ravaleur*.

(J. MESCHNOT, *Lumière des Princes*, Ball., XXIII, éd. 1539.)

Un auteur du XIX^e s. a repris ce mot :

Malheur a qui va chercher dans la vie privée d'un homme des raisons de moins admirer ses actions publiques ! A coup sûr, ce *ravaleur* des vertus ne fera jamais lui-même des actions dignes d'être racontées. (CHATEAUBRIAND, *Analyse raisonnée de l'Hist. de Fr.*, p. 213.)

RAVALUER, -alluer, v. a., évaluer, estimer à nouveau :

En plusieurs monnoies remises et *ravalues* en ce rendage. (1352, *Recepte de Gandart d'Andegries*, Arch. mun. Valenciennes, CC 4, f° 38 v°.)

Toute somme de l'accat de l'estoffe dessus dite de keuvre et d'estain p. le dite cloq le pois de Bruges *ravaluel* a no pois de Valench. v^m. .u^c. .uu^{xx}. (1358, *Cont. des frais p. le nouv. cloque*, XII, Arch. mun. Valenciennes.)

Sont .vii. lb. tournois, ung durdrecht, on a de perte a *ravaler* icelle somme a le monnoie de ce compte present. (22 novembre 1431, *Tutelle de Miquelet Doudin*, Arch. Tournai.)

Combien *ravaluez* vous, appreciez vous,

apprenez vous vostre nouvelle robe, or a combien faictes vous vostre nouvelle robe ? (PALSQ., *Esclairc.*, p. 540, Génin.)

Il a une bague tant riche que je ne la puis point *ravaluer*, or estimer. (Id., *ib.*, p. 765.)

— Restituer :

Hault pris me soit *ravallué*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2759, G. Paris.)

— Récompenser, rendre la pareille à :

Je pry Dieu qu'il le *ravallue*
A vostre ame au hault firmament.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4612, G. Paris.)

RAVANCHIER, voir RAVENIER.

RAVANE, voir REVANE.

RAVANEL, s. m., raifort :

Raphanus en latin est ce qu'en François l'on appelle raifort ou *ravanel*, particulièrement a Paris, rave douce. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 7, éd. 1805, t. II, p. 242.)

Nom de lieux, *Ravenel* (Oise, Vosges.)

Cf. RAFANELLE.

RAVANNE, voir REVANE.

RAVANT, s. m. ?

Dame Atropos, de son cruel outrage
Me livra assault, et fault que je delaisse
Mon Salverne, mon *ravant* et ma blesse.
(*Le Testament de Ragot*, Poés. franç. des xv^e et xvi^e s., t. V, p. 147.)

RAVARAT, s. m., sorte de bâton défini dans l'ex. suiv. :

Icellui Athoine Pauze prist en une cloison estant pres de lui ung baston autrement appelé *ravarat* selon le langage dudit pais (Bourbonnais) en sa main. (1459, Arch. JJ 190, f^o 109 v^o.)

Auvergne, *ravaral*, *ravara*, sorte de bâton.

RAVARCHIER, voir REVERGHIER.

RAVARDER, voir REGARDER.

RAVAU, voir RAVEL 1.

RAVAUDIS, s. m., tapage, remue-ménage :

Item valetz et chamberieres
De bons hostelz (rien ne me nuyst)
Faisans, tartres, flans et goyeres,
Et grand *ravaudis* a minuict.
(VILLON, *Gr. Test.*, cxxxvii, Jouaust, p. 100.)

1. RAVAUT, voir RAVAL.

2. RAVAUT, voir RAVEL.

RAVAUT, s. m., bourde, moquerie :

Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung *ravaut*
Qui m'as dit chy endroit, non pas bas, mais en
[hault,
Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout
[quaut.
(*Chev. au cygne*, 7370, Reiff.)

RAVE, s. f., débordement, inondation :

Dura ceste tempeste par trois mois continuel, tellement que la mer estant enflée par ces vents et orages, se desborda de telle sorte, et se haulsa si desesperement hors les limites qui luy sont bornez par les havres, que la plus part des habitans furent submergez, et les villes et villages presque tous mis a bas. Mais d'autant que la mer de son naturel ne se desborde jamais, et ne passe les limites que Dieu luy a tracez, l'on pourroit demander comment si grand *rave* se fait ainsi, lequel ils n'avoient onques veu, et depuis leurs successeurs n'ont senty ny cogneu. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 3, éd. 1558.)

Nom de lieu, *la Rave* (Savoie).

RAVEISON, s. f., extase :

Extasis, *raveison*. (*Gloss. de Conches*.)

RAVEINE, voir RAVINE.

1. RAVEL, -*vau*, -*vault*, s. m., le gros bout de l'arbre :

Jehan Dournees depose... mays que il de faille de *ravau* le long d'un charoy de beufs ou environ ils le peuvent prendre et emmener sans mesprendre et sans amande... Deniset Helis depose... et ils trouvoient aucun boys fust vert ou entrec par quoy l'en eust osté du *ravau* cinq pieds ou environ ils le prenoient et l'amenoient sans dangier. (1368, *Sur l'usage prétendu par les habitants de Fai*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f^o 200 r^o, Arch. Loiret.)

Qui veut prendre les coulons ravier a ceste raiz, le temps est en yver, quant ils descendent a terre pour mangier la fayne et comment elle cueille contre le trait, pour mettre au *ravel* de la fainne. (*Modus*, ms., f^o 83, ap. Ste-Pal.)

— Fig., dans un sens libre :

Bellot a ses deux filles grosses ;
Quel descharger d'une massue
Et d'ung *ravault* sur leurs endosses !
(COQUILLART, *Monol. des Ferruq.*, II, 277, Bibl. elz.)

Nom propre, *Ravel*.

Nom de lieux, *Raveau* (Nièvre), *Ravel* (Drôme, Puy-de-Dôme).

2. RAVEL, s. m., sorte de poisson :

Oppian seul des anciens fait deux especes de bogue, aussi nos pescheurs appellent un poisson ou plusieurs choses semblables au susdit, bogue *ravel*. Or que signifie *ravel*, je ne l'ai jamais sceu penser si ce n'est ce que m'ont dit les plus scavans prescheurs que bogue *ravel* s'appelle, a cause qu'on le prend et qu'on le vend avec les poissons vulgairement nommes ravaille, c'est a dire [si] petits que l'on ne les trie point, parce qu'ils sont trop menus, et on les cuit ensemble. (L. JOURN., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 12, éd. 1558.)

3. RAVEL, voir REVEL.

RAVELER, voir REVELER.

1. RAVELIN, s. m., gros bâton :

Tantost aros du *ravelin*
Quatre ou cinq grans coups tout d'un
[traict.
(*Le Retraict*.)

Wallon, *ravelin*, volée de coups.

2. RAVELIN, s. m., petit radis :

Ravelin, kleynen radys. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

RAVELINE, s. f., ravelin, terme de fortification :

Casemates, *ravelines*, ruffiennes, etc. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, VI, 40, éd. 1753.)

Wallon, *raveline*, terme de mineur, outil qui sert pour haver. Borinage, *raveline*, raclair.

RAVELLER, voir REVELER.

RAVENAL, voir RAVINAL.

RAVENE, *rafane*, *raff.*, *rafanne*, s. f., rave, raifort, *rafanum sativum* de Linné :

Raphanus, *ravenes*. (*Gloss. du xii^e s.*, ms. de Tours, ap. Leop. Delisle, Bibl. de l'Ec. des Ch., 6^e sér., t. V.)

Rafanus, *rafame* ou raix. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a raffe ou *rafane* quant aux feules, et aussi elle a semblable saveur. (*Le grant Herbiere*, n^o 401, Camus.)

Semence de *rafane*. (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f^o 21 r^o, éd. 1530.)

On larde une *rafane* de fustes et branches d'ellobore, puis on la fait cuire parmi les cendres chaudes. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou manipule des miropoles*, p. 151, éd. 1581.)

RAVENEL, s. m., hanneton mâle :

Jehan Ravenel. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f^o 212 r^o.)

Flandres, arrondissement de Valenciennes, *ravenel*, hanneton mâle, et fig. petit garçon vif et bien éveillé : Ch'est un p'tiot *ravenel*. (HÉGART.)

RAVENELLE, s. f., dim. de *ravene* :

Ravenelle, kleynen radys. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

RAVENET, s. m., raifort :

Le reffort que les François appellent vulgairement ravel, *ravenet* ou raphe. (ANT. MIZAULD, *Maison champestre*, p. 593, éd. 1607.)

RAVENIER, -*anchier*, v. a., se venger de, prendre sa revanche de :

Et cils qui estoit dolans de ce qu'il n'avoit mie *ravané* sa honte de la desconfite de la Brenice. (*Lib. de la Cong. de la Morée*, p. 173, Buchon.)

RAVENIER, adj., qui aime la rapine, voleur :

Puis prent l'aloë et l'esprevier,
C'on ne tint mie a ravenier.
(Gib. de Montre., *Violette*, 4221, Michel.)

Se vos oisiaus est raveniers, jetes le a grant oïsel que il n'en puisse porter. (*L'Aviculaire des oïseaus de prois*, ms. Lyon 697, f° 217°.)

RAVENIR, v. n., advenir :

Endementiers que l'enpereres Alexis fu en cele ost, si ravint une mult granz mesaventure en Constantinople. (VILLEHARD., § 203, Wailly.)

Puis ravint que la guerre fu grans entre els... Puis ravint une autre aventure, que li rois Richars chevauchoit devant Biauvais. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 89, Michel.)

RAVENTEIT, adj., réconforté, restauré :

La trovarent pasturages et bonnes aïghes a grant planteit, et demoront la tant que ilhs et leurs biestes furent raveniteis. (JER. D'OUTREM., *Myreur des histours*, VI, 50, Chron. belg.)

RAVENTOS, voir REVENTONS.

RAVER, voir RESVER.

RAVERDIER, -oier, v. n., reverdir :

Que voi les pres raverdier.
(G. de Dole, *Vat. Chr.* 1725, f° 96.)

Car li douz tens ki raverdoie
Semont le cuer de fere joie.
(Dolop., 3123, Bibl. elz.)

RAVERDIE, s. f., feuillée, verdure :

Qui auroit un janbon salé
Et plain pot de bon vin sor lie
Sor un petit de raverdie.
(Cort d'Art., Richel. 19152, f° 83°.)

Chant qui célèbre le printemps et la verdure :

Qui que cant de Mariete
Je chant de Marie,
Chascun an li doi par dete
Une raverdie.

(G. DE COINGI, sp. Bartsch, *Rom. et Past.*, introd., p. Xi:II.)

Bien i vodroie m'amie
Qui sanble rose espanie,
Por faire une raverdie.

(Chans., Bartsch, *Alfrz. Chrest.*, 3° ed., p. 332.)

Et je vous prie
Que dions quelque raverdie.

(1474, *Myst. de l'Incarn. et natio.*, p. 121, 2° journée, Le Verdier.)

Je m'engaige
Que vous voulez bien que je die
Cela pour une raverdie.

(Farce de Jolyet, Anc. Th. fr., I, 51.)

— *Prendre la raverdie*, faire l'amour :

Il vous fault de l'huille de rains ;
Par ainsi vous serez guarie.
Et puis prendre la raverdie
Avecques quelque verd gallant.

(Farce de Tout Mesnage, Anc. Th. fr., II, 411.)

— Nouvelle attaque ?

Après trois nuits j'ay eu la raverdie
D'une tres apre et grieve maladie
Qui m'a tenu environ des jours vingt.
(Plaisant boutehors d'oyiveté, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VII, 159.)

RAVERDIR, verbe.

— Neutre, reverdir :

Quant li estez et la douce saisons
Font foille et flour et les pres raverdir.
(Couci, *Chans.*, XIII, Craspelet.)

Quant voi partir foille et flor et rousee,
Prez raverdir contre le tans de mai.
(A. CONTRED., *Jeu parti*, Richel. 844, f° 41.)

L'arbre coupé a esperance
De raverdir par sa racine.
(Mist. du Viel Testam., 37686, A. T.)

— Réfl., se ranimer :

Desous les arbres vont leurs corps rafresquissant,
Et de l'herbe jolie se vont raverdissant.
(Chev. au cygne, 19819, Reiff.)

Dont il avint sur le printemps... que li coraige des preux baceiers par nature se raverdissent et refraissent, adont se fist ungs assaus des Engles a chiaux de dans. (FROISS., *Chron.*, II, 294, Kerv.)

— *Planter quelqu'un pour raverdy*, le laisser là :

Et aucunesfois avient que, pour les malles noises qu'il li maine, et aussi qu'il la bat, qu'elle se va et plante son mary pour raverdy, (*Quinze Joyes de Mar.*, X, Bibl. elz.)

— Part. passé, raverdi, reverdi :

A l'issue d'avril, un tans douc et joli :
Que herbeletes pongnent et pré sont raverdi.
(Berte, I, Scheler.)

— Fig. :

... Desormes suis raverdie
Quant lez moi vous sent et acole.
(Chastellaine de S. Gille, Richel. 837, f° 115°.)

Montois. raverdir, reverdir, fig., reprendre des forces, revenir à la santé, se dit en parlant d'un coq mal chaponné.

RAVERDOIER, voir RAVERDIER.

RAVERIE, voir RESVERIE.

RAVERLON, s. m., faucille :

Ung fauquet ou raverlon en façon de serpe enmanché en un long baston. (1467, Arch. JJ 200, pièce 71.)

RAVERQUIN, s. m. ?

La dame n'a mais de mort cure,
Ains soi reblanchoie et rescure
Et fait janir ses molekius
Et redrece ses raverquins.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 127, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 229.)

RAVERTIR, verbe.

— Act., faire revenir à soi :

Urrake le voit afoier,
Si s'estut haut, por ramembrer,
Et por lui faire revenir
En son sens, et por raverdir.
(Parton., Richel. 19152, f° 151; v. 7427, Craspelet.)

— Neutr., revenir, retourner :

Or laisserons esteir Gibert ici,
Quant leus en iert, si pourons raverdir.
(Gib. de Metz, p. 480, Stengel.)

Car Auberi avoit veu maint di
Par cele plate tantost si raverdi.
(Auberi, I, 63, 19, Tobler.)

Brun li sacha l'argent, li messagiers l'a pris,
Et li dit : Damoissiaus gracieus et faitis,
Gract mercis de vo don, car il n'est pas petis.
Bien m'en savrai loer, quant vendrai au pais,
De faire mon mesage, et serai raverdis.
(Brun de la Montaigne, 3276, A. T.)

Quant Lotaire fut venus asseis pres del porpris
Et ilh ot entendut che que je suy gehis
Eramment s'enfuit : a Tongre est raverdis.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38080, Chron. belg.)

— Réfl., même sens :

Droit a son tref chascuns se raverdi.
(Gir. de Viane, Richel. 1448, f° 21°.)

Ne porquant si se raverdiscent,
Si se tienent moult a honi
De çou qu'il ont esté laid
Par .ii. chevaliers seulement.
(Atre perill., Richel. 2168, f° 31°; 469, Herrig.)

RAVERTUER, voir RESVERTUER.

RAVESCOT, s. m., acte amoureux :

Et li prestres est montez sus,
Tost li a fet le ravescot.
(Aloul, 258, Méon, *Fabl. et contes*, III, 337.)

RAVESKIR, voir RAVESQUIR.

RAVESQUER, v. a., rabrouer :

Je n'ay garde de vous le dire ;
Monsieur me ravesqueroit bien.
(Farce d'un Gentilh., Anc. Th. fr., I, 262.)

RAVESQUIR, raveskir, raviskir, v. n., revenir à la vie, renaître (sens figuré) :

Nos qui assi cum mort jesiens en nos culpes raviscons per les comandem[n]z de sainte escriture. (Greg. pup. Hom., p. 57, Hofmann.)

Li tres bele partie de la cristiene religion ke plus prochiennement atchievet a ciel estoit morte et si est raviskie. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 3.)

C'est li hoins chevaliers vaillans,
Li hardis et li combatans,
Li fors, li biaux, al blanc escu,
Par cui nos somes ravescu.
(Rom. de Robert le diable, f° C 4 r°, 1^{re} col., Trébutation.)

Si k'en vraie foi ravesqui.
(Mir. S. Eloi, p. 81, Feigné.)

Or lor est joie ravescu
Qui lor estoit morte et vencue.
(J. DE CONDÉ, *li Dis dou levrier*, 1419, Scheler.)

Cf. le wallon ravier, revenir à la vie.

RAVESTAIN, voir RAVETIN.

RAVESTANCE, *raivestance*, s. f., investiture :

Et nous si com faire deviemes selonch les lettres ki de chou font mension, le devant dit freres Nicholes des dictes terres ravestimes pour l'abbait et le couvent de Cambron devant diz et pour leur eglise et ou nom de li, et en paya pour celle meismes *raivestance* a no pitanchier, de no volenteit et assens .vi. sous de blans. (1328, *Littera abbatis de Lobes*, De Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 213.)

RAVESTEMENT, *ravies.*, s. m., donation mutuelle :

Et tel don et tel *raviestement* voelent et otroient plainement Jehans et Margherite devant dit de toute leur warison, li uns l'autre, sens boisdie. (Janv. 1254, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

— Fig., comme investiture :

Et il li lieve contremont
Le menton mout doucement,
Si le baisse en *raviestement*
De ce k'ele devient s'amie.
(*Chev. as deus esp.*, 4532, Foerster.)

RAVESTIN, voir RAVETIN.

RAVESTIR, *raviestir*, *radvestir*, verbe.

— Act., vêtir, en partic., vêtir d'habits de cœur :

A deux petis enfans qui furent *raviestis* au service dudit feu. (1^{er} février 1403, *Exécut. testam. de Huart de Rely*, Arch. Tournai.)

— Fig. :

... Jamais ne verront soleil, clarté, ne nue,
Sa grant chartre parfonde sera d'ax *ravestue*.
(*Conq. de Jérusalem*, 5083, Hippeau.)

— Recouvrir :

Une busette de ploncq, servant a *raviestir* le verghe de le banier. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Neut., servir de revêtement :

Avoir continué et ouvré en advancement du casich de bos, qui *ravestira* autour de le table du gadran que l'en fait au beffroy de ladicte ville. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Act., investir :

Tolomé *ravesti* de toute la contree.
(*Roum. d'Aliz.*, n° 104, Michelant.)

Et si demoura encore li cuens en se ballie, et fu *raviestus* des roiaus gonphans. (H. DE VALENCIENNES, 605, Wailly.)

Hue li Rous et li dame Margerite, se feme, sunt *raviestit* de ço qu'il ont et de ço qu'il aquerre poront en lor vies. (1216, *Ch. fr. du Tourn.*, Mém. de la Soc. litt. de Tournai, t. 17, VIII.)

A *ravestue* Marien de Tangre se feme de canqu'il a et avera. (Janv. 1240, *Actes dev. les évev.*, Arch. mun. Douai.)

De tout le sien les *raviesti*.
(*De l'Emper. Constant*, 597, Romania, VI.)

Li chevaliers li balla son gant, et le *raviesti* de la tiere et de sa bielle fille. (*Flore et la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 93, Bibl. elz.)

Tien, ves chi mon gant ; je te *raviesc* de .cccc. livres de tiere, et le te garandirai par tout. (*ib.*)

Si ara, dame, dist li chevalier ; car je l'en ai *raviestu*, et li ai douné, avec ma fille, .cccc. livres de tiere. (*ib.*, p. 94.)

Ai donné par devant frans homes bien et loiaument, as us et as costumes dou pays, a noble home mon tres chier seigneur Guion, conte de Flandres et marchis de Namur, et l'en ai *ravesti* et mis en sa main. (1263, *Chartrier de Namur*, XX, Reiff.)

Par la ditte coustume deux conjointcs par mariage bourgeois de la ditte ville non ayans eu enfant l'un de l'autre en bourgag, peuvent *radvestir* l'un l'autre, par lettres, de tous leurs biens meubles. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., I, 768, éd. 1604.)

— Réfl., s'investir mutuellement :

Çou sachent chil ki cest escrit veront et oront, que Robiers de le Roke et Mabile, se feme, se sont *raviestit* de quan qu'il ont, et de quan que il aront, et en meule, et en irelage la ou se volentes sera, une kioute, et ses draps viestans. (Novembre, jor Saint Brissie, 1248, *C'est Robiers de le Roke*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ce sacent cil ki sont et ki a venir sont, et cest escrit veront et oront, qu'entre Warnier Fierain et Margheritain, se femme, se sont *raviestit* ensamble de quanqu'il ont en meule et en yretage. (Mai 1250, *Testam.*, li esoris Warnier Ferain, Chirog., Arch. Tournai.)

Çou sacent chil ki cest escrit veront et oront, que Watiers li Voiriers et dame Agnies, se feme, se sont *raviestit* au plet del Borc, par devant les eskieivins de Tournai, de quan qu'il ont, et de quan qu'il aront. (Oct. 1257, *C'est raviesture Watier le Voirier et Agnies, se feme*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et ke au plait dou Bourch li siergant des eskieivins ne prengent ne facent prendre s. ne d. a homme ne a femme ki se *raviestise*, car il n'i ont droit. (Juill. 1311, *Des siergans des eskieivins*, Petit. Reg. de cuir noir, n° 51, Arch. Tournai.)

— *Ravestu*, *ravesti*, part. passé, revêtu :

Et touz li autres clergiez *ravestuz* en beles chapes de poiles. (GUILL. DE TYR, XVIII, 25, Hist. des crois.)

— Recouvert :

Une ensengne de ploncq, *ravestie* de fuelles, de pos et de pumiaux, mise et servans deseure le tour de le Porte Maruis. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 7^e somme de mises, Arch. Tournai.)

Sur icelle liste assis une thabe de .vii. pies de hault, *raviestie* de crettes venans jusques a l'amortissement. (17 août-16 nov. 1443, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Ensemencé :

... Et si doit les tieres devant dites rendre tout en autel point, al issue de se cense, qu'il les prent al entree. C'est a

savoir le camp devant le maison de Corde *raviestit* a blet, et le moietit fumet. (Janvier 1290, *C'est Gillion Flaïel, d'une parl.*, et Jehan Garsiel, d'autre part, Chirog., Arch. Tournai.)

— Investi :

S'il se presente quelque ravestissement, on le lit, et de la on interroge la femme en secret, si c'est de sa pleine et pure volonté qu'il se fait ; a quoy si elle respond qu'ouy, on luy commande de baisier son mary, ce qu'estant fait, on les tient pour *ravestuz*, et leur est donnee une lettre, chirographe sur une autre qui demeure en notre ferme. (1609, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournai*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 106.)

RAVESTISSEMENT, *raviestissement*, s. m., terme de charpenterie, revêtement :

Avoir fait deux chintres, chacun contenant .xi. piez de long, ordonnez de croisures et de *ravestissement* servans a tourner sus le vossure, que on fait et machonne au plat pan de le tour seconde. (19 fév. 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Terme de droit, investiture, donation mutuelle :

A cest *ravestissement* furent com eschievin... (Nov. 1254, *Acte dev. les évevins*, Arch. mun. Douai.) Au dos: Cis *ravestissements* est Olivier de Kieri.

Et cele Jehane a ausi *raviestit* Gerard devant noumet sen baron tout en autela maniere parmi le loy de le vile. A cest *ravestissement* furent come eschevin Baudes d'Estrees et Jehans Piekette. (1271, *Ravestissem. mutuel de deux époux*, Tailliar, p. 316.)

Et ke tous *raviestisemens* fais et a faire, li hom et li femme, tant k'il viveront ensamble del acort de cescun sans forche et sans destrainte k'il facent li .i. a l'autre, le pueent par devant eskieivins muer et rapieler, s'il leur plaist. (Juill. 1311, *Ortl.*, Petit reg. de cuir noir, n° 50 v°, Arch. Tournai.)

C'est li rapors que Maroie Milette fait des rentez et hiretagez, des quelles rentez et hiretages li ditte Maroie doit demorer em possession, le cours de se vie, tant par les *ravestissements* que li dessus nommet dessus ont fait a le ditte Maroie, si que ens es *ravestissements* est plus plainement contenu, com par che que li mors saisist le vif. (15 nov. 1338, *Chirog.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Le mary et la femme ont la faculté de transporter au survivant l'un de l'autre par *ravestissement* egal ou don mutuel, l'usufruit du bien qu'ils ont acquis ensemble. (*Cout. d'Hondtschote*, Nouv. Cout. gén., I, 559.)

Et pour que ce soit ferme chose et estable, ces escripts de *ravestissement* en sont fais en deux parties, dont lesdis conjoins gardent la seconde partie, et la premiere partie est, par leur accord et requeste, qui presens furent au delivrer, mise et livree es mains et garde desdis eschevins. (12 octobre 1503, *Ravestissement Jehan Moreau, escringnier, et Isabel des Escroelles, sa femme*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Que deux conjointcs par mariage ne peuvent par don d'entrevins, testament ou

autrement, aucunement avancer l'un l'autre de leurs biens communs, n'estoit par donnation mutuelle, appelee *ravestissement*, laquelle a seulement lieu entre conjoints non ayans enfant. (*Coutume de Tournai*, éd. 1654, p. 27.)

Par la ditte coustume, *radvestissement* de sang, ou par lettre, ne a lieu et ne se peut faire, quand il y a enfant de quelque costé que ce soit d'autre mariage... Par la dite coustume, si deux conjoints par mariage bourgeois de la ditte ville avoient eu enfant durant ledit mariage, *radvestissement* de sang entrevient entre lesdicts conjoints par lequel tous les biens, meubles... demeurent et appartiennent au survivant... Par ladite coustume non obstant *radvestissement* de sang, ou par lettres, entrevenu entre deux conjoints par mariage bourgeois de la ditte ville, le mary demeure seigneur et maistre des biens meubles de luy, et sa femme. (1533, *Cout. de Lille*, *Cout. gén.*, I, 768, éd. 1604.)

Le Montois a conservé ce mot avec le dernier sens.

RAVESTOC, voir **RAVESTRE**.

RAVESTRE, *ravestoc*, s. m., bâton brisé qui figurait dans les armes du duc de Warwic :

Le conte de Warewic avoit dit aux siens chiefz de guerre qu'ilz deissent a leurs gens que tous ceulz qui portioient le *ravestoc* noué feussent saulvez, car c'estoient ceulz qui leur devoient faire l'entree ou parq. (WAVIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 227, *Soc. de l'Hist. de Fr.*)

Or veissiez a Londres tout le monde prendre le *ravestoc*, qui veut dire un baston ventilleux, livree du comte de Warewic. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 189, Buchon.)

En Calais mesme churent en division l'un contre l'autre, et prirent ceux qui soloient porter la rose, le *ravestoc* de Warewic. (Id., *Chron.*, V, 488, Kerv.)

Ravestre estoit la livree dudit comte de Warwick. (COMMYNES, *Mém.*, I, 133, *Soc. de l'Hist. de Fr.*)

Ledit de Waneloc me manda a disner, qui estoit bien accompagné ; et avoit le *ravestre* d'or sur son bonnet qui estoit la livree dudit conte, qui estoit un baston noir. (Id., *ib.*, III, 6.)

RAVESTURE, *-viesture*, s. f., syn. de *ravestissement* :

S'il avoient ke aucuns de leur tenans vendist, Jehans et ses sereurs en faisoient le *ravesture* et en avoient toutes leur droitures coume seigneur. (Mars 1249, S. Eloi de Noyon, Arch. Oise.)

Angnies de Haudion a vendut et werpit a Hermain de Haudion, se sereur, une maison et tout li estre, ensi qu'il siet, devant et deriere, en le rue Rogier le Baudot, tout ensi que elle demora et eskei a Angnies de Jehan Hoghin, sen baron, par *ravesture*. (Sept. 1234, *Ermenain de Haudion*, Chirog., Arch. Tournai.)

C'est *ravesture* Watier le Voirier et Angnies se feme. (Oct. 1237, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

RAVETEUR, *-eur*, s. m. ?

Item que toutes personnez qui lainnez, files ou couvertures volront avoir taint de warance mollue voient as *raveleurs*, et non ailleurs, sour .c. s. Et que nuls autres que *raveteres* ne les tainge en si sur .x. lb. Et ou cas que aucuns tainteniers de boullon ou aucuns *raveteres* tainzissent aucunes couvertures, laines ou filles, lesqueles ne fuscent ou aucunes d'elles taintez bien et deuement... (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 79 r°, Arch. Tournai.)

RAVET, s. m., raifort :

Le reffort que les François appellent vulgairement *ravet*, ravenet ou raphe. (ANT. MIZAUD, *Maison champestre*, p. 593, éd. 1607.)

RAVETIN, *ravestain*, s. m., boîte longue avec un couvercle à charnière, dans laquelle on mettait des chandelles :

Un *ravetin* pour candelles. (1436, *Compte*, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et puis du vin, hors d'une tonne,
Mande, dont il boit, et se entonne,
Il ne demande que hustin,
E cuignier, en ce *ravetin*.
C'est fait de notable personne.
Et fust ung maistre Alipantin.
Ne ly chault comment il s'atourne
Qui grace a de lever matin.

(5 déc. 1486, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 37^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 382.)

Pour ung *ravetin* et .viii. grosses et demye de lanieres de quien, ferrees, a .ii. s. le grosse... .xvii. s. (6 janv. 1453, *Exéc. testam. de Jehenne de Laitre*, Arch. Tournai.)

Item pour ung *ravetin* de candeilles deux gros et demi. (1489, *Exéc. testam. Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

Trois escuelles et ung *ravestain*. (1539, *Compte*, Arch. mun. Béthune.)

Un *ravetin*. (1620, *Compt.*, Halle de Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

Un *ravetin* a chandelles. (1621, *Cout. de Valenc.*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 258.)

— Fig., dans une locution proverbiale :

Par l'ame de mon pere, dist l'un d'eulx, ce vassal la nous cyude bien avoir en son *ravetin*, mais il convient premier qu'il sache quelz gens nous sommes. (*Perceforest*, vol. I, c. LXXI, éd. 1528.)

Il est encore usité en rouchi. Il y a eu à Valenciennes, remarque Hécart, une famille du nom de *Ravestin*, apothicaire, dont le chef avait pris pour enseigne unede ces boites entr'ouvertes avec un rat qui cherche à s'y introduire, et un chat à l'affut qui guette le rat. Tournai, *raffetin*.

RAVETUTE, s. f. :

De Henry de le Warde pour .ii. minettes, deux *ravetutes*, et aultres fastras. (1453, *Exéc. test. des époux Sierment*, Arch. Tournai.)

RAVEU, s. m. ?

Item qu'il ne soit aucuns de nos bourgeois, ne autres, demorans en la dicte ville, qui, doresnavant, preuve, ne donne d'aucun de nos bourgeois et manans rentes d'argent, domaine, ne de cappons, ne d'autre chose, soubz ombre de *raveu*, sur .x. lb., pour chascune fois qu'il aroient prins ou donné lesdictes rentes ou *raveu*. Et s'aucunz en ont prins ou donné, qu'il s'en desistent et depportent doresnavant sur ledicte paine. (27 avril 1409, *Reg. aux publications*, 1408-1420, Arch. Tournai.)

Cf. **RAVAUT** et **AVEU**.

RAVEUL, voir **RATVEUL**.

RAVI, voir **RABI**.

RAVICE ?

Bonjour *ravice*, bonjour ma sœur.
(*Farce du Dadin*, Anc. Th. fr., I, 279.)

RAVIÉ, adj., revenu à la vie :

Mais l'autre *ravié*, recreé et tout frais,
Haut huppé, hérissé, suit, assaillé de pres
Son objet, et de reins et de sa force toute
Fond sur luy comme fait le faucon sur la
[tourte.
(G. BOUTIN, *l'Electriom.*, éd. 1586.)

RAVIEL, voir **REVEL**.

RAVIÈRE, s. f., impétuosité :

Menez les ont la grant *raviere*,
La tornerent comme gent fiere.
(Athis, Ars. 3312, f° 76^r, cop. du ms. Auxerre.)

Noms de lieux, *Ravière* (Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie), *Les Ravieres* (Rhône, Yonne).

RAVIESTEMENT, voir **RAVESTEMENT**.

RAVIESTIR, voir **RAVESTIR**.

RAVIESTISEMENT, voir **RAVESTISSEMENT**.

RAVIESTURE, voir **RAVESTURE**.

RAVIGNE, voir **RAVINE**.

RAVIGNIER, v. a., renouveler une vigne :

Et doit *ravignier* la vigne lai ou ele fut, et faire au loz de proudomez et metre chesc'an .c. fez de foumeroit. (1229, *Carl. de S. Sauv. de Metz*, Richel. I. 10029, f° 46 v°.)

RAVIGORER, *-ourer*, verbe.

— Act., réconforter, rendre de la vigueur à :

Ce *ravigora* et refreschi grandement les Anglois. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 108 r°.)

Il (le feu) cuist nos viandes, nous reschauffe et *ravigore*. (VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 132, éd. 1542.)

Jamais V. A. ne gratifera aucuns peuples

de sa sujettion qui ayt plus de cœur, d'honneur, de fidelité et d'obeissance a vostre couronne. Monseigneur. que celui-ci, qui au reste a un extreme besoin d'estre ravigoré par telz bienfaitz. (FR. DE SAL., *Lett.*, à Ch. Emm. 1^{er}, 26 mai 1617.)

Comme les malades ont besoin de manger moins, de peur de se surcharger; aussi apres la maladie doivent elles estre traitees de sorte qu'elles puissent plutost estre ravigorees. (Id., *Règl. de l'Institut. de S. August.*, c. ix.)

— Réfl., reprendre vigueur, courage :

Et adonc reprindrent grant cœur en eux et se ravigoroient fort. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 302, Bibl. elz.)

Les Espagnols se ravigorerent et prirent audacieux courage. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 180^o.)

Berinus... si se ravigora un peu et print couraige. (*Berinus*, f^o 26 v^o, éd. 1521.)

— Neut., dans le même sens :

Le cuer me croist et ravigoure en bon espoir, que... (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, Introd., Michaud.)

— Réfl., sévir avec une nouvelle force :

Se ravigora une grief mortalité de malades. (*Chron. de Naugis*, an 1270, ap. Ste-Pal.)

— Ravigoré, part. passé, réconforté :

Ravigoré et mult bien refreschi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 78^o.)

Voit lou dux Naimmes, touz fut ravigourez.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f^o 19^o.)

Norm., ravigourer, ravigoter. Rouchi, se ravigorer, reprendre de la vigueur.

RAVIGOURER, voir RAVIGORER.

RAVIGORIR, v. a., réconforter :

Sor toutes riens soit amors honoree,
Car par li sont li non sachant norri,
Et li choarz lor valor recovree,
Et li preceus en sont ravigori.
(*Poés. mss.*, ap. Ste-Pal., v^o Preceus.)

RAVINAL, rave., adj., impétueux, rapide :

Troi bras de mer i courent corant et ravinaus.
(*Mainet*, p. 21, G. Paris.)

Ne poons assembler a bataille champal,
Que Rune est antré nos parfonde et ravinal.
(J. Bod., *Sax.*, cxxviii, Michel.)

Tytus sist el destrier qui ot non Ravenals.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f^o 384 r^o.)

Tytus sit au destrier qui ot non Ravineaux.
(*Id.*, Ars. 5201, p. 152^b.)

RAVINANT, adj., impétueux, rapide :

Ne vont pas l'ambleuro, mais l'eslais ravinant.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 25^a, Michelant.)

RAVINE, raveine, ravigne, rabine, s. f., rapine, vol :

E en ravine ne seied deceud. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Lxi, 10, Michel.) Lat., rapina.

En cele grant forest me met
Al plus espes de la gualdine ;
Si vif de preie e de ravine.

(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 64, Warnke.)

Deux poeples ad decoste qui vivent de ravine,
Li uns mangue char e venesun de savagine.
(TR. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 51 r^o.)

Dieus, vous devez bien assentir
A me ravine et consentir,
Car vostres povres le manjue.

(RENCLUS DE MOUL., *Miserere*, LXVI, 10, Van Hamel.)

Les chars des rois seront donnees a devoreir as oisialz qui vivent de proie et de ravine. (S. Graal, Richel. 2435, f^o 63^a.)

Simplement son vivre querre,
Sanz damage a nului faire,
Ne ad ja cure de ravine
Ne de grever nule vaysine.

(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 86.)

Ceo sunt hange et destraccion
E ravine et occision.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f^o 19^b.)

Qe il ait fet ravine en voie ou en chemin ferré seur estranges marchanz. (1252, *Confirm. des priv. de Cal.*, Arch. J 1124, pièce 1 bis.)

Touz ceus que ceo fount, covient chevir a larcin ou a ravine. (*Lib. Custum.*, I, 18, Rer. brit. script.)

— Rapt, enlèvement :

Pleust a Deu ke de mei (Herselote) eust fete
Et me eust sul a sul en bois u en guardine! | ravine
(*Horn*, 995, Michel.)

— Ravine de terre, avalanche :

En raveine de terre paroles decevables grundillent. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, xxxiv, 21, Michel.)

— Ravine d'eau, pluie torrentielle :

Après ravine d'eau

Selon son vueil la gelee survint.
(CL. MAR., *Epigr.*, cclxiii, d'un usurier, t. III, éd. 1731.)

Quand soudain vient une grande tourmente et ravine d'eau, qui luy enleve son edifice rez terre. (PASQ., *Rech.*, IV, 4, éd. 1723.)

— Impétuosité, élan impétueux :

Li Goz par les sorz qu'il geterent,
Ausi cum glaive ist de gayne
U cum lion prent sa rabine,
S'en eisi l'uns d'armes garniz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 388, Michel.)

Od la rabine des chevaus
E od l'encontre des vassaus
Se funt les oilz estencelier
E le sanc des cors devalier.
(*Id.*, *ib.*, II, 5274.)

Par tel ravine corent li auferant de pris,
Si forment s'entrehurtent et de cors et de pis.
(*Aiol*, 7540, A. T.)

L'ost assemble, sur Brutum vait,
Par lo chastel de Sparatine
Sur Brutum vuelte faire ravine.
(*Brut*, ms. Munich, 546, Vollm.)

Dunkes comenzat par mervilhouse maniere li arsins en soi meisme retourner, alsì com il par la retournure de sa ravine criast, ke il ne poist lo veske trespasseir. (*Dial. St-Greg.*, p. 28, Foerster.)

Cela est fait par l'impetuosité et ravine des esprits envoyes de tout le corps sur le temps dudit coit. (PARÉ, *Œuv.*, I, 29, Malgaigne.)

— A ravine, avec rapidité, promptement :

De amener toute la matiere qui sera da necessité pour le retenue de ladicte maison, tant de bois, thieuelles, sablon, chaut, et a ravigne. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f^o 101 v^o.)

— De ravine, de grant ravine, avec rapidité, impétuosité, violence :

Et pleure de si grant ravine
Que li caient sor la poitrine
Son signor li larmes de li.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f^o 286^a.)

Li estors fu mult fors, de grant ravine,
Entre les os fu mult grant l'abatine.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5264, Barrois.)

De dejuste la planche out un mulin mullaunt,
De grant ravine ala.
(GARNIER, *Vie S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 4 v^o.)

Jamais de lui n'auront saisinne,
Car il s'en va plus de ravine
C'ostoirs ne vole de rondon
Quant il voit mallart a bandon.
(Renart, Chabaille, Suppl., p. 121.)

Vers lui s'adrece quant qu'il puet,
Et mesure Yvains a li muet,
De grant ravine se requierent.
(Durmars le Gallois, 6983, Stengel.)

Cascuns d'esperoner ne fine,
Moult s'entrevienent de ravine.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2913, Cocheris.)

Sour .i. ceval de grant ravine
Si vint Bauduins Buridans,
Com cevaliers preus et aidans.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 21786, Reiff.)

Les larmes de son cuer corrent de tel ravine
Que ses mantiax on muella et ses bliauz d'ermine.
(*Un novel*, Richel. 20050, f^o 83^a.)

Cele part s'en vient la roine
Sour un palefroi de ravine.
(Renart le novel, 2379, Méon.)

Le raim prist a sa poe, dont l'enfant s'estoupa,
De moult grande ravine ariere le tira.
(Doon de Maience, 1481, A. P.)

La nes, qui tost coroit et de grant ravine. (*La Vie M. S. Nicholai*, Biblioph. fr.)

Cil doi chevalier se consievrent de grant ravine. (FROISS., *Chron.*, VI, 107, Luce.)

Al issir de la porte, so bassat de ravine
Ly unc de chez garchons, si que la chaîne hinne
Toute chaude et ardante.
(JEB. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37820, Chron. belg.)

Qu'un lion envoia, qui vint de grant ravine
(*Geste des ducs de Bourg.*, 20, Chron. belg.)

— Par ravine, par ravines, par force, par violence :

Vint .i. aigle volant par mult grant aatine,
Qui li voloit tolr ses faons par ravine.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 69^a, var., Michelant.)

Après .xl. jors avint
C'une grans beste vers eus vint
Mult escumant par les narines,
Fendant les ondes par *ravines*;
Vers eus s'en venoit le droit cors,
Si com por eus devorer tous.
Li frere, qui orent peur,
Prierent a notre Signeur
Qui les delivrast de telle beste.
(De saint Brandaine, p. 135, Jub.)

Et li gayans par tel *ravine*
Le fiert sous l'elme en esclucant;
Ne sambla mie cop d'enfant:
Chou k'il ataint aporte aval.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 4893, Michel.)

— Terme d'équitation :

Nus freres ne doit corre cheval *ravine*
enterine, ne porter armes, sans congié, en
chausses. (*Regle du Temple*, p. 183, Curzon.)

Se il ne porte arbalestre et veaut tendre
a cheval la *ravine*, il puet corre son cheval
une *ravine* ou .ii. ou .iii. sans congié se il
veaut. (*Ib.*, p. 183.)

Dans la langue moderne, *ravine* dési-
gne uniquement une pluie orageuse
et violente qui est ordinairement cause
des torrents.

Suisse, *ravena*, éboulis de terre, des-
cente de terre mêlée d'eau. précipice.
Wallon, *ravène*, impétuosité. Norm.,
ravine, sable maigre et graveleux.

Noms de lieux, *La Ravine* (Indre,
Seine-Inf., Vosges).

RAVINEOR. -our, -eur, adj., ravisseur,
qui enlève de force :

Cist est petis et fort *ravineors*. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 204, Chabaille.) Var. : *ravineours*,
ravineur.

RAVINER, verbe.

— Neut., se précipiter avec impétuo-
sité, courir rapidement, couler avec
force :

Li chien chacent, li cers *ravine*.
(*Tristan*, I, 1648, Michel.)

D'autre part est la greve de la mer
Et la grant onde qui moult puet ravi-
ner
Que leur amaine quanqu'il sevent viser.
(*Aymeri de Narb.*, Richel. 24369, p. 3^e.)

D'autre part est la greve de la mer;
D'autre part Aude qui moult puet *raviner*,
Qui lor amoine quanqu'il sevent penser.
(*Ib.*, 182, A. T.)

Ces chevaux corre et *raviner*.
(*Athis*, Ars. 3312, f^o 56^e.)

Armes orent de Sinopole
D'or a lions de cier sinopole,
Haubers doblers, elmes luisans,
Cevaus de force *ravinans*.
(*Ib.*, Richel. 375, f^o 144^e.)

Moult se plaint de son piz qui de sanc li *ravine*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f^o 173^b.)

Entre roches sus la marine
La ou la haute mer *ravine*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f^o 49 r^o.)

— Act., enlever de force, ravir :

Quant voit la dame bele, si le tot et *ravine*,
Ou ele veut ou non, par force l'entraîne.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 53^e, Michelant.)
Si dirons dou roi Flore, de lui et de ses fiz,
Com il vint le chatel *raviner* et saisir.
(*Floov.*, 618, A. P.)

Norm., *raviner*, neut., se dit d'un
cours d'eau dont les rives sont dégra-
dées par la rapidité de son courant.
Bourg., Yonne, *raviner*, neut., man-
ger sans pouvoir se rassasier.

RAVINEUS, voir **RAVINOS**.

RAVINEUSEMENT, voir **RAVINOSEMENT**.

RAVINEUX, voir **RAVINOS**.

RAVINOLS, voir **RAVINOS**.

RAVINOS, -or, -eus, -eux, -ols, -ous,
-eaux, *rabinos*, -eux, adj., rapide, im-
pétueux, en parlant d'un fleuve, d'un
torrent, etc. :

Pur tel est *rabinos* e grant,
E fiers e perillos e lez,
Hyster Danube est apelez.
(*BEN., D. de Norm.*, I, 324, Michel.)

De l'une part de la cité,
Dont ge vos ai assez conté,
Avoit une aive molt corant,
Molt *ravinose* et molt tres grant.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 2321, Du Ménil.)

Une ewe *ravinose* i cort par le chané.
(*Quat. fils Aym.*, p. 62, Tarbè.)

Il court et bruit comme *ravinoux* fleuve.
(*BERSUIRE, T. Liv.*, ms. Ste Gen., f^o 276^a.)

Un torrent *ravinoux*.
(*DU CHESNE, Six. liv. du grand miroir du monde*, p.
22, ed. 1588.)

— En parlant d'un coursier, plein
d'élan :

Cheval ot bon, *ravinols* e corrant.
(*RAIMBERT, Ogier*, 733, Barrois.)

Ainz mangerons Baiart, le destrier *ravinolz*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 352, v. 24, Michelant.)

Destrier ot bon, corant et *ravinols*,
Broche le bien, et il cort de vigor.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1806, A. T.)

Hé ! chevals *ravinoux*, por coi me meus tu
[guerre ?]
(*Elie de S. Gille*, 2255, A. T.)

Et saut en .i. cheval corant et *ravinoux*.
(*Floov.*, 587, A. P.)

Onque meis ne fut Zarlle en lieu tant perilous
Pries qu'il fu roi de Franze (ce ne mescrez vous)
Com desouz Mont Garçin il se vit a cil cous
Que desouz la fu oucis le destrier *ravinoux*.
(*Prise de Pampel.*, 1819, Mussafia.)

Li destrier *ravinoux* il trestorant lor selles
Et rompent et traient et lor frains et lor selles.
(*Aye d'Avignon*, 970, A. P.)

— En parlant d'un chemin en pente
rapide, raide :

En la grant voie se rest mis
Qui durement estoit herbose
Et espinoze et *ravinose*.
(*Perceval*, ms. Berné 113, f^o 108^e.)

— En parlant de personne, violent,
ravisseur :

Main sanglente a hom hainous,
Main sanglente a hom *ravinoux*.
(*RENCLE. DE MOIL., Miserere*, LXIX, 1, Van Hamel.)

RAVINOSEMENT, -ousement, -euse-
ment, -mant, *rabi.*, adv., avec impétuo-
sité, avec rapidité :

Et l'aigue les enporte tant *ravinousement*
Ja n'i eust il baus ne altre engnement
N'aresteroient il, ne duerroit noient.
(*Helias*, Richel. 12558, f^o 6 v^o, col. 1.)

Tost vont et *ravinousement*
Li uns vers l'autre droitement.
(*Parton.*, 9727, Crapelet.)

Ausi come .i. fleuves qui *ravinousement*
respant tout aval la contree. (*Vies et mart.*
des beneur. virges, Maz. 568, f^o 362^e.)

Il esmut les nefes le plus *rabinousement*
que il pot. (*Ib.*, f^o 378^a.)

Cornelius passe son ost *rabinousement*
oultre le Heure. (*BERSUIRE, T. Liv.*, ms.
Ste-Gen., f^o 229^a.)

RAVINOUS, voir **RAVINOS**.

RAVINOSEMENT, voir **RAVINOSEMENT**.

RAVIOLE, -olle, s. m., morceau de
pâtes contenant du hachis de viande
et du hachis de raves en carême :

In masura la *Raviole*. (1228, *Ch. d'Et.*
chan. de l'Egl. de Noie, Richel. I. 11926, f^o
331 v^o.)

Des gens qui ne faisoient autre chose
que faire crousetz et *ravioilles*, qu'on cuisoit
en bouillon de chapon. (A. LE MAÇON, *Deca-*
meron, Huict. journ., Nouv. trois., t. IV, p.
102, F. Dillaye.)

1. **RAVIR**, verbe.

— Neut., courir impétueusement :

Il laissent les chevaux *ravir*,
Si se vont fort entreferir.
(*Parton.*, Richel. 19152, f^o 170.)

Puis est montes sur son destrier.
Si s'en revait droit a l'estour,
Et laisse courre a un des lor
Tant com cevaus li puet *ravir*.
(*Amaldas et Yd.*, Richel. 375, f^o 324^b; v. 4393, Hippeau.)

— Réfl., être emporté avec rapidité :

En un hafne ceste nef vi :
Dedenz entrai, si fis folie ;
Od mei s'en est la nes *ravie*.
(*MARIE, Lais*, Guigemar, 328, Warnke.)

2. **RAVIR**, v. a., réunir ?

A Jehan de La Valee, cordier, pour une
corde toute neuve pour fere batre les
paulx du bateis. Pour une autre corde pour
ravir les paulx et atachier les chalans.
(1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f^o 13 v^o,
Arch. mun. Nevers.)

RAVISABLE, voir **RAVISSABLE**.

RAVISANT, adj., qui a du rapport,
ressemblant :

Sire, dist ele, ostes l'elme luisant;
Je me criens molt de la gent mescreant,
Si voeil veoir ton vis et ton semblant,
Car plusieurs hommes s'en vont (bien) entresalant
Et de parole sont aukes *ravisant*.

(*Aliscans*, 4063, var., A. P.)

RAVISAUNCE, voir RAVISSANCE.

RAVISEIR, voir RAVISIER.

RAVISEMENT, s. m., action de regarder :

Qui chu vassal la est, a chu cruol semblent,
A la barbe canue qui contreval li pent,
A chel grant corps membru, a chel fier vis rou-
vent,
Qui si fort me roille a son *ravissement*. [vent,
(*Doon de Maience*, 7782, A. P.)

RAVISION, s. f., vue; fig., intelligence :

La fist telle vertu, tout de vray le scet on,
Que au malade rent sans, *ravision*,
Memoire, entend[em]ens, puissance et raison.
(*Cuvell., B. du Guesclin*, Var. des v. 6448-6453, Char-
rière.)

Centre, Norm., *ravision*, ravisement, changement d'avis.

RAVISER, voir RAVISIER.

RAVISIER, *raviser*, -*oir*, *ravisser*, *rad-
viser*, verbe.

— Act., examiner attentivement, con-
siderer, contempler :

La coche et li penon ansanble
Sont si pres, qui bien les *ravise*,
Que il n'i a qu'une devise
Ausi con d'une greve estroite.
(*CHREST., Clig.*, 778, Forster.)

Quant les ot fait molt bien aparillier,
Li .i. des .ii. le prist a *ravisier*
A .i. plaie qui desos l'uel li siet.
(*Raoul de Cambrai*, 7102, A. T.,

Li ostours et li esprevier
Doivent lor proie *ravisier*.
(*GAUT. DE MES, Image du monde*, ms. Montp. H 437,
f° 118 v°.)

La ou li uns l'autre va *ravisant*.
(*Agolant*, p. 1732, Bekker.)

Et la pucele a *raviser* l'a pris;
Bien le connut a la clere et au vis!
(*Aubery le Bourgoing*, p. 88, Tarbé.)

Onques nature ne forma
Si bele forme com elle a,
Qu'ele est sans mesproisure
Deus la fist por faire musier
A *raviser* nature.
(*Estampie*, Richel. I. 11412, f° 103 v°.)

Mout m'esbahis
Quant je *ravis*
De son cors l'estature.
(*Chans. d'Isab. fille de S. L.*, Ann. de la soc. de l'hist.
de Fr., 1864.)

Oi lle connestable, bien le va *ravisser*.
(*H. Capet*, 1680, A. P.)

— Apercevoir :

D'un et d'el vont tant devisant
Qu'il vont ja Rome *ravisant*
Et viennent ains que il anuite.
(*GAUT. D'ARRAS, Eracles*, Bartsch, *Langue et litt.*
fr., 201, 2.)

— Reconnaître :

Sire, dist il, vos ne me *ravisez*?
Filz sui Garin et d'Anseyne nez.
(*Coven. Vivien*, 1832, ap. Jenckbl., *Guill. d'Or.*)

Moult me mervueill quant ne me *ravisez* :
Je sui Guillaume, ja mar le mescreoz.
(*Aleschans*, 1882, ib.)

A lor ensengnes les ont bien *ravisé*.
(*Aymer. de Narb.*, 4274, A. T.)

Del sanc as morz se sont ensanglanté,
Que il ne soient perçus ne *ravissé*.
(*Id.*, 4345, var.)

Vos estes mi .x. fil, bien vos ai *ravisé*.
(*Parise*, 2392, A. P.)

Son pere esgarde, souvent l'a remiré
Et par .i. poi qu'il ne l'a *ravisé*.
(*Gaydon*, 9958, A. P.)

Quant il le voient, si l'ont bien *ravisé*.
(*Huon de Bord.*, 6846, A. P.)

Othoviens avant passa,
Sa famme moult bien *ravisa*,
Maintenant la quert acoler.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 103 v°.)

La dame mut et si vint la,
Et frere et conte l'apiela,
Et reubes et guiaus en prist,
Mais de frere rien n'i aprist;
Ne connoistre ne *ravisier*
Nel pot, tant seust deviser.
(*Mousk., Chron.*, 24919, Reiff.)

La dame sus le pont seoit,
Si esgarde, et voit le mercier
Qu'a paines povoit *ravisier*.
(*Couci*, 6651, Crapelet.)

Quant li ducs vit Bertran tantost le *ravisa*.
(*Cuvell., B. du Guescl.*, 2240, Charrière.)

Se les regardat longement, mains elle ne
les pot *ravisier*. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*,
t. I, p. 521, *Chron. belges*.)

Or reprend sang et hardement,
Et va vers la fille tout droit.
Se luy demanda francement
Se de elle ung franc baiser aroit.
Quand la fille le *ravisa*,
De brief respondre se avisa,
En disant: Alez vostre voyo.
(11 avril 1480, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique
de Tournai*, 9^e Congrégation, ms. Bibl. Tournai,
p. 98.)

— Faire regarder :

A riens n'entendent el qu'a leur dras deviser,
Monstrer a tous, a toutes, pour elles *raviser*.
(*GILLON LE MUISIT, Poés.*, II, 206, 11, *Chron. belg.*)

— Avertir :

Il fut *ravisé* qu'il ne falloit pas sortir
d'avec les confederez, ni revenir au service
du roi les mains vuides. (D'AUB., *Hist.*, II,
267, éd. 1626.)

— Ressembler à :

Quant vulez par plusieurs manieres
Faire men chief tel qu'il *ravise*
Un chien loqu.
(*J. D'ESTRAUEN, Chans.*, 2, 43, Scheler, *Trouv. belg.*,
nouv. sér., p. 124.)

— Réfl., se *ravisier de*, penser à :

Mes orendroit il se *ravise*
De Dieu qui enlumine l'a.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 66 r°.)

— Se *ravister que*, veiller à ce que :

Ha Jhesu Criz, car te *ravise*
Que la lumiere soit esprise
C'on a estaint por toi despire.
(*De Ste Eglise*, Richel. 1593, f° 102°.)

— En terme de vénerie, prendre
connaissance à la chasse :

Par le pié, et au bois porter,
T'i dois tu touz tans *raviser*,
Et au froier cognoisteras
Dou serf, quant tu le trouveras.
(*Chace dou serf*, Richel. 1593, f° 168°.)

— Act., amender :

Ne pouvant mieux que de contribuer
des vœux, je supplie sa divine Majesté
qu'il luy plaise, par sa sainte grace, nous
raviser et amender. (J. SAVARON, *Disc. contr.
les duels*, ap. Crapelet, *Cérém. et gag. de
bat.*, p. 80.)

Ceux qui ont essayé de *raviser* les mœurs
du monde, de mon temps, par nouvelles
opinions, reforment les vices de l'appa-
rence; ceux de l'essence, ils les laissent la,
s'ils ne les augmentent. (MONT., *Ess.*, l. III,
ch. II, p. 16, éd. 1595.)

— Au sens moral, s'amender :

Prince tant vit fol qu'il s'advise,
Tant va t il qu'après il revient;
Tant le matte on qu'il se *radvise*;
Tant crie l'on noel qu'il vient.
(FR. VILLON, *Ballade des proverbes*, p. 149, Jouaust.)

Se *radviser* et se corriger, ce sont qua-
litez rares. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV, p. 86,
éd. 1595.)

— Changer d'avis, signification con-
servée :

Voirement, disies vous, legier est a prover
Que dames tout tantost se voellent *raviser*.
(*Baud. de Seb.*, V, 758, Bocca.)

Aucune fois se *ravoisoit*; car honneurs et
loyautes le rependoit de mettre son coer
en tel fausseté. (FROISS., *Chron.*, I, 135,
Luce.)

N'a loisir de se *raviser*. (MONTLUC, *Comm.*,
liv. VII, éd. 1594.)

Picard, rouchi, montois, *raviser*, *ra-
visier*. Suisse rom., *ravesa*, regarder,
considérer, examiner. Liégeois, *raviser*,
ressembler.

RAVISKIR, voir RAVESQUIR.

1. RAVISSABLE, -*able*, *ravisable*, -*sai-
ble*, adj., ravissant, rapace, violent :

Ja soit iço qu'il soient vestu de vesteures
d'oeille si sont il dedens els leu *ravissable*.
Leus *ravisables* apele nostre signor les faus
preceors por la grant covoitise dont il sont
plain. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 54
v°.)

Leus *ravissables*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f°
27°.)

Dehors semblons aigneaus pitables,
Dedanz somes lous *ravisables*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 98^b; Méon, v. 11921.)

Lous *ravissables*.
(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 101°.)

Ravus, *ravissable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms.
Montp. H 110, f° 220 v°.)

De Mascons emporta le deable
i. malves conte et *ravissable*.
(Comm. le Roi Souvain fu mort, ms. Avranches
1682.)

Bestes *ravissables*. (*Ménagier*, I, 92, Bi-
blioph. fr.)

Rapax, *ravissable*. (*Gloss. de Conches*.)

Ravissables sont, fel et desloyaulx.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 116, A. T.)

Veoir tel nombre de jolis escoliers comme
agneaux innocens fuir et trebucher devant
les leus *ravissables*. (GERSON, LXVII, II, 10,
ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 194.)

Vous serez ditz cruelz lousps, *ravissables*
Qui devez voz ouailles aux estables.
(GRINGORE, *Folles Entreprises*, I, 94, Bibl. etc.)

Avarice est insatiable,
Elle passe tout par l'estamayne :
Dedens sa bourse *ravissable*
Boute le son et la farine.

(Le Chasteau de labour, éd. 1499.)

Meagre comme ung loup *ravissable*.
(Ib.)

Despitée suis contre les liepars,
Felons, tirans, maulditz, lousps *ra-
vissables*.

(Courroux de la Mort, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.,
II, 84.)

Se aucun intente force *ravissable* ou vio-
lente de meubles. (1508, *Cout. du Maine*,
Cout. de Fr., II, 134, éd. 1604.)

Saint Mathieu en ses evangiles blasme
les pasteurs qui font dommaige a leur
fouc et les appelle faus prophetes et lousps
ravissables. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p.
21, Liseux.)

— Qui s'emporte, rapide :

Si tint l'enfant par les cheviax, et si re-
pirait par *ravissable* curs. (*Dial. Greg. lo
pap.*, p. 68, Foerster.)

— Qui peut être saisi :

Al feu est a demesure
Ravissable sa nature :
Selonc le feu ki la tendroit,
Vers li la flambe tot saldroit.
(Lapid. franç., D 1333, L. Pannier.)

— Au XVI^e siècle, il a été employé avec
le sens de qui ravit, qui réjouit :

Un pur et net appetit rend toute viande
agreable et plaisante, voire *ravissable*,
comme dit Homere, a un corps sain et
convenable. (AMYOT, *Œuv. mor.*, t. V, p. 66,
éd. 1819.)

RAVISSABLEMENT, adv., à la manière
des voleurs :

Raptim, *ravissablement*. (*Gloss. de Con-
ches*.)

— Rapidement, impétueusement :

Mes freres m'ont trespasé come ruissel
qui trespasse *ravissablement* en valees.
(Bible, Richel. 899, f^o 219^e.)

Li firmamenz... torne environ la terre
isnelement et *ravissablement*. (*Introd. d'as-
tron.*, Richel. 1353, f^o 9^e.)

S'en est allé a tout son ost soubdaine-
ment et *ravissablement* droit a Messane.
(Sec. dec. de Tit.-Liv., III, 25, éd. 1530.)

RAVISSABLETÉ, s. f., rapidité :

Il porvit que si li planete coroient en
cele partie ou li firmamenz coroit que por
lor legeresse, que por l'isneleté et por la
ravissableté del firmament fussent si tost
porté qu'ils feissent chascun jor tout lor
cours. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f^o
10^e.)

RAVISSAGE, -aige, s. m., rapt :

Si d'aventure aucun la vouloit excuser
de coulpe (Hélène), disant qu'elle n'en
peult mais, et que force luy a esté faite
je replique sur ce qu'il est impossible que
par tant de foys a esté ravie, n'ayt baillé
oportunité, occasion et consentement a
son *ravissaige*. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, 13,
éd. 1518.)

RAVISSAMENT, adv., à la manière
des voleurs :

Raptim, *ravissamment*. (*Catholicon*, Richel.
I. 17881, et *Gloss. de Douai*, Escallier.)

RAVISSANCE, -isaunce, s. f., action
de ravir :

E damesele Meçungiere,
E *Ravisaunce* itele fiere.

(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus.
Harl. 4390, f^o 19^e.)

RAVISSANT, -yssant, adj., rapide, im-
pétueux :

La riviere du Tibre est moult *ravissante*,
ayant son lict et canal moult profond, et
les rives moult haultes. (BELON, *des Singu-
laritez*, II, xxx, éd. 1553.)

Les torrents n'estoient pas si impetueux
et *ravissants*, ni les precipices si espou-
vantables. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*,
IV, 25, éd. 1757.)

RAVISSAVLE, voir RAVISSABLE.

RAVISSAUNCE, voir RAVISSANCE.

RAVISSER, voir RAVISSIER.

RAVISSERESSE, subst., fém. de ravis-
seur :

Ja soit que violence *ravisseresse* de jus-
tice a soustrait et de long temps la no-
blesse de nostre couronne et noz drois he-
ritiers. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 142, Soc.
de l'H. de Fr.)

RAVISSURE, s. f., ambition, avidité,
cupidité :

La crueuse *ravissure* dou covoitous de-
waste quank'ele a waigniet et œvre Puis
dou cuer a plus covoitier. (*Li Ars d'amour*,
II, 313, Petit.)

RAVOI, *ravoy*, s. m., ravine, tor-
rent :

Tres parmy le *ravoï* luist clere la gravele.
(Mainet, p. 26, G. Paris.)

Toz li cors li degote de l'aigue et do *ravoï*.
(J. BOU, *Saz.*, LXXI, Michel.)

Outre l'aivo dou Rune, ou fort sont li *ravoï*.
(Id., ib., CVIII.)

Se il avenoit que lidis fosses keist en
foursek pour defaute d'iaue ou s'enterast
par coulis ou par *ravois*. (1313, Arch. JJ 53,
f^o 21 v^o.)

Les seigneurs du Perray levoient un
droit de peage de huit deniers monnoie
sur chacun chaland portant sel, montant
par la riviere de Loire, passant par devant
les *ravois* de Thouairé. (XVI^e s., *Mém. sur
papier, sans sign. ni date*, Arch. mun. Nan-
tes.)

— Bruit :

Lucs qu'il desplie (l'enseigne), si maine tel
Tot en tentist li pui et li marois. [*ravoï*]
(Mort Aymeri de Narb., 1127, A. T.)

— A grant *ravoï*, à torrents :

Vins en istra a aussi *grant ravoï*
Con la fontainne court par desus *ravoï*.
(Auberon, 1336, Graf.)

Norm., *ravoï*, sable maigre et grave-
leux. Haut-Maine, *ravoï*, remue-mé-
nage.

RAVOIER, *ravoïier*, *ravoyer*, *ravier*,
rasvier, verbe.

— Act., remettre dans la bonne voie :

Dou premier sert quant Dieus envoie
Grasce au pekeour k'il *ravoïe*.
(RENCLUS DE MOUL., *Miserere*, CLXXXIII, 4, Van Ha-
mel.)

Et lors que Deus li renvoia (la conscience)
A droit chemin le *ravoïa*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f^o 9^e.)

Par son cors qui fu desvoiez
Fu le siecle en bien *ravoïez*.
(Evang. de Nicodème, 2^e vers., 23, A. T.)

Mes Dieus .i. secors m'envoia
Qui mon corage *ravoïa*
A hardement et a proece.
(La Voie de Paradis, Richel. 837, f^o 86^e.)

Les errans pense a *ravoïer*.
(Fabl. d'Ov., Ars. 5069, f^o 74^e.)

Et puisque j'ai fait remembrance
De nobles, ci en audience
Paier doi de la borjoisie,
Qui bêle i vint et renvoisie
Qui por la feste renvier
(Or les veille Diex *ravoïer*
Car je ne dirai que le voir).

(GERR. DE PARIS, *Chron. rim.*, 4927, W. et D.)

Vous faites moult pou de services
Au bas monde, a ce que je voy,
Quant il est ore en tel desvoy
Qu'a paine sera *ravoïé*
Tant est infect et desvoïé.

(CHRIST. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 2982,
Püschel.)

Dist Desirs : J'en sui si plains d'ire
Que droit sur l'ain de *marvoyer* :
Se le nous fault il *ravoyer*
Quoique la chose voist tramblant.
(FROISS., *Poés.*, II, 126, 4245, Scheler.)

Pour tous leuls et leales refresner de-
sirs de concupiscence charnelle piteuse-
ment errans au sentier et a la rectitude
de vraie continence et chasteté *ravoïer*.
(Traict. de Salem., ms. Genève 165, f^o 203
r^o.)

Pour ramener a leur nature
Tous povres pescheurs desvoies,
Affin qu'ils soient *ravoyes*.

(GREGAN, *Myst. de la pass.*, 10989, G. Paris et Ray-
naud.)

Quant je voy tieux gens foloier
Qui tout deussent *ravoier*
Le peuple et mettre en verité.
(*Myst. de la venue de l'antechrist*, ms. Besançon, f° 49^a.)

— Réfl., rentrer dans le bon chemin :

Par devant Cruauté tendras
Droit a Copegorge ta voie,
Et d'ilueques si te *ravoie*.

(*RAGUL DE HOUDENC, Songe d'enfer*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 241, 8.)

Dame Dieus dist en l'escripture :
D'un pecheor a greignor joie
Qui se reconnoit et *ravoie*,
Que des justes soixante nuof.
(*Cortois d'Arras*, Richel. 19152, f° 83^d.)

Et si est le point et la voye
Ou tout pecheeur se *ravoie*.
(*Priere a N.-D.*, ms. Chartres 411, f° 94 r^a.)

Il mist le cor a sa bouche, et le sonna
tellement que deux chevaliers desvoyez en
la forest se *ravoierent* au son. (*Perceforest*,
III, f° 103^e, éd. 1528.)

Aussi celluy qui se forvoie
A peine se peult *ravoier*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

— Retourner :

Del oint prent, a court se *ravoie*.
(*RENCL. DE MOIL., Carité*, xvii, 1, Van Hamel.)

Et de toutes parts ou le roy ou tous les
grans en general qui estoient avecques lui,
savoient les Angloys, ils s'enfuioient d'autre
part, puis a Poissy, puis a Maubuisson,
puis a l'Isle Adam, puis a Conflans, puis
s'en *ravioient* a Saint Denis. (*Journ. d'un
bourg. de Paris*, an 1440, Michaud.)

— Neutre, retourner :

Tost sont a lor rens *ravoiee*.
(*SARRAZIN, Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs
de Norm.*, p. 257.)

Au droit chemin (*sont*) *ravoyez*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 76^e, éd. 1537.)

— Act., se rapprocher de :

Voeillies recepvoir moy vous *raviant* et
merchi criant et le cœur vous perdu
ay par vous eslongier me rendes, sire, par
vous rapprochier. (*Le Retour du cœur perdu*,
xv^e s., ms. Valenciennes 230, f° 166.)

— Réconforter :

Le bon vin *ravoie*
Cœur, poulmon et rate et foye ;
Estomach et boyaux menus
Pour vin sont en santé tenus.

(*DESLAURIERS, Nouv. et plaisant. imagin. de Brus-
cambille*, Sermon fort joyeux de saint Raisin, éd. 1613.)

— Absol. :

Que vault tisetaine ou caus d'orgo
Au mal des yeulx ou de la gorge ?
Rien ; mais se bon vin *ravoie*.

(*DESLAURIERS, Nouv. et plaisant. imagin. de Brus-
camb.*, Sermon fort joyeux de Saint-Raisin, éd. 1613.)

— Act., rappeler, raconter :

Mais moult petite en fu sa joie
Si com l'estore nous *ravoie*
Par les escries de S. Denis.

(*Ph. MOUSK., Chron.*, 13777, Reiff.)

— Réfl., s'appreter à, s'attendre à :

Nous en sons bien entré en voie,
N'i a si fol qui ne le voie
Quant Constantinoble est perdue
Et la Moree se *ravoie*
A recevoir tele escorfoie.

(*RUTBO., Complainte de Constant.*, I, 104, Jub.)

Rouchi, *ravoier*, Montois, *ravoyer*,
remettre dans la voie, dans le chemin.

RAVOIERESSE, s. f., celle qui remet
dans la bonne voie :

Marie la *ravoieresse* de peceors. (*MAU-
RICE, Serm.*, Richel. 43314, f° 89 r^a.)

RAVOILLÉ, s. f., réveil :

Ou quant il cuident es chans larges
Estre a seur a lor aberges,
Et il dorment con travaillé,
Lors lor puet l'on la *ravoillé*
Faire moult laide et moult dolante.

(*J. DE PRIORAT, Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 47^e.)

RAVOIR, s. m., ravine, inondation :

Il larroient leur dit vivier ramplir du
tout, en laissant les tourbles yaues et *rav-
voirs* aler tout par mi le dit vivier. (1308,
Arch. JJ 72, pièce 309.)

Il y auroit fossez pour les *ravoirs* aler
entre mes pres. (1339, Arch. JJ 72, f° 224
v^o.)

Se inundation d'eaues et de *ravoirs* sur-
venoient, les diz terrains porroient des-
cendre ou dit vivier et icellui emplir et
aterir. (1386, Arch. JJ 129, pièce 106.)

De sor le *ravoir* de Wautiermer. (*Jurés
de S. Ouen*, f° 246 v^o, Arch. Seine-Inf.)

RAVOIRE, *ravoire*, s. m., exploitation à
son profit par le seigneur féodal du fief
d'un vassal ouvert par défaut d'homme :

Et avec ce nous estoit acquis a faire
faire le *ravoire* sur ses heritages en la ma-
niere accoustumee en tel cas. (1345, Arch.
JJ 75, f° 166 v^o.)

Nous enquis de la valeur des dits heri-
tages et des rachats qui en pouvoient estre
deus, et considéré que partie des dits heri-
tages ont esté delayés par *ravoire* par les
gens et officiers de mondit seigneur le duc.
(1434, *Vignes seises a l'Orme Grenier*, ap. Le
Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Après la ditte apposition de brandon et
signification, le dit seigneur peut prendre
et lever par sa main les fruits du dit fief,
s'il n'y a opposition. Laquelle main levee
s'appelle vulgairement *ravoire*. (1523, *Cout.
de Bloys*, Cout. gén., II, 301, éd. 1604.)

— Difficulté, ennui :

Diligamment le fault parfaire,
Avant que mal vouseu adviengne,
Le faire est ung petit *ravoire* ;
Mais non pourtant a nous ne tiengne.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 4865, Guessard.)

Alexandre... y vint tout *ralu*, mais il
nous fit tant de *ravoire*, que les dames
d'Orléans en furent esmeues. (*BER. DE VER-
VILLE, Moyen de parv.*, p. 15, 4d. de 617 p.)

Dans une note sur l'article 74 des
Coutumes d'Orléans, Delalande re-

marque que de son temps « le commun
peuple à Orléans, quand il veut signi-
fier que l'on a beaucoup crié et grondé
après quelqu'un et qu'il luy a esté causé
du trouble, dit qu'on luy a fait bien
du *ravoire*. »

Nom de lieu, la *Ravoire* (Hte-Sa-
voie).

RAVOIRER, v. a., reprendre, saisir,
s'emparer, recouvrer ; particulièrement
exploiter un fief ouvert par défaut
d'homme, en faire les fruits siens :

Et a depuis oi dire a la femme du dit
mestoier que son mari avoit esté *ravoier*
ses dis gages du dit sergent. (1401, *Inform.
pour le tauxement de la chaussée*, ap. Le
Clerc de Douy, t. II, f° 201 r^o, Arch. Loiret.)

Quand les offres sont deurement faites
par le vassal a son seigneur de fief, il est
reputé avoir fait son devoir, et ne le peut
ledit seigneur apres *ravoier* ne faire les
fruits siens. (*Anc. Coust. d'Orléans*, VIII,
Delalande.)

Si le seigneur en l'heritage de son vas-
sal, par faute de foy et hommage non faits,
veut exploier et *ravoier*, soient estangs,
Lois, vignes, et des blees meures, il prend
tout ce qu'il trouve audit heritage, et l'ap-
plique a son profit. (*Id.*, art. Lxxiv.)

Le mot *ravoier* est significatif du pou-
voir qu'a le seigneur féodal de prendre
tous les fruits qu'il trouve au domaine de
son vassal en estal d'estre recueillis ; car
ravoier, c'est a dire s'approprier le revenu
de plusieurs années. (*L'HOSTE, Coust. de
Lorris*, p. 121, éd. 1629.)

— Par extension, détruire, renver-
ser :

Si sommes tous presentement
Fermes et bien deliberez
Y faire tant finalement
Que par nous seront *ravoirez*,
(*Mist. du Siege d'Orl.*, 8024, Guessard.)

Ravoier (souvent used) as *Ravoir*.
(*COGR.*, 1611.)

RAVOLER, *-oller*, v. n., voler de nou-
veau, revenir en volant, en courant ra-
pidement :

O Carites, revien, *ravole*
Et rapareille a Diu s'escole.
(*RENCLUS DE MOIL., Carité*, cxxiii, 1, Van Hamel.)

Ja si loing ne sauront voler,
Mes qu'a bois voeillent *ravoler*,
Qu'il ne retroevent leurs maisons.
(*FROISS., Poés.*, II, 32, 1090, Scheler.)

Oisillons qui vouloyent hors et y *ravo-
loyent* a saul garand. (*Id.*, *Chron.*, Richel. 2646, f° 9^o.)

Cellui cerf *ravoloit* par dessus ces boys.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 2644, f° 220^a.)

RAVOR, s. f., torrent, courant violent :

Berars d'autre [part] Rune issi de la *ravor*.
(*J. BOU., Sax.*, cxxiv, Michel.)

C'est une moult grant eve por .v. jors demo-
K'il aloient par rive le *ravor* eskivant. [*rant*,
(*Helias*, Richel. 12558, f° 20^b.)

Suisse, Vaud, *raveur*, chaleur excessive.

RAVOUR, voir RESVEOR.

RAVOY, voir RAVOI.

RAVOYER, voir RAVOIER.

RAVUST, s. m., acte de dernière volonté :

Sans faire *ravust* ni testament vaillable. (1419, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAWADER, voir RAGARDER.

RAWARDENC, voir RAGARDANS.

RAWARDER, voir RAGARDER.

1. **RAY**, voir RAI 1.

2. **RAY**, s. m. ?

Tous *rays* de boys passans par dessoubz led. pont doivent audit seignour certains payaiges, et est assavoir de chascun *ray* de laons trois laons, et de chascun *ray* de gros boys la meillour piece dudit *ray*. (*Cart. origin. de Neuchâtel-Comté*, f° 2 v°.)

Lid. bourgeois doibvent avoir a tous jours mais le *ray* et la commune ou bois que l'on dit Loomont pour leur fouaige. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. Montbéliard.)

Lid. bourgeois et leur hoirs ont et doibvent avoir a tousjours mais le *ray* et la commune aux boys. (1311, *Franch. de Neuchâtel*, Cart. de Neuchâtel, apparten. à M. de Durfort-Civrac.)

Doibvent avoir le *ray* et la commune es boys, ainsi comme ilz ont accoustumé jusqu'ici pour leur fouaige. (1338, *Franch. de Clémont*, Arch. Montbéliard.)

RAYAL, voir RAIEL.

RAYANT, voir RAIANT.

RAYAR, s. m. ?

A l'eglise de Ste Margrite a cause des *rayars*, .vi. s. (1502, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAYE, voir ROYE.

RAYE, voir REE.

RAYEL, voir RAIEL.

RAYEMBRE, voir RAEMBRE.

RAYER, voir RAIER.

RAYEZ, s. m., fosse, ornière pleine de boue :

Le porc ne donnoit a eulx que pou ou neant de sa dent, car il ne se pouvoit ayder, pour le *rayez* ou il estoit, ouquel il entroit jusques a la panse pour sa pesanteur. (*Perceforest*, II, f° 9°, éd. 1528.)

RAYME, voir RAIME.

RAYMENDAIGE, voir RAMENDAGE.

RAYMENDEIR, voir RAMENDER.

RAYMETTE, voir RANETTE.

RAYNABLE, voir RAISNABLE.

RAYNE, voir RAISNE.

RAYNIER, voir RAISNIER.

RAYON, voir ROION 2.

RAYRETER, voir RAHIRETER.

RAYS, voir RAS.

RAYSEU, voir RESEUIL.

RAYSNABLE, voir RAISNABLE.

RAYSON, voir ROVAISON.

RAYVE, voir RAIVE.

RAZ, voir RAS.

1. **RAZE**, voir RASE 1.

2. **RAZE**, voir RAISE.

RAZEL, voir RASEL.

RAZEMENT, voir RASEMENT.

RAZEUR, voir RASOR.

RAZIMET, voir RASINNET.

RAZIN, s. m. ?

Premiers, que on puist faire en le dicte ville de Tournay draps qui seront ourdit a .xv. freuls, a .l. las, et a .xxvi. aunes de long, revenant a corde a .xxiii. aunes, et seront fais de bon seik estain, et de trayme ointe, tele que de aignelins, de tramure, de laniers, et de bons pelis, et de tout autre lanage, excepté retons, *razin*, gratuite et lanuise, et qui y volra faire liziere, faire le porra, mais que elle soit paumée. (24 mars 1393, *Reglement sur la draperie*, Reg. des Consaux, 1393-1399, Arch. Tournai.)

RAZIS, voir RASIS.

RAZURE, voir RASURE.

1. **RÉ**, *rei*, *ret*, *red*, *rez*, s. m. et f., bûcher :

Li rois lor a dit et monstré
Qu'il veut faire dedenz i. *ré*
Ardoir son nevo et sa feme
(*Tristan*, I, 845, Michel.)

Mex vuel estre tot depeciez
Se je atens mie n'au *rez*,
Ainz que getee i soit m'amie.
(*Id.*, v. 983.)

S'ici ert alumez
Uns chastels u uns *rez*,
E dejuste le *ret*
Uns cirges alumet ;
Ja ki de luinz serroit,
Le cirge ne verroit
Pur la grande clartet
Ki estroit de cel *ret*.
(*Phil. de Traun, Cumpoz*, 2559, Mall.)

Pur la grande clartet que isterait de cel *red*.
(*Id.*, *Liv. des creat.*, 1128, Wright.)

Mais ainz que il poist venir
A la chapele, en fu fors treite
La dameisele et la *rez* faite
Ou ele devoit estre mise.
(*Chev. au Lyon*, 4310, Holland.)

Et cil furent ars en la *ré*
Qui por li ardoir fu esprise.
(*Id.*, 4562.)

S'ont tant chevauchié et erré
Que il ont choisi un grant *ré*
De feu lez le bois a l'oraille.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 250^a.)

Ardent les cors et nuit et jor,
Li *rei* ardent par plusor leus.
(*Ben.*, *Troie*, Ars. 1721, f° 81^b.)

Or me faites faire .i. *ré*
.c. toises de lonc et de lé.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 14^a.)

Or si me faites fere un *rei*.
(*Id.*, Richel. 15101, f° 29^a.)

Et il le fist ardoir en *ré*.
(*Parton.*, 359, Crapelet.)

Le remenant ardirent en granz *rez* et mistrent en cendre que li venez emporta. (GUILL. DE TYR, VIII, 24, P. Paris.)

— Four :

Pren donc ovriers e fai ovrer,
E les fundemenz delivrer,
E la perre taillier e traire,
E les grans *rez* a la chaux faire.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 26064, Michel.)

Côtes-du-Nord. canton de Matignon, *ré*, bûcher.

2. **RÉ**, s. m., accusé :

Et dist Girbers ; Vos faites molt quo *res*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 257^b.)

Demande sera baillie par escript se le *rez* la demande. (1381, *Ord. du parl. de Dole*, II, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Sur les deffenses et peremptoires des *rez*. (*Id.*)

Dont copie sera baillie au *ré*. (*Id.*, xv.)

— Se rapportant à un nom de chose :

La partie *rez* sera tenue ne repondre. (1381, *Ord. du Parl. de Dole*, III, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Artois et Boulonois, *ré* : Je suis *ré*, je ne sais répondre ; rester *ré*, rester coi.

Cf. REUS.

REABERGER, voir REHERBERGIER.

REABLE, voir ROABLE.

REACERER, voir RACERER.

REACQUASTER, v. a., acquérir de nouveau :

Si tu la pers (la vie), jamais ne la *reacquesteras*. (DASSY, *Peregrin*, f° 93 v°, éd. 1533.)

REACQUISITION, s. f., nouvelle acquisition :

En la *reacquisition* de son dit pays. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, dans *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 461.)

READJOINRE, voir **RAJOINRE**.

REAFICHER, voir **RAFICHER**.

REAFFRANCHI, part. passé, redevenu franc :

Dont sans nulle attente, vos arbres estes se revestiront de ramages *reaffranchi* en perfection. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 27, éd. 1605.)

REAGAL, s. m., aconit :

En *reagal*, en arsenic rocher,
En orpigment, en salpêtre et chaux vive...
Soient frites ces langues envieuses !
(VILLON, *Gr. Test.*, ballade, p. 92, Jouaust.)

Reagal, aconitum ; aucuns dient riagas. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*, éd. 1564.)

Cf. **RIAGAS**.

REAGE, voir **ROIAGE**.

REAGGRAVACION, s. f., réaggrave, troisième fulmination solennelle d'un monitoire :

Quant a ce, nommons et elisons a juges, et generalement par toutes autres cours et juges d'Eglise, tant par fulmination de sentence d'excommuniement, aggravacion et *reaggravacion* sur nous et les nostres et de interdit en noz pais, terres et seignouries et autrement le plus avant que faire se pourra par ladicté censure d'Eglise. (4 fevrier 1436, *Lettres de transport fait par le roi René au duc de Bourgogne de la seigneurie de Cassel*. Arch. Nord. Pièce reproduite par les Annales du Comité flamand de France, t. VII, p. 72.)

REAGGRAVANCE, voir **RAGREVANCE**.

REAGRAVER, voir **RAGREVER**.

REAGRESSER, v. n., revenir à la charge :

Parquoy l'argu populaire *reagressoit*, disant les peres senateurs se mocquier de leurs misereres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 160 r°.)

REAGREVER, voir **RAGREVER**.

REAIMER, v. a., aimer de son côté :

Et quant li ames aperchoit autel del amant, si le *reaime*, et ensi est ceste amistes faite de deux amours. (*Li Ars d'Amours*, I, 32, Petit.)

REAINBRE, voir **RAEMBRE**.

REAINDRE, voir **RAEMBRE**.

1. **REAL**, s. m., espèce d'esturgeon, selon P. Lacroix :

Puys luy offrent lamproyes, ... perches,

realz, loches. (RAB., *Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

2. **REAL**, voir **ROYAL**.

1. **REALE**, *realle*, s. f., royal, ancienne monnaie :

Fut payé une *realle*. (1580, *Compte de tut.*, f° 40^b, Arch. Finist.)

Une journée de charpentier .ii. *reales*. (1587-97, *Compt. de la cath. de Léon*, Arch. Finist.)

2. **REALE**, *realle*, s. f., galère destinée à porter le roi, les princes, l'amiral ou, en leur absence, le capitaine général des galères :

A la poupe de la *realle*, pour conserver, estoit la capitainesse du commandador major et la *Patronne d'Espagne*. (BRANT., *Gr. Cap. estrang.*, II, 116, Lalanne.)

En la bataille d'Elepanthe, avec don Joan, moy estant en sa *realle*, nous envestimes la *realle* turquesque. (ID., *Rodomon. espagn.*, VII, 24.)

1. **REALER**, voir **RALER**.

2. **REALER**, *realler*, v. a., récompenser. Le part. passé *reallez* a servi à désigner des soldats mercenaires :

Plusieurs se plaisent plus en leur estat de soldat, portant sa belle harquebuze, et son beau fourniment de Milan, ou son beau corcellet grave et sa picque, a obeyr, que non pas a commander. J'en ay veu un' infinité, parmi nos bandes, de telle humeur, et ne laissoit on a les honorer et estimer autant, aussi les appelloit on payez, *reallez* et lancepassades. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, V, 371, Lalanne.)

REALITÉ, s. f., dignité royale :

A sa noble *realité*
Et puissante sublimité,
Veuil obeyr, noble princesse.
(*Mist. du viel Testam.*, XXXV, 32367, A. T.)

REALLAISIER, v. a., rélargir :

Pour iceulx (fossés) *reallaisier* et querir les vives terres. (1364, *Compte de Ph. d'Acy*, Richel. I, 16409, f° 1 r°.)

Pour cause des granz ravines d'eaues et de pluies qui les firent fondre et cheoir (les fossez) et pour yceulx *reallaisier* et querir les vives terres sanz ranfourmer que au mains que l'en a peu. (1366, *ib.*, Richel. 16409, Gardes.)

REALLER, voir **RALER**.

REALLIER, *realier*, *realyer*, verbe.

— Act., marier en secondes noces :

Les biens, tant dudit survivant, que de celle qui luy sera *reallee* en secondes noces seront tacitement obligés envers lesdits enfans, estant a imputer a la partie *reallee* de l'avoir mis en la communauté des biens avec ledit survivant. (1628, *Reformations... du duché de Bouillon*, Nouv. Cout. gén., II, 657.)

— Réfl., s'allier de nouveau :

Et du depuis, lesdictz cordeliers et jacobins dudict Provins se *realierent* en amitié et fraternité monasticque l'ung avec l'autre. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

Mais le cas advenant qu'elles n'en eussent fait relieff ou soy *realysent* par mariage. (1593, *Edit*, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, II, 212, éd. 1750.)

REALTE, voir **RATE 1**.

REALVINER, v. a., regarnir d'alevin, de petit poisson :

Douairiere ne peut... pescher les estangs avant le temps et si elle est tenue les *realviner* et entretenir. (1571, *Coust. du bailliage de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 881.)

REAMACION, *-tion*, s. f., amour :

Doncques sont trois especes d'amistié selon le nombre des especes des choses amables, car selon chascune de ces choses peut estre *reamacion* non latente et manifeste. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 515°.)

Telles (choses) ne peuvent avoir en elles *reamacions* et ne peuvent amer en nous. (ID., *ib.*, f° 168°, éd. 1488.)

REAMBEOR, voir **RAEMBEOR**.

REAMBRE, voir **RAEMBRE**.

1. **REANCE**, *-anche*, s. f., flot :

Vos cuers fu perchies de le lanche
Dont li issi a grant *reanche*,
Ainsi que dist le Escripture,
Avoeckes le sanc yewe pure.
(GILLON LE MUIST, *Orisons pour l'epidemie*, Poés., I, 72, 21, Kerv.)

2. **REANCE**, s. f., rançon :

Quant il (saint Loys) fu en prison oultra mer et l'en traitoit de la reençon de li et de ses genz pour delivrer les des mains des Sarrazens (car vraiment il n'est pas a doubter que il ne fussent pas delivres par convenance de nulle *reance* sanz la puissance de la vertu divine qui l'avoit ainsi ordené). (J. DE VIGNAY, *Trad. de la chron. de Primat*, Recueil des Hist. de Fr., XXIII, 66.)

REANCLE, voir **DRAONCLE**.

REANCUNE, voir **RANCUNE**.

REANDRE, voir **RAEMBRE**.

REANIMER, voir **RANIMER**.

REANT, part. passé, voir **RAEMBRE**.

REANTER, v. a., rappeler :

Lors commença (Landris) a recorder et a *reanter* ses meffais a lui meismes en grant douleur de cuer. (*Chron. de S. Denis*, Rec. des hist. des Gaules, III, 238.)

REAoust, s. m., double récolte, double août :

Sous lequel *reaoust* ou esté, est entendu une nouvelle récolte de mars, de froment,

et d'orge d'esté. (1615, *Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 684.)

REAPPOINTÉ, part. passé, appointé de nouveau :

Reappointé: m. Pointed anew, or new sharpened at the point; also, newly, or agreed. (COTGR., 1611.)

REARACHIER, *rearra.*, v. a., arracher de nouveau :

Revello, *rearrachier*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

REARE, voir **RIERE**.

REARTICULER, v. n., ajouter de nouveaux articles à une convention :

Afin de *rearticuler* et faire un autre appointement avec le roy. (SEB. MOREAU, *Prinse et deliv. du roy*, 1524-1530, Arch. de l'Hist. de Fr., 1^{re} sér., t. II.)

REASSEMBLEE, s. f., nouvelle assemblée :

Au sabbat et *reassemblée* nocturne des demons et sorcieres. (1606-1609, Arch. H.-Saône, B 5048.)

REASSIGNAL, s. m., assignation, donation réciproque :

Peuvent deux conjoints par mariage se donner l'un a l'autre, entre vifs, recompense et *reassignal* du bien de ligne vendu de l'un des dits conjoints constant leur mariage. (1598, *Cout. de S.-Mihiel*, Nouv. Cout. gén., II, 4055^b.)

Cf. **ASSENAL**.

REATTELER, voir **RATELER**.

REATTENDRE, v. a., attendre de nouveau :

Aydes mon incredulité, affin que immobile en icelle, je te attends et *reattende*, tant que ce que je croy je voye. (JEH. DE GAGNY, *Serm. de Guericus*, f^o 4 r^o, éd. 1546.)

REAU, s. m., trou :

Faites un *reau* en terre qui soit bien grasse si profond que vous y puissiez loger vos tronçons sus bout, demeurant la terre surhaussée trois ou quatre doigts au dessus d'iceux : rengez les en ce *reau* a demy pied l'un de l'autre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 406, éd. 1597.)

Faire un *reau* en terre bien grasse. (MIRZAULD, *Mais. champêtre*, p. 279, éd. 1607.)

Nom de lieu, le *Réau* (Seine-et-Oise).

REAU, voir **REAL**.

REBACHER, v. a., remettre de la bouche à :

Audit Badril, la somme de 15 s. tournois pour avoir ouvré, luy deuxiesme, trois journées tant pour *rebacher* les tours de la Bobresse et Galloyse, que pour fournir deux piesses de bois employées a la chemi-

nee de ladite Galloyse. (1497-1498, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 30, f^o 211 v^o.)

REBACQUER, voir **REBECHER**.

REBAILLIER, v. a., redonner ?

Et si cose avoient quant ke çou fust apries le dit dit et despondut k'il i eust nul des .ii. ki vosist isir huers dou dit, et il fust *rebailles* dou dit a tenir, cius ki en dalroit devroit rendre et paier a celui ki le dit tenroit .xii. lb. de paresis de boine dette et de loial. (1290, *Arbitrage*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

REBAINE, voir **REBEINE**.

REBAIS, s. m., mépris :

Gilot le Vasseur dist publiquement par maniere de *rebais*, moquerie et desrision. (1407, Arch. JJ 161, f^o 234 v^o.)

REBAISSEUR, *-baissieur*, s. m. ?

Et celui cellaz, se il se trouve leaul et de moeson, avente que il soit repuntaz ou *rebaisiere*, et si il non se trouve leaul on de moeson. (1412-1414, *Ord. au suj. de la fabr. des draps*, Arch. Fribourg, 1^{re} collect. des lois, Rec. dipl., VII, 30.)

Que l'on fasse jurar tot les *rebaisseur* que il non rebaisant ne ne rebaisseront in auconne forme drap, forque cillour qui seront selaz dou sel de la ville. (*ib.*)

Cf. **RABAISSEUR**.

REBALCHE, s. f., certaine pièce d'un piège à prendre les loups dans une fosse :

Ceste fosse peult estre faite en chascune voye parfonde seulement de quatre ou de cinq piedz a l'aide d'une *rebалche* faite de lyens d'arbre sur une longue stangette legierement tournant bien attachee chascun a ung crochet fort fiché en terre, auquel tourne icelle *rebалche*, et soit d'ung costé fermee loing de la fosse de ung demy pied. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f^o 123 v^o, éd. 1516.)

REBALDIR, voir **RESBALDIR**.

REBALER, v. n., rebondir :

Quarriaus de tous costez *rebalent*. (GULART, *Roy. lign.*, 13922, W. et D.)

Norm., *reballer*, redescendre, retomber.

REBANDELER, *-endeler*, v. a., bander de nouveau :

Fourbirent leurs plaies et *rebanelerent*. (FROISS., *Chron.*, IV, 340, Luce, ms. Amiens.)

REBANQUETER, v. n., faire des banquets continuels :

Seoir, veiller, avoir aux dez recours, *Rebanqueter*, c'est la vie des cours. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 133, A. T.)

Rebanqueter, comessari denuo, rursum epulari. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

REBAPTISEMENT, *-izement*, s. m., rebaptisation :

Adonc on beneist les fons par infusion de cresse et de aspersion de baptesme, car c'est une maniere de *rebaptizement*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 100^o.)

Rebaptizement des heretiques. (CL. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VIII, éd. 1567.)

L'Afrique vit trois conciles touchant le *rebaptizement* des heretiques. (JAQUES TIGEON, *Œuv. de S. Cyprian*, p. 20, éd. 1574.)

REBAPTISEUR, s. m., celui qui rebaptise :

Abominable secte de *rebaptiseurs* et anabaptistes. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François I^{er}, éd. 1532.)

1. **REBARBE**, *-erbe*, adj., rébarbatif :

Car, par finesse et traïson,
En se monstrant fier et *reberbe*,
Vont achapter le blé en herbe,
Et n'en font point de conscience.

(ROGER DE COLL., *Satyre pour les habit. d'Auzerre*, p. 12, Bibl. elz.)

2. **REBARBE**, voir **REBEBE**.

REBARBELÉ, adj., syn. de barbelé :

Ne sagecte *rebarbelee*.

(DEGUILLEVILLE, *Rom. des trois pelerinaijes*, f^o 64^o, impr. Institut.)

REBARBER, v. n., être rébarbatif, regimber :

Chil ne crient merci ne ne vont *rebarbant*,
Ne nus ne se deffent de mache ne de branc.

(DOON DE MAIENCE, 5913, A. P.)

Je n'ay pitié de ta douleur
Non plus que d'ung vieil frivoleur
Qui rien ne peult et si *rebarbe*.

(MYST. DE LA PASS., f^o 208^o, impr. Institut.)

Taisez vous, ce dit le duc, et allez faire ce que je vous commande, car si vous me *rebarbez* plus, je vous destruiray de fons et de racine. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f^o 129^o, éd. 1532.)

— Réfl., dans le même sens :

Encore i ot .i.^m. de la paienne gent,
Qui de saillir en l'ève n'avoient nul talent ;
Encontre nostre gent s'alerent *rebarbant*.

(GAUFREY, 10222, A. P.)

Trop craint celle qui se *rebarbe*
Qu'el ne le preigne par la barbe,
Si cum je suis souvent tenus.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, 1398, Tricotel.)

Qui a villain ne se *rebarbe*
Tost est mis a deffinement.

(J. MILET, *Destruct. de Troye*, 21442, Stengel.)

Et fault il que je me *rebarbe*,
Par le sanc, a toute une playe ?
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 317.)

La chappe ne fait point le moyne.
Tous ceulx qui portent longue barbe
Ou gris manteau de saint Anthoïne
Ne sont doulx comme sainte Barbe.
Mes maintiens qui ne se *rebarbe*
Fait a prisier mais que ung tresor.
(J. MOLINET, *Faiz et Dictz*, f^o 94^o, éd. 1531.)

REBARDEL, voir **ROBARDEL**.

1. **REBARDER**, v. a., seller, atteler de nouveau :

Rebarder un cheval, equum denuo phalare. (J. THIERRY, Dict. fr.-lat., éd. 1564.)

2. **REBARDER**, voir **ROBARDER**.

REBARER, -*arrer*, v. a., remettre des barres, des barreaux à :

Après aus fist les huis Floripas *rebarer*.
(*Fierabras*, 2761, A. P.)

Rebarrer plusieurs fenestres. (4 mars 1504, Arch. Bass.-Pyrén. E 379, I A 5625.)

REBASTISSEMENT, -*lissement*, s. m., reconstruction :

Au *rebastissement* de la maison palatine.
(*LA BOUTIERE, Suelone*, p. 98, éd. 1569.)

Pour furnir et pourveoir la restauration et *rebastissement* tant de l'église et halle d'icelle... que des aultres edifices necessaires et inexcusables illecq. (8 août 1588, *Lettres de Philippe II, roi d'Espagne*, 2^e reg. aux privilèges, f^o 69, Arch. Baillieu.)

Le *rebastissement* et reparation du temple materiel. (*GEORGES THOMPSON, Secrets de l'Apocalypse*, p. 135, éd. 1602.)

1. **REBAT**, voir **RABAST**.

2. **REBAT**, s. m., déduction, rabais :

Soixante mill escus en deduction et *rebat* de la somme a nous due. (1363, *De fiancia Reg. Fr. recipienda*, ap. Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., VI, 408, 2^e éd.)

Que de la dite somme de cynk centz marcz sera fait ovelle *rebat*. (25 sept. 1371, *Endent.*, ap. Delpit, *Collect. génér. des doc. fr. qui se trouvent en Anglet.*)

— Répercussion, réflexion, écho, en parlant du son et de la lumière :

Elle respond par le *rebat* de l'air.
(*BELLEFOREST, Fable de Narcisse et Eolis*, éd. 1561.)

Lesquelles (montagnes) reçoivent les vapeurs froidureuses et descente des neiges, lorsque le soleil entre dans le signe de capricorne : veu qu'en ce temps la les rayons du soleil ne pouvant atteindre par leur *rebat* et reflexion a la sommité et feste d'icelles, la nature du lieu reçoit les impressions de nostre froidure. (*THEVET, Cosmogr.*, IV, 9, éd. 1575.)

Ny au *rebat* de l'eau la rive murmurante,
Ny par les vâux pierreux la claire onde courante,
Ne m'ont si doucement touché qu'un vers si beau.
(*ROBERT ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, Bucol. de Virgile*, f^o 23^{re}, éd. 1582.)

Les morions, les piques des soldats,
Et les harnois fourbis de toutes pars,
Et l'emery des lames acérées
Frappez menu des flammes etherées,
Et du *rebat* du soleil radieux,
Une lumière envoyoient dans les cieux.
(*Rons., Franc.*, l. I, p. 414, éd. 1584.)

Ceste ravine ondoyante apparoissoit de loin toute surteinte de vermeil que causoit le *rebat* de leur solaire. (*JEAN DE MAUMONT, Hist. de Zonare*, p. 328, éd. 1597.)

— Terme de fauconnerie, action de ancer l'autour une seconde fois :

Ou l'en doit remuer et tourner son poing, afin qu'il se debate autre fois, car au *rebat* les plumes reviennent a leur point. (*Ménagier*, II, 291, Biblioph. fr.)

Cette signification est indiquée par Littré.

— Corniche, contour, chambranle :

Or me prestes donques .i. voirre
Par amours et si seons bas,
Et che sera chi li *rebas*
Sur coi nous meterons le pot.
(*ADAM DE LA HALLE, Jus Adan*, Richel. 25566, f^o 48^{va}.)

Tenant al iretage que li dis Leurens tient a rente de Bauduwin de Nanzebieke, mouvant dou *rebat* de une feniestre. (Juill. 1304, *Chirogr.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Pour rechevillier et refaire le *rebat* de la porte ardenoise. (1396-1397, *Compt.*, Arch. mun. Mézières CC 30, f^o 11^{re}.)

60 marches avec 9 *rebas* d'uysseries. (19 janv. 1404, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Pour .ii. journees et demie, qu'il avoit macené au faire le *rebat* del huis del estable dez chevaus. (27 juill. 1412, *Tutelle des époux Vilain de Launais*, Arch. Tournai.)

A lui encore [Jehan Ghasiau], semblablement, pour plusieurs autres grans pieres sauvages, par lui, comme dessus livrees, dont on a fait et ordéné *rebas* servant audit pont. (1^{er} février 1422-28 février 1423, *Compte des Fortifications*, 26^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Haut-Maine, *rebat*, abaissement, humiliation, ruine, diminution de forces. Suisse, Neuchâtel, *rebat*, vent du rivage, opposé au vent qui règne au milieu du lac.

Nom de lieu, les *Rebats* (Haute-Savoie.)

REBATEMENT, -*atement*, s. m., réverbération, répercussion :

Refrappement. Reverberation. *Rebatement*. (R. Estr., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

Pourceque nostre regard estant longuement tendu sur un sujet pareil, il se fait un *rebatement* et repoussement des rayons de la chose qui luy est opposée. (*DAMP-MART., Merv. du monde*, f^o 93^{re}, éd. 1585.)

Rebatement : m. A reverberation, repercussion, repulsing, beating back. (*COTGR.*, 1611.)

— Diminution :

... Que vos li voiles paier, ou si ne est vostre volenté quant a ores a lui fere paiement, prie qe vos li volles assigner la bailie de Castellolhes en *rebatement* de ses gages, de tant come ladite bailie vaudra par an de rente, et qu'il la puisse prendre chesquun an jusques a tant qu'il seit parpeié de tote sa dette. (1290, *Petit. d'Arn. de Castelnuau*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 367.)

REBATRE, verbe.

— Act., retrancher :

Icelles sommes vous *seront* aloees en vos comptes et *rebatues* de vos receptes. (1346, *Lettre de Phil. VI*, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., *rebatre en tavernes*, reprendre le chemin des tavernes :

C'est chou cose nouvelle k'on deulst bien abatre,
On en prise mains priestres, et le moustier et l'atre,
K'en un jour puist on dire deux messes, trois ou [quatre],
Et, tantost k'on a dit en *tavernes rebatre*.
(*GILLOU LE MUISIT, Poés.*, I, 377, 20, Kerv.)

REBATEMENT, voir **REBATEMENT**.

REBAUBIR, v. a., ébaubir, amuser de nouveau :

Viennent les menestriers pour *rebaubir* la compaignie. (*CORBICHON, Livre des propr. des choses*, Richel. 216, f^o 89.)

REBAUCQUIER, v. a., *bauchier* de nouveau :

Il faut *rebaucquier* et recouvrir le comble du beffroi. (1528, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **BAUCHIER**.

REBAUDEQUIN, voir **RIBAUDEQUIN**.

REBAUDIR, voir **RESBALDIR**.

REBAUDISSEMENT, voir **RESBAUDISSEMENT**.

REBAVEURE, s. f., bavure :

L'instrument a faire ce trou en ceste maniere d'enter et en la precedente sera un bon gros vibrequin de menuisier qui est beaucoup meilleur qu'un taraire, parce qu'il cave par retailleures, sans faire de poussiere, ne *reboveure*, comme le taraire. (*O. DE SERRES, Th. d'Agr.*, III, 5, éd. 1605.)

REBEBE, -*cibe*, -*esbe*, -*erbe*, -*arbe*, -*elle*, *rubebe*, -*bele*, s. f., rebec :

Harpes et giges et *rubebes*.
(*Rose*, 21286, Méon.) Var., *rebebes*.

Orgues, vielles, micanons,
Rubebes et psalterions.
(*MACHAUT, Prise d'Alex.*, 1148, Mas-Latrie.) Var., *rubeles*.

Roussel et Gaynat pristrent a jouer, l'un d'une fleute et l'autre d'une *rebebe*. (1395, Arch. JJ 147, pièce 266.)

Viele, luth et guisterne
Et la *rebebe* a corde terne.
(*J. LE FEVRE, la Vieille*, I, 215, Cocheris.)

Harpes, musettes d'Alemaigne,
Lucs et flustes de Bretagne,
Guysternes, *rebebes* et rotes
Et tout ce qui peut former notes.
(*Id., Matheolus*, III, 2970, Tricotel.)

Rubebes, louths, vielles, syphonie,
Psalterions, trestous instrumens coys.
(*E. DESCHAMPS, Œuv.*, I, 245, A. T.)

Il m'est advis que j'oy la corde
D'une *rebebe* dont juoit
Belon.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 35^{re}.)

Avec lesquelz compaignons estoit un

nommé François Gontaud qui sonnoit d'une *reberbe* et alerent dansans. (1458, Arch. JJ 188, pièce 39.)

Sonnez tabours, trompes, tubes, clarons,
Flustes, bedons, simphonyes, *rebelles*.

(J. MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. franç.*, I, 389.)

Joueurs de hairpes, de *rebelles*, de leutz.
(J. AUBRION, *Journ.*, an 1480, Larchey.)

Je vueil ung tour accorder ma vielle,
Et ma *rebebe*, dont je joue si bien.

(*Le Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 207.)

Ly vert Hebers, a la chanue barbe,
En bergerie trestout le plus senez,
Vient d'autre part, s'apporte sa *rebarbe*.

(*Ib.*, p. 211.)

Chalumeaux, harpes, *reberbes*. (LE MAIRE,
Illustr., I, 24, éd. 1548.)

Suisse rom., Neuchâtel, *rebibe*, guim-
barde, trompe : jouer de la *rebibe*.

REBEBET, s. m., rebec :

Herpes, *rebebets*, busines. (JEAN DE BE-
THENCOURT, *le Canarien*, p. 162, Gravier.)

REBECHE, voir **RABACHE**.

REBECHEUR, *rebacquer*, v. a., prêcher,
reprimander :

S'il nous vient jamais *rebecher*,
Je le pense si bien pescher
Qu'il fera une layde mine.

(*Mist. ou Viel Testam.*, var., t. II, p. 356, A. T.)

Il convient qu'il (Satan) soit reformé,
Repris, *acqué*, taconné,
Car je suis tres bien informé
Qu'il est fol et desordonné.

(FLAMANG, *Mart. de S. Did.*, p. 426, Carnandet.)

REBECHEUR, *-besquier*, v. a., renon-
cer à :

Prendre ou nom dudit chevalier et pour
li les faiz et la charge du plait et de la
garendie, et mener et metre a fin du tout
au delivre, en *rebechant* et renunsant
quant a ce, au dit acheteur et a ceuz qui
de li auront cause, toutes manieres de
necessites... (1316, Arch. JJ 53, f^o 3 r^o.)

Ne porront ou devront *rebesquier* point
de leur œuvre, jusques ad ce qu'elles au-
ront toute pignee leur drapee. (1410, *Stat.
de la drap. de Chauny*, Arch. Chauny, publ.
par Matton.)

REBECQUEUR, s. m., joueur de *re-
bec* :

Tabourineur et *rebecqueur*. (24 mars 1514,
Arch. Gir. E, not., Laurent, 345-1.)

REBECQUIN, s. m., petit rebec :

Rebec, *rebecquin*. It. Rebecchino. (JUN.,
Nomencl., p. 245, éd. 1577.)

REBEDAINE, voir **REBINDAINE**.

REBEER, v. n., guetter, désirer en-
core :

Abbes, Sathanas pas ne bee,
Se to grange est bien engarbee,
Ke il les garbes fors en traie
Ne que par lui soit desgarbee,
Ne il a chou pas ne *rebee*
Ke il tes vakes te detraie.

(RENCLUS DE MOLLIEUS, *Carité*, cv, 4, Van Hamel.)

REBEIBE, voir **REBEBE**.

REBEINE, *rebeayne*, *rebaine*. *ribeine*,
s. f., émeute, sédition :

S'ensuyt ung petit traicté de la noblesse
et ancienneté de la ville de Lyon. Ensem-
ble de la *rebeine* ou rebellion du populaire
de ladicté ville contre les conseillers de la
cité et notables marchands a cause des
bleds : faicte ceste presente année 1529
par Symphorien Champier. (*Arch. cur. de
l'hist. de France*, 1^{re} sér., t. II, p. 453.)

La cause principale de la *rebaine* nou-
vellement faicte a Lyon. (*Ib.*, p. 459.)

A cause d'icelle rebellion la ou le bichet
ne coustoit que vingtz cinq soubz, il monta
jusques a trente et trente cinq, et si n'eust
esté ceste *rebaine*, le blé n'eust de ceste
année monté plus haut de vingt huit soubz,
jusques a trente, et n'eust esté la cité au
trouble, ne danger ou elle a esté bien
grant. (*Ib.*, *ib.*, p. 470.)

Cy finist la conjuration ou *rebeine* du
populaire de Lyon contre les notables et
conseillers de ladicté cité, faicte ceste an-
née ung dimenche, jour saint Marc, apres
boyre, 1529. (*Ib.*, p. 477.)

Arrestation de Jean Musy, principal fau-
teur de la grande *rebeine*. (1529, *Act. con-
sul.*, Arch. mun. Lyon BB 48.)

Et se conduisirent les choses si malheu-
reusement qu'il s'entama une grosse sedition
et *rebeayne*, voire une guerre a armes
descouvertes, entre l'église et les habitans
de la cité. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 146,
éd. 1573.)

Alors on procede a l'inquisition des
moteurs de la *rebeine*, dont sourdant un
petit mescontentement et refus, cela des-
pita si fort les soldats, ja d'ailleurs mal
affectez, qu'ils en eurent tué plus de mille
premier que l'archeveque les peust re-
fréner. (*La vraye Hist. des troubles*, f^o 25
v^o, éd. 1574.)

De la *rebeine* et conjuration, ou rebellion
du populaire de ladicté ville contre les
conseillers de la cité, et notables marchands,
a cause des bledz. (DU VERDIER, *Biblioth.*,
p. 1173, éd. 1585.)

Il (Pline) parle d'une *ribeine* et mutina-
tion qui vint a Rome. (DU PINET, *Pline*, XIX,
4, en note, éd. 1615.)

REBEL, voir **REVEL**.

REBELLACION, *-tion*, s. f., rébellion :

Recommença la guerre et la *rebellacion*
de l'empereour. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 92,
var., Chabaille.) Autre var. : *rebellations*.

Qui avoient esté chief de la *rebellacion*.
(AINÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 16, Cham.-
Fig.)

En ceste année que messire Jehan de
Luxembourg conquist la comté de Guise,
y eut plusieurs seigneurs de Picardie, de
Santer, et des marches entour, lesquels
furent une grande *rebellacion* contre le duc
Phelipe. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1424, Soc.
de l'H. de Fr.)

Rebellations que les gens du duc de
Montferrat avoient fait au roy de France.
(*Hist. de Loys III de Bourbon*, p. 383, ap.
Ste-Pal.)

REBELLANT, *-ant*, *-iant*, *-yant*, adj.
et s., rebelle :

Cestuy (Gordien) vaincqui et desconfi les
rebellans de Perse. (xiv^e s., *Récits d'un
bourg. de Valenciennes*, p. 9, Kervyn.)

Commença tellement a gouverner sa
terre en pais que on n'y sceust trouver
nulz *rebellens* quelxconques. (*Girart de
Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Mon-
tille, p. 251.)

Et vollons que yteis *rebellians* et nient
entretenant ceste presente ordenanches,
soyent tenus et attins de ung mark d'ar-
gent. (25 juillet 1427, *Lettre des offices*, ap.
Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc.
inéd., VII.)

Enclos de fortresses *rebellans*. (A. CHART.,
Quadr. inv., (Euvr., p. 439, éd. 1617.)

Qu'il soit tenu... boutteir la somme
d'iceulx despens en son manuelle... et au
cas de de faulte, et qu'il soit de ce *rebellyant*
de ly redu passei icelle soume en ses dits
comptes. (1480, *Privil. des 32 bons métiers
de la cité de Liège*, I, p. 17, éd. 1730.)

Saulvez l'honneur des dames, jeunes enfans gar-
[dez,
Et des *rebellans* faictes, ainsi que l'entendez.

(J. MAROT, *Voyage de Venise*, Consult. de Dalviane
et Pettillane, f^o 63 v^o, éd. 1532.)

Ces trois villes ainsi *rebellantes* se ren-
dirent a l'église, et le pape les accepta,
soubz promesse de leur donner secours.
(D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du ro-
yaume de Naples*, f^o 154 v^o, éd. 1546.)

REBELLATIF, adj., rebelle :

Pour ce que trop estoit la condicion des
Carthagiens *rebellative*. (CRIST. DE PIZ.,
Charles V, 2^e p., ch. 23, Michaud.)

REBELLATION, voir **REBELLACION**.

REBELLE, voir **REBEBE**.

1. **REBELLEMENT**, s. m., révolte, ac-
tion de se rebeller :

Or vous parlerons du duc de Lancastre
qui estoit sur les marches d'Escosse en
ces jours que ces aventures avinrent et
cils *rebellemens* au peuple en Angleterre.
(FROISS., *Chron.*, II, p. 116, Buchon.)

Ja n'est besoing de nous lyer
Pour *rebellement* que façon.

(*Mist. du viel test.*, 8150, A. T.)

Cf. **REVELEMENT** 2.

2. **REBELLEMENT**, adv., en rebelle :

Quant Gauvain ainsi *rebellement* parler
l'entendist, de luy s'approcha. (*Perceval*,
f^o 37^e, éd. 1530.)

Nonobstant la rude residence des durs
paysans montaignars qui se defendoient
rebellement de grosses massues. (LE MAIRE,
Illustr., I, 23, éd. 1548.)

REBELLETÉ, *-ité*, s. f., rébellion :

Tant qu'il estoit refroidies, et que celle
rebelletez de char estoit appaisiee. (G. DE
NANG., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX,
404.)

Li prince de le terré qui empeschoient
l'ouvrage des Juifs en Jherusalem escrirent
au roy Cambise que li Juifs refaisoient
Jherusalem, une cité tres malvaie et
tousjours rebelle as rois de Perse, et qu'il
fasoient le temple a la maniere d'un castel

qui jadis, pour leur *rebelleté*, avoient esté destruit. (GUIART, *Bib. histor.*, Maz. 532, f° 151^a.)

Et puis en grant *rebellité* et encontre ladic protection, lesditz traitours ove les adherents... continuantes lour malveise purpose, ascuns d'eux assemblerent grant poair pur avoir destruit lesditz ducz et countz. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

REBELLEUX, adj., féroce, sauvage :

S'il advenoit qu'aucun eust brebis, moutons, pourceaux, bœufs, vaches, chevaux, asnes, mules ou semblables bestes, qui sont ordonnées a domestique usage entre les gens, pour le gouvernement et substantiation de l'homme, et que si *rebelleuses* fussent et telles que par leur rebel et crasse naturelle elle regibassent et rebellassent contre mesure, et blessassent aucun et fissent dommage, ou que ce fussent grosses bestes qui costumieres fussent de mordre ou getter ou ferir, ou qui eussent autre *rebelleux* empeschement. (BOUT., *Somme rur.*, I, 37, éd. 1611.)

REBELLANT, voir **REBELLANT**.

REBELLITÉ, voir **REBELLETÉ**.

REBELUTER, v. a., ressasser :

Aussi discourans souvent dans le parlement des abus qui se commettoient en cour d'église, et *rebelutans* ceste mesme paste, furent formées entre nous sur la fin du regne de Louys XII ces appellations comme d'abus. (EST. PASQ., *Rech.*, III, 33, éd. 1723.)

REBENEIR, *-uir*, verbe.

— Act., bénir de nouveau, signification conservée :

Quant l'apostoles ot une piece sis
En celui siege que je ci vous devis...
Erraument s'est des armes Dieu vestis :
Lors fu li lieux par lui *rebeneis*.
(*Enf. Ogier*, 7370, Scheler.)

Si ont *rebenit* l'englieze. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, III, 100, Chron. belg.)

Rebenir ou *rebenistre* une eglise qui auroit esté pollue. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

— Neutr., faire entendre des bénédictions :

Li pobles *rebeneissoit*,
L'honoroit et glorifioit,
Li pobles disoit toz ensamble :
Benoiz soit li fruz de son ventre.
(*De saint Bonet*, Richel. 423, f° 102^d.)

— Act., rendre le salut à :

Alez seigneurs, dient aucunes,
Cil Dieu qui fait le soleil luire
Vous vueille lui en cest jour conduire.
Et cil s'en vont testes enclines,
Tout aucuns les *rebeneissent*.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 263^b.)

REBENISTRE, v. a., bénir de nouveau :

Rebenir ou *rebenistre* une eglise qui au-

roit esté pollue. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

REBEQUET, s. m., petit rebec :

Je n'eu d'elle en mariage
Que six vingz souz en une bource,
Ung *rebequet* et une loure.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 59.)

1. **REBERBE**, voir **REBARBE**.

2. **REBERBE**, voir **REBEBE**.

REBERTOURNER, v. a., tourner, fausser :

Heresie je suis nommee
En mes erreurs trop afformees
Qui vois tousjours a reculons
Par rebourses opinions,
La voye de ceulz degarpissant
Qui vont tousjours droit et avant
En *rebertournant* l'escripture
Par ma trop faulse regardeure.

(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 64^d, impr. Institut.)

REBESBE, voir **REBEBE**.

REBESOGNER, *-ongner*, v. n., besogner de nouveau :

Et par ce moyen *rebesongna* comme devant. (*Nouv. fabrique des excell. Traits de verité*, p. 43, Bibl. elz.)

REBESQUIER, voir **REBECHIER**.

REBETRE, s. m., roitelet :

Regulus, petit oysel, *rebetre* ou serpent. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 r°.)

REBEVER, v. n., piocher la vigne :

Pour fouyr et *rebever*, chacun jours .ii. s. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1494, Larchey.)

REBIECQUIER, v. a. ?

A luy [Jaquemart du Bos, roquetier de le Rocque de Callenielle] pour une queminée de pierre de taille, estoffée de deux gambes *rebiecquies*, de deux chimaises, de deux sommiers, d'un mantiel de cahot, et d'une liste au deseure dudit mantiel. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. **REBACHER**.

REBIFER, voir **REBUFFR**.

REBIFEE, s. f., pli, ride ?

Biau sire, cheste barbe ou l'aves vous trouvee ?
D'aucuns veillart l'aves, chen cuit je, empruntee ;
Encor n'est pas, je cuit, la vostre issi fumee ;
Onques Kalles nen ot barbe ne *rebiffée*.
Tant est enfes encore, onques ne l'ot ostee.
(*Doon de Maience*, 7921, A. P.)

REBIFER, *-ifer*, verbe.

— Act., rabrouer, repousser :

Qui les dosment, qui les *rebife*,
Il fait que preus foi que doi m'ame.
(G. DE COINCY, *Mir*, ms. Soissons, f° 185^a ; 176, Poquet.)

Bien li keurt sus, bien le *rebiffe* ;
Nel prise pas une vies biffe.

(*Id.*, *ib.*, ap. Duc., *biffa*.)

— Neutre, se rengorger :

Si soit son dit repudié
Et repulé pour apocriffe
Car la endroit bloise et *rebiffe*
Ou point ou il parle des roys.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, fo 4^b.)

— Part. pas., *rebiffé*, épaté, retroussé.

Et si ont si grans bouches, et le nez si *rebiffé*. (*Liv. de Marco Polo*, ch. CLXXXVI, Pauthier.)

REBILLIER, v. a. repousser :

Pres de l'emperiere se serra,
Et qu'en ne l'en puist dessaisir,
Court le frain du cheval saisir,
Environ son bras l'entortille :
Girart la truaie la *rebille*,
Con cil qui a prendre Oïhes tont.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 128^a.)

— *Rebillant*, part. prés. et adj. :

Outre le passai (le bourdon) sans domes
Mes l'escherpe dehors demore {more,
O les martelez *rebillans*
Qui dehors erent pendillans.
(*Rose*, 21913, Méon.)

REBIN, *-byn*, s. m., partie de la terre remuée au second binage ?

Si vous metez voz fyms sur le waretter, ils seront plus tost al rebeyner reversez dessouz la terre, et au semail serront rejutez amont ove la terre medlee ; et si vous les metez sur le *rebeyn*, donques al semail serront le plus tost reversez sur terre. (*Tr. d'Econom. rur.*, xiii^e s., ch. XIX, Lacour.)

REBINDAINE, *rebidaine*, *rebedaine*, *ribedaine*, *ribaudaine*, *ribondaine*, adj. f., s'emploie dans la locution à *jambe rebindaine*, signifiant jambe en l'air :

Pantagrueul le frappa du pied un sigrand coup contre le ventre, qu'il le getta en arriere a jambes *rebindaines*. (RABEL., *Pantagrueul*, ch. XXIX, éd. 1542.) Var., *ribondaines* (Ed. Le Duchat).

Vinet de la fourche lui donna un si grand coup entre col et collet, qu'il le jecta par terre a jambes *rebidaines*. (*Id.*, *Quart livre*, ch. LXVII, éd. 1552.)

Elle se laissa tomber derriere le coffre a jambes *ribaudaines*. (BRANT., *des Dames galantes*, IX, 522, Lalanne.)

Jehu... abat son homme mort par terre, qui soudain chet a jambes *rebedaines* du haut du chariot. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 348, éd. 1597.)

Les chevaux... portoyent leurs hommes a grans troupes par terre a jambes *ribedaines*. (*Id.*, *ib.*, p. 643.)

On trouve au xix^e siècle :

Son bonnet d'astrakan ayant glissé a terre il se penche pour le ramasser d'un lent mouvement d'ivrogne, et mollement il va le rejoindre sur le paquet, desarçonné a quilles *rebindaines*. (RICHEPIS, *Césarine*, p. 39.)

REBINEE, s. f., pris fig. au sens de reprise :

Par trois *rebinees* me prist
Et a chacune fois m'assist
Sor mes rains deux de ses peçons.
(*De la vieille Truande*, Richel. 837, f° 212*.)

REBINEUR, s. m. et adj., qui se retracte, qui revient sur ce qu'il a dit :

Rebineurs de choses convenues et accordees en jugement, retractatores rerum in jure transactarum. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Plaidereau, *rebineur*, retracteur de ce qu'il a accordé en jugement. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

Rebineurs de choses convenues et accordees en jugement. Retractorum rerum in jure transactarum. B. (NICOR, *Thresor*, éd. 1606.)

REBIS (de), loc. de rechef :

Donc tort ses mains, donc bat son piz,
Donc chiet a terre *de rebis*.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 164*.)

Doubs, pain cuit *de rebis*, trop cuit, cuit deux fois.

REBLANCHISSEUR, s. m., celui qui reblanchit :

Que pensent doncq faire ces *reblanchisseurs* de murailles, qui jour et nuit se rompent la teste a imiter : que dis je imiter ? mais transcrire un Virgile et un Ciceron ? (J. DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. XI, éd. 1549.)

REBLANCHOIER, verbe.

— Neut., redevenir blanc :

Par lou on voit le poil *reblanchoier*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 164*.)

— Réfl., redevenir blanc :

La dame n'a mais de mort cure
Ains soi *reblanchoie* et rescure.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 127, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 201.)

REBLANDIR, v. a., caresser, flatter :

Le duc son frere messervi,
De nule rien n'eu *reblandi*,
Ne ne voleit por lui rien faire
S'ennui, despit non e contraire.
(BRN., *D. de Norm.*, II, 26873, Michel.)

Dant Godefroi a entendu ce plait ;
Sachiez de voir lor fu en grant esmai ;
Grand dons presente por abessier ce plai
Et Vivien *reblandist* et retraict.
(*Enf. Vivien*, Richel. 24369, f° 171*.)

Le pape Paschal I de ce nom pour le peu de courage qu'il reconnoissoit en nostre empereur (Louis le Débonnaire), ne douta de s'installer de son autorité privée en son siege, sans le *reblandir*. (PASQ., *Rech.*, V, 3, éd. 1723.)

Ces jeunes fatistes ayans composé ce qui leur estoit enjoint, *reblandissoient* a la fin de leurs chants royaux et ballades leur prince, afin qu'en l'honorant ils fussent aussi par luy gratifiez. (Id., *ib.*, VII, 5.)

Ceux qui mirent les premiers cette invention en avant le (le menu peuple) vou-

lurent *reblandir* d'un mot plus doux et moins bas que nous disons tiers estat. (Id., *ib.*, II, 7.)

Aussi estoit il tres prompt a se reconcilier a ceux qui l'avoient offensé, quand ils le venoient *reblandir*. (Id., *Lett.*, VII, 10.)

Le peuple couve une sedition,
L'un *reblandit* le roy par apparence,
L'autre de luy tout a fait se dispense,
Et tout cela est la saincte union.
(Id., *Poés. div.*, II, 922.)

— En terme d'ancienne coutume, demander l'agrément du seigneur ou lettres de pareatis pour faire un acte de justice sur sa terre :

Jehan Cousturier, huissier de nostre court de parlement de Thoulouse..., sans *reblandir* le suppliant (seigneur haut justicier), appellé et requis seulement le baille dudit lieu, qui ne scet ne lire ne escrire, print Huguet de Bousen homme et sujet du suppliant. (1463, Arch. JJ 199, pièce 350.)

Le vassal dedans quarante jours apres la foy et hommage par luy fait a son seigneur feudal, doit bailler son aveu et denombrement audit seigneur feudal : et quarante jours apres icellui baillé, doit retourner par devers ledit seigneur feudal le *reblandir*, c'est a dire sçavoir de luy, s'il veut debattre ledit aveu et denombrement. (*Cout. de Reins*, art. cxx, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole.)

— Réclamer :

Quant aucun demande et *reblandist* ainsi par gaige ou pleige lesdictes bestes la chose est atteinte quant a l'amande. (*Coustumier du Poictou*, ch. LIII, éd. 1499.)

— Faire *reblandir*, faire briller, ou faire admirer :

Qui (peut estre) desireront d'eux monstrer et faire cognoistre en leur avenir comme leurs devanciers, et de monstrer et faire *reblandir* leurs blasons en leur cotte d'armes estendue et couchee sur leurs corps. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

REBLANT (a), loc., semble signifier avec des paroles flatteuses :

Halas ! je pri a *reblant*
Ce qui me fera morir.
(GACES BRULLES, *Poët. fr.* av. 1300, I, 99, Ars.)

REBLASMER, v. a., blâmer à son tour :

Après ce *reblasme* Virgile,
Et dist.
(*Dolop.*, 3448, Bibl. elz.)

REBLOUQUER, v. a., repousser, renvoyer dans un trou :

Comme la lueur du soleil esbleuist le regard, ainsi celle haulte et eternelle lumiere *reblouque* et ratapist l'engin. (M. LEFRANC, *L'Estrif de fort.*, f° 89 v°, impr. Ste-Gen.)

REBOER, v. n., retentir :

Les grands ruisseaux.....
Du ballement des bestes qui gemissent
Reboent fort quant par la mort perissent.
(GULL. MICHEL, 3^e liv. des *Georg.*, f° 62 v°, éd. 1540.)

Tous et chascuns lieux ou elz souloient paistre
Vont *reboant*.

(Id., *ib.*, f° 62 v*.)

REBOHS, voir REBORS 1.

REBOIS, voir REBORS.

REBOISEMENT, *boissement*, s. m., peut-être tromperie, mépris :

(Li saint espir) li donet encontre folie savor, encontre *reboissement* entendement, encontre burissement conseil, encontre cremor force. (*Moralité sur Job*, ap. Foerster, *Dial. Greg. lo pap.*, p. 355.)

Maiz ciz *reboissemenz* nos gardet l'entendement quant il lo nos tolt, car cant il abaisset lo cuer en un moment, si lo confermet il plus vraiment por entendre les haltes choses. (Id., p. 504, Ler. de Lincy.)

REBOISIER, *-boissier*, verbe.

— Act., tromper :

Or lor rendez lor peres, si ferez cortoisie.
Si se tiennent a vous, vostre est la compaignie :
Et se il vous *reboisent*, ce n'iert ne mort ne vie.
(*Aye d'Avign.*, 2921, A. P.)

— Neutre, devenir lâche :

Que ja leur cuer en amoloient,
Ne le poir reconnoissent,
Ainz en empirent et *reboissent*.
(G. DE CORNET, *Mir.*, ms. Soissons, f° 210*, col. 664, Poquet.)

Et Duronda[!] ne va pas *reboisant*,
Ne Couroçouse ne va afebloiant.
(*Otinet*, 492, Bibl. elz.)

Dieppe, *reboiser*, tromper.

1. **REBOLER**, v. a., commettre une *bole*, duper :

Encor en i a .i. qui plus m'a regardé,
C'est cil que plus redout, moult m'a hui *rebolé*.
(*Quat. fils Aymon*, Richel. 24387, f° 294.)

Ja Ogiers li Danois qui tant m'a *reboles*
N'i venra mais a tans ne vos grans parentes.
(Id., f° 30*.)

2. **REBOLER**, *rebouler*.

— Act., frapper à nouveau, comme fait la boule dans un jeu de quilles :

Et Jehans, qui tint la maque,
Qui moll ot grosse la cibole,
Felonessement le *rebole*,
Si que li prestres n'en sot mot.
(HUG. PIAUCELE, *d'Estormi*, 170, Montaignon, *Fabl.*, I, 204.)

— Repousser :

Peuvent et doivent tous sujets l'abandonner, et *rebouler* la sujetion d'un tel homme. (*Pièce du xv^e s.*, ap. Duclos, *Prew. de Louis XI*, p. 369, éd. 1745.)

— Neut., refuser, rechigner :

Commanda leur a labourer,
Et ce firent sanz *rebouler*.
(*S. Graal*, 2369, Michel.)

— *Rebolé*, part. passé, en forme de boule, gros, bouffi.

La teste ot grosse et plat le nes
Et cort col et vis rebolé.
(Durmars le Gallois, 4471, Stengel.)

— Circoncis, dont le prépuce est retiré en arrière :

Recutitus, reboulé. (Gloss. lat. fr., ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

Et le vit gros et rebolé.
(Du Pescheor de Pont sur Seine, 130, var., Montaignon et Raynaud, Fabl., III, 339.)

Si ot vit lonc et vit quarrez,
Vit gros, vit cort, vit reboulez.
(Les. int. Souhais S. Martin, Richel. 837, f° 189°.)

Reboulé, l. recuticus, ut veretrum recuticum, vit reboulé. (1461, J. LAGAUDEUC, Cathol., éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Egaré, hagaré :

Quelque vieille aux yeux reboulez
M'a faicte en la teste une empreinte.
(N. DE LA CHESNAYE, Comdamn. de Banquet, p. 325, Jacob.)

— Pois reboulez, litt. pois mis en boule, nom donné à Amiens aux farces :

Les compaignons joueurs de comede, ... paravant juer, communiqueront leurs jeux au bureau et le lendemain ny autre jour ilz ne feront aucun coeullette de pois reboulez. (16 juin 1581, Reg. des délib. d'Amiens, Bulet. du comité de la langue, 1857.)

Centre, rebouler, recevoir avec humeur, repousser avec rudesse, rouler les yeux. Centre, Morv., reholer, pleurer, gémir avec bruit. Vosges, r'bolé, Wall., Borinage, Bourg., rebouler, rouler, en partiel., rouler les yeux. Lorr., rebouler, émousser : le clou est reboulé. Messin, r'bolé, rebrousser, retourner, river un clou. Suisse rom., reboller, courber, ployer. La pointe de la fourche a été rebollée. Il s'est rebollé l'ongle. Pic., Vermand., rebouler, ensemercer après avoir renversé les éteules avec la charue. Jura, rebouler, reculer devant une difficulté.

REBOLTER, voir REVOLTER.

REBOMBE, rebombe, s. f., contre-coup, renvoi d'un corps élastique qui frappe contre un corps dur :

De la rebombe d'une pierre
Fu conseus el chief derriere,
Ariere fu portes blecies.
(Mousk., Chron., 22451, Reiff.)

(Les deux nef) s'encontrerent de telle ravine que ce sambia uns tempestes qui la fust cheus, et dou rebombe qu'il fissent, li chastiaus de la nef dou roi d'Engleterre consievi le chastiel de la nef espagnole. (FROISS., Chron., V, 261, Kerv.)

REBONBE, voir REBOMBE.

REBOND, part. passé, voir REPENDRE.

REBONDER, v. n., retentir :

Des doze mois parlerent et del vent que rebonde
(Th. DE KERT, Alix., ms. Durh., P. Meyer, Rapport, Arch. des miss., 2^e sér., t. IV, p. 121.)

Lors resonerent les tabours, trompes, busynes, corns sarazyne, qe les valeyebondevant de le soun. (Hist. de Foulq. Fitz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 26.)

REBONDIE, s. f., retentissement :

Si la brandist, sans fere noise,
Qu'en ne l'oist pas d'une toisie,
Qu'el ne rant son ne rebondie ;
Ja si fort ne sera brandie.
(Rose, Richel. 1573, f° 130^b.)

Tandis qu'ainsy la melodie
Fist par my le bois rebondie
Leonet au grant temple ala.
(Pastoralet, ms. Brux., f° 32 r°.)

— De rebondie, par secousse :

Et saint Symons quand il les voit,
S'eschelete que il tenoit
Sonne trois cops de rebondie.
(La Court de Paradis, 185, Méon, Fabl., III, 134.)

REBONDIR, -bundir, -bomdyr, verbe.

— Neut., résonner, retentir :

La oissies ces banieres tentir,
Ces puis soner et ces vaus rebondir.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 25^b.)

Li poples Deu duna un merveillous cri,
que tute la terre rebundi. (Rois, p. 15, Ler. de Lincy.)

.x. mille grolles font ensemble tentir
Et .x. tabors soner et rebondir.
(La mort Aymeri de Narbonne, 1560, A. T.)

La terre croist et rebondist
Comme tempeste aus rens descoudre.
(G. GUZART, Roy. lign., Richel. 5698, p. 228^b.)

Contre une place creuse la voix de l'homme rebomdyt volentiers et fait ung echo. (PALSGR., Esclairc., p. 680, Génin.)

— Act., faire rejaillir :

Et commencement doit l'en rebondir
et ressalir l'eaue sur la teste et le col (de l'esprevier), a une vergette, pour le moullier. (Ménag., II, p. 299, Biblioph. fr.)

— Chasser, repousser :

Dedans la maistre porte fu grant l'abateis,
Et li Turc se rescrient, s'ont François rebondis.
(Chans. d'Antioche, VI, p. 94, P. Paris.)

Franche-Comté, rebondir, retentir.

REBONDISSEMENT, s. m., action de rebondir :

Fu occis par le rebondissement
De la barre que Phebus ot si hault lancee.
(Chr. de Pis., Poés., Richel. 604, f° 98 v°.)

Par le retour et rebondissement du fleuve.
(Mer des cron., f° 228 v°, éd. 1532.)

— Retentissement :

Je pence que quant les hommes seront ferus du continuel rebondissement des cas et des fortunes des nobles tant hommes comme femmes qui apres seront racomptez, ilz amoliront leurs cueurs. (BOCCACE, Des nobles math., liv. II, prol., f° 26 v°, éd. 1515.)

REBONDRE, voir REPENDRE.

REBONT, s. m., retour de nocces, octave d'une fête :

En laquelle ville de Belleuzes estoit lors la feste ou rebont, ou racroc de la feste dudit lieu. (1415, Arch. JJ 168, pièce 394.)

Norm., Seine-Inf., rebond, renouvellement d'une fête patronale, retour d'une noce.

REORBETER, v. n., gargouiller :

Un poi si se recouche atant,
Et lors li va reborbetant
Ses ventres.
(De Jouglet, Richel. 837, f° 116°.)

REBORDEMENT, s. m., bordure, rebord :

En voicy (des tulipes) qui ont les rebordements tout comme du passément d'argent sur une fleur colombine. (E. BINET, Merv. de Nat., p. 262, éd. 1622.)

REBORER, voir ROBORER.

1. REBORS, rebours, rebous, rebos, rebois, rebouc, adj., hérissé :

Ceste a blonz crins pendanz, ceste les a rebors.
(Chastie Musart, Richel. 19152, f° 106^a.)

Que si quelque passant me trouvoit au bocage,
Voyant mon poil rebours et l'horreur de mon front,
Ne me droiit pas homme, ains un monstre sauvage.
(Rons., Amours, II, xxv, Bibl. elz.)

Il y faut grans ruze et pratique pour cognoistre le fil du marbre, et de quel biais on le doit prendre. Les autres estoilles sont moins rebelles et rebourses. (E. BINET, Merv. de Nat., p. 320, éd. 1522.)

— Retourné, mis à l'envers :

Mains rungent, et vuident bources,
Et failient quand ex sont reborses.
(RUTEZ, Dist d'Ypocrisie, Richel. 1593, f° 98^a.)

— Fig., qui rebrousse, retourné, de travers :

Mes il sont ore maint vassal
Qui fabloiant vont par cez cors,
Qui font les bons contes rebors
Et des estoires les aloignent.
(Perceval, ms. Montpellier H 249, f° 193^a.)

Mes tant rebouche ot la vehue
Que nulle chose n'a vehue.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, Bible, Richel. 401, f° 161^b.)

A leur horreur les eaux des environs
Contrerampans d'une fuite rebourse
Ont arresté leur trepignante course.
(J. A. DE BAIF, Eclog., V, éd. 1573.)

— Emoussé :

Vus querez la mellee : s'od arme i alez,
Vostre espee est reborse, ses brans est acerez.
(GARN., Vie S. Thomas, Richel. 13813, f° 27^a.)

Se fier sera rebous et ne sera pas comme premierement, il sera agusié o grant labour. (Bible, Richel. 901, f° 6°.) Lat., retusum.

Ses cornes va trainant *rebouchés* et moussues.
(R. BELLEAU, *Sec. journ. de la Bergerie, Apparances de la lune, Œuv. poet.*, t. I, f° 233 v°, éd. 1585.)

— Par extens., en parlant de la lumière :

Calchedone la pierre a mon.
Pale color a et *rebosche*,
Mais clere est qui de pres le touce.
(MARBODE, *Lapid.*, B 162, Pannier.)

— Fig. :

Hom, n'as mestier de demorer
De ten cuer *rebours* ramorer
Et raguisier en Dieu amour.
(RINCL. DE MOUL., *Miserere*, cclv, 1, Van Hamel.)

— Par extens., revêche, rebelle, mal disposé, peu aimable, mal gracieux, contraire, déplaisant, renfrogné :

A la foiz quant li corages ki haltes choses entent, soi ellievet en orgueil, si devient pesanz et *rebois*, es basses et es vis choses. (*Mor. sur Job*, p. 503, Ler. de Lin-cy.)

Car asses i a longue lime
Avec les liseours *rebours*.
(RINCLUS DE MOULIENS, *Carité*, ccxxxvi, 2, Van Hamel.)

Tel i a ki tant est *rebours*
Ke mout li sanle grans labours
De bien oir.
(Id., *Miserere*, iv, 1.)

Tot tens *reboisse* est et rebelle.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 133°.)

Cuer rebelles, et durs et *rebors*. (LAUR., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 19 r°.)

Tel cuer sont *rebors* et rebelle. (Id., *ib.*, ms. Alençon 27, f° 7 r°.)

Bien sanbloit estre gentiz hon ;
N'avoit pas la chiere *reborse*.
(COURTARBE, *Des trois aveugl. de Compiengne*, 232, Montaignon, *Fabl.*, I, 78.)

Johan le *Rebourz*. (1316, *Livre pelu*, f° 15, Bibl. Bayeux.)

Mesire Qué, ne vous anuit,
Dist li nains, qui mout fu *rebors*.
(SARRAZIN, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Angelet.*, p. 284.)

Mon cuer de loialteit ne trouvereis *rebos*.
(JEN. DES PARIS, *Geste de Liege*, 35177, Chron. belg.)

Qui bien aime n'est pas *rebours*,
Mais gracieus de beaux atours.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 199, A. T.)

Dame, voulentiers le feray ;
Je n'en seray mie *reboursce*.
(*Mir. Notre-Dame*, XV, 48, A. T.)

De faire ce que vous direz,
Dame, ne sui je point *reboursce*.
(*Id.*, XXXVII, 56.)

Mais il n'estoit point bien content
De mettre souvent main en bourse ;
L'hostesse n'estoit point *reboursce*
Et dist . Ne vous en souciez ;
Dieu merci j'ay argent assez.
(VILLON, *Troisième Repeue*, p. 244.)

Quant ce vint a l'escot compter,
Je crois que nully ne s'en cource ;
Mais le beau jeu est au payer
Quand il n'y a denier en bourse.
Nul d'eulx n'avoit chere *reboursce*.
Pour de l'escot venir au bout,
Dist ung gallant, de plaine source,
Il n'en faut qu'ung pour payer tout.
(*Id.*, *Sixième Repeue*, p. 253.)

A toy seul je prens mon recours.
Jamais ne fus fier ne *rebours*
A tes serviteurs, quoy qu'on dye.
(*Mist. du Viel Test.*, 39035, A. T.)

Sur long et desordonné somme l'engin devient rude et *rebrouche*, la mémoire se respand et accourcist. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, II, 13, f° 39 r°, éd. 1515.)

Madame, je vous remercie
De m'avoir esté si *reboursce*
Pensez vous que je m'en soucie
Ne que tant soit peu m'en courrouse ?
(C. MAROT, *Epigr. à une dame de Piemont*, p. 433, éd. 1596.)

N'y aura si fier, ne *rebours*,
Que ne faciez devenir doux.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 132.)

O volenté rebelle, o audace *reboursce* !
(*La Complainte de France*, 10, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 40.)

Jeunesse au vice non *reboursce*
La vertu n'estime un festu.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, I, III, f° 2 v°, éd. 1597.)

Quand la fortune luy vint a faillir et a estre *reboursce*. (AMYOT, *Vies*, Sertor., éd. 1567.)

Il en devenoit *rebours* et mal gracieux a ceulx qui paravant estoient ses familiers amys. (Id., *ib.*, Nicias.)

Les animaux (sela est ton recours)
Se monstreront encore plus *rebours*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 44 v°, éd. 1574.)

Et y fus porté (au mariage), certes plus mal préparé lors et plus *rebours* que je ne suis a present apres l'avoir essayé. (MONT., *Ess.*, liv. III, ch. v, f° 372 r°, éd. 1588.)

Qu'enfin nous le rendrions content,
Malgré la fortune *reboursce*.
(GODARD, *les Desguis.*, V, 3, éd. 1594.)

... Jamais prince n'eut en sa jeunesse une fortune plus belle ; et jamais prince, sur l'avancement de son age, ne l'eut plus facheuse et *reboursce* que lui. (PASQ., *Rech.*, VI, 28, éd. 1723.)

En somme, quelque assiete et qualité de terre tant *reboursce* soit elle, par la faveur de l'eau fertile sera accommodée. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 2, éd. 1605.)

Vrayment vous estes bien *reboursce*
A moy qui suis vostre amy gent.
(A. DU BRÉUIL, *Muses gaillardes*, f° 129 v°, éd. 1609.)

— Subst., récalcitrant :

J'ai fait sentir ma colere a quelques re-tifs et *rebours*. (MONTLUC, *Comm.*, II, éd. 1594.)

— Particulièrement, en parlant du cheval, rétif :

En ce destroit et perilleux passage abandonnerent plusieurs leurs chevaux, espouventez et *rebours* a passer. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, dans Rec. des Chr. de Fland., III, 491.)

Un jeune cheval reveleux ou *rebours* qu'il convient esperonner. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il (Bucephale) fut trouvé si *rebours* et si farouche, que les escuyers disoyent que l'on n'en pourroit jamais tirer service. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Chevaux *rebours* et farouches. (F. HOTO-MAN, *la Gaule Franç.*, p. 119, éd. 1574.)

Comme un roussin *rebours*, de voyage lassé Oboit a son maistre.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, I, VIII, Lemerre, II, 380.)

Un cheval *rebours* ne fit jamais rien qui vaille. (MONTL., *Comm.*, I, éd. 1594.)

Chevaux *rebours*. (LA NOUË, *Dict. des Rimes*, p. 281, éd. 1596.)

— Fig. :

Pour obeyr comme elle devoit a son mary, jamais ne fut *reboursce* a l'esperon. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XII, Jacob.)

— Désagréable, malheureux :

Ja mais n'avrons vie *reboursce*,
Tousjors mais serons d'une borse.
(DEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 5383, A. T.)

Vie orde et *reboursce*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26b.)

Viels est lor vie, orde et *reborse*,
Qui nes a Dieu coupent sa borse.
(*De Sainte Leocade*, 853, Méon, *Fabl.*, I, 298.)

— Hostile, déloyal :

Lor providence et lor segreiz
Et les lor halz devins conseiz
Sont molt *rebouc* a cuer humain.
(BEN., *Troie*, 19927, Joly.)

Mult est religions *reboursce*,
Qui cors d'omme palist et bourse.

(*Descriptions et plaiissance des religions*, Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, I, 447.)

Ce n'est pas bon amor loial, ainz est *reborse* ;
Ce ne vient pas du cuer, ainçois vient de la borse.
(*Chastie Musart*, Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 481.)

Par eulz te sont les guerres sources
Qui sout vilaines et *reboursce*.
(*Un Dité de verité*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 86.)

Je suys encor tout endormy,
Que je ne sçay ou est ma bource.
Ce seroit chose bien *reboursce*
De bailler argent sy matin.

(*Le bon payeur*, p. 6, ap. Ler. de Linçy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Qui donne benefice por epargnier sa bourse,
Je di que ceste paie est parverse et *reboursce*.
(JEN. DE DRUNG, *Testam.*, 580, Méon.)

— Informe, monstrueux, hideux :

Enfant qui naissent contre forme d'ome a maniere *reborse*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 5^a.)

Quand freschement vient de naistre l'ourson,
Il n'aparoit qu'une masse *reboursce*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 18 r°, éd. 1574.)

— Mal famé :

En lieux *rebours* comme en taverne ne en aultres lieux deshonestes. (*Cost. de Bret.*, f° 109 r°.)

Norm., Orne, *rebours*, revêche, bourru, hérissé.

Cf. Académie et Littré, REBOURS.

2. REBORS, *rebours*, *reburs*, *rebour*, *rebourgs*, *reburg*, *ribours*, *rebois* (rime), s. m., bord retroussé d'une robe, retroussis :

Au temps passé on a veu que les damo-selles et autres femmes voulant faire par

le bas en leurs robes un *rebours*, nommes profits, ils estoient de beaux chats blancs ; de present il les faut de letices ou de draps de soye. (1468, *Har. de Juv. des Urs.*, ap. Duclos, *Préuv. de Louis XI*, p. 296, éd. 1745.)

Deux autres couvertes de pareil et semblable drapt, contenant environ deux aulnes et demye de longueur : en l'une desquelles a un *rebours* de drap de soye. (1503, *Inv. de l'égl. de Chaource*, 55, Lalore.)

— Filet de pêche :

La truble a bois, saure, *rebours*. (Lundi ap. Pâq. 1289, *Ord. sur la pêche*, ms. Ste-Gen. 1143, f° 55.)

— Fig., le contre-pied, le contraire :

Mais j'ai tousjours au par aler
Le *rebours* de ma voulenté.

(CH. D'ORL., *Ball.*, XVIII, p. 67, Champ-Fig.)

J'ai le *rebours* de ce que je souhaite.
(J. MAROT, *Trois ballad. d'Amour*, I, 330, éd. 1731.)

Tout le *rebours* me commande et conseille.
(SALEL, *Iliade*, IX, éd. 1577.)

Considerer et juger le danger, est aucunement le *rebours* de s'en estonner. (MONT., *Ess.*, I, III, c. VI, p. 78, éd. 1595.)

— A *rebors*, en sens contraire :

Quar issir les ferai de lor paix (peau) a *rebors*.
(J. BOD., *Sax.*, XXVII, Michel.)

— A *rebors*, en *rebors*, en sens contraire, et par extension, d'une façon défectueuse :

Et en *rebors* la chose, s'il est occi du soleil et es autres chevilles. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 84^b.)

Quant a *rebours* les lettres lisent.
(ROSE, ms. Corsini, f° 130^b.)

Oncles, ce dist Betis, or va tout a *rebois*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen f° 17 r°.)

Justice garde ville et bourgs,
Royaulmes regit et empires.
Sans elle tout va a *ribours*.

(*Le Passe temps d'oyiveté de maistre Robert Gaugin*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 252.)

Et si par cas tomboit en maladie, traicté ne ferois qu'au *rebours*. (RAB., I, III, c. 9, éd. 1552.)

— A *rebors*, contrairement à ses désirs, d'une manière dure, fâcheuse :

Guigemar aime durement :
U il avra hastif sucurs
U li estuet vivre a *rebours*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 496, Waroke.)

Trestout me vient *arrebour*s.

(TH. HEINER, ap. Mætzner, *Altfr. Lieder*, p. 61.)

Ma conscience fort me mord
Des folies faictes en jeunesse
Qui me sont a *rebours* tres fort.
Joye en la fin torne en tristesse.

(*Danse Macabre*, p. 31, éd. 1486.)

Riens ne me plaist, tout me vient a *rebours*.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 103.)

Mon Dieu ! tout me vient a *rebours*,
Aide moy, tu es mon secours.

(R. BELLÉAU, *la Reconneue*, I, 3, Bibl. elz.)

— Au *rebours*, au contraire :

Il s'en faut tant que je m'effarouche de voir de la discordance de mes jugemens a ceux d'autrui, et que je me rende incompatible a la société des hommes pour estre d'autre sens et party que le mien, qu'au *rebours* je trouve bien plus rare de voir convenir nos humeurs et nos desseins. (MONT., *Ess.*, I, II, c. 37, éd. 1595.)

— A *rebours* de, au *rebours* de, contrairement :

Trouva tout a *rebours* de son attente.
(YVER, *Print. d'Yver*, p. 217, éd. 1588.)

Veut que les cletz preschans en lieux publiques
Font au *rebours* de leur predication.
(*Pronost. d'Habenragel*, C. I, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. VI, p. 12.)

Cf. Académie et Littré, *REBOURS*.

REBORSEMENT, adv., à rebours :

A l'avocas enollier
Tournes le dos contro Orient :
On doit ovrer *reborsement*
Por ceus dont nus ne doit prier.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339^d.)

REBORSER, *reborcer*, *reboursier*, *rebourcer*, *rebrosser*, *rebrousser*, verbe.

— Act., relever en sens contraire les cheveux, le poil :

Frotant de bas en hault et *reboursant* la poil amont. (G. PHEBUS, *Chasse*, p. 107, ap. Ste-Pal.)

Luy mesme *rebrousse* ses cheveux de derriere. (E. PASQ., *Lett.*, XVII, 5, éd. 1723.)

Il fit defenses au bourreau dele toucher, sinon de l'espee, et de rechef se *rebroussa* les cheveux. (ID., *ib.*)

Rebourser le poil du drap. (COTEN., éd. 1611.)

— Ecorcher :

Que du col jusq'au haterel
Li a *reborsee* la pel.
(REN., Br. XIV, 753, Martin.)

— Retrousser :

La manche li *reborsa* contremont. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 11^a.)

Et sans autre chose dire alla *rebourcer* le mantel que ledit Girart Martin portoit vestu pour savoir s'il avoit aucun cousteau. (1403, Arch. JJ 158, f° 8 r°.)

Il *reborsa* sa chasuble et amict et sa robbe. (DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, Du curé et de la carpe, f° 126 v°, éd. 1572.)

— Relever, fouiller :

Mes Mabile l'estrain *reborse*,
Qu'ele cuide trouver la borse.
(J. LE GALOIS, *Plaine borse de sens*, Richel. 837, f° 68.)

Les autres vont *reboursant* les buissons,
Eulx esbatans en diverses fassons.
(*Banquet du boys*, Portefeuille de l'Ami des livres.)

— Fig., bouleverser :

Neis cil qui veult raconter une estoire vielle et usee, il est bon de *reborser* son droit cors et varier son ordre, en tel ma-

niere que ele semble toute novele. (BRUN, *Lat. Tres.*, p. 483, Chabaille.)

— Repousser, refouler :

Estant l'eau de la riviere repousee et *reboursée* contremont avec grand bruit et dangereux tournoyement d'eau. (AMYOT, *Vies*, J. Caesar, éd. 1567.)

Par quoy il faut vaincre avec patience, et *reboursier* par une muette taciturnité l'envieuse maladie de ceux qui ne jettent jamais l'œil sur les ouvrages de leur temps que pour y mordre. (DU BARTAS, *Advert. au lecteur*, t. I, f° 13 r°, éd. 1602.)

— Remonter le cours de :

Reborsa la riviere du Tybre dedans la galere capitainesse du roy Perseus. (AMYOT, *Vies*, Paul. Aemil., éd. 1567.)

Après avoir forcé les gardes de l'embouchure de Seine, *reboursèrent* l'eau avec leurs barques. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., IV, 12, éd. 1611.)

Au mesme temps, d'autres Normands conduits par Godefroy *reboursèrent* la riviere de Seine, et vindrent gaster le royaume de Charles. (ID., *ib.*, IV, 12.)

— Neut., remonter le cours d'une rivière :

Puis a voilles et rames *reboursent* vers Nantes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., IV, 10, éd. 1611.)

— Act., *reborser chemin*, et, par extension, *reborser carrière*, revenir sur ses pas :

Rebrossant chemin. (MAIGRET, *Polybe*, V, 38, éd. 1558.)

Rebrossans chemin. (VIGENERE, *Comm. de Ces.*, p. 24, éd. 1576.)

Ainsi dit Goliath, qui *rebrossant carrière*, Superbe retourna vers sa troupe guerriere.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 96 r°, éd. 1576.)

Rebrossant son chemin. (DAMPMART., *Merv. du Monde*, f° 17 v°, éd. 1585.)

— On a dit aussi neut., *rebrousser sur ses pas, sur son chemin, de chemin* :

Il part de Therme chargé de toute façon de butin, et *rebrousse sur le mesme chemin* par lequel il estoit venu. (MAIGRET, *Polybe*, V, 7, éd. 1558.)

Il *rebroussa sur ses pas* pour donner a leur infidelité le chastiment qu'elle meritoit. (DU VERDIER, *Hist. d'Alexand.*, I, II, éd. 1571.)

Ausquels il ordonne de ne s'esloigner point d'avantage que ce qu'ils pourroient *rebrousser* de chemin le jour mesmes sans faire tort a leurs chevaux. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 365, éd. 1576.)

— Neut., revenir en sens contraire :

Ne font ils pas ces contes... qu'ils s'en retourneroyent et *rebourseroient* de rechef en arriere d'eux mesmes. (AMYOT, *Œuv. de Plutarque*, De la face qui apparoit dans la lune, éd. 1567.)

Rebrosseront gangner d'Olympe la montagne.
(JAMYN, *Iliade*, XIX, éd. 1577.)

Les eaux reboursent aux fontaines.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 25 v°, éd. 1597.)

De la il s'en retourna en la Macedoine, battit l'armée romaine a Pharsale, passa de la en Egypte, laquelle il subjuga; d'Egypte il vint en Syrie et au pays de Pont, ou il combattit Pharnaces; de la en Afrique, ou il deffit Scipion et Juba; et rebroussa encore par l'Italie en Espagne, ou il deffit les enfants de Pompeius. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. 34, p. 488, éd. 1595.)

Que le soleil rebrousse et retrograde de dix degres. (COEFFETEAU, *Tableau de l'innoc. de Marie*, p. 439.)

— Rebondir :

Vers celle dame en beaulté decoree
Transmit ung dard a la poincte doree
Pour la navrer : mais le dard rebourcea.
(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, d'Amour et d'une Dame, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 284.)

— Faire défaut, rechigner :

Mais quant chacun moine fait borse,
Li communs bien faut e reborce.
(WACK, *Rou*, 3^e p., 5557, Androsen.)

Aucuns des prophetes distrent
Qui de Dieu parler s'entremistrent
Que Dieu est triple et qu'il est un.
Mais quant j'ay cest dit en commun,
Mon entendement tant rebourse,
Et en moy adbert et aourse,
Que ne le puis pour bestourner
A ceste matere tourner.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 5629, Cocheris.)

— Reboisé, part. passé, retroussé, hérissé :

Chascuns avoit une gonle lee...
Aumuce el chief par devant reborsee.
(Aymeri de Narb., 1623, var., A. T.)

— Emoussé :

Elle (l'espee) estoit toute redoissie et rebourstie. (*Hist. de la terre sainte*, ms. St-Omer, f° 124^e.)

— Que l'on remonte :

On dit aussi aller a flot reboursé, et amont l'eau. (BINET, *Merv. de Nat.*, p. 98, éd. 1622.)

— Fig., qui a un caractère à rebours, revêche :

Un vilains ot fame espousee
Qui durement ert reborsee.
(MARIE, *Ysopet*, xcy, var., Roq.)

Tres orde vieille, reboursee, le feu d'enfer vous puisse approcher. (*Perceforest*, II, n° 30^e, éd. 1528.)

Haut-Maine, rebourser, hérissier, rebrousser le poil ou la plume, retrousser la peau ou les habits. Messin, rebocer, reprendre quelqu'un dans une conversation, lui donner la réplique.

REBORSONS (à), locut., à rebours :

Tes œvres vont a reborsons.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 120^e.)
Tes ovres vont a reborsons.
(*Id.*, Ars. 425, f° 159^e.)

REBOS, voir REBORS 1.

REBOSIE, s. f., tapage :

Dont cel nuit les hulheurs fisent mult de rebosies par le citeit aux portes ou ilhs estoient commis. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 292, Chron. belg.)

REBOST, part. passé, voir REPONDRE.

REBOTABLE, voir REBOUTABLE.

REBOTER, -outer, -ouller, -outeir, verbe.

— Act., terme de guerre, chasser, repousser :

Cum il voleient sus venir
Li diable les rebotouent,
Od crocs de fer enz les plunjoent.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 113^e.)

Et adonc fut grant la presse, et les payens furent fors, et tant qu'ilz rebarrerent le roy et ses gens dedens leur barriere. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 151, Bibl. elz.)

Et furent chil de Pluremeil encloos et villainement reboutet et mis a cache. (FROISS., *Chron.*, II, 386, Luce, ms. Amiens.)

Lois d'Espagne gouvrenoit, salli avant, et li furent rebouté chil de Hainbon moult durement. (*Id.*, *ib.*, II, 411, Luce, ms. Rome.)

Et comme ses gens avoient rebouté leurs ennemis ou chastiel de Romorentin. (*Id.*, *ib.*, V, 7, Luce.)

Dominicus Sylvius leur duct trenteunieme, pour ce qu'il avoit esté vaincu et rebouté en bataille sur mer par les Normans... fut deposé de la dignité ducale. (J. LE MAIRE, *Leg. des Venitiens*, p. 63, éd. 1549.)

Archelaus estant rebouté de la, tourna son chemin devers la ville de Chaeronee. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1567.)

Rebouter l'ennemy, briser son entreprise. (F. PERRIN, *Pourtraict*, f° 63 r°, éd. 1574.)

— Repousser, écarter :

Tot soavet en estraignant
L'a reboutee sor l'enfant.
(PARTON., 1275, Crapelet.)

... Emplorant en cest cas totes les benignitez que a testament ou a derniere volunter tenir, garder et accomplir, et a mes testatours pohut valoir et aidier, et en ce je rebote et mest fours toutes les rigours de droit. (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M^e, n° 26, Mon. de l'hist. de Neuchâtel, I, 459.)

De France n'a nul grand qui la sequeure,
Et des petits qui sont en sa demeure,
Son mary veut, sans qu'un seul y demeure,
La reboutter.

(CL. MAR., *Cant. à la Rein. de Nav.*, OEuv., II, 218, éd. 1731.)

Les parures sont toujours reboutez et moquez. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 287, Roybet.)

Rempuxar, repousser, rebouter. (NICOT, *Tresor*, éd. 1666.)

— Reboter de, écarter de, empêcher de, dégouter de :

Je n'eus pas si tost accointance et entree

ceans, que je ne priasse une des belles qui y soit; et ay tant fait, la Dieu mercy! qu'elle me veult beaucoup de bien, et je l'ayme beaucoup aussi. Et par ce point, me suis deschargié de celle que par avant aymoye, et ne m'en est a present non plus de celle que oncques ne veis; tant m'en a rebouté ma dame de present. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXVI, Jacob.)

En reboulant et empeschant iceulx... de ce faire. (DES PER., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 40, éd. 1544.)

— Terme de droit, débouter :

Il ne sera des juges escouté,
Mais lourdement de son dit rebouté.
(CL. MAR., *Enfer*, p. 63, éd. 1596.)

— Repousser, rejeter, écarter :

Nous volons rebouteir de tout nostre poior lai convoitiz et l'avarice. (Mars 1300, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, 1, f° 1 v°.)

Deliberé, que en poursievant a ce que, par les taintures de cauch, le draperie de la dicte ville ne soit reboutee et refusee par les marchans estrangiers. (1343-1431, *Reg. de la vinnerie*, f° 89 v°, Arch. Tournai.)

O pain du ciel, pain d'amour savoureuse.
Par ton moyen, puis avoir l'heritage
De paradis, car tu tols le corage
De vilz pechiez, o vray consolatif,
Reboute au loing le faulx desolatif,
Que tant je crains...

(Juin 1491, *Reg. du puy*, 52^e cong., ms. Bibl. Tournai, p. 523.)

Car Dieu commande expres de l'escouter,
Et autre esprit contraire rebouter.

(CL. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 528, éd. 1596.)

La clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les anges mesmes en sont reboutez, pour ne la pouvoir regarder en perfection. (CALV., *Inst.*, liv. I, ch. XI, p. 54, éd. 1561.)

Ce qui est singulierement utile a cognoistre, non seulement pour rebouter les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Egypte et autres pais. (*Id.*, *ib.*, l. I, c. XIII, p. 101.)

Afin donc de rebouter telles imaginations, il est requis d'eslever nos entendements plus haut que nos yeux ne peuvent atteindre. (*Id.*, *ib.*, l. I, c. XIII, p. 104.)

— Remettre d'aplomb :

Au dessus nommé Jehan Brouet, carpen-tier, pour avoir mis en oeuvre en ledicte grange les dis franeaux, rebouté et reloyé le pan d'icelle grange par l'espasse de deux jours et demy, a .viii. gros pour jour, sont .xx. gros, valent .xi. s. .ix. d. (Décembre 1427-juin 1428, *Compte de l'hôpital St-Jacques*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Estançons pour rejoindre et rebouter pierres. (*Nouv. Cout. gén.*, II, 1000, ap. Ste-Pal.)

— Remettre (une épée dans le fourreau) :

Li dui branc furent el fuere reboté.
(Raoul de Cambrai, 4428, A. T.)

Pierre, reboute ton espee :
Cil qui de glave frappera
Do glave aussi perdu sera.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 19164, G. Paris et Raynaud.)

— *Reboter a ou en*, remettre dans :

Bourgeois li Lombars, a .iii. lies .x. lb., les uns .x. lb. pour *rebouler* sa banier en se maison. (20 fév. 1331, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 77 v°, Arch. Tournai.)

Il les feront, par les tainteniers, a leurs despens remettre et *rebouter* a la waranche. (11 déc. 1404, *Reg. aux Publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

— Fig. :

Je l'ay souventes fois lavé.
En larme de piteux penser
Et puis doucement *rebouté*
Ou coffre de ma souvenance.

(Ch. d'ORLÉANS, *Poés.*, p. 82, Champollion.)

— *Faire reboter*, faire rentrer :

Contre les archiers vindrent François qui les firent *rebouter* en leur host. (*Chron. de du Guescl.*, p. 91, Michel.)

— Réfl., se retirer, se cacher :

Tout ainsi qu'en trou de pierre le petit oisillon se *reboute* et tient pour la froidure. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 143°.)

Maintenant se met en aguet; maintenant fait semblant d'aller dehors, et revient de nuit subitement pour cuider sourprendre les gens; mais il ne est pas ainsi aisé a faire. Maintenant se *reboute* en la meson, et a l'aventure voit assez de chouses, dont il tence et se tempeste. (*Quinze Joyes de Mariage*, V, Bibl. elz.)

— Neut., se retirer, rentrer :

Par la froidure du temps *reboute* la chaleur de la fontaine dedens ses conduis. (CORBICHO, *Prop. des chos.*, Ars. 2886, f° 2°.)

— *Reboté*, part. passé, dont la pointe est rebroussée, émoussée :

Nos dars sont ja *reboutez*, nos armures nous deffailent. (*Hist. d'Alex.*, Triomphe des IX Preux, p. 202, ap. Ste-Pal.)

— Mal disposé :

Jeo parlasse ove vous a leisyr,
Sy vous venstist a pleisyr,
Pur savor mon la verité
Pur que estes si *reboté*.

(*Plainte d'Amour*, ms. Philippe 8336, f° 41.)

Centre, *rebottes*, rabattre, raccourcir, en parlant des arbres fruitiers dont on veut rajeunir la tige. Savoie, *rebotta*, *rebouta*, rouler, aller çà et là, courir le monde, donner le fil à un instrument tranchant en frappant contre un corps dur.

REBOUCHE, fém., voir REBORS.

REBOUCHEMENT, *rebouchement*, s. m., état de ce qui est bouché, au fig. :

Hebetatio, *rebouchement*, refouleur. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Qu'un si grand personnage... ayt esté frappé d'un si grand *rebouchement* d'esprit

que ne se souvenant plus de ce qu'il avoit dit auparavant, il repete derechef la formation de l'homme. (LA BOD., *Harmon.*, p. 527, éd. 1578.)

Le *rebouchement* de nostre veue. (MATHIEU CHALVET, *Trad. de Suetone*, f° 438 r°, éd. 1620.)

REBOUCHETÉ, s. f., stupidité :

Stupiditas, *reboucheté*, lourdeté. (*Trium Ling. Dict.*, p. 1604.)

REBOUER, voir BATSROBOUIR.

REBOUFFER, *-oufer*, *-buffer*, *-buser*, verbe.

— Act., faire bouffer, soulever :

Diane couroit contre le vent
Qui li *rebuffoit* moult sovent
Sa robe, et ses jarrez paroient.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 4°.)

— Neutr., enfler de nouveau les joues :

Rebouffer. Buccas iterum inflare. (NICOT, *Thresor*, 1606.)

— Se gonfler, se rengorger :

Lors deschent de la tour par le guichet coulant,
Par si grant desverie autresi *rebouffant*
Com se fussent tuit mort dehors li miex vallant.
(*Doon de Maience*, 10280, A. P.)

— *Rebouffé*, part. passé, retroussé :

Il ont si grant boche e les nes si *rebufes*
e les levres e les iaus si gros. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxxii, Roux.)

— Couvert d'ornements bouffants :

Vous et elles n'avez que la moitié de vos corses et de vos chapperons *rebuffez* de vair et d'ermes. (*Livre du Chev. de La Tour*, c. xxi, Bibl. elz.)

— Gonflé.

Tout *rebuse* et enflambé de fureur, je le voy, dit le prophete, courir sus au belier. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 473, éd. 1597.)

REBOUGENER, voir REBOUJONNER.

REBOUGIER, v. a., bougier de nouveau :

Rebougier ce qui n'est point bougié. Incerare denuo. (NICOT, 1606.)

Rebougier, Encerare de nuevo. (C. OUDIN, 1660.)

REBOUGONNER, voir REBOUJONNER.

REBOUILLEMENT, s. m., action de faire bouillir de nouveau :

Par tels reiteres *rebouillemens*, le sucre, petit a petit, se fourrant dans le fruit, dont a la parfin il s'en treuve rempli. (O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

Bouillante, (l'eau) sera rejectee sur les rozes dans le vase; reiterant ce *rebouilllement* par neuf ou dix fois (ce qu'on appelle charopper). (D., *ib.*, VIII, 4, éd. 1605.)

Au bout de vingt quatre heures ils reti-

rent l'eau du vase sans toucher aux roses, et apres l'avoir mis dans un poesion bouillir sur le feu, la rejettent toute bouillante sur les roses dans le vase, et reiterent ce *rebouilllement* par neuf ou dix fois. (LA FRAMB., *Œuv.*, p. 849, éd. 1631.)

Rebouilllement : m. A boyling once more or over againe, or boyle the second time. (COTGR., 1611.)

Suisse rom., *rebouilllement*, gargouillement.

REBOUILLER, v. a., syn. de rebouillir :

Rebouiller. To boyle once more, or over againe, or boyle the second time. (COTGR., 1611.)

REBOUILLONNER, v. n., bouillonner de son côté :

En cuidant estouper l'un (des ruisseaux), soudain en *rebouillonoient* six ou sept ailleurs. (B. DE VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1202, éd. 1611.)

REBOUJONNAGE, *-genage*, s. m., action de regarnir de *boujons* :

Item pour le reparacion et *rebougenage* d'une carete, .v. s. (1^{er} oct. 1422-28 fév. 1423, *Compte des Fortifications*, 35^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REBOUJONNER, *-gonner*, *-gener*, *-sonner*, v. a., regarnir de *boujons* :

Pour avoir *rebougené* et refait les esquielles doudit opital, .vi. s. (21 juin 1405, *Compte de l'hôpital St-Jacques*, 2^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir *rebougonné* de nouvel une esquielle de la ville. (16 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Rebougené et refait aucunes vieses chivieres de la ville. (1445, *Compte des fortifications*, 11^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rebousonnées* les eschielles de la ville. (1451-1452, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 30, f° 58 r°.)

Item pour la moictié d'une chiviere et le *rebougonné*, et mis une teste, .v. solz. Item pour le fons d'une brouette et le *rebougonné* et mis les pies, .iii. solz. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p. 126.)

REBOULE, ri., s. f., bâton à l'usage des bouviers, des pâtres :

Un baston que les bouviers et pastoureaux portent communement, nommé *reboule* ou pais. (1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

L'exposant vint a sa femme atout un petail ou *riboule*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 228.)

Iceulx compaignons garniz de gros leviers de charretes, de grosses *reboules* et autres embastonnemens. (1410, Arch. JJ 164, pièce 231.)

— Instrument de pêche :

Une *riboule*, de quoy le suppliant avoit

acoustumé pescher. (1451, Arch. JJ 185, pièce 258.)

REBOULER, voir **REBOLER**.

REBOUR, voir **REBORS 1**.

REBOURCE, fém., voir **REBORS 1**.

REBOURCER, voir **REBORSER**.

REBOURDONNER, v. a., répéter en bourdonnant :

Mesmes les parois resjouies,
Dessous nos chansons enr'ouies,
Comme echos sans fin ressonnoient
Et le roy boit *rebourdonnoient*.

(A. DU BRUIN, *Muses Gaillardes*, f° 14 v°, éd. 1609.)

REBOURER, v. a., terme de drapier, nettoyer :

Se li draps qui sera trouves ors ou ensymmés soit *reboures* et depuis raportes as wardes, etc. (*Livre rouge d'Abbeville*, art. 4, Duc., *Roboillum*.)

REBOURGEONNEMENT, *-jonnemant*, s. m., pousse de nouveaux bourgeons :

Asperge est ainsi appelé parce qu'il ha singulierement ces petis tendrons qui sortent de terre, en la premiere germination ou *rebourgeonnement*. (E. MAIGNAN, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xvii, éd. 1549.)

Rebourjonnemant, action de repousser des bourgeons. (MONET, *Inventaire*, éd. 1636.)

REBOURGS, voir **REBORS 2**.

REBOURS, voir **REBORS**.

REBOURSE, s. f., refus :

Jouer li veut de la *rebourse*.
(*Les Trois Maries*, p. 124, ap. Ste-Pal.)

REBOURSER, voir **REBORSER**.

REBOURSET, *-oursset*, adj., dimin. de rebours :

Villermi *Rebourset*. (Oct. 1294, *Lettr. de Marguerite, femme du seigneur de Pontarlier*, Arch. C.-d'Or, B 495.)

REBOUS, voir **REBORS**.

REBOUSCHEMENT, voir **REBOUCHEMENT**.

REBOUSONNER, voir **REBOUJONNER**.

REBOUT, s. m., action de repousser :

Et nonobstant la trop grand mesprisance,
Le fier *rebout* et la grieve nuisance
Qu'onvio ha faict au defunct par ses arts.
(LE MAIRE, *Plainte du Désiré*, p. 404, éd. 1549.)

--- Secousse :

En me disant, qu'a cause du *rebout*
Souvent se faut tenir ferme debout.
(CL. MAR., *Epistre au Card. de Lorr.*, p. 177, éd. 1596.)

— Le fait d'être repoussé, rebuffade :

Lj paisibles a les *rebous*
Et souffre tourment et labite
Quant entre les felons habite.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 20 r°.)

Jugea bien estre necessité aussy d'y metre vertu et roideur a l'encontre pour rompre leur orgueil, car infailliblement s'ils y fussent parvenus, ce eust esté a son grief et a son *rebout*. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 99, Kerv.)

Après que je me suis trouvé en tout *rebout* de fortune, vous m'avez fait chevalier de vostre ordre. (Id., *ib.*, 123.)

REBOUTABLE, *-botable*, *-butable*, adj., qui peut, qui doit être repoussé :

Et est il homme en terre, voyant arbre porter bon fruit, qui le osast jugier mauvais? et homme faire bonnes œuvres et saintes, tout jeusne et viel, le condempner *reboutable*? (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1^{re} p., Proesime, Buchon.)

Il faisoit a doubter que, avant que l'on feust prest, ledit Turck seroit entré si avant en Allemaigne, qu'il y auroit fait ung merueilleux dommage, et peut estre qu'il n'en seroit *reboutable*. (21 oct. 1329, *Lettr. de Guill. des Barres, ambass.*, à l'emp., Négoc. entr. la Fr. et l'Autr., II, 714, Doc. inéd.)

— Qui est à débouter :

Rebotables de leurs plaintes. (BRIT., *Loix d'Angleterre*, f° 128 v°, ap. Ste-Pal.)

— Qui mérite d'être rebuté :

Rebutable, c. Desechadizo. (G. OUDIN, 1660.)

Rebutable, c. Cotral. (Id.)

REBOUTEE, s. f., action de repousser son adversaire :

Si les faisoit trop bel veir,
Et chascun son per envair,
A grosses lances mal planees
Se paierent ces *reboutees*
Que jusques ens poins les ont froissies.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 1783, Delmotte.)

REBOUTEMENT, *-boutement*, *rebuttement*, s. m., action de repousser, de chasser :

E de peccché *reboutement*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lunere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 32^a.)

Faire des bons *reboutement*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 384^b.)

Se partirent du dit lieu de Saint Lô le .xxviii^e. jour du dit mois d'aooust pour aller au *reboutement* des anemis du roy nostre seigneur. (1432, *Contrôle de la garnison de St-Lô*, dans *Chron. du Mont St-Michel*, II, 8, A. T.)

Pour eulx employer au *reboutement* et resistance. (1444, Ch. des Compt. de Dijon, B 11716, Arch. C.-d'Or.)

Pour le *reboutement* des infideles et l'exaltation de la sainte foy catholique. (Louis XI, *Cent Nouv.*, LXIX, Jacob.)

Le *reboutement* qu'il luy faisoit, trop plus avant en son amour l'enracinoit. (Id., *ib.*, XL.)

Reboutement de toute ordure.

La Louenge et beauté des Dames, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 290.)

Pourveoir a la rompture, *reboutement* et deslogement des gens de guerre. (1518, *Traité*, Dupuy CLVII, 48, Richel.)

A l'exaltation de la foy, au *reboutement* et extinction des sectes Lutheranes. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monnoyes*, etc.)

(Ils) avoient accordé et promis assister sa Majesté au *reboutement* du Turcq. (1532, *Compte vingt-sixiesme de Jehan Micault*, Ch. des Comptes de Lille, B 2369.)

Petits clins d'yeux, petits mots et courroux ;
Petits desdains et *rebuttements* dous.

(P. DE BRACH, *Imit.*, p. 55, éd. 1576.)

On fait une procession lorsque l'on apprend le *reboutement* des Turcs hors de la chrestieneté. (xvi^e siècle, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Difficulté :

Et trouverent en chemin une grande fente de glace, laquelle s'abaissoit plus de deux pieds, quant l'on sautoit d'un bord a l'autre, qui leur fut *reboutement* grand. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Refus :

Je supplie a ceux qui auront charge de vostre noble personne et de voz affaires, qu'ils veuillent, en defaut de moy, recueillir mon œuvre, pour le vous presenter en temps et en lieu, et tant faire, en charité de noblesse, que mes memoires soyent visites, avant la presentation d'iceux devant vous, pour leur donner, selon leur merite, correction, *reboutement*, ou adrece. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., Michaud.)

— Dommage, détrimet :

De le requeste de ceux du mestier de clauweterie, pour avoir provision sur le fait des claux de dehors, qui se vendent en la ville, en grant multitude, par pluseurs marchans, au *reboutement* et destruction de leur dit mestier. (Assemblée du 17 août 1456, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Au grand vitupere et *reboutement* de tout le royaume. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 38 v°.)

REBOUTEUR, *-eur*, s. m., celui qui repousse :

Et par ainsi furent les *rebouteurs* reboutez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

REBOUTERESSE, s. f., celle qui repousse :

Ayant en grand despit que une femme dont tant avoit oy parler seroit *rebouteresse* de tant de vaillans hommes. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, II, 49, Kerv.)

REBOUTER, voir **REBOTER**.

REBOUTEUR, voir **REBOUTEUR**.

REBOUTIS, adj., défectueux, en parlant de pain :

Li rois Phelippes establi que les talem-

liers demorans dedans la banlieue de Paris peussent vendre leur pain *reboulis*, c'est a savoir leur refus si come leur pain rale. (Est. Boul., *Liv. des mest.*, 1^o p., I, 54, Lespinasse et Bonnardot.)

REBOUTOIR, s. m. ?

Pour deux gardes et *reboutoirs*, .xiii. s. (26 janv. 1474. *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, Arch. Tournai.)

REBOUTTER, voir **REBOTER**.

REBOUTURE, *-teure*, s. f., action de rebouter, de refaire la pointe :

Pour une *rebouteure* de martel. (1304, *Trav. aux chdt. des Comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 24.)

Pour une racherure et .iii. *reboutures* de martiaus gresseres. (1335, *Ib.*, f^o 76.)

Pro viginti quatuor *reboutures* pro eis-dem martellis .xvi. solidos. (1366, *Compte des forgerons de St-Pierre de Lille*, ap. Duc., *Recauzare*.)

— **Rebut** :

Si sent .i. peu le *rebouture* (le vin). (Ad. de la Halle, *li Jus Adam*, Richel. 25566, f^o 49 r^o; p. 336, Consemaker.)

Centre, *rebouture*, provision de fruits provenant du grappillage après la récolte.

REBRACHIER, voir **REBRACIER**.

REBRACIER, *rebrassier*, *rebrasser*, *rebracher*, *rebrachier*, verbe.

— Act., relever, retrousser (un vêtement, une draperie) :

Mais, pour ce que l'empereur n'avoit nulles courtines, fist le roy *rebrassier* les siennes. (Gr. *Chron. de Fr.*, Charles V, ch. LXIII, P. Paris.)

Et de fait, en *rebrachant* son mantiel, tire sa dague, et en fery apres son dit oncle. (14 déc. 1457, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

La couverture estoit *rebrassée*, si apparoissoient les draps de lin plus blancz que neige. (*Perceforest*, vol. V, f^o 48^r, éd. 1528.)

Et tes manches *rebrasses*.

(*Actes des apost.*, vol. II, f^o 164^r, éd. 1537.)

Et aussitost qu'il eust fini le parlement avec le roy d'Espagne, *rebrassa* sa robe, laquelle estoit par dedans d'un velours bleu semé de belles fleurs de lys d'or. (*Le Rom. de Jehan de Par.*, p. 114, Bibl. elz.)

Tailler, sermanter, deschaulcer, dresser, plyer, fuyr, accoler, essarter, byner, *rebrasser* et autres façons. (1529, Arch. de l'hosp. d'Avallon, B 84.)

Vous ne voyez pas que vous tachez voz manches de la graisse de la chair? *Rebrassez* les, si elles sont fendues jusques aux espaulles. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f^o 26 r^o, éd. 1576.)

Il faut *rebrasser* ce sot haillon qui cache nos meurs. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. v, f^o 369 v^o, éd. 1588.)

— Mettre à nu, découvrir en retroussant le vêtement :

Jusqu'au chief le *rebracerons*,
Et puis nu le vous monstrerons.
(*Mir. N. D.*, xviii, 1558, A. T.)

La vieille avoit *rebracié* son derriere, et l'avoit mis par devers le feu. (TAHUREAU, ap. Ste-Pal.)

Le Seigneur a decouvert et *rebrassé* son bras saint devant les yeux de tous les gentils. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f^o 51 r^o, éd. 1594.)

Elle se desgante, et *rebrasse* ses blancs et delicats bras. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, II, Bibl. gaul.)

— Terme de vénerie, relever le cuir d'un animal :

Ne la coupe mie, ains la desserve au coustel, et la *rebrasse*. (*Modus*, f^o 15 v^o, ap. Ste-Pal.)

L'en doit *rebrachier* le cuir dessus. (*Ib.*, f^o 33 r^o.)

— Réfl., relever ses manches, se retrousser :

L'espee tint, l'escu embrace
Et viguerousement se *rebrace*.

(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f^o 238^b; Potv., ms. Mons, p. 128.)

Il prent s'espee, el fuere l'embaïté,
Et passe avant; quant se fu *rebracié*,
Le poing senestre li a meslé el chief,
Halce le destre, enz el col li assiet.

(*Coron. Loois*, 128, A. T.)

Quar eles se *rebracent*, les dras ont jus jetés,
Et porterent de l'aigue aux chevaliers lasses.

(*Chans. d'Antioche*, III, 159, P. Paris.)

Pour bien fuyr, se *rebracha*
Et asprement l'œuvre embracha.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 76, Peigné.)

En apres je me *rebrasse* jusque au genouil. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, sub v^o *recingo*, éd. 1558.)

Et ce disoit il en se *rebrassant* jusques au coude. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 366, éd. 1602.)

— *Par la Vierge qui se rebrasse*, sorte de jurement grossier :

Par la Vierge qui se rebrasse, je ne sçay encores. (RAB., *Tiers livre*, prologue, éd. 1552.)

— *Rebracié*, part. passé, retroussé, relevé, en parlant de choses :

Estoient tous les lits *rebrassez*, comme pour s'y coucher. (ALIEN. DE POICT., *Honn. de la Cour*.)

Ce jour du Noel estoit l'empereur habité d'une robe de drap d'or a collet *rebraché*, et afulé d'une riche coiffe. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXIX, Buchon.)

Pour refrener le peuple mecantique
Qui par orgueil trop se fait magnifique,
Il n'est homme qui ne commette abus
En ces habis *rebrachies* et velus.

(1487, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique*, 41^e Congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 4.)

Ayant son chaperon *rebrassé*. (Du FAIL, *Prop. rust.*, p. 21, Bibl. elz.)

— Dont la paupière est relevée, en parlant des yeux :

Or vintli rois Robers d'Escoce, uns grans boins homs a uns rouges yeols *rebrachies*. (FROISS., *Chron.*, X, 377, Kerv.)

— Retroussé, en parlant des lèvres :

Les joues pendans aval, les levres *rebrassees*. (*Perceforest*, II, f^o 30^r, éd. 1528.)

— Terme de vénerie :

La façon que grant cerf doit avoir de corps... la croupe large, et les fesses grosses et bien *rebrachies*. (*Modus*, ms., f^o 18 v^o, ap. Ste-Pal.)

— En parlant de personnes, qui a les manches retroussées :

Neis li veilles i sont curues
Od pels, od tinels od maques,
Escorcies e *rebracies*,
De bier ferir aparaillies.

(WACK, *Rou*, 3^e p., 1097, Androsen.)

Adont vint la pucele par le maison
Rebracié d'un ca[n]se fait a boton.

(*Aiol*, 2105, A. T.)

Et sa farine va li dux tamisier,
Pestrir sa paste quant il est *rebracies*.

(RAMB., *Ogier*, 8353, Barrois.)

... *Rebraciez* ensement

Com moine qui getent aux poires.

(*Des Cornetes*, Richel. 837, f^o 230^r.)

Le roy Astiages fist fuyr
Cirus et ses grandes souldees,
Quant leurs dames veirent venir
Devant eulx toutes *rebrassees*,
De honte tournerent leurs armees.

(P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 196, éd. 1748.)

— Prêt à faire une chose :

Il est tout prest et *rebracies*
De vous servir, bien le sachiez.

(*D'un Clerc qui veut aller en enf.*, ms. Gand, f^o 3^o.)

Cescuns estoit appareillies et *rebracies* de faire tout ce que bon estoit. (FROISS., *Chron.*, I, 118, Luce.)

Chascun estoit appareillié et *rebracié* pour faire tout ce que bon estoit. (Id., *ib.*, Richel. 2641, f^o 28 v^o.)

Tristifer onques ne differe
Au fol conseil de Belligere,
Ains l'acorde, tous *rebrachies*
De la demourer, ce scachies.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 8 v^o.)

— Fig., malin, spirituel :

Il survient quelc'un plus *rebrassé* que vous, qui vous ruse autant loing que vous estiez pres. (Du FAIL, *Prop. rust.*, p. 53, Bibl. elz.)

Une babillarde, bien *rebrassée*, galoise. (Id., *Cont. d'Eulrap.*, xxvi, éd. 1598.)

Qui fut une moquerie si dignement couverte, que femme haut a la main et *rebrassée* qu'elle fust, ne s'advança desormais s'enquerir des affaires communes et publiques. (Id., *ib.*, xxxiii.)

En bonne foy, dit une des plus *rebrassees*... (TAHUREAU, *Dialogues*, I, f^o 38 r^o, éd. 1583.)

Haut-Maine, *rebrasser*, Suisse, *rebressi*, retrousser, relever; Plancherles-Mines (Haute-Saône), *rebrassi*, se retrousser.

REBRAIDIR, v. n., répéter le hennissement d'un cheval, retentir :

Quant il vint a l'aprouchier d'iaus, si sacha sus et vint sor frain sor le cheval braidich qui coumença a henir, quant il eut senti le cheval Josias, si haut que tout en rebraidi. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 38 v°.)

REBRAISIER, voir RESBRAISIER.

REBRANDIR, v. a., brandir de nouveau :

Lors rebrandi son roide espié tranchant :
De lui forir fist merveilleux semblant.
(*Aubert*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 138, v. 28.)

Li montant lances rebrandissent.
(*G. GUIART*, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 289°.)

REBRARDIR, -yr, v. a. ?

A Jaquemart Bloyart, gorelier, pour avoir remis deux pieches a le dossier du cheval de ladite ville, recousut de lanieres et rebrardyt .v. s. t. (17 novembre-16 février 1492, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Bloyart, gorelier, item, pour avoir refait le dossier dudit cheval, mis pieche, et rebrardit .iii. s. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

REBRAS, s. m., retroussis, bord retroussé, répli, rebord d'une étoffe, revers d'un habit, giron :

Et s'aucune eust aignelé
La hors l'aignel entre bras
Porter dedans mon rebras.

(*Chn. de Pis.*, *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 49 r°.)

Et quant les hommes d'armes furent passez, vint un chevalier vestu de drap d'or semé au rebras de perles et pierres. (*Rom. de Jeh. de Par.*, p. 91, Bibl. elz.)

Deux matelot vetus de jupes turques de velours noir, leurs bonnets hauts, le rebras a quatre pointes de velours noir. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 345, éd. 1573.)

Pourveu que je portasse une tocque a rebras,
Et dessous, un bonnet quelquefois de tafas.
(*Rons.*, *Disc.*, *Resp.*, p. 908, éd. 1584.)

Un bouclier a sept rebras.
(*Id.*, *Od.*, II, xxii, p. 317, éd. 1584.)

Sor le rebras de sa barrette avoit aussy grande quantité de pierreries. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. xxix, Bibl. elz.)

Le beau manteau tanné, fait a double rebras,
Luy cachoit les genouils et lui couvroit les bras.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 58, Bibl. elz.)

— Fig., a double rebras, a triple rebras, doublement, triplement :

Pantagruel estudioit fort bien comme assez entendez, et prouffitoit de mesmes, car il avoit l'entendement a double rebras. (RAB., *Pantagruel*, ch. viii, éd. 1542.)

Quelques cerveles a double rebras en sont encor aujourd'huy si opiniastres qu'on ne leur scauroit oster de la teste qu'une sphere ne signifie : j'espere. (TABOUROT, *Bigarr. des rebus de Picardie*, f° 8 r°, éd. 1584.)

Encores passe pour ceux qui se retirent au village, et font les messieurs a triple rebras parmy les paysans. (*Id.*, *ib.*, IV, n, t. III, p. 40, éd. Bruxelles.)

Et soyent devenus catholiques a double rebras. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon, p. 80, éd. 1593.)

— A tout rebras, de toutes ses forces :

Ses reins, de puissance et force
Elle trouso
Pour ouvrir a tout rebras.
(BONAY. DES PER., *Rec. des œuvres*, p. 14, éd. 1544.)

Nom de lieu, le Rebras (Hte-Vienne).

REBRASSEMENT, s. m., action de retrousser :

Rebrassement, m. Arremango. (OUDIN, 1660.)

REBRASSIER, voir REBRACIER.

REBRECHANT, adj., retroussé :

Les yeulx ont noirs et enfoncez en la teste, le nez rebrechant contre mont. (*Perceval*, f° 145°, éd. 1530.)

REBRECHER, voir REBRIGHIER.

REBRICHIER, -cher, rebrecher, rubricher, -cer, v. a., marquer, teindre en en rouge :

Rubricare, *rebrichier*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Rubricare, *rubricher*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Les peaulx rubricees. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 141°, éd. 1488.)

Rubriché: m. Rubified, made or grown, red; also, marked with rudle, red oaker, etc. and written with, or (as a rubrick) printed in, red inke. (COTGR., 1611.)

Rubriché, m. Señalado con rubrica. (OUDIN, 1660.)

— Fig., son kalendrier est rubriché, en parlant d'une femme, elle a ses règles :

Zenobie, royne des Palmyriens ne vouloit qu'on luy touchast jusqu'a ce que son kalendrier fust rubriché. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 290, Roybet.)

Son kalendrier est rubriché. Said of a woman that hath her monthly disease. (COTGR., 1611.)

— Enregistrer, marquer avec des rubriques, indiquer :

Il est a savoir que les lettres que on registrera des ores en avant en ce livre, on les escrira tantost apres les lettres qui sont escriptes apres ces rebriches en continuant, et seront rebrichies en ces rebriches et saingnies par nombre. (1267, *Cartul. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 2 v°.)

En la fin de chacun parlement li president ordeneront que ou tens maien de .ii. parlemenz l'an rubriche et examine des

enquestes ce que l'en porra rubrichier et examiner. (1292, Arch. JJ 34, f° 49 v°.)

L'en doit quant l'en veult une enqueste rebricher, pour veoir les articles ou grant deliberation, regarder et considerer se il conclue[n]t a la fin a quoy le demandeur tend. (*Cout. de Berry*, ch. xl, La Thaumasière.)

— Censurer, critiquer, reprimander :

Se tu aimes tes hoirs, apren leur bonnes teches,
Car se tu az deliz du monde les aleches,
Et tu ne les chasties, et reprons, et rebrechies,
Tu pers eulx et le tien, et si di que tu pechas.
(J. DE MEUNG, *Testam.*, Vat. Chr. 367, f° 8°; v. 389, Mén.)

S'il parle a toi, si lui respous
Doulcement, sans vilain respous,
Sans rebrichier et sans groucier.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, dans le *Ménager*, II, p. 22, Biblioph. fr.)

Dans le patois rouchi, remarque Escallier, on emploie *rebriquer*, verbe neutre, en parlant d'une chose, d'un objet qui, en dressant, se fait remarquer et interrompt la régularité, l'unisson ou l'ensemble.

REBRISER, v. a., briser :

Refringo, *rebriser*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f° 237 r°.)

REBROCHIER, -cier, -ocquier, -ocquer, v. n., piquer de nouveau des éperons :

Et Sarrazin n'attendirent noient,
Ainz rebrochierent moult airement.
(*Enf. Ogier*, 807, Scheler.)

Li quens de Gisnes i rebroce,
Bien les ataint, bien les aproce.
(MOUSK., *Chron.*, 30107, Reiff.)

S'en vont si comme leur flo vole...
Li quens de Foirs s'est esventé,
Vers le quel, quant il se descoche,
Jehan de St Jean rebroche.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 228°.)

— Remettre des chevilles :

Et sera tenus le dit Jehan de rebrocoquier, rebattir, refestir tout partout en le dite cense la ou il sera besoing de faire. (1421, *Cartul. de Corbie*, Sign. Ezechiel, f° 97 r°, ap. Duc., *Festissare*.)

On le trouve au xviii° s., avec le sens de reboucher, dans un texte wallon :

Les trous de terres étaient rebroqués et recaetés comme de style. (1776, *Reg. des Voirs-Jurés*, ap. Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*.)

Norm., *rebrocquier*, vallée d'Yères, *rebrocquer*, faire des réparations à un toit; Pic., *rebrocquer*, repiquer; Liég., t. de houilleurs, *rebrocqui*, boucher un trou de tatière avec une cheville.

REBROÇONNER, v. n., rebourgeonner, repousser :

Lors li a monstéré sa main et vit li dois qui li rebroçoenoient en la main et les on-

gles qui ja se paroiert, qui en poi d'eure furent li doit grant et parcreu. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 24 r°.)

Cf. REBROISSON.

REBROCQUIER, voir REBROCHIER.

1. REBROIS, adj., cruel, dur :

E Dieux ! comment Ogier fu as payens *rebrois*,
De Courtain les pourlent, cy .ii., cy trois.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 331 v°.)

— Rebelle :

Ligois, qui astoient trahitres et *rebrois*.
(*Jeh. des Paris, Geste de Liege*, 33429, Chron. belg.)

— Fâché :

Quant Balefrin l'entent ne fu mie *rebrois*,
Ains en eut aucune joie.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 66 r°.)

Cf. REBORS 1.

2. REBROIS, *rebois*, s. m., résistance, opposition :

Avons juré noz fois
D'accomplir nostre fait sans faire nul *rebois*.
(*Chev. au cygne*, 29967, Reiff.)

Châ, funt il, deslies vo(s) bourse :
Ne fetes pas chiere rebourse ;
Fetes errant et sanz *rebois*.

(*Dit des avocas*, 97, Gât. Raynaud, *Romania*, XII, 216.)

Et Godefrois, ses freres, li conte namurois,
Et tuis li chevaliers qui sont desuz les bois ;
N'y at celui d'eaux tos qui fache nul *rebois*.
(*Jeh. des Paris, Geste de Liege*, 31358, Chron. belg.)

Et ly évesque Albiert n'y ot fait serventois :
Droit le jour de Noël apres, par grant conrois,
Tient une court plannier en palais maginois
U cascun pot aleir sans luy faire *rebois*.
(*Id.*, *ib.*, 28839.)

— Ce qui sert à résister, rempart :

S'au pont viennent François plutost que nous
[ainçois,
Par la ne passerons pas bien a nostre chois ;
Car il y metteront defences et *rebois*.
(*Cov.*, *B. du Guescl.*, 18986, Charrière.) Var. : *rebois*,
ap. Duc., *Reburus*.

Cf. REBORS 2.

REBROISSON, s. m., rejeton :

Maguder, deris, vel magudaris, le second
cho, c'est *rebroisson* de cho. (*Catholicon*,
Richel. I. 17888.)

Cf. REBROÇONNER.

REBRONCHEMENT, *rebruchement*, s. m., abrutissement :

Hebitudo, vel hebetudo, peresse, obtu-
sitez, fatuitez, *rebruchemens*, obscurtez.
(*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

REBRONCHIER, *rebrunchier*, *rebrunchier*, verbe.

— Act., abrutir, hébêter :

Hebeto, *rebrunchier*, effolir, obscurcir.
(*Gloss. de Salins*.)

Hebeto, *rebruchier*, obscurcir. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

— Neut., être hébété :

Hebeo, ebahir, tarder, etre pereceus,
rebrucher, etre obscur. (*Catholicon*, Richel.
I. 17881.)

— Act., baisser contre terre :

Après que la personne entachee *aura*
rebronché ses yeux bruslant d'envie, torves
et rebronquez. (*La magie naturelle de Jean*
Baptiste Porta, f° 183 v°, éd. 1571.)

— *Rebronchié*, part. passé, hébété :

Hebes, tardis, esbais, pereceus, *rebrun-*
chies. (*Gloss. de Salins*.)

— Baissé contre terre :

Et le nes *rebroncié*, s'ot el cieff bleceure.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 244, Michelant.)

Ardennes, Wall., *se rebronki*, se rem-
brunir, se charger de nuages noirs, en
parlant du ciel.

REBROSSER, voir REBORSER.

REBROUCHE, fém., voir REBORS 1.

REBROUSSER, voir REBORSER.

REBROUSTER, v. a., brouter de nou-
veau :

Sy *rebroustent* quittes et franchises (les
L'erbette. [brobis])
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 23 v°.)

REBROUTER, v. a., ramener sur une
brouette, reconduire :

A Jehan du Bos, brouteur, pour *avoir*
chargié sur sa brouette a deux fois deux
tonnelles d'otel pourre, et les menes et
brouetes a ladicte porte du Bruille, depuis
les ramenez sur sa dicte brouette en
ladicte halle, et les *rebroutez* de rechief en
le tour de France, a esté payé .ii. s. .iiii. d.
(17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*,
4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. RABROUTER.

REBRUCHEMENT, voir REBRONGHEMENT.

REBRUCHIER, voir REBRONGHIER.

REBRUIRE, *-bruyre*, verbe.

— Act., rejeter, repousser avec mé-
pris :

Les obediances *rebruiert*.
(*Guiot, Bible*, 1066, Wolfart.)

— Répéter :

La vous *rebruiers* en mourant
Entre les bras de vostre mere,
Que je suis vostre eur et garant,
Et que ma muse est coutumiere
De vostre louange premiere.

(*Ch. Fontaine, les Ruiss. de fontaine*, p. 142, éd.
1555.)

Contrainte d'escouter ce freslon qui ne cesse
De *rebruire*, ennuyeux, quelques propos perdus.
(*Hardy, Felism.*, II, 2.)

...Ma petite lyre ose entre les trompettes
Rebruire les chansons de ces divins poetes.
(*Ross., Odes*, au Roi Henri II de ce nom, p. 270, éd.
1584.)

Oyant par tout son nom *rebruire*
Aux bois...
(*Vauq., Idill.*, I, 23, p. 476, éd. 1605.)

— Neutr., être répété, retentir :

Un son divin qui *rebruyt*.
(*Tahureau, Poés.*, I, 170, Jouaust.)

REBRUNCHIER, voir REBRONGHIER.

REBRUNTIR, *-yr*, *rebrutir*, v. a., re-
brunir, redonner par le poli une teinte
brillante et brune :

Pour le dit hanap *rebruntir*. (1362, *Comptes*
du Massart, n° 16, Arch. mun. Valen-
ciennes.)

Delivré audit Dubos pour lesdits joyaulx,
quand eulx furent deschargiez a Lille,
avoir rebatus pour les froissures qui y
estoient, redoré, *rebruty* et rappointié, .ii.
fr. (1397, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de
l'Hist. de Fr., 1864.)

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour son
salaire d'*avoir rebrunti* et resmaillié le poi-
rette servant deseure le couviercle d'un
gobelet d'argent assis sur .i. cristal. (Février
1397-20 mai 1398, *Compte d'ouvrages*, 1^{re}
Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir refaict le croisette du chief
Saint Amé et l'*avoir rebrunty*. (1467-68,
Compt., S. Amé, Arch. Nord.)

Antoine des Caps, orfevre, pour *avoir*
rebrunty un calice. (1600, Bêthune, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REBUCHIER, *-kier*, v. a., repousser :

Ore est tute *rebukes* arere,
Cele emprise ki fu si amere.
(*Chardry, Set dormans*, 1589, Koch.)

Et *fussent rebuchié* par si lonc ancloe-
ment et tormanté par la necessité de me-
saïse. (J. VAUQUELIN, *Girart de Ross.*, 110,
Romania, VII, 197.)

REBUFE, *-bufe*, s. m., rebuffade :

Et depuis le bassa ne sçait ou il en est,
luy ayant faict ledit seigneur pour cela un
grand *rebuffe*. (10 mai 1558, *Lett. de M. de*
la Vigne à Henri II, Négoc. de la France
dans le Lev., II, 466, Doc. inéd.)

Et m'esbahis des *rebuffes* et parolles in-
jurieuses que vos gens vous ont fait en-
tendre qu'il leur a usé. (Fév. 1559, *Lett. du*
Card. de Chat. à M. le Connét., *ib.*, p. 268.)

Le bassa luy feist tel *rebuffe* qu'apres
infinies injures a la turquesque, il le me-
naça avec colere tres grande de l'envoyer
aux fers. (12 fév. 1579, *Lett. de M. de Ger-*
migny à Henri III, *ib.*, III, 870, note.)

La plupart n'estoient pas trop satisfaits
des boutades et *rebufes* de M. de Sancy.
(*Sully, Œcon. roy.*, ch. LXVIII, Michaud.)

Rebuffe se dit encore dans le Berry.

REBUFFER, voir REBOUFFER.

REBUISIER, *rebus*, v. a., racler, écor-
ner, peler :

Sanz froin doréy, sanz riche selle
L'ont puis fait traire (le cheval) a la
Magrace lo dos li aguise [bridele].
Et les espales li *rebuisse*.
(Lyon. *Yxop.*, 2315, Foerster.)

Je suis come une soiche escorce,
Je suis ruides et *rebusez*.

(*Ib.*, 3431.)

REBUKIER, voir REBUCHIER.

REBULET, s. m., farine dont on a ôté
la fleur :

Il fu pieca ordené que desorenavant ilz
ne feissent pain blanc ne de *rebulet* qui
passast outre .iii. deniers. (1398, *Grands
jours de Troyes*, Arch. X^e 9185, f^o 8 r^o.)

La chambre la ou il avoit accoustumé de
faire mettre le *rebulet* qui yst de la fleur.
(1401, Arch. JJ 156, pièce 65.)

Cibarium, la farine qu'on tire apres la
fleur ou plus fine farine, *rebulet*. (GUILL.
MORELIUS, *Latinorum verborum Comment.*,
éd. 1558.)

Adviser que les dites miches et michets
soient fait de pure fleur, les bisettes de
farine, dont le son soit et sera oté : et les
boulens de pure farine telle qu'elle vient
du moulin, sans y meler aucun terçoel ou
rebulet. (1638, *Cartul. de St Vedaste d'Ar-
ras*, f^o dern., ap. Duc., *Rebuletum*.)

On le rencontre latinisé au XIII^e s. :

Item quolibet die totius anni unum de
rebuleto post panem conventus. (1297, *Car-
tul. de Fécamp*, ap. Duc., *Rebuletum*.)

Normandie, Boulonnais, Luxembourg,
Ardennes, *rebulet*, Picardie, *reboulet*,
recoupe.

Nom de lieu, *Reboulet* (Tarn).

Nom propre, *Lereboulet*.

REBURG, voir REBORS 2.

REBURS, voir REBORS 2.

REBUTABLE, voir REBOUTABLE.

REBUTE, s. f., but :

Pour moy, dit une damoiselle, je ne sçay
comment on en veut tousjours a ces pau-
vres femmes : c'est la *rebute* ordinaire de
toutes les calomnies des hommes. (*Caquets
de l'accouch.*, VI, Bibl. elz.)

REBUTERIE, voir REBOUTERIE.

REBUTONS (a), locut. adv., de mau-
vais gré, à tort :

Mostré nos a que estions
Vilains trestuit quant leissions
L'imagre nostre Criator
Sanz luminaire e noit e jor ;
A *rebutions* le faisons
Quant autre plus enorions
Que icelui qui toz nos fist.

(G. DE S. PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 3756, Mi-
chel.)

REBUTTEMANT, voir REBOUTEMENT.

REBUY, adj., probablem. retourné,
revenu :

Sur tous vivans amoit l'honneur et le
salut du royaume comme de sa mere mai-
son, et ploroit en cœur sa division et ma-
leurte, et que ne le pouvoit voir secours
et *rebuy* comme il soloit estre jadis, glo-
rieusement regnant et reconjoint ses
membres. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 193,
Kerv.)

Encoires que toutes les offices parci-
de-vent vendues par la ville, qui ne sont
exercees par les officiers d'icelle. au
moyen de leurs absences, soyent *rebuyes*
a la dite ville pour ladite absence, et apres,
vendues au prouffit d'icelle ville. (22 janv.
1520, *Reg. des Cons.*, 1519-1522, f^o 30, Arch.
Tournai.)

REBUYER, v. a., changer :

Pour servir a la dicte chambre sont deux
cens et dix linceux de deux toilles pour la
plus part et d'une toille et demy et aussy
quatre vingtz demys linceux et trante et
ung oroilliers de duvet garnis, la premiere
thoye de futaine, et pour les *rebuyer* quatre
vingt et douze thoyes d'oroilliers. (1501,
Invent. de l'Hôtel-Dieu, Soc. d'archéol. de
Beaune, 1874, p. 134.)

Pour *rebuyer* les povres malades de la-
dicte grant chambre sont dix douzannes
de chemises a usage d'hommes et six dou-
zannes a usage de femmes. (*Ib.*, p. 135.)

REBYN, voir REBIN.

RECAULE, voir RECHEABLE.

RECACIER, voir RECHASSIER.

RECAIGNIER, voir RECHANER.

RECAIGNER, voir RECHANER.

RECAINER, voir RECHANER.

RECAIR, voir RECHAIR.

RECALENGIER, voir RECHALENGIER.

RECALER, v. a., curer :

Le riverain est tenu de *recaler* les fosses,
c'est a dire de les curer et reparer tous les
six a sept ans, et lorsqu'ils en ont besoin.
(DE VILADE, *Cout. de Norm.*, p. 69.)

RECALFEUTRER, *-fretter*, verbe.

— Act., recalflater :

Si refaisons voyage
Fault le vaisseau tourner,
Pour le *recalfeutrer*.
(O. BASSLIN, *Vaux-de-Vire*, III, Jacob.)

— Réfl., être recalfaté :

Atten le tems pour en mer te getter
Et dans le port vien te *recalfeutrer*.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, l. VII, Lemerre, II, 359.)

RECALINATION, s. f., rechute :

Car pechiez trespassez par nouvelles
coupes ay retournees, de ceulx de quoy je
avoys pris medecine estoye gari, ma ar-
deur frenetique a fait *recalination*. (*Chasse
de Gast. Pheb.*, p. 373, ap. Ste-Pal.)

RECALVESCE, s. f., manque de che-
veux par devant :

Si adecertes blanchiez ou rouge coulour
avera esté nee en calvesce ou en *recal-
vesce*, et le chapelain avera ceo veu, il le
condempnera de doutous lepre que ne est
el calvesce. (*Bible*, Levitique, XIII, 42, Ri-
chel. 1.) Lat. : in calvitio sive recalvatione.

RECAMBRÉ, adj., recourbé :

Le nez *recambré* et ecrasé. (DENIS SAU-
VAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 410, éd. 1581.)

RECAMER, *requa.*, *raca.*, v. a., bro-
der :

Toaillon *racamé*. (*Regle del hospit.*, Richel.
1978, f^o 85 v^o.)

Les enfants de la ville habillez de rouge
et blanc, tous de drap de soie, la pluspart
recamé. (*Le Ceremonial franç.*, I, p. 805.)

Ung entonnoir de ebene tout *requamé*
d'or. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

Pantagruel par Gymnaste feist achapter
la vie et gestes de Achilles en soixante et
dixhuict pieces de tapisserie a haultes
lisses, longues de quatre, larges de trois
toises, toutes de saye phrygienne, *requamee*
d'or et d'argent. (*Ib.*, *ib.*, ch. II.)

De marbre patien seroit vostre effigie,
Vostre robe seroit a plein fond eslargie
De plus *recamez* d'or, et vos cheveux tresser
Seroient de filets d'or par ondes enlassez.

(RONS., *Amours*, l. II, Elégie à Marie, Bibl. elz.)

De longs passemens d'or sa robe *recamer*.

(CHASSIGN., *Ps.*, XLIV, éd. 1613.)

Ce fils de l'amour eternal, ayant ainsi
paré sa mere de robe d'or *recamee* en
belle variété, a fin qu'elle fust la reyne de
sa dextre... (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, II,
6, éd. 1610.)

Ilz la depeignent comme une reine parée
de drap d'or *recamé*, avec une belle va-
riété d'enrichissemens. (*Ib.*, *Autor. de S.
Pierre*, ms. Chigi, f^o 61^a.)

Recamer. To imbroder. (COTGR., 1611.)

Recamer, broder, bordar. (OUDIN, 1660.)

RECAMÉURE, *raca.*, s. f., broderie :

Broudeures et *racameures* de fil d'or et
d'argent. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978,
f^o 72 v^o, et *Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch.
Bouches-du-Rhône.)

Habillemens, desquels la façon excède
le prix des estoffes, en broderies, pourfil-
leurs, passemens, franges, tortis, cane-
tilles, *recameures*, chenettes. (*Disc. sur les
caus. de l'extresme cherté*, attrib. à Du Hail-
lan.)

Enrichis de passemens, guimpeures, *re-
cameures* et broderies d'or et d'argent.
(LESTOILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 137, Champ.)

RECANER, voir RECHAINER.

RECANETE, s. f., lieu secret et obs-
cur :

Le suppliant oy frainte de gens en un
trou ou *recanete* ou l'en ne veoit goutte.
(1395, Arch. JJ 148, pièce 38, ap. Duc., *Re-
cantus*.)

RECANISSEMENT, voir RECHANISSE-
MENT.

RECANNER, voir RECHANER.

RECAOIR, voir **RECHEOIR**.

RECAPERONNER, voir **RECAVERONNER**.

RECAPITULEMENT, s. m., récapitulation, sommaire :

Que ce soit dit en *recapitulement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 98^o.)

Ou l'histoire de leurs faiz parle par *recapitulement*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 97^o.)

RECAPRONNER, voir **RECAVERONNER**.

RECAPTE, s. m., soin du ménage, ordre, économie :

Une femme de mal *recapte* ou petit gouvernement. (1458, Arch. JJ 187, pièce 309.)

Le suppliant doutant que iceux biens alassent a mal *recapte* et feussent divisez. (1459, Arch. JJ-188, pièce 184.)

C'est un mot du Béarn. Voy. Mistral, *Dict. provençal*.

RECAQUINER, v. a., manier, patiner :

Les masques harlequent les graces des Dames en *recaquinant* le fesson d'une muguette derriere une tapisserie. (*La Fluste de Robin*, p. 10, éd. 1622.)

RECARGIER, voir **RECHARGIER**.

RECAROLER, v. n., se livrer de nouveau à la danse :

Après souper *recarolerent*.

(*BEAUMAR., Jehan et Blonde*, 4780, A. T.)

— Redire un rondeau, ou une ballade, recommencer une ballade qui se chantait en dansant :

Recaroles, bergier de pris,
Car donner voel le riche pris
Et le joel bel et lion fait
A celly qui le mieux a fait
Et dité de mieudre saveur.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 5 v°.)

RECARPENTER, v. a., regarnir de nouvelles charpentes :

Maistre Juliens li Mies et dame Jehenne de Canfaiz doivent soustenir et retenir, cascuns a moitiet, le noke ki siet entre .ii. leur maisons, kant ke les maisons ki ore i sunt, durront, et qant elles defauront, liquels d'aus .ii. ki *recarpentera*, *recarpent(i)e* en tel maniere k'il ne face a l'autre damage.... (Mars 1273, *Chiv.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Tandis *recarpenter*

Fist ses engiens Nobles li rois,
Que li ot ars li fus grigois,
Et si fait refaire sen pont
Et sen bierfroï encontremont
Recarpenter et redrecier.

(*Renart le nouvel*, 1984, Méon.)

Si i troverent dou mairien, s'en apor-
terent a lor nef, et le commencierent a re-
faire et a *recarpenter*. (*Hist. des ducs de
Norm.*, p. 156, Michel.)

Avoir... recarpenté le paufich faisant clo-
sure au devant des dictes maisons. (2 sept.
1418, *Exéc. testam. de Miqueliet Tuscap*,
Arch. Tournai.)

Pour refaire et *recarpenter* lesdittes
maisons. (1459. *Tutelle des enfants de
Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

RECARRELER, -*eller*, *requa.*, *requar-*
ler, v. a., raccommo-der, en parlant de
vieux souliers :

Requarler des solers. (1488, Douai, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour *requareller* et rapetasser les vieux
souliers. (*La Nouv. Fabrique des excell.
Truits de verité*, p. 26, Bibl. elz.)

Recarreler souliers. (NICOT, *Thres.*, 1606.)

Recarreler. Remendar o echar suelas.
(OUDIN, 1660.)

— Remettre des carreaux à :

Pour *recarreler* et enduire les gre-
niers des halles. (1559, *Compte de Diane de
Poitiers*, p. 306, Chevalier.)

Morvan, *recarreler*, paver avec des
carreaux, des pierres, des dalles.

RECASER, v. a., assigner un héritage,
une part à :

Dans Clin, vones avant, si vus *recaseron*
Onques miudres de vus ne cauca esporon ;
Toute Perse vus doins, le roiaume Dairon
Que nous avons conquise a force et a bandon.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 79^o, Michelant.)

RECAUCHIEMENT, voir **RECHAUCIE-**
MENT.

RECAUCHIER, voir **RECHAUCIER**.

RECAUCIER, voir **RECHAUCIER**.

RECAULLIR, voir **RECUEILLIR**.

RECAUPER, voir **RECOUPER**.

RECAUQUIER, voir **RECHAUCIER**.

RECAUTE, s. f. ?

Si la *recaute* est de raison,
Deus la torne a bon chaon.

(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. add. 15606, f°
104^o.)

RECAVERONNER, *recape.*, *recapron-*
ner, v. a., terme de construction, cha-
peronner de nouveau :

Seront tenus de *recaveronner* une enbou-
chure de la grange. (1421, *Cart. Ezechiel
de Corbie*, f° 134, ap. Duc., *Quevro.*)

Pour *avoir recaperonné* une partie du
mur. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu.*,
Richel. l. 12016, p. 135.)

On *recapronne* une muraille. (1525, S.-
Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Picardie, *recavronner*.

RECEANT, voir **RESEANT**.

RECEANTISE, voir **RESEANTISE**.

RECEDER, v. n., faire retraite :

Au siege d'Antioche n'aviez vous grand souchi
Du pauvre ost baptizet qui pour la faim *receder*
(*JER. LE BOUTILLIER, Epithal.*, ap. Dinoux, *Trouv. de
la Flandre*, p. 292.)

— Se retirer de, abdiquer :

Qu'ilh *recederoit* del papaliteit por faire
paix elle englise. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 78, *Chron. belg.*) Impr., *cecederoit*.

— *Recedent*, part. prés. et adj., qui
va en arrière :

Li premiers estaz est de ce que li pla-
nete sunt es quartes *accedenz* ou *recedenz*.
(*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 38^o.)

RECEER, v. a., plaindre :

La fist d'espines .i. grant fu alumer.
Dont veissies moult grant duel demener,
Ces dames plaindre, ces pucieles plorer,
La biele Agnees douchement *receer*.
Dist l'une a l'autre : Par quel mesaventure
Doit on perir tant biele creature ?

(*Vie Ste Agnes*, Richel. 1553, f° 404 v°.)

Moult l'a ses freres *receé*,
Robiers, et s'ot la duceé.

(*Mousk., Chron.*, 15816, Reiff.)

Et il li orent en couvent,
Florant et *receant* souvent
Sa vallandise et sa bonté.

(*Id., ib.*, 27245.)

RECEGE, voir **RESAGE**.

RECEINDRE.-*cindre*, *-chaindre*, verbe.

— Act., remettre la ceinture :

Hé Dieus ! tant jou en voi deschaindre
En folie et si peu *rechaindre* !

(*RENCLUS DE MOIL., Miserere*, ccvii, 1, var., Van
Hamel.)

— Entourer de nouvelles garni-
tures :

L'evesque ont suppliet que son cuer vailho ex-
[tendre]
A faire a leur engliese le sain fietre *rechaindre*
U sain Domitian gisoit.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 36547, *Chron. belg.*)

— Réfl., s'établir à l'entour :

Fit en aller sa cavallerie sur Grave tant
qu'elle l'auroit investie, il la fit partir
aussi a grande traite pour s'y *recindre*. (MÉ-
LART, *Hist. de la ville et chast. de Huy*, p.
526, éd. 1612.)

RECEIPEMENT, voir **RECETEMENT**.

RECEISIER, voir **REGISER**.

RECEIT, voir **REGET**.

RECEITER, voir **RECETER**.

RECEIVRE, voir **REÇOIVRE**.

RECEL, s. m., secret :

En la cité entrerent, sans noise et sans *recel*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 17^o, Michelant.)

Je vous jure sur Dieu qui ja forma Abel
Qu'il yront assiegier en menant grant *recel*
La Sousterrine, voir, ou il a maint crenel.
(*Cuv., B. du Guescl.*, 20566, Charrière.)

RECELADE, s. f., action de se cacher :

A Saint Germain ont faites lor *reclades*.
(*Gerard de Ross.*, p. 301, Michel.)

RECELAGE, s. m., secret :

Or me di qui tu es sanz point de demorage,
Et ton pere et ta mere, qui n'i ait *reclage*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 52 v°.)

RECELATEUR, *recll.*, *rescel.*, *rescell.*,
s. m., recéleur :

Je feis marché avec un honneste mar-
chant, *reclateur* des meubles et ustensiles
qui estoient dans ma chambre. (*Har. de*
Turlupin, Variét. hist. et litt., VI, 61.)

Es maisons desdits receptateurs et *reclateurs*. (29 janv. 1534, *Edit de Fr. I^{er}*.)

Receptateurs et *reclateurs*. (1539, *Ord. de Franç. I^{er}*, f° 90 v°, impr. Institut.)

Resclateurs desdits hugoneaux. (1569,
Ord. de Montluc, Arch. mun. Agen, BB
30.)

Brusler les chasteaux, maisons, granges
desdicts *rescellateurs* (*Id.*)

RECELATION, *-cellation*, s. f., recel :

Tous ceux qui auroient esté cause de la
reclation d'icelle deposition. (*Le Cabinet*
de Louis XI, c. II, éd. 1661.)

Maint maquerelle et maint paillart,
Ils font, je vous prometz ma foy,
Maquerelages, venditions, quoy !
De filles *reclations*
Si font, dont je suis en esmoy,
Voire par sens et millions.

(*Le grand Regret du capitaine Ragot*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., V, 145.)

C'est chose de poix, que la honte, la *re-*
clation, reservation. (MONT., *Ess.*, II, ch.
XII, p. 385, éd. 1595.)

RECELCELÉ, voir REGERCELÉ.

RECELÉ, *recllé*, *receley*, *reclley*, *re-*
chelé, adj., retiré, secret :

En une chambre *reclées*
L'en ont deux puceles menées.
(*CHAREST.*, *Brec et En.*, Richel. 375, f° 7^r.)

Dans les routes plus *reclées*
Ils vont esvanter le gibier
Et battent si bien un clapier
Qu'ils suivent toutes les coulees.
(*A. DU BRUL.*, *Muses Gaillardes*, f° 109 r°, éd.
1609.)

— S. m., terme de pratique, recèle-
ment :

Si femme veuve *reclé* ou détourne, la
renonciation qu'elle fera ne luy profite ;
ains sera tenue aux dettes, comme com-
mune, et si perdra sa part au *reclé* ou de-
tourné. (LOYSET, p. 133, ap. Ste-Pal.)

— *A reclé*, loc., en secret, en ca-
chette :

Ausi com l'espriviers qui vole *a reclé*
Depart les esturniaux qui pasturent el pré.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 22^b, Michelant.)

La ont mis lqr agait *a reclé*.
(*Aiol*, 2352, A. T.)

— *En reclé*, même sens :

En reclley ne en aspart. (1297, Citeaux,
n° 19, Arch. Jura.)

S'ele me donne un baisier *en reclley*.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. I, p. 261, Ars.)

RECELEE, *-cellee*, *-celeie*, *-chelee*, s.
f., secret :

.i. arcevesque apele ; si li dit sa pansée
Et trestoz ses pechiez ; n'i a fait *recllee*.
(*J. Bod.*, *Sax.*, CLXXV, Michel.)

Par lui poez mander en letre seielee
Tot quanque vos plaira sanz nule *recllee*.
(*Syracon*, p. 403, Stengel.)

— Endroit secret :

La est en grande *recllee*
Une cave lunge e grande.
(*CHANDRY*, *Set dormans*, 480, Koch.)

— Embuscade :

Voies, fait il, con faite *recllee* !
G. nos a sa grant gent amenée.
(*Raoul de Cambrai*, 3277, A. T.)

— Chose qu'on cache :

A l'abé Theodose porte sa *recllee* ;
S'oreditel la riche at a mostier donee.
(*Ste Euphrosyne*, 103, Meyer, *Rec.*, p. 337.)

— Sorte d'amende encourue par
celui qui avait celé au suzerain son
acquisition ou sa trouvaille :

L'an de grace mil cc III^{es} et vii, fu trovee
une truie espave que Adam Gervese et
Jehan Gervese son frere troverent et la
reclerent, et amenderent la *recllee*. (1287,
Registre criminel de Sainte-Genevieve, p. 384,
Tanon.)

Laquelle *recllee* se prend huit jours apres
l'acquisition faite et non denoncée au sei-
gneur censier par l'acquerant, et l'appelle
l'en droit seigneurial en basse justice.
(*Cout. gén.*, I, p. 916, indication fausse dans
Ste-Pal.)

— *A recllee*, loc., en secret, en ca-
chette :

Mais Cornumarans dist basset *a recllee*.
(*Chev. au cygne*, 5035, Raiff.)

En son puing tint sa nue espee ;
En la chambre entre *a recllee*.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 2361, Du Méril.)

Li sires le vassal emmainne
Dedens une cambre pavee,
Le fait garder *a recllee*.
(*RENAUT*, *Lai d'Ignaures*, ap. Bartsch, *la Lang. et*
la litt. fr., col. 563, v. 21.)

Ke ma gens est venue *a reclleeie*.
(*Maccab.*, 37, Stengel, *Rivista di filologia romanza*,
1875, p. 84.)

En l'oreille li dit basset *a recllee*.
(*Berte*, 439, Scheler.)

Quar nous sommes chiens tapis *a recllee*
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 184^o.)

A grant joie l'ont recheue
De leur pere, si l'ont menee
En une cambre *a recllee*.
(*BEAUMANOIR*, *la Manekine*, 5280, A. T.)

M'en istrai tout *a recllee*
Seule desus ma mule amblant.
(*Fregus*, p. 202, Michel.)

Cy me sarray ; que s'on venoit
De ceste part *a recllee*,
Je ly donnoie telle acolee
A quiconques s'y embatroit
Que mon cop tout mort l'abatroit.
(*La Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II,
331.)

Nous sçavons tres bien, Nicodeme,
Que le portez *a recllee*.
(*Mist. de la Pass.*, 13639, Paris et Raynaud.)

Ung peu m'en yray reposer
A recllee en la cité.
(*Act. des apost.*, I, f° 96^o, éd. 1537.)

— *En recllee*, loc., dans le même
sens :

En cele tor a moult d'avoir,
Et ge l'ai longuement gardée,
A mie nuit *en recllee*
En porrions avoir assez,
Se tu estoies si osez.
(*Dolop*, 5423, Bibl. elz.)

An une chambre *en reclleeie*
Veriteit li ait demandee
S'il les anfans ocis avoit.
(*Id.*, 9587.)

Puis si trespasse *en recllee*
Tut lo pais e la cuntree.
(*St Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 84,
v. 12.)

Lors t'en iras *en recllee*,
Soit par pluie, soit par jelee,
Tot droit vers la maison t'amie.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 22^o, v. 2525, Méon.)

En recllee
Quant nus ne se puet prendre garde.
(*Id.*, *Vat. Ou.* 1212, f° 4^o.)

Dame Biautes *en recllee*
Le douch bouton m'a presenté.
(*Id.*, ms. Amiens, f° 13 v°.)

RECELEMENT, *-lement*, *-leimant*,
rechell., adv., en secret :

Li Judeu le queroient tout *recllement*.
(*HERMAN*, *Bible*, Richel. 1444, f° 45 r°.)

Por ceu que tu poies pechier plus *recl-*
leimant. (*Li Epistle Saint Bernard à Mont*
Deu, ms. Verdun 72, f° 53 v°.)

Qu'en l'omme *a recllement*
Ne scay quoy qui est immortel.
(*Nelson sur Job*, *Vat. Chr.* 1683, f° 8^o.)

Les habitans des dites dioceses vont
acheter *recllement* ledit sel. (1371, *Ord.*, V,
404.)

Plusieurs d'iceulx marchans, les denrees
qu'ils doivent amener et descendre es
places ordonnees a ce en ladite ville, des-
cendent es faulxbourges, en hostelleries et
autres lieux pres d'icelles villes, et les ven-
dent *recllement*. (Nov. 1400, *Ord.*, VIII,
397.)

Se aucun des habitans dudit lieu de Fa-
vieres, de leur volonté indeue, se ingerent
attribuer et retenir a eulx quelque chose
espave, soient bestes ou aultres choses
quelzconques appartenant a aultruy, et
forcheller en son hostel ou ailleurs *rechel-*
lement plus de ung jour naturel..., sans en
advertir lesdits relligieux, il eschiet envers
eux en amende de .lx. sols paris. (1507,
Prévôté de S. Riquier, *Cout. loc. du baill.*
d'Amiens, I, 487, Bouthors.)

Et se allerent heberger a dextre le plus
recllement qu'ilz peurent, car pas ne
voulussent a celle heure estre recogneuz.
(*Perceval*, *Elucid.*, éd. 1530.)

RECELEIE, voir RECELEE.

RECELERESSE, *-larsse*, s. f., receleuse :

La dite Denise estoit commune *recelarsse* de apprentisses et autres ouvrières de soie. (1340, *Regist. criminel de Saint-Martin-des-Champs*, p. 533, Tanon.)

Recelarsse, receptrix. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

RECELEY, voir **RECELÉ**.

RECENCE (en), loc., de nouveau :

Or me dictes de vostre bouche
Et ce qu'il y a en *recence*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 148^s, éd. 1537.)

RECENER, voir **RECINER**.

RECENGLER, v. a., investir :

Après *recenglat* le castel tout entour. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 339, Chron. belg.)

RECEUSEUR, s. m., raconteur :

Donc si com nous savons par vrais *recenseours*.
(*Gir. de Rossill.*, 5679, Mignard.)

RECENSER, v. a., raconter, débiter, proclamer, compter :

Et tant d'autres grans deables
Que nus nes porroit *recenser*
(*Rose*, 9190, Méon.)

Tandis com il *recensoil* tels paroles en grant repentance et en grant concontriction...
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33^a.)

Que nulz ne le porroit penser,
Ymaginer ne *recenser*.
(G. MACHAULT, *Confort d'ami*, p. 96, Tarbé.)

Et fis une balade adont
Sus la fourme que mes mauz ont
D'aliegement tant qu'au penser
Si com vous ores *recenser*.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 200, 3824, Scheler.)

Mes a mon rondelet pensoie
Et a par moi le *recensoie*.
(*Id.*, *ib.*, I, 161, 2520.)

Toutes trambent pour le sentence
Que Pynoteus leur *recense*.
(*Id.*, *ib.*, I, 265, 1570.)

Pour verité je te *recense*.
(*Id.*, *ib.*, II, 6, 178.)

En considerant les pensees
Qui ci vous seront *recensees*.
(*Id.*, *ib.*, II, 25, 848.)

Mais trop avoie ja pensé,
A ce que j'ay cy *recensé*.

(CHR. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 1153, Puschel.)

Chief, je vous dy une brève sentence,
C'est que devons, tandis que sommes sains,
Celle invoquer que no refrain *recense*,
Temple de honneur et refuge aux humains.
(12 mai 1483, *Reg. du Fuy de l'Ecole de Rhetorique*, ms. Bibl. Tournai, p. 266.)

Finablement tout dit et *recensé*,
Ce monde n'a de prudence une goutte.

(CL. MAR., *Riche en pauvreté*, OEuvres, t. I, p. 296, éd. 1731.)

Ta vie est tant de crimes pleine,
Qu'en la voulant blamer a peine
J'en peux les moindres *recenser*.

(TANURBAU, *Poés.*, Contre un pernic. detracteur, éd. 1573.)

RECENSIR, *recenssir*, v. a., redonner à ferme :

De Ernoul le Muisit, a cause des forages de cervoises, goudallez et mies que le dicte ville tient de messeigneurs doyen et capite de l'esglise Nostre Dame de Tournai, lesquels ont esté *recenssi* audit Ernoul par certain temps, et de lui receu pour .i. quard d'anee finant au Noel derrain passé, .ix^{xx}. .x. lib. (20 novembre-20 février 1398, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECENSITER, v. a., lever un cens, une rançon sur quelqu'un :

Ils en ont maint *recensité*,
De povreté mis a richesse.
(Anonyme, ap. A. CHARTIER, *Œuvr.*, p. 828, éd. 1617.)

RECENTEMENT, voir **RESSEMENT**.

RECEP, s. m., partie d'un bois recépé :

C'est a savoir en complans, en garcages (ou gartages), en gardes, en *recepts*, en ventes, en rentes. (1309, Arch. JJ 45, pièce 27.)

RECEPE, *receppe*, *recheppe*, s. f., bois fourni par un arbre qu'on a recépé :

Et .iiii. den. pour chescune *recheppe*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 135 v°, Arch. Seine-Inf.)

Ilz peuvent receper et prendre toutes les *recepces* qu'ilz trouveront aval la dicte forest au dessous de la hausseur d'une lance, et tout le sec bois. (1395, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 276 r°.)

RECEPER, v. a., recevoir :

Dont lo pape non voust *receper* Amalfe. Mes cerchoit la cité, laquelle lui estoit offerte, de soumettre a Gisolve. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 7, Champ-Fig.)

Bas-Vendômois, *receper*, recevoir. Haut-Maine, Perche, Sarthe, *recéper*, rattraper au vol.

Cf. **RECEVER**.

RECEPIABLE, voir **RECIPIABLE**.

RECEPIR, v. a., recevoir :

Li abbé puiz tint securement la terre, et puiz celle hore non *recepirent* nul contraire en lor terre. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, II, 42, Champ-Fig.)

RECEPT, voir **RECEP**.

1. **RECEPTABLE**, voir **RECEPABLE**.

2. **RECEPTABLE**, s. m., réceptacle, repaire :

Receptaculum, *receptable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 v°.)

Receptaculum, *receptables*. (*Gloss. de Salins*.)

Pour vrai vous dire ce sembloit mieulx *receptables* de bestes sauvages que sembloit estre habitation de gens. (*Le Jouvenç.*, p. 16, ap. Ste-Pal.)

— Délivre, arrière-faix :

Icelle femme pres du dit estable trouva le lit ou *receptable* de la matrice du dit enfant. (1473, Arch. JJ 197, pièce 371.)

RECEPTAIRE, s. m., registre de recettes :

Me suis deliberé faire imprimer mon dessusdit *receptaire*, duquel a mon avis ung chascun pourra recevoir grande utilité et plaisir. (*Bastim. de receptes*, f° 1 r°, éd. 1548.)

Receptaire: m. A receptary; a note of phisicall receipts. (COTGR., 1611.)

Receptaire, m. Libro de receptas. (C. OUDIN, 1660.)

RECEPTANT, voir **RECEPANT**.

RECEPTATEUR, s. m., recéleur, celui qui reçoit, qui recèle, qui cache, en parlant de personnes ou de choses :

Receptateurs d'homicides. (J. LEFÈVRE, *Alciat*, f° 38 v°, éd. s. l. n. d.)

Pour eux cacher et latiter es maisons desditz *receptateurs* et recelleurs. (1539, *Ordonn. de Fr. I^{er}*, f° 90 v°, impr. Institut.)

Soubz peine d'estre tenuz pour faulteurs, *receptateurs* et adherans a l'heresie. (1551, *Edict du roy sur les proces des luth. et heret.*)

Ledit Merveilles estoit homme vitieux, seditieux, scandaleux, *receptateur* ordinaire d'homicidaires, et autres gens mal vivans. (M. DU BELLAY, *Mém.*, IV, f° 116 v°, éd. 1569.)

Les *receptateurs* et receleurs de larrons. (*Voyage du S. de Villamont*, p. 190, éd. 1598.)

Cependant es quarrefours on denonça par le crieur public un grand supplice aux *receptateurs*. (JACQUES GAULTIER, *Estat du christianisme*, p. 756, éd. 1633.)

RECEPTATIF, adj., qui peut recevoir :

Afin qu'elle (la terre) ne fust plus *receptative* de larrons. (BOURGONG, *Bat. Jud.*, I, 33, éd. 1530.)

RECEPTION, s. f., action de relever un coupable, asile qu'on lui donne :

Peine de recellement et *reception*. (1539, *Ord. de Fr. I^{er} sur le fait de la just.*, f° 90 v°, impr. Institut)

Toutes spoliations, voyes de fait, emports, violences, *reception* d'homicides et de bannis. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 95^e.)

RECEPTE, *reçoipte*, s. f., réception :

Et de donner lettres, sur quelque scel que il vous plaira, de la *recepte* desdites deux paires de lettres. (28 mars 1308, *Cart. de Flines*, cccclxxiv, Hautcœur.)

Huit jours devant la *recepte* de vos lettres. (8 juin 1315, JOINV., *Lett. à Louis X*, dans *Hist. de S. Louis*, § 855, Wailly, 1874.)

Le jour de la premiere *recepte* de l'arcevesque de Tours. (1351, *Cart. de l'archev. de Tours*, p. 181, Arch. Indre-et-Loire.)

Le duc a un grand maistre d'hostel, qui peut en tous consaux, tant de la justice comme de la guerre, et se doibvent adresser a luy *reçoiptes* et *cœullotes* de princes et d'ambassades. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, l'Estat de la maison, Michaud.)

— Repaire :

Recepte de larrons. (xiv^e s., *Serm. lat. fr.*, ms. de Salis, f^o 21 v^o.)

— Paume de la main :

Pierart de Monstretout, demourant ou Roduit, est tenu en peril d'affolure d'une playe de tuille, qu'il a sur le *recepte* de la droite main, pardevens et de travers, dont on y a recousu .v. poings. (28 février 1444, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

— Diagnostic d'une maladie :

Et avoit par *recepte* toute sa maladie. (FROISS., *Chron.*, VII, 296, Kerv.)

RECEPTER, voir RECETER.

RECEPTEUR, voir RECETEUR.

RECEPTIBLE, adj., susceptible :

Le corps est *receptible* de santé,... il est *receptible* de enfermeté. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ. I. II, 7, f^o 213 r^o.)

— Qui peut recevoir :

La nature des substances... sont susceptibles ou *receptibles* de qualitez contraires selon leur mutation accidentaire. (CHAMPEYNAC, *Logique*, p. 19, éd. 1610.)

RECEPTIF, adj., qui reçoit :

Pourra les humains promouvoir
A participer l'heritage
Du hault ciel et puissant estage
Dont par luy seront *receptifz*
Comme leaulx filz adoptifz.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3183, G. Paris et Raynaud.)

Il faut que toute faculté cognoscitive soit principe effectif et *receptif*. (CHAMPEYNAC, *Physique*, p. 418, éd. 1610.)

RECEPTION, -cion, s. f., communion :

Ge donne et laisse a tousjour mes aux parroissiens affluens chacun an en l'eglise de Juigné au jour de Pasques, une jalaye de vin, assignee sur mes domaines de Juigné, pour bailler et distribuer a chacun apres ce que il aura fait sa *reception* en laditte eglise a laditte journee de Pasques, pour l'ame de moy et de laditte Catherine ma compaigne. (1382, *Test. de Jean Lissillé*, ap. Pesche, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 567.)

— Livre de recettes, ensemble de la magie :

Les medecins de tout le pais estant hors de leur catholicon, caballe et *reception*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 192, Roybet.)

Recepcon, *recepte*, *reception*. (NICOT, *Tresor*, éd. 1606.)

— De *reception*, acceptable, de mise :

En effect je ne scay excuse
Propre, ne de *reception*.
(*Therence en franç.*, f^o 314, éd. 1530.)

RECEPTOIRE, -oyre, adj., destiné à recevoir quelque chose :

Le vase *receptoire* faut qu'il soit fort ample, quand on extrait eau des mineaux. (EVON., *Tresor*, c. VIII, éd. 1555.)

— S. m. et f., réceptacle :

Prenez des feuilles de lymons, citrons ou cedres ou d'oranges et les couppez menuz, puis les pilles grossement en ung mortier, puis les mettes distiller par l'alambic et en recevez eueu clere. Quant verres qu'il en viendra une coloree qui sera sur le cler faut mettre une autre *receptoyre* et recevoir l'huylle avec. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f^o 47 r^o, éd. 1530.)

Que le bec entre en la superieure partie du *receptoyre*. (*Ciel des philos.*, c. II, éd. 1547.)

Quant tu verras au dessus du vaisseau et au *receptoyre* une nuee perse, croy pour certain qu'elle est separee de tous elements, et de corruption d'iceux. (DU MOULIN, *Quinte ess. de tout chos.*, p. 26, éd. 1549.)

— Réception :

Dieu son pere m'a invité
Presente a sa nativité
Presente a circoncision
Et a sa presentation
Au temple et digne *receptoyre*,
Presente a sa vie notoire.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28999, G. Paris et Raynaud.)

RECEPTOIER, s. m., réceptacle :

Il luy faudra faire (à cette eau) une escluse ou *receptoyre*. (JEAN MARTIN, *Vitruve*, f^o 118 v^o, éd. 1547.)

RECEPTURE, s. f., recette :

Baillyaige, provosté de Valenciennes et *recepture* de Haynau. (*Réc. d'un bourg de Valenciennes*, p. 60, Kerv.)

En *recepture* et en provosté de Valenciennes. (*ib.*, p. 70.)

RECEPTEMENT, voir RECEVEMENT.

RECERCELÉ, *recherc.*, *reciercelé*, *rechierchelé*, *recercellé*, *rechercellé*, *recelcelé*, *recercelad*, *rescercelé*, *resercellé*, part. pass. et adj., en forme de cercle, arrondi :

Cele beste (le mouton)
At luns corns en la teste,
Granz et *recerceleze*.
(PH. DE TRAUON, *Cumpoz*, 1215, Mell.)

La queue avoit grande *rescerceleze*. (GERARD DE NEVERS, I, ix, éd. 1520.)

— Bouclé, frisé :

Saur lo cabeyl, *recercelad*.
(ALB. DE BESANÇ., *Alex.*, 67, P. Meyer, *Recueil*, p. 283.)

Blonc a le poil, menu *recercelé*.
(GERARD DE VIANE, V, 641, Bekker.)

Cheveux ot blons *recerceleze*.
(PERCEVAL, ms. Montpellier H 249, f^o 213^o.)

Il avoit les caviax blons et menus *recerceleze*. (AUC. ET NICOL., II, 12, Suchier.)

Jourdain au poil *reciercelé*.
(*Jourdain de Blayes*, Richel. 860, f^o 5 r^o.)

Blans et vermax est il asses,
Les cheviaus blons *recerceleze*.
(SARRAZIN, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. der D. de Norm. et Rois d'Anglet.*, p. 301.)

Chevalz ot blons *rechierceleze*.
(GAUT. D'ARR., *Eract.*, ms. Turin, f^o 12^o.)

Cheveux ot blons, *recerceleze*.
(Rose, 313, Méon.)

... Blons, *rechierceleze*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f^o 7^o.)

... Cheveux *recercelleis*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f^o 8^o.)

Jo ay les cheveux *recelceleze*.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 144, Wright.)

Ung autre camahieu a une teste d'omme a ungs cheveux *resercelleze*, assiz a fillet en une verge d'or. (1380, *Invent. de Charl. V*, n^o 703, Labarte.)

Cheveux *rechercelleze*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f^o 31^o.)

— A cheveux frisés :

Fier le visage, le chief *recerceleze*.
(*Rol.*, 3161, Muller.)

Bloi ot le chief *recercelé*.
(*Vie de Saint Gile*, 58, A. T.)

Le chief ot blont, menu *recercelé*.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f^o 111^o.)

— Arqué :

Les sourcilz blondeletz, clers et estincellez, Raboteux et sanglans et tous *recerceleze*.
JACQ. MILER, *Destr. de Troye*, 20399, Stengel.)

RECERCELEMENT, adv., d'une manière circulaire :

Li ans est apeles ans por ce qu'il vait tot entor ausi com li aniaus, et por ce quant li Rommain le voloient paindre anciennement il paignoient .i. serpent qui tenoit se keue en se bouke *recercelement*. (*Compos.*, Richel. 2021, f^o 140^o.)

RECERCELER, -celler, verbe.

— Act., mettre en cercle, recoquiller :

Recerceler, recoquiller comme un cerceau. (BOREL, *Tresor de recherches*, 1655.)

— Entourer :

Car en coiffe, en cote bien fete,
Fu (Enguerran de Marigny) liez en [une charrette,
En une chaucés d'un mellé
Cernelé et *recercelé*.
(GEFFROI, *Chron.*, Richel. 146, f^o 88^o; v. 7223, W. et D.)

— Neut., former un cercle, un anneau, friser :

Nez droit, vers yeux, et le poil blont
Qui lui *recerceloit* amont.
(*Rom. de Galerent*, 1190, Boucherie.)

Les cheveux qui luy *recerceloient* tout autour du chapellet. (*Perceforest*, I, f^o 91, éd. 1528.)

— Réfl., se boucler, se friser :

Adivez comment ses cheveux *se recercellent* maintenant qu'il a nouvellement lavé sa teste. (PALSGR., *L'Esclairc. de la langue fr.*, p. 504, Génin.)

— Etre arqué :

Le viaire avoit d'une couleur brune et palle, les sourcieux grans et longs aussi blancs que noix et *se recereloient* en montant. (*Perceforest*, I, f° 37^e, éd. 1528.)

RECERCELEURE, s. f., frisure, bouclure :

Ses deux grenons luy lançoient a deux costes de la bouche si avant que on boutast son poing parmy la *recerceleure* qui luy descendoit aval sur la poitrine. (*Perceforest*, I, f° 37^e, éd. 1528.)

RECERCHEMENT, *recher.*, *recherche.*, *ricerche.*, s. m., recherche, action de rechercher :

Mais quant li malvais encomencent a oir la parolle de predicacion, et il encomencent a conossere quel sunt li jugement de Dieu, quels est li pawors del jugement, et cum li *ricerchemenz* d'un chascun pechie est subtilz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 100, Hofmann.)

Ilz ont parlé par guayeté de cœur et affection de reprendre leurs majeurs, plus que par *recherche* de verité. (RAB., *Tiers livre*, ch. xxxii, éd. 1552.)

Et se doit faire ce *recherche* et repoussement non seulement par les doigts du medecin, mais aussi du patient mesme. (DALESCH., *Chir.*, p. 710, éd. 1570.)

Le laborieux *recherche* des choses estoit fort ces gens ocieux. (*La Magie naturelle*, f° 5 v^e, éd. 1571.)

— Le droit de faire la recherche et l'examen des poids et mesures :

Et nous, conte (de Vendôme), voulons et accordons que nous, nos hoirs ou successeurs n'aions point de *recherche*, ne aucune souverenneté, ne autre seigneurie en la ditte abbaye ;... et nous religieux... accordons que le dit mons. le conte, ses hoirs ou successeurs aient le *recherche* desdites mesures ainsi adjustees. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

RECERCHIER, *recercier*, *rechercher*, *recierkier*, *rechercher*, v. a., parcourir en cherchant, en fouillant :

Rollanz s'en turnet, le camp vait *recercier*. (*Rol.*, 2200, Müller.)

Et commence li rois le val a *recierkier*. (*Roum. d'Aliz.*, f° 514, Michelant.)

Rois Danemons va les rens *recherchant*. (*Enf. Ogier*, 882, Scheler.)

— Fig., étudier, examiner :

Dieu createur tout parfait ne peut *estre* consideré ny *recherché* qu'en trois manieres. (LA BODERIE, *Epistre*, éd. 1578.)

— *Recherchier de paix ou de guerre*, demander la paix ou déclarer la guerre :

Philippus incontinent envoya des ambassadeurs devers les Grecs pour les *rechercher de guerre*. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1567.)

Qu'il falloit qu'il (Pyrrhus) sortist premierement de l'Italie, et puis qu'alors il les envoyast *rechercher de paix*. (ID., *ib.*, Pyrrh., XL.)

— *Recherchié*, part. passé, produit artificiellement :

Autres l'ont combatue (la goutte) par acces *recherchez* de sievres quartes ou doubles tierces. (SIMON GOULART, *Hist. admir. et memorables*, p. 302, éd. 1628.)

RECERSELER, voir RECERGERLER.

1. **RECES**, *reches*, *resois*, s. m., action de se retirer, retrait, diminution :

Et en son mal n'eut delay ni *reces*. (J. BOUCHERT, *Labyr. de fort.*, f° 22 r^e, in-4^e goth., Phil. le Noir.)

Les passions au rebours ne sont que bonds et volees, acces et *reces* sievreux de folie, faillies et mouvemens violens et temeraires. (CHARR., *Sag.*, l. II, c. 1, p. 303, éd. 1601.)

Selon les acces, *reces* et succes des affaires. (ID., *ib.*, c. III, p. 327.)

Ceste loy d'equité et raison naturelle est perpetuelle en nous, inviolable, qui ne peut jamais estre esteincte ny effacee, universelle et constante par tout, et toujours mesme, egale, uniforme, que les temps ny les lieux ne peuvent alterer ny deguiser ; ne reçoit point d'acces ny *reces*, de plus et du moins. (ID., *ib.*, p. 328.)

— Départ :

Cher sire, ne l'oubliez mie
A dire avant vostre *reces*,
Nous sommes icy en proces
Qui de nous sera le premier.
(GREENAN, *Myst. de la Pass.*, 18419, G. Paris et Raynaud.)

— Coucher, en parlant d'un astre :

Ses mains ne furent alassees tanque al *resois* du soleil. (*Bible*, Exode, XVII, 12, Richel. 1, f° 21^b.)

— Écart :

Leurs declinations des planetes ou esloignementz et aprochementz, acces et *reces* de ceste ligne egyptique. (FR. DE FOIX, *Pimandre*, p. 449, éd. 1579.)

L'obliquité du zodiaque est cause de l'accez et *reces* des planettes. (FOUGEROLLES, *le Diogene François*, p. 371, éd. 1601.)

— Relâche, repos :

Forte fut la bataille a la porte Anthones ;
Li gens al cuen de Louz ont comenchiez exces
Dont mains homme morut, enfi que li proches
Le vous deviserat. Li cuen ne prent *reches* :
Une bolengier ferit qui ot nom Symones.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36625, Chron. belg.)

Si le conte Thiri n'est quitté ses exces
De coi ons l'escomigne tous les jours, sens *reces*.
(ID., *ib.*, 11772.)

— Terme d'histoire, cahier contenant les délibérations d'une diète de l'empire et rédigée avant qu'elle se sépare :

Que les electeurs et princes veullent et acceptent le concile, suivant la conclusion de la diette passee, qu'ils appellent *reces*, en laquelle l'empereur leur promet le concile general, auquel les protestans soient ouys. (F. DE LORR., *Mém.*, p. 44, Michaud.)

2. **RECES**, *-ches*, s. m., reçu :

Par quittanches saelez de crediteur, ou s'ilh n'est escript sour le dos des lettres obligateurs, ou par *reches* de changeurs. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 56, Chron. belg.)

3. **RECES**, voir RECET.

RECESSE, *-chesse*, s. f., reçu :

Por monstreir paiement par quittanche ou *rechesse* suffisant. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 29, Chron. belg.)

RECESSER, v. n., CESSER :

Sa fin aproismet, ses cors est agravet :
De tut an tut *recesset* del parler.
(ALEXIS, str. 58^d, xi^e s., Stengel.)

Enide estoit en grant esmai,
Onques son doel ne *recessoit*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 20^a.)

RECET, voir RECET.

1. **RECESTER**, v. n., broncher de nouveau :

Dit li quens : Ne ceste autre foiz.
Ne l'entendi li palefroiz ;
A chief de pose *recesta*.
Li quens descent : si li coupa
La teste ; sor .i. autre monta.
(De la Dame escollee, Richel. 19152, f° 44^b.)

2. **RECESTER**, voir RECETER.

1. **RECET**, *reces*, *recest*, *recept*, *receil*, *receyt*, *reciet*, *resiet*, *ricet*, *reset*, *ressail*, *ressays*, *reçoit*, *resoit*, *rechet*, *rechect*, *rechiet*, s. m., lieu où l'on se retire, retraite, refuge, abri, habitation :

N'en ad *recet* dont li murs ne cravent.
(*Rol.*, 1430, Müller.)

N'avez *ricet* en cest pais,
Parent ne uncle ne cusin
U vos puissiez revertir.
(Mort du Roi Gormond, 435, ap. Reiff., *Chron. de Mousket.*)

Li rois Ris avoit son *recet*.
(Perceval, ms. Montp. H 249, f° 86^a.)

Qu'eissir puissent de ceste terre
Et qu'avoit puissent t'amistiet ;
Aillurs augent querre *resiet*.
(Brut, 530, ms. Munich, Vollm.)

Li .C^m. deable li ont *recet* doné.
(Paris, 1737, A. P.)

Sire, il est humais tairt et vos eistes long de gens et de *resoit* ; ou cudies vos humais gesir ? (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 86^b.)

Et cele ki bien connoist
Et les *reches* et les destrois.
(Chev. as deux esp., 6430, Foerster.)

Fuiant en vait lance sour fautre,
Canque il puet, vers son *rechet*.
(Fregus, p. 13, Michel.)

Et s'en ala a son *recept*.
(*D'un hermite qui avoit une sarrazine*, ap. Keller, *Zwei fabl.*, p. 21.)

Ce li citains de Mets au alcun d'ealz voloient avoir *reces* en nostre terre. (1327, *Hist. de Metz*, IV, 47.)

En la conteit de Bars est la compaignie ales, *Rechtes* et maisons ont erramment enbrasee.
(*JER. DES PRUIS, Geste de Liege*, 32301, Chron. belg.)

Il ne trouva maison ni *rechect* ou il se peust disner. (*Lancelot du lac*, 2^e p., ch. 92, éd. 1488.)

— Particulièrement château-fort, lieu fortifié :

Sos ciel n'a tor ne *rechet* si garni,
Castel ne vote, dongon ne plaiseis,
Se il i puet converser .xv. dis
Qu'il ne l'ait ars u abatu u pris.
(*Lés Loh.*, ms. Berne 113, f^o 51^t.)

A la vespres vient au *rechet*
Ou Tristan ert el bel celier.
(*Tristan*, I, 3233, Michel.)

Rechet, forteresse, ne tour,
Ne vit de nul sens Pierchevaus.
(*Perceval*, ms. Mons, Potvieu, p. 136.)

Il l'ataint
Au pié d'une ruiste montee,
Et ce fu molt pres de l'antree
D'un fort *rechet*, qui estoit suens.
(*Chev. au lyon*, 3268, Holland.)

Se Loeis ne vos lait mon *rechet*,
En petit d'eure li movrai tel cenbel...
(*Raoul de Cambrai*, 5867, A. T.)

Chascun *reset* clos de charoigne,
L'uns al autre le mostre a dei.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 5972, Michel.)

Veit les selvos, veit les forez,
Veit les chasteaus, veit les *rechez*.
(*Id.*, *ib.*, II, 12855.)

Elidus prist a purpenser
Quel part il la purra porter.
Sis *rechez* fu pres de la mer ;
Estre i peust a sun digner.
(*MARIE, Lais*, Eliduc, 885, Warnke.)

Lors s'en vait li chevaliers desarmes tout le grant chemin par la forest, tant que a son *rechet* vient, a une tour et fort et haut qui seoit en une marescherie, et trueve sa maisnie qui l'atendoit. (*Merlin*, II, 4, A. T.)

Si l'enmaine parmi la forest... tant que il vindrent a un *rechet* qui estoit a l'essue d'une forest. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f^o 55^a.)

Il ne laise le duc ne chastel, ne cité,
Rechet, donjon, ne marche, ne autre fermeté.
(*Parise*, 1711, A. P.)

Vos estes chi assemblé en estrange contree, ne n'i aves, castiel ne *rechet* u vos aies esperanche de garant avoir. (HENRI DE VAL., *Hist. de l'emper. Henri*, § 523, Wailly.)

Tote jor ajornee errerent
Par la forest: onc n'i troverent
Vilo n^e *rechet* ne meson.
(*Ren.*, p. 423, Martin.) Var.: *recest*, *reçoit*.

Au bois d'Ardena ot .i. *receit* molt bon.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 58, Tarbé.)

N'a cité ne chastel, *rechet* ne manantie
Que n'aies pris par force et par vertu conquise.
(*Gui de Bourg.*, 85, A. P.)

Dame, dit Floovans, vos n'i remendroiz mie,
Si vanroiz fors dou bois a *rechet* ou a ville.
(*Floov.*, 304, A. P.)

Amiraus, riche rois, por coi t'esmaies si
Por .i. *rechet* mauvais que François ont seisis?
(*Id.*, 611.)

Ne place a Deu que ja teingnes chastel,
Donjon ne ville, ne cité ne *rechet*.
(*Jourd. de Blaivies*, 813, Hofmann.)

Quar lonc furent de lor *rechet*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 29547, Reiff.)

Que il trova en la forest
Les le chemin .i. vies *recest*
Qui seoit amont en .i. plain.
(*Blancandin*, 5987, Michelant.)

A son *recept* qui moult fu lons.
(*Rose*, ms. Corsini, f^o 104^a.)

Maugré qu'en aient chil, a lor *rechet* passé.
(*Doon de Maience*, 4016, A. P.)

Et que ilz fussent a ung certain jour
qu'il leur manda en ung certain *recept*
qu'il avoit en la forest de Guerende. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 101, Bibl. elz.)

— Retraite des animaux, terrier, etc.:

A lui les vaulrai atachier
Et en nostre *recepts* haichier.
(*Ren.*, Chabaille, *Suppl.*, p. 192.)

Vous avez ne sai quel *reçoit*
Et a celé quelle privee voie,
Qu'il n'est nus que la vous voie.
(*LE CLERC DE TROYES, Renart contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ.*, XIII, 141.)

— Réservoir :

... De leur escluse et de leur ventaile et de leur conduit et del *rechet* del ave del moulin de Lambrecies. (1238, *Cart. de l'abbaye St-Médard*, Rouge livre, f^o 79 r^o, Arch. Tournai.)

Aucuns *reçois* ou conduis par lesquies il pavoient touz jours avoir aucuns secours par l'eaue. (J. DE VIGNAY, *la Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, 13.)

— Fig., retraite, asile :

Et carites par avarisio
N'a de *rechet* ou se garisse.
(*BAUD. DE CONDÉ, li Contes dou pel*, 73, Scheler.)

— En *rechet*, en cachette :

Si l'ociez tot en *ressait*.
(*WACE, Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 41^a.)

— Enterrement :

Fu mors adont et sevelis...
En l'an del incarnation
.M. et .CC. et vint et siat,
Et fu cascuns a son *rechet*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 27908, Reiff.)

— Repas qu'on donnait, à des jours fixés, aux religieux de certains couvents :

Les religieux et leurs familiers et serviteurs prendroient au *recept* checun un pain et deux pots de vin. (*Off. claustr. de St-Oyan*, I, Génin, *Bullet. des com. hist.*)

S'il vient *recept* durant le temps, il (le vallet des anfermeries) prend au *recept*, et non au cellier. (*Id.*)

L'ordonnance des *recepts*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul Montgaillard, *Hist. de l'abb. de St-Claude*, II, 259.)

Se tant n'estoit qu'il n'y eust *recept*. (*Id.*, *ib.*, p. 261.)

— Droit de gîte qu'on payait quelquefois en argent :

Item il ha *rechez* et agneas de terrages. (XIII^e s., *Revenu du Tresor. de S. Hil.*, Arch. Vienne.)

Et ay repris le dit *recept* de mon dit chastel. (Mardi apr. S. Luc 1339, Fraisans, Ch. des compt. de Dole, cart. 41, paq. 45, Arch. Doubs.)

Guill. Ripaut, de tailhe et de *rechez*, .xii. den. (1385, *Terrier de la Trinité*, f^o 90, Arch. Tournai.)

La quarte partie par droit de comptant d'une piece de vigne a les gardes et *rechez*. (1408, Fontenay, *Invent. des archives de N.-D.*, Arch. de Bourbon, Gr. Gauth., f^o 189, Arch. Vienne.)

Concession par l'abbé de la Celle de douze sexteres de terre sises a Mortiers, paroisse de Montamiser, moyennant le terrage du septain des fruits et deux sous six deniers de *ressays*. (14 mars 1482, Abb. de la Celle, Arch. Vienne.)

2. **RECET**, *reset*, part. passé, latinisme, retiré, caché :

Ensi con vos aves oy, voloit il destrure de tout la crestienté et le povre peuple quy estoit *reset* en Chipre. (*Gestes des Chiprois*, p. 262, Raynaud.)

RECETABLE, *receptable*, *recitable*, *recytable*, adj., qui fait bon accueil :

La chievre d'ilec se depart,
Tantost vient li lous celle part,
Si com si li fust *recettable* :
Biau filz, fetil, je sui ta mere...
(*Publ.*, ms. Chartres 620, f^o 141^a.)

— Avec un nom de chose, qui peut recevoir, qui peut contenir, spacieux :

Il convient que les ventositez qui s'engendrent au commencement de la digestion aient lieu souffisant et *receptable* ou elles soient receuez et retenues. (*Conty, Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 111^a.)

Li leux seroit a ce fors, fers, granz, *receptables* et guerniz que, ou caux que besoins seroit, li seigneur de l'inglese de Besançon se pourroient retraire segurement et a honour. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

— Qui peut ou doit recevoir, susceptible :

Il est escript que le josne homme en ce monde est comme une belle table blanche de nouvel rese, en laquelle n'a riens escript, et est ladicte table, ce est le josne homme, *receptable* de tout ce que on y voudra escrire, ou bien ou mal. (*MAIZ., Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, II.)

Considerer se son sujet est pour l'heure *receptable* de correction par humble reconnaissance de sa faulte. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 21^a, éd. 1486.)

— Terme de droit, qui doit donner abri :

Aidable et *receptable* au devant dit duc. (1265, *Fiefs de Lorr.*, I, 3, Arch. Meurthe.)

Et ay repris de luy en fié Chestoillon en Montaigne, nostre chestel, et la cheste-lyere, et les apandises doudit chestel, aydable et *recytable* adit Othenin, contre totes genz, por .viii. cenz lyvres de Viennois. (1272, Arch. Jura 247, n° 37.)

Et ai repris de lui en fié et en homaige ma maison que on dit la Folie, d'avant le Nuef chastel, vendable et *recitable* et aidable en tous ses besoins. (1276, Neufchâtel, Arch. Meurthe.)

Recognut lidiz Johans a tenir en fié le chasteau de Chastellon sus Courtonne aidable et *receptable* audit comte de Bourgoigne. (1311, Arch. JJ 46, n° 92 v°.)

Et en ait pris en fié le chasteau de Bernay, ensamble toutes les appandises doudit chasteau randable et *receptable* toutes les fois et tant sovant comme il en sera ou seroit requis dou devant dit Jehan de Chalon. (1358, *Ch. des compt. de Dole*, B 26, Arch. Doubs.)

RECETANT, recellant, receptant, part. prés., qui donne refuge, asile :

Item nous avons promis et promettons, si comme devant, ke nous ou auchuns de nous ne serons aydant ne confortant ne *recellant* par nous ne par noz gens les anemis de nous ou d'auchun de nous. (1307, *Cartul. de Namur*, I, 68, Chron. belg.)

— Subst., celui qui donne refuge :

Et le debveroit li Seigneur desoubz cuy il demourreroit ou receptoroit, justicier, selon son meffet, comme de roberie, lou malfacteur, ses aidans et ses *receptans* sans nul delay. (1331, *Tr. d'all.*, Hist. de Metz, IV, 68.)

Je en donne bonne paix et ferme pour mi et pour mes aidans, confortans et *receptans*. (1331, *Coll. de Lorr.*, III, 32, Richel.)

Chascuns, qui puet, prant la pille,
Pour la folour des habitans
Qui furent illec *receptans*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, n° 574^b.)

RECETEUR, voir RECETOR.

RECETEMENT, receiptement, recitement, s. m., action de donner asile, l'asile lui-même :

Or vus requiert li reis mult amiablement
Qu'en vostre terre n'eit nullui *recetement*.
(GARR., *Vie S. Thom.*, Richel. 13513, n° 36 v°; Hippau, 2151.)

— Action de recevoir, acceptation :

Pour l'acceptacion et *receiptement* d'aucune chose. (*Stat. d'Edouard IV*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Accueil, réception :

Le duc Loys d'Anjou, frere du roy de France, qui entendit le *recetement* que ceux de Brives avoient fait aux Anglois, fut mal content. (*Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, ap. Ste-Pal.)

RECETOR, -eur, -teur, recepteur, s. m., celui qui reçoit, qui donne asile :

Et soient prins tous les sustenters et *recepteurs* pour les punir et corriger selon le cas. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 41, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et mesmement prendrent et emmenerent l'abbé dudit lieu prisonnier de par le roy, comme *recepteur* de ses ennemis. (Id., *ib.*, I, 81.)

Recepteur des pauvres. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XII, éd. 1638.)

Tous *recepteurs* qui reçoivent les forjurez, les forbanis et les damnez, et ceulx qui se defuyent a venir a la paix du duc qui ont esté appelez, doivent estre mis en la prison du duc jusques a ung an et ung jour. (*Coust. de Norm.*, n° 156 r°, éd. 1483.)

— Fig., qui est l'objet de :

Et de cecy parle David
Et fait belles narracions
Des grandes maledictions
Dont devoit estre *recepteur*
Ce faulx disciple et producteur.
(GARRAN, *Myst. de la Pass.*, 33538, G. Paris et G. Reynaud.)

— Recéleur :

Ne qu'il seroient tant de larrons, si n'estoient li *receteur*. (P. DE FONT., *Cons.*, XI, 6, Marnier.)

Si doit chastier les *receteurs* sanz quoi li larron ne se puent garder longuement. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, n° 15°.)

Pour eschiever et remedier aux chiertez de laignes et des breses qui se font et viennent par les revendeurs et *recepteurs* d'icelles laignes et breses en ladite ville. (31 oct. 1424, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Employé spécialement préposé à la direction, surveillance et comptabilité des ouvrages communaux :

S'il avient que li un sont un an majeur, ou juré, ou *receteur*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. L, 7, Beugnot.)

Les quittances des comptes des *recepteurs*. (7 fév. 1390, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Les eschevins de Saint Brisce firent relever et aouvrir les cours d'yaue et les *recepteurs* facent ce qu'ilz doivent. (9 juin 1441, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Item ledit ouvrier sera tenu de comenchieur ledicte oeuvre de macheneries a la saison ad venir, quant il plaira aux diz *recepteurs*, et ne le porra laisser qu'elle ne soit faicte et parfaicte, s'il ne plaist ausdis *recepteurs*, et si son tenu d'y ouvrir a tant de troyelles qu'il plaira a iceulx *recepteurs*, et delivrer icelle oeuvre comme il appertendra, selon laditte devise au conseil et ordonnance desdis *recepteurs*. (26 nov. 1443, *Ouvraige de la folle de Belfroy*, Reg. aux Public., 1443-1450, Arch. Tournai.)

Et encore au xviii^e s. :

Pour servir d'acquit au *recepteur* des chartriers. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournai*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 194.)

RECETER, recetter, receiter, recitter, receptor, recepteur, recester, recheter, rechaiter, reciteir, verbe.

— Act., recevoir chez soi, donner asile, abriter, cacher :

Ne s'i fout pas tant en sei
Qu'en France osast aler au rei,
Bien set ja nel *receterait*
Ne vers son frere nel garreit.
(DEN., *D. de Norm.*, II, 26957, Michel.)

Coment ce va que il est si oses
Ogier *recete* ? Si set de verites
Au roi de France est anemis mortes.
(RAIMB., *Ogier*, 3620, Barrois.)

Ja n'iert sans noise no sans frape,
Hom que si faite gent *rechet*.
(J. BOD., *li Jus de saint Nicholai*, Michel, *Thédt. fr. au Moy. A.*, p. 201.)

Desozson toit l'a *recetee* (la couleuvre)
Et contre le vanz mantoloe.
(Lyon. *Ysop.*, 571, Foerster.)

Il *recetoient* les robeceurs qui brisoient
es eglises. (GUILL. DE TYR, VII, 5, P. Paris.)

L'ille de Chypre avoient prise
Et sus faulx crestiens conquise,
Qui les Sarrazins *recetoient*.
(G. GUIANT, *Roy. lingn.*, 1374, Buchon.)

La meson l'abbé qui *recetel* l'avoit avironnerent de toutes parz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., n° 60°.)

Ne deveriens *recepter* en nos terres.
(1252, Bar, mouvances, 6, Arch. Meurthe.)

Et le devus *receter* lui et les suens en
toz nos chastiaus et en totes nos maisons.
(1265, *Ch. des comptes de Dole*, B 345, Arch. Doubs.)

Et lou doi *recheter* lui et ses genz en ma
maison de Mirebel. (1287, *Lett. de J. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

Et li encontre le pais iroit, il seroit a
punir comme brisieres et mouleres de
pais, se ne les seuroient mes sires li veskes
li sires de Durbuy... *recepteur* en leur terre.
(1288, VAN HEILU, *Chron.*, preuv., p. 465, Willems.)

Prometons... lo devant dit conte de Bor-
goigne, ses gens et ses aydans, *recepter*
a grant force et a petite en noz viles, en
noz chasteaux et en noz forterescies. (5
juill. 1289, *Tr. d'all.*, Arch. J 234, pièce 11.)

Ne doit aydier et *recenter* en son chesteau
d'Oyseler. (1293, *Lett. d'E. d'Oiselay*, Ch. des
Compt. de Dole, B 641, Arch. Doubs.)

Ne les doit *recepter*, ne a y ceuls prester
conseil. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813,
n° 454°.)

Il ne *recepteront*, aideront et conforteront
les amis dudit nostre seigneur le
roi. (9 juin 1305, *Acc. entr. le R. de Fr. et
les Flam.*, Vid., Arch. Vat., Instrum.)

Et il estoit *reciteis* en la terre de l'ung
de nous, en venant ou en rallant, ly sire
en cuy terre il seroit *recepteis*, menant la
choise de l'ung de nous, seroit tenu de
rendre le dompage. (1331, *Tr. d'alliance*,
Hist. de Metz, IV, 68.)

Ou ceus cui il ou lours genz volroient
recepter en mon dit chasteau. (Mardi apr. S.
Luc 1339, Fraisans, *Ch. des compt. de Dole*,
cart. 44, pag. 45, Arch. Doubs.)

Recepterons ne receiverons. (20 oct. 1360,
Lett. d'Ed. III, Liv. des Bouill., XIV, Arch.
mun. Bord.)

Colart de Lille, eswardeur, .iiii. fois .x.
livres, et saint Jaques en Galice, pour
avoir, lui sachant que Colart de Hurtebise
esleve deshonorablement Jehane Cauliere,
les *receptez* et soustoitiez en sa maison,
(6 octobre 1430, *Reg. de la loy*, 1425-1441,
Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

Ne souffrira le roy aucuns d'eux estre *receptes* ou favorises en aucun lieu de son obeissance et puissance. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

— Particul., donner asile et refuge à un serf ou à un criminel poursuivi par la justice :

Mes enemis me rende, que il a *recetes*
(*Ren. de Montaub.*, p. 116, v. 2, Michelant.)

S'il contre vos les ose .i. seul jor *receter*,
Vos li feres la barbe et les grenons plumer.
(*Ib.*, p. 151, v. 23.)

Porce que templiers et hopiteliers fesoient moult de maus pour lor privilegies, li rois establi ci, qu'il ne *recetent* nus qui s'enfuie por son fet. (*Liv. de jost. et de plet*, Richel. 2844, f° 198.)

Il *receptoit* et tenoit devers luy et en ses pays pluseurs malfaicteurs, criminoux et coupables. (1413, *Lett. pat.*, ap. MONSTREL., *Chron.*, VI, 145, Soc. de l'hist. de Fr.)

Les consentans aux larrons en leurs larcins et ceux qui les *receptent* doivent estre punys en autre maniere. (*Coust. de Norm.*, f° 156 v°, éd. 1483.)

— En parlant de choses matérielles ou morales, cacher, receler :

Ne poist iquest mesfait ne l' *recetel*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 308, Michel.)

Nos cors ailleurs ne *recettez*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1772, Koch.)

Qui en son cuer s'amor *recete*.
(*Parton.*, 4064, Crapelet.)

Ne que iceulx biens ilz ne puissent ramener, ne faire amener, ou apporter en la juridiction de ladite ville, comment que ce soit, ne les avoir, ne *recepter* en la juridiction d'icelle ville. (2 sept. 1457, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

Que pour receller et *recepter* le butin de ceux de Malthe, il n'estoit raisonnable qu'elle (la chrestienté) se ruinast. (18 déc. 1596, D'OSSAT, *Lett. à M. de Villeroy*, éd. 1624.)

— Neut., se cacher :

Trestout vis est li dus, bien sai u il *recete*.
(*Aiol*, 6479, A. T.)

— Réfl., se retirer, se réfugier :

De chevauchier tant exploita
Qu'a Lisees se *receita*.

(J. LE MARCÉ, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 44^b ; p. 182, Duplessis.)

Si se *receterent*, eus et lor fames et lor enfans, et lor meillors choses, en la tor de David. (BERN. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 440, Guizot.)

Li subget qui mefferoient en l'une baronie se *recetteroient* et furoient en l'autre. (1279, *Ch. de Rob. et Oth. de Bourg.*, Arch. J 258, pièce 1.)

Es fosses esuelles ils s'estoient mussez et *receptez*. (COQUILLART, *Trad. de Ft. Jos.*, *Couv.*, II, 345, Bibl. elz.)

— Neut., retourner :

... Illuec pora *receter*
S'il a besoigne d'osteler.
(*Fregus*, p. 173, Michel.)

Plinte apola, Bise et Rosete ;
L'une ne l'autre ne *recete*.
(*Ren.*, Br. II, 373, Martin.)

Mais ains k'en Roume soient mais *recetel*,
Le porront il chier avoir acheté.
(*Enf. Ogier*, 5272, Scheler.)

Ne devant retourner ne *recetar* en nostre vile. (1319, *Art. eccl.*, n° 2, Arch. Fribourg.)

RECETEUR, voir RECETEUR.

RECETIER, v. a., fréquentat. de *recepter*, abriter, cacher :

Recetier proprement est doner refui en sa meson au serf, de soi repondre, ou en son champ, ou en son edifice, ou en autre lieu. (*Livre de jost. et de plet*, Richel. 2844, f° 61.)

Iceus religieux ne les porroient *recetier* ne retenir. (1279, *Conf. de paix par G. de Chabot*, Buzay, l. 8, n° 35, Arch. Loire-inf.)

Cf. RECETER.

RECEUE, reçue, s. f., accueil :

Ganelon de Maïance li fist gient *receue*.
(*Entr. en Esp.*, fin, ms. Venise ; p. 51, L. Gautier.)

— Recette :

Estat de la *reque* de 60 sols pour chacun muy de sel passant au pont de Seé. (1444, *Est. des aides*, Béthune 8442, Richel.)

— Reçu :

Il feit publier un edict, que tous gens de guerre se linsent prêts a faire monstre et *receue*, et toucher de niens. (M. DU BELL., *Mém.*, VIII, f° 235, éd. 1569.)

RECEUIL, voir RECUEIL.

RECEUILLIE, voir RECUEILLIE.

RECEUVREUR, voir RECOUVRIER.

RECEVANCE, s. f., recette, rente :

Se tu prens dou suen fors les droites *recevances* qu'il te doit, tu les prens contre Deu. (P. DE FONT., *Cons.*, XXI, 8, Marnier.)

Et si proces en convenoit faire, me soit la *recevance* adjugee avec possesoire et principal. (BOUTELL., *Som. rur.*, I, f° 34 r°, éd. 1539.)

— Retraite, lieu où l'on est reçu :

De Nostre Seigneur Dieu est nostre *recevance* et del seint creatour Israel... qui nous recevra en la seue joie. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 107 v°.)

RECEVEISON, s. f., action de recevoir :

Seneschaus on[t] trouvé, kin sunt *receveison*.
(*Horn*, 4568, Michel.)

La mere nostre Signor senz *recevemen*t de semence enfantat son fil. (S. BERN., *Serm.*, p. 124, l. 21, Foerster.)

RECEVEMENT, -mant, *receptve.*, *resseve.*, s. m., action de recevoir, réception :

Je te rent graces de ce que tu m'as confortee par ta misericorde en *recevemen*t des os mon mari que je avoie moult

desiré. (*Vies et mist. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 307°.)

Il n'ala pas avec les autres encontre le conte Baudoin, ne ne fu a son *recevemen*t en la ville. (GUILL. DE TYR, X, 7, P. Paris.)

Perceptio, aporcemens ou *recevemens*. (*Gloss. de Salins*.)

Adoptio, *recevemen*t d'enfans en lieu ou come propre fils. (*Catholicon*, ms. Lille 569, Scheler.)

— Retraite, lieu où l'on est reçu :

Deus, tu es mes *recevemens*.
(*Lib. Psalm.*, LXVIII, p. 306, Michel.)

Galaas est miens, et Manasses est miens, et Effraim est *recevemens* de mon chief. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 135 r°.) Lat. : Susceptio capitis mei.

Vostre poer sera essaucé en ton bon plaisir, car le *ressevemen*t de nostre char et de nostre arme est le seignor. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 109°.)

*Recevemen*t de joie pardurable. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 280°.)

Galaad est mien et Manasses et Effraim ont *recevemen*t de mon chief. (*Les Psalms de David et les cantiques d'après un ms. français du xv^e s.*, Paris, 1872, in-8, p. 153.) Lat. : Susceptio.

— Acception :

Anvers Deu n'a nul *receveman*t de personnes. (LOTHIER, *Livre de la misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 342°.)

RECEVEOIR, s. m., réceptacle :

Et apareilla divers vesseaus d'airain, et chauderons... et *receveoirs* a feu. (*Bible*, Richel. 899, f° 51°.)

RECEVEOR, -our, -eur, -our, *resseveour*, *resseveour*, s. m., aide, soutien :

Et li sire est *receverre* de la meie anesme. (*Lib. psalm.*, Oxf., LIII, 4, Michel.)

Li miens escuz e corne de ma salut, li miens *receverre*. (*Liv. des Psalm.*, Cambridge, XVII, 2, Michel.)

E nequedent il est mis escuz e ma salut, mis *receverre*. (*Ib.*, LXI, 2.)

Dieux est mes defendierres et corz de mon salu et mes *receverres*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 23 r°.) Lat. : susceptor meus.

Sire Dieu, tu es mon *resseveour*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 59 r°.)

Le Dieu de Jacob est nostre *resseveour*. (*Ib.*, f° 64 r°.)

Je dirai a Deu : Tu es mes *receveres*. (*Bible*, Richel. 899, f° 243°.)

— Homme aposté dans une embuscade :

Enseggerent tote la forest tot entour, e mistrent tousors et *recevours* come furent venours. (*Hist. de Foulq. Fitz Warren*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 59.)

— Chien qui attend l'animal, qu'on met dans un endroit pour le recevoir :

Les levriers pesanz doit on appeler *re-*

ceveurs; ceux la doivent estre gelez au devant de luy, des qu'ilz verront qu'il aura passé les tierces leisses. (GAST. FEBUS, *Chasse*, Maz. 514, f° 65^b.)

— Réservoir :

Item le manoir et le pourprins, ledit manoir et coulombier dedenz assiz, monte douze acres de terre ou environ planté et cloz de hayes et fossez, ung *receveur* estant dedenz. (1599, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 143 r°.)

RECEVER, rech., rese., v. a., recevoir :

Pour *recever* moy en frere en tous biens spirituels. (1312, *Cart. de Valmont*, f° 36 r°, Arch. Seine-Inf.)

Recipio, *recever*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 v°.)

Les Jeneves le tindrent a mau et mandèrent en Pize mesage tel home qui ne deussent cestu lor home *recever* si com il ne vorunt que Jeneves feysent a yaus dou tel cas. (*Gestes des Chiprois*, p. 221, Raynaud.)

Cf. RECEPER.

RECEVERIE, -vrie, rech., s. f., recette :

En censes, en tailles, en diesmes, en *receveries* de diesmes. (1279, *Cart. de Montfaucon*, I, Bibl. Besançon.)

— Bureau du receveur :

Item qu'ils ne signifient a personne nulle de nostre cour de quelque estat ou condition qu'elle soit les adventures qui escherront en leurs *receveries* comme main mortes, escroeries et autres revenues, a ce que nous en puissions estre requis de les donner, et se ils en sçavent aucun en leurs *receveries* qui sera de tiels choses faire ils le nous signifient. (*Ord. des receveurs du royaume*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Bibl. Louvre 1253^b, f° 127 r°.)

Il (les receveurs) garderont diligemment nostre droit chascun en sa *receverie*. (1318, *Ord.*, Arch. K 40, pièce 23.)

Lesdits receveurs ne reveleront a personne nulle la value, ne l'estat de leurs *receveries*. (27 mai 1320, *Ord.*, I, 114.)

Chascun receveur aura .ii. sergenz en sa *receverie*. (1320, Arch. JJ 57, f° 111 v°.)

Ledit receveur pour cause de sa *receverie*. (1332, *Prisie des for. de J. de Bourg.*, Arch. P 26, pièce 118.)

Et nous le te promettons a rabattre et a descompteur de tai *receverie* de ceu que tu recevrais pour nous quant tu compleras a nous ou a nous gens. (1340, *Ch.*, Coll. de Lorr., III, 51, Richel.)

Paie a le dite Ysabiau et li asseuvre sur le dite terre delle *receverie* de Namur le somme de... (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour eulx presenter, conduire a le *receverie*. (1371, *Dép. de l'hôtel de l'Ev. de Noyon*, Doc. hist., III, 465.)

— Circonscription du receveur :

Il garderont diligemment nostre droit chascun en sa *receverie*. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

RECEVERIS, s. f., celle qui reçoit :

C'est redempcions des erranz
Et *receveris* des fuitanz.

(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 481, v. 7.)

RECEVOIR, -cepuoir, s. m., receveur :

Les *recevoirs* dez ampereurs de Romme. (P. DE VIGNEULLES, *Chron.*, ms. Metz 840, f° 315^a.)

RECEVOUR, voir RECEVEUR.

RECEVRIE, voir RECEVERIE.

RECEYT, voir RECET.

RECEVRE, voir REÇOIVRE.

RECHAABLE, voir RECHEABLE.

RECHAGE, s. f., poursuite :

A ceste *rechace* furent tuez plus de trante Espaignolz. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 190 v°.)

RECHACIER, rechassier, rechasser, rechachier, rekachier, rekacier, recacier, recachier, requachier, v. a., repousser :

Li roys Loeys ala contre les Engles a si grant forche de gent, que il prist le chastiel de Belesme, et en *rechacha* le roi Henri en Engleterre. (*Chron. attrib. à Baudoin d'Avesne*, Rec. des H. de Fr., XXI, 162.)

Car les Wandeles qui s'en aloient en bonne ordonnance retournerent sur eulz tout a cop et les commencierent a ruer jus, a abatre et a tirer, et a les *rechassier* tellement jusques en leur chastel qu'ilz n'eurent loisir de clorre leur porte. (*Gir. de Rouss.*, abrégé, Vat. Chr. 967, f° 133^b.)

Il est licite a chaque prince, mesmement en sa juste querelle, de se defendre, et *rechasser* force par force. (24 août 1415, *Lett. de Charles VI à Henri III, roi d'Angl.*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

... Celui qui n'expose au hasart

Son propre corps, s'il peult *rechasser* un excès
Qui se fait au prochain, or qu'il n'ait autre acas
Au plus foible et battu que par droit de nature,
Il est tenu pourtant repousser cette injure,
Et s'il ne la deffend, il est en mesme tort
Que s'il avoit esté la cause de la mort.

(M. B. BAILLY, *Importunité et Malheur de noz ans*, f° 104 r°, éd. 1576.)

Le chemin lui en seroit ouvert s'il peut *rechasser* la guerre hors son pays. (8 déc. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 66, Berger de Xivrey.)

— Ramener :

Men pere l'oyt, et vient pour my querir
en le taverne, pour esquivier les dangiers,
en my cuidan *requachier* en se meison.
(14 juillet 1461, *Reg. aux Publicacions*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

— Revendiquer, réclamer :

Et, pour ledit mois *rekacier*, il puet donner .ii. s. paires de paine sour les dessus dis au prevost de Tournay, u a quel autre seigneur k'il vorroit... (1249, Samedi apries grandes Paskes, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

... Et viut encore li devan ditte Catelina Flokette ke Jehans Flokes, ses fuis, requiere et *recace*, et face sen plain pooir de requerre tous ses meules, u qu'il soient, et qu'il les raporce a fait k'il les ara, ne pora avoir ces quatre testamenteurs devant dis. (Octobre 1284, *C'est Catelina Flokette*, chir., Fonds des Testaments, Arch. Tournai.)

Ensi ke devant est dit, il poroit bien *recacier* ses cous et ses frais sor celui ki le dette deveroit. (8 juill. 1304, *De rendre cous et frais*, Pet. reg. de cuir noir, f° 42 v°, Arch. Tournai.)

Il doit venir pardevant la piersonne ki le dette deveroit, et dire, pardevant boines gens : Paye me, u se ce non je vos moustre par devant ces boines gens ke par le defaute de vo paiement, j'emprunte les d. ke vous me deves, a cous, et a frais, et quant tans et lius en venra tout le damage ke je i arai, je le *recacerai* sour vous. (*Id.*)

Et est ceste cose faite et acordee, dou gré et volenté des dites parties, et par le gré et volenté des dis eskievins, et est lidis Biertrans, des maintenant, mis et estaulis ou point ledite Ysabel, pour suivir, demander et *rechachier* tout chou qu'il poroit savoir qui est dou droit ledite Ysabel. (24 mars 1339, *C'est Ysabel Natalie*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et encore veaut lidis Rasses que de .x. lb. de paris que on li devoit d'arierages de la dite rente, que il fuissent avoek ce que dessus est dit, en nom d'amende, et ke de le dite rente et desdis arierages recevoir se deporteroit et feroit deporter Jehan, sen fil, dou demander et *recacier* le cours de leur vies, si ké dessus est dis. (31 août 1344, *C'est li ordonnance de le frais de Rassin de Ronais et de Jehan dou Hawon*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Item a Colard de Hornut pour sen salaira pour aler vendre les cuirs a Corbigny et a Roussi, et a *recachier* pluseurs debtes da dehuers. (1350, *Exéc. test. Maigne Danwaing*, Arch. Tournai.)

Li dit eskievin, qui les drois des povres ont a garder, deveroient estaulir personne pour le droit des povres garder et *rekachier*. (*Chir. du 24 sept. 1357*, Arch. Tournai.)

— Terme de fabrication des monnaies, recueillir l'argent monnayé pour le fondre ou séparer le métal fin de l'alliage :

Pluseurs Lombars changeurs, orfevres et autres font et maintenant en lieux privés et secrez fornaies pour fondre et affiner et *rechacier* le billon, esqueles il ont ou temps passé fraudeusement fondu et *rechacié* nos monnoyes. (1308, Arch. JJ 42, f° 67 r°.)

Sus ce qu'il avoit *rechacies*, trebuchees, raougnées et fondues les bonnes monnoyes. (1318, Arch. JJ 56, f° 126 r°.)

Que nuls changeurs, orfevres, ne autres quieux que il soient, ne soient si hardiz, sur peine de corps et d'avoir, de affiner ne de *rechassier* argent, billon, ne nulle monnoye blanche ou noire. (1332, *Ord.*, II, 87.)

RECHAFFAUDER, v. a., dresser un nouvel échafaud :

Rechaffauder. To set up, or set on, a scaffold again. (Corgr., 1611.)

RECHAIGNER, voir RECHANER.

RECHAIN, voir RECHAN.

RECHAINEMENT, voir RESCHIGNEMENT.

RECHAINGNER, voir RECHANER.

RECHAINIER, voir RESCHIGNIER.

RECHAIRGEMENT, voir RECHARGEMENT.

RECHAITER, voir REGETER.

RECHALENGIER, *recalengier*, v. a., réclamer de nouveau en justice :

Et renonçons a toutes raisons et a toutes okisons pour nous et pour nos oirs
Et aidier poroient et valoir a ceste cose
recalengier et retraitier. (Mai 1267, *Cartul. Cambron*, p. 885, Chron. belg.)

RECHALOIR, v. impers., être un sujet d'inquiétude :

Certes, ne mi ne *recausist*
Del courouc mon pere granment,
Se jou de vos tant seulement
Cuidaisse compaignie avoir.
(*Du roi Guill.*, 1728, Michel.)

RECHAMAILLER, v. a., refrapper :

Rechamailler, c'est a dire, refrapez fort ferme, aidez vous de chamailler. (NICOT, *Vres.*, 1606.)

RECHAN, *-chain*, *-chant*, s. m., braiment :

Car duce fait qu'il fait sun *rechan* e sun brait
Entre que nuit et jour duz ures unt entour.
(P. DE THAUM, *Best.*, 904, Wright.)

— Par extension :

Je vous vend l'oisillon suz le rain
Qui d'amours chante le *rechain*.
(*Daiemant*, ms. Epinal 181; Mélusine, col. 577.)

— Retentissement, bourdonnement :

Le *rechant* et reson de l'echo leur est fort contraire. (*Div. leç. de P. Messie*, n° 359, ap. Ste-Pal.)

RECHANEIS, *-eis*, s. m., braiment :

Rechaneis d'asnes.
(*De l'Apostoile*, Ars. 3306, p. 1651.)

Rechaneis d'asnes. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 16.)

RECHANER, *rechanner*, *rechener*, *rechainer*, *rechaigner*, *rechaignier*, *rechaignier*, *recaner*, *recanner*, *recannier*, *requaner*, *richainier*, *ricquanner*, verbe.

— Neut., braire comme un âne :

Chevaus hennir et ces muls *rechaner*.
(*Prise d'Orange*, 248, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Cil mul *rechanent* et cil destrier *rechinent*.
(*Ib.*, 1315.)

Donc *recane* l'arne sauvage.
(*Guill.*, *Best. divin*, 1789, Hippeau.)

Destrier hennisent et mur ont *rechané*,
(*Aymeri de Narbonne*, 3601, A. T.)

Braient cil or et cil broon glatissent,
Rechanent mur et cil destrier hennisent.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 698, A. T.)

Il *recana* si laidement
Et si haut ..
(*Les Fabl. Ysopet*, Richel. 13213, f° 10 r°.)

Car asnes est moult folle beste ;
La coe tant, lieve la teste,
Les oreilles contremont dresce
Et *rechaigne* par tel destresce
Que toz li pallais an resonance.
(*Dolop.*, 6803, Bibl. elz.)

Quant ceo ot dit, par la barbe l'a hart ;
De ceolz qu'il tint, des pois a fait essart.
Forment *richaine* le traïtor Renart.
Et François crient que en preigne sa part,
Que molt haïoient le traïtor vellart.

(BERTRAND DE BAR-SUR-AUDE, *Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 5^r; p. 23, Tarbé.)

N'ont en la bouche s'ele organne
N'en qu'en un asue s'il *rechanne*.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 176^r; col. 320, Poquet.)

Ot ces murs *recaner* et ces chevaux braïdir,
Et ces ostoirs crier et ces braques glatir.
(*Ch. d'Ant.*, V, v. 440, P. Paris.)

Et henist et *recane* et muit comme un torel.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 135^r.)

LI CHEVALIERS.

Mais veis tu par chi devant,
Vers ceste riviere, nul ane ?
MARIONS.

C'est une beste qui *recane*.

(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, p. 351, Coussemaker.)

Rechaignier. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 21 v°.)

Ot ses chevaux henir et ses muls *recaner*.
(GUICH. DE BEAULIEU, *Serm.*, p. 17, Techener.)

Brait et *requane* et muit (un lion) que tout en
fourmist l'eire.
(*Doon de Maïence*, 1519, A. P.)

Fist les asnes *recanneir*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, I, 257, Chron. belg.)

Le mulet qui le voyoit *recanoit* tregniant. (BEROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parvenir*, p. 364, éd. de 617 pages.)

Il s'estonne en soy mesme de ne se veoir plus bocal, mais a veoir le corps d'un asne, n'en estant de plus gris en Arcadie, pour bien *ricquanner* en portant le bled au moulin. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, c. xxiii, Bibl. gaul.)

— Fig. :

Mal ki les faiche *rechaner*
Et plaie ki ne puist saner.
(*Des XXIII manieres de vilains*, p. 14, Jubia.)

— Chanter faux :

Ne chante pas, ainçois *rechanne*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26°.)
Nus chardonax n'i puet entendre,
Ne chante pas, ainçois *recane*,
Se li torne chascun la cane.
(*Id.*, *Seinte Leocade*, 888, ap. Méon, *Fabl.*, I, 299.)

— Par extens., chanter :

Or puis preeschier :
De saint Acaire vous requier,
Vous maistre Adan et vous, Hane,
Je vous pri que chascuns *recane*
Et fache grant sollempnité
De che saint c'on a abevré.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, p. 340, Coussemaker.)

— Grincer des dents :

Cil seur qui gete et seur qui rue
Vieillece ses fleurs et ses chanes
Debate doit sovent ses chanes
S'il a talent de *rechener*.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 309^b.)

Debate doit sovent ses quennes
S'il a talent de *recaner*.
(*Id.*, *ib.*, f° 292^r.)

— *Rechaner des dents*, grincer des dents :

L'autre moitié de cez est an si grant froidure
Qui *rechaint* de dans par la grant destroi-
[ture.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15601, f° 86°.)

— Act., *rechaner qqn.*, lui montrer un visage courroucé et menaçant :

Chascun le *rechaigne* et menace.
(*Pass. S. Est.*, Richel I. 4641, f° 155.)

— Mugir, retentir :

La fiente estoit tant grande... que il sambloit que la terre et l'air, les mons et les vauls, la mer et les rivaiges *recannassent* et mugissent forseneement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, iv, 13.)

— Infin. pris subst., braiment :

Mais qui tres bien te cognoistroit,
Ja ton *recaner* ne creïndroit.
(*Ysop. II*, Feb. VIII, du Lion et de l'Asne, ap. Robert, *Fabl. inéd.*, I, 160.)

— *Rechanant*, part. prés., qui brait :

Timers li asnes *rechanant*.
(*Ren.*, 17077, Méon.)

— Fig., qui répond à :

Car jou puis dire mauvesement chose qui contrester puissent as vostres, et ce que je en di, elles sont *rechanans* as vostres. (*La responce del Best. mestre Richard de Furnival*, li Leus, p. 58, Hippeau.)

Vallée d'Yères, *recainer*, *ercainer*, braire, rire bruyamment. Centre, Poit., cant. de Chef-Boutonne, *rechaner*, Berry, Deux-Sèvres, *rechâner*, *erchanner*, Yonne, *rechaner*, *rechagner*, braire, hennir. Lyonn. et forés., *ricander*, braire, Beauce, *recouaner*, Nivernais, Clamecy, *rejaner*, braire.

RECHANGEMENT, s. m., changement, échange :

Le *rechangement* des ostages. (1360, *Sacram. Reg. Anglie*, Rymer, 2° éd., t. VI, p. 235.)

Nous promettons en bonne foy que, quant que ait esté accordé parmy ladite paix sur la manere de leur demure en ostage et de leur *rechangement* d'an en an, nous leur tendrons de point en point. (26 fév. 1361, *Acte de la récept. des otages de la ville de Paris par Ed. III*, Lett. de Rois, t. II, p. 132.)

Pour les *rechangemens* d'eaux et esgoutz

de ladicté chapelle. (1533, *Arrest.*, ap. Fe-lib., *Pr. de l'Hist. de Paris*, II, 681.)

Tant se recharge cest ornement de plu-mes au *rechargement* de la lumiere. (GILBERT BRETIN, *Lucien*, p. 651, éd. 1583.)

Que si sanie y est faicte, ils soyent pen-ses une fois le jour en hyver, et deux en esté; et que le *rechargement* et nettoye-ment soit faict avec couton, charpie et drapeaux mollets, doucement et sans dou-leur. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 278, éd. 1598.)

Continuant ce *rechargement* alternative-ment de l'une en l'autre cuvette jusqu'à ce que verres ce vin avoir changé sa cou-leur tournée. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 12, éd. 1605.)

RECHANISSEMENT, *reca.*, s. m., brai-ment :

Dunkes comenzat li anciens anemis par grandes voiz et par granz criors resem-bleir... les *rechanissemens* des aines. (*Dial. S. Greg.*, p. 117, Foerster.)

RECHANNER, voir **RECHANER**.

RECHANT, voir **RECHAN**.

RECHAOIR, voir **RECHEOIR**.

RECHAPEMENT, voir **RESCHAPEMENT**.

RECHAPINGNIER, v. a., mordre de nouveau :

La mouche malement le pingne,
Ou cuirsaux peus le *rechapingne*.
(*Febl.*, ms. Chartres 261, f° 133 v°.)

RECHAPUISIER, *-uissier*, v. a., me-nuisier :

Charpentiers engins *rechapuisent*.
(GUYART, *Roy. Lign.*, Richel. 5698, p. 33°.)

RECHARCHIER, voir **RECHARGIER**.

RECHARGE, s. f., action de revenir à la charge :

Y eut plusieurs charges, *recharges*, et gent portez par terre, d'une part et d'autre. (*Le Jouvencel*, p. 568, ap. Ste-Pal.)

On leur fit apres une *recharge* de deux cornettes de reîtres, qu'ils souslindrent bravement. (LANOUÉ, *Disc.*, p. 593, éd. 1595.)

Combatre de vertu,... ny par fuittes apostees, et *recharges* inopinées. (MONT., *Ess.*, I, I, chap. v, p. 12, éd. 1595.)

— Nouvelles instances, avertissement nouveau :

Mais de pousser le mespris de la mort a tel degre, que de l'employer pour se distraire des honneurs, richesses, grandeurs, et autres faveurs et biens que nous appel-lons de la fortune: comme si la raison n'avoit pas assez affaire a nous persuader de les abandonner, sans y adjoindre ceste nouvelle *recharge*. (MONT., *Ess.*, I, I, c. 32, p. 128, éd. 1595.)

Le courrier envoyé par la royne de Hon-grie est arrivé le jour d'hier au soir, avec *recharge* expresse de l'empereur a la ditte dame de se incontinent mettre en chemin, pour aller en Allemagne. (F. DE LORR., *Mém.*, p. 44, Michaud.)

Je fais a ceste fin une depesche et *re-charge* bien expresse. (26 mars 1577, *Lett. de Franc. au card. de Cosme*, Arch. Vat., Gallia, XI, 323.)

Je luy fais *recharge* pour le prier instam-ment de s'avancer le plus qu'il pourra, pour secourir les villes et chasteaux de la dicte frontiere. (20 mars 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 358, Berger de Xivrey.)

J'ai faict *recharge* aux tresoriers de France a Chalons, pour faire le fonds de trente a quarante mil escuz, duquel je leur ay cy-devant escript. (9 avril 1591, *Id.*, III, 369.)

J'escriis maintenant aux compagnies de l'Isle de France qu'elles se hastent de me venir trouver, et vous prie aussy de leur en faire une *recharge*. (27 nov. 1595, *Id.*, IV, 467.)

Eux envoient deux et trois *recharges* a Soissons, par Brigard, avocat. (EST. PASQ., *Lett.*, XII, 4, éd. 1723.)

Nos bons peres ont esté d'avis que je fis une *recharge* a son altesse et a messei-gneurs les princes, pour les affaires de Thonon. (10 mars 1616, F. DE SAL., *Lett.*, 241, *Œuv.*, éd. Briday.)

— Commission, délégation :

Les queis ensy commis de part nous a nos commandement, commission et *re-charge* ont fait bonne et juste enquete. (28 janv. 1433, *Commission pour punir les complices de W. Dathin*, ap. Bormans, *Gloss. des Drap. liég.*, Voc. inéd., X.)

Et apres illis les dis commis ont aussy par notre consent et *recharge* priveis et oteis de toutes affiches de notre dit boin mestier, de syete et croce affaires sor celi... (*Id.*)

RECHARGEMENT, *-airgement*, s. m., autorisation, délégation :

Et aux dis esquevins ilh mandat qu'ilh cessassent de jugier et de donneir conseil et *rechargement*, jusques a tant qu'ilh au-roient de part ly aultre mandement. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 97, Borgnet.)

Ilhs banirent hours de Tongre les esque-vins de Tongre, portant qu'ilh n'avoient nient volut jugier un homme de Sains-Tron qui avoit quassiet une aultre, qui hours de Sains Tron estoit banis por le fait de monsaigneur, a coupeir le pongne, sens le *rechargement* de leur chef. (*Id.*, *ib.*, p. 98.)

Item, portant que pluseurs gens qui ont affaire devant le hault justiche de Liege pour leur plais, et les autres por avoir *re-chargeement*. (*Id.*, *ib.*, p. 203.)

Et s'ilh covient chevalchier les maistres a *rechargement* delle citeit sour une journee ou parlement por le citeit et pays et beson-gne d'ycelle, que en celi cas chascun d'eaux chevalche a .iiii. chevaux. (*Id.*, *ib.*, p. 206.)

RECHARGEUR, *rechargeouer*, s. m., ressort, trébuchet :

Il (l'oiseau Cinclus) est aussi prins en *rechargeouer*. (BELON, *des Oyseaux*, p. 216, éd. 1555.)

On les prend (les bécasses) seulement au *rechargeouer* qui est un archet auquel l'on a tendu un lasset pour les prendre par le pied. (*Id.*, *ib.*, p. 215.)

Rechargeouer: m. A spring the gin set for snites, woodcocks, etc. (COTGR., 1611.)

RECHARGIER, *recharger*, *recherger*, *recharcher*, *recargier*, *requarquier*, *re-kierkier*, *requierquier*, *rechercier*, *re-cherseur*, verbe.

— Act., charger de nouveau :

S'avoit se nef *rekierkie* de viande et de boire. (*De Saint Brandainne le moine*, Ju-binal, p. 72.)

Lor marchandise vendirent,
Autres *rechargierent* et prirent.
(*Rom. de Mahomet*, 213, Michel.)

Se hom de dehors Paris ameine a Paris vin por vendre et il le descharge et ne le vant pas, *rechargier* le puet et remener le puet a char ou a charreite sans poier le rouage devant dit. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2° p., VI, 5, Lespinasse et Bon-nardot.)

— Neut., reprendre sa charge :

Nous reposasmes la nuict en la cam-pagne, puis le lendemain *ayants rechargé* de bon matin, gaignasmes vers celle mon-taigne. (BELON, *des Singularitez*, II, LXVI, éd. 1553.)

— Act., terme de forgeron, ajouter à un outil de la matière propre à réparer les parties usées :

Pour le batiel de le petite cloke *rekier-kier* pour çou qu'il estoit trop legiers, et pour le ralongier. (1348, *Recepte de P. de Pantheignis*, Arch. mun. Valenciennes, CC 3, f° 8 v°.)

Pour avoir relait, rappareillié, et *requier-quié* .ii. estries qui portent et accollent les .ii. torillons du pont levich. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Pierre Mortier, marissal, pour avoir fait racherer et *requierquer* le fusee dudit molin. (1466, *Execut. testam. de Hues de Haluine*, Arch. Tournai.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicté ville,... pour avoir *requerquié* ung grant levier de fer servans ausdis rocqueliens, pesant .iiii. livres de fer. (1491, *Compte des fortifications*, 7° Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Réparer :

Seront tenus de *recherseur* ladicté chap-pelle de couverture et la soutenir et main-tenir. (*Reg. du Chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 34, f° 133 v°.)

Pour recouvrir et *recherchier* les dictes mesons. (1328, *Compte*, Arch. KK 3°, f° 10 r°.)

Pour rappareillier et *recherchier* tous les lambrois dudit hostel. (1332, *Compte*, Arch. KK 3°, f° 135 r°.)

Pour .iiii. bandes de fer, .iiii. fons neufs, .iiii. gousses de cuir, .xvi. fons; *recharcher*, 28 s. 10 d. p. (1380, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 68, Soc. de l'Hist. de Fr.)

.iiii. fons neufs, une bande de fer, .v. fons *ressarcher* pour les barils dudit office, 32 s. 8 d. p. (*Id.*)

Pour *ressarcher* et poissier lesdis barilz (*Id.*, p. 69.)

Pour leur paine et salaire d'avoir *recerchié* les quatre tourellez d'autour la grosse tour. Et pour avoir assis les quatre grosses verges de fer... et avoir *recharchié* les deux petites tours. (1483, *Compt. du temple*, Arch. MM 153, f° 114 v°.)

— Fig., déplacer une charge :

Il y a des enchantemens, qui ne savent pas oster le mal, qu'en le *rechargeant* à un autre. (MONT., *Ess.*, l. III, c. v, p. 58, éd. 1595.)

— Augmenter une charge, surcharger, exagérer :

... Quitterent et franquerent (une somme) et senz riens mettre ou *requarquier* les traites dessus dits. (1317, Arch. JJ 56, f° 18 r°.)

Nous avons tant *rechargé* la beauté et richesse de ses ouvrages par noz inventions, que nous l'avons du tout estouffée. (MONT., *Ess.*, l. I, c. xxx, p. 120, éd. 1595.)

Mais au rebours, on *recharge* par la leur nécessité. (Id., *ib.*, l. III, c. v, p. 48, éd. 1595.)

— Remettre, confier :

Je vous *rechergeray* ma femme la royne. (FROISS., *Chron.*, I, 295, Luce.)

Quant li contes de Hainnau ot esté avoèques le duch de Braibant un jour et plus, et li ot remoustré toutes ses besongnes et *recargies*. (Id., *ib.*, I, 498.)

La les *recarga* li rois d'Engleterre au maieur de Londres et a ses officiers, et leur commanda et enjoindi que il fuissent a ces signeurs et a ces gens courtois. (Id., *ib.*, VI, 55.)

— Imposer la charge de :

Je croiroy qu'en son cuer l'alliance il projette Du valeureux Belcar avec nostre cadette, Voyant qu'a toutes deux il daigne *recharger* La visite et le soin de ce prince estranger. (SCHÉLANDRE, *Tyr et Sid.*, 1^{er} journ., IV, 5, Anc. théat. fr., t. VIII, Bibl. elz.)

Par trois fois N. S. luy *recharge* de faire office de pasteur. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 109^b.)

— Donner un nouvel ordre très pressant à :

Dont convient *rechargier* celui qui parlera, tellement et en si brieves termes que le ville y ait honneur. (4 oct. 1463, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

— Répliquer :

Pour Dieu, Sire, *rechargea* lors Cyneas, dites moy a quoy il tient que vous ne soyez des a present, si vous voulez, en cet estat. (MONT., *Ess.*, l. I, CXLII, p. 171, éd. 1595.)

— Neut., terme militaire, faire une nouvelle charge :

Estimoit avoir gagné la bataille de ce costé, mais il trouva le contraire, car ayant tourné visage pour *recharger*, au lieu de trouver les Griuers et Italiens victorieux, les trouva a vau de route. (J. DU BELLAY, *Mém.*, X, 324, éd. 1569.)

Vosgien, *rechaiger*, rempierrer un chemin.

RECHASSER, voir RECHASSIER.

RECHASSEUR, adj., rabatteur :

J'ay ung beau chien aussi bon *rechasseur* Quo de long temps pourra trouver chasseur. (CANTIN, *Chants roy.*, f° 71 r°, éd. 1827.)

RECHASSIER, voir RECHAGIER.

RECHATEMENT, s. m., rachat, compensation :

Li rois Baligaus est ocis,
Et des autres plus de .ii. cent
Dont james n'iert *rechatement*.
(Othevien, ms. Oxford Bodl. Hatton 100, f° 56 r°.)

Cf. RACHATEMENT.

RECHATEUR, -*tur*, s. m., celui qui rachète :

Sire, li miens aidere et li miens *rechaterere*. (Psalm., Brit. Mus. Ar. 230, f° 23^r.)

Et Deus li haltimes *rechaterere* de eis est. (Psalt. monast. Corb., Richel. I. 768, f° 64 r°.)

Jesu Christ, li nostre salvere
E del chaitif mund *rechaterere*.
(Evang. de Nicod., 1^{er} vers., 1871, A. T.)

E de ce fu nostre *rechatur*
Jesu Crist et nostre curur.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 4^b.)

Cf. RACHATEUR.

RECHATER, v. a., racheter :

Wart Pun, que l'un l'aume ne perde, que Deu *rechatat* de sa vie. (Lois de Guill., ap. R. Schmidt, *Die Gesetze der Angelsachsen*, p. 185.)

Pur vostre pople *rechater*
Vus laissates en croiz pener.
(Vie de Saint Gile, 3625, A. T.)

RECHATIERE, -*tiere*, s. f., celle qui rachète :

A meiseisez estes (Marie) *recumfortire*,
A cheitifs estes *rechatiere*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 38^a.)

RECHATOUILLER, v. a., chatouiller de nouveau :

.. Et qui jamais croiroit
Ayant desja quarante cinq anneés,
En tant d'endroits tant d'affaires meneés,
Devenu juge et nous représentant
Le grave port d'un homme tout constant
Se deust ainsi *rechatoouiller* du vice
De liberté, maniant la justice.
(VAUQUELIN, *Sat.*, l. I, A. M. de Tiron, p. 163, éd. 1605.)

RECHATUR, voir RECHATEUR.

RECHAUCEURE, -*seure*, s. f., réparation :

Une javelle de fissaus a faire la dite *rechauceure*. (1328, *Compt.*, Arch. KK 3^e, f° 14 r°.)

RECHAUCIEMENT, *recauchie.*, s. m., réparation :

Deux aultres baniaux qu'il employa au *recauchement* de deux grans traux. (19 novembre-19 février 1435, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

1. **RECHAUCIER**, -*chier*, -*chyer*, -*ausier*, *recaucier*, -*chier*, -*chyer*, -*quier*, v. a., réparer, remettre en état :

A Jehan du Carnoit, cauchieur... [pour] avoir *recnuchié* et refait plusieurs traux aval la ville. (17 novembre-16 février 1425, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan du Carnoit, cauchieur... [pour] avoir *recauchié* et refait et repare plusieurs traux et esboullures. (13 août-12 novembre 1429, *Compte d'ouvrages*, 1^{er} Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Thiery Vaillant, carpentier... [pour] avoir relevet et *recauqué* le barriere de Moriel Porte. (15 novembre-20 février 1432, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir *recauchyé* ung grant trau de .viii. pies en quarure, ou environ. (20 février 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Guillemain Normant et Pasquelin des Combes, maçons, sept francs et neuf gros pour avoir *rechaussé* tout a l'environ ou il estoit necessaire les murs de la hale. (1435, *Compt.*, Arch. mun. Autun.)

Pour *recaucier*, en le rue Franoise, devant le maison. (18 mars 1454, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *recauchié* ung hoiau, .v. s. (1535, *Compte des fortifications*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Vosges, *r'chaussé*, réparer la pointe, la tête d'un outil, la rhabiller.

2. **RECHAUCIER**, -*cher*, v. a., fouler :

Reculco, *rechaucher*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

RECHAUD, -*auld*, s. m., ce qui réchauffe, réconforte, ranime :

Qui est un *rechauld* et fomentation merveilleuse pour le vieillard. (LA BOD., *Liv. de la vie*, II, 8, f° 54 v°, éd. 1581.)

Val de Loire, *rechauds*, emplacements infertiles formés de sable pur.

RECHAUFFEUR, s. m., réchaud :

Ung *rechauffeur*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 163.)

RECHAUFFOIR, *rechaufouer*, *recoffoir*, s. m., chauffeurette, réchaud :

Ung *recoffoir* pour le maistre d'escolle de S. Bertin. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *rechaufouer*, une esguiere. (29 nov. 1548, Arch. Gir., Not., Gendault, 293-1, f° 283.)

Une chaudiere, deux *rechauffoirs*. (1570, *Pièce*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 326.)

Cf. RESCHAUFFOIR.

RECHAUFUIRE, adj. f., qui sert à réchauffer :

Une paille *rechaufuire*. (1621, *Cout. de Valenci.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

RECHAUFUIER, voir RECHAUFUIRE.

RECHAUS, s. m. ?

Des tonnes des *rechaus*, c'est à dire des tonneaux qui sont sus le bout. (XIII^e s., *Cout. de la Vic.*, XV, ap. Ch. de Beaurepaire, *la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 291.)

Et du *rechaus* (c'est le tonnel qui siet sus le bout). (*Id.*, p. 292.)

RECHAUSEURE, voir RECHAUGEURE.

RECHAUSIER, voir RECHAUCIER.

RECHAVETER, -*ther*, v. a., garnir d'un nouveau chevet :

Pour avoir *rechavethé* la couverture de lad. eglise. (1515, *Compt. de S. Médard de Creil*, Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, IV, 652.)

RECHE, voir RESCHE.

RECHEABLE, -*chaable*, -*cauale*, adj., qui se répète, qui se renouvelle :

C'est par nissance *recheable*
Et par chance renessable,
Par quoi Dieus la (l'espèce humaine)
[set tant durer.]

(*Rose*, Richel. 1573, f° 59^b.) Meon, 7003 : *rechaable*.

C'est par nissance *recheable*
Et par chance reversable.
(*Id.*, ms. Brux., f° 51^d.)

C'est par nissance *recauale*
Et par queanche rechevaule.
(*Id.*, Ou. 1212, f° 53^d.)

Reciduous, *recheables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Recidivus, va, vum, *recheable* ou renouvelé. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

RECHECT, voir RECET.

RECHEF, voir RECHIEF.

RECHEIR, *recair*, v. n., retomber :

Quant je refui si haut montee,
Je refui si assouree
Quo ja *recair* ne quida.
(*BEAUMANOIR*, *la Manekine*, 4685, A. T.)

Se on doit bien celui por fol tenir
Qui haut monte por griement *recheir*.
(*ADAM DE CIVENCI*, a G. de Vinier, ap. Maetzner, *Allfranz. Lieder*, p. 84.)

Vosgien, *r'cheir*, retomber.

RECHELEE, voir RECELEE.

RECHENER, voir RECHAINER.

RECHEOIR, *rechaoir*, *rechoir*, *rekeoir*, *requeoir*, *recaoir*, v. n., retomber, tomber de nouveau :

Lors *rechiet* a terre pasmees.
(*Erec et En.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 225, 12.)

Ja mais par soi n'iert recovres
S'il *rechiet* de desus le pont.

(*RENCL. DE MOIL.*, *Miserere*, CLXXXV, 11, Van Hamel.)

Et le prist uns grans orages, si grans que il sanbloit que la nef montast as nues et puis *recheoit* si profont que avis estoit qu'elle cheist en l'abisme et avenoit priés la tere el fons. (*Chroniq. de Rains*, c. vii, L. Paris.)

Pour avoir ouvré et machonné, en le fondacion du second pan de mur dessus dit, au lez envers le Porte Coqueriel, ou les terres estoient *requeues*. (1445, *Compte des Fortifications*, 16^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le mur, en estant brusquement enlevé hors de terre, *recheut* toutesfois tout empenné si droit dans son fondement, que les assiegez n'en vaussirent pas moins. (*MONT.*, *Ess.*, I, ch. xxxiii, p. 130, éd. 1595.)

— Tomber à son tour :

... Se chil devant
Par aventure en fosse kiet,
Chil ki le siut apres *rekiet*.

(*RENCLUS DE MOILLIENS*, *Miserere*, CCXII, 5, Van Hamel.)

Et l'en chairent as piez mult plorant; et il lor *rechiet* as piez, et dit que il le fera mult volentiers. (*VILLEHARD.*, § 43, Wailly.)

— Fig., retomber (dans une maladie, dans un danger, dans une erreur, etc.):

Puis se resloignent d'icez porz ;
Aillurs *recharra* or lur sorz.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, I, 895, Michel.)

Croyant, par l'intercession de monseigneur Saint Denys, éviter l'inconvenient de maladie qui lui estoit advenue, doutant d'y *recheoir*. (*JUV. DES URS.*, *Hist. de Charles VI*, an 1394, Michaud.)

Pour ceste fois, il vous est pardonné, mais de *recheoir*, gardez vous. (*LOUIS XI*, *Cent nouv.*, LXV, éd. 1505.)

Pour exhorter seulement les penitents de ne *rechoir* aux memes fautes desquelles ils avoyent esté delivrez. (*CALV.*, *Inst.*, p. 484, éd. 1561.)

Pour n'avoir si souvent a *rechoir* en mesime pensee et aspreté de desir. (*MONT.*, *Ess.*, l. I, c. 20, p. 47.)

On *rechet* souvent en pareil marché. (*Id.*, *ib.*, l. II, c. 17, p. 429.)

J'appris hier, par un homme qui vient de Tours, que M. de la Trimouille *est recheu* et en danger. (18 oct. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 309, Berger de Xivrey.)

Et *recheut* trois ou quatre fois dans ses erreurs. (*GARASSE*, *Doctr. cur.*, p. 281, éd. 1623.)

— Tomber, se jeter :

La riviere dou Hambre qui *rechiet* en la mer. (*FROISS.*, *Chron.*, II, 187, Kerv.)

Une petite riviere qui vient d'amont et *rechiet* en la Tamise. (*Id.*, *ib.*, XII, 282.)

— Infin. employé subst., rechute, chute :

Se or del siècle t'estoit,
Ja par l'air iroie droit,
Que que fust du *recaoir*,

Que fuisse lassus o toi !
Ja te baiseroie estroit !
Se j'estoie fix a roi.
(*AUCASSIN et NICOLETE*, XXV, 8, Suchier.)

Car bien saves ke li *rechaoirs* est plus perilleux ke la premiere maladie. (*Explic. sur le Deuter.*, Maz. 1351, f° 106^a.)

Yonne, *erchouer*, retomber.

RECHEPPE, voir RECEPE.

RECHERCEMENT, voir REGERCHEMENT.

RECHERCELÉ, voir RECERCELÉ.

1. **RECHERGER**, voir REGERCHIER.

2. **RECHERGER**, voir RECHARGIER.

RECHERIR, -*chirir*, v. n., renchérir :

Tolefois venoient en la dite citeit cascuns jours vin de Borgogne, de Riens et de Gascongne, ne oncques ne *rechirist* por ung esterlin. (*JEH. LE BEL*, *Chron.*, p. 25.)

RECHERSER, voir RECHARGIER.

RECHES, voir RECES.

RECHESSE, voir REGESSE.

RECHET, voir RECET.

RECHETER, voir RECETER.

RECHEVALCHIER, v. n., chevaucher à son tour :

Cil *rechevalchent* encontre eus,
Qui mult lur sunt cruels e fels.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 4971, Michel.)

Li rois Doldequins qui bien en quidoit avoir le meilleur, *rechevalcha* encontre ax. (*G. DE TYR*, XIII, 18, *Hist. des Crois.*)

RECHEVER, voir RECEVER.

RECHEVERIE, voir REGESVERIE.

RECHEVILLIER, -*iller*, *reque.*, *requie.*, v. a., rattacher avec des chevilles, regarnir de chevilles :

Que la dite Rose fust contrainte a ce que li dis estaus *fust remis*, rejoins et *rechevilliez* a la dite maison. (1289, *Arch. adm. de Reims*, t. I, 2^e part., p. 1041, Doc. inéd.)

Rechevillier et mettre a point les chevrons de la maison. (1331, *Compte*, Arch. KK 3^e, f° 117 v^o.)

Asseoir deux planches oudit pont et *recheviller* le pont levis de Portereau. (1424-1426, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despense, IV, Arch. mun. Orléans.)

.iiii. quievilles, chascune d'un piet de loncq, et deux fortes bendes de piet et demy de loncq le piece, dont on a retenut et *requevilliet* une montee de bos servant en le cambre, deuseure le prison du chelier. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour leur sallaire de *requevillier* et mettre des clez pour affermir ledit boivert. (1437, *Pièce*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 154.)

Requevillier tout de nœuf les vieses baillés. (1495, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. :

Le remede dont il m'avertit, qui estoit de recoigner et *requevillier* mon devant. (Louis XI, *Cent Nouv.*, III, Jacob.)

Vosgien, *r'chévié*, regarnir de chevilles.

RECHEVRONNER, *recaveronner*, v. a., garnir de nouveaux chevrons :

Pour redrechier et *requevonner* le degrez d'après la maison Mauhommet qui estoit chaet. (1348, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 363, Delisle.)

Seront tenus de *recavonner* une embouchure de la grange. (1421, *Cart. Ezechiel de Corbie*, n° 134, ap. Duc., *Quevro.*)

Vallée d'Hyères, *r'kevronner*, Picardie, *recavonner*.

RECHIEF, *-chef*, s. m., action de revenir en arrière :

Et se assenterent et assentent expressement a toutes et chascunes choses, tenir entierement et fermement sans aucun retraicement ou *rechief*. (1365, *Traité de Guerrande*, Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 517.)

Le *rechief* est le pire. (*Prov. Gallic.*, xv^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 331.)

— *De rechief en bout*, d'un bout à l'autre :

Lors luy va compter, *de rechief en bout*, l'advertissement et conseil de sa bonne compaignie. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XXVI, Jacob.)

RECHIER, v. a., recevoir :

Li abbesse et li covens delle val Nostre-Dame donerent et paierent a le dite dame Isabial mere sisanse mars de ligois qu'ele reconut qu'ele avoit bien *rechies* en loial monoie en deniers contez. (1280, Val Notre Dame, Arch. Liège, Wilmotte.)

Après chis Engoraus n'est par che atargiez :
A S. Maternez at coronique comenchies ;
Che que Harigerus en fist at ilh *rechies*
A Lobbes, dont l'abbet oit esteit enseignies,
Et lez cronique Anseal qui mult sont affaitiez.
(*JER. DES PARIS, Geste de Liege*, I, 38693, Chron. belg.)

La ot il grant mortoire des Flamens marvoites ;
Rendus se suat alguns, qui tous furent *rechies*.
(*Id.*, *ib.*, II, 10681.)

RECHIERCELÉ, voir **RECERCELÉ**.

RECHIET, voir **RECET**.

RECHIEUF, voir **RECHIEF**.

RECHIGNART, *-ard*, adj. et s., qui rechigne, chiche :

Au fort aller, vaille que vaille,
J'en congnois ung a marier
Qui me requiert, sans me lyer
A ces *rechignardes* maistresses,
Qui me donra pour moins les grosses
Et quatre ou cinq francs, n'esse rien ?
(*Le Caquet des bonnes Chamberieres*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. V, p. 81, Bibl. elz.)

Au vieux *rechignard* pelé de Chalonne. (Du FAIL, *Prop. rust.*, p. 136, Bibl. elz.)

Vieillesse, *rechignarde*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Rechignard, m. Gruñidor, groñon, rifa-dor. (OUDIN, 1660.)

— *Servir du rechignart*, montrer un mauvais visage :

Pour ma dextre qui est riant
Et qui a le vestement blanc,
Bonne fortune l'en m'appelle,
Mais quant on me voit d'autre part
Et que je sers du *rechignart*,
Malé fortune suis nommée.

(DEGUILVILLE, *Trois Pelerin.*, I^o 67^b, impr. Institut.)

RECHIGNECHAT, *rechinechat* (à), locut., en rechignant comme un chat :

Plus plest aucune foiz une maalle que une povre fame donne lieement pour Dieu que se .i. riche homme donnoit cent marz a *rechignechat* ou o tristrece de cuer. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, n° 98^a.)

A *rechinechat* ou en tristrece de cuer. (*Id.*, *ib.*, ms. Soissons, 207, n° 150^e.)

A *rechigne chat*. (*Id.*, *ib.*, ms. Chartres, 371, n° 59 r^o.)

Morvan, *erchignechat*, même sens.

RECHIGNEMENT, voir **RESCHIGNEMENT**.

RECHIGNER, voir **RESCHIGNIER**.

RECHIGNEUR, s. m., sorte de figure grotesque ?

Pour une fontaine a .iiii. *rechigneurs* et un hanap a couvercle seant dessus. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, n° 24 v^o.)

RECHIGNEUX, adj., qui rechigne :

Quel grincement de dents et *rechigneuses* moues
Les visages mourans font sous les quatre roues !
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, III, Bibl. elz.)

Boileau a employé ce mot dans une lettre à Brossette, 1705.

Centre, *rechignoux*.

RECHIGNIER, voir **RESCHIGNIER**.

RECHIME, s. m. ?

Meubles et catels qui seroient au dit jour en le dite maison, qui ne tenroient a clou ou a keville, a chime ou a *rechime*, etc. (1318, *Charte de Pierre, abbé de S. Amant*, Arch. JJ 56, pièce 507, ap. Duc., *Cimentum.*)

1. **RECHIN**, *-ing*, *rechinne* (dans un texte anglo-normand) s. m., gueule :

La queue entre les janbes mist (le diable),
Herica soi, si abaia,
Entor moi gandi ça et la,
Dont me ti[n]g enfin a outré,
Et il vint le *rechin*[n]g baé.
(Parton., Richel. 19152, n° 166^e.)

— Action de rechigner :

De pere a fill escusement,
Rechins de roi a povre gent.
(Parton., Richel. 19152, n° 164^b.)

— Braiment :

Si n'a garde d'aba de chien,
Ne de *reching* d'azne ancien.
(Ruteb., *ti Dix de l'erberie*, I, 253, Jub.)

Rechinne de anne.
(*Prov. del vilain*, Brit. Mus., Arund. 220, n° 303, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 471.)

Suisse, *rechein*, *recheun*, rebuffade, affront, geste pour repousser, grimace de mauvaise humeur.

2. **RECHIN**, s. m., partie de l'office à Troyes :

Sub hac conditione quod dicti vicarii ad matutinas et au *rechin*, ad missam, vesperas et alias horas interesse tenebuntur. (1305, Arch. Aube, liasse G 2661, ap. Lalore, *Obituaires du diocèse de Troyes*, p. 148.)

Pour mettre les *rechins* de toutes les heures. (1382, *Compt. de l'Egl. de Troyes*, p. 33, Gadan.)

RECHINECHAT, voir **RECHIGNECHAT**.

RECHINCHER, voir **RECHINCIER**.

RECHINCHIER, voir **RECHINCIER**.

1. **RECHINER**, voir **RESCHIGNIER**.

2. **RECHINER**, voir **RECINER**.

RECHINGER, voir **RESCHIGNIER**.

RECHINGNER, voir **RESCHIGNIER**.

RECHINIÈRE, voir **RESCHIGNIER**.

RECHINNER, voir **RESCHIGNIER**.

RECHINOY, s. m., goûter :

Iceulx voisins si mirent ensemble pour aler *reciner*... et apres le dit *rechinoy*... (1447, Arch. JJ 176, pièce 508.)

RECHIRER, voir **RECIRER**.

RECHIRIR, voir **RECHERIR**.

RECHISELER, voir **RECISELER**.

RECHNABLE, voir **RAISNABLE**.

RECHOI, voir **RECOI** 1.

RECHOIER, v. a. ?

Après les cols sou dous ami *rechoier*
Qui s'on repairoit del tornoi
Par aventure les l'aulnoi.
(AUDEPR. LE BAST., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 299, 19.)

RECHOIR, voir **RECHEOIR**.

RECHOISIR, v. a., reconnaître :

Les chevaux eslaissent a tant,
Et vos maintenant se ferirent,
Et cil moult bien les *rechoisirent*.
(Othevien, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, n° 100 v^o.)

Dont quant cestuy La Moure le *rechoisy*, vint a bras levé et a force de cheval, et de haute puissance de corps et de cœur luy bailla une traverse au visage. (CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 267, Kerv.)

RECHOITE, s. f., récolte :

Vendages de grains et de *rechoites*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 140, 4, Kerv.)

RECHOIVRE, voir **REÇOIVRE**.

RECHOPEMENT, s. m., empêchement, arrêt, fin :

Se fit mener au bois de Vincennes, comme pour son dernier repos, car la s'alita et luy donna Dieu sa terminacion a la vie et *rechopement* a son regner. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 321, Kerv.)

RECHOPER, -*opper*, v. n., s'achopper :

Le pallefroy se lance de toute sa vertu, et Gallehaut faillit a sa resgne prendre qui geust sur le col au cheval, et au lancer qu'il fist si *rechoppe* des deux piez, et il volla outre la teste. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. LI, éd. 1488.)

RECHOSER, v. a., blâmer de nouveau :

Li bons abes lur pardona
Tot issi cum il li pria ;
Por la parole *rechoser*
Ne l'en osa plus justiser.
(*Vie du pape Grég.*, p. 46, Luzarche.)

RECHOVERE, voir **REÇOIVRE**.

RECIDIF, adj., qui récidive :

La cour, a cause de sa grande jeunesse, avoit envie de le sauver ; mais aiant esté trouvé *recidif*, et qu'il avoit fait un autre vol, l'envoia au gibet. (L'EST., *Mém.*, 2^e p., p. 502, Montmerqué.)

— En parlant de chose, qui revient fréquemment :

Fievres *recidives*. (J. G. P., *Occult. nerv. de nat.*, p. 230, éd. 1567.)

Maladies *recidives*. (Id., *ib.*, p. 232.)

RECIDIVANCE, s. f., action de récidiver :

Si dis je que la penitance
Bien peu vault quant *recidivance*
Est en aucun propos ou fait.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f^o 103, impr. Institut.)

RECIDIVANT, adj., qui récidive :

Ulcere avec os corrompu est ulcere *recidivant*, ayant chair molle. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 314, éd. 1598.)

RECIDIVEMENT, adv., en récidivant :

Mais faictes *recidivement*
Confession.
(ROB. GOSIN, *Livre des loups ravissans*, ch. v, éd. 1525.)

RECIE, *ressie*, *raassie*, s. f., goûter, collation, heure de la collation :

Azimus, *recie*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 7692.)

Les machons ouvrans au beffroy n'auront pour jour que 2 heures, c'est assavoir demi heure a déjeuner, 1 a disner, demi heure a *ressie*. (25 juill. 1390, Arch. mun. Rouen, A. 1.)

A lui exposant vint icellui Grangier, son sire, environ heure de *recie*, et lui demanda qu'il faisoit et s'il avoit point goûté. (1396, Arch. JJ 150, pièce 195.)

Par force de long plour lassee
Une fois toute recasse
Demouray, com chose transie,
M'endormy en une *ressie*.
(CZ. DE PRS., *Poés.*, Richel. 604, f^o 169 r^o.)

Livres de belle pollicie
Pourchacent et main et *ressie*
Et les hystotres des vaillans.
(Id., *ib.*, f^o 200 r^o.)

Pour Dieu, s'on me vient demander,
Si dites que je n'i suis mie,
Car je vois dormir a *ressie*
Un petitait.
(*Mir. de N. D.*, II, 390, A. T.)

Icellui suppliant demoura en icellui hostel jusques a l'heure de *ressie* ou relevee. (1411, Arch. JJ 155, pièce 138.)

Lors les commeres entrent : elles desjuntent, elles disnent, elles menjent a *raassie*. (*Quinze Joyes de Mar.*, III, Bibl. elz.) Ed. Rosset, *ressie*.

Centre, Poitou, Pays Gallot, Comté, *recie*, Morv., *rechie*, *erchie*, goûter et heure du goûter.

RECIEMENT, s. m., chute, écoulement :

Et ses maladies sont ausi com le *recie-ment* de l'esclou, et le sanc qui descent par desous. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f^o 19 r^o.)

RECIERCELÉ, voir **RECERCELÉ**.

RECIEKIER, voir **RECERCHIER**.

RECIEU, voir **RECET**.

RECIGNIER, voir **RESCHIGNIER**.

RECIMER, v. n., repousser, en parlant d'un arbre étêté qui jette de nouvelles pousses, et fig. en parlant des cheveux :

Son queu que il a coronat
Toth lo laissera *recimer*.
(S. Léger, 126, Koschwitz.)

RECINDRE, voir **REGEINDRE**.

RECINCIER, -*cer*, -*cher*, *rechinchier*, -*cher*, *resinchier*, v. a., laver avec de l'eau propre, rincer, nettoyer :

Chi pres jusqu'a une ruee
At espit une buée
Que j'aiderai a *rechinchier*.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m.-4., p. 203.)

Or voel me bouce *recincher*.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle l'Emp.*, Dinaux, Trouv. ar-tés., p. 197.)

Fames qui servent de keudre et de tallier,
De cles laver et de dras *rechinchier*.
(ANSEIS, Richel. 19160, f^o 63^o.)

Et quant il les avoient laves (les viandes) en ceste fosse, il les bailloient as prestres, et li prestres pour chou que nule ordure n'i fust demouree les boutoient et *resinchoient* en ces lavoirs. (*Bib. hist.*, Maz. 684, f^o 112^a.)

Pour *resinchier* les membres des sacrefisces. (*ib.*)

La ne doit nule laver hanap a se main, mais *recincier* ki volra. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f^o 92 r^o.)

Aucun[s] de leurs boins vins ses hanas en *re-*
[*cince*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 116, 13, Kervyn.)

Se jetta en ung cuvier tout plain d'eaue ou on *rechinchoit* tasses et hanaps. (FROISS., *Chron.*, XV, 88, Kerv.)

Accordé est que les ouvriers foulons prendront leurs draps de telle heure qu'ils le puissent avoir *rechinchié* a sacrement et aller diner sans fraude, et ne pourront mettre l'eau ou vaissel pour *rechincher* et laisser oudict vaissiel quant ils iroint diner. (XV^e s., *Stat. des pareurs et foulons*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, III, 579, Doc. inéd.)

Les lavoirs ou ils *rechinchoient* lesdictz membres des sacrefisces. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 6 v^o.)

Ou ils *resinchoyent*. (Id., *ib.*, 2^e p., sec. cop., f^o 9 r^o.)

— Fig., purifier :

C'est li pechierres qui *recince*
Son cuer dont il giète l'ordure.
(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f^o 79 r^o.)

Luxure enboe tout et neant ne *recince*.
(J. DE MEUNE, *Test.*, ms. Corsini, f^o 166^b.)

— Renouveler, rafraichir :

Et en apres pour *recincier*
Le douc air qui venoit sus fautro
Il rendoit a la fois un autre
Qu'on recoilloit par grant solas.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 357 r^o; II, 37, 1243, Scheler.)

RECINEMENT, s. m., goûter, collation :

Obscenum, *recinement*. (*Gloss. de Salins*.)

RECINER, *rechiner*, *recisner*, *ressiner*, *ressicuner*, *resigner*, *recener*, verbe.

— Neut., faire collation après le diner, souper :

En paradis lasus sans fin puist *reciner* !
(GILL. LE MUISIT, *Poés.*, I, 316, 24, Kerv.)

Jehannin Emangard dist a son cousin qu'il avoit assez dancé et qu'ilz s'en alasent *ressiner* en sa maison. (1422, Arch. JJ 172, pièce 130.)

A esté delivré audit Olivet pour aler *re-*
chiner avec aucuns de ses compaignons, le jour Notre Dame retrouvée, ung gros et demy. (1457, *Tutelle d'Olivet*, Arch. Tour-nai.)

Souper ou *recener*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Coetqueueran, Bibl. Quimper.)

Colla se aproche et a pris la fillette,
Tant qui le assist en bas sur la verdure;
Cescun de eux mist a terre sa holette
Pour *rechiner* ensemble bonne alure.

(3 oct. 1486, *Reg. du Puy de l'École de Rhétor.*, 36^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 363.)

Après qu'ilz eurent *reciné* et prins un peu de repos, s'en allerent continuer le passetemps accoustumé. (MARG. D'ANGOUL., *Hept.*, L, Jacob.)

Ceux qui auront pris seront tenus a ce que dessus et compagner ou *reciner* sur paine de perdre leur prix. (xvi^e s., *Statuts de la confrerie de Ste-Barbe*, ap. Cardevaque, *Serments de la ville de Cambrai*, p. 109.)

Dipner que d'advocat, *ressiner* que de vigneron. (RAB., *Quart livre*, ch. 46, f^o 69 r^o, éd. 1552.)

Pour fournir a ce qu'est devisé en le XI^e article de l'obligation susdit, on distribuait a chacun superindant originateur, joueur et administrateur vieux et jeunes et les filles autant que les hommes, la somme de .xviii. deniers pour *reciner* et pour soy recreer ensemble entre deux chambres. (1547, *Exhibition et spectacle de la sacree passion de Jesu Christ*, ms. Valenciennes 527.)

Il nous fault
Trouver moyen de le mener
Jusque a mon logis *ressiner*.
(GAEVIN, *les Esbahis*, II, 4, Anc. Th. fr.)

Doivent avoir a desjeuner et a *rechiner*. (1561, *Cout. de Saully*, Nouv. Cout. gén., I, 407.)

Reciner, quasi *recenare*, merendare. (NICOT, 1606.)

Reciner ou regoubillonner... Commissari post caenam antequam cubitum eatur. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, 1664.)

— En parlant du dernier repas de Jésus-Christ, faire la cène :

Le maistre veult cy *reciner*
Et nous avec, sanz deviner,
Somes trestous de luy semons.
(PASS. N. S., Jubin, *Myst.*, II, 169.)

— Act., offrir quelque chose comme goûter :

Les bounes oeuvres sont pastures a nostre Signor. Boneuré sunt cil qui au matin le disnent et a miédi le paissent et a vespre le *recinent*. (*Serm. du xiii^e s.*, ms. Mont-Cassin, f^o 103^a.)

— Emploi particulier, *reciner gosier*, réjouir le gosier par des libations fréquentes :

Liesse n'ay, diurne, nocturne,
Sinon au jeu de *ressiner gosier*.
(R. DE COLLEBYE, *Epist.*, XXI, Bibl. elz.)

— Infinitif pris substantivement, la collation, le goûter :

Pour .vi. s. .viii. d. que les dessus nommez devoient a ladite hostesse du crois-sant pour les frais et despens par eulx et

leurs chevaulx fais en sa maison ce jour au *recisner*. (1419, Arch. JJ 171, f^o 46 v^o.)

Le *resigner*. (1530, *Acquit*, Arch. mun. Laon.)

Merenda, le gouter, lequel a Paris on appelle *reciner*. (MATURIN GORDIER, *De corrupti sermonis emend.*, ch. 24, n^o 90, éd. 1539.)

Le *reciner*. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, *Antecanium*, éd. 1576.)

Les desjeuners, les *ressiners* et les collations... plus frequentes. (MONT., *Ess.*, I, II, ch. II, p. 218, éd. 1595.)

— Le souper :

Le *reciné* ou le *recener*... Pocœnium, vel repastus et commessatio post cœnam. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, 1664.)

— *Reciné*, part. pris subst., goûter :

Le *reciné*. Merenda, Antecœnium. (NICOT, 1606.)

Normandie, *reciner*; Picardie, *rechiner*, *erchiner*, *r'chigner*; Artois, *archiner*; Lillois, *erchener*, *erchener*; Rouchi, *erchener*, *erchiner*, *erciner*; Wallon, *rechenner*, *rechiner*, *riciner*, *erciner*, Bar-le-Duc, *reciner*; Messin, *ressener*; Troyes, *reciner*; Comté, *recigner*, Artois, St-Pol, *arciné*; Tournai, *erchiner*; goûter, faire collation. Lorraine, *recinaie*, s. m., goûter, aliments qui le composent.

RECINNER, voir RESCHIGNIER.

RECION, *ression*, *resson*, s. m., goûter, collation :

Ression, merenda. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Coetqueueran, Bibl. Quimper.)

Le suppliant porta une choppine de vin et un goppin de pain au dit cousturier pour son *ression*. (1478, Arch. JJ 205, pièce 82.)

Elle donnoit aux pauvres son desjeuner ou *recion*. (A. LE GRAND, *Saints de Bretagne*, p. 292, éd. 1626.)

— Cloque du *resson*, cloche des ouvriers, fondue en 1471, à Douai, et qui portait cette inscription : Je suis le cloque des ouvriers, six fois le jour sonne, et premiers au point du jour, et le matin, disner, *resson*, vespres le derraine :

Depuis le cloque des ouvriers du *resson* sonnee. (*Reg. aux ord. et briefs*, art. 80, Arch. mun. Douai.)

Eulx remettre a l'œuvre a le cloque du *resson* et ouvrir diligamment jusques a le cloque du vespre. (xv^e siècle, *Ban de drapperie*, art. 59, Arch. mun. Douai.)

Franche-Comté., *ression*, collation.

RECIONNER, *ress.*, *raiss.*, v. n., goûter, faire collation :

Merendare. *ressionner*, mengier a heure de nonne. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Coetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quant ilz eurent *raissionné*
Et leur petit mengier finé,
Leur relief fut au chien donné.
(LE ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, OEu., II, 123, Quatreb.)

Haut-Maine, *recionner*; Poitou, *ressionner*, *ressonner*.

Cf. RECINER.

RECIPERE, v. a., prendre ou retirer de :

Pour *reciper* au boys lesdites .ii. jumelles. (1332, *Compte*, Arch. KK 3^e, f^o 182 r^o.)

RECIPIABLE, *-iauble*, *receptible*, adj., recevable :

Six soz de estevenens bons et *recipiables*. (Déc. 1284, *Ch. des compl. de Dole*, C 113, Arch. Doubs.)

Huit bichez de froment merchant et *recipiable* a la mesure de Trave. (1298, Moreau 870, f^o 549 r^o, Richel.)

— Qui peut être reçu, autorisé :

Et i puet chescuns qui auront essoine leal, envoier pour lui homme *recipiable*. (1283, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

Li home de la commune porront anvoier sergens *recipiables* pour lor an mon ost. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. I. 9873, f^o 4 r^o.)

Unz chascuns y poroit envoyer pour lui homme *receptible*. (1323, *Franchise de Montmirey*, Prost, *Doc. inéd. relat. à l'hist. de la Fr.-Comté.*)

RECIPIAL, adj., recevable :

Bon blé et novel et bien *recipial*. (1296, La Barzelle, Valençay, Arch. Indre, H 112.)

RECIRER, *rechi.*, v. a., cirer de nouveau :

Item pour *rechirer* leurs taules .viii. s. (1344, *Tutelle des enf. Hanicotte de Cunfraing*, Arch. Tournai.)

Audit Gillet de Heuvines, lequel avoit païé pour avoir fait *rechirer* les tables esqueles les dis commis escripsent. (1421-22, *Compte des fortifications*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Vosgien, *r'cirer*.

RECISELER, *rechi.*, v. a., aiguiser de nouveau :

Pour .iii. soyoires, appellees tronchenoires, lesquelles il a *rechiselees* de nouvel. (20 févr. 1396-mai 1397, *Compte d'ouvrages*, 1^o Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rechisé* et redenté le tron-

chonnoire. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *rechisé* deux tronchonnoires servans aux oeuvres de la laine du bos de Breuse. (18 mai-17 août 1493, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECISER, -siser, -cisser, -ceisier, v. a., retailer :

v. sols pour *recisier* la vigne. (1343, *Compte d'Ourriet de La Mothe, prévôt de la Marche*, Arch. Meuse B 2523, f^o 30 v^o.)

— Retrancher :

Voiz que je ai donc seonee et refusee et resisee de loi la nation. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 132^a.)

Mes que non avoit adjutoire de sa gent *recisse* a lo christiennissime duc Robert, et parlerent ensemble, et firent amistié. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 8, Champol.)

1. **RECITABLE**, adj., qu'on peut citer :

Cest exemple est bien *recitable*
En moral pour plusieurs servans
Qui ont office proufitable
Et qui sont autres convoitans.
(E. DESCHAMPS, *Éuv.*, V, 384, A. T.)

Se dit encore en Normandie.

2. **RECITABLE**, voir **RECETABLE**.

RECIVEMENT, s. m., action de recevoir, réception (d'un hôte) :

Cil devant alanz *recivemenz* ne fut pas senz culpe. (*Dial. S. Greg.*, p. 44, Foerster.)

RECIVRE, voir **REÇOIVRE**.

RECIVRE, voir **REÇOIVRE**.

RECLAIM, voir **RECLAIM**.

RECLAIMER, -aimmer, voir **RECLAMER**.

RECLAIN, *reclaim*, *reclain*, *reclin*, *reclam*, *reclan*, s. m., appel, invocation, recours :

... Fuium d'ici,
Que ne chaeiz meis en umbli.
Melz vient souffrir honeste faim
Que ublier Deu e sun *reclaim*.
(S. BRANDAN, 818, Michel.)

Quant il por Deu l'en fait *reclaim*.
(S. Grégoire, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 85, 28.)

Qui veult que tout mon appareil
Soit mis a servir soir et main
Loiauté, et moult me mervail
Comment homs a le cuer si vain
Qu'il a a fausseté *reclain*.
(Liv. des cent ballad., LI, Queux S. Hilaire.)

Pour ce pri a jointes mains
A tous sains
Et aux sainctes ensemment,
Que facent a Dieu leurs claims
Et *reclains*.
(E. DESCHAMPS, *Éuv.*, II, 313, A. T.)

En pleurs et en plains,
Jhesus, je te plains,
Saint homme et begnin,
Et fais mes *reclains*,
Car ces gens voý plains.

(GRÉBAN, *Myst. de la Pass.*, 24020, G. Paris et Reyn.)

— Cri de guerre pour réclamer le secours des siens :

Li rois Othe, pour son *reclain*,
Cria Roume .iii. fois ; s'ensegne
Si com proaice li enseigne.
(Mousk., *Chron.*, 22054, Reiff.)

— Ce qu'on appelle, ce qu'on désire :

Dames sont l'esbat des seigneurs,
Les haultz soulas des creatures,
Reclam de long temps voyageurs,
Ressort de bonnes aventures.
(*La Louenge et beauté des Dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 291.)

— Plainte, lamentation :

Sovent regrete Mau. et Gerars,
Tuit si *reclain* torment desor Florit.
(Les Loh., Richel. 1622, f^o 197 v^o.)

... Le partement
Convint faire lors bien hastivement
A grant *reclain*.
(CHR. DE PIS., *le Dit de Poissy*, Richel. 604, f^o 73^d.)

Jamais on ne vous aroit dit les piteux *reclains* que ils en firent. (J. WAUQUELIN, *Rom. en prose de la Manchine*, dans *Œuv. de Beaumanoir*, I, 340, A. T.)

Comme si elles disoient entre leurs destroitiz *reclains* et regretz pour elles desconforter : le dieu aux desirers nous demourra, car de marys nous pourvoyera, et nous le servirons. (*Perceforest*, vol. IV, f^o 63^a, éd. 1526.)

Ha! ha! sire, dist la pucelle, ores entendis du chevalier qu'il fit ung *reclam* moult piteux pour une sienne amyce que il nommoit Euriant, par qui il disoit avoir tant de maux souffert. (*Gérard de Nevers*, II, XIII, éd. 1727.)

— Réclamation, particulièrement en justice :

Li visquens de Ruem la tierce ot,
Ki moult valu et peut et sot,
Pere Lambiert de S' Oain,
N'onques de lui n'ot mal *reclain*.
(Mousk., *Chron.*, 14991, Reiff.)

Se aucuns tient par an et jour en pais sans *reclam* d'ome ki en la vile soit manans, d'enki en avant il le tenroit en pais sans *reclam* d'ome et de fame. (Mars 1241, *Cout. du chât. de Rotoum.*, Arch. J 197.)

Et (il) renuncha et a renunchiet pour lui et pour ses oirs a toute aive de droit canon et de loi mondaine, a tous instrumens se il aucuns en a ou puet avoir et a toutes raisons et a tous *reclains*. (Août 1269, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 386, Chron. belg.)

Qu'il lou tienent an paiz sanz nul *reclain* de moi et de mes oirs. (1261, Arch. H.-Sadne, G 47.)

Sans *reclain* ne appellacion aucune. (29 déc. 1372, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f^o 489 r^o.)

A divers huchemens et *reclans*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f^o 58^b.)

Reclam, richiamo. (DUEZ, 1639.)

Reclam, m. Reclamo. (C. OUDIN, 1660.)

— Prétention, droit que l'on fait valoir :

Mais la mors, qui nului n'espargne,
Ne ne tient vallant .i. escargne,
Pour l'envie qu'ele ot de lui,
Ne n'iert envious de nului
L'ariesta et prist par le frain l
Et si clama part et *reclain*
Tant k'il estut morir le conte.
(Mousk., *Chron.*, 27173, Reiff.)

Sera utile d'entendre premierement les droictz, tiltres et *reclains* que pretendent lesditz Anglois es choses dessus dictes. (SEYSSEL, *la Loy salique*, éd. 1507.)

— Sans *reclain*, sans nul *reclain*, sans qu'on puisse réclamer, sans merci, sans conteste :

En France avoit si grant famine
Et si grant plenté de viermine,
Que de viermine, sans *reclain*,
Moroient les gens et de faim.
(Mousk., *Chron.*, 12689, Reiff.)

Pour ce volt il deus pastez fero,
Tout colement, sans nul *reclain*.
(Renard contrefait, Tarbè, *Poët. de Champ.*, XI, 97.)

Ly common puple crie a Dieu et fut enclins ;
Le fietre saint Lambiert par les mangons tant
Et l'autre des cangeurs eramment, sans *reclins*,
A ces processions furent sens mal engins
Porteis trestotes trois.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38824, Chron. belg.)

— Par *reclaim*, par nécessité ?

Et la vit gesir .i. mort home
Deseure l'autel, a cel soume :
Et li fu vis qu'il ot tel faim
Qu'il li estevoit par *reclaim*
L'un des pies a cel mort mangier.
(Mousk., *Chron.* 17748, Reiff.)

Droit desouz le palais, apres, par grant *reclins*,
Fut fondez li mostiers, che dist li parchemins ;
Ilh y siet al jour d'huy et costat mains florins.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35228, Chron. belg.)

— A ou au *reclaim*, à merci, à jubé :

Se sa biautez mes iaux *reclaimme*
Et mi oel traitent a *reclaim*,
Dirai je por ce que je l'aim?
Neuil, car ce seroit manconge.
(CUREST., *Cliget*, 494, Foerster.)

Tant que besoing, poverté ou fain
La face venir au *reclain*.

(*Dame qui conchiu le prestre*, ms. Berne 354, f^o 81^b.)

Le roy Petre fut couroucié moult amere-ment de perdre son royaume d'Espaigne et vint a *reclam* au prince de Galles et de Guienne. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 170, Luce.)

A Rains fut dit Albiert, qui tant savoit de bins ;
De coy li duc d'Ardenne, ses oncles, a *reclins*
Quid estre ; si jurat S. George et S. Martins
Qu'il soy defenderat par merveilleux hustins.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37757, Chron. belg.)

Et fu la ville si affamee qu'il convenoit mengier les chevaux, chienz, chas, ras, a bonne saveur. Car il avoit en la ville trop de peuple de hors de la ville, qui estoit venu a *reclain*, qui y furent enfremes. (P. COCH., *Chron.*, c. 33, Vallet.)

— Bruit, nouvelle, renommée :

Biele fille, fait il, pour vos ai le cuer vain,
Hui vos convenra perdre vostre ami plus procaïn,
Ja jor que vos vivres n'en orres mais *reclain*.
(Chev. au cygne, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 347, 24.)

A Damerdiu merchi cria,
A chelut fait et dist son claim
Ki de s'amour a le *reclaim*.

(GUI DE CAMOR., *Barlaam*, p. 228, v. 11, P. Meyer.)

Moult amoient l'enfant si cinq oncle hautain,
Car il estoit si blaus, ce dit on pour chertain,
Que pour sa grant biauté avoit moult de *reclaim*.
(*Bast. de Baillon*, 3845, Scheler.)

Si leur commanda qu'il chastiassent leur
enzanz en tel maniere qu'elle n'en oist
jamais *reclaim*, et se il non faisoient, il
couverroit qu'elle i meist conseil. (MÉN.
DE REIMS, § 442, Wailly.)

Quart ne set pas qu'il ait amié,
Ne onques n'oy en sa vie
Reclaim qu'en nul lieu repairast
Ou dame ne pucelle amast.

(*Couci*, 3809, Crapelet.)

C'est ung des bons que je veiz oncques
et du meilleur *reclaim*. (13 déc. 1515 ? Arch.
Bass.-Pyr., E, 380, 7071.)

— Proverbe, refrain :

Pour chou dist on en un *reclaim* :
Tant as, tant vaus et je tant l'aim.

(BEAUMANOIR, *Conte de fole larguece*, 19, A. T.)

Et pour *reclaim* conclurent justement (les
Chantons, loons en jubilation [pastouriaux] :
Du Redempteur le saint advenement.

(12 décembre 1490, *Reg. du Puy de l'éc. de Rhet.*,
51^e congr., ms. Bibl. Tourenai, p. 509.)

— T. de fauconnerie, cri d'appel de
la perdrix ; cri pour rappeler les oi-
seaux de chasse :

Li colons qui si revint tost,
Qui ne se caicha ne repost,
A l'arche vint tot senz *reclaim*.

(EVRAT, *Genese*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, p.
304, v. 11.)

Le perdreau qui aura esté esclos et nourry
sous les ailes d'une perdrix estrangere, au
premier *reclaim* qu'il oyt de sa vraie mere,
qui avoit pondu l'œuf duquel il est procé-
dé, il quitte la perdrix larronnesse, se
rend a sa premiere mere et se met a sa
suite. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, I, xvi, éd.
1610.)

Reclamer un oiseau, c'est le huer et le
rappeler, comme on fait les oyseaux do-
mestiques qui se vont quelque fois pour-
mener par la rue, puis on les rappelle
pour les mettre en cage, et le *reclaim* c'est
ce cri la ; on s'en sert souvent en faucon-
nerie. (CL. BNET, *Merv. de nat.*, p. 67, éd.
1622.)

— Sifflet, pipeau pour attirer les oi-
seaux :

Chascun a un *reclaim* et un chapellet, a
ce que il puissent clamer leur oisiaus et
tenir. (*Voy. de Marc Pol*, xcii, Pauthier.)
Roux, *reclam*.

Filletz et *reclains* a prendre gelinettes.
(xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Doubs, *reclin*, instrument qui sert à
appeler les oiseaux.

RECLAM, voir RECLAIM.

RECLAMANCE, -ence, -anche, -anze,
s. f., réclamation :

Sanz nule *reclamance*. (1274, N.-D. de
Voisins, Arch. Loiret.)

Sanz empechement et sanz *reclamance*
du dit Jeuf. (1287, S. Evroult, Arch. Orne.)

Poursieut la dicte rente franchement et
quitement, sanz *reclamanche* d'eus ne de
lours hers. (1294, *Lett. du senesch. de Li-
sieux*, Arch. hosp. Lisieux.)

Sanz *reclamance* dou dit clerc ne de ses
hers. (1295, S. Vinc., pièce 67, Arch.
Sarthe.)

Sanz nule *reclamanche* de moy. (1295,
Charte, F. de S. Marc, S. Wandrille, Arch.
Seine-Inf.)

Sanz *reclamanze*. (Avr. 1302, *Charte de
Raoul Tesson*, S. Et. de Fontenay, Arch. Cal-
vados.)

Sanz *reclamence*, contredit ne empesche-
ment. (1324, Arch. JJ 61, f^o 213 r^o.)

Du don que il en fist sanz *reclamanche*
ou empechement d'ore en avant de nous
ou de nos hoirs. (1327, Arch. P 1355⁴,
pièce 94.)

A tenir en perpetuel heritage franche-
ment et quittement et en pais, sanz *recla-
mance* des hoirs dudit Colin. (1343, Arch. JJ
74, f^o 41 r^o.)

Sanz aucun debat, contredit, *reclamance*,
ne empeschement de nous, de nos succes-
seurs... (23 juill. 1383, *Donaison*, Arch. So-
lesmes.)

Sanz *reclamance* aucune. (1453, *Denombr.
du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f^o 223
r^o.)

RECLAMEIR, voir RECLAMER.

RECLAMEMENT, s. m., action de ré-
clamer, d'invoquer :

Ceste vengeance fu fete pour le *reclame-
ment* du nom Jesus Crist. (*Chron. de Fr.*,
ms. Berne 590, f^o 42^e.)

— Réclamation :

Sanz *reclament* de moi et de mes hers.
(Sept. 1283, Jumiègne, Arch. Seine-Inf.)

RECLAMER, *reclameir*, *reclamer*, *re-
cleimer*, *reclaimmer*, *reclaim.*, *reclamer*,
verbe.

— Act., implorer, invoquer, sup-
plier :

Mahunet sert e Apollin *reclamet*.

(*Rol.*, 8, Muller.)

E si *reclaimet* Rollant qu'il li aiut.

(*Ib.*, 2044.)

Li chrestien te *reclameint* et orient.

(*Ib.*, 3998.)

Les borjois prannent et la lor famelie
Qui molt *reclaimment* Jhesum le fil Marie.

(*Les Loh.*, Richel. 1622, f^o 239 v^o.)

Dist li abes : Ne vus tamez,
Mais Dame Deu mult *reclamez*.

(S. Brandan, 458, Michel.)

Dunt comenceat tuz a crier,
Deu et ces seinz a *reclamer*.

(Wack, *li Liv. de Nicholay*, 244, Delius.)

Lors *reclama* Diu et son non.

(*Perceval*, ms. Moas, p. 138, Potvin.)

Dame Guiborc les a oi crier

Et hautement Damledeu *reclamer*.

(*Atiscans*, 1673, A. P.)

Deu *reclame* mult piement.

(*Vie de Saint Gile*, 1120, A. T.)

A sun seigneur s'est desmenté,
Mult l'a dulcement *reclamé*.

(*Ib.*, 3285.)

Deu *reclameint* devotement,
Saint Nicholas e seint Clement
E Madame Sainte Marie.

(MARIE, *Lais*, Eliduc, 821, Warnke.)

Molt doucement *reclame* le fils sainte Marie.
(*Aiol*, 6217, A. T.)

Quant cil le voient, n'i ot que esmaier ;
Deu *reclamerent*, le verai jostissier.

(*Aymeri de Narb.*, 2888, A. T.)

Forment *reclament* le verai criator
Que il les giet de cest jor a ennor.

(*Ib.*, 2910.)

Quant son douz non *reclament* picheour,
Et il dient son Ave Maria,
N'ont puis doute du maufei tricheour.

(RUTES., *Chans. de N. D.*, II, 7, Jub.)

La leur ouyt on fort *reclamer* leurs dieux,
et neantmoins ilz furent desconfis et mors.
(J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 182, Bibl. elz.)

Tantost la noble royne eut le mal d'en-
fantement qu'il luy dura quatre jours et
troys nuys. En *reclament* Dieu et Saint
Jehan Baptiste elle eut ung beau filz qui fut
nommé Jehan. (*Livre de Baudouyn, conte de
Flandres*, p. 151, Serrure et Voisin.)

Car je sui certain qu'elle m'aime
Et qu'en son cuer pitié *reclame*.

(*Pass. N. Seign.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 149.)

Pour les hommes sert la voix
Envers les hommes : mais l'ame
Envers les dieux qu'on *reclame*.

(J. A. DE BAIF, *Passetems*, I, III, f^o 67 r^o, éd.
1573.)

— *Reclamer sa culpe*, dire son mea
culpa :

Oliviers sent que la mort mult l'anguisset :
Ambdui li oil en la teste li turnent,
L'oe pert e la veue tute,
Descent a piet, a la terre se culchet,
D'ures en altres si *reclament sa culpe*.

(*Rol.*, 2010, Müller.)

— Demander une chose due ou juste,
particulièrement en justice :

Si songent les choses amees
Que tant ont par jor *reclamees*.

(*Rose*, 18601, Méon.)

Ne ne *reclamerons* riens. (Mars 1275, Fon-
dremand, Ch. des Compt. de Dôle, cart. 44,
paq. 44, Arch. Doubs.)

Il, ne lour hoir,... ne autre pour aus,
ne poent ne ne doivent riens *reclamer* ne
faire *reclamer* a autrui, tant qu'il aient fait
plain paiement. (1278, *Ch. de Joinville*, Bibl.
des Ch., 6^e sér., III, p. 582.)

Riens de droit ne *reclamerons*. (1285,
Jeudi apr. Ste Mar. Magd., Pontigny, Mon-
tigny, Arch. Yonne H 1497.)

Ilz trouverent le tonnel ainsi que dit
avoit esté, et sans ce que les quatre sages
y *reclamassent* aucune chose, le donnerent
entièrement au roy pour le plus esbahir.
(*Sept sages de Rome*, 43, A. T.)

— Appeler :

Puis print le cor, ci l'ait trois fois sonnei
Moult durement por les siens *reclameir*.

(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*,
p. 124, v. 1.)

— Terme de fauconnerie, appelle l'oiseau pour le faire revenir sur le poing ou au leurre :

Cum l'om deit faire oisel voler,
Paistre, *reclamer* e tenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13680, Michel.)

Vit gens venir qui *reclamoient*
Oisiaus et lor loirres getoient.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 26^c.)

Reclamer un oiseau, c'est le huer et le rappeler, comme on fait les oiseaux domestiques qui se vont quelquefois pourmener par la rue, puis on les rappelle pour les mettre en cage. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 67, éd. 1622.)

— Fig., attirer :

Jusqu'a la mort d'ame t'ousse clamee ;
Mais un nouveau t'a si bien *reclamee*,
Que tu ne veulx qu'a son leurre venir.
(C. MAROT, *Rond.*, De celui de qui l'amy a fait
nouvel amy, p. 309, éd. 1545.)

— Appeler à son tour, redire :

Et sur le bort les blanches fees
Sient dolentes et effrees,
Ou si hault nos propres noms claiment
Que les valees nous *reclament*.
(Pastoralet, ms. Brux., f° 49 v^o.)

— Réfl., s'appeler :

Les perdrix si se *reclamoient*,
Et puis en tropeaux s'envolloient.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, OEuvr., II, 147,
Quatrebarbes.)

— Se rappeler :

Or ne quidies pas qu'il anuit
As chevaliers ki siecle amoient
Et en cel liu se *reclamoient*,
Qu'il voloit son frere sanbler ;
Et biel le voient asanbler,
Et biel joster et biel combatre.
(MOUSK., *Chron.*, 29294, Reiff.)

— T. de jurisprudence, interjeter appel :

Bien se gart cil qui se *reclamme* a tort,
il quiet en l'amende. (BEAUMAN., *Cout. du
Beauvois.*, LV, 1, Beugnot.)

— *Se reclamer de*, faire mention :

Estote huimain venue pour la messe escouter
Avoec Symon mon oncle dont m'oez *reclamer*.
(Berte, 2699, Scheler.)

— Se corriger :

Il faut que vous vous *reclamez*,
A vous le dire franc et court.
(Farce des gens nouv., Anc. Th. fr., III, 244.)

— *Reclamé*, part. passé, renommé :

L'empereur qui est maintenant est le
plus *reclamé* homme que je congnyus ja-
mais. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 727, Gé-
nin.)

La Bresse en Vosges, *reliama*, ap-
peler de loin. Suisse romande, Neuchâ-
tel, *reclamer quelqu'un*, le visiter, lui
donner des soins, le traiter comme un
membre de la famille.

RECLAMOR, -our, s. f., synonyme de
reclamance :

Et ni nos a la fieie cheoiz enpechiet ceu
est ossi de nostre culpe, les quels vos
n'avoiz mics contrestor et *reclamor* en vos
malvais desiers. (Greg. pap. Hom., p. 109,
Hofmann.)

C'est quant amans par *reclamours*,
Par servir ou par ses priores,
Et en toutes bonnes manieres,
Peut en pais de dame joir.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 56^a.)

RECLAN, voir **RECLAIN**.

RECLARCISSANT, voir **RESCLARCISSANT**.

RECLARZIR, voir **RESCLARZIR**.

RECLEIN, voir **RECLAIN**.

RECLEMER, voir **RECLAMER**.

RECLETER, v. a., réparer :

Pour *recler* le karete. (1309, *Revenus des
terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

RECLICIER, v. n., sonner, faire éclater
des sons :

Les cors as bouces commencent a hucier,
Sonent cil graille et cil olifant cior,
Cil manuel prendent a *reclicier*.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 27^b.)

1. **RECLIN**, s. m., lieu de repos, p.-ê.
cellule :

Cil levet sus, prendre l'alat,
E en repost tut l'enmalat ;
E puis que out fait le larcin,
Reviat dormir en sun *reclin*.
(S. Brandan, 317, Michel.)

2. **RECLIN**, adj., penché, dans une
attitude attentive :

Si n'eussiez ouy un seul mot sonner,
tant estoient *reclins* a regarder les mer-
veilles qui venoient. (Rom. de J. de Paris,
p. 86, Bibl. elz.)

3. **RECLIN**, voir **RECLAIN**.

RECLINATION, s. f., inclination, pen-
chant :

Reclinatio, *reclination*. (Gloss. lat. fr., Ri-
chel. l. 13032.)

1. **RECLINATOIRE**, *reclinatoire*, *recli-
natorie*, s. m., objet sur lequel on s'ap-
puie, demi-siège qui donnait l'appa-
rence d'être debout, et qu'on appelait
aussi miséricorde (V. DUSOMMERARD,
l'Art au moyen âge, p. 334) :

Les *reclinatoires* signifient les oratoires
es quelz les devos orent et prient afin que
nul ne les voie fors que Dieu. (J. GOULAIN,
Ration., Richel. 437, f° 10^a.)

— Fig., lieu où l'on se repose, lit,
séjour :

Cel precios *reclinatorie*.
(Delivr. du peup. d'Isr., ms. du Mans 173, f° 65 v^o.)
Lat. : *reclinorium aureum*.

Maria, mater gracie,
Du filz de Dieu *reclinatoire*,
Mater misericordie,
Tres precieux repositoire.
(Myst. de S. Didier, p. 73, Carnandot.)

Quand vendra l'heure qu'elle naisse ?
Pleust a Dieu que ce fust des ore.
O saint et pur *reclinatoire*
Ou tel mistere se fera !
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 1886, G. Paris et Ray-
naud.)

Et quant viendrez en vostre magesté
Juger chacun en lumiere excellente,
Lors aux mauvais de voir tres vehemente
Direz que au feu soit leur *reclinatoire*,
Et puis aux bons, venez sans longue attente
Au lieu de paix et d'éternelle gloire.
(Act. des apost., vol. I, f° 17^b, éd. 1537.)

En son dernier *reclinatoire*.
(Ib., f° 56^b.)

Precieux *reclinatoire*
Ou le vray Dieu que j'adore
Par neuf mois se reposa.
(Ib., vol. II, f° 314.)

Son *reclinatoire* fut la creche et l'arbre
de la croix. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*,
p. 498, éd. 1599.)

O precieux *reclinatoire*,
Et tressumptueux oratoire,
Paré d'humble virginité.
(CARTIN, *Poés.*, p. 35, éd. 1723.)

2. **RECLINATOIRE**, adj., où l'on se
repose :

Il s'est fait un reposer *reclinatoire*
tout d'or a reposer (JEH. DE GAIGNY, *Serm.
de Guericus*, f° 180 v^o, éd. 1546.)

RECLINATORE, voir **RECLINATOIRE**.

RECLINATORIE, voir **RECLINATOIRE**.

RECLINER, verbe.

— Act., pencher en arrière, ou de
côté, incliner, appuyer, coucher :

Ou il poguist son chef *recliner*. (Serm.,
xiii^e s., ms. Poitiers 124, f° 18 r^o.)

Reclino, *recliner*. (Gloss. lat. fr., ms.
Montp. H 110, f° 221 r^o.)

Il n'avoit retraicte en ce monde pour *re-
cliner* son chief. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*,
f° 117 v^o, éd. 1533.)

La royne se laissa cheoir, et sa couleur
fut muee en pale couleur et *reclina* son
chief tout las sus sa chambriere. (LE FEVRE
D'EST., *Bible*, Hester, xv, éd. 1530.)

Et le filz de l'Homme n'a ou il puisse
son chief *recliner*. (Violier des Hist. rom.,
LXX, Moralisation, Bibl. elz.)

A grand peine a il ou *recliner* son chief.
(JEH. DE GAIGNY, *Serm. de Guericus*, f° 63 r^o,
éd. 1546.)

— Réfl., se pencher en arrière, se
renverser :

Et lors Jehan qui se *reclinoit*
Sor le pis Jesus.
(DIGUILEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 188^b, impr. Institut.)

Par moult grant angoisse s'estoit *recliné*
ou couchié par terre souz ung arbre. (An-
cienn. des Juifs, Ars. 5083, f° 101^e.)

Quant la femme enceinte sent sa matrice estre laschee, et que les humeurs coulent plus abondamment, elle se doit derechef *recliner* et renverser sur le dos. (*Trad. de la maniere de extraire les enfans de Roesslin.*)

— Reposer :

... Car sa teste espautree
Fu par Marie, ou tout bien se *recline*,
Fort de salut, ou grace est recouree.
(Fév. 1486, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 38^e congr.,
ms. Bibl. Tournai, p. 388.)

— Neutre, aller en arrière, retourner :

Or me covient a *recliner*
Et retourner a ma nature.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f^o 21^a.)

— *Recliné*, part. passé, couché :

Sa mere le ad envelopé,
En une crache *recliné*.
(De Peches, ms. Cambridge, Univ. E. a. 1, 20, f^o 2^e.)

Quant ilz furent arrivez au lieu ou il estoit, la trouverent Marie et Joseph et le petit enfant mis et *recliné* en la crèche. (*Le Repos de conscience*, c. VIII, Jeh. Treppe-rel.)

RECLIPER, v. n., glisser, dévier :

Mes le bon heaulme n'empera tant ne quant,
Quar la grant hache l'ataint en *reclipant*.
(Rom. d'Aquin, 1593, Jouon des Longrais.)

RECLODRE, v. a., reclouer :

A Simonnet Moillant, serrurier, pour avoir mis appoint .iiii. liens, ressodre .ii. bandes, rebattu .i. empoire, mys ung cent de clo pour *reclodre* lesd. bandes. (1457, *Compt. de Nevers*, CC 53, f^o 11 v^o, Arch. mun. Nevers.)

RECLOIRE, voir RECLORRE.

RECLORRE, *reclorre*, *recloire*, *reclure*, *recluire*, verbe.

— Act., renfermer, enclore :

Illo *recludrent* S. L[ethgior].
(S. Leger, 178, Koschwitz.)

La place fu bien *reclorse*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 58^a.)

Et de la cité *recloire* des murs. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f^o 76^a.)

Pource que m'avez forclos et *reclus* de telles manieres de respondre, disant que les femmes sont coutumieres d'en user pour trouver les eschappatoires et alibis forains. (LOUYS XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

Incontinent apres les emmena en Normandie, et les *reclust* en diverses prisons. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXIX, éd. 1638.)

Pourquoy donc il me veut sous la poudrause *Reclure* avant le tems ? [lame
(HARDY, *Did.*, IV, II, éd. 1624.)

— Refermer :

Par .xii. feniestres issoiant
Et apries toutes *reclouient*
Quant il en estoient issu.
(MOUSK., *Chron.*, 2566, Reiff.)

Et fist *recloire* la mer sor toz les Egiptiens. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f^o 20 v^o.)

Et puis *reclost* l'on la porte. (JOINV., S. Louis, xxviii, 125, Wailly, éd. 1874.)

Pour une journée d'un ouvrier qui *reclroy* et remist a point le haye du gardin de le dicte maison. (17 déc. 1411, *Tutelle des enfans d'Olivier Confesse*, Arch. Tournai.)

Avoir fait et affustet pluseur engiens servans a tirer et sacquier le grosse kayne des tours de le Tieulerie, avec pluseurs kevalles pour estendre ladicte kayne au *reclorre* et refermer. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Reclorre. To shut, or close up again. (COTGR., 1611.)

— Acception particulière :

Bien puet *reclorre* celle qui a esté defloree. (J. DE SALISB., *Polycrat.*, Richel. 24287, f^o 57^a.)

— Biner :

Sera bon, en mesme temps qu'on bisne la vigne, qu'en certains endroits du Languedoc on appelle *reclorre*, de la faire espamprer et esbourgeonner. (O. DE SERRES, *Theat. d'agr.*, p. 174, éd. 1606.)

Reclorre... also as biner, in Languedoc. (COTGR., 1611.)

— Neut., se refermer :

De plain eslais est falis el ruisel
Si que li eve *reclot* sor le dansel
Et de son hiaime moillierent li pomel.
(Les Loh., ms. Berne 113, f^o 53^a.)

Moyses retourna sa verge et feri la mer, et la mer *reclot*. (*Descript. de la terre sainte*, ap. P. Paris, GUILL. DE TYR, II, 502.)

Estoient si plongié que li metex lor *reclooit* par desus les testes. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel. 423, f^o 37^a.)

— Réfl., se refermer :

Et quant tres grant joie le prent,
Si s'ovre le quor e estent ;
E se *reclorre* ne se puet
Delivrement murir l'estuet.
(WACK, *Rou.*, 3^e p., 2379, var., Andressen.)

Sa main demora en la fente, qui se *reclot* quand le coing fu hors. (ORESME, *Eth.*, 44, éd. 1488.)

Quand les playes venoyent a couler de boue et se *reclorre*, on recommençoit. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. I, IV, 22, éd. 1611.)

— S'enclore, se renfermer :

Li chetif chevalier de Berart fugirent devant li cent chevalier normant, et s'en *reclostrent* dedens li mur. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, VI, 8, Champ-Figeac.)

— *Reclos*, *reclus*, part. passé et adj., renfermé, caché :

Moynes, qui n'ont esté nourris qu'en lieux sombres, qu'en lieux *reclus*, qu'en cloistres et monasteres. (*Echort. aux Princes et seign. du cons. du roy*, p. 20, éd. 1561.)

L'humeur chaud et pourri, *reclus* en

quelque lieu que ce soit hors des veines... (PARÉ, *Oeuv.*, XX, 20, Malgaigne.)

Les plus *reclus* secrets et plus cachees subtilitez de la geometrie. (AMYOT, *Vies*, Numa, p. 268, éd. 1567.)

Jacques de Bourbon... tient la royne *recluse* dedans une chambre. (E. PASQ., *Rech.*, VI, 26, p. 544, éd. 1643.)

— Clos, fermé :

La cité est noblement *reclorse*. (*Perceforest*, IV, f^o 55^a, éd. 1528.)

Le lieu estoit tellement *reclus* qu'on n'y pouvoit rien voir. (CALV., *Inst.*, 54, éd. 1561.)

Le poing *reclus*, l'ongle bien aiguisé.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f^o 7 r^e, éd. 1574.)

— Qui vit dans la retraite :

Prelat, moine *reclus*.
(GARNIER, *Th. le mart.*, 168, Bekker.)

D'un *reclus* cunte qui aveit
Un vilain qui od lui esteit.
(MARIE, *Ysopet*, XLVI, Roquet.)

— S., celui, celle qui vit dans la clôture ; conservé :

Folie est ; ne me die nus,
Que l'en doie enmurer *reclus* ;
Qui s'enmure et met en destroit,
Molt s'aime pou et pou se croit.
(GUYOT, *Bible*, 1356, Wolfart.)

Et a poveres *recluis*. (DÉC. 1273, Dominicains, Arch. de l'Etat à Liège.)

Qui de fame vuet avoir grace
Mete la tous jors en espace ;
Ja cum *recluse* ne la tiengne,
Ains voise a son voloir et viengne.
(Rose, 9749, Méon.)

Norm., *reclorre*, refaire des clôtures détruites. Ardennes, *reclorre*, renfermer, boucher des brèches, clore par des haies, des murs, etc. ; rentrer le bétail à l'étable.

Cf. Littré, RECLORRE, RECLUS.

RECLOS, voir RECLUS 2.

RECLOSER, v. a., fermer, mettre fin à :

Il suffist, sans plus de reptiques,
Il faut *reclorre* nos croniques.
(SOTYE *Nouv. des croniqueurs*, Richel. 17527, f^o 47 v^o,
ap. Guiffrey, *Chron. de Frang. I^{re}*, p. 444.)

RECLOTURE, s. f., action de clore de nouveau, nouvelle clôture :

Et sy sera ladicte reparacion et *recloture* faite a leurs despens, se faites ne les avoient en dedens ledit jour. (6 mars 1454, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

RECLOYEMENT, s. m., action d'entourer de nouveau avec des claies :

Contention qu'ilz avoient de *recloyement* et clusinaige de leurs hiretaiges. (1548, *Jugem. et sent. des échevins*, 41, 30, Arch. Liège.)

RECLUIRE, voir **RECLORÉ**.

RECLUS, part. passé, voir **RECLORÉ**.

RECLUNIER, v. a., épier, examiner furtivement :

Rendre vous convenra raison ;
Reclunier venes no maison.

(*Du Prestre qu'on porte*, 931, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, IV, 32.)

RECLURE, voir **RECLORÉ**.

1. **RECLUS**, part. passé, voir **RECLORÉ**.

2. **RECLUS**, *reclus*, s. m., lieu fermé, prison, cellule, ermitage :

Cum si l'aut fait, mis l'en *reclus*.
(*S. Léger*, 155, Koschwitz.)

En abeie n'en *reclus*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14^a.)

Ahi ! cevalerie, com ires en *reclus* !
Toute joie de tiere hui cest jor vus refus.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 80^a, Michelant.)

Sebile la roine i plot a demorer
En .i. *reclus* par soi por son ami plorer.
(*J. Bod.*, *Sax.*, ccxcvi, Michel.)

En celluy estroit *reclus* elle demoura en grands batemens et en grands disciplines, par l'espassee de quarante ans. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 5 v°.)

Adonc Clare s'enclost en la chambre de son *reclus*. (*Ib.*, Richel. 2096, f° 10^a.)

Puis fu mise en *reclus* en un mostier. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 51^a.)

Li fist aprestre .i. *reclus*
Ou il le mist et li mostra
Sa riule et bien l'endoctrina.

(*De Celui qui disoit: Miserere tui Deus*, 154, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 35.)

Nous la mettrons en tel *reclus*,
Car il y a bien secret lieu.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 146.)

Le peintre tira ce cheval si au vif, que les chevaux naturels voyans ce cheval artificiel, hanissoient apres luy, et sy furieux, qu'ils s'ostoiert de son chemin, pensans qu'il deust sortir hors de son *reclus*, tant il sembloit furieux. (G. BOUCHET, *Serees*, I, I, seree IX, f° 278 v°, éd. 1608.)

— Odeur d'une chose qui est restée longtempis fermée ou renfermée :

Ce qui a fait mourir force petits enfans des plus grands seigneurs, pour les avoir tenuz trop chaudement, et renfermez comme en une boîte, sentant le *reclus*. (G. BOUCHET, *Serees*, xxiv, f° 272 v°, éd. 1608.)

Reclus, odeur de chose long tams reserree et comme meisie. (MONET, *Parallele*, éd. 1632.)

1. **RECLUSAGE**, *-aige*, s. m., retraite, hermitage, cloître :

Si tient en depit mariage
Et se mist en .i. *reclusage*.

(*Des Estats du siecle*, 110, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 267.)

Monseignor Nobles ont tot getté
De bons usages ;
Ses ostex est uns *reclusages*.
(*Renart le bestourné*, 141, Mton.)

E ! pour l'amour de Dieu, chier sire, ..
Vous requier un petit menage
Ou mise soie en *reclusage*.

(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1105, Wahlund.)

Ainsi as tu esté en *reclusaige* (la France)
De desconfort et doleur de couraige,
Et les Anglois menoient leur sabat
En grans pompes, baubans et tirannie.
(CHARLES D'ORL., *Ball.*, cv, p. 194, Champollion.)

Je pansois que s'en fust allée
Demeurer en quelque villaige,
Faire du lait et du fromage,
Qu'il y a desja plus d'un mois,
Cuidant que fust en *reclusage*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 15514, Guessard.)

Faire residence au *reclusage*. (1520, *Reg. consul. de Limoges*, I, 130, Ruben.)

Fy sy de telle *reclusage*
Et des religieux du cloistre.
(*La Font. perill.*, f° 24 v°, éd. 1572.)

Robert un jour fuyant de son pere s'en alla en un *reclusage* distant de Rouen environ une lieue. (TAILLEPIERRE, *Antiq. de la ville de Rouen*, p. 117, éd. 1598.)

2. **RECLUSAGE**, *-aige*, adj., retiré :

Il en sera en lieu bien *reclusaige*,
Se je ne trouve ou ii repaire.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1463, Guessard.)

RECLUSE, s. f., ce qu'on paie pour un enclos ou pour une écluse :

Item les rentes et *recluses*, autrement appelees oublies. (1328, Ch. des Compt. de Paris, *Reg. des dons de Charles le Bel et Philip. VI*, f° 38 r°, ap. Duc., *Reclusania*.)

RECLUSEMENT, *reclus.*, adv., dans la réclusion :

Me cuidés vous dedens cest estre
Tenir icy *recluzement*.
(*Le Lazare*.)

RECLUSERIE, s. f., couvent :

Il y avoit plusieurs lieux et *recluseries* ou se reduisoient ces hermites ou reclus. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 213, éd. 1573.)

RECLUSION, s. f., paralysie :

La *reclusion* des membres ou paralysie.
(*Remedes secrets*, f° 68 v°, éd. 1573.)

RECLUSOIRE, s. m., cloître. hermitage :

As hospitaus aumosneries,
As solitaires *reclusoires*,
As desertees ermitoires,
As paumers e as pelerins.

(ANGIER, *Vie de S' Grég.*, 1542, P. Meyer, Romania XII.)

RECLUTER, v. a., mettre des morceaux, rapiécer :

Sainte Ysabel... avoit vestu un seurocot tout esrez et tout *recluté*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 331^a; Guign. et W., dans *Rec. des Hist.*, XXI, 110.)

Que nulz ne nulle ne mette en tayas farcies ne *reclutees* pres de la plume, pour ce que les coustes ou elles sont mises en semblent estre plus plaines. (15 oct. 1372, *Reglem. pour les coustiers de Paris*, Ord., V, 547.)

C'est la main qui m'a ainsi ratacelee et *reclutee*, qui ne scait faire rivez. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 106 r°.)

RECLUZEMENT, voir **RECLUSEMENT**.

RECOEILLEUR, voir **RECUEILLEUR**.

RECOEILLIER, voir **RECUEILLIER**.

RECOEILLOITE, voir **RECUEILLOITE**.

RECOEILLOTE, voir **RECUEILLOITE**.

RECOELLOITTE, voir **RECUEILLOITE**.

RECOELLOUTE, voir **RECUEILLOITE**.

RECOEULLIR, voir **RECUEILLIR**.

RECOEULTE, s. f., contenance ; de grande *recoeulte*, où l'on peut recevoir beaucoup de monde :

L'ouverture des rues qui aboutissoient a la grande voye, closes de barrieres et d'eschafaulx de grande *recoeulte*. (1594, *Entree de Henry II à Rouen*, f° 6 v°, impr. Maz.)

RECOEUVRE, voir **RECOURRE**.

RECQEVRE, voir **RECOURRE**.

RECOFFOIR, voir **RECHAUFFOIR**.

RECOGITER, v. a., repenser à, se rappeler :

Bien heureux est celuy qui saigement
Recogite bien sa conscience.
(*Le Resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 136.)

Et si la vierge par commandement ou que le cas le requiere sorte en rues ou assemblees, avant que sortir de l'huys, qu'elle se appreste comme a la bataille, *recogitant* ce qu'elle verra, qu'elle orra ou qu'elle dira. (P. DE CHANGY, *Instit. de la femme chrestienne*, f° 27 v°, éd. 1542.)

Lors la dame... ne *recogitera*, ne pensera chose qui ne soit convenante. (*Id.*, *ib.*, f° 933 r°.)

RECOGNER, voir **RECOIGNER**.

RECOGNITION, *-cion*, s. f., confession, déclaration :

En faisant piteuses lamentacions et *recognitions* a Dieu nostre redempteur. (*Procès de condamnation et de réhabilitation de J. d'Arc*, Dépos. des tesmoins, J. Quicherat, II, 20.)

Les *recognitions* de Saint Clement. (FR. DE FOIX, *le Pimandre de Mercure Trismegiste*, p. 150, éd. 1579.)

Clement, au 9^e livre de ses *Recognitions*. (GHOLIERES, *Apres disnees*, f° 77 v°, éd. 1587.)

RECOGNITOR, s. m., jureur de l'assise :

Les *recognitors* del assise. (LITTL., *Instit.*, 366, éd. 1766.)

RECOGNOISSANCE, voir **RECONOISSANCE**.

RECOGNUSANCE, voir **RECONOISSANCE**.

RECOI, *recoy*, *rekoï*, *rechoï*, *requoi*, *requoy*, *requèi*, *requèit*, *rekeï*, *recot*, s. m., endroit retiré, cachette, abri, refuge, lieu de retraite pour les hommes ou pour les animaux :

Cador s'es mis por lui guetier
En un *requoi* tant qu'il venist.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 103^b.)

Molt tost s'en vint estor devant le roi,
A une part le trait a .i. *recoï*.
(*Aiol*, 3545, A. T.)

Si commandait li empereres que l'en li feist son lit en .i. *recoï* por estre fors de la noise. (S. *Graal*, Richel. 2455, f° 150 v°.)

Mes il convient que le garçon
Menes on un *requoi* mengier.
(*Couci*, 3114, Crapelet.)

Puis en vint en un *recoï* d'un arbre. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 20.)

.iiii. felons paiens en .i. *recot* me pritrent.
(*Floov.*, 298, A. P.)

Puis prist les tables maintenant
E le bon paille alisandrin
E les .iiii. mars de l'or fin ;
Si en porta ensemble o sei,
Puis les a mis en un *requèi*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 39, Luzarche.)

Ilz sont gens qui en leur *requoy*
Se tiennent et petit despendent.
(*Mir. de Robert le Diable*, p. 7, Soc. des Antiq. de Norm.)

Por li bien veoir m'enanglai
Delez Pitié en .i. *requoi*
(*Watriquet*, li *Mireoirs as dames*, 310, Scheler.)
Sy que Lupalois saillir n'osent
Du parc du Pont pour les bosquois (bergers)
Grever a l'issir des *requois*.
(*Pastoralet*, ms. Baux, f° 31 v°.)

Sire, je vueil parler a vous
Secrètement en ce *recoy*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 2, A. T.)

Quant vous voyez les gelines assembler
dessoubz quelque apentis ou en *requoy*.
(*Evang. des Quen.*, p. 63, Bibl. elz.)

*Requoy*s, buissons cherchent pour couverture
En refaisant leurs testes et leurs gresses.
(*GRINGORE*, la *Chasse du cerf des cerfs*, I, 161, Bibl. elz.)

... En ce lieu de *requoy*
Tout est plein de livres.
(*CL. MAROT*, *Coll. d'Erasm.*, Abbât. et Erud., a ii, éd. s. d.)

Toute maniere de beste
Au sommail courbe la teste
Dedans son privé *requoy*.
(*JOACH. DU BELLAY*, *Recueil de poésie*, la complainte du desespéré, f° 190 r°, éd. 1573.)

Car tout au tour les touffes des grands bois
(de l'abbaye.)
En ombrageoient les parcs et les *recois*.
(*VAUQUEL DE LA FRESN.*, *Sat.*, II, à Fr. Malh., Travers.)

— Prison :

Marot banni ; Marot mis en *requoy*.
(*CL. MAROT*, *Epistre à M. le dauph.*, p. 220, éd. 1596.)

— Calme, repos, tranquillité :

Lesquelz sur le serain et *requoy* de la nuit s'estoient tapis et mucez empres une porte. (*MONSTRELET*, *Chron.*, I, 91, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Alors mes yeux par curieuse entente
Incassamment en painz vehemente
Alloyent vers vous, sans regle, et sans *requoy*
Quant je vous vey.
(*Recueil de Rondeaux*, f° 34, éd. 1507.)

Par telle aueur que je n'auray *requoy*
Se n'ay responce a ce que je te envoie.
(*P. GRINGORE*, *Menus propos*, XIII, éd. 1525.)

Jamais n'estions en repos ny *requoy*.
(*EST. DENISE*, *Vengeance des femmes contre leurs maris*, éd. 1557.)

Plus il hausse sa voix, plus elle le prie de vouloir parler bas, pour ne rompre la teste au malade, et le supplie a jointes mains de le laisser en *recoy*. (ET. PASQ., *Rech.*, VIII, 59, éd. 1723.)

— A *recoï*, en repos :

BAILLAVANT
Je ne demande qu'avoir... de quoy,
Belle amy, et vivre a *requoy*.
(*Poés attrib. à Villon*, Dial. de Mallepaye et de Baillevant, Jouaust, p. 207.)

Est il saison que me tienne a *requoy*.
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 256.)

Je ne me tiens pas a *requoy*,
Tousjours je besongne et sans cesse.
(*Chambrière a louer a tout faire*, *Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, I, 107.)

Mais que dans ma maison la souffreté ne hante :
Je desire a *requoy* vivre content de peü.
(*J. A. DE BAIF*, *Passetems*, I, III, f° 87 r°, éd. 1573.)

Se tenir assis et a *recoy*. (LA BOET., *Œcon. d'Arist.*, Feugère.)

L'humeur chaud et pourri, reclus en quelque lieu que ce soit hors des veines, tant qu'il est a *recoy* et de repos, n'agit et ne trouble le corps aucunement. (PARÉ, *Œuv.*, XX, 1^{re} p., c. XVIII, Malgaigne.)

A *requoi* se disait encore au XVII^e s. :

Pour vous donner le moyen d'y dormir plus a *requoi*. (SOREL, *Francion*, I, éd. 1622.)

— On trouve aussi, dans le même sens, de *recoï* :

Ne pouvant demeurer de *recoy* qu'il n'eust la souveraineté entiere de la Gaule. (PASQ., *Rech.*, I, VII, éd. 1723.)

Il pensoit estre de *requoy*, toutesfois... (Id., *ib.*, III, 18.)

— A *recoï*, à part, seul à seul, ou dans un lieu solitaire et paisible :

Quant ilz furent a *recoy*, il compta a Thierry son frere toute la pure verité de la chose. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 386, Bibl. elz.)

Il le tira doucement a *recoy*.
(*CL. MAR.*, *Mét. d'Ouv.*, I, II, p. 90, éd. 1596.)
Sçavez vous la raison pourquoy
Hors du monde je me retire
En un hermitage a *recoy* ?
(*Id.*, *Epigr.*, Pour une Mommerie, p. 385, éd. 1596.)

— En *recoï*, à part, en secret :

En sa cambre nus metet en un lit en *requèit*.
(*Voy. de Charl.*, 487, Koschwitz.)

Et vechy Mauquaré, bien monstrer le te doy,
A qui tu marcandas bioclement en *requoy*.
(*Chev. au cygne*, 1317, Reiff.)

Car tant lor out doné et fet bien le porquei,
K'en apert maintenoient sa cause, e en *rekeiz*.
(*GARNIER*, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 39^a.)
Et dit antor ses danz, coïement, an *recoï*...
(*Parise*, 1654, A. P.)

Il li a dit belement en *recoï*.
(*Aymeri de Narb.*, 207, A. T.)

Molt en parolent en *rechoï*.
(*G. DE CAMBRAT*, *Barlaam*, p. 37, Meyer.)

Molt en parolent en *rekoï*.
(*Id.*, *ib.*, p. 116.)

En *requoi* dist Rolant, qi la teste crola.
(*Conq. d'Espagne*, ms. Veise, f° 250 r°.)

Li bonne oeuvre qui est faite en *recoï*.
(*Serm. du XIII^e s.*, ms. Mont-Cassin, f° 103^a.)

En appert ne en *requoy*. (1328, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. I, 5432, f° 13 v°.)

Ainsi disoient les plusieurs en *requoy* les ungz aux autres. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2614, f° 143 r°.)

En appert ou en *requoi*. (1428, *Hist. de Metz*, V, 70.)

Se vous serviray a toute heure,
Soit en apert ou en *requoy*.
(7 Nov. 1488, *Reg. du Puy de l'Ec. de rhét.*, 46^e Congreg., ms. Bibl. Tournai, p. 466.)

— En son *recoï*, à part soi :

Li vileins dist en son *recoï* :
Qui mialz aime autrui que soi
Por fos s'an tient au departir.
(*Athlis*, ap. Ste-Pal.)

Ele set bien en son *requoy*
De quel mal il muert et pour coi.
(*BEAUMANOIR*, *Jehan et Blonde*, 983, A. T.)

Pour ce ne sentoit il mies mains les maulx d'ainmer, car si fort en estoit espris, que en son *requoy* il n'y faisoit que penser. (FROISS., *Chron.*, II, 343, Luce, ms. Amiens.)

— A son *recoï*, dans le même sens :

Qu'a son frere le roy, qui tant ot renomnee,
Blamast a son *recoï*, coïement, a calee,
Pour coi aux Juifs ot s'amour ainsi monstree.
(*CUVELIER*, *Bertr. du Guescl.*, 6698, Charrière.)

Suisse, *recoï*, repos, tranquillité.

2. **RECOI**, *requoi*, -oy, adj., qui est en repos, tranquille, calme ; en parlant de personnes :

Aude demande qui est la ;
Cil qui fu sages et *recoiz*,
Li respondi a basse voiz :
Ouvrez tost l'uis, je sui li dus.
(*DOUBINS*, *Trubert*, 628, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 211.)

Et maintenant avec lui je demeure paisible, *requoie*, et bien amee de lui. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 131 r°.)

Les Angloys estans la *recoiz*.
(*MARCEL*, *Vijil. de Charles VII*, F III, v°, éd. 1493.)

Pour ce que ou chapitre precedent j'ay blasmé les nobles hommes qui sont oisifz et paresseux... j'ay paour que je soye encheu ou peril de moy mesmes qui suis *requoy*s et oysif. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, III, 14, f° 74 r°, éd. 1515.)

— En parlant de choses :

Quant je suy en .i. lieu *requoy*.
(Rose, ms. Corsini, f° 141^o.)

A heure de mynuit toutes choses sont *requoyes* et apaisees. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, III, 4, f° 60 r°, éd. 1515.)

Venus aime les nuits sombres,
Les lieux *recois* et les ombres
Des taillis et des forests.

(R. BELLEAU, *Berg.*, II^e j., f° 157 r°, éd. 1578.)

RECOIER, verbe.

— Réfl., se reposer :

En ce temps leur *vous recoiez*
Quant Dieu prendra de mort vengeance,
Lors recevront tel penitance
Ceux qui venront en ce termine
Qui tous seront pris par famine.
(Pass. N. S., Jubin., *Myst.*, II, 237.)

— Act., garder, réserver :

Veulz tu avoir frans et escus ?
Recoy le tien .iiii. ans ou six,
Comme ils ont fait, et je te dis
Que tu seras riches tenus.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 320^d.)

Messin, *se recoier*, se recoquiller.

RECOIGNEUR, s. m., faux monnayeur, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du commencement du XVIII^e siècle :

En fait de monnaie... il suffira que la déclaration touchant les dits crimes et nommément celui des *recoigneurs*... (1726, *Arrêté*, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 586.)

RECOIGNIER, *recoigner*, *recoigner*, *recoingnier*, *recongner*, *requingnier*, v. a., rajuster :

A Gillart de Bury, carlier, pour avoir rappointiet et *requingniel* le grant car de la ville et les roes d'icelluy. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Graciot Aubry, carpentier de moulins, pour avoir redreché et *requingnié* ledit rouet. (14 nov.-13 fév. 1450, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Repousser :

Les Anglois furent fort *recoignes* d'abord.
(P. DE FENIN, *Mém.*, p. 450, ap. Ste-Pal.)

Le peuple voit arriver des Adrets a sa ville, prend courage a sa veue, *recongne* Gondrin dans son logis comme il pensoit gagner l'une des portes... (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, I, 145, éd. 1616.)

Les Anglois, pour troubler cette besogne, firent une grande sortie, de laquelle estans *recongnez* dans la ville, le comte de Warwick fit savoir au Connestable qu'il avoit permission de traiter. (Id., *ib.*, I, 199.)

Suisse, Bagnard, *recunya*, retiré, reculé.

RECOILLATE, voir **RECUEILLETE**.

RECOILLIARRE, voir **RECUEILLEOR**.

RECOILLIR, voir **RECUEILLIR**.

RECOILLONS (à), locut. grivoise :

Els se met a *recoillons* :
Il li embat jusqu'as coillons
Le vit ou con sanz contredit.

(De la *Pucelle qui voloit voler*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 209.)

RECOILLOTE, voir **RECUEILLOITE**.

RECOINTEMENT, s. m., privauté, plaisir :

Mais prenon un vray amoureux,
Il sera si tres doloieux,
Si vains, si mas, si entrepris,
Et des maulx d'amer si esprits
Pour un pou de *recointement*
Qu'on li fera directement
Qu'il se gerra sur une couche.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 174^o.)

RECOINTER, v. a., gagner par des caresses :

Pas ne sommes a *recointer*,
Ou par lascheté endormis.
A peu parler bien exploitier :
Il fault secourir ses amys.
(*Myst. de S. Didier*, p. 354, Carnaudet.)

Cf. **ACOINTIER**.

REÇOIPTE, voir **RECEPTE**.

RECOIRE, s. m., retard ?

Filz de Dieu et vraie lumiere,
Loee soit ta sainte gloire !
Tu ez celui qui sanz *recoire*
Et nuit et jour partout querons.

(*Resurrect. de Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 376.)

RECOISIER, -*quoyser*, v. a., calmer :

Il est long temps avant qu'il se courrouce, mais s'il se eschauffe une foys, nous avons fort a faire de le repaiser, or de le *requoyser*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 686, Génin.)

Cf. **RECOIER**.

REÇOIT, voir **RECET**.

RECOITE, s. f., lieu retiré :

Pourquoi m'as envoïe en grant haste et en coits.
Dedenz ceste forest en essil, en *recoite* ?
(Berte, 771, Scheler.)

— En *recoite*, secrètement :

Moult fu fausse la vielle et diverse et revoite,
Qui tel dame trai fausement en *recoite*.
(Berte, 3324, Scheler.)

REÇOIVRE, *rezoyvre*, *reçoivre*, *reçoivre*, *ressoivre*, *ressoivre*, *ressoivre*, *reçoivre*, *receivre*, *receivre*, *reciivre*, *reciivre*, *rechovere*, verbe.

— Act., recevoir :

...De vos *receif* le guant.
(*Rol.*, 2838, Müller.)

Venez vous ci treu *reçoivre*.
(WACE, *Brut*, 3133, Ler. de Liney.)

Ci ne voloit il mie *reçoivre* son lowier.
(*Vie Ste Thais*, 138, Meyer, *Rec.*, p. 328.)

Yl n'est pas digne de *receivre* terres de autruy doun, que les suens de dreit heritage ne puet tenir a reson. (*Hist. de Fouques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 82.)

— Absolument :

Et digne chose est que largescé soit plus en doner que en *reçoivre*, por ce que plus legiere chose est non *reçoivre* que doner. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 284, Chabaille.)

— Prendre, saisir :

Les .ii. enfanz a faiz *receivre*,
Ses commanda noier el Toivre.
(*Brut*, ms. Munich, 4023, Vollm.)

— Rentrer en possession de :

C'est la douce virge Marie,
Qui por nos et nuit et jor prie,
Que la chartra rendre li fist,
Si que *reciivre* la poist.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *la Lang. et la lit. fr.*, col. 483, v. 18.)

— Il se dit aussi de ce qui arrive de désagréable :

De colps ferit, e *receivre* e duner.
(*Rol.*, 1178, Müller.)

Pur mort *receivre*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9628, Michel.)

Atornees bien pour couler
Bien font le chastel atorneer
Pour bien *reçoivre* guerre et ost.
(Blanchandin, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 295.)

.ii. hontes m'a ja fait *reçoivre*.
(BEN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4597, Hippau.)

— En parlant de ce qui est transmis, communiqué :

Weilles a tes oreilles mes perolles apercevoir et *ressoivre*. (*Psaut.*, Maz. 798, f° 22 r°; p. 22, Bonnardot.)

— Accueillir, agréer :

Ne vol *reciivre* Chielperin.
(S. Leger, 57, Koschwitz.)

Au roi de Franco por *reçoivre* ton fié.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 212^d.)

Or vous plevi ge bien ma loiauté
Que re Jhesu franc home me laist trover
Qui voille mon serviche *reçoivre* en gré,
Chest honor vos ferai guere doner.
(*Aiol*, 1278, A. T.)

Tant ferai que il sera cers
De m'amor, se *reçoivre* l'ose.
(CHRIST., *Clig.*, 1042, Forster.)

A vos vendra, si comme il selt
Venir *receivre* autres messages.
(G. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 600, Michel.)

Qu'il ne pueent ne ne doivent panre, ne *ressoivre* en nulz de ces .iiii. paraiges homme

d'autre parage. (1281, *Hist. de Metz*, III, d24.)

Par guerre ou par autre meffez,
En la meson sont bien venu
Et a grant joie receu.

(GUYOT, *Bible*, 2003, Wolfart.)

Et mortuos veulle recevoir
Et ses biens lour faire apperceivre.

(*Le Grand Creïo*, 229, dans la *Guerre de Metz*, p. 377, Bouteiller.)

Vinrent nouvelle certenne que l'empereur Fredich volloit venir en la cité. Et, incontinent, on se prepara pour le *ressoir* ou muelx con poll. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

— *Reçoivre frere*, regarder comme un frere :

Tut abat mort devant lui en la pree.
Ço dist Rollanz : Or vos receiv jo frere !
Pur itels colps nus aimet l'empereur.

(*Rol.*, 1375, Müller.)

— Mettre au rang de, parmi :

On le doit eslire et recevoir
Avoec les faus et les felons
Qui sont parent as Ganelons.

(ALART, *Dis des Sag.*, Art. 3142, f° 160^c.)

— Abriter :

[Que] nuls ne *receit* home ultre treis nuis... (*Lois de Guill.*, 46, Chevallet.)

Belleem est senz faille et digne de *receyvre* nostre signor. (S. BERN., *Serm.*, 27, l. 21, Foerster.)

— Réfl., se réfugier :

Ils s'en fuyrent sans bataille et sans coup ferir, et se *reçurent* en la cité. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes au bon roy Philippe, II, 21, P. Paris.)

Il se *receut* parmi ses gens. (*Id.*, f° 40, d. 1493.)

— Infin. pris substantiv., le fait de recevoir :

Se vesve homs a enffans, bien peut acquerre heritaiges a se volente faire, mais que ly devise en l'acquierre et en le *rechoverre*, par tesmoings d'eschevins, que il l'acquiert a se volente faire. (XIII^e s., *Cout. des Bourg. de Cambrai*, p. 384, Tailliar.)

Dans Silvestre, li capelains,
Qui avoit ouvertes ses mains
Tous jours au prendre et au recevoir.

(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 52.)

Poitou, Chef-Boutonne, et Savoie,
Bonneval, *recevre*, recevoir.

RECOLECTION, -*collection*, s. f., rassemblement, réunion :

On l'appelle *collecte* pour ce qu'elle est *recolection* des autres festes. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 115 r°.)

Le bisexte est la *recolection* de .XXIII. heures qui sont un jour naturel qui est ajousté en l'an du bissexté, car il a un jour plus que les autres, lequel jour est recueilly des .vi. heures qui sont outre les troys cens .LXV. jours. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 157^a.)

Et se nous ne povons pas continuellement avoir ceste consideration et *recolection* ou union de noz pensees, au moins ayons la aulcunesfoyz. (*Intern. Consol.*, III, XVIII, Bibl. elz.)

— Récapitulation :

Briefve *recolection* des precedents chapitres. (DELOUME, *Archit.*, I, 3, éd. 1368.)

— Récolte :

L'acquereur n'est tenu de rendre les fruits des heritages acquis, perceuz apparavant l'adjournement en retraict; et si, entre la *recolection* d'iceux fruits et l'adjournement depuis a luy faict, il a fait labourer et ensementer lesdittes terres, les impenses qu'il aura pour ce faites luy seront restituées. (*Cout. de Reims*, *Cout. gen.*, I, 318, éd. 1604.)

— Lieu où l'on recueille, réservoir :

Les cisternes et toutes les *recolections* des eaues faillirent a tous ceulx qui demouroient en Bethulie. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jud., VII, éd. 1530.)

RECOLER, -*coller*, verbe.

— Act., repasser dans son esprit, rappeler, répéter :

Et parlerons de mon enfant
Qui est en gloire triomphant,
En *recollant* sa passion,
Sa sainte resurrection,
Et comment es saintz cieulx monta.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 70^e, éd. 1537.)

Mes pour ce que long temps y a
Que mon engin n'estudia...
J'arroye bien mon appetit
De la *recoler* ung petit,
Affin que plus recent en feusse.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 8313, Paris et Raynaud.)

Alors il veult, comme dist l'escriture
Et comme croy de coer parfaitement,
Donner au prebtre, en faisant la lecture
Des mots sacres, puissance plainement
De consacrer son corps tant admirable,
Soubz espee de pain a nous veablé,
En leur disant : voellies lors *recoler*
Ma passion, et en vo coer goustier
Ce digne pain.

(Join 1491, *Reg. du puy de l'éc. de rhét.*, 52^e congr., ms. Bibl. Tournai, p. 544.)

En *recollant* doncques ces jours
En douleurs et amaritude.
(*La Resolucion d'Amours*, 161, Poés. franç. des xv^e et xvi^e s., XI, 313.)

Et que dedans ce lieu secret *recolle*
Comment...
(J. BOUCHER, *Ep. mor.*, 1^e p., VI, éd. 1545.)

Ilz *recolloient* par cueur quelques plaisans vers de l'Agriculture de Virgile. (RAB., *Garg.*, XXIV, éd. 1542.)

Pour bien donner une bricolle,
Il en scait assez la maniere ;
Et, puis qu'il fault que le *recole*,
Il a frequenteé mainte escole
Sans tirer le cul en arriere,
Affin de gagner la barriere.

(R. DE COLLERYE, *Œuv.*, Sat. pour les habit. d'Auxerre, p. 3, Bibl. elz.)

L'ame est dite pensee, parce qu'elle *recole* les choses passees. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, II, Malgaigne.)

— Faire répéter un rôle à un acteur, à un témoin, à un complice :

Nous en avons une bien *recollee*,
La saige Ysis, entre la deité ;
Je ne croy pas que autre soit precellee,
Plus en honneur, ne plus hault extollée.
(*Mist. du viel test.*, XXI, 14101, A. T.)

Les rolles distribuez, les joueurs *recollez*, le theatre preparé, [Villon] dist au maire que le mystere pourroit estre prest a l'issue des foires de Niort. (RAB., *Quart livre*, XIII, éd. 1552.)

J'y en ay veu et ouy dire plusieurs bons champions s'estre faillis a recorder leurs leçons et *recoller* leurs tesmoins quand ils venoient a la grande escole. (BRANT., *Des Dames*, IX, 519, Lalanne.)

— Consulter ?

Qui voudroit les livres *recoler*,
On trouveroit exemples largement.
(*Le Livr. du faucon*, Poés. franç. des xv^e et xvi^e s., XII, 304.)

— Neutr., parler :

C'est celluy qui fort bien *recolle*
En disant qu'en tout l'A. B. C.
N'a bonae lettre sinon G.

(*Poés attrib. à Cl. Marot*, L'alphabet du temps present, V, 369, éd. 1731.)

— Réfl., se rappeler, se souvenir :

Et d'abundant moi *recolant* du bien et de la conservacion de l'estat et honur que par ledit Mons. le roi ont esté faictz a ma persone. (19 nov. 1356, *Lett. d'Edouard III*, Brequigny, XLI, Richel.)

Autrement du temps ne se *recolle*. (1409, *Eng.*, Arch. Sarthe, E 3, 26.)

Et vous diray sanz parabole
De son lait forment me *recolle*,
Et de cela j'ay grant envie
De ce qui disoit en sa vie
Que au tiers jour resusciteroit
Et le temple Dieu referoit.

(*La Resurr. Notre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, II, 327.)

Quant de Fortune me *recolle*,
Elle est, par Dieu, mauvaise beste.
(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 130.)

Quant de tes dictz je me *recolle*
S'il est ainsi que tu as dict
Ensayvre porray ton eschelle
Et croire en luy sans nul respict.

(1567, *Myst. de Saint Sébastien*, p. 77, F. Rabut.)

Celuy qui les a veus ainsy
Nous peut imaginer aussy,
M'amie et moy, en éprouvant combien
Se *recolle* ensemble fait de bien.
(ROUS., *Od.*, A son liet, II, 410, Bibl. elz.)

Souviene toy et te *recolles*
Que, quant auras tout cousummé,
Du monde seras mal nommé.

(DADOUV., *les Moyens d'éviter Merencolie*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 47.)

— S'appliquer ardemment :

Puisque je suis en chaulde colle,
Et que mon voulloir s'y adresse,
Et que l'on y baise et acolle,
Des aujourd'huy je me *recolle*
De pourchasser une maistrresse.

(ROGER DE COLLIER, *Dial. des abusez*, p. 98, Bibl. elz.)

— Se recueillir :

Enfant tu te dois *recoler*
Après ce qu'as beu et mangé,
Au devant que de t'en aler,
De ceulx qui ont le bien gaigné.

(*Les Contenances de la table*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 193.)

— *Recolant*, part. prés., qui se souvient :

Si devons en nos cueurs estre *recolens* des malefices que nous avons commis. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 135^a.)

Nous qui sommes *recolans* de l'accort et octroy qui leur fut fait. (1385, *Lett. du C^e d'Alenç.*, Arch. Orne.)

Quant de la mort d'elle suis *recolant*
Et le depart de nous deux pitoyable,
Doubter n'en fault que je suys moult dou-
lent. [lent.
(*Mist. du Viel Test.*, XXIII, 16580, A. T.)

Dit qu'il est seur et *recolant*
Que Glicere est femme actique.
(*Therence en franç.*, f° 68^b, Verard.)

Les princes des prestres vindrent a Pilate disans : Seigneur, nous sommes *recolans* que ce seducteur et trompeur encore vivant disoit... (OL. MAILLARD, *Pass. N. S. J. C.*, p. 70, Crapelet.)

Toutes les fois que je y pense mon cueur est piteux et dolent qui de ce vice est *recolent*. (*Orose*, vol. I, f° 93^a, éd. 1491.)

— *Recolé*, part. passé, transcrit, minuté :

Les responses passees par le roy et ordenees a faire par l'evesque de Tournay, a Maubuisson, et *recolées* au Moncel le jour de Nostre Dame. (1337, Arch. JJ 71, f° 14 r°.)

RECOLHIR, voir RECUEILLIR.

RECOLLEMENT, s. m., embrassement :

... Son peuple a tous moments estoit Blessé mortellement des traicts que luy jectoit L'enfant Cytherien, et qu'il n'estoit remede Qu'un doux *recollement* a ce mal qui excede Tout autre en cruauté.
(A. DU BREUIL, *Muses Gaillardes*, f° N III r°, éd. 1609.)

RECOLLER, voir RECOLER.

RECOLLIGER, -ier, *recoliger*, v. a., recueillir :

L'intention de ces infideles n'a esté autre que celle des tyrans leurs precurseurs, qui aussi *recolligeoyent* les cendres des martyrs par eux brusles en icelle ville, et les jectoient dans ledict fleuve. (1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. IV, p. 338.)

— Fig., extraire par conclusion :

Nous povons *recolligier* ou recueillir de cest chapitre aussi comme .vii. conditions ou proprietes du magnanime. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 424^r.)

— Recueillir, concentrer :

En retrayant et *recoligant* noz sens. (*Intern. Consol.*, II, xxxi, Bibl. elz.)

— *Recolligé*, part. passé, recueilli, en terme de piété, se dit encore au xviii^e siècle :

Vous pouvez neanmoins, en ces jours la, vous tenir plus *recolligé* dans les affaires

et plus uni a Dieu dans vos actions ordinaires. (*Lettres de S. Vincent de Paul*, II, 42, Dumoulin, 1882.)

RECOLLIGIR, *recoligir*, v. a., résumer :

Par une briefve epilogation l'acteur *recoligist* tous les autres ars et maniere de vivre en ce monde. (P. FERGET, *le Mirouer de la vie humaine*, transl. de lat. en fr., f° 124 r°, éd. 1482.)

RECOLPEMENT, voir RECOUPEMENT.

RECOLPEOR, voir RECOUPEOR.

RECOLPER, voir RECOUPER.

RECOLPEUR, voir RECOUPEUR.

RECOLURE, s. f., action de recoller :

Jehan Carlier (relieur) pour plusieurs *recolures*, renluminures. (1463-64, *Compte*, S. Amé, Arch. Nord.)

RECOMANDE, voir RECOMMANDE.

RECOMANDISE, voir RECOMMANDISÉ.

RECOMBATRE, -altre, verbe.

— Réfl., combattre de nouveau :

De l'autre part *se recombatoit* li rois. (*Arthur*, Richel. 337, f° 14^b.)

François, sanz autres decevances,
Se recombatoient a lances
Esmoulues et acerrees.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 128^b.)

— Neut., dans le même sens :

Qui fuit *recombatoit* demain.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 56 v°, éd. 1608.)

Recombatoit. To fight again. (COTGR., 1611.)

RECOMBER, v. n., remonter :

Et a toy, o Montferrant, est immortelle gloire due, qui soyés digne d'*avoir recombé* sur le haut Parnassus mouillié de la tres claire fontaine Pegaseique, dont Georges, en son bers, fut par les bons liquides enyvvré. (ROBERTET, ap. G. CHASTELL., *Œuvr.*, VII, 181, Kerv.)

RECOMBERE, s. m., écho ?

De tout le lieu peust on par *recomberes* Ouyr grands pleurs souz de cruels verberes. (SAINT GELAYS, VI^e liv. de l'*Eneide*, f° 55 v°, éd. 1540.)

RECOMBLER, v. a., combler la mesure :

Recombler. To add heap unto heap, to fill up again. (COTGR., 1611.)

— *Recomblé*, part. passé, comblé :

... D'espines
Pour escurer ton hanepier,
Qui *recomblé* t'est en charnier.
(BRET., *Tourn. de Chauv.*, frag. de Reims.)

— Parfait :

L'exploict du pere contre l'empereur et du filz contre les Anglois semblerent une

mesme *recomblée* victoire. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 369, éd. 1617.)

RECOMENZAL, voir RECOMMENSAL.

RECOMMANDACE, -asse, -ase, s. f., considération, recommandation :

Les Atheniens avoyent tousjours eu a *recommandace* humanité et courtoisie. (J. LE BLOND, *Val. Max.*, f° 407 v°, éd. 1579.)

— T. ecclésiastique, recommandation :

Seront tenus de faire un obit cescun an a toujours, c'est assavoir vigilles et messes de requiem avecq *recommandases* ad ce acoustumees. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 261 r°, Arch. Tournai.)

Et avec ce seront tenues lesdictes religieuses de faire dire par chascune des religieuses de la dicte eglise *recommandaces*, pseautiers, vigiles, sept pseumes, par la maniere qu'il est accoustumé de faire en la dicte eglise en tel cas. (1431, *Testam. Isabeau de Bavière*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 555^a.)

Faire dire, celebrer et chanter en la paroisse vigilles a .ix. pseaulmes et .ix. leçons, *recommandaces*, messe haulte de requiem. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 36 v°.)

Dit une *recommandasse* pour le trespasé. (14 avr. 1497, Arch. mun. Rouen, A 9.)

Vespres de morts et *recommandaces* pour les trespassez. (16 mai 1579, Arch. Yonne, carton des autog.)

On chantera a son intention a chasque service trois hautes messes, vigiles et neuf leçons avec les *recommandaces*. (TAILLEPIED, *Antiq. de Pontoise*, p. 124, éd. 1876.)

RECOMMANDANCE, s. f., syn. de *recommandace* :

Après les trois messes celebrees on chante la *recommandance* au cueur avec toute l'assemblee. (1510, *Funerailles de Georges d'Amboise*, XX, Duranville.)

RECOMMANDASSE, voir RECOMMAN-DACE.

RECOMMANDATIF, adj., qui recommande, de recommandation :

Lettres recommandatives. (FABRI, *Rhet.*, f° 68 r°, éd. 1521.)

Prologue *recommandatif* sur le brief traictié nommé le jardin salutaire. (JEAN JORET, *le Jardin salut.*, p. 103, Luthereau.)

Epistre de l'acteur a l'abbé de la Fontaine le Comte, *recommandative* d'aucuns jeunes escoliers. (J. BOUCHET, *Ep. fam.*, L, éd. 1545.)

RECOMMANDATOIRE, adj., de recommandation :

Je n'ay rien eu de vous, sire, fors certaines lettres *recommandatoires* en faveur d'aucuns Vénitiens. (*Lett. de Rincon à François I^{er}*, Négoc. de la France dans le Levant, I, 395, Doc. inéd.)

Et a ceste cause priay Zaccus qui luy pleust donner mes lettres *recommenda-*

toires a cestuy frere. (Dussy, *Peregrin*, f° 98 v°, éd. 1533.)

Je suis contrainct changer mon instituee oraison gratulatoire en *recommandatoire* et paroles excusatoires. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, liv. IV, f° 127 r°, éd. 1572.)

RECOMMANDE, *recomande*, s. f., synonyme de *commande* :

Establi est que tout frere del hospital qui tendra aucune chose dou sien en *recommandise* au tresor desa mer ou dela en quelque part la maison a ou ara acostumé de tenir tresor ou comandes, que cele *recomande* son bailli ne li puisse lever par justice de karantaine. (*Regle del hospital*, Richel. 1978, f° 104 r°.)

RECOMMANDEMENT, s. m., *recommandation* :

Ledit Symon recordant des biens faiz devant dis, du *recommandement* que fist a lui son dit oncle en sa derriere volenté... (1347, Arch. JJ 74, f° 28 r°.)

Et me contenteray, finissant la presente, de vous prier de favoriser envers nostre Sainct Pere le *recommandement* que je fays a mon dict ambassadeur en faveur du general des jhesuites. (11 janv. 1605, *Lett. mss. de Henri IV*, VI, 344, Berger de Xivrey.)

RECOMMANDERESSE, *-menderesse*, *-dresse*, s. f., celle qui recommande, et, en particulier, placière de nourrices, de servantes :

La rue des *recommanderesses*. (*Noms des rues de Paris*, Richel. 4437, f° 243 v°.)

Les *recommanderesses* qui ont accoustumé a louer chambrières et les nourrices, auront pour commander ou louer une chambrière, dix huit deniers tant seulement, et d'une nourrice deux sols, tant d'une partie, comme d'autre... Et la *commanderesse*, qui deux fois en un an louera chambrière ou nourrice, sera punie par prinse de corps au pillory. (1350, *Ord.*, II, 370.)

Scavez vous, *recommanderesse*,
Point ung bon lieu pour moy loger ?
(*Danse macabre*, p. 36, éd. Paris, s. d.)

Laudatrix, loueresse. *recommanderesse*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gallicum*, éd. 1552.)

Par cueur sçavez les ruses Pathelin
Mieux que ne font ces *recommanderesses*
Affetees.

(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LXXXIII, Bibl. elz.)

Pendant me vient a souvenir
Que chez les *recommanderesses*
Est le lieu ou [sont] les addresses
Pour trouver servantes a louer.

(CHRISTOPHE DE BORD., *Chambrière a louer a tout faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 90.)

C'est pour ce que j'ay recité
A son maistre la grant finesse
Quo feist chez la *recommanderesse*.

(*Le Caquet des bonnes chambrières*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 82.)

Ilz meurent volentiers frutieres,
Meurdrieres, *recommanderesses*,
Sorcieres, lingieres, courtierres,
Harangieres, pigneresses.

(*La Resolution d'Amours*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 323.)

— Celle qui se recommande ?

La toute vostre tres humble *recommanderesse*, la dame de l'île celee. (O. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, IV, 115, Beaune et d'Arbaumont.)

L'Académie donne *recommanderes*, s. f. pl., femmes qui étaient proposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procure des nourrices.

RECOMMANDISE, *recomandise*, s. f., ce qui est confié à quelqu'un :

Establi est que tout frere del hospital qui tendra aucune chose dou sien en *recomandise* au tresor desa mer ou dela en quelque part la maison a ou ara acostumé de tenir tresor ou comandes, que cele *recomande* son bailli ne li puisse lever par justice de karantaine. (*Regle del hospitol*, Richel. 1978, f° 104 r°.)

Li roys respondy : Va a la garde que je t'ai comandé et veille couriousement et pense de bien garder la *recomandise*. (*Le Livre dou puissant Alizandre*, Richel. 1385, f° 24.)

— ?

Les gens dudit conte voloient avoir par voie de *recomandise* le moitié des choses que lidiz religieux ou leur gens acatoient pour les pourveanches de leur maison. (1323, Arch. JJ 61, f° 130 v°.)

— Monument élevé en l'honneur d'un saint; pour se recommander à ses prières :

Lesdits gouverneurs... ont droit de colation de plusieurs chappelles et *recomandises* erigees tant en l'église monsieur saint Goery du dit Epinal, que dehors. (*Cout. d'Epinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1128.)

RECOMMANDRESSE, voir *RECOMMANDERESSE*.

RECOMMANANT, s. m., droit payé pour la recommandation féodale :

Li *recommanant* et les lois d'aoust sont a l'église, dont messires Jehans fait tort a l'église. (1244, *Cart. noir de Corbie*, Richel. I, 17758, f° 97.)

RECOMMANDACE, voir *RECOMMANDAGE*.

RECOMMANDATOIRE, voir *RECOMMANDATOIRE*.

RECOMMANDERESSE, voir *RECOMMANDERESSE*.

RECOMMENS, *recomens*, s. m., commencement; *de recomens*, locut., de nouveau :

Lors se pisme de *recomens*
Et fet tel duel k'il samble bien
K'il l'amoit plus que nulle rien.
(*Chev. as deux esp.*, 762, Foerster.)

Chanter m'estuet de *recomens*
Quant l'ore est doche et clers li vens.
(GONTHIER DE SOIGNIES, *Chans.*, 5, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 11.)

RECOMMENSAL, *-comenzal*, s. m., recommencement :

Il demandoit par lo *recomenzal* de soventine demandise. (*Dial. S. Greg.*, p. 114, Foerster.) Lat. : iteratio.

RECOMMOVOIR, v. a., ranimer. renouveler :

Quant li tans ert et clers et biaux
Et retentist li caus d'oisiaus,
Que la saison par grant douçour
Recommuet tout de grant baudor.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 323^a, Hippau, 4034.)

RECOMPARER, v. a., racheter :

Tant nos amoie et tint nous amor,
Que il ce *recomparoit* a li sanc de suen cor.
(*Liber primi Atile*, ms. Modène.)

— Raconter :

Enqui *recomparent* par ordre tote lor aventure. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 45.)

RECOMPASACION, voir *RECOMPENSACION*.

RECOMPASSACION, voir *RECOMPENSACION*.

RECOMPASSEMENT, voir *RECOMPENSEMENT*.

RECOMPENSABLE, adj., digne de récompense :

Anxietez inestimables et non *recompensables* a humaine fragilité. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 105^b, éd. 1486.)

Que pour esperance que j'aye par quelque bienmerence me rendra *recompensable* d'un seul mot de louange. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 2 v°, éd. 1587.)

RECOMPENSACION, *recump.*, *recompensac.*, *recompensacion*, *-ation*, *recompansacion*, *recompassacion*, *recompasacion*, *recompensacion*, *rescompensation*, *rescompassacion*, *rescomp.*, s. f., compensation, dédommagement :

En *recompensacion* de tout çou nos done et essiet les .vi^e. livres de terre aus doues mille livres de terre. (1269, *Ch. de J. duc de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37.)

Il rendit et fist *recompensacion* loyal de son propre a tous ceux de qui il prenoit les tresons et les terres. (*Gr. chron. de Fr.*, Phelip. Aug., III, 3, P. Paris.)

En *recompensacion* de la value de le terre desus prisie. (1292, *Accord*, Boulogne, Arch. J 125, pièce 10.)

En eschange et en *rescompensation* d'iceles choses. (1292, S. Vincent, pièce 58, Arch. Sarthe.)

En *recompansacion* et en eschange de ce. (1302, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

En *recompansacion* de ce. (1309, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Nous vous mandons et cometons que vous enqueriez diligemment combien la

foire de la saint Ladre de Nevers peut valloir touz les ans le jour de la saint Ladre et en quel leu et de quoy nous porrons faire juste et loiaul *recompensacion* a Nevers ou environ de noz biens a touz jourmes au mestre et es freres de l'ospitaul de Saint Ladre pres de Nevers. li quel nous ont baillé la dite foire pour ravoir la dite *recompensacion*. (S. Jacques 1320, *Ch. du C^o de Nevers*, Hosp. de Nevers, S. Lazare, Arch. Nièere.)

Recompensacions souffisans. (1323, Picardie, Arch. J 229, pièce 28.)

En *recompensacion* des bons services et agreables. (1326, Arch. P 1389, pièce 324.)

Parmi certaine *recompensacion* que mon dit seigneur luy promist. (1327, Arch. JJ 65, f^o 3 v^o.)

Et y ot de la paix *recompensation*
Tant que li bien li souffi et qui li vint a bon.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 6539, Charrrière.)

En *recompensacion*. (1330, Fontevr., anc. Tit., 672, Arch. Maine-et-Loire.)

Retour ne *rescompensacion*. (1382, *Enq. faite par Guill. de Kermoissan*, Locmaria, Arch. Finist.)

En *rescompasacion*. (Ib.)

Pour et en *recompasacion* de ces dictes mises et bienfaiz. (1387, *Concess.*, Arch. MM 31, f^o 36 r^o.)

Pour *recompensation* des dismes. (1450, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, Arch. P 293, reg. 1.)

De la requeste des forestiers et gardes du bois de Breuse, requerans *recompensation*, veu les petis gaiges qu'il ont, et les grans paines et diligences qu'ilz font es dis offices. (3 fév. 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

En *recompensation* des joyaux et autres biens meubles qu'avoit Monsigneur le duc Jehan, au temps de son deces, et qui furent pris et perdus. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

Pour la *recompensation* de la peine iceluy amant luy avoit promis d'envoyer de la soye. (MARTIAL, *Arr. d'Amour*, p. 190, Rouen 1587.)

— *Faire recompensation*, rendre la pareille :

Lt sangliers a qui bien membre
Que li fist jadis le lions,
Li fait *recompensacions*,
C'est a savoir plaie pour plaie.

(*Fisopet I*, Fable XVI, du Lion qui chei de vieillesse, Robert.)

— Récompense :

En tres grant retribuicion
Iert la *recompensation*.
(*Vie S. Mayloire*, Ars. 5122, f^o 18 v^o.)

En *recompensation* des granz bontes. (1294, Abb. de Ponlev., Arch. Loir-et-Cher.)

A Josse Tonnoille, que le dit deffunct lui avoit donné, par son dit testament, en *recompensation* des bons et agreables services, que ledit Josse et sa femme lui avoient fais en temps passé, .xv. moutons d'or. (17 août 1422, *Exéc. test. de Jehan du Pret*, Arch. Tournai.)

RECOMPENSATIF, adj., qui compense :

Don *recompensatif*. (*Cout. de Sentis*, Nouv. Cout. gén., II, 726.)

RECOMPENSÉ, part. passé, qui obtient compensation :

Demandames a le dite demisielle s'elle estoit *recompensee* alleurs ou non de ce dit fief del advoerie dont elle se partoioit. Car la coustume dou liu donne ke le maitiet se rie u le tierc elle pour sen doaire eust s'elle eust sourvesqu sen mari et *recompensee* alleurs ne fust. (1323, Picard., Arch. J 229, pièce 28.) Ms. *recompensasse*.

RECOMPENSEMENT, -*passement*, s. m., dédommagement, compensation :

En retour et *recompasement* de certains molins que... (20 août 1358, *Lett. du D. de Bret.*, Locmaria, Arch. Finist.)

En lieu d'eschange et *recompensement* des bienfaiz que j'ay receuz. (LAUR. DE PREMIER-FAIT, *Decameron de Boccace*, Richel. 129, f^o 4^o.)

Lors prist elle le chief de son enfant Ithis, et a Philomene sa seur le bailla, en *recompensement* de la grande trayson que lui avoit faite Thereus son pere. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 15^o.)

Qu'a la dame d'Artois donna entierement Cette noble contee, en *recompensement*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3866, Chron. belg.)

RECOMPER, v. a., raconter :

Les queles choses nous grevent mout a oyir et plus a *recomper*, et assez plux a cuer et a concience a soffrir. (S. Benigne, Moniales de Larrey, Arch. C. d'Or.)

RECOMPLIR, v. a., compléter, compenser :

Quant li gage serant vandu, ce qui en remant l'am li doit randre, et se po y ha, il covient qui le *recomplisse* et qu'il doint autre gages tant que il puisse plenament satiffier a l'autre. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f^o 18^o.)

RECOMPORTER (se), v. réfl., synonyme de *comporter* :

Les trois leveurs de maison... avec le celier de dessoubz si comme il se *recomporte*. (1379, *Bail a loyer*, Arch. MM 30, f^o 109 v^o.)

RECOMPRESSER, v. a., presser avec une nouvelle intensité :

Mes combien que soif le destraingne,
Ja n'aprochera de sa bouche
L'aue qui au menton li touche
Quant plus la sient et plus s'abesse,
Et fain si fort le *recompresse*
Qu'il n'en puet estre asoagies.
(*Rose*, 19484, Méon.)

RECOMPTABLE, voir RECONTABLE.

RECOMPTE, voir RECONTE.

RECONCER, voir RESCONCER.

RECONCHER, voir RESCONSER.

RECONCHIER, *recunchiier*, v. a., salir de nouveau :

Or est venus son lieu *reconchier*,
Et s'est plus ords que quant il s'en ala.
(HUES D'OISTY, ap. P. Paris, *Romancero fr.*, p. 104.)

Or est venu son liu *recunchiier*.
(Ib., *Poët. fr. av. 1300*, III, 1282, Ars.)

— Fig., outrager de nouveau :

Mahomet a juré, ou li sa creanche a,
Que jamez li ne autre ne *reconchiera* ;
En la chartre en parfont arrier le lanchera.
(*Doon de Maience*, 10807, A. P.)

RECONCILIER, voir RECONSEILLER.

RECONCILIANT, adj., qui réconcilie :

Vertu *reconciliante*. (*Contreditz de Songe-cieux*, f^o 201 v^o, éd. 1530.)

RECONQUERRE, voir RECONQUERRE.

RECONCUEILLIR, -*queillir*, -*cuellir*, -*cuillir*, v. a., recueillir, reprendre :

Les Juifz *reconcuilloient* les os.
(*Cong. de Jer.*, Vat. Chr. 531, p. 3.)

En *reconcuillant* les conclusions des parties. (xv^e s., *Cout. et ord.*, Dupuy 247, f^o 76 v^o, Richel.)

Sur lesquels vous pourrez choisir, *reconcuillir* et aprendre des quels mets qu'il vous plaira. (*Ménagier*, II, 91, Biblioph. fr.)

Je regretai mon oeil sur ce conte a moy fait et longuement porté, et allay *reconcuillir* tous les empeschemens entrevenus en ce voyage. (G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 72, Buchon.)

RECONCUILLIR, voir RECONCUEILLIR.

RECONDEMPSER, voir RECONDENSER.

RECONDENSER, -*dempser* (se), v. réfl., se condenser à son tour :

Ainsi veons nous que cire et moult d'autres choses fondues par forte chaleur se *recondempsent* en air. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 44^o.)

RECONDRE, voir RESCONDRE.

RECONDUEMENT, voir RESCONDUEMENT.

RECONDUITE, s. f., ce qui sert à reconduire :

Tenant sous mon bras le pelotton de cordelle pour le desvelopper mesmement par tout le chemin ou j'iroye avec opinion qu'il me serviroit de *reconduite* a mon retour. (RAVIERES, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, éd. 1582.)

RECONFIRMER, v. a., confirmer, assurer de nouveau :

Replico, repliquier, *reconfirmer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. II 110, f^o 223 r^o.)

Les dons et les lais que son pere avoit donné a l'eglyse Saint-Denis garda et tint fermement et les renouvela et *reconfirma* par son seel et subscription de sa propre main. (*Gr. Chron. de Fr.*, V, 20, P. Paris.)

Et li empereres toutes voies chevauce armes si ricement comme a lui convenoit; et por se *reconistanche* il ot vestu une cote de vermel samit a petites croisetes d'or. (HENRI DE VALENC., *Est. de l'emper. Henri*, § 541, Wailly.)

Un label par *reconnoissance*.
(*Torneioient Antecrist*, Richel. 1593, f° 192^r.)

Ceux qui me congnoissoient me nument le chevalier doré, pour ce que depuis que je receuz l'ordre de chevalerie, j'ay tousjours porté mes parures et mon escu d'or, sans autre *recongnoissance*. (*Perceforest*, III, f° 14^r, éd. 1528.)

— Avant-cour d'un palais :

Haut sont les murs, et la tor grant et ample.

Et le pales et les *reconnoissances*.
(*Prise d'Orange*, 193, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

— Plur., témoignages d'amitié mutuels à l'occasion d'une entrevue :

Si furent les *recongnoissances* grandes, car ils ne s'estoient veu de grant temps. (FROISS., *Chron.*, VII, 140, ap. Ste-Pal.)

Si se firent grans *recongnoissances*. (Id., *ib.*, VIII, 240.)

RECONOISSANT, *-nnoissant*, *-ngnoissant*, *-nnissant*, *recongnoissant*, *reque-noissant*, s. m., celui qui accepte certains engagements :

Et renoncent en ce fait expressement les diz *recongnoissanz* a toutes exceptions. (3 sept. 1399, *Ch. du garde du scel de la baillie de Vermandois*, Arch. mun. Chauny.)

Et généralement de faire tout ce que au cas appartiendra comme ledit *recongnoissant* feroit se present en sa personne y estoit, promettant ledit *recongnoissant* donateur par sa foy et serment... entretenir, garantir. (1480, *Traité*, S. Martin-aux-Bois, Arch. Oise, II 193.)

— Redevance :

Por iceste aumosne nos doivent rendre chascun an li frere de Saint Ladre a nos e a noz herz demiee libre de cire a Noel de *recongnoissant*. (1220, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Mestre Monsse et Salemon son gendre ont quitié Guerart Pasnaie de toutes detes et de tous *recongnoissanz* et de toutes choses. (1266, *Livre rouge*, t. I, f° 12^r, Arch. mun. Eu.)

Et le tenra le devant dite Nicole et si hoyr de mi et de mes hoyrs, de quelques lieu que il vauront contemter et en pais, par deus deniers parisis de *recongnoissant* rendus quascon an a mi ou a mes hoyrs de le devant dite Nicole. (*Pièce de 1314*, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 34.)

— Enquête juridique. Le *recongnoissant* est une enquête d'établissement qui est faite de toutes les matières contenues aux brefs de nouvelles dessaisine, de mort d'ancesseur, d'escaete, de mariage encombré, de douaire, de presentement d'église, de fief et de

gage, de fief et de ferme, d'establie, de surdemande, de fief lay et d'aumône, de lignage nié et d'heritage. (LAURIÈRE.)

Et ces enquestes qui courent par briefs sont appellees *recongnoissant*. (*Anc. Cout. de Norm.*, ch. xcu, *Nouv. Cout. gén.*, IV, 37.)

Nos ont requis que des yglises vacant em que il a contenz del presentement *requeoissanz* soit fez par quatre provaires et par quatre chevaliers. (*Echiq. de Norm.*, Marnier, p. 58.)

Il fut jugié que li évesques de Lisius ne puet tenir la parole a la fame Felippe du Plesez apres le *requeoissant* du feu et de gage qui fu jurez en la cort le roi et mis en non savoir. (*ib.*, p. 120.)

De force de *requeoissant*. Evesque ne puet tenir plet de dessesine tant come cil qui la fist soit em pelerinage d'Aubiges et li *requeoissant* en sera en la cort le roi. (*ib.*)

Que le prince en la faveur des povres establit deux lois de *recongnoissant*, c'est assavoir cil d'establie et cil de sourdemande. (*Coust. de Norm.*, f° 219^r, éd. 1483.)

RECONOISSEMENT, *-onoissement*, *-mant*, *-ognoissement*, *-ongnoissement*, *-onnisement*, s. m., action de reconrenaitre, connaissance :

A la glise de Vilers un denier de cenz por *reconoissement*. (Veille S.-J.-B. 1240, Villers Betnach, cens n° 1, Arch. Mos.)

Quex choses sont necessaires a ce que *recongnoissanz* nuise a celui qui recongist. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 54^r.)

Mais dou *reconoissement* Gauvain me voeil ore taire. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 172^r.)

Dit et deposé par son serement que depuis son *reconoissement* en ça, qui a bien vingt ans, il a demouré audit lieu de Chizé. (1428, Ste Croix, Breuil-Chizé, Arch. Vienne.)

Ladicté obligacion et *recongnoissement* passee. (1522, Grenier 308, pièce 48, Richel.)

— Droit de relief :

Quatre deniers en *reconoissement*
Que de vous tiegne trestout son chasement.
(*Agolant*, p. 181, Bekker.)

Un néologue du xviii^e siècle a employé *recongnoissement*, pour signifier action de reconnaître :

Sans lui [son cœur] leur *recongnoissement* [de ses enfants] aurait été impossible. (RESTIF DE LA BRETONNE, *M. Nicolas*, XI, p. 182, éd. Liseux.)

RECONOSSEMANT, voir **RECONOISSÈMENT**.

RECONPANSSATION, voir **RECOMPENSACION**.

RECONPESSACION, voir **RECOMPENSACION**.

RECONQUEILLIR, voir **RECONQUEILLIR**,

RECONQUERRE, *reconquerre*, v. a., reconquérir :

Sire, nos somes a toi venu de par les hals barons de France qui ont pris le sine de la croiz, por la honte Jesu Crist vengier et por Jerusalem *reconquerre*. (VILLEHARD., § 18, Wailly.)

Li rois Henris d'Engletiere repaira en Bretagne atout grant ost, et volt *reconquerre* sa terre sour le roy Loeys. (BAUDOIN D'AVESNE, *Chron.*, Rec. des Hist. de Fr., XXI, 162.)

Il volloit emploier sa chevauchie et aller devant Auberoche et *reconquerre* par siege. (FROISS., *Chron.*, III, 282, Luce, ms. Amiens.)

Li Englois recongneurent bien que c'estoit Cristofle, le vassiel qui avoit esté conquis sus euls. Si furent plus desirant dou *reconquerre*. (Id., *ib.*, II, 220, Luce, ms. Rome, f° 61 v°.)

— Infin. pris subst., action de reconquérir :

Au *reconquerre* furent li baron Hurupois.
(*Berte*, 1518, Scheler.)

RECONQUEST, *reconket*, s. m., reprise, action de conquérir une seconde fois :

Après le *reconquest* dou castiel de Dalquest. (FROISS., *Chron.*, III, 244, Kerv.)

Après la prise et le *reconket* d'Uzes. (Id., *ib.*, var., VIII, 274, Raynaud.)

RECONQUESTE, s. f., reprise, action de reconquérir :

L'Empereur laissa perdre Padoue que les Venitiens reprindrent sur luy par faute d'y avoir bien pourveu, a la *reconqueste* de laquelle le Roy fait assister a l'Empereur le seigneur de la Palisse avecques quatre cens hommes d'armes françois. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, f° 2 v°, éd. 1569.)

Afin qu'il peust dresser son armee pour la *reconqueste* du duché de Milan. (Id., *ib.*, I, f° 5 v°.)

Guerres d'ambition et d'avarice sont injustes, de mesmes *reconquestes* d'estats perdus, s'ils sont bien regis. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 157, Michaud.)

RECONQUESTER, v. a., reconquérir :

Recuperer et *reconquister* par le moyen des xhorres, araines et abbatelements plus bas. (1582, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, II, 204, éd. 1750.)

Par cette redemption copieuse, abondante, surabondante, magnifique et excessive, laquelle nous a acquis et comme *reconquesté* tous les moyens necessaires pour parvenir et arriver a la gloire. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, II, IV, éd. 1610.)

Reconquister. To reconquer, to recover by conquest; to winne, get, or purchase again. (COTGR., 1611.)

RECONREER, -rer, v. a., réparer :

Et se ladite saie poeult revenir en sa longueur et largeur par le rapointier et reconrer deux fois, ce qui est facile, en ce cas ladite saie demourra bonne, et l'ouvrier non condempné en amende. (1480, *Statuts des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, II, 380, Doc. inéd.)

RECONRER, voir RECONREER.

RECONSAIL, voir RESCONSAIL.

RECONSCER, voir RESCONGER.

RECONSEILLER, -concilier, v. a., conseiller, engager :

Quant il sot la certainté
Du roi Challes et l'errement,
O merveillus efforcement
Se mist (car on l'en reconcile)
En Puille par devers Sezile,
Desireus que la terre praingne.
(GUIART, *Roy. lign.*, 11030, W. et D.)

— Bénir de nouveau :

J'ay convenant
D'aler le moustier saint Venant
Reconseillier qu'est entredit.
(*Mir. N. D.*, XXXV, 2, A. T.)

RECONSEILLEUR, s. m., gardien, dépositaire, tiers, entremetteur :

Sequester, *reconseilleur*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 r°.)

— Fém., *reconseilleresse* :

Sequestra, *reconseilleresse*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 r°.)

RECONSER, vois RESCONGER.

RECONSIDERER, v. a., considérer de nouveau :

Pourquoy de nuit nous venons a reconsiderer les mesmes choses. (DE LA BOUTHERIE, *Dial. des prodiges*, p. 218, éd. 1555.)

RECONSIER, voir RESCONSER.

RECONSOLATIF, adj., qui reconsole :

O nez bien faict, nez reconsoatif.
(J. N. DARLES, *Blas. du nez*, ap. Méon, *Blas.*, p. 17.)

RECONSOLATION, s. f., ce qui reconsole :

La estoit l'habitation
Et la reconsoation
De fortune pour la chaleur.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 165^a, éd. 1544.)

La Bresse en Vosges, *reconsolation*.

RECONSOLIDER, v. a., réunir :

Et se par an et par jour le tenoit (l'héritage) sans le vendre, ce seroit reconsolidé a la table et demaine du gros de la seigneurie dont le bail ou usufruitaire seroit tenu. (BOUTILL., *Som. rur.*, II, f° 46 r°, éd. 1539.)

Lequel fief sera et doyvera estre recon-

solidé au domaine d'iceux seigneurs. (1417, *Cart. de Lagny*, Richel. I. 9902, f° 173 r°.)

Héritages rātraiz par puissance de fief sont reunis et reconsolidés au fief principal. (1546, *Coût. d'Art.*, Nouv. Cout. gén., I, 268.)

RECONTABLE, *recompt.*, adj., racontable :

O niant *recontables* entrailles de pitiet.
(*Greg. pap. Hom.*, p. 11, Hofmann.)

Cille joie des aingles ke ost niant *recontable*. (*ib.*, p. 58.)

Mas Berthe li honorable s'esvoilla erramment pleine de joie neant *recontable* et de larmes de liesce. (*Vie de Girart de Rossillon*, 163, Romania, VII, 207.)

Enarrabilis, *recontable*. (*Gloss. de Sallins*.)

Non *recontable*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Dont on doit tenir compte, recommandé, vénérable :

Du fyeu du *recomptable* peyre en Jesus-Christ monsieur l'arcivesque de Bordeaux. (15 août 1328, *Ch. de Guill. d'Ambleville* à Marenne, la Couronne, Arch. Charrente.)

RECONTE, *recompte*, s. m., péroraison, résumé :

Reconte est cele fin dou conte de quoi li parleres briement et en somme reconte ses argumenz touz et les raisons que il avoit contees parmi son dit, les unes ça, les autres la, et les ramentoit en briez moz, por torner les a la memoire des oians plus fermement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 363, Chabaille.)

— Ce qui s'ajoute à un compte convenu :

Item a, sur .vii. c. journalx de terre de .c. garbes, .xvi. et .ii. de *reconte*. (*Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 135 r°.)

Du cent, .iii. garbes et les *recomptes*. (*ib.*, f° 143 r°.)

RECONTEIR, voir RECONTER.

RECONTEMENT, -cuntement, s. m., récit :

Que est a tei od le *recuntement* de mes cumandemens. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XLIX, 16, Michel.) Lat. : cum narratione.

Entamemenz de plait est *recontemenz* de la principal cause fez de l'une et de l'autre partie par devant celui qui est lor juges. (*Ordin. Tancredi*, ms. Salis, f° 48^b.)

On dit que plez est entamez par le *recontement* de la principal besoigne. (*ib.*)

RECONTENDRE (se), v. réfl., s'efforcer à son tour :

Si hoir qui apres lui vendroient
En cest sens se *recontendroient*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 10411, W. et D.)

RECONTENIR (se), v. réfl., se comporter, se conduire :

Lors i a fait une envaie
A celui que par le poing tient ;
Et cil qui bien se *recontient*
Se deffent de sa force tote.

(*Des Tresces*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 70.)

Conformez vous a sa maniere,
Et s'il se contient nicement,
Nicement vous *recontenes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 53^b, 7760, Méon.)

N'issi, pour aler en cele erre,
Le conte de Blois de sa terre,
Qui se *recontint* bel et gent,
D'armes, de deniers et de gent,
Si que nul ne l'en dut despire.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 54^a.)

Hardiement se *recontenoit* Hue de Saint Omer en la seue terre. (G. DE TYR, XI, 5, P. Paris.)

Bien le font a cele envaie d'ambes .ii. pars. Domitien s'i *recontient* par grant vigor, qui il ataint a cop bien li fait comparer le cache. (JEHAN DE TUYN, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 229^r.)

RECONTENTER (se), v. réfl., se contenter de nouveau :

Ils se sont resolus de se deporter d'importuner Sa Majesté pour l'effect de ses promesses et de se *recontenter* de commander a Dieu leur exercice. (*Remonstr. des réform. de Metz à Ch. IX*, Ferry, *Observ. secul.*, II, § 517, n° 3, Bibl. mun. Metz.)

RECONTEOR, *recunt.*, s. m., raconteur, historien :

Constume suet estre des *reconteors*, ke cant il descrient la bataillhe de la palestre, premiers descrient les membres des luitors. (*Morale de S. Gregoire sur Job*, Richel. 24764, f° 2 v° ; p. 300, Foerster.)

Des espices ki i sunt n'en iert *recunteor*.

(*Horn*, 3712, var., Michel.)

La Bresse en Vosges, *recontou*, s. m., *recontrasse*, s. f.

RECONTER, -unter, -contoir, v. a., conter de nouveau, répéter :

Totes les paroles qui la furent dites et retraites, ne vos puis mie *reconter*. (VILLEHARD., § 20, Wailly.)

— Raconter, exposer :

Se *recunter* les voldrai e anubrner. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, xxxix, 7, Michel.)

Le ciel *recuntent* la glorie Deu, e les ovres de ses mains annuncet le firmament. (*Liv. Psalm.*, Oxf., XVIII, 1, Michel.)

Al duc revint, si *reconta*
Cument les guages aquita.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 1937, var., Andresen.)

Si con l'estoite nos *reconta*.
(CHRIST., *Cliges*, 46, Foerster.)

Si lor a *reconté* et dit.
(*Id.*, *ib.*, 1337.)

Si vint el pré par grant aleure,
Ce nos *reconte* l'aventure.
(*Id.*, *Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 134^a.)

Od li s'en vait en Avalun,
Ceo nus *recuntent* li Bretun,
En un isle qui mult est beals:
La fu raviz li dameiseals.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 659, Warnke.)

Et cant il ont les membres covenables mostreiz a la bataille dont primes *recontent* les cols de lur grand force. (*Moral. s. Job*, p. 442, Ler. de Lincy.)

Ensi cum li juste *recontent* a la fieie lor biens senz arrogance. (*Greg. pap. Hom.*, p. 84, Hofmann.)

Si cum sainz Job ke *reconteivet* ses biens. (*Ib.*)

Chier freire, ceste generation ki *reconterat*? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 20 r°; 24, 35, Foerster.)

Aves oi parler
Dexirier de Pavie et suen droit *recontier*?
(*Prise de Pampelune*, 267, Mussafia.)

— Abs., faire un récit :

Mais porce que se li parleres faisoit tozjors son *reconte* d'une maniere seulement, li oiant en seroient souspeonneus, et cuideroient que ce fust chose pensee, il te convient sovent varier et *reconter* or en une maniere, or en une autre selonc ce que tu porras veoir ci desouz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 564, Chabaille.)

— Infin. pris substantivement, récit :

De lur amour e de lur bien
Firent un lai li ancien ;
E jeo qui l'ai mis en escrit
El *recunter* mult me delit.
(MARIE, *Lais*, Milun, 531, Warnke.)

Reconter se dit encore en Normandie et dans les Vosges.

RECONTIER, s. m., récit :

Chose digne de *recontier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7670, Michel.)

RECONUISSANCE, voir RECONOISSANCE.

RECONVENEMENT, s. m., syn. de re-convention :

Recompensation, ne aussi re-convention ne *reconvenement* n'ont point de lieu en ladite ville et siege de Mehung, par devant aucun juge lay. (*Cout. de Mehung*, Nouv. Cout. gén., III, 927.)

RECONVENIR, verbe.

— Neut., faire de nouvelles poursuites, poursuivre de nouveau :

Dona a celi Jehan pleniere poeste et especial mandement de fere por li, de li defendre, de convenir, de *reconvenir*, de repliquier, de dupliquer. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. IV, 4, Beugnot.)

De convenir, *reconvenir*, demander et defendre, de proposer exceptions et raisons, etc. (1499, *Procuracion*, Le Clerc de Douy, t. II, f° 204 v°, Arch. Loiret.)

Reconvenir. Se constituer demandeur en deffendant, ou par le moyen de ses defenses. (NICOT, *Thresor*, 1616.)

— Act., sommer de nouveau :

Che jugement ensi fait jou derechief semons et *reconvenons* le dit Gillion qu'il me desist par loy et par jugement comment le dis Colais si pooit et devoit desireteir de .ii. bonniers de preit de fief entirement

devant dis. (1347, *Cartul. de l'abb. de Cambroun*, p. 274, Chron. belg.)

— Impers., falloir de nouveau :

Quant la pucelle l'oït noumer,
Adont la *recovint* pasmer.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 41°.)

Sire, fait el, or *recovient*
Que vos façoiz .i. poi de bien.
(*De la Pucelle*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 205.)

RECONVENTER, v. a., faire une nouvelle convention, confirmer une chose de nouveau :

Toutes ces choses, reconnessances et convenances... les *avons reconventes* et faite au conte devant dit et ses hoirs. (1283, *Soumission de la ville de Lessine*, Tailliar, p. 349.)

RECOP, voir RECOUP.

RECOPEIR, voir RECOUPER.

RECOPELER, voir RECOUPELER.

RECOPEMENT, voir RECOUPEMENT.

RECOPEUR, voir RECOUPEUR.

RECOPELE, s. f., escompte :

A ycheu temps estoit costume que li chamberlant avoient la disme partie de che qui venoit a la bource de les seignors. Et je croy que c'estoit pour le salaire de sa *recople*. (FAUCHET, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, XI, éd. 1611.)

RECOPEE, voir RECOUPEE.

RECOPEOR, voir RECOUPEOR.

RECOPEUR, voir RECOUPER.

RECOPIER, v. a., relier, raffermir :

Et pour ce baise l'en pour *recopuler* l'amour qui y estoit auparavant par raison de lignage. (*Coust. de Norm.*, f° 77 v°, éd. 1483.)

RECOQUILLEURE, s. f., état de ce qui est recoquillé, courbure, contour :

Les pourceaux ont ordinairement la queue recoquillée, et s'est on prins garde qu'ils jettent le plus souvent la *recoquilleure* de leur queue du costé droit. (DU PINET, *Pline*, VIII, 51, éd. 1566.)

Ce sont le trou, et les contours ou *recoquilleures*, et la substance de l'oreille. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 529, éd. 1598.)

Recoquilleure : f. A curling, wrything, crooking, turning, or bending inwards, also, a reviving, a growing peart, lusty, cranke, a taking heart at grasse. (CORGR., 1611.)

1. **RECOR**, voir RECOR.

2. **RECOR**, -cour, s. m., action de courir de nouveau sur, élan :

Rollans et Olivier se sont mis au *recor* ;
Les viellars font armer de la terre major.
(*Gui de Bourg.*, 4141, A. P.)

Et a mise la main au branc qui bien trencha,
Doon cuida ferir, mez il guenchi li a,
Au *recour* que il fist li enfes s'abessa
A .i. perron agu.

(*Doon de Maience*, 2110, A. P.)

RECORBEILLIER, voir RECORBELER.

RECORBEL, s. m., sinuosité :

L'eau se part a .iiii. bras,
A *recorbiaus* vont et a las.
(*Creation du monde*, ms. Montp. H 437, f° 10 v°.)

RECORBELER, -ourbeler, -orbillier, -orbeyllier, v. n., se recourir :

Les cuisses vont *recorbelant*.
(*Rom. des fab. d'Or.*, Ars. 5069, f° 58^b.)

— *Recorbelé*, part. passé et adj., recourbé :

Et cis est boçuz apelez
Qui dou fez est *recorbelez*
Et de la charge de cest monde.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 34°.)

Recorbeles et crochues
Avoit les mains icele ymage.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 2°.) Méon, 188, *recorbillies*.

Recourbeles et crochues
Avoit les mains.

(*Ib.*, ms. Brux., f° 4 r°.)

Recorbillies.

(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 2^b.)

Recorbillies et crochues.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 1° et Richel. 1565, f° 2^a.)

RECORBILLIER, voir RECORBELER.

RECORD, voir RECOR.

RECORDABLE, adj., mémorable :

Exemple *recordable* a tousjours. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 69, Buchon.)

RECORDANCE, -danche, -ence, s. f., souvenir, mémoire :

Li empererez Leons qui fu de noble *recordance*. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 58°.)

Lettres sceeles du seel de noble *recordance* mon seigneur Renaut d'Amiens. (*Lett. de 1271*, Picardie, Arch. J 229, pièce 57.)

Es lettres de bonne memoire et debonnaire *recordance*. (1273, *Charte*, Moreau, 197, f° 218 v°, Richel.)

Pour *recordance* a tous ceaux qui sont et qui a venir seront. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 471, Buchon.)

Quant a la *recordance* des choses, et a l'estimacion du peril et de la bataille, ne fu il point comparables a ycellui. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 392^a.)

Je cuyde que je n'ouys onc
Faire une telle *recordance*.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, I, 141, Le Verdier.)

Ce grand pasteur, dont faites *recordance*,
Nous deffend il tous jeus totalement.
(3 oct. 1486, *Reg. du Puy del'éc. derhét.*, 36^e congr., ms. Bibl. Tournai.)

Saint Louys, noble roy de France,
Aquel j'en ay bien *recordance*,
Disoit souvent : Ainsy m'ayd Dieux..
(E. DANERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 73^b, éd. 1507.)

RECORDANCHE, voir RECORDANCE.

RECORDATIF, adj., qui rappelle :

Le bois de la croix *recordatif* de la mort vivifiante. (JEH. DE GAIGNY, *Serm. de Guerri-cus*, f° 216 v°, éd. 1546.)

La memoire est un sens interieur, *recordatif* des choses sensibles auparavant co-gneues. (CHAMPEYNAC, *Physique*, p. 398, éd. 1610.)

— Qui se souvient :

Memor, memoratif, recors, *recordatif*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latin*, éd. 1552.)

Mais qui les prent ensemble les (poissons) il soit *recordatif*
Qu'il luy sert d'antidote et vray preservatif.
(*Des occultes Merv. de nature*, p. 199, éd. 1567.)

RECORDATION, s. f., mention, mé-moire, souvenir :

De ceste disposition bestial sera faite apres aucune *recordation*. (URESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 487°.)

Chief, gardons nous de vilz pechiez infames.
Se ayons ce ver en *recordation* :
Des trespassez soient es chieulz les ames !
(25 janv. 1480, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 16° cong., ms. Bibl. Tournai, p. 113.)

De reduire souvent a sa memoire les faitz des precedens hommes notables qui ont dict ou faitz choses dignes de *recordation* et icelles bien retenir. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 1°, éd. 1532.)

Il pleuist lors a sa tres sacree Majesté Imperiale, par supresme beneficence et amour liberal, ayant souvenance et *recordation* du Thoisson fait en icelle ville. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Ils se faschent desplucher les plaisirs qu'ils en ont receu (de Dieu) pour ce que cela les rend leurs debiteurs : aussi ils estimeront que venir a tels comptes envers luy (ce que j'appelle plustost petites et imparfaites *recordations* de ses benefices)... (DE LA NOUR, *Disc. polit. et milit.*, p. 151, éd. 1587.)

— *Estre enrecordation*, se souvenir :

Tout son cuer li a esmeu
De peur, d'amination,
Quant est en *recordation*
Ke il a si grant faim eu.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, LX, 3, Van Hamel.)

RECORDE, s. m., t. anglais, *recorder*, officier investi des fonctions de juge dans les sessions trimestrielles des villes, en Angleterre :

Ledit duc de Lanclastre fist demander droit et jugement dudit roi. Adont respondi le *recorde* de Londres : Seigneurs... (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, dans Rec. des Chr. de Fland., III, 313.)

RECORDEE, s. f., récit, rapport :

Tel armeure com cil ot aportee...
Si con celui on fist la *recordee*
Qui fu present en icelle meslee.
(*Ajmeri de Narbonne*, 1860, var., A. T.)

RECORDELER, tresser de nouveau :

Recordeler. Intrecciar di nuovo. (DUEZ, 1659.)

1. **RECORDEMENT**, s. m., souvenir :

Kar nen est en mort *recordement* de tei.
(*Lib. des Psaum.*, Cambridge, VI, 5, Michel.)

2. **RECORDEMENT**, s. m., union, ré-conciliation :

Espousailles sont *recordement* et prome-ttement des noces. (*Digestes*, ms. Montpel-lier II 47, f° 278°.)

Reconciliacio, -onis, reconciliacion, re-cordement. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 236 v°.)

— Soulagement :

O monde, fait il, n'i a dolant
Qui n'ait acun *recordement*
Fors moi, chetis, que nul n'en a
Fors que la mors qui me gerra.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 22°.)

RECORDENCE, voir RECORDANCE.

RECORDEOR, -eour, -eur, s. m., celui qui rappelle, qui raconte, ménestrel :

Souverainement amoit les trouveours
Et puis apres los biaux *recordeours*.
(*Enfanc. Ogier*, Ars. 3142, f° 105° ; 5741, Scheler.)

Faisons defense a tous dicteurs, faiseurs de diz ou de chansons et a tous autres menestrels de bouche et *recordeurs* de diz, de faire ou chanter en places ne ailleurs aucuns diz ou rhymes qui facent mention du pape, du roy nostre sire, ne de nos seigneurs de France. (14 sept. 1395, *Ord.*, Livre rouge vieil du Chastelet, f° 123, Richel.)

Trop multiplie ung fait d'armes qui a la grace du *recordeur*. (*Perceforest*, vol. V, f° 43°, éd. 1528.)

— T. de coutume, témoin :

Se cil qui requiert le recort, le fet par malice, por alongier le plet de ce c'on il demande, il ne doit pas estre soufert ; ou s'il a le pais aucun de cex qui furent a le besogne par les quix li recors pot estre fes, si comme deus personnes ou plus, on ne doit pas le plet alongier, ne atargier outre l'espasse de deus assizes, en lieu de deus productions qui doivent estre donees a cix qui ont a prover, por les autres *recordeurs* atendre. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. xxxix, 65, Beugnot.)

L'on peut avoir record de ceux qui ont recongnu leur meffait devant la justice, et devant suffisant nombre de *recordeurs*. (*Coust. de Norm.*, f° 52 r°, éd. 1483.)

Il convient que sept *recordeurs* au moins soient a ung accord a ce que leur record soit gardé. (*ib.*, f° 200 r°.)

— Juge anglais, *recorder* :

Le roy vint a son encontre Martin de la Mer, avec luy le *recordeur* de la dite cité, lequel avoit nom Commers, qui paravant n'avoit pas esté leal a son party. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 102, Soc. de l'II. de Fr.)

RECORDER, verbe.

— Act., rappeler à son esprit, re-mettre à l'esprit :

Tute la nuit a si veillié
E suspiré e travailléi ;
En sun quer alot *recordant*
Les paroles e le semblant,
Les oilz vairs e la bele buche,
Dont la dolurs al quer li tuche.
(MARIE, *Guigemar*, 411, Warnke.)

Recorde ke tu fus enoins
De chel tres saint prechious ole.
(RENCLUS DE MOIENS, de *Carité*, xxv, 3, Van Hamel.)

Et dist au conte ke il *recordast* tout chou que il demandoi. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 399, Wailly.)

Les nons doit en bien *recorder*
Des trois puceles et nommer.
(GUYOT, *Bible*, 1186, Wolfart.)

En *recordant* ma grant folie...
Me plaing .vij. jors en la semaine
Et par reson.
(RUTED., *la Griesche d'esté*, I, 30, Jub.)

Memoire remembre les choses,
Recorde sentenses et gloses.

(J. LEFEBVRE, *Rebours de Matheolus*, f° 97 r°, éd. 1518.)

Vous avez bien chy dessus oy *recorder* le prise d'Escandoeuvre et comment mes-sires Gerars de Sasseguies et Robers Marinniaux le rendirent. (FROISS., *Chron.*, II, 210, Luce, ms. Amiens.)

Je congnois mon iniquité
Plus grand estre, quant la *recorde*,
Que ne soit ta misericorde.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 1184, G. Paris.)

Chief, Jhesus Crist est, au vray *recorder*, Pain nutritif pour le corps et pour l'ame.
(Juin 1491, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 52° cong., ms. Bibl. Tournai, p. 524.)

Nous *recorderions* volontiers a ceux qui s'entremettent des affaires de la chose publique, d'employer leur labeur a choses hon-nestes et necessaires. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 406, éd. 1819.)

— *Recorder quelqu'un de*, lui faire mention de :

Le bestiaire nos *recorde*
D'une beste mauvaise et orde.
(*Bestiaire*, ap. Duc., *Recordari* 2.)

— Neut., se souvenir :

Quel chose est uem, kar tu *recordes* de lui. (*Lib. des Psaum.*, Cambridge, VIII, 5, Michel.)

Et *recordent* des cumandemenz de lui fere icels. (*ib.*, cu, 18.)

Des œuvres Dieu fui *recordans*,
Et serai tous jours remembrans.
(*Lib. Psalm.*, lxxvi, p. 312, Michel.)

Les autres barons dont je ne sui mie ore *recordanz*. (MÉNESTREL DE REIMS, § 40, Wailly.)

Recordant, il louoit moult ses façons, sa beauté et sa personne et sa maniere. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 129, Bibl. elz.)

— Réfl., se souvenir, se ressouvenir :

Ki fait ad pechet bien s'en pot *recorder*.
(*Alexis*, st. 110°, xi° s., Stengel.)

Si se *recorded* de sa misericorde. (*Lib.*

des *Psaum.*, Cambridge, Cant. S. Mar., 9, Michel.)

Quant se *recorde* en son corage
Dou bel vergier, moult se demente.

(RENCL. DE MOUL. *Misurere*, LXI, 2, Van Hamel.)

El besoing voit on l'ami :
Piece a ke c'est *recordé*,
S'or ne fait Amors por mi,
Tant ke j'aie un chant trové,
Je croi ke mais n'isterai
De prison, ains i morrai.

(GIL. DE BERKEVILLE, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 491, 31.)

Cil soudier d'isoit, beau sire,
Que de tierz jor que il morroit
Arrere en vie reseroit.

De tel chose nos *recordon*
Et por ce si nos *concordon*
Que li sepucr soit gardez.

(*Evng. de Nicod.*, 2^e vers., 208, A. T.)

Forz et puissanz est en bataille,
Soz ciel n'est champion qui valle ;
O ton Satan s'est combatu,
Et toi et lui a abatu,
Et autres dont je me *recort*.

(*Id.*, 1465.)

Des le tens que memoire d'ome ne se
puet *recorder* ne remembrer. (1293, *Lett.
de Ch. d'Anj.*, Fontevr., Pont de Cé, Arch.
Maine-et-Loire.)

Mesdisans, plains de felounie,
Qui de feme dis vilounie,
Car te *recorde* et te ramembre
Comment furent fourmé li membre.

(JEH. DE CONDÉ, *Dits*, Pour quoi on doit femes honorer,
L. III, Scheler.)

Mais le nom du plaisant pourpris
Onques mais ne me fu apris,
Fors en tant que bien me *recorde*
Que Dant de Flourence el *recorde*
En son livre qu'il composa.

(CH. DE PIZAN, *Chm. de long est.*, 1123, Püschel.)

Qui soit ainsy, tout bon coer se *recorde*
Comment Jhesus dict verité pour voir
Estant ou monde auquel se tient discorde.

(1^{er} oct. 1482, *Reg. du Puy de l'éc. de rhet.*, 19^e
cong., ms. Bibl. Tournai, p. 228.)

— Act., répéter :

Je *recorde*we mes salmes en nuit. (*Liv.
des Psaum.*, Cambridge, LXXVI, 6, Michel.)

Si pensez quel plaisir c'estoit
De Zephtus, qui lors venoit,
Qui es arbres rendoit douz son,
Et roussignolz qui leur leçon
Recordoient par douz recors.

(CHRIST. DE PIS., *Chm. de long est.*, 841, Püschel.)

Et aves fait souvent vostre parchon
De entre vous deux *recorder* vo lichen.

(Aout 1478, *Reg. du Puy de l'éc. de rhet.*, 5^e cong.,
ms. Bibl. Tournai, p. 50.)

Avec ma flute rustique
Je *recordois* aux buissons,
D'une note fantastique:
Mille folastres chansons.

(LA BERGERIE, *Od.*, I, XII, éd. 1594.)

— Recorder quelqu'un, l'instruire :

Chascun doit estre bon payeur
S'il veut estre bon joueur.
Maistre, *recordes* moy.
Compaignon, paies moy.
Maistre, je vous paies lundi.
Je vous *recorderis* mardi.

(1592, *Réglem. de l'Académie d'escrime de Dijon*, p.
5, J. Garnier.)

— Neut., apprendre :

Et qui du serement sera,
Tous les lundys a l'escole viendra
Pour *recorder*, et le maistre estrener
D'un grand blanc, car c'est le droit.

(1592, *Réglem. de l'Académie d'escrime de Dijon*, p.
5, J. Garnier.)

— Act., raconter :

Andemantiers qu'ele *recorde*
Son duel et sa mesaventure...

CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 226,
v. 11.)

Atant se departi frere Garins dou conte
Renaut, et vint au roi Philippe, et li *recorda*
ainsi comme li cuens li avoit respondu.
(MÉN. DE REIMS, § 272, Wailly.)

Ensi escapa de grant peril messires Ray-
mons de Maruel, et retourna en Limozin et
recorda a ses amis comment cilz escuiers
engles li avoit fait grant courtoisie. (*Froiss.,
Chron.*, VIII, 8, Raynaud.)

Si *recorda* messire Rammons sen aven-
ture et comment li escuiers l'avoit sauvé.
(*Id.*, *ib.*, VIII, 259, var.)

C'estoit erreur a veoir et moismes a le *recorder*.
(*Trahis. de France*, p. 168, *Chron. belg.*)

— Réfl., être récité :

Champt royal se *recorde* es puis ou se
donnent couronnes et chapeaux a ceulz
qui mieulx le savent faire. (II. DE CROY,
Art. de rhetor., 1^o A 3^o, éd. 1493.)

— Act., terme juridique, résumer, récapituler :

Nus ne pot *recorder* querele qui a esté
pledie en cort, fors cil qui poent jugier.
(BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXXIX, 6, Beug-
not.)

Quant on rent jugement, il n'est pas
besoins de tout *recorder* ce qui fu proposé
des deus parties. (*Id.*, *ib.*, LXVII, 34.)

Se la court fait l'esgart dessus dit, le de-
fendeur doit requerre au seignor que il li
face *recorder* quel le claim fu. (*Liv. de J.
d'Ibelin*, ch. LIV, *Hist. des crois.*)

Et bien savoit un jugemant *recorder*.

(*De la Robe vermeille*, Richel. 1593, f^o 149^a.)

— Rapporter, énoncer comme té- moin :

Par devant Theri de Corde, et Rogier le
Bure, ki adont eskievin estoient, et ki *re-
cordé* l'ont devant caus ki or sont, si com
Rogier de Maude, Jehan Tyebegot. (Janv.
1250, *C'est li escrits Jehan le Fevre*, S. Brice,
chirog., Arch. Tournai.)

Sacent chil ki cest escrit veront et oront,
que sire Jehans Sartiaus et Gosse de Cum-
faing *recorderent*, par devant les eskievin,
que vous orez nomer, qu'il furent andoi
com eskievin, la u dame Isabiaus Faukete
douna por Dieu, et en aumosne... (Pèv. 1273,
C'est les enfans mestre Keiler, chir., Arch.
Tournai.)

Et cist doi eskievin *recorderent* ce werp
a lor compaignons eskievin, par coi li es-
kievin le tinrent a boin et a loial a oes
celui Gillon. (Janv. 1274, *C'est Gillon de
Blaheries*, chirog., Arch. Tournai.)

Jehans Miuche, Jakemes li Blons, et Je-
hans Mineue, ki furent eskievin .xv. ans a,
u alentour, ont *recordet* as eskievin, ki
ore sont, ke Jehans de le Muele, li taneres...
(Darrain samedi de Fenerec 1286, *C'est*

Jehan de le Muele, le taneur, chirog., S.
Brice, Arch. Tournai.)

A cest raport et a toutes ces couvences
devant dites furent come eskievin de
Tournai Jehans d'Orke, Colurs de Corberi,
Vilains au Posc, Jehans Payens, et Jakemes
li Vakiers, et cil .v. eskievin l'ont *recordet*
tout en autel maniere k'il est devant devi-
set. (Juillet 1288, *C'est Jehan Platoul de
Pesc*, chirog., Arch. Tournai.)

Par devant les eskievin dou Bruille, chi
apries nommes, se comparurent personel-
ment mesire Nicaise, a present cures dou
Bruille, Margerite, li beghenesse, et Mar-
gerite Meskine Crokot, liquel *recorderent*
et tiesmoingnient as dis eskievin, par
leur foy et leurs sairemens, que ils furent
present, et a chou apielet come tiesmoing.
(15 nov. 1338, *Chest li escrips dou raport
Maryen Millelle*, chirog., Arch. Tournai.)

Et s'aucune clause on voet estraire doudit
escrript, mes que collacion soit faite al ori-
ginal, que li eschevin soient cren de ycele
clause raporter, *recorder* et tesmoignier,
sans ledit escrript mouvoir. (13 déc. 1345,
Ord., Petit reg. de cuir noir, f^o 69 v^o, Arch.
Tournai.)

— Confirmer :

Quant li jugemenz fu e faiz e *recordez*.

(*Thom. le Mart.*, p. 27, 11, Bekker.)

Que pluisors choses qui sont faites de-
vant les homes de la court, sanz ce que le
seignor seit avec eaus, pevent et doivent
les homes de court *recorder* come recort
de court. (*Ass. de Jér.*, I, 253, Beugnot.)

Et li jugemens aussi *recordes* comment
il avoit esté fait. (10 juin 1334, *C'est li ju-
gemens fais pour Pieron de Waudripont
contre Pieron Crissembien*, chir., Arch.
Tournai.)

— Compter, imputer :

Si dist la contesse as chevaliers que ce
seroit grant honneur de lever che siege et
leur seroit *recordé* a grant proece. (*Froiss.,
Chron.*, IV, 55, Kerv.)

— *Recordé*, part. passé, renseigné,
mis au fait :

A qui la bonne femme (tres bien *recordee*
par Richard) respondit... (A. LE MAÇON,
Décameron, Trois. journ., Nouv. six., II, 110,
Dillaye.)

2. RECORDER, verbe.

— Act., mettre d'accord, conformer :

Doublez est qui son fet ne *recorde* a son dit.

(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f^o 153^a.)

— *Recorder un marché*, se mettre
d'accord sur les termes d'un marché,
le conclure :

Nus ne nule dou mestier devant dit ne
puet ne ne doit prendre aprentis, se li
marchié n'est faiz ou *recordez* par devant
les mestres dou mestier. (*Est. Bouv.*, *Liv.
des mest.*, 1^{er} p., XXXVI, 5, Lespinasse et
Bonnardot.)

— *Faire recorder sa gamme*, faire
mettre sa gamme d'accord, dans une
acception grivoise :

Ung jour advint qu'un pelletier
Espousa une belle femme,
Qui appetoit le bas mestier
En faisant recorder sa game.

(Poés attrib. à Villon, La Repene du Pelletier, p. 250, Jouaust.)

— Réfl., se réconcilier :

Oianz trestoz cels qui sont ci
Le vous coviendra recorder,
S'a moi vous volez recorder.
(CHRIST., Clig., Richel. 1420, f° 47°.)

3. **RECORDEUR**, v. a., renouveler les cordes de :

Pour une botte de grosse cordielle de keuvene pesans .iiii. lbz, employé a refaire et recorder les vies collers, au pris de .xii. d. (1445, *Compte des fortific.*, 11° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Robert le Churcle, cordier, ... [pour] une aultre [cordelle] pour recorder les balanches servant ausdis .xiii. hommes. (21 mai-20 août 1457, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

— *Recordé*, part. passé, où l'on a mis de nouvelles cordes, une nouvelle sangle :

Atant son cheval amenerent,
Une sele au dos le pouserent,
Que estoit vieus et recorderee;
De quir estoit retaconee.
(Othevien, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 45 v°.)

RECORDEUR, voir **RECORDEUR**.

RECORDON, s. m., foin provenant de la troisième herbe d'un pré; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte de la première moitié du dix-huitième siècle :

Le mas de Six-Fontaines est réduit à clos, record et recordon. (1723, Baulmes, *Doc. de la Suisse rom.*, XIII, 135.)

Nom propre, *Recordon*.

Savoie, *recordon*, second essaim d'abeilles dans une même saison. Yonne, *recordon*, fruit avorté.

RECORDONNER, v. a., tordre en forme de cordon :

J'ayme mieux voir sa chevelure
Pleine du tout, sans crespelure,
Flottant en ondes librement,
Qu'une perruque safrancee,
D'un fil d'archal *recordonnee*,
Comme on fait curieusement.
(TABOUROT, *Bigarr.*, III, éd. 1584.)

RECORDS, voir **RECORT**.

RECORDT, voir **RECORT** 2.

RECORNER, v. n., sonner du cor avec force :

Lors *recorne* li nains si durement que il n'est riens nule laienez qui ne tremblast, et puis *recorne* seconde fois. (*Artur*, Richel. 337, f° 209^b.)

RECOROUCHIER, voir **RECORROUCHIER**.

RECORPORATIF, adj., terme de médecine., qui remet le corps en son premier état de santé :

Vertu fervente et *recorporative*. (*Jard. de santé*, I, 246, impr. la Minerve.)

RECORPS, voir **RECORT**.

1. **RECORRE**, *recourre*, *recoure*, v. n., courir de nouveau :

Cort et *recort* entor la granche.
(*Ren.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 284, 20.)

Et li Commain *recuerent* sor als, et commencent a huer et a traire. (VILLEHARD., § 358, Wailly.)

Et cil lor *recourrent* sus. (Id., § 167.)

Il *recouru* sur son corps d'une forchiere de fer qu'il tenoit. (1420, Arch. JJ 171, f° 137 v°.)

— Simplement, courir, au prop. et au figuré :

Li auwe dou devant dit estanc *recourroit* en preis de la devant dite ville. (Mardi av. S. Urb. 1264, Abb. de Châtill., cart. XI, Arch. Meuse.)

Ains *recorriez* erriere en servitude. (1280, *Chart.*, Richel. cart. 50, f° 31^a.)

— Avoir recours à :

C'est une coustume entre les Gaulois de ne *recourre* jamais a la justice en ce qui offense l'honneur, mais au combat. (D'URFÉ, *Astree*, I, 12, éd. 1610.)

Si fut elle contrainte de *recourre* aux larmes. (Id., *ib.*, II, 4.)

Elle resolut de *recourre* a tous les artifices que la prudence et la ruze luy pourroient mettre en l'esprit. (Id., *ib.*, II, 12.)

Vosgien, *r'côre*, courir de nouveau.

2. **RECORRE**, voir **RESCORRE**.

RECORROUCHIER, *recorouchier* (se), v. réfl., se courroucer de nouveau :

S'il avenist que ma dame se *recorouchast*, vous en istries du sens. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 8^b.)

1. **RECORS**, voir **RECORT**.

2. **RECORS**, s. m., sorte d'arme :

De pels e de *recors* i fierent escuier.
(WACE, *Rou.*, 2° p., 3897, Andresen.)

Selon Andresen il faut p.-è. lire *riortes*.

RECORSER, voir **RESCOURGIER**.

RECORSIER, voir **RESCOURGIER**.

1. **RECORT**, *record*, *records*, *recorps*, *recors*, adj., qui se souvient :

Comme nous soions *recors* et tout acer-

taines du dit don que nostre dit seigneur et pere fist a nostre ditte cousine. (1357, *Cartons des rois*, Arch. K 47, pièce 46.)

Elle se tient bien *recorde* d'estre obligee a la maison de Bourgongne, a cause des alliances du royaume de Navarre d'ou elle est issue. (G. CHASTELL., *les Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 147, Kerv.)

Laquelle (lettre) parle du mariage du roy de Poulann et de madame ma niesce ; de laquelle vous tiens asses *recors*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*, II, 319, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Mon Dieu, soyez de moy *recorps*,
Ayez pitié de ma pouvre ame.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 42.)

Mais en estant de son dire *recors*
Vous ne craindrez ceux, qui tuent les corps.
(Cl. MAR., *Serm. du bon Past.*, p. 533, éd. 1596.)

L'amitié, la chere non rebourse,
Les passetemps et consolations,
Que je *recor* par visitations
En la prison claire et nette de Chartres,
Me font *recors* des tenebreuses chartres,
Du grand chagrin, et recueil ord, et laid,
Que je trouvoy dedans le Chastelet.
(Id., *Enfer*, p. 50, éd. 1596.)

Pantagruel bien *records* des lettres et admonition de son pere, voulut un jour essayer son *scavoir*. (RABEL., *Pantagruel*, ch. x, éd. 1542.)

Lequel, *records* du mauvais traictement par lui receu, quand Sigulf se voulut faire roy, respondit. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, IV, ch. viii, éd. 1611.)

Si serai *recors* de mon alliance qui est entre moi et vous. (*Bible de Louvain*, Gen., IX, 15.)

— S. m., témoin :

Requerez *recort* de chose desconvenable, et de tel que vous ne devez avoir *recort*. (*Ass. de Jéru.*, XLIV, Beugnot.)

De quoy accuserons nous et luy et deux saints evesques Aurelius et Maximinus qu'il appelle pour ses *recors*? (MONT., *Ess.*, I, 26, p. 104, éd. 1595.)

Records sont dits les tesmoings qui sont prins par un huissier ou sergent pour assister a son exploit, et le certifier et en faire foy. — Antestati. Bud., *Testes advocati*. (NICOT, *Thres.*, 1606.)

2. **RECORT**, *-cord*, *rekorde* (rime), *-cordt*, *reco*, *-cour*, *recorps*, *rescort*, s. m., mémoire, souvenir :

Dammes et damoiselles, pucielles au corps gent,
En aront le *recort* et le grant loement.
(*Chev. au cygne*, 18311, Reiff.)

Certes, ensi cesset li decors de la grace lai ou li *recors* nen est, car al non greit sachant ne crast nuls bien. (S. BERNARD, *Serm.*, Richel. 24768, f° 112 v°; 134, 2, Foerster.)

Il fist une chose l'autrier
Dont tos li moas l'en doit prisier ;
Molt me semble bez li *r' cors*.
(*Durm. le Gall.*, 8785, Stengel.)

Ke toutes ches choses estoient mises ens el *recor* de celle court. (1240, Val-Benoit, Arch. de l'Etat à Liège.)

Rois Loemers et cuens Mares
Sont ja venu al roi de France,
Por *recort* de la conissance.
(*Parton.*, 2910, Crapelet.)

De lui doit estre bons *recors*.

(Mousk., Chron., 6981, Reiff.)

Si que de lui quant il est mors

Soit biaux a ouir li *recors*.

(Cocci, 1799, Crapelet.)

Estre ne peult que apres grands guerres, ou que elles soyent, quoy que la paix soit apres faicte, que le *record* rancuneux n'en demeure aux terres blessees et dommaigees. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaud*, 2^e p., ch. XII, Buchon.)

Et de Messias qu'en dit on ?

Il en court de tres bons *recors*.

(1474, *Myst. de l'Inc. et nativ.*, I, 79, La Verdier.)

Bataille digne de *recordt*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10512, IX, III, 8.)

Une chose y advint bien digne de *record*.

(J. MAROT, *Voy. de Venise*, La Prise du Chateau de Pasquiere, V, 158, éd. 1731.)

Car le *record* de vos grandes beautez,
Le souvenir des douces privautez,
Qui sont en vous sous honneste recueil,
Cent fois le jour font souhaiter mon
A vous revoir. [œil]

(CL. MAROT, *Epist. p. un gent. de la Court*, épit. XXI, t. II, p. 75, éd. 1731.)

Mais ores quand quarante ans te tiendrois
Loin de nos yeux, si auroit on (pour voir)
Recors de toi, et dueil de ne te veoir.

(Id., *Epist. a la Damoisele negligente*, épit. V, t. II, p. 28.)

Sera ce assez que j'en dresse et ordonne
Arc triumpant, pyramide et colonne,
Pour vrai *record* a la posterité ?

(Id., *Chants de la France a l'Emp.*, ch. XX, t. II, p. 314.)

Beuvons tous l des jours de destresse
Jectons le *record* dans ce vin.
Ores ne me chault que lyesse :
Beuvons tous du vespre au matin.
(*Vaux-de-Vire*, p. 220, Travers.)

— Récapitulation :

Si est li *recours* ou la recapitulations des choses devandites. (GAUTIER DE MES, *Image du monde*, ms. Montp. H 347, f^o 34 r^o.)

— Répétition :

Faire et jouer quelque mystere que ce soit tant en *recors* qu'autrement. (1402, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 685^b.)

— Récit, rapport, déclaration, témoignage :

E li plege unt Lanval rendu.
Mult furent tuit pur lui dolent ;
Leo quid qu'il en i ot tels cent
Ki feissent tut lur poeir
Pur lui sanz plait delivre avoir.
Il ert rettez a mult grant tort.
Li reis demande le *recort*
Sulunc le cleim e les respuns :
Or est trestuz sur les baruns.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 420, Warnke.)

Bien out vint et un an, u plus, sulunc *recor*,
Quant d'escole parti.
(GARIN, *Vie S. Thomas*, Richel. 13513, f^o 4 r^o; v. 231, Hippeau.)

Et pour çou que toutes ces aumosnes et ces devises devant dites soient fermes et estables, et que nus lors n'en soit fes as enfans devant nomes, si en est cirografies fes et livres en le main des eskieivins, ki les *recors* oient des eskieivins devant dis. A ces *recors* oir furent Foukes Larons, Watiers de Havines, Tumas Moriaus. (Fév.

1273, *C'est les enfants mestre Willemme Leclerc*, chir., Arch. Tournai.)

Et fu jugiet par eskieivins selonch le *recort* des sermenteurs de Tournay dont li nom sont. (Nov. 1304, *C'est Jehan le Fevre*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Adont li devant nommeis Willaumes dou Castelleir, baillius del eglise de Camberon devant dicte, establis souffisanment, de par le dit dans abbeit de Camberon en lieu de signeur, por chou a faire sommonse et conjura les hommes de le dicte eglise devant nommeis d'avoir leur *recort* sour les paroles maintenues doudit Huon et dou devant dit abbeit de Camberon. (Janv. 1317, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 194, Chron. belg.)

Et de l'escrit ke li eskieivin de Tournai avoient requis en leur ferme, il [les échevins de S. Brisse] le tenoient a boin apries le *recort* des eskieivins de Tournay. (Oct. 1331, *Jugement de Ernaul le Muisit et de Jehan Pelail*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

J'en vueil bien croire ses *recors*.

(*Farce d'un Ramonneur de Cheminée*, Anc. Th. fr., II, 197.)

— Avis :

Vous, dame Sagece, qu'en dites ?
Vous semblent les raisons petites
Que Richece nous a contees ?
Les avez vous point escoutees ?
Je croy que tost seriez d'accort.
Or en dites vostre *recort*.

(CHR. DE PIZAN, *Chem. de long. est.*, 4073, Püschel.)

Par tout, a la fin accordé
Se sont par communal accord
Que ilz s'en mettroient au *recort*
Des princes François, dont la court
Est souveraine.

(Id., *ib.*, 6252.)

Et toy, as tu autel *recorps*
Que ton frere ? Maudit soit il !

(*Myst. de S. Crespinien et S. Crespin*, p. 12, Desalles et Chabaille.)

J'ay entendu les advis et *recordz* que m'avez donnez par le general Girard, encores qu'il n'ayent eu assez de pouvoir de me persuader. (1^{er} sept. 1578, *Lett. miss. de Henry IV*, I, 196, Berger de Xivrey.)

Je vous prie adjouster pareille foy a ce qu'il vous fera scavoir de ma part comme si c'estoit a moy mesmes, et l'assister de vos bons *records* et des moyens qui dependent de vous. (5 fév. 1605, *ib.*, VI, 348.)

— Enquête testimoniale :

A cest *recort* faire, furent, comme eskieivin de Saint Brisse, Jehans Miuche... (Darrain samedi de fenerec 1286, *C'est Jehan de le Muele, le teneur*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Se il couvenoit *recort* faire de che. (1290, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f^o 343 r^o.)

Et li *recors* de ces cozes en fut fais en le dite abbeit devant le hosteil. (1295, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 931, Chron. belg.)

Il y a diverses manieres de *recordz*, car l'ung est de la court au prince, l'autre d'eschiquier, l'autre d'assise, l'autre de veue de fief, l'autre de bataille, l'autre de veue de corps langoureux, l'autre de forjurement fait en jugement, l'autre de jugement, l'autre d'alournement, l'autre de parage, l'autre de mariage. (*Coust. de Norm.*, f^o 232 r^o, éd. 1483.)

— *Ja n'i avra recort*, loc., il n'y aura pas lieu à enquête, il n'y aura pas de contestation :

Por l'amondise irai a Acre au port
Servir au Temple, *ja n'i avra recort*.

(*Raoul de Cambrai*, 3427, A. T.)

Canada, *record*, dossier, registre, archives. Savoie et Suisse rom., *record*, regain, seconde coupe de foin.

RECOSEOR, voir RECOUSEOR.

RECOSTOIER, v. a., aller à côté de, accompagner :

Les autres [nefs] qui la *recostoient*
Resont si noblement garnies
D'armes et de conestables,
Que cil plus que hardiz seront
Qui par mal les esgarderont.

(GUIART, *Roy. lingn.*, 18424, W. et D.)

RECOT, voir RECOI.

RECOUCHANT, part. prés. empl. adj., comme couchant :

Au terme de soleil *recouchant* jusques au lendemain soleil levant. (1450, *Denombr. du baill. de Constanten*, Arch. P 304, f^o 197 v^o.)

RECOUDEOR, voir REGOUDREOR.

RECOUDREOR, -dreur, -deur, s. m., celui qui coud, couturier :

Nus *recoudreur* de dras rekeuge dras s'on ne le puet livreir pour bon et loial. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n^o 153.)

Thiebaut, freres *recoudeurs*. (1295, *Cart. de Montieramey*, p. 385, Lalore, origin.)

Cf. RECOUSEOR.

RECOUER, voir RESCOUER.

RECOULLIR, voir RECUEILLIR.

RECOULX, part. passé, voir RESCORRE.

RECOUP, *recop*, s. m., coup, second coup :

Dieu gart qui fery le beau cop.
Ainsy dient, et sans *recop*,
Le vont crachant par le visage.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 55 r^o.)

— Contre-coup, écho :

Mi-celestes roches cornues,
Poussez mes plaintes dedans l'air,
Les faisant du *recoup* des nues
En France une autre fois parler.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, préf., Bibl. elz.)

Vosgien, *r'co*, retour, renouvellement de la fête du village.

RECOUPEE, -oppee, s. f., sarment coupé :

Ste Claire couchoit sur terre nue ou sur *recoupees* de vignes. (xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RECOUPELER, *recopeler*, v. a., dimin. de *recouper*, tailler, hacher :

Reniers de Genes les paiens *recopiele*.
(Anseis, Richel. 793, f^o 65^e.)

Savoie, *recouppellâ*, rajuster un morceau d'étoffe sur un vêtement.

RECOUPEMENT, *-opement*, *-olpement*, *recaup.*, s. m., action de couper, de retrancher, retranchement, au propre et au fig. :

Por ceu ke li frailetez de l'umaine nature... ne poist en nule maniere sostenir lo *recoupelement* d'un chascun membre, si atemprat nostre sires la chose per pitiet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 64 v^o; 7, 5, Foerster.)

Al roys Henri son frere demort le tenement Du tote Normendye saunz *recoupelement*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron. Angl.-norm.*, I, 161.)

Quant li planetes est au chief ou la coe de son dragon, ce est as abscisions ou au *recolpement* de son cercle, ce est quant il n'a point de laor. (*Introd. d'astron.*, ms. Turin, f^o 48^b.)

Prencio, *recoupepens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— T. de fortification, retranchement :

A l'occasion que la riviere qui repassoit au *recoupelement* de la ville basse, laquelle estoit abandonnee, estoit entre la ville et eux. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, I, X, f^o 314 r^o, éd. 1569.)

La langue moderne a gardé *recoupelement* comme terme de maçonnerie.

RECOUPEUR, *recoupeur*, *recoupeur*, *recoppeur*, *-olpeur*, *-eur*, s. m., *recopresse*, *-presse*, *recolpresse*, *recouppresse*, s. f., celui, celle qui coupe, qui retranche :

Le planete *recolpeur* des jors et des mois ou des anz. (*Li Livres Abu Ali des nativitez des enfenz*, Richel. 1353, f^o 66^e.)

Autresinc cum li degrez del ascendent ou li degrez de la lune seront el quart regard ou el septieme del *recolpeur*. (*ib.*)

— Fig. :

En ensuivroit que moy qui auroye esté son promoteur (de Georges Chastellain) en terre lointaine, seroye *recoppeur*, arriere de mes paroles, par lettres contradictoires dont la honte tourneroit en moy. (*Les 12 dames de rhetorik.*, Respons. de Monferrant aux Dames, Œuv. de Chastell., VII, 161, Kerv.)

— Regrattier, regrattière :

Recoppeurs, *recopperesses*. (1317, *Lett. des Venaulx*, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, III, 173.)

C'est droit que *recoppeurs* ne *recopperesses* puissent ou doivent par eaulx ne par aultruy acheter a une lieue pres de Liège. (1355, *Hist. de Liège*, II, p. 422.)

Ordonnons que d'ors en avant revendeur ne revendresse, *recolpeur* ne *recolpresse* n'i puissent achateir. (1424, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, I, 50.)

Stations et ordonnons... que d'ors en avant revendeurs ne revendresses, *recoppeurs* ne *recopperesses*, cabarteurs ne cabartresses.. (1424, *Ord.*, ap. J. de Stavelot, *Chron.*, p. 215, *Chron. belg.*)

Recoppeur ne *recopperesses*. (*ib.*)

Que pour yeulx pris, yeulx revendeurs, revenderesses ne revendresses, *recoppeurs* ne le puissent refuser au peuple tant que oultre leur provision ilz en aroyent a vendre en leurs maisons ou aultres lieux, au pooir et banlieue de ladite ville. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Recoppeurs de laine. (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que de tous cuers antenez et peulz tant de corduwain comme de veaulz... que nous... ne les aucuns de nous... revendeurs ou *recoupeurs*, revenderesses ou *recopperesses*, que nous achaterons... pour tanneir et coureir et pour revendre, rejetteir ou *recoppeir*, cescuns ou cescunes d'entre nous payerat. (20 juin 1425, *Impôt sur les cuirs*, Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VI.)

Pour ce qui les contre porteurs et *recoppeurs* tant de brogalles comme de ramons... (1582, *Priv. des 32 bons mét. de la cité de Liège*, II, 305, éd. 1730.)

Ne polront lesdis *recoppeurs* vendre grain au marché. (14 avril 1395, *Reg.-Journal secret des prevosts et jurés*, 1593-1610, Arch. Tournai.)

N'i pourront les vigneron, cotilliers et *recoppeurs* aller au devant des bestes charges pour venir au marché. (1596, *Priv. des 32 bons mét. de la cité de Liège*, II, 194.)

Rouchi, Wallon, *recoppeur*, revendeur.

RECOUPER, *-eir*, *-oupper*, *-oper*, *-opeir*, *-opper*, *-ulper*, *-auper*, verbe.

— Act., couper, rogner, tailler :

Il se porpense, homes fera de fust,
Laiens ot cainses et grans arbres ramus,
Il les *recupea* a son brant esmolu
(RAIMB., *Ogier*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 147, 2.) Barrois, 8385 : *recope*.

Par cest engien *recopon* estaces dedens une aie par une sole asir sos. (VILLARD DE HONNECOURT, *Album*, p. 175, Lassus.)

Jehans de Bappaumes a tous jours, pour souppechon et maizé renommée de florins *recoppeur*. (15 avril 1316, *Reg. de la Loy*, 1318-1315, Banit a tous jours, Arch. Tournai.)

Avoir recoppé le comble d'icelles eschoppes contre le fenestre dudit plaidoir, et ce ramanoque... (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir* defait la machonnerie de la fondation du mur de le tour Guerard de Hurtebise, et *recopé* les terres par dedens la ville de m. piez. (12 mai-17 août 1454, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

En divers endroits de la France, *recoupeur* avec des faucilles ou grands couteaux emmanches avec des bastons, les chaumes restans des bles. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, 11, 2, éd. 1605.)

— Diminuer, réduire, retrancher :

Bien li a ore son vivre *recopé*.
(*Charroi de Nymes*, 538, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Orange*.)

Pur ço comand ke il et tut lai et lettré,
Li suen, qui pur lui furent hors del pais alé,
Pes aient et le lur ; rien n'en seit *recoplé*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 74 v^o; v. 4412, Hippeau.)

Les orfenins faisoit desirer,
Les veves dames lor rentes *recoper*.
(*Huon de Bordeaux*, 2465, A. P.)

Ja a sermoné a Senlis ;
S'a les clers en si haut point mis
Qu'il font vos rentes *recoper*.
(*La Complainte de Jerusalem contre la cour de Rome*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 380, 11.)

Et se pau i avoit, je voel k'il puissent cescun don *recopper* et amenrir a le quantitet de le faute ki i seroit. (Juillet 1300, *Testament Nicholon Vilain au Poc*, chir., Arch. Tournai.)

Vous conteres a moi, mar ires refusant,
De chen que vous ma terre m'ales si *recou-*
[*pané*,
Et que ma mere ales si vilment demenant.
(*Doon de Maience*, 5890, A. P.)

— Neut., même sens :

Et se li deniers que mi testamenteur *recheveront* de toutes les rentes devant nommes, ne souffesicent por me testament a acomplir, ensi ke deseure est deviset et ordenet, jou voel que mi testamenteur de cescun don et de cescune aumosne *recoppent* al avenant. (Janv. 1292, *Test. de Ysabiaus de Corde*, chirog., Arch. Tournai.)

— Aller prendre position devant :

Il fut remonstré par le sieur de Tavannes a part a Monsieur qu'il ne falloit pas aller suivre les ennemis par le droict chemin, et par la ou ils estoient allez, mais qu'il estoit necessaire de *recouper* au devant de leur conquete. (GUILL. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 454, Michaud.)

— Act., interrompre :

Ne vous deves pas merveiller
Se ma parole ung poi *recopé* :
Ge vous di bien avant le cop ;
Ne vous voil mie en amor metre.
(*Rose*, 13172, Méon.)

Se ma parole un peu *recoupe*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f^o 113^a.)

Antenor est d'avis que la guerre ou *recopé*.
(PERRIN, *Poés.*, p. 15, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., avoir un style haché :

Il n'est rien si contraire a mon stile qu'une narration estendue ; je *me recoupe* si souvent, a faute d'haleine. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. xx, p. 63, éd. 1595.)

— Act., revendre :

Item qu'il ne soit personne aucune, vendans laynes a detail en ladite ville, qui en icelle puist vendre a detail, ne *recopper* laynes quelcunques, s'elles ne sont lavees, en cault et en froit. (11 juin 1415, *Reg. des métiers*, 1400-1468, f^o 110 r^o, De le draperie, Arch. Tournai.)

De tous cuers antenez et peulz tant de corduwain comme de veaulz... que nous achaterons ou que nous porons achateir pour tanneir et coureir et pour revendre,

rejetteir ou *recopoir*. (20 juin 1425, *Impôt sur les cuirs*, ap. Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VI.)

Perpele de Sure pour cause d'avoir acheté une tonne d'oignons, revendu et *recopet* a plus grant pris a prejudice du prouffit comun. (25 sept. 1458, *Reg. aux amendes et bannissem.*, n° 7, f° 20, Arch. mun. Dinant.)

Acheter ou *recouper* les ecorces en crepe venant des pays étrangers. (1636, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 79.)

— Annuler :

Que nous ne puissions mie dire que nous soiens deui outre le moiet du droit pris, ne demander ke me sire Gilles et se femme devant noimet nos paiet çou qu'il deffaut de le moiet del droit pris, ne demander ke li marikies soit *recopes*. (1264, *Chartrier de Namur*, I, 154, Chron. belg.)

— Sonner :

Les gens furent aux champs colhant leur bleis, femmes et hommes ensembles, qui ont aparchuit les Flameus et Namurois, si sont corus aux vilhes et ont *recopet* les cloques. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histores*, VI, 258, Chron. belg.)

Li borgois de la villhe Poit, si corit al mostier ; si fait la cloque *recoupier*. (Ib., ib., VI, 267.)

Esmouves les hommes de Frasnè et faites *recoper* les cloques, par quoi tout s'esmuevent femmes et hommes de la ville. (FROISS., *Chron.*, III, 254, Kerv.)

— Neut., sonner la cloche d'alarme :

La ilh aplovoit toudis grans gens, partant qu'ilh avoit fait *recopier* as vilhes de Ains... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 296, Chron. belg.)

— *Recoupé*, part. passé, raccourci :

Tel i ot ive a queu *recopée*
Ou haut cheval a grant teste levée.
(Aymeri de Narbonne 1631, A. T.)

— Rogné :

Baudart le Piers a .x. livrez, pour avoir vendu deux draps tains *recoppez* contre les ordonnancez de la ville. (13 déc. 1424, *Reg. de la loy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Centre, *recouper*, attraper quelqu'un en lui barrant le chemin. Normandie, *requeuper*, boire un second coup. Liégeois, *récooper*, sonner le tocsin.

RECUPURE, *recoupp.*, *recop.*, s. f., recoupe, débris :

Ung candeler de fier, et ung tonneau de *recopures*. (11 fév. 1489, *Tut. de Margot et Haignon le Gallois*, Arch. Tournai.)

Ung coppon de drap d'or rouge d'ung aulne et davantaige avec aucunes *recopures*. (1557, *Inv. de l'église collégiale de St Omer*, Bull. des Trav. hist., 97, année 1886, n° 1.)

Prens les *recouppures* des cordonniers et les fais bouillir. (*Secrets du seigneur Alexis Piemontais*, p. 710, éd. 1888.)

RECOUPEUR, voir **RECOUPEUR**.

RECOUPER, voir **RECOUPER**.

RECOUPEUR, voir **RECOUPEUR**.

RECOURS, part. passé, voir **RESCORRE**.

RECOURVREUR, voir **RECOUVREUR**.

RECOUR, voir **RECOUR** 2.

RECOURAGIER, *-ger*, *-raigier*, verbe.

— Act., redonner du courage à :

Ceste parole que le duc dist *recouraga* moult grandement ses gens et sa compaignie. (FROISS., *Chron.*, XIII, 169, Kerv.)

Moult furent a celle heure les vaillans champions reconfortez, refreschiz et *recouragez*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 26, éd. 1528.)

— Réfl., reprendre du courage :

A la priere et exemple du conte d'Artois se *recouraiquerent* les nobles hommes crestiens. (*Le Chevalereux conte d'Artois*, p. 116, Barrois.)

RECOURBELER, voir **RECOUBELER**.

RECOURCIER, voir **RESCOURCIER**.

RECOURIR, voir **RESCOURIR**.

1. **RECOURRE**, voir **RESCORRE**.

2. **RECOURRE**, voir **RECORRE**.

RECOURVIR, voir **RESCOURIR**.

1. **RECOURS**, s. m., reflux :

Le cours et *recours* de la mer. (*Mer des hystoir.*, I, f° 53^r, éd. 1488.)

Au cours et *recours* des ondes. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 46, Galiot du Pré.)

— Au plur., la marée :

Si en nostre mer, laquelle tend vers septentrion, quelqu'un veut considerer les lieux et bords de mer, et les *recours* qui s'y font, certainement il appercevra plus clair que le jour que tout se fait par le mouvement et aspect de la lune. (J. G. P., *Des occult. merv. de nat.*, p. 356, éd. 1567.)

2. **RECOURS**, voir **RESCOURS**.

1. **RECOURSE**, voir **RESCOUSSE**.

2. **RECOURSE**, s. f., retraite :

Recursus, retour, *recourse*, retraite. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Auquel lieu estant campé, se feirent ordinairement de belles escarmouches, charges, prises et *recourses*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, III, f° 83^r, éd. 1569.)

RECOURSER, voir **RESCOURCIER**.

RECOURT, voir **RECOURT** 2.

RECOURSEUR, *recoseur*, *-eur*, s. m., cousturier, tailleur :

La sabeline sanz nul *recoseur*

Est de sa pel vestu a chescun jor ;

Mes a un rei semble il grant henor

Quant sis mantels en est orlez entor.

(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19325, fo 146^r.)

Ne barbeteres ne *recouseres* ne va pour rekeusdre. (*Dans aux échev.*, QQ, f° 1^r, Arch. mun. Douai.)

Se li *recouseres* ne va pour rekeudre. (Ib., f° 39^v.)

Henri le *recouseur*. (1347, *Recette de G. de Panthequies*, Arch. mun. Valenciennes, 2, f° 7^r.)

Cf. **RECOUDNEUR**.

RECOSSE, voir **RESCOUSSE**.

RECOSURE, s. f., action de recoudre :

Recosure f. A new sowing, or stitching up. (COTGR., 1611.)

RECOUVRE, voir **RECOUVREUR**.

RECOUVREUR, voir **RECOUVREUR**.

RECOUVRIER, voir **RECOUVRIER**.

RECOUVERT, s. m., choc :

Atant picquerent les deux chevaliers leurs chevaux et coururent leurs lances baissées dont ilz donnerent l'ung a l'autre si grans coups que la montagne en retentit. Et au *recouvert* des lances un esclat s'enleva si hault que il cheut devant la pucelle. (*Perceforest*, V, f° 9^r, éd. 1528.)

RECOUVERTEUR, voir **RECOVRETOR**.

RECOUVERTURE, s. f., nouvelle couverture, nouvelle toiture :

A Collart Baudart, de Rongy, pour avoir livré ung millier de tieuelles a ladite ville employez au fait de le *recouverture* faite a le grande boucherie. (20 fév. 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Maison habiteit, decoré et repareit, tant de *recouverture*, cheminees, comme de vestissemens. (1548, *Jug. et sent. des échevins*, xli, 19, Arch. Liège.)

— Ce qui sert à recouvrir :

Recouvertures aux chanlettes de plomb de la galerie. (1555-6, *Compt. du cellerier de Nancy*, Arch. Meurthe.)

RECOUVRAGE, voir **RECOUVRAGE**.

RECOUVRAL, s. m., action de recouvrer, retour :

Que son seneschaux est mors sanz nul *recouvral*. (*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 56^v.)

RECOUVRE, voir **RECOUVREUR**.

RECOUVREE, voir **RECOUVREE**.

RECOUVREUR, voir **RECOUVREUR**.

RECOUVREUR, voir **RECOUVREUR**.

1. **RECOUVRIER**, voir **RECOUVRIER**.

2. **RECOUVRIER**, voir **RECOUVRIER**.

RECOUVROISON, voir **RECOUVROISON**.

RECOVATOUR, voir **RECOVRETOR**.

RECOVERANCHE, voir **RECOVERANCE**.

RECOVEREMENT, voir **RECOVEREMENT**.

RECOVERER, voir **RECOUVRE** et **RECOUVRIER**.

RECOVERIR, voir **RECOUVRIER**.

RECOVERY, s. f., action de recouvrer :

L'estat celui que receivoit le primer homage est defaute per l'recovery. (LITT., *Ins-tit.*, p. 149, éd. 1571.)

RECOVRAGE, *recou.*, s. m., action de recouvrer, de retrouver, retour :

Bien set que perdu l'a sanz point de *recou-
[vrage].*
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 9 v°.)

Que perdu le quidoit avoir sanz *recouvrage*.
(*Ib.*, f° 30 r°.)

Ou il mesmes yert ocis sanz *recouvrage*.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 120 v°.)

J'ai mo fille perdue sanz nes .i. *recouvrage*.
(*Ib.*, f° 190 v°.)

RECOVRANCE, *-ranche, recover., recu-
ver., recouver.*, s. f., action de recouvrer :

De sei n'aveit *recouvrance*.
(R. GROSSETETE, ms. BRUX. 10747, f° 232^a.)

Diex, voillies me donner de joie *recouvrance*.
(*Baud. de Seb.*, X, 957, Boccu.)

Pour la *recouvrance* dudit chastel. (1424, Arch. X 2^a, pièce 18.)

Ceux qui en temps advenir pourroient lire ou ouyr la façon et la maniere de la *recouvrance* miraculeuse d'icelle duchié. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 233, Bibl. elz.)

— Délivrance, salut, secours, ressource :

Que mort l'abat sanz nule *recouvrance*.
(*Rol.*, 3619, Müller.)

Il estoit des siens la miudre *recouvrance*.
(*Roun. d'Alie.*, f° 23^a, Michelant.)

Mieuz veult morir que n'en prengne vengeance
De ceus qu'il a perdu sanz *recouvrance*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1831, A. T.)

Quant l'amour ceaulz met en nonchance
Ki por li ont mesestance, [loer,
Et ceaulz done *recouvrance*
Ki se poennent de boixier
Et de faulz cuers renvoixier.

(ADEFOIS LI BASTARS, *Chans.*, ms. Berne, f° 80 v°.)

Isle de Cret, Corse et Sezile,
Chypre, douce terre et douce isle,
Ou tuit avoient *recouvrance*.

(RUTEB., *Complainte de Constantinoble*, I, 102, Jub.)

Vechy nostre *recouvrance*, se eur et fortune est venue pour tousjours. (FROISS., *Chron.*, II, 296, Kerv.)

La grignour partie [de ces povres gens] se retraissent a St Omer et orent la biau-cop de *recouvrances*. (Id., *ib.*, V, 219.)

Icy ne prens point de plaisir
Qu'on me vienne bruler ma paille,
Au fort aller, vaille qui vaille,
Cecy n'est point ma *recouvrance*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 2428, A. T.)

— Action de rétablir dans un emploi :

En oultre, veult et ordonne mon dit seigneur que apres que aucuns des dits officiers auront esté royez par les estrees, aucune *recouvrance* ne se face, si ce n'estoit par ordonnance expresse de mon dit seigneur. (*Etat des offic. des ducs de Bourg.*, dans *Mém. p. servir à l'hist. de Fr. et de Bourgogne*, p. 230.)

— Charge de cavalerie renouvelée :

Moult y fisent de belles apertises d'armes et grandes *recouvrances*. (FROISS., *Chron.*, V, 65, Kerv.)

L'Académie enregistre ce mot en faisant remarquer qu'il n'est plus usité que dans l'expression Notre-Dame de *Recouvrance*.

RECOVRE, *-couvre, -coeuve, -cuevre*, s. f., action de recouvrer :

Fut avisé que, comme le duc avoit longuement fait poursievir aucunes requestes devers le roy, et dequoy on lui avoit fait long refus et dangier, maintenant, pour une attraiance, et pour servir a semblable *recouvre*, le roy accorda au sieur de Lannoy toutes les pétitions du duc. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 45, Buchon.)

Pour trouver voyes et moyens de avoir aide de finance a aidier au conduit de noz besoignes et affaires, et mesmement a proceder et entendre, la grace de Dieu prealable, a la *recouvre* des villes, lieux et places de Dyepe et de Grantville. (1443, *Mandement pour le recouvrement de Grantville*, *Chron. du Mont St Michel*, II, 148, A. T.)

Mesmement en fait touchant la *recouvre* des vilies et places de Dieppe et de Grantville. (*Lett. and. pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 335, *Rev. brit. script.*)

Ainsy est en traict d'un ancien papier de la *recouvre* de la leyde. (1466, *Tarif de la leyde sur Bourg*, Car. de Bourg, p. 400, Brossard.)

— Secours, remède :

Qui doit estre come l'estoile
En cui maronner ont *recouvre*.
(J. DE JOURN., *Disme de penit.*, *Brit. Mus. add.* 10015, f° 73 r°.)

Pour valor ne *recouvre* nus.
(*Ms. Turin*, L. V. 32, f° 166.)

Cilz qui pourtent les biens en exil sont li pouvre
Cui on donne pour Dieu ; n'y a autre *recouvre*.
(*Gir. de Rossill.*, 3045, Mignard.)

Et pour ce nullement ne vouloit croire que le roy venist ainsi la main armée sur lui et sur ses terres, jusques a ce que le roy fut si avant en ses pays que a peine y avoit il point de *recouvre*. (*Girard de Ross.*, ms. Beaune, éd. L. de Montille, p. 112.)

Disant qu'en luy seul devoit estre la fyence du roy arrestee et la *recouvre* de

Ponneur des François trouvee. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 197^a.)

Puisque ma perte n'a point de *recouvre* et que ma playe ne recoyt point de guerison. (CL. TURPIN, *Œuv. poét.*, ep., éd. 1572.)

Suisse romande, Neuchâtel, *recouvre*, recouvrement.

RECOVRÉ, *recoeuuré, -couvré*, s. m., secours :

Savoir poes, molt ot le cuer iré ;
Car ne vit arme ou il ait *recovré*.
Si regarda tot entor lui ou pré ;
De toutes pars se vit si enseré.
(*Girard de Viane*, 4931, Tarbé.)

Et que plusieurs chevaux poroyent estre tuchez ou affolez, et par aventure aucuns des chevalliers, dont il feroit perte qui plus n'avoit de *recovré*. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 31, Peigné.)

— Réparation :

Que ce fust fait pour le *recovré* de leur honneur, dont par les lettres ilz avoient esté vituperez. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 131, Soc. de l'Hist. de Fr.)

RECOVREE, *-ouvrée, -uvree, -overee*, s. f., action de recouvrer, retour :

Jamais de teil signour n'iert faite *recovrée*.
(*Rom. de Cassanis*, ms. Oxford, Douce 308, f° 85. P. Meyer, *Arch. des Missions*, 2^e sér., t. V, p. 213.)

Si ren lur mesvient, la seit la *recovrée*.
(*Horn*, 1599, Michel.) Var., *recovrée*.

— Remède, réparation :

Quant il le sot, dolor en a menée,
Mes il voit bien qu'il n'i a *recovrée*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1323, A. T.)

Mort est, je le soy bien, n'i a mes *recovrée*.
(*Doon de Maience*, 490, A. P.)

RECOVREIR, voir **RECOUVRE**.

RECOVREMENT, *-cuvrement, -coverement, -couvremant, recouvr., recuverem.*, s. m., secours, remède :

Ambure ocist seinz nul *recouvrement*.
(*Rol.*, 1607, Müller.)

Emenidus d'Arcade, li preus et li vallans,
Les sostient et conforte et si lor est garans,
Lor est murs et desfons et lor *recouvrements*.
(*Roun. d'Alie.*, f° 21^b, Michelant.)

Et cil respondent : Biau sire, fuions nous ans,
Car a la mort n'a nus *recouvrement*.
(*RAIMB., Ogier*, 490, Barrois.)

E si voi apertement
Ke de tei n'ad *recouvrement*.

(*Ron. GROSSETETE, Chans.*, ms. BRUX. 10747, f° 234^a.)

Puis k'ai issi perdu vos nevoz e ma gent
Mes douz fiz, dunt doel ai, sanz nul *recouvre-
[ment].*
(*Horn*, 3598, Michel.)

— Retraite, refuge :

La estoit li *recouvrement* des genz ; e tout lor fu le delit de Jacob. (*Premier livre des Machabées*, Maz. 70, f° 160^a). Lat. : ibi erat habitatio gentium. (*Mach.*, III, 45.)

1. **RECOVREOR**, *-eur, -ceur, recou-
vreur, recruvreour*, s. m., couvreur :

Recouvreurs de mesons. (EST. BOUL., *Liv. des Mest.*, 1^{re} p., XLVII, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Droins le *recouvreur*. (Fin XIII^e s., *Obit. de S. Et.*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 236.)

Contraindre les *recouvreurs* a rendre les diz contios. (1352, *Proc. verb.*, Cart. mun. de Lyon, p. 458, Guigue.)

Mahiet le *recouvreur*. (1370, Arch. S 62, pièce 4.)

Recouvreurs. (Acte bressan du XIV^e s., ap. Lateyssonnère, *Rech. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 390.)

A Jehan Blondelet et Garaut, *recouvreurs*, pour later et couvrir de tiele le chaffaut et les tornelles de Croe. (1398, *Compt. de Nevers*, CC 6, f^o 15 r^o, Arch. mun. Nevers.)

Guillaume Colin, *recouvreur* de paille. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f^o 27 r^o, Arch. mun. Nevers.)

Il y avoit un *recouvreur*, qui en recourvraint une maison, tomba sur un homme qui passoit la rue. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 166, Roybet.)

Les *recouvreurs*, basteleurs, mariniere feront choses hazardeuses plus hardiment que les plus vaillants, y estans duicts et stylez de jeunesse. (CHARRON, *Sag.*, I, III, ch. XIX, p. 695, éd. 1601.)

Recouvreur a été encore employé au XVII^e siècle :

François Gueraud, *recouvreur* et maistre picardoises, demeurant à Seneché. (1641, chapitre de Mirebeau, Arch. Vienne.)

Recouvreur, qui couvre les maisons. (DUZ, *Dict. all.-lat.-fr.*, éd. 1664.)

Lorraine, *recouvreur*, couvreur.

2. **RECOUVREOR**, *-ouvreur*, *-eur*, *recouvreur*, s. m., celui qui recouvre, qui regagne :

Recouvreur, recuperator. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Vengeur et *recouvreur* de la magesté romaine. (BENSUIRE, *Tite Liv.*, ms. Ste Gen., f^o 684.)

Tu es le *recouvreur* des pertes,
Qu'a eu (hélas !) en la terre italique
Depuis vingt ans la nation Gallique.

(CL. MAR., *Opusc.*, à M. Fr. de Bonrb., p. 45, éd. 1596.)

— Celui qui soustrait quelqu'un à un danger, aide, secours :

Li mien *recouverere* tu es. (*Psalms*, Brit. Mus. Ar. 230, f^o 44 v^o.)

Li riches deceus a molt *recouveors*. (*Bible*, Richel. 901, f^o 34^r.) Lat. : diviti decepto multi recuperatores. (*Ecclesiasticus*, XIII, 26.)

Recouvreur des desconfis. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 45, Soc. de l'II. de Fr.)

RECOUVREER, *recouvenir*, *recouverer*, *recouverer*, *recouvirer*, *recouverer*, *requieverer*, *recuverer*, *recoubrier*, *recouver*, *recovier* (rime), verbe :

— Act., se procurer, obtenir, gagner, trouver :

Guenes li quens s'on vait a sun hostel,
De guarnemenz se prent a cunreor,
De ses meillurs quo il pout *recuverer*.
(*Rol.*, 342, Mâller.)

Grigois dirent que mar le virent,
Des murs de Troie le remient
Souvent cacier, sovent joster,
Souvent le voie *recouverer*,
(*Ben.*, *Troies*, Richel. 375, f^o 86^r.)

Si vos murez, jeo voil murir :
E si vos en poez partir,
Vos *recouverez* altro amur.
(*MARIE*, *Lais*, Guigemar, 549, Warnke.)

Or ai grand tort, par le cors seint Ligier ;
Par aventure qu'ele a mendé Gaydier
Por lui-decoivre et por lui angignier,
Qu'ele wet m'amor avoir et *recovier*.
(*Gaydon*, 9023, A. P.)

Mais ce ert chose qu'il ne puet *recouverer*.
(*Enf. Ogier*, 2019, Scheler.)

E Dexirer voloit miesmes presentier
Le grand pales a vous e d'a vous *recoubrier*
L'onour, le lous, le pris, com il doit, pour
entier.
(*Prise de Pampel.*, 279, Gautier.)

J'ai la bone herbe *recouree*
Et jusqu'à mes yex ameneo.

(NICOL. DE MARGIVAL, *la Panthere d'amours*, 2446, A. T.)

Si *recovoit* ons tote manere de char la,
si c'om le nommoit le Lardire. (J. DES PREIS,
Mycleur des histors, IV, 112, Chron. belg.)

Ih n'astoit arbre ne vigne de herbe nulle
part que ons ne *recovrast* en son jardin,
qui merveusement astoit grans. (*Id.*, *ib.*,
IV, 455.)

Il envoia ses lettres et ses messages
parlout la ou il cuidoit *recouverer* de bons
compagnons. (FROISS., *Chron.*, I, 42, Luce.)

On ne trouve rien sur le pays d'Escosse ;
a grant peine y *recuevre* l'on du fer pour
ferrier les chevaux. (*Id.*, *ib.*, II, 2, 228, Buchon.)

Et commanda qu'on luy apprestat quel-
que austre chose de celles qu'on *recovoit*
facilement. (AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1567.)

Soigneux, a fort grande despence, de
recouverer des hommes suffisans en tout
genre de sciences. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. 25, éd. 1595.)

— Rallier :

Tost furent François *recovez*,
Si lor reguenchissent es vis.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 5310, Michel.)

Eut Pierre Dubois plusieurs imagina-
tions d'eux tirer avant, pour *recouverer* les
fuyans. (FROISS., *Chron.*, ap. Ste-Pal.)

— Rétablir, réparer, remettre en état :

Ja mais par soi (le pêcheur) n'iert *recoves*
S'il rechet de desus le pont.
(RANGLU DE MOUL., *Miserere*, CLXXXV, 11, Van Hamel.)

Et des Coumains fist tel mortalité
K'on moult lonc tans ne furent *recovez*.
(*Enf. Ogier*, 7985, Scheler.)

Est (le cheval) chascun jour bien aouvres :
Il seroit bientost *recovez*,

S'il ne fesoit œuvre grevaine,
S'eust du fuerre et de l'avaine.
(*Dit de Fortune*, Richel. 837, f^o 249^r.)

Recoverer. (1360, *Liv. des Bouill.*, Arch. mun. Bordeaux.)

Pour *recouverer* le boys du pont Madame et des ayes que l'eaue avoit emmenes. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f^o 33 v^o, Arch. mun. Nevers.)

A maistre Jehan Thiery, carpentier,... item [pour avoir] *requewré* une partie du ront de le Tour III^e de le Porte Morel allant a le Porte du Bruille... (15 février 1465-17 mai 1466, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpen-
tier,... item [pour avoir] *requewret* de nou-
vel le crupon du comble de le III^e tour,
oultre le tour de le Pottrie, du lez de le
porte du Bruille... (18 mai-17 août 1476,
Compte d'ouvrages, 1^{re} Somme de mises,
Arch. Tournai.)

— Réfl., se rattraper, se remettre en état :

Il ont assis le gieu. Dieudonné commença ;
Il trait .i. paonnet ; Mancion prins li a
.i. chevalier a prins dont Dieudonné gaba ;
Et Dieudonné li enfes apres se *recovra*,
Car il a trait d'un roc et esquie dit li a.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f^o 27^b.)

Si dist qu'il ne voloit mies que tels gens
approçassent Tholouse ne le royaume de
France, pour *yaus recouverer*, et qu'il leur
iroit au devant et les combateroit. (FROISS.,
Chron., VI, 219, Luce.)

S'il advient que par quelque bonne for-
tune il se *recouve*, et retourne en force et
prospérité, adonc revient la haine et ré-
double l'envie. (*Le Livre des faicts du mu-
reschal de Boucicaud*, 2^e p., ch. XII, Mi-
chaud.)

Pour soy cuider *recouverer* des pertes et
des dommaiges qu'il avoit euz ausdis An-
glois et depuis. (1460, Arch. JJ 192, f^o 57
v^o.)

Aux armes de pié se pourroit bien *re-
couverer*. (*Petit Jehan de Sainttré*, ch. 1,
O III r^o, éd. goth.)

Si d'aventure il perdoit, il taschoit a
se *recouverer* et a remplir ses pertes par
autres nouvelles entreprises. (AMYOT, *Vies*,
Pyrrhus, éd. 1567.)

— Pourvoir à sa subsistance :

Mais ge sui moult tres bons ovriers,
Dout ge me puis bien *recouverer*.
(*Des deux Bordeors ribaux*, 109, Montaignon, *Fabl.*,
I, 5.)

— Act., recevoir :

... Que dis tu, forsenes ?
Viels tu donner .i. cop pour .xv. *recouverer* ?
(*Fierabras*, 2496, A. P.)

Moult li touchoit au cuer cele jornee,
Ou il avoient tel perte *recovee*
Que toute ert pres lor gent morte et tuee.
(*Enf. Ogier*, 6734, Scheler.)

— Relever :

S'entre le mary et la femme estoit trou-
vee affinité de comparage, sachez que es-
pousailles ne s'en pourroient jamais en-
suyvir ; mais se ce advenoit apres les

espousailles, pour ce ne les faudroit divorcer, car par dispensation en peuvent bien estre recouvez. (BOUENLIER, *Somme*, 2° p., f° 29°, éd. 1486.)

— Recouvrer de, tirer de :

Et li prie qu'il le recouvre
De povretez...

(G. DE CHANTY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 6 r°.)

— Neut., se tirer d'une difficulté, d'un danger :

Si leur a fait guerpir la plagne,
Car il avant et puis li sien
Le fisent a l'estour si bien
Que Robiers Wiskars recouvra.

(Mousk., *Chron.*, 17117, Roiff.)

Et cum il fut repairié a soi meisme, Deus ! pensa il, jo [ne] dis hui mes hores, coment i recoverete jo mes ? (MAURICE, *Serm.*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 191.)

Qui se presente meins souffisamment... d'armeures que il ne doit, il n'i puet mes recouvrer. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, p. 328, éd. 1690.)

Se vous aves perdu a ceste fois, vous recoveres une autre. (FROISS., *Chron.*, V, 65, Kerv.)

Tousjours y povoit il recouvrer. (Id., *ib.*, XIII, 275, Kerv.)

Toutes fois, quant l'on a failly a aulcune chose par sa negligence, il faut penser de recouvrer. (*Perceforest*, VI, f° 55, éd. 1528.)

— Réitérer, revenir à la charge :

Grans fut li colps, li ducs en estunat.
Se li paiens une feiz recouvrast,
Sempres fust morz li nobilies vassals.

(*Rol.*, 3438, Möller.)

Puis recourrai as Saisnes a l'espee acerine,
.i. Saisne et .i. soudain lor laissai en trayne.

(J. BON., *Sax.*, LXXIV, Michel.)

Dont voient descendre Lombars ki lor vienent a l'encontre, et li nostre, comme preu et hardi, les recueillent as glaives. La ne fu mie Gossiaus li moines laniers, ains s'i maintint comme chevaliers preus et aidans ; et sovent recouvoient entour lui si compaignon. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 653, Wailly.)

Si se retrait por savoir coment il le feront et maintenant recouvent cil de l'autre part qui devant se fuioient, et les laisse a grant loisir recouver tant que li sien en orent auques li pior et lors lor laisse corre et les asaut si durement que tout se metent a la voie sans recouvenir. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 75°.)

Icelle gent que Athis meins
Qui la flor est de toute Atheine,
Tuit ensemble cil recouventent,
Moudt parut bien com il overerent.

(*Athis*, Ars. 3312, f° 824°.)

Après les lances ont as brans recouvé.

(*Enf. Ogier*, 1654, Scheler.)

Se vont grans cox entreferir,
Et si fu par mout grant air ;
Outre passent et puis recouventent.

(SARRAZIN, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 297.)

Souvent fierent, souvent requerverent,
N'entendent pas a sermonner.

(G. GUIART, *Roy. lingn.*, 11206, W. et D.)

Et puis recouvez et le fiert ou visbus. (FROISS., *Chron.*, VIII, 35, Kerv.)

Le dit duc, voiant celle cruelle entreprinse ainsi estre faicte contre lui, s'escria assez hault : Je suis le duc d'Orleans. Et aucuns d'iceulx respondirent, en ferant sur lui : C'est ce que nous demandons ! Entre lesquelles paroles la pluspart d'iceulx recouventent et prestement par force et habondance de corps fut abatu jus de sa mule. (MONSTREL., *Chron.*, I, 36, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Messire Gauvain, ce voyant, recouvent et luy donne de l'espee parmy la teste. (*Lancel. du Lac*, I, f° 96, éd. 1533.)

— Act., réitérer :

Peri Erart un grant coup desmesuré et eust tantost recouvé l'autre, se ne fust ce qu'il le congnut a sa voix et a sa raison. (*Gr. Chron. de Fr.*, St Loys, XCVIII, P. Paris.)

— Neutr., revenir :

Et puis qu'il avoit l'une de ces voies prises, il ne les pooit pas lessier por recouvenir a une des autres voies. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, LX, 3, Beugnot.)

— Parvenir, arriver :

Ce fu miracles et merveille,
C'onques a sa paroille overer
Ne pot nature recouver.

(*CREST.*, *Cliges*, 2732, Förster.)

Sire, dist li arcevesques, vous veez bien que vous ne povez recouvenir a vostre fil, et bien devez croire que il est en paradis. (MENESTREL DE REIMS, § 465, Wailly.)

— Etre admis :

Porra il recouver a amener garanz ? L'en dit que oil. Et toz jorz die cest most, toz jorz porra recouvoir a amener garanz, ja tant ne li en refusera l'en. (*Liv. de Jost. et de Pleh.*, XIX, 36, § 1, Rapetti.)

La Bresse en Vosges, se recouva, se rattraper quand on est sur le point de tomber.

2. RECOVERER, VOIR RECOVERIER.

RECOVERETOR, -our, recouatour, recouvertour, s. m., couvreur :

Pour .iiii. d'aissaules a recouvrir lou toit de la maison dessus lou chauffour, et pour lou recouvertour .v. sols. (1311, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

.xv. sols de Bertrand La Babe pour un sang fait a Jehan d'Ambly le recouatour. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044.)

Charpentiers, recouvertours. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 5.)

La Bresse en Vosges, recouvetèr, couvreur.

Cf. RACOVETOR ET RECOVEROR.

RECOVERIER, recouvier, recouvierier, recouver, rekouver, recouvrer, recoverer, receuvrer, recuvrer, -vriier, s. m., ressource, secours, remède :

Moult ot grant doel de sa mollier,
Mais u doel n'ot nul recouvier.

(WACK, *Rou.*, Richel. 375, f° 219°.)

Recouvier est d'Engleterre (la ville de Londres)

Avant d'iloc ne l'estuit querre.

(*Tristan*, III, p. 60, Michel.)

Par les mesages lor fait dire et proier
Que a lui viengnent, ainsi com il l'ont chier,
Se a lui veillent mes avoir recouvier.

(*Aymeri de Narbonne*, 1448, A. T.)

N'avoit encor loisir ne recouvier
Que il peust metro pié en estrier.

(*ib.*, 2856.)

Si besoinz nos ert e mestiers,
La est tut nostre recouvers.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 4367, Michel.)

Conforz li fust e recouvers,
Amis verais, fins e entiers.

(*ib.*, *ib.*, II, 4277.)

N'aine ne m'i seu plaindre ne dolouser
Ainsi con cil qui ont lor recouvier
Par faussement et requerre et proier,
Et souspirent si con de bien amer.

(AUDEFROI LE BASTARD, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 300, 26.)

Et la viande et les osteaus
Fussent as francs homes communaus.

Tuit li franc home ki eust mestier
I eussent itel recouverer.

(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. angl.-norm.*, I, 50.)

De ceus que il virent noier
Dont n'atendent nul recouvier.

(*Eneas*, ms. Moutp. H 251, f° 149°.) Var. : recouvier.

Nouvel avoir nous couvient gaignier
Qar en cestui n'avons nul recouvier.

(*Enf. Vivien*, Brit. Mus., 20 D, XI, p. 83, Wahlund.)

Tot vo lignages i aura recouvier.

(*Agolant*, 164, Bekker.)

Ne de gregnors mesaventures,
De plus fortes, ne de plus dures,

Ne de tans si bons recouviars
Par les cors de deux chevaliers,

Ne de si fiere contencion,
Ne en fable, ne en cançon,

N'oi parler a nul des tens
De crestiens ne de paiens.

(*Parton.*, 9251, Crapelet.)

Li recouviars est falis
D'amour quant feme a pris

De mari le compaignie.

(GAIPIFER, ms. Vienne H. X. 36, f° 48°.)

Se je n'ay de lui
Aide et recouvier.

(*Complaintes dou pecheur*, Richel. 2039, f° 16 r°.)

En jone home a grant recouvier.

(FROISS., *Poés.*, II, 3, 76, Scheler.)

Terre de Herne, desolee et desconfortee et desheritee de noble heritier, que deverras tu ? Tu n'auras jamais le pareil recouvier du gentil Gaston de Foys. (Id., *Chron.*, Richel. 2646, f° 128°.)

Cil de Jugon, qui se veioient assalli et point de recouvier ens ou pays ne savioient. (Id., *ib.*, VI, 176, Luce.)

Quand ceuz de Jugon virent qu'il n'y avoit nul recouvier ou pais, ils oupvrirent leurs portes au Comte. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. xxxix, éd. 1638.)

— Loc., n'i a nul recouvier, le mal est sans remède :

Mors est li quens ; n'i a nul recouvier.

(*Raoul de Cambrai*, 69, A. T.)

Et voit ses homes mors que n'i ot recouvrer.
(*Roum. d'Aliz.*, f. 49^e, Michelant.)

Vous avez ausi fet anuit
Que s'il n'en fust nus recouvriers.

(*De Gombert et des deux clers*, 124, ap. Montaiglon,
Fabl., I, 242.)

— Sans recouvrer, sans nul recouvrer,
sans autre recouvrer, sans nes un reco-
vrier, sans remède possible :

L'escu embrace, cel prent a avancier ;
Je l'eust mort sans autre recouvrer.
(*Raoul de Cambrai*, 2601, A. T.)

Ausi morras com jou morral,
Mors, ki tout tout sans recouvrer.
(*RENCLUS DE MOILLINS, Miserere*, xc, 9, Van
Hamel.)

Nis cil ke en enfer sorrunt sans rekovver.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f. 13 v^e ;
v. 763, Hippau.)

Et ce fu granz joie que il nes i trova ;
que perdu fussent sans nul recouvrer, se il
les eust trovez. (*VILLEHARD.*, § 371, Wailly.)

Et cil a deus espees respont : Sire che-
valiers, tout autretel vous redi je : vous
m'avez mort sans recouvrer, mais vaincu
ne m'avez vous mie ; si est che damages
de vostre mort, car certes vous estes li
mieudres chevaliers que je onques encon-
traisse. (*Merlin*, II, 52, A. T.)

Jeo ai perdue ma duce amie,
Ke mut me greve, keko l'em die,
E la porte est sans recouvrer.
(*CHARDY, Petit Plet*, 1421, Koch.)

Au matin fu trouvoe, on sa main .i. sautier,
Toute morte en son lit, sans nes .i. recouvrer.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 6941, Charrière.)

Ensi sera mon jonc temps perdu
Sans recouvrer.
(*FROISS.*, Poés., I, 356, 279, Scheler.)

Sans nul recouvrer. (xv^es., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Action de rentrer en possession
de :

Et se aucuns disoient ou vouloient dire
que ce fust fait pour le recouvrer de leur
honneur dont par les lectres ilz avoient
esté vituperé, a tout le moinz deuissent
ilz exprimer la verité. (*MONSTREL.*, *Chron.*,
addit., VI, p. 128, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Nous en aurons bonne fortune
Et de paix joyeux recouvrer.

(*Poés. attrib. à Cl. Marot*, Dictionnaire présenté à M^{rs} de
Nassau au ret. de France, V, 379, éd. 1731.)

Si quelqu'un delaisse aucun heritage de-
tenu de quelque seigneur, dont aucuns ne
se veullent fonder heritiers : si sont les
crediteurs admis a faire créer curateurs
ausdits biens et heritages, pour estre payez
de leur deu, lequel curateur sera tenu faire
au lieu de l'heritier tous devoirs vers le
seigneur. Et si ledit curateur differoit ce
faire, ou qu'il ne fut encore créé, le crean-
cier du defunct pour éviter la regale,
pourra faire lesdits devoirs vers ledit sei-
gneur, et de ce qu'il aura desboursé, il
aura son recouvrer préalablement sur les
biens de la curatelle. (*Coust. gén. du comté
d'Artois*, § 24, éd. 1679.)

— Butin :

Et li sires du val reclus
A plus de .vii. contes et dus

Et bien .vii.^m. chevaliers
Y font moult riches recouvriers ;
En leur venir si les effroient
C'une grant piece les avoient.
(*Athis, Ars*, 3312, f. 82^e.)

RECOVRIR, -verir, v. a., recouvrer :

Il ne pount recouvrer aver a la comune
lei dedeinz la cité, pur ceo qe leur adver-
saries sount mestres et menours de la dite
cité. (*Lib. Custum.*, I, 386, 14, Edw. II, *Re-
brit. script.*)

— Infin. pris subst., p.-ê. appel :

Q'ils eient lor defenses et lors recovrirs
en court ou ils les doivent aver. (1335,
Conc. int. reg. Angl. et Scot., Avesbury, 26.)

— Sans recovrir, sans retour :

Et si utre mer vais pur lui guorpir,
Sanz recovrir perc son akoil.
(*Pleinte d'II. de Lacy, Oxf.*, Bodl. Fairf., p. 24, f. 79.)

RECOVROISON, recouvroison, -ison,
s. f., action de recovrer, de retrouver,
retour :

Car sa fille est ja morte, n'i a recovroison.
(*HERMAN, Bible*, Richel. 1444, f. 40 v^e.)

Et or vous ai perdu, n'i ai recovroison.
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f. 10 r^e.)

RECOY, voir RECOI.

RECRANT, voir RECREANT.

RECRANDRE, v. a., craindre, redou-
ter :

Forment reorient que on ne l'ait laidi
Et pour Ogier vergondé et houni.
(*Enf. Ogier*, 3252, Scheler.)

Ceux de proie les autres chacent,
Si les occient et dochacent,
Et ceulx par nature les craignent,
Si les desliaient et recraignent.

(*CRIST. DE PIS.*, *Chemin de long estude*, 335, Püs-
chel.)

RECRANT, voir RECREANT.

RECRARE, voir REGROIRE.

RECRAMPONNER, v. a., regarnir de
crampons :

Avoir aidé le dit Thiery Vaillant a des-
pendre et rependre les deux huys de la
dicte halle des draps, et a assir et *recram-
ponner* toutes les autres vices bendes
d'iceulx huys. (19 nov.-16 fév. 1431, *Compte
d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch.
Tournai.)

RECRANCE, voir RECREANCE.

RECRANDEMENT, voir RECREANMENT.

RECRANDIR, voir RECREANDIR.

RECRANMENT, voir RECREANMENT.

RECRASSIER, v. n., redevenir gras,
fertile :

Si avient une jour que ilh prisent con-

selhe entre eux qu'ilh soy delogeroient,
et en yroient en aultre terre plus legiere
a conquesteir, jusqu'a tant que chis païis
seroit recrassies. (*JEH. D'OUTREMEUSE, Myreur
des histoirs*, II, 117, Chron. belg.)

RECRASTINER, v. a., remettre au len-
demain :

Recrastino, p[ro]longier, *recrastiner*.
(*Gloss. de Salins*.)

Recrastino, prolongner, *recrastiner*. (*Voc.
lat.-fr.*, éd. 1487.)

RECREAUE, voir RECREUE.

RECREABLE, adj., agréable, qui ré-
crée :

Parler d'anchienetes sont choses *recreables*.
(*GILLON LE MUISTR, Poés.*, I, 300, Kerv.)

En un lieu asses agreable
Et moult grandement *recreable*.
(*FROISS.*, Poés., II, 55, 1870, Scheler.)

Quant bon desir sy esmoot le corage
A aucun lieu ou en voelt parvenir,
Lequel se fait en tout honneste usage,
Pour tout bon coor en honneur maintenir,
Hors doit coluy ce bien tant *recreable*
Bion adopter, et avoir agreable...
(3 juillet 1481, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique*,
12^e congrég., p. 122, Bibl. Tournai.)

Pensant qu'auray, d'un desir amiable,
Au vray, de vous nouvelle *recreable*,
Joyeuse autant que la vout amoureux.
(*R. DE COLLEKATE, Epistres*, XII, Bibl. elz.)

RECREACION, *recreation*, s. m., renou-
vellement annuel du magistrat :

Qui fera la predicacion, en halle, le nuit
Saint Lehire prochain, pour le *recreation*
de la loy? (13 février 1458, *Reg. des Con-
saulx*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

De la despence des eswardeurs faicte,
en halle, au disner et soupper, en faisant
la *recreation* de la loy, le nuyt et jour
Saint Lehire darrains passes. (3 mars 1460,
Reg. aux resolutions des Consaulx, 1454-
1461, Arch. Tournai.)

Pour l'acat a lui fait de .xxxiii. grans
faisceaux de quesne, lesquelz furent mis en
la halle du conseil de la ville et ars et
alouwez en icelle, les jours de la *recreation*
et renouvelacion de la loy d'icelle ville.
(17 fév.-18 mai 1476, *Compte d'ouvrages*,
1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

Recreation se dit encore en ce sens
à Tournai.

RECREANCE, -creence, -creanche,
-crance, -croiance; -credence, s. f., pos-
session de la chose contentieuse qui est
donnée pendant le procès à celle des
parties qui a le droit le plus apparent,
et qui prouve qu'elle a joui paisible-
ment pendant la dernière année ; jouis-
sance accordée provisoirement des
fruits d'un bénéfice, en attendant la dé-
cision définitive ; provision judiciaire :

Recreance, si est r'avoir ce qui fu pris
por donner seurte de remettre loi en le
main du seigneur, a certain jor qui est

nommes, ou aucune fois a le semonse du seigneur qui fist penre. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. LIII, 2, Beugnot.)

E fu accordé que des *recreances* que li borjois de Chaelons requeroient que li evesque lor feist de ce qu'il tenoit del lor, que li evesque lor requeroit en bone foi ce qu'il leur devoit recroire par devant li en sa court. (1250, *Reg. du Parlem.*, Arch. J 1033.)

Ma *recreance* ou delivrence. (1264, *Litt. Aeg. le Brun*, ap. Martenne, *Thes.*, I, 1120.)

Se cilz sur cui on hay saissi... demandoit say *recreoiance*, partie presente. (1294, *Cout. de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 30 v°.)

Lou dit Guillaume diant que li *recreance* li devoit estre faite devant totes choses. (1296, S. Benigne, Courbertault, 33, Arch. Côte-d'Or.)

Nous voulons et otrions que se aucun sire a pris un sien justiciable et le tient en sa prison et li veult faire droit, que pour dire a tort et sanz cause, les prevoz ne puissent mie oster les prisoniers des prisons aus seigneurs, sauf que se le prisonnier est detenez en cas de *recreoiance*, et li sires ne li veullie faire, nous ferons contraindre a faire la *recreoiance*. (1315, Arch. JJ 41, f° 120 v°.)

Et sous ceste *recreance* et plusieurs autres traities nous eussions ralongié la dicte *recreance* des dis prisons. (Vers le 25 avr. 1325, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 115.)

Vous vous feissiez surtey pour eulx et preissiez la *recreance* jusques a une certaine journée qui se doit tenir entre les dessus diz. (1357, Arch. Meuse, B 2526, f° 18 r°.)

Que les dites levees des dismes ou la valeur d'icelles mette pleinement a voie de *recreance* au dit Othevin ou de rendue. (3 mai 1369, Frasné (D), Ch. des Compt. de Dôle, cart. 44, pag. 45, Arch. Doubs.)

Supposé que les heritaiges du dit Berthelin aient esté mis en nostre main ou que d'iceulx lui ait esté faite *recreance*. (1369, *Cartons des rois*, Arch. K 49, pièce 41.)

Et les dessus dictes prises sont tenu de amener en la maison de Beleglise senz faire *recreance* ou delivrence. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 26, f° 51 r°.)

Recreanche. (Ib.)

Adfin que rendue ou *recreance* fust faicte dehuement et enthierement de la chose prise. (1391, *Hist. de Metz*, IV, 443.)

Lm. sols au bailli de S. Mihiel qui vint a Lonwy l'an .iiii^{ms}. et .xviii. le sabmedi au diner, .xii^{ms}. jour du mois d'octobre, a route de .xv. chevaux pour aller vers le seneschal du duché de Lucembourg pour requérir a lui d'avoir *recreance* d'un pan que Jehan de Wasse avoit fait en la prevoité de Lonwy. (1398, Arch. Meuse B 1859, f° 68.)

Il y eut en parlement des proces touchant les comtez de Roussy et de Brenne, entre le roi de Sicile et les vrays heritiers de ceuy de Roussy: il y avoit longtemps que la chose estoit introduite, et avoit eu le roy de Sicile, ou ses predecesseurs, la *recreance*: mais audit an ceux qui estoient heritiers obtinrent le principal. (Juv. des Uns., *Hist. de Charles VI*, an 1408, Michaud.)

Et en cas de delay, que pendant les dis proces ferez et adjuderez ausdits deman-

deurs la *recreance* desdites choses contentieuses, comme aiant le plus cler et apparrant droit. (1472, Sto-Croix, Arch. Vienne.)

Auquel proces tellement fust procedé entre les parties, que sentence et appoinctement s'en ensuivist au prouffit dudit evesque, par lequel la *recreance* desdites choses contentieuses lui feust adjudgee souz nostre main et jusques a ce que autrement en feust ordonné. (Août 1482, *Ord.*, XIX, 44.)

Pour l'adjudication des *recredences* des choses contentieuses par les complaints, doit estre adjudgé la *recredence* des choses contentieuses a celui qui se monstre estre au plus pres du droit et propriété de la chose contentieuse. (*Cout. de Boulenois*, VII, éd. 1551.)

Pareillement en ladite matiere ne se fera aucune provision de *recredence*, sequestre ou restablisement reel. (CHARL.-QUINT, *Ordonn. de la Gouv. d'Arras*, 91, *Cout. d'Artois*, éd. 1679.)

Si un serf est demeurant en et au dedans de la seigneurie d'un seigneur haut justicier, la *recreance* luy en sera adjudgee, nonobstant qu'il fust vendiqué par le procureur du roy. (EST. PASQ.; *Rech.*, IV, 11, éd. 1723.)

— Réparation du tort, restitution :

Paour ai qu'il ne soit repris,
De recroire ne est apris.
Se li sambreroit grant vitance,
S'on li fait faire *recreance*.

(Lyon. *Yzop.*, 233, Förster.)

Cil de Mets feront la *recreance* de cele chose. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 24.)

— Fig. :

Si dy que ung noble homme vit avec diffame et honte et qui tient d'aultruy sa vie par *recreance* puis que il poroit glorieusement mourir. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, IV, 12, f° 96 v°, éd. 1515.)

— Relâche :

Li roys et sa chevalerie
Giotent a eus sans *recreances*
De juisarmes, d'espiez, de lances.

(GUILLIARD, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 306^a.)

Picardie, *recreance*, provision judiciaire.

RECREANDIE, voir RECREANTIE.

RECREANDIR, -tir, *recrean.*, verbe.

— Neut., faiblir, céder :

Tant sueffre cele penitance
Qu'ele a *recreandir* commença.

(BEAUMANOIR, *Conte de fole targuece*, 255, A. T.)

Et moult perdirent de lor chevaux qui *recreandirent* si ques moult en convint aler a pié a Rodestoc. (*Liv. de la Cong. de la Morée*, Append., p. 497, Buchon.)

D'une alleure sont trestuyt
Sans *recreandir* jusqu'a la nuyt.

(GAGNE DE LA BIGNÉ, *Ded.*, Richel. 1617, f° 102.)

— Réfl., même sens :

La bataille des Lacedemons se commença a *recreandir*, a grant peine soustenans leurs armures de sueur tous glissans. (Q. CURCE, V, 2, éd. 1534.)

C'estoit chose bien fort vilaine a un gend'arme routier de se *recreantir* en courage. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 366, éd. 1587.)

— *Recreandi*, part. passé, fatigué :

Car Bertran chevauchoit par tel condiclon
C'un destrier *recreandi* et .i. bon arragon.

(Cuv., *Du Guesclin*, 18333, Charrière.)

J'ay fait voyages plus de dix,

Ou j'ay osté fort *recreandis*.

(J. MOLINET, *Dictionnaire de Vertjus*, dans *Lég. de P. Faifeu*, p. 184, éd. 1723.)

Picardie, Vermandois, Rouchi, *er-
crandi*, fatiguer, lasser.

RECREANDISE, voir RECREANTISE.

RECREANMENT, *recreiaement*, *recrean-
ment*, *recreantement*, *recreandement*, *re-
creaument*, *recreoiaument*, *recreai.*, adv.,
lâchement, mollement, à regret :

Qu'un petiz biens vaut mieux, se Dieu me voie,

Qu'on fait courtoisement,

Que cent greignor fait entouement;

Car qui lo sien donne *recreoiaument*

Son gré en port, et si couste onement

Con a celui qui volontiers l'otroie.

(Cocci, *Chans.*, Richel. 844, f° 54 r°.) Ms. Seguiar, *recreiaument*.

Car ki lo sien done *recreaiaument*,

Son gré en port.

(Ib., *ib.*, Vat. Chr. 1490, f° 14.)

Li servant as tables servirent

Les aucuns bien et grandement

Et les autres *recreandement*.

(Ren., 672, Chabaille, *Suppl.*)

L'autre propriétés est que quelconque despens u don u œuvre k'il face, il le fait lentement et *recreaiaument*; l'autre ke toujours pense comment il pora le mains faire. (JER. D'ARKEI, *Ars d'amour*, I, 423, Petit.) Impr., *recreiaument*.

Oncques si meschans gens comme ceulx de Bruges estoient ne furent, ne qui plus lâchement ne *recreantement* se maintindrent. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 207 v°.) Kerv., X, 32, *recreaument*.

Chil qui estoient derriere et qui *recreant* traioient avant. (Ib., *ib.*, IV, 309, Luce, ms. Rome.)

Si endure la peine en bonne espace et dist que corps de ame qui mieulx vault doit mieulx aimer mourir en travail que *recreaument* souffrir les maulx que Dieu luy envoie. (*Lancelot du Lac*, 1^o p., f° V iii^o, éd. 1488.)

RECREANT, *recreant*, *recreant*, *re-
craint*, *recreaut* (rime), adj., qui renonce à soutenir sa cause, se déclare vaincu et se rend, dans un combat judiciaire; par extension, qui avoue ses crimes :

... Mult est posmes Rollans

Qui tute gent voelt faire *recreant*.

(*Not.*, 392, Mullier.)

En France dulce le voeill aler querant,

Ne finerai en trestut mun vivant

Jusqu'il soit morz u tut vifs *recreanz*.

(Ib., 2661.)

En France ira Charlemagne querant,

Rendre le cuidet u mort u *recreant*.

(Ib., 2732.)

Rois qui de France porte corone d'or
Preudons doit estre et hardis de son cor,
Et s'il est hons qui li face nul tort
Ne doit garir, ne a plains ne a bors,
De ci que l'ait ou *recreant* ou mort.
(*Coron. Loys, Richel. 774, f° 18.*)

Par Dieu, R., jamais ne l'amerai
De ci que mort et *recreant* l'avrai.
(*R. de Cambrai, 2786, A. T.*)

Tant con je vive, ne morrai *recreans*.
(*Ib., 3922.*)

Se ocis sui et *recreans* en camp,
Par tote France iert creus Tervagant.
(*RAIMB., Ogier, 11673, Barrois.*)

Tuit somes mort, vaincu et *recreant*.
(*Aymeri de Narbonne, 1048, A. T.*)

Se cist gloton s'en vont ainsi gabant,
Dont somes nos vaincu et *recreant*.
(*Ib., 4706.*)

Tais, je ne daignerole mie
N'a toi, n'a li crier merci.
Qu'atens tu mais ? fier, si m'ocli !
Morir puis jo, c'est .i. trespas ;
Mais *recreans* ne sui je pas,
N'onques ne fui ne ne vuel estre.
(*Gauvain, 5788, Hippeau.*)

Je vox otroi que me pondez en haut
Se je ne faz cel traite *recreant*.
(*Gaydon, 5726, A. P.*)

Et se nus hom est qui ce die,
Qu'en aions faite felonie,
Contre son cors m'en combatrai,
Et tot *recreant* l'en ferai.
(*Parton., 3821, Crapelet.*)

Mesire Robiers li dist ke, s'il ne se
claimme *recreant*, li pocira. (*Flore et la
Bielte Jehane, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 138.*)

Je suis prest de le prouver de mon corps
contre le sien et le rendrai mort ou *recreant*
en une oure dou jour, et vecy mon
gaige. (*Assis. de Jerus., I, 139, Beugnot.*)

— Substantiv. :

Lors ne tendront a *recreant* maté.
(*Bertrand, Girard de Viane, p. 13, Tarbé.*)

Mes or s'enfuit a loi de *recreant*.
(*Aymeri de Narb., 2038, A. T.*)

— Adj., à bout de force, épuisé, lassé :

Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis conduit ad mendisted.
Quant tert il mais *recreanz* d'ostoiar ?
(*Rol., 525, Maller.*)

Recreanz ert de sa guerre mener.
(*Ib., 906.*)

La[s] sera Charles, Franc erent *recreant*.
(*Ronc., Richel. 15108, p. 59.*)

Et servez Dieu de cuer entier,
N'en soies *recreans* ne lassez.
(*WATAIKET, Miroer as princes, 1012, Scheler.*)

Si feit Chasteaumorant au cuer vaillant
et fier, l'hermite de La Faye, qui de voya-
ger ne feut onc *recreant*. (*Faits du mares-
chal de Boucicaut, 2^e p., c. XX, 2, Michaud.*)

Et tant rompirent de lances, qu'ilz furent
si las et si *recreans*. (*Louis XI, Cent Nouv.,
LIX, Lacroix.*)

Emporta un fardeau si pesant qu'il ne
fut pas une demie lieue qu'il le convint
demoreir *recreant* et hodeit. (1500, *Jugem.
et sent. des évevins, III, f° 175 v°, Arch.
Liège,*)

— Lâche, misérable :

Al meliur del mund lo fanites :
Et c'est or le plus *recreant*
Ki unc portast escu ne brant,
Quant pur Kariado s'en fuit.
(*Tristan, II, 47, Michel.*)

R. clama malvais et *recreant*.
(*Raoul de Cambrai, 692, A. T.*)

Ah, fist se li reis, Abner n'est pas morz si
cume suelent murir li malvais e li *recreant*.
(*Rois, p. 133, Ler. de Lincy.*) Lat. : Ut mori
solent ignavi.

Lors se tient molt a *recreant*,
Quant oinsi se leisse porter.
(*Ren., Br. XI, 678, Martin.*)

Ou nos nos enfuions comme *recreant* gent.
(*Gar. de Mongl., Vat. Chr. 1517, f° 154.*)

De foi mentie l'apel et *recreant*,
Se il ne tient vers moi le convenant
Que nos feimes en la cort en oiant.
(*Otinel, 280, A. P.*)

A celo *recreande* gent.
(*Fregus, p. 201, Michel.*)

N'estes vous pas bien putier, *recreant*,
lache et meschant, qui, cuidant avoir ma
chamberiere, tant de fois et oultre mesure
m'avez accollee pour accomplir votre de-
sordonnee volenté. (*Louis XI, Cent Nouv.,
IX, Jacob.*)

Ung lache paillart, *recreant*, jaloux. (*Id.,
ib., XI.*)

— Substantiv. :

Guenes est morz cume fel *recreanz*.
(*Rol., 2973, Maller.*)

Les mallefices, deshonestez, lascetez et
insolences des pervers, villains, *recreans*,
couards et rebelles pour les confondre a
l'exigent de leurs vices. (*J. NICOLAY, Ka-
lender. des guerr. de Tournay, Avert., Hen-
nebert.*)

— Adj., affaibli :

Et François ont jeuné, s'en sont plus *recreant*.
(*CUVEL., Du Guesclin, var. des v. 4492-4496, Charrière.*)

— Substantiv. :

J'enlumine les non voyans
Et donne force aux *recreans*.
(*DEQUILVILLE, Trois pelerinaiges, f° 3^e, impr.
Institut.*)

— Partic., personne usée par l'âge :

Six pauvres anciens hommes nommez
recreans,... entendant et veuillant lesdits
conjoints que a l'avenir tous vieux *recreans*
se recevront par nos seigneurs les mayeur
et echevins. (18 nov. 1605, *Test. de P. Ca-
zier, S. Brice, Arch. Tournai.*)

— Adj., en parlant de chevaux, four- bu :

Si n'en remeng palefrot n'aufferrant
Qui tuit ne soient lassé et *recreant*.
(*Aymeri de Narbonne, 487, A. T.*)

Equus enervatus, [cheval] *recreant*. (*Gloss.
de Glasgow, P. Meyer.*)

Nos chevaux estoient tous morts ou *re-
creans*. (*FERY DE GUYON, Mém., p. 24, éd.
1664.*)

— *Recreant service*, mauvais service :

Certes ce n'est ne pour mal ne pour visco
Qui soit en moi par *recreant* service.
(*FROISS., Poés., L'orloge amour., I, 78, 885, Scheler.*)

Picardie, Rouchi, Cambrésis, *recrean*,
ercran ; Boulonnais, *arcran*, las, fati-
gué, harassé de fatigue. S.-Omer, *er-
cran*, triste, désolé. Tournai, *recrean*,
vieillard cassé par l'âge.

RECREANEMENT, voir RECREANMENT.

RECREANTIE, -die, s. f., renoncia- tion :

Ci no ferai *recreantie*
Tant cume dure el cors la vie.
(*BEN., D. de Norm., II, 14321, Michel.*)

— Lâcheté :

Par foi, sire apostoille, coo n'otroie jeo mie
Que cil de Rome facent cel[e] *recreandie*
Quant encor n'en est lance quasse[e] ne brusio.
(*Destr. de Rome, 544, Græber.*)

RECREANTISE, -tise, -dise, *recrean- dise, recrean.*, s. f., acte de *recreant*, lâcheté, pusillanimité :

Cist nostre Deu sunt en *recreantise*,
En Roncesvals malvais vertuz firent.
(*Rol., 2715, Maller.*)

Si jo m'astinc de la faisance,
Dolor en aurai e pesance,
Et ma proesce e ma franchise
Turnera a *recreantise*.
(*Tristan, III, p. 27, Michel.*)

Ja nul jor que ge aie a vivre
Ne ferai tel *recreantise*,
Que ge du champ me parte ainsi,
Tant que ce soit du tout fenir.
(*Floire et Blanceflor, 2^e vers., 1183, Du Métil.*)

Quant l'entent Fierabras, moult en fu asbosmes,
Et dist a Oliviers : Sire, si me laires ?
C'est grand *recreandise*, puisque conquis m'aves.
Las ! se jo muir paiens, chaitis, que devenres ?
(*Fierabras, 1581, A. P.*)

Si en pesa moult durement au chevalier,
car chou li sembloit *recreandise*. (*Artur,
ms. Grenoble 378, f° 72^v.*)

Trop seroit grant *recreandise* se j'avoie
poor devant que ge vaise le porquoi. (*Lan-
celot, ms. Fribourg, f° 17^v.*)

Aucunes gens pourroyent contredire a
mes preuves de la chevalerie de cestuy
roy Charles, disant que *recreandise* ou
couardie luy toloit, que luy en propre
personne n'aloit comme bon chevalereux
aux armes et faiz des batailles et assaulx.
(*CRIST. DE PIS., Charles V, 2^e p., ch. x, Mi-
chaud.*)

Que par faule et lacheté de courage et
par *recreantise* et couardise de cœur vous
fussiez honteusement fuitif de bataille ar-
rangee. (LE ROI RENÉ, *Instit. de l'ordre mi-
lit. du Crois.*, *Euv.*, I, 73, Quatrebarbes.)

Il pert bien que vous estes lasches,
Couars et pleins de *recreandise*.
(*GREBAN, Mist. de la Pass, 30205, G. Paris.*)

Quant la busine sonna le cours, Ypo-
menes et Athalanta s'apprestèrent et se
prindrent a courir si isnellement que bien
sembloit qu'ilz volassent en l'air comme
deux oyseaux ; et de ce se print moult a
esjour Ypomenes que le peuple lui crioit :

Or tost, gentil bachelier, ayes bon courage, la pucelle auras se *recreantise* ne t'empesche. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, n° 110 v°, éd. 1493.)

Mais il me semble que se nous souffrons aux ames de nos peres avoir telle peine en nostre defaulte, tourné nous deust estre a grant *recreandise*. (*Perceforest*, vol. IV, n° 137, éd. 1528.)

— Faiblesse :

Il gouverna le bien publicque tres puisamment et fut toujours tres vaillant combatteur, sans quelconque *recreandise* a l'encontre des oppressions que les Normans et estrangers faisoient au royaume. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, 459, X. de Ram.)

— Syn. de *recreance*, au sens juridique :

Item Jehan Bonnel et ses parçoniers en tiennent trente acres de terres par foy, par hommage et par *recreantize*. (1398, *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, n° 65 r°.)

RECREATEUR, s. m., régénérateur :

Sire, je t'aour comme *recreateur* et sauveur. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, n° 12 r°.)

Devant la nativité du *recreateur*. (*FOSSE-TIER*, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, n° 97 v°.)

Le tres puissant createur et *recreateur* du gendre humain. (*Id.*, *ib.*, V, I, 41.)

RECREAUMENT, voir **RECREANMENT**.

RECREDNCE, voir **RECREANCE**.

RECREEMENT, voir **RECREIEMENT**.

RECREENCE, voir **RECREANCE**.

RECREENT, voir **RECREANT**.

RECREER, v. a., renommer, réélire :

Que tous bourgeois, chiefs d'ostelz de ceste ville et cité soient a demain, au matin, en la halle du conseil de la ville, au son de la bancoque, pour faire election des esgardeurs, afin de *recreer* et renouveler la loy, en maniere acoustumee. (18 fév. 1457, *Reg. aux Public.*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

RECREIANMENT, voir **RECREANMENT**.

RECREIRE, voir **RECREIRE**.

RECREMENT, *recreem.*, s. m., scorie :

L'on void encore en quelques endroits de l'isle des grands monceaux des scories, c'est a dire *recrements* du mineral. (*BELON*, *Singularitez*, I, p. 24, éd. 1553.)

Je trouvoy les *recremens* d'un metal sur le grand chemin au rivage de la mer, qui monstrent qu'anciennement il y ait eu des minieres ; et combien que j'aye diligemment consideré ledit excrement, toutesfois je n'ay bonnement peu sçavoir de quel metal il estoit. (*Id.*, *ib.*, I, 68.)

— Boue, excrement :

Recreement, m. Hezes. (OUDIN, 1660.)

RECRESPIR, *recrepir*, v. a., rider :

Zephyrus nule foiz n'i vente (sur ce
Ne ne li *recrespit* ses ondes. [Œuvre].
(*Rose*, Richel. 4573, n° 55^b ; *Vat. Chr.* 1858, n° 53^d.)

Recrespit.

(*Id.*, *Vat. Chr.* 1492, n° 42^d.)

— *Recrespissant*, part. prés., ridé :

Nous avons jusques ci amenee nostre neif par bons vens et la neif a trenchié les yaues *recrespissantes* de la mer en courant. (*Legende doree*, Maz. 1333, n° 55^r.)

Montois, *recrepi*; *rakerpi*, rabougrier, ratatiner. La Bresse en Vosges, *recrepi*, rider.

1. RECREUE, *recreuwe*, *recreuwe*, *recreue*, *recreaue*, s. f., retraite, relâche :

Deu ne place que tiere vus soit par moi tolie,
La moie vus otrois dont la gens est *cremue* ;
Je ne voel pas premier corner la *recreue*.

(*Roun. d'Aliz.*, n° 19^a, Michelant.)

Cele bataille orent tant maintenue,
Que ja lor fut pres de la nuit venue.
Mais n'ont talant de faire *recreue*,
Car maualans les semont et argue.
(*BERTRAND*, *Girard de Viane*, p. 153, Tarbé.)

Li plus hardiz a tel poor eue,
Par poi qu'il n'ont corné la *recreue*.
(*Aymeri de Narb.*, 1815, A. T.)

Avois l'escris, est nostre gens vaincue.
Por .viii. villains la voi si esperdue
Por coi n'avez corné la *recreue* ?
(*Gaydon*, 2426, A. P.)

Par le route fort s'esbaudissent,
Ne corneront la *recreue*
Puisque sitost aront aieue.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, n° 56^a.)

Paten lo voient, li plus herdis tressue,
Ja i cornassent entr'iaus la *recreue*.
(*Anseis*, Richel. 793, n° 40^d.)

Et quant il ont l'onnoir euwe
Adont corneront la *recreuwe*.
(*CAUT. D'ARR.*, *Eracl.*, ms. Turin, n° 7^c.)

Maintenant cheent mors, n'ont point de retenue ;
Or sera la mort Deu moult chierement vandue,
Si corneront juef par tans la *recreaue*.
(*Vanjanse Vaspas.*, Ars. 5201, p. 158^a.)

Autrement pourrons faillir a nostre emprise, et estre, a nostre deshonneur et domage, tant lourdement reboutez, que pourrons faire telle perte que, avecques l'impossible de la *recreuwe*, de ce reproche vituperable a jamais ne nous faudra. (*D'AUTON*, *Chron.*, Richel. 5082, n° 50 v°.)

Des le matin, les gens de cheval de son avant garde commencent la meslee, suivie des deux armées, qui d'un courage obstiné combattent sans *recreue*. (*FAVIN*, *Hist. de Nav.*, p. 171.)

— Rechange :

Les armes de *recreue* estoient 7000 harquebuses et leur fournimens. (*D'AUBIGNÉ*, *Hist.*, III, 88, éd. 1616.)

— A la *recreue*, jusqu'à épuisement complet :

Pour battre a deux sus le doz de messire Jehan, a la *recreue* du maistre et du valet.

(*BON. DES PER.*, *Nouv. recreat.*, n° 182 v°, éd. 1564.)

2. RECREUE, s. f., terme de forestier, recru :

Pour le petit assiz de chascune rasiere de bled de *recreue*, deux deniers. (*Cartul. R*, *Registre AA 85*, n° 124, Arch. mun. Douai.)

Bois sont censes de haute futaye quand ils ont trente ans de *recreue*... Bois taillis demeure en garde jusques a la cinquieme annee de *recreue*. (1646, *Cout. de Metz*, *Nouv. Cout. gén.*, II, 407.)

Norm.. *recreue*, pousse, accroissement annuel des arbres et des haies ; au plur., rejets. Yonne, *recreue*, petit bois qui longe une pièce de terre.

RECREUTE, s. f., accroissement, recru :

Ly bos doit avoir quarante mois de *recreute* es bos de Colomier. (1235, copie du xviii^e s., Comité archéol. de Noyon, 1868, p. 371.)

RECREUVE, voir **RECREUE**.

RECRANCE, s. f., récréation :

Lors chante l'on l'estoire qui apartient a *recriance*. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, n° 30 v°.)

RECRIDER, voir **RECRIER**.

RECRIEMENT, *-creement*, s. m., régénération, délassement :

Iloec ert lur *recriementz*,
E si lius ert defendementz.

(*Bkn.*, *D. de Norm.*, I, 1035, Michel.)

Les antenes si sunt ausi com uncs chancions qu'en entremesle as divines loenges por le *recriement* des corages. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, n° 16 v°.)

Soz l'ombre se vet l'em reposer et recrier qant l'en est las et qant l'en a chaut, et Jesucriz nos est ombre et repos et parfaiz *recriementz*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 86^b.)

Pais de cuer et *recreement*
Do cors.

(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, n° 158^a.)

Dieu de sommeil et de repos, paix du cuer, et *recreement* de tous membres qui delectablement les travaillez, assouagez et les faitz dormir. (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, n° 122 v°, éd. 1493.)

— Création :

Cist semadis est diz sainz por ce que il se nefie le repos N. S. do *recriement* dou monde que il fist el septiesme aage. (*Trad. de Beleth*, Richel. I. 995, n° 52 r°.)

RECRIER, *recryer*, *recrider*, verbe.

— Neut., crier de nouveau :

Jesus fortmen dunt: *recridet*.
(*Passion*, 319, Koschwitz.)

— Act., crier, annoncer de nouveau :

A yeuls sergans. pour leur sallaire de *recryer* le dit arrentement, par plusieurs fois, depuis la premiere crieie faite. (1^{re} sept. 1375, *Tut. des enf. de Jehan Wellin*, Arch. Tournai.)

Et aux dis sergens pour leur sallaire d'avoit de nouvel *recrilledit* arrentement. (1414, *Tut. des enf. Gossart Paret*, Arch. Tournai.)

— *Recrier* quelqu'un a. annoncer par cri public une nouvelle condamnation de quelqu'un à :

Tumassin Gautelos eut l'ortolle copet, .xviii. jors en march, pour chou qu'il estoit a .ii. sies .x. lb., si fu repris en le justice de Tornai, et si fu *recries* a .ii. sies .x. lb. (Ste Lusse 1280-1281, *Reg. de la Loy.*, chap. *criet a .x. lb.*, Arch. Tournai.)

— Appeler, rallier en criant :

Le signeur de Saveuses (qui estoit ja vieil) marchant hardiment, *recrifiant* ses gens. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, xi, Michaud.)

— Répéter, en parlant de l'écho :

Nul que la vaine Echon qui tes chansons *recrerie*. (J. A. DE BAIF, *Egl.*, I, Œuvr., f° 1^{re}, éd. 1573.)

La Bresse en Vosges, *rékrier*, crier de nouveau.

RECROC, voir RACROC.

RECRIFIER, v. a., faire retentir :

C'est aussi en la saison
Qu'on entend par la maison
La meschente en mariage
Recrifier son chant ramage.
(FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 686, éd. 1583.)

RECROCHE, -ouche, adj. f., crochue :

Et le Dieu qui terrible ou de sa faux *recrouche*
Ou de son gros tribal les oiseaux efarouche.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, l. VIII, *Lemorre*, II, 388.)

RECROCHETER, v. a., remunir de crochets :

Avoir *recrocheté* (les murs) a l'entour desd. estoz. (1521, *Acq.*, Arch. mun. Laon.)

Recrocheter se dit encore dans le Centre pour signifier raccrocher, recourber en crochet.

RECROCHIER, -kier, verbe.

— Act., recourber, friser :

Donc commencerunt homes a recoylier leur chevoz et *recroker*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 29^{re}.)

— Réfl., se recourber :

La machoire... de dessous au saumon finist en pointe, et se *recroche* en haut. (L. JOUB., *Trad. de l'hist. des poiss. de Rond.*, III, 6, éd. 1558.)

Ceste hayne et amytié se peut aisement cognoistre et remarquer en une nyul, mettant quelque vaisseau ou y ait d'eau ou

d'huyle a quatre doigts pres, sous le cocombre en plante : car si c'est d'eau on verra qu'en un jour le cocombre se sera abaissé de quatre doigts, et au contraire il se *recrochera* le contremont si c'est d'huyle, pour s'en esloigner. (Du PINET, *Pline*, XIX, 5, éd. 1566.)

Uno j'ay vou seule immortelle dame,
Mais estoit bien une invincible roche,
Belle, plaisant plus que nulle autre femme :
Mais si hardi que nul vivant l'approche,
Car traict d'Amour la touchant se *recroche*.
(MELIN DE ST GEL., *Œuv. poét.*, III, 85, Bibl. elz.)

— *Recrochié*, part. passé, recourbé :

Son bec (de l'onocrotalus) est large et canelé, pointu et *recroché* par le bout. (BELLON, *Singularitez*, II, 14, éd. 1553.)

Nous trouvions les pasteurs par les champs a deux lieux d'Alexandrie paissants les chevres a troupeaux, qui ont les aureilles pendantes si longues, qu'en outre ce qu'elles leur traient par terre, d'avantage les ont *recrochees* plus de trois doigts contremont. (Id., *ib.*, II, 25.)

Ils ont quelques fourches *recrochees* desquelles ils le tirent (le dauphin) dans le navire. (Id., *Poiss. mar.*, II, 17, éd. 1551.)

Son bec est rond et *recroché* par le bout. (Id., *Nat. des Oys.*, III, ix, éd. 1555.)

RECROCHU, adj., crochu :

Nez *recrochu*. (JUN., *Nomencl.*, p. 21, éd. 1577.)

RECROIANCE, voir RECREANCE.

RECROIAUMENT, voir RECREANMENT.

RECROIRE, -oyre, -oirre, -eire, -aire, verbe.

— Neut., renoncer à soutenir sa cause dans un combat judiciaire, se rendre, s'avouer vaincu :

Sustenir voeill trestut mun parontet,
Nen *recrerai* pur nul hume mortel.
(*Rol.*, 3907, Moller.)

.i. pelitet s'apua sor son fust ;
Paen cuidieront que il fust *recreuz*.
(*Atisc.*, 5870, A. P.)

Fuant s'en vai ignel no pas.
Paour ai qu'il no soit repris,
De *recroire* no est apris.
(*Lyoner Yzop.*, 232, Foorster.)

Alez, seignours, dient aucunes,
Cil Dieu qui fait le soleil luire
Vous veuille lui en cest jour conduire
Sanz estre morz et sanz *recroire*,
Et vous doint honneur et victoire.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 167^b.)

Et soustiendron tout, sens *recroire* et sens defaillir. (*Casus totius juris*, ms. Angers, f° 6^b.)

— Réfl., même sens :

Dist Pinabels : Tiorris, car te *recroi*.
(*Rol.*, 3892, Moller.)

Tels i a oi esté l'orguiz
Qu'a peino les parti la nuiz ;
Sunt ceo que de rien se *recreient*
Vont s'en por ce quo mais n'i veient.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4464, Michel.)

Pour chou qu'a mes barons aves esté de foi,
Vous croisterai vo sief, mais que bien me servois
Sire, che dist Antialme[s], dohait qui s'en *recroit*.
(*Aiol*, 7862, A. T.)

— Act., forcer à s'avouer vaincu, vaincre :

Ne mangerai ne nen aurai beu
Tres ke je t'ai ou mort ou *recresu*
Ou par la geule a .i. arbre pendu.
(*Atisc.*, 1123, A. P.)

... La gent qui ainc ne fu vencue,
Ne matee en bataille ne par Turc *recreue*.
(*Conq. de Jéru.*, 4599, Hippeau.)

— Neutr., se lasser, se décourager, cesser :

Lasserat Charles, si *recerrunt* si Franc :
N'avrez mais guerre en tut vostre vivant.
(*Rol.*, 871, Moller.)

Il dient que je les laldoie ;
Mais por chou pas ne *recroirai*.

(RENCL. DE MOUL., *de Carité*, CXLIX, 3, var., Van Hamel.) Autre var. : *recrerai*.

Sa dame en fait, a li servir s'otroie,
Et la belo n'a talent quo *recroie*
De lui servir en bonne foi.

(AUDEPROY-LE-BASTARD, *Bele Emmelos*, P. Paris, *Romancero*, p. 31.)

Renart qui tot le mont deçoit,
Qui do mal faire ne *recroit*.
(*Ren.*, Br. XXII, 27, Martin.)

Et la more ki est avoques
Ne se vaut remuor d'iluokes,
Ki de l'ogardor ne *recroit*.
(*Chev. as. it. esp.*, 7123, Foorster.)

Qui d'amer vous pas ne *recroi*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 62^a.)

Ge ne voill mie *recroire*
Des miracles qui sont a croire
Que ge la verité n'en die
Que Dieu fit por sa chero amie,
La douce mere glorieuse.

(J. LE MARCH., *Air. de N. D. de Chartres*, p. 55, Duplessis.)

Diex, qui tous les biens avance,
Mist en li quanque motto i dut
Nature, qui pas ne *recroit*,
Ainchois i mist tout a devise
Biauté, bonté, sens et fraicise.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 72, A. T.)

St est fox qui en lui (Dieu) ne *croit*
Et qui de lui servir *recroit*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 81^b.)

Ne *recroirai* ne nuit ne jor
De li amoer.

(GACE BRULÉ, ap. Wackernagel, *Altfr. Lieder*, p. 49.)

Por ce ne seit on mais cui croire,
Que li faus ne vuelent *recroire*
De lor traizon porchachier.

(JACQ. DE BAIF., *Des trois cheval.*, 9, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 162.)

Or revueil rimor, sans *recroire*,
De Philippe le tierz l'istoire.

(G. GUIART, *Roy. lign.*, 3069, t. II, p. 119, Buchon.)

Nul ne doit pour triboul *recroire*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 11^a.)

Mais ne pran pas long séjour
Et ne *recroy*

De guerre, joute ou tournoy
Sulr l'amoureuse loy
Sanz nul retour.

(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 323, A. T.)

D'onnorer dames ne *recroy*.

(*Liv. des cent ball.*, VII, Queux de Saint-Hilaire.)

Tu es celui qui sanz *rec[re]voire*
Et nuit et jour partout querons.
(*La Resurr. Nostre Seigneur, Jub., Myst. II, 376.*)

— Réfl., même sens :

Mout sont andui li vassal large
De cos doner a grant planté,
S'a chascuns bueno volanté
De tost randre ce qu'il acroit,
Ne cist ne cil ne s'an *recroit*,
Que tot sanz conte et sanz mesuro
Ne randa chetel et usure
Li uns a l'autre sanz respit.
(*CHRIST., Cliges, 4080, Förster.*)

L'anpererriz sanz mal qu'elo ait
Se plaint et malade se fait,
Et l'ampere qui la croit
De duel feire ne se *recroit*.
(*Id., ib., 5699.*)

Pren autre quor, si te *recroi*
D'user ta vie en tel deslei.
(*BEN., D. de Norm., II, 6291, Michel.*)

Devant lui s'agenoille, son braz au col li ploie,
xiii. foiz le baise ainz qu'elo se *recroie*.
(*J. BOU., Sax., cxlvii, Michel.*)

De Dieu servir touz se *recroient*.
(*G. DE COINCQ., Mir., ms. Soiss., f° 27^a.*)

... Tous jors serve et aint
De cuer verai, ne jai ne se *recroie*.
(*GUIOT, Chans., II, 25, Wolfart.*)

Car, qui atent si precieux loier,
Il n'est pas droit que d'amer se *recroie*.
(*THIBAUT IV, Chans., p. 22, Tarbé.*)

De vous aimer onques ne me *recrui*
Puis celle eure, dame, que vostre fut.
(*Id., ib., p. 37.*)

La damoisele qui point ne se *recroit* de
son duel demener. (*Artur, Richel. 337, f° 255^d.*)

Ele ne se puet escondire
Ne voiant clers ne voiant lais
De cest blasme qui si est lais,
Dont ele ne se vust *recroire*,
C'est de Deu hair et mescroire.
(*Durm. le Gall., 14294, Siengel.*)

Car toi *recroi* de ta folie.
(*Vie Ste Juliane, ms. Oxf., Bodl., canon. misc. 73, f° 65 v°.*)

Car toi *recroi* de ceste enfance.
(*Id., f° 66 r°.*)

A son pooir bien li faisoit,
N'onques un jour ne s'en *recrut*.
(*De la Houce, 14, Montaignou et Raynaud, Fabl., II, 2.*)

Si fu veulez qu'il ne se crut,
D'amer cele ne se *recrut*
Cui l'anelet avoit esté.
(*Du Varlet qui se maria, 89, Méon, Fabl., II, 423.*)

Et trueve son maistre qui de duel fere
ne se *recroit*. (*Table ronde, ms. Barberini 923, f° 63 v°.*)

— Se *recroire* à quelque chose, refuser
de le faire :

Suies moi, jo ferai la voie,
Gardes que nul ne s'i *recroie*.
(*WACK, Brut, 13285, Ler. de Lincy.*)

— Se dédire :

Tant preient le roi et se monent
Et tant bon conseil li donent
Que Flandres li gree e otrioie,
No volt de la paiz se *recroie*.
(*BEN., D. de Norm., II, 6689, Michel.*)

Ilh escript al pape qu'il se voloit *recroire*
et bien faire. (*J. D'OUTREMEUSE, Myreur des
histors, IV, 305, Chron. belges.*)

— Abjurer sa foi, renoncer à sa reli-
gion :

Cartes mar fu ton vasselage,
Quant tu ne vienz en ton aage.
Quar le sai bien ; si te *recroi* :
En cest pais te ferai roi.
(*Floire et Blancheflor, 2^e vers., 3195, Du Méril.*)

— Act., rendre fourbu :

Les reithres par ces deux furieuses
charges avoient fort harassé et quasi *recru*
leurs chevaux. (*CART., Vieilleville, VIII, 36,
éd. 1757.*)

— Neut., en parlant d'un cheval, de-
venir fourbu, tomber de fatigue :

N'ot tel ceval en France n'Alemaingne,
Ne *recroeroit* a pui ne a montaigne.
(*Alisc., 5007, var., A. P.*)

Se il avient que un home luie une beste
de qui que ce soit, et la beste li *recroit* au
chemin, la raison commande que puisqu'elle
est *recrue*... (*Ass. de Jér., II, 73, Beugnot.*)

Comme il estoit en tel angoisse... si li
recrut ses destriers soz li ; mais a ce be-
soin li vint ses escuiers qui li amena le
sien propre. (*Chron. de S. Den., ms. Ste Ge-
nev., f° 251^b.*) P. Paris : *recrut*.

Et mult perdirent de lor chevax qui *re-
curent*, si que mult en convint aler a pié.
(*BEN. LE TRES., Cont. de G. de Tyr, p. 322,
Guizot.*)

Mais ainz que venist la *recrut* ses destriers
Droit en mi lieu du bois qui fu grant et pléniers.
(*Brun de la Montaigne, 126, A. T.*)

Il ne fina d'esrer ne nuit ne jour comme
cil qui nus chevaus ne peust *recroire*. (*Les
sept sag. de Rome, Ars. 3354, f° 74^e*)

— Fig :

Adonc chevauche volantez raison, et fiert
tant avant des esperons que raisons *recroit*
et demeure. (*PHILIP. DE NAVARRE, Les 4 ages
d'homme, § 34, A. T.*)

— Réfl., même sens :

Lors se *recrut* le cheval du conte et
cheut mort dessousz luy. (*Lancelot du Lac,
III, P P 1^b, éd. 1488.*)

Et porra estre que l'un de ses chevaux
se *recroira*. (*Quinze Joyes de Mar.*)

— Act., *recroire* que, empêcher...
que :

Mes en la fin coviendroît la verité vein-
tre et metre jus mes fauses eles, qui contre
verité ne porroient durer a la longue,
nient plus que li vent puet *recroire* la nef,
que toz jors ne voist ele sa voie, tant que
euwe li dure. (*La Responce del Best. mestre
Richard de Farnival, La Serre, p. 82, Ilippeau.*)

— Act., s'engager, en donnant cau-
tion, à restituer telle ou telle chose :

Ço dist li rels : E jo l'vus *recreryai*.
(*Rol., 3848, Müller.*)

Li emperere li *recreit* par ostago.
(*Id., 3852.*)

Plevissiez m'en la vostre loiauté.
Cil li afo, et li *recroit* sor Dé.
(*Mort Aymeri, 3494, A. T.*)

Toutes voz ames vous rendrai.
— Et je sor tant le te *recroi*.
(*De saint Pierre et du Jougleur, 114, Montaignou
et Raynaud, Fabl., V, 89.*)

Je vos *recroie*,
Ceste fiance prong sor moi
(*Gilles de Chin, 1985, Reiff.*)

— Mettre en liberté provisoire :

Furent mis a rençon et *recrus* sur leur
foiz pour aler pourchacier leurs rençons.
(*Chron. de S. Den., Richel. 2813, f° 399^d.*)

Et le dit prince de Galles enmena a
Bourdeaux ledit roy de France et tous ses
autres gros prisonniers, excepté le dit
conte de Eu qui fu *recru* sur sa foy, jus-
ques a la Toussains ensuivant, pour ce que
il estoit blecié. (*Gr. Chron. de Fr., Fais du
bon roy Jehan, XIX, P. Paris.*)

Et mist a raençon convignable le conte
de Sulforch et le *recrut* sur se foy a avoir
païet dedens l'annee vingt mille escus ou
revenir en prison. (*Froiss., Chron., II, 347,
Luce, ms. Amiens.*)

Les *recrurent* sus leurs fois courtoise-
ment sans aultre contrainte. (*Id., ib., VIII,
5, Raynaud.*)

— *Recroire* à quelqu'un sa prison,
même sens :

Sire, dist la pucelle, benoist soit le che-
valier qui a moy vous envoie et vous soyez
le bienvenu, car je vous *recroie* vostre pri-
son jusques a la fin du tournoy, pour ce
que ce seroit dompage se si bon cheva-
lier comme vous estes estoit oyseux, et
vous remettez au tournoy et recouvrez de
vostre perte, car je vous en donne congé.
(*Perceforest, vol. III, ch. III, éd. 1528.*)

— Remettre, délivrer :

Li uns sergenz les *recroira* a l'autre sanz
autre plege. (*1263, Cart. de S. Maur, Arch.
LL 112, f° 159 v°.*)

S'il se presente quelqu'un dans le dit
temps qui prouve les dits meubles luy ap-
partenir, il luy sera *recru*, en payant par
luy les despens raisonnables. (*1598, Cout.
de S. Mihiel, Nouv. Cout. gén., t. II, p.
1050.*)

— Remettre par provision une chose
en litige :

Se no sergant enportent ou prenent les
coses des bourgeois de violence, il sont
tenu de *recroire* ches choses et pleges. (*1215,
Ch. de la Commune de Hesdin, Tailliar, p.
50.*)

Se vous avez pris nules de leur choses
pour l'achoisson de l'usage, *recreez* leur
tout plainnement. (*1226, Arch. K 28, pièce
3.*)

Quant home est en prison, ou quant
aucune chose est retenue, comment l'en
la doit rendre ou *recroire* ? Et se mis sires
prant les moies choses, del fet don ge ne
soie estainz ne depeuz, quel qui soit, et je
soie aparcilliez de fere droit par devant
lui de ce que je devré : rendra il ou il les
recroira ? Il les me *recroira*, avant que je
respoigne devant lui. (*Liv. de Jost. et de
Plet, XIX, 26, § 1 et 2, Rapetti.*)

Et que leurs cors et leurs biens soient pris en nostre main sans rendre et sans *recroire*. (1303, Arch. JJ 36, f° 59.)

Le maire nouvel fera faire inventoere de ses biens et seeller yceulx en main de justice sens vendre et sens *recroirre* tant que le dit maire ait compté et satisfié de son restat et ses dictes painnes pecuniaires encourues. (1345, Arch. mun. Rouen, tir. 2, n° 7.)

Uns hom me doit deniers, je praing dou sien por ce que li termes est passes ; il requiert au prevost que li face sa chose rendre ou *recroire* ; et l'en dist que tel chose porte rendre, non *recroire*. Je praing de mon pleige, il requiert estre establi en sa chose ; l'en dit que l'en li doit *recroire*, qui prant a son forfet ; telle chose porte *recroire*. (*Anc. usag. du duché d'Orléans*.)

Se en li noye, il le doit *recroire* et prouver, et se il prouve son droict il emporte l'heritage, et cil qui a fait le noy le pert. (PITHOU, *Cout. de Troyes*, p. 458, éd. 1628.)

— Avouer :

Seit mei, fait il, l'ovre contes.
Que as tu fait de cel ator
Que te emblas a ton seignor ?
Ou est li sors e li curesies ?
Garde que tost le ma *recroies*.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 7343, Michel.)

A Roem dreit a sun fillol
Tramet sun message e enveie
Qui trestot li cont e *recroie*
Que, se il vout, tant a poeir,
Sil set, qu'il soit a suen voleir.
(*Id.*, *ib.*, 7555.)

— Infinitif pris substantiv., état d'un cheval qui devient fourbu :

Li plus orgoillos se porpense
Par unt il se purra foir
Ne del estor senz mort eissir.
Del *recroire*, del estanchier
Sunt mult doté li destrier.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 30993, Michel.)

— *Recreu*, part. passé, qui se rend, qui s'avoue vaincu :

... Ne sui mie vencuz !
Ja bons vassals nen iert vifs *recreuz* !
(*Rol.*, 2087, Muller.)

Tous fussent morz, occis et *recreu*.
(*Aymeri de Narb.*, Richel. 24369, f° 25^b.)

— Lâche, sens en partie conservé :

Folque, conseille mei, si Dex t'aiu,
De .K. qui me tient por *recreu*.
(*Gerard de Ross.*, p. 339, Michel.)

Por un si vil chevalier et si *recreuz* com vos estes. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 13^a.)

Durons nous que ceux la qui servent soient couards et *recreus*. (*LA BERT.*, *Serv. vol.*, p. 5, Jouaust.)

— *Recreu de*, fatigué de, lassé de :

Si suis de penser *recreus*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 108^d.)

Nymphes...
... *recreus*
D'avoir trop meiné le bal.

(*Rons.*, *Od.*, à Meud., fil. du roi Henry II, II, 203, Bibl. ox.)

Jamais François ne furent veus *recreus* de bien faire, ne se lasserent de bien faire, c'estoit un ancien proverbe de la prouesse française. (NICOT, *Tres.*, 1660.)

— Absol., fatigué, épuisé :

Recreus et harrassez. (VAYER, *Q.-C.*, III, XI, éd. 1534.)

Tu t'es bien montré aujourd'huy gentil compaignon et a la maison tu as de coutume de te montrer foible, *recreu*, et sans puissance. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisième journ., Nouv. sixième, II, 112, Lemmer.)

— Fourbu :

Ilueques veiscies les roncis *recreus*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 14^a, Michelant.)

Et tuit sont *recreu* li auferant destrier.
(*Gui de Bourg.*, 3602, A. P.)

— Usé par l'âge :

Ne los pris toz un viell chien *recreu*.
(*Bat. d'Alesch.*, 6476, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

— Désolé :

De se prisse (du comte de Monfort) fu adont durement *recreus* messire Hervis de Lion. (FROISS., *Chron.*, III, 413, Kerv.)

— Reconnu, dont on a regret :

En nom de Dieu, dest li conte, mies vault folie *recreu* que folie maintenue. (J. DES PREIS, *Myreur des historis*, V, 191, *Chron. belg.*)

— Mis en liberté provisoire :

Volloit et ordonnoit que toutes lettres et obligations que les prisonniers et *recreus* avoient, ou tamps de leur gouvernement, balié les uns as autres, sans forme d'aquid et de garant... soient rappellees et misse au nient ; item, paieront les dis *recreus* .xviii^e. livres, pour l'amende d'avoir maissement gouverné la ville. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 234.)

1. **RECROIS**, *recroiz*, *recroist*, s. m., nouvelle croissance :

Empeschier les diz religieux de user leur pasturaiges devant diz apres la taille dusques a tant que li bois eussent fait leur *recrois*. (1296, *Carl. de Foigny*, Richel. I. 18374, f° 61 r^o.)

— Surenchère :

Avons vendu bien et loyaument par cri publique sur ce fait, a *recroiz* et a palmee, (1366, Arch. JJ 97, pièce 154.)

Que toutes les revenus de ledicte ville seront baillées acensees a crois et a *recrois*, en tems convenable. (5 sept. 1368, *Ord.*, V, 133.)

Les dites places prises et arentees de nous a crois et a *recrois*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 86 v^o.)

2. **RECROIS**, s. m., faiblage autorisé pour les monnaies :

.ix^{xx}. .xiii. aignaus d'or, desquielx il y en a .viii. qui furent prisie .xvi. l. par. et .ix^{xx}. .vi. pesanz .iii. marz et .vi. onces,

Pierre et tout, dont l'on rabat pour les pierres et le *recrois*. .ii. marz. (1316, *Invent.*, Chambre des Compt. de Paris, f° 84 r^o, Duc., *Recrementum f.*)

3. **RECROIS**, s. m., délivrance :

Or escoutez, ce dit saint Pierres,
Gens d'Israel plus durs que pierres,
Jhesus qui fu homs esprovez
En grand vertus, com vous scavez,
Qui fu occis, et mis en croiz,
De vous n'en pot avoir *recrois*.
(*Les .iii. Maries*, p. 204, ap. Ste-Pal.)

4. **RECROIS**, s. m., éclat :

Assez tost vindrent au ferir
Dont oissiez armes croissir,
Et *recrois* de hantes voler.
(*Brut*, f° 24, ap. Ste-Pal.)

RECROISONNÉ, adj., se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix :

Treize clochers tous croisez et *recroissonnez* avec une extreme quantité de lumineaire. (GUIL. DU BELLAY, *Mém.*, VI, 157, éd. 1550.)

RECROISTRE, v. a., accroître, augmenter :

A Pierre Lampot, fevre de la ville,... item, pour avoir requierquié et remis a point le canque servant en le Roque, au devant de le haulte tour de Maruis, et, en ce faisant, le *recrut* et y mis en œuvre .x. lb. de fier. (1445, *Compte des fortifications*, 8^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gossart Ploncederoi, fevre de la ville,... item [pour] avoir rallongié et *recrut* de .xxiii. libz de fer .iiii. bariaux de fer. (20 août-19 nov. 1474, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gossart Ploncederoi, fevre,... pour avoir resguisié et rappointié .xxxi. hauwiaux de la ville, servans a la dessus dicte oeuvre de hottrie, et en *recrut* et rallongié de fer .ii. autrez. (1481, *Compte de reparations aux fortifications*, 7^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'accroître :

L'endemain se *recrurent* d'une route de serjanz a cheval. (VILLEHARD., 141, P. Paris.)

— Neut., même sens :

L'endemain *recrurent* d'une rote de serjans a cheval. (VILLEHARD., § 351, Wailly.)

Cf. le comtois *recru*, s. m., augmentation de la maille d'un tricot.

RECROKIER, voir **RECROCHIER**.

RECROMBER (se), v. réfl., se pencher, s'appuyer :

Sainte Eglise se *recrombe* sur vos espauls, et la digne sainte foi chrestienne respire en vos attentes. (G. CHASTELL., *Livr. de paix*, VII, 352, Kerv.)

— *Recrombé*, part. passé, penché, abattu, fig., humilié :

Si un roy de France doncques se humilye envers son mendre pour un tel bien que le bien de paix,... la majorité n'est de rien deturpee par ce, ne sa hauteesse *recrombee* indument. (G. CHASTELL., *Liv. de Paix*, VII, 401, Kerv.)

RECROUILLEMENT, s. m., état de ce qui est recroquevillé :

Recroquillement. A crooking, bending, bowing, retorting, turning, winding, or foulding, inwards. (COTGR., 1611.)

RECROQUILLÉ, part. passé et adj., recroquevillé :

Et tiennent ledit tuiel .ii. serpens qui ont les queues *recroquillees* en maniere d'une crosse. (1360-1368, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 328, Laborde.)

Ung camahieu ou il a une teste de mor a cheveulx *recroquillez*, assiz en un anel d'or. (1380, *Invent. de Charl. V*, n° 716, Labarte.)

Pour ce la nature luy a donné (au mouton) deux cornes qui sont *recroquillees* comme un cercle. (CORBICHON, *Liv. des propriet. des choses*, Richel. 22533, n° 310^a.)

La queue longue et *recroquillee*. (Id., *ib.*, n° 323^a.)

L'escropion est comme une lizard qui ha un esguillon en la queue, *recroquillee* par divers neuds. (*Quinte Curce*, Richel. 15468, n° 311^a.)

Queue *recroquillee*. (*Jard. de santé*, II, 136, impr. la Minerve.)

Qu les petis cheveulx *recroquillez*
Et d'un fer chaut crespes entortillez,
Vont volletant pour avoir bonne grace.
(*Contre-Blason de la joue, du front et des cheveulx*, ap. Méon, *Blasons*, p. 133.)

Aduncus, tortu et crochu contre bas, *recroquillé*, courbé. (*Calpini Dict.*, Bâle, 1584.)

Se dit encore dans le Centre.

RECROQUILLER, v. a., recroqueviller :

Recroquiller. To retort, crooke, bend, bow, turne, fould, or wind, inwards. (COTGR., 1611.)

RECROYRE, voir RECROIRE.

RECROUTE, voir RECROUTE.

RECRUER, voir RECRUER.

RECTE, s. m. et f., filet :

Sur leur tete tous porteront chapeaux doubles et couverts de velours noir, mais ceux des dits chevaliers seront borde d'une *recte* d'or et ceux des escuyers d'une *recte* d'argent. (LE ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 63, Quatreb.)

Et doivent avoir sur leurs testes les dictes chevaliers chapeaux de velours noir bordé d'un *recte* d'or, et sur le dict chapeau un soleil d'or, et les escuyers doivent avoir chapeaux doublez de satin noir, borde d'une *recte* d'argent. (Id., *ib.*, 70.)

RECTER, voir RETER.

RECTION, *rheccion*, s. f., direction, gouvernement :

Il sont soubsmiz et se soubsmettent quant a tout des dictes choses et checune au pouvoir, destroict, juridiction, *rheccion*, seigneurie et obeissance a nostre dicte court. (1503, *Fondat. des Cordeliers de S. Brieuc*, Arch. Côtes-du-Nord.)

RECTORAGE, s. m., charge de recteur :

Que le vousises avoyr pour recomandé es elections et *rectorage* de l'ospital appellé l'ospital de Mathies. (*Lett. d'Yolande de Savoie aux synd. et conseil. de Chambéry*, Arch. Savoie.)

RECTORERIE, s. f., fonction de recteur :

Les recteurs qui seront ci apres eslus, visiteront chacun college une fois pendant leur *rectorerie*, pour voir l'estat d'iceux colleges, ouir plaintes si aucunes se presentent, tant des disciples que regens et pedagogues, et tenir la main a l'entretenement des statuts des universitez et colleges. (Mai 1579, *Ord. de Henri III*.)

RECTORIE, s. f., gouvernement, domination :

Dessus Phebus ayant la *rectorie*
Du firmament, aussi la seigneurie.
(M. DE LA CHESNAYE, *Nef de santé*, n° 1^{re}, éd. 1507.)

RECTORIEN, *-ien*, s. m., rhétoricien, savant :

Tous mande tes *rectoriens*
Et tous les astronomiens
De ton pais et de ta terre.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 130, P. Meyer.)
Et maistre clerc *rectorien*
Qui parler sevent bel et bien.
(*Vie Ste Katherine*, Richel. 23112, n° 60^a.)

Lors se tourna sainte Katherine devers les *rectoriens* et dist... (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, n° 275^a.)

Il commanda quoieant par ses lettres que tuit li gramerien et li *rectorien* qui seroient trové venissent au parlemant. (*Vie Ste Catherine*, Richel. 988, n° 241^a.)

RECTRICE, s. f., forme féminine de recteur, celle qui dirige :

Autres on voit de ceux cy separez,
Auxquels douleur fait tousjours dure presse,
Elle les rend de plaisirs esgarez,
Et est d'iceux la *rectrice* et maitresse.
(CL. MAR., *Riche en pauvreté*, i, 297, éd. 1731.)

RECEUE, voir RECEUE.

RECUEIL, *requiel*, *receuil*, *recueul*, s. m., action de recueillir, de réunir :

Le *recueil* des fruits. (SALIAT, *Herod.*, VIII, § 104, éd. 1556.)

Ils prièrent les tribuns qu'ilz feissent un peu sursoir le *recueil* des voix et suffrages du peuple. (AMYOT, *Vies*, P. Aem., éd. 1567.)

— Dépôt [d'un testament] :

Le notaire qui l'a recueilli et deux tesmoins de ce *recueil* receuz a serment sur la verité d'iceluy (testament), nous l'approuvons. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém.*, *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, V, 187.)

— Entrepôt :

Bruges qui est un lieu de grant *recueil* de marchandise. (COMMUN., *Mém.*, V, 18, *Soc. de l'Hist. de Fr.*)

— Relâche, port d'abri :

Et icy (Sainte Helene) est le *recueil* des navires portugalloys, et sy se rafraichissent quand ils viennent de Gaillisou. (1544-1546, J. ALFONSE, *Voy.*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 281.)

— Protection, abri, refuge :

Les humains corps s'y languiroient en deuil,
Ayans toujours larmes fraiches a l'ueil,
Pour la mort d'elle incessamment plorer,
Chascun voudroit pour son mieulx le cer-
[cueil,
Les nobles gens seroient tous sans *recueil*,
Sans faire fait digne de hault louer.
(P. MICHAULT, *Complainte sur la mort de la comtesse de Charrolois*, dans *Dance aux aveugl.*, p. 132, éd. 1748.)

L'ung prent en l'esglise *recueil*,
Et l'autre sonne les allarmes.
(*La Piteuse desolat. du monast. des Cord. de Maulx*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 145.)

Mais je m'attens, que sous vostre *recueil*
Sera cogueu le zele de mon vueil.
(CL. MAR., *Epist.*, Du camp d'Atigni... p. 129, éd. 1596.)

Ceste reine estoit une honorable et vertueuse reine et fort sage, la vraie mere des pauvres, le support des gentilshommes, le *recueil* des dames et damoiselles et honnestes filles, et le refuge des sçavans hommes. (BRANT., *des Dames*, VII, 318, Lallanne.)

— Réception, accueil :

As tu veu le bel accueil
De ta bele, et le doux *recueil*
Qu'elle t'a fait de leal cueur.
(FROISS., *Poés.*, III, 28, 907, Scheler.)

M'escripvit de aller a luy vers Sené, ou je le trouvoy, ou me fait par sa bonté bon *recueil*. (COMMUN., *Mém.*, VIII, 2, Chantelauze.)

J'ay mes mignons en mon lieu,
Qui ne quierent que mon *recueil*.
(COQUILL., *Blason des dames*, II, 181, Bibl. elz.)

Pour ce que le roy l'avoit escript que on leur fist grant *recueil*. (31 juill. 1497, Arch. mun. Rouen, A 9.)

Et luy fit ledit Joffroy grant *recueil* pour ce qu'il estoit neveu de sa femme. (16 août 1502, *Acte de notoriété*, Arch. R⁴ 20287, t. I, n° 42.)

Les remersioit de leur *requiel*. (1512, *Reg. consul. de Limoges*, I, 59, Ruben.)

Il y aura grand difference entre le *recueil* que trouvera un fol, et un sage. (L. LABÉ, *Œuv.*, Debat, p. 64, éd. Lemerre.)

La somme de 276 livres que luy a esté necessaire, considerant le grant *recueil* que le Roy luy faisoit pour l'honneur de Sa Majesté imperiale, en dons et presens accoustumez en diverses sortes et especes d'or. (1550, *Compte cinquiesme de R. de*

Bouloingne, n° 264 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2482.)

Luy aussi recevoit amiablement le bon *recueil* et la chere que luy faisoit Ciceron. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Le bon *recueil* qu'il faisoit aux personnes. (Id., *ib.*, Crassus.)

Il aymoit leur republique, pour le bon *recueil* qu'il avoit d'elle. (BRANT., *Gr. Capit. Franç.*, III, 103, Lalanne.)

Nous luy faisons cet honneste *recueil*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. vi, n° 393 v°, éd. 1588.)

RECUEILLABLE, adj., qui est à recueillir :

M. Cast m'a envoyé une lettre écrite en italien par l'empereur au pape, en laquelle les titres glorieux et superbes qu'il donne a Sa Sainteté plus qu'on n'en donneroit a Dieu mesme, sont plus *recueillables* (pour marque de l'impieté et vanité du siecle) que tout le reste de son discours. (L'Est., *Mém.*, 2° p., p. 545, Michaud.)

RECUEILLANCE, s. f., réception, accueil :

J'ay fait la reverence a mondict seigneur, qui m'a fait tres bonne *recueillance*. (8 nov. 1468, *Lett. de Jean de Mazilles*, ap. Comynnes, *Mém.*, III, 248, Soc. de l'Hist. de Fr.)

O noble seigneur Rance !
Nous to remercions
De la bonne *recueillance*
Que tu as fait a Bourbon.

(1525, *Chans. sur le connét. de Bourb.*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, II, 96.)

RECUEILLE, s. f., accueil :

Le saluerent moult honnorablement de par son pere et de par sa mere, et luy compterent la bonne et joyeuse *recueille* et les beaux dons qu'ilz avoient eu. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 344, Bibl. elz.)

RECUEILLEE, s. f., récolte :

Je vous bailleray de la semence, a fin que vous semiez la terre, en telle condition que quand ce viendra a la *recueillie*, vous en donnerez la cinquieme partie a Pharaon. (*Bible*, p. 40, éd. 1556.)

RECUEILLEOR, *recueillior*, *recullour*, *recoilleur*, *recueilleur*, *recoilli*, s. m., celui qui recueille :

Je suis un vacher et *recueilleur* de figes sauvages. (*Bible*, Amos, VII, éd. 1556.)

— En partic., celui qui recueille, qui perçoit les impôts :

Recullour des deimes. (1243, *Accord*, Moreau 162, n° 142 v°, Richel.)

Et c'il y avoit aucuns ou aucunes que ne paissent ceu qu'il doveroient de malletote a lai journeie c'on l'iroit queire, il doivent dire aus *recullours* : Je doie tant ; et li *recullours* lou doie metre en escrits, et de ceu qu'il lairoient a paier, dont il seroient mis en escrits, il lou doivent envoyer ou pouter en l'ostel des *recullours*. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 116.)

Doient li *recullours* dez paroches conter

chescun .xv. jour, et doivent raipourter en escrit tout ceu qu'il averont ressus de chescuns et de chescune. (*Id.*, p. 117.)

Devra payer a nos ou a nostres *recueillours* per chesque ant intier qui feroit sa demorance furs de nostre ville, .x. sols laus. (1409, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 164, n° 42 v°.)

Ly *recoilliarre* des censes de la ville. (1416, *Id.*, n° 271, n° 80 v°.)

— Compileur :

Plutarchus compte seulement .xi^m. Persans mors, mais croire que les *recoilleurs* de ses escrits ont erret n'est chose injuste. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10312, IX, II, 12.)

Nous cherchons si ces recitateurs et *recoilleurs* sont louables eux mesmes. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 101, éd. 1595.)

— Avec un rég. de pers., celui qui donne abri à :

Le dauphin Viennois, es pays de ce duc son humble *recoilleur*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 513, Buchon.)

Laonnois, *recoilleur*, Rouchi, *ercoièresse*, celui ou celle qui ramasse le blé fauché pour le mettre en javelles.

RECUEILLET, *recoillet*, s. m., accueil :

Unques de rion n'oi tele envie
Com j'aureie de vos trouver,
Ou vos poisse mercier
Del biau *recoillet* et del bon.

(BEN., *Troie*, 6430, Joly.)

RECUEILLETTE, -ete, *recoillate*, s. f., abri, refuge :

Mais mettons nous a *recoillate* et a sauveté ou chasteau de Plansi. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, n° 99 r°.)

Ils avoient fait charpenter une bastille de gros mesriens en maniere de *recoillate* ou bien povoient (tenir) mille hommes. (*Id.*, *ib.*, n° 100 v°.)

— Assemblée, réunion :

Revindrent les chevauchers et les archiers qui avoient esté pour descouvrir le pais et savoir s'aucune rassemblee et *recoillate* se faisoit des François. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, n° 135 v°.)

— Réception, accueil :

La grant joie, feste et bonne *recoillate* que l'en leur fist. (G. DE CHARNY, *Liv. de la cheval.*, ms. Brux., n° 80 v°.)

La gracieuse et belle *recoillate* qu'ils nous ont fait en nostre joyeux advenement en nostre dicte ville. (5 avril 1381, Arch. mun. Rouen, tir. 3, n° 2 et 3.)

Or parlerons de l'amiral de France et de l'armee françoise, comment ilz prindrent terre en Ecosse, et quel semblant de belle *recoillate* on leur fist ou pais. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, n° 317 v°.)

Et firent audit Jean Boudaut de grands honneurs et *recoillate*. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. xc, Buchon.)

Et portoit une chere joyeuse, en sa *recoillate*, vers chacun. (LA MARCHE, *Mém.*, I, 1, Michaud.)

— Recette :

Sur toutes mes tailles que je ay ou puies havoir en la ville de Vernier Fontainne que est de la *recoillate* de la chesteillerie dou dit leue de Vuillafans. (1363, *Lett. de Jean de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, T 15, n° 25.)

Messin, *recueuyattes*, restes de foin qu'on ramasse dans les prés.

RECUEILLEUR, voir RECUEILLEOR.

RECUEILLIE, *recuelie*, *recoillie*, s. f., cueillette, récolte :

Celles (les abeilles) qui sont chargees cherchent en volant l'air doux, et craignent que quelque grand vent ne leur face tomber leur *recoillie*. (GRUGET, *Div. leç.*, IV, XIII, éd. 1539.)

Sept annees de plantureuse *recoillie* et grand vilité de blé. (DE LA BOUTIERE, *Des prodiges*, p. 215, éd. 1555.)

Aucuns... vendans la *recoillie* contre la defense faicte. (Id., *Suetone*, p. 243, éd. 1569.)

— Accueil, réception :

Et compterent au roy Urian toute la verité du fait et la bien venue et la *recuelie* que son frere avoit eu en Armanie. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 201, Bibl. elz.)

Et la auroit on conseil comment on se cheviroit a la *recoillie* du seigneur. (FROISS., *Chron.*, IV, 120, éd. 1559.)

Unes lettres... faisant mantion de vostre reception et bonne *recoillie* a Flourance. (1407, *Lettre de Jean le Maingre*, ap. Martène, *Anecd.*, II, col. 1331.)

— En partic., accueil fait aux ennemis :

Car la *recoillie* est moult patente et si perent encoire les traces, les parois et les maisieres des murs et de la fortification du lieu. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 39.)

RECUEILLIER, -ler, *requeillier*, -ellier, -eller, *recueillier*, *recoeller*, *recoillier*, *recoillier*, *recoillier*.

— Act., rassembler, ramasser, recueillir :

Pour ce que moy, acteur de ces Croniques d'Engleterre, ne veul pas prendre ne *recoillier* au long les choses advenues en plusieurs lieux et divers. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 153, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Maigne de Corbiere, Jehane Boursiere, a .x. lb., pour kies de fillet *requeillier* contre le bon de la ville. (4 juin 1344, *Reg. de la Loy*, 1340-1354, Criet a .x. lb., n° 65 v°, Arch. Tournai.)

Le troisieme jour apries, tout se deslogierent et *requeillierent* tentes et trefs. (FROISS., *Chron.*, I, 457, Luce, ms. Amiens.)

Pour *recueillier* les mors dessus les camps. (Id., *ib.*, VI, 172, Luce.)

Cloaca, fosses ou sont *recueillies* ordures. (*Gloss. de Salins*.)

Chacun cheval menant bannaux pour *recoeuiller* les dits fiens et ordures aura une clochette. (1505, *Reg. aux publications*, n° 345, f° 410 r°, Arch. Tournai.)

... Ung demy toit nogue pour *recoeuiller* les eauwes. (1612, *Reg. des prévôts et jurés*, Arch. Tournai.)

— Accueillir, recevoir :

Il *requella* grandement et liement ces signeurs. (FROISS., *Chron.*, II, 302, Luce, ms. Amiens.)

Si s'en vint en Flandres. Et le *requellierent* li Flamenc et en fissent lor chapitaine. (Id., *ib.*, IV, 250, Luce, ms. Rome.)

Ce seroit bon que vous envoissies deviers vostre cousin le prince de Galles a savoir se il vous vorroit *receuillier*. (Id., *ib.*, VI, 195, Luce.)

— Recevoir, en parlant d'ennemis :

Atant ez vous le roi Richart et sa gent, et se fierent entr'eus, li roial les *recoillierent* viguerusement a tant de gens comme il estoient. (MÉN. DE REIMS, § 113, Wailly.)

Se tinrent tout quoieusement sur les chans tant que toutes lors gens fuissent armé, et pour *requellier* les Escos, s'il fuissent venut. (FROISS., *Chron.*, I, 332, Luce, ms. Amiens.)

Li princes sans nulle faute les *eust recoeilhes* et combatus. (Id., *ib.*, VII, 19, Luce.)

— Réfl., se rassembler, se réunir, se réfugier :

Pour obvier a ce que ses anemis ne se *recoillissent* et venissent ferir sur le logis de ses gens a despourveu. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 269, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si se *recoillierent* et rassamblèrent ce samedi sus les camps. (FROISS., *Chron.*, V, 17, Luce.)

Pour tant qu'il ne voloient mies qu'il se *recoillissent* ensamble. (Id., *ib.*, VI, 177, Luce.)

Li Engles et Poitevin, qui bien veoient leur convenant, se ordenèrent selonch ce, et se *recoillierent* tout ensamble. (Id., *ib.*, VIII, 40, Raynaud.)

Guernesey, *r'cuiller*, Hainaut, *recoeuiller*, recueillir. La Bresse en Vosges, *requouyer*, rechercher.

RECUEILLOIT, recoilloit, s. m., accueil :

Moult me laidist an son ostel
Moult me fist malvais *recoilloit*,
Et dist que Troyens haoit.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 63^d.)

**RECUEILLOITE, recoillote, recoeil-
lotte, requelloite, recoilloite, recoel-
lotte, recoillote, requelloite, recoeil-
lotte, recoilloute**, s. f., action de recueillir, de rassembler :

Ce ne sera point sans cause se, ou tesmoignage de sa saincteté, je metz icy en une *recoillote* ou ensamble ses propres

paroles. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, I, 206, Xav. de Ram.)

— Assemblée, réunion de troupes :

Revinrent li chevauteur et li arcier, qui envoioient avoient esté pour descouvrir le pays, et savoir se nulle rassemblee et *recoillote* se faisoit des François. (FROISS., *Chron.*, III, 190, Luce.)

Si eut devant Bourdille, le siege pendant, plusieurs grans apertises d'armes faites, maint assaut, mainte envaie, mainte *recoillote* et tamainte escarmuce. (Id., *ib.*, VII, 119, Luce.)

— Réception, accueil :

Quant ceste *recoillote* fu faite issi com vous aves oi, li empereres ne volt laisier que il n'ait conté tout issi que avenu li estoit. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 55 r°.)

Aprez tous les festoieimens et *recoillotes*. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 303, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Il les remercia grandement de le bonne lie cierre et de la belle *recoillote* que il li avoient fait. (FROISS., *Chron.*, I, 25, Luce.)

Le bonne chierre et belle *recoillote* qu'il li avoient fet. (Id., *ib.*, I, 234, Luce, ms. Amiens, f° 4.)

Certes, madame, ce respondi le chevalier, je me contente grandement d'eulz tant que de la *recoillote*. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 21^e.)

Tantost seurent la petite *recoillote* que ceux de la ville avoient fait aux Ermaingnacs. (*Trahis. de France*, p. 97, Chron. belg.)

Asses avez oy par cy devant comment Loys de Gavres arma a Raguse et la grant *recoillote* que par le comte et les barons du pays luy fu faite. (*Hist. des Seig. de Gavres*, f° 69 v°, Wolf.)

Et firent audit Jehan de Boudault de grans honneurs et *recoillote* pour l'honneur du dit duc. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 242, Soc. de l'Hist. de Fr.)

La se firent les honneurs et les *recoillotes*, d'un costé et d'autre, entre les princes, les signeurs et les nobles hommes. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Si fut a icelle dame fait grant honneur et grande *recoillote*. (Id., *ib.*, I, 8.)

Et aussy moult courtoisement la remercia du grand honneur et belle *recoillote* que le roy de Castille, monseigneur le prince, et autres nobles barons et chevaliers luy avoient fait. (G. CHASTELL., *Faits de Jacq. de Lalain*, VIII, 147, Kerv.)

— Poste, abri pour les soldats de garde a la porte d'une ville :

Et premiers s'ensuiet les mises faites et paiees par lesdis commis a cause du commenchement, ouvrage et ordenanche de le dessus dite garite et *requelloite* de le porte Coquerel. (1^{er} oct. 1422-28 fév. 1423, *Compte de fortifications*, Arch. Tournai.)

Avoir fait descouvrir, mettre jus et defaire le viesse garite de bos estans aux pons levis de la dessus dite porte Coquerel, et icelle fait mener au lieu de Baille estans a le Val, pour icelle assir, metre et ordon-

ner, pour la seureté et deffence des bonnes gens et maisons des fourbos dudit lieu, comme a cause del ouvrage et commenchement du demolissement des joees de machenerie estans dedens la *requelloite* de ladicte porte, d'un costé et d'autre des pons d'icelle porte. (1422-1423, *Compte des Fortifications*, 20^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir commenchié une barriere pour ladicte porte, faisant *recoillote* par devant, de vingt trois pies de long, et de six pies et demy de hault. (16 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

Jehan Durant, roquetier, pour .xx. journees et demie par luy deservies a avoir levé et appointié grant quantité de pierres, hors de ladicte roque des fossez de la dicte porte vallenchenoise, que on a employé au fait de la dicte *recoillote*. Et aussy, a avoir tailliet et appointié de pierre, venant de la dicte roque, .ii. quings d'arrestiers, .x. pierres d'ourdon, et .vi. pies de quings et parpains, servans a le tieste de mesure faisant contreloy de ladicte garitte de ladicte porte, faite au pourpris de la dicte *recoillote*. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir regarny de noef et refait le sieure servant a l'uisserie de le *recoillote* de la dicte porte de Maruis. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir remis a point le serure de l'uis de le *requelloite*, en le tourelle d'empres le le bolvercq de ladicte porte de Maruis. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 1^{re} Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECUEILLOTTE, voir RECUEILLOITE.

RECUEUDRE, recuidre, requisdre, requerre, v. a., prendre, recevoir, recueillir :

Ke nous en peussions *requerre* nostre droiture comme devant. (1266, *Ch. de Ponthieu*, Arch. mun. Abbeville, sér. AA, art. 9.)

Pour venaingier celli vigne et porter la venainge ou celier et pour ahider de *recuidre* les quars des vignes et aporer du celier. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Et doivent *recuidre* tous les censes astant es deux lieus dessus dits. (Vers 1436, *Rôle de S. Ursanne*, Mon. de l'Év. de Bâle, V, 333, Trouillat et Vautre.)

Lequel maire doit *recuidre* toutes censes et revenus desditz prevost et chapitre. (1438, *Droits de l'Év. de Bâle*, *ib.*, V, 354.)

Les chesnes y coulent de miel :

Les toysons y sont fines sayes :

Le baume on y *recueit* des hayes.

(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 107 v°, éd. 1619.)

Ardennes, *recude*, récolter.

RECUEUL, voir RECUEIL.

RECUIDIER, -der, requi., v. a., penser de nouveau, à son tour :

Et quant cil les virent venir, si corurent a lor armes, que il cuiderent que cil fuissent Grieu, et cil *recuiderent* altressi d'aus. (VILLEHARD., §383, Wailly.)

Quant il me *recuidait* tenir,
Je le vi bien vers moi venir.
(*Dolop.*, 8483, Bibl. elz.)

Des guerres apres ou je tens,
C'on a faites en nostre tens,
Et de la gent morte et conquise
Recui je parler en tel guise...
Que nul ne m'en devra reprendre.
(*Gufart, Roy. lign.*, 47, W. et D.)

— Estimer, évaluer :

Ce mignon icy cuide estre ange !
Voz morceaux *seront recuidés* ;
Vous n'estez pas ou vous cuidez,
Car vous passerez souz ma pate.
(*Mist. du viel test.*, XXXVII, 35101, A. T.)

— Craindre à son tour, de son côté :

Car de pluisors estoit haiz,
Si *recuidoit* estre traiz.
(*CHAREST., Clig.*, 1219, var., Fœrster.)

Li riches huem *requide* bien
Que nuls ne li toille s'amie
Qu'il vuelt amer par seigneurie.
(*MARIE, Lais, Equitan*, 150, Warnke.)

RECULLILOUR, voir RECUEILLEOR.

RECUIREURE, s. f., nouvelle croissance de la peau :

La cicatriceure et la *recuireure*. (*H. de Mondeville, Richel.* 2030, n° 58^a.)

RECUIRIER, -cuirrier, v. a., regarnir de cuir :

A Andrieu Dewasmes, ghehorelier,...
pour avoir *recuirrié* une corde servant au
wignerone du beffroy. (18 févr. 1463-19 mai
1464, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme de mises,
Arch. Tournai.)

RECUISEUR, s. m., ouvrier qui recuit les métaux :

Recuisers, doreurs et peintres d'images.
(*AMYOT, Œuv. mét.*, II, 18, éd. 1820.)

1. RECUI, requit, adj., fin, rusé, mardré, pervers :

Il fut *recuiz*, si s'en eschive.
(*Renart, Br. II*, 729, Martin.)

Sire Renart, vielz est li chaz :
Petit vos vaut vostre porcaz.
Ci vos herbergeroiz, ce cuit,
Encontre vezié *recuit*.
(*Ib.*, 805.)

Sages fu Chatons et *recuiz*,
Qui enseigna son fil petit
Q'a son menger parlast petit.
(*Ib.*, Br. XVI, 618.)

Teil cose qui resanblast voir,
Li dit a loi d'ome *recuit*.
(*Ib.*, Br. IX, 16.)

... En dit, ce cuit,
Encontre vezié *requit*.
(*Ib.*, 1619.)

Si uns des chevaliers li nome
.i. soen vallet sage et *recuit*,
Or sachiez bien, fet il, je cuit
Qu'il fera bien vostre besoigne.
(*G. de Dole, Vat. Chr.* 1725, f° 91^b.)

Le felon vavassor *recuit*,
Mal enginoz et sorprendant
N'amoit li rois ne tant ne quant.
(*Durnars le Gallois*, 5072, Stengel.)

Mes les dures vielles ridees,
Malicieuses et *recuites*,
Supt en l'art de barat si duites.
(*Rose*, 21736, Méon.)

Et si felon et si *recuit*.
(*BAUD. DE CORDÉ, Dits*, III, 29, Scheler.)

— Mauvais, en parlant de choses :

Quant ore voit la dame k'ens ou bois il anuite
Et que la vespree este felonnesse et *recuite*.
(*Berte*, 916, Scheler.)

2. RECUI, s. m., finesse, détour :

Ce dist la lettre et li devin
Et ce devons nos croire tuit
Ke la lettre dist, sans *recuit*.
(*Ms. Turin, L V 32, f° 179 r°.*)

RECUIEUR, s. m., ouvrier qui recuit les métaux :

Chascun ouvrier et monnoyer, *recuieur*
et *recuiteresse*, paieront chascun an un
quart d'escu. (6 juin 1364, *Ord.*, IV, 441.)

— *Recuiteresse, s. f., ouvrière qui recuit les métaux :*

Chascun ouvrier et monnoyer, *recuieur*
et *recuiteresse*, paieront chascun an un
quart d'escu. (6 juin 1364, *Ord.*, IV, 441.)

RECULANT, adj., qui recule :

Retrogradus, *reculans*. (*Gloss. de Salins*.)

RECULATE, s. f., renforcement :

Celle (boucherie) qui sera en la *reculate*
de petit pont. (1416, *Edit*, ap. Felib., *Hist. de Paris*, III, 542.)

RECULEE, s. f., action de reculer :

Ou voele ou non, a fait la *reculee*.
(*RAIMS., Ogier*, 5129, Barrois.)
Nous rendrons tel estour senz faire *reculee*.
(*Girart de Ross.*, 5007, Mignard.)

Certainement le roy qui a telle chevalerie
deveroit avoir grant paour et la pensee
esbahye d'entrer en bataille en telle compaignye ;
voire se elle n'estoit autrement regulee,
j'ose bien dire qu'il voudroit mieulx au roy
qu'il feist une sage *reculee*.
(*MAIZ., Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 31.)

Et li dus de Bourgogne n'en fist point *reculee*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4315, Chron. belg.)

— Renforcement :

Je alai a une fenestre ferree qui estoit
en une *reculee* devers le chevel du lit.
(*JOINV., S. Louis*, LXXXIV, Wailly, éd. 1867.)

Un golfe ou *reculee* de mer. (*CL. VALGELAS, Conserv. de santé*, p. 17, éd. 1559.)

— *N'avoir pas grand reculee, n'avoir pas beaucoup d'espace pour reculer :*

Sire, il vous convient haster,
Affin qu'il n'ayent l'adventaige,
Car s'ilz vouloient approcher
Vous y pourries avoir dommaige,
Pource qu'estes pres du rivaige
Et n'avez pas grand *reculee*.
(*JACQ. MILLET, Destruct. de Troye*, f° 70^b, éd. 1544.)

— Jeu d'enfant :

Juies nous au roy qui ne ment...
A l'erbelette et aux risées,
A l'estoef et aux *reculees*,
Au mulet, au salir plus hault.
(*FROISS., Poés.*, I, 93, 220, Scheler.)

— Lieu où l'on se retire, retraite :

Or est il mort ; quelque biens qu'il ait eu
Sa vie fut longtemps a jaculee,
Plus ne sera cestuy desormais veu
En son chasteau d'Angiers ou *reculee*.
(*OCT. DE S. GEL., Sej. d'honn.*, f° 121 r°, éd. 1526.)

RECULEIS, recull., s. m., reculade :

En ce pongneis et *reculleis* fu rescous
messire Eustace d'Aubrecourt par ses gens.
(*FROISS., Chron.*, Richel. 2644, f° 170 v°.)

Wallon, *recoulis*, endroit où l'on recule, impasse, cul-de-sac, recoin.

RECULET, recullet, s. m., lieu isolé, reculé :

Et de querre mult s'entremettent
Et ont priz o eulz Diulet,
Qui veit en chascun *reculet*
Et se boute parmi le bois.
(*Vie de S. Evroult*, IV, 60, Bli.)

Avoient baillé et delaissé une place ou
reculet, en laquelle a un puis seant en la
rue de la Couroierie. (1343, *Ch.*, ap. Duc.,
Reculare.)

Les maire et eschevins, bourgeois et habitants
de nostre ville d'Abbeville en Pontieu nous
ont fait humblement exposer comment la dicte
ville est assise en un *reculet* de mer. (1399,
Liv. rouge de l'hôt. de ville, ap. Duc., *Reculare*.)

El se va coucher en quelque *reculet*.
(*Mist. du Viel Testam.*, t. II, p. 210, A. T.)

Quand je te voy retraict ainsi soulet,
Com pouvre chion tappy en *recullet*.
(*VILLON, Codic.*, Débat du Cœur et du Corps, p. 128,
Jouaust.)

Va en un estroit *recullet*,
Ou quelque chambriere ou varlet
Luy rattisa d'ung vieil cousteau
Le ventre jusques a la peau.
(*Le Banquet des chambrières*, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., II, 288.)

Nom de lieu, le *Reculet*, montagne du Jura.

RECULET, voir RECULET.

RECULLOUR, voir RECUEILLEOR.

RECULOIRE, s. f., reculade ; jouer de la reculoire, reculer :

Je m'oppose. — Villain parfait,
Jouez vous de la *reculoire* ?
(*GREDAN, Myst. de la Pass.*, 24422, Paris et Raynaud.)

Reculoire se dit en Normandie, pour désigner la partie du harnais du cheval attelé en limon, qui passe au bas de sa croupe, et qui empêche la voiture de le toucher lorsqu'on veut le faire reculer ou quand on descend une côte.

RECULOT, s. m., endroit reculé, impasse, cul-de-sac :

Une maison ayant issue ou *reculot* du roduit. (18 sept. 1469, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

RECUMPENSACION, voir RECOMPENSACION.

RECUNCHIER, *-tier*, voir RECONGHIER.

RECUNTEMENT, voir RECONTEMENT.

RECUNTEOR, voir RECONTEOR.

RECUNTER, voir RECONTER.

RECUNUISSANCE, voir RECONOISSANCE.

RECUPE, s. m., celui qui est exempt de faute ?

Melchisedech le *recupé*, qui signifie le roy juste et sans doute. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 15°.)

RECUPERABLE, adj., qui peut être recouvré :

Ceste innocence qui est fille de justice se peut par injustice et par iniquité effacer et estraindre. Mais pourtant ne se doit l'homme desesperer, car elle est tres *recuperable* pour delaisser peché et recourre a bonnes œuvres. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 13 v°.)

RECUPERATEUR, s. m., celui qui recupère, qui regagne :

Nous nous pourrons justement appeller défenseurs et *recuperateurs* du droict qui est nostre. (BRANT., *Capit. fr.*, François I°, Lalanne.)

RECUPERER (se), v. réfl., se réfugier :

Li autre foyrent et se *recupererent* a la cité. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, V, 27, Champ-Fig.)

RECUSEUR, s. m., celui qui recuse, qui conteste :

La sabeline senz nul *recuseur*
Est de sa pel vestue a chascun jur.
(*Rom. des romanz*, Richel. 25407, f° 141 v°.)

RECUTAILE, s. f., chose secrète. cachée :

Faire rimes et savoir consaus et *recutailles*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

Faire chose de *recutaille*. (*Ib.*, f° 110 r°.)

RECUTER (se), v. réfl., se cacher, se blottir :

En l'asérant s'en est entrei
Dedens l'glise, a *recutei*
En un angleit, a une part
Ou chandeles ne ceirge n'art.

(G. DE SAINT-PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 2534, Michel.)

RECUVER, v. a., remettre en cuve :

Recuver, to tun, or put into a fat again (COTGR., 1611.)

RECUVRER, voir RECOVERIER.

RECYTABLE, voir REGETABLE.

RED, voir RÉ 1.

REDAISIÉ, adj., troublé, peu à son aise :

Car trop est *redaisié*
En la vostre presence.
(*Perceforest*, II, f° 133°, éd. 1528.)

REDAISIER, v. n., se refuser, hésiter :

D'onnerer Sainte Eglise jamais ne *redaisies*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 278, Kerv.)

Chius qui de cuer le sert et de riens ne *redaise*.
(*Ib.*, *ib.*, II, 41.)

REDAMAGIER, v. a., endommager de nouveau :

Les *redamage* et les malmet.
(BEN., *Troie*, 20530, Joly.)

REDAMPION, voir REDEMPTION.

REDANCION, voir REDEMPTION.

REDARDER, v. a., relancer :

Plusieurs dards toboient ensamble sur lui seul, et il les *redardoit* sur leurs dardeurs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 13.)

REDARGACION, *-gacion*, *-tion*, s. f., blâme, reproche, querelle :

Et depuis eurent aucunes *redarguacions* ensamble, mais enfin se concorderent l'un avec l'autre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 93, Soc. de l'H. de Fr.)

En ceste presente evangille est descrite et recitee la confute *redargation* des envieux juifs, lesquels par leur mauvaïse affection cuydoient iniquement depraver les vertueux faicts et miracles de Jesus Christ. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 160 v°, éd. 1519.)

Cf. REDARGUCION.

1. **REDARGU**, adj., opiniâtre, acharné :

Ne doy je bien estre dolens,
Quant vous estes si *redargus*
Vers moy, que de parlers volans
Me servez, trenchans et agus ?
(FROISS., *Poés.*, III, 98, 17, Scheler.)

2. **REDARGU**, s. m., objection, reproche, critique :

Cy respont Cristine a aulcuns *redargus* que on luy pourroit faire. (CHRIST. DE PIZ., *Charl. V*, 2° p., ch. 18, Michaud.)

REDARGUCION, *-tion*, s. f., blâme, reproche :

Dont Juifz furent ahonté
Et mis a *redargucion*.
(JEB. DE MEUNG, *Tresor*, 1184, Méon.)

Vous faictes et accomplissiez sans *redar-*

gucion tous ses commandemens quelconques. (*Menagier*, I, 131, Biblioph. fr.)

Par femme fut mis a destruction
Sanxes li fort, et Hercules en rage,
Li roys Davis a *redargucion*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 36, A. T.)

A t'ame trop mesprens
De ce qu'amendement ne prens
En toy, ne *redargucion*,
De la fole introduccion
Du fier orgueil ou tu te lies.
(*Mir. N. D.*, XVII, 284, A. T.)

Je suis comme homme qui n'oït mie et qui n'a pas *redargucion* en sa bouche. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. franc. du xv° s.*, Paris, 1872, in-8, p. 52.)

Porterent paciemment la *redargucion* et increpacion qu'il leur faisoit. (*Hist. de la Tois. d'or*, II, f° 139, ap. Ste-Pal.)

A cestes parolles, oburgacions et *redarguacions* que faisoit le consul, respondoient les chevaliers que... (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 167°, éd. 1530.)

Plus folle est la condition
De veufve que d'une fillette;
Plus est en *redargucion*,
Car el ne peult durer seullette.

(*Contred. de Songecreux*, f° 59 v°, éd. 1530.)

Le prestre s'avisé de leur faire boire de l'eau de *redargucion* : laquelle ne leur ayant fait aucun mal, le prestre dict que, puisque Dieu n'a point manifesté leur peché, luy pareillement ne le vouloit point condamner. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 480, éd. 1566.)

Cf. REDARGACION.

REDARGUEUR, s. m., celui qui redargue, qui blâme :

Mais avant me convient excuser et respondre a deux articles de quoy les *redargueurs* me pourroyent presentement et ou temps a venir encourper de vice. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2° p., XVIII, Michaud.)

REDAUBER, voir REDOUBER.

1. **REDDE**, voir RADE 1.

2. **REDDE**, s. f., visite des prisons :

Redde, visite des prisons pour sommairement voider les causes des prisonniers, admonestant les geoliers de leur donner eau et paille fresche et les tenir nets. (*Les treze livres des Parl.*, VIII, 29, ap. Le Hericher, *Gloss. norm.*)

REDDEVABLE, voir REDEVABLE.

REDDUR, voir RADOR.

REDE, voir RADE 1.

REDEBITEUR, s. m., débiteur :

Ils ne me sont en rien *redebiteurs*.
(ROGER DE COLLERYE, *Rondeaux*, CIII, Bibl. elz.)

REDEVBABLE, voir REDEVABLE.

REDEFENDRE, *redefeff.*, verbe.

— Act., défendre à son tour :

Einsi defent li uns l'autre, qant li avient que li uns chiet ; et qant Cleodat est

si las que mais ne se puet aidier, si le *redefent* li rois Leodegans. (*Artur*, Richel. 337, f° 69^a.)

— Réfl., se défendre à son tour :

Cil dedenz se *redefendoient* a trere et a giter au mieus que il pooient. (GUILL. DE TYR, XII, 16, P. Paris.)

REDEIER, voir REDIER.

REDEHAITIER, v. a., remettre en mauvais état, abaisser, contrarier :

Or doinst Dieus que nul nel respit
Ki li *redhait* se hautece.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 75 r°.)

REDEISME, *-deime*, *-diesme*, *-disme*, *-dime*, s. m. et f., seconde dime, le dixième du dixième :

Li maires... a le jour de Paske le *redime* en l'offrande, et pour ce doit il livrer vin a tous chiaus qui se commentent au jour de Paske. (1260, *Cart. de Compiègne*, f° 217, ap. Duc., *Redecima*.)

Quar envoiez le *rediesme*
A Jhesu Crist du sien meisme :
Se li fetes tant de bonté,
Puis qu'il vous a si haut monté.
(RUTEB., *Complainte d'Outre mer*, I, 93, Jub.)

Ne seroit ci pas li *rediesme*
Des paroles que nos deimes
Conteiz a petit de sejour.
(Id., *Dit d'Ipocrisie*, II, 69, Jub.)

Le *redisme*, c'est a scavoir apres le dixieme l'onzieme de tout son blaage de blez et d'avannes, et d'autre grain que il avoit a Joy seur Morain. (1284, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, p. 181, ap. Duc., *Redecima*.)

Et doivent *disme* et *redisme*. (1315, Arch. JJ 52, f° 34 v°.)

En le dicte ville a *redisme* qui se paie seur les *dismes* des religieux de Corbie. (1365, *Charle*, Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 177.)

— Le dixième du dixième de prisonniers qu'on a décimés en en faisant mourir neuf sur dix, puis les neuf dixièmes du restant :

Quant Engleis les orent numbrez,
Assis par renz, e pois *diesmez*,
La *diesme* en faisoient aler,
E les testes as nof couper.
Por la *diesme*, que fu si grant,
Que tant i out de remanant,
Refu la *diesme* *rediesmee*
E la *rediesme* fu gardece.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 4725, Andresen.)

— Fig. :

Ne porquant pas veu n'avez
Des maïs, des douleurs la *redime*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 139^a.)

REDELAIER (se), v. réfl., tarder :

Li autre qui se *redelaient*
Et monstrent d'entrer, i demeurent.
(GUILL. DE TYR, *Roy. lign.*, t. I, p. 270; Buchon.)

REDELET, voir RADELET.

REDELITER (se), v. réfl., se réjouir, s'amuser de son côté :

Nes maint de ces qui armes portent
Si *redelitent* et deportent.
(Chev. à la charr., 5973, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

REDELIVRER, v. a., rendre libre de nouveau :

Et por *redelivrer* les chans
Requist trives li reis Prians.
(*Fragm. du Roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 86^a.)

REDEMANDEUR, *-endeur*, s. m., celui qui redemande :

Repeteur, *redemendeur*, repetitor. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Puis que le presteur est le *redemendeur*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 87 v°.)

— Concussionnaire :

Mon peuple, les exacteurs l'ont gléné,
et les *redemendeurs* domineront sur toy.
(MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 133 v°, éd. 1594.)

REDEMANGER, v. n., démanger de nouveau :

Redemanger. Aidez vous de demanger.
(NICOT, 1606.)

REDEMENER, v. a., passer de son côté :

Li autre, qui illec estoient,
Redemenoient lor enfance
En haux et queroles et dances.
(CHRIST., *Chev. de la charrette*, p. 48, Tarbé.)
Redemener. Aidez vous de demener. (NICOT, 1606.)

REDEMENTER, *-manter* (se), v. réfl., se lamenter de son côté :

Si se demante durement,
Et cele aussi se *redemante*,
Qui s'amors ocit et tormanlo.
(CHRIST., *Cliget*, 5098, Förster.)

REDEMORANCE, *-ourance*, s. f., action de rester :

Redemourance, remansio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

REDEMORER, *-ourer*, verbe.

— Neutre, demeurer :

Les jachieres, qui n'i refiche
Le soc, *redemoreront* en friche.
(ROSE, 19773, Méon.)

— Impersonnel, s'écouler, se passer, en parlant du temps :

Et si ne *redemoura* gueres
Qu'Anglois comme gent meurtresse.
Renoncierent a leur promesses.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 136^a.)

REDEMPNATION, s. f., rançon :

Le roy Jehan de France, quant il fut yssu hors de France et remis a trente cens mille francs de *redempnacion*... (FROISS., *Chron.*, XV, 257, Kerv.)

REDEMPTEUSE, s. f., rédemptrice :

Humanité prinist Dieux en ton costé,
Souffraitouse, crueuse, piteable,
Redempteuse Marie tres amable.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 82, A. T.)

REDEMPTEIF, adj., qui rachète, qui donne la faculté de racheter :

Penses doncques comment estoit plain de douleur ce benoit cuer sacré, lequel si estoit continuellement feru et tourmenté par tant grant et dures paines lesquelles s'appellent les paines *redemptives*. (EXMINES, *Livre des sains anges*, f° 58 v°, éd. 1478.)

Douleurs *redemptives*. (*ib.*)

Laquelle disposition aura aussi lieu, pour le regard des retraicts conventionaux, combien que la grace *redemptive* y soit octroyee a plusieurs et diverses annees. (*Coast. d'Aoustie*, p. 320, éd. 1588.)

Grace *redemptive*, pareillement octroyee a certain temps limité, ledit temps escheu, est rendue nulle. (*ib.*, p. 449.)

1. REDEENTER, v. a., renouveler les dents d'une scie, d'un instrument :

Avoir rechesisé et *redenté* le tronchonnoire servant aux ouvrages de la ville. (19 nov-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

2. REDEENTER, v. a., renverser :

Li hanap avoit *redenté*.
(Rich. li biaux, ms. Turin, f° 192^b.)

REDEPARTIR, v. a., départir, partager, distribuer :

Quant d'armes sunt lur cors garniz
Si *redepartent* lur conreiz.
(BEN., *D. de Norm.*)

Li dux *redepartoit* toutes ces choses aus chevaliers et par touz ceus de l'ost ou il estoit bien employé. (GUILL. DE TYR, II, 12, P. Paris.)

REDEPORTER (se), v. réfl., se réjouir :

La damo qui la pierre porte
Plus volentier s'en *redeporte*,
Et plus sovent fait son deduit
O son ami et jour et nuit.
(LAPID., *fr.*, C 235, L. Pannier.)

REDER, *redder*, *resder*, *reideir*, v. n., délirer, extravaguer :

Ainssi crie comme erragies,
Tel paour a a poi ne derve,
Che dist cascuns : Je cuit qu'il *rede*.
Ch'est de malage qui l'argue.
(Del Userier, Richel. 15212, f° 137 r°.)

Resder, delirare. (*Voc. lat.-fr. du XIII^e s.*, Chassant.)

Toudis *rede* il ou cante ou brait
Et si ne set onques qu'il fait.

(AD. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Richel. 25566, f° 44 v°; p. 317, Cousemaker.)

Delirare, *reideir*; delirus, celui qui *reide*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 4120, f° 123 r°.)

— Songer, rêver :

Redder, ou selon quelques uns, *rever* c'est a dire faire un songe, estre le joué

d'une vision nocturne. (CH. BOUILLI, *Orig. des mots fr.*, p. 78, éd. 1533.)

Arden., *redder*, rêver. Suivant Génin (*Récréat. philolog.*, I, 322), on dit à Amiens : *Reder* de quelque chose, pour signifier en être amateur passionné : Monsieur un tel *rede* d'oiseaux, *rede* de médailles, de fleurs.

REDERIE, *reiderie*, *resderie*, s. f., rêverie, déraison, infatuation, opiniâtreté, entêtement :

Deliramentum, *resderie*. (*Petit vocab. lat.-du xiii^e s.*, Chassant.)

Deliramentum, *resderie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Deliramentum, *reiderie(e)*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 4120, f^o 123 r^o.)

J'ay veu grant vauderie
En Arras pulluler,
Gens pleins de *rederie*,
Par le jugement brusler.

(J. MOLINET, *Recoll. des merveill. advenues*, ap. Di-
naux, Trouu, arts., p. 311.)

Picardie, *rederie*, chose qui fait rêver, merveille ; on dira d'une figurine, de quelque chose de mignon et de rare : C'est une *rederie*, c'est petite *rederie* ! Cela veut dire en bon français d'autrefois : c'est un rêve, une vision. (Gén., *Recréat. philolog.*, I, 323.) Il y a à Amiens le marché de la *Rederie*. C'est un marché où l'on vend toutes sortes de curiosités. Hte-Normandie, Vallée d'Yères, *rederie*, caprice, engouement, idée chimérique.

Noms de lieux : *Redderie*, *Rederie* (Oise), la *Réderie* (Pas-de-Calais).

REDESAANCRER (se), v. réfl., lever l'ancre de nouveau :

S'il orent morz, sis enterrerent,
Après se *redesaancrerent*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3913, Michel.)

REDESAISINE, *reddeseisine*, s. f., action de dessaisir :

Ne ceux qui sont pris par *reddeseisine*, ne ceux qui par jugement de nostre court sont coummaundes a la prison. (BRITT., *Lois d'Angl.*, f^o 73, ap. Ste-Pal.)

Si la tierce foiz le face, si chet la peyne de la *reddeseisine*. (Id., *ib.*, f^o 133.)

Ausi doit atteynte remeyndre en cas ou le pleyntyfe est tenant del tenement par sa intrusion ou par *reddeseisine*. (Id., *ib.*, f^o 246.)

REDESAISOR, *reddeseisour*, s. m. ?

Personnes en qui essoigne de mal de venue n'a pas lieu, ne ausi en personnes de disseisours ne *reddeseisours*. (BRITT., *Lois d'Angl.*, f^o 284, ap. Ste-Pal.)

REDESATROPELER (se), v. réfl., se détacher de la troupe :

Ainsi meuvent cil de Bourgoingne,
Les mareschaus des rens destelent ;
Piquarz se *redesatropelent*,
Comme gent en tiex faiz estable.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 21185, W. et D.)

REDESCROISTRE, v. n., décroître de nouveau :

Sylenite a bele culur,
Jaspo semble de la verdur,
Sainte est e o la lune creist,
C'ele decort si *redescroist*.
(MARB., *Lapid.*, Richel. I. 14470, f^o 22 r^o.)

REDESFERMER, *redef.*, *redef.*, v. a., rouvrir :

La demoiselle *redeferma* l'uis et puis se recoucha. (Artur, Richel. 337, f^o 236^e.)

Et li prier l'uis *redeferma*.
(GEFF., VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f^o 156^b.)

Ilz accourent, mais ilz trouvent les portes durement fermees, et ne peut chacun passer par la, et ilz ont prinz Gallehaut, puis *redefermant* la posterne et reviennent a Mons. Gau. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. LI, éd. 1488.)

REDESPECER, v. a., dépecer, défaire :

... Ce qu'avoit fait lui vy
Du tout en tout *redespecer*
Et puis apres le reparer.
(DEQUILLVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f^o 49^a, impr. Institut.)

REDESMENTIR, v. a., répliquer au démenti de quelqu'un par un autre démenti. Donné sans exemple par Orelli, *All.-franz. Gramm.*, p. 156.

REDESPENDRE, v. a., dépenser ensuite :

Les granz du siecle ont moult grant
D'acquerre ce mauvesement [faiz
Qu'il *redespendent* foloment.
(G. DE COINGT, *Mir.*, ms. Soissons, f^o 144^a; Poquet, col. 712.)

REDESPLAIRE, v. n., déplaire de nouveau :

Mout li *redespleust* se li Tur conquessent les citez que Butiemons avoit tenues. (GUIL. DE TYR, IX, 21, P. Paris.)

REDES-RANGIER (se), v. réfl., quitter de nouveau les rangs :

Havenquerque se *redesrange*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 15770, W. et D.)

REDESSERVIR, v. a., mériter :

L'en a ore Deus rendu la plaie
E teu merito e telo fin
Cum *redesserveit* Herluin.
(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 16941, Michel.)

REDESTREINDRE, v. a., tourmenter, faire souffrir encore, en sus, d'autre part :

E l'iver e la froide bise
Les *redestreigneit* de teu guise...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39165, Michel.)

Une autre chose les *redestregnoit* mout : quant li rois et li autre baron vindrent en chastel, n'i mistrent point de viande, car cele qu'il apportoient fu perdue. (GUIL. DE TYR, XIV, 23, P. Paris.)

REDESTRIVER, v. a., combattre de nouveau :

Cum Franceis *redestrivent* derechef li Daneis
E si cum a paiz faire r'entendent li Franceis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, Somm., t. I, p. 291, Michel.)

REDESVER (se), v. réfl., perdre abso-
lument le sens :

Cil d'Everwic, li citaain,
Li chevaler e li vilain
Se *redesvent* e se forsenent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 38598, Michel.)

REDESVOIER, verbe.

— Act., écarter, faire sortir de nouveau du droit chemin :

Lors m'est avis qu'avec li soie,
Entre ses bras me cuit trover,
Quant Fortune m'en *redesvoie*
(Poët. fr. au. 1300, Ars., t. IV, p. 1566.)

— Neut., s'écarter de la voie, s'égarer de nouveau :

Se conduis n'est envoies
Ki a sauvelé le convoit,
Ne faurra k'il ne *redesvoit*.
(RECLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXXIV, 5, Van Hamel.)

REDEVABILITÉ, s. f., redevance :

Redevabilité ou droiture. (*Record de Liege*, p. 66, ap. Duc., *Redhibitio* sous *Redhibere*.)

Cf. REDEVABLETÉ.

REDEVABLE, *redd.*, *rededv.*, *redevaule*, *rend.*, adj., qui doit payer des redevances :

Toutes les contrees qui sont *redesvables* au roi. (*Bible*, Richel. 901, f^o 79^b.)

Et si les ai quites de tous servages de quoi il estoient *redevaule* a mi. (1252, *Cart. S. Amand*, I, f^o 40 r^o, Arch. Nord.)

Taillables et *redesvables* a leur volenté. (Juin 1288, Arch. Chap. Bourges.)

Qui sont *redesvables* de .xiii. s. p. de cens. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 36, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

— Obligé à, tenu de :

Por ichel enviaus engien
Vint mors ou siecle terrilien,
A cui somes tout *redevable*.
(RECLUS DE MOIL., *Miserere*, cxi, 10, Van Hamel.)

Seigneurs temporels et chevaliers sont a chou ordené et *redevable* que il doivent warder et anonchier les bons. (xv^e s., *Sermon pour le .xxiii^e. dimanche apres le Triniteit*, ms. Valenciennes 119.)

Cely ou celles d'entre nous qui chu aroit ou aroient faite ou faite faire (des brigues pour obtenir des dignités), sieroit ou sieroient tenus et *redesvables* de payer tout tantoist que chu seroit proveit, a nostre dite mestier la somme dechique griffons. (19 janv. 1421, *Ord.*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., V.)

— Qui accomplit ce à quoi il est obligé, secourable :

Ke si fud preste e *redevable*
A sun serf encuntre diable.

(ADGAR, *Mir. de N.-D.*, Brit. Mus. Egerton 612, f° 15^b.)

— Qui est de droit, convenable :

Par ancien et *redevable* usage, le jour de la Trinité, en l'an de grace mil trois cens soixante et quatre, de sa nativité le vingt septieme, cestuy Charles roy quint de nom, fu coroné. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, ch. VIII, Michaud.)

Je dis donc que bienheureux et tres heureux est l'enfant qui en bonne et *redevable* reverence est obeissant au pere, par ce qu'il accomplit le commandement que Dieu luy a donné. (LARIV., *Facet. Nuits de Strap.*, I, 1, Bibl. elz.)

— S. m., celui qui est dévoué à quelqu'un :

J'en serai vostre hons liges et vostre *redevable*.
(*Contenz dou monde*, Richel. 1593, f° 145^b.)

Me rendriez trop vostre *redevable*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 201, éd. 1585.)

REDEVABLETÉ, *-tei*, *-vavleté*, *-blité*, *redévallé* (forme corrompue), s. f., redevance :

Par .iv. deniers parisis de relief et par autant de droites aieues quant eles y escarront de droit sans nule autre *redévavleté*. (1293, *Cart. de Ponthieu*, Richel. 1. 10112, f° 25 r°.)

Que services ne *redévavleteis* nule n'estoit faite as devant dis religieux. (Dim. après circons. 1299, Chaumont, Arch. Ardennes II 88.)

Et devoit a ychel temps deus gelines par an de rente et teiles *redévavleteis*. (1337, Arch. JJ 70, f° 127 v°.)

Sans kerkier d'autre rente ne d'autre *redévavleté* que desdis lib. dessus dites. (1338, Arch. S 5061, pièce 55, Suppl.)

Toutes debites, droitures et *redévavletes*. (Ib.)

Sans autre *redévavleté* ne autre debite. (1361, Arch. 5061, pièce 69.)

Il doit payer ottel service et *redévavleté* a monsigneur. (Déc. 1447, *Cart. de Fosses*, p. 95, Borgnet.)

Chy aprez s'ensuit lez doy et *redévallé* que une maier de Cowing doit par an a la justiz de Cowing. (*Cart. de Couvin*, n° 19, p. 64.)

De toutes debtes et *redévavlitez* faites cedit temps. (5 janv. 1493, *Ord.*, ap. X. De Ram, *Analecta Leodiensia*.)

Par ce faisant ledit tenant rentier est deschargé de la rente ou autres *redévavletez* que doivent ou peuvent devoir les heritages cottiers. (1493, *Cout. de Boulenois*, Nouv. Cout. gén., I, 38.)

Par la dite coustume, seigneurs sont tenus, si bon leur semble consentir, creer hypotheques sur tenemens cottiers ou roturiers. Et s'ils mettent a ce leur consentement, ils y peuvent apposer reconnaissance raisonnable; et si lesdites hypotheques sont faites sur choses feodales, lesdits seigneurs ne leur peuvent empêcher, mais ils ne seront tenus l'accorder

que ce ne soit a condition que ceux qui feront faire lesdites hypotheques tiendront les rentes, ou rente d'iceux seigneurs, a pareil relief, service et *redévavleté* que seroient soumis les fiefs ou fief, et en leur payant leurs droits seigneuriaux des deniers principaux desdites rentes. (xvi^e s., *Cout. de la Comté de S. Pol*, 65, Nouv. Cout. gén., I, 359.)

REDEVALER, *-aller*, verbe.

— Neut., redescendre :

Puis *redévalent* plus isnel
Que ne vole faucs n'arondel.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2069, Michel.)

Fulsidam estonné de la hardiesse et entreprinse de la fille, la saisit incontinent, et la retira de la mort la faisant *redévaler* en la nef. (OLLENIUS DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 83 r°, éd. 1588.)

Je *redévaleray* plus tot de rechef en enfer pour en tirer mon serviteur. (EST. BINET, *Œuv. spirituelles*, p. 689, éd. 1620.)

— Act., redescendre, faire redescendre, faire descendre :

Cil d'en haut quarriaus *redévalent*
Sus personnes sages et sotes,
Et lancent pierres a tiex flotes.
(G. GUIART, *Roy. Lign.*, 11570, W. et D.)

Incontinent qu'il veit le temps propre pour faire voile, il feit a grande haste *redévaler* ses vaisseaus en mer. (AMYOT, *Vies. Lucullus*, p. 1840, éd. 1567.)

S'ainsin estoit, toute peine fatale
Me seroit douce et ne me chaudroit pas,
Non, d'un vautour fuscé je le repas,
Non, qui le roc remonte et *redévale*.
(HONS., *Amours*, I, I, p. 23, éd. 1584.)

A celui qui la bas remonte et *redévale*
Le penible rocher.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 73 v°, éd. 1576.)

Norm., *redévaler*, neut., dévaler de nouveau :

Je n'ai fait qu'amonser et *redévaler*. (LALLEMAN, *Le rendez-vous du député*, p. 80.)

REDEVALTÉ, voir REDEVABLETÉ.

REDEVANT, adj., emploi fort obscur dans l'exemple suivant. Püschel traduit par reconnaissant; mais cette interprétation est inadmissible :

... Honnoureux
Estoient lors les plus savans,
Et par coustumes *redévans*
Les plus grans clers ilz couronnoient
A leurs rois.

(CHRIST. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 5096, Püschel.)

REDEVENU, s. m., revenu :

Les *redévendus* que le kemugne doit au comte et au vesque. (*Fragm. d'un anc. man. de l'Ev. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 88.)

REDEVAVLE, voir REDEVABLE.

REDEVIER, v. n., mourir de son côté :

Li rois Pierre (qui le large a)
Remourut, gueres ne tarja :

Les plaies de mort l'abrierent.
Pluseurs autres *redévierent*
De ceus que François desconfirent.
(GUIART, *Roy. Lign.*, 12649, W. et D.)

REDEVISER, v. a., raconter :

Seigneurs, a vous tous *redévisé*
Que tous pains sont hons et tous vins.
(*Desputoison du vin et de l'aue*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 310.)

Li chevaliers lor *redéviser*
Si com ces gens ont meserré.
(*Du Soucretain*, Richel. 337, f° 297^a.)

1. **REDEVOIR**, v. a., devoir à son tour, et devoir simplement :

Mout m'eussiez reconforté
Et bien le *redéussiez* foire,
Que je fusse mout deboneire
Au vostre cuer, se lui pleust
A venir la ou me feust.
(CHREST., *Clig.*, 5222, Foerster.)

Dieus ses biens a toi abandone:
Bien les *redois* abandoner.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CCLXIX, 9, Van Hamel.)

Or s'en *redoit* en France retourner.
(*Amis et Amiles*, 102, Hofmann.)

Ils orent pumieles salvages,
Car che *redoit* li hermitages.

(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 283, v. 8, P. Meyer.)

Neis li petit enfançon
I tendent sovent le menton,
Et puis que trestuit l'ont si chier,
Je m'i *redoi* bien afichier,
Et je li done m'amor fine.

(*La Patrenostre du vin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 604, 9.)

Et se il li ha dit desloiaument, si le *redoit* metre en loialtez, et doit jurer que ire et mallalens li fit a dire. (*Li Usage de Borgoigne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 361, 3.)

Le jour de la feste Saint Vincent, a li prevoz et li paagier a Saint Germain des Pres un mui de vin; si *redoi*vent asaier le vin du convent tout avant, et puis apres de .ii. touniaus sans tresailir. (EST. BOLL., *Liv. des Mest.*, 2^e p., II, 51, Lespinasse et Bonnardot.)

Basse-Norm., Cotentin, *en redévoir*, en guérir.

2. **REDEVOIR**, *redébv.*, s. m., redevance :

O touz les cens, rentes, feautez, serviges, *redévoirs* et autres emolumenz. (1327, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Pierre de Garancieres, qui tient de moy et de ma dite femme (un fief) par paraige, et nous en paie les *redévoirs*. (*Pièce de 1392*, ap. Aug. Le Prevost, *Mém. et notes pour le départ de l'Eure*, II, 160.)

A icelles choses prendre, cueillir et lever, c'est a savoir, le *redévoir* dudit merrien a vin, a Tours ou a Amboise ou ailleurs. (13 oct. 1450, *Lett. patent.*, ap. Mantellier, *March. fréquent.*, II, 216.)

Leurs devoirs annuels dont ils se trouveront charges envers mon dit seigneur soit en argent, poule, graine et autres *redévoirs* dont il est redevables. (1600, *Acte d'affr. d'un serf*, ap. Parent, *Château de Ternant*, p. 73.)

Dix sols tournois d'augmentation au mesme terme qu'il doit ses autres *redéb-voirs*. (Ib.)

REDHIBENCE, s. f., redevance :

Action pour avoir payement de *redhibence* et cense de terre escheu, se peut faire par clain sur les advestures ou despouilles. (1574, *Cout. de Cambrai*, Nouv. Cout. gén., II, 298.)

REDIBER, v. a., rendre une chose vendue; par extension renvoyer :

Dont se la femme qui forniqua
Est pour son mesfait *redibee*,
Plus fort raison est exhibee
A delaisier la tanceresse.

(J. LEFEVRE, *Matheolus*, III, 392, Tricotel.)

REDIBLE, adj. ?

Et ce fait le tantost faire signifier au juge de qui il a ainsi appellé par lettres patentes et *redibles*. (BOUTILLIER, *Somme iur.*, n° 25°, éd. 1479.)

REDICASSIER, v. a., faire de nouveau la dédicace de :

Et l'eglise de Haccour fut oussi a cel temps fondée en l'honneur de sains Lambers, mains elle fut apres destruit, et puis apres le redifiat Guyon de Porcache, et le fist *redicassier* en l'honneur de sains Hubers. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, II, 389, Chron. belg.)

REDICION, s. f., terme de droit :

Sur ce que lesdiz eschevins disoient et maintenoient, eux estre en saisine et possession de avoir la congnoissance et jugement sur touz les bourgeois dudit eschevinage, senz ce que ledit Mgr l'arcevesque, ses bailli, prevost, ne autres officiers, puissent d'iceulx congnoistre, juger, faire informacion a requeste d'autrui, ne faire aucune *redicion*, delivrance ne condempnacion, senz eux estre presens et appelez; ce non obstant, le bailli dudit Mgr l'arcevesque ou son lieutenant, avoit tenu court et congnoissance senz lesdiz eschevins, ne eux appeller, de la personne de Poncelot de Joingneville, bourgeois dudit eschevinage, en faisant certaine informacion, a la requeste du dit prevost d'Espernay, qui disoit ledit Poncelot avoir esté et estre son prisonnier, et avoir brisié les prisons dudit Espernay, lequel il requeroit a luy estre rendu; et icelle informacion et *redicion* dudit bourgeois fist le lieutenant dudit bailli, sans iceulx eschevins estre presens, ne appelez; ledit Mgr l'arcevesque disant au contraire... (23 fév. 1385, *Accord entre l'arceve. de Reims et les eschevins*, Arch. adm. de Reims, III, 633, Doc. inéd.)

REDICTEMENT, s. m., répétition :

Pour donner ordre convenable au *redictement* et recouvrement d'iceluy nostre domaine. (12 août 1445, *Ord.*, XIII, 444.)

REDIE, *reddie*, *resdie*, s. f., déraison, infatuation, hardiesse orgueilleuse et entreprenante :

Par Dieu, Bertran, ce dist Ogiers meisme,
Mult estes preus, mais trop aves *reddie*.
Or voles prendre au Danois aatie :
Se fust uns autres, certes n'i falsist mie,
Je nel di pas, par foi, par coardie.
(Raimb., *Ogier*, 4366, Barrois.)

Por çou entra en se *resdie*
Quant de celui voit la folie.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 36^r.)

Quant li femme entre en le *reddie*,
U faice savoir u folie,
Anchois mangeroit fer ou boise
Qu'ele ne vainque u qu'ele voisse.

(Du Vallet qui se met a malaise, 111, Montaignou et Reynaud, *Fabliaux*, II, 161.)

REDIER, *-eier*, *resd.*, verbe.

— Neut., délirer :

Orgueil fet homme *resdiant*.

(G. DE COINCI, *Comment Theophiles vint a penitance*, Richel. 22928, Jub., *Couv. de Ruteb.*, II, 323.)

— Réfl., se révolter :

Li reis de lui et d'autrez leur feirent adrescier
Se nulz par aventure poist se *redeier*
Vers li rei que sen dreit n'en poist porchascier.
Celui durent al rei li prelat justiser.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fo 42°; v. 2468, Hippeau.)

REDIESME, voir REDEISME.

REDIESMER, v. a., décimer de nouveau :

Refu la dieme *rediesmee*
E la rediesme fu gardee.
(WACE, *Rou*, 3° p., 4731, Andressen.)

REDIGEMENT, s. m., action de rédiger :

Proteste la ditte dame, es noms que desus, que vostre ditte commission, subdelegation, *redigement*, publication et auctorisation, et tout ce qui seroit pour raison de ce ensuivy ne puisse aucunement desroger, nuire, ne prejudicier, pour l'advenir, a ses droits. (1510, *Proc. verb. des Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 489, éd. 1604.)

REDIGER, v. a., réduire, ramener :

Et *redige* en sa domination les choses haultes et les choses basses. (*La tresample et vraye Expor. de la reigle M. S. Ben.*, n° 146^b, éd. 1486.)

Et par mon dart ung tout seul moment
Faiz *rediger* une dame joyeuse
En grant laideur trop horrible et hideuse.
(P. MICHAULT, *la Dance aux aveugl.*, p. 77, éd. 1748.)

Par le povoir de ma science
Espandue des puissans dieux
Je te *redige* des deux yeulx
Si la veue en tenebre obscure
En maniere que nul ne jure
Ton mal si par moy est venu
Le sens.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 49^r, éd. 1537.)

Ha gros entendement de dyable,
Tu es bien fol et insensible,
Si tu estoyes combustible
Rediger te seroys en cendre.
(Ib., vol. I, f° 79^r.)

Le corps sera, pour dernière saisine,
Aux vermisses douloureuse cuisine,
Et *redigé* en vilipendee cendre.

(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., III, 285.)

L'en commanda que la discipline de chevalerie fust *redigee* aux anciennes meurs.
(*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 127^a, éd. 1330.)

Aussy que par la grande permission divine telles gens abominables sont *redigees* et mis a sens reprovées. (BRANT., *Dam. gal.*, 1^{er} disc., Buchon.)

Finalelement bruslees et *redigees* en cendre. (*Enqueurs de Toul*, éd. 1597.)

On le rencontre encore avec ce sens au dix-huitième siècle dans des textes wallons :

Payer 4 piettres d'or *redigees* aujourd'hui a 12 florins. (1711, *Compte*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liège*, I, 431.)

REDIGEUR, s. m., rédacteur :

Cestui sage escrivain et *redigeur* alla faire ce livre ainsi que Alexandre lui ordonna. (*Orose*, vol. I, n° 221^a, éd. 1491.)

REDIMABLE, adj., qui peut être racheté :

Il m'a parlé de quelques permutations avec pensions *redimables*. (JOACH. DU BELLAY, *Au cardinal*, 7 octobre 1559, ms. Ecole de méd. de Montpellier.)

Que telles peines soient *redimables* par une somme d'argent. (1613, LOYS GRUYAU, *Nouv. invention de chasse*, p. 116.)

REDIMANT, s. m., celui qui rachète :

L'argent choisi par le *redimant* devra estre par luy furny en mesmes especes dont il aura fait le choix. (1642, *Cout. de Liège*, Nouv. Cout. gén., II, 326.)

REDIME, voir REDEISME.

REDIMER, verbe.

— Act., racheter :

Et pour *redimer* leurs peines, composent avec eux. (24 août 1439, *Ord.*, XIII, 301.)

De son trespas eurent les Hollandais tres grands regrets, et si possible eust esté le *redimer* de deniers, ils y eussent mis cinquante mille escus. (J. MOLINET, *Chron.*, xcvi, Buchon.)

— Réfl., se racheter :

La misere estoit lors si grande, que le mareschal, voyant que la necessité estoit plus puissante que la raison, s'en fust volontiers *redimé* par quelque grand combat, si la saison, le temps et les affaires l'eussent peu permettre. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Quant on remontre aux Bresiliens qu'il faut croire en Dieu, ils en sont bien d'avis, mais incontinent ils continuent leur leçon, et retournent a leur vomissement qui est une brutalité étrange, de ne vouloir au moins se *redimer* de la vexation du diable par la religion. (MARC LESCARTO, *Hist. de la nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 649.)

Redimer. To redeem, ransom, recover, buy out. (COTGR., 1611.)

L'Académie enregistre encore ce mot, mais seulement comme verbe réfléchi.

REDIMIBLE, adj., qui peut être racheté :

Les souches de hayes d'espines ou d'autres défenses, au dessous de trois ans, suivent le fonds, sans estimation, et au dessus de cet age, ils sont sujets a partage, mais *redimibles* et pouvant estre retenus par le propriétaire pour la prisee. (*Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, 991.)

REDIMICULE, *redym.*, s. m., bandelette, bandeau, ruban :

Et voz chapeaulx (ont) grandes sommes et De pierrierie et de *redymicules* [charges, Qui sont choses vaines et ridicules. (O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 96 v°, col. i.)

REDISME, voir REDEISME.

REDISSEISIN, s. m., réclamation :

Il avera un *redisseisin*. (*LITTL.*, *Instit.*, 233, éd. 1766.)

REDIT, s. m., redite :

. . . Si de luy j'ay cy fait un *redit*
Se n'est a tort, car de luy suis venu.
(*Epist. de Henry VII*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 39.)

— Chose où il y a à redire. reproche :

En elles (les femmes) n'y a nul *redit*
Non plus que a un bon ange.
(*Le Rousier des Dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 199.)

REDITTÉ, s. m., répétition :

. . . Li vers darreniers
Vous porra moustrer et aprendre,
Ou le premier ver pores prendre ;
Car d'otel taille et d'otel fourme
Est li darrains, qui bien l'enfourme,
D'otel matere et d'otel vois,
Sans nul *reditté* toutes fois,
Comme est dou lay li vers premiers.
(*Froiss.*, Poés., I, 329, 3505, Scheler.)

REDITUAIRE, s. m., sorte de religieux possédant des terres et des revenus :

J'appelle menues creatures les simples prestres, les moines tant noirs que blancs, tant mendians que *redituaires*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 325, éd. 1566.)

Redituaires. Moines red. A sect of franciscan friers, which have lands and revenues; therein differing from the mendicants or begging friers who are to possesse nothing. (COTGR., 1611.)

REDITUEL, *reddi.*, adj., qui sert aux redevances en nature :

Pareillement aux mesures et poids censuels et *redituels* des dits pays. (1510, *Proc. verb. des Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 498, éd. 1604.)

Usure *negociative*, large et impropre, est l'usure *redituelle*, en laquelle le debteur ne peut estre contraint qu'en la rente conventionnee. (DU MOLIN, *Des contracts*, IV, éd. 1586.)

REDNABLE, voir RAISNABLE.

REDOBLE, adj., p.-è. recourbé :

Et tant feri de l'espee ... k'ele est toute

redoussie et *redoble*. (JEH. DE TUIM, *Hystoire de Julius Cesar*, p. 97, Settegast.)

REDOER, v. a., gratifier de nouveau :

Redocto, *redoer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

REDOIER, voir ROIDOIER.

REDOISSIÉ, *redossié*, *redoussié*, adj., émoussé, obtus :

Et tant fait de l'espee, ki aceree estoit et dure et trengans et bien esmolue, k'ele est toute *redoussie* et *redoble*. (JEH. DE TUIM, *Hystoire de Julius Cesar*, p. 97, Settegast.)

L'espee ke Sceva tenoit estoit si *redoussie* qu'elle ne pooit mais trenchier. (Id., *ib.*, p. 100.)

Lances et dars enfumes, haches *redoussiés*, et grans machues et escus pourris. (Id., *ib.*, ms. S.-Omer 722, f° 109°.)

Elle (l'espee) estoit toute *redoussie* et reboursie. (Id., *ib.*, f° 124°.)

Et vieilleice qui s'efforcha
De sachier le fer que porta
Fist tant qu'au darraïn fu sachies,
Preceus, trappeus et *redoussiés*,
Se dem ndoit ainçois repos
Que ferir en bataille grans cops.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 47 r°.)

— Fig. :

Et il les tiennent assi cum por *redoussiez* soz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 66, Hoffmann.)
Lat., hebetes stultos.

Se ma beste est *redoussie* si malement que aidier ne se puisse. (*Ass. de Jér.*, I, 614, Beugnot.)

Ta chasteé est *redoussie*.
Por quoi as ma fille engrossie ?
(*S. Jean Bouche d'or*, 189. Romania, VI, 332.)

REDOIT, adj., revêche, orgueilleux, inhumain :

Marsillions mes freres ne vait mie dous nois,
Il ne croist ne amende, cault est ot *redois*.
(*Mainet*, p. 20, G. Paris.)

Li baron de Herupe ne sont mie *redois*.
(J. BON., *Sax.*, CXIII, Michel.)

Pour çou ne di ja mie, ja cuers n'iert si *redois*,
Si noirs ne si mauvais ne si durs ne si frois.
(*Li priere Theoph.*, Grober, *Zeitschr.*, I, 252.)

Parmi Amiens el Viermendois,
Entrerent cil païen *redois*,
Al tans Carlon, le simple roi,
Ki n'avoit cure de desroi.
(*Mousk.*, *Chron.*, 12971, Raiff.)

Et quant Carles s'en ropaira
De la bataille ki fu la,
Li quons Herbers de Viermendois,
Qui moult fu cruus et *redois*,
Le prist et mist en sa prison,
Ki li tourna a mesproïson.
(Id., *ib.*, 13783.)

Li rois Garsilo, qui tant est riches hom,
M'envoie a Karle, le cuvert, le felon,
Le viel *redois*, qui ait maleïçon.
(*Otinet*, 45, A. P.)

Quant le royne oy le traitour *redois*
Doucement prie Dieu, qui fu mis en la crois.
(*B. de Seb.*, I, 1057, Bocca.)

— Affecté d'une plaie, en parlant d'un cheval :

Lor cheval sont tuit las, escauchié et *redois*.
(J. BON., *Sax.*, CCXXV, Michel.)

..... Si seoient
Sor .iiii. roncins, qui clochoient,
Meïgres et foibles et *redois*.
(*Chev. au lyon*, 4091, Holland.)

Mais a un plus sage homme comandrons c'est mestir
Ki sachet lo soros bien conoistre et talhier.
Car li *redois* roncins soi lait bien estrilbir
Et d'une part et d'autre; mais s'on lo vult torchir
La u li maz li gist, donc lo verriez drecier,
Fiert des piez, mort des denz, la ne se lait tochier.
(*Poeme moral*, str. 117°, Cloetta.)

Equus exulceratus, [cheval] *redois* u esperuné. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Equus edorsatus, cheval *redoit* derere. (Id.)

REDOLENCE, s. f., parfum, bonne odeur :

On mist dedens la dicte fierte de la mirre en grand habondance et aultres ongemens de merveilleuse *redolence*. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 50 v°.)

Libanus est le mont de *redolence* et de bonne odeur. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 95°, éd. 1488.)

Leur miel si bon qui du thin prend naissance,
Sentant a plein, par douce *redolence*.
(*Guill. Michel*, 4^e liv. des *Georg.*, f° 67 r°, éd. 1540.)

1. **REDOLENT**, *-olent*, *-olant*, *-ollant*, adj., parfumé :

L'odours tres *redolens* de leur tres sainte vie
Fut partout espadue, recontee et nuncié.
(*Girart de Rossill.*, 2719, Mignard.)

Laquelle pierre ainsi hostee, en yssit une odeur tant *redolent* que ilz cuiderent tous estre en un paradis. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 356.)

Lors pululent les rosses, violettes
Et aultres fleurs, blances et vermelettes,
Redolentes chascune en sa vertu,
Fruis habondant Rien n'y a de incongru.
(Août 1478, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétor.*, 4^e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 54.)

Car le corps m'en vois arrouser
De ces unctions *redolentes*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 29229, G. Paris et Raynaud.)

Je l'aymys en un beau syndonno,
Corps precieux et *redolent*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 35°, éd. 1537.)

Fleur *redolant* d'aménité.
(JACQ. MILLER, *Destr. de Troye*, f° 2°, éd. 1544.)

Les *redollans* et tres haulx juniperes.
(*Guill. Michel*, VII^e *églog. de Virgile*, f° 19 r°, éd. 1540.)

Flours bien *redolentes* et qui sentent fort bon. (*Jard. de santé*, I, 256, impr. La Minerve.)

Sur l'erbe *redollente*.
(PARMENTIER, *Descript. nouv. des merv. de ce monde*, Chant roy., éd. 1531.)

... Et par grande lyesso
Portent chappeaux de fleurs tres *redolens*.
(*Apolog. de Nic. Glotelet*, pour Cl. Marot, ap. Marot, *Œuvr.*, VI, 151, éd. 1731.)

En contemplant vostre grace excellente
Plus que la rose en douceur *redolente*.
(R. DE COLLERYE, *Epist.*, XI, Bibl. elz.)

2. **REDOLENT**, adj., souffrant à son tour :

Porter douleur te fera *redolente*.
(10 novembre 1479, *Reg. du Puy de l'École de rhétor.*, 3^e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 87.)

Cf. **REDOLOIR**.

REDOLER, *-doller*, v. a., sentir un parfum :

Comme pour balseme et mirre a *redoler*.
(3 fév. 1483, *Reg. du puy de l'École de rhétor.*, 25^e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 270.)

REDOLLENT, voir **REDOLENT** 1.

REDOLOIR (se), v. réfl., avoir du chagrin à son tour :

Se je me duel, il se *rediaut*
De ma dolor et de m'angoisse.
(CHREST., *Clig.*, 5430, Foerster.)

... *Se redelt* ...
(Id., *ib.*, Richel. 375, f^o 52^r.)

Mais se li dieus est de moi pries
Autres s'en *redieorra* apries.
(GAUT. D'ARRAS, *Eraclès*, ms. Turin, f^o 114.)

REDOMBE, voir **RETOMBE**.

REDOMPTEUR, s. m., celui qui dompte de nouveau :

Redompteur : m. A resubduer of. (COTGR., 1611.)

1. **REDON**, s. m., don que l'on fait en retour d'un autre don :

Dons est donnoison sans *redon*, c'est sans attendre guerredon. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f^o 51^r.)

Dont le philosophe dit que don est donneson sanz *redon*, c'est sanz en rendre guerredon. (Id., *ib.*, ms. Troyes, f^o 35 v^o.)

Dont li prophetes dit que dons est donnoisons sanz *redon*, c'est sanz attendre guerredon. (Id., *ib.*, ms. Soissons 208, f^o 65^r.)

Redon, m. Don reciproco. (OUDIN, 1660.)

2. **REDON**, s. m., rondin, gros bâton de fagot :

Un gros baston appellé parement ou *redon* de fagot. (1396, Arch. JJ 150, pièce 39.)

Le suppliant print un *redon* ou baston de fagot ou cousteret sans fer. (1448, Arch. JJ 176, pièce 669.)

REDONATION, s. f., don renouvelé :

Singulierement amateur de la *redonation* que par l'entree de religion sa creature luy fait de soy mesmes. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f^o 171^r, éd. 1486.)

REDONGE, s. f., collier :

En la fin, le Romain occist le Galz, et luy

osta une *redonce* d'argent, que nous appellons en latin un colier. (*Arbre des bat.*, ms., f^o 33, ap. Ste-Pal.)

REDONDACION, *-tion*, s. f., action de *redonder*, de retomber sur, de revenir à, contre-coup :

Come li damage dessusdis ne seroit mie seulement a ledite eglise en son propre demaine, mais aussy bien par le *redondacion* de damage que li subgis de ledite eglise soustenroient par ledit octroy. (1308, *Rép. du procur. de l'abbaye aux moyens proposés par la commune de Corbie*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 498, Doc. inéd.)

— Terme de médecine :

Obfuscation des yeux, fascherie de viande, *redondation* d'estomac, sont signes de commencement d'homme. (PIERRE DE CHANGY, *Singularitez de Pline*, p. 33, xv^e s., éd. s. d.)

REDONDAGE, s. m., le rebut de la farine :

Vtricolus. *Redondage*. It. Farina grossa. H. Farina grossa. (JUN., *Nomencl.*, p. 84, éd. 1577.)

Redondage, m. Grosse, or corse meale ; grudgeons. (COTGR., 1611.)

REDONDANCE, s. f., reflet :

Tant estoit grande la lueur...
Et puis faisoit la *redondance*
Jusqu'au saint corps, par abondance.
(III *Maries*, p. 291, ap. Ste-Pal.)

REDONDE, s. f., anneaux d'écorce tordue liant le timon au joug :

Couper des branches pour faire des *redondes* ou ridottes. (*Pièce du xv^e s.*, Arch. Ussel, Invent. de 1749.)

Ce mot est particulier aux provinces du Midi, témoin le nom de lieu, *La Redonde*, commun à la Dordogne, à l'Hérault, au Puy-de-Dôme.

REDONDEMENT, s. m., débordement, action de répandre avec profusion :

Et va (le fleuve Peneus) si roidement
Contre les rocz, que du *redonement*
Les boys arrouse.

(CL. MAROT, *Met. d'Ou.*, l. I, p. 66, éd. 1545.)

Redonement, reduntatio. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

REDONDER, *rendonder*. v. n., être en abondance, affluer, abonder :

Drois est ke carites *redont*
En prestre, ke rien ne dout dont
Il puist ame a Dieu conquerer.
(RECLUS DE MOILLIENS, *Carité*, lvi, 10, Van Hamel.)

Prince, je tieng que souz le firmament,
En temps d'esté, n'a place plus plaisant,
Car des beaux prez et des fleurs y *redonde*
La douce odeur.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 324^r.)

Que sa grieve estature
Luy doit reposer au moyen

De ce beau lieu celestien
Ou toute amenité *redonde*.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 295, G. Paris et Raynaud.)

Puis qu'en vous joye et soulas *redonde*
Durant les jours a rire convenables.

(CL. MAR., *Ballade de Careme*, p. 244, éd. 1545.)

Cest humeur *redonde* principalement en automne, ou en l'age declinant. (PARÉ, *Œuv.*, Introd., p. 6, Malgaigne.)

— Déborder, rebondir, rejaillir, prop. et fig. :

Tyberis, la riviere de Romme, fut si grant qu'elle *redondoit* par tout Romme. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, I, 121, Chron. belg.)

Ceux de la ville avoient faict escluses, qui faisoient *redonder* l'eau de la riviere jusques a une lieue plus hault. (AL. CHARTIER, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 65, éd. 1617.)

Tu ne sces quel gaing espirituel *redonde* de ce temporel dommaige, ne quel pechie passé et couvert se tapist souz celle justice repute. (Id., *l'Espérance*, p. 302.)

Tu es le saulveur du monde,
Enfant ou tout bien habonde,

Pur et monde

Par povoir imperial :
De toy nostre bien *redonde*.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 5079, G. Paris et Raynaud.)

La ou vostre vertu *redonde*,
Y n'est riens sur la terre ronde
Ou n'ayez domination.

(*Mist. du Siege d'Orl.*, 6841, Guessard.)

Le dit Hutin, qui y tenoit siege, faisoit tirer ses archers par la dite porte, tellement que le traict leur *redondoit* parmi le corps. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIX, Buchon.)

— *Redonder sur*, retomber sur, rejaillir sur, revenir à :

Tout son sang dessus nous *redonde*
Sur nous tous et sur nos enfans !

(GREB., *Mist. de la Pass.*, 23604, Paris et Raynaud.)

Ha ! tout cecy sur moy *redonde*.

(GREVIN, *les Esbahis*, V, 4, Bibl. elz.)

Le pere se gardera d'encourir les fautes desquelles la punition *redonde sur* ses enfans. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 64, Roybet.)

Ceste insigne perfidie... *redonde sur* voz testes. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f^o 28 v^o, éd. 1594.)

J'espere que, par sa bonté, il en fera *redonder* le fruit sur tous mes subjects. (*Lett. miss. de Henri IV*, IV, 316, à la reine douairière, Berger de Xivrey.)

Redonder, rejaillir, rechoir sus, redondare. (MONET, *Parallele*, Rouen, 1632.)

— *Redonder à*, avec un régime de personne, retomber sur, revenir à, s'appliquer à :

Que les biens et les maux qui viennent aus enfans ne touchent en rien leurs peres et que il n'y *redondent* en aucune maniere. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 360^r.)

Ge qu'il leur accorda fort librement et courtoisement, pour le grand honneur qui luy en *redondoit*. (BRANT., *des Duels*, Buchon.)

Ilz (les mots) *redondent* aux folz mignoys.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 265.)

Mais faut il que la peine, o jugement cruel !
Redonde a mon enfant comme un coup mutuel ?
(SCHÉLANDER, *Tyr et Sid.*, 2^e journ., IV, 5, Bibl. etc.)

— Avec un régime de chose, revenir à, servir à, être cause de :

Considerans les grans maux et innombrables inconveniens qui pour le fait des dictes divisions, se elles n'estoient appaisées, pourroient encores plus ensuir a la tres grande confusion et perdicion de ceste seigneurie, qui *redonderoit* a chacun de nous a qui la chose peut plus toucher qu'a nul autre, a tres grant charge et division.
(MONSTREL., *Chron.*, I, 207, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Tout vice (mes jeunes dames) *redonde* comme vous pouvez cognoistre apertement au tres grand ennuy et fascherie de celui qui en use. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatriemes journ., Nouv. troisiesme, II, 242, Lemerre.)

Telles histoires qui *redondent* a l'exaltation des jugemens de Dieu, meritent bien d'estre enregistrees authentiquement. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 419, éd. 1566.)

Sy de telles prohibitions de non navier sinon au bon plaisir de icelluy defendeur sortoit effect, ce *redonderoit* a l'interest commun du pays. (xvi^e s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et aures aussy part a un bon œuvre que Dieu en fera reussir, s'il luy plaist, de la conservation de ceste couronne, qui *redondera* au benefice commun de toute la chrestienté et tres grande louange de ceulx qui y auront presté la main. (27 oct. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 275, Berger de Xivrey.)

A quoy j'ay plustost voulu condescendre que de hazarder la ville au sac et au pillage, et aultres desordres qui ensuivent ez villes prises par force, que j'ay tousjours desiré éviter, mesme a l'endroit de mes subjects, lesquels ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne retombe sur moy, comme *redondant* a l'affaiblissement de l'Estat. (21 juillet 1594, *ib.*, IV, 191.)

Il mourut peu riche ; ce qui ne lui *redonda* nullement a deshonneur, car aiant eu tant de belles charges, il se pouvoit bien enrichir par leur moyen. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, III, 397, Lalanne.)

— *Redondé*, part. passé, en parlant de la voix, dont les sons se répètent harmonieusement :

Lors l'assistance en raison bien fondée
Sur champ conclut (et conclut vérité)
Qu'impossible est telle voix *redondée*
Estre d'organe ayant impureté.

(Cl. MAR., *Chant royal de la Concept.*, p. 257, éd. 1545.)

Rouchi, *redonder*, être nuisible, superflu. Centre, Yonne, *redonder*, Suisse, *redondá*, rebondir.

REDOR, voir RADOR.

REDORTE, voir REORTE.

REDOS (a), loc., dos à dos :

Sur elle a *redos* se socioient
Deux autres vieilles.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f^o 62^e, impr. Instit.)

Doubs, *redos*, s. m., la première planche du tronc dont une face extérieure est ronde.

REDOSE, voir REDOSSER.

REDOSSER, *redoser*, verbe.

— Act., remettre des dos à :

Pour *redosser*, reparer et celer les livres dudit cuer. (1470, Fabrique de Tre-guier, Arch. Côtes-du-Nord.)

— Neut., rebrousser :

Item, an cel an fist .i. grant pluvage en partiez d'Alemangne, dont li Danou fut si grande qu'il reculât toutes les riviers qui en li ont leurs cours, si fort et par teil manere que li Riens *redossat* amont son corant et entrat en Maienche, Colongne et les autres citeis seantes sour le Riens. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 249, Chron. belg.)

— Rebondir :

Et Pipin d'altre costeis at ochis les sires de Seray. E. ly dus d'Ardenne le voit, sial ferus Pipin ; mains l'espee *redosat* contre le hyamme et desquendit sour le cheval, si ly trenchat la tieste. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, II, 418, Chron. belg.)

REDOSSIÉ, voir REDOISSIÉ.

REDOT, *redout*, *redoubt*, s. m., crainte, doute :

A tant sa mestre l'asseur
Qu'ele l'an eidera del lot,
Ja n'an oit crieme ne *redot*.
(CHREST., *Cliges*, 5450, Foerster.)

De ce ne sui en nul *redout*.
(PERCEVAL, ms. Montp. H 249, f^o 4^b.)

Et si s'en vont au roi conter
K'en la vile venu avoit
.i. marceant qui resabloit
Le roi Guillaume si du tout
Qu'il estoient en grant *redout*
Savoir ce çou ert il u non.
(Du Roi Guill., 2125, Michel.)

Bien avez oi dire, espoir,
Que a la bone fin va tout.
De ce n'i a il nul *redout* ;
Tout ce est voirs, ja n'i faudrons.
(Lai du Conseil, p. 106, Michel.)

Cil i perdent plus que le tout,
De çou ne sui ge en nul *redout*.
(SABRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 215.)

Car ele avoit colpé son poing
Pour le *redout* et pour le soing
Qu'ele avoit que ne l'espousaïsse.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 7083, A. T.)

Manderent en France ot partot
Princes et barons sans *redout*.
(FR. MOUSK., *Chron.*, 30367, Reiff.)

Or ne soit nus de nous
En effroy n'en *redout*.
(S. Jch. l'Evang., Richel. 2039, f^o 33 v^o.)

Oiant ces chevaliers, me vant
Que vous estes leaus par tout,
Que je sai bien sanz nul *redout*
Vous le poez bien afubler.

(Du Mantel mautailié, 380, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 14.)

Car largeco, sanz nul *redot*,
Jue del sien a tot por tot.

(RAOUL DE HOUDENC, *Rom. des Eies*, 191, ap. Scheller, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 255.)

Mais tes mains met trestout partout,
U il siet, sanz nul *redout*.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'amour*, ms. Dresde, Kert., 1675.)

Molt par li plot a regarder
Que on se peust ens mirer
En sa fache sanz nul *redout*.
(FREGUS, p. 56, Michel.)

Le roy desloga, et trousserent leurs bagages a moult grant douleur, et se departirent de la en grant *redoubt* qui mieulx mieulx. (Anc. *Chron. de Flandres*, dans *Rec. des Hist. de Fr.*, XXII, 404.)

REDOTABLE, adj., révééré :

Li tres *redotables* beirs Libertins, ki el tens lo roi Totyle fut provoz de cele meisme abie Fundense, il conversat el discipulage de celui et fut nurriz. (DINL. S. GREG., p. 10, Förster.) Lat., reverentissimus.

REDOTANCE, *redout.*, *redoubt.*, *redut.*, s. f., crainte :

Seient vestut de confusion e de *redutance*, chi malignes choses parolent sur mei. (Lib. *Psalm.*, Oxford, xxxiv, 27, Michel.)

Or me di le voire provance
Car je l'escus sanz *redotance*.
(Vie Ste Katerine, Richel. 23112, f^o 60^e.)

De merchi et d'accorde sui g'en grant *redoutance*.
(Li *Virus de Couloigne*, Richel. 2162, f^o 133^e.)

Qui unt en Jhesu mise lur vie et lur fiance
Et de sa graze perdre ont sonie et *redotance*,
Se par lur floibetot les avient meschance
A derrains les fait Deus venir a repentance.
(Poème mor., ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f^o 36 v^o.)

Helas tres douce penitence
Pourquoy fis jamais *redoubtance*
De ta haye utile passer
Pour mes erreurs medeciner.
(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerin.*, f^o 68^e, impr. Instit.)

Pour l'excellence de la majesté royal qui est a touz cremeur et en *redoubtance*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 4^e.)

Mais qui garde le roy de ce faire, fut la *redoutance* de mes hayneux et malveillans. (Lett. du grand maistre de France au D. de Bourg., dans *Le Cabinet de L.* XI, c. v, éd. 1661.)

Combien que tous ceux de son royaume le tinsent en grand honneur et *redoutance*. (DE ROCHEMORE, *le Favori de la Court*, f^o 140 r^o, éd. 1557.)

— Force redotable, puissance :

Il estoit de grant honor et de grant *redoutance* vers les plus haus de lui. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f^o 4 r^o.)

Ceste maison de Bourgoigne, dont il tenoit sa force et *redoutance*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 53, Buchon.)

REDOTANT, *redou.*, adj., redoutable :

.vii. vins chevaliers a od lui
Qui moult sont d'armes *redoutant*.
(*Perceval*, 38619, Potvin.)

Pour lui ot a non Tir, tant estoit *redotans*.
(*Rom. d'Aliz.*, f° 15^a, Michelant.)

Amor d'ome est aventureuse
Et *redotanz* et perilleuse.

(G. DE COINCI, de l'Emper. qui gard. sa chast., 3462,
ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 110.)

REDOTÉ, *douté*, *doubté*, adj., tombé
en enfance :

Charles li magnes vielz est e *redotez*.
(*Rol.*, 905, Moller.)

(La roine Melissent) chei en une maladie
mout longue qui li tint jusqu'a la mort.
Ele estoit ensi come *redotee*; ne li sove-
noit pas bien de ce qu'ele avoit veu, ain-
çois avoit mout bleciee la memoire. (GUILL.
DE TYR, xviii, 27, P. Paris.)

On dit qu'un homme est *redoubté*
Quand cil a perdu la memoire.

(G. DE LA BIGNE, *Rom. des deduis*, f° 84, ap. Ste-
Pal.)

Oseray je aller a l'esbat
Pour ceste vieille *redotee* ?
(*Moral. de Charité*, Anc. Th. fr., III, 348.)

Redouté et hebeté en vieillesse. (AMYOT,
Hist. Ethiop., I, V, p. 281, éd. 1689.)

REDOTEE, *-dutee*, s. f., crainte :

Et ensi funt sans *redutee*,
Ariere torment les estrees.

(*Mort du Roi Gormont*, 492, ap. Mousk., *Chron.*, II,
p. xxvii, Reiff.)

1. **REDOTEMENT**, *redout.*, *redut.*, s.
m., crainte :

Li soleilz onsement,
Senz nul *redotement*,
Quant il vait cele part,
Ses raiz gete e espart.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 1221, Mall.)

Mes bien soies seur, n'i ait *redotement*,
Et s'en avon pover et no cuer s'i assent,
Que la chité perdres et chest haut mandement.
(*Doon de Maïence*, 7772, A. P.)

Un prince qui voudroit plus tost s'as-
seurer de la benevolence de ses subjects,
que de la terreur et *redotement* tyran-
nicque. (MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, *Ecrits*
polit. et littéraires, p. 36, Albert Lacroix.)

2. **REDOTEMENT**, *redouble.*, *redoute.*,
adv., en se faisant redouter :

Toutes voies et tres *redoubtement* se con-
tint en France tres long temps, qui que le
voulst voir ou non. (G. CHASTELL., *Chron.*,
I, 15, Kerv.)

Le duc de Bourgogne... partit de Paris
redotement a estandard deployé. (Id., *ib.*,
I, 292.)

REDOTERIE, *-oulerie*, s. f., radotage :

Tels paroles disoit sovent
Qui sembloent *redoterie*.
(WACE, *Rou*, 3^e p., 4560, Andressen.)

Ne me consent mie tant vivre que par
redoterie entrobli le tien service. (*Psaul.*,
Maz. 258, f° 84 r°.)

Li envieux par moquerie
Dit lues que c'est *redoterie*.
(*Poët. fr.* av. 1300, t. IV, p. 1315, Ars.)

Nom de lieu, La *Redouterie* (Nièvre).

REDOUBER, *redauber*, v. a., réparer,
radoubler :

Li barillier puet bien rappareiller et *re-
dauber* les viez fuz mehaigniez. (EST. BOUL.,
Liv. des Mest., 1^{re} p., XLVI, 5, Lespinasse
et Bonnardot.)

Nus barillier ne doit ferre fust effondré
neuf, c'est a savoir mahaigniez, de coi li
mahaing soit *redaubes* et recouvers de la
lieure. (Id., *ib.*, 1^{re} p., XLVI, 4.)

Cf. DOUBER.

REDOUBLANCE, s. f., renouvellement :

De laquelle chose Jehan Toustain, bien-
veignant fort icelluy, fut grandement aise,
et refortifia les promesses faictes a l'es-
cuyer par *redoublance* nouvelle. (G. CHAS-
TELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 2,
Buchon.)

REDOUBLE, s. m., pli, nœud, renfle-
ment :

Et le *redouble* du colet
Blanc et poli, cras et molet.
(Ms. Montpellier H 249, f. de garde.)

Gros paleres et gros *redoubles*
Ot ou col, biax fu, mes trop doubles
(*Rom. des fab. d'Or.*, Ars. 5069, f° 27^a.) Ovide, *Mé-
tam.*, II, 854: Colla toris extant; armis paleara pen-
dent.

— Doublure :

Le suppliant... mist iceux six francs ou
redouble de ses chausses. (1399, Arch. JJ
154, pièce 414.)

— Double, chose doublée :

En tout le plus haut consistoire,
Ou joie iert a .iiii. *redoubles*,
Vi .iiii. sieges wis, si nobles
Que nombro n'en seroit ja dis.
(WATRIQUET, *li Dis des .iiii. sieges*, 84, Scheler.)

Normandie, *redouble*, double : * Vous
ne m'apportez que cent bottes, j'en
veux le *redouble*. *

REDOUBLÉ, s. m., état de ce qui fait
un double :

Vint le seigneur de Saveuses tout de-
sarmé,... advint que ung cranequinier luy
donna d'ung vireton parmy l'estomac; mais
de tant luy fut Dieu en aide, que le dit
seigneur de Saveuses avoit une grosse
chaîne d'or massive a son col, sur laquelle
le vireton assena au *redoubté* de deux chai-
nons, et trouva si grant resistance que
le coup perdit sa force. (O. DE LA MARCHE,
Mém., II, 4, Soc. de l'Hist. de Fr.)

REDOUBLEEMENT, adv., doublement :

Troye donques ainsi *redoubleement* for-
tificée. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 121, Stecher.)

REDOUBLEURE, *-ure*, s. f., doublure,
action de redoubler :

Puis passer une eguille par dessouz ce
qu'on a emogné, avec un filet en double,
et l'ayant passé, couper a l'endroit du

pertuis de l'eguille avec des ciseaux l'anse
et *redoubleure* du filet. (DALESCH., *Chir.*,
p. 198, éd. 1570.)

Redoublure: f. A redoubling. (COTGR.,
1611.)

REDOUBLOISON, s. f., action de re-
doubler :

Sy ne sera ce point en lui retailant son
los, ains en *redoubloison* de sa fame, quant
de son fait vous prenez telle cure. (*Les*
12 dames de rhetorique, Rép. de Montfer-
rant aux dames, ap. Chastell., *Œuv.*, VII,
162, Kerv.)

REDOUBT, voir REDOT.

REDOUBTAMMENT, adv., avec crainte :

Mais iceux pietons estoient difficiles a
eslever, et y alloient *redoubtamment*, a
cause de la repulse qu'avoit eue le duc
Charles a Granson et a Morat. (J. MOLINET,
Chron., ch. xxxii, Buchon.)

REDOUBTANCE, voir REDOTANCE.

REDOUBTÉ, voir REDOTÉ.

REDOUBTEMENT, voir REDOTEMENT 2.

REDOUSSIE, voir REDOISSIE.

REDOUT, voir REDOT.

REDOUTANCE, voir REDOTANCE.

REDOUTANT, voir REDOTANT.

REDOUTÉ, voir REDOTÉ.

REDOUTEMENT, voir REDOTEMENT 1.

REDOUTERIE, voir REDOTERIE.

REDOUVELER, v. a., refaire les dou-
ves, les fossés de :

Redouveler et maçonner ladite chauceie.
(1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch.
KK 3^a, f° 278 v°.)

REDRE, voir RIERE.

REDREÇABLE, adj., droit :

S'il est forvoié il doit querre voie la *re-
dreçable*. (*Serm. lat.-fr.*, xiv^e s., ms. de
Salis, f° 159 r°.)

REDRECE, *-esce*, *-esse*, s. f., redresse-
ment :

Voillant que les correccions et *redresses*
des defautes et mesprisans susdites puis-
sent estre pur soun profit et pur le profit de
soun dit royaume. (*Stat. de Richard II*,
Impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et sur eux recevoir *redresce*, restor et
amendement de toutz les damages, outrages
et mesprises. (1383, *De Tractando*,
Rym., 2^e éd., VII, 395.)

Chescun de vous fera covenable *redresce*
de toutz les atemptatz faitz ou perpetrez.
(1390, *Conservat. treug.*, Rym., 2^e éd., VII,
557.)

Montois, *r'dresse*, partie du jeu de
bouquette où l'on redresse les osselets.

REDRESSOIR, s. m., dresseoir :

Un *redressoir* ou buffet. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

REDROITER, v. a., redresser :

Et faire reparer et *redroiter*, le plus tost que il purront, les attemptaz. (1357, *Treugaes*, Rym., 2^e éd., VI, 10.)

Montois, *redroiti*, *erdroiti*.

REDUCIER, -cer, v. a., ramener :

Pour ce le vueill, com par ystoyre,
Reducier les faiz en memoire
Des grans batailles...

(GUILL. DE S. ANDRÉ, *le Livre du bon Jehan*, 381, Charrière.)

Et s'il pouvoit faire que la cephalité et le siege apostolique peust estre remis et *reducé* en son premier lieu. (1406, JUVENAL DES URINS, ap. L. Moland, *Orig. litt. de la Fr.*, p. 238.)

Reducer a sa remembrance. (*Stat. d'Edward IV*, an III, Impr. goth., Bibl. Louvre.)

REDUCION, -duction, s. f., retour :

Reducio, onis, *reducion*, retournement. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. I. 7679, f^o 237 r^o.)

Depuis la *reducion* de la personne en la maison paternelle. (JEHAN LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, II, 123, Stecher.)

REDUCRE, voir RIDURE.

REDUCTION, voir REDUCION.

REDUISABLE, adj., qui peut être réduit, dompté :

Tant plus y est congrece l'envie a l'encontre, tant plus la haine enracinee au port, et tant moins leurs cuers ont esté *reduisables*, par benefice offert de vraye amistié. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 49, Buchon.)

REDUISIBLE, adj., réductible :

Matiere *reduisible* a humeur. (PARÉ, *Œuv.*, V, 1, Malgaigne.)

REDUNDOIT (en), locut., surabondamment :

Qui estoit *en redundoit* en grant prejudice de la dicte eglise. (P. DE TIERCELIEU, gouvern. du baill. de Troyes et Meaux, ap. Harmaud, *Léproserie de Troyes*, p. 200.)

REDURER, v. n., durer, s'étendre à son tour :

Des occident tresqu'en midi
Redure Affrike tut einai.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 233, Michel.)

La bataille qui apres vint,
Qui moult *redura* puis et tint,
Dirai en ordre.

(Id., *Troie*, Ars. 1721, f^o 24.)

La terre gaaignable dure jusqu'au destroit Scandaron, ou il a bien quatre miles ou cinq. De l'autre part, devers bise, si com l'en vet a Saïete, *redure* bien li gaaignages autant. (GUILL. DE TYR, XIII, 3, P. Paris.)

REDURIE, voir RIDURE.

REDUTANCE, voir REDOTANCE.

REDUTÉ, adj., présente l'idée de rapiécé :

Vouz draz vesteit e *redutes*
Pur sei de meuz celer asez.
(CHAUDRY, *les Set dormans*, 507, Koch.)

REDUTEMENT, voir REDOTEMENT 1.

REDUXE, s. m., réduction :

Loquel autresi de lo nombre de li frere leva la decime, ou la decime part lo *reduxe*. (AIMÉ, *Yst de li Normant*, I, 34, Champ.-Fig.)

REDYMICULE, voir REDIMICULE.

1. **REÉ**, s. m., accusé :

En tant come l'en les trouveray corpables et *reéz*. (1340, *Trnit. entr. H. de Montfaucon et la bourg. de Montbéliard*, Arch. K 2224.)

Que le clerc ne fust tiré en cause, sinon devant son évesque : duquel, s'il estoit suspect, ledict *reé* en pouvoit appeler. (J. DE HESN., *Estal de l'Egl.*, p. 39, éd. 1557.)

Il fust abandonné de tous, comme un *reé* et homme coupable. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f^o 115 r^o, éd. 1594.)

— Défenseur :

Le *reé* n'yra avant a la demande de l'acteur s'il ne lui plaisit, ne n'emportera aucun prouffit l'acteur contre le *reé*. (1371 ? *Comte de Chatillon*, XVII, Arch. Côte-d'Or, B 989 ter.)

Rees et defsendeurs. (1577, Romainmortier, Grosse, p. 339.)

Cf. REUS et RÉ.

REE, *raye*, s. f., rayon de miel, gâteau de miel :

Desoiz ma langue est li laiz et les *rees*.
(*Cant. des Cant.*, 26, Stengel.)

Desirables sur or e pierre mult preciose, e plus dulz sur miel e *rec*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVIII, 11, Michel.)

Molt a de miel en ceste *ree*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f^o 89 r^o.)

Plus tres douce et meins salee,
Que n'est le miel ne que la *ree*.
(GUILL., *Dest. div.*, 1923, Hippaun.)

Il me donroit a grant plenté
De ses *rees* et de son miel.
(*Renart*, Br. IX, 288, Martin.)

Cele qui est plus emmielee
Quo nouveaux miez en fresche *ree*.
(G. DE COINCI, *Alir.*, Richel. 2163, f^o 12^b.)

Icele ro-e, icole *ree*
De Joachim fu engenree.
(Id., *Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f^o 1^b.)

Ree plainç de miel ou il n'a point d'amer.
(*Li Priere Theoph.*, I, 233, 66, Grosber.)

Je ai mengié ma *ree* o mon miel. (*Bible*, Richel. 901, f^o 9^e.)

Donne moy une *ree* de miel. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 9.)

Pour plusieurs *rees*. (1^{er} févr. 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune, veuve Gorgon*, Arch. Tournai.)

Une *raye* de miel. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Prov. de Salom., XVI, éd. 1530.)

— A *ree*, locut. adv., à foison, largement, amplement :

Quar je di, par saint Honoré,
Que tels le cuide avoir a *ree*
Qui n'en a mie une denree.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes de Gentilleche*, p. 462, Scheler.)

S'ait a marier une fille,
Il en sera plus grons a *ree*
Et l'ara plus tost mariee
K'uns gentils hons ne doie avoir.
(J. DE CONDÉ, *li Dis d'onneur quengie en honte*, 46, Scheler.)

2. **REE**, s. ?

Et doit avoir chascun .xv. deniers pour la *ree* bouler a avoir uns soullers. (*Liv. des Jur.*, f^o 88 r^o, Arch. Seine-Inf.)

REEC, adj. ?

De chascun tonnel *reec* apres la mi mars... (XIII^e s., *Vic. de l'eau*, xv, Beaurepaire.)

REECHETÉ, s. f., qualité de ce qui est rêche, apreté :

Xilocrates, ce sont fruis qui ne croissent fors que en Surie, et ont saveur qui participe de douceur avec *reechelé* ou stipticité. (*Le grant Herberier*, n^o 501, Camus.)

REECHIÉ ?

Si li muevent noise et contens,
Ne le (lis. là) le lessent sejourner ;
Mais de prison le font torner
En autre por plus errager ;
Et ce apele on *reechié*.
(*Le Martyr. de saint Baccus*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 262.)

REEDIFIEMENT, *reediffie.*, *redife.*, s. m., réédification :

Reediffiement du temple. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f^o 274^a.)

Si alerent au temple de celle cité et firent la dedicace des murs de la ville et la feste du *reediffiement*. (COUNCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 179^b.)

Reçu d'une personne qui avoit grand amour et affection au pont d'Orleans et au *rediffiement* d'icelluy, la somme de .viii. l. (1436, *Rediffiement du pont d'Orleans*, ap. Mantellier, *March. fréquent.*, II, 416.)

Du *reediffiement* de Jherusalem. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 124 v^o.)

REEDIFIEUR, *reediffyfeur*, s. m., celui qui réédifie :

Selon la maledictyon donee par Josué au *reediffyfeur* de Hyeryco. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f^o 27 v^o.)

REEGARDE, voir RIEREGARDE.

REEIMBRE, voir RAEMBRE.

REEINDRE, voir RAEMBRE.

REEL, s. m., probablement sorte de drap grossier :

Huues faites en *reel*
Et coteles de burel.
(J. ERANS, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 259.)

Puis que vous estes si honis,
Alex vous laver au seel
Qui pent encoste le reel,
Tout droit a l'uis devers la cort.

(COLIN MALET, *De Jouglet.* 388, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 125.)

Ung *reel*. (1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chasser aux oiseaux a la clache, au *reel*, ou couvertoir. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 811, éd. 1597.)

REELECIER, voir RESLEECIER.

REELÉ, *-ellé*, part., râclé, ratissé, dont on a fait disparaître les rugosités :

Que nul ne face fust de queue ne autres vaisseaux. ou il y a plus de deux douves rouges non *reelées* des costez de la bonde. (Fév. 1471, *Ord.*, XVII, 467.)

Pour l'achapt d'une longue reelle de troys toyses et d'ung plomb *reellé*. (1533, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 125, Chevalier.)

2. REELLÉ, voir RIEULÉ.

REELLER, voir RIEULER.

REELLITÉ, s. f., terme de droit :

Item pevent decliner les sergeans d'armes du roy tous juges en France, fors le connestable qui est leur droit juge, si ce n'est en cas reel; car en cas reel, convient respondre devant le juge soubz qui la *reellité* si est situee. (BOUTILL., *Somme*, I, f° 25 v°, éd. 1539.)

REEMBRE, voir RAEMBRE.

REEMENT, s. m., le cri du cerf quand il raît :

Reement, m. Bramido de ciervo. (OUDIN, 1660.)

REEMERER, v. a., racheter :

Iceux executeurs peuvent engager, hypothéquer, vendre a faculté de *reemerer*, si a ladite faculté de *reemerer* ils trouvent acheteurs. (1509, *Cout. de Meaux*, Nouv. Cout. gén., III, 384.)

REEMERIS, s. f., rédemptrice :

Cele est as certanz droiti vi
Et *reemeris* de chaitis.

(*Leg. de Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 474, 15.)

REEMMIR, voir RAAMIR.

REENBRE, voir RAEMBRE.

REENDRE, voir RAEMBRE.

REENENGHE, voir RENENGHE.

REEPICQ, *reepdix*, s. m., digue, chaussée :

Du courant des eaux, tant wateringues, *reepdicqs*, rivières. (1586, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., I, 312.)

Ou il n'y a rivières, watergants, ou *reepdix*. (*lb.*, Nouv. Cout. gén., I, 309.)

REEQUIÉ ?

De la tonne *reequie*... De la tonne et du tonneau qui ne sont *reequiez*. (XIII^e s., *Vic. de l'eau*, xv, Beaurepaire.)

Cf. REEC.

1. REER, v. n., bramer :

Rere ou *reer* : c'est le cri du cerf braimant. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 8, éd. 1622.)

2. REER, voir RAER 2.

REERCER, voir REHERCER.

REESTRE, voir RESTRE.

REETENEIL, voir RETENAIL.

REFAÇON, *-chon*, *reffasson*, s. f., réparation :

Que lidiz abbes et convents ne devoient riens mettre a reparillier n'a *refaçons* douit molins. (1308, *Cart. d'Igny*, Richel. I. 990i, f° 244^b.)

Pour le *refachon* de son estat en le halle des dras. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 4 v°.)

Pour plusieurs *refachans* de draps. (10 août 1363, *Tutelle des enfants Colart Hakais*, Arch. Tournai.)

Pour la *reffasson* de trois huys servans aux chambres du gallatas du grant portal. .VII. s. (xvi^e s., *Compt. de dép. du chdt. de Gaillon*, p. 141, Doc. inéd.)

Frappez fort sur le chaulderon ;
Vous frappez dessus si en paix !
Il a le cul assez espais
Pour endurer la *refaçon*.

(*Farce des Femmes qui font escurer leurs chauldrons*, Anc. Th. fr., II, 97.)

Et pour la *refaçon* du voile j'ay despencé cinq oboles. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 88, éd. 1583.)

REFAICTIER, voir REFAICTIER.

REFAICTOIR, voir REFEICTOIR.

REFAICTURE, voir REFAICTURE.

REFAILLIR, v. n., faillir, manquer de son côté :

Ensi lor failli li evesques d'Ostun, Guigues li cuens de Forois, et Pierres Bronnoz. Et des François lor *refaili* Bernarz de Moruel, Hues de Chaumont, Henris d'Arraines, Johans de Vilers, etc. et maint autre. (VILLER., 50, Wailly.)

Dous Penseurs qui point ne m'aide,
Dous Parlers me *refaut* d'aide.
(Rose, 4726, Michel.)

— Etre en défaut :

Mes Troylus ne *refalt* pas,
Ainz le *refiert* en es le pas :
L'escu li fait frandre et percier.
(Bek., *Troie*, 13581, Joly.)

REFAISAGE, *-aige*, *reffaisaige*, *refa-sage*, *refsage*, s. m., action de refaire, réparation, seconde façon :

.xv. s. et .iiii. d. de tornois del *refsage* de cele mesme maison. (Janvier 1263, *C'est Jehan Astlongevile*, chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Ne sour hanap qui soit al orfevre pour refaire que on ne le rait pour le *refaisage*. (ROISTN, ms. Lille 266, p. 66.)

Pour *refaisages* de draps et de plices. (1347, *Tul. de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour plusieurs *refaisages* de kauches et de solers. (1353, *Tul. des enf. Mahn*, Arch. Tournai.)

A Cley Le Ricque pour *reffaisaige* du calisse de le maison. (1379, *Reg. aux Compt.*, Arch. mun. Lille.)

Item a Coppart l'armoyeur pour le *refa-sage* d'une coite de fier. (30 mars 1402, *Exéc. testam. de Cath. Proussette*, Arch. Tournai.)

REFAISAIGE, voir REFAISAGE.

REFAISANCE, *refe.*, s. f., réparation :

Ou en *refesance* du pont vindrent gentz d'armes a graunt nombre. (1346, *Relat. de la marche d'Ed. III*, ap. Champ-Fig., *Lett. de rois*, II, 79.)

REFAISANT, adj., reconfortant :

Car bons cuers se set bien refaire
Des esemples des bien faisans,
Ch'est peulture bien *refuisans*.

(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, I, 5, Van Hamel.)

REFAISEOR, *-fiseeur*, s. m., celui qui refait, qui répare :

Il i avoit de leus en leus veines de trop dure roche qui leur pecoit leur pis et leur marteaus. Mes li *refiseeur* estoient iluec tuit appareillié. (GUILL. DE TYR, liv. XXII, ch. 20, P. Paris.)

REFAIT, s. m., rouget, sorte de poisson :

(Circulus) musculos magnos habet et carnosos, unde a Gallis quibusdam *refait* vocatur, quasi dicas bene curatum et saginatum. (*Tract. de piscibus*, Richel. I. 6838^o, ciii.)

REFAICTIER, *-ctier*, *-feter*, *reff.*, v. a., réparer, reconstruire :

Se il issont ou basoing de reparer ou de *reffaitier*, nos les davons reparer et *reffaitier* et tenir en bon estel. (1281, Saint Vivant, pièce 8, Arch. Doubs.)

Mes pus *fust* la ville de Dynan reparillee e *refetee*, e si fust apellee Ludelowe. (*Foulq. Fitz Warren*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 50.)

Pour avoir *refaitié* le fierte nostre Dame. (1443-44, *Compt. de S. Amé*, Arch. Nord.)

— *Refaitié*, part. passé, reconforté :

Quand un homme est bien refectionné, or bien *refaitié*, de manger et de boyre, il peult beaucoup mieulx endurer de labour, or de la peyne. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 682, Génin.)

Argot, *refaiter*, prendre un repas.

REFAITOUR, voir REFEITOR.

REFAITURE, *refellure*, *reffelure*, *refaicture*, *refecture*, s. f., reconstruction, réparation, restauration, raccommodement :

Outre les cous et les despens de la *refaicture* du temple. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 125^v.)

Jou, Watiers, castelains de Douay, fai savoir... com debas soit entre mi et discrez homes le capille del eglise saint Amé de Douay d'endroit le *refaicture* d'une porte. (1300, *Hist. du chateau de Douay*, I, 96, Btassart.)

9 s. .i. den. pour *refaitures* des dra-pailles des enfans. (1332, *Compte de l'hospital Saint-Jehan des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

Item, pour le *refaicture* d'une nape, .i. denier tournois. (10 juin 1339, *Tutelle des enfans de Jakemin de Bauwegnies*, Arch. Tournai.)

Pour le *refaicture* de aucuns de ces fols (soufflets). (1358, *Conte des frais p. le nouv. cloque*, LXXI, Arch. mun. Valenciennes.)

Item pour *refaicture* de solers. (10 août 1363, *Tut. des enfans Colart Hokait*, Arch. Tournai.)

Que nulz potiers ne puist refaire pos de terre de nulle *refaicture* qui ne puist souffrir fu et yaue. (xiv^e s., *Ch. d'Abbev.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 221, Doc. inéd.)

— Fig. :

Doi cuer joint en amour
Choa est droite jointure ;
C'est uns cuers, c'est une ame,
C'est une *refaicture*,
C'est droite compaignie.

(*Dou vrai chiment d'amour*, Richel. 1553, f° 515 r°.)

— Droit qui se payait au seigneur pour prendre, dans sa forêt, le bois dont on avait besoin pour les réparations qu'on avait à faire :

Six deniers de *refellures* du bois se il l'ont. (1311, Arch. JJ 46, f° 98 r°.)

Le feugage et la *refaicture*. (*ib.*)

.VII. d. de *refectures* du bois. (1311, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. I. 9785, f° 123 r°.)

Item pour *refectures* et demie *refecture*, .xx. s. p. (*ib.*, f° 124 v°.)

Se ainsi est que ledit Jehans de Lyons se vuille herbergier dessus, il en aura une acre pour son herbergage dont il paiera... trois deniers de franchise a la S. Denis et quatorze deniers de *reffelure*. (1344, Arch. JJ 75, f° 76 r°.)

Fribourg, *refecture*, réparation.

REFAMILIER, v. n., donner une récompense :

Et il convient *refamilier* et retribuer ou faire service aucun a ceulz qui font profit. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 555^v.)

REFANBLOIER, voir REFLAMBOIER.

REFARCIR, v. a., farcir à profusion :

Et autres infinis exemples de telle marque, dont nos livres sont *refarcis*. (E. PASQUIER, *Pourparler du Prince*, p. 1022, éd. 1723.)

REFARCISSEUR, *reff.*, s. m., celui qui farcit :

Refertor, *reffarcisseur* comme est le queux. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 v°.)

REFARDELER, v. a., mettre en paquets :

Deux quietz de corde dont on a *refardelé* les tente et pavillon de la ville. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REFARDERIE, s. f., moquerie :

Icelui Paupe, par maniere de *refarderie*, osta son chapeau devant le suppliant, disant : Vous estes Monsieur de Montbelliard. (1473, Arch. JJ 195, pièce 855.)

REFASAGE, voir REFAISAGE.

REFAUDRE, verbe.

— Réfl., manquer :

Mais li noirs chevaliers l'asaut,
Et Percheval ne s'i *refaut*.
(*Perceval*, ms. Berne, f° 89^v.)

— Impers., falloir de nouveau :

Or lui *refaut* de plusieurs vins :
Vin de Saint Jehan, et vin d'Espagne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 316^v.)

REFECTÉ, *reff.*, adj., guéri :

Qu'ils n'estoient *refectez* de la maladie contagieuse. (1575, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. REFAITIER.

REFECTEUR, voir REFEITOR.

REFECTIF, adj., qui reconforte :

Pour joir, dont, de gloire *refective*,
Et demorer en la dilection
De nostre Dieu, toute ame *perfective*
Se prepare de entiere affection
A ensievir la doctrine aprouves
Du seul seigneur, chief de la tres sacree
Sainte Eglise.

(7 nov. 1487, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 43^e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 435.)

REFECTIONNER, *-oner*, *reff.*, verbe.

— Act., réparer :

Emploier tres grans sommes de deniers a réparer, *refectionner* et mettre en bon estat les forteresse, pont, portes et chaussees d'icelle ville. (28 janv. 1415, *Lett. de Ch. d'Orl.*, Arch. mun. Chaunoy.)

Marchanda... a Jehan Hanequin couvreur d'esteulle de faire et *refect[i]onner* en la cense de Vers che qui s'ensuit, est assavoir de relatter les combles et recouvrir tout de noeu. (1421, *Cart. Ezech. de Corbie*, f° 97, ap. Duc., *Festissura*.)

Pour .iiii. joees de fenestres, deux fons, et un lintel, par lui livres audit rivaige,

et qui ont esté employées a *refectionner* et remettre a point deux fenestres. (1481, *Compte des fortificat.*, 19^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *refectionné* les orghues. (1592-93, *Compt.*, Arch. Nord.)

A Maximilien Lequien, verriereur, pour avoir *refectionné* les verrieres de la cour de L. A. (1601, *Rôle des dépenses faites pour la joyeuse entrée des Archiducs Albert et Isabelle*, Bulet. de la Commiss. hist. du départ. du Nord, XII, 506.)

— Absolum., dans le même sens :

Toutes les matheres, mairiens, savelons, terres, thieules, pierres, chaux et autres quelconques, qui seront expediens et necessaires pour *refectionner* en la dicte cense et maison du Bos et es appartenances. (1410, *Bail de la maison du temple des B. is en Vermandois*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, II, 61.)

— Act., nourrir :

Vins, chars, blez comme autrement, dont et desquelz les souldoiers, bourgeois, manans et habitans d'icelle ville ont esté peuz et *refectionnez*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. 157, Bibl. elz.)

En cest an Jesuschrist *refectiona* pour la seconde fois de sept pains et peu de poissons grand nombre de hommes et de femmes. (*Mer des hystoir.*, II, f° 87^b, éd. 1488.)

Si rempeuplerent les gisbets des champs, et *refectionnerent* les oyseaux du ciel. (J. MOLINET, *Chron.*, CCXLI, Buchon.)

Quant ilz les eurent *refectionnez* de boire et de mangier. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Parailp., II, 28, éd. 1530.)

Nous prenions plus de soucy a *refectionner* l'esprit que le corps. (G. BOUCHET, *Serees*, I, p. XXIII, Roybet.)

— Fig., reconforter :

Quand cil qui nous souloit donner
Doctrine et *refectionner*
Nos ames par divin mistere,
Est mort en si grant vituperé.

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28621, G. Paris et Reynaud.)

— Réfl., se nourrir :

Et vous *refectionnerez*
Des biens les quelz Dieu nous envoye.
(*Mist. du Viel Test.*, 8840, A. T.)

Je desire me *refectionner* d'un peu de viande. (*Moy. de parven.*, p. 108, éd. elzév.)

On dit dans le langage familier, *refectionner*, prendre sa réfection.

REFECTOIR, voir REFEITOIR.

REFECTOR, voir REFEITOR.

REFECTURE, voir REFAITURE.

REFECTURER, v. a., réparer, raccommoder :

Item (sera tenu) a tout le convent *refecturer* corroyes et pendoilles en la maniere accoustumée. (9 mai 1376, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

REFEFFER, v. a., pourvoir d'un fief :

Issynt q'il covynt entre eux qe B. dust feffer C. e q'il reffefferait sa fille. (1304, *Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxii, p. 203, *Rev. brit. Script.*)

REFEINDRE, -faindre, verbe.

— Réfl., feindre :

S'en dirai, ne m'en puis reffaindre,
Puisqu'autre ami mon cuer n'a mie :
Par les sainz Dieu, je sui s'amie.

JEH. LESCURRE, *Chans., Ball. et rond.*, 32, p. 54, *Bibl. elz.*)

— Act., feindre :

Comme dans nos cerveaux l'image d'un penser
Quelques fois se dissipe et ne fait que passer,
L'imagination ne le sçait plus reffaindre,
Et la memoire aussi ne le peut pas atteindre.

(*ТРОФЪ, Eleg.*, dans ce climat barbare ou le Destin
me range, II, 56, *Bibl. elz.*)

REFEITOIR, *refect.*, *refait.*, *refect.*,
refectouer, *refrect.*, *refreclouer*, *refret.*,
reffret., *reffretoer*, *refroitoir*, *reffr.*,
refroitoir, *refrotoir*, *resfroitoir*, s.
m., réfectoire :

Si lur musterra sun dortoir,
Sun capite el sun reffroitoir.

(*MARIE, Lai d'Ywenee*, 497, *Roq.*)

Ou reffroitoir estoit.

(*Chev. au cygne*, 3376, *Reiff.*)

El reffroitoir en sont errant entré.

(*Aliscans*, 3677, *A. P.*)

Il sont laiens el reffroitoir entré.

(*Bat. d'Alesch.*, 3912, ap. *Jonckbloët, Guill. d'Or.*)

Si vos demosterrai en queil liu l'oratoire,
en queil liu lo reffroitoir des freres... vos
doiviez edifier. (*Dial. S. Greg.*, p. 87, *Foerster.*)

Reffroitoir, dortoir et aultres oficines.
(1220, *Stat. de l'hôpital de S. Julien de Cambrai*, p. 69, *Tailliar.*)

A main destre (estoit) leur reffroitoir.
(*Cont. de G. de Tyr*, ch. iv, *P. Paris.*) *Var.*,
reffroitois.

Si doit ciste maisons et cis iretages de-
vant dis au reffroitoir Nostre Dame .xxx. s.
de pairesis de rente, par an. (Déc. 1278,
C'est Jehan Lebrun, Chirogr., *Arch. Tournai.*)

Le dortoir et le reffroitoir. (1295, *Arch. J.*
785.)

Aller en reffroitoir. (*Règle de Citeaux*, ms.
Dijon, f° 25 r°.)

Reffroitoir. (1377, *Règlem.*, ap. *Felib.*, *Pr.*
de l'Hist. de Paris, II, 534.)

Reffroitorium, *refector.* (*Gloss. lat.-fr.*, *Richel.*
l. 7679, f° 237 r°.)

Entra ou reffroitoir a heure de dyner.
(1381, *Grands jours de Troyes*, *Arch. X^e*
9183, f° 23 v°.)

Reffroctouer.

(*CH. DE PIS.*, *Poés.*, *Dit de Poissy*, *Richel.* 604.)

Reffroctouer

(*Id.*, *ib.*)

L'office du reffroitoir de l'eglise Nostre
Dame de Tournay. (1456, *Cart. de l'hôp.*
Nostre Dame, f° 48 r°, *Arch. hosp. Tournai.*)

Du cloistre, dortouer, reffroctouer. (4 janv.

1460, *Flines*, *Arch. Nord*, *Cod. A.*, f° 612
v°.)

Trente a quarante mars d'argent en
tasses qui estoient en reffroctouer d'icellui
convent. (*J. CHARTIER, Chron. de Charl. VII.*,
c. ci, *Bibl. elz.*)

Au lieu nommé le reffroctoir. (*La tres*
ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.,
f° 98^r, éd. 1486.)

Reffroctoir. (1495, *Arch. S.* 5558, *Portef.*)

PAPELARDISE.

Je fais tous les jours abstinence :

Au reffroctoir est la pitance

Que les gens nous donnent gratis.

(*GRINGORE, les Folles Entreprises*, p. 107, *Bibl. elz.*)

En disputant ainsi l'un contre l'autre, le
roy estoit ja entré au lieu que les moynes
appellent reffroctoir, pour ce que l'on y
mange et reffect on le corps affamé. (*FAUCHE-
T, Antiq. gaul.*, V, 4, éd. 1611.)

REFEITOR, -tur, *refaitour*, *refetor*,
refetour, *reffoitour*, *refector*, -eur, *ref-
fectour*, -eur, *reffaictour*, *reffreitour*, *ref-
fraitour*, *reffretour*, -our, -eur, *reffracteur*,
reffraict., *reffrett.*, *reffrictur*, *reffroitour*,
reffroctour, *reffraitour*, *reffraitour*,
s. m., réfectoire :

Li abes vet od els parler :

Multi les prie de surjurner,

Si lur musterra sun dortour,

Sun chapitre e sun reffreitour.

(*MARIE, Lais*, *Yonec*, 495, *Warnke.*)

Dunc rova qu'um fesist les povres enz venir :
Les tables en fist l'um del reffrictur emplir.

(*GARN.*, *Th. le Mart.*, 47, *Bakker.*)

Vunt verseillant miserere

Desque en estals tuit li frere

Fors iceals qui servirent

En reffreitour li resirent.

(*S. Brandan*, 708, *Michel.*)

Servise sunt bel e legier,

Nel voleient trop agreger,

Puis vunt manger en reffraitour (texte,
[*ffraitour*])

U tuit taisent for li litur.

(*Id.*, 696.)

Jo frei fere tost le muster,

Dortour, chapitre e bon celer,

Hostelerie e reffraitour,

Meisuns bones de grant atur.

(*La Vie de Saint Gile*, 2305, *A. T.*)

Par .i. guichet s'est el reffaitour mis.

(*Mon. Renuart*, *Richel.* 388, f° 232^r.)

Les clers vins boivent, et les troubles

En envoient en reffroitour

A ceaus qui font le grant labor.

(*Guicor, Bible*, 1273, *Wolfart.*)

Et quel repos ont il le jour

Fors solement en reffroctour ?

(*Id.*, *ib.*, 1680.)

La premiere pierre i asist,

Et fist cloistre et fist reffroitour,

Et pres du mostier le dortour.

(*Du Filz au seneschal*, 918, *Méon, Nouv. Rec.*, II,
360.)

A main destre (estoit) leur reffroitour.
(*Cont. de G. de Tyr*, ch. iv, *Hist. des Crois.*)
Var., *reffroitour.*

Dortour et reffroctour avoient, belle yglise.

(*RUTED.*, *li Diz des Cordeliers*, I, 184, *Jub.*)

Et li commanda qu'il alest au reffroitour

avec les autres. (*Vie saint Bernard*, *Richel.*
988, f° 177^r.)

Il alest au reffaitour avec les autres. (*Id.*,
ms. *Epinal*, f° 82^r.)

En mostier et en reffector. (*Riule S. Be-
neit*, *Richel.* 24960, f° 43 r°.) *Alias*, *reffetour*,
reffetour.

Reffroctorium, *refectour*, ou *reffroctour* de
moynes. (*Gloss. lat. fr.*, ms. *Monip.* H 110,
f° 221 v°.)

Establi .xv. ciertes en reffetor a metre
seur les tables. (*Chron. de S. Den.*, ms.
Ste-Genev., f° 201^b.)

Un tel bon reffroctour.

(*J. DE MEUNG, Test.*, *Vat. Chr.* 367, f° 15^r.)

Le reffreitour des diz supplians. (15 juin
1371, *L. Delisle, Mand. de Charles V*, p.
403.)

En reffroctour. (*VIGNAY, Mir. hist.*, *Vat.*
Chr. 538, f° 7^r.)

Ches canoyes de Sains Lambers et les
moynes de Sains Pire estoient teilement
ordineis, qu'ilh mangioient tousjours en-
semble en reffroctour. (*J. D'OUTREMEUSE, My-
reur des histor.*, II, 389, *Chron. belg.*)

Par les fenestres dudit reffaitour puet
entrer la puantise d'icelle rue oudit reffec-
teur. (16 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*,
I, 137, *Guigue.*)

Dessours le reffroctou dudit hospital-
(1421, *Hist. de Metz*, V, 59.)

Avec les cloistres, sales et reffroctours,
granges et aultres edifices qui y seront
necessaires et convenables. (*MONSTRELET,*
Chron., II, 187, *Buchon.*)

Le reffroctour des seurs. (1501, *Invent.*
de l'Hôtel-Dieu de Beaune, *Soc. d'archéol.*
de Beaune, 1874, p. 137.)

Le reffroctour. (*Id.*, p. 195.)

REFEITORIER, *refet.*, *refect.*, *refect.*,
refectour., *refectour.*, *reffroctourier*, *ref-
froctou.*, *reffroctou.*, s. m., celui qui est
chargé des provisions, qui a la direc-
tion du réfectoire :

Fai moi parler au maistre quisinier,

Ou au prieus ou au reffroctourier.

(*Alisc.*, 3604, *A. P.*)

Au reffroctourier .vi. s. pour les mantils.
(*Censier de S. Paul*, f° 7 r°, sans date, *XIII^e*
s., *Arch. Mos.*)

Li reffroctouriers doit warder son reffroct-
teur et ses napes et ses hanas, et si doit
drecier les tavles. (*XIII^e s.*, *ib.*, f° 7 v°.)

... Li reffroctourier de Nostre Dame doi-
vent .xviii. d. lousiens de cens a le S.
Remi... (Juillet 1278, *Ce sunt les freres*
Huon de Maude, Chirogr., *Arch. Tournai.*)

As reffroctouriers desdiz freres. (*Vie de S.*
Louis, par le *confess. de la R. Marg.*, *Rec.*
des Hist. de Fr., XX, 75.)

Par un de ces moines premiers

Qui esteit ses reffroctouriers.

(*Vie de S. Evroult*, II, 243, *Blin.*)

Sire Ychiers Melle, prestres, cappellains
perpetuelz en l'eglise de Tournay, reffroctou-
riers dou reffroctoir de la dicte eglise.
(24 avril 1370, *Escript de l'amendement*
Jehan Kaude, Chirogr., *St Brice*, *Arch. Tournai.*)

Est dehu au reffroctourier, a cause de son

office, pot de vin. (*Offic. claut. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Le *refecturier*. (*Racionale de S. Claude*, n° 97 r°, Arch. Jura.)

A messire Morel, *refroiturier* de l'église de Reims,vii. l. .vi. s. p. — Au *refroiturier*, pour avoir scélé du scel de la seneschaucie de l'église les lectres missibles faictes pour les affaires communes de la ville, et livré la cire pour ce faire pendant l'espace d'un an. (1433, *Compte des octrois*, Arch. législ. de Reims, 2° p., vol. I, p. 627, Doc. inéd.)

Refecturier du monastere Saint Marciel de Limoges. (1529, *Reg. consul. de Limoges*, I, 18, Ruben.)

Refecturier. (*Ib.*, I, 182.)

— Fém., *refroituriere*, *refectoriere*, *veffecturiere*:

Et pitanciere i doit avoir :
Icele leur fera veoir
Leur amis quant ele porra :
Autre pitance n'i donra
Si doit avoir *refretoriere* ;
Par droit doit estre biau parliere,
Qui les amanz confortera
Et de douz moz les repaistra.
(*L'Ordre d'amors*, Richel. 12786, f° 87^b.)

Que je suis la *refectoriere*
De tout ceaus et la despensiere
Qui donne a boire et a mengier
A chascun tant qu'il est mestier.

(DESQUELLEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 81^b, impr. Instit.)

La dame qui la gorgiere avoit, estoit de la *refecturiere*, et visitoit ceulx qui mençoient et, se defaulte y avoit, les fournissoit. (*Ib.*, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 143 r°.)

Appothicaresse et *refectoriere* et dame des accouchees. (1540, *Reform. de P.H.-D. de Paris*, Hist. de Paris, IV, 698, Felibien.)

On lit dans Littré : RÉFECTORIER, IÈRE, se dit dans les séminaires du domestique chargé des soins qui concernent le réfectoire ; chez les religieuses, *refectorière*, celle qui prend soin du linge de table et de la vaisselle.

REFEITUR, voir REFEITOR.

REFELLER, *reff.*, v. a., réfuter :

Pourveu que ne *refelles* point
Les choses que je allegueray.
(*Therence en franç.*, f° 296^s, Verard.)

Je ne puis pas *refeller*, or rebouter vostre argument, il est si evident. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 682, Génin.)

REFELLON, s. m., sorte de redevance :

Un boissel de fourment, l'erbaige des landes et le *refellon* du vinaige. (*Ch. des Compt. de Paris*, sign. Bel, f° 49 v°, ap. Duc., *Refello*.)

REFENDRE, v. a., abandonner, se séparer de, se dessaisir de :

Vous lairons tuis goir del empire, et descendre Vorons vers Allemangne ; car celle doit dependre A monsignour le roy : on ne li puit entendre, Car al vivant son peire, qui tant volut dependre, En ot possession, se ne le doit *refendre*. (JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 30634, Chron. belg.)

REFENER, v. a., faner de nouveau :

A plusieurs femmes, quy le dit fuerre aidierent avoecq aucuns manouvriers de la ville a entasser ou grenier, et a *refener* celluy qui n'estoit point bien secq. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme des mises, Arch. Tournai.)

On trouve dans un compte de la fin du xviii^e s. :

Pour *refener* les foins mouillés. (1695, *Compte des bougres*, Arch. Spa.)

REFENTE, s. f., fente :

Le saye fourny de manches de satin cra-moisy rouge, pourfillé de cordons d'or, croisé, entrelassé et refermé par l'ouverture de devant de gros boutons d'or, comme les *refentes* des manches d'icelluy manteau. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 7 r°, éd. 1549.)

— *Refente de feuille*, nervure de feuille :

Refente de feuilles. The line, or division that runs along, or appears in the middle of leaves. (COTGRAVE, 1611.)

REFERABLE, adj., redevable :

Je ne suis d'un grand feu que la moindre etincelle, De ce corps accomply que la moindre parcelle, Outre que pareil coup, *referable* au hazard ; Mais ses oncles vers nous tirent en cette part, Une morne tristesse occupe leur visage.
(HARDY, *Meleagre*, IV, 2, éd. 1626.)

REFERAGE, *referraige*, *refreage*, -aige, *reffr.*, s. m., action de *referir*, de marquer les draps, terme particulier à Tournai :

Avoir gravé .iiii. paires de fers servans aux .xiii. hommes et aux fermiers du *referraige*. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Fermier du *referraige* pour *refrir* les draps de la ville. (20 août-19 novembre 1457, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Deux fers servans au *referraige* des draps de ladite ville. (16 août-18 nov. 1457, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ungs fers servans au *referraige* des draps. (*Ib.*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Jehan Jeneviere, fermier du *refreage* des draps. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

REFERANDEUR, *reff.*, s. m., celui qui rapporte :

Referandeurs de tractiez ou dictiez. (CRIST. DE PIS., *Charl. V*, 2° p., ch. 18, Michaud.)

REFERANT, adj. qui renvoie :

Regarde cy dessus a la table, laquelle l'en trouvera comptee par nombre, et rabat-ten, ou *referande* aus ditz chapitres. (MÉ-NARD, *Hist. de Duguescl.*, p. 3, éd. 1618.)

REFERE, voir REFAIRE.

1. REFERER, v. a., frapper de nouveau :

Ly duc se peine de *referer*,
Del ren nel volt esparnyer.
(*Guy de Warwick*, Richel. 1669, f° 9 v°.)

2. REFERER, *reff.*, v. a., raconter :

... Veulx tu que je *refere*
Le boys suant le bisme qui prospere ?
(GUILL. MICHEL, 2° liv. *des Georg.*, f° 44 v°, éd. 1540). Lat. : Quid tibi odorato referam sudantia ligno, Balsamaque.

Pour ma consequence inferer,
Jamais tel prescheur je ne veis ;
Car possible n'est *referer*
Ses petitiz propos et devis.
(*L'Advocat des dames de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 11.)

Capitolin *refere* que Zenobie ne vouloit qu'on luy touchast. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 290, Roybet.)

— Rapporter :

Lorsque quelque chose est remise au serment il devra *estre* accepté, ou *referé* en la forme et maniere qu'il aura esté *deferé*. (1615, *Cout. de Bourbourg*, Nouv. Cout. gén., I, 484.)

3. REFERER, v. a., réprimer :

Les anciens Romains pour *referer* la trop volage et indomptable nature des femmes les ont voulu ranger et assujettir sous la main de leurs parens. (CHOLIERES, *Guerre des Masles contre les femmes*, f° 26 r°, éd. 1588.)

REFEREUR, *refreueur*, s. m., officier chargé de *referir* les draps :

Vings fers pour les *refreueurs* des draps. (19 nov.-18 février 1468, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour le gravage de deux fers. Est assavoir, l'un aux *refreueurs*, et l'autre aux sargeurs de ladite ville. (*Ib.*, 6° Somme de mises.)

1. REFERIR, *refrir*, verbe.

— Act., frapper à son tour, frapper de nouveau :

Quant li navré se volent redrecier
Et la roine les *refiert* de l'espîe
Que sor le marbre les fait agenoillier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49^o.)

Mes Troylus ne refalt pas
Ainz le *refiert* en es le pas :
L'escu li fait fraindre et percier,
Et le blanc hauberc desmaillier.
(BEN., *Troie*, 15581, Joly.)

Le roi Ascanie vait ferir
Sur sun escu, cil *refiert* lui.
(*Brut*, ms. Munich, 250, Vollm.)

... Idunc le feri
Danz Reinalz li filz Urs, mais pas ne l'abati.
Idunc le *referi* Willaumes de Traci.
(GARN., *S. Thomas le martyr*, P. Meyer, *Rec.*, p. 319.)

.i. grant cop me donai sor mon escu a droit,
Et je *referi* lui, çou sachiez, demenois.
(*Floovant*, 1065, Bibl. elz.)

Puis referi .i. autre, qu'il at a mort livré.
(*Ib.*, 2338.)

— Absolument :

Sire cumpainz, alum i referir.
(*Rol.*, 1868, Müller.)

Lors ne se pot cele teisir,
Ainz jure que ja soie n'iert,
Et li cuens haucos, si refiert.
(*CHAREST.*, *Erec et Enide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. Fr.*, 231, 15.)

Puis refiert et refiert par ire et par fierlé.
(*Doon de Maience*, 2560, A. P.)

— Réfl., se jeter, s'élaner :

Puis se refierent es galies.
(*G. GUIART*, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 231^b.)

François qui Alemanz afrontent
Le barois sus un cheval montent,
Qui sanz ce c'on l'en empesche,
Se refiert entre gent Tiesche.
(*Ib.*, *ib.*, Richel. 5698, p. 130^b.)

Et adont se referist il en une bataille
avec les Allemans qui demoures estoient.
(XIV^e s., *Recits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 97, Kervyn.)

— Neut., être rejeté :

Si ont tant fait et tant feru et tant chablé li .xvi. compaignon de la terre du roi Ban qui firent tout le tornoiement referir arieries ilec dont il estoient remué premierement. (*Artur*, Richel. 337, f^o 8^a.)

— Etre réduit :

.iii. soleil leverent ensemble, un poi apres referivent en .ii. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f^o 32^a.)

— Act., apposer la marque du métier sur le drap, terme particulier à Tournai :

Ung fort martiel servant a referir les dessus dis draps... (16 février 1431-17 mai 1432, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir tailliet et gravet une paire de fiers, qui servent a referir les draps au seel de la ville. (15 nov.-20 février 1432, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir pareillement tailliet et gravet deux aultres paires d'estenelles servans a referir lesdis draps. (19 nov.-19 février 1435, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Item que les .xiii. hommes ordonnez au fait de le draperie, quant ilz yront ou envoyeront par la ville pour referir aucuns draps, seront tenus de y appeller, avecq ledit fermier, Jehan Suquier, recepveur dudit nouvel ayde. (1^{er} juin 1441, *Reg. aux Public.*, 1433-1442, Arch. Tournai.)

Pour .iiii. paires d'estenelles delivrees, est assavoir les .iii. aux .xiii. hommes de ladite ville pour sceller les draps, et le .iiii^e delivree a Jehan le Roy pour referir les draps. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 1^{er} Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung fer delivré a Jehan Jeneviere fermier du refreage, pour referir les draps de la ville. (18 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Neutr., surenchérir, par offre ou mises de paumées, dans un marché par adjudication publique :

Se vault chascune paulmee... .xv. s. t.; assavoir : les .x. sols au prouffit... et les .v. s. au prouffit de celui sur qui on refera. (15 mars 1458, *Reg. aux Public.*, Arch. Tournai.)

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui ledit marchié voeille reprendre a faire, y referir, et mettre paulmees, si se traye par devers le souverain recepveur de ladite ville, endedens vendredi prochain venant, a l'apres disner, que le marchié demoura au derrenier refreant, au son de le cloque du vespre, au devant du belfroy de ladite ville. (21 juin 1460, *Reg. aux Public.*, Arch. Tournai.)

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui sur ledit marchié veulle referir et mettre paulmees... (27 mai 1473, *Reg. aux Public.*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Si nul n'y avoit haulchié, ne referut, les dits eschevins auront... six soulds tournois. (*Cout. de Mons*, *Cout. gén.*, I, 810, éd. 1604.)

— Referant, part. prés. et subst., enchérisseur. Au dernier referant, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui ledit marchié et tasque vueille reprendre a faire, et sur ledit marchié referir et mettre paulmees, comme dit est, si se traye pardevers lesdis recepveurs, en dedens samedi prochain venant, avant le cloque du vespre personnee, que, lors, ledit marchié demoura au derrenier refreant d'empres le belfroy de ladite ville, et il y sera receus. (15 mars 1458, *Reg. aux Public.*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

Ledit marchié demoura a derrenier refreant, au son de la cloque du vespre. (27 mai 1473, *Reg. aux Public.*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

— Referu, part. passé, marqué :

Item qu'il ne soit personne ne puist taindre draps vendus, et accater en Tournay, que premiers les drois dudit nouvel impos ne soient payez, et le seel escrut des dis draps referus. (1^{er} juin 1441, *Reg. aux Public.*, 1433-1442, Arch. Tournai.)

2. REFERIR, v. a., rapporter, annoncer :

Et la tousjours en ce point attendi
Sans soy mouvoir de l'uis de sa tourelle,
Pour referir aux pastours la nouvelle
Des survenans qui la venir devoient.
(*L. DE BEAUVAU*, *le Pas de la Bergiere*, 243, Crapelet.)

Afin que ceulz qu'ilz despeschent... et ceulz qui viennent en court ne soient aperceuz, et que les espies n'aient moyen de referir leurs menées. (25 sept. 1556, *Lettre de l'Ambass. Renard à Phil. II*, Pap. de Granvelle, IV, 712, Doc. inéd.)

REFERMER, *reff.*, *refre.*, *refermeir*, verbe.

— Act., raffermir :

De son ceval s'abaise li bacer[s],
Se li ot tout del puin le frain osté,
El chief de son ceval l'a refermé.
(*Aiol*, 1051, A. T.)

Par cest miracle furent plusor refermé en la foi. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f^o 79 v^o, col. I.)

Pour moi un petit refermer
En santé, et pour mieulz valoir.
(*François*, *Poés.*, Richel. 830, f^o 120 v^o; I, 157, 2384, Scheler.)

— Réfl., se raffermir :

Ainsi se corfortoit le chevalier, et se refermoit en ses amours. (*Perceforest*, t. V, f^o 72, éd. 1528.)

— Act., fortifier :

Lors fait dressier barbacane, fosses,
Vallance a fait maintenant refermer.
(*Girard de Viane*, p. 46, Taché.)

Ne d'ore en avant en chelui liu la ou li maisons lu, maisons n'i porra estre d'ore en avant refermee. (1210, *Acte de Louis, fils aîné du roi de France*, p. 33, Tailliar.)

Si fist la cité refermer
Contre Charlon, et racesmer.
(*Mousk.*, *Chron.*, 5016, Reiff.)

Li rois Phelipes n'oublia pas la poire ou feu ; ains fist refermeir ses chastiaus et ses marches. (*MÉN. DE REIMS*, § 92, Wailly.) L. Paris, c. VIII, *refermer*.

Quant li roys ot assouvie la forteresse dou bourc de Jaffe, il prist conseil que il iroit refermer la citei de Sayete. (*Joinv.*, S. Louis, § 563, Wailly, éd. 1874.)

Adenolfe recherchoit la cité, et la refermoit et garnisoit a son pooir. (*Aimé, Yst. de li Normant*, VI, 6, Champ.-Fig.)

Puis que li castiaus fu pris, remest li rois une grant pieche toz coiz logies devant le castiel ; endementiers atira il la garnison dou castiel, et si devisa en quel maniere il voloit le castel refermer. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 103, Michel.)

— Confirmer, consolider :

Garniers a .ii. serors ; la plus belle prenez
Si vos sera Nentuel richement refermez
Dont vous aurez en fié .m. chevaliers armez.
(*Aye d'Avignon*, 219, A. P.)

Le roy Gontran envoia cette annee en Constantinoble le comte Siagre pour refermer et renouveler pais envers l'empereour. (*Gr. Chron. de Fr.*, IV, 6, P. Paris.)

— Refermé, part. passé, rétabli :

Aucune foiz, quant un chien est malement estruffé, ou effausié, il demourra bien demi an ou plus avant qu'il soit bien refermé du tout. (*G. PHEBUS*, *Chasse*, ap. Ste-Pal.) Maz. 514, f^o 34^a, *refermé*.

REFERUE, s. f., enchère faite en frappant dans la main :

Devra encore celuy donnant a rente payer au gref, pour la aye. haulches et referues escrire, sept soulds. (*Cout. de Mons*, *Cout. gén.*, I, 820, éd. 1604.)

REFERSTIR, *refiest.*, v. a., recouvrir, raccommoier la faite d'un toit, etc. :

Avoir aussi refestit, sur le maison manable, sour le porte, caril, viez bierchil, et le grange dudit lieu. (2 août 1409, *Exécut. test. de Maigne Esquiquelme*, Arch. Tournai.)

Marchanda... a Jehan Hanequin couvreur d'esteulle de faire et reflect[i]onner en la cense de vers che qui s'ensuit, est assavoir de relatter les combles et recouvrir tout de nœuf., et avec ce doit remanteller tout de nœuf partout la ou il appartenra ; et sera tenu ledit Jehan de rebroquer, rebattir, *refestir* tout partout en ledite cense, la ou il sera besoing de faire. (1421, *Cartul. Ezech. de Corbie*, f° 97, ap. Duc., *Festissura*.)

Avoir fait et recouvert ladite maison, le *refesty*, et rendu, par dedens, de terre. (16 fév. 1446, *Tul. de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

De Arnoul Truault, pooir pareillement *refestir* d'estrain se maison. (10 juin 1455, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Item, payé pour *refestir* et rappointier les maisons en le pottrie. (1459, *Tul. des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

REFETARDI, *reff.*, adj., abruti :

Tant ne soient ils pas hardis,
Mais lasches et *refetardis*.

(J. BRUYANT, *Chem. de povreté, dans le Ménagier*, II, 12, Biblioph. fr.)

REFETER, voir REFAITIER.

REFETOUR, voir REFEITOR.

REFETURE, voir REFAITURE.

REFEULLER, voir REFUEILLIER.

REFFAICTEUR, voir REFEITOR.

REFFAISAIGE, voir REFAISAGE.

REFFAITIER, voir REFAITIER.

REFFASSON, voir REFAÇON.

REFECTIONNER, voir REFECTIONNER.

REFECTOIR, voir REFEITOIR.

REFECTOUER, voir REFEITOIR.

REFECTOUR, voir REFEITOR.

REFERRAIGE, voir REFERAGE.

REFETARDI, voir REFETARDI.

REFETURE, voir REFAITURE.

REFFICHIER, voir REFIGHER.

REFFIN, voir REFIN.

REFFIRON, s. m., col de la matrice :

Reffiron: m. The third gate of the wombe ; or the mouth of the matrix, which is cleft across, and not lengthwise, as the hymen. (COTGRAVE, 1611.)

REFFLAMBINE, voir REFLAMBINE.

REFFOCILLER, voir REFOCILLER.

REFFOITOUR, voir REFEITOR.

REFFOIS, voir REFUI.

REFFOL, voir REFOL.

REFFOLER, voir REFOLER.

REFFONDER, voir REFONDER.

REFFONDRE, voir REFONDRE.

REFFONSAGE, voir REFONÇAGE.

REFFONSSER, voir REFONGER.

REFFORCHIER, voir REFORCIER.

REFFORCIER, voir REFORCIER.

REFFORT, voir REFORT.

REFFOUR, voir REFOL.

REFFOURBIR, voir REFORBIR.

REFFOURER, voir REFOURER.

REFFRAINDRE, voir REFRAINdre.

REFFRANIR, voir REFRANIR.

REFFREAIGE, voir REFERAGE.

REFFRENEMENT, voir REFRENEMENT.

REFFRESCHIR, voir REFRESCHIR.

REFFRESCHISSEMENT, voir REFRSCHISSEMENT.

REFFRESQUIER, voir REFRESCHIER.

REFFRETEUR, voir REFEITOR.

REFFRETOER, voir REFEITOR.

REFFRETOUER, voir REFEITOIR.

REFFRIETER, voir REFRETER.

REFFRIGEREMENT, voir REFRIGEREMENT.

REFROIDER, voir REFRROIDIER.

REFROIDIER, voir REFRROIDIER.

REFFROISSIER, voir REFRFOISSIER.

REFFRONDER, voir REFRONDER.

REFFROY, voir REFRAIT 1.

REFFULGENCE, voir REFULGENCE.

REFFUS, voir REFUI.

REFFUSEMENT, voir REFUSEMENT.

REFFUT, voir REFUT.

REFFUY, voir REFUI.

REFFICHIER, -cier, *reff.*, *refischer*, verbe.

— Act., enfoncer de nouveau :

Les jachieres, qui n'i *refiche*
Le soc, redemorent en friche.

(Rose, 19773, Méon.)

— Réfl., s'enfoncer de nouveau :

Les graus galoz s'en va arere (Renart),
Si se *refiche* en sa tesnere.

(Ren., 12759, Méon.)

— Act., replacer, raffermir :

Nicolas fu del cop coreçous et iries :

En le siele est mult tos, par vertu, *reficies*.

(Roum. d'Aliz., f° 10^b, Michelant.)

Incontinent *reficherent* leurs veues au mirouer. (*Perceforest*, vol. V, ch. xxxiii, éd. 1528.)

— Réfl., se replacer, se raffermir :

Puiz se *refiche* desor le haut ferant.

(Alesch., Richel. 2494, f° 2 r°.)

Tantost se *refischerent* es estriers, puis se referent sur les bisains. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xix, éd. 1528.)

— Act., rabaisser :

Fortune fet maint home riche...

Mes en poi d'ore le *refiche*.

(Pour orgueilleus humilier, Richel. 1593, f° 146^a.)

Yonne, réfl., se *reficher*, reprendre son aplomb. Lorraine, *reficher*, vexer, tourmenter.

REFIER, *reff.* (se), v. réfl., se fier, mettre sa confiance :

Après me voir eschappé

De celle qui m'a trompé,

Veux tu que je m'y *refie*?

(RONSARD, *Éuv.*, II, 477, Bibl. elz.)

L'expérience ne nous rend elle pas sages que es ligues des choses generalles peu de particuliers en prennent le soing, lesquels pendant qu'ils se *reffient* aux provisions des uns des autres, se retrouvent combatus de la disette de toutes choses. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 12, éd. 1723.)

REFIESTIR, voir REFESTITR.

REFIGURER, v. a., renouveler la forme de :

Il troverent novele mort ; tote creatura estoit *refiguree*. (*Bible*, Richel. 901, f° 24^b.)

— Représenter :

Ils se *refigurent* les choses passées et les futures. (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 5 r°, éd. 1587.)

A vray dire, tout ainsi que ce songe estoit fascheux, aussi sembloit il, par enigme, représenter quelques mauvais traitemens contre luy, de ceux qui pour leur grandeur *refiguroient* les lions. (E. PASQ., *Lett.*, XIV, 2, éd. 1723.)

— Réfléchir, refléter :

Les fontaines et les ruisseaux

Me semblent mesme dans leurs eaux

Refigurer ta belle face.

(VAUQ., *Idill.*, I, 23, Travers.)

REFIN, *reff.*, s. m., laine très fine :

De .xiii. petris de *reffins* venditis præposito Castrivillani, petra .xxii. gros. val. .xxviii. flor. vi. gros. (1364, *Comptes de Clairvaux*, f° 61 v°, ap. Duc., *Reffin*.)

Refin. (Ib.)

— *A reffin*, locut. adv. ?

Si j'ay s'amour, tout plaisir ay d'acquest,
Ayant la mort a *reffin* je suis prest,
Car sans remede il me faudra perir
De corps et biens.

(G. CHASTELL., *Rondeaux*, VI, t. VIII, p. 312, Kerv.)

REFINEMENT, s. m., instruction raffinée :

Les cyrurgiens fiebles et champestres qui n'ont point de *refinement* ne de connoissance. (H. DE MONDEVILLE, *Cyurg.*, Richel. 2030, f° 95^a.)

REFINER, v. n., finir, cesser, s'arrêter :

Antoines et Girars se sont ancheminé,
Unques ne *refinerent* deci qu'a la Ferté.

(Parise, 2588, A. P.)

No d'aux ne *refine* l'occise.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 114^a.)

Si vox dirai de la roine
Que de duel faire non *refine*.

(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 3^o.)

REFISAGE, VOIR REFAISAGE.

REFISCHER, VOIR REFICHIER.

REFLAISE, s. m., revers d'un fossé :

Pour le *reflaise* du fossé de ce mes, un denier. (1340, Arch. JJ 72, pièce 217, ap. Duc., *Refletum*.)

REFLAMBEMENT, *reff.*, s. m., inflammation :

Le tramble qui aucune foiz esmuet au cors, ce est de la force des flames qui sont el cors, et par cele force que ele a dont ou quant il sormontent les autres colles si reflambent froidour, et cel *reflambement* court par les ners et par les entrailles du cors. (SYDRAC, *Tres.*, Ars. 2320, LXVII.)

REFLAMBER, v. n., luire, briller comme la flamme :

E ! Durendal, cum ies e clere e blanche !
Cuntre soleil si reluis e *reflambe*.
(*Rol.*, 2316, Müller.)

Quant la flamme se rabaissoit, si *reflamboient* ces homes et ces fames ou feu. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel. 423, f° 38^a.)

REFLAMBEUR, VOIR REFLAMBOR.

REFLANBIANT, VOIR REFLANBOIANT.

REFLANBIER, VOIR REFLAMBOIER.

REFLAMBINE, *reff.*, s. f., sorte de pierre précieuse très éclatante ?

Reflambine est une pierre jaune d'un

grant d'une feve, et si a tele vertu que ele estance la soif, et abat la suour du cors. (SYDRAC, *Tres.*, Ars. 2320, CCXC.)

REFLAMBIER, *reflanblir*, v. n., flamboier, resplendir :

Tos li palais reluist et *reflanbi*.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33^a.)

Li solaus luist cler com en mai,
El curre d'or serent li rat;
Reflambist en sus la montane
Et de desoz tote la planie.

(*Rom. de Thebes*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 65, v. 95.)

Li tierz (soleil) sanglanz estoit, dedenz *reflam-*
blissoit.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 161^a.)

REFLAMBISEMENT, s. m., éclat :

Le *reflambissement* de la clarté des planetes. (*Hugins le Juif*, Richel. 24276, f° 1 v°.)

REFLAMBOIANT, *-oyant*, *-eiant*, *-iant*, *-bliant*, part. prés. et adj., resplendissant :

Dous espees trenchantes
E mult *reflambeiantes*.

(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 669, Mall.)

Regardes, empereres, la fors, devers ces chans,
Voies quex garnimens a or *reflamblans*.

(*Ch. d'Ant.*, II, 191, P. Paris.)

Trestous *reflamblans* de rais.

(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 128^a.)

Quant li souleus *reflamboians*

Est sus les mireors roians.

(*Ib.*, 19106, Michel.)

Maint riche rubi d'orient

Y veissiez *reflamboiant*.

(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 63^a.)

La comete *reflamboiant*.

(CHR. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 2177, Pâschel.)

Adonc ilz virent plainement que par dedans ceste clarté qui estoit tant *reflamboyante*, avoit quatre chariotz richement couverts et atalez. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxvi, éd. 1528.)

— Fig., illustre :

... Voyant
Le nom rommain jadis *reflamboiant*
Lors chanceler.

(CL. MAR., *Jug. de Min.*, p. 127, éd. 1596.)

REFLAMBOIER, *-oyer*, *reflan.*, *reflambeier*, *refanbloier*, *reflambier*, v. n., luire, briller comme la flamme :

Clers fut li jurz, e bels fut li soleilz,
N'unt guarnement que tut ne *reflambeit*.

(*Rol.*, 1002, Müller.)

Tous li pais en *refanbloie*.

(BEN., *Troies*, Richel. 373, f° 83^b.)

Quant li glous vit le branc *reflamboier*
Al pooir que il ot s'est redrechies.

(*Aiol*, 2920, A. T.)

Tant qu'il voient le tres ou li or *reflambie*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier, H 247, f° 170^o.)

A cele grant crois d'or ou li ors *reflambie*.
(*Gui de Bourg.*, 538, A. P.)

Puis ai traite l'espee ou li ors *reflanbie*.
(*Floov.*, 287, A. P.)

De l'or et de l'argent le lieu *reflamboia*.
(*Gaufrey*, 1322, A. P.)

La voissies tant garnement

D'or et de samis et de soie

Que li pays en *reflamboie*.

(*Couci*, 3282, Crapelet.)

Grand beauté estoit a voir ces bannieres,
ces pennons de soie ventiler au vent et *reflamboyer* au soleil. (FROISS., *Chron.*, III, iv, 15, Buchon.)

Des harnois... qui *reflamboyent* a la percussion du soleil. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 302, Stecher.)

— *Reflamboié*, part. passé, resplendissant :

Les haubers ont chosis et les hiaumes vergies
Qui furent por la lune clers et *reflamboies*.

(*Ren. de Montaub.*, p. 71, v. 1, Michelaet.)

REFLAMBOR, *-beur*, s. f., éclat resplendissant :

Desor suen hyaume un confanon

Ou sont basalisques et dragon,

De *reflambor* de lor ales

Sembloit soleil de sor l'espalles.

(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 54^a.)

La *reflambeur* de vostre diademe. (CRIST. DE PIZAN, *Ch. V*, 3^e p., prol., Michaud.)

REFLAMBOY, s. m., éclat resplendissant :

Qui estoit moult belle chose a veoir le *reflamboy* de diverses armes des nobles princes et signeurs qui bannieres portoyent. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

REFLAMBOYANCE, s. f., éclat :

Pour la *reflamboyance* de l'or. (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

REFLAMBOYANT, VOIR REFLANBOIANT.

REFLAMBOYER, VOIR REFLAMBOIER.

REFLAMMER, v. a., rallumer :

Adonc le congnt Johans li Mors, que ilh estoit li .i. de .iii. gouverneurs qui avoient le conte de Flandre cachiet fours de son pais, et qu'ilh avoit ochis le conte d'Artois devant Cortray, et avoit toudis *reflammeit* les gueres et recommenchiet. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historis*, VI, 410, Chron. belg.)

REFLANBLIER, VOIR REFLAMBLOIER.

REFLATIR, verbe.

— Act., rejeter :

Maint en sorbist l'iaue et afonde,

Maint *sunt* hors *reflati* par l'onde.

(*Rose*, 6081, Méon.)

— Neutr., se rejeter :

Mais li Flamens, Guillaumes de Monclin,

Sor les serjans font les nos *reflatir*.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXXV, p. 141, P. Paris.)

.. fois ou ..III., cescun jour, faisoient li crestien *reflatir* les Sarrasins ariere jusque en lor tentes. (*Chron. d'Ernoul*, p. 212, Mas-Latrie.)

Adonc li leur recourt sus vistement, et les fait *reflatir* en la chambre dont ilz estoient issuz. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 47, éd. 1488.)

REFLECHÉ, adj., infléchi :

Les cerfs volans ont les cuisses longues et *reflechees*. (*Jard. de santé*, Ois., 25, Impr. La Minerve.)

REFLECHISSABLE, *reflechisable*, adj., réciproque :

Reciprocus, *reflechissable*. (*Gloss. de Conches*.)

Reciprocus, réciproque, *reflechissable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f^o 236 v^o.)

— Qui est réfléchi :

Repercussus, *reflechissables*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

REFLECHISSAMMENT, adv., réciproquement :

Reciproce, *reflechissamment*. (*Gloss. de Conches*.)

REFLECHISSEMENT, s. m., réflexion :

Mais ains que la løy de la lune
Admaine si male fortune,
Advenra la løy de Mercure
Qui a tenir sera moult dure,
En plusieurs cas sera doubleuse
Et a entendre merueilleuse,
Pour pleatés d'avironnemens
Et tant de *reflechissemens*.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 5181, Cocheris.)

Toutesfois la lune est seule au dessouz du soleil, et prochaine de la region, qui n'a point de soi lumiere, et par ainsi ne peut avoir clarté, si ne l'emprunte du soleil; vrai, que par reverberacion et *reflechissement*, elle rejette la lumiere empruntée sur l'air. (J. DE CORAS, *Allerc. en forme de dial.*, p. 206, éd. 1558.)

Comme par le ray du soleil le miroir frappé d'une certaine maniere respandit et enflamme par ce *reflechissement* de splendeur la laine qui luy est prochaine. (LA BODERIE, *De l'honn. am.*, p. 321, éd. 1578.)

REFLENCHIR, forme de *reflechir*, verbe.

— Act., retourner :

Et les soietes ausimant
Reflechit par empiremant
Et li vanx qui nos fait contraire.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f^o 43^b.)

— Réfl., se détourner de, abandonner :

Se tu te voloie *reflenchir* dou blasma que tu me maz sus, et lassier la bataille mortel, tu porroies avoir m'amistiee et mon servise. (*Li Amities de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 58.)

REFLECHISABLE, voir **REFLECHISABLE**.

REFLEUSTER, v. n., jouer de la flûte une seconde fois :

L'en les emmene en champ lordement de mancois Lor pere *refleuste*, pour estre plus cortois. (*Des Taboueurs*, Richel. 837, f^o 279^b.)

REFLEXI, adj., réfléchi, qui retourne en arrière :

Buisine est torse et *reflexie* en lui meismes si comme partie de cercle. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f^o 41 r^o.)

REFLOCHEMENT, -ant, s. m., retour, révolution annuelle :

Ceu c'um faisoit ceste circoncision a l'oytave jor, signifievat l'esperance del regne de ciel, car li cercles del *reflochement* des jors ki al premier jor revienent represent assu cum une forme de corone. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 64 v^o; 79, 12, Foerster.)

Sanz defaillement et sanz *reflochement*. (Id., *li Epistole a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 89 v^o.)

REFLOCHIER, -quier, verbe.

— Act., tourner vers, rappeler :

Je avoie proposeit que je ceu solement encerchasse en celes parolles de la prophete, mais li parolle de l'apostle de la dedentriene gloire et del tesmoignaige de la conscience qu'el premier front me vient devant, *reflochat* ma parolle a la moraliteit. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f^o 145 v^o; 171, 5, Foerster.)

— Réfl., aboutir :

Quand la superficie (de la pierre) est exactement polie, les raions totalement se *refloquent* a ce mesme angle. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f^o 141 r^o, éd. 1556.)

— Neut., se tourner :

Mais noz pannes ne sunt mies droites, ales tant solement *reflochent* a nostre utiliteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 60, Hofmann.) Lat. : reflectuntur.

REFLOQUIER, voir **REFLOCHIER**.

REFLOT, s. m., reflux :

Le *reflot* de la mer. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, VI, XI, f^o 155 v^o, éd. 1515.)

Selon le *flot et refлот* de la mer ceste langue ou bras de terre se couvre et descouvre. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume de Naples*, f^o 20 r^o, éd. 1546.)

Aestus. Le *flot et refлот* de la mer. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

— Fig. :

Lors qu'ostant sa coifure
Relasche sur son dos
Sa belle chevelure
Par ondoyans *reflos*.

(FILS BERTIN, *Poes. amour.*, f^o 12 v^o, éd. 1578.)

Tresse vraiment aussi belle
Que celle d'Amour, ou celle
Qui va de crespes *reflos*
Frappant d'Apollon le dos.

(ROSSARD, *Oeuv.*, II, 344, Bibl. elz.)

Ceux qui liront ton infame inconstance,
Et les *reflots* de ta parjure foy,
En t'oultrageant m'en feront la vengeance.
(LA BORT., *Poes. div.*, a Marg. de Carle, Feugère.)
On dit le *flot et refлот*, flus et reflux,
flotter et reflotter. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 104, éd. 1622.)

REFLOTEMENT, *reflotte*, s. m., reflux :

Le retirement, ou *reflottement* de la mer. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

REFLOTER, -otter, verbe.

— Neutre, refluer :

La mer qui *reflotte* estoit si haulte, qu'il estoit a nous et a eux impossible de passer la riviere. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, f^o 25 v^o, éd. 1569.)

En sa course Lignon *reflote* moins de fois,
Nos champs jaunissent moins, Isoure a moins de
[bois.
(D'UNVÉ, *Astree*, II, 10, éd. 1612.)

— Flotter :

Quand la navire prophete
Qui des Grecs chargee étoit,
Après l'emprise parfaite
Vers la Grece *reflotoit*.

(LA PERUSSE, *Medee*, I, éd. 1555.)

Tu fis pour les poissons qui nagent sous les eaux
Le *reflotant* cristal des plaines azures.
(J. B. CHASSIGNET, *Psaum.*, CXLIII, éd. 1613.)

— Act., inonder, entourer d'eau :

En l'ylle sont entrez saunz turbacioun,
La mere si toste *reflote* et terre et mesoun,
De mere est enclose cel habitacioun.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, I, 136.)

— *Refлотant*, part. prés., qui reflue :

Refluum mare, qui regorge et retourne dont elle est partie, reciprocant, *refлотant*, refluant. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

REFLOURGIER, v. a. ?

Pour *reflourgier* les pys. (1440, Arch. Pas-de-Calais, St-Bertin, cité par La Fons, *Bull. des com. hist.*, III, archéol., p. 168.)

REFOCILER, voir **REFOCILLER**.

REFOCILLATION, *reff.*, s. f., réconfort :

Pour ce que nature humaine ne peut longuement durer sans aucune *reflocillation* ou quietude, la longue atediation et multiplication des regretz, ennuis sur ennuis, pleurs sur pleurs et cris sur cris, furent cause de luy faire cliner la teste. (*Le Livre du faulcon*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 297.)

REFOCILLER, *reflociller*, *refocilier*, *refociler*, *reflociller*, -lier, verbe.

— Act., réchauffer, remettre, ranimer, rendre vie à :

De la il s'en alla tout droict a Bonivent,

en intention que de y demeurer par aucune bonne espasse de temps, car il voloit son ost *refocillier* et refaire, qui estoit travaillé par les sieges. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, II, 48, De Ram.) Impr., *refocillier*.

En eux recreant et *refocillant* des paines qu'ilz avoient souffert. (Ib., *ib.*, ch. 54.) Impr., *refocillant*.

Subitement salhit de la terre miraculeusement aighe an si grant planté que che fust .i. grande riviere, et tant qu'il cressat jusques as cenglez de chevaux, de quoy furent *refocilleis* hommez et biestez tos del l'oost. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 526, Chron. belg.)

Et luy offry pain et vin pour ses gens *refocillier*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 9^b.)

Quant ilz sont meliorez et *refocillez* suffisamment par recuperation de leur appetit. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 96^b, éd. 1486.)

Ce lieu est recreatif et *refocillant* les esperiz des lassez d'estude a cause des beaux champs, prez et montaignes douces et plaisantes a la veue. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 81^a, éd. 1488.)

Si que la terre est merveilleusement sterile et ne produit en nulle maniere chose dont nous puissions estre *refocillies*. (*Orose*, vol. I, f° 57^a, éd. 1491.)

Le vin *refocille* vertu et engendre nouveaux esperitz. (*La Nef de santé*, f° 41 v°, éd. 1507.)

Tu besongneras six jours, tu cesseras le septiesme jour, affin que ton boeuf et ton asne repose, affin que le filz de ta servante et l'estrangier soient *refocilez*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., xxiii, éd. 1530.)

Qu'il use de quelque bon vin, et qu'il mange chair qui luy engendre bon sang, et qui *refocille* les forces de nature. (TAULT, *Inst. chir.*, p. 285, éd. 1549.)

Il faut les *refociller* de vin. (Ib., *ib.*, p. 286.)

Et d'icelle (liqueur) pourra mesler parmy son vin, qui le *refocillera* et nourrira. (PARÉ, *Œuv.*, XVI, xiii, Malgaigne.)

Le bain... resolut et desseche les humidites subtiles des yeux desquelles les esprits visifz qui sont de la nature du feu doivent estre *refociles* et atrempez. (*Regime de santé*, f° 69 r°, Robinet.)

Les yeulx tantost seroient anichiles s'ils n'estoient *refociles* par humidites acqueuses. (Ib., f° 60 v°.)

Il met le remede pour *refociler* et restaurer les esperitz evacues. (Ib., f° 7 v°.)

Il faut faire pause, et interea, *refociller* et regaillardir nostre sermonniere. (CHO-LIERES, *Apres disnees*, f° 138 v°, éd. 1587.)

— Réfl., se reconforter, se restaurer :

Des sentences de la sainte escripture ou ilz se nourrissoient et *refocilloient* en grande liesse de en parler. (*Leg. des saints*, f° 60^b, éd. 1477.)

S'y recreant et *refocillent* trop mieux qu'en regardant un miroir de brune glace. (J. LE MAIRE, *Couronne marg.*, éd. 1549.)

REFOCILIR (se), v. réfl., se reconforter, se restaurer :

Après ilz se *refocilirent* et repurent de

nourriture divine. (*Leg. des saints*, f° 59^a, éd. 1477.)

REFOEILLIER, voir REFUEILLIER.

REFOISAIGE, voir REFAISAGE.

REFOISONNER, v. a., donner, fournir à foison :

Par ordre a boivre donnoit,
Au peuple enst *refoisonna*,
Tuit communement en bevoient.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 3698, p. 11^b.)

1. **REFOL**, -oul, *reff.*, *reffour*, s. m., décharge d'un étang, d'un canal :

Se il avenoit que le *refol* de l'estancq as moignes desusdiz passast les bonnes desusdites dusques a dous hanstees. (1262, Ste Marie de Boquem, Arch. Côt.-du-Nord.)

Le *refoul* de l'eeve. (Mars 1277, *Accord*, Prieuré de S. Magloire, Arch. Côtes-du-Nord.)

Que le *refoul* ne passege pas les bones. (Ib.)

Leurs etangs et leur *refols*. (1292, ap. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1101.)

Deus moulins a eue, deus viviers avecques leurs *reffous*. (1322, Arch. JJ 61, f° 116 r°.)

Au *refoul* du vivier d'Aubegnien. (1345, Arch. JJ 75, f° 178 v°.)

Au *reffour* du vivier d'Aubegnien. (Ib., f° 179 r°.)

Le moulin dudit lieu avecques le vivier et *refoul* appartenans a ycellui moulin. (1413, *Denombr. du bail. de Caux*, Arch. P 303, f° 94 r°.)

Une autre fois il prend grand plaisir a la pesche : Il cherche les *refous*, toutes gens il empesche. (VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Œuvres*, I, 242, Travers.)

— Répugnance :

D'ocire et d'espandre cerveles
Et d'estre en sanc et en boelles
Dousiez estre tot saol,
Et avoir ce a grant *refol*,
Qu'un meis entier avez esté
Si cruellement ensanglanté.
(BEN., *Troie*, 26385, Joly.)

Canadien, *refoul*, reflux des grandes marées de la baie de Fundy.

2. **REFOL**, adj., excessivement fou :

En meis fei si *refous* sommes.
(Chastoiem. d'un pere, conte xxvii, 41, Biblioph. fr.)

REFOLCILLIER, voir REFOCILLER.

REFOLE MARION (à), locut. proverbiale, comme à gogo :

Vins et viandes vuet avoir,
S'om les puot trouver por avoir
Jusqu'a *refoule* Marion,
Et non d'ameir religion,
Et de toutes vertuz ameir.
(RUTEN., *Dit d'Ypocrisie*, II, 75, Jub.)

REFONÇAGE, -onssage, s. m., action de remettre un fond :

Pour manches de hauwiaux, et le *refonsage* d'une brouette. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REFONCER, *reffonsser*, -ser, v. a., remettre un fond à :

Avoir mis un nouveau bauch devant le volet, refait et *reffonssé* tout noef ledit volet, et, au desous d'icellui volet, fait .i. noef montant, et *reffonssé* de gistes le planquage dudit coulember. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquélet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Avoir *reffonssé* de dosses le planquage de la prison de la Pippenie. (18 novembre-17 février 1438, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Un moy qu'il fera defoncer par l'un des bouts, puis le fera *refoncer*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 708, éd. 1597.)

Après couppez les doucement (les raisins) sans les froisser, et les mettes dans un tonneau defoncé par l'un des costes, lequel en soit rempli de la cinquiesme ou sixiesme partie, puis *refoncé* curieusement et porté en la cave sera rempli de moust. (O. DE SENRES, *Th. d'agr.*, III, 10, éd. 1605.)

— Remplir :

Bien voles que souvent les hanas on *refonse*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 264, Kerv.)

— Verser de nouveaux fonds :

Il estoit embarrassé parce qu'il se voyoit épuisé par les frais et les pertes qu'il avoit fait, et incapable de *refoncer* de nouveau. (SIXTE LE TAC, *Hist. chron. de la Nouvelle-France*, p. 82, Réveillaud.)

— *Refoncé*, part. passé, refoulé :

Courage, enfans, dist le pilot, le courant est *refoncé*. (RAB., *Quart livre*, ch. xxii, éd. 1552.)

Wallon, *refonser*, rembourser une somme, remettre en fonds.

1. **REFONDER**, *reff.*, *refun.*, verbe.

— Act., rebâtir par les fondements, fonder de nouveau :

Après icel destruiement (d'Illion)
Le *refonda* Prians li rois.

(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 68^a.)

Refonder le temple. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 20^a.)

Pour .x. journées d'ovriers a *refonder* lou chesaut de la maison dessus dite. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Fault demolir et *refunder* les gros pilliers. (Fév. 1451, *Répar. à la cath. de Noyon*, Arch. Oise, chap. de Noyon.)

Refonder de .iiii. toises de parfont. (Ib.)

Fault demolir et *refunder* les gros pillers boutans. (1459, *Devis pour la reconstr. de la cath. de Noyon*, Arch. Oise.)

Les dits remonstrants ne voyent apparence de *refunder* icelle ville ne entretenir les habitants en icelle, se n'est de povoir avoir une franche foire par an en icelle ville. (xv^e s., *Requête adressée à l'archiduc...*)

par les avoué, échevins et conseil de Bailleul, Arch. Ypres.)

Donne qu'un jour quelqu'un de nostre race
Refondé Troye, et restabliasse encof
Un nouveau spectre aux reliques d'Hector.
(RONS., *Œuvr.*, p. 598, éd. 1623.)

— Fig., restaurer :

Beaux dicties fonder,
Doux chans accorder
Devons en liesse
Quand pour reffonder
Nature et monder
Nostre roy s'abbesse.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 3687, G. Paris et Raynaud.)

— Réfl., se rejeter à fond, pleinement :

Et quant l'espouse dormir veaut
Avec son espous par lesir
Que la char trouble son desir
Et par pensee se refonde
Et se boute es cures dou monde.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 107^a.)

— Se rétablir, réparer ses pertes :

Le roy s'excusoit de ceste aide qu'il avoit
accordee, sur ceste guerre qui estoit en
Lorrayne, monstrant avoir craincte que, si
le dit duc de Bourgongne se refondoit, que
apres ne luy vinst courre sus. (PH. DE
COMMYN., *Mém.*, V, 7, Chantelauze.)

2. **REFONDER**, *reff.*, *refunder*, v. a.,
rembourser, restituer, et particulière-
ment rembourser les frais ou dépens
auxquels on était obligé par suite de
défaut ou de contumace, afin de pou-
voir être admis à poursuivre :

Et le dit prior vousist avoir les dites
choses vendues et retraire, ou non dudit
prioré, du dit chevalier, en rendant et *re-
fundant* le pris. (1274, *Charte*, Fontevr.,
Marmoutiers, Pouancé, n° 9, Arch. Maine-
et-Loire.)

Ils (les clers des baillis) seront en l'amende
de .i.x. sols estevenans pour chascune assise
qu'ils deffauldroient de faire les choses
dessusdictes et tenus de *refonder* aux par-
ties les missions qui a sujet leurs memo-
riaux ils feroient. (1381, *Ord. du Parl. de
Dole*, XVIII, dans *Cartul. d'Arbois*, Arch.
mun. Arbois.)

Laditte partie deffailante et contumasee
par devant le sergent executeur ne doit
estre reçue a rien dire que premier elle ne
soit relevee par le roy du deffault, et qu'elle
n'ayt *refondé* les despens d'iceluy deffault
a sa partie adverse. (1495, *Cout. de Pon-
thieu*, Cout. gén., I, 681, éd. 1604.)

Item, au jour servant si audit cas de
nouvelleté l'adjourné est compris en per-
sonne au premier adjournement, et re-
quiert ledit deffault estre revocqué et receu
a opposition, sera receu en restabliissant
par signe en la maniere comme il eut peu
faire pardevant l'huissier, en *refondant*
despens tels que de raison. (31 juill. 1531,
Ordonn. de la Chambre du Conseil, Cout.
gén. d'Artois, éd. 1679.)

1. **REFONDRE**, v. a., synonyme de
refonder, rembourser :

Liquels argens prestes, comme dit est,

fu rendus, payes et *refondus* plainement
et entirement, en l'acat des .i.v. quars des-
sus dis. (Avr. 1380, *Cart. de l'égl. Ste Cathé-
rine*, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

Affin que se par deffault desdictes es-
criptures, par sa culpe notable, la cause se
perdoit, il fut tenu de *refondre* les des-
pens de partie. (1381, *Ord. du parl. de Dole*,
XLII, *Cartul. d'Arbois*, Arch. mun. Arbois.)

Et s'il compare apres le premier deffaut,
sera tenu *refondre* les despens
dudit deffault auparavant estre ouy. (31
juill. 1531, *Ord. de la Chambre du Conseil*,
Cout. gén. d'Artois, éd. 1679.)

Ce qui se devra liquider aux despens du
debiteur, lequel neantmoins pendant ladite
liquidation sera tenu de continuer le paye-
ment de son obligation en espece, moyén-
nant caution que le créditeur baillera de
refondre ce qu'il aura trop receu. (5 mars
1571, *Placard de Philippe II, touchant les
rentes constituées en grains*, Cout. gén.
d'Artois, éd. 1679.)

Se disait encore au xvii^e siècle, en
province :

Cette terre ne se peut taxer et estimer
parce qu'elle *refond* plus qu'elle ne vaut.
(1628, *Terrier de l'église cathéd. de S. Vinc.
de Mascon*, ap. Ragut, *Cart. de S. Vinc. de
Macon*, p. 444.)

— Refuser :

Par ainsi peut seurement apprehender
par caucion de le (l'heritage) *refondre* se
debtes y avoit. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f°
25^a, éd. 1479.)

2. **REFONDRE**, v. n., enfoncer :

Et de tant com il s'efforçoient
D'istire et tant plus *refondoient*.
(GEOFFR. DE PAR., *Chron.*, Richel. 146, f° 89^a.)

REFONSER, voir **REFONCER**.

REFORBIR, *-byr*, *refour.*, *reff.*, v. a.,
nettoyer, récurer :

Lor escus enarmes et lor brans *reforbir*.
(*Cong. de Jerus.*, 7136, Hippeau.)

Et si doit li dis Grars les fosses des tieres
refourbir. (Juin 1303, *C'est Jehan de Mielte*,
chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et doit, et a en convent lidis moituiers les
fosses des dittes tieres et des ghieskieres,
la u besoins sera, *refourbir*, de .iii. ans en
.iii. ans. (Nuit des trois Roys 1343, *C'est
Jehan Makait*, chirogr., Arch. Tournai.)

Dont ilh *reforbir* le hanap quant ilh oit
fait l'expruve. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des
histors*, I, 485, Chron. belg.)

Le Bonne Maison de le Val pour non
avoir *refourbit* un cours d'iauwe et rieu
qui vient de le l'oppidane de le Val. (25
avril 1430, *Reg. des Cons.*, Arch. Tournai.)

Audit Pietre Lambert, pour avoir *refourby*,
esbroecqué, réparé et remis sus ledit vi-
veret des Folais. (1444, *Compte du curage
des grand et petit Maruis*, 4^e Somme des
mises, Arch. Tournai.)

De le requeste des manans et heritiers
de dehors le Porte Sainte Fontaine adfin
que le fossé, qui est empres le croix de
l'ospital Saint Anthoine, soit *refourby*. (17
mars 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461,
Arch. Tournai.)

Disent qu'ils avaient entrepris de *refor-
bir* leur heraine al oelh d'icelle. (9 mai
1473, *Voirs-Jurés*, ap. Bormans, *Vocab. des
houilleurs Liégeois*, p. 230.)

REFORCER, voir **REFORCIER**.

REFORCHIER, voir **REFORCIER**.

REFORCIER, *-chier*, *refforcier*, *-cher*,
-cer, verbe.

— Act., avec un nom de chose, ren-
forcer, fortifier :

S'il avenoit ke Phelippes et ses compains
eust mestier de le tere por sen bies *refor-
chier*, i le puet reprendre. (Nov. 1255, *la
Paix-Dieu*, Arch. Liège, Wilmotte.)

Si ne tourna ne sa ne la,
Mais droit en Chypre s'en ala,
Pour son armee *refforcier*,
A ses ennemis *efforcier*.

(GUILL. DE MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 6728, Mas-
Latrie.)

Item est *reforcie* l'ordenance dessus
ditte. (1407, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des
lois, n° 708, f° 257 v°.)

Refforcher le guel. (1475, Péronne, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encoires de nouveau depuis ung an
avoit bien *refforcé* les garnisons. (J. DU
CLERCQ, *Mém.*, IV, ch. 1, Michaud.)

Il *reforça* les murs de la cité de Rome.
(BOCCACE, *Des nobles malheweux*, VIII, 5,
f° 193 v°, éd. 1515.)

— Réfl., reprendre de la force, se
renforcer :

Et esperance done joye,
Et charité tant se *reforce*
Qu'el aministre et done forco.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 146^b.)

Et lors moult se *refforcha* la feste. (J. D'AR-
RAS, *Melus.*, p. 100, Bibl. elz.)

La se *refforcha* moult la bataille. (Id., *ib.*,
p. 108.)

— Neutre, dans le même sens :

Si lui *reforcent* ses dolours.

(R. DE HOUD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 4^a, Michelant.)

Kar bon odor veraiement
Est a l'alme norissement,
E qant l'alme serra refet
E afermee e mis on het
Le cors tut en *reforcera*.

(PIERRE D'ANBERUN, *le Secrét de secrez*, Richel.
25407, f° 189^v.)

Et la commença l'escarmouche moult
fort a *reforcer*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 145,
Bibl. elz.)

— Act., avec un nom de personne,
forcer :

Rage restraite, redoubtable,
Rendant redoublée renforce !
Rouge rage, plus ragiable
Que la rage qui me *reforce* !
Mort, mort, que me tiens tu suspens !

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 21888, G. Paris et Ray-
naud.)

— Redonner du cœur à, reconforter :

Si vostre ayde une fois me console et *reforce*,
Les mieux chantans seront de mon chant combatu
Vostre favour doublé et mon cœur et ma force.
(J. A. DE BAIF, *Passelems*, l. IIII, f° 71 v°, éd.
1573.)

Marciole fut, par le commandement de mondit sieur, assise au bout de la table, ou il la reconforta et *reforma* le mieux qu'il put, lui donnant ce qu'il y avoit de plus delicat. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 19, éd. de 439 p.)

— Réfl., faire de nouveaux efforts :

S'il nos meschiet aucune fois
Refforçons nous.

(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 27 v°.)

Ainsi abaisse leur efforts
Com il se refforcent et painent.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 8°.)

Rollans se revertua et *reforma* et reclama nostre seignor. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607.)

Jo me refforcerois, et sans reprendro haleine, J'iroy...

(G. DURANT, *Prem. amours*, Zod. amour., éd. 1594.)

— *Reforcie*, part. passé, renforcé :

Cleus lateres *refforchies*. (1306, *Trav. aux chdt. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 48.)

400 de cloz *refforciez* pour attachier les aiz. (1438-39, *Compt. de G. Charvot*, Arch. Côte-d'Or, B 2392.)

.lx. palmes de taffetas *refforcé* de Florence. (1^{er} janv. 1448, *Compt. du roi René*, p. 230, Lecoy.)

— Frappé d'un réaggrave :

Chil qui est escommunies ou *reforcies* puet estres deboutes d'office d'advocat de partis, ou de juge, jusques a tant que il est assous. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, ch. v, p. 359, Thaumassière.)

— Enfermé dans un reliquaire :

L'en puet bien mettre a serment sur les reliques *reforcees*. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 81, ap. Ste-Pal.)

Beauce, Perche, pays gillot, Normandie, *reforcer*, insister auprès de quelqu'un pour lui faire accepter quelque chose. On lit dans un roman contemporain dont la scène se passe en Normandie :

Elle affecta quelque répugnance, mais comme il la *reforcait*, elle se mit résolument à manger. (G. FLAUBERT, *Mme Bovary*, p. 354.)

REFORCIR, v. a., fortifier :

Les groselles d'oultre mair arrestent vomissement; et *reforcissent* l'estomach. (E. MAIGNAN, *Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, ch. CCLVII, éd. 1549.)

REFORER, v. a., forer de nouveau :

Pour avoir *reforé*, nettyé, et fait noesves lumieres, aussi coppé les croquets, et en fait des nouveaux a deux culleuvrines de ladite ville. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFORAGEMENT, s. m., action de forger de nouveau :

Au dessus dit Jaspard de Haspre, maris-

sal,... item, pour le requerquement et *reforcement* de .iiii. des bendes, en quoy a esté employé .xiii. livres de fer. (22 novembre-22 février 1494, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFORMAIRE, -*mayre*, s. m., réformateur :

Voila en un mot ce que veulent tout tant qu'il y a de *reformayres*. (F. DE SAL., *Aut. de P. S.*, ms. Chigi, f° 28^b.)

REFORMATIF, adj., qui réforme :

L'œuvre de justice est *reformatif* de toutes injures. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Des statuts *reformatifs* de l'etat de l'Eglise. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 407, éd. 1536.)

La fin fera *reformative* preuve. (F. JULYOT, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 27, éd. 1873.)

REFORMATOIRE, *reff.*, -*oyre*, adj., qui réforme :

Les lettres *reformatoires* du pape. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 65^r.)

— S. m., réformateur :

Imaginez vous donc cette venerable antiquité au ciel qui regardent vos *reformatoires*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 73^a.)

REFORMEMENT, s. m., action de reformer, rétablissement :

Maintenant empres le *reformement* de la pais. (1213, *Gr. charte de Jean sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85^r, Bibl. Rouen.)

Enterine restitutions est *reformement* de l'ancien estat ou de l'ancienne droiture. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 85°.)

Ce apele l'en *reformement* d'estat. (*Ib.*)

REFORMEUR, -*eur*, *refourmeur*, s. m., réformateur :

Inquisiteurs et *reformeurs*. (1323, Arch. JJ 62, f° 26 v°.)

Comant li *refourmeur* ordenerent que l'on ne feist enquestes en la court de Lyon de office sure nul citoyen. (1336, E. DE VILLENEUVE, *Carl. mun. de Lyon*, p. 61, Guigue.)

Si ay je tenu de l'Eglise
La foy catholique entreprise
Contre les nouveaux *reformeurs*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. IV, f° 139 v°, éd. 1619.)

REFORMER, -*ourmer*, v. a., exalter, élever :

Tant l'ama
Que sour tous rois le *reforma*.
(PH. MOUSKES, *Chron.*, ms., p. 74, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., se conformer :

Puis ke clers se *refourme* au monde
Je di ke de Dieu se depart.
(BERGELUS DE MOIL., *Miserere*, xcviij, li, Van Hamel.)

— Faire changer d'avis :

Singnour, or escuteis, que Dieu vous puist saveir !
Ly iselons canceliers vout le pape infourmeir

Si tros malvaisement, qu'on ne le doit loier ;
Et trestout le colloge vout apres *refourmeir*.
(JER. DES PARIS, *Geste de Liege*, 33248, Chron. belg.)

REFORMIDABLE, adj., très dangereux, très redoutable :

Ainsi fut la fin de ce fameux et renommé chef anglois, qui depuis si longtemps passoit pour l'un des fleaux le plus *reformidable* et l'ung des plus jurez ennemis de la France. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, CCLX, Bibl. elz.)

De quoy, monsieur, je vous ay bien voulu rendre raison, afin qu'il vous plaise prendre ma protection, et que cognoissiez les justes armes de ma deffense, lesquelles si vous prenez en main seront plus *reformidables* a mes envieux. (TABOUROT, *Touches*, liv. IV, à messire P. Jeannin, éd. 1588.)

Malheur *reformidable* et que les dieux detournent. (SALOMON CERTON, *Odysee*, IV, f° 61 v°, éd. 1604.)

Ce *reformidable* sacrement de l'autel. (RICHEOME, *Disc. des Miracles*, p. 156, éd. 1613.)

Une bataille rangee et *reformidable* aux puissances de l'enfer. (*Ib.*, *l'Idolatrie huguenote*, p. 346, éd. 1608.)

REFORMIDER, v. a., craindre :

Vostre party, vostre mary second,
Grave, loyal, vertueux et facond,
Par qui avez de tresor maniance.
Que voudriez vous pour meilleure alliance ?
Reformider n'a vallee, plain, ny mont.
(F. JULYOT, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 65, éd. 1873.)

REFORNICATION, -*itiun*, s. f., action de forniquer de nouveau :

Fruit de charn par raisun par *refornicatiun*.
(P. DE THAUX, *Best.*, 1309, Wright.)

REFORT, *reffort.*, s. m., renfort :

Encores, quant vous n'aurez largement de gens, si est il necessité que vous ayez tousjours ung *reffort* ou meilleurs de vostre champ, et le faictes avant plus petit. (*Le Jouvencel*, Univ. 641, p. 282.)

Des vertueux et vaillans capitaines
I a grant nombre, qui est grand reconfort,
Plus que pays d'ichy en Aquitaine,
Quy au Dieu Mars ont du tout leur *reffort*.
(*Le Jardinnet Haynault*, Arch. du Nord de la France, II, 68.)

— *De refort*, loc., à grand effort, vigoureusement :

NEPTALIN
Il luy fault cracher au visaige,
Quant il descongnoist son lignaige...

YSACAR
Quant tu es des mains Jacob hors,
De te battre point ne m'en fasche ;
Tu n'auras terme ne repos ;
Cracher convient tous de *reffors*.
(*Mist. du viel Testam.*, t. II, p. 378, var., A. T.)

— *Refort* a encore signifié liasse :

De chacun chalan ou il y aura oignons, pour ce qui seront par liasses et *refforts*, doivent au roy deprey et hommage. (Oct. 1570, *Décl. impr.*, Orl., Gibier.)

REFORTIFIEMENT, s. m., action de fortifier de nouveau :

A Pierart Panthin, pour .iiii^{rs}. et .v. muys de cauch, par luy vendus et livreiz, allouez a faire mortier, employe au fait de l'oeuvre que l'en a fait, et fait, chascun jour, pour le renforcement et *refortifement* dudit pan de mur. (15 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFOSOR, voir **REFUSOR**.

REFOSSOIER, *-oyer*, v. a., creuser de nouveau; mot ancien qui n'a été rencontré que dans une charte du xviii^e siècle :

Curer et *refossoyer* promptement le canal Croisgracht, passant dudit Andruicq au travers du pays de Langle vers la mer. (xvii^e s., *Lett. de Ph. IV d'Esp.*, Ch. des comtes de Lille, 59^e Reg. des Chartes, B 1654, Inv., II, 352^e.)

Cf. **FOSSOIER**.

REFOUIR, v. a., fouir de nouveau :

Willemme Le Heu, .x. livres, pour outraiges d'avoir fait faire fouynes sur les fouynes des sermentes, et depuis, sur le deffence des eschevins de Tournay, fait *refouir* tellement, que, du soullement de l'iretaige de son voisin chey deux pies, ou environ. (9 janv. 1435, *Reg. de la loy*, 1425-1441, Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

REFOUL, voir **REFOL**.

REFOULE, s. f. ?

Uns fardiau de flepperie doit .ii. d., a voiture en doit deuz d., et s'il y a *refoule* il doit deus solz. (*Péage de Péronne*, Arch. Douai, A 1, l. 2.)

REFOULER, voir **REFOLER**.

REFOULEUR, s. f., état de celui qui est tombé de nouveau dans la folie, folie en général :

Hebelatio, rebouchement, *refouleur*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Cf. **FOLOR**.

REFOURBIR, voir **REFOURIR**.

REFOURCHER, v. n., s'infléchir :

Des pertuis font parmi la haye
Pour retourner a l'autre voye
Par quoy ceste voie en avant
S'en va arrieres *refourchant*.
(DEGUILLE, *Trois pelerin.*, f^o 50^e, impr. Instit.)

REFOURER, *-ourrer*, *reff.*, v. a., garnir de fourrure :

Pour loyer de plice et pour *refourer* .ii. sercot et une cote hardie. (1317, *Compte de la tut. de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *refouré* et mis a point ladicté cote a chindre. (30 mai 1420, *Tut. de Catherine Desablens*, Arch. Tournai.)

Ma robbe est *deffourcée* :

Il vous y convient la main mettre,

Afin qu'elle soit *reffourrée*.
(*La Repue du Pelletier*, Poés. attrib. à Villon, p. 251, Jonaust.)

Pour faire *refourer* sa huplande. (1496, *Exéc. test. de Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

Jason ne peut *refourrer* sa cotelle
De la toison dont il fut conqueteur.
(P. GRINGORE, *Mémoires propos*, V, éd. 1525.)

REFOURMER, voir **REFORMER**.

REFOURMEUR, voir **REFORMEUR**.

REFRACTEUR, voir **REFEITOR**.

REFRAGABLE, adj., p.-ê. qu'on peut briser, atténuer :

Les bons ou chiel ont joye collaudable
Et les mauvais en sont dehors bouté,
En fu ardent sans luec *refragable*
Au grand jamais sont droila condempné.
(6 juin 1486, *Reg. du puy de l'éc. de rhét.*, 34^e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 245.)

REFRAI, voir **REFRAIT 1**.

REFRAICHIR, voir **REFRESCHIR**.

REFRAICHISSEUR, *refraisch.*, s. m., celui qui rafraichit :

Des faiseurs de friscades et *refraischisseurs* de vin. (RABEL., *Tiers livre*, ch. XXXIII, éd. 1552.)

REFRAICTEUR, voir **REFEITOR**.

REFRAIGNIER, v. a., remettre la bride à :

Li .iiii. fieus Gerelme le corent *refraignier*,
Et son frain et sa sele et andeus ses estriers.
(*Aiol*, 6997, A. T.)

REFRAIN, *refrein*, s. m., frein, retenue :

N'est lyonesse ne lyon ;
Puis qu'envers eux s'humilie on
Qui n'ait *refrain* et atemprance
De sa fiere indignacion.
(DEGUILLE, *Trois pelerin.*, f^o 97^e, impr. Institut.)

Qui *refrain* a sa langue mot
Dignes est d'estre secretaire.
(*Pastourel*, ms. Brux., f^o 49 r^o.)

Sage et divin *refrein*, qui fouete la plus universelle et commune erreur des hommes. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 100, éd. 1595.)

La sainte Croix est la consolation des desolez, le *refrain* des riches, la destruction des orgueilleux. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, p. 1740, éd. 1599.)

REFRAINEMENT, voir **REFRENEMENT**.

REFRAINIRE, *reff.*, *refreindre*, verbe.

— Act., avec un régime de personne, réfréner, réprimer, compter, contenir, modérer, empêcher :

Don tot avoit perdue honte
Qui les plusieurs *refrain* et dote.
(G. DE COINGI, *Mir.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 368, 5.)

Il entra en leurs terres, tout destruit et gasta et prist proies; si vertueusement les *refrainst* et dompta qu'il les contrainst a rendre aux eglises tout quanqu'il leur avoient tolu par force. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 4, P. Paris.)

Icy ont esté principalement persequées petis enfans, et quelle aage sera a seurté d'or ennavent? Multitude *refrain* aucuns, car on devoit mesme epargner a une multitude ou communauté s'elle excedoit. (Gerson, *Serm.*, ap. Constans, *Chreslom.*, p. 195.)

(Le roi) doit gouverner deuement et faire droiture; c'est assavoir *refraindre* les mauvais et soutenir les bons en leur droit. (*Demandes de Charles VI*, p. 23, Crapelet.)

Soient doctours ou senateurs,
Il n'est qui *refraindre* m'en sache
Que prestement je ne l'embrasse,
Et l'iray laisier devant eux.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 9873, G. Paris et Raynaud.)

— Avec un régime d'être animé :

Orgueilleus, tien un peu ton frain,
Se tu daignes, et si *refrain*
Ten vuir keval, ki se desroie.
(RENCLUS DE MOILLERS, *Miserere*, LXXX, 1, Van Hamel.)

— Avec un nom de chose :

Ainz que lor dol puissent *refraindre*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28803, Michel.)

Refrain, sire, le tun curage :
Pren une femme de parage
Dunt tu puisses enlanz aver
Ki apres toi seient ti heir.
(*Vie de Saint Gile*, 309, A. T.)

Nostre Empereres *refrain* son matalant,
Qant ot parler Rainier si saigement.
(*Girard de Viane*, p. 19, Tarbé.)

Vos qui dites qu'il a mellat
Por riens nel vodroit avoir fet,
Moult est vilain qui ce retret.
Noble son corage *refret*.
(*Ren.*, 13725, Méon.)

Martin, Br. VI, 151, donne un texte tout différent :

Qui dist que vers vous ait mesfet,
Pour rien nel voudroit avoir fet,
Molt est vilains que ce retrait?
Nobles son corage a *refai* (var., *retrait*).

Moult i *refragent* lor dolours ;
Rices vasciaus d'or et d'argent
I prendent moult la povre gent.
(MOUSK., *Chron.*, 8559, Reiff.)

Vos me dites que je *refraigne*
Mon cuer...
Guidez vos dont qu'Amors consente ?
(*Rose*, Richel. 1573, f^o 26^e.)

Repentance, qui tant est sainte
Que l'iror Dieu en est *refrainte*,
Me plot plus que riens a veoir.
(RUTEN., *la Voie de Paradis*, II, 54, Jub.)

Si tu n'as gueres ou ce prengnes,
Je vuil que tes despens *reffrenques*.
(*Clé d'amour*, p. 15, Tross.)

Pour *refraindre* la malice des gens.
(*Mel. d'Ou.*, Vat. Chr. 1686, f^o 9 r^o.)

Chaton le nous dit en son livre
Que c'est la vertu primeraine
Que l'homme sa langue *refraigne*.
(J. LEFEVRE, *Rebours de Maetheolus*, f^o 102, éd. 1518.)

Par le grant courage et la fermeté de son cuer, il *refrainit* sa douleur dedanz soi. (J. DU VIGNAY, *Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, 57.)

Pour ce ledit Colet le cogneu, *reffraigny* ledit cop et ne frappa aucunement. (1453, Arch. JJ 182, pièce 22.)

De Dangier ne se doit l'en plaindre;
Car Amour sy l'a destiné
Pour reprouver et pour *refraindre*
Le feu de Desir obstiné.

(MARTIAL D'Auvergne, *l'Amant rendu cordelier*, XLII, A. T.)

Pour ce que en Normandie toute la juridicion des corps des grans et des petis appartient au duc pour ce que ilz sont tenus a luy par feaulté et par alliance, il vult *refraindre* la malice aux fors hommes et aux puissans. (*Coust. de Norm.*, t. 217 v°, éd. 1483.)

Pepin abrasé de l'amour Dieu assembla grant armee pour aller *refraindre* les efforcements dudit Astulphe. (A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, t. 15 v°, éd. 1507.)

Lequel apres avoir par voix et signe
Refrainit leur bruit, chascun d'eulx fait silence.
(CL. MAR., *Met. d'Or.*, l. I, p. 45, éd. 1545.)

Mesmes envie a la fin s'accorde a ce,
Et *refraingnit* a ce chant son audace.
(Id., *Chants*, de la Concept., p. 257, éd. 1545.)

Mon enfant, ne soyes abundant
En languaiges folz et villains,
Mais plustost ta langua *refrains*.

(*La Doctrine du Pere au Fils*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 242.)

C'est cela qui ton mal *refrainit*,
Et, comme es dits je repasse,
Qui trop embrasse mal estraint.

(*La Complainte du temps passé*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 134.)

A toy, mere du createur,
Pour ma douleur

Refraindre, viens a mon secours.

(*Le Cheval qui donna sa Femme au Dyable*, Anc. Th. fr., III, 462.)

Lothaire disoit qu'il falloit une armee a *refraindre* l'insolence d'aucun. (FAUCHET, *Antiq. Gaul.*, 2^e vol., III, 5, éd. 1610.)

— Réfl., se modérer, se contenir :

Quant li papes et li frere oirent nommeir le grant avoir, si *se refraindrent* et s'humilierent envers eus et dirent comment ce seroit asseurei. (MENESTREL DE REIMS, § 231, Wailly.)

Acquillan le ferit si durement, qu'il l'abbatit a terre et luy parça l'espaule et luy vout coupper la teste : mais Acquillan *se refrainit* et lui dist : Cristien, vous n'aures point de respit, si vous n'alles dire au conte de Flandres qu'il viengne ça dehors combatre corps a corps a moy. (*Le Livre de Baudouyn conte de Flandre*, p. 29, Serrure et Voisin.)

Aucuns se tiennent de messait et *refrainent* pour double du roy et de justice. (GERSON, *Serm.*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 195.)

— Se borner :

Mais pour ce que ce seroit trop longue chose a raconter, je *me refraindry* a trois premiers. (JER. PETIT, ap. Monstrelet, *Chron.*, I, 39, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Cesser, s'arrêter :

Quant li baron entendent che que Merlins dist, il *se refraingent* tout de[l] mal-talent qu'il avoient devant au chevalier. (*Merlin*, I, 225, A. T.)

A vostre terre issi destruire
Refreingnez vos, biaux rois, dom sire.
(*Vie de S. Evroult*, III, 183, Blin.)

Quand le roy eut leu la lettre qui ainsi devoisoit, il *se refrainit* de son chant. (*Perceforest*, vol. II, ch. xv, éd. 1528.)

— S'éloigner, se retirer :

Et s'aucuns vient qui me repraingne
Porquoi du povre me *refraingne*,
Saves vous comment g'en eschape?
(*Rose*, 11455, Méon.)

— Neut., s'abaisser :

Soudain sa voix *refraingnit*, et cessa.
(CL. MAR., *Met. d'Or.*, l. I, p. 74, éd. 1545.)

— Fléchir :

Ains ne vit nus si tres aigre bargaigne,
Car chascuns het courardise et desdaigne,
Par quoi li fus d'ouneur en lui n'estaigne
Ne que pourcee en son cuer ne *refraigne*.
(*Enf. Ogier*, 5600, Scheler.)

— Abs., diminuer, rabattre :

Cil ne voldrent mie remaindre,
Ne de lor requeste *refraindre*.
(*Wace, Brut*, 591, Ler. de Lioc.)

— Act., accompagner :

A la joie des oiseaux
Ke *refraingnent* li buisson,
Me croist joies et reveaus.

(GONTHIER DE SOIGNIES, *Chans.*, I, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., I.)

L'autrier, pastoure sooit
Lonc un buisson,
Aigniaus gardoit, si avoit
Flajot, pipe et baston.
En hault dist et si notoit
Un novel son,

En sa pipe *refraingnoit*
La vois de sa chanson.

(JOCEL DE BRUGES, ap. Schel., *Trouv. belg.*, 1^{re} sér., p. 154.)

— Neutr., retentir :

Sur vostre tombe chescun jur
Fera *refraindre* ma dour.
(MARIE, *Lais*, Elihu, 949, Warnke.)

— Neut., chanter un refrain :

D'une leue ne veoit,
Quant il chantoit et *refregnoit*.
(*Ren.*, Br. II, 317, Martin.)

Normandie, *refreindre*, act., réfréner, réprimer; neut., baisser de prix, diminuer de valeur. Mons, *refreindre*, *erfreindre*, neut., éprouver du déchet, se perdre par l'évaporation, la dessiccation, etc.

REFRAINTE, *reff.*, s. f., retenue :

Patience, Discretion,
Refrainte avec Correction,

Ceulz cy et ceulz de leur baniero
Trairont Yre de toy arriero.

(J. BAUYANT, *Chem. de Foureté*, dans le *Ménagier*, II, 10, Biblioph. fr.)

Parquoy le roy, apres aucun peu de *refrainte*, peut apprehender les auteurs de la sedition et les punir. (BOURGOING, *Bal. Jud.*, II, 26, éd. 1530.)

REFRAISCHIR, voir REFRESCHIR.

REFRAISCEMENT, voir REFRESCEMENT.

REFRAISCHISSEMENT, voir REFRESCHISSEMENT.

REFRAISSEMENT, voir REFRESCEMENT.

REFRAISSIER, voir REFRESCHIER.

1. REFRAIT, -frai, -fret, *refroi*, *refroy*, s. m., refrain :

En la fin tuit cil chantoient,
Au *refret* d'amors s'accordoient.

(*Nom. de la Poire*, ap. Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 19.)

Item balades, rondeaux, et dits entes sur *refroi* de rondeaux, lesquies fist Jehannot de Lescurel, dont les commences s'ensuivent. (JER. DE LESCUREL, *Chans.*, p. 67, Bibl. elz.)

Et chante a vois serie
Ne sai descort u lai
Mais il ot au *refrai*...

(GUILL. LE VINIER, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, I, 65, 8.)

Si fist la'une chansson ou il avoit en *refroy* : chant des oiseaux... (*Ponthus*, ms. Gand, f° 39 r°.)

2. REFRAIT, s. m. ?

Et il convient le bos porter
As cornes qui ont grant *refrait*.

(*La Chace dou cerf*, p. 17, Piebon.)

3. REFRAIT, s. m., vivres qui se mangent avec le pain :

Et doit li justice livrer a sen prisonier potage soufflisamment au matin et deux pains de le valeur de deux cambresis, et dou *refrait* de le valeur de un cambresis en char u en fromage, u en hierens; et au viespre deux pains de deux cambresis, et en *refrait* le vaillant d'une abenghe et de l'iaue a plenté. (*Ord. pour la jurid. civile et laique de Cambrai*, ap. Duc., *Refretorium*.)

Ne leur doit livrer ne pain ne *refrait*.
(*ib.*)

REFRAITE, s. f., subterfuges, selon Jubinal :

S'est mult bien forrez a nature
De *refraites* por la froidere.

(*De Dame Guile*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 65.)

REFRAITOR, voir REFEITOR.

REFRANGER, v. a., garnir de franges :

Cheveux d'argent *refrangé* et relort.
(MELL. DE S. GER., *Œuvr. poet.*, p. 74, éd. 1719.)

REFRAPPEMENT, s. m., contre-coup :

En quelconque lieu qu'ilz tournoient l'engin, ceulz qui estoient sur le mur ad-

vançoient les sacs tous plains de paille et les soubmettoient aux coups du mouton, et ainsi le mur n'estoit en rien grevé du *refrappement*. (*Ancienneté des Juifs*, Ars. 5083, f° 261^o.)

Repulsus, *refrappement*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Refrappement. Repercussus. (NICOT, 1606.)
Repercussus, *refruppement*, reverberation. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

REFREAGE, voir REFERAGE.

REFREAIGE, voir REFERAGE.

REFREANT, part. prés., voir REFERRER.

REFRECHIR, voir REFRESCHIR.

REFRECTOIR, voir REFEITOIR.

REFRECTOUER, voir REFEITOIR.

REFREDEOUR, s. m., vase à rafraichir :

Un *refredeour*. (1333, *Act. Norm.*, p. 60, ap. Ste-Pal.)

REFREDER, voir REFROIDIER.

REFREDIER, voir REFROIDIER.

REFREDOIR, -oer, s. m., vase à rafraichir :

Un *refredoer* a vin, de cuivre, ouvré a euvre de Damas. (1416, *Invent. du duc de Berry*, Laborde, *Gloss. des émaux*.)

REFREUR, voir REFEREUR.

REFREGERE, voir REFRIGERE.

REFREIDIER, voir REFROIDIER.

REFREIN, voir REFRAIN.

REFREINDRE, voir REFRAINIRE.

REFREITOIR, voir REFEITOIR.

REFRETOUER, voir REFEITOIR.

REFREITUR, voir REFEITOR.

REFREMIR, v. n., frémir, avec l'idée d'intensité :

As ostels sont corutes por les bourdons saisir,
En son lient lor guimples por al vent *refremir*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 105^b.)

Li Flamenc qui bas *refremissent*
Et a tel quantité foisonnent,
Messire Gautier environnent.
(GUART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 161^a.)

Adonc commença son cheval a *refremir*,
et a estre aussy comme demy forcené.
(*Chron. de S. Den.*, t. II, f° 134, éd. 1493.)

REFRENACION, -tion. s. f., action de réfréner :

Hai mult la veie ample e lee
Tel cum ci l'avez acontée,

Pleine de pecchié e de vice
E de deslei e de malice,
Ou n'a nule restriction,
Ne nule *refrenation*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11239, Michel.)

Refrenacion de luxure. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 240 v^o.)

Refrenacio, onis, *refrenacion*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 7679, f° 237 r^o.)

La *refrenation* des appetiz sensuels. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 155^o, éd. 1486.)

Refrenacion de concupiscence. (J. BOUTCHET, *Triumphes de la noble dame*, f° 16 r^o, éd. 1530.)

Refrenatio, *refrenation*, reprimende. (CH. ESTIENNE, *Dict. Latinum*, éd. 1552.)

Refrenation, f. A refraining ; a brideling, restraining. (COTGR., 1611.)

REFRENEMENT, *reff.*, *refrai.*, s. m., action de réfréner :

Refrainement, *refrenacio*. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

Refrainement de yre. (CHAMPIER, *Ord. de cheval.*, Ars. 3240, f° 29 r^o.)

De tant aura il en soy plus grant *refrainement* de mal faire. (*Id.*, *ib.*, f° 12 r^o.)

REFRESCEMENT, *refraichissement*, *-ffressement*, *-fresschement*, *-fraisement*, *-froyschement*, *-frischement*, s. m., rafraichissement, nourriture :

Pour courre et exillier celle contree et prendre *refraichissement*. (*Conq. de la Morée*, p. 317, Buchon.)

Ascune manere d'armures, de blee, de brees ne d'autre vitaille ou d'autre *refraichissement* quicomques. (*Stat. de Richard II*, an XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et recevoir refuge et *refraichissement* pour toute la gent. (*Trad. du traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la terre sainte*, f° 7 r^o, éd. 1420.)

Porter victoaille et *refraichissement*. (*Id.*, f° 7 v^o.)

Deux galeres du roy de France sont arrivez au fort de la ville de Dunkercke, en Flandres, par torment de mer, comme ilz disoient. requerans avoir vivres desdictz de Dunckerke, ce que ne leur ont peu accorder... ; neanmoins leur ont donné quelque *refraichissement*. (12 may 1545, *Lett. de la R. Marie à l'ambass. de Ch.-Quint en Fr.*, Pap. de Granv., III, 143, Doc. inéd.)

Les chrestiens n'oseroient si aysement descendre en terre pour traffiquer ou avoir *refraichissement*, comme aux autres endroits. (THEVET, *Singul. de la Fr. antarct.*, XII, éd. 1558.)

Et pour ce qu'ils (les boucs) ne trouvent rien en hiver, ils mangent des pins et des sapins en bois, qui sont toujours verds, et qui est leur *refraichissement*. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 99 r^o, éd. 1585.)

REFRESCHIER, -cher, *refraichir*, *refraichir*, verbe.

— Act., rafraichir :

Lor eve douce ont *refraichie*
Que la mers avoit enpirie.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 7^a.)

La laictue *refraichera* ladictie tumeur.
(E. MAIGNAN, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. ccxciii, éd. 1549.)

Quant mon vin se pront a lascher
Ung peu d'eau pour le *refraichir*.
(P. JAMEG, *le Debat du Vin et de l'Eau*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 105.)

— Réfl., se rafraichir, se restaurer :

Et descendirent a terre et se *refraichierent* il et leur chevaux, et puis alerent assailir la ville. (*Chron. anony. finiss. en 1286*, Rec. des Hist. de Fr., XXI, 83.)

Le vent se *refraichit*. (CAUMONT, *Voy. d'oultr.*, p. 120, La Grange.)

Je vos dis que puisque vos ne voleis prendre l'amende, tous les Flamens vos deffient et vos mandent par moy que vos eslisies terre por combattre a eaux, sor vos ou sor eaux ; car se vos voleis passer Duay, ilhs vos livreront terre .i. mois por vos *refraichir*, et puis se soy combattront a vos. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, VI, 39, Chron. belg.)

— Fig. :

Sur le printemps... que li coraige des preux bacelers par nature se raverdissent et *refraichissent*. (FROISS., *Chron.*, II, 294, Kerv.)

— Act., réparer :

Et *refraichierent* le chastel qui avoit esté asségié par l'espace de .viii. ou de .ix. semaines. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 398^a.)

REFRESCHIR, *reff.*, *refrai.*, *refraich.*, *refraichir*, verbe.

— Act., rafraichir, rendre plus frais :

Un tel beivre li a baillié,
Ja ne sera tant travailliez
Ne si ainez ne si chargiez
Ne li *refraichist* tut le cors,
Neis les vaines ne les os.
(MARIE, *Lais*, Dous amanz, 147, Warnke.)

Afin de *refraichir* nostre chaleur. (HABERT, *Epist. Cupid.*, VIII, Lotrian.)

Les fourmis estandent au dehors de l'aire leurs grains et semences pour les esventer, *refraichir* et secher. (MONT., *Ess.*, II, XII, p. 305, éd. 1595.)

— Réparer, remettre en meilleur état :

Lesquelles alees (de l'église voisine) venoient toutes *refraichir*, recouvrir d'ardoises. (1476, Arch. JJ 195, f° 391 v^o.)

— Fig., *refraichir la mémoire*, rappeler le souvenir :

Il est bon que la memoire nous en soit *refraichie*. (CALVIN, *Serm. sur le Deut.* p. 3, éd. 1567.)

— Rétablir par le repos et la nourriture :

Et d'enqui s'en parlirent et vindrent a Corfol, et troverent l'ost qui ere logie devant la vile ; et avoient tenduz trez et pavillons, et les chevaux traiz des uissiers por *refraichir*. (VILLEHARD., 112, Wailly.)

A l'heure qu'il avoit toujours auparavant accoustumé de faire sonner la retraite, et rappeler ses gens de l'assault, pour les *refreschir* et reposer. (AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1567.)

— Ravitailler, réapprovisionner :

Le *refreschirent* de vivres et d'artillerie. (FROISS., *Chron.*, VIII, 17, G. Raynaud.)

Si se continua longuement ce siege de Brest, par le connestable de France et les autres seigneurs françois et bretons, et les autres *refroichissait* souvent le duc d'Anjou. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XL, éd. 1638.)

Il garnit et *refroichit* de gens, de vivres et d'artillerie ladite place d'Aulroy. (Id., *ib.*, XLI.)

— Renouveler :

Ne devez *refreschir* tant vieille iror.
(*Ger. de Rossill.*, p. 377, Michel.)

L'amour, qui ses cruels alarmes
Refreschit dans mon cœur.
(JOU., *Œuv. mesl.*, t° 61 r°, éd. 1533.)

— Répéter :

Ice lui Longue Espée dist et *refrechi* par plusieurs fois les dittes paroles en desmentant le dit Adenin. (1397, Arch. JJ 153, pièce 141.)

— Réfl., se rafraichir, devenir plus frais :

Or me convient baignier et *refreschir* !
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., XXXVII, p. 180, P. Paris.)

La chaleur de mon front se *refrechit* sans peine,
(ROSSI., *Eleg.*, XXII, éd. 1623.)

— Boire un coup, manger un peu, se reposer :

Rogier estoit descendus avec une grant partie de sa gent a pié et a cheval, pour eux *reffressir*. (*Conq. de la Moree*, p. 364, Buchon.)

Quand il fut arrivé il descendit de son coursier, pour se *refroichir* avec le comte et les seigneurs qui avec luy estoient. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XXXIX, éd. 1638.)

Nous entrasmes en un cabaret pour quelque peu nous *refraichir*. (RAB., *Quart livre*, ch. IX, éd. 1552.)

— Fig. :

J'ay recouvert quelques livres joyeux, lesquels te seront par le present porteur renduz. Tu les liras, quant te voudras *refraichir* de tes meilleures estudes. (RAB., *Quart livre*, ch. III, éd. 1552.)

— Se ravitailler :

Ils errerent par la mer moult grant temps, et passerent par devant mainte yse, et se *refreschirent* en plusieurs lieux. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 128, Bibl. elz.)

Monsieur l'escuier, je m'en voys a Lyon, et vous viendrez la pour vous *refroichir*, et je vous feray bonne chere. (1502, *Lett. du roy Loys de France*, Lett. illustr. of Rich. III and Henri VII, II, 357, *Rev. brit. script.*)

REFRESCHISSEMENT, *refr.*, *refraich.*, s. m., action de rafraichir, au propre et au figuré :

Par une conclusion et *refreschissement* et repeticion des .x. commandemens de la loy..., je te conseille. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, III, 27.)

Ces petites noisettes, ces riottes qui par certain temps sourdent entre les amans, sont nouveaux *refraichissemens* et aiguillons d'amour. (RAB., *Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

L'exercice et *refreschissement* du corps. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, t° 5 v°, éd. 1553.)

Disette de tous *refreschissements* necessaires au corps de l'homme. (AMYOT, *Vies*, Nicias, éd. 1567.)

— Corps de troupes fraiches :

Le sieur de Chastillon (étant venu) avec un *refraichissement* de cinq cens harquebuziers, les ligueurs furent contraincts abandonner maladerie et tranchees. (P. MATHIEU, *Hist. des derniers troubles de France*, V° liv., t° 12 v°, éd. 1601.)

REFRESELER, v. n., briller, resplendir :

L'or des escuz i *refresele*,
E maint cher penon i ventele.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18552, Michel.)

REFRESHEMENT, voir REFRESCHISSEMENT.

REFRESSIER, voir REFRESCHIER.

REFRESSIR, voir REFRESCHIR.

REFRET, voir REPRAIT 1.

REFRETER, *reffrieter*, v. a., réparer :

Les ditz toiz d'aisanne il faut *reffrieter*. (2 août 1404, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

REFRETEUR, voir REFEITOR.

REFRETOR, voir REFEITOR.

REFRETOUR, voir REFEITOR.

REFRETURE, s. f., action de marquer les draps à l'aide de fers :

Deux paires de fiers, en maniere d'esternes, servans l'une paire aux *refretures* des draps, et l'autre a seller lesdits draps. (16 nov.-15 fév. 1476, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Cf. REFERAGE.

REFREYDIER, voir REFROIDOIER.

REFRICTUR, voir REFEITOR.

REFRIDER, voir REFROIDIER.

REFRIDIER, voir REFROIDIER.

REFRIER, voir REFROIER.

REFRIGERE, voir REFRIGERER.

REFRIGERATOIRE, s. m., rafraichissoir :

Chinquante *refrigeratoires* d'or. (*Antienn. des Juifs*, Ars. 5083, t° 275°.)

Les huyles distillees avec le *refrigeratoire*. (*Remedes secrets*, t° 141 r°, éd. 1573.)

Quand l'eau froide contenue en la cuvette sera chaude, on la doit lascher incontinent par la canelle du *refrigeratoire*, et en son lieu verser de la nouvelle. (LISBAULT, *Mais. rust.*, p. 576, éd. 1597.)

— Fig.

Le doux *refrigeratoire* des bienheureux. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parvenir*, p. 361, éd. de 617 p.)

Et encore au XVII^e s. :

Un *refrigeratoire* de cuivre rouge pour distiller les eaux. (GUYBERT, *L'Apothicaire charitable*, p. 157, éd. 1645.)

REFRIGERE, -geire, -gerie, -gerio, *refregere*, s. m. et f., rafraichissement, soulagement, réconfort :

Et fors menas nus en *refrigerie*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXV, 10, Michel.)

Par ce ai ci *refrigerie*
De ma tres grande miserie.
(S. Brandan, Ars. 3516, t° 105°.)

Por ceu ke nos soiens reponiut en son *refrigerie*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 35, Hofmann.)

Qui obeist au pere fera *refrigerie* a la mere. (*Bible*, Richel. 901, t° 26°.) *Ecclesiasticus*, III, 7 : *refrigerabit*.

Nous avons passé par l'aigue et par le feu, et apres se tous as megnes en toute *refregere*. (*Psaut.*, Richel. 1761, t° 83°.)

Li lasse qui mal ot eu
En *refrigerie* posé fu.
(*Poème religieux*, ms. Flor. Laur. conventi soppressi 99, t° 152°.)

Et te mettra en *refrigerio* perdurable. (*De la Passion S. Eugene, virge*, Richel. 818, t° 248.)

Nous avons passeit per yawe et per feu ; et tu nous ais ramoneis et mis en *refrigeire* et en repolz. (*Psautier de Metz*, Maz. 798, t° 154 v° ; t. XV, 11, Bonnardot.)

Ainsi di je que Marie est *refrigerie* aux cheminans, c'est a dire a ceulx qui se sont mis en l'estat de penitence. (*Mir. N. D.*, t. IV, p. 72, A. T.)

Donques si de chaleur
Je n'ards pourtant qu'espere,
Ce n'est pas ma valeur :
Mais c'est un *refrigerie*
Qui me preserve, et vient de juste

Pour plus longtemps tenir mon ame
[craincte,
[estraincte.]

(VASQUIN PHILIEU, *Toutes les euv. vulg. de Fr. Pe-trarque mis. en franc.*, p. 60, éd. 1555.)

Je donne *refrigerie* a mon âme.
(B. DES PER., *Poés. ded.*, L. Lacour.)

La commiseration d'autrui n'est pas peu de *refrigerie* aux affligez. (LARIVEY, *la Vefve*, I, 2, Bibl. elz.)

Je vous supplie donc, gentille madame, qui estes le seul *refrigerie* de ma vie, que vous ayez pitié de celui qui meurt mille fois le jour pour vous. (Id., *Facet. Nuicts de Strap.*, II, 2, Bibl. elz.)

Theodore, qui m'estes seul amy et entier *refrigerie* de mon ame. (Id., *ib.*, VII, 2.)

Ces gens n'ont point donné d'eau beniste sur leur frere, allons luy en donner de telle qu'il merite pour *refrigerer* a son ame. (*Le Lerrain du calvinisme*, p. 101, éd. 1611.)

REFRIGEREMENT, refrigèrerement, s. m., rafraichissement :

C'est chose necessaire qu'il soit (le poumon) autour du cuer pour luy distribuer l'aer receu pour son *refrigerement*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 44 v°, éd. 1530.)

Elle commença a se resjouyr et prandre quelque *refrigerement* en sa vehemente fureur d'amour. (Ib., *Paneg. de Lu Trém.*, ch. vii, éd. 1527.)

REFRIGERER, verbe.

— Act., rafraichir, refroidir :

Envoye icy le Lazare a moy et qu'il mette le bout de son doigt en l'eau afin qu'il *refrigere* ma langue. (*Le premier volume des expositions des Epistres et Evangelles de karesme*, f° 137 v°, éd. 1519.)

Pour estre ung peu *refrigeré* estant tournement en enfer. (Ib., f° 138 v°.)

Smigma est une eau d'orge et de paille pour *refrigerer* et laver la face. (Ib., f° 199 v°.)

— Fig., éteindre les ardeurs de la concupiscence :

En temps vernal tu *refrigereras*
Ton corpz ardent et en douceur seras
Sous l'astre doux.

(GUILLE MICHEL, 1^{re} Eglog. de Virgile, f° 2^{re}, éd. 1540.)

Pour remedier aux aiguillons de la chair, il seroit bon de faire user aux nourrices du nenuphar des apothicaires, que les Grecs et les Latins appellent nymphaea, les François blanc d'eau, ou jaune d'eau, ou lys d'estang, mesmement celle qui a la fleur jaune : car elle esteint l'appetit charnel : qui en fait foy, c'est qu'on l'en donne pour *refrigerer* les moynes et religieuses qui veulent mortifier leur chair. (G. BOUCHET, *Serees*, xxiv, éd. Rouen 1635.)

— Mettre à l'ombre et fig., consoler :

Refrigerer, couvrir de toutes pars, obumbrer, consoler. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7634.)

— Réfl., se rafraichir en se baignant :

De loing regarda, et il vit de l'eau en habondance. Lors dist a ses chevaliers : Attendez moi icy, jusques je *me soye refrigeré*. Son destrier des esperons frappa et alla au fleuve, descendit de cheval, se despoilla et se mist en l'eau et y fut jusques a ce qu'il fut tout *refrigeré*. (*Viohier des Hist. romaines*, c. LVII, Bibl. elz.)

REFRIGERIE, voir REFRIGERE.

REFRIGERIO, voir REFRIGERE.

REFRIPER, refripper, v. a., piller, voler :

Amour, apres la mort de ce noble Tuscan, De tous fut mis en vente ainsi comme a l'encan, Chacun le *refripoit*, il n'avoit plus de fleches, Ny d'arc, ny de carquois, de torches, ny de [meches,
(RONS., *Eleg.*, XXXIII, p. 947, éd. 1623.)

— *Refripé*, part. passé, volé :

Moyné punais ladre, marchant
De tes *refrippez* benefices !
(JOB., Eug., III, 1, Anc. Th. fr.)

REFRIQUER, v. a., reprendre, rappeler, remettre en question :

Ancontre amours, ne le jugement de ses hommes, ne vueil *refriquer*. (*Perceforest*, vol. 6, f° 72^o, éd. 1528.)

L'assemblee faicte, si comme ça et la *refriquoient* plusieurs parolles des injures passees. (*Mer des cron.*, f° 152 r°, éd. 1532.)

Refriquer la funeste memoire de l'inconvenient advenu a leur pere. (1558, *Cout. de Courtray*, Nouv. Cout. gén., I, 1046.)

Je trouverois fort bon, pour le profit des vivants, d'user des noms et termes plus communs, sans *refriquer* ne le grec ne l'arabe, langues obscures et ambigues. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid des Miropoles*, p. 229, éd. 1581.)

C'est offenser l'autorité des conciles de *refriquer* et mettre de rechef en doute ce qu'ils ont décidé et déterminé. (*Comment. de l'edict d'union de l'an 1588*, p. 83.)

Je ne veux icy *refriquer* les choses passees. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, Labitte.)

Refriquer, ou reprendre une chose jugée. Causam eandem resertiri. Bud. *Refriquer*, ou remettre sus plusieurs fois une chose ja jugée. In luto litum eodem semper haerere. *Refriquer* une chose couverte, et a quoy on n'est pas recevable. Cicatrinum litis inductam exulcerare. Causae vulnus obductum refricare. (NICOT, *Thesor.*)

— *Refriqué*, part. passé, remis en question :

Proces. *Refriqué*, .i. desja jugé, lequel l'on s'efforce de remettre sus. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

REFRIER, voir REFERIR.

REFRISCHEMENT, voir REFRESCHEMENT.

REFRISCHIER, voir REFRESCHIER.

REFRISELER, -zeler, v. a., friser :

Dond ce peigne de nacre a les flolz resmoles
En touffeaus demy d'or sans art *refrizeles*.
(L. PAPON, *Disc. à M. Panfile*, p. 30, éd. 1857.)

REFRIT, adj., frit :

Deux plats de langues *refrittes*. (1543, *Parties de diners faitz en la Chambre des Comptes a Lille*, Ch. des Comptes Lille, B 2439.)

REFRIZELER, voir REFRISELER.

REFROER, voir REFROIER.

REFROICHIER, voir REFROISSIER.

REFROICHIR, voir REFRESCHIR.

REFROIDEMENT, s. m., refroidissement :

Caurre en froidour, *refroidemens* d'ardure.
(WILLAMME D'AMIENS, *Rond.*, Romv., p. 312.)

Contre ardeur de pechié done *refroidement*.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, Hamilton anc. 191, f° 130 v°.)

Il faignit estre tres fort malade de *refroidement*. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, LIX, Jacob.)

— État de quelqu'un qui se refroidit, qui s'apaise, se calme :

Se mist ou millieu de ses gens, sans entendre le *refroidement*, et leur dist. (*Hist. de Cesar*, Tr. des 9 preux, p. 374^b, ap. S^{te}-Pal.)

— **Rafraichissement, repos :**

Paradis est lieu de *refrigere* ou de *refroidement*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 159 r°.)

Quant ilz voient une nue aslever qui cuevre et atrempe la chaleur du soleil, ilz se remettent a chemin pour ce que celle nue leur donne *refroidement*. (*Mir. de St-Ignace*, Mir. de N. D., IV, 72, A. T.)

Se le juste a esté avancé de la mort, il sera en *refroidement* et en repos. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

Donnez a celui qui est laz,

C'est mon *refroidement*

(Bible, Esaye, 28, éd. 1543.)

REFROIDER, voir REFROIDIER.

REFROIDEU, voir REFEITOR.

REFROIDEUR, s. m., celui qui fait refroidir :

Refroideur de cauch. (*Us. et anc. cout. de Guynes*, p. 20, Courtois.)

REFROIDIER, -der, refroydier, -der, refroidier, refreidier, -der, refredier, -der, refrider, refruider, [rifridier, verbe.

— Act., refroidir :

Li topas *refroide* les ondes boillans. (*Descript. lupid.*, ms. Berne 113, f° 169^o.)

Refrigero, *refroidier*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— **Rafraichir :**

L'eye est naturellement freide et *rifride* ceus qui la boivent. (MAURICE, *Serm.*, ms. Oxf. Douce 270, f° 19 r°.)

Bien lava son vis pour li a *refroidier*.

(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 27^a.)

Or en alons a lui, si le faisons drecier
Et son vis aventer et d'aigue *refroidier*.

(*Vœux du Paon*, ms., f° 95 v°, ap. Ste-Pal.)

S'en ala a une fontaine *refroidier* sa coupe. (*De S. Thomas*, ms. Ste-Gen. D I, 21, p. 102.)

— Réfl., se rafraichir :

Aucuns fiebles et malades se *refroidierent* par le goust de l'eau douce. (J. DE VIGNAY, *Trad. des Chron. de Primat*, Rec. des II. de Fr., XXIII, 42.)

Quant li airs se refroidie.
(*Veu du héron*, ap. Ste Pal., *Mém. sur l'anc. cheval*, III, 120.)

Refrigesco, se refroidier. (R. EST., *Thes.*)

— Neut., se refroidir :

N'est nus le cuer ne li refroidit
Se trop n'est fel cuvers ne froiz,
Se bien se prend garde en la croiz
Com tu es nuz, pales et froiz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Coiss., f° 27^b.)

Quant il est as armes eschaufez et il est un poi grevez, puis que il soit jeuns, et il refroidie apres, si li vient tel dolors. (*Artur*, Richel. 337, f° 139^a.)

Quant (je) voi lon tans refroidier.
(*Chanson*, Richel. 20050, f° 133.)

Li plons qui si estoit chauz qu'il boloit.
refrida. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 120 v°.)

Puis commence li sietembres qui li airs refroidie ne mie grantment et les fueilles des arbres commencent a chair. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 28.)

Et ne s'escaufe ne ne refroidie legiere-ment. (*ib.*, f° 7 v°.)

Quant tout l'ost fu logié, Alixandre senti qu'il començoit a refroidier, se commanda que l'en feist feu tout entour l'ost. (*Hist. du bon roi Alix.*, Brit. Mus., Reg. 19, D 1, f° 23^a.)

Prenez les lamproiez et metez sus une nape por refroidier. (*Ens. p. apaveil. viand.*, Richel. I. 7131.)

Le font eschauffer. *refroidier* ou muer couleur. (ORESME, *Eth.*, Richel. 304, f° 491^e.)

Quant aucun homme de bien mouroit ilz lavoient son corps en eau chaude, disans que l'ame luy estoit refroidie dedens. (*Orose*, vol. I, f° 65^a, éd. 1491.)

— Se rafraichir :

Si fist aporter plaine coupe de sirop a boire por refroidier. (*Chron. d'Ernoul*, p. 173, Mas-Latrie.)

— Act., diminuer l'ardeur, calmer, apaiser :

Bien savez desor moi vostre ire refroidier.
(J. BOUET, *Sac.*, cxxv, Michel.)

Li pelerin[s] ot aiguo puisie en .i. vivier
Qu'il porte en un bochel por se(n) soif refroidier.
Aiol[s] et la pucele en burent sans dangier.
(*Aiol*, 2673, A. T.)

Or refroidiez a moi votre ire.
(J. BRÉT., *Tourn. de Chauveni*, 2866, Delmotte.)

Il refroidie les chaleurs du cuer. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 7 r°.)

De le corneline, ele est bone por estanchier sanc et d'ire refroidier. (*Descript. la-pid.*, ms. Berne 113, f° 170^a.)

La treuve on les pierres qui ont si grant vertuz de saner et refroidier toutes coupeurs que les gens du pais n'ont mestier d'autre medecine. (J. LELONG, *Liv. des peregrinations*, ms. Berne 128, f° 268^e.)

Et adonc fut Raimondin plus courroucé que devant, car lors il fut refroidié de son ire. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 352, Bibl. elz.)

Eve li dest quant ilh le veit : Puisque je toy voy, sires, moy arme est refroidie, qui astoy mise en grant dolour de travailhe. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, I, 313, Chron. belg.)

De toutes parts alerent les Grecs a la fontaine ou leur grande soif refroidierent. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 56^e.)

Et se recommença la bataille moult cruelle si que tous les plus ardans de combattre en estoient tous refroidiez. (*Is-toire de Troie la grant*, ms. Lyon 823, f° 110^d.)

La fille qu'estoit de son premier propos bien refroidie. (*Sept sag.*, p. 113, A. T.)

Ce sont les verges de quoy il vous peut chastier et refroidier vostre hault courage. (*Déb. des hér. d'arm.*, 91, A. T.)

Il se raffrainct et retire, et refroidie
Le feu gregois que trop soubit l'esprent.
(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 170.)

Il n'est si chault qu'on ne refroidie.
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de Mar.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 196.)

Leur amour refroidiera. (*Evang. des quenouill.*, p. 41, Bibl. elz.)

Fortune.. apres refroidia et adoulcist sa haine envers luy. (BOCCACE, *Nobles math.*, IV, 9, f° 91 v°, éd. 1515.)

— Réfl., n'avoir plus la même ardeur :

Si esgarderai .iii. ans cele part sovant, et atant m'an refroidierai puis que ge nel pourroie veoir. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 24^b.)

Si se refroidia grandement de celle crois emprise et precie. (FROISS., *Chron.*, I, 123, Luce.)

Li comtez ne se refroidia mies de tenir sen oppinion. (*ib.*, II, 277.)

Ne nous refroidons point de faire guerre. (*ib.*, f° 2644, f° 140 v°.)

— Neut., même sens :

Se laira ces detteurs ung petit refroidier ;
Car jusquez a .xx. ans fera il bon paier.
(*Jeh. de Lans.*, Ars. 3143, f° 1 r°.)

— Réfl., se reposer :

A une part del camp furent tout li sourier,
Por lor cors reposer et por aus refroidier.
(*Itoum. d'Alie.*, f° 27, Michelant.)

A ung coron du camp s'est venu refroidier.
(*Chev. au cygne*, 2644, Reiff.)

Et ot osté son elme et s'estoit refroidié.
(*Gaufrey*, 3364, A. P.)

Et Grifon fu issu de la grant aatie,
Et s'aloit refroidant par dessous une alie.
(*ib.*, 3620.)

Entr'eus se estlargirent et refroidierent li Franchois, et plusieurs s'allerent umbrier et desarmer pour le caut. (*Chron. attrib. à Jean Desnouelles*, Rec. des II. de Fr., XXI, 194.)

— Neut., même sens :

Nos cheval sunt e las e enuiet :
Totez les seles, les freins qu'il unt es chiefs,
E par ces prez les laissez refroidier.
(*Rol.*, 2484; Müller.)

Li vians Fromons est assis au mengier,
Car li faisons .i. petit refroidier.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 179^b.)

Et dist Cornumarans : Je ne ay nul mestier :
A Sainteron itay un petit refroidier ;
Puisque j'ay sauf conduit, jou ay bon recouvrier.
(*Chev. au Cygne*, 4736, Reiff.)

La ou trouva
La contesse, pour refroidier,
Desous l'ombre d'un olivier.
(*Gilles de Chin*, 1660, Reiff.)

— Réfl., cesser :

Et pour ce te devroies d'eulz blasmer refroidier.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 2^b.)

— Neutr., faire une chose froide-ment, avec mollesse, se laisser :

Alixandres respont que mult bien li plaisoit,
Ne ja millor marcié querre ne l'en volroit ;
Mais je me dout, fait il, que de çou ne refroid ;
Quar si faite basogno doit on faire a esloit.
(*Itoum. d'Alie.*, f° 9^a, Michelant.)

— Infin. pris substant., le fait de se refroidir, refroidissement :

Chil ne veut pas l'enferm aidier
Ki le descuevre quant il sue ;
Desi ke il par sci resue,
Bien puet perir au refroidier.
(REXEL DE MOULIENS, *Carité*, civ, 3, Van Hamel.)

— Refroidié, part. passé, refroidi :

Hom refroidies, reprent calour !
Destomis toi, sent te dolour !
Grans dolours doit ten cuer forer,
Ke tu as geté ten tans peur.
(REXEL DE MOULIENS, *Misereve*, ccliv, I, Van Hamel.)

Se le mary devenoit ou estoit qu'il fust refroidié de nature. (BOURILL., *Som. rur.*, 2^e part., f° 29 v°, éd. 1539.)

Que j'aye aussi les membres refroidiez.
(*Le Banquet du boys*, inpr. Maz.)

— Atteint d'un refroidissement :

A Janin Poinchon, marissal, pour avoir fait aucun buvraige audit cheval qui estoit refroidié. (19 fèv. 1456-21 mai 1457, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Boulonnois, Wallon, r'froidier ; Artois, Saint-Pol, arsfroidier ; Vosges, réfrôdier, refroidir.

REFROIDOIER, *refroydoyer*, *refreydier*, verbe.

— Réfl., se refroidir, se rafraichir :

A ce point il se refreschissoit au milieu d'icelle eauve ung merveilleux porc sauvage qui garde ne se donnoit de leur venue : car comme celui qui n'entendoit fors a soy *refroydoyer* en soy retournant les aperceut. (*Perceforest*, vol. VI, ch. XL, éd. 1528.)

— Neutr., se reposer :

Que nul du mester ne oeuvre le samedi apres none sonee, et *refreydie* a sa esglise parochiale. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Henry III, *Her. brit. script.*)

REFROIDURE, s. f., rafraîchissement :

Il ne queroit *refroidure* fors en la langue.
(*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Le Pastou-
riau S. Gringoire, Maz. 568, f° 175^a.)

Guernesey, *refredaeure*, engelure.

REFROIER, *refroer*, *refrier*, verbe.

— Act., frotter :

Se ne fust l'aguillon dont chele le mestrie,
Et dont ele le point et pestele et *refrie*,
N'eust duré a li nient plus que une pie.
(*Doon de Maïence*, 1591, A. P.)

— Neut., redevenir plus pénible :

Souvent de son meschief li siens maus li *refroe*.
(*Berte*, 854, Scheler.)

REFROISIER, voir **REFROISSIER**.

REFROISSER, voir **REFROISSIER**.

REFROISSICH, *reff.*, adj., se dit d'une terre dont on a changé la culture :

Et trouva li dis moituriers les bles seures,
les ghieskieres renghellies, et les mars
renghellies, et .iii. bouniers de tiere ahanes
en quarte roie, et .ii. bounier de tiere *ref-
froissich* en .ii. roies. (19 nov. 1339, *C'est
moiturie le veve Jehan Colemer et Jehan Ra-
doul*, Chirog., Arch. Tournai.)

REFROISSIER, *reff.*, *refroisier*, *-oys-
sier*, *-oichier*, *-oïsser*, verbe.

— Act., changer la culture, en par-
lant d'une terre :

Si doit Mikius le tiere devant ditte
ahenner, et labourer, bien et loiaument,
cescune piece, a se droite roie, sans les
tieres desroier et sans *refroissier*. (Août
1278, *C'est Jakemon Mouton*, Chirog., Arch.
Tournai.)

Et ne puet cil Jehans Hanous nulle des
tieres devant noumees desroyer ne *refrois-
sier*, si ce n'est pas le gret et le volentet
de Jehan Flihiel devant dit. (Nov. 1286,
*C'est Jehan Floket et Jehan Hanoul dou Hou-
soit*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et ces tieres devant dites doit Theris de
Buisencourt ahaner et labourer, cescun an,
bien et loiaument, sans les tieres desroyer
ne *refroissier*. (Mai 1295, *C'est Jehan, l'oir
de Buisencourt*, Chirog., S. Brice, Arch.
Tournai.)

Et ne poent ne ne doivent lidit moy-
tuer les terres deseure dittes le terme de
cestui moiturie durant desroyer ne *ref-
froissier*. (18 février 1351, *Escrit de le mo-
iturie Jehan Makail, et Willaume Voule-
franck, et Jehan Fuellart*, Chirog., S. Brice,
Arch. Tournai.)

Et peut chascun an *refroissier* demi bon-
nier des dites terres. (1357, *Reg. du chap.
de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 51 r°.)

Les laissier (les terres) ahaneez et asse-
menseez de bonne semense senz ycelle
desroyer ne *refroissier*. (1388, *Bail*, Arch.
MM 31, f° 69 v°.)

Sans nulles (terres) desroyer ne *refroi-
chier* ne laissier en ries. (1390, *Bail*, Arch.
MM 31, f° 135 r°.)

Item est et sera ledit censier, durant
laditte cense, tenus de labourer, chascun
an, les terres d'icelle cense, bien et loiaul-
ment, sans icelles terres *refroissier*. (11
juill. 1467, *Escrit de cense de la maison de
le Gheulle*, Chirog., S. Brice, Arch. Tour-
nai.)

— Réfl., se réfléchir, se refléter :

Il convient regarder que la chose ne
soit pas en lieu ou li rays du soleil se
puissent *refroissier* ne repercuter fort par
devers elle si comme li myreoirs ardans.
(EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel.
210, f° 299^a.)

On appelle encore aujourd'hui dans
les environs de Paris, *terres refroissées*,
des terres dont on a changé la culture.
Montois, *refroissier*, changer de culture.

Cf. **REFOURCHIR**, dans notre *Répertoire
universel*.

REFROISSIS, s. m., binage :

Qu'est il besoin que je parle des arrou-
sements et *refroissis* de la terre, laquelle
est rendue beaucoup plus fertile par ce
moyen la? (*Trad. de la Vieillesse de Cicéron*,
éd. 1569, sans pagination). Lat., repasti-
natio.

Montois, *refroissi*, *r'frouchi*, chan-
gement de culture d'une terre.

REFROITEUR, voir **REFEITUR**.

REFROITOR, voir **REFEITOR**.

REFROISTOIR, voir **REFEITOIR**.

REFRONCEURE, s. f., ride :

Il y en a d'autres (insectes) qui n'ont le
corps entierement separé par ces entail-
leures et *refronceures*, ains les ont seule-
ment au ventre ou sur le dos, sans qu'elles
passent outre. (DU PINET, *Plins*, XI, 1, éd.
1566.)

REFRONCHÉ, voir **REFRONCIÉ**.

REFRONCI, adj., froncé, ridé :

Cheveux d'argent refrangé et retort,
Espars autour d'un visage doré,
Front *refronci*, qui m'as decoloré,
Te voyant butte et d'Amour et de Mort.
(MELLIN DE S. GELAIS, *Ouv. poét.*, Sonnet, p. 82, éd.
1574.)

Ses racines (du baguenaudier) sont grai-
les, spongieuses et *refroncies*. (JEAN DES
MOULINS, *Hist. des plantes*, II, 50, éd. 1653.)

REFRONCIÉ, *-cé*, *-ché*, adj., renfro-
gné :

Le visage avoit *refroncié*. (*Est. d'Eracl.
emp.*, var. du ms. Fontainebleau, ap. Mas-
Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 15.)

Nestor eu visage *refronché*. (*Hist. d'Hec-
tor*, Tr. des IX Preux, p. 31, ap. Ste-Pal.)

Il (l'hippopotame) a le dos, le crin et le
hannissement du cheval, et le muffle *ref-
roncé*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 22, éd.
1605.)

Elle a le baston levé et les sourcis *refron-*

cez. (FILBERT BRETIN, *Lucien*, p. 143, éd.
1583.)

Les yeux lui trembloient dans la teste,
elle avait les sourcils *refroncez*. (D'URFÉ,
Astree, II, 1, éd. 1612.)

REFRONDRER, *reff.*, v. a., rallumer :

Jamais par moi n'iert guerre demenee
Que j'ai Espagno et la tiere aquitee,
La gent païenne en ai a force ostee ;
Crestienté i ai mise et posee ;
Ne voi pas rose dont France soit grevee
S'entre vous n'est la guerre *refronndree*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 72^a.)

REFROTUR, voir **REFEITUR**.

REFROYDER, voir **REFROIDIER**.

REFROYDIER, voir **REFROIDIER**.

REFROYDOYER, voir **REFROIDOIER**.

REFROYSCHEMENT, voir **REFRESCHE-
MENT**.

REFROYSSIER, voir **REFROISSIER**.

REFBUIDER, voir **REFROIDIER**.

1. **REFU**, s. m., refus :

Tantost li a cil demandé
.i. don, mais ne set quel i fu,
Qu'ele ne l'en fist onc *refu*.
(*Des Tresces*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 619,
13.)

Pour le noble ling dont il fu
Il n'y ert pas mis en *refu*,
Ains a lui rendre a grant honneur
Se vindrent tuit, grant et menour.
(CRIST DE PIZ., *Chem. de long estude*, 3529, Pas-
chel.)

2. **REFU**, voir **REFUI**.

REFUDER, v. act., refuser, repous-
ser :

Jesus li bons nol *refuded*.
(*Pass.*, 147, Koschwitz.)

REFUEMENT, voir **REFUIEMENT**.

REFUGEMANT, voir **REFUIEMENT**.

1. **REFUI**, *reff.*, *refuy*, *-uit*, *-uyt*, *refu*,
reffoi, s. m., refuge, asile, appui, re-
cours :

Ni cil n'en avoient *refui*,
En tote Gresse, fors a lui.
(WACE, *Brut*, 207, Ler. de Lincoy.)

En lui auez pez et *refui*
Faites tost envoier por lui,
Seignor en faites et chadel.
(BEN., *Troie*, 27279, Joly.)

Misericorde aiez de lui,
Saluz li seex e *refui*.
(*Id.*, *D. de Norm.*, I, 1489, Michel.)

Del chastel est deseritez
De que il est sis hom chasex,
Ne n'a seignor soz ciel que lui
Ne il n'en a autre *refui*.
(*Id.*, *ib.*, II, 11668.)

Se cheste uevre a fin mettre puis,
Bien en porra naistre bons fruis,

Et maus venir se je le lais ;
Se Dieu plaist, ki ost mes *refuis*,
Aucuns hom en sera estruis.

(RENCL. DE MOUL., *Miserere*, VII, 1, Van Hamel.)

Iloques vient a *refui*,
Por la tormente qui les chace.
(GUILLAUME, *Dest. div.*, 2106, Hippeau.)

C'est notre pere omnipotent,
Qui son ombre et ses rains estent
Soz toz ceus qui vient a lui,
Por avoir garant et *refui*.

(Id., *ib.*, 2826.)

La pape de France s'en part,
Ki mult prio ke Deus la gart,
Ki tant li fu certain *refui*
En sun peril e sun esnui.

(*Frag. d'une vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1, v. 69, A. T.)

Quant averunt el ciel le *refuy*.

(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 14^d.)

Si que Savaris, par *refuit*,
Se tint a lui, et grans partie
Des Poitevins, par aatie.

(MOUSEL, *Chron.*, Rec. des hist., t. XXII, p. 45.)

C'est le chastel de delit...
De *refu* e de amur.

(ROB. GROSSETETE, dans Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 233^a.)

La bele ki li fud *refui*
Descuveri le lit belement.

(ADGAR, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus. Egerton 612, f° 14^d.)

Mout a soris povre secours
Et est on peril s'ele fuit
Et el n'a c'un treu de *refuit*.

(Rose, *Vat. Ott.* 1212, f° 100^b.)

Si aront par ce *refui* et recours. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 34^a.)

Et alarent tous habiteir en Asie, excep-
teit Rachem, qui alat es parties de septen-
trion, et fondat une citeit que ilh nommat
par son nom Heseponde, qui est dire en
francois *refuyt*, portant qu'ilh estoit re-
fus. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*,
I, 6, Chron. belg.)

En loyauté a bon *reffuy*.

(*Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 28, Ritter.)

Dame, a vous vieng, a vous *refuy*,

Qui estes en tous maux *refuy*.

(*Mir. M^{me} Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 191.)

Quecönque qu'il se scent, on cuyde
d'icelle estre follez, il en appellent a sou-
verain et derrier *reffois*. (*Droits de l'évêque
de Metz*, Hist. de Metz, IV, 512.)

— Aller a *refui* a, avoir recours à :

Quant les gens doubtent et ne sont pas
a acort ensemble, il vont a *refui* au juge,
c'est aler querir ce qui est juste. (ORESME,
Eth., Richel. 204, f° 444^d.)

— Terme de vénerie, le fort des
cerfs :

Les autres cerfs coururent apres luy ;

Comme j'ay dit, il print lors son *refuy*

En son buisson, pres de ses forets grandes.

(GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 161, Bibl. elz.)

— Echappatoire :

Mais se ma dame a cui je fui
Par fino amor sans nul *refui*,
Mais commandoit a remanoir,
Miex vorroie en enfer manoir
.C. ans, que son voloir n'ovrasse.

(*Gilles de Chin*, 1935, Reiff.)

Suisse, *refui*, *refoui*, asile, recours,
refuge.

REFUIANCE, s. f., refuge :

Diex, porco que ies m'esperanco,
As mis en haut ma *refuiance*.
(Lib. *Psalm.*, XC, p. 323, Michel.)

REFUIANT, -yant, adj., qui refuit :

Et se plongeant au sein des *refuyantes* eaux
Enle de leur liqueur ses parjures boyaux.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, I, 47, Förster.)

REFUIE, *refue*, s.-f., droit d'asile :

Droits d'impositions foraine, *refue*, et
haut passage. (1549, *Edit d'Henri II sur les
espicers*.)

REFUIEMENT, -ant, *refuement*, *refui-
ment*, *refugement*, *refujement*, s. m.,
refuge :

Aus affliz est *refuimentz*.
(G. DE COINCI, de *Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et
litt. fr.*, 474, 419.)

Por ce que la maison a chascun est ses
refuimentz et ses recez. (*Digestes de Just.*,
Richel. 20118, f° 19^e.)

A voz, biau sire, graces rent
A cui tuit ont *refuement*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Tu soies mes *refugement*.
(Lib. *Psalm.*, XXX, p. 279, Michel.)

Car tu es mes *refuiments*
Ou jour de mes triboulemens.
(*Id.*, LVIII, p. 300.)

Tu es mon seignor veray, Ves mon fir-
mament et mon *refuement*. (*Psaut.*, Richel.
1761, f° 20^e.)

Sire Dieus, tu es li *refuimentz* de la tribu-
lation qui nous avironne. (*Vie et mir. de
plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 104^a.)

Cité de *refuiment*. (*Bible*, Richel. 899, f°
108^d.)

Et s'en ala en une cité de Grece por
avoir .i. *refuiment*. (*Bible*, Maz. 684, f°
78^b.)

Ilec estoit leur *refuiment*. (GUIART, *Bible*,
Prem. liv. des Machab., XIV, Ste-Gen.)

Perira li regnes et li *refuimentz* as Turs.
(*Livre au filz Agap*, ms. Berne 307, p.
152^e.)

REFUIEMENT, voir REFUIEMENT.

REFUIT, voir REFUI.

REFUIE, -uyte, -uite, s. f., refuge :

Li avugle s'en vont tout cuite.
Or oiez com fete *refuite*
Li clers porpensa maintenant :
On aloit la messe sonant :
A l'oste vint, si l'aresone.

(CORTERARRE, *Des trois avugles de Compiegne*, ap.
Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 634, 5.)

Et si sçavons toutes noz *refuites*, et ilz
n'en scevent nulles. (FROISS., *Chron.*,
Richel. 2644, f° 240 v^o.)

Car il savoit toutes les adrees et les *re-
fuites* dou pays. (*Id.*, *ib.*, II, 123, Luce.)

Sans trouver ville ou chasteau de *refuyte*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 44 v^o.)

— Fuite, action de fuir, de se refu-
ser à :

Que nos armes tournent les pointes
Contre l'estomach des Germains,
Des Parthes aux *refuites* feintes,
Et des Cantabres inhumains.

(ROB. GARNIER, *Marc Antoine*, IV, 1772, Förster.)

Leur reprochant leur rebellion trop in-
juste, et leur mescognoissance, perfidie et
refuite a leur devoir et a toute sorte d'ac-
commodation et tranquillité publique. (CHÉ-
VERNY, *Mém.*, I, Michaud.)

— Moyen pour se garantir, pour
fuir :

S'est moult bien gorrez a nature
De *refuites* por la froidure,
S'a de rapine et d'avarice
Chape forree de malice.

(*De la Chicheface*, Richel. 837, f° 224^d.)

— Ressource, consolation :

Homs ne se doit pas esmayer
Qui bonne amour voelt assayer,
Car il y a trop de *refuites*,
Si ne m'en voeil ja clamer quites,
Tant que l'ame me soit ou corps.
(FROISS., *Poés.*, I, 2, 33, Scheler.)

(Il) se vout disposer d'aller luy et sa
noble compagnie a Gand... comme en sa
ville souveraine du pays, et celle a qui
plus avoit de *refuite* et de recours. (G.
CHASTELLAIN, *Chron.*, II, 15, Kervyn.)

REFUGEMENT, voir REFUIEMENT.

REFULCIR, -cyr, -sir, v. a., étayer,
appuyer, munir :

La personne de liberalité garnie et *reful-
sie*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f°
235 r^o.)

L'experience certaine de pardurable re-
nommee, laquelle par les frequentables re-
cords de vertueux et memorables actes,
dont *refulcist* et magnifie les humains du
hault don d'immortalité, les faisans vivre
de vie seconde apres leur temporel trespas.
(JEAN MAROT, *Voiage de Genes*, Prol. à la
Royne Anne, A iiii r^o, éd. 1532.)

— Dans l'exemple suivant il est em-
ployé abusiv. pour *refulger*, briller :

Tout ainsi come le soleil envoie ses rayes
pour luyre et *refulcir* dessus toutes choses
mundes et immundes... (*Prem. vol. des
exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 103 r^o, éd.
1519.)

— *Refulci*, part. passé, pourvu :

Helas ! beau paradis terrestre,
Beau lieu de douceur *refulcy*,
Te delaisserons nous ainsi
Par nostre coulpe orde et immonde ?

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 875, G. Paris et Ray-
naud.)

REFULGENCE, *reffulgence*, s. f., éclat,
splendeur :

La substance de l'arc est engendree de
la *refulgence* et de la reflection du soleil
en une nue plaine de pluie et de rousee.
(CORBICHON, *Liv. des propriet. des choses*, Ri-
chel. 22533, f° 173^d.)

Vostre splendeur et *refulgence*
Reluyt si magnifiquement
Que j'ay mis mon intelligence
Vous visiter signamment.

(*Mist. du viel test.*, XXXVIII, 36203, A. T.)

Lorsque Phebus getto sa *refulgence*
A Dyana donne clerté, couleur.

(GAINCOURT, *les Folles entreprises*, I, 60, Bibl. elz.)

Dieu donnera sa splendeur et sa *refulgence*
en toy. (*Prem. vol. des Exp. des Ep.
et Ev. de kar.*, f° 37 r°, éd. 1519.)

J'ai pour miroer a mes yeux Providence
De qui je tyre honneur et *refulgence*.

(*Les 12 Dam. de Rhetoriq.*, f° 171 v°, Batissier.)

Aveuglé de la clarté et *refulgence* de
vertu (J. LE BLOND, *Val. Maxime*, f° 97 r°,
éd. 1579.)

REFULGENT, *refulgent*, adj., brillant,
éclatant, au propre et au fig. :

La tres illustre et *refulgente* maison du
seigneur et du duc de Bourgogne est ma-
gnifiquement fondee sur la sommité des
montaignes. (J. MOLINET, *Chron.*, 1^{er} prol.,
1, Buchon.)

Plain de jeunesse, de beaulté *refulgent*.

(GAINCOURT, *le Cast. d'amours*, p. II, Michel, *Poés.
goth.*)

Le soleil aussi avec ses rayes *refulgentes*
est generalement presenté affin qu'il luyse
et donne clarté a tous hommes dessus la
terre. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev.
de Kar.*, f° 39 v°, éd. 1519.)

En ce vray repos eternel Dieu remplira
nostre ame de splendeur *refulgentes* en
ayant vraye cognoissance des divines ver-
tus de Dieu. (*Id.*, f° 37 r°.)

Cette derniere beauté fut *refulgente*
comme est le soleil. (DASSY, *Peregrin*, f°
141 v°, éd. 1533.)

Ainsi ma plume, en qui bourbe distille,
Veut éclaircir l'onde claire et utile,
Dont le gravier est assez *refulgent*.

(CL. MAR., *Rond. à un Poet. fr.*, p. 343, éd. 1596.)

En temps obscur estoille *refulgente*,
Rai de soleil, aulbo du jour fulgente.

(*Rondeau a nostre dame*, Poés. attr. à Cl. Marot, V,
366, éd. 1731.)

Par leur grande et *refulgente* vertu. (J.
DE LA MOTHE, *Blas. des armes de Fr.*, éd.
1549.)

Les *refulgens* corps (des astres) tant
haults et glorieux. (ROUSSAT, *de l'Estat et
mutation des temps*, p. 76, éd. 1550.)

REFULGER, v. n., briller :

Refulger. To shine, glisier, glitter, look
very bright. (COTGR., 1611.)

REFULSIR, voir **REFULCIR**.

REFUNDER, voir **REFONDER**.

1. **REFUS**, voir **REFUI**.

2. **REFUS**, adj., réfugié :

Et alarent tous habitier en Asie, excep-
teit Rachem, qui alat es parties de septen-
trion, et fondaet une citeit que ilh nommat
par son nom Heseponde, qui esta a dire en
franchois Refuyt, portant qu'ilh estoit *refus*
et la habitat jusques a tant qu'ilh revient
en Europe. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des
histoires*, I, 6, Chron. belg.)

3. **REFUS**, *reff.*, *refuz*, *reff.*, s. m.,
action de repousser ; sens partiellement
conservé :

Enquerir se il fesoient cest *refus* de cer-
taine science. (BERSUIRE, *Tile-Live*, Richel.
20312^{er}, f° 63 v°.)

Le gallant avoit pour habit
Longue robe noire dessainte
Comme pour estre a ung obit,
Cornette de beau veloux, tainte
En couleur de *refus* et plainte.

(*Amant rendu cordelier*, 89, A. T.)

Le duc de Bourgogne venu en Piquardie,
lui ouvriront ceux du pais cites et villes
sans nul *refus*. (*Gestes des Nobles*, p. 123,
Viriville.)

— *Mettre en refus*, repousser, écar-
ter :

Jo metz en *refuz* toute joie
Desormais, pour dueil maintenir.

(A. CHARTIER, *Regret d'un amoureux sur la mort de
sa dame*, OEuvr., p. 801, éd. 1617.)

— *Avoir cause de refus*, avoir motif
de séparation, de répudiation :

Li home qui porchace la mort sa feme,
et la feme qui porchace la mort son
mary, s'il en sont provez, la partie de ses
biens sont le roy, et l'autre a *cause de
refus*. (*Anc. Coul. d'Orl.*, p. 469, ap. Ste-
Pal.)

— *Faire refus* de quelque chose, ne
pas l'accorder :

Car Abrahans li fist *refus*
D'une goutte d'iaue sans plus.

(RECLUS DE MOILLIENS, *Miserere*, XLIV, 6, Van
Hamel.)

Après, Charlemagne dist a Ogier qu'il
gabast : « Voluntiers, » dist Ogier, « je
n'en *faiets* nul *refus* quant a moy. (*Galien
Rethoré*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p.
27.)

Laquelle femme grosse fist plusieurs *re-
fus* de ce. (1440, Arch. JJ 176, f° 4 v°.)

— *Faire refus à quelqu'un*, le fuir,
l'abandonner :

François le fuient, trestot li font *refus*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5337, Barrois.)

— *Tourner à refus*, mettre en fuite :

Li .i. tranche par mi a ses cous plus menus,
Les autres couche a terre souvins et estendus,
Trestous les plus ongres a *tournes a refus*.
(*Doon de Maïence*, 4092, A. P.)

— *A refus*, loc. adv., tellement qu'on
refuse, surabondamment :

Tu ne vis fors do grains sans plus ;
Et moy j'ay viandes a *refus*.

(*Ysop.*, I, fab. XXXVI, de la Mouche et du Fremi,
Robert.)

— *Etre de refus*, être refusé :

Je sui de *refuz*
Que je ne puis avoir de lui. . . festus.
(Cuv., *du Guesclin*, I, 19, Chabaille.)

— Terme de vénerie, *cerf sans refus*,

cerf qui n'a point de refus, celui qui
est bon à chasser :

Tiens pour certain qu'il est cerf chaçable
sans *refus*. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Et se il voit par le pié ung cerf ou
autres signes que je ay dessus ditz, qu'il
lui semble cerf chassable, et on lui de-
mande quel cerf c'est, il doit dire, cerf de
dix corns et non pas plus. Et se il lui
semble grant cerf et on lui demande quel
cerf c'est, il doit dire cerf qui a autrefois
porté .x. corns, ou il n'a point de *refuz*.
(G. PHEBUS, *Chasse*, Maz. 514, f° 48^b.)

Il regarde souvent a terre
Pour les erres du cerf mieulx querre,
Si un voit tant et sus et jus
Qu'il cognoist qu'il est sans *refuz*.
(GACE DE LA BIGNE, *des Deduits*, Ars. 3332, f° 51^b.)

— *Cerf de refus*, cerf qui n'est pas
bon à chasser :

S'ilz (les fumées) sont a picotz... c'est
signe qu'il n'est mye chaçable, ains est
de *refus*. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Mais il ne veut pas oblier
Que des fumées il ne preenne,
Car c'est chouse qui bien enseigne
Aux compaignons qui bien ont lus
Si c'est beste ou il ait *refus*.

(GACE DE LA BIGNE, *des Deduits*, Ars. 3332, f° 51^b.)

La langue moderne dit un *cerf de
refus*, pour désigner un cerf de trois
ans.

REFUSAL, s. m., refus :

Si le seignior adoncq refusa de ceo re-
ceiver, donq, apres tiel *refusal* le seignior
ne poit distreiner le tenant par le homage
aderere. (*Ten. de Littl.*, f° 24, ap. Ste-Pal.)

REFUSANCE, s. f., refus :

Le tyran refusa aux Etholois leur re-
queste, et apres ainsi come se il se repen-
tist de la *refusance*, il donna congé a toutes
les matrones de Epire que... (BOCCACE, *Des
nobles malheureux*, IV, 18, f° 106 v°, éd.
1515.)

REFUSE, s. f., refus :

Cil crient que cele le *refust*,
Cele ancuere se *refust*,
S'ele ne dotast la *refuse*.

(CUREST., *Cliges*, 3829, Foerster.)

Son cors li abandone sanz *refuse* vilaine,
Com cele qi cuide estre de s'amor chastelaine.
(J. BODEL, *Sar.*, CCXIX, Michel.)

REFUSEIS, adj., qui résiste :

Et li portiers les murs hordolent
De fors cloies *refuseices*.

(*Rose*, 16008, Méon.)

REFUSELER, v. a., garnir de nouveaux
fuseaux :

A Thiery Vaillant, carpentier, . . . premiers
[pour] avoir parfait . . . quiévilles, et
. . . fusiaux de bos de niesplier, qui fu-
rent commenchiez a faire et ordonner, en le
quinsaine precedente, et d'iceulx *refuselet*,
et requievilliet le tourte et le rouet ser-
vans a monter et avaller les trappe des
arcsq desoubz, que on hauche, chascun

jour, pour passer les nefes. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFUSEMENT, -ant, *reff.*, s. m., refus :

Je frai vostre commandement,
Ja n'i ara refusement.
(Brut, ms. Munich, 1023, Vollm.)

Se d'un doit a touchier faisoit refusement.
(Veu du hairon, 181, éd. Mons.)

S'en fist a le puchelle .i. tel refusement
Que mie ne li plot.
(B. de Seb., XV, 945, Bocca.)

Repudium, *refusemens*, deboutemens.
(Gloss. de Salins.)

Tantesfois quantes li *refusemant* de monstre avindroit. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n^o 189, f^o 53, Rec. diplom.)

Refusement de juges. (G. PERNY, *Rep. de la libr. de Fr. I*, Lois de Tancretus, ms. Vienne.)

— Répudiation :

Repudium, *refusement*. (Gloss. lat. fr., ms. Montp. II 110, f^o 223 v^o.)

L'escripture dit qui ne ment
Qu'il fu dit enciennement,
Qui sa fame lessor voudroit
Li belle li donast par droit
Que l'on apele expressement
Libelle de *refusement*.

(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 140^b.)

Libelle de *refusement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 87^c.)

REFUSER, -eir, -sser, *renfuser*, *ranf*, -eir, verbe.

— Act., avec un nom de personne ou d'être animé, écarter, repousser, chasser, rebuter, récuser :

N'onques un tot sol n'en *refusent*
Qu'il ne les gabent ne encusent.

(EVRAT, *Genese*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 310, 33.)

Pour Diu ! ne me *refuses* mie,
Que je sui asses gentils fame.

(G. DE MONTREUIL, *la Violette*, 2192, Michel.)

Mes por ice nes *refuserent* mie
Li vaillant conte qui ont grant seigno-

rie.
(Aymeri de Narbonne, 1730, A. T.)

Por ceu se je suis bruneta
Ne fai je pas a *ranfuser*.

(Ballette XXXII, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Rapport*.)

Et s'il avenoit que... li home ou la feme qui venroit ester, disoit qu'il ne fut de mes viles, ou de mes fieves, ou de mes gardes, il seroit esclarié a ma volenté do retenir ou do *refuser*. (1231, *Hist. de Melz*, p. 127.)

Qui ne les *refuse* [les juges] avant que jugement soit fes, il ne les pot *refuser* fors par apel. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXVI, 1, Beugnot.)

Et cil (l'aiglon) qui les oïls remue (en face du soleil) *est refusez* et gitez dou nif comme bastars. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 196, Chabaille.)

Il oï parler de la grant charitei de l'ospital de Saint Jehan d'Acre; et disoit on

que nus mesaisiez n'i estoit *refuseiz*. (MÉNESTRE DE REIMS, 199, Wailly.)

Et se cil duc ne fust greigneur,
Plus noble et plus hault qu'autre gent,
Tant fust il sage et eust argent,
Tost seroit des barons rusé,
Ensus chacié et *refusé*.

(CHR. DE PIZAN, *Chem. de long estude*, 3700, Püschel.)

— Particulièrement, répudier :

L'an .xii^e. et .ii. *refusat* li rois Philippe de Franche Berte, la royne sa femme. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des historis*, IV, 295, Chron. belg.)

— Avec un nom de chose :

Qui dreite lei et dreit jugement *refusera*. (*Lois de Guill.*, p. 4, Chevallet.)

Ne son mandement ne *refus*.
(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 29728, Michel.)

Par sainte obediencia a mandé S. Thomas,
Que s'il puet faire pes, qu'il ne la *refust* pas.
(Thom. de Cantorbery, p. 112, Bekker.)

Si bel don ne *renfus* ge mie.
(Florimont, Richel. 792, f^o 48^e.)

Si bel don ne *ranfui* ge mie.
(Ib., Richel. 15101, f^o 114^e.)

Mais ore en voi je mout ki musent
Et peu ki mauvais us desusent :
Pres tout honour faire *refusent* ;
Mais Job onkes nel *refusa*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Carité*, ccviii, 6, Van Hamel.)

Et mes fins cuers me fait d'une amorette
Si douz present que ne l'os *refuser*.
(Cocart, *Chans.*, VI, Michel.)

Refuseir le mal, et esleire le bien. (S. BERN., *Serm.*, p. 16, ap. Ste-Pal.)

Joffrois li mareshaus lor mostra la parole; et l'offre que il avoient faite le duc de Borgoigne et le conte de Bar le Duc, et coment il l'avoient *refusé*. (VILLEH., 41, Wailly.)

Et sachiez que si halte convenance ne fu onques mais offerte a gent, ne n'a mie grant talent de conquerre, qui cesti *refusera*. (ID., 94.)

Dirai vous ent (des gestes), sel voules
[otroier.]

Dist Auberis : *Refuser* ne le quier.
(Auberis, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 135, 14.)

Quant on ce siecle voit a tel helloy torner,
Et les maus essaucier et les biens *refuser* ?
Lasse ! mes je me doi du tot desesperer.
(JACOT DE FOREST, *Jules Cesar*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 73.)

La vie contemplative *refuse* le monde, et se delite en Dieu seulement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 458, Chabaille.)

Mais ne tenes mie a laiduro
Se je *refus* vo compaignie.
(Du Prestre et du Chevalier, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 78.)

Et *refussa* d'estre bauptiziez. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f^o 98^b.)

Tel *refuse* au premier jour ung marché, qui au second le octroye. (*Perceforest*, IV, f^o 111, éd. 1528.)

— Absol. :

So je desdis et je *refus*.
(BEN., *Troies*, Richel. 903, f^o 76^e.)

Teix fu sa volentes que il *refusa*. (VILLEH., 39, Wailly.)

Tel *refuse* qui apres muse. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, f^o 180 v^o, éd. 1385.)

— *Refuser* quelqu'un de quelque chose, ne pas lui accorder cette chose :

Son mary *la refusee* d'une robbe, dont elle est bien courrocee. (*Quinze joies du mariage*, p. 81, ap. Ste-Pal.)

... *Le refusant*
De ce que plus il desire.
(TANUAI, *Poes.*, 1^e p., p. 111, éd. 1574.)

Le roy, qui ne l'avoit jamais auparavant esconduit, le *refusa* tout a plat de cette requeste. (E. PASQ., *Lett.*, XVII, 4, éd. 1723.)

Arria... supplia... de la recevoir dans leur navire... Ils l'en *refuserent*. (MONT., *Ess.*, I, II, chap. xxxv, p. 494, éd. 1595.)

— Neut., *refuser* à quelque chose, s'y soustraire, ne pas y consentir, y résister :

Ay volut a toujours guerpir et *refuser*
A iestre en mariage c'on me voloit donner.
(Chev. au cygne, 677, Reiff.)

Et les poissons *refusent* a l'engin.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, III, 54, A. T.)

Ilh escript al pape qu'il se voloit croire et bien faire, et que li pape li voust absoire et coroneir emperere; et amendeir voloit chu que ilh avoit forfait, et *refusoit* al donacion des évesques et abbeis et altreiz clers. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des historis*, IV, 305, Chron. belg.)

Ils *refuserent* a payer. (FROISS., *Chron.*, I, I, 275, Buchon.)

Ottroye a la nature, et *refuse* aux desirs.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

— Absol., ne pas vouloir avancer, reculer :

Li archier commencierent a traire li un aus autres, et tant que mout en i ot de bliciez et de navreiz, et que li archier Solehadin *refuserent*. (MÉNESTREL DE REIMS, 42, Wailly.)

Chascun pense que mal i a
Et que d'une autre part venuz
Fussent Flamans qui retenuz
Eussent nos genz et mis a mort.
Si tornerent a desconfort
Comancierent a ruser
Et les Flamens a *refuser*
Et a elz ouvrir et desjoindre.
(GEOFFR. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f^o 66^r.)

Gautiers de Mauni ne volt mies *refuser*, mais se feri tantost en ces François. (FROISS., *Chron.*, IV, 365, Kerv.)

Quand il approchoit, son cheval *refusoit* et se reliroit arriere. (*Perceforest*, III, f^o 144, éd. 1528.)

— T. de chasse :

Estre homme de hardy courage
Pour le sanglier aler tuer,
Sage pour le cerf *refuser*,
Car apres le cerf fault sa biere.
(GACÉ DE LA BIGNE, *des Deduits*, Ars. 3332, f^o 39^e.)

— Infinitif employé substantiv., action de refuser, de repousser :

Elections et *refusers* proprement n'est mie en l'ame sensitive mais en la raisonnable, si con il aparra ci apres. (J. d'ARCEL, *li Ars d'amour*, t. I, 2^e p., l. I, ch. X, Petit.)

— *Refusé*, part. passé, qui se refuse :

La premeraine *refusee*
Taurai jou le cie f a l'espee.
(Conte de Poit., 1418, Michel.)

— *Amante refusee*, amante qu'on n'a pas voulu épouser :

Il sentira la vengeance d'une *amante refusee*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX, éd. 1559.)

— Adj., qu'on repousse :

Ah! Mort *refusee* et de puto value,
Tu n'es pas alosee, dehait qui te salue !
(*Regrets de la mort de St Louis*, ap. Michel, *Vie de St Louis*, p. 324.)

— Subst., celui qui n'a pas été agréé :

Riens n'i perdent li *refusé*,
Fors tant cum il i ont musé.
(Rose, 7609, Méon.)

— Réprouvé, damné :

Mais autrement font cez choses li ellieut et autrement li *renfuseit*. (Job, p. 452, Ler. de Lincy.)

REFUSOS, -ous, adj., qui refuse :

Puisqu' lui plaist qu'en aille o vos,
Ne m'en ferai ja *refusous*.
(Ben., *Rom. de Troies*, Richel. 375, f^o 80^a.)

Mais ne m'en poi faire escordos,
Ne contre les dieus *refusous*.
(Id., *ib.*, f^o 94^b.)

N'en ai oi nul *refusos*
De cest affaire, fors que vos.
(Id., *ib.*, 16899, Joly.)

REFUSTER, -futer, v. a., remmancher :

Pour coignies *refuter* et soder. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt. D. d'Orl.*, f^o 8 r^o.)

REFUT, *reff.*, s. m., action de réfuter, refus :

A ce ne meiz plus de *reffut*.
(*Mist. du viel test.*, 1409, A. T.)

REFUTER, voir **REFUSTER**.

REFUY, voir **REFUT**.

REFUYANT, voir **REFUIANT**.

REFUYT, voir **REFUI**.

REFUYTE, voir **REFUITE**.

REGAIGNABLE, -wainiab., -wayn., -wayen., -waien., adj., qui donne du regain, en parlant d'un pré :

Item le tierche [censse] le motte Masquillon les .ii. pieches de pret contenant .iiii. bonniers et demy, ou envjron, qui

sont *rewayniables*, avec les saulx qui sont sur et environ lesdicts pres. (15 sept, 1444, *Reg. aux Publicacions*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Pour le despouille du grant pret d'empres lesdis Maruis, lequel est *rewainiable* et tonnable. (1444, *Compte des cours d'eau dits grand et petit marais*, 2^e Somme de recettes, Arch. Tournai.)

Item, trois quartiers de pret, ou environ, falcable et *rewainiable*, gisans entre ledit lieu de Motte et la praerie. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercoq*, f^o 34 v^o, Arch. Tournai.)

Trois quartiers de pret *rewayeniable*. (Id., f^o 45 v^o.)

REGAIGNIER, *regae.*, *reguae.*, *regaa.*, *regayner*, *regaymer*, *rewaimer*, *regaismer*, *reweismer*, verbe.

— Act., reconquérir, le mod. *regagner* :

S'ont la tierre *reguaegnie*
Que paien orent exillie.
(Mousk., *Chron.*, 10440, Reiff.)

Ki sa grant pierde *regagne*.
(Id., *ib.*, 3839.)

Dont fu commandé de par Rome
Qu'a la saint Jehan fu la somme
De passer en Constantinople,
Quar li Blac quierent Finepople,
Et la tierre ont *regaeagnie*.
(Id., *ib.*, 39506, W. et D.)

— Récolter en regain :

Le berger doit mener et conduire ses brebis es chaumes et esteules, pour pasturer le regain des herbes qui sont *regaynees*. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 121, Liseux.)

— Neutr., produire le regain, au fig. :

Je floris quant il yverne,
Et quant il fait esté je rime
Ainsi contre poil *regayme*.
(J. BOO., *Congé*, Ars. 3142, f^o 227^a.)

Emi! contre poil *rewaime*.
(Id., *ib.*, 199, G. Raynaud, *Romania*, IX, 238.) Autres var., *regayne*, *reweisme*.

Tels est la maniere d'ire,
Que ne li lest les denz estraindre
Et soupirer et parfont plaindre,
Et coroucler a lui meisme,
Et ce toz jors li *regaisme*.
(RUTB., *la Voie de Paradis*, II, 32, Jub.)

Morvan, *regâmer*, repousser.

REGABELLER, v. a., payer ou prélever une double taxe; réimposer :

Regabeller. To double a tax custome, or toll; to impose a new one. (COTGR., 1611.)

Litré donne *regabeler*, au sens figuré de tracasser.

REGAEGNIER, voir **REGAIGNIER**.

REGAIDIR, v. n., se réjouir :

Li chevalier *regaidi* d'aise,
De noviauz l'acole et la baise.
(Du Baro mors et vis, p. 14, Richelet.)

Cil *regaidi* k'on lozangeoit,
Aveoc .i. cascadeun raisinoit.
(Li Molnier de Nemoz, p. 6, ib.)

REGAIRE, s. m. juridiction temporelle des évêques de Bretagne.

Les grandes seigneuries ecclésiastiques avaient reçu ce nom de *regaires* ou regalles, parce que, disent les uns, elles provenaient de la libéralité des rois ou des souverains du pays; suivant d'autres, au contraire, parce que les évêques ayant été, lors de la dotation primitive de leur évêché, affranchis de toutes charges féodales, avaient sur leurs seigneuries un droit franc de toute sujétion et quasi souverain; d'où cette expression fréquemment usitée dans nos actes: tenir en franc *regaire*. (DE LA BORDERIE, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, I, 217.)

Par cause de leurs tenues, fiefs et *regaires* de leurs eglises et chapitres. (1315, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, col. 1252.)

Au prince de Bretagne appartient la jouissance des *regaires* des neuf eveschez de son pays. (1384, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 646.)

Tous les fruits, rentes et revenus du *regaire* de Nantes d'une année commencée au premier jour de juillet derain passé, tant en spiritualité que temporalité, ... a cause du dit *regaire* et de la levee qu'il a faite des fruits et revenus dudit eveschié depuis ladite vacation. (1397, *Ch.*, ap. Duc., *Regarium*.)

Les evesques de Dol, comme la plupart des evesques de la province prennent le titre de comtes, a cause du droit de *regaires*. (LOBINEAU, *Mouv. de Bret.*, p. 285.)

REGAISMER, voir **REGAIGNIER**.

REGAIT, *reguet*, -guest, s. m., second guet, guet relevé pendant la nuit :

Faire bonne garde pendant le jour et bon guet et *request* par nuit en la ditte ville. (1367, *Preuv. de l'hist. de Bourgogne*, t. III, p. 21, col. 2.)

Jehan Cosnon l'aisnet a esté commis et ordonné a mettre et gouverner chacun jour portien a porter de la porte Dieu et la porte Vendomoise et mettre *guet et reguet* en la ditte ville de Baugenci, et pour soy donner de garde des personnes qui faudront a faire es dites portes *guet et reguet*, es quelles portes *guet et reguet* le dit Jehan Cosnon y a vacqué long temps et encore y vaque chacun jour. (4 oct. 1411, *Ord.*, ap. Le Clerc de Douy, *Dict. étym.*, t. II, f^o 206^a, Arch. Loiret.)

Lesdit bourgeois seront tenus de garder la porte ou portail de ladite ville et y faire le *reguet* par nuit. (1427, *Coul. de Berry*, p. 128, La Thaumass.)

Bernart Faure, bouvier et Jehan Bermet... alerent faire la nuit *reguet* et garde a l'environ desdis heritages. (1450, Arch. JJ 185, pièce 18.)

Reguet se dit encore dans le Poitou.

REGAITIER, *rewai., rewelt., reguetter*, v. a., guetter, examiner, étudier vigi- lamment :

Et promech a Mahom, que ne doy renoyer
Que pour la courtoisie de vous qui m'ames cier
De l'onneur et du bien que je puis *regaitier*.
(*Chev. au cygne*, 4749, Reiff.)

Lors va Cornumarans son compaignon baisier.
Le sauf conduit portoît qui bien li ot mestier :
Ly chevaliers le luet et prist a *regaitier* ;
Dist a Cornumarans : Moulit faites a prisier,
De ceste cause chy vous vaulray droit jugier.
(*ib.*, 4943.)

Blancheflour le roine et se fille au cors chier
Sont au degrez venus pour leur gent *rewaitier*.
(*H. Capet*, 1046, A. P.)

Car elle se mesloit des mains *regaitier*,
Les signes de la main savoit elle jugier.
(*Cov., B. du Guescl.*, var. des v. 86 a 88, t. I, p. 7,
Charrière.)

Puis ala on *rewettier* leurs lettres de
grasses contre le registre de la ville s'il
avoient bien justement infourmet le roy.
(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans
Rec. des Chron. de Fland., III, 246.)

Reguetter. To watch very narrowly.
(*Cotgr.*, 1611.)

Artois, *regaitier* ; Lillois, *rewaitier* ;
Rouchi, *erwétier* ; Tournaisis, *r'waiti*,
erwaiti ; Ardennes, *rouéler* ; Vosgien,
erwaitier, *erwater* ; Lorr., *rewatier*, re-
garder.

REGAL, adj., royal :

Un sceptre... lequel desmontre sa puis-
sance *regale* sur tous les humains. (LE
MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 232, Stecher.)

O souverayne divinité,
Regalle magesté.

(1567, *Myst. de S. Sébastien*, p. 79, Rabut.)

— S. m., vêtement royal :

De son *regal* le revestirent,
Qu'il ert reis enoiz e sacrez
Selon leis et selon de(s)crez.

(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9218, P. Meyer, *Ro-
mania*, XI, 67.)

REGALE, s. m., royaume :

Li rois sejourne a Cardueill
Une cité de son *regale*.

(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 77^v.)

— Vêtement royal :

Et puis quant il (le pape élu) sera sacré
franchement, non pas par simonie, si doit
estre ramené a l'empereur pour revestir
le du *regale*, si comme de l'anel et de la
croce, et pour luy faire hommage et
feauté. (*Gr. Chron. de Fr.*, Pheip. I, 11, P.
Paris.)

REGALEMENT, s. m., répartition :

Qui fut en partie cause de ce *regalement*
furent les plainctes portées au roy.
(*Haton*, *Mém.*, I, 412, Bourquelot.)

Que l'on prie les commissaires pour le
regalement des tailles de ne rien faire au
prejudice des privilleges, franchises et
libertez de la ville. (*Pièce de 1599*, ap. Jou-
bert, *Etude sur les misères de l'Anjou*,
p. 137.)

1. **REGALER**, *-galler*, verbe.

— Act., partager, répartir égale-
ment :

Le roy fist l'establissement d'une chambre
royale ou de justice a Paris, pour la re-
cherche de toutes les malversations des
finances et comptables de ce royaume, ou
l'on travailla quelque temps ; et sembloit
que cela pavoit servir de terreur et d'exem-
ple pour l'advenir : mais le tout demeura
a la fin par une composition de notable
somme d'argent que le roy prist desdits
financiers, a *regaller* sur tous, tellement
que les innocens, s'il y en a, en payerent
leur part comme les plus coupables (P.
HURALT, *Mém.*, an 1601, Michaud.)

— Réfl., se répartir également :

Les plus advisez pilotes, agitez d'une
grande tourmente ne craignent point le
jet d'une partie de la marchandise pour
soulager le vaisseau ; et cette perte puis
apres se *regalle* par la loy de la mer sur
tous ceux qui en ont receu la commodité.
(DU VAIR, *Harang.*, p. 262, éd. 1641.)

— Act., réparer :

Je suis de cette oppinion
Que a Orleans devez aller
Avecques la fille de nom [Jeanne d'Arc],
Cela je vueil bien conseiller,
Et que vous devez *regaller*
Voz villes d'environ Orleans
Et faire Anglois tant reculer
Qu'i n'y revienngent de mil ans.
(*Mist. du siege d'Orléans*, 14984, Guessard.)

Et desir espoir use et gaste
Au long aller

Sans y laisser qua *regaler*.

(AL. CHARTIER, *Livre des quatre Dames*, p. 648, éd.
1617.)

Ne nulle part n'y a que *regaler*,
Tant sont plaisans [ces lieux].

(CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*, Richel. 604, f°
72^v.)

On trouve encore a la fin du xvii^e s.,
avec le sens de remplacer sur un toit les
tuiles ou ardoises qui manquent :

Et encore du paiement d'icelle giroitte
par les couvreurs qui ont *regalé*, planté et
attaché des ardoises ou il a été nécessaire
sur le pavillon du dit orloge. (1682, Ar-
chives de Dun-le-Roi, ap. Joubert, Suppl.
du *Gloss. du Centre*.)

Cette signification est restée dans le
centre de la France.

— On trouve *Rewaler*, avec la signifi-
cation de donner la dernière façon a la
vigne avant la récolte, dans les comptes
de l'Hôtel-Dieu de Laon. Se dit encore
dans le Laonnois.

Centre, *regaler*, distribuer ce qui
reste d'une chose après en avoir fait
une première répartition. « J'vas vous
regaler entre vous ce restant de pom-
mes. » Montois, *regaler*, *rewaler*,
aplanir, rendre égal.

2. **REGALER**, *-aller, rewaler, rigaller*,
v. a., prendre par droit de régate :

En cas que les heritiers n'ayent ce fait,
en dedans le dit jour... peut *rigaller* et
ravier tous les ablais. (1507, *Cout. de Pernes*,
Nouv. *Cout. gén.*, I, 383^v.)

Le seigneur pourra asseoir sa main et
regaler ledit fief. (*Cout. de Sentis*, *Cout.*
gén., I, 322, éd. 1604.)

Le seigneur feudal quarante jours apres
le trespas de son vassal, *regaller* le fiefs
tenu de luy, et faire les fruits siens. (*Cout.*
de Troyes, *Cout. gén.*, I, p. 410, éd. 1604.)

Si les heritages ne sont relevez et droi-
turez en dedans les jours pour ce intro-
duits : a sçavoir le fief endedans quarante
jours, et les cottieres et mains fermes en
dedans sept jours, ils revienent de plein
droit a la table du seigneur, dont ils sont
tenus, qui a droit de *regaller*, prendre et
appliquer a son profit les profits d'iceux.
(*Cout. gén. du comté d'Artois*, 20, Arras
1679.)

Par lesquelles (lettres patentes) il est
dict qu'il sera *regallé* et assis la somme de
douze mil sept cents escus sol sur les be-
neficiers du dict diocèse de Rouen. (1597,
Arch. Seine-Infér., G 5486.)

REGALEUR, s. m., syn. de *regalier* :

Le *regaleur* du roi. (Sept. 1334, *Ch.*, Arch.
P 1109.)

Lesquieux place et courtil ledit prestre
acheta et acquist, ou temps que il estoit
nostre *regaleur* des eveschies de Chartres
ou de Tours ; et en icellui temps meismes,
li estant encore *regaleur* pour lequel re-
gale il estoit et est tenu a nous en mil
livres. (1342, Arch. JJ 74, pièce 440.)

Comme ou temps de noz predecesseurs
roys de France l'en ayt rayé leur dicte
rente es compte de *regaleurs* qui ont esté
pour le temps. (1344, Arch. JJ 68, f° 67 v^o.)

REGALIE, s. f., administration des
biens d'une église pendant la vacance
d'un siége :

Jehan Cothier, docteur es droits, institué
lieutenant en la cour de la *regalie*, pre-
senta son institution a messieurs les gou-
verneurs. (1497, *Chron. anon. de Besançon*,
Mém. pour servir à l'hist. de la Franche-
Comté, 1876, p. 331.)

REGALIER, s. m., administrateur ou
économiste pour le roi des biens d'une
église pendant la vacance d'un siége :

Come tençons fut entre nous por la reson
de Poir de Champaigne que nous tenons
en nostre garde d'une part, et l'evesque
de Miauz d'autre, seur gries et seur dou-
mages que li *regalier* le roi Thibaut, et le
roi Henri de Navarre jadis conte de Cham-
paigne avoient fet es biens et es choses de
l'esvechié de Miauz durant les regales, et
seur mobles que li *regalier* le roi Thiebaut
avoient prins et enporté des biens mue-
bles l'evesque... (1277, *Charte*, Richel. I.
18355, f° 78 r^o.)

REGALITÉ, s. f., royauté :

Ne perduz ses gens ne fet falsotés
Ne son serment enfraynt pur la *regalité*.
(P. DE LANGTOFT, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. Angl.-
norm.*, I, 129.)

Dieu est juste retributeur
Et veult que vous soyez tuteur
D'Israel par *regalite*.
(*Mist. du viel test.*, XXXVII, 35449, A. T.)

Le ceptre de *regalite*
N'est il pas substret et osté
De la lignee de Juda ?
(GREBAR, *Myst. de la Pass.*, 9702, Paris et Reynaud.)

Le corps de la royne Amata mere de
Lamine fut premier ensepulture en une
sepulture belle et magnifique, ainsi qu'il
appartenoit e l'estat de *regalite*, puis les
autres apres chascun selon son estat.
(*Orose*, vol. I, f° 144^e, éd. 1491.)

Ils (les Mages) le trouverent enfant, sans
voix, paisible, sans aucun signe de *regalite*.
(RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 131, éd.
1599.)

— Honneurs royaux :

Et transporteront en eux touz honneurs,
regalites, hobediences, homages. (24 oct.
1360, *Tr. de Bretonni*, Liv. des Bouill., XI,
Arch. mun. Bordeaux.)

— Fief royal :

(Ph. Auguste) saisit leurs *regalitez* (des
evêques d'Auxerre et d'Orléans), c'est assa-
voir leurs temporalitez qu'ils tenoient en
luy de fieu. (*Chron. de St-Denis*, t. II, p. 32,
ap. Ste-Pal.)

REGALLER, voir REGALER.

REGALLIR, v. a., festoyer, régaler :

De lor (lis. so l'eure) li mes, que a toi vien-
La, ou li dois l'uis ouvrir, [gne
Mener le dois et *regallir* ?
Et tien l'uis un petit estroit.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'amour*, 79, var., Kœrt.)

REGALLY, s. m., autorité royale, trône :

Pour les adcompaignier, fortifier et as-
sister encontre le roy Edouard et ses adhe-
rens, en la querelle de Henry, appelé roy,
et pour lors occupant le *regally* d'Engle-
terre. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III,
120, Soc. de l'hist. de Fr.)

REGAMBET, s. m., croc-en-jambes :

Puis li refist .i. *regambet*,
K'il chei a tiere tous plas.
(*Chev. as deus esp.*, 4708, Foerster.)

REGARDABLE, adj., qu'on peut re- garder, qu'on peut apercevoir, qu'on peut comprendre :

Del sen des oilz sunt cestes (choses) dis
espieces *regardables*, lumiere e obscurté,
color et cors... (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571,
f° 138^e.)

Le voust et le visage d'icelui fussent
merveillables et *regardables*. (BERS., *T. Liv.*,
ms. Ste-Gen., f° 31^e.)

Spectabilis, *regardables*. (*Gloss. de Sa-*
lins.)

Miracle *regardable*. (*Jard. de santé*, Ois.,
4, impr. la Minerve.)

L'Arco felice est *regardable* pour sa beauté.
(*Voy. de M. de Rohan, fait en l'an 1600*, p.
101, Amsterdam 1616.)

— Qui peut regarder :

Yeux avoit ardans et *regardables* oultre
la commune puissance des hommes. (J.
DE MEUNG, *Consol. de Boece*, Richel. 1097,
ap. L. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p.
7.)

Se dit encore dans le Centre et en
Norm., pour signifier qui mérite d'être
regardé : La maison n'est pas *regar-*
dable.

REGARDE, s. m., gardien chargé de
faire la ronde :

Pierre Cargoet, sergent de nos bien amez
les maires, eschevins et commune de
nostre ville de la Rochelle, et *regarde* du
petit guet qui se fait chascun soir sur les
murs de la ditte ville... fust parti pour le
regart et visitation audit petit guet. (1398,
Arch. JJ 153, pièce 406.)

REGARDEMENT, *reguar.*, s. m., action
de regarder, examen, vérification :

U prendrai ge cel hardement
Que sueffre tun *regarde*ment ?
(*Brut*, ms. Munich, 3277, Vollm.)

La baillence de la *regarde*ment de me-
sures. (1287, H.-D. d'Angers, B 26-28, Arch.
Maine-et-Loire.)

Et auront pascience desi a son *regarde-*
ment. (*Bible*, Maz. 684, f° 22^b.) Patientiam
habebunt usque ad inspectionem. (*Eccle.*,
II, 21.)

De quoi les unes (planetes) sont dou-
Et les autres aspres et dures [cetes
Selon leur diverses natures
Qu'il influent diversoment
En droit ou tort *regarde*ment.
(*Fawel*, Richel. 146, f° 21^b.)

Ne porrons faire... nul *regarde*ment de
mesures de vin ou de blé ou d'autre chose.
(1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I,
342, Bibl. Poitiers.)

Regardement. A looking, seeing, eying,
viewing, beholding; marking, spying,
heeding, regarding. (COTGR., 1611.)

— Regard :

Si oel sunt de couloun, simple *regarde*ment.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 65^e.)

De son *regarde*ment.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des Cant.*, ms. du Mans
173, f° 53 v°.)

REGARDEOR, -*eur*, -*eur*, -*our*, re-
wardeur, s. m., celui qui regarde, qui
examine :

Et les *regarde*eurs deçoit.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 121^e.)

Tesmoins et *regardierres* de leur vertu
ou de leur couardie. (BERSUIRE, *T.-Live*, ms.
Ste-Gen., f° 256^e.)

Et pour ce a cy bon exemple pour soy
gaittier de faux *regarde*urs. (*Liv. du chev.*
de La Tour, c. xli, Bibl. elz.)

L'en doit metre loy que ilz (les enfans)
ne soient pas *regarde*urs de comedie
jusques a tant que ilz aient l'aage. (ORESME,
Poliq., 2^e p., f° 90^e, éd. 1489.)

Mais dy moy, povreté, quelz chevaliers

seront *regarde*urs de nostre bataille, et
quelz juges aurons nous pour congnoistre
et juger a qui appartiendra la victoire.
(BOCCACE, *Nobles mailh.*, III, I, f° 52 v°, éd.
1515.)

Plusieurs nobles et autres hommes qui
regardent les femmes en sont prins et de-
ceuz tres souvent. Car a telz *regarde*urs ne
chault de vertu ne de honnesteté, mais
seulement de la delectation charnelle. (Id.,
ib., I, xviii, f° 23 v°.)

Loing de nous pour le moins
Sont a present *regarde*urs et tesmoins.
(CL. MAR., *Met. d'Or.*, I, II, p. 78, éd. 1566.)

A Paris il ne faut qu'un *regarde*ur pour
amuser le reste. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*,
xxxiii, Bibl. elz.)

Mais Dieu juste *regarde*ur des merites
d'autruy, la congnoissant noble femme. (A.
LE MAÇON, *Decameron*, Deuxiesme Journ.,
Nouv. huitiesme, I, 273, Liseux.)

Tu me cognois de bien pres, combien
elegant et joli *regarde*ur je suis des belles
faces pour en faire jugement. (*Traduct. de*
Terence, f° 94 v°, éd. 1578.)

— Inspecteur, surveillant :

Foresters, verdours, *regarde*ours, agis-
tours et autres ministers de mesme le
forest. (*Stat. d'Edouard III*, an I, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

En tous les mestiers et toutes les mar-
chandises qui sont et se vendent a Paris,
aura visiteurs, *regarde*urs et maistres, qui
regarderont par lesdits mestiers et mar-
chandises, et les visiteront. (Fév. 1350,
Ord., II, 379.)

Anciennement les peuples ordonnoient
et faisoient ordoneurs et compositeurs de
loix et *regarde*urs sur le peuple, lesquels
tenoyent le prince par longtemps. (ORESME,
Poliq., f° 193^e, éd. 1489.)

Jeh. Alorge, retenu pour visiteur et re-
*garde*ur des dits ouvrages. (15 mars 1397,
Arch. mun. Rouen, A 4.)

Rewarderes de hereng. (1452, Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGARDER, -*er*, *reguard.*, *reward.*,
reuerd., *rouwarder*, verbe.

— Act., examiner, apprécier, déci-
der :

Les preud'omes du mestier ont *regardé*
que les manches qui sont covers de soie,
de fil d'archal, et d'estain, et de plon, et
de fer, soient abatu por ce que ce n'est pas
bone oeuvre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1^e p.,
xvii, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Li mestre prant le pain et le baile as
jures, et les jures *regardent* se il est souf-
fisans ou non. (Id., *ib.*, 1^e p., I, 37.)

Li mestre et li dui juré ou li .iiii. ou li
.iiii. se il sont a l'apprentiz prendre, il doi-
vent *regarder* se li mestres est soufisant
d'avoir et de sens pour apprentiz prendre.
(Id., *ib.*, 1^e p., L, 17.)

Et se aucuns en estoit plaintif que son
drap ne fust bien parez, li .iiii. juré doivent
le drap *regarder*. (Id., *ib.*, 1^e p., LIII, 20.)

Et, s'il i avoit plus rente u mains ke li
preudomme, ki ces hiretages ont prisies et
rewardes n'i aient trovuet, racater le pueent
li uns a l'autre a l'avenant de .xiiii. lb., les

.xx. s. (Juin 1278, *C'est Alart Desplechin, le carpenier*, chir., Arch. Tournai.)

Colars dou Niestroit, a .x. lb. et se commune, et pierdre sen mestier, .i. an sans rapiel, pour vendre et mener dras huers de ceste vile, qui n'estoient mie *rewardet* des .xiii. hommes, ne seelet dou seel de le vile. (18 oct. 1314, *Reg. de la loy*, 1313-1325, f° 13 v°, Arch. Tournai.)

Par le conseil et le loement de tous les communs proïsmes a le desaegie devant ditte de par pere et de par mere, et pour le plus grant pourfitte li eskievin i sorent *rouwarder* pour le desaegie. (Sept. 1326, *C'est li escriis del arenement que Jehans le cistoleur a fait a demisiele Katerinne dou Mortier et a ses hoirs*, chir., S. Brice. Arch. Tournai.)

Willaume de Noyers, filletiers, a .x. lb., pour vendre et faire peser traymes, sans cou que elles *fussent rewardees* de l'eswart. (27 juin 1342, *Reg. de la loy*, 1340-1354, Arch. Tournai.)

Et pour le plus grant prouffit que li dit proïsmes y sceurent *rewarder* pour ledit Hanekin. (12 juin 1351, *Escript Watier dou Hauron*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Item que on y mace gens qui *rewardent* et examinent le ouvrage de ceaus qui seront dudit rewart. (xiv^e s., *Ord. Pelit reg. de cuir noir*, f° 78 v°, Arch. Tournai.)

Fu commandé que l'en feist faire deux cloches pour ledit appel, telles et de tel pays comme l'en *regarderoit* estre convenable pour lad. besongne. (19 juin 1389, Arch. mun. Rouen, A. 1.)

Or, *regardeis*, beais sirez, li queis doit avoir le blason, si en jugiez loialment por quoy n'atons ensemble corochie ne debat. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historis*, IV, 497, Chron. belg.)

Et fu donc avisé et *regardé* que on li constraineroit par ces compagnes qui se tenoient ou royaume de France. (FROISS., *Chron.*, VI, 187, Luce.)

Item au rewart des laines pour leur droit d'avoir *rewardé* les laines des dis deffuncts, quant vendus furent, .xvii. s. (5 nov. 1404, *Tut. des enfants Hotart le Roy*, Arch. Tournai.)

— Neut., décider :

En requérant que pour les causes dessus dictes ledit Geuillaume fust condempné envers nous en la somme de vint mil livres pour amende ou en outre telle amende comme noz diz conseillers *regarderoient*. (1362, Arch. JJ 91, f° 209.)

— Impersonnellement :

Selonc ceu qu'il(s) *seroit rewarder(z)* per les quatres qui sont nommeis pour metre a escord les descors qui poroient choir entre... (1327, *Hist. de Metz*, IV, 53.)

REGARDEURE, -ure, *reguard*, *reward*, s. f., les yeux, regard, vue :

For ad *reguardure*.

(P. DE THAUN, *Best.*, 283, Wright.)

Oilz dreiz e aperz out, dulce *regardure*.

(WACE, *Rou*, 2^e p., 1318, Andresen.)

Filz Vivien, doce char, bone aieue, Apert viare, fiere *regardure*.

(*Enfances Vivien*, Richel. 1448, f° 184^v, p. 24, v. 370, Wahlund.)

E l'angele Deu aparissant
La pere remut e turna.
Desur s'assist e demura ;
Se *regardure* e ses semblanz
Estoient tels cum fudre ardanz.
(*Evang. de Nicod.*, 1^{re} vers., 956, A. T.)

Ses ziaus estoient grans et resplandisans et ne ressembloient li uns l'autres : car li uns estoit noyrs et li autres voirs, et sa *regardure* estoit come de lion. (*Le Liv. dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f° 9^b.)

C'est la descordable Fortune,
Et cello ay je tost congneue,
Car autre part je l'oz veue
La fausse a double *regardure*.

(CRIST. DE PIZAN, *Chem. de long. estude*, 2208, Pischel.)

Douce avoit la *regardure* et hault portoit la chere. (*Cron. de Norm.*, de nouveau *corrigees*, f° 14 1^o.)

Ung œil de fiere *regardure*.

(COQUILLART, *Nouv. Droit*, 1^{re} part., De Presumptionibus, I, 97, Bibl. elz.)

Or, beau sire, je vous demande
Quant vostre dame d'aventure
Jectoit en allant a l'offrende,
Sur ung autre sa *regardure*
En monstrant que de vous n'eut cure.

(MART. D'AUVERGNE, *L'Amant pendu Cordelier*, 585, A. T.)

Que le feu saint Fremien d'Amiens
Te puist mignier le *rewardure*.

(ELOY DAMERNAI, *Livre de la deablerie*, f° 62^b, éd. 1507.)

— Aspect, physionomie :

Regardure avoit gentil et bele, si que il sembloit que se uns estranges hom venist, qui onques mes ne l'eust veu, par regarder son visage le deust il cognoistre a roi. (GUILL. DE TYR, XVI, 1, P. Paris.)

No *regardure* orgueilleuse
N'ot il pas, mes douce et pesible.

(*Rose*, 12290, Mcon.)

Fui surpris au commencement
De vo simple *regardure*.

(*Sal. d'am.*, Richel. 337, f° 279.)

Iceil emperes Eracles estoit biaux et avenanz de face, et haliegres de *regardure*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 88^e.)

(Il) vitde loinz un vilain qui souffloit le feu en une charboniere; si ert merveilleusement d'orrible *regardure*, lait et noir. (*Ib.*, f° 281^b.)

Doux estoit de humble *regardure*.

(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 50 v°, éd. 1492.)

Mon mal est il si desplaisant
A Dieu que je ne suis plaisant
Au monde par ma *regardure*?

(*La Complaint. du Temps passé*, Poès. fr. des xv^e et xvii^e s., XIII, 133.)

Ilz ont une horrible figure,
Et detestable *regardure*.

(GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. XII, éd. 1525.)

Se disait encore au xviii^e siècle :

... Mon magot étoit de laide *regardure*.
(LA FONTAINE, *Rayotin*, V, 16.)

— Fantôme :

Quant celle mauvaise *regardure* entendit qu'il estoit filz du roy d'Escosse lequel avecques le Tors avoient mis a mort luy et

ses trois freres, il se print a parler de se voix tres horrible. (*Perceforest*, vol. III, ch. II, éd. 1528.)

— Appréciation, estimation, jugement :

A la *regardure* des regardeurs du Bourtheoul. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 57 r^o.)

Centre de la France, *regardure*, manière de regarder. Lorr., *reguediure*, *rewature*, Bassigny, *reguediure*, Comtois, Besançon, *regadure*, regard.

REGARDONER, voir **REGUERDONER**.

REGARIN, s. m. ?

Si ot cercel d'or en son chief,
Mes itant i ot de meschief
Au cercel metre, que li crin
Estoient blanc de *regarin*.

(R. DE HOUD., *Meraugis*, p. 63, Michelant; ms. Vienne, f° 10^v.)

REGAT, s. m., abîme ?

Quant fame se force a prendre,
Nous dison que elle se veut vendre,
Et ne pense a qui s'abandonne,
Fors a celui qui plus li donne.
De tel mesprisson nous gart Diex,
Si que de tel *regat* vous gart diex.
(*Clef d'Amour*, p. 109, Tross.)

On trouve dans un célèbre romancier du xix^e siècle :

Le *regas*, ou *regage*, ou *ragage*, ou *ragas*, car ce nom générique s'applique, avec toute sorte de variations paltoises a tous les abîmes de nos montagnes (de la Provence), est un puits naturel, où, à une profondeur effrayante, dort une eau muette que l'œil peut à peine saisir. (G. SAND, *Confess. d'une jeune fille*, XII.)

REGARNIR, v. a., remettre en état, garnir de nouveau :

Regarnir une maison et la laisser garnie comme on l'a trouvee. (1286, *Cart. de Guise*, Richel. I. 17777, f° 20 v^o.)

Ils rappareillerent leurs murs et leurs tournelles et *regarnirent* leurs engins. (*Is-toire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 75^v.)

Pour avoir *regarni* une serruze a bosse. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, III, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir destaqué et rataqué le sieure de le garitte Moriel Porte, et le *regarny*, comme il appartenoit... (14 mai-13 août 1429, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Après que icellui duc eust *regarny* de vivres et de gens ice le ville, s'en retourna en Angleterre. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 147, éd. 1516.)

REGART, -ard, -uard, *rewart*, -ard, -ar, -airt, *rewart*, *rouairt*, *rouwart*, s. m., garde, égard, attention, considération :

Se de vos ne prenez *regart*,
Il vos auront, ja ce sachiez,
Molt tost *rumpus* et *despeciez*.

(CARAST., *Chen. de la Charr.*, p. 85, Tarbé.)

L'image sa voit bien mostrer
Quant esteit termes de l'aler,
Et quant trop tost, et quant trop tart :
De ço se prent sovent *regart*.

(BEN., *Troie*, 14811, Joly.)

Et cil pensent del revertir,
Qui ne se donerent *regart* :
Pensent s'en tort par autre part.

(ID., ap. CONSTANS, *Chrestomathie*, p. 172, v. 42.)

Sur le fraisme les dras choisi ;
Quida qu'alkuns les eust pris
En larecin e iluec mis ;
D'autre chose nen ot *reguard*.
Plus tost qu'il pot vint cele part :
Taste, si a l'enfant trové.

(MARIE, *Lais*, le Fraisme, 185, Warnke.)

DIABLE

Guste del fruit

EVA

Je n'ai *regard*.

DIABLE

Ne creire Adam

EVA

Jol ferai tard.

(Adam, ap. CONSTANS, *Chrestom.*, p. 151, v. 67.)

Cuens Aymeris s'en est donez *regart*.

(AYMERI DE NARBONNE, 4147, A. T.)

Après s'en vont dormir, que ne pensent nul mal,
Que del petit laron ne s'en donent *regart*.

(ELIE DE S. GILLE, 1937, A. T.)

A l'ève revint et saut ens,
Et puis li levrer après tuit
Et tuit li veneor a bruit,
Que onques n'i firent *regart*,
Ainz sont arivé d'autre part.

(RENGEL, Br. XIII, 494, Martin.)

Onques de ma messaize ne te preis *regart*.

(BIBLE, Richel. 763, f° 231^e.)

Ayans *rouvart* et consideration aux boins
et agreables serviches... que j'ay veu et
trouvé en mes bien ames mes eschevins.
(Janv. 1364, *Ord.*, IV, 522.)

Les aduleurs ou flateurs portans venin
engoisseux, dont ilz ne cognoissent la de-
cepance, ne admonnestement de sage
contre leur oppinion n'y tendroit lieu,
enserchent jeux et deliz, sanz *regart* au petit
effect de la fin. (CHRIST. DE PIS., ap. CONSTANS,
Chrestomathie, p. 205, l. 15.)

Que nous ayons tousjours ce *regard* la
de procurer leur salut. (CALV., *Serm. s. le
Deuter.*, p. 229^a, éd. 1617.)

Ceux qui se meslent de manier ung
estat doibvent se despouiller de tout *re-
gard* particulier, et mettre a part toutes
haines et malveillances. (L'HOSPIT., *But de
la guerre et de la paix*, II, 203, Dufay.)

— Au *regart* de, loc. prép., en con-
sideration, en comparaison de :

Prestre, quant ies encasures,
N'est hom, s'a toi est mesures,
Ne soit au *regart* de toi bas.

(RENGEL DE MOILLIENS, de *Carité*, c, 1, Van
Hamel.)

Toute malise est petite el *regart* de ma-
lise de feme. (BIBLE, Richel. 901, f° 43^b.)

Assembla tant de gent comme il pot ;
mais ne fu rien au *regart* de Post que Sole-
hadins avoit assemblei. (MÉNESTREL DE
REIMS, 37, Wailly.)

— En ce qui concerne, par rapport
à :

Laquelle response venue dudit duc, a
tres grant et meure deliberacion de con-
seil, trouva qu'elle estoit moult malgra-
cieuse au *regard* du bien du roy et de son
royaume, et du duc de Bourgongne, et
pour ce, le duc ne fut point bien content,
et n'en fist compte. (MONSTRELET, *Chron.*,
I, 174, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— A l'avis, au jugement de :

Dunkes plout el *regard* del homme Deu
ke il foissent la terre en cel meisme liu.
(Li *Dial. Grégoire lo pape*, ap. Bartsch,
Lang. et litt. fr., col. 265, 24.)

Car ciertes tel dame com il dist ne de-
veroit pas a mon *regart* remanoir ou
sicle, mais estre condampnee pardurable-
ment. (Merlin, I, 167 A. T.)

— En *regart* de, conformément à :

Car a eaux attraioient les femmes et les
filhes des citains, car en habite et en oeuvre
de parfaite religion en *regard(e)* de tous
biens se governoient. (J. D'OUTREMEUSE,
Myreur des histors, VI, 275, Chron. belg.)

— Pour le *regart* de, à l'égard de,
pour ce qui concerne :

Pour mon *regard*, ce m'est un singulier
contentement de cognoistre par vos lettres
la correspondance que vous desires que
nous ayons ensemble. (1585, *Lett. miss. de
Henri IV*, t. IV, p. 61, à Messieurs les dé-
putés des Pays-Bas, Berger de Xivrey.)

Je vous prie, pour vostre *regard*, me
faire cognoistre ce qu'elle vous dira et
representera de ma part, combien vous
pouves affectionner ce qui m'est agreable.
(28 juill. 1593, *ib.*, t. IV, p. 183.)

Ce que je vous veulx bien recommander
pour vostre *regard*. (1594, *ib.*, IV, 185.)

Les animaux, pour le *regard* de l'eau...
peuvent changer. (J. BOUCHET, *Serees*, l. I,
ser. II, f° 30 r^e, éd. 1608.)

— *Regart* à, à cause que :

Charité de 40 s. a Zebel, povre femme,
regard a ce qu'elle a une sienne fille qui,
puis un an en ça, s'est troublee par cour-
roux. (15 déc. 1463, Arch. mun. Rouen,
A 8.)

— Crainte, appréhension, sujet de
crainte :

Tintancel est bien defensables,
N'estoit par nul engin pronables ;
De faloise est close et de mer,
Qui seul le port pourra garder,
Mal aura doute ne *regart*
Que homme y entre d'autre part.
(WAGE, *Brut*, f° 65^d.)

Puis sont es palefreiz montez,
Ne furent pas trop effreez,
Ja a cel tens *regart* n'eust
Nus messagers, quels que il fust.
(BEN., *Troie*, 3357, Joly.)

N'avoient poor ne *regart*.

(*ib.*, 4473.)

En ma cort n'a *regart* messages
Quels que il seit, ou fox ou sages.
(*ib.*, 6397.)

N'ot nul *regart* d'estre trai.
(*ib.*, 8130.)

Provoire sont tox jorz coart :
De poi de chose ont il *regart*.
(*ib.*, 3985.)

Plein de crieme, plein de *regart*,
Par poi que li quors ne li part
De ceo que faire li estuet.
(*ib.*, D. de Norm., II, 13045, Michel.)

Poi out de mort crieme e *regart*
A rescorre Gauter Gifart.
(*ib.*, *ib.*, II, 37490.)

De vos parens ai grant *regart* ;
Ne puis fuir, ne sei quel part.
(La *Vie de Saint Gile*, 683, A. T.)

La tour est si ben enclose
N'ad doute de nule chose,
De fosses parfund e haut
N'ad *regard* de nul asaut.

(ROB. GROSSETERRE, à la suite de G. de Coinci, *Mir.*,
ms. Brux., f° 232^e.)

N'ad *regard* des enemis.

(*ib.*, *ib.*)

— Aspect, jour, vue :

Berte s'en va fuiant par delez un essart :
Tant fuit que de li perdent li serjant le *regart*.
(Berte, 639, Scheler.)

... Et si ne puet encore Colars Dunstaing
faire veuve ne *rewart* deseure ledit mur,
ki puist *rewarder* en l'iretage Colart de
Saint Piat. (25 juin 1329, *C'est Colart de
S. Piat, taintenier*, chirog., Arch. Tour-
nai.)

Lilius est ung promontoire ou mon-
tagne ayant son *regard* en Affricque.
(*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la
suite du *Prem. vol. des grans dec.*, f° 183,
éd. 1530.)

Ceux de la ville avoient plein *regard* sur
les champs, et veoient bien tout ce que on
y faisoit. (GAGUIN, *Com. de Ces.*, f° 185 v^o,
éd. 1539.)

Les chambres n'ont pas si plaisant *re-
gard*, que je voudroye bien. (CALV., *Lett.*,
I, 188, Bonnet.)

Au hault de ce grand edifice sont les
beilles et longues galleries, aiant leur
regard sur le parc et la prairie et sur le sep-
tentrion. (1574, *Chos. plus memor. avenues
durant le siege de Lusignen*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., VI, 303.)

— Côté :

En celle porcion pres la cité de Salerne
est une coste ou une riviere, c'est a dire
ung *regart* ou un costé de montaigne qui
regarde la mer. (L. DE PREMIERF., *Decam.*,
Richel. 129, f° 43 v^o.)

— Espèce, sorte, nature :

Encor vodroi je ou vregié dou parclos
Arbres et flours naissans de leurs estes
De tous *regars* et de divers compos.
(FROISS., *Poés.*, II, 146, 4906, Scheler.)

— Titre d'un officier qui avait regard
et inspection sur quelques maitrises de
métiers, et, en général, contrôleur,
administrateur, gouverneur :

Cruex fu Guiteclins et fiers comme liepars,
De .xv. roiaumes ort balliz et *regars*.
(J. BODER, *Sax.*, LVIII, Michel.)

Ses evesques, tant com vesquié,
Regart le fist (Theophile) de s'esves-
[quié.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 7^b.)

Serment du *rewart*. Vous fianchies a y estre *rewars* de le ville droicturiers et loiaus et a consilier le vile et les eskievens bien et loialement et a warder le loy et le franchise de le ville. (1235, *Serment des magistrats de Lille*, ap. Tailliar, p. 89.)

Mestre Bonniface, ki *rewart* estoit de le maison de le Val, de par le capitele. (Juin 1252, *Adan de le Fontaine*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Mestre Jehans Darras, et Gosses de Maubrai, bourgeois de Tournai, mestre et *rewart* de le maison de le maladerie de le Val. (Juin 1278, *C'est Jehan de Maugret*, chir., Arch. Tournai.)

Mestre et *rouwart* de le maison de le Maladerie de le Val. (Août 1305, *C'est le maison de le Val et Colart de Santres*, chir., Arch. Tournai.)

Ot un moine sa en ariere
Moult dissolus de grant maniere,
Le cuer avoit forment awugle,
Dieu ne cremoit, ordre ne riule,
Regars ert, prevois et baillis,
Et de malfere entalantis.

(*Du Moine qui amoit St Pierre*, 3, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 139.)

Et s'embast en l'yaue de Sainne,
Devers Gaillart, ou n'a *regart*
Nus qui les murs de l'ille gart.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 70^b.)

Lors commença a Romme a avoir conseillers et *regars*, et li premierz *regars*, li premierz prevois fu Bruthus. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 22^a.)

Regars et maistres des orfenins. Les magistrats des villes sont souvent ainsi només, surtout en Flandres. (1320, *Ord.*, V, 134.)

Les commis *regars* sur les mises de la ville. (*Ib.*)

Mardonius, qui estoit princes et *reguars* des affaires le roi Xerxes, vint a lui. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 214^a.)

Seigneur, vous estes cheens avec nous et vous m'aves esgardé a estre *regart* de l'empereur et de l'empire. (*Liv. de la conq. de la Morée*, append., p. 488, Buchon.)

Comme nous eussions mis et establi nostre amé chevalier monseigneur Cordouen de le Bourre, pour nous et en nostre lieu *regard* et gouverneur de toute la terre que nous, a cause du bail de noz enfans, avons en la conté de Flandres et d'Allost. (1333, *Cart. de la D. de Cassel*, I, f° 8 v°, Arch. Nord.)

Les choses qu'il a faites comme *regard* et gouverneur. (*Ib.*)

Accordé est par les consaus que aucunes fois en remuera le *rewart* del orpaverie. (xiv^e s., *Ord.*, Petit reg. de cuir noir, f° 78 v°, Arch. Tournai.)

Le sire de Couci estoit institues et ordonnez de par le roy et son conseil a estre capitaine et souverain *regars* de tout le pays. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 65^a.)

Et se complaindirent par plusieurs fois a monseigneur Jehan Chandos, qui estoit connestables d'Aquitaines et *regars* par droit d'armes sus tels besongnes. (*Ib.*, *ib.*, VI, 228, Luce.)

... Pourveu que a nostre tres redoubté seigneur Monsieur le duc de Bourgoigne cy present, comme *rewart* et hoir d'iceulx pays... Nous le recepvons en notre *rewart*, bail, mambour, gouverneur et hoir desdis pays de Haynau, de Hollande, de Zellande et de Frize. (1428, JEH. COCQUEAU, *Mém. de la ville de Valenciennes*, II, 84, Arch. Mons.)

Et estans les dits de Flandres de rechef rebelles contre le comte Louis de Cressy, comte de Flandres, detenu prisonnier par ceux de Bruges, commirent les dits de Flandre pour *rewart* et gouverneur dudit pays. messire Robert de Flandres seigneur de Cassel. (*L'Espinoit, Hist. de Flandres*, p. 75.)

Par ladite coutume, toutes les sentences rendues par les *rewarts*, paiseurs, majeure de la Perse, tripiers de velous, commis a la vingtaine et autres collieges subalternes a eschevins, sortissent par appel par devant lesdits eschevins. (*Coutume de l'Isle*, article 195.)

— Police d'un métier, et, en général, contrôle, inspection, décision, jugement :

A *regart* de prodomes. (Juill. 1234, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

En doneront latre saatees de lour saels et de saels autanques, a *regart* des dix neuf bourgeois esleiz. (1283, *Franch. de Montbéliard*, Arch. mun. Montbéliard.)

Et s'est asavoir que se li dis Pieres, ne si hoir, u chius ki l'iretage Pieron tenra, enpioient nodite masiere par leur corbiaus, amender le doit ou *rouwart* des eskievens et des serementes, si avant comme lois ensegnera. (Juin 1286, *C'est Pieron le Muisit et l'eglise saint Martin*, chir., Arch. Tournai.)

Au *regart* et au dit et a la taxation de mon sire... (1293, Evêch. de Langres, Arch. Haute-Marne, 29.)

A *rouwart* de proudommes. (Sept. 1274, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Et, parmi tant, Gilles et Margherite doivent, et ont en couvent, cescuns pour le tout, Dame Helain, leur mere, a warder et a escoustenghier de toutes choses bien et souffissaument, ou *rouwart* des eskievens, tout le cours de se vie, en quel estat qu'elle soit. (1296, Octaves S. Martin, en yvier, *C'est Gillion et Magritain se seveur*, chirog., Arch. Tournai.)

La dame requist le prince, par la maniere et la voie que on doit requerre heritaige qui eschiet a home pour la mort de son prochain parant. Mais li princes lui faisoit ades une response, et lui offroit ades le *regart* de sa cour. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 242, Buchon.)

Per lou *rouwart* de maistre Richairt. (1312, *Cart. gr. Egl. de Metz*, Richel. 11846, 770, 78.)

Per lou *rewart*. (*Ib.*, 760, 78.)

Comme il sera trouvé par le *rouwart* des Marches qui soit a faire. (xiv^e s., *Chron. de M. Prailion*, Hist. de Metz, IV, 22.)

Item fu acordet che meisme jour que, la ou les wardes de l'argent et de l'estain soloient avoir .i. s., il aront d'ore en avant .i. d., pour che que il ont plus grant painne ou *rewart* que il ne soloient. (27 mars 1341, *Petit reg. de cuir noir*, f° 55 v°, Arch. Tournai.)

Au dit et a *rouwart* d'un de noz citains. (1348, *Hist. de Metz*, t. IV, p. 119.)

Tout au *rouait* et ordonnance de nosdis commis. (1391, *ib.*, IV, 414.)

Adont a commandé Raison
Que chevalerie deist
Tout ce qu'il lui pleust ot seist :
Car de toutes vouloit savoir
Les opinions, pour avoir
Regart sus le meilleur eslire.

(CRIST. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 3156, Pouchel.)

Jehan de le Haye, foulon, .x. lb., pour plusieurs opobres, parolles injurieuses et deshonestes par lui dictes contre Pierre le Muisit, mayeur des .xiii. hommes, ayant *rewart* a son dit office. (13 juillet 1417, *Reg. de la loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

Pour porter lectres audit monseigneur le regent que la dicte ville lui rescripvoit, par le conseil de monseigneur le chancelier d'Orliens, pour avoir *regart* que les gens d'armes de mondit seigneur se recueillissent du pays d'Orlenoys afin que l'en peust cuillir l'aoust. (1421-1423, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, II, Arch. mun. Orléans.)

Conclud de labourer afin de les avoir hors desdis Freres mineurs et par aultre voye avoir *rewart* sour eux. (1428, *Reg. des Consaux*, II, f° 51, Arch. Mons.)

Et se l'amanderoient encore au *rewart* de la justice. (1431, *Hist. de Metz*, V, 235.)

— Droit d'inspection, de vérification, et, par suite, redevance accessoire en général, gage, salaire :

Et vaut (le sief) en grains, en *regars* et en deniers, avecques la court et l'usage... (1328, *Ass. de terre en Constant.*, Arch. KK 292, f° 5 v°.)

En grains, *regars* et justice. (*Ib.*)

Terres, preys, boys, maisons, rentes, *regars*, hommages. (30 oct. 1390, *Ch. du vic. de Coutance*, S.-Sauv., Ecauseville, Arch. Manche.)

Nostre prevosté de Chierbourg qui souloit valoir par an en revenue .iiii^{xx}. .x. quartiers de froment o les *regarts*, et .xl. s. l. en deniers, qui de present est toute en non valeur. (1399, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 58 v°.)

.iiii^{xx}. .x. quartiers de froment et les *regarts*. (*Ib.*)

.xxx. quartiers d'avoine et les *regarts*. (*Ib.*)

.x. quars d'avoine o les *regars*. (*Ib.*)

Il y avoit la aucuns gentils hommes de Normendie qui cevaichoient de l'un a l'autre, sans get et sans *regard*, qui ne se pooient armer, car il estoient prisonnier as Navarrois et recreus sus leurs fois. (FROISS., *Chroniq.*, VI, 301, Luce, ms. Amiens.)

Et a ledit corps d'omme des hommes qui tiennent de luy foy et hommage, re-liefs, .xiii^{xx}, *regarts* de mariaiges, et les autres devoirs et droitures appartenans a noblesse de fieu. (1425, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 78 r°.)

Paier aux chefs de monstres desdis vassaulx et nobles de nostre dit pais de Normandie les gaiges et *regars* d'iceulx. (30 av. 1429, *Lett. de mand. de H. VI*, ms. Richel., piéc. prov. de la cour des comptes.)

En paiement des gaiges et *regurs* de quatre hommes d'armes. (*Ib.*)

En faisant compte et paiement des deniers d'icelles finances au sire de Talbot, naguerres garde et cappitaine des ville et chastel de Gisors, des gaiges et *regards* de xv. lances a cheval, .x. a pié et .vi.^{xx}. .xviii. archiers qu'il a entretenuz en la sauvegarde dudit lieu de Gisors. (*Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 303, *Rer. brit. script.*)

Le dit Richart Wydeville doit avoir paiement de gaiges, *regards* et soldes, de nos finances de Normandie. (19 août 1442, *Lett. de H. VI, donnant à R. Wydeville la charge de capit. d'Alençon*, Arch. Orne.)

Et si a (le viscomte) le *regard* et esgard sur les vivres et autres denrees qui se vendent es mettes de sa seigneurie. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 6, éd. Arras 1679.)

— Richesses, biens :

Et pour ce que elles ont laissé les *regars* et esbatemens du monde et renoncé aux pompes du siecle. (1359, *Ord.*, III, 364.)

Fy donc des voleurs, des richesses et *regars*. (*Perceforest*, vol. V, f° 31^a, éd. 1528.)

— Apparence :

... S'on labour tart,
Le fruit ne puet avoir si ben *regart*,
Pour la terre, quant elle est desertee,
Comme celle qui en bon temps s'espart.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 236, A. T.)

— Repas de noces rendu par les parents des mariés :

Comme le suppliant feust alez veoir la feste du *regart*, qui se faisoit en l'hostel du prevost des marchands, d'une sienne fille, etc. (1374, Arch. JJ 106, pièce 207.)

Une chappeliere qui livrera chapeaux le jour du *regard* et le jour des noces. (*Ménagier de Paris*, II, 118, Biblioph. fr.)

Comme icellui Robin feust alé en l'ostel de Henry Ernault, au *regard* de la femme Guillaume Ernault, sa sœur, et icellui jour assemblé plusieurs personnes pour aler avecques lui ouït *regard*, pour faire bonne chiere, selon la coustume du pais. (1403, Arch. JJ 158, pièce 281.)

REGAYMER, voir REGAIGNIER.

REGAYNER, voir REGAIGNIER.

REGAZOILLER, v. n., répéter comme un oiseau un autre chant :

Regazoiller. To report, or to record, as birds, one anothers warbling. (*Cotgr.*, 1611.)

1. REGE, s. f., mesure de terré, mesure de vigne :

Esters does *reges* de jos e una de sus. (*Carl. du chap. d'Angoulême*, f° 42 v°, Evêché Angoulême.)

Lesquelz labourerent d'icelle terre deux *reges* et demye. (1482, Arch. JJ 206, pièce 785.)

Six *reges* de vigne contenant ung jour-nau d'homme. (1345, Alonne, ms. du Poitou, Lalanne, *Gloss. du Poitou*.)

Poitou, Vienne, D.-Sèvres, *rege*, sillon, creux du sillon. Angoumois, *rege*, partie bombée du sillon. Cf. RASE 1.

2. REGE, *reige*, s. m., crible :

Bien comornee de van et de *reige*. (1305, *Charle Saint-Lambert*, n° 478, Arch. Liège.)

.Lxxx. muids spelte mesure de Namur, bonne, loyale et payable, bien commournee de van, de *rege* et de flayel. (1474, *Reg. de la cour féod.*, XLIX, 217, Arch. Liège.)

Pour ung treille d'escringnerie et ung *reige*. (1503, *Exéc. testam. de Jehan le Joné*, Arch. Tournai.)

Ardennes, Rouchi, Liégeois, Wallon, *rege*, *redge*, crible.

REGECTANT, voir REGETANT.

REGECTER, voir REGETER.

REGEHINER, *regeiner*, *regenner*, *rejanner*, v. a., torturer de nouveau :

Trompe mes langueurs, la douleur, la peine,
Qui me *regeine*.
(CL. DE BUTTET, à Apoll.)

Regeiner. To retorture, to rack once more. (*Cotgr.*, 1611.)

— Se moquer de... par une répétition malséante et ironique, contrefaire injurieusement :

Quelques moqueurs *rejannoient*, c'est a dire se moquoyent par une repetition malseante et ironique de la justice. (TABOURNOT, *Bigarrures*, de l'Echo, f° 168 v°, éd. 1584.)

Vouloir contrepeter ou par trop grande curiosité *regeinner* le Decameron de Boccace. (*Ib.*, *Les Escraignes dijonnaises*, p. 101, à la suite des *Touches*, Paris, Est. Maucroy, 1662.)

Bourgogne (LA MONNOYE, *Noëls*), *rejanuai*, contrefaire, par manière d'insulte, le ton et la voix de quelqu'un.

REGEHIR, -eir, -jeir, -jehir, -giehir, *resgeir*, *regheir*, *regir*, -yr, *reigeir*, verbe.

— Act., confesser, avouer, reconnaître, proclamer :

Amis, dist il, tes peches *regeis*
Car je sui tos aprestes do l'oir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 250^v.)

Ou quant vient au point de la mort
En trove aucun qui se remort
Et se repent et merci crie,
Et *regeist* sa tricherie
Et par boene devocion
Requiert a Deu co. fession.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 3643, Hippeau.)

Sa contenance unt esgardee,
E puis si l'unt araisonnee,
Que, se en sei pechié saveit
Nul qui unques criminal-seit,
Sil *regeisse* a un provaire.

(GUILLE. DE S. PAIR, *Rom. du Mont S. Michel*, 3084, Michel.)

Et quant li honorables peres lur disoit et Posteil de la femme et les manieres des mangiers et lo conte des boires, il, reconissant totes les choses cui il avoient fait, chairent a ses piez tuit tremblant et si *regehistrent* soi avoir pechiet. (*Li Dialogue Gregoire lo pape*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 267, 36.)

Coment oserai ossaier
De mes conchies lavres mover ?
De dire no de *regehir*
Que ma langue malvaïse fit ?

(*Légende de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 473, 2.)

As tu tes pochiez *regehi* ?
(Renart, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 292, 22.)

Et li évesques le somont
De son pechié *regehir* tout.
(Parton., 4420, Grapelet.)

Celle devant toz en la place
Trestoz ses pochiez *resgei*.

(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 40^b; Duplessis, p. 165.)

En ce point, l'an le puet bien mettre en *gehine* por faire li *regehir* sa colpe, et autrement non. (BRUN. LAT., *Tres.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 593, 24.)

Ses pechez li a descovorz
Dunt il esteit seur e serz ;
De s'amie li *regei*,
Cum il vint primes a li.

(*Le Lai del Desiré*, p. 17, Michel.)

Regissiez l'un a l'autre vos pechiez.
(*Serm.*, Richel. 423, f° 68^b.)

Et dist telles parolles non mie comme lay, mais comme tres saige devin en *regehissant* sa creance : Je pecheur Loys, *regehis* de vray cuer et croy en Dieu le pere, le Fils et le saint Esperit, en trois personnes un seul Dieu. (*Grand. Cron. de Fr.*, Gros roys Loys, XXIV, P. Paris.)

Mon meffait tout *regehiray*.

(*Un Mir. de N. D.*, comm. *Ostes roy d'Esp. perdi sa terre*, Th. fr. au m. à., p. 476, Michel.)

Or vos puis *regehir*
C'onques li dus Johan no s'i volt assentir
A fair che quo la lettre ens so volt contenir
Et partant li messages ne voront revoir.
(JEU. DES PARIS, *Geste de Liege*, 11623, Chron. belg.)

— Absol. :

Jo *regeirai* al Seigneur sulunc sa justise.
(*Psaum.*, Cambridge, VII, 17, Michel.)

Kar iluec munterent les lignees... del Seigneur... a *regehir* al num nostre Seigneur.
(*Ib.*, CXXI, 4.)

En enfern ki *rejeiral* a tei ? (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 10 r°.)

— Act., raconter, rapporter, déclarer :

Tei *regehirai* cest affaire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3295², Michel.)

Tot ton affaire nous pues bien *rejehir* :
N'i avras mal dont le puisse gairir.
(*Raoul de Cambrai*, 7418, A. T.)

Kar il ost fieble mut, a tuz le veit *regeir*.
(*Horn*, ms. Cambridge, 3573, Stengel.)
Pour *regehir* et pour espondre ma foï.
(J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 32 v°.)

Ne puis au moïns mon penser *regeir* ?
(*Ch. anonym.*, Stockholm, ms. fr., 46, Romania, 1878, p. 98, v. 6.)

Et ly *reghey* aucune chose de l'intencion du roy. (FROISS., *Chron.*, IV, 349, Luce.)

— Avec un rég. de personne, confesser, reconnaître :

Ker sicume senglement chascune persone Deu u seinur *regehir* par chrestiene verité sumes debuté. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Commune fei, 19, Michel.)

Tei, seignor, te *regyssons*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 184 r°.)

Oserai ma boche ouvrir,
Qui tant est laide et conchite,
Qui ton douz fil a reneie ;
Coment l'oserai *regeir*
Et per mon bon seignor tenir ?

(*Légende de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 479, 1.)

— Réfl., s'avouer, se confesser :

Pour lui mustrer e aovrir
Ço ke li velz home li disoit
E dunt il se *regeiseit*.

(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 23407, f° 104.)

Et que chascun se *regehist* estre subgect a l'Empire. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 25°.)

— S'en rapporter :

Sires, ilh est voir que je pris a accense celle maletoute .v. ains, parmi milh et .iii°. mars que j'en paiay, et ne sont encors passeis les .v. ains, et de che je *may reige* al tesmognage de prevoist de chiens que je voy chi. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, V, 315, *Chron. belg.*)

— *Regehissant*, part. prés., qui avoue, qui confesse :

Certes, sire, je ne sauroie
Pas acontier lui en cest jor
Com bel il me requiert d'amor
Par laiz, par escriz, par romanz ;
N'onquess ne fu *regehissanz*
Sa bouche certes a la moie ;
Ausi se cuevre toute voie
Comme se riens ne l'en estoit.

(*Lai du Conseil*, p. 92, Michel.)

— Subst., celui qui se repent :

Quarons donc les seix vaissels de pierce ou li lavement des vrais *regehissanz* puiest estre faiz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 94 r° ; Foerst., 112, 17.)

REGEHISANCE, s. f., aveu, confession :

Tant dist, o li Deu cher ami,
Com oem compunct e esbahi,
D'ensi tres forte mescreance
Dom oit la *regehissance*.

(FR. ANGER, *Vie de St Grégy.*, 2223, Meyer.)

Se chou ne crois dont as tu tort,
Des tiens as chi *regehissance*
Et devers ti voire prouvanche.
(*Vie Ste Katherine*, Richel. 23112, f° 60b.)

Il ne pooient trere de lui la *regehissance* de son propre nom. (*Pass. des XLVIII mart.*, Richel. 818, f° 297 v°.)

C'est *regehissance* de bouche
A cuer plain de contricion.

(WATRIQUET, *Dis de la Cygoigne*, 112, Scheler.)

Aussi n'iert ja pecheur sauvez
S'il n'est par confesse lavoz,
Dedonz repentance baigniez,
En *regehissance* espurgiez.

(*Id.*, *ib.*, 135.)

REGEHISSEMENT, *regeissement*, s. m., aveu, confession :

Selonc lo traule *regehissement* de l'amor de nostre Signor. (S. BERN., *Serm.*, Foerst., p. 150, l. 8.)

Et par chou regehist chascuns et reconust qu'il estoit desous l'empire de Rome et sougis a l'empereur. Cilz deniers avoit en luy l'ymage Cesar et l'Esriture de sen nom. Et pour chou que li nombre de ceulz qui cel denier paioient pour cens du chief estoit certains et mis en escript, fu ceste reconnessanche et cilz *regehissemens* appellez descriptions. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 189°.)

Li primere ovre de penitance est li *regeissementenz*. (MAURICE, *Serm.*, XIII° s., ms. Poitiers 124, f° 18 v°.)

Confession, ce est *regeissementenz*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 149.)

La confession et le *regeissement* de Jesucrist. (*Id.*)

Et te regeiron, car dui *regeissementenz* sunt, *regeissementenz* de pechié et *regeissement* de loengez. (*Id.*, p. 190°.)

REGEILLIER, v. a., réparer :

Qui sera occupé en loi de la pollution de l'eglise, il sera condempné es amendes viers le seigneur, selonch le cas, et ossy de le faire *regeillier* le lieu saint a ses despens, sans le coust de l'eglise. (*Cout. d'Esloires*, art. cxlviii, xv° s., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGEIR, voir REGEHIR.

REGEISSEMENT, voir REGEHISSEMENT.

REGEIMENT, *-iment*, *regyment*, s. m., gouvernement, règlement :

Et que tous biens aviendoient et seroient au royaume par son *regement*. (*Ass. de Jér.*, I, 5, Beugnot.)

C'est mon maistre le Createur
Qui comanda com prime aucteur
Qu'en la matiere universelle
Je fisse, comme son ancelle,
Transmuier les quatre elemens
Par mes actes et *regemens*.

(JER. DE MEUNG, *les Remonstr. de Nat.*, 197, Méon.)

Si come il estoit plus plainement contenu se lectres de nostredit cher frere seelees en cire blanche et es nostres seelees en cire vert de nostre seel dou quel nous usiens avant le temps que nous eussions ledit *regiment*. (1316, Arch. JJ 54 bis, f° 31 r°.)

Et, le .viii°. jour de novembre, li grande engliezes et les secundars engliezes de Liege concludont, en la presenche de monsangneur, sor la requeste des commissars au *regyment* d'eaux a respondre, et que selonc leur serimens ilh ne poroient eistre submis audit *regyment*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 519, Borgnet.)

Pour tant qu'ilz le veoient viel et foible et que en son hostel n'avoit point trop grant *regement*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 116°.)

Il n'appartient pas que l'espouse gouverne : ainçois de tout subjecte a son espoux luy doit laisser tout le *regiment* et gouvernement. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 45 v°, éd. 1488.)

Jupiter auquel le ciel et *regiment* d'icel luy estoit assigné. (C. MANSION, *Bible des poet. de metam.*, Prol., éd. 1493.)

Pour le *regiment* et gouvernement de ladicte maison. (1326, *Liv. des Sermons*, f° 171, Arch. mun. Montauban.)

Et que le peuple qu'ilz auroient quelque jour a gouverner et regir, puisse soubz leur bon *regiment* vivre en paix et tranquillité. (G. CHRISTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 15, éd. 1559.)

Laquelle famille, encore qu'elle fut plebeienne, fut neantmoins en tres grand bruit et estime par huit consulats, par la dictature, et pour le *regiment* general de toute la gendarmerie. (LA BOUTHERE, *Suetone*, p. 132, éd. 1569.)

— Conduite :

De quel *regiment* estoit ma vie, je ne l'ay appris qu'apres qu'elle est exploittee et employee. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 358, éd. 1595.)

— Direction :

Une infinité de bons esprits se mirent sous son *regiment*. (E. PASQUIER, *Rech.*, ap. Ste Palaye.)

— Régime :

Je conseilleyay, avec Rasis, que personne ne s'entremecte de practiquer en nostre science, que premierement il ne cognoisse tous et chascuns les *regimens* du feu (pour ce qu'ilz sont grandement divers) qui sont requiza a la composition de nostre divine oeuvre. (ZECAIRE, *De la vraye Philos. nat.*, p. 93, Anvers 1568.)

REGENDRER, v. n., repousser :

C'est en mi march qu'erbe *regendre*
Et li noviaus tans reconcence

(GAUTH. DE MES, *l'Image du monde*, Maz. 602, f° 72 v°.)

REGENEREMENT, s. m., régénération :

Prendra le *regenerement*
Par quel racinz seit del mesfaiz
E des pechiez qu'il a faiz.

(BEN., *D. de Norm.*, I, 1482, Michel.)

Que del saint *regenerement*
U tu prendras baptemement
Es fonz dignes, saintofiez.

(*Id.*, *ib.*, II, 655.)

Li *regenerement* du hautesme. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 30 v°.)

Que jamais le haultain royaulme
Ne verra en corps ne en ame
Qui de char n'est...
Que de li sperit est...
Et dont ce *regenerement*
Content espirituellement.

(GRESAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 94°.)

REGENTANT, adj., autoritaire :

Quand Platon fait le legislateur, il emprunte un style *regentant* et asseverant. (MONT., *Ess.*, II, ch. XII, p. 335, éd. 1595.)

REGENTATION, s. f., régence :

Non obstant luy appartenist la *regentation* du royaume de France... laissa tout es mains des autres princes ses freres. (CHRIST. DE PISAN, *Ch. V*, 2^e p., p. 16, Michaud.)

REGENVRIR, v. n., redevenir jeune, se renouveler :

Ce sambloit la piau d'ung serpent dont il se despoille pour *regenvrir*. (GUIART, *Bible*, Ex., LXXIV, ms. Ste-Gen.)

Ele fet l'ame *regenvrir* et novele devenir. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f^o 27 v^o.)

REGEOR, -our, s. m., gardien, défenseur, commandant :

Qui se font gardiens et *regeours* de mermeaus et de lor biens. (*Ass. de Jér.*, II, 281, Beugnot.)

Et maintes autres officiaus et *regeor* de jens et de teres. (*Voy. de Marc Pol*, LXXXIX, Roux.)

REGER, v. a., régir, gouverner :

Pour *reger* et gouverner les compaignons, n'auront point au monde de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel. (*Le Jouvenc.*, ap. Ste-Pal.)

Je le advertis que... tu *reges* et gouvernes l'empire et seigneurie que Cupidon sur toy a de nouvel prinse. (DASSY, *Peregrin*, f^o 13 v^o, éd. 1533.)

Comme pourroyent demourer les cieulx et la terre, si amour avec douceur ne les *regeoit* et gouvernoit? (*Id.*, *ib.*, f^o 5 v^o.)

REGERES, voir REGIERES.

REGESIR, *rej.*, v. n., être couché, être étendu :

Desor le porc tenoit l'un deses pies Et d'autre part *regisoient* li chien.

(Garin le Loh., 3^e chans., IV, P. Paris.)

Mais Deus aveit uvré pur nus, Quant trovat le espace entre nus, E nus *rejeumes* de loing.

(Tristan, ap. Constans, *Chrest.*, p. 83.)

Que, quant aura pris baptisterie, Que ci *regise* en cimeteire, Si'n lesez le cors apporter.

(BEN., *D. de Norm.*, I, 1491, Michel.)

La dame *regist* en son lit Les son mari.

(Cocui, 777, Crapelet.)

Son vis et sa face baissant, K'errant en faces ton plaisir D'une fois a li *regesir*.

(JACQ. D'AMIEUX, *Art d'Am.*, 1416, ms. Dresde, Koert.)

Regesir, reseoir, recumbo. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

— Incomber :

Corvees des bestes *regesans* sur le fief (1453, *Denombr. de la vic. d'Orbec*, Arch. P. 308, f^o 13 v^o.)

REGEST, voir REGIET.

REGETANT, *regect.*, adj., vif, alerte :

K'il sa chaire ne nurisset ansi k'ille soit *regetanz* et et anvoesieie. (*Li Epistle Saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f^o 68 r^o.)

— Roide :

L'arbaleste ainsi demoura si endurcie et *regeclant* que ung homme ne la tendoit pas legierement a la main. (*Perceforest*, IV, f^o 22^e, éd. 1528.)

REGETEIS, s. m., les rejetons, les pousses :

Les bestes vont en ices tailleis et ont mengié le *regeteis*. (*Cas contre Bertaut de Vilers*, Arch. J 1024, pièce 81.)

REGET, *regiet*, s. m., tringle, barre, peut-être grille :

.i. pale de fer, fourche de fer. .ii. bons *reges* neufs, .iii. septiers lies de fer. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f^o 30 r^o.)

Avoir refait et mis sulz et jus le *regiet* des cloquettes qui sonnent les appeaux de l'orloge du beffroy. (20 fév. 1395-20 mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour deux torellons et un *regiet* pesans .vi. lb. de fier, pour deux *regies* ralonguier .iiii. lb. de fier. (1395-1398, *Compte de la construct. du beffroi*, 93^e Somme des mises, f^o 89 bis r^o, Arch. Tournai.)

Grant verghe de fier, pesans .xiii. lb. de fier, qui serve au grant martel de l'orloge, appellé le *regiet* dudit martiel; pour une verghe de fier, pesant livre et demye servant au sacquier le grant martiel de la ditte orloge aval. (*Id.*, 95^e Somme des mises, f^o 90 v^o.)

Item pour deux *reges* de fier a quoy le pont frume et deffrume. (20 mai-20 août 1398, *Compte d'ouvrages*, 10^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir destaquié et rataquié le grande sierure du second huys du beffroy hault, et y avoir fait un nouvel *regiet* et nouvelles wardes. (20 nov.-20 fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Cf. le provençal *rejat*, grille.

REGETER, -gecler, -geller, -jelter, -giller, -gister, v. n., ruer, regimber :

Des pies *regete* (le cheval), moult est grans sa ^{fieries.}

(Auberi, p. 195, Tobler.)

Ami ! sire, ostes vo cheval, A poi que il ne m'a blechie. Li Robin ne *regiete* mie Quant je vois apres se karue.

(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et de Marion*, Richel. 25566, f^o 30.)

Il joint les .ii. orelles, si *regete* des pies.

(Elié de S. Gille, 2027, A. T.)

Lors veissiez...

Lances brandir, bastons lever Es lieux destres et senestriers Et deschargier desus destriers (Comment qu'aucun d'entr'eus *regiete*) Si perilleus qu'apres l'assiete Pert bien c'on a feru acortes. (GUIART, *Roy. Lign.*, 15784, W. et D.)

Se il monstrast que il a beste acoustumee a mordre ou de *regeter*. (BOUTILL., *Som. rwr.*, I, f^o 81 r^o, éd. 1539.)

Le cheval du chevalier aux papegaulx print a *regecter* des pieds de derrier si fort... (*Perceforest*, vol. I, f^o 143^b, éd. 1528.)

— Renvoyer des coups :

Pour la grande pité de la dame au corps gent, Ploroient la endroit li gent piteusement Et prient pour l'enfant qui si bien se desfont Que Mauquaret assaut malescieusement Et ly boins Helyas ly *regitte* souvent; Soy cuevre de l'escu dont li kans fu d'argent, A une croix de guelles, qui reluist clerement. (Chev. au cygne, 1804, Reiff.)

— Résister :

Register aux entreprises des Franchois. (1476, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **REGETER**, *regieler*, *rejeter*, *rejec-ter*, v. a., nettoyer, curer :

Porront les diz religieux faire *rejec-ter* ledit cours e tout metre sur me terre, et lesdiz rejes espardre sur me terre. (1339, Arch. JJ 72, f^o 224 v^o.)

Le cou[r]s de ceste iaue puet et doit le glisse devant noumee *regieler* et renier a se volenté. (Août 1242, Anchin, Flines, Arch. Nord, et Moreau 162, f^o 86 r^o, Richel.)

— Jeter, couler de nouveau :

A Willemme Mautailié, plommier, pour .xix. lbz. de viez ploncq qu'il a livré, desquelles on a *rejetté* en ploncq les .ii. plom-machs dudit pont levich de le porte Valenchiennoise. (19 nov.-18 fév. 1474, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— *Regeté*, part. passé et adj., jeté, coulé de nouveau :

A Jehan Adveline, plommier, pour neuf cens cinq livres de plon net, *regeté*, pour avoir plommé quatre pommeaux de quatre tours de la dicte ville. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, xxxvi, Arch. mun. Orléans.)

REGETEUR, -elleur, *rej.*, *rejecl.*, s. m., officier chargé de la direction et du paiement des ouvriers employés aux travaux effectués pour le compte de la ville :

Des monniers du noef pont, qui requierent que on face refaire le werp dudit pont. Soit refait quant il sera saison, et en sont les *regetteurs* rechargiez. (19 août 1455, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Les *regetteurs* yront sur le lieu. (10 avril 1459, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Des *regetteurs* avoir .ii. livres tournois. (16 sept. 1516-29 nov. 1519, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Des *regetteurs* rendre leurs comptes du troisieme quart de ceste annee, a lundy prochain venant. (31 janvier 1519, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

François de Bargiban, *rejec-teur* et commis aux ouvraiges d'icelle vilhe. (30 nov. 1531, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

A ces mesmes consaux, les comptes de la ville, oys par les chefs, furent representez... Et sont ces comptes, celui du *rejetteur*, du mont de pieté, du vingtième, de la solde, de l'ayde, des enfans trouvez et autres. (1611, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 305.)

REGETOERE, *-jettoere, -geloore*, s. f., piège, trébuchet pour prendre les oiseaux :

Captentula, ad capiendum aves, gallice *regetoore*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Duc., *Captentula*.)

Tantost apprestons

Pour tendre en lieu duisant quelque *rejettoere*. (GAUCHET, *Plaisir des champs*, p. 330, Bibl. elz.)

REGETTEUR, voir **REGETEUR**.

REGETTURE, voir **REGETURE**.

REGETURE, *-gelture, -jecture*, s. f., ruade :

Auquel lieu Monstriaui, le roy fut blecé en la jambe de la *rejection* d'un cheval. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. I, ch. xc, Duc., *Repedare*.)

Fu bleché en la jambe de la *regetture* d'ung cheval. (Id., *ib.*, Richel. 6486, f° 153^a.)

REGEUNER, v. n., garder le jeûne :

Bien puet *regeuner* apres.

(MARIE, *Ysopet*, XXII, Roq.)

REGEUR, s. m., cribleur :

A Jehan du Molin et Didier Gillot *regeurs* de bléz .xlvi. sols .viii. deniers pour .xiv. journées par eulx employées de *regier* tous les bléz estans es greniers du chastel de Choiseul. (1498, Arch. Meuse, B 2584, f° 186 v°.)

REGHEIR, voir **REGHEIR**.

REGHESKERER, v. a., défricher :

Et doit encores les terres *regheskerer* de le roie de may. (1305, *Cart. de Namur*, Lett. de Colignon de Fleurus, Borgnet.)

Cf. JASCHERER.

REGHIET, voir **REGIET**.

REGIBAI, *regiboi*, s., patrie de ceux qui regimbent :

Tel est sovent de *Regiboi*

Qui blasme molt les *regibanz*.

(S. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 23^a.)

... *Regibai*.

(Id., *Ste Leocade*, Méon, *Rec.*, I, 309.)

REGIBANT, s. m., celui qui regimbe. (Lire l'ex. à l'article *Regibai*.)

REGIBOI, voir **REGIBAI**.

REGIDOUR, s. m., recteur, celui qui dirige, commande, dans les commanderies méridionales de Saint-Jean de Jérusalem :

Les commandeurs se doyent obligier aux priours et recepvours d'estre diligens de paier entierelement pour eulx et pour leurs *regidours* au chappitre provincial les responcions de leurs baillies. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 76^a, Arch. II-Garonne.)

Le maistre retient en sa main ses chambres et *regidours*. (*ib.*, 77^b.)

REGIE, s. f., gouvernement :

Ursus proposa laisser la cité sacerdotale et royale, et constituer sa *regie* a Treves. (FOSSEMER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, iv, 8.)

— Palais royal :

Ces ambassadeurs allerent a Troye, et venus a la grande *regie* de Priam descendirent de leurs chevaux. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 220 v°.)

REGIEL, adj., royal :

Por manatee *regiel*.

(Eulalie, 8, Koschwitz.)

1. **REGIER**, s. m., terrain vague :

Et ceille rente et ceille terre seur que la rente siet, et toutes les rues d'icelle ville et touz les *regiers* doit il tenir de nous franchement. (1324, Arch. JJ 62, f° 159 r°.)

— Bord :

Avoit esté... une voie publique de vint et deuz piez ou environ depuis le *regier* des fossez de ladite ville a l'endroit de la dicte eglise. (1346, Arch. JJ 77, f° 10 r°.)

3. **REGIER**, *reigier*, v. a., cribler :

A Jehan du Molin et Didier Gillot *regeurs* de bléz .xlvi. sols .viii. deniers pour .xiv. journées par eulx employées de *regier* tous les bléz estans es greniers du chastel de Choiseul. (1498, Arch. Meuse, B 2584, f° 186 v°.)

De l'avoine battue et *reigiee*. (1614, Arch. Spa, Invent. et enquêt. crimin.)

REGIERE, voir **REGIERES**.

REGIERES, *regiere, regeres, regires*, *regiers*, adv., de nouveau, encore :

La dame s'est sovent pasmee,
Et dist sovent que mal fu nee ;
Et quant recommence a parler,
Dont est *regieres* al plorer,
A le parfin quant ele parole.

(Parton., 4335, Crapelet.)

La nuit fud le conseil pris cument il le ferunt
A Carduil *regieres* le matin en irrunt,
N'i ad ki cel desdie.

(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1329, Michel.) Var. : *regeres*.

Ses vertuz ne sai numer :

Mais chastement se volt porter.

D'Ynde vient cestes pieres :

En Arabie en ad *regires*.

(Lapid. franc., D 263, Pannier.)

E Gregoire erraument *regiers*

Lu donot sis de ses deniers.

(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 395, P. Meyer.)

E la pestilence *regiere*

Lu poeple occist e deguastot.

(Id., *ibi.*, 884.)

REGIERS, voir **REGIERES**.

REGIESTE, voir **REGISTE**.

REGIET, *reghiet, reget, rejet, regect, regest*, s. m., terrain vague, terre abandonnée, non cultivée, décharge publique :

Nous li prevosts, li jurez, li mayeurs, li eskievins par l'assens de tou le commungne de Tournai, avons vendu a Jakemon li Tondeur, bourgeois de Tournai, le *regiet* qui siet a la porte de Sainte Fontaine. (Mai 1241, *Acte de vente*, ap. Poutrain, *Hist. de Tournai*, II, 713.)

Après j'ai otrayet as borgois de Mortaigne tous les *regies* et tous les pasturages de meiere. (Fév. 1250, *Cout. de Mortaigne*, Arch. J 529, pièce 54.)

Leur avons confirmé tout le pasturage dou mares et des *reges* et toutes les entrees et les issues par ou on ist et entre a cel mares. (1258, *Act. de Marg.*, c^{me} de Fland., Taillar, p. 231.)

Et de tout le cours et les *regies* del euwe de le Faleske. (1285, *Charte*, Roisin, ms. Lille 266, f° 283.)

Les hiretages ke li vile a pris et a mis a *regiet*. (Oct. 1393, *C'est le cillet de Tournai*, chirog., Arch. Tournai.)

Et, par dehuers le porte, deviers le *reghiet*, tout si avant que li estoc des sans sieent es crestes des fosses. (16 oct. 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Quant le seigneur d'un lieu ou d'une ville est defendu a faire aucune chose sur le *reget* de la ville. (BOUTEILL., *Som. rur.*, 2° p., f° 55^a, éd. 1486.)

Que nul ne fosselle sur chemin royal ne publique, ne sur *regect*. (Id., *ib.*, 1^{er} p., f° 134^a.)

Pour avoir mis ung mont de fiens sur le *regiet* et chemin de la ville. (24 avril 1437, *Rôle de Lois*, Echevinage, Arch. Tournai.)

Brebis et autres bestes pasturans sur les *reges* et pouvoir de la ville. (13 juill. 1463, *Reg. aux publicat.*, Arch. Tournai.)

Au bailly compete et appartient... le droit de vente et arrentement des chemins et *rejels* vaguans. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 5.)

De commectre de chacun college des consaux pour entendre a la conservacion des *regestz* et waresquais de ceste ville. (26 févr. 1520, *Reg. des Consaux*, 1519-1520, Arch. Tournai.)

2. **REGIET**, voir **REGET**.

REGIETER, voir **REGETER**.

REGILLOIRE, s. m., peut-être rouleau :

Regilloire pour estamper pouldre de canon. (1512, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGIMEN, s. m., gouvernement, règlement :

Au droiturier *regimen* et bon gouvernement des subgiez. (Sept. 1338, *Ord.*, XII 47.)

Dit saint Gregoire que ceulz qui tiennent le lien de saint *regimen* ils pristent de Dieu tele puissance. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 158 v°.)

Pour parolles injurieuses, dictes et proferees, par lui, contre l'onneur et *regimen* de la loy de messeigneurs prevos et des sergans de la dicte ville. (17 mars 1384, *Reg. de la loy*, 1383-1394, Messais de clers, Arch. Tournai.)

Par l'espace de neuf ans et plus qu'il avoit eu le *regimen* et le gouvrenement de Flaadres. (FROISS., *Chron.*, III, 100, Lucé.)

REGIMER, verbe.

— Act., gouverner :

Si vous voiez que je ne soye assez de ce faire suffisant et homme pour bien *regimer* et gouverner la communauté. (*Orose*, vol. I, f° 218, éd. 1491.)

— Réfl., suivre un régime :

N'ensuyvez pas la doctrine de ce faulx loup ravissant, mais *regimez vous* bien en faisant diette. (ROB. GORIN, *le Livre des loups ravissans*, ch. VIII, éd. 1525.)

Que il falloit pour *soy* bien *regimer* faire attenuacion et seigneurie. (*Id.*, *ib.*)

REGINAL, adj., royal :

La majesté *reginale*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 73.)

La couronne *reginale* de France. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, II, 249, Stecher.)

Les affaires de sa dicte *reginale* majesté prosperent. (1^{er} août 1553. *Lett. d'Emm. Philib. aux ambass. en Anglet.*, Pap. de Granvelle, IV, 64, Doc. inéd.)

Pour ung chariot attelé a 3 chevaux continuellement entretenu aux voiaiges que sa majesté *reginale* a fait vers Gemblours et Valenciennes. (1554, *Compte neufiesme de Robert de Bouloingne*, f° 429 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2504.)

La majesté *reginale*. (6 avr. 1555, *Lett. d'achapt*, Arch. mun. Givet.)

REGINER (se), v. réfl., se conduire :

Chi pape Johans fut mult contraire a Loys de Beawier, a son election imperial et al confirmation de siege apostolique, si qu'il n'ne l'oit onques en paix et ne le poit obtenir si que .i. droit empereur le doit obtenir selonc droit et de constumme de faire, si com dit est par deseur ; et non obstante chu, il *soy regine* si com empereur. (J. D'OUTRENEUSE, *Myreur des histours*, VI, 453, Chron. belg.)

REGIPAUX, s. m. pl., *faire des regipaoux*, regimber ?

Et li seconz vax principaux
Qui soffle et fait ses *regipaoux*
Contre le premier vant ai non
Zephtus.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 70^b.)

REGIPCION, s. f. ?

Alon chiez le tavernier
Qui soloit estre cervoisier,
C'on nomme Pierre filion,
J'ay trop bien en *regipcion*
Qu'i serons miex.

(*Mir. N. D.*, XXXV, 236, A. T.)

REGIR, voir REGEHIR.

REGIRER (se), v. réfl., se tourner, se retourner :

Li home ont lor bones a quoi il se muent naturellement, et entre quoi il *se regirent* et tournoient dedanz le mi. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 305, Chabaille.)

REGIRES, voir REGIERES.

REGISSEMENT, s. m., gouvernement :

Les princes pourront dedans (ce livre) veoir le *regissement* de leurs antecesseurs. (*Viol. des Hist. rom.*, prologue, Bibl. elz.)

REGISTE, -gite, -gieste, -gistre, s. m., gite :

Corvees de bestes de *registre*. (1403, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 107 r°.)

Tous les hommes et tenans dudit fief d'Auteuil qui tiennent en *regite* bestes chevalines en leurs hostieux doivent au seigneur d'Auteuil chascune beste trois corvees l'an pour aider a labourer les terres audit seigneur. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 16 r°.)

Audit seigneur de Plainstreaux appartient chascun an des bestes chevalines qui font *regieste* audit fief deux corvees ou environ aidier a labourer les terres dudit seigneur. (1453, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 38 r°.)

Beste de *registe*. (*Denombr. de la vic. d'Orbec*, *ib.*, f° 5 r°.)

REGISTEL, s. m., sorte d'herbe :

Lesquelles femmes ou filles travaillans en la dite mare ou lavaiche pour la nettoier..., survint sus eux ung chappellain qui dist... si elle vouloit aller gaingner deux deniers tournois pour aller cueillir du *registel*. (1472, Arch. JJ 197, pièce 218.)

1. REGISTER, voir REGETER.

2. REGISTER, v. a., pourvoir d'un nouveau gitage, de nouvelles poutres :

A Collart Bollet, carpentier,... pour avoir *registé* tout nuef le pont dormant de la dicte porte. (20 mai-20 août 1396, *Compte d'ouvrages*, 10^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *register* et planquier la dicte necessaire. (25 juill. 1415, *Tuc. de Haq.*, *Gerv.*, *Franch. et Den. Lambert*, Arch. Tournai.)

Refait et *registé* le planquier deseure la dicte montee. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REGISTRATEUR, s. m., celui qui enregistre :

Au registre du *registrateur* des presentations. (1409, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ 9187-88, f° 176 r°.)

Antoine Garnier, *registrateur* de l'empire. (1555, *Compte dixiesme de Robert de Bouloingne*, f° 607 v°, Chambre des Comptes de Lille, B 2510.)

— Greffier :

Le roy Charles V choisit quatre clerks notaire, sdu nombre e tcollege de ses secretaires, pour, avec les trois greffiers qu'il appelle *registreurs*, exercer leurs offices au parlement. (MIRAUMONT, *Des Cours souveraines*, p. 38, ap. Ste-Pal.)

REGISTRATION, s. f., enregistrement :

Et de telle acceptation, lecture, publication, serment et *registration* dedans ledit temps par patentes lettres de toutes e chascunes les choses dessus dictes ou autres authentiques escritures, ne nous faisoit apparoir. (Déc. 1515, *Concordat avec le pape Léon X.*)

Le greffier dudit siege se contentera des droicts de sa *registration* et copies. (*Stat. du pays de Liege*, Nouv. Cout. gén., II, 317.)

1. REGISTRE, voir REGISTE.

2. REGISTRE, s. m., livre qui rapporte une histoire :

Or dist li contes et li *registres* de sainte eglise qui le tesmoignent. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 88, Chabaille.)

Que scouist on qui fu Gawains...
Li rois Artus, et li rois Los,
So ce ne fuisent li *registre*
Qui euls et leur ses aministré ?

(FROISS., *Buiss. de jonece*, II, 13, 405, Schieler.)

— Règlement, ordonnance :

Au jour que cist *registres* fu fez. (1291, *Cart. de Prov.*, f° 91^p, Bibl. Provins.)

Nous requeroient que sur ledit mestier nous voulsissions faire ordonnance et *registre* convenables et raisonnables. (Janv. 1366, *Ord.*, XIX, 486.)

Et gardez les *registres*, bons usaiges et costumes anciens. (1372, *Ord.*, V, 527.)

Suppliant que sur le dit mestier nous voulsissions faire ordonnances et *registres* convenables et raisonnables... par maniere de ordonnance et *registre*. (1404, Arch. JJ 160, pièce 32.)

— Bordée d'injures :

Cuides tu avoir cinquante solz de ta jument, tres avoiz filz de p..., mesel pourri, et plusieurs autres *registres*, injures et vilenies. (1398, Arch. JJ 153, pièce 137.)

— Amende inscrite sur un rôle :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Jakemes de le Youre doit aquiter Jernoul de Hauttrege tout quite d'un *registre* de coi cil Jernous est enkeus viers le court de Cambrai. (Janv. 1276, *C'est la quitance Jernoul de Hauttrege*, Chir., Arch. Tournai.)

— Procès :

Par vertu de certain proces ou *registre* esmané du seneschal de Poitou. (1495, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Comme apert par intendictz baillies par ledit demandeur, et *registres* faicts en la matiere. (1535, *ib.*)

Pour avoir levé un *registre* contre Delamotte. (1550, *ib.*)

REGISTREMENT, s. m., enregistrement :

Nous aiens entendu que les dites noteries, escriptures, *registremenz* et esmolmens des seaus ou temps que nous les octroiasmes estoient de plus grant value que l'on ne nous donnoit entendre... (1310, Arch. JJ 42, f° 118 r°.)

Nous en avons tous en *registrement*
Noms et signes mis volontairement
De observer tous le poins que l'escript tou-
Or tenons dont, ensamble, vivement, [che,
Coer, yeulx et mains conformes a la bouce.
(Aout 1480, *Reg. du Puy de l'Ec. de rhet.*, 10^e
congr., ms. Bibl. Tournai, f° 107.)

REGISTIER, voir REGISTER.

REGISTREUR, s. m., celui qui enregistre :

Jaquemins li valles le *registreur*. (1303, li *Coies de la parroche saint Estene*, f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, Arch. mun. Reims.)

A mestre Jehan, dit Maubourt, de Limoges, est outroié l'office de estre cartulaire et *registreur* des emolumens des draps de la cité d'Albigois. (1321, *Chambre des Comptes*, A², f° 41, ap. Duc., *Regestum*.)

Nicole Perrot, prestre *registreur* de la court monsieur Pierre, curé dudit Courcy, pour lesdites lettres royaulx venir veoir, enteriner et acomplir. (1368, Arch. MM 1095, pièce 1.)

Chantres, doyens, princes, chanoines
Cathedraux et collegiaux,
Registreur et officiaux.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 405^b.)

Le *registreur* de la ville de Montpellier ne prendra tant pour les quictances, registres que lectres de clameurs que ainsi qu'il est accoustumé. (13 juin 1499, *Ordonn. roy.*, art. 149.)

REGISTRER, adj., qui sert à enregistrer :

Ung viel et ancien registre authentique *registrier*. (XVII^e s., *Privilèges et ordonnances du pays et duché de Limborg*, ms. Valenciennes 255, f° 1.)

REGITE, voir REGISTE.

REGITIF, adj., qui rejette, qui expulse :

Celuy est naturellement serf qui fort est de corps et default en entendement; aussy celuy qui est vigoureux de industrie de pensee et de prudence *regitive* seigneurit naturellement. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gov. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 1 v°.)

Male disposition... qui soudainement oste le sens et le mouvement de tout le corps et la vertu *regitive*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 183^d.)

Aulcune sueur est naturelle, et celle qui est faite par bonne vertu *regitive* elle aiegit tousjours et est bonne a souffrir. (B. DE GORD., *Pratig.*, I, 7, Lyon 1495.)

Vertu *regitive* qui expelle choses noxives. (Id., *ib.*, IV, 4.)

Tous mouvemens empeschez de vertus *regitives* sont appelez alienations. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 86, éd. 1519.)

REGITTER, voir REGETER.

REGLACANT, adj., qui glace de nouveau :

Fay moi mourir d'une seule douleur
Sans employer ta cruelle valeur
En chaud glaçon et *reglante* flamme.
(L. LE CARON, *Poésie*, f° 12, Paris 1534.)

REGLACÉ, adj., glacé, gelé de nouveau :

Lequel de noz ayeulx a peu veoir que l'esté
Se changeast en l'yver ? Nous n'avons pas esté
Seullement en ce point, mais le plus cuyasant

[froit,
Plus cuyasant que le Scythe en sa terre ne voit
N'a jamais eu l'effect au plus fort de sa pointe
Aux mois que du soleil la chaleur est estaincte,
D'amortir la vigueur de la terre eschauffee,
Et rendre une autre fois icelle *reglacee*.
(M. B. BAILLY, *Importunité et malheur de noz ans*, f° E III, éd. 1576.)

REGLAIRER, v. a., glairer de nouveau :

Li orfevres ne puet *reglairer* ne relaire
or ne argent se par le maistre monnier
non. (1260, *Règl. des orfèv.*, Tailliar, p. 242.)

A Thomas Tournemine pour avoir repaint et *reglairé* et nettoyé les robbes et visaiges de plusieurs ymages a la devanture de la maison de la ville .x. l. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGLATISSANT, adj., resplendissant, étincelant :

Si trovat .ii. grans chirges ardans al chief et as pies de son maistre, si *reglatisans* qu'ilh ne savoit comprendre le fachon. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historis*, II, 327, Chron. belg.)

Le semedis al niut dont la batalhe fut al pont de Bovynes, le dymengne le jour le Saint Johans, veit ly roy Philippe de Franche en son dormant .i. vision belle, car ilh veit saint Lambert tous armeis de blanches armes, toutes *reglatissant*, enclieit vers Franche. (Id., *ib.*, V, 141.)

Se dit encore en wallon.

REGLEMENT, voir RIÈULEMENT.

REGLIER, voir RIEULER.

REGLOSER, v. a., représenter, figurer :

En cest raim encor nos *reglosent*
Li boen clerc li bien entendant,
O nos devons estre atendant
L'oelo dont li roi sont enoint.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 12 v°.)

REGLUIOTER, regluyotter, v. a., lier de nouveau :

Regluioter le viele esteulle. *Regluyotter* les estrains des vieilles couvertures. (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **REGNABLE, voir RAISNABLE.**

2. **REGNABLE, adj.,** qui règne :

Or est ainsi que le contra *regnable*
Voit on souvent.
(FAOISS., *Poés.*, III, 233, 24, Scheler.)

Celle science convenable (l'astronomie)
Entre les escrips est *regnable*,
Mesmes es saines escriptures
Ses nombres portent grans figures.
(CHA. DE FIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 209 r°.)

REGNACION, -tion, -sion, -ssion, -scion, renacion, -ssion, s. f., règne :

De Ciporis diray qu'en sa *regnacion*
Gouverna le royaume par point et par raison.
(CIPERIS, Richel. 1637, f° 141 v°.)

Et Huez ly conta moult debonnairement
De se *regnassion* tout le demainement.
(H. CAPET, 360, A. P.)

Quant le chapitaine de ces Flamens,
qui se nommoit Clais Dennequins, entendu
que li rois de France, en sa nouvelle *regnacion*,
avoit juré que jamais il n'entre-
roit en Paris. (FROISS., *Chron.*, II, 219,
Kerv.)

Car, qui soit vray le ame vegetative,
Voiant le estat de sa *regnacion*,
Doibs repugner toute oeuvre defective.
(7 novembre 1487, *Reg. du Puy de l'éc. de rhet.*, 43^e
congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 434.)

— Royaume :

Mais Matabrun estoit en sa *regnacion*.
(CHEV. AU CYGNE, 48, Reiff.)

Que jamais a nul jour, ne a nulle saison,
N'espouseraï moullier en me *regnacion*..
(Id., 656.)

Et mist toute le tiere en se subjection
Et essaya no loy en se *renassion*.
(Hist. de Ger. de Blou., Ars. 3144, f° 287 r°.)

Car regnet i avoit asses et a foison,
Ensi qu'oit aves, en se *regnacion*.
(D. DE SEB., XVI, 12, Bocca.)

— Pays, patrie :

La dame l'ot mandes pour avoir garison
D'aucune maladie ou d'aucune frisson :
Juisse avoit esté en sa *renacion*.
(Cuv., B. du Guescl., 89, Charrière.)

Mais de Chando ainçois, s'il vous plaist, vous
[diron
Qui estoit chevalier et homme de grant non,
Et fu loial Englois en sa *regnacion*.
(Id., *ib.*, 18903.)

REGNANT, s. m., maitre souverain :

Au roy du monde le greigneur
Regnant et priucipal seigneur
Du pays aux Egipcienis.
(Mist. du Viel Testam., 7529, A. T.)

— Adj., vivant :

O bouche, gardo que tu dis !
Toucheras tu l'onneur de celle
Qui est la plus douce pucelle
Qui dessoubz les cieulx soit *regnant*,
La plus sage et plus advenant ?
(GREDAN, *Mist. de la Pass.*, 4159, Paris et Raynaud.)

REGNARDAILLE, voir RENARDAILLE.

REGNARDEAU, voir RENARDEAU.

REGNARDEMENT, voir RENARDEMENT.

REGNARDERIE, voir RENARDERIE.

REGNARDIE, voir **RENARDIE**.

REGNARDIER, voir **RENARDIER**.

REGNARDISE, voir **RENARDISE**.

REGNART, voir **RENART**.

REGNASCION, voir **REGNACION**.

REGNASION, voir **REGNACION**.

REGNASSION, voir **REGNACION**.

REGNASVLE, voir **RAISNABLE**.

REGNAT, voir **REGNÉ**.

REGNATERESSE, s. f., dominatrice :
Laquelle (lignée des Pepins) a esté *regnateresse* et moderateresse de toutes les-dicles nations. (LE MAIRIE, *Illustr.*, l. III, f° 3 v°, éd. 1548.)

REGNATEUR, s. m., souverain :
L'homme est par foy, roy en Christ *regnateur*. (MARG. DE NAV., *Marg. de la Marg.*, p. 74, éd. 1547.)
Car le souverain Dieu
Ne le permet, d'Olympe *regnateur*.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 169 r°, éd. 1608.)
Regnateur : m. A reigner, gouverour, absolute ruler. (COTGR., 1611.)

REGNATRICE, s. f., dominatrice :
Regnatrice : f. A queen, a souveraigne governess, and absolute mistress. (COTGR., 1611.)

REGNATION, voir **REGNACION**.

REGNAUBLE, voir **RAISNABLE**.

REGNAULE, voir **RAISNABLE**.

REGNAUT, s. m., cri du renard :
Regnaut, m. The language, or barking of foxes. (COTGR., 1611.)

REGNE, *reig.*, *raig.*, *raing.*, *reng.*, *rag.*, *roig.*, *raïne*, *rene*, *renne*, *resne*, *ren*, s. m., royaume, pays :
Cum tu vendras, Crist, en ton *ren*.
(PASSION, 296, Koschwitz.)
Lo *regne* prest a devastar.
(S. LÉGER, 132, Koschwitz.)
Reis Almaris del *regne* de Belferne.
(ROL., 812, Müller.)
Seon, le rei des Amorrains, e Og le rei de Bagan e tuz les *regnes* de Canaan. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, cxxxv, 11, Michel.)
En son cuer dit : Or croit sa feme
Et mescroit les barons du *regne*.
(TRISTAN, I, 16, Michel.)
Tristan li pruz, li francs est mort,
A tut (ceus) del *regne* est desconfort,
Larges esteit as bosungius.
(*Id.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 222, 4.)
La ert uns rois qui la manoit
Et tot le *raïne* en pais tenoit.
(WACE, *Brut*, 37, Ler. de Liney.)
Le *regne* gastent, destruisent le pais.
(LES LOH., ms. Berne 113, f° 3b.)

Par droite force i sont entré païen ;
Tot ont le *resne* gasté et escillié.
(RAIMB., *Ogier*, 184, Barrois.)
Et conqueront le *regne* qui vint de mon costé,
Et Nicque et Andioche et Acre, la cité,
Eschalonne et Damas, Tabarie au costé.
(CHEV. AU CYGNE, 4026, Reiff.)
Rois fu del *regne* et guvernere.
(BRUT, ms. Munich, v. 267, Vollm.)
Si vint li *regnes* a Latin.
(*Id.*, 3744.)
Silvis ses frere apres cel tans
Lo *regne* tint vint et .viii. aus.
(*Id.*, 3767.)
Quant l'empereres mut, si fu la terre plaine :
.xiii. et .xx. m. homes s'an vont par mi cel *raig-*
De riche baronie, estre la gent vilaine. [ne
(J. BOB., *Sax.*, XLIX, Michel.)
Car par maintes tribulations nos covient
entrer el *regne* de Deu. (S. BERN., *Sermons*,
p. 158, l. 34, Foerster.)
Et li granz dus de Looregne !
Ce fu uns des meillors dou *regne*.
(GUYOT, *Bible*, 358, Wolfart.)
En tot le *raïne* n'avoit baron no per
Qui ne conviogne par force a lui aler.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 33, Tarbé.)
Droiz enperere, ge lo di endroit moi,
Que ge voudroie estre, foi que vos doi,
El *regne* de Baiviero.
(*Id.*, *Aymeri de Narbonne*, 229, A. T.)
Après lor pere sont del *regne* sessi.
(*Id.*, *ib.*, 1365.)
Si en verra tout son *regne* apovri.
(*Id.*, *ib.*, 1681.)
Prendroiz Paris a vostre volenté,
Troies et Miauz, que ja n'iert trestorné,
Et tot le *regne* Charlon le rasoté.
(*Id.*, *ib.*, 3570.)
Prengre demain au matin, ou quant il
lui plaira, .vi. hommes des plus gros et
massis de son *regne*, les fache tous armer
a sa plaissance. (*Garin de Monglane*, ap.
Constans, *Chrestomath.*, p. 33.)
Quar le peuple du *resne* a tost crestiennes.
(MAUGIS D'AIGREM., ms. Montp. H 247, f° 173v.)
Quant Menelax out Troie assise,
Ainc n'en turna tres qu'il l'out prise,
Gasta la terre et tut le *regne*.
(ENEAS, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 183, 1.)
Quant oi la nouvelle, moult par fu corrociez,
De son june soignor qui si a pris congié,
Que par cele aventure, com l'en li a noncié,
Est Floovans, ses sires, fors dou *raïne* chaciez.
(FLOOV., 181, A. P.)
L'en m'apale Maudras ou *raïne* de Persis.
(*Id.*, 1268.)
Qu'ele li die son couvaine,
Dont ele est nee et de quel *raïne*.
(RUTE., *Vie Sainte Marie l'Egyptienne*, Jub., II, 137.)
Que venir en poet grans pourfis
A vous et as sougils del *renne*.
(DE L'EMPER. CONSTANT, 424, Romania, VI, 167.)
Cil dou *regne* manderent por le roi Con-
rat le fiz del emperour. (*Est. de Eracl.*
Emp., xxxiii, 54, Hyst. des Crois.) Var. :
reigne.
Celui qui nous appelle veoir en son
raïne. (*Riule S. Beneit*, Richel. 21960 f° 2
r°.)
Is fors de cest *roigne* et le laisse a moi-
lour que tu n'es ; car nostres sires ne vuet
mie que tu soies roys des or en avant. Et
lors li roys ot grant paour de ce que li

sainz li dit et prié sa femme et ses enfans
et issi fors dou *regne*. (*Vie saint Germain*
d'Auceurre, Richel. 988, f° 149v°.)
Vous n'avez pooir de demourer en
cest pais, a l'onneur de vous ne de vostre
regne. (JOINV., *St Louis*, p. 127, Michel.)
Et l'en porta en Austre, et le fist cou-
ronner dou *regne* son pere. (*La mort Sige-*
biert et le regne Childebert, ms. Bibl. Tour-
nai.)
La gloire du *ragne* celestre. (Ms. Ste-
Gen. DI 21, p. 124.)
Touz les hauz hommes du *raingne*. (*Chron.*
des rois de Fr., ms. Berne 607, f° 37v°.)
Li *regnes* de Gresse. (*Estories Rogier*,
Richel. 20125, f° 85 v°.)
Puis que Paris ravit Halenne
Dont Troie ardit Menelaus,
Ne des le temps que tient le *rengne*.
Après Herode Archilaus.
(GUERRE DE METZ, cccxli, Bouteillier.)
En France lo puet on trouver,
Qui lo *regne* est des crestiens
Le plus notable, com je tiens.
(CRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 4020, Püschel.)
Li rois Estevene, ses cusins, qui occupoit
le royaume, le seit que li dus Henris exi-
lhoit son *regne* et si en avoit ja exilhié
grant part. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des*
histors, IV, 404, Chron. belg.)
Las l pere, n'avez volenté
De nous delaisser si soudain,
En ce povre *regne* mondain.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 1494, Paris et Ray-
naud.)
La grande cité de Tauris, qui est la ca-
pitale du *regne* persan. (BELLEFOREST, *Chron.*
et ann. de France, François I^{er}, an 1530.)
En paix et repos gracieux
Maintenir son pouple et son *rene*.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, l. VIII, Lemerre, II, 408.)
... Satan en toutes parts
Des *regnes* d'occident despescha ses soldats.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. etz.)
Centre, *regne*, habitation, posses-
sion.
REGNÉ, *regnet*, *rengnet*, *regnei*, *rei-*
gné, *reignié*, *resné*, *raigné*, *roigné*, *re-*
né, *rainné*, *rainé*, *raisié*, *regnat*,
reingné, *rengné*, s. m., royaume, fief :
Lo sos *regnaz* non es devis.
(PASSION, 275, Koschwitz.)
Et son *regnet* bendominat.
(S. LÉGER, 72, Koschwitz.)
De vus tendrat Espagne le *regnet*.
(ROL., 697, Müller.)
Li dus ne vis ne chastiaul ne citei
Ne chevalier ne connut el *reignei*.
(*Garin le Loh.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 122
21.)
Suens est d'Escotie li *regneiz*.
(BRUT, ms. Munich, 2113, Vollm.)
Que sunt venu d'altre *regnei*
Doi duc de grant nobilitet.
(*Id.*, 2917.)
Chi estes seus en estrange *reignié*.
(RAIMB., *Ogier*, 4277, Barrois.)
Ains que je isse du *resné* de Pavie.
(*Id.*, *ib.*, 4379.)

Com il issi de son regné
Por Blanceflor s'amte guerre.
(Floire et Blanceflor, 1^{er} vers., 2794, du Mériel.)

... Une antive cité
Ki estoit chies de cel regné.
(MARIE, Lois, Guigemar, 207, Warnke.)

Ce signifie que il ert molt senoz
E que li entes conquerra mainc regnez.
(Alex., ap. Bartsch, Lang. et litt. fr., 211, 13.)

Foir l'estuet en estraigne roigné.
(BERTRAND, Girard de Viane, p. 107, Tarbé.)
Nies suis au roi de France le raigné.
(Id., ib., p. 142.)

Je n'enterrai en France le regné
Jusque je aie conquise la cité.
(Id., Aymeri de Narbonne, 237, A. T.)

Tant cercherai contrees et raignez
Qu'en aucun lieu sera Tiebaut trovez.
(Mon. Renuart, Richel. 368, f^o 243^r.)

Par tout ces Dex li dit et jure
Que son reigné li partira.
(Dolop., 3665, Bibl. elz.)

To droitement a Bame, au raigné Galiam.
(Floov., 2505, A. P.)

Se revient l'emperere ariere en son rené
Et il trueve celui que l'aions coroné,
Il ne l'ocira mie, de son linage est né.
(Gui de Bourg., 221, A. P.)

Or les vois guerre en estrange reingnes.
(Auberi, Richel. 24368, f^o 29^r.)

Par ses chastiaux s'est Karles reposé,
Et Otinel a gardé le reigné.
(Otinel, 2125, A. P.)

Et çou qu'il se vont reposant
A vo dit et a vo coumant
Sont li home, par verité,
Qui de maint estraigne regné
Seront a vous obeissant
Et sierviront d'or en avant.
(Mousk., Chron., 13299, Reiff.)

En son empire de raignés,
Ot .xxi. arcevesquié
Dont ces .iii. cités naturaus
Sur toutes sont et principaus,
Ravenne, Melans et puis Roume.
(Id., ib., 4410.)

En estraignes pais et en lonctains regnes.
(B. de Seb., VI, 712, Bocca.)

Puis conclut que roy non savant
Tout son fait n'estoit que droit vent,
Et qu'autant valoit au regné
Com feist un asne couronné.
(CHRIST. DE PIZAN, Chem. de long est., 5089, Püschel.)

Nom de lieu, *Regné* (Maine-et-Loire,
Deux-Sèvres.)

REGNEE, renee, s. f., royaume :

Trente pucelles ot od li en sa regnee.
(Horn, 4149, ms. Londres, Steugel.) Ms. Cambridge,
renee.

REGNEIT, voir **REGNÉ**.

REGNEL, s. m. ?

Et fu rué jus de dessus sa mulle, et batu
et rebatu, trayné par le milieu de la boe
du *regnel*. (P. COCH., Chron., c. VI, Vallet.)

REGNEMENT, s. m., règne ;

Che fu fait a Paris l'an de l'incarnation
MCC et XI en l'an trente deuzieme del re-

gnement no pere. (1211, *Charte de Louis
fils aîné de Ph.-Aug.*, Tailliar, p. 43.)

Li *regnemens* le roi Priant
Fu al tans Valentintien.
(Mousk., Chron., 211, Reiff.)

A .XLIII. ans de son *regnement* (de Char-
lemagne). (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars.
2995, f^o 32 r^o.)

Ou *regnement* Philippe. (*Translat. M. S.
Jaques*, Richel. 834.)

— Fig., influence :

L'enfant qui est adenant est né au *re-
gnement* d'une planete qui a nom Venus.
(*Sydruc le grand philosophe*, 824^e response,
éd. 1528.)

REGNER, voir **RAISNIER**.

REGNERE, s. m., royaume :

En quel pais est ton *regner*,
Ta poesté et ton repere ?
(*La mort Larguece*, Richel. 837, f^o 281^r.)

REGNET, voir **REGNÉ**.

1. **REGNIER, renier, resnier**, s. m.,
royaume :

Et dist li rois : Dont vuidies mon *renier*,
Quant a la pais ne voles otroier.
(RAIMS., Ogier, 3213, Barrois.)

Il ne a marche ne pais ne *renier*,
Tant que Diex soit servis et essaucies,
Que tu ne soies cremus et resoignies.
(Huon de Bord., 207, A. P.)

Et Floovam jura, quant s'est agenoilliez,
Que il n'antretrait mais en France-le *renier*
Entreci a .vii. anz.

(Floovant, 143, A. P.)

Et trestout ciaux de Franche quanqu'en a u *re-
s-*

nier.
(Elie de S. Gilles, Richel. 25516, f^o 89^r; 1905, A. T.)

Forjurer li fait ot le terre et le *renier*.
(Id., 1934, A. T.)

Ly aisneis fut Bertals, qui fut duc del *renier*
De Loherain apres son peire.
(JAN. DES PREIS, Geste de Liege, 36415, Chron. belg.)

— Règne :

Et desus cele montaigne el plus haut
avoit jadis li rois Marc el commencement
de son *renier* fait fermer un chastial trop
fort. (*Tristan*, Richel. 1434, f^o 8^r.)

REGNIETTE, voir **RESNETE**.

REGNILLIÉ, adj. ?

Et est assavoir que ledit frere Jehan ne
trouve ne ne prent fors que le roye en blé
querquié et assemencié, et les deux autres
royez mars et versaine *regnilliez* tant seu-
lement. (1384, *Reg. du chap. de S. J. de
Jerus.*, Arch. MM 28, f^o 97 r^o.)

REGNOIER, voir **RENOIER**.

REGNOIT, voir **RENOIT 2**.

REGNOM, voir **RENOM**.

REGNU, s. m., sorte d'étoffe servant
à remplacer les vitres :

On fait deux neuf cassis garnis de *re-
gnu* et mis en la chambre de l'auditoire.
(Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p.
201.)

Cf. **RESGE**.

REGOL, s. m., syn. de *regort* :

El *regol* d'un fossé, en une receles.
(HARR. LADUC, *Fouly. de Candie*, Richel. 25518, f^o
154 v^o.)

Et ot avironé un *regoul* de mer. (G. DE
TYR, XVI, 23, Hist. des Crois.)

REGOLEIZ, regouleis, s. m., golfe :

Iceil braz (de mer), selonc ce qu'il est
plus larges vers la mer, si fet ausi come
un *regoleiz* ou li porz est que l'en dist li
plus paisibles et li mieudres de toutes les
mers. (GUILL. DE TYR, II, 7, P. Paris.) Var.,
regouleis.

REGON, rogon, rugon, raon, s. m.,
méteil :

Cinquante muis de bleit de *regon* a la
mesure de Liege. (1283, *Charte de Jean,
duc de Lorraine*, Duc., Rao.)

Item bladum, dictum *raon* seu mixtura.
(1341, Arch. JJ 73, pièce 74.)

Un stier de *regon*. (Vers 1400, *Charte St-
Lambert*, n^o 671, Arch. Liège.)

Donnat ons en plusieurs vilhes les bleis
a peuple par l'extimation del justiche, qui
extimat le muy de *rugon*. (J. D'OUTREM.,
Myreur des histours, VI, 222, Chron. belg.)

Le *regon*. (Id., ib., IV, 542.)

60 muids de *regon*. (1488, *Reg. de la cour
allodiale*, XXXII, 60, Arch. Liège.)

Ardennes belges, *regon*, variété de
seigle.

Nom de lieu, *Les Regons* (Cher).

REGORGE (à), locut. adv., en abon-
dance, excessivement :

Ils ne se peuvent jamais saouler (de l'or),
et ne s'en est trouvé qu'un ou deux qui
en ayent eu a *regorge*. (CHOLIERES, *Matit-
nees*, p. 39, éd. 1585.)

Regorge. An over full gorge; also, a vo-
miting, or picking up thereof. (COTGR.,
1611.)

Se dit encore à Neuchâtel.

REGORT, ragort, regot, rigourt, s.
m., eau profonde, petit détroit, petit
golfe, baie, lieu entouré d'eau ; courant
d'eau :

Gironville est en .i. *regot* fremes.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 146^r.)

Gironville est fermee en .i. *regort*
Sor .i. roche del tans anciennor.
(Id., f^o 148^r.)

Que l'empereres Karles a trestot son esfort
Sor Rune la parfonde est herbergiez au port,
Plus de .v. liues plaines contraeval le *regort*.
(J. BON., Sax., lvi, Michel.)

Se ançois n'a de Rune les *regorz* trespassez,
Si que de Saisne soit veuz et esgardez.
(Id., cxxiii.)

En une large plaine, les .i. *regot* de mer.
(*Roum. d'Aliz.*, f^o 51^r, Michelang.)

Babiloïne est citez molt fort ;
Si est assise en un *regort* ;
De dos parz li vient sa navie.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., v. 2315, Du Mériel.)

Entre .n. roches, pres d'un *regort* de m
Desus un pui vit une vile ester.
(*Amyerde Narbonne*, 159, A. T.)

Li *regors* de la mer i vient par un canel.
(*Fierabras*, 1971, A. P.)

Ou *ragort* de la mer ot deus marbres listes
Qui bien eurent de haut .xii. pies mesures.
(*Ib.*, 1981.)

El *regort* de deus eves ont un liu esgardé.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 12.)

Ainçois aurons trové une mult riche cit,
Que plus riche ne tint paiens ne Arabis,
Et siet sor .i. *regort*, sor .i. rocher antif.
(*Gui de Bourg.*, 3463, A. P.)

Puis montent sor .i. pui et regardent desous,
Et voient la cité souz .i. *regort* reont.
(*Ib.*, 3497.)

El lors li commence erramment a con-
ter la verité de la belle nef qu'il ait trovée
el *regot* de mer. (*Tristan*, Richel. 1434, f°
25°.)

Esclamars vint a lui, si li a dit un mot :
Frere, par Mahonmet, on vous tenoit pour sot,
Mais a sage vous tienc quant tenir ne se pot
Vo corps contre le roy, qu'orains ferir vous volt,
Que tumer vous laissastes encoste che *regort*,
Vo teste vi en terre a guise de chivot.
(*Bust. de Buillon*, 1620, Scheier.)

.i. *regort* de mer. (*Chron. de S. Den.*, ms.
Ste-Gen., f° 124°.)

Arivé est Gaufrey, li et sa gent, au port :
La les ont amené de la mer li *regort*.
(*Gaufrey*, 7541, A. P.)

Lois d'Espagne et chil qui escaperent de
la bataille, trouverent en un *regot* de mer
une grosse barge de Camperlé. (FROISS.,
Chron., IV, 79, Kerv.)

Regort de ayves, gouffres, loca profunda,
gurges. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

— Gorge, défilé dans les monta-
gnes :

Ainsi ot li rois toute Normandie a reis de
Gaillart, qui trop est forz et siet ou *regort*
de trois montaignes. (MÉN. DE REIMS,
§ 260, Wailly.)

Je suis ainsi com la chuette
Qui par nuit es *rigours* huette.

(J. LEFEVRE, *Lib. de Matheolus*, 283, Tricotel.)

1. REGOT, s. m., mot douteux présen-
tant l'idée de rejet :

Li *regot* des arbres dont je vus ai conté
Descendent del conduit al lion d'or formé.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 55°, Mjehelant.)

2. REGOT, voir REGORT.

REGOUL, voir REGOL.

REGOULEIS, voir REGOLEIZ.

REGOULOUSER, v. a., désirer ardem-
ment :

Vieus est li cuers qui *regoulose*.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, cciv, 2, var., Van Ha-
mel.)

Lois d'autre part s'achemine,
Qui jusques a Chinon ne fine,
Car la guerre *regoulousa*.
(G. GUIART, *Roy. lingn.*, Richel. 5698, p. 113°.)

REGOUTER, -oultter, v. n., goûter de
nouveau, faire collation :

Après disner, un nommé Ponsart et autres
de la ville d'Aubefnie, alerent *regouter* et
boire en l'ostel d'un tavernier. (1428, Arch.
JJ 174, pièce 221.)

Aulcuns desditz arbalétriers qui *regout-*
toient et se chauffoient durant les vespres.
(J. PUSSOT, *Journalier*, p. 48, T. Henry et
G. LORIQUEL.)

REGOUVIONER, v. a., regarnir de
chevilles :

Quesneaux pour *regouvioner* ung molin
a weddes. (1514, Lille, ap. La Fons, *Gloss.*
ms., Bibl. Amiens.)

Cf. GOJON.

REGRABELLEMENT, s. m., tamisage
fait avec soin et à plusieurs reprises,
et fig., recherche :

Regrabellement. A curious and reiterated
sifting of, or search into. (COTGR., 1611.)

REGRACIABLE, -iable, qui mérite des
remerciements :

Et disoient par les rues que les ennemis
estoitent *regraciables* de ce que aucune
trace du gouvernement des consuls estoit
suscitée en la cité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux., II, f° 219 r°.)

REGRACIACION, -tion, *regrat.*, s. f.,
remerciement, action de grâce :

L'autre affection est de *regraciacion* a
cause des biens que Dieu nous a faiz. (J.
GERSON, *lu Mendicité spirit.*, f° 15 v°, éd.
1488.)

Par saintes prieres et *regraciations* que
souvent il faisoit a nostre seigneur. (*Gi-*
rart de Rossillon, ms. de Beaune, éd. L.
De Montille, p. 222.)

El dit que patienmant elle oyt le sermon
tout au long, apres fist sa *regraciacion*, ses
prieres et lamentations moult notablement
et devotement. (*Procès de condamnation et*
de rehabilitation de J. d'Arc, ap. J. Quiche-
rat, *Déposit. des témoins*, II, 14.)

Lever le cuer en hault

Par vraye contemplation,

Donnant *regratiation*

A Dieu qui si bien m'a conduite.

(*Myst. de l'Incarn. et Natioit. de J. C.*, I, 336,
Verdier.)

Dont ilz ne rendent a Dieu aucune *re-*
graciacion. (FERGET, *le Mirouer de la vie*
humaine, f° 105 v°, éd. 1482.)

Dea font ce *regratiations*

Que tu me fais par cachinations ?

(F. JULYOT, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 23, éd.
1873.)

Aux eglises soyent (les femmes) vac-
cantes a *regraciations* a Dieu de leur estat,
et a oraisons, non a confabulations. (PIERRE
DE CHANGY, *Inst. de la femme chrestienne*,
f° 123 v°, éd. 1547.)

REGRACIANT, adj., reconnaissant :

J'eslirai dont un hom bon et simple,
entier, resovenant, *regraciant*, gardant
d'autrui choses prendre. (JEAN D'ARKEL, *Li*
Ars d'amour, I, 393, Petit.)

REGRACIEMENT, -ciment, s. m., re-
merciement :

La loy de grace donnée chacun doit
vivre en loenge et *regraciement* de l'espe-
rance que nous avons de avoir la gloire
de la resurrection. (J. GOULAIN, *Ration.*,
Richel. 437, f° 191 v°.)

Je ne l'envoyois a demander argent pour
sublever ma povreté et solitaireté, mais
congnoissance et *regraciment* pour satis-
faire a mon cœur et volonté. (DE LA GRUISE,
Marc-Aurele, p. 151, éd. 1577.)

Celuy qui avoit obtenu gain de cause
par forme de congnoissance ou *regracie-*
ment de la justice qu'on luy avoit gardée,
faisoit present a ses juges de quelques
dragees et confitures. (E. PASQ., *Rech.*, II,
4, éd. 1633, p. 60.)

REGRACIER, -lier, -ascyer, -aicier, v.
a., remercier, rendre grâces à :

Avoc saint Grascyen, c'on doit *regrascyer*.

(*Chev. au cygne*, 23996, Reiff.)

Les quex il pristrent liemant et les *re-*
gratierent mult. (*Li Amitiez de Amis et*
Amile, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 40.)

Per loweir et *regraicier*

La roine dou firmament.

(*De Nostre Dame*, ms. Berns 389, f° 76.)

Moult fu le roy lié de ceste chose, au
chapitre alla pour l'élection recommander
et *regracier*, voiant tout le peuple et tout
le clergie qui la estoient. (*Gr. Chron. de*
Fr., Pheip. Aug., XVIII, P. Paris.)

Ha, ha, vray glorieux pere Jhesu Christ,
je te *regracie* et mercie treshumblement et
devotement de ce que tu ne m'as pas ou-
blié. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 139, Bibl. elz.)

Que il le *regracie* de si grant dignité.
(J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 92°.)

En *regratiant* de la grace et del secours
que fait li avoit. (FROISS., *Chron.*, II, 132,
Luce.)

A tres glorieux puissant Dieu,

Toy doy je bien *regracier*

Et de vray cuer mercy prier,

(*Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 5.)

Puisque a ce suis condamné,

Je *regracie* le roy des cieulx.

(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., t. IV, p. 17.)

Chacun doit Dieu *regracier* des biens
qu'il luy a donnéz a son disner. (H. EST.,
Apol. p. Herod., p. 566, éd. 1566.)

Lors le serpent, quasi *regratiant* le che-
valier, se ployoit autour de ses pieds et
saillit dehors, et fut le chevalier guéri.
(*Viohier des Hist. rom.*, c. xc., Bibl. elz.)

REGRACIATOIRE, *regrat.*, adj., de re-
merciement, qui rend grâce :

S'ensieull l'oraison *regratatoire* que fist
le roy Cadnalus au roy Sallémon. (WAVRIN,
Anch. cron. d'Englet., I, 24, Soc. de l'Hist.
de Fr.)

Lettres *regratatoires*. (G. CHASTELL.,
Chron. des D. des Bourg., II, 428, Buchon.)

Chaque bonne œuvre nostre est et *re-*
gratatoire des dons de Dieu et meritoire
des futurs. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du*
christianisme, p. 768, éd. 1633.)

REGRACIMENT, voir REGRACIEMENT.

REGRAGNIER, voir REGRIGNIER.

REGRAICIER, voir **REGRACIER**.

REGRAIGNIER, v. a., augmenter :

Autres (fontaines) qui luxure refrain-
gnent,

Autres i sont qui la *regraignent*,
Autres sont qui les femmes font
Enfans porter quant nul n'en ont.

(GAUT. DE MÉS, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437,
f° 122 v.)

REGRAMIER (se), v. réfl., se fâcher :

De leur mauvaisté Diex se *regramie*,
Que se grans quartaine li est renforcé.

(Chans. sur la prise de Namur, ap. Bartsch, *Lang. et
litt. fr.*, 322, 33.)

REGRAMIR (se), v. réfl., s'envenimer :

Ont la porte verolhie, aux fenestres montent
et geltent de pires, si ont ochis mains
borgois de mestiers, dont la chouse se *regramist*,
car de tous les costeis assallent la maison.
(JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des historis*, V, 354,
Chron. belg.)

REGRANDIR, v. a., agrandir :

Li unc dist qu'ilh oit une roy de Franche,
li .xii^e. roy, qui oit nom Perinus, qui ferma
Lutesse et le *regrandist*, se le nommat
Paris apres son noin. (J. D'OUTREM., *Myreur
des historis*, II, 213, Chron. belg.)

Que se ils ne remontoient leurs densrees
et ovraiges, leur waingnage iroit a perdition,
veyut que tous aultres mestiers estoient
grandement *regrandis* a leurs journees
et ovraiges. (1440, *Privil. des 32 bons
méliers de la cité de Liège*, I, 33, éd. 1730.)

Pour avoir *regrandi* et fait de nouveau
li cassis de une fenestre. (1554, *Compte
présenté par François du Bourg*, Chambre
des Comptes de Lille, B 2509.)

— Augmenter, renforcer :

Li roy Eduart mandat sa femme, si en-
voit grans gens d'armes por garder les
frontieres de son rengle et *regrandir* les
warnisons de son pays. (JEHAN LE BEL,
Chron., p. 77.)

REGRANDISSEMENT, s. m., action
d'agrandir, d'augmenter :

Pour le *regrandissement* des terraulx de
ladite ville de Lille. (1537, *Mandement or-
donnant de payer 100 livres aux religieuses
de Ste Claire de Lille*, Chambre des comp-
tes de Lille, B 2399.)

REGRANTER, *regraunter*, v. a., ac-
corder de nouveau :

Nous ne poms pas dire qu'il ne graunta
meisme les tenementz a nostre pier en fee
simple; mes Alein nostre pier luy *regraunta*
meismes les tenements a terme sa vie.
(1304, *Year books of the reign of Edward the
first*, Years xxxii-xxxiii, p. 137, *Rer. brit.
script.*)

REGRAPPER, v. n., grapiller :

Qu'il ne falloit pas *regrapper* apres un si
excellent et tres experimenté capitaine.
(CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, VII, 10, éd.
1757.)

REGRASCYER, voir **REGRACIER**.

REGATEMENT, s. m., action de re-
gratter, de rapproprier :

Regatement de vieilles choses pour les
mieux vendre apres, Mangonium. (R. EST.,
Pet. Dict. fr.-lat., éd. 1549.)

Leur doctrine (des Albigeois) estoit pour
la plupart un *regatement* du manicheisme.
(JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du christia-
nisme*, p. 341, éd. 1609.)

REGRATEUR, -our, *regratteur*, s. m.,
regrattier :

Les *regratteurs* et marchans de blé. (xiv^e
s., *Ordonn. du senesch. de Bourges*, Arch.
mun. Bourges.)

Pour destruire la fauxté des *regratours*
de file appellé journe chopers, ordinez est
que en chescune citee, burgh ou ville du
roialme d'Engleterre soit un commune ba-
lance ovesqz commun poyses ensealles et
accordantz al estandard del eschequer. (*Stat.
de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl.
Louvre.)

Que nuls paticiers, *regratteurs*, vendeurs
de viandes cuites ou a cuire ne soient si
hardy qu'il acheple en jour de marchié ny
un dimance devant primes sonnees quel-
ques poullaies, voilles, œufs, bures, ne
fromaige, sur et en peine de .v. sols
d'amende. (xv^e s., *Stat. des patiss. et des
cuisiniers*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers
Etat*, III, 603, Doc. inéd.)

Mango, fardeur, *regrateur*, qui farde
quelque vieille marchandise. (FED. MOREL,
Dictionariolum, éd. 1632.)

La pretendue reformation de ce siecle
n'est qu'une pure rapsodie des plus vils
haillons de la boutique du *regrateur* in-
fernal. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du
christianisme*, p. 636, éd. 1633.)

— Fig. :

Les *regratteurs* de vieilles opinions. (F.
DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 97^a.)

REGRATER, voir **REGRETER**.

REGRATEUX, s. m., regrattier :

En celle saison proprement commence-
rent les relaveux et *regrateux* de robbes
et les radoubeurs de pourpains avoir de
moy connoissance. (ROY RENÉ, *l'Abuzé en
court*, Œuv., IV, 119, Quatreb.)

REGRATIABLE, voir **REGRACIABLE**.

REGRATIATION, voir **REGRACIACION**.

REGRATIOIRE, voir **REGRACIATOIRE**.

REGRATIER, voir **REGRACIER**.

REGRATIGNER, v. a., ergoter, criti-
quer avec minutie :

Si vous ne vous amusez qu'a piquoter
et *regratigner* sur les defauts, je ne vour
en diray pas d'avantage. (BINET, *Merv. de
Nat.*, Advertis. au lecteur de la venerie, éd.
1622.)

REGRATOUR, voir **REGRATEUR**.

REGRATTEUR, voir **REGRATEUR**.

REGRECTEUS, voir **REGRETEUS**.

REGREDILLER, v. a., friser :

Regrediller les cheveux, Comam cala-
ministrare. (R. EST., *Pet. Dict. Fr. lat.*, éd.
1549, et FED. MOREL, *Petit Thresor de mots
françois*, éd. 1632.)

— *Regredillé*, part. passé, frisé :

Les coquilles sont aussi deschiquetees en
diverses sortes, aucunes par raies, les au-
tres en façon de cheveleure, les autres
crespées, ou *regredillées*. (L. JOUR., *l'Hist.
des poiss. de Rond.*, 2^e p., I, 14, éd. 1558.)

Cheveleure *regredillée*, frisée et longue.
(JEAN DE MACMONT, *Hist. de Zonare*, p. 224,
éd. 1597.)

REGREILLIÉ, *regrillé*, adj., grillé,
desséché :

De tous biens nue et despoilliee,
Et sui ville et *regreilliee*.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 186^e.)

.i. temps sera que je serai
Vielle et seche et *regreilliee*.

(*Ib.*, f° 200^e.)

Son corps fort petit estoit tout desjoinct,
couvert de playes et tout *regrillé*. (JEAN
CRESPIN, *Hist. des martyrs*, p. 9, éd. 1885.)

— Frisé avec un fer :

Ayant les cheveux de la couleur d'une
aveline, pendans et couches jusques aux
oreilles, et au dessous des oreilles un peu
crespus et undoyans ou *regrillez*. (OL.
MALLARD, *Pass. de N. S. J. C.*, p. 74, Gra-
pelet.)

Cheveul entortillé et frizé, ou *regrillé*,
(R. EST., *Dictionariolum*.)

Les autres avoient les cheveux crespéz,
frisez, entortillez, *regrillez*, et fort renver-
sez en haut. (BRANT., *Opusc.*, X, 24, Lalanne.)

Cinninus, cheveul entortillé et frisé ou
regrillé, passe-fillon. (FED. MOREL, *Dictiona-
riolum*, éd. 1632.)

REGREIR, v. a., sauver, délivrer :

Li ducs et li Engloiz nous ont lonc tamps assiz,
S'ont le siege juré et ensamble promis
Qui ne se partiront tant qui nous aront prix ;
Nous n'avons nul secours pour estre *regreis*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 1247, Charrière.)

REGRENGNIER, voir **REGRIGNIER**.

REGRES, -grez, s. m., retour :

Jalous a le coer si tendre
Que il ne voelt a riens entendre
Fors seul a sa merancolie,
Et encores par tel folie
As tu lui fais *regres*.

(FAOISS., *Poés.*, I, 21, 699, Scheler.)

Ce grand roy, qui extermina de tout point
toute la puissance des Romains, sans que
depuis ils y aient eu aucun *regrez*. (E.
PASQ., *Rech.*, I, VII, f° 35 r., éd. 1560.)

Puis sous terre en canaux secrets,
Ces memes eaux font un *regrez*,
Pour departir en mainte source
Des ruisseaux l'eternelle course.

(N. RAPIN, *Œuv.*, p. 208, éd. 1610.)

— Recours, droit de réclamation :

Un tavernier saisy par justice d'une me-
sure trop grande fut condamné en deux

grosses livres d'amende, et confisquée sa mesure, qui estoit de bronze, et a luy son *regres* au brasseur qui la luy avoit livrée. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 188.)

La meme amende encourra li vendeur orfevre, bien qu'il n'auroit pas fabriqué ses *regres*, sauf contre celui qui l'aura faite. (1711, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 435.)

— Recours d'une juridiction à une autre :

Allez en Dauphiné, Provence et Bretagne, vous trouveres que le *regres*, en matiere beneficiale, a lieu : es autres contrees, non. (EST. PASQ., *Lett.*, VI, 2, éd. 1723.)

— Acte, minute :

Et fict testament a notre prouffict, par devant Gerard Leclerc et Pierre Copillon, notoires royaulx, lequel Leclerc a le *regres*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 17, E. Henry et C. Lorient.)

Lequel Taillet a le *regres* et minute pour y avoir recour quand besoing sera. (Id., *ib.*, p. 157.)

REGRESILLÉ, adj., regrigné :

Les charpis, les tentes, les sponges, les mouelles de jonc, de lyege, de boys pourry, pour detirer et abolir l'humidité des playes, lesquelles se arrestent au visage, ou ilz sont *regresillees* en frase de veau blanc, comme ung fromage moult miteronné. (*Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. IV, p. 277.)

REGRESSEMENT, s. m., rancune :

Quand un manant du pays battera et blessera quelqu'un soit a sang ou non, ne payera pour amende que seize pattars; si n'est que ce soit fait d'aghuet appensé, meslee sur hayne, ou *regressement*, ausquels cas il payera une grosse amende. (*Cout. de Namur*, Nouv. Cout. gén., II, 308.)

REGRESSION, s. f., retour :

Le tiers temps fu de *regression* ou de retournement. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 213 r^o.)

Icelluy homme interieur, qui est nostre esperit, acquiere droict tant pour luy que pour son corps d'avoir clause de *regression* pour retourner au ciel dont est party. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, Ep., éd. 1532.)

REGRETEE, s. f., regret, douleur, deuil :

La fist grant del et grant pasmee,
Oï mes orrez grant *regretee*.

(*Mort du roi Gormont*, 464, ap. Mousk., *Chron.*, II, xxvi, Reiff.)

REGRETEMENT, s. m., regret, plainte :

Tous plainz ne tous *regretemenz*
Ne firent unques nules gonz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15742, Michel.)

Et lores est recommandies
Li diels si grans ke c'est noiens
De trestous les *regretemens*
K'ains i fussent de la moitié.
(*Chev. as. u. esp.*, 2030, Foerster.)

Qui dont veyst la grant crie
La plainte et le *regretement*
Que sour lui ont faite sa gent.
(*Richars le biel*, ms. Turin, f^o 125^r.)

1. **REGRETER**, -etter, -ater, verbe.

— Act., avec un nom de personne ou d'être animé, exhaler des regrets sur sa mort :

Or n'estot dire del pedra e de la medra
E de la spuse cum il le *regreterent*.
(S. *Alexis*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 27, 26.)

Tant dulcément a *regreter* le prist :
Amis Rollanz, de tel ait Deus mercit !
(*Rol.*, 2886, Maller.)

Suvent *regreterent* Olivier e Rollant.
(*Id.*, 1469.)

Ele li baise et la bouche et le vis,
Si le *regrete* com ja porrez oir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 86^d.)

Donc s'en vint al ostiel corant,
Son fil par son non *regretant*.
(WACE, *Vie de S. Nicholas*, 186, Delius.)

Il le *regrete* si con je vos dirai :
Biax nies, dist il, por vos grant dolor ai.
(*Raoul de Cambrai*, 3167, A. T.)

Quant ennuié sunt de plurer,
Sil comencent a *regrater*.
(*La Vie de Saint Gile*, 3561, A. T.)

Plurent e pleinent lur seigneur
E le *regreterent* en plurant.
(*Id.*, 724.)

Quant ele sot cele aventure
Mult est dolente a desmesure,
E suvent *regrette* Milun.
(MARIE, *Lais*, Milun, 127, Warnke.)

Li chevaliers suspire e plure ;
Sa dame *regrete* sovent.
(*Id.*, *ib.*, 622.)

Oriolans, en haut solier,
Sospirant prist a lermoier,
Et *regrate* son dru Helier.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, I, 10, 1.)

En sa flahute *regrete*
Garinet et Robeçon.

(J. DE BRAINE, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 1, 11.)

Si comença a plorer
Et grant dol a demener
Et s'amie a *regreter*.
(*Aucassin et Nicolette*, 7, Suchier.)

Et son cheval ot plaint et *regreté*.
(*Agolant*, 352, Bekker.)

Lors *regreta* Gascelin le guerrier
(Auberi, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 139, 31.)

Quant il de pamisons revient,
De li *regreter* ne se tient.
(BEAUMANOIR, *Manekine*, 4279, A. T.)

Dont se commence a dolouser
Et mout fondamment a plorer
Et a *regreter* icelui
Dont il a souffert maint anui.
(*Id.*, *ib.*, 5541.)

Cors, quant tu es ensevelis,
Atournes et en terre mis,
Dont te *regreterent* ti parent.
(*Apostrophe au corps*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 551, 25.)

Adan fu mult dolanz de la mort Abel son
fil et mult le *regrata* et doulouse. (*Hist. divers.*, ms. Venise C IV 3, f^o 11^r.)

— Avec un régime de chose, se lamenter sur :

M'it *regretoient* sa proece,
M'it s'en faisoient angoissois.
(*Fragm. du Roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 85^b.)

Ensi con vos oes, li amans *regretoit*
Sa paine, sa dolor, les travails qu'i soffroit.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 53, Foerster.)

Lors, en moillant de larmes mon coissin,
Je *regrettay* ma dure destinee.
(CH. D'ORLÉANS, *Poés.*, p. 127, Champ.-Fig.)

Et ayant entendu une voix plaintive,
s'approcha petit a petit, et trouva ceste
jeune dame ayant les yeux crevez et les
mains couppees, qui *regretoit* ses malheurs.
(LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, III,
Bibl. elz.)

— Neut., exprimer des regrets, se lamenter :

Ploront si oil e si getet granz cris ;
Sempres *regreter* : Mar te portai, bels filz !
E de ta modre quer aveles mercit ?
(S. *Alexis*, str. 88^r, xi^e s., Stengel.)

Ansinc les meres *regratoient*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15608, f^o 55^r.)

Et venoit chantant un sonet novel et en
regretant et en la fin nomoit u refrain
Gromar le suen chier fill et ploroit a
chaudes lermes. (*Artur*, Richel. 337, f^o 280^b.)

Si eut ele, et en *regretant*
Dist...
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 1083, A. T.)

Ainsi *regrettout* et plorout
Que vis apres lui demorout.
(*Vie de S. Evroult*, II, 1829, Blin.)

Or sont en enfer, ou il pleurent, crient,
ullent, *regrettent*. (*Liv. de vraie sapience*,
ms. Nancy, f^o 2 r^o.)

Et Normant pristrent leur seigneur et
l'emporterent plorant et *regretant* a Rouen.
(*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 122^b.)

JEDOBOS.

Onques mais n'en devisay
A aucun, tenue l'ay secreto,

OCTAVIAN

Dictes la.

JOAB

Gramment je *regrete*

A l'ouir.

ELNATHAN

Aussy fais je moy.

(*Myst. de l'Incarn. et Nativit. J. C.*, II, 404, Le Verdier.)

— Réfl., exprimer ses regrets, se lamenter :

Olez com il se *regreta* :
Hal ! fait il, sens et beautez,
Petit avez en moi duré.
(*Fl. et Blanceflor*, Richel. 19152, f^o 198^r.)

— Impers., être une cause de regrets :

Tel as ocis dunt al coer me *regrete*.
(*Rol.*, 1566, Moller.)

Assures vous que je reconnoistray vos services a vostre contentement, et qu'il vous *regrettera* toute vostre vie de ce que vous n'aures pas esté plustost mon serviteur. (17 avril 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 338, Berger de Xivrey.)

— Act., appeler au secours, invoquer, implorer :

As avirans dunc se metent,
La grace Deu mult regretent
Quer ne savent quel part aler.
(S. Brandan, 229, Michel.)

As avirans moult tost se metent
Et la merci Deu moult regretent
Car ne seivent quel part aler.
(Ib., Ars. 3516, f° 101^b.)

Et l'amirans Balans hucies et regretes :
Sire, c'or venes tost et si nous secoures !
(Fierabras, 5029, A. P.)

Et lors le dit exposant commença a regreter nostre dame de Montfort. (1400, Arch. JJ 155, pièce 391.)

— Infin. employé substantivement :

Les souzpirs et les regreters.
(ADEM., Cloem., Ars. 3142, f° 32^a.)

El regreter qu'il fait sovent
Velt que guard san comandement.
(SAMSON DE NANTUIL, Proverbia Salomonis, ap. Bartsch, Lang. et litt. fr., 152, 18.)

Mes riens n'i vaut le regreter.
(Rose, 13130, Méon.)

2. REGRETER, v. a., relater, raconter :

Si comme il lour ont regreté
Les choses ainsi recordées.
(Dial. de S. Grég., ms. Evreux, f° 132^a.)

Si com l'istore va contant,
Qui le fet mot a mot regreté.
(Vie S. Grég., ms. Evreux, f° 138^a.)

REGRETEUS, regrett., regrecteux, adj., qui regrette :

Tant est de son mal regrecteuse.
(G. MACH., Poés., Richel. 9221, f° 49^a.)

On y voyoit jeter Europe un oeil piteux,
De son pais laisser pleuramment regrecteux.
(MONTLYARD, Mythologie, p. 89, éd. 1607.)

— Qui est digne d'être regretté :

Et diray du tres piteux et regrecteux
partement de Saintré. (Petit Jehan de Saintré, ch. LVIII, éd. goth.)

— Passé dans les regrets :

... L'ennuieuse trainee
De nos ans regrecteux.
(CHASSIGNET, Mespris de la vie, Disc. a de Yaramb., Besançon, 1594.)

REGREVVANCE, s. f., aggravation :

Et pour regrevance de doeil, le navire
s'emplissoit d'eau qui paroultroit ce mortel
desconfort. (J. MOLINET, Chron., ch. CCCXXXIV, Buchon.)

REGREVER, v. a., causer du dommage à :

La tierce porte meismes, qui a non la
porte del Chien, regrevoit mout les noz.
(G. DE TYR, IV, 14, P. Paris.)

Li quens de S. Pol les regrevie,
Li et sa route a l'empresier,
Cil les assaillent sanz cessier :
Tost meurt qui par ous est hapié.
(G. GUIART, Roy. lign., Richel. 5698, p. 349.)

— Aggraver :

Affin que Dieu ne le fasse trabuchier au
parfont d'enfert et qu'il ne luy regrevast
ses painnes et douleurs. (EXIMINES, Liv. des
anges, Richel. 1000, f° 22^b.)

REGREY, s. m., grès ?

Depuis que ledit agout tomba sur lui,
tant par moyen ledit agout comme par
les pierres et regrey qui cheurent quant
l'en recovry ladite tour, icellui Guillaume
a souffert grant domaige. (15 avr. 1421,
Reg. consul. de Lyon, 300, Guigue.)

REGRIFFER (se), v. réfl., se plaindre
à son tour :

Et s'il advient que pour un grand ennuy
de noise que sa femme luy fait, il luy
mescheut tant qu'il se vousist regriiffer et
rebeller de respondre ou autrement, sa
peine sera redoublée. (Quinze joyes de mar.,
XII, éd. 1734.)

Litré enregistre regriiffer, v. a., grif-
fer de nouveau.

Centre, se regriiffer; Vionnaz, Bas-
Valais, se régrifa, tenir tête, se dé-
fendre, se rebiffer.

REGRIGNÉ, adj. et s., irrité, grin-
cheux :

C'est un regriigné, un jaloux, un flouet.
(CHOLIERES, Matinees, p. 142, éd. 1585.)

Il ne faut qu'un catarre qui la (votre
femme) vous perclusera... la rendra regri-
gnée et hideuse a voir. (Ib., ib., p. 190.)

Vosgien, régrigné; Doubs, regriigné,
maussade, ridé. Savoie, regr'gni, Suisse
rom., regriigné, ridé, froncé, crispé,
ratatiné.

REGRIGNIER, -ingnier, -engnier,
-agnier, verbe.

— Act., faire mauvais accueil à, re-
pousser :

Chacun le regriignoit. (J. D'OUTREMEUSE,
Myreur des historis, I, 632, Chron. belg.)

Al conte de Louz Arnus se sont li nobles
aloies, et l'ont esluit a mambor les nobles
de la citeit et l'ont ameneit a Liege, et li
capitle le regrengnat. (Ib., ib., VI, 157.)

— Neut., maugréer :

Et li Danois vint a eaux et les metit en
esprove, et les prenoit parmy le diestre
bras de sa main diestre, entre le cuete et
le main et les straindoit si fort, qu'il n'y
oit onques homme, ne ly roy ne altre,
qu'il n'eriaste ou al moins qu'il n'ne
soie tordist en regrengnant fours que dois :
che furent Guilheame de Bars et Johans
de Harnes, le fis le conte de Louz. (J.
D'OUTREMEUSE, Myreur des historis, V, 134,
Chron. belg.)

— Réfl., s'irriter, maugréer :

Ne veul pas samblir le guaignon
Qui se heriche et regriigne
Quant .i. autre mastin le rekingne.
(Yvain, Richel. 1433, f° 66 v°.)

Viz gens de court, que vous diroye ?
Qui s'aloient fort regriignant,
Tous d'un estat, chascun contemp
D'estre seulz, et d'avoir le los ;
Pour ce dit on communement,
Deux chiens sont mauvais a un os.
(E. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, f° 367^a.)

Et dist Charle: Se homage me faisiez
comme homme, vou terre relevez, vous
feriez chu que la loy at jugiez. Quant Ge-
rars l'oit, si soy regriigne et regarde Char-
lon mult fellement et dist... (J. D'OUTRE-
MEUSE, Myreur des historis, III, 79, Chron.
belg.)

Ensi dist l'evesque, et ancors dist pa-
rolles sour Conrart, plus grandement sour
son honour, tout halt, dont je me tay por
l'onour del empire dont ilh se fust regri-
gnier. (Ib., ib., IV, 368.)

Wall., Picard, regriignier; Champ.,
Bourg., Beaune, regriigner les dents,
grincer des dents. Lorrain, resgréni;
Vosgien, régrigné, rechigner. Suisse
rom., se regriigner, se froncer, se ratati-
ner.

REGRIILLÉ, voir REGREILLIÉ.

REGRIINCER, regriinsser, v. a., grin-
cer :

Tramblant la tête, et regriinssant les dents.
(La Peruse, Medee, p. 39^a, Poitiers 1535.)

REGRINGNE, s. f., mésintelligence :

Le roy en nulle fin dist quy ne le fereit
et que il se laireit avant tout desmenbrer,
et le gouverneur l'eut mout a grief, et
monta atant seste regringne que le seignor
de sur gouverneur vost asaillir. (Gestes des
Chiprois, p. 323, G. Raynaud.)

REGRINGNIER, voir REGRIIGNIER.

REGRINGOTÉ, adj., qui gazouille :

Je dirois la grand messe, et le temple vouté
Retentiroit dessous mon chant regringoté.
(RONSARD, Œuv., VII, 99, Bibl. elz.)

Il m'enferme en ceste cage,
Et, pour domter mon courage,
La musique est d'un costé
Qui, d'un ton regringoté,
Vient adoucir ma manie.
(Le Passe-temps de Jean Le Blanc, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VIII, 130.)

Leurs tirades fredonnées, et leurs roule-
mens regringotez. (FLORIMOND RAEMOND,
Naissance de l'heresie, p. 1010, éd. 1610.)

REGRINGOTEUR, adj., qui gazouille :

Comme d'une haleine douce,
D'une langue qui tremousse
Dans un bec regringoteur,
Ilz descouvrent leur douleur.
(P. DE CORNU, Œuvr. poét., p. 110, éd. 1583.)

REGRISSÉ, adj., hérissé :

Comme un tigre aiant perdu tous ses petis,
Montre tout regriissé par l'aigre craquetis
De ses meurtrieres dans et par sa grand furie,
Allant deça, dela, combien il a envie,
De se voulloir venger de ce raptieur facheux.
(Les Efforts et Assauts faicts et donnez à Lusignan,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. VI, p. 323.)

Ses cheveux *regraissez* par sa colere en rond.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

REGROCIER, -oucier, verbe.

— Act., gronder :

Et se il se corouce
Et sa fame *regrouce*
Maudient l'assamblee.

(*L'Estillement au vil.*, Richel. 837, f° 119^a.)

— Neut., grogner :

En son cuer en groigue et *regrouce*.
(*Fabl. d'Oc.*, Ars. 5069, f° 93^a.)

REGROIGNIER, regroin., regron., verbe.

— Neut., grogner, se plaindre :

Mout se plaint et vet *regroingnant*.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 134 r^a.)

— Act., réprimander :

Toudis rempiroit, jusqu'a tant que Nogier soit corochat et les *regrongnat* acertes.
(J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, IV, 136, Chron. belg.)

Et comment dea ? tu nous *regrongnes*.
(*Les Rongneux qui grattent chascun*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 237.)

REGRONGNÉ, adj., crochu :

Les ongles *regrongnes* segnefient personne avaricieuse. (*Kalend. des berg.*, p. 147, éd. 1493.)

REGROSSÉMENT, s. m., action de reprochier :

De l'action sur *regrossément* de lettres et textes. (*Traité de droit*, ms. Lille 169, Table.)

REGROSSOYEMENT, s. m., action de regrossoyer :

... Et icelle commission et rescription [avons ordonné et ordonnons estre] delivrees audit Jehan de Lannoy, audit nom, a la sceureté dudict Jennin constraingnet audit *regrossoyement* faire et suffrir ceulx qui seront a contraindre par toutes voyes deues et raisonnables. (13 mars 1548, *Ord. du bailli*, Cartulaire des titres du bailliage, n° 5, f° 381 r^a, Arch. Tournai.)

REGROUCIER, voir REGROCIER.

REGROUI, regrouvi, adj., ratatiné :

Les dames se moquoient de sa femme qui avoit de chelifs enfans, maigres et *regrouis*, au lieu que les leurs estoient fraiz, gras et bien potelez. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 92, Roybet.)

Regrouvi, A starveling, wreckling, writing. (COTGR., 1611.)

REGROUILLER, v. n., grouiller :

Tout *regrouille* de vers, le peuple esmeu s'es-
[longne :
On adoroit un roy, on fuit une charongne.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, Bibl. elz.)

REGROUMELLER, v. n., résonner :

La voyla qui encor *regroumelle* a l'oreille
De ce dolent esprit qui encor ne s'esveille
Par ses murmures vains.
(JAN DE LA TAILLE, *Saut furieux*, III, éd. 1573.)

REGUAEGNIER, voir REGAAIGNIER.

REGUARDEMENT, voir REGARDEMENT.

REGUARDURE, voir REGARDURE.

REGUENCHIR, -cir, v. n., revenir par côté :

Tost furent Francels recovreiz,
Si lor *reguenchissent* es vis
D'ire e de maualant espris.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5310, Michel.)

Et li Griu *reguenchirent*, les vers elmes lacies.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 25^a, Michelant.)

Cil qui vont apres les chargies
Reguenchirent quant mestiers fu.
(*L'Escouffe*, Ars. 3319, f° 9^a.)

— *Reguenchi*, part. passé :

Il n'i ot .i. seul Griu de ferir convoitous,
Ne soit tous *reguenchis*, fiers et cavaleros.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 25^a, Michelant.)

REGUENCIR, voir REGUENCHIR.

REGUERDON, -guierdon, s. m., récompense :

Ne gré ne *reguerdon* n'en ai.
(R. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 3^a.)

S'il ne feust secorrus, tantost l'eust il pendu,
Du mocqueur li heust son *reguerdon* rendu.
(*Gir. de Rossill.*, 2363, Mignard.)

Tel *reguerdon* au duc rent pour ses blaux ser-
[vices.
(*Ib.*, 3226.)

En lieu de toutes graces et de grant *reguerdon*
Vuilz que vous m'otroies tout ensamble cest don.
(*Ib.*, 6077.)

Afin et a intencion
Qu'il en recoussent *reguerdon*.
(DEQUILVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 82^b, impr. Inst.)

REGUERDONEMENT, rewerd., reward., rewerdenemant, rewardenemant, s. m., récompense :

Si tu as en ti la beateit d'oneste conser-
vacion, et l'odour de bone nommeie, et
l'intencion del *rewerdonement* qui est a
avenir. (S. BERN., *Serm.*, p. 167, l. 2. Foerster.)

C'est ke ju mate en obli celes choses ke
daier mi sunt et si m'estande a celes ke
davant sunt ensi ke ju ades enseené l'ai
audit *rewerdenemant* del celestien appele-
ment ki est an Jhesu Crist. (*Li Epistle Saint
Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 21 v^o.)

Et lai iert li perfections de ceste perfec-
tion ou li perfeiz conseuemanz iert del per-
menant *rewardenemant*. (*Ib.*, f° 22 v^o.)

Certes, chier sire, an ceu c'um t'aimet
est ton amors meimes tresgranz *rewardone-
mentz* al cuer ki t'aimet et apres li vie per-
menanz. (*Ib.*, f° 83 v^o.)

Cil ki en ceste vie cessent de perverse
veure reposerunt lai et *rewardenement* ces-
lestien espoantaule eswart. (*Greg. pap.
Hom.*, p. 48, Hofmann.)

Li *rewardonementz* de ses mais li iert ran-
duz. (*Ib.*, p. 90.)

REGUERDONEOR, rewer., s. m., celui qui récompense :

Li fils de Deu naist: or soit liez cil ki
granz choses suelt desirer, car li granz
rewerdoneores est venuz. (S. BERN., *Serm.*,
25, 35, Foerster.)

Nuls nen est qui semblanz soit a ti, tres
larges doneires, tres droituriers *rewerdo-
neres*. (*Id.*, f° 162, 27.)

**REGUERDONER, -onner, reguierdo-
ner, reguerdu., reguerredu., rewerdo.,
regardonn., verbe.**

— Act., récompenser, payer en re-
tour :

E David le prophete dist
Solum ceo k'il i ad escrit :
La vengeance lessez a moy
E jeo le bien *rewerdorey*.

(*Evang. de Nicodème*, 3^e vers., 916, A. T.)

Dont nous ne les avons pas si bien *re-
gardonnes* comme nous vosissions. (1375,
Test. de L. II, d. de Bourb., Arch. P 1364.)

Et s'il besongne bien que, apres son re-
tour, l'on le *reguierdone*, et s'il ne besong-
ne il ne vult riens avoir. (19 déc. 1418,
Reg. consul. de Lyon, I, 143, Guigue.)

Celluy lequell sera juste et fera tousjours
bonnes œuvres sera *reguerdonné* de Dieu.
(*Prem. vol. des Ep. et Evang. de Kar.*, f° 87
v^o, éd. 1519.)

Quant les biens faictz seront *regardonnez*.
(*La Loyauté des Femmes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e
s., II, 36.)

Lors ceux qui abandonnoient l'un pour
venir a l'autre, estoient honorez et *reguer-
donnez*, qui estoit la cause pourquoy quel-
quefois un exercite entier laissoit son
empereur pour venir a son ennemy. (SEYSEL,
Appian Alex., f° 388 v^o, éd. 1560.)

— Neutr., donner une récompense :

En vengeance *reguerredunerat* es enemis
de cels. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge,
Cant. Moysi, 66, p. 278, Michel.)

Neient sulunc les noz pecchez fist a nus,
ne sulunc les noz iniquitez ne *reguerredunad*
a nus. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CII, 10, Michel.)

... Tant pour le remede de s'arme que
pour *reguerdoner* a ses servant... (1337,
Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel,
Arch. du Prince, M^s, n° 26, Mon. de
l'hist. de Neuchâtel, I, 456.)

REGUEREDONER, voir REGUERDONER.

**REGUERPIR, rewer., v. a., abandon-
ner en retour :**

Se il avenoit ke Jehans dou Mortier, u
autres pour lui, racatoit les .xx. lb. de tor-
nois de rente, par an, ke il a vendus a Jehan
Bierenghier, et que il puet racater, devens
les prochains .iiii. ans ki sont a venir,
Jehans Bierenghier doit *rewerp* le tierce
partie del iretage devant dit en laie main,
lu u Jehans dou Mortier vorra. (1297, *C'est
Jehan Bierenghier*, Chirog., St-Brice, Arch.
Tournai.)

Li devant dis Jakemes Baloire, a l'iretage
desus dit revendu, *rewerp* il et clamet

quitte a tous jors hiretivement a Jehan dou Mesnil. (16 octobre 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Par laquelle cose li hoir Jakemon de Bari, qui fu, turent d'acort que li rente et li maires des eskievins de Tornay leur a *re-werpit* et quittet a tous jors. (Juin 1319, *C'est le mayeur des eskievins pour Rogelait de Clermays*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

REGUERROIER, v. a., faire de nouveau la guerre à :

Et puis gaires ne demora
Quo son frere *reguerroia*
(Ph. Moux., *Chron.*, 17870, Reiff.)

REGUEST, voir **REGAIT**.

REGUET, voir **REGAIT**.

REGUETTER, voir **REGAITIER**.

REGUIDE, s. m., guide :

Raison *reguide* des humains. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

REGUIERDON, voir **REGUERDON**.

REGUIERDONER, voir **REGUERDONER**.

REGUIGNER, voir **RESCHIGNIER**.

REGULAIRE, adj., régulier :

Mais tu ki tiens vie hermitaine,
En grenier ies : pais as chertaine,
Quant aimes vie *regulaire*.
(RECLUS DE MOILIENS, *Carité*, cxxix, 10, Van Hamel.)

REGULARITÉ, s. f., détail :

Nous en avons escrit les *regularitez* plus au long en la vie de Sylla. (AMYOT, *Vies*, Marius, éd. 1567.)

REGULE, s. f., règle :

Statuons que les notaires desdites court deputez pour ouyr tesmoins sur exces soient constrains de pareilhes status et *regules* desquelles autres notaires sont tenus. (1337, *Modif. des stat. de la court de Liège*, Pawillart, Université de Liège.)

REGULÉ, voir **RIEULÉ**.

REGULEMENT, s. m., action de régler, de diriger, de conduire :

Et pedonomie est *regulement* d'enfans quant aux meurs. (ORESME, *Polit.*, 2° p., 96°, éd. 1489.)

REGULER, voir **RIEULER**.

REGULIER, -ler, s. m., règle :

Des *reguliers*, del jur
De concurrent valur.
(P. DE TRAUN, *Cumpoz*, 195, Mall.)

E or veez briefment
Senz nul decevement
Quantes *reguliers* unt
Li meis ki en l'an sunt.

(*Ib.*, 2867.)

REGYMENT, voir **REGEEMENT**.

REHAIGNET, *rehaing.*, s. m., reste, relief :

On voit pour mieus le grant disner atendre
Souvent .i. *rehaignet* anchois mengier.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 146, f° 10 v°.)

Moines, voles vous dont bien faire?
Alons a Raoul le waidier,
Il a aucun *rehaignet* d'ier,
Bien puet estre qu'il nous donra.
(*Id.*, *li Jus Adam*, p. 333, Coussemaker.)

Hane, demandes Ravelet
S'il a chaines nul *rehaignet*
Qu'il ait d'essoir repus en m.e.
(*Id.*, *ib.*, p. 336.)

— Coup violent :

Prist un grant maillet,
Puis a juré Dieu c'un tel *rehaingnet*
Donra au lardier qu'il sera froez
S'encore ne dist du latin assez.
(*Du Prestre qui fu mis au lardier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, 11, 23.)

REHAIR, v. a., comme le simple *hair* :

En ses aides molt se fie,
Et ses lions nel *rehet* mie.
(*Chev. au Lyon*, 4327, Holland.)

Par tout li bon *reheent* lui.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1675, Delmotte.)

REHAIT, *reheit*, *reheet*, s. m., plaisir, souhait :

En grant avoir, en grant *rehait*
Tost anoiente un grant meffait.
(*Athis*, Richel. 375, f° 137^b.)

Jo vey cy le putoys ;
Seyt en vile, seyt en boys,
Force no fet mes ke il en eyt
Gelyne ou poucyn a soun *reheet*.
(*The Treatise of Walter de Bibleworth*, p. 166, Wright.)

REHAITIER, -eitier, -etier, -aistier, verbe.

— Act., réjouir, reconforter :

Et *rehaite* sa gent en disant : Mes amis,
Avises vous comment que nous soions garis.
(*Chev. au cygne*, 20810, Reiff.)

Qui en son cuer s'amor *rehete*
Soupire et ploure tenrement.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 139^a.)

Car rices sui de bon segnor
Qui me metra en haute honor,
Se de tant me voles aidier
Que vos me plaise a *rehaitier*.
(*Ib.*, 10243, Crapelet.)

Car genz armee ledengie
Est a grant poine *rehetie*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 80^b.)

Et esgarda devant son vis,
Si vit de Libe le pais,
Tout *rehaite* ses compeignons.
(*Eneas*, ms. Montpell. H 251, f° 149^d.)
Pur ses hostes *reheiter*.
(*Un Chival. e sa dame*, Ms. Cambr. Corpus 50, f° 93^d, P. Meyer, *Rapp.*)

Ben ait ki vus i enveia
E ki de tant me *rehaite* !
(*Lai del Desiré*, p. 30, Michel.)

Je chanteré... non mie la fole chançon de Babilone, qui vient de vin de confusion, qui fet lo sen perdre et lo chief doioir ; mes chançon qui vient dou vin de leece qui *rehete* lo corps et garist l'ame. (*Commentaire sur le sautier*, f° 153, ps. LXXIV, 10.)

Car bien scevent les cuers
Tourmentez *rehaitier*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 159^a.)

Chascuns d'aus sa gent moult *rehete*
De bien se.e et de bien ferir
Et de bien l'estor maintenir.
(*Florian*, 3048, Michel.)

La vint li rois Henris qui les va *rehaissant*,
Et lor dit : Bonne gent, ne soiez recreant.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 11679, var., Charrière.)

Et dont ala sa gent noblement ordenant,
Et lor donna bon cuer et les va *rehaissant*.
(*Id.*, *ib.*, 15856.)

— Secouer vivement :

Mais cil qui plus (pooit) de paines
Soffrir que nus crestiens hom
Voit et sent de son compaignon
Que il commence a alasquier,
Dont ne s'i vot plus delaiier
Quo l'alaine puist recovrier :
Ains ie commence a *rehaier*
Si durement que cil li prie
Merci por Dieu qu'il ne l'ocie.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 96^a.)

— Avec un régime de chose, rafraichir, renouveler :

Quar li contes me seroit grief,
Qui le voldroit recomancier,
Et les paroles *reheitier*.
(*CREST.*, *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 27^a.)

— Réfl., se réjouir, se reconforter :

Car mengies, sire, por Dieu le droiturier :
Jors est de Pasques, c'on se doit *rehaier*.
(*R. de Cambrai*, 1925, A. T.)

Herapois sont prodome et dou mestier sachant,
Et chascuns s'est seigniez, si s'an vont *rehaies*-
[tant].
(J. BOU., *Sax.*, cxii, Michel.)

De chief en chief l'a esgardé ;
Des enseignes qu'il i trova
E des saluz se *rehaite*.
(*MARIE*, *Lais*, Milan, 270, Warnke.)

Walwains en est a lui alez,
Ses cumpaignons i a menez :
Sire, fet il, *rehaitez vus* !
Pur amur Dieu, parlez a nus ;
(*Id.*, *ib.*, Lanval, 521.)

Quant Sarrasin l'entendent, chascuns se *rehaite*.
(*Chans. d'Antioche*, 1, 533, P. Paris.)

Li escuiers moult s'en *rehete*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 92^a.)

Et si vous di tout entresait
Qu'elle ot la bouche si bien faite
Nus ne le voit ne s'en *rehaite*.
(*Rich. li biaus*, 150, Farster.)

Quant il ot la lettre leue,
La coulour li est revenue,
Et se commence a *rehaier*
(*Couci*, 2389, Crapelet.)

Ainssi se va reconfortant.
Et dedens son cuer *rehaissant*.
(*Ib.*, 2905.)

La guette qui cornoit les faisoit esmaier ;
Bertran prist a chanter et a lui *rehaier*.
(*Cuv.*, B. du Guesclin, 928, Charrière.)

— *Rehaitié*, part. passé et adj., gai, joyeux :

Baut e joins e *rehaitié*
S'en sunt a lor niefs repairié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 601f, Michel.)

Quant le peuple vit ce, il fu tout eslescié et *rehaitié* de la joie de ce miracle. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., XXIV, P. Paris.)

— Rassuré, tranquille :

Mais tant vos di je bien que soiez *rehaitié*
Qu'il n'ont de vous mal faire volenté ne envie.
(*Aye d'Avignon*, 3605, A. P.)

REHALEGRER, *ralegrer*, *rall.*, verbe.

— Act., réjouir, rendre la gaité à :

Asquantes dient surs, pur li *rehaleger*,
Rotruenges e vers de chaunçons haute cler.
(*Horn*, 1247, Stengel.)

La Sibylle *ralegre* l'Eglise quant elle chante : Vierge, resjouy toi. (FLORIMOND RAE-MOND, *L'Anti-Christ*, f° 320 v°, éd. 1599.)

— Réfl., se réjouir :

Ay esté ce matin visiter le prince pour *me rallegger* avec luy au nom de V. M. de ceste grande et divine victoire. (1^{er} oct. 1571, *Lett. de M. du Ferrier à Ch.* IX, Négoc. de la France dans le Lev., III, 204, Doc. inéd.)

Rallegrez vous en Dieu.
(CHASSIGN., *Ps.*, XXXI, Lyon, 1613.)

REHAPER, *rehapper*, v. a., ressaisir :

Mors, tu mengues quanc' on mout,
Et qui *rehapes* quanc' on tout.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XVIII, Crapelet.)

Tantost de si pres les suivrons
Qu'il ne nous pourront eschapper,
Tu les me verras *rehapper*
D'un autre tour, s'on ne me noye.
(*Mir. N. D.*, I, 236, A. T.)

REHARDIER, v. a., encourager :

Li évesque at ses gens *rehardié*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histours*, III, 85, Chron. belg.)

REHARER, v. a., augmentatif de *harrer*, exciter fortement :

Reharer, aidez vous de *harer*. (NICOT, 1606.)

REHARIER, v. a., augmentatif de *harier*, agacer fortement :

Reharier, aidez vous de *harier*. (NICOT, 1606.)

1. **REHASTER**, v. a., piquer de nouveau avec la lance :

Mais Aiols le *rehaste* comme senes
Que par devant les ars l'a tout copé,
Que mort l'a abatu et craventé.
(*Aiol*, 1327, A. T.)

— Piquer avec la broche :

La viande sans plus atendre
Rehastent mult tres durement.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 108^v.)

2. **REHASTER**, verbe.

— Act., hâter, presser :

Gaudins *rehaste* son venir.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 158^d.)

— Réfl., s'élançer, attaquer de nouveau :

Le geant comme forcené saillit sur piedz; il vint vers Gerard, si luy donna ung coup de poing si grant que tout l'a estonné : puis *se rehasta*, et prist Gerard par l'escu. (*Gerard de Nevers*, f° P^{re}, éd. 1520.)

REHAULMER, *-haulmer*, res., v. a., remettre le heaume à. et, par extension, ranimer :

Messire Pierre de Courtenay fut *reshaulmez* et remis en bon estat, dont se traist avant le sire de Saint Pry pour jouser. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 45^r.)

Les *rehaulmerent* et remirent a point. (*Id.*, *ib.*, f° 51^r.)

REHAUSSEURE, s. f., monticule :

Les parterres sans *rehausseures*, et petits murs, ne restoient d'avoir de beaux cabinets. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 131, éd. 1571.)

REHAUT, s. f., augmentation de valeur :

Ils ne valloient lors gueres moins que cinq mille escus, mais ils valent maintenant d'avantage, a cause du *rehaut* des monnoyes. (LARIVEY, *la Constance*, II, 2, Bibl. elz.)

REHAUTON, s. m., les secondes criblures du blé ou de tous autres grains :

Eussent la disime garbe par an de quant que il vien en nostre grange, et les jarbes desloies, et la moitié du hauton et tout le *rehaution*. (1261, *Cart. de Choisy-au-Bac*, Arch. LL 1023, f° 33^r.)

Tout le menu fuerre, tout le *rehaution* du blé, tout le *rehaution* du secourjon. (1269, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 133^r.)

Cf. HAUTON.

REHAYNER, v. a., peut-être pour *rehayonner*, étaler, exposer en vente :

Matho, torneur, pour avoir acheté une bansellee de fromaige et puis *rehayné* au marché. (1441-1443, *Reg. aux Comptes*, Arch. mun. Dinant.)

Cf. HAION.

REHEARSAL, *rehersall*, s. m., dispositif, rubrique :

Come epiert par le *rehersal* deins le statude. (LITTLE., *Instit.*, 13, Houard.)

Si come appiert par le *rehersall* et parole de le dit statut. (*Id.*, *ib.*, f° 22.)

Cf. REHERCEMENT et REHERCIER.

REHEAULMER, voir REHAULMER.

REHEMBRE, voir RAEMBRE.

REHENNIR, v. n., hennir de nouveau :

Rehennir. To neigh, or whinnie often. (COTGR., 1611.)

REHERBER (se), v. réfl., se recouvrir d'herbe :

Plus facilement *se reherbent* les lieux abaisses que les esleves. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

REHERBERGIER, *rehierbeghier*, verbe.

— Act., remettre en ordre :

Que sa terre a si ratrees
Et renforcies et refermees,
Les murs refais, les tors haucies
Et les viles *reherbergies*
Qu'ele ne crient home qui vive.
(*G. de Palerne*, Ars. 3319, f° 153^v.)

Et s'uns trastes ki est enboukies en le masiere de le basse cambre, viers le grange, ki porte el soustient de le maison, sour roduil, par deviers le grange, deffa-loit, remettre le puet on quant besoins sera, et sus *rehierbeghier* tout en autel puint que cil trastes iest aujourdui et c'on a sus hierbeghiet. (Juin 1274, *li Escris de le maison ki fu Dame Mariuen Catine*, chir., Arch. Tournai.)

— Réfl., se loger de nouveau :

Par dedens Bellien nos *reherbergerons*.
(*Cong. de Jerus.*, 1109, Hippeau.)

Les povres gens qui fui s'en estoient et qui eschaperent de la bataille se rassemblerent et s'i raherterent la endroit et *reherbergerent* au meaus qu'il peurent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 117^b.)

— Act., donner de nouveau à titre d'*herbergement* :

Il auroit supplié Leurs Excellences de ne le vouloir priver des dictes raisses tellement qu'ayant pleu a icelles de nous commander par leurs lettres du dix-septieme de decembre mille six cent et vingt deux de les luy *reaberger* de nouveau, a ceste occasion nous, le dict baillif, au nom d'icelles Leurs dictes Excellences et par vertu des dictes lettres avons abergé, remis et laissé, comme par ces presentes abergeons, remettons et laissons purement et perpétuellement au sus nommé seigneur Rigaud absent, honneste Jean Chabrotson beau-frere et procureur présent et au nom d'icelluy. (10 juill. 1623, Arch. Lausanne, Romainmôtier, Doc. de la Suisse rom., V, 673.)

REHERCEMENT, s. m., répétition :

Il ont fermee, ce est affermee et *reherciee* entr'els parole felenesse, ce fu *tole*, *tole*, *crucefie*, *crucefie*, li *rehercemenz* fu affermementz. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 63^r.)

REHERCEOR, s. m., celui qui répète, méditant :

Li Cornot sont *reherceor*,
De plusieurs eure *tricheor*.
(*Tristan*, I, 3230, Michel.)

REHERCIER, -ercer, -earser, reercer, v. a., exprimer, répéter ce qu'on a déjà dit ou écrit :

Et devant eux *soit rehercée* ceo qu'il ad escript es rollez. (*Tr. d'écon. rur.*, XIII^e s., ch. xxv, Lacour.)

Sachez que Deu le honurez
Quant en bone entente le regardez,
Poyant volt estre et rehercé
Sicum il est pirograffé.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E. s. I. 20, f^o 6^d.)

Il nous defendent nos jolifitez
E nous rehercent nos pecchez.
(*Bozon, Sermon*, ms. Philipps 8336, f^o 8^a.)

Vous enpernez, dit ele, grant hardement
Ke me priez ora reercer ceo turment
Pus ke suy in joie e nul mal ne sont,
Assez le avez oi par escript sovont.
(*La Plainte Notre-Dame*, ms. Philipps 8336, f^o 77 v^o.)

Si que au rei ne recoviengne
Redire, ne sei corrocior
Por sa parole rehercier.

(*Chastoiem. d'un pere*, eonte XXII, 122, Biblioph. fr.)

Que ly commun clerke du Pui presente au prince, sur son acounte, son roule de defautes de ceux qi pas ne vindrent as assemblees par somounces cele anee. E soient il-luke lour nouns reherces, et il meismes demaunde, chescun par lui, et a respoundre de celes defautes. (*Le Feste de Pui*, dans *Lib. Custum.*, I, 223, *Rer. brit. script.*)

Et en mesme cel estatut *soit rehercé* un article qui fuist fait en temps de bonne memorie le roy. (*Stat. d'Edouard III*, an V, impr. goth., *Bibl. Louvre.*)

Coment que ne *soit* expressement dit, ou rehercé en le done. (*LITTL., Instit.*, 17, Houard.)

Ci bien que les jurors poient aver conusance de le lease, auxy bien il poient aver conusance de l'condition que *fuit* declaré et rehersé sur le leas. (*Id., ib.*, 366.)

Et mults auters choses et cases y sont d'estates sur condition en la ley, et en tiels cases il ne besoigne d'aver monstré aucun fait rehersant la condition, pur ceo que la ley en luy mesme purport le condition. (*Id., ib.*, 384.)

— Indiquer en détail, énumérer :

Ne set (Berte) ou on la maine, ou avant ou [arrier, Trestoutes lor jornees ne vous vueil rehercier. (*Berte*, 565, Scheler.)

REHERITER, v. a., remettre en possession d'un héritage :

Tu as reherité tes expuls. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXVI, Buchon.)

REHERSE, s. f., retour, revirement :

Quant les femmes virent ce, si ne fut pas sans demander la cause de ceste reherse. (*LOUIS XI, Cent Nouv.*, xxx, Jacob.)

REHERSER, v., herser de nouveau :

Il le rehersent (la terre) et debrisent,
En mainte guise le devisent.
(*GUY DE CAMBR., Barlaam*, p. 172, v. 25, P. Meyer.)
Impr., reherent.

Reherser. To harrow over again. (*COTGR.*, 1611.)

REHIR, adj., de rechef :

A lui vait joster de rehir.
(*Parton., Richel.* 19152, f^o 135^o.)

Cf. DE RECHIEF, et REGIERES.

REHIZ, adj., roide, rude :

Ci lor rendons estor dur, et fort, et rehiz,
Ainz qu'il nos aient ci tres qu'au vespre assailliz.
(*Parton., Richel.* 19152, f^o 174^d.)

REHOCHER, verbe, hocher de nouveau :

Rehocher. To shake, wag, or jog again. (*COTGR.*, 1611.)

La Bresse en Vosges, rehocher.

REHONNIR, v. a., honnir de nouveau :

Rehonnir. To shame, or dishonour once mere. (*COTGR.*, 1611.)

REHONORER, v. a., honorer, respecter extrêmement :

Veant lui tant le rehonorerent,
Pharamon son filz couronnerent.
(*GUYART, Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 142^o.)

REHORDER, rehourder, verbe.

— Act., remparer, fortifier de nouveau, rétablir les fortifications d'une ville, les réparer :

Li murs fu despecies, s'estoit rehordes,
et ele monta deseure. (*Aucass. et Nicolette*, p. 20, Suchier.)

Et quant ce virent li Grieu, si recomencierent la vile a rehourder endroit als, qui mult ere fermee de hals murs et de haltes tors. (*VILLEHARD.*, 233, Wailly.)

Et trova que li chastiaus estoit tout fondus. Si le referma, et rehourda iluec le mostier Sainte Sophie, qui mout estoit biax et haus. (*Id., ib.*, CLXVIII, P. Paris.)

Il fist rehourder ses chastiaus, et enforcier a son pooir. (*Chron. anon. des R. de Fr.*, *Rec. des Hist.*, XXI, 92.)

— Réparer en général :

Pour rehourder la cheminee qui estoit gastee par le feu qui y avoit esté. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f^o 172 r^o.)

— Réfl., se fortifier :

Tandis Renars se rehourda
Et moustre bien et fait sanlans
Que ja jour n'ert vis recreans.
(*Renart le nouvel*, 3616, Méon.)

REHOUEMENT, s. m., action de rehouer :

Rehouement. Repastinatio. (*ROB. EST.*, 1549.)

Repastinatio, rehouement. (*MOREL, Thres.*, éd. 1620.)

REHOUER, v. a., houer de nouveau :

Les vigneron appellent houe un instrument fourchu a deux dents, duquel on plante les crocettes; dont anciennement on appelloit les vieilles vignes rehouees, qui estoient de rechef houees; ainsi peut on proprement appeller la vieille vigne qu'on remet en nature, et qu'on repeuple de nouveau plant. (*COTEREAU, Colum.*, III, 18, Paris 1555.)

Faisant rebiner et rehouer une sienne possession. (*Du PINET, Pline*, XIII, 13, Lyon 1566.)

Rehouer ou rebacher de nouveau la terre. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

En tel estat demeurera la vigne jusques au moi d'octobre ou de novembre, qu'on la rehouera de la sorte de labourage dicte hyverner pour la saison. (*O. DE SERR.*, *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Rehouer. To diganew; to alter ground by often digging it, also, to dig or open a plant at the root a second time. (*COTGR.*, 1611.)

REHOULER, -houller, v. a., refaire, regarnir :

A Jehan de Seux, carpentier de nefes, pour .xx. journées par lui deservies a avoir recousu et renayé, par dehors et par dedens, la dicte nef, et a avoir a icelle fait et ordené tout de noel les plois, et tout icelle deshoulée et rehoulee de nouvel, et y fait plusieurs reflections necessaires, au fuer de .v. s. par jour, sont c. s. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 18^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Bietremieu Boussart, banelleur, pour ung baniel d'argille employé a rehouller, en pluseurs lieux, les greniers des Arques de le Porte Sainte Fontaine, .x. s. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item a Colart le Monne, pour avoir rehoulet d'aiselles le taupane de le maison le Siellier. (1452, *Exécut. test. de Willot Coirie*, Arch. Tournai.)

REHOUSER, v. a., rebotter :

Il leur conta tout son cas et se fist rehouser. (*LOUIS XI, Cent Nouv.*, xxiv, Jacob.)

Rehouser, aidez-vous de reboter et houser. (*NICOT*, 1606.)

REHOUSSER, v. a., couvrir de nouveau d'une housse :

Rehousser. To cover with a foot cloth once againe. (*COTGR.*, 1611.)

REHUCHIER, -huschier, -hucier, v. a., rappeler en criant :

Ainz ne la sot tant rehuchier
Perceval que nul mot li deist.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 230^o.)

Plus tost qu'il pot s'en vait .i. vies sentier,
Moult se doutoit qu'il ne fust rehuchies.
(*Enfances Vivien*, ms. de Boul., v. 1353, Wahlund, p. 34.)

Son coc rehuce a grant aleine.
(*Renart*, Br. II. 377, Martin.)

Jusqu'a tant qu'ele le rehuce.
(*Rose*, ms. Corsini, f^o 954.)

Hucierent tant, tot furent las,
Asses *rehucierent* S. Cler,
Mais je ne sai s'il ot bien clor.
(*Uns Mir. N. D.*, Ars. 3527, f° 144^b.)

Lors s'en va sanz plus arrester
Et la dame le *rehuschâ*.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 40^f.)

REHUER, v. a., huer à son tour :

Les Liegeois les ont *rehueit*. (J. D'OUTRE-
MEUSE, *Myreur des histor.*, III, 82, Chron.
belg.)

REHUILIER, voir ROBILLIER.

REI, voir RÉ 1.

REI, voir RAS.

REIDEUR, voir RADOR.

REIDNABLE, voir RAISNABLE.

REIENT, part. passé, voir RAEMBRE.

1. **REIER**, voir RAIER.

2. **REIER**, voir RIERE.

REIGE, voir REGE 3.

REIGLE, voir REILLE.

REIGLEMENT, voir RIEULEMENT.

REIGLET, s. m. ?

Plusieurs *reiglets* et esguieres. (1585, *In-
vent. de L. Gaultier*, Arch. Seine-Inf., G
3452.)

REIGNE, voir REGNE.

REIGNÉ, voir REGNÉ.

REIGNEI, voir REGNÉ.

REILHE, voir REILLE.

REILLAGE, *roill.*, *roil.*, *roillaige*,
s. m., bois débité en *reille* :

A Jakemes de le Fontaine, soyeur d'ais,
pour .iii. petis pies de soyage de bos que
il a fait, et fait faire, et ouvrier, en ledicte
maison, en quartelage, *roilage*, et aisselin
mis en oeuvre et en pourveance pour le
dicte ville. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte
d'ouvrages*, 12^e Somme des mises, Arch.
Tournai.)

A Willemme le Brun, mairénier, ... pour
roillage. (10 janvier 1429, *Tul. de Pieret le
Pot*, Arch. Tournai.)

Le cent de *roillaige*, .viii. s. (1481, *Compte*,
Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

— Barrière :

Pour entretenir les ponts de Cé et les
ponts de Louet de *reillaige* et carreaux. (17
janv. 1456, *Compt. du R. René*, p. 152, Le-
coy.)

— Charruage :

La disme se part par moitié entre les

deux dismiers, a cause de la suite de *reil-
hage*. (1521, *Cout. de La Marche*, Nouv.
Cout. gén., IV, 1126.)

REILLE, *reilhe*, *relle*, *rete*, *roille*, *roile*,
raille, s. f., ais, bardeau, poutrelle,
tringle, barreau :

Li carette de *roilles* doit une *roille*. (XIII^e
s., *Tonlieu de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 471.)

Pour soyer quatre plankes, *reilles* et
nokes. (1344, *Trav. aux chdt. d'Art.*, Arch.
KK 393, f° 94.)

Pour aissielles et *roilles* pour une fe-
nestre faire. (1398-1399, *Compt. de la mas-
sardrie*, Arch. Ath.)

Pour avoir mis deux grans loyens de
bos a trois costes dudit coulembier pour
les dittes parois tenir droites et roiller de
noeves *roilles* tout autour. (1412, *Tul. de
Miquel et Tuscap*, Arch. Tournai.)

.iii. doubles *roilles*, dont on fist une
giste. (28 août 1414, *Tul. de Colin Bourgeois*,
Arch. Tournai.)

A Anth. Flocquet, menuisier, por 20 piedz
de *reille*. (1415, *Compte*, Arch. mun. Bou-
logne-sur-Mer.)

Pour bos par luy trouvé dont on a refait
les deux manteaux de le porte des Degres ;
est assavoir les carniers, *reilles*, listeaux,
soeulles et planquies. (1415-1416, *Receptes
de Boulogne-sur-Mer*, p. 231, Ed. Dupont.)

Une *reilhe* de fer. (1481, Arch. JJ 209,
pièce 189.)

A livré une *reille* de .ix. piedz servant a
faire les barres dudit huys. (1498, *Compt.
faits p. la ville d'Abbeu.*, Richel. 12016, p.
113.)

Grant nombre de *relles*, d'aichellin, de
canlatte... (Ib., p. 159.)

Achelles a soyer en *reilles* pour une tou-
reille. (1529, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

Double *relle*. (1599, *ib.*)

On rompt un mur et on y met des *reilles*.
(Ib.)

On le trouve encore au xvii^e siècle :

Pour quantité de bois de *roille*, lam-
bourdelles et aultres petits bois livré pour
faire des fenestres. (1671, *Comptes du rece-
veur de Mortagne*, ms. appartenant à M.
Bocquillet.)

Planches, *roilles*, gaulles, pour le ciel de
la Vierge. (1676, Arch. d'Auch, ap. La Fons,
Art. du Nord, p. 93.)

— Barre pour fermer une porte :

Li vileins hurte durement
Et l'ermite vint craquement,
Le fermal oste de la *reille*.
(*Peter. Renart*, p. 414, Martin.)

Mettre deux *roilles* pour la closture tenir
ferme. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 915, Haut-
cœur.)

Cest assavoir pour une *roille* mise a
l'ais. (1459, *Tul. des enfants de Pierre de la
Crespelaines*, Arch. Tournai.)

A Nicollas le Douch, escrignier... pour
avoir reclamé trois *roilles* au devant de
ladite garderobe mise en la tresaurie nou-
velle contenant vingt sept pieds de *roilles*.

(1590, XIII^e *compte d'Allard Braem*, f° 208
r°, Arch. mun. Lille.)

— Chainette :

Tot sont a *reille* d'or portendu li estrier.
(*Conq. de Jerus.*, 6551, Hippeau.)

— Cheville, ranche :

Ke toutes les lices soient bien estofees
de *roiles*, de claus, de cordes et de polies...
Se li drap empiroient par le defaute de
claus u de *roiles*. (1262, *Ass. s. les drap.
de Douay*, Bans aux échev., 00, f° 11 v°,
Arch. mun. Douai.)

Sour le queil quartier at un pirchelet de
bois clawees, sour la queil ilhe at deus
reilhe. (27 nov. 1406, *Record des voirs jures
du cordeau*, ap. Bormans, *Gloss. des tan-
neurs liegeois*, Doc. inéd., IV bis.)

Avoir fait et rassis trois doubles *roilles*,
sur lesquelles lesdis flambiaus reposoient
et tenoient. (1450, *Exéc. test. de Jaque Dau-
bermont*, Arch. Tournai.)

Ung grant banc a *reille*. (1471-72, *Compt.
du R. René*, p. 246, Lecoy.)

Trois bancs, l'un a *reille*, l'autre sans
relle. (Ib., p. 255.)

— ?

Faire .ii. paires de *roilles* pour les diz
moulins traire hors la ventaille qui estoit
en l'yaue. (1332, *Compte*, Arch. KK 3^e, f° 169
v°.)

.ii. pieces de merrien dont l'en fist les-
dites *railles*. (Ib.)

Quatre chevilles dormans qui soustien-
nent les .iii. *reilles* (d'un moulin). (1408,
Arch. S 29, pièce 8.)

— Sillon, ornière :

De sur l'ur d'un fossé, en travers d'une *reille*
Fit Nectanabanus chascune nuit sa veille.
(*Th. de Kent, Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 3 v° ;
P. Meyer, I, 215.)

— Manche de la charrue :

Dè çou dist li ewangiles : Cist ki met le
main a le *rele* et rewarda deriere ne est
dignes dou regne de paradis. (JEHAN D'AR-
KEL, *li Ars d'amour*, II, 325, Petit.) Mittens
manum suam ad aratrum. *Luc*, IX, 62.

— Rang, rangée :

Item, pour velours, qui fu employé a
border, par *roilles*, le collet et les puignetz
dudit pourpoint. (8 juin 1470, *Tul. de
Loysel et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Nom propre, *Reille*.

Vendée, *reille*, rancher. Liège,
roille, tringle, baguette, échelon. En-
viron de Ath, *role*, tas de bois d'élagage
ou de taillis. Jura, Gray, *reille*, *raille*,
soc de charrue.

REILLER, voir RELIER 1.

1. **REILLIER**, *roillier*, *rollier*, *railier*,
verbe.

— Act., garnir de *reilles* :

Avoir clauwé et roillé le dit pont levich de le dicte porte des Caurois, pour ce que icelluy estoit par trop glichant a passer et aler dessus. (1422-1423, *Compte des Fortifications*, 8^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Fermer avec des reilles :

De .iiii. paires de baillies est la porte rollie Ki sont toutes de fer, cascune bien taillie. (Fierabras, 4653, A. P.)

— Réfl., se barricader :

Cil dedonz sunt contre eus bien apareilliez, De bretaches, de barres se sunt clos e roillez. (Tr. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 6 r^o.)

— Act., frapper d'un bâton ?

Ja conperraz, se Dex me saut, Sa ma conoille ne me faut, Lors li passa a sa quenaille, Et cruelment le dos li roille. (Ren., Br. XII, 1339, Martin.)

— Reillé, part. passé, grillé :

.viii. noesves fenestres, chascune portant son wiquet, havees, et roillees. (21 août-20 nov. 1456, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Rayé :

Touailles de soie roillees de fil d'or. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Roillees de diversès couleurs. (ib.)

— Ridé :

Vis palle (de la faim) et balievres sechees, Jones raillees et entaichees. (Cl. MAR., *Rose*, f^o 62 v^o, éd. 1531.)

2. REILLIER, v. n., aboyer :

Tout autresi com li chiens reille Voit on li mauves riche engresle, Si doivent estre compaignon Li mauves riche et li galgnon. (ROIS DE CAMBRAY, *la Senefance de l'abc*, Richel. 837, f^o 127^b.)

Poitou, Vendée, Normandie, Flandre française, Wallon, Suisse, réler, gronder, grommeler.

3. REILLIER, voir RELIER 1.

REILLON, voir RAILLON.

REIM, voir RAIN 1.

REIMANANT, voir REMANANT.

REIMBRE, voir RAEMBRE.

REIME, voir RAIME.

REIMPROPERER, v. a., *improperer*, reprocher de nouveau :

Reimproperer. To exprobate, re upbraid, reproach, or blame againe. (COTGR., 1611.)

REIN, voir RAIN 1.

REINABLEMENT, voir RAISNABLEMENT.

REINAL, *reyn.*, s. m., borne :

Et tout droit amont jusques a grand reynal planteit allencontre del court. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 259, *Chron. belg.*)

REINALDUS, s. m., sorte de monnaie liégeoise :

Si averont pour leur poine et sallaire aus frais dedit mestyer cescuns desdis gouverneurs ovyt olne a ung florin... reinaldus lonc ou le vateur. (25 juillet 1427, *Lettre des offices*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VII.)

REINBRE, voir RAEMBRE.

REINDRE, voir RAEMBRE.

REINDUIRE, v. a., induire de nouveau :

Reinduire. To reinduce. (COTGR., 1611.)

REINE, *reyn.*, s. f., les reins :

La rate, le fiel, les reignons, les reynes. (La Maniere de langage, p. 383, P. Meyer.)

REINEL OU REIVEL, *renel* ou *revel*, s. m., mesure de terre dans le Poitou :

Ung marreau de terre estant en neuf reneaux. (1563, Puigarréau, St-Genest, Arch. Vienne.)

Bail a rente de quatre reveaulx de terre labourable contenant demie boisselee ou environ prins en une grande piece estant des appartenances de la metairie de Pouillé. (1589, Ste-Croix, Pouillé, Arch. Vienne.)

Lesdites terres avoient esté cy devant cultivees, comme il paroisoit par les reneaux estant en icelles et dans la pluspart desquelles mesme les anciens avoient veu du bled. (1704, Saugé, Arch. Vienne.)

REINFORMATION, s. f., réformation :

Ils (les membres de l'Université) se tenoient veritablement estre informez qu'il (le duc de Bourgogne) tendoit a bonne fin, et a la reinformation et reparation d'icelluy. (MONSTRELET, *Chron.*, I, f^o 22 r^o, éd. 1572.)

REINGNÉ, voir REGNÉ.

REINEUX, adj., des reins :

Roignons reineux. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Eschine reineuse. (ID., ib.)

REINSTAURER, v. a., réinstaller :

Pour reinstaller et pour recommencier les gieux accoustumez. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 41^o.)

REINSTITUER, v. a., instituer de nouveau :

Continuer les magistratz et les offices, et les tribuns de rechief refaire et ceulz mesmes reinstaller estoit contre le commun profit. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 55^o.)

REINTEGRITÉ, s. f., réintégration :

L'office de ce jour puet estre raporté a l'oroison que font les angelez par le desir qu'il ont de leur reinteग्रité et de la conversion des gentiliz. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 247 r^o.)

REINTENTER, v. a., intenter de nouveau :

Et pourroit le demandeur reintenter autresfois sa demande par nouvel adjournement. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f^o 9^o, éd. 1486.)

REION, voir ROION.

REIRE, voir RERE.

REIREFIÉ, voir RIEREFIÉ.

REIS, voir RAS.

REISANT, voir ROISANT.

REISE, voir RASE.

REISE, *reize*, *raise*, *rese*, *reze*, *rase*, *raze*, s. f., expédition militaire, incursion sur une terre ennemie :

S'il ont rase snr nous gettei, Acheque aront au parderrriere. (Guerre de Metz, str. 153^e, Bouteillier.)

Autre querez qui ceste rese face : Car quant a moy je vous conseilie et leux Excusez vous par le conseil d'Eustace. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 63, A. T.)

Quant ils eurent faict ceste mauditte rese. (FROISS., *Chron.*, VI, 48, note, Kerv.)

Il avoit levé baniere a une escarmuce et grande rese qui fu faite sus les ennemis de Dieu. (ID., ib., VII, 479.)

Et eurent adont li crestyen rese. (ID., ib., IX, 267.)

Pour Dieu delivrons nous de faire nostre rese. (ID., ib., X, 337.)

Faites une bonne course et rase ez pays, terres et seigneuries dudit archevesque de Treves. (Lett. de Charles, duc de Bourg., au sieur Dufay, dans *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, p. 357, éd. 1729.)

Et chu fut la premier reize que cheaux de Liege fisent depuis la bataille d'Othey. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 196, *Chron. belg.*)

Les serviteurs de nos signeurs qui avoient esté es rezes de Liege. (1^{er} sept. 1408-1^{er} sept. 1409, *Recette gén. de Hainaut*, f^o 81 v^o, Arch. Tournai.)

Aucuns de ceste rese qui estoient eschappes. (Trahis. de France, p. 99, *Chron. belg.*)

Ils avoient tenu leurs raises moult honorablement. (JEAN DE LA HOGUE, *Hist. ms. des princes de Deols en Berry*, ap. Duc., *Reisa.*)

Tost apres, ceulx de la Verde Tente, et autres Gantois, firent une rese sur les marches de Hainnault. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 293, Soc. de l'H. de Fr.)

Et (il) acompaigna le duc de Bourgoingne en toute celle raze. (ID., ib., III, 79.)

Je renonçai a l'ordene par ce qu'il estoit lors anemi des signeurs de Prusse, ou je aloie en leur armee, que on appelloit pour lors reze. (Voy. de Guill. de Lannoy, sire de Villerval, ap. Duc., *Reisa.*)

REISEUIL, voir RESEUIL.

REISNABLE, voir RAISNABLE.

REISSIR, *raissir, rissir, resir*, verbe.

— Neutr., ressortir, sortir.

Puis c'en *rissi*, s'i laisse de sa gent.
(*Girb. de Metz*, p. 478, Steugel.)

Rogiers, se sis peres l'otrelé,
Ristra od toz ses chevaliers.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 2323, Michel.)

Bonne est la douleurs
Don *raist* la douceurs
Et solax et joie.

(*GIB. DE MONTR.*, *Violette*, 3651, Michel.)

Je sui li huis de la meson;
Qui par moi laiens entrera
Ce sachiez bien sauvez sera,
Bien porra entor et *resir*.

(*GEFFR.*, VII, *estaz du monde*, Richel. 1526, f° 70°.)

Connins i r'a molt qui *rissoient*
Toute jour fors de lor taisnieres.

(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 70°.)

Mut at grant dol de sa mainie
K'il at ocise et esilie,
Mais plus grant at de la pucele
K'il voit *reissir* del fou si bele.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 82 r°.)

Si se metoient en l'ost par darieres les
dos des chevaux, et *rissoient* avant que
jours fust. (JOINV., § 178, Wailly, éd. 1874.)

D'entrer et *rissir* franc et quicte
De la ville avec leur proye.

(*E. DESCHAMPS*, *Poés.*, Richel. 840, f° 410°.)

— Fig., cesser :

Onques de mal penser ne *ris*,
S'autres ne pleure, onques ne ris.

(*BAUD. DE COND.*, *li Contes d'envie*, 127, Scheler.)

— Réfl., ressortir :

E s'en *rissoit* on d'ileucques aux Portes
Oires. (*Contin. de Guill. de Tyr*, H. Miche-
lant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*,
p. 152.)

REISTRE, *reitre, ristre*, s. m., man-
teau long, cape à l'allemande :

Au sieur de S. Martin, capitaine des
gardes du roy, 155 livres tournois pour un
reitre que le roy lui a donné en recom-
pense d'un autre qu'il avoit baillié a S. M.
(*Compte de Jeanne d'Albret et de ses enfants*,
Rev. d'Aquitaine, mai 1867, p. 545.)

Une ceinture de velours et un *reitre* de
drapt noir. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de*
Gaing, seigneur d'Oradour-sur-Glane.)

Quatre aulnes un quart d'escarlate vyo-
lete pour faire ung *reistre*. (1577, Arch.
mun. Lyon, BB 97.)

Un jour en te voyant aller faire ton presche
Ayant dessous un *reistre* une espee au costé.
(*ROUSARD*, *Œuv.*, VII, 23, Bibl. els.)

Ces *reistres* importuns qui tombent aux talons.
(*Id.*, *ib.*, VII, 117.)

Une canonnade... nous tua un capitaine
et trois soldatz..., et moy estant plus pres
de tous, j'euz le visage tout couvert de
cervelle d'un, et un *ristre* de vellours-vert,
fourré, tout gasté. (*BRANT.*, *Couronn. fr.*, V,
333, Lalanne.)

REITERABLEMENT, adv., réitérativement :

Luy fust *reiterablement* et gracieusement
remotré. (1520, *Reg. cons. de Limoges*, I,
105, Ruben.)

REITEREMENT, adv., réitérativement :

Il est impossible queles capitaines, dans
les pesants casques et cuiraces frappez *reiterement*
de leurs fers et agitez du cheval,
puissent faire leur devoir. (*GASP. DE TA-*
VANNES, Mém., p. 191, Michaud.)

Moris se fait citer *reiterement* des enfans
du landgrave. (*Id.*, *ib.*, p. 163.)

REITMAISTRE, *ritmaistre, rentm.*,
rentemestre. routmaistre, s. m., capi-
taine des reitres, maitre de la cavalerie :

Le *rentemestre* de Zelande employera
lesdis douze mille ducas a ceste effect.
(8 fév. 1528, *Lett. de Charl.-Quint à Mont-*
fort, Papiers de Granvelle, I, 348, Doc.
iné.)

Gouverneur, et gens de nostre conseil a
Utrecht, gouverneur de Groningue, *rout-*
maistres de Bevest, et Beoisterschelten,
Zelande. (4 oct. 1540, *Placard de l'emp.*
Charl. V contre les banquerout. fugitifs.)

Bailly de Tournay et Tournesis, *rent-*
maistres de Bevest et Boeisterschelt en
Zelande. (31 janv. 1545, *Ord. de l'emp.*
Charl. V sur les Homicides.)

Etienne Heyenhove, ecuyer, *rentmaistre*
de la bande du seigneur de Frenz. (1545,
Compte dixiesme de Henry Sterke, Ch. des
Comptes de Lille, B 2448, f° 387 r°.)

Hilmer von Munsckhausen, *ritmaistre*
venu pardeça avec le duc Erick de Bruyns-
wyck. (1556, *Compte unziesme de Robert de*
Bouloingne, Ch. des Comptes de Lille, B
2516, f° 273 r°.)

Maurits Vrietz, *ritmaistre* allemand. (1557,
Compte douzieme et dernier de Robert de
Bouloingne, Chambre des Comptes de Lille,
B 2522, f° 138 r°.)

Le duc Casimir me fit faire des protes-
tations qu'il estoit contraint par ses col-
onels et *reitmaistres* de retourner vers
Paris. (*M. DE CASTELNAU, Mém.*, VI, p. 399,
éd. 1621.)

REITRE, voir REISTRE.

REIVAISSON, voir ROVOISSON.

REIZ, voir RAS.

REIZE, voir RAISE.

REJABLER, v. a., jabler de nouveau :

Pour la paine de ung tonnelier pour la
(cuve) relier et pour la *rejabler* tout a neuf.
(1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel.
6215, f° 25 r°.)

REJAPPER, *rejaper*, v. n., japper de
nouveau :

Rejaper. To bark o'ten, or again. (*CORGR.*,
1611.)

REJAULT, *rejaust, regaust*, s. m., re-
bondissement :

Le suppliant en gettant la dite busche,
ou du *regaust* d'icelle attaindi une petite
fillette. (1390, Arch. JJ 139, pièce 194.)

Le suppliant getta une de ses sayettes
a la main, laquelle frappa un arbre, et du

rejaull ou ressort qu'elle fist contre le dit
arbre... (1423, Arch. JJ 172, pièce 349.)

— Repas du lendemain d'une fête,
ou d'une nocce :

Icellui Thevenin par bonne amour et
affection feust alez soupper... en l'ostel
de Regnault des Planches tavernier au *re-*
jaust de la feste dudit monsieur S. Jehan
Baptiste. (1384, Arch. JJ 125, pièce 81.)

REJECT, voir REGIET.

REJECTACION, s. f., action de rejeter :

Par une incessable *rejectacion* la terre
evomist la terre. (*Chron. et hist. saint. et*
prof., Ars. 3515, t. I, f° 81 r°.)

REJECTER, voir REGETER.

REJECTEUR, voir REGETEUR.

REJECTURE, voir REGETEURE.

REJEHIR, voir REGEHIR.

REJEIR, voir REGEHIR.

REJET, voir REGIET.

REJETAIL, *rejett.*, s. m., piège pour
prendre les oiseaux :

Divers autres moyens y a il pour pren-
dre bestes a quatre pieds... Aussi oiseaux
gros et menus, a l'amorce, a la pipee, a
la passee, au tumbereau, a la tonnelle, au
feu, au glu, aux laqs, a la poche, au rets,
a la chouette, au duc, a l'appeau, au *re-*
jettail. (*OL. DE SERR.*, *Th. d'Agric.*, VIII,
7, éd. 1605.)

REJETTOERE, voir REGETORRE.

REJEUNIR, voir REJOVENIR.

REJEUNIR, voir REJOVENIR.

REJEVENISSEMENT, voir REJOVENISSE-
MENT.

REJOENNIR, voir REJOVENIR.

REJOINCTER, v. a., rejointoyer :

Pour avoir *rejoincté* le pignon du troil.
(1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*,
f° 111 v°, Bibl. La Rochelle.)

REJONCTION, s. f., réconciliation,
action de se remettre bien ensemble :

Toutesfois, nonobstant ceste *rejonction*
faicte par la maniere dessusdite, et que le
peré ne povoit reculer qu'il ne respon-
dist aulcuns bons mots a son fils sur la
nature de ses douleurs... (*G. CHASTELLAIN*,
Chron. des D. de Bourg., III, 75, Buchon.)

REJOSTER, v. a., assembler de nou-
veau :

Dunc *rejosta* le parlement.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 4886, Michel.)

REJOUISSEMENT, s. m., réjouissan-
ce :

Et firent grant *rejoissement* l'un a l'au-
tre. (*G. CHASTELL.*, *Chron. du D. Phil.*, ch.
LXI, Buchon.)

REJOVENER, *rejuv.*, verbe.

— Réfl., rajeunir :

Dunc *se est rejuvened* (l'aigle).
(P. DE THAUN, *Best.*, 1012, Wright.)

— Neutr., dans le même sens :

Puis volt *rejuvener*, sa vellesce laisser.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1107, Wright.)

REJOVENIR, *rejoennir*, *rejeunir*, *rejeusnir*, verbe.

— Act., rajeunir :

Comme serpenz, comme culuevre
Qui sa viez roife gete hors,
Rejoennissons ames et cors.

(G. DE COINGT, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 307^o.)

Amour povoir les plus vieulx *rejeunir*.
(SCEVE, *Delie*, cccxliii, Lyon 1544.)

Rejeusnir. (*Trium Ling. Dict.*, 1605.)

— Neutr., redevenir jeune :

Saige seras si tu me crois,
Et fole si tu te recrois
Des amors qui *rejoennissent*.

(*Paraphr. du Ps. Erucl.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 29^o.)

Et *rejoenist*.

(GERV., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 95^a.)

Tant me *rejoenist* le cors
Quant g'i pens et jou le recors.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 98^a.)

Les arbres *rejeunissent* et prennent force
nouvelle. (BELLEFOR., *Secr. de l'Agric.*, p. 164, éd. 1571.)

Je veulx renouveler et faire *rejeunir*
Mon nom en toi.

(IMBERT, *Sonets*, LIX, Bordeaux 1578.)

Cf. RENJOVENIR.

REJOVENISSEMENT, *-jevenissement*,
s. m., rajeunissement :

La seson est tornee
En *rejovenissement*
(*Chans.*, ms. Moutp. H 196, f° 47 v^o.)

A ce *rejovenissement*
Nous maint cis sires qui ne ment.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 97^b.)

REJOYSSEMENT, voir REJOUISSEMENT.

REJURER, v. n., jurer de son côté,
jurer de nouveau :

Devant le roi jurerent, si que François l'oïrent
Que Garniers vot mordrir le roi par felonnie,
Et li dus *rejura*, par son cors escondire
Onques a Karlemaine nequist mort en sa vie.
(*Aye d'Avignon*, 351, A. P.)

J'atteste, et jure, et en *rejure*.
(1543, *Lyon. Jamet à Marot*, ap. Cl. Marot, *Œuv.*, II, 157, éd. 1731.)

Rejurer. To swaere again, to offer a
new oath unto. (COTGR., 1611.)

— Act., renouveler le serment de :

Et *rejurer* la fidelité qu'elle luy a prom-
mise. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, IV, VII, éd. 1608.)

REJUSTIER, *-yer*, v. a., rendre exact :

Pour *rejustyer* les grandes balances.
(1370, *Compt. du Massari*, Arch. mun. Val-
lenciennes.)

REJUVENER, voir REJOVENER.

REKACHIER, voir RECHASSIER.

REKACIER, voir RECHASSIER.

REKEI, voir RECOI.

REKEOIR, voir RECHEOIR.

REKESRE, voir REQUERRRZ.

REKEULIR, voir RECUEILLIR.

REKIERKIER, voir RECHARGHIER.

REKOI, voir RECOI.

REKORDE, voir RECOR 2.

REKOVRE, voir RECOVERIER.

RELACHANCE, voir RELASCHANCE.

RELACHE, voir RELASCHE.

RELACHEMENT, voir RELASCIEMENT.

RELACIER, v. a., lacer de nouveau :

L'elme *relace*, puis let cheval aler.
(*Alisc.*, 1689, A. P.)

RELACION, s. f., remise.

Vindrent plusieurs nacions pour, de luy,
impetret plusieurs privileges et *relacions*
de tribuz, ausquels il donna selon leurs
requestes. (*Triomphe des neuf Preux*, Hist.
d'Alex., p. 142, ap. Ste Pal.)

REACTIVE, s. f., relation :

Voz chambellaines *adjectives*
Font maintes faulces *reactives*
D'aucuns desdiz preuz nommez
Qui sont de mains vicos renommez.
(*La Journ. d'ann. et de prouesse*, Richel. 1997, p. 55.)

RELAICIER, voir RELAISSIER.

RELAIER (se), v. réfl., se retarder, se
ralentir :

Que elle demorast quoie et *se relaiust* de
ce que elle avoit empris. (FROISS., *Chron.*,
I, 19, Luce.)

Elle ne *se relaiu* point pour ce a apareil-
ler. (*Id.*, *ib.*, I, 19.)

RELAINQUIR, voir RELENQUIN.

RELAIRE, v. a., laisser :

Denenz ma terre li dorrai
Quitement granz possessions
De terres, de bones maisons :
Les costume li *relairai*,
Nule riens n'en demanderai.
(*Le Castoïem. d'un pere*, Conte xxiv, 48, Méon,
Fabl., II, 158.)

— *Relaire savoir*, faire savoir, in-
former :

Dont dist a Michalis ke il le fera savoir
a l'empereour, et l'i fera acorder; et puis
li *relaira savoir* au plus tost k'il pora.
(HENRI DE VALENCIENNES, 694, Wailly.)

— Réfl., se démettre d'une fonction :

Et est en chief li abbes de Cambron, et
quant il muert ou quant il *se reluit*, li
autres abbes en doit .xxxii. sous de relief.
(*Notable pour nostre cense de Lamprenesse*,
de Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p.
547.)

— Se dispenser :

Se tu le fais outre mon gré,
Ne sai por coi t'en mentiroie,
Molt volentiers m'en *relairoie*
Car ne puis pas soffrir la painne
Ne la dolour ki me dematne.

(GUI DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 274, v. 33, P. Meyer.,

RELAIS, *-eis, -es, -ez, -ait, -as, -eas*,
relaiz, s. m., ce qui est laissé, ce qui
reste :

Coulez par l'estamine, puis rebroyez les
relais. (*Méuagier*, II, p. 170, Biblioph. fr.)

Ja soit ce que sa paix et sa grace leur
avoit esté donnée, sy sembloit il... que
tousjours il avoit un *relais* d'indignation
contre elle (leur ville) qui leur estoit cause
d'annuy. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 396,
Kerv.)

Sans rien demeurer de *relais*.

(MARCIAL, *Vig. de Charles VII*, N III^o, éd. 1493.)

Ils se entrelaissoient tousjours au des-
partir l'un d'avec l'autre un aguillon de
desir et un reste et *relais* de chaleur amou-
reuse. (AMYOT, *Lycias*, 28, éd. Vascosan.)

— *Sans nul relais*, sans rien laisser,
complètement :

Bien li reconta s'aventure,
Tot mot a mot, *sanz nul relais*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 26^o.)

— Rémission :

Nului ne toille a soun seinour sun dreit
servise pur nul *relais* que il li ait fait en
arere. (*Lois et coutum. instituées en Anglet.*
p. Guill., xxxiv, ap. Crapelet, *Tabl. de*
mœurs au x. s., p. 61.) Lat., remissionem.

Quant il cria merci, Deus l'en ad fet *reles*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 2938, Hippeau.)

Seigneur, fet dunc li reis, il n'a cure de pes :
Seez cum jo li faz amur grant et *reles* !
(*Id.*, *ib.*, 4022.)

Partonopeus r'a lui feru
D'une fort lance tot a fes,
Que del cheval li fait *reles*.
(*Parton.*, 8218, Crapelet.)

Guillame ad nun de Berneville,
Ki par amur Dieu e seint Gile
Enprist cest labour et cest fes :
De ses pechez ait il *reles*.
(*La Vie de Saint Gile*, 3765, A. T.)

Tu me plais, jamais n'en quier *relais*.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. II, p. 900, Ars.)

Mes quant il ne volt la peiz
Demain murra sanz *relez*.

(SIMON DE FRAISNE, *Vie S. George*, Richel. 902, f°
117^o.)

Ases i a d'icels qui on ont pesant fais,
Se Dieu par sa merci qui plus est et verais
Par la soue bunté ne lor en fait *relais*.
(*Serm. de Guich. de Beaulicu*, p. 14, Trébutien.)

Retourne tost a ton seignor,
Si li di que *relais* grignor
Li ferois de blans .vii. livres.

(Du Prestre et du Chevalier, Montaiglon et Raynaud, Fabliaux, II, 72.)

Nos volons... que cel graunt et cel reles ne seit pas prejudice en autres choses... (29 juin 1272, Lett. d'Ed. I^{er}, Bretigny LVI, Richel.)

Faire *relas* d'autre partie (de la dette). (1291, Arr. du Parl. de Paris, Hôt. de ville de Gand, Cost. des Nederl., n° 71.)

Le reles e la quiteclame Roger ne harreit poynt. (1304, Year books of the reign of Edward the first, Years XXXII-XXXIII, p. 251, Rev. brit. script.)

Pur ceo que teil reles enurera pur enlarger l'estate de celui a que le reles est fait. (LITTL., Instit., 268, Houard.)

— Relâche, discontinuation, retard, délai, remise :

K'aic puis ne fu un jur u nuit qu'il eust pes,
Que il ne fust batuz cinc feiz u quatre ades,
U treiz a tut le mains, n'en volt avoir *relais*.
(Th. le mart., 102, Bekker.)

Desk'a la moete i curt a feiz,
Ja n'i estot fere *relais*.
(Vie de Saint Gile, 1559, A. T.)

Mais Dous m'en face aucun reles,
Et doinst veaus une carité
De baistr et d'estre acolé.
(Parton., 7582, Grapelet.)

A, roys! pour Dieu! car me respite
Anuit mais, fait li crestiens;
Savoir se ja de ches liens
Me geteroit sains Nicolais.
A grant paine l'en fist *relais*.

(Li Jus de Saint Nicholai, Th. fr. au Moy. Ag., p. 164, Mommerqué.)

Et tout droit jusques au palez
Du pape vindrent sanz reles.
(Geffr. de Paris, Chron., 1923, W. et D.)

Sans nul *relais* soient abatu le edifice.
(Règle de Cîteaux, ms. Dijon, n° 166 v°.)

— Exception :

Et selonc m'estimation,
Maint homme de religion
En sont mains prisiez : je di lais,
Can des clers fas je bien *relais*.
(Geffr. de Paris, Chron., 3625, W. et D.)

— Laisser en relais, laisser à part :

Car on doit bien faire son lais,
Et tel gent *laisier en relais*
Sanz roclamer.

(Complainte Rutebuf, Richel. 1593, n° 1314; Œuv., I, 19, Jubinal.)

— Bonde, écluse :

Il est eswardé que cascuns mauniers doit traire son *relais* le samedi a nonne sonnante, et remettre le diemenche a so-lail esconsant. (1287, Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, ap. Duc., Relaxus.)

L'abbé de Corbeye nous eust supplié... que nous li vousissions otroyer que il peust faire certains ventailles et certains *relais* en la riviere de Soume, pour l'aise-ment de la marchandise passant par la dite riviere. (1313, Arch. JJ 74, pièce 427.)

Maintenir yeux estans en bon estat de chaussez, de bonde, greiltz, *relais*, huges, et de toutes autres choses. (1388, Arch. MM 31, n° 82 r°.)

Que cascuns meugniers de chacun des molins de la ville hauce ses *relais* du moli-ou il sera et les tiegne aouver depuis le samedi nonne jusques au dimence soleil esconsé. (Ch. fin du xiv^e siècle, Abbeville, ap. A. Thierry, Hist. du Tiers Etat, IV, 211.)

En laquelle arche n'avoit aucun estang ou *relais* pour retenir l'eau esdits fosses. (1471, Arch. S.-Inf., G 521.)

Monsieur le mareschal de France, capitaine dudit lieu de Dieppe, ordonna les-dictes escluses ou *relais* estre saiz aux de-pens de monseigneur. (Ib.)

Pour l'entretenelement des bondes, *relais* et autres ouvrages requis et necessaires a l'entour desdis estangs. (21 mars 1503, Arch. Meurthe, Très. des Chart. de Lorr., vol. 140, n° 59.)

— Baliveau :

Il aura a son pourffict une partie des bos, qu'on nomme *relaitz* ou perotz, mais ne les porra copper ni abatre sans prealablement appeller et mener sur le lieu le prest de l'eglise, pour merquier de nostre merque ou martel autant desditz perotz ou *relais* que les ditz religieux en voudront retenir. (1509, Reg. de Corbie, 13, n° 13, ap. Duc., Relictum.)

— Terre de relais, peut-être terre laissée en friche :

Pendant lequel temps vous vous fournirez de bois, outre celui de la forest, es arbres qui se trouveront es terres de *relais*, et par ce moyen, sans aucune perte serés satisfait en cest endroit. (O. de SERR., Th. d'Agric., VII, 12, éd. 1605.)

— Retraite, endroit écarté :

S'il avoit negé un demy pied d'espois et qu'a l'autre costé de la court, sous ce *relais*, il y est une pucelle qu'il vous fallit amener icy... (BER. DE VERV., Moy. de parvenir, p. 87, éd. 617 p.)

— Sorte d'avance dans la muraille qui sert à se reposer :

Jehans de Prides n'a nient de *relais* de-huers se masiere, ki siet encontre l'iretage Mikiel de Hautesiele. S'est a savoir ke Mikios de Hautesiele puet joindre a la ploumee dou piet desous de la masiere devant ditte Jehan de Prides. (Sept. 1287, Mikiel de Hautesiele, Chirog., Arch. Tournai.)

Relais ou armaires, ne sont marques de propriété du costé dont elles sont faites, si elles ne sont accompagnées de pierres de taille traversant tout le mur. (1585, Cout. de Norm., Cout. gén., I, 1031, éd. 1604.)

N'eust esté un petit *relais* et morceau de terre, ou il se garantit. (Du FAIL, Cont. d'Eutrap., XV, n° 76 v°, éd. 1585.)

J'apperceuz un *relais* de pierre au flanc de main droite en la muraille : et fis aller un soldat le ventre a terre reconnoistre le *relais*. (MONTLUC, Commentaires, t. II, l. v, n° 390 v°, éd. 1594.)

Un *relais* de muraille lui sauva la vie. (D'AUBIGNÉ, Hist., III, 250, éd. 1616.)

Est resté avec ce sens en gallot. A Josselin, dans le Morbihan, nous avons

entendu dire : Nous voila près de la porte, asseyons-nous sur le *relais*.

— Sorte de chaise :

Les sieges et *relais* lui soient d'ivoire blanc. (GUILL. DU BELLAY, Mém., VI, n° 63 r°, éd. 1569.)

— Relation, récit :

Et le *relais*
Du bon renom est espandus
Au monde.
(E. DESCHAMPS, Poés., Richel. 840, n° 348°.)

— Tout d'un relais, tout d'une traite, sans s'arrêter :

Et s'en vinrent tout d'un relay et d'une enpointe sus ledit chevalier. (FROISS., Chron., VI, 12, Kerv.)

— A relais, loc., en s'arrêtant, lentement :

Or va avant, jo irrai apres
Le petit pas, a grant *relais*.
(Adam, p. 50, Luzarche.)

A haste, non pas a *relais*.
(G. GUIART, Roy. lign., Richel. 5698, p. 224°.)

Les Genevois s'efforçoient a *relais* de gagner la place. (J. D'AUTON, Ann. de Louis XII, p. 78, ap. Ste-Pal.)

— Successivement :

Donront chacun d'eulx deux assauts en leur endroit a *relais*. (19 sept. 1441, Ass. de Pontoise, Arch. Thouars.)

Ordonneront leurs gens a *relais*. (Ib.)

— Surabondamment :

Et comment es tu bien si lourte
Que d'aporter cuideries vendre
A gens de court
Tu doit entendre quel en est plain a reles.
(Farce de la pippee, p. 13, Michel, Poés. goth.)

RELAISCIER, voir RELAISSIER.

RELAISIER, voir RELAISSIER.

RELAISSER, voir RELAISSIER.

RELAISSIER, -essier, -aiscier, -aisier, -assier, -aisser, -eisser, -esser, verbe.

— Act., laisser, quitter, abandonner :

Coru plus l'avisent, miols lor plest
N'i a tant fiere n'en relest
Moult grant part de son marimont.
(Parton., 4853, Grapelet.)

Et tout ausinc come li autre Grieu avoient guerpier l'autre cité, ensi avoient il ceste relessiee. (VILLEH., Cong. de Constat., CLXV, P. Paris.)

Quant raison m'ot, si s'en retourne ;
Si me relest pensant et morne.
(Rose, 7287, Méon.)

Supercedere, relessier. (Gloss. de Conches.)

Item, si doivent lidit moituier relaisier les dittes tieres en le fin de leur moituerie, ensi c'on leur livra a leur entree. (1325, C'est Willem de Brofte et ses moituers, Arch. Tournai.)

Et si doit Jehans relaiser la ditte tiere, en le fin de ceste [cense], ensi k'il le trouva, a sen entree, c'est a savoir vuideet nue. (Mars 1327, *C'est demisiele Alis dou Mortier et Jehan de Bretegnne*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et s'est asavoir ke autant de tieres encloses et de lius c'on leur livra a l'entree de le ditte cense, il en doivent relaissier enclos a leur issue. (Mai 1332, *C'est convenche de M^r l'abbet et le couvent de St-Nicholay des Vres*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et, en le fin des .ix. ans dessus dis doivent li dit censier le dicte tiere relaissier en autel point comme il le trouverent a l'entree. (25 août 1347, *C'est demisiele Katerine, vaive de Jakemon Florin*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et relaissez plus tost ce discours entrepris. (GARNIER, *Juifs*, II, t. III, p. 124, Foerster.)

— Relaissier à, cesser de :

Mes a conter je vous relais.
(CHRIST., *Brec. et En.*, Richel. 375, f^o 26^e.)

— Faire abandon, cession de :

Comme li meire et li eschevins e tote la comunauté de la ville de Abbeville nous eient graunté et relessé aukunes choses que sont contre aukuns des poinz de leur chartres. (29 juin 1272, *Lett. d'Ed. I^{er}*, Bre-tigny, LVI, Richel.)

Je luy relaisse mon tiltre franchement. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 628, Génin.)

— Faire remise de :

Hom ki fait pekié crimizable
Cuide il, quant le povre paist,
Ke Dieus sen pekié li relaisit?
(RENCU. DE MOUL., *Miserere*, LXXIII, 3, Van Hamel.)

De ceste poine ne li porront li segnor nule chose acquiter ne relaissier ne recom-penser. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Par tel que des .vi. muis de blet que Watiers avoit donet as enfans Jernol le Muizit, por Deu et en aumosne, l'en relaissierent les .iiii. muis. (Janv. 1233, *C'est Jernol le Muizit*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Pour le voie outremier ke mes sires li papes m'at relaisit pour ce. (Trad. du xiii^e s. d'une ch. de 1200, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 3^e.)

Ne relaisier ne doivent ces sentensces, jusques adont que nous auriens amandé souffisamment. (1279, *Lett. Marg. Fland.*, Marl., *Thés.*, I, 1078.)

— Relaissier de, tenir quitte de, dispenser de :

Seignur, fait il, j'apel : car mestier en est grant : Car cist curuz me vait mult durement grevant. Siro, fait cil de Lundres, de tant me relaisiez. (Th. le mart., 41, Bekker.)

Mais de vo fill en fui si fort pryés
Que n'en poi estre nulement relaissies.
(Enf. Ogier, 1872, Scheler.)

Et li preudons li dist : Sire, vous m'aviez en couvent que vous prieriez pour moi ; biaux chiers sire, je vous en relais. (MÉN. DE REIMS, § 194, Wailly.)

Li prieux leur doit enjoindre plus legiere labeur u del tout relaissier. (Règle de Cîteaux, ms. Dijon, f^o 112 v^o.)

— Réparer :

Et se li sires de Balais faisoit aucun tort aus bourgeois de Balais, et il ne relaissoit ce tort par maieur et par eschevins dedenz quarante jours, je sui tenus apres a faire relaissier ce tort dou seigneur de Balais aux bourgeois de cette ville, se je en suis requis dou mayeur et des eschevins de celle ville. (Juin 1246, *Cart. de Réthel*, L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 29.)

— Neut., cesser :

Assez petit que j'oi esté,
Que solaus print a abaisser,
Et les joutes a relaissier.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2304, Delmotte.)

— S'arrêter, prendre séjour :

O quantes fois, combien qu'elle peust le laisser
Et gagner le devant, la t'on vou relaissier.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, I, VI, f^o 186 r^o, éd. 1373.)

Litré donne se relaissier avec le même sens.

— Relaissier de, renoncer, faire trêve à :

Mas que tu velles relaissier de ta folie.
(*Vie saint George*, Richel. 988, f^o 82^e.)

— Réfl., se relaissier de, se désister, se dispenser de :

Que se l'apeleor se voleit relaissier de son apel et desdire sei a court... (Ass. de Jerus., I, 156, Deugnot.)

Et qu'eles pour la paor se relassissent de lor folie. (*Vie saint Benoit*, Richel. 988, f^o 70^e.)

Le duc s'i accorda : on la fist despecier (une tour),
Ceulz de Rouen s'en voulrent tous relessier.
(Cuv., *du Guescl*, var. des v. 3916-3917, Chatrière.)

— Relaissié, part. passé, laissé, abandonné :

Lollia Paulina relaissee de Caligula es communs festins de gens mediocres. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, t. III, p. 705, Tross, 1866.)

— Remis, restitué :

... Et avoec les dites estofes relaissies de le dite valeur doivent [les trois louveurs dessus dis] les vignes laissier, [al issue et a le fin des dittes .iiii. anees], retrailles et reloyes. (Oct. 1333, *Chieus escrit est Jakemon Centmars dou louwage de sen gardin, as Caufour*, St-Brice, Arch. Tournai.)

RELAISSON, s. f., guérison :

Et dist : Va, bone feme, va t'ent saine en mai-
Car de cest enferté t'ai je fait relaisson. [son
(HERMAN, *Bib.*, Richel. 1444, f^o 43 v^o.)

RELAISOUR, s. f., relais, interruption :

Et si vos di qu'a cel estour,
Ki la fu fais sans relaisour,
Fu ocis li pere Rollant.
(MOUSK., *Chron.*, 4933, Reiff.)

— RELAIT, -laict, s. m., petit lait :

Serum, du laict cler, du petit laict, du relait, du mesgue. (CH. ESTIENNE, *Dict. latin*, éd. 1552.)

RELANGHE, relenge, s. f. ?

Au vivant de nostre seigneur et pere et par expres consentement donné devant ses genz tenanz les relanghes a Lille de la partie des diz trante nuef d'une part et de la partie des autres de ladite ville (de Gand) en fu faite certaine ordonnance. (1315, *Lett. de L. Hut.*, Arch. JJ 52, f^o 79 v^o.)

Ses rentes de relenges du bailliage d'Orchies. (8 sept. 1367, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f^o 261 r^o.)

RELANQUIR, voir RELENQUIR.

RELANSAGHER, voir RELANSEQUIER.

RELANSEQUIER, -sagher, v. a., céder, aliéner :

Johans de Sclaneal fuis jadis sangnor Lambert ki est trespasseis, astaultit en nostre presence relansoghat a la maison del Vaul Sain Lambert une curt qu'ilh tenoit de le curt de le glise. (Trad. d'une charte de 1247, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. I. 10176, f^o 51^e.)

— Mettre à la place :

Par ces .ii. maistres fut li noveal regimant brisiet que tout li peuple avoit jureit ; car les maistres de Liege furent fais en cel an a suet et a croie, par l'enortement des faux cedulles qui furent porteez aval les vinables del citeit, le jour de Nostre Dame devant la visitation. Et fut relansegiel por Wilhem Datin, Fastré Baré Surllet por le sedition qu'ilh avint en cel ain. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 284, Chron. belg.)

Cf. LANSAGIER.

RELANT, voir RELENT.

RELANTIR, voir RELENTIR.

RELAPSION, -cion, s. f., action de retomber dans l'hérésie :

Preuve de son heresie et relapsion. (*Dial. entre le Maheustre et le Manant*, f^o 29 v^o, éd. 1594.)

L'excommunication le prive, et la relapcion le debouie. (Ib.)

RELASCHANCE, relach., s. f., relâchement, diminution, rémission :

Lors cuide bien Eutipater,
Ainz que soyent .iii. jors enter
Trepasé, relaschance avoir.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f^o 137^b.)

Et aveuques ce devoisoient
Que touz leur engins geteroient.
Sanz plait tenir de relaschance.
(GUILIART, *Roy. lign.*, 1408, Buchon.)

Qui se repent devotement,
Et prent a gré la penitence
De ses pechiez a relaschance,
Et en est assous devant Dieu.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1092, Bliu.)

Ne nulle grace ne nulle *relachance* de serment il n'empetreront. (1325, Arch. JJ 64, f° 38 v°.)

Sanz en faire delivrance, ne creance, ne *relaschance*. (1348, Arch. JJ 77, f° 168 r°.)

Car par telz choses moult les jours
De tes peines abregeront
Et assez les aligeront,
Et te dy que les allegences
De l'esglise et les *relaschances*
De ces ministres te yaulront
Autant de temps comme dit ont.

(DEGOULEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 109^a, impr. Institut.)

Et se aucuns se forfait. en elles (les lois) n'a pardon ne *relaschance*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 30°.)

Les tribuns du peuple empescherent le delect jusques a tant que les peres leur octroyerent que nul ne payeroit treu ne que nul droit ne seroit rendu sur pecune deue jusques a tant que l'en fust retourné de celle guerre, et lors faicte ceste *relaschance* au peuple sans nul demeure, le delect fut faict. (*Prem. vol. des grans decades*, f° 107^a, éd. 1530.)

Toutesfois pour cause de ceste *relaschance* et de ceste dilation donnees en leurs pensees, ceste condicion cessa quant a present. (*ib.*, f° 124^a.)

Tel deluge est fait par liquefaction de glas et *relaschance* soudaine des grandes neges qui sont es montagnes d'Ethiopie. (*Descr. du Nil*, dans Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 287, Lyon 1556.)

RELASCHE, s. m. et f., action de relâcher :

Durons nous que le *relasche* de l'un des deux serpens que Grachus print en son lit luy ayt apportee la mort? (DE LA BOUTHERIE, *Prodiges*, p. 250, éd. 1555.)

Ne seront contrains ny obligez de payer, pour la delivrance et *relasche* de leurs personnes, que le propre estat et entretenement que chacun reçoit de son prince par chacun mois. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Après la conclusion du concile de Trente, qui fut en l'an 1564, le roi d'Espagne voulut établir l'inquisition et y apporta tous les preparatifs a ce requis, estimant, par cette extremite de servitude de conscience, obvier a l'autre extremite, en laquelle les François, par une *relasche* trop grande de liberté, estoient tombés. (E. PASQ., *Lett.*, V, 1, éd. 1723.)

— Loisir :

J'ay voulu donner les heures de mon *relasche* a la reveue de quelques memoires que des long temps j'avois dressé sur ce sujet. (DU VILLARS, *Mém.*, au lect., Michaud.)

RELASCHEMENT, *relach.*, s. m., repos :

Je passois quelquefois le temps a la poesie latine et françoise... par un *relaschement* de mon esprit occupé aux affaires que pouves juger. (31 juill. 1559, JOACH. DU BELLAY, *Lett. au card.*, ms. Ec. med. Montpellier.)

— Remise :

Relaschement d'excommuniement. (Juin 1458, *Ord.*, XIV, 469.)

RELASSIER, voir RELAISSIER.

RELAT, s. m., rapport, récit :

En temoin de ce, nous au *relat* du dit notaire juré a qui nous adjoustons pleine foy avons fait mettre le scel de la dite prevosté d'Orleans a ces presentes lettres de vidimus. (1443, *Ord. de Charles duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 207 r°, Arch. Loiret.)

Au *relat* dudit notaire juré. (1^{er} mars 1511, *Lett. du garde de la prév. d'Orl.*, Arch. Thouars.)

RELATIN, s. m., peut-être répétition, radotage :

M'en irai une matinee,
Se vos congé ne me dones.
— Biax dous fix, dont vos remanes
Anuit mais dusqu'a le matin.
— N'ai que faire de *relatin*,
De ceste priere n'ai soing.

(Du roi Guill., 1399, ap. Michel, *Chr. angl. norm.*, III, 103.)

RELATER, -*atter*, v. a., recouvrir, garnir de nouvelles lattes :

Il. c. de cleu por *relater* sour le bonete des fosses. (1304, *Trav. aux chdt. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

Pour *relater* et recouvrir tout a bout la maison des fours. (1331, *Compt.*, Arch. KK 3^e, f° 117 r°.)

Pour *relater* et reclore la porte de ladite granche. (1384, Arch. MM 31, f° 4 v°.)

Pour lattes a *relater* ladite maison. (28 août 1414, *Tut. de Colin Bourgeois*, Arch. Tournai.)

Lattes employez a recouvrir et *relater*. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir descouvert, et en apries recouvert et *relatté* tout le plain pan de la cuisine. (18 mai-17 août 1445, *Comptes d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung quartron de courte latte de rivage, qui ont esté employes a *relatter* deseure ledit noghe. (16 fév. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

RELAVEUX, s. m., celui qui lave :

En celle saison proprement commencent les *relaveux* et regrateux de robbes et les radoubeurs de pourpains avoir de moy congnoissance. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 119, Quatrebarbes.)

Se dit encore en Lorraine.

RELAVEUR, s. m., celui qui lave, qui relave :

Jehan Dieudonné, *relaveur* de vieswaire. (Août 1463, *Chir.*, Arch. Tournai.)

A ung *relaveur*, pour son salaire d'avoir relavé et nettoyé l'une des hupplandes dudit Gillot. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Au *relaveur* de Saint Piat pour avoir rapointié aucuns habis et pieches audit feu, et ses enfans. (1505, *Exéc. test. de J. Capelier*, Arch. Tournai.)

— Fém., *relaveresse* :

Relaveresse de kuivrekies. (1426, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RELAVOIR, s. m., ustensile qui sert à laver :

Une saillie et la corde a tirer eau avec ung *relavoir* de bois. (1621, *Inv. des meubles de l'hôtel de Claude Thiret*, dans *Travaux Ac. Reims*, LXXV, 279.)

RELAXANCE, s. f., relâchement :

Et disoit aussi s'on leur faisoit aucune *relaxance* devant ycelle (guerre), ce ne leur seroit honneur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 160 v°.)

Cf. RELASCHANCE.

RELAXE, adj., relâché :

Que leur bras de peur estoient *relaxes* et debiles. (CHAMPIER, *Hist. d'Austr.*, Ars. 5111, f° 42 v°.)

RELAXEMENT, s. m., fin :

Et leurs dirent que s'ils pouvoient tenir jusques au *relaxement* de leur guerre ils les ayderoient de vitail et de puissance. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 17.)

Cf. RELASCHEMENT.

RELE, voir REILLE.

RELEDANGIER, v. a., insulter de son côté :

Bien est voirs que li dyables qui est noisseus escommuet noisses et contans entre .ii. manieres de genz. L'un enflambe de dire ledanges, et l'autre tant tarie qu'il le *reledange* ausi. (*Vie et mir. de plus. s. conf.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 167^a.)

RELECHIER, voir RESLEECIER.

RELEECIER, voir RESLEECIER.

RELEESCHIER, voir RESLEECIER.

RELESSIER, voir RESLEECIER.

RELEF, voir RELIEF.

RELEGEMENT, s. m., soulagement :

Il aura faim e sei senz *relegement*, e senz esperance de *relegement*. (*Le Pater noster*, Richel. 19525, f° 82 r°.)

RELEICHIER, voir RESLEECIER.

RELEIS, voir RELAIS.

RELEISSER, voir RELAISSIER.

RELENG, voir RELIN.

RELENGE, voir RELANGHE.

RELENKIR, voir RELENQUIR.

RELENQUIR, -*kir*, *relinquoir*, *relainquoir*, *relanquoir*, *relequoir*, verbe.

— Act., abandonner, laisser, quitter :

Ci vei les iglises servies,
E les nostres sunt *relinquies*.
(Bxn., *D. de Norm.*, II, 22924, Michel.)

Les miens en jetai fors, c'un sol n' *relenki*.
(*Li Yer del juise*, ms. Oxf., Canon. Misc. 74, f° 135;
P. Meyer, Arch. des miss., 2^e sér., t. V, p. 212.)

... Desormais jou *relenquis*
Cest siecle qui est ors et vis.
(*Couronn. Renart*, 2245, Méon.)

Mes parens en cui me fiaie
M'ont dechacie et *relegue*;
Dame geu requier vostre aie.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 2^b; p. 7,
Duplessis.)

A obligié pardevant nous soi et ses biens
et ses hoirs, et les biens de ses hoirs, et
les a *relenquiz* tous obligiez. (Juill. 1282,
Cart. des Vaux de Cernay, Arch. Seine-et-
Oise.)

Et *relenquissons* nous et noz hoirs touz
obligiez. (1285, *ib.*)

Veez cy que nous avons tout laissé et *re-*
lengu. (*Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 3 r°.)

Les vieillars ne sont pas desprizez ne
relenquiz des autres hommes. (LAUR. DE
PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*,
Richel. 1009, f° 91 r°.)

Envis *relenquisoit* pour son honneur.
(FROISS., *Chron.*, III, 325, Luce, ms. Rome.)

Mes le *relenquirent* et refuserent tout li
baron et li chevalier d'Espagne. (*Id.*, *ib.*,
VI, 191.)

Onques ne *relainqui* son pere, ne foyu.
(CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. XIII,
Michaud.)

Helas! Bonté divine,
Pourquoy sont ilz de leurs meres nasquis,
S'ilz doivent estre a jamais *relenquis*?
(*Myst. de l'Incarn. et Nativit. de N. S. J.-C.*, I,
114, Le Verdier.)

Et le reste subjet a correction *relinqu*
et delaisser comme chose infructueuse et
mal cultivee. (J. MAROT, *La Vray-Disant*,
prol., V, 282, éd. 1731.)

Le seigneur mon Dieu sera avec toy, et
ne te laissera point, et sy ne te *relenqui-*
ra point. (LEF. D'ÉTAPLES, *Bible*, Paralip.,
II, 6, éd. 1530.)

— Trahir :

S'ai conveiti Aliaume mon cuisin,
Relenqui ai Fromont le posteis.
(*Girb. de Metz*, p. 480, Stengel.)

... Son signour qu'en Aubugois
Avoit *relenqui* sous defois
Mauvaisement et auques tost.
(Mousk., *Chron.*, 27595, W. et D.)

Et *relenquirent* la contesse qui maint
bien lor avoit fait. (FROISS., *Chron.*, II, 177,
Luce.)

Et disoit bien que pour perdre tout che
qu'il tenoit en Bretagne, il ne *relenquiroit*
ja le roy d'Engleterre ne ses enfants. (*Id.*,
ib., VIII, 105.)

— Renier, abjurer :

Tu as Deu *relenqui*
Et les barons mauvaisement fali.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 38^a.)

Relenquis ta creance a le Deu ou tu crois.
(RAIMB., *Ogier*, 7132, Barrois.)

S'ai por vos mes Diex *relenqui*,
Si m'on harront tuit mi ami.
(*Parton.*, 3699, Crapetel.)

Soz ciel n'a chose que mes cors n'en feist
Fors seulement Dameldou *relenqu*.
(*Jourd. de Blaives*, 484, Hofmann.)

Je *relinquis* Mahom et Tervagant.
(*Otinel*, 582, A. P.)

Bien seust il se il pavoit tant faire
que il l'en peust mener, elle le penroit a
seigneur, et *relenquiroit* sa loi. (MÉNESTREL
DE REIMS, § 7, Wailly.)

Ceus qui l'avoient *relenquie* (la foi).
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 150^e.)

Il avoient pensee et volenté de *relenqu*
leur fausse creance. (*Chron. des rois de Fr.*,
ms. Berne 607, f° 77^b.)

Quy ne l'a *relenquy* quant chascun l'a
failliy. (xv^e s., *La parfaite imitation de Jhesu-*
crist, ms. Valenciennes 231.)

— Avec un régime de personne,
abandonner ses droits sur :

Li sers qui est *relenquis* de son signeur.
(*Digestes*, ms. Montpellier II 47, f° 5^e.)

Ceulz a qui l'en doit il ont puissance de
delessier et quitter leur debteur, et donc-
ques il loist au pere *relenqu* son filz.
(ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 334^e.)

— Exempter d'un paiement, d'une
dette :

Car si la femme ou ses hoirs *relinquis-*
soient es meubles ceulz ou celles qui le
peuvent faire, le mary ou ses hoirs sont
tenus a acquitter la femme ou ses hoirs.
(*Const. de Bret.*, f° 138 v°.)

— Réfl., renoncer à soi-même, faire
abnégation de soi-même :

Nul n'est plus riche d'un tel, nul n'est
plus puyssant, nul plus franc de celluy qui
se peut ainsi *relinqu* et mettre ainsi bas,
voyre quant a son estimation. (*Intern.*
Consol., I, XI, Bibl. elz.)

— *Relenqui*, part. passé, reliquataire :

Maint bon marchant est *relinqui*
Et povre, pour le sien prester.
(*Le Nouv. Pathelin*, p. 135, Jacob.)

— *Relenquie*, s. f., veuve :

Tout en un mesme temps, au dit Hesdin,
la reine Marie, *relinquie* du roy Charles
septiesme, envoia un sien chevalier devers
le duc. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 363, Kerv.)

Normandie, *relenqu*, délaissier, ren-
noncer à.

RELENT, *relant*, *rellent*, *rellant*, adj.,
qui a un mauvais goût ou une mau-
vaise odeur d'humidité, puant, infect :

Bons thopasce la lune sont ;
Quant ele doit estre plueuse,
Plus tourble, *relent*, anuieuse
Et mains bele tel pierre truevent
Cil qui l'ont et loial s'espruevent.
(*Lapid. franç.*, E 173, Pannier.)

Couverte est toute la planece,
Es places *relentes* et dures,
D'ommes ocis.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 102, Buchon.)

Tant de moisisson antique,
Soit il *relant* ou caché.

(J. A. DE BAIF, *Passetems*, I, IIII, f° 102 r°, éd. 1573.)

Des autans empestes les *relantes* haleines.
(DU BARTAS, *la Semaine*, III, éd. 1579.)

Non seulement le fer, mais les meurs
mesmes, les conditions et le naturel de
l'homme se corrompent, attirans une
moysissure *relante*, et une vieillesse...
(AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 38, éd. 1819.)

Il y a bien grande differance entre
celui qui reclus dedans une chambre, se
fait seulement scavant par les livres, et
l'autre qui outre les livres communique de
bouche avec les gens de discours. L'estude
du premier [est] *relans*, et le second qui sans
estudier estude, a de grands avantages
sur l'autre. (EST. PASQUIER, *le Catechisme*
des Jesuites, I, II, ch. XIX, f° 198 v°, éd. 1602.)

Nous trouvons d'un terrier la terre saboulee :
On montre a Diamant la *rellante* coulee.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 23, éd. 1604.)

Et jamais ne touilloit son corps
Sur les fumiers salles et ords
Ni sur les charognes *rellantes*.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourgeois*,
Épitaphe du chien Trigallet, éd. 1604.)

Repais toy de serpens en ton antre *relent*.
(VAUQUEL., *Diverses poésies*, Épitaphe d'Estienne du
Val, seigneur de Mondrenille, p. 675, éd. 1605.)

Qui ne demande plus qu'une tombe *relante*.
(HARDY, *Achille*, V, 1, éd. 1624.)

— Fig. :

De son cuer, u honte repose,
Qui est d'anui feruz en char,
Ist uns vains mos faintis d'eschar,
Frois et *relans* et sens saveur.

(*Li Rom. des Isles*, 92, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e
sér., p. 251.)

— Sale, mauvais :

Un soir, que le temps est *relent*,
Le povre homme a en grand talent
Avec sa femme s'esjouyr.

(*Les Tenebres de Mariage*, sept leq., Poés. fr. des xv^e
et xvii^e s., I, 27.)

— *Mate* et *relent*?

Plourez, pueple commun, sans estre lent ;
Car moult perdez et chascun le tesmoigne,
Dont vous direz souvent *mate* et *relent*...
(CHRIST. DE PIZAN, *Compl.*, Ler. de Lincy, *Rec. de ch.*
hist., I, 293.)

RELENTER, v. n., se renfoncer :

Sa poitrine mignarde
Que le vent du souffler
Fait, quand dehors se darde,
Relenter puis renfler.

(FILB. BRETIN, *Poés. amour.*, f° 13 r°, éd. 1576.)

Et lors que le vent secoue
Son sein, ou pris il se joue,
Et le fait d'un doux souffler
Relenter et puis r'enfler.
(RONS., *Œuv.*, Od., I, V, p. 383, éd. 1584.)

RELENTÉUR, s. f., odeur de relent :

Quelque *relenteur* ou vent humide. (DE
LA BOUTIERE, *des Prodiges*, p. 286, éd. 1555.)

Le cœur me tremble, mais c'est pour la
froideur et *relenteur* de ce cavayn. (HABEL.,
Cinquiesme livre, ch. xxxv, éd. 1564.)

Ranknesse of smell. *Relant*, *relenteur*,
sauvagine. (COTGR., 1611.)

— Chose visqueuse, onctueuse :

Souphre estainct en eau ardent s'es-chauffe et boillonne, tant qu'il en surnage une *relenteur* qu'ilz appellent huyle. (Evo-NIME, *Tres.*, p. 289, éd. 1555.)

RELENTIF, adj., relâché, flasque :

Peresce estoit trop bien montee
Desus .i. yvoire restif,
Si gets eulz si *relentif*,
[Qu'il] ne poeit venir avant.

(HONN DE MERY, *Torn. Antecrit.*, 1200, C, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

RELEQUIR, voir RELENGUIR.

RELES, adj., laissé, et, par extension, absous :

Lors ke li hom est bien confes
De tous pechiez est lues *reles*.

(RON. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 518^o.)

RELESSE, s. f., rémission :

Pour les grandes *releses* et perdons des dites chateix de felouns et futifs. (*Stat. d'Edouard III*, an XIV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

RELEVABLE, adj., qui a besoin d'être relevé :

Relevable, recidivus. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

RELEVACION, -tion, s. f., relèvement, action de relever, de se relever :

En ease et *relevacion* del povre comun people. (*Stat. de Henri IV d'Engl.*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Au tiers jour ferons mencion
Des miracles tres merveilleux
Et de la *relevacion*
Du corps saint digné et precleux.
(*Myst. de S. Did.*, p. 4, Carnandet.)

La dejection et *relevation* de Nabuchodonosor. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 118 r°.)

Extreme onction, c'est a dire l'ini-cion de l'huyle sanctiffie faict a la *relevacion* de la maladie corporelle et spiri-tuelle. (J. BOUCHET, *Noble dame*, f° 150 v°, éd. 1530.)

RELEVAGE, s. m., action de relever :

Jehan Darras, le jovene, pour faulte de *relevage*, contre se tiere, a le fontaine Mal-lart, une lois. (18 juin 1408, *Rôle de lois*, Arch. Tournai.)

Pour raison, et a cause de *relevage* de fossés, et rencloages de gardins et hire-tages, qui sont sur les chemins et regies, où en a acoustumé de relever et ren-clore... (10 avril 1423, *Rôle de lois*, en tête, Arch. Tournai.)

Un censier doit faire a ses despens tous *relevaiges* de frettes. (1445, *Compt.*, Valen-ciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Droit de relief :

Il est usage que sires ne prent pas ple-ges de son *relevage* ne de son rachat, se il ne vient. (*Coul. d'Anjou*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 461, 15.)

RELEVAISON, -oison, -eson, s. f., ra-chat ou relief dû au seigneur censuel par un nouveau vassal :

Mais nuns ne fait *relevoison* de bail, ne de douaire, ne de fraresche. Ne nus n'a jor de conseil, de fraresche, ne jor de mos-tree, selonc l'usage d'Orgle-nois, se ce n'est en .i. cas; car qui relieve de bail, il doit faire seures les parties que aquand li enfant vendront en aage, cil qui a le bail les fera traire a ses despens. (*Etabl. de S. Louis*, I, 507, Viollet.)

L'en dit ici que se aucuns a cens, et il donge a son fiz, l'en relieve selonc la cos-tume do pais. L'en ne doit pas relever se li fiz le li done, ou le change, ou le vent a autre, et il le restrest, il n'i a nules *releve-sons*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 9, § 1, Rapetti.)

Se li sires a la feme muert, la feme ne doit avoir *relevoisons*. (*Id.*, § 15.)

Dans une lettre de l'official de la cour d'Orléans de 1273 contenant accord fait entre Adam de Villers et les commandeur et frères de la maison du Temple d'Or-léans, les Templiers sont autorisés à pos-séder une maison à condition de payer - 12 deniers de *relevoison* pour chaque denier de cens. - (Arch. Loiret, *Inv. de 1766*.)

Pour le quart de la dite gesine, ventes et *relevoisons* que elles ont segont la cou-stume dou pais. (1301, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f° 52 v°, Arch. Loiret.)

A trente denier et maille parisis de cens rendent chascun an la voille de Noel et a *relevoisons* acoustumees. (22 av. 1339, Prevôté d'Orl., Ste Croix, Arch. Loiret.)

La dite maison estoit franche de cenx et de *relevoisons*. (Ch. de 1363-72, Ste Croix, Mamertins, Arch. Loiret.)

Past, corvages, charriages, *relevoisons* a plaisir et autres plusieurs debites. (1396, *Champarts de Beauce*, VI, Arch. Loiret, Ste Croix, 2^e lay., B 9.)

En retrait d'heritage tenu en fief, ou en censive, n'est deu aucun profit de fief, de ventes et *relevoisons* au seigneur de fief, ne censier, pour raison dudit retrait. (*Cout. d'Orl.*, Tit. XVIII, de Retrait li-gnager, art. ccccv, Pothier.)

RELEVAMENT, voir RELEVEMENT.

RELEVANCE, s. f., action de relever :

S'il est de fer (le thuribulier) c'est en si-gnifiance de *relevance* ou ressuscitant force. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 108 v°.)

Pour sechier maint vert senteret
Boscalus la houle relievo
De Lupal. Helas trop me grievé
Ceste dolente *relevance*,
Et sy me convient la grievance
Descripre.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 55 v°.)

RELEVASSE, s. f. ?

Tous ceulx qui vendent fromages en gros ou amesnez en la ville de Bourg, doibvent de onze fromages en sus le plus bel, et se recouvre le jour de la *relevasse* ou aultre jour si les ditz fromages n'y estoient. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd., p. 380.)

RELEVATEUR, s. m., celui qui relève, qui console :

Consolateur des povres, *releveur* des oppresses. (*Rose*, vol. I, f° 152^b, éd. 1491.)

Dieu est mon protecteur, et mon *rele-veur*. (LE FEVRE D'ESTR., *Bible*, Ps., xii, éd. 1530.)

RELEVEE, *rell.*, s. f., action de se relever, lever :

Plus de .x. m. en chiecent en la pree

Qui onkes puis ne fissent *relevee*.

(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 250^a.)

A parole se sont venu

Des l'ure de lor *relevee*,

Tant con la lune fut levee.

(*De Gunbaut*, ms. Chantilly, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 577, 41.)

Longuement fut pasmus, et a la *relevee*

Le saisi Cassius par la reigne doree.

(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 26 r°.)

Et encore au xvii^e s. :

On dit des elephans... qu'estanz cheuz par terre, ils ne se peuvent plus relever; il en faut croire tout de mesme des roys, lesquels estans une fois renversez dans le peché, c'est miracle quand ils s'en relevent: o que ces choses sont dangereuses et les *relevees* miraculeuses! (PIERRE DE BESSE, *Conceptions théolog.*, p. 72, éd. 1624.)

— Relevailles :

Et sachies qu'ilz fussent plus tost de-partis pour eux en aller se ne fut pour at-tendre la *relevee* de la dame royne, laquelle fut *relevee* a moult grant joye et grant so-lennité. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 199, Bibl. eliz.)

Madame la princhesse qui nouvellement estoit *relevee* d'un biel filz qui s'appelloit Edouart : a laquelle *relevee* de madame la princhesse eult, en la chité d'Angolesme, moult grant feste. (FROISS., *Chron.*, VI, 286, Luce, ms. Amiens, f° 129.)

— Le temps d'après la méridienne, l'après-midi; signification conservée :

Cel jur meismo ainz *relevee*

Fu la dame el vergier alee.

(MARIE, *Lais*, Guigemar, 261, Warnke.)

Delez li s'est el lit culchiez

Or est Lanval bien herbergiez !

Ensemble od li la *relevee*

Demura tresqu'a la vespreo.

(*Id.*, *ib.*, Lanval, 153.)

Tresque ce vint a *relevee*

Li soulauz estoit ja bien bas.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 104.)

Onques n'i ot resne tiree

Desi que vint vers *relevee*.

(*Id.*, Richel. 375, f° 434.)

La roine s'estoit levee,

Dormi avoit a *relevee*.

(*Id.*, f° 44^b.)

Avint un jur, do *relevee*,

Ke l'ure estoit ja passeo

Ke li moine deussent lever.

(*S. Edouard le conf.*, 4379, Luard.)

Et quant vint a *relevee*, on li demanda s'il vouloit respondre de ce que on li avoit demande. (MÉNÉSTR. DE REIMS, § 324, Wailly.)

Si s'ajournerent a *relevee* et alerent chascuns disner en leurs maisons. (FROISS., *Chron.*, II, 287, Luce, ms. Amiens.)

Pour donner a boire aus diz maistres Jehan Frigot et Phillippe de Solier qui attendirent toute une *relevee* a Saint Eloy a Paris. (1412-1414, *Compte de J. Chiefdail*, commune, recepte, XXII, Arch. mun. Orléans.)

En cas qu'elles decedassent de *relevee*. (1421, La Charité d'Evreux, Arch. Eure.)

Pour quatre manevres et ung besson que monseigneur le prevost d'Orléans et lui mirent sur la *relevee* de ce jour, pour faire voye et destoupper le foussé. (1434-1436, *Compte de Jaquet Largentier*, forteresse, despence, XXIV, Arch. mun. Orléans.)

Que ma soy je leur ay juroe
Assavoir je le vous seroye
Aujourd'uy, et de *relevee*
Vostre responco leur diroye.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 19074, Gnessard.)

Il est venu ung gentilastre
L'autre jour jusques a mon astre,
Après diner la *relevee*,
Tuer ma poulo grivelee.

(*Farce de Colin, filz de Thevoit le Maire*, Ans. Th. fr., t. II, p. 389.)

Ung chascun s'en informera a son advis et conscience pour en referer et dire, ce jourd'hui de *relevee*, en la congregation qui sera faicte a ceste fin en la cour. (15 mai 1549, Arch. mun. Rouen, A 16.)

Vous ne trouverez point, croy je, mauvais, Messieurs, va elle dire, que sur ceste *relevee*, j'aye laisse mes compaignes, pour me jeter parmy vous. (CHOLIERES, *Apr. disnees*, III, p. 126, éd. 1587.)

— Soulagement qui vient de la joie :

Ausquels jours les mariz jaloux jamais ne consentent que leurs femmes aient repos ne *relevee* de joie ne d'esbatement. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 192 r°.)

RELEVEMENT, -ievement, -iefvement, relliefv., relevament, s. m., action de relever, de se relever :

Li povro en vont desos, n'i a *relevement*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 59 v°.)

Iceles dames prisent lor ongement
Et par matin vinrent al monument,
Li angelos lor mostra de mort *relevement*.
(*Vie de Marie l'Egypt.*, Richel. 23112, f° 344b.)

Relevemens de no desconfituro.
(WILLAMME D'AMIENS, *Rond.*, Romv., p. 313.)

Pur amendement et *relevement* du mes-ter et honour de la cité. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Henr. III, *Ret. brit. script.*)

On ne peult trop sollomniser
Le benoist martir glorieux,
On ne peult trop auctorizer
Les os dignes et precieux,
Et pourtant soyez curieux
De faire ce *relliefment*,
Car Dieu qui est tout gracioux
Vous donra bon commencement.
(*Myst. de S. Did.*, p. 318, Caroadet.)

Qu'ilz pourveussent au *relevement* de ce royaume. (Juin 1427, 2^e *Depos. de G. Ben.*, Ch. des Compt. de Lille, Arch. Nord.)

Portant a son coull l'onheur du roy et le *relevement* de la declute des François. (D'AURON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 199 v°.)

N'ay je pas tant de compaignies
Qui, par dons, par moyens, par subtille finesse,

Augmentent mes honneurs, libertez et franchises
Par le *relevement* des cottes et chemises?
(*Complainte de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 296.)

— Relevailles :

La releva sainte Marie,
Encor on font remanbrement
Les gonz de son *relevement*.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 98^a.)

— Soulèvement :

Ne ne feust si hardis de penser trahyson
ne *relevement* contre lui. (*Liv. de Marc Pol*, CII, Pauthier.)

— Soulagement :

Ainz sut dolenz, et si mo duell
Parfondement,
C'or sui en grant afondement,
Se par cels n'ai *relevement*
Qui jusqua ci
M'ont sororu la lor morci.

(RUTEN., *le Dit de l'oeil Rustebuef*, Jubin., I, 14.)

Nous qui desirons le *relevement* du grief de nos diz subgez. (1303, Arch. JJ 36, f° 21 r°.)

Que bonne punition en soit faite pour le *relevement* de nos subgiez. (1389, *Lett. de Ch. VI*, Pr. de l'II. de Nim., III, 97.)

Et les biens et substance de vous et de vostre royaume a departy ou il luy a pleu, et appliqué a son singulier profit, sans l'employer aucunement au bien de vous, ny a aucun *relevement* de vos subjets. (14 juill. 1411, *Lett. de Charles, duc d'Orléans*, a Charles VI, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

Pour le bien de nostre dit royaume et *relievement* de nos subges. (18 août 1412, *Reg. des Consaulz*, Arch. Tournai.)

Pour le *relievement* et reparacion des grans inconveniens par vous et les autres bons vassaulz et subgiez de ceste seigneurie supportez a cause de l'affoiblissement des monnoies. (1422, Arch. Lyon AA 20, f° 27.)

Pour le bien et *relievement* du povre peuple de son royaume. (14 mai 1435, *Lett. du D. de Bourg. à la comm. de Paris*, Delpit, *Collect.*, p. 252.)

Se par vous n'ay grace et *relievement*
De mes pechiez.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 28 v°, Paris 1492.)

Tellement que la servitude leur sembloit un *relevement* de miseres et repos de leurs tourments. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

— Relevé, dessin :

Si com il mostroit par .i. *relevement* ke li sire Ferris fist de la dite maxon. (1316, *Cart. de S. Mari. de Metz*, Richel. 11818, f° 15 r°.)

— Partie relevée, relief :

Quant a Virga pastoris, elle a les feuilles faites a mode de laitlues, hors mis que sur la coste du milieu elles ont devers le dos certains *relevemens* piquans. (DU PINET, *Pline*, XXVII, 91, éd. 1566.)

La myrmeias est noire, et a certains *relevemens* faits a mode de verrues. (*Id.*, *ib.*, xxxvii, 10.)

Nous prenons plaisir aux vases faits en *relevement*. (*Id.*, *ib.*, xxxiii, 41.)

— Droit de rachat ou de relief, qui se payait au seigneur féodal :

Lettres de *relievement*. (1460, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 26 v°.)

A Guillaume Martin, sergent royal ou bailliage de Montargis, la sentence de quinze sols parisis pour avoir mis a execution certaines lettres royales de *relievement* en cas d'appel impetrees a la requeste, etc. (*Compte du domaine du duche d'Orl. de l'annee finie au jour de St. J. B.*, 1468, Somm. des titres de la justice de Boigni, chastell. d'Orléans, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 209 v°, Arch. Loiret.)

Bailler reproches, contredictz et salvations dedans certain temps determine, pour toutes matieres, sans pouvoir proroger le dit temps par les *rellievemens* ni autrement. (1560, *Cah. du Tiers Etat*, Reg. aux delib., Arch. mun. Abbeville.)

RELEVEOR, -eur, s. m., celui qui relève :

Releveres de sainteglise.
(MOUSK., *Chron.*, 8406, Reiff.)

Il serait *releveires* de sainteglise. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2453, f° 181 r°.)

Li *releveire* daus yglises. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 76^a, Auracher.)

Releveres de sainte yglise. (*Id.*, Ars. 5201, p. 218.)

Relevierres de sainte iglise. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 12^a.)

Li dus Richars fu moult preudom. Il fu... *releverres* de sainte iglise. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 128^a.)

Perc des peuples, *releveur* des miserables. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xii éd. 1638.)

Un *releveur* de vieux proces. (NICOT, *Thresor.*)

RELEVER, verbe.

— Act., élever à un grand honneur; en parlant d'un saint, synonyme de canoniser :

Co fu celui qui saint Looyz
Canonisa et *releva*.
(GEFFR. DE PARIS, *Chron.*, 2208, W. et D.)

Une sainte *relevee*. Whoses reliques, or bones are inclosed and shewed alost, in a shrine. (CORGR, 1611.)

— Terme de droit féodal, payer la *relevaison*, racheter :

Quens *relevera* sa contee si comme contee, et li baron sa baronie de leur segnors, selonc la coutume du pais; le feu de hauberc si comme il doit; li autre tenement seront *releve* par acres... Li autre home del pueple *relievient* por la mort leur peres et leur meres, ou as oirs de la terre, les tene-menx que il tiennent en leur main propre. (*Echiquier de Normandie*, p. 33, Marnier.)

Goffins li Vachos, drappiers de Liege... ki... en nom et a oes d'eau et por eaus... *releva* et racquist de mi... le moitié des wendes, des stoenes, des manages et de le voie partenans as dites wendes. (18 fév. 1330, *Achat par le metier*, ap. BORMANS, *Gloss. des Drip. lieg.*, Doc. inéd., IV.)

Ail releveit ancontre lou doien et lou chapitre de S. Salvour la maxon ke... (Aout 1335, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Mais se il avenoit coze que elle (la femme) morust sans effans, chascuns hoirs d'ichelle doit relever chascun lieu de .ii. sestiers de vin. (1337, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 408 v°.)

— Absolument :

Quant home prent feme, l'en doit relever de lui, se l'en n'a relevé de la feme. Mais se l'en a relevé de la feme, avant qu'elle prist seignor, l'en ne relevera pas por ce, se ele a pris seignor. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 15, § 2, Rapetti.)

Se uns hons muert qui ait femme, le femme relieve, et ne doit plus pour tous ses effans chascune tenanche de .ii. sestiers de vin. Se le femme d'ichely muert, si enfant ne relievent point, et sont saissy de fait sans venir devers leur seigneur. (1337, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 408 v°.)

— Réfl., s'acquitter, se racheter :

Lequel lieu se relieve par quinze livres. (1396, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 23 v°.)

Et se acquitte et relieve le dit fief par .xxx. s. tourn. (*Ib.*, 2° p., f° 36 v°.)

— Réfl., se révolter :

En ce temps estoit allé adonc en Afrique Belisaire, par le commandement l'empereour, contre Wiltharil, le roy des Wandes, qui s'estoit relevé contre l'empire. (*Grand. Chron. de France*, II, 15, P. Paris.)

Fu Mummole occis en la cité de Sens, par son commandement, pour ce qu'il s'estoit contre lui relevé. (*Ib.*, IV, 6.)

Si aigrement se relevoient.

(*Comm. le Roi Sounain fut mort*, ms. Avranches 1682.)

— Neut., se relever :

Mal est bailliz qui entr'els chiet,
Grant pour a ainz qu'il rellet
E mainz en chiet qui ne relieve.

(WACK, *Rou*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 162, 1.)

Li vaslez relieve, si monte,
Qui cuida bien dangier sa honte.
(CHREST., *Clig.*, 2929, Foerster.)

Quant il soffret mort et il releveit del monument. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Lors vaissiez chevaliers chaoir qui n'ont pooir de relever. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 133°.)

E pus murra, ne james plus
En charn ne relevera sus.
(CHARDRY, *Set dormans*, 871, Koch.)

Et maint cors saint resusciteront
Qui fors de terre relevent.
(Dolop., 12704, Bibl. elz.)

Mais tele en puet choir souvine
Ki puis relieve.

(JEN. DE CONDÉ, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 661, 19.)

Ja peussiez veoir brisier lances et chevaliers cheoir sans relever. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 46°.)

Et s'alla mettre au lict, dont il ne releva oncques puis. (Auvot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Et encore au xvii^e siècle :

Priez Dieu pour moi; car je crois que je ne releverai pas d'ici. (M^{me} DE LA GUETTE, *Mém.*, p. 43, Jannet.)

Au sortir de Pharsale un si grand capitaine Sauroit mal son métier, s'il laissoit prendre ha- Et s'il donnoit loisir a des cœurs si hardis [leine, De relever du coup dont ils sont étourdis.
(CORN., *Pomp.*, II, 4.)

— Absolument, ressusciter :

Mais Samuel ne relevad pas par destrezce ne par la force del enchantement. (*Trad. d'une lett. de S. Augustin*, dans *Rois*, p. III, Ler. de Lincy.)

Ne poet estre, funt il ades,
Ke ja mort hoem releve mes.
(CHARDRY, *Set dormans*, 863, Koch.)

Vus ne l'averez mie (le corps du Christ); si desiple dient qu'il relevera. Ne ja par tantes foiz ne relevera que nos ne l'ociens. (*Bible*, Richel. 20039, f° 113 v°.)

E iloecc l'occirunt. Mes nient ne vaudra,
Kar il relevera a tierz jur veirement.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 163^d.)

Et en celle heure que nostre seigneur releva de mort a vie. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 22 r°.)

— Sortir de la maison après ses couches, pour aller recevoir la bénédiction du prêtre; signification conservée :

Li Sarasin ont tele maniere ke puis k'il perchoient k'une de lor femes est grosse a li n'abiteront carnement, s'iert (lire, se n'iert) relevee. (Jehan d'ARKELE, *li Ars d'Amour*, II, 94, Petit.)

Comment voulez vous relever
Sans pantouffles neufves avoir?
(*Sermon des maulz de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 15.)

— Autrefois on disait aussi relever d'enfant et la locution pouvait s'accompagner des déterminatifs fils, damoiseil, etc. :

Et Biautris la belle au gent cors honoré,
Signors, fu relevee d'un damoiseil loé.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 11^a.)

Que nouvellement estoit relevee d'enfant d'un biau fil. (Froiss., *Chron.*, I, 420, Luce.)

Ossi fist la royne d'Engleterre, Phelippe de Haynau, qui asses nouvellement estoit relevee d'un fil. (*Id.*, *ib.*, III, 209, Kerv.)

Et si est de nouvel relevee d'un moult beau filz. (*Perceforest*, IV, f° 18^d, éd. 1528.)

— Infin., employé substantiv., action de se relever :

Au relever fu granz li bruiz.
(CHREST., *Cliges*, 2929, Foerster.)

E ki la git el tai pulent,
Del relever n'est puis neent.
(*Vie de Saint Gile*, 221, A. T.)

Et puis se mist a genoux devant mondit seigneur, et la demoura jusques elle eust baisé ledit chapelet, et mis sur le chief de mondit seigneur, qui a son relever la baisa. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 344, Soc. de l'hist. de Fr.)

Au relever de sa maladie il fait assembler un parlement a Aix. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2° vol., II, 16, éd. 1611.)

— Relevailles :

La dame a son termine fu
Tant que tans fu del relever.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 10, Potvin.)

Les barons qui c'estoient partis aprez le relever de la royne Hermine senglerent tant par la mer qu'en brief temps ilz percreurent le port de la Rochelle. (J. d'ARRAS, *Melus*, p. 202, Bibl. elz.)

— A relever, au revers :

S'a gielé
En son dos au plus tost qu'il pot
D'un drap de soie .ii. grant sercot,
Fouré de vair a relever.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2630, Foerster.)

— Relevé, part. passé; femme relevée d'enfant, femme qui vient de relever de couches :

Femme nouvellement relevee d'enfant.
(1423, Arch. JJ 172, pièce 307.)

RELEVERESSE, s. f., accoucheuse :

Avec une releveresse Jehan de Gemberghe a .ii. enfans. (1485, *Reg. des Consaux de Mons*, III, f° 522, Arch. Mons.)

RELEVOISON, voir RELEVAISON.

RELIAGE, -loiage, -loyage, -aige, s. m., reliure, action de relier :

Pour le reloyage d'un sautier. (*Compt. de 1375-76*, Arch. Nord.)

Pour le reliage du messel. (1446, Arch. Maine-et-Loire E 47, f° 31.)

Pour le reliage des diz comptes, journaux et contrerole, 25 s. l. (1452, *Compt. de l'hôtel des R. de Fr.*, p. 330, Douët d'Arçq.)

Le reloiaige des livres. (1500, *Compt.*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Action de mettre des cercles, des cerceaux à un tonneau. Signification conservée :

Pour argent baillié audit Odin pour paier le charroy et le reliage des vins encave en esté. (1328, *Compte de Odart de Luigny*, Arch. KK 3^e, f° 16 r°.)

Qui fait vignes, li coux est grans;
Bastons il y fault a oultraige,
Cuvés, cuvaulx, queux, reliage...
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 363^d.)

A Jehan le Cocq, cuvelier... item, pour reloyaige de plusieurs aultres cuvelles, tonneaux et seaux, aussi servans ausdis ouvrages, en quoy ont esté employez grant nombre d'aultres cherclers. .xxiii. gros. (1491, *Compte des fortif.*, 19^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RELIAGER, v. a., relier :

On reliera les tonneaux vieux;
On y met des cercles tout neufs;
On n'oyt plus rien que reliager,
Chascun entend pressourager.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, xlv, Jacob.)

RELIASONNER, -zonner, reliazonner, v. a., relier, joindre ensemble; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte provincial du milieu du dix-septième siècle :

Dans l'autre pend qui regarde le vergé de M. Rabiot, il y a deux fente qui fault desmolir entre deux et *reliaxonné* du cotté de l'escarie avec de bonne charge derrier lesdictes escarie, et, cy besoin est, de la demolir, d'aillant qu'elle seurplombe, et *reliaxonné* l'autre fente avecque le reste de la muraille qui demeurera de mesme cartier que cy devient et de mesme fason. (1662, *Devis de la besongne necessaire a faire au bastion devers St Andoche*, Arch. mun. Autun, liasse 125, pièce 30.)

RELIANCE, s. f., action de rattacher :
Relegacio, *relianca*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. II 110, f° 222 v°.)

RELICTE, s. f., veuve :

Ne souffrons penre a la femme ou *relicte* d'aucun des habitans jugié, banny ou executé, autel part ou portion des biens de son mary ainsy jugié, banny ou executé, comme se le mariage estoit soulu par mort naturelle... (Déc. 1363, *Ord.*, III, 663.)

Pour eviter proces entre monseigneur, ladite *relicte* et heritiers. (1502, *Charte de Beauw.*, D. Gren., 312, n° 175, Richel.)

La *relicte* monseigneur le bailly de Senlys. (*ib.*)

Dame Germaine, seconde femme et *relicte* dudict feu roy catholique. (1521, *Préc. des confes. de Calais*, dans Pap. de Granvelle, I, 202, Doc. inéd.)

La mere (d'Henry de Bourbon) estoit fille de Henry d'Albret, roy de Navarre et duc d'Albret, et de Marguerite de Valois, sœur du grand roy François, et qui estoit *relicte* du comte d'Alençon. (GAYET, *Chron. nov.*, p. 159, Michaud.)

Les heritiers du preneur luy succedent en ce comme en heritage d'acquest pour moitié, s'il decede premier, et sa *relicte* en l'autre moitié. (*Cout. de Chauny*, Cout. gén., I, 656, éd. 1604.)

RELIEF, -iet, *resliet*, *rillief*, *relier*, *reillier*, *reiller*. s. m., droit payé par un vassal pour relever son fief :

Li rois enquist de son affaire :
Tant en aprist que mout l'ama,
Son relief quite li clama.

(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 2120, A. T.)

Le *reliet* de fiez. (1276, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I. 10176, f° 8^a.)

Item, les *rillies*, les treziemes, les four-faures, la simple joustice des choses dessus dites. (1307, Arch. JJ 44, f° 54 v°.)

Par la main duquel les redevances et les *reliens* du dit heritage seront payez a nous et a nos hoirs et droiz de lieu et de *reliens* et les heydes de celui et de ces hoirs de tout l'heritage desus dit quant il mourront. (1313, *Cart. du chap. d'Eveux*, t. I, p. 310, Arch. Eure.)

Nous disiens et maintenien pour mons' l'evesque k'elles devoient *relief* et homme vivant et morant qui droiturast les dittes tieres. (20 sept. 1330, *Cart. de Flines*, ccccxlii, p. 545, Hautcœur.)

Poia les *resliex*. (*Terrier de la Poterie S. Mathieu*, f° 93 r°, Arch. Eure.)

Avec *relioux*. (*ib.*, f° 94 r°.)

Que li tenans dessus nommes pour les dis habitans de ledite vile de Corbye quels que il soit, soit tenus comme dit est par

devant tout, si hoir doivent relever lesdis chens et autres hiretaiges se ledite vile de Corbye les avoit. Et apres che *relief* tout li dit hoir se doivent dessaisir pour saisir le personne tenant tel que lesdis habitans vaurront baillier apres le trespas dudit Jehan Boutefu eskievin. (xiv^e s., *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 233 r°.)

— Hommage :

Pourquoi il conseilloit, pour le plus seur, que tous renouvellassent leur *relief* et serment de lui. (FROISS., *Chron.*, II, III, 81, Buchon.)

Relief de fief. Foi et hommage. (BALTUS, *Suppl. au vocab. austriac.*)

— Serment :

Lequel amena son maistre a la troisieme course, accompagné de trois cents chevaliers, atout bannieres et penons; et fit son *relief* comme dessus, puis retourna en son lieu. (J. MOLINER, *Chron.*, ch. cxxii, Buchon.)

— Amende :

Et iceste amande [pour meurtre] si est apelee *reliez* d'ome. (*Etabliss. de S. Louis*, II, 190, Viollet.)

— Abandon fait par le seigneur à ses serviteurs de certains objets meubles, tels que vêtements, etc. :

Et si seres des dras a ma fame vestue,
Et apres son relief vous porteres sambue,
Car plus bello de vous ne puet estre veue.

(*Brun de la Montaigne*, 1919, A. T.)

— Action de relever, de réparer :

Item, pour le *relief* fait d'un cours d'eau, estant autour des terres d'icelui maistre Nicolle. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicolle le Conte*, Arch. Tournai.)

— Ce qu'on enlève, ce qu'on relève de dessus une table; signification conservée :

De ce prist au portier moult grant pitié,
si ala garder la ou li *relies* estoit mes.
(*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 61^b.)

Cuidez que Diex soit pour ce liez
Que vous faites vos grans *reliez*?
Neil voir; car il n'en a gousté.

(WATRIQUET, *De raison et de mesure*, 131, Scheler.)

Il faut du gros *relief* ensaie,
Dont ja povres n'ensaiera.

(*ib.*, 76.)

Et tu les meterais comme li dolz darriier en les *reilliers* et reliques. (*Ps.*, 20, Maz. 798, f° 56 r°.)

Les *reillers* de viandes demourans du jour devant. (BOCCACE, *Nobles math.*, VII, 6, f° 180 r°, éd. 1515.)

— Buste :

Son *relief* en marbre se voit sur l'entree de son cabinet posé sur un terme. (BER. DE VERV., *Cab. de Minerve*, f° 4 v°, éd. 1601.)

RELIEFVEMENT, voir RELEVEMENT.

RELIEOR, -our, -lieur, s. m., celui qui relie, signification conservée :

Ge sui bon seignerres de chaz
Et bon ventousieros de bues,
Si sui bons *relieures* d'ues,
Li mielres qu'en el monde saiches.

(*Des deus Bordoers ribaux*, 118, Montaiglon, *Fabliaux*, t. I, p. 5.)

Oudins li *relieures*. xii. d. (1339, *Juree de Bar sur Seine*, Richel. I. 40100, Lalore, p. 8.)

Jehan Dilles, *relieur*. (1355, *Bail d'une maison sise en la relieure de Troyes*, Arch. MM 28, f° 35 v°.)

— Botteleur :

Pour *relieours* et recouvreours et atres ouvriers et hostes. (1279, *Censier du Paraclet*, f° 5 v°, Arch. Aube.)

Pour *relieours*, recouvreours et otes ouvriers et hostes. (1288, *Compt. du Paraclet*, f° 5 v°, Arch. Aube.)

Les hommes doivent tant seulement une journée de reliev et de fauchier; quant lesdis hommes qui sont *relieours* ou fauchiers viennent pour reliev ou pour fauchier en la ville de Vendosme, etc. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

— Tonnelier :

Le suppliant avoit ung *relieur*, qui relioit ses pipes, pour mettre sa portion du vin qui ystroit de la veudange. (1415, Arch. JJ 177, pièce 169.)

— Ciseleur :

Trois hommes *relieours* et vendeurs de henaps... lesdiz *relieours* ou henapiers. (1407, Arch. JJ 161, pièce 333.)

RELIEOUR, voir RELIEOR.

1. **RELIER**, -oier, -otier, -oyer, v. a., attacher, fixer de nouveau ce qui était détaché, rompu :

A maistre Jehan Masquet, charpentier de la dicte ville, ...[pour] avoir refait et *reloyé* les aismenches. (17 nov.-16 fév. 1425, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir *reloiet* et remis toutes les lanieres a leur sorte. (6 janv. 1453, *Exec. test. de Jehenne de Latre*, Arch. Tournai.)

Avoir *retailié* et *reloyet* les vingnes du grant gardin. (1455, *Exec. test. de J. Philippart*, Arch. Tournai.)

Pour .iii. esses, l'une employé a avoir ranoet l'une des kaynnes du pont levich de le porte du Bruille et les deux autres a *reloyer* les kaynnes du pont levich de le porte Sainte Fontaine. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— En général, raccommoier, réparer :

Et lor seles *erent* bristes,
En plus de cent lieus *reloities*.

(*Lai du trot*, 169, Michel.)

Pour .iii. caudieres *reloyer* et refaire. (1363-64, *Compt. du Massart*, n° 20, f° 12 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

— Bander :

Huimais devom a Haimon revenir,
Qui ot le bras trestot brisiet parmi,

Cil qu'il garissent s'en sont molt entremis.
Le bras *relient*, s'ont les asteles pris
Et les emplastres; qu'il i ont molt chier quis.
(*Les Loh.*, ms. Brne 113, f° 20^a.)

Ses plaies li fist *reloier*.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 14^a.)

— Fig., rallier :

Mac Donthid de Ossorie
Sa gent vers li tost *relié*.
(*Conquest of Ireland*, 640. Michel.)

Il escrie Monjoie pour sa jant *relier*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 143^a.)

— Sens intensif, lier, attacher étroitement :

Sor le cheval et a point mise
Suremont l'a *reloïee*.
(*ADNET, Cleom.*, Ars. 3142, f° 22^a.)

— Fig., accabler :

De fiebvres soyes tu *relié* !
(*Farce de Jenin, fils de rien*, Anc. Th. fr., t. I, p. 352.)

— Botteler :

Et doivent li dit taneurs ravoier toutes
leur hars pour *relier* leur escorche. (1308,
Cart. de Ponthieu, Richel. 1. 10112, f° 14 v^o.)

Les hommes doivent tant seulement une
journée de *relier* et de fauchier. (*Cart. des
vois*, p. 741, ap. Duc., *Religare*.)

— Serrer, enfermer :

Jel *reloiai* (l'argent) ens en mes borses.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104^a.)

— Raccorder :

Avoir hauchiet les trois pans de mur
fais pour le fait de la maison des Ladres,
et lesdiz pans *reloyé* aux vies murs, d'un
costé et d'aullrez. (17 nov.-16 fév. 1425,
Compte d'ouvrages, 1^{er} Somme de mises,
Arch. Tournai.)

Et toutes les noeves machonneryes *re-
loyee* au vies bien et souffisaument. (21
mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*,
3^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Fig., obliger :

Or appelle l'an estat de religion per-
sonnes qui sont confirmees, obligees et
reliées a garder... le conseil et la perfection
de la Sainte Euvangile. (1263, *Constit. de la
Maison-Dieu de Troyes*, IX, Arch. Aube.)

Monseigneur, pour tout ce que je vous
pourrois escrire ne sauroit satisfaire a
l'obligacion a laquelle en tant de sortes
vous me *reliez*; j'iray moy mesme vous en
rendre les tres humbles mercis. (*Nouv.
Lett. de la reine de Navarre*, lett. cxxxvi,
Géniq.)

RELIERESSE, s. f., celle qui relie :

Marguerite la *relieresse*. (*Compte roy.*,
Par., 1331, et *Compt. de D. Collors*, 1358,
Aumale, p. 37.)

RELIERIE, s. f., atelier de reliure :

Une maison seant en la *relierie* de Troyes.
(1355, Arch. MM 28, f° 35 r^o.)

RELIENT, voir **RELIEF**.

RELIEUR, voir **RELIEUR**.

RELIEUSE, s. f., proxénète :

60 sols de Jehan de Bar pour ce qu'il
dist a la femme de Maljehan par devant
son mari : Ribaude que tu yes, et quant
tu ne pues plus estre ribaude tu es *reliouse*.
(1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f° 51.)

RELIEVEMENT, voir **RELEVEMENT**.

RELIGE, adj. f., déliée, libre, pris au
sens de veuve :

Une femme nommee Jehanne, *relige* ou
vesve de feu Colin Pliart. (1410, Arch. JJ
165, pièce 66.)

RELIGIER, v. a., retirer, retraire :

Touchant les biens censaux chargez de
cens ou rentes, et que si tels cens ou rentes
viennent a se vendre, le propriétaire du
fond les pourra *religier* sans prejudicier
au bon droit des amis. (*Statuts de Looz*,
dans Mantels. *Hist. de Looz*, part. 3, p. 52,
ap. Duc., *Relegere*.)

RELIGIEUSETÉ, -sité, -gioseté, -gio-
sité, s. f., caractère de ce qui est ins-
piré par la religion, sentiments reli-
gieux :

La paor de nostre seigneur est *religiosité*
de science, et *religiosité* gardera le cuer et
le justifiera. (*Bible*, Maz. 684, f° 21^a.)

Mais ne croy mie qu'a Dieu plaise
Telle *religieuse*.

(*Métam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*,
653. 4.)

Mais ne croi mie qu'a Diou plesse
Telle *religiosité*.

(*Id.*, Ars. 5069, f° 47^a.)

Sa mansuetude, ses meurs et sa *religio-
sité*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I,
f° 470 r^o.)

Si que toute la lignee de ces gens, la-
quelle estoit plus auctentique que n'estoit
la *religieuse* pour toy et pour la censorie
a estre estaincte toutes dedans ung an.
(*Prem. vol. des grans decades*, f° 150^b, éd.
1530.)

La crainte du seigneur est la *religiosité*
de science; *religiosité* gardera et justifiera
le cuer. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Eccle-
siasticus, ch. i, éd. 1530.)

RELIGIEUSITÉ, voir **RELIGIEUSETÉ**.

RELIGIOSETÉ, voir **RELIGIEUSETÉ**.

RELIGIOSITÉ, voir **RELIGIEUSETÉ**.

1. **RELIGNIER**, -lingnier, v. n., avoir
des traits de parenté, ressembler :

Apartenir ne *relignier*
Ne doit a maniere de fame.
(CHREST., *Du Roi Guill.*, 1185, Michel.)

Car bien avoit a cui retraire et *relignier*.
(*Artur*, Richel. 337, f° 101^a.)

Lasse, dolente, il ne l'en chaut
De moi ne de m'amour n'a cure,
Trop est de diverse nature,
Ja ne me face acroire nus
Que il onques fust de Venus,
Il ne li *relingne* de rien,
Il a cuer plus dur de merrien.
(*Fabl. d'Ou.*, Ars. 5069, f° 197^a.)

2. **RELIGNIER**, -lingnier, v. n., dé-
geler :

Dont Salemons dist en cantikes : « M'arme
est *relignie* tres, puis ke mes amis parla, »
car le cuer *religniet* et amollit... (*Ars d'am.*,
I, 169, Petit.)

Et quant il *relingna*, les hurouz des gla-
chons furent si hisdeusement grans, que...
(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 113, Borgnet.)

A plusieurs compaignons du Biequeriel,
quy, le xii^e jour de ce mois de feurier,
qu'il comencha a *relignier*, rompirent
les glaches quy estoient en ladite riviere
[d'Escauld], empries le puisoir de Bieque-
riel, fut donné a la dicte cause, pour eulx
boirre ensemble, m. s., vi. d. (20 oct.-19 fév.
1434, *Compte d'ouvrages*, 7^e Somme des
mises, Arch. Tournai.)

— Infin. pris subst., dégel :

Li *religniers* si est contraire al engieter.
(*Ars d'am.*, I, 169, Petit.)

Montois, *erlignier*.

RELING, -in, -eng, s. m., dégel :

Pour ce que il faisoit grant *relin*, les
terres estoient si molles que ceval ne s'en
pooient ravoier. (FROISS., *Chron.*, IV, 312,
Luce, ms. Rqme.)

Avoir rompu grant quantité de glaches
quy, par le *reling*, estoient venues d'amont
la riviere. (19 fév. 1434-21 mai 1435, *Compte
d'ouvrages*, 1^{er} Somme de mises, Arch.
Tournai.)

Ce propre jour la, apres un long et apre
gel, il faisoit un *reling*, et par une longue
espresse bruyne qui avoit couru tout ce
jour, la vespree tourna en pluie bien me-
nue. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 241, Kerv.)

Qui nul n'i puissi peschier les saint di-
manches si ce n'estoit apres un *relin* de
jallee. (1548, *Priv. des 32 bons métiers de la
cité de Liège*, I, 155, éd. 1730.)

— Fig. :

Li *relins* enporte une maniere de molece
de cuer par lequelle li cuers s'œuvre, par
coi li ames entre dedens li. (*Li Ars d'amour*,
I, 169, Petit.)

Flandre française, Rouchi, Wallon,
relin, *religne*, dégel et petite pluie
fine.

RELINGNIER, voir **RELIGNIER**.

RELIN, voir **RELING**.

RELINQUER, *relen.*, *relingner* (rime),
v. a., abandonner, laisser :

Mes tant par es pitouse, debonere et benigne,
Pesheor ne despis qui son pechié *relingne*.
(*Priere de Theophilus*, Richel. 12467, f° 192^a.)

De ceste question, je *relinque* la solucion
az saiges. (HENRICOURT, *Patron de la Tem-
poralité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 414.)

Tout ainsy et en tel maniere serat fait et
usé d'une jeune fille pucelle *relinquee* or-
pheline de pere et de mere qui auroit estez
dudit mestier... (1568, *Priv. des 32 bons
métiers de la cité de Liège*, t. II, p. 43, éd.
1730.)

Aunis, *l'eau a relingud*, l'eau a baissé.

RELINQUER, voir **RELENQUIN**.

RELIQUER, v. n., user de délai :

PATHELIN
Monsieur, qu'il soit bien adverty
De son cas, jo vous en requier.
Despeschez ie.

LE PRESBTE
Sans *reliquer*.
J'entends bien le cas tout de long.
(L: *Nouv. Pathelin*, p. 154, Jacob.)

RELIVRER, -*wrer*, v. a., livrer de nouveau, rendre :

Et par teil condition ke li maisons de Gerosaart devant dite, apres la mort frere Jehan devant dit, doit *relivrer* a la court un atre frere avesti. (Mois de fenau 1261, Géronsart, Arch. de l'Etat à Namur.)

Ly *siert* Jadite enquete *relivree* cloese et saielee. (HEMUCOURT, *Palron de la Temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 406.)

Que le roi le ferroit prendre pour *relivrer* a son mari. (FROISS., *Chron.*, I, 20, Luce.)

Si devoit en le fin de sa dicte cense toutes les manandries et edeficez d'icellez *relivrer* et laissier retenus, recouvers et plaquies, sains et estains de plueve et de soleil, comme a loyal cense appartenoit... (6 déc. 1412, *Tut. de Miquetel Tuscap*, Arch. Tournai.)

S'il advenoit que par seduction ou alourdiment di curatrice... filhe desous l'eage de .xii. ains fuisse emminee, les taistuibles soient tenus de *relivrer* celle filhe deseage. (1424, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, I, 38, éd. 1750.)

Pour icellui molin, en fin du leuwier, rendre et *relivrer* en tel estat que dessus. (8 mai 1500, *Leuwier fait du molin du Sauchoit*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

RELIVRER, voir **RELIVRER**.

RELLAIS, voir **RELAIS**.

RELLANT, voir **RELENT**.

RELLE, voir **REILLE**.

RELLEVEE, voir **RELEVEE**.

RELLIET, voir **RELIET**.

RELLIEFVEMENT, voir **RELEVEMENT**.

RELOBER, v. a., plaisanter :

Li autre pas ne les *relobent*,
Qui es quatre nes sont espars,
Ains descochent de toutes pars.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18356, W. et D.)

RELOER, v. a., recommander :

Et gardez bien, ce vos acoint,
Que nus outre n'an boive point (du boi-
Por ce que trop an i a po [vro]
Et ce meismes vo *relo*
Que ja ne sache don li vint.
(CHABST., *Clig.*, 3289, Foerster.) Var., *reloi*, *relou*.

— Louer à son tour :

Et ainsi loet sainz Pols l'innocence en toz les apostles et li premier apostles *reloet* la sapience en saint Pol. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103, Hofmann.)

RELOGEUR, voir **ORLOGEUR**.

RELOGIER (se), v. réfl., établir ses logements, camper :

De l'autre part *se reloge* Garins.
(Garin le Loh., 2^e chans., xxxv, p. 126, P. Paris; ms. Montp., f^o 62^b.)

— Dans un sens plus général, se loger, s'établir, se placer :

Et dist li quens Witasses : Oies, seignor barons;
Et nos *relogerons* au carnier de Lyons.
(*Conq. de Jerus.*, 1112, Hippeau.)

Lequel comme paravant *se vint relogier* empres ma dame. (LOUIS XI, *Nouv.*, IX, Jacob.)

RELOIAIGE, voir **RELIAGE**.

RELOIER, voir **RELIER**.

RELOIGEUR, voir **ORLOGEUR**.

RELOIGNEMENT, s. m., délai, prolongation :

Requerant tous autres que le *reloignement* de ladicte trieuve ou attenance de guerre... il tiegnent et gardent. (1317, Arch. JJ 55, f^o 26 v^o.)

RELOIER, voir **RELIER**.

RELOUER, voir **RELOER**.

RELOVERGIER, v. n., glisser une deuxième fois, retomber :

Et quant ele (la pensee) essayet la devetriene dulzor, si soi eschalfet en amor, desor soi s'enforcet, mais manes brisie *reloverget* az tenebres de sa floibeteit. (*Moral. sur Job*, dans *Dial. Greg. lo pap.*, p. 336, Foerster.)

RELOYAGE, voir **RELIAGE**.

RELOYAIGE, voir **RELIAGE**.

RELOYER, voir **RELIER**.

RELUCENCE, s. f., vif éclat d'une lumière :

En son beau front elle (Vénus) avoit un riche escarboucle... qui rendoit grand splendeur de nuit, pour denoter la belle *relucence* de sa planette. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 212, Stecher.)

J'ay astre et nom de precieuse essence,
Le corps moult noble et de digne matere,
Lequel rechoit du ciel la *relucence*,
Et porte en terre haultain fruit et mistere.
(*Les 12 dames de Rhetoriq.*, f^o 20 v^o, Batissier.)

RELUIRE, v. n., s'accoupler, en parlant du bélier et de la brebis :

Reluo, *reluire*, qui partient a l'action du mouton et de la brebis. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. II 110, f^o 222 v^o.)

RELUISABLE, adj., brillant :

Li tierz (soleil) sanglanz est it,
Dedenz reflambissoit,
Foni(n)s espoentables
E asez *reluisables*
(*Liber regne Sibille*, Richel. 25407, f^o 161^a.)
For ce fut si resplendissables
Et beaux et cleirs et *reluisables*.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc., 74, f^o 68 v^o.)

RELUISAMMENT, adv., brillamment :

Pource souvent n'est tant vulgaire le povre, qu'aucuns vestuz *reluisamment*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f^o 116 1^o.)

RELUISANCE, -*uysance*, -*usance*, s. f., éclat :

La *reluisance* de leurs espees. (CHASTELAIN, *Chron.*, I, 8, Kervyn.)

Je prie a Dieu qui tout a compassé
Que l'amo soit en gloire et *reluisance*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 6, Calmandat.)

Mon nom florist en haulte *reluisance*.
(MICHAULT, *Dance aux aveugles*, p. 12, éd. 1748.)

Nous sommes en etbalissance
De la clarté et *reluisance*
Qui est en l'air, com vous voyez.
(1474, *Mist. de l'Incarn. et Nativit. de J. C.*, II, 272, Le Verdier.)

En eux (les rois) doit estre le mirouer et la *reluisance* de toutes les vertuz morales et divines. (BOCCACE, *Nobles math.*, VIII, 16, f^o 207 v^o, éd. 1515.)

Sur icelle y avoit un pourpris garny de pierres precieuses beau et riche, a l'entour duquel y avoit d'autres grosses perles qui donnoient fort beau lustre a la beaulté et *reluisance* d'iceulx. (SER. MOREAU, *la Prinsse et delivrance du roy Franç. 1^{er}*, Arch. cur. de la France, 1^{er} sér., t. II, p. 437.)

RELUISEMENT, -*uysement*, s. m., éclat :

Les tumeurs aqueuses sont connues a la tension de la partie, et *reluysement* d'icelle. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 651, Paris, 1631.)

RELUISEUR, -*uysseur*, s. f., éclat :

Resplendisseur, netteté et *reluysseur*. (R. Est., *Thes.*, Nitot.)

RELUISIR, v. n., reluire :

La veissies tant tres tendre et bastir,
Et tant pumel par desor *reluisir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 9^b.)

Pourquoy les ferez vous *reluisir* contre nous? (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste Gen., f^o 108^b.)

Et en si grand malheur *reluisit* encore plus clairement le bon sens et la prouesse ce Tiberius. (AMYOT, *Vies*, Tib. et Gaius Gracci, éd. 1574.)

RELUMER, v. a., rendre la vue à :

Longis qui de Gresso fu nes
Aveules fu, bien le saves,
Quant Dame Dieus le *reluma*.
(*Vie ms. de J. C.*, ap. Duc., *Reluminacio*.)

RELUMINER, -*oir*, *relumyneir*, verbe.

— Act., rendre la vue à :

Ne encuntrent aveogle ne *seil reluminez*.
(*Voy. de Charlem.*, 257, Koschwitz.)

— Fig. :

Celle respont que jamais ilh ne *seroit relumyneis*, s'ilh ne creioit en la virgine Marie. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histor.*, I, 343, Chron. belg.)

— Réfl., se rallumer :

Onques cierges que lui a clarté n'asegna,
Fors le ciergeau boin-duc, qui grant clarté gietta,
Et le saintisme lampe qui s'en relumina.
(*Chev. au Cygne*, 21522, Reiff.)

— Neutre, briller :

La couronne qu'elle a
Valoit une contree : toute relumina
De pieres pretieuses, ou moult de vertus a.
(*D. de Seb.*, XIII, 147, Bocca.)

— Act., enluminer :

Pour relumineir le tavele de crucefy.
(*Pièce de 1437*, Bulletin de la Société liég.
de litt. wall., t. VI, p. 114.)

Pour avoir refait et reluminé le tablet.
(1467-68, *Compt.*, S. Amé, Arch. Nord.)

200 l. pour reluminer le quadran de S.
Nicolas. (1349, *Compt.*, Valenciennes, ap.
La Fons., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au xviii^e siècle :

Pour avoir reluminé la porte du pont
d'Avroy. (1735, *Comptes du magistrat de la
cité*, t. ccxviii, p. 73, Arch. Liège.)

RELUSANCE, voir RELUISANCE.

RELUSTEL, -eau, s. m. ?

Si le retient en son osteau,
Ne ja ne feroit relusteau,
Si comme fait l'autre mesniee.
(*PEAN GATINEAU, Vie de S. Martin*, p. 92, Boufressé.)

RELUSANCE, voir RELUISANCE.

RELUSEMENT, voir RELUISEMENT.

REMACHANT, adj., qui rumine :

Car tout aupres son remachant troupeau
Je reconnois a voir sa noire peau.
(*J. A. DE BAIF, Eclog.*, X, éd. 1573.)

REMAÇONNER, -chonner, -chener, v.
a., maçonner à nouveau :

A Jehan Fourchon, machon, pour sen
sallaire de desmachener en deux lieux le
mur, pour mettre et assir les .ii. dessus dis
ghons dedens icelli mur, et remachener.
(19 sept. 1389-19 sept. 1392, *Compte de l'ad-
ministration des biens et receptes du bachelin
du St Espir*, Arch. Tournai.)

L'achinte du gardin de la dicte maison
yelle remaçonner et rapointier. (26 juill.
1415, *Tut. de Haq., Gerv., Franch. et Den.
Lambert*, Arch. Tournai.)

Et [avoir] en apries lesdictes deux tours
rencauchyees et remachonnees de rondielles
et de souzbassemens. (21 mai-20 août 1455,
Compte d'ouvrages, 3^e Somme de mises,
Arch. Tournai.)

Item fault rentabler et remachonner les
deux joeses de pierre estans en le porte-
lette du Neuf Pont. (13 mars 1458, *Reg. des
Consaux*, Arch. Tournai.)

Pour six carees de pierre commune...
qui sont alouwees et employes a avoir re-
machonné lesdis alerons... (19 août-18 nov.
1475, *Compte d'ouvrages*, 3^e Somme de
mises, Arch. Tournai.)

— Absol. :

Au dit Balloys, pour .v. doubles appas de
pierre par lui livrez en la dicte sepmaine,
qui furent mis et employes au remaçonner
environ ledit chep. (1395-1398, *Compte de*

la construction du beffroi de Tournai ap-
prouvé en 1402, n^o 102 v^o, 118^e Somme des
mises, Arch. Tournai.)

REMAGE, voir RAMAGE.

REMAGIER, voir RAMAGIER.

REMAGINER, v. a. ?

Pour avoir remaginé et aougné au cisel
la creste de pierre de taille qui estoit a
l'uis de l'entree de la viz de la chapelle.
(1399-1400, Arch. KK, 261-266.)

REMAIER, -ayer, v. a., couvrir de
mai, de branches vertes et couvrir, en-
duire en général ?

Mouset pour remayer le terrage sur le
porte des fers. (1501, Béthune, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Aller querir du mouset au bois de Barlin,
afin de remayer la terrasse. (1501, Gand,
ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 131.)

On remaye de mortier a thieullee et
rescaillie d'escaille de gretz le cappron et
le glacis de le porte du Carnier. (1516, Bé-
thune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REMAIGE, voir RAMAGE.

REMAIGNANT, voir REMANANT.

1. REMAILLIER, v. n., frapper comme
avec un maillet :

Od le branz d'acer lor remailent
Si tost cum lor lances faillent.
(*Ben., D. de Norm.*, II, 9520, Michel.)
Chascuns de houle qui bien taille
Fiert et rehiert, maille et remaille.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 46 v^o.)

2. REMAILLIER, v. a., raccommoder
les mailles :

Remailer, refaire les mailles. Remallar.
(*OUUDIN*, 1660.)

Montois, *ermattler*, raccommoder,
faire des reprises.

REMAIN, -mains, s. m., reste, restant,
surplus :

Et ceulx qui eschapoient, si avoient ilz
le remain de leur vye miserablement. (*J.
VAUQUELIN, Chron. d'E. de Dyuter*, IV, II, X,
de Ram.)

Et au remain contenant ce que s'ensuit...
il ne fu point leu... (1404, *Bans et autres
mém.*, n^o 106 v^o, Arch. Mons.)

Comme Guillaume de Rambures eust fait
son testament... et eust laissé a Betrix sa
femme le remain de ses biens, ses debtes,
lays et obseques payez. (1408, Arch. JJ 163,
pièce 187.)

.xviii. aulnez et demie de drap, desquellez
Valentin en eubt .iiij. aulnez et demie, don-
il fist faire une hupplande pour Oulfart, et
du remain furent faittez trois cottes. (27 juill.
1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*,
Arch. Tournai.)

Que tout soit vendu en icelle journee et
que tout le remains, se aucun en demout
roit, sera gecté en l'eaue. (*Ord. de Péchevi-
nage sur le commerce du poisson de mer*, ap.
A. Thierry, *Tiers Etat*, II, 145.)

Ont rappelé et rappellent et mettent au
neant ledit bannissement, pour le remains
dudit temps a venir. (28 déc. 1431, *Acte de
l'Echev. d'Amiens*.)

Trois cens et demy de pies de soyaiges,
dont le pluspart est employé aux oeuvres de
carpentries de ladite ville, et le remain est
en ladite maison des engiens. (19 août-
18 nov. 1475, *Compte d'ouvrages*, 4^e Somme
de mises, Arch. Tournai.)

Tout le remain des hommes. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux. 10510, f^o 155 r^o.)

— Arrêt, retard :

Amis, ne faictes mes remain
Au mestier que pour l'heure avez.
(*GREBAN, Mist. de la Pass.*, 10909, G. Paris et
C. Reynaud.)

— Ressentiment d'un mal :

Quand par si subtiles voies et circutions
foraines tu viens a l'atouchement de la
plaie, et nous fais a croire qu'elle est nette
et curee, et y sentons toutes voies le re-
main de l'ouverture, et ne nous semble
pas que les ongnemens suffisent pour
icelle curer. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*,
VI, 377, Kerv.)

REMAINBRANCE, voir REMEMBRANCE.

REMAINDER, s. m., ce qu'un dona-
teur ou un vendeur s'est réservé après
le don :

Touts tiels remainders la forme avant dit
sont voides et de nul valeue, et ceo pur
trois causes. Un cause est, pur ceo que
chescun remainder que commence per un
fait, il covient que le remainder soit en
luy a que l'remainder est taillé per force de
mesme le fait, avant liverye de seisin est
fait a luy que avera le franktenement, car
en tiel case le nissance et le estre de le
remainder est per le livery de seisin a
celuy que avera l'franktenement, et tiel
remainder ne fuit al second fits, al temps
de livery de seisin en l'cas avant dit, etc.
(*LITTL.*, *Instit.*, 721, Houard.)

REMAINDRE, *remeindre*, v. n., de-
meurer, rester, attendre :

Et jel laissai *remeindre* en la malvaistié
de lur quer. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge,
LXXX, 11, Michel.)

L'asalt unt fait *remeindre*, par la terres'espandent.
(*WACE, Rou.*, 2^e p., 3353, Addressen.)

Amours me font pallir et taindre
Et toute joie en moi estaindre,
Ne une heure ne puis *remeindre*
En un moment.
(*FROISS.*, *Poés.*, I, 6, 159, Scheler.)

Je ne puis plus icy *remeindre*.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 17.)

— Infin. employé substantiv. :

Issi fu il en grant pensé,
Kar mut se senti esguaré ;
Ne sout le meillur esgarder
U del *remeindre* u de l'aler,
Quant si fait hume l'ad mandé.
(*Vie de Saint Gile*, 2525, A. T.)

Or parolent tuit du *remeindre*
Et de laisser toute la chache.
(*FREGUS*, p. 7, Michel.)

— *Remaint*, part. passé, resté :

La question est *remainte* entiere. (*Nelson
sur Job*, Vat. Chr. 1683, f^o 10^e.)

REMAINDER, voir REMENER.

REMAIS, voir REMES 2.

REMAISANCE, voir REMASANCE.

REMAISSANCE, voir REMASANCE.

REMAISEILLE, voir REMASILLE.

REMAISON, voir REMASON.

REMAISONNER, -soner, verbe.

— Act., regarnir de maisons, rebâtir :

Triest... autresfois avoit esté prinse et ruynee... mais fort estoit remaisonnee et repeuplee. (WAVRIN, *Anch. chron. d'Englet.*, II, 102, Soc. de l'hist. de Fr.)

Se li lansageur vuet detenir sa place, et le vuille remaisonner et y met ou fache faire edifices... Touchant les heritaige et maisons arses et brules est accordé que celui que soy vora retraire a son heritaige et lansage pour remaisonner, se pora traire pardevers les treffonsiers. (1479, *Ord.*, ap. De Ram, *Analecta Leodiensia*, p. 668, Chron. belg.)

— Neut., bâtir une maison à son tour :

Si comme il maisonera a son pere, tot autressi li remaisonnera ses fils. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 599, Chabaille.)

— Réfl., s'établir, loger :

Pour ce nous ont requis que notre plaisir fut de les affranchir de ladite main morte, afin qu'ils fussent en plus grand vouloir de demeurer et eux remaisonner audit lieu. (1485, *Affranch. de Dompierre*, Rentier de la Rivière, f° 101, Arch. Jura.)

REMABRABLE, voir REMEMBRABLE.

REMAMBREE, voir REMEMBREE.

REMAMBRER, voir REMEMBRER.

REMANANCE, -ence, remen., s. f., action de rester dans un lieu, séjour, résidence, demeure :

Li pere[s] lur diseient que de la terre ississent, En altres regtuns remanance quesissent, Par amur u par force altres terres preissent.

(WACE, *Rou*, 2^e p., 35, Andresen.)

Li rois de remanoir li prie,
Guiret la remanance otrie.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 27^a)

Realat a sa remanance.
(S. Brandan, 953, Michel.)

Ensi prent sa demorance
En moi et sa remanance
Fine amors et son sejour.
(GARNIER D'ARCHES, Moreau 1400, Richel.)

— Faire remanance quelque part, s'y arrêter :

Ne faites plus ci remanance.

(RUTED., *Complainte ou conte Huede de Nevers*, I, 61, Jub.)

Qui welle faire remanance en la ville. (1269, Charmes, 8, Arch. Meurthe.)

— N'avoir pas remanance en un endroit, n'avoir pas le temps ou le besoin de s'y arrêter :

Or pri que vos metez le vangier an soffrance,
Je ai ailleurs affaire, n'ai pas ci remanance.
(J. BOU., *Sax.*, CLIII, Michel.)

— Droit de séjour, redevance due pour l'acquisition ou la jouissance de ce droit :

Si aucuns des borjois dou devant dict chastel s'en alloit demourer en aulcune citey et il n'avoit vendu ou despendu sa remanance aux borjois de la ville, dedans an et jour sa remanance demorroit a moi. (1263, *Chart. de Briey*, Arch. Meuse B 239.)

Que avant qu'il eust esté pris il avoit fet remanance et borgeoisie sus le dist roi de Navarre. (1265, Ch. des compt. de Dole, B 259, Arch. Doubs.)

Se aucuns des hommes le davant dit comte venoit demourer en terre ne en ville que li chapistres ait, la remanance demorroit entierement a conte et a ces hoirs de mueble et d'eritage. (1268, *Acc. entre H. comte de Vaudemont et le chap. de Toul*, Arch. Vosges, chap. Toul, cart. G 1, lay. A onze.)

L'abbes ne nos puet riens demander de la remanance. (1276, S. Benigne, Plombières, Arch. Côte-d'Or.)

Dettes en remanances que l'en doit au Paraclit. (1288, *Compt. du Paraclit.*, f° 11 v°, Arch. Aube.)

Ce sont li blé que l'en doit en remanances a l'abbaye dou Paraclit. (*Id.*, f° 19 v°.)

Premierement compte li dit Jehan de la remanance qu'il dut a madame en deniers, en grains, en vins, en cires, en bacons et en fromaiges. (1327, *Compte de recettes et de dépenses des terres de la Bourgogne*, ms. Bruxelles 14845, f° 2 r°.)

Recepte des remanances du compte finy l'an mil cccclxxix. (*Compt. des anniv. de S. P.*, Arch. Aube G 1656, f° 103 r°.)

— Ressource, moyen de rester :

Et cil se metent a la fuie,
Qui lor remanance n'i voient.
(CHREST., *Clig.*, 1336, Foerster.)

— Reliquat, reste :

Et quita bonnement toute la droiture que il avoit ne pouvoit avoir en toute la remanance de la conquete. (MÉNESTREL DE REIMS, § 458, Wailly.)

Totes les remanances des choses mobles, et escheetes, et conquez, et patremoine, seront as derreniers enfanz. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 24, § 1, Rapetti.)

La dite dame de Bourbon li dut a remanance de conte huit cenx trente et trois livres. (1274, Arch. P 1369^a, pièce 1670.)

La remanance fera le dyametre du cercle. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 156^e.)

Et que parce fust auques la indignation et l'ire d'Esau, si point en i avoit de remanance, apaisee et abaissee. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 51^e.)

Pour cause de la remanance de la vendue d'une fleur de lis d'or. (1313, *Cartons des rois*, Arch. K 38, pièce 12 bis.)

Vous devez, madame, de remanance dou compte... .vii^e. .LXXVI. lib. (1319, Arch. P 1400, pièce 979.)

Trois cens et quarante libr. que nous li devons de la remanance de une somme de trois mil libr. vien. (1326, Arch. P 1389, pièce 324.)

Et toute la remanance de la mielz vallues que y serait. (Ch. de 1406, *Hist. de Metz*, IV, 586.)

— Retard, délai :

Cis, qui la remanance doute,
Li respondi : Vous l'ares toute,
Quel talent que li gars en ait.

(*C'est de la Houce*, 106, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, II, 6.)

— A remanance, à perpétuité :

A saint Thomas dona li reis acordance
Bien quarante livres de rente a remanance.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., 116, Hippeau.)

Champagne, Vosges, remanance; Jura, raimainance, reste. Yonne, remanance, chose de peu de valeur, abandonnée, délaissée; au plur., restes d'un repas.

REMANANT, -ent, -nnant, remenant, -ent, -aunt, -aignant, -eignant, reim., ram., adj., restant :

Et si ot plus de bonne gent
Qu'en tot le monde remenant.

(*De Gunbaut*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 577, 21.)

Çou est dou fyé mon seignour de Trave et touz li remeignanz alues. (1296, *Chambre des compt. de Dole*, C, 84, Arch. Doubs.)

Il brisa les especes du pain remanentes soubz lesquelles estoit contenu son vray corps. (*Sec. vol. des expous. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 311 r°, éd. 1519.)

— S. m., reste, restant, relief, surplus, excédent :

Se li nombres creist tant
Que set alt trespasant,
Set en devez geter,
Le remenant garder.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 3017, Mall.)

Le remenant certes pris je petit.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 95^a.)

Moult i ot petit remenant
De gent ki ne fust baptisie.
(*Dolop.*, 12327, Bibl. elz.)

Et il s'en ala al remenant de sa gent... Henris se traist en Costantinoble al remenant de sa gent. (VILLEHARD., 403, Wailly.)

Un des meilleurs barons et des plus larges, et des meilleurs chevaliers qui fust el remenant dou monde. (*Id.*, 500.)

Li remenant porroit petit durer.
(*Aym. de Narb.*, 3951, A. T.)

Toz li remanans avera pais. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Si s'en revint en son palais et trova Boort et Lyonel qui estoient venu de la queste et avoient amené o aus tot le remenant des conpeingnons. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 109^b.)

Nous obligeons par ces lettres a paier la moitié delle *remanant* de la dette. (1249, *Cart. de St Pierre*, Arch. Liège.)

Tous li *remanans* del mur. (Avril 1252, *C'est li escrips Gossiel del Puc, le blaiier*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Qu'il donast au povre plaignant
i. denier de son *remanant*.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 142, Bourras-
sé.)

Sanz james rien reclamer eu *remanant* de la forest devant dite. (1275, *Carl. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 171 r°.)

Et tout le *remanant*. (1283, Arch. Loiret, *Prieuré de Bonne-Nouv.*, MCC.)

Pour accomplir la le *remanant* de sa vie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 59^b.)

Lou *remanant*. (1287, *Ch. de Jeh. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

[Je donne] a segneur Jehan Pasquin le *remanant* de mes nappes. (Oct. 1294, Chirog., *Testam. Maryen de Mons*, Arch. Tournai.)

Et li dit rentier ont le *remanant* qui vault .iiii. l. ou .c. s. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 9 v°, Arch. Loiret.)

Del *remanant* du soir bel se desjeurerent.
(*Doon de Maience*, 3945, A. P.)

Recueillir les *remanans* des viandes.
(*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 155 r°.)

Et que li *remanans* des dittes euwes demoroit as dittes boinnes gens. (Sept. 1311, *C'est les cureurs des causfors contre Gillion de Gauraing*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Quant ilz revindrent au premier pal, il y eut grant foison de *remanant* de cuir. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 52, Bibl. elz.)

Et le *remanant* d'icelle rente apres lesdites .viii. lb. raccatees, ycelluy Desquermes le puet et doit raccater, si lui plaist, pour ledit pris. (5 sept. 1389, Chirog., Arch. Tournai.)

Puis s'en parti li rois a tout le *remanant* de son host. (FROISS., *Chron.*, III, 23, Luce.)

Au dit Jehan Mouton, *remanant* d'orisons. (1^{er} août 1404, *Eaéc. testam. de Agnies de Crespin, femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

Pour y demourer et user le *remanant* de ses jours. (1440, Arch. JJ 176, f° 6 r°.)

Et le *remanant* d'icellui nogue, par derriere, alant vers ledit jardin, doivent semblablement, retenir lesdis de Hermes. (19 sept. 1457, *Escrips Jehan de Baudrenghien et demoiselle Jehane Bernard, sa femme*, Chirog., Arch. Tournai.)

De ces *remanans* du peuple d'Athenes. (BOCCACE, *Nobles malh.*, I, x, f° 11 r°, éd. 1515.)

Lors te recompteray ce qu'il te fault faire pour le *remanant*. (*Violier des Hist. rom.*, xcviij, Bibl. elz.)

Garde ma part

De ce *remanant*.

(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 74.)

Mais que tu faces les plaisirs,
Tes volentez, tes faulx destres,
Il ne te chault du *remanant*.

(*Les trois Mors et les trois Vifs*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 66.)

Tant que ce peu de *remanant* de vie que ma vieillesse me reserve durera en moy.

(A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatriemes journ., Nouv. première, II, 213, Dillaye.)

— Avoir le *remanant* de, comme avoir les restes de, avoir une femme qui a appartenu à un autre :

Je ne suis pas homme pour avoir le *remanant* d'ung prestre. (LOUIS XI, *Nouv.*, LII, Jacob.)

— Survivant, ayant-droit :

Rassens clama quite Adan de Corceles et ses hoirs et tot sen *remanant* de ceste querele. (Juin 1219, Chirog., Arch. mun. S. Quentin, l. 24.)

Rendroît a Adan u a sen hoir u a sen *remanant* .cc. lib. (*Ib.*)

Adans a quité ausi Rissent et li sen *remanant*. (*Ib.*)

Ont quiet et quite clamet li uns l'autre e leur femes et leur hoirs et tous leur *remanans* a tous jours de toutes detes. (Juin 1275, Chirog. de Waub. *Baudane et Waub. Pikelé*, Arch. Douai.)

Se il avenoit ensi ke li devant dis Jehans u se *remanans* ne paissent les deniers as liermes deseure nomeis. (1259, *Ch. de Marg.*, comt. de Fland., Arch. du roy. de Belg.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Watiers Gargate doit comme se propre dette a demiesiele Marotain de Wicarsaut, fille Wicart de Wicarsaut, u a son *remanant*, .xviii. lb. de ternois de boine dette... (Juill. 1294, *C'est demiesiele Marotain de Wicarsaut*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Deliberé que certain milleur cattel pris a Basecles... par le trespas de Ernault de Dordrext, bourgeois de Mons, fuist pour le garde dou bourgeois restitues a sen *remanant*. (1429, *Reg. des Consaux*, II, f° 64, Arch. Mons.)

Le moindre devra estre rendu a la veufve ou *remanans* de la personne trespassee. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 805, éd. 1604.)

Si la poursuite ne s'en faisoit du vivant de la dite personne, elle se pourra aussy faire apres son trespas contre sa veufve et *remanans*. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 75.)

— Locut., de *remanant*, de reste :

As deus sereurs vint et palla
Ki estoient de *remanant*,
Et mout les ala confortant.

(*Rom. du S. Graal*, 3884, Michel.)

Ceu k'ele avoit de *remanant*
A ces .vi. freres le portoit.

(*Dolop.*, 9816, Bibl. elz.)

Que il porroit avoir de *remanant*. (Lundi apr. Judica me 1303, *Ch. du vic. de Caen*, Ardenne, Arch. Calvados.)

— De *remanant*, sans interruption :

Se aucun apprentis se rachepte de son maistre, il ne pourra tenir ne lever forge se il n'a servi son maistre, ou autre, de *remanant*, de huit ans, comme apprentis ou comme vallet servant, gaaignant argent. (1355, *Statuts des orfèvres de Paris*.)

— A *remanant*, de reste, surabondamment :

De la vitaille orent a *remanant*.

(*Alisc.*, 4091, A. P.)

Pertris, bistardes et plongons,
Tout en orent a *remanant*.

(*Flore et Blanche-flor*, 1682, Bekker.)

Chascuns en eust a *remanant*.

(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 13 r°.)

— A *remanant*, à tout jamais, pour toujours :

Et ne font rien a *remanant*.

(*Parlon.*, 35, Crapelet.)

Prendre marit est chose a *remanant*,
Ne pais merchiez c'on laist c'on s'an repant.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 8, 37.)

Humilité et raison

Orent en li fait lor maison

Et lor estage a *remanant*

Et furent a tout son vivant.

(ADENET, *Cleomad.*, Ars. 3142, f° 58^a.)

Parmi tot çou si l'aim je tant

Ke ses hom sui a *remanant*.

(GONTHIER DE SOIGNIES, *Chans.*, 4, 29, ap. Scheler *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 9.)

— Avoir à *remanant* de (un infin.), avoir en son pouvoir de :

Ço jura k'il n'i remaindreit

Ne en son regne nel laireit,

Se feeltó ne li jurout,

E s'ostages ne li livrout,

Que il eust a *remanant*

De tenir pais a son vivant.

(WACE, *Rou*, 3^e p., 5451, Andresen.)

Littre donne encore *remanent* comme substantif, terme forestier : ce qui reste des arbres qu'on abat. Au Supplément, il le relève comme adjectif, terme technique, signifiant qui persiste, qui demeure.

REMANANTISE, s. f., biens délaissés par un mort :

Et est assavoir que le comte de Bar ne puet retenir aucun homme des fiez de Champagne ou des gardiens de Champagne, ne le sire de Champagne des siens ou royaume, et se il allassent en l'Empire, iceluy dessous qui mourroit auroit la *remanantise*. (1256, *Cart. de Champagne*, f° 245, ap. Duc., *Remanentia*.)

REMANCHIER, voir ROMANCIER.

REMAND, -mant, s. m., nouvel ordre :

En ces entrevaus li mesages que li chas-telains avoit envoié en Engleterre revint, et ot au castelain donnees les lettres dou *remant* son signour. (MÉNESTREL DE REIMS, § 108, var., Wailly.)

Pour cel fol *remant* que li cuens Hues fist, carga li dus ses os a Richard son fil. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 52, Michel.)

On s'arresta a ce, et s'y consenti le duc, qu'on remanderoit l'armée... Et furent les nobles de la cour plusieurs joyeux de ce *remand* pour ravoir leurs amis. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 59, Kerv.)

Leur donna congé de retourner ehacon en sa place jusques a son *remand*, qui seroit assez brief. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 99, éd. 1516.)

REMANDER, -*eir*, verbe.

— Act., demander de nouveau :

S'ele seust engin trover
Cum el peust a lui parler,
Par ses lettres le remandast
E le cisme li renvelast.
(MARIK, *Lais*, Milon, 237, Warnke.)

Sire, je vuel bien que vous sachiez que nous li avons mandei et remandei secours, ne ne trouvons en lui ne secours ne aide. (MÉNEST. DE REIMS, § 259, Wailly.)

— Faire revenir, rappeler :

Par son pere fui courounes,
Et d'Engletierre remandés.
(MOUSK., *Chron.*, 14469, Reiff.)

Revinrent arriere en Engleterre, car li roys les remanda. (FROISS., *Chron.*, VIII, 270, var., Raynaud.)

En fin des longs argumens, on s'arresta a ce, et s'y consenti le duc, qu'on remanderoit l'armee, et enveroit on a Marseille et en Avignon homme propre pour recevoir l'artillerie qui estoit dedens le navire. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 59, Kerv.)

— Ordonner de nouveau :

Au duc a remandé qu'il ne soit sy hardis
De rentrer en la tiere.
(CHEV. AU CYGNE, 25930, Reiff.)

— Mander en réponse, faire connaître :

De chief en chief l'a esguardé,
Des enseignes qu'il i trova
E des saluz se rehaita
Ne puet sanz lui nul bien avoir,
Or li remant tut son voleir.
(MARIK, *Lais*, Milon, 270, Warnke.)

Et li manda qu'il assoussist les bourgeois et les traitast par droit; li évesques li remanda que il n'en feroit riens pour li de sa cresentie. (MÉNEST. DE REIMS, § 186, Wailly.)

Li dus li manda k'il li rendist tout quite, et il li remanda ke por la soie amour le tenroit plus destroitement. (Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Angle., p. 52, Michel.)

Quant li baüs vit qu'il estoit assis de teils signours si leur manda que les renderoit la citeit salve sa vie; et li rois Philippe et li altrez li remandarent qu'il n'en feroient riens. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histours*, IV, 488, Chron. belg.)

— Envoyer de nouveau :

Quant Alixandre ot leues les lettres (de la reine des Amazones), si comensa moult durement a ryre et si li remanda unes autres lettres qui dissoient einssint. (Le Liv. dou voi Alix., Richel. 1385, f° 43°.)

— Recommander :

Si vous remande et recarge Charle mon fil. (FROISS., *Chron.*, IX, 284, Kerv.)

REMANDEURE, voir REMENDEURE.

REMANEIR, voir REMANOIR.

REMANENCE, voir REMANANCE.

REMANENT, voir REMANANT.

REMANER, voir REMENER.

REMANET, s. m., reste :

Somme dou rendage des dettes qui li massars rent arriere en remanes dou tans de ceste massarderie. (1362, *Compte de Grandart, massart*, Arch. mun. Valenciennes, C^o 927, f° 31 r°.)

On trouve encore au commencement du xvii^e siècle :

Sont tenus de rendre compte par devant les dictz souverains advoez de la dicte administration et de l'employ qu'ils font du boni et remanet, outre les despens, debtes et charges d'iceux mineurs d'ans. (1612, *Cout. de St. Omer*, Nouv. Cout. gén., I, p. 290.)

Productions et contredits des parties, suivant l'arrest du 6 mars 1633 et ladite requête du 16 decembre ensuivant audit an 1631 a ce que lesdits maistres, gouverneurs et administrateurs fussent condamnez payer entierement et pour le tout ausdits tresorier, chanoines et chapelains le remanet, qui est la part des mereaux et distributions des absens qui n'ont cause legitime, qui doit accroistre aux presens et assistans au service divin, ainsi qu'il se pratique en tous les chapitres et communautes. (1638, *Arrest de reglem. pour l'hospital S. Jacques-aux-Peterins*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 352.)

REMANIER (se), v. réfl., se comporter :

Toutes les gregnors presser rompi et dessevra
Et Do dejouste li bien s'i remania.
(DOON DE MAIENGE, 8765, A. P.)

REMANIR, v. n., rester :

Remanir in nostre ville. (1410, Arch. Frib., 1^{re} coll. des lois, n° 177, f° 48 v°.)

REMANNANT, voir REMANANT.

REMANNER, voir REMENER.

REMANOIER, v. n., rester, séjourner :

C'on li festist remanoier
En la vile aucun escobier.
(MOUSK., *Chron.*, 16276, Reiff.)

REMANOIR, -*eir*, -*enoir*, -*or*, -*ennoir*, *raman.*, v. n., demeurer, rester :

Et remennoir
O moi en ma meison vourra.
(ROM. DU S. GRAAL, 2926, Michel.)

Se tu vues o moi remanoir
Tu seras rois de ma contree.
(FLORIMONT, Richel. 792, f° 11°.)

Ne je n'os remenoir o toi.
(IB., Richel. 1376, f° 27°.)

Quant iluec a guerre trovée,
Remaneir volt en la cuntree.
Le rei ki plus esteit grevez
E damagiez e encumbroz
Voldra aidier a sun poeir
E en soldees remaneir.
(MARIK, *Lais*, Eliduc, 165, Warnke.)

B. quide bien en pais remanoir.
(RAOUL DE CAMBRAI, 3842, A. T.)

Je ne puis plus or remanoir.
(NICOLLE DE MARGIVAL, *Panthere d'Amours*, 783, A. T.)

Ne terre ne aritaige ne lor pet remenor.
(POIGNES D'ENFER, Brit. Mus. Add. 13606, f° 86°.)

— Indicatif présent :

Ki l'un[t] oïd remainent en grant dute.
(ALEXIS, st. 60°, xi^e s., Stengel.)

Plaindre poums France dulce, la bele,
De tels baruns cum or remaint deserte !
(ROL., 1695, Müller.)

Accordé sont, ami remainnent.
(CHRIST., *Clig.*, 2581, Foerster.)

Neis la boucle n'i remaint pas entiere,
(RAOUL DE CAMBRAI, 5049, A. T.)

Tot maintenant sont a la voie mis,
Et li .i. remainnent el pais.
(AYM. DE NARB., 2691, A. T.)

Mais cil qui ne puet mie en si halt mont mon-
[teir]
Nes s'il remant plus bas ancor soi puet salveir.
(POÈME MOR., ms. Oxf. Bodl. Canou. Misc. 74, f° 61 v°.)

Et li Normant les poursivirent; mais li dus rement en la ville, car il ne vaurrent souffrir que li dus s'en issist o els. (Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle., p. 38, Michel.)

Voire mes, je remaing chetive,
Si qu'il me desplait estre vive.
(JER. LESCUZEL, *Chans.*, *Ballad. et Rond.*, XXXII, Bibl. elz.)

L'espoir qu'ai qu'encore m'aint
La doucette simple et coie,
Fait que mon cueur li remaint.
(Id., ib., XVI.)

— Imparfait de l'indicatif :

Qui en lor pecies remanoient. (Serm. du xiii^e s., ms. Mont-Cassin, f° 98°.)

Encoré au xvii^e s. en style familier :

Les ennemis fuirent tout net,
Et pas un d'eux ne remanoit.
(COURRIER BURL. DE LA GUERRE DE PARIS.)

— Parfait :

Si la despeiret, que n'i remest nient,
N'i remest palie ne nul [ad] ornement.
(ALEXIS, st. 28°, xi^e s., Stengel.)

Enz en un bruiil par sum les puis remestrent.
(ROL., 714, Müller.)

Le jor i ot maint chevalier ocis
Dont maintes dames remesent sans mari.
(LES LOH., ms. Berne 113, f° 12°.)

Cum orent dit, hors s'en eisseient
Cil ke contre Deu se teneient,
Li duze i remistrent sanz els.
(EVANG. DE NICODÈME, 1^{re} vers., 324, A. T.)

Le jor i ot maint chevalier ochis,
Dont mainte dame remeisent sans maris.
(RAIMB., *Ogier*, 7020, Barrois.)

Ne fu pas morz, ains remeist sains.
(BRUT, ms. Munich, 1953, Vollm.)

N'i remist sul li pavemenz.
(BEN., *Ducs de Norm.*, I, 874, Michel.)

Quant cil volent que il s'en vont,
Pasmez remestrent el gravier
Li rois et tuit si chevalier.
(FLOIRE ET BLANCHEFLOIR, 2^e vers., 1834, Du Ménil.)

Une grant piece *remeist* la chose ensi.
(*Racul de Cambrai*, 520, A. T.)

La gentil dame au gent cor avenant
De lui *remest* ensainte d'un enfant.
(*Ib.*, 38.)

Cil qui *remastrent* sont livré a essil.
(*Enfances Vivien*, Richel. 368, f° 183^o.)

Et poi de roisins *remeisent*. (*Dial. de S. Greg.*, p. 34, Foerster.)

Congié prist a Sebile, qi molt *remest* dolante.
(J. Bod., *Sax.*, cxxix, Michel.)

En heritage li *remest* la contree
Qui fu Hernaut a la fiere pensee.
(*Aym. de Narb.*, 1329, A. T.)

Et si *remestrent* .iij. chevalier.
(*Ib.*, 3081.)

Nous *remansimes* orfenin doi enfant.
(*Huon de Bord.*, 2992, A. P.)

Alant s'en va li angres. Karles *remest* joiant.
(*Gui de Bourg.*, 163, A. P.)

Saphadin *remist* vifs e ocist touz les fiz
Saladin sun frere. (*Recapitulatio Terre Sancte*, ms Cambridge, S. John's I, 11, Meyer, *Romania*, VIII, 341.)

Remansimes tuit sol moi et vos.
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 3^a.)

Vous *remeinsistes* come fole.
(*Ib.*)

Des .ii. qui *remastrent*, dit li uns a l'autre.
(*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 98^b.)

Cesti Fouke *remist* sept ainz veogle, e
soffri bonement sa penaunce. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 114.)

Tant fu forte la bataille que de .ii. c. .l. Normant non *remestrent* se non .x. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 22, Champ.-Fig.)

De li Normant, liquel avoient esté trois mille, non *remainstrent* se non cinc cent; et .vi. grant home de li Normant *remeins-trent*, de liquel .ii. *remainrent* avec Athelnulfe abbé de mont de Cassin. (*Ib.*)

Stephane *remaist* avec li Normant (*Ib.*, *ib.*, I, 30.)

Mehaus li emperreis *remest* veve, et moult fu dolante de la mort son segnor. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 73, Michel.)

Muz de eus se sustrestrent e poy ove le rey *remistrent*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22 v^o.)

— Autre forme du parfait :

Part de li Pisan estoient en terre et part en *remainvent* as nefis, a ce que par terre et par mer feissent brigue a la cité. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 28, Champ.-Fig.)

Et *remanit* Radus des Preis a Liege, qui sollicitoit les ouvriers en nom d'Ogier et de par l'evesque Gerbain. (J. d'OUTREMEUSE, *Myreur des histoirs*, III, 9; Chron. belg.)

— Futur :

E l France dulce, cum hoï *remendras* guaste
De bons vassals, cunfundue o chaeite l
(*Rol.*, 1985, Müller.)

Nus *remeindrum* en estal en la place.
(*Ib.*, 1108.)

La roine *remaindra* ci.
(*Tristan*, I, 2406, Michel.)

Ja ceste chose ne *remandra* issi.
(*Les Loh.*, ms. Moutp., f° 97^a.)

Ha ! Dex, con nos as obliees !
Com *remmerons* or esgarees,
Qui perdromes si boene amie.
(CHASSER., *Chev. au Lyon*, 4353, Holland.)

Je vus lo ke vos le leissez
E ke nul mal ne li facez
S'il est de Deu, si *remeindrunt*
Ses signes e si durerunt.
(*Evang. de Nicodème*, 1^o vers., 496, A. T.)

As armes, chevalier !
Alomes tost Origni pesoier !
Qi *remandra*, jamais ne l'arai chier.
(*Raoul de Cambrai*, 1290, A. T.)

Qui qui s'en aut, je *remendrai* ici.
(*Aym. de Narb.*, 601, A. T.)

Qui qui s'en aut, sachiez, je *remendré*.
(*Ib.*, 241.)

Et li dui autre *remendront* ci tandis.
(*Ib.*, 992.)

Renart, vos *remaindrez*,
Mes je i m'en vois toz esfrez.
(*Ren.*, Br. II, 803, Martin.)

Certes, sire, fait li rois, ja por ce ne *remandra*, se ma demoisele plaist et siet que ge ses chevaliers soie. (*Artur*, Richel. 337, f° 60^o.)

Ne *remangra* en chele vile pierre seur autre. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 107^a.)

Biau fils, por coi estes vous croisies ? Or *remandra* la terre wide de seigneur. (*Istorie d'Outre-Mer*, Nouv. fr. du xiii^e s., p. 195.)

— Conditionnel :

Si *remaindreint* les merveilluses hoz,
N'asembleroit jamais si grant esforz,
Terre majur *remaindreit* en repos.
(*Rol.*, 598, Müller.)

Jai ne *remainroit* por avoir
Qu'il ne li feissent avoir
Famme selonc sa volenteit.
(*Dolop.*, 10349, Bibl. elz.)

N'i *remandroie* por tot l'or Salemon.
(*Aym. de Narb.*, 419, A. T.)

Et s'il ne le dounoit, elle *remandroit* a Margheritain, se femme. (Mai 1250, *C'est li escrits Warner Ferain*, Chirog., Arch. Tour-nai.)

Et ne *remandroit* nulle esperance de assamblar le concille. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 106, Soc. Hist. de Fr.)

— Subjonctif présent :

Ne place Deu ne ses saintz ne ses angles
Après Rollant que jo vive *remainne* !
(*Rol.*, 3718, Müller.)

Pur ço est miez que *remainnes* en la cité; si i serras cume nostre forteresce. (*Rois*, p. 186, Ler. de Lincy.)

Laissons ester et si *remainne* ensi.
(*Raoul de Cambrai*, 4600, A. T.)

Droiz enperere, je n'en ai nul corage
Que je *remengne* en la terre sauvage.
(*Aym. de Narb.*, 531, A. T.)

Si qu'ele n'i *remengne*. (*Doct. Sauvage*, ms. Rennes 147, f° 83^b.)

Et *remengiez* quitement... (1265, *Test. de Gui de Laval*, Arch. Mayenne.)

Otreierent que une peece de pré... *re-maingne* perdurablement a heritage... (Mardi apr. St-Mart. d'hiv. 1275, Sém. St-Charl., Allonnes, Arch. Maine-et-Loire.)

— Subjonctif imparfait :

El desert manuns,
Si nos i penuns
Altresi forment
Cum se savium
Qu'i *remainssiassum*
Pardurablement.
(*Grand mal fist Adam*, str. 87, Suchier, *Reimpredigt.*)

Sos ciel n'a home, s'en concell ne se mist
De ces frans homes, ne *remansist* honnis.
(*Raoul de Cambrai*, 6199, A. T.)

Se fussiez vis, tres bien le sai de fi,
Ne *remeinsist* mie Nerbone ainsi.
(*Aym. de Narb.*, 589, A. T.)

Mais autre chose ne nos requerez mie
por que nos *remassissons* du roi. (*Artur*, Richel. 337, f° 140^o.)

Si vous proi que vous *remainnissies* des
compaignons de ma maison. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 31^b.)

Qui après lor mort *remainnist* vivant.
(Mars 1249, Arch. Maine-et-Loire, Fontevr., La Roch., fen. 4, sac 16.)

Onques n'l ot beste tant ose
Qui *remansist* por nule chose
Qui ne venist hastivement.
(*Renart*, I, 19, Martin.)

Que l'autre entiere *remainnist*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 5^b.)

— Remes, partic. passé :

Quant an la cambra furent tut sul *remes*.
(*Alexis*, st. 13^a, xi^e s., Stengel.)

Dolente an sui *remese*.
(*Ib.*, 27^b.)

En la citot nen ad *remes* paiens
Ne seit ocis u devient chrestiens.
(*Rol.*, 101, Müller.)

Nule des .c. n'en est *remeise* en vie.
(*Raoul de Cambrai*, 1889, A. T.)

Ains qu'ele issist de sa contree,
Por son mari qui mors estoit,
De qui *remese* ençainte estoit.
(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 96, du Mériel.)

An pure sa chemise est li suens cors *remes* !
(*Parise*, 647, A. P.)

Et dist : Las ! si mar fui nes
Quant mes cuers est si sans moi *remes*.
(*Pastourelle*, Romv., p. 311.)

Quar Constantinople ert *remese*
A Bauduin .i. enfançon.
(*Mousk.*, *Chron.*, 28080, W. et D.)

Quar qui m'eust donné d'argent plaine une tor
Ne fusse je *remez* .iij. jors en lor contor.
(*Un dit d'aventures*, 71, Trébutien.)

Ma mere est la dehors *remese* avec Sanson.
(*Doon de Maience*, 5492, A. P.)

Et li Grex tant coment il en estoit *remez*
de l'autre bataille furent mort. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 22, Champoll.)

Jusque a la parfaite solution per lui
faite de ce qu'il seroit *remas* devoir. (1387, *Rec. dipl. de Fribourg*, V, 9.)

Lesqueulx, en comensans a la besogne de la dite venue dudit mons. le Dauphin, ont esté d'oppinion que des plus notables de la ville yront audevant dudit seigneur, la ville *remese* souffissamment garnie. (14 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 135, Guigue.)

— Formes. extensives, *remesu*, *remansu*, *ramansu*, *remainsu*, *remasu*, *remanu* :

Les baruns li ont responduz
Ki ja n'ert *remansuz*.

(Conquest of Ireland, 536, Michel.)

Et desl en Egypte n'a homme *ramansu*.
(Roum. d'Aliz., f° 43^r, Michelant.)

Berars de Mondidier est illuec *remasuz*.
(J. Bod., *Saz.*, c, Michel.) Var.: ou guez *remanuz*.

Li confenons de soie n'est pas *remasu*.
(*Id.*, *ib.*, cxlii.)

Dedens la vile n'a home *remasu*
As murs ne soient por desfondre venu.
(Raoul de Cambrai, 1444, A. T.)

A la tierce des portes est a pié descendus
Et tot li Hurepois: nus n'i est *remasuz*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 60, v. 9, Michelant.)

Par dedenz Roume estoient *remanu*
Avec Sadoine si ami et si dru.
(*Enf. Ogier*, 4878, Scheler.)

Mix li venist encore qu'ele fut *remanue*.
(*Beuv. d'Alqrem.*, Richel. 766, f° 3^b.)

Et li a dit: Amis, que me dis tu?
Ou est mes sires? me mande li salu?
Porquoi est li arriere *remainsuz*?
(*Jourd. de Blaives*, 265, Hofmann.)

Lors s'en vont vistement, n'a nul *remesu*.
(*Doon de Maience*, 647, A. P.)

— Loc., *remanoir en*, tenir à, dépendre de :

S'il te creust, n'en eschapas vis,
Ne *remest* pas en toi ne fui ocis.
(*Aym. de Narb.*, 725, A. T.)

Seigneur, il est ore hyvers, ne nous ne porriemes passer mie outre mer, ne che n'est mie *remes* en mi. (ROB. DE CLARI, *Estoire de Constantinoble*, p. 12, Riante.)

Mais que il en moi ne *remaigne*
Bien puis alegier ma dolour.
(*BEAUMAN.*, *Manekine*, 450, A. T.)

Mais que il en li ne *remaigne*,
Bonnelement de cuer li otroi,
Roine iert et dame de moi.
(*Id.*, *ib.*, 1658.)

— Absol., comme demeurer sur la place :

Balganz veit sun gunfanun cadeir
E l'estandart Mahumet *remanoir*.
(*Rot.*, 3551, Müller.)

— *Remanoir en estant*, s'arrêter, rester debout :

Li soleilz est *remes en estant*.
(*Rot.*, 2459, Müller.)

Tuit li altre sunt *remes en estant*.
(*Id.*, 2655.)

— Ne pas se faire, ne pas avoir lieu :

Tant frad d'ambes parz mesure
Ke mult ert purvers e engres
[Cil] en ki *remeindra* la pes.
(*Frag. d'une vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 2^r, v. 28, A. T.)

Car on doit bien faire un meschiel
Petit pour plus grant *remanoir*.
(*BEAUMAN.*, *Manekine*, 358, A. T.)

Se vous ne les poes ataindre,
Il convient ces nosces *remeindre*.
(*Id.*, *Jehan et Blonde*, 3347.)

Car ja por chose que on lor face, (as jones fames) ne *remeindra*, se eles en sont escriees ou ataintes, que eles n'an soient honies a touz jors. (PHILIP. DE NAVAR., *Quatre ages d'ome*, § 88, A. T.)

— Résister :

N'i ad castel ki devant lui *remaigne*.
(*Rot.*, 4, Müller.)

— Cesser, finir, s'arrêter, s'apaiser :

Si' st ampaireset, tut bien vait *remanant*.
(*Alexis*, st. 2^e, xi^e s., Stengel.)

Ceste bataille ne post *remanoir unkes*.
(*Rot.*, 3587, Müller.)

Bien fait a *remanoir*,
Laissum le plait.
(*Id.*, 3798.)

L'asaus *remanit* qui estoit entrepris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 50^r.)

Car des Grejois ne des Romains
Ne dit an meis ne plus ne mains:
D'aus est la parole *remesse*
Et estainte la vive brasse.
(*CHRIST.*, *Cliges*, 41, Foerster.)

Par faus loiers *remanient* li droit plait.
(*Couronn. Looyz*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 125, 1.)

Et quant cele granz noise *remest*, li bons dux de Venise, qui mult ere sages et proz, monta el leteri et parla au pueple. (VILLEHARD., § 29, Wailly.)

Quant noif *remanit* et glace funt,
Que resclarissent cil ruissel.
(*Rom. et Past.*, I, 46, 1, Bartsch.)

Adonc *remerent* li haut cri,
Et tuit en furent esbahi.
(*Sept Sages*, 724, Keller.)

Remest la noise et la tumulte.
(*Id.*, 789.)

Charles a fait l'assaut *remanoir* et laissier,
Que bien sont que sa force ne li vaut .i. donier.
(*Gui de Bourg.*, 1457, A. P.)

Il a fet .i. ban fere, s'est li noisiers chaus,
Et d'amont et d'aval est moult tost *remanus*.
(*Gui de Nan.*, 352, A. P.)

Li vens *remanit*, et ele esgarde
Une flame devant sun vis.
(*Chev. as deus esp.*, 692, Foerster.)

Losengier, qui por noient
Suelent mentir,
Font bone amour *remanoir*
Et departir.

(GONTIER DE SOIGNES, *Chaus.*, 3, 38, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2^e sér., p. 7.)

Tout sont alé li bien au monde
De toutes pars a la reonde;
Tout est alé et tout *remanit*.
(B. DE CONDÉ, *li Contes dou pel*, 13, Scheler.)

Mes li chrestien non *remanivent* de les persecuter et de occire, juque que .xx. mille armes en manderent en enfer. (ARMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 18, Ch.-Fig.)

— *Sans remanoir*, sans hésitation, à l'instant même :

Sire, g'i vois *sans remanoir*
Vostre naissance anucier.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jubia, *Myst. insd.*, II, 71.)

— Aattendre, différer, tarder :

Jo manderai mes humes, quant k'en purrai
E irai en Espagne, ne purrai *remanoir*. [aveir
(*Voy. de Charlem.*, 229, Koschwitz.)

Or ne puet *ramanoir* qu'a son cuer n'ait irour
Ly roys Cornumarans qui tant ot de valour.
(*Godef. de Bouillon*, 2361, Reiff.)

Ainz vos toudrai la teste, ne porai *remanoir*.
(*Floovant*, 1078, A. P.)

Se Karles vient sor vos de France la garnie
Il i aura bataille: ce ne *remanra* mie.
(*Ren. de Montaub.*, p. 29, v. 26, Michelant.)

On fait bien mal pour pis a *remanoir*.
(*Anc. prov.*, ap. Ler. de Lincey, *Prov.*, t. II, p. 360.)

— Infinit. employé substantiv., action de rester :

Li aleirs m'est plus porfitables que li *remenoirs*. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 13^e.)

— *Etre en remenoir*, être gardé dans le souvenir :

Ice doit *estre en remenoir*
Qanconques preudom dist pur voir.
(*MARIE*, *Ysopet*, LX, Roq.)

— Retard, délai :

Pensai ci fust li *remanoirs*,
E que ceo fust mais a noz eirs.
(*BEN.*, *Ducs de Norm.*, I, 1811, Michel.)

Se isi nel faiz, nul *remanoir*
N'unt n'aveir ne li porreient
Des que vitaille n'i aureient.
(*Id.*, *ib.*, II, 6638.)

— Partic. passé, las, épuisé :

Molt afeblit li rois de sa vertu,
De sa proesse est asses *remansu*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 214^e.)

De sa proesse est forment *remessuz*.
(*Id.*, Richel. 1622, f° 215^{re}.)

Remes d'armes e senz honur,
Qui quors nen unt mais ne valor,
Les apelent.
(*BEN.*, *Ducs de Norm.*, II, 4975, Michel.)

Laissies ma dame: vielle est et *remasue*.
(*Raoul de Cambrai*, 1212, A. T.)

Partout la voi (la chanson) et *remese* et faillie,
Molt est ses noms et ses pris abaissies.
(*TUTE*, *iv*, *Chans.*, p. 94, Tarbé.)

E telz i a qui dient que cil dou moien aage sont ja ampirié, et auques recreu et *remeis* en partie de ce qu'ils sorent et valurent. (PHIL. DE NAVARRE, *Quatre ages d'ome*, § 36, A. T.)

— Gâté, détérioré :

Por coi ne se repose, car vius est et *remes*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 47^e, Michelant.)

La (robe) vielle, la *remese*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2131, f° 305^b.)

Pouvre ert [moult] sa cote et *remese*.
(*Rose*, *Vat. Chr.* 1858, f° 2^d.) Meon, 210: esrese.

— Fini, terminé :

Ydonec est *remis* (à la mort) le guinier,
Et le grondir et le grinier,
Et le tifer et le painier.
(*EST. DE FOUGIERES*, *Liv. des manieres*, 1237, Kremer.)

— Substantivement, ce qui reste, le demeurant :

Partoient ce qu'il avoient pris, et s'appareillerent de prendre lo *remes*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 20, Champ.-Fig.)

REMANOIS, s. m., arrêté :

Atant brochie sans *remanois*
Les bons chevaux des esperons.
(Cocui, 1736, Crapelet.)

REMANOQUIER, v. a., disposer avec un soin spécial :

A maistre Jacques du Pont, carpentier, pour avoir aussi *remanoqué* le queminee allant oudict comble... (20 mai-19 août 1458, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. RAMANOQUIER.

REMANSILLE, voir REMASILLE.

REMANSON, voir REMASON.

REMANTELER, v. a., regarnir de manteau :

Et retourchier les dues cheminees de la chambre et *remanteler*. (2 août 1404, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

REMANTEVOIR, voir REMENTEVOIR.

REMARCHANDER, v. a., débattre de nouveau, remettre en question le prix d'une chose :

Iceux executeurs prièrent tant a le dicte de Hollaing que elle *remarchanda* a eux, pour une année ensivant, parmy tant que il ly firent prest de .ix. lb. pour une demye année. (9 Février 1404, *Ex. test. d'Isabiel Volcarde*, Arch. Tournai.)

Item, et environ la fin de la dicte année, par Mahieu Roussiel, Colart Grimault et leurs femmes, ladicte menre d'ans fu apportee en Tournai vers ses proixmes et amis, pour savoir s'elle estoit assez grande pour le tenir a le bonne ville et aler a l'escole, veu laquelle, l'en fu d'accort qu'elle serbit encores a nouriche ung an finant au Noel [l'an .v. cccc.] xxxi, et en fu *remarchandé* au pris de .vi. t., l'an, pour les despens desquelz et aussi en *remarchandant* dudit enfant, fu payé et despendu que lesdis tuteurs emploient en mises .xxiiii. gros, vaillables, .xiiii. florins. (19 août 1433, *Exécution testamentaire de Hennette Escamelot*, Arch. Tournai.)

Item, pour le despensse de deux disners, fais, l'un quand on *remarchanda* de le table dudit maistre Nicolle au dessus nommé Thomas Aronde... .xxi. s. .ii. d. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte*, Arch. Tournai.)

REMARCIER, v. a., diviser, séparer :

Mainte contree a en Europe...
Par les aigues qui le devisent
Et departent et *remarcent*.
(Mousk., *Chron.*, 12885, Reiff.)

Cf. MARCHIR 1.

REMARNIER, v. a., recouvrir de marne :

Est de neccessité de relever la terrasse sur la grant viz et la *remarnier* et rejoindre pour ce qu'il y pleut. (4 mars 1504, Arch. B.-Pyr. E 379, I A 5625.)

REMARQUE, s. f., marque, insigne, preuve :

Les advocats, tant plaidans que consultants sont honorez du chaperon fourré, qui est la vraye *remarque* du magistrat du palais. (E. PASQ., *Rech.*, II, 3, p. 56, éd. 1643.)

De la vient que quand l'on escrivoit aux évesques, toute la plus belle *remarque* d'honneur qu'on leur pouvoit bailler, estoit de les dire dignes du siege apostolic de Rome. (Id., *ib.*, III, 9, p. 186.)

Puis luy demanda son espee, principale *remarque* de sa dignité de connestable. (Id., *ib.*, vi, 10, p. 477.)

Depuis mon aultre lettre escripte, j'ay receu la votre du X^e de septembre. et ay sceu que les Portugais, qui, depuis que le roy d'Espagne s'empara du royaume, se sont tousjours opposez a sa domination, ont naguere envoyé vers ce seigneur pour requerir sa faveur et entremise envers la seigneurie de Venise, pour leur mettre en liberté celui qu'ils soutiennent estre leur roy Don Sebastien de Portugal, lequel estant arrivé en ladicte ville de Venise, y a esté arresté et est encore detenu prisonnier, assureans tous les dictz Portugais qu'il est roy de Portugal sans faulte, de quoy ils donnent de tres bonnes enseignes et *remarques*, jusques a faire offrir de tenir prison pour luy, ou d'estre tenu comme imposteurs s'ils ne le verifient. (31 oct. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V. p. 334, Berger de Xivrey.)

— Vestige, trace :

Ne nous estant demeuré pour *remarque* de toute cette ancienneté que les paroles sans effect. (E. PASQ., *Rech.*, II, 4, p. 58, éd. 1643.)

Fut erigé un nouvel estat dans Rome qui fust appelé senateur, dont encores aujourd'huy en voit on quelques *remarques*. (Id., *ib.*)

— Genre, caractère :

Des Grecs et des Romains cet art renouvelé Aux François les premiers ainsi fut revelé :
A leur exemple prist le bien disant Petrarque
De leurs graves sonnets l'ancienne *remarque*.
(VAUQUELIN, *Art. poet.*, 357, éd. 1603; Pellissier, p. 33.)

— Prérogative :

Les papes, qui de toute ancienneté s'estoient habitez dans Rome, voyans que par devers eux demeuroient les prerogatives et anciennes *remarques* de l'empire, voulurent avoir autour d'eux un conseil, de la façon que les empereurs. (E. PASQ., *Rech.*, III, 4, p. 166, éd. 1643.)

— Objet remarquable, digne de remarque :

Claude Bourgeois, peintre a Bourges, reçoit .xv. liv. pour ung planq et dessing qu'il avoit fait des principales *remarques* de ceste ville. (*Compt. de la ville de Bourges*, 1628.)

— De *remarque*, de marque, remarquable. En parlant de personne :

A la poursuite se r'allierent a luy dix gentilshommes de *remarque* qui le prièrent de les mener. (A. D'AUBIGNÉ, *Mém.*, an 1587, Lalanne.)

Le roy y perdit aussi quelques uns des siens, comme Grisons ou Anglois, mais en fort petit nombre, et peu de personnes de *remarque*. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1592, Michaud.)

Ce n'est pas avoir beaucoup de merite, repliqua la conseillere, de vouloir aspirer a ces honneurs dont on est indigne, et pour y parvenir au prejudice des seigneurs de *remarque* et de la trop grande bonté du roy, de se servir de moyens reprochables a l'infiny. (*Caquets de l'Accouch.*, 5^e journ., p. 161, Bibl. elz.)

— En parlant de chose :

On a veu jadis des edifices superbes et des bastimens de *remarque* succomber d'eux mesmes sous leur propre poix, pour avoir esté hastis et fondez sur le sable. (*Invent. univ. de Tabarin*, 10, Bibl. gaul.)

REMARQUEUR, s. m., celui qui remarque :

Le mareschal, des plus grands chasseurs et *remarqueurs* de chemins de son temps, ayant bien ruminé sur cecy, le communie a Bonnavet. (DU VILLARS, *Mém.*, an 1554, Michaud.)

Grand *remarqueur* des passages et payages. (Id., *ib.*, 2^e av. au lect.)

REMASANCE, -ence, *remaisansse*, -aisance, *remessance*, s. f., demeure, résidence, séjour :

Ci prist od ses geoz *remasance*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 657, Michel.)

Tuit quidon bien, tuit unt creance
Que seit ci nostre *remasance*.
(Id., *ib.*, II, 6407.)

Trestot issi cum vos devis
Fu a Roem li reis Louis
Toz sojornanz a *remasance*,
Ausi seur cum en mi France.
(Id., *ib.*, II, 15414.)

En toi le reaume de France
N'aura ja home *remasance*
Qui a seignor ne nos i tienge.
(Id., *ib.*, II, 24473.)

— Fig., avoir *remasance* à, être fixé à, être décidé à :

Buene e honeste est vostre lei,
N'i blasme rien ne jeo ne dei,
Mais n'ai on quor pas *remasance*
A oster mei de ma creance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1959, Michel.)

— Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre :

Et des *remasances* de blez et de deniers qu'il dut. (1310, Arch. Aube, reg. 6445, f^o 1.)

En rabat et amenuisement de la somme de deus cenz huit lib. et dis solz par. que li diz abbes et couvent devoient aus diz maries de la *remasance* de quatorze vinz lib. par. pour cause de la vente de plusieurs biens. (1317, Arch. L 762, n^o 8.)

Une mine d'aveinne de la *remasance* des

grains. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f^o 52 v^o.)

Et fu vendue la *remaisansse* (du vin) a Gillet de Henaut. (1335, *Ib.*, f^o 259 r^o.)

La *remaisance* de .lx. queues de vin. (*Ib.*)

Nous avons et devons avoir resseance et *remaisance* de nos bourgeois, bourgoises. (1367, *Ord.*, VII, 343.)

Somme toute des *remasences*. (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f^o 103 r^o.)

Somme de despences et *remasences*. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f^o 174 v^o.)

Recepte des *remasences* des annees passees. (1461, *Compt. de la fabrig. de S. Etienne*, GG 358, f^o 1 r^o, Arch. Aube)

— Copeaux laissés en forêt, après qu'on y a coupé le bois de corde et de charpente :

Que se ils treuvent ou temps avenir bois abattu, soit eschaplé ou entier, ou autres *remaisances*. (1376, *Ord.*, VI, 221.)

...Que les *remassances* de nos eaues et forest.... (1402, *Ord.*, VIII, 527.)

Que les *remassances* de nos eaues et forest ne seront vendues, tant que le maistre des oeuvres, qui sera pour nous en ces parties, les ayant veues, et qu'il ayt rapporté qu'il n'en ayt plus mestier ou que tout l'oeuvre soit accomplie. (*Gr. Cout. de France*, I, p. 56.)

Bourgogne, *remasance*, surplus.

REMAENCE, voir REMASANCE.

REMASILHE, voir REMASILLE.

REMASILLE, *-silhe, remesille, remais-sille, remansille, remanssile*, s. f., reste, dépouille :

E lerrunt lur *remesilles* a lur enfanz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVI, 44, Michel.)

Saulez sunt des filz, e laisserent lur *remasilles* a lur enfanz. (*Lib. Psalm.*, Oxford, XVI, 16, Michel.)

Lur *remaisilles*. (*Ib.*, Brit. Mus. Ar. 230, f^o 19 r^o.)

Les *remanssilles* ont ocis.

(WACK, *Brut*, 1197, Ler. de Lincy.)

Et sil frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai et abaterai, e aplanierai si cume l'um sult planier tables de graise, e jo guerpirai les *remasilles* de mun heritage. (*Rois*, p. 421, Leroux de Lincy.)

Des atant ke les *remasilles* de la nuit s'en alant parfitement soient torneies en la lumiere del jor sivant. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 257, Foerster.)

Tu apareilleras leur viaire en tes *remasilles*. (*Psaut.*, Maz. 258, f^o 26 r^o.)

Por abatre la vertu as filz Jerusalem et les *remasilles* de Jerusalem. (*Bible*, Richel. 901, f^o 67^o.)

Aussiens vit que il perdoit toutes ses genz et que du recouvrer n'estoit nule es-

perance; si comanda que l'en ouvrast les portes, por recevoir dedenz la ville les *remasilles* de sa gent. (GUILL. DE TYR., V, 6, P. Paris.)

Quitte a plain de toutes tailles et *remasilles* de tailles. (1324, Arch. JJ 62, f^o 35 v^o.)

Et n'asert pas en verité,
Que puisque avec la deité
Sera ainsi hault eslevee,
Et dessus tous les cieus montee,
De telle grant proporcion,
Que par aucune occasion
Demeurt, *remasille* ou relique
Ailleurs de ton corps autentique.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, 5813, Cocheris.)

Dont les *remansilles* encores apparoient des le temps des Jebusees. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f^o 163^o.)

Remansilles, id est, restes demeurans. Id quod remanet. (Nicot, 1606.)

REMAISON, *remaison, remanson*, s. f., bois qui reste dans les forêts, après qu'on en a tiré le bois de charpente et de corde :

Universa ligna succisa de boscho que vulgo vocantur *remanson*. (1206, *Cart. de Montieramey*, p. 237, Lalore, origin.)

Puent panre lou vanteis et les *remasons* en ce meesmes bois. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., Arch. H.-Marne.)

L'iglise de Saint Ourbain ne les appartenances ne doivent panre en la forest point de chaine ne de perier ne de poumier pour ardoir se *remason* ne sont. (*Ib.*)

Li *remason* des marriens. (*Ib.*)

Avons donné... aus habitans de la ville de Pooocourt... l'usage qu'ils ont en nostre forest de Pooocourt de *remaison*. (1341, Arch. JJ 72, pièce 239.)

REMAÏSE, voir RAMASSE 1.

REMAÏSIER, voir RAMASSIER.

REMAÏNEE, part. passé fém., couverte plusieurs fois par le matin :

Voy ou a esté mastiné
Le mastin filz de la mastine
Mastinée et *remastinée*.

(*Act. des apost.*, vol. II, f^o 102^e, éd. 1537.)

REMAÏS, s. m., copeaux abandonnés en forêt, après l'enlèvement des bois de corde et de charpente :

Jehan Choisel, griuer de nostre forest de Halate, eust et preist en nostre dite forest de son droit de l'eritage de sa gruerie touz les *remasurs* du bois coupé par les usagiers de la dite forest et en feist son pruffit. (1324, Arch. JJ 62, f^o 69 v^o.)

Li *remasurs* du bois coupé. (*Ib.*, f^o 173 v^o.)

REMAÏCLE, adj., semble exprimer l'idée d'humide :

Des chartres, lettres, comptes, papiers et registres appartenans a ladicte ville, dont ils ont perdu grant partie, et ce qui en avoit et a esté trouvé... parce qu'ilz avoient esté mis en lieux *remaïcles*, sont

toutes caduques et effacees. (27 sept. 1452, *Ch. de J. de Bourg.*, Arch. Yonne, Pièc. hist.)

REMATONER, v. a., faire rejoindre :

Tantost com remet jus l'ymage
L'uis voit ouvert et le passage ;
Et maintenant qu'il la prent
L'huys ensemble et se reprent,
Et Diex si tost li *rematone*
Qu'assez i luite et tastone ;
Mes ne puet de fors glacier
Ne plus que s'il estoit d'acier.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f^o 208^o; Poquet, col. 657.)

Cf. MATONNER.

REMATRE, voir REMETHRE.

REMAUDIRE, verbe.

— Neutr., maugréer :

En pes se tient e pacience,
Ne *remaudit*, grundist ne tence.
(*S. Thom. de Cantorbery*, f^o 3, v. 1, A. T.)

— Act., maudire de son côté :

Et quant l'en le maudioit, il ne *remaudioit* pas. (*Bible*, Epit. de S. Pierre, ch. 2, éd. 1543.)

REMAUX, s. m., suif en branche :

Remaux, auve et gresses. (1296, *Rentes d'Orliens*, f^o 16 r^o, Arch. Loiret.)

Remaux et oint et gresses. (*Ib.*, f^o 18 v^o.)

Chascune charrettee de bacons et d'oint et de *remaux* aus foires et aus marchez, doivent douze deniers. (*Anc. Cout. d'Orléans*, p. 471, ap. Ste-Pal.)

REMAÏS, voir REMES 2.

REMBANAGE, s. m., réajournement :

Tous surcens procedans de telles rendues a nouveau tenementiers sont et demeurent perpetuels, et sans pouvoir estre revocqué par *rembanage* et reachat. (1589, *Cout. de Biuch*, Nouv. Cout. gén., II, 207.)

REMBANEMENT, *ramb.*, *rand.*, s. m., réajournement :

Quant on vuelt faire ung adjournement, le doyen don maire doit faire l'adjournement, et se doit tesmongnier au maire a quel jour il ait fait l'adjournement, et celui que ait fait faire l'adjournement doit venir au londemain, pour faire son *ranhanement* par devant le maire et par devant .i. eschevin. (*Droits des Maires*, Hist. de Metz, IV, 90.)

C'est assavoir que les *rambanemens* se doivent faire de douze semaines en autres. (1397, *Atour*, ib., IV, 480.)

REMBANIR, v. a., syn. d'*embanir* :

Sy enffans pevent clamer le moietié de tous ses cateulx et de tous ses meubles (du père) et *rembanir* trestout partout la ou ils les scevent. (XIII^e s., *Cout. des bourg. de Cambrai*, Taillar, p. 385.)

REMBARREUR, *rembareur*, s. m., celui qui rembarre :

Et par ainsi furent les *rembarreurs* rembarrez, les batteurs abattus. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

Les femmes disent qu'ilz n'ont pas si tost attaché la brayette de leurs chausses, qu'ilz ne cherchent a grand hate a qui le dire, trop bien les *rembareurs* de boutiques apres souper. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 57, Bibl. elz.)

REMBATRE, *ren.*, verbe.

— Act., renfoncer, enfoncer fortement :

Il *renbati* s'espee el feure maintenant.
(*Aiol*, 5886, A. T.)

Puis *renbat* le coutel en une plaie arriere.
(*Doon de Maience*, 1643, A. P.)

— Fig., rejeter :

Tu vainkis, quant tu t'abaissas,
Mais l'onours dont toi essauchas
T'a en le luite *renbatu*.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Carité*, ciii, 10, Van Hamel.)

— Réfl., se renfoncer, se rejeter, rentrer :

Si *se renbat* dedens sa route.
(*Gilles de Chin*, 4994, Reiff.)

En leur navie *se renbatent*
Pelerins qui armes i portent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 32^a.)

C'est d'avarisse qui les bat,
Et perece avoec *se renbat*,
Ki ne lait faire boine voie.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou pel*, 155, Scheler.)

Et s'ilh advenoit que teiles forfaissant *soy renbatist* dedens la citeit ou banlieu, sens avoir payet ladit voie. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 202, Chron. belg.)

Ilh *s'estoit renbatut* a Liege, sens le greit delle citeit. (Id., *ib.*, p. 354.)

— Neutr., dans le même sens :

S'ilz eschapent, ilz se traient arriere ;
D'y *renbatre* n'ont nulle fois envie.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 54, A. T.)

REMBAUCHIER, *renbauquier*, v. a., réparer les poutres de, regarnir de poutres :

Pour avoir *renbauquié* le grange de ladicte mason de Bassy, et y avoir mis une piece de bois pour le penne. (1502, *Tut. de J. Quitz*, Arch. Tournai.)

REMBELIR, *ramb.*, v. n., redevenir belle, calme, en parlant de la mer :

Cler temps fist, la mer *rambeli*.
(WACE, *Conception*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f. 2^a, P. Meyer.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *rembelir*, devenir plus beau, en parlant du temps. Ironiquement, un *rembeli*, un homme laid.

REMBLER, v. a., remblayer :

Et metan lor lin en roe et en *remblant* de vasons et de raime. (Nov. 1244, Cysoing, Arch. Nord.)

REMBLOQUIER, v. a. ?

A Thiery Vaillant, carpentier,... [pour] avoir *rembloquié* le grande roet servant a present a le tour de le Potterie. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMOER, *-bouer*, verbe.

— Act., rejeter dans la boue, souiller de nouveau :

Gardes ja mais ne revenes
Au monde *remoer* vos pies.
(RENCLUS DE MOILLIENS, *Carité*, cxxxi, 11, Van Hamel.)

— Réfl., se couvrir de boue :

... Il doit estre plus pugny
De tant qu'il a esté lavez,
Et que depuis *s'est remboez*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f. 54.)
Et que depuis *s'est remboué*.
(DEQUILEVILLE, *Trois pelerin.*, f. 96^a, impr. Institut.)

REMOISTER, *-oiller*, verbe.

— Act., loger, cacher :

Fleumo siet, comme sus sa sele,
El pommon, et en la cervele...
Car nature *l'a la remoisté*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 353^a.)

— Réfl., s'emboiter :

Le president Birague s'estoit chargé de faire conduire, avec la troupe qui partoît de Thurin, douze fortes eschelles, chacune composee de deux pieces qui *se rejoignoient et remboittoient* par le milieu avec deux morlaises de fer. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

REMOITTER, voir **REMOISTER**.

REMBOTER, v. n., remettre ses bottes :

Ressue tes pies et *rembote*,
Rencloistre toi en *rembotant*.
(RENCL. DE MOILL., *Carité*, cxxiv, 9, Van Hamel.)

REMOUCHER, *-bouscher*, v. a., boucher :

Les mousches a miel vernissent leurs ruches de ceste matiere, comme qui *rembouscheroit* une muraille. (DU PINET, *Pline*, xi, 6, Lyon 1566.)

Elles (les abeilles) vernissent leur ruche de cire et *rembouchent* tous les trous, les fentes, les advenues. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

— Absolument :

Dans la ruche, les offices sont departiz, car les unes bastissent, les autres plas-trent et *rembouchent*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 77, éd. 1605.)

— Remettre en forme :

... A son pied...
Il a trouvé un housseau disposé,
Et renvoya l'autre pour *remboucher*.
(*Faifeu*, p. 57, éd. 1723.)

— *Rembouché*, part. passé, bouché :

Les marsouins ont le museau moussé et *rembouché* comme sur chien qui rechigne. (DU PINET, *Pline*, ix, 9, éd. 1566.)

REMOUCHEURE, *-ure*, s. f., place bouchée :

Maintenant on *rembousche* seulement les entes d'argille pestrie avec de la paille, et suffit que le greffe ait deux doigts par dessous la *rembouchure* et torqure. (DU PINET, *Pline*, xvii, 14, Lyon 1566.)

Il ne faut laisser pour le plus que deux boutons hors la *rembouchure*. (Id., *ib.*, ch. xv.)

REMOUER, voir **REMOER**.

REMOUGENER, voir **REMOUJONNER**.

REMOUGIER, v. a., rapiécer, raccommoder :

Et la dame bien ensignée
Qui fet bone toile dougie
Dont sa chemise *est rembougie*.
(*Li Escomen. au lecheor*, Wright, *Anecd. litt.*, p. 61.)

Haut-Maine, *rembeuger*, *rembouger*, refaire un bout.

REMOUJONNER, *renbougonner*, *-gener*, *renb.*, v. a., regarnir de boujons :

A Willemme de le Rue, carlier,... pour avoir *renbougonné* deux des cuiviers de la ville. .ii. s. (19 sept.-18 fév. 1468, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan.Thiery, maistre carpentier de ladicte ville,... item [pour] avoir fait .iiii. chivieres, et *renbougonnet* plusieurs vieses, et fait plusieurs battes servans ausdis ouvriers et manouvriers. (1481, *Compte des fortifications*, 12^e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Gorsart Desnoettes, carlier,... pour avoir *renbougonné* une esquielle. .iiii. s. .v. d. (1535, *ib.*)

REMOURS, s. m., remboursement :

Et qu'il offre, estant garny d'argent a la main, faire *rembours* audit acheteur du pris par luy tiré. (*Cout. de Hesdin*, II, Goust. gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

En ce cas les deniers procedans du *rembours* dudit retrait, sortissent la nature et condition des heritages retraits. (*Coust. particul. de Hesdin, touchant les success. de douaires*, IV, *ib.*)

Le *rembours* ou acquit d'icelles obligations se devra faire en mesmes especes et pieces d'or ou d'argent. (*Lett. pat. des Archid. touchant l'extinction des rentes*, Brux., 25 juin 1601.)

Rembours. (COTGR., 1611.)

Normandie et Suisse rom., *rembours*.

REMOURSEMENT, s. m., rebroussement, endroit où les coins se relèvent ou s'infléchissent :

Iceux arcs posoyent sur une base en forme de berseau antique, représentant son vase ou cuve de fontaine, avec ses gros goderons dorez, deux masques estranges au *remboursement* des coings. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 337, Lyon 1573.)

REBOUSCHEMENT, s. m., action de reboucher, ce qui sert à reboucher :

Quant a commosis, c'est le premier *rembouschement* qu'elles (les mouches a miel) font; le *pissoecros*, qui vient apres, sert de vernissure. (DU PINET, *Plin.*, XI, 7, Lyon 1566.)

Aussi ne scauroit on voir une seule crevasse es vieux *rembouschemens* de l'antiquité. (Id., *ib.*, XXXVI, 23.)

Le premier *rembouschement* est tres amer. (E. PINET, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

REBOUSCHIER, voir **REBOUSCHER**.

REBRACHIER, voir **REBRACIER**.

REBRACIER, *-chier*, *-sser*, *renbrachier*, verbe.

— Act., embrasser de nouveau :

Rembrasse de rechief ce vieillard honorable. (ROUSARD, *Œuvres*, VI, 227, Bibl. elz.)

— Fig., entreprendre de nouveau :

Par solas et recreation je rentrepris et *rembrachaie* ce que fait en avoye le temps devant. (HEMERICOUR, *Merveur des Nobles de Hasbaye*, p. 3, éd. 1673.)

— Réfl., se donner du mouvement aux membres, les ravigorer :

Corineus se *rembraca*,
Esterchi soi, si se molla.
Des pans de sa robo se çaint
Parmi les flans alques s'estraint.
(WACE, *Brut*, 1111, Ler. de Liney.)

— *Rembracié*, part. passé, retroussé; fig., préparé :

Et se jo vos puis adrechier
Ne m'en covient mie prier,
Car tous *rembrachies* jo veil iestre
A ce conseil et a cel iestre.
(Ren. coroné, Richel. 1446, f° 79 v°.)

Haute-Marne, *rembrasser*, embrasser.

REBRAINER, *renbraynier*, v. a., fumer :

Item, et se aucuns hierens estoit trouves par le visitation des eswars secs ou puans, que il puissent les tonniaux d'iceux hierens vendre, et que les marchans ne puissent ycellui hierens *rembrainer*, mais soit tel vendu devant Saint Quentin et enseignié de la vermeille baniere sur le dicte paine. (20 déc. 1407, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., f° 102 v°, Arch. Tournai.)

Item, que, pour eschiever aux fraudes qui en ycellui hierenq se poroit commettre, yceux eswars poront, de cescun d'iceux tonniaux ainsi çhins, comme dit est, prendre un escantillon, afin que le hierene, tel que dit est, ne puist estre *renbraynies* ou mis en autre ordonnance fraudelouse... (20 déc. 1409, *Reg. concernant mèliers*, 1313-1451, f° 103 r°, Arch. Tournai.)

REMBRAYÉ, adj. ?

Ung double soufflet *rembrayet*. (1539, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REMBRAYELLER, v. a., regarnir de supports :

A lui [Jehan de Lespinoit, cordier] pour une petite cordicelle, par lui pareillement livree, dont on a *rembrayellé* les dictes balanches. (1402, *Compte des dépenses effectuées à la halle aux draps*, Arch. Tournai.)

REMBRE, voir **RAEMBRE**.

REMBRIDER, verbe.

— Act., réfréner :

Rembrider et tenir sa langue en la mediocrité de bienséance. (*L'Amant ressuscité*, p. 146, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., retirer la tête vers la poitrine, en parlant d'un cheval :

Cheval qui se *rembride*, ou qui se arme, qui caput reducit ad pectus. (NICOT, 1606.)

REMBRILLONNER, v. a., nettoyer, remettre à neuf :

A Jehan Artois, carlier, pour avoir *rembrillonné* deux chivieres pour les manouvriers de la ville, payé .v. s. (1^{er} avril 1527-30 sept. 1528, *Compte d'ouvrages*, 2^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMBROCHIER, *-broquier*, v. a., regarnir de broches :

A Willemme de la Rue, carlier,... item pour avoir *rembroqueté* le kariot de la dicte ville, .xiiii. d. (20 août-19 nov. 1474, *Compte d'ouvrages*, 6^e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMBRONCHÉ, *rambroncé*, adj., rabaisé :

Le fol homme et vicieux qui par son ignorance et pour la pesanteur de ses vices a la clarté foible et *rambroncé* il ne peut veoir ne congnoistre que son ame voise en meilleur lieu. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 117 v°.)

REMBRONCHER, v. a., baisser :

Puis *rembroncha* son chief devers le bas, et rentre au penser de rechief et se print grevement a larmer. (*Perceval*, f° 102^r, éd. 1330.)

Bourg., Beaune, *rembruncher*, faire des reproches, punir.

REMBROQUIER, voir **REMBROCHIER**.

1. **REMBROUER**, v. a., injurier :

Lequel sieur persista tousjours aus dictes defenses et a injures contre le procureur, en le *rembrouant* et l'appelant coquart. (15 août 1504, *Conclus.*, Arch. législat. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 855, Doc. inéd.)

Cf. le moderne **RABROUER**.

2. **REMBROUER**, s. m., instrument de pêche :

Le bas *rembrouer*, le chipire garni de vallois... (*Ord.*, I, 794.)

Cf. **BATROBOUOIR**.

REMCRAMPONNER, voir **RENCRAMPONNER**.

REME, voir **RAIME**.

REMECT, voir **REMES**.

REMEDIENT, s. m. ?

Pour toutes pulces faire soudain mourir, Sans en avoic quelques *remediens*. (*Proces des femmes et des pulces*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. X, p. 69.)

REMEFAIRE, *remeffere*, v. n., méfaire de nouveau :

Ronart, fet il, gardez vos mes,
De ci avez vos ore pes ;
Mes qant vos *remefferez* primes
Vos revendrez a ce meisimes.
(Ren., 11843, M40p.)

REMEFFERE, voir **REMEFAIRE**.

REMEIGNANT, voir **REMANANT**.

REMEINER, voir **REMENER**.

REMEMBRABLE, *-braule*, *-ambrable*, *remambrable*, *remembrabre*, adj., qui se souvient, qui a de la mémoire :

Iert *remembrable* furment en terre el chief des munz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXI, 16, Michel.)

Le seignor venrat assi cum cil ki repairet des noces envyrez del vins de chariteit et niant *remembraules* de nos felonies. (S. BERN., *Serm.*, p. 104, l. 23. Foers-ter.)

Et soies *remembrables* de lui en toutes ses œuvres. (Bible, Richel. 901, f° 51^r.)

Que je *remembrable* de la permeignable vie, hay doné. (1264, Acey, xxxviii, 5, Arch. Jura.)

Lors s'esveilla tote estormie
De sa promesse *remembrable*
Qu'elle pensoit a foire estable.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 2^e, p. 8, Duplessis.)

Nul pecheur n'est qui soit *remembrables* de toy. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 9^r.)

Vous devez estre *remembrable* de la hautece de vostre non et de vostre lignage. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 12^r.)

Come cil qui est apenssez et *remembrables* des choses devant dites. (Nativ. N. S. 1280, Fauçoigny, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, pag. 43, Arch. Doubs.)

Nous souvenans et *remembrables* des lettres que nous avons octroyees aux religieux... (1314, Arch. JJ 72, f° 141 r°.)

Afin que nous soyons *remembrables* des povres. (FENET, *Nouv. Test.*, f° 180 r°, Lyon, sans date.)

De ce povois bien estre *remembrable*. (*Euryal. et Lucr.*, f° 53 v°, éd. 1493.)

Les citoyens de toy *remembrables* ont fait ung sepulchre de cuyvre pour ta fille. (*Violier des Hist. rom.*, c. cxxv, Bibl. elz.)

— En parlant de chose, dont on doit se souvenir, mémorable :

Et fait (la cole) avoir par sa puissance
A l'omme, soit grand ou petit,
Soif, de mengier foible apetit,
Remembrable condicion,
Tres isnele digestion.
(G. GUIART *Roy. lingua.*, 20941, W. et D.)

Un exemple merveilleux et *remembrable* laissa aux Romains et a ceulx qui a venir estoient. (*Gr. Chron. de Fr.*, le premier roy Phelipe, X, P. Paris.)

— S. m., mémoire, souvenir :

Mais, tu, sire, en parmanabled par-mains, e le tuen *remembrable* en genera-ciun e generaciun. (*Lib. Psalm.*, Oxf., ci, 13, Michel.)

REMEMBRABLEMENT, *-blement*, adv., avec une mémoire fidèle, fidèlement, exactement :

Or escrivez donc a vos cest chant, et ensaigniez les filz Israel que il le tiengnent *remembrablement*. (*Bible*, Richel. 899, f° 94^d.)

Quant Judas *remembrablement*
Recordera le grief domage
Et la perte de son lignage.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 210^v.)

Memoriter, *remembrablement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 216 v°, et *Gloss. de Conches*.)

Memoriter, *remembrablement*. (*Gloss. de Salins*.)

REMEMBRAILLE, *remen.*, s. f., remémoration, ce qui est destiné à conserver le souvenir de quelque chose :

Combien que tel chose ne vaille
Ci est ce une *remembraille*.
(*Clef d'amour*, p. 57, Tross.)

REMEMBRANCE, *-aunce*, *remenbrance*, *-ense*, *remambrance*, *remambrance*, s. f., souvenir, ressouvenir, mémoire :

Repairet lui vigur e *remenbrance*.
(*Rot.*, 3614, Müller.)

Les lermes et la contenance
A toz jorz an sa *remambrance*,
Qu'ausi vint devant li plorer.
(*Guazst.*, *Clig.*, 4365, Foerster.)

Pur *remenbrance* los i mist,
E a Claudien enveia
Une epistle, si li manda
Ke Pilatos le saluot.
(*Evang. de Nicod.*, 1^o vers., 2096, A. T.)

L'aventure qu'avez oio
Verais fu, n'en dutez mie ;
De Biclavret fu sez li lais
Pur *remenbrance* a tuz dis mais.
(*MARIE, Lais*, Bisclavret, 315, Warnke.)

Remambrance que du fet de Montferrant a esté ordené... (1269, Arch. JJ 21^d, f° 57 r°.)

Solum la furme de la pes ke jadis fu fete et acordé entre soen pere et le nostre de noble *remembrance*. (23 mai 1279, *Lett. d'Edouard I*, Lett. de Rois, I, 229.)

Sicom par *remembraunces*. (*Lib. Custum.*, I, 121, 28 Edw. I, Rer. brit. script.)

C'est tote lor volenté, tote lor memoire, c'est lor *remembrance* qui est converti a Dieu. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 25 r°.)

Et telle en sera faite la vengeance sur ceulx qui sont plus desirans de veoir ung bel ymage de femme que a veoir la *remembrance* de celui qui les a creez. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 102^v, éd. 1498.)

Je recognoy qu'entre les infinies passions des amans n'y en a point de plus grande que celle qui naist de la *remembrance* des douceurs passees. (LARRIV., *le Fid.*, I, 4, Anc. Th. fr.)

— Tout ce qui est destiné à conserver

le souvenir de quelque chose, écrit, mémoire, image, portrait :

Dopaciét ont la *remenbrance*
De Jhesucrist ot de sa moro.
(*Guerre de Metz*, 271^e, Bouteillier.)

Et si li devant dis evesques nom faixoit anci, ceste *remambrance* seroit nulle et quite, et l'osteroit li amans fuers de l'airche, a la requeste dondit Colignon. (1341, *Hist. de Metz*, IV, 99.)

Ciste *remenbrance* seroit nulle et kite, et l'osteroit li amans toute xirie fuers de l'airche. (*ib.*)

Fu cascun furni de une targe, longue et pointue, lesqueles ilz avoient fait paindre de teles figures ou *remembrances* que bon leur avoit semblé. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans *Rec. des Ch. de Fland.*, III, 526.)

Pour avoir fait et taillé en pierre de Saint Leu la *remembrance* du Roy. (1468, Bull. de la Société hist. de Compiègne, I, 119.)

Les repas de funerailles etaient appelés *remembrances*, en allemand gedechnisse. (HUMBERT DE ROMANS, *Mon. Bibl. Patr.*, xxv, 567.)

Remembrance, imago, effigies, simulacrum. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— Mémoire, note, devis :

La *remembrance* de choses que le saige et honorable persone frere Amauri de la Roche doit proposer et procurer pour le besoin et le secours de la terre sainte. (Arch. J 456, pièce 36^a.)

Centre, Poitou, Aunis, Saintonge, *remembrance*, Cambrésien, *eurmembrance*, souvenir : Bressaud, *rmóbrance*. Suisse romande, *remeimbrance*. Besançon, Noëlis anciens, *remainbrance*.

ERRATA ET ADDENDA

DU SIXIÈME VOLUME

P. 1, col. 3, l. 14, supprimez l'appel : PAR-SONNAGE, voir PERSONAGE.

P. 5, col. 1, l. 54,

Il est probable qu'il faut lire : PAR-CELE. Le Bressan *partele*, couperet, viendrait de *partir*, diviser.

P. 6, col. 2, l. 53, supprimez la subdivision : — Part, ici personne, et reportez la citation à l'article PARTEOR comme second exemple de la première subdivision en mettant une virgule après : S. Espirs.

P. 9, col. 2, l. 49, au lieu de : Départ,
Lisez : Distribution, ordonnance.

P. 19, col. 2, l. 66, au lieu de : *pasnage*,
Lisez : pasnagé, en caractères romains.

P. 22, col. 3, l. 56, au lieu de sous,
Lisez : sur.

P. 22, col. 3, l. 57, après : on passe,
Ajoutez : sans payer de péage.

P. 40, col. 2,
Supprimez l'art. PATISSER.

P. 48, col. 2, l. 14, à l'article 2. PAUMOIER,
Lire pour définition : Mesurer, sens conservé dans la langue technique.

P. 48, col. 2, l. 39, supprimez l'appel : PAUNET, voir PEONET. Il faut lire PANNET, voir PEONET.

P. 56, col. 1, l. 3, supprimez l'appel : PECEA, voir PEÇA.

P. 61, col. 3, l. 12, au lieu de : 1423,
Lisez : 1483.

P. 64, col. 2, l. 62, au lieu de : xvi^e s.,
Lisez : xvii^e s.

P. 64, col. 2, l. 66,
Supprimez : *Pièce de 1548*, et ap.

P. 68, col. 3, l. 55, au lieu de : peau,
Lisez : tête chauve, pelée.

P. 70, col. 3, l. 32, au lieu de : PELISTRE, voir PLISTRE,
Lisez : PELISTRE, voir PLISTRE.

P. 77, col. 2, l. 4 et 5, au lieu de : Celui qui pend, bourreau,
Lisez : pendard.

P. 89, col. 1, l. 35, au lieu de : peine,
Lisez : pénurie.

P. 102, col. 3, l. 54, au lieu de : plante aromatique,
Lisez : pyrèthre.

P. 119, col. 2, l. 1,
Replacer cet article dans la 1^{re} colonne après PERVENIR, et lire ainsi l'exemple :

Le vin vernache est de milhor condition, car il est atompvement fort et flaire tres douchement ains qu'il viengne a la bouche, les narines salve et conforto la cervelle, bien prent al palais, et point sans bleschier, al cuer donne joie et leesche, et, courtment a dire, de tous vins ce est le *pervenke*. (JOFROI DE WATERFORD, *Segré des Segrez*, Richel. 1822, n° 113 v°; Héron, *Œuv. de H. d'Andeli*, Introd., p. lvi.)

P. 133, col. 3, l. antépénultième, supprimez l'appel : PETRINAT, voir POIRINAT.

P. 161, col. 1, l. 46-48, modifiez ainsi l'ex. de Montluc :

Si vous donnez de vostre main, toutes ces *pil-loterias* ne se feront pas. (MONTLUC, *Comment.*, t. II, n° 223 v°, éd. 1592.)

P. 180, col. 1, l. 4, au lieu de : PITIR,
Lisez : PITISSER.
Et définissez : buvotter.

P. 197, col. 1, l. 42-46,
Lire *planché* au lieu de *planchee*, et supprimer l'exemple qui appartient au moderne *planchéier*.

P. 209, col. 1, l. 27, au lieu de : *voitresse*,
Lisez : *voitresse*.

P. 225, col. 2, l. avant-dernière, au lieu de : en saisain,
Lisez : en son sain.

P. 227, col. 3, faire rentrer l'art. PLONJON dans l'art. 2. PLONGEON, comme seconde subdivision.

P. 277, col. 2, l. 54, supprimez POPAIN, voir POUPAIN.

P. 374, col. 2, l. 19, au lieu de PREERE, voir PROERE,
Lisez : PREERE, voir PRERE 1.

P. 380, col. 2, l. 5, au lieu de : printanier,
Lisez : précoco.

P. 411, col. 1, l. 56 et 57, au lieu de : Part prés., qui commande, qui est chef,
Lisez : Part. prés. employé subst., celui qui commence.

P. 444, col. 2, l. 54, supprimez l'appel : PROTREER, voir PROSTRER.

P. 444, col. 2, l. 59, remettre cet appel à sa place dans la 3^e col.

P. 446, col. 1, l. 14, au lieu de *Hainaut*,
Lisez : *Cambron*.

P. 451, col. 1, ajouter entre la 5^e et 6^e l. : PRUME, voir PRIME.

P. 455, col. 2, l. 28, supprimez l'appel : PUCHAGE, voir PUISAGE.

P. 455, col. 2, l. 29, au lieu de PUISEUR,
Lisez : PUISEOR.

P. 470, col. 2, l. 43, supprimez l'appel : PURIGINEUX, voir PURIGINEUX.

P. 501, col. 3, l. 28, supprimez l'appel : QUENT, voir QUINT.

P. 512, col. 3, supprimer les lignes 28 à 32.

P. 566, col. 2, l. 64, au lieu de RAISNIE, voir REGNIZ,
Lisez : RAISNIE, voir REGNÉ.

P. 572, col. 2, l. 47, au lieu de : ses enz,
Lisez : ses euz (yeux).

P. 577, col. 2, l. 47, à l'article RAMEN-DEURE, supprimez dans la liste des formes *rem.*, et ajoutez à la fin de l'article : Cf. REMEN-DEURE.

P. 630, col. 1, placez l'art. RAVISION à son ordre alphabétique.

P. 635, col. 2, l. 4, supprimez l'appel REBALDIR, voir RESBALDIR et voyez REBALDIR au Supplément.

P. 650, col. 2, art. RECAVERONNER. Enlever de cet art. l'ex. tiré du *Cart. de Corbie*, 1421, et le porter à l'art. RECHEYRONNER. Prendre comme en-tête de l'art. qui reste : RECAVERONNER.

P. 717, col. 1, supprimez les lignes 7 à 12 et voyez 2. REFIN au Supplément.

P. 727, col. 1, lig. 33, après : 7131,
Ajoutez : n° 100^e.

P. 745, col. 2, l. 48, au lieu de REGNILLIE, Lisez REGUILLIE, définissez par : labouré ; mettez cet art. à sa place p. 731, col. 1, et ajoutez à la fin : Cf. RENGUILLIER.



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.